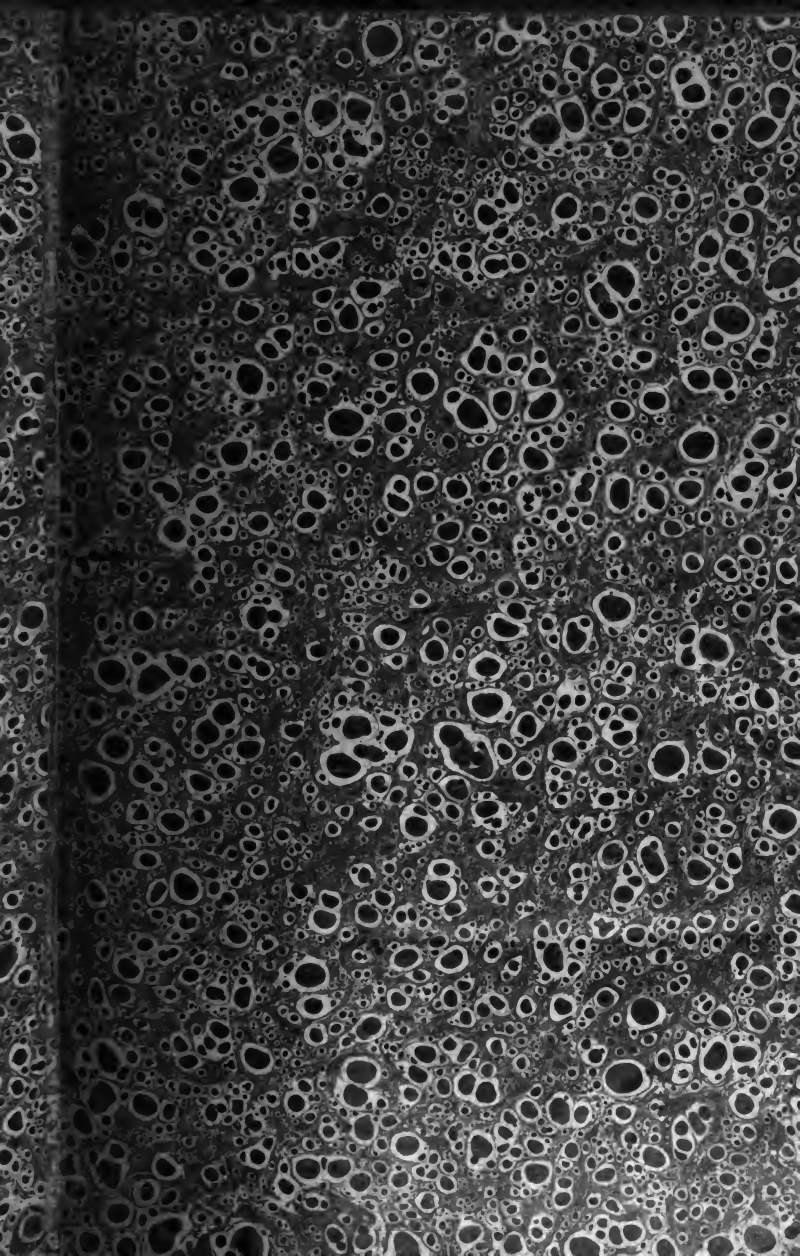
image
not
available





ENCYCLOPÉDIE

NOUVELLE.

IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET,
RUE JACOB, 30, A PARIS.

ENCYCLOPÉDIE

NOUVELLE,

OU

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE ET INDUSTRIEL,

OFFRANT LE TABLEAU DES CONNAISSANCES HUMAINES AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANS ET DE LITTÉRATEURS,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. P. LEROUX ET J. REYNAUD.

Videtur homo ad perfectionem venire posse. — Leibnitz.

TOME TROISIEME.

BOT — CONS.

PARIS,

LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN

RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 9.

ARMAND POUGIN, LIBRAIRE,

QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 49.

M DCCC XXXVII.

ENCYCLOPÉDIE NOUVELLE.

BOTANIQUE. Il suffit de jeter un simple regard sur les plantes répandues à la surface du globe pour admirer les phénomènes de leur existence et le magnifique tableau où se déploie l'infinie variété de leurs formes, de leurs dimensions, de leurs couleurs; il suffit aussi d'avoir vécu pour connaître le rôle important qu'elles jouent dans notre existence; mais on comprend bien mieux cette utilité, et surtout on se fait une idée bien plus juste, bien plus élevée, de la nature végétale, quand, écartant les nuages d'une vague contemplation, on étudie de plus près l'organisation et la vie des végétaux pour distinguer nettement ce qui est particulier à chacun de ce qui leur est commun à tous, et les classer dans un ordre harmonieux qui, se rapprochant autant que possible du plan de la nature, non seulement nous le fasse plus facilement et plus complètement saisir, mais encore éclaire d'un plus grand jour les propriétés dont la connaissance importe à nos besoins. La botanique, dont le but est précisément celui que nous venons d'exposer, est donc loin d'être un vain assemblage de mots, comme l'ont avancé quelques esprits plus frappés de la multitude des noms imaginés pour désigner la multitude des organes et des espèces, que de la nécessité de les nommer exactement pour ne les pas confondre les uns avec les autres; c'est au contraire une science réelle qui offre un champ immense aux observations délicates, aux expériences précises, aux méditations profondes, et qui se lie d'un côté à la physique, à la chimie, à la logique, de l'autre aux arts et à l'industrie. Sans doute, si on la compare à sa sœur la zoologie, on trouvera qu'elle est privée d'une source féconde d'intérêt en ce que les végétaux ne sont pas doués, comme les animaux, de cette sensibilité qui est la cause d'une foule d'actes propres à exciter la sympathie de l'homme; mais elle rachète ce défaut par divers avantages : elle tient de plus près aux sciences exactes; ses applications usuelles sont plus nombreuses; elle est d'une étude plus facile; elle exige moins d'appareils d'investigation; elle s'accommode mieux aux diversités d'intelligence et de conditions; elle rapproche davantage ceux qui la cultivent de la vie champêtre, du spectacle de la nature qu'elle anime, et elle présente à ceux qui la cultivent des remèdes non moins efficaces pour la guérison de leurs souffrances morales, que pour celles de leurs maux physiques. On se fera une idée plus vraie de son importance et de son esprit en parcourant les colonnes suivantes où vont être retracées les phases de son développement historique et les principes généraux qui la dirigent actuellement.

§ 1. *Coup d'œil sur l'histoire de la botanique.*

Dès que l'homme fut placé sur la terre où les végétaux avaient apparu avant lui, il dut chercher à distinguer ceux qui pouvaient lui nuire de ceux qui étaient destinés à son usage, et parmi ces derniers, ceux qui étaient propres à tel emploi de ceux qui convenaient à tel autre; mais ces distinctions, fondées sur des caractères fugitifs et difficiles à exprimer, ne passèrent d'une génération à l'autre que par la tradition, ou plutôt il n'y eut que des noms appellatifs que les pères transmettaient de bouche à leurs enfans en montrant à leurs yeux les espèces auxquelles on les avait appliqués. Quand l'écriture vint prêter son secours à la parole pour la conservation des connaissances successivement acquises par l'humanité, on ne sentait pas encore la nécessité de signaler les plantes autrement que par les noms qu'on leur avait imposés, ou par quelqu'une de leurs propriétés les plus surprenantes; et il faut passer d'un seul trait de l'origine du monde à l'ère chrétienne; il faut arriver jusqu'à Dioscoride pour trouver des ébauches de descriptions botaniques. Cela n'est pas étonnant : l'homme ne songe point à décrire ce que tout le monde a vu ou peut voir et reconnaître, une fois que le nom en a été prononcé; il n'en sent le besoin qu'à l'époque où le nombre des objets dont il veut parler s'est multiplié au point d'occasionner de la confusion dans les indications. Or, tel n'était pas le cas où se trouvaient les anciens : la Bible ne mentionne que 70 plantes environ; Homère, 40 à 50; Hippocrate, 150, et Théophraste, approchant 350. Un si petit nombre de plantes ne pouvait fournir un aliment suffisant à l'esprit descriptif. Mais dans l'intervalle, la partie de la science qui se prête davantage aux spéculations théoriques, et qui, pour se poser sur ses bases, n'exige que l'observation de quelques phénomènes de la vie dans un petit nombre de plantes, la physiologie avait commencé à poindre. Je ne parle pas de l'Inde, où toutes les notions sur la nature, à mesure qu'elles naissent, se transforment en allégories, et vont se perdre dans le chaos des traditions cosmogoniques et théogoniques. Je ne parle pas non plus de l'Egypte, où elles éprouvent à peu près le même sort, mais où elles paraissent avoir eu un peu plus de liberté dans leur développement, à en juger par celui qu'avaient pris les arts industriels, et où l'on pourrait citer Mercure Trismégiste, sur le compte duquel on a mis plusieurs traités des vertus des plantes. Je n'ai de même qu'un mot à dire des Hébreux, dont le roi Salomon seul nous est représenté dans leurs livres sacrés comme ayant eu du goût pour l'étude de la nature. « Il a, y est-il dit, traité des arbres depuis le cèdre qui croît sur le Liban, jusqu'à l'hysope qui sort de la muraille, etc. » C'est à la Grèce, c'est sur cette terre où la pensée humaine a secoué le joug des théocraties orientales, qu'il nous faut arriver pour apercevoir des germes manifestes de théories physiologiques. Cependant là aussi elles apparaissent d'abord unies aux conceptions cosmogoniques, aux fictions de la mythologie, aux images de la poésie. Dans l'esprit des Grecs d'alors, la vie végétale revêt tous les attributs de la vie animale : les plantes ont une âme; elles éprouvent des sensations, elles sont intelligentes, elles ont des désirs, elles possèdent la raison; on va jusqu'à en faire des êtres divins ou du moins des corps que revêtent des êtres intermédiaires entre l'homme et la Divinité. C'est ainsi qu'on imagine les Hamadryades; c'est ainsi que beaucoup de plantes sont des mortels ou des nymphes métamorphosés, et qu'un grand nombre d'autres sont consacrées spécialement à tel ou tel dieu, ou sont associées comme emblêmes aux affections humaines. Aussi ce sont d'abord les personnages héroïques, les demi-dieux, qui sont seuls dignes de s'occuper de leur étude; dans ce nombre, on peut placer Esculape, Chiron, Achille, Orphée. Les philosophes eux-mêmes sont sous l'empire des idées alors régnantes. De même que l'Iliade fait l'Océan et Thétys auteurs des dieux et des déesses, de même Thalès regarde l'eau comme l'origine de tous les êtres, et par conséquent des plantes aussi.

L'école de Pythagore proclamant la métempsycose, obéissait aussi à l'impulsion des croyances populaires auxquelles elle

donnait seulement une plus grande apparence d'exactitude, et qu'elle mêlait de doctrines orientales. Un philosophe de cette école, Empédocle d'Agrigente, prenant toujours pour point de départ l'idée d'une même espèce de vie commune aux êtres des deux règnes, arriva à des notions assez justes sur quelques points de la physiologie végétale. Ainsi il dit que les plantes sont antérieures aux animaux, parce que leurs parties ne forment pas un seul tout, qu'elles n'ont pas de centre qui les lie dans une même destination, que chacune est douée de sa vie propre; il reconnait que les sexes sont réunis sur le même individu végetal, sans doute parce qu'il les voyait séparés chez les animaux, et que d'après les idées de son école les plantes doivent se changer en animaux; enfin il assimile les graines aux œufs, les racines à des têtes et à des bouches, et, par erreur, les feuilles aux poils et aux écailles. Anaxagore de Clazomène, qui vint après lui, apprécia mieux les fonctions des feuilles, lorsqu'il avança qu'elles absorbent et qu'elles aspirent de l'air.

Dans une esquisse rapide comme celle que nous traçons maintenant, on ne doit pas s'attendre à voir figurer les découvertes et les travaux des hommes qui n'ont étudié les plantes que sous le rapport des applications médicales, agricoles ou industrielles. Nous nous bornons donc à mentionner ici les ouvrages d'Hippocrate et ceux des *rhizotomes* qui allaient à la recherche des racines et les préparaient en prononçant des invocations magiques et s'entourant de précautions bizarres. Nous arrivons ainsi à Aristote, ce grand génie qui avait aussi embrassé la Théorie des végétaux dans le cercle de ses vastes études, mais dont nous ne connaissons que quelques idées qu'il a émises occasionnellement sur ce sujet dans son Histoire des animaux: car le traité sur les plantes, intercalé parmi ses œuvres, est supposé. Parmi ces idées, on peut remarquer les suivantes: dans l'échelle des êtres il place les plantes entre les minéraux et les animaux; or, comme, parmi les animaux d'un ordre inférieur, on observe déjà l'union des deux sexes dans un même individu, il est conduit à ne reconnaître aucune différence de sexe dans les végétaux; il les distingue encore des animaux par leurs excrétions, qui, dit-il, sont en petite quantité, et qui, généralement, exhalent une odeur agréable, et par la privation des organes des sens, ce qui ne leur permet pas de se connaître eux-mêmes, ni les objets extérieurs; cependant il semble leur attribuer un sens par lequel ils peuvent attirer leur nourriture; il ne reconnaît d'ailleurs qu'une seule fin à la végétation; savoir, la fructification.

Théophraste, comme on le verra à l'article qui lui sera spécialement consacré, suivit l'impulsion que son maître et son ami avait donnée à la botanique; mais lui-même n'eut pas d'imitateurs. La culture des lettres jeta, il est vrai, quelque éclat à la cour des rois de Pergame et d'Alexandrie; mais on y négligea l'observation de la nature, quoique les jardins établis par les princes réunissent des plantes curieuses, et que les flottes égyptiennes rapportassent fréquemment de leurs courses lointaines des objets d'histoire naturelle. Les noms de quelques philosophes de cette époque qui donnèrent un peu d'attention aux plantes, se sont conservés. Il suffit de citer parmi eux le rhizotome Cratevas, qui, à l'imitation de Métrodore, contemporain de Théophraste, joignit des figures à ses descriptions d'ailleurs plus exactes que celles de ses devanciers. Tel est du moins le témoignage que rend de lui Dioscoride, celui des auteurs grecs qui, après Théophraste, s'est acquis la plus grande réputation de science botanique, et dont l'influence sur les siècles suivans a été assez grande pour qu'il lui soit consacré un article spécial dans ce recueil.

Chez les Romains, la botanique fut peu cultivée; leurs mœurs guerrières étaient en plein désaccord avec les douces habitudes qu'elle suppose, et ils n'en estimèrent que le côté qui se liait à la pratique de l'agriculture; cependant, et par cette raison même, on rencontre dans les ouvrages de Caton, de Varron, de Columelle, de Virgile, quelques notions exactes sur la physiologie, particulièrement sur les greffes et les boutures. Plus tard; lorsque les arts de la Grèce furent transplantés dans Rome dégénérée, Pline put consacrer plusieurs livres de son grand ouvrage à l'histoire des plantes, et il la traça dans un style éloquent et majestueux; mais il fut plutôt un compilateur qu'un observateur, et s'il a rendu service à la science en conservant des faits qui sans lui se seraient perdus avec les ouvrages où ils étaient déposés, il a lui-même ajouté peu de chose au trésor des connaissances botaniques. Après lui, on peut citer encore, comme appartenant à la période romaine ou au Bas Empire, Palladius, qui vécut sous Antonin-le-Pieux; le poëte Claudien, qui eut quelques idées justes sur le sexe des plantes dioïques; Galien, Oribase, Ætius, Paul d'Egine, qui étudièrent les vertus des végétaux.

Pendant le moyen âge, la botanique fut oubliée dans les contrées de l'Europe envahies par les Barbares; et si elle attira l'attention des Arabes au temps de leur prospérité; si elle fut l'objet des études d'Avicennes, d'Averrhoës, de Rhazès, de Mesuach, de Sérapion et d'autres cosmographes ou docteurs, ce fut surtout comme objet d'érudition, et elle ne fit point de progrès notables entre leurs mains. Toutefois, comme les écoles des Arabes furent les seules florissantes dans le moyen âge, les chrétiens purent y puiser quelques lumières; et l'école de Salerne en particulier s'appliqua, dans le douzième siècle, à traduire et à commenter les écrits sortis de ces écoles. C'est aussi dans les pays occupés par les Arabes que les marchands des cités italiennes et les croisés ont pu faire la conquête de plantes utiles qu'ils ont introduites dans l'Occident. Au reste, d'autres contrées de l'Asie en fournissaient également, dès cette époque, à d'intrépides voyageurs, tels que Marc Paul, Guill. Rubruquis, Flavio Carpini, Simon de Cordo.

Ces guerres de religion, ces voyages lointains, et d'autres indices d'une fermentation dans les esprits, annonçaient l'approche d'une nouvelle ère: elle ne tarda pas à arriver, et la botanique ressuscita. Dans l'admiration qu'excitèrent d'abord les livres des anciens apportés de l'Orient, ou déterrés dans la poussière des cloîtres et des bibliothèques, on crut qu'on trouverait la botanique toute faite et toutes les plantes de l'Europe indiquées dans ceux d'Aristote, de Théophraste, de Dioscoride, de Pline, voire même des Arabes. On se mit donc à les traduire, à les commenter avec le plus grand zèle. C'est alors le temps de Théodore Gaza, de George Valla, d'Hermolaüs Barbarus, de Nicolas Leonicenus, de Marcellus Vergilius, et de quelques autres. Et ce mouvement de botanique philologique, si l'on peut s'exprimer ainsi, ne s'arrêta pas au quinzième siècle; il se prolongea jusque dans le milieu du seizième, où l'on voit Matthiole consacrer presque toute sa vie à commenter Dioscoride. Cependant on avait déjà commencé à s'apercevoir que les anciens étaient loin d'avoir tout dit, et encore plus loin d'avoir tout vu en botanique. On se désolait de la confusion où l'on était tombé en appliquant à tort et à travers les noms tirés de leurs ouvrages aux plantes indigènes. Alors on comprit que, pour les connaître, il fallait les voir elles-mêmes, et l'on se mit à les examiner, à les décrire, à en donner des figures gravées. En France, Campegius fut le premier qui entra dans cette nouvelle route; à quelques années d'intervalle, Othon Brunfels, fils d'un tonnelier de Mayence, parut aussi dans la carrière; il y fut suivi par son ami Jérôme Tragus d'Heydesbach. Ce dernier a de plus le mérite d'avoir abandonné le classement par ordre alphabétique qu'on suivait généralement, et d'avoir essayé, le premier, de rapprocher les espèces en vertu de certaines ressemblances générales. Les ouvrages de ces deux hommes sont accompagnés de figures qui, comme on se l'imagine bien, sont assez mauvaises. Léonhard Fuchs vint peu de temps après en donner de beaucoup plus exactes. Le premier ouvrage qui paraisse avoir offert

l'exemple de planches botaniques, est le poème intitulé : *De viribus plantarum*, qui parut, en 1480, sous le nom d'Emilius Macer. Le second est celui de Pierre de Crescentiis, publié en 1493.

Dans cette restauration de la botanique, à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, on avait commencé l'étude des plantes par celles dont on était immédiatement entouré; à mesure qu'on les connut mieux et qu'on put avoir accès dans de nouvelles terres, dans un nouveau monde, on agrandit le cercle des explorations. Ainsi, tandis que la plupart des botanistes parcouraient leurs propres pays et les contrées voisines pour en recueillir les plantes, de hardis voyageurs entreprenaient de lointaines excursions pour en conquérir de nouvelles. Oviédo de Valdès fut le premier à décrire les merveilleuses productions qui l'avaient frappé dans l'Amérique. Après lui vinrent Cabeca de Vaca, Lopez de Gomara, Thevet, Leri, Monardes, Acosta, qui recueillirent un assez grand nombre de plantes dans les Florides, le Mexique, le Brésil, etc. D'un autre côté, le Levant était visité par Belon, Guillandinus, Cortus et Rauwolf; l'Egypte, par Prosper Alpin; l'Inde, par Garcias ab Orto, etc. Ainsi une foule de plantes, auparavant inconnues, venaient exercer la sagacité des classificateurs.

Pour mieux confronter toutes ces espèces, et en faciliter l'étude, on se mit à les cultiver dans les jardins botaniques. Le duc Alphonse d'Est, d'après les conseils d'Antoine Musa Brasavolus, fut le premier qui destina à cet usage le jardin de Ferrare; celui de Padoue, établi en 1544 par Luc Ghini, d'après l'ordre de Cosme de Médicis, fut spécialement consacré à l'enseignement de la botanique. Mais si ces établissemens, auxquels il faut joindre les herbiers, étaient des moyens de classification, ils n'étaient pas la classification elle-même, et il devenait urgent de chercher celle-ci. Les botanistes dont les travaux avancèrent le plus la science sous ce rapport, sont Gessner, né à Zurich en 1516, le Belge Lobel, Charles de l'Ecluse ou Clusius, né à Arras en 1526, Césalpin d'Arezzo, né en 1519, et les deux Bauhin, nés à Bâle, l'un en 1541, l'autre en 1560.

Gessner mit dans le monde botanique deux principes féconds : il comprit que la vraie nature et les affinités mutuelles des plantes se décèlent non pas dans les formes et les qualités des feuilles, des tiges ou des racines, mais dans la structure de la fleur, du fruit et de la graine, organes plus constans que ceux de la végétation, et il enseigna qu'il existe dans le règne végétal des groupes ou genres composés chacun de plusieurs espèces réunies par les caractères semblables tirés de ces organes. C'était un premier pas vers l'évaluation de l'importance relative des caractères, vers l'idée de leur subordination réciproque. « Certes, dit à ce sujet M. Mirbel, voilà des vérités fondamentales, et l'on ne saurait nier que la distinction des espèces, l'établissement des *genres et des familles*, l'invention des méthodes artificielles, en un mot, le système entier de la science du botaniste, n'en soit une conséquence immédiate. Gessner est donc le promoteur de la plus mémorable et de la plus utile révolution que la botanique ait jamais éprouvée. » — Lobel, qui vient après lui, ne suivit pas la même route : de même que l'avait fait son compatriote Dodoens, et en suivant l'exemple qu'avait donné Tragus, il réunit par tâtonnement les plantes dans l'ordre qui lui sembla le plus naturel eu égard à leurs rapports généraux, et il y réussit assez bien; ainsi, à peu de chose près, il a groupé, les unes à côté des autres, toutes celles dont, plus tard, on a formé la grande classe des monocotylédones. — Charles de l'Ecluse eut un autre genre de mérite; la profonde connaissance qu'il avait des espèces indigènes et exotiques lui permit d'introduire dans les descriptions la précision, l'élégance et la méthode. Il montra comment on peut ne rien dire de superflu, et cependant ne rien omettre de ce qu'il convient de dire; seulement il négligea certains détails de la fleur et du fruit, qui n'ont été bien observés qu'à la fin du dix-huitième siècle. — Tandis qu'il faisait servir ainsi son talent à rendre bien nette la détermination des espèces isolées, Césalpin consacrait son génie à les grouper en classes de différens degrés, de manière à en faire retrouver facilement les descriptions dans les auteurs. Cette œuvre n'avait pas été entreprise avant lui : aucun auteur n'avait encore conçu ce but, ni songé à trouver des caractères nets et précis, qui établissent des limites tranchées entre les différens groupes : on rapprochait bien ceux qui semblaient avoir le plus d'analogie entre eux, mais on ne mettait pas en évidence ces traits de parenté. Cesalpin fut donc le premier auteur de ce qu'on a appelé depuis *méthode artificielle*; et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il l'établit principalement sur des caractères qui ont depuis joué un grand rôle dans les méthodes dites *naturelles*. En effet, il l'assied sur les organes de la fructification dont il devait bien sentir l'importance, après ce qu'en avait dit Gessner; et dans ces organes, il envisage la situation relative, le nombre et la figure, notamment le nombre des feuilles séminales ou cotylédons, la situation des graines dressées ou pendantes, celle de l'ovaire par rapport au calice, le nombre des loges du fruit et celui des graines qu'elles contiennent, la présence ou l'absence des fleurs. Mais il ne saisit pas bien les degrés de valeur de ces caractères comparés les uns aux autres; de plus, il n'a point formé de genres, et il n'est pas toujours fidèle à l'esprit de sa méthode : ce sont sans doute ces défauts qui ont empêché les principes de Césalpin d'exercer sur les esprits toute l'influence qu'ils pouvaient avoir. Il faut y joindre l'absence de toute synonymie des espèces, tort qui était commun à tous les auteurs de l'époque, et qui empêchait l'ami de la science de profiter des travaux de ses prédécesseurs, en rendant impossible les recherches qu'il aurait désiré faire dans leurs écrits, ou en devenant pour lui une cause continuelle de méprises. Heureusement Jean et surtout Gaspard Bauhin, se chargèrent de remédier à ce mal. La table que publia ce dernier, et qui devint célèbre sous le nom de *Pinax*, renferme la citation de six à sept mille espèces et les noms que chacune a reçus des différens auteurs depuis Tragus. Gaspard Bauhin donna aussi quelques notes génériques, mais bien imparfaites; car elles ne contiennent, pour l'ordinaire, que des étymologies et quelques mots sur les propriétés, la couleur, le port et l'habitation des plantes.

A ces hommes éminens, et à quelques autres moins remarquables qui partagèrent et développèrent leurs idées, appartient la gloire d'avoir réellement élevé la botanique descriptive au rang de science, et de l'avoir, dès son origine, mise sur la voie du progrès. Le quinzième et le seizième siècles, pendant lesquels ils vécurent, ne furent pas aussi favorables à l'avancement de la physiologie et de l'organographie. Césalpin paraît être entré seul dans cette carrière. Il reconnut que les plantes n'ont pas de veines analogues à celles des animaux, mais qu'elles sont souvent pourvues de vaisseaux de sucs propres; et d'après ce qui a été dit ci-dessus de son système de classification, on a pu juger qu'il voua une attention spéciale à la structure interne des graines.

On avait, dans les deux siècles que nous venons de parcourir, commencé la construction d'un grand édifice; on la continua dans le dix-septième siècle, sans cependant réussir à la faire avancer aussi vite, du moins dans le commencement. Les explorations des pays lointains ne furent, sans doute, ni moins fréquentes, ni moins productives; mais le perfectionnement des méthodes de classification ne marchait pas aussi rapidement. Joachim Jung, il est vrai, déploya une grande perspicacité dans l'examen des modifications que subissent les mêmes organes dans les différentes plantes; il sut apprécier toute l'importance qu'on doit mettre à bien déterminer les espèces, et à établir les genres, les ordres et les classes sur des caractères invariables; enfin il traita savamment des caractères et du langage botani-

que ; mais il resta presque entièrement inconnu de son siècle ; et Morison, Ray, Paul Hermann, Christophe Knaut, Magnol, tout en déclarant positivement leur intention de prendre les affinités botaniques pour règle de classification, tout en cherchant à découvrir la méthode naturelle, échouèrent dans l'exécution de leur projet, parce qu'il leur manqua la clef de l'édifice, parce qu'ils ne suivirent pas de principes certains dans la combinaison des caractères. Cela leur eût été difficile à une époque où l'on ne connaissait pas encore bien la structure et les fonctions des organes. Tous cependant étaient dans la ligne du progrès, et chacun apportait sa pierre à la construction du monument : ils formaient quelques bons groupes qui plus tard sont devenus des familles, et même Magnol se servait déjà de ce mot; ils amélioraient aussi la langue botanique, et donnaient des préceptes judicieux sur l'emploi des caractères.

Rivin, professeur à Leipzig, sentant les défauts des cadres établis par ses contemporains, et persuadé que le plus grand mérite d'une classification est de faciliter l'étude, laissa la poursuite des affinités naturelles, et revint aux méthodes artificielles; mais, au lieu de faire comme ses prédécesseurs qui tiraient du fruit les caractères de leurs classes, il préféra établir les siennes sur les modifications de nombre et de forme que présente une partie plus remarquable de la fleur, je veux dire la corolle. Il fonda ainsi un système simple, uniforme et élégant, mais qui fut néanmoins éclipsé par celui de Tournefort (voyez ce mot). Ajoutons que Rivin, pour mettre plus d'uniformité dans sa classification, eut le courage de s'affranchir de la distinction que jusqu'alors tous les botanistes avaient faite, à l'exemple du vulgaire, entre les herbes et les arbres : non seulement cette innovation fut maintenue par Bernard Ruppius, Christophe Ludwig et Chrétien Knaut, qui adoptèrent la méthode, en lui faisant subir quelques modifications, mais encore elle fut sanctionnée par le suffrage de tous les botanistes, comme répondant au véritable esprit des classifications tant naturelles qu'artificielles.

Autant l'anatomie et la physiologie végétales avaient été négligées jusqu'alors, autant elles firent de progrès lorsque l'invention du microscope eut permis d'examiner des organes et des phénomènes qui échappent à l'œil nu. A l'aide de cet instrument, Henshaw aperçut les vaisseaux spiraux ou trachées et Hook le tissu cellulaire; mais leurs observations ne furent que le prélude des grands travaux de Grew, de Malpighi et de Leeuwenhoek, qui découvrirent la plupart des organes élémentaires des plantes, et émirent sur leur nature, leur composition, leurs fonctions, des idées encore admises aujourd'hui par la plupart des physiologistes. Grew et Malpighi mirent aussi beaucoup de soin à décrire les organes de la reproduction : celui-ci, qui avait commencé par s'occuper de l'anatomie humaine, montra l'analogie qui existe entre les ovaires des animaux et ceux des végétaux ; celui-là saisit des rapports de même nature entre les êtres des deux règnes en ce qui concerne le sexe mâle; il fit même avec Bobart des expériences, dans le but de démontrer le rôle des anthères. Les résultats auxquels il parvint furent confirmés par les essais plus rigoureux et plus nombreux auxquels Rodolphe-Jacques Camerarius se livra vers la fin du siècle. Le bohémien Zaluzian avait, dès le commencement du siècle, avancé des opinions assez précises sur la reproduction sexuelle des végétaux, en déclarant que la plupart d'entre eux sont androgynes, mais qu'il en est quelques uns dont les sexes sont séparés sur des individus différens.

A mesure qu'on pénétrait davantage dans la structure interne des végétaux, des discussions s'élevaient sur les fonctions des tissus. Le mouvement de la sève, en particulier, fut l'occasion de nombreux débats dans lesquels se mêlèrent Perrault, Mariotte, Lahire, Tongue, Dodart, Magnol, Duclos, mais qui éclairèrent peu la question. Il en resta cependant quelques faits positifs. Woodward, à peu près à la même époque, tira de ses expériences la conclusion que les racines absorbent à la fois des particules terreuses et de l'eau qui s'évapore presque en totalité.

Dans le dix-huitième siècle où nous arrivons maintenant, les progrès de la botanique furent encore plus sensibles que dans le siècle précédent. L'ardeur pour la recherche des plantes exotiques croissait toujours, et les voyageurs qui suivaient cette carrière devenaient toujours plus nombreux. L'influence de Tournefort régnait dans la partie de la science qui concerne la classification ; ses coupes génériques, les premières dont les caractères fussent régulièrement formulées, sa méthode qui, quoique artificielle, consacrait un grand nombre de groupes naturels, son tableau synoptique qui offrait le premier modèle régulier du groupement des genres en ordres, et des ordres en classes, étaient adoptés par la plupart des botanistes ; mais les caractères manquaient de précision, et les espèces n'avaient réellement pas de nom, car on avait pris la barbare habitude de les désigner par la citation de la phrase tout entière qui servait à les caractériser ; de plus, la langue de la botanique était encore informe et n'était assujettie à aucune loi fixe; enfin, les principes généraux de la science n'avaient pas encore été posés, la philosophie botanique n'existait pas. Un réformateur, un législateur devenait de plus en plus nécessaire. L'homme de génie capable de remplir ce rôle ne tarda pas à se présenter. Cet homme fut Linné. On verra, dans l'article qui lui sera consacré, avec quel succès il s'acquitta de sa mission. Immédiatement après lui, on doit placer Bernard de Jussieu, qui, espérant pouvoir classer les plantes de la manière la plus simple et la plus claire sans rompre leurs affinités, s'appliqua à perfectionner la méthode naturelle, et parvint à l'asseoir sur des bases solides en faisant consister la valeur des caractères dans le degré d'importance et de généralité des organes d'où on les tire, et en combinant cette valeur des caractères avec leur nombre. Son contemporain Adanson, qui marcha dans le même sens, fut moins heureux. « Il reconnut, dit M. Mirbel, que chaque famille a, suivant son expression, *un génie et des mœurs qui lui sont propres*, c'est-à-dire, en d'autres termes, et comme l'avait très bien jugé Magnol, que les mêmes caractères n'ont pas la même importance dans les divers groupes naturels, en sorte que la subordination générale des caractères ne doit être admise qu'avec restriction. » D'après cette idée, il négligea le point capital de la méthode de Jussieu, l'importance ou la valeur relative des caractères, et n'en considéra que le nombre ; mais aussi il entreprit un travail immense pour en faire l'inventaire général. Il rangea successivement toutes les plantes qu'il connaissait dans soixante-cinq systèmes établis sur leurs différens organes et sur les différentes manières de les considérer ; puis, il pensa que les plantes qui se trouvaient les unes à côté des autres dans le plus grand nombre de ces systèmes devaient être celles qui avaient entre elles le plus de ressemblances, et qui devaient être placées les unes à côté des autres dans l'ordre naturel. C'est ainsi qu'il forma cinquante-huit familles de tous les végétaux qu'il connaissait. Les botanistes n'adoptèrent pas sa méthode qui n'a qu'un côté de vrai, et qu'il exposait sous des formes de style étranges ; mais ils suivirent l'exemple qu'il donna d'exposer en tête de chaque famille les caractères qui la distinguent des autres, et ils consultent encore avec fruit les pensées qu'il a développées sur les classifications. Les arrangemens méthodiques que proposèrent Boerhaave, Haller, Gleditsch, Van Royen, n'eurent pas plus de vogue que celui d'Adanson ; tous, cependant, se fondaient plus ou moins sur une assez juste appréciation des caractères, et plusieurs de ceux qu'ils menaient en œuvre furent employés par Jussieu. Ainsi, Haller, en prenant pour boussole le degré de complication des organes, liait assez heureusement les végétaux d'un degré inférieur qu'on appelle cryptogames ou acotylédones à ceux de degré supérieur. Gleditsch, de son côté, prenait l'insertion des étami-

nes pour principal caractère de classification, tandis que Boerhaave faisait usage du nombre des cotylédons, et que ce caractère acquérait une grande importance dans l'ordre imaginé par Van Royen, qui mettait aussi à contribution le nombre des étamines comparé à celui des pétales. Avant eux, Burkhard, dans une lettre écrite à Leibnitz, avait combattu l'idée de Gakenholz de tirer les caractères des racines, et celle de Leibnitz lui-même de les prendre dans tous les organes. A l'un, il opposait les différences qu'on remarque entre les racines dans les mêmes genres, et les ressemblances qui existent entre celles des genres très éloignés entre eux; à l'autre, il disait qu'il ne pourrait point y avoir de genre certain, si l'on faisait entrer indistinctement en ligne de compte tantôt une partie tantôt une autre; à tous les deux, il rappelait la constance des parties nécessaires à la fécondation et à la fructification; il signalait aussi les différences de grandeur des étamines, leur soudure, la ressemblance des anthères et du pollen dans les plantes congénères, leur dissemblance dans les familles différentes. Vers la fin du siècle, Lamarck imaginait une manière amusante de faire arriver les commençans au nom d'une plante quelconque placée sous leurs yeux pour la première fois. Dans sa méthode analytique, il leur propose toujours l'alternative entre deux caractères contradictoires entre eux, et pour l'un desquels ils se prononcent d'après l'inspection de la plante; de cette façon il restreint à chaque nouvelle alternative le nombre des plantes entre lesquelles ils ont à choisir, jusqu'à ce qu'ils arrivent à l'individu.

Parallèlement aux travaux de classification et de philosophie botaniques marchaient aussi les études sur des groupes particuliers de plantes, et Micheli, Dillen, Hedwig, donnaient une attention particulière à celles du bas de l'échelle qu'on avait trop négligées jusque là. Les recherches organographiques et physiologogues continuaient également; mais elles tendaient à se particulariser, et tombaient dans des détails qu'il serait impossible de rappeler ici; quelques unes, cependant, avaient un caractère plus général et une plus haute portée. Hales s'occupait à déterminer par l'expérience et le calcul, et faisait connaître, dans sa *Statique végétale*, la rapidité de la marche de la sève, la force aspirante des racines et des feuilles, les rapports nécessaires entre l'absorption et la transpiration, l'influence des causes extérieures sur ces phénomènes, etc.; Duhamel publiait un ouvrage d'ensemble sur la végétation, et enrichissait la science d'une foule d'observations sur la sève proprement dite, le cambium et les sucs propres, sur le mouvement de la sève du centre à la circonférence, sur la formation du bois et de l'écorce, sur les substances qui concourent à la nutrition des végétaux, et sur d'autres circonstances de leur vie; Bonnet publiait une suite d'expériences précises et ingénieuses sur les fonctions des feuilles; Linné appelait l'attention sur les phénomènes encore incomplètement connus du sommeil des feuilles et des fleurs; Hedwig présentait des observations sur les vaisseaux et les pores des plantes; Wolff reconnaissait que la fibre végétale se compose principalement de cellules; il constatait l'absence de trachées dans l'écorce, et, au moyen de la pompe pneumatique, il s'assurait qu'elles ne contiennent que de l'air; il cherchait aussi à expliquer la propagation par gemmes. Enfin, dans les dernières années du siècle on appliqua la chimie à la physiologie, et de cette union résulta incontinent la découverte de nouvelles lois de la végétation : Priestley, Senebier, Ingenhousz, et surtout Théodore de Saussure, par une chaîne d'expériences qui se complètent mutuellement, expliquèrent l'espèce de respiration qui s'opère dans les feuilles, et montrèrent comment elle contribue, d'un côté à maintenir la pureté de l'atmosphère, de l'autre à augmenter la masse du carbone dans la plante.

Tout ce mouvement scientifique avait pour objet la connaissance des fonctions de la végétation proprement dite; d'autres observateurs prenaient celles de la reproduction pour but de leurs recherches. Sous l'influence qu'exerçait le système de Linné, on cherchait des étamines et des pistils jusque dans la dernière classe du règne végétal : Hedwig, dans les mousses; Micheli et Gleditsch, dans les champignons; mais on négligeait l'étude du fruit, et le seul Gærtner, dans son obscure indépendance, en faisait l'objet de longs travaux.

Avec le dix-huitième siècle se termine la notice que nous avions à donner sur le développement historique de la botanique. On pourra se former quelque idée des progrès qu'elle a accomplis, depuis cette époque, par le court exposé que nous allons faire des principes qui la dirigent actuellement.

§ 2. *Objet de la botanique en général. — Esquisse des principes de la botanique descriptive.*

Puisque la botanique n'a qu'un seul but, la connaissance des végétaux, elle ne doit non plus former qu'un seul corps de doctrine, un système unique dont toutes les parties soient liées entre elles, s'appuient, s'éclairent mutuellement, de telle sorte qu'on ne puisse avoir l'intelligence profonde de l'une d'elles, sans avoir au moins une notion générale des autres. Mais, pour se faire une juste idée de l'ensemble, on est bien obligé de distinguer les parties dont il se compose, et d'indiquer les relations qu'elles ont, soit entre elles, soit avec le tout. Pour plus de brièveté, nous les présenterons sous la forme d'un tableau synoptique.

La botanique comprend :	L'étude des végétaux.	Sous le point de vue scientifique.	En eux-mêmes.	Individus isolés.	Organographie, ou étude des formes.	Description des organes	Extérieurs.	Autopsie végétale.
							Intérieurs.	Anatomie.
						Lois des formes.		Morphologie.
					Physiologie ou étude des fonctions, sous le point de vue	Physique.		Physique végétale.
						Chimique		Chimie végétale.
						Physiologique		Physiologie proprement dite.
						Des maladies.		Nosologie.
				Collection des individus.				Taxonomie.
			Dans leur distribution sur le globe.	A sa surface				Géographie botanique.
				Dans son intérieur				Oryctologie botanique ou végétaux fossiles.
		Sous le point de vue d'utilité.	Dans leurs rapports avec la culture					Botanique agricole.
			les arts					industrielle.
			la médecine					médicale.
	Les moyens de connaissance	Langue	Termes					Glossologie.
			Descriptions.					Phytographie.
		Autres moyens.						Bibliographie botanique.
								Jardins botaniques.
								Herbiers.
	Les généralités appartenant à l'ensemble de ses branches							Histoire de la botanique.
								Philosophie de la botanique.

En dressant ce tableau, nous avons cherché à le rendre plutôt complet que méthodique en tout point. M. Ampère, ayant à indiquer les principales divisions de la science des végétaux dans sa Philosophie des sciences, a suivi un ordre

plus savant, mais peut-être moins conforme aux idées reçues.

	Scienc. du Ier ordre.	Du IIe.	Du IIIe.
SCIENCES PHYTOLOGIQUES.	Botanique.	Botan. élém.	Phytographie.
			Anatomie végétal.
		Phytognosie.	Phytonomie.
			Physiol. végétale.
	Agriculture.	Agric. élém.	Géoponique.
			Cerdoristiq. agric.
		Agric. comp.	Agronomie.
			Physiol. agricole.

Dans la *phytographie*, M. Ampère comprend tout ce que fournit l'observation immédiate des végétaux, c'est-à-dire la connaissance de leurs caractères extérieurs et de leur station ; il y rattache aussi les recueils des figures et les descriptions d'espèces, de genres, de familles appartenant aux différentes contrées du globe. Après cet examen de l'extérieur des plantes, on pénètre à l'aide de l'*anatomie* dans leur intérieur, on considère et l'on décrit d'abord leurs tissus simples, puis les organes formés de la réunion de ces tissus. Ces notions élémentaires une fois acquises, on s'élève au point de vue comparatif; on étudie par la *phytonomie*, soit les rapports d'un végétal avec lui-même, pour connaître les lois qui président à sa naissance, à son accroissement, à sa décadence, à sa mort, soit les rapports des végétaux entre eux, pour déduire de là les lois de leur classification, soit la distribution de leurs groupes dans les différentes régions de la terre. Enfin, on peut s'élever à un nouveau degré d'étude, c'est-à-dire rechercher les causes de la vie végétale, de la formation et de la fonction des organes, ce qui constitue la *physiologie*. La seconde des sciences phytologiques, dans laquelle on considère les végétaux sous le point de vue de l'utilité et de l'agrément qu'ils procurent à l'homme, se divise et se subdivise d'après la même gradation de l'examen superficiel et de l'examen plus profond, auxquels succèdent la comparaison des faits et la recherche des causes. Cette marche que M. Ampère a suivie dans la classification de toutes les sciences, et qui la rattache à des procédés constans de l'esprit humain, est parfaitement logique ; mais, par rapport à la science des plantes, elle a l'inconvénient de confondre entre elles quelques unes de ses branches que l'usage a sanctionnées, d'en morceler ou d'en supprimer d'autres, d'exagérer la valeur de l'agriculture comme science, en la mettant sur la même ligne que la botanique. Remarquons aussi à propos de l'agriculture que, dans le sens où M. Ampère la prend, ce n'est plus la botanique agricole des auteurs, et que cependant ce n'est pas l'agriculture du public, qui y fait rentrer le soin du bétail aussi bien que la culture des plantes.

Parmi les branches de la botanique, celles qui s'occupent de la classification, de la description et de la dénomination des végétaux ou de leurs organes, c'est-à-dire la taxonomie, la glossologie et la phytographie, sont quelquefois réunies en une seule, qui reçoit spécialement le nom de botanique à cause de son importance. Il convient donc d'en présenter ici les notions les plus générales; quant aux autres branches, nous dirons aussi quelques mots de celles qui ont pour but la satisfaction de nos besoins, et nous parlerons de l'organographie, de la physiologie, de la géographie botaniques, des végétaux fossiles, des jardins botaniques et des herbiers, à mesure que l'ordre alphabétique les amènera.

Taxonomie ou *méthodologie*. — On peut classer les végétaux d'une foule de manières, suivant les points de vue sous lesquels on les envisage. Parmi ces classifications, les unes, comme, par exemple, celles qui procèdent par ordre alphabétique ou de dates, sont indépendantes de la nature des plantes, et ne disent rien là-dessus à celui qui ne les connaît pas déjà ; les autres, plus utiles, y sont liées par des rapports réels; les premières sont purement empiriques, les autres sont rationnelles. Celles-ci sont encore très diverses entre elles ; en effet, on peut n'avoir égard qu'aux propriétés utiles et aux usages des plantes, et les ranger en conséquence de leurs différences et de leurs ressemblances sous ce rapport ; ou bien, arrivant à leur constitution même, à leur organisation, on arrive aussi aux méthodes vraiment botaniques, à celles qui seules peuvent guider les savans dans le labyrinthe des soixante-dix à quatre-vingt mille espèces maintenant décrites. Mais ici encore deux buts se présentent : ou bien on se proposera uniquement de fournir, aux personnes qui n'en connaissent pas encore les noms, un moyen facile et commode de les découvrir dans les livres par l'inspection des plantes elles-mêmes, et pour cela on ne donnera à choisir aux commençans qu'entre les modifications les plus saillantes d'un petit nombre d'organes bien apparens eux-mêmes, bien déterminés, coexistans dans un même moment et dans un même individu, constans dans un même groupe, et appartenant au plus grand nombre possible de ces groupes; ou bien on aura pour objet principal de réunir les plantes suivant leur ressemblance, leurs analogies, leurs affinités, qu'on ne pourra trouver que par l'étude de tous leurs organes, et auxquels on subordonnera, sans l'y sacrifier, la découverte des noms: dans la première méthode, les réunions et les séparations étaient arbitraires; dans celle-ci, elles représentent ce qui a lieu dans la nature; dans l'une, on procédait par une synthèse directe, on partait d'un caractère simple qui se compliquait successivement de diverses considérations ; dans l'autre, on remonte par l'analyse du compliqué au simple, en éliminant successivement tout ce qui fait que les êtres diffèrent ; là, on n'en apprenait que juste ce qu'il fallait pour pouvoir les reconnaître; ici, on cherche à les connaître dans tous leurs rapports mutuels.

Comme on le voit, la méthode naturelle a la prééminence sur toutes les méthodes artificielles. Cependant elle a bien aussi ses petits défauts : ainsi, par exemple, elle n'est pas aussi facile que ses rivales, et elle ne porte pas, du moins dans quelques uns de ses degrés, ce caractère arrêté, fixe, immuable qui les distingue; mais si elle varie un peu, c'est pour se perfectionner toujours davantage. En effet, elle a été modifiée avec plus ou moins de succès par MM. Richard et surtout de Candolle en France, Robert Brown et Lindley en Angleterre, Fries, Bærling, Kunth et Martius en Allemagne. Des travaux spéciaux ont aussi introduit un ordre plus rigoureux dans ses détails, et les philosophes de la nature, dans leurs aventureuses hypothèses, ont tâché d'en établir la théorie sur leurs conceptions de l'unité, de la polarité, de la combinaison des nombres. Cependant, malgré les améliorations qu'elle a reçues, elle est encore loin de la perfection ; on ne s'en étonnera pas quand on aura jeté les yeux sur le court exposé que nous allons faire de ses principes, en prenant principalement pour guides la Théorie élémentaire de M. de Candolle, et l'Introduction à l'étude de la botanique par M. De Candolle fils.

Que le principe de l'importance relative et de la subordination des caractères soit un guide sûr dans la classification des végétaux, c'est ce qu'il est inutile de prouver. Mais on demandera sans doute quels sont les moyens d'estimer cette importance. Il y en a plusieurs. La valeur d'un caractère doit être en raison composée des deux élémens dont il se compose, savoir l'organe qui le fournit et le point de vue sous lequel on considère cet organe. Il faut donc estimer séparément l'importance de l'un et de l'autre : or, on peut la déterminer jusqu'à un certain point dans les organes ou systèmes d'organes par celle de leurs fonctions, par le degré de généralité de ces organes dans l'ensemble du règne végétal, par leur liaison plus ou moins constante avec la structure de certains groupes reconnus de tous les naturalistes, par l'époque de leur développement relativement à d'autres, etc. Quant aux points de vue sous lesquels les organes peuvent se présenter, il serait difficile d'en donner la hiérarchie, soit parce qu'ils ont

une importance différente dans les différens organes, soit parce que le nombre n'en est pas déterminé; cependant on ne risquera guère de se tromper en regardant, comme circonstances principales à considérer dans les organes, 1° leur présence ou leur absence; 2° leur position relativement ou aux organes sur lesquels ils naissent, ou à leurs voisins, ou à ceux de même nature. S'il s'agit des tissus élémentaires, la *forme* doit être substituée à la position. La continuité ou l'articulation, les adhérences, le nombre, les dimensions, la forme et surtout ses métamorphoses ou dégénérescences, l'usage, les qualités sensibles, telles que la consistance, la couleur, l'odeur, la saveur, sont aussi des qualités dont on tient plus ou moins compte. En deux mots, on peut dire, sans s'écarter sensiblement de la vérité, qu'on doit juger les organes d'après leurs fonctions, en ayant égard à la symétrie générale des êtres et de chacune de leurs classes. Cependant, après avoir ainsi classé les caractères, il ne faudrait pas s'imaginer qu'ils conservent invariablement le même rang à quelque groupe qu'on les applique; il en est qui acquièrent une toute autre portée dans un système donné d'organisation, comme, par exemple, l'intégrité des feuilles, qui est constante dans les rubiacées et les graminées. Dans l'état actuel de la science la hiérarchie absolue des caractères n'est pas possible.

Selon les degrés de ressemblance qu'on aperçoit entre les individus en les comparant les uns aux autres, on en forme des associations ou collections de plus en plus étendues, mais de moins en moins compréhensives, et qui portent les mêmes noms que leurs correspondantes dans la zoologie. En partant des différences purement individuelles, on rencontre d'abord les *variétés*, qui sont ou tout-à-fait locales ou permanentes par division des individus, ou permanentes par graines, et qui forment dans ce dernier cas des *races* hybrides ou non hybrides. Ces variétés ne sont dues qu'à des modifications accidentelles du type immédiatement supérieur, je veux dire de l'espèce qu'on définit comme dans le règne animal, et qu'on distingue principalement par les modifications peu importantes d'organes peu importans eux-mêmes, notamment par la forme, la direction, les qualités sensibles des feuilles, des rameaux, des parties extérieures de la fleur et du fruit. Les caractères du genre doivent, suivant Linné, être exclusivement cherchés dans le nombre, la figure, la proportion et la position du calice, de la corolle, des étamines, du pistil, du péricarpe, de la graine et du réceptacle. On commence aujourd'hui à s'écarter un peu de cette règle, en mettant quelquefois à contribution des organes accessoires de la fleur et des circonstances de la végétation, telles que la position des feuilles. Remarquons, au reste, qu'autrefois les organes de la reproduction, qui sont plus diversifiés, plus faciles à juger et mieux connus que ceux de la nutrition, leur étaient de beaucoup préférés pour l'emploi des caractères; tandis qu'aujourd'hui on les place *ex æquo*, et que quelques botanistes même déclarent plus importans ceux de la seconde catégorie. Pour l'établissement des familles, on a égard à la symétrie de la fleur, à l'adhérence de ses organes les plus importans, au développement de l'ovule, à la forme du pollen, etc.; pour celui des classes, aux organes de première valeur, tels que l'embryon parmi les organes reproducteurs, les vaisseaux parmi les organes nutritifs. Ainsi se subordonnent les groupes d'après la subordination même des caractères, qui deviennent moins nombreux à mesure qu'ils deviennent plus importans, mais qui par cela même risquent d'être plus arbitraires. C'est ainsi par exemple que l'insertion des étamines, prise par M. A.-L. de Jussieu comme caractère de ses classes secondaires, ne peut être considérée que comme une clef propre à faire redescendre des classes de premier degré aux familles, et non comme un lien naturel entre elles; car elle n'a pas de caractère qui lui corresponde dans la végétation, et cependant cette coïncidence est posée par M. de Candolle comme indispensable pour constituer un groupe naturel. M. Bartling a essayé d'associer les familles d'après leurs ressemblances générales, et il a été assez heureux dans plusieurs des réunions qu'il a effectuées. Son entreprise paraîtra difficile si l'on réfléchit au grand nombre des caractères botaniques qui, se modifiant et se combinant de manière à former des transitions ou des analogies variées entre les groupes, font de leur assemblage non pas une série linéaire, non pas une échelle unique comme on s'est plu long-temps à le croire, mais un réseau dont les fils se replient et se croisent en sens divers. Linné sentait bien cette complication lorsqu'il disait dans son style laconique: *Plantæ omnes utrinque affinitatem monstrant uti territorium in mappâ geographicâ*; Toutes les plantes montrent des affinités entre elles, comme les territoires dans une carte géographique.

Glossologie et *Phytographie*. — Pour classer, décrire et nommer des plantes, il ne suffit pas de s'être pénétré des principes de la taxonomie; il faut aussi connaître les termes et les règles de la nomenclature, les termes destinés à donner de la précision à la description des organes, les règles instituées dans le but d'assurer aux noms des plantes la fixité, la faveur du monde savant, peut-être même celle du public. Il n'y a rien à dire ici des termes botaniques, qui ne sont en général que des mots d'origine latine ou grecque. Quant à la nomenclature des groupes, comme elle a été, en quelque sorte, fondée par Linné, nous renvoyons ce qu'on peut en dire de général au nom de ce naturaliste. La phytographie ou l'art de décrire les plantes, ne peut pas non plus nous arrêter, si ce n'est pour une petite explication: on distingue le *caractère différentiel* ou la phrase rigoureusement suffisante pour faire distinguer une association végétale de tout autre; le caractère *essentiel*, ou celui qui en fait connaître les traits principaux; enfin la *description* dans laquelle on en retrace tous les caractères. On voit par là que le style botanique, quoique soumis à une marche uniforme et essentiellement concis, peut, dans certains cas, se déployer avec plus de richesse. A l'indication des caractères, il faut joindre, dans un ordre chronologique, celle des noms que la plante porte dans les ouvrages: pour être bien fait, ce travail, qui est la *synonymie*, exige une scrupuleuse exactitude et une certaine sagacité; il n'est pas amusant, mais il est indispensable pour conserver et rendre accessible à tous le trésor des connaissances phytologiques. Les noms vulgaires ne sont pas ordinairement rappelés à la suite des noms botaniques, et cependant il serait utile qu'ils le fussent.

Botanique appliquée—Jusqu'ici nous n'avons considéré l'étude des végétaux que sous le point de vue purement scientifique et théorique: ce qui nous reste à dire de son côté pratique ou de ses applications aux usages de l'homme, se réduit à peu de chose. Si l'on s'en tient à ses rapports généraux avec l'agriculture, on ne trouve pas qu'il ressorte de là beaucoup de considérations nouvelles: la greffe, les boutures, la taille, quoique reposant au fond sur les lois de la physiologie, exigent dans leur exécution plus d'art que de science, et leur théorie rentre entièrement dans la physiologie; de même l'application des engrais a été jusqu'à présent empirique, et c'est à peine si maintenant elle commence à s'éclairer des lumières de la théorie. Les assolemens seuls (voyez ce mot) nous paraissent avoir été réduits, par M. de Candolle, à une loi générale qui cependant n'est pas encore fermement établie. En général, la culture a plutôt attiré l'attention des physiciens et des chimistes, que celle des botanistes, soit de ceux qui s'occupent particulièrement de la physiologie, soit de ceux qui s'adonnent préférablement à la botanique descriptive. Parmi ces derniers cependant, on doit nommer Gallesio, Duchesne, de Candolle, Poiteau, Turpin, Diel, qui ont cherché à débrouiller le chaos des variétés cultivées, des citronniers, des courges, des choux, des arbres fruitiers. Au total, la botanique agricole nous paraît offrir maintenant un plus vaste champ de recherches au botaniste, que la botanique médicale dont il nous reste à dire un mot.

Ici les explorateurs n'ont pas manqué, et dans ce qui n'est pas matière médicale proprement dite, ils ont laissé peu de chose à faire à leurs successeurs. Exceptez-en toutefois la recherche des analogies entre les propriétés des plantes et leurs formes. De tout temps ces analogies ont frappé les yeux; mais elles sont devenues bien plus manifestes depuis que les familles ont été établies, et qu'on a comparé, sous le rapport des propriétés, non pas les individus entiers, mais leurs parties similaires. Dès lors, comme le dit M. de Candolle, qui a le premier fait sentir l'importance de cette distinction, on a reconnu que « presque toutes les exceptions apparentes à cette loi tiennent, ou à ce que l'on comparait des parties différentes des végétaux, ou à ce que certaines plantes étaient encore mal classées dans leurs familles, ou à ce qu'on n'en avait pas suffisamment étudié la nature chimique, ou réfléchi sur les vraies limites des propriétés comparées entre elles. » Une circonstance qui donne surtout de l'intérêt à la théorie de l'analogie des propriétés avec les formes, c'est qu'elle peut provoquer des substitutions de médicamens indigènes aux drogues exotiques, et avoir ainsi une utilité populaire.

Pour achever l'ébauche de la botanique considérée dans son ensemble, nous aurions encore à en exposer la tendance, l'esprit et les besoins actuels, en un mot à en présenter la philosophie générale. Mais les forces nous manquent pour une tâche aussi grande. Quelques mots seulement pour terminer. Des idées fécondes dominent aujourd'hui le champ entier de la science; ce sont celles de la métamorphose des organes, de leur symétrie, de l'unité de plan dans la nature végétale; et c'est en partant de là qu'on a été conduit à voir dans les fleurs de simples modifications des feuilles, et à deviner souvent les affinités cachées des plantes. Si laissant la vue de l'ensemble nous en considérons spécialement les principales parties, nous verrons dans l'anatomie et la physiologie végétales les travaux de MM. Mirbel, Adophe Brongniart, Dutrochet, Raspail, Turpin, Kieser, Link, Mohl, Schulz, Unger, Robert Brown, Slack, Griffith, et plusieurs autres, jeter un jour nouveau, quoique douteux encore, sur la structure et l'évolution des organes élémentaires, de la tige, des feuilles, sur la circulation, la fécondation, et les maladies des plantes. Dans la botanique descriptive, on cherche à rapporter les ressemblances et les différences des plantes à un type ou à plusieurs, qu'on ne pourra fixer qu'après bien des efforts; dans cette partie de la science, on a encore beaucoup à faire pour la détermination des groupes intermédiaires entre les familles et les classes du premier degré, pour l'étude approfondie et la monographie de la plupart des groupes, pour l'amélioration de la langue et de la synonymie, pour la systématisation des collections. La géographie botanique, née depuis peu, a une grande carrière à parcourir; on peut en dire autant de l'histoire des végétaux fossiles, qui cependant se lie moins à la physique générale du globe et aux besoins de l'homme; enfin, comme les applications de la science à l'agriculture et aux arts ont été jusqu'à présent un peu dédaignées, elles promettent par cela même aux observateurs dont elles attireront l'attention une riche moisson de faits, et la reconnaissance de l'humanité.

BOUCHER. Que l'on ne s'étonne pas de nous voir conduits par ce titre à remuer de graves questions; les bouchers sont les plus énergiques représentans du droit que l'homme s'est arrogé sur les animaux; il est donc nécessaire de dire ici quelques mots du fondement et de la nature de ce droit. Il le faut, d'abord pour justifier la profession de ces industriels que de loin la partie la plus respectable de l'Orient ne cesse de tenir sous le coup de sa réprobation, et que depuis Pythagore plusieurs philosophes éminens de l'Occident ont cru devoir condamner aussi; et ensuite afin de bien préciser les limites de ce droit, et d'empêcher qu'on ne conclue faussement d'un droit utile au genre humain, et que la philosophie ne peut s'empêcher de reconnaître, au droit inique du fort sur le faible, ou de l'intelligent sur l'incapable.

Notre droit sur les animaux dérive de notre droit de propriété sur le globe; il en est la conséquence forcée. Quant à ce second droit nous n'avons sans doute aucun contrat écrit pour l'appuyer, comme les Juifs qui se disaient nantis par la parole formelle de Jéhovah de la possession de la terre et de tout ce qu'elle nourrit; mais sa légitimité nous est révélée par l'enseignement de Dieu, qui a inspiré au genre humain tout entier, même à ses parties les plus sauvages, que la terre était à l'homme, et qui nous a en même temps donné les moyens d'y marquer notre empreinte de maîtres, ce qu'elle a absolument refusé à la multitude variée des animaux. Notre droit sur le globe est donc bien assuré, puisqu'il l'est à la fois par les indications de la nature et par le consentement général de notre espèce.

De là il résulte, premièrement, que tout être qui nous gêne dans notre établissement doit être contraint à se mettre d'accord avec nous. A cet égard, les êtres domiciliés sur cette partie solide de la terre (car nous n'avons point à aborder ici ce qui est relatif au monde océanique) peuvent être partagés en plusieurs conditions différentes.

Il y a un certain nombre d'êtres que l'on pourrait nommer indifférens, qui ne nous troublent en rien et ne nous font aucun tort : il est évident que nous n'avons pas plus le droit de porter atteinte à la liberté de ces êtres que s'ils vivaient dans un monde entièrement étranger au nôtre et où nous n'aurions nulle affaire. Les Brahmes prononcent chaque soir une formule d'expiation en mémoire des animaux innocens qu'ils ont écrasés par mégarde dans le cours de la journée, et en cela leur piété me paraît admirable.

Il y a d'autres êtres au contraire, tels que les bêtes féroces et dévastatrices, qui sont nuisibles et intraitables : ceux-là nous sommes autorisés à nous en délivrer, non seulement en les mettant à mort individuellement, mais en nous efforçant de couper la chaîne de leurs générations maudites. C'est ainsi qu'Hercule détruisit les lions de la Grèce, et que chez nous la louveterie, à l'imitation de ce que les Anglais ont déjà fait dans leur île, s'efforce d'accomplir l'extermination complète de la race des loups.

Enfin il reste une dernière classe d'êtres que nous ne pouvons laisser en liberté sans danger, mais qui sont susceptibles d'entrer en accommodement avec nous, et de prendre une place réglée dans nos sociétés : ceux-là, dans le nouvel ordre auquel nous les convions, conservent-ils un droit? Cela est incontestable. Leur droit c'est de ne pas être lésés dans cette alliance dont nous dictons seuls tous les points, de ne pas recevoir de nous des lois plus désavantageuses que celles qui les régissaient auparavant, enfin d'être mis en partage, aussi justement que possible, des conditions ordinaires de notre vie matérielle. L'homme, en se substituant à la nature en ce qui les concerne, doit le faire avec équité et bonne foi, et ne pas remplacer une autorité généralement bienfaisante par une autorité tyrannique et méchante. C'est là tout ce qu'on peut raisonnablement réclamer en faveur des animaux, car ils sont dans une perpétuelle minorité, et l'homme est l'unique arbitre de leur sort. Mais plus il a de pouvoir sur eux, et plus il doit craindre d'en abuser; plus il est souverain, et plus il doit être protecteur; s'il est arrivé à pouvoir dire à l'animal : « Tu me seras créature, » il faut aussi qu'il puisse lui dire : « Je te serai providence. » Son droit sur les animaux cesse d'exister dès qu'il n'est plus soutenu par le sentiment correspondant de son devoir.

Si l'âme de ces inférieurs n'était pas renfermée par la volonté de la nature dans une enceinte si bornée, le droit de patronage bienfaisant dont nous venons de démontrer le fondement nous imposerait à leur égard d'autres devoirs. Il est évident que si leurs générations étaient moralement perfectibles, notre devoir serait de donner des soins à leur éducation; que s'ils jouissaient de la conscience et de la mémoire

de leurs mérites, notre devoir serait de leur proposer et de leur faire goûter la récompense; que s'ils étaient capables de souscrire un pacte avec nous et d'en exécuter les clauses, notre devoir serait de constituer ce pacte et de les affranchir. C'est pourquoi, même en laissant de côté toute question d'humanité, il n'y a aucune raison à vouloir appliquer aux races humaines inférieures, telles que les races noires et les races illettrées en général, les principes qui règlent nos relations avec les races animales. Ce n'est pas parce que ces dernières races nous sont actuellement inférieures que nous régnons sur elles avec une autorité absolue, c'est parce que cette infériorité est radicale, et qu'il nous est impossible de les en faire sortir. Il n'en est pas de même du genre humain; c'est une communauté d'enfans qui grandissent ensemble; les plus faibles sont les semblables des plus forts, et il n'y a pas si petite taille qui ne soit destinée à se développer avec le temps, et à devenir pareille à celle que les plus grands possèdent aujourd'hui. La morale à l'égard des hommes d'en-bas consiste donc à les élever comme nous le faisons pour nos enfans, et à les émanciper à mesure qu'ils deviennent capables d'entrer en société avec nous; la morale à l'égard des animaux consiste à leur partager avec justice, ainsi qu'à des manœuvres, le pain et la sueur, et à leur faire la vie la plus douce possible. Les animaux sont les éternels prolétaires.

Ces premiers points suffisamment établis, nous pouvons maintenant parler du droit de mort. Ce droit qui, exercé par nous sur nos semblables, constitue une si abominable usurpation de pouvoir, n'est au contraire, lorsque nous l'appliquons comme il convient aux animaux, qu'une extension légitime et peu considérable des autres droits que nous avons sur eux. Cela vient surtout de ce que la mort les touche tout autrement que nous. Le souverain commande, et sur son ordre son sujet va mourir; quelle horrible action, et qui ne serait ému en y pensant! Lorsque la nature ne nous enlève pas de ce monde par surprise, et nous signifie à l'avance que notre dernière heure est venue, elle nous y prépare par la maladie, qui, usant nos passions et nos forces et nous remplissant d'indifférence, fait que nous nous approchons de la mort comme du sommeil. Mais ici c'est une agonie dans le plein de la santé; c'est une violation forcenée des lois de la vie contre laquelle celle-ci se révolte en se refusant résolument à accepter la fin qu'on lui impose. Le malheureux que le tyran va frapper se cramponne à l'existence avec toute l'énergie de son âme. Voici déjà ses plus chers souvenirs et toute cette riante mémoire du passé qui chancèlent sur l'abîme; le lendemain s'efface, et la longue immensité des espérances disparaît; la main du bourreau tire devant elle un rideau noir: famille, amis, patrie, affections généreuses et tendres, terre vivante où se nourrissait le cœur, il faut tout perdre; adieu le passé; adieu l'avenir. Que la vie humaine est puissante, et que de *fibres il faut couper* pour couper une tête! L'idée de la mort pour un homme énergique et qui sent à vivre devant lui est un si affreux supplice, que pour l'endurer avec courage il ne faut pas moins que le désir le plus ardent de la gloire ou l'aspiration la plus intense de l'immortalité céleste. Mais chez les animaux qu'y a-t-il de pareil? Pour eux la vie n'est qu'un sommeil, et un sommeil sans rêves; ils ne possèdent que la sensation présente, et ils ne savent ni retenir le passé ni appeler l'avenir; leur sentiment est un point dans l'infini, et ils seraient capables de recevoir l'avertissement qu'ils vont mourir qu'ils ne le seraient pas d'en prendre par eux-mêmes, et indépendamment des lois aveugles de l'instinct, aucune idée. Et, en effet, cette mort n'est pour eux ni un brisement de souvenirs, ni un anéantissement d'espérances; on peut à peine la nommer une interruption, puisque leur existence elle-même n'est qu'un évanouissement continuel, et que chacun des instans de leur vie, détaché de celui qui l'a précédé, étranger à celui qui va le suivre, et constamment refoulé sur lui-même, entre pour ainsi dans la mort à mesure qu'il naît. D'ailleurs la mort vient toujours pour les animaux sans signal, et comme un choc imprévu qui les jette sur le chemin. Tous les temps leur sont également bons pour finir; ôtons celui où ils nourrissent leur progéniture, et ni sous le rapport des affections, ni sous celui des projets, on ne saurait marquer de différence de l'un à l'autre. Leur ligne est droite et uniforme, et sa rupture est dans les mêmes conditions sur tous les points. Ils ne sont unis à rien, et quand on les écrase, on n'écrase que leur corps.

De ce que la mort est peu douloureuse pour les animaux, nous voulons simplement conclure qu'il doit être peu douloureux pour nous de la leur causer, mais non point qu'il en résulte à notre égard aucun droit. Si nous n'avions pas pour appui l'exemple que nous a donné la nature en destinant indistinctement tous les animaux à la mort, il est de toute évidence que nous commettrions une profonde injustice en privant arbitrairement ces êtres de l'immortalité qui leur appartenait. Mais ici encore, dans ce suprême ministère, nous ne faisons que nous substituer à la nature. Elle a le droit de fixer les heures de mort où elle veut, et nous l'avons comme elle; pour l'exercice de ce droit, nous l'avons déjà dit, il n'y a pas de différence d'un temps à l'autre. Nous avons fait vivre les animaux, nous les faisons mourir; et il nous suffit, ainsi qu'à la nature, que l'instant de cette dernière heure s'accorde avec le dessein que nous avons conçu. L'indignité serait d'agir dans cette haute charge avec plus de cruauté que la puissance à qui nous avons succédé; mais, au contraire, les animaux qui meurent sous notre loi font moins de plainte que ceux qui meurent sous celle de la nature. Tandis que celle-ci les conduit lentement à la mort, en les traînant pas à pas par les maladies, par les privations et par toutes les infirmités de la vieillesse, nous les y menons brusquement, d'un geste, et sans leur laisser ni le temps de la décrépitude ni celui de la souffrance. Comme Jupiter, qui foudroie les aigles dans le ciel, nous immolons nos victimes avec une majesté puissante, sans les torturer, et au plus beau de la carrière que nous leur avons faite. Soyons donc humains envers les animaux à leur dernière heure comme dans toutes les autres, et nous pourrons nous faire gloire d'être leurs bienfaiteurs, car nous n'aurons pris en main la tutèle qu'exerçait sur eux la nature que pour leur avantage en même temps que pour le nôtre.

Quelque certain que soit le droit en vertu duquel nous agissons lorsque nous mettons des animaux à mort, il faut cependant reconnaître qu'une pareille action commise à l'égard d'êtres innocens, amis, nés sous nos lois, nourris de nos mains, répugne profondément à la douceur habituelle de nos mœurs. Et, en effet, quoi que nous fassions, il se glisse toujours une crise de douleur entre la plénitude de la vie et le commencement de la mort. Dailleurs, le rouge du sang, les gémissemens, les dernières convulsions et le dernier regard, tout cela présente une si affreuse image d'assassinat que, si l'on ne s'est endurci à ce spectacle par l'habitude, on frémit malgré soi, et l'on se sent pénétré par une secrète horreur jusque dans le fond de l'âme. Il n'y a point là, comme à la chasse, d'instinct caché qui nous conduise et nous échauffe; ce n'est point un combat dans lequel nous soyons parti contre parti; c'est une opération calculée et tranquille, et dans laquelle nous nous faisons froidement exécuteurs. Il y a une fort grande différence entre tuer des animaux sauvages et tuer des animaux domestiques; et de là vient aussi que le métier de chasseur nous fait l'effet d'être fondamentalement distinct de celui de boucher. Le monde civilisé et le monde naturel sont deux puissances opposées qui luttent entre elles, et il semble que la Providence, pour se tenir plus assurée du triomphe définitif du premier, n'ait voulu le confier à nos lois qu'après avoir déposé, à notre insu, dans nos cœurs, comme elle y a déposé tous les sentimens conservateurs de notre espèce, le germe d'une secrète antipathie contre les sujets du second. C'est

donc par une force d'instinct, et comme par un reste de réminiscence vague et irréfléchie de l'intérêt commun de la civilisation, que nous faisons la chasse aux animaux sauvages; et cela explique comment on a vu, dans tous les temps, les hommes les plus considérables et les plus remplis d'humanité se livrer à cet exercice avec passion, et trouver involontairement, dans ces scènes de violence qui dépeuplent les bois, les émotions les plus spontanées et les plus vives. Mais l'exercice de la boucherie est tout autre : il n'est point soutenu, comme celui-ci, par une force d'instinct, et il est constant, au contraire, que, pour le pratiquer, nous sommes obligés de réprimer notre sentiment naturel, qui serait de faire du bien et non du mal à un animal caressant et docile, et de ne plus écouter que le sentiment de devoir qui nous est dicté par la connaissance des besoins journaliers de la société. Il est donc juste que la société tempère par un degré suffisant de considération la dureté d'une fonction dont l'accomplissement lui procure tant d'avantage. Ce n'est point à dire assurément qu'il faille avoir beaucoup de reconnaissance envers les bouchers à cause des souffrances morales qu'ils supportent pour nous, ni prendre pitié des froissemens auxquels leur sensibilité est à chaque instant exposée; tout le monde sait bien que la sensibilité à l'égard des animaux finit par s'amortir tout-à-fait chez les gens de cette profession, et qu'ils plongent le fer dans le sein des animaux, comme ils le plongeraient dans une matière brute. Mais c'est précisément de cet endurcissement des fibres délicates du cœur qu'il faut leur tenir compte; ils sont entièrement dépourvus de cette sympathie pour les animaux qui, agrandissant le cercle de nos affections, devient pour nous la source d'une multitude d'émotions accidentelles pleines de charme et de douceur; et quoiqu'ils n'aient peut-être pas la conscience de ce qui leur manque, ni l'idée d'en faire le sujet d'une plainte ou d'un regret, la privation à laquelle ils se condamnent n'en est pas moins réelle, et mérite d'être récompensée par nous comme un sérieux sacrifice.

Du reste, le métier de boucher n'a rien que d'élevé. Ces industriels ont place parmi ceux qui sont les plus utiles à l'alimentation publique, et marchent de pair avec les vignerons et les boulangers : au grand festin de la société humaine, ces derniers ont la charge de présenter les corbeilles de pain et les coupes joyeuses, et eux ils apportent la chair. Dans l'antiquité juive et païenne, qui n'avait pas, comme la religion du Christ, banni le sang en nature de l'intérieur des temples, l'immolation des victimes au pied des autels était, à certains égards, un symbole sacré de l'immolation analogue qui se fait chaque jour, sous les regards du ciel, en l'honneur et pour la jouissance du genre humain. Le métier des sacrificateurs, si l'on met de côté le caractère particulier de sainteté qui appartient toujours aux fonctions sacerdotales, offrait dans tous ses détails la plus exacte ressemblance avec celui des bouchers; égorger, dépouiller, découper la chair par quartiers, c'était là le fond du premier métier comme du second; et en ne considérant que les apparences, on aurait pu dire qu'un temple n'était guère qu'un abattoir d'élite. L'exemple des prêtres antiques n'est même pas le seul dont il serait permis aux bouchers de se prévaloir pour rehausser par d'illustres analogies la dignité de leurs fonctions. Ces fonctions, durant les temps héroïques, étaient pratiquées sans scrupule par les princes eux-mêmes; et les vers d'Homère, nous peignant le magnanime Achille occupé à mettre à mort et à dépecer les plus beaux animaux de ses troupeaux, afin de faire bon accueil à ses hôtes, nous sont une preuve que la boucherie, même indépendamment de toute idée de sacrifice, n'est pas incompatible avec la majesté de la grande poésie.

Les bouchers, aussi bien que les laboureurs, ont donc droit de se faire gloire de leur noblesse primitive. Le partage des fonctions, suite nécessaire du perfectionnement des rapports sociaux, en déterminant leur métier d'une manière plus précise, n'a pu porter aucune atteinte à la considération dont ils sont dignes; et il est remarquable que le peuple, malgré l'espèce de défaveur jetée par le christianisme sur la nourriture par la chair, ait toujours conservé pour eux une estime singulière. Dans presque toutes les grandes villes, on les voit formant des corps héréditaires, ce qui marque un sentiment permanent de la particularité de leur industrie; et en même temps très actifs dans tous les mouvemens démocratiques, ce qui atteste leur autorité sur les masses. A Rome, ils avaient leurs lois, leur police, leurs tribunaux spéciaux; à Paris, durant les siècles de la monarchie, ils eurent toujours leur constitution particulière, en harmonie avec celle de l'administration romaine. Maintenant, cette industrie, si long-temps réservé aux établissemens privilégiés, est chez nous entièrement affranchie du monopole; chacun est libre de l'exercer, en se soumettant toutefois aux ordonnances qui la régularisent et l'empêchent de s'écarter de ce qui convient à l'intérêt public. Pour comprendre son importance, il suffit de songer que c'est à elle qu'appartient un des canaux d'alimentation les plus essentiels au bien-être et à la tranquillité des grandes villes.

Nous avons terminé tout ce que nous voulions dire sur les bouchers (voir pour le surplus les articles VIANDE et ABATTOIR); mais il nous semble utile d'ajouter encore ici, par forme de supplément, un dernier mot sur les sacrifices d'animaux par d'autres mains que par les leurs.

Il n'est pas douteux que le droit de mort, dont nous avons cherché à démontrer la justice, ne s'applique aux animaux dont les corps sont nécessaires à nos études scientifiques, aussi bien qu'à ceux dont nous avons besoin pour notre nourriture. Mais ce droit s'étend-il jusqu'à nous permettre de condamner à notre gré, et sur la plus légère de nos fantaisies, ces êtres infortunés à toutes sortes de mutilations et aux plus atroces douleurs? Hâtons-nous de déclarer hautement le contraire; et reconnaissons que, si l'homme a le droit de soumettre les animaux à la souffrance, il ne saurait être autorisé à le faire que par la conscience de la nécessité profonde de pareilles expériences, et par le sentiment religieux du bien du genre humain qui doit passer sur la terre avant tout autre. Malheur à ceux qui font gémir un être innocent, sans ressentir l'écho de sa plainte dans leur cœur! Il s'est établi dans le monde, de nos jours, certaines écoles philosophiques qui, renforcées par les raisonnemens du matérialisme le plus froid et le plus égoïste, ont eu le triste courage de poser en principe, par la cruauté et l'impitoyable laisser-aller de leurs actes, que les animaux étaient des machines brutes des souffrances desquelles il n'était besoin de tenir aucun compte. Un boucher rejetterait avec horreur de pareilles doctrines qu'un bourreau seul peut accepter, et il s'est trouvé des savans qui n'ont pas eu honte de les préconiser! Nous ne nous arrêterons pas à démontrer longuement combien elles sont condamnables aux yeux de la philosophie; on ne peut sans absurdité vouloir conclure d'un droit de mort à un droit de torture. Il nous suffira, comme leçon d'humanité envers les animaux, de rappeler aux expérimentateurs de notre temps ces paroles d'une simplicité si noble et si touchante que Lyonet nous a laissées en tête de son Traité anatomique de la chenille, un des plus beaux monumens scientifiques du dix-huitième siècle: ces paroles formeront la plus belle fin que nous puissions désirer pour notre article.

« On ne doit pas s'attendre à trouver ici de grands détails physiologiques; cette partie si pleine d'intérêt aurait » exigé nombre d'expériences que la répugnance que j'ai à » faire souffrir les animaux ne m'a pas permis de tenter; ré» pugnance qui est même allée si loin que j'ai usé de la plus » grande épargne par rapport à mes sujets, et que je ne » crois pas que tout ce travail ait coûté la vie à plus de huit » ou neuf chenilles; encore ai-je toujours eu soin de les » noyer dans de l'eau avant que de les ouvrir. »

BOUCHES A FEU. On comprend, sous ce nom général, certains tubes métalliques de fortes dimensions, dans lesquels on communique un mouvement déterminé à des projectiles par l'explosion de la poudre. Ce sont les machines les plus homicides du monde, et les meilleures sont celles qui fournissent le moyen de tuer le plus grand nombre d'hommes dans le moindre temps et avec le moindre effort possible. En cherchant à faire connaitre avec simplicité, comme nous nous le proposons dans cet article, leurs effets principaux et leur emploi dans l'art de la guerre, nos paroles, précisément à cause de leur droiture scientifique, seront exposées à contracter en apparence une méchanceté qui est bien loin de notre cœur; nous serons obligés de considérer dans notre discours les hommes, non comme nos semblables, mais comme des objets ennemis, au travers desquels on se propose d'ouvrir une coupure, et nous étudierons le meurtre comme on étudie ailleurs un procédé d'industrie. Mais si l'on refléchit que le salut des nations et le triomphe des causes justes dépendent souvent d'une sage application des bouches à feu, on comprendra qu'il est permis au philosophe de leur accorder dans sa pensée une froide et tranquille attention. Les coups de canon tirés pour le bon droit et le perfectionnement du genre humain, ne sont pas moins sacrés que ceux de la foudre que les anciens avaient placée dans la main de Jupiter. D'ailleurs, de tout ce que nous dirons ressortira la preuve que, même dans les affaires de la guerre, c'est du génie de l'homme que sort toute sa force.

De la matière première. — Les bouches à feu se font en bronze ou en fonte de fer. Le bronze offre plus de résistance que la fonte, et permet par conséquent de donner aux pièces plus de légèreté, ce qui est un grand avantage pour le service de campagne; en outre, il ne s'oxide pas, et ne s'altère que fort peu par un usage fréquent. Celui dont on fait usage dans l'artillerie française, se compose de cent parties de cuivre et de onze d'étain. La fonte est beaucoup moins coûteuse que le bronze; mais comme elle est plus cassante, il faut compenser ce défaut par une surcharge de matière qui rend les pièces lourdes et d'une manœuvre difficile. Aussi ces pièces ne sont-elles employées que dans les cas où la mobilité ne leur est pas nécessaire, comme cela a lieu la plupart du temps dans la marine. Les batteries de côte, et celles des navires de guerre, sont à peu près les seuls endroits où l'on en fasse usage. On a essayé de fabriquer des bouches à feu en fer forgé. Ce métal, qui est supérieur à tous les autres sous le rapport de la résistance, siérait à merveille pour cet emploi: les pièces seraient aussi solides et d'aussi bon usage que celles de bronze, et beaucoup moins pesantes. On a été arrêté par quelques difficultés d'exécution qui ne sont point encore surmontées; mais on peut hardiment prédire dès à présent que c'est de ce côté que se trouvent les plus importans progrès que l'artillerie puisse préparer pour les prochaines guerres.

Des diverses espèces de bouches à feu et de leur calibre. — On distingue trois sortes principales de bouches à feu: les canons, les obusiers et les mortiers. Les canons sont destinés à lancer des boulets pleins ou des boîtes à balles; quand on veut les employer à l'incendie, on les charge avec des boulets rouges: leur âme est uniformément cylindrique, et leur surface extérieure a la forme d'un cône tronqué avec des renforts et des tourillons. Les mortiers lancent des projectiles creux remplis de poudre, qui éclatent par une nouvelle explosion à l'endroit où ils tombent. Ils diffèrent des canons en ce que leur âme est beaucoup plus courte proportionnellement, et que dans la partie inférieure elle se rétrécit en un réduit plus étroit, nommé *chambre*, de forme conique ou cylindrique, dans lequel on place la charge, et dont les parois servent à supporter la bombe. Les mortiers se tirent toujours sous un angle très ouvert, leurs tourillons ne sont point placés comme ceux des canons près du centre de gravité, mais à la culasse. On donne le nom particulier de pierriers à des mortiers légers, dont on se sert pour lancer des volées de pierres sur l'ennemi lorsqu'il est placé à une petite distance, ainsi que cela a souvent lieu pendant les travaux de siége. Les obusiers participent à la fois du canon et du mortier: leurs projectiles, qui sont les obus, se tirent à peu près comme les boulets; mais ils sont creux et éclatent comme les bombes; l'âme des pièces se termine par une chambre comme celle des mortiers; mais leur forme générale se rapproche de celle des canons.

Le calibre des premières bouches à feu qui parurent après l'invention de la poudre, vers le milieu du quatorzième siècle, n'était pas très fort. Ces bouches à feu étaient des tuyaux de bois ou de tôle de médiocre grosseur, renforcés extérieurement par des cercles de fer. Mais bientôt l'idée de les employer dans les siéges en remplacement des balistes et des catapultes conduisit à augmenter leurs proportions d'une manière excessive. On était obligé, à cause de cela, de les établir à demeure fixe sur des échafaudages, et l'on s'en servait pour lancer sur les positions de l'ennemi des quartiers de pierre d'un poids énorme. Les boulets jetés par l'empereur Mahomet au siége de Constantinople pesaient deux cents livres. Louis XI fit fondre un canon du calibre de 500 qui portait les boulets depuis la tour de la Bastille jusqu'à Charenton, et douze autres du calibre de 45 auxquel il donna les noms des douze Pairs de France. Sous François Ier, les pièces du calibre de 50 étaient encore communes. Ces machines devaient certainement causer plus d'effet par la terreur qu'elles inspiraient que par le mal qu'elles causaient; non seulement leur manœuvre était excessivement lente, leurs coups peu assurés, et leur prompt transport sur les points où elles auraient été nécessaires presque impossible; mais il est évident qu'un boulet de 500 tombant par hasard sur un homme, ne le tuait pas mieux que ne l'aurait fait à sa place un boulet de 12 ou de 6. On qualifiait les divers calibres par des noms empruntés aux animaux les plus redoutés, tels que basilics, scorpions, serpentines; etc. L'édit de Blois de 1572 réduisit au calibre de 33 1/2 les plus fortes pièces employées dans les armées françaises. Louis XIV diminua encore les calibres, et en établissant par ses ordonnances la distinction entre les calibres de siége et les calibres de campagne, il fit faire à cette partie de la science un pas de la plus grande importance. L'expérience acquise durant la guerre de sept ans, si fameuse dans l'histoire militaire à cause des perfectionnemens introduits par Fréderic dans l'emploi des bouches à feu sur les champs de bataille, conduisit la France à mettre la dernière main à son système d'artillerie. Ce fut Gribeauval qui eut le mérite de guider cette réforme, et qui lui a laissé son nom. Les calibres de 12, de 8 et de 4, qui étaient au nombre de ceux déjà adoptés par l'ordonnance de 1732, rédigée sur les instructions du général de Valière, furent seuls conservés; on allégea les pièces, et les obusiers furent réduits au calibre de 6 pouces. C'est avec ce matériel que nous avons exécuté les immortelles campagnes de la révolution française. Napoléon remplaça, en 1803, les deux calibres de 4 et de 8 par un calibre moyen, celui de 6; la plupart de ses victoires ont été décidées avec des batteries de ce calibre, jointes à des batteries de 12. En 1815, on a de nouveau supprimé les pièces de 6, pour revenir à celles de 4 et de 8 de l'ancien régime, qui forment encore aujourd'hui, avec les obusiers de 6 pouces, le fonds de notre artillerie de campagne. Les pièces de 16 et de 24, les obusiers de 8 pouces, et les mortiers de 8 pouces et de 10 pouces, forment l'artillerie de siége, employée indifféremment à l'attaque ou à la défense des places. Dans les campagnes d'Italie, on s'est servi pour la guerre de montagnes, de pièces de 3 montées sur des traîneaux, et d'obusiers de 4 pouces pouvant être employés comme mortiers. Il y a beaucoup à faire pour le perfectionnement de l'artillerie de montagne. Elle peut être du plus grand secours pour la pacification des pays montueux qui sont les endroits d'où, jusqu'à présent, il est le plus difficile d'extirper la guerre. On pa-

rait actuellement vouloir s'en tenir exclusivement à l'emploi des obusiers de petit calibre : les pièces transportées à dos de mulets sont du poids de 100 kilogrammes seulement, et les projectiles n'en pèsent que 4.

Sans entrer dans de plus grandes particularités sur le matériel des bouches à feu, nous nous contenterons de consigner ici succinctement les indications relatives aux calibres actuellement en usage chez les principales puissances de l'Europe, et aux divers détails de service qui sont la conséquence du calibre.

Nations.	Espèce de bouche à feu.	Calibre.	Poids en livres de la bouche à feu.	Poids de la charge pour boulet ou obus.	Nombre de balles.	Poids de chacune en onces.	Hommes de service.	Chevaux de trait.
Française.	Canons de	12	1770	4	42 95	16 7	15	6
		8	1165	2 ½	42 105	10 4	13	4
		6	760	2	42	10	11	4
	Obusiers de	6 p. long.	1770	3 1 ½	60	8	15	6
		6 court.	1340	3				
		5 ½ long.	1165	2 1	70	4 ½	13	4
		5 ½ court.	588	1	28	4 ½	11	4
Anglaise.	Canons de	12 moyen.	1868	4	34	12	15	6
		12 court.	1200	3	34	12	15	6
		9 moyen.	1400	»	»	»	»	»
		6 moyen.	850	1 ½	34	7	9	4
		6 court.	500					
	Obusiers de	5 ½ p.	450	1	55	6	9	4
		4 ½	350	» ½	55	»	»	»
Autrichienne.	Canons de	12	1590	2 ½	12 28 114	32 12 3	8	6
		6	810	1 ½	28 60	6 3	8	4
	Obusiers de	7 livres.	543	1 ½ » ½ » ½	57	6	8	4
Prussienne.	Canons de	12	1955	4	170 41	3 12	12	8
		6	940	2 ½	41 126	6 2	8	6
	Obusiers de	10 livres.	1375	2 ½ 1 ½ 1	56	12	14	8
		7 livres.	770	1 » ½ » ½	56	6	9	6
Russe.	Canons de	12 moyen.	2080	4	36	12	12	8
		12 court.	1140	2 ½			10	6
		6	880	2	36	6	8	4
	Obusiers de	20	1660	4	48 94	6 3 ½	12	8
		10	880	2	60 151	» »	8	4

Des forces employées au service des bouches à feu. — Le jeu des bouches à feu se produit par la combinaison, sur le champ de bataille, de trois sortes de forces différentes : 1° la force chimique ; 2° la force d'animaux ; 3° la force d'hommes.

Sans entrer dans le détail des actions de ces trois forces, nous allons examiner brièvement leurs fonctions générales ainsi que les conditions auxquelles elles sont tenues de satisfaire.

1° L'office des hommes est de conduire, de disposer, de charger et de decharger les bouches à feu. Cet office ne convient qu'à des hommes d'élite. En effet le travail de certaines manœuvres demande des corps robustes; et dans une multitude de circonstances, il suffit d'un simple défaut de vigueur pour compromettre la célérité des mouvemens, qui est un point de première importance. Il est donc nécessaire de choisir des hommes grands et solidement conformés. Dans l'armée française, la taille minimum pour l'artillerie est de 1m, 73 centim. De son côté, l'instruction de ces hommes porte sur une série d'articles très compliquée, et il est certain qu'elle dépasse les bornes des esprits grossiers ; elle n'appelle que des intelligences alertes : la construction des batteries, le service des diverses espèces de bouches à feu dans les opérations de siége et de campagne, les manœuvres de la grande tactique, et tant d'autres fonctions, sont des exercices beaucoup plus compliqués que ceux des autres armes. Et encore ces derniers exercices doivent-ils être aussi familiers à l'artilleur que ceux qui lui sont spécialement dévolus : il doit manier le fusil comme le fantassin, monter à cheval et se servir du sabre comme le cavalier; en outre, il doit exceller dans l'art de conduire les voitures, non seulement, ainsi que les postillons, dans les plus mauvais chemins, mais à travers tous les accidens de la campagne. Bien différent des autres soldats, il ne voit pas chacun de ses gestes mécaniquement réglé par la seule attention au commandement, ni sa propre spontanéité constamment amortie par le sentiment de la communauté; il a dans mille circonstances à prendre conseil de lui-même et de son coup-d'œil; et sans que jamais l'harmonie de l'ensemble soit troublée, il faut qu'il sache demeurer individu, tandis que le fusilier doit, au contraire, renoncer à lui-même, pour ne plus être qu'un élément de bataillon. Quant au courage, c'est ici surtout que le bien du service exige qu'il soit de haute qualité; il lui faut d'autant plus de grandeur que le canonnier n'est pas destiné à se prendre jamais corps à corps avec son ennemi : il ne doit pas songer à combattre, mais à garder sa position, et à s'acquitter avec tranquillité et précision des divers détails de son métier; dans son âme, la bravoure n'a point la ressource d'appeler la colère à son aide; plus le danger augmente, plus ses camarades tombent autour de lui, plus il doit veiller et redoubler de sang-froid pour assurer la régularité de son tir. Que d'actions héroïques ensevelies dans la fumée d'une batterie !

Dans l'artillerie de campagne, l'unité est ordinairement formée par un groupe de six bouches à feu, dont deux obusiers : cela forme ce que l'on nomme une batterie; le nombre d'hommes nécessaire, si la batterie est à cheval ou montée, est de 190 sous-officiers et soldats; il n'est que de 100 pour une batterie à pied non montée. Le commandement de la batterie se fait par quatre officiers : un officier à chaque section de deux pièces, et le capitaine en second en arrière à la tête du parc de réserve.

En France, comme chez la plupart des autres puissances, les troupes d'artillerie sont réunies par régimens. Chaque régiment se compose d'un état-major, de trois batteries à cheval, et de treize batteries à pied, et renferme sur le pied de guerre, outre le cadre de dépôt, une force de 2,500 sous-officiers et soldats; sur le pied de paix, cette force se réduit à 1,400 hommes environ. Dans les lieux principaux de garnison sont établies des écoles régimentaires dirigées par des maréchaux-de-camp, et destinées à l'instruction pratique et théorique de ces troupes toujours exercées, et dans les rangs desquelles la distribution des grades est partout échelonnée sur le savoir; l'émulation y est excitée avec tous les soins qui ailleurs ne se portent que sur le maintien de la discipline, et l'on s'efforce de donner à chaque homme le sentiment de sa propre importance, et le moyen de se perfectionner constamment jusqu'à la fin de son service.

L'esprit de corps est entretenu par l'alliance des officiers; c'est par eux que les traditions se conservent, et que le travail des améliorations se poursuit. Un comité supérieur formé par des officiers généraux constitue un foyer central autour duquel tout le reste est rangé. La charge de grand-maître de l'artillerie a été long-temps une des charges prin-

cipales de la monarchie française ; elle est même antérieure à l'introduction des bouches à feu dans les armées ; mais l'origine du Corps de l'artillerie ne remonte pas au-delà du règne de Louis XIV. C'est à la fin du dix-septième siècle, alors que dans toute l'Europe les bouches à feu étaient encore entre les mains de compagnies particulières et sans solidarité commune, que ce grand homme d'état comprenant avant tous les autres l'importance fondamentale de cette arme nouvelle, fit les premières ordonnances pour sa consolidation régulière. L'érection officielle de l'artillerie en Corps Royal ne date toutefois que du règne de Louis XV : ce corps se composait alors de sept régimens, et d'un nombre d'officiers qui fut d'abord de 376, et plus tard, sous Louis XVI, de 900. En 1791 ce corps fut presque doublé et porté à huit régimens d'artillerie à pied, huit d'artillerie à cheval, plus douze compagnies d'ouvriers et un corps de pontonniers, et en l'an XI, lors de sa réorganisation, il fut de 52,700 hommes. C'est avec cette force que Napoléon commença ; mais peu à peu elle se trouva insuffisante pour ce qu'il y avait à faire, et en 1814 l'artillerie, progressivement accrue par de nouveaux décrets, se trouvait composée de 103,000 hommes. Et combien en avait-on consommés depuis 1804 sur les champs de bataille ! car, proportion gardée, c'est de cette troupe si précieuse que la tactique moderne tue le plus.

2° — Toutes les bêtes de somme peuvent être utilisées pour le service de l'artillerie. Ainsi chez les puissances asiatiques on voit les éléphans et les chameaux employés pour le transport à dos de bouches à feu de petit calibre ; dans les mauvais chemins, les bœufs sont quelquefois une excellente ressource, et enfin, les mulets ont leur rôle dans la guerre de montagne ; mais c'est aux chevaux qu'appartient la première place entre les animaux que cette arme peut enrôler ; ils sont un des élémens essentiels de sa puissance.

On applique la force des chevaux à deux usages différens, à traîner les bouches à feu et leur attirail, et à transporter les hommes chargés de la manœuvre de ces pièces : ce transport peut se faire de deux manières, soit à dos, ce qui constitue l'artillerie à cheval, soit sur des voitures, ce qui constitue l'artillerie montée. Cette association directe de la force de l'homme avec celle du cheval produit les plus précieux résultats, par l'extrême rapidité avec laquelle elle permet aux bouches à feu de se mouvoir d'un point à l'autre sur le champ de bataille. Ce fut Frédéric-le-Grand qui introduisit le premier cette nouveauté dans ses armées, et il dut une grande partie de ses victoires à la supériorité de puissance qu'elle lui valut. Jusqu'à lui les bouches à feu traînées par les chevaux étaient suivies par les canonniers marchant à pied, et ne pouvaient par conséquent que se déplacer fort lentement : l'artillerie n'était montée que sur des jambes de fantassins, il lui donna celles du cheval ; on ne connaissait que les batteries de position, il montra ce qu'on pouvait attendre des batteries volantes. Ce fut pour la tactique le principe d'une révolution plus grande certainement que celle qui avait été causée au quinzième siècle, par l'apparition des pesantes bouches à feu de l'ancien calibre. Grâce à cette agilité et à l'allégement correspondant du reste de son matériel, l'artillerie, est maintenant une arme indépendante, et jouant son rôle personnel dans les batailles.

La dépense considérable occasionée par l'entretien d'un cheval par homme, a fait imaginer un système plus économique qui consite à voiturer les canonniers de service sur les caissons et sur les avant-trains des pièces. La vitesse des chevaux d'attelage ainsi surchargés est naturellement moins grande que dans le système de l'artillerie à cheval, surtout lorsqu'il est nécessaire qu'elle soit soutenue sur une certaine distance ; mais dans une foule de circonstances, cette vitesse est tout-à-fait suffisante, et dans tous les cas elle est considérablement supérieure à celle de l'artillerie à pied, bien qu'elle ne soit pas sensiblement plus coûteuse. Les Anglais ont donné le premier exemple de cette application de la force des chevaux qui a été adoptée avec quelques perfectionnemens par l'artillerie française dans sa dernière réorganisation. Il en résulte que, chacun de nos régimens renferme actuellement un certain nombre de batteries montées.

La quantité de chevaux que nécessite le service de l'artillerie est énorme. Il est certain que c'est là un des grands inconvéniens de cette arme. Le salut des pièces est attaché à celui de ces animaux qui fatiguent beaucoup, et que l'on est par conséquent obligé d'entretenir avec beaucoup de soins, ce qui n'est pas toujours facile en campagne. En outre, il faut compter qu'une batterie est d'autant plus exposée qu'elle s'offre aux coups de l'ennemi sur une surface plus étendue. Il n'est guère possible cependant de concevoir une réduction dans le nombre des chevaux qui sont employés au transport des munitions ; mais il est aisé de pressentir des perfectionnemens qui, en diminuant le poids des pièces et de leurs affûts, ainsi que le nombre des hommes de manœuvre, permettraient plus d'économie dans l'emploi des chevaux, et donneraient ainsi le moyen d'avoir, avec une même force de chevaux, une force d'artillerie bien plus grande. Dans l'état actuel, le service d'une batterie à cheval demande le concours de 228 chevaux, ce qui est vraiment exorbitant ; celui d'une batterie montée n'en demande que 198. Le prix de ces chevaux est d'environ 450 fr. pour ceux de selle, et de 500 pour ceux de trait.

3° — Ce qui rend la poudre à canon si précieuse pour les usages de la guerre, c'est qu'elle constitue le réservoir de force le plus maniable et le moins pesant que l'on connaisse jusqu'ici. Les sciences sont dès à présent maîtresses d'un grand nombre d'autres moteurs ; mais elles n'en possèdent pas qui s'adaptent mieux que celui-ci aux diverses conditions du tir des projectiles en campagne. Quelques compositions détonantes, telles que les chlorates et les fulminates, agissent à la vérité avec plus d'énergie, mais leur emploi demande trop de précautions et présente trop de dangers pour pouvoir s'accorder avec les allures expéditives d'une bataille. Il y aurait de l'imprudence à mettre en contact la force des hommes avec des forces aussi redoutables et aussi promptes à s'emporter ; elles feraient payer trop cher à leurs associées les coups portés à l'ennemi. On peut tout au plus les employer comme amorces, par petites doses, en remplacement des mèches à feu.

On a proposé dans ces derniers temps d'appliquer au service militaire le moteur, qui est aujourd'hui si universellement en jeu dans l'industrie, le moteur commun des filatures, des usines à fer, des bateaux de transport et même des voitures, la vapeur d'eau. Il faut remarquer que ce serait donner à la vapeur un rôle entièrement nouveau ; car son action ordinaire dans les machines a bien plus d'analogie avec la force musculaire des chevaux, qu'avec l'expansion brusque et violente de la poudre à canon. Quelques essais, pour l'application de cette idée, ont cependant été faits en Angleterre et en France ; ils n'ont pas été fort heureux : mais comme ils n'ont pas été suivis pendant assez long-temps pour être considérés comme décisifs, la question, malgré son importance, reste encore flottante. Il est probable que l'introduction de la puissance de la vapeur dans les grandes opérations militaires serait le signal d'une révolution nouvelle, non seulement dans l'artillerie, mais dans la tactique et peut-être même dans la stratégie tout entière. Mais comme cela ne pourra avoir lieu que par un perfectionnement des sciences mécaniques auquel nous ne touchons point encore, il est permis d'espérer que d'ici là les perfectionnemens politiques auront mis les nations sur le pied de décider leurs procès autrement que par l'appel aux armes. Les méthodes proposées jusqu'ici consistant dans l'application directe de la vapeur sur les masses à projeter, il suffit, pour mettre en saillie la difficulté de la question, de remarquer que la plus grande

pression que puisse produire la vapeur, par les procédés connus, est tout au plus de cinquante ou soixante atmosphères, tandis que les gaz de la poudre atteignent instantanément, par le phénomène de l'inflammation, un volume égal à plus de quatre mille fois leur volume primitif, et avec une force d'expansion qui, suivant la résistance, peut monter jusqu'à vingt ou trente mille athmosphères. C'est là que gît la principale différence entre les deux agens. La vapeur n'est pas un producteur de mouvement assez énergique, pour que son action instantanée puisse suffire, et elle ne pourrait être employée que pour préparer des réservoirs de force élastique que l'on ferait successivement détoner comme la poudre; peut-être même, s'il nous est permis de proposer un avis en pareille matière, pourrait-elle être employée à mouvoir des volans agissant par la force centrifuge comme des frondes. Il faudrait, en un mot, chercher à remplacer par la vapeur non pas la poudre, mais la force musculaire avec laquelle la vapeur a tant d'analogie, et qui formait le principe unique de l'artillerie des anciens. En attendant, il est certain que le canon, tant qu'il aura pour lui l'avantage de la promptitude et de la légèreté, aura aussi tous les autres, du moins en campagne.

Les critiques que l'on peut faire de la pesanteur de l'artillerie ne tombent que très faiblement sur ce qui concerne la poudre. Et, en effet, le poids de la charge de poudre n'étant aujourd'hui que le tiers de celui du boulet, il est clair que quelque gain que l'on fasse désormais de ce côté, les conditions fondamentales de l'arme ne seront aucunement changées. Les grosses masses de fer, dont il est nécessaire de se servir pour couper comme il faut dans l'ennemi, seront toujours en campagne l'embarras principal des approvisionnemens. Et, du reste, on doit convenir qu'il est fort satisfaisant de n'avoir à dépenser que trois livres pour en jeter douze avec tant de violence au front de l'ennemi. C'est la grande consommation de boulets bien plutôt que la grande consommation de poudre, réclamée par le jeu d'une bataille, qui oblige à faire marcher avec les batteries un si grand nombre de voitures. L'expérience des dernières campagnes a montré qu'un approvisionnement de 200 coups par pièce était généralement suffisant; mais cela seul est déjà beaucoup. Le service est ainsi réglé : la pièce de douze est suivie de 215 coups répartis dans trois voitures; l'obusier, de 160 coups, transportés également sur trois voitures; la pièce de huit n'est suivie que de 199 coups, sur deux voitures, et la pièce de quatre, de 168 sur une seule. Certes, ce sont là des équipages que l'on peut à bon droit considérer comme énormes, surtout si l'on fait attention qu'ils ne contiennent guère que l'aliment d'une heure de combat : une heure de combat, c'est là le seul fruit de tant de charrois laborieusement soutenus souvent pendant toute une campagne! Mais, comme nous l'avons dit, la faute en est au poids des boulets bien plutôt qu'à celui de la poudre. Diminuer dans certains cas le calibre et avoir un tir plus juste, voilà la plus grande économie que l'on puisse faire.

Des différentes espèces de tir et de leur effet.— Quel que soit l'angle d'inclinaison sous lequel on tire les bouches à feu, quelle que soit la force de la charge et la nature du projectile, la route décrite par ce dernier est toujours une trajectoire courbe, provenant de la forme parabolique modifiée par la résistance de l'air. Mais, suivant les circonstances de la guerre, et le but que l'on veut atteindre, il convient de donner à cette trajectoire plus ou moins de courbure ou d'étendue; c'est à quoi l'on arrive en faisant varier, soit la charge, soit l'inclinaison de la pièce. Toutes choses égales d'ailleurs, la plus grande portée a lieu lorsque l'on tire sous un angle de 43 à 44 degrés : les projectiles agissent alors par la force de chute, et non plus par celle d'impulsion qui est entièrement épuisée. Dans tous les cas, le problème du tir se réduit à déterminer, d'après la connaissance de la ligne droite qui unit le point de départ avec le but, les conditions de mouvement les plus convenables pour produire une trajectoire qui aille recouper la droite au second point. Quand il s'agit de petites distances, la trajectoire peut être considérée comme se confondant avec la droite, et alors, s'il n'y a point d'obstacles intermédiaires, le problème ne présente pas de grandes difficultés. Mais quand on est obligé d'avoir recours à une trajectoire sensiblement courbe, le problème devient, au contraire, un des plus compliqués que la mécanique puisse se proposer. Il n'est pas douteux que l'artillerie ne fît promptement de grands progrès si la théorie plus avancée à cet égard, et basée sur des séries d'expériences plus délicates, permettait à la pratique de remplacer les bouches à feu actuelles par des machines d'une précision plus géométrique. On a comparé, non sans fondement, la balistique avec l'astronomie : les projectiles ne sont, en effet, autre chose que de petites planètes, lancées dans l'espace atmosphérique par la main de l'homme; mais ne peut-on pas en conclure que ce qui s'est fait pour l'établissement de notre puissance en astronomie, savoir le perfectionnement simultané des données mathématiques et physiques et des instrumens, doit se faire aussi pour l'amélioration de notre artillerie ?

Le canon est toujours tiré sous une inclinaison très faible; l'amplitude angulaire de sa variation ne dépasse pas 12 à 15 degrés. On emploie le tir élevé lorsque l'ennemi est situé à une grande distance ou sur une hauteur; c'est aussi ce que l'on nomme le tir à toute volée : les pièces sont alors chargées au maximum. Le tir incliné s'exécute lorsque l'on a l'ennemi au-dessous de soi. On a recours à un tir à peu près parallèle au terrain, lorsqu'on veut battre le but suivant la direction de la ligne de mire; c'est le tir de *plein fouet* ou de *but en blanc;* il faut aussi pour celui-ci une charge au maximum. Si l'on ne veut atteindre le but qu'après avoir fait faire au boulet plusieurs bonds sur le terrain, on rend l'inclinaison presque nulle, on diminue la charge, et l'on a alors le tir *à ricochet.* On nomme tir *de bricole* celui dans lequel on chasse obliquement le boulet contre un obstacle latéral, pour le faire rejaillir par le côté et arriver au but, malgré les empêchemens intermédiaires, en suivant une direction brisée. Le tir *à balles* ou *à mitraille* se produit en remplaçant le boulet par une boîte chargée d'une quantité de projectiles d'un calibre plus petit : la charge de poudre doit être augmentée d'un bon tiers afin de conserver une force suffisante; les balles partent en divergeant suivant un espace conique, et pour obtenir un bon effet, il faut disposer les choses de manière à ce qu'il y en ait au moins un certain nombre qui fassent ricochet avant de toucher le but. Le tir *à boulets rouges* n'a lieu que dans des circonstances fort rares; on fait chauffer les boulets sur un gril, puis on les introduit dans la pièce déjà chargée, par dessus une seconde bourre de foin ou de gazon mouillé.

Les plus grandes portées utiles des boulets s'obtiennent sous l'angle de 6 degrés; elles sont de 1800 mètres pour les pièces de douze, de 1500 pour celles de huit et de 1200 pour celles de quatre. Mais les bonnes portées moyennes ne sont que moitié de celles-ci; et c'est en général dans cette mesure qu'il convient de se tenir. Cependant, dans certaines circonstances, on a vu tirer parti d'un tir de pièces de douze forcé jusqu'à 4,000 mètres. Quant aux balles, leur portée est beaucoup moindre; les plus grandes distances auxquelles il soit avantageux d'en faire usage sont, pour les pièces de douze, de 800 mètres avec les grosses balles, et de 700 avec les petites; pour les pièces de huit, de 700 et de 600; pour les pièces de quatre, de 600 et de 500.

La certitude du tir diminue rapidement à mesure que la distance augmente; il faut donc, surtout en campagne où les munitions sont un objet très précieux, calculer très scrupuleusement les coups, afin de les faire payer à l'ennemi ce qu'ils valent. Voici le résultat d'expériences, faites en Prusse, avec des pièces de six tirées à boulet contre un panneau de

6 pieds de hauteur et de 100 de longueur, figurant un front de fantassins :

DISTANCE en pas.	NOMBRE TOTAL des coups.	NOMBRE des coups qui ont porté.	PROPORTION sur 100 des coups qui ont porté.
1600	522	115	22
1500	456	112	24
1400	522	130	25
1300	456	116	25
1200	522	122	23
1000	165	51	30
800	165	63	38

Voici le résultat d'autres expériences faites sur le tir à balles contre un panneau de mêmes dimensions que le précédent. Les balles de 6 onces répondent à un tir executé avec des pièces de douze :

DISTANCES en pas.	CALIBRE des balles.	NOMBRE TOTAL des balles en expérience.	NOMBRE de celles qui à chaque coup ont porté dans le panneau.
200	1 once.	27216	55
300	Idem.	25056	26
400	Idem.	16596	19
500	3 onces.	8856	8
600	Idem.	8856	7
700	Idem.	2952	4
700	6 onces.	5412	7
800	Idem.	5658	6
900	Idem.	1968	5

Il est facile, avec ces données ou avec d'autres analogues, de calculer à l'avance l'effet utile que l'on peut attendre d'une batterie. Considérons, par exemple, une batterie de six pièces tirant à boulets, à 1500 pas sur l'ennemi : en adoptant pour la moyenne des coups deux par minute, y compris les retards, la batterie fournira par minute 12 coups, sur lesquels il y en aura seulement 2,8 d'utiles; après un quart d'heure de feu, il n'y aura donc encore que 42 hommes de frappés; ce qui sera en pure perte, car cela ne formera pas un vide suffisant pour qu'une masse en soit ébranlée. A une pareille distance, il faudrait donc unir les forces de plusieurs batteries; car en s'arrangeant de manière à tuer à l'ennemi, dans ce même espace de temps, 200 ou 300 hommes, ce qui se ferait à l'aide de cinq ou six batteries, on exercerait presque infailliblement une certaine influence sur ses dispositions.

Mais si au lieu de faire agir l'artillerie à de grandes distances et par batteries séparées, on la fait agir au contraire d'ensemble et de près, ses effets prennent une toute autre puissance. Plaçons 60 bouches à feu à 1000 pas de l'ennemi; d'après le tableau, nous aurons en vingt minutes abattu 720 hommes, trouée sensible et bien suffisante pour changer l'attitude de la ligne ennemie.

Lorsque l'on peut se placer assez près de l'ennemi pour faire usage des cartouches à balles, le jeu des bouches à feu est encore plus efficace; il devient tel, qu'il est presque impossible de l'endurer long-temps. Jusqu'à la distance de 300 pas, on peut tirer avec des balles d'une once; entre 300 et 900, avec des balles de 3 onces; au-delà, il faut des balles plus fortes; à 1000 pas, on est obligé de renoncer à ce genre de tir, parce qu'il cesse d'être assez certain pour payer ce qu'il vaut. A 400 pas et en une minute, 60 pièces de six, sur le nombre immense de balles qu'elles projettent, en logent 2,280 dans les rangs de l'ennemi; l'effet utile d'un pareil feu, soutenu vivement pendant quelques minutes, est incalculable; à 200 pas, position un peu hasardée, mais dans laquelle on se place cependant quelquefois, une seule décharge tue une quantité de monde prodigieuse. La règle pour les calibres français est de commencer le feu à 800 mètres pour les pièces de douze chargées à grosses balles, à 700 pour celles de huit, à 600 pour celles de quatre, et respectivement à 100 mètres de moins pour les cartouches à petites balles.

Nous ne ferons point ici la comparaison détaillée des effets produits par les pièces des divers calibres, et sur les diverses sortes de terrains; nous avons seulement voulu donner, par ce qui précède, une idée sommaire des calculs à l'aide desquels on peut à l'avance évaluer en chiffres les coups que l'on se propose de porter à l'ennemi. Nous ajouterons seulement quelques mots sur le tir des projectiles creux. L'avantage de cette espèce de projectiles vient de ce qu'il n'est pas possible à l'ennemi de s'en garantir; ils le frappent premièrement au point où ils tombent sur lui, et secondement le long des nombreuses trajectoires formées par leurs éclats à la suite de l'explosion.

Les obusiers, bien que leur tir soit beaucoup moins exact que celui des canons, sont cependant une très précieuse ressource dans certains cas. La courbure de leur tir permet d'atteindre aisément l'ennemi à une distance de 2,000 pas, et, à cette distance, leurs projectiles, à cause des dangers de leur explosion, ne laissent pas que d'être inquiétans; il convient cependant de ne pas tirer au-delà de 1000 ou 1200 pas pour les obusiers à grande portée, et 5 ou 600 pour ceux à petite portée. Les obus sont excellens pour jeter le désordre dans la cavalerie, dans les masses abritées derrière des retranchemens ou des replis de terrain, pour incendier les villages, foudroyer les redoutes et les hauteurs; dans la guerre de montagnes surtout, ils constituent, pour ainsi dire, toute l'artillerie à eux seuls. On peut, en général, calculer qu'un obus qui éclate fournit 16 morceaux, portés quelquefois jusqu'à 600 pas du point d'explosion : c'est une sorte de mitraille rayonnante; mais fort souvent l'explosion n'ayant lieu que lorsque l'obus a déjà roulé loin de la ligne, il n'en résulte aucun effet. A 1800 pas le nombre des obus placés dans un espace de 30 pas en avant ou en arrière du but, n'est guère que de 5 pour 100; et encore toutes ne font-elles pas explosion. C'est donc un projectile très peu sûr, et comme il est fort coûteux et peu abondant dans les approvisionnemens de campagne, il faut le ménager avec beaucoup d'attention et ne l'employer que dans les circonstances décisives et aux portées moyennes.

Quant aux mortiers, comme ils ne sont employés que dans l'artillerie de siége, nous n'en dirons ici que peu de chose. Leur tir offre plus de régularité que celui des obusiers, et il atteint à de plus grandes distances. Les portées moyennes sont de 1200 mètres pour les obusiers de 8 pouces, de 2,200 pour ceux de 10 pouces, et 2,500 à 2,800 pour ceux de 10 pouces à grande portée, et de 12 pouces. On emploie les bombes soit pour jeter l'épouvante dans la population, soit pour ruiner des retranchemens sur lesquels les boulets n'auraient pas assez de prise, soit pour battre d'enfilade les ouvrages de la place; une simple variation dans la charge suffit pour la mettre en mesure de remplir ces divers objets. Ce genre de tir est d'autant plus sûr, que généralement les batteries de mortiers sont établies à demeure, du moins pour un certain temps.

De la proportion et de la combinaison des bouches à feu avec les autres armes. — Le nombre des bouches à feu employées dans les armées a été successivement en augmentant à mesure que la tactique a révélé leur importance. Dans les armées du seizième siècle, on ne comptait guère qu'une bouche à feu pour 2,000 hommes. A la fameuse bataille de Nieuport, il n'y avait en tout que 6 bouches à feu de part et d'autre. Au dix-septième siècle, la composition des armées de Gustave-Adolphe, qui fit faire de si grands pas à l'artillerie, montre fréquemment une force d'artillerie huit fois plus considérable. A la bataille de Lutzen, ce prince avait

en ligne 60 bouches à feu, ce qui ne s'était pas encore vu. Après sa mort, Condé, Turenne, Montecuculli, Wallenstein, et les autres grands capitaines de ce temps-là, s'accordèrent presque unanimement à renoncer à ces équipages nombreux et embarrassans, afin de se procurer une plus grande liberté de mouvemens. Du reste, il n'y avait encore aucun principe fixe à cet égard. Cependant, dans les campagnes du commencement du dix-huitième siècle, on trouve presque partout la proportion d'une bouche à feu pour 1000 hommes. Frédéric-le-Grand changea cet usage, et en augmentant la mobilité de l'artillerie, il se mit en mesure de revenir aux proportions de Gustave-Adolphe : dans la guerre de sept ans, il conduisit en campagne 306 bouches à feu; ce qui était à peu près la proportion de 4 pièces par 1000 hommes. Dans les guerres de la révolution, l'artillerie des Prussiens fut encore plus forte; car, à la bataille de Pirmasens, ils avaient en ligne jusqu'à 7 pièces par 1000 hommes. La France, à la même époque, plus riche par son énergie que que par ses ressources financières, inférieure à ses ennemis sous le rapport du matériel, et obligée de diviser son artillerie pour en garnir tous ses corps d'armée, n'avait guère que 2 1/2 à 3 bouches à feu pour le même nombre d'hommes. En 1799, nos armées étaient ainsi composées: armée du Danube, 86,999 combattans, 214 bouches à feu; armée du Rhin, 48,755 combattans, 41 bouches à feu; armée de Batavie, 16,844 combattans, 41 bouches à feu; armée d'Italie, 52,602 combattans, 166 bouches à feu. L'armée d'Italie était la plus forte en artillerie; elle avait 3 bouches à feu par 1000 hommes, tandis que l'armée du Rhin n'en avait guère qu'une. Cette proportion de trois bouches à feu par mille hommes est celle que Napoléon conserva presque constamment dans la composition de ses armées; en 1813, il avait en Allemagne 382,000 combattans et 1300 bouches à feu; en Champagne, en 1815, 111,000 hommes et 350 bouches à feu; ce qui donne toujours à peu près le même nombre que dans l'armée d'Italie. Les autres puissances, bien qu'elles aient presque toujours été battues par notre artillerie, en avaient cependant communément plus que nous. A Iéna, les Prussiens avaient 4 pièces 1/2 par 1000 hommes; plus tard, ils n'en ont plus eu que 3 ou environ; mais en revanche les Russes en ont eu à peu près constamment 5, et même, dans quelques circonstances, ils en ont eu jusqu'à 8.

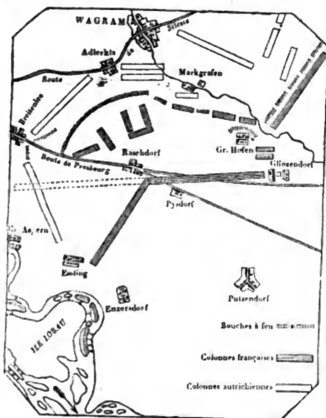
L'autorité de Napoléon, en matière de guerre, doit faire considérer comme classique, du moins dans l'état actuel de l'art, la proportion qu'il avait adoptée. Une artillerie trop nombreuse gêne le mouvement des autres troupes sans cesse obligées de veiller à sa conservation, et neutralise par conséquent une partie de l'armée; une artillerie trop faible, au contraire, laisse les troupes sans protection contre les canonnades de l'ennemi, et le général sans moyen de faire acte de vigueur dans les circonstances et sur les points décisifs : il faut une sage harmonie. D'ailleurs il ne suffit pas à un général d'être matériellement maître d'une puissante artillerie; il est nécessaire qu'il sache l'occuper tout entière d'une manière fructueuse sur le champ de bataille, et la chose est souvent difficile; tellement qu'il peut arriver que le général le moins fort en artillerie réussisse cependant, par l'habileté de sa tactique, à en mettre le plus sur le tapis, et à écraser ainsi par sa supériorité effective la supériorité numérique de son adversaire. C'est une leçon que Napoléon a donnée aux Russes plus d'une fois. Il me paraît certain que si un capitaine osait se mettre en campagne, aujourd'hui que les soldats sont assez habitués à endurer l'effet des batteries, avec une proportion d'artillerie pareille à celle de Gustave-Adolphe, et un matériel aussi lourd, son ennemi, à l'aide des deux autres armes, pourrait bientôt l'en faire repentir, lui enlever coup sur coup ses canons, ou au moins le mettre dans la nécessité d'en faire moins d'usage. La proportion de Napoléon revient à peu près à 10 artilleurs sur 100 combattans, et cette quantité est déjà fort considérable : on ne peut pas gagner des batailles rien qu'avec des canons, et quelque invention que l'on fasse, ce sera toujours au courage du bras qu'il appartiendra d'enlever définitivement la victoire.

Il ne nous est pas possible de traiter ici des principes généraux d'après lesquels doivent se régler les combinaisons de l'artillerie avec les autres armes, soit dans les marches, soit dans les batailles, soit dans l'attaque ou la défense des retranchemens; l'ensemble de ces principes constitue une science toute spéciale, et de laquelle on ne saurait utilement parler en quelques lignes; il est donc convenable de ne pas plus y insister que nous ne l'avons fait sur la théorie des manœuvres. Ce n'est pas dans nos modestes articles, destinés à la masse générale du public, que les officiers d'artillerie viendront chercher la connaissance des secrets et de la pratique de leur métier; et quant au public, il y a toujours dans chaque sphère d'études certaines réserves où il n'a que faire. S'il nous était permis de l'entretenir des choses dont nous nous détournons ainsi, et si en même temps nous étions en état de le faire dignement, il y verrait alors, non moins clairement sans doute que dans celles dont nous avons successivement discouru, la virtualité de l'esprit humain et son triomphe constant, même dans les évènemens de la guerre, sur la force matérielle. Sans entrer dans des considérations qu'il nous est défendu d'aborder, nous nous contenterons donc, pour mettre le sceau à cet article, de donner une idée rapide du rôle qu'ont joué les bouches à feu dans les campagnes modernes.

Pour caractériser d'un seul mot l'importance de ce rôle, il suffirait de dire que c'est l'artillerie qui a été le principal agent de la puissance de l'empereur Napoléon. C'est dans cette arme qu'il avait été élevé; et sans commettre injure envers ses autres qualités, on peut le regarder comme ayant été surtout un officier d'artillerie d'un excellent savoir; il a conclu presque toutes ses campagnes par les plus surprenantes et les plus vigoureuses opérations que l'on puisse exécuter avec des bouches à feu, et il a été victorieux par le canon au moins autant que par l'épée. Avant lui, Frédéric avait déjà enseigné cette tactique nouvelle, fondée sur l'emploi des grandes batteries, et en cela, ce monarque n'avait même fait que suivre l'impulsion donnée, dès le dix-septième siècle, à la science de la guerre, par le génie de Gustave-Adolphe; mais Napoléon avait trouvé dans l'histoire des opérations classiques de la guerre de Sept Ans, une école ouverte à tous les grands capitaines, et ce fut lui qui se chargea de relever et qui eut véritablement la gloire de justifier cette parole tombée de la plume du grand Frédéric, dans ses œuvres posthumes, comme un testament aux capitaines futurs : « L'artillerie est devenue l'élément principal des armées » Un simple perfectionnement dans la mobilité et la régularité du service des bouches à feu, joint à leur répartition méthodique dans des corps d'armée, sortes d'unités stratégiques de second ordre, composées de toutes les armes, telles furent, quant au technique, ses innovations principales. C'est de son génie et de l'inspiration particulière des théâtres de bataille qu'il tira tout le reste; réunir à propos, en un clin d'œil, aux meilleures positions, sans jamais se laisser deviner, et comme par une évocation magique, d'énormes masses d'artillerie pour étonner l'ennemi, et foudroyer les points les plus importans de son ordre de bataille; laisser, par cette concentration de l'artillerie en quelques postes d'élite, les deux autres armes libres dans le jeu de leurs manœuvres, et maîtresses d'engager largement l'action sans regarder en arrière; puis, au moment où la victoire se décide, achever son œuvre avec des réserves de gros calibre déployées en batteries sur les points décisifs, voilà, si je ne me trompe, son procédé le plus général dans toutes ses ordonnances de bataille. C'est une combinaison systématique et savamment calculée des trois grandes impétuosités de la guerre, l'impétuosité du boulet, l'impétuosité de la baïonnette et celle du sabre; et c'est par son adapta-

tion toujours ferme et précise aux diverses circonstances de l'action et aux mouvemens du terrain, spécialement en ce qui concerne l'artillerie, que ce grand général a réussi, dans tant de rencontres, à forcer les armées ennemies à lui céder le pas. Le coup d'œil plein de netteté avec lequel il embrassait si puissamment tous les accidens de la réalité dans l'administration de l'état, lui permettait de comprendre avec la même vivacité d'intelligence toutes les ressources de ses champs de bataille, et rien n'égale son habileté dans l'application des bouches à feu, si ne n'est son habileté à les évoquer pour les faire accourir sans retard aux points de rendez-vous. L'étude de ses opérations d'artillerie dans la plupart de ses grandes batailles, est une des plus instructives qu'un tacticien puisse faire; mais ce sont surtout les journées de Marengo, de Friedland, de Wagram, de Smolensk, de la Moskowa, de Lutzen, de Leipsig, qui se distinguent entre toutes les autres par des mouvemens de bouches à feu vraiment dignes de demeurer dans la mémoire de tous les temps.

Pour couronner ce que nous avons dit par un exemple qui, en laissant tomber son reflet sur les généralités dans lesquelles nous avons été obligé de nous renfermer, les éclaircira peut-être, nous allons décrire par une analyse succincte le rôle de l'artillerie dans le passage du Danube, et dans la bataille de Wagram en juillet 1809.



(*Disposition de l'artillerie à Wagram.*)

L'armée française établie à Vienne, sur la rive droite du Danube, avait à effectuer le passage de ce fleuve que l'armée autrichienne, réunie sur l'autre rive, avait pour mission de lui disputer. Déjà Napoléon avait posé un pied au milieu du Danube en s'installant dans l'île Lobau, dirigée en pointe vers l'ennemi, et flanquée d'une série de petits îlots distribués, suivant la ligne du courant, dans le bras à traverser. Des communications furent promptement établies entre ces îlots et l'île principale, et entre cette dernière et la rive droite. Les Autrichiens, trompés sur le dessein des Français, se préparaient à leur disputer le passage entre Essling et Gros-Aspern. Pour les entretenir dans cette erreur, on fit établir des batteries et jeter un pont dans l'île qui répond à cette position; mais pendant ce temps on remplissait d'une formidable artillerie, secrètement, et sans que les Autrichiens le pussent deviner, les îlots situés en avant de la pointe de l'île de Lobau, vis-à-vis Enzersdorf. La force totale de ces batteries était de 28 mortiers, 40 pièces de 18, 16 de 12 et 12 de 6; en tout 96 bouches à feu. Le 4 juillet au soir, les divers corps d'armée vinrent se réunir dans l'île: à peine y furent-ils que les Autrichiens, qui avaient rassemblé de leur côté une nombreuse artillerie dans Enzersdorf, dans l'espérance d'ouvrir une canonnade écrasante contre eux, une fois qu'ils seraient ainsi condensés en une seule masse, commencèrent leur feu. Il était alors dix heures du soir. Ce fut le signal pour les batteries françaises de démasquer; leur effet fut prompt, et en un instant la ville d'Enzersdorf, ainsi que tous les retranchemens dont les Autrichiens l'avaient environnée, fut en ruine. Sous la protection de cette force effroyable et incessante, on se mit en toute hâte à la construction des ponts; il y en eut bientôt quatre joignant l'île Lobau à la rive gauche, et à deux heures du matin l'armée française commençait déjà son défilement. Rien n'est plus logique en effet que l'emploi de l'artillerie pour un passage de fleuve: cette force produisant son effet à distance, le fleuve n'existe pas pour elle; elle n'a besoin ni de ponts, ni de gués pour commencer à frapper, et c'est comme une sorte d'avant-garde ailée qui s'emporte sur l'ennemi, et balaie préalablement, avec son fer exterminateur, la rive sur laquelle les autres forces de l'armée pourront venir prendre position à sa suite et sous le patronage de sa victoire.

Le lendemain 6 juillet, le soleil se leva pour la bataille. Les deux lignes armées se déployaient sur un terrain d'environ deux lieues d'étendue. Les Autrichiens avaient renforcé leur droite dans l'intention de déborder la gauche des Français, et de couper leurs communications avec l'île de Lobau. Les Français avaient, au contraire, accumulé la plus grande partie de leurs forces, et surtout de leur artillerie, à leur centre appuyé sur le village de Raschdorf. L'action commença avec les premiers feux du jour; la gauche de l'armée française, principalement formée par les corps saxons et bavarois, incapable de résister à une masse de plus de 50,000 hommes qui pesait sur elle, ne tarda pas à faiblir: l'ennemi gagnait le long du Danube; l'empereur, d'abord posté à l'aile droite, l'avait quittée en toute hâte pour venir à celle ci; mais il avait laissé ses ordres au maréchal Davoust pour la continuation de l'attaque déjà entamée contre la gauche des Autrichiens, aux environs de Wagram. Ce fut avec l'artillerie réunie par grandes batteries en avant des colonnes et couverte par des nuées de tirailleurs, que cette attaque se fit: la position, située au-dessus de Markgrafen, enfilée à ricochet et par un feu serré, devint insoutenable, et après quelques efforts, les divisions françaises s'y installèrent. Dès lors l'aile gauche autrichienne était à peu près neutralisée. Napoléon, instruit du succès de cette première opération, fit dire seulement au maréchal Davoust de tenir bon, et que la bataille était gagnée; en même temps il donna le signal de l'une des plus fameuses attaques d'artillerie que l'on eût encore vues: cent pièces reçurent l'ordre de dételer au grand trot et d'aller se mettre en batterie à demi-portée devant le centre de l'ennemi; ce centre affaibli par les progrès de la droite qui s'était considérablement alongée, délaissé par la gauche qui venait d'être chassée de Wagram par la force des baïonnettes, enfoncé par ce feu effroyable de cent canons, achevé bientôt après par une charge générale d'infanterie soutenue par la mitraille et par le sabre, s'ébranla, et se retirant en arrière avec la gauche, il quitta le champ de bataille. Quant à la droite qui, par son mouvement en avant, s'était fort aventurée, désormais séparée du reste de l'armée par cette grande coupure, et tout en l'air, pour ainsi dire, elle fit sa retraite en perdant beaucoup de sang, le long du Danube. La perte totale des Autrichiens dans cette journée fut de 4,000 hommes tués, 9,000 blessés et 18,000 prisonniers. La lutte, en y comprenant les engagemens préliminaires, avait duré près de quarante heures.

C'est ainsi que, par la puissance de l'artillerie, nous fran-

chîmes en 1809 la formidable barrière du Danube, et obligeâmes les Autrichiens à nous céder le terrain au-delà. Le traité de Vienne, conséquence forcée de cette victoire, laissa l'Allemagne respirer un instant, et l'Europe put espérer la fin de la guerre causée par les nouveaux arrangemens de la France. En combien d'autres circonstances, non moins glorieuses pour elle, notre noble patrie ne s'est-elle pas vu réduite à soutenir sur les champs de bataille, par la force de son courage et de son génie militaire, le droit du changement, principe sacré du perfectionnement des nations! Que de fois, depuis un demi-siècle surtout, n'a-t-elle pas été dans la nécessité d'invoquer le canon comme la dernière garantie de son salut et de son indépendance! Dieu veuille épargner le sang des hommes, et ne pas contraindre ses enfans à se donner mutuellement la mort; c'est ma prière politique. Mais si c'est une loi de l'humanité présente que la civilisation ne puisse triompher qu'en s'appuyant sur la victoire, Dieu veuille seulement continuer à la population de la France le don des généreuses qualités dont il lui a plu jusqu'ici de la douer. Il ne nous en faut pas davantage pour être sûrs de vaincre. Et en effet, si la Providence a permis que le canon fût le dernier arbitre du droit des gens, c'est que sur cet instrument souverain se concentre, comme en une arche sainte, toute la vie des nations, l'intelligence des savans et des ingénieurs, le génie des capitaines, l'adresse et le dévouement des soldats. Rien de tout cela ne menace de nous faire défaut, et cette force d'esprit par laquelle la France étonne le monde dans la paix, est la même que celle par laquelle, s'il le faut, elle saura l'étonner encore dans la guerre. Qu'elle ne craigne donc point, quand le soin de son intérêt le lui commandera, de faire hardiment appel au canon, et de marcher sur le ventre au passé au nom de l'avenir : l'avenir naît du passé, mais il lui faut le plus souvent tuer lui-même sa mère.

BOUCHES-DU-RHONE (Département des). Ce département tire son nom des deux embranchemens que forme le Rhône avant de se perdre dans la Méditerranée, et que l'on considère comme des bouches d'où s'échappent en grondant les eaux abondantes de ce fleuve, le plus rapide de toute l'Europe. Tiré du comté Venaissin, du territoire d'Avignon, et de la Provence, il est borné au nord par le département de Vaucluse, à l'est par celui du Var, au sud par la Méditerranée, à l'ouest par le département du Gard. Il fait partie de la 8e division militaire et de la 28e conservation forestière. Sa superficie est de 506,847 arpens métriques; sa population s'élève à 359,473 habitans; son revenu territorial est évalué à 23,588,000 francs; sa contribution foncière est de 1,521,223 francs; sa cote personnelle et mobilière, de 645,600 francs. Il fournit à la chambre des députés six de ses membres.

La constitution physique de ce département a dû naturellement rejeter ses villes, dès la plus haute antiquité, sur ses limites de l'ouest et du sud, aux bords du Rhône et de la Méditerranée, réservant les bourgs et les villages pour les besoins de la culture intérieure. Au nord, la Durance, qui forme sa limite, n'est point navigable; et ses bords, fort peu élevés, sont trop souvent la proie de crues subites pour offrir quelque sécurité. Quant à la frontière du sud, un pays de montagnes est en général fort peu propice à l'érection de grandes villes : trop d'obstacles sont à surmonter pour y établir des voies rapides de communication et de transport. Les villes, centres d'activité commerciale et industrielle, s'asseoient volontiers au bord des fleuves et des rivières, au fond des golfes : la terre ne saurait leur suffire, il leur faut des eaux abondantes, et alors elles mènent une vie longue et glorieuse; mais elles ne survivent guère aux causes politiques qui les fondent dans l'intérieur des terres, au sein des collines, sur le sommet escarpé des montagnes. Cette théorie sur l'érection des villes trouve dans l'histoire de la Provence un double témoignage. Arles sur les bords du Rhône, Marseille sur le rivage de la Méditerranée, n'ont pas cessé depuis deux mille ans d'être des centres de vie active, en dépit des mouvemens convulsifs et révolutionnaires accomplis au sein des peuples et des générations successives; et leur tendance, en ce moment même, est une tendance d'accroissement, tandis qu'un effet contraire s'est produit pour la ville des comtes de Provence, la ville de la noblesse et des parlemens, la ville qui brilla la dernière du titre de capitale. Rejetée sur le bord de la route qui, partant de Paris, traversant Lyon, aboutit à Marseille aux rivages de la Méditerranée; située à quatre heures de marche du golfe magnifique où s'est assise l'antique colonie des Phocéens; encaissée et comme ensevelie au sein de ses collines riantes et fertiles encore, mais immobiles, et de ses horizons de montagnes arides, Aix est déchue de son rang, et tout lui présage un plus grand abaissement encore. Cependant c'est autour de ces trois anciennes villes que, dans la nouvelle division de la France, sont venus se grouper les bourgs, les villages et les petites villes de l'intérieur et des côtes. Marseille est la préfecture du département et le chef-lieu du premier arrondissement; Arles et Aix, sous-préfectures, sont à leur tour les chefs-lieux de leurs arrondissemens respectifs.

I. *Arrondissement de Marseille.* — Cet arrondissement se compose de 21 communes, et se divise en 9 cantons. Sa population s'élève à 178,866 hab. Ses villes principales sont :

Marseille. Nous renvoyons le lecteur à l'article qui sera spécialement consacré à cette ville. Sa population s'élève à 145,115 hab. Son port, vaste et bien abrité, peut contenir 1200 vaisseaux environ. Son commerce avec le Levant et tout le littoral de la Méditerranée est très considérable. Il consiste principalement en huiles. La prise d'Alger et les opérations qui ont suivi lui ont donné un redoublement d'activité dont on ne saurait prévoir le terme. Cette nouvelle fortune rend Marseille orgueilleuse, et ses prétentions, s'élançant de l'arène commerciale, où Bordeaux sa rivale gît languissante et blessée, jusque dans l'arène politique, essaient de s'attaquer à la capitale elle-même. On ne parle à Marseille que de décentralisation, de vie à part, d'incompatibilité d'humeur entre le midi et le nord de la France, du despotisme brutal de Paris. Cependant, il faut en convenir, les essais de décentralisation tentés jusqu'ici, soit en poésie, soit en d'autres matières, sont loin de justifier ces prétentions exagérées. Paris est le centre de la vie politique de la France; le caractère de Marseille, qui lui est donné par sa situation même au bord de la Méditerranée, sur la frontière, est d'être un centre de vie commerciale. On conçoit de la part de Marseille une plainte amère et fondée contre le système politique et économique suivi en ce moment par les hommes qui gouvernent la France et qui siègent à Paris, système qui entrave le développement naturel de l'industrie commerciale, manufacturière, et agricole; mais c'est se méprendre étrangement que de changer cette plainte en récriminations violentes, que de lui donner pour conséquence logique le fractionnement de l'unité française.

Aubagne, sur l'Huveaume, chef-lieu de canton, à 4 l. E. de Marseille. Pop., 6,349 hab. La partie de cette ville bâtie sur le penchant d'une colline dominée par l'église paroissiale date du onzième siècle; les rues en sont laides et tortueuses. Mais la partie qui avoisine la grande route se compose de rues larges, propres, et bordées de maisons d'assez jolie apparence. Son commerce consiste en vins, poteries de terre, papeterie, tanneries.

La Ciotat, petit port sur la Méditerranée, entre Marseille et Toulon, chef-lieu de canton, à 7 lieues 1/4 S.-E. de Marseille. Pop. 5,427 hab. Fondée au treizième siècle par des Italiens ou des Catalans, cette ville n'était dans le principe qu'un hameau dépendant de Ceyrette. Elle n'est devenue un bourg à part que depuis 1429. Son port, formé par un petit golfe semi-circulaire, abrité par un môle, est commode et sûr; ses rues sont bien alignées, ses maisons bien bâties,

Elle a de beaux quais, une belle église paroissiale, une jolie promenade au bord de la mer. Mais elle manque de fontaines : un puits à pompe et quelques citernes sont les seules ressources qu'elle ait pour se procurer de l'eau.

II. *Arrondissement d'Aix.* — Cet arrondissement se compose de 58 communes, et se divise en 10 cantons. Le nombre de ses habitans est de 102,674. Ses villes principales sont :

Aix. L'origine de cette ville remonte à 123 ans avant l'ère chrétienne. Vers cette époque, Marseille, attaquée par les Saluiens et se sentant trop faible pour leur résister, crut devoir invoquer l'appui de Rome. Caïus Sextus Calvinus vint alors établir son camp près d'elle, sur le bord d'une petite rivière (l'Arc) dont les eaux devaient plus tard être rougies du sang des Cimbres et des Teutons vaincus par Marius, au sein d'un vallon fertile où coulaient des sources abondantes d'eaux thermales. Tels furent les humbles commencemens d'*Aquæ Sextiæ*, aujourd'hui Aix. Ces sources et ces fontaines d'eaux thermales suffirent sous les Romains à lui donner une certaine célébrité; mais jamais elle n'acquit l'importance dont jouissait bien avant elle Marseille, et dont fut revêtue quelques années après Arles, située sur le Rhône. Ce ne fut qu'au moyen âge, par suite des révolutions nombreuses qui changèrent tant de fois la face politique de l'Europe, que cette ville se vit tout-à-coup investie d'une puissance qui lui était inconnue. Elle devint, aux treizième, quatorzième et quinzième siècles, la résidence de la cour brillante et joyeuse des comtes de Provence, dont le plus célèbre fut René, surnommé *le Bon*. A cette époque, la vie politique se trouvait à peu près complètement en dehors du commerce et de l'industrie, et chaque province était douée de la sienne propre. Aix put donc devenir et devint en effet, sous le régime féodal, la capitale, le centre politique de la Provence, comme Arles l'avait été sous les Romains, comme Marseille l'est aujourd'hui. Mais quand l'unité française se resserra davantage, et quand l'Assemblée nationale substitua, en 1790, la vie départementale à la vie de province, Aix, comme tant d'autres villes, s'éclipsa peu à peu; sa population décrut, ses rues devinrent solitaires. C'est Versailles que la cour abandonne.

Aujourd'hui l'aspect de cette ville est triste et glacé, ses hôtels sont déserts; une noblesse décrépite, sans dignité, sans force, sans activité, mais arrogante et dédaigneuse, y vit encore, et donne à la ville une physionomie étrange. On sent que la vie nouvelle d'administration et de sous-préfecture s'y meut lourdement, qu'elle a peine à remuer cette population rare et oisive retranchée derrière ses richesses et ses préjugés; et parfois il semble que la ville entière doute encore que le règne de ses parlemens et de sa suprématie soit passé, qu'elle attende en silence que la folie du jour cesse pour reprendre son activité première. Cependant il ne faut point se méprendre sur la valeur de ces caractères; si les classes élevées sont *aristocratiques*, le peuple ne l'est pas, et la bourgeoisie possède les qualités et les vices inhérens à cette noblesse de notre époque. D'ailleurs, la mort emporte chaque jour quelques restes de l'aristocratie ignorante et oisive, et le moment approche où, débarrassée de cette génération mourante, Aix prendra sa part de la vie nouvelle qui féconde le reste de la nation. Nous ne pensons pas pour cela qu'elle puisse s'accroître beaucoup au-delà de ses limites actuelles; des raisons physiques et géographiques s'y opposent, ainsi que sa trop grande proximité de Marseille. Telle qu'elle est en ce moment, sa cour royale, son tribunal de commerce, sa faculté de droit et son collége communal, ont peine à retenir en ses murs une population de 22,575 hab. Elle renferme de belles places et plusieurs monumens remarquables, tels que l'Hôtel-de-Ville, les Greniers publics, le Palais-de-Justice, l'hôtel de l'Université, le palais de l'Archevêché, la Métropole, l'église gothique de Saint-Jean avec sa flèche hardie et élancée, l'église de la Madeleine, etc. La Bibliothèque, située dans l'Hôtel-de-Ville, est riche de plus de 1,200 manuscrits et de 90,000 volumes.

Berre, située à 27 kilom. S.-O. d'Aix, sur l'étang de ce nom, était sous les Romains une ville assez populeuse; aujourd'hui ce n'est guère qu'un village. Le nombre de ses habitans est de 1,871. Jadis fortifiée, elle a soutenu en 1591 un siége contre le duc de Savoie. Son terroir produit des amandes, des figues et des olives; ses salines sont riches, et forment sa principale industrie. Sa proximité des bords fangeux de l'étang la rend malsaine et fiévreuse une partie de l'année.

Lambesc, à 5 l. 1/4 d'Aix. Population, 5,898 hab. Cette ville a été pendant un siècle et demi, de 1644 à 1786, le siége des Assemblées de la province. Ses plus beaux édifices sont encore ceux qui servaient à ces Assemblées ou au logement des députés. On voit dans ses environs quelques beaux restes d'antiquités romaines.

Les Martigues. Située partie sur une île et partie sur les deux rives du canal qui fait communiquer l'étang de Berre avec la mer, cette ville a été quelquefois surnommée *la petite Venise*. Sa population s'élève à 3,739 hab. On y trouve de belles rues, un cours pour la promenade, et des églises vastes, élégamment ornées, et d'une architecture remarquable; mais elle manque d'eau.

Salon, sur le canal de Craponne, possède 5,987 hab. Quelques auteurs estiment qu'elle fut autrefois la cité des Saluiens ou *Salyes*. Son château, situé sur un rocher, a été bâti dans le douzième siècle, et sert aujourd'hui de caserne. Elle fut assiégée et prise par le duc de Savoie en 1590, et reprise par les Français en 1595. En 1793, l'armée marseillaise fut battue près de ses murs par les troupes de la Convention.

III. *Arrondissement d'Arles.* — Cet arrondissement se compose de 35 communes, est divisé en 8 cantons, et a 77,933 hab. Ses principales villes sont :

Arles (voyez ce mot). Cette ville, qui jadis s'étendit sur les deux rives du Rhône, qui porta le titre de métropole des Gaules, et compta plus de 100,000 habitans, est aujourd'hui tout entière sur la rive gauche du fleuve, et sa population s'élève à peine à 20,236 hab.

Saint-Remy. Cette ville, dont la population est de 5,464 hab., était autrefois entourée de remparts qui ont été détruits et remplacés par un cours circulaire planté d'arbres. On y trouve une belle église, un Hôtel-de-Ville dont la façade est remarquable, et une belle place ornée d'une fontaine; mais ce qui mérite surtout de fixer l'attention des voyageurs, ce sont deux monumens, seuls restes de l'antique et opulente cité de *Glanum*. L'un est un arc de triomphe orné de pilastres, de colonnes cannelées d'ordre corinthien, et de statues; il offre une seule arcade peu élevée, mais d'une admirable proportion. L'autre est un mausolée qui porte pour inscription : *Sex. L. M. Juliei. C. F. parentibus sueis.* Il a 30 pieds de haut, et se compose de trois parties superposées : la base, carrée, ornée de bas-reliefs; le corps de l'édifice, petit bâtiment quadrangulaire percé d'une arcade sur chaque face, et orné de colonnes cannelées et d'arabesques; enfin une petite rotonde soutenue par dix colonnettes cannelées, et sous laquelle sont les tronçons de deux statues.

Tarascon. Située en face de Beaucaire, avec laquelle elle communique par un très beau pont suspendu, cette ville ne devient vivante et animée qu'à l'époque où se tient la foire. Sa population, qui s'élève à 10,967 habitans, se trouve alors considérablement augmentée. Son château, construit sur les ruines d'un temple de Jupiter, date du treizième siècle. Au quinzième siècle, il était la demeure des comtes de Provence; il sert aujourd'hui de prison militaire.

Sol, climat et produits. — Le sol de ce département est une grande plaine limitée par la Durance, le Rhône, la Méditerranée, et dominée à l'est par une chaîne de montagnes peu élevées, dernière ramification des Alpes. Cette chaîne projette le long de la Durance, dans la direction de l'est à

l'ouest, depuis Orgon jusqu'à Saint-Gabriel, non loin du Rhône, quelques montagnes nommées Alpines, dont la plus élevée a environ 850 pieds. Marseille lui doit encore son amphithéâtre circulaire de montagnes grisâtres dont se forme son horizon; Aix, son vallon, ses côteaux fertiles, et la montagne de Sainte-Victoire, qui près d'elle élève sa cime à 1,042 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. Autrefois ces montagnes étaient couvertes de forêts; mais ces forêts ont disparu depuis long-temps, et les pluies ont enlevé la terre végétale que l'industrie humaine essaie, mais vainement, de retenir à l'aide de petits murs élevés de distance en distance. En 1564, lors d'un voyage de Charles IX en Provence, il fallut couper les arbres qui obstruaient la route d'Aix à Marseille; aujourd'hui cette route poudreuse est sans abri contre les rayons d'un soleil brûlant, et les sommets des collines et des montagnes qui l'environnent sont arides et dénudés. Les nuages, que n'attirent plus les forêts, s'élèvent et passent au-dessus d'eux; la terre, privée d'ombre, est stérile et desséchée. Quelques bouquets de thym et de fleurs odorantes, quelques buissons de houx aux feuilles épineuses, remplacent cette antique végétation. C'est ainsi que l'ignorance de nos ancêtres, et peut-être une certaine âpreté de gain, nous enlèvent chaque jour d'immenses côteaux. Notre industrie descend, échelon par échelon, du haut de ces sommets qu'elle avait conquis d'abord : elle se voit réduite à cultiver les moindres aufractuosités de roches nues et exfoliées où se trouve abritée un peu de terre végétale. Là croît un olivier solitaire; plus loin, un bouquet de céréales dont la surface est un carré de 10 pieds. Les rosées abondantes communes aux pays chauds, les eaux des rivières de l'Arc, de l'Huveaume et de la Touloubre, deviennent même chaque jour de moins en moins suffisantes pour entretenir la fertilité des vallons et des collines cultivées. Pour remédier à cette dévorante sécheresse, plusieurs moyens ont été proposés. Celui qui paraît avoir concilié les suffrages consisterait à creuser un canal qui irait prendre ses eaux dans la Durance, près du pont de Mirabeau. D'anciens travaux de terrassement exécutés à l'occasion d'un projet semblable, mais délaissés depuis l ng-temps, retrouveraient ainsi leur utilité première.

Quant à la plaine, elle offre un aspect tout différent. Le climat et les vents sont très uniformes. C'est toujours un ciel pur, azuré, sans nuages; une chaleur brûlante au printemps et en été; en automne et en hiver, une atmosphère humide. Le mistral, vent glacial du nord-ouest, y souffle comme dans la chaîne montueuse. Mais l'industrie humaine, au moyen de canaux, y entretient la fertilité. Les eaux de la Durance se mêlent à celles du Rhône, au-dessous d'Arles, par le canal de Craponne, et fertilisent en la traversant la plaine caillouteuse de la Crau, où s'observe quelquefois le phénomène du mirage. Un embranchement de ce canal aboutit à l'étang d'Istres, joignant ainsi la Durance à la Méditerranée. Au pied des Alpines est le canal de ce nom. Le canal d'Arles à Bouc supplée à la navigation du Rhône, que rendent dangereuse et presque impossible l'immense quantité de sable que ce fleuve roule et dépose à son embouchure, et ses changemens continuels de lit. La ligne de navigation a une étendue d'environ 49,000 mètres.

La mer vient en outre former en cette plaine de nombreux étangs, dont les plus considérables sont ceux de Berre et de Vulcarès; et le Rhône, par ses deux embranchemens, le grand Rhône et le Rhodanet ou petit Rhône, y dessine à son embouchure une île triangulaire nommée *Camargue*. Cette île est arrosée par six ramifications de la branche orientale du Rhône ou grand Rhône et par deux canaux, le *Peccais* et le *Bourgidou*, dus à la branche occidentale ou Rhodanet. Sa superficie est de 142,451 hectares environ. L'agriculture ne compte encore dans ce chiffre que pour 20,000 hectares; 24,000 autres hectares sont pris par des étangs et des marais dont les miasmes délétères procurent aux habitans une existence maladive; le reste se compose de terres stériles et de pâturages salés, où paissent jour et nuit de nombreux troupeaux de moutons, de bœufs et de chevaux. Ces derniers, grâce à la liberté dont ils jouissent, sont, ainsi que les taureaux et les bœufs, presque redevenus sauvages. Un pareil état de choses appelle l'attention de l'industrie humaine. En creusant des canaux de dessèchement et d'irrigation, on enlèvera, sans nul doute, les miasmes délétères qui s'exhalent des marais, et non seulement l'agriculture recouvrera des terrains nouveaux à exploiter, mais de nouveaux moyens de fertilité lui seront donnés pour ses terres stériles et ses pâturages. Voici un devis approximatif que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs :

Les 120,000 hectares contenus dans la Camargue et sur la rive droite du Rhône (déduction faite de la partie qui resterait inondée), se divisent ainsi pour leur qualité et leur produit :

20,000	hectares, bonne qualité, à 40 fr.	800,000 fr.
20,000	marais et étangs, à 7 fr. 50 c. .	150,000
80,000	pâturages et terres stéril., à 5 fr.	400,000
120,000	hect. donnent par an, sans arrosage . . .	1,350,000 fr.
	Avec l'arrosage,	
20.000	hect. bonne terre donneront annuell. 80 f.	1,600,000 fr.
20,000	marais et étangs, à 20 f.	400,000
80,000	salés et stériles, convertis en champs et prairies, à 30 f.	2,400,000
	Total.	4,400,000 fr.

Le bénéfice obtenu par l'arrosage et le dessèchement serait donc de 3,050,000 fr. Nous souhaitons ardemment que les compagnies qui se sont formées dernièrement dans ce but philanthropique et industriel réussissent à l'atteindre.

La Durance, de son côté, appelle l'attention des spéculateurs. Malgré le volume de ses eaux elle n'est en quelque sorte qu'un torrent, et son encaissement fournirait à l'agriculture une superficie de 10,000 hectares environ.

Nous terminerons ici cet article sur le département des Bouches-du-Rhône, en rappelant que son industrie est tout à la fois agricole, manufacturière et commerciale. L'olivier, l'amandier, le mûrier, les vignes et les céréales sont les principaux produits de son sol. Il possède des raffineries de soufre et de sucre, des salines et des mines de houille; la soude et le savon y sont fabriqués en grand. Cinq routes royales et quinze routes départementales le traversent en tous sens; on évalue leur parcours total à plus de 760,000 mètres.

BOUIDES. Les querelles religieuses et l'établissement de puissances politiques indépendantes en Egypte, en Afrique, en Espagne et en Perse, ne furent pas les seules causes de la destruction de l'autorité souveraine des califes Abassides. La création de la charge d'Emir el Omera y contribua pour une grande part. A la fin du troisième siècle de l'hégire, les lieutenans du prophète, vénérés encore comme pontifes par les Musulmans, étaient entièrement à la merci de ces ministres dont on pourrait comparer l'histoire à celle des Maires du palais sous les Mérovingiens. Au commencement du quatrième siècle de l'hégire, la charge d'Emir el Omera étant devenu l'apanage de la puissante famille des Bouides, la décadence du califat prit décidément une marche accélérée. Sous ce rapport, la famille des Bouides est d'une haute importance dans l'histoire de l'Orient, puisqu'elle marque la dernière période de l'empire des successeurs directs de Mahomet. La fortune des Samanides, des Gaznevides, des Bouides, commence à peu près en même temps. C'est de ces derniers seulement que nous avons à nous occuper ici.

Le chef de cette famille était un Persan obscur du pays de Deilem, nommé Bouia. Les exploits de ses fils lui valurent, plus tard, la gloire d'être rattaché, par les généalogistes, aux Samanides. Il eut trois fils : Aboul Hasan Ali, surnommé ensuite Emad ed-Douleh (colonne de l'empire); Hasan, sur-

nommé Roen ed-Douleh (pierre angulaire de l'empire), et Ahmed, surnommé Chaaz ed-Douleh (force de l'empire). Ces trois guerriers furent d'abord au service de Macan, fils de Cali Dellemite, prince de Tabaristan, où leur cavalerie, à la vérité peu nombreuse, s'était fait avantageusement connaître. Le pouvoir de Macan céda bientôt à celui de Mardavidj, qui s'empara d'une grande portion du Tabaristan. Les Bouïdes suivirent d'abord la fortune de ce prince; mais bientôt ils passèrent de son aveu à Mardavidj, dans les entreprises duquel ils continuèrent à se distinguer. La méfiance que l'ascendant de l'aîné des Bouïdes, Emad ed-Douleh, inspirait à Mardavidj, amena une rupture entre eux, et parut suffisante au premier pour tenter des entreprises sur quelques places fortes de la Perse proprement dite. Vers l'année 320 de l'hégire, il s'empara de Noubendedjan, puis de Chiraz et d'Ispahan, tandis que son frère Roen ed-Douleh envahissait le midi de la province de Fars. Peu à peu les Bouïdes s'étant créé une puissance respectable dans les pays de la Perse, commencèrent à exercer le pouvoir réel à Bagdad, tout en rendant aux califes les honneurs attachés au pontificat. Nous ne les suivrons pas dans les exploits par lesquels ils surent faire taire les rivalités qui s'élevaient contre eux à la cour de Bagdad. Dans cette cour, les Bouïdes étaient toujours regardés comme serviteurs de l'empire, et leurs surnoms, tels que *base de l'Empire*, *bras de l'Empire*, etc., déterminent parfaitement ce rapport de subordination avec la puissance de droit. Comme cette famille régna pendant 127 ans sur des pays considérables, l'Iraq, le Fars, le Kerman, le Kouzistan, le Tabaristan et le Deilem, nous trouverons plus d'une fois l'occasion de revenir sur ce qui la concerne. Nous nous contenterons de consigner ici les noms des dix-sept princes qui appartiennent à cette famille. Les Seldjoucides et les Gaznevides furent leurs successeurs dans les divers pays soumis à leur domination.

EMAD ED-DOULEH, fils de Bouia, régna seize ans et demi.

ROEN ED-DOULEH, vingt-sept ans et demi.

MAAZ ED-DOULEH, vingt-et-un ans.

ADAD ED-DOULEH, fils de Roen ed-Douleh, trente-quatre ans.

AZZ ED-DOULEH, fils de Roen ed-Douleh, dix ans et demi.

MOUÏED ED DOULEH, fils de Roen ed-Douleh, sept ans.

FAKHR ED-DOULEH, fils de Roen ed-Douleh, quatorze ans.

MEDJ ED-DOULEH, fils du précédent, trente-trois ans.

CHEREF ED-DOULEH, fils d'Adad ed-Douleh, quatre ans et demi.

SAMSAM ED-DOULEH, fils du même, neuf ans.

BEHA ED-DOULEH, fils du même, vingt-quatre ans.

SOULTAN ED-DOULEH, fils de Beha ed-Douleh, douze ans quatre mois.

MOCHREF ED-DOULEH, fils du même, six ans deux mois.

DJELAL ED DOULEH, fils du même, vingt-cinq ans.

EMAD LÉ-DIN-ILLAH, fils du même, vingt-quatre ans.

EL-MALEK ER-RAHIM, fils du précédent.

EL-MALEK ABOU-MANSOUR, fils d'Emad lé-Din-Illah, huit ans. Mort en 448 de l'hégire, 1056 de notre ère.

BOUILLON. On désigne ainsi, dans la langue des savans comme dans celle des ménagères, une eau qui a longtemps bouilli avec de la viande ou avec des herbes pour servir ensuite de nourriture ou de remède. De là deux sortes de bouillons : les bouillons alimentaires proprement dits, et les bouillons médicamenteux.

Les bouillons médicamenteux se préparent tantôt avec des herbes, et particulièrement avec de l'oseille, de la poirée, du pourpier, et du cerfeuil (*bouillon aux herbes*); tantôt avec des viandes blanches, comme le veau, l'agneau, le poulet, la tortue, la vipère, les colimaçons, les cuisses de grenouilles, etc. Peu nutritifs, et souvent même si peu que rien, n'étant principalement destinés qu'à rafraîchir le corps en cas de maladie, ils doivent être considérés comme boissons, mais comme boissons étrangères à l'état de santé. Nous ne les mentionnons ici que pour mémoire, puisqu'ils appartiennent à la médecine et non à l'hygiène, et nous n'en dirons donc pas davantage.

C'est aux bouillons alimentaires proprement dits que cet article doit être spécialement consacré. Ceux-ci se font, de temps immémorial, avec des viandes très nourrissantes, alimens de notre sixième classe (voir ALIMENT). En France, par exemple, on emploie de préférence le bœuf; et, dans certains départemens où le bœuf est rare, on se sert du mouton ou du porc. Voici, en quelques mots, la théorie et la pratique de cette préparation culinaire.

L'eau bouillante, ou plutôt maintenue à un degré voisin de l'ébullition, dissout et retient à l'état de dissolution la gélatine, ou, si l'on aime mieux (nous verrons tout à l'heure pourquoi), la partie gélatinifiable de la viande, et de plus l'osmazôme et tous les sels solubles : la graisse se liquéfie par l'influence de la chaleur, mais, n'étant point miscible à l'eau, elle surnage à raison de sa légèreté spécifique, et se rassemble çà et là en cercles disséminés qu'on nomme vulgairement les yeux du bouillon : l'albumine se coagule, et forme ainsi une écume que l'on retire : la fibrine reste à peu près seule pour être mangée sous le nom de *bouilli*. Pour obtenir un bon *pot-au-feu*, il ne faut pas, sachons-le bien, soumettre la viande à une ébullition forte et soutenue, qui empêche le dégagement de la partie gélatinifiable, et rend dure et coriace la fibrine; ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'entretenir, pendant environ quatre heures et demie, une chaleur uniforme, un peu au-dessous de 100°; de cette façon, la fibrine devient pulpeuse et tendre, et la dissolution graduelle et presque complète de la partie gélatinifiable produit un bouillon aussi nourrissant que possible. C'est qu'en effet la partie gélatinifiable est, après l'eau, ce qui existe en plus grande proportion dans le bouillon. L'osmazôme ne se trouve là par rapport à elle que comme 1 est à 7 (Thénard). Ce principe brun-rougeâtre, aromatique et savoureux, ne servirait, suivant l'opinion généralement émise dans les ouvrages de chimie, qu'à donner au bouillon sa couleur, son odeur et sa saveur, et à y communiquer, de plus, une vertu excitante et tonique; mais on lui refuse d'être nutritif, et cela parce qu'il est incapable, à lui seul, de suffire à l'alimentation et d'entretenir la vie. Toutefois, ne sommes-nous pas maintenant autorisés à croire, d'après les expériences de M. Magendie et de plusieurs autres physiologistes, qu'aucun principe immédiat végétal ou animal, pris isolément pour toute nourriture, ne peut effectuer d'une façon complète la réparation, et empêcher le dépérissement? Or, si cette doctrine est juste et vraie, la puissance nutritive du bouillon ne serait exclusivement due ni à la partie gélatinifiable, ni à l'osmazôme, mais, tout à la fois et comme par indivis, à la réunion de l'une et de l'autre. Quant aux sels solubles que la viande cède encore au bouillon, ils sont en trop petite quantité pour opérer une impression notable sur le goût. Aussi ne manque-t-on jamais d'ajouter comme assaisonnement vulgaire et indispensable une certaine proportion de sel de cuisine (chlorure de sodium). Un assaisonnement encore très usité, c'est l'ognon brûlé, qui tout à la fois relève la saveur du bouillon et en brunit la couleur. Au reste, l'art culinaire sait varier à l'infini la préparation des bouillons gras par l'addition d'herbes, de racines et d'épices, dont nous nous garderons bien ici de présenter la longue énumération et d'étudier les inépuisables combinaisons.

Le bouillon est plus ou moins nourrissant selon son degré de concentration, c'est-à-dire selon la proportion plus ou moins forte de la matière animale par rapport au véhicule aqueux; il est, en général, facile à digérer, si ce n'est pour un très petit nombre d'estomacs, vraiment exceptionnels : aussi convient-il éminemment dans les maladies où quelque nourriture est permise, et dans les convalescences qui ne surviennent qu'après une longue et rigoureuse abstinence.

Le consommé est un bouillon très concentré, au point de se prendre en gelée par le refroidissement. Suivant M. Thénard, il ne faut pour cela que deux parties et demie de gélatine sur cent parties d'eau bouillante.

La gelée en laquelle se fige un consommé refroidi est encore employée, comme aliment, sous le nom de *gelée de viande*. Une fois desséchée, elle constitue la gélatine proprement dite. Or, c'est une question encore douteuse et débattue parmi les chimistes, que celle de savoir si la gélatine existe déjà toute formée en dissolution dans le bouillon, et ne fait, en se coagulant et se desséchant, que changer d'état et d'aspect, ou si une matière gélatinifiable, mais non pas la gélatine elle-même, préexiste dans le liquide. D'après cette dernière hypothèse, la gélatine serait le résultat non pas d'une simple coagulation, mais d'une métamorphose intime de la matière gélatinifiable, et pourrait bien par là avoir perdu les propriétés nutritives de celle-ci, et n'être plus apte, en se dissolvant dans l'eau, à produire un bouillon alimentaire.

Dans l'hypothèse contraire, M. Darcet songea, il y a plusieurs années, à mettre à profit, pour la nourriture de l'homme, la gélatine extraite des os, et qui jusque là était à peu près bornée à l'humble rôle de colle-forte. Voici son procédé d'extraction et de préparation, pour avoir cette substance aussi pure que possible (*Annales de Chimie*, tome XCII, page 500). On met d'abord les os en contact avec de l'acide hydrochlorique liquide, que l'on renouvelle, au besoin, pendant huit jours; on les dépouille ainsi de toutes leurs matières salines; réduits à leur trame organique, ils sont souples, flexibles et demi-transparens; on les traite alors par l'eau bouillante, et quatre heures d'ébullition suffisent pour les convertir presque entièrement en gélatine; pendant que la matière est encore liquide, on l'écume, on la filtre, et on la verse dans des moules, où elle prend la forme de larges plaques; puis, après le refroidissement et la solidification, on dépèce les plaques en tablettes. On extrait ainsi des os environ 50 p. 100 de gélatine pure. Or, si cette substance est réellement nutritive, il y a un immense avantage à s'en servir, et notamment lorsqu'il s'agit de nourrir une nombreuse réunion de personnes, comme dans les hospices, les casernes, etc. « En effet, dit M. Darcet, 100 » kilogrammes de viande de boucherie contiennent, propor- » tion moyenne, 80 kilogrammes de chair et 20 kilogrammes » d'os, et fournissent, en dernier résultat, 400 bouillons » d'un demi-litre et 50 kilogrammes de bouilli. Or, on ob- » tient la même quantité de bouillon avec 25 kilogrammes » de viande et 5 kilogrammes de gélatine sèche; on a » beaucoup moins de bouilli, il est vrai; mais, moyennant la » faible dépense des 5 kilogrammes de gélatine, on a gagne » 75 kilogrammes de viande que l'on peut faire rôtir. » Le système alimentaire proposé par M. Darcet fut pour la première fois mis en pratique, à l'hôpital de la Charité, sous les yeux des commissaires de la Faculté de médecine, et, après trois mois d'expérience, le mérite en parut incontestable. Durant tout cet espace de temps, les malades, les convalescens et les gens de service, n'aperçurent point de différence entre le bouillon à la gélatine et le bouillon gras ordinaire, et furent excessivement satisfaits d'avoir du rôti.

Depuis lors, maint établissement de charité et mainte société de bienfaisance ont distribué en toute conscience le bouillon à la gélatine, comme la nourriture la plus légitime, aux malades et aux indigens. Ainsi, par exemple, M. de Blainville, agent de l'hôpital Saint-Louis, déclarait à la fin de l'année 1834 (*Journal des connaissances médico-chirurgicales*, déc. 1834) que depuis le 9 octobre 1829, l'appareil à la gélatine n'avait pas cessé de fonctionner dans cet hôpital, et avait, lors du cinquième anniversaire de la date susdite, déjà fourni aux malades, aux gens de service, et aux indigens du dehors, environ quinze cent mille portions de soupe, d'un demi-litre de bouillon chacune, le litre entier revenant, tout compris, à 0 franc 18,5 (18 centimes et 5 millimes). Et, en cela aussi, la province imita Paris. A Reims, par exemple, comme nous l'a appris M. Cosmeny dans une note lue à l'Institut le 6 février 1832, un appareil à la gélatine fut établi en 1830, pour subvenir aux besoins de la classe pauvre, pendant le malheureux hiver qui avait succédé à la révolution de juillet, et, cet hiver même une fois passé, continua toujours à fonctionner. A l'époque de la lecture de cette note, il avait fourni de quoi préparer plus de deux cent mille potages, composés chacun de dix-huit onces et demie de bouillon et de trois onces et demie de pain.

Cependant, à l'époque même des expériences de la Charité, les médecins de l'Hôtel-Dieu, qui de leur côté avaient aussi essayé l'emploi du bouillon à la gélatine, n'avaient pas eu à se louer d'un pareil essai. Et généralement, sans aller jusqu'à contester à ce bouillon la puissance nutritive, on lui reprochait d'être fade, nauséeux, et peu appétissant.

Enfin, il y a peu de temps, M. le docteur Donné osa le premier, dans un mémoire lu en plein Institut, dénier à la gélatine toute propriété nutritive, en s'appuyant sur un ensemble d'observations et de raisonnemens qui vinrent ébranler la croyance contraire, admise jusque là dans le monde savant plutôt par préjugé que par conviction. Dès lors, grand émoi dans l'intérêt de l'humanité autant et plus encore que dans celui de la science. Venait-on mal à propos et à la légère dénigrer une des plus philantropiques conquêtes de la chimie? ou bien le bouillon à la gélatine ne devait-il plus être considéré que comme une mystification alimentaire, comme une dissimulation dérisoire d'un jeune réel?

La question une fois soulevée, et mise, pour ainsi dire, à l'ordre du jour par le cri d'alarme de M. Donné, plusieurs savans, parmi lesquels nous citerons MM. Gannal, Julia-Fontenelle, Edwards et Balzac, s'en sont particulièrement emparés, et ont travaillé à la résoudre par la voie de l'expérimentation. Mais il n'y a pas eu entre eux unanimité complète. Un point sur lequel ils tombent tous d'accord, et qui est enfin bien établi, c'est que l'emploi exclusif de la gélatine, comme unique nourriture, produit inévitablement un dépérissement progressif. Mais est-ce, de la part de cette substance, défaut absolu de nutritivité, ou bien seulement insuffisance? Voilà un point encore litigieux, un problème encore débattu et douteux. Ainsi, dans une seule et même séance (1er septembre 1834), l'Institut entendit, d'une part, M. Gannal prétendre, d'après des expériences faites sur lui-même et sur d'autres personnes, que la matière gélatineuse est nutritive tant qu'elle existe à son premier état de dissolution dans le bouillon ordinaire; mais qu'une fois convertie en gelée, elle ne nourrit plus du tout, et ne diminue en rien la quantité nécessaire d'alimens à consommer : et, d'autre part, M. Julia-Fontenelle soutenir qu'à la vérité la gélatine seule ne suffit pas à opérer complètement la réparation alimentaire, mais qu'elle y contribue cependant, et de beaucoup, et qu'elle est (ce sont les termes de l'auteur) un *excellent adjuvant de nutrition*. On sent bien que nous ne pouvons entrer ici dans le détail des argumens pour et contre. Toutefois, nous ne saurions nous empêcher de reconnaître que la balance penche singulièrement en faveur de la seconde opinion. Dernièrement encore, MM. Edwards et Balzac ont conclu en ce sens, d'après des expériences qui nous paraissent décisives. Par un travail commun, ces deux physiologistes se sont assurés, tant à raison des effets produits sur le poids du corps, qu'à raison de la durée plus ou moins prolongée de la vie chez les chiens soumis à l'expérimentation : 1° que la gélatine pure en bouillon est nutritive, mais ne suffit pas seule à faire vivre; 2° qu'associée avec le pain, elle est encore insuffisante, quoique, à la vérité, le dépérissement soit plus lent; 3° qu'en y ajoutant de l'osmazôme, on obtient un bouillon complé-

tement nutritif. Enfin, M. Edwards en son particulier, après de nombreuses observations qu'il a faites lui seul, à l'aide du dynamomètre, sur des compagnies entières de soldats, est venu affirmer (séance de l'Académie des Sciences 16 février 1835) que plus un bouillon contient de gelatine, les quantités de pain et d'osmazôme restant les mêmes, plus il accroît les forces musculaires; ce qui démontre évidemment le rôle actif, quoique insuffisant, que la gélatine remplit dans la nutrition.

Donc, en définitive, pour clore une discussion qu'on nous saura gré, nous l'espérons, d'avoir un peu approfondie à cause de son actualité, nous professerons, comme résultat de tout ce qui précède, que le bouillon fait avec la gélatine des os n'est bon que pour ceux qui ont autre chose à manger, comme, par exemple, de la viande rôtie, etc.; mais que, pour les convalescens et les malades qui ne peuvent digérer des alimens solides, il faut employer le bouillon gras ordinaire, ou du moins ajouter de l'osmazôme au bouillon de gélatine. Il est evident aussi que les meilleures tablettes de bouillon sont celles où la gelatine est mêlée à un septième d'osmazôme.

N'aurions-nous pas tort de terminer notre article sans dire quelques mots de ce genre de mets vulgairement appelé *soupe*, ou plus élégamment *potage*, qui consiste dans le mélange du bouillon avec le pain, le riz, le vermicelle, la semoule, ou autres alimens analogues, et qui se sert à l'entrée des repas? En France surtout, l'usage de cette préparation composée est passé en loi; le prejugé va même jusqu'à en proclamer la nécessité dans l'intérêt de la santé, et les mères s'évertuent à y habituer leurs enfans, bon gré mal gré. En vérité, le peuple français est un peuple *soupier* (qu'on me passe ce terme vieilli, mais expressif et juste). Ce n'est pas que nous voulions, à l'encontre de l'opinion vulgaire et par un excès opposé, prononcer anathème contre la soupe. Mais il est raisonnable de rabattre beaucoup de l'idée exagérée qu'on se fait du mérite hygiénique de ce mets, qui est loin d'être bon à tout le monde, et qui ne vaut absolument rien pour les estomacs dépourvus de ton et d'énergie. Gardez-vous donc, ô mères de famille, de forcer, par un zèle aveugle, de naïves et instinctives répugnances qui devraient cependant vous servir de lumière. Écoutons un des plus habiles médecins du siècle dernier, le celèbre Tissot. Voici comment il s'exprime à ce sujet dans son *Traité de la fièvre bilieuse de Lausanne* (nous traduisons aussi fidèlement que possible) : « Les soupes, cet aliment si cher à tout le » monde, si consacré par la coutume, encore qu'il soit contraire » à l'estomac, et qu'il doive être particulièrement interdit à » tous les malades à estomac débile ou à fibre lâche. Pour- » quoi, en effet, noyer d'eau le jus des viandes? Pourquoi » gâter le pain dans un liquide chaud? Pourquoi, au mo- » ment même où l'estomac devrait être excité, en abattre » les forces par une large dose d'une purée tiède et émol- » liente? »

BOUILLON (*Bullio*), jolie petite ville de la Belgique; située dans le pays de Luxembourg sur la rive gauche de la rivière de Semois; ancien fief de la monarchie française, et capitale d'un duché auquel elle donnait son nom.

Le pays de Bouillon fut conquis par César comme le reste de la Belgique : on ne sait trop par quelle fraction de nation il était alors habité. De la domination romaine sous laquelle il était compris dans la Germanie inférieure, il passa aux Francs, et, dans les partages de territoire qui eurent lieu sous les rois de la première race, il fit partie du royaume d'Austrasie. On sait les démembremens que subit à tant de reprises, dans les temps barbares, ce que les anciens historiens appellent si improprement la monarchie française. Dès la seconde race de nos rois, Bouillon forma une seigneurie particulière. Au onzième siècle, c'était une dependance du duché de Lothiers ou Basse-Lorraine, et son château avait une haute importance. Godefroi de Bouillon, qui portait le nom de ce château, le vendit à l'évêque de Liége pour aller à la croisade. Bouillon resta dans les mains de cet évêque jusqu'à l'année 1483, où ce prélat et son chapitre furent obligés de le donner en engagement à Guillaume de la Marck, seigneur de Lumain, surnommé *le sanglier des Ardennes*. Guillaume céda Bouillon à son frère, que nous compterons comme le premier seigneur français de la ville et du château de Bouillon.

1483. ROBERT Ier de la Marck était déjà seigneur de Sedan, que son père avait acquis en 1424, lorsqu'il reçut de son frère la seigneurie de Bouillon. Quelque temps après Guillaume fut tué par les Liégeois, et Robert périt dans la guerre qu'il entreprit pour le venger. A partir de ce prince les seigneurs de la Marck joignirent le nom de Bouillon à leurs autres titres, quoiqu'ils n'en aient possédé la seigneurie qu'à de courts intervalles.

1489. ROBERT II de la Marck, que ses déprédations et ses cruautés firent surnommer *le grand sanglier des Ardennes*, succéda à son père Robert Ier. C'était un redoutable guerrier, qui fit la faute énorme d'abandonner le parti national et de se vendre à l'empereur Charles V, qu'il abandonna bientôt pour revenir au roi de France, auquel il resta fidèle jusqu'à la mort.

1536. ROBERT III de la Marck succéda à son père, auquel il ne survécut que quelques jours, la mort ne lui laissant même pas le temps de prendre possession de son héritage. Robert III est connu dans l'histoire sous le nom du maréchal de Fleuranges. On a de lui d'intéressans mémoires qu'il intitula : *Mémoires du jeune Aventureux*, et qu'on désigne aujourd'hui sous le titre de Mémoires du maréchal de Fleuranges.

1536. ROBERT IV de la Marck, fils de Fleuranges, lui succéda. Nommé maréchal, il prit le titre de maréchal de Bouillon, quoique ce fief fût depuis long-temps retombé au pouvoir de l'évêque de Liége. Le château de Bouillon ayant été repris par le connétable de Montmorency, le roi le rendit au maréchal en lui conférant le titre de duc. Dans les guerres entre l'Espagne et la France, le duc Robert fut fait prisonnier par les Espagnols, qui exigèrent plus de 700,000 livres pour sa rançon, et qui, dit-on, après avoir reçu cette somme, ne le livrèrent à sa famille qu'après l'avoir empoisonné. Ce qui est certain, c'est que le duc de Bouillon mourut subitement en sortant de captivité.

1556. HENRI-ROBERT, fils aîné de Robert IV, n'avait que dix-sept ans lorsqu'il succéda à son père. En 1558, le roi lui ordonna de remettre à l'évêque de Liége son château de Bouillon, pour lequel il lui promit une indemnité qu'il ne lui donna pas sous prétexte de religion. Effectivement le duc de Bouillon avait embrassé la foi protestante. Henri-Robert était d'un caractère remuant, il sut se faire craindre, et en 1572 Charles IX se vit obligé de lui confirmer, par lettres-patentes, le rang de duc dont son père avait joui à raison de la seigneurie de Bouillon. Henri-Robert fut le premier des de la Marck qui prit le titre de prince de Sedan.

1574. GUILLAUME-ROBERT, fils de Henri-Robert, suivit comme son père le parti protestant. Ce prince mourut sans enfans, et institua pour héritière sa sœur Charlotte de la Marck.

1588. CHARLOTTE de la Marck. Cette princesse épousa, en 1591, Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, qui prit le titre de duc de Bouillon. Cette union fit passer ce duché dans une nouvelle famille, à laquelle il resta jusqu'à la révolution française. La nuit même de ses noces, le vicomte de Turenne prit pour Henri IV la ville de Stenai; ce qui fit dire à ce monarque : « Ventre-saint-gris! je ferais souvent » de semblables mariages, si on me faisait de pareils présens » de noces. » En 1592, le vicomte de Turenne obtint le bâton de maréchal. Charlotte de la Marck étant morte sans enfans, laissa à son mari tout ce qu'elle possédait en pays de droit écrit, c'est-à-dire Bouillon et plusieurs autres seigneuries.

L'éclat sans tache dont avait joui jusqu'alors le vicomte de Turenne, devenu duc de Bouillon, devait bientôt s'obscurcir. Fortement soupçonné d'avoir trempé dans la conspiration de Biron, le roi voulut bien l'admettre à se justifier, ce que le duc refusa de faire, alléguant que pour lui se rendre à la cour était se livrer entre les mains de ses ennemis. Une foule d'extravagances l'obligèrent ensuite à prendre la fuite, et il se réfugia en Allemagne, d'où il fit négocier pendant trois ans avec Henri IV, qui l'aimait et ne demandait pas mieux que de lui accorder sa grâce, pourvu qu'il la demandât. En 1606 le duc de Bouillon se soumit enfin, et le roi, averti par ses antécédens, se montra bon envers lui, mais eut soin de le tenir en respect. Après la mort de Henri IV, le duc de Bouillon donna de sérieuses inquiétudes à Marie de Médicis à laquelle il sut pourtant se rendre nécessaire. Ennemi personnel du maréchal d'Ancre, il fut une des causes de sa perte, et peut-être son ambition tendait-elle à plus qu'à le remplacer, lorsqu'en 1623 la mort arrêta ses projets. Nous ne devons pas oublier de dire que ce prince fut le père du grand Turenne.

1623. Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne n'avait que dix-huit ans lorsqu'il fut appelé à succéder à son père. La famille de Bouillon avait embrassé la foi protestante depuis Henri-Robert; en 1637 Frédéric-Maurice se fit catholique, sans pour cela cesser d'être du parti de l'opposition. Il trempa dans la conjuration de Cinq-Mars, et n'obtint des lettres d'abolition qu'au prix de ses principautés de Sedan et de Raucourt. En 1644, il passa au service du pape, et, rentré en France au bout de quelque temps, il ne tarda pas à se jeter dans le parti des princes; puis, comme presque tous ceux qui avaient embrassé ce parti, il traita avec la cour, qui paya cher sa soumission, et lui donna les comtés d'Auvergne et d'Evreux, les duchés de Château-Thierri et d'Albret, et plusieurs autres terres d'un revenu considérable, en échange de la principauté de Sedan qu''il avait été obligé de céder comme nous l'avons dit précédemment. Le duc de Bouillon obtint de plus le rang de prince étranger pour lui et pour sa famille. De jour en jour cependant les fiefs devenaient de vains titres, et les grands seigneurs féodaux, créés officiers de la couronne, perdaient une influence dont depuis longtemps ils ne se servaient plus que pour fomenter des troubles.

1652. Godefroi-Maurice de la Tour d'Auvergne n'avait que onze ans lorsqu'il hérita de tous les titres de son père, et se vit le chef de sa famille. Ce prince, qui depuis longtemps suivait Louis XIV dans ses conquêtes, reçut de ce monarque, en 1676, le château de Bouillon qui avait été conquis par l'armée française.

1721. Emmanuel-Théodore, fils puîné de Godefroi-Maurice, lui succéda dans les duchés de Bouillon, de Château-Thierri et d'Albret, ainsi que dans plusieurs autres seigneuries. Emmanuel-Théodore devint chef de sa maison, à la mort de son frère aîné le comte d'Auvergne, qui fut tué devant le château de Steinkerque.

1730. Charles Godefroi, fils du précédent. Ce prince fit les campagnes sur le Rhin en 1733 et 1734. En 1738, il vendit au roi la vicomté de Turenne. A ce prince se termine la liste des ducs de Bouillon qui ont eu quelque valeur historique. Qu'importe qu'après eux quelques courtisans aient porté et portent peut-être encore ce nom incognito? A partir de Louis XIV la noblesse n'a plus aucune influence; à dater de la révolution elle n'existe plus. Une loi promulguée depuis juillet n'a-t-elle pas statué qu'en France les titres étaient à qui les voulait? c'est avoir fait bonne et sûre justice de préjugés surannés; de tels hochets ne valent même plus qu'on les achète; pourquoi les refuserait-on aux grands enfans qui peuvent encore s'en amuser?

BOUKHARIE. Les Européens donnent ce nom à un pays qu'il est plus convenable d'appeler *khanat de Boukhara*, ou mieux *Bokhara*, d'après la prononciation de ses habitans. En effet, ce pays fait partie du *Turkestan indépendant*, improprement appelé *Tatarie indépendante*, et dont les diverses principautés, gouvernées par des khans, prennent le titre de *khanats*.

Le khanat de Boukhara tire son nom de sa capitale, appelée Boukhara ou Bokhara. Le colonel G. de Meyendorff en fixe les limites par une ligne passant au nord d'Ankoï et de Balkh, et enclavant Aghtchou et Mervi-Chah-Djehan: c'est la frontière méridionale; de cette dernière ville, elle va traverser le cours d'eau appelé *Amou-Deria*, en se prolongeant jusqu'au puits de Khara-Aghatch: c'est la limite occidentale; à l'est d'Aghtchou, une autre ligne se dirige vers Deïnaou, et suit les contours du bassin de l'Amou-Deria jusque vers Oura-Tepeh, qu'elle enclave: c'est la frontière orientale; enfin, de cette ville au puits de Khara-Aghatch, une ligne droite forme la frontière septentrionale. Du reste, les voyageurs modernes estiment sa superficie à 10,000 lieues géographiques carrées.

Toute la partie orientale de la Boukharie est montagneuse, tandis que l'occidentale est une plaine qui s'étend à perte de vue, et sur laquelle s'élèvent de petites collines isolées de une à trois toises de hauteur, sur trois, quatre et jusqu'à cent toises de longueur et de largeur. Elles sont formées d'une terre argileuse, de même que les plaines du désert. Cette argile est couverte de sables mouvans qui forment aussi des collines encore plus basses que les précédentes. Ces argiles et ces sables appartiennent à la période géologique appelée tertiaire ou aux terrains de sédiment supérieurs. On remarque au milieu de ces sables un grand nombre de petits lacs salés, la plupart desséchés à bras d'hommes. Les sables renferment des grès calcaires que les habitans exploitent pour le pavage des villes et pour la construction des grands réservoirs d'eau qui servent à approvisionner celles-ci. Le *Nourah-Tagh* est la montagne la plus élevée au nord de Boukhara, et la seule qui soit visible de cette ville. Cette montagne, ainsi que celles auxquelles elle se rattache, renferment du cuivre, de l'argent, de l'or, des turquoises, et peut-être du lapis-lazuli, des grenats et des rubis; car l'Amou-Deria charrie des fragmens de ces trois dernières substances. Mais ce qui annonce que les montagnes auxquelles se rattachent le Nourah-Tagh sont riches en or, ou que leur base est garnie de dépôts d'alluvions aurifères, c'est que chaque année, au printemps, les flots rapides de cette rivière en entraînent une assez grande quantité que les Boukharas ont soin de recueillir.

L'Amou-Deria ou le fleuve Amou, car dans les idiomes turcs *deria* veut dire fleuve, est le plus grand cours d'eau de la Boukharie. Les géographes l'appellent communément *Djihoun*: c'est l'Oxus des anciens. Ses sources, encore peu connues, paraissent être situées vers le point culminant de la chaîne du Belour-Tagh, sur le versant occidental du mont Pouchtikhar, couvert de neiges perpétuelles. Après un cours sinueux d'environ 450 lieues, il se partage en deux bras pour se jeter dans la partie méridionale du lac Aral. Après l'Amou-Deria, les principaux cours d'eau qui arrosent la Boukharie sont au nombre de deux: le *Zer-Afchan* ou le *Kouvan-Deria*, long de plus de 100 lieues, se divise en deux bras, dont le plus septentrional va se perdre dans les sables, et dont l'autre va se former au sud-ouest de Boukhara; le lac Kara-Coul qui a 12 ou 15 lieues de circonférence; la *Karcha* ou le *Karchi*, long de 50 lieues, se perd aussi dans les sables aux environs de la ville du même nom.

Le climat de la Boukharie, du moins celui des plaines, la seule partie de ce pays sur laquelle on possède quelques renseignemens, est agréable et sain. Les saisons y sont régulières: vers le 15 février les arbres fruitiers commencent à fleurir et à bourgeonner, aidés par des pluies presque continuelles qui durent jusque dans les premiers jours de mars. Bientôt arrive l'été, caractérisé par des chaleurs accablantes qui se prolongent jusqu'en octobre, époque à laquelle commence la saison pluvieuse de l'automne, qui dure à peu

près trois semaines. En novembre et en décembre, de petites gelées et quelquefois de la neige annoncent l'hiver; mais c'est en janvier que le froid est le plus rigoureux : le thermomètre centigrade marque 1 à 2 degrés, et rarement 6 à 8; la neige ne reste jamais plus de quinze jours sur la terre.

Les maladies les plus fréquentes en Boukharie sont les rhumatismes, la cécité, et une autre que l'on peut regarder comme la plus cruelle, parce qu'elle est incurable : c'est celle que les habitans nomment *richta*. Elle produit sur tout le corps des pustules qui occasionnent des plaies très douloureuses; des vers longs d'une aune sortent de ces pustules, particulièrement aux jambes.

Les plantes que l'on cultive en Boukharie paraissent être indigènes; cependant les fruits d'Europe y mûrissent parfaitement. On y mange toute l'année d'excellens melons d'eau, et la vigne y produit des raisins délicieux. Le tabac est une des plantes les mieux cultivées; la rhubarbe y vient naturellement; le cotonnier y donne trois récoltes par an; enfin la grande quantité de mûriers, le soin que l'on prend de leur culture, attestent l'état que l'on fait des vers à soie et l'importance de leur produit. C'est avec l'écorce du mûrier que l'on fabrique à Boukhara un papier célèbre dans tout l'Orient.

La tarentule, le scorpion, le lézard, plusieurs espèces de souris, abondent dans les steppes, et des nuées de sauterelles dévastent souvent les champs. Le bœuf et les vaches sont rares; mais les ânes, les mulets et les moutons sont nombreux; ces derniers sont de deux espèces : l'une à queue épaisse, et l'autre à laine frisée. Quant aux chevaux, ils sont d'une race grande, forte et belle.

Au milieu des plaines, de riantes oasis couvertes de maisons, de vergers et de champs fertilisés par un système d'irrigation parfaitement en harmonie avec la nature du pays; des villages d'une centaine d'habitations, les uns à demi cachés par des groupes d'arbres fruitiers, d'autres entourés de murailles crénelées et flanquées de tourelles, tous situés sur les bords d'un canal, et ayant dans leur centre un puits ou un réservoir d'eau : tel est l'aspect qu'offre la campagne. Les villes sont bâties sur des rivières, et doivent à cette position l'avantage d'être environnées de champs arrosés, et conséquemment fertiles.

C'est dans une plaine riche et bien cultivée que se trouve *Boukhara* ou *Bokhara*, capitale de la Boukharie et résidence du khan ou du souverain. Cette ville se distingue par ses mosquées, dont on porte le nombre à 360, par ses coupoles élégantes, par ses légers minarets, par ses 60 *medresséhs* ou écoles, par ses 14 caravansérails, ses 14 bains publics, ses 68 puits d'environ 120 pieds de circonférence, ses palais et les murs crénelés dont elle est entourée. Vue de loin, elle offre l'aspect le plus pittoresque; mais l'intérieur ne répond pas à cette apparence. Ses plus belles rues n'ont pas plus de 6 pieds de largeur, les autres en ont à peine 3 ou 4. Les maisons, disposées sans alignement, sont en terre de couleur grisâtre mêlée à de la paille hachée, et n'offrent du côté des rues que des murailles uniformes sans fenêtres. Le mur qui entoure la ville a 24 pieds de hauteur et la même épaisseur à sa base; il forme, de distance en distance, des angles saillans qui ressemblent à des bastions, et est flanqué de tours rondes. On entre dans la ville par 11 portes en briques; sa circonférence est de 3 à 4 lieues; le nombre de ses maisons est de 8,000, et celui de ses habitans, d'environ 70,000, se compose de 50,000 Tadjiks, de 3,000 Tatares, de 2,000 Afghans, de 7,000 Juifs, de 8,000 Ouzbeks et de quelques centaines d'Arabes, de Kalmoulks et d'Hindous. Presque au centre de Boukhara s'élève sur une colline de 200 à 240 pieds de hauteur, le palais du khan, l'un des plus anciens édifices de la ville : il date de plus de 10 siècles. Il consiste en une enceinte de murailles qui couronne la colline, et qui renferme une mosquée, les habitations du khan et de sa cour, le harem et les jardins. Vis-à-vis l'entrée du palais, s'élèvent, d'un côté la principale mosquée de la ville, et de l'autre un medresséh.

La principale ville après Boukhara, est *Samarkand* ou *Samarcande*, l'ancienne capitale. Elle s'élève sur la rive gauche du Sogd, entourée d'une double enceinte : la première formée par une muraille de 12 lieues de circonférence, percée de 12 portes en fer, avec des galeries et des tours pour la défendre; la seconde, séparée de la première par des champs, des jardins et des faubourgs en culture et percée de 4 portes. La citadelle renferme l'ancien palais. 250 mosquées, la plupart en marbre blanc, et 40 medresséhs, décorent cette ville. Les façades de tous ses grands édifices sont couvertes de tuiles vernissées. Le plus beau de ses monumens est celui qui a été érigé à Timour ou Tamerlan : c'est une immense coupole sous laquelle se trouve le tombeau en jaspe qui renferme les cendres de ce prince. La plupart des maisons sont construites en argile durcie, et quelques unes en pierres que fournissent des carrières voisines. Sa population, qui s'élevait à 150,000 âmes lorsque, sous Tamerlan, elle était la capitale d'un des plus grands empires du monde, n'est plus aujourd'hui que de 50,000 individus.

Les autres villes de la Boukharie qui méritent d'être citées sont : *Karakoul*, à 15 lieues au sud-ouest de Boukhara et peuplée de 30,000 âmes; *Nakhcheb* ou *Karchi*, qui a la même population; à l'est de cette dernière, *Tcharaghtchi* et *Ghoussar* qui ne sont pas sans importance; *Ourdenzei* qui est une petite forteresse; *Tchardjouï* ou *Tchardjou*, sur la rive gauche de l'Amou-Deria, qui se compose d'un millier de maisons; *Mavri* ou *Marv-Chahidjan*, près de la frontière de la Perse, qui n'a que 3,000 habitans.

La population de la Boukharie est, comme on a pu le voir par celle de la capitale, un mélange d'anciens Persans appelés Tadjiks, de Turcs ou Tatares, et de plusieurs autres nations qui forment un total de 2,500,000 individus que l'on classe de la manière suivante :

Ouzbeks.	1,500,000
Tadjiks, ou Persans d'origine . .	670,000
Turcomans	200,000
Arabes	50,000
Persans proprement dits	40,000
Kalmouks.	20,000
Kirghiz.	7,000
Juifs	4,500
Afghans.	4,500
Lesghiz.	2,000
Bohémiens	2,000
TOTAL.	2,500,000

Les Tadjiks exerçant tous la profession de marchands et entreprenant des voyages lointains, surtout en Russie, c'est à eux que les Russes donnent le nom impropre de Boukhares, quoique ce soient plutôt les Ouzbeks qui méritent cette dénomination.

Les revenus du khan de Boukhara sont de 4,400,000 fr.; son armée se compose de 20,000 cavaliers, de 4,000 fantassins et de 40 pièces de canon. La milice est d'environ 50,000 hommes de cavalerie.

BOULANGER. Le nom de boulanger vient du vieux mot français *boulents*, fleur de farine, dont le rapport avec le mot latin *polenta* est évident. Les Romains nommaient leurs boulangers *pistores*, pileurs, parce que, dans les premiers temps de la république, on se contentait de concasser le blé pour en faire du pain; ils ne tardèrent pas cependant à emprunter aux Grecs leurs moulins à bras. Les premiers boulangers un peu habiles dans leur art que l'on ait vus à Rome, venaient d'Asie; ils s'y multiplièrent tellement, qu'au temps d'Auguste on comptait dans la ville trois cent vingt-neuf boulangeries. L'administration romaine, pour assurer la régularité de ces établissemens, en avait

confié le privilège à un corps héréditaire, nombreux, et jouissant de grands biens qui étaient en commun; de telle façon que celui qui quittait le corps des boulangers perdait tous ses droits à ce qu'il avait possédé. La richesse de ce corps lui servait de cautionnement. En France, et particulièrement à Paris, l'administration, durant les temps de la monarchie, persévéra avec quelques modifications dans le système romain; les principales ordonnances concernant les boulangers sont de Philippe-Auguste, de Philippe-le-Bel et de Philippe de Valois. Aujourd'hui l'industrie des boulangers est libre, comme toutes les autres et astreinte seulement à certains règlemens de police.

Cette industrie honorable n'est parvenue que peu à peu à se dégager de la contrainte de la domesticité; elle est demeurée pendant long-temps un des services intérieurs du ménage, et même encore aujourd'hui, dans la plupart des villages et dans certaines provinces peu avancées, les familles sont dans l'usage de faire leur pain chez elles. Tantôt ce sont des servantes, tantôt ce sont les maîtresses de maison elles-mêmes qui sont chargées de ce soin. L'usage d'affecter spécialement aux femmes cette fonction fatigante est fort ancien. On voit par le témoignage de la Bible que cela avait lieu dès les plus anciens temps chez les Hébreux, même dans les maisons les plus opulentes: quand les anges viennent visiter Abraham, ce chef entre dans sa tente et dit à Sara: « Pétris trois mesures de farine, et fais-nous cuire promptement des pains sous la cendre » (*Gen.*, ch. 18). Pline et Varron nous apprennent aussi qu'à Rome, avant l'arrivée des boulangers grecs, c'est-à-dire pendant près de six cents ans, ce furent les femmes qui eurent constamment la charge de faire le pain comme lot spécial. Cette coutume, qui en France a perdu de bonne heure son empire, s'est conservée fort long-temps dans les pays du Nord.

L'usage de débarrasser l'intérieur des ménages de ce travail, pour en charger un industriel indépendant, est un bien évident. Chacun en sent aisément la raison. Il n'en résulte que le danger de voir un approvisionnement essentiel remis à la merci d'un petit nombre d'hommes, ou de voir ces hommes se coaliser pour surprendre les consommateurs et leur faire la loi; mais il suffit de quelques mesures administratives fort simples pour parer entièrement à cet inconvénient. Reste la fraude sur la vente du pain. Il faut avouer qu'il n'y en a dans aucun commerce de plus infâme que celle-ci qui frappe sur tout le monde, et particulièrement sur les classes les plus souffrantes, et qui s'attache indignement à un objet de première nécessité, et que les pauvres ont tant de peine à payer chaque jour avec toute leur sueur. En voyant les boulangers frauduleux condamnés, suivant la règle habituelle, par nos tribunaux de police, à un franc d'amende, c'est-à-dire à compter au fisc une minime partie de ce qu'ils ont volé le matin même de leur condamnation, on s'étonnera peut-être un jour de l'excessive indulgence de nos magistrats, dans certains cas, à côté de leur excessive sévérité dans certains autres.

BOULEAU. Le genre bouleau appartient au groupe des bétulinées (voyez ce mot), dans lequel il se distingue par les caractères suivans: les chatons mâles sont terminaux, allongés, cylindriques; leurs écailles sont groupées et soudées six par six; chaque groupe donne attache à des étamines dont le nombre varie entre six et douze, dont les filets sont très courts, et dont les anthères ont ordinairement leurs loges écartées l'une de l'autre; les chatons femelles sont plus courts que les mâles, et latéraux; les fleurs y naissent trois à trois à l'aisselle d'écailles profondément trilobées; chacune consiste en un ovaire lenticulaire que terminent deux stigmates filiformes; le fruit est ailé et très petit. Ce genre se compose d'une vingtaine d'espèces arborescentes ou frutescentes qui habitent l'Europe, l'Asie, et surtout l'Amérique septentrionale. La plus intéressante pour nous est le bouleau blanc (*betula alba* L.) qui croît dans toute l'Europe et qui se distingue aux feuillets blancs et nacrés que forme en se détachant l'épiderme de son tronc, ramifié seulement vers le sommet; à ses ramules grêles et pendans qui rappellent ceux du saule pleureur, à ses feuilles triangulaires subrhomboïdales, aiguës, doublement dentées en scie. C'est un des arbres les plus rustiques et les plus robustes: il croît dans les terrains les plus secs et les plus rocailleux, et sur les pentes exposées au nord on le trouve jusque dans les fentes des rochers; c'est le dernier des végétaux ligneux qu'on rencontre en s'élevant vers la cime des monts ou en se dirigeant vers les régions polaires; il est vrai que sous l'influence d'un climat âpre, il se rabougrit, et que son tronc ne s'élève plus qu'à quelques pieds au lieu de s'élancer à la hauteur de 40 à 50 pieds qu'il atteint au sein d'une nature plus bénigne. C'est aussi un des arbres dont les propriétés sont sinon les plus éminentes, du moins les plus nombreuses et les plus variées. — Son bois est blanc, nuancé de rouge, d'une dureté médiocre dans les climats tempérés, mais beaucoup plus grande dans le nord; il est flexible, se travaille aisément quand il est vert, et prend assez bien le poli; il pèse environ 45 livres par pied cube quand il est sec; il n'est pas bien résistant et se corrompt facilement; on peut conclure de là qu'il est plutôt employé pour de petits ouvrages que dans les constructions, pour lesquelles il ne fournirait pas d'ailleurs de grandes pièces; en France on en fait surtout des sabots. Ses jeunes tiges sont excellentes pour la confection des cerceaux; les ménagères savent aussi que leurs meilleurs balais sont formés de ses brindilles, et les enfans n'ont que trop souvent à gémir de leur usage comme instrumens de correction. En brûlant, le bois de bouleau jette une flamme claire et vive qui convient pour le chauffage des fours et des fourneaux; ses charbons exposés à l'air s'y conservent long-temps en ignition; d'après cette raison, ils peuvent être employés dans les forges; ils servent d'ailleurs à la fabrication de la poudre à canon. — L'écorce du bouleau est encore plus utile que son bois, du moins dans le Nord, où elle est plus unie et peut se détacher en plus grandes bandes que sous notre latitude. A cause de son astringence elle y est employée au tannage des peaux et des filets. L'huile empyreumatique ou matière résineuse (*bétuline* de M. Chevreul) qu'elle donne par la distillation communique aux cuirs ou *youftes* de Russie l'odeur particulière qu'on leur connaît. C'est sans doute ce principe particulier qui la rend presque incorruptible et multiplie ses applications comme moyen préservatif des effets de l'eau et de l'humidité; c'est sans doute aussi ce qui fait que le bouleau a rarement à souffrir des attaques des insectes. Dans la pénurie d'alimens qui presse trop souvent les habitans du Kamtschatka, elle calme leur faim par son mélange avec des œufs de poissons. — Les feuilles de bouleau ont aussi leurs applications dans le Nord; quoique moins nutritives que la plupart de celle des autres arbres, et d'une saveur amère, elles sont soigneusement conservées dans la Suède et la Norwège pour la nourriture des bestiaux et même de la volaille; leur décoction avec de l'alun fournit une pâte couleur de safran qui sert surtout à la teinture de la laine. Quand elles sont encore jeunes et tendres, on les fait macérer pendant quelques semaines à une douce chaleur dans de l'eau-de-vie, et elles forment alors un baume vulnéraire qu'on dit assez efficace. Haller assure qu'on retire des chatons une cire analogue à celle des abeilles. — Enfin la sève qu'on extrait au printemps du bouleau laisse par l'évaporation un sirop analogue à celui de l'érable, mais moins riche en matière saccharine; il se convertit aussi par la fermentation après ébullition en une liqueur piquante et mousseuse qui imite de loin le vin de Champagne; c'est une boisson saine, mais qui ne paraît pas posséder, comme on l'a prétendu, des vertus bien efficaces pour la guérison des maladies occasionnées par des calculs engagés dans la vessie, ou d'autres infirmités. — Quoique le bouleau aime en général les terrains découverts il doit être un peu abrité

lors de sa germination, contre les effets du hâle dont il souffre facilement parce qu'il germe tout près de la surface du sol; pour ce motif, on aime mieux le semer en pépinière qu'en rase campagne, et dans la grande culture on préfère au semis la plantation de jeunes sujets pris dans les forêts quand on les y trouve en nombre suffisant. Les règles à observer dans les semis de bouleaux peuvent se réduire aux suivantes: semer dru en automne aussitôt après la maturité des chatons femelles; choisir un temps calme, à cause de l'extrême finesse des graines que le vent disperse facilement; les assujettir à la terre qui les reçoit, et recouvrir le tout de mousse si faire se peut. La plantation du bouleau n'offre rien de particulier, et les soins qu'il exige pendant sa croissance sont presque nuls. Dans les futaies où il se trouve mêlé, on le coupe à trente-cinq, quarante ou au plus tard cinquante ans; les taillis où il domine s'exploitent à dix, quinze ou vingt ans.

Parmi les autres espèces du bouleau nous citerons:

1° Le bouleau à canots (*Betula papyracea* Ait., *B. papyrifera* Mich.) avec l'écorce duquel les habitans du Canada construisent des pirogues si légères qu'ils les transportent sur leurs épaules lorsqu'ils passent d'un lac ou d'un fleuve à un autre.

2° Le bouleau à feuilles de merisier (*Betula lenta*) de l'Amérique septentrionale, remarquable par plusieurs propriétés qui devraient lui mériter la naturalisation en Europe, entre autres par son bois rosé d'une texture fine et serrée, qui le rend susceptible d'un beau poli et qui lui a valu le surnom d'*acajou de montagne*, et par son gai feuillage qui répand une odeur agréable et la conserve même après la dessiccation, ce qui permet d'en faire une infusion plus agréable au goût que le thé de basse qualité.

3° Le bouleau élevé ou à écorce jaune (*Betula lutea* ou *excelsa*) remarquable par la circonstance qu'indique son épithète spécifique, et qui possède, mais à un moindre degré, les qualités du précédent, son compatriote.

4° Le bouleau nain (*Betula nana*), qui croît dans les marais du nord de l'Europe.

BOURBON (Ile de). Cet île, qui dépend de l'Afrique, à l'est de laquelle elle est située, sous le 21e degré de latitude méridionale et sous le 54e degré de longitude orientale, a environ 20 lieues de longueur sur 15 de largeur et 48 de circonférence.

Sa constitution géologique est volcanique; la partie *du vent* est abritée par une haute chaîne de montagnes, qui lie les *Salazes*, le *Volcan* et le *Piton des neiges*, dont les sommets ont 3,400 à 3,600 mètres de hauteur; le dernier est le plus élevé. Le *Piton de Fournaise* vomit encore de la lave; mais la bouche du volcan change chaque année de place sur une étendue d'environ 2 lieues. C'est au pied de ces montagnes que s'étend la partie *sous le vent*, véritable étuve où tout est desséché; tandis que la partie *du vent* est d'une grande fertilité. En général les côtes présentent tout autour de l'île une riche ceinture de terres en culture, qui ne descend pas partout jusqu'au rivage, et qui s'élève à 8 ou 900 mètres au dessus du niveau de l'Océan.

Plusieurs rivières descendent des montagnes; mais elles sont plus nombreuses du côté de l'est que du côté de l'ouest. Parmi les premières on distingue celles des *Marsouins*, des *Roches* et de l'*Est*. En été elles sont guéables, et dans la saison des pluies elles se changent en torrens qui dévastent les champs qui les avoisinent.

Jadis les montagnes étaient couvertes d'épaisses forêts; les défrichemens les ont fait disparaître, et avec elles les terres qui couvraient les roches: de là l'aridité qui règne dans ces montagnes. Mais depuis quelques années on a enrichi Bourbon de quelques végétaux précieux, tels que le dolic bulbeux (*dolicus bulbosus*), l'*erythrina indica* et le vanillier.

L'île produit 23 à 30 000 quintaux de riz, 18 à 20,000 quintaux de blé, 18 à 20 millions de kilogrammes de sucre, 30 à 40 mille balles de café, 45 mille livres de coton, 50 mille livres de cacao, 1,000 à 1,200 livres de muscade, 40 mille livres d'huile de cocotier, de l'indigo et de la vanille. Le total de ces produits est estimé à plus de 18 millions de francs.

Le climat de Bourbon passe pour un des plus sains et des plus agréables de l'univers. On n'y connaît ni fièvres, ni maladies endémiques. Les plus grandes chaleurs règnent depuis la fin de novembre jusqu'au commencement d'avril. Les ouragans y causent souvent de grands ravages.

En 1823, l'île renfermait 67,571 habitans, parmi lesquels on comptait 17,037 blancs, 5,159 affranchis, et 45,375 noirs esclaves. Cette population se partage en 11 communes, administrées comme en France, et formant autant de paroisses dont les curés ont pour chef un préfet apostolique. Sous le rapport judiciaire, l'île est divisée en quatre justice de paix, qui dépendent d'un tribunal de première instance et d'une cour royale.

La ville de *Saint-Denis* est le chef-lieu et la résidence du gouverneur et des principales autorités. Sa position entre la mer et le pied d'une montagne est fort agréable. Ses maisons, quoiqu'en bois, sont construites avec élégance. Sa population est de 10,000 habitans.

BOURBON (Maison de). La généalogie de la maison de Bourbon se lie, par actes authentiques, à Robert-le-Fort, duc et marquis de France en 861. Au-delà elle se perd; les uns font descendre Robert-le-Fort, soit de Witikind, duc de Saxe, au huitième siècle, soit de Welphe, duc de Bavière, mort vers le milieu du neuvième; les autres, et leur opinion peut paraître suspecte, le rattachent de diverses manières à la famille Charlemagne. Quoi qu'il en soit de ce point, qui n'est qu'une question de noblesse, les droits de la maison de Bourbon à la couronne de France remontent directement, par Louis IX, à Hugues Capet, qui usurpa la royauté sur la famille des Carlovingiens en 987. Nous ne devons parler ici de cette maison qu'à partir de Louis IX.

Robert de France, comte de Clermont, sixième fils de Louis IX, né à Vincennes en 1256, épousa, en 1278, Béatrix de Bourgogne, fille unique et héritière de Jean de Bourgogne, baron de Charolois, et d'Agnès, dame de Bourbon et de Saint-Just. C'est par ce mariage que la baronnie de Bourbon, dont le nom devait devenir plus tard si célèbre, entra dans la maison de France. Robert eut six enfans, dont l'aîné,

Louis I, duc de Bourbon, né en 1279, épousa Marie de Hainaut, et en eut Pierre I qui continua la branche principale éteinte en 1500 en la personne de Pierre II, et Jacques I, comte de la Marche et de Ponthieu, chef de la branche subsidiaire, dite de Bourbon-la-Marche et Boubon-Vendôme.

Jacques I, comte de la Marche, épousa Jeanne de Châtillon-Saint-Pol, et en eut plusieurs enfans, dont l'aîné mourut sans postérité; à sa mort, en 1361, son second fils Jean I lui succéda.

Jean I épousa, en 1364, Catherine de Vendôme, unique héritière de sa famille, qui apporta tous ses biens dans la maison de Bourbon; il mourut en 1393, laissant plusieurs enfans dont l'aîné, Jacques II, lui succéda, et mourut, en 1438, sans enfans mâles, laissant le comté de la Marche à sa fille Eléonore, qui le transporta dans la maison d'Armagnac. Le second fils de Jean I, Louis de Bourbon, comte de Vendôme, est chef d'une nouvelle branche dite de Bourbon-Vendôme.

Louis de Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres, eut pour partage les biens de sa mère; il mourut en 1446, et laissa pour successeur Jean II de Bourbon, qu'il avait eu de Jeanne de Laval, son épouse en secondes noces.

Jean de Bourbon II mourut en 1477; il avait épousé, en 1454, Isabelle de Beauvau, et en avait eu François de Bourbon qui suit, et Louis de Bourbon, chef de la branche de Montpensier, qui se termine à Marie de Bourbon, dite Mademoiselle de Montpensier, morte en 1697.

François de Bourbon, né en 1470, avait épousé, en 1487, Marie de Luxembourg, fille aînée et principale héritière de Pierre II, duc de Luxembourg, alliance qui apporta de grands biens dans sa maison. Il eut de Marie plusieurs enfans, Charles de Bourbon qui suit, François de Bourbon, comte de Saint-Paul, mort en 1545 sans postérité, et Louis de Bourbon, cardinal, archevêque de Sens, mort en 1556.

Charles de Bourbon, dit *le Magnanime*, né en 1489, épousa Françoise d'Alençon, duchesse de Beaumont, et mourut en 1538. La défection du connétable de Bourbon, de la branche de Montpensier, ne l'empêcha pas de jouir des bonnes grâces de François I, qui érigea son comté de Vendôme en duché-pairie. Il eut sept enfans mâles, dont cinq lui survécurent : 1° Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui suit; 2° François, comte d'Enghien, vainqueur des Impériaux à Cérisoles, mort sans postérité en 1545; 3° Charles, cardinal de Bourbon, proclamé roi de France par la Ligue, mort en 1590, laissant un enfant naturel; 4° Jean, comte d'Enghien, mort, en 1557, à la bataille de Saint-Quentin, sans postérité; 5° Henri de Bourbon, prince de Condé, tige des branches de Condé, Conti et Soissons, respectivement éteintes; la première, en 1830, en la personne de Louis-Henri-Joseph de Bourbon, prince de Condé; la seconde, en 1807, en la personne de Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti, mort émigré en Espagne; et la troisième, en 1641, en la personne de Louis de Bourbon, comte de Soissons, tué les armes à la main contre la France.

Antoine de Bourbon, né le 22 avril 1518, épousa, en 1548, Jeanne d'Albret, infante de Navarre (voir l'article Albret). En 1554, la mort de Henri d'Albret, son beau-père, l'appela au trône de Navarre; il mourut le 17 novembre 1562, des suites d'une blessure reçue au siége de Rouen. Il eut de Jeanne d'Albret quatre enfans :

1° Henri de Bourbon, duc de Beaumont, mort, en 1553, à l'âge de deux ans.

2° Henri IV, roi de France.

3° Louis-Charles de Bourbon, comte de Marle, né en 1554, mort en bas âge.

4° Catherine de Bourbon, régente de Navarre, duchesse d'Albret, née en 1558; mariée, en 1599, à Henri de Lorraine, duc de Bar, depuis duc de Lorraine; et morte sans postérité à Nancy, en 1604.

Henri IV, roi de France et de Navarre, né à Pau le 13 décembre 1553; roi de Navarre, en 1572, par la mort de sa mère Jeanne d'Albret, reine de Navarre, décédée le 9 mai de cette année; marié le 18 août 1572 avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX; appelé à la couronne de France comme premier prince du sang, en 1589, par la mort de Henri III, le dernier des Valois; marié en secondes noces, en 1600, avec Marie de Médicis, fille aînée de François de Médicis, grand-duc de Toscane et de Jeanne d'Autriche, après dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois prononcée en 1599; mort le 14 mai 1610. Il eut un grand nombre d'enfans tant légitimes que naturels. Nous n'avons à parler ici que des premiers et de ceux de ses enfans naturels qui ont été légitimés. Il eut de Marie de Médicis :

1° Louis XIII, roi de France et de Navarre.

2° Le duc d'Orléans, né en 1607, mort, en 1611, à quatre ans et demi.

3° Gaston Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, de Chartres, etc.; né à Paris le 25 avril 1614; marié, en 1626, avec Mademoiselle de Montpensier; et, en 1627, avec Marguerite de Lorraine; mort en 1660 sans laisser d'enfans mâles.

4° Elisabeth de France, reine d'Espagne et des Indes, née en 1602; mariée, en 1615, à Philippe IV, roi d'Espagne; morte à Madrid en 1644.

5° Christine de France, née en 1606; mariée, en 1619, à Victor Amédée, duc de Savoie; morte à Turin en 1663.

6° Henriette-Marie de France, née en 1609; mariée, en 1625, au prince de Galles, depuis roi de la Grande-Bretagne; morte à Paris en 1669.

Il eut de Gabrielle d'Estrées :

1° César de Bourbon, duc de Vendôme, chef de la deuxième branche de Bourbon-Vendôme.

2° Alexandre, dit le chevalier de Vendôme, né en 1598, mort en 1629.

3° Catherine-Henriette de Bourbon, légitimée en 1597; mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf; morte en 1663.

De la marquise de Verneuil :

1° Henri de Bourbon, évêque de Metz, né en 1601, mort en 1680.

2° Gabrielle-Angélique de Bourbon, légitimée en 1622; mariée au duc d'Epernon; morte en 1627.

De la comtesse de Moret :

1° Antoine de Bourbon, né en 1607, mort en 1632.

De Charlotte des Essarts :

1° Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault; légitimée en 1608, morte en 1670.

2° Marie-Henriette de Bourbon, abbesse de Chelles; morte en 1629.

Louis XIII, né à Fontainebleau le 27 septembre 1601, roi de France et de Navarre, par la mort de son père, le 15 mai 1610; sacré et couronné à Reims le 17 octobre de la même année; déclaré majeur le 2 octobre 1614; marié le 25 octobre 1615 avec Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche; mort le 24 mai 1643. Il eut d'Anne d'Autriche :

1° Louis XIV, roi de France et de Navarre.

2° Philippe de France, duc d'Orléans, né à Saint-Germain en 1640; marié, en 1661, à Henriette-Anne d'Angleterre; et, en 1671, en secondes noces, à Elisabeth-Charlotte de Bavière, fille de Charles-Louis de Bavière, prince palatin; mort le 9 juin 1701, chef de la branche Bourbon-Orléans.

Louis XIV, né à Saint-Germain le 5 septembre 1638; roi de France et de Navarre, par la mort de son père, le 14 mai 1643; sacré à Reims en 1654; marié le 4 juin 1660 à Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV, roi d'Espagne et des Indes, née le 20 septembre 1638; mort le 1er septembre 1715.

Il eut de Marie-Thérèse :

1° Louis de France, dauphin de Viennois, qui suit.

2° Philippe de France, duc d'Anjou, né en 1668, mort en 1671.

3° Louis-François de France, duc d'Anjou, né en 1672, mort la même année.

4° Anne-Elisabeth de France.

5° Marie-Anne de France.

6° Marie-Thérèse de France; — mortes toutes trois au berceau.

Il eut de Louise-Françoise de Labaume-Leblanc, duchesse de La Vallière-Vaujour :

1° Louis de Bourbon, né en 1663, mort en 1666

2° Louis de Bourbon, comte de Vermandois, amiral de France, né en 1667, légitimé en 1669, mort en 1683.

3° Marie-Anne de Bourbon, qualifiée duchesse de La Vallière-Vaujour, née en 1666, légitimée en 1667, mariée à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti; morte en 1685.

D'Athénaïs de Rochechouart, duchesse de Montespan :

1° Louis de Bourbon, duc du Maine, né en 1670, mort en 1736.

2° Louis-César de Bourbon, comte du Vexin, abbé de Saint-Denis, né en 1672, légitimé en 1673, mort en 1683.

3° Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, duc de Penthièvre, né en 1678, légitimé en 1681, amiral de France; mort en 1737.

4° Louise-Françoise de Bourbon, nommée Mademoiselle

de Nantes, née en 1673, légitimée la même année; mariée, en 1685, à Louis, prince de Condé; morte en 1743.

5° Louise-Marie de Bourbon, nommée mademoiselle de Tours, morte en 1681.

6° Françoise-Marie de Bourbon, nommée mademoiselle de Blois, née en 1677, légitimée en 1681, mariée à Philippe, petit-fils de France, duc d'Orléans, régent du royaume; morte en 1749

7° Deux autres enfans mâles, morts au berceau sans avoir été légitimés.

Louis de France, dit *le Grand-Dauphin*, né à Fontainebleau le 1er novembre 1661; marié, en 1681, à Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, fille aînée de Ferdinand-Marie, électeur de Bavière, et d'Adélaïde de Savoie; mort le 9 avril 1711. Il avait eu de son épouse :

1° Louis de France, duc de Bourgogne, dit *le second* Dauphin, qui *suit*.

2° Philippe de France, duc d'Anjou, roi d'Espagne et des Indes, dont nous parlerons ci-après à l'article des Bourbons d'Espagne.

3° Charles de France, duc de Berri, né en 1686; marié, en 1710, à Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, depuis régent; mort en 1714 sans postérité.

Louis de France, duc de Bourgogne, puis Dauphin, né le 6 août 1682; marié le 17 décembre 1697 avec Marie-Adélaïde, fille du duc de Savoie; mort le 18 février 1712. Il avait eu de son épouse :

1° N...., duc de Bretagne, né en 1704, mort en 1705 sans avoir été nommé.

2° Louis, duc de Bretagne, né en 1707, déclaré Dauphin après la mort de son père; mort en 1712.

3° Louis de France, duc d'Anjou, depuis Louis XV, qui suit.

Louis XV, né à Versailles le 15 février 1710; nommé d'abord duc d'Anjou, devenu Dauphin en 1712, et roi de France le 1er septembre 1715; sacré et couronné à Reims le 25 octobre 1722; marié, le 5 septembre, avec Marie-Charlotte-Sophie-Felicité Leczinska, fille unique de Stanislas, roi de Pologne; mort le 10 mai 1774. Il avait eu de son épouse :

1° Louis de France, Dauphin, qui suit.

2° N..... de France, duc d'Anjou, né en 1730, mort en 1733.

3° Louise-Elisabeth de France, née en 1727, mariée à don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme; morte en 1759.

4° Anne-Henriette de France, née en 1727, sœur jumelle de la précédente; morte en 1752.

5° Louise-Marie de France, née en 1728, morte en 1733.

6° Marie-Adélaïde de France, dite Madame Adélaïde, née en 1732; morte à Trieste dans l'émigration en 1800.

7° Marie-Louise-Thérèse-Victoire de France, née en 1733, morte à Trieste en 1799.

8° Sophie-Philippine-Elisabeth-Justine de France, née en 1734, morte en 1782.

9° Thérèse-Felicité de France, née en 1736, morte en 1744.

10° Louise-Marie de France, née en 1737, morte en 1787 au couvent des Carmélites, à Saint-Denis.

Louis de France, Dauphin, né le 4 septembre 1729; marié, en 1745, à Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaelle de Bourbon, infante d'Espagne, fille de Philippe V; marié en secondes noces en 1747, après le décès de sa première femme, à Marie-Josèphe de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe, et de Marie-Josèphe d'Autriche; mort le 20 décembre 1765. Il avait eu de sa première femme :

Marie-Thérèse de France, dite Madame, née en 1746, morte en 1748.

De sa seconde femme, Marie-Josèphe de Saxe :

1° Louis-Joseph-Xavier de France, duc de Bourgogne, né en 1751, mort en 1761.

2° Xavier-Marie-Joseph de France, duc d'Aquitaine, né en 1753, mort en 1754.

3° Louis-Auguste de France, duc de Berry, depuis Louis XVI.

4° Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, depuis Louis XVIII.

5° Charles-Philippe de France, comte d'Artois, depuis Charles X.

6° Marie-Zéphyrine de France, dite Madame, née en 1750, morte en 1755.

7° Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, dite madame Clotilde, née en 1759, mariée à Charles-Emmanuel-Ferdinand, roi de Sardaigne, morte en 1802.

8° Philippine-Marie-Hélène-Elisabeth de France, dite madame Elisabeth, née en 1764, morte en 1794.

Louis XVI, né à Versailles le 23 août 1754, nommé d'abord duc de Berry, devenu Dauphin en 1765 par la mort de son père, marié le 16 mai 1770 à Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne, archiduchesse d'Autriche, fille de Marie-Thérèse; successeur de Louis XV à la couronne de France en 1774, déposé en 1792 par la nation constituée en république, mort le 21 janvier 1793. Il a eu de sa femme Marie-Antoinette :

1° Louis-Joseph-François Xavier, dauphin de France, né le 22 octobre 1781, mort le 2 juin 1789.

2° Louis-Charles de France, duc de Normandie, dauphin après la mort de son frère, déclaré déchu de ses droits politiques en même temps que son père, proclamé roi à l'étranger par les ennemis de la France; mort le 9 janvier 1795.

3° Marie-Thérèse-Charlotte de France, dite Madame Royale, née le 19 décembre 1778, mariée le 10 juin 1799 à son cousin le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois.

4° Sophie Hélène-Béatrix, née le 9 juillet 1786, morte le 9 juin 1787.

Louis XVIII, né à Versailles le 17 novembre 1755, nommé d'abord comte de Provence, marié, le 14 mai 1771, avec Marie-Joséphine-Louise de Savoie; nommé Monsieur à partir de 1776, titre affecté à l'aîné des frères des rois de France; émigré en 1791; déclaré déchu de ses droits à la couronne, en même temps que le reste de sa famille, par acte de la Convention nationale en date du 21 septembre 1792, replacé sur le trône, en 1814, à la suite de Napoléon, par les ennemis de la France, mort le 16 septembre 1824, sans enfans.

Charles X, nommé d'abord comte d'Artois, puis Monsieur, marié le 16 novembre 1773 à Marie-Thérèse de Savoie, belle-sœur de son frère; émigré en 1789, revenu en France avec sa famille en 1814, appelé à la couronne en 1824 par la mort de son frère, détrôné par le peuple en 1830. Il a eu de sa femme, Marie-Thérèse de Savoie :

1° Louis-Antoine d'Artois, duc d'Angoulême, né à Versailles le 6 août 1775; marié, en 1791, à sa cousine, Marie-Thérèse-Charlotte, sans enfans.

2° Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, né le 24 janvier 1778; marié, en 1816, à Marie-Caroline-Thérèse, fille aînée du prince royal des Deux-Siciles; mort le 13 février 1820. Il a eu de sa femme quatre enfans : Louis d'Artois, mort en naissant, le 13 septembre 1818; Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, né posthume le 29 septembre 1820; Louise-Isabelle d'Artois, née le 13 juillet 1817, décédée le lendemain; Louise-Marie-Thérèse d'Artois, née le 21 septembre 1819.

Bourbons d'Espagne. — La branche des Bourbons d'Espagne se rattache à la branche de France par Philippe, duc d'Anjou, second fils de Louis, Dauphin de France, petit-fils de Louis XIV.

Philippe V, duc d'Anjou, né à Versailles le 19 décembre 1683; appelé à la couronne d'Espagne, le 2 octobre 1700, par le testament du roi d'Espagne, Charles II d'Autriche; proclamé à Madrid le 24 novembre suivant; marié, en 1701, à Marie-Louise-Gabrielle, fille du duc de Savoie, et en secondes noces, en 1714, à Élisabeth, fille d'Édouard

Farnèse, frère de François, duc de Parme; descendu du trône par acte volontaire d'abdication en faveur de son fils, en 1723; ressaisi de la couronne en 1724, à la mort de son fils; mort le 9 juillet 1756.

Il eut de sa première femme :

1° Louis I, roi d'Espagne, qui suit.

2° Philippe, infant d'Espagne, né et mort en juillet 1709.

3° Philippe-Pierre-Gabriel, infant d'Espagne, né en 1712, mort en 1719.

4° Ferdinand, prince des Asturies, qui suit.

De sa seconde femme :

1° Don Carlos, infant d'Espagne, roi de Naples et de Sicile, puis roi d'Espagne.

2° Don François, né en 1717 et mort la même année.

3° Don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance.

4° Don Louis-Antoine-Jacques, né en 1727, mort en 1754.

5° Marie-Anne-Victoire, née en 1716, mariée en 1729 au prince du Brésil.

6° Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaelle, née en 1726, mariée en 1745 à Louis, Dauphin de France, morte en 1746.

7° Marie-Antoinette-Ferdinande, née en 1729, mariée, en 1750, à Victor-Amédée, duc de Savoie.

Louis I, né en 1703, marié, en 1721, à Louise-Élisabeth d'Orléans, fille du regent; couronné et sacré roi d'Espagne en 1723, après l'abdication de Philippe V; mort le 31 août 1724, sans enfans.

Ferdinand VI, frère du précédent, né le 23 septembre 1713, roi d'Espagne après la mort de son père en 1746, mort le 10 août 1759, sans enfans.

Charles III, frère utérin du précédent, marié à Marie-Amelie de Saxe, fille de Frederic-Auguste III, roi de Pologne; nommé roi de Naples par diplôme de son père en 1734; appelé au trône d'Espagne en 1759 par la mort de son frère, et descendu en même temps de celui de Naples en faveur de Ferdinand, son troisième fils; mort à Madrid en 1788. Il eut de sa femme :

1° Don Philippe, infant d'Espagne, exclu du trône à cause de ses infirmités.

2° Don Charles-Antoine-Pascal-François-Xavier-Jean-Népomucène-Joseph-Janvier-Séraphin-Diégo qui suit.

3° Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles.

4° Gabriel-Antoine-François-Xavier, infant d'Espagne, né le 12 mai 1752, père de Pierre-Charles-Antoine-Raphael-Joseph-Janvier-François, infant d'Espagne, né en 1786.

5° Don Antoine-Pascal-François-Jean-Nepomucène-Aniello-Raimond-Sylvestre, infant d'Espagne, né en 1755.

6° Marie-Josèphe, infante d'Espagne, née en 1744.

7° Marie-Louise, infante d'Espagne, née en 1745; mariée à Pierre Léopold-Joseph, archiduc d'Autriche, depuis empereur sous le nom de Léopold II.

Charles IV, né à Naples le 11 novembre 1748, son père étant roi de Naples; marié, en 1765, à Marie-Louise, infante de Parme; roi d'Espagne en 1788 à la mort de son père; cessionnaire de ses droits en faveur de Napoléon en 1808; mort à Rome, le 20 janvier 1819.

Il eut de sa femme

1° Don Ferdinand-Marie-François de Paule, roi d'Espagne, qui suit.

2° Don Charles-Marie-Isidore, infant d'Espagne, né le 28 mars 1788; marié, en 1816, à Marie-Françoise d'Assise, infante de Portugal, père de quatre enfans mâles.

3° Don François de Paule-Antoine-Marie, infant d'Espagne, né le 11 mars 1794, marié, en 1819, à Louise-Charlotte, princesse des Deux-Siciles, père de trois enfans mâles et de deux filles.

4° Charlotte-Joachime, née en 1775, mariée, en 1785, à Jean-Marie-Joseph-Louis, depuis Jean XI, roi de Portugal.

5° Marie-Louise-Joséphine, née en 1782, mariée à Louis, duc de Parme, roi d'Etrurie.

6° Marie-Isabelle, née en 1789, mariée, en 1802, à don François-Janvier-Joseph, prince héréditaire des Deux-Siciles.

Ferdinand VII, né le 13 octobre 1784, marié en 1801 avec Marie-Antoinette-Thérèse, fille de Ferdinand I, roi de Naples; dépossédé par Napoléon; remonté sur le trône d'Espagne en 1814; marié une seconde fois, en 1816, avec Isabelle-Marie-Thérèse, fille de Jean VI, roi de Portugal; une troisième, avec Marie-Josèphe-Amélie, princesse de Saxe; une quatrième, en 1829, avec Marie-Christine, fille du roi des Deux-Siciles, née le 27 avril 1806; mort en 1832, sans enfans mâles, laissant par testament, suivant l'ancien droit espagnol, ses droits politiques à sa fille, l'infante Marie-Isabelle-Louise, née le 10 octobre 1830, de sa dernière femme.

Bourbons de Naples et Sicile.—Les Bourbons de Naples se rattachent à ceux d'Espagne par Ferdinand I, troisième fils de Charles III, roi d'Espagne.

Ferdinand I, né à Naples le 12 janvier 1751; reconnu roi des Deux-Siciles en 1759; marié, en 1768, à Marie-Caroline-Louise, archiduchesse d'Autriche, sœur de Marie-Antoinette, reine de France; dépossédé de la couronne de Naples par Napoléon et retiré en Sicile; remonté sur le trône de Naples en 1815, mort le 8 novembre 1830. Il a eu de sa femme :

1° François-Janvier-Joseph qui suit.

2° Leopold-Joseph-Michel, prince de Salerne, né en 1790.

3° Marie-Christine-Amélie-Thérèse, née en 1779, mariée, en 1827, à Charles-Felix de Savoie, roi de Sardaigne.

4° Marie-Amelie, née en 1782, mariée, en 1809, à Louis-Philippe, duc d'Orléans.

François, né le 19 août 1777, marié en premières noces à Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche; marié en secondes noces, en 1802, à l'infante Marie-Isabelle, sœur du roi d'Espagne.

Il a eu de sa première femme :

Caroline-Ferdinande-Louise, née le 5 novembre 1798, mariée le 17 juin 1816 au duc de Berry.

De sa seconde femme :

1° Ferdinand-Charles, qui suit.

2° Charles-Ferdinand, prince de Capoue, né le 10 octobre 1811.

3° Léopold-Benjamin, comte de Syracuse né le 22 mai 1813.

4° Antoine Pascal, comte de Lecce, né le 23 septembre 1816.

5° Louis-Charles-Marie-Joseph, comte d'Aquila, né le 19 juillet 1824.

6° François-de-Paule-Louis-Emmanuel, comte de Trapani, né le 13 août 1827.

7° Louise-Charlotte, née le 4 octobre 1804, mariée à don François de Paule, infant d'Espagne.

8° Marie-Christine, née le 27 avril 1806.

9° Marie-Antoinette, née le 19 décembre 1814.

10° Marie-Amélie, née le 25 février 1818.

11° Caroline-Ferdinande, née le 29 fevrier 1820.

Ferdinand II, né le 12 janvier 1810; roi des Deux-Siciles le 8 novembre 1830; marié, en 1832, à Marie-Christine-Charlotte-Joséphine-Gaëtane-Elise, fille de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne.

Bourbons de Lucques. — Les Bourbons de Lucques se rattachent à ceux d'Espagne par l'infant don Philippe, fils de Philippe V, mis en possession des états de Parme, Plaisance, etc., par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748.

Don Philippe, infant d'Espagne, né le 15 mars 1720; marié, le 26 août 1738, avec Louise-Elisabeth, fille de Louis XV, roi de France; élevé à la souveraineté des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla en 1748, mort le 18 juillet 1765, laissant de son mariage :

1° Don Ferdinand qui suit.

2° Dona Isabelle, née en 1741, marié à l'empereur Joseph II.

3° Louise-Marie-Thérèse, née en 1751, mariée à Charles IV, roi d'Espagne.

Don Ferdinand, né le 20 janvier 1751; grand-duc en 1765; marié, en 1769, à Marie-Amélie-Antoinette, sœur de l'empereur d'Autriche François II; mort en 1802, laissant de son mariage le prince don Louis qui suit et trois filles.

Don Louis, né le 5 juillet 1773, marié, en 1798, à Marie-Louise, fille de Charles IV, roi d'Espagne; créé roi d'Etrurie, en 1801, par Napoléon, par suite de sa renonciation à ses anciens Etats incorporés à l'empire français; mort le 27 mai 1803, laissant un fils, le prince don Charles-Louis qui suit, et une fille.

Don Charles-Louis, né le 23 décembre 1799; roi d'Etrurie le 27 mai 1803; dépossédé de ses états par Napoléon le 10 décembre 1807; placé en 1814 dans la petite principauté de Lucques, assignée à sa maison en remplacement de ses anciens états; marié, le 15 août 1820, à Marie-Thérèse-Ferdinande-Félicité-Gaëtane Pie, fille de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne; il a eu de ce mariage Ferdinand-Joseph-Marie-Charles-Victor, né le 14 janvier 1823.

Tel est l'état actuel de cette grande maison, dont la splendeur passée éclipse celle de toutes les autres maisons souveraines de l'Europe. Depuis le comte de Clermont, elle compte plus de six cents personnes qui, toutes, en vertu des droits et des priviléges de leur naissance, ont joué un rôle plus ou moins brillant dans le monde. Au dix-huitième siècle, elle s'est vue au comble de la fortune, puisque quatre couronnes souveraines en Europe étaient à elle en même temps; mais la fin de ce même siècle a marqué sa décadence. Proscrite par la nation française, rétablie par la force des armes, expulsée de nouveau, elle a cessé d'avoir aucun droit dans cette nation.

Il est vrai que c'est un prince appartenant à une branche collatérale de cette maison qui exerce aujourd'hui en France la royauté; mais ce n'est point en vertu de sa parenté, qu'il semble avoir répudiée formellement en faisant disparaître de sa couronne et de ses armes les fleurs-de-lis, symbole caractéristique des droits politiques de sa famille. Aussi avons-nous cru ne pas devoir comprendre dans cet article la branche de Bourbon-Orléans, attendu que ces Bourbons ne représentent par eux-mêmes aucun droit politique, et que, si l'un d'eux a été appelé à la dignité royale, ce n'est point comme Bourbon, mais, ainsi que l'a nettement formulé un célèbre publiciste, par un mot personnellement flatteur pour le prince, mais injurieux pour sa famille : c'est qu'il l'a obtenue quoique Bourbon. Il n'y avait donc pas plus de raison de parler de cette branche que de la branche Bourbon-Busset qui habite aussi la France, et qui est issue de Louis de Bourbon, cinquième fils de Charles I, duc du Bourbonnais, né en 1437.

En Espagne, la couronne placée sur la tête d'une fille peut être déjà considérée comme hors de cette maison, puisque les enfans de la reine seront de la famille de son époux. La principauté de la petite ville de Lucques n'est qu'un faible dédommagement de la perte du grand-duché de Parme et Plaisance. Il n'y a donc plus aujourd'hui que la branche de Naples qui soit en plein état de conservation.

BOURBONNAIS. Cette province était bornée au nord par le Nivernais et le Berry, au sud par l'Auvergne, à l'est par la Bourgogne et le Forez, et à l'ouest par le Berry ; elle avait vingt-sept lieues de long sur treize de large, c'est-à-dire environ deux cent cinquante-six lieues carrées.

Du temps de César, le pays qui est aujourd'hui le Bourbonnais était partagé entre plusieurs peuples, à savoir : les Eduens, les Bituriges, les Arvernes et les Boïens, qui, amenés dans les Gaules par le conquérant, se mêlèrent à ces trois peuples. Dans la division de la Gaule, sous l'empereur Honorius, la plus grande partie du Bourbonnais fut comprise dans la première Aquitaine, et le reste fit partie de la première Lyonnaise. A la chute de l'empire romain, il tomba au pouvoir des Visigoths, qui le perdirent à la bataille de Vouillé. Au dixième siècle, le Bourbonnais était dans la mouvance immédiate de la couronne de France, et était dès lors l'une des trois principales baronnies du royaume. C'est à cette époque que l'on place les commencemens du fief de Bourbon. A dater de ce siècle, le fief de Bourbon, qui, plus tard, devint le Bourbonnais, eut une suite non interrompue de seigneurs qui portèrent les titres de sire, de comte, de baron ou de seigneur ; mais l'histoire propre de la province est à peu près nulle.

Le premier seigneur de Bourbon dont il soit fait mention est Aimar ou Adhémar. Il semble que le domaine de Bourbon lui venait de ses ancêtres ; et l'on sait qu'il en était investi l'an 291, sans connaître de lui autre chose que son nom. Il mourut laissant trois fils en bas âge, sous la tutelle de son frère Gui.

Aimon I, fils aîné d'Aimar, succéda à son oncle. Il était seigneur de Bourbon en 953.

Archambaud I, l'un des fils d'Aimon, lui succéda, et son nom, devenu commun à tous ses descendans, a fini par être ajouté à celui de leur fief, qui, encore aujourd'hui, s'appelle Bourbon-l'Archambaud. Il mourut en 985.

Archambaud II, son fils ou son petit-fils; il était en guerre avec le comte de Nivernais en 999. On ignore la date de sa mort.

Archambaud III, surnommé *du Montet*. On croit qu'il mourut en 1064.

Archambaud IV *le Fort*, son fils, qualifié du titre de prince.

1078. Archambaud V, fils du précédent.

1096. Aimon, surnommé *Vaire-Vache*, à cause de la couleur mélangée de ses cheveux. Usurpateur du fief de Bourbon au détriment de son neveu Archambaud VI, qui ne le posséda qu'un instant.

Archambaud VII, fils d'Aimon.

Mathilde ou Mahaut, fille et héritière d'Archambaud; mariée, en 1196, à Gui II, seigneur de Dampierre. Avec Mathilde finit la première maison de Bourbon, désignée sous le nom de Bourbon-l'Ancien. Sous ces premiers Bourbons, l'agglomération des différens fiefs, dont le Bourbonnais s'est formé peu à peu, avait commencé à se former.

Archambaud IX, dit *le Grand*, fils de Mathilde et de Gui de Dampierre, succéda à ce dernier du vivant et du consentement de sa mère. Archambaud IX, ayant joint à l'héritage de sa mère quelques places et des terres provenant des dépouilles du comte d'Auvergne, réunit en sa main à peu près tout ce qui depuis a formé le Bourbonnais. Il fut tué à la bataille de Taillebourg.

1242. Archambaud X le Jeune, fils aîné d'Archambaud IX, suivit saint Louis à son premier voyage d'outre-mer, et mourut à Chypre.

1249. Mahaut, l'aînée des filles d'Archambaud X, lui succéda avec son mari Eudes ou Odet de Bourgogne.

1262. Après la mort de Mahaut, la sirerie de Bourbon revint à Agnès, sœur de Mahaut, mariée à Jean de Bourgogne, seigneur de Charolais. Après la mort de Jean, qui ne lui laissait qu'une fille, Agnès épousa Robert II, comte d'Artois, dont elle n'eut pas d'enfans; en elle finit la seconde branche de la famille de Bourbon, celle de Bourbon-Dampierre, qui porta le Bourbonnais à son plus haut point de splendeur.

1283. Béatrix, fille d'Agnès et de Jean de Bourgogne, succéda à sa mère; mariée à Robert de France, comte de Clermont.

1310. Louis I *le Grand* ou *le Boiteux*.

1341. Pierre I, fils du précédent, mort à la journée de Poitiers.

1356. Louis II *le Bon* ou *le Grand*, fils du précédent. A la mort de Charles V, il fut un des tuteurs désignés par ce

prince pour gouverner le royaume pendant la minorité de son fils; plus tard, il fit une croisade, mais sans fruit, et combattit les Anglais à son retour.

1418. Jean I, fils de Louis-le-Bon, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et mort en captivité à Londres.

1433. Charles I, fils du précédent.

1456. Jean II, fils du précédent, fut sous Louis XI un des meneurs de la ligue du *bien public*, puis connétable.

1487. Charles II, frère du précédent, mort sans postérité, porta le titre de duc de Bourbonnais, sans jamais l'avoir été de fait. A la mort de son frère, Charles II était cardinal, et l'habile dame de Beaujeu sut lui persuader de s'en tenir à son titre, et de lui laisser, comme régente du royaume, le gouvernement du Bourbonnais.

1487. Pierre II, frère de Jean, fut appelé à lui succéder. Il était l'époux de la dame de Beaujeu, régente du royaume, et vint gouverner avec elle le Bourbonnais, quand Charles VIII prit possession de la couronne. C'est sous le gouvernement de Pierre II que furent rédigées les *coutumes* du Bourbonnais, qui jusque là étaient restées dans la plus grande confusion.

1503. Suzanne, fille de Pierre II, mariée à son cousin Charles de Bourbon-Montpensier, qui fut depuis le fameux connétable de Bourbon. Suzanne étant morte sans enfans, le Bourbonnais devint donc la propriété de Charles. La trahison de ce prince fut cause que le duché fut confisqué au profit de la couronne de France, en 1523, et donné en apanage à Louise d'Angoulême, mère de François Ier, et ennemie personnelle du connétable. Après la mort de Louise, arrivée en 1531, le Bourbonnais fut réuni au domaine de la couronne. En 1543, il fut donné en apanage au second fils de François Ier, qui n'en jouit que deux ans. A la mort de Henri II, il fit partie du douaire de Catherine de Médicis, qui s'en démit, en 1568, en faveur de son fils le duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III. En 1574, il devint le douaire de la veuve de Charles IX, à laquelle succéda, en 1592, la veuve d'Henri III.

A la mort d'Henri IV, qui l'avait de nouveau réuni à la couronne de France, le Bourbonnais devint encore le douaire de sa veuve, à laquelle il fut ôté par son fils, en 1631. Il fut alors de nouveau réuni à la couronne, dont il fut encore séparé au bout de douze ans, pour redevenir le douaire de la reine Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII. Cette princesse y renonça en 1661, où le roi l'engagea à Louis II, prince de Condé.

Au milieu de tous ces changemens, le Bourbonnais avait perdu ses ducs particuliers et presque toute son importance. Lorsqu'il devint province de France, Moulins, sa capitale, fut le chef-lieu d'une généralité considérable, qui comprenait, outre le Bourbonnais, la plus grande partie du Nivernais et de la Manche. Pendant quelque temps, cette province fut le centre d'un des douze grands gouvernemens; enfin elle est entrée dans l'organisation départementale, et forme aujourd'hui le département de l'Allier, et une partie des départemens limitrophes.

BOURDALOUE. Au dix-septième siècle, cette époque si éminemment religieuse et catholique, halte glorieuse entre deux abîmes, suivant l'opinion généralement accréditée, de 1671 à 1674, une femme, dont le nom dispense de tout éloge, madame de Sévigné, à l'issue d'un sermon de Bourdaloue qu'elle aimait avec passion, écrivait ce qui suit: « Le » père Bourdaloue prêche, bon Dieu! tout est au-dessous » des louanges qu'il mérite.— Mascaron et Bourdaloue me » donnent tour à tour des *plaisirs* et des *satisfactions* qui » doivent pour le moins me rendre sainte.— Je dis un peu » de bien de moi en passant; j'en demande pardon au Bour » daloue et au Mascaron; j'entends tous les matins l'un ou » l'autre un demi-quart des merveilles qu'ils disent devrait » faire une sainte.— Je m'en vais à un petit opéra de Mo» lière, beau-père d'Itier, qui se chante chez Pelissari: c'est » une musique très parfaite.... Il n'y a eu qu'un bal ou deux » à Paris dans tout ce carnaval; on y a vu quelques masques, » mais peu; la tristesse est grande.... Le père Bourdaloue » fit un sermon, le jour de Notre-Dame, qui transporta » tout le monde: il était d'une force à faire trembler les » courtisans; jamais un prédicateur évangélique n'a prêché » si hautement ni si généreusement les vérités chrétiennes: » il était question de faire voir que toute puissance doit être » soumise à la loi, à l'exemple de Notre-Seigneur qui fut » présenté au temple. Enfin, ma fille, cela fut porté au » point de la plus haute perfection, et certains endroits fu» rent poussés comme les aurait poussés l'apôtre saint Paul.»

Evidemment, lorsque l'on sent ainsi, lorsque celle-là même qui, dans la sincérité de son cœur, se dit chrétienne, écrit ainsi, peu importe que la cour et la ville se pressent comme à une fête autour de la chaire des prédicateurs; cette chaire n'a plus le verbe de vie, on n'est plus chrétien.

Le dix-septième siècle est une époque fort complexe, et prêtant par la multiplicité de ses aspects aux interprétations les plus diverses. Qu'à certains égards il y ait halte, réaction même, on n'en saurait disconvenir. Mais dans le développement de l'humanité qu'est-ce qu'une halte, une réaction? Un accident de détail, un mouvement de superficie sous lequel se poursuit la révolution, hors que parfois, pour un peuple considéré comme individu, ce peut être un symptôme de mort. Bien plus, s'il est vrai, comme je le crois, que la marche normale de l'humanité ne soit point en ligne droite, que sa voie se replie souvent sur elle-même, comme le sentier qui escalade la montagne; si le tissu de l'histoire est comme celui du tisserand dont l'ouvrage avance, bien que la navette revienne sur ses pas, alors ce que nous appelons halte et réaction n'est sans doute qu'une évolution, une courbe, un reploiement, un enchevêtrement nécessaires, et par suite une forme nouvelle et plus avancée du progrès.

Le seizième siècle ne s'est point desséché en un jour comme un torrent; le dix-huitième n'est point une source nouvelle qui jaillisse tout-à-coup: ces deux époques se rejoignent à travers le long règne de Louis XIV. Après l'avènement tumultueux des idées, après l'âge de l'enthousiasme emporté et des sanglans débats, il fallait, pour que l'idée féconde sortît de la secte où l'emprisonnait le fanatisme et s'infiltrât à divers degrés dans la société entière, il fallait une époque de paix, de transaction entre la société et les novateurs; et pour que la pensée rénovatrice murît et se développât dans toutes les voies de l'esprit humain; pour que le génie lui pût élever des monuments immortels, des citadelles impénétrables, il fallait une époque reposée, une ère de loisir et de méditation. Le dix-septième siècle fut cette ère; on pourrait le définir ainsi: une ère où tandis que, d'une manière discrète et peu inquiétante, le mouvement philosophique se continue et s'ouvre de nouvelles voies, les résultats obtenus durant les âges précédens s'assurent dans leurs positions et se régularisent.

Il n'est donc point vrai que cet âge soit un isthme abrité entre deux mers grosses d'orages; il n'est donc point vrai que la société y soit stagnante comme un lac à la surface duquel on se divertit, on chante, on joue des drames, on élève des palais; il n'est donc point vrai que ce soit une époque éminemment chrétienne; il n'y a donc point là réaction ni halte, ainsi que tant d'hommes l'ont cru voir, ceux-là avec ressentiment, ceux-ci avec amour.

La société qui produit l'art est-elle moins en travail que celle qui produit la philosophie ou change violemment les rapports du monde matériel? Ces palais, ces drames, ces divertissements mêmes, tout cela ne sort-il pas des entrailles de la société, et n'en sort-il pas tout imprégné de la réforme? Tout cela ne fait-il pas partie de la révolution?

Sans contredit, ce qui domine tout le dix-septième siècle, ce qui le fait grand, ce qui lui donne sa forme et son nom, ce n'est point l'idée, en tant qu'elle se manifeste philosophi-

quement; c'est l'art, et particulièrement la littérature. Le concile est à l'académie où siége Bossuet avec Racine et La Fontaine. La littérature absorbe tout; la théologie chrétienne elle-même, cédant au centre le plus fort, se fait littérature. Mais cet art et cette poésie où tout vient se fondre ont-ils au moins l'extérieur tant soit peu chrétien? nullement. Quelle révolution! Où est donc le christianisme?

Embrassez d'un regard l'ensemble de cette époque; voyez: le coup de hache de la réforme a bien porté. Il s'en faut que dans la confusion de l'âge précédent les effets de la réforme soient si visibles. La société et la religion désunies, juxta-posées, tiennent encore leurs bras entrelacés pour se ressaisir; mais de jour en jour cet effort tombe. On sent que demain chacune d'elles comprendra et avouera que la rupture est définitive, et que dès lors, se repoussant l'une l'autre, elles se chargeront de mutuelles malédictions. A vrai dire la société entière est en lambeaux. *Il y a* le monde et la religion, la *religion et la philosophie*: le pape est ici, la religion est là, et entre les deux s'élève la majesté de Louis XIV *qui* les domine l'un et l'autre: *ici* est la littérature, *ailleurs* la science, etc. Tout est brisé, morcelé: il *faut donc*, pour que tout vive, que tout se constitue *provisoirement* en empires distincts et indépendans: c'est ce qui arrive. Tout se classe à l'instar des catégories d'Aristote; la vie sociale et celle de chacun se fractionnent en compartimens symétriques, dont la poésie racinienne ainsi que les palais et les jardins de l'époque, sont encore la vivante image. Mais dans ces camps divers, nous l'avons dit plus haut, les progrès accomplis se fortifient et se régularisent. La pensée novatrice, fragmentée elle-même et en apparence inoffensive, pénètre tout et fait la loi au monde. Ainsi la religion dénoue machinalement le lien d'unité qui l'attache au siége pontifical, et incline sans le savoir au protestantisme; l'un d'entre nous, à l'article BOSSUET, qu'il m'est interdit de louer ici, l'a démontré suffisamment. L'Eglise gallicane (mot anti-catholique s'il en fut jamais!) se constitue. Le catholicisme en sa verte jeunesse avait dit: Le monde; mais alors *c'était le monde à conquérir*; aujourd'hui, d'un ton chagrin en sa décrépitude, il dit encore: Le monde! c'est-à-dire le monde qui lui échappe à jamais. Eh bien! il se résigne; il abdique l'empire; il ne prétend plus à gouverner l'universalité de la vie humaine. La religion se subordonne à César; elle se classe parmi les pouvoirs, les administrations de l'Etat. Elle devient, sous le sceptre géométrique de Louis XIV, ce quelque chose de mesquin et d'officiel qui se laisse réglementer par un commis royal assisté de sa grisette, et de chute en chute tombe à ce degré de servilité et où nous l'avons vu ces derniers trente ans. Tout-à-coup, dans cette société si exactement mesurée et coordonnée, en 1685, il prit fantaisie à Louis XIV d'extirper de la face de son royaume une irrégularité qui lui choquait la vue. *La liberté* de conscience fut retirée aux protestans, et *des scènes s'ensuivirent*, dont le ton général de cette époque *si* tiède et si polie fait ressortir d'autant mieux l'indicible horreur. Eh bien! on est stupéfait de voir combien la société, encadrée en ses compartimens, s'en émut peu. C'est qu'au fond, et chacun le sentait, il ne s'agissait plus là de religion, mais d'une mesure toute politique. Dans cette France catholique de nom, mais à la veille de se faire en masse toute philosophe, cette France où le besoin d'unité est si puissant, le protestantisme, déjà dépassé, ne pouvait être avec sa moralité judaïque, aux yeux de la plupart, qu'une anomalie, un malheureux fanatisme, peu digne sans doute qu'on s'y intéressât, mais qui n'eût point non plus mérité tant de haine, tant de rigueurs inouïes, n'était la rébellion aux ordres du roi, lien visible et représentant de l'unité. Ainsi, dès ce temps-là, voici la religion devenue un appendice de l'obéissance qui est due à la royauté. En chose de si petite conséquence, comment désobliger le roi? Voilà ce que chacun se disait au fond, et M. de Louvois écrivait, l'an 1686: « Sa Majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de *sa religion*; et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir demeurer des derniers doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité. » — La religion de Louis XIV se propageant par la roue et la potence! certes, c'eût été là un pauvre sujet d'enthousiasme; d'autre part, le temps n'était plus de se faire protestant, et s'intéresser à l'homme par le fait seul qu'on est membre de l'humanité, le temps pour cela n'était pas venu. La société, en présence de la persécution, ne pouvait donc que rester froide et muette.

Lorsqu'on vante, suivant l'usage, la moralité de ce temps, que veut-on dire? Il a, sous le rapport des mœurs, une physionomie fort originale, sans contredit; mais si on entend qu'il est moral suivant le christianisme, suivant l'antique moralité, on se trompe immensément. Les mœurs avec l'art, avec la poésie, avec la philosophie, échappent à l'unité chrétienne, d'abord un peu égarées et désordonnées, car elles ne savent trop où elles vont; ensuite se rangeant sous une loi, ou plutôt sous un nombre infini de lois qui varient de classe en classe, d'individu à individu. Dans la morale comme en tout le reste, il se forme un établissement d'attente, une vertu provisoire; et plus, au fond des âmes, la moralité est flottante et obscure, plus l'extérieur de la vie devient réglé et compassé. Cependant si enfermé que chacun soit en son compartiment, on se communique à petit bruit les uns aux autres, on transige, on se modifie. Or, nul n'a la vue de l'ensemble; chacun étant réduit à une élaboration de détail, aucun ne peut lever un drapeau significatif. Ainsi aucun n'effraie, et la coupe de révolution, présentée de bonne foi, passe de main en main, du poète à l'évêque, de celui-ci à l'homme de cour. C'est de bonne foi que la philosophie rend hommage à la révélation du Christ; mais la philosophie a son domaine indépendant, et là, sa prétention avouée est de se passer de la révélation. D'autre part, le catholicisme n'ayant plus sa racine en terre, mais, comme l'île aérienne de Swift, voguant dans les nues, sent le besoin de jeter un pont entre lui et le monde et condescend à se prouver. Que fait-il? Au lieu de chercher en lui-même la raison de son droit, il emprunte à la philosophie cartésienne sa méthode, et s'y ajuste comme il peut. Des transactions analogues s'établissent dans les mœurs; le catholicisme se fait mondain et bel esprit; le monde qui, au fond, n'est plus chrétien, garde précieusement les formes de la religion et se fait dévot. De même que, dans la science ou dans l'état, le christianisme s'est localisé à une place définie et limitée; de même, en la vie de chacun, le christianisme est un détail, un passe-temps, ou, si l'on veut, un devoir qui se classe entre mille et mille devoirs. Tout ce qu'il y a de profond, de sérieux, de spontané dans la vie, c'est le monde avec sa loi qui en décide; pour ce qui est du rit, de la superficie, on suit la religion. On fait régulièrement à sa vieille connaissance, le Dieu des chrétiens, sa visite de civilité. D'ailleurs, la chaire chrétienne est éloquente; il y a là de beaux esprits comme Voiture, des âmes tendres comme Racine, des génies aussi grands que Platon: on se presse à leur chaire; on se foule aux discours de Bossuet et de Bourdaloue, comme le soir à l'Opéra, au bal de la cour, à la tragédie de Racine, au dernier chef-d'œuvre de Molière; et de là comme d'ici, on emporte une émotion toute voluptueuse, un profane plaisir de *dilettante*.

Telle est, autant que dans une esquisse légère nous l'avons pu montrer, la manière dont se poursuit, en France, au temps de Louis XIV, le mouvement de la réforme. Ne l'oublions pas: l'édifice transitoire qu'a élevé le dix-septième siècle est, à divers égards, celui-là même où la société se trouve heureuse aujourd'hui encore de pouvoir s'abriter; et comprenons bien qu'édifier un nouvel abri, même provisoire, est un fait révolutionnaire comme le coup de hache porté à l'ancien édifice devenu inhabitable.

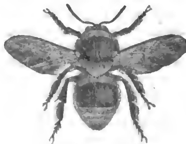
En ce temps-là que pouvait être un prédicateur? devant cette société froide, respectueuse, réglée en son dérèglement, que pouvait Bourdaloue? que fut-il? — Avant tout, rendons hommage au talent et au caractère de Bourdaloue. Si un homme pouvait échapper à la contagion de son époque, il l'eût fait. Ce n'est ni un mondain, ni un bel esprit, mais un homme excellent et vertueux, tout dévoué au ministère évangélique; c'est un chrétien, c'est un prêtre. Voyez-le dans la chaire, hors de la chaire, et face à face avec les gens du monde, sa vie est toujours identique à elle-même; c'est toujours lui, homme grave et sincère, fort contre les puissans, doux et miséricordieux avec les humbles et les pécheurs qui l'implorent. Sa renommée et le prodigieux éclat de sa prédication ne l'ont point enflé. Simple et modeste religieux, il prêche, parce que tel est son devoir, et que ce devoir lui tient au cœur; il prêche dans l'église du village, dans les prisons, les hôpitaux, aussi volontiers qu'à la Ville et à la Cour. Et à cause de cet immense travail de la prédication, il ne s'est point cru dispensé de conduire les âmes qui ont eu foi en lui. Pauvre ou riche, si vous avez besoin de ses avis ou de ses consolations, allez le prendre, il est à vous. On l'a vu souvent, à peine descendu de la chaire où le roi et la cour se pressaient pour l'entendre, épuisé et tout couvert de sueur, aller en toute hâte confesser un moribond. Tel était Bourdaloue; et cet homme si plein de zèle passa toute sa vie à considérer ce qu'il nommait la plaie du monde; il vit tout ce monde emporté à la damnation par une puissance irrésistible; il le vit, et il n'en mourut pas! Jamais, à l'aspect de cette dévotion cérémonieuse et compassée qui entourait sa chaire en habit de cour, jamais l'esprit de Dieu ne le saisit soudain d'une foudroyante colère à tout renverser, ou bien à se rouler lui-même de désespoir sur le pavé de son église! Et aux sourires d'approbation mondaine, lorsqu'il voyait sa parole toute saturée des Pères et de l'Evangile, servir de pâture à une sensualité de bel-esprit, jamais il n'a senti soudain, au milieu de son discours, son cœur se briser, et s'interrompant, il n'a éclaté en pleurs et en sanglots! non, jamais! Sa parole ne manque ni d'énergie, ni d'austérité; elle est chrétienne; mais on n'y sent plus la foi qui ressuscite les morts et transporte les montagnes. Le prédicateur s'incline aussi devant les barrières et se ploie aux convenances. Le vent du monde soufflant sur lui l'a refroidi, dompté et résigné.

Bourdaloue est regardé, en général, comme un prédicateur théologique: ainsi, pour caractériser la parole de Bourdaloue, la qualification de chrétien qui nous semble suffire, a dû en effet paraître insuffisante à une époque où la morale mondaine débordait de toutes parts dans les sermons. On s'aperçoit, il est vrai, à certains traits que Bourdaloue jette en passant, qu'il comprenait aussi profondément les mystères chrétiens qu'homme de son temps. Par mauvaise honte ou ignorance, il ne tient point le dogme dans l'ombre; loin de là, sentant bien que toute la morale y a sa source et la raison de sa légitimité, il met le dogme en avant, et y rattache, suivant ses lumières, tout l'édifice de son discours. Mais au fond, la théologie n'est pas ce qui le préoccupe davantage; elle est le fondement et non l'objet de son discours. Ainsi, à propos du mystère de la Trinité, il prêche aux hommes de s'unir par la charité, comme sont unies dans une même essence les trois personnes divines. Bourdaloue est surtout un moraliste, et parmi les moralistes chrétiens, l'un des plus grands. Nul, sous le point de vue moral, n'a mieux saisi dans son ensemble toute l'économie de la religion; nul, partant du dogme, ne descend mieux que lui, par un enchaînement de rigoureuses déductions, au détail infini de pratique. Au reste, comme tous les théologiens de son temps, Bourdaloue est cartésien; il veut que la foi soit raisonnable; il proclame que la religion, avant d'être admise, doit se démontrer: comment? par la méthode cartésienne; mais une fois l'authenticité de la révélation établie sur ce fondement, tout est dit pour la raison: le dogme est au-dessus de sa portée.

Bourdaloue, homme vrai, exempt d'enflure, droit et sensé dans la chaire comme dans la vie, est assez bien jugé, comme orateur, pour qu'il soit superflu ici de nous étendre. Chez lui tout est simple, tout s'offre de face; jamais, dans sa marche didactique, l'imagination, qui chez lui est faible, ne vient l'emporter; d'ailleurs, homme de son temps, un peu symétrique et monotone, pour le saisir tout entier, il suffit d'un regard. C'est pourquoi, s'il en est qui veuillent en savoir davantage sur le caractère de cette éloquence qui a joui d'une réputation inouïe et incontestée, nous les renvoyons à Bourdaloue, ou, au défaut de Bourdaloue, à Voltaire, à La Harpe, à l'Essai un peu emphatique de l'abbé Maury.

Louis Bourdaloue, jésuite, né à Bourges, l'an 1632, mourut en 1704 aussi aimé qu'admiré. Sa vie n'a rien offert d'éminent que sa vertu et ses prédications.

BOURDON. On désigne ordinairement sous ce nom, dans le langage vulgaire, plusieurs espèces d'insectes, de familles, et même d'ordres très différens, tels que les mâles de l'abeille domestique, certains diptères d'assez grande taille; enfin des hyménoptères assez gros, très velus, et ordinairement colorés de bandes jaunes sur un fond noir. Ces derniers, qui sont souvent les victimes des enfans qui s'en emparent pour les tuer et sucer la vésicule remplie de miel que contient leur abdomen, sont les véritables bourdons des naturalistes, et l'objet de cet article. Ce sont des insectes faisant partie de l'ordre des hyménoptères, famille des mellifères, tribu des apiaires, et très voisins des abeilles avec lesquelles Linné, Fabricius et Olivier les avaient confondus. Latreille est le premier qui les en ait séparés, en leur assignant des caractères spéciaux.



(Bourdon des pierres.)

Les bourdons ont les plus grands rapports d'organisation avec les abeilles; comme ces dernières, ils vivent en sociétés, composées de trois sortes d'individus: de *mâles*, distingués par la petitesse de leur taille, leur tête moins forte, leurs mandibules plus étroites, terminées par deux dents et barbues, ainsi que très souvent par des couleurs différentes; de *femelles* plus grandes que les autres individus; et enfin de *neutres* ou *ouvrières*, de taille intermédiaire entre les deux sexes précédens. Réaumur d'abord, et ensuite Huber fils, nous ont dévoilé avec leur sagacité accoutumée la formation et les mœurs de ces sociétés, qui sont infiniment moins nombreuses que celles des abeilles, ne se composant le plus souvent que d'une cinquantaine d'individus, et rarement de deux à trois cents. Ces sociétés sont temporaires, du moins dans nos climats, et se renouvellent chaque année au printemps. Lorsque arrivent les premiers froids tous les individus de la société succombent, à l'exception de quelques femelles qui ont été préalablement fécondées par les mâles, et qui deviennent ainsi les dépositaires de l'existence future de l'espèce. Ces femelles s'enfoncent profondément dans la terre ou se réfugient dans quelque trou, et y passent toute la mauvaise saison dans l'engourdissement. Dès que vient le printemps, elles sortent de leurs retraites, et s'occupent de jeter les fondemens d'une nouvelle colonie. Les prairies, les coteaux, les plaines sèches, les bosquets, et principalement les lieux où

la mousse est abondante, sont ordinairement les endroits qu'elles choisissent pour la construction de leurs nids, qu'elles placent à un ou deux pieds de profondeur dans la terre; quelques espèces s'établissent de préférence au pied des murs, dans leurs fentes, ou sous des amas de pierres. Ces nids sont composés de mousse coupée en morceaux, et endurcie par une couche mince de cire brute et noirâtre qui achève de donner à l'intérieur la solidité convenable.

Si l'on enlève la partie supérieure du nid, le premier objet qui se présente est une espèce de gâteau irrégulier, composé de corps oblongs, qui ne sont autre chose que des coques de soies filées par les larves au moment où elles allaient se changer en nymphes, et qui les contiennent sous ce dernier état. Leur grandeur varie suivant le sexe de la nymphe qu'elles renferment, celles des femelles surpassant à cet égard celles des mâles et celles des neutres étant les plus petites de toutes. Souvent on observe plusieurs de ces gâteaux au lieu d'un seul, posés sans ordre les uns à côté des autres; sur chacun d'eux on remarque ensuite de petites masses de la grosseur d'une noix, composées de cire brunâtre, irrégulières, et couvertes de mamelons qui les ont fait comparer à des truffes par Réaumur. Dans leur intérieur se trouvent les œufs et les larves qui y reposent sur une couche de matière demi-liquide, une sorte de pâtée, laquelle, suivant Réaumur, sert à leur nourriture, mais qui, suivant Huber, ne sert qu'à les préserver du froid; ces larves ne se nourrissant, comme celles des autres apiaires, que de pollen humecté d'un peu de miel que les ouvrières ont soin de leur fournir. Outre ces boules, on trouve encore dans chaque nid trois ou quatre espèces de petits pots ou alvéoles, ouverts à leur partie supérieure, pleins d'un miel très doux, et semblable en tout à celui des abeilles; leur forme est cylindrique, et ils sont faits avec la même cire qui tapisse l'extérieur du nid. C'est toujours par ces espèces de pots à miel que les bourdons commencent leur établissement; avant même d'amasser la pâtée et de faire leur ponte, ils songent à ramasser cette petite provision, qui leur sert probablement lorsque le mauvais temps les empêche d'aller vivre au dehors sur les fleurs.

Quatre ou cinq jours après que les œufs ont été pondus, il en sort de petites larves qui vivent en société dans les masses noirâtres dont il a été question plus haut, jusqu'à ce que le moment où elles doivent se changer en nymphes soit arrivé. Elles se filent alors des coques en soie dont la réunion forme ces gâteaux, qui s'accroissant sans cesse finissent par remplir presque entièrement le nid. Quand l'instant de la dernière transformation est venu, les ouvrières dégagent les coques de la cire environnante qui pourrait gêner la sortie de l'insecte parfait, et celui-ci se dégage sans peine de sa prison. Les ouvrières, qui viennent de naître, s'empressent aussitôt d'aider les autres dans leurs travaux. De même que parmi les abeilles, elles sont en plus grand nombre dans la communauté que les deux autres sexes qui concourent au travail. Parmi les abeilles, il n'existe jamais qu'une femelle ou reine dans une ruche; les autres sont mises à mort aussitôt après leur naissance : chez les bourdons, au contraire, elles sont plusieurs, et vivent en bonne intelligence. Il paraît même, d'après les observations d'Huber, que les ouvrières sont susceptibles d'être fécondées dans certains cas. Plusieurs d'entre elles, nées au printemps, s'accouplent au mois de juin avec des mâles provenant comme elles de la même mère, et pondent peu de temps après, mais seulement des œufs d'où sortiront des mâles : ceux-ci sont destinés à féconder les femelles qui n'éclosent que dans l'arrière-saison, et parmi lesquelles doivent se trouver celles qui, échappant à la rigueur de l'hiver, jetteront l'année suivante les fondemens d'une nouvelle colonie. Tous les autres individus, sans exception, périssent dès que le froid commence à se faire sentir vivement. Pendant toute la durée de la société, et quelque accroissement qu'elle prenne, il n'y a point d'émigrations, ou d'essaims comme parmi les abeilles.

Ce genre est assez nombreux en espèces, et répandu dans toutes les parties du globe. Celles des pays chauds l'emportent de beaucoup sur les nôtres pour la taille, et leur piqûre peut causer des accidens fâcheux, ainsi que nous en avons vu plusieurs exemples. Nous en possédons dans nos environs une douzaine. La plus commune de toutes est le *bourdon des pierres* (*bombus lapidarius*, Fabricius), entièrement noir, avec les derniers anneaux de l'abdomen d'un rouge ferrugineux.

BOURGEOISIE. Le mot bourgeois est un des mots dont l'origine a le plus de profondeur dans l'histoire des langues, et dont l'étymologie se fait jour par le plus de sources différentes. Le mot *burg*, désignant une ville fermée, était en usage de toute antiquité chez les Germains. Ptolémée, dans sa Table de la Germanie, mentionne plusieurs noms de villes, *Teutoburgium*, *Asciburgium*, *Visburgium*, etc., dont ce mot forme la terminaison, et Tacite dans sa description de la Germanie, parle d'Aschenburg comme d'une ville dont le commencement se perd dans la nuit des temps. Wachter (*Glossaire Germanique*) fait dériver le substantif *burg* du verbe *bergen*, mettre à couvert, lequel en gothique et en vieux franc est *bergan*, et en islandais *berga*. Les Grecs, de toute antiquité aussi, disaient *purgos* pour désigner une tour. La langue latine leur a emprunté ce mot, et en forçant, comme les Germains, la première consonne, elle en a fait *burgus*, château fort, qu'on ne trouve cependant en usage qu'assez tard, et lorsqu'il y avait déjà quelques relations entre les Romains et les peuples du Nord. Le rapport sur ce point entre la langue grecque et la langue arabe est plus certain; car les Arabes disent *purg* avec la même acception que les Grecs disent *purgos*, et ne paraissent pas avoir possédé ce mot dans leur langue originelle et antérieurement à la conquête de Mahomet. Ainsi le même mot, pour la signification de la même idée, se retrouve à la fois dans les idiomes helléniques, et dans les idiomes germaniques; son origine est donc antérieure à celle de ces deux classes distinctes de dialectes, et remonte jusqu'à la souche primitive et oubliée d'où ces rameaux sont sortis. Les langues orientales qui se rattachent à la même souche que celles-ci paraissent avoir également gardé de leur côté quelques traces de ce mot, et le radical *bur*, signifiant ville, offre, malgré la variation de la consonne finale, une ressemblance trop frappante avec le *purgos* grec et le *burg* germanique pour ne pas leur être uni par quelque lointaine parenté.

La haute antiquité de ce substantif est en effet fort naturelle, car l'idée qu'il représente a dû devenir familière aux hommes dès le moment où ils ont commencé à se réunir en société, et, par conséquent, à créer les premiers rudimens du langage. Un lieu de sûreté, une forteresse, l'âge brutal de l'innocence une fois franchi, a été presque partout une condition fondamentale de liberté, et, pour ainsi dire, d'existence.

En s'en tenant strictement à l'étymologie, l'habitant du bourg, le bourgeois, est donc l'homme qui vit protégé par un boulevard, qui se garde, qui maintient son droit, l'homme libre. Au moyen âge, de *burgus* on a fait *burgensis*, et de *burgensis* nous avons fait bourgeois.

Mais, en abordant directement la question, et sans recourir à l'étymologie, qu'est-ce donc qu'un bourgeois? Il n'y a pas de mot qui soit aujourd'hui plus communément employé, et qui ait dans la langue politique un plus grand rôle; il n'y en a peut-être pas qui soit plus mal défini, et auquel il soit cependant plus essentiel de fixer un sens net, afin d'éviter le danger des malentendus sur les choses graves. J'ouvre le vocabulaire officiel de la nation française, le Dictionnaire de l'Académie, et j'y lis : « Bourgeois, — citoyen d'une ville. » Au premier regard, cette définition m'étonne, car elle me paraît étendre prodigieusement le cercle de ce que l'on nomme généralement la bourgeoisie; je cherche donc de nouveau dans ce recueil le mot citoyen, afin de recueillir le com-

plément de l'idée, et j'y trouve : « Citoyen français — se » dit de quiconque jouit en France des droits politiques, » tels que le droit de concourir à l'élection des députés, » de siéger aux assises en qualité de juré, etc. » Ici l'autorité de l'Académie est évidemment en défaut, et il n'est pas possible de souscrire à sa définition sans s'exposer aux plus sérieuses méprises et à la plus déplorable confusion; et en effet le mot de bourgeoisie, réunion des bourgeois, mot qui a aujourd'hui une valeur et un sens propre que l'on ne saurait contester, perd aussitôt toute sa netteté. Si l'on s'en tient à la première explication, le mot s'étend aussitôt à la totalité des habitans de la ville, lesquels, d'après la loi et en mettant à part une imperceptible fraction de repris de justice et d'étrangers, sont tous, pauvres et riches, citoyens au même titre; il dépasse toutes les limites qui pourraient lui assurer un caractère spécial, devient superflu, se confond avec le mot population, et disparaît dans le vague. Si, d'un autre côté, l'on s'en refère à la définition du mot citoyen telle qu'elle est donnée par ce dictionnaire, le mot bourgeois se réduit à une acception si strictement et si rigoureusement restreinte, qu'il est manifeste pour tout le monde que la règle écrite choque par une contradiction formelle l'usage le mieux entendu et le plus élégant de la langue parlée. En effet, ce que l'on nomme la classe bourgeoise est aujourd'hui en France d'une étendue assez notable, et elle serait au contraire, il faut en convenir, excessivement bornée si l'on ne devait y comprendre que les citoyens exerçant les fonctions d'électeurs ou même celles de jurés. Il est bien vrai que c'est dans la classe bourgeoise que sont exclusivement choisis les citoyens auxquels notre législation a conféré l'exercice des droits politiques; mais le peuple français aurait sujet de faire une terrible plainte si la qualité de citoyen n'était acquise qu'à ceux qui ont reçu ce privilége. Heureusement l'inégalité n'est point poussée chez nous à cette extrémité.

L'Académie française nous laisse donc sans aucune lumière sur ce point important. L'Encyclopédie de Diderot, sans éclairer complètement la question, touche cependant, à certains égards, bien plus directement sur le fond. Le mot bourgeois y est certainement mal défini, car tout citadin n'est pas un bourgeois; mais la différence qui existe entre le bourgeois et le citoyen se laisse au moins entrevoir. — « Le bourgeois » est celui dont la résidence ordinaire est dans une ville; le » citoyen est un bourgeois considéré relativement à la so» ciété dont il est membre. La bourgeoisie suppose une ville; » la qualité de citoyen, une société, dont chaque particulier » connaît les affaires et aime le bien, et peut se promettre » de parvenir aux premières dignités. » Ainsi le mot bourgeois comporte l'idée d'affections politiques plus étroites et plus empreintes de l'esprit de localité ou d'individualisme que celles du véritable citoyen.

Boiste, dans son Dictionnaire de la langue française, donne au mot de bourgeoisie une acception qui, sans laisser apercevoir aucune profondeur, se trouve cependant à peu près en harmonie avec l'usage général de la langue : — « Bourgeoisie, — classe des négocians, artisans aisés, mar» chands, artistes, gens de loi, de finance, rentiers. » Mais pourquoi ce rapprochement, sous une seule dénomination, de tant de professions diverses? Qu'y a t-il de commun dans la condition du rentier, de l'homme de loi, de l'artisan aisé, qui leur vaille ainsi à tous la qualité de bourgeois? Quel est enfin le sens radical de ce mot bourgeois que, de dictionnaire en dictionnaire, nous poursuivons vainement?

Si nous nous adressions à l'histoire pour savoir ce que c'est qu'un bourgeois, elle nous répondrait que c'est un homme jouissant de certains priviléges et immunités dans sa ville. La bourgeoisie s'est formée, au moyen âge, à peu près de la même manière que les communes, favorisée par la jalousie des rois contre l'autorité des seigneurs, et entretenue par la tendance constante des individus asservis vers la liberté. Il serait facile de citer, soit des lettres-patentes portant création de bourgeois, soit des chartes bourgeoises, dans lesquelles il y a déclaration explicite de ce que l'on entendait alors par bourgeois. Mais pour arriver à notre but, il ne nous est pas nécessaire de rechercher comment la classe bourgeoise s'est peu à peu implantée dans l'intérieur des villes, comment elle a su se faire, entre la classe des nobles et la classe des serfs, une place honorable et une destinée pleine d'avenir, ni comment, en définitive, elle est arrivée à franchir les limites particulières des villes, et à se prendre en une seule masse d'un bout du territoire à l'autre. Il ne nous est pas nécessaire non plus de remonter à la signification précise du mot bourgeois dans telle ou telle ville de la France ou de l'étranger, et à telles ou telles époques des siècles antérieurs. La seule fin que nous nous soyons ici proposée est de déterminer la valeur exacte de ce mot dans le temps actuel; il doit donc nous suffire d'interroger avec attention le présent pour en tirer, indépendamment de toute étude historique, la définition que nous cherchons.

D'abord, remarquons que la condition de résidence dans l'intérieur d'une ville, imposée autrefois en première ligne à la bourgeoisie, a de nos jours complètement disparu; il n'y a plus de différence essentielle entre les villes et les villages; la langue en fait foi, et tout le monde sait et répète qu'il y a de riches bourgeois qui vivent toute l'année à la campagne. Voilà donc un premier point fixé. La condition de vivre dans l'aisance a plus de portée, mais elle n'est néanmoins ni caracteristique ni suffisante. Certains ouvriers reçoivent un salaire quotidien bien supérieur au revenu de certains bourgeois, et ils ne sont toutefois qu'ouvriers, tandis que les autres sont réellement bourgeois. Donc la richesse seule ne fait pas toute la différence. Quant à la condition, proposée par l'Académie, de jouir des droits politiques, elle est, comme nous l'avons montré tout à l'heure, à rejeter entièrement. Je dis que l'on nomme bourgeois tout citoyen personnellement libre. Et ici quelques explications sont nécessaires. Je n'entends certainement point parler de la liberté politique, puisque c'est un des principes fondamentaux de notre code que tous les Français sont égaux devant la loi. Mais je parle de cette liberté particulière, dont l'absence ou la présence se fait si profondément sentir dans la pratique de la vie. Je nomme personnellement libre, non pas celui qui est détaché de tout service social, qui n'est astreint à aucun devoir et à aucun travail, comme les purs rentiers, par exemple; je nomme ainsi celui qui n'est engagé dans la société que par un contrat réciproque, qui ne s'oblige qu'en obligeant à son tour, qui travaille, mais avec la faculté de disposer de son travail, qui sent dans son cœur l'orgueil de son independance, qui est maître de sa personne, en un mot.

Pourquoi tous les citoyens ne sont-ils pas personnellement libres? Parce qu'il y en a qui sont pressés par la faim, et qui, pour ne pas être vaincus par elle, se voient forcés de se vendre au premier marché qu'ils rencontrent. Ils sont dans une mauvaise existence, dans une voie où ils ne peuvent se traîner, jusqu'au terme fixé pour leur mort, qu'avec mille souffrances et un excessif labeur; mais les choses sont ainsi faites que, s'ils essaient d'en sortir, sur l'heure accourt la misère qui les prend à la gorge et les contraint durement à y rentrer. La vie est pour eux comme un chemin dans le désert : malheur à ceux qui sont réduits à y marcher; malheur plus encore à ceux qui se hasardent jusqu'à s'en écarter. Oui, il y a des milliers d'hommes, procession maudite, qui passent ainsi continuellement à travers le monde sans le connaître, sans avoir seulement le loisir de s'arrêter, ou même de regarder ni à droite ni à gauche; tous se suivant à la file sur un étroit sentier, mornes, silencieux, accablés, les pas dans les pas de ceux qui marchent devant eux, sans conversation les uns avec les autres comme sans joie, ni sans rêverie dans leur intérieur, sans

autre liaison avec leurs compagnons de détresse que l'habitude de faire route dans le même troupeau et de respirer dans la même poussière, sans autre but que d'atteindre la fin de la journée afin d'en recommencer une pareille le lendemain. Ils souffrent dans leur long trajet parmi nous, ces muets et infortunés parias, parce qu'il leur faut opter entre souffrir et mourir, et que l'instinct de l'homme est de ne pas mourir. Ils ne l'achèvent que parce qu'ils sont contraints de le faire par la peine de sa faim, comme les esclaves qui ne vont que par la peine du fouet. Ces hommes, je le répète, ne sont pas citoyens personnellement libres.

Quelle est donc la raison qui fait que, parmi les citoyens voués au travail, les uns sont libres tandis que les autres ne le sont pas? Cette raison est d'une simplicité frappante; c'est que les uns sont en situation de pouvoir débattre le contrat qui règle leur travail, tandis que les autres sont obligés d'y souscrire aveuglément, en toute hâte, sans marchander, comme Esaü qui vend son droit pour un plat de lentilles. Et pourquoi Esaü consent-il ainsi à descendre, lui et sa race, au-dessous de son frère, à déchoir de la sainte égalité, à perdre l'honnête jouissance de l'héritage paternel? parce qu'il a faim; parce qu'il a eu l'imprudence de se lancer dès le matin, ainsi qu'un sauvage, dans la fatigue de la vie, sans avoir ni coupe pour se désaltérer ni besace pour se garder un peu de nourriture; parce que le besoin l'a saisi, s'est cramponné à lui à pleines griffes, et lui talonne les flancs avec ses homicides éperons. Tel est le prolétaire. Il est sans coupe et sans besace, et son frère plus économe ou plus favorisé de Dieu profite de son imprévoyance pour lui dicter la loi et le tenir sous lui. Mais imaginez que le prolétaire, au lieu de se risquer au dépourvu dans le tourbillon de la vie, ait, lui aussi, son toit et son garde-manger: aussitôt tout change; la balance se redresse, le plateau du vendeur et celui de l'acheteur s'équilibrent, l'équité se rétablit. Si le marché est injuste, le souffrant ne sera pas réduit par la nécessité à s'y soumettre, il le laissera, et, tout en vivant de ses réserves, il prendra le loisir d'en chercher un meilleur. Pourquoi le maître ouvrier s'honore-t-il du titre de bourgeois, tandis que le garçon assis sur l'établi à ses côtés soupire en lui enviant ce titre, dont toute une vie de travail ne lui donnera peut-être pas la jouissance? Parce que le maître sait faire son prix en se stipulant une aisance convenable, et attend patiemment que ses cliens y accèdent, tandis que le garçon se soumet humblement au salaire qu'on lui fixe, et accepte la loi de son maître sans avoir la liberté d'en discuter les clauses. Celui qui est sans force et suspendu sur l'abîme s'attache à la main qui l'empêche de s'y noyer, et ne songe pas à la quitter malgré les meurtrissures qu'elle lui cause. Mais pourquoi la force lui manque-t-elle? Sans cet épuisement fatal, il se soutiendrait lui-même un instant sur la mort, et arriverait sans gémissement au rivage. Je me résume donc, et je dis que celui qui est nu dans la vie, comme les animaux qui reçoivent leur nourriture de notre main, ne jouit pas d'une liberté réelle, et que celui-là seul est personnellement libre dont la liberté civile est agrandie par la possession particulière d'un capital: c'est là le véritable boulevard du citoyen dans notre état moderne de civilisation; c'est là le retranchement dans lequel il se retire, s'il le faut, pour se tenir à couvert, garder son indépendance, et mettre à néant les tentatives de ceux qui voudraient étendre jusque sur lui leur empire.

Voilà, selon nous, le caractère fondamental de la bourgeoisie. C'est toujours ce principe de liberté personnelle marqué jusque dans les syllabes génératrices de sa dénomination. Comment ceux qui sont aujourd'hui en dehors de cette classe, cette race nécessiteuse et sans asile qui vit aventureusement dans le désordre des travaux manuels, ces gens livrés à la merci de toutes les dominations qui passent, les prolétaires enfin, comment cette multitude infortunée s'élèvera-t-elle jusqu'à l'indépendance qui lui manque? Sera-ce simplement par l'accumulation fragmentaire de quelques capitaux dans les caisses d'épargnes? Ne sera-ce pas au contraire par la sage coordination de ces réserves suivant les lois puissantes de l'association? Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette importante question d'économie politique; d'ailleurs, pour la résoudre, il nous faudrait nécessairement ouvrir la guerre contre les lois dont on a frappé la liberté des associations, et nous ne jugeons point que le moment soit venu de les braver. Qu'y a-t-il de légitime, qu'y a-t-il de mauvais dans les tendances actuelles du prolétariat? Et, de même dans celles de la bourgeoise, qu'y a-t-il de juste et qu'y a-t-il de condamnable? Ce sont encore là de graves et sérieuses questions, mais qu'une législation formelle, et qu'il est bien permis d'accuser de dureté envers l'esprit humain, dérobe aux investigations de la philosophie. Rappelons seulement pour terminer, et sans chercher à manifester plus nettement les diversités de ces deux classes de citoyens, que l'excès de la liberté personnelle est de conduire à l'oubli des intérêts généraux, et que l'excès de l'asservissement mène à l'indifférence pour le désordre ou à la tolérance pour le despotisme.

BOURGEON. Sous le point de vue le plus général, on peut dire que le bourgeon (*gemma, oculus, hybernaculum*) est le rudiment d'une nouvelle pousse, et que, par conséquent, toutes les plantes ont des bourgeons. Mais dans l'usage habituel la jeune pousse ne porte guère le nom de bourgeon qu'autant qu'elle persiste un certain temps à l'état rudimentaire, mais cependant appréciable à nos sens, et sous une forme ou avec un entourage (une *pérule*) qui lui donne un aspect tout différent de celui qu'elle offrira par la suite. A ce titre, il n'est jamais question de bourgeons chez les plantes dépourvues de feuilles, et presque jamais dans celles qui, étant munies de ces organes appendiculaires, ne vivent qu'une année. C'est donc uniquement dans celles qui sont vivaces ou ligneuses, que, pour nous conformer au langage habituel, nous avons à considérer les bourgeons. Encore le bourgeon par excellence, celui où la nouvelle pousse n'apparaît pas nue et sans défense, ne naît-il que sur la tige ou les rameaux des arbres et des arbustes. En effet dans les plantes vivaces, mais non ligneuses, les bourgeons changeant d'aspect et de place, deviennent, 1° des *turions*, s'ils naissent à fleur de terre ou sous terre, de racines ou de rhizomes (voyez TIGE), comme, par exemple, dans l'asperge et les pivoines; 2° des *bulbes*, s'ils appartiennent aux monocotylédons, et que leurs feuilles, emboîtées les unes dans les autres, couronnent un plateau qui représente une tige très courte, et d'où descend une touffe de racines fibreuses; 3° des *tubercules*, s'ils sont produits par la partie inférieure d'une tige aérienne à laquelle ils restent attachés latéralement jusqu'à ce qu'elle meure s'ils se composent, dès leur naissance, de la réunion d'une racine et d'un bourgeon, s'ils servent de pérule à la pousse annuelle, confondue avec eux sous la même dénomination, et s'ils sont formés d'une substance féculente, destinée à lui servir d'aliment (ex. orchidées); 4° enfin des *bulbilles*, si, étant de nature homogène et apparaissant sur une partie quelconque du végétal, exposée à l'air et à la lumière, ils s'en isolent ensuite, et tombant à terre se changent en d'autres plantes entièrement semblables à celles d'où elles ont tiré leur origine.

Dans la plupart des arbres dicotylédons, et dans beaucoup de monocotylédons, les bourgeons sont situés à l'aisselle des feuilles et à l'extrémité des branches, ils sont *axillaires* ou *terminaux*; le plus souvent ils sont solitaires, quelquefois ils sont réunis deux à deux, trois à trois ou en plus grand nombre. Leur formes, leur direction relativement à celle de leur support, et toute leur apparence extérieure, varient assez, suivant les espèces, pour fournir des caractères propres à les faire distinguer dans l'absence des autres organes. Ceux des plantes ligneuses de nos climats sont revêtues d'une

pérule, ou au moins ils sont recouverts à leur naissance par la base creuse des pétioles des feuilles aux aisselles desquelles ils apparaissent, comme on le remarque dans l'*Aristolochia Sypho*, le *Dirca palustris*, la sumac (*Rhus*), les platanes (*Platanus orientalis* et *occidentalis*), un grand nombre d'arbres de la famille des légumineuses, où ils sont de plus engagés dans l'écorce, comme, par exemple, dans le robinier (*Robinia pseudo-acacia*); on ne cite guère que la viorne (*Viburnum Lantana*), où ils soient absolument nus. Mais entre cette absence totale d'enveloppes et l'existence d'une pérule complète, il y a divers degrés d'organisation. Ainsi, par exemple, les bourgeons de l'aune (*Alnus communis*) et ceux de la bourgène ou alaterne (*Rhamnus Frangula*), n'ont pour toute couverture que de petites stipules incapables de les protéger contre les intempéries. Quand la pérule existe, ses parties affectent la forme d'écailles, et de là vient l'épithète d'*écailleux* qu'on donne aux bourgeons qui en sont munis. Elle se compose d'ailleurs d'organes divers, soit de limbes de feuilles avortés, soit de pétioles dilatés, soit de stipules libres, soit de stipules attachées à des pétioles, et dans ces différens cas, les bourgeons sont dits *foliacés*, *pétiolacés*, *stipulacés* ou *fulcracés*. Dans plusieurs espèces, elle est enduite d'une substance visqueuse, ou revêtue, soit extérieurement, soit intérieurement, d'un duvet serré. Le bourgeon du marronnier d'Inde est à la fois pourvu de l'enduit visqueux et du duvet intérieur; et c'est sans doute à cause de cette double circonstance que cet arbre a pu s'acclimater jusque dans le nord de l'Europe.

En général, sous chaque pérule, il n'existe qu'un seul rudiment de branche; mais dans les pins, les sapins, et quelques autres conifères, il y en a plusieurs qui ont chacun sa propre enveloppe; dans le premier cas, le bourgeon est *simple*; dans le second, il est *composé*. De même le rudiment renfermé sous la pérule peut développer uniquement des feuilles ou des fleurs, ou l'un et l'autre à la fois; de là les dénominations de bourgeons *à bois* ou *à feuilles* (folii-fères), bourgeons *à fleurs* ou *à fruit* (florifères ou fructifères), et bourgeons *mixtes*. Les jardiniers les distinguent les uns des autres à leur forme, qui est allongée dans les premiers, arrondie dans les seconds, intermédiaire dans les autres. Les feuilles, dans les bourgeons, affectent aussi des formes et des positions diverses suivant les espèces : 1° elles restent planes et sont opposées les unes aux autres par leurs faces supérieures (ex. gui), ou sont imbriquées les unes sur les autres sans ordre apparent (ex. sapin); 2° elles se plient de différentes façons, et sont dites *plicatires*, si, étant palmées, elles offrent, à l'instar des éventails, autant de plicatures qu'elles ont de grosses nervures (ex. vigne); *replicatives*, si elles se plient transversalement, de manière que leur sommet pointe vers leur base (ex. aconit); *condupliratives*, lorsque, pliées en long sur leur nervure principale, elles se touchent les unes les autres par leurs surfaces extérieures (ex. hêtre, rosier, etc.); *équitatives* ou *en regard*, quand, avec le même mode de plicature, elles sont opposées les unes aux autres, de telle façon que les unes embrassent entièrement les autres (ex. troène); *demi-embrassées*, si l'un des côtés seulement de chaque feuille est engagé dans le pli de son opposée (ex. saponaire, sauge); 3° elles peuvent se rouler en différens sens, notamment en crosse sur leur sommet (ex. fougères), sur un seul de leurs bords, en formant le cornet (ex. bananier), sur leurs deux bords en dedans (ex. fusain, nénuphar), ou en dehors (ex. romarin), et suivant ces différentes modifications, elles sont dites *circinnales*, *convolutives*, *involutives*, *révolutives*. Au reste, à l'exception de M. Zuccarini, les botanistes n'ont pas encore soigneusement étudié les bourgeons sous le rapport de leurs différentes apparences et des caractères qu'ils peuvent fournir pour la classification.

D'après les recherches de M. Mirbel, tout le bois, dans les très jeunes bourgeons du plus grand nombre des dicotylédons, est représenté par une seule série de filets réunis en réseau et diposés circulairement; ces filets ressemblent beaucoup à ceux qu'on observe dans les espèces monocotylédones, et le tissu lâche interposé entre eux depuis le centre où il forme la moelle, jusqu'à la circonférence où il forme l'épiderme, est le commencement des rayons médullaires (voyez Bois), mais représente aussi le tissu lâche répandu entre les filets des stipes des végétaux monocotylédons, ce qui établit un nouveau point de rapprochement entre eux et les dicotylédons.

Le bourgeon apparaît de bonne heure à l'aisselle de la feuille sur le jeune scion; mais comme alors la feuille attire la plus grande partie de la sève, il reste stationnaire pendant l'été, si ce n'est à la sève d'août où il prend quelque développement; et il est alors un *œil*, comme disent les jardiniers. Dès lors il devient plus fort à mesure que la feuille avance en âge; mais la saison des frimas vient arrêter ses progrès et le revenir à l'état de *bouton* jusqu'au printemps, où en s'alongeant il devient le *bourgeon* proprement dit des jardiniers, ou le *scion* des botanistes. Alors les écailles, ces métamorphoses d'organes qui s'étaient altérés sous l'influence de circonstances défavorables, tombent; les feuilles se déploient graduellement à partir de la base jusqu'au sommet; les mérithalles ou entre-nœuds se développent dans le même ordre, tandis que l'évolution des différens bourgeons a lieu généralement en sens contraire, c'est-à-dire en commençant par l'extrémité des rameaux supérieurs, et descendant de proche en proche jusqu'au bas des rameaux inférieurs. Cependant les bourgeons ne terminent pas tous leur évolution : ainsi, quand il en naît trois au sommet de la branche, il est rare qu'il n'y ait pas avortement du bourgeon terminal ou des deux latéraux, et de là vient que les branches des arbres sont fréquemment éparses, quoiqu'elles aient été primitivement disposées dans un ordre régulier. Les bourgeons *adventifs* qui percent tout-à-coup sur des points où ils n'étaient pas attendus, contribuent encore à jeter du désordre dans la position des rameaux. Différentes causes secondaires peuvent amener l'avortement ou le développement accidentel des bourgeons; ainsi, par exemple, ils meurent si l'on détruit isolément les feuilles aux aisselles desquelles ils sont situés; si, au contraire, toutes les feuilles venaient à manquer à la fois par une cause quelconque, ils se développeraient subitement; une incision annulaire, une ligature ou une simple pression faite à l'écorce, en déterminant la formation d'un bourrelet supérieur, donne parfois naissance à des bourgeons. En général, l'apparition ou la disparition de ces corps, sur tel ou tel point du végétal, est liée au plus ou moins d'affluence de la sève ou du cambium dans ce point. Ainsi la sève se portant surtout vers l'extrémité de la branche, c'est là que se produisent les plus forts bourgeons; quand on fait dévier la sève en recépant la tige ou la branche, la sève tourne au profit des bourgeons adventifs et les développe. Mariotte parvint à convertir en bourgeons des boutons de rosiers qui devaient donner des roses le printemps suivant; il n'eut qu'à couper, vers la fin d'août, les feuilles et les rameaux de l'arbuste, et à laisser subsister les boutons seuls. Cependant le cours naturel ou artificiel de la sève ne suffit pas pour expliquer la formation ou l'avortement des bourgeons; aussi plusieurs physiologistes recourent-ils, pour cette explication, à la doctrine hasardée de la préexistence des germes. Les bourgeons écailleux ont une certaine analogie avec les embryons des graines; aux yeux de Du Petit Thouars, ce sont des embryons *fixes* qui germent, qui végètent sur leur propre mère (voyez Tige).

Il n'y a rien de particulier à dire sur les turions et les bulbilles. Il n'en serait pas de même des tubercules, si nous n'avions pas à en parler ailleurs (voyez Tige, Pomme de terre). Quant aux bulbes, on dit qu'ils sont, 1° en *tuniques*, lorsque les écailles ou les feuilles métamorphosées sont très larges et s'étendent sur toute la circonférence du

bulbe (ex. ognon, jacinthe, etc.); 2° *écailleux*, lorsque ces écailles sont petites, libres par leurs bords, et qu'elles se recouvrent à la manière des tuiles d'un toit (ex. lis blanc); 3° *solides*, si elles se soudent entre elles de manière à former un corps charnu ressemblant à un tubercule (ex. safran). Les bulbes se régénèrent chaque année au moyen de nouveaux bulbes qui se forment ou à leur centre (ex. ognon), ou sur leurs parties latérales (ex. colchique), ou au-dessus d'eux (ex. glaïeul), ou au-dessous (ex. *ixia*). Quelquefois on trouve réunis sous une même enveloppe plusieurs petits bulbes qu'on appelle *cayeux*, et dont l'ensemble constitue une bulbe *multiple*.

BOURGOGNE. C'est sous ce nom que, depuis la fin du cinquième siècle, on a constamment désigné cette partie des Gaules et de la France qui forme le bassin de la Saône (*Arar*), et aujourd'hui les départemens de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, du Doubs, et de Saône-et-Loire. Occupé par les Celtes ou Gaulois, il était partagé, par la Saône, entre les Edueus et les Séquaniens; les premiers sur la rive droite, les seconds sur la rive gauche.

Auguste, à l'organisation des Gaules en sept provinces, comprit la partie du bassin de la Saône, située sur la rive droite dans la province lyonnaise, vaste section du territoire gaulois, qui renfermait toute la Gaule celtique, de la Saône et de la Loire à la mer, à la Seine jusqu'à son confluent avec la Marne, et le cours de cette rivière jusqu'aux Vosges et à la chaîne du Morvan. L'autre partie du bassin de la Saône, jusqu'aux lacs occidentaux de la Suisse, forma la *Séquanique*. Lyon était la métropole de la Lyonnaise; une ville qu'Auguste bâtit sur les ruines du château de *Bibracte*, *Augustodunum*, Autun, et l'antique métropole des Lingons, Langres, en furent les *cités*; Châlons et Mâcon n'étaient que des châteaux (*castrum*). Besançon (*Vesontio*) était la métropole de la Séquanique; Nyon, sur le lac de Genève, Avenches, Bâle, en étaient les *cités*. Auguste favorisa beaucoup la colonie d'Autun. Agrippa dirigea la grande communication de Lyon avec sa vaste province et la Gaule Belgique, par Mâcon, Châlons, *Augustodunum*, Saulieu, Avallon, Auxerre, Brinon (l'Archevêque), Troyes, Châlons, et Reims. Autun reçut d'Auguste quelques monumens publics, des écoles, et successivement toute la civilisation romaine. Besançon fut moins favorisé; mais, sous l'égide des lois municipales et communales, et en raison de son droit de *cité* à l'égal d'Autun, cette métropole fleurit comme elle. L'une et l'autre villes eurent leur part des malheurs qui affligeaient l'empire et de ces reprises d'anarchie et d'usurpation du pouvoir qui, pendant près d'un siècle, de 192 à 284, annoncèrent la dissolution et préparèrent la chute de ce grand corps de l'empire romain. Les Gaules, dans la reconstitution de l'empire sous Dioclétien, furent divisées en dix-sept provinces. De la première Lyonnaise, on forma trois Lyonnaises, et bientôt une quatrième; leurs métropoles furent les *cités* de Lyon, de Rouen, de Tours et de Sens. Le bassin de la Saône fut dans la première Lyonnaise, et la Séquanie resta ce qu'elle était, et prit seulement le surnom de Maximienne. Quels que fussent les efforts et les travaux des empereurs en guerre comme en paix, l'heure de la dégradation et du malheur était sonnée pour la première Lyonnaise et la Séquanique. Les Barbares de la Teutonie s'agitaient dans leurs forêts, leurs marais, leurs montagnes. Pressés par une population toujours croissante, il leur fallait d'autres terres, un climat moins âpre, des ressources plus abondantes; ils résolurent d'envahir l'empire par toutes ses frontières : Athalaric et les Ostrogoths par la Thrace et la Macédoine, Alaric par la Grèce et l'Italie, Radagaise par la Rhétie et Milan, et les Vandales, les Suèves et les autres nations teutoniques, soutenus par les Alains, les Gépides, les Gelons, les Tiphales et autres tribus de races sarmatiques, par le Rhin et les Gaules. Vers l'année 400 de l'ère chrétienne ces armées des Barbares s'ébranlèrent; les Gaules ne les virent qu'en 407.

Monarchie des Bourguignons, et premier royaume de Bourgogne. — Les embouchures de l'Oder (*Viadrus*), dans la mer Baltique, étaient habitées par des peuples de souche vandalique. Ceux qui occupaient la rive gauche de l'Oder jusqu'à l'Elbe avaient conservé le nom de Vandales; ceux de la rive droite étaient des *Urgundi*, *Urgondiones* ou *Burgondiones*. Pressés par les émigrations gothiques, ils passèrent la Warta, l'Oder, se retirèrent dans les montagnes de la Silésie et de la Bohême, et s'étendirent même dans le plat pays; ils y luttaient avec les Marcomans et les Boii. Avec une population aussi nombreuse que celle des races teutoniques, ils y étaient à l'étroit. Ils se lièrent donc à l'entreprise nationale des Vandales et des Suèves; ils passèrent avec eux le Rhin sur la glace, dans la nuit du 31 décembre 406, entre Worms et Mayence. Les Bourguignons se jetèrent sur la Haute-Alsace en conservant un pied au-delà du Rhin, dans le Brisgau et les terres des Suèves. Ils y appelèrent leurs familles et ceux de leurs compatriotes qui étaient encore dans les montagnes de la Bohême. Contenues dans la Haute-Alsace par les cités et les garnisons romaines de Colmar (*Argentoratum*), de Strasbourg (*Argentina*), de Bâle et d'*Olinone* (entre cette ville et Béfort), ils ne purent s'étendre que dans les vallées des Vosges, que paraissaient leur abandonner les usurpateurs du trône impérial dans les Gaules septentrionales, Constantin et Jovin.

Mais en 425, après la mort d'Honorius, la guerre ayant éclaté entre les deux empires d'Orient et d'Occident, les Bourguignons en profitèrent pour surprendre, occuper et piller méthodiquement Toul et Metz. Aëtius commençait sa grande fortune; il était généralissime des Gaules. Ce fut lui qui attaqua les Bourguignons, et qui, à deux reprises (425 et 434), les renvoya dans leurs cantonnemens de la Haute-Alsace. Il fut convenu qu'ils les occuperaient comme *hôtes de l'empire*, feraient ses guerres, et lui fourniraient, en temps de paix, quelques cohortes capitulées à son service. Ce traité était peut-être une perfidie. L'armée de 50,000 Alains, à la solde d'Aëtius, qui, après avoir fini les guerres de la Rhétie, venait faire celles des Armoriques ou des Visigoths, se jeta sur les Bourguignons désarmés, les massacra, et réduisit cette nation à une centaine de mille. Il leur restait à peine 20,000 hommes en état de porter les armes. On colora cette perfidie du prétexte de quelque haine nationale des Alains contre les Bourguignons. Le roi Gondecaire et son peuple reçurent de nouveaux cantonnemens, mais cette fois beaucoup plus éloignés. On leur assigna la *Sapaudia* (la Savoie propre), de l'Isère aux environs de Nyon : ils avaient droit de s'étendre dans le Jura oriental jusqu'au lac d'Yverdon.

Les Bourguignons furent fidèles à ce traité. Appelés dans les plaines de Châlons par Aëtius, en 451, ils se conduisirent avec honneur dans la grande bataille livrée à Attila. Leur roi Gondecaire avait donné une de ses filles en mariage au farouche Ricimer, de race royale vandalique et suève, et généralissime de la garde impériale à Rome. A la conspiration de Ricimer contre l'empereur Avitus, en 457, les Bourguignons, par ordre de Ricimer, descendent de leurs montagnes, s'emparent de la Séquanie, de la première Lyonnaise, et d'une partie de la Viennoise. En 459, l'empereur Majorien les bat, leur reprend Lyon et Vienne. Mais il a besoin de leurs secours pour son expédition d'Afrique; il leur confirme donc la possession du bassin de la Saône, qui prend de ce moment le nom de Bourgogne. Plus tard, sous leur roi Gonderic, qui avait succédé à son père Gondecaire, vers 450, les Bourguignons reprennent Lyon, et s'emparent de la cité de Nevers, de celle de Langres, et de celle de Genève. Vers 463, ce prince était maître de la milice, généralissime dans les Gaules, et patrice, faveurs dues à l'amitié de son beau-frère Ricimer; et il avait ainsi réuni à sa couronne

de Bourgogne une partie de la Haute-Alsace et des Vosges, toute la Suisse, la Savoie et le Dauphiné, jusqu'à l'Isère, ainsi que la rive droite de la Loire, jusqu'à Gien.

En 472, le roi Gonderic meurt; ses états, son armée, ses trésors furent partagés entre ses quatre fils. Gondebaud l'aîné avait la Bourgogne, de la rive droite du Doubs et de la Saône à la Loire; Chilpéric, père de Clotilde, patrice, et le seul catholique de la famille royale et peut-être de la nation, avait Genève, la Suisse et le Jura; Gondégésile et Gondemar s'étaient partagé la Bresse, le Bugey, la Savoie, et le Dauphiné, jusqu'à l'Isère. (*Gregor. Turon. Hist.* lib. II, cap. 28. — *Cassiod. Chronicon ad ann.* 474. — *Sidonii Apollinaris Carmina. — Marii Avent. Chronica ad ann.* 472, 473, 474.)

Les Bourguignons avaient trouvé dans le bassin de la Saône, dans l'Helvétie, dans la Savoie, peu ou point de bénéfices militaires; ils ne pouvaient pas y placer de leurs compatriotes. Langres et Autun avaient des cohortes d'Allemands cantonnées sur des terres *létiques*; ils ne pouvaient pas les en déposséder. Le trésor impérial, dans un pays aussi boisé que l'était alors la Bourgogne, n'avait point de terres domaniales. Les Bourguignons partagèrent donc avec les sénateurs gaulois leurs propriétés territoriales : ils en prirent la moitié, ils se contentèrent du tiers des esclaves (propres termes de la chronique de Marius, évêque d'Avranches, *ad annum* 456). Les sénateurs gaulois se prêtèrent avec assez de facilité à cet exercice du terrible droit de conquête. Il paraît que, presque partout, la moitié qu'ils cédaient consistait en bois. Sur le reste, ils ne payaient aucun impôt, et ils étaient délivrés des intolérables exactions romaines. Cette moitié des propriétés du pays était répartie entre les capitaines et les soldats bourguignons par la voie du sort. Ces lots de la conquête (*sortes barbaricæ*) étaient possédés en *arhimanie*, n'ayant d'autres obligations que le service militaire de l'*arhiman* et de ses enfans mâles, de ses esclaves et de ses bestiaux, et l'assistance aux plaids du roi et de ses magistrats. L'*arhimanie* ne pouvait pas être divisée; elle passait aux filles à défaut des mâles. Le possesseur de l'*arhimanie* ne pouvait la vendre qu'à un autre Bourguignon également pourvu d'un de ces *sortes barbaricæ* ou à l'ancien propriétaire. (Loi Gombette, titres 54 et 84 additionnels.)

Les lois bourguignones régissaient les Bourguignons, qui tentaient souvent de les imposer aux Gaulois romains. Gondebaud fit une compilation de ces lois qui fut appelée la *loi Gombette*; elle ne fut abolie que par Louis-le-Débonnaire. Les Gaulois conservèrent le droit romain, sans pouvoir désormais être inquiétés. Il y avait des grands à la cour de Gondebaud; mais l'existence de la monarchie de cette nation teutonique a été si courte (de 70 à 80 ans environ) que nous n'y trouvons ni *Anthrustion*, ni *Leudes*, qui étaient d'une facture austrasienne. Le titre de patrice était le plus élevé de ceux de la noblesse bourguignone ou des officiers du roi. Nous ne trouvons point de *champs de Mars*. Gondebaud, pendant un règne assez long, qui ne fut embarrassé que de la courte guerre de l'année 500 avec Clovis, gouvernait avec fermeté, cruauté même, et seul, d'une manière arbitraire.

Les Bourguignons furent toujours peu nombreux. Ils étaient ariens. Quoique d'une taille colossale, ils passaient, dans l'armée romaine, pour les moins vaillans guerriers des Barbares. La masse de la nation n'offrait que des forgerons, bûcherons, charpentiers, maçons, qui couraient le plat pays. Ils étaient redoutés, mais jamais considérés. Il y avait de trop grandes différences entre la férocité et l'ignorance de ces Barbares, et les mœurs douces, élégantes, l'instruction, l'activité et la prévoyance des Gaulois romains de la première Lyonnaise. La monarchie des Bourguignons devait donc être éphémère; sa chute approchait.

Gondebaud ne fit qu'ajourner de quelques années cette conclusion. Clovis mourut en 511; Gondebaud lui survécut peu, et en 516 il laissa le trône à son fils Sigismond.

Les monarques bourguignons avaient senti la nécessité de s'appuyer de la protection de l'empereur d'Orient. Sigismond avait passé quelque temps à la cour de Constantinople. Il était catholique, et avait été recommandé à l'empereur par l'évêque de Vienne Avitus. Nous avons deux lettres de ce prince, écrites à l'empereur Anastase aussitôt après son avènement à la couronne, qui sont de la plus grande soumission, de celle même qui touche à la servilité. Il demandait le consulat comme l'avait obtenu Clovis; il ne lui fut pas accordé. Sigismond avait d'un premier mariage un prince d'une grande espérance, Sigeric; sur les instigations d'une belle-mère, il l'avait fait mourir. Il reconnut son erreur, et fonda, en réparation de ce meurtre, le monastère de Saint-Maurice en Valais. Tourmenté de remords, en butte à l'indignation de son peuple, il dévouait tous ses momens à cette fondation religieuse, lorsque les trois fils de Clovis et de Clotilde poursuivirent, en 523, la vengeance de leur mère, nièce de Gondebaud. Sigismond revint se mettre à la tête de ses troupes. Il y eut une grande bataille. Il y fut défait, et le carnage fut effroyable. Clodomir, l'aîné des enfans de Clovis et de Clotilde, y fut tué. Sigismond se retirant à Saint-Maurice, fut livré par ses sujets et conduit en prison à Orléans avec sa famille. Les Bourguignons élurent pour roi Gondemare, qui donna une nouvelle bataille, en 524, à Vezeronce près de Belley, et y fut battu; il parvint cependant à rétablir ses affaires, fit abandon de plusieurs parties de ses états, et il gouverna encore la Bourgogne pendant quelque temps. Sigismond avait été mis à mort à Orléans avec toute sa famille. Ce prince avait donné sa fille unique Théodogote en mariage à Thierry, fils aîné de Clovis, qui ne prit aucune part à la première guerre. Les mêmes motifs n'existaient plus en 433, et il se joignit à ses deux frères. Les Bourguignons furent battus en plusieurs rencontres; le dernier fait de cette guerre fut le siège et la prise d'Autun. Gondemare dépossédé ne conserva que quelques terres en panage et une partie de son trésor.

Ainsi se perdit dans le royaume des Francs, après quatre-vingts ans de durée, une monarchie absolue, despotique et sanguinaire, qui eut la singulière faveur de venir, des bords de la Baltique, imposer un nom barbare au riant et fertile bassin de la Saône. Cette monarchie est passée, sans autres souvenirs, sans aucun regret de ses sujets, sans aucune estime de ses contemporains et de la postérité; elle a été ainsi abîmée dans le goufre de l'oubli et dans la nuit des temps et des empires, parce qu'elle a été constamment oppressive, et n'avait racheté aucune de ses injustices par quelques bonnes actions; parce que, jetées au milieu de l'élégance attique des Eduens, de l'urbanité toute romaine des Séquaniens, les mœurs rudes et brutales des Bourguignons ne se sont jamais adoucies; parce qu'au sein de l'instruction, de la civilisation gauloise, elles sont toujours restées dans l'ignorance et la barbarie. Ce n'était pas ainsi que s'élevaient au pouvoir, à la durée, aux respects de la postérité, les Francs et les nations gothiques. On ne reconnaissait dans Gondebaud et ses soldats ni la valeur brillante des Francs, ni leur amour de la liberté et de l'indépendance, ni leurs services à la patrie gauloise, ni leur contact habituel avec la civilisation de Rome et de la cour de Constantinople, à laquelle ils venaient de donner une impératrice, Eudoxie. On aurait vainement cherché dans les *Burgondi*, ou *Burgondiones*, la bravoure calme, persévérante des Goths, leur noble fierté, leur caractère religieux, leur respect du serment, de la parole donnée. Ni Gonderic, ni Gondebaud, ni Sigismond n'ont reproduit Alaric, Ataulph, les deux Théodoric et Evaric.

La Bourgogne sous la première race. — Les trois fils de Clovis se partagèrent les états de la monarchie de Sigismond et de Gondemare. En 563, à la mort de Clotaire Ier, il y eut un nouveau partage, comme il y en avait un de

la monarchie française. Il y en eut également un à la mort de Chilpéric Ier en 584. Ce n'est qu'à cette époque et même à la mort de Gontram, que la Bourgogne fut entièrement absorbée dans la monarchie des Mérovingiens, tout en conservant le titre de royaume, un gouverneur-général sous le nom de patrice, et enfin un maire du palais de Bourgogne, comme il y en avait en Neustrie et en Austrasie.

La Bourgogne sous les Carlovingiens. — Charles Martel ayant dédaigné de donner un successeur à Thierry IV, mort en 737, l'aristocratie de Bourgogne, toujours turbulente et indocile, appela les Sarrasins afin de se rendre indépendante à la faveur des troubles. Mais Charles fut victorieux, et il donna la Bourgogne à PÉPIN, dit le *Bref*, son second fils.

A la mort de Pépin, CARLOMAN, son fils, eut pour son lot la Bourgogne, que Charlemagne réunit définitivement à la France en 771. Alors seulement les Bourguignons furent fidèles aux princes d'Austrasie, au gouvernement desquels ils s'étaient habitués. La Bourgogne fut érigée en duché, et Charlemagne nomma gouverneur SANSON, qui fut tué à la bataille de Roncevaux.

HUGUES, fils naturel de Charlemagne, succéda à Sanson, comme duc de Bourgogne.

En 817, Louis-le-Débonnaire partagea ses états entre ses fils; et la Bourgogne échut à LOTHAIRE, l'aîné de ces princes. L'empereur abolit la loi Gombette, et y substitua les Capitulaires de Charlemagne.

En 841, après la bataille de Fontenay près d'Auxerre, on convint enfin d'un partage, et la Bourgogne fut divisée entre Lothaire, empereur, et Charles-le-Chauve, roi; de là vient la dénomination donnée encore aujourd'hui par les riverains de la Saône aux deux côtés de la rivière. La partie orientale est appelée *empire*, et la partie occidentale *royaume*.

Charles-le-Chauve avait établi BOSON gouverneur de la Bourgogne. Ce seigneur, profitant des troubles occasionnés par les Normands, se fit élire roi des Bourguignons en 879, trois ans après la mort de Charles. Louis et Carloman, fils de Louis-le-Bègue, l'attaquèrent et le chassèrent; il alla mourir au-delà des Alpes. Vers ce même temps (888), un seigneur nommé RAOUL ou RODOLPHE WELF ou GUELPHE, se fit couronner roi de la Bourgogne transjurane, et LOUIS, fils de Boson, fut élu, en 890, roi de la Bourgogne cisjurane.

C'est ici qu'il faut placer la division de la Bourgogne, pour ne plus nous occuper des parties qui en furent détachées. La Bourgogne transjurane comprit les pays au-delà du Jura, tels que la Suisse romande, la Savoie, le Bugey, et la Comté; la Bourgogne cisjurane se composa des pays en deçà du Jura, comme la Bresse, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, qui furent aussi connus sous le nom de royaume de Provence. Plus tard, ces deux Bourgognes, après avoir eu quelques rois, furent réunies comme royaume d'Arles, et finirent par passer aux empereurs d'Allemagne. Il restait une troisième partie, appelée duché proprement dit, et qui forma depuis la province de France connue sous le nom de BOURGOGNE. C'est celle qui fera dorénavant le sujet de cet article.

Jusqu'à présent, nous avons vu les gouverneurs soumis aux commandemens du roi, et les comtes n'avaient pas en propriété les provinces dont on leur donnait l'administration. Dans l'assemblée de Chiersy-sur-Oise, en 877, Charles-le-Chauve leur accorda l'hérédité des offices. A dater de cette époque commencèrent les bénéfices de propriété et de succession. RICHARD, beau-frère de Charles-le-Chauve, et frère de Boson, roi de la Bourgogne cisjurane, fut le premier duc de la partie de Bourgogne dont nous avons parlé. Il battit les Normands qui s'étaient aventurés jusque dans son duché; il fit la guerre à son frère Boson, pour soutenir Louis et Carloman, ses protecteurs. Il défendit Charles-le-Simple contre Eudes, comte de Paris, qui avait usurpé le trône. Il mourut, en 921, à Auxerre, laissant son duché à RAOUL, son fils aîné. Celui-ci, ayant été élu roi de France en 923, céda son duché à son beau-frère GISELBERT ou Gislebert de Vergy. Mais il se souvint qu'il était Bourguignon, et préféra le séjour d'Autun et d'Auxerre à celui de sa capitale. Raoul étant mort en 936, HUGUES LE-NOIR et HUGUES-LE BLANC, ses frères, disputèrent le duché de Bourgogne à Giselbert. Les Hongrois firent irruption sur ce pays, et les deux Hugues ne se battaient que pour des déserts. Le duché fut encore divisé entre les trois concurrens, et ne fut réuni que sous Hugues-le-Blanc, à la mort de Giselbert et à la démission de Hugues-le-Noir. Ce duc de Bourgogne fut surnommé l'*Abbé*, parce qu'il possédait les plus riches abbayes de France. Il mourut en 956, et laissa trois fils : Hugues-Capet duc de France, Othon, et Eudes. Son successeur Othon fut deux fois inquiété dans sa possession par Robert ou Héribert de Vermandois; et enfin il gouverna tranquillement jusqu'à sa mort en 965. Il fut remplacé par son frère EUDES, dit *Henri le-Grand*, titre qu'il dut surtout à sa sagesse, à sa bonté et à sa justice.

Duché de Bourgogne sous les Capétiens (première dynastie). — Henri avait adopté pour fils et pour héritier Othe-Guillaume, fils d'Adelbert, duc de Lombardie. Lorsqu'il mourut en 1002, les seigneurs de la Bourgogne se rendirent indépendans, et quelques uns reconnurent Othe pour leur chef. Robert, roi de France et neveu de Henri-le-Grand, aidé par Richard, duc de Normandie, réclama la propriété de la Bourgogne, et vint assiéger Auxerre. Vivement repoussé, il entreprit en vain trois campagnes; enfin Brunon, évêque d'Auxerre, interposa sa médiation, et Othe conserva le comté de Bourgogne et de grands domaines, abandonnant à Robert le titre et la jouissance du duché. Celui-ci le donna à son fils Henri. Othe-Guillaume fut la tige des comtes de Bourgogne; à sa mort, en 1027, la comté fut réunie au duché; et lorsqu'en 1032 Henri fut devenu roi de France, ROBERT, son frère, fut investi du titre et de la propriété du duché de Bourgogne. En lui commence la tige des ducs de la race royale des Capétiens. Peu à peu les classes de feudataires s'étaient formées; la première était celle des princes relevant immédiatement du roi, et qui étaient pairs du royaume. Ainsi la Bourgogne fut duché-pairie. Les vassaux inférieurs de ces seigneurs étaient aussi pairs du duché; ceux de Bourgogne étaient les comtes de Dijon, de Châlons, d'Auxonne, de Mâcon, de Sémur, de Nevers, d'Auxerre, et de Charolais.

ROBERT Ier, dit *le Vieux*, commença son règne en faisant restituer les biens usurpés par les seigneurs et les communes; mais la crainte d'une sédition l'empêcha d'achever son œuvre; il fut assassiné en 1075.

Il eut pour successeur son petit-fils HUGUES Ier, qui se fit proclamer duc par les pairs de Bourgogne, au détriment de ses oncles; son règne fut aussi doux que celui de son aïeul avait été rude et orageux. Il avait d'abord juré, entre les mains de l'évêque de Langres, de maintenir les priviléges de la nation; et en 1076 il convoqua à Bèze tous ses barons : dans cette assemblée, il dispensa six d'entre eux de l'obéissance qui lui était due, s'il s'écartait des lois et des droits établis. Ayant perdu sa femme Yolande ou Sibylle de Nevers, la douleur le fit abdiquer et prendre l'habit monastique à Cluny, dont son grand-oncle était abbé.

EUDES Ier, son frère, hérita du duché. Il était également ami de la paix et du clergé, qu'il enrichit. En 1102, il suivit le torrent qui enlevait à l'Europe ses plus braves chevaliers pour conquérir la Terre-Sainte : Eudes se croisa, et mourut en chemin. Il avait laissé son gouvernement à son fils aîné Hugues, qui devint duc par la mort de son père.

HUGUES II, surnommé le Pacifique à cause de ses soins pour le bien de ses sujets, mourut en 1142, regretté des Bourguignons; son fils aîné lui succéda sous le nom de EUDES II.

En 1146 eut lieu l'assemblée de Vézelay, où Louis-le-Jeune

appela les seigneurs français à une nouvelle croisade. Eudes laissa les comtes de Nevers et de Tonnerre et d'autres prendre la croix; pour lui il refusa, et se consacra désormais à ses sujets, qu'il gouverna paisiblement jusqu'en 1162, année de sa mort. Il eut pour successeur son fils aîné HUGUES III, dont le règne ne ressembla guère à ceux de ses prédécesseurs; Hugues était toujours en armes. Croisé en 1171, il vainquit en 1172 le comte de Châlons, dont il garda les domaines jusqu'à ce que ce seigneur eut satisfait le roi Louis VII. En 1174, il obligea Gui, comte de Nevers, à lui faire hommage de ses fiefs de Bourgogne. Ayant entrepris une guerre semblable en 1185 contre Gui de Vergy, il fut obligé de lever le siége de son château, parce que ce seigneur avait rendu hommage à Philippe-Auguste, et que le roi de France lui envoyait des secours. Encouragés par cet exemple, plusieurs autres seigneurs se rendirent aussi indépendans, ce qui engagea le duc Hugues à émanciper les communes; il commença par celle de Dijon en 1187. Hugues III se croisa en 1190; il accompagna Philippe-Auguste, contribua à la prise d'Acre, prit le commandement de l'armée après le départ du roi, et mourut à Tyr en 1192.

EUDES III, son fils, prit la couronne ducale, et continua l'œuvre de son père en reprenant ses droits usurpés par les seigneurs, et en continuant l'affranchissement des communes malgré l'opposition du clergé. Ainsi il établit successivement les communes d'Avallon en 1200, de Rouvre en 1203, de Châtillon en 1208, de Nuits en 1212, de Talant en 1216. Il avait fait partie de la quatrième croisade en 1202. Six ans après il avait pris parti pour le roi de France contre le pape. En 1209, il prit le commandement de la croisade connue sous le nom de *guerre des Albigeois;* mais il refusa de profiter des avantages qu'il avait remportés. En 1214, il marcha au secours de Philippe-Auguste contre l'empereur, et sa bravoure contribua puissamment au gain de la bataille de Bouvines. Eudes se préparait à partir pour la Palestine, en 1218, lorsque la mort le surprit à Lyon.

HUGUES IV succéda à son père. Il n'avait que six ans; sa mère, Alix de Vergy, gouverna dignement la Bourgogne pendant sa minorité. En quittant le pouvoir, elle se retira dans sa ferme de Prenois près Dijon, où elle se plut à faire valoir ses terres. Hugues accompagna à la Terre-Sainte, en 1248, saint Louis, dont il partagea les dangers et la gloire. Il fut fait prisonnier à Massoure, et pendant sa captivité la Bourgogne dut se défendre contre ces bandes connues sous le nom de *Pastoureaux*. Revenu dans son duché, Hugues ne s'occupa plus que de gouverner ses peuples avec sagesse. Il obtint de Baudoin, empereur de Constantinople, le titre de roi de Thessalonique pour lui et ses successeurs. Il établit, à l'exemple de Louis IX, des bailliages. Il avait épousé la sœur du roi de France, et mourut, en 1270, à son retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice.

Sous son règne, les communes suivantes obtinrent des chartes d'affranchissement : Auxerre en 1223, Saulieu en 1225, Auxonne en 1229, Montbar en 1231, Noyers en 1232, Châlons et Saint-Jean de Losne en 1256, et Louhans en 1269.

ROBERT II, fils de Hugues, dut résister aux prétentions de ses beaux-frères, qui contestaient la validité du testament de Hugues IV. Mais l'intervention du roi de France, Philippe-le-Hardi, le confirma dans son duché. Son règne se termina en 1305; il mourut à Vernon-sur-Seine.

HUGUES V, son fils, ne régna que dix ans; il mourut en 1315, et le duché vint à son frère EUDES IV. A la mort de Louis-le-Hutin, arrivée l'année suivante, il s'éleva de grandes contestations relatives à la couronne de France. Louis n'avait eu qu'une fille de Marguerite, sœur du duc de Bourgogne. Eudes réclama le trône pour sa nièce. Une assemblée de pairs eut lieu; on y interpréta la loi salique contre la succession des femmes, considérant la couronne de France comme domaine salique. Les pairs donnèrent le trône à Philippe-le-Long, frère de Louis. Celui-ci, pour apaiser Eudes, lui donna en mariage Jeanne, sa fille aînée, qui lui apporta en dot les comtés d'Artois et de Bourgogne. Eudes joignit à son duché ces deux comtés, en 1330, à la mort de sa belle-mère. Ainsi furent réunies les deux Bourgognes, qui avaient été séparées depuis Louis-le-Debonnaire. Sous le règne de ce prince, on fonda à Paris le collège de Cluny pour les étudians bourguignons.

Eudes mourut en 1349, et eut pour successeur son petit-fils, PHILIPPE DE ROUVRE, ainsi nommé du château dans lequel il naquit et mourut. Trop jeune pour gouverner lui-même, sa mère, Jeanne de Boulogne, prit la régence. Ayant épousé Jean, roi de France, celui-ci devint régent du duché. Il voulut en vain établir en Bourgogne la gabelle; les états s'y opposèrent constamment. Mais les Bourguignons lui accordèrent des secours contre les Anglais, secours devenus inutiles à la bataille de Poitiers, où Jean fut fait prisonnier. Les habitans du duché eurent eux-mêmes à se défendre, et furent vaincus à Brion, près Châtillon. Ils ne se débarrassèrent des Anglais que par le traité de Gaillon en Auxois (1359), qui stipulait une forte contribution. Philippe ne prit le gouvernement qu'en 1360; mais il mourut l'année suivante d'une chute, au moment où il amenait à Rouvre Marguerite de Flandres, sa femme.

Le roi Jean, prisonnier en Angleterre, se porta l'héritier de Philippe, non point parce que la Bourgogne devait retourner à la couronne, mais par simple droit de succession. Après avoir gouverné ce duché pendant deux ans, il en fit donation à son quatrième fils, duc de Touraine.

Philippe de Rouvre fut le dernier duc de la race qui avait commencé à Robert-le-Vieux, race qui avait régné sur la Bourgogne pendant 329 ans, et qui avait porté ce duché à un haut degré de splendeur et de puissance.

Second duché de Bourgogne sous les Capétiens (branche des Valois). — Jean, qui avait juré de maintenir les priviléges de la Bourgogne, ne tint point sa parole. Il établit des baillis royaux, et exigea du duché les mêmes impôts que de ses autres états, pour payer sa rançon qui s'éleva à trois millions d'écus d'or. Enfin, en donnant à son fils PHILIPPE, dit *le Hardi*, la propriété de cette province, il maintint la clause de réversibilité du duché à la couronne de France, dans le cas où il n'y aurait point d'enfans mâles.

Les lettres de donation ne devaient être remises à Philippe qu'après la mort de Jean, qui arriva en 1364. Son successeur, Charles V, confirma lesdites lettres, et Philippe remit au roi la Touraine pour prendre le titre de duc de Bourgogne. Il avait aussi été nommé premier pair du royaume, titre que les ducs d'Aquitaine et de Normandie avaient pris en plusieurs circonstances.

Philippe débarrassa le pays des *grandes compagnies* et des bandes de la *Jacquerie;* et, en 1369, il se rendit à Gand pour épouser Marguerite de Flandres, qui lui apporta en dot les comtés de Flandres, de Bourgogne, d'Artois, de Rhétel, et de Nevers.

En 1386, le duc établit à Dijon une chambre des comptes semblable à celle de Paris. Le besoin constant où il était de fournir à ses dépenses le força de recourir à plusieurs expédiens; ainsi il permit aux Juifs et Lombards de rester dans son duché, et il vendit sa protection à l'archevêque de Besançon. Le roi Charles VI fit, en 1390, un voyage à Dijon; et Philippe, qui ne négligeait aucune occasion de déployer sa magnificence, le reçut avec une pompe royale. Durant une semaine entière, il n'y eut que danses, festins, concerts, joûtes et divertissemens de tout genre. C'est aussi vers cette époque qu'il commença à faire paver Dijon, et qu'il donna des ordonnances de propreté pour la ville.

La Bourgogne fut augmentée, cette même année, du comté de Charolais, que le duc acheta des fils du comte d'Armagnac. La démence du roi, en 1392, obligea Philippe à reprendre le gouvernement du royaume, que lui déférèrent les états-généraux de France,

En 1401, Philippe régla le partage de ses états. Le duché de Bourgogne devait échoir à son fils Jean. Alors commencèrent les discordes entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, divisions qui causèrent tant de maux à la France. Malgré les subsides énormes que la Bourgogne était obligée de fournir, le duc mettait à la levée des impôts de la sagesse et de la prudence. Il accordait facilement des remises et même des dispenses aux villes ou bailliages qui avaient trop souffert. Il laissait les états choisir les receveurs pour répartir et recouvrer les impôts. Il aidait volontiers les villes dans les constructions qui leur étaient nécessaires, ou dans le paiement de leurs dettes; enfin il s'occupait du bien-être de ses Bourguignons, mettant partout le bon ordre.

Aussi, lorsqu'il fut atteint d'une maladie pestilentielle dont il mourut à Hall, en 1404, il fut généralement regretté comme un prince sage, ferme et prudent. Jean, son fils, lui succéda dans son duché de Bourgogne. Il avait reçu le surnom de *sans Peur* pour son intrépidité à Montenai. Dès le commencement de son règne, il se montra favorable aux Bourguignons, dont il diminua les impôts, et auxquels il accorda la liberté d'exporter les vins et les blés. Puis, il chassa les Anglais de Gravelines, et les força de lever le siége de l'Ecluse. Nous avons vu commencer, en 1401, les divisions des maisons de Bourgogne et d'Orléans; en 1407, Jean-sans-Peur, offensé par le duc d'Orléans qui se vantait d'avoir obtenu les bonnes grâces de la duchesse de Bourgogne, le fit assassiner dans Paris. Le parti d'Orléans profita de son absence pour le faire condamner; mais à son retour, il fit prononcer l'apologie de ce meurtre.

En ce temps, la France était couverte de bandes qui pillaient sous le nom de *Bourguignons* et d'*Armagnacs*, ou *Orléanistes*. Les Anglais, vainqueurs à Azincourt, en 1415, parcouraient les plus belles provinces. Bientôt Jean se ligua avec eux contre sa patrie, et parvint à se rendre maître de Paris où il se fit un grand carnage d'Armagnacs. Mais en 1419, reconnaissant ses fautes, le duc de Bourgogne se rendit à Montereau pour avoir une entrevue avec le dauphin; l'alliance était conclue, lorsqu'il fut assassiné sur le pont même de la ville. Il faut rendre justice aux hautes qualités de ce prince, que l'ambition égara, mais qui fut toujours bon avec ses sujets. Il eut pour successeur son fils, Philippe-le-Bon.

Penétré du désir de venger son père, celui-ci s'allia à la reine Isabeau contre le dauphin, et participa au déplorable traité de Troyes, signé en 1420, par lequel Henri V, roi d'Angleterre, était reconnu roi de France. Pendant quinze ans, Philippe, à la tête de ses Bourguignons, combattit parmi les Anglais, et contribua aux victoires de Cravant, de Verneuil, de Saint-Riquier. Cependant il se réconcilia avec son beau-frère le duc de Bourbon, et, en 1435, au congrès d'Arras, il signa avec Charles VII une paix qui fut le prélude des revers des Anglais, refoulés bientôt jusqu'à Calais.

Philippe avait fondé, en 1429, l'ordre de la toison-d'or, transporté depuis en Espagne et en Autriche. Il établit, par ordonnance, les jeux de l'arc et de l'arbalète; puis, il forma l'université de Dôle, qui devint bientôt assez célèbre pour exciter la jalousie de celles de Paris, d'Orléans, et d'Avignon.

Ce prince envoya deux mille hommes au secours des chrétiens d'Orient, qui lui avaient donné le nom de *grand duc des Occidentaux*. Vers la fin de sa vie, en 1463, il fut troublé par les ruses de Louis XI, qui voulait imposer le sel de Salins; le duc de Bourgogne fit maintenir les franchises de cette ville. Vers cette époque (1465) eut lieu la confédération dite du *bien public*. Philippe mourut, en 1467, à Bruges.

Charles-le-Téméraire, son fils, lui succéda. Déjà, comme comte de Charolais, il avait montré son esprit ardent et aventureux, en se mettant à la tête de la ligue du *bien public*. A peine sur le trône, il soumit Gand, Liége, soulevées contre lui par Louis XI; il prit le roi à Péronne, après l'avoir combattu à Montlhéry. Obligé de lever le siége de Beauvais, pour combattre les Suisses, il fut vaincu successivement à Grandson et à Morat. Les états de Bourgogne lui refusèrent les hommes et les subsides, pour continuer une guerre qu'ils disaient injuste et non nécessaire. Cependant il rassembla les débris de son armée pour marcher contre le duc de Lorraine dont il avait envahi les états en 1475. Trahi par Campo Basso, son confident, il ne lui resta à Nancy que quatre mille hommes; désespéré, il se précipite au milieu des ennemis, et reçoit la mort, le 5 janvier 1477.

En lui finit la race des ducs de Bourgogne. Sa fille Marie fut victime des ruses de Louis XI. Les états de Bourgogne remirent le duché entre les mains du roi, sous condition de conserver leurs libertés et franchises. Jean de Châlons, prince d'Orange, feignant de servir Louis XI, travaillait pour lui-même, et, se voyant joué par le roi, il fit soulever plusieurs villes. Le roi envoya une armée, commandée par le sire de Craon, pour soumettre les rebelles; mais les cruautés de ce chef forcèrent Louis à le remplacer par Charles d'Amboise, qui s'empara de Dôle, Poligny, Salins; Arbois, et soumit la Bourgogne au roi de France.

Bourgogne réunie à la France. — En 1479, Louis XI vint à Dijon, et prêta serment comme duc de Bourgogne, suivant le cérémonial d'usage. Marie étant morte en 1482, un traité fut signé à Arras entre Louis et Maximilien d'Autriche. Le dauphin devait épouser Marguerite, fille de Marie, et recevoir d'elle les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Mâcon, etc. Le mariage n'eut pas lieu; la comté de Bourgogne devint Franche-Comté (voyez ce mot), et passa à la maison d'Autriche; le duché conserva son nom, et resta à la France, bien que les empereurs d'Autriche aient pris depuis le titre de ducs de Bourgogne. Voir Cote-d'Or et Saone-et-Loire, deux départemens de la France, formés du duché de Bourgogne.

BOURREAU. Ceux qui soutiennent la nécessité absolue de la peine de mort sont obligés, par une conséquence évidente, de légitimer aussi d'une manière absolue l'existence du bourreau. Mais tandis qu'ils ont, pour la justification de la peine de mort, quelques raisons plus ou moins spécieuses, il n'en ont plus une seule pour la justification de celui qui est chargé de mettre à exécution cette peine; et ils sont réduits, tant leur cause est mauvaise, à alléguer pour toute défense quelques impuissans paradoxes. Et en effet, comment concilier avec le respect dû à la nature humaine le maintien d'une profession aussi dénaturée? S'il est possible d'excuser la société, lorsque, poussée par son intérêt bien ou mal entendu, elle usurpe un pouvoir d'un ordre supérieur à elle-même, et bannit violemment de la terre une âme qui avait reçu de Dieu mission d'y demeurer, certes je mets au défi le plus dur partisan de la pénalité antique d'excuser cette société, lorsque, jetant bas toute piété, et violant froidement la pureté native d'une âme venue comme les nôtres du ciel, elle la dépouille, par le plus odieux des sacriléges, de tout sentiment d'amour pour ses semblables, de tout sentiment d'honneur pour elle-même, de tout ce que Dieu en la faisant naître lui avait donné pour marque de sa grandeur et de son origine, la transforme, au mépris de la forme humaine qui aurait dû lui servir de garantie, en une âme de brute, de brute telle que ni la nature, ni l'habitude du crime n'en ont jamais enfanté, de brute sanguinaire sans appétit, meurtrière sans remords, que dis-je? sanguinaire par office, meurtrière avec volupté; lorsqu'elle l'arrache en un mot, sans aucun droit, à la sainte communion des hommes, et la met à part avec un signe de malédiction sur le front pour en faire l'épouvantable instrument des exécutions homicides qu'elle se propose d'accomplir de temps à autre sur les places publiques. Oui, j'accuse plus haute-

ment encore la société d'avoir créé un seul bourreau que d'avoir mis à mort des milliers d'hommes. C'est un moindre crime de couper une tête que d'étouffer un cœur; les morts s'en retournent à Dieu, mais les inhumains entrent de plus en plus dans la nuit. Je veux citer ce qu'a écrit De Maistre sur le bourreau. Appuyé sur la conscience de la profonde humanité du sentiment dont je suis ici l'organe, je ne crains pas d'affronter l'éloquence de ce grand écrivain; et j'ai même confiance que sans avoir besoin d'entrer dans aucune discussion, la fausseté de la pensée se trahira d'elle-même malgré la pompe hautaine des paroles, et qu'aux traits du maudit dont il est fait une représentation si hideuse, tout le monde reconnaîtra sans peine la marque d'une société brutale et imparfaite qu'il faut changer, et que personne n'y voudra voir celle de Dieu. Les souverains de l'Asie emploient, dit-on, pour mettre à mort les condamnés, des éléphans et d'autres bêtes féroces; en cela, malgré leur barbarie, ils montrent plus de respect que nous envers la nature de l'homme, et ils n'offensent pas la sainte majesté de Dieu en soutenant que l'homme et le bourreau, nés tous deux de sa main, ont reçu tous deux de lui même figure.

« Qu'est-ce donc, dit De Maistre (Soirées de Saint-Pétersbourg), que cet être inexplicable qui a préféré à tous les métiers agréables, lucratifs, honnêtes et même honorables qui se présentent en foule à la force ou à la dextérité humaine, celui de tourmenter et de mettre à mort son semblable? Cette tête, ce cœur, sont-ils faits comme les nôtres? ne contiennent-ils rien de particulier et d'étrange à notre nature? Pour moi, je n'en sais pas douter; il est fait comme nous extérieurement; il naît comme nous : mais c'est un être extraordinaire; et pour qu'il existe dans la famille humaine, il faut un décret particulier, un FIAT de la puissance créatrice. Il est créé comme un monde. Voyez ce qu'il est dans l'opinion des hommes, et comprenez, si vous le pouvez, comment il peut ignorer cette opinion ou l'affronter! A peine l'autorité a-t-elle désigné sa demeure, à peine en a-t-il pris possession, que les autres habitations reculent jusqu'à ce qu'elles ne voyent plus la sienne. C'est au milieu de cette solitude et de cette espèce de vide formé autour de lui, qu'il vit seul avec sa femelle et ses petits qui lui font connaître la voix de l'homme; sans eux, il n'en connaîtrait que les gémissemens... Un signal lugubre est donné; un ministre abject de la justice vient frapper à sa porte et l'avertir qu'on a besoin de lui. Il part; il arrive sur un place publique couverte d'une foule pressée et palpitante. On lui jette un empoisonneur, un parricide, un sacrilége : il le saisit, il l'étend, il le lie sur une croix horizontale, il lève le bras; alors il se fait un silence horrible, et l'on n'entend plus que le cri des os qui éclatent sous la barre, et les hurlemens de la victime. Il la détache; il la porte sur une roue : les membres fracassés s'enlacent dans les rayons; la tête pend; les cheveux se hérissent, et la bouche, ouverte comme une fournaise, n'envoie plus, par intervalles, qu'un petit nombre de paroles sanglantes qui appellent la mort. Il a fini; le cœur lui bat, mais c'est de joie; il s'applaudit; il dit dans son cœur : *Nul ne roue mieux que moi*. Il descend; il tend sa main souillée de sang, et la justice y jette de loin quelques pièces d'or qu'il emporte à travers une double haie d'hommes écartés par l'horreur. Il se met à table, et il mange; au lit ensuite, et il dort. Et le lendemain en s'éveillant, il songe à toute autre chose qu'à ce qu'il a fait la veille...

» Et cependant toute grandeur, toute puissance, toute subordination repose sur l'exécuteur : il est l'horreur et le lien de l'association humaine. Otez du monde cet agent incompréhensible; dans l'instant même l'ordre fait place au chaos, les trônes s'abîment, et la société disparaît. »

Ah! que s'abîment les trônes, s'il est vrai que pour se tenir solides il leur faille une base continuellement trempée de sang humain! Non la société ne sera point condamnée à disparaître avec eux; non, âpre et désolant publiciste, elle n'aura pas démérité pour avoir repoussé de son sein les derniers symboles de la damnation éternelle et de l'enfer; non, celui qui maudit le bourreau ne blasphème point contre le créateur!

Tout le monde est bien certain aujourd'hui que le bourreau n'est pas un être véritablement à part; sa personne a perdu le fabuleux prestige qui l'entourait; nous l'avons tous vu et nous l'avons touché, et, malgré le sceau dont la superstition l'avait frappé, nous avons tous reconnu que ce n'était pas un réprouvé, mais que c'était l'un de nos frères. C'est pourquoi nous avons pris ici la plume, non pour l'écraser sous l'anathème ou redoubler l'horreur qu'il inspire, mais pour dénoncer à la justice des hommes l'iniquité monstrueuse qui l'a fait sortir du néant, et implorer dès à présent leur pitié, afin que les générations encore sans tache de nos petits-enfans soient affranchies de cet odieux tribut que la nôtre n'a pas été dispensée de payer. De toutes les séductions exercées par les gouvernemens avec l'or dont ils disposent, il n'en est pas de plus infâme que celle qui d'un citoyen né pur et honorable fait un bourreau. Au reste, il semble que ce sentiment ait déjà quelque empire, et que l'on en soit à ce point qui précède toute réforme et où l'on commence à hésiter dans la continuation des anciennes choses. On a débaptisé le bourreau, dont le nom semblait trop injurieux pour un agent officiel de la force publique, et on a tâché de le cacher à moitié sous le titre adouci d'exécuteur. Ce n'est plus cet homme rouge et taillé comme un géant, éminente figure de toutes les grandes scènes du moyen âge, qui, debout sur l'autel de sang, et le glaive, ou la barre de fer, ou les tenailles ardentes à la main, attendait sans pitié, et soutenu par l'appui du consentement universel, les misérables voués par la société à la souffrance ou à la mort. C'est un homme dépouillé de tout ce qui le marquait aux yeux de la foule palpitante comme un sombre rayon de la colère divine, dont le bras sans puissance ne sait plus manier le fer, dont le cœur tremble au bruit des gémissemens, dont l'imagination ne saurait seulement rêver une torture; c'est un bourreau qui ne mérite pas même le nom d'exécuteur, qui tire lâchement une ficelle, et laisse à une sale mécanique derrière laquelle il se cache le soin de faire le reste. On dirait que dans notre progrès philanthropique nous en sommes venus jusqu'à vouloir mettre les gens à mort avec politesse, et que le bourreau, par décence, soit obligé de demander excuse de l'incommodité qu'il se voit forcé de lui causer un instant, à l'homme dont il se prépare à passer le cou dans son infernale machine. Et quel spectacle, grand Dieu! à donner au peuple qu'on se propose d'édifier, que celui d'un pareil meurtre, ignoble, dégoûtant, sans aucune ambition de solennité ni de grandeur, commis familièrement au coin de la rue, sur un théâtre de tréteaux, sous le patronage de deux gendarmes. On cache à demi l'échafaud, comme on cache à demi l'heure et le lieu du supplice, comme on cache à demi le bourreau. Ah! pourquoi donc conserver ce que la conscience condamne, ce devant quoi la résolution commence à reculer? Mais c'est un crime; et le juge a perdu le droit de répandre le sang des condamnés du jour où il n'a plus senti bondir contre eux, dans son sein, la haine et la colère. Espérons donc que la société, affranchie de son dernier reste de barbarie, renoncera à ces indignes spectacles où l'on voit un malheureux, devenu criminel par le vice de son éducation, saisi par un autre malheureux devenu crimiuel par l'appât d'un peu d'argent, et jeté par lui et ses valets, avec de froids procédés qui font lever le cœur, dans une mécanique qui lui ampute la tête. Il n'y a là ni majesté pour le pouvoir, ni profit pour personne. « L'édifice du passé, a écrit le plus brillant de nos poëtes, M. Hugo, reposait sur trois colonnes: le prêtre, le roi et le bourreau. Il y a déjà long-temps qu'une voix a dit : les dieux s'en vont! dernièrement une autre voix s'est élevée et a crié : les rois s'en vont! il est temps maintenant qu'une autre voix s'élève et dise : le bour-

reau s'en va! » On dit que dans la parole des poètes retentissent les sentimens généraux de leur temps; puisse en effet la France penser comme celui que nous venons de citer, et bientôt, sans doute, elle aura cessé d'être souillée, dans la personne d'aucun de ses enfans, du nom de bourreau, du nom le plus infâme et le plus inhumain.

BOURSE. Les villes ont été créées par l'industrie commerciale et manufacturière. A leur tour, elles ont offert à cette industrie les meilleures conditions de développement. La nature, fonds de production, est d'une inépuisable fécondité; elle n'attend que le travail de la force productrice qui gît en nous, et rien ne peut faire surgir une plus haute manifestation de cette force que l'échange rapide des produits et l'extrême division du travail : or, ce rapide échange et cette division extrême ne peuvent avoir lieu que dans les villes, que là où vit une population pressée. Ne cherchons donc point dans les villages ces classes diverses d'ouvriers affermées chacune, et d'une manière invariable, à la fabrication d'un fragment de produit; n'y cherchons point ces réunions animées de commerçans, d'agens de change, et de joueurs, actuellement désignées par le mot *Bourse*.

Naturellement ennemis des producteurs et des consommateurs, mais hostiles également entre eux, les commerçans ont senti de bonne heure ce que cette hostilité mutuelle avait de désavantageux dans leur agression commune contre les agens de production et de consommation. S'agissait-il d'acheter au producteur, le nombre des concurrens était une condition mauvaise pour obtenir un bon marché; était-il question de vendre, la concurrence de l'offre était également une mauvaise condition pour obtenir un prix élevé. En outre, chacun avait ses débouchés, chacun avait sa connaissance particulière des sources de production; et souvent il arrivait que tel commerçant ignorait la source productive d'une denrée dont les débouchés étaient en sa puissance, tandis que près de lui se tenait un autre commerçant possesseur de cette même denrée, ou pouvant s'en procurer facilement, mais ignorant complètement les moyens de s'en debarrasser ou d'en tirer parti.

Toutes ces causes ont amené peu à peu une certaine organisation au sein de l'industrie commerciale. Les marchands, à leurs heures de loisir, se sont réunis, et ont causé commerce; bientôt ils se sont fait réciproquement des ventes, et ces ventes prenant un accroissement rapide par suite de la population des villes, il arriva naturellement que vendre aux marchands devint une profession, le négoce, dont le marché fut la *Bourse*; car c'est ainsi qu'on appelle aujourd'hui le lieu où se réunissent les commerçans d'une même ville.

Ce n'est pas tout. La bourse créée, c'est-à-dire la réunion des commerçans à des heures et des jours déterminés étant devenue un besoin, la trop grande extension de cette réunion força de détacher en quelque sorte une des attributions du commerçant, vendeur ou acheteur, peu importe, pour en revêtir exclusivement une nouvelle espèce d'agent, et créer ainsi une profession nouvelle, celle du courtier (voyez COURTIER). Le commerçant est à la bourse exclusivement vendeur ou acheteur; au milieu de ces hommes qui, pour la plupart lui sont inconnus, un seul sait ce qu'il veut acheter ou vendre, et cela suffit. Moyennant une prime ou droit de courtage, le courtier lui procure les facilités de la vente ou de l'achat.

Mais le courtier ne peut-il pas abuser de sa position de tiers? ne peut-il pas, en tenant habilement éloignées les parties contractantes, se ménager des gains énormes, en achetant et revendant lui-même? De là plaintes des commerçans, intervention du gouvernement, érection de la charge de courtier en monopole, dépôt d'un cautionnement de la part de cet agent commercial, fixation de la prime qu'il doit percevoir, chambre syndicale, etc., etc.

Avons-nous ici terminé l'énumération des professions nouvelles créées au sein des bourses? Non. A Paris, Londres, Amsterdam, Pétersbourg, etc., il est une vente d'une certaine denrée qui donne lieu à de nouvelles industries : je veux parler des *fonds publics*, et du jeu qui résulte de la vente et de l'achat de ces fonds.

L'emprunt des gouvernemens se résout en inscriptions de rentes, et ces inscriptions, signes d'un capital prêté et ayant droit à un revenu, sont d'un échange facile. On peut les vendre, les acheter, les conserver : il s'agit là d'argent, non d'une denrée plus ou moins altérable par une cause quelconque. Qui détermine la valeur ou plus exactement le prix de ces inscriptions de rentes? En premier lieu, la confiance que le gouvernement inspire aux prêteurs (voyez CRÉDIT); en second lieu, le rapport, variable de sa nature, qui s'établit chaque jour entre l'offre et la demande. Si la demande est grande, le crédit extrême, le prix de ces inscriptions sera le plus élevé possible; si, par contre, le crédit et la demande sont nuls, leur prix sera le plus bas possible. Entre ces deux limites, il est une foule de degrés intermédiaires, et l'on conçoit aisément, par la nature même des causes qui les produisent, avec quelle effrayante mobilité ces degrés intermédiaires peuvent et doivent se succéder à de courts intervalles.

Jusqu'ici rien d'étrange ne s'est présenté dans la vente et l'achat de ces inscriptions de rentes. Le vendeur veut échanger son titre contre de l'argent; l'acheteur veut, à l'aide de son argent, devenir possesseur de ce même titre, et le courtier qui s'interpose entre l'un et l'autre, a reçu le nom d'*agent de change* (voyez AGENT DE CHANGE). Mais ces variations perpétuelles dans le prix de ces inscriptions, qui ont lieu du jour au lendemain, souvent même d'une heure à l'autre, invitent incessamment l'acheteur à vendre, le vendeur à acheter par l'appât d'un gain facile. Dès lors la denrée ou l'inscription de rente reste sur le marché; elle n'est point retirée ni consommée : seulement autour d'elle s'inscrivent les noms d'un plus ou moins grand nombre d'hommes qui tous l'ont eu, chacun à leur tour, en leur possession.

Voilà ce qui se passe dans le plus grand nombre des transactions qui s'opèrent *au comptant* sur les fonds publics. Il y a peu d'achats réels, c'est-à-dire de placemens sincères de fonds en rente sur l'état : il y a beaucoup d'achats qui n'ont pour but, et but très prochain, que la vente; car la vente est rapide et quelquefois fructueuse : on peut en très peu de temps réaliser d'énormes profits; mais on peut aussi y perdre en un moment sa fortune, son honneur, sa vie.

L'inscription de rentes a donc perdu complètement le caractère qui d'abord lui a donné l'entrée à la Bourse; elle n'est plus marchandise, denrée; elle est cause des pertes et des gains qui résultent des contrats auxquels sa présence seule donne lieu, et cela par les variations de sa cote. Dès lors à quoi bon s'embarrasser d'elle davantage? qu'a-t-on besoin qu'elle existe réellement dans les transactions qu'elle crée? ce n'est pas elle qui paie le gain que fait l'acheteur, c'est le vendeur : elle n'a d'autre puissance que celle d'un chiffre de loterie, qui déterminerait le gain et la perte des joueurs par sa différence avec le chiffre qui l'a précédé, avec le chiffre qui le suivra! On joue donc *fin courant*, *fin prochain*, comme on a joué *au comptant*. On achète *fin courant* un nombre déterminé de rentes 5 pour 100 à 97. La fin du mois arrive; la rente 5 pour 100 est à 95 : le vendeur ne livre point les rentes; il reçoit de l'acheteur une somme déterminée par la différence du cours, qui, dans ce cas, est de deux, multiplié par autant de fois 5 fr. de rente qu'en contient le chiffre de l'achat.

Nous n'irons pas plus loin. Du moment qu'il y a jeu, on conçoit facilement qu'il doit en ressortir un plus ou moins grand nombre de combinaisons ingénieuses. C'est ainsi qu'il y a, outre celles que nous venons d'énumérer, le *marché à prime* et le *marché avec report*.

Ces *opérations commerciales* sur les fonds publics ont dû naturellement provoquer de la part de la morale une virulente réprobation (voyez AGIOTEUR). Sans doute cette réprobation est légitime. Le jeu n'est point une source pure et féconde de richesses; la fortune de ceux que le hasard des circonstances favorise est d'un funeste exemple pour l'homme dont la vie est pénible; les catastrophes, quelquefois sanglantes, des joueurs malheureux, attristent toujours profondément l'âme; l'immoralité des manœuvres pour amener la baisse ou la hausse est flagrante. Mais les argumens invoqués à l'appui de cette réprobation sont-ils bien fondés? Que sont après tout ces opérations? En perdant leur caractère d'opérations commerciales ordinaires, ne se sont-elles pas épurées? Et dans ce cas, qu'est-ce donc que le commerce? que sont les profits, ceux du fabricant, ceux du capitaliste?

Nous n'avons point la prétention de répondre ici à toutes ces questions; ce serait résoudre hors de son lieu les plus importans problèmes de l'économie politique et de la politique. Nous sommes convaincus que ces transactions scandaleuses aux yeux de la morale sont les conséquences légitimes de la nature de la denrée qui les fait naître, et de la constitution actuelle de l'industrie; que le mal qu'elles produisent est accompagné de bien (voyez AGIOTEUR et CRÉDIT); qu'un gouvernement ne saurait voir en leur suppression un remède aux maux du peuple. Mais nous croyons aussi, pour l'honneur et le bien de l'humanité, à la possibilité d'une autre constitution de l'industrie, où le hasard, l'ignorance, la ruse, seront proscrits; et dès lors nous croyons à la suppression future de ces jeux de bourse que nous ne saurions flétrir hardiment aujourd'hui.

Mais ces spéculations commerciales sur les fonds publics, qui communiquent à la bourse un caractère qui ne convient ordinairement qu'aux maisons de jeux, n'y ont pourtant pas exclu les transactions commerciales sur les denrées, les lettres de change et autres effets de commerce. Sous ce dernier rapport, l'institution des bourses jouit d'une puissance d'excitation fort utile à la civilisation : fruit d'un développement assez considérable de relations commerciales, elle ne saurait, par sa seule présence, faire naître ce développement; mais certainement son absence entraverait les progrès ultérieurs de ce développement. L'hostilité régnante entre les diverses classes de la société, sous le rapport économique, et un état convenable des relations sociales, sont donc les seules causes de sa vitalité et des vicissitudes que le temps a pu lui faire subir chez les différens peuples. Quant à son origine, elle paraît être assez ancienne.

Si l'on s'en rapporte à Tite-Live, il aurait été formé une bourse, ou du moins une réunion semblable, à Rome, sous le consulat d'Appius Claudius et de Publius Servilius, 259 ans après la fondation de cette ville, et 493 ans avant l'ère chrétienne; on la nommait le collége des marchands (*collegium mercatorum*).

Il paraît que c'est à Bruges, en Flandre, que l'on s'est servi, la première fois, du mot *bourse* pour désigner le lieu où les marchands tenaient leurs assemblées. Cette dénomination viendrait de ce que ces assemblées se tenaient près d'une maison appartenant à la famille *Vander-Burse*.

En Flandre, en Hollande, et dans quelques villes de France, les lieux de ces réunions prirent dès lors le nom de bourse. Une bourse fut instituée à Toulouse, en 1549, sous Henri II; une autre à Rouen, en 1556, sous Charles IX. Cette dernière s'appelait aussi *convention de Rouen*. A Paris et à Lyon, on nomma d'abord *places du change* les lieux des assemblées des négocians.

Les négocians de Paris se rassemblaient dans la grande cour du Palais-de-Justice, lorsqu'un arrêt du conseil du 24 septembre 1724, en instituant la première bourse légale que cette ville ait possédée, en fixa le siége à l'hôtel de Nevers, rue Vivienne. Pendant la révolution, la bourse fut transférée dans l'édifice des Petits-Pères, ensuite dans une galerie du Palais-Royal.

Aucun de ces divers lieux de réunion n'était digne de la capitale d'un grand état et du commerce qui s'y fait aujourd'hui. On sentit qu'il convenait que la bourse de Paris occupât un édifice spécial, et, en 1808, on commença à construire le monument actuel.

Les fonds nécessaires pour la construction de ce bel édifice ont été fournis par l'état et par la ville de Paris, à peu près également pour les trois quarts; le commerce a fourni le dernier quart par une contribution spéciale ajoutée aux patentes, contribution que les commerçans avaient librement consentie. Quelques dons volontaires ont aussi été faits par les agens de change et les courtiers de commerce.

On évalue à près de dix millions la somme employée à l'érection de ce palais, dont le public fut mis en possession le 4 novembre 1826. Le tribunal de commerce y avait déjà été installé, un an auparavant, le 4 novembre 1825.

BOUSSOLE. Voyez MAGNÉTISME.

BOUTAN ou BHOUTAN. Au nord de l'Inde, entre les 27 et 28 degrés de latitude nord, s'élève le Boutan; les peuples du midi, les habitans des plaines de l'Inde, désignent cette contrée sous le titre du territoire du *Déva-radja*, le dieu-roi, le roi divin; les peuples du nord, les habitans des hautes régions du Thibet, donnent au Bhoutan le nom de Doukba. Ce pays est borné au nord par l'Himalaya, au midi par le Bengale, à l'est par des contrées encore inconnues, à l'ouest par les Kiratas ou les montagnards, sujets du radscha du Népal. L'aspect du Boutan est aussi varié que celui du Thibet est monotone. Les montagnes de ce pays sont célèbres, dans la mythologie de l'Inde, comme sites de ses plus brillantes légendes. Tous les dieux et toutes les déesses du Parnasse indien y ont un trône; aux pieds de ces montagnes, du côté du Bengale, s'étend une large plaine, brillante de végétation, mais empestée par une atmosphère de mort. D'énormes éléphans règnent seuls dans ces contrées désolées. La race humaine y est rare et chétive.

Quant au Boutan lui-même, toutes les saisons s'y rencontrent dans un contraste perpétuel, à peu de distance les unes des autres : tandis que les paysans de Ponnascha ont toutes les peines du monde à se garantir des chaleurs de l'été, en face d'eux, les bergers de Ghassa sont dans une température glacée.

L'agriculture du Bhoutan est admirable; il n'y a pas un coin de rocher, recouvert seulement par un peu de terre labourable, qui ne soit cultivé avec un soin extrême. Du reste, la capitale, Tassisoudon, jouit d'un climat agréable, sous un ciel mitigé par de fréquens orages, mais qui sont loin de posséder l'impétuosité des pluies du Bengale.

Les montagnes du Boutan renferment tous les arbres fruitiers de l'Europe, les pommiers, poiriers, pêchers, abricotiers, des groseilliers de tout genre; nos bois de construction, à part le chêne, s'y rencontrent aussi; les oranges y sont d'une saveur exquise. Le système d'irrigation inventé par les habitans pour fertiliser les points les plus incultes de leur âpre territoire, est simple; ils conduisent les eaux dans des troncs d'arbres creusés. Les femmes sont en partie chargées des travaux de l'agriculture, et assez rudement traitées. Il y a peu de bêtes féroces, mais les forêts sont peuplées de singes, tribu sacrée, et regardée avec vénération par les indigènes. Les chevaux sont d'une beauté remarquable.

Une caravane quitte tous les ans le Boutan et se rend au district de Rangapoura, au Bengale; elle apporte en marchandises des oranges, des noix, des tissus de laine fabriqués dans le pays, et amène aussi une assez grande quantité de chevaux; mais le gouvernement du pays refuse aux sujets de la Compagnie anglaise la réciprocité d'échange. Il n'y a pas de monnaie particulière au Boutan, et l'on s'y sert d'une monnaie d'argent frappée dans le Koutch Béhar.

A la tête du gouvernement est le roi divin, le *deva radja*,

représentant sur la terre du dieu Indra, le maître du firmament, ce qui est une copie du titre des anciens rois de l'Inde. Il siége à Tassisoudon, la capitale, et commande aux *pilos*, gouverneurs des provinces, placés sous son autorité immédiate, et qui, à leur tour, commandent à des *soubahs*, ou à des officiers exerçant une autorité absolue dans les districts.

La capitale, *Tadissou Jeung*, ou, comme le mot se prononce, Tassisoudon, se trouve dans une vallée fertile, bien cultivée, et d'un climat très salubre. Au centre de la vallée s'élève le château qui est la résidence du souverain : c'est un édifice en pierre de forme quadrangulaire; les murailles ont trente pieds de haut, et sont percées de très petites ouvertures. La forteresse consiste en sept étages, dont chacun a quinze à vingt pieds de hauteur; du sommet de ces sept étages s'élève un édifice de forme bizarre, recouvert d'un dôme en cuivre doré et d'une richesse extrême; c'est la résidence du *Maha Mouni*, *le grand* ascète, du Bouddha, le chef idéal de la religion des bouddhistes de la contrée; on y conserve aussi sa statue gigantesque, vénérée par le peuple dans le recueillement du plus profond silence. Le déva radja, son serviteur, le roi du pays, habite le quatrième étage de la forteresse.

Outre la capitale, on cite encore les villes de Pounakha, de Vandi-Poura, de Ghassa et de Marrichom.

La race du Boutan est forte et vigoureuse; la face est large et les pommettes des joues saillantes, selon le type kalmouk et chinois; ces hommes offrent l'intermédiaire entre la grossièreté de la charpente osseuse des Tartares, et la mignardise des traits du Chinois. Les Boutyas se ressemblent en masse, et l'individualité perce à peine dans l'ensemble de la population.

Les goîtres sont fréquens, et l'on compte environ un homme sur six affecté de cette infirmité. La chevelure est noire, naturellement longue et luisante, mais coupée court, en rond autour de la tête; l'œil petit, vif, noir, se prolonge et s'étend en pointe; les paupières sont d'une finesse extrême et à peine perceptibles; les sourcils faiblement indiqués et ne laissant apercevoir qu'une ombre de leur présence. La peau est douce, la barbe nulle; la taille est souvent de six pieds, et le teint est semblable à celui des Portugais ou des Espagnols d'Europe.

Les Boutyas, naturellement forts, amoureux de leur indépendance, toujours insoumis, n'ont cependant pas le génie militaire. Ils se défendent chez eux, et attaquent rarement les autres. L'arc et les flèches, une épée courte et large, des faux recourbées, constituent leurs armes de guerre. Leurs flèches sont empoisonnées; ils ont des armes à feu, mais point de canons. Ils gardent très vigoureusement leurs frontières.

Les Boutyas portent des vêtemens de laine; ils mangent la chair des animaux, en dépit des préceptes de leur religion; ils boivent des liqueurs spiritueuses, quoique le bouddhisme le défende aussi; et, malgré leur piété, ils gardent assez de liberté dans la pratique de leur religion. L'organisation des castes est une chose étrangère à leur religion, à leurs antécédans et à leurs habitudes.

Les prêtres, à proprement parler, n'existent pas dans le Boutan; les religieux sont tous des moines qui se chargent de l'instruction du peuple. Tous les enfans savent lire et écrire; le bas peuple ne suit guère sa religion, qui demande un grand loisir; mais il se contente de se prosterner devant les idoles. Beaucoup de villages ne se composent que de monastères. Les moines et les religieuses vivent dans le célibat et la renommée de l'ascétisme.

BOUTURE. On fait une bouture lorsqu'on détache une portion d'un végétal, et qu'on la place dans des circonstances telles que, comme le polype, elle se complète, elle s'individualise en reformant la partie essentielle qui lui manque, c'est-à-dire ou des racines ou des bourgeons, ou les unes et les autres à la fois. D'après cette définition, toutes les parties d'une plante, excepté la graine qui renferme déjà un nouvel individu, peuvent à la rigueur devenir des boutures, et l'on en a en effet des exemples parmi les racines, les feuilles et même les fruits; mais la pratique habituelle se borne aux plus faciles, à celles des branches.

André Thouin, dans son *Cours de culture*, distingue les boutures qui se font avec les parties descendantes ou souterraines des végétaux, et celles qu'on opère avec leurs parties ascendantes ou aériennes. Celles de la première classe peuvent avoir lieu, 1° par tronçons ou par éclats de racines; 2° par drageons ou rejetons produits par les souches des végétaux ligneux; 3° par œilletons ou rejetons souterrains de certaines plantes vivaces; 4° par tubercules; 5° par bulbes entiers ou par écailles de bulbes; 6° par caïeux (voyez BOURGEON); 7° par filets, cette dernière sorte de bouture ne s'appliquant qu'à la multiplication du champignon de couche. On voit par cette énumération que Thouin regarde comme appartenant au système ascendant des végétaux des parties qui dépendent réellement de leur système descendant. Avec cette dernière on forme les boutures, 1° par soboles ou bulbilles (voyez BOURGEON); 2° par bourgeons ou bois âgé de deux à trois mois; 3° par ramilles de l'âge de quatre à cinq mois, droites ou renversées; 4° par rameaux ou bois de neuf à dix mois; 5° par rameaux avec *talon*, c'est-à-dire coupés ou arrachés avec l'empâtement qui se trouve à leur naissance; 6° par *crossettes*, dont une partie est en bois d'un an et l'autre en bois de deux ans; 7° en fascines, ou ramilles, rameaux et petites branches tenant ensemble et réunies en fagots; 8° en ramées ou longues branches couchées en terre, de manière que leurs appendices fassent plus ou moins saillie sur le sol; 9° par plançons ou plantards, branches de trois ans, longues de six à douze pieds, amincies en longue pointe triangulaire à leur gros bout, étêtées et dépouillées de leurs rameaux et ramilles; 10° par tronçons de branches; 11° avec bourrelet résultant d'un étranglement ou de l'incision annulaire de l'écorce; 12° par les feuilles; 13° de fruits. La première de ces sortes de boutures n'est praticable que sur un petit nombre de végétaux appartenant principalement à la famille de liliacées. Les suivantes, jusqu'au numéro 6 inclusivement, sont celles qu'on emploie le plus communément pour la multiplication des végétaux ligneux. Par le renversement des ramilles, on obtient, suivant Olivier de Serres, des arbres nains qui se revêtent plutôt que les autres, de fruits plus hâtifs, plus gros et plus savoureux; dans ce cas, les racines, d'après M. de Candolle, poussent non des aisselles mêmes des anciennes feuilles, mais des deux côtés de ces aisselles; le rameau, surtout lorsqu'il est pourvu d'un talon, et la crossette, offrent le plus de chances de réussite, vraisemblablement parce que leurs parties sont à des degrés divers de consistances, et parce qu'il existe une sorte de bourrelet naturel au point de jonction d'une pousse avec celle qui la précède ou la suit. Cependant Dupetit-Thouars partant de l'idée que les racines doivent avoir d'autant plus de force qu'elles sont plus rapprochées de leur source, le bourgeon, regarde l'usage de laisser un talon aux boutures comme une duperie. On n'a guère recours aux fascines et aux ramées que pour la fixation des terrains en pente baignés par les eaux; cependant on emploie aussi les ramées dans le midi de la France pour former des mères d'oliviers. On fait des plançons avec presque tous les arbres aquatiques à bois mort. On multiplie préférablement par tronçons les monocotylédones à tiges noueuses et articulées, telles que la canne à sucre et le bambou. Les autres espèces de boutures sont peu employées, excepté celles du numéro 11 qui ne sont que des moyens d'accélération applicables aux boutures de ramilles, de rameaux ou de branches.

Diverses circonstances qui dépendent, les unes des agens extérieurs, les autres des boutures elles-mêmes, influent sur leur reprise. Dans le nombre des premières, il faut placer la

nature propre de la bouture, sa texture, son âge, le nombre des feuilles et des yeux dont elle est pourvue, l'état des sucs. En général on peut dire qu'elle réussira bien, si la branche est inaltérable à l'humidité, ou si le developpement de ses racines est très prompt eu égard à la texture de son écorce et de son bois, et si par conséquent il peut s'opérer avant qu'elle ne se dessèche. Théoriquement, tous les arbres peuvent être multipliés de bouture, mais tous ne peuvent pas l'être avec une égale facilité, et par conséquent il n'est pas étonnant que dans la pratique il y en ait qui ne le puissent jamais. Les monocotylédones et les acotylédones se propagent plus difficilement par ce moyen que les dicotylédones, et l'on observe aussi de grandes différences sous ce rapport entre les différentes familles de ces dernières. Ainsi, par exemple, les salicinées et les géraniacées reprennent très facilement de boutures; les laurinées, les légumineuses et les rosacées plus difficilement. On ne sait trop à quoi attribuer ces différences; mais dans certaines familles la facilité ou la difficulté des boutures tient à des circonstances particulières et bien manifestes de l'organisation. Ainsi, par exemple, elles réussissent presque infailliblement dans les cactées, les crassulacées, et en général dans les plantes grasses, à cause de l'abondance des sucs stagnans qu'elles renferment, et dont on cherche même à diminuer la quantité par un commencement de dessiccation; chez les conifères, au contraire, elles sont contrariées par la présence de la résine, et vraisemblablement aussi par la multitude des feuilles qui donnent trop d'activité à la transpiration, et qu'il serait néanmoins dangereux d'enlever. La crainte qu'on a de l'excès de transpiration dont nous venons de dire un mot, fait qu'en général on réduit les feuilles au plus petit nombre qui puisse se concilier avec le jeu de respiration et d'absorption nécessaire à la vie du végétal; aussi quoiqu'on ait remarqué une certaine relation entre le développement du bourrelet terminal d'où les racines doivent s'échapper et le nombre des feuilles, on supprime partout celles-ci si ce n'est vers le sommet de la branche, et dans le même but on couvre la branche de paille, de branchages, d'une cloche, ou de tout autre appareil. On a aussi observé une correspondance entre la formation des racines et la présence des yeux sur la tige ou la branche; il faut donc qu'il en existe un certain nombre sur la bouture; mais quel doit être ce nombre, c'est ce qu'il est impossible de déterminer précisément. L'âge que la bouture doit avoir ne saurait non plus être fixé d'une manière absolue; bornons nous à dire qu'elle risque de souffrir de réplétion, quand son bois trop jeune absorbe trop, et que s'il est trop âgé elle ne peut plus pousser de racines. Sa longueur ne doit pas être telle que la sève ne puisse s'élever jusqu'à son sommet. Enfin la position qu'occupait le rameau choisi pour bouture ne doit pas être négligée. En général on le prend sur les branches latérales, parce que la végétation des pousses terminales est trop vigoureuse; mais il résulte de là pour plusieurs arbres l'inconvénient de rester rabougris, irréguliers et buissonneux: les conifères sont particulièrement dans ce cas.

A l'égard des circonstances extérieures qui peuvent influer sur les boutures, quelques remarques sont nécessaires. On peut dire, avec André Thouin, que le moment de bouturer est celui où la sève se met ou va se mettre en mouvement; c'est-à-dire le milieu ou la fin de l'hiver pour nos arbres et arbustes indigènes à feuilles caduques; le printemps pour les végétaux d'orangerie, qui appartiennent pour la plupart à la partie chaude des zones tempérées; le premier tiers de l'été pour les plantes des zones chaudes, et le milieu ou la fin de cette saison pour celles de la zone torride. Mais ce ne sont là que des approximations auxquelles on ne peut pas accorder une confiance illimitée; car, par exemple, un de nos plus habiles horticulteurs, M. Soulange-Bodin, dans l'idée qu'il faut préférer l'époque où les plantes ont le plus de jeune bois, fait ses boutures de serre chaude dans les mois d'avril, de mai et de juin; et il déclare d'ailleurs qu'on pourrait les faire avec succès pendant presque toute l'année. André Thouin conseille de faire celles des plantes grasses vers la mi-juin par un temps sec, et celles des arbres résineux de nos climats au milieu ou à la fin de l'automne, parce qu'alors la sève arrivée à son maximum ne tarde pas à être, sous l'influence du froid, refoulée et accumulée dans la partie enterrée. Pour les plantes herbacées qu'on multiplie de cette manière, telles que les giroflées, les campanules, etc., on choisira le temps où la végétation est la plus vigoureuse. Les végétaux qui résistent au froid réussiront de boutures en ramilles opérées avant la sève d'août.

Une exposition où les boutures n'aient à redouter ni un excès de chaleur, ni un excès de froid, ni les vents desséchans, est celle qui convient aux végétaux de nos climats. Le sol où on les place doit être légèrement humide et parfaitement ameublé, afin que leurs délicates racines puissent y pénétrer sans peine; mais après leur plantation, il doit être un peu raffermi. On les y fiche à diverses profondeurs verticalement ou obliquement, ce qui vaut mieux, ou même on les couche à peu près horizontalement, quelquefois en les coudant pour faciliter la formation des bourrelets, et on ne laisse communément que deux ou trois de leurs bourgeons au-dessus de terre. Elles ont dû être coupées nettement par leur gros bout, préférablement au-dessous d'un œil; et le moment de leur plantation, excepté pour les plantes laiteuses ou grasses, doit suivre de près celui où elles ont été cueillies. On les arrose d'abord copieusement, excepté celles qui sont formées de parties charnues. Ensuite on n'a plus qu'à les arroser de nouveau, à les biner et à les abriter quand le besoin s'en fait sentir. Ces soins sont faciles, mais ils ne suffisent pas pour les plantes de serre chaude. Ici il faut recourir aux divers appareils propres à les abriter (voyez SERRES) et à les faire jouir, suivant une juste mesure, de la chaleur, de l'humidité, de la lumière et des matières nutritives. Les vases doivent avoir peu de profondeur, afin que toutes les particules de la terre dont on les remplit reçoivent, autant que possible, les impressions de la chaleur et de l'humidité. On ne doit pas les employer sans les avoir bien lavés et bien séchés. Les cloches en verre seront assez basses pour que les sommités des boutures, placées sous leur protection, soient aussi rapprochées que possible du verre, sans toutefois y toucher. Le sable de mine, siliceux, blanc, fin et pur, ou la terre de bruyère, soit pure, soit mélangée de sable, convient à toute espèce de bouture; on passe l'un et l'autre par un tamis fin avant de les employer; les praticiens les plus habiles garnissent le fond du pot de briques concassées, qui empêchent la terre de devenir compacte par le tassement, et qui s'opposent à l'introduction des vers de terre par les trous inférieurs des pots; ils forment une seconde couche avec la terre de bruyère sablonneuse, et réservent pour la couche superficielle le sable pur qui met obstacle à la végétation des cryptogames parasites; les pots sont plongés dans la tannée d'une couche protégée par un châssis bien clos, ou dans de la sciûre fraîche qui empêche l'accès des vers. Au moment de la plantation, on donne un léger arrosage, et un quart d'heure après, lorsque l'humidité des feuilles s'est évaporée, on met en place la cloche qu'on n'ôte ou qu'on ne soulève ensuite que pour enlever la vapeur qui s'y attache intérieurement, et pour accoutumer peu à peu les boutures aux impressions de l'air. A chaque fois qu'on arrose, on donne de l'eau à deux ou trois reprises consécutives, mais très modérément chaque fois; ensuite, la cloche s'opposant à l'évaporation, on arrose moins souvent. Le meilleur moyen d'ombrager les boutures est de placer sur les cloches de grandes feuilles de papier gris. Quand les boutures sont enracinées, on procède au *rempotage*, c'est-à-dire qu'on les transplante dans d'autres pots appropriés à leur force, mais plutôt un peu petits que trop grands, et remplis d'une terre convenable; on arrose doucement, et pendant quelques jours on tient les jeunes plantes sous l'influence d'une chaleur un peu soutenue et

d'un ombrage épais. Les plantes qui, aux approches de l'hiver, ne se sont pas encore enracinées, et qui doivent passer cette saison sous cloche, exigent alors un redoublement de soins dirigés non seulement contre les effets du froid, mais encore contre ceux de l'humidité et de l'obscurité. Les boutures de serre tempérée réclament, suivant M. Soulange-Bodin, des soins encore plus assidus que celles de serre chaude. « En effet, dit-il, la nature des terres qu'on emploie, la végétation hâtive qui a pu être artificiellement imprimée aux plantes, et surtout l'état de la saison encore froide et humide, rendent ces boutures plus sujettes à la pourriture, et d'autant plus que leur enracinement est quelquefois assez long à obtenir. »

Comme on a pu le voir dans tout le cours de cet article, les boutures se placent en terre; mais on peut aussi les mettre simplement dans l'eau, et l'on emploie quelquefois ce procédé pour les observations physiologiques, ou pour forcer des végétaux d'un bois dense à émettre des racines. On les pratique aussi quelquefois sur des parties de végétaux charnues et très aqueuses, et, par exemple, sur des navets, des tiges de choux, des pommes de terre, etc.

Comparativement à la multiplication par les graines, celle qui a lieu par les boutures participe aux mêmes avantages et aux mêmes inconvéniens que le marcottage et la greffe. Cependant elle présente sous ce rapport une circonstance qui lui est plus spécialement propre : les plantes bouturées développent des racines latérales qui partent de la circonférence de leur coupe, mais elles n'ont point de pivot; aussi sont elles plus sujettes à tracer que celles qui sont venues de semences; mais, en revanche, elles sont plus faciles à transplanter.

BOUVREUIL. Le bouvreuil commun, le seul que possède la France, et le seul, par conséquent, dont nous devions parler avec quelques détails dans un ouvrage de la nature de celui-ci, serait l'un de nos plus beaux oiseaux, si la nature, qui lui a donné les belles teintes rouges de sa poitrine et du dessous de son corps, le beau noir lustré de violet de sa tête et de sa gorge, et des pennes de la queue, ainsi que des grandes couvertures, n'eût négligé de rompre l'uniformité de ces nuances rouges, noires et cendrées, en les distribuant par plaques moins étendues. Il est des oiseaux qui brillent moins, et qui pourtant plaisent davantage.

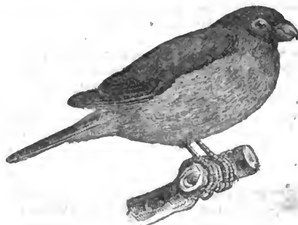
Aussi n'est-ce guère à la beauté de son plumage que le bouvreuil doit l'honneur d'être l'un de ceux que l'homme, et surtout l'habitant des campagnes, recherche le plus; ce n'est pas non plus, comme le chardonneret, à sa vivacité et à sa gentillesse, à la charmante étourderie de ses mouvemens et de son babil, ou à l'agrément de son chant naturel, comme le rossignol et l'alouette. Le bouvreuil en effet, captif ou libre, n'a que des allures posées, et empreintes, ainsi que son langage naturel, d'une sorte de lenteur et de gravité fort peu amusantes. Et comme d'ailleurs sa chair est dépourvue de sucs et remplie d'amertume, l'homme le laisserait parcourir en paix ses buissons, et faire entendre, dans les halliers les plus épais, sa voix plaintive et monotone, si une qualité précieuse ne rachetait cette nullité apparente. Le bouvreuil est éducable autant qu'aucun oiseau; sa voix s'agrandit en quelque sorte entre les mains de l'homme; il vient s'y joindre une mémoire et une attention peu communes, et l'oiseau arrive à moduler des airs entiers, à répéter des mots, et même des suites de mots formant une phrase. Ajoutez à cela que, peu sauvage de son naturel, il s'attache fortement, et montre toutes les qualités d'un naturel bon et sérieux : on en cite qui n'ont pu survivre à la perte de leurs maîtres; d'autres, qui après un long temps passé dans les bois, ont reconnu ceux que la haine de l'esclavage leur avait fait quitter; d'autres qui sont venus les retrouver eux-mêmes; quelques années de soins tendres leur avaient désappris la liberté. Enfin, des observateurs assurent que toutes les couvées qu'ils avaient élevées et apprivoisées avec soin pour les rendre ensuite à leurs bois et à leurs buissons, ne se sont que peu éloignées de leur maison, et que, pendant long-temps, il leur a suffi d'un simple appel pour faire sortir des halliers et se poser sur leurs mains les petits amis emplumés que la reconnaissance leur avait faits.

Les jeunes bouvreuils s'attachent à leurs parens jusqu'à la fin de l'été, c'est-à-dire jusqu'à ce que leur éducation soit entièrement achevée. Une partie de l'espèce nous reste l'hiver tout entier; et, au moment où les froids deviennent rigoureux, on voit ces oiseaux descendre des lieux élevés et des pays de montagnes, pour se répandre dans les plaines et se rapprocher davantage des habitations et des chemins. Quant aux voyageurs, ils partent, au dire de Buffon, vers novembre, pour revenir en avril.

Leur nourriture d'été se compose de toute sorte de baies et de graines; ils sont surtout friands de chenevis, et on les en nourrit presque exclusivement en cage, au moins dans certaines contrées; mais cette nourriture les échauffe, noircit leur plumage et les vieillit. En hiver, ils causent des dommages réels aux arbres par la destruction qu'ils font des bourgeons de presque toutes les espèces; et c'est à cette nourriture que l'on attribue l'amertume de leur chair.

Les bouvreuils que l'on destine au chant, doivent être pris jeunes, si on ne les élève au sortir du nid; et, pour reconnaître les mâles avant leur première mue, on leur arrache quelques plumes de la poitrine qui repoussent rouges, comme toutes le seront plus tard. Cependant, par une exception que l'on assure être unique, la femelle chante, dit-on, mais d'une voix plus douce et plus faible que celle du mâle. Le bouvreuil vit assez long-temps en cage, pourvu qu'il y soit entretenu dans une grande propreté.

La plupart des ornithologistes assurent que l'espèce du bouvreuil commun offre, en France, deux races : l'une plus grande que l'autre d'un sixième, et en différant par cela seulement; mais un caractère de cette nature doit toujours inspirer la plus grande défiance, et M. Temminck, expert en ces matières, nous assure que ce sont tout simplement des variétés dues aux diverses localités et au plus ou moins d'abondance dans laquelle ces oiseaux ont vécu.



(Le Bouvreuil.)

Quant au genre scientifique BOUVREUIL, il comprend trente ou quarante espèces dont plusieurs sont européennes; c'est un des nombreux démembremens du genre *loxia* de Linné, que Cuvier a compris avec les *fringilla* (moineaux) dans un seul grand genre. — Son caractère consiste dans la forme du bec, arrondi et bombé dans tous les sens, et comprimé à sa pointe; mais il n'y a là rien de bien tranché, et ce qui le prouve, c'est que beaucoup d'espèces sont ballottées de ce genre aux gros-becs ou à d'autres sous-genres voisins, et réciproquement.

Parmi les espèces exotiques, nous citerons le *bouvreuil azuré* du Brésil, remarquable par le beau bleu d'azur qui,

avec le noir velouté, forme le fond de son plumage, et par la petite huppe noire à la base, puis rouge et blanche, qui surmonte sa tête, et se relève ou s'abaisse au gré de l'animal. C'est une espèce rare dans les collections.

BOYAUDIER. C'est le nom que l'on donne à celui qui s'occupe de la préparation des boyaux. On ne saurait imaginer rien de plus pénible que cette industrie; néanmoins ses produits sont de première nécessité pour différens arts et métiers; tout le monde connait, par exemple, l'utilité des cordes de boyaux pour les instrumens de musique à archet. Elles servent aussi pour communiquer le mouvement d'une roue à une autre, dans une foule de mécanismes usuels, où les engrenages ne sont pas nécessaires.

L'art du boyaudier s'exerce de différentes manières, suivant l'espèce de boyaux qu'il emploie et les produits qu'il veut en retirer. Ainsi avec les boyaux du bœuf on apprête différentes lanières pour les fouets; avec les boyaux du cheval, de l'âne et du mulet, des cordes pour les tours; enfin, avec les boyaux du mouton, et d'autres moindres animaux, des cordes pour les instrumens de musique.

La seule partie utile du boyau est la partie musculaire ou extérieure; c'est pourquoi la préparation des boyaux consiste principalement à l'isoler : cela nécessite une suite d'opérations communes à tous les boyaux, qui sont le *dégraissage*, le *retournage*, la *fermentation putride*, le *ratissage*, le *lavage* et le *soufrage*.

Les boyaux étant fournis par les abattoirs, l'on comprend facilement qu'ils sont presque toujours infects. Aussi s'empresse-t-on de procéder au *dégraissage* qui ne saurait être trop prompt; pour cela, après les avoir vidés (s'ils ne le sont déjà), on les met tremper pendant quelque temps; puis, attachant un boyau, par un nœud particulier, à une agrafe fichée dans le mur, on le ratisse avec un couteau fait exprès, de manière à enlever le réseau graisseux, en évitant d'entamer la membrane musculaire, surtout si les boyaux sont destinés à être soufflés ou à la confection des cordes d'instrumens. Cela fait, on les *retourne*, pour les soumettre à la *fermentation putride*, qui a pour but de ramollir la membrane interne, et de la détacher de la fibre musculaire.

On a été long-temps dans l'usage d'entasser les boyaux retournés par paquets, dans une cuve avec assez d'eau pour les couvrir. Dès lors l'odeur la plus infecte ne tardait pas à se manifester, et au bout de deux ou trois jours en été, et de sept à huit jours en hiver, on arrêtait la fermentation pour procéder au *ratissage*.

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale ayant proposé un prix pour une méthode plus prompte et moins rebutante, ce prix a été décerné à M. Labarraque, qui a démontré qu'en mettant tremper les boyaux dans une eau contenant un vingtième d'eau de Javelle, la puanteur cesse à l'instant même, et que, après dix à douze heures de macération, la membrane muqueuse se détache avec la plus grande facilité, et sans émettre de mauvaise odeur.

Quand les boyaux ont été dépouillés de leur membrane muqueuse par le ratissage, on les lave, puis on les *souffle*, si ce sont des boyaux de bœuf, afin de les faire sécher. C'est encore une opération que l'on confie à un ouvrier habile, et qui, dans l'état actuel de l'art, est très imparfaite; en effet l'ouvrier est obligé de respirer un air si infect, et il se fatigue tellement les poumons, que, malgré la plus forte constitution, il ne saurait travailler plus de trois jours de suite. Sans doute on y remédiera quelque jour en employant une soufflerie quelconque, car sur ce point cette industrie est encore barbare.

Si les boyaux doivent être tordus, on se contente de les diviser en plusieurs lanières au moyen d'un instrument, ayant trois lames adossées, dont la pointe se termine en une boule unique, que l'on introduit dans le boyau; mais auparavant on les met tremper un certain temps dans une solution de carbonate de potasse pour les rendre plus souples.

Avant de les tordre on les attache par faisceaux à des chevilles éloignées l'une de l'autre d'environ trente pieds; la torsion ne s'exécute que par intervalles assez longs, entre lesquels on s'occupe de frotter la corde avec un nouet de crin, ce qui s'appelle l'*étricher*. Quand on veut réunir deux lanières ensemble, on a l'attention de les couper en biais pour les coudre avec une espèce de fil appelé filandre, qui consiste en bandes étroites de la membrane muqueuse que l'on a tordue.

Si la corde est destinée aux instrumens de musique, il faut apporter le plus grand soin dans sa fabrication, surtout pour la plus petite corde du violon, nommée chanterelle, qui, pour rendre un son tout à la fois pur et aigu, doit réunir l'homogénéité la plus complète à la plus grande ténacité. C'est pourquoi il faut absolument éviter que, dans l'étendue de la corde, il se trouve la moindre ligature ou inégalité; sans cela elle serait fausse.

On est aussi dans l'usage d'exposer les boyaux apprêtés à l'action de l'acide sulfureux : ce qui se pratique, comme pour tout autre objet en étendant les boyaux, soufflés ou non, mais un peu moites, dans une chambre close où l'on fait brûler de la fleur de soufre dans un vase de terre profond : c'est ce qu'on nomme le *soufrage*. Par là les boyaux deviennent plus blancs, plus fermes, et moins susceptibles de se corrompre et d'être rongés par les vers.

On donne aux cordes la teinte rougeâtre qu'elles montrent quelquefois, en les imprégnant de sang de bœuf; elles prennent aussi toute autre couleur avec facilité. Quant aux boyaux destinés à conserver ou contenir les substances alimentaires, comme il suffit de les vider et de les laver avec soin dès que l'animal est mort, ce sont les charcutiers qui les préparent eux-mêmes.

On obtient encore avec le *cœcum* du mouton une membrane très fine, appelée baudruche, que l'on façonne (d'un seul morceau, ou en la collant par bandelettes) en feuilles, en globes, ou de diverses autres façons pour les batteurs d'or et d'autres usages.

BOYER (Alexis), chirurgien célèbre que la mort a enlevé, il y a deux ans à peine, à l'Ecole de Paris. Sa renommée contemporaine, encore toute vivante dans le souvenir des hommes de l'art et même des gens du monde, a bien droit d'occuper une place dans une Encyclopédie du dix-neuvième siècle.

Il naquit, le 1er mars 1757, à Uzerche, dans le ci-devant Limousin, aujourd'hui dans le département de la Corrèze. Ses parens, petits marchands peu aisés, ne purent lui donner une éducation libérale. Il entra en apprentissage chez un chirurgien du pays, on ne sait ni à quelle occasion, ni par quel motif. Quoi qu'il en soit, il se sentit bientôt digne d'un rôle moins humble et moins mesquin que celui de *frater* dans un village. Il se rendit donc à Paris, qui, à cette époque, était sans contestation le plus brillant foyer d'instruction chirurgicale, non seulement de toute la France, mais de l'Europe entière : il était alors âgé de dix-neuf ans, et n'avait pour toute ressource pécuniaire, à son arrivée, que six louis d'or (144 francs). Mais l'intelligence, la volonté et le travail sont aussi un capital, et un capital encore plus solide et plus fécond que l'argent. C'était là-dessus que le jeune Boyer comptait, et il avait raison. Sans fortune et sans protection au début de sa carrière, il ne dut qu'à son propre mérite et à ses laborieux efforts de surmonter toutes les difficultés de sa position; il sut même, au milieu de ses études chirurgicales, se donner l'éducation première qui lui avait manqué, et apprendre autant d'humanités et de littérature qu'en exigeait son avenir d'écrivain et de professeur. Parti de si bas, et parvenu si haut, Boyer est un bel exemple à proposer aux jeunes hommes pauvres et obscurs qui, en se destinant à l'art de guérir, ne se font illusion ni sur la capacité de leur esprit, ni sur la constance de leur courage.

A Paris, Boyer suivit les cours du collége de chirurgie ; mais, outre ces études officielles et légales, il fut aussi un auditeur assidu des leçons de Desault, que nous avons déjà cité à nos lecteurs comme le maître illustre de l'illustre Bichat (voir l'article BICHAT), et qui jetait alors les fondemens de sa réputation par ses cours particuliers d'anatomie. Il se fit admettre au nombre des élèves de l'Ecole pratique, et remporta plusieurs prix dans les concours de cette école.

Desault, qui se connaissait en hommes, avait distingué et encouragé Boyer, comme plus tard encore il distingua et encouragea Bichat. Il l'avait choisi pour préparateur de ses cours d'anatomie. Préparer les leçons d'un tel maître, c'était dignement préluder à être maître soi-même. Ce fut en 1787, à l'âge de trente ans, après avoir obtenu au concours une place de chirurgien gagnant-maîtrise à l'hôpital de la Charité, que Boyer ouvrit avec succès des cours d'anatomie et de physiologie, dont, aujourd'hui encore, M. Caillot, doyen de la Faculté de médecine de *Strasbourg*, et M. Richerand, *professeur à celle de Paris*, s'honorent d'avoir été, comme on disait alors, les prévôts, *ou*, comme on dirait *actuellement*, les prosecteurs et les répétiteurs. Cet enseignement fit une sorte d'école où par la suite M. Richerand *fut seul* chargé de professer l'anatomie et la physiologie, et où Boyer se réserva la chirurgie.

L'Académie royale de chirurgie avait donné pour sujet du prix à décerner en 1791 la question que voici : « De la » meilleure forme des aiguilles propres à la réunion des plaies » et à la ligature des vaisseaux, et de la manière de s'en ser- » vir dans le cas où leur usage est indispensable. » Boyer traita largement cette question qui touche aux points les plus importans de l'art. Mais la révolution avait éclaté : toutes les institutions de l'ancien régime, les bonnes aussi bien que les mauvaises, devaient être englouties dans une ruine commune ; l'Académie de chirurgie fut dissoute, et le prix proposé ne fut point décerné. Mais le travail de Boyer n'a pas été perdu pour la science : l'auteur lui-même en publia d'abord une partie, en l'an VII, dans les Mémoires de la Société d'émulation, dont il fut, comme Bichat, un des fondateurs ; puis, d'ailleurs, il en a reproduit toute la substance dans son Traité de chirurgie, ainsi qu'un grand nombre d'observations intéressantes qu'il avait aussi publiées précédemment dans les journaux de médecine de la fin du dernier siècle, à mesure que les lui fournissait sa pratique à l'hôpital et en ville.

En 1795, il aurait dû quitter la Charité pour rentrer dans la foule des praticiens de la ville, car le temps qu'il devait y demeurer en qualité de gagnant-maîtrise allait expirer. Mais la révolution lui fut alors avantageuse, et il fut, en vérité, amplement dédommagé de n'avoir pu remporter un prix académique. Hommes, choses et noms, tout changeait à cette époque en France. Un décret de la Convention abolit les maîtrises et tout ce qui s'y rattachait. La Charité devint *l'hospice* de l'Unité ; et Boyer, qui avait conquis une honorable réputation, y resta attaché avec le titre de chirurgien-adjoint. En outre, lorsque la Convention eut voté, sur le rapport de Fourcroy, la loi du 14 frimaire an III (4 décembre 1794), qui institua à Paris, à Montpellier et à Strasbourg les écoles de santé, depuis converties en facultés de l'Université par le décret impérial du 17 mars 1808, Boyer fit partie de la première organisation de l'Ecole de Paris comme professeur-adjoint de médecine opératoire, et peu de temps après, il fut promu comme professeur en titre à la chaire de clinique externe. Dès lors, il accrut de jour en jour sa réputation dans la double carrière de l'enseignement et de la pratique. Il publia successivement, de 1797 à 1799, les quatre volumes de son Traité d'anatomie, qui fut sur-le-champ, et certes à bon droit, un livre classique. Il eut l'honneur d'être admis au nombre des chirurgiens du premier Consul, et celui-ci, devenu empereur, le choisit, en 1804, pour son premier chirurgien. Il accompagna, en 1806, son auguste client dans la campagne de Pologne, qui se termina, comme on sait, par la paix de Tilsitt. Chevalier de la Légion-d'Honneur dès 1807, il fut même nommé baron par cette impériale volonté qui se plaisait à décorer de titres nobiliaires les plus célèbres d'entre les savans, les littérateurs et les artistes de l'époque.

A ce haut apogée de crédit et de faveur, Boyer fit preuve d'une délicatesse bien honorable en conservant le titre subalterne de chirurgien-adjoint de la Charité, par égard pour son ancien chef Deschamps, vieillard incapable, qu'il aurait pu si aisément déposséder.

Après les devoirs du professorat et les occupations d'une vaste pratique, Boyer, non moins studieux que lorsqu'il était jeune et pauvre, consacrait presque tout le reste de son temps aux travaux de cabinet. Il donna plusieurs articles au *Dictionnaire des Sciences médicales*, dont la publication commença en 1812. C'est en 1814 qu'il publia le premier volume de son Traité de chirurgie ; puis, dans l'espace de trois ans, quatre autres volumes suivirent : ces cinq volumes eurent un tel succès qu'il fallut, en 1818, les réimprimer en donnant le sixième ; le onzième et dernier parut en 1826. Cette œuvre vraiment monumentale mit le dernier sceau à la renommée de l'auteur.

Lorsqu'en 1822 une ordonnance illégale du ministre Corbière eut supprimé, sur un vain prétexte, la Faculté de médecine de Paris, dans le but véritable d'écarter, en la réorganisant, d'honorables professeurs dont les opinions n'étaient pas à l'ordre du jour, et de mettre en leur place les favoris de la cour et de la congrégation, peu s'en fallut que Boyer ne partageât la disgrâce qui frappa tant de ses vieux amis et collègues ; mais enfin sa réputation parla plus haut que ses ennemis et ses envieux, et il fut replacé dans la chaire de clinique externe.

Enfin, en 1825, à la mort de Deschamps, non seulement il acquit de plein droit le titre de chirurgien en chef de la Charité, mais encore il fut élu à la place vacante à l'Institut.

Parvenu au faîte des honneurs scientifiques, et maître d'une fortune bien supérieure à ses modestes besoins, Boyer ne laissa pourtant aucun repos à sa vieillesse : il continua de remplir toutes ses fonctions avec la même assiduité ; et il ne cessa pas de se livrer, à l'hôpital et en ville, à la pratique chirurgicale. Il n'avait plus, il est vrai, comme opérateur, ni la vue assez sûre, ni la main assez preste ; mais comme consultant, il avait toujours ce jugement sain et droit qui, appuyé sur les fidèles souvenirs d'une longue expérience, donnait tant de prix et tant de poids à ses avis.

Dans les dernières années de sa vie, il fut atteint de douleurs néphrétiques qui, dues au développement de petites pierres dans l'intérieur des reins, se renouvelaient de loin en loin. Le 16 novembre 1833, il eut un accès très violent. Pour combattre ses déchirantes souffrances, il se fit appliquer en deux fois, et dans le court espace de douze heures, quatre-vingt-dix sangsues. Après une si énorme application de sangsues, il tomba dans un état d'anéantissement général, et rendit le dernier soupir, le 18 novembre 1833, dans sa soixante-dix-septième année.

Maintenant, il convient que nous donnions une idée succincte des deux ouvrages que Boyer laisse après lui, et dans lesquels nous pouvons encore reconnaître et apprécier son genre d'esprit.

Le *Traité complet d'Anatomie*, en quatre volumes in-octavo, a été composé sur le plan et d'après la méthode que Desault suivait dans ses cours. Il a sept divisions principales. D'abord l'introduction offre une courte description des différens genres de parties qui entrent dans la composition du corps humain ; c'est une première vue superficielle et générale de l'organisation, une sorte d'initiation nécessaire aux élèves pour l'étude approfondie des détails. Puis viennent successivement l'Ostéologie, qui traite non seulement des os, mais encore de leurs annexes intimes, comme le périoste,

la membrane médullaire et la moelle, les ligamens, les cartilages, etc.; la Myologie, où l'auteur décrit tous les muscles du corps, et cela par régions, suivant l'exemple d'Albinus; l'Angéiologie, qui examine les vaisseaux sanguins (artères et veines) et les vaisseaux lymphatiques avec leurs glandes ou ganglions; et la Névrologie, ou description des nerfs. Ce sont là autant de traités spéciaux qui ont chacun pour objet des organes de même nature; ils commencent donc par des généralités concernant les caractères anatomiques communs aux divers genres d'organes auxquels ils sont consacrés, et offrent ainsi ces rudimens d'anatomie générale qui existaient dans la science bien long-temps avant Bichat, mais que celui-ci a si richement développés (voir les articles ANATOMIE et BICHAT). Vient en sixième lieu la Splanchnologie, qui, pour compléter la description détaillée du corps humain, embrasse les organes les plus disparates; savoir : les différens viscères, les organes des sens spéciaux, la peau et le tissu cellulaire. Enfin, en septième et dernier lieu, l'auteur déroule un tableau indicatif de toutes les parties du corps dans l'ordre de leur position depuis la peau jusqu'aux os : c'est bien là, certes, le fond et la substance de cette anatomie des régions, ou *anatomie topographique*, qui a eu de nos jours son nom, ses cours et ses livres à part, et qui a semblé à quelques uns une création tout-à-fait nouvelle. Dans le livre de Boyer, la description des organes est poussée jusqu'aux plus minutieux détails; rien ne vient distraire l'esprit au milieu de cette sévère et aride étude; nul épisode historique sur les découvertes faites dans le champ de l'anatomie; nul empiètement sur la physiologie, hors ce qui est immédiatement et pour ainsi dire irrésistiblement révélé par la forme même des parties; nulle excursion dans le domaine de l'état morbide, relativement aux altérations dont les organes sont susceptibles. Boyer a rejeté à dessein, comme un luxe étranger, tous ces ornemens que Bichat sema depuis d'une si heureuse façon dans son *Anatomie descriptive* et dans son *Anatomie générale*. On ne saurait lui en faire un reproche, puisqu'il n'a voulu qu'exposer l'anatomie toute sèche et toute nue pour guider les élèves dans l'étude du squelette et du cadavre. Mais on pourrait plutôt le blâmer de la prolixité de son style, et de la fatigante monotonie avec laquelle il répète à satiété les mêmes formes de langage, quoiqu'il ait à donner pour son excuse l'intérêt de la clarté et de la régularité des descriptions, quoiqu'il se retranche derrière cette devise :

Ornari res ipsa negat, contenta doceri.

Il est certain que Bichat, dans les descriptions qu'il nous a laissées des os et des muscles, a été beaucoup plus concis et plus élégant que Boyer, sans être moins clair. Toujours est-il cependant que l'ouvrage de Boyer a eu jusqu'à ces derniers temps une grande vogue parmi les élèves : la quatrième édition parut en 1820. C'est encore un livre classique, à quelques découvertes près, en fort petit nombre, qui ont été faites depuis.

Le *Traité des maladies chirurgicales*, en onze volumes in-octavo, est, comme nous l'avons déjà dit plus haut, un résumé judicieux et complet des travaux de l'Académie royale de chirurgie. Il est d'ailleurs composé sur le même plan que les anciens traités jusqu'alors les plus renommés, mais qui n'étaient plus au niveau de l'art depuis tant de réformes et de nouvelles richesses dues à cette illustre association des chirurgiens français du dix-huitième siècle. La première partie du traité comprend les maladies chirurgicales qui peuvent se montrer dans toutes les régions du corps, savoir : l'inflammation, les abcès, la gangrène, la brûlure, les plaies, les tumeurs, les ulcères, les fistules, et les maladies des os et des articulations. La seconde partie expose successivement les maladies chirurgicales propres à la tête, au cou, à la poitrine, à l'abdomen et aux membres. Pour chaque espèce de maladie, l'auteur décrit avec une exactitude minutieuse l'opération qu'il juge la meilleure : quant aux autres manières d'opérer, il les indique si elles lui paraissent bonnes, sinon il les omet. Il ne se livre pas plus que dans son Traité d'anatomie à des digressions historiques : ce n'est pas qu'il se soit dispensé de consulter les écrits de ses devanciers tant anciens que modernes; mais il a voulu seulement en extraire ce qu'il y a trouvé de bon et de profitable pour la pratique actuelle de l'art. Son but est d'enseigner comment il faut agir dans tel ou tel cas, et non de raconter par quelle succession d'essais et de tâtonnemens on a été conduit à agir ainsi. Avait-il raison d'entendre de cette façon la mission d'un traité élémentaire? cela peut être. Mais ce qu'on doit à coup sûr lui reprocher, c'est de laisser dans un oubli complet à peu près tous les travaux qui se sont faits depuis la dissolution de l'Académie royale de chirurgie. A part les idées à lui propres sur la fistule à l'anus, et l'opération qu'il a heureusement imaginé pour la guérison de cette affection, il n'y a rien dans son livre qui ne fût déjà connu en 1795; et pourtant ce n'est que vingt ans plus plus tard (1814) qu'il le publia sans y représenter le moins du monde la chirurgie contemporaine, sans parler des opérations toutes nouvelles qu'une heureuse audace avait menées à bien. Ce reproche est capital sans doute; mais après tout, le livre de Boyer résume très bien la chirurgie telle que l'avaient faite sur la fin du dernier siècle les travaux de tous les siècles antérieurs, et, moins quelques richesses de détail ajoutées par quarante années de travaux, telle qu'elle est encore aujourd'hui dans l'ensemble. Ce livre doit être, en vérité, comme nous l'avons entendu dire un jour par le professeur Marjolin à un examen de l'école, le bréviaire des chirurgiens.

Boyer ne fut pas, on le voit, un génie créateur, un esprit inventif et brillant; il n'en doit pas moins être compté au nombre des hommes rares. Il montra d'une manière bien frappante jusqu'où l'on peut s'élever dans la sphère médicale avec un sens droit et à l'aide d'une étude assidue. Il fut, en effet, un anatomiste de premier ordre, un chirurgien aussi habile que sage, un professeur non moins utile qu'infatigable, un écrivain classique éminemment propre à fournir à ses lecteurs une instruction solide et vraie. Ajouterons-nous qu'il avait même de l'esprit? On ne s'en apercevrait guère sans doute dans le style constamment simple et sérieux de ses ouvrages, où il se serait fait scrupule d'interrompre par des saillies le ton grave de la science. Mais il ne se faisait pas faute de traits spirituels pour égayer ou railler à propos ses malades, et pour relever, sur les bancs de l'école, les erreurs des élèves qu'il examinait. Au reste, il était d'un naturel si bienveillant, que ses épigrammes n'avaient jamais rien de blessant; il y mettait la bonhomie de La Fontaine.

BRABANT. Parmi les nouveaux noms géographiques, qui du septième siècle au neuvième surgissent de toutes parts dans l'Europe renouvelée, est celui de Brabant, *Brachbantum*, *Bratuspantium*, *Pagus Brachbatensis*. Ce nom, dit Heræus, se rencontre pour la première fois dans les monumens l'an 870. D'où vient-il, et comment s'est formée la circonscription territoriale qui lui correspond? On n'en sait rien. Dans l'origine, le peuple de ces contrées était gaulois, mais déjà, aux plus anciens temps, fort altéré par le mélange des hordes germaniques; ensuite sont venues les grandes invasions, et, placé comme était ce pays sur le chemin des Barbares qui y laissaient à leur passage de nombreux dépôts, nulle population peut-être n'a été tant pétrie et renouvelée que celle du Brabant. Le caractère germanique y est donc resté prédominant; néanmoins l'originalité des nations est quelque chose de si vivace, que dans la race nouvelle qui est sortie de ces mélanges, le caractère gaulois s'aperçoit encore, surtout dans le Brabant méridional, qui pour se distinguer du nord plus germanique, s'est de lui-même appelé Brabant Wallon.

L'ancien duché de Brabant, situé au centre de la Belgique, entre l'Escaut à l'ouest, la Meuse à l'orient et le

Rhin au nord, est scindé aujourd'hui en trois provinces: le Brabant septentrional qui appartient aux Hollandais, la province d'Anvers et le Brabant méridional qui sont aux Belges. Si, par la pensée, on réunit ces trois provinces et qu'on y joigne le Limbourg, qui en dépendit long-temps, on comprendra que ce devait être jadis dans la Belgique l'état le plus considérable. Au sud, où les dernières éminences des Ardennes vont mourir, le sol est montueux ou ondulé; mais lorsqu'on descend vers le nord, à partir de Malines jusqu'au Rhin, c'est une plaine entrecoupée de landes stériles et de marécages. De beaux débris de l'antique forêt des Ardennes, qui couvrait jadis toute la contrée, se voient encore. Le Brabant, outre que sur une assez vaste étendue il a pour ceinture l'Escaut et la Meuse, est de plus arrosé au nord par la Dommel et ses affluens, au sud par la Dyle, la Demer, les deux Nèthes, qui, sous le nom de Ruppel, se jettent ensemble dans l'Escaut.

Le Brabant a formé, durant plusieurs siècles, une illustre et puissante souveraineté, dont l'histoire, voisine de la nôtre comme elle est, mérite au moins une mention. Si au moyen âge, à l'époque où toutes les nationalités modernes se dessinent, la Belgique aussi avait apparu, cette mention pourrait être à la fois courte et suffisante; car les histoires diverses de localités iraient toutes naturellement se résumer au point central. Mais, nous l'avons dit ailleurs, le centre a fait défaut; la Belgique n'existe pas. Que si ce noyau d'une nationalité belge eût dû se rencontrer, c'est sans doute le Brabant qui, en raison de son étendue et de sa position centrale, l'eût offert; et le Brabant ne l'offre pas. On est donc réduit à étudier isolément et en lui-même chacun des états divers dont se compose la Belgique. Ceci d'abord paraît tout simple, aujourd'hui surtout que la légende locale est en faveur; mais quand on aborde l'exécution avec une vue tant soit peu philosophique, rien n'est plus embarrassant. La province, en effet, qu'elle jouisse ou non d'une souveraineté indépendante, n'est point une nation, mais un fragment de nation: or, les nations seulement ont une histoire, car elles seules ont en elles-mêmes l'origine et la fin de leurs actes, en un mot le plan général. L'histoire, c'est une pensée continue qui se réalise d'âge en âge dans les événemens du monde; c'est la vie aux mille aspects qui se produit dans sa plénitude, sous une forme originale et définie; or, ce développement d'une vie une et complète, objet de l'histoire, est le fait même qui constitue les nations, et il ne saurait se trouver en dehors d'elles. Dans la province, qu'elle soit souveraine ou dépendante, rien de complet, rien de continu: la vie qui s'y développe est tronquée et réduite à un petit nombre d'élémens; les faits se succèdent, mais il ne s'engendrent pas; tout se présente comme accidentel, car la tête et le cœur d'où l'impulsion est venue, sont autre part. La province a donc sa chronique; mais d'histoire, elle n'en a pas. Que faire donc à moins de reproduire la chronique? l'histoire en effet se résume d'elle-même en vertu de son unité; mais la chronique morcelée en faits épars, comment la résumer?

Un coup d'œil jeté sur le Brabant expliquera et justifiera ce qui précède.

La Belgique, à partir de 406, a disparu sous les grandes migrations qui se pressent, qui se refoulent, qui se livrent bataille sur son sol.

Au commencement du septième siècle, les hordes germaniques affluent encore sur le Rhin; mais les Franks de l'Ostrasie leur opposent un front redoutable. L'aspect des Gaules est déjà moins tumultueux; cependant, aucune existence provinciale ne peut encore se dessiner. Le territoire d'entre Meuse et Escaut, morcelé à l'infini, gouverné par des comtes temporaires, est enclavé dans l'Ostrasie, comme s'appelait le royaume des Franks orientaux. A cette première époque le nom de Brabant n'existe pas.

La réunion du monde frank sous la dynastie ostrasienne des Carlovingiens donna la prépondérance aux contrées du nord-est, et fit transporter le siége de l'empire aux bords de la Meuse et du Rhin. Sous Charlemagne, les palais ou résidences royales sont à Herstal, à Nimègue, à Aix-la-Chapelle. Le Brabant se trouve donc au centre même de la monarchie: il n'a point d'autre histoire, d'autre condition que l'histoire et la condition générale des Franks.

L'an 855, l'empereur Lother, petit-fils de Charlemagne, établit en faveur de Lother, son second fils, le royaume de *Lotharingie* ou Lorraine, comme on dit plus tard. Trois lignes tirées entre Cologne, la mer au-dessus du Rhin, et le mont Jura, donnent l'idée de ce royaume, où, après de longs et sanglans combats, la question du Rhin, de savoir si la France l'aurait ou non pour frontière, question d'où le sort de la Belgique dépendait, fut décidée provisoirement en faveur de l'Allemagne, contre nous. Le Brabant, compris dans la Lorraine, n'a point encore d'histoire à cette époque.

L'an 959, la Lorraine est partagée en deux provinces, la haute Lorraine ou *Mosellane* à l'orient, le duché de Lothier ou Basse-Lorraine sur les deux rives de la Meuse, jusqu'à l'Escaut. Dans les premières années du onzième siècle, un comte de Louvain, Godefroi-le-Barbu, obtint de l'empereur, à titre de bénéfice, le duché de Lothier, et le rendit héréditaire en sa maison. De ce duché beaucoup réduit et du comté de Louvain est sorti peu à peu le duché de Brabant.

A partir du onzième siècle, le Brabant forme donc enfin, sous la suzeraineté de l'Empire, un état indépendant qui dura quatre siècles environ. Alors, il a ses ducs, ses événemens à lui, ses guerres à lui. Ce qu'on est convenu d'appeler l'histoire du Brabant commence donc ici, et, en même temps, ici revient la difficulté fondamentale. Nous avons étudié avec soin la *Chronique* du Brabant; nous avons cherché dans les événemens de cette chronique un dessein qui se formât et se réalisât en Brabant et pour le Brabant; nous avons cherché dans cette masse infinie de batailles qui ensanglantent son territoire ou celui de ses voisins, un plan, une tendance continue, une signification; mais nous avons cherché en vain tout cela. Rien ne s'enchaîne dans cette histoire, excepté la série des ducs. Vues de haut, ces petites guerres féodales sont, quant à l'objet et au résultat, ce que serait de nos jours un procès en cour royale. Aux grandes nations les grands hommes; aucun de ces ducs de Brabant, qui occupaient le centre de la Belgique, n'a conçu le projet de réunir la Belgique en un seul état sous sa domination. Toutefois le Brabant, ainsi que la Flandre, durant l'époque féodale, se signalent éminemment par un fait; nous voulons dire l'émancipation des communes, la liberté démocratique, et, par suite, un développement prodigieux de l'industrie et du commerce. Nous aurons ailleurs occasion d'en parler avec étendue: bornons-nous pour l'instant à dire que la liberté des communes se déroule en ces contrées avec une magnificence inouïe à la vérité, mais à la façon d'une conséquence dont la Belgique ne possède en soi ni le principe, ni le but final.

Nous ne voudrions pas néanmoins que l'on donnât aux principes, que nous avons posés au commencement de cet article, une signification trop absolue. Pris de la sorte, ils condamneraient ce qui a été fait souvent dans l'Encyclopédie, et ce que nous ferons nous-même, l'occasion se présentant. Que la province, à parler rigoureusement, n'ait pas d'histoire, nous persistons à le dire; mais, d'une part, nous reconnaissons que la chronique même a son importance; et, d'autre part, nous ne contestons point que tels événemens, qui se passent dans la province, puissent donner lieu à de beaux et utiles récits. Outre le sommaire chronologique et le récit détaillé, on peut d'ailleurs faire, sur la province, un travail plus philosophique, plus rapide, plus intéressant; c'est d'écarter les faits purement locaux, dépourvus de signification, et de montrer la vie du centre qui va dans chaque localité se réfléchir, non point en faisceau, mais en rayons épars, et sous des formes variées à l'infini. Or, au fond,

le Brabant a un centre, qui est Paris. Nous indiquons la voie; le temps et l'espace ne nous permettent rien de plus.

Quelques mots sur la statisque des deux provinces de Brabant dans leur condition actuelle :

Le Brabant septentrional est borné au nord par le Rhin et la Meuse, à l'orient par la province de Limbourg, au sud par la province d'Anvers, et à l'occident par la Zélande. Les villes principales sont : Bois-le-Duc, Bréda, Bergen-op-Zoom, Oosterhout, et Tilburg.

La population du Brabant septentrional s'élevait, en 1830, à 348,891, qui se distribuent comme il suit :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Dans les villes. . . . . . :	35,399	35,550	70,949
Dans les campagnes. . . .	137,791	140,151	277,942
	173,190	175,701	348,891

Sur cette population le nombre des catholiques romains est de 305,446; protestans, 41,840; juifs, 1,476; inconnus, 129.

Le Brabant méridional est séparé du précédent par la province d'Anvers, qui autrefois y était confondue et les reliait ensemble. Ses villes principales sont : Bruxelles, Hal, Louvain, Aerschot, Diest, Tirlemont, Nivelles, et Wavre. Nous avons donné ailleurs (V. Belgique) le tableau de sa population. Bien que dégénérés sous le rapport de l'industrie, les deux Brabants sont encore des pays florissans par les fabriques et l'agriculture.

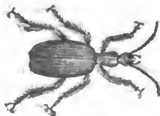
Voir Bruxelles, Louvain, Pays-bas.

BRACHINE, genre de coléoptères, l'un des plus remarquables qui existent dans la classe entière des insectes, par la faculté que possèdent les espèces qui le composent d'émettre, avec explosion, par l'anus une matière acide et vaporisable lorsqu'on les saisit ou les inquiète de quelque manière que ce soit. Weber, dans ses *Observations entomologiques*, est le premier qui ait séparé les brachines du genre carabe de Linné, sous le nom qu'ils portent encore aujourd'hui. Tous les entomologistes adoptèrent aussitôt ce nouveau groupe, qui appartient à la famille des carabiques.

Pourvu du moyen de défense dont nous avons parlé plus haut, et qui est une arme analogue à celle qu'ont reçue les moffettes parmi les mammifères, les brachines bravent l'attaque des autres insectes leurs ennemis, fussent-ils d'une taille vingt fois supérieure à la leur; cependant si leur adversaire s'opiniâtre dans sa poursuite, leur provision de matière détonnante finit par s'épuiser, et ils deviennent sa proie. Les plus vigoureux individus ne peuvent guère fournir plus d'une quinzaine d'explosions, même quand on les excite fortement avec une épingle, et lorsqu'ils sont épuisés, ils finissent par rendre un liquide noirâtre analogue à celui que produisent un grand nombre d'autres coléoptères. La matière vaporisable est un véritable acide, ainsi que l'ont prouvé les expériences de MM. Duméril et Léon Dufour.

On ne connaissait dans toutes les classes des insectes que les brachines et les aptines, genre très voisin de ces derniers, qui eussent reçu un pareil moyen de défense, lorsque dans ces dernières années nous avons découvert à Cayenne et au Brésil que les ozènes, insectes de forme tout-à-fait différente, sont dans le même cas. Ces trois genres sont les seuls connus jusqu'à ce jour qui présentent cette particularité remarquable.

Les espèces connues de brachines se montent à environ quatre-vingts, décrites à deux ou trois près dans le *Species* de M. le comte Dejean. Elles sont répandues sur presque tous les points du globe, et se partagent naturellement en deux grandes divisions : les unes, parmi lesquelles se trouvent les plus grandes espèces, et qui sont propres aux régions intertropicales des deux continens, et surtout à l'Afrique, ont des côtes plus ou moins marquées sur les élytres, et celles-ci sont noires avec des bandes jaunes, le reste du corps est de cette dernière couleur ou d'un rouge ferrugineux; les autres ont le corps également de cette couleur, mais les élytres sont bleues ou vertes, et n'ont point de côtes, ou du moins ces côtes sont à peine sensibles. Les trois espèces que nous possédons aux environs de Paris appartiennent à cette division. Voici leurs noms : Brachine pétarde (*B. crepitans*), brachine à explosions (*B. explodens*), brachine pistolet (*B. sclopeta*).



(Brachine.)

Ces trois espèces sont communes sous les pierres, les détritus des végétaux, et autres lieux analogues.

BRADLEY (Jacques), un des grands maîtres de l'astronomie moderne. Il naquit à Shireborn en Angleterre en 1692, fit ses études à l'université d'Oxford, et y fut nommé professeur d'astronomie en 1721.

En 1727, il marqua avec éclat son premier pas dans la route des découvertes en faisant connaître au monde le beau phénomène de l'aberration de la lumière (voyez Aberration) dont on ne s'était point encore avisé. Il en résultait une confirmation décisive du mouvement planétaire de la terre, fait d'une immense portée sous tous les rapports, et dont les hommes, malgré l'intérêt qu'ils y ont, n'avaient pu avoir une pleine certitude jusqu'alors. Il en résultait en outre pour l'astronomie pratique, un avantage non moins considérable, puisque désormais la connaissance exacte du mouvement des étoiles permettait de replacer mathématiquement ces astres dans leur position réelle. On pourrait dire que Bradley, par cette découverte, rendait au ciel, momentanément ébranlé et vacillant, la fixité que les anciens lui avaient attribuée, et dont les modernes s'étaient vus forcés de le déposséder. C'était donc aussi, sous le rapport purement scientifique, un pas d'une haute importance, puisqu'on lui devait le renversement de l'un des principaux obstacles à cette finesse d'observation qui a mis l'astronomie sur la voie de tant de choses ig[illegible]es dans les temps antérieurs. En continuant pendant dix-huit ans de travaux non interrompus cette étude délicate des positions apparentes des étoiles, Bradley parvint à déterminer un nouveau système de mouvemens sidéraux qu'il révéla au monde en 1747. La connaissance du système de l'aberration lui avait permis de conclure le mouvement réel de la terre autour du soleil; la connaissance de celui-ci lui donna la preuve que l'axe de la terre est soumis à un mouvement périodique d'oscillation qui s'accomplit dans un période de dix-huit ans. Il donna à ce phénomène le nom de *nutation*. Mais ici Bradley n'eut que la gloire (et c'était déjà, il faut en convenir, une assez belle gloire) d'avoir signalé ce balancement ignoré, et ce fut un autre qui eut celui d'en expliquer la cause. D'Alembert, dans un mémoire publié à la suite des observations de l'astronome anglais, fit voir que le phénomène de la nutation est un des détails du grand phénomène de la précession des équinoxes, lequel se produit non pas d'une manière uniforme, mais avec de légères variations dues à l'inégalité de l'attraction du soleil, et particulièrement de la lune, sur le globe terrestre aux diverses époques du mouvement, et qui sont précisément ce que Bradley avait nommé la nutation. La géométrie dans cette rencontre montrait un si parfait accord avec l'observation, que si l'astronome, par la priorité de sa découverte, n'avait pas eu le mérite de guider le calculateur, l'inverse aurait pu avoir lieu tout aussi bien. On doit encore

à Bradley d'importans travaux sur les inégalités du principal satellite de Jupiter; ce fut lui qui appela le premier l'attention sur l'utilité des fréquentes éclipses de cet astre pour la détermination des longitudes terrestres, et qui contribua ainsi à créer pour les hommes une nouvelle horloge placée dans le ciel, et visible à peu près également de presque toutes les régions de la terre. En 1741, à la mort de Halley, il fut nommé astronome royal à l'observatoire de Greenwich. Personne n'était plus capable que lui de réparer la perte que la science venait de faire en la personne de cet illustre astronome. « Ce fut dans cette retraite profonde, dit M. Biot dans » une notice consacrée à la mémoire de Bradley, et n'ayant de » communication qu'avec le ciel, que Bradley accumula plu» sieurs volumes in-folio, remplis en entier de ses propres ob» servations: collection prodigieuse, si l'on considère qu'elle » fut l'ouvrage d'un seul homme, mais plus remarquable » encore par l'utilité dont elle a été, dont elle est tous les » jours à l'astronomie. De cette mine féconde on a tiré des » milliers d'observations du soleil, de la lune, des planètes, » qui, habilement combinées, et, pour ainsi dire, fondues » ensemble par le calcul, ont porté l'exactitude dans toutes » nos tables astronomiques. Ce fut là que le célèbre astro» nome Mayer puisa les élémens de ses tables de la lune, » les premières qui aient rempli par leur exactitude l'espoir » des marins et des géomètres. Ce monument d'une patience, » d'une adresse et d'une fidélité inimitables, supplée à lui » seul, par la perfection des données qu'il renferme, à tout » ce qui nous manque des siècles antérieurs; et si l'astrono» mie tout entière était détruite, il suffirait pour la recréer. » Bradley mourut le 13 juillet 1762, âgé de soixante-dix ans. Il avait été nommé associé de l'Académie des Sciences de Paris en 1748, membre de la Société royale de Londres en 1752, de l'Académie des Sciences de Pétersbourg en 1754, et de l'Institut de Bologne en 1757. Il avait été en correspondance avec la plupart des savans distingués de son temps, et en relation particulière d'amitié avec Halley et avec Newton.

BRADYPES. Voyez TARDIGRADES.

BRAGANCE (MAISON DE). Cette famille, qui est aujourd'hui souveraine en Portugal et au Brésil, n'est pas fort ancienne en cette qualité. Elle ne figure en fait dans le droit public européen que depuis le milieu du dix-septième siècle. Toutefois il en est fait mention bien antérieurement à cette époque dans l'histoire du Portugal.

Le premier duc de Bragance fut Alphonse, fils naturel de Jean Ier et petit-fils de Pierre Ier, dit le Cruel. La ville de Bragance, capitale de la province de Traz-os-Montes, fut érigée en duché pour lui et sa famille en 1442, sous la minorité d'Alphonse V, son neveu. La famille de Bragance, très puissante parmi la noblesse de Portugal, se vit portée au premier rang en 1578, en la personne de Jean Ier, duc de Bragance, époux de Catherine, petite-fille et héritière d'Emmanuel, roi de *Portugal*. Ce droit, quoique revendiqué à cette époque par ses deux représentans, demeura sans satisfaction jusqu'à la révolution de 1640, qui renversa la domination de l'Espagne et fit monter sur le trône de Portugal Jean IV, duc de Bragance. Voici la série des rois de Portugal sortis de cette maison:

JEAN IV, né en 1604, mort en 1656.

ALPHONSE VI, fils de Jean IV et de Louise-Françoise de Guzman, détrôné en 1667, mort en 1683.

PIERRE II, frère d'Alphonse, régent en 1667, roi en 1683, mort en 1706.

JEAN V, fils de Pierre II et de Marie-Sophie-Isabelle, fille de l'électeur palatin, né en 1689, roi en 1706, mort en 1750.

JOSEPH Ier, fils de Jean V et de Marie-Anne d'Autriche, né en 1714, roi en 1750, mort en 1777.

MARIE Ire, fille de Joseph Ier et de Marianne-Victorine, Infante d'Espagne; née en 1734, mariée à l'Infant de Portugal don Pédro, son oncle, reine en 1777, morte en 1816.

JEAN VI, fils des précédens, né en 1767, régent en 1790 par suite de l'aliénation mentale de sa mère, roi en 1816, mort en 1826. C'est lui qui a commencé à jeter les fondemens de l'indépendance de la nation brésilienne, en faisant du Brésil, en 1815, un royaume particulier.

PIERRE Ier (don Pédro) fils de Jean VI et de Charlotte-Joachime, né en 1798, élu empereur constitutionnel du Brésil par la nation en 1822, roi de Portugal en 1826 par la mort de son père. A son avénement, après avoir promulgué une charte constitutionnelle, il a abdiqué volontairement la royauté du Portugal en faveur de Marie II (dona Maria), sa fille; en 1831, une révolution à Rio-Janeiro l'a obligé à abdiquer également la souveraineté du Brésil en faveur de son fils Pierre II (don Pedro II). Pierre Ier est mort glorieusement en 1834, après avoir chassé du Portugal, les armes à la main, son frère don Miguel, usurpateur de la couronne de 1827 à 1832, et ramené ce pays dans la ligne des états constitutionnels.

La maison de Bragance occupe aujourd'hui deux trônes entièrement distincts: 1° celui de Portugal en la personne de dona Maria, née en 1819, de don Pedro et de Marie-Caroline-Josèphe-Léopoldine, archiduchesse d'Autriche, mariée en premières noces au duc de Leuchtemberg, fils d'Eugène de Beauharnais, et en secondes noces en 1836 à un prince de Saxe-Cobourg, reine de Portugal en 1824, déclarée majeure en 1834; 2° celui du Brésil en la personne de Pierre II, né des mêmes, le 5 décembre 1825, proclamé empereur en 1831, sous l'administration d'un conseil de régence.

BRAHMANISME et BOUDDHISME. Tout ce que nous savons aujourd'hui sur les religions de l'Inde est le fruit des études qui ont été faites pendant ces cinquante dernières années. Notre ignorance jusque là était complète. On peut s'en faire une idée en ouvrant l'Encyclopédie de Diderot. Consultez dans ce recueil les articles *Brachmanes*, *Bramines*, *Philosophie des Indiens*, etc.; vous n'y trouverez qu'un amas d'incroyables absurdités. Quelques notions tirées des auteurs grecs s'y trouvent amalgamées avec le peu de renseignemens qu'avaient pu donner à cette époque les voyageurs modernes, de façon à produire le chaos le plus indigeste. Croirait-on, par exemple, qu'on y définit les bramines indiens les bonzes du dieu Fô, et qu'on y affirme que Brahma est le dieu des disciples de Confucius? La Bibliothèque Orientale de d'Herbelot, sans être aussi fautive, n'est pas beaucoup plus riche. L'ouvrage le plus étendu et le plus véridique que l'on possédât alors sur la religion indienne est intitulé: *Le Théâtre de l'idolâtrie, ou la porte ouverte pour parvenir à la connaissance du paganisme caché*. L'auteur, Abraham Roger, était un ministre protestant qui, pendant dix ans de mission sur la côte de Coromandel, put en effet recueillir des renseignemens assez amples et assez exacts sur le culte des Indiens. Mais comme il voit partout l'œuvre du diable dans ce culte ennemi du sien, ses récits, empreints de l'horreur religieuse qu'il éprouvait, ressemblent à ces descriptions du sabat que les malheureux sorciers du moyen âge faisaient de bonne foi devant leurs juges en présence des bûchers. Enfin, en 1782, le naturaliste Sonnerat publia son *Voyage aux Indes et à la Chine*. La vérité commence à se faire jour dans cet ouvrage. Les croyances et les cérémonies des Indous sont décrites par Sonnerat avec lucidité. Ce qui lui manque, c'est la connaissance des anciens monumens de la littérature sacrée. A cette époque, tout ce qu'on savait de ces monumens était si incertain, qu'on avait été jusqu'à prendre pour un des Védas un traité de controverse contre le Vichnouisme, écrit très probablement par quelque missionnaire chrétien caché sous le manteau d'un brahme; si bien que Voltaire, trompé sur ce livre, l'avait gravement déposé à la Bibliothèque du roi comme étant l'*Ezour-Vedam* (l'*Yadjour* ou *Yadschour-Veda*, le second des Védas). Sonnerat lui-même ne croyait

pas que les Védas existassent encore de nos jours, et tout ce qu'il put consulter et rapporter en Europe des livres religieux de l'Inde, ce furent deux ou trois Pourânas qu'il se proposait, dit-il, de traduire du tamoul. Après Sonnerat, d'autres voyageurs ont continué et perfectionné l'exposition du panthéon indien et des cérémonies religieuses des Indous. Les ouvrages du P. Paulin de Saint-Barthélemy (*Systema Brahmanicum*, etc.) et de la Chanoinesse Polier (Mythologie des Indous), méritent surtout d'être cités. Le P. Paulin, en même temps qu'il décrit l'état actuel des religions de l'Inde, a essayé un système d'explication de ces religions et de leurs différens rapports avec le paganisme antique. L'ouvrage de Polier, moins savant et où se trouvent d'innombrables erreurs de noms, renferme des extraits nombreux des Pourânas et du Ramâyana. Enfin, pour terminer ce que nous avons à dire des voyageurs qui se sont appliqués à nous faire connaître *de visu* le culte actuel des Indiens, un missionnaire français, l'abbé Dubois, après avoir séjourné trente ans dans l'Inde, a fait paraître en Angleterre, en 1807, le recueil de ses observations, réimprimé en France sous les yeux de l'auteur, en 1825, sous le titre de : *Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde.* Non seulement ce livre renferme un précis fort bien fait de l'état actuel des Indiens de la Presqu'île au sud du fleuve Krichna, mais il contient sur les cérémonies religieuses, et en particulier sur le rituel des brahmes, des détails que l'on chercherait vainement ailleurs.

Mais l'observation directe de l'état actuel de l'Inde par des voyageurs patiens et curieux, ne nous aurait instruits que fort médiocrement, si en même temps l'étude des langues ne nous avait pas permis de pénétrer dans les monumens historiques. Anquetil-Duperron et William Jones ont eu l'honneur, comme tout le monde sait, d'ouvrir avec un courage héroïque la grande croisade pour s'emparer de ce trésor de la tradition de l'humanité si long-temps enfoui chez les Brahmes. Honneur à Anquetil qui commença à l'âge de vingt-trois ans, en 1754, ce qu'il appelait sa *mission* de l'Inde en se faisant soldat, et qui poursuivit cette noble mission dans la misère jusqu'à la fin de sa vie. Honneur aussi à William Jones dont le cœur, comme il le raconte, palpitait de tant d'enthousiasme lorsque son vaisseau découvrit l'Inde, cette terre où les Anglais avaient bien pu déjà fonder leur empire, mais où ils n'avaient pas encore su recueillir autre chose que de l'or, du sang et des larmes.

William Jones fut le premier qui entrevit l'immensité des travaux à accomplir pour connaître véritablement l'Inde. « Sur quelque point de la littérature indoue qu'on jette les » yeux, disait-il, l'idée de l'infini se présente aussitôt. La » vie la plus longue ne suffirait pas pour lire tout ce qui est » écrit sur une matière quelconque. Contentons-nous de » choisir quelque point au milieu de cet océan sans limites. »

Après William Jones, il faut citer surtout, parmi les savans anglais, Wilford, Colebrooke et Wilson. L'un étonné et enchanté de trouver dans l'Inde les origines de toutes choses, poussa trop loin cette illusion décevante, et, trompé par les pandits qu'il employait à faire des recherches dans les livres indiens, il fut obligé de rétracter quelques unes de ses prétendues découvertes. Cependant il poursuivit ses recherches avec la même ardeur, et il est mort à Bénarès, dans la ville sainte des Brahmes, digne tombeau, comme on l'a remarqué, d'un archéologue si dévoué à l'Inde. Colebrooke, doué d'une critique plus sévère, a avancé la connaissance du système théologique des Védas et de divers systèmes de philosophie que William Jones n'avait pu qu'aborder. Wilson a surtout continué Jones sous le rapport de l'histoire positive, de la chronologie et de la littérature.

Voilà les premiers et les vrais fondateurs de tout ce que nous savons aujourd'hui sur l'Inde. Les quinze volumes des *Asiatic Researches* de la Société de Calcutta seront pour l'humanité à venir un respectable monument de la plus féconde des initiations que notre siècle pût recevoir.

La carrière une fois ouverte, les savans de tous les pays s'y sont élancés. Les Brahmanes eux-mêmes ont pris part à ce mouvement ; et ce n'est pas seulement Ram-Mohun-Roy, mort dernièrement à Londres, qui s'est signalé en se rapprochant de la civilisation européenne pour lui communiquer les secrets de l'Inde, et donner aux Indiens, s'il est possible, une impulsion progressive. Aujourd'hui, sur les bords du Gange, une foule d'hommes de la même caste, non seulement parlent la langue anglaise, mais composent dans cette langue des ouvrages de controverse religieuse, scientifique et politique.

L'Allemagne a pris, comme la France, une grande part à ce mouvement. Mais, en mettant de côté les travaux de pure linguistique qui ne doivent pas nous occuper ici, il nous semble que, sur les matières philosophiques, l'imagination aventureuse de ses savans a quelquefois plutôt embrouillé les questions qu'elle ne les a éclaircies. Nous n'en voulons pour preuve que la Symbolique de Creuzer, telle au moins qu'a commencé à nous la donner M. Guigniaut (*Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques*). Il est difficile, à notre avis, de concevoir quelque chose de plus confus et de plus incohérent que cet amas de suppositions, souvent romanesques, échappées à la verve pétulante des Allemands. Gœrres, Schlegel, Maïer, Muller, Ritter, une foule d'autres encore cités dans cet ouvrage, ont chacun leur système ; l'auteur principal, Creuzer, a le sien ; et cependant le traducteur, en refondant l'ouvrage de Creuzer, a cru pouvoir amalgamer toutes ces idées contradictoires et les réunir toutes par un singulier éclectisme, pour la plus grande satisfaction du lecteur : preuve incontestable qu'aucune n'a ce degré de simplicité et de clarté qui satisfait l'esprit et repousse les opinions différentes, comme la lumière les ténèbres. Quand on a lu ce livre, il semble impossible de conserver sur la religion de l'Inde une seule idée claire. Aussi nous concevons le dédain que quelques savans, Klaproth entre autres, ont affecté pour les mythologistes de l'Allemagne.

Cependant il faut savoir gré aux théoriciens allemands de leurs tentatives. Ils ont posé des questions qu'il fallait poser, et ils ont pris plus sérieusement peut-être qu'on ne l'a fait dans aucun autre pays, ce qui devait être pris sérieusement, la religion.

Il ne s'agit pas en en effet seulement des Indiens quand on traite de la religion de l'Inde, il s'agit de l'humanité. Voilà une religion certainement antérieure à toutes les autres religions du monde, et où toutes les religions et toutes les philosophies semblent avoir leurs racines. Car, qu'est-ce, je le demande, que l'Egypte, sinon, à beaucoup d'égards, une reproduction de l'Inde ? Le polythéisme grec tout entier ne semble-t-il pas les débris épars d'un système plus unitaire et plus complet, qui est arrivé aux Grecs par parties, comme les fragmens d'un astre brisé ? La philosophie ne baigne-t-elle pas ses racines dans l'Inde par Pythagore et Platon ? Le christianisme ne consiste-t-il pas essentiellement dans la Trinité, et la Trinité ne se retrouve-t-elle pas au fond de la religion de l'Inde ? Si donc l'humanité a erré fondamentalement dans l'Inde, voilà l'humanité atteinte et convaincue d'erreur et de folie, non pas seulement dans ses commencemens et dans sa source, mais dans sa suite et son développement. Cette réflexion aurait dû rendre, ce semble, plus circonspects tant de savans qui, prenant pour une simple matière d'érudition les questions religieuses, ont souvent donné, des choses les plus saintes, des explications indignes de la majesté du sujet.

Au surplus, de l'aveu de tout le monde, il se passera bien du temps avant que l'Inde soit connue, et qu'on puisse résoudre les problèmes qu'elle soulève. Soixante siècles de la vie d'un pays aussi vaste que l'Europe, sont tombés tout-à-coup sous nos yeux. Dans ces immenses débris que le flot

du temps apporte sur nos rivages, nous découvrons pêle-mêle des idées, des systèmes, des civilisations différentes; mais nous n'avons pas d'histoire, pas de chronologie pour les distinguer et les classer. Ce peuple a toujours vécu pour ainsi dire dans l'idée de son éternelle métempsychose, sans tenir compte du temps. Tout ce qu'on sait de ses annales, c'est à d'autres nations, c'est aux Grecs, aux Arabes, aux Chinois, qu'on le doit. Tout ce qui précède le quatrième siècle avant Jésus-Christ dans l'histoire de l'Inde est complètement obscur. Et pourtant voilà des livres, voilà des monumens qui nous emportent, malgré nous, dans les régions de la haute antiquité! Que penserait-on, dans quelque siècle reculé, si tout-à-coup, après une ignorance complète de l'existence de notre Europe, une découverte inattendue offrait aux habitans de quelque lointain continent tous les débris amoncelés de notre civilisation européenne de trente siècles? L'Inde nous offre aujourd'hui un spectacle assez semblable. Nous y trouvons tous les systèmes, une sorte d'idolâtrie et de fétichisme à côté du spiritualisme le plus raffiné, le panthéisme matérialiste à côté du panthéisme en Dieu pur esprit; nous y trouvons trois ou quatre religions différentes, entées les unes sur les autres. Puis, de l'Inde elle-même, si nous passons à ses rapports avec les religions de l'antiquité, voilà des similitudes qui nous conduisent à tout ramener à l'Inde. Nous retrouvons, par un subit éclair, dans sa langue, dans ses croyances, dans ses mœurs, dans sa religion, l'explication de toute l'antiquité. Mais quand il s'agit de préciser ces rapports, quelles difficultés et quelles incertitudes! Si donc nous ne sommes plus sur les Indiens dans cette heureuse et complète ignorance où l'on était au milieu du dix-huitième siècle, avouons que les cinquante ans d'études qui viennent de s'écouler n'ont fait que nous conduire à une autre espèce d'ignorance. Après tout, nous ne sommes encore, quant aux livres de l'Inde, qu'au bord d'un océan. Les Védas ne sont pas traduits, et à peine a-t-on quelques parties traduites des autres traités religieux ou ouvrage de philosophie, des grandes épopées, et du théâtre.

On ne s'attend pas, d'après ce que nous venons de dire, à trouver ici une exposition dogmatique de la religion de l'Inde. Le lecteur ne peut exiger de nous que d'avoir consciencieusement recueilli, à son usage, les faits les plus instructifs et les plus concluans. C'est de ce rôle que nous allons essayer de nous acquitter.

§ 1. *Des livres sacrés des Indiens.*

Nous commencerons par donner quelques renseignemens sur les livres sacrés des Indiens.

Les brahmines se sont montrés long-temps fort jaloux de leurs livres; ils en refusaient avec obstination la connaissance aux étrangers. Cette réserve, dont on leur a souvent fait un crime, était toutefois assez naturelle; car la loi religieuse défend aux brahmes, sous des peines sévères, de communiquer les livres sacrés même aux Indous des castes supérieures. William Jones, Wilkins, et plusieurs autres savans, eurent à surmonter les plus grandes difficultés pour aborder les Védas; ils ne les ont vaincues qu'à force de persévérance. Il est même à croire que l'or des Anglais a rendu les brahmines plus traitables; car ils passent pour très avares, et la cupidité a pu faire taire les scrupules de leur conscience. Le colonel Polier, qui avait résidé plusieurs années dans l'Inde, d'abord au service de l'Angleterre, et ensuite à la cour de l'empereur Shâh-Alloum, parvint à se procurer une copie complète des quatre Védas, en onze volumes in-folio, écrits en sanscrit avec des caractères dévanagaris (le plus ancien des alphabets indiens aujourd'hui connus), et il en fit hommage au Musée britannique. On put croire que c'était la première fois que l'Europe possédait les Védas; cependant ils se trouvent également au nombre des manuscrits de notre grande Bibliothèque de Paris, et nous pensons qu'ils y étaient déposés avant l'envoi du manuscrit de Londres.

L'authenticité des manuscrits des Védas est incontestable. Un géographe anglais, Pinkerton, avait mis en avant que les Védas, tels que nous les possédons, pouvaient bien être supposés. Colebrooke a pris soin de lui répondre. Il montre comment les diverses copies faites successivement n'ont pas pu être altérées, soit à cause des tables de matières qui accompagnent cet ouvrage, soit par l'existence des divers commentaires qui lui ont donné pour ainsi dire un état fixe et immuable, et qui eux-mêmes ont produit, de siècle en siècle, des commentaires nouveaux. « Les grammaires sanscrites, ajoute Colebrooke, abondent en exemples pris dans » les Védas, pour expliquer les anomalies de l'ancien dialecte, et le texte des Védas répond à ces exemples. Les » ouvrages philosophiques, principalement ceux des mimansas et des védantas, s'ils ont besoin d'appuyer une » proposition par une autorité décisive, rapportent de longues citations des Védas. D'anciens recueils d'aphorismes, » mille traités sur les cérémonies ou les pratiques religieuses, » des rituels de prières, des commentaires de tous ces écrits, » ont également pour principal texte divers passages des Védas. Manou dans ses Institutions, tous les législateurs qui » furent ses contemporains ou qui sont venus après lui, citent fréquemment les Védas. Les anciens auteurs de traités » de morale, tous ceux qui ont écrit sur une branche quelconque de littérature, les astronomes, les médecins, les » poètes, les fondateurs même des sectes hétérodoxes, ont » rempli leurs ouvrages de fragmens extraits des Védas. Et » l'on aurait supposé, forgé de faux Védas, livres d'une excessive longueur! Dites aussi qu'on a forgé ces milliers de » volumes écrits sur diverses matières de théologie, de philosophie, ou de littérature, répandus parmi tous les peuples qui habitent l'Hindoustan et la Péninsule; livres tout » pénétrés de l'esprit des Védas, et tout chargés de leur texte » en d'innombrables citations. »

Le mot *véda* est, dit-on, une forme du mot sanscrit *vidya*, science. On rattache à ce radical le *videre* des Latins, de même qu'une foule de mots répandus dans beaucoup de langues de l'Asie et de l'Europe. Les Védas sont donc les sciences par excellence, la connaissance la plus élevée, la véritable science, c'est-à-dire la connaissance de Dieu et de nous-mêmes. Il existe en sanscrit un livre rare et curieux intitulé *Vidyadersa*, ou revue des connaissances de l'homme. Un pandit, qui l'a analysé, commence ainsi une sorte d'exposition encyclopédique, en rattachant toutes les connaissances aux Védas et les Védas eux-mêmes à la science en général: « Il y a, dit-il, dix-huit vidyas, ou branches des » connaissances réelles et véritables. Les quatre premiers » vidyas sont les immortels Védas, révélés évidemment par » la Divinité. Des Védas sont sortis les quatre *oupavédas* » qui traitent de la médecine, de la musique dans un but religieux pour élever l'âme à Dieu, de l'art de la guerre à » l'usage de la tribu des Chatryas (la seconde tribu), des professions mécaniques à l'usage des autres tribus, etc. »

La collection des Védas, telle qu'elle existe aujourd'hui, se compose donc de quatre parties, ou de quatre Védas. Le premier est appelé *Rig-Véda*, le second *Yadjour-Véda*, le troisième *Sama-Véda*, et le quatrième *Atharva-Véda*.

Chaque Véda, ou livre, est lui-même subdivisé en shâkas, ou sections, portant différens noms. Chacune de ces sections renferme des *mantras* ou prières, et des *brâhmanas*, récits théologiques, dans lesquels se trouvent inclus des *oupanichadas*, espèces de poèmes métaphysiques, empreints souvent de l'imagination la plus majestueuse et la plus sublime. Il semble que le but commun de ces oupanichadas est d'enseigner aux hommes les moyens de se réunir à Dieu, de se diviniser pour ainsi dire. Aussi quelques indianistes donnent pour étymologie à ce mot la signification de *ce qui va sur et dans*, ce qui s'élève et pénètre.

La division des Védas en quatre parties est fondée sur ce

que les prières contenues dans le premier Véda sont en vers, que celles du second sont en prose, et que celles du troisième sont destinées à être chantées. Toutes les prières employées dans les cérémonies du culte appartiennent aux trois premiers Védas; celles qui sont renfermées dans le quatrième, l'*Atharva*, ont un caractère particulier. Avant qu'on se fût procuré la collection complète des quatre Védas, ceux mêmes qui croyaient à l'existence de ce livre ne pensaient pas que l'*Atharva* existât. Il paraît que les brahmes le tenaient encore plus caché que les autres, parce qu'il prescrit, dit-on, les sacrifices sanglans et même ceux de victimes humaines. Au dire des voyageurs, il passe dans l'Inde pour renfermer les secrets de la magie, et celui qui l'aurait en sa possession ne manquerait pas de s'attirer l'imputation de sorcier. Ce qui est remarquable, c'est que les plus anciens écrivains qui parlent des Védas ne parlent jamais que de trois Védas, qu'ils désignent par le mot composé de *Sig-Yadjour-Rama*. Un savant anglais, M. Holwel, en avait conclu que l'*Atharra* est beaucoup moins ancien que les trois premiers livres. William Jones et Wilkins ont achevé de le démontrer. La comparaison des styles fournit, dit-on, une preuve évidente à l'appui de cette opinion. Tout homme qui connaît le sanscrit lira l'*Atharva* presque tout entier sans le secours d'aucun dictionnaire; mais le style des autres Védas a tellement vieilli, la plupart des mots sont d'un usage si peu ordinaire, qu'on dirait qu'ils sont écrits dans un dialecte différent; et la vérité, c'est qu'il est très peu de brahmes, même à Bénarès, qui puissent les comprendre. Une objection se présentait pourtant. Dans le onzième livre de Manou, l'*Atharva* est nommé; il y est même désigné sous le titre pompeux de Véda des Védas, et un commentateur dit que si les trois premiers Védas sont seuls mentionnés par les anciens auteurs, c'est que l'*Atharva* n'est qu'un corollaire des autres, et qu'il en contient la substance. Mais il est à remarquer que ce passage prétendu de Manou ne se trouve que dans une copie moderne apportée de Bénarès, et qu'il manque absolument dans les copies le plus authentiques; et comme, en d'autres endroits de son ouvrage, Manou ne parle que de trois Védas, il y a tout lieu de croire que le passage unique dont on s'appuie a été interpolé. Quoi qu'il en soit, Colebrooke dit que l'*Atharva-Véda* ne renferme guère que des formules d'imprécation contre les ennemis, et des prières pour détourner de soi les calamités; que ces prières ne servent qu'à des cérémonies toutes spéciales, et qu'ainsi l'*Atharva* est pour ainsi dire en dehors du culte habituel des Indous. Suivant le même écrivain, le *Rig-Véda* contient plus de panégyriques que de véritables prières; le *Yadjour-Véda* traite principalement des oblations et des sacrifices; le *Sama-Véda*, plus que les autres, est réputé saint; les hymnes qu'il renferme sont douées d'une efficacité particulière pour effacer les péchés.

A quelle époque les Védas ont-ils été rassemblés dans la forme où nous les possédons aujourd'hui?

Les Indiens attribuent la compilation et l'arrangement des Védas, tels qu'ils ont été conservés jusqu'à nos jours, à *Vyasa*. Vyasa serait aussi l'auteur des dix-huit *Pouranas* dont nous allons parler tout à l'heure; il aurait également composé le grand poème épique intitulé *Mahâbârata*, qui contient 250,000 vers de seize syllabes chacun; enfin on le regarde comme le fondateur de la philosophie *vêdânta*, philosophie basée sur les Védas, et à ce titre on lui attribue, entre autres ouvrages, un recueil de 555 aphorismes, dans lesquels se trouvent concentrés tous les préceptes de cette philosophie. Il est évident que la vie la plus longue ne suffirait pas à la transcription de tant d'ouvrages. On a conjecturé avec vraisemblance que le nom de Vyasa désigne moins un individu qu'une réunion de collecteurs des anciennes traditions, ou bien une époque entière de la littérature sanscrite. Il est souvent question de Vyasa dans les ouvrages mêmes qu'on lui attribue. Ainsi dans le *Bagavatta-pourana*, des pénitens rassemblés autour d'un saint personnage nommé *Souda*, dans le désert de Naëmissar, lui demandent de leur raconter l'histoire de Vichnou; et Souda leur récite le *Bagavatta* qu'il sait par tradition. « Vyasa, » dit-il, était fils de Brahma, mais né par une influence par- » ticulière de Vichnou. Il se rendit dans un désert au bord » de la rivière de Sarasvati, et il y travailla à remplir son » esprit de toutes les connaissances relatives à la Divinité. Il » mit par écrit les quatre Védas, et ajouta à ces livres saints » celui nommé Bârata (le *Mahâbârata*), comme un cin- » quième Véda pour la quatrième tribu. Il donna le premier » livre des Védas, nommé *Rig*, à lire à son disciple Paila; » le second, nommé *Yadjour*, à Vaissampayana; le troi- » sième, nommé *Sama*, à Jaïmini; le quatrième, nommé » *Atharva*, à Soumanta. Le *Bârata* et les dix-huit *Pouranas* » échurent à Souga. Mon père Souga m'enseigna le Bârata » et les dix-huit Pouranas. C'est ainsi que ces livres ont été » connus dans le monde. » Il est assez naturel de voir dans ce récit la trace d'une espèce de grande division de l'enseignement des livres sacrés. Il est remarquable que dans ce même Pourana, Souda, qui est censé le raconter, est appelé et s'appelle lui-même tantôt *fils de Vyasa*, tantôt fils de ce *Souga*, que nous venons de voir désigné comme un des disciples de Vyasa. Cette qualification de *fils de Brahma* donnée à Vyasa, que l'on fait en même temps naître par une influence particulière de Vichnou, ne serait-elle pas de même nature? c'est-à-dire n'indiquerait-elle pas que cette grande compilation de la littérature sacrée est l'ouvrage des Brahmes à l'époque où les doctrines du vichnouisme donnèrent un nouvel essor et une nouvelle direction à l'esprit religieux?

Quoi qu'il en soit, les livres indiens rapportent l'existence de Vyasa au commencement du quatrième âge. « Voici, di- » sent les pénitens à Souda dans le Pourana déjà cité, voici » le *cali-youga* (l'âge actuel du monde) qui commence son » cours, et nous redoutons les atteintes de ce temps de mal- » heur et de perversité. Rendez-vous à nos instances, il- » lustre fils du grand Vyasa; conduisez-nous dans la route » de la perfection, etc. » Or, suivant les calculs des Indiens, le commencement du cali-youga remonte à 3,000 ans précisément avant notre ère. Un écrivain anglais, Dow, confiant dans les récits des brahmines, donne en effet aux Védas, dans leur forme actuelle, 4,800 ans d'antiquité; et cette opinion a trouvé d'abord en Europe de nombreux partisans. William Jones, sans indiquer aucune date précise, se borne à dire que les Védas remontent à la plus haute antiquité, et qu'aucune autre composition sanscrite ne leur est antérieure, ce qu'il décide d'après la comparaison de leur style avec celui des Pouranas et des Lois de Manou. Il croit, du reste, que l'époque de Vyasa n'est en aucun cas postérieure au treizième ou quatorzième siècle avant Jésus-Christ. Cette opinion, qui donne à ces livres au moins 3,000 ans d'antiquité dans leur forme actuelle, les fait presque contemporains de Moïse suivant la chronologie d'Eusèbe. Mais elle laisse pourtant une latitude de deux ou trois siècles à ceux qui voudraient faire dériver la Révélation indienne de la juive. C'est peut-être uniquement à ce titre que William Jones a énoncé cette date. Au surplus, des écrivains attachés ostensiblement au christianisme et au catholicisme n'ont pas fait difficulté de reconnaître aux Védas actuels quatre mille ans d'antiquité, ce qui les ferait antérieurs d'environ quatre siècles à l'époque assignée à Abraham, et les rendrait contemporains du déluge de Noé.

Si cette antiquité étonne, il faut encore considérer qu'il ne s'agit que de l'arrangement et de la forme actuelle des Védas; car, quant au fond, les Brahmes soutiennent que les différens hymnes, récits et poèmes qui composent ce livre, sont d'une époque bien plus reculée. Théologiquement ils les regardent comme éternels et antérieurs à toute époque et à toute création du temps, par la raison que c'est la pa-

role divine, la parole de Brahma. Cependant, ainsi que les chrétiens, tout en considérant leurs livres sacrés comme la parole de Dieu révélée, en rapportent pourtant les différentes parties soit à Moïse, soit aux divers prophètes juifs, soit aux auteurs inspirés du Nouveau Testament, les Brahmes les plus pénétrés de l'éternité des Védas ne font pas difficulté de désigner les divers auteurs inspirés qui les ont produits. Les copies des Védas sont ordinairement accompagnées d'une table en forme d'appendice; tous les Brahmes en reconnaissent l'authenticité. Elle contient les titres de toutes les pièces qui forment ce volumineux recueil, et les noms des auteurs qui les ont composées. Suivant cette table, c'est à Vischouamitra que sont dus tous les hymnes de la troisième shaka du *Rig-Véda*, à Vaschistha ceux de la septième, à Bouddha (l'ancien Bouddha, tige de la famille de Chandra ou la lune) et autres descendans d'Atri ceux de la première, etc. Dans les seconde et troisième sections de ce Véda, les auteurs sont en bien plus grand nombre. Parmi eux on remarque Agastya, Kaschiapa, Angira, Jamadegni fils de Brighou, Vrihaspati, Narouda, Goutama et Nodhas son fils, Paraschara, grand-père de Vyasa lui-même, etc. Une chose digne de remarque, c'est que parmi les auteurs des hymnes du *Rig-Véda*, on voit des souverains et des princes de la famille royale.

Nous venons de décrire la forme et la division matérielle des Védas, cette Bible de l'Inde, bien plus vaste que la nôtre. Mais que contiennent réellement ces fameux livres? On les décrit comme un bibliographe décrirait un ouvrage rare qu'il n'aurait pas lu; mais véritablement on ne les connaît pas encore. Une savante dissertation de Colebrooke dans le huitième volume des *Asiatic Researches* de Calcutta, et plusieurs fragmens traduits en anglais par le brahme Ram-Mohun-Roy, voilà tout ce que les indianistes nous ont donné sur les Védas jusqu'à présent. Un savant allemand, M. Rosen, a en outre publié à Londres un specimen du texte du *Rig-Véda*: et tout récemment un jeune orientaliste, M. Poley, qui s'est déjà fait connaître en Allemagne par la publication et la traduction d'un fragment d'un Pourana, vient de commencer à publier à Paris la partie théologique des Védas, ou les Oupanichads, texte et version française. Il annonce en même temps les *Védanta-Soûtras* ou livres de la philosophie dérivée des Védas. Rien ne serait plus utile que cette double publication où les livres inspirés et ceux qui s'en appuient viendraient s'expliquer les uns par les autres. Quoique M. Poley soit un des collaborateurs de notre Encyclopédie, nous ne craignons pas qu'on nous fasse reproche si nous provoquons le public à encourager une entreprise pour laquelle il faut tant de dévouement, et dont le résultat serait si utile à l'avancement de nos connaissances.

Je me trompe pourtant en disant que nous ne possédons des Védas que ce que je viens d'indiquer. Même avant que les manuscrits sanscrits eussent été étudiés, nous avions déjà de ces livres une certaine connaissance, fort obscure, il est vrai, par la traduction qu'Anquetil publia en 1801, en deux volumes in-4°, de cinquante des Oupanichads d'après une version persane. Mais cette traduction d'Anquetil intitulée *Oupnek'hat, seu Theologia et philosophia indica*, est malheureusement reconnue non seulement comme très fautive, mais même comme presque inintelligible. La traduction persane sur laquelle travailla Anquetil date du milieu du dix-septième siècle, ainsi que le prouve la curieuse préface qui la précède et dont voici un abrégé : « L'an de l'hégire 1050 (de J.-C. 1640), Mohammed-Dara-Schekouh (frère aîné de l'empereur Aurengzeb, et tué par son ordre en 1657), voyageant dans le beau pays de Cachemire, y trouva Molaschah, le plus docte des Islamites. Alors il fit recueillir des livres mystiques pour s'instruire sur la doctrine de l'union à Dieu qui est obscure dans l'Alcoran, et qui demeure presque inconnue. Il se fit apporter les livres divins, la Loi de Moïse, les Psaumes de David, et l'Évangile. N'y trouvant rien d'assez clair, il eut recours aux Indiens, dont une caste fort ancienne parlait beaucoup de l'union à Dieu. Chez cette caste, au-dessus de tous livres divinisés, aient les quatre Védas, envoyés du ciel aux prophètes, et contenant la vraie doctrine sur le secret de devenir un avec Dieu. L'*Oupnek'hat*, extrait de ces quatre livres, renferme ce qu'ils ont de plus excellent. Ce prince, animé de zèle pour la vérité, ayant cherché à découvrir l'union avec Dieu par le secours des langues (ou traditions) arabique, syrienne, persane et sanscrite, résolut de faire traduire en persan l'Oupnek'hat, vrai trésor en ce genre, afin d'en faire part aux Islamites. L'an de l'hégyre 1067 (de l'ère chrétienne 1656-1657), il fit venir de Bénarès, résidence des savans de cette caste, en la ville de Delhi, des pandits et des saniassis versés dans la connaissance des Védas et de l'Oupnek'hat, et fit traduire en persan cet excellent livre, qui est la source du Coran. » Anquetil adopta un système de traduction strictement littérale. Mais d'un côté la version persane était fort peu fidèle, ainsi que l'a prouvé notre collaborateur M. Pauthier, en mettant en regard le texte sanscrit et le texte persan de deux de ces Oupanichads (dans son Mémoire sur la doctrine du Tao), et d'autre part le latin d'Anquetil, mêlé de mots sanscrits, est d'une telle barbarie et d'une si profonde obscurité, qu'il faut l'attention la plus soutenue pour y démêler quelque sens : il est évident que la plupart du temps Anquetil lui-même traduisait sans comprendre. Cette publication si laborieuse aurait donc été à peu près inutile si Lanjuinais n'en avait pas traduit tout ce qu'il avait pu en saisir, dans une suite d'articles publiés dans le Magasin Encyclopédique, et reproduits depuis dans le Journal Asiatique (tomes II et III). Nous sommes entrés dans tous ces détails sur les travaux relatifs aux Védas, afin que le lecteur qui voudrait s'instruire davantage sur le contenu de ces livres célèbres trouvât au moins ici quelques indications propres à diriger ses recherches.

Après les Védas, les *Pouranas*, attribués, comme nous l'avons vu, à Vyasa, le collecteur des Védas, sont encore considérés comme divinement inspirés. Colebrooke dit qu'ils sont regardés comme un supplément des Védas, et qu'ils constituent réellement à ce titre un cinquième Véda. Leur nombre est si bien déterminé qu'on les appelle *les Dix-huit*. En voici les noms : *Brahma-pourana* (poème de Brahma), *Padma-pourana* (poème du Lotus), *Vichnou-pourana* (poème de Vichnou), *Siva-pourana* (poème de Siva), *Bagavata-pourana* (poème de l'adorateur de Chrisna), *Agni-pourana* (poème d'Agni, *l'esprit* du feu), *Narâda-pourana* (poème de Narâda), *Markandeya-pourana* (poème de l'homme immortel), *Brahma-vaivarta-pourana* (poème des transformations de Brahma), *Linga-pourana* (poème du Lingam), *Varaha-pourana* (poème de l'incarnation de Vichnou en sanglier), *Scanda-pourana* (poème de Scanda, fils de Siva), *Vamana-pourana* (poème de l'incarnation de Vichnou en brahmane nain nommé Vamana), *Vaïouchya-pourana* (poème des prédictions ou de l'avenir), *Courma-pourana* (poème de l'incarnation de Vichnou en tortue), *Garouda pourana* (poème de l'aigle de Vichnou), *Brahmanda-pourana* (poème de l'œuf de Brahma ou de la création), *Matsia-pourana* (poème de l'incarnation de Vichnou en poisson).

Les *Pouranas* sont un peu mieux connus que les Védas, mais il faut avouer que ce qu'on en sait se réduit encore à fort peu de chose. Les bibliothèques de Paris, de Londres, de Berlin, en renferment des manuscrits, mais qui ont été à peine étudiés. On a publié en 1788 une traduction française du *Bhagavad-pourana*, sous le titre de *Bagavadam ou Doctrine divine;* mais il paraît que cette traduction, faite sur une version tamoule, n'est qu'un abrégé fort incomplet de ce Pourana, dont M. E. Burnouf prépare en ce moment une édition et une traduction véritable. On ne possède des autres Pouranas que des fragmens.

Aussi les idées que l'on donne de ces poèmes sont-elles fort divergentes : les uns y voient de grands poèmes cycliques traditionnels; d'autres, l'histoire mythologique, servant de complément aux Védas; tandis qu'un savant cité dans l'ouvrage de Creuzer les envisage « comme des espèces d'encyclopédies élémentaires, destinées à la première instruction dans les écoles des brahmanes, et qui présentent, dans une sorte d'enseignement historique, de courtes expositions des dogmes et des connaissances développés et approfondis dans les autres livres sacrés, dont ils rapportent çà et là des extraits et citent des fragmens. » Il serait bien plus naturel, ce semble, de reconnaître d'abord l'opposition radicale de ces légendes entre elles, et d'y voir des symboles religieux fort opposés, les uns en faveur du sivaïsme, les autres en faveur du vichnhouïsme. Depuis un temps immémorial la religion de l'Inde est divisée en trois religions : l'une est la religion de Siva, l'autre celle de Viehnhou, la troisième est le brahmanisme proprement dit. Les Pouranas sont l'évangile des vichnhouïstes et des sivaïstes. Les Pouranas citent, il est vrai, les Védas et les reconnaissent; mais ils leur ont substitué un culte nouveau et tout différent du culte des Védas. Le dieu des Védas, Brahma, paraît dans les Pouranas tout-à-fait éclipsé par Siva et Vichnou. Ce qui est étrange, c'est que les Pouranas se citent les uns les autres, comme s'ils se reconnaissaient tous orthodoxes, et pourtant ils prêchent des dieux ennemis, de même qu'ils citent les Védas, contre lesquels ils semblent plutôt dirigés qu'ils n'en sont légitimement sortis.

A côté des Pouranas se présentent les deux grandes épopées, le *Ramayana*, où sont célébrées les actions de Rama, une des incarnations de Vichnou, et le *Mâhâbarata*, qui raconte les guerres entre les Pandous et les Kourous, guerres où intervient Chrisna, autre incarnation de Vichnou. Valmiki est supposé l'auteur du Ramayana, et Vyasa, comme nous l'avons déjà dit, l'auteur du Mâhâbarata. Ces poèmes n'ont pas encore été imprimés en entier; mais on en connaît déjà des parties considérables, et plusieurs savans en ont annoncé des éditions et des traductions complètes. Il paraît au surplus que ces deux ouvrages sont les seuls poèmes épiques qui jouissent parmi les Indiens d'une autorité vraiment religieuse, quoiqu'on en cite beaucoup d'autres qui sont également consacrés à célébrer les divinités vichnouïstes, et les hauts faits de Rama et de Chrisna.

Enfin un dernier monument considéré comme divinement inspiré, c'est le Code de Manou, *Manava-Dharma-Sastra*. C'est au premier Manou, surnommé Swâyambhouva, c'est-à-dire issu de l'Être existant par lui-même, que le *Livre de la Loi* est censé avoir été révélé par Brahmâ lui-même, et le richi Brighou est supposé l'avoir fait connaître. Ce code tel qu'on le possède aujourd'hui est en vers et composé de 2 685 slocas ou distiques. D'après ce que rapportent les auteurs indiens, il aurait d'abord été bien plus considérable. Abrégé d'abord en 12,000 distiques, il aurait été ensuite réduit à 4,000, et enfin réduit encore à l'étendue que nous lui connaissons aujourd'hui. On fait remonter cette dernière rédaction du Code de Manou au treizième siècle avant l'ère chrétienne. On appuye cette haute antiquité sur le style, qui a un caractère manifestement plus ancien que celui de tous les autres livres indiens, hormis les Védas, et sur cette circonstance que parmi les personnages historiques que l'on y trouve cités, aucun ne paraît postérieur au douzième siècle avant J. C. La réforme des Bouddhistes qui date de mille ans avant J. C. n'y est en aucun lieu mentionnée. Ce livre contraste, au reste, de la manière la plus frappante, avec les Pouranas et les poèmes dont nous venons de parler. Vichnou et Siva, qui sont tout dans ces poèmes, ne sont nommés ici qu'une seule fois en passant, et ne jouent aucun rôle, même secondaire, dans le système de créations et de destructions du monde exposé par Manou. Cela a donné lieu de supposer que le Code de Manou était, avec les Védas, le monument le plus pur du brahmanisme primitif, auquel serait venue ensuite se superposer et se mêler la religion de Vichnou et celle de Siva. Cependant on trouve dans les Védas mêmes les dieux du Ramayana et du Mâhâbarata, les dieux des divers Pouranas. Mais tout ce qui dans les Védas se rapporte à Vichnou et à Chrisna ne pourrait-il pas avoir été ajouté et appartenir à une époque postérieure? C'est une conjecture que fait Colebrooke. Il faut avouer que nous sommes sur tous ces points fondamentaux dans la plus profonde obscurité.

Après les livres que nous venons de nommer, et qui forment la Sainte Écriture des Indiens, viennent une multitude de traités de science et de philosophie, qui se lient intimement aux livres saints eux-mêmes, parce qu'ils appartiennent aux doctrines qui paraissent les avoir inspirés. Mais pour les énumérer, il nous faudrait parler des divers systèmes de philosophie des Indiens, ce que nous devons nous interdire ici. (Voyez INDE, § *Philosophie des Indiens.*)

§ 2. *De l'aspect que présente aujourd'hui la religion de l'Inde.*

Nous allons chercher dans le récit des voyageurs qui ont le mieux observé le culte actuel des Indous, les traits généraux de cette religion telle qu'elle existe aujourd'hui. On verra qu'il est difficile de n'y pas reconnaître trois religions qui, quoique mêlées ensemble, paraissent assez manifestement différentes. Voici un extrait du tableau que l'abbé Dubois fait des sectes indiennes :

« En général, les Indiens font profession d'honorer également les deux grandes divinités du pays, qui sont Vichnou et Siva, sans donner la préférence à l'un ou à l'autre. » Cependant on trouve parmi eux un très grand nombre de » sectaires dont les uns s'attachent exclusivement au culte » de Vichnou, et les autres à celui de Siva. Les premiers » sont généralement désignés sous le nom de *Vichnou-baktas*, qui signifie dévots de Vichnou, et les seconds sous » celui de *Siva-baktas*, ou dévots de Siva. On appelle encore » les uns *lingadarys* et les autres *nahmadarys*. Ces derniers noms leur viennent des marques distinctives qu'ils » portent pour se faire connaître. Celle des dévots de Vichnou est la figure appelée *nahmam*, qu'ils s'impriment sur » le front : elle est formée de trois lignes, une perpendiculaire » et deux obliques, qui, se réunissant à leur base, donnent » à ce signe la forme d'un trident : la ligne du milieu est » rouge; les deux lignes latérales sont blanches et tracées » avec une espèce de terre appelée *nahmam*, d'où dérive le » nom qu'on a donné à cette figure. La marque distinctive » des dévots de Siva est ordinairement le *lingam*. Ils le » portent quelquefois attaché à leurs cheveux ou à leurs » bras, renfermé dans un petit tube d'argent; mais le plus » souvent ils le suspendent à leur cou, et la boîte d'argent » qui le soutient leur descend sur la poitrine.

» Les dévots de Vichnou se trouvent en très grand nombre dans les provinces du sud et de la presqu'île.

» Outre le nahmam, qui est le signe le moins équivoque » de cette secte, on peut encore distinguer au costume ceux » qui le composent. Les toiles dont ils sont vêtus sont d'un » jaune très foncé, tirant sur le rouge. Plusieurs portent » sur leurs épaules, en guise de manteau, une espèce de » couverture piquée faite de morceaux de toutes couleurs. » Le turban qu'ils ont sur la tête offre aussi trois ou quatre » couleurs entremêlées. Quelques uns, au lieu de couverture, se mettent sur les épaules une peau de tigre, qui » descend jusqu'à terre. La plupart ont le cou entortillé » d'un long chapelet de grains noirs de la grosseur d'une » noix. Outre ce costume, qui approche assez de celui d'un » arlequin, les sectateurs de Vichnou, lorsqu'ils voyagent » ou qu'ils vont demander l'aumône, portent toujours avec » eux une plaque ronde de bronze et un gros coquillage appelé sangou; l'un et l'autre leur servent à faire du bruit

» pour annoncer leur approche. Tandis que d'une main ils » frappent avec une petite baguette sur la plaque de bronze, » qui rend un son semblable à celui d'une cloche, de l'autre » main ils portent à la bouche leur sangou, avec lequel ils » produisent, en y soufflant par un bout, des sons monotones, aigres et perçans. On voit toujours ces deux instrumens entre les mains des dévots de Vichnou qui font profession de demander l'aumône, et qui sont des espèces de » religieux mendians. Ils portent encore sur la poitrine une » espèce de médaille de cuivre, sur laquelle est gravée l'image du singe Anoumanta, ou quelqu'une des *avataras* » ou incarnations de Vichnou.

» On rencontre quelquefois des troupes de mille religieux » vichnouvistes allant en pèlerinage à quelque lieu vénéré. » Ordinairement ils chantent et dansent en mendiant. Leurs » poèmes sont des espèces d'hymnes en l'honneur de leurs » divinités.

» L'intempérance de ces moines, et en général de tous » les sectateurs de Vichnou, les fait voir d'un mauvais œil » par les autres Indiens. En effet, il semble qu'ils affectent » de se montrer sans retenue dans le boire et le manger, par » esprit d'opposition, et comme pour différer encore en cela » des linganistes, leurs adversaires, dont l'extrême sobriété » égale au moins celle des brahmes, si elle ne la surpasse » pas. Les partisans de Vichnou mangent ostensiblement de » toute espèce de viande, boivent sans scrupule et sans honte » l'arack, le jus de palmier appelé calou, et toutes les autres liqueurs et drogues enivrantes qu'on peut se procurer » dans le pays.

» La secte de Siva n'est guère moins répandue que celle » de Vichnou. Elle domine dans plusieurs provinces. A » l'ouest de la presqu'île, tout le long de cette longue chaîne » de montagnes qui forme la séparation des pays connus en » Europe sous les noms de Malabar et de Coromandel, les » linganistes ou dévots de Siva composent au moins la moitie » de la population, dans une étendue de plus de cent lieues, » du nord au sud.

» Ainsi que les brahmes, ils s'abstiennent de toute nourriture animale, de tout ce qui a eu un principe de vie, » comme les œufs, etc., et même de quelques productions de » la terre. Au lieu de brûler leurs morts, comme le font la » plupart des autres Indiens, ils les enterrent. Ils n'admettent pas les principes generalement reconnus par les autres castes concernant la souillure, principalement celle » qui est occasionnée par le flux menstruel des femmes, par » la mort et les funérailles des parens. Ils ont encore divers » autres usages qui s'écartent de la règle commune. Leur » indifference pour les prescriptions relatives à la souillure » et à la propreté a donné lieu à un proverbe indien dont voici » le sens : Il n'y a point de rivière pour un linganiste; ce » qui fait allusion à ce que ces sectaires ne reconnaissent » pas, au moins en plusieurs occasions, la vertu et le mérite des ablutions.

» Cependant le point qui m'a paru le plus remarquable » dans les principes professés par les dévots de Siva, c'est » qu'ils rejettent entièrement l'article fondamental de la religion du pays, c'est-à-dire le *maroudjamma*, ou la métempsychose. En conséquence de leurs doctrines particulières sur ce point important, ils n'ont pas les tyttys ou » anniversaires, et autres fêtes instituées pour célébrer la » mémoire des morts et pour leur appliquer les mérites des » prières et des sacrifices et les suffrages des vivans. Un linganiste n'est pas plus tôt enterré qu'il est oublié.

» Il existe aussi parmi eux une secte connue sous le nom » de *vira-sciva*, qui rejette la distinction des castes, et qui » soutient que le lingam rend tous les hommes égaux; un » pariah même qui a embrassé ce culte n'est pas à leurs » yeux inférieur à un brahme. Là où se trouvent le lingam, » disent-ils, là aussi se trouve le trône de la divinité, sans » distinction de rang ou de personnes; et l'humble chaumière du pariah où est ce signe sacré est bien au-dessus » du palais somptueux où il n'est pas.

» Des principes de croyance et des règles de conduite si » opposés à ceux des autres Indiens, et surtout des brahmes, ont dû rendre les linganistes odieux à ces derniers, » qui ne peuvent pas supporter la vue des djangoumas et » autres chefs de la secte.

» Les linganistes ont aussi parmi eux, ainsi que les nahmadarys, un grand nombre de religieux mendians, désignés sous les noms de pandârams, voilérous, djangoumas, etc. Plusieurs de ces pénitens de Siva n'ont d'autre » ressource pour subsister que l'aumône, qu'ils vont demander en troupe. Cependant quelques uns vivent retirés » dans des mattas, ou espèces de couvens, auxquels sont » ordinairement attachées quelques terres, dont le revenu, » joint aux offrandes des dévots, suffit à leur entretien. Les » Djangoumas, ou gourous de Siva, sont pour la plupart » célibataires.

» Le costume des dévots de Siva diffère peu de celui des » vichnouvistes. Les uns et les autres sont vêtus d'une façon » également bizarre. La couleur de leurs habits est le câvy, » c'est-à-dire un jaune très foncé tirant sur le rouge; couleur qui est d'étiquette obligée non seulement pour les » dévots de Vichnou et de Siva, mais encore pour toutes » les personnes qui font vœu de pénitence; elle est aussi » celle des gourous et de tout le clergé indien, des faquirs » maures, ainsi que des prêtres et des religieux consacrés » au culte de Bouddha, dans les pays au-delà du Gange.

» Les dévots de Siva ont, outre le lingam, quelques signes particuliers qui les font reconnaître aisément : tels » sont les longs chapelets de grains appelés roudrackchas, » grains de la grosseur, de la couleur et à peu près de la » forme d'une noix muscade, qu'ils portent suspendus au » cou; les cendres de fiente de vache dont ils se barbouillent » le front, les bras, et plusieurs autres parties du corps. » Mais leurs deux premiers objets de vénération sont le » lingam et le taureau.

» Quoique les enfans embrassent ordinairement le culte » de leurs pères, cependant, par leur naissance seule, ils ne » sont pas vichnouvistes ni linganistes. Ils ne sont admis » dans la secte de leurs parens qu'à un certain âge, et ils y » sont alors initiés par le gourou. La cérémonie qui a lieu » pour cela s'appelle *dikcha* (initiation). Elle consiste à prononcer sur le néophyte plusieurs mantrams ou prières adaptées à la circonstance, et à lui donner tout bas à l'oreille » quelques instructions secrètes; mais le tout dans un langage qui le plus souvent n'est pas même compris de celui » qui préside à la cérémonie. Après le dikcha, le nouvel » initié acquiert un droit perpétuel à tous les priviléges de » la secte dans laquelle il a été incorporé. Des personnes de » toutes les castes peuvent être admises dans la secte de » Vichnou et porter après cela sur leur front la figure nahmam, qui en est la marque distinctive. Les pariahs, ni » même les chakilys ou savetiers, ne sont pas exclus de » cette faveur : on observe même que partout ce sont les » basses tribus qui abondent dans cette secte.

» Je crois bien que l'initiation dans la secte de Siva ne » souffrirait pas plus de difficulté; mais comme, en s'y affiliant, on prend l'engagement de renoncer pour toujours à » l'usage de la viande et à celui des liqueurs enivrantes, les » basses tribus, où l'on en fait publiquement usage, trouvent » ces deux conditions trop dures. Aussi ne voit-on guère » dans cette secte que des sudras des hautes castes, et presque point de pariahs.

» Chaque secte exalte le Dieu qu'elle honore, et s'applique à abaisser celui de la secte opposée. Les dévots de » Vichnou prétendent que c'est au soin du leur qu'on doit » tout ce qui existe; que c'est à lui seul que Siva doit sa » naissance et son existence, puisque c'est lui qui l'a sauvé » dans plusieurs circonstances, où, sans cela, il ne pouvait

BRAHMANISME ET BOUDDHISME.

» éviter une perte certaine; qu'il est donc à tous égards infiniment au-dessus de Siva, et que lui seul doit être honoré.

» Les dévots de Siva, de leur côté, soutiennent opiniâtrément que Vichnou n'est rien, et n'a jamais fait que des bassesses capables de l'avilir et de le rendre odieux. Ils prouvent ces assertions par plusieurs traits de la vie de ce Dieu. Siva, selon eux, est le souverain maître de tout ce qui existe, et ils en concluent que lui seul mérite les adorations des hommes.

» Selon les vichnouvistes, porter le lingam est le comble de l'abomination. Selon leurs antagonistes, quiconque porte le nahmam sera tourmenté en enfer avec une espèce de fourche de la forme de cet emblème.

» Ces prétentions réciproques entraînent souvent des altercations et des rixes violentes. Les nombreuses bandes vagabondes de religieux mendians des deux sexes sont surtout promptes à les provoquer. On les voit former quelquefois des attroupemens pour soutenir de part et d'autre la préexcellence de leur culte, et là s'accabler d'injures, vomir un torrent de blasphèmes et d'imprécations, les uns contre Vichnou, les autres contre Siva, puis terminer par en venir aux mains.

» Dans ces dévotes bagarres, ce sont les vichnouvistes qui paraissent les plus ardens et les plus fanatiques; ils sont presque toujours les agresseurs. Comme cette secte se recrute en grande partie dans la lie du peuple, elle se plaît au trouble et au désordre. La secte de Siva, au contraire, composée des meilleures tribus des sudras, est beaucoup plus paisible et plus tolérante.

» La majeure partie des Indiens, et surtout les brahmes, ne prennent aucune part à ces querelles religieuses. Le système de ces derniers est d'honorer également les deux principales divinités du pays; et quoiqu'en général ils paraissent pencher pour Vichnou, ils ne laissent point passer un jour, sans offrir dans leurs maisons un sacrifice au lingam, l'emblème de Siva.

» Il y a cependant parmi les brahmes une secte particulière qui fait profession d'honorer Vichnou, sinon exclusivement, du moins d'une manière très spéciale. Les autres brahmes regardent ces brahmes *veichnavas* comme des schismatiques méprisables. La préférence qu'ils semblent accorder à une secte composée principalement de vils sudras et de la lie du peuple, l'affectation avec laquelle ils se montrent en public le front orné du nahmam, signe que les parialis et les chakilys eux-mêmes ont le droit de porter, sont autant de griefs qui les dégradent aux yeux de leurs nobles confrères. Aussi les brahmes veichnavas font classe à part dans la société. L'antipathie que ces deux ordres de brahmes ont les uns pour les autres se manifeste dans toutes les occasions.

» Le même mépris s'attacherait sans doute aux brahmes qui porteraient le lingam; mais je n'en ai jamais vu, et je ne crois pas qu'il y en ait dans le sud de la presqu'île, depuis les bancs du Krichna jusqu'au cap Comorin. Il y a pourtant, m'a-t-on dit, quelques districts, dans le nord, où des personnes de cette caste sont spécialement dévouées au culte de Siva, et portent toujours la figure emblématique de cette divinité. »

Ainsi non seulement trois hiérarchies religieuses et trois organisations différentes, mais trois cultes réellement divers, se montrent aujourd'hui chez les Indiens. Je le répète, quand on a lu cette exposition de l'abbé Dubois, qui s'accorde d'ailleurs parfaitement avec les récits des autres voyageurs, tels que Sonnerat, Polier, etc, on ne peut s'empêcher de reconnaître trois religions différentes dans l'Inde, plutôt que trois sectes diverses dans une même religion. La difficulté est de comprendre comment ces religions paraissent entées sur un certain fonds commun, tout en différant dans leur essence. Cette difficulté, nous l'avouons, est immense; mais, malgré tout, la distinction de ces trois cultes est un premier fait qu'il faut reconnaître. Cette distinction se fait jour dans l'état actuel de l'Inde, mais elle va se montrer avec une évidence encore plus grande dans les anciens monumens.

§ 3. *Du brahmanisme primitif.*

Au milieu des obscurités qui enveloppent ce sujet, ce que nous pouvons faire de mieux pour guider sûrement le lecteur, c'est de citer textuellement quelques pages du seul livre qui, en l'absence des Védas, passe pour l'expression la plus pure du brahmanisme véritable : nous voulons parler des *Lois de Manou*. Voici le début de ce livre; nous profitons de la traduction que M. Loiseleur-Deslongchamps en a publiée en 1834 :

« Manou était assis, ayant sa pensée dirigée vers un seul objet; les Maharchis l'abordèrent, et, après l'avoir salué avec respect, lui adressèrent ces paroles :

« Seigneur, daigne nous déclarer, avec exactitude et en suivant l'ordre, les lois qui concernent toutes les classes *primitives*, et les classes nées du mélange des premières.

» Toi seul, ô maître, connais les actes, le principe, et le véritable sens de cette règle universelle, existant par elle-même, inconcevable, dont la raison humaine ne peut pas apprécier l'étendue, *et qui est le Véda*.

» Ainsi interrogé par ces êtres magnanimes, celui dont le pouvoir était immense, après les avoir tous salués, leur fit cette sage réponse : « Ecoutez, » leur dit-il.

« Ce monde était plongé dans l'obscurité, imperceptible, dépourvu de tout attribut distinctif, ne pouvant ni être découvert par le raisonnement, ni être révélé; il semblait entièrement livré au sommeil.

» Quand la durée de la dissolution (*Pralaya*) fut à son terme, alors le Seigneur existant par lui-même, et qui n'est pas à la portée des sens externes, rendant perceptible ce monde avec les cinq élémens et les autres principes, resplendissant de l'éclat le plus pur, parut et dissipa l'obscurité, c'est-à-dire développa la nature (*Pracriti*).

» Celui que l'esprit seul peut percevoir, qui échappe aux organes des sens, qui est sans parties visibles, éternel, l'âme de tous les êtres, que nul ne peut comprendre, déploya sa propre splendeur.

» Ayant résolu, dans sa pensée, de faire émaner de sa substance les diverses créatures, il produisit d'abord les eaux, dans lesquelles il déposa un germe.

» Ce germe devint un œuf brillant comme l'or, aussi éclatant que l'astre aux mille rayons, et dans lequel l'Etre-Suprême naquit lui-même sous la forme de Brahmâ, l'aïeul de tous les êtres.

» Les eaux ont été appelées nârâs, parce qu'elles étaient la production de Nara (l'Esprit divin); ces eaux ayant été le premier lieu de mouvement (*ayana*) de Nara, il a, en conséquence, été nommé Nârâyana (celui qui se meut sur les eaux).

» Par ce qui est, par la cause imperceptible, éternelle, qui existe réellement, et n'existe pas pour les organes, a été produit ce divin mâle (*Pouroucha*), célèbre dans le monde sous le nom de Brahmâ.

» Après avoir demeuré dans cet œuf une année de Brahmâ, le Seigneur, par sa seule pensée, sépara cet œuf en deux parts;

» Et, de ces deux parts, il forma le ciel et la terre; au milieu il plaça l'atmosphère, les huit régions célestes, et le réservoir permanent des eaux.

» Il exprima de l'Ame suprême, le sentiment (*Manas*) qui existe par sa nature, et n'existe pas pour les sens; et avant la production du sentiment, l'Ahancâra (le moi), moniteur et souverain maître;

» Et, avant le sentiment et la conscience, il produisit le grand principe intellectuel (*Mahat*), et tout ce qui reçoit

» les trois qualités, et les cinq organes de l'intelligence desti-» nés à percevoir les objets extérieurs, et les cinq organes » de l'action, et les rudimens (*Tanmâtras*) des cinq élé-» mens.

» Ayant uni des molécules imperceptibles de ces six prin-» cipes doués d'une grande énergie, savoir les rudimens » subtils des cinq élémens et la conscience, à des particules » de ces mêmes principes, transformés et devenus les élé-» mens et les sens, alors il forma tous les êtres.

» Et parce que les six molécules imperceptibles émanées » de la substance de cet Etre-Suprême, savoir les rudi-» mens subtils des cinq élémens et la conscience, pour pren-» dre une forme, se joignent à ces élémens et à ces organes » des sens; à cause de cela, les sages ont désigné la forme » visible de ce Dieu sous le nom de Sarira (qui reçoit les six » molécules).

» Les élémens y pénètrent avec des fonctions qui leur sont » propres, ainsi que le sentiment (*Manas*), source inépui-» sable des êtres, avec des attributs infiniment subtils.

» Au moyen de particules subtiles et pourvues d'une forme, » de ces sept principes (*Pourouchas*) doués d'une grande » énergie, l'intelligence, la conscience, et les rudimens sub-» tils des cinq élémens, a été formé ce périssable univers, » émanation de l'impérissable source.

» Chacun de ces élémens acquiert la qualité de celui qui » le précède, de sorte que, plus un élément est éloigné » dans la série, plus il a de qualités.

» L'Etre-Suprême assigna aussi, dès le principe, à cha-» que créature en particulier, un nom, des actes, et une » manière de vivre, d'après les paroles du Véda.

» Le souverain Maître produisit une multitude de Dieux » (*Dévas*) essentiellement agissans, doués d'une âme, et une » troupe invisible de Génies (*Sâdhyas*), et le sacrifice insti-» tué dès le commencement.

» Du feu, de l'air et du soleil, il exprima, pour l'accom-» plissement du sacrifice, les trois Védas éternels, nommés » Ritch, Yadjous et Sâma.

» Il créa le temps et les divisions du temps, les constella-» tions, les planètes, les fleuves, les mers, les montagnes, » les plaines, les terrains inégaux.

» La dévotion austère, la parole, la volupté, le désir, la » colère, et cette création, car il voulait donner l'existence » à tous les êtres.

» Pour établir une différence entre les actions, il distingua » le juste et l'injuste, et soumit ces créatures sensibles au » plaisir et à la peine, et aux autres conditions opposées.

» Avec des particules (*Mâtrâs*) ténues des cinq élémens » subtils, et qui sont périssables à l'état d'élémens grossiers, » tout ce qui existe a été formé successivement.

» Lorsque le souverain Maître a destiné d'abord tel ou tel » être animé à une occupation quelconque, cet être l'accom-» plit de lui-même toutes les fois qu'il revient au monde.

» Quelle que soit la qualité qu'il lui ait donnée en partage » au moment de la création, la méchanceté ou la bonté, la » douceur ou la rudesse, la vertu ou le vice, la véracité ou » la fausseté, cette qualité vient le retrouver spontanément » dans les naissances qui suivent.

» De même que les saisons, dans leur retour périodique, » reprennent naturellement leurs attributs spéciaux, de même » les créatures animées reprennent les occupations qui leur » sont propres.

» Cependant, pour la propagation de la race humaine, » de sa bouche, de son bras, de sa cuisse et de son pied, il » produisit le Brâhmane, le Kchatrya, le Vaisya, et le » Soudrâ.

» Ayant divisé son corps en deux parties, le souverain » maître devint moitié mâle et moitié femelle, et, en s'unis-» sant à cette partie femelle, il engendra Virâdj.

» Apprenez, nobles Brâhmanes, que celui que le divin » mâle (*Pouroucha*), appelé Virâdj, a produit de lui-même, » en se livrant à une dévotion austère, c'est moi, Manou, le » créateur de tout cet univers.

» C'est moi qui, désirant donner naissance au genre hu-» main, après avoir pratiqué les plus pénibles austérités, ait » produit d'abord dix Saints éminens (*Maharchis*), seigneurs » des créatures (*Pradjâpatis*), savoir :

» Marîtchi, Atri, Angiras, Poulastya, Poulaha, Cratou, » Pratchétas ou Dakcha, Vasichtha, Bhrigou et Nârada.

» Ces êtres tout-puissans créèrent sept autres Manous, les » Dieux (*Dévas*) et leurs demeures, et des Maharchis doués » d'un immense pouvoir.

» Ils créèrent les Gnomes (*Yakchas*), les Géans (*Râk-» chasas*), les Vampires (*Pisâtchas*), les Musiciens célestes » (*Gandharbas*), les Nymphes (*Apsarâs*), les Titans, » (*Asouras*), les Dragons (*Nâgas*), les Serpens (*Sarpas*), » les Oiseaux (*Souparnas*), et les différentes tribus des An-» cêtres divins (*Pitris*).

» Les éclairs, les foudres, les nuages, les arcs colorés d'In-» dra, les météores, les trombes, les comètes, et les étoiles » de diverses grandeurs.

» Les Kinnaras, les singes, les poissons, les différentes » espèces d'oiseaux, le bétail, les bêtes sauvages, les hommes, » les animaux carnassiers pourvus d'une double rangée de » dents.

» Les vermisseaux, les vers, les sauterelles, les poux, les » mouches, les punaises, et toute espèce de mousquite pi-» quante; enfin, les différens corps privés du mouvement.

» Ce fut ainsi que, d'après mon ordre, ces magnanimes » sages créèrent, par le pouvoir de leurs austérités, tout cet » assemblage d'êtres mobiles et immobiles, en se réglant sur » les actions.

» Je vais maintenant vous déclarer quels actes particuliers » ont été assignés ici-bas à chacun de ces êtres, et de quelle » manière ils viennent au monde.

» Les bestiaux, les bêtes sauvages, les animaux carnas-» siers pourvus de deux rangés de dents, les géans, les vam-» pires et les hommes, naissent d'une matrice.

» Les oiseaux sortent d'un œuf, de même que les serpens, » les crocodiles, les poissons, les tortues, et d'autres sortes » d'animaux soit terrestres comme le lézard, soit aquatiques » comme le poisson à coquille.

» Les mousquites piquantes, les poux, les mouches, les » punaises, naissent de la vapeur chaude; ils sont produits » par la chaleur, de même que tout ce qui leur ressemble, » comme l'abeille, la fourmi.

» Tous les corps privés du mouvement, et qui poussent » soit d'une graine, soit d'un rameau mis en terre, naissent » du développement d'un bourgeon: les herbes produisent » une grande quantité de fleurs et de fruits, et périssent » lorsque les fruits sont parvenus à leur maturité;

» Les végétaux appelés rois des forêts n'ont point de fleurs » et portent des fruits; et soit qu'ils portent aussi des fleurs » ou seulement des fruits, ils reçoivent le nom d'arbres sous » ces deux formes.

» Il y a différentes sortes d'arbrisseaux croissant soit en » buisson, soit en touffe; puis diverses espèces de gramens, » des plantes rampantes et grimpantes. Tous ces végétaux » poussent d'une semence ou d'un rameau.

» Entourés de la qualité d'obscurité manifestée sous » une multitude de formes, à cause de leurs actions précé-» dentes, ces êtres, doués d'une conscience intérieure, res-» sentent le plaisir et la peine.

» Telles ont été déclarées, depuis Brahmâ jusqu'aux vé-» gétaux, les transmigrations qui ont lieu dans ce monde ef-» froyable, qui se détruit sans cesse.

» Après avoir ainsi produit cet univers et moi, celui dont » le pouvoir est incompréhensible disparut de nouveau, ab-» sorbé dans l'Ame suprême, remplaçant le temps de la » création par le temps de la dissolution (*Pralaya*).

» Lorsque ce Dieu s'éveille, aussitôt cet univers accomplit

» ses actes; lorsqu'il s'endort, l'esprit plongé dans un pro» fond repos, alors le monde se dissout.

» Car, pendant son paisible sommeil, les êtres animés » pourvus des principes de l'action quittent leurs fonctions, » et le sentiment (*Manas*) tombe dans l'inertie, ainsi que » les autres sens.

» Et lorsqu'ils se sont dissous en même temps dans l'Ame » suprême, alors cette âme de tous les êtres dort tranquil» lement dans la plus parfaite quiétude.

» Après s'être retirée dans l'obscurité primitive, elle y » demeure long-temps avec les organes des sens, n'accom» plit pas ses fonctions, et se dépouille de sa forme.

» Lorsque, réunissant de nouveau des principes élémen» taires subtils, elle s'introduit dans une semence végétale » ou animale, alors elle reprend une forme nouvelle.

» C'est ainsi que, par un réveil et par un repos alterna» tifs, l'Etre immuable fait revivre ou mourir éternellement » tout cet assemblage de créatures mobiles et immobiles.

» Après avoir composé ce livre de LA LOI lui-même dès » le principe, il me le fit apprendre par cœur, et moi j'in» struisis Maritchi et les autres sages.

» Brighou, que voici, vous fera connaître pleinement le » contenu de ce livre; car ce Mouni l'a appris en entier de » moi-même. »

» Alors le Maharchi Brighou, ainsi interpellé par Manou, dit avec bienveillance à tous ces Richis: « Ecoutez. »

« De ce Manou Swâyambhouva (issu de l'Être existant » de lui-même) descendent six autres Manous, qui chacun » donnèrent naissance à une race de créatures; ces Manous » doués d'une âme noble et d'une énergie supérieure, étaient:

» Swârotchicha, Ottami, Tâmasa, Raivata, le glorieux » Tchâkchoucha, et le fils de Vivaswat.

» Ces sept Manous tout-puissans, dont Swâyambhouva » est le premier, ont chacun, pendant leur période (Antara), » produit et dirigé ce monde, composé d'êtres mobiles et » d'êtres immobiles.

» Dix huit niméchas (clins d'œil) font une câchthâ; trente » câchthâs, une calâ; trente calâs, un mouhoûrta: autant » de mouhoûrtas composent un jour et une nuit.

» Le soleil établit la division du jour et de la nuit pour » les hommes et pour les Dieux; la nuit est pour le sommeil » des êtres, et le jour pour le travail.

» Un mois des mortels est un jour et une nuit des Pitris; » il se divise en deux quinzaines: la quinzaine noire est, » pour les Mânes, le jour destiné aux actions; et la quinzaine » blanche, la nuit consacrée au sommeil.

» Une année des mortels est un jour et une nuit des » Dieux, et voici quelle en est la division: le jour répond » au cours septentrional du soleil, et la nuit à son cours mé» ridional.

» Maintenant, apprenez par ordre, et succinctement, » quelle est la durée d'une nuit et d'un jour de Brahmâ, et » de chacun des quatre âges (*Yougas*).

» Quatre mille années divines composent, au dire des » sages, le Crita-youga; le crépuscule qui précède est » d'autant de centaines d'années; le crépuscule qui suit est » pareil.

» Dans les trois autres âges, également précédés et suivis » d'un crépuscule, les milliers et les centaines d'années sont » successivement diminués d'une unité.

» Ces quatre âges qui viennent d'être énumérés, étant » supputés ensemble, la somme de leurs années, qui est de » douze mille, est dite l'âge des Dieux;

» Sachez que la réunion de mille âges divins compose » en somme un jour de Brahmâ, et que la nuit a une durée » égale.

» Ceux qui savent que le saint jour de Brahmâ ne finit » qu'avec mille âges, et que la nuit embrasse un pareil es» pace de temps, connaissent véritablement le jour et la » nuit.

» A l'expiration de cette nuit, Brahmâ, qui était endormi, » se réveille; et, en se réveillant, il fait émaner l'esprit » divin (*Manas*), qui par son essence existe, et n'existe pas » pour les sens extérieurs.

» Poussé par le désir de créer, éprouvé par l'Ame su» prême, l'esprit divin ou le principe intellectuel opère la » création, et donne naissance à l'éther, que les sages consi» dèrent comme doué de la qualité du son.

» De l'éther, opérant une transformation, naît l'air, véhi» cule de toutes les odeurs, pur et plein de force, dont la » propriété reconnue est la tangibilité.

» Par une métamorphose de l'air est produite la lumière, » qui éclaire, dissipe l'obscurité, brille, et qui est déclarée » avoir la forme apparente pour qualité.

» De la lumière, par une transformation, naît l'eau, qui » a pour qualité la saveur; de l'eau provient la terre, ayant » pour qualité l'odeur: telle est la création opérée dès le » principe.

» Cet âge des Dieux ci-dessus énoncé, et qui embrasse » douze mille années divines, répété soixante et onze fois, » est ce qu'on appelle ici la période d'un Manou (*Manwantara*).

» Les périodes des Manous sont innombrables, ainsi que » les créations et les destructions du monde; et l'Être su» prême les renouvelle comme en se jouant.

» Dans le Crita-youga, la Justice, sous la forme d'un » taureau, se maintient ferme sur ses quatre pieds; la Vé» rité règne, et aucun bien obtenu par les mortels ne dérive » de l'iniquité.

» Mais dans les autres âges, par l'acquisition illicite de » richesses et de la science, la Justice perd successivement » un pied; et remplacés par le vol, la fausseté et la fraude, » les avantages honnêtes diminuent graduellement d'un » quart.

» Les hommes, exempts de maladies, obtiennent l'accom» plissement de tous leurs désirs, et vivent quatre cents ans » pendant le premier âge; dans le Trétâ-youga et les âges » suivans, leur existence perd par degrés un quart de sa » durée.

» La vie des mortels déclarée dans le Véda, les récom» penses des actions et les pouvoirs des êtres animés, por» tent dans ce monde des fruits proportionnés aux âges.

» Certaines vertus sont particulières à l'âge Crita, d'au» tres à l'âge Trétâ, d'autres à l'âge Dwâpara, d'autres » à l'âge Cali, en proportion de la décroissance de ces » âges.

» L'austérité domine pendant le premier âge, la science » divine pendant le second, l'accomplissement du sacrifice » pendant le troisième, au dire des sages, la libéralité seule » pendant le quatrième âge.

» Pour la conservation de cette création entière, l'Être » souverainement glorieux assigna des occupations diffé» rentes à ceux qu'il avait produits de sa bouche, de son » bras, de sa cuisse et de son pied.

» Il donna en partage aux Brâhmanes l'étude et l'ensei» gnement des Védas, l'accomplissement du sacrifice, la » direction des sacrifices offerts par d'autres, le droit de » donner et celui de recevoir.

» Il imposa pour devoir au Kchatriya de protéger le » peuple, d'exercer la charité, de sacrifier, de lire les Li» vres sacrés, et de ne pas s'abandonner aux plaisirs des » sens.

» Soigner les bestiaux, donner l'aumône, sacrifier, étu» dier les Livres saints, faire le commerce, prêter à in» térêt, labourer la terre, sont les fonctions allouées au » Vaisya.

» Mais le souverain Maître n'assigna au Soûdra qu'un » seul office, celui de servir les classes précédentes, sans dé» précier leur mérite.

» Au-dessus du nombril, le corps de l'homme a été pro-

» clamé plus pur, et la bouche en a été déclarée la partie la » plus pure par l'Être qui existe de lui-même.

» Par son origine, qu'il tire du membre le plus noble, » parce qu'il est né le premier, parce qu'il possède la Sainte » Écriture, le Brâhmane est de droit le seigneur de toute » cette création.

» En effet, c'est lui que l'Être existant par lui-même, » après s'être livré aux austérités, produisit dès le principe » de sa propre bouche, pour l'accomplissement des offrandes » aux Dieux et aux Mânes, pour la conservation de tout ce » qui existe.

» Celui par la bouche duquel les habitans du Paradis man» gent sans cesse le beurre clarifié, et les Mânes le repas fu» nèbre, quel être aurait-il pour supérieur?

» Parmi tous les êtres, les premiers sont les êtres ani» més; parmi les êtres animés, ceux qui subsistent par le » moyen de leur intelligence; les hommes sont les premiers » entre les êtres intelligens, et les Brâhmanes entre les » hommes.

» Parmi les Brâhmanes, les plus distingués sont ceux » qui possèdent la science sacrée; parmi les savans, ceux » qui connaissent leur devoir; parmi ceux-ci, les hommes » qui l'accomplissent avec exactitude; parmi ces derniers, » ceux que l'étude des Livres saints conduit à la béati» tude.

» La naissance du Brâhmane est l'incarnation éternelle » de la justice; car le Brâhmane, né pour l'exécution de la » justice, est destiné à s'identifier avec Brahma?

» Le Brâhmane, en venant au monde, est placé au pre» mier rang sur cette terre; souverain seigneur de tous les » êtres, il doit veiller à la conservation du trésor des lois ci» viles et religieuses.

» Tout ce que ce monde renferme est en quelque sorte » la propriété du Brâhmane; par sa primogéniture et » par sa naissance éminente, il a droit à tout ce qui » existe.

» Le Brâhmane ne mange que sa propre nourriture, » ne porte que ses propres vêtemens, ne donne que son » avoir; c'est par la générosité du Brâhmane que les autres » hommes jouissent des biens de ce monde.

» Pour distinguer les occupations du Brâhmane et celles » des autres classes dans l'ordre convenable, le sage Manou, » qui procède de l'Être existant par lui-même, composa ce » code de lois.

» Ce livre doit être étudié avec persévérance par tout » Brâhmane instruit, et être expliqué par lui à ses disci» ples, mais jamais par aucun autre homme d'une classe in» férieure.

» En lisant ce livre, le Brâhmane qui accomplit exacte» ment ses dévotions n'est souillé par aucun péché en pensée, » en parole ou en action.

» Il purifie une assemblée, sept de ses ancêtres et sept » de ses descendans, et mérite seul de posséder toute cette » terre.

» Cet excellent livre fait obtenir toute chose désirée; il » accroît l'intelligence, il procure de la gloire et une longue » existence, il mène à la béatitude suprême.

» La loi s'y trouve complètement exposée, ainsi que le » bien et le mal des actions et les coutumes immémoriales » des quatre classes.

» La coutume immémoriale est la principale loi approuvée » par la Révélation (*Srouti*) et la Tradition (*Smriti*); en » conséquence, celui qui désire le bien de son âme doit se » conformer toujours avec persévérance à la coutume immé» moriale.

» Le Brâhmane qui s'écarte de la coutume ne goûte pas » le fruit de la Sainte Écriture; mais s'il l'observe exacte» ment, il obtient une récolte complète.

» Ainsi les Mounis, ayant reconnu que la loi dérive de la » coutume immémoriale, ont adopté ces coutumes approu» vées pour base de toute pieuse austérité.

» La naissance du monde, la règle des sacremens (*Sans» cáras*), les devoirs et la conduite d'un élève en théologie » (*Brahmatchâri*), l'importante cérémonie du bain que » prend l'élève avant de quitter son maître, lorsque son » noviciat est terminé;

» Le choix d'une épouse, les divers modes de mariage, la » manière d'accomplir les cinq grandes oblations (*Mahâ» Yadjnas*), et la célébration du service funèbre (*Srâdda*) » institué dès le principe;

» Les différens moyens de soutenir sa vie, les devoirs d'un » maître de maison (*Grihastha*), les alimens permis et » ceux qui sont défendus, la purification des hommes et » celle des ustensiles employés;

» Les règlemens qui regardent les femmes, le devoir » austère des Vânaprasthas (ou anachorètes), celui des San» nyâsis (ou dévôts ascétiques), et qui conduit à la béatitude » (*Mokcha*), le renoncement au monde, tous les devoirs » d'un roi, la décision des affaires judiciaires;

» Les statuts qui concernent le témoignage et l'enquête, » les devoirs de l'épouse et du mari, la loi de partage des » successions, les défenses contre le jeu, les châtimens à in» fliger aux criminels;

» Les devoirs des Vaisyas et des Soûdras, l'origine des » classes mêlées, la règle de conduite de toutes les classes » en cas de détresse, et les modes d'expiations;

» Les trois sortes de transmigrations qui sont dans ce » monde le résultat des actions, la félicité suprême réservée » aux bonnes œuvres, l'examen du bien et du mal;

» Et enfin les lois éternelles des différentes contrées, des » classes et des familles, et les usages des différentes sectes » d'hérétiques et des compagnies de marchands, ont été dé» clarés dans ce livre par Manou.

» De même que jadis, à ma prière, Manou a déclaré » le contenu de ce livre, de même vous aujourd'hui ap» prenez-le de moi, sans suppression ni augmentation. »

Que démêlons-nous dans ce récit, au milieu des obscurités qu'il renferme? Ce qu'il offre de plus frappant sans doute, c'est l'idée pantheistique de Brahma ou Brahm, l'Etre unique, l'Etre existant par lui-même, dont le monde et toutes les parties qui le composent ne sont que des émanations. Quand Brahma s'endort, c'est-à-dire cesse de faire rayonner hors de lui l'Esprit, le *Manas*, qui existe sans être perceptible aux sens, le monde et tous les êtres particuliers s'endorment. Quand ce Dieu s'éveille, aussitôt l'univers accomplit ses actes. En résumé, dans ce premier livre, comme dans tout le reste des *Lois de Manou*, domine exclusivement l'idée métaphysique de Brahma ou Brahm, considéré comme l'Etre suprême et inconnu, dont le monde n'est qu'une manifestation. Mais en même temps Manou consacre partout une mythologie composée de génies ou démons, de dieux, de demi-dieux, de nymphes, de géans, de vampires, etc., Il semble que cette mythologie cosmologique, unie à l'idée d'un Dieu suprême, forme le véritable Brahmanisme antique. Nous n'entrerons pas dans beaucoup de détails sur cette mythologie; on ne la connaît pas bien encore, et cependant ce qu'on en sait la montre comme la plus vaste de celles dont l'imagination des anciens ait jamais peuplé l'univers. La terre y est divisée en huit sphères ou régions. A l'orient règne *Indra*, le dieu de l'éther et du firmament. *Yama*, au sud, préside à la nuit, aux morts, et aux enfers. *Agni* est le dieu du feu; il règne au sud-est. *Varouna*, dieu de la mer et des eaux, réside à l'ouest. *Kouvéra* est le dieu des richesses et des trésors cachés; il habite au nord. *Vayou*, le roi des vents et de l'air, tient sous ses ordres le nord-ouest. Enfin deux autres dieux, *Nairita*, prince des mauvais génies,

au sud-ouest, et *Isa*, que l'on croit être Siva, et qui règne au nord-est, terminent la série des dieux protecteurs ou tyrans de la terre, dont chacun a son épouse qui partage avec lui ses fonctions et ses honneurs. Le ciel est peuplé de dieux comme la terre. *Soma* ou *Tchandra* est une divinité mâle qui préside à la lune. *Sourya* est la divinité du soleil. Puis viennent les habitans des sept sphères célestes; chacune de ces sphères a un conducteur, chacune a aussi ses attributions différentes: dans l'une aiment à résider les richis, les mounis, les saints, les prophètes, qui ont échappé à la loi des transformations; dans une autre habitent surtout les pénitens fameux par leurs pratiques dévotes sur la terre; une autre encore est sous l'empire de *Sani*, qui préside aux destinées futures et aux transmigrations des âmes. Les sept dieux ou chefs de ces sphères célestes sont nommés les sept *Mounis* par excellence. Au-dessus des *Vasous* ou génies de la terre et des *Mounis* célestes, s'élèvent les sept *Manous*. On vient de voir ce que dit de ces Manous le livre des Lois attribué au premier d'entre eux. On croit que ces sept Manous, dont chacun est l'Adam ou l'homme initial d'une période du monde, habitent les sept étoiles du chariot. Après eux viennent les dix *Brahmadicas*, appelés aussi les grands Brahmanes, qui paraissent être des créateurs ou ordonnateurs du monde en sous-œuvre, comme les aides et les ouvriers de Brahmâ, des espèces de saints qui ont obtenu, par la pureté de leur vie, et par le zèle de leur dévotion, le pouvoir surnaturel de produire, soit médiatement, soit immédiatement, des animaux, des hommes, et même de purs esprits. Ces richis ont à leur tour leurs subordonnés, les *Pitris* ou patriarches, génies paisibles qui habitent la lune, distribués en compagnies, pères et générateurs comme les Brahmadicas, et au moyen desquels ceux-ci exécutent la plupart de leurs opérations: c'est par eux que se poursuit et se consomme le grand œuvre de la population de l'univers. Voilà, en gros, le fond de la hiérarchie céleste; mais elle est loin de s'arrêter là. Des esprits de lumière et des esprits de ténèbres sont sortis en grand nombre du jour et de la nuit, d'*Aditi* et de *Diti*. Aditi, la Lumière, a donné naissance aux douze Adityas, et ceux-ci ont engendré tous les bons génies appelés généralement *Devas*, *Devatas*, ou *Souras*. Au contraire, les *Daityas*, fils de Diti, ou de la Nuit, furent des géans impies et cruels, fléaux de la terre et des cieux, distingués par une multitude de noms, *Danavas*, *Asouras*, *Râkchasas*, etc. Les Indiens, toujours excessifs et démesurés dans leurs suppositions, ne donnent pas de limite au nombre de ces bons et mauvais génies. Ils reconnaissent, dit Sonnerat, trente-trois courous de *Devatas* ou bons génies; or un courou est cent lacs, et un lac est cent mille. Ils les divisent en tribus, et ils font de même pour les mauvais génies. Nous ne finirions pas si nous voulions seulement énumérer les principales divisions dans lesquelles se rangent ces dieux inférieurs. On dit que leur nombre total s'élève à trois cent trente-deux millions, mais que les seules *Apsaras* passent six cents millions; créatures angéliques, dont les formes aériennes, la beauté, les grâces séduisantes, les danses harmonieuses, et les amours sur la terre et dans les cieux, sont célébrés par les poètes indous.

Voilà donc le Brahmanisme, tel qu'il se montre dans les Lois de Manou, dans les Védas, et encore aujourd'hui chez ceux des Brahmes qui ne sont ni Vichnouïstes ni Sivaïstes, tout mélangé qu'il est maintenant chez ceux-là même de Sivaïsme et de Vichnouïsme. C'est un système où l'idée d'un Dieu unique, à la fois créateur et vivificateur du monde, se mêle à un polythéisme secondaire très compliqué et très étendu. Ce polythéisme a-t-il précédé l'idée d'un Dieu unique? ou bien les mêmes hommes qui se sont élevés à la conception de Brahma, créateur et vivificateur du monde, ont-ils imaginé aussi tout ce système de divinités secondaires? On peut supposer que les deux modes de formation ont concouru à produire le Brahmanisme. Il a du naître spontanément ou préexister des superstitions populaires, telles que l'adoration d'Indra, d'Agni, de Yama, et des dévas ou génies; et les Brahmes ont dû admettre et conserver ces superstitions. Mais il faut remarquer aussi que toutes ces conceptions idolâtriques se présentent, chez eux, enchaînées à une idée génératrice, et forment un système suivi et lié, qui ne saurait s'expliquer par un pur effet du hasard.

Tout, en effet, dans ce polythéisme, semble se rattacher à l'idée de la métempsychose: « Lorsque le souve-» rain maître, dit Manou, a destiné d'abord tel ou tel être » animé à une occupation quelconque, cet être l'accomplit » de lui-même toutes les fois qu'il revient au monde. Quelle » que soit la qualité qu'il lui ait donnée en partage au mo-» ment de la création, la méchanceté ou la bonté, la dou-» ceur ou la rudesse, la vertu ou le vice, la véracité ou la » fausseté, cette qualité vient le trouver spontanément dans » les naissances qui suivent. » Voilà la fatalité première qui pèse sur tous les êtres. Quelle est, au surplus, la cause de cette fatalité? Ce problème n'occupe pas les sectateurs de Brahma; du moins il n'est pas soulevé dans le livre des *Lois de Manou*. Il a pu occuper les Vichnouïstes, il a beaucoup occupé les Persans, il a occupé les Juifs et les Chrétiens; et cependant ces derniers ne donnaient pas à la fatalité un champ si étendu, puisqu'ils n'étaient pas préoccupés de l'idée d'une série indéfinie d'existences: mais le Brahme voit et admet une fatalité qui sans cesse se renouvelle, une fatalité sans limite; et la volonté de Brahma, sans autre raison, lui suffit, il n'en demande pas davantage. Quoi qu'il en soit, ce premier fait posé, toute l'ancienne religion brahmanique semble en découler naturellement. Les Védas, la parole de Brahma, servent à préserver les hommes non seulement des mauvaises influences du monde, mais encore de la nécessité des transmigrations ultérieures. L'idée d'éviter les transformations auxquelles on serait naturellement soumis, est le fond de la religion de l'Inde; tellement qu'on pourrait définir cette religion l'art d'échapper à la nécessité de la métempsychose. C'est cet art qu'enseignent les Oupanichads des Védas, c'est cet art qu'enseignent aussi à leur façon les Pouranas. Mais, pour nous en tenir au Brahmanisme primitif, si la métempsychose est la loi universelle des choses, comment s'accomplit-elle? De là Yama, le dieu des morts, et la sphère de Sani, où sont préparées les migrations ultérieures des êtres? Ainsi déjà toute une partie du système secondaire a pour emploi de développer et d'expliquer la conception fondamentale, c'est-à-dire l'idée de la métempsychose. Mais si une ardente dévotion peut nous faire échapper à cette fatalité du retour sur la terre, où nos âmes ainsi rachetées iront-elles? De là la sphère des Pénitens et celle des Mounis. Ce paradis des saints une fois créé, il a été naturel de l'enrichir de tout ce que l'imagination orientale a pu rêver de plus charmant, les bons génies, les dieux de la lumière, et les ravissantes Apsaras. Ainsi tout dans ce système qu'on regarde comme purement mythologique se lie à l'idée première et fondamentale de la création continuée par voie de métempsychose.

Il n'y a donc pas autant de contradiction qu'on serait tenté de l'imaginer au premier abord entre l'idée métaphysique d'un seul Dieu dont tous les êtres sont des manifestations, et ce polythéisme si varié et si riche dont les anciens poètes indiens nous offrent à chaque instant des tableaux. Loin de là, il semble que ce polythéisme est la suite et la conséquence naturelle des dogmes principaux auxquels il se trouve associé.

Pourtant, il faut en convenir, quand on lit cet antique livre des *Lois de Manou*, où tant de sagesse se mêle à des

rêveries polythéistes si étranges, on dirait souvent que le législateur se joue lui-même des mythes qu'il rapporte, et dont il se sert à dessein pour gouverner les esprits des hommes. Il semble qu'une doctrine secrète, supérieure aux mythes, a toujours été le partage des principaux des Brahmes, et que toute cette religion populaire n'était pour les initiés que le voile officieux d'une religion plus austère et plus simple.

Les Védas sont pleins de prières, de rites, et de sacrifices; et pourtant la Loi de Manou, si imbue de l'esprit des Védas, déclare en vingt endroits que tous les actes pieux et tous les sacrifices prescrits par les Védas ne sont que surérogatoires, et que toute la religion se réduit essentiellement à comprendre le mystère du *monosyllabe sacré*:

« Assis sur des tiges de cousa ayant leur sommet dirigé » vers l'orient, et purifié par cette herbe sainte, que le bra» matchârî (*le disciple des gourous, l'étudiant en théolo» gie, le cathécumène qui se destine à l'initiation*), purgé » de toute souillure par trois suppressions de son haleine, » prononce alors le monosyllabe AUM.

» La lettre A, la lettre U, et la lettre M, ont été exprimées » des trois Livres saints par le Seigneur des créatures, ainsi » que BHOUR (*la terre*), BHOUVAH (*l'atmosphère*), et SWAR » (*le ciel*).

» Des trois Védas, le Très-Haut, le Seigneur des créa» tures, a extrait aussi, stance par stance, cette invocation » appelée SAVITRI, qui commence par le mot TAD.

» En récitant à voix basse, matin et soir, le monosyllabe » et cette prière, précédée des trois mots (*Bhour, Bhouvah,* » *Swar*), tout Brahmane qui connaît parfaitement les Livres » sacrés obtient la sainteté que le Véda procure.

» En répétant mille fois dans un lieu écarté cette triple » invocation (*du monosyllabe, des trois mots, et de la* » *prière*), un Dwidja se décharge en un mois, même d'une » grande faute, comme un serpent de sa peau.

» Tout membre des classes sacerdotale, militaire, et com» merçante, qui néglige cette prière, et qui ne s'acquitte pas » en temps convenable de ses devoirs pieux, est en butte au » mépris des gens de bien.

» Les trois grands mots inaltérables, précédés du monosyl» labe AUM, et suivi de la Sâvitrî, qui se compose de trois » stances, doivent être reconnus comme la principale partie » du Véda.

» Celui qui, pendant trois années, répète tous les jours » cette prière sans y manquer, ira retrouver la Divinité su» prême, aussi léger que le vent, revêtu d'une forme im» mortelle.

» Le monosyllabe mystique est le Dieu suprême; les sup» pressions de l'haleine sont l'austérité pieuse la plus par» faite; rien n'est au-dessus de la Sâvitrî.

» Tous les actes pieux prescrits par le Véda, tels que les » *oblations* au feu et les sacrifices, passent sans résultat; » mais le monosyllabe est inaltérable : c'est Brahm, le sei» gneur des créatures.

» L'offrande qui consiste dans la prière faite à voix basse » (*et composée du monosyllabe, des trois mots, et de la Sâ» vitrî*), est dix fois préférable au sacrifice régulier. Lorsque » la prière est récitée de manière qu'on ne puisse pas l'en» tendre, elle vaut cent fois mieux. Faite mentalement, elle a » mille fois plus de mérite.

» Les quatre oblations domestiques, réunies au sacrifice » régulier, ne valent pas la seizième partie de l'offrande, qui » ne consiste que dans la prière à voix basse.

» Par la prière à voix basse, un Brahmane peut, sans au» cun doute, parvenir à la béatitude, qu'il fasse ou ne fasse » pas tout autre acte pieux. Ami des créatures, il est uni à » Brahm. » (*Lois de Manou*, livre II.)

Ici toute la religion est manifestement réduite à un seul mystère, à une seule formule sainte, à une seule prière. Le monosyllabe sacré est composé de trois lettres, la prière est composée de trois stances, et les mots dont on la fait précéder sont au nombre de trois. Le monosyllabe, les trois mots, et la prière, reproduisent encore, réunis, le nombre de trois. Ce nombre se retrouve également dans le sacrement fondamental des Brahmes, dans ce qu'on pourrait appeler à juste titre leur *baptême*, sacrement de régénération comme ils disent, sans lequel le fils même d'un Brahme n'est en aucune façon membre de la communion religieuse. Cette régénération spirituelle est, comme on sait, le fondement même de toute l'institution brahmanique; car c'est par cette initiation que les Brahmes prennent sur leurs disciples cette autorité sainte qui a fait dans tous les temps la base de leur puissance:

« De celui qui donne l'existence et de celui qui commu» nique les dogmes sacrés, dit Manou (livre II), celui qui » donne la sainte doctrine est le père le plus respectable; car » la naissance spirituelle est, pour le Dwidja, éternelle dans » ce monde et dans l'autre.

» Lorsqu'un père et une mère, s'unissant par amour, don» nent l'existence à un enfant, cette naissance ne doit être » considérée que comme purement humaine, puisque l'en» fant se forme dans la matrice.

» Mais la naissance que son instituteur, qui a lu la totalité » des Livres saints, lui communique, suivant la loi, par la » Sâvitrî, est la véritable, et n'est point assujettie à la vieil» lesse et à la mort.

» Le Brahmane auteur de la naissance spirituelle, et qui » enseigne le devoir, est, suivant la loi, lors même qu'il est » encore enfant, le père d'un homme âgé.

» Cavi, fils d'Angiras, jeune encore, fit étudier l'Ecriture» Sainte à ses oncles paternels et à ses cousins. *Enfans*, leur » disait-il, son savoir lui donnant sur eux l'autorité d'un » maître.

» La première naissance de l'homme a lieu dans le sein de » sa mère, la seconde lors de l'investiture de la ceinture, la » troisième à l'accomplissement du sacrifice : telle est la dé» claration du texte révélé.

» Dans celle de ces trois naissances qui introduit le Dwidja » (*l'homme deux fois né, le régénéré*) à la connaissance de » l'Ecriture-Sainte, et qui est marquée par la ceinture qu'on » lui attache, la Sâvitrî est sa mère, et l'instituteur (*le gou» rou ou le pontife*) est son père.

» L'instituteur est appelé son père, parce qu'il lui enseigne » le Véda; car aucun acte pieux n'est permis à un jeune » homme avant qu'il ait reçu la ceinture.

» Qu'il s'abstienne jusque là de prononcer aucune formule » sacrée; car il ne diffère pas d'un Soudra, jusqu'au mo» ment où il est régénéré par le Véda. »

On ne peut rien désirer de plus clair et de plus précis. On le voit, un Brahmane ne devient tel que par l'initiation, *dikcha*: et le rapport entre cette initiation spirituelle des Brahmes et l'initiation chrétienne du baptême, tel surtout qu'il existait dans la primitive Eglise, est si apparent, que les chrétiens de l'Inde nomment également *dikcha* le baptême que les missionnaires leur donnent. Il est remarquable à ce sujet que Manou appelle, dans le passage cité plus haut, cette initiation « l'importante cérémonie du bain que prend » l'élève avant de quitter son maître lorsque le noviciat est » terminé. » Un Brahmane, donc, n'a rien par sa naissance qui le distingue d'un Soudra. La première naissance le fait seulement homme; c'est la seconde qui en fait un homme religieux, un homme comprenant Dieu, un Brahmane en un mot. Tous les Brahmanes portent, comme on sait, en signe de cette initiation, un petit cordon en bandoulière; ce cordon, appelé *yegnôpavitam* en sanscrit, descend de l'épaule gauche à la hanche droite, et se compose de trois petites ficelles formées chacune de neuf fils. Lorsque les Brahmes sont mariés, leur cordon à neuf ficelles au lieu de trois. Quelques Indiens des autres castes partagent également l'honneur du cordon.

Le fonds du Brahmanisme est donc essentiellement une

initiation spirituelle; et dans cette initiation, la Sâvitri, comme dit Manou, est la mère du régénéré. Qu'est-ce donc que cette fameuse prière, que le Livre de la loi appelle le résumé et la substance des Védas? Cette prière nous est connue; c'est un hymne du Rig-Véda; on l'attribue à Wishvamitra. Colebrooke l'a traduit dans son Mémoire sur les Védas, et M. Rosen en a publié le texte sanscrit dans son Spécimen du Rig-Véda. *Savitri*, nom masculin, veut dire soleil. La Sâvitri est un hymne au soleil. En voici la traduction :

I.

« Ce nouvel et excellent éloge de toi, ô source de lumière » et de joie, divin Soleil, nous te l'offrons.

» Reçois avec bonté cette prière que je t'adresse. Comme » un homme épris d'amour s'approche de son épouse, viens » visiter cette intelligence qui désire la nourriture.

» Lui qui contemple tous les êtres, lui qui nous alimente, » qu'il daigne nous protéger.

II.

» Méditons sur la lumière adorable du divin Soleil. Qu'il » guide notre entendement.

» Affamés du pain de vie, nous implorons les dons de ce » resplendissant Soleil, qui demande à être adoré avec une » ardente piété.

» Les prêtres et les Brahmanes, par des sacrifices et par » de saints cantiques, honorent le divin Soleil, guidés par » leur intelligence*. »

Il est impossible, ce nous semble, de ne voir dans cette prière qu'une adoration au soleil, et de prendre ce culte pour une astrolâtrie. Comment croire que les Védas, dont les Oupanichads enseignent à chaque page que nous devons nous absorber dans l'esprit, dans l'intelligence, dans l'Etre qui est la raison de tout et qui seul subsiste par lui-même, n'ont d'autre secret et d'autre mystère que de conduire à l'adoration du soleil physique? Aussi ne concevons-nous pas que Benjamin Constant dans son livre *de la Religion*, et le traducteur de l'ouvrage de Creuzer, M. Guigniaut, aient donné dans une pareille erreur. Quoi! les Lois de Manou, où il est sans cesse question d'initiation spirituelle, et où domine l'idée d'un Dieu créateur et vivificateur du monde, nous présentent la Sâvitri comme la prière par excellence et l'abrégé divin des Livres divins; et pourtant l'hymne du Rig-Véda ne serait qu'un chant de sauvages éblouis de la clarté du soleil et enchantés de sa chaleur! Cette opinion, il faut en convenir, est de la classe des explications faciles qu'on a si long-temps adoptées, à partir du dix-huitième siècle, pour se rendre compte des anciennes religions. Les hommes, disait-on, avaient commencé par adorer naïvement les astres, le soleil, la lune, etc. Toute religion avait débuté par l'astrolâtrie. Mais quelle solidité une pareille explication de la prière des Indiens a-t-elle, quand on la rapproche de tant de chefs-d'œuvre de métaphysique subtile et compliquée que présentent les monumens antiques auxquels elle est associée, et qui en particulier se rencontrent à chaque instant dans ces Védas mêmes qui la renferment? Il faut donc se décider à voir autre chose dans cet hymne révéré qu'une prière au soleil physique. Il faut y voir une prière au Soleil divin, c'est-à-dire à l'intelligence qui dirige et gouverne le monde.

Mais, d'un autre côté, ce soleil physique, invoqué en apparence dans cette prière des Brahmes, n'est-il donc qu'une figure, un emblème? Faut-il considérer cet hymne comme un trope de rhétorique? nous ne le pensons pas. Nous partageons sur ce point l'opinion du savant et profond M. d'Eckstein, qui voit, dans cette prière, comme en général dans toute la poésie des Védas, un symbolisme bien différent d'une simple comparaison ou d'un emblème. Quand le Brahmane dit qu'il adore le Soleil divin, il n'entend pas assurément parler du soleil physique, et cependant il voit dans ce soleil physique l'intelligence suprême, et c'est dans ce soleil qu'il adore cette intelligence. « Le Soleil divin est invoqué dans le soleil mondain, dit avec raison M. d'Eckstein; la lumière intellectuelle est censée dissiper les ténèbres de l'esprit des hommes qui récitent cet hymne avec une dévotion profonde. De même que le soleil matériel nourrit le corps, de même le Soleil intellectuel nourrit l'intelligence. Mais en même temps le Soleil divin perce, dans le soleil physique; son œil, qui est l'œil de l'intelligence, réside dans l'orbe solaire, où se concentrent et d'où émanent tous les rayons de l'astre du jour.» Cette explication devient incontestable, dans le travail de M. d'Eckstein (Analyse du *Kathakao-Oupanichad*, 1835), quand on compare cette prière symbolique à d'autres extraits des Védas où le même caractère symbolique se présente. M. d'Eckstein annonce qu'il a recueilli depuis plusieurs années les preuves de ce symbolisme qui lui paraît composer l'essence des anciennes religions de la nature. Nous croyons son idée féconde, et l'ouvrage qu'il prépare à ce sujet nous paraît de la plus haute importance.

En attendant que les Védas soient mieux connus et soient compris d'une manière vraiment théologique, voici donc à quels résultats nous arrivons relativement au Brahmanisme antique. Un Dieu suprême, le Seigneur existant par lui-même et qui n'est pas à la portée des sens, que l'esprit seul peut percevoir, qui est sans parties visibles, la source de tous les êtres, que nul ne peut comprendre, est représenté comme la cause éternelle du monde. Quand on le considère dans son être absolu et indépendamment de toute création, on l'appelle Brahman ou Brahma (nom neutre); mais manifesté dans le monde, ou, si l'on veut, tombé dans le monde, il s'appelle Brahmâ (nom masculin). Brahman, l'être absolu, irrévélé, inconnu, antérieur à la création du monde, devient le Brahmâ révélé par la production de l'univers. On a vu, dans la citation que nous avons faite du premier livre de Manou, que ce Brahmâ actif, ce divin mâle, comme l'appelle Manou, a d'abord été porté sur les eaux à l'époque de la création, semblable à l'Esprit de Dieu, qui, dans la Genèse de Moïse, est aussi porté sur les eaux antérieurement à la création : *Spiritus Dei ferebatur super aquas*. « Le Seigneur, » dit Manou, ayant résolu dans sa pensée de faire émaner » de sa substance les diverses créatures, il produisit d'abord » les eaux, dans lesquelles il déposa un germe. Ce germe » devint un œuf brillant comme l'or, aussi éclatant que l'astre aux mille rayons, et dans lequel l'Etre suprême naquit » lui-même sous la forme de Brahmâ, l'aïeul de tous les » êtres. Les eaux ont été appelés Nârâs parce qu'elles étaient » la production de Nara (l'Esprit divin); ces eaux ayant été » le premier lieu de mouvement (ayana) de Nara, il a en » conséquence été nommé Nârâyana (celui qui se meut sur » les eaux). » Brahmâ est donc l'Esprit créateur. D'abord enveloppé à l'état de fœtus dans l'œuf du monde (et appelé à cause de cela *hiranya-garba*, celui qui est sorti de la matrice dorée), il grandit durant l'espace d'une année divine; il sort de l'œuf, qu'il a divisé par la force de la pensée, et dont il a composé le ciel et la terre. Il crée alors les êtres divers, et il est *Pradchdpati*, le Seigneur des créatures. Puis aussitôt nous le voyons produire les Védas : « Du feu, de l'air, » et du soleil, il exprima pour l'accomplissement du sacrifice » les trois Védas éternels; » et il donne à chaque créature un nom, des actes, et une manière de vivre. Cette distinction de Brahmâ, esprit créateur du monde, et de Brahma, Dieu suprême antérieur au monde, est si positivement marquée dans tout ce que nous avons des livres antiques du Brahmanisme, qu'il faut bien la considérer comme un point

* Il paraît que la Sâvitri ne se compose que des trois dernières stances ou de la seconde strophe, et ne commence qu'à ces mots : *Méditons sur la lumière adorable du divin Soleil*. Cette seconde strophe, composée de trois stances, s'ouvre en effet par le mot *tad*, indiqué dans la Loi de Manou. Les Indiens ne récitent souvent que la première stance de la Sâvitri, et cette stance est particulièrement désignée sous le nom de *Gâyatri*.

incontestable de cette religion. Voilà donc deux personnes en Dieu : le Dieu éternel et inconnu, et le Verbe de ce Dieu, Brahmâ le créateur. Une troisième personne joue aussi un rôle dans la création : c'est l'Ame de l'univers, l'Ame suprême, le *Paramâtma*. Quand Brahmâ, le créateur, sort de l'œuf et va créer le monde, c'est de l'Ame suprême qu'il exprime les élémens dont il composera les êtres divers. Cette Ame suprême apparaît, dans Manou, comme une sorte de réservoir où résident la sensibilité, et ses différentes formes, le sentiment personnel, et l'intelligence. Brahmâ, le créateur, en se conformant aux lois de Brahma, l'être absolu, puise dans cette Ame suprême les différentes doses de qualités diverses dont il compose les différens êtres qu'il veut réaliser dans le monde.

On dit ordinairement et l'on trouve répété partout que la Trinité indienne se compose des trois dieux Brahma, Vichnou, et Siva. Brahma, dit-on, est le dieu créateur, Vichnou le dieu conservateur, et Siva le dieu destructeur. Il est certain que dans les temps modernes cette réunion a eu lieu, et on peut citer tel passage des Pouranas où ces trois divinités sont présentées comme trois aspects différens de la Divinité une et suprême. Dans le *Bagavatta*, par exemple, un patriarche s'adresse à Vichnou, à Siva, et à Brahma, et leur demande quel est d'eux trois le véritable Dieu. Les trois divinités lui répondent : « Apprenez, ô pénitent, qu'il » n'y a point de distinction réelle entre nous ; ce qui vous » semble tel n'est qu'apparent. L'Être unique paraît sous » trois formes par les actes de création, de conservation, » et de destruction ; mais il est un. Adresser son culte à une » de ces formes, c'est l'adresser aux trois, ou au seul Dieu » suprême. » Cependant le Brahmanisme primitif ne connut ni Vichnou, ni Siva, ou, du moins, les développemens du Vichnouisme et du Sivaïsme lui sont complètement étrangers ; il y a plus, c'est le Vichnouisme et le Sivaïsme qui l'ont détruit : et pourtant l'idée de la Trinité s'y montre incontestablement. La distinction du Dieu suprême et de son Verbe, ou Esprit créateur, en est le dogme primitif et fondamental. Il paraît que tous les développemens philosophiques des Védas se rapportent à cette doctrine. Nous avons vu ce que Manou dit du monosyllabe sacré ; or le Livre entier de Manou ne parle qu'une fois de Vichnou et de Siva, et il n'en parle que comme de divinités secondaires. Il est donc absurde de supposer, comme on le fait ordinairement, que les trois lettres de ce monosyllabe représentent Vichnou, Siva, et Brahmâ. Il faut convenir que le Brahmanisme pris en lui-même formait une religion complète, et qu'une doctrine philosophique encore bien peu connue était la base de cette religion. Au fond de cette doctrine philosophique, se montre, à travers bien des obscurités que l'étude approfondie des Védas pourra dissiper un jour, l'idée d'un Dieu trinaire, et il semble que c'est à cette Trinité que les plus instruits des Brahmes rapportaient toute la religion. Ensuite venait le dogme de la métempsychose, et tout le système de divinités secondaires, rattachées, comme nous l'avons vu, à ce dogme. Échapper au monde et à la métempsychose, en s'unissant à Brahm, l'Être absolu, était, nous l'avons déjà dit, la fin de la religion poussée à sa dernière profondeur. De là les pratiques ascétiques et la vie contemplative : les ascètes de notre Occident ne sont rien, ni pour le nombre, ni pour les pratiques dévotes, auprès des Sannyasis de l'Inde. Mais nous renvoyons ce dernier sujet aux articles de ce Dictionnaire où il sera question de la vie contemplative en général. (Voyez CONTEMPLATION.)

§ 4. *Du siége et de la durée du Brahmanisme primitif.*

C'est à la source et sur les bords du Gange que le Brahmanisme proprement dit a commencé, et c'est là qu'il a régné principalement. Le Livre des lois de Manou détermine son siége avec une grande précision :

« Entre les deux rivières divines de Saraswati et de Drichadwati, un espace se trouve renfermé ; cette contrée, » digne des dieux, a reçu le nom de Brahmâwarta.

» La coutume qui s'est perpétuée, dans ce pays, par la » tradition immémoriale, parmi les classes primitives et les » classes mêlées, est déclarée bonne coutume.

» Couroukchetra, Matsya, Pantchâla, Sourâsénaca, forment la contrée nommée Brahmarchi, voisine de celle de » Brahmâvarta.

» C'est de la bouche d'un Brahmane né dans ce pays que » tous les hommes, sur la terre, doivent apprendre leurs » règles de conduite spéciale.

» La région située entre l'Himavat et le Vindhya, à l'est » de Vinasana et à l'ouest de Prayâga, est appelée Madhya-» desa (pays du milieu).

» Depuis la mer orientale jusqu'à la mer occidentale, l'es-» pace compris entre ces deux montagnes est désigné par les » sages sous le nom d'Aryâvarta (séjour des hommes hono-» rables).

» Tout lieu où se rencontre naturellement la gazelle noire » est reconnu convenable pour l'accomplissement du sacri-» fice ; le pays des Mlétchhas (étrangers ou barbares) est » différent.

» Ceux qui appartiennent aux trois premières classes doi-» vent avoir grand soin de s'établir dans les lieux qui vien-» nent d'être désignés ; mais un Soudra, s'il est en peine pour » se procurer sa subsistance, peut demeurer n'importe dans » quel endroit. » (Livre II.)

Quand on examine sur la carte les limites désignées dans ce passage, on voit que ce pays de Brahmâvarta, où règne, dit Manou, la tradition immémoriale des pontifes de Brahma, est tout-à-fait voisin des sources du Gange, au nord de Delhi. La contrée de Brahmarchi désignée ensuite s'étend depuis Delhi et Agra jusqu'à Allahabad et Bénarès. La ville de Pantchâla, que cite Manou parmi les grandes villes de cette contrée, est la même que Canoudje ou Kinodje, qui devint la résidence impériale, la ville du maha-radjah, après l'antique Ayodhya, l'Aoude ou l'Oude actuelle, vers l'an 1000 avant J.-C. Ce pays paraît avoir été, dans une haute antiquité, le centre d'un empire considérable qui s'étendait jusqu'à l'Indus. C'est d'Ayodhya que partit Rama pour conquérir l'Inde jusqu'à Ceylan. Les Pouranas appellent constamment Rama le roi d'Ayodhya. Quelques unes des villes de cette Inde centrale étaient immenses. Aboulfazil dit qu'Ayodhya avait 74 milles de long sur 48 milles de large (environ 24 lieues sur 6). Balipoura (le Palibothra des Grecs), qui fut la capitale du royaume de Prathisthana, occupé par la race de Tchandra ou la Lune, n'était pas moins considérable qu'Ayodhya. Ses fortifications avaient, suivant Mégasthènes, 10 milles de long sur 2 de large, et les remparts n'entouraient qu'une partie de la ville ; les faubourgs, extrêmement vastes, étaient tout ouverts. Canoudje, le Pantchâla de Manou, avait 30 lieues de circonférence. La grande étendue de ces villes tenait sans doute à la nature de leurs constructions ; mais elle indique pourtant une nombreuse population et une civilisation très avancée. Le cours supérieur du Gange, cette belle vallée où tant de rivières descendent soit des montagnes du nord, les rameaux de l'Himalaya, soit des monts du midi, le Vindhya, qui la sépare du Dekhan, fut donc incontestablement le siége primitif du Brahmanisme. C'est là ce pays des Brachmanes qu'Hérodote, cinq siècles avant Jésus-Christ, nous signale comme entièrement différent par ses mœurs et sa civilisation des peuples de l'Inde qui avoisinaient le plus la Perse. Après avoir décrit les coutumes d'une nation qui se nourrissait de chair crue, « Il y a d'autres peu-» ples dans l'Inde, ajoute-t-il, qui observent une coutume » toute contraire. Ils ne tuent aucun animal, ils ne cultivent » même point la terre, et ne vivent que de végétaux que » la terre produit d'elle-même. Il vient sans semer dans leur » pays une espèce de grain qui ressemble à du millet ; et

» quand ils l'ont recueilli avec sa cosse, ils le font cuire, et » en font leur unique nourriture. Aussitôt que quelqu'un » d'entre eux est devenu infirme, il se retire à l'écart dans » un lieu désert, où il demeure tout seul sans que personne » prenne soin de lui, soit qu'il guérisse, soit qu'il meure. » (*Histoire*, Thalie.) Il n'est pas difficile de reconnaître, dans cette coutume de se retirer au désert dont parle Hérodote, la pratique constante des Brahmes, dans les temps anciens, de se livrer vers la fin de leur vie à la contemplation solitaire. Le Code de Manou divise la vie du Brahmane en quatre périodes, dont les deux dernières doivent être consacrées à la vie contemplative. Après avoir été *Brahmatchâri*, étudiant et cathécumène, le Brahmane devient *Grihastha*, chef de famille; puis il commence à renoncer au monde, sous le nom de *Vanaprastha*, habitant de la forêt: dans cette période, il peut encore vivre au sein de sa famille, si elle l'accompagne dans la solitude; il peut encore posséder quelque propriété; il est encore astreint à la pratique des œuvres de dévotion, telles que les sacrifices et les ablutions. Enfin, la vieillesse avançant, sous le nom d'*Yati* (homme qui s'est dompté, qui n'a plus de désirs, de passions), ou de *Sannyasi* (homme qui a renoncé à tout), il abandonne entièrement le monde et la société des hommes.

La connaissance assez vague qu'Hérodote avait de l'Inde des Brahmes se trouve pourtant ainsi résumée en deux traits frappans, et qui en effet, pour un Grec, devaient caractériser les Brahmanes d'une façon bien remarquable. Les Brahmes sont pour Hérodote un peuple qui ne mange pas d'animaux, qui ne se nourrit que de riz, et dont les vieillards se retirent dans la solitude. Tout le Brahmanisme est en effet caché sous ces deux pratiques extérieures, qui causèrent une si grande surprise au Père de l'histoire.

Il paraît que sauf ses conquêtes dans le Kaschmir et dans diverses parties de l'Inde, le Brahmanisme resta principalement concentré pendant toute l'antiquité dans les limites que nous venons de voir indiquées par Manou. Là étaient les vraies et antiques familles des Brahmanes. Aujourd'hui la division des castes existe jusque dans la Péninsule; mais l'introduction d'une caste de Brahmes dans cette partie de l'Inde est chose toute moderne, et qui, suivant quelques autorités, ne semble pas remonter plus haut que le treizième siècle de notre ère. Quant aux anciennes familles pontificales du Brahmâvarta et du Brahmarchi, elles sont éteintes; elles ont péri avec leur religion. De nouveaux Brahmes, sectateurs d'un Brahmanisme modifié par le Wichnouïsme et le Sivaïsme, ont surgi dans les différentes contrées de l'Inde. Ces Brahmanes, qui se divisent en dix Coulas ou grandes familles, prétendent bien remonter par leur naissance jusqu'aux anciens Brahmes d'Ayodhya et de Canoudje; mais leurs prétentions paraissent fausses ou tout-à-fait incertaines.

Comment le Brahmanisme antique a-t-il cessé d'exister, et à quelle époque sa destruction a-t-elle eu lieu? Dans l'état actuel de nos connaissances, il est presque impossible de répondre à cette question. Nous n'avons sur ce grand problème que quelques indications fort vagues. Ainsi, pour commencer par la fin, on est à peu près sûr qu'il restait du Brahmanisme antique des vestiges encore assez vivaces au huitième siècle de notre ère. Car à cette époque le célèbre Sankara-Atchâria, qui prétendit restaurer l'autorité des Védas, et ramener le Brahmanisme à sa pureté primitive, eut à combattre non seulement les sectes sivaïstes, vichnouïstes, et bouddhistes, mais encore d'autres sectes qui se rattachaient complètement au Brahmanisme antique. Dans un livre d'Ananda-Giri, disciple de Sankara, que M. Wilson a analysé (*Asiatic Researches*, tome XVI), il est parlé d'adorateurs de Brahma, qu'il serait aussi difficile maintenant de rencontrer dans l'Hindoustan qu'il l'est de trouver des temples exclusivement dédiés à cette divinité. On voit par ce livre qu'il existait encore alors des adorateurs d'Agni ou du feu, et que Sankara eut également à combattre des adorateurs du Soleil, qu'il distribue en six sections, dont une entre autres n'avait pour objet de son culte et de ses pieuses méditations que cet astre considéré comme l'emblème d'un luminaire intellectuel, tandis que d'autres le révéraient sous différens aspects, et comme le représentant de diverses facultés ou attributs divins. Le Brahmanisme était, depuis des siècles, en pleine décadence; mais le culte des divinités secondaires subsistait encore. Une longue série de sectes, mentionnées dans l'ouvrage dont nous parlons, renferme celles qui ne s'écartaient de l'orthodoxie que par un culte plus particulièrement adressé à ces divinités. Ces sectes n'existent plus aujourd'hui, et il ne reste plus des objets de leur adoration que les idoles qu'on rencontre dans les villages; mais à cette époque une grande partie de l'ancien panthéon indien jouissait encore des honneurs divins. Indra, Varouna, Kouvéra, Yama, Garouda, Soma, avaient encore des temples et des adorateurs. La réforme même de Sankara, que l'on dit avoir réuni toutes les sectes de son temps dans une interprétation plus élevée des Védas, connue sous le nom de philosophie ou de système du Védanta, peut avoir contribué à la destruction définitive de l'ancien culte. Le fer des Musulmans et les incursions des Mahrattes ont achevé la destruction du Brahmanisme primitif.

§ 3. *Des rapports du Brahmanisme avec le Vichnouïsme et le Sivaïsme.*

Mais bien des siècles avant cette époque, le Brahmanisme avait eu à lutter contre des systèmes religieux qui ont fini par le décomposer et le détruire. Ces systèmes sont la religion de Siva, la religion de Vichnou, et la religion de Bouddha.

Quand on considère en effet l'opposition radicale de ces trois systèmes, soit entre eux, soit avec le Brahmanisme, et qu'on pense aux guerres acharnées que leurs sectateurs se sont faites, on est porté naturellement à les considérer comme des religions différentes. Le Bouddhisme, comme on sait, après avoir mis en péril le Brahmanisme dans une très grande partie des états indiens, a fini par être complètement chassé de l'Inde. Quant aux deux systèmes ou sectes de Siva et de Vichnou, leur antipathie mutuelle est si grande, qu'un adorateur de Siva se croit souillé quand il entend prononcer le nom de Vichnou. Les Vichnouïstes et les Sivaïstes actuels ont, ainsi que ce qui reste de Brahmes, leurs pontifes et leurs gourous exclusifs. Les pays où dominent le Sivaïsme et le Vichnouïsme sont très différens de la contrée où le Brahmanisme a régné. Tandis que la sainte région des Brahmes avoisine les sources du Gange, le plus fameux sinhassana ou évêché des Vichnouïstes est la ville sainte de Tiroupatty, dans la Carnatique; c'est là que réside une espèce de souverain pontife dont la juridiction s'étend sur toutes les provinces de la Presqu'île. En général, tout s'accorde à nous montrer le Vichnouïsme comme sorti primitivement du sud-ouest de l'Inde. C'est avec Rama et Chrisna, les deux grandes incarnations humaines de Vichnou, que le Vichnouïsme triomphe. Or, nous voyons Rama quitter son trône pour se faire pénitent, traverser le Gange et se rendre à la côte d'Orixa, d'où il part ensuite pour conquérir tout le midi de l'Inde. Le Sivaïsme, au contraire, paraît venir primitivement du nord. Il semble être descendu de ce mystérieux Mérou, sur la position duquel il règne encore tant d'incertitude. Si l'on consulte les Pouranas, la différence fondamentale de ces religions n'est pas moins évidente. Le Sivaïsme paraît complet en lui-même, le Vichnouïsme également. Les Pouranas vichnouïstes et sivaïstes ne parlent de Brahma que pour lui prodiguer des injures. Une foule de légendes, qui semblent cacher sous des mythes les anciennes querelles de ces trois cultes, rapportent sous toutes sortes de formes la défaite de Brahma. Il paraît, par une de ces légendes, qu'à une époque dont on

ne saurait préciser la date, les sectateurs de Siva et ceux de Vichnou s'allièrent contre les Brahmanes, et que ceux des Brahmanes qui échappèrent à l'extermination s'affilièrent aux Sivaïstes. De là le repentir de Brahma célébré dans ces légendes, et le pardon que Siva lui accorde. Tout donc semble attester que le Sivaïsme et le Vichnouïsme ne sont pas de simples sectes du Brahmanisme; et il est certain que ceux qui, comme Creuzer et son estimable traducteur M. Guigniaut, ont voulu fondre ensemble le Brahmanisme, le Sivaïsme et le Vichnouïsme dans un seul et même système, n'ont abouti qu'à une incompréhensible confusion. Tous les monumens répugnent à cet alliage vraiment inconcevable. D'un autre côté, cependant, il est certain qu'un fonds d'idées communes se retrouve dans les trois religions, et qu'elles se sont soudées ensemble, à bien des égards, dans les temps modernes, lorsque les Indiens, tombés sous la domination étrangère, ont eu perdu presque entièrement le souvenir de leurs anciennes traditions, de leur langue, et de leurs controverses religieuses. Quel est donc le rapport de ces trois systèmes, et où est précisément leur démarcation caractéristique? Voilà un problème qui n'est pas encore résolu. Nous proposerons tout à l'heure une conjecture à cet égard.

On n'est pas plus assuré de l'époque où les deux religions de Siva et de Vichnou vinrent lutter contre le Brahmanisme antique. Ce qui est certain seulement, c'est la très haute antiquité de ces deux cultes rivaux du Brahmanisme. Si, comme tout porte à le supposer, Rama, le conquérant de l'Inde, est le Bacchus antique, il faut faire remonter Rama, cette incarnation de Vichnou, à deux mille ans environ avant J.-C. Car nous savons assez positivement par Hérodote et par les autres auteurs grecs que le culte de ce Bacchus fut apporté en Grèce par Cadmus, environ 1500 ans avant notre ère. Nous avons une autre date certaine pour préciser l'antiquité du Vichnouïsme : c'est la naissance de Bouddha, postérieur de beaucoup au Vichnouïsme, et que tous les peuples de l'Orient s'accordent à placer de six cents ans à mille ans avant J.-C. Chrisna, antérieur de quelque temps à Bouddha, est la dernière incarnation de Vichnou, une incarnation postérieure de beaucoup à Rama. Il faut donc, d'après toutes ces données, placer le développement du Vichnouïsme entre l'an 2000 et l'an 1000 avant J.-C.

Quant au Sivaïsme, la plupart des auteurs qui ont écrit sur les religions de l'Inde le regardent comme antérieur au Vichnouïsme. Ce qui paraît certain, c'est que Chrisna fit des vains efforts pour bannir le culte du lingam, et l'on dit que Rama avait déjà combattu le Sivaïsme dans la guerre qu'il fit à Ravana, roi de Lanka ou de Ceylan.

Du Vichnouïsme et du Sivaïsme, c'est le premier incontestablement qui a le plus de rapports avec le Brahmanisme. Les dogmes du Sivaïsme semblent s'éloigner assez radicalement de la philosophie des Brahmes, tandis qu'au contraire le Vichnouïsme a directement sa racine dans le Brahmanisme, quoiqu'il s'en écarte dans ses développemens au point de le remplacer et par là de l'anéantir. Qu'est-ce que Vichnou, en effet? C'est la seconde personne de la Trinité brahmanique, telle que nous l'avons exposée; c'est le Verbe créateur, c'est ce Narayana qui flottait sur les eaux avant la création. Ce caractère essentiel de Vichnou, d'où dérive le Vichnouïsme tout entier, est attesté par tous les monumens. Les Vichnouïstes disent que la nature de Dieu ne peut être comprise, mais que son pouvoir se manifeste par l'opération de son Esprit qu'ils appellent Vichnou, *celui qui pénètre*, ou Narayana, *celui qui se meut sur les eaux*. Ce nom de Narayana, qui, quand on se rappelle la création dans Manou, relie si visiblement le Vichnouïsme au Brahmanisme antique, est le nom par excellence de Vichnou et de toutes ses incarnations. On l'applique à Rama, on l'applique à Chrisna. Le Vichnouïsme est donc enté primitivement sur le Brahmanisme; et ce n'est pas sans raison que G. Schlegel a vu, quoique confusément, qu'il y avait dans les religions de l'Inde une sorte de développement semblable à la greffe du Christianisme sur le Judaïsme. Le Vichnouïsme est la religion du Fils; Vichnou est le dieu *Sauveur*; et ce caractère se développe magnifiquement dans toutes ses incarnations successives, depuis les premières où il sauve le monde matériel des cataclysmes qui le menacent, jusqu'à l'incarnation finale de Chrisna, qui vient pour détruire *le péché* du monde et faire régner l'intelligence.

Le Sivaïsme au contraire semble être uniquement la proclamation et l'adoration des forces mystérieuses de la nature. Il se résume dans le lingam, image de Siva, divinité à la fois mâle et femelle. C'est un naturalisme sans changement et sans progrès. Sous ce rapport, son principe essentiel a de l'analogie avec la troisième personne de la Trinité brahmanique, telle que nous l'avons entrevue plus haut. Ce culte des forces de la nature, expliquées par le dualisme d'un principe mâle et d'un principe femelle associés indissolublement, semble, en effet, le développement de cette grande Ame suprême de la nature, où Brahmâ le créateur puise les principes générateurs des êtres pour en former le monde.

Telle est, à ce qu'il nous semble, l'harmonie secrète du Brahmanisme antique, du Vichnouïsme, et du Sivaïsme, dans leurs principes essentiels et primordiaux. C'est par là que ces trois religions se combattent et se rapprochent à la fois, au point de paraître tantôt d'inconciliables ennemis, et tantôt au contraire les branches divisées d'un même tronc.

Si ce point de vue, que nous ne voulons qu'indiquer ici, était admis, on comprendrait, ce qui n'a pas été expliqué jusqu'ici, comment l'idée de la Trinité se montre à la fois si manifestement dans le Brahmanisme antique, où Siva et Vichnou sont inconnus, et dans ce Brahmanisme moderne, mélangé de Vichnouïsme et de Sivaïsme, où Siva et Vichnou se trouvent composer avec Brahma cette Trinité. On comprendrait comment Vichnou, développement du Brahmâ créateur, du Brahmâ Narayana, est en effet une personne de la Trinité, et comment Siva, développement du Paramatmâ, de l'Ame suprême de la nature, est en effet aussi une personne de cette Trinité; comment enfin ces deux personnes composent avec Brahma dieu absolu, le même système trinaire que présentait d'une façon confuse et non développée le Brahmanisme primitif.

Quoi qu'il en soit, le Vichnouïsme et le Sivaïsme sont, par rapport au Brahmanisme antique, deux mondes tout nouveaux, deux ères nouvelles; et nous croyons que le meilleur moyen de comprendre et de faire comprendre la religion indienne, n'est pas de les confondre entre eux et avec le Brahmanisme, mais au contraire de les distinguer entre eux et du Brahmanisme aussi profondément que les notions acquises jusqu'ici le permettent. Nous renverrons donc l'histoire de ces deux religions aux mots SIVAÏSME et VICHNOUÏSME.

§ 6. *De Bouddha et des livres bouddhistes.*

Quant au Bouddhisme, cette dernière forme de la religion indienne, si nous tentions d'exposer un peu clairement ce qu'on en sait aujourd'hui, il nous faudrait commencer par l'exposition du Vichnouïsme et d'une partie considérable de la philosophie indienne. Car d'un côté le Bouddhisme paraît manifestement lié à la doctrine idéiste connue sous le nom de Sank'hia, et d'un autre côté le Bouddhisme est un développement du Vichnouïsme. Bouddha, le Chakia-Mouni des Mongols, qui en est considéré comme le fondateur, est regardé par les Brahmes comme la neuvième incarnation de Vichnou. Très voisin de Chrisna, il vint, à ce qu'il semble, continuer à bien des égards son œuvre : et pourtant les conséquences que lui et les pontifes ses successeurs tirèrent du fonds des doctrines indiennes, bouleversèrent à tel point le Brahmanisme, qu'une lutte à mort s'engagea entre cette religion nouvelle et les trois religions préc-

dentes. Le Bouddhisme succomba dans l'Inde, mais il s'étendit au loin parmi tous les peuples de l'Asie. Ces étroites connexions qui lient le Bouddhisme à la religion de Vichnou nous forcent donc de renvoyer à l'article VICHNOUISME ce sujet, d'ailleurs si obscur encore. Nous nous bornerons, pour satisfaire à l'ordre alphabétique, à donner ici quelques renseignemens historiques sur l'époque de Bouddha et sur les livres bouddhistes.

Les Bouddhistes vénèrent un nombre considérable de Bouddhas, et le fond même de leur doctrine consiste à croire à la déification sur la terre, et à la transmission de la divinité incarnée dans la personne de leurs pontifes. Ils ont une nombreuse hiérarchie de Bouddhas célestes et de Bouddhas ayant vécu sur la terre. Hodgson a donné un catalogue des Bouddhas de tous les ordres; et ce catalogue comprend cent quarante-trois noms tirés de différens ouvrages théologiques. Mais le Bouddha considéré comme le fondateur de cette doctrine est un personnage historique, sur lequel tous les témoignages s'accordent avec une assez grande unanimité.

La chronologie mongole met la naissance de Bouddha en l'an 961 avant Jésus-Christ. Ce calcul se rapproche de celui des Chinois, qui font naître Foe ou Bouddha en l'an 1027 avant Jésus-Christ. Les Japonais adoptent le même calcul que les Chinois. La grande Encyclopédie japonaise en diffère seulement de deux ans; elle rapporte cette naissance à l'an 1029. Un historien persan la rapporte à l'an 1022. Dans d'autres pays de l'Asie, les Bouddhistes donnent une moindre antiquité au fondateur de leur croyance. Les Siamois placent la mort de Bouddha en 744 avant Jésus-Christ; ils commencent à cette époque leur ère religieuse. Au Pégou, on rapporte sa naissance à l'an 638 avant notre ère, et les Cingalais le font naître en l'an 619. Il paraît que de toutes ces dates celle qui place la naissance de Bouddha en 1027 avant notre ère mérite le plus de confiance, parce qu'elle s'accorde avec la chronologie des successeurs de ce législateur conservée dans les livres chinois. On peut consulter à ce sujet un article d'Abel Rémusat inséré dans le Journal des Savans, 1821, et les préliminaires de la Vie de Bouddha d'après les livres mongols qu'a publiée Klaproth, et qui se trouve dans ses Mélanges.

Le Bouddhisme fit de rapides progrès dans tout l'Hindoustan. Bientôt même il franchit les limites de la Presqu'île, et passa à Ceylan. De là il se répandit, comme d'un second foyer, dans toute l'Inde située au-delà du Gange, chez les Birmans, au Pégou, à Siam. La Chine reçut Foe et son culte, le Japon Chaca ou Xaca, dans le cours du premier siècle qui précéda notre ère. Plus tard, Bouddha fut porté au Tibet, et avec lui la civilisation et l'écriture. Il pénétra, sous les noms de Maha-Mouni et de Sakia-Mouni, dans toutes les contrées situées au nord de l'Inde, et jusque dans les steppes de l'Asie centrale, parmi les Mongols et les Calmouks. Kaschmir, un des siéges les plus antiques du Brahmanisme, l'échangea contre le Bouddhisme.

Wilson, dans la préface de son Dictionnaire sanscrit, a entrepris de démontrer que l'extermination du Bouddhisme dans l'Inde a eu lieu depuis le troisième jusqu'au septième siècle de notre ère. Nous avons vu plus haut qu'en effet Sankara-Atcharia combattait encore les sectes bouddhistes au huitième siècle. En admettant la chronologie qui place la naissance de Bouddha 1000 ans avant Jésus-Christ, le Bouddhisme se serait donc propagé dans l'Inde pendant près de huit siècles avant de faire de notables progrès au dehors. Il se serait ensuite répandu jusqu'à la Chine dans le siècle qui précéda notre ère. Suivant Klaproth, il ne commença à se répandre au nord de l'Hindoustan que soixante ans après Jésus-Christ, et beaucoup plus tard dans le Tibet et dans d'autres contrées de l'Asie centrale. Les émigrations des Bouddhistes depuis le troisième jusqu'au septième siècle de notre ère, époque où, suivant Wilson, ils furent chassés de l'Inde, contribuèrent sans doute à propager leur religion au sud, au nord, et à l'orient. Quoi qu'il en soit, il faut bien convenir que dès les deux premiers siècles du Christianisme, le Bouddhisme avait pénétré jusque sur les confins de l'empire romain, puisque Clément d'Alexandrie, au troisième siècle, parle de Bouddha et de ses sectateurs, que saint Jérôme en parle aussi sous le nom de *Samanéens*, et que Porphyre, vers le milieu du second siècle, nous décrit, sous ce même nom de Samanéens, les prêtres bouddhistes, avec toutes leurs institutions monacales.

La religion de Bouddha est aujourd'hui de toutes les religions du monde celle qui compte le plus de sectateurs. Elle est répandue dans la plus grande partie de l'Asie, depuis les sources de l'Indus jusqu'à l'Océan pacifique, et même jusqu'au Japon.

Il y a quelque temps, on ignorait encore l'immensité des livres qui forment le trésor sacré de cette religion. Les découvertes faites au Népaul et au Tibet ont révélé des sources que l'on ne savait pas même exister.

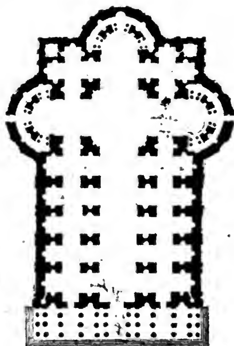
La tradition répandue dans le Népaul est que le corps entier des Écritures bouddhistes monte à 84,000 volumes; mais cela doit s'entendre, dit-on, de la totalité des ouvrages révélés, lesquels sont conservés dans le ciel, plutôt que de ceux qui ont été donnés aux hommes. Quant aux livres saints existant réellement parmi les Bouddhistes, on les désigne sous le nom général de *Bouddha-Vatchana*, Paroles de Bouddha. Sakia-Sinha passe pour avoir le premier mis ces livres par écrit, et il est à cet égard, pour le Bouddhisme, ce que Vyasa est pour le Brahmanisme. Il existe, sous les noms de *Gandjour* et de *Danadjour*, une sorte de Somme ou de *compendium* de la doctrine renfermée dans les livres bouddhistes. Cet abrégé est en plus de cent gros volumes. On dit qu'un exemplaire en a été acquis et transporté, il y a quelques années, à Calcutta. Mais un résident anglais au Népaul, M. Hodgson, a fait dans ce pays des acquisitions qui ouvrent aux orientalistes une carrière vraiment effrayante. Dans un Mémoire inséré au seizième volume des *Asiatic Researches*, M. Hodgson a donné l'indication des livres qu'il est parvenu à se procurer, et il a fait connaître en même temps la division générale des Écritures des Bouddhistes. Ces Écritures comprennent neuf sortes d'ouvrages religieux. Les *Soutras* sont les premiers de tous, et occupent le même rang que les Védas chez les Brahmanes. Les *Geyas* sont des ouvrages à la louange des Bouddhas, dans un langage soumis à la mesure. Les *Vyakaranas* sont des narrations relatives aux différentes naissances de Sakia, avant son entrée dans le Nirwana, ainsi qu'aux autres Bouddhas. Les *Gathâs* sont des récits ou contes moraux. Les *Oudan* traitent de la nature et des attributs des Bouddhas, sous la forme de dialogues entre eux et leurs disciples. Les *Nadan* font connaître les moyens de sanctification des Bouddhas. Les *Ityaktas* sont des explications ou commentaires. Les *Djâtakas* traitent des actions qui ont eu lieu lors des précédentes naissances. Les *Vaîpoulyas* exposent les différens procédés pour acquérir les biens de ce monde et du monde à venir. Les *Adbouta-Dharma* sont consacrés aux événemens surnaturels; les *Avadans* aux fruits des actions, et les *Oupadésas* à la doctrine ésotérique. De tous les écrits bouddhistes existant dans le Népaul, les plus importans dans la classe des traités spéculatifs sont, dit-on, les cinq *Khand*, qui font partie des Soutras. On peut juger par cette indication quelle multitude de matériaux il faudra accumuler avant de songer à connaître passablement une religion dont on n'a pu juger jusqu'ici que sur de bien faibles échantillons.

BRAMANTE (LAZZARI, dit). Ce célèbre architecte naquit en 1444. Il étudia d'abord la peinture sous la direction de Fra Bartholomeo, et il y fit des progrès si rapides que bien jeune encore son nom était connu et ses œuvres recherchées. L'exercice de cet art lui promettait donc une position

dont un homme vulgaire n'eût pas manqué de se contenter; mais il se sentait appelé vers d'autres destinées; l'architecture le réclamait, et dans le talent qu'il possédait il ne vit que le moyen d'en acquérir un autre. Ses tableaux lui offraient de précieuses ressources; il en profita pour parcourir l'Italie, passant une partie de son temps à peindre, afin d'avoir le droit d'en employer le reste à ses études favorites. A Milan, il suivit attentivement les travaux de cette fameuse cathédrale qu'on peut regarder comme le chant du cygne de l'architecture du moyen âge; puis il se rendit à Rome, où il étudia et mesura la plupart des restes de l'architecture gréco-romaine si nombreux dans cette ville et dans ses environs. Là, il fut bientôt utilement employé, mais d'abord à des travaux peu importans, et seulement en sous-ordre; il sut cependant s'y faire apprécier, et au bout de peu d'années aucun de ses contemporains ne cherchait à lui disputer la première place. Citer tous les édifices qui furent élevés d'après ses dessins serait long et fastidieux; nous nous bornerons donc à rappeler les principaux d'entre eux, tels que les palais Sora et Giraud, et le vaste palais de la Chancellerie, le plus remarquable peut-être de tous ceux que possède la ville de Rome dont on connaît la richesse en ce genre. Nous mentionnerons surtout, en raison de sa grandeur et de l'originalité de sa composition, la belle cour du Belvédère dans le palais du Vatican. Les constructions éparses qu'elle devait réunir étaient séparées par un terrain montueux; Bramante profita habilement de cette disposition, et il sut tirer les plus heureux effets de ce qui pouvait paraître un obstacle aux établissemens projetés. Il divisa le vaste espace sur lequel il devait opérer en deux parties horizontales inégalement élevées qu'il mit en communication par un grand escalier intérieur, décoré de tout le luxe convenable à un pareil monument. Les deux longs côtés de la cour furent formés par d'élégantes galeries, et il plaça aux extrémités, d'un côté des gradins formant amphithéâtre, et de l'autre une immense niche embrassant la hauteur de plusieurs étages, qui s'aperçoit de tous les points de la ville, et qui est certainement une des plus belles conceptions d'architecture qui se soient réalisées. Cette cour a malheureusement éprouvé le même sort que la plupart des monumens destinés à l'habitation, où de nouveaux usages, quelquefois même de bizarres caprices, portent à introduire de fâcheux changemens. Sixte-Quint la fit couper par une aile transversale; il en résulte que la belle niche du Belvédère, n'étant plus en proportion avec la place qui la précède, paraît d'une grandeur démesurée à ceux qui l'observent de l'intérieur du palais.

Un travail plus important encore occupa les dernières années de la vie de Bramante; nous voulons parler de la construction de Saint-Pierre. La papauté était puissante alors, elle pouvait disposer d'immenses ressources, et il lui était naturel de désirer dans sa métropole un temple dont la grandeur répondît à la sienne, et qui pût porter dignement le titre ambitieux de *Caput urbis et orbis*. Ce désir que plusieurs de ses prédécesseurs avaient manifesté, Jules II voulut le voir accompli. Bramante, chargé de lui présenter un projet, conçut le plus vaste édifice qui ait jamais été exécuté: « Je placerai, dit-il, le Panthéon sur les voûtes du temple de la Paix. » Son idée fut accueillie avec enthousiasme, et on travailla activement à la réaliser.

Nous n'examinerons pas ici jusqu'à quel point cette réunion de deux temples païens était convenable pour former une église chrétienne; si cette conception accuse un manque de virtualité, ce n'est pas à l'artiste que ce défaut doit être imputé, il faut remonter plus haut. Nous n'examinerons pas non plus si des coupoles supportées par des pendentifs doivent être approuvées par une saine architecture. Ces questions se reproduiront à l'article EGLISE, et elles seront alors plus naturellement traitées avec l'étendue que commande leur importance. Nous nous bornerons quant à présent, et cela suffit à notre sujet, à faire remarquer que les œuvres d'architecture sont susceptibles de produire de grands effets à divers titres, et qu'un grand travail accompli par la main des hommes, que la hardiesse d'une construction, que de grandes difficultés vaincues, peuvent agir puissamment sur notre imagination, et cela quelle que soit la destination du monument, et son harmonie avec la pensée qui l'a fait ériger. Or, il est certain que l'édifice projeté par Bramante était de nature à produire cet effet au plus haut degré. Malheureusement il n'a pas été entièrement exécuté. Les travaux commencés en 1506 furent poussés avec une telle activité que déjà en 1514 on avait terminé l'hémicycle, et voûté les quatre grands arcs qui portent le dôme. Mais à la même époque se manifestèrent des lézardes dans toutes les parties de la construction; une ruine complète devenait imminente, et cependant les voûtes destinées à supporter un poids considérable n'étaient chargées que du leur propre. Ces accidens provenaient en grande partie de la précipitation avec laquelle on avait opéré, et peut-être aussi, il faut bien le dire, de ce que Bramante était plutôt un grand artiste qu'un savant constructeur. Ils marquèrent bien tristement la fin d'une carrière glorieusement parcourue, et il est à croire qu'ils en avancèrent le terme, car Bramante mourut dans l'année où ils s'étaient produits.



(Plan de Saint-Pierre suivant le projet de Bramante.)

Les architectes appelés à lui succéder dans la construction de Saint-Pierre furent tous d'avis de renforcer considérablement les points d'appui; ils cherchèrent ainsi à regagner par la masse des supports la stabilité qu'on aurait obtenue par un plus judicieux emploi de matériaux. L'idée générale de Bramante fut conservée, mais on altéra gravement les proportions qu'il avait admises, et le monument actuel diffère beaucoup de celui qu'il avait rêvé. Il ne suffit pas en effet qu'une œuvre grande, ou qu'une entreprise ait présenté de nombreuses difficultés, pour frapper l'imagination du spectateur; il faut encore que l'œil puisse juger cette grandeur, que l'esprit conçoive immédiatement ces difficultés et la hardiesse qui les a vaincues; et cela n'a pas lieu dans Saint-Pierre. Les regards qui, d'après le projet de Bramante, devaient plonger dans toutes les parties de l'édifice à travers les grandes ouvertures de la nef principale, sont arrêtés maintenant par les piliers qui en supportent les voûtes. A une immensité réelle

l'œuvre de Bramante eût joint une immensité apparente plus grande encore. Aujourd'hui les dimensions sont colossales, il est vrai, mais on ne les apprécie qu'après avoir parcouru l'édifice dans tous les sens. De plus le style adopté, bien différent de celui de Bramante, contribue encore à dissimuler l'étendue de la construction. A l'intérieur, au lieu des colonnes plaquées, des portes et des fenêtres de toute forme et de toute grandeur qui se voient maintenant, Bramante avait projeté un magnifique portique de colonnes isolées, triple en profondeur, et qui aurait produit l'effet le plus grandiose. En un mot, la conception de Bramante, en se plaçant au point de vue de l'époque, était un vrai chef-d'œuvre; tandis que celle qui a été exécutée, admirable sans doute sous beaucoup de rapports, offre cependant une matière abondante à la critique la moins sévère. Il est donc à regretter qu'on n'ait pas pris le parti de sacrifier les constructions défectueuses pour recommencer sur de nouveaux frais, en s'astreignant à suivre scrupuleusement le plan primitif, car il était exécutable.

Ne voir en Bramante qu'un grand architecte serait se placer à un point de vue trop étroit. Il peut, à bon droit, être considéré comme le représentant le plus élevé, sous le rapport de l'art, de cette époque, qui, imbue encore du sentiment du moyen âge, s'essayait cependant à rompre avec lui, et demandait à l'antique société une tradition et des préceptes que le catholicisme avait jusque là repoussés. Bramante avait assisté dans sa jeunesse à l'érection de la dernière œuvre de l'art du moyen âge; plus tard il avait par ses laborieuses recherches fait revivre à ses yeux les monumens ruinés du paganisme : ses compositions portèrent naturellement l'empreinte de cette double étude. A l'architecture gothique, il avait pris son indépendance et sa naïveté, sa construction svelte et hardie, sa judicieuse disposition des voûtes et de leurs points d'appui; à l'architecture antique, il emprunta cette décoration sage qui suit pas à pas la construction et ne la dissimule jamais, et cet heureux choix de proportions qui relève les compositions les plus simples. Son architecture, fine et gracieuse comme celle d'une portion du moyen âge, est aussi pure et aussi régulière que celle des plus beaux temps de Rome. D'autres architectes ont donné à leurs édifices plus de grandeur et de caractère, aucun n'a jamais réuni autant d'élégance à autant de vérité. Il est des monumens qui imposent plus que ceux de Bramante, il n'en est pas qui plaisent davantage. Malheureusement, et précisément en raison de ce qui forme leur principal mérite, c'est-à-dire de leur grâce et de leur délicatesse, les dessins les mieux faits n'en peuvent donner qu'une idée bien imparfaite; d'un autre côté les imitateurs ne lui ont pas manqué, mais ils ont cherché à imiter la forme plutôt qu'ils ne sont inspirés du sentiment, et entre leurs mains l'élégance s'est convertie en sécheresse; ce qui était fin n'a plus été que maigre. Il en est des œuvres de Bramante comme des statues de Michel-Ange, il faut les voir pour les comprendre; les unes et les autres, mais par des qualités bien différentes, révèlent des faces toutes particulières de l'art. Les cordes diverses de notre âme qu'elles font vibrer n'ont encore été mises en mouvement que par ces deux grands artistes.

BRANCHIES. Voyez RESPIRATION.

BRANCHIOPODES. Voyez CRUSTACÉS.

BRÈCHE (Géologie). On désigne sous ce nom générique une série de roches assez abondantes à la surface du globe : elles sont essentiellement composées de fragmens anguleux, de grosseur variable, ordinairement agglutinés entre eux par un ciment dont la nature, l'abondance et la dureté varient à l'infini dans les diverses brèches et souvent même dans les différentes parties d'un même dépôt. Les fragmens eux-mêmes sont souvent formés de minéraux très divers, ainsi que cela a lieu également pour la plupart des *poudingues* et des *grès*, c'est-à-dire des roches formées par l'agrégation mécanique de matières de transport. Il existe, au reste, entre toutes ces roches des passages insensibles qui indiquent une communauté d'origine, et dans une classification systématique des roches, on ne peut guère distinguer les brèches des deux autres que par la forme et la grosseur de leurs fragmens, qui ne sont point arrondis comme dans les poudingues, et qui ont un volume beaucoup plus considérable que dans les grès.

Au point de vue géologique, la distinction entre les termes extrêmes de ces roches de transport est loin d'être artificielle : elle est au contraire en connexion avec les phénomènes, qui sont eux-mêmes essentiellement distincts. Les brèches et les poudingues composés de gros fragmens n'ont pu être formés que par un transport violent, et sont par conséquent les témoins d'une perturbation plus ou moins importante survenue à la surface du globe; mais les brèches, dont les élémens ont conservé la vivacité de leurs arêtes naturelles de cassure, et qui sont souvent de même nature que les roches qu'on voit encore en place dans la contrée, sont en général les indices de révolutions locales ou d'une importance beaucoup moindre que celles qui ont transporté à d'énormes distances les élémens des poudingues, en leur donnant le poli et les formes arrondies ou avellanaires qui les caractérisent.

Parmi les brèches les plus remarquables, nous devons signaler ici ces singuliers amas de débris de roches et d'ossemens d'animaux vertébrés qui ont été déposés dans les dépressions du sol, et dans les fentes des rochers, en divers lieux au voisinage des côtes de la Méditerranée. Ces dépôts sont sans doute de même nature que les amas d'ossemens que l'on rencontre disséminés dans des sables, des argiles et autres matières de transport, au fond de cavernes creusées dans la plupart des formations calcaires de l'Europe; mais les brèches osseuses se distinguent de ces dernières par une cohésion qui surpasse souvent celle de la roche solide dans laquelle elles sont enclavées.

Les brèches composées d'élémens si hétérogènes présentent, sous le rapport de la grosseur, de la forme et de la couleur des fragmens, des variétés fort curieuses et qui prennent parfois un agréable relief à l'aide du poli. On exploite en un grand nombre de lieux, et particulièrement en France, dans les Pyrénées et dans la Provence, des marbres-brèches de ce genre qui sont fort employés dans les arts et pour la décoration des édifices.

BRÊME. Voyez RÉPUBLIQUE HANSÉATIQUE.

BRENNUS. C'est par ce nom qu'on désigne, dans les annales romaines, le chef de ces Gaulois qui prirent et incendièrent Rome l'an 391 av. J.-C. On ne sait rien de sa vie, hors les combats que sa nation livra aux Romains sous son commandement : si l'on s'en rapporte à une opinion du moins vraisemblable et aujourd'hui fort accréditée, on ne sait pas même son nom. Brennus en effet (*bren* ou *brenin*), qui signifie roi dans la langue des Kimris, semble avoir été son titre de commandement. Un autre chef, également désigné sous le nom de Brennus, et non moins célèbre, conduisit jusqu'au sein de la Grèce et dans l'Asie Mineure une autre invasion de Gaulois, l'an 280 av. J.-C. Il sera parlé ailleurs de ces invasions, et particulièrement à l'article où sera résumée l'histoire générale des nations gauloises.

BRÉSIL. Cet empire, l'un des plus vastes qui existent, occupe près de la moitié de l'Amérique du Sud, et cette moitié est la plus heureusement partagée en productions naturelles, et la mieux située pour prendre part au mouvement intellectuel et commercial de l'Europe. Le Brésil est compris entre les 4° 20' lat. N., 33° 55' lat. S. et les 37° 5' et 74° long. O. Sa longueur mesurée depuis la rivière d'Oyapock au nord, à l'extrémité du lac Mirim au sud-est, est de 950 lieues; sa largeur prise du cap Saint-Augustin à l'est, au village de Tabitenga, sur le fleuve des Amazones à l'ouest, est d'environ 925 lieues; et sa superficie de 257,000 lieues carrées. Près de la moitié de cette superficie se compose de pays encore très imparfaitement connus et dont la posses-

sion n'est que nominale. Les limites de cet immense territoire ne sont guère susceptibles d'être déterminées rigoureusement. Deux siècles de contestations entre l'Espagne et le Portugal n'ont pu parvenir à les fixer rigoureusement, et long-temps encore elles seront un sujet de discussion entre le Brésil et les pays qui l'avoisinent. Ces pays sont, au nord la Guyane française et la Colombie; à l'ouest, le Pérou et Bolivia; au sud-ouest et au midi, le Paraguay, et la Banda oriental; enfin, dans toutes les autres directions, l'océan Atlantique.

La forme générale du Brésil est celle d'un triangle curviligne irrégulier. Ses côtés décrivent sur l'océan Atlantique une courbe d'environ 1,200 lieues de développement; à peu de distance de l'équateur, au sud, elles forment une saillie considérable qui correspond à l'enfoncement que présente sous les mêmes parallèles le continent africain. Elles-mêmes n'offrent aucune rentrée qu'on puisse comparer à celle-ci; mais seulement une suite de découpures et de saillies alternatives, de rades, de baies, de ports, qui sont tantôt très rapprochés, tantôt séparés par de longs intervalles pendant lesquels le littoral ne forme qu'une ligne onduleuse où les navires en danger trouveraient difficilement un abri. Quelques unes des baies telles que celles de Bahia, Angra-dos-Reis, Rio-Janeiro, contiendraient les flottes réunies du monde entier. Basse et sablonneuse dans sa partie méridionale, la côte, à partir de Sainte-Catherine jusqu'au cap Frio, se relève, et les montagnes pittoresques dont elle est constamment bordée dans cet intervalle s'aperçoivent par un temps serein à près de 18 lieues de distance. Passé le cap Frio, elle s'abaisse de nouveau pour ne plus offrir que des hauteurs médiocres dans la province de Fernambuco; le reste rappelle le littoral de la Guyane, c'est-à-dire est généralement plat, et alternativement sablonneux ou marécageux, et défendu par un rempart de palétuviers.

Un grand nombre de caps jalonnent les ondulations de l'immense rivage que nous venons de décrire brièvement. Trois surtout, célèbres parmi les marins, méritent l'attention des navigateurs. Ce sont le cap Saint-Roch, qui forme l'extrémité nord-est du territoire brésilien, et qui oblige souvent les navires qui n'ont pas pu le doubler à revenir sur leurs pas, quelquefois bien au-delà de l'équateur; le cap Saint-Augustin à quelques lieues au sud de Fernambuco; et le cap Frio à partir duquel la côte changeant de direction, court à l'ouest, et de là, au sud sud-ouest.

Depuis Sainte-Catherine jusqu'à Maranham, une double ceinture de bas-fonds longe à peu de distance le rivage du Brésil, et semble le défendre contre l'impétuosité des flots qui le battent sans cesse. C'est à cette ceinture qu'appartiennent les Abrochos, écueils dangereux situés par le travers de la province de Porto-Seguro. Des brèches plus ou moins larges interrompent sa continuité de distance en distance. Quelquefois elles se rapprochent à quelques toises du rivage, et forment entre elles et la terre des nappes d'eau où les navires trouvent à la fois une profondeur suffisante et un abri parfait contre la mer. Les ports dos Ilhéos, de Fernambuco, de Parahyba, de Rio-Grande, etc., sont de ce genre. Quant au mouvement de la mer le long de ce vaste littoral, le grand courant équatorial vient le heurter près du cap Saint-Augustin, et s'y divise en deux branches, dont l'une se dirige au sud, et l'autre au nord jusque par le travers des Etats-Unis. Celle-ci est la seule qui, par la vitesse de sa marche et la constance de sa direction, puisse avoir une influence réelle sur la navigation. La première, beaucoup plus lente, est modifiée dans son cours par diverses causes, parmi lesquelles les vents jouent le premier rôle.

Un petit nombre d'îles flanquent les côtes du Brésil; ce sont, en commençant par le sud, la délicieuse Sainte-Catherine, Ilha-Grande, Taporica, Itamarica, Fernando, Noronha et Marajo qui occupe en grande partie l'estuaire du fleuve des Amazones. Toutes, à l'exception de Fernando, de Noronha, qui est éloigné de 60 lieues du continent, et qui sert de lieu de déportation pour certains criminels, ne sont séparées de la côte que par d'étroits canaux.

A l'article Amérique, nous avons déjà donné une idée de l'orographie du Brésil; nous avons montré l'indépendance complète qui existe entre ce système et celui des Andes, et signalé l'existence de trois chaînes parallèles s'étendant du sud au nord: l'une voisine de la mer, *Serra do Mar*, la seconde centrale, *Serra do Espinhacao*, et la troisième à l'ouest de celle-ci, *Serra dos Vertentes*. Aucune d'elles ne s'élève au niveau des neiges perpétuelles, et elles changent plusieurs fois de nom, suivant les provinces qu'elles traversent. La première commence vers les 12° 50′ latitude S. dans la province de Bahia, par des reliefs à peine sensibles dont la hauteur s'accroît successivement dans le sud. De ce point jusqu'aux bords du Rio-Doce, qui forme la limite méridionale de la province d'Espiritu-Santo, elle est désignée sous le nom de *Serra dos Aymores*, d'après une tribu d'Indiens qui l'habitait autrefois. Elle traverse ensuite la province de Rio-Janeiro, sous le nom de *Sierra dos Orgãos* (chaîne des Orgues) en se rapprochant davantage du littoral; puis, arrivée par les 29° 20′ latitude S., au-dessous de l'île Sainte-Catherine, elle tourne à l'ouest, et se dirige par les Campos de Vacaria vers les rives du Jacuy. Elle atteint sa plus grande altitude dans la province de Rio-Janeiro, dont elle contourne la baie à l'extrémité de laquelle elle apparaît avec ses sommets déchiquetés et ses pitons qu'on a comparés à des tuyaux d'orgue. Ses plus hauts sommets atteignent à peine, suivant M. d'Eschwege, 1,520 mètres. Le Coscorado, montagne pittoresque qui fait partie d'un de ses rameaux, et qui domine la ville de Rio-Janeiro, ne s'élève qu'à 557 mètres, d'après les observations des capitaines Fitzroy et King. — La Serra-do-Espinhacao est la plus considérable des trois, et constitue, suivant l'expression d'un voyageur, la charpente osseuse du Brésil. Elle prend naissance au nord, entre les provinces de Fernambuco et de Maranham, qu'elle couvre en partie de ses nombreuses mais faibles ramifications, et ses points culminans se trouvent réunis en un vaste groupe dans le sud de Minas-Geraes, où elle a été principalement étudiée. Les plus élevés sont l'Itambé de 1,864 mètres de hauteur, la Sierra-da-Piedade de 1,820; l'Itacolumi de 1,800; le pic d'Itabira de 1,932. On cite également comme rivalisant avec ces hauteurs les Serras de Caraça, d'Ibitipoca, de Papagayo; mais nous ne trouvons nulle part l'évaluation positive de leur dimension perpendiculaire. Eloignée de plus de 60 lieues de la côte dans la province de Porto-Séguro, cette chaîne s'en rapproche considérablement dans la province de Saint-Paul, où elle se confond presque avec la précédente, en prenant le nom de *Serra de Mantiqueira*. Plus au nord, elle est connue sous ceux de *Serra-Banca*, *Serra-das-Almas*, *Serra-Chapada*, etc. La Serra-dos-Vertentes, bien moins élevée que les précédentes, est aussi la moins connue, et parcourt des contrées où les voyageurs ont à peine porté leurs pas. La précision avec laquelle l'expriment certaines cartes qui jouissent d'une réputation méritée n'est propre qu'à induire en erreur. Elle prend son origine dans la province de Para, sépare celles de Maranham et de Minas-Geraes de la province de Goyaz, et se termine presque par le parallèle du groupe dont nous avons parlé plus haut, par la *Serra-de-Canarta*, dont les plus hautes cimes atteignent à peine 900 mètres de hauteur. Plus au nord, près de Villa Boa, une chaîne transversale dont la hauteur est la même, s'en détache sous le nom de *Serra-dos-Pyreneos*, et se dirige à l'ouest en décrivant une légère courbe. M. d'Eschwege représente ces deux Sierras comme de simples groupes ne constituant pas une chaîne régulière. Au-delà de l'Araguay s'étendent les *Campos-Parexis*, suite de plateaux, arides en grande partie, ou couverts seulement d'une végétation rabougrie, analogue à celle du Tucuman, excepté dans les

vallées où coulent des rivières. Il ne faut accorder qu'une confiance douteuse à certaines cartes, entre autres à celles de Spix et Martius, qui figurent dans cette région, sous le nom de Sierra-Parexis, une véritable Cordilière. Les Campos-Parexis s'avancent au-delà de la frontière du Brésil dans la province de Chiquitos, et correspondent aux contreforts que les Andes envoient à l'est dans cette direction, et dont ils ne sont séparés que par une faible distance de 40 lieues; ce qui a fait croire, jusqu'à ce que M. de Humboldt eût démontré le contraire, que le système brésilien était lié à celui des Andes de Bolivia. Du reste, la majeure partie de cet immense territoire est encore inconnue, et attend que quelque voyageur vienne nous révéler sa configuration en détail.

Ces trois chaînes principales et leurs ramifications déterminent un grand nombre de bassins caractérisés par une végétation particulière, et dont la direction générale est du nord au sud, ou du nord nord-ouest au sud sud-est. Chacun d'eux est signalé par quelque grand courant dont on pourrait lui donner le nom. Les plus vastes sont sous l'influence de deux bassins gigantesques auxquels ils portent leurs eaux, celui de l'Amazone au nord, et celui de la Plata au sud. La ligne de partage des eaux subit de fortes ondulations, et se dirige à peu près du nord-ouest au sud-est. Entre les 11 et 21° latitude sud de son versant boréal, et en commençant par l'ouest, naissent les principales rivières du Brésil; quelques unes égalent par le volume de leurs eaux et la longueur de leur cours les fleuves de second rang. Nous citerons la Madeira qui reçoit d'une part, les eaux du versant oriental des Andes de Bolivia, et de l'autre, celles du versant occidental des Campos-Parexis, le Tapajos et le Xingû, qui arrosent la partie centrale de ces mêmes Campos: le Tocantin, qui longe à l'ouest la Serra-dos-Vertentes et reçoit l'Araguay, presque aussi considérable que lui. Toutes ces rivières portent leurs énormes volumes d'eau à l'Amazone, ou du moins s'écoulent dans l'Atlantique par le même estuaire que ce dernier. Une foule de bassins secondaires versent également leurs eaux dans l'Atlantique au nord; tels sont la Parnahyba, le Rio-Grande-do-Norte, le Jaquariba, la Parahyba-do-Norte, etc. Les autres rivières se dirigent à l'est, et la plupart pour parvenir à la mer sont obligées de s'ouvrir un passage à travers l'une ou l'autre des deux chaînes du littoral, et quelquefois de toutes deux à la fois. Nous nous bornerons à signaler le Rio-San-Francisco, qui recueille dans son cours presque toutes les eaux du basssin comprises entre la Serra-dos-Vertentes et la Serra-do-Espinhacao; l'Itapicuru, le Paraguarru, le Rio-das-Contas, le Rio-Doce et la Parahyba-do-Sul. Tous ces fleuves, ainsi que les précédens, sont navigables sur une portion plus ou moins considérable de leur cours, et malheureusement tous aussi sont obstrués par des rochers qui rendront leur navigation incomplète tant que l'homme ne les aura pas fait disparaître.

Trois rivières, le Paraguay, le Parane et l'Uruguay, qui, en se réunissant plus tard, forment le Rio de la Plata, absorbent toutes les eaux du versant austral. La ligne de partage se trouve même réduite presque à rien à l'origine du Rio Paraguay. Au sud-est de Villa-Boa, l'un de ses affluens, l'Agoapehi, n'est séparé du Rio Alegre, affluent du Guaporé qui se jette dans la Madeira, que par un faible partage d'environ 800 mètres de largeur. Enfin, dans la province de San-Pedro ou Rio-Grande do Sul, toutes les rivières, à peu d'exception près, se jettent à l'est dans l'Atlantique.

Les lacs sont peu nombreux au Brésil. Les seuls qui aient réellement de l'importance, sont accumulés dans la province de Rio-Grande do Sul, à très peu de distance de la mer. Ce sont le lac dos Patos, qui a 45 lieues de long sur 10 dans sa plus grande largeur, et qui communique avec l'Océan par un canal de 5 lieues de long. Au sud se trouve la Lagoa Mirim, de 26 lieues de long sur 10 de large. Chacun de ces deux lacs est escorté d'un autre très étroit, qui s'interpose entre lui et la mer. Près du premier est le lac do Peixe qui a 9 lieues de long, et près du second le lac Manqueira qui en a 23. Les autres lacs du Brésil n'ont que quelques lieues carrées d'étendue. Tels sont, dans la province de Rio-Janeiro, l'Araruma, le Sequarema et la Laguna-Feia; dans celle de Fernambuco, le Singuiba et le Manguaba; dans celle de Ceara, la Lagoa do Velho, le Saguaraçu et le Camapurim. Quelques uns d'entre eux, qui sont, du reste, très voisins de la mer, tel que le Sequarema, ont leurs eaux salées ou plutôt fortement saumâtres. Le long de l'Amazone, il existe aussi une multitude de lacs et de lagunes, qui sont dus pour la plupart au débordement du fleuve ou de ses affluens. Tous ces lacs, au surplus, ne jouent qu'un rôle insignifiant relativement à l'immense étendue du Brésil.

La constitution géologique de ce pays n'a encore été étudiée avec soin que sur divers points du littoral et dans la province de Minas-Geraes. Dans une grande partie de cet immense territoire les forêts, ou la couche épaisse de terre d'alluvion qui recouvre le sol, empêche de reconnaître la nature des roches qui se trouvent au-dessous. L'Amazonie presque tout entière est dans ce dernier cas. Il s'y trouve des parages où l'on ferait plusieurs lieues sans rencontrer un seul caillou. En général, toutes les espèces connues de roches s'observent au Brésil, et affectent entre elles les mêmes rapports que dans l'ancien continent. Partout le granit et les autres roches de formation primitive paraissent former la masse des montagnes, et se montrent à nu jusque sur leurs cimes. Le calcaire manque dans beaucoup d'endroits, notamment sur le littoral, où les habitans sont réduits à tirer des coquilles la chaux dont ils ont besoin. Quelques géographes, le père Manuel Ayres de Cazal entre autres, parlent vaguement de carrières de marbre, de talc, d'ardoise, de pierre meulière, de pierres à aiguiser; mais on n'a pas de détails suffisans sur leur exploitation pour préciser leur importance. Il est impossible, du reste, que sur un territoire aussi vaste et aussi varié tous les produits du règne minéral ne soient pas représentés.

La richesse du Brésil en gemmes et en métaux est mieux connue. L'attention des colons s'étant portée sur ces deux objets depuis la découverte, aucun pays n'a fourni plus de pierres précieuses; mais il faut faire observer qu'en général leur beauté est inférieure à celle des pierres de même espèce qu'on reçoit des Indes-Orientales, et leur valeur commerciale moindre. On a souvent en outre donné ce nom à des pierres d'une faible valeur. Les diamans, dont le Brésil a jeté une telle quantité dans le commerce que leur valeur a baissé de moitié, quoiqu'on ne les y ait découverts que depuis un peu plus d'un siècle, sont également moins estimés que ceux des Indes-Orientales. Les principaux endroits où l'on en rencontre sont le célèbre district de Tijuco, connu sous le nom de district des Diamans, dans la province de Minas-Geraes; la Serra de Itacumbiraçu ou Serra-Diamantina, dans Minas-Novas; Corituba, Rio-Verde et Pragui, dans la province de Saint-Paul; Cuyaba, dans le Matto-Grosso; le Rio-Claro, dans la province de Goyaz, etc. C'est dans le lit des rivières et des ruisseaux que se trouvent exclusivement les diamans, au milieu de cailloux que les eaux ont entraînés avec eux, et dégagés de leur matière primitive qui ne se retrouve plus nulle part. Ce mélange porte le nom de *cascalho*. Quant à la manière dont s'opère cette exploitation, au régime du district de Tijuco, nous ne pouvons que renvoyer aux excellens détails fournis par les voyageurs modernes, surtout M. A. de Saint-Hilaire. Du reste, le produit des terres diamantines devient chaque jour plus faible et leur travail plus difficile; les ruisseaux se trouvant encombrés du résidu des anciens lavages, il faut aujourd'hui enlever une épaisse couche de sable et de terre pour arriver au cascalho. Long-temps le gouverne-

ment a eu le monopole des diamans, et les peines les plus sévères étaient portées contre ceux qui en faisaient la recherche ou la contrebande. Aujourd'hui, il est revenu au mode de fermage qu'il avait déjà essayé de 1735 à 1772. De 1807 à 1817, le district de Tijuco a fourni 18,000 carats de cette précieuse pierre; il y a un siècle il en donnait annuellement, suivant Lastarria, pour environ 700,000 piastres par an.

L'or existe plus ou moins abondamment dans presque toutes les parties du Brésil, soit dans le sein de la terre, soit dans les ruisseaux, où il est, comme les diamans, mélangé avec le cascalho. Les mines les plus riches sont dans les provinces de Minas-Novas, Minas-Geraes, Goyaz et Matto-Grosso. Beaucoup d'autres, riches jadis, telles que celles de la province de Saint-Paul, sont épuisées aujourd'hui. Dans le temps de leur plus grande prospérité, toutes ces mines donnaient annuellement entre 6 ou 7,000 kilogrammes de métal; depuis quinze ans environ, elles n'en fournissent guère au-delà de 600. L'argent, beaucoup moins commun, n'a jamais été l'objet de grandes exploitations. Ses principaux gisemens sont dans la province de Minas au Rio da Prata, au Serro do Frio et dans la Serra do Andaya, où il se trouve mélangé au plomb et à l'étain. Tous les autres métaux, quoique exploités moins activement, ou même entièrement négligés, se rencontrent également au Brésil. Une riche mine de platine existe dans la Serra de Mendanha, province de Minas. Le fer abonde dans toute cette province, ainsi que dans quelques endroits de celle de Saint-Paul, où l'on a établi des forges à Ypanema, depuis d'assez longues années. Le cuivre, le manganèse, le zinc, le cobalt, le bismuth, le chrome, le mercure, l'arsenic, l'antimoine, etc., se trouvent dans la seule province de Minas, sans parler des autres. On cite également dans divers autres lieux des mines de soufre, de salpêtre, de sel gemme. En un mot, on peut affirmer qu'un jour le Brésil possédera la plus vaste exploitation métallique qu'on ait encore vue, et que dès aujourd'hui cette exploitation prendrait un essor rapide dans la plupart des provinces, si elle était entièrement délivrée des entraves de l'ancien système colonial.

Quant à la végétation, qui avec les accidens du terrain donne à chaque pays son aspect propre, tous les voyageurs ont épuisé les expressions les plus fortes pour peindre la magnificence de celle du Brésil, et ont reconnu leur impuissance. Cependant, les personnes peu au fait de cette brillante nature exotique s'en font une idée exagérée en supposant qu'elle s'étend sans interruption sur la surface entière du Brésil. Il y existe au contraire de vastes régions déboisées, ne produisant que des graminées, ou même privées d'eau et entièrement arides. On les rencontre principalement dans les provinces de Fernambuco, Ceara, Piauhy, Goyaz et Minas-Geraes. Les forêts vierges s'étendent principalement le long de la côte orientale, depuis la province de Rio-Janeiro à celle de Bahia, sur une largeur d'environ 50 lieues. Au-delà se succèdent alternativement des bois de nature et d'aspect divers, et des endroits découverts que les Brésiliens désignent en général sous le nom de *campos*. Les bois eux-mêmes se subdivisent en *carrascos*, forêts naines composées d'arbrisseaux nains, entre lesquels on peut circuler librement; *catingos*, épais, fourrés de broussailles, de plantes grimpantes et de baliveaux de moyenne grandeur qui perdent leurs feuilles pendant la sécheresse; *carrasqueiros*, intermédiaires entre les deux précédens; *capões*, espèces d'oasis boisées, qui s'élèvent çà et là au milieu des campos. Enfin, les bois, qui croissent dans les plantations abandonnées ou qu'on laisse reposer, prennent le nom de *capoeiros* quand ils sont jeunes encore, et de *capoeiroes* quand ils ont pris plus de développement: ces noms ont cours principalement dans la province de Minas-Novas. Les forêts vierges couvrent en grande partie l'Amazonie et les immenses solitudes de Matto-Grosso. Plus de trois cent cinquante espèces d'arbres y sont plus ou moins utiles à l'homme, pour sa nourriture, la menuiserie, l'ébénisterie, la construction des navires et la teinture. Les plantes médicinales y sont nombreuses, et une multitude d'autres rivalisent entre elles pour la beauté de leurs fleurs. Celles qui servent plus immédiatement aux premiers besoins de l'homme doivent surtout attirer notre attention. La nourriture des Brésiliens est basée sur deux végétaux : le manioc, presque seul en usage dans les provinces du nord, et le maïs cultivé avec le précédent, dans celles du centre et du sud. Ils n'ont pas encore songé à tirer parti de la pomme de terre, quoiqu'ils cultivent d'autres plantes de la même famille. Les fruits originaires du pays sont en grand nombre; et sur les plateaux de l'intérieur, ceux d'Europe, y compris la vigne, réussissent très bien. Le cafeyer, le cotonnier et la canne à sucre, fournissent les trois principaux articles d'exportation du pays; le premier est cultivé principalement dans la province de Rio-Janeiro; le second, depuis Fernambuco jusqu'à Maranham, et le dernier à peu près tout le long du littoral.

Le règne animal n'est pas moins riche que celui qui précède; mais nous y insisterons peu, pour ne pas répéter en grande partie une énumération déjà faite à l'article AMÉRIQUE. On connaît environ cent quarante mammifères indigènes du Brésil, dont la plupart se retrouvent dans la Guyane et les contrées voisines. Tous les animaux domestiques ont été importés d'Europe. De nombreux troupeaux de bœufs et de chevaux font la richesse de la province de Rio Grande do Sul, qui, à cet égard, ressemble à Montevideo et Buenos-Ayres; c'est elle qui alimente en grande partie le Brésil de cuir, de suif, et de viande desséchée pour la nourriture des esclaves. En général, le bétail est très nombreux dans tout l'empire; mais dans les provinces du nord et du centre il a beaucoup à souffrir de la sécheresse et d'une espèce d'arachnide du genre *ixodes*, désigné dans le pays sous le nom de *carapato*, et qui le fait périr à la longue. Les chevaux de Minas, petits, mais agiles et robustes, sont très estimés dans tout le pays. Nos collections possèdent environ 900 espèces d'oiseaux brésiliens. Les reptiles sont très nombreux, et comptent beaucoup d'espèces venimeuses. Les poissons abondent, mais plutôt sur les côtes que dans l'intérieur. Quant aux insectes, le Brésil en a fourni une incroyable quantité depuis quinze ans, et ne cesse d'en fournir encore : c'est, sous ce rapport, le plus riche pays de la terre. Les fourmis y exercent les mêmes ravages que dans tous les pays intertropicaux, et il est inutile d'en dire davantage à cet égard.

Un pays aussi étendu doit nécessairement présenter la plus grande variété dans son climat. Il nous serait impossible de donner une moyenne qui l'embrassât tout entier. Les plus fortes chaleurs se font sentir le long de la côte orientale, mais avec de grandes variations, suivant les localités. Ainsi, tandis que le thermomètre s'élève jusqu'à 30° R. à Rio-Janeiro, situé sous le tropique, il dépasse rarement 24° à Bahia, qui n'est qu'à 12° de la ligne. Les côtes plates de Ceara, Maranham et Para, sont exposées à une température analogue à celle de la Guyane. Dans les pays élevés de l'intérieur, le climat est délicieux pour les Européens, bien que rigoureux parfois pour les créoles. Il gèle assez fréquemment vers les sources du San-Francisco, dans la province de Rio-Grande do Sul, et même jusqu'à Sainte-Catherine. L'ordre des saisons varie suivant la latitude et diverses circonstances locales. Au sud du tropique, la saison pluvieuse commence en mars et finit en octobre; elle se modifie insensiblement à mesure qu'on remonte vers le nord, et près de la ligne elle finit par s'établir comme à Cayenne, c'est-à-dire de décembre à janvier, en mai ou juin. La quantité d'eau qui tombe dans le même intervalle varie, d'après la même cause, de 150 pouces environ dans le nord à 60 ou 70 dans le sud. Des sécheresses assez fréquentes, et quel-

quefois très prolongées, se font sentir dans quelques provinces, surtout celles de Fernambuco, Ceara, Pianhy, et sur quelques plateaux de Minas. Il en résulte une mortalité désastreuse parmi le bétail. Au total, on peut affirmer que le Brésil jouit d'un des climats les plus délicieux et les plus sains qui existent. La fièvre jaune, qui exerce tant de ravages aux Antilles et sur les côtes de la Colombie et du Mexique, y est inconnue. Certains parages marécageux et les bords de quelques rivières, telles que le Rio-Doce, le San-Francisco, sont seuls exposés à des fièvres pernicieuses; les autres maladies sont les mêmes qu'en Europe. Les affections cutanées y sont seules plus communes que dans nos climats; ce qu'il faut attribuer à l'usage immodéré des viandes salées que font les habitans, à leurs rapports perpétuels avec la race nègre, et trop souvent à leur malpropreté.

Il est fort difficile d'apprécier avec quelque exactitude la population de ce vaste empire. Les auteurs diffèrent singulièrement entre eux à ce sujet. En comparant tous leurs calculs avec ce qu'ont dit les derniers voyageurs, nous sommes restés convaincus que cette population ne peut s'évaluer à moins de 4,500,000 individus, et qu'elle va s'accroissant avec rapidité surtout dans l'intérieur. La plus grande incertitude règne principalement sur le nombre des Indiens. Tandis que M. Rugendas la porte seulement à 300,000 âmes, MM. Spix et Martius la font figurer dans leurs calculs pour 4,000,000 d'individus : la vérité se trouve probablement entre ces deux points extrêmes. Nous croyons que le chiffre ci-dessus peut se répartir de la manière suivante : blancs, 850,000; hommes de couleur de toutes nuances, 760,000; noirs, 2,200,000; indiens, 690,000. Les trois cinquièmes de ce chiffre sont dans l'esclavage, qui pèse uniquement sur les nègres et les gens de couleur. Le plus grand nombre de ces derniers sont néanmoins libres ainsi que tous les Indiens.

Ceux-ci, en leur qualité d'anciens propriétaires du pays, dont ils possèdent encore presque sans contestation plus de la moitié, doivent d'abord attirer notre attention. Rien de plus inextricable que l'histoire des peuplades brésiliennes, lorsqu'on veut distinguer chacune d'elles des autres, et les classer ensuite par groupes ou par familles. Les anciens auteurs ont souvent donné plusieurs noms à la même, ou en ont confondu plusieurs sous un même nom; un grand nombre ont disparu sans retour, et les diverses races encore existantes se sont dispersées, de manière à former un lacis géographique que la science ne parviendra jamais à débrouiller. L'étude des langues brésiliennes, outre sa difficulté, vu la pénurie des documens, ne serait qu'un demi-moyen, tant qu'on n'y joindrait pas, comme terme de comparaison, les autres langues américaines et celles de l'Asie orientale.

Lorsque les Européens abordèrent au Brésil, au commencement du seizième siècle, ils trouvèrent tout le littoral occupé par la grande famille des Tupis, qui se divisait en une multitude de tribus, la plupart en hostilité permanente les unes avec les autres, et dont les principales étaient les Carijos, qui occupaient la côte en face de Sainte-Catherine; les Tamoyos, qui s'étendaient au nord des précédens jusqu'à Angra dos Reyes; les Tupinambas, les Tupiniquins, les Tupinaes, qui erraient le long du Brésil central; les Tayaboces, les Cahètes, les Pitagoares, qui campaient entre le Rio-Grande et l'Amazone. Toutes ces peuplades vivaient sans demeures fixes, chassant et pêchant, et sans autre organisation sociale que des conseils où se décidaient certaines affaires d'un intérêt général, et la soumission à des chefs ou caciques, dont l'autorité, sauf en temps de guerre, était purement nominale. Elles se faisaient des mutilations aux lèvres, au nez, aux oreilles, se barbouillaient de rocou; enfin, étaient pour la plupart anthropophages, mais seulement aux dépens de leurs ennemis. Au milieu de leur dégradation, elles avaient conservé des idées de générosité et de fidélité à leur parole. Toutes se distinguaient par un courage réel. Les Tupinambas jouaient le principal rôle parmi elles par leur nombre et leur influence. La race tupique avait conquis récemment le littoral sur une autre de mœurs tellement barbares, celle des Tapuyas, subdivisée également en nombreuses tribus, qu'elle-même la regardait comme composée de sauvages. La conquête, cependant, n'avait pas été complète; et quoique les Tapuyas se fussent retirés en partie dans l'intérieur, un assez grand nombre de leurs hordes disputaient encore le terrain à leurs ennemis. De là, une confusion qui s'est reproduite dans les récits des premiers historiens du pays. Distinguer les peuplades de race tupique d'avec celles d'origine tapuyas est une des plus grandes difficultés de l'ethnographie brésilienne, et il n'y en reste pas moins à résoudre d'où venaient les premières quand commença leur invasion.

Celles-ci opposèrent dans l'origine la plus forte résistance aux Portugais. Vaincues cependant, et préférant abandonner leur pays plutôt que de se soumettre, elles commencèrent vers le milieu du seizième siècle cette émigration, le seul fait remarquable de l'histoire des aborigènes. Les Tupinambas se retirèrent le long du littoral de Bahia à Fernambuco, puis à Maranham et à l'embouchure de l'Amazone, en faisant des haltes plus ou moins prolongées. Rencontrant partout des ennemis ou des maladies jusque là inconnues pour eux, ils s'enfoncèrent toujours plus avant, et remontant le fleuve des Amazones se fixèrent à l'embouchure du Rio-Madeira, où MM. Spix et Martius ont retrouvé de nos jours leurs derniers restes dans un village appelé de leur nom Tupinambara.

Le dernier de ces voyageurs a publié assez récemment une liste des peuplades brésiliennes aujourd'hui encore existantes. Trois cents noms environ y figurent, ce qui n'a rien qui doive surprendre, chaque tribu se subdivisant en petites hordes qui ont chacune un nom particulier. Les profondes forêts de l'Amazonie recèlent le plus grand nombre de ces nations, qui pour la plupart ont conservé leur indépendance entière, et sont aussi peu civilisées que lors de la découverte de l'Amérique. Les provinces intérieures du centre en possèdent encore quelques unes, mais réduites à un petit nombre d'individus; sur le littoral on n'en trouve plus que quelques traces, qui disparaîtront bientôt. Nommer seulement les principales de ces tribus nous conduirait trop loin, et n'apporterait que peu d'instruction au lecteur. L'histoire de leur décadence peut cependant se raconter en peu de mots. Les cinquante premières années de la découverte du Brésil virent disparaître ou réduire à rien un grand nombre d'entre elles contre lesquelles les colons se livraient à tous les excès, justifiés rarement par les attaques des indigènes. En 1549, les deux célèbres missionnaires Nobrega et Anchieta commencèrent l'œuvre de la civilisation, que leurs successeurs continuèrent avec un zèle qui ne se démentit jamais. Pendant deux siècles ils restèrent à la tête des établissemens dans lesquels ils avaient rassemblé des Indiens, et introduit un régime analogue à celui des missions du Paraguay, sauf quelques modifications. Ces missionnaires étaient pour la plupart jésuites. Ils furent expulsés du Brésil en 1767, sous le ministère de Pombal, qui, voulant abattre l'ordre auquel ils appartenaient, dirigea sans le savoir ses coups sur les Indiens. Leurs villages soumis, soit à l'autorité ecclésiastique séculière, soit à l'administration laïque, n'ont fait depuis lors que décroître. Les blancs ont envahi leur terre, ils ont introduit leurs vices parmi eux; rien n'a remplacé l'éducation appropriée à leur intelligence que leur donnaient les missionnaires, et ces peuples enfans, qui ne peuvent prospérer que sous une tutèle paternelle et sévère à la fois, auront disparu peut-être avant qu'un demi-siècle se soit écoulé. Il a fallu moins de temps pour anéantir les missions du Paraguay.

Les Brésiliens désignent ordinairement les Indiens sous

le nom de *Caboco* ou *Caboclo*, qui autrefois s'appliquait au produit d'un Indien et d'une négresse, et qui est resté à la race entière, mais comme sobriquet. Les enfans d'un Européen ou d'un blanc en général et d'une Indienne se nomment *Mamalucos*. Ces Mamalucos ou Mamelucs, comme les appellent nos historiens français, ont joué un grand rôle dans l'histoire du pays, surtout dans la province de Saint-Paul.

Dans aucune contrée de l'Amérique la traite des nègres ne s'est faite sur une échelle plus étendue qu'au Brésil. Rio Janeiro et Bahia sont les deux grands entrepôts de ce commerce infâme. La première de ces deux villes a reçu à elle seule, dans le cours de quatre années que nous prenons presque au hasard, 1817, 1818, 1821 et 1828, l'énorme quantité de 107,137 esclaves. Il faut cependant ajouter que la traite, ayant cessé d'être légale en 1830, avait pris sur la fin une activité inaccoutumée; elle continue encore en ce moment, mais clandestine, et à demi tolérée par l'autorité qui ferme les yeux. Toutes les races nègres de l'Afrique ont en quelque sorte des représentans au Brésil. Dans les villes du littoral le nombre des esclaves est incroyable; ils sont en général assez humainement traités, et la distance qui les sépare des blancs n'est pas aussi forte qu'aux Antilles.

Depuis la réaction qui a eu lieu contre les Portugais, dans ces dernières années, la race blanche du Brésil est presque tout entière créole, c'est-à-dire née sur les lieux. Il est impossible d'apprécier en peu de mots les qualités et le caractère d'un peuple dont les mœurs, les usages et le costume varient dans chaque province. Quelques voyageurs en ont fait un portrait peu avantageux. Il est vrai que trop souvent le Brésilien de la classe moyenne sacrifie son aisance intérieure au luxe qu'il déploie sur sa personne, que ses mœurs sont loin d'être toujours pures, que la vénalité et la corruption règnent parmi ceux qui remplissent les emplois publics, que les militaires ne déploient pas constamment une valeur brillante, etc.; mais on pourrait partout citer d'honorables exceptions. Pour nous en tenir à des généralités, l'habitant de la province de Rio-Grande, livré à l'éducation de son bétail, a les plus grands rapports avec les Gauchos de Buénos-Ayres; celui de Saint-Paul a conservé quelque chose de l'audace et de l'esprit entreprenant de ses ancêtres; celui de Minas est cité pour son hospitalité; l'esprit de chicane règne dans la province de Espiritu-Santo; celui de la vengeance à Seregippe del Rey; la vaste province de Fernambuco s'est signalée long-temps par son amour de l'indépendance. Nous pourrions continuer de citer ces distinctions qui ont cours sur les lieux; mais on sent qu'elles sont au fond aussi difficiles à saisir que celles qui caractérisent chaque province de tous les grands états de l'Europe.

Le Brésil a subi dans sa division territoriale quatre grands changemens. Divisé d'abord en quatorze capitaineries par Jean III, on en forma par la suite dix gouvernemens, puis vingt provinces qui ont subsisté jusqu'en 1823. Aujourd'hui il en forme dix-huit, qui sont partagées en *comarcas* ou districts. Voici leurs noms. On remarquera que quelques unes d'entre elles d'une étendue immense, mais à peine peuplées, ne sont pas divisées en comarcas.

Provinces.	Capitales.	Comarcas.
Rio de Janeiro	Rio de Janeiro	
San Paulo	San-Paulo	San-Paulo. Ytu. Paranagua et Corytiba.
Santa-Catherina	Nossa-Senhora do Desterro.	
Rio-Grande do Sul, ou San-Pedro	Porto-Alegre.	
Matto-Grosso	Matto-Grosso ou Villa-Bella.	
Goyaz	Goaz ou Villa-Boa.	San-Juan das duas Barras.
Minas-Geraes	Villa-Rica	Ouro-Preto. Rio das Mortes. Rio das Velhos. Paracatu. Rio San-Francisco. Serro-Frio.
Espiritu-Santo	Victoria.	
Bahia	Bahia	Bahia. Jacobina. Ilheos. Porto-Seguro.
Seregippe	Seregippe.	
Alagoas	Alagoas.	
Fernambuco	Fernambuco	Recife. Olinda. Sertaõ.
Parahyba	Parahyba.	
Rio-Grande	Natal.	
Seara ou Ciara	Seara	Crato.
Piauhy	Oyeras.	
Maranham	Maranham.	
Para	Para	Marajo. Rio-Negro.

Le siége du gouvernement est établi à Rio-Janeiro, ville bâtie dans une situation admirable, à l'entrée d'une baie qui pourrait contenir les flottes réunies du monde entier. Sa population s'élève à environ 150,000 âmes, dont les trois quarts au moins se composent de nègres et de gens de couleur. Rio-Janeiro possède d'assez belles églises, un vaste théâtre, des hôpitaux, une bibliothèque et un muséum d'histoire naturelle, une banque, etc. Son commerce est très étendu, et elle sert de point de relâche à la plupart des bâtimens qui se rendent dans les mers de l'Inde ou du Sud. Bahia, long-temps la capitale de l'empire, et aujourd'hui sa seconde ville, compte plus de 100,000 âmes de population; elle est bâtie également sur les bords d'une vaste baie, et ses édifices sont plus variés et plus beaux que ceux de Rio-Janeiro : ses établissemens industriels et scientifiques sont presque en aussi grand nombre. Nous citerons encore Fernambuco, dont la population s'élève à 60,000 âmes, et qui fait un commerce très important, surtout en coton; Maranham, qui compte 25,000 habitans; Para, qui en a 20,000; Saint-Paul, 18,000; Porto-Alègre, 12,000; Ouro-Preto, 9,000; Goyaz, 8,000; Marianira, 5,000; Cuyaba, 10,000. Toutes ces villes, et une foule d'autres dont il faut chercher le détail dans les traités spéciaux de géographie, offrent quelques points remarquables, soit dans leur situation, soit dans leur industrie; plusieurs sont destinées à prendre un jour un grand développement.

Le commerce du Brésil, très borné tant qu'il était soumis au monopole de la mère-patrie, a pris une face nouvelle depuis qu'il a été ouvert à toutes les nations. Les importations du Portugal, de l'Angleterre et des Etats-Unis s'élevaient chaque année dans ces derniers temps à près de 150 millions de francs; les exportations sont un peu moins fortes, et la différence se solde en numéraire, ce qui rend ce dernier rare et cher dans le pays. La seule douane de Rio-Janeiro rend annuellement de 7 à 8 millions de francs, et expédie environ 500 bâtimens dans le même intervalle. En général les grandes maisons commerciales sont étrangères, les Brésiliens se livrant de préférence au commerce de détail. L'industrie, entièrement entre les mains des gens de couleur, se borne à fabriquer les objets de première nécessité. Un cabotage actif a lieu le long des côtes, et le commerce intérieur est très considérable; il se fait presque uniquement à dos de mulets, et la navigation sur les rivières est encore à naître, excepté à l'embouchure de celles qui se jettent dans la mer. On ne peut voyager en voiture dans l'intérieur du pays, les routes n'étant en bon état qu'aux approches des principales villes; la végétation sauvage, qui tend sans cesse à les obstruer, rend très pénible et très coûteux leur entretien.

L'agriculture quoique assez florissante, surtout depuis que les mines sont devenues moins productives, emploie des pro-

cédés très arriérés. Les Brésiliens ne connaissent pas d'autre moyen de défrichement que d'abattre et incendier les forêts. Il en résulte que le bois pour les exploitations métallurgiques commence à devenir rare dans certaines provinces, notamment celles de Rio-Janeiro et de Minas, sans parler de la perte énorme qui se fait en bois magnifiques de construction et d'ébénisterie. Les instrumens aratoires sont très imparfaits, et des préjugés enracinés s'opposent à l'introduction de ceux d'Europe. Les méthodes nouvelles employées dans les autres colonies pour la fabrication du sucre, la plus difficile de toutes, sont encore inconnues parmi les planteurs brésiliens, et leurs procédés sont ceux décrits par Marcgrave et Pison au milieu du seizième siècle.

L'instruction publique est encore très imparfaite; savoir lire est un talent peu commun parmi les individus des classes inférieures, et ils en sont très fiers quand ils le possèdent. Les hautes classes envoient ordinairement leurs enfans en Europe pour y faire leur éducation, et ils se distinguent, comme tous les créoles en général, par leur facilité à apprendre et leur intelligence. Les colléges, académies des beaux-arts, de médecine et de chirurgie, etc., qui existent dans les grandes villes, sont encore sous l'empire de l'ancienne routine, et les tentatives qu'on a faites pour les rajeunir en y introduisant des professeurs d'Europe n'ont eu que des résultats incomplets. Il existe dans le pays plusieurs bibliothèques assez riches : celle de Rio-Janeiro possède environ 80,000 volumes; celle de Bahia est moins nombreuse, mais elle renferme quelques ouvrages précieux, entre autres des cartes manuscrites du pays qui gisent dans la poussière. Certaines bibliothèques de couvens mériteraient aussi d'être fouillées. Les villes les plus importantes ont des imprimeries, mais qui ne servent guère qu'aux besoins de la presse quotidienne et administrative; celles de Rio-Janeiro seule sont mis au jour quelques ouvrages de longue haleine. Suivant M. Warden, le nombre des journaux s'élevait en 1828, pour tout l'empire, à vingt-huit; quinze, sur lesquels il y en avait de rédigés en français et en anglais, se publiaient à Rio-Janeiro. Des renseignemens plus récens portent ce nombre à environ quarante, le mouvement intellectuel s'étant propagé dans le nord; c'est surtout à Fernambuco, Maranham et Para qu'a eu lieu cette augmentation.

Le 12 octobre 1822, le Brésil a été élevé au rang d'empire, et changé en un état constitutionnel et représentatif. Sa constitution, calquée en grande partie sur la charte qui régit la France, n'offre rien qui doive être particulièrement signalé. L'article le plus remarquable est peut-être celui qui décrète la liberté de tous les cultes. La dynastie régnante est celle de don Pedro. Les forces de terre de l'empire, organisées sur le modèle de l'armée anglaise, s'élèvent à environ 30,000 hommes; celles de mer à une centaine de bâtimens, parmi lesquels sont trois vaisseaux de ligne et dix frégates de premier rang. Le revenu public se monte net à environ 63 millions, et la dette à 233 millions de francs.

Le Brésil fut découvert le 24 avril 1500 par Cabral, qui, se rendant avec une flotte dans l'Inde, fut entraîné par les courans à l'ouest, et aborda près de Porto-Segnro. Il nomma le pays *Santa-Cruz*, appellation à laquelle on substitua peu après celle de Brésil, d'après le bois de ce nom que produit le pays. Presque en même temps Pinzon reconnaissait la côte à Maranham; mais le gouvernement espagnol, pour lequel il naviguait, n'y fonda aucun établissement. Les Portugais, ne trouvant ni or ni argent sur le littoral, firent peu de cas pendant long-temps de leur découverte; leurs navires y allaient seulement de temps en temps prendre des cargaisons de bois de teinture, de singes et de perroquets. Les autres nations d'Europe, surtout les Français et les Hollandais, en faisaient autant de leur côté. Le roi Jean III s'aperçut enfin de l'importance de cette riche contrée, et, en 1530 et années suivantes, il divisa le littoral en plusieurs capitaineries, qui furent données à des seigneurs de la cour, avec charge de les peupler. Martim Affonso de Souza reçut en partage celle de San-Vicente, et fonda la ville de même nom, qui est ainsi la plus ancienne de tout le Brésil. Les capitaineries de Bahia, Seregippe, Sant-Amaro, Maranham, etc., furent établies à la même époque. Ces commencemens de civilisation furent difficiles, et la côte était encore si peu habitée qu'en 1556, Villegagnon, voulant fonder dans le Nouveau-Monde une colonie de protestans, aborda et s'établit sans obstacle dans la baie de Rio-Janeiro déjà reconnue par les Portugais, mais encore déserte. Ses cruautés amenèrent la dissolution de cet établissement, qui eût pu devenir très important pour la France, et Mem de Sâ en dispersa les restes en 1560. La fin du dix-septième siècle et les premières années du suivant se passèrent à explorer le pays, et à y fonder des établissemens nombreux. Les Juifs portugais y avaient introduit la canne à sucre en 1548, et posé ainsi les bases de sa richesse future. Bahia, fondée par Thomé de Souza en 1549, était à cette époque la capitale de toute la colonie.

La prospérité naissante de celle-ci attira bientôt les regards des autres nations de l'Europe. En 1624, les Hollandais expédièrent, sous les ordres de l'amiral Villekens, une flotte qui s'empara de Bahia, et y laissa une forte garnison après l'avoir pillée; mais bientôt les Espagnols envoyèrent des forces redoutables qui assiégèrent la ville et en chassèrent les Hollandais. Occupés chez eux, ceux-ci ne purent revenir à la charge qu'en 1630 : ils prirent Fernambuco, et s'emparèrent peu à peu des provinces d'Hamania, Parahyba et Rio-Grande do Norte. Ils formèrent alors le projet de conquérir le pays tout entier, et confièrent la direction de l'entreprise au célèbre Maurice de Nassau, qu'ils nommèrent gouverneur-général. Nassau arriva à sa destination en 1637, et soumit Ceara, Seregippe, et la plus grande partie de la province de Bahia. Près de la moitié de la colonie était déjà au pouvoir des Hollandais, lorsque les Portugais firent cette célèbre révolution qui chassa Philippe IV du trône de Portugal, et rendit ce dernier indépendant. En guerre alors avec les Espagnols, les Hollandais devenaient naturellement alliés des Portugais; ils firent la paix avec ces derniers, et un traité leur assura la possession des provinces qu'ils avaient conquises. Bientôt leur conduite violente souleva les colons, qui après une lutte de plusieurs années les chassèrent de la plupart de leurs conquêtes. Se voyant dans l'impossibilité de retenir le reste, ils l'abandonnèrent moyennant une indemnité pécuniaire en 1654. Le Brésil appartenait de nouveau tout entier au Portugal.

Vers la fin de ce siècle, il acquit aux yeux de la couronne une nouvelle valeur par la découverte qui fut faite des riches mines de Minas Geraes. Une foule d'aventuriers intrépides, parmi lesquels se distinguaient les Paulistas, parcoururent cette vaste province dans toutes les directions; quelques uns poussèrent leurs reconnaissances dans les parties les plus reculées du pays, et révélèrent leurs richesses. Des combats interminables avec les indigènes, des dissensions avec l'Espagne sur les bords du Rio de la Plata, et surtout une ardeur prodigieuse pour les découvertes, signalèrent cette époque remarquable.

Cependant le Brésil restait inconnu aux autres nations de l'Europe, à qui il était entièrement fermé; sauf la contrebande que les Français et les Anglais y faisaient avec activité, quelques bâtimens de guerre y relâchaient à peine de temps à autre par faveur spéciale, et à leur retour informaient vaguement l'Europe de ce qui se passait dans ces régions lointaines. C'est ce qui rendit encore plus remarquable l'expédition de Duguay-Trouin, qui, en 1711, força l'entrée de la baie de Rio-Janeiro, s'empara de la ville, et lui imposa une forte contribution. Ce fait d'armes, dont le but était de venger l'infortuné Ducler et quelques uns de ses soldats, faits prisonniers l'année précédente et lâchement massacrés par la populace, coûta aux Portugais 24 millions.

Depuis cet événement jusqu'à nos jours, aucun fait ne se

présente d'un intérêt assez général pour être indiqué ici. Le Brésil était soumis à toute la rigueur du système colonial le plus absurde, et ne faisait aucun progrès dans la civilisation. Il lui fallait demander au Portugal, non seulement les objets de première nécessité que la nature lui avait accordés avec profusion, mais encore la justice, l'éducation de ses enfans, les instrumens d'agriculture, etc. La plus légère infraction aux lois égoïstes de la métropole était punie par la déportation sur les côtes pestilentielles d'Angola. Les provinces étaient désunies entre elles; chacune avait son satrape, sa petite armée, son petit trésor; elles communiquaient difficilement entre elles, et souvent ignoraient réciproquement jusqu'à leur existence. La plus crasse ignorance régnait dans toutes les classes de la population, et les mœurs offraient un mélange barbare de magnificence, de débauche grossière et de cruauté.

L'occupation du Portugal par les armées françaises amena une nouvelle ère pour le Brésil. Le 29 novembre 1807, le roi Jean VI et toute sa famille quittèrent Lisbonne sous la protection d'une escadre anglaise, et, après avoir touché à Bahia, vinrent se fixer à Rio-Janeiro, où ils furent accueillis avec enthousiasme par toute la population. Les premiers effets de la présence du vieux roi sur le sol brésilien furent d'ouvrir les ports de ce dernier, d'abord aux Anglais, puis, quelques années plus tard, à toutes les nations indistinctement. Des tribunaux furent établis, et la plupart des restrictions du système colonial mises à néant; mais on ne fit rien pour établir l'unité de l'empire, et les abus restèrent aussi nombreux qu'auparavant. Les évènemens les plus importans qui se passèrent jusqu'au retour du roi en Europe, furent l'occupation de Montevideo par les troupes portugaises, en 1816, et des troubles dans le nord, principalement à Fernambuco, où commença à se développer l'esprit républicain. Lorsque la constitution fut proclamée en Portugal en 1820, le contrecoup se fit sentir promptement au Brésil. Des mouvemens éclatèrent simultanément au Para, à Bahia, et à Rio-Janeiro. On demandait la constitution; Jean VI l'accorda, et elle fut jurée solennellement par son fils devant la foule assemblée au théâtre. Les députés de la province de Rio-Janeiro se réunirent; mais pendant qu'ils délibéraient, des troupes cernèrent la salle des séances, et, sans sommation préalable, firent feu dans l'intérieur. Une trentaine de députés furent tués ou blessés. Peu après, le faible Jean VI, à qui l'on avait persuadé que sa présence seule suffirait pour faire rentrer ses sujets dans le devoir, partit pour le Portugal, en nommant don Pedro prince-régent du Brésil.

L'anarchie se montrait de toutes parts dans le pays, lorsque la fausse politique des cortès de Lisbonne le sauva. Voulant rendre populaire, aux yeux des Portugais, la révolution dont elles étaient le fruit, elles proclamèrent, sans attendre l'arrivée des députés brésiliens, une constitution particulière pour le Brésil, par laquelle il était replacé sous l'ancien joug de la métropole, et rappelèrent le prince-régent en Europe. Celui-ci, pressé par les Brésiliens qu'indignait cette atteinte portée à leurs droits, refusa d'obéir, et le 13 mai 1822, il fut proclamé *prince-régent constitutionnel et défenseur perpétuel du Brésil*. Le 12 octobre de la même année ce titre fut changé contre celui d'*empereur constitutionnel*, et la séparation définitive du Brésil et du Portugal fut prononcée. Le 17 avril 1823, les membres de l'assemblée constituante et législative s'assemblèrent pour la première fois.

Cependant les troupes portugaises occupaient les principales villes du littoral, et étaient secondées par une flotte assez considérable. Le Brésil n'avait point de marine; on appela pour en créer une lord Cochrane, qui se trouvait alors au Chili à l'indépendance duquel il avait fortement contribué. Les hostilités commencèrent aussitôt. Déjà les troupes portugaises avaient été expulsées de Montevideo où elles tenaient garnison; elles le furent successivement de Bahia, Fernambuco, Para, etc. Les négocians et propriétaires portugais étaient expulsés en même temps qu'elles, et dans une multitude d'endroits le peuple se porta aux plus grandes atrocités à leur égard.

La constitution de l'empire, élaborée dans cet intervalle, avait été proclamée le 25 mars 1820, non sans de violentes agitations qui avaient amené la dissolution de la première assemblée. Don Pedro se trouvait entre deux partis à combattre : les anciens Portugais affaiblis par leurs pertes, et le parti républicain beaucoup plus redoutable, et qui dominait surtout dans le nord. Son centre était à Fernambuco, où il avait formé le projet de rattacher les provinces voisines, et de les rendre indépendantes du reste de l'empire, sous le nom d'Union de l'équateur. Il fallut, en 1824, faire le blocus de cette ville, qui ne se rendit qu'après une longue et vigoureuse résistance. L'année suivante, le Brésil fut reconnu par la plupart des puissances européennes, sans en excepter le Portugal. La province de Montevideo, qui avait été incorporée à l'empire sous le nom de Province cisplatine, se souleva, et les Brésiliens n'y conservèrent plus que la ville de Montevideo, où ils étaient étroitement resserrés par les insurgés. Buenos-Ayres ayant pris leur parti, la guerre lui fut déclarée, et une flotte nombreuse se rendit dans la Plata pour faire le blocus de cette ville.

Sur ces entrefaites, un événement très grave vint compliquer la situation. Le roi Jean VI mourut le 10 mars 1826, après avoir donné la régence provisoire à l'infante Isabella Maria. Don Pedro eut à choisir entre le trône du Portugal et celui du Brésil. Il se décida pour celui-ci, et renonça au premier en faveur de sa fille Maria da Gloria, princesse de Beira, née en 1819, et qui devait épouser son oncle don Miguel. Les événemens récens qu'a fait naître cette renonciation, et pendant lesquels don Pedro a fait preuve d'un caractère élevé qu'on ne lui connaissait pas encore, appartiennent à l'histoire du Portugal, plutôt qu'à celle du Brésil.

En 1828, la guerre avec Buenos-Ayres, qui se poursuivait mollement depuis trois années, non sans ruiner les finances des deux pays, se termina par un traité de paix conclu à Rio-Janeiro, sous la médiation de l'Angleterre. La province de Montevideo fut déclarée indépendante à la fois du Brésil et de Buenos-Ayres. Cette conclusion d'une guerre déjà peu populaire en elle-même, accrut la désaffection qui couvait depuis long-temps à Rio-Janeiro contre l'empereur. Ce prince, doué d'assez grands moyens naturels, mais dont l'éducation avait été complétement négligée, ne trouva, pour l'aider, à soutenir le fardeau du pouvoir, que des hommes profondément corrompus, bassement ambitieux ou d'une nullité désespérante. C'était encore parmi les anciens Portugais qu'il rencontrait ceux dont il était possible de tirer quelque parti, et la nécessité le rapprochait d'eux. Nous ne parlerons pas de ses mœurs et de ses habitudes, dont la vulgarité doit être imputée à ceux qui avaient soigné sa jeunesse plutôt qu'à lui-même. Il vit, pour ainsi dire, son pouvoir se dissoudre sans pouvoir s'y opposer. En 1831, il fit un voyage dans la province de Mines-Geraes, la plus civilisée de toutes, afin d'y regagner quelque popularité. A son retour à Rio-Janeiro, après trois mois d'absence, une insurrection éclata, ayant en apparence pour unique but un changement de ministère; mais don Pedro, dont la position n'était plus tenable, prit alors la résolution de renoncer à la couronne, et abdiqua en faveur de son fils, qui fut proclamé empereur sous le nom de don Pedro II, quelques jours après. Lui-même quitta le Brésil le 13 avril 1831, et arriva au mois de juin en Angleterre.

Quelques troubles accompagnèrent ce changement de règne, mais ils furent promptement apaisés. Le nouveau gouvernement paraît avoir rallié autour de lui la majorité de la nation. Cependant il se trouve en face d'un parti redoutable dont le but est de partager le Brésil en une foule de petits états unis entre eux par un gouvernement fédéral, à l'imitation des Etats-Unis. Si jamais cette maladie de fédéralisme,

qui a causé la perte des anciennes colonies espagnoles, vient à se déclarer, on peut hardiment prédire que le Brésil ne tardera pas à tomber dans l'état de misère et d'anarchie où sont plongées les républiques qui l'avoisinent.

BRESSE ET BUGEY. La Bresse, *Brexia*, *Brixia* ou *Bressia*, était habitée, dans les temps les plus reculés, par les Sebusiens ou Segusiens. Au commencement du cinquième siècle, elle devint la proie des Bourguignons. Lorsque le royaume de Bourgogne tomba au pouvoir des enfans de Clovis, elle fit partie de la France, et vers la fin du neuvième siècle, elle rentra dans le nouveau royaume de Bourgogne. Plus tard, elle en fut séparée par quelques seigneurs qui s'en emparèrent et se firent indépendans. Les principaux d'entre ces seigneurs furent les sires de Baugé, de Coligny, de Thau, et les seigneurs de Villars. Nous ne donnerons ici que la liste chronologique des premiers parce qu'ils exercèrent les droits de souveraineté sur la Bresse.

Le premier dont on puisse parler avec certitude est RODOLPHE ou RAOUL, dont on ignore l'origine; mais qui vivait certainement vers le commencement du onzième siècle. On ne sait rien autre chose de lui ni de son successeur RENAUD. — JOSCERAND ou GAUSCERAN, fils aîné de Renaud, lui succéda, on ne sait au juste en quelle année, mais on a de lui des chartes à la date de 1074 et de 1085. — 1108 au plus tôt. ULRIC ou ODALRIC, fils aîné de Joscerand, fut du vivant de son père seigneur de la Bresse, qui à cette époque reconnaissait pour suzerains les rois de France. — 1120 ou environ. RENAUD II, fils du précédent. — 1153. RENAUD III, fils de RENAUD II. Il eut à soutenir la guerre contre le comte de Mâcon. — 1180. ULRIC II, fils du précédent. — 1220. RENAUD IV, fils d'Ulric; ce seigneur alla à la croisade, en 1239. — 1249. GUI, fils aîné de Renaud, était encore mineur lorsqu'il fut appelé à lui succéder. Ce fut le dernier seigneur de la Bresse; mort, en 1268, sans laisser d'héritiers mâles, ses domaines passèrent à sa fille Sibylle, qui les porta dans la maison de Savoie par son mariage avec Amédée V.

Les successeurs d'Amédée réunirent la Bresse à la Savoie, et l'incorporation fut complète en 1402. En 1575, le duc Emmanuel démembra de la Bresse la ville de Baugé, qu'il érigea en marquisat en faveur de Renée de Savoie-Tende.

La Bresse, dont la capitale Bourg est aujourd'hui le chef-lieu du département de l'Ain, avait alors environ 16 lieues en tous sens; ses limites étaient, au nord le duché de Bourgogne et la Franche-Comté, au sud le Rhône qui la séparait du Dauphiné, à l'est le Bugey, et à l'ouest le Lyonnais et la Saône qui la séparait du Mâconnais.

Le BUGEY, qui a eu une moindre importance que la Bresse, avait comme elle des seigneurs particuliers dont il n'est pas nécessaire de donner ici les noms. Compris, comme la Bresse, dans le second royaume de Bourgogne, il passa à l'empire en même temps que la Bourgogne. L'empereur Henri IV le démembra de l'empire, en 1137, pour le donner à un de ses seigneurs.

Réuni à la France, ainsi que la Bresse, par le traité d'échange qui eut lieu entre le roi de France et le duc de Savoie, le Bugey entra dans la province de Bourgogne, en conservant son nom. Il avait alors pour capitale Belley ou Bellai, et était borné au nord par la Franche-Comté, au sud et à l'est par le Rhône, qui le séparait du Dauphiné et de la Savoie, et à l'ouest par l'Ain qui le séparait de la Bresse. Il avait alors seize lieues de long sur neuf de large, cent lieues carrées environ.

La Bresse et le Bugey sont aujourd'hui compris en grande partie dans le département de l'AIN. (Voyez ce mot.)

BREST. Peu importante comme centre de population, cette ville est une des bases de la grandeur de la France, comme principal siége de sa puissance navale. Avant que l'art et les efforts du génie national en eussent fait un port de guerre sans égal dans le monde, cette position maritime, telle que l'avait créée la nature, avait toujours eu une assez grande importance; il en est fait mention, dès le temps de la conquête romaine, sous le nom de *Brivatis portus* dans la langue des vainqueurs, et sous celui d'*Occismor* dans celle des indigènes. Les ducs de Bretagne y avaient construit un château considérable. Enfin les nations rivales de la France lui en disputèrent la possession à plusieurs reprises et avec acharnement.

C'est au cardinal de Richelieu que ce beau port doit sa création. Avant lui, il n'y avait là aucun établissement maritime; la ville se réduisait à une bourgade habitée par les pêcheurs de la côte. En 1631, le cardinal y établit des magasins dont une partie subsiste encore, et conçut la pensée d'y creuser un port. En même temps, il fortifia la ville, y transporta le siége royal de Saint-Renan, dont elle ressortissait jusqu'à cette époque, et y établit un corps municipal muni de priviléges. Après Richelieu, vint Louis XIV, continuateur sur ce point, comme sur tant d'autres, de l'œuvre du grand ministre. Il fit élever l'arsenal et mettre à exécution les plans de fortification proposés par Vauban. Aujourd'hui aucun port militaire ne réunit à un aussi haut degré tous les genres de perfection. La ville, forte de 30,000 habitans, n'a rien par elle-même de magnifique; elle n'est, en quelque sorte, qu'un des accessoires du port et des constructions maritimes. Sa rade, d'une superficie de 15 lieues carrées, offre d'excellens mouillages. Les hauteurs qui la ceignent de toutes parts l'abritent contre les vents, et servent à la protéger au moyen des forts dont elles sont couronnées. Cette petite mer intérieure où tiendraient en sûreté toutes les forces navales du monde, ne s'ouvre, sur l'Océan, que par une passe appelée le Goulet, à raison de son encaissement entre les falaises et de son étroitesse; cette passe n'a que 1650 mètres de largeur, et, de fait, elle est encore rétrécie par des écueils. Ainsi disposée et défendue par les fortifications et les batteries formidables dont la double côte est hérissée, il n'y a pas d'ennemi qui la puisse forcer. Il est également très-difficile de la bloquer sévèrement, parce que le vent d'ouest soufflant habituellement dans ces parages, pousse les navires à la côte lorsqu'il se renforce. Enfin un très grand nombre de ruisseaux venant se verser dans la rade, offrent de grandes facilités aux navires pour faire de l'eau.

Un bras de cette rade, long d'une lieue sur une largeur qui est parfois de 30 toises, s'avance entre deux collines granitiques qui l'abritent parfaitement : c'est le port. D'un côté, l'antique citadelle et ses cinq énormes tours; de l'autre, de fortes batteries étagées dans le roc, le rendent inattaquable. Assez profond pour que la mer ne l'abandonne jamais, il peut contenir plus de 50 vaisseaux de haut-bord, sans parler de ses bassins dont le plus grand est creusé dans le roc. De beaux quais le bordent, et sur la pente des deux collines qui l'encaissent sont jetées en amphithéâtre la ville et les vastes constructions destinées au personnel et au matériel de la marine et de l'artillerie. Des flottes entières existent dans les élémens de construction et d'armement qui sont rassemblés dans ce port, dépôt colossal de nos ressources maritimes. Les seuls bois de construction conservés sous les eaux dans la baie de Kerhuon, ont une valeur de 7 millions. Dix mille hommes travaillent, dans ce magnifique atelier, à la préparation de nos armées navales, et il ne faut qu'un ordre du télégraphe pour faire sortir de la rade nos lignes de vaisseaux rangées en ordre de bataille, et appareillés pour le combat. Refuge impénétrable, nos forces peuvent y rentrer sans peine et y braver les attaques de l'ennemi aussi bien que la fureur des vents et de la mer.

Ce port que l'univers nous envie, situé à l'extrémité de notre territoire, au point le plus avancé dans l'Océan, à la tête de cette immense jetée qui forme la Bretagne, semble placé là pour commander à la fois la mer d'Espagne et celle d'Angleterre, la Manche du Sud et la Manche du Nord,

entre lesquelles il sert de démarcation. Il semble que cette porte du Goulet, s'ouvrant directement sur la mer occidentale, soit là pour enseigner à notre pavillon les destinées qui l'attendent et nous rappeler la part que le droit naturel et le droit des gens nous assurent dans l'empire de la mer.

BRETAGNE (*Britannia minor, B. cismarina, B. armoricana*). Ancienne province de France, avec le titre de duché, bornée au nord, au sud et à l'ouest par l'Océan, à l'est par l'Anjou et le Maine, au nord-est par la Normandie, et au sud-est par le Poitou; sa plus grande longueur était de soixante lieues environ, et sa plus grande largeur de 35, ce qui représente à peu près un territoire de mille lieues carrées. On estime que cette province n'avait pas moins de cent cinquante lieues de côtes, en partant de la baie de Cancale, à l'extrémité nord-est de ses côtes jusqu'à l'embouchure de la Loire, située à son extrémité sud-ouest. La Bretagne répondait presque parfaitement aux cinq départemens des *Côtes-du-Nord*, du *Finistère*, d'*Ile-et-Vilaine*, de la *Loire-Inférieure*, et du *Morbihan* (voir ces mots).

Confiné dans une âpre et dure péninsule, dont des brisans et d'horribles écueils défendent l'approche, entouré d'un Océan presque toujours dangereux, et n'ayant pour voisins que des populations d'une origine différente de la sienne, le Breton a dû participer moins qu'un autre peuple à cette civilisation commune à toute la France; il a dû se développer lui-même et chercher à se suffire. Il est resté particulièrement en rapport avec la nature. Inculte et sauvage comme la terre qui le nourrit, il est paresseux au travail comme cette terre l'est à produire. Du reste, si le sol rebelle lui refuse les richesses faciles qu'il prodigue à ses voisins de la Normandie, le Breton sait vivre de peu, et le luxe, ou même le bien-être, n'excitent pas son envie. Les landes et les bruyères de la Bretagne fournissent une herbe, sinon abondante et grasse, du moins excellente aux vaches, aux chèvres et aux moutons qu'elle élève. En dépit de la hache des *bandes noires* et de la charrue des défricheurs, la Bretagne possède encore un plus grand nombre de forêts que les autres parties de la France. Ces forêts fournissent abondamment le chauffage si nécessaire dans ce climat humide par sa latitude, par sa position maritime et la quantité prodigieuse de petites rivières dont il est arrosé. Ces mêmes forêts donnent le bois qui sert à construire l'habitation du pauvre; car le dur granit des rochers de la vieille Armorique exigeant d'immenses frais d'exploitation, n'appartient qu'aux riches; enfin les champs cultivés de la Bretagne lui fournissent du blé sarrazin et d'autres céréales plus qu'il ne lui en faut pour sa consommation, en même temps que ses pommiers lui donnent le cidre que le paysan bas-breton préfère au vin, et dont il extrait l'eau-de-vie, qu'il aime comme un sauvage, et qu'il appelle, comme lui, *vin de feu*.

Pendant les dix-huit siècles qui se sont écoulés depuis la conquête de César et jusqu'à la révolution française, la Bretagne, *ou du moins une* partie de la Bretagne, n'avait fait que bien peu de pas dans la civilisation. La vieille Armorique celtique subsistait toujours au sein de la province française. Le Bas-Breton ignorait presque qu'il fût Français; mais depuis quelques années la barbarie recule chaque jour; elle est maintenant refugiée au fond de la presqu'île, comme dans un fort inaccessible, et elle semble défier l'avenir; mais elle perd sans cesse du terrain, et le moment n'est pas éloigné où elle aura disparu.

Les anciens n'ont connu que bien imparfaitement la Bretagne. Strabon ne fournit que quelques fables sur les îles qui l'avoisinent, et César ne donne que de maigres renseignemens sur les peuples qu'il y combattit. Lorsque, plus tard, la Bretagne, entièrement conquise par les Romains, fut comprise par eux dans une division générale de la Gaule, les historiens et les géographes se taisent sur elle, peut-être parce qu'elle était plus imparfaitement soumise que le reste de la Gaule.

Quelle était l'origine des Bretons? Il est impossible de le dire avec quelque certitude. Le peuple le plus anciennement connu sur le territoire de la vieille Armorique semble avoir fait partie des premières hordes kimriques qui envahirent la Gaule (Voyez CELTES, GAULOIS, KIMRIS). Refoulés par d'autres invasions barbares, ils se cantonnèrent dans cette presqu'île, dont ils s'emparèrent, et où, jusqu'à nos jours, on retrouve leurs descendans reconnaissables à un type fortement caractérisé et très éloigné de celui de tous les autres peuples de la Gaule. Du temps de César, ces Kimris, peut-être déjà mêlés de populations venues de la Grande-Bretagne, avaient une civilisation dure et grossière, mais éloignée de la barbarie. Les profondes forêts de la presqu'île étaient, pour ainsi dire, le chef-lieu du culte des druides, auxquels, au temps de la persécution, elles servirent de refuge, et dont elles furent le dernier asile.

Il paraît qu'à cette époque la presqu'île était possédée par une foule de petits peuples formant entre eux une sorte de confédération. Nous donnons ici la liste de ces peuples telle qu'elle nous est fournie par César, en nous contentant d'y ajouter les noms modernes de leurs territoires. Les *Vénètes* (habitans de Vannes), les *Nannètes* (de Nantes), les *Curiosolites* (de Corsault, du côté de Saint-Malo), les *Osismes* (de Saint-Paul-de-Léon et du pays de Tréguier), les *Redons* (de Rennes), les *Abricatues* (d'Avranches), les *Unelles* (de Valognes et de Cherbourg), les *Baiocasses* ou *Biducasses* (de Bayeux), les *Lexorii* ou *Lexores* (de Lisieux). Ces quatre derniers peuples et leur territoire ont de bonne heure été compris dans la Normandie, on ne sait pas précisément à quelle époque.

Nous voyons dans les *Commentaires de César* que les Armoricains furent difficiles à soumettre. Ils étaient, selon César, moins barbares que les habitans de l'île de Bretagne. Dans la ligue qu'ils firent pour repousser les Romains, ils mirent à la mer une marine de 220 vaisseaux; et ces vaisseaux, qui semblèrent grossiers aux conquérans, et que nous appellerions sans doute de méchantes barques, étaient du moins construits d'une manière parfaitement convenable pour les mers sur lesquelles ils naviguaient, et toute l'habileté romaine faillit échouer devant eux. Ces bâtimens servaient aux Armoricains à faire le commerce côtier. Leur navigation ne s'étendait pas au loin, et se bornait presqu'à l'île de Bretagne, dont ils allaient chercher les produits. Ils déposaient ces produits dans les entrepôts de la côte où les navires massaliotes et ceux des autres villes maritimes de la Gaule venaient les prendre.

C'est l'an 56 avant notre ère que l'Armorique fut envahie par les lieutenans de César, maître de tout le reste de la Gaule.

A partir de César, nous savons moins encore ce qui se passa dans l'Armorique. Devenue province romaine, elle fit partie de la troisième lyonnaise. Il paraît que, sous Néron, il y eut une persécution contre les druides. Les prêtres, chez lesquels l'esprit gaulois subsista si long-temps, avaient probablement employé leur influence à soulever la population contre les Romains; leur patriotisme fut puni sous prétexte de religion; car le polythéisme expirant déchirait également, dans les convulsions de son agonie, et les vieilles croyances mourantes comme lui, et la foi nouvelle qui devait s'élever sur ses ruines.

Il paraît que c'est vers la fin du troisième siècle que le christianisme s'introduisit dans l'Armorique; il y fit de rapides progrès, puisque, dès le cinquième siècle, nous y voyons siéger un concile provincial composé des évêques de Rennes, de Nantes et de Vannes, peut-être même de ceux de Tréguier, de Léon et de Quimper. Toutefois on se tromperait grandement en croyant qu'alors le christianisme régnait seul en Bretagne; il eut à combattre, jusqu'au septième siècle, le druidisme qui s'y était réfugié, et le polythéisme romain, apporté par les vainqueurs de la Gaule.

Vers l'an 284 de notre ère, des habitans de la Grande-Bretagne, chassés par l'invasion saxonne, vinrent se réfugier dans l'Armorique, et cette émigration se renouvela toutes les fois qu'un nouveau peuple envahit leur île. Les Bretons insulaires devaient naturellement chercher refuge chez des voisins leurs alliés, ayant avec eux une langue commune, et quelques uns peut-être même une commune origine. On leur distribua des terres, et au bout de quelque temps, tous ces vieux Celtes réunis se soulevèrent contre leurs oppresseurs. Ceci se passait à la fin du quatrième siècle. La puissance de Rome était éteinte désormais; de tous côtés débordait le torrent des barbares; les nations vaincues relevaient la tête et secouaient le joug; les provinces romaines quittaient les noms que leur avaient imposés leurs vainqueurs, et ce fut probablement alors que les Armoricains reprirent ou prirent le nom de Bretons, et donnèrent à leur presqu'île celui de Bretagne.

C'est vers l'an 383 que commence l'histoire de Bretagne proprement dite; car ce qui précède appartient à l'Armorique. Son gouvernement fut dans le principe une monarchie. Ce fut parmi les Bretons venus d'Angleterre que fut choisi le premier roi qui régna sur la Bretagne l'an 383; les historiens disent que c'était un prince de l'Albanie (partie de l'Ecosse) nommé Conis ou Conan. Le gouvernement de Conan s'exerçait sur le pays aujourd'hui compris entre le mont St-Michel, Nantes et le cap Finistère. — En 418, il se fit une nouvelle émigration de Bretons insulaires. — Sous Conan, qui fut surnommé Mériadec ou *grand roi*, les Bretons obtinrent le titre d'alliés des Romains. A partir de ce prince, la couronne de Bretagne fut héréditaire dans la même famille sans qu'on observât exactement l'ordre de primogéniture; voici la liste des rois successeurs de Conan :

421 ou environ. SALOMON I, petit-fils de Conan Mériadec. On croit que c'est au temps de Salomon que vivait l'archi-druide Merdelynn, si connu sous le nom de l'*enchanteur Merlin*. — 434. GRALLON, Gollit ou Gallon; on n'est pas sûr qu'il fût parent de Salomon; Grallon était comte de Cornouaille avant son avénement au trône de Bretagne. — 445 ou 446. AUDREN, fils de Salomon. — 464. ERECH ou Riothimé, fils d'Audren. — 478. EUSEBE, probablement proche parent d'ERECH. — 490 au plus tard. BUDIC ou Debrock, frère puîné d'Erech. Sous son règne commencèrent les tentatives des Francs pour soumettre les Bretons qui les repoussèrent, et on croit que Budic fut empoisonné par ordre de Clovis. Après la mort de Budic, les Frisons attaquèrent la Bretagne avec succès; ils en prirent une partie et s'y maintinrent pendant quatre ans. Les historiens français prétendent qu'alors Clovis s'empara de la Bretagne, tandis que les historiens Bretons disent que toutes ses tentatives furent vaines comme la première. Quoi qu'il en soit, c'est de cette conquête, vraie ou supposée, que les rois de France arguèrent toutes les fois qu'ils réclamèrent la souveraineté de la Bretagne, qui leur fut accordée ou refusée selon la valeur du prince qui y régnait. — 513. HOEL I, autrement Rioval, fils de Budic. — 545. A la mort d'Hoel I, la Bretagne fut partagée entre ses cinq fils. Mais les historiens, pour simplifier leur tâche, ont qualifié du titre de roi de Bretagne HOEL II, son fils aîné, qui semble avoir eu en partage la Bretagne orientale avec la ville de Rennes pour capitale; du reste, aucun des fils d'Hoel I ne semble avoir porté le titre de roi.—547. CANAO ou Conobre, frère et meurtrier d'Hoel II. — 568. MACLIAU, oncle de Canao. Ce prince réunit un moment toute la Bretagne dans sa main A sa mort, arrivée en 577, elle fut de nouveau divisée entre plusieurs prétendans.—577. JUDUAL, fils de Hoel II, prend le nom d'Alain I et le titre de roi, quoiqu'une partie de la Bretagne fût soumise à plusieurs autres princes. — 594 ou environ. HOEL III ou Juthael, fils de Judual, réunit sous son sceptre presque toute la Bretagne. — 612. SALOMON II ou Gozlun, fils d'Hoel III. — 632. JUDICAEL, frère aîné de Salomon II.—638. ALAIN II, *le Long*, fils de Judicael. — 690. A partir d'Alain II jusqu'à Noménoé, l'histoire de Bretagne n'offre que confusion. Les Français s'emparent de la Bretagne, et réduisent au seul comté de Cornouailles l'héritier d'Alain II, nommé Grallon II, qui, encore, se vit obligé de partager avec les fils de son oncle. Daniel, Budic, Meliau, Rivod, Jarnithin, Morvon et Viomarch furent successivement comtes de Cornouailles. — 824 ou 825. La Bretagne vit commencer une ère nouvelle à l'avénement de Noménoé, qui fut nommé gouverneur de Bretagne par Louis-le-Débonnaire, auquel il resta soumis tant que vécut ce prince. A la mort de Louis, Noménoé songea à affranchir son pays du joug des Français, qu'il défit dans presque tous les combats qu'il leur livra. Noménoé fut le héros de la Bretagne, dont il repoussa à la fois les Français et les Normands; il tâcha aussi de la soustraire à la suprématie de l'archevêché de Tours en érigeant Dol en métropole; ceci fut dans la suite le sujet de nombreuses contestations entre la Bretagne et le St-Siége. Noménoé reprit le titre de roi perdu depuis long-temps; il se déclara indépendant de la couronne de France, et cessa de payer un tribut imposé depuis Charlemagne.—85. ERISPOE, fils et successeur de Noménoé. — 857. SALOMON III, neveu d'Erispoé et son assassin, s'empara de la couronne de Bretagne au mépris des droits de la fille d'Erispoé. — 874. A la mort de Salomon III, la Bretagne fut de nouveau partagée entre deux concurrens, Pasquiten, son gendre, et Gurvand, mari de la fille d'Erispoé; le premier prit le titre de comte de Vannes, le second celui de comte de Rennes. — 877. ALAIN III *le Grand*, frère de Pasquiten, et Judicael II, fils de Gurvand, leur succèdent dans leurs comtés respectifs; tous deux combattirent vaillamment les Normands.— 907. GURMHAILLON ou WRMEALON, comte de Cornouailles, succède à Alain III; sous son règne les Normands prirent Nantes et la ravagèrent. — 930. JUHEL BERENGER, comte de Rennes. — 937. ALAIN IV *Barbe torse*, comte de Vannes, petit-fils d'Alain-le-Grand par sa mère.—952. DROGON, fils d'Alain.— 953. HOEL IV, comte de Nantes, fils naturel d'Alain *Barbe torse*. — 980. GUERECH, comte de Nantes. — 987. CONAN I *le Tort*, comte de Rennes. — Nous venons de voir le royaume de Bretagne divisé en plusieurs comtés, nous allons voir désormais les comtes de Rennes prendre le titre de duc de Bretagne, qui leur fut refusé par la France jusqu'au moment où ce pays fut érigé en duché-pairie. — 992. GEOFFROI I, fils de Conan. — 1008. ALLAIN III ou V, fils du précédent. Sous ce prince, les historiens signalent une insurrection de paysans, non contre de lourds impôts, mais contre les priviléges de la noblesse. La Bretagne était depuis l'an 912 feudataire de la Normandie, avec laquelle elle vivait en bonne intelligence; le duc Robert, partant pour la croisade, ne craignit pas de confier à Alain la tutèle de son fils Guillaume qui, plus tard, conquit l'Angleterre, et Alain se montra tuteur fidèle. — 1040. CONAN II, fils d'Alain. Ce prince prétend avoir des droits sur la Normandie et meurt bientôt empoisonné, à ce qu'on pense, par ordre de Guillaume-le-Conquérant. — 1066. HOEL V, fils du comte de Cornouailles, est reconnu duc de Bretagne à défaut de postérité légitime de Conan. Hoël refusa l'hommage au duc de Normandie. — 1084. ALAIN FERGENT, fils et successeur d'Hoël, refusa comme lui de faire hommage à la Normandie. — 1112. CONAN III, *le Gros*. — 1148. En mourant, Conan avait désavoué publiquement le fils de sa femme; mais celui-ci n'en prétendit pas moins à son héritage. Bientôt il eut à combattre Eudes ou Eudon, comte de Porhoet reconnu duc par les habitans de Rennes, tandis qu'Heoël l'était par ceux de Nantes; ce dernier chassé par ses sujets, en 1156, fut remplacé par Geoffroi, frère du roi d'Angleterre, élu par les Nantais. — 1156. CONAN IV, petit-fils de Conan III par sa mère Berthe, femme du comte de Richemont. Pressé par plusieurs concurrens, Conan IV eut la lâcheté d'aban-

donner au roi d'Angleterre la souveraineté de la Bretagne dont il ne se réserva que le comté de Guingamp. — 1171. Geoffroi II, fils d'Henri II, roi d'Angleterre, fut universellement reconnu pour duc de Bretagne même avant d'avoir épousé Constance, fille et héritière de Conan IV. Geoffroi fit quelques changemens à la constitution de la Bretagne, constitution que nous ne connaissons guère, et qui est d'autant plus obscure que ce pays était régi par le droit coutumier et non par le droit écrit. De temps immémorial, les baronnies et les chevaleries se partageaient en Bretagne entre tous les mâles de la même maison, et Geoffroi arrêta qu'à l'avenir elles seraient possédées par les aînés; ceci donna lieu à quelques soulèvemens qui furent bientôt pacifiés.—1196. Arthur, fils de Geoffroi et de Constance. La déplorable histoire de ce jeune prince est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la raconter ici; il fut assassiné par son oncle Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, qui craignait de le voir prétendre à sa couronne. Indignés de cet attentat, les barons et les évêques de Bretagne envoient vers le roi de France pour lui porter leurs plaintes du meurtre d'Artur. Bientôt Philippe s'empare de la Bretagne, qui le reconnait pour seigneur, et qu'il garde comme tuteur de la princesse Alix, sœur d'Artur, alors en bas âge. — 1213. Alix et son mari Pierre de Dreux, surnommé *Mauclerc* ou mauvais clerc. Pierre n'avait obtenu de Philippe-Auguste la main de sa pupille qu'à la condition de lui faire hommage-lige; ayant eu plus tard des démêlés avec Louis IX, il transporta son hommage au roi d'Angleterre dont il obtint ainsi des secours; revenu ensuite à la France, il se vit forcé de demander grâce à Louis IX, et de déclarer au roi d'Angleterre qu'il renonçait à la foi qu'il lui avait jurée; et la Bretagne releva de nouveau de la France. Pierre Mauclerc est fameux dans notre histoire; ce fut un des seigneurs rebelles que Louis IX eut le plus de peine à soumettre. — 1237. Jean *le Roux*, fils d'Alix et de Pierre Mauclerc, fut reconnu duc de Bretagne par les états. Il fit hommage-lige au roi de France comme l'avait fait son père. — 1286. Jean II, fils aîné de Jean I. Ce prince, ayant arrêté, en 1297, le mariage de son petit-fils avec une nièce de Philippe *le Bel*, fut créé duc et pair en considération de cette alliance. C'est la première érection d'un territoire en duché-pairie dont notre histoire fasse mention. Ce fut seulement après l'expédition des lettres d'érection que la France donna aux seigneurs de la Bretagne le titre de ducs, jusque là elle ne les avait qualifiés que de comtes. — 1305. Artur II, fils de Jean II et de Béatrix d'Angleterre. — 1312. Jean III *le Bon*, fils d'Artur et de Marie de Limoges. — 1341. Charles de Blois et Jean de Montfort prétendirent tous deux au duché de Bretagne après la mort de Jean *le Bon*; le premier comme époux de sa nièce, sa plus proche héritière; le second à titre de fils d'Artur II, frère de Jean III, mais enfant d'un autre lit. Les luttes de ces deux compétiteurs ensanglantèrent la Bretagne. Cette époque fut marquée par le courage de trois femmes dont l'histoire a consacré l'héroïsme: la première, Jeanne de Flandre, épouse de Montfort, le remplaça à la tête de son parti, lorsqu'il eut été fait prisonnier par le roi de France, et se conduisit en général brave et expérimenté. La seconde, Jeanne de Belleville, veuve d'Olivier de Clisson, se rangea du parti de Montfort pour venger la mort de son mari, décapité par ordre du roi de France, et s'empara en personne d'un château qui tenait pour Charles de Blois. Enfin la troisième de ces femmes, Jeanne de Penthièvre, épouse de Charles de Blois, se mit comme la comtesse de Montfort à la tête du parti de son mari, lorsque celui-ci fut conduit prisonnier en Angleterre. Ces deux femmes semblèrent lutter ensemble d'héroïsme. C'est au milieu de ces troubles qu'eut lieu le fameux combat *des trente*, fait romanesque et chevaleresque qui n'avait nul rapport avec la guerre dont nous venons de parler, et qu'illustra la valeur des soixante champions qui y combattirent. La fin de cette longue lutte fut la mort de Charles de Blois, et le triomphe du parti de Montfort, dont le chef était depuis longtemps mort, laissant un fils pour lui succéder. — 1364. Jean IV ou V *le Vaillant*, fils de Jean de Montfort et de Jeanne de Flandre, devint paisible possesseur du duché de Bretagne par la mort de Charles de Blois. Il en fit hommage au roi Charles V contre lequel il se ligua bientôt avec les Anglais, et qu'il osa même défier en combat singulier. Cette folie fournit à Charles V un prétexte pour confisquer son duché; mais bientôt les Bretons, qui aimaient leur duc et qui surtout voulaient l'indépendance de leur duché, rappelèrent Jean dont le retour fut une sorte de triomphe. Peu de temps après ce retour Charles V mourut, et la couronne de France tomba aux mains du malheureux Charles VI, avec lequel le duc de Bretagne fit facilement sa paix. Au moment de rendre hommage, un différend s'éleva entre le roi et le duc; le roi prétendait avoir droit à l'hommage lige, tandis que le duc disait ne devoir que l'hommage simple: on prit un terme moyen, et l'hommage fut rendu tel qu'il devait être, selon le droit ancien. — 1399. Jean V ou VI *le Bon* et *le Sage*, succéda à son père. — 1442. François I, fils de Jean V et de Jeanne de France. — 1450. Pierre II de Bretagne. — 1457. Artur III, comte de Richemont, oncle de Pierre II, lui succéda. A son avénement, il était connétable de France, et il refusa à ses barons de se démettre de sa charge. « Je veux, disait-il, honorer dans » ma vieillesse une charge qui m'a fait honneur dans ma jeu» nesse. » Le temps était loin encore où les grands seigneurs, oubliant toute fierté féodale, devaient solliciter les titres de la domesticité dans le palais des rois : les gentilshommes se sentaient encore les descendans de ceux qui *avaient fait roi* Hugues Capet. Tout en conservant sa charge de connétable, le duc sut défendre les prérogatives de son duché; il distinguait très bien ce qu'il devait au roi comme connétable, et ce qu'il lui devait comme duc de Bretagne, et c'est en cette dernière qualité qu'on le voit refuser de se rendre à la cour comme pair de France, et déclarer que « son duché n'ayant jamais » fait partie du royaume de France, et n'en étant point un dé» membrement, il ne dépendait de la couronne que dans le » cas d'appel du parlement de Bretagne à celui de Paris. » Cependant le duc ne poussa pas la résistance jusqu'au bout, et céda, non par crainte, mais pour des motifs particuliers qu'il serait trop long d'exposer ici. — 1458. François II, oncle d'Artur, lui succéda à défaut d'héritiers directs. François II fut un des premiers princes qui eurent à leur service des troupes régulières et soldées. Ce prince lutta, pendant presque tout le cours de sa vie, contre le roi Louis XI, ce grand niveleur dont la mission était d'abattre les milles têtes de la féodalité pour laisser un peu d'air à la royauté, qui, une fois débarrassée de ses étreintes, devait grandir rapidement jusqu'à ce qu'elle succombât elle-même sous l'excès et l'abus de sa force. Le duc de Bretagne ne fut pas vaincu comme le furent tant de ses pareils; mais la cause qu'il défendait était perdue: la vieille Armorique, fidèle à son ancien caractère de résistance, devait succomber une des dernières, mais elle devait succomber, et, réunie à la couronne, concourir, comme les autres provinces, à former l'unité puissante de la monarchie française. — 1488. François II mourant ne laissait, pour lui succéder, que deux filles en bas âge, dont l'aînée, Anne, fut aussitôt reconnue duchesse par les états assemblés. Louis XI était mort, et la couronne de France était sur la tête de son successeur Charles VIII. Les conseils de ce jeune prince lui firent épouser la duchesse de Bretagne, qui, à peine âgée de quinze ans, signa le contrat qu'on lui présenta, et dans lequel les libertés de la Bretagne étaient presque complètement sacrifiées. Anne, devenue veuve au bout de sept ans de mariage, se vit recherchée par le nouveau roi de France Louis XII; mais plus âgée, et autrement conseillée peut-être, elle eut soin, dans son nouveau contrat, de stipuler d'avantageuses conditions *pour sa chère Bretagne*, dont elle recouvra totalement l'indépendance, et qui ne pouvait, aux termes de son contrat,

être possédée par celui de ses enfans qui porterait en même temps la couronne de France. La duchesse répondait ainsi au vœu le plus cher de ses sujets.— 1514. CLAUDE, fille de Anne et de Louis XII, succéda à sa mère dans le duché de Bretagne, dont elle fut presque aussitôt mise en possession. Cette princesse, devenue reine de France, transporta ses droits à son époux François I, qui, à la mort de sa femme en 1524, envoya des commissaires pour recevoir en son nom le serment et les hommages de la province. Huit ans après, le même monarque, voulant que le duché fût irrévocablement réuni à la couronne avant que le dauphin, auquel la reine Claude avait par son testament donné le titre de duc de Bretagne, en prît possession, se rendit en Bretagne où il fit acte de souveraineté en accordant l'autorisation nécessaire pour la tenue des états. Les lettres-patentes de cette réunion, qui jusque là n'avaient été enregistrées qu'au parlement de Bretagne, le furent au parlement de Paris, et cette circonstance servit à constater la complète réunion de la Bretagne à la couronne de France, dont elle ne devait plus être séparée.

A partir de ce moment, la Bretagne n'a plus d'histoire particulière; elle devient province de France, et à part quelques révoltes sans importance, mais dans lesquelles les Bretons montrèrent toute leur ancienne ténacité et tout leur courage.

Nous ne terminerons pas cet article sans dire quelques mots sur la constitution de la Bretagne devenue pays d'états.

La Bretagne avait un parlement à Rennes; la moitié des conseillers, nommés par le roi, devaient être originaires de la province. La Bretagne restait régie par ses anciennes coutumes, et son parlement avait de plus que les autres parlemens provinciaux le droit de taxer les boissons. — Les états se composaient des trois ordres du clergé, de la noblesse et du tiers-état; ils s'assemblaient une fois par an, jusqu'à l'an 1630, où ils devinrent biennaux; leur convocation se faisait par lettres de cachet. Tous les gentilshommes de Bretagne étaient de droit membres des états, pourvu qu'ils pussent prouver cent ans de noblesse, et qu'ils n'eussent exercé ni emploi de finances ni aucune autre branche de commerce, excepté le commerce maritime en gros auquel ils pouvaient se livrer sans déroger.

Tel fut l'état politique de la Bretagne jusqu'à la révolution française, contre laquelle une partie de sa population se souleva. Un des caractères distinctifs des masses dans cette province est la haine de toute innovation. Elle est, sous ce rapport, la partie la plus obstinée de la France, l'élément résistant. C'est peut-être à cause de cela qu'elle a vu s'élever dans son sein les plus hardis novateurs. On sait les guerres de la Vendée, qui presque toutes eurent la Bretagne pour témoin, et où tant d'héroïsme fut dépensé pour une mauvaise cause. On sait l'attachement des Bretons à leurs prêtres et à leur noblesse, attachement qui, loin d'avoir rien de servile, était noble et libéral au fond.

A ce que nous venons de dire de la Bretagne, ajoutons le nom des plus célèbres de ses enfans, et on verra que peu de nos provinces ont une aussi belle couronne. Elle cite avec orgueil les Duguesclin, les Clisson et les Richemond, parmi nos guerriers; les Duguay-Trouin et les Lamothe-Piquet, parmi nos marins. Abeilard et Descartes étaient Bretons. A ces noms consacrés par le temps, nous voudrions ajouter le nom d'un grand poëte et celui d'un prêtre éloquent de nos jours; mais le lecteur devinera sans peine ces deux grands noms destinés à illustrer encore un pays déjà illustre à tant de titres.

BRIQUE. L'emploi de la brique dans les constructions remonte à une haute antiquité. Son origine se perd dans la nuit des temps; cependant on peut affirmer qu'elle a dû être employée postérieurement à la pierre, et que c'est par suite des difficultés qu'on éprouvait dans quelques contrées à se procurer ou à tailler celle-ci qu'on dut rechercher les moyens d'obtenir d'autres matériaux propres au même usage. On n'a pu recourir aux pierres artificielles qu'après avoir reconnu l'utilité des pierres naturelles. Les plus anciennes formes de briques que nous connaissions témoignent bien en effet de cette marche de l'industrie humaine, car elles se rapprochent beaucoup de celles que dans le même temps on donnait aux pierres employées pour bâtir. Ainsi étaient celles de la Mésopotamie; ainsi celles de l'Egypte, celles des Grecs et des Romains sous la république. Les Grecs, selon Vitruve, avaient deux sortes de briques, appelées, les unes *pentadoron*, les autres *tetradoron*; les premières avaient cinq palmes de côté, et les secondes quatre; elles étaient cubiques. Celles des Romains étaient mi-plates et avaient, autant qu'on en peut juger d'après un passage assez obscur de l'auteur que nous venons de citer, deux palmes de hauteur sur une base carrée de quatre palmes de côté; elles étaient désignées sous le nom de *didoron*. Toutes ces briques étaient formées d'argile corroyée avec de la paille hachée et simplement séchée au soleil. En raison de leurs fortes dimensions, leur dessiccation complète exigeait un long espace de temps. Vitruve recommande d'y consacrer deux années au moins, et il approuve les magistrats d'Utique qui ne permettaient d'employer les briques crues que cinq ans après leur fabrication. Ces briques présentaient d'ailleurs un autre inconvénient; elles ne pouvaient résister à l'action délétère des pluies et des gelées, de sorte que la durée de la construction qui en était formée dépendait de celle de l'enduit dont on les recouvrait. Aussi tous les édifices construits en Europe avec de pareils matériaux ont-ils complètement disparu.

La cuisson de la brique ne laisse subsister aucun de ces inconvéniens. Cette opération était pratiquée par les anciens peuples de l'Orient, puisqu'on trouve des briques cuites dans les ruines de Babylone, et il semble d'ailleurs que la fabrication des poteries, et surtout celle des tuiles, devait y conduire naturellement. Il paraît cependant que les Romains n'y recoururent qu'à une époque assez rapprochée de nous, car on ne connaît d'eux aucun monument antérieur au Panthéon d'Agrippa, élevé sous le règne d'Auguste, qui porte l'empreinte de ce procédé. Mais, à partir de ce règne, la brique crue fut abandonnée, et les briques cuites figurèrent dans la plupart des édifices qu'ils construisirent dans les diverses parties de leur vaste empire; les temples, les palais, les thermes en furent presque exclusivement formés. On revêtissait en général les murailles et les voûtes ainsi construites, soit par des enduits en stuc, soit par des incrustations en marbres de différentes couleurs; mais ce n'était plus afin de conserver la construction, c'était uniquement pour la décorer. Quelquefois, même dans des monumens assez élégants on laissait la brique apparente; on en pourrait citer plusieurs exemples. On voit encore dans la campagne de Rome, à peu de distances du Nymphée, connu sous le nom de grotte d'Egérie, un édicule fort bien conservé, et où l'on a employé avec beaucoup de goût diverses nuances de briques pour mieux faire ressortir les membres d'architecture. Les pilastres corinthiens avec leurs chapitaux, les encadremens et les corniches des fenêtres, les principales moulures de l'entablement sont exécutés en briques polies d'une couleur foncée; le reste de la construction est en briques d'un rouge très pâle. On obtenait cette variété de teintes par des différences dans la nature de l'argile ou par des mélanges.

Les briques cuites ont rendu et rendent journellement de grands services à l'archéologie. Elles permettent de distinguer avec certitude, à l'inspection des restes même les plus dégradés, les monumens qui appartiennent aux empereurs de ceux qui ont été élevés sous la république romaine. Elles donnent même quelquefois des indications plus précises encore, par les inscriptions ou les emblèmes qui y sont gravés.

Celles des Romains ont enfin des formes particulières que nous allons indiquer, et qui ne permettent pas de les confondre avec celles qui ont été fabriquées depuis. Elles sont très reconnaissables au premier coup d'œil par leur forme carrée et par leur peu d'épaisseur; on en compte de trois espèces sous le rapport des dimensions. Les plus grandes ont vingt-deux pouces en carré sur vingt-deux lignes d'épaisseur; les moyennes ont seize pouces environ en carré sur vingt lignes d'épaisseur, et les plus petites sept pouces et demi en carré sur dix-huit lignes d'épaisseur.

Les Romains faisaient encore des demi-briques de chacun de ces genres, en coupant la brique entière suivant une des diagonales de sa base. Ces demi-briques étaient par conséquent triangulaires. On les employait pour revêtir les murs et les massifs construits en maçonnerie de blocage; leur plus grand côté formait parement, de sorte que l'angle droit du triangle était placé dans l'intérieur, ce qui établissait une excellente liaison entre les deux systèmes de maçonnerie. En outre des chaînes horizontales, espacées de quatre à cinq pieds et formées de grandes briques entières, rendaient encore plus solidaires les diverses parties de la construction. Ce mode de bâtir à la fois si simple, si ingénieux et si économique, a été pleinement justifié par l'expérience; car les constructions en briques des Romains ont résisté aux injures du temps au moins aussi bien que leurs meilleures constructions en pierre.

Les nations modernes font également un grand usage de la brique, mais il faut convenir qu'elles ne l'emploient, ni avec autant de goût, ni avec autant d'intelligence que les Romains. Maintenant en France, on n'a généralement recours à cette matière que pour les constructions légères qui l'exigent impérieusement, ou dans les départemens qui ne fournissent pas de pierre de bonne qualité. Il y a peut-être un peu d'injustice dans cette espèce de dédain. Sans méconnaître l'utilité de la pierre, de taille et le caractère de solidité qu'elle communique, lorsqu'on la laisse apparente, aux monumens qui en sont formés, nous pensons que dans bien des circonstances la brique lui est préférable. Cette dernière est plus légère, et convient par conséquent beaucoup mieux pour les voûtes et les parties supérieures des édifices; elle adhère plus fortement au mortier; enfin elle se lie davantage aux enduits et les protége plus efficacement; car elle n'est pas hygrométrique comme la plupart des pierres, et cette propriété devrait être prise en grande considération, aujourd'hui surtout qu'on paraît disposé à recourir fréquemment à la peinture monumentale pour la décoration de nos édifices. Sans doute le prix élevé des briques est à Paris un des principaux motifs qui s'opposent à ce que l'on s'en serve davantage dans les constructions particulières, et il faut espérer qu'elles y joueront un plus grand rôle, lorsque notre système de canalisation étant convenablement complété, ce prix s'abaissera devant les facilités offertes au transport. On ne tardera probablement pas alors à reconnaître les bons offices qu'elles peuvent rendre lorsqu'elles sont employées avec discernement, et l'on sera moins éloigné de les faire figurer dans les édifices publics.

On donne aux briques différentes formes suivant les exigences des constructions auxquelles elles sont destinées. Pour les voûtes qui doivent supporter des charges considérables, on en fabrique en forme de coins; on en a de creuses pour les voûtes légères; enfin, depuis quelques années, à Paris, on emploie pour les tuyaux de cheminées des briques terminées d'un côté par un arc de cercle, de manière à ce que, combinées, elles laissent entre elles un passage cylindrique. Mais les plus répandues en France ont des dimensions uniformes; elles sont toutes mi-plates et rectangulaires, et elles ont huit pouces de longueur sur quatre pouces de largeur et deux pouces d'épaisseur.

Fabrication des briques. — La terre dont on se sert le plus habituellement pour la fabrication des briques destinées aux constructions ordinaires, est l'argile commune, qui est fort abondante dans la nature, et qu'on trouve principalement dans les terrains d'alluvion. Elle ne doit être, pour nous servir des termes techniques, ni trop *grasse* ni trop *maigre*; trop grasse, elle donne des briques qui se gauchissent ou se fendent, soit au séchage, soit quand on les fait cuire; trop maigre, elle ne peut acquérir une dureté suffisante. C'est par des essais préalables qu'on reconnaît les qualités et les défauts de l'argile, ainsi que la nature et la proportion des matières étrangères qu'on peut y ajouter pour l'amender convenablement. Il n'y a aucune règle générale à donner à ce sujet.

La conversion de l'argile en briques exige quatre opérations bien distinctes: la préparation de la terre, le moulage, le séchage et la cuisson. Nous allons les passer rapidement en revue.

On extrait habituellement la terre avant le commencement de l'hiver, et on la laisse exposée pendant toute cette saison à l'action des agens atmosphériques, en ayant soin de la remuer de temps à autre; l'expérience a démontré que la plupart des argiles deviennent ainsi plus faciles à travailler qu'immédiatement après leur extraction. On la jette ensuite dans une fosse solidement construite en maçonnerie hydraulique, et on y ajoute la quantité d'eau nécessaire pour la formation d'une pâte assez ferme. Après avoir laissé pénétrer cette eau pendant quelques jours, un ouvrier muni d'une bêche descend dans la fosse. Il y piétine et y recoupe la terre avec grand soin; puis, lorsqu'il juge que la pâte est suffisamment homogène, ce qui arrive au bout d'un temps plus ou moins long suivant la qualité de l'argile, il la jette dans une fosse voisine, où, quand on veut obtenir de bons produits, elle est encore reprise par un autre ouvrier qui la pétrit de nouveau et par petites parties. La *marche* de la terre est une opération longue, pénible, et même quelquefois dangereuse pour la santé de l'ouvrier. On a cherché, dans ces derniers temps, à la pratiquer au moyen d'un manége analogue à celui avec lequel on fabrique le mortier sur les grands travaux; mais malheureusement les résultats obtenus ne paraissent pas avoir été très satisfaisans; la machine mélange bien, mais elle ne saurait, comme l'ouvrier, découvrir et rejeter les petites pierres qui se trouvent si fréquemment dans l'argile, et qui nuisent beaucoup à la bonne qualité de la brique.

La terre étant ainsi préparée, on passe immédiatement au moulage qui s'exécute avec une grande rapidité. Un bon *mouleur* peut confectionner jusqu'à neuf ou dix milliers de briques dans un jour d'été, s'il est parfaitement secondé et si la pâte n'est pas trop ferme. Les moules sont des cadres sans fond, en bois ou en fer, qui ne contiennent la terre que latéralement; on leur donne pour compenser le retrait de l'argile, retrait que détermine l'expérience pour chaque nature de terre, des dimensions supérieures à celles que doivent avoir les briques. Il y en a de simples et de doubles. Le mouleur pose le moule sur une table, le remplit en pressant la pâte avec la main, et unit la surface supérieure avec un petit rouleau de bois nommé *plane*. La brique est alors moulée. Un *porteur* saisit le cadre qui la contient, et la transporte dans le séchoir, où il la détache du moule et la pose à plat sur une aire recouverte de sable. Pour s'opposer à l'adhérence de l'argile, l'ouvrier a soin, après chaque moulage, de saupoudrer la table et le moule d'un sable fin et sec, et de tremper fréquemment la plane dans un petit baquet rempli d'eau.

Dès que la brique a acquis une dureté suffisante, ce qui a lieu au bout de trente-six à quarante-huit heures, on la relève en la plaçant de champ afin de faciliter l'évaporation de l'eau, et on la laisse dans cette position jusqu'à ce qu'elle puisse être transportée impunément. Elle contient encore alors trop d'humidité pour ne pas se déformer, si on la soumettait immédiatement à la cuisson: il faut donc compléter la dessiccation commencée. On y parvient par

différens procédés. Le plus généralement suivi consiste à faire continuer l'évaporation, soit en plaçant les briques sous un hangar, où on les dispose de manière à faciliter les courans d'air, et à multiplier les surfaces en contact avec eux, soit en construisant en plein air des espèces de murailles à jour, nommées *haies*, qu'on recouvre par de petits toits mobiles ou par des paillassons. Cette seconde période du séchage ne dure pas en général moins d'un mois, et quelquefois elle est beaucoup plus longue. Un autre procédé, nouvellement introduit en France, est bien plus expéditif et donne même des produits supérieurs; mais il est plus dispendieux. Il consiste à placer la brique préparée dans un moule de fonte, où on la frappe d'un coup de balancier. L'eau que l'évaporation n'enlève que lentement est ainsi expulsée instantanément par le rapprochement des particules solides.

Dans la fabrication que nous venons de décrire, l'eau est employée pour diviser l'argile, rendre la masse homogène et permettre le moulage, puis on l'expulse. C'est un auxiliaire utile, mais non indispensable, car d'autres moyens peuvent conduire au même résultat. On a obtenu des briques prêtes pour la cuisson et de bonne qualité en soumettant à une très forte pression de l'argile sèche préalablement réduite en poudre impalpable; mais il ne paraît pas y avoir économie à suivre cette méthode.

La dernière opération à faire subir à la brique, la cuisson, est celle qui présente le plus de difficultés. Elle se pratique, soit dans des fours, soit en plein air. Pour les fours, le combustible employé est le bois ou la tourbe; on dispose les briques au-dessus du foyer en les plaçant de champ par lits successifs perpendiculaires entre eux, et en ayant soin de les combiner de manière à favoriser le tirage et à rendre la cuisson aussi uniforme que possible. Le feu, conduit lentement d'abord, est poussé avec activité lorsqu'on juge la masse entière suffisamment échauffée; on ne l'arrête que lorsque la cuisson est terminée, et on ferme alors hermétiquement toutes les issues du four, afin que le refroidissement n'ait lieu que lentement. La durée de cette opération varie avec la grandeur du four; pour les fours ordinaires de la contenance de quarante à soixante milliers de briques, le feu est allumé pendant dix ou douze jours, et on en consacre cinq ou six au refroidissement.

La cuisson en plein air se fait à la houille ou au coke. On place les briques de champ, par couches horizontales, alternant avec des lits de houille menue de deux à trois centimètres de hauteur. Le feu, allumé au moyen de fagots placés entre des petits murs longitudinaux de briques cuites qui élèvent la masse au-dessus du sol, se communique d'un lit à l'autre par des conduits verticaux ménagés entre les briques à cuire. Le *tas* n'est monté d'abord qu'à une assez faible hauteur, à un mètre environ, et on n'y ajoute de nouvelles briques que lorsque les couches inférieures ont déjà éprouvé un commencement de cuisson; on a soin de l'envelopper latéralement avec de l'argile détrempée, pour neutraliser autant que possible l'action du vent et de la pluie, et on le recouvre d'une légère couche de terre lorsque la construction est terminée. Comme dans le cas précédent, on ne retire les briques que plusieurs jours après l'extinction du feu, de peur qu'un refroidissement trop prompt ne les rende cassantes.

Ce dernier mode de cuisson est beaucoup plus économique que le premier, dans les pays où la houille est abondante. Grâce à lui, on peut dans quelques contrées livrer les briques au prix de neuf à dix francs le millier; il permet en outre de multiplier ou de ralentir la fabrication, suivant les exigences du moment et sans aucune augmentation de frais; mais son exécution présente plus de difficultés, et il ne donne pas d'aussi bons produits. Les briques ne sont pas cuites aussi uniformément, et il y en a beaucoup qui se déforment ou se fendent sous le poids qui les charge inégalement.

La plupart des argiles entrent en fusion à une température peu élevée, et on n'arrête habituellement leur cuisson qu'au moment où la vitrification se manifeste. Quelques unes cependant ont la propriété de résister aux feux les plus violens que l'industrie métallurgique ait besoin de produire; ce sont elles qui fournissent les briques réfractaires dont on fait un si grand usage dans les constructions des différentes espèces de fourneaux. Le procédé suivi pour la fabrication de ces briques est le même que celui qui vient d'être décrit, si ce n'est que souvent on se dispense de la cuisson préalable. Dans ce cas, lorsque l'argile n'est pas naturellement très maigre, on lui donne cette propriété par l'adjonction d'une certaine quantité de sable siliceux, afin de s'opposer au retrait qui se produirait plus tard et pourrait avoir de fâcheuses conséquences.

BRIQUET. Ce nom familier est celui de l'un des plus ingénieux appareils dont nous fassions usage. C'est celui dont nous nous servons pour nous procurer du feu. Il représente donc un des principes les plus caractéristiques de la puissance humaine. Le feu indiquant un conflit des atomes des corps, dans l'acte de leur combinaison, il est clair que l'on doit employer pour l'obtenir les substances les plus combustibles, telles que le ligneux très divisé, le phosphore, le soufre, et que l'on doit les disposer à la combustion, soit par le froissement mécanique, soit par les réactions chimiques.

Le plus simple des briquets est celui qui est usité parmi les sauvages. Il consiste en deux morceaux de bois sec et vermoulu, espèce d'amadou auquel le feu s'attache, dès que ses surfaces sont frottées vivement l'une contre l'autre.

Dans les pays civilisés on emploie une substance analogue (agaric desséché, légèrement imprégné de salpêtre), qu'on appelle amadou. Ici, la cohésion manquant à la matière combustible, le feu est tiré d'une autre source; le choc du fer ou de l'acier contre le silex. Dans ce cas la collision détache une mince parcelle de métal, qui subit une telle pression que sa température s'élève rapidement au point de faire brûler le métal avec éclat; sa nature et son état d'extrême division l'y ayant grandement prédisposé. C'est cette même étincelle qui jaillit du fer des chevaux sur un pavé de grès; c'est elle qui allume l'amadou ou enflamme la poudre.

Ce fut pendant des siècles le seul briquet usité chez nous, à la forme près; les uns se servant du dos d'un bon couteau, d'une boucle ou d'un anneau elliptique d'acier; les autres de la batterie d'un fusil, ou d'une roue d'acier mise en jeu par un archet. Dans tous les cas, pour obtenir de la flamme, il fallait avoir recours à une allumette soufrée.

Un briquet si incommode n'était pas en rapport avec l'état de nos connaissances en physique et en chimie; aussi n'a-t-on pas tardé à y apporter d'immenses changemens. On imagina d'abord le *briquet pneumatique*, composé d'un cylindre étroit de laiton bien allesé, muni d'un piston, avec lequel on allume de l'amadou placé dans un petit godet qui est vissé à l'autre extrémité du cylindre. L'amadou prend feu sous l'influence de la chaleur engendrée par la brusque compression de l'air par le piston, et l'on se hâte de dévisser le godet pour alimenter le feu.

Presque en même temps on imagina de faire servir au même but l'inflammation du gaz hydrogène, dégagé par l'action de l'acide sulfurique sur le zinc; pour cela, on construisit cet appareil élégant appelé successivement *lampe électrique*, *briquet physique*. Il consiste essentiellement en deux vases de verre blanc superposés, savoir: un flacon cylindrique à goulot étroit, surmonté d'une urne munie de son couvercle. L'urne se termine, par en bas, en un col qui plonge presque jusqu'au fond du flacon au goulot duquel il est mastiqué. Le col de l'urne est entouré d'un cylindre de zinc dont l'épaisseur est limitée par le diamètre inférieur du goulot. Avant de mastiquer les deux réservoirs, qui ont d'ailleurs une égale capacité, on remplit presque

complètement l'inférieur d'un mélange d'eau et d'acide sulfurique, qui, en agissant sur le zinc, dégage du gaz hydrogène dont se remplit la partie supérieure du flacon, tandis que le liquide acide est refoulé dans l'urne.

Le cylindre de zinc est établi de manière à se terminer un peu au-dessus du fond du flacon : disposition qui fait cesser le dégagement d'hydrogène dès que le liquide s'est abaissé à ce niveau, pour recommencer dès qu'il baigne, en s'élevant, une portion quelconque du zinc.

A la partie supérieure du flacon communique un tube, muni d'un robinet et terminé par un orifice capillaire, par lequel sort le gaz inflammable. Dans le principe, on enflammait le gaz en faisant arriver sur son trajet une étincelle électrique, qui provenait d'un électrophore en contact avec un gâteau de résine électrisé, logé dans la caisse en bois qui supportait l'appareil. Tout était disposé d'ailleurs pour qu'en tournant le robinet on fît jaillir l'étincelle dès l'instant que le bec fournissait du gaz. Quelquefois on se dispense de zinc, et le gaz hydrogène est introduit, par le tube de dégagement, dans le réservoir, qui est préalablement rempli d'eau au lieu du mélange acide. Mais ce briquet est moins commode que le premier, et ne convient qu'aux personnes exercées aux manipulations.

Le moyen d'enflammer l'hydrogène a été beaucoup simplifié par M. Dobereiner, qui le premier a fait voir qu'un jet de gaz hydrogène, arrivant mêlé d'air sur une éponge de platine (résidu du double chlorure platinique et ammonique calciné), s'enflamme par suite de la grande chaleur que développe le platine sous cette influence; de sorte qu'on a pu remplacer tout l'attirail d'électricité par un petit dé en métal, contenant un fragment de mousse de platine. Cette substance a l'inconvénient de perdre avec le temps une partie de sa vertu, qu'elle ne recouvre pas toujours par une nouvelle calcination; c'est pourquoi certaines personnes préfèrent encore l'appareil électrique. Mais il est probable qu'on parviendra à éviter cet inconvénient; car on a déjà substitué avec avantage à l'éponge primitive une nouvelle éponge plus cohérente, à surface métallique plus vive, qui est fixée à des fils de platine croisés sur un anneau que l'on insère dans le dé. Ce platine, que l'on tire d'Allemagne, est très estimé. On a aussi trouvé le moyen de réduire de beaucoup la capacité des réservoirs, et l'on a mis en rapport avec le robinet un engrenage, dont le jeu fait arriver une petite lampe chargée d'huile devant le jet enflammé.

En fait de briquets, les plus commodes sont sans contredit les briquets chimiques, dont l'usage est déjà si répandu. Ils se composent généralement d'allumettes accompagnées d'un petit flacon contenant une substance inflammable ou réactive. Tels sont, par exemple, les briquets dits *oxigéné* et *phosphorique*.

L'effet du premier résulte de l'action de l'acide sulfurique sur un mélange de chlorate de potasse et de soufre. L'acide décompose le chlorate avec tant de véhémence, que le soufre s'enflamme au contact de l'oxigène qui naît des débris de l'acide chlorique. Pour préparer le mélange, on broie séparément trois parties de chlorate de potasse et une partie de soufre, que l'on mêle, au moyen d'un peu d'eau, avec une partie de sucre et de gomme, de manière à en faire une bouillie légèrement consistante, que l'on colore diversement, souvent en rouge. On a soin de mettre le soufre en dernier, de crainte des accidens qui pourraient arriver si, pendant le jeu du pilon, la percussion venait à s'exercer sur une portion sèche du mélange. Cela fait, on trempe dans la pâte, par leur bout soufré, des allumettes que l'on plante, pour les faire sécher, dans une caisse pleine de son ou de sable.

Pour produire son effet, l'acide sulfurique doit être concentré. On y joint de l'amiante pour le fixer au fond du flacon et l'empêcher de trop mouiller l'allumette, ce qui rendrait le bois incombustible. L'acide sulfurique a une grande affinité pour l'eau, qu'il dérobe sans cesse à l'air ambiant; c'est pourquoi les flacons *s'éventent*, comme l'on dit communément. On peut remédier à cet inconvénient en chassant l'eau par la chaleur.

On fait avec le phosphore des briquets dits *phosphoriques*. Les plus simples consistent en un bouchon ou un flacon de plomb dans lequel on introduit un cylindre de phosphore. On se sert en en détachant une parcelle avec une allumette soufrée, que l'on enflamme en la frottant sur le bouchon lui-même ou sur du bois. Ces briquets sont incommodes et dangereux; aussi ne les trouve-t-on guère que sur les places publiques. On fabrique d'autres briquets en faisant brûler partiellement le phosphore dans son vase, avec une tige de fer rouge que l'on y agite. Par suite de cette opération, le phosphore se trouve mêlé de ses diverses combinaisons avec l'oxigène, qui rendent son état de division plus grand et diminuent sa cohésion. Le moindre frottement, au contact de l'air, l'enflamme alors par la réaction de l'oxigène sur l'acide phosphoreux et le phosphore; de sorte que l'allumette ne manque jamais de prendre feu si on l'y plonge en la tournant sur elle-même.

Ces briquets ont le même désavantage que les briquets oxigénés : si on néglige de boucher le flacon, l'acide phosphoreux se convertit en acide phosphorique, qui absorbe l'eau, et qui, recouvrant le mélange, l'empêche de s'enflammer.

Enfin, on peut aujourd'hui se procurer les allumettes dites *pyrophoriques*, qui s'enflamment soit par la percussion, soit par le froissement. L'effet des premières est produit par l'épanchement d'une parcelle d'acide sulfurique contenu dans un petit tube en verre fermé à la lampe, qui est brisé par le déchirement de son enveloppe. Les secondes agissent en vertu de la poudre fulminante que l'on met dans leur préparation. (Voyez POUDRE FULMINANTE.)

Tous ces briquets chimiques sont dangereux pour le transport, parce que la source de chaleur est voisine de la matière combustible; néanmoins l'usage en est devenu général. C'est un genre de fabrication assez important qui est résulté d'une heureuse application de la chimie.

BRISSOT, BRISSOTINS. Jean-François Brissot, membre de l'Assemblée législative et de la Convention, naquit, en 1754, à Chartres. Son père y exerçait l'état de traiteur, et le nom de Warville qu'il ajouta au sien n'était que celui du village où il avait été nourri. D'abord clerc chez un procureur, un hasard singulier le rapprocha dans la même étude de Robespierre, son antogoniste futur. Mais une vocation irrésistible, exaltée d'ailleurs par l'émulation généreuse qu'excitaient en lui les gloires littéraires et philosophiques de son temps, l'arracha bientôt à la chicane pour le jeter dans la carrière d'écrivain. Depuis ce moment, au milieu d'une vie agitée et pénible, il produisit un grand nombre d'ouvrages, qui ne sont guère que des commentaires sur les théories les plus à la mode à cette époque, mais qui tous respirent une chaleureuse philanthropie.

Les pamphlets politiques et les journaux sont ce qui remplit presque toute sa vie littéraire. Il fut un des premiers à concevoir et à accepter la mission du journalisme, alors à peine naissant. Il y voyait un instrument pour préparer une insurrection générale contre les gouvernemens absolus, en répandant partout les lumières. C'est dans le même but qu'il tenta, mais sans succès, de fonder à Londres, où les penseurs allaient alors en foule chercher la liberté d'écrire, *un club et un lycée en faveur des arts, des sciences et de l'humanité*, une sorte de *confédération universelle des amis de la liberté et de la vérité*. Attaché pendant un temps à la rédaction du *Courrier de l'Europe*, journal français qui s'imprimait à Londres, il se trouva en contact avec une bande de libellistes dont l'art consistait à faire acheter au poids de l'or le silence de leur plume calomniatrice et vénale, et sa réputation, sinon son caractère, en rapporta quelques souillures.

Il s'était marié; et, las de se voir ballotté par la for-

tune, il songea à aller chercher en Amérique une existence stable, conforme à ses goûts et à sa passion pour l'indépendance de citoyen et de penseur. Il fit dans cette idée, en 1788, un voyage aux Etats-Unis, dans lequel il vit Franklin, et le spectacle de la liberté municipale des Américains contribua probablement à déterminer son penchant pour le fédéralisme.

La révolution française ouvrit enfin à ses désirs, sur le sol même de sa patrie, cette carrière de publiciste et de tribun, objet de son ambition. Fondateur de la société des *Amis des Noirs*; rédacteur du *Patriote Français*, dans lequel il soutint pendant quatre ans la plus vive polémique, tour à tour contre les Royalistes, les Feuillans et enfin les Jacobins; député à la Législative et à la Convention; membre du comité diplomatique, il figura constamment à ces divers titres sur la scène politique.

Autour de la position déjà prise par lui se rallia le parti Girondin, long-temps nommé *parti Brissot*, et dont il fut sinon le chef, du moins la cheville ouvrière. La plus grande part lui appartient dans la déclaration de guerre à l'Autriche, et son double but, dans cette circonstance, paraît avoir été de brusquer la solution de la question monarchique, et de détourner vers la lutte extérieure les forces exubérantes de la révolution. Le ministère dit Girondin fut aussi son ouvrage; à cette époque, sans quitter une attitude menaçante, et même sans ralentir ses coups, il offrait encore la paix à la cour, sous la condition de subir franchement la loi de l'opinion publique. Mais après le 20 juin, voyant la monarchie incorrigible, il sonna avec Vergniaud le tocsin de la déchéance, et l'insurrection populaire y répondit avec plus d'emportement qu'il n'eût voulu. Aussi fut-il, à partir du 2 septembre, où sa personne avait été menacée, en réaction violente contre les Jacobins, la commune de Paris et les Montagnards. Il suivit dans la Convention la fortune du côté droit, et vota l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI. Compris dans la proscription du 31 mai et incarcéré à l'Abbaye, il en sortit avec vingt autres Girondins pour aller à l'échafaud, en passant par le tribunal révolutionnaire, le 31 octobre 1792.

Il fut un de ces imprudens conducteurs que la révolution, pour leur arracher les rênes, dut précipiter de son char, et qui, tombant sous les roues, furent broyés dans leur fatale rotation. Mais, faut-il pour cela le maudire, et effacer son nom de ce grand martyrologe politique, dans lequel tant de victimes diverses ont leur droit? Non sans doute; la postérité, calme et dépouillée de l'esprit de parti, saura faire avec équité la part des vaincus du 31 mai, et celle des vaincus du 9 thermidor. Si elle doit réviser le procès fait à ceux-ci comme coupables de férocité gratuite, elle ne ratifiera pas non plus les accusations enfantées contre les premiers, qui en faisaient des égoïstes, des intrigans, des corrompus, vendant par une sourde conspiration le peuple aux privilégiés.

C'est principalement contre Brissot que ces accusations furent accumulées, à tel point que, dans l'exaspération de la lutte, on lui jetait à la face son propre nom, comme une sanglante injure. Cependant sa vie fut une vie de dévouement à la cause de la liberté et de l'humanité. Frugal, austère, désintéressé, passionné pour la justice, imiter les sages du stoïcisme, et réaliser l'idéal d'un *philosophe patriote*, se vouer sans réserve à la recherche de la vérité et au bien de ses semblables, tel fut l'objet de sa noble, bien que peut-être un peu vaniteuse émulation. « Au milieu d'une grande activité et d'une grande pauvreté, dit Garat, ses mœurs m'avaient toujours paru simples et pures, et son ambition la liberté et le bonheur des peuples. Ce sentiment était en lui une religion plus encore qu'une philosophie; quoiqu'il aimât beaucoup la gloire, il aurait consenti à une éternelle obscurité pour être le Penn de l'Europe, pour convertir le genre humain en une communauté de quakers, et faire de Paris une nouvelle Philadelphie. »

Et cependant son portrait, tracé par madame Roland, nous révèle comment une certaine légèreté d'esprit et de caractère, un penchant à se mêler de tout, une absence de dignité personnelle, pouvaient en bien des occasions donner prise à la calomnie.

Quoi qu'il en soit, important surtout comme publiciste de son parti, c'est dans ses idées qu'il faut principalement l'étudier.

Parmi les hommes de la révolution, il y en avait dont les opinions patriotiques étaient nées directement d'une sympathie profonde pour le sort des masses et d'un sentiment de révolte contre l'inique partage dans lequel elles étaient sacrifiées; sentiment que le dix-huitième siècle avait nourri et dont Rousseau fut le principal interprète. D'autres puisaient ces opinions à une source différente : c'étaient des théories spéculatives, alors de mode, qu'ils procédaient. De ces spéculations, ils s'étaient élevés jusqu'aux pensées d'affranchissement politique, de retour à la justice sociale et de philanthropie universelle. Brissot fut de ces derniers. Passionné dans son jeune âge pour l'argumentation, puis pour la réputation littéraire, il avait, par vanité d'abord, brigué une place dans la cohorte des écrivains croisés contre les préjugés. De l'amour de la gloire, il avait, de son aveu, passé successivement à la haine du despotisme, puis à l'amour de l'humanité ou du peuple, et le citoyen était en lui l'élève du bel esprit philosophe.

Or, quelles étaient ces théories métaphysiques du dix-huitième siècle, qui enfantèrent dans Brissot le publiciste et l'homme politique, et qui doivent l'expliquer? Chacun le sait; elles étaient toutes sensualistes. Elles conduisaient à peu près inévitablement au matérialisme; elles niaient que l'homme individuel eût au-dessus de lui aucun type général et impersonnel sur lequel il dût se régler et se réformer. Par conséquent, aucune loi à laquelle l'individu soit assujetti, si ce n'est sa propre nature, c'est-à-dire ses instincts et ses appétits; et, comme chaque individu sait seul ce que de tels maîtres lui commandent, pas d'autre autorité que la raison où la volonté individuelles, pas d'autre principe que l'intérêt personnel.

C'est à cette école que Brissot appartient comme théoricien. Helvétius est son héros : il le place à côté, sinon au-dessus de Rousseau et de Montesquieu. Il y a même un curieux ouvrage où, entraîné sans doute par la vanité de faire le bel esprit téméraire, il déduit intrépidement les conséquences du matérialisme. Là on voit l'homme tout entier moral et physique, expliqué par deux besoins, celui de *nutrition* et celui d'*évacuation* : le besoin, la faim, sont les titres de toute propriété, et elle ne peut se fonder sur aucun autre. Mais voici qui est plus fort et aussi logique : — le besoin donne à l'homme des droits absolus sur son semblable; il peut le faire servir à ses plaisirs : « L'amour est le » seul titre de la jouissance; » il peut même se repaître de sa chair : « Les êtres ont droit de se nourrir de toute ma» tière propre à satisfaire leurs besoins. Si le mouton a » droit d'avaler des milliers d'insectes qui peuplent les her» bes des prairies, si le loup peut dévorer le mouton, si » l'homme a la faculté de se nourrir d'autres animaux, pour» quoi le mouton, le loup et l'homme n'auraient-ils pas éga» lement le droit de faire servir leurs semblables à leurs ap» pétits? » — Et remarquez que, selon Brissot, la société civile ne peut forcer ses membres à renoncer à la propriété primitive naturelle. Une pareille renonciation est nulle. Pour passer de ce principe à la vie sociale, on ne peut imaginer qu'une méthode; c'est « que la société donne à » l'homme un moyen de satisfaire ses besoins, aussi sacré, » aussi invariable que la propriété primitive, ou bien (la » pensée de Brissot achève de se révéler dans d'autres ou» vrages) que chacun ait un domaine pour pouvoir se suffire » à soi-même, c'est-à-dire s'isoler. »

En effet, la négation de toute autorité ne laisse à la société d'autre base que la liberté individuelle : de là, un sys-

tème de pure concurrence, et la société réduite à cette alternative de subir la *loi agraire* pour rétablir, et encore momentanément, l'égalité dans la concurrence, ou de rester livrée à la discrétion des riches, les seuls pour qui l'indépendance ne soit pas une chimère.

Cet individualisme se manifeste avec évidence sur la question de l'éducation, cette pierre de touche des systèmes sociaux. Turgot, dans son mémoire au roi sur les assemblées provinciales, présentait incidemment l'idée d'une organisation nationale de l'instruction publique, avec un conseil général chargé d'imprimer aux études une direction uniforme, et de former ainsi des *citoyens* pour la France. Brissot se récrie sur l'absurdité de ce plan du grand ministre : « Il forme, dit-il, une chaîne d'hommes chargés de » l'instruction publique ; ce serait un enchaînement d'abus. » Il fait tout par le moyen du corps ; abus. Il veut des académies ; abus. Un conseil d'instruction nationale ; abus. Il » veut enfin que le gouvernement préside à tout, règle » tout ; c'est le moyen que rien ne se fasse. Pourquoi n'a» bandonne-t-il pas l'éducation publique à elle-même? » Pourquoi ne la laisse-t-il pas libre? » C'est donc l'arbitraire incertain de chaque chef de famille qu'il préfère à l'autorité régulière et limitée d'un grand conseil national.

Enfin l'idéologie de ce temps a pour axiomes politiques, que nul ne peut être obligé sinon par la loi qu'il a consentie, et que, l'homme n'appartenant point par la nature à une patrie, le lien national, qui est la loi par excellence, consiste dans un contrat bénévolement accepté par tous les membres de l'état. Ces axiomes sont professés par Brissot. En 1793, ne vit-on pas un autre Girondin, Isnard, proposer de dresser un contrat en forme dans lequel tous les départemens, par l'organe de leurs députés, déclareraient s'unir pour créer le peuple français?

Ce principe une fois admis, que l'homme devrait n'obéir qu'à la loi qu'il se serait faite lui-même, il en résulte que l'on est moins éloigné du droit lorsque la loi est votée par l'assemblée du département, que lorsqu'elle l'est par celle de la *nation;* moins lorsqu'elle est décrétée par la commune, que lorsqu'elle l'est par le département; car alors l'individu a une part proportionnellement plus grande à l'autorité législative. La souveraineté doit donc appartenir essentiellement et de droit commun aux localités, et l'action du pouvoir central doit être restreinte le plus possible. Cette tendance *provinciale* et de décentralisation était inhérente à l'école des révolutionnaires idéologues. Voici comment Brissot la formule dans un préambule au plan de municipalité dressé par lui pour la commune de Paris : « Les habitans d'*une même cité* ont le droit de se constituer par eux-mêmes en municipalité, c'est-à-dire d'établir une administration et une police *pour tout ce qui peut être commun entre eux comme habitans de la cité; les cités d'une même province* ont pareillement le *droit inaliénable* d'établir une administration provinciale *pour tout ce qui peut être commun entre toutes ces cités:* les *assemblées municipales* et *provinciales* doivent être, quant à leur objet et à leur pouvoir, bien distinctes et séparées de l'assemblée nationale, *qui ne doit embrasser que les objets communs à la généralité du royaume;* néanmoins les principes sur lesquels doivent être appuyées ces administrations municipales et provinciales, ainsi que leurs règlemens, doivent être entièrement conformes aux principes de la constitution nationale ; cette conformité est le lien *fédéral* qui unit toutes les parties d'un vaste empire. »

« Les passages soulignés, disent les mémoires de Bailly, auxquels nous empruntons cette citation, le sont dans l'original. Maintenant, je demande pourquoi ils le sont, surtout le mot *fédéral :* je demande s'il ne résulte pas de ce plan un grand état populaire, partagé entre trente ou plus de républiques, partagées elles-mêmes en quarante-quatre mille petites républiques, et toutes unies par un lien fédéral. »

Voilà bien le programme de cette école idéologue, élément théorique du parti Girondin; car au fond des partis politiques il y a toujours une école ou secte avec une doctrine. Le caractère propre de cette école se fait encore mieux sentir par son contraste avec ce que l'on peut nommer l'école puritaine de la révolution. Moins préoccupés de théories abstraites que de l'iniquité de l'ancien ordre social, ceux-ci étaient surtout conduits par ce profond sentiment que tout citoyen est solidaire de la destinée commune. La nation s'offrait à leur esprit comme une famille dont les aînés avaient été injustement avantagés, et tout ce qui n'était pas retour à l'égalité fraternelle leur semblait égoïsme et crime. En regard de la stricte conformité à la justice sociale, les intérêts de la civilisation leur semblaient de peu de poids. Enfans et élèves de cette civilisation, les idéologues entendaient, au contraire, la ménager entièrement ainsi que l'organisation civile à laquelle elle leur paraissait attachée; et à ce titre, comme à raison de leur système de liberté et de concurrence, ils pouvaient s'entendre avec la classe bourgeoise dont ils ne choquaient pas trop ouvertement les intérêts.

Cependant Brissot s'était fait dès le commencement l'apôtre de la république ; à cet égard, en effet, les idéologues avaient devancé leurs rivaux. Bien avant le début de la révolution, Brissot avait professé que l'institution de la royauté était « un obstacle invincible à toute amélioration sociale. » Dans la fuite de Varennes, il salua avec enthousiasme l'avénement espéré d'une constitution républicaine, et pétitionna pour l'obtenir, tandis que Robespierre, comme s'il eût dès lors prévu tant de malentendus funestes, demandait avec inquiétude et ironie ce que c'était que la république. C'est Robespierre, alors rédacteur de l'*Ami de la Constitution*, qui lui reprocha d'avoir, par ce seul mot, « jeté la division parmi les patriotes, travesti les vrais amis de la liberté en factieux, et fait peut-être reculer la révolution d'un demi-siècle; » et ce *crime* est aussi l'un de ceux pour lesquels le tribunal révolutionnaire fit tomber sa tête.

Cela s'explique, parce qu'alors on confondait généralement la république avec le gouvernement de soi par soi-même, le *self-government*, qui, dans la pratique, se résout en fédéralisme ; de même que depuis la terreur des préjugés non moins absurdes ont identifié la république avec la dictature.

Si la dictature fut la pensée dominante des puritains, c'est que, partisans avant tout du peuple et de la patrie, l'unité nationale et l'égalité passaient pour eux avant la liberté et la forme républicaine.

Les idéologues consentaient bien à l'unité nationale, mais premièrement ils tenaient à la forme républicaine, et admettaient le cas où, ne pouvant affranchir le nord, on se réduirait à fonder entre la Loire et la Méditerranée une république méridionale. Brissot, d'accord avec les siens, définissait la France une réunion de divers peuples; la perfection du gouvernement républicain leur semblait en raison du peu d'étendue des états : le *lien fédéral* était donc le plus grand sacrifice que la nature des choses permît de faire au désir de l'unité nationale. C'était, à leurs yeux, la véritable indivisibilité, la seule possible.

Décapitaliser Paris, selon l'expression d'un écrivain du temps, était la conclusion naturelle de ce système. En effet, l'union de toutes les parties du territoire en un tout indivisible, résulte de leur groupement autour de la capitale par la double attraction des intérêts et des idées. Paris est l'intermédiaire par lequel elles tiennent entre elles, l'indissoluble nœud qui les rassemble. Il forme une des principales conditions de notre civilisation nationale. Donc, si l'on admet en principe que le lien du corps social consiste dans une destinée commune à l'accomplissement de laquelle tous ses membres sont obligés de concourir, alors, comme Paris, en qualité de capitale, remplit une fonction nécessaire à l'accomplissement de cette destinée nationale, comme il est un élément constitutif de la nationalité française, son

maintien est non seulement admissible, mais indispensable, de droit naturel et hors de toute discussion. Mais l'idéologie repoussait ces principes. Pour elle, la société française était, en théorie, une coalition des individus; en pratique, une coalition des individualités provinciales ou départementales. Or, Paris n'étant que l'une d'entre elles, devait entrer dans cette fédération au même titre que les autres; à moins, disait-on, de le créer roi de France, et de rétablir ainsi l'aristocratie des villes à la place de l'aristocratie des hommes. En effet, dès qu'on ne regarde plus la république comme un corps composé de divers membres, mais comme une fédération d'individualités complètes en elles-mêmes et naturellement indépendantes, il n'est plus nécessaire d'avoir une tête, et l'on est fondé à répéter, comme le faisaient sans cesse les Brissotins, « qu'il n'y a point de capitale dans la république. » Paris, disaient-ils, n'est qu'une ville comme une autre; l'état peut subsister sans lui. Le titre de capitale, selon Louvet, était une création de l'orgueil royal pour décorer la résidence du souverain. Cela eût été vrai pour Versailles, métropole de fantaisie imposée par les princes, mais non pour le grand chef-lieu, produit naturel, gage et foyer de la civilisation française. Le sens de la révolution de 1789 était le détrônement de la capitale de la dynastie par la capitale du peuple, mais non pas l'abolition de toute capitale.

Il n'était donc pas donné aux idéologues de sentir que Paris et la province étaient, si l'on peut ainsi dire, des êtres politiques de différens sexes, destinés à se compléter l'un par l'autre, et dont le mariage constituait la nationalité française. Quant aux conditions du contrat, était-ce le moment de les discuter? Sous le canon des monarchies coalisées, ne fallait-il pas d'abord se hâter de rattacher vigoureusement l'un à l'autre ces deux élémens du corps social, Paris et la province, et pour cela prendre son point d'appui dans l'élément central, au risque de lui donner momentanément une prépondérance exorbitante. Faute de comprendre les nécessités de cette situation, mais surtout faute de croire à la nationalité française, les Girondins en vinrent à désespérer de la république, à moins que Paris ne fût supprimé (voyez les Mémoires de Buzot).

Ce fut dans la discussion ouverte aux Jacobins sur la question de la guerre, que les deux écoles révolutionnaires se posèrent avec éclat comme ennemies; l'une était représentée par Robespierre, l'autre par Brissot. Ce dernier ne tarda pas à perdre l'autorité qu'il avait d'abord eue sur la majorité, et à fléchir sous un rival dont le crédit allait croissant avec le cours rapide des événemens. Après les journées de septembre, Brissot fut exclu de cette société qui devint si active et si formidable. Sa destinée était dès lors accomplie; il ne lui restait plus qu'à mourir.

BRITANNIQUES (Iles). Voyez Angleterre, Ecosse, Irlande, Grande-Bretagne.

BRODERIE. Cette industrie mérite d'autant plus que nous en disions ici un mot, qu'elle est un des traits distinctifs de la France. Comme toutes les industries qui s'appuient sur un certain sentiment de goût et d'élégance, et qui, bien que classées parmi les travaux manuels, tendent cependant une main amie aux beaux-arts, elle possède chez nous une excellence qui étouffe toute rivalité de la part de l'étranger. C'est une branche de commerce qui est à nous, et ni l'Angleterre, ni l'Italie, ni l'Allemagne n'essaient de nous y faire concurrence, surtout pour les produits soignés et délicats. Dans l'empire que les nations prennent les unes sur les autres par la force du crédit moral, rien ne doit être négligé, pas même l'arme légère de la broderie; les détails en apparence les plus futiles font souvent dans l'opinion commune des hommes une trace plus profonde et plus durable que ce qu'il y a de plus solennel dans les déclarations ou dans les actes; et ce n'est peut-être pas un médiocre honneur pour la France que d'envoyer par son commerce, jusque dans les pays les plus lointains, les ornemens dont les personnes éminentes aiment à se parer, et de faire la loi au monde durant la paix par l'élégance de ses modes, en même temps que par la beauté de son langage.

La broderie est un art fort ancien. Il est vraisemblable qu'il a été d'abord pratiqué dans les grandes sociétés de la Haute-Asie. Il vint chez les Grecs par la Phrygie. Il jouissait parmi eux d'une grande faveur, et les descriptions que fait Homère des tuniques et des manteaux brodés par les princesses pour leurs époux, attestent qu'entre les mains des femmes grecques il avait déjà fait à cette époque de grands progrès, et que ces productions, à défaut d'œuvres d'art plus parfaites, étaient alors considérées par les gens de goût avec infiniment d'estime; les travaux en laine exécutés par Hélène et par Pénélope peuvent être mis en regard des travaux faits avec l'airain et les autres métaux par Vulcain et les Cyclopes. Minerve, l'adorable déesse d'Athènes, présidait à la broderie comme à tous les autres travaux de son sexe.

La broderie, qui, de même que la tapisserie, est une sorte de peinture à l'aiguille, peut se faire sur toutes sortes d'étoffes. Toutes les substances qui sont susceptibles d'être mises sous forme de fils lui conviennent, mais on n'emploie que l'or, l'argent, la soie, la laine et le coton. Lyon est le centre principal de la broderie en or et en argent; la broderie en soie se fabrique à Lyon, à Nîmes et à Tours; la broderie en coton, particulièrement à Valenciennes et à Nancy. Quant aux broderies de prix en tout genre, c'est de Paris qu'elles sortent. On fait aussi en France, depuis un petit nombre d'années, un genre particulier de broderie qui est la broderie en velours; cette broderie, qui a beaucoup d'analogie avec certaines tapisseries, est d'un fort bel effet.

Les femmes sont généralement chargées de cette industrie qui rentre dans la classe de celles qui leur conviennent; elle demande de l'adresse, de l'attention et une certaine habitude de l'harmonie des lignes. Mais, comme ce travail d'aiguille est fort long et fort minutieux relativement à sa valeur marchande, il rapporte la plupart du temps fort peu de chose aux ouvrières qui s'en occupent. Les étoffes brochées et autres tissus ornés, ne font que partiellement concurrence à la broderie; elle ne paraît pas susceptible de tomber tout-à-fait dans le ressort de la mécanique.

BROME. Le brome est un corps simple dont le nom dérive du mot grec *Brômos*, fétidité, et il le justifie bien par l'odeur irritante et pour ainsi dire infecte qu'il exhale quelquefois. C'est M. Balard qui l'a découvert, en 1826, en examinant les eaux-mères des salines de Montpellier, où il existe sous forme de *bromure magnésique*. Il consiste en un liquide rouge brun en masse, qui paraît d'un beau rouge hyacinthe en couches minces. Sa pesanteur spécifique est de 2,966. Il se congèle à — 12°, et vers — 25° il devient assez dur pour être pulvérisé. Dans cet état il a un aspect métallique gris de plomb foncé, qui le fait ressembler à l'iode. Dès qu'il est devenu liquide il fume, et il bout à + 47°; sa vapeur est rutilante et d'une pesanteur spécifique de 5,393, soit 4,891 par rapport au gaz oxigène; elle éteint la flamme comme le chlore, en lui communiquant auparavant une teinte verte.

Le brome est très soluble dans l'éther, qu'il colore en rouge hyacinthe; il est moins soluble dans l'alcool et très peu dans l'eau, à laquelle il communique cependant une teinte orangée. La dissolution éthérée finit par se décolorer, parce que le brome se transforme peu à peu en acide hydrobromique. Le brome agit sur l'amidon à la manière de l'iode, et le colore en jaune. Comme le chlore, il blanchit et décolore les substances végétales. Il déplace l'iode de ses combinaisons, mais il est déplacé à son tour par le chlore; c'est même en profitant de cette propriété que M. Balard l'a mis à nu pour la première fois. Son procédé étant toujours le plus suivi dans les laboratoires, nous allons le décrire.

D'après lui, on extrait le brome des eaux-mères des salines, qui se composent principalement de bromure magnésique

mêlé de chlorure calcique et d'iodure sodique, déliquescens comme lui. Pour cela on fait passer dans l'eau-mère un courant de chlore, puis on y mêle une certaine quantité d'éther que l'on agite vivement avec elle : à l'instant l'éther s'empare du brome et surnage bientôt, teint en rouge hyacinthe. Pour séparer l'éther du brome on l'agite de nouveau avec une solution de potasse caustique qui forme du bromate et du bromure potassique ; de sorte que l'éther se décolore, et devient propre à être employé une seconde fois. Quand la potasse est saturée, on la soumet à la chaleur qui transforme le bromate en bromure potassique. On introduit ensuite le résidu concassé dans une petite cornue, avec du suroxide de manganèse en poudre et une certaine quantité d'acide sulfurique étendu de moitié son poids d'eau. Par une douce chaleur, la réaction s'opère, et le brome se dégage pour se condenser dans un récipient plein d'eau froide, au fond duquel plonge le col de la cornue ; il s'y rassemble en gouttelettes d'un brun foncé qui se précipitent sous l'eau. Si le bromure potassique n'était pas exempt de chlorure, ce qui arrive presque toujours, le brome ne se trouverait pas mêlé de chlore parce qu'il formerait avec lui une combinaison qui a beaucoup d'affinité pour l'eau. Quand on désire l'avoir exempt d'eau, il faut le distiller sur du chlorure calcique.

Si l'on voulait agir sur des eaux-mères concentrées, il faudrait, selon Desfosses, avoir soin de décomposer le bromure magnésique avec de la chaux éteinte, faute de quoi il se perdrait de l'acide hydrobromique par l'action de la chaleur sur le bromure magnésique, qui se décompose facilement sous son influence. On rapproche ensuite le liquide filtré, et on le distille, après y avoir ajouté du suroxide de manganèse et un peu d'acide hydrochlorique. On arrête la distillation dès que le liquide entre en ébullition ; pour séparer le brome qui s'est dissous avec le chlore dans le liquide surnageant, on y ajoute une solution d'hydrate de baryte, puis on calcine jusqu'au rouge pour décomposer le bromate produit ; le résidu pulvérisé est mis en digestion dans l'alcool rectifié, qui ne dissout que le bromure sans toucher au chlorure. Enfin, on extrait le brome du bromure en procédant comme plus haut.

La grande analogie qui existe entre le brome et le chlore a été d'un grand secours pour la recherche de ses composés, dont la détermination résulte principalement des travaux de MM. Balard et Sérullas. Si, de son côté, M. Balard a eu le mérite inappréciable de découvrir le brome et ses composés les plus immédiats, M. Sérullas, du sien, en a fait, comme pour l'iode, l'objet de recherches très étendues : pendant plusieurs années il a vécu parmi ses combinaisons les plus délétères, heureux quand il pouvait saisir ou déterminer les plus fugaces, sans autre désir que le perfectionnement de la science, il a généreusement dépensé dans ces recherches arides une partie considérable de sa fortune.

Le composé acide le plus simple du brome est, comme pour le chlore, le résultat de son union avec l'hydrogène : c'est l'acide hydrobromique, ou bromhydrique, découvert par M. Balard. Les affinités de brome étant moins énergiques que celles du chlore, on ne sera pas surpris qu'il ne s'unisse pas à l'hydrogène sous la seule influence d'un rayon solaire ; il faut pour cela soumettre le mélange gazeux à une haute température. En faisant agir l'acide sulfurique sur le bromure potassique, on obtient bien de l'acide hydrobromique, mais il est toujours mêlé de brome et d'acide sulfureux, ce qui provient de l'eau formée dans le cours de la réaction. On a réussi à l'obtenir plus pur, en opérant sur un mélange de brome et de phosphore sous l'eau ; il se forme entre ces deux corps une combinaison peu stable, qui se détruit sous l'influence de l'eau avec oxidation du phosphore et dégagement d'acide hydrobromique.

L'acide hydrobromique est un gaz incolore, pesant spécifiquement 2,731 ; il a une extrême affinité pour l'eau ; c'est pourquoi il fume au contact de l'air aussi bien que l'eau qui en est saturée. L'acide hydrobromique liquide est plus lourd que l'acide hydrochlorique ; il produit comme celui-ci une eau régale par son mélange avec l'acide nitrique, qui en dégage du brome ; il est composé de volumes égaux de brome et d'hydrogène sans condensation.

Avec l'oxigène, le brome forme l'acide bromique qui résulte de l'action de ce radical sur l'eau, en présence des alcalis caustiques. C'est encore M. Balard qui l'a obtenu le premier, en décomposant le bromure barytique par l'acide sulfurique. Concentré par une douce chaleur, il s'épaissit, au point de devenir sirupeux : plus tard il se volatilise et se décompose en partie. Sa saveur est aigrelette et son odeur faible. La plupart des corps avides d'oxigène le détruisent. Sa composition est d'ailleurs tout-à-fait semblable à celle de l'acide chlorique. Voyez CHLORE. Les sels qu'il forme avec les oxides ont la plus grande analogie avec les chlorates, et se changent par la chaleur en bromures avec dégagement oxigène.

M. Sérullas s'est principalement occupé des combinaisons du brome avec le carbone, le chlore, le soufre, le phosphore, le cyanogène, etc. D'après lui, on obtient le bromure de carbone en mettant dans un verre d'une certaine capacité, 1 partie d'iodure de carbone avec 2 parties de brome. Il ne tarde pas à se produire une décomposition, avec sifflement, d'où résulte une formation de bromure d'iode et de bromure de carbone ; on élimine le premier au moyen d'une eau alcaline, de laquelle le bromure se sépare sous la forme d'un liquide éthéré, incolore, qui a une saveur douce. Au-dessous de + 5° il cristallise et devient semblable au camphre.

Avec le soufre, le brome produit un liquide oléagineux, brun foncé, fumant à l'air, qui, au contact de l'eau tempérée, se décompose en acide sulfurique, sulfite hydrique et hydrobromique.

Le phosphore donne les *bromides phosphoreux* et *phosphorique* : le premier est jaune, fusible et cristallise en rhomboïdes ; fondu, il est rouge. Si on élève la température, il bout et se sublime pour cristalliser en aiguilles ; il fume à l'air, et quand on le met dans l'eau, il s'y dissout avec dégagement de chaleur, se transformant alors en acides phosphoreux et hydrobromique. Le bromide phosphorique s'obtient en distillant le bromide phosphoreux avec le $\frac{1}{7}$ de son poids de phosphore. Dans ces bromides, les quantités de brome sont entre elles pour l'unité de phosphore comme 5 à 3.

Le chlore s'unit aussi au brome en produisant un liquide jaune rougeâtre, d'une odeur vive et pénétrante, qui irrite les yeux. Il se dissout facilement dans l'eau ; et nous avons vu que l'on mettait à profit cette propriété pour dépouiller le brome de la petite quantité de chlore qu'il contient quelquefois.

L'iode se combine avec le brome en deux proportions, et se transforme en *bromures iodeux* et *iodique*, corps qui s'offrent à nous sous l'apparence de cristaux d'un brun rougeâtre, d'autant plus foncé qu'ils contiennent plus d'iode.

Avec le cyanogène, le brome forme un composé qui apparaît sous la forme de cristaux quadrangulaires incolores. Pour le préparer, il faut, d'après M. Sérullas, introduire 2 parties de cyanure mercurique avec une de brome dans une petite cornue ; la réaction qui en résulte dégageant beaucoup de chaleur, on met la panse de la cornue dans un mélange réfrigérant ; il se dégage d'abord une vapeur rutilante, qui cesse bientôt ; après quoi on lute la cornue à un récipient qui est placé à son tour dans le mélange réfrigérant, tandis qu'on chauffe légèrement la cornue. Le bromure de cyanogène devenant gazeux à + 15°, ne tarde pas à se volatiliser pour cristalliser dans le récipient.

Les combinaisons du brome avec les corps simples mé-

talliques ont la plus grande analogie avec les chlorures correspondans : il semble qu'elles n'en diffèrent que par la manifestation d'une affinité moindre, quant aux élémens, et de phénomènes plus tardifs, mais semblables, quant aux composés. Par exemple, le bromure sodique est décomposé par le chlore, et il résiste moins que le chlorure aux agens de toute nature sous l'influence de la chaleur.

Le bromure potassique ressemble beaucoup au chlorure; il en diffère par sa moindre solubilité dans l'alcool.

Les bromures magnésique et calcique sont déliquescens comme les chlorures, mais plus faciles à décomposer. Le bromure barytique, au contraire, se distingue facilement du chlorure, en ce qu'il est très soluble dans l'alcool rectifié, tandis que le chlorure ne l'est pas; propriété distinctive que l'on met souvent à profit.

Les bromures stannique, plombique, mercurique et argentique, ressemblent tellement aux chlorures correspondans, que nous n'en dirons rien de plus.

Nous avons vu que l'acide hydrobromique mêlé à l'acide nitrique produit une eau régale : l'or, le platine, etc., s'y dissolvent en effet, en produisant des bromures, qui, en présence des bromures alcalins, donnent des bromures doubles remarquables par le feu de leurs cristaux, où s'étalent les plus belles nuances de cinabre et de rubis.

Le brome, pour nous avoir échappé si long-temps, bien qu'il fît partie d'un liquide répandu partout, a été soupçonné d'abord de n'être qu'un corps composé analogue au cyanogène; on annonça même que c'était un chlorure d'iode; mais depuis il a pris le rang qui lui avait été assigné par l'auteur de sa découverte. Les formules des acides bromique et hydromique étant



BrBr et Br. H,

son poids atomique devient 4,8915.

Aussitôt l'annonce de sa découverte, on a cherché le brome partout, et l'on n'a pas tardé de le rencontrer dans les eaux-mères de la plupart des salines de l'est de l'Europe; surtout à Théodorshalle, où les bromures font, terme moyen, le $\frac{1}{100}$ de l'eau-mère. On a aussi trouvé le brome uni au zinc, en Silésie. Néanmoins, malgré la facilité de son extraction et la découverte successive de ses nouveaux gisemens, on se borne pour le moment à le tirer d'Allemagne à l'état de bromure potassique, et il est encore trop cher pour qu'on ait songé à l'employer dans les arts.

BROUILLARD. Voyez NUAGES.

BRONZE. On désigne sous ce nom une série d'alliages de cuivre et d'étain, dans lesquels la proportion de ce dernier métal varie du dixième au quart, suivant les usages auxquels le bronze est destiné. On applique souvent, d'ailleurs d'une manière impropre, le nom de *bronze* à une foule de petits ouvrages d'art et d'ornement faits avec du cuivre pur, des alliages de ce métal avec le zinc, ou bien encore de métaux plus communs : on recouvre ordinairement ces derniers d'un enduit rappelant la couleur que les statues de bronze acquièrent naturellement, sous l'influence des agens atmosphériques, par une altération toute superficielle.

On a déjà fait connaître aux mots AIRAIN et ALLIAGE la composition de divers objets de bronze; on se contentera donc de rappeler ici que sur 100 parties d'alliage, les principaux composés employés dans les arts renferment les proportions suivantes de cuivre et d'étain :

	Etain.	Cuivre.
Canons, beaucoup de médailles.	11	89
Tam-tam, statues.	20	80
Cloches, composition moyenne.	23	77
Miroirs de télescope	33	67

La fabrication des canons est sans contredit la destination la plus importante du bronze, et jusqu'ici on n'a pu découvrir aucun métal ni aucun alliage qui possède au même degré que lui toutes les qualités qui doivent se trouver réunies dans la matière constituante des bouches à feu. Le métal le plus convenable doit être peu dispendieux, puisqu'il faut l'employer en grandes masses; il doit être facile à mouler, peu oxidable, et sans action, même à une haute température, sur les produits de la combustion de la poudre; il faut encore que ce métal soit inaltérable pour le tir le plus vif, et même par une charge long-temps soutenue à boulets rouges; il faut enfin qu'il soit assez tenace pour résister à une violente expansion de gaz, et assez dur pour n'être point sensiblement altéré par un frottement prolongé des projectiles. L'alliage, composé de 11 d'étain et de 89 de cuivre, est celui qui possède le mieux ces propriétés; il est digne de remarque qu'il ait été découvert depuis très long-temps, et que les plus anciennes ordonnances sur l'artillerie en prescrivent déjà l'emploi.

On a fait de longues recherches, soit pour trouver les meilleures proportions de cuivre et d'étain, soit pour améliorer la qualité de l'alliage, par l'addition de plusieurs autres métaux. A cet égard on a constaté que la proportion d'étain ne pouvait varier qu'entre des limites très rapprochées, mais qu'elle devait être d'autant plus forte que le calibre de la pièce était plus élevé; on a reconnu aussi qu'on obtenait parfois des résultats avantageux en introduisant dans l'alliage une petite quantité de fer, de plomb, ou de zinc; mais tous ces alliages complexes ont l'inconvénient de s'obtenir difficilement en grand, et de se dénaturer par la refonte.

La fonte de fer inférieure au bronze, sous le rapport de la ténacité et de l'inaltérabilité, ne lui est guère préférable qu'en raison de la modicité de son prix. On en fait grand usage maintenant pour la fabrication des grosses pièces destinées à l'armement des places de guerre et des vaisseaux.

Les considérations qui ont été présentées au mot ALLIAGE sur la fabrication de ces composés nous dispensent d'entrer ici à ce sujet dans de nouveaux détails.

Tous les alliages de cuivre et d'étain possèdent, bien qu'à un degré différent, une propriété fort remarquable. Lorsqu'après avoir fabriqué l'un de ces alliages, en chauffant jusqu'à fusion complète les deux métaux constituans, on le laisse ensuite refroidir lentement, on obtient un composé dur, aigre, sonore, et qu'on ne peut travailler au marteau sans le briser ou le gercer, l'alliage acquiert des propriétés tout opposées, c'est-à-dire qu'il devient tendre, ductile et malléable, si on le refroidit brusquement en le trempant dans l'eau froide. Le refroidissement brusque ou la trempe produit donc sur cet alliage un effet tout opposé à celui qui se manifeste pour l'acier (voyez ce mot). Ces phénomènes singuliers sont restés inexplicables tant que l'on a ignoré que deux corps composés des mêmes principes élémentaires, unis dans les mêmes proportions, pouvaient présenter dans leurs propriétés physiques des différences aussi radicales que des corps essentiellement différens par leur composition chimique. On sait aujourd'hui que les propriétés d'un corps dépendent non seulement de la nature et de la proportion de ses élémens, mais encore du mode d'association de ces derniers; qu'on peut faire varier, dans un composé déterminé, ce mode d'association, en portant le composé à des températures graduellement croissantes, et le faire repasser par les mêmes états, en sens inverse, en le laissant revenir lentement à la température initiale; que la trempe, ou le refroidissement rapide, en empêchant ces modifications inverses de s'effectuer, n'est qu'un moyen de faire persister à froid le composé qui s'était formé sous l'influence d'une haute température. A ce point de vue, il n'y a point lieu de s'étonner que la trempe rende l'acier cassant, tandis qu'elle produit un effet tout opposé sur le bronze. Cette différence dans l'effet produit tient uniquement à ce que la combinaison de carbone et de fer, qui se produit dans un fragment d'acier chauffé à une haute température, est plus dure et plus cassante que celui qui se forme sous l'influence d'un refroidissement lent; tandis que le contraire a lieu pour les combinaisons de cuivre et d'étain. Les

modifications que des changemens brusques de température font éprouver à la fonte grise sont peut-être les phénomènes les plus propres à faire voir sous son véritable jour la théorie de la trempe. Nous reviendrons sur ce sujet, en traitant plus spécialement de ce phénomène important (voyez TREMPE).

BRUANT. Linné établit son genre *Emberiza* sur des caractères exclusivement tirés de la forme extérieure du bec : *conique, à mandibules un peu distantes à leur base, la supérieure plus étroite que l'inférieure, laquelle a ses bords rentrans.* Ce sont aussi ceux que M. Temminck lui assigne, par dédain pour un autre caractère qui ne s'aperçoit pas du premier coup d'œil dans un oiseau monté, mais qui n'en est pas moins maintenant le trait décisif du genre, savoir le tubercule corné et solide qui existe plus ou moins saillant au palais, et que Buffon, à cause de quelque ressemblance, désigne sous le nom de *grain d'orge*.

Les oiseaux ainsi réunis se ressemblent beaucoup; mais beaucoup d'espèces qui ne leur ressemblent guère moins, et qui faisaient partie du genre tel que l'avait établi Linné, en ont été exclues, et sont allées grossir les genres voisins, pour y être à chaque remaniement nouveau ballottées de l'un à l'autre. Cela est dû à la nature même de la modification dont il s'agit, excellente comme caractère méthodologique, parce qu'elle est facile à constater, et peut trancher net les difficultés sans nombre de la définition primitive, mais de nulle valeur quant aux conséquences que l'on en pourrait tirer touchant le naturel et les habitudes des oiseaux qui la présentent. Car on ne peut dire que cette sorte de point d'appui solide leur ait été donné pour faciliter l'écrasement de graines dures: l'avantage qui pourrait en résulter est en effet rendu nul par la faiblesse assez grande des mandibules; et nous savons que les bruans sont de ceux dont le régime est mixte et composé d'insectes unis aux graines les moins dures; ils n'ont pour tout jabot qu'une dilatation médiocre de l'œsophage, et donnent la becquée à leurs petits, ou à leurs femelles dans le temps de l'incubation, au lieu de la leur dégorger, comme c'est le propre de toutes les espèces essentiellement granivores.

Les bruans tiennent donc le milieu entre les *foxie* et les fringilles d'une part, les alouettes et les anthus de l'autre. Ils se perchent moins que les premiers, mais se tiennent moins à terre que les seconds, et ils allient au régime de plus en plus insectivore des uns un peu plus du régime granivore des autres. Ils font leurs nids à quelques pieds de terre au plus, dans une touffe d'herbe, au milieu d'un champ ou d'une prairie, ou tout au plus le long d'une haie; il y a bien quelques espèces assez ambitieuses pour s'élever jusqu'aux branches les moins hautes d'un buisson; mais plusieurs, en revanche, s'établissent immédiatement sur le sol *même* comme les alouettes, et leurs petits courent aussi aux environs du nid presque dès qu'ils sont éclos. Comme dans ce dernier genre encore, leurs diverses espèces émigrent toutes plus ou moins complètement, et, fort peu défiantes, elles donnent dans tous les piéges qu'on veut bien leur tendre. Quant à la qualité de leur chair, il n'y a plus d'éloge possible après qu'on a dit que l'ortolan appartient à ce genre, dont les autres espèces, au dire de tous les auteurs, ne lui céderaient en rien, si elles étaient placées par l'homme dans les mêmes conditions; car l'ortolan lui-même n'acquiert qu'à force de soins et au sein d'une captivité où il regorge de nourriture, la graisse exquise qui lui vaut une si colossale réputation. En liberté, il est maigre dans presque toutes les saisons de l'année.

Du reste, le procédé n'est pas nouveau; les Romains engraissaient aussi des grives, des cailles, des ortolans, et beaucoup d'autres oiseaux granivores, en les entourant de soins et d'abondance au sein d'une lumière factice, qui, ne laissant plus de place à la nuit, concentrait en quelque sorte sur les fonctions digestives toutes les facultés actives de l'animal. Un ortolan traité de cette sorte triple de poids en quelques jours, et périt d'excès de graisse, si le couteau du cuisinier ne survient à temps.

La France possède, au moins par instans, neuf espèces différentes de bruans.

1° Le BRUANT, proprement dit, se reconnaît à la belle couleur jaune de sa tête, de ses joues, du devant de son cou et de son ventre; à ses flancs et à sa poitrine semés de taches linéaires rougeâtres; aux plumes du dos qui sont roussâtres avec une ligne noire sur les baguettes. — On le trouve fort avant dans le Nord; l'espèce niche chez nous, et nous reste en partie l'hiver.

2° Le PROYER, beaucoup plus fort; son plumage plus uniforme ressemble à celui d'une petite grive; brun cendré en-dessus, blanc sale en-dessous, partout des taches noires, le ventre excepté; linéaire sur les flancs. —L'espèce émigre complètement, revient avec les hirondelles, établit son nid dans les prairies ou les champs ensemencés, et, à trois ou quatre pouces du sol, dans quelque touffe d'herbe. — Communs dans l'Est et le Midi de la France.

3° Le BRUANT DE ROSEAUX se tient dans les roseaux des terrains humides et marécageux, et y construit son nid avec un art tout particulier. Quoique ce soit un oiseau percheur que l'on voit souvent se balancer à la cime des joncs, il offre, dans le mouvement alternatif de sa queue de haut en bas, un singulier rapport avec les hochequeues, oiseaux qui se plaisent à peu près dans les mêmes lieux, mais beaucoup plus marcheurs. — La tête, l'occiput, les joues, la gorge, sont d'un noir profond, avec un trait blanc au-dessus des yeux; cou, côtés de la poitrine, ventre et abdomen blancs; dos et ailes d'un beau roux, avec des raies longitudinales d'un noir profond.

4° L'ORTOLAN; la gorge et le tour des yeux jaunes; tête et cou gris olivâtre tacheté de brun; poitrine, ventre, flancs et abdomen roux, avec quelques mouchetures; plumes du dos brunes, bordées de roussâtre. C'est un oiseau de passage en France, où il arrive d'Italie dans quelques départemens du Midi, pour de là se répandre en très petit nombre dans quelques uns de ceux du centre. Il paraît qu'il ne pénètre pas jusque dans ceux de l'Ouest, non plus que le proyer.

5° Le BRUANT DE HAIE OU ZIZI, connu dans plusieurs départemens sous le nom de *verdière* ou même *verdier*, quoique ce nom s'applique à une espèce toute différente; il doit son nom au vert olive de sa tête, de son cou et de son croupion. La gorge et le haut du cou sont d'un beau noir, avec une bande noire et une autre jaune au-dessus des yeux; une belle plaque jaune au bas du cou; la poitrine d'un cendré olivâtre. Cette espèce paraît être de passage dans tous nos départemens; elle se plaît surtout dans les contrées agricoles, et l'habitude où elle est de chercher des vers et d'autres insectes dans les terres labourées fait qu'on lui trouve constamment le bec empâté de terre.

6° Le BRUANT FOU OU DE PRÉ porte en Italie le nom de *fou*, à cause de l'étourderie avec laquelle il se précipite dans tous les piéges; quant au nom de *verdier sonnette* qu'on lui donne aux environs de Paris, nous ne savons à quoi il est dû. Cet oiseau a le haut de la tête cendré avec des taches noires; la gorge cendrée ainsi que les joues, lesquelles sont entourées d'un cercle noir passant sur les yeux; les flancs, le ventre et l'abdomen d'un roux pur; le dos roux cendré avec des taches longitudinales noires. Ce système de coloration lui donne quelque ressemblance avec un oiseau beaucoup plus connu et de même taille à peu près. Aussi le désigne-t-on dans certaines localités sous le nom de *moineau de bois*.

7° et 8° Il y a deux bruans du Midi de l'Europe et de la France, connus sous le nom de MYTILÈNE et de GAVOUÉ; ils sont assez rares, et leurs droits au titre d'espèce ne sont pas encore exempts de quelque doute.

9° Le BRUANT DE NEIGE est une belle espèce des régions arctiques, qui, l'hiver, s'avance jusque dans la Hollande et dans le Nord de la France et de l'Allemagne. Ses ongles sont longs et droits comme ceux des alouettes, et surtout celui du pouce. Le mâle, l'été, est entièrement blanc, à l'exception de quelques traits et taches noires sur le haut du dos, les ailes et la queue. L'hiver, il prend la livrée de la femelle, laquelle diffère de la sienne en ce que le dessus de la tête, les joues, les côtés de la poitrine, sont d'un roux de rouille, couleur qui en outre borde toutes les plumes que nous avons désignées comme noires dans la livrée d'été du mâle.

BRUGES. Voyez FLANDRE.

BRUNELLESCHI (FILIPPO). Ce nom est peu connu en France, mais il est célèbre en Italie. Florence l'a inscrit parmi ceux des plus grands hommes qu'elle se glorifie d'avoir produits, et elle ne se pare pas avec moins de fierté des édifices de Brunelleschi, que des statues de Michel-Ange, et des fresques d'Andreas del Sarto.

Brunelleschi naquit en 1377. Sa famille, qui jouissait d'une heureuse aisance, tenait un rang distingué à Florence par l'ancienneté de son origine. Il dut à cette circonstance, et cela seul a pu nous conduire à la mentionner, de faire, tant en littérature que dans diverses branches des sciences, des études plus complètes que celles de la plupart des artistes de son temps; études qui lui furent d'une grande utilité par la suite. On ne le destinait pas en effet à la carrière des arts; mais sa vocation fut plus forte que les désirs de ses parens, et sur ses instances, il lui fut accordé d'entrer dans l'atelier d'un des premiers orfèvres de la ville pour y apprendre la sculpture. On sait combien l'art de l'orfèvrerie était alors différent de ce qu'il est aujourd'hui; les merveilles qu'il produisait sont bien connues, et le nom de l'orfèvre Benvenuto Cellini est un des plus célèbres entre ceux des grands artistes de la renaissance. Brunelleschi devint bientôt habile sculpteur; ses œuvres ne tardèrent pas à être citées et recherchées, et bien jeune encore, il donna une preuve éclatante de son talent lors du concours qui fut ouvert en 1401 pour les fameuses portes du baptistère de Florence. Son projet fut remarqué entre ceux des Donatello et des Ghiberti; et même l'opinion publique, indécise entre ce dernier et lui, allait partager la palme, lorsque, avec un noble et rare désintéressement, il prit le parti de son rival, et obtint par ses représentations et ses prières que Ghiberti seul fût chargé de cet important travail. Ce sont ces portes qui, plus tard, excitèrent à un si haut degré l'admiration que Michel-Ange formulait naïvement en les déclarant dignes d'être placées à l'entrée du Paradis. Elles sont en effet des chefs-d'œuvre de sculpture, et mieux encore que le témoignage de Vasari, elles prouvent l'habileté de Brunelleschi, puisque son essai avait été mis sur le même rang par le peuple de Florence, si bon juge en pareille matière.

Malgré ces prompts succès et le plaisir que lui faisait éprouver l'exercice de son art, Brunelleschi renonça à la sculpture immédiatement après l'épreuve dont il s'était si honorablement tiré. Aux yeux de tous, il était arrivé au but; aux siens, sa carrière était à peine commencée. Il pouvait jouir riche et honoré du talent qu'il s'était créé; mais il se sentait appelé vers une œuvre plus grande. Donner une nouvelle impulsion à l'art lui paraissait l'œuvre nécessaire, la seule qui fût digne de son ambition; c'était donc vers le grand art, vers celui qui embrasse, comprend et dirige tous les autres, qu'il devait porter ses études; il le sentit, et jeta loin de lui le ciseau auquel il devait sa réputation, pour se consacrer tout entier à l'architecture.

A cette époque, un mouvement bien remarquable s'était manifesté dans les lettres et dans les sciences. Elles exploraient avec avidité les antiquités grecque et romaine. Ce qui jusqu'alors avait été proscrit, ou au moins négligé, devenait autorité. Le Dante, Boccace, Pétrarque avaient paru; la littérature italienne de la renaissance, ce précieux anneau qui réunit le sentiment religieux du moyen âge au sentiment d'art de l'antiquité, était constituée. Mais ce mouvement ne s'était encore fait sentir que d'une manière bien imparfaite dans les arts du dessin; car, par leur nature même, ces arts ne sont pas appelés à l'élaboration des idées, mais à leur expression diverse une fois qu'elles ont été produites : ils n'initient pas, ils constatent et complètent. L'architecture du moyen âge était donc encore partout en vigueur, et les monumens les plus célèbres qui s'élevaient alors en Italie étaient conformes à ses enseignemens; c'étaient la cathédrale de Milan et l'église de Sainte-Marie-des-Fleurs à Florence. Or, la pratique des arts n'absorbait pas tellement Brunelleschi qu'elle lui eût fait perdre de vue les études de son enfance. Loin de là, il les avait poursuivies avec zèle. De même que tous les esprits distingués de son temps, il faisait marcher de front l'étude des lettres et celle des sciences, et il se délassait de ses travaux manuels en prenant part à ces dissertations philosophiques et littéraires, si communes et si attrayantes à cette époque où tant de doutes surgissaient, et où tant de questions semblaient se poser pour la première fois. Il devait donc lui venir naturellement en l'esprit de rechercher pour l'architecture ces secourables traditions qu'il entendait si souvent invoquer dans un autre ordre d'idées; et il partit pour Rome afin de les demander aux anciens édifices qu'il savait y exister encore.

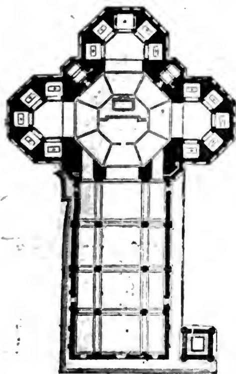
A son arrivée dans cette ville, il fut, dit Vasari, plongé dans une stupeur profonde. Un monde nouveau se révélait à lui, monde plus vaste et plus grandiose que tout ce que son imagination avait pu rêver. En quelque estime en effet qu'on tienne la littérature des Romains, on ne saurait nier que leur architecture ne lui soit bien supérieure; car cette dernière ne porte pas seulement l'empreinte de l'intelligence et du sentiment de la nation, elle témoigne en outre de son industrie si développée et de son étonnante puissance matérielle. Brunelleschi se voyait donc initié à la grandeur romaine sous toutes ses faces; l'antiquité qu'il n'avait fait qu'entrevoir lui apparaissait complète et dans toute sa splendeur, et son génie, son instruction, son goût d'artiste, lui permettaient d'apprécier tout ce que renfermaient d'imposant et d'instructif les édifices qu'il avait sous les yeux. Le projet qu'il avait conçu s'agrandit alors dans son esprit; il ne s'agissait plus pour lui de quelques modifications à introduire dans le système d'architecture en vigueur, c'était un renouvellement complet qu'il fallait tenter. En sculpture, en peinture, la connaissance de l'antiquité ne devait conduire pour la forme qu'à plus de pureté dans le dessin, et rien n'indiquait d'une manière évidente que le développement naturel de ces arts ne pût amener à ce résultat, indépendamment de tout enseignement étranger; en architecture, au contraire, l'antiquité venait apporter des formes et un système de construction qui ne se pouvaient déduire de ceux qui étaient alors en usage.

L'architecture gothique semblait avoir voulu suivre les prescriptions de la religion chrétienne, en se soustrayant autant que possible, du moins en apparence, aux liens et aux exigences de la matière. Elle dissimulait sous une enveloppe de frêles colonnettes l'épaisseur de ses supports; les clefs de ses voûtes, suspendues et découpées, semblaient soustraites à l'action de la gravité et dégagées de toute pression latérale. La construction était savante et solide, mais elle était soigneusement cachée; en réalité, tout était calculé, tout était nécessaire à la solidité, depuis la voûte élancée avec ses nervures saillantes, jusqu'aux nombreux clochetons; mais le spectateur ne pouvait le reconnaître : la forme cachait le fond; où l'intelligence aurait pu admirer, l'imagination seule était frappée. L'architecture græco-romaine était partie d'un autre principe; elle s'était appuyée sur l'imitation de la nature, imitation purement sentimentale et intellectuelle, portant sur les procédés et non sur les produits. C'était de

ses conditions d'existence, c'était des exigences matérielles qu'elle avait tiré ses principaux effets. Elle s'était constamment appliquée à accuser nettement le système de construction, et ses ornemens ne semblaient avoir d'autre but que de le rendre plus intelligible. Elle était moins savante au fond que celle qui lui avait succédé ; mais elle rendait mieux hommage à la science, puisqu'elle la reconnaissait pour guide en la mettant ainsi en évidence. C'était donc un principe nouveau pour son époque que Brunelleschi se sentait appelé à proclamer; c'était, en architecture, faire une plus large part à l'intelligence, et réhabiliter les lois imprescriptibles de la nature.

Ce principe bien compris ne conduisait pas à une servile imitation de l'architecture antique; car il était évident que, si l'humanité avait fait des progrès dans l'intelligence de la nature, que si elle avait acquis de nouvelles connaissances sur les lois qui régissent la matière, il devait en résulter une architecture plus parfaite, au moins sous le point de vue matériel, et qu'en tous cas de nouvelles exigences devaient conduire à de nouvelles formes. Mais dès qu'on avait admis le principe, on devait être naturellement porté à étudier dans les monumens de l'antiquité la manière dont il avait été entendu et appliqué, et le parti qu'on pouvait tirer des formes qu'il avait dictées. Aussi Brunelleschi se mit-il au travail avec ardeur. Il explora tous les édifices de l'ancienne Rome, plus nombreux et moins dégradés alors qu'ils ne le sont aujourd'hui; et en sa double qualité de savant et d'artiste, rien n'échappa à ses investigations, ni les pensées diverses, ni les divers modes employés pour leur manifestation, ni la forme, ni le système de la construction.

Le pur amour de l'art n'était pas, au reste, le seul mobile qui le guidât dans ces longues études; il avait conçu l'espoir d'en faire une belle et prochaine application. Arnolpho di Lappo était mort depuis plusieurs années, laissant inachevée sa grande œuvre de Sainte-Marie-des-Fleurs; les quatre branches de la croix que forme cette église étaient terminées; il fallait les réunir dignement, et la difficulté était grande.



(Plan de Sainte-Marie-des-Fleurs.)

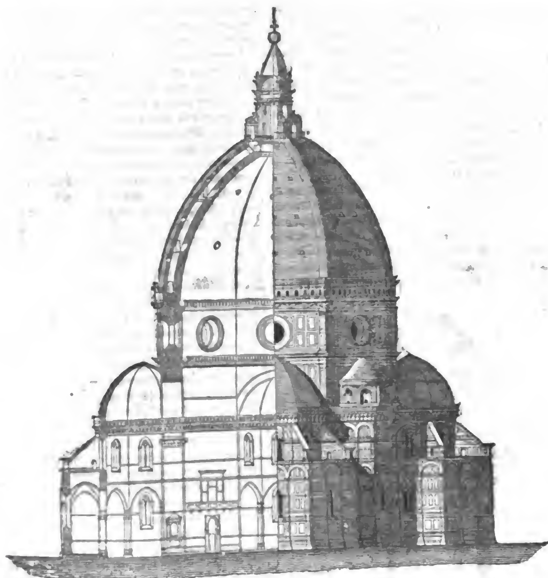
Il était aisé de voir qu'une coupole pouvait seule résoudre le problème, et tel avait dû être le projet d'Arnolpho. Mais quelle forme donner à cette coupole? à quelle hauteur l'établir? sur quels échafaudages soutenir la construction? Telles étaient les questions qui divisaient les esprits, et la dernière surtout faisait douter quelques uns de la possibilité du succès. Des coupoles avaient été construites en Italie à différentes époques du moyen âge; mais leurs dimensions étaient bien faibles en comparaison de celles que commandait le plan d'Arnolpho. La coupole de Saint-Marc à Venise n'avait que quarante-un pieds de diamètre; celle de Sienne cinquante-trois; celle de Pise était beaucoup plus petite encore. En outre, elles étaient toutes circulaires et étaient élevées sur des pendentifs qui reportaient leur poids sur les points d'appui disposés suivant le carré circonscrit à leur cercle de base. Or, les supports établis par Arnolpho formaient un octogone, et le diamètre du cercle inscrit était de cent trente-un pieds. On voyait bien à Ravenne, dans l'église de Saint-Vital, une coupole demi-sphérique élevée sur une base octogonale; mais elle était petite, et le raccordement de la partie circulaire avec l'octogone était opéré au moyen d'arcs placés dans les angles, qui produisaient un assez mauvais effet, et qui d'ailleurs, disposés sur une plus grande échelle, n'auraient peut-être pas présenté une suffisante garantie de solidité.

Les restes de l'ancienne Rome n'offraient non plus aucun exemple qui pût conduire immédiatement à la solution de la question; mais ils présentaient des indications qui n'échappèrent point à Brunelleschi. Le Panthéon lui montra une coupole de cent trente-quatre pieds de diamètre, et le temple de *Minerva medica* lui en fournit une autre élevée sur un plan décagonal et formée par l'intersection de voûtes cylindriques. La première de ces constructions lui inspira cette confiance dont il avait besoin, et c'est probablement à la seconde qu'il dut l'idée générale de la disposition qu'il adopta. Ces deux voûtes, de même que la plupart de celles de l'antiquité, montent de fond, c'est-à-dire qu'elles portent directement et sans aucun intermédiaire sur les murs qui en soutiennent le poids. Ce n'est pas que les voûtes sur pendentifs soient d'invention moderne; on en voit encore aujourd'hui un exemple dans une des salles des thermes de Caracalla; mais les anciens préféraient la simplicité et la solidité de la construction à tout ce qui pouvait paraître tour de force. Brunelleschi partageait cette opinion; il se décida donc pour une voûte octogone et montant de fond. Là s'arrêtèrent les emprunts qu'il fit à l'antiquité. Quoiqu'il se fût mis en opposition avec l'architecture du moyen âge, il n'entendait pas renoncer à l'emploi des formes savantes et heureuses qu'elle présentait, et les voûtes en ogive étaient une de ces conquêtes de l'esprit humain dont l'utilité et le légitime emploi ne lui paraissaient pas contestables. Il les appliqua à sa coupole.

On sait que les voûtes en plein-cintre exercent contre leurs supports une pression latérale, une *poussée* plus grande que celle des voûtes en ogive, et qu'en outre, dans les premières, les parties qui avoisinent la clef tendent à s'abaisser, tandis que dans les secondes cette tendance diminue rapidement à mesure qu'elles sont plus élancées, et finit même par s'exercer en sens inverse, c'est-à-dire que par suite des pressions des parties inférieures la clef tend à remonter par glissement et à entraîner ainsi la ruine de l'édifice. Avec les unes, la lanterne, qu'on est dans l'usage de placer au sommet de la coupole pour en former l'amortissement à l'extérieur, est donc non seulement inutile sous le rapport de la construction, mais même nuisible; avec les autres, elle peut devenir nécessaire à la solidité: de sorte que le goût et la raison peuvent également l'approuver. Ce fut là le motif qui détermina Brunelleschi, ainsi que le constate le mémoire présenté à l'appui de son projet. Un autre avantage des voûtes en ogive, c'est qu'étant moins inclinées à l'horizon que les autres, elles se soutiennent davantage elles-mêmes pendant la construction. Jusqu'à une assez grande hauteur les pierres que l'on pose sont retenues par le frottement qu'elles exercent sur les pierres déjà placées; et quand enfin on est obligé d'avoir recours à un échafaudage, il a un moindre poids à supporter et n'a

pour étendue que l'ouverture, comparativement assez faible, de la portion de voûte qui reste à exécuter.

Grâce à cette ingénieuse disposition, la hauteur à laquelle la coupole devait être établie cessait d'être un motif de crainte pour le succès de l'entreprise, et Brunelleschi le sentit si bien qu'il augmenta encore celle qui lui était imposée. Il éleva, au-dessus des arcs d'Arnolpho, un tambour de vingt-quatre pieds de hauteur qu'il perça de grandes ouvertures circulaires, afin de reporter le poids de la voûte sur ses supports par un double système d'arcades. Une autre heureuse innovation fut l'établissement de deux coupoles, emboîtées, pour ainsi dire, l'une dans l'autre, afin de préserver de tout dommage les peintures qui devaient décorer la voûte intérieure. Cet exemple a depuis été suivi dans la plupart des constructions de ce genre, soit par le même motif, soit afin de donner au-dehors de l'édifice un galbe différent de celui de l'intérieur. Mais ce qu'on n'a pas imité avec autant de discernement, c'est l'admirable liaison établie par Brunelleschi entre ces deux voûtes, qui sont solidaires l'une de l'autre, et se soutiennent mutuellement par un système de chaînes solidement construites qui les embrassent toutes deux. Aussi le dôme de Florence n'a éprouvé, ni pendant, ni depuis sa construction, aucun accident de nature à inspirer des craintes sur sa solidité, tandis qu'un succès aussi complet n'a été obtenu que pour une bien petite partie de ceux qui ont été construits postérieurement; et cependant il est le plus vaste de tous. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, il a cent trente-un pieds de diamètre intérieur; le dôme de Saint-Pierre, à Rome, qu'on cite si souvent, a un pied de moins; ceux du Panthéon et des Invalides, à Paris, ont, l'un soixante-deux, l'autre soixante-quinze pieds de diamètre.



(Coupe et élévation postérieure de l'eglise de Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence.)

Longueur de l'église	426	10
Hauteur de la grande nef	143	06
Hauteur des petites nefs	90	08
Diamètre extérieur du dôme, pris à sa naissance	160	»
Hauteur depuis la naissance jusqu'à la lanterne	103	»
Longueur du rayon de la coupole intérieure	112	»
Hauteur du sommet de la croix au-dessus du sol de l'église	330	»
Epaisseur du tambour	14	06
Epaisseur de la coupole intérieure à la naissance	7	»
— Au sommet	6	»
Epaisseur de la coupole extérieure à la naissance	2	02
— Au sommet	1	10

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de la construction de la coupole, et non de sa forme, qui n'est cependant pas moins digne d'admiration. Si nous avons ainsi laissé de côté la question d'art pour nous occuper exclusivement de la question scientifique, c'est que cette dernière était celle qui présentait le plus de difficultés. Bien plus, Brunelleschi ne semblait préoccupé que d'elle seule, car, dans sa manière de voir, la forme devait être une conséquence naturelle des nécessités de la construction; le beau ne pouvait être que la manifestation du bien. Ainsi, c'est dans un but de solidité

qu'il élève au-dessus d'un tambour la naissance de sa voûte, et le dôme y gagne un soubassement utile à l'effet qu'il doit produire; il domine la ville et l'annonce au loin; c'est un grand symbole qui, sous une autre forme, rappelle les aiguilles élancées des églises du moyen-âge. La voûte en ogive lui est imposée par des conditions de stabilité et de plus facile construction, et il en résulte pour son œuvre ce caractère si profondément religieux qui, pour ceux qui ne connaissent pas l'Italie, semble n'appartenir qu'aux productions de l'architecture gothique. Il faut une lanterne pour donner une forme pyramidale à l'extérieur, et une lanterne est nécessaire aussi pour assujettir la construction. Voilà pour l'ensemble. Quant aux détails, ils présentent la même perfection. Le galbe du dôme est d'une large et heureuse proportion; le tambour est décoré en harmonieux compartimens de marbres de couleur, et il est couronné par un bel entablement, surmonté d'une galerie d'arcades, assez grande pour ne pas choquer et assez petite pour rappeler au sommet de l'édifice la grandeur physique de l'homme, et y placer ainsi un terme de comparaison qui permette d'apprécier du premier coup d'œil les colossales proportions de l'ensemble.

Malheureusement Brunelleschi ne put pas terminer complètement son grand travail; lorsqu'il mourut, la galerie n'était établie que dans une partie du périmètre du tambour, la lanterne du dôme n'était pas encore construite; et, malgré ses recommandations expresses, ses successeurs, arrêtés par des craintes mal fondées, ne continuèrent pas le premier de ses ouvrages, et donnèrent au second des proportions qui contrastent désagréablement avec l'ensemble de l'édifice.

Nous avons parlé longuement, trop longuement peut-être, de la construction du dôme de Florence. Nous l'avons fait, parce que ce monument est non seulement l'œuvre capitale de Brunelleschi, mais encore l'œuvre capitale de l'architecture de la renaissance, nous serions presque tentés de dire, de l'architecture des temps modernes. C'est un point fondamental de l'histoire des constructions; c'est la plus haute expression d'une des époques les plus importantes de l'art. Michel-Ange en disait : « Il est difficile de faire aussi bien, il est impossible de faire mieux. » Que ces paroles d'un grand homme soient notre excuse, et expliquent le motif qui nous a porté à recourir à un dessin pour compléter notre description. Celui que nos lecteurs ont sous les yeux représente, d'un côté une moitié de l'élévation postérieure de l'église, de l'autre une moitié de sa coupe prise suivant l'axe des petites branches de la croix.

Malgré la surveillance assidue que réclamait une aussi importante construction, et malgré les entraves multipliées que lui suscitaient l'envie et l'ignorance réunies, Brunelleschi porta ses méditations sur divers genres de travaux, sur l'architecture militaire, sur la mécanique, sur la conduite et le mouvement des eaux, et y introduisit des idées neuves et utiles. Il construisit aussi plusieurs autres grands édifices que nous voudrions pouvoir décrire avec les développemens qu'ils méritent; mais les limites qu'il convient d'assigner à cet article s'y opposent, nous nous bornerons donc à les mentionner.

Comme ingénieur militaire, Brunelleschi donna les plans de plusieurs citadelles et forteresses qui furent élevées sur divers points de l'Italie, principalement en Toscane et dans le Milanais, et parmi lesquelles on doit signaler les deux belles citadelles de Pise, et les fortifications de Ponte-à-Mare. Comme ingénieur civil, il fit exécuter de vastes travaux d'endiguement sur le Pô, cette rivière indocile qui, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, a été un sujet de craintes sérieuses et de profondes études, et qui, bien qu'elle paraisse domptée aujourd'hui, est toujours menaçante pour la contrée qu'elle domine. Enfin, en sa qualité d'architecte, il construisit, à Fiesole, la vaste abbaye des chanoines réguliers; à Florence, l'église de Saint-Laurent, celle du Saint-Esprit, qui rappelle les plus belles basiliques des premiers temps du christianisme; l'élévation extérieure du palais Pitti, ce type par excellence d'une architecture sévère, et quelques petits palais.

Tous ces monumens sont dignes de l'auteur du dôme; ils sont tous grandement conçus et habilement disposés; ils portent tous l'empreinte d'un singulier caractère de grandeur; et cependant chacun d'eux présente au plus haut degré le caractère qui convient à sa destination. C'est que dans l'architecture de Brunelleschi on ne trouve rien qui sente la prétention ou la recherche. Elle est d'une noble simplicité, et elle satisfait largement à toutes les obligations qui lui sont imposées. Il y a peut-être chez elle moins d'harmonie dans les détails que dans les masses, plus de vigueur que de finesse, plus de sévérité que de grâce; mais toujours et partout elle est marquée au coin du génie. Il y en a de plus élégante et surtout de plus riche; nous n'en connaissons pas de plus imposante. Ce n'est donc pas seulement comme novateur, que Brunelleschi se recommande à l'attention de la postérité; il apparaît dans l'histoire des constructions terrestres comme un des plus vastes génies qui les ait illustrées, comme un des plus hardis et des plus savans constructeurs du genre humain.

Ce grand homme mourut le 16 avril 1446, à l'âge de 69 ans. La sépulture de sa famille était dans l'église de Saint-Marc; mais le peuple de Florence l'avait adopté, et il lui décerna l'honneur que plus tard le célèbre Wreen obtint en Angleterre. On déposa ses restes sous le dôme qu'il avait construit, et on inscrivit sur son tombeau cette épitaphe qui rappelle si bien l'esprit de l'époque et de la nation :

PHILIPPO BRUNELESCO,
ANTIQUÆ ARCHITECTURÆ INSTAURATORI,
S. P. Q. F. CIVI SUO BENE MERENTI.

BRUNO (Saint). Voyez Chartreux.

BRUNSWIK. Le duché de Brunswik est un état de l'Allemagne septentrionale, situé entre les provinces saxonne et rhénane de la Prusse et le Hanovre. Partagé en plusieurs parties entièrement séparées, dont la plus considérable est celle qui se trouve le plus au nord, et qui contient la ville même de Brunswik, il n'a en tout que 70 milles carrés de superficie (étendue égale à celle d'un des plus petits départemens de la France), et 250,000 habitans, presque tous protestans. Il contient 12 villes, 11 bourgs, et environ 900 villages et hameaux; il est divisé en six districts, qui sont ceux : de Brunswik, de Wolfenbüttel, de Helmsledt, de Gandersheins, de Holzmenden, et de Blankenbourg, nommés ainsi de leurs chefs-lieux respectifs, qui sont aussi les villes les plus considérables du duché. Conjointement avec le duché de Nassau, le duché de Brunswik tient le treizième rang dans le comité ordinaire de la confédération germanique; il a deux voix dans l'assemblée plénière; son contingent fédéral est de 2,500 hommes.

Mais ce qui, sous le rapport historique, possède une plus haute importance que le duché actuel, c'est la maison de Brunswik; c'est elle qui, depuis le commencement du dix-huitième siècle, donne à l'Angleterre ses rois. Son fondateur est Otton-l'Enfant, petit-fils du Guelfe, Henri-le-Lion. — Au commencement du douzième siècle, le pays de Brunswik, avec d'autres possessions de l'empereur Lothaire, entra dans la maison de Guelfe. Après de longues luttes entre cette dernière maison et les empereurs, Otton-l'Enfant, qui, par la mort de ses oncles paternels, avait réuni en lui tous les droits à la succession de Henri-le-Lion, renonçant à l'espoir de relever l'ancienne souveraineté de sa maison, réussit à terminer d'une manière définitive la dispute des Guelfes et des Hohenstaufen. Ce fut le 21 août 1235, qu'après avoir remis entre les mains de l'empereur Frédéric II toutes les terres dont il avait hérité de son aïeul,

elles lui furent inféodées, pour lui et ses descendans des deux sexes, à titre de principauté immédiate de l'empire, sous le nom de duché de Brunswik. Ce n'est que de cette époque que date l'histoire du pays de Brunswik, comme état distinct et souverain, et que ses habitans se distinguèrent par le nom particulier de Brunswikois, quoiqu'ils fussent en réalité Saxons. Par l'érection du duché de Brunswik, les terres patrimoniales de la maison Guelfe changèrent de nature : d'alleux, elles devinrent fiefs de l'empire; de pays soumis à l'autorité des ducs de Saxe, elles devinrent immédiates, et la maison de Guelfe s'y maintint avec la qualité de prince de l'empire.

Les nombreuses divisions et subdivisions qui eurent lieu dans la maison de Brunswik sont cause du peu d'intérêt de son histoire. Ses princes ne purent que bien rarement prendre part aux grands événemens politiques de leur temps. Les disputes avec les villes soumises à leur domination, les guerres avec les évêques leurs voisins, et avec la noblesse turbulente du pays, absorbèrent toute leur force et leur activité. Aujourd'hui, de toutes les branches de cette maison, il n'en reste que deux, dont la souche commune est Ernest-le-Confesseur, duc de Zelle. Toutes deux existent depuis le partage fait, en 1569, entre les fils de ce prince, Henri, qui est le fondateur de la ligne aînée ou ducale, celle de Brunswik-Wolfenbüttell, régnante dans le duché de Brunswik; et Guillaume, fondateur de la ligne cadette ou électorale, celle de Brunswik-Lunebourg ou d'Hanovre, qui est souveraine en Hanovre et en Angleterre. La première ne porte le nom de Brunswik-Wolfenbüttel, et ne possède le duché de Brunswik proprement dit, que depuis 1634, époque de l'extinction d'une branche plus ancienne, originaire d'Henri, fils de Magnus Torquatus; elle se nommait auparavant la branche de Danneberg.

Parmi les ducs de Brunswik des derniers temps, le duc Charles-Guillaume, chef des armées de la première coalition contre la France, auteur du fameux Manifeste de Coblentz, et généralissime de l'armée prussienne, lors de la journée d'Iéna, mérite une mention particulière. Mortellement blessé, il mourut peu de temps après cette fameuse bataille. Par le traité de Tilsitt, le duché de Brunswik fut incorporé au royaume de Westphalie. Après la bataille de Leipzig, il fut rétabli et donné au fils de Charles-Guillaume II, Frédéric-Guillaume. Ce dernier, tué à l'affaire des Quatre-Bras, dix jours avant Waterloo, Georges IV, alors prince régent d'Angleterre, s'empara, pour la confier au comte de Munster, de la tutelle de l'aîné de ses fils, qui n'avait que onze ans, régla l'organisation politique et les attributions des états du duché par la constitution qu'il lui donna en 1820. Le duc Charles, arrivé à sa majorité, attaqua en 1827 la gestion de son oncle Georges IV, et s'obstina à ne pas convoquer les états du duché. L'affaire fut portée devant la diète qui ordonna l'occupation du duché pour forcer le jeune duc à se soumettre à ses décisions. Le 6 septembre 1830, la haine générale du pays ayant fait explosion contre lui, il fut chassé, comme les Bourbons, par suite d'une révolution populaire. Le duc Guillaume, son frère, prit alors les rênes du gouvernement; et, le 21 avril 1831, les états et le peuple lui prêtèrent hommage comme à leur souverain. Il a été reconnu en cette qualité par toutes les puissances. Cependant, le duc Charles, qui réside depuis cette époque à Paris, n'a pas fait abandon des droits qui, aux termes de l'ancien droit politique, devraient lui être garantis.

Voyez Guelfe, Hanovre.

BRUTUS (Lucius Junius). C'est la plus fière figure où se soit jamais personnifié l'idéal du citoyen romain; et cette figure auguste ouvre l'ère de la république romaine, l'une des plus grandes ères qu'ait vues l'humanité. Si connue que soit cette histoire en sa forme consacrée, nous jugeons nécessaire d'en résumer ici les traits fondamentaux.

L. Tarquinius ou Tarquin le Superbe, disent Tite-Live et Denys d'un commun accord, régnait non en roi, mais en tyran. Que son règne ait d'ailleurs ses côtés glorieux, peu importe; le fait de tyrannie est celui que la tradition a rendu prédominant; c'est le fait générateur, le seul dont nous ayons présentement à nous occuper. Tarquin, brisant ou pervertissant les institutions dont les rois ses devanciers avaient orné la ville, avait donc, suivant l'expression de Denys, changé la royauté en tyrannie manifeste. La république était devenue comme son domaine privé, et, sans tenir compte du peuple ou du sénat, il disposait à lui seul de la paix, de la guerre et des alliances. Le sénat, désarmé de ses membres les plus puissans, est réduit à l'inaction; les patriciens sont humiliés, décimés et asservis. Pour peu qu'ils se rendent suspects ou seulement que leurs richesses tentent le roi, le roi leur forgeant une accusation les cite à son tribunal, et là, juge suprême, il envoie ceux-ci à la mort, ceux-là en exil, s'emparant de leurs biens qui servent à alimenter la tyrannie. En même temps, les lois de Servius, protectrices de la plèbe, sont abolies; les tables mêmes où ces lois étaient inscrites disparaissent du Forum. Dès lors les plébéiens retombent sous l'ancien joug, sous l'ancien tribut dont les avait délivrés Servius Tullius. Leurs maux ne s'arrêtent pas là : quand le tribut leur eut enlevé toute leur chétive possession, il fallut contribuer de son corps; des uns, le roi fit des soldats, et le reste fut employé en masse à construire des temples, des cirques, des égoûts. Ainsi, un peuple guerrier et vainqueur était transformé en manœuvres, en tailleurs de pierres : *Romanos homines, victores omnium circa populorum opifices ac lapicidas pro bellatoribus factos* (Liv. lib. I, 59). Cependant les riches en grand nombre fuient devant la mort; les pauvres devant le tribut et la corvée; Rome se dépeuple.

Ainsi, Tarquin parvenu à la royauté par l'assassinat et la violence, s'y maintenait par la violence et l'assassinat. De plus, à la violence d'un âge et d'une race héroïque, il joignait la ruse des époques plus récentes. Suivant le récit de Denys plus circonstancié, le roi avait à son service une bande d'espions qui allait se mêlant aux citoyens, sollicitant la plainte par la plainte. Et quiconque laissait voir au fond de son âme un sentiment suspect était perdu. Le malheureux, s'il n'était condamné ouvertement au tribunal du roi, disparaissait une nuit de sa maison, et son cadavre même ne se retrouvait plus. Le culte même des dieux était opprimé : dans les assemblées religieuses des curies ou des *pagani*, la révolte, sous le voile de sacrifices communs à offrir, pouvait se concerter : ces assemblées de si antique usage furent prohibées, soit à la ville, soit aux champs.

Qu'un homme asservisse le patriciat au moyen de la plèbe, ou la plèbe au moyen du patriciat, c'est la commune histoire des tyrannies. Mais Tarquin fait plus; il tient à la fois sous une égale oppression et le patriciat et la plèbe. D'où lui vient donc sa force? où prend-il son point d'appui? Denys et Tite-Live nous répondent : Il avait donné sa fille en mariage à Octavius Mamilius de Tusculum, le plus influent des chefs latins; il s'était lié étroitement à la confédération des Latins; de plus, il avait à Rome les soldats, ensuite les étrangers à sa dévotion, qu'il avait introduits en foule dans la cité. Il ne marchait qu'environné de satellites nombreux, armés d'épées et de lances, hommes pleins d'audace, étrangers la plupart. Cette garde veillait jour et nuit autour de son palais inabordable, hors qu'on fût appelé. Du reste, il sortait rarement et toujours à l'improviste. Le Forum était presque abandonné; tout se décidait au palais entre le roi et ses intimes.

Au nombre des patriciens dont Tarquin s'était clandestinement délivré pour affermir sa tyrannie ou s'emparer de leurs biens, était l'époux de Tarquinia sa sœur, Marcus Brutus, descendant des Enéades et père de Junius Brutus. L'enfant comprit que s'il ne désarmait les prévisions de son oncle ou sa cupidité, il était mort; c'est pourquoi il contrefit l'idiot, laissant le

roi disposer à son gré de ses biens et de sa personne. On lui donna le surnom injurieux de Brutus, et il fut gardé au palais, près du roi et de ses fils, objet de risée, *ludibrium*. Mais, sous cette feinte simplicité, il cachait une âme clairvoyante et énergique; il guettait l'heure de l'affranchissement. Cependant, à l'occasion d'une peste qui désolait Rome, les fils de Tarquin furent envoyés à Delphes consulter l'oracle d'Apollon. Le jeune Brutus, qu'ils avaient emmené avec eux pour servir à leur amusement, voulut joindre son présent à ceux qu'ils offraient au dieu; le sien fut un bâton de sureau où il avait introduit une baguette d'or, image symbolique de sa prétendue imbécillité. Leur mission remplie, les jeunes gens eurent la curiosité de savoir par l'oracle lequel d'entre eux serait appelé à régner sur les Romains. Du fond de l'antre, la voix interpellée répondit : « Celui-là obtiendra dans Rome le souverain pouvoir qui, le premier, aura donné un baiser à sa mère. » Brutus entendit l'oracle autrement que les jeunes Tarquins, et se laissant choir, il baisa la terre, cette commune mère des hommes.

Ils revinrent à Rome, et le siége d'Ardée, riche et puissante ville des Rutules, commença. Mais suspendons un instant le récit, et considérons, à la veille de la catastrophe, où en est la domination de Tarquin. La tyrannie avait d'abord frappé les riches, les patriciens, et la plèbe alors s'était réjouie : ensuite l'oppression s'appesantit sur la plèbe, et les patriciens se réjouirent à leur tour. Tous étaient mécontens, mais divisés; et abattu par le sentiment qu'il avait de son isolement, chacun souffrait en silence. Rien ne remue, rien ne menace; la domination de Tarquin semble aussi ferme que jamais. Cependant la ruine de Tarquin est imminente, et s'annonce déjà par une foule de présages qui l'inquiètent. Des aigles avaient fait leur nid à la cime d'un palmier, aux environs du palais : survinrent des vautours qui, fondant sur le nid en troupe serrée, le détruisirent et tuèrent les aiglons. Sur ces entrefaites, les aigles étant revenus de la chasse, les vautours les mirent en fuite à grands coups d'ailes et de bec. Le roi l'apprenant en fut troublé.

Les patriciens s'étaient laissé ravir, sans les défendre, leurs biens, leur vie, leur dignité. La plèbe, réduite à la détresse, courbée sous de serviles travaux, se résignait. Mais à la mort de Lucrèce, la mesure de ce que pouvaient souffrir les Romains se trouva pleine, et la tyrannie fut renversée. C'est durant le siége d'Ardée qu'eut lieu la tragique aventure qui détermina l'avénement de la république et précipita les Tarquins du sommet de la toute-puissance dans l'exil. Un jour, à la suite d'une orgie faite au camp, durant les loisirs d'un siége qui traînait en longueur, la fantaisie prit aux fils du roi et aux jeunes gens de leur famille d'aller surprendre leurs femmes au commencement de la nuit. Sextus, fils aîné du roi, vit alors Lucretia, femme de L. Tarquinius Collatinus. Il en devint amoureux et la viola : Lucrèce mourut. Nous ne pouvons consentir à briser le beau récit qu'a fait Tite-Live de cette histoire, et nous y renvoyons le lecteur.

Le dénouement se précipite. Sur le cadavre de Lucrèce, tandis que la famille éplorée s'abandonne au désespoir, Junius Brutus, dépouillant désormais son enveloppe de stupidité, jure à haute voix la perte des Tarquins et l'abolition de la royauté. P. Lucrétius Tricipitinus, père de Lucrèce, Collatin son mari, et P. Valérius, qui se trouve là par hasard, répètent ce serment. C'est à Collatia que la scène se passe; le corps de la victime est transporté sur la place publique : à cette vue, les citoyens s'insurgent, et tout ce qui est en âge de service militaire se range sous le commandement de Brutus. De là le convoi funèbre se rendit à Rome, accompagné d'une escorte nombreuse d'hommes armés. On ferma les portes, et Brutus, comme tribun des célères, convoqua l'assemblée du peuple. A la nouvelle de l'attentat, la révolte fut soudaine et unanime. Les divers ordres de citoyens, d'un commun élan, prononcèrent que Tarquin-le-Superbe était déchu de la royauté, et le condamnèrent à l'exil, ainsi que sa femme et ses fils. La jeunesse prit les armes.

Le roi était au camp sous les murs d'Ardée. Sur l'annonce vague de la révolte, il court à Rome suivi de quelque affidés; mais la ville reste fermée; les remparts sont hérissés d'armes; on signifie au roi son exil. En même temps, Brutus se dirigeait vers le camp par un chemin détourné. Les centuries de l'armée le reçurent en libérateur, et tous les décrets des curies furent ratifiés. Repoussés de toutes parts, le roi et ses deux plus jeunes fils, Titus et Aruns, se retirèrent à Cœre, ville des Etrusques. Une trêve de quinze ans fut conclue avec les Ardéates, et l'armée rentra à Rome.

Peu de jours après, dans l'assemblée générale des centuries tenue au Champ de Mars, la révolution se compléta et se régularisa. D'abord, la loi qui bannissait à jamais L. Tarquinius et sa postérité, fut renouvelée solennellement. Ensuite il fut décidé que personne désormais ne régnerait sur les Romains; la royauté fut abolie. Ces deux lois furent mises sous la sauve-garde des citoyens, et tous, en présence des victimes sacrées, jurèrent, en leur nom et au nom de leurs descendans, de les maintenir. La législation de Servius, si chère à la plèbe, fut rétablie. L'esclavage pour dettes, que Tarquin avait remis en vigueur, fut de nouveau interdit. Le suffrage dans les comices, et le droit de s'assembler par tribus ou par cantons pour offrir en commun des sacrifices, furent solennellement rendus aux plébéiens; en sorte qu'ils se montraient pleins d'ardeur pour la défense de la révolution. Le sénat, complété par l'adjonction des plus éminens d'entre les chevaliers, reprit son ancienne autorité. Enfin, à la place du roi, on élut deux préteurs ou consuls, comme on les appela dans la suite, à qui le pouvoir royal et les faisceaux, insignes de la royauté, étaient remis pour un an : *Libertatis autem originem inde magis, quia annuum imperium factum est, quam quod diminutum quidquam sit ex regia potestate, numeres. Omnia jura, omnia insignia primi consules tenuere* (Tit.-Liv., lib. II). Les premiers consuls ou préteurs furent Brutus et Collatin, acceptés par les centuries et investis par les curies de l'*imperium*.

Cependant il y avait à Rome des gens qui souhaitaient le retour des Tarquins. C'étaient, la plupart, des jeunes hommes de familles nobles, anciens compagnons de plaisir des fils du roi. Sur ces entrefaites, des ambassadeurs étrusques étant venus demander le rétablissement du roi, ou tout au moins la restitution de ses propriétés, les malveillans de Rome se concertèrent avec eux, et il se forma une conspiration. Au premier rang des conjurés, étaient les Aquilius et les Vitellius : ces derniers, dont Brutus avait épousé la sœur, gagnèrent, comme on sait, leurs jeunes neveux, Titus et Tiberius, fils du consul. Un esclave découvrit tout. Alors eut lieu ce jugement de Brutus, que la peinture et la poésie, s'inspirant du beau récit de Tite-Live, ont rendu si célèbre. Brutus, en sa qualité de père, condamna ses fils à la mort, et présida à leur exécution en qualité de consul. La restitution des biens du roi, accordée par les curies aux ambassadeurs, fut révoquée. Mais on ne voulut pas que la république en profitât. Le domaine des Tarquins fut divisé entre les plébéiens, sauf le champ situé entre la ville et le Tibre, qui fut consacré à Mars. Quant au mobilier, il fut livré au pillage de la multitude.

A cette époque, la révolution fait un nouveau pas. Tarquin et ses descendans sont bannis à perpétuité; mais sa famille, dans le sens large de la loi romaine, la *gens Tarquinia*, est toujours à Rome; bien plus, un de ses membres, L. Tarquinius Collatinus, est le collègue de Brutus dans le consulat. Ce nom déplaisait aux Romains de plus en plus, et, sur la demande de Brutus, la *gens Tarquinia* fut bannie à jamais tout entière. Collatin lui-même, époux de Lucrèce, et l'un des fondateurs de la république, dépouillé du consulat, s'en alla vivre en exil à Lavinium. A sa place, fut élu Valérius Publicola, nom cher à la plèbe.

Cependant le roi déchu avait trouvé des alliés en Etrurie, principalement à Véies et à Tarquinie. La guerre s'allume : l'armée des consuls rencontre les Véiens dans les prés de Junius, aux environs de la forêt Arsia, consacrée à Horatus, un ancien héros. Brutus, du côté de Rome, et Aruns, fils de Tarquin, du côté de l'ennemi, formaient l'avant-garde avec la cavalerie. Ils se reconnurent et se précipitèrent l'un sur l'autre avec tant de fureur, que d'un même choc ils tombèrent morts tous les deux. L'infanterie survint, et la bataille dura jusqu'au soir sans que rien fût décidé. Les deux armées, épuisées de fatigue, se retirèrent dans leur camp; mais vers minuit une voix, celle du génie de la forêt Arsia, se fit entendre, proclamant que la victoire appartenait aux Romains; qu'il s'en fallait d'un qu'ils eussent perdu autant d'hommes que les Etrusques. On fit à Brutus de magnifiques funérailles, et les dames romaines, ou, comme on les appelait, les matrones, portèrent son deuil durant un an.

Sauf la beauté de la forme, qui dans ce résumé a disparu, c'est ainsi, ou à peu près, que les Romains de l'époque littéraire se racontaient à eux-mêmes la chute des rois et l'établissement de la république. Tel est le récit que Tite-Live et Denys d'Halicarnasse ont fait de cet événement, l'un avec une sobriété de bon goût et une magnifique simplicité; le dernier, avec une suspecte abondance de détails. La noble forme qu'a revêtue cette histoire, une fois consacrée par l'adoption de l'humanité et les monumens du génie, devient aussi une réalité; elle est impérissable. Parmi les noms typiques dont l'humanité a enrichi sa langue, celui de Brutus est des plus beaux, des mieux définis, et sans doute on ne se résoudra point à l'abandonner. Ainsi le Brutus de Tite-Live subsiste et subsistera jusqu'à la fin des âges. Mais derrière ce monde il y a le monde antérieur : sous l'histoire, telle que vers le temps de Caton le Censeur, elle fut conçue, il y a l'antique légende qui se transforma d'âge en âge; et plus avant, derrière la légende, il y a la réalité contemporaine de Brutus. Voilà ce qu'il faut chercher.

Que l'histoire selon Tite-Live diffère essentiellement de l'antique légende, et plus encore de la réalité contemporaine de Brutus, c'est pour nous un fait certain. D'abord, si l'on rapporte le récit de Tite-Live à la détermination des années que lui-même suit d'après les pontifes, alors les faits de cette histoire deviennent matériellement des impossibilités. Ainsi le règne de Tarquin dure vingt-cinq ans, de l'an de Rome 222 à 247 : comment Brutus, qui, au commencement de ce règne est un enfant, peut-il être à la fin père de deux jeunes hommes qui conspirent? Il faut donc abandonner le récit ou la chronologie. D'autre part, comment se fait-il que Brutus l'idiot soit ensuite si à propos tribun des célères, dignité qui lui donne le droit de convoquer les citoyens? Il serait trop long et superflu de citer ici toutes les contradictions de ce genre, toutes les impossibilités de détail que la critique moderne a démêlées dans ce récit : il faut les voir en masse et développées dans le savant livre de Niebuhr. D'ailleurs, avec le sentiment que nous avons aujourd'hui des époques primitives, et de la manière dont les faits s'engendrent et s'accomplissent dans l'histoire, il suffit, pour sentir ce qu'il y a de faux dans les récits convenus, de lire ces récits mêmes attentivement et sans prévention.

La critique faite, il faut reconstruire; on est à l'œuvre, mais l'œuvre marche lentement. Des faits généraux sans date précise, voilà tout ce qui reste pour nous de cette histoire primitive; le détail est à jamais perdu. Ainsi nous croyons qu'il a existé à Rome un roi appelé L. Tarquinius, et que sous ce roi, un chef de la plèbe, Brutus, dont le nom signifie un esclave révolté, fit abolir la royauté, avec le concours des patriciens. Cette révolution fut-elle aussi brusque, aussi radicale que les anciens l'ont prétendu? il y a apparence que non. Voyez SERVIUS, TARQUIN, etc.

BRUTUS (MARCUS). Un Brutus ouvre l'ère de la république; un Brutus la ferme; l'un a la face tournée vers l'avenir, l'autre vers le passé.

Marcus Brutus était neveu de Caton d'Utique, et il descendait, par sa mère Servilia, de Caton l'Ancien. Peu importe que l'inconduite de sa mère ait fait croire de son temps qu'il pouvait être le fils de César. C'est bien véritablement à la famille des Catons qu'il appartient et leur génie revit en lui. Homme de vertu antique, il est de ceux qui, dans les révolutions, se rangent du côté faible, celui de l'ordre établi, et périssent en résistant.

« Marcus Brutus, dit Plutarque, s'étant appliqué à former ses mœurs par les lettres et la philosophie, ayant ajouté à la douceur et à la gravité de son naturel l'énergie nécessaire pour l'exécution des grandes choses, avait, ce me semble, reçu de la nature les dispositions les plus heureuses pour la vertu. Ainsi ceux mêmes qui ne lui pardonnent pas la conjuration contre César, lui attribuent ce qu'il peut y avoir de glorieux dans cette entreprise; et ce qu'elle a de plus odieux, ils le mettent sur le compte de Cassius, allié et ami de Brutus; mais qui n'avait ni la simplicité, ni la candeur de son caractère.... On peut dire qu'il n'y avait point de philosophe grec dont Brutus ne connût la doctrine; mais il donna une préférence marquée à l'école de Platon.... Il était moins instruit que bien d'autres; mais il ne le cédait à aucun en sagesse et en douceur. — César n'était pas sans quelque soupçon sur son compte; il avait même reçu à cet égard des rapports inquiétans; mais s'il redoutait l'élévation de son âme, sa dignité personnelle et le crédit de ses amis, il se fiait à la bonté de son naturel et de ses mœurs. Cependant quelqu'un étant venu lui dire qu'Antoine et Dolabella tramaient quelques nouveautés : « Ce ne sont pas, dit-il, ces gens si gras » et si bien peignés que je crains, mais ces hommes maigres » et pâles. » Il désignait par là Brutus et Cassius..... Brutus était sans cesse excité par les discours de ses amis, par les bruits qui couraient dans la ville, et par des écrits qui le sollicitaient. Au pied de la statue de Brutus, son premier ancêtre, celui qui avait aboli la royauté, on trouva deux écriteaux, dont l'un portait : « Plût à Dieu, Brutus, que tu fusses encore en vie! » Et l'autre : « Pourquoi, Brutus, n'es-tu pas vivant ! » Le tribunal même où Brutus rendait la justice, était tous les matins semé de billets où l'on avait écrit : « Tu dors, Brutus. non, tu n'es pas véritablement Brutus. » — Brutus (lorsqu'après la mort de César la guerre se fut engagée entre lui et les triumvirs) alla mettre le siége devant Xanthe, où les plus braves des Lyciens s'étaient renfermés... Les Xanthiens ayant fait une sortie pendant la nuit, et mis le feu à quelques travaux de siége, les Romains les aperçurent et les repoussèrent dans la ville; mais un vent violent qui s'éleva tout-à-coup porta les flammes jusqu'aux créneaux des murailles et menaça les maisons voisines. Brutus, qui craignait pour la ville, donna l'ordre d'aller à leur secours et d'éteindre le feu, lorsqu'un désespoir affreux, plus fort que tous les raisonnemens, et qu'on peut comparer à un amour violent de la mort, saisit subitement les Lyciens. Les femmes, les enfans, les hommes de condition libre et les esclaves, sans distinction d'âge, accourant sur les murailles, chassent les Romains qui travaillaient à arrêter l'incendie, portent eux mêmes du bois, des roseaux et toutes sortes de matières combustibles.... Quand la flamme ainsi répandue, et s'élevant en tourbillons dans les airs, eut envahi toute la ville, Brutus, touché de compassion, courut à cheval le long des murs, cherchant tous les moyens de secourir les habitans; il leur tendait les mains; il les conjurait de se sauver, de sauver leur ville; mais personne ne l'écoutait : ils ne voulaient que mourir... On vit une femme qui, portant au cou son enfant mort, et suspendue elle-même à un cordeau avec une torche allumée, mettait le feu à sa maison. Brutus, à qui on vint le dire, se mit à pleurer; ensuite il fit proposer une récompense à tout soldat qui sauverait un Lycien... Voyant la ville de Patare se préparer à une défense vigoureuse, et craignant

un pareil désespoir, il hésitait à l'assiéger. Quelques femmes étant tombées entre ses mains, il les renvoya sans rançon. — Comme il se disposait à partir d'Asie avec toute son armée, dans une nuit très obscure où sa tente n'était éclairée que par une faible lumière, pendant qu'un silence profond régnait dans tout le camp, Brutus plongé dans ses réflexions, crut entendre quelqu'un entrer dans sa tente. Il tourne ses regards vers la porte, et voit un spectre horrible, d'une figure étrange et effrayante, qui s'approche et se tient près de lui en silence. Il eut le courage de l'interpeller : « Qui » es-tu, lui dit-il, un homme ou un dieu? Que viens-tu faire » ici? Que me veux-tu? — Brutus, lui répondit le fantôme, » je suis ton mauvais génie; tu me verras dans les plaines » de Philippes. — Eh bien! répartit Brutus sans se troubler, » je t'y verrai. » (Plutarque, *Vie de Brutus*. trad. de Ricard.)

Tel était Brutus le meurtrier de César, génie moins étendu que profond, nature à la fois douce et forte; homme rêveur et mélancolique, qui vit en dehors de la réalité, dans la sphère de la poésie ou de l'abstraction philosophique. L'éducation austère qu'il reçut de Caton d'Utique, et son nom même de Brutus ont décidé de sa vie. Le poignard dont il frappa le dictateur était l'héritage de ses ancêtres; et il se fût regardé comme impie de rejeter cet héritage douloureux. En laissant de côté la question du meurtre, sur laquelle nous et l'antiquité nous sentons différemment, quel jugement porterons-nous de Brutus? Certes nous ne serons pas de ceux qui vont aux pieds de la statue de Brutus maudire César. Mais si les anciens ont élevé outre mesure le représentant de la vertu antique, de nos jours ne l'a-t-on point aussi ravalé trop bas? Cet homme qui engendre dans l'avenir une si magnifique postérité de grandes âmes, n'a-t-il mérité rien de mieux que la flétrissure du pardon? Est-ce donc seulement pour une cause perdue, pour les intérêts égoïstes du patriciat qu'il a combattu et livré sa vie? Le passé en toute révolution n'a-t-il pas à faire ses réserves, sur lesquelles reviendra la postérité, et, dans le progrès, n'y a-t-il pas un fond immuable, qui fait l'identité du genre humain, et qui a besoin aussi de représentans?

Brutus vaincu à la bataille de Philippes, termina lui-même sa vie. Par cette mort le passé et l'avenir sont satisfaits.

BRUXELLES. Grande ville située à 60 lieues au nord-ouest de Paris, dans un riche pays de collines, sur les bords de la petite rivière de Senne.

Son histoire ne remonte pas au-delà du septième siècle. A cette époque Saint-Géry, évêque d'Arras et de Cambrai, fit construire, dans une petite île de la Senne, une chapelle autour de laquelle vinrent bientôt se grouper quelques habitations; ce fut là le principe de la ville. Au dixième siècle, elle n'était encore qu'une bourgade sans importance; mais Charles, frère de Lothaire, séduit par l'agrément du lieu, y ayant fait bâtir un château pour sa demeure, Bruxelles, *Brussela*, prit dès lors un peu de relief. Au onzième siècle, elle fut entourée d'une muraille en terre, et au quatorzième on se vit obligé d'abattre ce rempart pour en construire un nouveau plus élevé et d'une circonférence plus étendue. Aujourd'hui les remparts n'existent plus, et la ville s'étend bien au-delà de l'enceinte qu'ils lui fixaient.

Bruxelles a été successivement la résidence des principales autorités qui ont habité cette partie des Pays-Bas. Ainsi elle a eu d'abord les ducs de Brabant, puis les gouverneurs autrichiens, les préfets de l'empire, le roi des Pays-Bas, et elle possède aujourd'hui le roi des Belges. Depuis un siècle elle a été prise assez fréquemment par les Français, qui n'ont pour ainsi dire qu'à allonger la main pour l'atteindre. En 1701, ils s'en emparèrent au nom de Philippe V, et la gardèrent jusqu'à ce que Marlborough la leur enleva; en 1746, ils s'en emparèrent de nouveau, et la conservèrent jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle; en 1792, Dumouriez y fit son entrée à la suite de la bataille de Jemmapes; en 1794, elle nous échut une dernière fois, et nous demeura jusqu'en 1814. Elle était devenue le chef-lieu du département de la Dyle. Elle est aujourd'hui la capitale d'un petit royaume provisoire, gouverné par un gentilhomme de la maison de Saxe-Cobourg, gendre du roi des Français.

Le dernier recensement fait à Bruxelles en 1804 porte le chiffre de la population à 72,000 habitans; Maltebrun, dans sa Géographie, l'évalue à 100,000; mais ce nombre paraît forcé, et la population réelle ne dépasse probablement pas 80,000 habitans. La ville renferme 15,900 maisons, 290 rues, 8 places publiques, 27 ponts, plusieurs promenades. Six grandes routes et deux canaux viennent y aboutir; l'un de ces canaux, commencé dans le milieu du seizième siècle, se rend à Anvers, l'autre dans le Hainaut. Les fontaines sont alimentées par un petit lac situé à un quart de lieue de la ville. Quelques unes de ces fontaines sont ornées de sculptures. Bruxelles possède en outre plusieurs monumens remarquables. On doit citer en première ligne l'Hôtel-de-Ville, dont le béfroi, qui est d'un fort beau style du quinzième siècle, s'élance à la manière des flèches gothiques à 120 mètres de hauteur. En face de l'Hôtel-de-Ville est l'église de Saint-Jacques de Coudenberg, dont l'architecture mérite également l'attention. Ces deux édifices forment la décoration principale de la grande place. L'église gothique de Sainte-Gudule, qui s'élève à peu de distance de là, sur le sommet d'un monticule auquel on monte par une large rampe, est un monument bien placé et d'une grande valeur. Enfin dans les quartiers anciens on rencontre une multitude de constructions de toutes sortes de styles; toutes les dominations qui ont passé sur les Pays-Bas y ont laissé plus ou moins richement quelque marque de leur munificence.

Le commerce de Bruxelles a été long-temps renommé pour les draps, les tapis, les dentelles, les armes; mais Bruxelles n'a plus rien aujourd'hui de bien caractéristique sous aucun de ces rapports. On y fait et on y boit beaucoup de bière. La ville renferme un assez grand nombre de manufactures, mais de la même nature que celles qui existent dans la plupart de nos grandes villes de départemens. En général, on n'y trouve aucune de ces industries qui sont le privilége des capitales; la Belgique tire toutes ses modes de Paris. L'imprimerie y jouit d'une activité très soutenue; mais elle ne vit que par la contrefaçon des ouvrages de Paris, et ce n'est pas l'esprit belge qui lui donne grand ouvrage.

Il y a plusieurs établissemens de charité qui contribuent à rendre l'habitation de Bruxelles favorable à la population pauvre; on y trouve des hospices pour les malades, pour les vieux hommes et pour les vieilles femmes, pour les orphelins, pour les aveugles. Il y existe aussi une académie des sciences et belles-lettres. Une des fondations les plus sérieuses de ces dernières années est un observatoire muni d'instrumens fort précieux, et qui, sous l'habile direction de M. Quételet, a déjà commencé à prendre place dans les annales de la science. Cet observatoire publie tous les ans un Annuaire dans le genre de l'Annuaire du bureau des longitudes de Paris; et les prétentions de la ville à se faire centre particulier dans le monde ne sont peut-être nulle part mieux marquées que dans cet almanach, où elle se donne, comme Paris et Londres, la gloire d'un méridien à elle, pour faire lever à son heure la lune et les étoiles. Impuissant effort d'une nationalité dont tous les élémens sont façonnés sur le papier, et peuvent se perdre au moindre vent! Il y a, outre l'observatoire, un musée, une bibliothèque, et un jardin botanique fort beau.

On compte à Bruxelles un assez grand nombre de publications périodiques, toutes en langue française. Quelques unes ne sont que des réimpressions de publications originales de Paris; quelques autres ne vivent que d'emprunt. On lit beaucoup à Bruxelles et à bon marché, ce qui contribue puissamment à entretenir des relations d'esprit très profitables entre la population de cette ville et Paris. La France est même en possession de fournir la Belgique d'é-

crivains pour la rédaction de ses journaux politiques ; et ce n'est certes pas le patriotisme d'emprunt de ces journaux qui risquera jamais de développer dans cette nation improvisée un patriotisme qui n'y existe pas encore. Il y a deux théâtres, sur lesquels on ne joue que des pièces françaises. On pourrait définir Bruxelles une sorte de capitale qui ne produit pas même des vaudevilles.

Le quartier aristocratique de la ville est celui du Parc; quant au Parc, c'est le jardin des Tuileries. Le quartier démocratique par excellence est celui de la ville basse : on s'y dirait à l'autre bout du monde; il est exclusivement peuplé de Flamands, et il exhale une nationalité sauvage qu'on ne pourrait assurément lui contester sans une bien grande mauvaise foi. Les mœurs du reste de la ville sont, il faut se hâter de le dire, totalement à part de celles de ce bas peuple. La civilisation française y a marqué son empreinte, plus encore peut-être que partout ailleurs. Depuis la rénovation de l'Europe, c'est-à-dire depuis la révolution française, la société de Bruxelles est à nous. Notre influence n'avait pas besoin des salons des préfets et des autres fonctionnaires de l'empire pour s'y insinuer et y faire sentir sa prépondérance bienfaisante. A la chute de l'empire en 1814, quand Bruxelles cessa de faire politiquement partie de la France, la société ne cessa pas pour cela de rester toute française. On aurait dit que les habitans, dans leur hospitalité pleine d'empressement pour les illustres bannis réfugiés parmi eux, s'étaient proposé de leur persuader qu'ils n'avaient fait qu'abandonner Paris, mais non la France, et de leur faire oublier, pour ainsi dire, leur patrie en la leur rendant continuellement présente. « Il y a long-» temps qu'à Bruxelles, dit un écrivain qui fait autant » d'honneur à la Belgique par son érudition que par les » qualités de son esprit, M. de Reiffenberg, la bonne » compagnie, au lieu de dicter des lois, en reçoit d'ailleurs. » Si le type national se conserve dans la bourgeoisie, au » fond des provinces, dans quelques quartiers des grandes » villes, le beau monde s'étudie partout à imiter des mœurs » et des manières exotiques, et plus l'imitation est com-» plète, plus le succès est certain. » Qu'est-ce donc pour Bruxelles que de quitter l'étranger pour revenir en France? C'est perdre ce qu'elle a de faux et de ridicule dans ses airs empruntés de capitale, pour ne plus conserver que ce qu'elle a d'honorable et de véritablement beau comme grande ville.

BRUYÈRE. Le genre des bruyères appartenant à la famille des ericinées renferme une foule d'espèces qui sont toutes plus jolies les unes que les autres, et qui contribuent en grand nombre à l'ornement de nos serres et de nos jardins, ou qui pullulent sur nos plages sablonneuses. Ce sont des arbrisseaux dont la taille varie depuis 6 pouces jusqu'à 12 et 15 pieds, et dont le port est toujours gracieux. Leurs feuilles persistantes sont linéaires, très courtes, ou très rapprochées les unes des autres et comme imbriquées. Leurs fleurs, dont les nuances varient à l'infini, sont axillaires ou terminales, en épi ou en grappe; elles ont un calice à 4 lanières profondes, une corolle monopétale à 4 divisions et à forme variable, mais le plus souvent globuleuse, urcéolée ou tubuleuse; en général 8 étamines saillantes ou incluses, libres et insérées sous le disque glanduleux de l'ovaire; des anthères à deux loges, souvent munies chacune d'un appendice à sa base et s'ouvrant par une partie seulement de leur sillon longitudinal; un ovaire libre, à 4 loges polyspermes et à trophosperme central; un style simple, un stigmate très petit. Le fruit est une capsule qui s'ouvre en 4 valves, lesquelles entraînent avec soi une partie des cloisons adhérentes sur le milieu de leur face interne. Environ quatre cents espèces sont réunies dans le genre ainsi déterminé; la plupart sont originaires de l'Afrique et surtout du cap de Bonne-Espérance. Une douzaine seulement sont répandues dans les diverses parties de l'Europe. Nous n'indiquerons que les plus communes ou les plus remarquables de ces dernières.

Dans une première division, comprenant celles dont les anthères sont munies d'appendices, on trouve la bruyère en arbre, *Erica arborea* Willd., arbrisseau de 6 à 10 pieds qui, dans les parties méridionales, forme avec les myrtes et les arbousiers des buissons élégans à fleurs nombreuses, penchées, odorantes, d'un blanc sale; l'*Erica tetralix*, qui végète dans les lieux humides et tourbeux, et dont il existe à Montmorency une variété dont les étamines se sont transformées en carpelles; ces deux espèces ont les feuilles quaternées. La bruyère à balais, *Er. scoparia* L., qui vient ensuite, a au contraire des feuilles disposées trois par trois. Elle s'élève à 8 ou 10 pieds, et fleurit au commencement de l'été; on la trouve surtout dans le midi de l'Europe, où elle couvre souvent des espaces considérables; mais elle commence à être rare en France, soit par suite des défrichemens, soit parce qu'on l'arrache toute jeune encore, pour en faire des balais, de la litière, ou l'employer comme combustible. Les jeunes pousses sont broutées par les moutons et les chèvres, et sa racine, qui peut acquérir un très grand volume, fournit un excellent charbon. La bruyère cendrée, *Erica cinerea* L., ainsi nommée parce que ses rameaux et ses feuilles sont couverts de quelques poils qui la font paraître grise lorsqu'on la voit de loin, a, de même que la précédente des feuilles ternées : c'est une des plus jolies et des plus communes espèces de bruyères; c'est aussi l'une des plantes sur lesquelles les abeilles aiment le mieux à butiner; malheureusement le miel qu'elles en retirent n'est pas de la meilleure qualité.

La seconde division, qui comprend les bruyères chez lesquelles les anthères sont dépourvues d'appendices, ne présente pas des espèces aussi intéressantes que les précédentes, et par cette raison nous ne ferons que les nommer; ce sont : *Erica ciliaris*, *E. mediterranea*, *E. vagans* ou *multiflora*, *E. herbacea*, *E. purpurescens*.

On sera surpris de ne pas voir figurer dans cette liste la bruyère commune; c'est qu'elle a été transportée dans un nouveau genre appelé *Calluna*, lequel se distingue des précédens par l'existence d'un double calice, et parce que les cloisons de la capsule restent adhérentes à son axe, et correspondent non au milieu des valves, mais à leur suture. Cependant, pour être devenu le *Calluna Erica* de Salisbury, l'*Erica vulgaris* de Linné ne mérite pas moins d'avoir ici sa place. Cette espèce croît en abondance dans les bois des environs de Paris, où elle fleurit dans la seconde moitié de l'été et en automne; elle est aussi très commune dans d'autres contrées. Ses tiges sont basses, ses rameaux rougeâtres et diffus, ses petites feuilles, d'un vert tendre et gai, se serrent contre les rameaux; elles sont opposées, comme imbriquées, sur quatre rangs, et bifides à leur base; les fleurs, d'un rouge assez vif, sont en grappes longues, simples et terminales; les graines, très fines, mûrissent à la fin de l'automne.

Cette plante a plusieurs qualités utiles : elle sert aux mêmes usages que la bruyère à balais; de plus, on l'emploie dans l'éducation des vers à soie, pour faire des cabanes où vont se loger ces insectes au moment de filer leurs cocons; dans quelques pays on en couvre les maisons, et on la substitue au houblon dans la fabrication de la bière; ses fleurs fournissent aux abeilles une grande quantité de miel; les tanneurs la mêlent à l'écorce de chêne pour préparer les cuirs. Mais elle a aussi ses inconvéniens; car, outre qu'elle est moins utile que beaucoup d'autres plantes, elle tend à occuper exclusivement les terrains sur lesquels elle s'établit, comme le témoignent les landes de Bordeaux, de la Bretagne, de la Sologne, etc., et il est difficile de l'en faire disparaître, parce que la multitude de ses graines et de ses racines assure sa reproduction. Cependant, malgré cette facilité à se propager, elle a déjà disparu devant l'industrie de l'homme dans plusieurs contrées, telles que le

Hanovre, le pays de Zell, la Campine, et elle disparaîtra des autres, à mesure que les terres médiocres qu'elle couvre devront être mises en culture pour nourrir une population toujours croissante. Ordinairement, pour la détruire, on commence par la brûler, par un temps sec, soit à feu courant, soit à feu couvert; puis, lorsque, sous l'influence des cendres et des autres modifications du sol produites par la combustion, elle pousse une abondance de rejetons tendres, on y met les moutons qui les mangent, et dont les déjections corrigent l'humus de bruyère; ensuite on rompt, on donne quelques labours, on amende avec des cendres, de la marne ou de la chaux mêlée d'engrais animaux. Le sarrazin réussit très bien sur un sol ainsi traité; le seigle, l'avoine, les légumineuses viennent après; on y sème aussi, ou l'on y plante des arbres, surtout des conifères. Souvent on se borne à brûler les bruyères sans les défricher; mais dans ce cas elles reparaissent au bout de peu d'années. Presque toujours la terre où végète la bruyère repose sur une couche d'argile imperméable et située plus ou moins près de sa surface, ce qui fait que, nonobstant sa nature propre, elle est souvent très humide : dans ce cas, elle doit être desséchée avant d'être mise en culture (voyez DESSÈCHEMENT). On sait qu'elle est presque uniquement composée de sable et de terreau, et qu'elle est d'un grand emploi dans l'horticulture pour la multiplication des végétaux délicats, dont les racines pénétreraient difficilement dans une terre plus compacte.

Cette terre est celle qu'on emploie dans la culture des bruyères elles-mêmes, culture minutieuse s'il en fut jamais; car ces plantes, qui semblent si rustiques quand elles vivent en société et en rase campagne, deviennent très difficiles à gouverner une fois qu'elles sont isolées les unes des autres et soumises à un régime artificiel. Cependant, en définitive, tous ces soins ne sont que des modifications de ceux que réclament tous les végétaux de serre tempérée (voy. SERRE), et l'on se représentera facilement ce qu'ils ont de particulier, quand on saura que les bruyères ont des racines très menues, qui d'un côté se dessèchent promptement, et de l'autre pourrissent sous l'influence d'une humidité prolongée pendant 3 ou 4 jours; qu'elles ont besoin d'air et de lumière, mais qu'elles redoutent les vents forts et les rayons directs d'un soleil ardent et l'excès de la chaleur; qu'elles peuvent, même celles du Cap, endurer plusieurs degrés de froid, pourvu que la transition d'une température à l'autre ne soit pas brusque; et enfin, que ces diverses habitudes ou d'autres encore font qu'elles ne sympathisent pas avec quelques végétaux, notamment avec ceux qui ont de larges feuilles et avec les géraniacées. On les multiplie par la voie des semis, des marcottes et surtout des boutures. Pour semer, on préfère l'époque du printemps; on recouvre à peine les graines; puis on arrose tous les jours dans les premiers temps, et l'on prend les autres soins que réclament les semis des plantes délicates (voyez SEMIS), en les modifiant d'après la nature des bruyères. Leur propagation par marcottes est peu usitée parce que leurs rameaux sont très courts et très minces. Les boutures se plantent au printemps; ce sont des rameaux d'un an auxquels on laisse un pouce ou un pouce et demi seulement de longueur; on entretient une humidité modérée dans la terre, une certaine sécheresse dans l'intérieur de la cloche, et autour de la plante tout entière une température de 10 à 15° (voyez BOUTURE). A l'âge adulte, les bruyères peuvent être placées, pendant la belle saison, à l'air libre dans une exposition abritée, préférablement dans une plate bande de terre de bruyère.

BUDGET. Le mot *budget* est un mot de nouvelle date que nous avons emprunté aux Anglais, en même temps que leur constitution politique. Il n'est cependant pas entièrement, comme celle-ci, d'origine étrangère; il dérive d'un ancien mot français *bougette* donné aux Anglais par les Normands. La bougette était une bourse dans laquelle les gens de loi avaient coutume d'enfermer leurs pièces de procédure. C'est aussi dans une espèce de bourse que l'on transporte les états de finances présentés au parlement : de là, le nom de budget; c'est le nom du contenant donné au contenu.

Nous ne voulons nullement faire ici l'histoire du budget, ce serait faire l'histoire des finances à propos d'une pièce qui n'est que leur compte-rendu; nous nous contenterons de donner la définition de ce mot. Le budget est la balance établie à l'avance par l'état entre ses dépenses et ses revenus présumés. Il se compose donc de deux parties tout-à-fait distinctes, l'une qui est le tableau des sommes demandées par les divers ministères pour l'exercice de l'année qui se prépare : c'est le *budget des dépenses*; l'autre qui est le tableau des recettes probables qui seront produites par les diverses sources de revenu durant le cours de cette même année : c'est le *budget des voies et moyens*. L'ensemble de ces deux tableaux qui doivent faire à peu près équilibre, forme le budget général. C'est là ce qui sert de base à la loi annuelle des finances.

Les chiffres présentés dans le budget n'étant, pour les dépenses aussi bien que pour les recettes, que des prévisions plus ou moins hypothétiques, il peut arriver qu'il y ait, dans le compte définitif de l'année, excédant du revenu sur les dépenses, ou au contraire déficit; c'est en effet ce qui a souvent lieu. Il s'établit donc un certain ordre de liaison entre les budgets consécutifs par des reliquats ou des arriérés.

En France et dans tous les états constitutionnels, le budget est soumis aux débats et à la sanction des Chambres. Cette haute juridiction des Chambres sur les finances de l'état constitue leur principale prérogative. Et en effet, il n'y a pas de loi dont la discussion touche plus directement à toutes les parties du gouvernement de l'état que celle du budget. Par l'examen des dépenses, toutes les questions de l'administration publique, même les plus minimes, tombent dans le ressort de la Chambre. Les questions les plus fondamentales de l'économie politique lui échoient également par l'examen de la nature et du mode de perception des impôts. Enfin les questions de politique générale, soit intérieure, soit extérieure, sont également ébranlées en diverses circonstances dans ce contrôle souverain.

La perception des impôts et l'ordonnancement des dépenses sont placés sous la responsabilité des ministres et de leurs agens, et la révision générale de tous les comptes est remise à une magistrature supérieure, la Cour des comptes.

Il est évident que dans tout état où il y a une administration, il y a nécessairement un budget, c'est-à-dire un calcul préalable des recettes et des dépenses. Mais ce qui paraît constituer spécialement le budget, c'est la publicité donnée à ce calcul, ainsi que sa légalisation par l'assemblée des représentans de la nation ou d'une partie de la nation. C'est ce droit de refus du bugdet, dont la dernière conséquence est de mettre le pouvoir exécutif en demeure d'obéissance, qui donne une si redoutable prépondérance à la Chambre élective dans tous les états constitutionnels; cette chambre, comme on l'a dit, tient les cordons de la bourse, c'est-à-dire du budget. Ce droit forme incontestablement l'élément le plus républicain qu'il y ait dans les constitutions modernes de l'Europe. Aussi a-t-on vu dans ces derniers temps la diète germanique s'efforcer de le neutraliser dans les états représentatifs qui sont de son ressort.

Les communes et les départemens ont leurs budgets pour les dépenses et les recettes qui les concernent particulièrement; et le mot budget, par une extension qui l'implante de plus en plus dans notre langue, et que l'Académie a récemment sanctionné, s'applique même maintenant aux comptes établis par les particuliers pour la gérance de leur commerce ou de leur fortune privée.

BUÉNOS-AYRES. Voyez LA PLATA.

BUFFON, que la voix publique plaça avec Voltaire, Rousseau et Montesquieu, au premier rang des écrivains du

dix-huitième siècle, attend encore, peut-être, du savoir philosophique de nos jours le salut d'admiration dû, selon moi, au plus grand naturaliste des âges modernes.

Buffon, d'abord nommé Georges-Louis Leclerc, naquit, le 7 septembre 1707, à Montbard en Bourgogne. Il prit le nom et le titre de sa terre (Buffon), celle-ci ayant été pour lui érigée en Comté. Sa vie, remplie par l'étude et riche de grandes pensées, fut uniforme, calme, prolongée, et ne se trouva troublée que dans ses dernières années où Buffon fut éprouvé par de vives souffrances causées par la pierre. Il ne crut point à l'efficacité de l'art chirurgical, et il succomba dans d'atroces douleurs durant les premiers orages de la révolution; ce fut le 16 avril 1788. Il était alors âgé de quatre-vingt-un ans.

Les mots placés au bas de sa statue : *Majestati naturæ par ingenium*, qu'il avait eu le bonheur d'y lire de son vivant, lui furent contestés par l'envie, qui les considéra comme un acte de flatterie exagérée : pour la postérité, animée par les inspirations du grand siècle de la philosophie naturelle et par sa foi dans les créations de ce puissant génie, ce n'est plus qu'un hommage mérité et légitime.

Cependant ce ne fut dans le principe qu'une conquête de la grande renommée de Buffon, arrachée à d'odieuses manœuvres. Le sait-on assez? Voici cette anecdote :

Un grand seigneur, surintendant des bâtimens de la couronne, n'était la source des grâces qu'en se les appliquant à peu près toutes. Il avait lui-même pour courtisan le petit-fils du roi, le dauphin, père de Louis XVI, qui s'employait à augmenter la fortune de son *ami*. Le fils du roi complota dans l'ombre; il obtint une signature donnée à l'insu des organes du gouvernement; et le surintendant des possessions royales ajouta à ses emplois celui de survivancier de la place du grand Buffon. On tint la chose secrète, mais ce ne fut pas sans qu'il n'en courût quelque rumeur, qui blessa profondément la fierté du grand naturaliste. On nia long-temps, et l'on imagina enfin de calmer ses ressentimens, en lui consacrant une statue, et en rendant fastueux et magnifique l'emplacement où, au Jardin du Roi, l'on en fit l'érection. Buffon, en rentrant l'hiver suivant à Paris, en eut la surprise, et en conçut une joie qui alla à l'enivrement. On ne parla plus du survivant désigné.

Cependant l'inscription du bas de la statue avait d'abord été celle ci : *Naturam amplectitur omnem*. Un jeune écolier écrivit au crayon : *Qui trop embrasse, mal étreint*. La leçon ne fut point perdue, et l'hiver suivant apparut la variante aujourd'hui consacrée.

Le surintendant fut approuvé dans cet acte de justice réparative; mais il avait d'ailleurs si profondément blessé l'opinion publique, que la mort de Buffon arrivant, il n'osa pas faire valoir pour lui-même la portée de son diplome, et il en transporta les honneurs et l'utilité à son frère, homme nul et qui n'avait de relief qu'un titre de *marquis* *.

Buffon, si noblement mis de son vivant en possession de l'admiration exprimée de ses contemporains, et si dignement récompensé selon son goût, ne tenait cependant ces avantages que d'une cour corrompue, celle de Louis XV. J'en devais faire ici la remarque.

Il y eut du moins retentissement et sympathie dans le public. Mais aussi quelle grandeur! et comme ce que Buffon vient verser dans le domaine de l'esprit humain, le montre indépendant des choses et des temps historiques!

L'humanité que son instinct, ses besoins et ses progrès incessans dans les voies de la civilisation devaient amener, et sans cesse et nécessairement, aux études et sur le spectacle de la nature, avant d'en venir sous ce rapport à la grande figure de notre immortel Buffon, s'y était élancée et avait gagné deux termes d'apogée; la première fois, quand elle fut inspirée par les vues profondes d'Aristote, et une seconde fois dans la Rome des Césars, quand un savoir d'encyclopédiste, disert plutôt que synthétique, mais toutefois animé par l'habileté du grand écrivain, lui servit d'interprète : Pline avait donné ce qu'il appelait son *Histoire du monde*.

Ce devint la mission de Buffon de comprendre, de rallier et de reproduire le savoir de ces deux maîtres et de les surpasser autant par la force de sa pensée, que par les applications de son génie poétique, perspicace et tout platonique. Quand quelquefois la hauteur de ses aperçus n'était pas servie par les utiles révélations de l'observation, Buffon parvenait à y suppléer par sa vigueur d'esprit et son intelligent emploi de la prévision des *faits nécessaires*. C'était sa théorie favorite, pour tout autre, écueil dangereux, n'offrant ni frein, ni règle, mais qui, mise en jeu avec tout le feu et les immenses ressources de la plus riche imagination, intervenait au titre d'un vaste foyer d'instruction et de gloire.

Voilà ce qui avait élevé Buffon au rang d'un contemplateur synthétique et transcendant des merveilles de l'univers. Entré dans des pensées et vues d'avenir, et comprenant seul toute l'étendue et les moyens de ses recherches, seul aussi il eut alors le sentiment de ses forces et se pénétra de convictions nécessaires à l'accomplissement de sa mission. S'engageant dans une route qu'il lui fallut frayer à mesure que le lui demandaient les lacunes de l'observation, il se trouva avoir disposé au savoir par-là formé le goût de critiques qui, restant au point de vue de considérations des détails, s'en venaient aussitôt lui contester le rang du maître, sa place de chef d'école, faisant étalage de la multiplicité, de la nécessité de leurs faits de détail, et de leur capacité pour les études élémentaires. Buffon lançait les hommes de son temps dans de plus larges voies : et plus puissamment il s'y employait, plus de pygmées livrés à l'enregistrement des détails et à des tâtonnemens de classifications se donnaient comme juges du camp.

Dès mon entrée en carrière, j'ai assisté moi-même au tumulte extravagant d'énergumènes, se qualifiant, au commencement de la révolution, du titre des naturalistes de la France (*Société d'histoire naturelle de Paris*), s'en venant, à heure assignée, dans les jardins embellis par Buffon, insulter à la mémoire de ce grand homme, accordant seulement au sentiment public que c'était un sublime écrivain. Mais ce n'était point pour eux un naturaliste; son langage était trop rempli de pompe et de magnificence, il n'était point uniquement *linnéen*; il ne se contentait pas d'un trait et d'une présomption de classification pour les espèces; mais il s'arrêtait largement sur leur valeur d'habitudes et sur l'importance individuelle et physiologique de ces œuvres de la création. Voilà les graves sujets contre lesquels l'esprit révolutionnaire de la Société des naturalistes de Paris imagina de venir protester. Des cour es en l'honneur du naturaliste de la Suède dans les jardins de notre temple de la nature; ce buste de l'étranger, promené triomphalement, et qui fut déposé religieusement sous les ombrages du grand cèdre du Liban, voilà ce qui fut, en 1792, à Paris, la glorification de la mémoire de Linnæus. Or alors il s'agissait moins d'honorer une si grande renommée, que d'éclater contre le développement de l'école de Buffon, à laquelle s'adressait le reproche d'avoir trop accordé aux séductions de l'imagination et de la poésie; efforts malheureux de quelques entomologistes, dont la postérité n'a tenu aucun compte. C'est que le public, où aboutissent tous les sentimens divers, où se concentrent tous les besoins des classes, et qui jouit ainsi d'une vue instinctive, aussi sûre qu'étendue, rejette, comme erronées, toutes ces condamnations de l'esprit de parti. La force et l'élévation de la pensée s'empreignent nécessairement d'imagination et de poésie : les écrits de Buffon sont des faits développés qui le prouvent incontestablement. On le sait maintenant, aujourd'hui que tant d'éditions de l'*Histoire naturelle* se succèdent rapidement; sortes de monumens qui répè-

* Le marquis de Labillarderie déserta la place et le Jardin du Roi en 1791, n'approuvant pas les décrets rendus sur les affaires ecclésiastiques du royaume.

tent à leur manière et qui sanctionnent le jugement de ses contemporains, ce cri d'admiration que Buffon entendit de son vivant, qu'il vit tracé au bas de sa statue.

Les naturalistes, pour se réserver leur droit d'opinion sur les travaux du savant, se hâtèrent de rendre hommage à ce qui était de croyance publique touchant les grandes qualités de l'écrivain; et nous citerons, afin de n'avoir point à revenir sur ce point incontesté de la gloire de Buffon, ces mots d'un de ses émules, la phrase suivante de Cuvier :

« Il n'y avait qu'une opinion sur Buffon, considéré comme » écrivain. Pour l'élévation du point de vue où il se place, » pour la marche forte et savante de ses pensées, pour la » pompe et la majesté de ses images, pour la noble gravité » de ses expressions, pour l'harmonie soutenue de son style » dans les grands sujets, il n'a peut-être été égalé par per» sonne. »

C'est de Buffon, comme il est considéré plus ou moins vaguement sous un point de vue unitaire, qu'il est ici jusqu'à présent question. Cependant il ne commença les études du naturaliste qu'à l'âge de trente-cinq ans. Que devint-il jusque là? quels furent ses premiers pas dans le savoir des choses? et par quelle suite de sentimens vifs ou sagement contenus, une âme ainsi prédisposée à tant de force et d'exaltation aura-t-elle préludé? C'est Buffon à expliquer. Racontons les faits de son entrée en carrière.

Son père était conseiller au parlement de Dijon. Le jeune Leclerc se trouva de bonne heure libre de ses actions et maître de disposer d'une grande fortune, qu'il tenait de l'héritage de sa mère. Il ne montrait ni un goût décidé, ni une vocation spéciale. Buffon s'en tint généralement à cultiver sa raison par des informations suivies sur la nature des choses. Très jeune encore, il fait la rencontre de deux Anglais se trouvant dans les mêmes dispositions d'esprit; ce sont un duc de Kingston, de son âge, et le gouverneur de ce jeune seigneur, celui-là instruit et passionné pour les sciences. Buffon se recommande à leur amitié : il les accompagne dans leurs voyages en France et en Italie, et jusqu'en Angleterre, quand ils y effectuent leur retour.

Buffon rendu à Londres s'y occupe d'apprendre la langue anglaise, et c'est dans ce but qu'il s'emploie à traduire deux ouvrages dont il voit que ses amis font le plus grand cas. Mais ces ouvrages, dans deux genres très différens, touchaient aux sommités de la science : c'était la *Statique des végétaux*, par Hales, et le *Traité des fluxions*, par Newton. Dès ce moment, Buffon ne songea plus qu'à procurer à son esprit le développement de ces idées; en sorte que ce fut pour lui un commencement de direction pour son entrée en carrière. Effectivement, il continua de cultiver à la fois et presque également la géométrie, la physique et l'économie rurale : il avait placé à ses premières traductions des préfaces qui en commentaient les points principaux, et s'étant aussi livré à des recherches qui en développaient de nouveau les sujets, il fut de cette manière remarqué de l'Académie des sciences, qui se l'adjoignit en 1733. L'un de ses plus importans travaux depuis cette époque, fut la construction d'un miroir dans le genre de celui d'Archimède, pour incendier les corps à de grandes distances. On cite aussi de Buffon des expériences sur la force des bois et les moyens de l'augmenter, en écorçant les arbres, quelque-temps avant de les abattre.

Au sujet de ses recherches et de certaines applications d'économie rurale, il entendit Duhamel-Dumonc au revendiquer publiquement, non peut-être sans quelque fondement, les parties principales de ses lectures. N'était-ce là que des travaux d'essai, faute d'un parti pris sur sa destination ultérieure?

Cependant, de 1733 à 1739, Buffon avait paru dans sa compagnie un homme supérieur, mais qui s'était révélé plutôt par la force et l'ascendant de son caractère, que par l'originalité et l'élévation des sujets qu'il avait traités.

Une circonstance imprévue dispose différemment de son avenir, et lui ouvre la carrière dans laquelle il s'est immortalisé. Il avait voyagé, erré capricieusement dans les voies de la science jusqu'en 1739; et il devenait donc temps pour lui, qui déjà comptait trente-deux ans, de donner une direction fixe à ses idées. D'un génie à tout analyser, comme à tout féconder, il n'attendait qu'un premier signal, et ce fut *Dufay* mourant qui le lui donna.

Le *Jardin royal des plantes médicinales* (ainsi fut nommé dans l'origine l'établissement de Paris, dit depuis le *Jardin du Roi*), avait été une création des premiers médecins de la cour, et elle leur était restée en *surintendance* pour devenir une annexe lucrative de leur emploi. Sous la main de ces vieux courtisans dont l'avarice allait croissant, ce devint une ferme à revenu; les devoirs de l'institution furent négligés; et celle-ci, viciée sous tous les rapports, tombait, périssant de décrépitude, jusqu'à ce qu'enfin l'opinion publique, en vives réclamations sur ce sujet, réussit à se faire écouter.

Ce fut un cri général contre les médecins de la cour, et la direction du Jardin du Roi leur fut retirée, et confiée, sous le titre d'intendant, à un jeune officier d'un rare mérite, honoré pour sa loyauté, fort bien en cour, et que son goût passionné pour les sciences et des travaux recommandables avaient aussi placé dans l'Académie.

Dufay devint ainsi le prédécesseur de Buffon. Dufay connut et remplit sa mission avec ardeur : ses succès dépassaient ses espérances, lorsqu'une mort imprévue vint le frapper. Dès lors, lui et le public s'inquiétèrent de l'avenir de l'institution. Sa régénération sera-t-elle poursuivie? Les deux frères de Jussieu, en réputation d'équité et de haut savoir, appuyaient la candidature de Duhamel-Dumonceau, qui avait sur son concurrent l'avantage de plus d'années de travaux et de célébrité. Mais Hellot, de l'Académie des Sciences, s'intéressait à Buffon. Hellot, insinuant, décidé et tranchant dans le vif, voit Dufay mourant, et il lui fait cette allocution : *Buffon est seul en mesure de continuer votre œuvre de régénération : éteignez donc vos sentimens de rivalité, et demandez cet ancien ami pour votre successeur, au moyen de cette lettre que je vous présente à signer.*

Le gouvernement agréa la proposition qui lui fut ainsi produite, et Buffon succéda à Dufay, mort inopinément à l'âge de quarante-un ans.

Ainsi, rien n'avait été prévu sur cette circonstance de la destinée de Buffon, rien de préexistant pour y préparer ce grand maître, si ce n'est sa haute intelligence et les dons particuliers de son génie. Ce furent donc aux circonstances nouvelles de sa promotion à lui révéler les conditions de sa mission.

Mais combien d'autres obstacles pour qu'il y fût fait droit! il est nommé à l'âge de 32 ans. Nullement disposé à la profession du naturaliste, même par des études du premier âge, les seules suivies de son temps, il montra, dès le début, qu'il ignorait les règles de l'association des êtres et de leur distribution dans des classifications.

Cependant qu'était le Jardin du Roi en 1739, en cette année que Buffon en prit la direction? Les médecins qui l'avaient fondé depuis plus de cent ans, en 1635, n'avaient songé qu'à en faire une succursale des écoles de médecine; on y cultivera des plantes pharmaceutiques, et l'on y fera des cours sur leurs vertus usuelles. Or, était-ce pour Buffon avoir préludé aux exigences de sa nouvelle position, même par la science des végétaux, au moyen de quelques écrits qu'il avait publiés sur ce sujet? Ce n'est point son avis, il ne continuera pas ses anciens travaux; il ne cherchera ni à les étendre, ni à les perfectionner. D'ailleurs il juge la principale place du botaniste déjà occupée. Le génie des sciences philosophiques qu'avait développé l'étude des rapports naturels, avait pénétré chez les botanistes ses contemporains, sous l'inspiration et l'impulsion de Bernard de Jussieu.

Buffon, esprit éminemment synthétique, considère qu'appelé à utiliser les moyens puissans d'un grand état applicables à l'histoire naturelle, c'est à toutes les branches de cette science qu'il devra s'employer, et sans avoir peut-être assez pressenti toutes les difficultés de son plan, il se complaît dans la création d'un grand ouvrage, et l'annonce sous le nom d'*Histoire naturelle générale et particulière*, se proposant de commencer par l'exposé des conformations zoologiques et par le récit des mœurs des animaux.

L'ordonnée de sa promotion, c'est qu'il devienne un naturaliste sur tout l'ensemble des choses. Mais y pourra-t-il subvenir? Une première condition du naturaliste, c'est d'être constitué *voyant*; et ses yeux corporels lui interdisent à beaucoup d'égards cette faculté: Buffon est né myope. Qu'à cela ne tienne toutefois: car n'a-t-il pas du moins et plus efficacement pour son point de vue, les yeux de l'esprit? et ne serait-il pas plus capable encore, par l'emploi de ceux-ci, des aperçus les plus profonds, s'il s'applique et se forme à la perception des *faits nécessaires*, théorie qui est de ressource pour les hommes de génie.

A personne cette théorie ne fut plus utile et ne profita mieux qu'à Buffon. Car ce que son incapacité physique avait de fâcheux, il pourra s'en relever en y suppléant; et certes, avec ses pressentimens de gloire et sa foi en l'avenir, il n'y manquera pas. Or, ce complément de moyens, il le cherchera et il n'a point tardé à le rencontrer chez l'un de ses compatriotes, un jeune ami, qui revenait dans sa ville natale, Montbard, pour y pratiquer la médecine; c'était *Daubenton*.

Celui-ci, en qui Buffon trouva une profonde instruction, et de plus la bienveillance d'un caractère facile, accepte le rôle modeste, accessoire, considérable néanmoins, de descripteur de tous les détails, comme formes zoologiques et anatomiques. Ce rôle lui paraît important comme providentiel; il renfermait tout un avenir de science.

Daubenton entra en charge dans l'établissement du Jardin du Roi avec les fonctions et sous le titre de démonstrateur du Cabinet d'histoire naturelle, et l'on appelait de ce nom l'ancien droguier, devenu, par de grands accroissemens, assez important pour mériter de se nommer ainsi. Car c'était déjà le cas d'y faire intervenir un principe de classification, le sentiment scientifique du savoir des choses.

Les deux amis dûrent se renfermer dans le silence le plus profond et s'absorber dix années entières dans une méditation laborieuse, d'où ils sortirent pour étonner le monde, au titre de savans interprètes de la nature.

Cette conduite fut plus facile à l'un qu'à l'autre: Daubenton procédait sur des faits individuels et s'avançait sans chances d'erreur. Buffon, au contraire, dont les investigations embrassaient des généralisations à haute portée, opérait sur des rapports de masse: il était donc privé du sentiment synthétique chaque fois que son attention devait se partager sur une foule de faits, dont il n'y avait à prendre une opinion assurée qu'en les examinant en détail, pour les comparer et les amener ainsi à son point de vue. A l'égard de Buffon, entré tardivement dans ces études, soit le temps pour apprendre, soit des organes pour bien voir, lui faisaient faute.

Or, je place ici cette remarque pour rendre compte du système d'opposition qui poussa Buffon à attaquer Linnæus sur le chapitre Classification. Ce fut alors, ne le dissimulons pas, ce fut un tort d'ignorance. L'heure de produire pour lui n'avait point encore sonné. Mais quant aux grands rapports, comme Buffon s'en tire admirablement! Il y arrive d'à-plomb, tombant dessus de tout le poids de son génie.

Ceci m'a paru nécessaire à raconter ici; c'est la clef de la composition de l'ouvrage. Car, il en faut convenir, Buffon ne s'est point d'abord laissé inspirer par les détails bien aperçus de son sujet, en traitant des espèces. Il ne fut libre de le faire qu'au fur et à mesure du développement de son esprit et de la portée d'un savoir acquis.

Toute composition réclame une pensée-mère qui la coordonne: et des compositions d'histoire naturelle veulent que les êtres soient rangés dans l'ordre de leurs communs rapports; et de même qu'en vertu de leurs différences ils soient réciproquement écartés à distance. Buffon, occupé de la rédaction de ses premiers volumes, n'avait pas eu le temps d'acquérir la connaissance de ces faits, et il ne s'est prescrit qu'un ordre relatif et tout personnel à lui; en sorte qu'il fit reposer le principe de la distribution des quadrupèdes, sur cette distinction: 1° la considération des animaux que l'homme emploie et loge dans sa maison; 2° celle des bêtes fauves des forêts de l'Europe; et 3°; parmi les animaux étrangers, sa préférence est accordée à ceux qui jouent le plus grand rôle. Et je dois placer ici la remarque qu'à l'égard du lion, du tigre, etc., qu'il déclare des espèces isolées, il se trompe en ce point. Mais enfin, au fur et à mesure que la publication de ses volumes avance, Buffon s'éclaire, et s'il a rencontré des singes, des animaux à quatre mains, il les a tenus en réserve pour ne les employer, eux et le surplus des quadrumanes, que dans ses deux derniers volumes (tomes 14 et 15), où ces animaux sont décrits, dans cette occasion, groupés ensemble et conformément à leurs communs rapports.

Ainsi la voie méthodique que Buffon avait d'abord condamnée dans Linnæus, il y revient et finit par s'en servir: et quand il en est là, ce qui arrive d'ordinaire chez tout maître habile, c'est en employant mieux cette méthode et en la perfectionnant. L'histoire descriptive des singes dans Buffon est en effet un chef d'œuvre, aperçue du point de vue des rapports naturels.

On s'est proposé, dans quelques éditions de l'*Histoire naturelle*, de ranger les êtres selon la méthode de Linnæus, ou en recourant au système des méthodes actuelles. L'enchaînement des faits dans l'ordre où ils avaient été produits ne s'y trouve plus: c'était corriger pour faire plus mal.

Cependant, à l'égard d'un maître de l'élévation et de la portée de Buffon, je ne crois pas devoir discourir abusivement. Or, ce serait ainsi faire, si j'indiquais les quelques taches de sa composition, lesquelles sont dues évidemment à la précipitation du travail; et j'ajoute que cette précipitation ne pouvait être alors évitée, vu l'époque tardive de sa promotion à l'intendance du Jardin-du-Roi.

Et je dois à ce sujet cet avertissement, que dans ses premiers articles, au mot *âne* par exemple, si l'auteur se détourne pour aborder quelques points philosophiques, avec quelle puissance de logique et quelle grandeur de pensées ces sujets sont approfondis! Comme il arrive à tire d'aile sur le principe de l'unité typéale d'organisation! Et comme encore il disserte (toujours dans le même article) assez longuement sur l'idée et l'essence du mot *espèces*, pour le définir! Car, parti pour le formuler d'un sens primitif, celui que lui avait donné la *Genèse*, il en déclare les conditions circonscrites pour arriver enfin à l'idée de *fixité de l'espèce*. Ce ne fut d'abord qu'un jugement de premier âge, puisque vingt-cinq ans plus tard, dans sa magnifique composition, *Époques de la nature*, quand Buffon en est venu à l'apogée de son talent, il voit, comprend, et formule tout autrement cette importante question physiologique.

Doué de la plus grande portée d'esprit et de vues progressives comme écrivain et comme penseur, Buffon sait les faire valoir pour rendre le matériel de l'établissement digne de sa destination; savoir, celle d'un temple de la nature.

Son grand nom en impose aux ministres qui obtempèrent à toutes ses demandes, en impose même à la classe la plus

récalcitrante de la société, aux moines de Saint-Victor, propriétaires d'un terrain immense entre le Jardin et la rivière; terrain nécessaire et convoité pour l'agrandissement de l'établissement qu'il administre. Ces moines formaient des gens de main-morte; et, chose inouïe avant la révolution, ils consentent l'échange et la cession de leurs propriétés, déclarant n'avoir rien à refuser *à un* Buffon.

La puissance de ce nom impose aux grands rois de son temps, à la *grande Catherine*, à Frédéric-le-Grand, lesquels se sont épuisés en avances et sont descendus avec lui aux manières de l'amitié pour l'attirer dans leurs états. Il n'y eut pas jusqu'à Louis XV, qui voulut bien, à l'égard de son sujet, consentir à un *acte bienveillant et déclaré* accompli de propre mouvement *.

Mais, où la puissance du nom de Buffon éclate grandiosement, c'est par toute la terre, dans les lieux les plus distans comme les plus solitaires, où ses écrits ont fini par pénétrer. Ils ont eu, et continuent d'avoir pour résultat de populariser partout la science de l'histoire naturelle; en sorte que c'est à la voix de Buffon, et c'est constamment docile à ses inspirations, que l'on nous adresse pour le Museum d'histoire naturelle, à nous sa bien minime monnaie comme lui succédant au titre d'administrateur, c'est toujours pour lui faire honneur que de toutes parts des hommes émerveillés d'autant de gloire départie à l'humanité, nous adressent leurs dons volontaires.

Ainsi le Muséum d'histoire naturelle, sous Buffon, et par Buffon, a crû et prospéré sous l'action de ces deux causes simultanées; d'une part, par le concours d'esprits plus éclairés et flattés de leur plus d'instruction, accordant leurs vives sympathies à l'amélioration du matériel; et d'autre part, cette amélioration obtenue, ayant amené la transformation d'une modeste et ancienne fondation à l'état d'un monument scientifique, d'un vaste système d'agrandissement, pour qu'il se trouvât fournir aux exigences de son utilité littéraire et philosophique qui en étaient la conséquence.

Que ne puis-je placer ici, sous les yeux du lecteur, un plan figuratif des divers accroissemens de l'établissement; et choses, destination et usages, tout paraîtrait avoir été subitement frappé de l'esprit de progrès. De simplement médicinal que fut d'abord le Jardin du Roi par sa tendance primordiale, il passa aux fortes et philosophiques conceptions des rapports naturels. Après les cent ans d'une vie débile que la botanique pharmaceutique remplissait presque exclusivement, ce fut, dans l'intervalle de 1739 à 1788, une renaissance à étonner par ses développemens aussi considérables que rapides. Les idées par leur grandeur et leur éclat s'y conformèrent; il y eut là événemens de féerie intellectuelle. J'ai donné trois plans comparatifs de cette marche consécutive des efforts d'alors et du siècle dernier, dans les *Etudes d'un naturaliste.*

A peine, durant le dix-septième siècle, avait-on satisfait aux premiers besoins de la botanique comme localités; le principal édifice de l'établissement n'était encore que cette ancienne maison de plaisance d'un greffier au parlement de Paris, qui l'avait possédée : peu d'accroissemens et de chaumens. L'intendant en occupait les grands appartemens, et l'on en avait seulement réservé les ailes afin d'y pratiquer des galeries qui devinrent un lieu de dépôt pour des produits pharmaceutiques (*le droguier*). Mais ce nom et sa destination changèrent bientôt. A la voix de Buffon, arrivèrent de véritables échantillons d'histoire naturelle, nombreux, de tout rang, et aussi rares que variés. Ainsi commença et s'accrut le Cabinet d'histoire naturelle, que les travaux de notre second fondateur rendirent depuis si célèbre.

Les envois se multiplièrent de telle sorte, que Buffon dut successivement livrer les principales parties de son logement, l'emplacement de sa bibliothèque, et puis définitivement son logement en totalité. L'intendant, qui ne reculait devant aucun sacrifice, se plaça à loyer dans le voisinage, où il demeura jusqu'à l'acquisition d'une maison enclavée, qui lui fut affectée.

On m'a raconté à ce sujet l'anecdote suivante : on y voit Buffon aux prises avec les faits sociaux de son temps, s'y montrant d'abord digne et bienveillant, puis sévère et ferme, et décidément poussé à bout, s'abandonnant enfin aux saillies de son esprit. Des arrangemens durent être pris pour la remise des lieux. Buffon offrit de lui-même de grandes facilités, faisant des concessions en délais et en indemnités pécuniaires au-delà de celles demandées; mais sous la condition expresse qu'au jour dit, car il reviendrait pour cela de la campagne, il serait irrévocablement mis en possession. On promit sans tenir cette parole; mais lui, revenu comme il l'avait annoncé, fit, pour premier avis de son retour, travailler, dès le grand matin, à enlever la toiture de la maison. La pluie était battante : la remise des lieux fut faite le soir même.

Buffon et Daubenton ne s'associèrent que pour la rédaction des quinze premiers volumes de l'*Histoire naturelle, générale et particulière.* Une édition imprimée sans la partie anatomique de Daubenton, que l'avidité du libraire fit paraître, blessa vivement celui-ci : la collaboration cessa. C'est alors que l'on comprit combien il était regrettable que Daubenton n'eût point, comme de 1749 à 1767, continué son étude des détails, ses investigations anatomiques et ses facultés propres d'un jugement sûr et perspicace.

Car, ainsi que nous l'avons plus haut remarqué, Buffon n'avait ni les formes de l'esprit, ni l'organe de la vue pour suffire, par lui-même, à des travaux d'analyses. Son génie synthétique ne le rendait capable que de ces théories générales, que la malveillance de la critique nommait ses hypothèses favorites. Il s'en tenait en effet aux morceaux d'éclat, aux vues d'ensemble, à la peinture des mœurs des animaux, et à ses conceptions hardies touchant les grands phénomènes de la nature. Il se trouvait ainsi rendre, et comme répéter le faire et la manière des anciens, qui, long-temps privés d'étudier la structure organique des êtres, y suppléaient de leur mieux, parce qu'ils prenaient pour un équivalent leur appréciation des organes producteurs au moyen d'une étude plus approfondie des actes produits. Et en effet, les modernes n'ont jamais porté aussi loin, à cet égard, la sagacité et la finesse dans l'observation des mœurs. Buffon ne voyait pas les détails comme myope, et il ne pouvait d'ailleurs beaucoup s'y assujétir, comme adonné de préférence aux spéculations synthétiques : décrivant moins, ce qui lui était inutile avec un collaborateur comme Daubenton, et s'en tenant, pour son compte, à une critique littéraire et sévère des faits, c'était aussi y suppléer de même par un autre genre d'études, qui n'existe porté à un aussi haut degré de perfection, que dans l'histoire des quadrupèdes.

Sans guide, sans le même secours plus tard, quand il pensa à publier son ornithologie, mais en ayant sans doute moins besoin, car il avait eu le temps de se faire une méthode naturelle pour lui même, il donna l'histoire des oiseaux. Non pas qu'il ne pût seul y suffire, il se fit d'abord remplacer par Gueneau de Montbeillard, et puis par un chanoine de la Sainte-Chapelle, l'abbé Bexon. Le premier s'attacha, et réussit le plus souvent à imiter le style de Buffon; et le second fut franchement et simplement descripteur dans la partie qui lui était échue.

L'ouvrage qui coûta le plus d'efforts à Buffon, est son *Histoire des minéraux*. Il n'en existait point d'antérieure qui pût l'aider sous le point de vue de ses hypothèses ou de ses faits

* Ce fut de croire ennoblir socialement notre illustre naturaliste, en convertissant le manoir et la propriété du fils de Leclerc, conseiller du Parlement de Dijon, en un Comté, d'élever aux honneurs d'un pareil titre la terre de Buffon près Montbard. Ces rôles ont changé depuis : c'est présentement la gloire du grand naturaliste, alors possesseur de ce domaine qui fournit à l'illustration du village et du chef-lieu de l'habitation de Buffon.

nécessaires. Cet ouvrage est aujourd'hui moins goûté que ses autres écrits.

Comme naturaliste, il a été jugé bien différemment par ses contemporains; le public, qui ne s'intéresse ordinairement qu'aux choses d'ensemble et qu'il peut plus ou moins comprendre, fut très favorable à Buffon, qui déjà l'enivrait par la magie de son style, et qui, d'un autre côté, lui apportait des pensées prises de haut, et tout du moins un système quelconque sur la nature. Car, jusque là, le public n'avait pu se considérer au milieu des choses que comme le jouet d'événemens confus, mystérieux, et, pour lui, décidément impénétrables. Son bon sens le portait à jouir, avec de vifs sentimens de gratitude et d'admiration, de ce dont il se croyait redevable à Buffon, qui, né au sein de l'aisance et des faveurs de la fortune, s'était voué à son service par d'assidues et pénibles études, par une assidue contemplation de la nature; toujours disposé qu'il était à la voir de face et à l'affronter courageusement. Aussi y eut-il quelque temps vogue et mode pour admettre de confiance toutes les créations de Buffon. Les femmes surtout, dans ce mouvement de savoir et d'admiration, se distinguèrent par la vivacité et l'exaltation de leurs sentimens.

Mais il restait la classe des connaisseurs ou soi-disant tels à satisfaire; c'était celle des hommes occupés du dénombrement et de l'enregistrement des productions de la terre, se posant les naturalistes de l'époque, ou du moins usurpant ce titre, parce qu'ils s'en tenaient à des habitudes de premier âge; exclusivement voués qu'ils étaient au service des classifications et descriptions des choses et des êtres existans. Prenant, l'un après l'autre, chaque corps pour en donner le nom et le signalement, n'imaginant point qu'il y eût une autre manière de faire de l'histoire naturelle, et ne pouvant rien comprendre aux allures du génie courant sur les racines des choses, ils se portèrent les détracteurs de Buffon. C'était à eux, les naturalistes d'alors, à venir contrôler et réduire à de justes proportions des élans, où, placés à leur point de vue sans étendue, ils n'apercevaient que rêveries ambitieuses.

S'il y avait alors Buffon si haut placé et les naturalistes ses détracteurs aussi ignorans, n'y voyons que des événemens dans leur cours naturel. La postérité adoptera peut-être sur cela une opinion nettement formulée, la clairvoyante explication de l'un des naturalistes, ami et coopérateur de ce grand homme dans la rédaction de l'histoire naturelle des oiseaux. Buffon n'imprimait rien qu'il n'eût consulté Gueneau de Montbeillard, qu'il ne se fût confié à la critique éclairée et bienveillante de cet ami. Quand M. de Montbeillard lui fit remettre son manuscrit des *Epoques de la nature*, il mit dans son billet de renvoi que l'oubli d'une dernière et huitième époque était le seul sujet de ses remarques. Buffon, vivement contrarié, ouvre le paquet avec colère, s'exprimant ainsi : *Voilà ces officieux critiques; c'est toujours trop tard qu'ils font leurs observations. Il n'y a là ni ordre, ni exactitude : ce n'est pas de l'amitié.* Reproche dont il regretta l'amertume, quand il lut, vers la fin de la septième époque, ces vers :

> O jour heureux, qui vis naître Buffon,
> Tu seras à jamais chez la race future
> Pour les amis du vrai, du beau, de la raison,
> Une époque de la nature.

Oui, une époque dans ce sens que cet illustre ornithologiste croyait assister au lever d'une étoile venant éclairer les hommes et leur révéler la sublime ordonnance de l'univers; ce qu'il ne faut toutefois entendre que d'une partie de ce merveilleux ensemble, et de celle comprenant de hautes considérations sur l'origine et la composition de la terre.

Car il n'arriva pas à Buffon le même bonheur qu'à Newton, celui d'être venu fonder ses systèmes sur une théorie aussi générale et certaine que l'est la loi d'attraction; Buffon s'en flattait abusivement, selon moi. Et, en effet, il trouvait à l'impératrice de toutes les Russies plus d'esprit et de savoir sur la nature qu'aux plus fameuses académies de son temps; cette souveraine lui écrivait et le félicitait en ces termes :

« Newton avait fait un pas, vous avez fait le second; car » si Newton eut le bonheur de découvrir la loi d'*attraction*, » on vous doit la démonstration de celle de l'*impulsion*, se- » conde conception de l'esprit humain, qui à l'aide de la » précédente explique la nature. »

Une telle explication cependant ne pouvait être attribuée qu'à la connaissance intime des matériaux de l'univers, et déduite seulement du savoir précis de l'essence et du jeu des molécules principes. Il est bien vrai que Newton avait fait ce grand et premier pas, mais c'était uniquement au profit des sciences astronomiques. Le second pas encore à faire, suivant moi du moins, serait fait, si l'on venait à comprendre l'*attraction* comme il est inévitable qu'elle soit un jour appréciée par l'humanité, je veux dire, livrée à un plus haut savoir par un second effort de conception, et étudiée dans l'état de progrès ou de second âge. Et si ce n'était point agir ici avec trop de témérité, j'ajouterais que j'ai pressenti cet avenir d'après de puissans motifs : je me trouve l'avoir déclaré dans un article de mes *Etudes*, la loi universelle; article * où j'ai entrevu, discuté même l'essence d'un premier principe des choses, appelé par moi un fait d'*attraction de soi pour soi*.

Que ceci devienne l'enseignement de l'avenir, la position de Buffon n'en doit apparaître que plus extraordinaire; car toute sa vie de savant se résume dans les vastes et puissantes conceptions d'un génie qui ne se comprend pas assez lui-même, et que des impulsions indéfinies dirigent. Dès qu'il est nommé chef de notre Muséum d'histoire naturelle, il aspire au savoir de ce qui s'y doit réunir, non par des études qui lui sont matériellement impossibles, mais en arrivant à ces connaissances par la force et le discernement de la théorie des *faits nécessaires*.

Qu'on lise son article du *Sarigue*, ou *Opossum*, tome X, page 279, animal à bourse existant dans la Guyane et les états adjacens du voisinage. Buffon a dans l'esprit une règle sur les climats des espèces, qu'il étend même à des familles entières. Le sarigue lui paraît uniquement originaire des contrées méridionales du Nouveau-Monde; cet animal et ses analogues ne sauraient exister dans aucun autre pays de la terre. Pourquoi? Il n'en donne d'autres raisons que son sentiment théorique. Tous les vrais analogues du sarigue sont appelés du nom générique *didelphis* par Linnæus; il s'exprime de cette manière aussi à l'égard des mammifères sans dents, et que Linnæus réunit de même génériquement sous le nom de *myrmecophaga*. Cependant on lui apprend de toutes parts qu'il existe au Cap des mangeurs de fourmis; toute l'Asie et la Nouvelle-Hollande sont remplies pareillement d'animaux à bourse. Buffon, au lieu d'établir ses dénégations sur la réalité de similitude des êtres qu'on lui oppose, attaque la justesse d'esprit de ses opposans, et va jusqu'à nier l'existence de plusieurs d'entre eux, qui ont fait de grands ouvrages. Le plus acharné contre Buffon est un conservateur des cabinets de Leyde, Vosmaër, qui prend vivement à cœur de détruire la loi de la distribution géographique de ces animaux, tous des climats chauds d'un continent à l'exclusion de l'autre. Ces attaques sont vivement réitérées, et elles rencontrent un si grand nombre d'auxiliaires qui sont entraînés dans la même opinion, que Buffon, qui craint le bruit et souffre d'aussi ardentes altercations, finit dans le volume posthume de ses supplémens par abandonner le principe de sa loi. Cependant quand toutes les preuves à l'appui sont mal déduites, et que beaucoup sont erronées, ce principe reste vrai, et il sera un vrai monument déposant de la sagacité de notre profond philosophe.

* *Études progressives d'un naturaliste*, in-4°, janvier 1835.

Une question où il me paraît que Buffon avait mieux préparé les esprits que son illustre et grand successeur pour les solutions les plus transcendantes de notre âge, est celle ci : Si les séries animales et végétales descendent par voie continue de génération d'espèces respectivement conformes des âges antédiluviens. Serait-il vrai que la transmutation de leurs formes tient à des changemens survenus dans les milieux ambians, ceux de l'atmosphère? Nous ne voudrions pas nous porter juges sur des dissentimens à cet égard, entre d'aussi grands naturalistes qu'un Cuvier et qu'un Buffon. Mais je discute : or, dans ce cas d'un immense intérêt philosophique, l'immuable caractère de la vérité oblige le logicien.

Et, en effet, personne n'ignore que la question de la mutabilité possible des espèces fut décidée en sens contraire par *Buffon* dans les *Epoques de la nature*, et par *Cuvier* dans son éloquent discours commençant ses *Recherches sur les ossemens fossiles*.

« Bien que la nature, avait dit *Buffon* en 1778, se montre » toujours constamment la même, elle *roule* néanmoins dans » un *mouvement continuel* de variations successives, d'altéra» tions *sensibles; elle se prête à des combinaisons nouvelles*, » à *des mutations de matière et de formes*; se trouvant dif» *férente* aujourd'hui de ce qu'elle était au commence» ment, et de ce qu'elle est devenue dans la succession des » temps. »

Bien au contraire, Cuvier développa en 1801 une suite de propositions, dont l'objet fut de montrer que « la nature a pris soin d'empêcher l'altération des espèces, de maintenir fixes les formes dans les corps organisés, de telle manière que les races actuelles ne puissent être des modifications des races anciennes que l'on trouve parmi les fossiles. »

Les qualités éminentes de l'esprit de Cuvier, la lucidité admirable de ses rédactions, et ses précédens comme naturaliste classificateur, l'avaient enchaîné dans les formes aristotéliques. Il n'eut foi qu'à ce qu'il avait observé lui-même; il ne prenait confiance qu'au rapport des choses, celles-ci étant posées et consultées par lui à courtes distances pour leur manifestation d'affinité, parce que de tels rapports sont d'une deduction plus facile et plus sûrement avérés. Enfin il crut à un monde ambiant unique et à tout jamais inaltérable, et conséquemment aux formes invariables de ce qui avait été une fois produit; de là ses idees sur la fixité des espèces. Et alors, s'il fut d'autres animaux au commencement des choses, Cuvier se dispensa de lier leur création antediluvienne à la création actuelle; il ne s'est identifié avec les temps passés qu'en raison des existences matérielles qu'ils ont léguées au temps actuel, n'en ayant ainsi accepté que les seuls débris qu'il avait pu voir et palper.

Buffon, qui avait précédé Cuvier, se trouve l'avoir complété pour tout ce qui nous reste à savoir au sujet des révolutions du globe, pour tout ce que nous imposent de recherches leurs relations génésiaques à l'égard des êtres organisés actuels. Son génie poétique, perspicace, platonique, s'en va en quelque sorte prendre place à la droite du Très-Haut. Ce grand écrivain, dans sa hardiesse philosophique, puisa sa vue des mondes dans les rapports des choses, qu'il parvint à apercevoir d'ensemble, parce qu'il avait su les considérer d'une grande hauteur. Le passé, le présent, l'avenir même, sont révélés à qui saisit l'enchaînement nécessaire des faits. Voilà comment Buffon n'admet qu'une seule création, qui a eu ses phases d'existence, qui s'est traînée long-temps dans la débilité d'un premier âge, dont les progrès furent un jour marqués par l'apparition du genre humain, et dont les forces s'accrurent et s'accroîtront de mieux en mieux, au moyen de l'empire que l'homme s'en vint prendre et qu'il continuera de plus en plus à prendre à la surface de la terre.

S'élever au-dessus de cette fourmilière d'hommes qui s'individualisent et s'absorbent dans les sens de la vie matérielle; aborder de front toutes les données de l'univers dans le passé, dans le présent et dans l'avenir; enfin, penser à comprendre les rapports des choses, à les traduire et à les expliquer : c'est entrer dans le sein de Dieu, c'est s'y complaire avec appétence des brillans résultats de cette célèbre sentence : *Rerum cognoscere causas;* c'est, par ce haut exercice de la pensée, engager plus avant l'humanité dans les routes du savoir, dans les fins de notre infinie perfectibilité.

Tel fut notre Buffon, cet admirable et profond philosophe, dont les écrits aussi bien que les travaux administratifs dans le Jardin du roi ont fondé l'école zoologique française.

J'ai commencé cet article par rappeler les mots inscrits au bas de sa statue. Je le demande, après ce que je viens de redire de la grandeur de ce puissant génie, de ses facultés devinatrices, et de l'immense influence qu'il a visiblement exercée sur son siècle, n'est-ce point le cas d'appuyer de nouveau sur cet hommage de ses contemporains, et d'insister plus fortement sur ce salut d'admiration et de gratitude : Majestati naturæ par ingenium?

BUIS (*Buxus*). Les buis forment dans la famille des euphorbiacées un genre caractérisé de la manière suivante : les fleurs sont monoïques; dans les mâles le calice est à quatre divisions profondes, et quatre étamines saillantes s'insèrent sur un tubercule discoïde qui occupe le centre de la fleur; dans les femelles, le calice, composé de six écailles disposées sur deux rangs, renferme un pistil terminé supérieurement par trois styles dont chacun porte à sa surface interne un stigmate glanduleux; le fruit est une capsule à trois cornes et à trois loges contenant chacune deux graines. Toutes les espèces au nombre de sept, suivant Sprengel, et originaires des contrées chaudes ou tempérées de l'Asie, de l'Europe, et de l'Amérique, sont des arbres ou des arbustes à feuilles opposées et persistantes. Les espèces indigènes de l'Europe sont le buis ordinaire, *buxus sempervirens*, L., et le buis de Mahon, *buxus balearica*, Lamk.

Il est facile de reconnaître le buis commun à ses petites feuilles ovales-oblongues, coriaces, lisses, portées sur des pétioles que bordent des poils, à ses fleurs mâles et femelles entremêlées et agglomérées vers la partie supérieure des rameaux où elles s'épanouissent au commencement du printemps, enfin à ses anthères ovales. Il présente quelques variétés, une entre autres qui est à feuilles de myrte (*B. sempervirens myrtifolia*, Lamk.), et une seconde (*B. sempervirens suffruticosa*, Lamk.) qui, étant très basse, sert de bordure pour les plates bandes de nos jardins, et dont on empêche l'allongement en la taillant fréquemment. Le buis, dans les forêts de nos collines et de nos montagnes, s'élève à la hauteur de dix à quinze pieds, et il acquiert quelquefois un tronc très épais, car dans les environs de Genève il en existait un qui avait, dit-on, six pieds de circonférence. Il repand surtout quand il est en fleur une odeur forte et peu agreable. Son bois, qui est le plus dense, le plus homogène, et un des moins altérables de notre climat, est fort estimé pour la gravure, les ouvrages de tour, les tabatières, les instrumens de musique, etc.; les paysans de Saint-Claude, dans le Jura, le travaillent de toutes les façons. On emploie surtout le *broussin*, c'est-à-dire, la racine ou la souche, qui est plus agréablement marbrée, plus foncée que la tige, et qui se fendille plus difficilement, parce que ses fibres à la suite de recépages réitérés se croisent dans tous les sens. Au buis de l'Europe, dont la densité diffère peu de celle de l'eau, et lui est quelquefois inférieure, on préfère celui du Levant dont la pesanteur spécifique va jusqu'à 1,328. Comme le buis est très sujet à se déjeter, avant de le mettre en œuvre on le garde pendant quelques années dans un endroit obscur qui ne soit ni trop sec ni trop humide, ou du moins on le fait tremper un jour plein dans l'eau froide, puis quelques heures dans l'eau bouillante, puis sécher dans un milieu absorbant, puis reposer quelques semaines dans un lieu

abrité. Il est excellent pour le chauffage, et par la combustion il donne peut être les meilleures cendres pour la lessive. La tige et la racine du buis réduits en une poudre grossière dont on fait bouillir une once ou deux dans deux livres d'eau, jusqu'à réduction d'un tiers, jouissent d'une propriété sudorifique qui les fait employer dans le traitement de la syphilis constitutionnelle et du rhumatisme chronique. Les feuilles sont non seulement amères comme les autres parties du végétal, mais encore nauséabondes; leur décoction est légèrement laxative. On accuse les brasseurs de les substituer quelquefois au houblon dans la fabrication de la bière à laquelle elles communiquent une saveur peu agréable, et dont elles doivent altérer jusqu'à un certain point les propriétés. On a retiré de l'écorce un alcaloïde particulier qu'on a nommé *buxine*.

On multiplie le buis par division, ou au moyen de ses graines qu'on sème en automne, mais qui restent souvent dix-huit mois avant de lever. Il prend facilement toutes les formes, et contribue à l'ornement des massifs de jardins. On en a obtenu par la culture des sous-variétés à feuilles panachées.

Le buis de Mahon s'élève beaucoup plus que l'espèce précédente, du moins dans son pays natal; il a aussi des feuilles plus grandes et échancrées, ses fleurs sont moins serrées les unes contre les autres, et leurs anthères sont linéaires. C'est une plante d'ornement.

BULBE. Voyez Bourgeon.

BULLE. Dans l'usage ordinaire, on entend par ce mot les ordonnances des papes, leurs constitutions, les canons ou règles qui émanent d'eux, leurs décrets d'indulgence, leurs décrets d'excommunication, leurs condamnations doctrinales, leurs concessions de bénéfices, etc. Cependant la bulle n'est proprement que la forme de l'acte pontifical, et elle n'est en particulier qu'une des trois formes sous lesquelles les rescrits des papes sont ordinairement rédigés dans leur chancellerie.

Avant la *bulle*, il y a la *signature*; et la bulle pourrait être remplacée par un simple *bref*, suivant les cas. La bulle étend ce que la signature ne dit qu'en abrégé, comme l'extrait des anciens notaires était écrit plus au long que leur minute. Pour prendre un exemple, supposons qu'il s'agisse d'une provision à un bénéfice, ou d'une dispense: celui qui demande au pape ce bénéfice ou cette dispense lui adresse une supplique ou placet; le pape accorde sa grâce sur cette supplique; ensuite la chancellerie romaine dresse une minute des clauses sous lesquelles la grâce est accordée. Ces clauses sont des règles que les papes se sont imposées pour ne pas être trompés; elles sont analogues à la nature de la grâce demandée et obtenue; on les a rédigées en un style dont on ne s'écarte jamais. Cette minute est portée à la signature du pape, et prend de là le nom de *signature*: elle est destinée à rester à la chancellerie. Mais, pour faire connaître la grâce et la rendre plus authentique, on l'étend par une expédition en lettres plombées, qu'on appelle bulles. Ces bulles contiennent au long tout ce qui n'est qu'abrégé dans la signature ou minute.

La bulle est donc le rescrit papal dans sa forme complète; elle est à la fois une résolution et une missive. Aussi les auteurs canoniques, dans le temps où la puissance des pontifes romains jetait encore de l'éclat, se plaisaient-ils à faire valoir toutes les qualités nécessaires à une bulle, comme un professeur de littérature analyserait les conditions d'un genre de poésie. Rebuffe, un de ces savans, donne la formule d'une bulle, qu'il divise en sept parties: 1° la salutation; 2° la narration, partie tout-à-fait essentielle suivant lui: *Non valeret bulla, si nulla esset narratio, quæ est pars hujus substantialis;* 3° la concession du pape, ou le dispositif; 4° la commission exécutoriale; 5° les nonobstances; 6° les comminations; 7° la date. La salutation des bulles est la célèbre formule où le pape prend la qualité d'évêque, serviteur des serviteurs de Dieu: *Episcopus, servus servorum Dei*: ce que les ennemis du saint-siége ont traduit par « seul évêque, » roi des rois, seigneur des seigneurs. »

D'où vient le mot *bulle?* Son étymologie est contestée et assez incertaine. Il paraît cependant qu'il a la même origine que notre mot *boule*. Le terme même de *bulla* est très ancien. On sait que chez les Romains les enfans portaient au cou une petite boule concave d'or, d'argent, ou d'autres métaux, qu'on appelait *bulla*. Est-ce de là qu'est dérivée au moyen âge la dénomination de *bulla* pour désigner une espèce de boule employée comme sceau? Les uns le pensent, tandis que d'autres, voyant que l'usage de désigner ainsi un sceau se rencontre déjà à la cour des empereurs grecs, font dériver ce terme du mot grec βουλὴ, résolution. D'autres enfin ont pensé au celte *buil* ou *bul*, une bulle ou bouteille qui se forme dans l'eau. Quoi qu'il en soit, on entendait au moyen âge par bulle la boule ou le sceau d'or, d'argent, de cire, ou de plomb, *bulla*, attaché à une charte quelconque. Dans la basse latinité, on disait *bullare* pour sceller. Le plomb pendant aux rescrits expédiés en cour romaine porte d'un côté les têtes de saint Pierre à droite, et de saint Paul à gauche. On lit au revers le nom du pape régnant, et l'an de son pontificat.

Il est certain, je le répète, que cette dénomination est antérieure à la papauté, et que c'était le nom déjà employé dans le Bas-Empire, où les grandes résolutions étaient scellées d'un sceau d'or et s'appelaient *bulles d'or*, comme depuis on nomma le fameux édit de l'empereur Charles IV, en 1356, pour régler l'élection des empereurs et la constitution de l'empire. Polydore Virgile dit que ce fut le pape Etienne III qui le premier apposa un sceau de plomb à ses ordonnances, au lieu d'un sceau d'or; mais d'autres auteurs parlent de bulles scellées en plomb de papes beaucoup plus anciens. Rebuffe dit que les papes ont mis du plomb à leurs bulles, au lieu d'autre métal plus précieux, comme en usaient les princes séculiers, pour n'induire personne à la tentation du vol.

Le *bref* est une forme amoindrie de la bulle. Il est ainsi appelé à cause de sa brièveté, et ne contient ni préface, ni préambule; on y voit seulement en tête le nom du pape avec cette formule de salutation: *Dilecto filio salutem et apostolicam benedictionem*. Ensuite vient simplement ce que le pape accorde ou ordonne. Les brefs sont scellés en cire, et non en plomb comme les bulles.

Les auteurs canoniques se montrent assez embarrassés de déterminer précisément les cas pour lesquels on expédie de Rome des brefs plutôt que des bulles. Il paraît que d'abord on ne se servait des brefs que dans les affaires judiciaires. Le pape Alexandre VI fut celui de tous les papes qui étendit le plus loin la matière et l'usage des brefs.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails sur un sujet aujourd'hui aussi négligé qu'il était en vogue autrefois. Faire connaître les principales bulles, ce serait faire en partie l'histoire de la papauté, qui aura son article spécial dans ce Dictionnaire. Nous ne parlerons donc ni de la bulle *Unigenitus*, célèbre par un demi-siècle de controverses religieuses sur des points fort peu définis, et qui acheva en France le discrédit de la papauté; ni de la célèbre bulle *Auscusta, fili*, de Boniface VIII, que Philippe-le-Bel fit brûler à Paris; ni de la fameuse décrétale *Unam sanctam*, où ce même Boniface exposait si fièrement la doctrine de l'Eglise sur la dépendance des rois; ni de ces bulles d'indulgence, qui, sous un prétexte ou sous une autre, à l'occasion d'une croisade ou pour élever le dôme de Saint-Pierre, étaient affermées à des moines, et qui produisirent à la papauté encore plus de scandale et de honte que d'argent. Mais, parmi toutes ces ordonnances, il y en a une d'un caractère particulier: c'est la bulle *in cœna Domini*. On appelait ainsi une bulle qu'un cardinal-diacre lisait publiquement à Rome chaque année, le jour de la cène, ou le jeudi-saint, en présence du pape, accompagné des au-

tres cardinaux et des évêques. Après cette lecture, le pontife jetait un flambeau allumé dans la place publique, pour marque d'anathème. Plusieurs papes, tels que Pie V en 1567, Paul V en 1610, Urbain VIII en 1627, ont, en fulminant cette bulle, fait au texte primitif des additions successives; de sorte que les *Bullaires* renferment différentes amplifications de cette pièce qui a tant occupé l'Europe. Mais la plus ancienne édition qu'on en connaisse est de 1536. Paul III, sans en marquer l'origine de cette cérémonie, y dit que c'est une ancienne coutume des souverains pontifes de publier cette excommunication le jeudi-saint, pour conserver la pureté de la religion chrétienne, et pour entretenir l'union des fidèles. On conserve, en effet, au Vatican un exemplaire d'une bulle de Grégoire XI, qui est à peu près semblable à celle de Paul III et de ses successeurs. La bulle *In cœna Domini* remonterait donc au quatorzième siècle. Il n'y a pas d'apparence qu'elle soit plus ancienne. Quoi qu'il en soit, toute la force de cette bulle consiste dans une vingtaine de cas réservés au saint-siége, en sorte que nul prêtre, évêque, ou archevêque, n'en puisse absoudre les coupables, si ce n'est à l'article de la mort. Mais ces cas réservés concernent toute offense contre les droits du pape et ceux du saint-siége, contre l'indépendance des juridictions ecclésiastiques, contre l'indépendance absolue des propriétés du clergé, etc.; si bien que le résultat de cette bulle était d'établir partout l'empire spirituel et temporel de Rome, par la crainte d'une excommunication qui ne pouvait être levée qu'à Rome : admirable cercle vicieux, où les rois et leurs officiers, les légistes et les parlemens, ne voulurent pas se laisser prendre. Le rejet de la bulle *In cœna Domini* devint un des articles les plus importans de ce qu'on nomma les libertés de l'Eglise gallicane. Dès 1580, les parlemens luttaient et sévissaient contre le clergé à cause de cette bulle. Les papes avaient ordonné que cette loi fondamentale serait publiée, au moins une fois l'an, dans tous les évêchés du monde. Après que la France eut résisté, l'Espagne, le Portugal, le royaume de Naples, osèrent aussi, vers le milieu du dix-huitième siècle, résister à leur tour. Enfin le pape Ganganelli, informé des résolutions de tous les princes catholiques, ne publia point cette fameuse bulle le jeudi-saint de l'an 1770. Ce fut un témoignage que tout effort pour soutenir la politique des papes était désormais inutile. Depuis Clément XIV on n'a pas repris à Rome la coutume de fulminer cette bulle d'omnipotence. Il a fallu, bon gré mal gré, suivre la leçon du pape philosophe du dix-huitième siècle : seulement, à l'exemple de Ganganelli, ses successeurs font des réserves qu'ils déposent dans les archives du Vatican.

BUPRESTE. D'après le témoignage de Pline, les anciens désignaient sous ce nom, qui signifie littéralement *Enfle-bœuf*, des insectes qui faisaient gonfler le corps des bœufs et leur donnaient la mort lorsqu'il leur arrivait d'en avaler quelques uns en paissant. Linné s'empara de ce nom et l'appliqua aux insectes qui sont l'objet de cet article, quoiqu'ils ne possèdent aucune qualité malfaisante. Geoffroy, présumant, peut-être avec raison, que les carabiques (voyez ce mot), qui sécrètent une liqueur très caustique et qui sont très communs dans nos climats, étaient les insectes que les anciens appelaient ainsi, transporta à cette famille le nom de bupreste; mais ce changement à la nomenclature linneene n'a pas été adopté, et tous les entomologistes suivent aujourd'hui cette dernière sous ce rapport.

Les buprestes sont des insectes coléoptères, ayant cinq articles aux tarses et faisant partie de la famille des sternoxes dans la méthode de Latreille. C'est un des genres les mieux caractérisés et les plus faciles à reconnaître de l'ordre tout entier.

On connaît aujourd'hui plus de six cents espèces de ce genre qui se trouve dans toutes les régions du globe; toutes, à très peu d'exceptions près, se font remarquer par des couleurs métalliques, qui souvent le disputent pour l'éclat aux métaux polis et aux pierres précieuses les plus brillantes. On peut dire que ces insectes sont un des plus beaux ornemens de la création dans les pays où ils abondent, comme dans les régions intertropicales des deux continens, et surtout l'Afrique et les Indes-Orientales. Geoffroy, frappé de la beauté des espèces de nos pays, quoiqu'elles soient loin d'égaler celles dont nous venons de parler, leur avait imposé le nom générique de *richards*. Les buprestes volent assez bien, surtout quand l'air est sec et chaud; mais ils marchent lentement. On les trouve sur les feuilles, les troncs d'arbres, dans les bois, les chantiers, et quelquefois sur les fleurs. Aussitôt qu'on les approche, ils se laissent tomber, ce qui les rend assez difficiles à prendre. Nous possédons environ vingt-cinq espèces de ce genre dans les environs de Paris, la plupart de petite taille. La suivante, que nous avons fait figurer et qui se trouve communément à Cayenne et au Brésil, est au contraire une des plus grandes.

B. géant, Linné. — Il est long d'environ deux pouces, d'un rouge cuivreux assez brillant, avec deux grandes taches arrondies couleur d'acier bruni sur le corselet, et les élytres couvertes de points enfoncés, de lignes élevées et de rides; elles ont en outre une bordure latérale d'un vert bronzé plus ou moins clair.

BURKE. Edmond Burke, écrivain distingué et célèbre orateur, fut un de ces héros de la tribune, dont la parole fit, dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, les destinées de l'Angleterre. Sa véritable importance historique est dans l'œuvre politique à laquelle il s'employa.

La révolution de 1688, en détrônant le droit divin, avait fondé le règne de cette aristocratie des hauts barons, jadis les pères de la constitution, et encore à cette époque les patrons naturels du peuple anglais. Le gouvernement des whigs par l'intermédiaire légal de la chambre des communes, dont l'élection était dans leurs mains, telle fut dès lors, en fait, la constitution anglaise. Occupée sans cesse à la défendre contre l'effort du parti tory pour refaire le pouvoir absolu, et débordée bientôt d'un autre côté par la démocratie, de puritaine devenue radicale, cette aristocratie se scinda elle-même en deux élémens divergens. Il y eut les whigs progressifs représentés par Fox, grand seigneur, tandis que Burke, fils d'avocat et compatriote des parias d'Irlande, fut l'inébranlable champion des whigs immobilisateurs. Contraste singulier et cependant assez commun; comme si les hommes nés hors de l'aristocratie étaient mieux placés pour imaginer en elle des mérites merveilleux et des puissances mystérieuses.

Le principe rationnel de la politique du vieux parti whig se formule en Burke, et n'est autre que celui de toute politique qui tend à l'immuabilité. C'est d'abord l'hostilité contre le mouvement philosophique du dix-huitième siècle et ses conséquences sociales. Son début littéraire avait été une tentative pour livrer au ridicule les idées de Bolingbroke, en déduisant de ces idées, et sous les formes de style de cet écrivain, la condamnation absolue de toutes les institutions civiles; apologie ironique qui fut généralement prise au sérieux, tant la tendance d'un siècle est irrésistible, et sait tourner à son profit même ce qu'on fait contre elle! Mais ce qui surtout caractérise Burke, c'est l'horreur de l'idéalisme politique; c'est une guerre acharnée à cette doctrine des droits naturels de l'homme et du citoyen, qui, au nom des destinées promises à l'humanité, demandait compte de celles qu'on lui avait faites. Burke n'y voit que le *digeste de l'anarchie*. Les droits des Anglais eux-mêmes, ce n'est pas en leur qualité d'hommes et de citoyens, mais en celle de francs-tenanciers, qu'il les leur reconnaît; c'est comme priviléges reçus de l'héritage et de la naissance (*birth-rights*), au même titre que le pouvoir des rois et des lords. Il nie la souveraineté du peuple, et si la révolution de 1688 est légi-

time à ses yeux, c'est qu'elle fut un accord intervenu entre des masses organisées sous le patronage des grands seigneurs. Les assemblées nationales ne peuvent, selon lui, avoir pour objet de représenter les populations, mais seulement la propriété; les députés des villes et bourgs sont là pour les capitaux, ceux des comtés pour les terres : voilà tout le gouvernement représentatif. C'est consacrer au profit des faits actuels d'inégalité sociale un droit acquis et une prescription contre le progrès.

Dans ce système, le *nec plus ultrà* de la civilisation, l'idéal du régime représentatif était l'organisation de la société anglaise sous la tutelle des grandes existences aristocratiques; la politique devait donc consister à les maintenir dans leur prépondérance, en conservant les gothiques traditions dont elles tiraient leur autorité, et les vieilles formes qui concentraient entre leurs mains le pouvoir en dernier ressort. Les élans les plus passionnés de l'opposition de Burke n'eurent jamais un autre but. Dans un véritable manifeste du parti whig, lancé par lui contre le ministère tory de lord North, il dénonce la prétention de la cour de gouverner par le favoritisme, en excluant le peuple de toute intervention dans les affaires publiques, et attribue à la chambre des communes l'autorité prépondérante dans l'état. Mais que demande, pour remède à ces maux, ce rude censeur de la monarchie? Que le pouvoir soit confié aux sommités du rang et de la propriété, qui réunissent à l'importance sociale la faveur populaire, c'est-à-dire à l'aristocratie whig. Dans les débats ouverts pour la nomination du régent lors de la démence de George III, on voit Burke censuré pour manque de respect aux personnes royales. Eh bien, pourquoi cette violence en apparence si révolutionnaire? C'est pour faire prévaloir, dans l'attribution de la régence, le système de l'hérédité sur celui de la délégation par la chambre des communes : en effet, le prince auquel le droit héréditaire la faisait échoir, était avec les whigs. Ainsi encore, par le fameux bill de l'Inde, il s'agissait bien d'enlever à la couronne la nomination d'un certain nombre d'officiers, mais pour la transporter aux whigs qui dominaient dans le parlement. Dans ces deux questions de la régence et du bill sur l'Inde, Burke et Fox faisaient cause commune; le parti était encore un. Mais déjà les idées progressives se faisaient jour. Une proposition de réforme parlementaire s'était produite (1782) par la voix de Pitt. Burke l'avait combattue, comme il la combattit et l'anathématisa toute sa vie; car c'était la ruine du grand fait social auquel il voulait amarrer à jamais le pays. Ainsi débordé, il commençait à tourner ses regards et ses penchans vers le torysme, et ce fut lui qui conçut le projet du ministère dit de coalition, où Fox donnait la main à lord North. Cet accouplement ne put subsister.

Enfin vint la grande et décisive épreuve. La révolution française était un événement européen sur lequel il fallait prendre parti. Fox l'accueillit avec une vive sympathie; Burke la réprouva avec indignation. Un débat solennel ne tarda pas à s'élever entre ces puissans orateurs. L'intime amitié qui les avait unis depuis qu'ils s'étaient connus, amitié resserrée par une longue confraternité d'armes dans les luttes politiques, ne put amortir l'âpre choc des principes ennemis qu'ils portaient en eux. Au milieu d'une éloquente et irritante discussion, Fox ayant dit que sans doute ils n'en restaient pas moins amis : « Nous avons cessé de l'être, répliqua Burke; je sais ce que me coûte ma conduite; notre amitié n'est plus. » Puis, s'adressant aux chefs des deux partis opposés, Pitt et Fox, il exhorta ces grands hommes, soit qu'ils dussent fournir leur course, comme deux astres flamboyans, dans des orbites opposés, soit qu'ils marchassent ensemble comme des frères, à défendre la constitution anglaise contre toute innovation.

Or, cette rupture entre les deux illustres amis n'était pas moins que le divorce des deux élémens du parti whig. Les progressifs passèrent au peuple et devinrent réformateurs; les immobilisateurs allèrent se fondre dans les torys, et former avec eux le parti conservateur. Dès lors, Burke n'eut plus qu'à se faire l'auxiliaire de Pitt, et à donner carrière, dans ses discours ou ses écrits, à cette horreur toujours croissante pour la révolution française, qui était devenue la passion dominante de son âme. Il prêcha contre elle une croisade générale; et, à une époque où le gouvernement anglais parut vouloir traiter avec le Directoire, le vieil athlète retrouva toute sa verve pour protester contre ce qu'il appelait *la paix régicide*. Les Anglais lui dûrent en grande partie ce vertige de fureur guerrière contre la France, qui eut pour les deux peuples des conséquences si funestes : lourde charge sur sa mémoire, si la sincérité de son erreur, si la facilité d'égarement d'une imagination passionnée et poétique, ne réclamaient l'indulgence de la postérité. Au milieu de l'amertume répandue sur ses dernières années par les succès d'une révolution abhorrée, et par la ruine de cette vieille politique whig qui s'éteignit avant son orateur, la perte d'un fils, son unique espérance, et déjà son remplaçant dans la chambre des communes, acheva de l'accabler. On dit que, toujours inflexible, quoique terrassé, il repoussa la main consolatrice que Fox était venu lui tendre par un retour de leur ancienne amitié, et mourut bientôt, le 8 juillet 1797, dans sa soixante-huitième année.

Son génie jeta un immense éclat au milieu de ses contemporains. Cependant cette absence d'idéalisme, caractère de sa politique, est aussi le caractère de ses écrits et de ses discours. Le traité sur l'origine de nos idées du sublime et du beau est pour l'esthétique ce que les écrits de Locke furent pour la psychologie et ceux de Hutcheson pour la morale. Cette anatomie métaphysique analyse minutieusement les sensations que produit le sublime, mais sans chercher à saisir en elle-même cette apparition instantanée, éblouissante, de l'infini. De même, son éloquence, enrichie des trésors de l'érudition et de la rhétorique, animée par la vive et pittoresque fécondité d'une imagination irlandaise, atteignait souvent au sublime d'images; mais elle était dénuée de cette inspiration nette et naturelle qu'on ne puise que dans les principes.

Par une bizarrerie toute britannique, ce défenseur obstiné du vieil édifice aristocratique et sacerdotal de l'Angleterre, novateur en faveur de ses compatriotes, les parias d'Irlande, travaillait à leur émancipation, réclamant pour eux la liberté du commerce et le droit électoral. Bon seigneur et philanthrope aristocrate, il avait, dans les jours de sa retraite à Beaconsfield, introduit parmi la population industrielle et agricole de ce pays la pratique de l'association, et fidèle, même dans sa bienfaisance, à ses sympathies politiques, la fondation d'une école gratuite pour les enfans des émigrés français fut aussi son ouvrage.

BURLAMAQUI (JEAN-JACQUES). Au sein du protestantisme, entre des penseurs comme Leibnitz et son disciple Wolf, qui font de la philosophie morale, et des publicistes tels que l'ardent Jurieu, livrés à la polémique politique, surgit une famille de savans jurisconsultes qui édifient la jurisprudence de la république humaine. C'est Grotius, d'abord, avec son grand sens, son talent créateur; puis Puffendorf, qui laboure consciencieusement le champ entier de la science, puis leur commentateur Barbeyrac, et enfin Burlamaqui. Tous sont de la religion réformée. Le Droit Romain, ce vieux Testament de la sociabilité antique, avec son réalisme fatal, est pour eux ce que la Bible fut pour les théologiens de la réforme. Ils viennent enter sur lui, mais en les tronquant selon le génie protestant, les idées de perfection morale et d'association universelle que l'esprit humain avait acquises dans sa période chrétienne.

Comme les trois autres, Burlamaqui, quoique vivant dans le dix-huitième siècle, semble un de ces hommes du dix-septième, simples, graves et entiers dans l'accomplissement

de leur œuvre; sa vie est parfaite de régularité et d'unité. Né à Genève en 1694, professeur de droit à vingt-six ans, après avoir complété ses connaissances par des voyages dans le cours desquels il connut Barbeyrac, il revint dans sa patrie se consacrer à l'enseignement du droit naturel. En 1740, il entra dans le conseil souverain, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1748. Amateur éclairé des arts, leur culture et l'appui qu'il leur donnait étaient le délassement de ses travaux. Homme de bien et de charité, on a dit de lui qu'il aurait été Fénelon, s'il en avait eu l'imagination belle et féconde.

Ses écrits ne sont que la reproduction de l'enseignement qui remplit toute sa carrière. On y trouve un traité *du Droit politique et des gens*, et un autre des *Principes du Droit naturel*. Sur le détail de cette dernière science, il n'a laissé qu'un résumé qui formait la base et le sommaire de son cours. Mais toutes les idées essentielles s'y trouvent présentées avec clarté, précision et enchaînement. Ces ouvrages contiennent l'exposition claire et méthodique, en langue vulgaire, des doctrines déjà professées par les trois prédécesseurs de Burlamaqui, mais refondues et ramenées à la concordance. La même croyance dont ils s'étaient nourris l'inspirait lui-même. Né et vivant au foyer du calvinisme, au milieu d'une civilisation qui en procède tout entière, il tenait d'ailleurs l'existence d'une famille de ces réformés italiens, bannis de Lucques à la fin du seizième siècle, et chez lesquels on sait que la réforme s'était produite avec son caractère le plus prononcé. Les préoccupations de secte, l'esprit de réaction contre les Papes et l'Église catholique dominent évidemment sa pensée. A ces divers titres, il peut être considéré comme l'organe et ses livres comme l'expression exacte de la doctrine protestante sur le droit naturel. Sans entrer dans une discussion qui se rapporte plus spécialement à l'article même du DROIT, nous devons signaler les points caractéristiques de cette doctrine.

Le protestantisme nie le principe, que la volonté générale, comme formant l'expression la plus complète de la nature humaine, est l'arbitre du juste et de l'injuste; et mesurant le droit sur la nature individuelle, il en fait juge chaque individu, ce qui est l'anéantir.

Il ne peut comparer ensemble, ni concilier les devoirs envers soi-même et ceux envers le prochain, n'y voyant pas les applications diverses d'un devoir identique envers l'humanité.

Il efface ainsi la distinction entre le droit et la simple morale, entre les devoirs rigoureux de la justice et ceux de la bénéficence, distinction qui consiste en ce que les uns sont prescrits absolument par la volonté générale, tandis que l'appréciation des cas où les autres doivent être pratiqués est laissée à la conscience individuelle. Il faudrait, dès-lors, en bonne logique, déclarer la bénéficence obligatoire sans exception ou la justice facultative, ce qui serait également la ruine de l'espèce humaine.

Dans ce système le genre humain tout entier, moins un peuple ou un homme, affirmerait une loi, qu'elle n'en serait pas une pour cet homme ou ce peuple, à moins qu'il n'y eût donné son consentement par une convention.

C'est donc par de prétendues conventions tacites, pures fictions de droit, que s'expliqueront toutes les institutions humaines, la propriété, la société civile. Or, quand on les considère comme fondées sur la nature humaine exprimée par la volonté générale, elles doivent se transformer d'après de nouvelles manifestations de la volonté générale exprimant plus exactement cette nature humaine, ou révélant les modifications qui y surviennent; mais, établies par des conventions, on ne peut y rien changer sans le consentement de toutes les parties contractantes. A défaut de cette unanimité impossible à obtenir, elles deviennent autant de faits immuables qu'il faut subir à jamais, même dans ce qu'ils auraient d'incompatible avec le but de leur création; et la révolution la plus nécessaire au genre humain sera légitimement entravée par l'opposition d'un seul individu.

Dès-lors, il n'est pas d'iniquité sociale ou d'usurpation qu'on ne puisse légitimer en en rapportant l'origine à quelque convention tacite. D'ailleurs, la durée d'un fait supposant toujours un certain consentement public, la seule possession suffit pour prescrire contre la perfectibilité, la justice, en un mot les droits naturels de l'humanité. Ainsi se trouve consacrée, sous le nom de respect des droits acquis, l'inviolabilité des abus.

En politique, cette doctrine ruine le droit divin, en ne reconnaissant à l'autorité qu'une origine humaine; mais elle repousse également le dogme du droit populaire professé par la révolution française, cette grande aspiration vers le gouvernement naturel des sociétés. Ce dogme, c'est que dans chaque nation ou humanité partielle, comme dans la grande société humaine, la volonté générale est le souverain naturel, et les pouvoirs publics de simples interprètes délégués par elle pour suppléer à son silence, mais faits pour se taire ou s'effacer quand elle se manifeste directement avec une gravité notoire. La doctrine protestante, au contraire, mettant le principe de la société dans un contrat dont aucune condition ne peut être modifiée sans dissoudre le lien social, ses conséquences sont, en rigoureuse logique, le *liberum veto* polonais, en pratique ordinaire le système qui prétend clôturer le progrès et les réformes dans le cercle fatal des textes constitutionnels, qui suppose les nations engagées à leurs gouvernements par un pacte synallagmatique et leur libre arbitre ainsi irrévocablement aliéné.

Avec ce principe, il n'y a plus pour les organisations sociales une carrière indéfinie de perfectionnement, où elles s'avancent en développant la liberté politique sur une plus grande échelle et constituant ainsi plus largement la volonté générale. La seule liberté essentielle est la liberté individuelle; et le gouvernement modèle est celui auquel aboutit le protestantisme, savoir la monarchie limitée d'Angleterre, ou, mieux encore, le grand conseil de Genève.

En effet, expression théorique, au point de vue social, du mouvement protestant, cette jurisprudence a la même valeur que lui. Elle a enfanté un certain progrès désormais accompli; mais sa virtualité s'y est épuisée, et l'Europe ne s'immobilisera pas dans l'état de choses où elle s'arrête, tandis que le mouvement philosophique, lui ouvre une carrière sans bornes de civilisation. La doctrine de l'école protestante possédait assez de vérité pour conduire l'esprit humain jusqu'à ce point; mais elle l'y retiendrait, et si on l'applique aux immenses problèmes que soulève l'élan des sociétés modernes, elle devient fausse par insuffisance.

BURLESQUE. Ce mot vient de l'italien *burlare*, plaisanter, se moquer, ou de l'espagnol *burla*, espièglerie. Selon Ménage, c'est Sarrazin qui s'en est le premier servi en France.

Tout le monde sait qu'à une certaine époque de notre littérature, vers le milieu du dix-septième siècle, au sortir de cette guerre de la *Fronde* où on avait vu tant de choses burlesques, ce mot désigna particulièrement une sorte de poésie facétieuse et cynique, tantôt grave jusqu'à l'affectation et ironiquement majestueuse, tantôt triviale et grossière, qui travestissait avec malice les choses les plus sérieuses en bouffonneries outrées et hors de nature. Les *Mazarinades* avaient mis ce genre à la mode. Cette poésie a paru d'origine entièrement moderne à quelques critiques, et de graves docteurs lui ont fait l'honneur d'en faire un genre tout-à-fait à part; ils ont même essayé d'en déterminer les règles. Mais il est aisé de voir que le burlesque n'est qu'une forme nouvelle d'un genre aussi ancien que le monde, le comique bouffon; ou pour mieux dire, c'en est l'abus.

Le burlesque nous vint d'Italie où le Berni l'avait mis à la mode. C'est Scarron, de plaisante mémoire, qui l'intronisa le premier en France par son poëme de *Typhon* (1642). Ce

genre parut alors si agréable, qu'au lieu de s'élever contre le style bouffon, chacun s'empressa de l'imiter. A quelque temps de là, Pellisson écrivait : « ...Non seulement le burlesque passa en France, mais encore il y déborda et il y fit d'étranges ravages. Chacun s'en croyait capable, depuis les dames et les seigneurs de la cour jusqu'aux femmes de chambre et aux valets. Cette fureur de burlesque, dont à la fin nous commençons à guérir, était venue si avant que les libraires ne voulaient rien qui ne portât ce nom ; que par ignorance ou pour mieux débiter leur marchandise ils le donnaient aux choses les plus sérieuses du monde, pourvu seulement qu'elles fussent en petits vers : d'où vient qu'en 1649 on imprima une pièce assez mauvaise, mais sérieuse pourtant, avec ce titre, qui fit justement horreur à tous ceux qui n'en lurent pas davantage : *la Passion de Notre Seigneur J.-C., en vers burlesques.* » On voit que les libraires du dix septième siècle ne différaient pas sensiblement des libraires de nos jours.

Le burlesque était sans contredit un bien mauvais genre ; c'était un détestable abus de l'ironie, un effort pénible et souvent stérile pour provoquer un sourire équivoque. Certes, il peut y avoir du génie, et beaucoup de génie, dans le comique bouffon, dans la *charge* faite de verve, dans l'emploi hardi, bien large, bien franc, du *grotesque* : il y avait tout au plus de l'esprit dans ce style prétentieux, sec et froid, qui ne riait que du bout des lèvres, et qui s'obstinait à rire de tout, toujours et à propos de tout.

Mais cette épidémie littéraire qui vint alors fondre sur la France et qui s'y exerça partout, même à la cour, offre un côté plein d'intérêt au point de vue de l'histoire, c'est son rapport avec la querelle *des anciens et des modernes*, qui couvait déjà sourdement dans les esprits, et dont l'explosion devait tenir tant de place dans notre littérature.

Dans l'article de ce recueil consacré à BALZAC, nous avons brièvement esquissé la situation littéraire de la France, placée, depuis le seizième siècle, entre deux écueils, l'école de Ronsard, c'est-à-dire l'imitation superstitieuse des anciens, et l'école de Marot et de Saint-Gelais, c'est-à-dire l'inspiration moderne, libre et spontanée, mais nécessairement dénuée de profondeur et d'élévation en l'absence du sentiment religieux chrétien qui se mourait déjà, et depuis long-temps, quoi qu'on en dise. Cette inspiration moderne, par cela seul qu'elle manquait en France de sources vives et profondes devait aspirer d'abord à l'imitation des littératures du midi, non que celles-ci fussent alors beaucoup plus chrétiennes, mais parce que leurs racines plus anciennes plongeaient plus avant dans les âges de foi, ou, si l'on veut, parce que ces racines étaient plus éloignées de l'ère philosophique et sceptique d'où nous sortons à peine. On peut dire que ces deux voies d'imitation, celle des anciens et celle de nos voisins du midi, furent long-temps à peu près également à redouter pour notre poésie naissante. L'une ou l'autre de ces deux voies adoptée définitivement et à l'exclusion de l'autre serait devenue mortelle à l'indépendance de notre pensée et à l'originalité de notre littérature. Mais il ne pouvait en être ainsi. Ces deux voies simultanément ouvertes furent parcourues tantôt à la fois, tantôt successivement, et avec une gloire à peu près pareille, par deux écoles différentes, dont les efforts glorieux et opposés se limitèrent toujours. Grâce à ce fait, et en dépit de toutes les volontés absolues et de toutes les opinions radicales, en littérature comme en politique, la France est restée la France ; notre poésie, tantôt un peu plus amoureuse des Grecs, tantôt un peu plus éprise des Italiens ou des Espagnols, voire même plus tard des Allemands, est restée en définitive originale, et plus ou moins fidèle au génie de la nation dans toutes les écoles.

Il serait facile de suivre dans l'histoire cette double tendance de notre littérature depuis son origine jusqu'à nous, et de montrer qu'elle a constamment oscillé entre l'inspiration antique et païenne et l'inspiration moderne et étrangère. Il nous suffira ici de rappeler qu'après Rabelais, génie sceptique et bouffon que son immense érudition n'empêche pas d'être essentiellement moderne, nous avons eu Ronsard, que beaucoup de verve et de chaleur n'empêchent pas d'être le vrai fondateur de l'école classique en France. Après Ronsard est venu le grand Corneille qui a fait les *Horaces*, mais qui a fait le *Cid*, *Nicomède*, et *don Sanche* ; après Corneille, Boileau, spirituel auteur du *Lutrin*, mais avant tout partisan des anciens, auteur de *l'Art poétique*, en un mot *législateur de notre Parnasse*.

Le règne du *burlesque*, entre Ronsard et Boileau, est dans notre littérature ce qu'est la Fronde, dans notre histoire politique, entre Richelieu et Louis XIV, une protestation énergique et légitime, utile au fond, mais souvent ridicule et absurde dans la forme, contre une excessive autorité.

C'est ce qui explique l'immense succès, le succès populaire qu'obtint le burlesque, en même temps que la tendance du genre à parodier les anciens. A peine le *Typhon* eut-il paru qu'il fit fureur; de tout côté on l'imita. D'Assoucy donna son *Ovide en belle humeur* ; Saint-Amand, Colletet, une foule d'autres poètes, donnèrent des vers burlesques encore pires, où la langue et la prosodie de Malherbe n'étaient pas plus respectées que ne l'était la décence dans les *Mazarinades*. Les partisans des anciens, les admirateurs de Ronsard et ceux de Malherbe, s'irritèrent de tant de licence; et quand Scarron, surnommé alors le *roi du burlesque*, eut poussé l'irrévérence jusqu'à publier un *Virgile travesti*, ils ne gardèrent plus de mesure. Le père Vavasseur, jésuite, écrivit en latin un gros livre *de ludicrâ Dictione*, qu'il adressa à Balzac, ce Malherbe de notre prose. Il y prouve longuement : « 1° que les Grecs n'ont pas employé le burlesque; 2° que » les Latins ne l'ont pas employé davantage; 3° que ni les uns » ni les autres n'ont donné de préceptes sur ce genre; 4° qu'il » n'y a aucune raison d'employer le burlesque; 5° qu'il y en a » beaucoup pour ne pas l'employer. » Dans la péroraison de ce livre, dont le style rappelle çà et là celui des *Catilinaires*, l'auteur s'écrie que le genre burlesque sent la postérité damnable de *Rabelais*, de *Marot* et des *Amadis* ; il se plaint beaucoup que la répression de tant de désordre ait été si lente. Il s'adresse à l'académie instituée par Richelieu : « Vos, quadraginta viri, vos, inquam, hoc agite, etc....... » Grammatica tota, rhetorica tota, corpus eloquentiæ to- » tum periclitatur.... Vobiscum ars, cura, delectus, ho- » nestas, decor habitat; cum illis inertia, negligentia, » confusio, squalor, illuvies, s'abulatur.... » On voit que, dans son genre, le traité du père Vavasseur n'est pas un des livres les moins burlesques de cette époque. L'auteur finissait par engager Balzac à défendre vigoureusement la langue française qui est, dit-il, son œuvre. Il le compare à Phidias. Si Phidias avait vu sa Minerve renversée, foulée aux pieds, certes il eût immolé les profanes : il faut donc que Balzac sauve et venge de tant d'outrages la langue qu'il a polie, créée. Balzac se prononça contre Scarron, mais faiblement ; il avait déjà tant d'ennemis ! Mais l'académie condamna sévèrement le burlesque. Voiture et Benserade tentèrent vainement de le soutenir. Quelques années après Boileau en triompha sans peine, et quand il chanta sa victoire, il ne se trouva plus personne qui osât le contredire.

Au mépris du bon sens, le burlesque effronté,
Trompa les yeux d'abord, plut par sa nouveauté.
. . . .
Mais de ce style enfin la cour désabusée
Dédaigna de ces vers l'extravagance aisée,
Distingua le naïf du plat et du bouffon,
Et laissa la province admirer le Typhon, etc.

Lorsqu'après avoir feuilleté le *Virgile travesti*, on jette un coup d'œil sur le portrait de l'auteur, on est d'abord tenté de trouver indulgens ces vers de Boileau, et de ne voir en

Scarron qu'un misérable que la jalousie fit auteur comme la débauche l'avait fait difforme, nain hideux qui s'efforçait méchamment de mutiler l'Apollon antique. Mais ce serait être beaucoup trop sévère envers l'auteur du *Roman comique*. Racine aimait son talent, et il s'égayait beaucoup en lisant sa parodie de l'Enéide, quand Boileau n'était pas là pour lui en faire un crime. Après tout, Scarron avait beaucoup d'esprit, de sens et de goût. Malade et impotent, il savait aussi bien que personne ce que valaient les méchantes plaisanteries et les mauvais vers qu'il faisait pour se divertir un peu au milieu des douleurs atroces qui le torturèrent durant presque toute sa vie. Il a écrit bien des fois : « Je suis prêt de signer devant qui l'on voudra que tout le papier que j'emploie à écrire est autant de papier gâté. » Il est aisé de voir que Scarron faisait du *burlesque* comme le cardinal de Retz faisait de la révolution, en se jouant, et autant pour faire enrager ceux qui prenaient la chose au sérieux que pour sa propre satisfaction.

En même temps qu'il travestissait ainsi les anciens, Scarron publiait des traductions de l'espagnol, il imitait les *Nouvelles espagnoles*, il composait son *Roman comique*, d'ailleurs si original, dans le goût espagnol. Il dédia ce dernier ouvrage au cardinal de Retz, en ces termes : *Au Coadjuteur, c'est tout dire.* En vérité ce cardinal méritait d'être admiré par Scarron.

Et maintenant si l'on veut savoir ce que Racine cherchait dans la lecture de Scarron, nous répondrons que c'était sans doute quelques traits épars d'une naïveté charmante, quelques piquantes saillies, quelques bouffonneries pleines de verve, mais trop noyées dans un style lâche et diffus. Ce qui devait surtout charmer l'auteur des *Plaideurs*, c'était quelques fines critiques çà et là mises en relief avec beaucoup d'art dans cette parodie d'un chef-d'œuvre. Ainsi quand Vénus, déguisée en jeune chasseresse, apparaît à son fils qui ne sait trop si c'est elle, mais qui s'en doute pourtant, Scarron fait dire à Enée :

Vous sentez la dame divine,
J'en jurerais sur votre mine.
— Je ne suis pas, en vérité,
D'une si haute qualité,
Dit Vénus, mais votre servante.
— Ah! vous êtes trop obligeante;
Ce dit-il, et j'en suis confus.
— Et moi si jamais je *la* fus,
Ce dit-elle. — Et lui de sourire,
Disant : Cela vous plait à dire;
Puis sa tête désaffubla.
Ses deux jarrets elle doubla
Pour lui faire la révérence.
Il fit une circonférence
Du pied gauche à l'entour du droit,
Et cela d'un air si adroit,
Ce pauvre fugitif de Troie,
Que sa mère en pleura de joie, etc.

N'y a-t-il pas dans ce morceau quelque chose de cette naïveté piquante qui nous charme tant dans le récit d'*Agnès* et dans les contes de La Fontaine? peut-on mieux mettre en saillie et exprimer au vif la fadeur un peu timide, un peu niaise, du pieux Enée? Et ce portrait de Didon, la royale veuve qui s'ennuie et veut à toute force se remarier, n'est-il pas, en quatre vers, esquissé avec fermeté et enluminé chaudement, à la manière de notre vieux Régnier?

C'était une grosse dondon,
Grasse, vigoureuse et bien saine,
Un peu camuse à l'africaine,
Mais agréable au dernier point.

Veut-on savoir ce qu'Enée avait sauvé de Troie en flamme, ce qu'il transportait si religieusement à travers les mers, ce qui le suivait partout?

La béquille de Priamus,
Le livre de ses oremus,
Un almanach fait par Cassandre,
Où l'on ne pouvait rien comprendre, etc...

Souvent le pieux Enée adresse à Jupiter des prières fort peu édifiantes qui expriment l'état de l'âme de l'abbé Scarron, et trahissent bien la pensée inquiète et chagrine d'un sceptique, malade depuis plus de vingt ans :

O grand Jupiter, révéré
Du Maure au grabat peinturé,
Et qui pourtant n'as grande cure
Du Maure ni de sa peinture!
. . . .
Ton tonnerre et tes pétarades
Ne sont donc que fanfaronnades,
Et tout le bruit qu'au ciel on fait
N'est rien que du bruit sans effet?
Quoi! le bon qui te sacrifie
Et le méchant qui te défie
N'en seront donc ni pis ni mieux?
Et la terre au-dessous des cieux
N'aura que le désavantage
D'être plus basse d'un étage?
Et moi qui te sers nuit et jour,
Et la Didon qui fait l'amour,
Mériterons de même sorte?
Si bien, Jupiter, qu'il n'importe
De faire le bien ou le mal;
Auprès de toi tout est égal, etc.

Le burlesque nous était venu d'Italie, mais il prit en France une physionomie toute particulière et qu'on ne lui connaissait pas au-delà des Alpes. En général, ce que les Italiens appellent *burlesco* est bien supérieur aux mauvais vers qui firent fortune en France sous ce nom, vers 1650, et Scarron lui-même, le seul de nos burlesques qu'on ait réimprimé, est, comme poète, bien au-dessous du Berni, du Mauro, de Caporali, et de cette innombrable foule d'auteurs bouffons dont pullule la littérature toscane. Mais on trouve dans Scarron plus de pensée, plus de fines intentions critiques, plus de traits qui portent, que dans la plupart des volumineux recueils de *Capitoli* de nos voisins du midi. En Italie la poésie bouffonne ne cherche guère qu'à faire rire, et il faut avouer qu'elle y réussit ; sous ce rapport elle est incomparable. En France, rire ne suffit pas ; on rit peu en France, quoiqu'on y plaisante peut-être plus que partout ailleurs ; on y veut trouver aux choses mêmes dont on rit le plus un côté, sinon sérieux et moral, du moins raisonnable. On conçoit que dans la patrie de Molière et de Voltaire la verve comique et la gaieté ne soient rien sans la raison et le bon sens. Si Scarron s'est soutenu un moment en France, c'est que ses vers les plus badins et les plus puérils en apparence renferment un sens, juste souvent, toujours ingénieux. Tel est ce sonnet peu connu :

Un mont tout hérissé de rochers et de pins,
Colosse que la terre oppose au choc des nues,
D'où les bœufs dans les champs sont pris pour des lapins,
Et les arbres plus grands pour des herbes menues,

Vomit à gros bouillons de ses froids intestins
Un torrent qui, grossi d'eaux du ciel descendues,
Et faisant plus de bruit que cent mille lutins,
Entraîne dans les champs mille roches cornues.

La foudre quelquefois le couvre tout de feu;
Mais la foudre ne fait que le noircir un peu,
Et faire un peu fumer sa cime inébranlable.

Sur ce superbe mont jusqu'aux cieux élevé,
Pour vous dire la chose en homme *véritable*,
Il ne m'est, sur mon Dieu, jamais rien arrivé.

Pouvait-on mieux mettre en action le vers tant cité d'Horace :

Parturient montes; nascetur ridiculus mus.

BYRON (Georges Gordon, lord) a donné à l'Europe le spectacle d'une grande existence poétique. Son nom a mérité d'être illustre sur le continent non moins que dans la Grande-Bretagne. Sa poésie est marquée du sceau que Dieu a toujours imprimé aux grands génies; elle peint des douleurs générales; elle a été comprise et admirée par tous les peuples; elle est devenue l'héritage commun des générations qui désormais germeront sur toutes les parties du monde.

Depuis trois siècles, les différentes littératures de l'Europe tendent à entrer en communication. Au seizième siècle, la langue latine servait de lien aux savans qui correspondaient à travers de longues distances. Mais l'antiquité, son érudition, son goût, son esprit, les sciences exactes, étaient à peu près les seules études dont la langue latine propageât les découvertes au-delà des barrières élevées par les nationalités diverses. Cependant le temps était venu où tous les peuples, en se repliant sur eux-mêmes, pouvaient trouver dans leur propre sein de puissantes inspirations et une originalité féconde. Il fallait que cette poésie, qui commençait à déborder, se pût répandre au-dehors et convier à ses jouissances tous les enfans de la famille européenne. L'Italie, la plus précoce des nations, venait de produire en un siècle l'Arioste et le Tasse, pour ne pas laisser s'éteindre son flambeau que le Dante avait allumé, et qui avait successivement passé par les mains de Pétrarque, de Boccace, et de Machiavel. L'Angleterre avait déjà formé Shakspeare et Bacon, ces deux pierres angulaires de l'imagination et de l'intelligence modernes. Où trouver l'intermédiaire qui pût amener à une connaissance et à une estime réciproques, l'Italie et l'Angleterre, le génie du midi et celui du nord déjà épanouis au seizième siècle?

La France semble s'être chargée de ce rôle de médiateur. Au dix-septième siècle, elle s'assimile le génie du midi: la littérature espagnole fait irruption dans la nôtre par Corneille et par Molière; la littérature italienne par La Fontaine et par Quinault. Notre langue s'imprègne de la couleur et se nourrit des nerfs des nations méridionales. Puis quand cela est fait, au dix-huitième siècle, elle s'ouvre aux idées et aux formes de l'Angleterre. Voltaire tire pour elle, de Bacon, de Locke, de Bolingbrocke, une disposition métaphysique et une vigueur rationnelle que l'invasion plus récente de la littérature germanique a encore fortifiées. Aussi notre langue n'attend pas la fin du dix-huitième siècle pour être tout-à-fait européenne, et pour aplanir et multiplier les relations internationales.

Désormais, plus d'obstacle à la gloire du génie dans les frontières d'un pays ou d'une langue. Sitôt qu'un esprit rare est signalé quelque part, sa célébrité retentit à tous les coins du monde civilisé. La renommée ne fait plus attendre le talent; lorsqu'elle jette un nom à l'univers, ce n'est plus celui d'un mort comme autrefois, mais celui d'un homme vivant que l'espérance entoure et aiguillonne encore. C'est ainsi que dans le quart de siècle que nous venons de parcourir, Gœthe et Schiller, Byron et Walter Scott, Chateaubriand et Béranger, n'ont pas seulement été admirés dans la langue dont chacun d'eux s'est servi, mais sont devenus, si je puis parler ainsi, la propriété de tout homme lettré en Europe.

Parmi ces poètes, Byron est, sans contredit, celui qui a été le plus éclatant dans sa voie, et qui a mis le plus de passion dans le développement de sa pensée. Nous ne croyons pas cependant qu'il leur soit tellement supérieur qu'on le puisse bien comprendre par lui-même et hors de leur entourage. Il nous semble qu'il est assujetti à la règle commune des hommes, qu'il a été servi par ses prédécesseurs et par ses contemporains, et que, loin d'avoir une valeur dont lui seul se puisse glorifier, il a au contraire énormément emprunté aux traditions littéraires établies avant lui. Les poètes ne ressemblent pas à des boucliers qui tombent du ciel tout ciselés. Leur prédestination originelle ne saurait s'affranchir de l'héritage des idées antérieures; elle ne pourrait y suppléer. Si forts et si puissans qu'ils soient, ils ne se peuvent faire accepter d'un siècle qu'en prenant le fardeau de sentimens, de pensées et de formes qu'il impose à tous ses enfans. Nous nous garderons donc bien de ne voir dans lord Byron, comme prétendent quelques esprits étroits, qu'une excentricité accidentelle, qu'une originalité d'outre-mer dont le seul mérite est d'avoir vécu et écrit autrement que ne faisaient ses semblables. Byron est un trop grand poète pour qu'on puisse tolérer de le voir appeler le poète de l'individualité.

Byron relève plus que qui que ce soit du mouvement poétique de son siècle. Si sa personnalité nous paraît si vigoureuse, c'est qu'elle s'est déployée entièrement dans l'arène des passions générales qui nous tourmentent tous, et qu'elle est restée comme l'exemplaire et le type illustre de notre audace, de nos doutes et de nos douleurs. Byron a écrit en 1817, « qu'il était admirateur passionné du Prométhée d'Eschyle dès » sa première jeunesse, et qu'il conçoit facilement quelle in- » fluence a dû avoir sur tous ses écrits ce grand poème dramati- » que resté toujours tout entier dans sa tête. » Si cette tragédie de Prométhée, admirable en effet et peut-être sans pareille, l'avait tant frappé, c'est assurément parce qu'il y retrouvait les émotions qu'il avait déjà reçues au sein de sa famille et de son époque. Jean-Jacques Rousseau lui était familier. Il avait vu dans les Confessions du philosophe de Genève l'Odyssée d'une sorte de Prométhée, toujours en lutte contre la société et contre Dieu. « Avant que je n'eusse vingt ans, » écrivait-il quelque part, ma mère voulait absolument que » je ressemblasse à Rousseau; madame de Staël en disait » autant en 1813. » Ailleurs, il dit « qu'il se voit appeler un » petit Voltaire. » Ces comparaisons sont naturelles; elles montrent que Byron n'était pas sans lien avec le dix-huitième siècle dont on le voudrait aujourd'hui séparer profondément. Parmi ses contemporains, celui qui émut le plus Byron ce fut Gœthe; on peut dire que Gœthe lui rendit bien sa curiosité et son admiration. En 1816, à Diodati, Lewis traduisit verbalement le *Faust* de Gœthe; Manfred, qui commençait à remuer dans l'imagination de Byron, en sortit tout armé à ce contact. Chateaubriand jouait alors un rôle politique que Byron poursuivit de sa colère dans le poème satirique de l'*Age de bronze*. Mais René est antérieur aux créations de l'auteur de *Lara*, et ne dut pas l'impressionner médiocrement. La place historique de Byron est ainsi fixée sur les traces de Voltaire et de Rousseau, et sur la même ligne que Gœthe et que Chateaubriand. Comme ceux-ci, il a dépassé le dix-huitième siècle dont les flancs l'ont porté; comme eux, il a augmenté l'intensité et l'expression de l'esprit philosophique dont il relève. Mais il n'a point la sublime et panthéistique indifférence de Gœthe; il ne s'abandonne pas à une contemplation profonde, calme, ironique du spectacle des choses humaines; il n'est point satisfait par les possessions de la pensée, et ne peut demeurer dans l'inaltérable sang-froid de l'intelligence. Il n'a pas fait non plus vers le christianisme le pas qui a signalé la carrière de M. de Chateaubriand; il n'a point usé de la philosophie pour revenir à la religion; s'il a poussé sa raison plus avant que n'avaient fait Voltaire et Rousseau, ce n'est pas pour retrouver Jésus-Christ au fond des tabernacles consolateurs. Lord Byron est un héritier plus direct du dix-huitième siècle que Gœthe et que Chateaubriand; son progrès est meilleur, parce qu'il est plus sur la ligne droite. Comme Chateaubriand, il veut se servir de la raison pour arriver à un dogme, à une foi, à une composition totale de la société, de l'univers, de la vie; mais il ne s'égare pas, comme lui, à dérober les synthèses vieillies; il garde peu d'enchantement pour les croyances si long-temps déflorées. Comme Gœthe, il persiste dans l'ironie philosophique, dans l'investigation de tous les mystères, dans l'intelligence de toutes les questions, dans l'éclaircissement de tous les doutes; mais il est plus pressé que Gœthe d'atteindre enfin une solution, de réaliser la vérité et de

faire subir au monde l'heureuse régénération des idées; il ne se complaît pas si facilement, dans le scepticisme; il ne s'en pare point ainsi que d'un manteau élégant et brodé de toutes couleurs; il est tourmenté par ce vêtement maudit, et, comme sous la tunique du Centaure, il est déchiré et pousse des cris effrayans vers le ciel. Et c'est pour cela que Byron a si vivement ému la France; sa poésie y a résonné comme dans son écho naturel; elle nous est apparue comme une conséquence nécessaire et attendue de notre dix-huitième siècle; elle a vite acquis chez nous ses droits de cité, et elle y trouvera peut être toujours ses plus chauds et ses plus intelligens admirateurs. Notre nation a une aptitude extraordinaire à s'approprier certains chefs-d'œuvre étrangers qui correspondent à ses sentimens. N'est-ce point ainsi qu'au dix-septième siècle, tandis que l'aristocratie était sérieusement entamée par Richelieu et par Louis XIV, le roman espagnol de don Quixotte prit, pour ainsi dire, racine sur notre sol, et y obtint un succès qu'il n'a eu nulle autre part, pas même peut-être en Espagne? Cervantes ensevelit la chevalerie sous sa folle gaîté; Byron a célébré par ses larmes amères les dernières solennités funéraires de l'aristocratie.

Byron naquit, le 22 janvier 1788, à Londres. La date de sa naissance est presque celle de la révolution française. On ne saurait s'en étonner. Byron grandit avec elle, plein d'admiration pour ses glorieuses conquêtes; c'était au sein de nos batailles démocratiques qu'il se proposait de placer le dénouement de son épopée satirique de *don Juan*. S'il avait mené à bout ce dessein, nous aurions eu sans doute un exemple de poésie politique que nos propres auteurs n'eussent pas surpassé de long-temps. Mais si le nom et le souvenir *explicite* de la révolution française apparaissent peu dans les œuvres de Byron, le souffle du génie révolutionnaire s'y fait sentir au fond par de terribles analogies. L'imagination du noble poète n'a pas cessé d'être complice du mouvement social de l'Europe, et si elle a emprunté le costume de ses fables à des nations orientales et despotiques, il semble qu'elle ait voulu par ce caprice faire briller son énergie, et prouver qu'elle était capable de montrer les aspirations les plus violentes et les plus sombres de la liberté, à travers les mœurs fatalement destinées à l'esclavage.

Mais ce qui distinguera toujours Byron des poètes révolutionnaires que le passé a vus naître, ou que l'avenir réserve, c'est le signe aristocratique de sa naissance et de son génie. Par sa mère Catherine Gordon, il descendait en droite ligne du roi d'Ecosse Jacques II; son père lui avait transmis le sang des vieux barons normands avec lesquels Guillaume avait conquis l'Angleterre. Rejeton d'une illustre lignée, Byron fut pourtant élevé dans une aisance médiocre, au milieu des montagnes sauvages du comté d'Aberdeen, en Ecosse, par une mère dont l'humeur emportée accoutuma encore son cœur à l'isolement, et son caractère à la violence. Ce ne fut qu'en 1798 que la mort du vieux lord Byron son oncle, le fit pair d'Angleterre et propriétaire d'une immense fortune.

Agé de dix-neuf ans, et sorti à peine de l'université de Cambridge, lord Byron publia, sous le nom d'*Heures d'oisiveté*, ses premiers vers, souvenirs des montagnes d'Ecosse, imitations d'Ossian, élans de l'amour naissant. La Revue d'Edimbourg, rédigée par les whigs, voulut mettre un frein à l'enthousiasme que les inspirations du jeune pair avaient soulevé. Nous croyons pouvoir assurer que c'est M. Henri Brougham lui-même, opiniâtre adversaire de l'aristocratie, qui fit la critique ardente des *Heures d'oisiveté*. Byron répondit bientôt à ce scandale par un éclat plus grand. Il composa, pour se venger, *les Bardes anglais et les Réviseurs écossais*. Le lendemain de la publication de cette satire, le poète ayant atteint sa majorité, vint prendre place dans la Chambre des lords; il s'assit aux bancs de l'opposition. Après avoir ainsi marqué son siége, il sortit et partit peu après pour son premier voyage. Le Portugal et l'Andalousie qu'il visita d'abord, attendrirent sa nature jusque là sauvage, et achevèrent de composer, par un contraste frappant, le grand mystère de son organisation et de son génie. Il ne s'arrêta point; il mouilla en Sicile, aborda sur les côtes de l'Albanie, traversa la Grèce, visita Constantinople, et revint établir à Athènes sa principale résidence. C'est en Grèce qu'il écrivit les deux premiers chants de *Childe Harold*, qui est le récit des sensations d'un grand poète, voyageant dans les lieux les plus poétiques du monde. Le doute, qui est dans tous les poèmes de Byron, n'est pas absent de celui-ci; mais il y est atténué par la volupté et calmé par les heureuses présomptions de la jeunesse. En juillet 1811, après deux ans de pèlerinage, Byron était de retour à Londres. *Childe Harold* eut un succès qui fit proclamer son auteur le premier des poètes vivans, et qui le rendit l'idole des salons. L'admiration universelle, loin de calmer la mélancolie qui le possédait, ne fit que l'accroître. L'engouement ne tarda pas à se changer en aigreur. *Le Giaour*, *la Fiancée d'Abydos*, *le Corsaire*, *Lara*, qui parurent presque tout-à-coup et en même temps, servirent de prétexte aux attaques et aux calomnies. Le désespoir de plus en plus sombre, qui agrandissait ses fantômes dans chacun de ses poèmes, fit supposer des crimes dans la vie de ce jeune homme que la douleur minait, comme eût fait le remords. Gœthe lui même, au fond de l'Allemagne, ne put s'empêcher d'avoir recours à de semblables hypothèses pour motiver le génie de Byron. Il faut convenir que l'infidélité de Thomas Moore, en mutilant les Mémoires de son ami, a fait disparaître le seul éclaircissement ou le seul démenti qui pût mettre fin à toutes les incertitudes. On peut toutefois, sans le fantastique secours de ces crimes, expliquer la mélancolie de Byron par la conscience trop vive qu'il avait du doute profond de son siècle, et par l'ennui que lui causait l'inaction d'une époque déchirée par des tiraillemens sans fécondité. En effet, Byron sembla s'efforcer de vaincre la triste opinion qu'il avait du néant de la vie; il voulut essayer de s'enchaîner à cette société dont l'aversion était au fond de son cœur, et de garrotter son farouche génie par les liens ordinaires du devoir. Il parut à la tribune de la Chambre des lords, et y prononça trois remarquables discours pour l'affranchissement des misères populaires. Mais il ne se sentit pas le courage de poursuivre ce rôle politique, et l'abandonna. Quand cette chaîne lui manqua, il en chercha une autre. Il se maria, le 2 janvier 1815, avec la fille unique de sir Ralph Milbank Noël; il ne trouva pas dans cette nouvelle attache plus de solidité, ni plus de consolations. Peu après la naissance de sa fille, arrivée le 10 décembre 1815, lady Byron quitta son époux, et ne voulut jamais revoir. Une si prompte séparation aviva l'inimitié des cercles, et déchaîna contre le poète l'arsenal de toutes les pruderies anglaises. Le public suivit l'élan donné par les coteries. Byron vendit son domaine de Newstead, et, blessé profondément, il quitta l'Angleterre pour ne plus y revenir. Son génie était désormais à l'aise. La société avait répondu à son dédain par l'injure. Il n'avait plus de ménagement à garder avec elle. Affranchi de tout devoir, il ne profita pourtant de sa sombre indépendance que pour donner à son enthousiasme un essor plus élevé.

La grande vie aventureuse de l'illustre proscrit commence en 1816, et se peut diviser en trois époques. Dans la première, il parcourt la Flandre, les bords du Rhin, s'arrête à Genève, se fixe à Cologny. Il se plonge dans le paysage suisse pour se rafraîchir et se consoler. Il fréquente madame de Staël, qui gardait, à Coppet, l'autre rive du Léman; il écrit le troisième chant de *Childe Harold*, *Manfred*, *le Prisonnier de Chillon*. La seconde époque se charge de teintes plus ardentes, et semble être un retour plus cuisant de ses misanthrophies; Byron cherche alors le ciel d'Italie pour harmoniser la nature avec ses nouveaux

tourmens. Milan le reçut d'abord; mais Venise le garda depuis les premiers jours de 1817 jusqu'aux derniers de 1819. Il y composa le quatrième chant de *Childe Harold*, *Mazeppa*, *Marino Faliero*, *les deux Foscari*. Il y joignit aux cordes graves de sa lyre la corde bouffonne. Son ironie furieuse et agressive jusqu'alors, devint, par excès d'amertume, rieuse et folâtre. *Beppo* fut le premier essai qu'il fit dans ce genre. Et aussitôt après, il conçut l'idée de son *don Juan*, où le mépris que lui inspirait le monde se traduisit par une moquerie mordante, éclatant à chaque instant à travers des flots de poésie. Byron quitta Venise pour Ravenne, qui avait aussi accueilli Dante banni. Il y écrivit plusieurs chants de *don Juan*, *la Prophétie du Dante*, *Sardanaple*, *Caïn*, *le Ciel et la Terre*. Déjà depuis long-temps il était l'amant de la comtesse Guiccioli, et ce n'est pas sans surprise qu'on voit son talent réfléchir les couleurs sévères du Dante, tandis que son cœur était livré à l'amour d'une femme tout-à-fait gracieuse, mais qui n'était qu'élégante. Pise cacha le poète en 1821. Gênes le retint en 1823. Ici commence la dernière époque de sa vie. Une grande pensée germait dans son sein, et occupait ses insomnies. Son génie ambitionnait la gloire de l'héroïsme. L'insurrection grecque allait ouvrir sa troisième campagne. Byron s'embarqua au mois d'août et descendit à Céphalonie; à la fin de décembre il était rendu à Missolonghi. Sa fortune, son crédit, son influence, son nom, il n'épargna rien à la cause des Hellènes; il lui donna même sa vie. Les fatigues et les soucis intérieurs avaient déjà dérangé sa santé au mois de février. Le 19 avril 1824, jour de Pâques, il mourut à Missolonghi, après un délire de quelques jours. La Grèce prit son deuil. Ses cendres, rapportées à Londres, n'y reçurent pas l'ovation que ses persécuteurs lui devaient.

Le torysme anglais s'était tourné vers une autre idole. Walter Scott a absorbé pendant quelque temps toute l'admiration de la Grande-Bretagne. Le continent s'est associé à cette idolâtrie: et cela se conçoit. En effet, l'aristocratie est encore une puissance de fait au-delà du détroit; c'est la plaie de la constitution britannique. L'aristocratie pèse sur les Anglais comme une chose fatale qui n'a plus de sens et dont il ne reste que la violence. Cette étrange énigme appelait les poètes; elle en trouva deux de portée différente, Byron et Walter Scott.

Byron a eu, après Gœthe, l'idée de Faust; mais il l'a rendue à sa manière; il l'a faite sienne. Faust est l'exemplaire du génie sans but, le type de tous les hommes sans avenir. C'est un idéal irréalisable; c'est un avortement. Gœthe avait assisté à plusieurs révolutions philosophiques qui n'avaient pas changé grand'chose dans les mœurs et dans les institutions de l'Allemagne. Il se trouvait en Saxe, entre Kœnisberg, Munich et Berlin, trois foyers de transcendentalisme et d'indifférence politique. Gœthe dut se demander : A quoi bon la science de Kant, de Fichte et de Schelling, qui meurt aussitôt que née, et qui passe sans rien produire, et qui disparait sans laisser seulement ses sandales sur les bords du cratère? A quoi bon métaphysique, théologie, psychologie, jurisprudence, médecine? A quoi bon la pensée dans un monde qu'elle émeut sans renouveler? Faust, tu es un vieux fou! méprise le mégacosme et le microcosme! Va-t'en dans la rue attendre quelque innocente fille, à qui tu parleras d'amour, et qui te donnera le bonheur; quand Satan te viendra reprendre, tu auras fait au moins quelque chose. — Voilà le Faust allemand, le Faust de Gœthe, l'impuissance intellectuelle.

Le Faust de Byron, c'est Manfred, c'est Caïn, c'est don Juan, c'est Harold, c'est le Giaour, c'est le Corsaire, c'est Lara, c'est un Faust annobli, lord Faust, membre du haut parlement d'Angleterre, posant les grands problèmes du doute dans son château de Newstead; c'est l'impuissance aristocratique. Lord Byron résume dans ses créations toute la beauté de l'aristocratie ancienne. A ses types il donne la jeunesse, la force, le courage, l'amour, toutes les qualités brillantes; ses types ainsi embellis, il les brise. L'aristocratie a été grande; elle ne le sera plus; il la maudit. Il lui met la couronne sur le front, et la livre au bourreau. Il amplifie sa gloire passée, pour faire ressortir le néant de son avenir; il la déclare regrettable, mais déchue.

Il y a deux natures dans Byron, et un duel entre elles deux: la nature humaine et progressive foudroie la nature aristocratique et condamnée. Toutes deux sont héroïques, l'une pousse l'autre dans l'abîme; celle-ci y entraîne celle-là; et avant que ce suicide s'accomplisse, la voix vibrante du poète insulte Dieu et l'humanité. L'aristocratie ne pouvait pas mourir chrétiennement, au milieu de l'encens et des cantiques; elle avait trop de brigandages sur le cœur; elle devait crever en blasphémant.

Lord Byron, qui venait d'en haut, qui avait traversé l'aristocratie, qui avait, avec son œil d'aigle, vu ce qu'elle valait, jugea qu'elle était pourrie jusqu'à la moelle, corrompue dans son sang et dans ses chairs, complètement irréparable. Il pensa donc qu'il fallait lui faire des funérailles dont on se souvînt. Pour ce *De profundis*, il convoqua toutes les muses amères et ricaneuses qu'il avait rencontrées dans ses rêves. Cette effroyable musique lui causa un cauchemar dont il mourut.

Mais sir Walter Scott, le baronnet, qui sortait de dessous terre, qui ne connaissait de l'aristocratie que sa livrée, ses grands airs d'aisance, ses parcs, ses tourelles, et ses landaus, pensa qu'elle avait long temps à vivre. Il se mit à écarter les ronces qui couvraient cette ruine. Il évoqua cette ombre et la para de fleurs. Et puis, comme il avait aussi une sourde et nécessaire intelligence de son siècle, il aboucha l'aristocratie avec le peuple; il exagéra la bêtise écossaise, et, sur ce piédestal populaire, il releva toutes sortes de statues mutilées, conspuées, détruites. Mais prenez-y garde, toute cette aristocratie n'est qu'en images, en signes, en symboles vides. Sous ces habits de fête, on sent le squelette. Cherchez-la bien, l'aristocratie radieuse et influente, cherchez son initiative, sa virilité, son héroïsme! Vous ne trouverez pas cela; mais la nomenclature des armes dont elle usait, mais le détail de ses blasons inutiles, mais son jargon et son dialogue, mais la forme de ses créneaux, la forme de sa puissance, la forme de sa pensée, toujours la forme; ce que les yeux voient, ce qui brille, ce qui est à décrire, ce qui amuse et trompe le regard. Et puis cherchez-la encore l'aristocratie! Elle meurt de faim dans la *Fiancée de Lammermoor*; elle tremble avec Henri Morton, au milieu des *Puritains d'Ecosse*; elle est étendue sur son lit, blessée au cœur, comme Ivanhoé, pendant qu'on se bat au-delà des fosses; elle ment et parade comme Leicester au *Château de Kenilworth*. Voyez comme tous ces types d'aristocratie sont etiques et efflanqués! La vie semble à peine circuler dans leurs membres; leurs bras sont pendans et leurs tempes tièdes. C'était une fatalité insurmontable: on ne pouvait réhabiliter de l'aristocratie que la forme. Pour faire cela, il fallait avoir plus de mémoire que de cœur: cette mission convenait merveilleusement à Scott.

La manière de ces deux poètes ressort naturellement de leur mission: leur style est la conséquence de leur pensée. Byron, qui maudissait une idée, emploie l'analyse psychologique; il va au cœur des choses, il saisit les joies et les douleurs de l'individualité à laquelle il s'attache; il parle la langue des passions. Quelquefois c'est une langue en délire, parce que Byron était le prêtre et la victime, le sacrificateur et l'holocauste, et que le vertige devait s'emparer d'un homme si héroïquement acharné à se détruire; mais ce vertige est toujours vrai. Byron ne raconte que les tempêtes qu'il a vues. Il les raconte avec trivialité ou grandeur, selon qu'il les a trouvées. C'est un poète effrayant, mais sincère.

Walter Scott, à qui le sens intime des choses échappait,

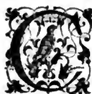
donne de la couleur pour des idées; sa poésie est descriptive et extérieure; elle est fastueuse et embarrassée de détails; elle abonde en noms d'hommes et de localités. Scott se garde du sentiment comme d'une chose ridicule, et de la passion comme d'une chose inconvenante. Ses femmes sont pleines de cette pruderie qui fait soupçonner l'esprit à la place de l'amour. La résignation est sa vertu favorite. L'insurrection il ne la comprend pas; il la nie; il met habituellement quelque restauration au bout de ses romans. Je me suis toujours figuré que la grande, rouge et éclatante lumière du jour ne s'était jamais levée sur le monde dont nous parle Walter Scott; une lune blafarde sert de soleil à cette création tremblante; et l'on craint que l'aurore ne vienne effacer ces pâles ombres qui se remuent si lentement. Walter Scott n'a jamais vu ce qu'il conte; il ne l'a jamais senti; c'est un poète faux et menteur.

Voilà le *sens local* et plus restreint de ces deux hommes: Byron maudissait une institution usée; Walter Scott venait au contraire à son aide. L'aristocratie fut une bonne patronne pour Scott. Byron a été d'abord dédaigné par les partis; mais il a fini par être le poète préféré de tout un monde nouveau. La poésie de Byron n'est point en effet un procédé qu'on puisse copier et reproduire; on y sent toujours cette unité étroite de l'homme et du poète qui distingue les artistes par excellence. Au dire de Thomas Moore lui-même, « on ne trouverait pas, à l'exception du seul Shakspeare, » un auteur habile autant que lui à prendre tous les tons, à » exprimer tous les sentimens, tristes ou gais, sublimes ou » ridicules, qui peuvent trouver place dans le cœur hu- » main. »

Ce rapprochement de Shakspeare et de Byron, ne saurait trop être médité. Shakspeare naît et commence sa carrière dans la dernière moitié du seizième siècle; il trouve une époque remuée dans ses entrailles, encore calme à la surface. Le règne d'Elisabeth est un temps de puissance et de pleine monarchie. Le luthérianisme n'a fait en Angleterre qu'une demi-invasion, satisfaite sur-le-champ, réglée et contenue par Henri VIII. La société anglaise a une brillante surface, et de splendides loisirs. Dans le reste de l'Europe, si on voit çà et là quelques bûchers lugubres, si on entend quelques tocsins sanglans, en définitive, l'empire des peuples n'échappe pas à ceux qui le tiennent. Qu'y a-t-il de nouveau au monde? L'univers a tressailli un moment sous la parole de Luther, mais il semble rentré dans son repos, et les rois debout sur le trône comptent leurs troupeaux de peuple avec satisfaction. Abaissez-vous donc, pensée hautaine, qui croyez pouvoir tout renverser! Rien n'est changé. La croix et le sceptre ne cessent point de dominer sur la terre muette. Mais non, la pensée ne s'humilie pas; ne trouvant point ouvert l'esprit des hommes puissans, elle s'abrite dans le cœur des poètes. Shakspeare, âme vive et plébéienne, la reçoit, et en devient, malgré lui, l'oracle. Shakespeare sent remuer dans son sein toutes les tragédies souterraines dont le monde est gros; il jette ses péripéties terribles, ses infortunes absolues, sa désespérance, au milieu d'une société tranquille qui se reconnaît pourtant dans ce sombre miroir. Shakspeare introduit le doute partout, et le fait monter de l'âge tendre à la caducité; Hamlet doute de sa jeunesse; Macbeth doute de sa puissance et de la vertu, Othello doute de l'amour. Hamlet, Macbeth, Othello, meurent de leur doute. Mais les autres hommes qui, plus vulgaires, plus heureux ou plus forts, ne doutent pas, voient également leurs desseins brisés, et accusent la Providence par leurs catastrophes sans cesse renaissantes. Le gracieux amour de Roméo et de Juliette est puni par la même foudre aveugle qui met un terme aux ruses perverses de Richard III. Tout est moissonné par une fatalité irrésistible; les passions de tous les âges ne rencontrent, à leur extrémité, que la mort et le néant. Le roi Léar couronne enfin cette tragique échelle des vanités humaines, et donne le spectacle de sa vieillesse souillée par l'abandon, par la démence, par le besoin, par l'entassement de toutes les douleurs et de toutes les humiliations. Quelle était donc l'œuvre que Shakspeare accomplissait? Il résumait d'abord en lui toute la pompe des princes, tout le tourbillon des plaisirs et des splendeurs du seizième siècle, et puis, du milieu de ces fêtes qu'il assemblait, de dessous ces somptueux costumes qu'il accumulait, il faisait sortir les cris effrayans de l'angoisse qui déchirait son cœur, écho du cœur de tout son siècle. Shakspeare a inauguré le doute dans une époque qui conservait encore les apparences de la tranquillité.

Le doute a grandi depuis lors et s'est rassasié; et tout-à-coup on a vu briller, parmi les rangs les plus nobles de l'aristocratie anglaise, un jeune homme que le soin des affaires n'absorbait pas. Ce lord boiteux méprisait le Parlement et la nation. Il avait passé ses heures d'oisiveté à appeler en lui toutes les colères qui avaient traversé le monde depuis trois siècles. Son âme poétique enfermait des trésors d'amour sous ses prodigieuses amertumes: si capable d'aimer, on lui demandait pourquoi elle haïssait tant; elle ne répondait que par les sacrés anathèmes du génie. Tout le monde voyait que cet homme était venu pour sanctifier une dernière fois et pour écraser les aristocraties en lui. L'Angleterre l'exila; elle eût peut-être exilé Shakspeare, si elle eût pressenti les conséquences de son génie. Byron parcourut l'Europe pour lui montrer ses plaies. Il semblait, comme Prométhée, avoir évoqué les peuples pour leur apprendre contre les foudres de quelle tyrannie il élevait sa protestation immortelle. Mais lord Byron n'est pas seulement le poète du désespoir. Shakspeare avait pris le monde plein de foi et la lui avait ôtée. Milton, venu après lui, avait été naturellement conduit au Pandæmonium par son sublime devancier; il n'en sortit pas. Byron a donc trouvé la poésie dans l'Enfer: il l'y a fêtée avec une mélancolie sérieuse et déchirante, mais il l'en a tirée par intervalles, et il l'a entraînée vers les frontières les plus éthérées de la lumière. Byron doute de tout, mais il ne doute pas toujours; souvent Byron a de la foi. Il lui arrive de rêver au son des cloches, le soir, comme faisait Dante. Il a tant aimé l'Italie et l'Orient, qu'on a pensé qu'il avait fini par incliner aux religions mystiques. Byron et Dieu se sont rencontrés, ils se sont appelés, ils se sont connus. Voilà donc le cercle entier du doute parcouru: Shakspeare l'a ouvert, Milton l'a habité, Byron a essayé d'en sortir. Ceci est, selon nous, le signe le plus général et le plus indubitable par lequel la vie de notre siècle se soit manifestée jusqu'à ce jour. Notre siècle est encore profondément sceptique, mais déjà il est de nouveau religieux. Il pleure comme Jérémie, mais il prophétise comme Daniel. C'est au moment même où son doute a été extrême que son espérance a commencé. Nous avons divisé nos passions: nous avons réservé nos blasphèmes au passé; mais déjà l'avenir, que nous sentons tressaillir dans nos entrailles, élève nos cœurs à Dieu. Ainsi les sentimens contraires s'entr'aident pour accélérer le progrès du monde.

C



C est la troisième lettre de l'alphabet latin; il est aussi la troisième lettre du nôtre, ainsi que de celui des Allemands. Dans l'alphabet grec, l'alphabet hébreu, et vraisemblablement tous les alphabets sémitiques, la troisième place appartient à la lettre qui correspond à notre *g*. Le *c* est donc un usurpateur; mais ce n'est que par une série graduée de variations qu'il est arrivé à ce qu'il est aujourd'hui.

Dans le principe, les Latins le prononçaient comme les Grecs prononçaient leur γ. Quintilien le dit expressément; et on voit, en effet, que les mots *Cneius*, *Caius*, s'écrivaient aussi bien *Gneius*, *Gaius*, et se traduisaient en grec par Γνεῖος, Γαῖος. On trouve *carthaciniensès*, au lieu de *carthaginienses*, *leciones*, au lieu de *legiones*. La tendance naturelle de la langue latine, moins douce que la langue grecque, ayant peu à peu éloigné le *c* des régions gutturales, pour le rejeter vers les dents, cette lettre perdant son caractère propre et primitif et changeant de rôle, devint identique avec le κ des Grecs. Aussi trouve-t-on le *c* des mots latins dans la langue des beaux temps de Rome, constamment traduit par le κ dans les mots grecs correspondans comme *Cæsar*, Καῖσαρ, *Cicero*, Κικέρων, etc. Il est donc bien certain qu'alors le *c* ne possédait pas la valeur sifflante que nous lui avons maintenant donné dans certaines occasions: il était partout l'exacte représentation de notre *k*. Les Romains prononçaient *kellarium*, cellier; les Allemands, plus fidèles que nous à la prononciation, ont fait du *kellarium* latin leur *keller*, de même que de *Cæsar*, ils ont fait *kaiser*, *empereur*.

A quelle époque précise la langue française a-t-elle commencé à adoucir la prononciation du *c*, devant les voyelles *e* et *i*, c'est ce qu'il est difficile de décider, puisqu'il n'y a pas de monumens durables des inflexions du langage. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui le *c* se prononce comme le *s* dur dans tous les mots où il est suivi des voyelles *e* et *i*, et dans quelques uns de ceux où il est suivi des voyelles *a*, *o*, *u*: dans ce dernier cas, le lecteur est prévenu de la prononciation particulière qu'il convient de lui donner par un signe particulier qui est la cédille. Il est certain que c'est un vice de notre alphabet que le même caractère y soit alternativement employé pour exprimer le son *k* et le son *s*. Le respect dû aux étymologies est ce qui a légitimé cette anomalie. Ainsi le génie de notre langue ne permettant pas que le mot *recevoir*, dérivé du latin *recipere*, soit prononcé *rekevoir*, à la manière du *rekipere* latin, et, d'un autre côté, ce mot ne pouvant s'écrire *resevoir*, sans perdre immédiatement une des principales marques de sa filiation, il faut bien de toute nécessité l'écrire *recevoir*, et forcer l'alphabet à prendre assez de souplesse pour cela. D'un autre côté, dès que l'on a prononcé *resevoir*, il faut nécessairement prononcer aussi *resois* et *resu*, et en prévenir en écrivant *reçois* et *reçu*. Pour représenter le son *k* devant les voyelles *e* et *i*, lorsqu'il y est nécessaire, ce qui n'est pas très fréquent dans notre langue, nous sommes obligés de recourir à la lettre *q*, habituellement suivi d'un *u* qui s'élide entièrement; ainsi le mot *akkisition*, s'écrit *acquisition*, *akkérir*, s'écrit *acquérir*. Quand on veut que le son *u* se fasse entendre avant celui de l'*i*, comme dans *cuir*, *cuivre*, *cuirasse*, on conserve simplement le *c*. En cela l'influence lointaine de la langue latine se laisse encore sentir; car les Latins employaient le *c* ou le *q*, suivant qu'ils voulaient que l'*u* eut une valeur ou n'en eût pas: ainsi *qui*, et au datif *cu-i*; *a-quas*, et dans Lucrèce *a-cu-as*, etc.

Ainsi donc, dans l'alphabet radical de notre langue, le *c* et le *q* tiennent entièrement lieu du κ des Grecs, qui est à proprement parler notre *k*. Le *k* est une lettre que nos pères n'ont presque pas connue. Cependant c'est une lettre qui nous appartient, et dont nous sommes tout-à-fait fondés à faire usage, soit dans les mots étrangers, soit dans les nouveaux mots que nous tirons du grec comme *kilogramme*, que sans le *k* nous serions obligés d'écrire; et, par conséquent, de prononcer *cilogramme*, à moins de nous décider à écrire *quilogramme*, comme nous écrivons *quilles*, ce qui serait une destruction barbare de l'étymologie, seule valeur de ce mot composé. Il ne serait pas moins déraisonnable de chasser le *k* des noms spéciaux, et particulièrement des noms propres qui nous viennent par les communications internationales pour le remplacer par le *c* ou par le *q*. Il n'y a pas de mal à ce que les mots qui ne sont pas originaires de nos mœurs ou de nos institutions portent sur eux un certain cachet qui en soit le témoignage, et que nous écrivions *kalife* de même que nous écrivons *khan* et *kiosque*; cela n'est nullement opposé à l'esprit de notre langue, et même il en résulte, ce nous semble, une richesse de plus. Le *k* serait admis comme caractéristique des mots dans lesquels il convient de laisser subsister une légère nuance d'exotique.

Sans doute, il ne faut pas qu'une langue se chamarre d'une multitude de mots ramassés dans les langues étrangères et servilement conservés, sans respect pour l'euphonie, dans toute la crudité de leur consonnance native. Les étrangers qui viennent s'asseoir dans nos salons, tout en gardant un certain accent qui les distingue, y prennent cependant nos airs et nos usages, et pour jouir de leur présence, nous ne sommes pas obligés de nous soumettre à une invasion de sons discordans et de façons bizarres; il est bien qu'il en soit des mots de même que des personnes. Il ne faut pas, ainsi que dans un carnaval, avoir dans notre vocabulaire des habillemens apportés de tous les coins du monde. Mais il ne faut pas non plus tomber dans un excès contraire, et vouloir à toute force que tout soit indistinctement francisé, comme si l'existence des langues étrangères ne devait se laisser soupçonner nulle part dans la nôtre; supprimons le *k*, si l'on veut, dans tous les mots qui font partie essentielle du fonds national, ou que nous avons résolu d'accaparer pleinement; mais laissons-le subsister dans ceux à l'organisation desquels il semble inhérent, et dont on ne pourrait l'arracher sans violence. Considérons toujours deux choses: 1° qu'on ne naturalise pas les gens malgré eux; 2° que le droit de cité ne doit pas s'accorder à la légère, et qu'il ne se mérite que par un long séjour ou par des services particuliers rendus à la nation. Écrivons *Francs*, comme nous écrivons *Français*; mais écrivons *Kachmyr*, comme nous écrivons *Kamtchatka*.

CABALE, théosophie juive. Voyez KABBALE.

CABANIS naquit à Cosnac, en 1757. On sait peu de chose de son enfance. Les biographes disent seulement que, dans ses premières années, il était très enclin à la tristesse, et montrait déjà beaucoup de fermeté et de constance. Il passa sérieusement sa jeunesse, moins occupé des plaisirs de cet âge que de la culture de son intelligence. Comme il avait l'esprit facile et capable de saisir les choses les plus différentes, il fut quelque temps indécis de savoir à quoi s'arrêter, et composa avec un succès médiocre de la poésie et d'autres ouvrages littéraires, jusqu'à ce que, ayant entrepris de se faire médecin, son attention fut amenée sur la science de la nature de l'homme; c'était celle où son génie devait se développer; il se trouvait dans sa voie, et y étant resté jusqu'à la fin, il s'y fit remarquer par des considérations et une méthode nouvelles. Tandis que, avant lui, d'une part les philosophes négligeaient trop les choses corporelles de l'homme, et de l'autre les médecins et les naturalistes ne tenaient pas

assez compte de ses faits moraux, Cabanis, sans arriver, comme il le prétendait, à confondre ces deux ordres de la vie, et à les expliquer l'un par l'autre, réussit du moins à mieux montrer par quels points ils se touchent et s'unissent.

D'ailleurs contemporain de la révolution française, vivement intéressé aux changemens qu'elle devait amener dans les lois de sa patrie, il fut appelé aux assemblées publiques, prit une part assez active à leurs délibérations, et vécut dans la familiarité de quelques uns des hommes qui y tenaient le premier rang. Dans le nombre, il faut nommer Turgot, Condorcet, et Mirabeau, qui, mieux informés que lui des affaires du gouvernement, et l'instruisant de leurs connaissances, ont dû de leur côté profiter de quelque manière de sa science philosophique; Mirabeau surtout la mettait à un haut prix, et plus d'une fois il sut la faire servir à ses propres travaux.

Parmi les ouvrages de Cabanis, il y en a un sur l'instruction publique, qui, revu par Mirabeau, devait être présenté par lui à l'Assemblée nationale; la mort l'en ayant empêché, il fut depuis publié par l'auteur : Cabanis y fait d'abord une comparaison des peuples nouveaux et anciens, et tout en admirant que les Spartiates et quelques autres aient voulu donner une éducation égale à tous les enfans, il ne juge pas cette institution bonne pour nos temps modernes; notant d'ailleurs de Sparte que les écoles publiques y restaient fermées aux enfans des esclaves. Le mieux est, suivant lui, que les familles soient les seuls arbitres du choix et de l'étendue des connaissances des enfans, et que l'état, simple spectateur de la lutte entre la lumière et les ténèbres, n'y intervienne par aucune décision. Comprenant d'ailleurs que le principe et l'autorité de l'éducation ainsi établis, la différence de facultés dans les familles doit en apporter de très grandes dans l'éducation des enfans, Cabanis admet cette condition comme indispensable, et juge que l'inégalité de l'éducation doit être une source constante d'inégalité d'intelligence parmi les hommes. Le droit commun n'est pas, suivant lui, dans l'égalité de l'instruction, mais dans « une égale extension du bonheur de chacun, » c'est l'expression dont il se sert, et il pense qu'on pourrait y arriver par la formation d'un corps enseignant pour la morale, et par l'établissement de grandes fêtes publiques.

Cabanis a laissé aussi un ouvrage sur les secours publics (*Quelques vues sur les secours publics*), qui renferme une foule d'observations et de projets utiles, dont il est difficile de donner une analyse, par le motif qu'ils n'ont aucun principe, et aucun lien qui les fasse tenir entre eux. Admettant que l'état doit le travail à tous, tantôt il voudrait que, dans les villes, des ateliers fussent ouverts où l'on pût venir réclamer un salaire pour un engagement journalier, aussi librement qu'on va puiser de l'eau à la fontaine publique; tantôt au contraire, tenant compte des conditions établies, il paraît désirer qu'on fournisse du travail à ceux qui en manquent, chacun suivant sa profession.

Le traité le plus important de Cabanis, l'ouvrage qui a surtout servi à fonder sa réputation est celui des *Rapports du physique et du moral de l'homme*. On en peut comprendre le principe fondamental par cet exemple que lorsqu'on verse à un homme une coupe d'un vin généreux, il va par cette boisson devenir plein de générosité et de courage; Cabanis en conclut que si la nature extérieure était pour nous une mère constamment prévoyante, toutes nos facultés se développeraient grandement, et que nous entrerions dans les coutumes les meilleures. Ainsi le bien et le mal que nous faisons naîtraient de nos habitudes, qui ont elles-mêmes leurs sources dans les choses extérieures à nous. Et les principes d'où dérivent et nos qualités et nos caractères seraient d'abord les âges et les sexes : toutes circonstances égales, un enfant ne menant pas sa vie comme on le fait dans un âge plus avancé, et une femme ne se conduisant pas non plus par les mêmes motifs qu'un homme. Viennent ensuite nos tempéramens originels distingués en quatre classes : Napoléon, bilieux, est par cela même ambitieux; Rousseau, mélancolique, doit voir les choses de la vie du côté le plus triste; Alcibiade, sanguin et vif, se joue de tout; Montaigne, d'humeur triste et froide, contemple, doute et discute. Nos affections nous viendraient encore par nos maladies, qui, si elles nous mènent à l'abattement et à la fureur, peuvent aussi être un excitant du génie, et nous presser tendrement les uns contre les autres par ce contentement qu'on éprouve à aider son semblable et à être secouru par lui. D'ailleurs quant à ce que le régime et le climat servent à former nos mœurs, on sait ce que les histoires des anachorètes rapportent à ce sujet, et l'on connaît quelle différence il y a entre les hommes du nord et ceux du midi. Enfin il y aurait des tempéramens acquis par une longue habitude qui nous deviennent une seconde nature. Voilà en quelque sorte l'ensemble des principes développés par Cabanis, et qui forment autant de chapitres de son livre. S'agit-il seulement du caractère et de la forme que prennent nos qualités, on peut convenir sans peine avec lui; mais s'agit-il du fond et du principe même de notre nature, des difficultés d'un ordre supérieur s'élèvent, et ce sujet sera plus convenablement traité à l'article LIBERTÉ. Quant à cette autre partie de notre vie pendant laquelle, au lieu d'être en état de soumission aux choses extérieures, nous agissons et sur elles et sur nos semblables, elle a, suivant Cabanis, son origine et sa raison dans les parties les plus intimes de nos corps, où les sensations venues de l'extérieur en avaient comme déposé le germe. Les questions qui se présentent ici sont du ressort de l'article MATÉRIALISME.

La vie de Cabanis fut utilement employée dans les travaux philosophiques et d'autres moins importans. On a de lui, outre les précédens ouvrages, les suivans : *Journal de la maladie de Mirabeau*; des *Mélanges de littérature allemande*; *Coup d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine*; *Observations sur les affections catarrhales*; *Discours prononcés à la tribune du conseil des Cinq-Cents*.

Il mourut le 5 mai 1808 près de Meulan.

CABOT (JEAN et SÉBASTIEN). Rien n'est plus confus faute de renseignemens directs, et rien aussi ne s'est plus altéré en passant de main en main que l'histoire de Cabot; il s'y est accumulé, par la faute des écrivains qui s'en sont occupé, tant de faussetés et de contradictions, qu'on serait presque tenté de la taxer de fabuleuse. Cependant il est important d'y mettre de la clarté et de la certitude; Cabot est présenté par les Anglais, sous le pavillon desquels il naviguait, comme le premier des modernes qui ait touché la terre-ferme d'Amérique : cette prétention est-elle fondée? Il nous le semble; et suffisamment éclairés par les recherches récemment faites en Angleterre sur ce sujet, nous allons chercher à la justifier. Nous ne craignons pas en agissant ainsi d'être accusés de préparer les voies au droit de découverte dont l'Angleterre pourrait hypothétiquement se prévaloir à l'égard du continent américain. Nous ne craignons pas non plus d'être accusés de vouloir ternir, par l'ostentation d'une autre gloire contemporaine, la gloire immortelle de Christophe Colomb : la grandeur de cet illustre père de la navigation moderne repose sur une base que rien ne saurait ébranler, et ce n'est point du hasard ou de la priorité d'une découverte qu'elle dépend. Ce que nous voulons avant tout, c'est le rétablissement de la vérité; et moins encore pour rendre au nom de Cabot l'éclat qui lui est dû que pour fixer avec exactitude un point que la philosophie peut considérer peut-être comme anecdotique, mais que l'histoire ne peut s'empêcher de marquer comme un des plus solennels qu'il y ait dans les annales du genre humain. A l'heure où l'Amérique a été découverte a commencé une ère nouvelle, celle de la réunion des deux mondes en un seul; sachons donc quel est l'homme à qui revient l'honneur d'avoir présidé à la naissance de cette riche période; et sachons aussi à quel instant précis la chronologie doit en placer l'origine. D'ailleurs le nom de Cabot se rattache spécialement à une question de géographie ma-

ritime qui a pris une grande importance dans notre siècle, celle du passage du nord-ouest; c'est Cabot qui le premier se proposa d'atteindre l'Asie par cette route, et sous ce rapport, au moins autant que sous celui de sa rencontre fortuite avec un continent qu'il ne demandait pas, il mérite une considération particulière.

Nous allons d'abord citer un extrait de la collection de Ramusio. C'est un discours que, dans une conversation sur les navigations modernes, un interlocuteur rapporte comme lui ayant été tenu autrefois à Séville par Cabot.

« Quand mon père partit de Venise, il y a déjà long- » temps, pour s'établir en Angleterre et y faire le commerce, » il m'emmena avec lui dans la ville de Londres; j'étais en- » core fort jeune, mais je possédais déjà quelque connaissance » des lettres et de la géométrie. Et quand mon père mourut, » c'était le temps où l'on apprit que Christophe Colomb de » Gênes venait de découvrir les côtes de l'Inde, de quoi l'on » faisait de grands discours à la cour du roi Henri VII, telle- » ment que tout le monde affirmait avec grande admiration » que c'était là une chose plus divine qu'humaine d'avoir été » par l'occident dans l'orient où croissent les épices, par un » chemin qui n'avait jamais été soupçonné jusque là; et de là » me vint un grand désir, et comme un feu dans le cœur de » faire aussi, moi, quelque chose de glorieux (mi nacque un » desiderio grande, anzi un ardor nel core di voler far an- » chora io qualche cosa segnalata). Comprenant par les pro- » priétés de la sphère que, si je prenais ma route par le nord- » ouest, j'aborderais dans l'Inde par un chemin plus court, je » fis connaître mon idée au roi; il en fut très content, et me » donna deux caravelles avec tout ce dont il y avait besoin; ce » fut en 1496, au commencement de l'été. Je commençai » donc à faire voile dans le nord-ouest, pensant ne pas ren- » contrer d'autre pays que le Cathai, et de là tourner sur » l'Inde; mais, après quelque temps, je trouvai une terre » courant au nord, ce qui me fit beaucoup de déplaisir. » Néanmoins je fis voile le long de la côte pour voir si je ne » trouverais pas quelque enfoncement, mais je trouvai la terre » continue jusqu'à 56° sous le pôle; et alors voyant que la » côte tournait à l'est, et désespérant de trouver un passage, » je retournai en arrière, et descendis le long de la côte de » ce pays vers l'équateur (espérant toujours trouver un pas- » sage pour aller dans l'Inde), et vins jusqu'à l'endroit de » ce continent qu'on nomme maintenant la Floride; là » n'ayant plus de vivres, je partis et revins en Angleterre. »

Voilà ce récit. Il nous a paru nécessaire de le citer, parce qu'il a servi de base à ce que la plupart des historiens ont rapporté de Cabot. Il s'en faut cependant de beaucoup, ainsi que nous allons bientôt le prouver, qu'il soit digne d'être envisagé comme exact. La manière dont il est encadré dans l'ouvrage de Ramusio montre assez que ce n'est qu'une narration libre. D'ailleurs Ramusio dans plus d'une occasion a eu l'attention et la bonne foi de prévenir ses lecteurs qu'il n'écrivait que de mémoire; il y a des choses qu'il omet parce qu'il ne se les rappelle pas assez distinctement, d'autres qu'il n'énonce qu'en termes généraux. — « Cette » conversation, dit-il en particulier pour ce dont il s'agit ici, je » ne puis l'écrire aussi précisément que je l'ai entendue (cosi » particolarmente com' io le udi), parce qu'il faudrait pour » cela plus de force d'esprit et de mémoire que je n'en ai. » Et en effet, ce discours est plein d'erreurs et ne donne que très imparfaitement l'idée du récit que Sebastien Cabot aurait pu réellement faire de ses voyages. M. Rossel, dans un article sur Cabot, inséré dans la *Biographie universelle*, a contesté l'authenticité de ce passage; il affirme que la collection de Ramusio ne renferme aucun extrait des navigations de Cabot; celui dont il est ici question existe cependant bien réellement dans le livre de Ramusio (tom. I, édit. de Venise, 1603), et une investigation plus attentive n'aurait pas manqué de donner à M. Rossel une autre opinion.

Peut-on, sans légèreté, se fier entièrement aux assertions de Ramusio, tant sous le rapport de l'époque du départ que sous celui de la latitude à laquelle le navigateur s'est arrêté? Quelle était cette terre vue par Cabot? était-ce le continent américain, ou était-ce simplement, ainsi que quelques auteurs l'ont supposé, l'île de Terre-Neuve? Pour résoudre ces diverses questions nous allons remonter à d'autres monumens contemporains de Cabot, mais d'une valeur historique plus sévère que les souvenirs incertains de Ramusio.

Dans la galerie du palais de White-Hall était suspendue une mappemonde, gravée d'après celle de Cabot (extract taken out of the map of Sebastien Cabot); Hakluyt et Purchas rapportent tous deux l'explication qui, selon la mode des anciennes cartes géographiques, était placée à l'endroit où Cabot avait vu terre pour la première fois. Ce document est de la plus grande importance, comme on va le voir, pour le sujet qui nous occupe; en voici la traduction :

« L'an du Seigneur 1497, Jean Cabot, Vénitien, et Sé- » bastien son fils, ont découvert cette terre où personne au- » paravant n'avait osé aller (quam nullus prius adire ausus » fuit), le vingt-quatre juin, à environ cinq heures du ma- » tin. Il lui a donné le nom de Terre d'abord vue (terra » primum visa), parce que, comme je le pense, c'était dans » cette direction qu'il avait d'abord jeté les yeux; et comme » vis-à-vis est située une île, il donna, comme je le crois, à » celle-ci le nom de Saint-Jean, parce qu'elle fut découverte » en ce jour qui est consacré à saint Jean. Les habitans sont » vêtus de peaux d'animaux et de dépouilles de bêtes féroces, » dont ils font autant de cas que nous de nos habits les plus » précieux. Quand ils se font la guerre, ils se servent d'arcs » de flèches, de lances, de traits, de haches de bois, et de » frondes. La terre est stérile et ne produit aucune espèce » de fruits, d'où vient qu'elle est peuplée d'ours blancs et de » cerfs d'une taille inconnue dans nos pays. » (Hakluyt, tom. III.)

C'est sur ce nom de *Terra primum visa*, en anglais *New-Foundland*, en français *Terre neuve*, que la plupart des historiens se sont appuyés pour dire que la découverte de Cabot s'était bornée à la reconnaissance de l'île de Terre-Neuve; mais en s'en référant à la description ci dessus, on est, ce me semble, suffisamment autorisé à penser qu'il ne s'agit pas de l'île de Terre-Neuve, mais d'une région plus avancée vers le nord. Le nom de l'île Saint-Jean, qui est celui d'une île située au-dessous de Terre-Neuve dans le golfe Saint-Laurent, a probablement contribué à produire une illusion analogue à la première, et aura contribué à corroborer encore davantage l'erreur; cependant il est bien certain que l'on ne saurait embrasser du même coup d'œil la côte de Terre-Neuve et cette île qui en est à une assez grande distance, et non tout auprès, ainsi que celle dont il est question la mappemonde de Cabot. Il y a du reste à faire au sujet de ces deux noms deux observations qui sont d'une force capitale : la première, c'est que sur les cartes du seizième siècle le nom de *Terra nova*, Terre neuve, est généralement donné à toute la partie septentrionale de l'Amérique. Robert Thorne, en 1527 (Hakluyt, tom. I), parlant du passage nord-ouest, dit qu'il faut aller à l'ouest par le pôle, et qu'on arrive ainsi derrière le New-Foundland; dans le même document, il distingue le New-Foundland et le New-Found-Island; et parlant du premier, il dit positivement (page 216) : « la terre que nous trouvâmes, laquelle est nommée ici *Terre de Labrador.* » Donc de ce qu'il serait rapporté dans un monument contemporain de Cabot que celui-ci a découvert Terre-Neuve, on ne serait nullement fondé à conclure qu'il soit par là question de l'île connue aujourd'hui sous ce nom. Maintenant quant à ce qui regarde l'île Saint-Jean, il est d'autant plus certain que celle de Cabot n'est point celle du golfe Saint-Laurent, que cette dernière fut découverte en 1534 seulement par Cartier, qui lui donna le nom qu'elle porte encore. L'île Saint-Jean de Cabot, dépouillée, aussi bien que la côte située vis-à-vis, de son nom primitif, doit donc être cherchée

autre part qu'auprès de Terre-Neuve. En effet, en feuilletant les cartes du seizième siècle, on trouve dans la mappemonde d'Ortelius, qui déclare avoir travaillé avec la mappemonde de Cabot sous les yeux, une île Saint-Jean placée par 56° de latitude tout contre la côte de Labrador. Il semble donc qu'il n'y ait plus ici aucun doute; nous avons retrouvé l'île Saint-Jean de Cabot; nous connaissons le point remarquable qui était noté sur la mappemonde de White-Hall; nous pouvons toucher avec le doigt l'endroit où le continent américain a été rencontré pour la première fois par nos navigateurs.

On trouvera peut-être curieux de comparer, au monument que nous venons de citer, le récit que Robertson en a tiré, et qu'il a consigné dans son histoire d'Amérique, avec une assurance qui semble faite pour effacer tous les doutes. « Après avoir navigué pendant quelques semaines à l'ouest, » et à peu près sous le parallèle du port d'où il était parti, » il découvrit une grande île à laquelle il donna le nom de » *Prima vista*, et que ses matelots nommèrent Newfoundland; » quelques jours après, il vit une plus petite île à laquelle il » donna le nom de Saint-Jean. »

J'arrive maintenant à des documens encore plus authentiques. On trouve dans la collection de Rymer, sous la date du 5 mars 1496, une patente royale de Henri VII, en faveur de Jean Cabot et de ses trois fils, Louis, Sébastien et Sanzio. « Ils sont autorisés, dit cette patente, eux, leurs héritiers ou délégués à naviguer dans toutes les parties, contrées et mers de l'Est, de l'Ouest et du Nord, sous notre bannière et pavillon, avec quatre vaisseaux de tel tonnage et de tel équipage qu'ils voudront, à leurs propres frais et dépens, pour chercher, rencontrer et découvrir toutes îles, contrées, régions ou provinces des païens et infidèles, précédemment inconnues à tous les chrétiens, quelles qu'elles soient et dans quelle que part du monde que ce soit. » (To seek out, discover and find whatsoever isles, countries, regions, or provinces of the heathen and infidels, whatsoever they be, and in what part of the world soever they be, which before this time have been unknown to all Christians.) C'est évidemment là la première patente, la patente sollicitée par les navigateurs vénitiens, jaloux d'entrer dans la carrière ouverte par Christophe Colomb, la pièce officielle dont ils étaient munis, lorsque, le 24 juin 1497, au soleil levant, leurs regards s'ouvrirent sur la terre d'Amérique, et saluèrent l'île Saint-Jean et la côte située vis à-vis.

La réalité des découvertes faites en vertu de cette première patente va, en effet, se trouver solennellement confirmée par une seconde patente royale dont l'existence vaguement indiquée par Hakluyt, n'a été bien constatée que dans ces derniers temps. Cette patente, après de longues recherches, a été enfin retrouvée parmi d'autres pièces contemporaines, dans les archives de la Chapelle. Elle est datée du 3 février de la treizième année du règne de Henri VII, c'est-à-dire du 3 février 1498. Jean Cabot (John Kabotto), Vénitien, est autorisé à prendre six vaisseaux à son choix et au nom du roi, dans tels ports de l'Angleterre qu'il voudra, et à les conduire à la terre et aux îles dernièrement découvertes par lui, au nom et par le commandement du roi (And them convey and lede to the Londe and Isles of late founde by the seid John in oure name and by oure commaundemente). Il est également autorisé à recevoir sur ces vaisseaux tous maîtres, matelots, pages et autres sujets qui voudront librement passer avec lui auxdites terres et îles (As of their owen free wille woll goo and passe with him in the same shippes to the seid Londe or iles). Il est donc bien établi qu'au commencement de l'année 1498, Jean Cabot était de retour de sa première expédition à la recherche des contrées inconnues; qu'il avait découvert durant ce voyage une grande terre et des îles; et que, muni de l'autorisation d'emmener avec lui tous ceux qui voudraient le suivre dans ces pays, il se préparait à y retourner à la tête d'une escadre plus considérable que la première.

C'est vers cette époque, peu après l'obtention de la seconde patente, que l'on doit, selon toute apparence, placer la mort de Jean Cabot. Il lui avait été donné de voir, le premier d'entre tous les Européens, le continent américain; mais, comme Moïse, mort loin de la terre promise qu'il n'avait fait qu'entrevoir, il ne devait pas remettre les pieds dans ce monde nouveau qu'il avait eu la gloire de signaler à l'ancien.

Le voyage en vue duquel la patente avait été délivrée fut-il arrêté par cette mort? rien ne paraît plus improbable. Les fils de Cabot, qui avaient accompagné leur père dans son premier voyage, se disposaient sans doute à l'accompagner comme ses lieutenans dans le second; le bénéfice de la patente était reversible sur eux : c'était peut-être leur unique avoir, c'était en tous cas la plus belle part de l'héritage de leur père, la plus riche de gloire comme d'espérance; est-il croyable qu'ils y aient renoncé? est-il croyable surtout que Sébastien, ce grand homme de mer, ce génie frappé pour les travaux de la navigation, ait pu négliger à l'ouverture de sa carrière une si éclatante occasion de se distinguer. Il y a donc à chercher s'il ne se trouve pas dans les historiens contemporains quelques témoignagnes relatifs à un second voyage à la côte nord d'Amérique. Ce serait là le propre de Sébastien Cabot ou de l'un de ses frères.

C'est, en effet, à ce second voyage que paraît se rapporter, sauf les inexactitudes qu'il renferme, le récit de Ramusio que nous avons précédemment cité, et dans lequel le départ de l'expédition est formellement présenté comme postérieur à la mort de Jean Cabot. Pierre-Martyr, qui écrivait en 1524, parle du voyage de Cabot, de Sébastien Cabot, comme ayant eu lieu vingt-six ans auparavant, c'est-à-dire en 1498. Enfin, ce qui semble plus décisif encore, dans les comptes privés du roi d'Angleterre, on trouve mention de sommes données ou prêtées à diverses personnes partant pour les îles nouvelles, à la 1re d'avril 1498. L'existence d'un second voyage de Sébastien Cabot à la côte nord d'Amérique est donc suffisamment avérée.

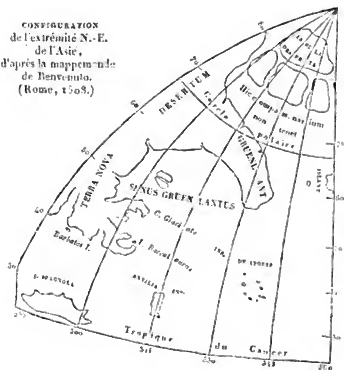
Il paraît que Cabot, dans ce voyage, avait un double but; d'abord de trouver un passage pour aller jusqu'aux Indes, et ensuite de fonder une colonie, à l'imitation des Espagnols, sur quelque point convenable. C'est ce que le texte même de la patente semble laisser entrevoir, et plusieurs autres témoignages le confirment plus expressément encore. Voici la traduction du récit que fait Gomara de cette expédition de 1498; il est plus précieux que celui de Ramusio, d'abord parce que l'auteur avait été l'ami particulier de Cabot, et ensuite parce qu'il fixe d'une manière bien plus positive l'étendue de la ligne de côte reconnue par Cabot :

« Il promit au roi Henri d'aller par le Nord au Cathai, » et d'en tirer des épices en moins de temps que les Portugais par le Sud. Il allait aussi pour reconnaître quelle nature de pays étaient les Indes sous le rapport de l'habitation (Y va tambien por saber que tierra eran las Indias para poblar). Il leva trois cents hommes, et fit » route par l'Islande sur le cap de Labrador. Il vint au » 58e degré, et encore il dit beaucoup plus, en racontant » comment, dans le mois de juillet, il avait trouvé tant de » froid et tant de glace qu'il n'avait pas osé pousser plus » loin, et que les jours étaient d'une excessive longueur et » presque sans nuit, et les nuits très claires. Il est certain, » en effet, qu'à 60 degrés les jours sont de dix-huit heures. » Abandonnant donc ce pays rude et glacé, Cabot prit » de là sa route vers l'Ouest, et après avoir été aux Baccalaos, il courut la côte jusqu'au 38e degré, et de là il s'en » retourna en Angleterre. »

Le projet de colonisation qui seul peut rendre raison de cette quantité de monde embarquée à bord des vaisseaux, et ensuite de ce brusque délaissement des régions glacées, est spécifié d'une manière tout-à-fait explicite par Thevet, dans ses *Singularitez de la France antarctique*.

« Il se proposait, dit-il en parlant de Cabot qu'il désigne » sous le nom de Sebastian Babate, aller au Pérou et Amé- » rique, pour peupler le païs de nouveaux habitans, et dres- » ser là une nouvelle Angleterre, ce qu'il n'exécuta; vray est » qu'il mist bien 300 hommes en terre, du costé d'Irlande, au » Nort, où le froid fist mourir presque toute la compagnie, » encore que ce fust au mois de juillet. Depuis, Jacques Quar- » tier (ainsi que lui mesme m'a recité) fist deux fois le voyage » en ce païs-là, c'est à savoir l'an 1534 et l'an 1535. »

Il est probable, d'après cela, que ce furent l'embarras causé par la grande quantité de monde qu'il conduisait avec lui, et le désir de leur trouver un lieu de station convenable, qui empêchèrent Cabot de continuer plus avant dans le Nord sa recherche d'un passage. Mais jusqu'à quel point, dans cette expédition de 1498, remonta-t-il réellement le long de la côte d'Amérique? Gomara, qui l'avait connu en Espagne, et dont le témoignage a sans doute de la valeur, ne fait mention que du 58ᵉ degré; cependant il n'exprime rien de formel à cet égard: il dit que Cabot vint toucher la côte au 58ᵉ degré; mais ses paroles laissent entendre que la navigation a pu être poussée bien au-delà (aunque el dize mucho mas contando, etc.). En effet, il paraît vraisemblable que Cabot alla jusqu'à l'entrée de la baie d'Hudson, peut-être même jusqu'à celle de la baie de Baffin. Du moins cela ressort positivement de ce que dit de Bry, dans ses Grands Voyages qui sont du seizième siècle: « Sebastianus Gabottus, sumptibus » regis Angliæ Henrici VII, per septentrionalem plagam ad » Catainum penetrare voluit. Ille primus cuspidem Baccalaos » detexit, atque etiam ulterius usque ad LXVII gradum ver- » sus polum arcticum. » Le témoignage de Bacon, qui, à la vérité, est de beaucoup postérieur aux événemens dont il s'agit ici, mais dont le défaut de contemporanéité est amplement compensé par les qualités de certitude et de gravité historique qui se rattachent à un si grand nom, est entièrement d'accord à cet égard avec celui de Jean de Bry. « Il » navigua, dit-il, et leva une carte fort avant dans l'Ouest » avec un quart nord, le long de la côte septentrionale de la » terre de Labrador, jusqu'à ce qu'il arriva à la latitude de » 67 ½ degrés, trouvant la mer encore ouverte. »



CONFIGURATION de l'extrémité N.-E. de l'Asie, d'après la mappemonde de Benvenuto. (Rome, 1508.)

Il existe un monument d'une autre nature, fort remarquable, et sur lequel on peut suivre, pour ainsi dire, pas à pas, le résultat des explorations de Sébastien Cabot sur la côte nord de l'Amérique; c'est la grande mappemonde qui se trouve dans l'édition de Ptolémée publiée à Rome, en 1508. Benvenuto, qui en est l'auteur, déclare s'être conformé aux documens de Colomb, des Portugais, ainsi que des Anglais; on peut donc considérer ce qui s'y trouve comme représentant à peu près le résultat des découvertes de Sébastien Cabot et de son père.

Disons du premier mot qu'il n'est encore nullement question sur cette carte d'un continent nouveau. Les terres situées à l'ouest de l'Islande, Gruenlant, Terra-Nova, etc., sont représentées comme formant l'extrémité la plus avancée de l'Asie; au-dessous de Terra-Nova, la côte tourne à l'ouest, et s'avance ainsi jusque vers le 230ᵉ degré, où elle redescend de nouveau vers le sud: là sont les Indes, le Tibet, Cataya, etc. Le désert qui est marqué à l'ouest de Terra-Nova porte l'indication qu'un homme pourrait à peine le traverser en un an; on ne savait pas alors que ce désert était un autre océan au-delà d'un autre monde. Les Açores, l'île Antilia, l'île Espagnole, les diverses parties du continent déjà vues isolement par les Espagnols, nagent dans une vaste mer dont les flots vont baigner les rivages de l'Inde. Mais pour nous borner à ce qui concerne particulièrement les parages visités par Cabot, il me semble qu'à partir du 40ᵉ degré environ, on trouve sur cette carte les principaux accidens de la côte représentés à peu près, comme ils pouvaient l'être à la suite d'une reconnaissance grossière. D'abord la presqu'île de la Nouvelle-Ecosse, comprise entre la baie de Funday et la grande ouverture du golfe Saint-Laurent, enfoncemens indiqués tous deux; ensuite l'île de Terre-Neuve, sous forme d'une presqu'île terminée par la pointe du cap Glaciato, le détroit de Belle-Ile n'étant figuré que comme une baie profonde. Au-dessus la côte de Labrador avec deux ouvertures notables, dont l'une, placée au-delà du détroit de Belle-Ile, est sans doute la baie des Esquimaux, et dont l'autre, placée vers le 60ᵉ degré, est peut-être le détroit d'Hudson. Les îles marquées dans ces environs tiennent à peu près la place de celles qui y existent réellement. Il y a même une circonstance qui pourrait faire juger que Cabot eut à supporter dans cette mer des gros temps peu convenables pour la continuation de son entreprise; l'auteur de la mappemonde a écrit à côté de ces îles, prises par lui pour les fameuses îles des Démons, la note suivante: « Apud has insulas quando nautæ perve- » niunt, illuduntur à demonibus ita ut sine periculo non » evadant. » Enfin entre cette côte et le Groenland, il y a une dernière ouverture qui est sans doute le détroit de Davis, que Cabot a dû voir en effet s'il est arrivé jusqu'au 67ᵉ degré de latitude. Quelle que soit l'inexactitude de cette géographie, comme il est impossible que l'imagination d'un géographe ait pu se rencontrer sur autant de points successifs avec la vérité, on peut hardiment affirmer qu'en 1508 la côte septentrionale d'Amérique avait été reconnue depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'à la hauteur du Groenland, et, d'après ce que nous avons dit plus haut, nous sommes fondés à rapporter cette reconnaissance importante aux deux expéditions de 1497 et de 1498.

Dans la mappemonde d'Ortelius (*theatrum orbis terrarum*) dont la publication est antérieure au voyage de Frobisher, on trouve une représentation plus fidèle des régions septentrionales. La forme générale de la baie d'Hudson, et même le canal qui, de son extrémité, se dirige vers le nord, y sont distinctement indiqués; et Ortelius déclare qu'il a travaillé en ayant sous les yeux les cartes de Sébastien Cabot. D'où vient donc cette différence entre la mappemonde de 1508 et celle d'Ortélius? Y a-t-il eu des élémens négligés volontairement par l'auteur de la première? ou plutôt ne s'est-il pas fait un troisième voyage dans l'intervalle des deux publications? c'est ce qu'il est intéressant de savoir.

Considérons d'abord que la vie de Cabot est placée sous l'influence d'une idée juste et magnifique qui la domina.

comme la navigation à travers l'Atlantique avait dominé la vie de Christophe Colomb; cette idée, c'est la recherche d'un passage nord-ouest, voie plus courte pour aller dans l'Inde, comme le disait Cabot au roi d'Angleterre, en vertu des propriétés de la sphère, que la route de l'équateur prise par les Espagnols. Le principe est inébranlable. Comment dès lors imaginer que ce sage et hardi navigateur ait pu se laisser décourager par le mauvais succès de sa première entreprise, événement accidentel et totalement étranger au fond de la question? comment penser qu'il n'ait pas eu la force de pousser en avant le projet qu'il avait eu la force de concevoir, et qu'il ait quitté son désir quand rien n'était venu le forcer à quitter son espérance? En 1512, trois ans après la mort de Henri VII, son royal protecteur, il avait quitté l'Angleterre pour se rendre en Espagne auprès de Ferdinand. Dignement accueilli par le prince qui avait su comprendre Colomb, il avait été placé par lui dans le conseil-général des Indes. Mais l'idée qu'il venait poursuivre en Espagne était cette même idée pour laquelle il avait déjà fait flotter sur l'Océan les vaisseaux de l'Angleterre, et dont les glaces et les rigueurs des mers polaires ne l'avaient point dégoûté. Nous en avons des témoignages certains. En 1515, Pierre Martyr, son collègue au conseil des Indes, nous le montre occupé des préparatifs d'une nouvelle expédition dans le nord-ouest, aux frais du roi d'Espagne. — « Expectat in dies ut navigia sibi » parentur quibus arcanum hoc naturæ latens jam tandem de» tegatur. Martio mense anni futuri MDXVI puto ad explo» randum discessurum. » (Dec. III, ch. VI.)—Mais trois mois avant le départ de l'expédition, en janvier 1516, l'audacieux essor de Cabot est encore arrêté; Ferdinand meurt, et Charles-Quint son successeur, suffisamment occupé en Europe, abandonne Cabot et les explorations de l'Inde. Vers cette époque, nous retrouvons la trace de Cabot en Angleterre. C'est dans ce pays qu'il est allé chercher les secours nécessaires pour recommencer sur de nouveaux frais son voyage interrompu. Et en effet ce troisième voyage entrepris uniquement dans un but de découverte, ce voyage dont il n'est fait mention expresse dans aucun historien, ce troisième voyage existe cependant, et c'est probablement à lui que l'on doit rapporter la connaissance de la baie d'Hudson.

On en trouve une preuve manifeste dans le Traité de l'Inde Nouvelle, publié à Londres, en 1553, par Richard Eden, un des amis de Cabot. La dedicace qui est adressée au duc de Northumberland, renferme le passage suivant concernant Cabot : — « Et si ce courage viril n'avait pas failli » dans les autres au temps que notre souverain de noble » mémoire, le roi Henri VIII, vers la huitième année de » son règne, arma et fit partir des vaisseaux sous le com» mandement de Sebastien Cabot encore vivant, et de sir » Thomas Perte, dont le cœur timide fut cause que ce voyage » demeura sans effet; si, dis-je, ce courage viril n'avait pas » manqué à cette époque, peut-être ce riche trésor, nommé » *Perularia* (qui est maintenant à Séville, et ainsi nommé » parce qu'il est formé des richesses apportées de la terre » nouvelle du Pérou, *Newefoundland of Peru*) serait-il » maintenant dans la tour de Londres, au grand honneur du » roi et pour la prospérité du royaume. »—Il est donc certain, d'après ce document, que la huitième année du règne de Henri VIII, c'est-à-dire en 1517, deux ans après la mort de Ferdinand, Cabot était de nouveau parti pour le nord-ouest. Cette circonstance d'un manque de courage de la part de l'équipage, et spécialement de la part du commandant en second, circonstance toute différente de celle qui avait entravé l'expédition de 1498, est très précieuse, car elle nous montre que le voyage dont Ramusio fait mention dans la préface de son troisième volume, d'après une lettre qu'il avait reçue de Cabot, est précisément ce dernier voyage de 1517. — « On ignore encore, dit Ramusio, si l'on peut aller » par là au Cathai, ainsi que me l'a mandé, il y a quelques » années, le seigneur Sebastien Cabot (Gabotto), notre » Vénitien, homme de grande expérience, et rare dans l'art » de la navigation et la science de la cosmographie. Il avait » navigué le long de cette terre de la Nouvelle-France jus» qu'au 67 ½ degré; et le 11 juin, trouvant la mer ouverte et » sans aucun empêchement, il pensait fermement pouvoir » passer par ce chemin au Cathai oriental, et il l'aurait fait » si la méchanceté du patron et des marins révoltés (la ma» lignità del padrone et de marinari sollevati) ne l'avait forcé » à retourner en arrière. »

Cette entreprise vers le nord-ouest, entreprise si bien dirigée dans les vrais intérêts de l'Angleterre, se trouve ainsi transformée, par la plus étrange confusion, dans l'histoire de Roberston avec la date de 1516.—« Quelques marchands de » Bristol ayant équipé deux navires pour les régions méridio» nales de l'Amérique, les mirent sous le commandement » de Sebastien Cabot, qui avait quitté le service de l'Espagne. » Il visita les côtes du Brésil, et toucha aux Iles Hispaniola » et Porto-Rico. » Il est difficile d'altérer davantage la vérité, et sur un sujet qui n'est cependant pas sans importance.

Ce fut là le dernier effort de Cabot pour rattacher l'Europe à l'Asie par cette voie fameuse où, depuis lui, tant de navigateurs se sont succédé sans obtenir plus de succès. Le problème proposé par ce grand homme de mer, à la fin du quinzième siècle, est encore à résoudre. Il représente l'œuvre la plus capitale dont l'accomplissement ait été laissé à la navigation du dix neuvième siècle par les siècles antérieurs; et il semble que nos navigateurs, malgré tant de désappointemens et d'infortunes, n'aient pas perdu toute espérance de conquérir, au milieu des glaces qui en cachent le chemin, la libre entrée de cette porte où Cabot eut la gloire de frapper le premier à trois reprises. Quand le commerce de l'Europe se sera jetté par la plus courte voie qu'il puisse prendre sur ce Cathai, objet de l'inébranlable ambition du grand navigateur dont nous avons cherché à rétablir ici la mémoire, l'état du monde changera. Il était donc de notre devoir de rendre hommage, en passant, à un nom demeuré trop longtemps obscur et digne assurément des regards reconnaissans de la postérité.

Nous terminerons maintenant en peu de mots l'histoire de Cabot. En 1518, de retour de son expédition, et désespérant sans doute de trouver les moyens d'en recommencer une nouvelle, il repasse en Espagne, où il est élevé au poste éminent de Pilote Major en remplacement de Juan de Solis. En 1526, il se rend dans la Plata à la tête d'une expédition considérable. Nous n'entrerons point ici dans le détail de son long séjour dans cette rivière; si Charles-Quint avait consenti à lui laisser diriger, suivant le projet qu'il en avait conçu, la conquête du Pérou, l'Europe n'aurait peut-être pas à supporter la part de responsabilité qui pèse sur elle dans le tableau des violences et des iniquités qui ont accompagné la chute de cet empire infortuné. En 1531, Cabot était de retour en Espagne. En 1548, il était retourné se fixer en Angleterre, après avoir résigné ses fonctions de Pilote Major en Espagne, et jouissait en raison de ses anciens services d'une riche pension d'Edouard VI. En 1551, déjà accablé par l'âge, et peu capable d'entreprendre par lui-même de nouvelles explorations de l'Océan, il termina, par un acte dicté par le même sentiment que ceux de sa jeunesse, une carrière dévouée tout entière aux intérêts maritimes de l'Europe. Il imagina, fit adopter et dirigea lui-même par ses instructions l'expédition que l'Angleterre envoya à cette époque dans la mer glaciale. Son plan, qu'il avait depuis long-temps dans l'esprit, suivant le témoignage de Richard Eden, n'était pas seulement d'ouvrir, dans le nord, au détriment des villes hanséatiques, des débouchés directs au commerce de la Grande-Bretagne, et de lui donner la pêche dans les riches eaux du Pôle; c'était aussi de faire par le nord-est cette même tentative qu'il avait déjà faite en personne par le nord-ouest. Les vraies dimensions du globe terrestre et de l'Asie n'étaient pas encore parfaitement connues, et la route de Chine

par la pointe de la Norwège ne pouvait être condamnée comme impraticable qu'après avoir été tentée. Dans les lettres-patentes qui instituèrent cette première compagnie anglaise, on voit que Cabot en fut nommé gouverneur à vie comme ayant été le principal promoteur de l'entreprise (the chiefest setter forth of this journey or voyage). Ses instructions à sir Hugh Villoughby, pour le guider dans ce voyage difficile, sont un des beaux monumens de l'histoire navale.

Sébastien Cabot mourut vers l'année 1557, on ignore au juste en quel temps. Dans les derniers jours de sa vie, il avait été délaissé par la cour, et sous prétexte d'économie dans les finances, on lui avait même en partie enlevé ses pensions. Mais malgré son grand âge (il y avait soixante ans qu'il était venu jeter sur la côte d'Amérique la première ancre de fer qu'elle ait reçue), le génie de la navigation ne s'était point encore assoupi dans son âme. Il semblait que cette âme, si bien faite pour l'Océan, ne pût se décider à en quitter la contemplation. « Il ne cessait de parler sur son lit de mort, » ce bon vieillard, dit Richard Eden qui l'assistait alors, » d'une révélation qu'il avait eue touchant une nouvelle et in» faillible méthode de trouver les longitudes, et qu'il ne » lui était pas permis de dévoiler; ne pouvant se détacher, » ajoute le dévot narrateur, même dans l'instant suprême, » de ces dernières pensées de la gloire du monde. »

CABOTAGE. Du mot espagnol et portugais *cabo* associé à la terminaison itérative (*iterare*) se sont formés les mots français *caboter*, *caboteur*, *cabotage*. En opposition à la navigation de *long cours* ou navigation *hauturière*, ils s'appliquent à la navigation près des côtes, à la navigation de cap en cap, *de cabo à cabo*. C'est par celle-ci que l'homme a d'abord affronté la mer hasardeuse, et c'est encore elle qui par son mode d'action primitif, populaire, nombreux, mérite à plus d'égards l'attention d'un administrateur jaloux des intérêts immédiats de la masse.

Le cabotage doit être considéré comme fait de navigation et comme fait de commerce.

L'élévation et la généralité des connaissances théoriques de navigation, nécessaires au maître-caboteur, sont de beaucoup inférieures à celles que doit posséder le capitaine au long cours; à la rigueur, le premier peut se borner à connaître de vue les bancs, caps, rochers de la côte, et à savoir la place des bancs de sable et roches dangereuses qui se trouvent sur sa route d'un port à un autre. On peut jusqu'à un certain point regarder la science théorique de ce côtier comme de la même nature que la science du roulier, quoique d'un degré plus relevé, d'une étendue plus considérable, et surtout beaucoup plus variée; mais quant à l'habitude de la mer et de la manœuvre, il n'y a plus de comparaison à faire entre les deux hommes: le maître au cabotage, *maître après Dieu sur son navire*, d'après la formule usitée, tient de fait en sa main la vie des quelques hommes, du novice et du mousse, qui dorment tranquilles sous sa responsabilité; il sera précieux dans la maistrance d'une frégate, lorsque l'inscription maritime le saisira et l'enrôlera. — Il ne faut pas s'y tromper, c'est au cabotage, c'est à la pêche, premier terme du cabotage plutôt que dans les longues navigations en plein océan, que se forment les bons matelots; c'est dans les embarcations et les petits navires, au milieu des passes, entre les roches, sur les côtes où le temps est souvent dur, qu'on apprend à lutter corps à corps avec les vagues furieuses, et à les maîtriser, qu'on se familiarise avec les dangers, qu'on sait trouver en soi des ressources, et qu'on devient *homme de mer* dans toute la réalité de l'expression.

Au-dessus de ce petit cabotage tout-à-fait côtier, se place un grand cabotage qui navigue aussi le long des terres, mais à plus grandes allures, sans s'astreindre à conserver les côtes en vue continuelle; il se rallie de temps à autre à un cap avancé, pour corriger son estime, et ne point trop allonger son chemin; mais il pourrait à la rigueur s'en passer. Celui qui fait le grand cabotage voyage entre des ports très éloignés: il part de Marseille, et tout en cabotant, il arrive à Saint-Pétersbourg, à Londres, à Odessa; il traverse des bras de mer; on lui confie des intérêts majeurs; il commande un assez nombreux équipage, et conduit des navires de plusieurs centaines de tonneaux. Indépendamment de sa pratique très étendue des côtes, des attérages, des basses et vigies, des entrées de port, des marées, des courans, des phares, etc., il a certaines notions astronomiques et mathématiques; il sait se servir du sextant; il prend hauteur à midi, et calcule sa latitude; il estime sa route et fait son point par le quartier de réduction ou par les tables; il observe l'amplitude occase ou ortive, et en déduit la déclinaison de l'aiguille aimantée.

Le capitaine au long cours, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, diffère du caboteur en ce ce qu'il doit subir des examens bien plus relevés sur toutes les parties théoriques du cours de navigation, sur l'usage des montres marines, sur le calcul des longitudes par les distances lunaires, etc.; muni de son diplôme, il peut sillonner la mer en tous sens, et si, dans un cas de guerre, la marine royale a besoin de ses services, elle doit le recevoir à l'état-major comme officier.

La différence de fait qui existe entre le petit et le grand cabotage, et à plus forte raison entre ces deux modes de navigation et la navigation au long cours, a depuis longtemps été précisée dans la législation.

Or, en examinant les lois, ordonnances et règlemens sur cette matière, on remarque du premier coup d'œil une tendance constante à étendre les attributions du petit cabotage à celles du grand, et à les laisser empiéter toutes deux sur celles de la navigation au long cours.

En 1740, 18 octobre, on modifie les règlemens précédens (août 1681; 15 avril 1689; 15 août 1725; 20 août 1673; 13 août 1726; 20 août 1673), soit en ce qui concerne l'examen que doivent subir les maîtres au cabotage, soit en ce qui concerne les limites de leur navigation. Ainsi, par exemple, au lieu de ne comprendre que les ports depuis Bayonne à Dunkerque, on décide que les voyages depuis les ports de Bretagne, Normandie, Picardie et Flandre, jusqu'à ceux d'Ostende, Bruges, Nieuport, Hollande, Angleterre, Ecosse et Irlande; que ceux depuis Bayonne et Saint-Jean-de-Luz, jusqu'à Saint-Sébastien, le Passage et La Corogne, seront réputés voyages du petit cabotage; et on admet à être reçus maîtres ou patrons au petit cabotage tous gens de mer qui, comptant quatre ans de navigation, auront subi un examen seulement sur la connaissance pratique des côtes et des ports, sans aucune autre des formalités précédemment prescrites. — Les voyages au long cours et au grand cabotage se trouvent définis dans cette même ordonnance.

Des modifications et extensions analogues ont eu lieu aussi dans ces derniers temps. Notre Code de commerce, art. 377, porte « seront réputés voyages de long cours ceux qui se font aux Indes Orientales et Occidentales, à la mer Pacifique, au Canada, à *Terre-Neuve*, au Groënland et aux côtes et îles de l'Amérique Méridionale et Septentrionale, aux Açores, Canaries, à Madère, et dans toutes les côtes et pays *situés sur l'Océan au-delà des détroits de Gibraltar et du Sund.* » Tout ce qui n'était pas compris sous cette rédaction était réputé appartenir au cabotage. Mais il s'est présenté un cas douteux, celui de la navigation sur la Baltique faite par des navires français: Saint-Pétersbourg est au-delà du Sund; appartient-il au long cours? Non, car il n'est pas *situé sur l'Océan*, a répondu la Cour de cassation (23 mai 1826). — Évidemment la cour a voulu favoriser le cabotage; car, malgré le texte du code, il y a quelque chose de choquant à voir Saint-Pétersbourg appartenir au grand cabotage, tandis que Berghem, beaucoup plus voisin et situé sur les côtes de Norvége, à quelques lieues au nord du Skager-Rack, appartient à la navigation au long cours.

En 1827 (18 octobre) autre dérogation aux règlemens

précédens ; la distinction entre le grand et le petit cabotage se trouve à peu près effacée de fait, sinon formellement, quant à ce qui concerne le commandement du navire. D'après une disposition ministérielle, les commissaires de marine peuvent autoriser les maîtres au petit cabotage à se rendre des ports de l'Océan dans ceux de la Méditerranée et de la Baltique, c'est-à-dire à faire une navigation de grand cabotage, qui jusqu'alors avait dû être pratiquée seulement par les capitaines au long cours. La responsabilité morale des commissaires de marine est considérée comme une garantie suffisante contre les choix hasardeux.

La distinction du grand et du petit cabotage à peu près effacée par le règlement qui précède, on est allé plus loin en 1832. Les lois du 22 avril sur la pêche de la morue et sur la pêche de la baleine portent « que tout marin qui aura fait cinq voyages, dont les deux derniers en qualité d'officier, à la pêche de la morue sur les côtes d'Islande, sera admissible au commandement d'un navire pour cette même pêche ; et que tout marin âgé au moins de 24 ans, qui aura fait cinq voyages, dont les deux derniers en qualité d'officier, à la pêche de la baleine, sera admissible au commandement d'un navire baleinier ; » or un navire baleinier franchit le détroit de Magellan, ou double le cap Horn pour pêcher dans l'océan Pacifique ; il dépasse au sud le 62e degré de latitude, et passe au moins 16 mois en voyage ; certes, c'est une navigation de long cours. Eh bien, pour commander, il n'est plus nécessaire d'avoir subi l'examen théorique du capitaine au long cours. La responsabilité morale de l'armateur devient la seule garantie.

Enfin, aujourd'hui, la chambre des pairs va discuter et très probablement adoptera une loi que le ministre de la marine lui a présentée dans la séance du 4 avril, et d'après laquelle les voyages de Terre-Neuve pour la pêche de la morue, formellement compris par le code dans la navigation hauturière, pourront être à l'avenir confiés à des maîtres au cabotage. L'effet de cette loi est encore plus décisif que celui des lois du 22 avril ; car ces dernières posent des conditions ; elles exigent une pratique des lieux de pêche, et un sous-commandement antérieur qui suppose une prédisposition à devenir capitaine au long cours, tandis que la loi présentée actuellement pour Terre-Neuve, permet à l'armateur de confier le commandement d'un grand navire à un simple patron de barque reçu maître au cabotage.

D'après les détails qui précèdent il ne doit plus rester de doute sur la tendance des administrations successives à effacer de la loi la distinction entre le long cours et le cabotage, du moins quant à ce qui concerne la capacité de commander. Les motifs qu'elle allègue sont toujours les mêmes depuis 1740 jusqu'à nos jours : désir d'exciter parmi les maîtres au cabotage une émulation utile au commerce et à la navigation ; étendue suffisante de leurs connaissances pour le service *spécial* dont on leur ouvre l'entrée ; demandes continuelles des armateurs qui trouvent l'emploi des capitaines au long cours trop dispendieux ; pratique industrielle et commerciale de la pêche qui est une spécialité précieuse indépendante de toute science de navigation ; enfin, l'exemple de nos voisins. Cette dernière considération est beaucoup plus importante qu'elle ne semble ; car si les caboteurs de nos voisins ont la faculté d'étendre leur navigation jusqu'à des localités interdites aux nôtres, ils amoindriront d'autant notre commerce qui ne pourra plus soutenir la concurrence : c'est ce qui avait lieu pour l'Espagne (circul. minist. du 26 octobre 1826), et ce qui a encore lieu à Terre-Neuve, surtout de la part des Américains.

Toutefois il est assez consolant de penser que ces raisons d'utilité commerciale et d'économie n'auraient pas été suffisantes pour déterminer la rédaction des derniers règlemens, si l'on n'avait reconnu que l'instruction moyenne des maîtres au cabotage ne s'était sensiblement élevée.

En administration on peut admettre que l'exercice routinier des observations nautiques ordinaires et des calculs correspondans suffit au capitaine pour diriger son navire, et qu'il n'est pas besoin de posséder parfaitement un ensemble de connaissances et de raisonnemens mathématiques et astronomiques, dont l'élévation, l'étendue et la difficulté sont réellement disproportionnées avec la facilité des opérations pratiques qui en sont le résultat. Mais j'estime qu'il faut veiller prudemment sur les conséquences de cette opinion, et, tout en permettant une plus grande latitude au commerce, pousser de front vigoureusement l'instruction élémentaire théorique des jeunes gens qui se destinent à commander un jour les navires. Sans cet indispensable complément l'administration sera forcée de revenir sur la faveur qu'elle accorde aux maîtres caboteurs. L'intérêt personnel des armateurs est souvent un mauvais conseiller. A ce sujet, je rapporterai ici qu'un navire parti d'un de nos ports pour Terre-Neuve, il y a peu d'années, est resté plusieurs mois en mer, et s'en est revenu sans avoir trouvé le banc, banc qui est aussi étendu que le royaume de France !

Toutes les concessions de l'administration aux exigences commerciales témoignent assez hautement l'importance majeure du cabotage, pour qu'il soit nécessaire de développer les détails commerciaux de cette navigation. — D'après les documens statistiques du ministère, on déduit que le nombre de tonneaux de marchandises mis en mouvement par le cabotage, depuis 1820 jusqu'à 1833, est de quatre à sept fois plus considérable que celui de la navigation avec l'étranger et les colonies ; ce nombre, qui était de 1,334,035 tonneaux à l'entrée en 1820, avait atteint 2,332 652 tonneaux en 1833. — En Angleterre de 1834 à 1835, il est entré dans les ports des trois royaumes, par le cabotage, 9,874,715 tonneaux, qui, estimés moyennement à 8 livres sterling le tonneau, représentent une valeur de près de deux milliards de francs.

Nous l'avons déjà dit plus haut : pour former des hommes de mer, le cabotage et la pêche sont d'une valeur inappréciable, non seulement parce que cette navigation, pourvue de faibles moyens, apprend à l'homme à se créer des ressources inouïes, et à se familiariser avec les caprices et les volontés de l'élément qu'il affronte, mais aussi parce que c'est elle qui de sa nature peut employer et emploie le plus de mousses et de novices ; non seulement, elle forme mieux les marins, les marins qui vont en haut dans les tempêtes à la mer, mais aussi elle en forme davantage ; en 1828, par exemple, nous voyons, dans le petit cabotage seulement, 3,336 mousses, tandis que dans les voyages au long cours nous n'en trouvons que 910. Rappelons que plusieurs grands marins de l'Angleterre sont sortis de ses bâtimens à charbons ; Cook a commencé ainsi. Nous pourrions citer de même en France plusieurs de nos amiraux d'aujourd'hui qui ont été mousses à la petite pêche.

Dans quelques ouvrages récens nous avons trouvé que les canaux, et principalement les chemins de fer, devaient finir par ruiner la navigation du cabotage. Peut-être sur quelques points, — oui ; — mais sur tous ! — jamais. Les illusions du moment ont produit cette crainte chimérique. Les canaux, et surtout les chemins de fer, ne sont que d'admirables machines d'exception destinées à suppléer à l'absence ou à l'insuffisance locale des agens naturels ; les canaux coûtent, les chemins en fer coûtent, la mer et les vents ne coûtent rien. Les canaux et les chemins en fer sont de l'homme, et, par conséquent, bornés et périssables ; la mer et les vents sont de Dieu, infinis et éternels.

CACAO, CACAOYER. On désigne dans le commerce sous le nom de cacao, quelquefois le fruit entier du cacaoyer, plus souvent les graines seulement que renferme ce fruit, et que l'industrie humaine transforme dans cette espèce d'aliment qu'on appelle chocolat. Le genre cacaoyer que, par allusion à l'excellence de cet aliment, les botanistes ont décoré du nom pompeux de *nourriture des*

dieux, Theobroma, appartient à la famille des byttneriacées de Robert Brown, ou sterculiacées de Ventenat, et se distingue entre les autres genres de la même famille par les caractères suivans : le calice est à cinq sépales; la corolle est formée de cinq pétales élargis et concaves dans leur tiers inférieur, étroits et linéaires dans leur tiers moyen, élargis de nouveau et concaves dans leur partie supérieure; les étamines sont soudées en un tube ou urcéole qui se divise dans ses deux tiers supérieurs en dix lanières, cinq plus longues et privées d'anthères, cinq plus courtes, alternes avec les autres, et portant chacune à son sommet une anthère didyme qui est reçue dans la partie supérieure et concave du pétale opposé; le style est filiforme, le stigmate quinquéfide ou quinquelobé; le fruit est une capsule indéhiscente, à parois ligneuses, à cinq loges ou par avortement, à une seule loge, et à graines nombreuses plongées dans une pulpe butyracée; aucun albumen n'entoure les cotylédons épais, huileux et chiffonnés de l'embryon. Tous les cacaoyers présentent en outre quelques caractères communs dans leur végétation : ainsi tous sont des arbres, tous portent de grandes feuilles, des stipules petites et caduques, des fleurs petites qui naissent ordinairement par petits faisceaux au-dessus de chaque feuille, tous enfin croissent dans l'Amérique équatoriale, surtout dans les forêts qui bordent les grands fleuves.

Parmi les cacaoyers, dont on connaît huit à neuf espèces, celui qui nous intéresse le plus, c'est le plus commun, le *Theobroma Cacao* de Linné. La tige de cet arbre, haute de trente pieds environ, se divise en un grand nombre de rameaux droits et grêles, que revêtent des feuilles longues d'environ dix pouces, oblongues ou ovales-oblongues, acuminées, très entières, arrondies à leur base, glabres et de même couleur à leurs deux faces; au bas de leur court pétiole on voit deux stipules linéaires; les fleurs, dont le nombre est assez grand, ont une couleur rougeâtre; le fruit jaune ou rouge, lisse, marqué de dix côtes longitudinales, gros comme un petit concombre dont il a la forme, renferme une trentaine de graines un peu plus grosses que des amandes. Cette espèce a dû se modifier suivant les différens soins que l'homme a apportés à sa culture, et suivant les diverses contrées où il l'a transportée; aussi distingue-t-on dans le commerce plusieurs sortes de cacao. Les deux plus connues sont le cacao *caraque* et le cacao *des îles*; le premier est le plus estimé; il est gros et arrondi, terne et grisâtre à l'extérieur parce qu'il a été terré, violacé à l'intérieur, facile à dépouiller de son épisperme ou enveloppe, sujet à sentir le moisi; le second est plus âcre, mais contient plus d'huile. On trouve encore dans le commerce le cacao *soconusco*, très gros, non terré, d'un brun clair à l'intérieur, supérieur au *maragnan*, au *berbice*, etc., qu'on y voit aussi.

Suivant M. de Tussac, auteur de la Flore des Antilles, la culture du cacaoyer n'est ni difficile ni dispendieuse. Ce végétal réussit mal dans les plaines; il lui faut les vallées et les penchans des montagnes; il exige un bon sol, qui ne soit ni trop sec, ni trop humide, ni trop exposé au vent, surtout à celui du nord. Comme ses graines ne conservent pas long-temps leur faculté germinative, il faut les mettre en terre à mesure qu'on les tire des capsules. On ne laboure le terrain que pour le débarrasser des mauvaises herbes, et l'on sème les graines autour de piquets disposés en quinconce à dix pieds d'éloignement entre eux; on en met trois autour de chaque piquet, à une certaine distance les unes des autres et à trois pouces de profondeur; entre les piquets on plante des bananiers. D'autres fois, pour empêcher les graines d'être dévorées par les rats, qui en sont très friands, on les sème dans de petits paniers de liane qu'on tient à l'ombre jusqu'au moment où les petits arbres ont acquis une hauteur de huit à dix pouces, et qu'on place alors en terre. Le cacaoyer fleurit dès l'âge de trois ans, et jusqu'à cette époque il exige de fréquens sarclages; à cinq ans il est en plein rapport; alors il se couvre pendant toute l'année de fleurs et de fruits qui restent environ quatre mois à mûrir. La principale récolte du cacao a lieu au mois de décembre; on en fait une moindre au mois de juin. Dès que la récolte est achevée, on retire les graines des capsules, puis on les met dans des auges qu'on recouvre de feuilles et de planches chargées de pierres; on les laisse dans cet état pendant quatre ou cinq jours durant lesquels on les remue tous les matins; elles acquièrent ainsi une couleur rougeâtre. On n'a plus ensuite qu'à les faire sécher au soleil. Quelquefois on se contente d'enfouir dans la terre les fruits dont on a déchiré l'enveloppe, et dont on laisse la pulpe s'y détruire par la fermentation : ce *terrage* enlève au cacao une grande partie de son âcreté, et paraît être une des causes de la supériorité du caraque.

Ainsi versées dans le commerce, les graines de cacao ont besoin d'autres préparations pour être converties en chocolat. Une première opération, la torréfaction, qui se pratique dans des poêles de fer ou des cylindres nommés brûloirs, a pour but de développer l'arome du cacao, de lui enlever une partie de son âcreté, et de rendre fragile son enveloppe crustacée. La seconde opération est destinée à séparer cette enveloppe, et tout ce qui est à rejeter; pour cela on froisse les graines avec un cylindre ou au moulin, on vanne et l'on crible. Dans la troisième opération on les broie et on les réduit en pâte; on obtient ce double effet en les pilant dans un mortier de fonte qu'on a préalablement chauffé avec son pilon au moyen de charbons ardens, afin de liquéfier le principe huileux, et qu'on entoure de toiles d'emballage pour le maintenir chaud. Pendant l'opération, on incorpore à la masse les deux tiers de son poids de sucre qu'on ajoute à deux reprises différentes. Ainsi préparée, la pâte subit une quatrième manipulation qui a pour but de la rendre le plus fine et le plus homogène qu'il est possible : elle est broyée une seconde fois ou en quelque sorte corroyée sur la pierre à chocolat qui est en grès, en calcaire ou en fonte, et qu'on maintient modérément chaude par le moyen d'un réchaud; elle reçoit encore pendant ce temps le tiers de son poids en sucre, et quelque substance aromatique, notamment la cannelle ou la vanille, destinée à la rendre plus agréable au goût et plus facile à digérer, à moins qu'on ne veuille faire ce qu'on appelle le chocolat de santé, qui n'est point épicé. Un cylindre et un couteau large, mince, pliant, avec lequel on ramasse le chocolat, suffisent pour ce second broyage; dans quelques établissemens on l'opère par les machines à vapeur. Enfin la pâte est divisée et placée dans de petits moules en fer-blanc, et ces moules sont disposés sur des châssis qu'on agite pour la forcer à s'étaler. Le chocolat est alors prêt à être versé dans le commerce, où il paraît souvent dans des enveloppes d'étain qui le préservent des attaques des vers.

On sait que le chocolat se consomme principalement dans les déjeûners après avoir été dissous dans l'eau, puis bouilli; on sait aussi que les ménagères l'introduisent dans les crèmes, que les limonadiers en font des glaces, que sous la main du confiseur il prend les formes les plus variées, etc. Cet aliment est considéré comme analeptique et fortifiant; il nourrit à la manière des fécules amilacées, seulement sa densité, l'huile fixe et le principe amer et légèrement odorant qu'il contient, modifient son action nutritive : pour les estomacs faibles, il est d'une digestion un peu difficile; on l'adapte à leurs forces en le mêlant à des fécules légères telles que le salep, le tapioka, etc. Il a commencé à être consommé en Europe peu de temps après la découverte de l'Amérique; les Espagnols avaient déjà trouvé au Mexique l'usage du chocolat ou du cacao broyé.

En faisant bouillir les graines de cacao dans l'eau, puis laissant refroidir, on en retire une matière grasse qu'on appelle *beurre de cacao*; on l'en extrait aussi par la pression à chaud. Cette substance, concrète à la température ordinaire, est un des corps gras les plus adoucissans qu'on

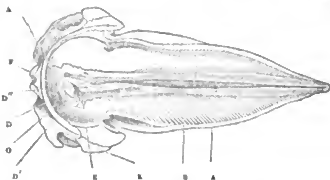
connaisse; on l'emploie surtout comme cosmétique et comme médicament; on en fait des pommades qu'on applique sur les gerçures de la peau ou les brûlures, et on le fait entrer dans la préparation des suppositoires par lesquels on combat la constipation. On l'emploie aussi à l'intérieur comme pectoral et humectant. La pulpe qui entoure les graines du cacaoyer est avidement sucée par les nègres et même par les colons. On fait aussi des confitures avec le fruit tout entier cueilli avant sa maturité, ou avec les graines seulement qu'on récolte aussi avant leur maturité.

CACHALOT. Les cachalots et les baleines surpassent également par l'énormité de leurs proportions tout ce que la création animale nous offre de plus exagéré; en outre, ces deux genres ont cela de commun, que leur tête entre pour un tiers au moins dans les dimensions de l'ensemble; tous les deux ils appartiennent au groupe des souffleurs, et offrent dans l'ensemble général de leurs formes extérieures plusieurs traits de ressemblance; mais ils diffèrent assez entre eux pour ne pouvoir être aucunement confondus. Le premier, en effet, se distingue du second par son évent unique, la forme cylindrique et grêle de la mâchoire inférieure et les dents qui la garnissent, par l'absence de fanons à la supérieure, qui quelquefois porte aussi des dents, mais plus généralement en manque; par l'énorme quantité de matière qui s'amasse sur l'avant de la tête, et qui conserve à cette région la forme massive que la réduction de l'énorme cavité buccale de la baleine lui eût fait perdre. Enfin on trouve dans le squelette d'autres caractères qui placent ce genre au nombre des plus naturels. Ces animaux égalent par leur taille les plus grandes baleines, si même ils ne les surpassent; la rencontre d'individus de 70 à 80 pieds est un fait qui se renouvelle assez souvent, et les auteurs en citent qui ont atteint jusqu'à 105 pieds anglais. Comme d'ailleurs il s'en égare parfois dans la Méditerranée, où ils s'enferment comme dans une grande nasse, et que l'on en a vu jusque dans l'Adriatique, il semble qu'ils eussent dû fixer l'attention dès l'origine des nations par leurs formes bizarres et leurs énormes proportions. Cependant avant Pline rien ne signale leur existence. Ce dernier auteur cite, comme habitant la mer des Gaules, un animal énorme, différent des baleines, et qui s'élève à la hauteur des mâts de vaisseau en lançant des jets d'eau; et un voyageur moderne a en effet constaté chez les cachalots cette habitude de s'élever, lorsqu'ils précipitent leur course, à de grandes hauteurs au-dessus de l'eau par la puissance de leur énorme queue.

A des époques plus récentes, et lorsque déjà des matériaux se préparaient pour tous ces travaux d'histoire naturelle qui seront une des gloires de notre époque, les cachalots furent l'objet de quelques observations. Il arriva à plusieurs reprises que des troupes assez nombreuses de ces animaux vinrent échouer sur certains rivages. On essaya d'en conserver le souvenir par des dessins; et c'est en étudiant ces sortes de croquis, généralement faits en l'absence de tout sentiment zoologique, que les auteurs, aidés en outre de quelques renseignemens obtenus des pêcheurs baleiniers et des navigateurs, créèrent de nombreuses espèces et même des genres et des sous-genres. Ils se servaient de caractères de toute espèce, et surtout de ceux que peut fournir le repli de la peau, qui, chez ces animaux, simule une nageoire dorsale, et qui souvent avait été mal dessinée, souvent aussi tout-à-fait oubliée. On avait façonné des groupes avec des dessins chinois, lorsque Cuvier, à la suite de ses études sur les ossemens, fit rentrer dans une seule espèce les neuf ou dix qui existaient; et le *physeter macrocephalus* est encore le seul que conserve M. Frédéric Cuvier, dans le consciencieux et complet ouvrage qu'il vient de publier sur l'histoire naturelle des cétacés, et dont nous extrairons la partie zoologique de cet article.

La tête seule, dans le cachalot, mérite une description à part. Elle est énorme, occupant presque en volume la moitié du corps, carrée et tronquée en avant. Cependant cette masse est formée presque en entier par la mâchoire supérieure et les parties environnantes, car l'inférieure est grêle et cylindrique, les deux branches du maxillaire se réunissant par une symphyse dans la plus grande partie de leur longueur, et dans le repos, elle se cache tout entière dans un sillon où se trouvent également des trous destinés à loger les dents qu'elle porte. Ces derniers organes sont disposés sur deux rangées de dix-huit à vingt-sept chacune. Leur nombre augmente avec la taille, qui elle-même est en rapport avec l'âge. Elles sont de forme conique dans le jeune âge et sans racines; plus tard, on les trouve ovoïdes et implantées dans le maxillaire par une racine conique; ces changemens sont la conséquence de fréquens renouvellemens du système dentaire. Quant aux dents supérieures, elles existent très rarement; et toutes les fois que l'on en a observé, elles étaient d'une petitesse extrême, et cachées dans les gencives. A la partie antérieure et supérieure osseuse de la tête, est une cavité énorme sur laquelle nous ne pouvons nous dispenser d'appeler un instant l'attention. Elle est fermée en arrière par l'occipital relevé comme un mur épais et circulaire, de six à dix pieds de hauteur, et au pied duquel s'arrête un large et solide plancher qui n'est autre chose que les maxillaires prodigieusement développés, élargis en surface, relevés sur les bords, et fournissant une vaste base sur laquelle repose l'énorme masse de cette matière singulière connue dans le commerce sous le nom de *blanc de baleine*, et qui jouissait chez nos pères d'une foule de propriétés merveilleuses et de toute la réputation que donne une origine mystérieuse. De nos jours, comme sous le nom d'*adipocire* ou de *cétine*, et purifiée par tous les moyens que fournit la chimie moderne, cette substance unie à une quantité convenable de cire nous fournit, tout le monde le sait, ces belles bougies d'une transparence nacrée que l'industrie de l'éclairage cite parmi ses plus beaux produits.





(Cachalot. — Tête osseuse du Cachalot.)

A L'inter-maxillaire, séparé de son symétrique par le vomer.
A' La lame postérieure verticale de l'inter-maxillaire droit.
B Le maxillaire.
D D' Les os nasaux.
D'' Crête qui prend son origine sur le nasal droit et s'avance au-dessus de l'ouverture nasale.
F L'ouverture nasale gauche.
F Frontal. — K Orbite. — O Occipital.

Une autre particularité de l'ostéologie du cachalot, non moins digne d'attention, c'est l'inégalité des inter-maxillaires, dont l'un seulement se prolonge jusqu'au mur dont nous avons parlé, contre lequel il s'applique dans une grande partie de sa hauteur; il y a une sorte d'atrophie ou d'arrêt de dé-

veloppement dans la partie gauche de cette portion de la tête; les deux os nasaux sont détournés de la ligne médiane; l'os intermaxillaire s'étend moins loin, l'ouverture des narines est beaucoup plus grande, d'où résulte un détournement du conduit nasal et de l'évent de la droite vers la gauche, et un changement de direction du jet qui se porte constamment vers ce côté de l'animal. C'est le seul exemple que nous ayons en ce moment présent à l'esprit d'une déviation de quelque importance à la loi de symétrie qui régit à un si haut point l'organisation des mammifères, et il nous rappelle en petit l'anomalie si remarquable de la tête des pleuronectes.

L'histoire des mœurs des cachalots est peu connue; les faits acquis reposent sur le dire de marins peu observateurs des faits scientifiques. Ainsi nous ignorons le temps de la gestation, et c'est au hasard que nous devons la connaissance du nombre des petits qui en naissent. Trente-deux cachalots échouèrent à Audierne en 1784, et plusieurs femelles, à la suite des efforts qu'elles firent pour se débarrasser, mirent bas un ou deux fœtus qui paraissaient nés à terme et avaient dix à douze pieds de longueur. Les mères les nourrissent pendant un temps fort long, et les entourent de toutes sortes de soins, les défendant avec fureur et au mépris de leur propre sûreté. Leurs bras sont trop courts pour qu'elles puissent les tenir serrés contre leur poitrine; mais on assure qu'elles se servent de leur queue pour les porter, ce qui se conçoit difficilement. Plusieurs faits prouvent que ces animaux se réunissent par troupes nombreuses, au moins à de certaines époques. Certains auteurs portent ces troupes jusqu'à cinq cents. Voici ce que nous lisons sur ce sujet dans une note manuscrite rédigée par le jeune et infortuné M. de Blosseville, à bord de *la Chevrette*, sur la pêche du cachalot faite par les baleiniers anglais, dans les mers du Japon:

« Jamais on ne rencontre une femelle seule, mais cela arrive pour les mâles. Si l'on tombe sur une troupe, ou *school*, et qu'une femelle soit frappée, aussitôt les autres femelles s'en approchent comme pour s'informer de ce qui lui est survenu, et on en tue alors facilement jusqu'à huit ou dix; il n'en est pas de même pour les mâles, qui, dès qu'ils se sentent harponnés, nagent avec la plus grande rapidité, en prenant la tête de la ligne; mais comme ils sont beaucoup plus grands, leur taille atteignant quelquefois jusqu'à soixante-dix pieds, un seul fournit autant d'huile que six femelles, et on les attaque de préférence. Un seul de ces grands cétacés exige un jour entier de travail de tout l'équipage. »

Nous insisterons peu sur la pêche du cachalot, qui se fait par les mêmes moyens que celle de la baleine. Long-temps celle ci obtint sur la première une préférence marquée, l'industrie dans son enfance n'ayant pas encore appris à utiliser le produit spécial du premier de ces deux grands cétacés; mais aujourd'hui, que le *sperma ceti* a perdu la place qu'il occupait à petites doses, brut et grossier, sur les rayons des pharmacies, pour briller sur les candélabres et les lustres, cette substance offre par sa cherté un aliment à de nombreuses et lucratives entreprises. Un autre produit, l'ambre gris, mais d'une importance beaucoup moindre, est recueillie dans cette pêche pour laquelle se font de nombreux armemens.

Jadis les cachalots abondaient dans les mers du Nord; on en rencontrait dans la Méditerranée, et l'on en a vu jusque dans l'Adriatique. De nos jours ils sont devenus rares. On ne le rencontre plus sur ces parages, et les navires qui veulent se préparer l'espoir fondé d'une riche cargaison doivent l'aller chercher jusque dans l'océan Pacifique sur les côtes de la Corée et du Japon, dans les archipels dont toute cette vaste mer du Sud est semée, et sur la côte ouest de la portion inter-tropicale des deux Amériques. Un seul individu de 70 pieds peut fournir environ 40 à 50 tonneaux d'huile, et 15 tonneaux de cétine; mais toutes sont loin de donner de si brillans résultats. Car, dit le capitaine de Blosseville, dans la note déjà citée: — « J'ai rencontré à Ste-Hélène un baleinier anglais qui avait à son bord 245 tonneaux d'huile fournis par 86 baleines. — (Il s'agit de la baleine du spermacéti.) — « Celles que l'on pêche entre les tropiques étant beaucoup plus maigres que celles des mers froides, il en faut quelquefois 200 pour fournir 300 tonneaux, tandis que 50 grosses baleines du Japon fournissent un chargement entier. » — En général on estime le produit d'un cachalot ordinaire à deux ou trois mille kilogrammes d'huile, dont le tiers de matière de tête.

Cette dernière substance, le *head master* des Anglais, contenue dans la grande cavité que nous avons déjà citée, y est recouverte et entièrement enveloppée par une voûte cartilagineuse fort épaisse qui, avec l'âge, finit par devenir osseuse, au dire des baleiniers. Des lames de tissu cellulaire traversent dans tous les sens ce vaste réservoir, qu'un plancher cartilagineux partage en deux étages, et y forment des cellules et des sacs dans lesquels est contenue la graisse de cette partie du corps. En outre il paraît certain que des conduits partent de ce point et se rendent dans toutes les parties du corps, contenant cette même substance et la distribuant ainsi dans l'ensemble de la graisse tout entière. On a même parlé d'un canal situé en arrière, traversant l'animal dans toute sa longueur et gros comme le le corps d'un homme; mais il est possible que cette opinion date de l'époque où le blanc de baleine était considéré comme la matière cérébrale du cachalot, et que le conduit en question ne soit autre que le canal vertébral. Quoi qu'il en soit, cette substance est toujours en assez petite quantité dans la couche de graisse qui entoure les côtes et la queue. Elle est abondante au contraire dans la matière de tête que l'on conserve dans des tonneaux à part.

A l'arrivée des navires, le produit de la pêche est d'abord passé dans de grandes chausses d'une forte étoffe de laine qui retient les lames ou écailles cristallines que l'huile tient en suspension; on expulse ensuite ce qui reste de cette dernière substance en soumettant pendant deux jours les gâteaux ainsi obtenus à l'action de la presse hydraulique. On obtient ainsi une masse plus ou moins fortement colorée par les matières animales qu'elle retient; on les enlève en les traitant sous une température de 105° centigrades par une dissolution de potasse versée modérément, laquelle attaque peu la cétine, cette substance ne se saponifiant point sous l'action d'alcalis affaiblis. En ce premier état, le blanc de baleine peut déjà être parfaitement blanc; cependant il est loin d'être pur; il renferme encore de la graisse non cristallisable et de l'huile. Pour les enlever, on le pulvérise, et on le place dans des sacs de laine entourés d'un matelas de crin que l'on soumet à la fois à une haute température et à une forte pression en les plaçant entre des plaques chauffées à la vapeur et sous la presse hydraulique. Les gâteaux retirés des sacs sont alors tout-à-fait blancs; on les traite une seconde fois par la potasse; on enlève par un lavage le savon formé, et on verse dans des cristallisoirs la cétine alors parfaitement purifiée. La meilleure bougie diaphane s'obtient en ajoutant à ce produit environ cinq pour cent de cire blanche; sa lumière est à celle de la bougie de cire à peu près dans le rapport de 18 à 17. Elle coule moins, et depuis que l'on emploie les mèches nattées de M. Cambacérès, elle n'a plus l'inconvénient de charbonner qui lui était reproché. Elle fond plus facilement que la cire.

Bien que jusqu'ici la cétine n'ait pas reçu d'autre application, la pêche du cachalot est l'une des plus importantes. Elle occupe aux Etats-Unis et en Angleterre 200 à 250 navires avec un équipage de huit à dix mille hommes, et met en mouvement des capitaux qui ne s'élèvent pas à moins de cinquante millions. Quant à la France, ses baleiniers poursuivent presque exclusivement la baleine

franche, aussi l'importation du blanc de baleine s'est-elle élevée de 19,681 kil. à 155,458 dans l'intervalle de 1822 à 1825, époque à laquelle elle est demeurée à peu près stationnaire. Ce dernier nombre paraît être le huitième environ de la production totale, que l'on estime à un million de kilogrammes, représentant 10 millions d'huile fournie par quatre à cinq mille cachalots.

Quant à l'ambre gris, ce n'est que par des présomptions plus ou moins probables que l'on a été amené à penser que ce devait être une concrétion formée dans les intestins de l'animal qui nous occupe, et même, suivant quelques auteurs, ses excrémens solidifiés, ce qui n'est, du reste, rien moins que prouvé, personne que nous sachions n'ayant jamais dit en avoir trouvé là où l'on prétend qu'il part. Les débris animaux que cette substance renferme, et notamment des arêtes de poissons et des becs de poulpes, s'accordent assez, du reste, avec l'idée d'une semblable origine; et comme on en a vu des morceaux pesant jusqu'à deux cents livres, s'ils proviennent des intestins, ce ne peut être que de ceux d'un animal énorme. D'autres auteurs le regardent comme une concrétion morbide analogue à celle des calculs biliaires. Quoi qu'il en soit de ces diverses opinions, c'est une substance de couleur grise, facilement ramollissable par la chaleur, formée de masses écailleuses concrétionnées. On la trouve flottant sur les vagues ou déposée sur les rivages d'un grand nombre de régions, mais plus spécialement dans les mers d'Afrique, et sur tout le littoral méridional et oriental de l'Asie, sur la côte de l'Amérique méridionale, et en général sur ces mêmes parages où nous avons dit que se rencontrent surtout les cachalots.

Jadis l'ambre gris occupait un rang distingué parmi les remèdes à vertus occultes; aujourd'hui, son odeur musquée, plus douce que celle du musc lui-même, le fait seul rechercher, mais sa rareté lui conserve du prix. Ce produit renferme, dans la proportion de 85 pour 100 un principe particulier désigné en chimie organique sous le nom d'*ambréine*, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles essentielles et les huiles grasses, inattaquable par les alcalis, et perdant par des cristallisations successives l'odeur qui lui est particulière. Quant à l'huile essentielle, que quelques chimistes regardent comme le principe de cette odeur, on ne l'a point encore isolée.

CACTÉES ou NOPALÉES. La famille des cactées ou nopalées correspond au genre cactus de Linné; les espèces qu'elle comprend appartiennent à la classe des dicotylédones. Elles ont un calice composé de plusieurs sépales qui par leurs bases se soudent entre eux, avec les pétales et avec l'ovaire, et forment un tube tantôt lisse, tantôt hérissé des extrémités des sépales qui s'en détachent à différentes hauteurs suivant des lignes spirales, et qui, changeant insensiblement d'aspect, vont se confondre avec les pétales; les nombreuses étamines adhèrent plus ou moins avec les sépales et les pétales intérieurs; leurs filets sont grêles, leurs anthères ovales, oscillantes, biloculaires; l'ovaire n'a qu'une seule loge, et sur ses placentas, qui sont pariétaux, excepté dans un seul genre, il donne attache à de nombreux ovules; il est surmonté d'un style filiforme qui se termine par plusieurs stigmates; il devient par la maturation une baie dans la pulpe de laquelle sont plongées les graines dépourvues d'albumen. Tels sont les caractères essentiels des plantes de cette famille; elles en présentent aussi d'autres qui, quoique moins importans, frappent plus les yeux. Leurs tiges ont des formes bizarres et très variées : tantôt se rapprochant de celle de la boule, et ayant différentes grosseurs, depuis celle de la prune jusqu'à celle d'une grosse courge, elles sont couvertes de mamelons (*Mammillaria*) ou marquées de côtes longitudinales comme des melons (*Melocactus*, *Echinocactus*); tantôt elles s'allongent et peuvent, celles du moins qui ne traînent pas à terre ou ne se fixent pas en fausses parasites sur les arbres, atteindre à une hauteur verticale de quarante à cinquante pieds; dans ce cas elles se composent d'articles placés bout à bout, soit qu'elles restent polygones ou sillonnées de côtes, comme dans les cierges (*Cereus*), soit qu'elles se ramifient et s'aplatissent, simulant alors plus ou moins des feuilles ou des raquettes dont le vulgaire leur donne le nom (*Opuntia*, *Cerei alati*), soit qu'elles deviennent à peu près cylindriques (*Pereskia*, *Rhipsalis*). La plupart sont couvertes de faisceaux de soies ou d'aiguillons disposés en étoiles, et en stries régulières; les feuilles manquent souvent; quand elles existent, elles restent petites, cylindriques, et tombent de bonne heure (*Opuntia*), ou plus rarement elles deviennent planes, persistantes, et acquièrent une certaine grandeur (*Rhipsalis*). Les fleurs, d'un aspect varié comme les tiges, naissent solitaires de l'aisselle des feuilles ou du milieu des faisceaux de poils ou d'aiguillons; dans le seul genre *Echinocatus* elles sont rassemblées autour d'une espèce de padices terminal, laineux, conique; la plupart ne durent que l'espace du jour ou de la nuit où elles s'épanouissent, mais pendant ce temps elles se font admirer par l'éclat de leurs couleurs qui dans la plupart sont d'un beau rouge (*Melocactus communis*, *Le Cereus flagelliformis* ou queue de souris, *Cereus truncatus*), et qui dans quelques espèces sont roses (*Cereus phyllanthoïdes*), ou jaunes et blanches (*Cereus grandiflorus*), etc. *Cereus speciosissimus*, un de ceux dont les fleurs rouges nuancées d'un bleu métallique vif excitent le plus l'admiration, a aussi le mérite de les conserver plusieurs jours; mais il est inodore, tandis que le *Cereus grandiflorus* exhale une odeur suave de vanille. La grandeur de ces fleurs varie; elles sont très petites dans le melocactus, tandis que dans les autres espèces, cultivées pour l'ornement, elles sont grandes, et qu'elles ont jusqu'à neuf à dix pouces de longueur dans la dernière espèce nommée. Les cactées étant munies d'une enveloppe cellulaire très épaisse, appartiennent à la catégorie des plantes grasses. Ce sont des arbustes presque tous originaires de l'Amérique, et compris, excepté une ou deux espèces, dans une zone bornée par le 33e degré de latitude. Ils croissent dans les lieux secs et exposés au soleil. M. de Candolle classe de la manière suivante les 160 espèces qu'on en connaissait en 1829 :

Ire tribu. OPUNTIACÉES. Graines attachées aux parois de la baie.

- *a* Tube du calice lisse; corolle tubuleuse; point de vraies feuilles.
  - 1. *Mammillaria*. Point de cotylédons, tige laiteuse mamelonnée.
  - 2. *Melocactus*. De petits cotylédons; tige verticale non laiteuse.
- *b* Tube du calice écailleux; point de vraies feuilles.
  - 3. *Echinocactus*. Tube du calice court; corolle non prolongée au-delà de l'ovaire.
  - 4. *Cereus*. Tube du calice et de la corolle prolongé au-delà de l'ovaire.
- *c* Tube du calice écailleux; corolle en roue; de vraies feuilles.
  - 5. *Opuntia*. Stigmates dressés, mais non agglomérés; feuilles cylindriques.
  - 6. *Pereskia*. Stigmates agglomérés; feuilles planes.

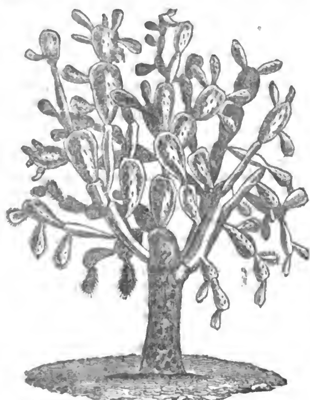
IIe tribu. RHIPSALIDÉES. Graines attachées à l'axe central.

- 1. *Rhipsalis*. Tube du calice lisse; corolle en roue; point de feuilles.

Nous avons déjà indiqué les principales espèces qu'on cultive dans les serres pour l'ornement. Il nous reste à faire connaître celles qui nourrissent la précieuse cochenille, et à en décrire la culture en peu de mots.

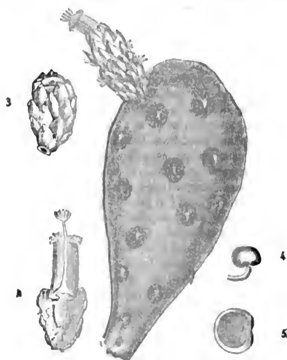
Une grande confusion règne dans leur synonymie. Thierry Menonville qui, en 1777, à travers mille difficultés, avait réussi à conquérir sur le Mexique et à importer à Saint-Domingue nopal et la cochenille, indique, entre autres espèces, comme le

nourrissant la cochenille sylvestre, l'opuntia de campêche, le nopal sylvestre, la raquette espagnole, le nopal des jardins du Mexique, et le nopal de Castille, c'est-à-dire le nopal par excellence; ces deux derniers, et, en cas d'urgence, l'opuntia de campêche, sont les seuls sur lesquels on élève la cochenille fine ou *mestèque*. A Guatimala, selon M. Bazire (*Journ. de pharm.*, 1834), les planteurs élèvent la cochenille sur le nopal blanc, le jaune et le rouge, ainsi nommés d'après la couleur de leurs fruits, et sur une quatrième sorte dite d'Oaxaca. Suivant M. Heudelot, ex directeur des cultures de Richard-Tol au Sénégal, trois espèces de nopal seulement peuvent être consacrées avec avantage à l'éducation de cet insecte; savoir, *Opuntia coccinellifera*, *O. Tuna* et *O. inermis*. (*Op. pseudo tuna*, D. C.) M. De Candolle indique aussi les deux premières de ces espèces; mais à la place de la dernière il signale l'*Opuntia Hernandezii*, qu'il regarde comme identique au nopal sylvestre de Thierry. D'après le même auteur, l'*Opuntia coccinellifera* ou *cochenillifera*, serait le même que le nopal de Castille. A croire M. Hooker, au contraire, cette espèce est identique à l'opuntia de campêche, et ne produit pas la meilleure cochenille mexicaine. Quoi qu'il en soit de ces incertitudes, il est certain qu'elles ne portent que sur la prééminence d'une de ces espèces ou de ces variétés par rapport aux autres, et que toutes peuvent servir à l'éducation de la cochenille. Quelques traits suffiront pour distinguer les trois qu'indique M. De Candolle : l'Opuntia Tuna a des aiguillons plus grands, des articles plus larges, des fleurs d'un rouge sale; les deux autres n'ont que de courts aiguillons qui ressemblent à des poils quelquefois même elles en sont presque complètement dépourvues; elles sont du



(Opuntia cochenillifera.)

reste faciles à discerner l'un de l'autre, parce que dans l'*Opuntia Hernandezii* les articles sont épais et arrondis, obovés, les fleurs étalées et colorées sur la même plante en pourpre, rose, gris de lin et lilas, les étamines plus courtes que les pétales et le style; tandis que dans l'*Opuntia cochenillifera* les articles sont ovales oblongs, les fleurs peu étalées, couleur de sang, à pétales connivens, les étamines et le style saillans. Les figures ci-jointes, copiées dans le *Botanical Magazine*, donneront au reste une idée plus complète et plus juste de cette dernière espèce.



(Détails de l'Opuntia.)

1 Article. — 2 Fleur coupée. — 3 Fruit. — 4 Ovule. — 5 Graine.

Dans la culture des nopals, on a à tenir compte de leur manière de vivre et de celle des insectes qu'ils nourrissent. Or, en qualité de plantes grasses, ils évaporent peu, et par conséquent absorbent peu; donc, il leur faut un sol sec de sa nature, ou du moins mis à l'abri de l'humidité stagnante qui les ferait pourrir. D'un autre côté, puisqu'ils sont originaires des contrées tropicales, il leur faut de la chaleur, quoiqu'ils ne soient pas extrêmement sensibles au froid; et comme la chaleur accélère l'évaporation, on peut, lorsqu'elle se soutient et est intense, pratiquer des irrigations, pourvu qu'on procure aux eaux une issue facile et sûre. Enfin leurs larges articles donnant une prise facile aux vents, ils doivent être abrités des rafales, qui les renverseraient ou les casseraient, et plantés de manière à leur offrir le moins de surface. Ces conditions concordent assez bien avec celles qu'exige la nature de l'insecte; car celui-ci redoute les pluies battantes ou prolongées et les vents forts. On plante les nopals en quinconces dans des rigoles dirigées du nord au sud, et à des espaces suffisans pour ne gêner ni l'évaporation, ni les opérations de la récolte, c'est à dire à 4 ou 6 pieds dans les deux sens. On les propage au moyen de boutures, qui reprennent très facilement après quelques jours de dessiccation; il ne faut jamais cueillir de boutures sur des articles qui ont déjà porté de la cochenille et qui sont épuisés; par conséquent on doit avoir des pépinières exclusivement destinées à alimenter les champs de nopals. Après la plantation, le terrain, qui auparavant avait dû être ameubli et débarrassé de toutes les mauvaises herbes, est maintenu propre; M. Heudelot conseille aussi de butter les sujets et de les ébourgeonner. Il faut d'ailleurs en écarter, autant que possible, plusieurs espèces d'oiseaux et d'insectes qui dévorent les cochenilles, surtout les mestèques, moins bien protégées que les sylvestres contre leurs attaques. On retranche aussi les parties endommagées. Entre les lignes des nopals on pourrait cultiver quelques plantes herbacées, mais il faudrait en écarter celles qui exigent des labours profonds. Environ quinze mois après l'époque de la plantation, lorsque les nopals ont acquis une hauteur d'un mètre à peu près, on commence à *semer* la cochenille; on choisit pour cela, autant que possible, la saison où la végétation est la plus active et le moment où la cochenille est près de pondre. On détache les mères fécondées des nopals ou des articles de nopal que pendant la saison des pluies ont avait tenus à l'abri sous des hangars bien aérés;

on les met par divisions de huit à douze dans de petits nids formés de quelque substance imitant le canevas et dont on joint les quatre coins; on répartit ces nids sur différentes régions de la plante, en choisissant préférablement celles où ils seront le plus abrités : les petits ne tardent pas à se répandre sur la plante en passant à travers les interstices du nid.

D'après ce que nous avons dit de la durée de la vie de la cochenille, on pourrait la recueillir tous les deux mois, à chaque génération; mais comme à des intervalles si rapprochés le produit n'en serait pas abondant, on ne fait guère de récoltes que de deux en deux générations, ou trois par année. On y procède vers l'époque de la ponte, à l'aide d'un pinceau, d'un couteau en forme de ploir, et d'un panier susceptible de s'appliquer exactement par un de ses bords contre la surface des articles. Aussitôt qu'on a récolté les cochenilles, on les fait périr en les enveloppant d'une toile et les plongeant dans l'eau bouillante, ou en les exposant à une chaleur sèche dans un appareil quelconque, un four par exemple; ce second procédé exige plus d'habileté de la part de celui qui le met en pratique, mais il est plus expéditif parce que la dessiccation de la cochenille après sa mort est plus prompte, et il procure au planteur l'avantage de pouvoir obtenir des teintes plus ou moins foncées selon le degré de chaleur employé. Après la récolte, on fait disparaître de la surface des nopals le duvet laissé par les cochenilles et les taches qu'ont occasionnées celles qui ont été écrasées par accident, puis on sème de nouveau. A Guatimala, on émonde tous les articles qui ont été couverts d'insectes, et on ne laisse subsister que la *feuille-mère*, c'est-à-dire la partie de la tige qui sort immédiatement de terre, les *fils* et *quelques petits-fils*, lesquels poussent de nouveaux articles pendant l'hiver. C'est l'introduction de cette pratique qui a fait généralement remplacer dans ce pays le nopal blanc par les autres variétés de couleur indiquées plus haut; elle leur laisse en effet leur principal avantage, celui d'abriter mieux l'insecte au moyen de leurs ramifications plus touffues et concaves pour la plupart, et elle corrige le défaut qu'elles ont d'être plus dures que la première lorsqu'elles ont acquis un certain âge. Après la dessiccation, la cochenille fine peut être incontinent livrée au commerce; mais la cochenille sylvestre doit auparavant subir des lavages réitérés pour être débarrassée de tout son duvet. Un même pied d'opuntia peut nourrir des cochenilles pendant six ans.

Après les détails que nous venons de donner sur l'importante application de quelques espèces de cactées, nous n'avons plus que peu de mots à dire sur d'autres usages des plantes de cette famille. Les fruits de la plupart sont mangeables, et leur saveur, légèrement acide, les rend agréables dans les pays chauds où elles croissent. Ceux de l'*Opuntia vulgaris*, qui s'est naturalisé dans l'Europe méridionale, sont connus et vendus sous le nom de *figues d'Inde*. Au pied de l'Etna, dès qu'on aperçoit des fissures dans les laves, on y plante ce même opuntia qui les divise et les ameublit par ses racines. Les habitans de Saint-Domingue savent se faire des bonnets et des chandelles avec les tiges de quelques cierges; et pendant les guerres intestines de cette île, on a employé des cactées très épineuses pour défendre l'abord des villes fortifiées. Sur le marché de Guaxaca, au Mexique, les jeunes articles d'opuntia sont vendus, après avoir été cuits à l'eau, pour être mangés en manière d'asperges.

CADASTRE. C'est le tableau statistique de toute la propriété immobilière d'une nation. L'usage de cet instrument d'administration et de règlement social a existé chez les peuples les plus divers, et dans tous les âges de la civilisation. Dès les premiers temps de Rome, on l'y rencontre dans le cens ou classification des citoyens, qui se faisait tous les cinq ans. L'exemple le plus frappant et le plus systématique que nous en offre le moyen âge, et peut-être l'histoire, c'est le *terrier* général que Guillaume-le-Bâtard fit dresser de l'Angleterre, pour constater la valeur et le produit de chaque héritage et les mutations opérées par la conquête, et servir ainsi de base à l'établissement des tributs ou des services féodaux. Ce monument de la spoliation d'une race reçut des Saxons le nom de *Domesday-Book, livre du jugement sans appel.*

Dans ces anciennes applications, le cadastre nous apparaît comme destiné à déterminer non seulement l'assiette de l'impôt, mais encore les relations civiles et politiques, parce que l'état de la propriété était l'expression ou l'origine des unes et des autres. Il en est encore de même à beaucoup d'égards. Ainsi l'ordre politique y est encore aujourd'hui intéressé directement; car la fixation erronée de la contribution foncière suffit pour rendre les listes électorales mensongères, et fausser la constitution. L'influence d'un cadastre bien fait ne serait pas moindre sur la propriété elle-même. La description sur le registre public et sur le plan général, faite dans des formes authentiques, pourrait suppléer souvent aux titres résultant des transactions privées, simplifier les règlemens de limites, empêcher des procès, des empiètemens et d'injustes prescriptions. Elle contribuerait aussi peut-être à rendre le droit de propriété plus divisible. L'hypothèque, aujourd'hui si restreinte et si entravée, ne serait-elle pas plus simple et plus efficace, sous la forme d'un coupon du *grand-livre territorial?* Ce système n'offrirait-il pas le moyen d'asseoir une grande variété de droits réels sur le même objet, ce qui ferait de chaque immeuble le centre d'une association et le gage indivis des diverses industries appliquées à son exploitation? Enfin n'arriverait-on pas, de cette manière, à multiplier les biens fonds, comme les capitaux, par une circulation fictive?

Quant à l'administration générale, un plan topographique aussi détaillé serait précieux pour l'établissement des communications, les travaux publics et la défense du pays; une statistique de la culture et de la division du territoire fournirait à l'économie publique la double donnée dont elle a besoin, savoir : la puissance productive du sol, et la manière dont son exploitation se partage entre les activités individuelles qu'il s'agit d'harmoniser dans la direction la plus utile à tous.

Le moyen principal de cette harmonisation est la contribution proportionnelle de chaque fortune au grand fonds social qui doit s'administrer dans l'intérêt commun. Aussi la juste répartition de l'impôt est-elle l'objet essentiel du cadastre; et le cadastre ne dût-il avoir d'autre effet, ce serait assez pour n'y rien épargner : car il est choquant que dans un pays d'égalité, le principal de l'impôt soit pour quelques départemens le huitième, et pour d'autres le dix-septième du revenu; que tel canton paie le triple d'un autre, et tel héritage dix fois autant que l'héritage voisin.

Réalisée dans plusieurs pays de l'Europe, cette institution ne l'est pas encore complètement dans le nôtre. Sous l'ancien régime, quelques provinces seulement en jouissaient, et les tentatives de la royauté pour l'universaliser avaient échoué contre l'opposition des intérêts privilégiés de caste et de localité. Mais, réclamé impérieusement par le vœu public en 1789, le cadastre général fut décrété par l'Assemblée Constituante, et le gouvernement de Napoléon en entama l'exécution. Jusqu'en 1821 l'esprit impérial y présida. L'administration centrale y mettait seule la main; les travaux s'exécutaient sur une large échelle; les évaluations devaient comprendre au moins le revenu d'un canton; on en faisait des applications immédiates à la répartition des masses de l'impôt. Mais avec cette méthode il eût fallu des fonds suffisans pour achever l'entreprise en peu de temps, et pouvoir pour ainsi dire la fondre d'un seul jet. Dès qu'elle traînait en longueur, ce système n'avait plus que des inconvéniens, et il fut, avec raison, changé par la loi de 1821.

Le cadastre se compose d'un plan où sont tracées toutes les fractions de propriétés, et d'un registre correspondant à ce plan, où sont consignées l'étendue, la culture, la valeur

et le produit de chacune avec le nom du propriétaire. L'expertise, base fondamentale de ce travail, en est aussi l'opération la plus délicate. Pour la faire dans les campagnes, on commence par relever, jusqu'aux moindres parcelles, tous les terrains d'une circonscription qui sont consacrés à une même culture; ensuite on les divise en plusieurs classes selon leur fertilité relative; et enfin, en prenant une moyenne entre le fonds le plus mauvais et le fonds le meilleur de chaque classe, on détermine une évaluation commune pour tous les terrains qui s'y trouvent compris. La même méthode est employée pour l'estimation des bâtimens ruraux. Or, il est clair que cette moyenne approximative ne doit pas être fixée pour une trop grande masse de terrains, afin que les inexactitudes soient moins graves et se neutralisent dans la multiplicité des opérations. On a donc renfermé ce travail dans la circonscription de la commune. C'est là d'ailleurs qu'on trouve pour y présider une autorité compétente et protectrice des droits des intéressés. Le conseil municipal, augmenté des plus imposés, nomme les classificateurs chargés de l'expertise. L'administration peut y intervenir par un agent. Le préfet la ratifie, et juge les réclamations en conseil de préfecture.

Le cadastre ainsi dressé séparément pour chaque commune ne sert plus, depuis la loi de 1821, qu'à régler la répartition entre les individus qui la composent. Quant à la répartition entre les départemens, entre les arrondissemens de chaque département, et les diverses communes de l'arrondissement, il ne peut fournir, tant qu'il sera incomplet, que des indications trompeuses; et l'appréciation hypothétique et arbitraire à laquelle on s'en rapporte, à cet égard, depuis 1822, est moins éloignée de la vérité. On a donc bien fait de renvoyer l'application du cadastre sur cette échelle à l'époque où, achevé dans toutes les localités, il embrasserait l'ensemble du pays; mais on a trop négligé de hâter ce moment, et, parce que ce résultat n'était pas d'un intérêt actuel, on a trop perdu de vue qu'il était l'objet essentiel. Les frais d'une entreprise si éminemment nationale ont été relégués par la loi de 1821 parmi les dépenses départementales facultatives, sauf la réserve d'un fonds commun d'un million pour subventions à donner aux départemens pauvres. Qu'est-il arrivé? Les conseils généraux, autorisés à s'imposer pour le cadastre jusqu'à concurrence de trois centimes du principal, y ont apporté un zèle fort inégal. Cependant le travail, terminé dans onze départemens, le sera dans huit autres à la fin de 1836. — 120 millions y ont déjà été employés; 25 sont encore nécessaires, et peu d'années doivent suffire pour l'achever dans la France entière.

Mais alors tout ne sera pas fini; car des estimations faites à des époques différentes, et quelques unes à trente ans de distance, ne peuvent servir pour comparer entre elles les diverses parties du territoire. L'administration tient note des mutations, mais une foule de modifications survenues ne pouvaient se constater que par une méthode analogue à celle employée pour dresser le cadastre. On n'y a pas pourvu, et, pour avoir considéré cette opération comme l'affaire isolée de chaque commune, trop peu de soins ont été donnés à l'harmonie de l'ensemble. Une rectification générale sera donc probablement nécessaire, et ensuite il faudra établir un système de conservation qui maintienne le cadastre en rapport permanent avec la révolution perpétuelle des choses. Sans cela ce ne serait bientôt plus qu'une statistique mensongère, et l'impôt deviendrait une servitude foncière immuable, altérant la valeur réelle des biens fonds, au lieu de se proportionner sur elle. Nous marcherions ainsi vers le régime des bourgs-pourris.

Le morcellement et la mobilité de la propriété en France offrent, sans doute, des difficultés au perfectionnement de cette institution. Elle aurait probablement des résultats plus faciles et plus sûrs, si, par un progrès désirable d'ailleurs sous tant de rapports, de larges exploitations par association venaient tenir lieu, chez nous, de la grande propriété individuelle.

CADMIUM. Le cadmium est un corps simple, métallique, qui, par l'ensemble de ses propriétés physiques et chimiques, présente la plus grande analogie avec le zinc. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que les deux seules espèces minérales dans lesquelles ce corps simple ait été rencontré jusqu'ici soient analogues par leur composition chimique avec les deux seuls minerais de zinc que l'on exploite en grand, et se trouvent toujours associés avec ces derniers à l'état de mélange intime. Il est à remarquer, au reste, que le minerai de cadmium proprement dit, ne se trouve jamais dans ces mélanges qu'en très faible proportion. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le cadmium soit resté inconnu jusqu'en 1817, surtout si l'on se rappelle que les minerais de zinc ne sont eux-mêmes exploités avec activité que depuis une période assez récente, c'est-à-dire depuis qu'on a trouvé le moyen de laminer le zinc métallique, et de le rendre ainsi d'un emploi usuel dans les arts.

Le cadmium est d'un blanc pur analogue à celui de l'étain; il acquiert à un haut degré par le poli, l'éclat métallique; il est mou, tachant comme le plomb, flexible, et produit, quand on le plie, un bruit particulier qui a beaucoup d'analogie avec le cri de l'étain; il est malléable, mais s'écaille cependant par une percussion trop soutenue; il est ductile au point de s'étirer en feuilles minces et en fils très fins. Sa cassure fraîche présente une structure légèrement fibreuse et même crochue qui lui donne une assez grande ténacité. Sa pesanteur spécifique est de 8.60 et ne peut être augmentée que très légèrement par l'écrouissage. Le cadmium est fusible à une température bien inférieure à celle où les corps commencent à rougir; il se volatilise à une température qui n'a pas été rigoureusement déterminée, mais qui est peu supérieure au rouge naissant, c'est-à-dire à la température où le mercure commence à bouillir et le zinc à entrer en fusion. Il est donc incomparablement plus volatil que le zinc, qui ne se sublime abondant et qui ne peut être distillé en vase clos qu'au terme de la chaleur blanche. C'est cette différence de volatilité qui permet de séparer les deux métaux dans les ateliers métallurgiques où l'on élabore les minerais de zinc.

Le cadmium cristallise par refroidissement en octaèdres réguliers; une masse fondue refroidie brusquement présente à la surface les mêmes apparences que l'antimoine métallique, c'est-à-dire ces espèces de stries régulières que l'on désigne vulgairement sous le nom de *feuilles de fougère*.

Le cadmium résiste bien à l'action de l'air sec ou humide: sous ce rapport, si on pouvait l'obtenir en assez grande masse et à un prix assez modique, il serait beaucoup plus propre que le zinc à la couverture des édifices et aux principaux usages auxquels on applique aujourd'hui ce métal. Dans la comparaison que l'on doit établir entre les deux métaux, c'est au reste le caractère général du cadmium, de céder moins aisément que le zinc à toutes les influences chimiques.

A une température élevée, la vapeur de cadmium absorbe l'oxigène de l'air et produit un oxide inodore, sans saveur, d'un brun jaunâtre, qui se présente d'abord sous forme de fumée épaisse, mais qui, étant absolument fixe, se dépose bientôt comme enduit pulvérulent sur les corps environnans. Cette propriété établit une distinction tranchée entre le cadmium et le zinc, lequel, dans les mêmes circonstances, donne un oxide également floconneux et fixe, mais d'une blancheur éclatante. Comme le zinc d'ailleurs, le cadmium se dissout dans les acides forts hydratés en s'oxidant aux dépens de l'eau et en dégageant de l'hydrogène. Les acides oxigénés très concentrés le dissolvent d'une autre manière, en se décomposant en partie et en lui cédant de l'oxigène. Il se combine directement avec les gazolites les plus puissans, tels que le soufre, le phosphore, le sélénium, l'arsenic, etc.

On connaît peu les propriétés qu'il communique aux métaux en s'alliant avec eux; mais on sait que l'action d'une température peu élevée le dégage complètement d'un grand nombre de ces composés.

Le poids de l'atome du cadmium, c'est-à-dire la quantité de ce métal qui se combine avec 100 d'oxigène pour produire l'oxide signalé ci-dessus, est 696,77.

Le cadmium étant suffisamment distingué de tous les autres corps par les propriétés qui viennent d'être énumérées, et n'étant d'ailleurs employé que fort rarement en chimie ou dans les arts, nous nous contenterons de passer rapidement en revue les principales combinaisons dont ce métal fait partie.

L'oxide de cadmium, que l'on peut obtenir par le procédé indiqué précédemment, a une couleur brune dont la nuance varie, de même au reste que celle de la plupart des oxides, suivant les circonstances dans lesquelles il a été obtenu. Sans action sur le goût ni sur l'odorat, il est fixe et infusible. En se combinant avec l'eau, il donne un composé de couleur blanche, soluble dans l'ammoniaque comme l'hydrate de zinc, mais insoluble dans les alcalis fixes, ce qui le distingue de ce dernier.

Le sulfure de cadmium est d'un jaune orangé très éclatant; c'est une des plus belles et des plus solides couleurs que fournisse le règne minéral, et l'on commence à en faire un assez grand usage dans les arts. On peut le préparer par voie sèche, mais on l'obtient plus économiquement, à l'état où il est employé en peinture, en décomposant par l'hydrogène sulfuré un sel soluble de cadmium. Il est utile, à ce propos, de faire remarquer que la propriété que possèdent les dissolutions acides de cadmium, d'être précipitées par l'hydrogène sulfuré, la distingue très nettement des sels de zinc dans lesquels le réactif ne donne pas le moindre précipité quand la liqueur est acidulée. Cette propriété est souvent mise à profit pour séparer les deux métaux dans les analyses chimiques, et pour extraire le cadmium des minerais de zinc.

Le phosphure, le chlorure, le bromure et l'iodure de cadmium, qui ont tous été étudiés, ont des propriétés moins saillantes que le sulfure.

Les sels de cadmium sont presque tous incolores; leur saveur est très prononcée : la plupart sont solubles dans l'eau et cristallisables. Les alcalis fixes en précipitent l'hydrate blanc gélatineux; les carbonates et les oxalates alcalins, l'acide oxalique, le prussiate jaune de potasse, y produisent des précipités blancs; on obtient au contraire des précipités jaunes par les hydrosulfates et le prussiate rouge de potasse.

Le cadmium se trouve dans la nature à l'état de sulfure ou de carbonate, disséminé probablement dans la plupart des blendes et des calamines, c'est-à-dire dans les minerais de zinc proprement dits; le cadmium n'existe cependant en proportion un peu notable, comme, par exemple, celle de 2 à 3 pour 100, que dans un petit nombre de ces minerais. Les minerais de zinc étant tous probablement soumis à un grillage et à une calcination qui les transforme d'abord en oxides, les traces de minerai de cadmium disséminé subissent eux-mêmes cette modification. Dans l'opération suivante, où le minerai ainsi préparé est chauffé en vase clos sous l'influence du charbon, le cadmium, plus volatil que le zinc, se dégage le premier, en sorte que le zinc, que l'on ne recueille que dans la période suivante de la distillation, ne contient pas de trace appréciable de cadmium. Le métal qui se dégage ainsi dans le commencement de la distillation n'étant point encore protégé contre le contact de l'air qui se trouve dans le récipient destiné à recevoir le zinc métallique, s'y dépose sous forme de poussière brune. Ces dépôts sont toujours mélangés d'une grande proportion d'oxide de zinc; on en a extrait parfois jusqu'à 20 pour 100 de cadmium.

Lorsqu'on voit dans le régime minéral, et surtout parmi les composés naturels et artificiels dérivés de la nature organique, tant de corps absolument identiques par leur composition chimique, présenter de si grandes différences dans l'ensemble de leurs propriétés, il est permis de douter que le zinc et le cadmium entre lesquels il existe tant de points de rapprochement soient eux-mêmes essentiellement différens. Si l'on réfléchit que, sauf quelques nuances, ils possèdent les mêmes propriétés physiques, qu'ils forment des combinaisons analogues avec les autres corps, et qu'enfin l'un d'eux se trouve toujours dans la nature, comme une dépendance accidentelle de l'autre, on se trouve attiré vers la pensée que ces deux métaux pourraient bien n'être que deux modifications isomériques d'une même substance. Cette pensée n'est au reste qu'une de ces nombreuses prévisions qui peuvent guider le chimiste vers de nouvelles découvertes, mais que la science doit rejeter tant que le secret de ces modifications lui restera inconnu.

CADMUS. Reportons-nous à la Béotie primitive qui a inscrit son histoire en de si mystérieuses traditions. La Béotie est une vallée profonde et hermétiquement fermée dans ses montagnes, sauf la gorge étroite par où elle reçoit les eaux de la Phocide. Là le règne des eaux, personnifiées dans Ogygès, avait duré long temps, mais ce règne alors était près de finir : les eaux par un lent travail s'étaient creusé à la racine même des montagnes un passage souterrain, et déjà quelques tribus pélasgiques, les Hyantes et les Aones, disputaient ce sol naguère inondé aux débordemens du lac Copaïs. Vers ce temps-là, racontent les Hellènes, c'est-à-dire au seizième siècle avant Jésus-Christ, le Phénicien Cadmus aborda en Béotie où il fonda la ville de Thèbes, et introduisit chez les Grecs l'écriture, les dieux, la civilisation de son pays.

Les Hellènes savaient peu de chose de cette antiquité qui dépasse le monde homérique de trois cents ans. « Cadmus, dit Pausanias, étant venu avec une armée de Phéniciens, défit les Hyantes qui abandonnèrent le pays la nuit suivante; mais il céda aux prières des Aones, et consentit à ce qu'ils restassent et se mêlassent avec les Phéniciens. Les Aones à cette époque n'habitaient que des bourgs, et Cadmus fonda la ville qui porte encore aujourd'hui le nom de Cadmée. Mais avec le temps la ville s'agrandit, et la Cadmée ne fut plus que la citadelle ou acropolis de Thèbes, qui était situé au-dessous... Ceux qui, sous le règne de Cadmus, eurent le plus de pouvoir après lui, furent les Spartes Echion, Chthonius, Hypérénor, Pélorus, et Oudaius. Echion, le plus distingué d'entre eux par sa valeur, eut même l'honneur de devenir le gendre de Cadmus. N'ayant pu rien découvrir de l'origine de ces Spartes, je m'en tiens à la tradition, qui dit qu'on les nomme Spartes à cause de la manière dont ils avaient été produits. Cadmus étant allé s'établir dans l'Illyrie chez les Enchéléeus, Polydorus, son fils, monta sur le trône. » (Pausanias, *Béotie*, ch. V.)

Voilà, sauf les rêveries des Evhéméristes et les conjectures d'écrivains sensés, mais trop loin de la vie antique, tout ce que l'histoire officielle nous apprend sur l'établissement de Cadmus en Béotie.

Nous avons de plus, il est vrai, les récits mythologiques; et si altérés que soient ces récits, bien que des traditions diverses dans l'origine et même contradictoires s'y soient grossièrement amalgamées, il est sûr pourtant que la véritable histoire du monde pélasgique, pour qui saura la chercher, est encore là. On peut voir ceux de ces récits qui ont rapport à Cadmus, dans Apollodore, livre III; dans les Bacchantes et les Phéniciennes d'Euripide; les Dionysiaques de Nonnus, livre IV; les Métamorphoses d'Ovide, livres II et III, etc. Malheureusement l'explication de la mythologie hellénique, engagée, ce nous semble, dans une fausse voie, avance peu. Aucun principe fixe, rien d'incontesté; en sorte que pour en venir à un simple aperçu, à une conjecture de détail, il faut remuer tout le monde antique, et passer par un labyrin-

the obscur de dissertations philologiques. Il se présentera de meilleures occasions d'imposer au lecteur cette fatigue.

L'origine phénicienne de Cadmus est aujourd'hui peu contestée. Cette origine semble surtout démontrée par la ressemblance bien réelle de l'alphabet grec et du samaritain. Toutefois, parmi les Hellènes, plusieurs plaçaient en Egypte le berceau de Cadmus : le nom de la Thèbes égyptienne transporté en Béotie est sans doute le fondement de cette opinion. Diodore fait Cadmus originaire d'Egypte ou de Phénicie tour à tour, suivant les besoins de son récit; et Conon, pour ajuster ensemble les deux origines, envoie dans la Thèbes d'Egypte une colonie de Phéniciens, d'où serait sorti Cadmus.

Enfin une hypothèse récente nie formellement toutes ces origines, et regarde comme des inventions plus modernes, surajoutées aux récits mythologiques, toutes les généalogies qui rattachent la Grèce antique à l'Egypte ou à la Phénicie. Suivant cette hypothèse qui donne à l'histoire primitive des Hellènes un tout nouvel aspect, Cadmus ne serait autre que Cadmos ou Cadmillos, l Hermès pélasgique.

La question de Cadmus est celle de Cécrops, celle de Danaüs; c'est la question des origines de la civilisation hellénique. Peut-être nous hasarderons-nous prochainement à l'aborder.

Voyez Cécrops, Thèbes, Pélasges, etc.

CADRAN SOLAIRE. Voyez Gnomonique.

CAFÉ. Pour pouvoir renfermer dans le peu d'espace dont nous disposons ici ce qu'il y a de plus important à dire sur le café, nous supprimons tout préambule, et nous entrons directement en matière.

§ 1. *Histoire naturelle du caféyer.* — Dans la classification botanique le caféyer ou cafier, *Coffæa*, est un genre appartenant à la pentandrie monogynie de Linné ou à la famille des rubiacées de la méthode naturelle. Au sein de cette famille il forme, avec un grand nombre d'autres genres, la tribu des cofféacées dont il est le type, et dont il grossit de ses trente à quarante espèces une subdivision caractérisée par des fleurs distinctes pédicellées. Parmi les signes distinctifs que lui assigne M. de Candolle, il suffit de citer les suivans : tube du calice ovale, globuleux ou turbiné, terminé par un petit limbe à quatre ou cinq dents; corolle tubuleuse, infundibuliforme, à limbe étalé, divisé en quatre ou cinq lobes oblongs; quatre à cinq étamines naissant du milieu ou du sommet du tube : style fendu à son sommet en deux lobes qui quelquefois sont soudés entre eux; baie ombiliquée contenant deux graines renfermées chacune dans une coque qui dans le commerce est désignée sous le nom de *parchemin* à cause de sa consistance; graine plane et marquée d'un sillon longitudinal du côté de l'axe du fruit, convexe par le reste de sa surface: albumen corné, embryon droit à radicule cylindrique obtuse et à cotylédons foliacés; ce genre ne comprend que des arbres ou des arbustes à feuilles opposées et à stipules situées entre les pétioles. Il se divise en plusieurs sections dont une seule nous intéresse; c'est celle qui a pour caractère un tube très court, restant stationnaire ou disparaissant après la floraison, une baie ovale ou globuleuse, un stigmate bifide, des stipules simples, entières et solitaires dans chaque espace interpétiolaire, une inflorescence axillaire. C'est en effet dans cette section que se trouve le caféyer d'Arabie, *Coffæa arabica*, L., avec les graines duquel l'homme prépare une boisson si délectable à son palais, et trois autres espèces, *Coffæa bengalensis*, Roxb., *Coffæa Zanguebariæ*, Lour., *Coffæa mauritiana*, Lamk., ou *café marron*, qui usurpent quelquefois le privilége dont jouit la première espèce, mais qui lui sont bien inferieures.

Le caféyer d'Arabie est un petit arbre qui peut s'élever à une hauteur de quinze à vingt pieds; on le reconnaît à ses feuilles ovales-oblongues, acuminées, un peu sinueuses sur leurs bords, et glabres; à ses fleurs agglomérées dans les aisselles des feuilles, et portées sur de courts pédoncules, à ses corolles quinquéfides, à ses étamines saillantes, dont les anthères sont longues et vacillantes, et à ses baies rouges ayant la forme et la grosseur des cerises. Son aspect est pittoresque; ses rameaux disposés par paires croisées, et plus étalés dans la partie inférieure que vers le sommet de la tige lui donnent une apparence pyramidale; en tout temps il est orné de son feuillage luisant, avec lequel contrastent le blanc éclatant de ses fleurs et les nuances de ses fruits, qui passent successivement par différentes teintes de vert et de rouge. Les fleurs ne restent épanouies que quelques jours, mais elles se succèdent les unes aux autres pendant plusieurs mois et elles exhalent une odeur agréable. Cette espèce croît spontanément dans les lieux secs et rocailleux de l'Abyssinie et de l'Arabie heureuse, d'où elle a été transportée dans l'Inde et l'Amérique équatoriale. Cependant, quoique originaire de pays chauds, elle ne paraît pas extrêmement sensible au froid, car, au rapport de M. de Tussac, dans les Antilles on la cultive sur les montagnes dont la température en hiver est à peu près la même que celle des mois d'octobre et de novembre en France; il paraît même que, sous le climat où on la cultive, la fraîcheur et l'humidité sont favorables à sa végétation et augmentent sa fécondité, mais elles nuisent à la qualité de son produit.



(Le Caféyer d'Arabie.)

§ 2. *Culture du caféyer et récolte du café.* — Après la culture de la canne à sucre, c'est celle du caféyer qui est la plus étendue dans les colonies, et si elle occupe moins d'espace que sa rivale, elle exige proportionnellement beaucoup moins de main d'œuvre; un autre grand avantage qu'elle a, c'est qu'elle pourrait être exécutée par les blancs, puisqu'elle se fait plutôt dans les montagnes que dans les plaines. A l'Ile de France, on regarde les terres rouges, légères et rocailleuses comme celles qui conviennent le mieux au caféyer; aux Antilles, suivant M. de Tussac, le sol le plus productif en café se compose de deux tiers d'une argile colorée par le fer en rouge jaunâtre et d'un tiers de terreau. Sur les pentes que sillonnent les ravines en temps d'orage, il est clair que les caféyers

courraient souvent le danger d'être déchaussés et renversés, s'ils étaient plantés sur un fond sablonneux et sans consistance. Il convient de semer en pépinières sur une terre plusieurs fois labourée, et fumée avec un engrais végétal ou nouvellement défrichée; on peut aussi, quand on opère sur une terre profonde et sous un ciel pluvieux, semer à demeure pour donner au plant plus de stabilité et de durée; on repeuple encore au moyen de sujets provenant spontanément de fruits tombés des anciens pieds. Le jeune plant ne doit pas être exposé aux plus fortes chaleurs dès sa naissance; conséquemment il faut semer dans les mois de mars, d'avril, de mai et de juin, et non en décembre ou en janvier. Comme les graines de café perdent promptement leur faculté germinative par la dessiccation, il faut les semer toutes fraîches; on les extrait du fruit en faisant passer un cylindre dessus. On arrose les semis pour les garantir des effets de la sécheresse et pour en accélérer la végétation. Quand on a semé en pépinière, on transplante les jeunes sujets à l'âge d'un an ou deux. On les place dans des trous distans entre eux de cinq à huit pieds selon la qualité du sol. Ils commencent à porter des fruits à trois ou quatre ans, et sont en plein rapport à cinq ans. On les retient à la hauteur de quatre à cinq pieds non seulement pour leur faire pousser un plus grand nombre de branches latérales qui se chargent davantage de fruits, mais encore pour diminuer la surface par laquelle le vent a prise sur eux, pour faciliter la récolte, et peut-être pour les entourer de plus d'humidité en les forçant à devenir plus touffus. On cueille les baies à mesure qu'elles commencent à brunir; on les fait sécher sur des aires en terre battue ou pavées, ce qui vaut mieux; la dessiccation en est plus rapide quand on commence par les briser entre deux cylindres dont la surface forme râpe, et qui tournent en sens contraire l'un de l'autre, de manière à enlever la pulpe en laissant les graines intactes; on gagne également du temps en portant les baies dans une étuve. Tant que le café n'est pas près d'être versé dans le commerce on le laisse dans son parchemin pour lui mieux conserver son arome; on le dépouille de cette enveloppe au moment convenable en le soumettant à l'action d'une meule, et en le vannant ensuite. Dans la poussière et les débris des graines, il se trouve ordinairement un grand nombre de chiques (*pulex penetrans* L.) qui font cruellement souffrir les nègres, sous la peau desquels ils déposent leurs œufs; on les combat au moyen du savon noir.

Sous l'influence de la culture le cafeyer a donné naissance à des variétés que le botaniste néglige, mais entre lesquelles le commerçant et le consommateur savent fort bien établir des différences. Le meilleur café nous vient toujours de la patrie de l'espèce, de Moka; il varie beaucoup dans sa forme, sa grandeur et sa couleur, mais il présente plusieurs traits distinctifs; son odeur est forte, agréable, *sui generis*; il est souvent sali par de la poussière ou des pierrailles; il offre aussi un grand nombre de grains arrondis et dont les bords repliés l'un vers l'autre laissent entre eux un sillon profond, ce qui vient de l'avortement d'une des graines dans le fruit. Après cette sorte de café, les plus estimées et les plus répandues dans le commerce sont celles de Bourbon, de Cayenne, de la Martinique, de la Havane, du Brésil, de la Guadeloupe, de Java; un mélange de bourbon fin et de martinique, torréfiés séparément et à des degrés différens, forme une boisson des plus délicieuses.

§ 3. *Composition et propriétés du café.* — Un grand nombre de chimistes, curieux de remonter à la source des effets que produit le café sur l'économie animale, l'ont analysé et sont parvenus à des résultats plus ou moins différens. La meilleure analyse qu'on en possède, suivant M. Berzelius, est celle qu'en a donnée Schrader. Par la distillation avec l'eau, les grains de café non grillés communiquent leur odeur à ce liquide, et le rendent légèrement trouble, ce qui fait présumer qu'ils contiennent une petite quantité d'huile volatile. Si l'on filtre la décoction qui était restée dans la cornue, et qu'on fasse bouillir les grains de café une seconde fois, puis évaporer la liqueur jusqu'à consistance de sirop, on obtient, en y ajoutant de l'alcool à 0,85, et faisant évaporer de nouveau, un extrait brun jaunâtre qui a la saveur amère et caractéristique du café. Cette matière extractive se dissout facilement dans l'eau, tandis qu'elle est insoluble dans l'éther et l'alcool anhydre, et à peine soluble dans l'alcool de 0,84. Sa réaction à l'égard des sels de cuivre est remarquable en ce que, suivant Schrader, un alcali ajouté à la liqueur en précipite une combinaison d'une magnifique couleur verte qui peut être employée dans la peinture. L'extrait de café contient une petite quantité de sucre et une substance particulière, cristallisable, qui a reçu le nom de *caféine*. Cette matière est, après l'urée et l'acide urique, de toutes les matières organiques analysées jusqu'à ce jour, celle qui contient le plus de nitrogène (azote); elle en renferme environ 21 pour cent; elle se distingue d'ailleurs des autres matières nitrogénées en ce que sa dissolution n'entre pas en putréfaction, et en ce qu'elle n'est pas précipitée par l'infusion de noix de galle. Elle a une saveur très faible, légèrement amère et désagréable; elle se dissout, suivant Pfaff, dans 50 parties d'eau froide; mais elle est beaucoup plus soluble dans l'eau bouillante; de même elle se dissout facilement dans l'alcool de 70 à 80 pour cent, et difficilement dans l'alcool anhydre; les acides et les alcalis la dissolvent encore plus facilement que ne fait l'eau, mais ne l'altèrent pas; suivant M. Robiquet, elle se fond facilement, et se sublime sans laisser de résidu en aiguilles analogues à celles que donne l'acide benzoïque. Elle ne forme pas de sels. Elle a été découverte par Runge en 1820. On peut l'obtenir en faisant bouillir une forte infusion de café avec de la magnésie, et, traitant celle-ci par l'alcool qui dissout la caféine, ou en épuisant le café par deux infusions à l'eau bouillante, mêlant la liqueur avec de l'acétate de plomb, décomposant par le gaz sulfhydrique (hydrogène sulfuré) le sel de plomb resté en excès dans la liqueur après la précipitation et évaporant. Le précipité que l'acétate de plomb produit dans la décoction du café, a donné aux chimistes qui l'ont récemment examiné deux corps qui doivent être ajoutés à la liste de ceux dont se compose le café : ce sont une espèce particulière de tannin et l'*acide caféique*. Pour les obtenir, on lave le précipité, on le délaie dans l'eau, on le décompose par le gaz sulfhydrique, on filtre, on évapore la liqueur jusqu'à consistance de sirop, et on la mêle avec une quantité égale d'alcool qui précipite l'acide caféique et ses combinaisons sous la forme d'une poudre blanche, et retient le tannin en dissolution. On traite la poudre par l'eau bouillante qui dissout l'acide caféique, et laisse les caféates à l'état de sous-sels colorés en vert. Le principal caractère de cet acide est de répandre, quand on le décompose par la distillation sèche, l'odeur aromatique du café brûlé, que Schrader a cherché en vain dans les principes constituans du café. Quant au tannin, il est brun et d'une saveur qui est à la fois acide, astringente et exempte d'amertume. Les cendres de café, qui forment environ 4 pour cent de son poids, se composent de carbonates, de sulfates, d'hydrochlorates et de phosphates à bases de potasse, de chaux, de magnésie, de fer et de manganèse.

Par le grillage, le café subit quelques changemens. Jusqu'à ce qu'il soit tout-à-fait noir, il perd, suivant Cadet, environ 24 pour cent de son poids. Schrader a analysé le café brûlé comparativement au café non brûlé, et il a trouvé sur 100 parties 12,5 d'extrait de café, 10,4 d'une gomme brun noirâtre, 5,7 d'apothème soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau, 2 d'huile grasse et de résine, 69 de fibre végétale brûlée, insoluble. Si l'on brûle du café dans un vase fermé, muni d'un petit appareil de condensation et d'un récipient, les premières portions du principe aromatique du café se coll-

densent en un liquide jaune, qu'on peut mêler avec du café brûlé, et qu'on perd quand on brûle le café à la manière ordinaire. On ne sait pas précisément si la torréfaction ajoute une nouvelle quantité de tannin à celle qu'on en trouve dans le café avant le grillage.

§ 4. *Usages et propriétés du café.* — Comme tout le monde le sait, le café entre dans la consommation des peuples civilisés, non point comme une substance alimentaire, mais parce qu'ils y puisent les principes d'une boisson rivale du vin et des liqueurs fermentées; on sait aussi que pour acquérir toutes les qualités qui le font rechercher, il a besoin d'être rôti. Mais cet agrément, cette suavité qu'il acquiert par le grillage, et par lesquels il flatte si doucement notre sensualité, ne sont pas les seules qualités qui ont fait sa fortune dans le monde moderne. S'il a été bien préparé et s'il est pris chaud, il a pour effet immédiat une sensation de bien-être, un épanouissement qui tient l'esprit dispos et éveillé; substance astringente, aromatique et tonique, il stimule tous les organes, mais il agit plus spécialement sur l'encéphale; il facilite et précipite le cours des idées avec celui du fluide nerveux. Sous ce rapport, il agit un peu comme le vin, mais son influence a quelque chose de moins matériel; en stimulant la pensée, il ne la rend pas turbulente et rebelle au joug de la raison; au contraire, il en précise, il en guide l'exercice; on l'emploie même pour neutraliser les fumées du vin. Au reste, il est propre à ce dernier usage, non seulement à cause de la vertu que nous venons de lui reconnaître, mais aussi parce qu'il facilite la digestion. Malheureusement il a aussi ses inconvéniens: l'insomnie qu'il cause momentanément ne convient pas à tout le monde; en agissant sur le système nerveux, il l'irrite quelquefois, et s'il tend à diminuer l'obésité, il peut aussi entretenir la maigreur. Le caractériser ainsi, c'est laisser suffisamment apercevoir les tempéramens auxquels il convient ou ne convient pas. Quelques auteurs l'ont jugé sévèrement; ils l'ont accusé d'occasionner des maux de tête habituels, des vertiges, le tremblement, le bourgeonnement de la face, l'affaiblissement de la vue, l'apoplexie. Ces inconvéniens ne sont pour la plupart pas bien constatés, et en les supposant réels, il faut sans doute en accuser l'abus et non l'usage du café. Au bout du compte l'expérience prouve qu'en général il n'est pas malfaisant; il a même quelques vertus médicinales. Prescrit sous la forme d'une infusion très chargée, il a été quelquefois utile dans certaines aménorrhées, et dans la diarrhée chronique dépendant de causes débilitantes. Plusieurs auteurs en ont constaté la vertu fébrifuge, surtout avant la torréfaction. Le docteur Grindel l'a administré avec succès contre des fièvres intermittentes, soit en poudre à la dose d'un scrupule répété plusieurs fois dans la journée, soit en décoction à la dose d'une once bouillie dans 18 onces d'eau qu'on faisait réduire des deux tiers. Il est d'un bon effet contre les migraines qui proviennent de la faiblesse de l'estomac. La teinture du café est employée par les homéopathes comme médicament fortifiant.

§ 5. *Préparation du café.* — Trois opérations sont indispensables pour cette préparation, savoir: la torréfaction, la pulvérisation et l'infusion ou la décoction. Pour pouvoir bien exécuter la torréfaction et l'arrêter à propos, il importe de connaître les phénomènes qui se passent pendant sa durée. Or, d'après les observations insérées, par M. Denovan, dans les Transactions philosophiques de Dublin, on peut y distinguer cinq phases ou degrés successifs: 1° il s'échappe une vapeur qui, par sa condensation, donne de l'eau incolore, presque insipide et pure, mais répandant une mauvaise odeur; le café ne change pas d'apparence; 2° l'eau acquiert un goût acide et le café une teinte jaune; 3° l'eau acidule devient jaune et le café brun, il craque, se gonfle, prend un volume presque double de celui qu'il avait d'abord, répand une odeur agréable et présente une saveur chaude et amère; 4° l'eau sort brune et l'on voit apparaître quelques gouttes d'une huile brunâtre ayant un fort goût de brûlé et une odeur de goudron; le café est presque noir, il a une saveur également empyreumatique et excessivement amère; 5° le principe amer se détruit, et le café se réduit en charbon. Bien entendu que pour recueillir ces produits, M. Denovan a opéré en vase clos. Si l'on n'estime et ne veut obtenir que l'arome du café, M. Denovan conseille de ne pousser la torréfaction que jusqu'au 3° degré; mais si l'on veut en faire naître ce qu'il appelle la propriété *exhilarante*, il faut aller jusqu'au 4° degré; la limite précise entre ces deux phases paraît celle qui réunit le plus d'avantages. L'auteur indique pour y arriver les procédés suivans: faites sécher le café intact dans un large bassin de fer que vous exposerez à un feu très doux, de manière à ne pas contrarier la formation de l'aromatique amer; divisez ensuite les grains en fragmens grossiers et faites-les griller sur un feu clair. L'appareil où on les rôtit n'offrira d'autres ouvertures que celles par où doivent s'échapper les vapeurs dont la sortie est indispensable, et il sera de nature à ne pas transmettre promptement le calorique. Les vases en verre qu'emploient les Italiens, les poêlons en terre dont font usage les portières de Paris, conviennent sous ce rapport; il n'en est pas de même des cylindres en fer dont se servent nos épiciers, mais qui répondraient à leur destination mieux que tout autre instrument peut-être, s'ils étaient formés de deux surfaces de cylindres concentriques l'une à l'autre, et distantes entre elles d'environ un demi-pouce, et si la manivelle en était adaptée à un engrenage qui assurerait au mouvement une plus grande uniformité tout en permettant plus de vitesse, deux conditions nécessaires à la perfection du grillage. On continue l'opération jusqu'à ce que le café ait perdu environ un cinquième de son poids, et on la termine en étalant brusquement les grains au grand air. Le café gardé pendant quelques jours se détériore en absorbant de l'eau hygrométrique, à moins qu'il ne soit exactement renfermé dans de petits vases et placé dans un endroit sec: on fera donc bien de ne le préparer qu'au fur et à mesure de la consommation. Il sera encore plus important de ne le pulvériser qu'à ce moment. Comme on le sait, il subit cette opération dans de petits moulins à noix de fer: plus il est finement pulvérisé, plus il cède complètement et promptement ses principes solubles à l'eau, mais plus aussi il est sujet à rester en suspension dans le liquide, qui, dans ce cas, doit être filtré à travers du papier ou du linge. Enfin, en troisième lieu, il faut le traiter par l'eau pour en extraire les principes utiles. On y parvient soit par l'infusion, soit par la décoction. L'infusion n'extrayant que les principes les plus solubles, qui sont aussi les plus flatteurs au palais, est le seul procédé qu'emploient les gourmets. Elle peut avoir lieu à chaud ou à froid; dans ce dernier cas, elle donne une essence des plus suaves, mais elle est lente et incomplète. Les cafetières de Lemare et de Réal, où l'eau formant colonne presse une couche plus ou moins épaisse de café et la traverse, sont surtout faites pour l'infusion à froid; mais un amateur qui a donné dans un journal de très bons conseils sur la manière de préparer le café, leur préfère un tube de verre, substance incapable de communiquer aucun goût étranger au café; il le prend de la longueur de six pieds sur huit à dix lignes de diamètre intérieur; il le suspend à un clou après en avoir encapuchonné l'extrémité inférieure avec un morceau de toile ou de batiste bien propre; puis il y introduit la poudre de café qu'il tasse à volonté, et il verse l'eau par-dessus. Il se procure ainsi une infusion dont les premières portions ont un arome parfait, et qu'il étend d'eau bouillante au moment du service. Pour faire l'infusion à chaud, ce qu'il y a de plus simple, c'est de verser de l'eau bouillante sur le café contenu dans une chausse; on emploie aussi, comme un appareil simple, la cafetière à la Dubelloy: cette cafetière se compose de deux vases, l'un supérieur qui reçoit la poudre et l'eau bouillante, l'autre inférieur dans lequel elle s'écoule après

s'être saturée en traversant la poudre et l'espèce de crible qui la supporte. Par la décoction, le café perd de son arome et devient amer; mais il donne tout ce qu'il peut fournir, et suivant M. Denovan, par le développement même de son principe amer, il acquiert davantage la propriété *exhilarante*. Aussi ce chimiste ne proscrit-t-il pas absolument, comme d'autres, la décoction qui va mieux aux petites fortunes : il divise son eau froide en deux portions : l'une qu'il met sur le café en poudre et qu'il n'expose à la chaleur que jusqu'à l'instant où commence l'ébullition; l'autre qu'il porte d'abord à la température de l'ébullition, qu'il verse ensuite sur le marc laissé par la première portion après la décantation, et qu'il fait alors bouillir pendant trois minutes; il est ensuite le maître de mêler, suivant la proportion qui lui paraît la plus satisfaisante, les deux liquides qu'il a obtenus. Au reste, dans quelque procédé qu'on emploie, si l'on recueillait séparément les portions de liquide qui passent au commencement, au milieu et à la fin de l'opération, on aurait différentes qualités de café qu'on pourrait mélanger comme on l'entendrait. Le poids de l'eau doit être à peu près huit fois plus considérable que celui de la poudre sur laquelle on la fait agir.

Dans l'Orient, ce qu'on emploie du café, ce sont plutôt les enveloppes des graines que les graines elles-mêmes. Les plus riches font *le café à la sultane* avec la pulpe desséchée des baies à laquelle ils mêlent le parchemin des graines en petite quantité; le peuple ne consomme guère que ce parchemin. On peut aussi retirer de la pulpe fraîche une liqueur spiritueuse qui conserve l'arome du café, et qui par une seconde distillation devient agréable au goût.

§ 6. *Quelques notions historiques et statistiques sur le café.* — On ne sait rien de précis sur l'époque où le café a commencé à devenir un objet de consommation. On dit que les Ethiopiens en ont fait usage de temps immémorial; s'il en est ainsi, c'est vraisemblablement d'eux que les Arabes ont appris à en connaître les propriétés et la préparation. Cependant les auteurs arabes font honneur de cette découverte à des derviches de leur pays, en l'attribuant tantôt à l'un tantôt à l'autre. Il paraît avoir été d'abord mentionné par Avicenne; mais il n'a commencé à être généralement connu que vers la fin du quinzième siècle. A cette époque on commença à vendre publiquement du café dans la Perse et au Caire; mais les cafés, où se réunissaient les politiques, les poètes et les mollahs, furent une cause de débats auxquels les idées religieuses donnèrent surtout lieu; ils furent tour à tour proscrits et tolérés. A Constantinople, où l'on ne tarda pas à en avoir, ils occasionnèrent des disputes du même genre; mais où le pouvoir politique prit une plus grande part, ils éprouvèrent les mêmes vicissitudes. Le premier botaniste européen qui parla du café fut Rauwolf, en 1573. On le connut à Venise vers 1615, à Marseille en 1644. En 1652, un marchand, nommé Daniel Edwards, monta à Londres le premier café qu'ait possédé l'occident de l'Europe; près de vingt ans s'écoulèrent avant qu'il en existât un en France, et le premier fut ouvert à Marseille en 1671; l'année suivante, Paris en posséda aussi un qui s'éleva à la foire Saint-Germain par les soins d'un Arménien nommé Pascal; peu de temps après, parut le café Procope, qui, dans le siècle suivant, devint le rendez-vous d'un grand nombre de littérateurs distingués, entre autres de J.-B. Rousseau, de Lamothe, de Piron, et qui acquit ainsi une grande célébrité; mais, auparavant, en 1669, Soliman Aga, ambassadeur du sultan Mahomet IV, avait beaucoup contribué à concilier la faveur de la cour et des grands à la nouvelle boisson. Bientôt la consommation qui s'en faisait augmentant rapidement, les Européens songèrent à l'obtenir dans leurs colonies. Van Hoorn en acheta quelques baies à Moka même, et les sema en 1790 à Batavia; quelques uns des pieds que ce semis produisit, furent envoyés à Amsterdam, où ils fructifièrent et où on les multiplia. En 1714, les magistrats de cette ville en envoyèrent un beau plant à Louis XIV; c'est de cet individu que sont provenues toutes nos plantations des Antilles. Dans l'histoire de sa propagation, on aime à citer le dévouement de Declieux, qui, durant une disette d'eau à bord du bâtiment sur lequel il transportait quelques cafeyers à la Martinique, voyant qu'ils avaient tous péri excepté un seul, se priva d'une portion de sa petite quantité d'eau pour l'arroser, et parvint ainsi à le sauver. Depuis lors la culture et la consommation du café ont toujours fait de nouveaux progrès, en dépit des prédictions de madame de Sévigné, qui ne le jugea pas plus habilement qu'elle n'apprécia Racine, lorsqu'elle dit du poète qu'il passerait comme le café. Aujourd'hui l'Europe en importe environ 110,000,000 de kilogr. chaque année. En 1834, la France en a introduit sur son territoire 20,011,733 kilogr., valant 18,887,624 fr., et dont 10,893,721 kilog. ont été consommés en produisant pour le trésor un revenu de 10,222,521 fr. En Angleterre la consommation de cette denrée, grâce surtout à la diminution du droit dont elle était chargée, est devenue quarante fois plus considérable qu'elle n'était au commencement de ce siècle, de sorte qu'elle égale maintenant celle de la France.

§ 6. *Succédanées du café.* — Aucune plante indigène n'a fourni jusqu'à présent un produit qui puisse rivaliser avec le café d'Arabie; quelques graines ou autres substances végétales ont cependant été acceptées des classes peu fortunées, sinon comme ses émules, du moins comme s'en rapprochant par de grossières analogies; telles sont principalement la racine de chicorée et les betteraves trop menues pour servir à la fabrication du sucre, ou même le marc de celles qui en ont donné. On a aussi préconisé pour la même destination les semences de l'astragale bétique, du petit houx, du seigle, de l'orge, de l'iris des marais, le gland du chêne rouvre, la racine de carotte, etc. L'infusion ou la décoction de ces graines et de ces racines ressemble en effet au café, par sa couleur, par une certaine odeur empyreumatique qu'elles exhalent après la torréfaction, et par une amertume plus ou moins grande; mais elles n'en ont ni le bouquet ni les propriétés stimulantes. Les graines qui approchent le plus du café, sous le rapport de l'odeur qu'elles développent par la torréfaction sont celles dont l'albumen est corné comme le sien, par exemple celles du ruscus, du gratteron, etc.

CAFRES. Voyez Kafres.

CAILLES. Voyez Perdrix.

CAIRE. Le Caire est depuis l'époque de sa fondation la capitale de l'Egypte. La ville se compose de la ville du Caire, appelée communément par les voyageurs européens le *grand Caire*, de la ville de Boulak, et de celle de Tosthath, appelée improprement le *vieux Caire*. Lorsque l'Egypte tomba, l'an 19 de l'hégire, au pouvoir des Arabes, Amr ben el-As, qui dirigeait l'expédition d'Afrique pour le khalife Omar, fonda sur les bords du Nil une ville qu'il appela Tosthath (mot qui veut dire en arabe *tente de poil de chèvre*), à l'endroit même où il avait dressé ses tentes. Tosthath resta pendant long-temps capitale de l'Egypte, et fut appelé *Misr* ou *Masr*, nom signifiant également *grande ville* et *Egypte*. En 359 de l'hégire, selon Aboul-Feda (969 de notre ère), Djanhar, général de Moaz-ledin-Illah, premier khalife Fatimite, ayant conquis l'Egypte, construisit à une certaine distance de Tosthath une ville qu'il nomma *el-Kahira* (la victorieuse), du nom de la planète Mars, *el-Kahir*, qui se trouvait alors en conjonction avec le soleil. Quatre ans après, le khalife lui-même vint y établir son siége. Ses successeurs ont eu chacun leur part dans l'agrandissement de la ville. Les principaux édifices, ainsi que la création des établissemens utiles, sont dus aux princes Ayoubites, au sultan Saladin, et aux Mameluks. A mesure que la ville nouvelle grandissait, Tosthath était abandonné, et les Arabes

la nommant *Masr el-Atika* (vieille ville), les Européens prenant *Masr* comme équivalent du mot Caire, ont pris l'habitude d'appeler cette ancienne ville le Vieux Caire.

La nouvelle ville ou le grand Caire est située entre la haute et la basse Egypte, à environ cinq lieues et demie du sommet actuel du Delta, sur la rive orientale du Nil; elle en est éloignée de 800 mètres environ, au point où elle en est le plus rapprochée. En y venant du nord, on rencontre, avant d'y arriver, la ville de Boulak, et, en venant du midi, celle de Tosthath. Cet éloignement du Nil a fait dire que la ville, quoique située pour ainsi dire sur ses bords, avait toujours soif; en effet l'eau nécessaire à la consommation des habitans doit être portée à dos d'homme ou à dos de chameau. La ville est à peu près rectangulaire. Après Constantinople, c'est la ville la plus étendue de l'empire ottoman; elle a près de 24,000 mètres de circonférence, ce qui la rendrait plus grande que Paris, si cette grandeur ne résultait pas en partie de la sinuosité de l'enceinte. Le Caire est séparé dans sa longueur en deux parties par un canal qui dérive du Nil; c'est par ce canal que, chaque année, à l'époque de l'inondation, l'eau est introduite dans les citernes et les places de la ville. La largeur de ce canal est de 5 à 10 mètres; il n'est point bordé de quais, l'eau baigne les maisons, et on ne peut jouir de sa vue que des fenêtres qui donnent sur ses bords. Ce canal se perd à quatre lieues plus bas dans l'étang des Pèlerins de la Mecque. Il est appelé par les Arabes *canal du Prince des croyans*, parce qu'il est dû au khalife Omar; mais ce prince ne l'a cependant pas fait creuser en totalité; il existait avant lui, se liant aux anciens projets de communication du Nil avec la mer Rouge, et il a été seulement réparé par ses ordres.

Au Caire, comme dans toutes les villes mahométanes, la magnificence et la grandeur de la ville consistent plutôt dans les mosquées et les monumens isolés que dans l'ensemble et la symétrie de la masse des constructions. Là, plus encore qu'ailleurs, à cause des chaleurs excessives, les rues sont très irrégulières et extrêmement étroites, composées d'embranchemens en zigzag, et surchargées d'impasses sans nombre; ces ruelles ne sont quelquefois larges que de 5 pieds, et souvent les balcons des deux maisons opposées se touchent absolument. Les nombreuses ramifications de ces rues sont fermées par des portes que les habitans ouvrent et ferment à leur gré; on en compte jusqu'à soixante et onze au Caire. La place la plus considérable est celle d'Elezbekieh; elle est trois fois plus grande que la place de la Concorde à Paris; pendant la crue du Nil, au mois de septembre, elle se remplit de plusieurs pieds d'eau, et ce vaste bassin est alors couvert d'un grand nombre de barques qui, illuminées pendant la nuit, présentent un aspect très pittoresque. Pendant l'hiver le terrain se couvre de verdure. Les inondations périodiques qui fournissent de l'eau au peuple ayant été regardées comme préjudiciables à l'état sanitaire de la ville, à cause des exhalaisons qui en résultent, le pacha d'Egypte vient d'ordonner récemment que le sol des places serait planté d'arbres, et qu'à l'avenir on n'y laisserait plus entrer l'eau du Nil. L'aspect de la ville, du reste, est sombre et monotone; il y a peu de fenêtres sur les rues. Les maisons sont très simples à l'extérieur; mais il y a du luxe et de la richesse dans leur intérieur. Les cheikhs et les principaux habitans ont des jardins hors de la ville; dans un des plus beaux, celui de Kacim Bey, se réunissaient pendant l'expédition française les membres de l'Institut. Ces jardins consistent en bosquets touffus, en massifs d'orangers et de citronniers, en berceaux de vignes; le figuier, le sycomore, le dattier, le bananier y sont plantés confusément les uns à côté des autres. Indépendamment des cimetières de l'intérieur de la ville, il y en a de très étendus à l'extérieur. La ville est entourée d'une ceinture de monticules formés par des cendres et des débris de toute espèce, circonstance qui ne contribue pas peu à corrompre l'atmosphère et à causer certaines maladies. Outre ces inconvéniens, Volney, dans son Voyage, compte encore celui d'une énorme quantité de chiens hideux et de milans qui remplissent les rues du Caire, et dont les musulmans, tout en les regardant comme immondes, ne pensent jamais à se défaire.

Le climat du Caire est peu variable; il y pleut très rarement; la température moyenne est de 17,92 du thermomètre Réaumur; les nuits cependant y sont tellement fraîches à cause de la rosée, que c'est à ce changement subit de la température du jour qu'on attribue la maladie régnante de la ville, l'ophthalmie. La peste y fait souvent des ravages, et se répète au moins une fois tous les quatre ou cinq ans.

La population du Caire, d'après les calculs faits durant l'expédition française, était de 263,700 âmes; nous ne parlerons pas des calculs exagérés des habitans, qui lui assignent une valeur trois fois plus grande. Nous ne comptons ici ni la population de Boulak, ni celle de Tosthath: la première de ces deux villes a environ 24,000 habitans, et la seconde 10,000. Parmi les monumens et édifices publics, on doit noter d'abord les mosquées *djami*, qui sont au nombre de 253, et en outre plus de 150 petites chapelles, dont la plupart aussi ont des minarets du haut desquels les mouezzins appellent cinq fois par jour les fidèles à la prière; les quatre plus grandes mosquées sont celles de Touloun, d'el-Hakim, du Sultan Hassan, et la mosquée el-Azhar, ou brillante, appelée aussi la grande, quoique celle du Sultan Hassan la surpasse par son étendue et la hauteur de sa coupole. On compte au Caire 31 bains principaux, et jusqu'à 1,400 cafés, où les oisifs de la capitale viennent fumer du chanvre, plante narcotique et enivrante, prendre le café et le sorbet, entendre les conteurs arabes, et se divertir à regarder les farces licencieuses des bouffons turcs.

Il y a plusieurs établissemens remarquables d'utilité publique. D'abord les citernes, fondations destinées à procurer de l'eau au peuple gratuitement: ce sont des bâtimens ornés de colonnes de marbre et de grilles en bronze, et dans lesquels l'eau est apportée du Nil à dos de chameau; l'étage supérieur de ces bâtimens est ordinairement occupé par une école gratuite, où l'on enseigne à lire et à écrire. Ensuite les *tekieh*, où les voyageurs et les pauvres reçoivent l'hospitalité gratis; et enfin le *moristan*, ou hospice, destiné lors de sa fondation à recevoir les aliénés, mais maintenant ouvert aux infirmes de toute espèce.

Le château du Caire, situé à l'angle sud-est de la ville, se compose de trois enceintes, dont une, Kalaa ou la citadelle, sert depuis la conquête de l'Egypte par le sultan Sélim (1517) de résidence au gouverneur de l'Egypte. Cette citadelle, construite sur une hauteur qui domine la ville, est dominée elle-même par la montagne de Mokattam.

CALCIUM. Le calcium est un corps simple métallique dont l'existence même a été long-tems dérobée par la difficulté de l'isoler de ses combinaisons. Son oxide (la chaux) fut d'abord désigné sous le nom d'alcali et considéré comme une terre, ou matière primitive indécomposable, jusqu'au moment où Lavoisier nous fit voir que sous l'influence de l'oxigène et de la chaleur tous les métaux se transforment en substances pulvérulentes plus ou moins semblables à la chaux, et que pour cette raison l'on nomma *chaux métalliques*. Il n'en fallut pas davantage pour placer le radical de la chaux au rang des métaux, aussitôt que le célèbre Davy eut, en 1807, mis pour la première fois le potassium à nu; et l'isolement du calcium par son procédé fut la confirmation la plus éclatante de cette idée.

Pour obtenir le calcium, on façonne un fragment d'hydrate de chaux en une petite capsule que l'on pose sur une plaque de métal bien nette, après avoir humecté la capsule et y avoir versé un peu de mercure distillé. On plonge alors le fil négatif d'une pile en activité dans le mercure, tandis que le fil positif est fixé à la plaque métallique. Il faut que la pile soit assez forte; sans quoi l'eau seule serait dé-

composée. Il se forme ainsi un amalgame de mercure et de calcium qui s'épaissit de plus en plus, et résiste à l'action de l'air tant que la pile est en activité. Dès que l'opération tire à sa fin, on verse l'amalgame dans une petite cornue en verre contenant un peu d'huile de naphte. Par la chaleur, l'huile et le mercure se vaporisent, laissant un petit bouton métallique blanc d'argent, qui est le calcium, susceptible de s'enflammer spontanément à l'air en donnant de la chaux pour résidu. L'amalgame exposé à l'air se recouvre sur-le-champ d'une croûte noire, composée de chaux et d'oxide mercureux. Quand l'amalgame est très riche en calcium, il est dur, son oxidation devient plus vive encore, et la croûte est presque blanche. La grande difficulté de se procurer et de manier le calcium est cause que ses autres propriétés physiques nous sont à peine connues. On peut aussi le préparer en décomposant la chaux par le potassium à l'aide de la chaleur.

Les combinaisons binaires du calcium sont en général très stables; telles sont, par exemple, son oxide, son chlorure, son fluorure, etc.; toutes sont rares dans la nature, à l'exception cependant du fluorure, tant la chaux a d'affinité pour l'oxigène et pour les oxacides. Aussi renvoyons-nous au mot CHAUX pour cette classe nombreuse de sels, et au mot FLUOR pour le fluorure, qui est le minéral le mieux caractérisé de l'espèce. Nous nous bornerons à dire ici que le chlore, le brome et l'iode, lorsqu'ils se sont combinés au calcium par la chaîne des échanges, forment un chlorure, un bromure et un iodure de calcium, qui sont tous des sels déliquescens et fusibles par la chaleur en vase clos. Le soufre en poudre, bouilli avec un lait de chaux, forme divers sulfures plus ou moins solubles qui, selon Berzélius, contiennent, pour un atome de calcium, de 4 à 5 atomes de soufre. Le phosphore, le sélénium, le cyanogène, etc., donnent lieu à des produits assez nombreux, qui ne sont pas assez importans cependant pour être admis dans un ouvrage qui n'admet pas les détails.

CALCUL. Ce mot, pris dans son acception la plus générale, s'entend de toute combinaison entre les nombres. Pour ce qu'il y a à dire à ce sujet, voyez les mots MATHÉMATIQUES, ALGÈBRE, ANALYSE MATHÉMATIQUE et FONCTIONS. Pour les calculs particuliers, voyez à leurs dénominations spéciales : comme *calcul différentiel*, au mot DIFFÉRENTIEL; *calcul des probabilités*, au mot PROBABILITÉ, etc.

CALCUTTA. Voyez BENGALE.

CALDÉRON est avec Lope de Véga l'honneur et l'orgueil du théâtre espagnol. Son nom est, après celui de Cervantès, le nom le plus grand, le plus révéré de toute la littérature castillane. Son œuvre originale et immense est sans contredit un des plus beaux monumens de la poésie moderne. Mais, selon nous, depuis quelques années, on a trouvé le secret d'exagérer une si belle gloire. Quoi qu'en ait dit l'Allemagne, Caldéron, à tous égards bien au-dessous de Shakspeare, nous paraît être inférieur à Corneille dans la partie essentielle de l'art tel que nous le concevons, de l'art culte de l'idéal, révélation incessante que le génie fait aux enfans de la terre, du beau, *splendeur du vrai*.

Depuis la fin du dix-septième siècle, la poésie espagnole, généralement négligée en Europe, a été jusqu'à ces derniers temps à peu près inconnue en France. Notre dix-huitième siècle ne se piquait, comme on le sait de reste, ni d'une bien profonde admiration, ni d'une bien vive curiosité pour les littératures étrangères. M. de Voltaire, injuste envers Shakspeare, qui était, ce semble, un *être pensant*, aurait-il pu, sans déroger, faire grâce aux farces tragi-comiques de Lope et aux *mystères* catholiques de Caldéron? Ce dictateur facétieux de l'opinion du temps décida hardiment que la poésie espagnole devait être considérée par tous les *honnêtes gens* comme non avenue. On se hâta trop de penser comme lui, et chacun répéta complaisamment avec Montesquieu que la paresseuse Espagne n'avait produit qu'*un bon livre, celui qui montre le ridicule de tous les autres, Don Quichotte*. Ce dédain était injuste, mais on peut dire que l'Espagne en fut elle-même complice. Ses écrivains n'en appelèrent pas du jugement porté contre leur pays; ils ne firent sur leur passé aucune étude, aucun grand travail d'histoire ni de critique; loin de là, ils se bornaient alors à refléter faiblement dans leurs livres sans génie, sans intelligence et sans chaleur, l'éclat étranger de nos sciences et de nos lettres. Dans ce silence de l'art, la masse de la nation, sans plus s'enquérir de la gloire de ses grands hommes, ne tarda pas à s'assoupir dans une langueur paresseuse qui est la mort de l'intelligence; et, encore aujourd'hui, le petit nombre d'Espagnols qui savent lire se contentent d'admirer leurs poëtes, sans travail et sans peine, dans une orgueilleuse indolence, comme ils jouissent sans effort des fruits de leur sol fertile et inculte.

L'Espagne avait donc mérité l'oubli de l'Europe : justice lui fut amplement rendue, et elle fut devant nous comme si elle n'était pas. Quand une nation abdique la pensée et se prosterne devant le génie d'une autre nation, l'histoire nous enseigne que celle-ci l'écrase souvent, mais ne la relève jamais.

Cependant les Allemands qui étudient tout n'avaient eu garde d'oublier l'Espagne. Vers 1800, une croisade littéraire s'était formée au-delà du Rhin contre le dix-huitième siècle; les Schlegel, qui en étaient les chefs, s'étaient armés de pied en cap, et avaient mis la lance en arrêt contre les idées françaises; il leur fallait bien opposer quelque chose aux merveilles de notre art, fils de la Renaissance : il leur fallait un drapeau pour marcher contre le nôtre : ils durent choisir le moyen âge, et ils s'efforcèrent, en prose et en vers, d'en ranimer l'esprit et la religion. La poésie du moyen âge devint leur Dulcinée. L'Espagne avec ses guerres catholiques, avec ses traditions chevaleresques d'honneur et de foi, avec sa langue sonore et le luxe de son imagination méridionale, leur parut le pays le plus propre à faire pâlir l'esprit nouveau et la poésie de l'avenir. G. Schlegel, dans son *Cours de littérature dramatique*, éleva donc jusqu'au ciel la poésie, et particulièrement le théâtre de l'Espagne. A l'entendre, Molière disparaissait devant Lope de Vega; Corneille, Racine, Voltaire, n'étaient que d'imperceptibles nains à côté de Caldéron; c'était à peine si Shakspeare lui allait à la ceinture. Cette opinion des Schlegel sur Caldéron était d'ailleurs en harmonie avec leurs principes littéraires, tels qu'on les voit exposés dans tous leurs ouvrages. Or, ces principes sont en bien des points diamétralement opposés à ceux que nous professons.

Ainsi pour eux, et avant toute chose, il y a deux Arts, l'*Art classique* et *païen*, dont la forme bien distincte et bien déterminée fut jadis légitime, et ne l'est plus aujourd'hui, et l'*Art romantique* et *chrétien*, dont la forme tout aussi bien déterminée est la seule vraie de notre temps, la seule belle, et doit régner sur l'avenir. La vie et la mort de Jésus ont changé tout l'art comme tout le reste, et pour toujours.

Pour nous, il n'y a qu'un seul art, comme il n'y a qu'un Dieu et qu'une humanité. — Il est vrai que l'art a revêtu dans l'antiquité grecque une certaine forme qui n'est pas la forme vivante que nous lui connaissons, pas plus qu'elle n'est la forme plus ancienne de l'Egypte ou celle de l'Inde. Mais toutes ces formes diverses ne sont que des nuances qui, envisagées d'une certaine hauteur, disparaissent dans la majestueuse unité du développement de l'art. — Si la superficielle division du *classique* et du *romantique* a une valeur à nos yeux, c'est en ce qu'elle a appelé l'attention sur une autre division plus légitime et capitale, que la philosophie de l'histoire littéraire tend à établir de plus en plus profondément, celle qui sépare les œuvres originales des œuvres d'imitation. Mais en l'entendant ainsi, nous n'acceptons point la qualification de *classique* pour les chefs-d'œuvre

de notre littérature, vraie à sa manière et originale; de même nous repoussons l'épithète de *romantique*, si elle est un éloge, de tout cet amas de sang et de boue qu'on nous a donné depuis quelques années pour de la poésie dans le goût de Shakspeare, et qui ressemble si fort à toute la boue et à tout le sang qu'on peut se souvenir d'avoir vu. — Pour nous la vraie question du *romantisme*, en France, c'est la même, au fond, que celle des *anciens et des modernes* qui y excita jadis de si longues querelles. Les partisans des modernes avaient raison au fond et absolument; mais les partisans des anciens n'en avaient pas moins accidentellement raison à l'époque de la Renaissance, alors que l'esprit nouveau, pour combattre le moyen âge et s'affranchir, ne pouvait revêtir que les formes ressuscitées de l'antiquité. Ceci explique pourquoi la question du romantisme, posée comme on l'avait fait en France sans tenir compte de l'histoire, n'a pu trouver de solution satisfaisante; elle était insoluble. — G. Schlegel a fort bien remarqué l'analogie qui existe entre la poésie des Grecs et leur statuaire, et il a jugé la poésie *romantique*, conforme en tout à l'architecture du moyen âge, aussi belle et aussi légitime que celle des Grecs. Pourquoi s'est-il arrêté? Pourquoi n'a-t-il rien dit de l'architecture de la renaissance? Comment n'a-t-il pas vu l'analogie tout aussi frappante qui existe entre elle et notre poésie des trois derniers siècles? Cette forme de l'art lui eût paru, comme à nous, légitime et belle. Mais nous qui l'admirons, nous n'en concluons pas pour cela qu'elle soit la forme dernière de l'art, comme il l'a fait, lui, pour la poésie du moyen âge.

Les Schlegels semblent ne voir de salut pour l'art moderne que dans le christianisme; le *spiritualisme* leur paraît devoir être la condition première, et comme l'essence de toute poésie.

Pour nous, le principe de l'art est l'*idéalisme*, l'*idéalisme* qui n'est pas le *spiritualisme*, pas plus qu'il n'est le *matérialisme*, comme on a pu le voir clairement défini dans l'article BERKELEY. Il y a plus; l'esprit du christianisme, entendu dans toute la rigueur logique de son dogme, nous paraît être aussi contraire au développement de l'art que l'eût été le paganisme entendu comme on l'entend vulgairement. Le spiritualisme chrétien nous paraît la négation même de l'art. — Si l'art chrétien a été, c'est par une heureuse inconséquence, et par une sorte de concession faite par l'Eglise à la nécessité des choses, et au bon sens des nations. Encore cette concession n'a-t-elle été faite que tard, et imparfaitement. L'art, pour les vrais chrétiens, c'était toujours un peu l'idolâtrie, et les artistes étaient à leurs yeux des payens. Le Dante est sans contredit le plus chrétien des poètes; or, le Dante est presque contemporain de la Renaissance, et les Vierges de Raphaël semblent n'être nées que pour faire oublier aux hommes les images retrouvées de la Diane antique. — L'idéalisme nous paraît avoir été de tout temps la religion de l'Art. C'est vainement qu'on a prétendu que l'art payen était purement matérialiste; qu'est-ce qu'un art purement matérialiste? un signe sans signification. La perfection presque constante de la forme grecque n'est qu'un accident heureux facile à expliquer par mille circonstances locales. Même en supposant la religion des anciens encore plus matérialiste qu'on ne le fait ordinairement, toujours sera-t-il vrai que l'art tendait nécessairement chez eux, comme partout, à spiritualiser la matière, de même que plus tard, et malgré l'esprit du christianisme, il a en quelque sorte continué de matérialiser l'esprit et de donner un corps à sa pensée. Et comment en serait-il autrement? l'Art, expression simple et spontanée de la vie, ne doit-il pas être comme la vie ce qu'il y a de plus continu et de plus identique, quelque changement que puisse apporter dans sa physionomie la différence des temps et des lieux? — C'est pour n'avoir pas senti ce caractère de durée et d'universalité qui appartient aux grandes œuvres de l'art, c'est pour avoir méconnu ce privilège de vérité que l'art tient de sa nature même, ayant sa source vive au plus profond du cœur humain, qui est ce qui persiste le plus dans l'incessante transformation du monde humain, qu'une école philosophique un moment célèbre, dans ces derniers temps, par de grands talens et par de grandes erreurs, l'école saint-simonienne, a enseigné de si étranges choses sur l'avenir de la poésie.

Enfin, pour les Schlegels, la poésie espagnole est l'exemplaire le plus parfait de la poésie chrétienne; c'est en quelque sorte cette poésie élevée à sa perfection typique; ils se prosternent et adorent.

Pour nous, la poésie espagnole est l'expression la moins spiritualiste de la poésie moderne, comme l'Espagne est le pays le moins chrétien de l'Europe, sous quelque costume que s'y cachent l'ignorance superstitieuse et le sensualisme hypocrite. Il est bien vrai qu'un des grands charmes de la littérature de ce pays, c'est d'avoir conservé un reflet de son ancienne poésie populaire du moyen âge, et d'être un dernier écho de ces *romanceros* qui célébraient en accens si éclatans et si naïfs, les croisades ou pour mieux dire la lutte continuelle des chevaliers du midi de l'Europe contre les Arabes. Mais cette poésie des *romanceros* nous paraît elle-même très médiocrement chrétienne; l'influence du génie de l'Orient s'y fait sentir partout, comme nous sommes en mesure de le prouver, et comme nous le prouverons mieux à propos dans d'autres articles. Un des paradoxes les plus étranges d'un livre de F. Schlegel, où il y a bien des paradoxes, c'est certainement cette affirmation formelle qu'*il n'y a rien d'arabe dans l'ancienne poésie espagnole, et qu'elle est tout-à-fait pure de toute inspiration orientale* (*Hist. de la littér.* p. 105, dans la traduction). En vérité, pour être sûr d'avance de la fausseté d'une pareille opinion il ne faut qu'être impartial dans la question, et avoir jeté un coup d'œil sur l'histoire d'Espagne. — Voyez CID.

Cette étrange division de l'Art en art *classique* et en art *romantique* établie par les Schlegels fit fureur en Allemagne. Elle fut même adoptée en France, et adoptée sans examen, par une foule d'écrivains du premier mérite, qui, en l'absence déplorable où l'on était alors d'idées larges et élevées sur l'art, s'en emparèrent avidement, entraînés sans doute par l'autorité des deux célèbres critiques allemands. Puis vint la foule des esprits subalternes qui regardèrent cette division comme fondamentale, absolue et sacrée; ils voulurent déterminer les caractères particuliers et les lois propres à chacun de ces deux arts. C'est alors qu'à propos des règles de la poésie dramatique, on éleva cette maigre et ennuyeuse discussion sur les *unités*, où divaguèrent les têtes les plus saines. Loin de rien éclaircir, on eut l'art de tout embrouiller, en rétrécissant tout; si bien qu'il sembla un moment à chacun que le principal caractère de la tragédie française était le respect des trois *unités*, tandis que la gloire du drame anglais et de la comédie espagnole consistait à les violer audacieusement. De plus, le drame *romantique* devait nécessairement être écrit en prose, quel qu'en fût le sujet, attendu que la tragédie *classique* était en vers. Dans ce matérialisme littéraire, la folie fut poussée si loin qu'un écrivain de beaucoup d'esprit, dont la polémique ne fut pas alors beaucoup plus superficielle que celle de tant d'autres, pressé de définir l'idéal du drame romantique tel qu'il le concevait, imprima sérieusement: *le drame romantique, c'est la tragédie en prose qui dure plusieurs mois et se passe en lieux divers!*

Pour nous, l'unité, c'est-à-dire l'expression, c'est-à-dire l'ordre, la lumière et l'harmonie, est la loi constante, la loi suprême de toutes les œuvres de l'art. Mais nous ne voyons pas ce que l'unité d'une tragédie peut avoir de commun avec la règle *des vingt-quatre heures* et celle de l'*unité de lieu*. N'est-il pas vrai que l'on conçoit sans peine qu'un drame où figurerait une foule innombrable d'acteurs, qui se passerait

tantôt à Paris, tantôt aux antipodes, et qui durerait des siècles, pût offrir unité d'intérêt? S'il offrait unité d'intérêt, il serait un. De même on voit tous les jours de petites pièces à trois ou quatre personnages, dont l'action, renfermée tout entière dans un boudoir, ne dure que vingt-quatre heures, et qui n'en sont pas moins de méchantes productions dépourvues de toute unité, de toute beauté; car l'unité telle que nous la concevons est la condition essentielle du beau. — L'action du *Macbeth* de Shakspeare se passe en divers lieux; elle dure plus d'un jour; on y rit et on y pleure dans le même acte, et parfois dans la même scène: qu'importe? ce drame est beau; donc il est un. L'action de l'*Athalie* de Racine se passe tout entière dans le même lieu; elle ne dure que vingt-quatre heures; on n'y rit pas, et on n'y plaisante jamais: qu'importe? cette tragédie est vraie; donc rien ne l'empêche d'être admirable, et elle l'est.

L'unité ainsi entendue n'est pas seulement la condition de toute beauté, c'est la condition même de la vie: ce qui n'est pas un n'est pas.

Nous sentons que la plupart de ces affirmations doivent paraître téméraires; avec des développemens suffisamment entendus, elles deviendraient évidentes pour chacun; mais l'espace nous manque. Il nous faut mettre un terme à ces considérations générales qu'il était indispensable d'indiquer ici pour justifier notre opinion sur Caldéron: il est temps de parler de la vie et des ouvrages de ce grand poète, en nous renfermant dans les limites étroites que nous prescrit la nature de ce recueil; au surplus, nous reviendrons ailleurs sur chacune de ces questions. Voyez LITTÉRATURE ESPAGNOLE, CERVANTÈS, POÉSIE DRAMATIQUE, etc.

DON PEDRO CALDERON DE LA BARCA naquit avec le dix-septième siècle, le 1er janvier 1601, six ans avant notre Corneille. Envoyé dès l'âge de neuf ans chez les jésuites, il y apprit les langues anciennes. Son talent se révéla de bonne heure: on dit qu'il composa une comédie dès l'âge de treize ans. En quittant les jésuites, il entra à l'université de Salamanque, où il étudia la philosophie et le droit. A vingt-quatre ans, l'inquiète ardeur qui le dévorait et le désir de s'illustrer le jetèrent dans la carrière des armes; il fit plusieurs campagnes en Flandre et en Italie; mais à l'université comme au collége, et au collége comme à l'université, il ne cessa d'obéir aux inspirations de son génie poétique. Il y a lieu de croire que ses succès au théâtre lui firent de bonne heure une grande réputation parmi ses concitoyens; car le vieux Lope de Véga, alors au faîte de la gloire, lui donnait en 1629 des éloges qui paraîtront magnifiques, quelque part que l'on veuille faire à l'ordinaire exagération du style espagnol; c'est la Muse qui parle au Mançanarès:

« Tu le reconnaîtras, si je te fais son portrait. Quand je te parlerai de celui dont le nom est célébré depuis les montagnes qui te donnent la naissance jusqu'aux sommets d'où le Pinde voit couler dans ses vallons une onde vénérée, tu nommeras don Pedro Caldéron de la Barca. Ce que j'en dis, c'est la vérité, ce n'est pas une flatterie; dans l'harmonie et la vigueur de son style, il s'élance au sommet du double mont, etc. » (*Laurier d'Apollon*, *Sylve* VII.)

Philippe IV, qui régnait alors, n'était pas un grand roi, quoique ses courtisans le comparassent tous les jours au soleil; mais il aimait les lettres, et particulièrement la poésie dramatique. Frappé de la réputation littéraire du jeune officier, il l'appela à Madrid, le nomma chevalier de Saint-Jacques, et fit servir son talent à embellir les fêtes pompeuses qu'il ne cessait de donner à sa cour, comme pour s'étourdir sur les malheurs publics et ne pas entendre crouler les derniers restes de la monarchie de Charles-Quint. Caldéron, aimé et admiré de Philippe, se vit bientôt caressé par les plus grands seigneurs du temps. Il ne perdit pas une occasion de louer dans ses vers leur généalogie: en récompense, les pensions et les honneurs pleuvaient sur lui de toutes parts. Quelques années auparavant, Cervantès, le plus beau génie qu'ait eu l'Espagne, était mort, vieux et infirme, dans la misère et l'abandon. Aucune dépense n'était épargnée pour représenter avec toute la pompe imaginable les pièces par lesquelles Caldéron contribuait à divertir ce prince faible et nonchalant et cette cour corrompue; mais il fallait que le poète accommodât son génie aux exigences et aux caprices de ses protecteurs. Philippe, comme plus tard notre Louis XIV, aimait à payer de sa personne dans les fêtes qu'il donnait; il prenait part aux jeux de la scène, et on lui attribue plusieurs comédies; mais il ne savait pas, comme Louis XIV, marcher à la tête d'une armée et soutenir dignement l'honneur d'un grand royaume. On sait que, lorsque le duc d'Olivarès vint lui apprendre, avec de grands ménagemens, la perte si imprévue et si subite du Portugal, le roi se contenta de lui répondre gravement, et sans sortir de son apathie: *Eh bien! il faudra y mettre ordre.* On peut dire que sous son règne l'inquisition seule fut florissante. Il est fâcheux qu'un grand poète ait sacrifié son temps et dépensé son génie à amuser les ennuis d'un pareil roi.

En vieillissant, Caldéron paraît avoir senti combien l'emploi qu'il avait fait de ses facultés était futile et au-dessous de ce que pouvait son génie. Il entra dans les ordres sacrés dans la cinquante-deuxième année de son âge, et se retira à Tolède, où était son bénéfice. Il n'en continua pas moins de travailler pour le théâtre, et, nonobstant les dissertations de Mariana, l'Eglise espagnole ne s'en offensa point. Avant lui d'ailleurs, depuis Naharro jusqu'à Lope de Véga, la prêtrise n'avait empêché aucun auteur dramatique de continuer ses travaux. Si l'on connaissait la date de chacune des pièces de Caldéron, il est vraisemblable qu'on trouverait que les plus belles sont précisément celles qu'il composa les dernières, alors qu'il n'obéissait plus qu'à son talent, et quoiqu'il fût déjà vieux. Mais l'Espagne est loin d'avoir rassemblé, et même de posséder les premiers élémens de son histoire littéraire. On sait seulement que vers la fin de sa vie, Caldéron composa surtout des pièces religieuses, et particulièrement des *autos sacramentales*, petites pièces allégoriques assez semblables aux anciens *mystères*, et qui étaient jouées dans chaque ville le jour de la Fête-Dieu.

La vieillesse de Caldéron s'écoula dans la paix la plus profonde. En 1663, il avait été rappelé dans la capitale et nommé chapelain d'honneur de la chapelle du palais. Cette existence tranquille semble avoir prolongé ses jours sans affaiblir ses facultés. Universellement admiré en Espagne, il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-sept ans, et mourut le 15 mai 1688. La confrérie des prêtres de Madrid lui fit par reconnaissance des obsèques magnifiques, et lui érigea dans l'église de Saint-Sauveur un tombeau en marbre, sur lequel est son portrait. Deux ans auparavant, son ami, Juan de Vera Tassis y Villaroel, ayant entrepris une édition de ses œuvres, Caldéron avait reconnu l'authenticité de toutes celles qui y sont rassemblées.

On ne voit pas que l'Espagne, qui avait tant applaudi les pièces de Caldéron, ait mis beaucoup d'empressement à les recueillir après sa mort. Quatre volumes de ses *comédies* avaient été imprimés du vivant de l'auteur: ils contenaient quarante-huit pièces; soixante-trois autres étaient en manuscrit ou imprimées séparément quand il mourut. Il laissait de plus quatre-vingts *autos sacramentales*, une centaine de *saynetès*, deux fois autant de *loas* ou *louanges*, sortes de prologues qui précédaient ses drames sacrés, et qui étaient mi-parlés, mi-chantés, etc. Cette fécondité est surprenante sans doute, mais elle n'est rien si on la compare à celle de Lope de Véga, auteur de plus de deux mille pièces représentées. Il ne paraît pas que, durant sa longue vie, Caldéron se soit beaucoup occupé de faire parvenir ses œuvres à la postérité. Le duc de Veragua l'ayant prié, par une lettre très flatteuse, de lui envoyer une liste complète de toutes ses pièces, parce que les libraires vendaient souvent

des pièces d'autres auteurs sous le nom de Caldéron, celui-ci n'envoya au duc que la liste de ses *autos*. Ce trait nous paraît d'autant plus caractéristique, que Calderon ayant souvent travaillé en société, le public était dans la plus grande incertitude sur le nombre réel de ses ouvrages. Ne peut-on pas conclure hardiment de ces faits que cet homme n'avait pas la religion de son art, et ne sentait pas assez l'indépendante sainteté de son génie; il ne regardait son œuvre que comme une décoration d'un jour et un brillant accessoire aux cérémonies du culte catholique.

Lope de Véga a écrit dans une de ses préfaces: « Il faut » que les étrangers remarquent bien qu'en Espagne les co- » médies ne suivent pas les règles de l'art. Je les ai faites » telles que je les ai trouvées; autrement, on ne les aurait » point entendues. » Et ailleurs: « Ce n'est pas que j'ignore » les préceptes de l'art, Dieu merci! Mais quelqu'un qui les » suivrait en écrivant serait sûr de mourir sans gloire et sans » *profit*.... J'ai quelquefois écrit suivant l'art que très peu » de gens connaissent; mais quand je vois, d'autre part, » les monstruosités auxquelles accourent le vulgaire et les » femmes, qui canonisent ce triste exercice, je me fais bar- » bare à leur usage. Aussi... quand je dois écrire une comé- » die, j'enferme les règles sous six clefs, et je mets dehors » Plaute et Térence pour que leur voix ne s'élève pas contre » moi; car la *vérité* crie dans les livres muets.... Je fais des » pièces pour le public, et puisqu'il *paie*, il est juste, pour » lui plaire, de lui parler la langue des sots. » (*Arte nuevo de hacer comedias*, cité par M. Viardot.)

Il y a loin, comme on voit, de ce mépris pour le *vulgaire*, de ce dédain de tout travail consciencieux, à ce respect pour les jugemens du *public*, à ce culte infatigable du beau, à cette ardente recherche de la vérité et de la pureté de l'expression qui brillent partout chez les vrais artistes. Il y a loin de Lope de Véga avouant le secret de sa fécondité avec cette impudence naïve, à notre bon vieux Corneille croyant sa gloire aux abois, parce qu'il a plu à un Scudéry ou à un d'Aubignac de critiquer ses chefs-d'œuvre, et se hâtant d'expliquer humblement *ses raisons* et de *plaider sa cause* devant le public qui l'avait tant de fois couronné. Caldéron est loin sans doute d'avoir autant que Lope abusé de ses admirables facultés; mais les a-t-il assez cultivées? Venu après Lope de Véga, a-t-il sérieusement travaillé à porter l'art dramatique à toute la perfection qu'il pouvait atteindre par lui? nous ne le pensons pas, et Caldéron est encore un peu pour nous un de ces génies poétiques merveilleux et presque surhumains, comme on en voit dans le midi, et surtout en Italie, qui dépensent leurs forces à improviser des œuvres admirables en tant qu'improvisées, mais bien au-dessous de ce qu'ils pourraient faire avec un peu de travail et d'effort, si leur incroyable paresse pouvait se laisser vaincre. On dirait des arbres vigoureux venus naturellement sur un sol fécond, riches de rameaux et de fleurs, mais trop abandonnés à eux-mêmes, et qui ne se couronnent jamais de fruits pour n'être jamais émondés.

Ce Caldéron, qui est celui de l'histoire, est sans doute bien différent du Caldéron fantastique et divin créé dans ces derniers temps par l'imagination allemande. Il y a loin de ce poète mondain et courtisan dans sa jeunesse, né avec du génie, mais qui ne prend pas son génie au sérieux, qui le gaspille à tort et à travers, et se fait dévot quand l'âge vient, comme tout le monde, à cet autre Caldéron que Schlegel nous a montré doublement apôtre dès sa jeunesse, chrétien austère dans toute sa vie, et fondateur éclairé du théâtre romantique, retiré de bonne heure dans l'asile de la foi, d'où il contemple et décrit avec une sérénité d'âme que rien ne peut troubler le cours des orages du monde. Il y a loin sans doute; mais nous osons le dire, il n'y a pas plus loin que de l'orthodoxie catholique que professait ouvertement Schlegel quand il fit son *Cours de littérature*, à la foi vivante de l'Europe contemporaine. Schlegel catholique n'était que conséquent avec lui-même en cherchant à se faire illusion sur Caldéron. Effrayé de la stérilité de l'art réellement chrétien depuis le Dante, il ne pouvait y croire; il n'osa appeler le sceptique Shakspeare à son secours contre la France, et dut se réfugier en Espagne. L'Espagne lui sembla, comme à tout bon catholique, la seule terre pure de philosophie et de toute profane lumière; c'était la dernière brebis fidèle du troupeau du Seigneur. Une fois placé à ce point de vue, l'institution de l'inquisition ne lui semblait plus, comme à tout catholique, qu'une simple obéissance à ce précepte de l'Evangile: *Si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le et jetez-le au feu.* Et Calderon qui avait du génie, qui vivait au dix-septième siècle, qui a vu les auto-da-fé du règne de Philippe IV et n'a rien tenté pour inspirer à ses compatriotes des sentimens plus humains et des idées plus élevées, Caldéron était pour lui un digne poète et un digne chrétien. Ravi de rencontrer encore dans son théâtre l'emploi de la mythologie chrétienne, le diable et les saints, il appelait cette œuvre le plus beau et le dernier triomphe de la poésie romantique en Europe. Pour nous, qui ne sommes pas catholiques, l'Espagne nous semble être, sans contredit, le pays le plus barbare de tout l'occident. L'immense majorité de ses enfans est encore aujourd'hui de trois siècles en arrière sur le reste de l'Europe; et l'histoire nous montre que cela est ainsi depuis long-temps. Ses hommes de génie même, Cervantes excepté, semblent tournés vers le passé et regarder en arrière. Ce pays a eu son petit Charlemagne, mais seulement au seizième siecle, en la personne de Charles-Quint. Il a conquis le nouveau monde, mais loin de le gagner à la civilisation, il l'a épouvanté de sa barbarie. Il a eu son petit Shakspeare, au dix-septième siècle, en Caldéron; mais le génie de Calderon a avorté dans la réalité des choses contemporaines et locales; il n'a pas su aspirer à Dieu et révéler aux hommes les voies nouvelles du ciel; il n'est pas pour l'humanité: l'humanité ne le connaît pas.

Un rapide coup d'œil sur ses œuvres convaincra nos lecteurs de la justice de ce jugement sévère.

Ici notre embarras est grand, et nous l'avouons. Comment donner en quelques lignes une idée un peu juste, et suffisamment complète de ce merveilleux génie d'invention qui semble être le principal caractère du théâtre de l'Espagne, et particulièrement de celui de Caldéron? Il faudrait pour cela analyser une grande partie de ses pièces, et pressés de finir, nous ne le pouvons pas. Il nous faut choisir, et borner beaucoup notre choix. Mais comment choisir dans cette immense labyrinthe d'intrigues, doubles ou triples, la plupart inspirées par une fantaisie si folle, et toujours si inextricables? Dans cette riche galerie de tableaux d histoire, de genre, d'église, de boudoir, tous d'une si extrême variété, comment en trouver deux ou trois qui puissent donner une idée vraie de l'ensemble? Les plus grands poètes dramatiques des autres nations arrivés au plus haut de la carrière, une fois bien sûrs et bien maîtres de leurs forces, semblent avoir voulu, d'un commun accord, donner à la postérité la mesure de leur génie: chacun d'eux nous a frappé à son effigie une médaille d'or, qui représente à elle seule toute la valeur de la vie qui était en lui, et concentre comme en un ardent foyer les rayons épars de sa gloire. Ainsi Shakspeare, qui a fait *Macbeth*, le roi *Lear*, *Othello*, semble avoir voulu nous donner dans *Hamlet* le dernier mot de son génie sceptique et sombre. Molière a créé le *Tartuffe* et le *Misanthrope*, et n'eût-on conservé de lui que ces deux chefs-d'œuvre, ils suffiraient pour marquer dignement son rang; il serait ce qu'il est aux yeux de la postérité, il serait Molière. Le grand Corneille s'est révélé tout entier au monde dans *Cinna* et dans le *Cid*. Racine, éloigné du théâtre par un préjugé alors puissant, n'a pas voulu mourir sans laisser une fois éclater tout son génie dans *Athalie*, sans avoir une fois épandu dans *Esther* toute

la tendresse, toute la suave mélancolie de son âme. Schiller, un des grands poètes qui ont le mieux mérité de l'humanité, et dont l'Allemagne n'est peut-être pas assez fière, Schiller en qui brûlait l'ardent amour des opprimés, nous a confessé la religion de son âme dans *Guillaume Tell*: et dans *Carlos*, il a créé *Posa*. Voltaire, qui était né poète quoi qu'on en ait dit, a fait *Zaïre* et *Tancrède*, mais il a fait *Mahomet*, et il a trahi par là sur la scène l'erreur constante de son esprit, comme aussi l'idée fixe qui a fait sa puissance et sa gloire. Avant lui, Lesage avait mis tout son talent et résumé toutes ses œuvres dans *Turcaret*, et depuis, Beaumarchais, ce roi de l'intrigue, qui ne vécut que par elle et pour elle, se peignit tout entier dans *Figaro*. Goëthe enfin, Goëthe qui semble avoir tout senti, tout aimé, tout chanté, n'a-t-il pas, dans *Faust*, laissé échapper le secret de l'étendue de ses sympathies et de l'universalité de son amour par la bouche de *Méphistophélès*? Rien de pareil dans Caldéron : on chercherait vainement dans toute son œuvre l'œuvre de prédilection de son génie, le premier né de sa joie intime ou de sa douleur secrète. A travers tous ces chants si brillans et si variés, on ne saurait reconnaître le vrai timbre de sa voix à lui, de sa voix naturelle. On n'entend jamais éclater et retentir dans son cœur le cri des entrailles de cet homme, qui avait vécu au milieu des hommes, qui avait été jeune et soldat, qui était prêtre étant vieux.

Vainement dirait-on que c'est là sa gloire, et que le comble du génie dramatique est de se mettre si complètement à la place des personnages qu'on fait parler, que l'illusion du spectateur ou du lecteur soit complète. Ce serait là une grave erreur. Les poètes ne sont pas des acteurs, pas plus que les acteurs ne sont des *masques*. Le comble de l'art n'est pas d'imiter si parfaitement la réalité des choses humaines, qu'on puisse prendre le monde de l'art pour la réalité, car alors à quoi bon sortir de la réalité *réelle*, à quoi bon l'art? D'ailleurs l'homme n'est pas Dieu; l'esprit humain peut être plus ou moins universel, mais l'aptitude naturelle à une branche de l'art, et dans cette branche à une forme particulière, cette aptitude est nécessairement et toujours exclusive. Les peintres inférieurs sont les seuls qui peignent tout et qui sachent tout peindre avec le même talent d'imitation. Quand Apelles peignait des mouches et si bien qu'on les croyait vivantes, c'était pour s'amuser et se distraire un instant. N'y a-t-il pas toujours assez de mouches? Les grands peintres ont tous et ne pourraient pas ne pas avoir un genre et un *faire* particuliers. Michel-Ange et Raphaël auraient voulu mentir à leur génie, dissimuler leur touche, la vigueur ou la grâce de leur coup de pinceau, qu'ils ne l'auraient pas pu long-temps; leur main s'y serait refusée. Nous ne connaissons qu'un livre qui, sous le rapport qui nous occupe, puisse donner à ceux qui n'ont pas lu Caldéron une idée de son œuvre, c'est le théâtre de *Clara Gazul*. Tout le monde sait que *Clara Gazul* était une actrice espagnole qui avait un chanoine pour oncle, et pour mère une bohémienne.

Vainement F. Schlegel viendra-t-il nous dire que, parmi tous les poètes romantiques, Caldéron est celui qui se rapproche le plus de cette ancienne école allégorique des Italiens qui touche au moyen âge et dont le Dante est le roi. Pour nous, le Dante est le dernier, comme il est le premier grand poète de cette école qui avait ses racines vivantes dans le moyen âge, dans les siècles de foi. Vainement le savant critique cherchera-t-il à nous montrer que le corps ou la matière extérieure des drames de Caldéron, c'est-à-dire les événemens de son pays et les mœurs de son temps, sont animés d'une âme intérieure, d'un souffle de vie qui les soutient d'un bout à l'autre, qui les explique, et qui est la foi chrétienne avec ses solutions catholiques des problèmes divins. Nous voyons le corps, mais nous cherchons l'âme. Voilà bien encore les signes symboliques du christianisme, mais l'intelligence en est perdue, la foi a tari, et partant, ces symboles ne sont plus de vrais symboles; ce sont des formes mythologiques plus ou moins puissantes sur l'imagination des vieilles femmes et des enfans, selon qu'ils sont plus ou moins superstitieux, mais ce ne sont plus que des formes vaines, futiles et importunes pour les hommes. S'il est vrai que la foi et la foi éclairée animât le poète espagnol; s'il est vrai qu'il se fût sérieusement posé le problème religieux et qu'il fût arrivé dans la simplicité de son cœur à l'ancienne orthodoxie, qu'on nous montre alors, dans son théâtre si volumineux, tous ces drames si chrétiens, dont l'action est sur la terre, mais dont le dénouement même plus haut et nous montre en perspective les cieux ouverts. On ne nous cite guère que la *comedia* du *Prince constant*, la *Dévotion à la croix*, dont nous parlerons plus bas, et quelques autres *autos* : il faut avouer que c'est citer bien peu contre cette multitude de pièces dont la pensée est profane et l'intérêt secondaire.

Reste le mérite de l'exécution, la beauté de la forme qui est grande sans doute, mais qui est loin d'être aussi belle que l'a prétendu l'Aristote du *romantisme*. Pour tous ceux que l'observation *des unités* n'empêche pas d'admirer une tragédie quand elle est belle, la violation *des unités* ne suffit pas pour rendre admirable une *comédie*. Nous avouons humblement que ce qui nous paraît une grande beauté dans Shakspeare, et un procédé admirablement approprié au vol de son génie qui plane de si haut sur la terre, nous semble parfois dans Caldéron l'absence de tout procédé, de toute étude profonde de l'art, et, s'il faut le dire, le laisser-aller vulgaire d'une paresse insouciante.

N'y a-t-il donc dans le panégyrique de Schlegel qu'un parti pris de trouver Caldéron le plus grand des poètes modernes? Nous sommes loin de le croire, et il serait injuste d'attribuer seulement à un étroit esprit de système l'excessive admiration des Allemands pour le théâtre espagnol. On peut encore l'expliquer par la différence même qui existe entre leur génie et le génie tout méridional, à demi-arabe, de l'Espagne. On a défini le ciel, l'endroit où l'on n'est pas : pour les natures mélancoliques et rêveuses, le beau c'est toujours un peu ce qui est loin, ce qu'on n'a pas vu, ou ce qu'on croit ne plus revoir. L'espérance et le regret tiennent tant de place dans le cœur de l'homme, jeté sur cette terre étroite au milieu des bêtes, et sentant vivre autour de lui le ciel infini, et aspirant à comprendre, à embrasser Dieu! En France, dans notre beau pays, au milieu même des paysages les plus chers à notre enfance, sous les ombrages druidiques de la verte Bretagne, et même sous le ciel de Provence que tant de soleil dore, en face de la Méditerranée, au bord de ses golfes les plus rians, qui ne s'est surpris à rêver des lointaines campagnes de Rome, et de ce golfe de Baya que l'œil cherche toujours à l'horizon, depuis qu'un grand poète l'a chanté? La poésie, fuyant à tire-d'aile l'étreinte de fer de la réalité présente, aime à se réfugier dans le passé, quand elle ne s'envole pas vers l'avenir. L'Allemagne a aimé Caldéron comme tant de jeunes poètes de nos jours aiment le moyen âge, qu'ils chantent de bonne foi, et où ils ne pourraient pas vivre un seul jour, s'il renaissait, s'il pouvait renaître tel qu'il était.

Le Théâtre de Caldéron comprend des *comédies*, des *autos*, et des *fiestas*.

Les *fiestas*, ou fêtes, ainsi nommées parce qu'elles étaient destinées à ne paraître sur le théâtre de la cour que dans des occasions solennelles, ne sont guère que des opéras poétiques dont nous n'avons rien à dire ici. L'auteur y donne partout un libre essor à son imagination; il y étale un luxe de couleur éblouissant, et tous les charmes d'une versification brillante et facile. Jamais, sous cet ardent soleil d'Espagne, plus harmonieux essaims de rossignols n'ont chanté l'amour sur de plus rians buissons de jasmins et de roses. Jamais les fleuves tièdes et lents de cette paresseuse terre n'ont fait naître plus de fleurs ni roulé plus d'or aux pieds des belles amou-

reuses. Mais dans ce genre la poésie proprement dite est tellement subordonnée à l'effet du spectacle, à la pompe et aux fréquens changemens de décorations, que Schlegel lui-même n'a pas osé louer beaucoup ces sortes de pièces, en tant que chrétiennes.

Quant aux *autos*, voici d'abord ce qu'en dit un grave professeur de Gœttingue, Bouterweck, afin qu'on ne nous accuse pas de prévention défavorable contre la poésie sacrée de l'Espagne : « Dans ces sortes d'ouvrages, Caldéron a suivi la même route que Perez de Montalvan, mais il a laissé son modèle bien loin derrière lui. Quelques uns de ces *autos* sont assurément ce qu'on a fait *en ce genre* de plus imposant et de plus ingénieux; mais l'association des idées religieuses aux extravagances les plus absurdes, *qui semble être l'essence de ces pièces*, blesse tellement la raison et *même le sens moral*, qu'on se trouve obligé de féliciter les nations qui sont privées d'un amusement de cette espèce. » (*Hist. de la littérature espagnole.*)

Voici maintenant ce qu'a écrit G. Schlegel à propos des mêmes pièces : « Dans les *autos* qui étaient représentés en l'honneur du Saint-Sacrement, Caldéron a fait briller l'univers, qu'il peignait allégoriquement des flammes pourpres de l'amour. C'est dans ce dernier genre de composition que ses contemporains l'ont le plus admiré; c'est à ce genre qu'il attachait lui-même le plus de prix... Le caractère de ce poète se manifeste surtout lorsqu'il traite des sujets religieux; *il ne peint l'amour qu'avec des traits vulgaires*, il ne lui fait parler que le langage poétique de l'art; mais la religion est l'amour qui lui est propre, c'est le cœur de son cœur, c'est seulement pour elle qu'il met en mouvement les touches qui pénètrent et qui ébranlent l'âme le plus profondément... Pour lui l'existence humaine n'est plus une énigme obscure; même ses larmes, comme une goutte de rosée sur une fleur, à l'éclat du soleil, présentent l'image du ciel. Sa poésie, quelque sujet qu'elle traite en apparence, est un hymne infatigable de joie sur la magnificence de la création, etc. » (*Cours de littérature dramatique*, passim.)

Certes, il serait difficile de trouver deux jugemens plus formellement contradictoires que ceux que nous venons de citer. Et qu'on ne croie pas que Bouterweck ait voulu parler de quelques *autos* et Schlegel de quelques autres : ils ont voulu tous les deux caractériser l'ensemble de ces productions, et plus particulièrement l'*auto* intitulé la *Dévotion à la Croix*, que Bouterweck cite expressément comme le chef-d'œuvre du genre, et que Schlegel a traduit en allemand comme pour justifier tous ses éloges. Une courte analyse de cette composition étrange montrera bien clairement aux plus zélés partisans de Schlegel de quel côté est la justice; mais avant de s'être assuré de ce qui en est par la lecture, est-il donc si difficile de le pressentir quand on connaît quelque peu l'histoire de l'Espagne et ses mœurs, surtout depuis trois siècles ?

On peut lire dans toutes les histoires d'Espagne qu'en 1681 (du vivant même de Caldéron), la jeune reine Marie-Louise d'Orléans, femme de Charles II, étant tombée de cheval et y restant attachée par un pied engagé dans l'étrier, fut traînée par toute la cour du palais, au risque de perdre la vie, sans qu'aucun des nombreux spectateurs osât courir à son secours, parce qu'il était défendu sous peine de mort de toucher la reine. Enfin deux gentilshommes, qui n'étaient peut-être pas Espagnols, se résignent à la sauver : l'un arrête le cheval, l'autre dégage de l'étrier le vénérable pied, et tous deux prennent la fuite à toute jambe. La reine revenue à elle demande à voir ses libérateurs; on lui répond qu'ils ont dû se soustraire par une prompte fuite à la rigueur des lois. Heureusement la reine était Française; elle parvint à obtenir leur grâce.

Tel était, depuis Charles-Quint, et surtout depuis Philippe II, qui avait fait plier l'orgueil castillan si bas sous son autorité, le respect des gentilshommes d'Espagne pour leurs rois; tel était leur amour pour leur reine; telle devait être leur vénération pour la Vierge et les saints. L'étiquette de la cour peut donner une idée de ce qu'était la religion du peuple.

Maintenant si l'on veut savoir ce que c'est que la *Dévotion à la Croix*, le voici. Eusebio et Julia naquirent au pied de la croix : dans les angoisses de l'enfantement, la mère implora le secours de la croix, et comme un signe visible de la grâce divine, l'image sanglante de la croix fut imprimée sur leur poitrine. Eusebio devient incestueux, brigand de profession, assassin, mais il conserve au milieu de ses forfaits une superstitieuse dévotion à la croix au pied de laquelle il est né, et dont il voit sans cesse l'image sur son cœur. Il vit dans les bois. Quand il a tué un homme, il plante une croix en terre à côté du cadavre, et se tient tranquille. Quelquefois l'aspect subit du signe sacré l'arrête au moment de verser le sang. Julia, sa sœur et sa maîtresse, s'est échappée du couvent, habillée en homme; elle est encore plus féroce que son frère, aussi est-elle encore plus que lui dévote à la croix. Après avoir essuyé bien des traverses et commis bien des crimes, qu'on est convenu en Allemagne d'appeler des pièges du démon, des épreuves pour mériter le ciel, Eusebio est poursuivi et sur le point d'être atteint par des paysans armés, à la tête desquels est Curcio, son père et celui de Julia. Il fuit. Le théâtre représente une contrée sauvage, entrecoupée de précipices. Eusebio paraît au haut d'un rocher, il va être atteint; désespérant de son salut, il se précipite. Les paysans trouvent son corps brisé, et l'enterrent sous d'épais branchages. Il est mort sans confession; il ne mérite pas de reposer en terre sainte. Voilà qu'on entend retentir un cri sourd, prolongé, plaintif : — Alberto! Ce personnage, qui est un saint religieux de retour de Rome, se trouve là; il cherche qui l'appelle; il écarte les branches qui couvrent le cadavre; le cadavre se dresse lentement sans rien perdre de sa raideur de mort, et se confesse au milieu du silence et de la terreur des assistans. Le saint homme n'hésite pas à donner l'absolution à celui pour qui Dieu vient de faire un miracle, et le cadavre, redevenu muet, se recouche paisiblement dans la terre. Julia arrive; sur le point d'être arrêtée aussi, elle embrasse la croix qui se trouve près d'elle, en faisant vœu de retourner dans son couvent pleurer ses péchés : aussitôt ses vêtemens d'homme tombent; on la voit agenouillée en habit de religieuse devant la croix, qui s'élève avec elle dans les airs et l'emporte triomphante au ciel. Les nuages se partagent, Eusebio paraît dans une auréole radieuse, les bras étendus vers Julia.

Voilà selon Schlegel le chef-d'œuvre de Caldéron. Nous n'avons pas cherché à atténuer les beautés de cette conception; elles sont grandes, sans doute, sous le rapport de la combinaison des effets de théâtre; l'exécution en est belle aussi. Le style de Caldéron, sans rien perdre de sa couleur, y acquiert parfois une simplicité mâle et forte qui touche au sublime de l'expression. Dans la courte analyse qu'on vient de lire, nous avons même indiqué certaines dispositions scéniques inventées par G. Schlegel dans la traduction qu'il a donnée de cette pièce, traduction qui paraît être faite de main de maître. Mais nous en appelons à tout homme désintéressé dans la question, n'y a-t-il pas dans cette étrange composition quelque chose qui révolte le sens moral, et qui fait frémir? La croix, toujours la croix, la croix dans le sang; jamais Jésus! l'*Ave Maria*, jamais la Vierge! la dévotion grossière de la crainte, jamais la religion de l'amour! Voilà bien l'Espagne telle que Philippe II et l'inquisition l'avaient faite. Mais quel misérable don serait le génie, s'il ne donnait au poète que la puissance de voir mieux que la foule ce qui est, et de le peindre avec chaleur, avec éclat, sans jamais faire pâlir l'erreur devant la vérité, sans jamais faire reculer devant le mal les enfans des hommes, sans jamais révéler la vie à ceux qui sont encore couchés à l'ombre de la mort! Non, le génie de Caldéron n'est pas ce génie que

toutes les nations et tous les siècles ont proclamé divin.

Nous savons que la *Dévotion à la Croix* a été représentée en Allemagne avec un immense succès. Mais nous savons aussi que c'était sur le théâtre de Bamberg, ville catholique et dévote s'il en fut jamais. Nous savons qu'Hoffmann fut long-temps sous le charme, et dupe, en quelque sorte, de l'habileté de ces représentations. Mais il nous a expliqué lui-même, et sans y songer, la vogue de cette pièce : « On vit paraître au théâtre un public qui n'était pas accoutumé à s'y montrer. De vieux bourgeois, qui eussent cru *commettre un péché en assistant aux pièces ordinaires*, se décidèrent à voir la *Dévotion à la Croix* avec leurs femmes, et ils n'oublièrent pas d'apporter leur *chapelet* avec eux. Plusieurs banquettes du parterre étaient souvent garnies d'ecclésiastiques, etc... » (Hoffmann, *Contes et Fantaisies*, tome XIX des OEuvres complètes.) Certes, si l'on représentait cet *auto* avec le même appareil de décors dans certains villages de France, il est possible qu'il y fût applaudi encore aujourd'hui ; mais qu'est-ce que cela prouve? et qui ne voit qu'il réussirait bien mieux devant un auditoire de bandits italiens? Il ne faudrait pas trop s'étonner de voir Hoffmann partager l'enthousiasme des respectables bourgeois de Bamberg : Hoffmann était avant tout homme d'imagination et plus facile à émouvoir et à entraîner qu'un enfant ; Caldéron, le plus habile des poètes dans la combinaison des effets mécaniques de la scène, ne pouvait manquer de le dominer. Et puis Hoffmann, par la nature même de son esprit, pouvait moins qu'un autre échapper à ce prestige qu'exerce le Midi sur l'imagination des hommes du Nord, prestige qui tient du mirage. On sait que madame de Staël ne pouvait entendre parler espagnol sans voir de suite, et comme par enchantement, *les orangers du royaume de Grenade et les palais des rois Maures*. Mais quand on étudie un peu l'Espagne, on trouve à chaque pas de bien durs désenchantemens sur cette terre, jadis si héroïque et si fière de l'être, mais bien déchue depuis, et si long-temps courbée sous le joug des moines, le plus abrutissant de tous les jougs.

Un voyageur du dernier siècle avait beaucoup étudié l'Espagne, qu'il avait long-temps habitée ; il savait parfaitement son histoire, et il aurait pu dire combien de Juifs et de Morisques avaient péri dans les bûchers de l'inquisition ; il avait vu l'Escurial, ce palais tant admiré des Espagnols parce qu'il a la forme d'un gril, en mémoire de saint Laurent qui subit le martyre sur un instrument de ce genre. Ce voyageur ne pouvait entendre parler des *autos* de Caldéron sans croire avoir devant les yeux un *auto da-fé*, et sans sentir autour de lui comme une odeur de chair humaine que le feu consume.

Nous ne nous arrêterons pas davantage sur ce genre de composition. Schlegel a bien choisi : nous ne trouverions rien de plus imposant que la *Dévotion à la Croix*, et nous pourrions citer beaucoup de choses aussi révoltantes pour le cœur et aussi contraires au bon sens.

Les *comédies* de Caldéron sont ou héroïques ou familières (*de cape et d'épée*). Parmi les premières, il y en a d'*historiques*, c'est-à-dire tirées de la légende ou de l'histoire proprement dite, et d'autres purement mythologiques, dont le sujet est tantôt païen et tantôt chrétien.

Celles des *comédies* historiques de ce poète dont le sujet appartient à l'histoire ancienne ne sauraient être prises au sérieux, et ne peuvent soutenir l'examen. Il suffira de dire qu'une des plus célèbres nous montre Coriolan amoureux de Véturie, qui a cessé, on ne sait comment, d'être la mère de son fils, et dont la beauté parvient à désarmer sa colère. Cette pièce s'appelle en espagnol *las Armas de la hermosura* (les Armes de la beauté). On ne saurait d'ailleurs contester la verve et le talent de versification avec lesquels elle est écrite.

Au reste, Schlegel lui même semble avoir abandonné cette partie du théâtre de Caldéron. « Dans un sens etroit, dit-il, on ne peut appeler historiques que les pièces fondées sur l'histoire nationale. Caldéron a souvent saisi avec beaucoup de vérité les antiquités espagnoles ; mais d'ailleurs il avait une nationalité trop décidée, je pourrais dire trop brûlante pour pouvoir se changer en une autre essence. » Il est bien vrai qu'il y a dans le théâtre de ce poète quelques beaux drames inspirés par les traditions populaires des âges héroïques de l'Espagne. C'est sans contredit la plus grande gloire de la poésie espagnole d'avoir eu plus que toute autre le respect et l'enthousiasme de sa nationalité ; mais, selon nous, une des erreurs de Schlegel, c'est de n'avoir considéré l'œuvre de Caldéron qu'en soi, dans les livres qui la renferment, et de ne l'avoir pas assez vue à sa place dans l'histoire de l'Espagne. C'est ce qui l'a conduit à admirer comme des beautés particulières au théâtre de Caldéron, des caractères généraux de la poésie de son pays, et qui brillent d'un bien plus grand éclat dans les écrits de quelques uns de ses compatriotes. Ainsi Cervantès nous paraît appartenir bien plus à la vieille école nationale de l'Espagne indépendante et chevaleresque. Il en est de même de Lope de Véga : ses drames nationaux forment à peu près le quart de son immense répertoire, tandis que les pièces de ce genre ne font pas la dixième partie de celui de Caldéron. Mais il faut avouer qu'on trouverait difficilement dans Lope un drame aussi beau que *le Prince constant*, que Schlegel lui-même n'a pas pu trop louer. Nous allons essayer de donner une idée de cette conception, une des plus grandioses qu'il soit possible de rêver.

En 1437, les deux infans de Portugal, Fernand et Henri, décidèrent le roi don Edouard à porter la guerre en Afrique, malgré l'état de faiblesse où se trouvait la nation et la détresse du trésor. Vainement la cour de Rome décida que cette guerre n'était pas juste. Les infans étaient jeunes, vaillans, ambitieux de gloire; une flotte puissante porta une armée de dix mille hommes sur les côtes africaines. Tanger fut assiégé. Les Mores, qui fuyaient en plein champ, se défendirent derrière leurs murs; ils soutinrent trois assauts. La population entière de Fez et de Maroc vint secourir la place. Les Portugais enveloppés, mourant de fatigue et de faim, eurent la permission de se rembarquer, à la charge de rendre Ceuta. Fernand demeura en ôtage, comme garant de cette paix. Les grands de Portugal, le clergé, le roi lui-même, pensèrent qu'il valait mieux laisser Fernand dans l'esclavage et le laisser devenir martyr de sa foi, reconnue inébranlable, que d'exposer tous les habitans de Ceuta à abandonner la vraie religion, en rendant cette ville aux infidèles. L'infant resta donc en prison, et y mourut en 1443, après six ans d'humiliations et de misère. Vingt-neuf ans plus tard, son neveu, le roi Alphonse, ayant pris Tanger, obtint en échange de quelques prisonniers mores le corps de Fernand, qui fut transporté au monastère de la Batailla, où il opéra de nombreux miracles.

Voilà l'histoire; voici la poésie :

La scène s'ouvre dans les jardins du roi de Fez : les femmes de Fenix, princesse more, ordonnent à ses esclaves chrétiens de chanter, en travaillant, pour désennuyer leur belle maîtresse, et les esclaves chantent tristement. La princesse arrive, on leur commande le silence, et ils se taisent. Alors s'ouvre une scène d'une poésie tout orientale entre Fénix et ses femmes, scène de flatteries de leur part, de confidence de la part de la princesse. « Elle s'est levée si belle ! » Que l'Aurore ne pense plus que c'est à elle que ce jardin » doit ses parfums, ces roses leur couleur, ces jasmins leur » blancheur éclatante! — De quoi me sert la beauté, si » en effet je suis belle, lorsque je n'ai point de joie, lorsque » le bonheur est ignoré de moi? » Et elle croit ignorer la nature de sa peine. Mais lorsque son père vient lui annoncer qu'elle doit épouser le prince de Maroc, elle s'avoue bien vite qu'elle aime Muley-Cheik, le brave Muley, amiral et cousin du roi. On entend un coup de canon : voici Muley qui

entre dans le port, le voici qui arrive. Après avoir salué le roi, et baisé amoureusement la main de la princesse, qu'il aime en secret, il s'écrie : « Roi, tu montreras aujourd'hui ta fermeté; je t'apporte de fâcheuses nouvelles. — Dis-moi tout ce que tu sais. Dans un cœur constant le mal et le bien ne causent point d'émotion. » — Muley raconte, un peu longuement et avec beaucoup trop de pompe, ce qu'il a vu en croisant en mer; il annonce l'approche d'une flotte portugaise qu'il a observée et qui menace Tanger. Le roi lui ordonne de se mettre à la tête de la cavalerie, et de courir s'opposer au débarquement. Ici Muley devrait, ce semble, sortir en toute hâte; il n'en fait rien toutefois, et le roi, loin de le trouver mauvais, lui cède la place. Muley a vu entre les mains de la princesse le portrait de Tarudant, prince de Maroc, et la jalousie s'est allumée dans son âme. La princesse lui fait part des projets du roi sur elle; elle avoue à demi l'état de son cœur, mais elle obéira à son père.

La scène change. Nous voici sur le rivage de la mer, près de Tanger. Les Portugais débarquent. Don Fernand s'élance le premier à terre : « Belle Afrique! je marcherai le » premier sur les sables de ton rivage, afin que foulée par » mes pieds, tu sentes quelle est la force à laquelle tu dois te » soumettre. — Je mettrai le pied le second sur le terri» toire africain, » s'écrie don Henri; mais il glisse et tombe. Il se relève consterné : « Dieu me soit en aide! de sinistres » augures nous poursuivent jusque sur ce rivage. » Mais son frère le rassure : « Ecarte de ton esprit de tels soupçons, » Henri; si tu es tombé, c'est que déjà cette terre, te re» connaissant pour son seigneur, a voulu que tes bras la » pressassent en signe de possession. » Cependant les Mores épouvantés ont abandonné toute cette plage. Tanger a fermé ses portes. On signifie à ses habitans, de la part de Fernando, de ne point chercher à se défendre, *s'ils ne veulent voir couler des torrens de leur sang au milieu de leurs demeures embrasées*. Tandis que Fernand s'efforce de dissiper les craintes superstitieuses de son frère, voici venir Muley-Cheik à la tête de sa cavalerie rassemblée à la hâte.

La scène a changé : elle représente une campagne plus voisine de Tanger; on ne voit plus la mer. De toutes parts les Portugais poursuivent les Mores vaincus. Muley est resté seul vivant de toute sa troupe. Il est là; sans épée, intérieurement humilié de sa défaite, mais l'œil fier et le front haut, il se tient debout devant son vainqueur, dont il ignore le nom et le rang. Les discours de ces deux chefs sont admirables de dignité, de courtoisie chevaleresque, et nous voudrions pouvoir les citer ici. Fernand apprend que son captif est amoureux, et il lui rend généreusement la liberté. « Je » sais ce que c'est que l'amour, brave More, je connais les » peines que coûte l'absence; tu peux partir. — Je ne te » réponds point. Celui qui offre avec tant de générosité est » assez flatté qu'on accepte. Dis-moi, Portugais, qui es-tu? » — Un soldat noble. — Ta conduite le montre bien. Dans » le bonheur ou le malheur, je suis ton esclave à jamais. » Muley monte à cheval : « Qu'Allah te garde, Portugais! — Si Allah est Dieu, qu'il t'accompagne! »

On entend le bruit lointain des tambours et des fanfares. Voici les armées réunies de Fez et de Maroc. Tarudant est venu au secours de ses alliés. Un nouveau combat s'engage sur la scène même. Cette fois les Portugais sont vaincus. Fernand lui-même s'est vu forcé de rendre son épée au roi de Maroc. Le prince vainqueur permet à Henri de retourner en Portugal solliciter le rachat de tous les captifs; mais Fernand restera dans son palais jusqu'à ce que Ceuta soit rendue aux Mores. Pour un tel captif, on n'acceptera aucune autre rançon.

Ici commence, un peu tard peut-être, le véritable drame. « Henri, s'écrie Fernand, qui ne veut pas que sa liberté » coûte au Portugal sa plus belle conquête, je suis prisonnier, » je ne crains point l'infortune, je suis au-dessus de l'incon» stance du sort. Dis à mon frère que, dans mon malheur, » il se conduise en roi chrétien. — Ne te fies-tu pas à sa gé» nérosite? — Dis-lui, Henri, je te le répète, qu'il se con» duise en roi et en chrétien. » Les deux frères s'embrassent tristement. Fernand prend le chemin de Fez à la suite des vainqueurs. Muley s'écrie : « Et maintenant l'amitié déses» pérée va se joindre à la jalousie pour me tourmenter. »

Au second acte, on voit dans une campagne aux environs de Fez Muley heureux de revoir Fenix; mais la princesse est triste; on lui a prédit, en termes obscurs, qu'elle devait être un jour *le prix d'un cadavre*. Entre don Fernand suivi d'autres captifs chrétiens : ils l'ont vu prêt à aller à la chasse avec le roi, qui le traite avec beaucoup de courtoisie, et ils sont venus tous ensemble se jeter à ses pieds. « La seule con» solation que nous offre ici le ciel, c'est de vous voir, prince. » — Embrassez-moi, mes amis, Dieu sait si je voudrais pou» voir rompre les liens qui vous enchaînent! vous seriez libres » avant moi. Mais recevez comme un bienfait de Dieu votre » sort actuel, il daignera l'améliorer... Il est bien pénible et » il n'est pas très sage de ne donner aux malheureux que des » conseils, mais quelle que soit mon envie de vous faire » quelque présent, je n'ai plus rien à vous offrir, je n'ai rien » ici.... Adieu, allez travailler, mes amis... ne mécontentez » pas les maîtres que Dieu vous a donnés. » Les esclaves s'éloignent, Muley, pressé par Fernand de lui déclarer quel est l'objet de son amour, hésite entre la discrétion qu'il doit à sa dame et la confiance que réclame l'amitié. Un calembourg le tire d'embarras, il s'écrie que ce qu'il aime est un *phénix*.

Le roi de Fez prépare des fêtes magnifiques pour Fernand, il le comble de prévenances affectueuses, il se plaît à lui dire « que des captifs comme lui honorent celui qui les retient dans les fers. » Mais voilà qu'une galère d'Europe entre dans le port; don Henri revient de Portugal, il apporte une réponse conforme au désir du roi de Fez : Ceuta sera rendue aux Mores.

« Arrête, mon frère, s'écrie don Fernand, n'en dis pas d'a» vantage; ces discours sont indignes non seulement d'un » infant de Portugal, non seulement d'un grand-maître de » l'ordre du Christ, mais de l'homme le plus vil, d'un barbare » qui n'aurait jamais connu la lumière de notre sainte foi... » Livrer aux Mores une ville qui coûta tant de sang chré» tien!.... Mais cette ville confesse le vrai Dieu suivant la » foi catholique, elle a obtenu des églises où son culte sacré » se célèbre avec amour; serait-il digne d'un prince pieux, » serait-il chrétien, serait-il portugais de consentir que ces » chapelles fussent abandonnées à de vils animaux, ou, for» fait plus horrible! qu'elles redevinssent des mosquées?... » Les chrétiens qui habitent cette ville avec leur famille, » avec leurs propriétés, prévariqueront; peut-être, abandon» neront leur foi, pour ne pas quitter leurs enfans et leurs » biens. Est-ce à nous à les exposer au péché? Est-ce à nous » à livrer aux Mores les tendres enfans des fidèles, pour » qu'ils les accoutument à leur rite et qu'ils les réu» nissent à leur secte? Serait-il bon que tant d'hommes » vécussent dans une misérable captivité, pour sauver la » vie d'un seul, dont la perte est de si peu d'importan» ce?.... Que suis-je enfin? suis-je plus qu'un homme? » Si le titre d'infant ajoutait à mon importance, songez » qu'aujourd'hui, devenu esclave, je n'ai plus ni rang, ni » noblesse. Prisonnier comme je le suis, nul ne doit me » nommer infant; et n'étant qu'un simple captif, est-il raison» nable d'établir mon rachat à si haut prix? Mourir, c'est » perdre l'existence : je l'ai perdue à la guerre; j'ai cessé de » vivre, et ce serait folie de faire périr tant de vivans pour » un mort. Donne-moi ces vains pouvoirs; que, brisés en » morceaux (*il les déchire*), ils deviennent le jouet des vents » et des flammes; mais, non, je veux les avaler, les cacher » dans mon sein, pour qu'il n'en reste pas une lettre qui » puisse faire croire au monde que la noblesse de Portugal » ait jamais eu une telle faiblesse.

» Roi, je suis ton esclave; dispose de moi et de ma liberté: » à ce prix, il est impossible que je l'obtienne. Henri, retourne » dans notre patrie; dis que tu m'a laissé enseveli en Afrique. » Chrétiens, Fernand, le grand-maître d'Avis, a cessé de » vivre; Mores, un esclave vous reste; captifs, un com» pagnon de plus partage aujourd'hui vos peines; ciel, un » homme ose protéger l'intégrité de tes églises; mer, un » malheureux, par ses pleurs, grossira tes ondes amères; » montagnes, voyez dans votre sein celui qui sera bientôt » réduit à la condition des brutes qui vous habitent; terre, » attends le cadavre de celui qui va bientôt se reposer dans » la fosse que tu lui prépares; afin que roi, frère, Mores, » chrétiens, ciel, terre, mer, montagnes, tous sachent » qu'aujourd'hui un prince constant au milieu de ses in» fortunes glorifie la foi catholique et rend hommage à la » loi de Dieu.

LE ROI.

» Ingrat! insensible à la gloire et à la grandeur de ma cou» ronne, c'est ainsi que tu me refuses, que tu m'enlèves ce » que je désirais le plus! Mais si je t'ai laissé plus de pou» voir, plus d'aise dans mon royaume que tu n'en avais dans » ton pays, il n'est pas étonnant que tu ne sentes pas les » peines de la captivité. Puisque tu t'appelles, toi-même, » mon esclave; puisque tu avoues mes droits, c'est comme » esclave que je veux te traiter. Que ton frère, que tous les » tiens te voient dès à présent me baiser les pieds.

(Don Fernand se prosterne et lui baise les pieds.)

DON HENRI.

» Quel malheur!

MULEY.

» Quelle affliction!

DON HENRI.

» Quelle honte!

LE ROI.

» Te voilà mon esclave.

DON FERNAND.

» Il est vrai; mais quelle faible vengeance tu prends!....

LE ROI.

» Tu es mon esclave, tu ne peux avoir rien à toi; Ceuta » est aujourd'hui en ton pouvoir; si tu es mon captif, si tu » me reconnais pour maître, pourquoi ne me la donnes-tu » pas?....

DON FERNAND.

» Parce que c'est à Dieu et non à moi qu'elle appartient.

LE ROI.

» La loi de Dieu n'ordonne-t-elle pas d'obéir à son maî» tre? En vertu de ce droit, je te commande de me remettre » cette place.

DON FERNAND.

» Dieu ordonne au serviteur d'obéir à son seigneur en ce » qui est juste; mais si le maître ordonne à son esclave de » pécher, celui-ci ne lui doit pas l'obéissance, parce que le » péché commandé n'est pas moins criminel.

LE ROI.

» Je te donnerai la mort.

DON FERNAND.

» Ce sera pour moi le commencement de la vie.

LE ROI.

» Eh bien! pour que tu n'aies pas même cette espérance, » ta vie sera une longue mort. J'ai de la rigueur.

DON FERNAND.

» J'ai de la patience.

LE ROI.

» Fernand, tu ne recouvreras point ta liberté.

DON FERNAND.

» Roi, tu ne recouvreras pas Ceuta. »

Il faut l'avouer, il n'y a rien au-dessus d'une pareille scène, il n'y a rien au théâtre qui surpasse cette situation, ce discours et ce dialogue. Rien n'égale l'ostentation sublime de cet abaissement volontaire, et dans l'expression que c'est bien là sous l'apparence de l'humilité chrétienne, tout l'orgueil espagnol! *Roi, je suis ton esclave!* Le moment où Fernand baise les pieds du prince auquel il semble rendre hommage, mais qu'il humilie en réalité, est au-dessus de tous les éloges. Certes, si Caldéron avait quelques drames comme *le Prince constant*, et beaucoup de scènes semblables à celle que nous venons de citer, il faudrait le proclamer l'un des plus grands poëtes dramatiques de tous les pays et de tous les siècles. Schlegel aurait raison de l'élever à côté de notre Corneille; mais il n'en est pas ainsi. Il y a eu sans doute peu d'habileté de notre part à citer ce passage après le jugement que nous nous sommes permis d'émettre sur l'auteur en commençant cet article; mais cette admirable scène est unique dans Caldéron, et on nous croira sans peine; n'est-elle pas unique au théâtre?

Après cet éclat, la fin du drame, bien que facile à prévoir, ne laisse pas languir l'intérêt un seul instant. On brûle de voir le héros aux prises avec la destinée qu'il s'est faite, avec cette fatalité née de sa vertu. Voilà un beau poëme! voilà un drame moderne! voilà un homme supérieur à l'homme du drame grec! A côté de ce Régulus chrétien, que nous importe l'amour de Muley pour Fénix? que nous importent sa jalousie et les prétentions de Tarudant, et les craintes superstitieuses de la princesse qui doit être *le prix d'un cadavre?*

Le roi essaie de vaincre la constance de Fernand par toutes sortes d'humiliations et de misères; il les supporte sans murmurer, et sa résignation, humble et fière, ne se dément jamais; son courage grandit avec ses douleurs, son âme semble se fortifier par l'épuisement de son corps. Vainement Muley a demandé au roi la grâce de son ami; le roi, irrité de la résistance de son captif, a redoublé de rigueur envers lui. Voici que des esclaves chrétiens apportent Fernand sur la scène; il est couché sur une natte; il est méconnaissable. Sa vue fait frissonner, ses forces physiques sont à bout, il va mourir; mais sa volonté ne succombera pas aux privations qu'on lui impose, il mourra triomphant. Il est devenu un objet d'horreur; ses amis mêmes se détournent de son corps. Il se plaint, il trouve la fin de la coupe bien amère, et il meurt enfin, en disant à un autre esclave: « Je vous » supplie, aussitôt que j'aurai expiré, de me revêtir du man» teau de mon ordre, que vous retrouverez dans mon cachot. » C'est ainsi que vous m'ensevelirez, la face découverte, » si le roi veut bien m'accorder la sépulture. Vous marquerez » le place où reposera mon corps; encore que je meure cap» tif, j'espère qu'un jour racheté, j'aurai part aux suffrages » de l'autel. O mon Dieu! je vous ai donné tant d'églises, » vous m'en donnerez une pour mon dernier asile. »

Tout-à-coup la scène change. Nous voici de nouveau sur le rivage de la mer. Il est nuit. Une armée portugaise vient de débarquer en Afrique. C'est don Henri et le roi de Portugal qui viennent pour délivrer Fernand. Le roi veut attaquer de suite, don Henri hésite. Alors on entend derrière le théâtre, ces cris: Attaque, grand Alfonse; guerre, guerre! C'est l'ombre de Fernand; des trompettes invisibles retentissent de tous côtés. L'ombre héroïque, en manteau capitulaire, et une torche à la main, traverse la scène et marche devant l'armée qui s'ébranle et court tout entière sur ses traces, en criant: Victoire!

Voici les environs de Tanger; on voit les murs de la place. L'armée portugaise s'est emparée de la princesse Fénix, que Tarudant conduisait à Maroc. Du haut des murs, le roi de Fez vient traiter de la rançon de sa fille; on lui demande le cadavre de Fernand, puisque Fernand ne vit plus. Ainsi Fénix devient *le prix d'un cadavre*. On descend le cercueil du héros le long des murs avec des cordes. L'armée triomphante devient un convoi funèbre et se remet en marche pour retourner en Portugal.

Ce dénouement est digne de ce drame, l'un des plus beaux qu'il ait été donné au génie de présenter à l'admiration d'un

peuple. Nous n'avons cherché à dissimuler aucune de ses beautés, au risque de voir infirmer par le lecteur le jugement que nous avions d'abord exprimé sur Caldéron. Certes, il nous eût été facile d'affaiblir l'admiration en traduisant tous les jeux de mots puérils, toutes les plaisanteries superficielles du bouffon *Brito*, qui ici n'ajoutent rien à l'intelligence du drame, et qui gâtent souvent les bonnes émotions. Nous pourrions analyser d'autres drames de Caldéron, y signaler de grands défauts, y chercher vainement des beautés de l'ordre de celles qu'on vient d'admirer dans le *Prince constant* : nous ne croyons pas devoir le faire. D'abord l'espace nous manque pour un examen approfondi, et nous n'oserions jamais prononcer sans preuve des arrêts absolus ; il y aurait impiété à le faire. Nous n'en persistons pas moins dans notre pensée : le *Prince constant* donnerait une idée très fausse du théâtre de Caldéron. Toutefois, nous ne regrettons pas de l'avoir cité ici, malgré l'apparente contradiction qui en résulte pour nous. Quand on n'a rien fait pour l'humanité, rien pour la gloire de sa patrie, et qu'on ose critiquer un poète tel que Caldéron, environné depuis plus d'un siècle de l'admiration de tout un peuple, ne doit-on pas en même temps fléchir le genou devant sa gloire ?

Les *comédies de cape et d'épée*, moins inégales que les autres, nous semblent être l'œuvre la plus vraie de Caldéron, comme expression de sa vie propre telle que nous la connaissons, de son talent naturel tel qu'il s'est le plus librement épanoui. Nous ne concevons rien de supérieur, sous ce rapport, à l'alcade de *Zalaméa*, la plus connue des pièces de Caldéron, et celle qui mérite le mieux de l'être après le *Prince constant*. Mais même dans ce genre gracieux particulier aux Espagnols, qui tient le milieu entre le drame élevé et le drame familier, nous avouons que ce poète ne nous paraît pas si supérieur à Lope de Véga qu'on a bien voulu le dire. Nous ne parlons pas du style ; les étrangers sont peu compétens pour juger de ce mérite, et toute l'Espagne a prononcé en faveur de Caldéron. Mais la régularité des pièces de ce dernier, son goût plus sévère, toutes ces qualités enfin des poètes qui viennent après les grands inventeurs, et qui polissent les diamans que ceux-ci ont laissés un peu bruts, ne nous paraissent pas se rencontrer dans Caldéron à un degré si élevé, qu'on doive les préférer à la fécondité presque fabuleuse, à l'improvisation ardente, à la verve d'exécution qui distinguent Lope entre tous les poètes du monde. (Voyez LOPE DE VÉGA.)

Dans cette sorte de *comédie*, où le poète trouve moyen de satisfaire toutes les fantaisies de son imagination sans idéaliser jamais la réalité de la vie, et où la poésie n'est, en quelque sorte, que l'accumulation bizarre d'événemens vulgaires, qui arrivent dans la vie de chaque homme, mais plus rarement et à distance, il faut avouer que les Espagnols sont sans rivaux. C'est la *nouvelle* en action et en dialogue, c'est le conte amusant peint sur la scène, c'est le *proverbe* que chacun répète démontré par un exemple de plus, qui nous semble exprimer le mieux la physionomie générale de leur théâtre. Un de nos poètes contemporains, et le plus grand peut-être, quoique le plus jeune, nous a donné quelques proverbes qui sont ce qui ressemble le plus au monde à ces charmantes inspirations de fantaisie où excelle Caldéron; mais c'est Caldéron ayant lu Goëthe et médité Shakspeare.

Nous comparerions volontiers cette brillante partie du théâtre de Caldéron à un riche kaléidoscope où tout vient se combiner fantastiquement, sans raison d'être apparente, sans loi, seulement pour l'amusement du spectateur : anneaux de fiancée, noirs cheveux d'Espagnole amoureuse, colliers de rubis, guirlandes de fleurs, perles d'Orient, étoiles, terre, ciel, mer, tout y est, tout s'y agite, tout y change constamment, et pourtant tout paraît s'y ressembler, et au milieu de cette immense variété on trouve la monotonie. C'est que l'homme, le cœur humain, la vie humaine n'y est pas. Il y a bien quelques scènes qui attestent dans leur auteur un grand talent d'observation, mais qu'elles sont rares ! Même en prenant tous ces *imbroglios* pour ce qu'ils sont, et sans y chercher ni caractères, ni études sérieuses de l'âme et des passions, on peut dire qu'ils laissent beaucoup à désirer, et qu'on y sent presque partout la précipitation du travail, le laisser-aller de la paresse, une recherche constante de l'effet du moment aux dépens de tout autre mérite. Il n'est pas rare de voir commencer une pièce nouvelle avec chaque acte de la même pièce, sans qu'il y ait d'autre raison à cela que le bon plaisir de l'auteur qui les a ainsi réunies sous un titre commun, parce qu'il lui fallait ses trois actes; et il arrive de là qu'après avoir vainement cherché pendant tout le temps de la lecture des rapports qui n'existent pas, on éprouve une véritable déception en arrivant à la fin d'avoir pris tant de peine pour rien, on se sent dupé. Et puis cette porte qui s'ouvre, on ne la savait pas là ; ce message qui arrive, on ne sait qui l'a envoyé, l'auteur lui-même l'ignore ; cet homme qui passe, où va-t-il, d'où vient-il pour trancher si hardiment le nœud de tant d'intrigues? Personne ne le saura jamais. Cette femme épouse ce beau cavalier, tant mieux puisqu'elle en est si heureuse et que la pièce en finit plus joyeusement; mais, en vérité, ils ne s'étaient jamais vus, et le premier moment d'ivresse une fois passé, ils seront certainement plus étonnés que personne de ce mariage. Schlegel assure que, chez les femmes de Caldéron, le sentiment de l'honneur domine tout autre sentiment en toute circonstance : en vérité, nous ne voudrions pour rien au monde attaquer la réputation des dames espagnoles, qui n'est déjà que trop compromise en France, mais il nous est impossible de ne pas avouer ici que si elles parlent quelquefois le noble langage de l'honneur, elles parlent plus souvent d'amour, et avec quelle hardiesse ! Elle vont quelquefois jusqu'à dire sans rougir : « Ici je me tais, ma honte doit vous dire ce que ma bouche ne peut vous répéter. »

Résumons-nous sur Caldéron. Bien qu'il ait fait *le Prince constant*, il ne faut pas lui demander la haute poésie dramatique; il pouvait s'y élever, et sans peine peut-être; mais enfin il ne l'a pas voulu, il ne l'a pas fait. On chercherait vainement chez lui les passions tragiques, les grands élans lyriques, ou même la comédie, la véritable comédie, qui sait rendre sensibles aux plus infirmes certaines difformités cachées du cœur humain et de la vie sociale. On n'y rencontrera jamais de ces éclairs de génie qui luisent si souvent dans Shakspeare, et illuminent jusqu'au fond d'une lueur si sombre les abîmes de l'homme et du monde. On n'y trouvera point, comme dans Corneille, en exceptant toujours de son théâtre *le Prince constant*, de ces cris héroïques de l'âme qui font tressaillir, comme le son martial du clairon, les âmes les moins viriles, étonnées de voir l'humanité si belle, et d'en être, et de le sentir pour la première fois. On n'y verra pas davantage de ces savans développemens des plus tendres faiblesses et des plus douces erreurs, qui font battre si vite le cœur des adolescens à la lecture de Racine, et tant rougir de se voir si bien devinées, les femmes aimantes. Nous n'aurons ni Desdemona mourant si malheureuse, et chantant son chant de mort d'une voix si douce et si déchirante, ni Ophelia cueillant mystérieusement des fleurs pour en couronner son front pâle. Mais on croira parfois voir passer Chérubin, toujours amoureux de sa belle marraine, et n'en embrassant pas moins Suzanne partout où il la rencontre. On verra revivre l'ami Sancho en sa verte et nombreuse postérité, mais son bon maître, mais Don Quichotte où est-il? Qui nous le rendra? Il n'est que trop vrai que le pauvre chevalier est mort sans laisser d'enfans. On se souviendra souvent qu'on est dans le pays où vient de régner Philippe II, mais rien n'y parlera de Carlos et on sera par moment tenté de ne plus croire à Posa. Parfois on croira entendre retentir dans l'air comme un écho affaibli de la voix d'Ariel; mais ce ne sera pas lui : la voix d'Ariel,

moins sonore et moins vibrante, était plus aérienne, plus céleste; elle faisait plus doucement rêver le cœur.

Pour les hommes sérieux, l'importance du théâtre de Caldéron nous semble être plus grande sous le rapport purement historique que sous celui de la philosophie et de la poésie proprement dite; mais à ce point de vue l'intérêt qu'il offre est immense. Moins le poète a mis de sa pensée, de sa vie, de lui enfin, dans ses peintures, plus elles sont propres à tenir lieu de la réalité qu'elles représentent, et qui n'est plus. Tous ces tableaux de mœurs espagnoles, faits sans autre intention que celle d'amuser les contemporains, sont devenus pour nous de précieux portraits. Il faut étudier tous ces charmans portraits sans doute, et c'est un plaisir de le faire, mais il faut se garder de les comparer aux sublimes peintures de Shakspeare ou de Corneille. Sans doute c'est une douce chose qu'un enfant nonchalant couché dans la prairie, soufflant des bulles de savon, et riant quand une bouffée de vent les enlève et qu'un rayon de soleil les colore à sa fantaisie; mais qui a jamais songé à comparer cet enfant à Michel-Ange faisant trembler devant lui le marbre qui doit être Moïse, ou à notre Puget nous taillant son Hercule, Hercule pesamment appuyé sur sa massue, pensif, et levant vers le ciel un regard confiant?

Voilà sur Caldéron un aperçu bien incomplet d'une opinion franche et qui nous semble juste, éloignée qu'elle est du superbe dédain de Voltaire, et de l'aveugle admiration des Schlegels.

Et maintenant si on veut s'expliquer la facile créance qu'a obtenue en France la critique allemande pour toutes ses exagérations, la chose est facile. Le livre sur l'*histoire de la littérature dramatique* fut traduit en français dans les dernières années de l'empire. Déjà madame de Staël avait importé chez nous les idées qui en font la base et le fond; ces idées y germèrent sourdement, surtout dans les rangs des royalistes, et à la *Restauration* elles grandirent vite, étant pleinement en harmonie avec les tendances de cette époque rétrograde. Certes, il serait absurde de ne pas reconnaître combien cette attention accordée au moyen âge et toute cette vue nouvelle du passé de l'Europe, rectifièrent alors nos idées, tant en histoire qu'en littérature, et agrandirent notre horizon philosophique; mais il serait tout aussi absurde de ne pas convenir de bonne foi qu'on exagéra étrangement le mérite de l'idée germanique, et que la réaction contre la France moderne, en faveur du moyen âge, fut poussée beaucoup trop loin. Ceux-là seraient ridicules qui s'obstineraient plus long-temps à défendre et à célébrer un passé que personne ne songe plus à attaquer en tant que passé.

Sous l'empire, vers 1810, lorsque madame de Staël écrivit son beau livre de l'Allemagne, ce pays n'était rien politiquement; la France, vingt fois victorieuse de ses armées, l'avait vingt fois foulé aux pieds; il y avait alors convenance et générosité à reconnaître largement tous les mérites de l'Allemagne littéraire. Ce pays de science et de réflexion, avec ses mœurs douces et pures, avec sa bonne foi et sa candeur religieuse, s'offrit à l'imagination de madame de Staël comme un philosophe inoffensif, comme un pauvre poète rêveur dont une bande bruyante d'impérieux soldats envahissait tous les jours le logis, troublait sans cesse la pensée et interrompait parfois brutalement les travaux. On aime voir cette femme de France défendre alors ce pays malheureux, si long-temps méconnu et bafoué: c'était encore Delphine allant s'asseoir tout à côté de la pauvre femme humiliée et délaissée de tous.

Mais les temps sont bien changés. L'Allemagne est puissante et glorieuse, et nous n'avons plus notre frontière du Rhin; avec elle on aurait voulu nous ravir toute la part de gloire qui nous est due dans l'admiration du monde. Les chants de guerre de Kœrner ont retenti jusque dans le cœur de la France, jusque dans Paris! Les soldats de l'étranger, dans leur délire sauvage, ont attelé leurs chevaux à la colonne de la place Vendôme, et ils les fouettaient se flattant de la renverser avec notre gloire. Comme la colonne, notre gloire est restée debout: mais avant eux et depuis d'autres étrangers se sont attaqués avec le même acharnement aux monumens de notre littérature; et il s'est trouvé en France des rhéteurs sans âme pour se faire leurs disciples et nous répéter leurs leçons! A les entendre, il semblait que la terre d'outre-Rhin fût le sanctuaire de toute poésie, de toute science, de toute vérité; c'était l'arche sainte qui portait dans son sein les destinées du monde. Il semblait que la jeunesse française déshéritée à jamais de la pensée de ses pères, n'eût plus qu'à prêter l'oreille au vent qui soufflait du Rhin, et à essayer de comprendre ses oracles. Encore une fois tout cela n'a pas été stérile pour le bien, tout cela a porté ses fruits; mais c'est pour cela même qu'il est temps de mettre un terme à cette superstitieuse adoration. Il y aurait péril à n'en pas sortir. Dans les loisirs d'une bien longue paix la France a étudié, réfléchi; les langues, les littératures étrangères lui sont devenues familières. En attendant que la fortune nous offre l'occasion d'effacer toutes les traces de cette dernière invasion germanique, n'est-il pas bien temps de demander à l'outrecuidance de l'école des Schlegel un compte sévère de ses outrages à notre Panthéon?

Et qu'on ne craigne pas de réaction classique. L'ancien régime littéraire, aussi bien que l'ancien régime politique, est mort sans retour en France. Deux révolutions, deux abîmes nous en séparent. La révolution littéraire, aussi juste dans son principe que son aînée, a été aussi radicale, et, il faut le dire, aussi exagérée par momens. Certains poètes musqués de la restauration, avec leurs litanies de salon et leurs hymnes de sacristie, furent un moment et à leur façon tout autant dans le faux que certains sans-culottes de 93 parodiant grossièrement les mœurs de Rome et d'Athènes, et se croyant tous des Brutus et des Catons. La France du dix-neuvième siècle accomplira sa mission profondément révolutionnaire sans se traîner sur les traces de la *Montagne*: mais elle ne reniera aucun de ses siècles de gloire; elle saura être religieuse sans retourner au moyen âge, et retrouver Dieu sans s'agenouiller devant le pape.

CALENDRIER. C'est une distribution du temps accommodée uniformément aux usages des hommes.

Ce peu de mots suffit déjà pour faire sentir l'importance du calendrier. Car, comme on comprend que la multiplicité des rapports de tout genre entre les hommes et les nations rendrait fort désirable aujourd'hui l'acceptation universelle d'un système complet de mesures, il ne faut pas beaucoup de réflexion pour connaître que l'institution d'une méthode uniforme de supputer les temps a été la condition indispensable du premier établissement de ces rapports; à ce point qu'on peut dire sans exagération qu'il n'y a pas de société possible sans un calendrier à son usage. On ne s'étonnera donc pas de voir notre calendrier actuel conserver tant de vestiges des diverses civilisations dont la nôtre est sortie. La semaine, par exemple, nous a été transmise par l'Orient comme un symbole mystérieux que Moïse explique. Notre inconséquence d'appeler *septième*, *huitième*, *neuvième* et *dixième* (*septembre*, *octobre*, *novembre* et *décembre*) les quatre derniers mois de l'année, se rattache aux origines les plus reculées de Rome, puisque avant Numa l'année commençait au mois de mars. Nous obéissons au règlement de César lorsque tous les quatre ans nous ajoutons un jour intercalaire au nombre des jours de l'année commune; et nous conservons les traditions de Rome impériale en continuant d'appeler deux de nos mois des noms de Jules et d'Auguste. Le *nombre d'or* des Athéniens est demeuré un élément essentiel du calendrier ecclésiastique, et chacun sait par combien de rapports ce même calendrier se trouve lié à celui des Juifs.

§ 1. *Des jours, semaines, décades, ides, nones, et calendes.*

Il serait inutile de rappeler ici la division ordinaire du jour; mais, pour l'intelligence des anciens auteurs, il peut être bon d'observer que les Juifs et les Romains partageaient ce qu'on appelle *le jour artificiel*, c'est-à-dire le temps que le soleil demeure au-dessus de l'horizon, en quatre parties égales, distinguées par les noms de *prime*, *tierce*, *sexte* et *none*. Cette division du jour est encore en usage pour les heures canoniales.

A l'égard de la semaine, il importe qu'on sache que cette petite période se retrouve identiquement la même sur toute la terre, soit relativement à la dénomination de ses jours, soit par rapport à leur correspondance au même instant physique. « Ce monument, dit Laplace, le plus ancien et le plus incontestable des connaissances humaines, paraît indiquer une source commune d'où elles se sont répandues. »

Toutefois les Grecs, non plus que les Romains, n'ont pas employé la semaine. Les Grecs réglaient leurs mois sur le temps des lunaisons, qui est à peu près 29 jours et demi. Le mois était partagé ensuite en trois périodes de 10 jours ou *décades*, si ce n'est que la troisième part des mois de 29 jours en avait seulement neuf. Les Romains avaient leurs mois de 30 et 31 jours, à l'exception de février qui en avait 28 dans les années communes et 29 dans les bissextiles, et ils partageaient chaque mois en trois périodes inégales. Comme il peut être utile d'avoir une idée exacte de leur façon de compter les jours, nous allons présenter le tableau des deux mois de février et mars, suivant leur calendrier.

	FEBRUARIUS.	MARTIUS.
1	Kalendis Febr.	Kalendis Mart.
2	IV Nonas.	VI Nonas.
3	III Nonas.	V Nonas.
4	*Pridiè* Nonas.	IV Nonas.
5	Nonis Febr.	III Nonas.
6	VIII Idus.	*Pridiè* Nonas.
7	VII Idus.	Nonis Mart.
8	VI Idus.	VIII Idus.
9	V Idus.	VII Idus.
10	IV Idus.	VI Idus.
11	III Idus.	V Idus.
12	*Pridiè* Idus.	IV Idus.
13	Idibus Febr.	III Idus.
14	XVI Kalend. Mar.	*Pridiè* Idus.
15	XV Kalendas.	Idibus Mart.
16	XIV Kalendas.	XVII Kalend. Apr.
17	XIII Kalendas.	XVI Kalendas.
18	XII Kalendas.	XV Kalendas.
19	XI Kalendas.	XIV Kalendas.
20	X Kalendas.	XIII Kalendas.
21	IX Kalendas.	XII Kalendas.
22	VIII Kalendas.	XI Kalendas.
23	VII Kalendas.	X Kalendas.
24	VI Kalendas.	IX Kalendas.
25	V Kalendas.	VIII Kalendas.
26	IV Kalendas.	VII Kalendas.
27	III Kalendas.	VI Kalendas.
28	*Pridiè* Kalend. M.	V Kalendas.
29		IV Kalendas.
30		III Kalendas.
31		*Pridiè* Kal. Apr.

Le premier jour du mois s'appelait toujours celui des *calendes*, d'où est venu le mot de *calendrier;* mais on voit que les jours des *nones* et des *ides* n'avaient pas la même place dans tous les mois. Des calendes aux nones les jours se désignaient par leur rang d'ordre compté en rétrogradant, à partir de celui des nones qui était tenu pour le premier. Ainsi le troisième jour de mars s'appelait le *cinquième avant les nones de mars*. Par une raison semblable, le 24 février s'appelait le *sixième avant les calendes de mars : sexto-calendas martii*, disait-on, par abréviation de *sexto die ante calendas*. Dans les années de 366 jours, le jour intercalaire se plaçait à la suite de celui-ci, et s'appelait le *second sixième avant les calendes de mars* (*bis-sexto-calendas M.*), d'où est venu le nom d'année *bissextile*. Dans notre calendrier civil, le jour intercalaire prend sa place après le 28 de février.

§ 2. *Années solaire, lunaire et lunisolaire: nombre d'or.*

Plusieurs peuples de l'antiquité, notamment les Egyptiens, les Chaldéens et les Persans, ont réglé leur année civile exclusivement sur la marche du soleil (voy. Année). Depuis Jules-César, l'année civile des Romains a été réglée aussi exclusivement sur le soleil; mais avant lui et par l'institution de Numa, qui avait imité les Grecs, elle se rattachait également au cours de la lune.

Les Arabes, et par suite les Turcs, font usage d'une année purement lunaire. Leurs douze mois, formés alternativement de 29 et 30 jours, composent une année de 354 jours, inférieure d'environ onze jours à l'année solaire. Aussi leur premier jour de l'an rétrograde sans cesse sur l'ordre des saisons qu'il parcourt entièrement en moins de 34 ans. D'ailleurs, comme le mois lunaire astronomique n'est pas de 29 jours et demi, mais qu'il a en plus 44 minutes et 2 $\frac{8}{10}$ secondes, il s'ensuit qu'après les 354 jours de l'année, la lune est en arrière de plus de huit heures sur la position qu'elle avait au premier jour. Afin de rétablir la concordance, les astronomes arabes ont été obligés d'ajouter en 30 ans onze jours extraordinaires, ce qu'ils font par le moyen d'un cycle de 30 ans dans lequel il y a dix-neuf années simples ou de 354 jours, et onze années intercalaires de 355 jours chaque. Ces dernières sont distribuées dans le cycle aux endroits convenables pour que la différence de l'année civile avec le cours de la lune ne s'élève jamais à un jour entier. Ce cycle de 30 années a 10,631 jours, qui font 360 lunaisons moyennes, moins 16 minutes, 49 secondes et $\frac{1}{5}$. Cette dernière différence donne la mesure de l'exactitude du cycle.

Les Grecs se sont continuellement efforcés d'acorder leur année civile à la fois au cours du soleil et à celui de la lune. Ces efforts ont beaucoup contribué au progrès de l'astronomie; d'ailleurs, comme l'Eglise romaine a profité du résultat de leurs travaux dans la formation de son calendrier, il est essentiel d'en donner ici quelque idée.

L'excès de onze jours qu'il y a de l'année solaire (supposée de 365 jours) sur les 354 jours composant douze lunaisons prises alternativement de 29 et 30 jours, engagea d'abord les Grecs à ajouter tous les deux ans un mois intercalaire de 22 jours. Mais pour s'accorder plus exactement au soleil qui veut un jour de plus en quatre ans, Cléostrate inventa l'*octaétéride* dont nous avons donné la composition au mot Année. Cette période de 2,922 jours comprenait, à une heure et demie près, huit années solaires (la valeur de l'année moyenne est de 365,242264 jours moyens). C'était donc une exactitude suffisante à l'égard du soleil; mais du côté de la lune l'imperfection était bien plus grande, puisqu'il s'en fallait d'un jour et demi que l'octaétéride contînt 99 lunaisons (la lunaison moyenne est de 29,530588 jours moyens).

Aussi fallut-il bientôt remédier au désordre qu'occasionnait cette notable différence. C'est dans ce but que Methon proposa son fameux cycle de dix-neuf ans, comprenant 235 lunaisons. Il trouva que 235 lunaisons forment dix-neuf années solaires; et il ne s'en faut en effet que d'une heure et demie. Découverte très belle, et qui méritait bien les honneurs que les Athéniens décernèrent à leur compatriote.

Comme après les 6,940 jours dont se compose le cycle de Methon, la lune et le soleil ont accompli l'un et l'autre, à très peu près, un nombre exact de leurs révolutions respectives, et par conséquent se trouvent dans la même position relative qu'ils avaient au point de départ, il suffit donc d'observer, pendant le cours de dix-neuf ans, tous les rapports de situation des deux astres, tels que phases et éclipses; et par ces observations on sera en état de prédire le renouvel-

lement de ces rapports pendant un fort long temps ; je veux dire pendant aussi long-temps que la petite différence d'une heure et demie n'aura pas produit, en s'ajoutant à elle-même, tous les dix-neuf ans, un écart considérable entre les deux astres.

Supposez donc que dans la première année du cycle on ait marqué par le nombre I tous les jours où la nouvelle lune a lieu ; qu'on ait marqué les jours semblables dans la seconde année par le nombre II ; ceux de la troisième par le nombre III ; et ainsi de suite par toute la période de dix-neuf ans, on aura alors, pour tous les mois de l'année, un tableau semblable à celui que nous donnons seulement pour les mois de janvier et de février. Nous expliquerons ci-après l'usage de la colonne des *lettres dominicales* dans le Calendrier ecclésiastique.

JANVIER.			FÉVRIER.		
Jours.	Nombre d'or.	Lettre dominic.	Jours.	Nombre d'or.	Lettre dominic.
1	III	A	1		D
2		B	2	XI	E
3	XI	C	3	XIX	F
4		D	4	VIII	G
5	XIX	E	5		A
6	VIII	F	6	XVI	B
7		G	7	V	C
8	XVI	A	8		D
9	V	B	9	XIII	E
10	XIII	C	10	II	F
11	II	D	11		G
12		E	12	X	A
13		F	13		B
14	X	G	14	XVIII	C
15		A	15	VII	D
16	XVIII	B	16		E
17	VII	C	17	XV	F
18		D	18	IV	G
19	XV	E	19		A
20	IV	F	20	XII	B
21		G	21	I	C
22	XII	A	22		D
23	I	B	23	IX	E
24		C	24		F
25	IX	D	25	XVII	G
26		E	26	VI	A
27	XVII	F	27		B
28	VI	G	28	XIV	C
29		A			
30	XIV	B			
31	III	C			

Alors, pourvu qu'on sache quel numéro d'ordre une année *quelconque* obtient dans la suite des cycles de dix-neuf ans, on connaîtra par cette année-là tous les jours de la lune ; car si cette année, par exemple, est la neuvième du cycle, les nouvelles lunes y arriveront à tous les jours auprès desquels on trouvera le nombre IX, sauf l'erreur qui pourra s'introduire à la longue par la petite inexactitude du cycle. — Le numéro d'ordre d'une année, par rapport au cycle, est ce qu'on appelle le *nombre d'or*. On en voit l'utilité par ce qui précède ; quant au motif de sa dénomination, il paraît qu'après la découverte de Methon, on marquait à Athènes l'année du cycle par des chiffres d'or gravés en grand sur la place publique. Suivant d'autres auteurs, c'est que ce même nombre se marquait en caractères d'or dans les anciens calendriers. Quoi qu'il en soit, pour pouvoir faire usage du tableau général des nombres d'or, il faut savoir retrouver toujours le nombre d'or d'une année proposée. Or, il y a pour cela une règle très simple fondée sur ce que la première année de notre ère était la seconde du cycle ; de sorte qu'en ajoutant 1 à l'année proposée (que je suppose postérieure à la naissance de J.-C.), et divisant la somme par 19, le reste de la division sera le nombre d'or de l'année proposée. S'il n'y avait pas de reste, l'année proposée serait la 19ᵉ, et ainsi son nombre serait XIX. — Par exemple, pour connaître le nombre d'or de l'année présente 1836, je divise 1837 par 19, et je trouve le reste 13 qui est le nombre cherché.

Dans les dix-neuf années du cycle de Methon, il y en a douze simples, c'est-à-dire de douze lunaisons, en 354 jours ; les sept autres sont de treize mois, et le treizième mois est de trente jours, sinon pour la dernière des sept, qu'il est seulement de vingt-neuf. D'ailleurs la distribution des années embolismiques entre les années communes a été faite de manière à raccorder, dans le cours des dix-neuf ans de la période, le commencement de l'année lunaire avec celui de l'année solaire, toutes les fois qu'il s'y trouverait un trop grand écartement.

§ 3. *Règle du concile de Nicée pour fixer le jour de Pâques : calendrier ancien de l'Eglise romaine : cycle solaire et lettre dominicale.*

Il y eut dès l'origine de l'Eglise un grand dissentiment parmi les chrétiens, touchant la célébration de la fête de Pâques, les uns persistant à la célébrer en même temps que les Juifs, c'est-à-dire le quatorzième jour de la lune du *premier mois* de l'année. Ce premier mois était, dans l'année des Juifs, celui dont la nouvelle lune se trouvait être la plus voisine de l'équinoxe de printemps. D'autres chrétiens voulaient solenniser la Pâque le jour de la résurrection du Sauveur, afin de se séparer des Juifs. Cette dernière opinion prévalut dans l'Eglise latine, et fut sanctionnée par les Pères du concile de Nicée, qui, pour lever toute incertitude, déclarèrent que la Pâque aurait lieu chaque année le dimanche qui suivrait la première pleine lune d'après l'équinoxe, déclarant aussi que, cette première pleine lune venant à tomber un dimanche, la fête serait retardée au dimanche suivant, afin de ne pas coïncider avec celle des Juifs.

Pour déterminer d'avance, d'après cette règle du concile, le jour de Pâques en chaque année, il fallait évidemment connaître ces trois choses :

1° A quel jour de l'année proposée avait lieu l'équinoxe du printemps ?

2° Quel âge avait la lune en ce jour d'équinoxe, afin de connaître combien de jours étaient à s'écouler depuis cet équinoxe pour arriver au quatorzième jour de la lune ?

3° Quel jour de la semaine serait ce jour de pleine lune pour voir finalement où serait placé le dimanche de Pâques ?

A l'égard de la première question, comme l'équinoxe du printemps était alors au 21 mars, et comme on croyait qu'il devait y rester toujours, il n'y avait pas de difficulté ; — le second point fut résolu par l'emploi du nombre d'or, de la manière que nous l'avons expliqué ci-dessus. — Restait donc la troisième question, pour laquelle on imagina le procédé dont nous allons rendre compte.

Si l'année contenait un nombre exact de semaines, les mêmes jours de la semaine répondraient toujours aux mêmes quantièmes des mois, et notre problème serait résolu. Ayant déterminé le jour où tombe dans l'année le quatorzième de la lune du premier mois, on saurait par cela même à quel jour de semaine il répond. Mais l'année commune a 52 semaines et un jour ; l'année bissextile a 52 semaines et deux jours ; de sorte que l'année qui commencerait par un dimanche finira aussi par un dimanche, si elle est commune, et par un lundi, si elle est bissextile ; l'année suivante commencerait donc par un lundi dans le premier cas, et par un mardi dans l'autre ; la troisième par un mardi ou par un mercredi, etc. ; et ainsi à une même date de chaque mois répondront successivement tous les jours de la semaine.

Cependant on aura surmonté la difficulté qui nous arrête, si on parvient à saisir la loi suivant laquelle ces divers jours de la semaine viennent successivement répondre à une même

date. Or, cette loi serait bien simple si toutes les années étaient de 365 jours; car, dans une telle supposition, les sept jours de la semaine passeraient régulièrement à une même date; de sorte qu'après sept années révolues la correspondance des jours se retrouverait la même. Mais à cause du jour intercalaire ajouté tous les quatre ans, il ne faut pas moins de 28 ans pour embrasser toutes les variétés possibles des dimanches et autres jours de la semaine. On a donc fait de ces 28 années un cycle particulier qu'on appelle *cycle solaire*, parce qu'on le rapporte plus particulièrement aux variations du dimanche, qui était le *jour du soleil*. Si donc on connaît la loi de succession pour les 28 années du cycle, de manière, par exemple, à pouvoir facilement déterminer la place du dimanche dans une quelconque de ces 28 années, il suffira ensuite de savoir déterminer le rang d'ordre d'une année quelconque par rapport au cycle.

Pour résoudre la question ainsi réduite, on a placé les sept premières lettres de l'alphabet vis-à-vis des jours du mois dans le calendrier, considérant ces lettres comme propres à représenter les divers jours de la semaine. Après G, qui est à côté du septième jour de janvier, on recommence par la première lettre A, et on continue ainsi jusqu'à la fin de l'année. Si le premier jour de l'année est un dimanche, tous les dimanches de l'année seront aux jours marqués par la lettre A. Mais pour l'année suivante, comme elle commencera par un lundi, les dimanches seront marqués par le G; dans la troisième année, la lettre du dimanche, ou *lettre dominicale*, serait H, etc. — La *lettre dominicale* variant donc d'une année à l'autre, il reste simplement à trouver la distribution des lettres dominicales dans les 28 années du cycle solaire, ou même à trouver directement la lettre dominicale d'une année proposée, si on ne veut pas chercher son rang dans le cycle solaire. Il y a pour cela des règles que nous n'expliquerons pas ici, craignant d'avoir été déjà trop long. Il faut observer seulement que dans les années bissextiles, comme le jour intercalaire est placé après le 28 de février, il y a toujours, pour la partie de l'année qui suit cette époque, une autre lettre dominicale que pour celle qui l'a précédée. Aussi donne-t-on *deux lettres* à ces sortes d'années.

Pour savoir le nombre du cycle solaire qui répond à une année proposée, il suffit de savoir que la première année de notre ère était la dixième du cycle dont elle fait partie; il y en avait donc 9 déjà écoulées. Ainsi en ajoutant 9 au nombre de l'année proposée, et divisant par 28, le quotient marquera le nombre de cycles écoulés, et le reste sera le nombre du cyle pour l'année proposée.

Par tout ce qui précède, on voit qu'un tableau, comprenant pour tous les mois les *nombres d'or* et la *lettre dominicale*, constitue un véritable *calendrier perpétuel*, puisqu'il y a des règles pour trouver le nombre d'or et la lettre dominicale d'une année quelconque. Tel était l'ancien calendrier ecclésiastique; mais la double erreur venant de l'imperfection du règlement de César, quant à la déterminaison de l'année solaire, et de l'imperfection du cycle de Methon, quant à la concordance des mouvemens du soleil et de la lune, produisit à la fin un très grand désordre dans ce calendrier. La réforme eut lieu, en 1582, par les soins du pape Grégoire XIII. Nous avons déjà dit, au mot ANNÉE, de quelle façon il porta remède au déplacement de l'équinoxe, et comment il parvint à le fixer à toujours au 21 mars. Au mot EPACTE, nous expliquerons, autant que le comporte la nature de cette Encyclopédie, par quels moyens on se débarrassa des erreurs dépendant du cycle lunaire; c'est donc à ces mots ANNÉE et EPACTE, que le lecteur doit chercher tout ce qui regarde la *réforme du calendrier*.

CALICE. Quand les fleurs ont deux enveloppes, l'une intérieure et colorée, l'autre extérieure et verte, tous les botanistes s'accordent à désigner la première sous le nom de corolle, la seconde sous celui de calice; mais il arrive souvent que la fleur n'a qu'une seule enveloppe, et dans ce cas les avis se partagent: suivant Tournefort, Linné et leurs disciples, si cette enveloppe est verte et petite et qu'elle ait une apparence foliacée, c'est un calice; mais si elle est mince, grande et colorée, c'est une corolle. Au contraire, MM. de Jussieu, Lindley, A. Richard et beaucoup d'autres, continuent à la considérer dans ce cas comme un calice, surtout à cause de sa position par rapport à l'ovaire et des analogies avec les espèces où l'enveloppe unique est évidemment un calice; quelques auteurs, entre autres De Candolle et Link, la désignent alors sous un nouveau terme, celui de *périgone*, qui ne préjuge rien sur la question.

Le calice se compose d'un ensemble de pièces qu'on appelle généralement *sépales*, mot forgé par Necker pour réveiller par l'analogie du son celle de ces organes avec les pétales de la corolle. Les sépales restent distincts les uns des autres et dans ce cas on dit que le calice est *polysépale* ou *polyphylle*, ou ils se soudent plus ou moins entre eux et forment un calice auquel on applique le plus souvent l'épithète de *monosépale* ou de *monophylle*, mais que De Candolle désigne préférablement par celle de *gamosépale*, pour ne pas éveiller une fausse idée dans l'esprit. Le calice polysépale peut être composé de deux, trois, quatre, cinq sépales (*di-*, *tri-*, *tétra-*, *penta-sépale*) ou d'un plus grand nombre; il peut être en tube (*tubulaire*), en cloche (*campanulaire*), en étoile (*stellaire*), etc.; ordinairement il est articulé et *caduc*, il tombe durant la floraison même; jamais il n'est adhérent avec l'ovaire. Le calice gamosépale est tantôt *adhérent* avec l'ovaire, tantôt il en est séparé, il est *libre*; il est presque toujours continu par sa base avec le pédoncule et *persistant*, c'est-à-dire qu'il reste après la fécondation, tantôt sans modification, tantôt se desséchant (calice *marcescent*) ou grandissant (calice *accrescent*). On y distingue le *tube* ou la partie inférieure ordinairement allongée et étroite, le *limbe* ou la partie supérieure plus ou moins étalée, et la *gorge* (faux) ou la ligne qui sépare le tube du limbe. Ses sépales peuvent être réunis par leur base seulement, ou jusqu'au milieu de leur longueur, ou jusque vers leur sommet, ou complètement: dans le premier cas, on dit qu'il est *bipartite*, *tripartite*, *quadripartite*, *quinquépartite*, *multipartite*: dans le second, il est *bifide*, *trifide*, etc.; dans le troisième, il est *denté*: dans le quatrième, il est *entier*. Quand ses sépales sont égaux entre eux et disposés symétriquement par rapport à l'axe, on dit qu'il est *régulier*; dans le cas contraire, il est *irrégulier*. Il présente d'ailleurs des formes variées exprimées par des termes propres, entre lesquels nous indiquons les suivans avec leur interprétation:

Turbiné, en forme de toupie.

Urcéolé (urceolatus, ventricosus), renflé à la base, resserré à la gorge, à limbe dilaté.

Vésiculeux, mince et dilaté comme une vessie.

Cupulaire, ou *en godet*, très court, légèrement concave et évasé.

Éperonné (calcaratus), terminé à sa base par des prolongemens.

Diptère, *triptère*, *tétraptère*, etc., suivant qu'il offre deux, trois, quatre ailes.

Bilabié, à deux lèvres.

Les sépales ont une analogie manifeste avec les feuilles: en effet, de même que ces dernières, ils sont presque toujours de couleur verte; ils ont des stomates; à l'intérieur, ils offrent des trachées; ils leur ressemblent aussi par la nature, la forme ou la position de leurs fibres, de leurs nervures, de leurs poils et de leurs glandes, par leur rôle physiologique, et quelquefois ils deviennent de vraies feuilles; mais quelquefois aussi ils se rapprochent davantage de la nature des pétales. Ils protègent les autres organes pendant la floraison, et quelquefois le jeune fruit; vraisemblablement aussi ils élaborent des sucs qui servent au développement des organes reproducteurs.

Il ne faut pas confondre avec le calice les *bractées*, petites

feuilles qui le simulent quelquefois, surtout quand elles forment un verticille appelé *involucre*. Généralement l'involucre embrasse non une seule fleur, mais plusieurs, et quand il n'en renferme qu'une, il en est ordinairement à une certaine distance; dans les cas douteux, ce sont les analogies qui décident.

CALIFORNIE. Fernand Cortès découvrit en 1535 une longue et étroite péninsule de l'Amérique septentrionale, située sur la côte occidentale de ce continent entre le 22ᵉ degré 50′ et le 32ᵉ degré de latitude septentrionale, et entre le 111ᵉ 40′ et le 118ᵉ 46′ de longitude occidentale. On lui donna le nom de Californie, et le bras de mer qui la sépare du continent à l'est reçut celui de *mer de Cortès*.

Cependant la découverte du conquérant du Mexique fut si peu ou plutôt si mal connue en Europe, que plus d'un siècle après on a vu des auteurs espagnols, sous le règne de Charles II, considérer la Californie comme un archipel de grandes îles qu'on appela *Islas Carolinas*.

La partie septentrionale de la Californie n'était point connue, lorsqu'en 1542, le navigateur espagnol Cabrillo découvrit, dans le grand Océan, une suite de côtes situées entre le 32ᵉ degré 33′ et 42ᵉ de latitude septentrionale, et qui n'étaient que le prolongement de la presqu'île de Californie. Toutefois les Espagnols n'en prirent possession que vers l'an 1603. Ils lui donnèrent aussi le nom de Californie; mais pour la distinguer de celle que Cortès avait découverte, on appela celle-ci *Vieille* ou *Basse Californie*, et l'autre Nouvelle ou *Haute Californie*. La contrée à laquelle on affecta ce dernier nom eut bien du nord au sud les limites astronomiques que nous venons d'indiquer; mais de l'est à l'ouest on l'étendit assez inexactement depuis le 115ᵉ jusqu'au 116ᵉ degré de longitude occidentale. C'est cette contrée que plusieurs géographes anglais ont nommée *Nouvelle-Albion*, parce que le navigateur Drake passait pour l'avoir découverte en 1578.

Les deux Californies font aujourd'hui partie des États-Unis mexicains, mais leur population n'est point assez importante pour qu'elles puissent former un état : elles ne constituent qu'un *territoire*.

La vieille Californie a 230 lieues de longueur sur 30 dans sa plus grande largeur, et sa superficie est d'environ 7,300 lieues carrées. Elle s'étend au sud jusqu'au-delà du tropique du Cancer et se termine par le cap Saint-Lucas, dans la zone torride. Le centre de la presqu'île, suivant M. Humboldt, est traversé par une chaîne de montagnes, dont la plus élevée, le *Cerro de la Giganta*, a 14 ou 1500 mètres d'élévation et paraît volcanique. En effet plusieurs voyageurs citent dans cette contrée, sous le 28ᵉ parallèle, le volcan *de las Virginas*. Au pied de ces montagnes on ne voit que des sables ou des roches presque à nu. Les sources y sont rares, et, par malheur pour les habitans et pour la prospérité future de ce pays, là où les sources jaillissent, le rocher est nu, tandis qu'il n'y a pas d'eau dans les endroits où le roc est couvert de terre végétale. Sans cette aridité générale, la vieille Californie jouirait d'une grande fertilité; en effet, la fécondité du sol est immense dans les localités où la terre végétale est arrosée par des sources. La partie septentrionale n'est pas mieux partagée sous ce rapport que la partie méridionale.

Les anciens voyageurs avaient, sur des données incertaines ou mensongères, accrédité l'opinion populaire que la vieille Californie était riche en métaux précieux; mais les abondantes mines d'or que l'on y plaçait se réduisent à quelques maigres filons. On y a, il est vrai, découvert deux mines d'argent, que l'on croit assez productives; mais le manque de bois et de mercure en rend l'exploitation très coûteuse et conséquemment presque impossible. L'intérieur de la presqu'île renferme des plaines couvertes d'un beau sel en cristaux. Tels sont les principaux faits que présente la minéralogie de cette contrée.

La Cordilière de la vieille Californie est habitée par des animaux de la race ovine qui, par leur forme et leurs mœurs, se rapprochent du *Mouflon* (*ovis Ammon*) de la Sardaigne. Les Espagnols, dit M. de Humboldt, les appellent brebis sauvages (*corneros cimarones*). Ils sautent comme le bouquetin, la tête en bas. Leurs cornes sont repliées sur elles-mêmes en spirale. Les autres animaux sont des porcs sauvages, des jaguors, des couguars, une espèce de loup à poil fauve, rayé de bandes noires (*canis mexicanus*), des porc-épics, des daims, des renards, des lapins, etc.; plusieurs reptiles tels que des scorpions ou lézards, des serpens, des vipères; un grand nombre d'insectes, tels que des fourmis, des araignées, des tarentules; enfin une multitude d'oiseaux de proie, parmi lesquels nous citerons des aigles, des vautours, des faucons, des éperviers et des hibous.

D'après ce que nous avons dit du sol, on ne s'étonnera pas que le bois soit très rare dans la Vieille Californie. Ce n'est guère que vers le cap Saint-Lucas que l'on voit quelques arbres. Sur la couche pierreuse des montagnes s'élèvent à une grande hauteur des cactus cylindriques. Dans les localités fertiles, les fruits et les blés se multiplient d'une manière étonnante; la vigne y donne, dit-on, un vin généreux semblable à celui des Canaries. Le maïs, le *jatropha* et le *dioscorea* y végètent vigoureusement.

Le climat de la Vieille Californie est en général très chaud et très sec. Le ciel, d'un bleu foncé, ne se couvre presque jamais de nuages; s'il en paraît quelques uns vers le coucher du soleil, ils brillent des teintes de la pourpre et de l'émeraude. Toutes les personnes qui ont séjourné en Californie, ont conservé le souvenir de la beauté de ce phénomène, qui tient à un état particulier de la vapeur vésiculaire, et à la pureté de l'air dans ces climats.

Le golfe auquel on donna d'abord le nom de *mer de Cortès*, puis ceux de *mer Vermeille* (mar Roxo), et de golfe de Californie, a environ 290 lieues de longueur et 35 dans sa plus grande largeur. Il renferme une vingtaine d'îles telles que les îles *Carmen*, *Cerralvo*, *Santa-Cruz*, *Espirito-Santo*, *Santo-Francisco*, *Santo-Ignacio*, *Santa-Inès*, *San-Jose* et *Tiburon*. Cette mer est très poissonneuse, et mériterait d'être visitée par des naturalistes pour les animaux et surtout les mollusques qu'elle renferme. La belle et grande Haliotide, qui n'a point encore reçu de nom, bien qu'elle orne toutes les collections de coquilles, vient de la mer de Californie. Parmi les mollusques à coquilles bivalves, la *pintadine margaritifère* (*meleagrina margaritifera*), vulgairement nommée *huître perlière*, est la seule production naturelle qui, depuis le seizième siècle, ait attiré les navigateurs dans les parages de la Vieille-Californie. Elle abonde surtout dans la partie méridionale de la presqu'île. « Les perles de Californie, dit M. de Humboldt, ont une eau très belle; elles sont grandes, mais souvent d'une figure irrégulière et peu agréable à l'œil. La coquille qui produit la perle se trouve surtout dans la baie de Ceralvo et autour des îles de Santa-Cruz et de San-Jose. Les perles les plus précieuses que possède la cour d'Espagne ont été trouvées en 1615 et 1665 dans les expéditions de Juan Iturbi et de Bernal de Pinadero. Pendant le séjour que fit en Californie le visitador Galvez, en 1768 et 1769, un simple soldat du présidio de Loreto, Juan Ocio, s'enrichit en peu de temps par la pêche des perles sur les côtes de Ceralvo. Depuis cette époque, le nombre des perles de Californie qui viennent annuellement dans le commerce, est réduit presque à rien. Les Indiens et les nègres qui s'adonnent au pénible métier de plongeurs, sont si mal payés par les blancs, que la pêche est regardée comme abandonnée. »

Les naturels de la vieille Californie et surtout ceux de la partie méridionale, montrent, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, une extrême répugnance pour la vie civilisée et pour le travail. Ils ont les vêtemens en horreur. Ils passent une partie du jour étendus sur la terre, exposés à l'ardeur du so-

leil. Ces peuples se divisent en plusieurs tribus dont les principales sont les *Périenes*, les *Guaicoures* et les *Laymones*. Ils adorent la lune et ont aussi des fétiches. M. de Humboldt dit que trois divinités sont la terreur de trois de leurs peuplades : les *Perienes* craignent la puissance de Niparaya; les *Menquis* et les *Vehities*, celle de Wactreparan et de Sumongo. Toute la population indigène de cette péninsule est d'environ 4,000 individus.

Le chef-lieu ou le principal endroit habité de la vieille Californie est *Loreto*, petit fort entouré de maisons et situé près de la côte orientale, à 330 lieues au nord-ouest de Mexico. Les autres lieux sont les anciennes missions de *Santa-Anna* et de *San-Joseph*.

La *Nouvelle Californie* présente un aspect tout différent de la précédente. C'est une lisière étroite qui, ainsi que nous l'avons vu précédemment, longe les côtes de l'océan Pacifique. Elle a environ 200 lieues de longueur sur 9 à 10 dans sa plus grande largeur. Sa superficie est à peu près de 2,125 lieues carrées.

Ce pays est très varié dans ses aspects; on y voit un grand nombre de montagnes, surtout près des côtes. Sous un ciel brumeux et humide, on y jouit d'un climat assez semblable à celui de la France. Les saisons y sont partagées comme chez nous; mais les hivers sont beaucoup plus doux et les chaleurs plus tempérées. Peut-être cette dernière circonstance doit-elle être attribuée à l'élévation des terres et aux épaisses forêts qui couvrent les montagnes. Si l'on quitte ces forêts pour descendre dans les plaines, on trouve des savanes verdoyantes où paissent de nombreuses troupes de cerfs ou d'élans d'une taille gigantesque et dont le bois est rond et extrêmement grand, c'est-à-dire de 4 à 5 pieds de longueur. Quelques voyageurs même, entre autres Sébastien Vizcayno, assurent en avoir vu dont le bois était long de près de 9 pieds. On les appelle dans le pays *venados*. Ils sont ordinairement par troupes de 40 à 50. Leur course est tellement rapide que les meilleurs chevaux sont incapables de les suivre de près. Les Indiens emploient un artifice assez ingénieux pour les approcher et les tuer : ils coupent la tête à un de ces animaux; ils en vident le cou et le placent sur leur propre tête; ainsi masqués et armés d'arcs et de flèches, ils se cachent dans des buissons ou dans des herbes hautes et touffues; et, imitant les mouvemens du cerf qui pait, ils attirent tout le troupeau et tuent ainsi un grand nombre de ces animaux. La nouvelle Californie a comme l'ancienne un animal qui lui est particulier : c'est une chèvre sauvage d'une assez grande taille, et d'un pelage blanc-cendré. Cette chèvre appartient, à ce que l'on croit, au genre Antilope; elle a, comme le chamois, les cornes recourbées en arrière. Son nom vulgaire est *berendos*. Elle habite principalement la Sierra de Santa Lucia, près de Monterey.

Autant le sol de la vieille Californie est aride et pierreux, dit M. de Humboldt, autant celui de la nouvelle est arrosé et fertile. C'est un des pays les plus pittoresques que l'on puisse voir. Un *humus* noir et spongieux contribue à la fertilité qui y règne. On y cultive du froment, de l'orge, du maïs, des fèves, des lentilles et des pois chiches ou *gusbanzos*. Les missionnaires y ont introduit la plupart des légumes et des arbres fruitiers de l'Espagne. Les premiers colons qui s'y établirent en 1769, trouvèrent dans l'intérieur du pays des ceps de vigne sauvage qui donnaient des grappes assez grosses, mais très aigres; c'était une espèce du genre *vitis*, encore peu connue des botanistes. Les missionnaires y portèrent la vigne d'Europe; et l'on fait aujourd'hui d'assez bon vin dans les villages de *San-Diego*, *San-Buenaventura*, *Santa-Barbara*, *Santa-Clara*, *San-Juan Capistrano*, *San-Jose* et *San-Luis Obispo*; par conséquent tout le long de la côte au sud et au nord de Monterey jusqu'au-delà du 37e parallèle. Enfin, l'olivier d'Europe se cultive aussi près du canal de Santa-Barbara, et surtout près de San-Diego, et l'on en obtient une très bonne huile. Dans le petit village de Santa Clara, abrité des vents par une chaîne de montagnes, les vergers sont mieux plantés et les récoltes plus abondantes que dans le reste du pays.

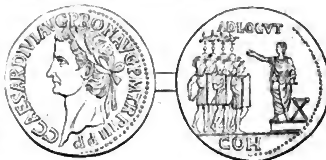
San-Francisco, situé sur une large baie du même nom, dans laquelle débouchent les rivières de *San-Sacramento* et de *Joaquim*, est une ville de 2,000 âmes et le poste militaire le plus avancé vers le nord. Son port a été regardé par de célèbres navigateurs, tels que Vancouver et Kotzebue, comme le plus beau du monde.

San-Carlos de Monterey ou simplement *Monterey*, ville à peu près de la même population que la précédente, est la résidence du gouverneur des deux Californies. Son port, loin de répondre à la célébrité que les navigateurs espagnols lui ont donnée, est une baie qui offre un médiocre mouillage.

L'aridité de la vieille Californie, comparée à la fertilité de la nouvelle, explique comment celle-ci, bien que quatre fois moins étendue, renferme huit fois plus d'habitans. En 1834, on y comptait 34,500 habitans, savoir : 3,160 colons et 31,340 naturels.

Les indigènes de la nouvelle Californie paraissent former un grand nombre de tribus entièrement différentes de langage. Les *Matalans*, les *Salsen's* et les *Quirotes* près de la baie de San-Francisco; les *Rumsen's* et les *Escelen's* près de Monterey, sont les plus connues de ces Indiens. Le nom de *Quirotes*, qui peut n'être qu'une abréviation de *Quirirotes*, rappelle celui du royaume de *Quirira*, placé au même endroit sur une grande rivière, par les géographes espagnols, qui retraçaient les découvertes de Cabrillo et de Vizcayno. Ces Indiens sont d'une petite taille; une peau brune, des joues saillantes, des cheveux noirs et épais les caractérisent. Ils vont nus et se tatouent avec recherche. On en compte 3 à 4,000 qui sont convertis au christianisme et qui habitent des villages; les autres se contentent d'un arbre, d'un rocher ou d'une grotte pour s'abriter. Les Rumsen's et les Escelen's ont, comme tous les peuples de la race aztèque, un goût très prononcé pour les bains chauds.

CALIGULA (Caius Cæsar), fils de Germanicus et d'Agrippine, né à Antium, l'an 13 de J.-C. A la mort de Tibère, l'an 37, il fut proclamé empereur.



(Médaille de Caligula.)

Le règne de Caligula ne présente aucun fait considérable qui s'y rattache particulièrement. Quant au caractère de cet empereur, Bayle, dans son langage vif et pénétrant, le décrit comme il suit :

« Il dégénéra d'une manière si horrible qu'il fit oublier » le règne de son prédécesseur : c'est tout dire. Ceux qui » ont dit que la nature l'avait choisi afin de montrer au » monde jusqu'où elle pouvait étendre ses forces du côté du » mal ont bien rencontré; il y a beaucoup d'apparence » qu'une force majeure, c'est-à-dire une cause physique, » augmenta la dépravation morale qui était dans cet empe» reur. Le philtre qu'on lui avait donné ne lui laissa presque » plus de franc arbitre... La corruption de cette âme parut » de bonne heure; car il portait encore la robe d'enfant » lorsqu'il fut surpris en inceste avec une de ses sœurs. Il en » débaucha tout autant qu'il en avait, et il vécut publique» ment avec l'une d'elles, comme avec sa femme... Il poussa

» le crime de lèze-majesté divine aussi loin que la créature » le puisse pousser. A l'imitation du diable, il croyait qu'il » y a un Dieu, et il en tremblait; et néanmoins il vomis- » sait des blasphèmes épouvantables contre la divinité. Il » usurpa fièrement tous les honneurs de la religion, et il » n'y avait aucun crime qu'il se fît conscience de commettre. » La dernière de ses quatre femmes se nommait Césonie; » elle n'était ni jeune ni belle, et néanmoins il l'aimait pas- » sionnément; mais il ne laissait pas quelquefois d'imprimer » son humeur féroce et cruelle sur les caresses qu'il lui fai- » sait. Il en eut une fille qui périt avec le père et la mère, » sous la conspiration de Cassius Chæreа, l'an 41 de J.-C. » Philon rapporte une pensée de Caligula qui est digne » d'attention : [*Puisque ceux qui conduisent les troupeaux » de bêtes ne sont pas des bêtes comme elles, mais qu'ils » sont d'une nature plus excellente, il faut bien que ceux qui » commandent aux hommes si absolument, et à qui tous les » autres cèdent, ne soient pas de simples hommes comme » ceux à qui ils commandent, mais des dieux.* (Philon.)] » Sénèque s'étonne que cet empereur insultât les autres par » ses railleries, tandis qu'il donnait tant de prise sur sa per- » sonne par ses défauts corporels. C'est qu'il ne craignait pas » qu'on osât se moquer de lui comme il se moquait des au- » tres. Peut-être aussi qu'il ne s'apercevait pas de ses défauts. » L'une de ses plus folles extravagances était de crier à la » lune quand elle était pleine, qu'elle vînt coucher avec lui. » Il se vantait même d'avoir couché avec elle. Que dirai-je » des honneurs de la prêtrise qu'il conféra à son cheval?.... » Il était si propre à être l'original de cet homme de péché, » de cet antechrist dont saint Paul nous a laissé la descrip- » tion, que je ne m'étonne pas que d'habiles gens lui ap- » pliquent cette partie des prophéties du Nouveau-Testa- » ment. Je n'affirme pas pour cela qu'ils aient touché au » but. » (Bayle, *Dict. hist. et critique.*)

Il faut lire tout au long dans les monumens originaux la vie de Caligula. C'est la vie d'un insensé; mais pour faire délirer cette nature épileptique, il n'était pas besoin d'un autre philtre que l'atmosphère même ou l'on vit dans les époques de renouvellement. Caligula, Romain, maître du monde, et tourmenté par un ciel plus orageux, a fait ce que de nos jours Méphistophélès, dans l'abîme le plus obscur de sa pensée, a peut-être imaginé.

Caligula n'a fait que porter au plus haut degré de la frénésie l'anxiété délirante du monde romain vers l'approche du christianisme. Hélas! depuis la loi de Moïse jusqu'à nos temps, nous le voyons bien, c'est au milieu de la foudre et des éclairs que les religions se manifestent.

CALMAR (*loligo*). Les animaux désignés sous le nom de calmar appartiennent à la classe des mollusques céphalopodes de Cuvier. Leur corps, toujours assez long, presque cylindrique, est terminé souvent, à l'extrémité postérieure, par une pointe aiguë. La partie supérieure est pourvue de membres charnus qui supportent chacun deux rangées de ventouses. Ces organes, qui ont reçu le nom de bras, sont très mobiles; ils servent à l'animal pour saisir les animaux dont il veut faire sa nourriture. Deux de ses bras les plus allongés sont rétractiles et armés, seulement à l'extrémité, de ventouses qui, une fois appliquées sur un animal, l'empêchent de fuir : le calmar, en contractant ces bras, fait venir à lui sa victime qui est saisie par les autres. Le nombre de ces organes, dans le genre que nous décrivons, est de dix. A leur centre se trouve la bouche armée elle-même de fortes mâchoires cornées, en tout semblables à un bec de perroquet. Près des bras se trouvent, sur les côtés, les yeux, organes qui, chez ces animaux, sont très grands et presque en tout aussi complets que dans les animaux vertébrés. Entre les deux yeux et sous le ventre, existe un tube qui correspond dans l'intérieur du corps. Ce tube sert à la fois d'anus et de sécréteur d'une matière noire, connue sous le nom de *sepia*, que l'animal lance quand il est menacé par un ennemi, et qui, troublant l'eau à l'instant même, le soustrait à un danger imminent.

Tous les organes intérieurs de ces mollusques sont protégés et entourés par un sac à parois musculaires fort épaisses. La peau, très mince, est agréablement colorée de taches de diverses couleurs qui sont continuellement dans un mouvement de dilatation et de rétrécissement. A la base du corps se trouvent deux lames charnues, nommées nageoires, qui servent à l'animal à se diriger et à nager avec une grande vitesse. Avant les travaux de M. de Lamarck, ces animaux étaient confondus avec les sèches dont ils se rapprochent beaucoup; mais la forme constamment plus allongée de leur corps, les nageoires qui bordent le corps et qui ne sont plus, comme dans les sèches, sur toute la surface; enfin le caractère le plus essentiel, la pièce qu'on nomme coquille, qui se trouve attachée dans l'intérieur du sac sur le dos, laquelle n'est plus, comme dans ces dernières, opaque, lamelleuse et spongieuse, mais bien une lame simple, transparente, toujours de la longueur du corps et en tout semblable, pour la forme, à une plume, font assez de différences d'organisation pour avoir fourni à M. de Lamarck le type d'un genre aujourd'hui adopté par tous les naturalistes.

Ces céphalopodes sont, de tous les mollusques, ceux qui se rapprochent le plus des animaux vertébrés; car, comme eux, ils ont une boîte qui enveloppe et protège le cerveau. Nous nous étendrons sur ces détails à l'article CÉPHALOPODE.

Les calmars ont une très grande sensibilité; ils se meuvent avec beaucoup de facilité, et ont une force musculaire tellement grande, qu'ils se lancent assez haut pour tomber souvent sur le pont des navires, et quelquefois même dans les vergues. Souvent aussi ils passent avec la rapidité d'une flèche; aussi ce nom leur est-il donné quelquefois.

Nous n'avons aucuns renseignemens sur la durée de la vie de ces animaux; mais ce que nous pouvons assurer, c'est que plusieurs espèces atteignent une dimension de plus de trois pieds de long.

On en voit même sur les marchés de Palerme et de Messine qui pèsent jusqu'à près de quarante livres; mais en général les grandes espèces viennent des mers des tropiques.

Ces mollusques sont employés comme nourriture sur les côtes de la Méditerranée. Ils l'étaient même dès le temps de l'antiquité; mais toujours, comme aujourd'hui, par la classe pauvre. Les pêcheurs les emploient aussi pour attirer les poissons.

Le mot calmar, employé aujourd'hui, vient de la contraction de calamar, vieux mot français dérivé lui-même de calamarium, nom employé dans la basse latinité pour désigner une écritoire, avec de l'encre, des plumes et un canif.

Ce genre est aujourd'hui composé de plus de 50 espèces qui vivent dans toutes les mers. La Méditerranée et l'Océan en contiennent quelques unes seulement, toutes les autres viennent des pays chauds.

CALVADOS (DÉPARTEMENT DU). Ce département a été formé du Bessin, du Bocage, de la campagne de Caen, du pays d'Auge et du Lieuvain, petits pays qui dépendaient de l'ancienne province de Normandie (voy. NORMANDIE). Il tire son nom d'une chaîne de rochers située à peu de distance de ses côtes, entre les embouchures de l'Orne et de la Vire, sur laquelle vint se perdre, en 1588, un vaisseau de ligne espagnol, *le Calvados*, détaché par la tempête de la flotte formidable de Philippe II. Ses limites sont : au nord, le canal de la Manche; au midi, le département de l'Orne; à l'ouest, le département de la Manche; et à l'est, celui de l'Eure. Sa forme est presque celle d'un rectangle. Sa plus grande longueur, de l'est à l'ouest, est de 26 lieues; sa largeur moyenne, du nord au sud, de 13 lieues.

Ainsi limité, ce département se compose de collines, de prairies verdoyantes, de plaines et de forêts. Situées dans sa partie méridionale, les collines sont le prolongement du

celles qui forment les bassins respectifs de la Seine et de la Loire, et d'où s'échappent en murmurant de nombreuses rivières. Ces rivières, pour la plupart nées dans le département de l'Orne, traversent le Calvados, et vont sur ses côtes se creuser des embouchures. Les plus considérables sont la Touques, la Dive, l'Orne, la Seulle, la Dromme et la Vire. Mais le commerce trouve en elles fort peu de ressources, nulle n'étant navigable à plus de quatre lieues au-delà de son embouchure.

Cette dernière circonstance explique suffisamment comment il se fait qu'avec un développement de côtes maritimes assez considérable (vingt-cinq lieues depuis Honfleur jusqu'à l'embouchure de la Vire) et le concours de nombreuses rivières intérieures, ce département du Calvados ne possède cependant aucun port remarquable. Honfleur seul, situé à l'embouchure de la Seine, a pu être un instant de quelque importance; mais cette importance, née de la capitale et complètement indépendante de la constitution physique du département lui-même, dut bientôt disparaître devant la situation beaucoup plus heureuse du Havre. Après Honfleur vient Caen, puis cinq autres petits ports qui ne méritent guère la peine d'être nommés.

Mais si la nature et les travaux de l'homme ont jusqu'ici refusé au département du Calvados le caractère commercial que des départemens voisins possèdent à un très haut degré, ses plaines, son Bocage, ses vallées, et surtout ses prairies, lui donnent un autre caractère non moins précieux. Les plaines produisent des céréales; les coteaux, dépouillés de vignes, qui jadis y étaient cultivées avec succès, se couvrent de pommiers et de poiriers; et dans les gras pâturages des vallées paissent à l'engrais de nombreux troupeaux de bœufs tirés des départemens voisins. Les rivières, serpentant au travers des prairies, y répandent la fertilité; elles y forment peu d'étangs, mais en revanche quelques marais assez étendus, jetés pour la plupart sur les bords de l'Aure-Inférieure, de la Dive et de la Touques, marais que l'industrie humaine pourra dessécher quand elle le voudra, et qui, tels qu'ils sont, fournissent d'abondans pâturages. Enfin, sur une superficie de 500,956 hectares, ce département possède 58,042 hectares de forêts. L'air n'y est point malsain, bien que la température y soit constamment froide et humide par suite des vents du nord, nord-ouest, ouest et sud-ouest.

Sous le rapport géologique, le sol des plaines du Calvados est composé d'une terre argilo-calcaire, celui des collines est sablonneux, et les vallées sont généralement des terrains d'alluvion. Ces terres reposent sur des couches d'argile et de marne dans la partie occidentale du département; sur des schistes, des grès, et des granits dans la partie sud-ouest, et sur des bancs de pierre calcaire, de grès, et de schistes dans presque toutes les autres parties. L'exploitation des carrières a fait connaître d'abondans débris fossiles très bien conservés; on cite entre autres deux squelettes de crocodiles découverts en 1817, et des dents d'éléphans.

Riche en pierres à bâtir, en matériaux de toute espèce pour l'entretien de ses routes, en carbonate calcaire ou pierre à chaux, également propre aux constructions et aux engrais, en terres argileuses pour les poteries, les tuileries, les briqueteries, le Calvados possède en outre quelques mines d'un fer fort peu estimé. Cassant à chaud, comme tous ceux des terrains intermédiaires, ce fer n'en serait pas moins propre à plusieurs usages, mais son exploitation se trouve entravée par le manque de combustible. Une seule mine de houille, découverte en 1741, fournit à peine à l'entretien de nombreux fours à chaux. Dans le moyen âge, l'excellente pierre à bâtir qui se rencontre en grande quantité au centre du département était l'objet d'un commerce considérable. C'est avec cette pierre que les principaux édifices de Londres ont été bâtis. Aujourd'hui encore, on la taille en morceaux connus dans le commerce sous le nom de *carreaux*, et chaque année Caen voit partir de son port des bâtimens nombreux qui vont livrer ce produit dans l'intérieur et à l'étranger. Quant au granit, qui se montre à la surface du sol aux environs de Vire et surtout dans le canton de Saint-Sever, son emploi est tout-à-fait local, et ne s'étend guère au-delà des limites étroites de l'arrondissement de Vire. Cependant sa facile exploitation pourrait fournir des blocs d'une grande dimension. Des fûts de colonne de 31 pieds de hauteur et des blocs de 24 pieds de diamètre, ont été offerts; mais les difficultés du transport et surtout de la traversée de la ville de Vire sont des obstacles assez graves pour empêcher ces transactions d'avoir lieu.

Un des plus importans produits du commerce du Calvados se trouve être la race de ses chevaux. La beauté des formes, la taille, la vigueur du cheval normand, lui ont acquis une réputation justement méritée.

Les principales villes du Calvados sont Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux, Pont-l'Evêque, et Vire, autour desquelles s'est formée la division politique de ce département en six arrondissemens, comprenant 37 cantons et 853 communes. Caen, préfecture, au confluent de l'Orne et de l'Odon, à 3 lieues de la mer, possède un port et un chantier renommés pour le commerce. Moins industrieuse que commerçante et savante, cette ville tient un rang distingué parmi les villes départementales qui se font remarquer sous ce double rapport. Les établissemens littéraires et scientifiques sont nombreux. Elle possède un tribunal de première instance et de commerce, une cour royale dont la juridiction s'étend en outre sur les départemens de l'Orne et de la Manche, une cour d'assises, une chambre de commerce, et une bourse. Cette ville est en général bien bâtie. Ses monumens remarquables sont l'ancienne Abbaye-aux-Hommes, le palais et le tombeau de Guillaume-le-Conquérant. Sa population est de 39,140 habitans. — *Bayeux*, sous-préfecture, est une des plus anciennes villes des Gaules. Dès l'origine du christianisme, elle a été comme aujourd'hui le siége d'un évêché. Assise à deux lieues de la mer, sur le bord de l'Aure, elle compte environ 10,000 habitans. La cathédrale est son principal édifice. On y a découvert des antiquités romaines, et elle possède la précieuse tapisserie qui représente les principaux événemens de la conquête de l'Angleterre, que la reine Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, s'occupait, dit-on, à reproduire ainsi. — *Lisieux*, sous-préfecture, située sur la Touques, au confluent de l'Orbec, rachète, par ses promenades et sa situation pittoresque au milieu d'un vallon bordé de collines charmantes, l'effet désagréable que produisent ses rues mal percées et ses maisons presque entièrement bâties en bois et en briques. Elle est d'ailleurs la ville la plus commerçante du département. Sa population est de 12,000 âmes. On y remarque la cathédrale et le palais épiscopal. — *Falaise*, sous-préfecture, sur l'Ante. Patrie de Guillaume-le-Conquérant, elle se fait remarquer par ses fontaines et les ruines d'un château des ducs de Normandie. Dans un de ses trois faubourgs, nommé Guibrai, se tient annuellement la fameuse foire de ce nom. Le nombre de ses habitans s'élève à 10,000. — *Vire*, sous-préfecture, ancienne capitale du Bocage, presque tout entière bâtie en granit, est, ainsi que Falaise, une ville du moyen âge. Les collines qui l'environnent forment les *Vaux* (vallées) de Vire qu'Olivier Basselin a rendus célèbres. Sa population est de 8,116 habitans. On y remarque les ruines d'un ancien château dont l'origine n'est pas connue. — Quant à *Pont-l'Evêque*, contenant à peine 2,000 habitans, toute son importance gît en sa position, qui l'a fait choisir pour être le chef-lieu d'une sous-préfecture et le siége d'un tribunal de première instance. — *Honfleur*, qui fait partie de l'arrondissement de Pont-l'Evêque, jouit d'une population (10,000 âmes) beaucoup plus élevée que celle de cette dernière ville. Située sur la rive gauche de la Seine, en face du Havre, elle a vu s'éclipser rapidement sa fortune naissante devant le développement commercial de ce dernier. Son port, ainsi que ceux

de Trouville, de Dives, de Luc, de Port-en-Bessin et d'Isigny, servent principalement d'abri à une foule de petits bateaux pêcheurs qui approvisionnent les poissonneries du département et celles de Paris. Le petit port de Courseulles est l'entrepôt d'un commerce considérable d'huîtres. Ses parcs nombreux en fournissent à la consommation de Paris près de 50 millions, année commune.

La population du Calvados est de 494,702 habitans; son revenu territorial, de 53,505,000 fr.; le principal de ses contributions foncières, de 3,743, 318; la cote personnelle et mobilière, de 652,700 fr. Il fait partie de la 14e division militaire, et envoie sept députés à la législature.

Vingt-et-une grandes routes royales et départementales le traversent en tous sens, et présentent un développement de 180 lieues. Les principales sont celles de Paris à Cherbourg et de Caen à Tours.

CALVIN (Jean). Dans la Préface de son *Institution chrétienne*, dédiée à François Ier, Calvin s'écrie : « Il faut » être aveugle pour ne pas voir l'état actuel du monde. Plusieurs mers de maux sont débordées sur la terre, et la société est corrompue de plusieurs pestes mortelles; bref, » tout tombe en ruines, tellement qu'il faut ou du tout désespérer des choses humaines, ou mettre ordre à tels maux, » et *même par remèdes violens.* » Le caractère de Calvin et sa vie tout entière sont peints dans cette phrase. Calvin ne voulut pas donner à la Réforme, comme Luther, un signal de liberté, mais un signal d'ordre et d'organisation. Il essaya de diriger et de contenir les flots que Luther avait soulevés. Luther fut le vengeur de Jean Huss, et Calvin dressa le bûcher de Servet.

Quand Calvin commença à penser, les grands coups contre l'Eglise étaient portés; la Réformation dominait déjà en Allemagne, et se répandait en France. Mais en Allemagne, comme en France, comme partout, la Réformation entraînait avec elle des désordres sans nombre. Calvin conçut dès sa jeunesse une haine violente pour les absurdités et les crimes de l'Eglise romaine; mais il voyait d'aussi mauvais œil les folies de la Réformation. Il se demandait avec effroi où allait le monde; et si une idée revient souvent dans ses écrits, c'est que « cet âge est parvenu au comble de tous maux », et que « la maladie requiert une médecine présente et subite. »

Semblable donc à ces hommes de notre révolution devenus cruels à force d'être inquiets sur le triomphe de la cause à laquelle ils s'étaient dévoués, Calvin fut inexorable et sans pitié.

Un tel caractère s'allie fort bien avec la timidité naturelle. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de ce que raconte Théodore de Bèze, que Calvin, à ses derniers instans, ne cessait de répéter qu'on s'était bien trompé sur lui, qu'on le croyait porté naturellement à la violence et à la guerre, et qu'il était naturellement timide. « Je vous assure, répéta-t-il par » deux ou trois fois, que de ma nature je suis timide et » craintif. »

La timidité, avec tous les excès qu'elle peut entraîner, une sorte de sombre inquiétude, et une dureté à toute épreuve, voilà le mauvais côté de la nature de Calvin. Mais cette timidité même le rendait méditatif et prudent; cette inquiétude le faisait se préoccuper avec un zèle sans relâche de tous les intérêts de la Réforme; et cette dureté fut pour le Protestantisme le ciseau du sculpteur qui, dur et de bonne trempe, fait sortir la statue du bloc, et lui donne une forme en abattant tout ce qui la cache et la défigure.

Heureusement pour l'humanité, la statue que Calvin tailla ne devait pas durer autant que le modèle qu'il avait adopté.

Ce modèle, c'était encore l'Eglise, et jusqu'à un certain point c'était encore la papauté.

Calvin s'était attaché à la Réforme comme à quelque chose de complet et d'absolu. Il ne concevait pas que l'esprit humain allât plus loin; et comme tous ceux qui veulent organiser dans le désordre d'une révolution, et qui n'ont pas un assez vif sentiment de l'avenir, il chercha dans le passé même, et dans ce qu'on venait de renverser, un modèle pour reconstruire. Genève lui tomba sous la main, il en fit une Rome, mais une Rome au front de laquelle chacun pouvait lire : *Contrefaçon de Rome et de la papauté.*

Telle est la faiblesse du génie ! Il erre même lorsqu'il est lancé dans les voies de la Providence, car il travaille à une œuvre dont il n'aperçoit pas l'étendue. Colomb croyait retrouver par un plus court chemin l'Asie et le Japon, et il découvrit l'Amérique. Calvin, en poussant à la Réforme, croyait retrouver l'Eglise, et ce fut la Philosophie qui surgit comme un continent nouveau.

Nous avons déjà essayé, à l'article Arminianisme, de tracer l'histoire philosophique des différentes phases du Protestantisme; nous avons dit l'usage que fit Luther de la théologie de saint Augustin pour émanciper les laïques de l'autorité de l'Eglise, le sens que Calvin essaya ensuite de donner à cette même théologie pour reconstituer l'Eglise à sa mode, et la réaction qui se fit, moins d'un demi-siècle après, contre cette théologie et contre l'Eglise de Calvin, sous la bannière commune de l'Arminianisme. Bien que le Calvinisme existe encore de nom, il n'existe réellement plus que dans l'histoire. Les formes extérieures de l'institution se sont maintenues; mais la doctrine est abandonnée. Déjà au dix-huitième siècle, D'Alembert, dans l'article *Genève* de l'Encyclopédie, louait les calvinistes, et les ministres de Genève en particulier, comme les plus avancés des protestans; le déisme pur régnait, suivant lui, dans la ville de Calvin, et il s'en félicitait. Quelques uns de ceux dont il vantait ainsi la tolérance et la philosophie se fâchèrent contre lui; ils essayèrent de se donner un vernis d'intolérance et d'attachement à la théologie de leur maître : mais l'accusation ou l'éloge, comme on voudra l'appeler, était fondé. Le Calvinisme, entendu comme doctrine théologique, n'a plus depuis long-temps de sectateurs, et s'il y a quelque chose de vivace dans le Protestantisme, c'est au contraire la doctrine ennemie du Calvinisme, la doctrine de la grâce, la doctrine arminienne, si rudement condamnée par le synode calviniste de Dordrecht. Il n'y a donc plus à considérer le Calvinisme comme une secte ou religion existant encore et par elle-même, mais seulement comme une phase du Protestantisme. C'est un acte d'une pièce accomplie, qui commence à Luther, quoiqu'elle ait son prologue bien avant Luther, et qui se poursuit, par diverses péripéties, jusqu'à l'avènement du dix-huitième siècle. Après Luther et sa période d'émancipation, vint la phase organisatrice de Calvin. Luther avait voulu détruire l'Eglise, plutôt qu'en constituer une autre : Calvin n'avait d'autre idée que de renverser la fausse Eglise pour rebâtir l'Eglise véritable. Luther avait argumenté du dogme de la prédestination et de la volonté absolue de Dieu sur ses créatures, pour en conclure la liberté chrétienne : Calvin argumenta du même dogme pour en conclure la supériorité des ministres et des consistoires. Puis cette nouvelle Eglise, bientôt battue en brèche, vacille et tombe en persécutant. Arminius, à son tour, argumente contre la prédestination pour renverser le Calvinisme; et enfin Bayle arrive pour saper par le doute toute cette controverse sur le péché et sur la volonté divine, base d'une doctrine aussi oppressive et aussi inquisitoriale que le Catholicisme de Rome. Aussitôt que Bayle s'est emparé de la question, le dix-huitième siècle commence, de nouveaux horizons se découvrent, et le Calvinisme s'ensevelit dans le passé.

Et, il faut le dire, il s'ensevelit dans le passé sans avoir eu, à proprement parler, d'existence. C'est une secte, une religion même si l'on veut, mais qui ne s'est pas constituée, qui a eu la prétention de tout absorber, de s'élever au-dessus de tout, et qui réellement n'a été qu'un incident dans la vie des nations et dans l'ordre des idées. La destinée du Calvi-

nisme, la question de savoir s'il serait ou ne serait pas, tenait en effet à ce problème : Détruire l'ancienne Eglise, mais pour en reconstituer une autre. Or, l'Eglise de Calvin a-t-elle réellement subsisté? A Genève, je vois Calvin, et après lui Théodore de Bèze, qu'on peut prendre, si l'on veut, pour son successeur; mais après Théodore de Bèze, personne. Genève, qui n'était rien dans le monde avant Calvin, s'éteint après lui dans l'insignifiance. En France, le Calvinisme fait de la guerre civile pendant un demi-siècle; mais cette guerre civile ne fonde pas le Calvinisme : aux Pays-Bas, en Allemagne, même spectacle. Le Calvinisme y prend comme un remède contre l'Anabaptisme; mais, après une courte expérience, on s'en dégoûte et on l'abandonne. Ainsi l'Eglise qu'avait rêvée Calvin a véritablement avorté. De sorte qu'en définitive, Calvin est en guerre avec les protestans comme avec les catholiques, en guerre avec Luther, avec Zuingle, avec Socin, avec Arminius, comme avec le pape. Et qu'on ne vienne pas me dire que Luther lui-même a bien été forcé de prêcher la croisade contre les anabaptistes : cela est vrai; mais radicalement et fondamentalement, l'œuvre de Luther n'est en hostilité directe avec aucune des sectes que le Protestantisme engendra, car il n'a pas, comme Calvin, mis sa gloire sur cette seule idée : refaire l'Eglise.

Quelle différence entre Luther et Calvin! Il ne s'agit pas de les comparer sous le rapport du génie. C'étaient deux génies trop divers pour être mis en parallèle : l'un fut un poète, et l'autre un légiste; l'un avait du guerrier, et l'autre de l'homme d'état. Mais combien Luther est plus grand dans l'histoire! C'est un homme tourné vers l'avenir. Que les phases diverses du Protestantisme se succèdent, que les sociniens reproduisent les plus anciennes et les plus capitales hérésies, que l'Anabaptisme menace d'ébranler la société humaine jusqu'en ses fondemens, que Carlostadt et les Suisses perdent tout sens de la religion de l'Idéal, que Calvin légifère, ou qu'Arminius décompose l'autorité qu'a rêvée Calvin, Luther demeure, Luther n'est pas effacé, et son appel subsiste. Que la Philosophie même vienne, elle peut accepter Luther pour son introducteur. Il est en marche avec l'humanité. Mais Calvin, c'est quelque chose de restreint et d'isolé, comme un roc escarpé et solitaire; c'est un homme qui s'arrête et qui veut arrêter la caravane humaine; un mécontent qui n'a ni tradition ni postérité, en lutte avec le passé, en lutte avec l'avenir.

C'est ainsi que Calvin se sépare presque nécessairement de l'ensemble d'idées et de faits auxquels il a pourtant donné son nom. Il y a Calvin d'un côté, et le Calvinisme de l'autre : une opinion qui, intervenant dans le Protestantisme, et lui donnant une nuance nouvelle, a aidé à remuer violemment une partie de l'Europe, en même temps qu'elle a nui prodigieusement suivant nous aux progrès de ce même Protestantisme; mais une opinion qui n'a pas vaincu, et qui au contraire a été vaincue, soit par le Catholicisme au seizième siècle, soit par le développement même du Protestantisme. Calvin fut un grand conquérant en espérance; mais le Calvinisme est un empire imaginaire, dont les provinces, tracées sur la carte, n'ont jamais été reunies, et n'ont pas cessé d'appartenir à d'autres pays. Car il y avait d'autres germes doués d'une virtualité progressive, qui ont absorbé tout ce que le Calvinisme avait de force et de vie véritable. Les guerres civiles de France que le génie de Calvin semble avoir soufflées se rattachent à l'histoire générale de notre pays, et non pas à l'histoire de Calvin. Si Calvin avait fondé quelque chose, il en serait tout autrement; ces guerres se rapporteraient à son œuvre, elles en formeraient une dépendance : mais elles ne sont en réalité qu'un accident de notre civilisation. Il en est de même pour l'Angleterre : Calvin est assurément le père de ces sectes de presbytériens, de puritains et d'indépendans, qui de Genève se répandirent en Angleterre et en Écosse, et dont le fanatisme est si célèbre. Mais en définitive il serait faux de dire que le Calvinisme ait triomphé en Angleterre. Le mouvement calviniste des Pays-Bas, après avoir produit aussi une sanglante guerre civile, a également avorté, sans rien laisser de vivant et de durable. Enfin la doctrine même de Calvin, considérée d'une manière abstraite, n'est qu'un point de l'argumentation protestante, puisqu'il est venu après Calvin d'autres argumentateurs dont les théories ont nié consécutivement et effacé la sienne. Tout est donc mort en naissant dans l'œuvre de Calvin. Ce n'est pas un de ces hommes qui ouvrent une carrière, et qui laissent un germe que l'avenir développe. C'est un de ces hommes, au contraire, qui prétendent clore le temps, et que le temps, en un pas de sa marche, plonge dans l'ombre de la mort. Que Calvin reste toujours grand pour son génie personnel, cela est évident; mais l'Eglise réformée comme il l'entendait est une chimère, le Calvinisme un nom, et seulement le mot d'ordre d'une bataille livrée et perdue le même jour. Aussi renverrons-nous tout le sujet du Calvinisme à d'autres articles plus généraux, spécialement à l'article PROTESTANTISME, et nous nous bornerons ici à jeter un coup d'œil sur la vie et le caractère de Calvin.



(Médaille de Calvin.)

Calvin naquit en 1509, vingt-six ans après la naissance de Luther. Il fut d'une précocité remarquable, car il y a peu d'hommes d'un génie sérieux qui aient porté des fruits aussi jeunes; mais pourtant, quand il put penser et écrire, la révolution religieuse ouverte par Luther durait déjà depuis douze ans. On se représente ordinairement le Protestantisme de France comme une importation de celui d'Allemagne : c'est à bien des égards une illusion. Le Protestantisme couvait depuis long-temps en France aussi bien qu'en Allemagne. Les germes de cette révolution étaient répandus partout, long-temps avant le signal donné par Luther. En France les querelles des rois et des papes l'avaient préparée de longue main. Par exemple, on avait vu tout récemment Jules II, ce pontife qui montait à cheval et livrait des batailles, soulever toute l'Italie contre Louis XII, le dépouiller de tout ce qu'il y possédait, et, non content de le vaincre avec les armes temporelles, employer contre lui les armes spirituelles, l'excommunier, mettre son royaume en interdit, dispenser ses sujets du serment de fidélité. Une telle félonie avait exaspéré bien des consciences. Louis, de son côté, avait tout mis en usage pour rendre Jules odieux à la France et à l'Europe. Est-il donc étonnant que tant de seigneurs aient embrassé la Réforme quand elle éclata plus tard? La cause de la Réforme était à bien des égards la cause même de la monarchie. Aussi est-ce dans les maisons royales que les réformateurs trouvèrent d'abord asile; ils étaient pour ainsi dire les vrais serviteurs de ces maisons. Voilà ce qui explique comment la reine Marguerite de Navarre leur faisait un rempart de ses états, et pourquoi la fille de Louis XII, Renée de France, duchesse de Ferrare, les soutenait de tout son pouvoir en Italie. Il existe, à ce propos, une curieuse lettre de cette dernière princesse à Calvin, où se montre bien l'intime alliance de la cause royale avec les réformateurs. Elle le remercie de lui avoir envoyé un écu d'or de Louis XII, que ce roi fit faire contre le pape

Jules II, avec la légende *Perdam Babylonis nomen.* « Je » vous assure, dit-elle, que je l'ai vu et reçu volontiers, et » ai loué Dieu que le roi mon père eût pris telle devise. Si » Dieu ne lui a accordé la grâce de l'exécuter, peut-être ré» serve-t-il quelqu'un de ses descendans tenant son lieu pour » l'accomplir. » C'est ainsi que tout se lie et s'enchaîne : ce sont les rois qui ont appelé Rome *Babylone*, avant les réformateurs.

Une autre préparation à la Réforme, c'était la Renaissance. On envoya Calvin étudier à Paris, à l'âge de douze ans, en 1521, et déjà les premiers écrits de Luther occupaient les savans dans cette ville. Plus tard quand il alla étudier le droit à Bourges, il y trouva Wolmar, un professeur de grec venu d'Allemagne, et qui a eu la gloire de former les deux hommes qui ont élevé le plus haut en France les destinées du Protestantisme. Le savant Wolmar, l'helléniste Wolmar, qui donne la génération spirituelle à Calvin et à Théodore de Bèze, qui les initie et leur imprime pour toute leur vie le sceau de la foi nouvelle, est l'emblème de la Renaissance qui enfante le Protestantisme. Tout ce que la Renaissance illuminait de ses rayons s'éloignait avec dégoût de l'ancienne théologie; car une révolution ne s'accomplit jamais à demi dans l'esprit humain. On apprenait le grec et l'hébreu, on lisait les saintes Ecritures dans ces langues, et on leur cherchait de nouveaux sens. On avait commenté les auteurs de l'antiquité païenne, on voulait commenter avec la même liberté les textes sacrés. Les littérateurs se substituaient insolemment aux scolastiques. Les savans se croyaient en droit de résister à la Sorbonne. Tandis que l'Eglise semblait attacher son salut aux ordres mendians généralement plongés dans l'ignorance, l'hérésie se glissait aux Universités et dans le Collége de France. L'hérésie était partout où se montraient les lumières nouvelles, chez les admirateurs du beau latin d'Erasme, dans les cours de grec, d'hébreu, et dans les écoles de droit, où le droit romain restauré paraissait comme un soleil qui faisait fuir les ténèbres du droit canonique et du droit féodal du moyen âge.

Ce fut au milieu de ce mouvement d'études que Calvin fut élevé. Est-il nécessaire, comme ont fait ses calomniateurs catholiques, d'aller chercher dans de mauvaises passions, dans un désir aveugle de renommée, dans un goût instinctif de désordre, les causes qui lui firent embrasser la Réforme? Il l'embrassa par ce seul motif que la Réforme était la vérité du siècle, et que Calvin était un des plus grands hommes de ce siècle.

Ces calomniateurs, les Bolsec, les Florimond de Rémond, les Varillas, les Maimbourg, et tant d'autres, sont vraiment bien absurdes. La première chose qu'ils reprochent à Calvin, c'est l'ignobilité de sa naissance. Il était fils, disent-ils, d'un tonnelier de Noyon, et sa mère était la fille d'un cabaretier de Cambray. Braves gens, qui ne songent point que saint Paul, le faiseur de tentes, n'était pas de trop bonne maison, et que les apôtres de Jésus étaient pour la plupart des pêcheurs et des artisans! Calvin sortit du bas peuple en effet; et c'est encore un bel exemple que du sein du plus bas peuple peuvent sortir ceux à qui l'humanité devra peut-être ses plus grands progrès. Après ce reproche stupide, les catholiques entassent contre Calvin une foule d'accusations aussi redoutables. Ils lui reprochent d'avoir été engagé très jeune dans la carrière ecclésiastique. Son père qui, de tonnelier, était devenu notaire et procureur fiscal de l'évêché, avait fait pourvoir ses enfans de divers bénéfices. Jean avait été doté, dès l'âge de douze ans, d'une chapelle dans la cathédrale de Noyon, et quelques années après d'une cure, sans qu'il ait jamais reçu aucun des degrés de la prêtrise. Là-dessus les écrivains dont nous parlons n'ont pas assez de haine pour l'apostat qui vendit, disent-ils, sa chapelle et sa cure, et s'en alla faire la guerre contre cette bonne mère l'Eglise qui, si jeune, l'avait pourvu de biens. Or, à qui, je le demande, ce trafic de bénéfices peut il faire tache, sinon à l'Eglise qui l'autorisait? Tout ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est que Calvin avait, dans sa famille et dans ce qui lui était arrivé à lui-même avant qu'il pût penser et agir, un notable exemple des abus criants qu'il fallait réformer.

Il n'est, du reste, sorte d'infamie que les historiens catholiques n'aient reprochée à Calvin. Ils ont essayé de salir sa vie tout entière. Le moine Bolsec, entre autres, son ennemi personnel, pour se venger d'avoir été chassé de Genève par lui, a ramassé, dans un libelle, tout ce que la rage la plus aveugle peut inventer contre un homme. Il va jusqu'à prétendre que Calvin avait été marqué dans sa jeunesse pour crime de luxure; il le fait gourmand, voluptueux, avare; il avance qu'il s'enrichissait des aumônes qui lui étaient confiées pour les distribuer aux pauvres; il le taxe d'avoir fait secrètement le métier d'usurier; il met sur son compte tous les désordres qui agitèrent Genève de son temps; il l'accuse d'assassinat et d'empoisonnement; il raconte de lui je ne sais combien de crimes; il en fait enfin un vrai scélérat de mélodrame. Le livre de Bolsec a cependant été pendant deux cents ans la grande autorité des catholiques sur Calvin. Bayle, qui n'était pas partisan de Calvin jusqu'à approuver sa doctrine persécutrice, et qui au contraire lutta de toutes ses forces contre le despotisme de son Eglise, a rendu service en réduisant à néant toutes ces fables. Avant lui un écrivain protestant, Drelincourt, dans sa *Défense de Calvin*, avait déjà repoussé tant d'odieuses calomnies. Il est étrange qu'aujourd'hui même on les réimprime dans des collections historiques (les *Archives curieuses de l'histoire de France*, par exemple), sans dire nettement le peu de confiance qu'elles méritent, et sans mettre à côté les preuves incontestables qu'on a données de leur fausseté.

Les catholiques auraient mieux servi leur cause en rendant justice au mérite et aux vertus de Calvin. Après tout, ces vertus étaient réelles plutôt qu'éclatantes. Une certaine abstinence naturelle, jointe à un vif désir de servir la cause de Dieu, en faisait le fond. Calvin fut de bonne heure l'homme qu'il fut ensuite. Pas de crises, pas de révolutions chez lui, pour atteindre son niveau et s'élever à sa perfection. Sa vie, depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort, fut pleine de conformité et de suite. La nature l'avait fait pour les qualités qu'il eut. Il ne paraît pas qu'il y ait eu en lui de ces violens combats qui ont assailli tant d'hommes religieux, comme saint Augustin, par exemple, ou Luther. Luther avait des passions ardentes, une imagination ardente, des assauts d'enthousiasme, des chutes intérieures, des vertiges, des momens de profondes ténèbres; il croyait voir, entendre le diable, et lutter contre lui; il le sentait en lui, en même temps qu'il sentait l'esprit de Dieu. Mais Calvin n'avait d'abattement qu'une sombre morosité et ses maladies corporelles. Luther paraît avoir été porté à l'amour, et l'on conçoit qu'on lui ait reproché d'avoir rompu ses vœux monastiques pour se marier et vivre en famille : il fait quelquefois de la famille de si doux portraits! Mais Calvin, de son choix, serait resté célibataire et sans amour toute sa vie; il se maria pour ainsi dire par raisonnement et par politique, pour donner un gage à la Réforme. Il parle dans un de ses traités d'un fils, le seul qu'il eut et qu'il avait perdu; et après avoir dit simplement que Dieu, qui le lui avait donné, le lui a enlevé, il ajoute : « Mais n'ai-je pas des myriades d'enfans dans toute » la chrétienté? *Atqui mihi filiorum sunt myriades in toto* » *orbe christiano.* » Bossuet a vu dans ce trait un grand orgueil (*Histoire des variations*) : nous y verrions volontiers la trace d'une profonde insensibilité pour toutes les joies de l'amour. La vie politique était tellement de l'essence de Calvin, qu'il n'y avait plus place en lui pour autre chose. C'était un homme sobre en toute façon et naturellement. On a reproché à Luther l'ébriété; on ne saurait faire le même reproche à Calvin : « Quant à son vivre ordinaire, dit Théodore » de Bèze, chacun sera témoin qu'il a été tellement tempéré,

» que d'excès il n'y en eut jamais, mais une médiocrité louable, hormis qu'il avait par trop peu d'égards à sa santé, » s'étant contenté par plusieurs années d'un seul repas pour » le plus en vingt-quatre heures, et jamais ne prenant rien » entre deux; tellement que tout ce que les médecins lui ont » pu persuader, quant à ce point, a été qu'environ demi-an » avant sa dernière maladie, il prenait parfois quelque petit » de vin et humait un œuf environ le midi. Ses raisons étaient » l'imbécillité de son estomac et la migraine à laquelle il disait avoir expérimenté ne pouvoir remédier que par une » diète continuelle, de sorte que quelquefois je l'ai vu faire » entière abstinence jusqu'au deuxième jour. Étant de si petite vie, il dormait fort peu, et la plupart du temps était » contraint de s'échauffer sur son lit, duquel aussi il a dicté » la plupart de ses livres, étant en continuel et très heureux » travail d'esprit. » Un tel homme, dominé d'ailleurs par l'idée religieuse, devait être fort indifférent aux richesses. Dans sa plus grande puissance, lorsqu'il était tout pour Genève, prédicateur, professeur de théologie, président du consistoire, surveillant du collége, et membre du conseil souverain, il touchait en tout six cents florins de gage; sa maison était pauvrement meublée, et sa succession, accrue par la vente de ses livres, ne passa point deux cents écus. Il avait un frère qui l'avait suivi; il aurait pu lui procurer quelque emploi lucratif: on dit qu'il lui fit apprendre à Genève le métier de relieur. Ainsi désintéressé, toute son attention fut infatigablement tournée au travail spirituel. « S'il faut mettre » en avant le travail, dit encore Théodore de Bèze, je ne » crois point qu'il se puisse trouver son pareil; outre ce qu'il » prêchait tous les jours de semaine en semaine, le plus souvent et tant qu'il a pu il a prêché deux fois tous les dimanches. Il lisait trois fois la semaine en théologie; il faisait les » remontrances au consistoire, et comme une leçon entière » tous les vendredis en la conférence que nous appelons congrégation, et a tellement continué ce train sans interruption jusqu'à la mort, que jamais il n'y a failli une seule fois, » si ce n'a été en extrême maladie. Au reste, qui pourrait » raconter ses autres travaux ordinaires et extraordinaires? » Je ne sais si homme de notre temps a eu plus à ouïr, à répondre, et à écrire, ni choses de plus grande importance. » La seule multitude et qualité de ses écrits suffit pour étonner tout homme qui les verra, et plus encore ceux qui les » liront. Et ce qui rend ces labeurs plus admirables, c'est » qu'il avait un corps si débile de nature, tant atténué de » veilles et de sobriété par trop grande, et, qui plus est, sujet » à tant de maladies, qui tout homme qui le voyait n'eût pu » penser qu'il eût pu vivre tant soit peu. »

Tel apparaît Calvin dans les véritables sources de son histoire, dans les récits pleins de vérité, quoique tournés à l'apologie, de Théodore de Bèze, dans ses propres lettres, et dans les passages de ses écrits où il se défend contre ses ennemis. Il fut naturellement sobre, laborieux, désintéressé; et ces qualités furent complètes en lui, sans mélange d'aucun de ces défauts éclatants qui se sont montrés chez tant de grands hommes. Pour parler le langage chrétien, la grâce n'eut pas de signalés triomphes à remporter chez lui; elle n'eut pas à tranformer, à détruire, à corriger. Mais aussi Calvin n'a pas ces héroïques vertus, ces sublimes aspirations, ces tendances divines, qui sont l'apanage de ceux où la grâce a frappé ses coups, lancé ses éclairs et ses foudres. Le cœur était chez lui naturellement sec, l'intelligence haute et claire, le sentiment triste, le tempérament bilieux et colérique. Mais ce qui relève cette nature, ce qui lui donne une noblesse qu'elle n'aurait pas eue sans cela, c'est la conscience. La conscience brille et domine chez Calvin. Sa conviction est si forte qu'il ne doute jamais; et ce fut heureux pour lui. L'âme tendre, ardente et mélancolique de Mélanchthon peut douter; elle ne sera que plus belle en se relevant. Calvin, s'il eût douté, n'eût plus été qu'un hypocrite et un méchant. Mais, quoi qu'en aient pu dire les catholiques, il est certain qu'il ne douta jamais. Il ne venait pas des premiers, il n'ouvrait pas la route, il n'avait pas la charge d'inventer: un poète doute, un commentateur ne doute pas. Quelque génie qu'il ait montré dans sa manière d'entendre la Réforme, et quoiqu'il ait eu assurément une doctrine propre et qui est bien à lui, il fut pourtant, quant à la Réforme, plutôt un commentateur qu'un auteur original. Il travaillait sur un fonds déjà amassé, il avait devant lui des autorités et des faits, de grandes gloires déjà conquises, des victoires remportées, et le sang de bien des martyrs. Il fut pris jeune par la Réforme; il l'adopta comme la vérité; et tout ce qu'il acquit de lumières le confirma dans son opinion. Le voilà pour toute la vie. Il veut faire triompher la cause de Dieu, la cause de la véritable Église; il y travaille obstinément, et rien ne le détourne de cette voie. Il est né d'ailleurs ce qu'il sera, rigide sans ascétisme, religieux, mais ayant plutôt devant lui la crainte de Dieu que la charité, sans amour et sans enthousiasme.

Ce fut là aussi, comme on sait, le caractère de tout le Protestantisme français; et ce caractère, que Calvin avait pour ainsi dire par nature, les évènemens servirent à le confirmer chez lui et à l'imprimer à sa secte. Aux bûchers qu'on éleva contre les réformateurs, ils répondirent par la haine; on les damnait, et ils damnèrent. La doctrine de la prédestination, mise en avant par Luther dans un but différent, appuya leur résistance; elle leur servit à sanctifier la haine, à l'instaurer religieusement au fond de leur cœur. C'est la nuance qui, à notre avis, sépare profondément le protestantisme luthérien du protestantisme calviniste.

On frémit quand on voit Calvin et ses disciples faire de la haine le fondement même de la religion, et la prêcher comme le plus grand devoir que Dieu commande à notre faiblesse. Ce dogme devient encore plus horrible quand on l'entend sortir de la bouche des femmes que les réformateurs avaient converties à leur doctrine. Dans la lettre à Calvin de Renée de France que nous avons déjà citée, n'est-il pas affreux de lire: « Non, je n'ai point oublié ce » que vous m'avez écrit, que David a haï les ennemis de » Dieu de haine mortelle, et je n'entends point de contre- » venir ni déroger en rien à cela; car quand je saurais que » le roi mon père, et la reine ma mère, et feu monsieur » mon mari, et tous mes enfans, seraient réprouvés de » Dieu, je les voudrais haïr de haine mortelle, et leur dé- » sirer l'enfer, et me conformer à la volonté de Dieu en- » tièrement, s'il lui plaisait m'en faire la grâce. »

Si cette femme, disciple de Calvin, avait de tels sentimens, est-il étonnant que le maître ait fait brûler Servet?

Ce fut, au reste, un temps de férocité abominable que ce seizième siècle de France, marqué d'abord par les bûchers de François Ier contre les réformateurs (1529), puis par le bûcher de Servet, quand la Réforme, triomphante dans un petit coin aux frontières de France, voulut aussi avoir, elle, sa royale justice (1553), et enfin par la Saint-Barthélemy (1572), où l'Église catholique et la royauté pensèrent écraser en masse leurs ennemis pris au piége, aussi joyeuses dans le sang qu'un pêcheur qui fait un bon coup de filet.

Calvin avait vingt ans et finissait ses études au collége de La Marche à Paris, lorsque de tous côtés s'allumèrent les feux contre l'hérésie. François Ier avait d'abord soustrait aux gens d'Église un gentilhomme qui avait le titre de son conseiller, Louis de Berquin, homme de savoir et de courage, dont de Bèze a dit qu'il eût été en France ce que Luther fut en Allemagne, si François Ier avait été pour lui ce que le duc de Saxe fut pour Luther; mais bientôt il l'abandonna lâchement à de nouvelles poursuites des moines et de la Sorbonne, et Berquin fut brûlé en 1529. Ce fut un signal. On alluma partout en France des bûchers

contre les partisans des nouvelles idées, et bientôt des grandes procédures on passa jusqu'aux soupçons. Il suffisait qu'un homme eût dans sa conduite quelque analogie avec les principes de la Réforme, pour qu'il fût emprisonné, banni, ou brûlé. Des placards contre l'Eucharistie avaient été affichés (1535); François Ier publia à cette occasion un édit formidable contre les hérétiques. On condamna vingt-quatre des blasphémateurs, et on les brûla après une procession solennelle que le roi fit dans Paris. On inventa, pour les faire souffrir davantage, une sorte d'estrapade, au moyen de laquelle ces malheureux étaient d'abord guindés en haut, puis on les faisait tomber dans le feu à diverses reprises, jusqu'à ce qu'ils eussent fini leur vie.

Voilà le spectacle que Calvin eut sous les yeux à l'âge le plus fervent et le plus impressionnable. Est il étonnant que la leçon lui ait profité, qu'il se soit rempli de haine contre cette Eglise qui prétendait arrêter, par l'estrapade et le feu, le mouvement intellectuel du siècle? Est-il étrange aussi que, révolté du désordre qu'il voyait dans la société, il ait armé, endurci son âme, et cherché dans une justice sévère, mais appliquée à la bonne cause, un remède « à ces mers de maux débordées sur la terre? »

Le sang versé invite à répandre le sang. Ce ne fut pas une inspiration de mansuétude et de pitié que Calvin prit au meurtre de Berquin et de tant d'autres; mais ce fut une excitation à chercher l'Eglise véritable, et à la faire triompher « même par des remèdes violens. »

Jamais, en effet, dans ses écrits, Calvin ne sort de cette argumentation : L'Eglise véritable est quelque part; or elle est avec nous : donc ceux que vous faites mourir sont des martyrs; quant à nous, nous avons le droit d'employer le *fer et le feu*, mais ceux que nous punissons sont justement punis. Dans le traité qu'il fit après avoir brûlé Servet, et dont le titre porte « qu'il est licite de punir les hérétiques, » et qu'à bon droit ce méchant a été exécuté par justice en » la ville de Genève, » il soutient l'inquisition plus haut et *plus fort que* jamais catholique, jamais inquisiteur n'ont *osé le faire*. Toute société serait détruite, suivant lui, si la liberté de penser existait. « Non seulement, dit-il, il est » licite aux magistrats de châtier ceux qui s'efforcent de » corrompre la doctrine céleste, mais il leur est commandé » de ce faire; en sorte qu'ils ne peuvent laisser l'erreur in» fecter l'Eglise qu'ils ne défaillent en leur office, et ne » soient répréhensibles devant Dieu. Puisque le but d'une » bonne police est de conserver un ordre légitime entre les » hommes, regardons, quand l'honneur de Dieu est en » mépris, si l'ordre principal n'est pas tellement dissipé que » la vie des hommes soit comme brutale. Puisqu'ainsi est, » *je* conclus que toute espèce de gouvernement est impar» fai*te sans la* religion, et que les magistrats ne sont qu'om» brages ou comme avortons à demi formés, quand ils ne » *s'occupent qu'à leurs* procès civils, ne tenant compte de » maintenir le service de Dieu. » Et cette doctrine est développée sous toutes les formes dans ce livre; tous les passages de la Bible qui peuvent l'étayer sont cités à l'appui; et à l'objection qu'on pouvait en tirer contre les protestans, Calvin n'a qu'une réponse : Nous sommes l'Eglise véritable; mais nous ne laisserons pas défaillir en nos mains le droit qu'a l'Eglise de punir les hérétiques. Il est donc d'accord, quant à la légitimité de la persécution, avec les catholiques; seulement il remet la question au jugement de Dieu. Il y a des martyrs d'un côté, des réprouvés de l'autre; Dieu saura faire triompher son Eglise, et elle triomphera en souffrant le martyre, comme en pratiquant une juste persécution; les bûchers qu'on a dressés en France et le bûcher que lui, Calvin, a dressé à Genève sont également destinés à son triomphe. Telle est la trempe de ce cœur d'acier. Pas un mot dans ce traité qui marque la douleur et le regret. Seulement, savez-vous en quoi, suivant lui, les protestans doivent différer des catholiques dans leur justice intolérante? c'est qu'ils doivent mettre des procédés dans la manière de brûler les hérétiques. Il reproche aux papistes de ne pas laisser parler assez à leur aise ceux qu'ils condamnent; puis, quand ils les ont condamnés, de leur couper la langue, et de les brûler à petit feu. Voilà, dit-il, une stupidité brutale! mais ajoute-t-il, avons-nous ainsi traité Servet? n'a-t-il pas pu se défendre? et, quand on l'a mené au supplice, n'a-t-il pas été encore libre de parler, lui avions-nous coupé la langue? Si le lecteur doutait que ce soit là vraiment toute la différence entre la justice de Calvin punissant les hérétiques, et la justice de l'inquisition, qu'il lise le tranquille récit que Calvin fait de la mort de Servet : ce récit, que nous rapporterons tout à l'heure, achèvera mieux que toutes nos paroles le portrait de Calvin.

L'intolérance des catholiques et leurs atroces persécutions contribuèrent donc à fortifier et en même temps à endurcir cet homme, que la nature n'avait pas fait tendre; mais l'éducation servit aussi à faire de lui pour ainsi dire un type : car que manquait-il à ce théologien? D'être un légiste, et il le fut. Des écoles de Paris, il alla étudier la jurisprudence à Orléans sous Pierre de l'Etoile, puis à Bourges sous Alciat. C'est dans cette dernière ville, comme nous l'avons déjà dit, qu'il fit la connaissance de Wolmar et de Théodore de Bèze. Il revint à Paris en 1532, comme on le voit par un commentaire latin sur un traité de Sénèque, qu'il publia cette année sous le nom de *Lucius Calvinus*, *civis romanus*, et dont l'épître dédicatoire est datée de cette ville. Il avait, suivant l'usage du temps, latinisé le nom de *Cauvin* que portait son père; et une fois connu, par ses écrits latins, sous le nom de *Calvinus*, il se fit appeler Calvin. Croirait-on que les catholiques ont écrit des pages et jusqu'à des volumes d'injures contre lui, pour ce prétendu changement de nom? Voltaire, qui, avec raison, n'aimait pas son intolérance, se plaît aussi à le débaptiser du nom qu'il a rendu si célèbre, et à l'appeler *Jean Chauvin*.

Calvin n'avait que vingt-trois ans quand il publia ce commentaire sur Sénèque, son premier ouvrage. Il se fit bientôt connaître de ceux qui secrètement avaient embrassé la Réforme. L'année suivante, Nicolas Cop, recteur de l'université, ayant prononcé un discours plein de la doctrine des réformateurs, fut poursuivi; et Calvin, soupçonné de lui avoir suggéré ce discours, fut enveloppé dans les mêmes recherches. Il se trouva par hasard absent de sa chambre quand on vint pour l'arrêter, et il se sauva en Saintonge, où il demeura plusieurs mois caché. Il passa de là à Nérac, à la cour de Marguerite, reine de Navarre, et revint à Paris en 1534. Cette année, dit Bayle, fut très rude pour les réformés. Calvin résolut de sortir de France, après avoir publié à Orléans un traité intitulé *Psychopannychie*, « par » lequel est prouvé que les âmes veillent et vivent après » qu'elles sont sorties des corps; contre l'erreur de quelques » ignorans qui pensent qu'elles dorment jusqu'au dernier » jugement. » Il choisit Bâle, où la Réforme était solidement établie, pour le lieu de sa retraite. Il paraît d'ailleurs qu'il avait un dessein en sortant de France : c'était d'être en lieu sûr, pour imprimer son *Institution chrétienne*, déjà composée en partie. Ce livre parut en 1535; mais ce n'était encore qu'une ébauche du grand ouvrage que nous possédons aujourd'hui. Calvin, dans la suite, retoucha et augmenta cet écrit dans les éditions qu'il en donna à Strasbourg et à Genève; et il y travaillait encore quatorze ans après la première publication, en 1559. Ce n'est même que dans cette dernière révision que l'ouvrage prit sa forme définitive; c'est alors qu'il fut divisé en quatre livres, et chaque livre en plusieurs chapitres qui montent en tout à quatre-vingts, tandis que les anciennes éditions ne se composent que d'une vingtaine de chapitres. Cependant quelque imparfaite que fût alors l'*Institution*, c'était un livre capital. La Réforme avait besoin en France d'un exposé systématique. En Allemagne et en Suisse, Mélanchthon, Luther et Zuingle avaient

popularisé leurs idées par des catéchismes et d'autres traités doctrinaux, où tous les articles de leur foi, les points qu'ils soutenaient et ceux qu'ils rejetaient, se trouvaient exposés. Mais en France rien de pareil n'existait encore. La Réforme n'était pas définie. Elle l'était si peu, que François Ier, briguant l'amitié des protestans d'Allemagne, et sachant qu'ils étaient indignés des persécutions que leurs frères soutenaient en France, se servit d'un subterfuge qui, à ce que rapporte Theodore de Bèze, lui fut suggéré par Guillaume Du Bellay : ce fut de leur faire accroire qu'il n'avait puni que certains enthousiastes qui, sous le nom d'anabaptistes, substituaient à la parole de Dieu leurs inspirations, et méprisaient tous les magistrats. Or à cette époque l'Anabaptisme excitait en Allemagne une véritable horreur. Il agitait ce pays depuis dix ans, et l'année même où Calvin publia son *Institution*, Jean de Leyde achevait le cours de ses folies, qu'il allait bientôt si durement expier. Qu'étaient-ce donc que les réformés de France? que croyaient-ils? étaient-ce des anabaptistes en effet, ou de simples protestans? étaient-ils avec Luther, ou avec Socin, ou avec les Suisses? Ils ne le savaient pas bien eux-mêmes; ce fut Calvin qui leur apprit ce qu'ils devaient croire. Jusque là, la Réforme de France n'était qu'un chaos d'idées novatrices et de sentimens révolutionnaires. On détestait les moines et la papauté; on rejetait la messe, le purgatoire, les pèlerinages, et *tels fatras*, comme dit Calvin dans son livre. Mais de doctrine enchaînée et systématique, on n'en avait pas. C'est ce livre qui en commença une, et c'est ce livre qui a fait de Calvin le docteur et le chef du protestantisme de France. Il y prit pour modèle les *Loci communes theologici* de Mélanchthon. Son but est de prouver que la Réforme n'est autre chose que le Christianisme ramené à son principe, qu'elle en conserve tous les dogmes, et qu'elle rejette de son sein toutes les hérésies. Par une habile manœuvre, il dédia ce livre à François Ier; et cette épître dédicatoire dut contribuer beaucoup à faire remarquer l'ouvrage. Long-temps après, elle passait encore pour un chef-d'œuvre; c'est, dit Bayle, une des trois ou quatre préfaces que l'on admire le plus. Calvin y prend le ton de Tertullien défendant les premiers chrétiens. Il n'a pas seulement voulu, dit-il, instruire à la vraie piété les réformés de France, mais faire une Somme de toute la doctrine protestante, qui pût servir de confession de foi devant le roi, « afin qu'on sache quelle est la doctrine contre laquelle » d'une telle rage furieusement sont enflambés ceux qui par » feu et par glaive troublent aujourd'hui votre royaume. » Si l'on veut connaître Calvin, c'est-à-dire comprendre l'influence qu'il eut à partir de là sur la Réforme, il faut lire cette préface. Il y règne une assurance, une fermeté, une modération, et en même temps une audace, qui durent de l'âme de Calvin se répandre dans ce troupeau de persécutés au nom desquels il parlait. Ajoutez que le style est admirable, et tout-à-fait digne de cette Renaissance à laquelle la cause protestante était si intimement liée et si redevable. Un ouvrage si bien écrit devait se faire admirer de tous les savans; et Scaliger lui-même, ce détracteur de tous les talens contemporains, a admiré l'*Institution*.

Nous voudrions citer plusieurs morceaux de ce manifeste; et il nous coûte aussi de passer sur un tel livre sans en faire connaître la substance : mais nous craignons d'allonger cet article; et nous nous sommes engagés ici plutôt à raconter brièvement la vie de Calvin qu'à faire connaître en détail sa théologie (voyez l'article PROTESTANTISME). Calvin nous apprend lui-même qu'il avait publié son ouvrage sans le signer de son nom, et il en donne pour motif « sa timidité » naturelle qui le portait à fuir l'éclat et à se tenir caché » sans se soucier de sa réputation (*Préface des Psaumes*). » On peut croire qu'il craignait d'être inquiété, et qu'il voulait être libre de rentrer en France. Il quitta Bâle en effet après la publication de ce livre, sans que personne, à ce qu'il rapporte, sût qu'il en était l'auteur, alla voir à Ferrare la duchesse qui l'accueillit bien, et retourna en France. Il paraît qu'il n'y resta que le temps de mettre ordre à ses affaires, après quoi il se prépara à aller résider à Strasbourg ou à Bâle, accompagné d'Antoine Calvin, le seul frère qui lui restât. Mais la guerre ne lui laissait de chemin libre que par les terres du duc de Savoie; il prit donc cette route, et arriva à Genève.

Les protestans ont vu dans cette arrivée de Calvin à Genève une direction particulière de la Providence. Ils aiment à faire remarquer que Calvin n'avait aucun dessein de s'arrêter dans cette ville, qu'il n'y entra qu'en passant pour aller plus loin, et que pourtant il y fut retenu en quelque façon par un ordre d'en haut. Genève s'était réformée depuis seulement quelques années, ou plutôt elle était au moment où le parti de la Réformation commençait à y dominer tout-à-fait. Depuis quatre ans une sorte de guerre civile y régnait. Les protestans avaient pour eux l'appui de Berne, déjà réformée; les catholiques étaient soutenus par Fribourg. Les habitans, pour garder leur ville contre les entreprises de leur évêque et des ducs de Savoie, avaient fait alliance avec Berne, et ce fut cette alliance qui entraîna leur changement de religion. Après bien des désordres suscités tantôt par les moines et les prêtres, tantôt par les prédicateurs de la Réforme, le grand-conseil avait accordé en 1533 des églises aux réformés, mais en laissant les paroisses aux catholiques. Enfin le peuple perdit patience, et voyant que le conseil voulait être forcé, il prit un des réformateurs nommé Farel, qui, chassé de France, était venu introduire la Réforme à Genève, et le mena dans la grande église, où il le fit prêcher. Le même jour on abattit partout les images. Farel présenta requête au conseil pour l'abolition légale de la messe, et la messe fut abolie. Farel sortait à peine de ce triomphe, quand Calvin arriva. « A son retour d'Italie, dit » Theodore de Bèze, laquelle il ne fit que voir, il passa à la » bonne heure par cette ville de Genève, qui, peu de temps » auparavant, avait reçu l'Evangile par la prédication de » maître Guillaume Farel, et il ne prétendait rien moins » que d'y faire sa demeure, mais seulement d'y passer pour » tirer à Bâle et peut être à Strasbourg. Mais le Seigneur » voulant dès lors se préparer chemin à tant de bien qu'il » voulait départir à son église par le moyen d'icelui, mit » au cœur dudit Farel de le retenir, ce qui lui fut très difficile, tellement qu'après les prières il en fallut venir jus» qu'aux adjurations. Adonc il accorda de demeurer, non » pas d'abord pour prêcher, mais pour lire en théologie; et » advint tout ceci l'an 1536, au commencement de septem» bre. Etant ainsi déclaré docteur en cette église, avec légi» time élection et approbation, il dressa un bref formulaire » de confession et de discipline, pour donner quelque forme » à cette église nouvellement établie. »

Voilà donc Calvin à l'œuvre. Ce n'est plus seulement un écrivain, c'est un politique qui va appliquer ses idées. Cet homme semblait à bien des égards né pour être pape à Rome. Il a trouvé sa papauté; et Genève, jusque là si obscure, a trouvé son législateur.

Rien de plus agité que Genève à cette époque. C'était une triste petite république entourée d'ennemis, et sans nationalité. Sa population s'accroissait tous les jours par les étrangers que la persécution chassait de France, d'Italie, et de tous les pays du monde. Il y eut bientôt le parti des anciens habitans, et le parti des nouveaux. Les enfans de la ville, comme on les nommait, voyaient avec jalousie ces nombreux étrangers qui venaient, disaient-ils, dévorer leur subsistance; de leur côté, ceux-ci accusèrent souvent le parti des anciens habitans d'avoir tenté de les livrer ou de les empoisonner. On craignait à chaque instant que la ville ne fût prise par le duc de Savoie ou par le roi de France; on redoutait les menées de l'évêque; on s'accusait mutuellement de trahison; la torture et le bourreau ne cessaient de faire

leur office. Calvin, au milieu de ce petit monde dévoré de tant de haine et de terreur, essaya de faire tout plier sous l'empire de la religion. Il créa ainsi un parti au milieu de tous les partis qui divisaient la ville. Lui et les ministres ses coadjuteurs commencèrent à vouloir tout diriger et tout organiser. Le conseil, craignant que leur empire ne fût bientôt plus grand que ne l'avait été celui même de l'ancien clergé, leur défendit de se mêler de politique. Les ministres eurent recours aux armes spirituelles; ils déclarèrent qu'ils ne célébreraient pas la Cène tant que certains désordres qu'ils avaient attaqués subsisteraient. On leur ordonna de sortir dans deux jours de la ville. Ils furent forcés d'obéir, et Calvin se retira à Strasbourg.

Ce fut là pour ainsi dire l'*hégyre* de Calvin. Il revint, trois ans ensuite, bien plus puissant, de cet exil, quand, tout allant mal dans cette misérable république bourgeoise, ceux qui lui étaient attachés le firent rappeler. Il se fit longtemps prier pour revenir. « Mais enfin, dit Théodore de » Bèze, étant arrivé, et se voyant reçu de singulière affec» tion par ce pauvre peuple reconnaissant sa faute et affamé » d'ouïr son fidèle pasteur, il fut retenu pour toujours; et » incontinent il dressa l'ordre et la discipline ecclésiasti» *que qui* est demeuré ferme depuis, nonobstant que Satan » et ses adhérens aient fait tous leurs efforts pour l'abolir. »

Calvin ne perdit pas de temps, en effet : il rentra à Genève le 13 novembre 1541, et dès le 20 du même mois il fit rendre par une assemblée de tout le peuple une loi qui assurait l'exécution de ses desseins. C'était un décret portant adoption d'un *formulaire de discipline* et création d'une *juridiction consistoriale* pour exercer des censures et des peines canoniques, jusqu'à l'excommunication inclusivement.

Des réclamations s'élevèrent contre cette loi; on cria que c'était faire revivre la tyrannie romaine. Mais Calvin ne s'étonnait de rien, et il maintint en toute occasion les droits de son consistoire avec une sévérité inflexible. Le voilà donc poursuivant de ses censures et de ses excommunications tout ce qui ne se moralise pas suivant sa règle. Il recherche, avec un zèle ardent, tous ceux qui scandalisent le peuple et l'Église. Il est vraiment le grand-prévôt et le grand-inquisiteur de Genève. Ses dévots lui servent d'appui et au besoin d'espions. Le magistrat est le bras séculier auquel il livre, comme faisait l'Église romaine, les ennemis de la foi. Quelle différence au fond, je le demande, entre ce régime et le régime de l'inquisition? Calvin, nous l'avons déjà vu, ne se mettait pas en peine d'établir qu'il y eût entre lui et les inquisiteurs romains aucune différence. Il soutenait seulement que ce qui était mal avec la fausse Église était excellent avec la véritable.

Mais, disent ses approbateurs, n'a-t-il pas fait une œuvre nécessaire et méritoire? n'a-t-il pas moralisé Genève? Fallait-il laisser les partisans d'une liberté absolue se livrer à toutes leurs fantaisies et dissolutions? N'a-t-il pas bien fait de poursuivre les adultères? La république naissante pouvait-elle exister au milieu du dérèglement des mœurs? Il est vrai, il ne s'est pas attaché seulement aux actes, il a surveillé la pensée. Mais les opinions dangereuses n'entraînent elles pas à des actions criminelles? Que serait devenue la Réforme si tous les rêves et toutes les folies qu'elle engendra avaient été tolérés? Calvin était au milieu d'une révolution, et il en a subi les nécessités. Il a fait triompher cette révolution autant en la préservant des exagérations de ceux qui l'avaient embrassée, qu'en la défendant contre ses ennemis.

Quel jugement, dira-t-on encore, porterez-vous donc de certains caractères qui se sont montrés comme Calvin dans toutes les révolutions, poussant d'une main et retenant de l'autre, frappant hardiment sur tout ce qui n'allait pas au but, inflexibles, impitoyables, et ne reculant pas devant le sang?

Nous répondrons à cela que nous sommes la postérité, et que la postérité a pour juger un *criterium* certain dans les tendances meilleures qui se sont développées après la mort de ceux sur lesquels il s'agit de porter un jugement.

Que Calvin ait été pour Genève un bon législateur, cela est possible. Mais l'affaire de Genève est un point bien minime dans la question de la civilisation. Après tout, qu'a-t-il fait de Genève? quel caractère, quel rôle cette ville a-t-elle dans le monde? et sauf quelques estimables savans, quels hommes a-t-elle produits, hormis Jean Jacques Rousseau? Encore, il faut le dire, Rousseau put y naître, mais il n'aurait pu s'y développer.

Laissons donc Genève, et voyons l'œuvre de Calvin, dont Genève ne fut que l'instrument.

De cette ville, où il disposait de tout en maître, Calvin répandit avec facilité les écrits, les correspondances, les prédications de la nouvelle religion sur les provinces méridionales de la France, tandis que Strasbourg, où il avait résidé et laissé des traces, en portait les semences dans les pays de l'est et du nord. Ces deux centres devinrent ainsi pour la Réforme des séminaires et des chefs-lieux de propagande. Il en résulta que le Calvinisme gagna chaque jour du terrain en France, que beaucoup de ceux qui avaient précédemment adopté les opinions de Luther ou de tout autre novateur les abandonnèrent pour se rattacher à Calvin, et que tous ceux qui se séparèrent ensuite de l'Église romaine entrèrent dans la communion de Genève, et non dans celle d'Augsbourg.

Voilà ce que Calvin fit avec Genève. Mais nous avons déjà vu quel en fut le résultat. Neuf guerres civiles en France tout-à-fait inutiles au triomphe du Calvinisme, une atroce persécution dans les Pays-Bas, et la chute du Protestantisme. C'est qu'en effet la contradiction était trop manifeste. Quoi! renverser l'ancienne Église pour reconstituer l'inquisition. Ce n'était pas ainsi que Luther avait entendu le Protestantisme. L'appel de Luther fut faussé par Calvin.

Le Protestantisme de Calvin ne convenait pas à la France, et voilà pourquoi la Réforme n'y triompha pas. La nature repoussante du Calvinisme rendit vaines toutes les semences que la Renaissance avait jetées si abondamment dans ce pays. Oui, si la France a moins donné dans le mouvement du seizième siècle que l'Allemagne, et même à certains égards que l'Italie, c'est, nous n'hésitons pas à le dire, à Calvin qu'il faut s'en prendre; c'est à sa doctrine étroite, inquisitoriale et persécutrice, qu'il faut attribuer la répulsion de la France. Le mouvement protestant français avait commencé bien autrement. Au premier signal c'était, comme en Allemagne, un mouvement d'émancipation; et si Louis de Berquin, par exemple, *le plus savant de la noblesse*, comme l'appelaient ses contemporains, eût pu conduire cette Réforme qu'il ouvrit par sa mort, il est permis de croire qu'elle eût été acceptée de la France. Mais Calvin suivit-il la même voie, lui qui assurément aurait fait brûler Louis de Berquin, l'ami d'Erasme, pour hérésie, comme fit la Sorbonne?

Bossuet a bien vu que Calvin, s'il fût venu le premier, n'aurait pas fait l'œuvre de Luther. « Je ne sais, dit-il, si le » génie de Calvin se serait trouvé aussi propre à échauffer » les esprits et à émouvoir les peuples que le fut celui de » Luther. » Mais Bossuet fonde cette opinion sur la différence de leurs talens, sur l'éloquence naturelle de Luther, et sur la pénétration lumineuse de Calvin, qui le rendait plus propre à aider un mouvement commencé qu'à le commencer lui-même. Il y a plus que cela : non seulement Calvin n'aurait pas commencé la Réforme, et peut-être vingt ans plus tôt l'eût-il persécutée, car, tel qu'il se montra, il était naturellement tourné du côté de l'autorité et de l'intolérance; mais on doit dire qu'il altéra profondément le Protestantisme, et lui donna une direction fondamentalement contraire à celle qu'il avait eue jusque là.

Voilà donc, en définitive, l'œuvre de Calvin : d'un côté, Genève, ville puritaine, faite, dit-on, à sa ressemblance, et où se conserva long-temps, comme un vin précieux dans un vase bien bouché, son superbe dédain pour tout

art et toute poésie, et son horreur des spectacles; et puis partout, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, des fanatiques combattant, non pour l'émancipation de l'idée, mais pour l'asservissement de l'idée à une forme impossible; renversant l'Eglise, et ne rêvant que l'Eglise; plus inquisiteurs que les papes, et souverainement inconséquens, n'ayant aucun appui dans la tradition humaine, et voulant refaire la chose même qu'ils détruisent.

Or donc au prix de quoi Calvin a-t-il mérité de donner son nom à une partie du Protestantisme? C'est en n'ayant dans sa nature aucune belle tendance. Pas un fait de sa vie qui attendrisse l'âme, et fasse couler une larme. Pas une sympathie qui de lui à nous rayonne, et nous le fasse aimer. Voltaire a dit:

> Exterminez, grand Dieu, de la terre où nous sommes,
> Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes.

Calvin n'a pas mérité sans doute qu'on dît de lui qu'il répandait le sang avec plaisir; mais il était, à cet égard, sur la limite. Voyez dans tous ses écrits comme il traite les hérétiques, « ces pestes mortelles en la chrétienté; » nous ne parlons pas des épithètes injurieuses qu'il leur prodigue; c'était assez le style du temps: mais nous parlons du désir qu'il a de les détruire par toutes les voies possibles. Jamais l'espoir de les ramener et de les convertir ne vient un seul instant à sa pensée; il faut les chasser, les jeter à l'eau, les brûler: les convertir est une chimère, ils sont prédestinés. On a reproché à De Maistre, ou à je ne sais quel autre écrivain catholique de notre temps, d'avoir écrit qu'il était tout simple de faire mourir les hérétiques, que c'était *les renvoyer à leur juge naturel*. Mais cette doctrine est tout au long développée dans Calvin. Je pourrais citer un curieux passage où il expose qu'il faut punir de mort les hérétiques dans leur intérêt même, et que c'est ne pas comprendre la miséricorde de Dieu pour les damnés que de leur faire grâce. Partout la Bible lui sert de commentaire pour appuyer cette doctrine sanguinaire: « C'est Dieu qui parle, dit-il; ce n'est » point sans cause qu'il abat toutes affections humaines dont » les cœurs ont accoutumé d'être amollis. Ce n'est point sans » cause qu'il chasse loin l'amour du père envers ses enfans, » et tout ce qu'il y a d'amitié entre les frères et prochains; » qu'il retire les maris de toutes les flatteries dont ils pour» raient être amadoués par leurs femmes; bref, qu'il dé» pouille quasi les hommes de leur nature, afin que rien ne » refroidisse leur zèle. Pourquoi requiert-il une si extrême » rigueur et qui ne fléchisse point, sinon pour montrer qu'on » ne lui fait pas l'honneur qu'on lui doit si on ne préfère son » service à tout regard humain, pour n'épargner ni paren» tage, ni sang, ni rien qui soit, et qu'on mette en oubli » toute humanité, quand il est question de combattre pour » sa gloire? etc., etc. » Quel dédain superbe il a pour ces *miséricordieux* « lesquels sont assez simples et de bonne » sorte pour croire qu'il faut abandonner les condamnations » et les supplices, afin de ne pas imiter, disent-ils, la tyran» nie qu'ils voient en la papauté; » et pour ces autres *miséricordieux* « qui allèguent qu'une telle façon n'est point » convenable au règne de Christ (lequel est spirituel) ni à » notre temps. » Et, dans ses lettres, comme il parle froidement des procédures qu'il faisait poursuivre à Genève! La rigueur de son consistoire avait déplu à divers citoyens, surtout aux jeunes gens qu'il menaçait de peines temporelles: « Il semble aux jeunes gens, écrit il à un de ses amis, » que je les presse trop; mais si la bride ne leur était tenue » raide, ce serait pitié... Il y en a un qui est en danger de » payer un écot bien cher; je ne sais si sa vie n'y demeurera » point. » Il avait fait emprisonner un homme qui l'avait, disait-il, calomnié; il écrit à Viret: « J'oubliais de vous » dire une chose; c'est que Pierre Ameau, cartier, est de» puis quinze jours en prison à cause de moi. Il y a des gens » qui m'accusent de cruauté parce que je poursuis ma ven» geance d'un courage si obstiné. (*Nunc crudelitatis accusor* » *a quibusdam quod ultionem tam obstinato animo prose*» *quar.*) On est venu me prier de m'entremettre en sa fa» veur et d'intercéder pour lui. Mais j'ai répondu que je n'en » ferais rien, tant que je ne connaîtrais pas tous les mauvais » propos qu'il a fait courir sur mon compte.» Nous ne nous étendrons pas sur ses persécutions doctrinales. On sait comme il traita tous ceux des réformateurs qui prêchèrent à Genève une doctrine différente de la sienne. Il dénonça successivement au magistrat, comme hérétiques, Castalion, Bolsec, Servet, Gentili, Blandrata, Okin. Castalion était un des plus célèbres lettrés de ce temps et le plus élégant traducteur de la Bible. Il avait connu Calvin à Strasbourg, et l'avait suivi à Genève, où on le fit recteur du collége. Mais il différait de Calvin sur plusieurs questions de théologie et de critique; il regardait, par exemple, le Cantique des cantiques comme un simple épithalame, et il était contraire au dogme de la prédestination: il fut banni de Genève. Bolsec, de moine, s'était fait protestant, avait étudié la médecine, et était venu à Genève; les écrivains calvinistes et ses propres ouvrages le montrent comme un homme assez méprisable: mais pourquoi Calvin le chassa-t-il de Genève? parce qu'il s'était permis de critiquer un sermon de Calvin sur la prédestination. Il le fit emprisonner et ensuite bannir comme convaincu de sédition et de pélagianisme; et Bolsec s'étant retiré dans une autre partie de la Suisse, Calvin écrivit aux cantons qu'il fallait délivrer la terre de cet homme pernicieux, de peur qu'il n'allât infecter toutes les contrées voisines. Les sociniens d'Italie avaient cru trouver à Genève un asile plus sûr que leur pays; ils y avaient fondé une église: Calvin les eut bientôt dispersés. Après la mort de Servet, un de ces Italiens, le Napolitain Gentili de Cosence, osa encore professer sur la trinité des opinions ariennes; il fut mis en prison, et aurait péri comme Servet, s'il ne se fût rétracté. Il sortit de Genève, et passa sur le territoire de Berne. Mais Calvin l'avait signalé par les deux procédures qu'il avait faites contre lui, et Gentili eut la tête coupée à Berne, en 1566. Okin, autre socinien, ne fut pas mieux traité par Calvin, qui le fit également chasser de Genève. Enfin, ce n'est guère la peine de parler de Blandrata, du Piémontais Alciat, et de plusieurs autres, qu'il força de se sauver en Pologne.

Mais la marque éternelle qui restera à Calvin, c'est la mort de Servet.

Servet (voy. son article), échappé de prison et fuyant de Vienne en Dauphiné, ne songeait qu'à se retirer en Italie ou en Allemagne; il ne voulait ni troubler Genève ni même s'y arrêter. Il lui fallait passer dans cette ville; il y arriva en août 1553. Calvin, averti de son arrivée, envoya à l'instant même son serviteur pour le faire arrêter et se porter partie contre lui; et le lendemain il envoya son frère Antoine se rendre caution de l'accusateur. Dans son traité sur la mort de Servet, il ne nie point qu'il ne soit l'unique auteur de son arrestation: « Je ne veux point nier, dit-il, » que ce n'ait été à ma poursuite qu'il fut constitué prison» nier; car d'autant que par les lois de la ville, pour entrer » en connaissance de cause, il fallait que quelqu'un se fît » partie, je confesse que l'homme qui demanda justice con» tre lui le fit à mon aveu. » Mais il ajoute, comme un homme bien innocent du reste: « Après qu'il fut convaincu de ses » hérésies, chacun sait que je n'ai fait nulle instance pour le » faire punir de mort. » En cela il déguise la vérité: il n'eut pas besoin sans doute d'instances auprès de magistrats qui lui étaient complètement asservis; il suffisait qu'ils connussent sa volonté et qu'il les laissât faire. Aussi, comme si sa conscience lui reprochait un mensonge, il reprend à l'instant même avec fierté toute la responsabilité de cette mort: « Au » surplus, dit-il, cet article, à savoir *jusqu'où j'ai procédé*, » n'est pas de telle importance que je travaille à répondre à » cette accusation par livres imprimés. Il s'agit d'une ques» tion plus haute, du droit de punir l'hérésie. » La mort de

Servet est donc bien à lui, et à lui uniquement; et en voici la preuve. Dans une lettre au ministre Viret, qui fut saisie à Lausanne avec les papiers de ce ministre, Calvin lui disait, sept ans avant l'occasion qu'il eut de faire périr Servet : « Servet veut » venir ici; seulement il voudrait y être appelé par moi. Mais » jamais je ne permettrai qu'il ait ma foi engagée jusqu'à ce » point; car j'ai bien résolu, s'il vient à Genève, de ne ja- » mais souffrir qu'il en sorte sain et sauf : *Servetus cupit hic » venire, sed a me accersitus. Ego autem nunquam com- » mittam ut fidem meam eatenus obstrictam habeat: jam » enim constitutum apud me habeo, si veniat, nunquam » pati ut salvus exeat.* » Servet était donc jugé et condamné d'avance à Genève. Il y a plus : on dit que Servet n'avait été emprisonné et condamné à Vienne que sur des indices fournis par Calvin. Calvin se serait procuré les feuilles d'un ouvrage que Servet faisait imprimer secrètement, et il les aurait envoyées à Vienne avec les lettres qu'il avait reçues de lui. Mais Calvin s'en défend dans son traité, et il faut le croire; car il déclare qu'il ne reculerait pas devant cette énormité : « Si cela, dit-il, m'était vraiment objecté, que je l'eusse fait » connaître *pour le faire punir par qui que ce fût*, je ne le » voudrais point nier, et ne pense point que cela me tournât » à déshonneur, vu que je ne dissimule point que c'a été à » mon aveu qu'il a été appréhendé pour rendre compte de » ses maléfices.* » Et en effet y avait-il quelque différence entre l'arrêter à Genève, lui étranger et qui, n'étant pas soumis aux lois de cette ville, n'avait en rien blessé ces lois, ou le faire arrêter à Vienne par l'inquisition catholique? C'était la même trahison dans les deux cas. Calvin et le sénat de Genève violèrent si ouvertement le droit des gens dans leur procédure, qu'il est clair qu'ils agissaient uniquement d'après le principe qu'il fallait procurer la mort de cet hérétique partout où on le pourrait atteindre et par tous les moyens possibles.

Les calvinistes ont voulu diminuer l'horreur de cette condamnation, en montrant une sorte d'unanimité de toutes les Eglises pour élever ce bûcher. L'Eglise catholique, disent-ils, avait condamné Servet; l'Eglise calviniste exécuta l'arrêt, et l'Eglise luthérienne approuva la sentence. Qu'importe cette unanimité? L'Eglise catholique était coutumière du fait, et ce n'était pas la peine de naître au seizième siècle et de faire la réforme pour rivaliser de cette façon avec elle. Quant à l'Eglise calviniste, ce n'est pas un témoignage, car c'est en grande partie celui de Calvin même; et quant aux luthériens, s'ils ont approuvé la condamnation de Servet, cela montre seulement que la logique atroce de Calvin était plus forte que la doctrine imparfaite où ils s'étaient arrêtés, indécis entre la liberté de penser et les dogmes dont Calvin tirait de si rudes conséquences.

Il est certain que quelques docteurs protestans tels que Bullinger, vinrent, quand le meurtre eut été commis, donner l'appui de leur approbation aux Églises suisses, qui elles-mêmes avaient prêté appui à Calvin pendant le procès.

* M. Mignet, dans un Mémoire sur l'établissement de la Réforme à Genève, lu en 1834 à l'Académie des sciences morales et politiques, adopte pourtant, sur des autorités qui nous paraissent très respectables, l'opinion qui fait de Calvin le dénonciateur de Servet auprès de l'inquisition de Vienne. « Calvin, dit-il, qui » faisait la police des opinions, et qui surveillait de loin celles » de Servet, eut connaissance du livre qu'il allait publier (le » *Christianismi Restitutio*). Il dénonça Servet aux magistrats de » Vienne par l'entremise d'un Lyonnais nommé Guillaume Trie, » qui demeurait à Genève, et qui écrivit à Lyon et à Vienne. » Servet fut saisi et jeté en prison; mais, gardé peu étroitement, » et s'étant fait beaucoup d'amis dans cette ville comme médecin, » il parvint à s'échapper au bout de trois jours. Les magistrats de » Vienne le condamnèrent comme hérétique. Il fut brûlé en effigie, » et cinq ballots de ses livres furent jetés dans les flammes. » (Page 145.) Calvin aurait donc encore fait un mensonge quand il dit, dans son traité, avec tant d'assurance : « Je sais que Servet » m'accuse de l'avoir dénoncé à Vienne; mais il suffit que je le » nie pour faire tomber toutes ces rumeurs. »

Il est triste de savoir que le doux mais faible Mélanchthon se laissa arracher quelques courtes pages, comme il dit, *breves pagellas*, contre les erreurs de Servet, en signe d'approbation de son supplice. Quelque courtes qu'elles soient, ces pages sont trop longues; et j'aime mieux prendre pour l'expression du Protestantisme ce mot échappé à l'âme de Grotius, que « l'esprit de l'Antéchrist n'a pas paru seu- » lement sur les bords du Tibre, mais aussi sur les bords » du lac Léman : *Spiritum Antichristi non tantum ad Ti- » berim, sed ad lacum Lemanum apparuisse.* »

Nous avons promis de citer textuellement le récit que Calvin a tracé lui-même de la mort de Servet; le voici : « Au reste, » dit-il, afin que les disciples de Servet, ou des brouillons » semblables à lui, ne se glorifient point en son opiniâtreté » furieuse, comme si c'était une constance de martyr, il faut » que les lecteurs soient avertis qu'il a montré en sa mort une » stupidité brutale; dont il a été facile de juger que jamais il » n'avait parlé ni écrit à bon escient, comme s'il eût senti » de la religion ce qu'il en disait. Car quand on lui eut ap- » porté les nouvelles de mort, il était par intervalles comme » ravi; après il jetait des soupirs qui retentissaient en » toute la salle; parfois il se mettait à hurler comme un » homme hors de sens. Bref il n'avait non plus de contenance » qu'un démoniaque. Sur la fin, le cri surmonta tellement, » que sans cesse, en frappant sa poitrine, il criait à l'Espa- » gnole : *Misericordia, misericordia!* Quand ce vint au lieu » du supplice, notre bon frère, M. Guillaume Farel, eut » grand'peine à arracher ce mot, qu'il se recommandât aux » prières du peuple, afin que chacun priât avec lui. Or, ce- » pendant, je ne sais en quelle conscience il le pouvait faire, » étant tel qu'il était; car il avait écrit de sa main la foi qui » règne ici être diabolique, qu'il n'y a ni Dieu, ni Eglise, ni » chrétienté, parce qu'on y baptise les petits enfans. Com- » ment donc est-ce qu'il se conjoignait en prières avec un » peuple duquel il devait fuir la communion et l'avoir en hor- » reur? N'est-ce pas profaner la sacrée unité que Dieu nous » commande quand on se mêle parmi une synagogue infer- » nale, pour faire profession qu'on tient une même foi? » Quant à notre frère Farel, il exhorta bien le peuple de prier » pour lui; mais c'était en protestant qu'on suppliât Dieu » d'avoir pitié d'une créature perdue et damnée, sinon qu'il » se corrigeât de ses erreurs détestables. Servet, de son côté, » priait comme au milieu de l'Eglise de Dieu. En quoi il » montrait bien que ses opinions ne lui étaient rien. Qui plus » est, combien qu'il ne fît jamais signe de se repentir, tou- » tefois il ne s'efforça jamais de dire un seul mot pour main- » tenir sa doctrine ou pour la faire trouver bonne. Je vous » prie, que veut dire cela, qu'ayant liberté de parler comme » il eût voulu, il ne fit nulle confession ni d'un côté ni d'au- » tre, non plus qu'une souche de bois? Il ne craignait pas » qu'on lui coupât la langue, il n'était point bâillonné, on ne » lui avait point défendu de dire ce que bon lui semblerait. » Or étant entre les mains du bourreau, combien qu'il refusa » de nommer Jésus-Christ fils éternel de Dieu, en ce qu'il ne » déclara nullement pourquoi il mourait, qui est-ce qui dira » que ce soit une mort de martyr, quand il est question de » batailler jusques au sang pour une doctrine, non seulement » de la laisser derrière et dissimuler ce qui en est, mais la » supprimer comme de son bon gré? Dont je crois que je ce » que j'ai dit ci dessus est assez patent; à savoir qu'il n'a été » que trop hardi quand il s'est cuidé jouer sans être puni, » mais, comme un incrédule, quand c'est venu à rendre » compte, qu'il a été saisi et accablé de tel désespoir, qu'il » s'est trouvé éperdu en tout et par tout. »

Que dire de ce récit? Voilà Calvin qui poursuit Servet jusque dans sa mort. Mais que lui reproche-t-il donc à ce malheureux? De n'avoir pas été dans cette mort aussi fanatique que lui, c'est-à-dire de n'avoir pas su mourir avec la même intolérance que lui, Calvin, a mise à le faire mourir. Servet a prié avec nous, dit-il, avec nous qu'il devait regarder

comme une synagogue infernale; il n'avait donc pas foi dans ses propres idées, ce n'est donc pas un martyr. Un autre trait remarquable, c'est lorsqu'il raconte que le ministre Farel invita le peuple à prier; avez-vous fait attention à la restriction donnée à cette prière : « Quant à notre frère Farel, dit-il, il » exhorta bien le peuple de prier pour lui; mais c'était en pro» testant qu'on suppliât Dieu d'avoir pitié d'une créature *per« due et damnée.* » Quelle réserve étrange! On sent que cette prière n'était pas selon la conscience de Calvin, et que, quant à lui, il n'aurait ni prié avec Servet ni prié pour lui; car il n'oublie pas ainsi son dogme de la prédestination!

La mort de Servet est le sceau de toute la doctrine de Calvin; elle la résume pour ainsi dire, elle en est la réalisation et la pratique. Ce n'est pas un acte d'emportement produit par la passion; et, nous le disons franchement, à nos yeux ce n'est pas non plus un crime. Calvin a consciencieusement dénoncé et fait brûler Servet. Il croyait en cela pratiquer un devoir. Voilà ce qui l'excuse, mais aussi ce qui condamne sa doctrine. Il avait d'anciennes animosités contre Servet, et pourtant nous ne croyons pas que c'ait été par une haine personnelle qu'il l'a fait mourir. Il l'a fait mourir comme ennemi de Dieu, comme antitrinitaire, comme détruisant radicalement le Christianisme, en en interprétant le mystère fondamental autrement que lui, Calvin, ne le comprenait.

La doctrine de Calvin et son œuvre tout entière est donc en cause ici. Pas de milieu, il faut approuver la mort de Servet, ou reconnaître avec nous que l'œuvre entière de Calvin était fausse et rétrograde.

Toute cette partie de la Réforme protestante qui a voulu, comme Calvin, s'arrêter, refaire une Eglise, rebâtir le Christianisme, quand venait déjà la Philosophie, quand la liberté de penser était juste et nécessaire, est condamnée avec Calvin par le jugement de Servet.

En résumé donc, ce n'est pas un homme que la postérité, après deux siècles et demi, réprouve dans Calvin : c'est une doctrine. Cet homme s'est trouvé le type presque parfait de cette doctrine, et il faut reconnaître qu'il l'a émise et pratiquée consciencieusement. L'humanité d'aujourd'hui a des lumières que cet homme n'avait pas, des tendances qu'il n'avait pas; elle le juge d'après ces lumières et d'après ces tendances, et le met à sa place dans le panthéon de l'histoire. La Philosophie accepte le Protestantisme; mais elle ne l'accepte que sous bénéfice d'inventaire. Elle accepte du Protestantisme tout ce qui allait vers l'avenir, elle rejette tout ce qui retournait au passé.

Et voilà pourquoi elle fait une grande différence entre Luther et Calvin : l'un émancipateur au profit de toutes les hérésies, l'autre ardent persécuteur de toutes les hérésies; l'un destructeur de l'Eglise, l'autre soutien indirect de cette Eglise qu'il combattait, partisan au fond de la même doctrine, et qui, pour avoir voulu organiser le présent, fut l'ennemi acharné et aveugle de l'avenir qui s'avançait.

Et voyez la faiblesse des plus grands hommes quand le cœur leur manque pour deviner l'avenir, quand ils ne sont pas doués du génie prophétique, quand l'Idéal ne brille pas dans leur âme! Il se trouve aujourd'hui que, même sur les détails, tous ceux que Calvin a poursuivis ont raison contre lui. Si nous voulions faire ici un parallèle entre l'Anabaptisme et le Calvinisme, nous montrerions aisément que l'Anabaptisme avait des pressentimens plus vrais et plus vivaces que le Calvinisme. Si nous voulions comparer le Luthéranisme pur au Calvinisme, il nous serait aisé de prouver que Calvin, qui n'a fait au reste qu'employer la théologie et toute la critique de Luther, a cependant faussé profondément cette théologie. Si nous voulions comparer Calvin à ces *miséricordieux* qui lui font, dit-il, pitié, quand ils soutiennent que les supplices doivent disparaître sous le règne du Christ, nous lui montrerions en perspective Arminius, qui doit si vite saper et détruire son œuvre. S'il s'agissait de ces libres penseurs dont il ne conçoit pas la prétention, attendu, dit-il, qu'il ne conçoit pas la société sans une Eglise ni une Eglise sans intolérance, nous lui montrerions le dix-huitième siècle qui va venir. Si enfin il était question de Servet, peut-être se trouverait-il que Servet avait sur la Trinité des idées bien plus profondes que les siennes.

Proclamer la conscience de Calvin, voilà toute l'équité qu'on lui doit. Mais il est aujourd'hui des écrivains qui s'efforcent de le réhabiliter de toutes façons, et qui, sous prétexte d'ordre, voudraient nous insinuer son intolérance.

Les voyageurs nous parlent d'arbres à l'ombre desquels il n'est pas sûr de se reposer, car cette ombre donne la mort. Il est des hommes qui projettent dans la postérité je ne sais quelle ombre funeste, qui elle aussi est un poison.

La secte religieuse de Calvin est morte aujourd'hui; mais n'avons-nous pas aujourd'hui même encore des calvinistes politiques? Vous connaissez ces hommes qui traitent notre révolution française comme une vieille erreur déjà bien passée, ces hommes qui depuis six ans, à la tribune, répètent sans cesse qu'ils veulent écraser *la mauvaise queue de la révolution*. Savez-vous ce qu'ils sont, eux? Une mauvaise queue d'une chose bien plus passée encore, une mauvaise queue du Calvinisme.

Genève et Coppet ont envoyé à la France deux ou trois personnages qui ont pour Calvin un culte secret : c'est leur homme, leur maître, leur idéal. Le théologien du parti, M. Guizot, a publié autrefois sur Calvin, dans le *Musée des Protestans célèbres*, une Notice écrite avec un zèle qui pouvait faire pressentir ce qu'il a dit et fait depuis six ans *.

* Croirait-on que, dans cette Notice, M. Guizot va jusqu'à justifier le meurtre de Servet? « Il voit bien, dit-il, quelque » passion dans la conduite de Calvin envers Castalion, Bolsec et » Servet;.... mais *l'idée générale selon laquelle Calvin agit en brû» lant Servet était de son siècle*, ET ON A TORT DE LA LUI IMPU» TER. (Page 99.) »

Cette approbation du protestant calviniste M. Guizot ne prévaudra pas contre l'anathème du protestant arminien Grotius, que nous aimons à répéter, comme un contraste heureux et qui soulage l'âme : « *L'esprit de l'Antéchrist n'a pas seulement apparu sur les bords du Tibre, mais encore sur les bords du lac Léman.* »

Grotius écrivait sa désapprobation cinquante ans seulement après Calvin; et vous approuvez ce que Grotius flétrissait, vous venu deux siècles après Grotius!

Grotius, protestant, sentait que le Protestantisme avait été compromis et souillé par Calvin; car si Calvin avait légitimement élevé des bûchers au nom de la Réforme, ce n'était pas une religion d'amour, mais une religion de haine.

Et vous, protestant, vous faites de bon cœur le Protestantisme complice de Calvin!

« C'était, dites-vous, l'idée du siècle. » A ce compte pourquoi loue-t-on les premiers Chrétiens d'avoir subi innocemment le martyre? Ils auraient dû se venger en assassinant. Était-ce donc la peine de venir, au seizième siècle, attaquer l'Église et réformer le Christianisme, pour adopter si pleinement l'*idée du siècle?* Nous accusons précisément Calvin de ne pas s'être élevé au-dessus de son siècle. Les *miséricordieux* dont il se raillait étaient au moins en cela au-dessus de leur siècle.

Et nous l'accusons d'avoir fondé son Église sur cette *idée de son siècle*; et nous remarquons, l'histoire à la main, que ce fut précisément pour cela qu'il ne fonda rien, et que son œuvre se réduisit à porter partout le fanatisme au sein de toutes les communions chrétiennes sans rien fonder.

Mais M. Guizot voit au contraire dans Calvin un *fondateur*. Il lui rapporte toute l'œuvre du Protestantisme, il la lui livre, il l'absorbe en lui. Luther n'était qu'un brouillon, suivant M. Guizot, et un destructeur. « Luther, dit-il, vint pour détruire, Calvin pour » fonder, par des nécessités égales mais différentes. » Voilà donc le Protestantisme réduit à n'être qu'une application de cette *idée du siècle* (l'inquisition, l'intolérance, une Église despotique soutenue du bourreau) *qu'il ne faut pas imputer à Calvin!*

M. Guizot ne sait pas qu'il est des œuvres de destruction qui, se liant aux véritables constructions que prépare l'avenir, sont plus durables que de mauvaises constructions, plagiat du passé, qui ne servent qu'à encombrer le genre humain dans sa route. Il ne sait pas que le nom de fondateurs n'est réservé qu'aux hommes qui fondent réellement, suivant l'esprit de l'époque qui s'avance; et non pas à ceux qui bâtissent dans l'esprit de l'époque dont on

Qu'est-ce, je vous le demande, que la doctrine de M. Guizot? qu'est-ce que la doctrine des *honnêtes gens* et des malhonnêtes gens, dont les uns doivent gouverner les autres, intimider les autres, punir les autres, sans quoi la société humaine tomberait en ruine, si ce n'est pas le dogme de Calvin des bons et des mauvais, des damnés et des justes?

Et si de la théorie nous passons à la pratique, n'avons-nous pas vu ressusciter Calvin et ses rigueurs salutaires?

Quand il a fallu envoyer télégraphiquement des *ordres impitoyables*, le Calvinisme s'est trouvé là.

Quand il a fallu exposer aux Chambres la nécessité de lois d'*intimidation*, et légitimer par des argumens presque théologiques la punition et le bourreau, le Calvinisme n'a pas fait défaut.

L'essence même de la politique de ces hommes est de copier Calvin.

Calvin, à travers la Réforme, voulait retrouver l'Eglise: ils poursuivent depuis vingt ans la Monarchie à travers la Révolution.

Il faut donc nommer leur maître, pour faire comprendre leur doctrine et en découvrir le venin.

Non, la politique qui, au lieu de réunir le peuple, tend à le diviser, ne saurait être une bonne politique; de même que la religion qui divise le genre humain en deux parts, et qui donne à l'une l'enfer, à l'autre le paradis, n'est pas une bonne religion.

Il y a un Christianisme qui affirme que Jésus-Christ est venu pour sauver tous les hommes; mais Calvin dit, au contraire, que Dieu a fait des bons et des méchans, et que les bons doivent, même par le fer et le feu, gouverner et punir les méchans.

Il y a une politique qui embrasse le peuple tout entier, et qui se pose pour but d'élever les misérables au bien-être, à la moralité, à l'intelligence, à la liberté. Il y en a une autre qui fait la distinction des honnêtes gens et des malhonnêtes gens, c'est-à-dire des riches et des pauvres, de ceux que leur intérêt rend conservateurs et de ceux que leur intérêt pousse aux révolutions.

Or, je le demande encore une fois, qui est-ce qui a triomphé depuis Calvin, sinon *la religion de la fraternité* et *la politique de l'égalité?*

Et qui finalement sauvera le monde? Est-ce la religion qui embrasse solidairement tous les hommes dans sa charité, ou la religion qui damne et réprouve? est-ce la politique qui embrasse solidairement le peuple tout entier dans son activité bienfaisante, ou la politique qui reconnaît des ilotes et instaure légitimement une tyrannie?

Arrière donc, arrière le Calvinisme sous toutes ses faces et sous tous ses déguisemens.

s'éloigne. Un destructeur comme Luther a plus fondé, c'est-à-dire a jeté plus de germes durables, et a plus donné à la vie subséquente de l'humanité, qu'un fondateur comme Calvin.

M. Guizot a pris pour le Protestantisme une déviation du Protestantisme.

M. Guizot sacrifie toujours l'avenir au présent.

On dirait, au reste, que c'est lui qu'il aime en aimant Calvin, s'il n'était pas plus vrai de dire qu'il s'est formé de bonne heure à l'imitation de Calvin. Laissons-le donc, non pas seulement admirer, mais admirer *sans réserve* « cet homme, d'une taille médiocre, pâle et maigre, que l'on voyait quelquefois passer la main sur son front, mais dont le visage ne laissait voir aucune trace de profonde fatigue intellectuelle, et qui portait toujours la tête haute. » Calvin était, en effet, dénué de cette poésie qui dévorait Luther, de cette métaphysique qui s'effraie des profondeurs qu'elle découvre, de cet esprit d'invention qui tourmente sans relâche ceux qui en sont possédés. Ce qui dévorait Calvin plus que ses fatigues intellectuelles, c'était l'ambition de gouverner. Laissons-le s'extasier devant cet homme « qui sut se saisir de l'empire. » Laissons-le l'exalter comme « une de ces hautes supériorités intellectuelles qui se placent en tête d'une époque ou d'un peuple; » comme l'homme « de cette seconde époque de toutes les grandes révolutions sociales où, après avoir conquis, par la guerre, le terrain qui doit leur appartenir, elles travaillent à s'y établir par *la paix*, selon les principes et sous les formes qui conviennent à leur nature. » Seulement n'oublions pas que, suivant M. Guizot, nous sommes précisément à cette seconde époque, et gardons-nous d'entendre *la paix* comme l'entendait Calvin.

CAMBYSE. Le nom de ce prince rappelle un des plus grands évènemens de l'histoire, la conquête de l'Egypte par les Perses. Mais, si ce n'était l'importance de l'Egypte, il semble que le fils de Cyrus n'aurait laissé, venant après son glorieux père, qu'un nom fort obscur. Hérodote raconte que plusieurs seigneurs perses se trouvant un jour en présence de Cambyse, il leur demanda « quel jugement ils porteraient » de lui s'ils avaient à le comparer à Cyrus. » Les Perses répondirent « qu'ils le regardaient comme un homme supé» rieur à son père, puisqu'à tout ce que Cyrus avait conquis » il avait ajouté l'Egypte et l'empire de la mer. » Cette flatterie n'était peut-être qu'un habile artifice pour dire que la conquête de Cambyse ne leur paraissait qu'une suite et une imitation de celles de Cyrus. Nous ne connaissons Cambyse que par les récits que les Egyptiens en firent à Hérodote, et par quelques passages qui nous sont restés de Ctésias. Or, ces récits le représentent comme une espèce d'insensé, qui ternit bientôt une victoire facile par toutes sortes de fureurs. Nous renverrons donc à l'article CYRUS et aux articles consacrés à l'EGYPTE et à la PERSE ce que nous aurions à dire sur l'extension gigantesque que prit alors l'empire persan, et sur les effets de la conquête de Cambyse, dont l'Egypte ne se releva jamais.

Quant au caractère et à la vie de ce prince, il serait assez inutile de répéter ici, en la tronquant, l'histoire romanesque qu'en a donnée Hérodote; il faut la lire dans l'ouvrage même de cet historien (livre III).

Nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire sur ce récit d'Hérodote une réflexion qui nous a frappé en le lisant. Hérodote écrivait très peu de temps après l'expédition de Cambyse; car il y avait à peine soixante-quinze ans que Cambyse était mort quand le Père de l'histoire visita l'Egypte. Aucune révolution n'avait dû faire perdre la connaissance d'un évènement si considérable et si récent. Et pourtant on pourrait soutenir que tout ce qu'Hérodote raconte est emprunté à des espèces de poèmes ou de légendes populaires.

Pourquoi Cambyse entreprend-il la conquête d'Egypte? Hérodote en donne pour motifs un mariage et des amours de sérail assez invraisemblables. Cambyse veut épouser la fille du roi d'Egypte Amasis; celui-ci, n'osant refuser cette alliance et ne voulant cependant pas donner sa fille, imagine un stratagème. Il avait dans son palais une femme nommée Nitétis, dernier reste du sang d'Apriès, à qui il avait ôté la couronne et la vie: il l'envoie en Perse comme étant sa fille. Mais Nitétis, devenue libre, ne se croit point obligée au secret; elle ne songe au contraire qu'à se venger d'Amasis en révélant sa fourberie. Voilà la cause de la guerre. Si cette explication dramatique ne vous satisfait pas, Hérodote en a deux ou trois autres à vous offrir; du reste, il les rapporte, dit-il, sans y croire, et il semble en effet qu'il n'a qu'à puiser dans les inventions poétiques qu'on avait imaginées sur l'origine de la conquête.

Au second acte, Cambyse marche contre l'Egypte avec une armée composée en partie d'Ioniens et d'Eoliens. Il y a également des Grecs dans l'armée d'Egypte. Ceux ci commettent, avant la bataille, un acte de férocité atroce. Un Grec d'Halicarnasse avait trahi le roi Amasis, et se trouvait alors dans l'armée persane. Les Grecs auxiliaires de l'Egypte vont prendre ses enfans, et les égorgent en présence des deux armées. Ils recueillent leur sang dans une large coupe, y mêlent de l'eau et du vin, boivent cet horrible mélange, et livrent la bataille. Ils sont vaincus, et avec eux l'armée égyptienne tout entière. Hérodote ne fait aucune réflexion sur la férocité des Grecs. Mais ne dirait-on pas que les Egyptiens qui lui racontèrent la conquête de Cambyse

rapportaient leur défaite à ce crime de leurs auxiliaires?

Cambyse prend Memphis et Thèbes. Non content d'avoir conquis l'Egypte, il veut porter ses armes dans tous les pays voisins. Il veut faire la guerre en même temps aux Ethiopiens, aux habitans de l'oasis d'Ammon, et aux Carthaginois. Une partie de son armée périt dans une expédition contre les Ethiopiens; une autre partie, marchant contre les Ammoniens, s'engage dans les déserts, et est engloutie sous les sables.

Cependant Cambyse persécute les dieux d'Egypte. Furieux de ses défaites, il prend l'innocente joie des Egyptiens, à qui un dieu venait d'apparaître en la personne d'un Apis, pour une insulte à ses malheurs. Il fait venir les prêtres et les insulte; il fait venir Apis, et le tue.

Tout ce qui suit ressemble assez à une tragédie arrangée avec art. Comment les dieux puniront-ils le despote qui les outrage? On va voir Cambyse se perdre lui-même; il est frappé de folie. Jaloux de son frère Smerdis, qui seul avait pu bander l'arc des Ethiopiens, il le renvoie en Perse; puis, sur un songe, il le fait tuer, car il avait rêvé que Smerdis lui ravirait sa couronne. Alors il épouse sa sœur, et bientôt il la tue, parce que devant lui elle a osé donner un regret à leur frère Smerdis. Un satrape ayant eu la témérité de lui dire qu'on lui reprochait de s'abandonner à l'ivresse, il tue d'un coup de flèche l'enfant de ce satrape sous les yeux de son père, pour montrer, dit-il, qu'en ce moment du moins il n'est pas ivre. Sa fureur s'augmente, et n'a bientôt plus de bornes. Il ouvre les anciennes sépultures pour attaquer les morts, renverse les temples et les obélisques, brûle et fait fondre les statues des dieux. Mais la catastrophe arrive; le Ciel va frapper son orgueil. Pendant qu'il foule l'Egypte sous ses pieds, la révolte éclate en Perse. Alors Smerdis, non pas le vrai Smerdis, mais un faux Smerdis, et qui cependant portait le même nom, un mage, monte sur le trône de Perse. Le songe va donc s'accomplir; les morts ressuscitent. Cambyse quitte précipitamment l'Egypte pour aller combattre l'usurpateur; mais « comme il montait à cheval, le fourreau » de son épée tomba par terre, et le fer demeuré nu le blessa » à la cuisse à l'endroit même où il avait frappé Apis, le dieu » des Egyptiens. » Cambyse, se voyant blessé, demanda le nom de la ville où il était, et on lui dit qu'elle s'appelait Ecbatane. Un oracle, qu'il avait autrefois consulté, lui avait prédit qu'il mourrait à Ecbatane. Il avait entendu qu'il s'agissait de la ville de Médie qui portait ce nom; il connut alors que l'oracle parlait de l'Ecbatane de Syrie. Il comprit que sa destinée était accomplie. Pourtant, comme le dieu Apis qu'il avait frappé, il ne mourut que quelques jours après des suites de la blessure. Avant de mourir, il fait un discours aux Perses, et leur révèle la fourberie des mages.

Ne dirait-on pas, je le répète, un drame ou une suite de drames composés par les prêtres d'Egypte pour être représentés devant le peuple d'Alexandrie, afin de se venger du tyran qui avait tué Apis et mis le feu à leurs temples? Ou bien toutes ces scènes ne semblent-elles pas les debris d'une épopée égyptienne contre Cambyse? N'y a-t-il pas en tout cela un merveilleux qui chasse bien loin l'idée d'une histoire réelle, pour faire soupçonner une œuvre d'art?

Que voulons-nous conclure de cette remarque? Assurément nous ne pensons pas qu'Hérodote ait travaillé d'après des légendes poétiques, qu'il nous ait donné un sec abrégé de quelque poème égyptien, ou qu'il ait resserré en quelques pages la substance de plusieurs magnifiques tragédies. Non, Hérodote nous a tout simplement transmis ce qu'il avait entendu dire en Egypte. Mais voyez comme les faits se transfigurent et se dramatisent naturellement, quand les sources conservatrices de l'histoire sont encore peu abondantes. Naturellement les sentimens d'un peuple s'attachent à quelques anecdotes, et ces anecdotes deviennent pour ce peuple l'explication et la représentation symbolique de tout un océan de faits. En cela le peuple travaille comme les poètes; et voilà aussi pourquoi ces antiques récits des grands évènemens, avant toute histoire philosophique, ont toujours paru si favorables aux poètes qui sont venus ensuite, et si propres à recevoir encore l'accroissement de leurs propres fictions.

Un poète égyptien aurait-il fait sur Cambyse une meilleure tragédie que celle que raconte Hérodote? Aurait-il trouvé des incidens plus merveilleux que la mort d'Apis vengée par la mort du tyran, qui se blesse du même fer dont il avait frappé le dieu? Aurait-il trouvé mieux que ce songe de Cambyse, si difficile à réaliser puisqu'il a fait tuer Smerdis, et qui se réalise cependant parce qu'il y a au monde un mage qui s'appelle aussi Smerdis?

Le fonds de ces évènemens est vrai, sans doute; mais l'imagination du peuple les a dramatisés, pour en faire une explication vengeresse de ce qu'il avait enduré de la part de ses oppresseurs. Le sentiment a donné une forme poétique à ces anecdotes, et en a fait un symbole, par un procédé analogue à celui des poètes.

Cet exemple n'aurait-il pas quelque utilité, pour nous empêcher de donner trop aveuglément dans le système de ceux qui ne veulent voir aujourd'hui que poèmes et légendes poétiques altérés, tronqués, défigurés, dans les récits des anciens historiens sur les temps primitifs? N'avons-nous pas là une preuve que, sans épopées, ces historiens ont bien pu nous transmettre des récits très dramatiques et très poétisés, et qu'il n'est pas toujours nécessaire de supposer pour cela des *littératures perdues?* Nous hasardons timidement cette réflexion, tout prêts à reconnaître d'ailleurs l'existence de ces légendes primitives partout où l'on nous en montrera des traces véritables.

Cambyse succéda à Cyrus en 529 avant Jésus-Christ. Il soumit l'Egypte en 525, et mourut en 522.

CAMÉES. Les camées, ou pierres gravées en relief, sont en même temps un objet de luxe et un objet d'art. Ils sont devenus un objet de curiosité, et leur véritable place est aujourd'hui dans les collections publiques, les cabinets des souverains, et dans ceux des particuliers riches qui se donnent ou qui méritent le titre d'amateurs. L'étymologie du mot *camée* est incertaine. Quelques uns font venir ce mot de l'hébreu *camea*, en arabe *camaa*, qui signifie amulette. M. Reynaud pense qu'il pourrait venir du mot arabe *camaa* ou *kemma*, qui signifie relief ou bosse. (*Monumens musulm. du cab. de M. de Blacas*, tom. I, p. 28.) D'autres ont cru qu'il venait du mot *chama*, chame, coquille, parce qu'on grave sur cette matière des sujets en relief; mais les coquilles n'ont été employées que par les modernes, tous les camées antiques sont gravés sur pierre dure. On employait autrefois, en vieux français, le mot *camaïeu*, qui s'applique aussi à un tableau peint avec une seule couleur, et dont les ombres seules font ressortir les figures. Le mot français camée vient plus certainement de l'italien *cameo*, comme le mot intaille d'*intaglio*, et le mot médaillon de *medaglione*. Tous nos termes d'antiquité et de numismatique viennent de cette langue, l'Italie ayant cultivé long-temps avant nous la science de l'antiquité.

Le camée est un sujet gravé sur une pierre à plusieurs couches, dont le graveur a tiré parti pour faire un fond sur lequel ressort une figure en relief, blanche sur une couleur foncée, ou foncée sur une couleur blanche. Les plus curieux et les plus beaux sont ceux qui ont trois couches, dont la plus foncée sert de fond, la plus claire étant réservée à la figure, et la troisième, aux cheveux, à la barbe ou aux vêtemens, au casque, aux armes, ou à quelques attributs. La pierre le plus ordinairement employée pour les camées est la sardonyx ou sardoine-onyx, dont le fond enfumé fait parfaitement ressortir l'*onyx*, ainsi nommé de la couleur de l'*ongle*, qui est blanche avec une légère teinte de chair.

Nous entrerons dans quelques détails sur l'art de la gravure en pierres fines à l'article GLYPTIQUE; nous dirons seulement ici que le camée est plus facile à graver que l'*in-*

taille ou pierre gravée en creux; car, ainsi que le dit Mariette dans son Traité des pierres gravées, « l'artiste a » continuellement son ouvrage sous les yeux; il en voit le » progrès, et il abat de la matière partout où il le juge à » propos, sans crainte d'en trop ôter, et sans avoir besoin » de consulter à chaque instant l'empreinte en cire de ce » qu'il grave, comme lorsqu'il opère de l'autre façon. » Cependant, comme le remarque Mariette, il ne suffit pas d'être bon dessinateur et d'avoir de la main; ce genre de gravure demande peut-être plus d'intelligence que celle qui se fait en creux. L'artiste y emploie des pierres sur lesquelles la nature a jeté au hasard diverses couleurs; il faut qu'il les distribue dans des places convenables, qu'il les adapte aux divers objets qu'il a dessein de représenter, et que ces dispositions paraissent si naturelles, qu'on doute, en voyant son ouvrage colorié, si c'est le graveur qui a su profiter d'un jeu de la nature, ou la nature qui a fait l'opération toute seule.

On a souvent demandé de quelles carrières les anciens tiraient ces pierres fines, remarquables non seulement par leur finesse et leur pureté, mais encore par leur grandeur, qualités qui se rencontrent surtout dans les camées. Il est présumable que ces carrières se trouvaient dans l'Inde, et que les montagnes situées le plus à l'Orient, et sous un ciel brûlant, fournissaient les sardoines dont Pline vante la grandeur (liv. XXXVII, § 23).

Il est certain que l'Inde, dans sa partie qui ouvre le passage par terre, est moins connue de nos jours qu'elle ne l'était autrefois, surtout quand Alexandre, après son expédition, y eut établi un grand nombre de colonies grecques qui joignaient au goût des arts la recherche des matières sur lesquelles les artistes pouvaient opérer.

De nos jours, les anciennes voies pour passer dans l'Inde sont abandonnées, surtout depuis que l'on a découvert une route plus sûre par le cap de Bonne-Espérance. Nos artistes ne peuvent plus guère s'exercer que sur les agathes dites d'Allemagne, dont la pâte est beaucoup moins fine. Aussi reconnait-on facilement un camée antique, autant au travail qu'à la matière orientale.

Les anciens étaient très curieux de pierres gravées, et, outre l'usage qu'ils faisaient des camées pour orner leurs anneaux, les coiffures des femmes, les colliers, les agrafes de leurs manteaux, et même leurs chaussures, ils en formaient aussi des collections que l'on nommait *dactyliothèques* ou collections d'anneaux.

Pompée mit dans le Capitole les pierres gravées qu'il avait enlevées à Mithridate. César consacra dans le temple de *Venus Genitrix* celles qu'il avait recueillies lui-même avec des dépenses infinies. Marcellus, neveu d'Auguste, déposa son cabinet de pierres gravées dans le temple d'Apollon Palatin. Nous parlerons au mot MUSÉE des plus fameuses collections de l'Europe moderne, et nous citerons seulement ici les plus célèbres camées qui enrichissent ces collections.

Le plus grand et le plus célèbre de tous les camées connus est celui du cabinet de France, vulgairement appelé *agathe de la Sainte-Chapelle*, parce qu'il a été conservé dans le trésor de cette église, depuis que saint Louis l'y eut déposé, après l'avoir acquis de Baudouin II, empereur de Constantinople, en 1244. Il représente toute la famille d'Auguste et l'apothéose de ce prince. (Voyez Visconti, *Iconographie*, et Dumersan, *Notice du cabinet des Médailles*.)

Ce camée et beaucoup d'autres passaient pour représenter des sujets de piété, et c'est à cette croyance de nos pères que nous avons dû leur conservation.

Le cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque Royale possède près de cinq cents camées, dont la moitié sont antiques, et parmi lesquels on en remarque une cinquantaine qui sont de la plus grande beauté et d'un prix inestimable. Parmi ces camées sont la dispute de Minerve et de Neptune, la Vénus de *Glycon*, les noces de Bacchus et d'Ariane, les chevaux de Pélops, l'apothéose de Germanicus, deux portraits d'Auguste et de plusieurs empereurs romains.

Le superbe camée qui fait l'ornement du cabinet de Vienne a appartenu à la France; il avait été donné à l'abbaye de Poissy par Philippe-le-Bel; il fut volé du temps des guerres de religion, et porté en Allemagne, où Rodolphe II en fit l'acquisition, moyennant douze mille ducats d'or.

L'art de la gravure en pierres fines n'a souffert aucune interruption, quant à la partie mécanique; mais il avait subi comme les autres sa décadence, lorsqu'au quinzième siècle, les artistes qui abandonnèrent la Grèce, pour se soustraire à la tyrannie des Turcs, vinrent chercher un asile en Italie.

Laurent de Médicis, le plus grand protecteur que les arts aient rencontré, fut le principal moteur de l'heureux changement qu'éprouva celui de la gravure : sa passion pour les pierres gravées et pour les camées lui fit rechercher et rassembler les meilleurs graveurs. Il les anima par ses bienfaits, et l'art de la gravure se répandit bientôt par toute l'Italie. François Ier le protégea en France, où Henri IV l'encouragea aussi; Coldoré travailla pour ce prince; et, sous Louis XV, nous eûmes encore Gay, dont le cabinet des médailles possède de fort jolis camées. Cet art est maintenant peu exercé dans notre pays; mais il y a encore à Rome Rega et Santarelli qui le cultivent avec succès.

Parmi les ouvrages les plus remarquables où se trouvent décrits des camées, il faut placer en première ligne celui d'Eckhel sur les pierres gravées du cabinet de Vienne (1788), et la Description du cabinet du duc d'Orléans, par Delachau et le Blond (2 vol. in-fol., 1780). Les pierres de ce cabinet ont malheureusement passé en Russie. Les pierres des plus beaux cabinets de l'Angleterre ont été gravées et publiées par Worlidge, en 1768.

Outre les camées intéressans sous le rapport de l'art ou de la beauté de la matière, il y a encore ceux qui portent des inscriptions, et particulièrement les noms des graveurs; ils sont décrits dans les ouvrages de Storch et de Bracci, particulièrement dans les deux volumes de ce dernier, publiés en 1784.

L'usage des camées dans les parures des femmes a quelquefois reparu en France. Nous possédons de charmantes pierres qui ont orné les bracelets de Diane de Poitiers, de madame de Pompadour, le collier de madame du Barry. A la fin de la révolution, sous le directoire et le consulat, avec le goût du costume grec, inspiré par l'école de David, reparut celui des camées. Mesdames Tallien et Beauharnais en portèrent depuis leurs diadèmes jusqu'aux doigts de leurs pieds. L'empereur Napoléon fit enlever, en 1808, du cabinet des médailles et antiques, 46 camées et 36 intailles, pour en composer une parure à l'impératrice Joséphine. Ces pierres ont été heureusement restituées, en 1832, à l'établissement, où elles sont beaucoup mieux placées, pour l'art et pour la science.

Les camées sont des monumens dans lesquels on rencontre des modèles de goût pour l'invention, et de grâce pour l'exécution; ils offrent des portraits intéressans pour l'iconographie, des compositions dans lesquelles se trouvent des sujets mythologiques, qui, presque tous, ont rapport à des passages des poëtes anciens et modernes. Ils peuvent inspirer les dessinateurs, et orner les éditions des auteurs classiques. Ce sont, parmi les produits de l'art antique, ceux qui sympathisent le plus avec les usages de la vie moderne, et qui peuvent joindre à l'attrait du luxe toute l'utilité de l'érudition.

CAMELLIA. Le beau genre des camellia appartient à la famille des ternstrœmiacées, ou, suivant quelques botanistes, il forme avec les thés celle des camelliacées, qu'ils appellent

aussi théacées. Linné le range dans sa monadelphie polyandrie. Ses caractères sont faciles à distinguer : le calice de toutes les espèces qui le constituent est composé de cinq à neuf sépales libres, plus grands au rang intérieur qu'au rang extérieur; la corolle compte cinq à sept pétales soudés par la base et inégaux comme les sépales; les étamines en nombre indéterminé se réunissent inférieurement par leurs filets en plusieurs faisceaux ou en un seul anneau; les styles, au nombre de trois à cinq, se soudent aussi jusqu'au-delà du milieu de leur longueur; ils surmontent autant de carpelles confondues en un seul ovaire, et contenant chacun cinq ovules ou davantage, suspendus à l'angle interne de la loge sur deux séries. Les camellias sont originaires des contrées chaudes de l'Asie orientale. Leur introduction en Europe remonte à l'année 1739; elle fut l'œuvre de Kamel, moine allemand dont on leur a donné le nom en l'altérant un peu; mais leur culture n'a commencé à prendre de l'extension que dans ces dernières années; maintenant ils forment un des plus beaux ornemens des serres tempérées et des orangeries, et ils rivaliseraient avec les roses, avec lesquelles leurs fleurs ont quelque ressemblance, s'ils en avaient le parfum, et s'ils étaient plus aguerris contre les rigueurs de notre climat qu'ils ne peuvent endurer sans abri en hiver, si ce n'est dans le Midi. A l'agréable, ils unissent aussi l'utile, du moins dans leur pays natal; là, en effet, leurs graines n'avortant pas comme elles font le plus souvent dans nos serres, sécrètent en abondance une huile fixe qu'on exprime pour les usages alimentaires. L'espèce la plus recherchée des amateurs est celle du Japon, *Camellia Japonica*, L., qu'on appelle aussi *rose du Japon* ou *de la Chine*, et qui, à en croire les horticulteurs, a déjà produit entre leurs mains plus de cent soixante variétés, qui offrent un brillant assemblage de fleurs simples, doubles, ou demi-doubles, rouges, blanches, jaunes, roses ou panachées. C'est un bel arbrisseau dont la hauteur varie entre deux et huit ou neuf pieds; ses rameaux dressés restent en tout temps revêtus de leurs feuilles plus ou moins ovales, elliptiques ou oblongues, acuminées, glabres, luisantes, à dentelures obtuses, et se parent à leurs extrémités de fleurs axillaires, solitaires, portées sur de courts pédoncules; sa corolle est d'un rouge vif, son ovaire est glabre. Les deux espèces suivantes, le *Camellia sasanqua*, Ker., et le *Camellia oleifera*, Cl. Abel, sont généralement cultivées en Chine comme plantes oléagineuses. Dans la première, les rameaux sont effilés, flexueux, les feuilles elliptiques-lancéolées et les pétales blancs, obovales ou obcordiformes; dans la seconde, les ramules sont légèrement pubescens, les feuilles elliptiques, rétrécies aux deux bouts, les fleurs sessiles, formées de pétales cunéiformes, bilobés et étalés. L'huile qu'on retire des graines de cette dernière espèce, qui paraît susceptible d'être naturalisée dans nos départemens du Midi, ne le cède en rien à la meilleure huile d'olives. Le sasanqua est nommé *fleur de thé* à la Chine, soit parce que ses fleurs ressemblent à celles du thé, soit parce qu'elles servent à l'aromatiser; en Angleterre, on greffe dessus les variétés du *Camellia Japonica*. Les trois autres espèces de camellias ont peu d'intérêt.

On multiplie les camellias simples par le moyen de boutures qu'on place vers la fin de l'été sous des bâches à l'abri du soleil ou sous cloche. On les propage aussi à l'aide des marcottes par couchage ou par strangulation. La multiplication des variétés doubles a ordinairement lieu par la greffe en approche, ou par la greffe en fente et sous cloche. Il faut au camellia une bonne terre franche, douce, sablonneuse, plutôt chaude et un peu sèche, que froide et humide; une exposition aérée, des vases petits eu égard à son volume, peu d'eau, si ce n'est à l'époque de la floraison et du grand mouvement de la sève. On rempote, lorsque le vase est bien rempli de racines, plutôt au printemps qu'en automne.

CAMILLUS (Marcus Furius) est le héros du patriciat. La tradition lui fait honneur de la prise de Véies, puissante ville des Etrusques, et de la soumission de Faléries. Comme Coriolan, son devancier, M. Furius, défenseur glorieux du patriciat, mais ardent et inflexible, succombe à la fin devant l'animosité de la plèbe, et prévient l'injure de la condamnation en s'exilant. « Il embrasse, dit Plutarque, sa » femme et son fils, sort de sa maison, et marche en silence » jusqu'aux portes de la ville. Là il s'arrête, et s'étant re» tourné, les mains tendues vers le Capitole : O Dieux, dit» il, s'il est vrai que l'on soit injuste envers moi, puisse » bientôt ma patrie ingrate s'en repentir et me regretter ! » Cette imprécation, suivant le récit arrangé par les patriciens après l'évènement, eut un effet prompt et terrible : Rome fut prise par les Gaulois.

Trente mille Gaulois Sénonais, descendus en Italie par la vallée d'Aoste, assiégeaient Clusium. Les Romains inquiets envoyèrent des ambassadeurs, non pour imposer fièrement leur médiation aux Clusiens et aux Gaulois, comme Tite-Live le rapporte, mais pour reconnaître ce nouvel ennemi qui les menaçait eux-mêmes, en attaquant leur voisinage, *ad speculandum*. Arrivés à Clusium, les ambassadeurs virent les deux armées rangées en bataille, à l'instant d'en venir aux mains. Ce bruit de guerre les enivra; et oubliant leur caractère ainsi que leur mission toute pacifique, ils se mirent parmi les Clusiens et combattirent. L'un d'eux surtout, Quintus Fabius Ambustus, se fit remarquer par la défaite et la mort d'un chef gaulois. Ces circonstances furent bientôt connues des Gaulois, et ils envoyèrent à Rome des ambassadeurs demander que l'auteur d'une agression si impie, d'une si éclatante violation du droit des gens, leur fût livré. Les Féciaux, gardiens du droit des gens, appuyèrent cette réclamation, et le sénat, après de longues instances pour faire transformer en une somme d'argent la satisfaction demandée, sur le refus des Gaulois, décida enfin que le coupable serait livré. Mais, dans l'assemblée du peuple à qui les Fabius en appelèrent, la pitié, peut-être le crédit de la *gens Fabia*, l'emportèrent, et la réclamation fut rejetée. Alors, pour la première fois, dit Diodore, l'assemblée du peuple osa considérer un sénatus-consulte comme non avenu.

Dès lors on se disposa à la guerre : à Rome, tout ce qui pouvait porter les armes fut enrôlé. Les Gaulois de leur côté évitèrent cette fois de compromettre leur vengeance par trop de précipitation. Ils appelèrent des renforts, et, les ayant reçus, ils se mirent en marche au nombre de soixante-dix mille.

On sait l'issue de la journée d'Alia. Les débris de l'armée romaine se retirèrent à Véies. D'autres s'enfuirent vers le Tibre, qu'ils essayèrent de traverser à la nage sous les projectiles de l'ennemi. Presque tous périrent, hors quelques fugitifs qui, arrivant à Rome sans armes, annoncèrent que tout était perdu. La stupeur fut grande; mais elle dura peu. On fortifia à la hâte le Capitole, où furent déposés les objets les plus précieux; on l'approvisionna d'armes et de munitions; mille guerriers d'élite s'y enfermèrent. Quant à la ville, l'impossibilité de la défendre fut reconnue, et on l'abandonna. Toutefois, suivant une tradition que nous voulons croire authentique, des vieillards éminens par le sacerdoce ou d'autres dignités, au nombre de quatre-vingts, voulurent s'offrir en holocauste pour le salut de la patrie. Le pontife les voua aux Dieux infernaux avec les cérémonies accoutumées; et, revêtus de leurs robes sacrées, assis dans le forum sur leurs sièges d'ivoire, ils attendirent la mort : *devovente pontifice, diis se Manibus consecrant* (Florus). Voyez aussi Plutarque, *Vie de Camille*, ch. 26. Le reste de la population se dispersa dans les villes voisines. On conte que les Vestales, emportant avec elles ce qu'il y avait de plus saint dans les choses de la religion, s'enfuyaient le long du Tibre. En même temps, un plébéien, nommé Lucius Albinus, se retirait de Rome, transportant avec lui, sur un chariot, sa femme, ses enfans en bas âge, et quelques ustensiles nécessaires. Dès qu'il aperçut les

vierges sacrées qui, portant dans leurs bras les objets du culte, marchaient seules, pieds nus, sans appui et déjà bien fatiguées, il fit descendre sa femme et ses enfans, ôta du chariot tous ses meubles, et y fit monter les Vestales (*Plutarque*).

Les Gaulois passèrent le jour qui suivit la bataille à couper la tête aux cadavres de l'ennemi, et n'arrivèrent à Rome que le second jour. A la vue des remparts abandonnés, tandis qu'à l'intérieur ils entendaient le bruit sourd des travaux qui se poursuivaient au Capitole, saisis d'un effroi superstitieux ou craignant une embuscade, ils se tinrent en repos. Le surlendemain, c'est-à-dire le quatrième jour après la bataille, ils surent la vérité. Ils enfoncèrent les portes, et, sauf quelques maisons sur le mont Palatin qu'ils gardèrent pour l'habitation de leurs chefs, ils detruisirent la ville de fond en comble par le fer et le feu. Ils donnèrent ensuite au Capitole de furieux assauts; mais ces assauts leur coûtaient cher, et les Romains en souffraient peu. Ils finirent donc par s'en abstenir, et sûrs de prendre la place par famine, ils se contentèrent de la bloquer.

Cependant l'occasion est belle pour les Etrusques de se venger de leurs défaites : ils en profitent ; ils vont en bandes armées dévastant la campagne romaine, pillant tout, et emmenant les hommes captifs. Mais un jour, comme ils revenaient, les Romains, réfugiés à Véies, les surprirent, les taillèrent en pièces, et parvinrent dans la suite à les contenir. Peut-être, depuis le commencement de la guerre, les Etrusques agissaient-ils de concert avec les Gaulois. Peut-être, comme le suppose M. Michelet, les Etrusques avaient-ils détourné à prix d'or sur les Romains l'invasion qui les menaçait eux-mêmes primitivement.

Le siége du Capitole durait depuis six, ou sept ou huit mois, car on varie entre ces chiffres. Les Romains étaient réduits à la dernière extrémité; mais les Gaulois aussi avaient beaucoup souffert. Le butin épuisé, l'armée s'alimenta aux dépens des villes voisines par le pillage et les contributions. Mais cette ressource s'épuisait. Déjà quelques bandes gauloises se détachant de la masse avaient pénétré jusqu'en Apulie. La fièvre, au milieu de ces ruines malsaines, se joignit aux privations : l'armée assiégeante se fondait. D'ailleurs, le bruit vint aux Gaulois que les Vénètes, informés de leur absence, s'étaient jetés sur leur pays. Sur la proposition des Romains, on parla de paix. Moyennant mille livres d'or, les Gaulois convinrent d'évacuer Rome et son territoire; mais lorsqu'on pesa l'or, il se trouva que Brennus s'était fait apporter de faux poids. Le Romain se récria : alors Brennus jeta encore dans la balance son épée et son baudrier, en s'écriant *væ victis*! malheur aux vaincus!

« Les Gaulois après avoir défait dans une bataille les Romains et leurs alliés, les poursuivirent trois jours entiers. Ensuite ils prirent Rome, le Capitole excepté. Mais des nouvelles fâcheuses les rappelant dans leur pays, ils firent la paix avec les Romains, leur rendirent la ville et s'en retournèrent.— « Les Gaulois dictèrent à leur fantaisie les conditions de la paix. — « Ils tinrent la ville sept mois en leur pouvoir; ce fut par grâce qu'ils la rendirent; et ils se retirèrent sains et saufs dans leur patrie avec tout leur butin! » (Polybe, *lib.* I.)

Le récit qui précède, extrait pour le fond de Diodore, qui peut-être l'avait emprunté de Fabius, diffère dans ses circonstances fondamentales du récit accrédité, que Tite-Live et Plutarque ont reproduit. Il n'y est fait mention ni de la dictature de Camille, ni de la rupture du traité, ni de la défaite des Gaulois. Nul doute que ce récit ne soit le véritable.

« Si l'on excepte les fables mêlées à l'ancienne religion, et qui furent toujours considérées comme telles, cette narration (celle que Tite-Live et Plutarque nous ont transmise) est la première dont la critique ait dégagé l'histoire romaine. Chez les Français, au seizième siècle, quand la philologie puissante brillait d'un si bel éclat, cette narration blessa le sentiment national : et depuis c'est encore ce même sentiment qui a influé sur Beaufort. Le sujet a été épuisé par lui : recommencer ce qu'il a fait serait chose oiseuse ; si quelque jour les vicissitudes de la mode venaient à remettre en crédit les anciens récits, la critique de Beaufort sera toujours là pour les réfuter. Je n'y ajouterai qu'une seule chose : pas plus qu'un autre il ne s'est douté de l'importance de la narration de Diodore. Il a donc négligé de remarquer que cet auteur ignore absolument la dictature de Camille, et à bien plus forte raison, la délivrance de Rome par ses armes. Ces traits de la légende ne sont pas plus historiques que le voyage des rois bourguignons à la cour d'Attila. » (*Niebuhr*, tome IV, trad. de M. Golbéry.)

Le premier sentiment des Romains, lorsqu'ils revinrent au milieu des décombres de leur ville, fut de l'abandonner à tout jamais. La plèbe, sourde aux instances des patriciens, voulait se transporter à Véies. C'est là, sans contredit, le plus grand danger que Rome ait jamais couru. Heureusement les dieux intervinrent : tandis qu'on délibérait, le centurion qui relevait la garde du jour, passant par hasard avec sa troupe devant le lieu du conseil, cria d'une voix forte : « C'est ici qu'il faut s'arrêter et planter l'étendard. » Cette parole fut considérée comme une inspiration d'en haut, et Rome resta Rome.

On se mit donc à déblayer les décombres; on se construisit çà et là, à l'aventure et sans alignement, des habitations, en sorte que les rues ne correspondirent plus aux anciens égoûts, et qu'au temps même de la magnificence de Rome, elles restèrent etroites et tortueuses. « Au lieu de la cité mesurée par le *Lituus* étrusque à l'image de la cité céleste, » s'éleva au hasard la cité plébéienne, agitée et orageuse, » mais toute puissante pour la conquête. » (Michelet, *Hist. rom.*, tom. I.)

Et au milieu de ces ruines, les Romains eurent à se défendre des Volsques et du Latium révolté : il fallut reconstruire tout l'édifice de leur domination. C'est sans doute par sa conduite en ces difficiles conjonctures que Furius Camillus a mérité d'être appelé le second Romulus, le père de Rome. Quant à sa lutte avec Manlius Capitolinus, c'est la lutte de la plèbe et du patriciat; nous en parlerons ailleurs.

L'année de la prise de Rome est fort contestée des érudits; suivant l'opinion commune, c'est l'an 388 avant J.-C., qu'eut lieu cet événement.

CAMOENS, auteur de la première épopée moderne dans le goût de Virgile, est sans contredit le poète le plus célèbre qu'ait vu naître le Portugal, et celui qui a le mieux mérité de l'être.

LUIZ DE CAMOENS naquit à Lisbonne en 1524. On croit qu'il perdit sa mère étant encore en bas âge; son père, marin de profession et presque toujours en mer, dut le confier aux soins de quelques personnes étrangères. Envoyé à treize ans à l'université de Coïmbre, il y fit toutes ses classes, y compris la philosophie. Son génie poétique se laissa de bonne heure deviner. Son âme tendre et exaltée, privée de toute affection de famille, semble avoir dès lors cherché un aliment nécessaire à sa vie dans l'amour pieux de la patrie et dans le culte passionné des *Muses*. Toute l'Europe était alors en pleine Renaissance. Les grands poètes de l'antiquité, sans cesse présens à la mémoire de l'enfant, se confondirent bientôt avec les héros portugais dans son admiration naïve, et tous ces grands noms unis dans son cœur lui devinrent comme une famille de frères, de glorieux aînés, dont il étudiait religieusement les exemples et brûlait de suivre les leçons. Chanter l'histoire de son pays, la gloire du Portugal, et la chanter dans un poème aussi semblable que possible à l'Odyssée, ou mieux encore à l'Enéide bien plus conforme que l'Odyssée aux règles et au bon goût, telle fut bientôt la grande, la seule idée de notre humaniste de Coïmbre. Cette idée survécut à l'enfance, elle domina toute la vie de l'homme, ou plutôt elle devint sa vie. Pour la réa-

liser rien ne lui coûta : dangers, humiliations, maladies, misère, privations de tout genre, il prévit tout, il affronta tout avec courage, il supporta tout avec résignation. Certes, cet homme héroïque ne serait pas un des plus grands poètes de l'Europe moderne, qu'il n'en faudrait pas moins honorer avec respect la mémoire de ce culte si pieux à une idée si élevée, de cette volonté qui part du berceau et ne s'arrête qu'à la tombe, de cette sérénité calme et constante au milieu des traverses d'une longue vie, qui ne fut guère qu'une longue tempête.

De retour à Lisbonne, Camoens, âgé de vingt ans, dut se livrer quelque temps à la vie du monde et à la société des femmes : on trouve dans ses œuvres une foule de poésies galantes qui datent de cette époque. Déjà au collége de Coïmbre, il avait chanté l'amour; quelques uns de ses vers nous le montrent cherchant un asile contre le feu des passions, qui s'allume en lui, dans les ondes pures du Mondego et sous les frais ombrages de ses rives. Les commentateurs se sont beaucoup occupés de découvrir le nombre, le rang, et les noms des femmes qu'il a aimées. Nous ne les suivrons pas dans leurs doctes et lourdes dissertations, et nous nous bornerons à dire que ceux qui ont voulu faire de Camoens un nouveau Pétrarque en amour nous paraissent bien loin de la vérité. On ne peut nier qu'il ait surtout célébré, et par-dessus toutes les autres, une de ses amours; mais il faut être doué d'une foi robuste pour croire que tous les noms de femme qu'il a chantés se traduisaient toujours dans son cœur par un seul nom, le seul vrai et le seul chéri, juqu'à celui de Barbara, petite esclave noire, à coup sûr bien différente de la grande dame qu'il n'a jamais nommée dans ses vers, mais dont il nous a donné tant de portraits. Ce qui paraît certain, c'est qu'après avoir eu bien des liaisons de pure galanterie, Camoens aima long-temps, et véritablement, ou dona Catarina de Almeyda, une de ses parentes, ou dona Catarina de Atayde, fille d'un favori de João III. Celles de ses poésies qui se rapportent à cet amour sont faciles à reconnaître, pleines de passion et de délire. Tel est ce sonnet que M. C. Magnin a traduit dans un curieux article sur Camoens, publié dans le tome VI de la *Revue des Deux-Mondes*, et auquel nous empruntons quelques uns de ces détails biographiques.

Sonnet IX.

Je suis en proie à un état indéfinissable : je frissonne et je brûle à la fois, je pleure et ris au même instant, sans en savoir la cause. J'embrasse le monde entier, et je ne puis rien étreindre. Toutes mes facultés sont bouleversées; mon âme exhale un feu terrible; des ruisseaux de larmes coulent de mes yeux. Tantôt j'espère, tantôt je me décourage; quelquefois je délire, d'autres fois ma raison revient. Je suis sur la terre et ma pensée traverse l'espace. En une heure je vis une année; en mille années je n'en puis trouver une qui me satisfasse. Si quelqu'un me demande pourquoi je suis ainsi, je répondrai que je l'ignore. Je soupçonne cependant, madame, que c'est pour vous avoir vue.

« Une passion si violente et si ingénieuse à la fois dut être payée de retour, ajoute M. Magnin; mais le rang et la fortune élevaient entre les deux amans une barrrière infranchissable. Les parens de sa maîtresse, puissans à la cour, intervinrent, et un ordre d'exil éloigna Camoens de Lisbonne.

» La date de ce premier malheur est incertaine. Le poète exhala ses plaintes dans sa troisième élégie :

O Sulmonense Ovidio desterrado,

dans laquelle il se représente suivant tristement de l'œil les barques qui sillonnent le Tage. Et, comme ce fleuve, à la hauteur de Santarem, ne peut porter que des bateaux, on en a conclu qu'il fut exilé à Santarem. Cette induction est précipitée. Les vers du poète peuvent désigner une foule d'autres lieux du Ribatejo.

» Pendant les deux années que dura son exil, il composa plusieurs sonnets, dont quelques uns sur les peines de l'absence, et trois comédies, *El rey Seleuco*, *Filodemo*, et les *Amphitrioes*. Il écrivit même dès lors plusieurs chants des *Lusiades*, ce poème auquel il rêvait depuis son enfance. »

En 1549, il obtint la liberté de revenir à Lisbonne; mais son retour fut pour lui plus triste que ne l'avait été son exil. C'est sans doute à cette époque de sa vie qu'il faut rapporter plusieurs sonnets sur la perfidie de l'amour et l'inconstance des femmes. Il avait vingt-cinq ans, point de fortune, beaucoup d'orgueil et de courage, une passion à vaincre, et un poème épique à faire; il savait qu'Homère avait long-temps voyagé; on se battait pour son pays en Afrique, au Brésil, et dans l'Inde : il se fit inscrire comme volontaire, et passa en Afrique, non sans avoir adressé au Tage de poétiques adieux qu'on peut lire dans son cent-huitième sonnet : *Brandas agoas do Tejo*. En toute rencontre il se conduisit en brave, et ne tarda pas à se signaler dans un combat naval, où il perdit l'œil droit d'un coup de feu. Au milieu d'une vie si active, Camoens ne cessait pas de faire des vers; son grand cœur mettait sa gloire à être poète et à disputer en même temps le prix du courage aux soldats qui n'étaient que soldats. Il s'est représenté lui-même tenant sans cesse la plume d'une main, et de l'autre l'épée :

N'huma mão sempre a espada, n'outra a pena.

C'est pendant son séjour en Afrique qu'il composa sa seconde élégie, *Aquelle que de amor*, et les belles stances sur le *désordre du monde* : *Quem pode ser no mundo tão quieto*. En 1552, il revint à Lisbonne, attiré sans doute par l'espoir de se voir distingué par ses concitoyens, mais personne ne mit de zèle à le servir; il ne put sans doute supporter de se voir perdu dans la foule sous les yeux de celle qu'il aimait toujours, et il résolut de s'éloigner d'elle une dernière fois. C'est peut-être à cette crise de sa vie qu'il faut rapporter les vers suivans :

Sonnet XLIII.

Le cygne, quand il sent approcher l'heure qui met un terme à sa vie, élève sur la rive solitaire une voix plus mélancolique et des chants plus harmonieux. Il voudrait voir son existence se prolonger; il pleure son pénible départ, il célèbre douloureusement la fin de son triste voyage. Ainsi, madame, quand je vis le terme fatal de mes amours et me sentis arrivé à la dernière crise, je déplorai, avec une plus suave harmonie, vos rigueurs, votre manque de foi, et mon amour.

Camoens s'embarqua donc pour l'Inde sur le *São Bento*, qui mit à la voile au mois de mars 1553. Il nous apprend lui-même dans une de ses lettres qu'en mettant le pied sur ce navire, il ne put réprimer un mouvement d'orgueilleux dépit; il s'écria, comme Scipion l'Africain, mais plus mal à propos que ce grand homme : *Ingrata patria, non ossa mea possidebis!* Ce mot est depuis devenu le thème favori d'une foule de rhéteurs qui tous se sont crus obligés de répandre des larmes et des fleurs de rhétorique sur la mémoire de Camoens, et sur le sort du poète en général, du poète toujours méconnu, toujours en droit d'accuser et de maudire l'ingratitude de son pays et de son siècle. Ces gens-là oublient, s'ils l'ont jamais su, que si chaque homme a le devoir de servir la patrie de son mieux et de se tenir prêt à se dévouer pour elle au besoin, la patrie ne peut tenir compte à personne de ce qui n'est encore que bonne intention; d'ailleurs le simple accomplissement d'un devoir ne mérite point de récompense; la patrie ne peut et ne doit en avoir que pour les plus signalés services. Or, bien que Camoens fût sans contredit un grand poète et qu'il aimât beaucoup son pays, on ne voit pas que le Portugal fût par cela seul obligé de se prosterner à ses pieds, alors surtout qu'il était seul dans le secret de son génie et de sa vertu, n'ayant guère que vingt ans, et n'ayant fait que quelques vers amoureux et une campagne à Ceuta, comme tant d'autres Portugais de son âge. A coup sûr Camoens, qui avait le sentiment exalté du devoir, eût rougi de honte en sa vénérable vieillesse s'il eût pu pressentir qu'une

parole légère, qui lui était échappée en un moment de dépit, retentirait si long-temps dans la postérité, et lui vaudrait, de la part de certaines gens, une si injuste et si ridicule ovation.

A la hauteur du cap de Bonne-Espérance, qui avait dû occuper déjà bien des fois l'imagination du jeune chantre de Gama, le *São Bento* fut assailli d'une violente tempête. C'est sans doute au milieu du danger imminent qu'il courut là, et en face d'une mort prochaine, que Camoens vit pour la première fois se dresser devant lui le menaçant fantôme d'Adamastor, affreux gardien de ce terrible cap et de ces mers à peine connues. Quoi qu'il en soit, il arriva à Goa en septembre 1553. Deux mois après nous le retrouvons en mer, volontairement engagé dans une expédition contre le roi de Pimenta, alors en guerre avec le roi de Cochin, allié des Portugais. Presque tous les compagnons d'armes de Camoens périrent, dans cette campagne, victimes d'un climat meurtrier; mais lui échappa à tous les dangers. De retour à Goa, un an après, il écrivit à Lisbonne une lettre qu'on a conservée, et qui nous semble jeter un grand jour sur le caractère de ce poète soldat. Il dit dans cette lettre, à propos des périls qu'il a eu le bonheur de traverser : « Ma » *peau a le* privilège de celle d'Achille, qui n'était vulnérable que par le talon : personne n'a vu les miens, et j'ai » vu ceux de bien des gens. » Et plus loin : « La ville de » Goa est une excellente mère pour les méchantes gens, » mais elle est la marâtre des gens de bien : ceux qui viennent y chercher de l'argent se soutiennent sur l'eau » comme des vessies; les braves seuls sont réduits à sécher » sur pied..... Quant à Manoel Serrão, qui, *sicut et nos*, » cloche d'un œil, il s'est assez bien conduit depuis son arrivée. Je puis en parler, car j'ai été pris pour arbitre de » certaines paroles sur lesquelles il a fait revenir un militaire qui ne manque pas d'autorité ici.... Si vous voulez à » présent que je vous parle des femmes, sachez que toutes » les Portugaises que nous avons ici *sont terriblement mûres*, etc.... En se voyant au milieu d'objets si peu capables d'inspirer de l'amour, comment ne pleurerait-on pas » sur *ses souvenirs?* etc... Je vous envoie un sonnet sur la » mort de dom Antonio de Noronha. Vous y verrez quel » chagrin cette perte m'a causé. J'ai fait aussi une églogue » sur ce sujet..... C'est à mon avis la meilleure que j'ai » faite, etc., etc. »

Toujours sans emploi et sans argent, notre poète ne tarda pas à se mettre de nouveau en campagne. A cette époque les Vénitiens n'avaient pas encore renoncé au commerce d'Alexandrie, et partant Alexandrie s'efforçait de conserver son commerce de l'Inde : le vice-roi des colonies portugaises, décidé à mettre un terme à cette concurrence fâcheuse pour ses compatriotes, envoyait des forces navales dans la mer Rouge contre les flottes marchandes de l'Egypte : Camoens fit partie de cette expédition, qui ne réussit pas. On ne put rencontrer les Maures, et il fallut passer l'hiver dans l'île d'Ormuz, où le poète n'eut que trop le loisir de rêver à l'Europe et aux rives fleuries du Tage, en face du cap Guardafú et en vue des sommets arides du mont Felix. C'est là qu'il composa sa dixième cançao : *junto de hum secco, duro, esteril monte*, dont nous traduisons quelques vers :

Si du moins de tant de fatigues je retirais seulement l'avantage de savoir avec certitude qu'une heure viendra où les yeux que je voyais se souviendront de moi! Si cette triste voix, en s'exhalant, frappait les oreilles de l'ange en présence de qui je vivais; si, revenant sur le passé, elle se reportait à ce temps déjà écoulé de mes douces erreurs, de mes maux pleins de charmes, et des fureurs que je cherchais, que je souffrais pour elle; si, quoique bien tard, devenue compatissante, elle éprouvait un peu de regret et s'accusait elle-même de cruauté! etc.

Je demande de vos nouvelles, madame, aux vents amoureux qui soufflent de la contrée où vous habitez; je demande aux oiseaux qui volent au-dessus de moi s'ils vous ont vue, ce que vous faisiez, ce que vous disiez, où, comment, avec qui, quel jour, à quelle heure, etc.

De retour à Goa, en octobre 1555, Camoens y trouva un nouveau gouverneur, dont l'administration était vicieuse et indigne; il se permit quelques plaisanteries qui irritèrent cet homme vindicatif et tout-puissant, et à quelque temps de là, comme il publia une satire, intitulée *Disparates na India* (Sottises dans l'Inde), qui n'était toutefois dirigée que contre la corruption des mœurs des colons en général, le gouverneur saisit ce prétexte pour l'exiler à Macao, sur les côtes de la Chine. A peine arrivé dans cette ville, située à trois mille lieues de sa patrie et à l'extrémité du monde connu, l'infortuné poète apprit la mort de celle qu'il aimait. On trouve dans ses poésies l'expression bien vive de la longue et profonde douleur qu'il en ressentit. C'est à peu près vers ce temps que le souvenir de tant de maux déjà soufferts, et le pressentiment des douleurs qui l'attendaient encore, lui arracha le sonnet suivant.

Sonnet LXXXIX.

Que pourrais-je donc demander encore au monde, lorsque dans l'objet où j'ai placé un si grand amour je n'ai vu que les rigueurs, l'indifférence, et enfin la mort que rien ne peut surpasser? Puisque je ne suis pas encore rassasié de la vie, puisque je sais déjà qu'une grande douleur ne tue pas, s'il existe une chose qui cause de plus grandes angoisses, je la verrai; car je puis tout voir. La mort pour mon malheur m'a déjà mis en sûreté contre tous les maux. J'ai déjà perdu ce qui m'avait enseigné à perdre la crainte. Je n'ai vu dans la vie que le manque d'amour; je n'ai vu dans la mort que la grande douleur qui m'est restée. Il semble que pour cela seul je sois né.

Il semblait en effet que l'infortuné dut épuiser le calice de sa douleur jusqu'à la dernière goutte. Tout lui manquait à la fois, et sa patrie d'Europe, dont il avait fait son ciel et son Dieu, et Goa sa seconde patrie, qui lui offrait du moins l'image de la première, et d'où il se voyait chassé. On l'abreuvait d'humiliations, et l'indigence était le moindre de ses maux. Toutes les affections de son cœur se brisaient une à une, froidement et à distance, sous les coups de la mort; la femme tant aimée venait d'expirer, et il n'avait pas, pour adoucir ses regrets, le souvenir de ces larmes amies, de ces paroles suprêmes échangées pour l'éternité, après lesquelles la mort semble n'être plus qu'une longue absence : elle était morte sans lui, morte sans rien prévoir de sa douleur, sans se souvenir de son amour, sans y croire peut-être. Camoens dut souffrir d'une bien âpre et bien sèche douleur, confiné qu'il était, avec son imagination et son cœur, dans la solitude, en face de ces mers sauvages, si imposantes, mais si impitoyables, dont le gémissement immense et éternel humilie si fort la douleur humaine, sans la consoler jamais. On montre encore à Macao, au sommet désert d'une montagne, une sorte de galerie naturelle formée par des rochers et presque suspendue sur l'abîme, où il se retirait souvent pour écrire ses vers; on l'appelle la grotte de Camoens. Là, il dut bien des fois appeler son amie morte, et rêver à la patrie absente; bien des fois, en relisant les vers de Virgile, son poète favori, il dut, comme les Troyennes exilées, pleurer en regardant la mer. Mais il ne faudrait pas croire que Camoens y passa tout son temps à gémir; il n'était pas de ces chantres efféminés qui se noient en des larmes continuelles, et qui laissent lâchement s'écouler toute leur vie dans l'abattement du désespoir et dans la langueur des plaintes inutiles. Il y avait deux hommes en lui, le poète et le soldat; poète, il aimait par dessus tout l'élégie, et il se sentait l'émule de Pétrarque; soldat, il n'aimait rien que sa patrie, comme un Spartiate, et il avait au fond de l'âme la religion de l'héroïsme, l'exaltation du courage et de la constance stoïque. Quand le poète avait laissé échapper quelques pleurs avec quelques vers élégiaques, le soldat se réveillait en lui. Alors, il séchait ses larmes d'une main rude, et d'une voix mâle et sévère

il s'exhortait lui-même à attendre de pied ferme le malheur, à le combattre et à le vaincre. Alors il s'écriait :

Ce n'est qu'en passant par toutes ces alternatives de craintes et d'espérances, ce n'est qu'au prix de dangers si multipliés et de si dures et si longues fatigues que les mortels peuvent sauver leur nom de l'oubli. Vous qui aspirez à la gloire, qui voulez être grand dans la postérité, ne comptez pas sur la noblesse de vos ancêtres, ne la comptez pour rien; ne vous endormez pas sur ces lits dorés que recouvrent de si magnifiques fourrures; ne cherchez pas à irriter vos sens par des mets recherchés; ne passez pas des délices de la table au repos perfide des bocages en fleurs où l'on respire la volupté : la volupté énerve le cœur et ne le remplit jamais. Sachez conquérir par vos actions une grandeur qui ne soit qu'à vous. Ceignez l'épée, affrontez les périls, défiez les tempêtes, riez-vous de la rigueur des saisons; sachez vous nourrir du pain de la douleur et du travail; regardez toujours la fortune en face, et ne sourcillez pas en voyant le sang, les blessures, le carnage et toutes les menaces de la mort. C'est ainsi que l'homme fort arrive à armer son cœur d'une cuirasse impénétrable; c'est ainsi qu'il apprend à mépriser les vains honneurs et les vils trésors qui sont les présens du hasard et non le prix de la vertu. Quand il est une fois parvenu à ce faîte sublime de la sagesse, il voit, bien loin au-dessous de ses pieds, ramper dans la fange et s'égarer dans la poussière toutes les ambitions vulgaires; et tôt ou tard les récompenses immortelles viennent couronner la vertu modeste qui les fuyait en les méritant.

Lusiade, chant VI.

On voit que ce grand poète ne se croyait pas en droit de maudire Dieu, parce qu'il avait plu à Dieu de le faire pauvre et exilé comme tant d'autres de ses frères. Quand les êtres les plus chéris sortaient de cette vie et l'y laissaient seul, il souffrait; mais il ne laissait pas les larmes aveugler long-temps ses yeux; et de ce qu'il était misérable, obscur et méconnu, il ne se hâtait pas de conclure qu'il fallût à jamais désespérer du salut de sa patrie et de la fortune du monde. La vie de Camoens, bien sentie et fidèlement peinte, serait une belle étude de psychologie morale à offrir à l'admiration de la jeunesse de notre temps, par momens si molle et si découragée. Un de nos plus célèbres contemporains a dit avec un grand bonheur d'expression : « Le véritable homme de bien est un artiste à sa manière, qui » représente en sa noble vie la partie la plus admirable du » beau. » Tel fut Camoens : son poème de la *Lusiade* est beau; mais sa vie fut un bien plus beau poème!

Cependant le gouverneur de l'Inde portugaise avait été remplacé par un vice-roi, Constantin de Sa. Celui-ci avait connu Camoens à Lisbonne; touché de son indigence, il le nomma curateur des successions vacantes à Macao, et cette place qui convenait si peu au génie du poète, assura du moins son existence durant les derniers temps de son exil. Rappelé à Goa un an après, en 1560, Camoens s'embarqua avec joie; mais à peine parvenu à la hauteur de la baie de Camboge, sur les côtes de la Cochinchine, le vaisseau qui le portait toucha sur un écueil et se perdit avec tout l'équipage. Camoens, intrépide nageur, se sauva seul; grâce au calme de la mer, il put atteindre le rivage en fendant les flots d'une main, tandis que de l'autre il soutenait au-dessus de sa tête et préservait des atteintes de la vague sa *Lusiade*, son unique trésor. Ce fut sur cette côte étrangère et sur les bords du fleuve Mécom à peine habités par quelques familles chinoises, qu'il composa sa touchante imitation du psaume *Super flumina Babylonis*, imitation que Lope de Véga trouvait si admirable. De nouveaux malheurs l'attendaient à Goa, où il ne put arriver qu'en 1661. Constantin de Sa ayant été rappelé, les ennemis de Camoens se réveillèrent, et le nouveau vice-roi ne sut pas long-temps fermer l'oreille à leurs perfides suggestions. Le poète se vit accusé, par des marchands, de malversation dans l'exercice de sa charge à Macao; on l'emprisonna. Il parvint sans peine à se justifier, mais alors ce fut pour dettes qu'on le retint. Tandis qu'il dédaignait de solliciter aucune faveur pour lui-même, Camoens ne perdait aucune occasion d'être utile aux autres. On trouvera dans son recueil une ode où il réclame l'intérêt du vice-roi pour un savant peu fortuné, le naturaliste Garcia de Orta, auteur d'un bon ouvrage sur les plantes de l'Inde : cette ode pourrait bien avoir été composée en prison. En même temps, s'il lui parvenait quelque glorieuse nouvelle du Portugal, quelque exploit éclatant de ses compatriotes, il ne manquait pas de le célébrer en beaux vers. C'est ainsi qu'il composa à Goa son sonnet sur la défense de Malaca par Leoniz Pereira, et tant d'autres vers qu'il est inutile de citer. Enfin après avoir fait de nouvelles campagnes sur mer, après mille et mille traverses, Camoens eut le bonheur de revoir Lisbonne, en 1569; mais il la trouva désolée comme tout le Portugal, et en proie à une peste si terrible, qu'elle en a conservé le nom de *grande*. Les eaux du Tage étaient fermées et défendues avec beaucoup de rigueur. Après un nouvel exil de plusieurs mois en vue du sol de la patrie si long-temps et si impatiemment désirée, Camoens put enfin prendre terre en mai 1570, seize ans après son second départ. Il avait alors quarante-six ans.

Le poète n'avait rapporté des Indes où tant de Portugais s'enrichissaient alors, que sa *Lusiade*, presque achevée. Il se hâta d'en récrire le dernier chant à Lisbonne, et il la publia avec une dédicace et un épilogue où il adressait de mâles et sévères conseils au jeune roi alors régnant (1572). Quoi qu'on en ait dit, le poème réussit. « Il en fut publié, dit M. C. Magnin, une seconde édition dans la même année, chose presque inouïe en Portugal. » La gloire de l'auteur se répandit au loin en Europe; le Tasse, qui préparait alors sa *Jérusalem délivrée*, composa un beau sonnet en l'honneur de son rival.

Malgré la célébrité que lui avait donnée son poème, Camoens vivait dans la retraite, et sa pauvreté était extrême. Il avait obtenu, en récompense de ses services militaires, 15,000 reis (100 francs environ), ce qui représentait bien plus en ce temps-là qu'aujourd'hui, mais ce qui était loin toutefois de suffire à ses besoins. Sa verve poétique s'affaiblissait de jour en jour. L'auguste vieillard ne pouvait plus se dissimuler qu'il s'était fait grandement illusion sur le caractère de sa nation; il trouvait les Portugais de son temps bien dégénérés, bien absorbés par l'amour du lucre, et ce fut peut-être là dans ses dernières années sa plus cuisante douleur. Il l'a exprimée plus d'une fois dans sa Lusiade, mais avec mesure et comme à regret. « Le Portugal seul (je » rougis de l'avouer), content de la gloire des armes, méprise » la gloire des lettres et des arts. Le son de la lyre des muses » n'a point d'attrait pour ses oreilles, et les charmes célestes de la poésie ne disent rien à son cœur. Il dédaigne un » art divin parce qu'il ne le connaît pas... etc. » (Chant V, voir aussi la fin du Xe chant.) Il n'est que trop vrai que dans ses dernières années, le plus grand poète qu'ait vu naître le Portugal fut exposé aux plus cruels besoins et réduit à vivre d'aumônes. Un pauvre esclave javanais que Camoens avait ramené des Indes et qu'il avait toujours traité avec la plus grande douceur, était son seul ami, son unique société : cet homme ne l'abandonna jamais, il allait mendier toute la nuit dans les carrefours pour sa nourriture et celle de son maître. La seule récréation d'esprit du vieux poète, dénué de livres comme de tout le reste, son seul plaisir était d'aller quelquefois, vers le soir, s'entretenir un moment, à la dérobée, d'histoire ou de théologie avec quelques religieux d'un couvent voisin. Mais bientôt cette dernière consolation lui fut enlevée avec son dernier ami, avec sa seule providence sur la terre : le pauvre Javanais mourut. Alors tout fut fini : « Il ne se pouvait plus, dit Pedro de Mariz, que Camoens vécût après la mort de celui-là seul qui le faisait vivre. » Malade et infirme il fallut prendre le chemin de l'hôpital des pauvres. Il ne pouvait plus marcher, on l'y porta. Son courage ne l'y abandonna pas un seul instant, mais ses forces étaient à bout; ne pouvant plus lutter contre sa destinée, il y céda noblement. Couché sur le misérable grabat où il devait expirer, il écrivait, on ne sait pas précisément à qui : « Loin d'accuser la cruauté du sort, je

me range de son parti contre moi-même. Il y aurait une sorte d'impudence à vouloir tenir tête à tant de maux. » Ce fut alors que se répandit la nouvelle du désastre d'Alkacer-Kebir qui frappa à mort la puissance Portugaise. On dit qu'en l'apprenant, le vieux soldat se redressa convulsivement sur son lit de douleur : « Ah ! ma patrie, s'écria-t-il, ma patrie ! que je meure avec elle ! » et il retrouva quelques larmes dans ses yeux éteints. On lit avec attendrissement la même pensée dans la dernière lettre qu'il écrivit : « Enfin, je vais sortir de la vie, et il sera manifeste à tous que j'ai tant aimé ma patrie, que non seulement je me trouve heureux de mourir dans son sein, mais encore de mourir avec elle. » De tous les vœux de Camoens, c'est là le premier, c'est le seul qui ait été exaucé. Il ne survécut que peu de jours à ce désastre public, étant mort au commencement de l'année 1579.

Telle fut la vie, telle fut la mort de Luiz de Camoens, grand poète et grand citoyen, digne d'un meilleur sort et d'une meilleure patrie. Ses restes furent pauvrement enterrés dans l'église de Santa-Anna, « à gauche, en entrant, dit Pedro de Mariz, et sans que rien indiquât sa sépulture. » Ses malheurs firent à Lisbonne une impression si profonde et si universelle, qu'on eut peur de demeurer dans la maison qu'il avait habitée : elle resta vide.

On lit sur un exemplaire des *Lusiades* que possède aujourd'hui lord Holland, cette note écrite de la main d'un pieux missionnaire, Jose Indio : « Qu'y a-t-il de plus déplorable que de voir un si grand génie si mal récompensé ? Je l'ai vu mourir dans un hôpital de Lisbonne sans avoir un drap pour se couvrir, lui qui avait si bravement combattu dans l'Inde Orientale et qui avait fait cinq mille cinq cents lieues en mer. *Grande leçon pour ceux qui se fatiguent à travailler nuit et jour et aussi vainement que l'araignée qui ourdit sa toile pour y prendre des mouches !* »

Cette simple note, échappée à un homme bon sans doute, mais assurément fort incapable d'apprécier la poésie et l'âme de Camoens, fut long-temps la seule oraison funèbre que l'auteur de la *Lusiade* obtint en Portugal. Enfin, seize ans après la mort du poète, un généreux Portugais, dom Gonçalo Continho, indigné de tant d'ingratitude, fit chercher la sépulture de Camoens, et la couvrit d'une simple pierre, sur laquelle il écrivit cette épitaphe :

Ci gît Luiz de Camoens,
le prince des poètes de son temps ;
il vécut pauvre et misérablement, et mourut de même,
l'an 1579.

Mais dans ce dernier asile même, la cendre de Camoens ne reposa pas long-temps tranquille ; en 1755, le tremblement de terre qui renversa Lisbonne, détruisit de fond en comble, avec l'église de Santa-Anna, la tombe du poète.

La gloire de Camoens, si oublié durant sa vie, était grande en Europe dès le dix-septième siècle. Coïmbre et Santarem envièrent alors à Lisbonne et voulurent lui ravir l'honneur de l'avoir vu naître. Lope de Véga ne prononçait jamais le nom de Camoens qu'avec respect. Calderon a écrit et fait applaudir à la cour d'Espagne ces paroles : « Le grand Louis de Camoens a écrit avec la plume ce qu'il avait accompli avec l'épée, et il a montré autant de génie dans son poème qu'il avait montré de valeur dans ses exploits, etc. » (*A outrage secret vengeance secrète*, scène 1re.) En France, Voltaire, qu'on a raison aujourd'hui d'accuser d'injustice envers les littératures étrangères, mais qui, au dix-huitième siècle, n'en était pas moins accusé par tous les pédans routiniers, d'être infidèle en bien des points à leur religion littéraire et de sacrifier aux dieux étrangers, Voltaire, dans son spirituel *Essai sur la poésie épique*, osa louer Camoens et il fut presque juste envers lui, ce nous semble.

De nos jours, G. Schlegel, fidèle à son système d'élever par dessus tout la poésie espagnole, selon lui toute *romantique* et chrétienne, en haine de la France, dont la littérature lui paraît purement *classique* et toute empruntée au paganisme, parce qu'il n'en comprend pas l'originalité faute de l'avoir assez étudiée dans l'histoire, G. Schlegel n'a pas manqué d'élever au ciel les poésies de Camoens et particulièrement sa *Lusiade*. Il en parle comme de compositions édifiantes tout-à-fait étrangères à l'art de la Renaissance et qui respirent partout l'enthousiasme de la foi chevaleresque et le plus pur esprit du christianisme ; en un mot, il en parle à peu près comme nous avons entendu son frère nous parler précédemment des pièces de CALDERON (voir ce mot). Mais cette fois l'erreur est trop flagrante, pour qu'il soit nécessaire de la réfuter longuement. Il suffira d'opposer aux paroles de Schlegel deux ou trois mots sur le plan de la *Lusiade*.

On sait que le sujet de ce poème est la glorieuse découverte de la route des Indes Orientales par le cap de Bonne-Espérance, trouvée en 1497 par Vasco de Gama. Cette fameuse tentative avait été long-temps regardée comme impraticable parce qu'elle était nouvelle. Gama et ses hardis compagnons passèrent d'abord pour des insensés qui couraient follement à une perte certaine. Cependant leur audace fut couronnée d'un plein succès ; et on leur doit le premier fondement du commerce que l'Europe fait encore aujourd'hui avec les Indes par l'Océan.

Le principal but des Portugais, après l'établissement de leur commerce, avait été la propagation de leur foi. Schlegel était sans doute dominé par ce souvenir historique lorsqu'il a vu dans la *Lusiade* un poème romantique et chrétien, lorsqu'il a écrit les lignes suivantes : « On sent dans l'ouvrage de Camoens qu'il était lui-même guerrier, marin, aventurier, et qu'il aspirait à faire le tour du monde. Il veut être *vrai*, et commence son poème héroïque d'une manière opposée à celle dont l'Arioste avait commencé le sien. Il espérait triompher de la richesse des fictions de celui-ci par l'ascendant de la *vérité*, en ennoblissant par sa poésie des actions ou des exploits bien au-dessus de tout ce que l'Arioste avait chanté concernant son Roger, personnage imaginaire. Le poème de Camoens, surtout au commencement, a quelque rapport avec celui de Virgile..... mais de même que le navigateur audacieux abandonne bientôt la côte et s'élance sur la vaste étendue de l'Océan, de même *Camoens ne tarde pas à perdre son modèle de vue*.... De même que des parfums délicieux viennent récréer les sens du nautonier, et le soulager de ses peines au milieu des flots, en lui annonçant la proximité de l'Inde ; de même *une enivrante vapeur s'exhale de ce poème écrit sous le ciel du Midi, et qui en reflète tous les feux*. Bien que le style en soit simple, que le plan et la conception en soient graves, cependant *ce poème l'emporte de beaucoup, pour la vivacité des couleurs et pour la richesse de l'imagination, sur celui de l'Arioste*, etc., etc. » (*Histoire de la Littér. ancienne et moderne* chapitre IX.) Plus loin, Schlegel met Camoens *bien au-dessus du Tasse* ; et il est aisé de voir que ce qui le touche le plus dans les *Lusiades*, c'est *le sentiment chrétien* et la couleur *romantique et locale* qu'il y voit briller partout, dans la forme et les ornemens extérieurs, comme dans le plan et l'invention. Or, voici un échantillon du merveilleux tout *romantique* et des peintures toutes modernes de Camoens. Pour plus de fidélité, nous nous bornons à citer les *argumens* du poème, tels que nous les trouvons rédigés en tête de chaque livre par un mauvais traducteur français, qui était loin d'y entendre malice ou finesse.

ARGUMENT DU 1er CHANT. — *Les Dieux tiennent conseil dans l'Olympe. Bacchus se déclare contre la nation portugaise. Vénus et Mars la favorisent. Les Portugais jettent l'ancre à Mozambique*, etc., etc.

ARGUMENT DU 2e CHANT. — *Complot du roi de Montbassa contre l'amiral portugais. Vénus descend sur la mer et prend la flotte sous sa protection. Elle remonte dans*

l'Olympe et s'adresse à Jupiter, qui lui révèle les secrets des destinées. Apparition de Mercure à Gama, etc.

Il est inutile d'aller plus loin; on sent que le poème, ainsi commencé d'une façon toute classique et sur le même plan que l'*Enéide*, ne saurait arriver à une bien grande originalité, ni à un *merveilleux* bien catholique. On sait qu'au neuvième chant, qui est l'avant-dernier du poème, Vénus, pour récompenser les Portugais de leurs longs travaux, fait sortir du sein de la mer une île merveilleuse, embellie par l'Amour de tous les enchantemens qu'il est possible de rêver, et toute peuplée de nymphes lascives qui appellent les Portugais, se jettent en chantant dans leurs bras, et enivrent de volupté tous leurs sens. Sans doute, et nous nous plaisons à le reconnaître, le mâle génie de Camoens luttait par momens contre cette inspiration païenne, fille de la Renaissance; il s'efforçait par momens d'atteindre à une poésie plus sévère et à une expression plus vraie. Alors il présentait son île enchantée comme une simple allégorie destinée à figurer l'*immortalité qui attend les grands hommes;* alors il chantait en vers incomparables, tantôt les malheurs et la mort de la jeune Inès, tantôt le menaçant fantôme d'Adamastor, depuis si long-temps endormi sous les noirs rochers du *cap des Tempêtes*, et qui, éveillé par le bruit des vaisseaux portugais osant fendre pour la première fois cette mer qu'il garde, s'élance de son antre, se dresse devant eux dans toute sa hauteur, et leur prédit avec une affreuse joie tous les naufrages qui doivent signaler ses écueils encore inconnus, et enrichir ses gouffres encore vides et affamés. Plus que personne, nous rendons hommage à ces beautés supérieures: mais il s'agit ici de l'ensemble des conceptions de Camoens et de la couleur dominante de sa poésie. Or, il est impossible de ne pas reconnaître que la *Lusiade*, ainsi envisagée, appartient légitimement et en entier à l'ère moderne de la poésie européenne, à l'ère *classique*, pour parler le langage de Schlegel. A côté du poème de Camoens, les poèmes épiques italiens, celui de l'Arioste comme celui du Tasse, sont des chefs-d'œuvre d'originalité et d'inspiration chevaleresque et chrétienne. Comparées à la *Lusiade*, les formes les plus *classiques* de la poésie française deviennent de simples jeux d'esprit, d'innocentes allégories que l'orthodoxie catholique la plus scrupuleuse peut excuser, puisque la mythologie païenne n'y a guère qu'une importance historique, le plus souvent secondaire, tandis que tous les ressorts de la *Lusiade* reposent fondamentalement sur cette même mythologie, prise cette fois au sérieux dans une grave épopée. Voltaire n'a-t-il pas raison de dire qu'*un merveilleux si absurde défigure tout l'ouvrage aux yeux des lecteurs sensés?* « Il semble, ajoute-t-il, que ce grand défaut eût dû faire tomber ce poème; mais la poésie du style, l'imagination dans l'expression, l'ont soutenu; de même que les beautés de l'exécution ont placé Paul Véronèse parmi les grands peintres, quoiqu'il ait mis des pères bénédictins et des soldats suisses dans des sujets de l'Ancien-Testament. » Tout cela est vrai sans doute; mais il y a quelque chose de plus généralement vrai et qui domine toutes ces observations; c'est que la *Lusiade* était merveilleusement en harmonie avec l'imagination païenne du siècle et du pays où chantait Camoens, comme avec celle de toutes les populations du midi de l'Europe dont on a si gratuitement vanté la foi chrétienne. (Voy. TASSO.)

Et maintenant quels sont les véritables titres de Camoens, comme poète, à l'admiration de la postérité? quel est son rang parmi les écrivains de son temps? quelle a été son influence sur son pays? Nous essayerons de répondre à ces questions dans l'article que nous consacrerons à la POÉSIE PORTUGAISE, dont les chants de Camoens sont sans contredit le plus précieux ornement.

Camoens aurait-il dû adopter une autre forme poétique? et quelle autre forme? Cette question qui touche de près à l'important problème de l'avenir de la poésie, sera implicitement traitée à l'article POÉSIE ÉPIQUE, où nous pourrons lui donner des développemens qui seraient ici déplacés. D'ailleurs, ici ces développemens resteraient incomplets et obscurs, séparés qu'ils seraient de la solution de ces autres questions plus générales qui les comprennent et doivent les expliquer: Qu'est-ce que l'épopée? Ce qu'on a appelé ainsi dans les colléges, est-il autre chose qu'un fantôme, une vaine apparence née dans l'imagination superstitieuse des rhéteurs? Quel est le fondement réel, vrai, éternel, de cette puérile imagination? Y a-t-il d'inviolables règles qui régissent de toute éternité la poésie épique? Quelles sont ces règles? Quelle est leur raison et où s'arrête leur autorité?

CAMOMILLE. Dans le système de Linné, ce genre de plantes appartient à la syngénésie polygamie superflue; dans celui de Tournefort, à la classe des radiées; dans la méthode naturelle, à la famille des composées ou synanthérées, section des corymbifères; outre les caractères fournis par ces indications, il présente un involucre hémisphérique, composé d'écailles imbriquées, scarieuses sur les bords, un réceptacle ou disque convexe, garni de paillettes et de fruits sans aigrettes, mais couronnés chacun par une membrane. Il renferme un grand nombre d'espèces herbacées, qui, pour la plupart, peuplent le midi de l'Europe et le bassin de la Méditerranée; elles ont une odeur pénétrante due à une huile volatile remarquable par sa couleur azurée; leurs feuilles sont en général très découpées; ordinairement leurs capitules de fleurs sont solitaires à l'extrémité des rameaux, et se composent de fleurons jaunes et de demi-fleurons ou rayons, blancs, rouges ou jaunes. Dans le nombre de ces espèces on doit distinguer la camomille romaine, *Anthemis nobilis*, L., qu'on croit être le chamæmelon des anciens. Elle est commune dans les allées sablonneuses et les pelouses de nos bois; sa tige est couchée, rameuse, redressée par l'extrémité de ses rameaux, et pubescente; ses feuilles sont courtes, irrégulièrement bipennées, pubescentes, à folioles subulées; ses fleurons et demi-fleurons sont portés sur un réceptacle très proéminent; le limbe des demi-fleurons est terminé par trois dents obtuses; les fleurons du centre ont une corolle infundibuliforme dont le limbe se termine par cinq divisions réfléchies. Elle est vivace, et fleurit dans les mois de juin et de juillet. Tout le monde connaît l'odeur forte mais agréable, et l'amertume extrême de ses capitules de fleurs; ils contiennent outre l'huile volatile bleue, du camphre, un principe gommo-résineux, et une petite quantité de tannin. On en prépare par infusion une boisson tonique, excitante, qu'on emploie fréquemment pour stimuler les forces digestives de l'estomac, et pour combattre les fièvres intermittentes peu graves; moins fréquemment on la prescrit comme antispasmodique ou comme vermifuge, et pour faire cesser certaines coliques occasionnées par des gaz, ou pour aider l'action des vomitifs. La médecine emploie préférablement la variété cultivée à fleurs doubles et toutes blanches. On la multiplie au printemps par le moyen d'éclats tirés des vieux pieds. On récolte les fleurs quand elles sont aux trois quarts ouvertes, et on les fait sécher par couches minces, ou on les met en petites bottes. Elle perd de ses propriétés par l'influence d'une culture prolongée. Elle contribue aussi à l'ornement des jardins, où on la dispose soit en bordures soit en touffes. Une seconde espèce qui se distingue de la précédente par sa racine annuelle, ses tiges redressées, ses demi-fleurons stériles, ses fruits tuberculeux, et son odeur très désagréable, la maronte ou camomille puante, *Anthemis cotula*, L., a des propriétés analogues à celles de la camomille romaine, et ses fleurs sont employées en infusion dans les différentes névroses, et plus particulièrement contre les accidens de l'hystérie. Une troisième espèce l'*Anthemis pyrethrum*, L., n'est guère estimée que pour la propriété qu'ont ses âcres racines d'exciter la salivation, et parce que maniée dans sa

fraîcheur, elle fait éprouver une sensation de froid, puis une chaleur assez vive. Une quatrième espèce, comprise parmi celles dont les fleurs sont entièrement jaunes, *Anthemis tinctoria*, L., est employée dans la teinture. A l'exception de la seconde espèce, ces plantes sont ainsi que l'*Anthemis Arabica*, cultivées pour l'ornement des jardins. L'espèce la plus commune, *Anthemis arvensis*, grossit le catalogue des herbes mangées par les bestiaux: chez l'herboriste, ses fleurs sont quelquefois confondues avec celles de la camomille ordinaire, et en prennent la place. Cependant cette dernière espèce, *Matricaria Chamomilla*, L., appartient à un autre genre qui diffère du précédent par l'absence de paillettes sur le réceptacle; d'ailleurs ses fleurs comparées à celles de la camomille des champs sont plus petites, elles forment des cônes plus aigus, elles contiennent des graines moins volumineuses; leur odeur, un peu plus prononcée, est aussi plus agréable, enfin leur saveur n'est pas amère. Elles jouissent au reste des mêmes propriétés que celle de la camomille romaine; elles sont fort employées en Allemagne, où l'on en extrait une huile d'une belle couleur bleue persistante. Les usages et les préparations d'une seconde espèce de matricaire, *Matricaria Parthenium*, L., qui croît dans les lieux cultivés, et près des habitations, sont à peu près les mêmes que ceux de la camomille; comme l'indique son nom, on l'emploie particulièrement dans certaines maladies des femmes. Elle est aussi cultivée dans les jardins, car elle est plus grande et plus belle que la précédente, dont elle se distingue surtout par un rebord membraneux à la partie supérieure du fruit.

CAMPAGNOLS. Les *campagnols proprement dits*, que Linné comprenait avec une foule d'autres dans le genre *mus*, sont des rongeurs claviculés qui ne se distinguent des RATS véritables que par une forme un peu différente du système dentaire. Ils ont en effet comme ces derniers douze molaires, mais elles sont dépourvues de racines distinctes de la couronne, au moins jusqu'à un âge assez avancé, et par conséquent continuent de croître pendant une grande partie de la vie de l'animal. Ces dents offrent l'apparence de prismes triangulaires opposés alternativement sur deux lignes, et ayant leurs bases confondues.



(Système dentaire du Campagnol.)

L'ivoire est au centre, l'émail forme un ruban tout autour. Cette conformation du système dentaire place ces animaux à une distance à peu près égale de ceux qui se nourrissent uniquement de fruits, et des espèces essentiellement herbivores dont les dents sont formées par un ruban d'ivoire et d'émail enfermant un noyau central de matière corticale qu'il pénètre de ses replis sous toutes sortes de formes. Ces animaux ont du reste avec les rats et la plupart des muriens, la plus grande conformité de mœurs et d'organisation; ce sont de petites espèces timides qui se reproduisent à un degré prodigieux, les circonstances aidant, et peuvent devenir pour des populations entières un épouvantable fléau; nous n'en citerons qu'un exemple, mais il est célèbre et mérite de l'être.

Vers la fin de l'été et le commencement de l'automne de l'an 1801, dans les départemens de la Vendée, des Deux Sèvres, et de la Charente-Inférieure, l'on vit apparaître une quantité énorme de campagnols de la plus petite espèce (*mus arvensis*); l'hiver qui suivit fut très doux; les marais et les bas fonds ne furent point couverts d'eau, et rien ne vint arrêter le fléau dans son développement. Il fut effroyable: quarante lieues de terrain se couvrirent en quelques mois d'un réseau de ces petits animaux, labourant la terre à quelques pouces de sa surface, coupant et dévorant les racines pour les entasser dans leurs magasins souterrains, enlevant les semences à mesure qu'on les confiait à la terre. Les autorités s'en émurent; une commission fut envoyée sur les lieux, elle vit l'œuvre de destruction s'opérer sous ses yeux, et par de consciencieux calculs elle constata l'anéantissement d'un capital de près de deux millions, dans quinze communes seulement. Quelques mois plus tard, l'été venu, les récoltes furent anéanties sur pied; les campagnols abattaient les tiges et enlevaient les épis. Les prairies ne furent pas respectées davantage et les bestiaux périrent; on sema des grains empoisonnés; on tendit des piéges, on organisa des chasses, tandis que d'un autre côté, les oiseaux de proie et les petits carnassiers dont on respectait alors la vie comme chose précieuse, rendaient d'immenses services; mais ces destructions partielles ne purent rien contre des animaux qui donnent naissance à douze petits d'une seule portée; enfin l'hiver arriva, et il fut assez rude. Cependant les campagnols en souffrirent peu d'abord; on les voyait courir sur la neige; et les populations perdaient leur dernier espoir de salut, lorsque les inondations du printemps, suites de la fonte des neiges, vinrent surprendre les campagnols dans leurs terriers, et les envelopper à leur tour dans une destruction générale. Rien n'est comparable, assure-t-on, à l'aspect qu'offraient les îlots dont les eaux avaient d'abord entouré la base, et gagnaient progressivement jusqu'au sommet où grouillait une énorme fourmilière de petits êtres vivans englobés dans un même danger. La dévastation cessa après avoir duré dix-huit mois sans relâche, mais les effets s'en firent sentir pendant de longues années.

En 1822, les bords du Rhin, sur une assez grande étendue, furent en proie aux mêmes ravages, et dans un seul canton, celui de Saverne, où l'on organisa une défense en règle, on détruisit 1,570,000 campagnols en quinze jours; autant au moins périrent dans leurs trous, et l'on ne s'étonne plus après de semblables nombres, de cette croyance des habitans de la Norwège, qu'à de certaines époques le ciel envoyait sur les contrées qui avaient mérité sa colère, des nuées de campagnols comme des nuées de sauterelles. Cependant il n'y a rien dans tous ces faits qui ne s'explique par la fécondité prodigieuse de ces animaux, lorsque les circonstances de saison et de température se réunissent pour lui donner toute son extension; et l'on prendra une idée de leurs ravages par ce fait, que leurs magasins, toujours remplis, quelles que soient leurs dimensions, contiennent souvent jusqu'à deux boisseaux de graines et de racines de toute espèce. Comme ils s'y réunissent par petites troupes, s'il arrive que l'hiver se prolonge, ils se dévorent mutuellement, les provisions venant à manquer, car ils ne sont pas moins féroces que les rongeurs des genres voisins. — De tous les moyens employés pour les détruire, le seul qui ait réussi, du moins dans les cas d'une multiplication excessive, consiste à les poursuivre à coups de balais, soit au moment des labours, derrière la charrue qui soulève leurs terriers toujours peu profonds, soit en introduisant dans ces terriers même un bâton qui les force à en sortir. Naturellement sauvage, et en défiance des autres animaux de son espèce, le campagnol ne pénètre dans d'autres trous qu'après avoir épuisé tous les moyens de fuite, ce qui permet de l'atteindre à la surface du sol.

Les détails que nous venons de donner se rapportent surtout au *campagnol ordinaire* ou *rat des champs*, improprement appelé *mulot* dans la plupart de nos départemens, puisque ce dernier est un RAT PROPREMENT DIT à système dentaire différent et à queue nue et écailleuse, tandis que le campagnol a la queue velue. Il est répandu dans toute l'Eu-

rope où l'on rencontre plusieurs autres espèces très voisines. Les trois suivantes en diffèrent davantage.

Le *rat d'eau*, trois fois plus grand, qui vit sur le bord des eaux dans des terriers à plusieurs ouvertures; poursuivi, il se jette à l'eau, mais nage et plonge mal; rien dans son organisation ne rend compte de ses habitudes aquatiques; sa nourriture est entièrement végétale.

Le *schermaus* ou *rat fouisseur* des Alsaciens, n'a été trouvé qu'aux environs de Strasbourg. Il diffère peu du rat d'eau.

Le *mus œconomus* ou campagnol des prés, habite la Sibérie, et est célèbre par ses émigrations. Ceux du Kamschatka se réunissent au printemps par troupes énormes, et parcourent jusqu'à 25 degrés du levant au couchant; ils traversent les rivières, les fleuves, et même les petits lacs à la nage. Arrivés au mois de juillet au but de leur voyage, ils repartent en octobre, et retournent escortés de troupes de martes, de zibelines, et d'autres carnassiers à fourrures qui font la richesse du pays. Aussi le prompt retour de ces légions de campagnols est elle un événement fêté par les Kamschadales, qui y trouvent de plus l'assurance d'un hiver doux et de peu de durée. — Leurs terriers sont construits avec beaucoup d'art. — On croit en avoir rencontré en Suisse, et dans le midi de la France, où ils fréquenteraient de préférence les champs de pommes de terre.

Les CAMPAGNOLS PROPREMENT DITS, dont nous venons de parler, se distinguent par leurs pieds non palmés, et leur queue velue, des ONDATRAS sur lesquels nous reviendrons, à propos des castors dont ils se rapprochent par leurs mœurs; et les LEMMINGS en sont séparés par la brièveté de leurs oreilles et de leur queue. Ces derniers du reste présentent les mêmes instincts destructeurs. Une espèce des bords de la mer Glaciale, le *lemming*, est au moins aussi célèbre que le *mus œconomus* par ses migrations qu'elle exécute en troupes immenses qui détruisent tout sur leur passage. — Une autre, le *zocor*, passe sa vie sous terre à la manière des taupes et des rats-taupes.

CAMPANELLA (THOMAS). Les Italiens ont eu, à la fin du seizième siècle, des gloires philosophiques qu'ils se plaisent à opposer aux gloires de l'Anglais Bacon et du Français Descartes. Avant, disent-ils, que Bacon eût guidé les esprits dans la voie de l'expérience et de l'induction, avant que Descartes eût donné l'exemple d'un audacieux rationalisme, l'Italie avait repoussé, tout aussi énergiquement qu'ils l'ont pu faire ensuite, la tyrannie de l'Aristotélisme, et cherché de nouvelles routes pour la connaissance humaine. Non seulement les écoles philosophiques de pure Renaissance ont paru d'abord en Italie, non seulement le Platonisme et l'Aristotélisme, restaurés aux sources originales, ont d'abord refleuri en Italie, après la Scolastique du moyen âge; mais l'Italie a encore produit la première école de philosophie véritablement empreinte du caractère moderne. L'école du platonicien Marsile Ficin, et celle du péripatéticien Pomponat, ont bientôt été suivies de l'école du novateur Telesio. Qu'y avait-il en France ou en Angleterre d'aussi avancé que Telesio quand il parut? On pourrait citer tout au plus la tentative contemporaine de Ramus. Mais Ramus ne s'attaquait encore qu'à l'art de disserter, et Telesio, dans son traité *De rerum natura juxta propria principia*, indiquait déjà toutes les sciences naturelles à étudier d'après leurs principes propres, et en foulant aux pieds les antiques préjugés.

Après Telesio, les Italiens n'ont pas d'homme qu'ils puissent citer avec plus de plaisir, comme ayant marché dans la même route, que Campanella.

On a fort peu à dire sur la vie de ce philosophe, et en voici la raison : c'est qu'une grande partie de sa vie se passa dans les cachots.

Il naquit en Calabre, dans un petit bourg nommé Stillo, en 1568, entra de bonne heure dans l'ordre des dominicains, et fit ses cours de philosophie dans le monastère de Cosenza. Il dut donc finir ses études vers 1588, année où le livre de Telesio achevait de paraître, et où Telesio lui-même mourut. Mais le mouvement que ce dernier avait essayé de donner à la philosophie était déjà imprimé depuis plusieurs années. Une première partie du livre de Telesio avait paru à Rome dès 1565. D'ailleurs Telesio avait enseigné à Naples avec un grand succès; il avait même fondé dans cette ville une société philosophique ou académie, qui subsista long-temps sous le nom d'*Academia Telesiana* ou *Cosentina*, et qui avait pour but l'abolition de la philosophie aristotélique. Obligé de quitter Naples, soit à cause de son grand âge, soit, comme on le rapporte, à cause des persécutions que lui firent subir les moines, partisans de l'Aristotélisme, il était venu mourir à Cosenza, sa ville natale. Le jeune Campanella dut naturellement se prendre de passion pour la méthode et les idées de son compatriote Telesio. Aussi, dès 1590, à vingt-deux ans, le voyons-nous se mettre en avant pour défendre Telesio et son école contre leurs adversaires. Ce fut l'occasion de son premier ouvrage, *Philosophia sensibus demonstrata* (Naples, 1590, in-4°).

Mais cette ardeur pour les idées nouvelles lui fut bientôt funeste; car elle lui suscita des ennemis dans son ordre, et ces ennemis se vengèrent d'une manière atroce. Un vieux professeur, contre lequel il avait argumenté avec éclat dans une dispute publique, l'accusa à la fois d'hérésie et de participation à un complot contre l'état. Campanella fut jeté en prison, et essuya, dit-on, jusqu'à sept fois la question en vingt-quatre heures. Sa captivité dura vingt-sept ans. Il ne dut sa liberté qu'à l'intercession du pape Urbain VIII. Il vint alors en France en 1624, ne se fiant pas trop à cette Italie où il avait passé sa vie dans les fers, et il y demeura jusqu'à sa mort, sous la protection du cardinal de Richelieu. Il mourut à Paris en 1639, à soixante et onze ans.

Cette vie de captivité, ces vingt-sept ans de prison que Campanella souffrit pour la philosophie, rappellent le sort d'un autre Italien, Giordano Bruno, né comme lui dans le royaume de Naples, entré comme lui, jeune, chez les dominicains, et que l'inquisition de Venise arrêtait à la même époque où on arrêtait Campanella à Naples. On sait que Giordano Bruno fut encore plus durement traité. On le brûlait à Rome, comme hérétique, dans la première année du dix-septième siècle.

Campanella, prisonnier pendant vingt-sept ans, rappelle également la longue prison du moine Roger Bacon, qui, lui aussi, avait voulu renouveler, dès le treizième siècle, les principes de la certitude et de toute la connaissance humaine. Il faut que nous ayons dans le cœur un culte pour tous ces hommes qui ont souffert dans la cause de l'avenir et de la philosophie!

Tennemann et d'autres historiens de la philosophie ont comparé avec raison l'œuvre de Campanella à celle de François Bacon, né à la même époque que lui, mais dont le nom aujourd'hui est bien plus célèbre. Le parallèle peut en effet se soutenir. Ils sortaient tous deux, pourrait-on dire, de la même école, et avaient reçu la même impulsion. Bacon n'a-t-il pas écrit sur la philosophie de Telesio? L'idée de poursuivre les secrets de la nature par l'induction et l'expérience combinées n'avait-elle pas été indiquée avant Bacon par Telesio, comme méthode de découverte? S'éloigner de l'Aristotélisme, abandonner dans l'étude de la nature tout cet amas de préjugés fondés sur des *à priori*, n'est-ce pas là en partie ce qui caractérise Bacon, et n'est-ce pas aussi le principe de l'école de Telesio et le sentiment de Campanella? Quant à l'étendue, Campanella a voulu embrasser, comme Bacon, toutes les connaissances humaines. Il a même, sous un rapport, réalisé ce plan plus complètement que Bacon ne l'a fait. Bacon, doué d'un génie si naturellement métaphysicien, quoiqu'on se plaise, bien à tort, à ne voir en lui qu'un physicien, n'a rien écrit qu'on-

cidemment sur la métaphysique. Campanella, avec raison, ne voyait qu'un vide immense dans la science humaine sans une métaphysique. Bacon, si religieux, et qui a eu çà et là dans sa vie et dans ses écrits de si admirables élans d'une dévotion elevée, s'est pourtant contenté de suivre la religion de son temps, et de la respecter avec un soin qui ressemble quelquefois à une politique hypocrite. Campanella avait la religion si à cœur, qu'il a cherché consciencieusement à en fonder les principes. Bacon, engagé dans le machiavélisme de son époque, n'a jamais abordé la politique que sous le rapport de l'histoire; il n'a pas cherché à fonder cette science sur des principes rationnels. Le chancelier d'Angleterre a bien écrit des aphorismes et des pensées détachées sur la politique, comme pouvait faire un homme d'état; mais, aux prises avec tant d'intrigues, haletant d'ambition, et jusqu'à un certain point flétri par sa vie de cour et de parlement, il ne pouvait songer à donner un idéal de société, ni à revendiquer les droits du genre humain. Le moine Campanella a écrit dogmatiquement sur la politique, et il s'est vengé noblement de sa prison en faisant, comme Morus, une Utopie.

Les idées amassées dans le sein de cet homme remarquable, pendant une si longue captivité, éclatèrent dans quatre ou cinq ouvrages que ses amis publièrent pendant sa prison, ou qu'il fit paraître quand il fut libre. Il suffit d'en considérer les sujets pour être frappé d'un tel ensemble, et admirer l'ordonnance régulière et vaste d'une pareille œuvre.

Dans son premier ouvrage, celui dont nous avons cité plus haut le titre, il s'agit du monde de la vie extérieure à nous, du monde qui nous est révélé par la sensation, et qui en même temps est en dehors de notre vie intime ainsi que de la vie humanitaire. Campanella est physicien dans ce livre, disciple de Telesio; il combat pour la liberté des investigations modernes; il marche sous la bannière de son maître; il proclame, comme lui, que la nature doit être étudiée suivant des principes propres, et non en vertu de certaines déductions de l'ancienne logique et de l'ancienne métaphysique. Mais le mouvement qu'il avait reçu de Telesio, bientôt il l'étend et le généralise. Il voit bien qu'il ne s'agit pas seulement de la physique, mais d'une restauration complète de toute la connaissance humaine. Il pense à créer un mouvement semblable pour toute la philosophie: *Prodromus philosophiæ instaurandæ* (Francfort, 1617). A côté du livre de son maître il veut placer un ouvrage parallèle sur la philosophie universelle ou la métaphysique: *Universalis philosophiæ, sive metaphysicarum rerum, juxta propria dogmata, partes tres* (Paris, 1638). Voilà donc déjà deux grands points, une science de l'absolu et une science des phénomènes de la nature, ayant chacune leurs principes propres, et affranchies du joug de l'Aristotélisme. Mais il y a dans la connaissance humaine autre chose que la possibilité de s'élever à des principes abstraits et généraux, et que la possibilité d'étudier les phénomènes de la vie extérieure. Il y a notre vie à nous, divisée elle-même en deux vies: la vie de la réalité, comprenant la politique, l'économique, la morale; et la vie religieuse. Campanella cherche les bases de ces deux vies; il écrit un livre sur la philosophie de la réalité, c'est-à-dire sur la morale, la politique, l'économique, etc.: *Realis philosophiæ partes quatuor, hoc est de rerum natura, hominum moribus, politica, œconomica*, etc. (Francfort, 1623); et il joint à cet ouvrage une sorte de roman idéal, comme l'Utopie de Morus ou l'Oceana d'Harrington: c'est sa Ville du Soleil, *Civitas Solis*. Enfin, quant à la religion, il ne se contente pas des bases qu'il en avait posées dans sa Métaphysique, et il y ajoute son Athéisme vaincu, *Atheismus triumphatus* (Rome, 1631).

Il est impossible, je le répète, de concevoir un ensemble plus grand, plus imposant, plus régulier. Voilà l'essai d'une philosophie complète, et cet essai est aussi remarquable par son unité que par sa profondeur.

Comment se fait-il donc qu'entre Campanella et Bacon, nés précisément à la même époque (il n'y a que sept ans de différence entre les dates de leurs naissances), travaillant tous deux au renouvellement de l'esprit humain, et s'éloignant avec une égale ardeur de la Scolastique pour entrer dans des voies nouvelles, l'un soit aujourd'hui si célèbre qu'on en parle toujours comme s'il avait à lui seul ouvert l'ère de la modernité, et l'autre si obscur qu'on se rappelle à peine son nom et ses malheurs?

Il y a, ce nous semble, deux raisons à donner de cette différence de fortunes. La première tient précisément à ce que Campanella a voulu tout fonder, tandis que Bacon, dont on peut dire ce qu'il disait lui-même de Platon, que «quelque sujet qu'il considère, il domine tout comme d'une roche élevée,» n'a cependant employé sa vie qu'à une seule œuvre, le perfectionnement des sciences naturelles. Il en est des combats que livre l'esprit humain à certaines époques comme des batailles ordinaires: le grand général est celui qui, après avoir présenté un large front et une savante ordonnance, porte sur un point toute sa force, et enfonce l'ennemi par une trouée; ensuite il se rabat sur les ailes que ce coup a séparées, et il achève la déroute. Ainsi fit Bacon: avec son ardeur immense de progrès en tout genre, il ne porta cependant toute sa force que sur un seul point. Les sciences naturelles, dont il avait pressenti la destinée, triomphèrent, et de là son immense renommée. Mais Campanella, voulant tout embrasser, tout édifier, a perdu la bataille, pour avoir voulu vaincre sur tous les points à la fois, en ligne rangée, comme s'il ne suffisait pas de vaincre pleinement sur un point qui déciderait du reste.

Une autre raison, qui se rapporte à la précédente, c'est que Campanella, quelque effort de génie qu'il ait fait pour élever à neuf l'édifice immense qu'il avait rêvé, n'est cependant pas sorti réellement de la limite de la Renaissance. Après tout, Bacon juge fort bien son prédécesseur Telesio, lorsqu'il dit de lui: *Telesius Consentinus, qui, Parmenidis philosophiam instaurans, arma Peripateticorum in illos ipsos vertit* (De Augm. Scient., lib. III, c. 4). Telesio, en effet, tout en combattant le Péripatétisme, se servait des mêmes armes; car il restaurait une théorie antique, il se faisait disciple de Parménide, au lieu d'Aristote. Et de même Campanella a bien été forcé de se faire souvent néoplatonicien; il a bien été forcé aussi de rester dans les bornes de la Révélation. Il a pu scandaliser les catholiques, et il les a scandalisés en effet, puisqu'ils ont été jusqu'à l'accuser d'athéisme, lui qui cherchait partout des raisons solides contre les sceptiques et les athées; mais cependant les Écritures sont encore pour lui, comme pour les protestans, une base de certitude. Il lui a donc fallu rattacher d'un lien assez faible ses propres idées et les idées d'autrui; et son œuvre, imprégnée de toutes les doctrines qui avaient encore cours, de toutes celles que l'on renouvelait alors de l'antiquité, et de pressentimens nouveaux, ne plonge pas assez dans l'esprit des temps qui allaient surgir. Voilà l'inconvénient de vouloir fonder avant que la destruction soit achevée. Ses livres donc peuvent briller de conscience et de génie, ils peuvent nous intéresser beaucoup, aujourd'hui surtout que la nécessité d'une reconstruction vraiment totale se fait sentir; mais ils ne durent pas avoir sur son siècle cette puissante influence que Bacon et Descartes exercèrent, Bacon en se faisant le promoteur des sciences naturelles par l'expérience et l'induction, et Descartes en se posant le chef d'un rationalisme absolu et dénué de foi.

Nous aurons occasion, au surplus, d'étudier plus à fond cette école italienne du seizième siècle dans l'article consacré à l'histoire de la philosophie.

CAMPHRE. C'est le nom d'une essence concrète très connue, qui est douée d'une odeur aromatique pénétrante. On l'extrait de plusieurs espèces de *laurus* et de quelques

plantes de la famille des labiées. Il existe plusieurs sortes de camphre que l'on distinguerait difficilement par l'odorat seul : ainsi l'on confondrait le camphre des *laurinées* avec celui de la plupart des *labiées*. Le premier est le plus abondant, et à peu près le seul qu'on trouve dans le commerce; il nous vient du Japon, de Sumatra et autres contrées de l'Inde, où on l'extrait du bois des *laurus camphora* et *sumatrensis* et de la racine du *laurus cinnamomum*.

Le camphre réside dans la partie ligneuse de ces arbustes, soit mêlé à la sève, soit réuni en petites masses dans les cellules de la fibre; ce qui rend cette dernière supposition plus vraisemblable, c'est que la moelle en contient souvent des portions cristallisées, espèce de camphre vierge appelé *camphora di barros*, et si estimé dans ces pays qu'il n'en sort jamais. Quoi qu'il en soit, on obtient le camphre en faisant bouillir, dans de vastes chaudières en fer ou en cuivre, le bois des arbustes en question, après l'avoir débité en minces esquilles par la scie et la hache. Les chaudières sont surmontées d'un chapiteau en bois ou en terre cuite garni de paille de riz; le camphre, entraîné par la vapeur de l'eau en ébullition, vient s'y déposer sous l'apparence de petites masses cristallines grises, état dans lequel il nous est expédié sous le nom de *camphre brut*.

C'est en Europe qu'on le raffine, en lui faisant subir une nouvelle sublimation, opération longue et difficile à cause des soins minutieux qu'il faut apporter dans la conduite du feu, pour éviter la décomposition, qui ferait perdre beaucoup de matière tout en souillant celle déjà purifiée, et aussi pour ne pas liquéfier la partie sublimée, qui, en retombant dans la cucurbite, rendrait l'opération interminable. Il faut en outre éviter de donner au chapiteau un pouvoir réfrigérant trop grand, parce que le camphre prendrait une apparence lanugineuse qui le ferait rejeter. Pour concilier tout cela, on a recours à un procédé hollandais publié par M. Clunandot : il consiste à introduire dans un grand matras en verre une certaine quantité de camphre auquel on a mêlé de $\frac{1}{15}$ à $\frac{1}{15}$ de son poids de chaux vive. Le col du matras étant bouché avec un cornet de papier, on couvre de sable toute la partie supérieure du matras, et on fait agir la chaleur. A mesure que la sublimation s'opère en se maintenant dans un état de demi-fusion, on découvre graduellement la partie supérieure, de manière à arrêter dans cette partie les progrès ultérieurs de la chaleur. On obtient ainsi une masse hémisphérique compacte, douée de cette demi-transparence nacrée que l'on recherche. On a conseillé aussi de mettre le mélange dans une cornue, et d'en recevoir les vapeurs dans un vase sphérique en cuivre s'ouvrant en deux moitiés. Ce procédé est très expéditif et donne de beaux produits.

Le camphre fond à 175° et bout à 204°; malgré ce point d'ébullition élevé, il a, d'après M. Théodore de Saussure, une tension de 4 millimètres à + 15°. Son apparence tient le milieu entre la cire blanche et le blanc de baleine; il est moins mou que ces deux substances, mais il est plus cassant. L'eau n'en dissout guère qu'un millième; néanmoins elle prend rapidement son goût âcre et son odeur pénétrante, et si l'on en jette un petit fragment à sa surface, il exécute à l'instant une foule de mouvemens dus à leur action réciproque tant physique que chimique. Si le fragment est susceptible de plonger par l'une de ses parties, on remarque bientôt qu'il est corrodé de préférence dans la partie qui avoisine le niveau de l'eau. Les vrais dissolvans du camphre sont l'alcool, l'éther sulfurique, les huiles grasses et les essences. D'après M. Berzelius, l'alcool de 0.806 en dissout 120 parties à la température de 12°.

Les alcalis ont peu d'affinité pour le camphre; il absorbe à peine son volume de gaz ammoniac, tandis que, d'après M. Berzelius, il absorbe jusqu'à 144 fois son volume de gaz hydrochlorique. Il se dissout également dans les autres acides, en donnant lieu à de nombreux phénomènes. Sa dissolution nitrique produit, à l'aide de la chaleur, l'acide camphorique, et sa dissolution sulfurique le tannin de M. Hatchet. Dans tous les cas, l'addition de l'eau le précipite en grande partie, si l'eau est miscible dans les dissolvans; et le précipité ainsi obtenu est beaucoup plus soluble dans l'eau elle-même que le camphre ne l'était avant, ce que M. Berzelius attribue à la présence de quelques portions d'acide dans le précipité.

Quant à sa composition, elle a été déterminée avec une grande exactitude par M. J. Dumas, qui a exposé les résultats de ses travaux dans un mémoire, où il jette une vive lumière sur la liaison des substances camphrées avec les huiles essentielles. D'après lui, le camphre des laurinées et celui de lavande contient 79.28 de carbone, 10.56 d'hydrogène et 10.36 d'oxigène; ce qui donne pour sa formule atomique $O^1 C^{10} H^{16}$; tandis qu'il a trouvé pour le camphre de menthe $O^1 C^{10} H^{20}$ et pour le camphre d'anis $O^1 C^{10} H^{12}$: la formule de l'acide camphorique est $O^5 C^{10} H^{16}$.

En faisant agir la chaux vive sur le camphre, M. Oppermann en a extrait une substance gazeuse, appelée camphogène, représentée par la formule $C^{10} H^{16}$. Avec le gaz hydrochlorique il forme un corps solide, si ressemblant au camphre, qu'on l'a nommé *camphre artificiel*. M. J. Dumas a montré depuis que ce corps était identique avec l'essence de térébenthine pure; et comme il appelle le camphre l'oxide de camphrogène, il nous fait entrevoir ce curieux résultat, qu'on pourra un jour produire le camphre ordinaire par la seule oxidation de l'essence de térébenthine. Pour plus de détails sur cet objet voyez ESSENCE. Le camphre pèse spécifiquement 0.99, c'est-à-dire très peu moins que l'eau, et à l'état de vapeur 5.468 par rapport à l'air, soit 4.959 par rapport au gaz oxigène.

Le camphre est très usité en médecine, on l'emploie surtout en frictions uni à l'alcool, ce qu'on nomme eau-de-vie camphrée. Beaucoup de personnes lui attribuent, comme à l'essence de menthe, la propriété de préserver des maladies contagieuses et épidémiques; c'est pourquoi il s'en fait une si grande consommation dans les lieux où sévit la peste ou le choléra; ce qu'il y a de sûr c'est qu'il préserve des vers les étoffes, les fourrures, etc.; aussi l'emploie-t-on presque exclusivement dans les magasins de draps de l'état.

CANADA. Cette vaste contrée du nord de l'Amérique est située entre le 45ᵉ et le 51ᵉ degré de latitude septentrionale, et entre le 61ᵉ degré 40 minutes et le 94ᵉ degré 40 minutes de longitude occidentale. Elle est bornée au nord par le Labrador, le Maine oriental, à l'ouest par des contrées sauvages qui font partie des possessions anglaises; au sud par les Etats-Unis et le Nouveau-Brunswick; enfin à l'est par le golfe Saint-Laurent.

La ligne qui sépare le Canada des Etats-Unis traverse dans sa longueur le lac Supérieur à partir de l'île Royale, passe au milieu des lacs Huron, Erié et Ontario, du fleuve Saint-Laurent jusqu'au 45ᵉ parallèle, d'où, suivant cette direction, elle continue jusqu'à la rivière de Connecticut, et de là suit la ligne de partage des eaux, qui, d'un côté, se jettent dans le fleuve Saint-Laurent, et de l'autre dans l'océan Atlantique jusqu'à la rivière de Sainte-Croix, qui sépare les Etats-Unis du Nouveau-Brunswick.

La longueur de cette contrée est d'environ 450 lieues; sa plus grande largeur de 200 lieues, et sa superficie d'environ 52,000 lieues carrées.

Le Canada ne renferme point de véritables chaînes de montagnes; il s'élève par degrés. C'est une suite de plateaux dont la hauteur moyenne est de 150 à 300 toises. Les cataractes marquent le changement de niveau des eaux; le partage de celles-ci entre le fleuve Saint-Laurent et la mer d'Hudson n'offre qu'une suite de collines et de rochers isolés. Le sol est partout fort élevé au-dessus des lacs.

Si nous jetons un coup d'œil sur les eaux de cette contrée, nous y verrons d'abord vers son extrémité le lac *Supérieur*, regardé avec raison comme le plus grand que l'on connaisse;

puis les lacs *Huron* et *Michigan*; le lac *Erié*, célèbre par la chute de la rivière de Niagara, qui sort de ce lac pour se jeter ensuite dans le lac *Ontario*. A partir de celui-ci, commence à couler le *Saint-Laurent*, l'un des plus beaux fleuves du monde.

On trouve encore dans le nord de la contrée, l'*Ottawa* ou la *rivière des Outaouais*, qui sort d'un petit lac et se jette par trois branches dans le fleuve Saint-Laurent; la rivière de *Montmorency*, célèbre par sa belle chute de plus de 200 pieds de hauteur perpendiculaire; celle de *Saguenay*, large et profonde; celle de *Sainte-Anne*, qui descend des montagnes en formant plusieurs belles cataractes; enfin celles de l'*Assomption*, de *Saint-Maurice*, de *Bastican*, de *Jacques Cartier* et de *Saint-Charles*.

Au sud du fleuve Saint-Laurent, on compte un grand nombre de rivières, mais en général peu importantes. La seule qui mérite d'être citée, est celle des *Chaudières*. A quelque distance de son embouchure dans le fleuve, ses eaux tombent d'une hauteur considérable sur un roc perpendiculaire, et forment ce que l'on appelle la chute des Chaudières, qui doit son nom à un grand nombre de bassins ou chaudières creusés par la nature.

Un grand nombre d'îles s'élèvent au sein des lacs et des rivières du Canada: celles qui méritent d'être nommées sont l'île d'*Orléans*, l'île de *Montréal* qui comprend la ville du même nom, toutes deux dans le fleuve Saint-Laurent; l'île *Bizarre*, dans la rivière des Outaouais, et l'île *aux Noix*, dans la rivière de Richelieu.

Au Canada, le froid et le chaud sont extrêmes, puisqu'en juillet et août le thermomètre de Réaumur monte au soleil à 70 degrés, et qu'en hiver le mercure y gèle. La neige commence avec le mois de novembre, et en janvier il est difficile à un Européen de se tenir quelques momens en plein air sans en éprouver des suites fâcheuses. En décembre, les vents neigeux cessent, un froid uniforme accompagné d'un ciel serein leur succède. Tout-à-coup les glaces arrivent dans le fleuve Saint-Laurent, et s'accumulent de manière à en remplir tout le bassin. Mais la plupart du temps ces glaces ne sont que flottantes. Elles disparaissent de même avec une rapidité extrême vers la fin d'avril, ou au plus tard au commencement de mai. Elles se rompent avec un bruit semblable à celui du canon, et elles sont entraînées à la mer avec une violence épouvantable. Le printemps se confond avec l'été; les chaleurs subites font éclore la végétation à vue d'œil; enfin de tous les mois de l'année, celui de septembre est le plus agréable.

Des mines de fer ont été découvertes dans plusieurs parties du Canada, telles que les bords de l'Ontario, de l'Erie, du lac Saint-Jean et la baie de Saint-Paul, à l'entrée du fleuve Saint-Laurent. On y a aussi trouvé des filons de zinc, de manganèse, de mercure et de titane. On prétend même qu'il y existe des mines de plomb argentifère, et quelques indices font croire qu'il existe du cuivre aux environs du lac Supérieur, puisque jadis les indigènes en ont exploité dans cette région.

Les animaux qui habitent les vastes forêts, ou qui errent dans les parties incultes du Canada, sont le cerf (*cervus canadensis*), l'élan, le daim, l'ours, le renard, la marte, le chat sauvage, dont une espèce est particulière à cette contrée (*felis canadensis*), le furet, la belette, l'écureuil gris, le lièvre et le lapin. Dans la partie méridionale, on trouve un grand nombre de bisons, le bœuf musqué le mouflon d'Amérique (*ovis montana*), des chevreuils, des chèvres et des loups, ainsi que deux espèces particulières de marmottes, l'une appelée *marmotte du Canada*, l'autre la *marmotte de Québec*, et un petit rongeur de la taille d'une souris (*meriones canadensis*). Les marais, les lacs et les étangs abondent en loutres et en castors; la loutre est une espèce particulière (*lutra canadensis*). Sur le bord des rivières, on rencontre un petit animal de la division des insectivores, du genre *scalope* (*scalops canadensis*), un autre appelé le condylure à museau étoilé (*murex cristatus*). Le caïman et le serpent à sonnettes, habitans incommodes des régions plus méridionales, s'avancent jusque dans le Canada; et parmi les oiseaux, le colibri vient lui-même voltiger sur les fleurs des jardins qui bordent le fleuve Saint-Laurent.

Les cultures s'éloignent peu des bords de ce grand cours d'eau: on y récolte du tabac, des légumes, des grains; les tiges du froment ne dépassent pas la hauteur de 18 à 20 pouces. On le sème au mois de mai, et il mûrit vers la fin d'août. Parmi les fruits, les meilleurs sont, comme dans tous les pays septentrionaux, les groseilles, les framboises et les fraises. Cependant les poires et surtout les pommes des environs de Montréal jouissent d'une certaine réputation. La vigne ne donne qu'un raisin d'un goût aigrelet, mais agréable. Le houblon y a parfaitement réussi, ainsi que les melons; on prétend même que plusieurs espèces y sont indigènes. La *zizania aquatica*, graminée propre aux régions septentrionales, et qui tient de la nature du riz, croît abondamment dans la vase des rivières, et fournit un aliment aux naturels du Canada.

Les forêts de cette contrée ne sont point peuplées d'arbres d'une taille aussi élevée qu'au sud des grands lacs. Ces arbres appartiennent généralement à la famille des conifères. On y distingue le sapin à feuilles argentées, le pin du Canada, le cèdre blanc (*elunga occidentalis*), l'érable, le bouleau, l'orme et le galnier du Canada.

Le Canada se divise en deux parties: le haut et le bas Canada séparés par le cours de l'Ottawa. La première a environ 12,400 lieues carrées de superficie, et la seconde 27,000.

Sous le rapport administratif, le Haut-Canada, peuplé de 220,000 individus, est divisé en vingt-cinq comtés, dont nous citerons les principales villes. *York*, la capitale, renferme 3,000 habitans; *Kingston*, près du lieu où le fleuve Saint-Laurent sort du lac Ontario, est la ville la plus commerçante et la plus peuplée du Haut-Canada; on lui donne de 5 à 6,000 âmes; *London*, entre les lacs Erié, Huron et Ontario, a 3,000 habitans.

Le Bas-Canada est beaucoup plus peuplé que le Haut-Canada: on porte le nombre de ses habitans à 560,000, sans y comprendre les sauvages. Les dix-neuf vingtièmes de cette population sont issus de Français; le reste se compose d'émigrés anglais et d'Américains.

Ce pays se divise en quarante comtés, dont quinze sont au nord du fleuve Saint-Laurent, et vingt-cinq au sud. La capitale est *Québec*, ville d'un aspect imposant et vraiment magnifique, mais dont les édifices publics ne répondent pas à l'idée qu'en fait naître de loin l'éclat du fer-blanc dont ils sont couverts, ainsi que la plupart des maisons. Sa population est d'environ 25,000 âmes. Les fortifications qui la défendent et qui la mettent au rang des principales places fortes du monde, occupent une étendue de près d'une lieue. La seconde ville du Bas-Canada est *Montréal*, à 60 lieues de la précédente, et située comme elle sur la rive septentrionale du fleuve Saint-Laurent. Elle est l'entrepôt d'un grand commerce qui promet de devenir de plus en plus considérable à mesure que les établissemens se multiplieront dans le Haut-Canada. Cette ville renferme environ 2,000 maisons et plus de 30,000 âmes. Elle possède plusieurs beaux édifices, entre autres la nouvelle cathédrale catholique, l'un des plus vastes temples du Nouveau-Monde: on assure qu'il peut contenir plus de 10,000 personnes. La ville des *Trois-Rivières*, entre Québec et Montréal, a environ 5 à 6,000 âmes. Les autres lieux sont une douzaine de bourgs et un grand nombre de villages.

Parmi les principaux établissemens pour l'éducation dans le Bas-Canada, on remarque: le collége de Québec, celui de Montréal, celui de Nicolet, celui de Saint-Hyacinthe, celui

de Chambly et celui de Sainte-Anne. L'éducation se répand tous les jours de plus en plus dans ce pays.

Les articles de commerce que le Canada échange contre les marchandises qu'il reçoit de l'Angleterre, sont principalement les bois de construction, le blé, les pelleteries et la potasse. L'exportation du blé est précaire et presque nulle lorsque les récoltes de l'Europe sont abondantes; la potasse diminuera à mesure que le bois deviendra rare; rien n'est donc plus important pour les Canadiens que d'améliorer leurs manufactures et d'en créer de nouvelles, afin de pouvoir un jour se passer de celles d'Europe. Les manufactures de potasse et de cuir ont fait quelques progrès. Les agriculteurs fabriquent pour leur usage une assez grande quantité d'étoffes, de droguets, de flanelles et de toiles, qui, sans être perfectionnées, sont d'une longue durée et d'une grande économie. Ces espèces de manufactures de famille sont plus répandues dans le district de Québec que dans les autres.

Le fer se travaille en plusieurs endroits, mais c'est surtout près des Trois-Rivières que l'on en trouve la principale usine. Les ustensiles que l'on y fond sont d'un beau poli, et ne le cèdent en rien à ceux qui viennent d'Ecosse. On y fabrique aussi des mouvemens de moulin. Les établissemens pour préparer les pelleteries sont très multipliés. Les manufactures de savon se perfectionnent. Il y a quelques fabriques de tabac, et des brasseries où l'on fait de bonne bière, et où l'on distille le wisky.

Après la découverte du Canada par les Français, les forêts immenses qui le couvraient, la sévérité du climat et le manque de mines d'or et d'argent, le firent négliger jusqu'en 1603. A cette époque, M. de Mons obtint le commerce exclusif de cette contrée, et envoya M. de Champlain, qui fit de nouvelles découvertes et fonda Québec le 3 juillet 1608. Le peu d'encouragement accordé aux colons, l'âpreté du climat, et plus que tout cela l'opposition extrême des sauvages qui ne virent pas sans inquiétude leurs nouveaux hôtes s'emparer de leurs terres, retardèrent beaucoup les progrès de la colonie. Outre leurs guerres avec les naturels, les Canadiens eurent encore à lutter contre les troupes anglaises et les milices de la Nouvelle-Angleterre, autant de fois que la France et l'Angleterre furent en guerre. En 1759, le général Montcalm perdit, contre les Anglais, la bataille de Québec, qui décida du sort des possessions françaises de l'Amérique du Nord, cédées ensuite à l'Angleterre par le traité de 1763.

Tant que le Canada fut sous le régime français et qu'il eut une forme de gouvernement, il était sous les lois civiles et criminelles de France, et les intérêts généraux de la province se réglaient dans un conseil supérieur établi à Québec.

Après la cession du Canada à l'Angleterre, les Anglais établirent d'abord un gouvernement militaire; mais ils le remplacèrent bientôt par un autre plus libéral en vertu de deux actes du parlement impérial. Dans le premier, l'Angleterre assure aux Canadiens l'exercice de leur religion, maintient les lois civiles en usage sous le gouvernement français, et leur fait don de son code criminel. Dans le deuxième, le pays est divisé en haut et bas Canada; l'une et l'autre province a un conseil législatif et une chambre d'assemblée qui, de concert avec le gouverneur, aidé d'un conseil exécutif, forme une législature modelée sur celle de la mère-patrie. Les conseillers législatifs sont nommés par le gouverneur avec l'approbation du roi. Ils sont à vie, à moins qu'ils ne s'absentent pendant quatre années de la province, ou ne prêtent serment d'allégeance à quelques puissances étrangères. Les membres de la chambre d'assemblée sont nommés par la majorité des francs tenanciers de chaque comté, et dans les villes par les propriétaires qui ont 5 livres sterling de revenu, et les locataires qui ne paient pas moins de 10 livres pour leur loyer. Les comtés dont la population est de 1,000 âmes sont représentés par un membre, d'après un acte passé en 1829, et sanctionné par le roi d'Angleterre. Ceux de 4,000 âmes ont droit d'élire deux membres. Le comté qui a moins de 1,000 âmes doit se joindre pour l'élection au comté voisin dans lequel il y a le plus petit nombre d'habitans. Le comté de Quebec envoie 2 membres à la chambre, et la cité 4; le bourg William Henry un seul; la ville des Trois-Rivières doit envoyer 2 membres; le comté de Montréal 2 et la cité 4.

Le gouverneur doit assembler la législature au moins une fois tous les ans; il peut l'appeler plus souvent, s'il le juge à propos, pour le bien public. Par un privilége accordé au gouverneur par l'acte de 1791, il peut dissoudre la chambre d'assemblée avant les quatre ans, après lesquels doivent se renouveler les élections.

Les lois qui régissent le Canada sont outre les actes du parlement impérial relatifs aux colonies : 1° la capitulation ou traité; 2° les lois et coutumes du Canada, fondées principalement sur la coutume de Paris; 3° les édits des rois de France et de leurs autorités coloniales, et le droit romain : il faut remarquer ici que les terres du Haut-Canada et les townships sont tenues en franc et commun soccage; les autres sont soumises au régime féodal; 4° le code criminel d'Angleterre, tel qu'il était en 1774, et qu'il est expliqué dans les actes subséquens; 5° les ordonnances de conseil établi par l'acte de législature provinciale de 1798.

Tous ces actes s'exécutent, au nom du roi, sous la direction des gouverneurs, aidés du conseil exécutif, dont les membres sont nommés par eux. Le gouverneur, les juges et les autres officiers civils sont payés par la province, et le superflu des revenus est employé à l'instruction publique, aux chemins et autres améliorations que le pays réclame.

CANAL. Tandis que, par les constructions qui sont plus spécialement du domaine de l'architecture, l'humanité décore l'extérieur de sa demeure terrestre, elle en améliore à son profit la disposition par ses entreprises de canalisation. Elle se livre à ces grands travaux hydrauliques, soit pour féconder par l'irrigation des terrains qui semblaient condamnés à la stérilité, soit pour donner de l'écoulement aux eaux insalubres des marais ou à celles des lacs sujets à des débordemens dangereux, soit enfin pour établir de nouvelles voies navigables dont elle règle à la fois la direction, les dimensions et la pente. Par celles-ci, elle corrige l'œuvre de la nature sans s'arrêter aux divisions établies par ses lois; elle réunit les différens bassins, malgré les chaînes de montagnes qui les séparent; les mers, malgré les plus vastes continens; et elle assied sans crainte, ses cours d'eau, tantôt dans de profonds souterrains, tantôt sur le flanc des coteaux, et jusque sur le sommet des montagnes. Les canaux ne méritent donc pas moins d'intérêt sous le rapport des difficultés que présente leur exécution, et des questions scientifiques et économiques qu'ils soulèvent, que sous celui des avantages qu'ils procurent; et nos lecteurs ne trouveront sans doute pas exagérée la place que nous avons cru devoir leur accorder dans notre Encyclopédie. Nous exposerons d'abord brièvement ce que nous connaissons de leur histoire, section importante de la grand histoire des luttes des sociétés humaines contre les agens naturels; nous décrirons ensuite les diverses parties d'un canal dans l'état actuel de la science des constructions.

Résumé historique. — Les plus anciens canaux dont parle l'histoire des peuples de notre tradition sont ceux de l'Egypte. Ils étaient nombreux, et la plupart avaient pour but de répandre sur le sol desséché de cette contrée les eaux surabondantes du Nil; quelques uns seulement, mais tracés sur une plus large échelle, servaient à la navigation. Les plus importans étaient celui de l'isthme de Suez et le grand canal qui mettait Alexandrie et le lac Maréotis en communication avec le Nil. Ce dernier avait jusqu'à 250 mètres de largeur en quelques endroits où son plafond était maintenu à peu près au niveau du sol, et ses eaux étaient contenues latéralement

par de hautes et fortes digues. Sous la domination romaine, a navigation y était encore facile et active; mais depuis, il avait été si mal entretenu, que vers la fin du dernier siècle des barques d'un bien faible tirant d'eau n'y pouvaient naviguer chaque année que pendant quinze à vingt jours au plus à l'époque des crues du fleuve. La mémorable expédition de l'armée française, qui avait admis sous ses tentes des représentans des principales branches de l'activité humaine, lui apporta de notables améliorations. Tandis que, protégés par nos guerriers, nos savans et nos artistes essayaient de rappeler à la vie, par leurs investigations et leurs dessins, les ruines gigantesques qu'ils avaient sous les yeux, nos ingénieurs, à la tête d'une armée de travailleurs, faisaient approfondir le canal d'Alexandrie et en réglaient la pente. Nous ajouterons (qu'on nous pardonne cette digression, elle va nous ramener à notre sujet) que là ne se seraient point bornés les bienfaits de notre industrie sur cette contrée lointaine, si notre séjour s'y était prolongé. Le grand homme qui commandait l'expédition sentait combien il importait aux intérêts généraux, à ceux de la France, et surtout à ceux de sa politique, d'établir par l'isthme de Suez une nouvelle voie de communication maritime entre l'Europe et l'Inde, et il est *hors de* doute que son énergique volonté aurait été capable d'en doter le monde malgré les difficultés de la position et les déserts qu'il fallait traverser. L'idée n'était pas neuve, il est vrai; elle appartenait à une haute antiquité, et à différentes époques elle avait été reprise et caressée. On savait même par Hérodote et par Strabon, qu'un large canal avait été jadis creusé dans le même but, et dans quelques endroits on apercevait encore sa trace. Commencé vers l'an 616 avant notre ère, abandonné au bout d'un certain temps, parce qu'on craignait que son ouverture n'entraînât la submersion d'une partie de l'Egypte, qu'on avait reconnue être plus basse que le niveau de la mer Rouge, ce canal fut repris plus tard et terminé sous Ptolémée II. Il s'embranchait sur le Nil; mais il est probable que les craintes qui pendant plusieurs années en avaient suspendu l'exécution ne permirent pas d'ouvrir l'isthme dans toute son étendue, et qu'une partie du trajet d'une mer à l'autre devait se faire encore par une voie de terre. A cette époque, en effet, on savait donner de l'écoulement aux eaux, mais non les maîtriser complètement; on pouvait leur ouvrir une issue, mais non régler d'avance ce qui devait y passer; ni les barrages, ni les écluses n'étaient encore inventés. Les canaux étaient de véritables rivières artificielles; ils présentaient l'apparence des cours d'eau naturels et ils se comportaient comme eux; torrentiels quand leur pente était trop forte, ils pouvaient rompre leurs digues et se creuser de nouveaux lits; la pente au contraire était-elle trop faible, l'eau, pendant les crues, surmontait les digues et se répandait sur les contrées environnantes. On dut souvent alors rencontrer l'injure là où l'on avait cru préparer le bienfait, car les connaissances en hydraulique étaient plus bornées qu'aujourd'hui, et les instrumens de nivellement bien imparfaits.

Cependant la plupart des peuples de l'antiquité conçurent de grands projets de canalisation. Alexandre-le-Grand voulait ouvrir l'isthme de Corinthe. Les Romains firent creuser le canal des marais Pontins pour servir à la fois au dessèchement et à la navigation. Sous les empereurs, de nombreux canaux furent ouverts par eux auprès des bouches du Pô; c'étaient les *Fossa Augusti*, *Fossa Philistina*, etc., et ils commencèrent un grand canal de Rome à Baïes, qui depuis fut abandonné. Dans les Gaules, dont Strabon admirait tant le système hydraulique naturel, ils projetèrent différentes voies navigables, et entre autres un canal de la Saône à la Moselle qui devait opérer la jonction des deux bassins du Rhône et du Rhin, et par conséquent celle de la Méditerranée avec la mer d'Allemagne, jonction qu'on a établie dernièrement suivant une autre direction. Mais leurs plus grands travaux en ce genre sont ceux qu'ils exécutèrent en Italie pour assurer les niveaux de quelques lacs. Ces monumens, désignés habituellement sous le nom d'*émissaires*, sont de véritables canaux de décharge ou de dessèchement, et ils forment un point important de l'histoire de l'art, car ils sont vraisemblablement les premiers qui aient été établis à de grandes profondeurs au-dessous du sol. Nous en dirons donc quelques mots.

Tite-Live rapporte qu'à l'époque où les Romains faisaient le siége de Veies, l'an 355 de leur ère, un grand nombre de prodiges et entre autres l'exhaussement subit du lac d'Albano vers la fin d'un été extrêmement sec, effrayèrent les esprits et les engagèrent à consulter l'oracle de Delphes. La réponse fut celle qu'avait déjà faite un aruspice étrusque : que la ville ne serait prise que lorsque les eaux du lac auraient reçu de l'écoulement. On se mit immédiatement à l'ouvrage, autant peut-être pour fertiliser par les eaux tirées du lac une partie de la campagne de Rome que pour obéir à l'oracle; au bout de l'année, l'émissaire était creusé à travers une des collines d'Albano, et Veies se rendait au peuple dont la puissance et l'énergie venaient de se manifester avec tant de vigueur.

Ce canal subsiste encore aujourd'hui et sert au même usage. Il a près de trois quarts de lieue de longueur; dans quelques parties il est situé à plus de cent mètres au-dessous du sol. Il est construit dans toute son étendue en grandes pierres parfaitement taillées, et il est décoré à ses deux extrémités par de vastes châteaux d'eau qui sont de remarquables monumens d'architecture.

La célérité de l'exécution avait été obtenue par un procédé analogue à celui que nous employons pour de semblables travaux. Après avoir tracé sur le relief de la colline la projection de l'axe du souterrain, on creusa près de cette ligne et de distance en distance des puts verticaux qu'on descendit jusqu'au niveau du plafond du canal; puis, à partir du fond de chacun d'eux, on dirigea une petite galerie vers la ligne suivant laquelle le percement devait avoir lieu. On put alors à chaque puits établir deux ateliers de travailleurs opérant dans des directions opposées jusqu'à leur rencontre avec les travailleurs partis des puits voisins, et on dut se servir de ces puits pour enlever les déblais et activer le transport des matériaux de construction. L'excellente nature du terrain, en facilitant l'opération, contribua d'ailleurs beaucoup à en abréger la durée. Elle fut surtout d'un précieux secours lorsqu'après avoir percé le canal dans la plus grande partie de sa longueur, on voulut l'ouvrir sur le lac. Cette dernière portion du travail présentait de grandes difficultés : le niveau des eaux était bien supérieur à celui du canal, et il était évident que si on continuait, en suivant la même marche, à s'avancer vers le lac, on arriverait à un point où les terres interposées ne suffiraient plus pour arrêter les eaux qui alors feraient irruption dans le conduit souterrain, et emporteraient à la fois ouvriers et ouvrages. On dut donc s'arrêter avant que le danger ne devînt imminent, et recourir à un procédé différent de celui qui avait suffi jusque là. Piranesi, qui a fait sur les lieux une étude approfondie de cet émissaire, donne une indication assez vraisemblable de la nouvelle marche qu'on adopta. Suivant lui, on pratiqua au-dessus de l'axe du canal un nouveau puits placé très près du lac, de sorte que son ouverture supérieure était fort peu élevée au-dessus du niveau des eaux; on reconnut, par l'absence des filtrations, que les terres étaient suffisamment compactes pour qu'on pût, avec toute sécurité, pousser le souterrain jusqu'en ce point, et on s'empressa de le faire; ensuite, au moyen d'une petite tranchée successivement approfondie, on introduisit peu à peu une partie des eaux du lac dans le puits et de là dans le canal, et on abaissa ainsi leur niveau d'une certaine quantité sans éprouver aucun dommage. Le danger diminuait en même temps que la hauteur d'eau; on put donc, en creusant un second puits, prolonger encore l'émissaire sur une cer-

taine longueur; on ouvrit alors une nouvelle tranchée et on continua ainsi jusqu'à ce qu'on eut abaissé les eaux du lac au niveau du canal. Il fut facile ensuite de construire un petit batardeau, et de terminer à son abri ce qui restait à faire pour donner à l'ouverture de l'émissaire une solidité suffisante.

On voit encore l'un des puits qui servirent à l'excavation de la première partie de ce canal, et quelques indices de ceux sur l'existence desquels se fonde l'explication de Piranesi.

Un autre émissaire beaucoup plus considérable encore que celui d'Albano, fut construit sous l'empereur Claude pour opérer le dessèchement complet du lac Fucin, et son exécution présenta, en raison de la nature du terrain, de bien plus sérieuses difficultés. Pline dit que trente mille hommes y furent employés pendant dix ans, et que les travaux qu'on fut obligé d'exécuter, soit pour se délivrer des eaux souterraines, soit pour percer des rochers à de grandes profondeurs, ne sauraient se concevoir que par ceux qui en ont été témoins, la parole étant impuissante à en donner une idée exacte. Il ajoute qu'on se servait de puits pour enlever au moyen de machines les eaux et les déblais. Ce grand travail n'apporta malheureusement aucun fruit. Lorsqu'il fut achevé, Claude donna de grandes fêtes pour son inauguration; il fit représenter sur le lac un combat naval; puis, la joûte terminée, on rompit tout d'un coup la digue qui obstruait l'entrée du canal. Et certes, c'eût été un bel et grand spectacle que celui de la subite disparition de ce vaste lac devant la volonté d'un homme. Mais les eaux se précipitèrent avec une telle impétuosité, qu'une partie de l'émissaire fut renversée, et qu'il se produisit à la suite des éboulemens considérables. Claude mourut peu de temps après. Néron, peu jaloux, comme on sait, de continuer les œuvres de ses prédécesseurs, ne chercha pas à réparer ces désastres, et le canal fut abandonné ainsi que l'idée de dessécher le lac.

C'étaient là de grandes et d'utiles entreprises; mais bientôt disparut pour long-temps de l'Europe l'esprit qui les avait dictées. Le lien que Rome avait voulu établir entre tous les peuples se relâcha d'abord, se brisa ensuite, et avec lui s'évanouit la possibilité d'établir ces longues voies de communication, conséquences et conditions de durée d'une vaste association. Les préoccupations religieuses, les luttes sanglantes, les irruptions de Barbares, qui signalèrent la décadence de l'empire romain, puis les nationalités indécises et flottantes, le démembrement des territoires, l'affaiblissement du pouvoir central, toutes ces choses vinrent arrêter les progrès de l'industrie, et surtout les travaux qui ne se peuvent exécuter que lorsqu'on a foi dans l'avenir. Des peuples habitués à des migrations successives ne pouvaient avoir grande confiance dans la durée de leur possession, et ne pouvaient songer à consacrer leurs forces à de longs et durables établissemens. Où la guerre entre les hommes était aussi incessante et aussi acharnée, les luttes contre la nature ne pouvaient réclamer une grande place. Alors ce n'était ni par le commerce, ni par l'industrie qu'on poursuivait les richesses, c'était les armes à la main; le *malheur aux vaincus* du Gaulois semblait être devenu le droit public des sociétés modernes.

Ce ne fut donc que dans de rares intervalles de tranquillité, et lorsque de puissans empires paraissaient devoir se constituer, que se produisirent des projets ou que s'exécutèrent des travaux de canalisation. C'est ainsi que Théodoric, ce grand roi des Goths, fit rétablir le canal des marais Pontins et y ajouta de nouvelles branches; c'est ainsi que Charlemagne, empereur d'Orient et d'Occident, fit commencer un canal du Rhin au Danube pour réunir les deux extrémités de son empire, canal que les difficultés de l'exécution l'obligèrent à abandonner. Ce sont là les seuls travaux que nous trouvions à mentionner depuis la formation de l'empire d'Occident jusqu'au quinzième siècle. Mais l'humanité est pleine de mystères dans sa marche progressive; c'est souvent alors qu'elle nous paraît rester stationnaire ou même retourner sur ses pas qu'elle se prépare aux plus grands progrès; et c'est au moyen âge, à cette époque à laquelle il semble que l'histoire des canaux n'ait rien à demander, que nous devons le germe des grandes améliorations apportées par les peuples modernes dans la conduite et l'emménagement des eaux.

Vers le quatrième siècle l'usage des moulins mus par des chutes d'eau s'introduisit en Occident, et par suite celui de barrer le cours des ruisseaux ou des rivières pour créer de ces chutes. D'un autre côté le peu de commerce qui se faisait alors ne pouvait guère effectuer ses transports par les voies de terre qui étaient en fort mauvais état, et où d'ailleurs les marchandises couraient le risque d'être impunément pillées; il avait presque exclusivement recours aux voies navigables. On dut donc, dans l'établissement des barrages, réserver des passages pour la navigation, et on pratiqua à cet effet au travers de ces ouvrages des ouvertures qu'on pouvait ouvrir ou fermer à volonté. Les seigneurs féodaux, qui s'arrogèrent la propriété des cours d'eau qui traversaient leurs territoires, multiplièrent à l'envi ces barrages en y ménageant toujours les ouvertures ou *pertuis* nécessaires aux navigateurs; car les barrages leur permettaient la création d'usines productives, tandis que les ouvertures étaient des débouchés dont ils avaient les clefs, et qu'ils n'ouvraient qu'après avoir rançonné à leur guise les bateaux qui demandaient à passer. Certes, ces établissemens n'avaient point pour but l'amélioration de la navigation; les vues qui avaient présidé à leur création pouvaient même être considérées comme lui étant hostiles, et cependant ils y contribuèrent beaucoup. En relevant et en retenant les eaux, ils permirent aux navigateurs de prendre des chargemens plus considérables, et ils leur assurèrent en toute saison un tirant d'eau suffisant. Le passage des pertuis offrait, il est vrai, tant à la remonte qu'à la descente, beaucoup de difficultés et même de dangers; mais le commerce ne demandait que la faculté de subsister, et difficultés, dangers, exactions, tout était accepté par lui comme des nécessités auxquelles il fallait se soumettre. Or, c'est évidemment de ces barrages et de ces pertuis que dérivent nos canaux et nos écluses; le canal que nous creusons habituellement dans le sol, les barrages l'établissaient dans le lit même du fleuve, et encore aujourd'hui nous en agissons ainsi quand les circonstances sont favorables; et pour former une écluse, il suffisait d'ajouter à la fermeture unique du pertuis une seconde porte, séparée de la première par un intervalle assez grand pour recevoir un bateau.

« On ne peut disconvenir, dit M. Dutens dans son excel- » lent ouvrage sur la navigation intérieure de la France, que » ces retenues factices (les barrages), en divisant les cours » d'eau en autant d'étangs ou de biefs horizontaux succes- » sifs, n'eussent pour effet d'en faire disparaître la pente trop » rapide, et que ce ne soit à leur établissement qu'on doit » l'emploi des portes marinières sans lesquelles les bateaux » n'auraient pu en franchir la hauteur : deux circonstances dont » nous voyons naître le principe sur lequel repose la théorie » des canaux, consistant à substituer au plan de pente de la » ligne de navigation un nombre quelconque de plans hori- » zontaux, s'élevant ou s'abaissant les uns au-dessus ou au- » dessous des autres, de quantités partielles dont la somme » égale la pente totale de l'espace à parcourir; et seconde- » ment, les écluses dont la composition des portes marinières, » quelque imparfaite qu'elle fût, ne contenait pas moins le » germe qui n'attendait pour recevoir tout son développe- » ment qu'une heureuse inspiration du génie. Ces portes » réservées dans les barrages pour la descente ou la remonte » des bateaux, tenues ouvertes ou fermées, selon le volume » d'eau plus ou moins considérable des rivières, se compo- » saient, comme on le voit encore sur plusieurs points, et » même, au rapport des voyageurs, sur les canaux de la Chine, » d'une voie de six à sept mètres de largeur, fermée par plu- » sieurs poutrelles mobiles placées les unes au-dessus des

» autres, et suivie d'un plan plus ou moins incliné, bordé » latéralement par des estacades en charpente, et servant à » racheter la différence de niveau des deux biefs contigus. »

La conversion des portes marinières ou pertuis en écluses à sas date du commencement du quinzième siècle. Cette innovation, qui est attribuée à deux frères, ingénieurs à Viterbe, ville placée à l'une des extrémités du canal des marais Pontins, n'est pas une des moins heureuses dont ce siècle si riche en découvertes importantes ait à s'enorgueillir, et elle fut immédiatement introduite dans les états de Venise, en Hollande, et dans le Milanais. Ce ne fut que cent ans après environ, dans les premières années du seizième siècle, qu'elle pénétra en France. Elle paraît y avoir été importée par Léonard de Vinci, aussi savant ingénieur que grand artiste, qui, sur l'invitation de François Ier, s'étant rendu à la cour de ce monarque, s'y livrait à la fois à la pratique de son art, à des investigations scientifiques, et à des projets de navigation artificielle.

Ce fut donc l'Italie qui nous donna les écluses à sas; mais il est arrivé pour cette invention, ce qui est arrivé pour beaucoup d'autres : étrangère à la France par son origine, la France se l'est appropriée dès qu'elle en a eu connaissance, et c'est en France qu'elle a reçu ses plus utiles applications, et qu'on a entrevu et proclamé pour la première fois tout le parti qu'il était possible d'en tirer. Jusque là, en effet, les écluses n'avaient été employées que sur des rivières ou sur des canaux de dérivation, et le principal avantage qu'on y trouvait était la sécurité qu'elles offraient aux bateaux à leur passage d'un bief dans l'autre. En France, on jugea immédiatement que cet avantage, quelque grand qu'il fût, n'était que secondaire; qu'à côté s'en trouvait un autre bien plus précieux encore, celui de réduire dans une très forte proportion la dépense d'eau nécessaire à la navigation; on y comprit, qu'avec ces nouvelles machines, des sources d'un produit comparativement assez faible assureraient l'alimentation d'un canal; qu'une navigation artificielle se pouvait établir à toutes les hauteurs où surgissaient de pareilles sources; et qu'il n'était dès lors point de chaîne de montagnes, si élevée qu'elle fût, que l'homme ne puisse faire franchir à ses cours d'eau, puisqu'il suffisait de diriger vers l'une des dépressions de la chaîne les eaux recueillies sur les sommets environnans. En un mot, on y inventa les *canaux à point de partage*: et à peine une seule écluse y avait-elle été exécutée, que déjà l'imagination française réunissait par ces canaux les différens bassins, mettait les deux mers en communication, et enfantait des projets pour la réalisation desquels trois siècles devaient à peine suffire.

Ainsi, dès 1538, on parle d'unir *la mer d'Aquitaine à la mer de Narbonne*, ce que fit plus tard le canal du Languedoc; quelques années après, Adam de Craponne projette une communication du Rhône à la Loire, communication qui est établie maintenant par le canal du Centre, et l'opinion publique est appelée à se prononcer sur d'autres projets également importans. Mais l'exécution ne pouvait être aussi instantanée que la conception, et on dut se borner pendant ce siècle à la construction d'écluses sur quelques rivières, telles que l'Ourcq, la Vilaine, etc., et à la réalisation d'un nouveau projet d'Adam de Craponne, celui d'un canal d'irrigation de vingt lieues de longueur, destiné à conduire sur le sol desséché de la Provence une partie des eaux surabondantes de la Durance. Ce ne fut qu'au commencement du dix-septième siècle, dès que la guerre civile fut terminée, qu'on put s'occuper de nouveau du projet de réunion des deux mers, soit par l'Aude et la Garonne, soit par le Rhône et la Loire; on reconnut alors qu'il serait utile de prolonger jusqu'à Paris la seconde de ces lignes, afin d'augmenter son importance et de faire participer la grande ville à ses bienfaits, et le canal de Briare, de la Loire à la Seine, fut immédiatement commencé. De 1605 à 1610, six mille hommes de troupes furent constamment employés aux travaux, qui furent interrompus pendant le cours de cette dernière année par suite de la mort de Henri IV, et ne furent repris qu'en 1638. A cette époque, les ouvrages déjà exécutés, et la propriété du canal avec autorisation d'y percevoir un péage, furent concédés par lettres patentes à une compagnie particulière, formée sous la direction des sieurs Bouteroue et Guyon, à laquelle d'autres grands avantages furent accordés, sous la condition que le canal serait terminé dans l'espace de quatre années, tant on attachait d'importance à la prompte exécution de cette nouvelle voie navigable.

« Voulons, disaient les lettres patentes, que nonobstant » tous procez et différends qui pourroient être intentez contre » lesdits Bouteroüe et Guyon, empêchemens, oppositions ou » appellations quelconques, ils travaillent sans discontinua- » tion à la perfection dudit canal.

» Nous leur avons permis et permettons, en tant que » besoin est ou serait, d'associer avec eux des personnes de » toutes qualitez et conditions, ecclésiastiques, gentilshom- » mes, et officiers de nos cours de Parlement, chambre des » Comptes et autres, pour contribuer à la construction dudit » canal et perfection de tous lesdits ouvrages, et jouir aussi » de tout ce que dessus, eux, leurs hoirs, successeurs et » ayants-cause, à perpétuité, ainsi que lesdits Bouteroüe » et Guyon, sans qu'il leur puisse être imputé de déroger » à leurs qualitez et naissance; et, mettant en considé- » ration le service que lesdits Bouteroüe et Guyon rendront » au public, faisant réussir un dessein si utile à notre » bonne ville de Paris et plusieurs provinces de ce royaume, » nous les avons anoblis et anoblissons; voulons qu'eux et » leurs enfants nés et à naître, jouissent de tous priviléges » de noblesse, etc. »

En outre, Bouteroüe et Guyon, étant receveurs des aides et tailles, sont déchargés, par ces lettres, « de toutes taxes » que l'on pourroit faire sur leursdits offices ou personnes; » leurs droits ne peuvent être ni supprimés ni réduits; enfin ils peuvent concéder leurs charges avec toutes les prérogatives qui y sont attachées sans payer aucun droit; « le tout » après qu'ils auront rendu quatre lieües de longueur dudit » canal en si bon état qu'il puisse porter de grands bateaux » chargez de marchandises, et non plus tôt. »

La compagnie, ainsi stimulée, poussa les travaux avec la plus grande activité, et à l'expiration des quatre années fixées pour l'achèvement du canal, en 1642, la nouvelle voie était ouverte dans toute sa longueur, la Loire et la Seine communiquaient ensemble au travers du continent, et, pour la première fois, l'homme faisait franchir à la navigation une chaîne de montagnes. Les canaux à point de partage étaient sortis du domaine de la spéculation pour entrer dans celui de la réalité, et à la France appartenaient à la fois l'initiative de la conception et celle de l'exécution.

Le succès, il est vrai, n'avait été obtenu que sur une petite échelle; car le canal de Briare n'a que quatorze lieues de longueur, sa chute totale mesurée, sur les deux versans, n'est que de 117 mètres, et les travaux n'avaient présenté aucune difficulté bien sérieuse. Le canal du Languedoc en offrit bientôt un autre beaucoup plus éclatant sous tous les rapports.

Ce canal, exécuté par Pierre-Paul Riquet de Bonrepos, qui en avait conçu le projet et auquel il fut concédé, fut commencé en 1666 et livré à la navigation en 1684. Il a environ soixante lieues de longueur, et sa chute totale, de 253 mètres, est rachetée par soixante-trois corps d'écluses formant en tout cent-un sas; il exigea d'immenses travaux, et fut construit avec luxe et sur les plus grandes proportions. Pour réunir les eaux nécessaires à son alimentation, on dut creuser de nouveaux lits de ruisseaux sur plus de vingt lieues de développement, et établir un vaste réservoir, grand lac artificiel qu'on obtint en barrant la haute vallée de Saint-Ferréol et qui est destiné à suppléer pendant les sécheresses à l'insuffisance des cours d'eau naturels; enfin le canal de Briare

réunissait deux bassins, mais les deux mers étaient toujours séparées, et cette grande idée de la jonction des deux mers, jonction qu'opère le canal du Languedoc, était populaire en France où elle séduisait autant par ce qu'elle offrait de grandiose à l'imagination, que par les bénéfices considérables que sa réalisation semblait promettre. « Les dessins elevés sont » les plus dignes des courages magnanimes, disait Louis XIV, » dans son édit de 1666 qui ordonnait l'ouverture du canal; » les avantages infinis de la jonction des deux mers nous ont » persuadé que c'était un grand ouvrage de paix bien digne » de notre application et de nos soins, capable de perpétuer » aux siècles à venir la mémoire de son auteur et d'y bien » marquer la grandeur, l'abondance et la félicité de notre » règne. » Ce n'était pas, ajoutait-il, ce n'était pas seulement à ses propres sujets, mais encore à toutes les nations du monde, qu'au travers des terres de son obéissance, il allait ouvrir d'une mer à l'autre une communication sûre et facile, qui remplacerait une navigation longue et dispendieuse par le détroit de Gibraltar, au hasard de la piraterie et des naufrages.

Ces magnifiques prévisions ne se réalisèrent pas entièrement; car dans la froide balance du commerce, les inconvéniens des transbordemens et les incertitudes de la navigation de la Garonne l'emportèrent sur les hasards de la piraterie et des naufrages, et ni les nations étrangères, ni même les sujets du grand Roi n'abandonnèrent la voie du détroit de Gibraltar. Mais un admirable monument avait été établi; un grand problème venait de recevoir une éclatante solution; un de ces projets devant lesquels la puissance romaine avait été insuffisante était exécuté, et l'enthousiasme fut universel. Partout il éclata hautement; nationaux et étrangers, poètes et artistes célébrèrent à l'envi le succès obtenu; des médailles furent frappées, des arcs de triomphe furent élevés en l'honneur de Riquet; et des projets de canaux surgirent de toutes les parties de la France.

Avant la fin du dix-septième siècle, les canaux de Cette, des Etangs, de la Radelle, d'Aigues-Mortes, du Bourgidou, de Narbonne, etc., s'embranchant les uns sur les autres, prolongent le canal du Languedoc vers le Rhône, et lui donnent de nouveaux débouchés sur la Méditerranée; par le canal d'Orléans une nouvelle communication est établie entre la Loire et la Seine; Vauban canalise la rivière d'Aa, ouvre les canaux de Saint-Omer, de la Bruche et de Neufbrisach, commence un grand canal entre le Havre et Harfleur, canal abandonné depuis, et que dernièrement il a été question de reprendre; projète un canal d'Arles à Bouc et étudie les moyens de joindre la Saône à la Loire, et cette dernière rivière à la Vilaine par l'Erdre et le Don.

Pendant le siècle suivant les circonstances politiques ne furent point aussi favorables à l'exécution de grands travaux publics, et cependant l'œuvre de canalisation commencée fut poursuivie avec zèle. Les canaux de Briare et d'Orléans venaient aboutir dans la rivière de Loing, et la navigation de cette rivière présentait des incertitudes et des difficultés; l'ouverture du canal de Loing en affranchit le commerce. Une foule de petits canaux furent exécutés dans le nord de la France; le canal Crozat réunit l'Oise à la Somme; une jonction directe du Rhône à la Loire à travers le Forez fut étudiée, et on construisit la première partie de cette ligne, le canal de Rive-de-Giers; les états de Bourgogne établirent une nouvelle ligne de jonction des deux mers par le canal du Centre qui se rend de la Saône à la Loire en traversant le faîte qui sépare les deux bassins, et firent commencer les travaux du canal de Bourgogne (de la Saône à l'Yonne). On travailla activement aux canaux de Beaucaire, de la Somme, du Nivernais (de la Loire à l'Yonne), de Saint-Quentin (de la Somme à l'Escaut), du Rhône au Rhin, par les rivières du Doubs et de l'Ill, et des projets furent arrêtés pour les longs et difficiles canaux de la Bretagne.

Mais survint notre grande révolution; la question pour la France ne fut plus d'améliorer son territoire, mais avant tout d'en maintenir l'intégrité; à cet effet la concentration de toutes ses forces était indispensable, et malgré l'intérêt que leur témoignèrent les diverses assemblées nationales, ces utiles travaux furent forcément suspendus. Napoléon les reprit. L'ouverture de longues lignes de navigation était une des conditions de la vaste association continentale qu'il voulait assurer, et il s'en occupa activement. En France, en Italie, en Belgique, en Allemagne, partout où les succès de nos armes établirent son pouvoir, d'anciens canaux furent continués et de nouveaux furent projetés et immédiatement mis en exécution. « J'ai beaucoup de canaux à faire, disait-il » en 1807, dans une lettre adressée à son ministre de l'inté- » rieur : celui de Bourgogne, du Rhône au Rhin, du Rhin à » l'Escaut.» Il voulait, pour terminer promptement ces trois canaux, se procurer des fonds en vendant les canaux de Saint-Quentin, d'Orléans et du Languedoc; puis les vendre eux aussi dès qu'ils seraient finis pour en commencer d'autres. «Faites- » moi un rapport là-dessus, continuait il, car sans cela nous » mourrons sans avoir vu naviguer ces trois grands canaux. » On évalue la dépense du canal de Bourgogne à 30 millions; » on ne peut dépenser que 1,500,000 fr. par an sur les fonds » de l'état et des départemens : il faudrait donc 20 ans pour » finir ce canal. Que ne se passera-t-il pas pendant ce temps? » Des guerres et des hommes ineptes arriveront, et les ca- » naux resteront sans être achevés. J'ai fait consister la » gloire de mon règne à changer la face du territoire de mon » empire. L'exécution de ces grands travaux est aussi néces- » saire à l'intérêt de mes peuples qu'à ma propre satisfaction. » N'allez pas me demander encore des trois ou quatre mois » pour avoir des renseignemens. Vous avez des jeunes audi- » teurs, des prefets intelligens, des ingénieurs des ponts et » chaussées instruits : faites courir tout cela, et ne vous en- » dormez pas dans le travail ordinaire des bureaux. »

Napoléon acheva en effet en France les canaux de Carcassonne, de Sédan, de Saint-Quentin, de Mons à Condé; il fit commencer et exécuta en partie les canaux du Blavet, d'Ille et Rance, du Cher, de Niort à La Rochelle, de Saint-Maur, de Saint-Denis et de Saint-Martin, et fit continuer avec activité ceux de Bourgogne, du Rhône au Rhin, de Beaucaire et de l'Ourcq.

Enfin les lois de 1821 et 1822 viennent clore l'histoire de cette longue suite d'efforts pour la canalisation de la France. Elles votèrent des emprunts s'élevant à la somme de 129,400,000 francs pour terminer les canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, de Bourgogne, de Nivernais, du Berry, de Nantes à Brest, d'Ille et Rance, du Blavet, d'Arles à Bouc, et pour ouvrir de nouvelles voies de communication par le canal des Ardennes (de l'Aisne à la Meuse), par le canal latéral à la Loire (depuis l'embouchure du canal du Centre jusqu'à celle du canal de Briare), et par la canalisation des rivières d'Isle, du Tarn et de l'Oise. Les travaux poursuivis avec activité sur toutes ces lignes à la fois touchent à leur fin, et dès aujourd'hui on peut les regarder comme complétement terminés.

Cette immense opération qui n'embrassait pas moins de 600 lieues de navigation artificielle, a été l'objet de beaucoup de critiques et de récriminations contre l'administration qui l'a dirigée. On lui a reproché d'avoir contracté les emprunts à des conditions fort onéreuses pour l'état, d'avoir dépassé de quelques années le terme fixé par elle pour l'achèvement des travaux, et d'avoir élevé les dépenses de plus de moitié en sus de l'estimation. Ces faits sont réels; mais sont-ils donc si graves? On a contracté à des conditions onéreuses? mais ces conditions étaient celles du crédit public à cette époque, les emprunts de même date n'ont pas été plus avantageux, et leur destination n'a pas été aussi bienfaisante. Les travaux qui ne devaient pas durer plus de dix ans en auront exigé quatorze? mais ce laps de temps est-il donc trop long pour des constructions aussi difficiles que tant

d'élémens divers, impossibles à prévoir, viennent entraver, et auxquels une législation trop favorable aux intérêts de la propriété particulière a laissé apporter tant d'obstacles? A quelle époque et dans quelle contrée d'aussi importans travaux de canalisation ont-ils été exécutés en aussi peu de temps? Les évaluations ont été dépassées? c'est un mal sans doute; mais les mêmes causes qui ont retardé l'ouverture des canaux ont contribué à augmenter leurs dépenses; mais ce mal, il ne paraît guère possible de l'éviter en pareille matière, et les ingénieurs anglais dont on vante si souvent et avec juste raison l'esprit industriel, sont encore moins que les nôtres à l'abri de ces erreurs; un relevé exact des sommes dépensées pour la construction de quelques canaux d'Angleterre comparées aux prévisions, établit ce dernier point d'une manière incontestable. Au reste, les fonds ont été bien employés; nos canaux, tout le monde le reconnaît, ont été habilement tracés et construits avec économie et solidité, et c'est là l'essentiel. Les fautes seront oubliées, l'œuvre restera, et aux yeux de nos descendans ce ne sera pas l'une des moins méritoires de notre époque. Grâce à elle, cette jonction des deux mers, depuis si long-temps poursuivie et à si grande peine obtenue sur une seule ligne, est opérée aujourd'hui dans toutes les directions; la plupart de nos bassins sont mis en communication les uns avec les autres; à nos principaux ports de l'Océan, Dunkerque, Calais, Abbeville, le Havre, Saint-Malo, Brest, Lorient, Nantes, Bordeaux, viennent aboutir de grandes lignes de navigation qui s'étendent jusqu'à nos limites sur la Méditerranée et sur le Rhin; par le Rhône et les canaux à point de partage qui se rendent dans son bassin, Marseille peut communiquer avec la plus grande partie de nos provinces et expédier les marchandises dont elle est l'entrepôt au nord et à l'ouest, en France et en Allemagne; nos principaux centres de consommation ou d'industrie sont réunis à l'une et à l'autre mer, et peuvent à peu de frais en recevoir les arrivages, ou y expédier leurs produits; la France entière enfin est couverte d'un vaste réseau de lignes navigables. Sans doute quelques mailles de ce réseau sont encore trop larges; sans doute tous ses fils ne sont pas également assurés, car plusieurs de nos départemens de l'est, du centre et du midi, ne participent point à ses bienfaits; car, sur plusieurs de nos fleuves, la navigation est longue, incertaine et dispendieuse. Nous avons, en un mot, beaucoup à faire encore pour compléter la canalisation de la partie du globe qui nous a été dévolue; mais, nous le répétons, beaucoup a été fait par notre génération. Sur les lignes qu'on termine en ce moment, et dont quelques unes étaient commencées depuis si long-temps, on n'avait dépensé, jusqu'en 1821, que 51,452,990 fr; depuis cette époque, nous y avons consacré 219,900,000 fr.; avant nos derniers travaux, il n'y avait pas en France 300 lieues de canaux; on en compte plus de 1100 aujourd'hui.

Dans le résumé que nous venons de faire, nous nous sommes longuement étendus sur les travaux exécutés en France, et plusieurs motifs nous y ont engagé. Ces travaux nous touchent de plus près; la gloire industrielle de nos pères est un patrimoine qu'il est bien légitime de revendiquer, car leurs conquêtes pacifiques ne nous sont pas moins précieuses que celles qu'ils ont faites par la voie des armes; c'est de France que sont partis les principaux perfectionnemens apportés dans cette grande branche de l'activité humaine; la France enfin a précédé toutes les autres nations modernes dans les tentatives de canalisation, et jusqu'à la moitié du dix-huitième siècle, elle a été la plus avancée sous ce rapport. Mais alors l'Angleterre dirigea ses vues de ce côté, et entrée bien après nous dans la lice, bientôt elle nous atteignit, bientôt même elle nous dépassa. Il paraît donc convenable, avant de terminer cet exposé historique, de jeter un rapide coup d'œil sur les nombreux canaux exécutés dans ce pays en si peu de temps.

Un des premiers ouvrages de ce genre qui y ait été établi fut commencé en 1758; il fut projeté par le duc de Bridgewater dont il porte le nom, et il a pour but principal de desservir les approvisionnemens de houille de la ville de Manchester. Les difficultés qu'éprouva son exécution, les critiques dont il fut l'objet et les doutes qui se manifestèrent sur la possibilité du succès, montrent à quel degré d'ignorance, en fait de canaux, on en était encore à cette époque en Angleterre. En France, nous avions déjà plusieurs canaux importans, dont deux à point de partage, qu'en Angleterre l'ouverture d'un petit canal de seize lieues de longueur passait pour une entreprise gigantesque, et que l'idée de lui faire traverser une rivière, l'Irwell, sur un pont-aqueduc, était généralement considérée comme ridicule et extravagante. Aussi le succès fut-il accueilli avec un grand enthousiasme; les noms du duc de Bridgewater et de John Brindley, l'ingénieur du canal, devinrent populaires; l'attention publique se porta presque exclusivement vers les projets de canalisation, et l'aristocratie anglaise s'empressant de suivre l'exemple donné par un de ses membres, mit son crédit et ses richesses à la disposition de Brindley et des élèves qu'il avait formés. Les travaux s'exécutèrent avec tant de rapidité et embrassèrent tant de lignes à la fois, qu'aujourd'hui on compte en Angleterre 91 canaux de navigation présentant un développement de plus de 1,000 lieues.

Certes, ce mouvement est remarquable, nous sommes loin de le nier; mais pour pouvoir avec justice en faire un sujet d'injurieuses comparaisons pour la France, il faudrait qu'il y eût parité complète entre les deux contrées, tant sous le rapport de la disposition hydrographique, que sous celui des conditions commerciales. Or, cela n'est pas. La France est sillonnée d'importans cours d'eau naturels; elle compte un grand nombre de rivières navigables; l'Angleterre est beaucoup moins favorisée sous ce rapport; la nécessité, cette mère de toute industrie, lui imposait donc beaucoup plus impérieusement l'obligation d'établir des cours d'eau artificiels. Les bassins de l'Angleterre sont moins vastes que les nôtres; les débouchés sur la mer sont plus rapprochés du centre, les canaux sont dès lors moins longs, moins coûteux, et partant, plus susceptibles d'être entrepris par des compagnies particulières. Le plus long canal anglais n'a que 52 lieues, tandis qu'en France on en compte quatre de 60 à 92 lieues, tous quatre à point de partage, et autant de 40 à 60 lieues; et en outre, attendu que la navigation intérieure s'y effectue à de plus grandes distances, on a dû y augmenter la largeur des canaux, afin qu'ils puissent admettre des chargemens plus considérables, conformément à ce principe si connu, que les moyens de transport doivent croître en même temps que les distances à parcourir. Enfin, toutes les contrées du globe desservies par l'industrie de l'Angleterre, ont intérêt à l'établissement de voies de navigation dans ce pays, et toutes y contribuent. L'Angleterre est une vaste manufacture, c'est par les canaux que les divers ateliers sont mis en communication entre eux; c'est par les canaux que les produits sont dirigés sur l'extérieur; c'est par l'industrie manufacturière, en un mot, que les canaux sont commandés; ce sont les bénéfices du commerce intérieur qui en couvrent les dépenses. La France, empêchée à la fois par sa position continentale et par le rôle élevé qu'elle avait mission de remplir, n'a pu établir son industrie sur une aussi grande échelle, ni lui assurer d'aussi vastes débouchés; chez elle, la canalisation du territoire ne peut être une conséquence de ses marchés avec l'étranger; elle en est une des conditions préalables. C'est donc en elle seule que la France est obligée de puiser les ressources nécessaires à cette grande œuvre; il faut donc, pour trouver avantage à l'accomplir, qu'elle fasse entrer en ligne de compte les intérêts de l'agriculture comme ceux du commerce; qu'aux bénéfices du présent elle ajoute ceux que promet l'avenir; qu'elle ait égard aux exigences de la politique et à tout ce que gagne la civilisation à l'établissement de nouvelles voies de commu-

nication entre les hommes. Or, toutes ces considérations ne sont point de nature à trouver place dans les calculs de l'industrie privée qui ne peut s'occuper que des produits représentés par le péage. Il en résulte que la plupart de nos canaux ne promettant point un revenu suffisant pour devenir un objet de spéculations industrielles, ne peuvent être ouverts qu'en vue des intérêts généraux, et par conséquent aux frais de l'état. Ainsi, impérieuse nécessité, facilité d'exécution, secours étrangers, intérêt privé, tous ces motifs ont concouru à la canalisation de l'Angleterre, et ne sont point venus en aide à celle de la France. Une comparaison peut-elle donc être justement établie, et le résultat obtenu chez nos voisins est-il donc si surprenant ? Au reste, on compte en France environ 100 lieues de canaux de plus qu'en Angleterre; notre canalisation n'est moins complète que parce que notre territoire est plus étendu et le développement de nos côtes beaucoup moins considérable.

Après l'Angleterre et la France, la Russie est la puissance européenne la plus avancée sous le rapport de la canalisation; elle possède un grand nombre de canaux habilement distribués, et dont plusieurs sont à point de partage. Parmi ces derniers, nous citerons celui de Vischnei-Volosholk, qui, terminé sous Pierre-le-Grand, établit une communication entre Astracan et Pétersbourg, et par conséquent entre la mer Caspienne et la Baltique. Cette ligne de navigation traverse plusieurs lacs, emprunte les lits de plusieurs grands fleuves, se suit sur près de 600 lieues de longueur, et dessert un mouvement commercial très important; on dit qu'elle est parcourue chaque année par environ 5,500 bateaux. Un autre système de voies navigables s'étend depuis les frontières de la Chine jusqu'à Pétersbourg, sur une longueur de deux mille lieues. Nulle part il n'en existe qui ait une telle étendue, et nulle part peut-être on n'en pourrait citer d'aussi bienfaisant; la canalisation de la Russie est celle qui paraît appelée à rendre le plus de services à la cause de la civilisation.

La Suède possède plusieurs canaux; le plus important, celui de Trolhatta, qui a été terminé dans ces dernières années, et dont l'exécution a présenté de grandes difficultés, réunit l'Océan à la mer Baltique. Une autre ligne de jonction de ces deux mers est établie à travers le Danemarck, c'est le canal de Kel. D'autres lignes de navigation artificielle sillonnent l'Allemagne, l'Italie, et la Hollande surtout où on en trouve à chaque pas; mais aucune d'elles ne présente un intérêt assez général pour que nous jugions nécessaire d'y appeler d'une manière spéciale l'attention de nos lecteurs. Enfin, en dehors de l'Europe, il est deux nations qui méritent d'être signalées parmi celles qui ont travaillé le plus activement à la canalisation; ce sont les Etats-Unis d'Amérique et la Chine. La première a ouvert environ mille lieues de canaux; elle en a projeté bien davantage; elle poursuit son œuvre avec persévérance, et aucun peuple en aussi peu de temps n'aura aussi profondément modifié la disposition d'aucun territoire. Tous les canaux ne sont pas, il est vrai, parfaitement exécutés; tous ne présentent pas les mêmes facilités au commerce, tous surtout ne sont pas établis avec la même solidité que les nôtres; la précipitation a été trop grande pour que le résultat soit irréprochable; mais les communications existent et le pays qu'elles auront enrichi ne manquera pas d'y apporter un jour les améliorations qu'elles réclament. Quant à la Chine, la canalisation y est extrêmement développée, et remonte, à ce qu'il paraît, à une très haute antiquité. C'est aux canaux que l'agriculture y doit en grande partie ses progrès et ses nombreux produits; c'est par la voie des canaux que s'y effectuent la plupart des transports, ceux des personnes comme ceux des marchandises; sur les canaux, de nombreuses familles ont élu domicile, arrêtant leurs élégantes embarcations où la fantaisie les invite, puis offrant de nouveau à l'haleine du vent, leurs voiles légères, et continuant à leur gré leur vie voluptueusement vagabonde dès que le désir de changement se fait sentir. Les canaux sont en Chine le principal ornement des campagnes et des jardins de plaisance; ils sont décorés avec goût et même avec luxe; une riche végétation se développe sur leurs bords; des ponts pittoresques les traversent; de jolies habitations se réfléchissent dans leurs eaux limpides; les canaux enfin sont devenus pour le peuple chinois des établissemens de première nécessité, des complémens indispensables à l'œuvre de la nature, et ils sont entrés dans sa vie plus avant que dans celle d'aucun autre peuple. Quelques uns d'entre eux, comme les canaux des anciens, ont une pente uniforme; ce sont des ruisseaux artificiels. D'autres sont, comme la plupart des nôtres, établis par plans de niveau; ils n'en diffèrent, quant à leur composition générale, qu'en ce que les chutes y sont rachetées par des plans inclinés au lieu de l'être par des écluses. Ces dernières machines y paraissent inconnues.

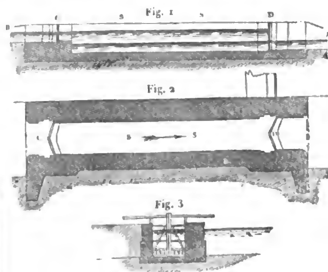
Construction des canaux. — Il y a plusieurs espèces de constructions qui peuvent être projetées ou décrites en faisant, jusqu'à un certain point, abstraction de la nature et de la disposition du sol sur lequel elles doivent être établies; il n'en est pas de même des canaux. On le comprend aisément; le tracé de ces ouvrages dépend à la fois de la disposition et du système hydraulique naturel des contrées à traverser et de la composition des terrains. Il faut en outre, pour cette opération, avoir égard à des considérations d'un autre ordre, et qui se présentent pour les canaux comme pour les routes ordinaires, comme pour les chemins de fer : les deux points extrêmes de la ligne étant déterminés, et toutes choses étant égales d'ailleurs, jusqu'à quel point convient-il de s'écarter de la direction la plus courte, afin de faire participer un plus grand nombre de localités ou de centres importans de population ou d'industrie, aux bénéfices de la nouvelle voie de communication ? Voilà la question qu'il faut examiner. Posée en ces termes, elle n'est pas susceptible d'une solution générale, cela est évident; elle présente même les plus grandes difficultés dans la pratique, alors que les données qui peuvent aider à la résoudre se formulent plus nettement. Allonger la ligne, c'est grever d'un impôt, au profit des points intermédiaires, le commerce qui doit s'établir entre les deux extrémités, ou parcourir le canal dans toute sa longueur. Mais les produits du canal devenant alors plus considérables et augmentant dans une plus forte proportion que les frais de premier établissement, on peut et on doit abaisser le taux du tarif et rendre ainsi à ce commerce une partie de l'excédant de frais de transport auquel on le condamne. Ce qu'on fait perdre d'ailleurs aux extrémités, on le leur rend amplement en leur ouvrant un marché plus étendu, des sources de richesses plus abondantes. Enfin, on n'oblige pas de grands centres d'industrie à des déplacemens toujours fâcheux, désastreux même quelquefois pour les intérêts publics comme pour les intérêts privés, et qu'il est d'une saine politique d'éviter avec soin. Telles sont les considérations que mettent en avant les localités intéressées, toutes les fois que semblable question se présente. Elles demandent à être mûrement examinées, car elles sont fondées et touchent à de grands intérêts; mais ce n'est pas ici le lieu de nous y arrêter; nous aurons plus tard occasion d'y revenir, et nous ne manquerons pas alors de traiter ce sujet avec toute l'attention qu'il réclame. Nous ajouterons seulement que le commerce général est trop précieux au développement de la richesse publique pour qu'on ne doive pas s'attacher à le favoriser autant que possible, et que c'est principalement d'après le plus ou moins d'importance qu'on lui supposera sur la ligne à ouvrir, qu'on devra se décider en faveur soit de la direction la plus courte, soit de la direction la plus productive, quitte à desservir dans le premier cas, par des embranchemens spéciaux, les foyers d'industrie qu'on aura laissés de côté.

De ce qui précède, nous concluons que des motifs tirés

tant de la nature même des canaux que de leur destination, s'opposent à ce qu'on puisse *à priori* faire des règles certaines pour le tracé de ces ouvrages. Il y a cependant des principes généraux qui servent de guides dans cette opération, et nous allons les exposer; nous avons voulu seulement corriger par avance ce que la nécessité d'éviter des longueurs ou de fastidieuses répétitions nous obligera à mettre de trop absolu dans leur énoncé.

Les *canaux à point de partage* sont ceux qui présentent le plus d'intérêt; leur établissement soulève toutes les questions qui se rattachent aux autres canaux, ceux de *dérivation* ou de *pente;* c'est dans leur exécution que se rencontrent en général le plus de difficultés, et qu'on est obligé de recourir aux ouvrages d'art les plus importans; c'est donc sur eux que nous appellerons principalement l'attention de nos lecteurs. La première chose à faire pour le tracé d'un canal de ce genre est de déterminer la partie du faîte qui sera traversée par le canal, ou, en d'autres termes, le point où sera établi le *bief de partage*. Il est clair qu'on choisit pour cela une des dépressions de ce faîte, et que, à moins de circonstances particulières, la dépression la plus forte obtient la préférence; car il est plus facile d'y réunir les eaux nécessaires à l'alimentation du canal; on a moins de hauteur à franchir, partant moins d'écluses à établir; il en résulte à la fois économie dans les frais de premier établissement et dans ceux d'entretien, et économie de temps et par conséquent de dépenses pour la navigation. On a même un tel intérêt à abaisser ce bief, qu'on l'établit presque toujours à une assez grande profondeur au-dessous du sol, soit en creusant une tranchée à ciel ouvert, soit en pratiquant un passage souterrain. A mesure qu'on s'enfonce davantage on peut recueillir une plus grande quantité d'eau, on diminue le nombre d'écluses et les frais de parcours du canal; mais en même temps on augmente dans une assez forte proportion la dépense du bief de partage. On doit donc faire entrer en ligne de compte ces divers élémens, et s'arrêter à la hauteur qui, tout compensé, présente le plus d'avantage. Le point important est de bien s'assurer de la quantité d'eau nécessaire au service de la navigation; cette évaluation est difficile, elle repose nécessairement sur des hypothèses un peu hasardées, et bien souvent les faits viennent, au grand détriment du commerce, démentir les prévisions.

La consommation d'eau d'un canal dépend de plusieurs causes : l'évaporation, les filtrations à travers les terres, les pertes par les portes d'écluses, la dépense des écluses. En thèse générale, les deux premières sont proportionnelles à l'étendue du canal, la troisième à la largeur et à la hauteur des écluses, la quatrième au mouvement du commerce.—On évalue avec assez d'exactitude la perte par évaporation pour chaque localité, en multipliant la surface de l'eau par la différence qui existe entre la hauteur d'eau évaporée sur une surface donnée et la hauteur d'eau de pluie recueillie sur cette même surface pendant une année. Ces hauteurs s'obtiennent par des observations météorologiques suffisamment prolongées; elles varient d'un lieu à l'autre, et même d'une année à l'autre, mais cette dernière variation est contenue entre des limites assez restreintes. A Paris la hauteur d'évaporation varie de $1^m,30$ à $1^m,50$, celle de la pluie tombée de $0^m,50$ à $0^m,55$; la perte y est donc comprise entre $0^m,80$ et $0^m,95$ de hauteur sur toute l'étendue de la surface exposée à l'air. On peut diminuer ce chiffre en mettant le canal à l'abri de l'action directe des rayons solaires au moyen de plantations convenablement disposées. — Les pertes par filtration sont en général beaucoup plus considérables, et il n'est pas aussi facile de les apprécier par avance; elles dépendent de la nature du sol, et sont ordinairement très fortes dans les premières années qui suivent l'ouverture du canal; quelquefois même elles interrompent complètement la navigation, et causent de grands dommages aux propriétés riveraines. Dans quelques biefs des canaux du Centre et de St-Quentin, elles ont été énormes pendant long-temps; les corrois en terre grasse étaient insuffisans pour les prévenir, et en désespoir de cause on s'était décidé à isoler par des barrages les parties qui perdaient le plus; les bateaux stationnaient dans les endroits comparativement étanches, et quand ils y étaient réunis en nombre suffisant, on ouvrait les barrages, et on les faisait passer précipitamment tous ensemble. Cet état de choses si préjudiciable aux intérêts de l'état propriétaire du canal, comme à ceux du commerce, paraissait devoir durer jusqu'à ce qu'on se fût décidé à revêtir toutes les parties perméables de ces canaux par une enveloppe en maçonnerie; on adopta ce parti au canal de Saint-Quentin, et il eut un plein succès. Mais au canal du Centre son exécution devait entraîner à de trop grandes dépenses, et on était encore indécis, lorsque l'ingénieur distingué qui dirigeait les travaux de cette importante ligne de navigation, M. Fèvre, eut l'heureuse idée d'essayer si, en versant du sable fin dans le canal, ce sable, entraîné par les eaux, ne parviendrait pas à boucher hermétiquement les fissures où elles entraient. Ce procédé simple, économique, et qui a l'immense avantage de ne pas exiger la mise à sec du canal, réussit au-delà de toute espérance, et en peu de temps tous les biefs furent rendus parfaitement étanches. Depuis, il a été employé et toujours avec succès en diverses circonstances; il n'est insuffisant que dans le cas où les fissures sont très larges, comme dans quelques natures de roches; les corrois en terre ou en maçonnerie sont alors indispensables. On voit donc que s'il est impossible de prévoir jusqu'où s'étendront dans les premiers temps les pertes par filtration, on a du moins dans l'état actuel de la science les moyens de les atténuer à peu de frais. On les évalue habituellement, lors de la rédaction des projets, au double environ de celles qui sont dues à l'évaporation.—Les pertes par les portes d'écluses résultent de l'imperfection de ce mode de fermeture; elles sont d'autant moins fortes que ces ouvrages sont mieux exécutés. Elles sont au reste peu importantes; car on ne doit avoir égard qu'à celles des portes du bief de partage, puisque l'eau qui sort de ces portes se rend dans les biefs suivans. La consommation journalière à laquelle elles entraînent, ne dépasse guère cinq ou six cents mètres cubes. — Quant à la dépense des écluses au passage des barques, elle est considérable, et elle l'emporte sur toutes les autres lorsque les travaux ont été convenablement exécutés, et que la circulation sur le canal a pris une certaine activité. Son importance nous a engagés à recourir à un dessin, pour mieux faire comprendre la question à tous nos lecteurs. La planche ci-jointe représente le plan et les coupes d'une des écluses construites sur la rivière d'Aulne qui forme le prolongement du canal de Nantes à Brest.



(Fig. 1. Coupe en long. — 2. Plan. — 3. Coupe en travers.)

A et B sont les deux biefs inégalement élevés dont l'écluse opère le raccordement; en C et D sont placées les portes de l'écluse; la première est la *porte d'amont*, la seconde est la *porte d'aval*. S est le *sas*, dans lequel se place le bateau; il s'étend depuis le *mur de chute*, au-dessous de la porte d'amont, jusqu'aux enfoncemens ménagés dans la maçonnerie derrière la porte d'aval, et qui sont destinés à recevoir les ventaux de cette porte lorsqu'elle est ouverte, afin que le passage soit libre dans toute sa largeur. Semblables enfoncemens sont pratiqués dans le même but au-dessus de la porte d'amont; l'intervalle que comprennent les uns ou les autres porte le nom de *chambre des portes d'aval* ou *d'amont*.

Cela posé, dans l'état habituel des choses, la porte d'aval est ouverte et la porte d'amont fermée, parce que cette dernière a une moindre charge d'eau à soutenir, et parce que, en raison de son peu de hauteur, elle est moins sujette à se déformer. Lorsqu'un bateau se présente pour passer du bief inférieur dans le bief supérieur, il entre dans le sas; on ferme sur lui la porte d'aval C, on lève les vannes qui fermaient les ouvertures pratiquées dans les ventaux de la porte d'amont, le niveau de l'eau dans le sas s'élève; lorsqu'il a atteint le niveau du bief supérieur, on ouvre la porte d'amont; le bateau sort de l'écluse, on referme cette porte, on vide le sas en ouvrant les vannes de la porte d'aval; enfin, quand l'eau est ramenée au niveau du bief inférieur, on ouvre les portes d'aval; les choses sont ramenées à leur état primitif, à cette différence près que le bief supérieur a perdu et que le bief inférieur a gagné la quantité d'eau comprise dans l'écluse entre les niveaux des deux biefs augmentés de la quantité d'eau deplacée par le bateau, en d'autres termes une *éclusée*, plus une quantité d'eau dont le poids est précisément égal à celui du bateau.

Le bateau se présente-t-il pour descendre, on suit la même marche; on ferme la porte d'aval, on remplit le sas, on ouvre la porte d'amont, on la referme dès que le batesu est entré dans l'écluse, on vide le sas, et on ouvre enfin la porte d'aval. Dans cette opération, la quantité d'eau enlevée au bief supérieur est égale à l'éclusée diminuée de la quantité d'eau déplacée par le bateau.

Lorsque les écluses sont isolées, et lorsqu'en outre les biefs qui les séparent sont tellement disposés que, sans inconvénient pour la navigation, ils puissent perdre ou recevoir momentanément la quantité d'eau dépensée à chaque passage de bateau (et on s'attache toujours à satisfaire, autant que possible, à cette double condition), on voit que la consommation d'un bateau est la même sur chaque branche de canal, quels que soient la longueur du trajet parcouru et le nombre des écluses traversées, pourvu toutefois que celles-ci aient mêmes dimensions et même hauteur de chute; car ce qu'un bief a gagné ou perdu à l'entrée du bateau, il le perd ou le gagne à la sortie. On voit aussi que, sous le rapport de la dépense d'eau, il y a avantage à diminuer les hauteurs de chute, puisque cette dépense dépend surtout de la grandeur de l'éclusée. On pourrait même, en réduisant suffisamment cette hauteur, trouver une valeur négative pour la consommation d'un bateau descendant : il suffirait pour cela que le poids du bateau l'emportât sur celui de l'éclusée; le bief supérieur gagnerait au lieu de perdre. Mais cet avantage ne saurait compenser l'excédant de dépenses auquel entraînerait la multiplication des écluses et les pertes de temps pour la navigation qui en seraient la conséquence; on ne cherche donc jamais à l'obtenir. On a reconnu que, même lorsque l'eau est très rare, il n'y a pas économie à abaisser la hauteur des murs de chute au-dessous de 1m,50 à 2 mètres. Il y a par conséquent perte d'eau pour le bief de partage à chaque bateau qui la traverse; cette perte est précisément égale à deux éclusées, puisque la quantité d'eau deplacée par le bateau s'ajoute à la remonte et se retranche à la descente, et elle est la même quels que soient la grandeur et le chargement du bateau; le passage de la plus petite barque vide, si elle est seule, est aussi dispendieux que celui du bateau le plus pesamment chargé que puisse admettre le canal.

Dans nos canaux de grande navigation, l'éclusée est d'environ 400 mètres cubes pour une hauteur de chute de 2m,20; chaque traversée du bief de partage consomme donc 800 mètres cubes. Que la navigation soit très active, que par un motif quelconque son mouvement ait lieu, pendant toute une journée, dans le même sens, et, par cette seule cause de dépense, le bief de partage pourra perdre en douze heures environ quarante mille mètres cubes. Cette perte serait bien plus grande encore, si les écluses, au lieu d'être séparées, comme nous l'avons supposé jusqu'à présent, par des biefs de capacité suffisante, étaient réunies ou trop rapprochées, soit aux extrémités du bief de partage, soit plus bas, avant qu'on ait pu faire une nouvelle prise d'eau. Il se présente parfois, il est vrai, des occasions où la dépense est réduite : quand deux bateaux se croisent à une écluse, on peut économiser une éclusée, en faisant passer le bateau ascendant le premier; mais, pour que cette économie subsiste, il faut que pareille rencontre ait lieu à toutes les écluses comprises entre le bief de partage et la première prise d'eau. Qu'il y ait une seule exception, et l'économie disparaît; car le bief, placé au-dessus de l'écluse où il n'y aura pas eu croisement, aura perdu deux éclusées et n'en aura reçu qu'une; il faudra, pour rétablir le canal dans son état normal, tirer une nouvelle éclusée du bief de partage; la dépense d'eau n'aura donc pas varié. Imposer aux bateaux l'obligation de s'attendre, afin d'assurer ces rencontres et de pouvoir alors spéculer sur elles, serait entraver le commerce d'une manière fâcheuse, et augmenter les frais de transport; ce ne serait que dans une grande pénurie d'eau, et en cas d'absolue nécessité, qu'il pourrait convenir de recourir à ce moyen. Divers systèmes ont d'ailleurs été exécutés ou proposés pour procurer une économie égale et même supérieure à celle qu'il donnerait, et cela sans apporter aucun empêchement à la circulation. Nous en citerons quelques uns.

L'un de ces systèmes consiste à établir, auprès de chaque écluse, un bassin, dans lequel, lorsqu'on vide le sas, on fait entrer une partie de l'eau pour la reprendre ensuite lorsqu'on a besoin de le remplir. Le bassin ayant même surface que le sas, l'économie, pour une remonte et une descente, est égale à deux tiers d'éclusée; elle atteint une éclusée quand, au lieu d'un seul bassin, on en construit deux.

Au canal du Régent, en Angleterre, on a substitué à ces bassins latéraux une nouvelle écluse qui remplit la même fonction. On a ainsi deux écluses placées l'une à côté de l'autre, et susceptibles d'être mises en communication par une ouverture, habituellement fermée par une vanne et pratiquée au pied du mur qui les sépare. Ce qui se passe alors est facile à saisir. Supposons que l'eau, dans les deux sas, soit au niveau du bief inférieur, et qu'un bateau se présente pour monter : on fait entrer ce bateau dans une des écluses; puis, après avoir fermé les deux portes d'aval, on l'introduit dans le bief supérieur à la manière ordinaire; on ferme alors la porte d'amont par laquelle il a passé, et les deux écluses, ainsi isolées des biefs, sont mises en communication. Quand le niveau est établi, chacune d'elles contient une demi-éclusée; on les sépare de nouveau, et on en vide une pour servir à la navigation ascendante; l'autre reste fermée, et l'eau qu'elle contient est mise en réserve pour le premier bateau descendant qui arrivera. La remonte et la descente ne coûtent qu'une éclusée et demie, au lieu de deux, en supposant, bien entendu, que les deux bateaux soient de même poids. Le bénéfice n'est pas aussi fort si on a plusieurs bateaux à faire remonter sans qu'il s'en présente pour descendre; les quantités d'eau qu'on peut mettre en réserve à

chaque passage diminuent successivement de moitié. De sorte que, en représentant par l'unité le volume de l'éclusée, le bénéfice, après six passages consécutifs de bateaux ascendans, par exemple, au lieu d'être égal à trois éclusées, sera représenté par la somme $\frac{1}{2}+\frac{1}{4}+\frac{1}{8}+\frac{1}{16}+\frac{1}{32}+\frac{1}{64}$; il ne sera pas d'une seule éclusée, il n'atteindra même jamais cette quantité, quel que soit le nombre des passages. Mais en revanche, quand des bateaux descendans se suivent, on économise une demi-éclusée à chaque passage, en se servant alternativement de l'une et l'autre écluse. Cette disposition présente un autre avantage, en ce qu'elle permet qu'il s'établisse, quand l'eau ne manque pas, un mouvement commercial beaucoup plus étendu que celui en vue duquel le canal a été construit. Le principal motif qui empêche d'en faire un emploi plus habituel est l'excédant de dépense auquel elle entraîne.

Nous citerons encore, parmi les moyens proposés pour économiser l'eau, la construction d'*écluses flottantes*. Ce système a été projeté pour un petit canal qui devait joindre les mines du Creusot au canal du Centre. L'écluse proprement dite serait en bois, et elle serait supportée par une grande caisse, qu'on pourrait à volonté faire descendre de toute sa hauteur dans un puisard ménagé au-dessous du plafond du bief inférieur. On franchirait ainsi, avec une assez faible dépense d'eau, des chutes considérables; mais ce procédé ne paraît applicable qu'à des canaux de petite section. On a également proposé d'établir des machines hydrauliques qui seraient mises en mouvement par les chutes d'eaux qui entrent dans les écluses ou qui en sortent. On pourrait de cette manière renvoyer à chaque bief une partie de l'eau qui lui est enlevée à chaque passage de bateau. Outre la dépense d'établissement et d'entretien de ces machines, ce système offrirait l'inconvénient d'apporter un obstacle au libre écoulement de l'eau, et d'augmenter par conséquent le temps perdu à la traversée des écluses; il ne paraît donc pas devoir être recommandé, et nous l'aurions même passé sous silence, s'il n'était pas celui de tous qui se présente le plus naturellement à l'esprit.

D'autres moyens mécaniques ont été mis en avant pour rendre au bief de partage l'eau qu'on est sans cesse obligé de lui enlever. Il a été question de machines à vapeur, par exemple, et il n'y a pas de doute que ces machines ne puissent être avantageusement appliquées sur quelques canaux; mais les employer à l'alimentation des écluses serait en faire un bien vicieux usage, mieux vaudrait les faire agir directement sur les bateaux; car les écluses, à ne considérer que ce qu'on appelle *l'effet utile*, sont de fort mauvaises machines. En effet, à la rencontre, elles dépensent une éclusée augmentée de la quantité d'eau déplacée par le bateau, et l'effet utile est, par conséquent, d'autant plus grand que le poids du bateau est plus considérable. Or, sur nos canaux de grande navigation, l'éclusée pour une chute de $2^{m},20$ (et les chutes sont ordinairement plus fortes), pèse environ 400 tonneaux, les bateaux, coque et chargement compris, ne dépassent guère 100 tonneaux; il faut donc pour élever à une hauteur donnée un poids de 100 tonneaux, faire descendre de la même hauteur un poids de 500 tonneaux; on n'utilise que le cinquième de la force employée. Que le bateau ne pèse que 50 tonneaux, et l'effet utile est réduit au neuvième. A la descente c'est encore bien pis; la machine n'a pour but que d'empêcher une chute trop précipitée, et on sait qu'avec des freins convenablement disposés, il suffit d'une force très faible pour ralentir et même arrêter tout-à-fait le mouvement d'un poids considérable, et que cette force diminue en même temps que le poids et comme lui. Ici c'est le contraire; pour guider la descente d'un bateau de 400 tonneaux, on abaisse de la même quantité un poids de 500 tonneaux, ce qui constituerait déjà une énorme perte de force s'il s'agissait d'élever le bateau, et, en outre, plus le poids diminue, plus la dépense, non seulement proportionnelle, mais même effective, augmente; pour un bateau de 50 tonneaux, on consomme, dans les mêmes circonstances, 550 tonneaux. La descente d'un bateau vide est plus dispendieuse que celle d'un bateau pesamment chargé! Sans doute si les écluses étaient indispensables aux canaux disposés par biefs horizontaux, si pour eux elles étaient des conditions d'existence, il faudrait accepter ces inconvéniens et recourir à des machines quand on ne pourrait pas amener par voie d'écoulement naturel une suffisante quantité d'eau au bief de partage; car alors les écluses ne devraient pas être considérées comme des machines isolées et indépendantes, elles ne seraient plus que des détails dans une vaste machine, le canal, et on reconnaîtrait que malgré l'imperfection de ces détails la machine entière, envisagée sous un point de vue mécanique, est encore une des plus avantageuses de toutes celles que nous employons. Mais la supposition n'est pas fondée, les écluses ne sont pas indispensables; la partie du transport à laquelle elles sont consacrées peut s'effectuer par d'autres procédés. Le transport sur un canal se compose, en effet, de deux opérations distinctes; par l'une on fait avancer sur un plan horizontal le poids à transporter, par l'autre on élève ce poids: la première s'effectue dans les biefs, et pour elle la voie d'eau présente de grandes facilités et est préférable à la voie de terre; la seconde se pratique habituellement dans les écluses, et, à ne considérer que la dépense de force, elle y est plus dispendieuse qu'elle ne le serait par la voie de terre. Recourir alternativement à l'une et à l'autre voie pour l'une et l'autre de ces opérations était donc une idée à laquelle cet état de choses bien compris devait naturellement conduire, et on l'a appliquée avec succès: elle a donné naissance aux *plans inclinés*. Ces nouvelles constructions ne sont percées d'aucune ouverture, elles sont exécutées en charpente ou en maçonnerie; ce sont de véritables barrages pleins. Les unes présentent, de chaque côté, à l'amont et à l'aval, un talus en pente très douce, et leur arête qui est arrondie s'élève au-dessus du plan d'eau du bief supérieur; pour les gravir, les bateaux sont placés sur des rouleaux ou sur des chariots. Les autres, et ce sont les plus avantageuses, sont surmontées d'une petite écluse dans laquelle on place le chariot qui conduit les bateaux; on n'est pas alors dans la nécessité d'élever le poids pour le faire descendre ensuite, et l'éclusée qu'on dépense est très faible, puisque la hauteur de chute de l'écluse n'est égale qu'à l'abaissement du plan incliné sur la longueur du bateau. Dans l'un et l'autre cas, la force des hommes ou celle de la vapeur d'eau fait monter le poids ou le retient à la descente. Les avantages de ce système sont: de réduire la consommation d'eau dans une forte proportion, et de la rendre indépendante du mouvement commercial; de diminuer les frais de premier établissement du canal; de mettre les dépenses annuelles plus en rapport avec les bénéfices; d'engager enfin à donner plus de hauteur aux chutes, et à augmenter par conséquent la longueur des biefs, ce qui souvent est profitable à la fois au commerce et au tracé du canal. Ses inconvéniens principaux sont de fatiguer les bateaux, d'exiger pour eux une construction plus solide et dès lors plus dispendieuse, de leur faire courir plus de risques, et de faire dépendre le sort de la navigation de machines plus susceptibles d'avaries imprévues que les écluses.

En résumé, quand l'eau est abondante, quand elle n'est réclamée ni par l'industrie ni par l'agriculture, les écluses paraissent préférables aux plans inclinés, puisque sans elles la force qu'elles gaspillent eût été entièrement perdue. Mais recourir à des moyens mécaniques pour se procurer l'eau nécessaire à l'alimentation d'écluses; mais, ce qui ne se fait que trop souvent, détruire dans le même but des établissemens industriels, et détourner ainsi, pour les mal employer, des forces naturelles utilisées jusque là avec intelligence, et cela au moment où l'ouverture de nouveaux débouchés va les rendre plus bienfaisantes; procéder de

cette manière, ce n'est certes se conformer ni aux principes les plus élémentaires de la mécanique, ni aux prescriptions d'une saine économie politique; mieux vaudrait, nous le répétons, abandonner les écluses et établir des plans inclinés.

Quelque parti qu'on adopte, on en conclut, d'après les bases que nous venons d'exposer, et en faisant des hypothèses sur le mouvement futur de la navigation, quelle est la quantité d'eau qu'il faut réunir au bief de partage, pour assurer non seulement son service, mais encore celui de tous les biefs qui seront compris entre lui et les premières prises d'eau qu'on pourra obtenir, et on détermine en conséquence la hauteur de ce bief. Ce point établi, on traverse le faîte, soit en creusant un souterrain, soit en ouvrant une tranchée, suivant la profondeur plus ou moins grande à laquelle il faut descendre, et aussi suivant la nature du terrain sur lequel on doit opérer. Au premier coup d'œil l'ouverture de la tranchée paraît être plus facile et promettre un succès plus certain, et telle semble avoir été pendant long-temps l'opinion des hommes spéciaux; mais l'expérience acquise sur les nombreux canaux à point de partage qu'on termine en ce moment a modifié sous ce rapport la manière de voir de beaucoup d'ingénieurs. Plusieurs tranchées ont présenté de telles difficultés, et ont entraîné par suite à de telles dépenses, que des souterrains eussent donné de bien meilleurs résultats; ce sont celles qu'on a dû ouvrir dans des terrains se décomposant à l'air, ou donnant passage à des sources nombreuses, et se laissant délayer par elles; dans l'un et l'autre cas, il s'est produit des éboulemens considérables qui remplissaient le canal, détruisaient les chemins de halage, et auxquels il a été et il est même encore sur quelques points fort difficile de s'opposer. On paraît avoir assez généralement reconnu maintenant que l'entrée en souterrain est préférable à l'ouverture d'une tranchée dès qu'on doit descendre à plus de seize ou dix-huit mètres au-dessous du sol, sauf, bien entendu, les exceptions que des circonstances particulières peuvent commander.

Les conduits par lesquels on amène les eaux au point de partage ont reçu le nom de *rigoles;* ce sont de nouveaux lits de ruisseaux qu'on établit suivant une pente uniforme, de manière à ce qu'ils débitent la quantité d'eau déterminée à l'avance d'après les besoins du canal. On satisfait à cette condition en faisant varier la section ou la pente de ces rigoles suivant les indications d'un formule empirique, qui est due à M. de Prony, et dont l'expérience a suffisamment justifié l'exactitude. Il n'y a pas de limites précises pour la section à leur donner; mais il en est pour la pente, car de trop grandes vitesses pourraient entraîner la corrosion des berges, et un écoulement trop lent pourrait donner lieu à des dépôts et obliger par là à des curages toujours dispendieux. En outre, pour assurer en tout temps l'alimentation du canal, on pratique presque toujours, à l'origine ou en un point convenablement disposé du cours de ces rigoles, un ou plusieurs grands réservoirs dans lesquels sont emmagasinées les eaux surabondantes des saisons pluvieuses, pour être reprises pendant les sécheresses, alors que le produit des cours d'eau naturels pourrait être insuffisant, ou pour remplir le bief de partage et les biefs qui suivent jusqu'à la première prise d'eau, lorsque des réparations à faire au canal ont exigé sa mise à sec. Quelquefois on donne au bief de partage une capacité telle qu'il puisse lui-même faire fonction de réservoir. La réunion des canaux de l'Ourcq, de St-Denis et de St-Martin offre un exemple intéressant de cette disposition. Ces deux derniers canaux peuvent être considérés comme formant les deux branches d'un canal à point de partage, dont le bief supérieur établi à la Villette sert à la fois de gare et de réservoir, et dont le canal de l'Ourcq est la rigole d'alimentation. Cette rigole, ouverte sur une grande section, est elle-même susceptible de porter bateaux; elle constitue ce qu'on appelle un *canal de pente.* C'est dans le même système qu'ont été construits tous les canaux antérieurs à l'invention des barrages et des écluses.

La position du bief de partage détermine en général entre des limites assez restreintes celle des deux branches descendantes du canal; elle engage à les établir dans chacune des vallées appartenant à l'un et l'autre versant qui aboutissent à la dépression que traverse ce bief; mais il reste encore à rechercher, pour chaque vallée, de quel côté on placera le canal, si on le maintiendra au-dessus ou au-dessous du fond de la vallée, comment on traversera les cours d'eau qu'on rencontrera, etc. Trop de circonstances particulières influent sur la décision à prendre pour qu'aucune règle, quelque restriction qu'on y apporte, puisse être admise à ce sujet. Etablit-on le canal dans le fond de la vallée, on est exposé aux dommages que peuvent causer les crues des cours d'eau naturels qui la sillonnent; on enlève à l'agriculture des terrains précieux; le passage des ruisseaux et des rivières dont on a intérêt à se séparer présente plus de difficultés; les fondations des ouvrages d'art sont souvent plus coûteuses, etc. Se maintient-on sur le versant du coteau, on s'expose à plus de pertes par filtrations et à inonder les propriétés inférieures; on est condamné à de plus fortes sinuosités pour éviter les grands mouvemens de terres; on ne peut pas obtenir aussi promptement une nouvelle prise d'eau pour venir en aide à celle du point de partage que nous avons vu être dispendieuse et rarement suffisante; le passage des vallées secondaires est plus coûteux, etc. On le voit, une étude approfondie des localités peut seul engager à prendre en connaissance de cause l'un ou l'autre parti, ou alternativement l'un et l'autre parti, suivant les circonstances.

Quant au tracé proprement dit, il s'exécute sur le terrain; on y dessine des courbes de niveau abaissées les unes au-dessous des autres suivant les hauteurs préalablement fixées pour les chutes des écluses; on rectifie ensuite les sinuosités trop brusques de ces courbes, on y rapporte la section du canal de manière à diminuer autant que possible les mouvemens de terre, et on choisit pour établir les écluses les points où, par suite de fortes déclivités du terrain, deux de ces courbes contiguës se rapprochent le plus. Il y a avantage à diminuer les hauteurs de chute à mesure qu'on s'éloigne du bief de partage jusqu'à la première prise d'eau; la disposition du sol y invite presque toujours; mais le principal motif, c'est que l'eau qu'on est obligé d'enlever au bief de partage pour subvenir aux pertes continuelles des biefs suivans est alors, au moins en partie, utilisée par le commerce, puisque à chaque passage de barque chacun de ces biefs reçoit une éclusée plus forte que celle qu'il est obligé de dépenser. La consommation d'eau serait réduite à un *minimum* dans le cas où, par suite du mouvement de la navigation et des rapports observés entre les chutes successives, l'excédant d'eau reçu par chaque bief en compenserait exactement les pertes; mais il est évident qu'on ne peut pas spéculer avec une telle exactitude et qu'il ne peut s'agir que d'obtenir une approximation.

La traversée des petits cours d'eau qu'on rencontre ne présente en général aucune difficulté; on les fait passer au-dessous du canal, soit au moyen d'aqueducs ordinaires quand ils aboutissent ou quand il est aisé de les conduire en des points où l'on est établi en *remblai*, soit, dans le cas contraire, au moyen d'aqueducs disposés en forme de siphons renversés; quelquefois aussi on les reçoit dans le canal et ils contribuent à son alimentation; on les fait entrer d'un côté et on ménage de l'autre un moyen d'évacuation pour le cas où ils fourniraient une trop grande quantité d'eau. Des vannes qu'on peut lever ou baisser à volonté forment du premier côté une *prise d'eau*, et du second un *épanchoir de fond* ou *de superficie*, suivant la hauteur à laquelle elles descendent; ces derniers épanchoirs sont souvent entièrement construits en maçonnerie. Les traversées des rivières

sont plus difficiles ou au moins plus dispendieuses. Si l'on veut faire passer le canal au-dessus de la rivière, il faut construire un pont pour le recevoir, ce qui entraîne à des dépenses d'autant plus grandes, toutes choses égales d'ailleurs, que la rivière et même la vallée sont plus larges, car on est obligé d'élever le canal à une hauteur telle que la navigation naturelle ne soit pas interceptée et qu'on n'ait point à redouter la violence des crues. Se décide-t-on en faveur d'une *traversée en rivière*, afin d'éviter ces dépenses, il faut augmenter le tirant d'eau naturellement offert par la rivière (lorsqu'il n'est pas en toute saison au moins égal à celui du canal), soit au moyen d'un barrage, soit au moyen de digues convenablement disposées, et on est en outre obligé de défendre le canal sur l'une et l'autre rive par des *écluses de garde*, afin de le mettre à l'abri des dommages que les crues ne manqueraient pas de lui causer. On consomme plus d'eau qu'avec les ponts aqueducs; car l'eau dépensée à chacune des écluses qui donnent entrée dans la rivière sort d'un bief pour n'entrer dans aucun autre, elle est entièrement perdue pour le canal. Il en résulte plus de dépenses et de pertes de temps pour le commerce. Enfin un autre inconvénient, c'est que la navigation artificielle participe alors à *tous les* embarras de la navigation naturelle pendant les crues; et celui-là est tellement grave que, selon nous, il devrait suffire à lui seul pour faire renoncer presque toujours au mode de traversée dont il est la conséquence. Il faut remarquer en effet que les bénéfices de la navigation artificielle sont fort atténués dès qu'il est à craindre que le passage ne soit fréquemment interrompu sur un seul point de la ligne; car on ne peut plus déterminer à l'avance l'époque des arrivages ou le temps qui sera nécessaire au parcours du canal, et les incertitudes qui existent en ce point se font ressentir sur la ligne tout entière. On ne doit donc pas, pour estimer justement l'économie d'une traversée en rivière, comparer le prix de cette traversée à celui d'un pont aqueduc; l'ouvrage entier participant aux inconvéniens, c'est par rapport à l'ouvrage entier que les bénéfices doivent être évalués, et il faut comparer entre elles les dépenses totales auxquelles obligerait le canal, suivant qu'on se déciderait en faveur de l'un ou de l'autre de ces modes de passage. Or, il est bien peu de circonstances où le résultat de cette comparaison doive empêcher d'isoler le canal. Les mêmes considérations et la même conclusion s'appliquent aux *établissemens en rivière*, c'est-à-dire aux cas où l'on est tenté d'asseoir quelques parties du canal dans le lit de la rivière; alors cependant l'économie obtenue est souvent comparativement plus forte, et on a en outre l'avantage de ne pas enlever de terrain à l'agriculture. Mais d'un autre côté les barrages qu'on est obligé d'établir en travers de la rivière pour en relever le plan d'eau exercent, lors des crues, une influence qu'on ne saurait préciser, et ils peuvent donner lieu à des inondations bien plus contraires aux intérêts de l'agriculture que n'eût été l'établissement d'un canal latéral. Des moyens fort ingénieux ont été proposés, il est vrai, pour faire disparaître les barrages dès que leur effet peut devenir nuisible; plusieurs ingénieurs ont présenté des systèmes de barrages mobiles; mais l'expérience n'a pas encore suffisamment prononcé à cet égard, et il serait possible qu'en supprimant l'inconvénient que nous venons de signaler, on supprimât en même temps ou du moins qu'on diminuât considérablement le premier avantage indiqué, celui de l'économie dans les dépenses. Qu'on *canalise* une rivière quand les circonstances sont favorables, quand on peut le faire sur une grande longueur, quand elle est naturellement encaissée, quand la voie navigable qu'il s'agit d'établir n'est pas d'une importance majeure, quand les terrains à travers lesquels il faudrait creuser le canal sont d'un prix élevé; certainement alors cette opération peut être bonne et légitime. Si les inconvéniens se font ressentir sur la ligne entière, sur la ligne entière aussi, ou au moins sur la majeure partie de son développement, les bénéfices ont été réalisés. Mais, en règle générale, l'ouverture d'un canal latéral est préférable à la *canalisation* d'une rivière. La navigation fluviale est sujette à des intermittences fâcheuses et indépendantes de notre volonté, nous devons tendre à nous en affranchir. Après avoir été pendant long-temps dominée par les élémens, après avoir cherché à diminuer leurs injures, l'humanité doit tâcher de s'établir dans une si haute position que leurs efforts ne puissent atteindre jusqu'à elle et qu'elle les asservisse à son tour. A quoi serviront les rivières, dans votre système? demandait-on à Brindley. A alimenter les canaux, répondit-il; cette réponse renferme un sens profond, et sa portée est grande. Améliorons les rivières, dirigeons leurs cours, fixons leurs limites pour éloigner de nos vallées des eaux inutiles, pour conquérir à notre profit cette immense quantité de terrains que gaspillent quelques fleuves vagabonds; profitons-en même pour effectuer les transports qui n'exigent pas une grande régularité; servons-nous de la chute de leurs eaux pour nos travaux industriels : mais gardons en nos mains les clefs de nos grandes voies de communication; alors que nous pouvons nous y opposer, ne permettons pas qu'une autre volonté que la nôtre intervienne dans leurs destinées.

Cet article pourra peut-être paraître bien long à quelques uns de nos lecteurs, et cependant nous sommes loin d'avoir traité toutes les questions que soulève son titre. Nous n'avons pas encore signalé les avantages que les canaux présentent sur les autres voies de communication; nous n'avons pas parlé des expériences récemment faites en Angleterre sur les vitesses avec lesquelles peut s'effectuer la navigation artificielle, expériences qui établissent que cette navigation peut desservir avec bénéfice le transport rapide des personnes comme le transport plus lent des marchandises, et qui ont été suscitées par la redoutable concurrence des chemins de fer. Il nous resterait enfin à examiner dans quel esprit doit être conçu un système complet de canalisation, quelles sont les vues économiques et politiques qui doivent y présider, et comment on y doit répartir et combiner les canaux de divers ordres, ceux de grande et petite navigation. Toutes ces questions, nous les avons omises à dessein, parce qu'il nous paraît plus philosophique et plus conforme au plan de cet ouvrage de les réserver pour un article spécialement consacré aux VOIES DE COMMUNICATION en général. Les avantages des canaux, de même que ceux des routes ordinaires ou que ceux des chemins de fer, n'ont en effet rien d'absolu; ils ne sont et ils ne peuvent être que relatifs, ils ne peuvent ressortir que d'une comparaison; toutes ces voies d'ailleurs se prêtent de mutuels secours, elles se lient les unes aux autres, elles se prolongent et se desservent réciproquement; leur étude générale ne doit donc pas être scindée.

Nous n'ajouterons que quelques mots sur ce qu'on appelle les *ouvrages d'art* d'un canal. Les principaux de ces ouvrages sont : 1° les *écluses*: nous avons donné plus haut la théorie de ces machines, et on a pu voir que leur composition est très simple; elle admet cependant diverses combinaisons : on y introduit l'eau tantôt par des ouvertures pratiquées dans les portes, ainsi que nous l'avons indiqué, tantôt par des aqueducs ménagés dans les maçonneries; on conserve au mur de chute toute sa hauteur, ou bien on l'abaisse en inclinant vers l'écluse le plafond du bief supérieur; quelquefois même, surtout dans les canaux à petite section, on le supprime tout-à-fait; on y trouve l'avantage de moins fatiguer les bateaux lorsqu'on remplit le sas; les portes sont solidement construites et assujetties, elles sont habituellement en bois; dans ces derniers temps on en a établi quelques unes en fonte, et elles ont donné des résultats très satisfaisans; 2° les *digues* des *réservoirs* ou *bassins*; elles sont construites suivant divers systèmes, en terre, en terre avec revêtissement en maçonnerie, ou entièrement en maçonnerie, selon la hauteur qu'elles doivent avoir et la nature du

terrain sur lequel il faut les asseoir ; on les élève habituellement à plusieurs mètres au-dessus du niveau auquel on veut maintenir les eaux du bassin, on les accompagne d'un ou plusieurs déversoirs destinés à assurer ce niveau, et on y pratique à différentes hauteurs des *bondes de prise d'eau*: 3° les *barrages* ou *déversoirs*: ces constructions ont pour but d'empêcher que le plan d'eau d'une rivière ne s'abaisse au-dessous d'une hauteur déterminée; on les exécute en charpente ou en maçonnerie, quelquefois dans l'un et l'autre système; on les dirige soit perpendiculairement au sens du courant, soit obliquement, en ligne droite, suivant un arc de cercle, ou en forme de chevron brisé; les premiers sont les plus courts et partant les plus économiques; les seconds, présentant un plus long développement au débouché des eaux, causent moins de dommages dans les crues; on donne la préférence à l'une ou à l'autre des deux dernières formes lorsque les inondations sont à craindre et que les rives sont susceptibles d'être corrodées; 4° les *aqueducs* (voyez ce mot); 5° les *ponts fixes* ou *mobiles*: ils sont construits à l'occasion du canal, mais ils appartiennent plutôt aux routes qu'ils desservent; au reste, un article spécial sera consacré à ce genre de travaux, et nous y renvoyons nos lecteurs.

Afin de pouvoir résister à la charge d'eau qui les presse, tous ces ouvrages ont besoin d'être construits avec la plus grande solidité; on est souvent forcé de les établir sur des terrains peu favorables, et leur exécution oblige quelquefois à recourir à des moyens extraordinaires. Mais nous n'insisterons pas davantage; nous serions conduits à entrer dans des détails trop techniques, et d'ailleurs le sujet est trop vaste pour que nous puissions avoir la prétention de le traiter complètement. Il est peu de travaux, parmi ceux qui ressortent de l'art de l'ingénieur, qui présentent autant de difficultés que le tracé et la construction d'un canal, qui se compliquent de plus d'élémens divers, qui exigent de plus profondes méditations, un jugement plus sûr, un esprit plus clairvoyant, et des connaissances plus étendues.

CANARDS. C'est le genre *Anas* de Linné, lequel réuni aux harles (*Mergus*) du même auteur, constitue la famille des *Lamellirostres* de Cuvier. Chez ces palmipèdes le pouce est libre et dirigé en arrière, mais portant assez souvent une bordure membraneuse; de plus il s'articule assez haut sur le tarse, comme cela s'observe chez beaucoup de gallinacés. Leur bec est médiocre, droit, déprimé au moins vers la pointe, qui est arrondie, obtuse, et garnie d'un ongle plus ou moins fort; un épiderme mince le recouvre, comme Linné l'avait indiqué pour tous les palmipèdes (*Anseres*): enfin les deux mandibules sont striées sur leurs bords de lames, coniques ou aplaties, et non dentelées en scie et dirigées en arrière, comme cela s'observe chez les harles. Ainsi constitué, ce genre renferme encore plus de cent espèces; et les auteurs ont senti la nécessité de le diviser. Ils s'accordent à y reconnaître trois groupes, que les uns désignent comme des genres naturels, partagés eux-mêmes en sous-genres, et où d'autres au contraire ne voient que des coupes purement artificielles. C'est qu'ici, comme dans un grand nombre de cas semblables, comme chez les faucons par exemple, la difficulté vient du trop grand nombre d'espèces dont les variations sont assujetties à s'exercer dans des limites extrêmement bornées, d'où résulte un passage par des points si peu distans qu'ils équivalent à une continuité véritable. Ici en effet tout repose sur la forme angulaire du bec, les rapports de ses trois dimensions, la position plus ou moins avancée des narines, la longueur du cou, en un mot, sur des considérations de grandeur. Or, la grandeur étant de sa nature essentiellement continue, rien de moins propre à fournir autre chose que des vues purement artificielles. Seulement quand les échelons intermédiaires paraissent ne pas exister, comme cela a lieu aussi dans un grand nombre de cas, l'on profite de l'hiatus ainsi établi comme d'une désirable rencontre. Ajoutons que de pareilles solutions de continuité établissent naturellement une distance réelle entre les groupes qui, occupant réellement leur place dans la série, frappent l'esprit par leur isolement, comme si en effet ils ne tenaient, pour ainsi dire, plus aux autres, et l'on aura le secret des genres naturels.

Quoi qu'il en soit, nous renverrons à leur lieu deux des trois sections dont il s'agit, les OIES et les CYGNES, et nous nous occuperons ici seulement des CANARDS PROPREMENT DITS.

En général, cette section est caractérisée par des jambes et un cou plus courts que chez les deux autres, un bec plus déprimé, au moins à son extrémité, et d'un même diamètre transversal dans toute sa longueur. Ils sont tous de petite ou de moyenne taille par rapport aux deux autres sections. Ce sont des oiseaux auxquels leur organisation assigne comme demeure la surface des eaux; la position de leurs jambes en arrière du corps les rend propres à prendre sur cet élément toutes leurs évolutions, et M. Temmink observe que ceux qui ont le pouce armé d'une membrane plongent volontiers et se tiennent entre deux eaux, tandis que les autres n'usent de cette faculté que pour se dérober à quelque pressant danger. Aussi les premiers fréquentent-ils davantage la haute mer, où ils se nourrissent presque exclusivement de petits coquillages bivalves et de poissons, tandis que les autres se voient surtout sur les eaux de peu d'étendue, sur les étangs, les mares, les rivières, se nourrissant de fruits, de graines, de larves, de fretins, et passent sur la terre une partie plus ou moins considérable de leur existence.

Parmi toutes ces espèces, il n'en est peut-être pas une qui ne fût facilement domesticable; car ces palmipèdes au bec strié tiennent parmi les oiseaux d'eau le rang qu'occupent les gallinacés parmi ceux que leur organisation retient sur des terrains secs. Cependant un assez petit nombre ont été apprivoisés, et de ceux-là mêmes l'homme n'a pu distraire qu'une faible partie, dont il est encore loin d'être entièrement le maître; car vivant moins dans le centre de nos demeures, et s'en écartant irrésistiblement pour aller chercher un élément qui n'est pas le nôtre, les canards, même au sein de la domesticité, et après en avoir subi toutes les influences, conservent en partie leurs instincts de sauvagerie.

A l'état de nature, les canards volent bien; cependant leurs ailes sont courtes et arrondies. Leur vol est précipité et filé. Ils muent deux fois l'année, en juin et en novembre; prenant ainsi leur plumage de noces quatre mois avant leurs noces, et le quittant au moment précis où l'incubation commence. En général la mue s'opère avec une rapidité extrême; et souvent le dépouillement est complet dans l'espace d'une nuit seulement. Aussi dans certains pays profite-t-on de cette circonstance pour les prendre sans autre peine que de les attraper à la course, ce que l'état de leurs jambes rend très facile; courtes et placées à l'arrière du corps, elles ne le soutiennent qu'à peine en équilibre. Aussi l'oiseau ne s'avance-t-il qu'à l'aide d'une oscillation qui alourdit sa marche. La plupart d'ailleurs offrent un mets estimé, et donnent lieu à de nombreuses et abondantes chasses, fondées sur leurs instincts et leurs appétits, et appropriées aux localités où elles s'exercent. Notre intention avait été de parler ici de ces chasses; mais comme les moyens employés sont toujours les mêmes, avec quelques modifications exigées soit par l'instinct de l'oiseau, soit par les circonstances de localités, nous renvoyons à l'article spécial qui traitera des divers moyens que l'homme emploie pour exercer son droit de vie et de mort sur les autres êtres. Originaires des contrées septentrionales, les diverses espèces de canards les quittent aux approches de l'hiver, pour aller passer les époques les plus rigoureuses dans des climats plus tempérés. Ils volent par troupes, et en ordre. Comme ils choisissent de préférence les nuits, et les nuits les moins éclairées, leur passage ne s'annonce que par le sifflement de leurs ailes,

A cette époque, nos côtes en sont couvertes, et l'on en tue des quantités énormes.

Le printemps venu, ces oiseaux s'apparient; mais l'époque des amours est marquée par les combats et l'infidélité des mâles. L'incubation dure vingt-neuf à trente jours pour un grand nombre d'espèces, pendant lesquels la femelle couve seule; le mâle se tient à distance. Le nid, composé de joncs et d'herbes aquatiques, est posé au milieu des roseaux sur quelque tas de tiges renversées, ou sur le sommet d'une touffe qui surmonte la surface. Quelquefois les canards s'éloignent davantage du bord des eaux, et vont jusque dans les campagnes, où ils déposent leurs œufs dans les touffes, dans les buissons, et jusque sur des meules de foin; plusieurs espèces le placent sur des troncs d'arbre, et même sur des arbres élevés. La mère est ferme sur ses œufs et ne les quitte qu'à la dernière extrémité. Une fois éclos, les petits sont tout de suite conduits à leur élément naturel, et l'on assure même que si la distance est trop grande ou le nid trop élevé, les parens les prennent avec leur bec, et les portent eux-mêmes à l'eau.

Les jeunes canards croissent rapidement, parce qu'ils se nourrissent avec une voracité gloutonne. A leur naissance un simple duvet les recouvre; mais au bout de quelques semaines il est remplacé par des plumes. Toutefois il faut trois mois au moins pour qu'ils soient en état de se servir de leurs ailes; et, jusqu'à cette époque, ceux des espèces les plus communes en France sont désignés sous le nom de *hallebrans*, et sont l'objet d'une chasse active. Cependant ce n'est guère qu'à six mois que leur chair a acquis toute sa saveur. On reconnait facilement les jeunes canards des vieux, par les plumes qui sont molles et sanguinolentes chez les premiers, solides et sèches chez les seconds.

Le nombre des espèces de canards proprement dits est très grand. Cuvier en a formé sept petites sections, d'après les diverses formes que présente le bec; mais elles n'ont point été admises par les auteurs. Nous choisirons ici quelques unes des espèces qui peuvent nous intéresser davantage, en commençant par

Le Canard sauvage, *anas boschas*, comme souche primitive de toutes nos variétés domestiques. La tête chez le mâle est d'un vert très foncée ainsi que le cou, dont la partie inférieure est entourée d'un collier blanc. Le dessus du corps est rayé de zigzags très fins de brun cendré et de gris blanchâtre; la poitrine est marron foncé. L'aile porte un miroir d'un vert violet, bordé d'une bande blanche; quelques plumes de la queue sont toujours recourbées en demi-cercle. La femelle est beaucoup plus petite, et de couleurs moins brillantes et plus uniformes. Elle a la gorge blanche, le miroir de l'aile un peu plus nuancé de violet que celui du mâle, l'ensemble du plumage varié de brun sur un fond grisâtre.

Cette espèce habite les contrées du nord de l'Europe; mais, comme elle vole bien, elle a passé en Amérique, où elle est identiquement la même. C'est l'une des plus nombreuses. Elle couvre, aux approches de l'hiver, les marais de la Somme, et nos départemens du Nord et de l'Ouest, où elle arrive déjà par petites bandes dès la mi-octobre. Tant que les froids ne sont pas très rigoureux, les canards se tiennent sur les bords des étangs, des marais, et des rivières; celles-ci une fois glacées, ils se retirent sur la lisière des bois, où ils trouvent quelques eaux plus abritées. Là ils vivent de glands, et se répandent dans les champs de blé vert du voisinage. Si le froid devient plus intense, ils s'éloignent, et se portent dans des contrées encore plus méridionales, d'où ils ne reviennent qu'à l'époque du dégel. Mais alors leurs troupes sont moins nombreuses; car la plupart d'entre eux se sont déjà appariés, et les couples ainsi formés ont l'habitude de partir isolés, se cachant le jour dans les roseaux et les marais, pour voler la nuit jusqu'à ce qu'ils aient atteint le but de leur voyage. D'ailleurs un grand nombre de couples demeurent dans les lieux de l'émigration; et l'on peut citer certains cantons de l'Auvergne où les nombreux étangs qui s'y trouvent restent couverts de canards sauvages, à tel point que plusieurs villages vivent du produit de leurs œufs. Bien que le plus souvent les nids de cette espèce soient établis sur l'eau même, ou à peu de distance du bord, on en rencontre cependant à des distances de plus d'un quart de lieue au milieu des bruyères, et même, assure-t-on, ils profitent des nids de pies et de corbeaux pour s'établir sur des arbres élevés. Dès qu'ils sont éclos, ils quittent le nid pour n'y plus revenir, et au premier jour ils entrent entièrement dans leurs habitudes aquatiques. La nuit, la femelle les rallie dans quelque touffe près du rivage, et les couvre de ses ailes. Le mâle veille sur la couvée comme il a veillé sur la mère durant le temps de l'incubation, et la défend même en cas d'attaque.

En passant de l'état sauvage à l'état domestique, cette espèce est devenue plus lourde et de formes moins élégantes; elle perd peu à peu l'habitude du vol, et ceux que l'on tient renfermés dans les basses-cours ne font même plus guère aucun usage de leurs ailes. Aussi les muscles pectoraux diminuent-ils de volume, et le thorax, si chargé de graisse qu'il soit, demeure anguleux, tandis que chez le canard sauvage cette partie du corps est arrondie, particularité qui permet de les reconnaître jusqu'au moment où on les découpe sur nos tables. Ils ont aussi les jambes plus massives, les écailles des pieds moins fines et moins lustrées, enfin le plumage plus terne, alors même que la domestication ne date pas d'une époque assez éloignée pour qu'il ait entièrement perdu ses nuances primitives. Il est des canards tout blancs; il en est de tout noirs, et d'autres qui sont mélangés. Ces variétés peuvent même être produites par le caprice ou la volonté de l'homme, qui peut forcer à s'allier des individus de variétés ou même d'espèces différentes. Quelquefois les métis seront absolument inféconds; mais il arrivera souvent aussi qu'ils pourront produire, sinon entre eux, du moins avec l'une ou l'autre des espèces qui les ont fournis. C'est ce qui arrive pour celle qui nous occupe. Le croisement avec la variété sauvage tourne à l'avantage des races domestiques; mais souvent celles-ci sont déjà assez dérivées du type primitif pour que les produits ne soient plus que de véritables mulets.

On élève les canards domestiques pour leur chair, qui est estimée, bien que lourde et un peu huileuse, et pour leurs plumes, qui, sans avoir la valeur du duvet de l'oie, s'emploient pourtant utilement, seules, ou mêlées à une quantité plus ou moins grande de celles-ci. Il faut ajouter à ces motifs la facilité avec laquelle ils se multiplient, le peu de soins qu'exige leur éducation, le peu de dépense qu'ils occasionnent à l'état adulte, et l'embonpoint presque constant dans lequel ils vivent. On en distingue plusieurs variétés. La plus grande se trouve en Normandie; elle pèse sept à huit livres. Une autre, plus petite, est désignée sous le nom de *canards barboteur*, à cause de sa propension plus grande encore à barboter dans les mares et à se vautrer dans la fange. Elle est préférée en plusieurs localités, et notamment en Picardie, pour sa ponte plus abondante et plus précoce, et pour l'extrême facilité avec laquelle on l'élève. Ces variétés dérivent de la même source; et leur mélange avec le canard musqué, espèce plus grande qui nous est venue d'Amérique, et qui s'allie volontiers avec toutes les autres, produit quelques races estimées.

Les canards, avons-nous dit, exigent peu de soins. Un trou plein d'eau doit se trouver au milieu de la cour qu'ils habitent, pour qu'ils puissent y aller satisfaire leur instinct, qui les porte à fouiller la vase dans tous les sens et à tamiser l'eau bourbeuse à travers les lamelles dont leur bec est garni. Les balayures des granges et des greniers, les larves dont les fumiers fourmillent, les mollusques terrestres

des jardins et des champs cultivés, leur fournissent d'amples provisions, auxquelles il suffit d'ajouter quelques légumes cuits dans les lavures grasses, dont ils sont très friands. S'il y a dans le voisinage quelque mare ou quelque ruisseau, ils y vont chercher le fretin, les mollusques, les larves et les vermisseaux, et la dépense qu'ils occasionnent en devient moindre encore. Mais, d'un autre côté, ils sont alors plus sauvages; ils déposent leurs œufs où ils se trouvent, et même dans l'eau, ou bien encore, obéissant à leur instinct qui reprend facilement le dessus sur les habitudes artificielles de la domesticité, ils vont les déposer en secret par terre, et presque sans nid, dans quelque buisson où les fouines et autres carnassiers les détruisent. On ne doit point les laisser fréquenter les viviers d'eau claire où l'on tient à conserver du poisson; naturellement voraces et friands de cet aliment, ils ne tarderaient pas à les dépeupler en détruisant le fretin. La ponte dure presque sans interruption pendant les trois mois de mars, d'avril et de mai; et comme les cannes sont peu disposées à couver, elles peuvent donner ainsi jusqu'à cinquante ou soixante œufs. Une seule approche du mâle suffit pour féconder dans l'ovaire une couvée tout entière. Les cannes ne couvent point avec cette sollicitude qui distingue les poules domestiques. On est même obligé souvent de les renfermer avec les dix à quinze œufs qu'on leur confie, et de leur donner à manger à portée du nid; pour peu qu'elles fussent obligées de sortir, elles oublieraient leurs fonctions, et laisseraient les œufs se refroidir. Un autre inconvénient de la couvaison par les cannes elles-mêmes, c'est qu'elles conduisent leurs petits à l'eau trop tôt, ce qui les fait périr pour peu que le temps soit froid. On assure que s'il arrivait qu'un seul vînt à éclore avant les autres, elle s'en tiendrait là, conduirait son petit à la mare voisine, et laisserait les autres périr dans leur coquille. Aussi charge-t-on en général de ce soin des couveuses choisies parmi les poules domestiques, ou même des poules d'Inde. C'est aussi de cette façon que l'on obtient les canards sauvages, qui s'apprivoisent facilement avec les cannetons domestiques, mais à la condition de leur couper les plumes du fouet de l'aile, précaution sans laquelle, l'époque des migrations une fois arrivée, l'instinct sauvage reprendrait le dessus.

Pendant tout le temps que les canards passent à l'état adulte, les soins à leur donner sont presque nuls; ils s'accommodent de tous les régimes, pourvoient eux-mêmes à la plus grande partie de leur subsistance, et se contentent de tous les logemens qu'on veut leur donner. Pour les engraisser, il suffit de les enfermer et de leur fournir en quantité suffisante des graines, des légumes cuits, du son, et de l'eau, pour qu'ils puissent y mouiller leur bec et y tremper leurs alimens. Aux environs de Rouen, où on en élève beaucoup, on les engraisse avec une pâte de farine de sarrazin dont on forme des gobes qu'on leur fait avaler trois fois par jour. Huit jours de cette alimentation suffisent pour les engraisser à point.

Dans le Languedoc, la méthode est différente. Les canards déjà gras sont renfermés dix par dix dans un lieu privé de lumière. Une servante chargée de ce soin leur saisit les ailes entre ses genoux; puis, ouvrant de la main gauche leur large bec qu'elle tient levé, elle y verse une bouillie de maïs jusqu'à ce que le jabot et l'œsophage soient pleins. Ainsi gorgé, l'animal, haletant sous l'oppression de cette masse d'alimens, est bientôt en proie à une maladie désignée dans la science sous le nom de cachexie hépatique. Il devient incapable de tout mouvement, et sa queue se déploie en éventail. A ce signe on reconnaît qu'il est bon à tuer, et on en extrait le foie, devenu énorme, et désigné dans le commerce sous le nom de foie gras. Souvent il arrive qu'une cuillerée de bouillie de trop les étouffe entre les mains de la personne chargée de ce soin; on les saigne promptement, pour que leurs muscles ne soient pas rougis par le séjour du sang, et leur chair n'a rien perdu de sa qualité.

On assure qu'à la Chine les canards sont assez recherchés pour que certaines personnes s'occupent de leur éducation en grand. Ils se les procurent en faisant éclore les œufs au moyen de fourneaux. En Angleterre il y a des gens qui pratiquent la même industrie, et, pour obtenir les petits, après avoir fait couver les œufs pendant les dix premiers jours par des poules, ils les placent dans du fumier de cheval qu'ils ont la précaution de retourner sens dessus dessous toutes les douze heures. On prétend que le succès de cette méthode est assuré.

Canard musqué ou *de Barbarie*. Le premier de ces noms lui vient de l'odeur de musc qu'il répand. Quant au second, il n'est pas plus justifié que les autres noms de *canard d'Inde* ou *de Guinée*, que l'on donne également à la même espèce. Elle est originaire du Brésil et de la Guyane, où elle habite les savanes noyées. On l'élève dans les colonies, de préférence à nos canards domestiques, à cause de l'estime que l'on fait de sa chair, qui pourtant est dure, brune et de difficile digestion. Quant à l'odeur de musc, on la fait disparaître en enlevant la glande située dans le croupion, de laquelle découle l'humeur qui produit cette odeur désagréable, surtout pour les sens d'un Européen. C'est la plus grande espèce du genre; mais sa taille décroît en domesticité. En se croisant avec les variétés ordinaires, elle donne des races plus fortes et plus belles, mais aussi d'un naturel plus sauvage, ce qui force à plus de surveillance, et douées aussi d'un instinct aussi moins chercheur, d'où résulte une dépense de nourriture plus grande. Si on veut les entretenir en bon état, on est obligé de leur lier les ailes, ou de les mutiler en les brûlant, ou en leur faisant une entaille qui en rende l'usage impossible.

Le bec est de couleur rouge et a sa base surmontée d'une caroncule. Le mâle a le dessus du corps d'un noir lustré à reflets verdâtres et rougeâtres, l'aile traversée d'une large bande blanche, la tête et la nuque surmontées d'une huppe formée par de longues plumes effilées.

Le Canard tadorne est un peu plus grand que le canard sauvage, et, comme lui, il a le doigt de derrière dépourvu de membrane; mais il a le bec surmonté d'une protubérance charnue d'un rouge de sang, la tête et le cou d'un vert sombre; le dos, les flancs, la base de la queue, les couvertures des ailes, d'un blanc pur; l'abdomen, les remiges, l'extrémité des pennes caudales, d'un noir profond; la poitrine entourée d'une ceinture rousse qui remonte sur le dos; le miroir de l'aile d'un vert pourpré; les couvertures inférieures de la queue rousses. La femelle, qui est plus petite, manque de caroncule frontale.

Nous citons cette espèce parce que c'est une de celles qui passent la belle saison chez nous. Elle arrive au printemps sur nos côtes septentrionales, et niche à quelque distance des bords de la mer, dans des terriers de lapins. Le couple cherche long-temps dans les garennes avant de fixer son choix, et se détermine de préférence pour les terriers ouverts du côté du midi, sur un monticule, en vue de quelque dune éloignée. La femelle y dépose d'abord dix à quinze œufs par terre, puis les enveloppe d'un duvet qu'elle s'arrache, et couve; le mâle monte sur la dune, surveille les alentours du nid, et la remplace au moment où elle sort pour prendre ses repas du matin et du soir. Les auteurs parlent des précautions qu'ils mettent à s'approcher de la garenne où se trouve leur précieux dépôt, surtout si le mâle a été inquiété dans son poste d'observation. Une fois les petits éclos, ce qui a lieu après trente jours d'incubation, les parens les conduisent à la mer; et s'ils sont rencontrés dans ce voyage de courte durée, ils savent détourner l'attention du chasseur et dérouter ses chiens par toutes ces merveilleuses ruses de l'instinct maternel que les observateurs ont admirées chez la perdrix.

Les tadornes forment une espèce assez peu nombreuse; les couples demeurent unis pendant toute leur vie, et quittent isolément nos côtes pour les contrées plus méridionales dans le courant de l'automne. On pourrait d'après cela les croire habitans exclusifs des contrées chaudes, s'ils ne fréquentaient aussi les plus avancées vers le nord, les Orcades, l'Islande, le Kamschatka, et la terre de Van-Diemen. Leur duvet est aussi doux et aussi estimé que celui de l'espèce suivante.

L'EIDER (*anas mollissima*) a le doigt postérieur pourvu d'une membrane, ce qui annonce un oiseau habitant plus exclusivement l'eau. On le reconnaît surtout à ce que le bec se prolonge latéralement sur le front en deux lames aplaties, à son bec et à ses pieds d'un cendré verdâtre; ses couleurs sont le blanc verdâtre et le blanc pur, le blanc rougeâtre sur la poitrine, le noir profond sur le ventre, l'abdomen et le croupion.

L'eider habite les mers glaciales du pôle, l'Islande, la Laponie, le Groenland et le Spitzberg. Cet oiseau est de la taille d'une oie, et ce sont les plumes fines de la partie inférieure du corps qui fournissent le précieux duvet connu sous le nom d'édredon. Le meilleur se recueille sur les nids; l'oiseau s'en dépouille pour former à ses œufs un précieux coussin. Les habitans des pays que cet oiseau fréquente ont sa vie en vénération, mais ils le dépouillent de sa couvée jusqu'à deux fois avant de donner aux petits le temps d'éclore; à la troisième, c'est le mâle qui fournit le duvet, et il est plus blanc. Celui-ci n'est enlevé qu'après l'éclosion des petits; car il est notoire que le couple quitterait pour n'y plus revenir une localité où il aurait été dépouillé trois fois de suite. Les couvées se composent de cinq ou six œufs à la première ponte, et de deux ou trois seulement à la troisième. Comme les eiders ont l'habitude de revenir chaque année nicher au même point, ils deviennent la propriété de ceux auxquels appartiennent le rocher ou l'îlot sur lequel ils se fixent; et, d'après les lois islandaises, enlever un nid d'eider sur les terres de son voisin est puni comme vol. Les soins que l'on en prend font qu'ils sont peu farouches, et les Islandais peuvent circuler au milieu des nids aux heures où ces oiseaux couvent sans qu'ils s'envolent, et les dépouiller de leurs œufs sans qu'ils abandonnent les localités.

A l'époque de l'hiver les eiders voyagent, mais ne s'éloignent que fort peu de leurs climats de glace. Cependant ils viennent jusque sur les côtes d'Allemagne et du Danemark.

Les MACREUSES sont l'une des espèces les plus communes sur les côtes de France, à partir du mois de novembre; c'est à cette époque qu'elles quittent les contrées les plus septentrionales des deux continens. La surface de la mer en est parfois couverte. Leurs ailes sont mal disposées pour le vol, et elles ne peuvent en effet se soutenir en l'air qu'un temps assez court. La disposition des jambes n'est pas plus favorable pour la marche, à cause du rapprochement trop grand de la tête des deux fémurs : aussi à terre ne marchent-elles que péniblement et perdent-elles facilement l'équilibre pour peu qu'elles se heurtent ou qu'on les pousse. Mais elles sont dédommagées de ces anomalies par la facilité avec laquelle elles plongent, nagent et s'ébattent sur les eaux de la pleine mer, qu'elles ne quittent que pour venir, à quelque distance du rivage, chercher dans des eaux moins profondes les coquillages dont elles se nourrissent. On les prend en grande quantité, avec des filets tendus horizontalement à deux pieds au-dessus du sable, dans les localités où se trouvent certains coquillages qu'elles recherchent de préférence. Les macreuses, lorsqu'elles s'approchent du rivage, s'y empêtrent également, soit qu'elles plongent en dessus pour chercher leur nourriture, soit qu'elles pénètrent en dessous, et à la mer basse on les y trouve noyées. Leur chair est peu estimée. Les règlemens des communautés religieuses en permettaient l'usage, ainsi que de quelques autres oiseaux d'eau que la nature de leur habitation et leur régime faisaient réputer animaux à sang froid.

La petitesse de la taille seule a servi comme caractère pour établir le groupe des SARCELLES. Ce sont, du reste, des canards entièrement semblables aux précédens et ayant les mêmes mœurs. Il en existe plusieurs espèces, dont deux seulement en Europe, la *sarcelle d'été* et la *sarcelle d'hiver*, d'après les observations de M. Temminck. Une autre nous vient de la Chine; la sarcelle de la Chine (*anas galericulata*) se fait remarquer par l'éclat de ses couleurs : c'est le plus beau des palmipèdes. L'occiput est paré d'un magnifique panache de plumes effilées, blanches, purpurines et vertes, qui retombent en festons jusque sur le dos. Le dessus de la tête est d'un vert foncé; les joues blanches et roux clair; la poitrine d'un roux orangé vif, avec des bandes transversales d'un beau noir de velours et d'un blanc de neige sur les côtes et en arrière; les grandes couvertures des ailes blanches en dehors et terminées de noir et de blanc, ce qui dessine sur l'aile deux larges bandes noires entourées de blanc; enfin une belle plume d'un roux doré terminé de blanc et de noir s'élève de l'aile tout près du corps, et forme de chaque côté un large éventail triangulaire d'une admirable légèreté. Cette espèce orne les viviers, les jardins et les ménageries.

La *sarcelle de la Caroline*, qui porte comme la précédente un panache en arrière de la tête, ne lui cède guère pour la belle disposition et l'éclat des couleurs.

CANARIES (ILES). A environ 48 lieues de la côte occidentale de l'Afrique, par les 27° et 28° de lat. N., se trouve l'archipel des îles Canaries, célèbres par la douceur de leur climat, la beauté de leur aspect, et la richesse de leur sol. On est frappé du spectacle tour à tour grandiose, pittoresque, riant, qu'offre ce pays hérissé de hautes montagnes dont plusieurs sont des volcans, varié à l'infini par des plaines, des coteaux fertiles, des vallées vertes et fraîches.

Les îles Canaries, au nombre de sept, appartiennent à l'Espagne; elles nourrissent des troupeaux de chèvres, ainsi que la plupart de nos animaux domestiques, et produisent abondamment du blé, de l'orge, des légumes, du vin exquis, du sucre, des citrons, des oranges, des figues, des olives et de la soie. L'ensemble de leur superficie comprend 270 lieues carrées. Leur population s'élève à 202,000 habitans, tous d'origine européenne : la race indigène ou des Guanches a depuis long-temps entièrement disparu.

L'archipel, par sa configuration, présente un demi-cercle ouvert au nord-ouest. *Lancerotte* commence la chaîne à l'est. Dépouillée de ses forêts, opposée au vent du désert de l'Afrique, elle est sujette à des sécheresses destructives; elle renferme quatre volcans en activité, dont le plus considérable, appelé le *Temanfaya*, a 1,800 pieds de hauteur.

Fortaventure, d'une moindre étendue, ne paraît être que la continuation du sol de Lancerotte. *Santa-Maria de Betencura*, chef-lieu de l'île, conserve le nom du gentilhomme normand qui fut le premier conquérant moderne des Canaries.

En avançant vers l'ouest, on découvre successivement la *grande Canarie*, *Ténériffe*, *Gomère*, et *Palma*.

Canarie, dont les sites pittoresques, les bosquets, les ruisseaux rappellent tout ce que les poètes ont écrit sur les *îles fortunées*, serait la plus importante de cet archipel si elle avait une meilleure rade, et si cent cinquante terres, érigées en majorats, n'y restaient pas incultes.

Ténériffe, la plus grande, la plus peuplée de ce groupe, renferme le fameux pic de *Teyde* élevé de 11,148 pieds, et qui est en quelque sorte la cheminée d'un énorme volcan. Le savant géologiste, M. Léopold de Buch, regarde ce pic comme un énorme dôme de *trachyte*, roche feldspathique d'origine ignée, qui a été soulevée, et que recouvre une nappe de basalte. Il offre l'aspect d'une tour gigantesque environnée de son fossé et de son bastion. Au pied de ce mont ignivome s'étend un des plus beaux sites du monde. Ses co-

teaux fournissent, dans les années abondantes, 25,000 pipes de vin de malvoisie, et d'un autre assez estimé, appelé *vidogne (vidueña)*. La flore de Ténériffe peut donner une idée de celle de toutes les Canaries : le bananier, le papayer et la magnifique poincillade ornent les jardins; le trichomane des Canaries, jolie fougère, tapisse les murs. Les cactus, les cacalies, les euphorbes rappellent, par leurs formes roides et pointues, l'aspect végétal de l'Afrique. L'orseille de cette île est très recherchée. Tous les voyageurs ont parlé du célèbre dragonier (*dracæna draco*), que M. de Humboldt admira près de la ville d'Orotova, et qui, haut d'environ 60 pieds, en avait 45 de circonférence un peu au-dessus de ses racines.

Ténériffe a plusieurs villes remarquables; *Santa-Cruz*, la principale, qui renferme 10,000 habitans, sert de siége au gouvernement des Canaries. Ses rues sont larges, droites et bien bâties. Ses édifices contrastent, par leur blancheur, avec la teinte noire du rocher de lave contre laquelle la ville est adossée. *Laguna*, l'ancienne capitale de l'île, compte encore 8 à 9,000 âmes : c'est le siége d'un évêché. *Orotova*, divisée en deux quartiers séparés, est une ville de 12,000 habitans, dans laquelle on remarque un beau jardin botanique.

Gomère, une des plus petites îles de ce groupe, se distingue par ses montagnes granitiques et schisteuses, couvertes d'antiques forêts, par la variété de ses productions, la fraîcheur de ses paysages. C'est au port de *Saint-Sébastien*, le chef-lieu de l'île, que Christophe Colomb, allant à la recherche d'un monde nouveau, s'arrêta pour radouber ses vaisseaux.

Palma, escarpée, souvent aride, et renfermant un volcan appelé *Lavanda*, n'a de l'importance que par un bon port, appelé *Santa-Cruz de las Palmas*. Les lapins, très nombreux dans cette île, détruisent les jeunes tiges d'arbres qui couvrent le haut des montagnes. L'*ilex perado*, le *laurus indica*, le *laurus nobilis*, le *myrica faya*, et une espèce d'*aloès*, ombragent les crêtes qui entourent le cratère de son volcan.

La plus occidentale des Canaries est l'*île de Fer*, que les Espagnols appellent *Hierro* ou *Ferro*. Ce n'est qu'un îlot de 7 lieues carrées, qui a servi pendant long-temps à fixer le premier méridien de nos cartes géographiques. Son sol, volcanisé, est peu fertile; mais ses pâturages nourrissent une grande quantité de bestiaux, et ses forêts renferment des cerfs et des chevreuils.

Les anciens n'avaient que des notions vagues et mêlées de récits fabuleux sur les îles Canaries. Elles passaient vulgairement pour un séjour enchanté; les poètes y plaçaient les *Champs-Elysées*. Leur existence demeura en quelque sorte un mystère jusqu'en l'année 1405, que Jean de Bethencourt en prit possession au nom du roi d'Espagne Henri III. Il les trouva habitées par des peuples courageux et civilisés, auxquels il fut obligé de livrer de nombreux combats avant de les soumettre.

Les indigènes, remarquables par la beauté de leurs traits, ne supportèrent pas long-temps les traitemens barbares que leur réservaient les Européens, car leur ruine arriva bientôt. Ils étaient dignes d'un meilleur sort.

Les Guanches étaient dans l'usage d'embaumer les corps, comme les Egyptiens, et de les déposer dans des caveaux taillés dans le roc qu'ils refermaient avec soin. Comme les Otaïtiens, ils vivaient sous un gouvernement féodal, divisé en deux castes, les *achimenceyr* ou les nobles, et les *achicaxuas* ou les plébéiens. Les premiers possédaient tous les biens, le travail était le partage exclusif des autres. Le seul monument propre à répandre quelque lumière sur l'origine des Guanches est leur langue, dont il nous reste à peu près cent cinquante mots. De savantes recherches ont démontré récemment l'analogie qui existait entre l'idiome des Guanches et les dialectes des *Berbers* ou Chillougs, peuples répandus sur une immense étendue de l'Afrique septentrionale.

Peut-être l'archipel des Canaries est-il un débris de cette *Atlantide* qui, suivant une tradition ancienne, s'abîma tout-à-coup au milieu de l'Océan; peut-être les Guanches étaient-ils les rejetons dégénérés d'un peuple plus nombreux, plus éclairé qui habita ce continent. C'est une hypothèse hasardée qui a eu ses partisans.

Nous terminerons cet aperçu des îles Canaries par le tableau de leur superficie, de leur population, et de leur produit en céréales d'après des renseignemens récens.

NOMS DES ILES.	SURFACES en lieues marines carrées.	POPULATION en 1828.	PRODUIT de froment et d'orge en *fanegas* *.
Ténériffe	73	76,000	89,556
Fortaventure	63	12,500	150,000
Canarie.	60	56,000	70,653
Palma	27	28,500	44,350
Lancerotte	26	15,600	155,461
Gomère.	14	8,000	13,770
Fer.	7	5,400	7,000
	270	202,000	530,790

* La *fanega* est de cent livres de poids.

CANNE A SUCRE. Parmi les espèces utiles que comprend la nombreuse famille des graminées, le premier rang après les céréales doit être réservé à la canne à sucre dont les produits, abondamment consommés par les peuples modernes, forment le principal aliment du commerce maritime. Elle appartient au genre *Saccharum*, ainsi caractérisé dans l'Agrostographie de Kunth : les épillets sont fertiles dans toute la panicule, articulés et ceints à leur base d'une collerette de poils très longs et soyeux; ils naissent deux à deux, l'un sessile, l'autre pédicellé; ils portent deux fleurs, l'une inférieure neutre, n'ayant qu'une paillette; l'autre supérieure, hermaphrodite, revêtue de deux paillettes petites, inégales, et de plus, comme dans l'autre fleur, dépourvues de barbes et présentant une apparence hyaline; les glumes membraneuses sont au nombre de deux, les étamines de trois; l'ovaire est glabre; il est surmonté de deux styles allongés que terminent des stigmates plumeux; à sa base on voit deux écailles libres, qui à leur sommet se divisent en deux ou trois lobes peu prononcés. Ce genre se compose d'une vingtaine d'espèces, entre lesquelles la nôtre se fait reconnaître par sa panicule grande, lâche et étalée, par ses glumes à une seule nervure peu saillante et couvertes sur leurs dos de poils très longs. Ses racines sont fibreuses, géniculées, vivaces; ses tiges luisantes s'élèvent à deux, trois ou quatre mètres de hauteur, et acquièrent un diamètre de trois à cinq centimètres; elles sont enveloppées par les gaînes de feuilles longues d'un mètre ou davantage, et larges de deux à trois centimètres; quand approche le moment de la floraison, elles poussent une longue *flèche* sans nœuds qui se termine par la panicule de fleurs; cette époque varie avec la culture, et ses variations en entraînent de pareilles dans la durée de la vie de la plante dans l'état cultivé; elle ne survient guère avant 11 ou 12 mois; entre quinze et dix-huit mois, la canne a acquis toute sa maturité. On en connaît plusieurs variétés; M. Kunth en admet quatre : la commune ou jaune; la gigantesque de teinte pâle; la pourpre, plus riche que les autres, et celle de Tahiti. Il regarde comme une espèce distincte la canne violette, *Saccharum violaceum*, qu'il croit suffisamment caractérisée par cette teinte, commune à son chaume et à ses feuilles, et par les quatre nervures de ses glumes. A Batavia on distingue une variété rouge, peut-être la même que la pourpre de Kunth, et une verte; il existe aussi une variété rubanée. Ces dernières variétés sont regardées comme plus hâtives que l'espèce commune; celle de Tahiti, qui pour l'auteur de la Flore des Antilles est une

espèce distincte, non seulement possède cet avantage, et celui de donner un plus riche produit, mais encore elle est plus robuste et contient un suc d'un travail plus facile; quelques voix l'accusent cependant de dégénération depuis sa transplantation aux Antilles en 1789.



(Cannes à sucre.)
1, 2, 3, portion de panicule et fleurs.

Il en est de la canne à sucre comme de la plupart de nos plantes utiles; on ne sait pas précisement quand elle a commencé à être cultivée. Suivant l'opinion la plus accréditée, elle a pour patrie primitive l'Indoustan, et c'est là ou à la Chine qu'elle a d'abord été exploitée. On a lieu de croire que les Grecs et les Romains ne l'ont pas connue; Théophraste, Lucain, Sénèque, parlent, il est vrai, d'une substance produite par des roseaux, et plus douce que le miel auquel ils la comparent. Varron dit aussi, dans un passage cité par Isidore, qu'on obtient par le pressurage cette substance liquide, et Dioscoride ainsi que Pline nous la représentent comme se concrétant et devenant friable à la manière d'un sel; mais on ne sait si ces auteurs ont tous en vue la même substance, et vraisemblablement ils veulent parler non de la canne à sucre mais du bambou ou de quelque autre plante. Les Arabes transportèrent probablement la canne à sucre en Arabie à l'époque de leurs conquêtes, et avec eux ou avec les croisés et les Vénitiens, elle passa à Rhodes, à Malte, en Morée, en Sicile. Son introduction dans cette dernière île aurait précédé l'année 1166, s'il faut en croire le jésuite Lafiteau, qui allègue un acte de Guillaume II donnant, en cette année, au monastère de Saint-Benoît un moulin à fouler les cannes à sucre avec toutes ses dépendances. De la Sicile, on suppose que notre plante passa en Espagne, à Madère, dans les îles Canaries et du Cap-Vert; on essaya de la cultiver dans le midi de la France, et ces tentatives qui eurent de la vogue et même quelque succès, tant que le prix du sucre se maintint à un taux extrêmement élevé, remontent, à ce qu'on croit, jusqu'à la fin du treizième siècle. On la retrouve en Amérique peu de temps après la découverte de ce continent; vraisemblablement elle y fut d'abord multipliée au moyen des plants venus des îles Canaries, mais comme, d'après le témoignage de plusieurs voyageurs, elle croissait spontanément sur le continent et dans quelques îles du Nouveau-Monde dès le seizième siècle, on ne peut affirmer positivement qu'elle n'y fût pas indigène, de même qu'elle l'était dans plusieurs îles de l'océan Pacifique visitées par le navigateur Cook. Il faut remarquer que dans ces migrations elle n'a pas dépassé le 40e degré de latitude.

C'est dans les Antilles et surtout dans l'Inde anglaise que la canne à sucre est cultivée maintenant avec le plus de succès et d'étendue. Cette dernière contrée a l'avantage sur toutes les colonies européennes dans cette production, parce qu'elle est naturellement plus fertile, et que le travail, exécuté par des hommes libres et faits au climat, y est à meilleur marché. Comme la canne est une plante forte et succulente, elle exige, pour arriver à sa perfection, un sol profond, substantiel, que ses racines puissent pénétrer facilement. Dans l'île de Saint-Christophe, le sol qui lui convient le mieux est un terreau d'un gris foncé, dans lequel la houe s'enfonce sous le plus léger effort de l'ouvrier, et qui repose sur une couche de gravier de 8 à 12 pouces d'épaisseur. Après cette espèce de sol, celle qui paraît lui être la plus propice est un terreau contenant de l'argile et du sable dans les proportions convenables pour faire de la brique; vient ensuite le terreau noir de différentes sortes. On a remarqué depuis peu que les engrais actifs, par exemple, le sang desséché ou en poudre, la poudrette, le noir animalisé, augmentent beaucoup le produit des cannes sans nuire à la qualité du sucre. On les propage presque uniquement par boutures prises à leur sommet, où les sucs sont moins denses, les tissus plus tendres et où les nœuds recélant les germes sont les plus rapprochés les uns des autres. La plantation s'exécute un peu avant l'époque des pluies. Après avoir nettoyé le sol, on le divise en grandes pièces carrées entre lesquelles on laisse des allées et qu'on subdivise en petits carrés de 3 à 5 pieds de côté; alors les nègres, armés de houes, creusent dans chaque carré une fosse à parois inclinées et de 6 à 8 pouces de profondeur; ils rejettent la terre d'un seul côté de la fosse. Quand on n'a pas un nombre suffisant de nègres, au lieu de fosses, on ouvre de larges sillons avec la charrue; mais alors les cannes végètent moins vigoureusement, et les pluies d'orage bouleversent davantage le terrain. Sur le fond des fosses on couche deux ou trois boutures longues d'environ 12 pouces, qu'on recouvre de deux pouces de terre seulement, afin que l'eau des arrosemens ou des pluies puisse plus facilement baigner le plant. Quand on a la possibilité d'opérer des irrigations régulières, et dans l'Inde anglaise, dans l'Egypte, on cherche toujours à se ménager cette faculté, on divise le terrain en planches qu'on élève un peu au-dessus du niveau général du sol, et qu'on divise en carreaux séparés par des rigoles.

Après la plantation les cannes exigent quelques soins jusqu'à leur maturité: on sarcle soigneusement dans les premiers temps; on comble les cavités, on bine à la houe, on pratique les irrigations s'il y a lieu, on remplace les individus qui ne réussissent pas, on retranche les pousses et les rejetons faibles ou tardifs. Pendant leur végétation, elles sont exposées à divers accidens et dégâts auxquels on n'oppose souvent que d'impuissans remèdes; elles peuvent être rongées par les rats, minées par les fourmis, désorganisées, affamées ou étouffées par les pucerons et les larves d'autres insectes, frappées de la rouille, surtout dans les terres grasses et humides, et les années pluvieuses; enfin renversées par les ouragans ou consumées par des incendies. Le moment de la récolte, annoncé par différens indices faciles à saisir, est très variable; cependant c'est en général au bout de quinze mois qu'elle a lieu; on choisit pour l'opérer les mois de belle saison, janvier à avril, qui conviennent aussi le

mieux à la fabrication du sucre. On coupe les cannes en biseau, le plus près de terre possible, et l'on en retranche le sommet encore mal mûr; aussitôt après la récolte, on les porte au moulin. Les souches laissées en terre peuvent produire plusieurs générations de rejetons qui sont plus précoces d'environ trois mois que les plants venus de boutures, mais dont le produit va en diminuant rapidement d'une génération à l'autre; aussi renouvelle-t-on généralement la plantation par quarts ou cinquièmes chaque année; mais dans une terre fertile et sous l'influence d'une bonne culture, elle peut durer jusqu'à dix et quinze ans. En replantant, on brûle sur la terre les pailles des anciennes cannes dont on n'a pas besoin.

Nous ne connaissons pas de données bien précises sur le produit de la canne à sucre. Dans l'île de Saint-Christophe, on a obtenu jusqu'à 8,000 livres de moscouade par acre (environ 9,000 kilogr. par hectare). Pour l'Inde, Thomson indique un produit de 2,200 kilogr. de sucre par arpent, mais il ne dit pas quel arpent. Dans nos colonies, ce produit, à la fin du siècle passé, et au commencement de celui-ci, atteignait quelquefois 4,000 kilogr., mais variait habituellement entre 1,000 et 2,000 kilogr. par hectare, ce qui serait une moyenne de 1,500 kilogr. La betterave rend autant en France (voyez Betterave et Sucre); mais probablement depuis cette époque, le produit moyen a augmenté dans nos colonies par l'amélioration des procédés de culture et de fabrication. Outre le sucre et le rhum, le suc des cannes peut donner un vin assez agréable et du vinaigre. Leurs sommités vertes sont mangées par les bœufs et les mulets employés dans l'exploitation; desséchées, elles servent de couverture aux cases des nègres; les feuilles et les bagasses sont employées comme combustible.

CANNING. M. Georges Canning a été un des plus habiles et des plus puissans hommes d'état des temps modernes. Pendant quelques années il a disposé presque souverainement du crédit, des armes et des richesses de la Grande-Bretagne; constamment pourvu, à quelque titre, d'une haute influence sur les résolutions de son pays, soit par son éloquence dans le parlement, soit par son entente des affaires dans le ministère ou dans la diplomatie, il a vu passer sous ses yeux les trois grandes périodes que nous avons données à l'Europe, la république, l'empire et la restauration; et sa responsabilité est pour ainsi dire engagée dans chacun des événemens qui ont agité le monde durant cet intervalle. Il a voulu ou permis bien des guerres, et la terre est encore grasse du sang que ses paroles ont concouru à faire verser. Il est difficile de conserver ici un jugement froid et impartial; car parmi les ossemens enfouis dans ces cimetières de batailles, il y en a qui sont ceux de nos pères et de nos frères aînés; mais en ne consultant que l'équité, nous reconnaîtrons que si l'on est en droit de lui reprocher de s'être fait rebelle aux lois de l'avenir par son opiniâtre résistance à l'essor de la démocratie dans l'ancien monde, il faut convenir en même temps qu'il a, sous plus d'un rapport, aidé la liberté, et que le sang n'a pas été versé d'une main toujours impie et en pure perte. M. Canning avait été l'ami et le disciple de Pitt; il fut son successeur, mais non pas strictement son continuateur : tous deux, il est vrai, se sont accordés à assigner pour but unique à leur politique l'intérêt particulier de l'Angleterre; mais les principes de conduite qu'ils ont adoptés pour arriver à cette fin, ont été notablement différens, et ceux de M. Canning se sont trouvés moins préjudiciables que ceux de son prédécesseur aux intérêts généraux du genre humain. C'est un avantage au sujet duquel il serait peut-être inconsidéré de lui faire tout l'honneur qu'il semble d'abord mériter, et qui a dépendu du changement des circonstances au moins autant que des sympathies personnelles de l'homme d'état. Tandis que Pitt s'était vu obligé, sous peine de se laisser envahir par la révolution, de faire corps avec les gouvernemens absolus, et de les prendre à sa solde pour maintenir parmi eux la suprématie de l'Angleterre, M. Canning, venu dans une époque moins ardente, et favorisé par l'appui de faits nouveaux, a conçu la possibilité de donner à l'Angleterre la haute main dans les affaires de l'Europe par la seule manifestation d'une politique moins tranchée; il a pris position entre le monde des royautés et celui des républiques, afin d'être maître de peser dans l'un comme dans l'autre, et de faire, pour ainsi dire, osciller à son gré la balance de l'univers avec un grain de sable. De là sa supériorité sur son prédécesseur; avec moins d'efforts, il a eu plus de force et de grandeur; avec autant d'égoïsme national, il a paru plus humain; avec autant de haine pour la démocratie, il a eu à déployer un esprit plus modéré et plus ami des sentimens libéraux; et ayant dû aider des républiques contre des royautés, il a obtenu par là une réputation de justice et d'impartialité. Mais s'il a été différent de Pitt, c'est que celui-ci avait achevé ce qu'à sa place il n'aurait pas manqué de faire aussi; s'il a aidé les opprimés, ce n'a été que pour rendre les dominateurs moins redoutables; s'il a refusé de s'associer avec les despotes, ce n'a été que pour gagner par cet isolement plus de puissance; s'il a aidé tantôt les peuples et tantôt les dynasties, ce n'a été que parce qu'il se laissait conduire plus volontiers par l'autorité des faits que par celle des idées, et qu'il mettait dans sa politique plus de savoir-faire que de philosophie. Ne s'étant jamais proposé d'autre but que de faire triompher les intérêts matériels de l'Angleterre, on ne saurait le blâmer, comme d'une déviation réelle, d'avoir favorisé en Amérique des principes qu'il avait combattus en Europe : si on l'accuse pour cette conduite, il faut lui faire le procès plus sévère, et l'accuser non d'avoir manqué de constance, mais d'avoir osé, sans religion politique, s'ingérer des affaires du monde. Une puissance peut trouver momentanément son profit à jouer ainsi son jeu pour elle-même, tantôt d'un parti, tantôt d'un autre; mais ce n'est pas avec une fortune d'intrigue et de hasard qu'elle peut prétendre à un crédit durable auprès du genre humain; il faut avoir foi dans quelque grand principe pour être grand soi-même, et jamais des plans dressés avec ambiguïté sur des justes milieux ne mettront ceux qui les adoptent en état d'accompagner long-temps la Majesté divine dans la magnificence de ses opérations politiques; sa Providence vous enveloppe un instant dans un repli de ses desseins, ce que vous aviez préparé pour vous avec tant de soin et d'égoïsme, elle s'en saisit en passant et souvent même pour le tourner plus tard contre vous, il n'y a pas jusqu'à vos tergiversations et vos faux calculs qui ne lui servent, et quand elle a achevé ce qu'elle voulait, vous et vos espérances vous tombez comme un rêve; le monde, tandis que vous traciez à sa surface les lignes de vos chimériques projets, s'est transformé comme par enchantement sous vos pieds, il se dérobe à votre empire d'un jour, il déborde vos limites et suit sa marche, et vous n'êtes plus qu'un point flottant et à demi perdu dans sa trace, vous qui pensiez avoir pris racine dans l'histoire.

L'éloquence a été le principal agent de la fortune de M. Canning; c'est par elle qu'il s'est élevé au pouvoir, et qu'il s'y est maintenu. Dans les pays où la souveraineté est exercée par des assemblées délibérantes, l'art de la parole est l'arme la plus efficace dont un homme politique puisse se servir pour tailler sa route parmi ses concurrens, et s'avancer où il veut; M. Canning le sentait, et il avait mis autant de soin à former ce talent qu'un bon général en met d'ordinaire à discipliner son armée. Ce n'est pas un médiocre avantage que de mettre la main du premier coup sur le meilleur procédé pour parvenir, car ces procédés varient selon les temps; Machiavel nous montre les ambitieux de son temps préparant leur établissement en s'exerçant à la pratique de la guerre, et en se ménageant quelque troupe aguerrie et dévouée; s'il avait aussi bien étudié l'Angle-

terre moderne, il aurait pu nous les montrer se perfectionnant non point dans les arts militaires, mais dans ceux de la déclamation et de la rhétorique; le parlement y représente un champ de bataille où les divers partis sont appelés, comme en Italie, à venir tour à tour disputer et conquérir l'autorité; mais ici, c'est avec la parole que le combat se livre. Les merveilles de l'art oratoire furent, à la vérité, long-temps ignorées dans ces assemblées; comme dans le sénat de l'ancienne Rome, on ne faisait intervenir d'autres auxiliaires dans les discussions que la raison et le simple bon sens, et l'on ne s'était point encore imaginé que l'on pût construire un discours comme un plan d'attaque ou de défense de place forte. Lord Chatam fut le premier qui, avec ses emportemens pathétiques et sa pantomime théâtrale, donna à l'Angleterre l'idée de l'ascendant que peut prendre un orateur sur une réunion d'hommes qui l'écoute; après lui étaient venus Pitt, Fox, Burke, Shéridan, qui, avec d'autres moyens, avaient continué avec non moins d'éclat le même enseignement; enfin les splendides débats de la révolution française avaient achevé de remettre en lumière le vif et indomptable principe de puissance qui réside dans la parole, et qui en peut sortir, lorsque l'occasion lui en est offerte, pour s'appliquer à toutes fins. M. Canning sut comprendre ces leçons. Fortement nourri de l'étude de la littérature de l'antiquité, il pensa qu'il pourrait y avoir profit à introduire dans le langage parlementaire quelque chose de la manière grecque et romaine, et à se faire une parole plus digne et plus saisissante en joignant à la liberté naturelle de la parole anglaise les inspirations de la richesse et de l'élégance des anciens. Il réussit ainsi à augmenter considérablement les qualités qu'il avait reçues de la nature, et les Anglais lui accordent généralement la gloire d'avoir été un de leurs meilleurs orateurs. Il n'a eu ni la grandeur de Pitt, ni la vigueur de Fox, ni le brillant de Shéridan, ni la beauté de Burke, mais il a montré constamment de l'abondance, beaucoup d'adresse, un grand sens de la réalité, et dans certaines occasions beaucoup de majesté et d'énergie; il a souvent triomphé là où l'on aurait pu croire que la victoire tournerait contre lui, et quelques uns de ses discours sont dignes d'être conservés dans les annales parlementaires comme des modèles de littérature politique.

On sait que l'éducation de M. Canning fut très soutenue et très brillante. Il avait eu le malheur de perdre son père étant encore en bas âge, et sa mère s'était vue réduite à s'engager au théâtre; mais son oncle paternel, riche marchand de Londres, s'était chargé du soin de diriger ses premières années. En 1786, étant encore au collége à Eton, et âgé à peine de seize ans, M. Canning avait fondé, conjointement avec quelques uns de ses camarades, un journal littéraire intitulé *Microcosm*, qui avait commencé à fixer sur lui l'attention; d'Eton, il était allé terminer ses études à Oxford, et enfin au sortir de cette université, et après avoir pris avec éclat ses degrés en littérature, il s'était mis courageusement à Westminster pour y faire son apprentissage de la législation commune.

Ce fut pendant son séjour aux écoles de Westminster qu'il acheva de se lier étroitement avec Fox, Burke, Shéridan, et les autres notabilités du parti whig; on s'accordait à le considérer, tant sa prudence et son talent oratoire étaient déjà développés, comme une des plus précieuses espérances de ce parti. Le bruit que faisait alors dans le monde la révolution française ne l'avait pas laissé indifférent au succès de cette grande cause, et ses études de l'université l'avaient d'ailleurs prédisposé à toutes les idées de liberté et de grandeur civique. Shéridan, dans son enthousiasme pour son jeune ami, l'avait annoncé d'un air de triomphe au parlement comme un prochain renfort attendu dans le camp libéral. Mais c'était à Pitt et non pas à l'opposition que ce renfort devait échoir. Le ministre avait entendu parler du jeune homme; il jugea utile de se l'attacher, et lui fit proposer un rendez-vous. Là il s'appliqua sans doute à lui montrer l'impuissance du parti whig, sa décomposition se manifestant déjà, Fox d'un côté, Burke d'un autre, l'impossibilité d'éviter une révolution en Angleterre à moins de se mettre en pleine hostilité contre celle de France, enfin probablement aussi le grand bénéfice qu'il y aurait à tirer de la ruine ou de l'abaissement de la France, et le danger de laisser prendre essor à une rivale telle que celle-ci, naturellement destinée à l'hostilité contre les monopoles de l'Angleterre. En fait, le résultat de cette entrevue fut que M. Canning entrerait à la chambre sous le patronage du gouvernement : il avait alors vingt-deux ans; le gouvernement se chargea des frais de sa nomination, et il prit place pour la première fois au parlement, comme député du bourg de Newport, dans l'île de Wight, dans la session mémorable de l'année 1793. Telle fut l'entrée de M. Canning dans la vie publique. Ce premier pas n'a rien de glorieux, mais on ne saurait toutefois le considérer comme aussi honteux qu'une défection véritable; M. Canning n'avait pris aucun engagement devant le public, et quels qu'eussent été ses maîtres, il était bien libre de les quitter à l'ouverture de sa carrière pour se ranger sous un autre drapeau que le leur, s'il jugeait réellement celui-ci meilleur pour ses intérêts aussi bien que pour ceux de son pays.

Le premier discours que M. Canning ait prononcé dans le sein du parlement britannique a été un discours contre la France. Il s'agissait du subside offert par l'Angleterre au roi de Sardaigne, pour l'aider à tenir en activité une armée de 40,000 hommes. Fox et ses amis faisaient une vigoureuse opposition à cette mesure, l'un des premiers manifestes de cette politique contre-révolutionnaire qui, pour parvenir en dernier résultat à mettre un peu plus de lenteur dans le mouvement d'expansion des opinions françaises, a chargé l'Angleterre d'une si durable et si énorme dette et excité sur le continent tant de guerres et de haines internationales. M. Canning, champion du ministère, soutenait au contraire la convenance et l'opportunité du subside. Il est curieux de voir quelle était alors son opinion sur la révolution française.

« Comme on ne peut invoquer ni la raison ni la prudence » contre la guerre, dit l'orateur, on essaie d'exciter nos » alarmes. On nous représente les Français comme un peu» ple invincible; enflammés jusqu'à l'exaltation du saint » amour de la liberté, il n'y a rien, dit-on, qu'ils ne puissent » entreprendre, rien qu'ils ne puissent accomplir. Pour moi, » je suis aussi prêt que qui que ce soit à convenir qu'ils sont » animés par l'enthousiasme, mais jusqu'à un degré parfait » d'insanie; et je ne veux pas d'autre preuve de cette folie que » de les voir se précipitant eux-mêmes dans un état d'esclavage » aussi énorme et aussi écrasant que celui où ils sont main» tenant, et éveillant en même temps l'Europe avec de » grands cris pour lui faire admirer et envier leur liberté. » Mais, avant d'invoquer cette folie comme une raison de ne » point leur faire la guerre, on voudra bien se rappeler qu'il » y a plusieurs genres de folies. Si la leur n'était qu'un in» nocent idiotisme, et s'ils s'étaient contentés de faire leurs » drôleries chez eux, couronnant des filles publiques avec des » feuilles de chêne, ou inventant des sobriquets pour le ca» lendrier, certes, jamais je n'aurais désiré interrompre ces » amusemens candides; nous aurions pu nous contenter de » les regarder avec un mépris bien cordial, en vérité, et ac» compagné cependant d'un dernier reste de commiséra» tion. Mais si leur folie est d'une toute autre nature; si » c'est une folie brutale et méchante; si, non contens de se » blesser et de se déchirer eux-mêmes, ils déploient leur » force maladive pour jeter le trouble parmi leurs voisins; » si, non contens de tisser leurs fétus de paille et de se parer » de leurs fers en leur particulier, ils entreprennent de » porter leur système et leur esclavage chez les autres na-

» tions, il devient nécessaire alors que ces nations soient » excitées à la résistance. Une telle disposition, pour le » salut et pour la paix du monde, doit être repoussée, et, » s'il est possible, anéantie. »

Ainsi voilà jusqu'où avait percé l'intelligence de M. Canning dans les profondeurs de cette admirable révolution qui s'accomplissait sous ses yeux; la fièvre des prophètes lui semblait un délire, et leur saint appel aux nations pour les inviter à se débarrasser de leur ancien droit politique et à vivre désormais comme des sœurs, une frénésie pitoyable. Malheur à vous, âmes froides et méthodiques qui ne savez estimer que la régularité prudente, et ne sentez en vous nul respect pour les aveuglemens sublimes des hautes passions et leurs magnifiques dedains de la réalité ! Il est plus glorieux d'avoir erré avec la Convention que d'avoir eu raison avec vous contre la République; il est plus glorieux d'avoir fait descendre l'espérance sur la terre que d'avoir combattu pour l'en bannir, et ce n'est pas à vous, rigides calculateurs du temps, que le genre humain paiera un jour le tribut de sa reconnaissance. Que l'Angleterre eût protesté contre la révolution française, au nom de ses intérêts compromis, au nom de sa tranquillité menacée par un voisinage ou une propagande trop redoutables, au nom de la société européenne troublée par l'introduction d'une puissance trop excentrique, au nom même de l'opportunité d'un renouvellement aussi radical de la société civile que celui que quelques partis avaient osé proposer, cette protestation, justifiable peut-être à certains égards par le droit des gens, n'aurait rien de déshonorant pour elle; mais il est certain que rien de ce qu'il y avait de noble et de véritablement humain dans les vœux et les ardentes sympathies de la nation française, n'a trouvé d'écho dans le sein de cette nation matérielle; quelques voix généreuses ont pu s'y élever, mais vainement, et isolées entre une populace tenue dans l'abrutissement et une aristocratie de marchands et de seigneurs hautains, elles se sont perdues sans rien produire comme entre les rochers d'un désert. Ce que M. Canning disait lorsqu'il taxait si tristement notre auguste révolution de folie, il l'a pensé et répété jusqu'à la fin de sa vie, et sa nation le pensait en réalité comme lui; plus portée par son instinct à peser les choses qu'à apprécier leur qualité intérieure, plus capable d'estimer la juste convenance des faits que la valeur des idées, elle n'était pas en état de nous comprendre. Il faut donc bien plutôt voir la cause de l'animosité de l'Angleterre contre la révolution française dans sa crainte des emportemens d'un peuple émancipé, et de sa tendance à pousser les autres à un bouleversement général, que dans son effroi de voir cette révolution prendre jamais racine dans le monde par la solidité et la profonde vérité de ses principes. L'Angleterre, dans sa superbe inintelligence, aurait peut-être laissé la France révolutionnaire en repos, si au lieu de jeter la flamme, comme un astre échevelé, hors de son orbite naturel, notre nation s'était bornée, ainsi que le disait M. Canning, à faire en son particulier ses innocentes folies; comme de débaptiser l'ancien monde et de donner au genre humain l'audacieux signal d'une ère nouvelle !

Cette résistance, fondée uniquement sur des raisons de fait, se retrouve constamment avec le même caractère depuis le commencement de la lutte jusqu'à la fin. Jamais on ne voit l'Angleterre opposer des principes à des principes; elle n'en possède pas, et elle n'a pas même qualité pour mettre ceux de la révolution en interdit comme subversifs de l'ordre antique des monarchies dont elle est déjà à demi affranchie, ou de l'institution catholique dont elle n'est plus. Ses refus de reconnaître la transformation de la France n'ont d'autre base que la difficulté d'entrer en arrangement ou le défaut de garanties suffisantes, et si au fond elle garde en réserve quelque chose de plus, il ne faut pas chercher dans ce surplus autre chose que de la jalousie et de la crainte. En 1800, lors des propositions de paix faites par le premier consul, c'est encore M. Canning qui porte la parole dans le parlement au nom du cabinet; son hostilité est aussi opiniâtre, et sa pensée ne descend pas de régions plus hautes: il rejette l'alliance du premier consul, comme il avait rejeté celle du comité de salut public et celle du directoire; et si parmi les injures dont il nous charge se trouve l'épithète d'impies, on sent que ce mot ne pèse pas autant dans la pensée de l'orateur que la qualification de brouillons et de destructeurs du commerce des nations qu'il nous donne en même temps. — « Faisons donc effort, dit-il encore dans le parlement (en » 1803, après la rupture de la paix d'Amiens), faisons donc » effort pour nous lier à la politique du continent dont les » événemens nous ont forcé de nous détacher un instant, et » pour nous élever nous-mêmes de nouveau à ce poste de » commandement, à ce rang et à ce degré de considération » en Europe qui nous fourniront toujours le plus de chances » pour n'être jamais attaqués, et les meilleurs moyens de » repousser l'attaque si on osait la diriger contre nous. »

Cette ambition indispensable à l'Angleterre telle que le monopole l'a faite, cette recherche d'un poste invincible de commandement en Europe, cette préoccupation exclusive de l'ordonnance matérielle, se montrent avec plus d'évidence encore dans la lutte désespérée de cette puissance contre Napoléon. Les principes de la révolution sont oubliés, les jacobins proscrits, leur ennemi le plus déterminé élevé au pouvoir suprême; un empire s'organise là où s'était essayée une république; l'aristocratie fondée sur les fiefs et la noblesse héréditaire se rétablit comme en Autriche ou en Russie; l'autorité nouvelle, au lieu de se montrer hostile aux monarchies, va se lier d'affection avec les plus absolues: en France tout s'est transformé; mais l'Angletere est immobile, et sa menace ne change pas. Son gouvernement avait combattu contre la liberté, il combat maintenant avec la même résolution contre le despotisme, et la transition d'une guerre à l'autre n'est pas même marquée, ou pour mieux dire c'est toujours la même guerre qui continue; ce qu'il redoutait dans la république, il ne le redoute pas moins dans l'empire: il lui est plus nécessaire que jamais de combattre pour la prépondérance des intérêts insulaires. Ici toutefois se présente une observation importante. S'il paraît manifeste à tout le monde, éclairé comme il l'est aujourd'hui sur le véritable fonds du pays, que la France, abandonnée à elle-même, n'aurait pas tardé à se débarrasser des héritiers de la dynastie imperiale, on doit reconnaître par là même que l'Angleterre en faisant une guerre à mort à ce principe éphémère de domination, ne s'est pas mise dans un état d'hostilité aussi flagrant contre les intérêts du genre humain que dans sa guerre contre la république. En travaillant pour elle, il s'est trouvé qu'elle avait travaillé à son insu pour la liberté civile, et sans doute aussi pour l'affranchissement futur de l'Europe. Mais c'est un résultat qu'elle ne cherchait pas, auquel elle était loin de s'attendre, et dont la postérité donnera tout l'honneur à cette main mystérieuse de la Providence qui tire à chaque instant du monde, par le jeu des moindres événemens, des situations politiques toutes nouvelles qu'elle jette au travers des calculs de notre diplomatie ignorante, qui avait elle-même donné carrière à l'avance à tous ces changemens, sans les prévoir, et en croyant opérer pour la stabilité: l'Europe, en replaçant la maison des Bourbons sur le trône, était sans doute bien loin de se douter que sa politique était celle que les républicains, mieux instruits, auraient dû souhaiter, et elle n'avait pas imaginé qu'abattre Napoléon était servir la révolution et lui rendre plus facile l'effort qu'elle avait à faire pour relever la pierre de son tombeau.

Si la France, dans cette mémorable altercation qui a rempli le commencement de ce siècle, s'est montrée éminente par le profond sentiment de sa force et de son indépendance nationale et par l'éclat continu de ses victoires, l'Angleterre, par sa ténacité et sa résolution indomptable, même dans les

plus grands revers, y a eu quelque gloire aussi. Ce sera toujours un beau spectacle pour l'histoire que celui d'une nation soutenant, malgré tous les obstacles et dans l'abandon de tous ses alliés, ce qu'elle juge de son intérêt et de son droit. Ce que nous avons dû principalement à nos soldats et à nos généraux, l'Angleterre l'a dû à ses hommes d'état, et elle a vaincu par l'habileté comme nous avions vaincu par le courage. Parmi les hommes dont l'intelligence politique a sauvé la puissance de la Grande-Bretagne dans cette crise, M. Canning est au premier rang; Pitt en mourant lui avait laissé sa ligne de conduite toute tracée, et jusqu'à la fin de la guerre, à voir la précision et la fermeté des mouvemens de l'Angleterre, on aurait pu croire qu'il n'y avait rien de changé dans son gouvernement que la signature de ce grand homme: son esprit semblait revivre tout entier en M. Canning, et la mort n'avait rien retranché de la solidarité qui depuis 1793 unissait les actes et les pensées de ces deux hommes. — « J'ai » été uni à cet homme tant qu'il a vécu, disait en 1812 » M. Canning aux électeurs de Liverpool, de tout mon cœur » et de toute mon âme. Depuis la mort de M. Pitt, je ne re» connais pas de chef; mon obéissance politique est ensevelie » dans sa tombe. Mais quoique je n'aie plus ses conseils im» médiats à suivre, il me reste à chérir et à vénérer sa mé» moire. Autant j'ai connu ses opinions sur les sujets qui » étaient de son temps comme de celui-ci d'un grand intérêt » public, j'y ai adhéré, et j'y adhère encore comme aux guides » de ma conduite politique; et si je ne puis raisonner que par » analogie relativement aux nouvelles questions qui peuvent » se présenter, je m'efforcerai toujours d'appliquer à ces » questions les principes dont il m'a imbibé, et que j'ai reçu » de lui en héritage. »

Quand, après la mort de Pitt et celle de Fox, le ministère de M. Canning prit la direction des affaires, la cause de l'Angleterre semblait perdue. C'était au commencement de 1806; les victoires d'Iena et d'Austerlitz avaient élevé Napoleon au comble de son crédit tant en France qu'à l'étranger; son trône paraissait désormais établi sur des bases aussi solides que ceux des meilleures dynasties; les négociations pour la paix entamées sous le court ministère de Fox n'avaient servi qu'à manifester avec la dernière évidence l'incompatibilité radicale des intérêts de la France, telle que la voulait Napoléon, et de ceux de l'Angleterre, et ce n'étaient pas les premiers qui paraissaient alors devoir jamais s'abaisser devant les seconds; la Grande-Bretagne n'avait plus pour allié sur le continent que la Suède; sauf le Danemarck, renfermé dans une neutralité irréprochable, mais chancelante, toutes les puissances d'Europe avaient été tournées contre elle par l'autorité de notre épée victorieuse: l'Irlande était en attitude d'insurrection, l'Amérique menaçait. Certes, les temps étaient durs pour l'Angleterre; son nom mis au ban de l'Europe, son commerce frappé d'interdit, sa prospérité intérieure sapée dans ses racines, sa population poussée à la misère et à la famine comme dans un siége, et par là au mécontentement et aux explosions: considérée du centre de l'Europe, toutes chances de salut semblaient avoir disparu pour elle; et si Rome vota des remerciemens au consul qui, après la bataille de Cannes, n'avait pas désespéré du salut de la république, le parlement aurait pu sans exagération en faire autant pour les hommes d'état qui, en 1806, au milieu de tant de calamités, osaient se charger du soin de conserver la fortune de la Grande-Bretagne.

Le ministère de M. Canning fut très occupé, mais il se résume à peu près dans ses deux actes les plus notables, qui sont les seuls dont nous ayons l'intention de nous occuper ici: la violation de la neutralité danoise, et l'alliance avec le gouvernement insurrectionnel de l'Espagne. Ils ont eu tous deux un grand retentissement, et bien que d'une portée fort différente sous le rapport de leur moralité aussi bien que sous celui de leur efficacité politique, ils ont du moins cela de commun d'avoir été tous deux d'une singulière vigueur. Ces deux actes engagent si profondément la responsabilité de M. Canning qui a été leur principal promoteur, tant à cause de sa charge spéciale des affaires étrangères que par son influence personnelle dans le conseil des ministres; ils ont une si grande importance dans sa vie et en même temps dans l'histoire contemporaine, que nous ne saurions nous dispenser d'en faire ici le sujet d'une considération particulière. Nous allons donc les examiner successivement avec l'attention qu'ils méritent, et en nous efforçant, autant que possible, de nous élever jusqu'à l'impartialité dont jouira l'histoire.

S'il est juste et naturel que l'indignation publique soit excitée par les attentats qui ont lieu d'homme à homme, et que la société tout entière se regarde comme solidaire du mal fait à un de ses membres, il l'est bien plus encore que les attentats qui ont lieu de nation à nation soient frappés par la réprobation générale, et que le genre humain tout entier prenne intérêt dans la moindre injure causée à un de ses états. En effet, comme on ne peut nier que la gravité des crimes, au point de vue politique, ne soit en raison de la perturbation qu'ils tendent à produire dans le bon ordre des sociétés humaines, il est certain qu'il n'y en a pas de plus grave que l'injustice commise par une nation à l'égard d'une autre nation, car il n'y en a pas qui soit plus considérable, non seulement par ses effets prochains, mais par ses conséquences. Si les tribunaux institués pour réprimer les injustices particulières n'ont pas assez de puissance pour effacer complètement le mal qui se produit de temps à autre, ils en ont assez cependant, par le simple fait de la condamnation qu'ils prononcent, pour s'opposer à ce qu'on puisse s'autoriser de l'injustice une fois commise comme d'un précédent légitime pour la renouveler encore; s'ils ne coupent pas l'arbre du mal avant qu'il n'ait germé, ils l'empêchent du moins de répandre en paix ses funestes semences: mais dès qu'il s'agit d'injustices internationales, il n'y a plus de tribunal, plus de jugement, plus de condamnation légale; l'injustice s'accomplit, et si elle obtient le succès brutal de la force, elle lève la tête et s'enregistre dans l'histoire, sans qu'il y ait nulle part une main assez puissante pour venir sur l'heure, et au milieu même de son triomphe, la marquer solennellement d'infamie; elle se mêle effrontément dans la tradition générale à tous les précédens honnêtes, et empoisonne par son irrémédiable impureté le dépôt sacré des actes politiques du genre humain, seule autorité que puissent aujourd'hui reconnaître les États indépendans. Notre siècle a droit d'accuser l'Angleterre d'avoir, par sa conduite envers le Danemarck, commis une injustice de cette nature, et peu de mots suffisent pour justifier cette condamnation, qui ne saurait être répétée trop hautement.

Un des principes les plus sages, les plus nécessaires au repos de la terre, les plus universellement reconnus et respectés, c'est que les nations belligérantes ne doivent causer que le moins d'incommodité possible aux nations neutres. Ce principe, l'Angleterre dans presque toutes ses guerres fait profession de ne pas le connaître; à l'aide de ses vaisseaux qui garnissent de sa puissance toutes les côtes, elle se donne le droit de troubler le monde entier du bruit de ses querelles si elle y trouve son profit; c'est une des conséquences de sa prétention à la souveraineté universelle par la possession de l'Océan. Dans la guerre dont nous nous occupons ici, ses ordres du Conseil, tyranniques régulateurs du commerce de la mer, sa presse des matelots américains à bord de leurs propres navires, avaient déjà montré par de notables exemples sa fidélité à son inhumaine coutume; mais le bombardement de Copenhague devait, par le scandale de son exorbitante iniquité, dominer, et pour ainsi dire jeter dans l'oubli tout le reste.

Voici le fait: le Danemarck était en plein état de paix vis-à-vis l'Angleterre, en relations si amicales avec elle, et tellement dépourvu de toute pensée hostile, que plus de trois cents de

ses navires, un tiers de sa propriété commerciale, étaient en chargement dans les ports de la Grande-Bretagne; sa bonne foi ne pouvait donc pas être mise en doute, et d'ailleurs au milieu des embarras de l'Europe, la conservation de la neutralité était de toute évidence sa véritable politique. Cependant l'Angleterre craint ou affecte de craindre que la flotte danoise renfermée dans le port de Copenhague ne séduise l'ambition de la France, et que cette puissance, soit par menace, soit par force d'armes, ne contraigne le Danemarck à la lui céder et à entrer dans sa ligue: sans déclaration de guerre, sans griefs, sans rien qui puisse trahir son dessein, une flotte imposante sous les ordres de l'amiral Gambier sort de ses ports, se rend devant Copenhague, demande que la flotte danoise lui soit livrée, bombarde et incendie la ville, force l'entrée du port, emmène les vaisseaux. Certes cela est inouï, et l'on a eu raison de dire que, dans l'histoire du monde civilisé, il n'y avait pas d'autre exemple d'un aussi barbare attentat. Il existe à la vérité dans le droit des gens un point d'une application infiniment délicate, et dont l'abus conduit promptement à la justification des plus odieux brigandages, c'est celui qui permet à une puissance belligérante de s'emparer pour la faire respecter, lorsqu'une impérieuse nécessité l'exige, d'une position neutre menacée par l'ennemi, et laissée par son possesseur dans un état de défense insuffisant; mais si cette violence apparente faite aux neutres est licite, ce n'est qu'en faveur pour ainsi dire de la neutralité elle-même; ce n'est pas la menace faite à la position neutre qui est autorisée par le droit, c'est au contraire la protestation contre cette menace. Et encore n'est-ce que dans les circonstances du danger le plus grave et le plus certain que cette occupation momentanée de territoire est excusable. — « Si non imaginarium, sed certum sit periculum ne hostis eum locum invadat, et inde irreparabilia damna det, dit Grotius. » — Mais le Danemarck était-il dans le cas dont il s'agit? Le danger était-il imminent, la menace manifeste, le mal irréparable? Je ne doute pas que l'histoire appuyée sur l'étude impartiale des faits contemporains ne juge le contraire. Le Danemarck avait assez de troupes dans le Holstein pour garder sa frontière continentale, et s'opposer au moins pendant quelque temps à toute tentative d'invasion; son intérêt incontestable était de faire respecter aussi long-temps que possible son droit de neutralité; et plus sensible du côté de la mer que de celui de la terre à cause de sa position presque insulaire, en cas d'une guerre forcée, il aurait peut-être dû accepter l'hostilité de la France plutôt que celle de l'Angleterre. Au surplus que l'intention de Napoléon fût de contraindre tôt ou tard le Danemarck à quitter son attitude d'indifférence pour prendre parti dans la lutte européenne, c'est ce qu'il était sans doute permis à l'Angleterre de faire entrer dans les prévisions de sa politique; mais ce n'était là qu'une éventualité plus ou moins probable, et pour tout mettre au pire, un désir latent bien différent d'une résolution effective. Une démonstration d'invasion se serait-elle réalisée que l'Angleterre aurait toujours été maîtresse de venir aider le Danemarck, ou même défendre, sans le consulter, ses abords, soit dans le Holstein, soit dans la Baltique.—Mais le point sur lequel nous devons surtout insister ici c'est que l'on ne menace pas un royaume d'un coup de main comme une citadelle, et qu'il serait monstrueux d'admettre en principe qu'une nation peut en conquérir une autre sans sujet de plainte, sans déclaration de guerre, et sans autre motif que d'éviter qu'elle ne soit conquise par un tiers. Que deviendrait le monde sous l'influence d'une pareille doctrine? Eût-il même été certain que les empereurs de France et de Russie avaient prémédité à Tilsitt un pareil guet-apens contre leur allié, il serait souverainement immoral de prétendre que c'eût été là pour la Grande-Bretagne une raison de les devancer; ce serait une étrange manière de prévenir le crime que de s'en charger afin de mettre le malfaiteur dans l'impossibilité de le commettre: on dispute pas le bénéfice du crime sans en disputer en même temps l'infamie.

Il est bien entendu que nous ne contestons point ici que l'anéantissement du Danemarck ne fût une mesure politique savamment calculée; la neutralité de cette puissance n'était de nul profit pour l'Angleterre, sa coopération n'était point à espérer, son hostilité était à craindre. Certes les vingt navires de guerre de sa flotte joints à ceux de la France et de la Russie auraient pu faire sur l'Océan une diversion fatale à la Grande-Bretagne. Mais pour se débarrasser de cette crainte la Grande-Bretagne n'a invoqué d'autre droit que celui de son intérêt; et les vaisseaux une fois pris elle ne s'est pas fait scrupule de les tourner elle-même contre ses ennemis! Dès que l'on a violé le droit, il n'y a plus de frein qui arrête, la religion est sans frein, et l'honneur sans voix; il faut donc dire à la honte éternelle de cette puissance qu'elle ne s'est pas contentée de violenter les nations, mais qu'elle les a pillées pour s'enrichir de leur dépouille. — Je compare le monde des nations à une troupe d'individus occupés à leurs travaux et à leur commerce sur la place publique: quelle sûreté y a-t-il pour qui que ce soit, si, lorsqu'une nation est en train de décider les armes à la main un procès particulier, il lui est permis, sous prétexte de son intérêt, de se jeter à l'improviste sur le plus paisible assistant, de le renverser, de l'égorger, de lui voler ses armes, et de se contenter ensuite d'alléguer pour excuse qu'elle a voulu éviter que sa partie adverse n'en fît autant. C'est là l'histoire de l'Angleterre dans le bombardement de Copenhague. — S'il est vrai que l'on ne doive pas faire moins d'état des événemens politiques dont toute la valeur réside dans des questions de pure moralité que de ceux qui, grâce à l'amplitude de leurs résultats matériels, s'étalent avec le plus d'éclat sous le soleil, on nous pardonnera les développemens qu'au nom de la philosophie et de l'humanité nous avons cru devoir donner ici à l'examen de ce grand méfait politique. Ce fut M. Canning qui, après l'avoir conseillé, se chargea de le justifier devant le parlement; puisse l'Angleterre, malgré son plaidoyer, rejeter un jour cette iniquité de ses annales comme une tache qu'elle laisse à ses auteurs, et dont elle refuse l'héritage!

L'alliance de l'Angleterre avec l'Espagne, au rebours de l'affaire du Danemarck, est ce qu'il y a de plus glorieux dans la vie de M. Canning. Tout concourt pour donner à cette mesure les caractères qui distinguent la politique élevée, savoir, la sagesse, la grandeur et la moralité. Aujourd'hui qu'elle nous apparaît revêtue de l'éclatante sanction que lui a donnée la victoire, nous la jugeons si manifestement liée aux intérêts de l'Angleterre à cette époque, qu'il semble d'abord qu'il n'y ait pas eu un grand mérite à la concevoir et à faire voter son exécution. Mais il est certain cependant qu'en présence du découragement général et de l'incertitude menaçante des événemens, il a fallu beaucoup de fermeté et de persévérance pour maintenir si long-temps en activité hors de son fourreau insulaire l'épée de la Grande-Bretagne; et c'est en premier lieu au jugement calme et intelligent de M. Canning que le cabinet britannique a dû sa ténacité dans cette politique qui est devenue si funeste à la fortune de la dynastie impériale de Napoléon. Si le duc de Wellington a été le glaive, on peut dire à l'honneur de M. Canning que c'est lui qui a été l'œil et la pensée.

La neutralité, sinon l'alliance de l'Espagne, ainsi que du Portugal, est une des garanties fondamentales de la sécurité de l'Angleterre. Si l'Angleterre est une forteresse, ses avant-postes sont sur le littoral européen de l'Atlantique. Imaginez tout ce littoral réuni sous un seul commandement et tourné contre elle comme une immense ligne de circonvallation, sa position ne sera pas long-temps tenable. Il n'eût donc pas été possible à cette puissance de permettre à Napoléon de s'établir paisiblement en Espagne, lors même que l'accession à la souveraineté se serait faite par le bon droit et par le libre et unanime appel de la nation. Elle était attaquée en Espa-

gne, pour ainsi dire, comme sur une frontière, et il lui était aussi nécessaire de repousser cette invasion qu'à toute autre puissance de repousser une invasion partielle de son propre territoire. Une pareille entreprise sans le concours de l'Espagne aurait peut-être été, vu la prospérité de la France en ce temps-là, téméraire et trop au-dessus des forces de la Grande-Bretagne : mais la bataille était déjà commencée par les Espagnols ; il ne s'agissait que d'y prendre parti pour la régulariser, la soutenir, et rendre le succès final de l'insurrection plus assuré. Et tout en venant ainsi prendre une base d'opération contre la France en Espagne, et tirer tout le profit des efforts et de l'héroïque résistance des Espagnols, sans consulter seulement ni leur désir ni leur sympathie, quel avantage que de pouvoir se donner devant le monde le maintien d'une puissance vouée à la défense des droits publics, vengeresse des nationalités opprimées! Avec un calcul aussi égoïste que celui qui avait fait bombarder Copenhague, quelle apparence de générosité! Par le plus singulier rapprochement, le plan qu'eût commandé l'humanité était aussi celui que conseillait la politique particulière de la Grande-Bretagne! En considérant le continent tout entier comme le champ d'une immense bataille, l'Espagne, par sa position géographique et par son état d'insurrection, en était devenu le point décisif, et c'était là qu'il suffisait de tenir en échec la puissance victorieuse sur tous les autres points pour rendre tous ses précédens succès inutiles. Il n'y avait pas d'autre point d'appui en Europe, sinon les déserts inattendus de la Russie, où l'on pût poser avec plus de sûreté le levier de l'extermination et ébranler l'empire.—« Que Napoléon ne réussisse pas en Espagne, avait dit M. Canning, et sa chute est certaine. » — De là l'empressement de l'Angleterre à seconder l'Espagne ; et si, malgré les refus prolongés de la victoire, son épée ne s'est point lassée, c'est que l'intérêt la tenait attachée à cette place ; elle aurait donc tort de se faire trop d'honneur d'avoir versé son sang pour l'opprimé, car, ainsi que le montre la seconde guerre d'Espagne, elle n'a combattu que par crainte d'être opprimée à son tour.

Dieu sait qu'en écrivant ceci notre intention n'est pas de calomnier l'Angleterre, ni d'insulter par rancune nationale à la gloire qu'elle s'est acquise contre nous. Si nous avons cherché à prouver qu'en Espagne, comme partout ailleurs, malgré l'éclat de ses protestations d'humanité, elle s'est exclusivement dirigée en vue de son intérêt personnel, c'est qu'il nous paraît essentiel d'avoir un sentiment exact du caractère de cette puissance dans le passé, et dans cette occasion du moins nous ne lui faisons pas un reproche de sa conduite. Que Fox eût encore été au pouvoir, et dans son âme pleine de noblesse l'amour de la justice et du genre humain aurait peut-être devancé et dominé tous les calculs ; mais dans le cabinet où siégeait M. Canning, la politique était une chose plus étudiée et plus savante. Au reste, c'est à l'âme de Fox planant encore comme une auréole sur ces bancs de l'opposition qu'il avait dirigée si long-temps, qu'appartient l'honneur de l'initiative dans cette grande mesure qui a décidé du salut de l'Angleterre, de l'affranchissement de l'Europe, et du renversement de l'empire français. Le premier discours prononcé dans le sein du parlement sur les affaires d'Espagne, le fut par Shéridan, qui, prenant à la tribune la place de son ami et voilé encore de son deuil, appela de sa voix éloquente l'attention du gouvernement sur la situation de ce pays.

« Je suis loin, dit-il, de vouloir pousser les ministres de » Sa Majesté à aucune entreprise romanesque ou téméraire ; » mais si, en interrogeant l'esprit public en Espagne, ils le » trouvent plein d'une ardeur patriotique et enthousiaste, » alors, Monsieur, tout ce que je demande c'est que ce sen» timent soit soutenu ici par une correspondance d'enthou» siasme et d'énergie. Bonaparte a couru jusqu'à présent une » carrière victorieuse ; jusqu'à présent il a eu affaire à des rois » sans dignité, et à des ministres sans sagesse ; il a eu à com» battre contre des pays dans lesquels le peuple était indiffé» rent à son succès ; il a maintenant à apprendre ce que c'est » que de combattre contre un pays dont le peuple est animé » par l'esprit de la résistance. Bien loin, Monsieur, de vouloir » faire une proposition prématurée qui puisse embarrasser le » gouvernement de Sa Majesté, je déclare solennellement » que si l'opportunité d'une vigoureuse intervention de la » part de l'Angleterre vient à se présenter, l'administration » actuelle trouvera en moi un partisan aussi sincère et aussi » cordial que si l'homme que j'ai le plus aimé était encore » vivant et au pouvoir. Monsieur, je pense que nous entrons » dans une crise importante. Jamais rien n'a été aussi brave, » aussi généreux, aussi noble que la conduite des Asturiens. » Ils ont magnanimement ouvert leur hostilité contre la » France ; ils ont déclaré la guerre à Bonaparte ; ils sont » sans retraite ; ils sont résolus à vaincre ou à périr dans le » tombeau de l'honneur et de l'indépendance de leur pays. » Et si j'ai désiré offrir au parlement de la Grande-Bretagne » l'occasion d'exprimer les sentimens dont il est animé en » cette circonstance, c'est afin que le gouvernement puisse » marcher, à l'aide de l'Espagne, avec un pas plus assuré et » un maintien plus ferme. »

M. Canning lui répondit sans engager le gouvernement, mais de manière à laisser clairement entrevoir le fond de ses intentions dans le cas où l'insurrection d'Espagne prendrait un caractère suffisant de gravité pour rendre une intervention fructueuse. Il déclara que les intérêts de la Grande-Bretagne lui paraîtraient toujours secondaires au regard de ceux de ses alliés et particulièrement de l'Espagne ; que l'état de guerre flagrant entre cette dernière puissance et la Grande-Bretagne était considéré comme ayant cessé à dater du jour de l'insurrection, et que la politique du cabinet demeurerait constamment basée sur ce principe, que toute nation qui se mettrait en hostilité contre Napoléon serait à l'instant même, quelles que fussent ses relations antérieures avec la Grande-Bretagne, tenue pour son alliée essentielle ; il dit enfin que le gouvernement voyait avec le plus profond intérêt les efforts de la nation espagnole pour préserver son indépendance, et qu'il était tout-à-fait disposé à faire tout ce qui serait praticable pour l'aider dans cette lutte magnanime. Cette seule déclaration, autour de laquelle venaient se grouper tant d'intérêts et de sentimens, était un fait immense ; mais en Angleterre une expédition, et surtout une expédition permanente, ne se décide pas aussi facilement que chez nous ; la Grande-Bretagne, comme Carthage, aime mieux payer pour faire verser à son profit le sang d'autrui, que de dépenser le sien propre. Cette expédition se fit cependant : il le fallait ; et malgré tous les obstacles, tous les mauvais succès, toutes les craintes, elle fut soutenue : M. Canning, bien éclairé sur la gravité fondamentale de cette guerre, ne se décourageait pas. Il sentait le point de défaut dans la cuirasse de son ennemi, et c'était là qu'avec une inflexible persévérance il s'obstinait à tenir le fer. — « L'armée française, disait-il au mois de juin » 1810, a accompli et peut continuer à accomplir la conquête » des provinces les unes après les autres ; mais elle n'a pas » été et elle ne sera pas capable de maintenir de telles con» quêtes dans un pays où l'influence du conquérant ne s'é» tend pas au-delà des limites de ses postes militaires, où » son autorité est confinée dans les forteresses où il a garni» son ou dans les cantonnemens qu'il occupe, où tout ce qui » est devant lui, derrière lui, autour de lui, est méconten» tement opiniâtre, vengeance préméditée, résistance in» vincible, haine à mort. Et si les Espagnols ont leurs souf» frances à endurer, à quel prix la France continue-t-elle la » guerre ? à un prix qu'aucune de ses guerres précédentes » contre les autres peuples de l'Europe ne lui a jamais » coûté. »

Comment l'événement justifia-t-il les prévisions de

M. Canning, le monde le sait, et il ne nous est pas nécessaire de parler ici davantage d'une guerre si peu glorieuse pour nos aigles; c'est sous les vapeurs de sang qui venaient de l'Espagne que l'étoile de Napoléon commença à pâlir, et l'Angleterre eut au moins le mérite d'avoir applaudi et prêté main forte aux Espagnols dans leur audacieuse insurrection. — « S'il y a dans ma vie politique, disait au parlement » M. Canning sur la fin de sa carrière, quelque chose dont » je me glorifie, c'est que ma main ait été celle qui, en face » des difficultés de toute espèce, des découragemens, des » prophéties de malheur, a poussé l'Angleterre à une alliance » avec l'Espagne, à une alliance avec un pays privé de » gouvernement et se débattant sous les griffes du conquérant. »

A l'époque où, favorisée par son développement naturel et par le concours des grands événemens qui allaient se produire en Europe, la vie politique de M. Canning semblait devoir atteindre sa plénitude, cette vie, par le caprice d'une fatalité singulière, s'interrompt brusquement. Il s'était élevé de l'inimitié entre M. Canning et son collègue le ministre de la guerre, lord Castlereagh. M. Canning trouvait celui-ci peu intelligent des hautes affaires, trop étroitement lié aux intérêts particuliers de l'aristocratie, faible esprit; il avait eu à s'en plaindre en plusieurs circonstances, spécialement au sujet de l'expédition d'Espagne; la malencontreuse expédition sur Anvers avait été décidée par les instigations de ce ministre; bref, M. Canning aurait voulu voir les sceaux de la guerre en d'autres mains, et il avait eu quelques secrets arrangemens avec le duc de Portland pour les faire passer à lord Wellesley. Lord Castlereagh ayant eu connaissance de ces tentatives, et les ayant considérées comme blessantes pour son honneur, un duel avait eu lieu entre lui et M. Canning, et à la suite de ce duel les deux ministres, trop ennemis, pour demeurer dans le même cabinet, s'étaient vus obligés de résigner leurs portefeuilles. C'est ainsi que vers la fin de 1809 M. Canning se trouva éliminé de la direction des affaires. En 1812, il parut un instant sur le point d'y rentrer; le prince Royal l'avait chargé du soin de recomposer conjointement avec lord Wellesley un nouveau ministère : il échoua. Lord Liverpool, qui lui succéda dans cette mission, lui offrit de prendre place dans son administration avec les sceaux des affaires étrangères; mais il ne jugea pas devoir accepter à cause du dissentiment qui existait entre lui et les autres ministres sur la question des catholiques, et sur son refus ce fut à lord Castlereagh que cet important secrétariat fut donné.

Cet éloignement qui empêcha M. Canning de prendre aucune part à la construction de la nouvelle Europe que l'on fit alors, a eu peut-être sur les destinées postérieures de l'Europe, et particulièrement de l'Allemagne, la plus capitale influence. Ce fut lord Castlereagh qui eut dans le congrès la charge de représenter l'Angleterre. Aux efforts tentés postérieurement par M. Canning pour modifier la constitution de l'Europe et réduire la trop grande prépondérance laissée aux royautés absolues, on peut bien deviner le caractère particulier que cet habile diplomate aurait imprimé à ces négociations fondamentales, s'il avait été appelé à y intervenir. Il aurait, sans doute, jugé devoir bien moins s'occuper du salut des principes conservateurs des monarchies que de l'intérêt de la Grande-Bretagne à ne pas être dominée par une puissance politique plus forte qu'elle; et l'empire de la mer, si éblouissant qu'il pût paraître, ne l'aurait pas empêché de s'apercevoir que la première condition de grandeur n'était pas de posséder la mer, mais, tout en possédant la mer, d'ôter à la triple alliance les moyens de posséder jamais le continent. Quand ce ministre revint se placer à la tête des affaires, les actes du congrès de Vienne avaient reçu par les mains de lord Castlereagh le sceau de l'Angleterre; les limites étaient marquées, les populations démembrées, le système des puissances continentales établi; à part l'esprit révolutionnaire, tout avait été savamment réduit et mis en ordre, et à moins d'oser invoquer cet esprit redoutable, il était difficile de prétendre rien changer dans l'attitude de l'Europe, et dans sa gravitation générale vers un triumvirat. C'est cependant ce que M. Canning osa tenter par le simple ressort d'une neutralité adroitement savante; enfermé dans le calme de Janus, et plantant, au nom de l'Angleterre, le drapeau de l'indifférence entre les tendances républicaines et les tendances monarchiques, il mit le pied sur l'Europe par la menace, et coupa court au despotisme dans ses projets de conquête, en lui faisant craindre de voir l'épée de la Grande-Bretagne prêtée de nouveau, comme dans la Péninsule, aux peuples insurgés contre leurs oppresseurs.

La mort de lord Castlereagh qui, désespéré du tour imprévu de la politique, s'était coupé la gorge, fut le signal du rappel de M. Canning au ministère. Les circonstances, sans présenter aucun danger imminent, étaient sérieuses cependant. Depuis sept ans que les traités de 1815 étaient conclus, leurs premières conséquences avaient eu le temps de se manifester. Le congrès de Vérone, suite naturelle de celui de Vienne, allait s'ouvrir. On pouvait dès lors apprécier le manque de prudence qu'avait eu l'Angleterre en abandonnant le continent à la discrétion des trois grandes puissances, et en négligeant ce qui aurait pu faire contre-poids au mouvement ultérieur de leur ambition; ces puissances liées naturellement l'une à l'autre par l'intérêt de leurs principes, et mal reliées, par cette union de la supériorité, s'étaient constituées en une Sainte-Alliance affichant maintenant la prétention de juger comme tribunal souverain les affaires des autres nations, et de faire respecter ou exécuter par la force ses suprêmes arrêts. Cette dictature européenne que l'Angleterre avait tant redoutée dans la personne de Napoléon, et pour l'anéantissement de laquelle elle avait tant dépensé et si résolument combattu, se trouvait donc, à peine détruite, reparaître en d'autres mains et sur de nouveaux fondemens; elle n'avait fait que passer de la France au Nord, et quitter la bannière de la révolution pour celle de la légitimité. Qu'importait cette différence à l'Angleterre? Le fonds pour elle était le même : comment maintenir, en présence de la dictature européenne, les intérêts et la prépondérance de la Grande-Bretagne? comment s'opposer aux préparatifs de cette dictature contre l'indépendance des nations, et à son prétendu droit de pacification universelle, ouverture ambitieuse vers la souveraineté du monde? comment préserver la couronne britannique de l'humiliation de descendre peu à peu, de congrès en congrès, au rang de puissance de second ordre? Telles étaient les questions que l'établissement du nouveau système continental avait fait naître, et qui, à l'occasion du congrès de Vérone, se posaient plus nettement que jamais devant le cabinet de Londres.

Après la réglementation des états d'Italie, l'affaire dominante dans le congrès fut celle d'Espagne. M. de Montmorency, au nom des Bourbons de France, était venu dénoncer aux souverains la situation intérieure de la Péninsule comme contraire aux principes d'ordre et de légitimité adoptés par eux pour la police de l'Europe. Suivant lui, ce n'était pas seulement en France que le pouvoir monarchique était inquiété par l'attitude des cortès, et toutes les monarchies étaient intéressées aussi bien que celle-ci à la répression de la démocratie espagnole; en un mot, la question d'Espagne était à son avis une question toute européenne. Ainsi les puissances du Nord allaient être appelées par un roi de France qui ne s'était fait qu'avec l'aide de l'Angleterre, à constater authentiquement leur existence comme Amphyctionie, en prononçant et en faisant exécuter par l'épée leur jugement sur les affaires intérieures de l'un des grands états de l'Europe. Ainsi sur la sollicitation des Bourbons, peu désireux de rester indéfiniment liés à leur charte d'avénement, le gouvernement constitutionnel allait être étouffé en Espagne par l'étranger, en attendant qu'il pût l'être aussi en France par

la même voie; et bientôt, sous les auspices forcés de la Grande-Bretagne, l'Europe tout entière, de Madrid à Saint-Pétersbourg, se verrait concentrée et mise en un seul faisceau sous la loi des gouvernemens absolus.

Contre des dangers si graves renfermés dans le seul fait de la menace du congrès, quelle ressource restait-il à l'Angleterre? devait-elle se décider à tenter une contre-intervention en Espagne? était-elle assez forte pour oser se mettre de nouveau en hostilité ouverte contre la totalité de l'Europe? et la guerre une fois rallumée, jusqu'où se verrait-on emporté? n'allait-on pas réveiller l'esprit révolutionnaire, et même pouvait-on raisonnablement espérer de repousser la croisade monarchique sans invoquer l'appui de cet esprit, et se mettre d'accord avec lui? de plus, dans les circonstances présentes et avec le clergé contre soi, y avait-il quelque chance d'être soutenu comme autrefois en Espagne? dès lors que de difficultés, et dans le cas d'une défaite quelle périlleuse situation! Tout bien pesé, le point en litige méritait-il donc que l'on prît tant de peine, que l'on courût tant de risques, que l'on s'affichât si hardiment en faveur de principes si long-temps combattus? ne pouvait-on pas chercher à évincer le mal sans tirer l'épée, et par le seul effet des négociations? n'était-il pas naturel de faire deux parts dans la question, l'intérêt de l'Espagne et l'intérêt de l'Angleterre? et cela établi, en consentant à sacrifier le premier, n'y avait-il pas quelque moyen de réserver le second?

C'est ici que l'on aperçoit clairement combien étaient faux et menteurs les airs de haute sympathie que l'Angleterre avait jugé convenable de prendre dans la première guerre d'Espagne; et combien il est vrai, au contraire, qu'en secourant la nation envahie et lésée, elle n'avait été conduite que par la considération de son avantage personnel. Après un laps de douze ans, le territoire de la Péninsule se trouvait de nouveau violé par l'étranger, le peuple espagnol outragé dans les droits de son existence intérieure; et cependant cette fois l'Angleterre ne se croyait plus obligée, par humanité et par honneur, de venir comme précédemment au secours du faible. Elle le laissait menacer d'invasion, se bornant à protester que, quelque chose que l'Alliance fît contre lui, elle n'y prendrait aucune part (*she would be no party to such a project* — Instr. de lord Wellington); elle le laissait envahir sans lui prêter seulement un homme ou une livre, se contentant d'avoir bien stipulé que l'envahisseur ne ferait autre chose que lui river sa chaîne, et satisfaite avec l'espoir de neutraliser plus tard l'Espagne dans sa servitude en lui coupant adroitement une part de sa richesse. Ses sentimens de généreuse justice avaient eu assez de vertu dans la première guerre pour prévaloir contre sa haine des moines et de l'Église romaine, et maintenant qu'ils auraient dû se trouver secondés et corroborés par cette antipathie fondamentale, il ne leur restait plus assez de force pour lui persuader de donner quelque secours à un peuple injurié, dépouillé de ses droits, odieusement livré par une main étrangère au joug de l'Église et de la monarchie. —Un intervalle de douze ans avait-il donc changé à ce point l'Angleterre? non; la Grande-Bretagne n'avait pas changé: ses sentimens de 1809 l'animaient encore en 1822, et cet intérêt privé qui alors lui avait fait tirer l'épée, la lui faisait maintenant laisser dans le fourreau.

L'effort de l'Angleterre au congrès de Vérone consista uniquement à empêcher le système de M. de Montmorency de prévaloir. Sa politique n'était pas de s'obstiner à vouloir sauver le gouvernement constitutionnel en Espagne, c'était avant tout d'empêcher la sainte-alliance de faire acte de corporation dans cette affaire. Elle ne craignait que de consentir à quelque chose qui pourrait paraître concluant en faveur de cette autorité fédérale qu'elle redoutait, et non pas de laisser accomplir ce qui ne pouvait être nuisible qu'à l'Espagne. Aussi, quand l'Espagne sollicita sa médiation auprès du congrès, elle ne l'accorda même pas, aimant mieux laisser l'Espagne sans appui que de traiter avec l'alliance sur un pied qui ne lui convenait pas. Les négociations, conduites dans cet esprit, réussirent donc. On partagea le différend, et l'Angleterre ne s'opposant pas à ce que l'Espagne fût réduite par la force, le congrès convint de son côté avec elle, que le soin de cette exécution serait laissé à la France, et que les armes de la sainte-alliance, sinon dans certains cas réservés et improbables, ne s'en mêleraient pas. La guerre d'Espagne n'était donc plus une guerre toute européenne, comme l'avaient d'abord voulu les Bourbons; c'était une guerre toute française, ou plutôt, ne rougissons pas de le dire, toute bourbonnienne, et dès lors elle n'importait, pour ainsi dire, plus à l'Angleterre: pourvu que la France ne prétendît pas se faire maîtresse en Espagne, l'Angleterre n'avait rien à voir dans le débat; sa victoire au congrès de Vérone lui suffisait; que l'Espagne fût vaincue, terrassée, privée de sa constitution et de ses lois, l'Angleterre avait pris ses précautions du côté de l'Europe, et n'avait rien à craindre pour elle-même: rien, sinon quelques éclaboussures de sang sur sa belle couronne de 1809! — « J'ai admis précédemment, disait M. Canning au parlement » (28 avril 1823), et je suis parfaitement disposé à répéter » encore, qu'après la dissolution du congrès de Vérone » nous pouvions, cela nous plaisant, cesser de nous oc- » cuper en aucune manière de la querelle de la France » avec l'Espagne; et qu'ayant réussi à prévenir une opéra- » tion combinée contre l'Espagne, nous eussions pu nous » tenir satisfaits de cette victoire, et nous en remettre, pour » le reste, aux réflexions de la France elle-même sur les » chances hasardeuses de son projet. »

En effet, le simple fait du rétablissement du pouvoir absolu en Espagne n'était pas un changement capital en Europe. L'Espagne n'était plus cette Espagne maritime, opulente, pleine de vigueur et de courage, qui avait si long-temps menacé l'Angleterre; entre les mains des enfans de Louis XIV elle avait grandement décliné, et elle était loin de peser maintenant dans le monde comme au temps de Guillaume et d'Anne. Que sous le sceptre de Napoléon elle eût pu se relever de son abaissement, c'était là ce qu'avait tant redouté l'Angleterre; le souvenir de l'*Armada* n'était pas encore éteint dans le cœur de ses enfans. Mais qu'un Bourbon de France vînt prêter la main à son cousin d'Espagne pour l'empêcher d'être emporté par le mouvement des assemblées populaires, et pour donner en même temps une leçon à ses propres sujets forcés de le servir dans cette réaction, ce n'était là qu'un événement secondaire et auquel il n'était pas difficile à la politique anglaise de parer. Certes, si la France avait fait mine de vouloir s'établir en Espagne, si même elle avait seulement tenté de rendre à cet état une partie de son ancienne puissance en ramenant sous sa loi les Indes révoltées, l'Angleterre aurait dû prendre d'autres mesures; mais elle n'oubliait pas qu'il ne s'agissait dans cette affaire que de l'Espagne sans les Indes, c'est-à-dire de l'Espagne sans finances et sans marine. — « Rivez les fers de l'Espagne, c'est-à-dire rejetez ce pays dans sa précédente inertie, je ne m'y oppose pas, disait le cabinet britannique; mais ne lui rendez pas les Indes, c'est là une chose que l'Angleterre ne saurait voir avec indifférence. »

La séparation des colonies espagnoles était déjà par le fait pleinement effectuée, et dès la fin de la guerre, M. Canning, sans s'engager formellement, et sans s'expliquer sur la question des principes, avait pris le parti de reconnaître et de placer sous l'égide de l'Angleterre ces jeunes républiques. C'était une pensée qu'il avait indubitablement conçue depuis long-temps, une belle et savante manœuvre de politique sans contredit; il enlevait à l'Espagne ralliée à la ligue des monarchies, une partie de sa force, et créait dans le Nouveau-Monde un contre-poids à la trop grande influence du pouvoir absolu dans celui-ci; il maintenait dans le même état d'équilibre les affaires de la révolution, lui rendant en Amérique ce

qu'elle venait de perdre en Espagne, et faisait sentir à la sainte alliance ce que pouvait l'Angleterre, au milieu de la crise générale du monde, par un simple geste de protection adressé de sa main aux peuples révoltés. Et enfin, pour tout compter, il y avait encore là pour l'Angleterre un dernier profit, un profit direct et matériel, celui de nouveaux débouchés pour son commerce et pour son industrie; elle ne délivrait en quelque sorte l'Amérique que pour accaparer à son profit tout ce dont elle faisait tort par cette délivrance à l'Espagne *. — « Etait-il nécessaire, disait en 1826 M. Canning, de bloquer Cadix parce que les Français avaient occupé l'Espagne? non; je jetai les yeux sur une autre voie, » je cherchai des matériaux de compensation dans un autre » hémisphère. Contemplant l'Espagne telle que nos ancêtres l'ont connue, je résolus que si la France avait l'Espagne, ce ne serait pas l'Espagne avec les Indes. J'appelai » le Nouveau-Monde à l'existence pour redresser la balance dans l'ancien. »

La conduite de l'Angleterre au sujet de cette guerre d'Espagne, et sa reconnaissance des républiques de l'Amérique du Sud qui en est le complément, sont une des premières et des plus grandes marques qu'ait faites dans le monde cette politique de juste milieu que M. Canning a eu le mérite d'inventer, et à laquelle le gouvernement français, après l'expulsion des Bourbons, est parvenu à s'associer pleinement. Sous ce rapport, l'étude de cet homme d'état, type d'indifférence en matière de principes, servile calculateur des événemens et des faits, équilibriste habile, si l'on peut ainsi dire, n'est pas sans importance pour nous. Citons ici ce qu'il disait au parlement dans la séance du 28 avril 1823, sur sa conception générale du rôle passif de l'Angleterre, dans ce grand mouvement de révolution qui emporte le monde.

« Il est parfaitement vrai, comme on l'a dit plus d'une fois » dans ce débat, qu'une contestation entre l'esprit de monarchie absolue et l'esprit de démocratie absolue se poursuit présentement dans le monde. La guerre entre ces » deux forces, on peut le dire, est en activité sur la plus » grande partie de l'Europe, soit ouvertement, soit à couvert. Il est encore vrai, comme on l'a soutenu, qu'aucune » époque des temps antérieurs n'offre une plus exacte ressemblance que la nôtre avec celle de la réformation, si » bien que mon honorable et savant ami (sir J. Mackinstosh), » et l'honorable baronnet (sir F. Burdett), sont parfaitement » fondés lorsqu'ils nous proposent le règne de la reine Elisabeth comme un exemple à étudier. Mais l'honorable membre pour Westminster a observé, qu'à l'imitation de la » politique de la reine Elisabeth, la véritable place de ce » pays, dans l'état actuel du monde, est à la tête des nations » libres qui se soulèvent contre le pouvoir arbitraire. Monsieur, il est indubitable, comme je l'ai admis, qu'il existe » entre les deux époques une ressemblance générale; autant du moins que nous voyons dans toutes deux un conflit » d'opinions, et dans toutes deux aussi un principe d'union » prenant naissance dans ces opinions, et établissant entre » des partis et des classes de nations différentes une communion plus intime que celle qui résulte de la communauté » de patrie. C'est une vérité, et je le pense, une formidable » vérité, que, sous ce rapport, les deux époques se ressemblent. Mais bien qu'il y ait cette similitude générale, il y » a une circonstance qui distingue profondément l'époque » présente de celle d'Elisabeth, et qui, bien qu'importante » en elle-même, a été négligée par tous ceux à qui je réponds maintenant. Elisabeth était elle-même, parmi les » révoltés, contre l'autorité de l'Eglise de Rome; mais nous, » nous ne sommes nullement parmi ceux qui sont maintenant engagés dans la guerre contre l'esprit de la monarchie » absolue. Nous avons achevé cette bataille; nous avons » gagné notre position; nous avons pris depuis long-temps » un caractère entièrement différent de celui de tous ceux » qui nous entourent. Faire cause commune avec ceux qui » soutenaient la réformation, se mettre à leur tête, tel a pu » être le devoir et l'intérêt de la reine Elisabeth; mais cela » peut-il être notre intérêt ou notre devoir de faire nous-mêmes alliance avec la révolution? Laissez-nous nous tenir » prêts à porter secours aux opprimés dans les deux partis » extrêmes; mais ce n'est certes pas notre politique de nous » associer avec aucun d'eux. Notre position est bien plutôt » comparable à ce qu'aurait été celle d'Elisabeth, si l'Eglise » anglicane avait été de son temps complètement établie et » dans un état de suprématie non contesté, reconnue comme » une institution légitime, inattaquée et inattaquable par le » pouvoir de Rome. Mes honorables amis pensent-ils que, » dans ce cas, la politique d'Elisabeth aurait été la même?...

» Dans l'heureuse situation où nous sommes, qu'avons-nous de commun avec les querelles qui s'élèvent dans les » autres pays pour la possession de choses dont nous jouissons sans contestation depuis long-temps? Nous regardons le » cours de ces querelles du sommet que nous avons si heureusement atteint, non avec ce cruel sentiment que le poète » nous montre naissant du spectacle d'agitations que le spectateur n'est point exposé à partager, mais avec un sincère » désir de mitiger, d'éclairer, de réconcilier, de sauver, par » notre exemple dans tous les cas, et par nos efforts toutes les » fois qu'il pourra être utile de les interposer.

» Notre position est donc essentiellement celle de la neutralité; de la neutralité non seulement entre les nations » combattantes, mais entre les principes contradictoires. Le » but du gouvernement a été de conserver cette position, et » afin de pouvoir la conserver, de se maintenir dans l'état de » paix. »

Certes, il y a, dans cette neutralité, pourquoi le contester, une saisissante apparence de grandeur; mais la grandeur de fait est-elle toujours la vraie grandeur? Notre œil est mauvais juge; il ne mesure que l'éclat présent des objets, et ne connaît pas la profondeur de la durée; le météore est plus brillant que l'étoile, et surtout que l'étoile momentanément voilée dans les nuages, mais il se perd dans l'ombre après avoir ébloui un instant, et ne compte pas dans l'histoire du ciel. Ne nous hâtons donc pas de nous prosterner devant les colosses aux pieds d'argile, et considérons toujours la substance avant de considérer la dimension. Laissons, sans nous en inquiéter, M. Canning exalter la puissance matérielle de l'Angleterre, laissons-le tout à son aise exalter les jeux de son prudent égoïsme : ni la matière ni l'égoïsme ne régissent le monde, et malgré la pompe ambitieuse de son discours, il ne trouvera nulle part à nous opposer la puissance morale de son pays, et ne saura nous parler que d'intérêt et de nécessité.

« Notre présent repos, dit-il dans un célèbre discours aux » habitans de Plymouth, n'est pas plus une preuve de notre » impuissance, que l'état d'inertie et de tranquillité dans » lequel je viens de voir ces masses puissantes qui flottent dans les eaux devant votre ville, n'en est une que » ces masses soient privées de force et incapables d'action. » Vous savez, messieurs, avec quelle promptitude une de » ces masses énormes, maintenant assises sur leur ombre » dans un calme parfait, va, sur le moindre appel du patriotisme ou de la nécessité, prendre l'apparence d'une créa-

* La reconnaissance des républiques de l'Amérique du Sud est, à certains égards, un appendice du plan de réduction des colonies occidentales conçu antérieurement par Pitt. Il a été avantageux à l'Angleterre de délivrer des républiques, comme il lui a été avantageux d'empêcher l'esclavage. Si nous n'avons point parlé dans cet article de ce qu'a fait M. Canning pour la répression de la traite, c'est qu'il nous a paru convenable de ne pas couper le tableau que nous voulions présenter de sa politique, et que d'ailleurs la question de la traite mérite d'être considérée à part et dans son ensemble. Quel qu'ait été le but secret de l'Angleterre dans cette politique, on ne doit point hésiter à reconnaître que c'est une des choses pour lesquelles l'humanité doit lui savoir le plus de gré.

» ture animée pleine de mouvement et de vie, avec quelle » promptitude elle va étaler et enfler son plumage, avec » quelle vivacité elle déploiera sa beauté et son courage, et » réveillera son tonnerre endormi. Eh bien! de même qu'une » de ces magnifiques machines secouant son inaction et ma» nifestant sa force, de même est l'Angleterre qui, en appa» rence passive et immobile, concentre en silence le pouvoir » qu'elle saura faire sentir quand l'occasion l'appellera. » — Ailleurs, M. Canning avec un sentiment instinctif et profond de l'énergique vitalité de la révolution, et comme pour donner du haut de la tribune du Parlement britannique un avertissement menaçant aux monarchies d'Europe, établissait une fastueuse comparaison de l'Angleterre, maîtresse de soulever à son gré et en tous lieux les tempêtes de la démocratie, présidant en quelque sorte, grâce à l'avantage de sa position, à l'équilibre du monde, et assise dans la paix, au milieu des orages grondant sourdement autour d'elle, avec Eole, le roi fabuleux des vents. « Notre rôle, disait-il, dans la » situation où nous sommes, n'est pas de chercher des occa» sions de déployer notre force, mais de laisser sentir aux par» tisans des doctrines violentes et exagérées dans les deux » camps, qu'il ne serait pas de leur intérêt de changer leur » arbitre en un adversaire. La situation de l'Angleterre, au » milieu du conflit des opinions politiques qui agitent aujour» d'hui d'une manière plus ou moins marquée les différentes » contrées du monde, peut être comparée à celle de ce sou» verain des vents que décrit le poète :

»... Celsâ sedit Æolus arce
»Sceptra tenens; mollitque animos et temperat iras :
»Ni faciat, maria ac terras cœlumque profundum
»Quippe ferant rapidi secum, verrantque per auras.»

Ainsi, voilà l'Angleterre de M. Canning : la puissance au-dedans, et l'immobilité; la puissance au dehors, et encore l'immobilité; l'indolence de la panthère!

— Mais qu'est-ce donc que cette nation qui, tandis que l'on se bat de son aveu sur tous les points du globe pour l'avenir du genre humain, demeure en repos, et ose se faire gloire de son indifférence? Est-elle d'une autre sphère que la nôtre pour avoir droit de s'excommunier ainsi d'entre nous? Sainte solidarité du genre humain, que devenez vous si chaque état est autorisé à s'isoler ainsi dans son centre, et à considérer de son point de vue le reste de l'univers comme un horizon étranger! A quoi bon avoir lié les hommes avec les hommes si les nations demeurent divisées d'avec les nations? Après dix-huit cents ans de christianisme, est-ce là, grand Dieu, notre religion politique? et si cela est, quels progrès la civilisation nous a-t-elle donc fait faire depuis la plus brutale antiquité! Chacun pour soi, chacun chez soi; chacun méditant son profit sur la ruine des autres; chacun avec ses dieux de territoire! Une nation se dit hors de cause là où elle sent que toutes les autres tiennent leur vie en jeu, et elle verra volontiers s'élever les plus horribles luttes si, dans ces luttes d'autrui, il y a pour elle à gagner quelque chose. Dure et orgueilleuse nation, lorsque nos frères se déchirent et s'égorgent dans la plaine, ce n'est pas sur le haut de la colline qu'est notre place! non, le dix-neuvième siècle, ô Angleterre, n'accepte point votre neutralité sauvage!

Et il faut noter qu'il est aussi peu moral de se dire neutre à l'égard des principes qu'à celui des personnes. Deux principes opposés se disputent le monde : est-ce le mal qui repousse le mal? non; de ces deux principes l'un est le bon et l'autre est le mauvais; entre eux, il n'est point de milieu; entre eux, au risque de nous tromper, notre devoir est de choisir; de choisir le regard vers Dieu, afin de le prier de nous inspirer la bonne cause; et notre choix une fois fait, ce qui nous reste à faire, c'est de marcher en avant avec dévouement et conviction, et de prouver au monde qu'en nous, nation, il y a vertu et force d'âme : le privilége du repos n'est que pour les morts. C'est là la leçon que faisait à la terre notre magnanime nation, lorsqu'après avoir proscrit de son sein la royauté comme ennemie du bien, elle continuait son œuvre en mettant cette même royauté au ban du genre humain, et déclarait, avec trop d'emportement et d'imprudence peut-être, mais avec une foi et un courage dignes de l'admiration de tous les temps, que l'appui de la France était offert à tous les peuples contre tous les despotes; elle montrait ainsi le feu de sa croyance et de son humanité. Mais vous, vous vous jugez en droit de ne vous prononcer ni pour la liberté, ni pour l'oppression; et parce que, dans votre constitution, vous avez accolé quelques lambeaux de la charte d'affranchissement des temps modernes à quelques débris du passé, vous vous tenez pour satisfaits; vous pensez avoir amorti les deux forces qui ailleurs excitent le mouvement général du monde, parce que vous leur avez donné asile à toutes deux en même temps, et vous ne voyez pas que votre pays est un de ceux où cette lutte dont vous parlez se continue sourdement et dans l'obscurité, pour éclater plus tard d'autant mieux. Ce n'est pas en soudant industrieusement les uns avec les autres des noms destinés à se heurter toujours, ni en joignant des institutions antipathiques par des mariages forcés et portant en eux le divorce, que l'on réconcilie véritablement des principes hostiles : l'avenir est l'avenir, et mêler ce qui sera sa loi avec ce qui était celle du passé, ce ne sera jamais faire qu'une pauvre et éphémère combinaison; en dépit de vos systématiques précautions, ce qui est de l'avenir saura bien se dégager et prendre le dessus. Vous vous dites neutre, et vous n'êtes qu'aveugle; les principes vous dominent, et quelque profession de neutralité qu'il vous plaise de faire, ils vous obligeront bien à sentir un jour leur empire.

Et d'ailleurs, lors même que l'Angleterre, séduite par un calme trompeur, se regarderait comme parvenue au port, ne devrait-elle pas faire effort pour empêcher les autres nations de se fatiguer vainement et de s'égarer dans leurs fausses voies; ne devrait-elle pas, si elle a foi dans la bonté de ses principes, proclamer à haute voix leur excellence, soutenir, sinon provoquer en tous lieux et par tous les moyens leur établissement, et pour mettre enfin un terme au malaise du monde, tendre une main généreuse à tous les peuples jaloux de l'imiter, et de se délivrer comme elle de la tyrannie dynastique? Mais ce n'est pas sur la paix du monde que sa politique a pris son fondement. Pour demeurer toute-puissante, il faut que le calme et la sécurité soient pour elle seule, et que le trouble et l'inquiétude soient chez les autres. Aussi comme elle redoute que cette lutte profonde ne finisse! avec quelle attention elle veille à ce que la monarchie ne puisse pas étouffer la révolution; mais en revanche comme elle prend garde que la révolution ne triomphe! Voyez cette puissance adroite, assise entre les deux partis, se faisant alternativement craindre et désirer de chacun d'eux, donnant son appui maintenant à l'un et tout à l'heure à l'autre, soutenant la liberté des peuples contre le despotisme de Napoléon; puis livrant après cela cette même liberté à l'arbitraire des anciens rois; combattant en Espagne pour le droit sacré des nationalités, et violant ce droit de ses propres mains en Danemarck, et consentant à le laisser violer par ses alliés dans la personne de la Saxe et dans celle de la Pologne; protégeant la révolution en Amérique, et jetant l'anathème contre elle en Europe; en un mot, touchant de son épée, tantôt le premier plateau de la balance, et tantôt le second, afin de prolonger éternellement, s'il se peut, leur oscillation. Faut-il que nous admirions sa vigilance à maintenir l'équilibre entre les deux principes, lorsque son seul but, en agissant ainsi, est d'empêcher qu'aucune force ne puisse se détacher de la lutte pour se tourner contre elle, et de gagner, sans risques et sans dépenses, ce poste de commandement en Europe, objet de sa constante ambition? non; ce rôle d'arbitre qu'elle s'arroge n'est qu'un leurre, et sa prétendue neutralité n'est

qu'un effort déguisé pour neutraliser au contraire le monde à son profit.

Chimérique Eole, vous vous êtes cru plus de pouvoir que vous n'en possédiez; les fils de l'air obéissent à la parole de leur maître, mais les vents sur lesquels vous vous flattez de régner ne reconnaissent pas votre empire; vous pouvez sans doute exciter à votre gré, et partout où il vous plaît, les orages de la révolution; mais vous ne sauriez prévenir leur explosion là où il convient à la Providence qu'ils éclatent. Vous pouvez soulever les flots, mais vous n'avez pas dans vos mains le divin trident qui les retient ou les apaise. Que l'Europe soit de nouveau embrasée, qui vous garantit que l'incendie ne s'étendra pas jusque sur votre peuple? Depuis les jours qu'a vus Pitt, combien de changemens chez vous-même! — Si la révolution en armes partageait encore une fois l'Europe en deux camps, malgré les mauvais vouloirs de l'aristocratie, ne seriez-vous pas avec nous, bannière de l'Angleterre?

M. Canning mourut dans l'été de 1827. Il lui aurait suffi de vivre encore trois ans, pour voir, en dépit de ses prévisions, la situation de l'Europe notablement changée. L'expérience lui aurait appris que le génie de la démocratie n'était pas tellement asservi aux ordres de l'Angleterre qu'il ne pût se réveiller sans son aveu, ni tellement étouffé sous le poids des monarchies qu'il ne pût, comme Encé ade sous les montagnes, témoigner par le tremblement passager de la terre son indestructible vitalité. Il avait sans doute calculé avec trop de confiance, soit sur la solidité de la chaîne imposée au nom de la légitimité à la nation française, soit sur la promptitude des emportemens généreux de cette nation chaque fois qu'elle se trouve livrée à son instinct naturel, pour s'attendre à ce qu'un gouvernement assis dans ce pays pût jamais imaginer, comme une spéculation durable, de dérober à l'Angleterre ce sceptre de neutralité égoïste qui ne semblait fait que pour elle. Il aurait donc été bien surpris de voir sa politique entraînée par un coup imprévu hors de cet isolement qu'il s'était plu à lui créer, et liée, en vertu d'un enchaînement d'intérêts, à celles de la nouvelle dynastie de la France. Mais la vie de M. Canning ne devait pas s'étendre jusqu'à cette curieuse période de la Renaissance de la Révolution, qui a commencé par un second renversement de l'ancien droit, et qui, appuyée sur l'ordre *de facto*, continue en louvoyant ses destinées. Constamment inspiré par la seule nécessité des circonstances, le rôle de ce ministre illustre, après le renversement du despotisme impérial, avait été de consolider la liberté dans le nouveau monde par la protection accordée aux républiques du Sud; celui de ses successeurs, conduits par une nécessité pareille à la création de la ligue constitutionnelle des états occidentaux de l'Europe contre les monarchies du Nord, ne devait pas être moins profitable, dans l'ensemble général de la politique, à la prospérité finale de la démocratie dans l'ancien monde.



(George Canning.)

CANONIQUE (Droit). Voyez Droit et Eglise.

CANONISATION. D'où est venue toute cette multitude de saints, cent fois plus nombreux que les étoiles qui brillent au firmament? D'où est sortie cette *noblesse* du monde invisible, dont les rangs environnent, dans l'imagination des catholiques, le trône du Très-Haut, comme autour des grands monarques nous aimons à nous figurer un nombreux cortége d'habiles ministres, de vaillans guerriers, et de nobles dames? Comment s'est élevé tout ce panthéon d'êtres supérieurs à l'humanité bien qu'ils en soient issus, créatures à part qui n'attendent pas la fin des temps pour jouir d'une immortalité bienheureuse, triomphateurs déjà récompensés par l'apothéose, hommes transfigurés et participans de la Divinité, espèce de demi-dieux, invisibles et cependant agissans et présens dans le monde, aptes à recevoir nos prières et à les exaucer, et que nous avons chargés de fonctions si diverses, depuis les plus élevées jusqu'aux plus humbles, depuis le soin glorieux de veiller au salut de nos villes et de nos empires jusqu'au modeste emploi de protéger les chasseurs ou de guérir la rage et le mal de dents? Les payens peuplaient l'univers de génies, et groupaient toutes ces divinités secondaires autour d'une divinité suprême: est-ce à l'instar de leur Olympe que nous avons imaginé cette cour de Dieu dans le ciel? Nous n'avons pas partagé l'empire du monde entre plusieurs maîtres; nous n'avons pas tiré au sort les élémens, donné à l'un le feu, à l'autre la mer, à un autre la terre, à celui-ci l'empire infernal, aux Parques le soin de filer nos destinées; nous n'avons pas élevé Apollon sur le char du soleil, ou désigné la divinité tutélaire de la lune: mais n'avons-nous pas fait, d'une manière moins précise, plus indistincte, et sous des nuages, un partage à peu près semblable? N'avons-nous pas pris à la Perse ses anges et ses démons? N'avons-nous pas donné les uns pour ministres à Dieu, et n'avons-nous pas vu les autres rôder autour de nous dans les ténèbres? Puis, conduits par l'idée de cette nature intermédiaire entre la nature divine et la nature humaine, n'avons-nous pas attribué la condition angélique à des hommes qui avaient vécu sur la terre? N'avons-nous pas ainsi continué cette grande chaîne des apothéoses qui avait fourni tant de dieux au paganisme? Nos saints canonisés par la papauté ne rappellent-ils pas l'apothéose des empereurs romains? Qu'importe que beaucoup de ces empereurs aient été des monstres? La question n'est pas de savoir s'ils méritaient ou non l'apothéose, mais de décider si nous n'avons pas remplacé la superstition par la superstition, l'idolâtrie par l'idolâtrie. Rome autrefois, quand son empereur mourait, faisait sortir de son bûcher un aigle qui volait vers le ciel; n'a-t-elle pas continué à user de son privilége, en le transformant? N'a-t-elle pas donné les clefs du Paradis à saint Pierre, et, en se vouant elle-même à ce saint par un culte spécial, ne s'est-elle pas placée ainsi à l'entrée du Paradis? Un dévot qui prie son saint patron ou qui adore des reliques, une Italienne qui prie sa madone, un paysan qui se prosterne devant le saint de son église, un superstitieux qui consacre un *ex-voto* au protecteur qu'il s'est choisi dans le ciel, ne ressemblent-ils pas aux payens sacrifiant aux divinités secondaires? Est-ce vraiment Dieu qu'ils invoquent? n'est-ce pas plutôt une idole, l'ouvrage des hommes, le fruit de leur ignorance, le résultat de l'imposture?

Quoi qu'il en soit, vers l'époque du concile de Trente cette immense légion de saints était au grand complet. Le monde catholique en était surchargé, de même que ses églises étaient couvertes de leurs images et de leurs statues. Vinrent les protestans, qui s'écrièrent que l'idolâtrie avait envahi la terre, et qui s'armèrent contre les saints, comme jadis les premiers chrétiens contre les divinités payennes. Le zèle ardent de ces nouveaux iconoclastes ne respecta rien de toutes les idoles du catholicisme. La vierge Marie elle-même, si célébrée au moyen âge, et dont le treizième siècle avait vu achever la glorification, ne fut pour eux qu'une Astarté ou cette *reine du ciel* contre laquelle fulminait Jérémie. A plus forte raison songèrent-ils à détrôner tous les saints vulgaires.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de cette grande controverse du culte des saints. Le culte des grands hommes et des bienfaiteurs de l'humanité, cette portion du culte des ancêtres, n'est-il pas naturel, nécessaire et légitime? Dans quel sens doit-on l'entendre, et dans quelles limites est-il permis? La croyance aux saints n'a-t-elle pas d'ailleurs un fondement raisonnable? N'y a-t-il pas, dans le monde spirituel, communication de ceux qui ne sont plus à ceux qui sont et à ceux qui seront? Mourons-nous réellement les uns pour les autres? Ne vivons-nous pas réellement dans le souvenir et par les actes que nous avons opérés, par les pensées que nous avons eues? Et si le panthéon chrétien s'est écroulé, n'est-ce pas en grande partie parce qu'il était trop exclusif et trop restreint? Toutes ces questions n'entrent pas dans le sujet de cet article : c'est au mot SAINTS que nous les renvoyons. Ici nous avons seulement à dire comment la canonisation par les papes a remplacé l'acte de foi, de reconnaissance et d'admiration qui dans les premiers siècles du christianisme donna naissance au culte des saints.

La noblesse du ciel s'est formée comme la noblesse de la terre, et a disparu comme elle. Les véritables familles nobles, s'il en reste encore, sont celles qui remontent aux temps où il n'y avait aucun contrôle de noblesse, et où l'on ne pensait pas *même* à en fonder une dans le sens que ce mot a pris plus tard. C'étaient la puissance, la force, la richesse, qui élevaient les nobles, qui les faisaient illustres, et qui courbaient les autres hommes devant eux. Ce furent aussi des combats et des victoires qui firent d'abord les saints, mais des victoires bien différentes de celles que remportaient les gentilshommes; car c'est au prix du martyre, du sacrifice absolu d'eux-mêmes, du renoncement au monde, c'est en étonnant par leurs austérités, en soumettant les cœurs par leur piété et leur intelligence, que les saints conquirent leur auréole. Leur culte s'est établi spontanément; c'est la foi des peuples qui les a faits saints, de même que naturellement le peuple a donné la noblesse à ceux dont il ressentait la puissance bienfaisante ou terrible. Puis est venue, bien plus tard, une époque où le pouvoir social a conçu le besoin de régler l'usage de cette double distinction; mais cette époque est très voisine de la décadence. Car quand les rois vérifièrent et donnèrent la noblesse, les papes la sainteté; quand il y eut à la cour des princes des archivistes et des généalogistes en titre, et à la cour des papes des consistoires de canonisation, l'auréole des saints et celle des nobles étaient déjà bien près de s'éteindre.

Dans les premiers temps du christianisme, les chrétiens se distinguaient au milieu du monde payen par la nudité de leur culte. « Ils adorent le ciel, ils adorent les nuages, » disaient d'eux les payens étonnés : *Cœlum et nubila colunt*, comme dit Juvénal. Ils n'avaient pas même d'image de leur intercesseur, de leur Sauveur. Au quatrième siècle, Eusèbe, écrivant à l'impératrice Constance, lui dit que Jésus-Christ homme ne saurait être représenté par le pinceau.

Saint Paul appelle *saints* tous les fidèles, tous ceux qui ont reçu l'initiation du baptême.

Au cinquième siècle, saint Augustin entend encore par *saints* tous les fidèles, comme saint Paul. Il a fait un livre *de la prédestination des saints;* mais c'est de la prédestination des fidèles à la grâce de la foi et du baptême qu'il s'agit dans ce livre.

Il est évident en effet que le culte des saints ne pouvait encore exister en ces siècles si rapprochés de la naissance du christianisme. Comment le culte des saints aurait-il existé avant, pour ainsi dire, qu'il y eût des saints? Les Apôtres et les Pères du christianisme pouvaient-ils inspirer le besoin de leur rendre un culte avant le triomphe définitif de leur cause? Vraiment les protestans ont abusé du principe de la tradition, lorsque, dans leur controverse contre les catholiques, ils ont sommé ceux-ci de leur montrer le culte des saints dans l'Evangile, les actes des Apôtres, ou les écrits des premiers Pères.

Les catholiques, pour leur répondre sur ce terrain, ont cherché partout dans la tradition quelque vestige de ce culte, tel qu'il s'établit dans la suite. Ils n'ont trouvé dans la Bible que la notion des anges, empruntée par le Mosaïsme aux religions orientales; encore les Juifs ne rendaient aux anges aucun culte. Quant aux plus anciens Pères de l'Eglise, occupés qu'ils étaient à foudroyer le polythéisme, ils n'inclinaient certes pas à l'adoration des divinités secondaires; ils auraient regardé comme une idolâtrie toute espèce d'*invocation* aux Apôtres, aux Martyrs, ou aux Pères qui les avaient précédés : un pareil culte leur aurait trop rappelé les sacrifices aux Mânes que faisaient les payens. Aussi les controversistes catholiques n'ont-ils pu, malgré tous leurs efforts, citer aucun passage véritablement concluant en faveur du culte des saints avant le cinquième siècle. Je me trompe, ils ont trouvé ce culte bien formellement indiqué dans un auteur du troisième; mais cet auteur, c'est Origène. Un écrivain condamné par l'Eglise et réputé hérétique, voilà sur quelle autorité ils sont forcés de s'appuyer! Origène, en effet, imbu d'idées orientales et dont toute la théologie semble dérivée du dogme persan de la chute des anges, Origène qui enseignait l'éternité des créatures, qui ne voyait partout dans le monde que des génies punis par l'enchaînement à la matière, et qui croyait le ciel, le soleil, la lune et les étoiles des êtres animés et raisonnables; Origène, dis-je, ne pouvait manquer de professer un culte véritable pour les saints. Par une conséquence naturelle de toute sa théologie, il devait assimiler aux anges les hommes que leur vie sur la terre avait affranchis de toute punition. Anges primitivement, ils étaient redevenus anges; et comme les anges étaient pour lui co-éternels à Dieu, ils devaient participer de sa nature et de sa puissance. Le culte des saints, dans un sens rigoureux, était donc une conséquence de l'Origénisme. Aussi cite-t-on de nombreux passages d'Origène où ce culte est clairement indiqué. Par exemple, dans son Exhortation au martyre, il dit : « Les âmes de ceux qui ont été mis à mort pour rendre » témoignage à Jésus-Christ ne se présentent pas inutilement » à l'autel céleste; mais elles obtiennent la rémission des pé» chés à ceux qui prient, etc. » Dans son ouvrage contre Celse, on trouve cette phrase : « Dès que nous sommes agréa» bles à Dieu, nous sommes assurés de la bienveillance des » Anges ses amis, des Ames et des Esprits bienheureux; ils » connaissent ceux qui sont dignes de l'amitié de Dieu; ils » aident ceux qui veulent l'honorer, ils le leur rendent propice, » ils joignent leurs prières aux nôtres, et ils prient avec » nous. » Il n'est pas possible d'exprimer plus nettement cette *intercession des saints* sur laquelle l'Eglise catholique a dans la suite basé le culte qu'on leur a rendu. Mais, je le répète, Origène est le seul des auteurs chrétiens des premiers siècles qui puisse servir sur ce point d'autorité et de tradition aux catholiques.

On était si éloigné de prier les saints dans les premiers temps du christianisme, qu'on priait au contraire pour eux. On croyait généralement, vers la fin du quatrième siècle, que les âmes des justes étaient gardées en un certain lieu jusqu'à la Résurrection, et on avait institué une prière pour les morts. Et non seulement on priait pour tous ceux qui étaient ainsi renfermés en purgatoire, mais on priait même pour les Patriarches, pour les Prophètes, pour les Apôtres, pour les Evangélistes, pour les Martyrs, et pour la vierge Marie. Saint Epiphane, qui vivait à la fin de ce quatrième siècle, en donne entre autres motifs celui-ci, que c'était le moyen de bien distinguer ces créatures, quelque excellentes qu'elles fussent, du Sauveur Jésus-Christ, « lequel on prie, » dit-il, pour tous les autres. »

Ce n'est donc pas la doctrine de la majorité des Pères de l'Eglise qui a donné naissance au culte des saints. Cette doctrine était au contraire très manifestement opposée à ce culte. Origène seul y fait une éclatante exception; mais il faut avouer que l'Eglise, tout en condamnant Origène, a

largement subi l'influence de ses opinions : on a eu beau les repousser, elles se sont infiltrées à la suite du dogme du péché originel et du dogme des bons et des mauvais anges consacrés par la Bible.

Mais c'est surtout le fait, et non la doctrine, qui a triomphé dans le culte rendu aux saints. Pendant la lutte contre le paganisme, les chrétiens s'exaltaient avec les louanges de leurs martyrs. Un chrétien mourait-il pour sa foi, on recueillait ses cendres, on lui élevait un tombeau, et on venait prier sur ce tombeau. Les payens étaient dans l'usage d'écrire les noms des consuls et des magistrats sur des registres publics qu'on nommait *dyptiques*. Les Eglises eurent aussi leurs dyptiques, où la mémoire des martyrs fut conservée avec les noms des évêques et des bienfaiteurs de ces Eglises. Puis, quand le triomphe arriva, l'admiration pour les martyrs ne connut plus de bornes. Etonnés pour ainsi dire de leur victoire, les chrétiens dûrent naturellement la rapporter à la foi de ces martyrs; et de là à croire à la puissance d'une intercession toujours active de leur part auprès de Dieu, il n'y avait qu'un pas. On se persuada que leurs corps étaient les gardiens et les remparts des villes où ils reposaient. Le bas peuple passait les veilles dans les cimetières autour de leurs tombes, et allait même y faire des repas, assez semblables aux repas funéraires des payens. Les évêques pouvaient blâmer ces réjouissances qui dégénéraient en orgies; mais ils étaient forcés de les tolérer, et même quelquefois d'y prendre part.

Il nous est resté un monument bien curieux de l'opinion et des coutumes qui s'etaient introduites à ce sujet vers la fin du quatrième siècle. Ce sont deux lettres de saint Augustin (Lettres XXII et XXIX de l'édition des Bénédictins). La première, écrite quand il n'était encore que prêtre de l'église d'Hippone, est adressée à Aurèle, évêque de Carthage; il y déplore l'abus de ces festins qui se faisaient en Afrique dans les cimetières et sur les tombeaux des martyrs, et il le conjure d'y mettre ordre. Dans la seconde, écrite à son ami Alipe, alors évêque de Thagaste, saint Augustin raconte comment il est enfin venu à bout de faire cesser parmi les catholiques d'Hippone l'usage de ces festins. Le peuple endurait avec peine qu'on rompît sa coutume de se réjouir et de s'enivrer dans l'église aux fêtes des martyrs. Saint Augustin eut besoin en cette occasion de toute son éloquence. On lui objectait que les évêques et les prêtres ses prédécesseurs avaient permis et approuvé cette coutume. « De peur, dit-il, que je ne parusse accuser ceux qui étaient » avant nous et qui, par condescendance pour une multitude » mal instruite, ont permis un désordre si visible, je fis entendre au peuple que ce qui avait introduit cet abus était » vraisemblablement que l'Eglise, se voyant en paix après tant » de persécutions, trouva que dans cette foule de payens qui » se présentaient pour embrasser le christianisme, il y en » avait qui, étant accoutumés à passer les jours des fêtes de » leurs idoles dans la réjouissance des festins, se rebutaient » sur ce qu'on les voulait faire renoncer à ces pernicieux plaisirs, dont ils ne se pouvaient plus passer, tant ils en avaient » pris l'habitude; que c'était pour cela que nos pères avaient » trouvé à propos de condescendre à leur infirmité en ce » point-là, et de leur laisser célébrer les fêtes des martyrs » par des festins qui étaient au moins exempts de sacrilége, » s'ils ne l'étaient pas de luxe et de débauche; mais que pour » des peuples unis de longue main par le saint nœud qui nous » lie au nom de Jésus-Christ, et accoutumés au joug d'une » autorité si sainte, on ne pouvait s'empêcher de les faire » vivre selon les lois salutaires de la sobriété chrétienne... » Je leur fis remarquer combien il était honteux et déplorable » que non seulement les actions particulières de leur vie, » mais leurs actions mêmes de religion, ne fussent que des » fruits de la chair, et qu'ils les portassent jusque dans l'E» glise sous prétexte d'en honorer les solennités; en sorte que, » si on les laissait faire, on verrait tout ce grand espace plein » d'ivrognes attroupés pour boire et pour manger, au lieu » de songer à honorer Dieu et à célébrer les fêtes des saints » par les offrandes de ces fruits de l'esprit que l'Ecriture leur » demande, et que nous ne cessons point de les convier de » produire, etc. » On voit par ce passage ce que c'était alors que le culte rendu aux saints : les payens étaient habitués à se réjouir aux fêtes des dieux; et ils continuèrent ces réjouissances aux fêtes du nouveau culte, aux fêtes des martyrs. Naturellement aussi une idée de dévotion pour ces saints qui remplaçaient les idoles venait se mêler à ces réjouissances; on leur transportait quelque chose de l'adoration qu'on était accoutumé à vouer aux idoles auxquelles on les substituait. C'est ce qu'indique clairement cet autre passage de la lettre de saint Augustin à Aurèle : « Le petit peuple, charnel et » peu instruit, croit que ces sortes de festins non seulement » honorent la mémoire des martys, *mais vont même au soula*» *gement des morts*. Aussi pour les faire revenir d'un désordre » si honteux, on devra appuyer de l'autorité de l'Ecriture les » défenses qu'on leur fera. Et comme il faut croire que les » oblations qu'on fait pour les âmes des défunts ne leur sont » pas inutiles, il faut réduire les peuples à les faire modeste» ment et sans faste, à ne point vendre, mais donner gratui» tement et de bon cœur à tout le monde ce qu'ils offriront » sur les tombeaux de leurs proches, et à distribuer sur-le» champ aux pauvres ce qu'ils auront dévotion d'offrir en » argent. Par ce moyen, ils ne diront pas qu'on leur veuille » faire oublier le soin de leurs proches, ce qui pourrait leur » faire une grande peine, et il ne se passera rien dans l'E» glise de contraire à l'honnêteté et à la piété. »

Nous assistons là à la naissance de deux germes qui se sont prodigieusement développés dans la suite, et qui ont grandi jusqu'à former la plus notable partie du culte catholique : c'est d'une part l'intercession des saints, et de l'autre l'intercession des vivans pour le soulagement des morts. On voit, sur le premier point, que saint Augustin prend en pitié l'opinion de cette multitude peu instruite qui croyait que les honneurs qu'elle rendait aux martyrs par ses festins de réjouissance tournaient au soulagement des morts. Si saint Augustin avait cru positivement à l'intercession des saints, se serait-il exprimé ainsi? Tout en repoussant la forme payenne des festins commémoratifs, n'aurait-il pas loué et approuvé ce sentiment populaire qui attribuait aux saints et au culte qu'on pouvait leur rendre une puissance effective et réelle pour la rémission des péchés? Il est assez clair que saint Augustin n'approuvait pas plus le fond de cette opinion que la forme. Du moins il n'en fait pas la distinction, et les confond dans une réprobation égale. Il paraît croire davantage à l'intercession des vivans, c'est-à dire à l'effet des prières et des bonnes œuvres appliquées au soulagement des morts : « Il » faut croire, dit-il, que les oblations qu'on fait pour les âmes » des défunts ne leur sont pas inutiles. » Mais cette croyance n'est évidemment pas très solide chez lui; c'est une idée qui lui paraît admissible, et qu'il n'oserait rejeter; mais voilà tout.

Au surplus, nous avons un autre témoignage de l'opinion que saint Augustin se faisait du culte des saints dans sa réponse à Maxime, grammairien de Madaure. Celui-ci, qui connaissait Augustin depuis sa jeunesse et qui peut-être avait été son maître de rhétorique, ne comprenait pas qu'il se fût fait chrétien. Il lui écrit une lettre où il se moque à la fois des divinités payennes sous le voile d'une fine ironie et des nouveaux dieux (les martyrs) que les chrétiens inauguraient dans le monde. « Qu'il y ait, dit-il, un Dieu souverain qui » soit sans commencement, et qui, sans avoir rien engendré » de semblable à lui, soit néanmoins le père commun de toutes » choses, est-il un homme assez stupide et assez grossier pour » le nier? C'est ce Dieu dont nous adorons, sous divers noms, » la puissance répandue dans toutes les parties du monde, » sans que personne sache quel est son véritable nom; car » le mot de Dieu est un mot commun à toutes les religions.

» Ainsi, en honorant séparément par diverses sortes de culte » ce qui est comme ses divers membres, nous l'adorons tout » entier. Mais j'avoue que ma patience est à bout quand je » vois le désordre que vos chrétiens introduisent aujourd'hui » dans le culte de ce Dieu unique. Car comment souffrir » qu'on mette je ne sais quel Migdon (*martyr*) au-dessus de » Jupiter qui lance la foudre, qu'on préfère Sanaé (*autre » martyre*) à Junon, à Minerve, à Vénus, et à Vesta; et » qu'enfin, chose horrible! on élève au-dessus des dieux im- » mortels le martyr des martyrs Namphanion*; qu'on fasse » aller Lucitas de pair avec eux, qu'on lui rende un culte » pareil à celui qui leur est dû, et qu'on honore de la même » manière une infinité d'autres gens dont les noms sont en » horreur aux dieux et aux hommes, et qui, faisant une fin » digne de leur vie, n'ont cherché dans leur mort qu'une » triste célébrité, et ont par là mis le comble aux autres » crimes que leur conscience leur reprochait! Cependant » leurs tombeaux sont honorés, et les hommes, oubliant ce » qu'il doivent aux mânes de leurs ancêtres, sont assez fous » pour y faire la presse; par là se vérifie cette parole d'un » poète (Lucain) indigné d'une telle folie: *Et jusque dans » les temples de ses dieux, Rome ose jurer par des ombres.* » Ne semble-t-il pas voir ce qu'on vit autrefois à la bataille » d'Actium, où les monstres d'Egypte lançaient des traits » contre les dieux des Romains, mais des traits sans force et » sans effet. » Saint Augustin, dans sa réponse, tourne à son tour en raillerie la déesse Cloacine, la Vénus chauve, la déesse Crainte, la déesse Pâleur, la déesse Fièvre, et une infinité d'autres auxquelles la superstition romaine avait bâti des temples; mais il repousse avec énergie l'imputation faite aux chrétiens par Maxime de rendre à leurs martyrs des honneurs religieux; il appelle cette accusation une calomnie sacrilége. « Sachez, dit-il, que parmi les chrétiens et les ca- » tholiques, on n'adore point les morts, et qu'on ne rend les » honneurs divins à aucune créature, mais au seul Dieu qui » a créé toutes choses. »

Quoi qu'en dise saint Augustin, le philosophe payen Maxime voyait juste; ou du moins, s'il avait tort pour le présent, l'avenir devait bientôt lui donner raison. Les *spirituels* comme saint Augustin auraient dû mettre une digue infranchissable à l'invasion de cette nouvelle espèce de polythéisme qui menaçait de prendre la place de l'ancien. Tout présageait en effet le culte idolâtrique des saints. Au sentiment général qui nous porte à attribuer l'immortalité et la puissance à ceux que nous vénérons quoique morts, se joignaient les habitudes d'adoration que le polythéisme léguait au christianisme. Comment restreindre et limiter ces deux tendances? Il aurait fallu pouvoir préciser avec exactitude la situation des âmes des saints depuis leur mort, et c'est ce que l'Eglise ne put jamais bien décider. Tout, en cette matière, restait donc affaire de sentiment; le degré d'importance que l'on pouvait donner à ce culte dépendait uniquement de la vivacité de l'imagination; l'éloquence, la poésie, la peinture, la sculpture devaient s'en emparer; et à leur suite devait venir immédiatement la superstition. On le comprit dès le premier moment, quand, vers l'an 380, on commença à embellir les temples dans lesquels on s'assemblait. On en éloigna long-temps les statues, mais on y toléra des peintures représentant les histoires de la Bible, les miracles de l'Evangile, et les supplices des martyrs. C'étaient, disait-on, de simples représentations historiques, n'ayant pour but que de rendre ces évènemens plus compréhensibles aux assistans. Mais ces images attirèrent à l'instant même la vénération et l'idolâtrie. Aussi la piété d'un grand nombre de fidèles en fut-elle scandalisée. Beaucoup d'évêques ne voulurent jamais souffrir ces images dans leurs églises. Il y eut même des conciles qui défendirent en termes exprès d'avoir dans les temples de semblables peintures. Saint Epiphane, un de ceux qui les repoussaient, raconte qu'étant en Palestine en un village, il trouva à l'entrée de l'église un voile peint représentant le Christ ou quelque saint: « Or comme je vis, dit-il, » que, contre l'autorité des Ecritures, on avait mis l'image » d'un homme dans l'église de Jésus Christ, je coupai ce » voile, et conseillai d'en envelopper plutôt le corps mort de » quelque pauvre. »

L'éloquence de son côté poussait au culte des saints. La rhétorique a une figure qui s'adresse aux morts comme s'ils étaient vivans, qui les invoque et les fait apparaître. Les orateurs chrétiens pour qui les fêtes des martyrs étaient une si belle occasion, ne manquèrent pas de se servir de cette figure. Saint Grégoire de Nazianze, dans un de ses discours, s'adresse à l'âme du grand Constantin comme si elle était présente. Il est vrai que dans une autre occasion il s'adresse aussi à l'âme de Julien l'Apostat, laquelle toutefois il croyait être en enfer. Saint Jean Chrysostôme ne préludait-il pas aux futures destinées de la Rome papale, lorsqu'il célébrait si magnifiquement les reliques de saint Pierre et de saint Paul: « Je fais cas de la ville de Rome, non à cause des colonnes » de marbre qu'elle renferme, mais à cause de ces colonnes » de l'Eglise, les corps de saint Pierre et de saint Paul. Qui » me donnera de me promener autour des reliques de saint » Paul, de toucher son sépulcre, de voir la poudre de ce » corps qui a porté les flétrissures du Christ, la poudre de » cette bouche par laquelle le Christ a parlé? Je voudrais voir » le tombeau où sont encloses ces armes de justice, ces armes » de lumière, ces membres qui sont maintenant vivans et » qui étaient morts lorsqu'ils étaient en vie; je voudrais voir » ces chaînes, ces liens, etc. »

Bientôt on ne se contenta pas des martyrs de son pays natal, de son église, de sa province. On voulut visiter les reliques plus célèbres qui existaient en d'autres lieux. Saint Augustin nous apprend que de son temps une multitude de curieux allaient à Rome visiter les tombeaux, et que l'usage des festins qu'il proscrivait en Afrique s'était aussi établi dans l'église de saint Pierre. On allait également en pèlerinage à Jérusalem.

Il était impossible que cet enthousiasme ne produisît pas des miracles, effet constant de l'exaltation religieuse à toutes les époques. Aussi les miracles commencèrent-ils à devenir fréquens autour des tombeaux des martyrs. Dans les luttes de l'Arianisme, les persécutions que les deux partis se firent réciproquement contribuèrent encore à donner plus de vogue au culte des saints et à la renommée de leurs reliques.

Cependant en Orient la doctrine d'Origène avait fait de grands progrès et comptait de nombreux partisans. Les sectes gnostiques, avec leurs *éons* et tout leur cercle de divinités métaphysiques, répandaient aussi partout les semences d'une nouvelle idolâtrie. Un concile de Laodicée, tenu vers l'an 368, condamna comme hérétique l'invocation des anges. On se mit, après un siècle et demi, à faire solennellement le procès à Origène.

Cette lutte des partisans et des adversaires du culte des saints se résume, au commencement du cinquième siècle, par la controverse célèbre de saint Jérôme et de Vigilance.

Vigilance, Gaulois, ou, suivant d'autres, Espagnol, était parti de son pays pour aller visiter Jérusalem. Il eut connaissance en Orient des idées d'Origène; il vit le culte des martyrs; il fut témoin des scènes miraculeuses qui se passaient autour des tombeaux. Ses adversaires le représentent comme un homme d'esprit qui aimait à aiguiser un trait, et qui répondait aux meilleures raisons par des plaisanteries. Vigilance plaisanta des miracles, et aima mieux les attribuer aux prestiges des démons qu'à la vertu des saints. Il trouva que le culte excessif des reliques et des tombeaux ressemblait à de l'idolâtrie; et, voyant que tout ce culte se liait au culte des anges et n'avait de fondement solide que dans l'Origénisme, il accusa d'Origénisme tous ceux qui l'approuvaient. Saint Jérôme, qui pourtant ne se montra pas toujours favo-

* Martyr dont le Martyrologe romain fait mention au 4 juillet.

rable à Origène, se trouva compris dans cette accusation. On sait avec quelle violence ce saint lui répondit. Les écrits de Vigilance sont perdus; mais on voit dans saint Jérôme que son argumentation sur ce point consistait à soutenir que les âmes des apôtres et des martyrs n'ayant pas d'action présente dans le monde, il était non seulement impie, mais absurde de leur rendre un culte quelconque. Où ces âmes sont-elles? demandait Vigilance; et il répondait qu'elles étaient ou dans le sein d'Abraham, ou dans le purgatoire, ou enfin sous l'arche de Dieu. Saint Jérôme se plaint de la folie de cet homme, qui, dit-il, veut enchaîner les Apôtres et les Martyrs jusqu'au jour du jugement dernier, tandis que, suivant saint Jérôme, ces êtres privilégiés forment la cour de l'Agneau, et vont avec lui partout où il va.

Voilà où en étaient les choses lorsque le moyen âge véritable commença. L'Eglise primitive ne légua sur ce point à celle du moyen âge qu'une doctrine incertaine et des exemples contradictoires. Le mot d'ordre convenu, pour ainsi dire, était bien: « Point d'adoration pour les saints, Dieu seul est adorable; » car, excepté les Origénistes, tous les Pères s'étaient montrés d'accord sur ce point. Mais faut-il invoquer les saints? Les saints entendent-ils nos prières? Ont-ils la vertu de les exaucer? Ont-ils cette vertu par eux-mêmes, ou en intercédant pour nous auprès de Dieu? Et si c'est par voie d'intercession qu'ils agissent, qu'est-ce qu'une pareille intercession, sinon une puissance véritable? Car s'ils intercèdent pour nous, en vertu de quoi intercèdent-ils? En vertu de leurs mérites; ce sont leurs mérites qu'ils nous appliquent. Ils sont donc puissans par eux-mêmes. Pourquoi donc ne pas leur rendre un véritable culte? N'est-il pas utile en effet de craindre et d'honorer des êtres si redoutables aux méchans, si secourables à ceux qu'ils protégent? Sur toutes ces questions, point de solution claire et certaine. Les décisions des conciles sont rares et contradictoires; elles anathématisent une adoration nettement formulée des anges et des saints, mais elles anathématisent également le rejet de cette adoration. Saint Epiphane (*Hæres.*) voudrait qu'on laissât les saints dans leur gloire, sans les honorer autrement que comme de saintes mémoires; mais saint Jérôme dit: « Si les Apôtres et les Martyrs, étant encore dans leurs corps, purent prier pour les autres, combien plus après leurs victoires! Ont-ils moins de pouvoir depuis qu'ils sont avec Jésus-Christ? (*In Vigilant.*, c. 5). »

Est-il étonnant que, dans cette incertitude, le moyen âge se soit livré avec tant d'ardeur à un culte proportionné à la faiblesse et à l'ignorance des Barbares, puissant sur les imaginations, et qui d'ailleurs avait des miracles pour cortége?

La gloire des martyrs avait réellement intronisé le christianisme; ce furent d'autres saints qui le répandirent au loin dans toute l'Europe. La carrière une fois ouverte, chaque génération apporta son tribut de saints. Les moines surtout en canonisèrent une multitude. Est-il étrange en effet que les moines, qui dans leur institution confondaient les deux vies, la vie terrestre et la vie céleste, aient donné le privilége de sainteté aux fondateurs ou aux protecteurs de leurs couvens? Tout homme qu'ils regardaient comme ayant atteint la vie angélique, la vie beate, ne devenait-il pas un saint pour eux? De même qu'autrefois chaque Eglise d Orient avait ses sacrés dyptiques où se conservaient les noms de ses martyrs, chaque Eglise d'Occident eut aussi sa légende et ses saints; chaque monastère, pour se rendre vénérable, eut ses reliques et ses miracles. Il s'ensuivit une grande confusion de saints et de reliques vraies ou fausses, ignorées dans un lieu, vénérées dans un autre. Cette confusion régna surtout du cinquième au dixième siècle. Nous voyons bien qu'en Gaule, du temps de saint Martin, on avait essayé de prendre quelques précautions pour rendre plus légitimes ces brevets de sainteté. Les évêques intervinrent souvent, et on exigea le consentement du synode et du prince. Mais il est permis de croire que plus tard, la dissolution du monde romain devenant de jour en jour plus complète, ces sages précautions ne furent même plus employées. Quoi qu'il en soit, il nous est resté une lettre du pape saint Grégoire-le-Grand qui prouve qu'au septième siècle aucun ordre ne regnait en cette matière. Rome, illustrée par les tombeaux des deux grands Apôtres dont elle disait posséder les corps, ne s'inquiétait même pas de connaître les actes des autres martyrs. Saint Grégoire écrit à l'évêque d'Alexandrie qu'il est charmé d'avoir appris de lui que de pareils actes existent encore; qu'à Rome on ne connaît des martyrs que leurs noms, et le peu de leurs actes rapporté dans le Martyrologe d'Eusèbe de Césarée.

Au dixième siècle, la papauté commence à intervenir dans la nomination des saints, mais avec la participation des conciles. La première bulle pontificale de ce genre que l'on connaisse est de 993. C'est l'acte de canonisation de saint Udalric ou Ulric, évêque d'Augsbourg, par un concile de Latran, présidé par le pape Jean XV. Ce ne fut réellement qu'à la fin du douzième siècle que les papes eurent une autorité reconnue sur le culte des saints. En 1172, Alexandre III rendit ce décret: *Neminem pro sancto neque ullius reliquias publice venerari licet, nisi prius auctoritate Romani pontificis adprobentur.* Ce fut aussi ce pape qui se servit pour la première fois du mot de *canonisation*, pour exprimer l'insertion d'un nom dans le catalogue invariable des saints de l'Eglise*.

Une fois maîtres de la répartition des honneurs célestes, les papes apportèrent à cet office le soin méthodique qui s'observe en général dans tous les actes de la chancellerie romaine. On peut lire, dans l'Histoire ecclésiastique de Fleury (liv. XCXV), le récit de la procédure qui s'observait dès le quatorzième siècle pour la canonisation des saints. Cette procédure est à peu près celle que l'on suit encore aujourd'hui. Rien n'est plus soigné, plus scrupuleux dans tous ses détails que cette procédure. Le pape prend toutes les précautions imaginables pour ne pas se tromper sur un point aussi important. Mais enfin c'est lui, c'est lui seul qui fait informer, qui s'enquiert, qui décide, qui canonise. L'Eglise était devenue une pure monarchie quand Alexandre III rendit la loi que nous avons citée, et donna au pontife romain seul le droit le plus élevé qu'on puisse imaginer à un homme sur la terre.

Mais déjà la gloire des saints commençait à s'éclipser quand le peuple perdait ainsi son droit de nomination, qui passait à un seul homme. En effet, n'est-ce pas de ce douzième siècle que date le grand mouvement de la renaissance des sciences et des lettres? La papauté canonisa plusieurs grands hommes, mais elle en oublia d'autres; ces autres gloires, meconnues ou taxées d'hérésie, voulurent avoir leurs titres. Le monde se divisa alors en deux camps: les uns cherchant toujours la sainteté et la gloire dans la voie ancienne, les autres plus touchés de gloires nouvelles qui ne trouvaient pas place dans le canon sacré des pontifes de Rome. De là lutte et combats, qui se sont terminés par l'invasion du Protestantisme. Les capacités nouvelles de l'intelligence ont renversé ce canon qui ne voulait pas les reconnaître, de même que les nouvelles capacités de puissance et de richesse qui se formèrent vers le même temps ont renversé les titres de noblesse des preux du moyen âge.

En résumé, on peut soutenir que le culte des saints a été justifiable et heureux pour l'humanité, de même que la destruction de ce culte, quand son temps fut accompli, a

* Le mot grec *canon* signifie *règle*, et on s'en est servi dans l'Eglise pour désigner les décisions qui règlent la foi et la conduite des fidèles. Quant au mot *canonisation*, on en donne deux étymologies différentes. Les uns prétendent qu'autrefois on insérait les noms des saints dans le canon de la messe, avant qu'on eût fait des Martyrologes. D'autres, comme Mabillon, disent qu'Alexandre III voulut simplement désigner par là une inscription régulière et qui désormais servirait de règle.

été légitime et nécessaire. L'art sans ce culte aurait péri; c'est par lui que l'art s'est continué. On abattait les statues et tous les monumens du polythéisme : que serait-il resté d'art sur la terre, si le culte des saints ne s'était pas substitué au culte des idoles? On repoussait les poètes comme Homère, les philosophes comme Platon et comme Aristote; quelle gloire nouvelle et légitime proposait-on aux divins esprits qui auraient pu marcher sur leurs traces? Le besoin d'une sainte gloire est comme un fleuve qui coule au sein de l'humanité : si vous l'arrêtez d'un côté, il se versera d'un autre. Quand on eut tari toutes les sources d'honneur que les anciens tiraient de la grandeur du sentiment et de l'intelligence, il sortit du cœur de l'homme un élan incompressible vers une gloire nouvelle. Cette gloire, à son tour, étouffa toutes les autres; elle resta seule sur les débris de tous les trophées. — Chantez comme Homère, et nous vous élèverons des statues, disaient les anciens aux poètes; rivalisez avec Apelle, avec Phidias, et vous aurez des honneurs immortels; soyez sages, si vous pouvez, comme Socrate, Platon, Aristote, Épicure ou Zénon, vous aurez des disciples et vous serez plus grands que les rois; gouvernez le monde, si le sort vous a donné le monde, et vous aurez l'apothéose. — *Il n'y a qu'une gloire*, dirent les chrétiens, la gloire des saints. Foulons aux pieds la mémoire des sages, des empereurs, des poètes et des artistes. Oublions jusqu'à leur nom, et ne les imitons pas. Méprisons ce qu'ils vénéraient, ce qu'ils regardaient comme le but d'une noble ambition. Il n'y a qu'un but, c'est Dieu. Il n'y a qu'une gloire, la gloire des saints. Délaissons ce monde périssable, dont la fin est prédite et va bientôt venir. — Plusieurs siècles se passèrent ainsi, où il n'y eut en effet qu'une seule gloire. Aux couronnes des athlètes grecs, aux couronnes civiques des Romains, aux couronnes des artistes, aux couronnes des sages, aux couronnes des empereurs, on ne substitua qu'une seule couronne, celle des martyrs et des saints. Or l'esprit humain est un champ où des facultés diverses sont faites pour germer; mais pour germer, il leur faut du soleil, il leur faut de la gloire. Tout ce que la gloire ne devait pas récompenser resta sans se développer. Le sentiment exalté d'une autre vie fit mépriser la terre et toutes les réputations de la terre. Toutes les facultés de la nature humaine furent ainsi étouffées sous une seule gloire, la gloire des saints. On s'étonne que l'histoire ait été aussi négligée qu'elle l'a été au moyen âge, et qu'elle se trouve tout entière, pendant plusieurs siècles, dans les légendes des saints. Y a-t-il à s'en étonner? que valait le reste des actions, même les plus belles et les plus glorieuses? Hormis les actes des saints, le reste n'était que vanité et misère.

Loué soit donc le Protestantisme pour avoir délivré le monde de cette épouvantable tyrannie. C'est grâce à lui que tant de facultés humaines étouffées ont enfin recouvré leurs titres. C'est grâce à lui que les travaux du génie, les travaux de l'intelligence ont leur gloire incontestée. C'est grâce à lui que les Galilée, les Descartes, les Newton, sont pieusement vénérés de nous; c'est grâce à lui que les artistes sublimes, les Dante et les Shakspeare, les Raphaël et les Michel-Ange, reçoivent le culte de notre admiration et de notre reconnaissance. Si le culte des saints avait duré dans toute sa ferveur, ces grands hommes ou ne se seraient pas produits, ou seraient restés obscurs, et leurs ouvrages anonymes. Il en était ainsi au profond du moyen âge, et il en devait être ainsi. Une seule gloire reconnue devait anéantir et faire avorter toutes les autres. — Voilà des cathédrales magnifiques : qui les a construites? La plupart du temps on l'ignore. On ne connaît que le nom des saints auxquels on les éleva. Voilà, au réveil de l'esprit humain, quelques hommes qui cherchent la gloire dans une voie nouvelle : l'obtiendront-ils? non; loin de là, ils n'auront que l'infamie. Ils ne veulent pas être saints, ils seront réputés sacriléges; ils ne suivent pas la troupe qui s'avance vers Dieu par la voie régulière, ils sont donc dans le sentier du démon. Qu'importe même qu'ils appartiennent par leur état à l'Église? qu'importe que Roger Bacon, le grand homme, soit moine de profession? Les moines le jettent vingt ans dans un cachot, et son auréole de gloire n'est que la tache noire d'un sorcier.

Il est vrai qu'au seizième siècle les papes ont honoré les artistes; mais, je le demande, ces papes, dégénérés comme papes, n'obéissaient-ils pas en cela à l'influence de leur siècle? Et ne perdaient-ils pas de vue la gloire des saints lorsqu'ils donnaient tant de gloire à ce qui n'était pas saint? Quand Léon X levait tant d'impôts sur la chrétienté pour faire de la gloire aux Raphaël et aux Michel-Ange, n'était-il pas temps que Luther proclamât l'œuvre accomplie par le temps, en brisant la loi sacrée qui refusait toute gloire à Raphaël et à Michel-Ange?

Il ne manque pourtant pas aujourd'hui d'écrivains qui célèbrent le bon temps où régnaient les anges, les saints et les madones. Ils ne cessent de nous faire entendre de doucereuses litanies en faveur de cette croyance. Quel appui pour l'homme lorsqu'il avait au-dessus de sa tête son ange gardien et son saint patron? L'adoration des madones n'était-elle pas aussi une chose fort douce? Et l'art! comme l'art profitait à ce culte qui lui ouvrait tant d'horizons! Comme nous sommes froids, stériles et glacés, jetés aujourd'hui sur la terre avec les animaux, sans autres compagnons de notre exil! qui nous rendra la céleste bande que nous entrevoyions au-dessus de nos têtes? qui nous fera entendre de nouveau les divins concerts, ou rêver les divines formes et les divins types de la beauté? Il est vrai, l'homme était appuyé alors sur un monde invisible. Mais ce monde invisible avait fini par peser sur l'humanité vivante d'un poids qui l'oppressait et l'empêchait de marcher et de respirer.

Nous parlerons au mot PANTHÉON de cette espèce de canonisation légale des grands hommes que la Convention et Napoléon s'arrogèrent tour à tour avec si peu de succès, mais qui n'est pas le moindre indice de l'état des esprits au temps où nous vivons.

CANOVA. Le village de Possagno, dans la province de Trévise, doit une partie de sa richesse à des carrières abondantes d'une pierre fort belle qui sert aux travaux de construction et d'ornemens. C'est là qu'Antonio Canova vit le jour le 1er novembre 1756. Son père, qu'il perdit avant d'avoir atteint sa quatrième année, avait été entrepreneur ou architecte. Pasino, son oncle paternel qui prit ensuite soin de son éducation, avait été tailleur de pierres, et ne manquait ni de goût ni de quelque aisance.

A peine les petites mains de l'enfant eurent-elles la force de porter une masse et un ciseau qu'on lui donna de la pierre à travailler, puis du marbre. Il prit à cœur le métier, et fit rapidement preuve d'une intelligence et d'une facilité remarquables.

Quand il eut quatorze ans, son oncle le présenta au sénateur vénitien Falier, qui habitait une villa voisine de Possagno. Ce seigneur recommanda Canova à un certain Torreti, sculpteur de quelque renom, homme de mœurs pures et sévères, dont notre jeune artiste devint aussitôt l'élève.

Ce fut à seize ans que Canova, déjà habile à manier ses instrumens et à se faire obéir du marbre, reçut, avec le premier sentiment de l'amour, comme une première révélation du beau. Un dimanche, se promenant dans la campagne, il rencontra un groupe de jeunes filles parées de leurs vêtemens de fête. L'une d'elles était admirablement belle : la fraîcheur et la délicatesse de son teint étaient ravissantes; deux longues tresses brillantes de cheveux noirs descendaient sur ses épaules; ses sourcils et ses yeux, également noirs, exprimaient à la fois la fierté et la bonté. Canova s'arrêta, frappé ainsi que d'une vision. Il rentra fasciné, et si jeune qu'il fût encore, avec sa force de volonté, il serait vraisemblablement parvenu à épouser cette belle enfant, si Torreti ne s'était décidé à transporter son atelier à Venise : son élève,

qui aimait déjà probablement son art autant que sa belle, l'y suivit.

Après un an, Torreti mourut, laissant un neveu, Giovanni Ferrari, comme lui sculpteur, et qui associa, pour de faibles appointemens, Canova à ses travaux.

Il ne faut pas toutefois s'imaginer que Torreti et Ferrari fussent réellement ce qu'on peut appeler des maîtres; il n'y avait guère plus de Maîtres ni d'Ecoles de sculpture, à cette époque, en Italie. Depuis bien long-temps déjà, la grande race des artistes du seizième siècle s'était éteinte. La terre qui avait donné tant de génie et de gloire au monde semblait épuisée. Les meilleurs sculpteurs de Venise surtout n'étaient pas beaucoup plus que des praticiens: le procédé de mettre au point les statues, pour en transformer les modèles en marbre, était même ignoré d'eux, et, pour modèles d'étude, ils n'avaient guère que quelques plâtres moulés sur l'antique dans la galerie Farsetti.

Les premières sculptures que l'on connaisse de Canova, sont deux corbeilles de fleurs que son protecteur, le sénateur Falier, lui avait commandées pour orner une rampe d'escalier. On les conserve encore à Venise. Melchior Missirini, faisant allusion aux derniers ouvrages du ciseau de Canova, destinés au temple de Possagno, a écrit: « Ainsi commen- » ça-t-il sa carrière par une innocente imitation de fleurs, » heureux prélude d'une carrière dont il consacra la fin à la » religion et à la piété. »

Mais les œuvres où réellement on put pressentir pour la première fois ce qu'il devait être un jour, sont ses deux statues d'Orphée et Euridice. Ce fut encore le sénateur Falier, qui, dans le but de l'encourager à sortir des tâtonnemens de l'atelier, lui demanda de traiter ce sujet en deux figures séparées de ronde bosse et de grandeur naturelle. Les expressions imaginées par Canova sont aussi celles de la scène représentée par Drolling, dans son tableau du Luxembourg. Orphée se retourne pour voir Euridice: Euridice est rappelée de nouveau aux enfers.

Presque aux portes du jour, troublé, hors de lui-même,
Il s'arrête, il se tourne, il revoit ce qu'il aime:
C'en est fait, un coup d'œil a détruit son bonheur.

C'était un début hardi pour un si jeune homme, et surtout dans ce temps de dégénérescence. Jamais Canova n'avait travaillé d'après le nu; il n'avait pas les moyens de se procurer un modèle vivant, et on raconte qu'il était obligé de se servir à lui-même de modèle, au moyen d'un miroir.

Le lieu où l'on a reçu, avec la naissance, les premiers enseignemens de la vertu, les premières impressions de ce que la vie a de poésie et d'espérance, ont en général la plus grande influence sur les premières œuvres de l'artiste. L'esprit, dans l'enfantement de la première production, retourne par instinct à cette source la plus abondante et la plus pure des souvenirs. Canova, préoccupé de son Orphée et de son Euridice, quitta Venise, pour aller demander des inspirations au silence et à la fraîcheur des campagnes de Possagno.

Là, à grand' peine et par les soins d'un ami de sa famille, Giovanni Bissi, il parvint à trouver un modèle pour l'Orphée. Il fut beaucoup plus difficile de trouver une jeune fille qui consentît à poser pour l'Euridice: enfin il s'en trouva une que l'on réussit à persuader; mais quand vint le moment de la modeler, quand elle fut dépouillée de ses vêtemens, Canova se sentit ému de la même honte qu'elle éprouvait, et, pour être sûr de commander son trouble, il commença par tracer sur l'argile que ses doigts devaient animer une image de la mort.

Falier fut satisfait des deux figures, et il lui demanda ensuite de les exécuter à Venise, dans la pierre du pays. Une copie qu'il en fit en marbre pour Grimani fut exposée publiquement à une fête de l'Ascension, et, en l'honneur du jeune sculpteur et d'Orphée, Guadagni chanta devant le groupe la musique de Bertoni. Venise était déjà fière de Canova.

Une statue d'*Esculape* lui fut ensuite commandée par André Memmo; un groupe d'*Apollon et Daphné* par le procurateur Louis Rezzonico; et un autre groupe de *Dédale et Icare* par Marc-Pierre Pisani. L'argent qu'il reçut pour prix de ce dernier ouvrage lui inspira le désir de faire un voyage à Rome. Falier le recommanda au comte Zulian qui venait d'être nommé ambassadeur à Rome.

Le comte Girolamo Zulian était un amateur assez éclairé. Il était surtout frappé de la pauvreté de Venise en modèles de sculptures, propres à inspirer l'amour du beau aux jeunes artistes. Il accueillit Canova avec bienveillance, et il promit de lui faire obtenir une indemnité de la république pour les frais de son séjour à Rome, s'il voulait y consacrer quatre ans entiers à faire uniquement des copies de l'antique qu'il enverrait à Venise. Canova, avec respect, mais avec fermeté, repoussa cette proposition. Copier l'antique lui paraissait sans doute une étude très utile, mais dangereuse, si on la prolongeait trop, au lieu de faire de libres efforts pour inventer et créer par soi même. Le comte Zulian fut d'abord blessé de cette réponse, dont la fierté n'était pas encore à ses yeux suffisamment fondée. Toutefois, témoin à Rome de l'enthousiasme du jeune homme pour les chefs-d'œuvre antiques et de sa noble ardeur, il sentit bientôt s'effacer en lui cette impression fâcheuse, et devint son plus zélé protecteur. Il lui donna un atelier dans son palais, et, lui procurant un beau bloc de marbre, lui laissa la liberté de sculpter un morceau de son choix. Après un voyage à Venise pour y terminer une statue de Poleni, Canova revint se fixer définitivement à Rome, et fit sortir de ce bloc un groupe de *Thésée vainqueur du minotaure*. Ce groupe fonda sa réputation dans Rome, et dès ce moment il marcha à pas gigantesques vers la renommée. Depuis si long-temps on raisonnait sur l'art sans rien produire, que l'apparition d'un véritable artiste, intelligent, inventif, fécond, émut la capitale des arts; les encouragemens s'offrirent de toutes parts au jeune homme; il devint le centre de l'attention, des conseils, des apologies de tout ce que l'Italie possédait d'amateurs et de savans.

Après le *Thésée*, ses productions les plus renommées sont, en suivant l'ordre chronologique, le Mausolée du pape Ganganelli, Clément XIV, où la figure de la Mansuétude est si remarquable, le groupe de l'Amour et de Psyché couchés que l'on voit dans notre Musée des sculptures modernes au Louvre, et le Mausolée du pape Rezzonico, Clément XIII, qui lui fut commandé après celui de Ganganelli. La tête du Rezzonico est réputée comme une des plus belles choses que son ciseau ait créées. Le grand monument exécuté de bas-relief, en l'honneur de l'amiral vénitien Emo, commandé par le sénat de Venise, et placé par ordre du doge dans l'arsenal, passe également pour l'une de ses œuvres capitales: on y trouve cette chaleur libre et naturelle de la jeunesse confiante qui dédaigne de se laisser guider par l'esprit d'imitation.

Qui n'a rien vu de ces productions peut en partie s'en consoler en visitant *la Madeleine agenouillée* ou *la Madeleine pénitente*, qui fut exposée à Paris, en 1801, à la grande admiration du public, et que possède encore la galerie de feu M. Sommariva. C'est peut-être de toutes les œuvres de Canova celle où il s'est montré le plus créateur, où il s'est le plus éloigné de toute réminiscence de l'inspiration antique. Donato a sculpté en bois une Madeleine; mais, encore qu'il l'ait faite belle de proportions, il l'a représentée tellement amaigrie par les jeûnes et la douleur, qu'elle est plutôt un modèle d'anatomie qu'une composition d'art, tandis que Canova mieux inspiré n'a donné un commencement de maigreur que dans la partie supérieure du corps, et surtout dans la figure. La *Madeleine* est placée au milieu d'une petite salle sur un piédestal d'environ trois pieds de haut. Les boi-

series sont couvertes d'une tenture d'un brun ardent qui reflète sur le marbre ce ton doux, plombé, moite, un peu livide, que donne la douleur à une belle carnation : c'est bien une jeune femme amoureuse qui est prise de repentir, et sacrifie les charmes de son corps à la solitude. Mais, si élevés que soient l'expression et le caractère de beauté, la pensée de douleur, de remords, la pensée de pitié, l'amour de Dieu, ne se communique pas aux spectateurs. Il sort, au contraire, de tous les membres et de toutes les lignes du corps comme des émanations voluptueuses qui enivrent les sens et voilent en quelque sorte le respect pour la contrition. Il est vrai aussi que, dans aucune autre œuvre peut-être, Canova ne s'est plus servi de la rape, et ne s'est plus étudié à adoucir, à arrondir, et pour ainsi dire à colorer. La couleur qu'il a toujours su donner par le choix du marbre et le travail des instrumens est un des caractères les plus particuliers de son talent. En regardant de près la *Madeleine*, on trouve indiqués jusqu'aux moindres plis et aux moindres linéamens de la peau. Au reste, lorsqu'il fut plus avancé dans sa carrière, il se reprocha à lui-même de n'être pas parvenu à une expression plus sévère, et il exécuta une nouvelle Madeleine pour le prince Eugène. Mais on n'a pas l'inspiration religieuse à volonté et pour une œuvre seulement. La statue de la galerie Sommariva est une expression plus naturelle du génie gracieux de Canova, et est restée plus célèbre.

Une critique semblable lui est applicable lorsqu'il voulut faire de la force, ainsi qu'il se le proposa, par exemple, dans son groupe colossal d'*Hercule précipitant Lycas*. Le sujet est tiré des *Trachiniennes*. Hercule est en proie à la plus violente fureur : une légère écharpe indique sur son corps la tunique trempée du sang de Nessus; d'une de ses mains il a saisi la chevelure de Lycas, de l'autre un de ses pieds; le corps du malheureux adolescent est renversé et suspendu derrière le demi-dieu, qui se prépare à le jeter par-dessus sa tête et à le précipiter dans l'Eubée. Aucun modèle n'aurait pu poser pour Lycas, et l'artiste a été obligé d'imaginer tout le mouvement anatomique du corps. Le groupe assurément a toute la hardiesse et toute l'énergie musculaires, et peut-être toute la force de dessin et de composition que l'on puisse désirer; mais ce qui lui manque, c'est l'énergie triomphante du sentiment, ce qui manque de même à Métastase dans ses scènes les plus vigoureuses. Canova n'est nulle part plus complètement lui-même que dans *les trois Grâces*, *Psyché et le Papillon*, *Mars et Vénus*, *la Naïade s'éveillant au son de la lyre*, *Hébé*, *Terpsychore*, et *les trois Danseuses*, charmantes rivales des fresques les plus séduisantes d'Herculanum.

Dès l'aube du jour Canova se levait : il travaillait sans cesse; lorsque de sa main fatiguée tombait son ciseau, il cherchait des délassemens dans l'étude des anciens auteurs et dans la peinture : il a laissé quelques tableaux remarquables.

Après l'enlèvement de Pie VI de Rome, il retourna à Venise, puis voyagea en Allemagne où le duc Albert de Saxe-Teschen lui demanda ce mausolée de l'archiduchesse Marie-Christine, où se trouvent des parties si admirables, entre autres, le groupe de la Charité et du Vieillard aveugle. L'élection de Pie VII rappela Canova à Rome; ce fut alors que, après avoir ébauché le projet du mausolée de l'archiduchesse qu'il acheva plus tard, il composa le groupe d'Hercule et Lycas dont nous venons de parler. Nous ne saurions énumérer tous les travaux qu'il entreprit et qu'il mena à fin pendant l'empire. Il semblait vouloir remplacer à lui seul tout ce que la victoire de nos armées avait enlevé à l'Italie. Son Persée, à qui l'on fit les honneurs de la niche déserte de l'Apollon du Belvédère; ses pugilateurs Crengas et Damoxène; sa Vénus, que Florence appela *Venere italica* et éleva sur le piédestal veuf de la Vénus de Médicis, la statue assise et drapée de la mère de Napoléon qui rappelle l'Agrippine; celle de la princesse Borghèse, qui voulut bien se laisser représenter presque entièrement nue en Vénus victorieuse; celle de la princesse Elisa en muse Polymnie, sont au nombre des œuvres les plus remarquables de cette phase de sa carrière, où il se montra du reste de plus en plus entraîné dans l'imitation de l'antique.

Il avait été appelé en 1802 à Paris, pour faire la statue de Bonaparte alors encore consul; il revint en 1810 pour exécuter un portrait de Marie-Louise. L'empereur chercha à le persuader de rester à Paris, mais en vain; Canova obtint de lui diverses faveurs pour l'Académie de Saint-Luc et pour celle de Florence, et alla reprendre ses travaux à Rome, où son atelier occupait presque toute l'étendue d'un quartier. Le pape avait interdit l'entrée des voitures dans la rue qui y conduisait.

Ce fut en 1812 qu'arriva à Paris la statue de Bonaparte en marbre, haute de 12 pieds. Cette statue, entièrement nue sauf une draperie tombant du bras gauche, tient de la main droite, avancée et isolée du corps, une petite statue de la victoire en métal, et de la main gauche un long sceptre. L'empereur défendit de la rendre publique : sans doute il fut mal satisfait de se voir ainsi représenté en empereur romain idéal, sans que rien indiquât la différence des temps et du génie. Cette haute critique instinctive sera vraisemblablement celle de la postérité sur presque toute l'œuvre de Canova. Après Waterloo, Wellington s'empara de cette statue, et la fit transporter en Angleterre. Elle avait été fondue en bronze pour Milan. La statue de Marie-Louise, représentée en déesse de la Concorde, fut livrée à l'empereur d'Autriche.

Canova avait aussi destiné à l'empereur une statue équestre en bronze; mais, Napoléon tombé, il plaça sur le cheval la statue de Charles III, roi de Naples; dans le même temps il fit pour la Russie une statue de la Paix, et pour Rome une statue colossale représentant, dans une dimension de 20 à 30 pieds de hauteur, la Religion chrétienne. On ne peut pas être plus étranger que ne le fut toujours le génie de Canova à tout le mouvement révolutionnaire de la France et de l'Europe. Il penchait vers les opinions de droit divin, mais sans profondeur de conviction, et seulement par esprit de convenance et par habitudes d'éducation. Il savait aussi bien s'inspirer des beaux modèles de l'empire que de ceux de la légitimité ou de la papauté. La métaphysique était peu de son goût, et il était, de sentiment, plus disciple d'Epicure que d'Epictète.

Le troisième voyage de Canova à Paris attache à son nom d'amers souvenirs. Il vint, muni des pouvoirs du pape, pour réclamer, de concert avec les envoyés ou délégués de toutes les autres puissances de l'Europe, les richesses d'art que, dans sa gloire, la capitale de l'Europe avait demandées en tribut à ses provinces. Comme le gouvernement français s'efforçait de conserver une neutralité apparente, le sculpteur italien sut employer la force militaire des ennemis pour dépouiller nos Musées. Après cette mission, il alla à Londres, où Visconti l'avait prié de venir l'aider de ses conseils pour l'estimation qu'il devait faire, par invitation de lord Elgin, des sculptures du temple de Minerve ravis à Athènes. Ces sculptures excitèrent chez Canova un enthousiasme inexprimable.

De retour à Rome, on lui fit mille ovations; il fut nommé par le pape marquis d'Ischia, et son nom fut inscrit sous ce titre au livre d'or du Capitole. Antérieurement, à l'occasion du groupe d'Hercule et Lycas, il avait déjà été décoré de la croix de l'ordre de l'Eperon-d'Or; il avait été aussi nommé à la place de surintendant des antiquités que Léon X avait créée pour Raphaël. Sa fortune, du reste, s'était accrue à ce point, qu'en une seule année, lors de l'élévation du pape, il avait pu faire pour 140,000 francs d'aumônes.

Depuis 1816, ses œuvres les plus dignes d'être citées sont la statue de Washington pour la salle de l'assemblée de la Caroline; le Mausolée des Stuarts à Saint-Pierre; une statue d'Endymon dormant; une statue colossale de Pie VI placée également à Rome, et un saint Jean-Bap-

tiste enfant. Les dernières années de sa vie furent surtout consacrées à élever dans son village natal un temple sous l'invocation de la Sainte-Trinité, et à préparer les bas-reliefs, les statues, les peintures qu'il devait exécuter lui-même pour l'orner. La première pierre de ce temple fut posée le 11 juillet 1819, avec la plus grande solennité.

Il mourut à Venise, le 13 octobre 1822, âgé de 65 ans. On rendit à son corps les plus grands honneurs; on accompagna processionnellement son cercueil jusqu'à la rive de la Piazzetta, et on le remit à l'archiprêtre de Possagno venu à Venise pour en recevoir le dépôt. Le char funéraire, dans les campagnes, fut suivi par toutes les populations voisines, et son éloge funèbre fut prononcé sur la place publique de Possagno. Le comte Cicognara avait proposé qu'une souscription fût ouverte dans tous les pays de l'Europe, pour élever à Canova, dans l'Académie de Venise, un monument où son cœur serait déposé. Les souverains s'empressèrent de s'inscrire : on adopta pour ce monument un plan que Canova lui-même avait imaginé pour le Titien. Naples, Milan, Florence, Trévise, se distinguèrent entre toutes les villes par leur deuil et la pompe de leurs cérémonies. Toutes les académies de Rome prononcèrent des éloges funèbres; l'académie de Saint-Luc vota une statue, et fit élever un magnifique catafalque dans la grande église des Saints-Apôtres; enfin Léon XII fit consacrer à sa mémoire un monument honorifique dans le Capitole.

Aucun artiste, depuis le grand siècle, n'avait pendant sa vie et après sa mort obtenu de ses concitoyens d'aussi glorieuses et d'aussi unanimes récompenses. Il semblait que l'Italie fût en quelque sorte étonnée d'avoir produit Canova, et l'on conçoit en effet qu'elle ait eu d'abord quelque peine à s'expliquer d'où lui venait si soudainement cette dévotion à la recherche du beau, cette facilité ambitieuse, féconde, facile, ainsi égarée et attardée au milieu d'une époque si déshéritée d'exemples et d'inspirations, si éloignée des souffles religieux qui autrefois avaient en mourant embrasé l'autel de l'art des dernières flammes de l'autel chrétien. Mais à la distance où nous sommes placés, la recrudescence qui a produit Canova en Italie, aussi bien que David en France, n'est pas puissante qu'il y ait lieu à trop d'admiration. Ce ne pouvait pas être tout-à-fait infructueusement pour la pratique de l'art, que la science du dix-huitième siècle avait exploré tant de ruines, ouvert tant de fouilles, exhumé des villes entières de l'antiquité, construit des Musées, analysé l'art et écrit son histoire; il fallait bien que la vénération de l'antique, le culte matériel de la nature, et l'étude psychologique de l'homme, eussent aussi pour quelques jours la gloire d'inspirer de grands artistes. L'aspect de la force et de la dignité de cette phase de civilisation fut particulièrement senti par David : l'aspect de la grâce et de la volupté antique épurée par les siècles chrétiens séduisit Canova. Missirini lui a entendu prononcer ces paroles assez significatives : « Dans le cours ordinaire » de la vie, j'ai toujours vu les hommes d'un caractère ai» mable et gracieux prévaloir sur les hommes sévères : la » grâce a un attrait tout puissant pour conquérir les cœurs. » Il en est de même dans le monde de l'art. Mais si l'on n'est » pas naturellement porté à aimer et à exprimer la grâce, » il vaut mieux cultiver l'art austère *qui a aussi sa gloire.*»

CANTAL (DÉPARTEMENT DU). Ce département a été formé d'une partie du Velai et d'une partie de la Haute-Auvergne (voyez AUVERGNE). Situé dans l'intérieur des terres entre Valence et Bordeaux, à l'est de la route qui joint Paris à Toulouse, il est borné au nord par le département du Puy-du-Dôme, à l'ouest par ceux du Lot et de la Corrèze, au sud par celui de l'Aveyron, à l'est par celui de la Haute-Loire, et au sud-est par celui de la Lozère. Un des quatre groupes formant les montagnes d'Avergne, le *Cantal*, lui a donné son nom, et a déterminé jusqu'à ce jour les traits de sa physionomie.

Placée au centre du département, cette montagne, en effet, le couvre dans tous les sens de ses nombreuses ramifications. Ses points les plus élevés sont : le *Plomb-du-Cantal*, qui se trouve à 1857 mètres 74 décimètres au-dessus du niveau de la mer; le *Col-de-Cubre*, à 1689 mètres; le *Puy-Mary*, à 1659 mètres; et le *Puy-Violent*, à 1594 mètres. Fréquemment battues par des vents impétueux, ses cimes restent ensevelies sous la neige pendant sept ou huit mois de l'année, et de leurs roches jaillissent des eaux limpides, qui, réunies en ruisseaux, tombent de cascades en cascades jusqu'au fond des vallées, où ils donnent naissance à de nombreux étangs et à quelques rivières. Ces rivières ne sont point navigables; les principales d'entre elles sont : la *Cère*, qui descend du versant occidental de la montagne et arrose les vallées de l'ouest; la *Rue*, qui sort de son versant septentrional, parcourt les vallées du nord, et se jette dans la Dordogne; l'*Allagnon*, qui, prenant sa source tout près de celle de la Cère, coule dans un sens opposé et s'unit à l'Arcueil avant de se confondre dans l'Allier; enfin la *Truyère*, qui arrose les vallées orientales et se perd dans le Lot.

On comprend facilement tout ce qu'il y a de désavantageux dans une pareille disposition physique; quant aux relations commerciales. La ténuité des rivières se refuse à leur navigation. Les montagnes rendent pénible la formation des routes, et souvent les rigueurs de l'hiver interrompent les communications les mieux établies. Pour lutter avec quelque avantage contre tant d'obstacles, il faut à un pays semblable qu'il soit riche par lui-même, qu'il attire en son sein les populations commerçantes, ou que des circonstances politiques lui donnent un haut degré d'importance. Or ce sont là des conditions qui ont manqué jusqu'à présent à l'Auvergne, et principalement à cette partie de l'Auvergne qui forme le département du Cantal.

Aussi, sous l'administration cupide de ses intendans, elle se vit complètement délaissée, et vécut au sein de la France dans un isolement remarquable. Peu ou point de voies de communications. Puis, quand, par une politique habile, on substitua la division départementale à la division en province, afin d'accroître la puissance de l'unité française, il devint nécessaire de rompre l'isolement du nouveau département, en lui créant un bon système de routes. Malheureusement on se trouva privé d'élémens suffisans, industriels ou autres, pour atteindre ce but; et le tracé des routes nouvelles fut tellement défectueux que, dans le court espace de trente ans, on s'est vu obligé de les changer trois fois. Maintenant même, inachevées pour la plupart, elles offrent au transport des difficultés presque insurmontables.

C'est dans cette primitive absence de communications, jointe à la nature de la richesse principale de cette contrée (prairies et pâturages), qu'il faut aller chercher l'explication des mœurs et de la physionomie de ses habitans; et c'est dans la défectuosité des routes modernes que gît principalement la cause de la perpétuation de ces mœurs et de cette physionomie. L'Auvergnat, comme par le passé, s'éloigne de ses montagnes, et va dans les grandes villes se livrer aux travaux les plus grossiers et les plus rudes : il se fait scieur de long, pionnier, ramoneur, décrotteur, portefaix, commissionnaire. Mais, comme par le passé, il ne quitte plus sa famille au mois d'octobre pour revenir au printemps, chargé de ses économies : son absence se prolonge, et ne tient nul compte des travaux que réclame le sol natal. Alors, quand chaque année ramène ces travaux, il devient nécessaire de remplacer les bras absens, et cette tâche est remplie par les départemens voisins : la Haute-Loire, l'Aveyron, le Lot, la Creuse et la Corrèze.

Ce double mouvement d'émigration et d'immigration, dont les chiffres d'ailleurs ne dépassent pas 10 à 12,000 : 8 à 9,000 pour l'intérieur, 2 à 3,000 pour l'extérieur, ce double mouvement, disons-nous, a trouvé de la part de quel-

ques écrivains une réprobation injuste, et surtout inhabile au siècle où nous sommes. « La classe d'individus, disent-» ils, qui avaient l'habitude de se louer chez les fermiers, » préfère maintenant une vie vagabonde, mais libre, aux » ouvrages de la campagne, dont le goût finit par s'éteindre » entièrement en eux. De là, la rareté des journaliers et » des valets de ferme, et la cherté de la main-d'œuvre : *ce » qui est un mal.* » (*Dict. de la Conversation.*) Le premier mode d'émigration, celui qui consiste dans le départ en octobre et le retour au printemps, leur semble infiniment préférable au séjour prolongé du prolétaire Auvergnat au sein des villes ou à l'extérieur. Le danger de ce dernier mode d'émigration leur paraît même si grand, qu'ils vont jusqu'à appeler de tous leurs vœux l'intervention de *mesures habiles* ou de *circonstances heureuses*, afin de sauver, disent-ils, le département d'une ruine infaillible. Ne croirait-on pas entendre la voix grondeuse et chagrine de ces prétendus sages de l'antiquité, qui déclamaient sans cesse contre l'égalité des hommes, et ne pouvaient concevoir d'ordre social sans l'esclavage?

Nous n'eussions point relevé cette manière de voir, si elle eût été purement individuelle, mais malheureusement il n'en est pas ainsi. Sans avoir pour elle l'assentiment populaire et le caractère de la vérité, elle passe au milieu de nous avec une force d'emprunt, force de chose jugée que l'ignorance lui prête, et tend à perpétuer ainsi le mal en arrêtant le progrès dans sa marche.

Quoi qu'il en soit, l'imperfection des voies de communication entrave nécessairement encore dans ce département le développement de l'industrie. Pâturages et prairies, voilà la seule richesse qui soit réellement exploitée. A certaine époque de l'année, les villages présentent le singulier spectacle de n'être habités que par des femmes, des enfans et des vieillards. L'homme valide est sur la montagne occupé à recueillir le lait de ses nombreux troupeaux, et à préparer dans les *burons* (c'est le nom des châlets en Auvergne) les fromages renommés du Cantal.

Cependant des richesses non moins importantes sont partout méconnues. Les silex de diverses couleurs, les quartz de toutes les nuances, le porphyre, le grès, le talc, le mica, le gypse, le granit, le marbre, le tuf, le tripoli, les pierres-ponces, l'amiante, que recèlent abondamment ces montagnes de formation volcanique, sont complètement délaissées. La tourbe et le charbon de terre, gisant en couches abondantes près de Mauriac, n'ont pu être avantageusement exploités. L'imperfection des procédés a fait cesser l'exploitation d'une mine d'antimoine ouverte il y a quelques années; et la pierre à plâtre, par suite de la même cause, ne donne que des produits médiocres. Nul doute qu'on ne revienne un jour sur ce coupable abandon de richesses minérales précieuses, sur ces tentatives d'exploitation avortées; nul doute que l'industrie manufacturière ne pénètre enfin dans ce département, et ne confisque à son profit la force féconde, aujourd'hui stérile, des innombrables chutes d'eau qu'il renferme.

En attendant, ce département est pauvre. L'agriculture y est arriérée, l'industrie manufacturière à peu près nulle, et le commerce reserré dans ses plus étroites limites. La dentelle noire, industrie qu'y fit naître Colbert et que les femmes exploitent, des articles de faïencerie, de poterie et de chaudronnerie, sont, avec les fromages, les bêtes à cornes, la laine, les chevaux, les mulets, et le bois de merrain, les seules denrées sur lesquelles repose son commerce extérieur. Quant aux denrées d'un usage plus général, tels que les grains, les vins, les huiles, les draps, les fers, les cuivres, et surtout le sel, elles lui sont fournies en échange, ainsi que les objets de luxe, par les départemens voisins : c'est assez dire qu'elles y sont en petite quantité. De là, pour l'Auvergnat, une espèce de privation habituelle qui ressemble à la misère, mais que l'on a coutume d'en distinguer. Cette privation peut bien engendrer la force et la sobriété, qualités qui se rencontrent d'une manière éminente chez les hommes de ce pays; mais elle entrave nécessairement le développement intellectuel. L'Auvergnat est probe, laborieux, patient; il vit et amasse, sans avarice ou désir ardent d'être riche, là où tout autre que lui végéterait misérablement; mais les travaux qu'il embrasse attestent assez par leur nature la simplicité de ses moyens d'existence, et ne sont point capables de lui faire perdre les mœurs et les coutumes du sol natal.

La superficie du Cantal est de 255 lieues carrées; sa plus grande longueur du nord au sud d'environ 20 lieues, et sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, à peu de chose près la même. Sa population s'élève à 258,594 habitans. Il se divise en quatre arrondissemens communaux : AURILLAC, préfecture, *Mauriac*, *Murat*, et *Saint-Flour*; en 23 cantons et 268 communes. Il fait partie de la dix-neuvième division militaire, ressortit de la cour royale de Riom et de l'Académie de Clermont, forme le diocèse de Saint-Flour, et paie 1,141,589 fr. de contributions foncières, et 184,500 fr. de contribution personnelle et mobilière sur un revenu territorial de 10,062,000 fr.

Ses montagnes, presque complètement dépouillées de leurs forêts, présentent un aspect à la fois majestueux et doux; en général, leurs cimes ne sont point âpres et dentelées comme celles des Pyrénées et des Alpes, mais arrondies et verdoyantes. Un cratère de plus de deux lieues de diamètre est situé au centre du groupe qu'elles forment, et d'autres cratères plus petits lui sont accolés. Bien que l'industrie humaine n'y ait point encore trouvé de mines propres à être exploitées avantageusement, les sources d'eaux minérales qu'elles renferment s'élèvent au chiffre énorme de 142. Elles attirent chaque année de nombreux visiteurs, hôtes maladifs qui espèrent en leurs vertus secrètes. Celles qui ont acquis le plus de réputation, sont : les eaux minérales froides et alcalines de *Vic*; celles de *Perrochès* dans la commune de Mandaille; de la *Bastide*; du *Fouilhoux*; de *Saint-Martin-Valmeroux*, etc., etc. Quant aux eaux chaudes de *Chaudesaignes*, autrefois renommées pour leurs vertus médicinales, elles n'ont plus d'autre usage depuis longtemps que de servir aux besoins de la vie commune.

Les villes principales de ce département sont : AURILLAC, ancienne capitale de la Haute-Auvergne, aujourd'hui chef-lieu de préfecture. Située dans un vallon sur le Jordane, cette ville, dont la population est de 10,000 habitans, possède une Cour d'assises et des tribunaux de première instance et de commerce. Elle renferme une jolie salle de spectacle, une belle promenade, des tanneries et des fabriques d'orfèvrerie, d'ustensiles en cuivre, de dentelles et d'étamine; — *Saint-Flour*, construite en laves au sommet d'une butte basaltique d'environ 300 pieds d'élévation; population 8,000 habitans; — *Mauriac*, ancienne ville située près de la Dordogne; population 3,400 habitans; — *Murat*, assise dans le vallon de l'Allagnon, et défendue de la violence des vents du nord et du nord-ouest par de grandes roches de basalte. L'antique château, qui paraît être une des causes premières de la fondation de cette ville, n'a pu se conserver jusqu'à nous : on en voit les ruines et l'emplacement au sommet du rocher. Population industrieuse s'élevant à peine à 2,500 habitans.

Le Cantal fournit à la chambre des députés quatre de ses membres.

CANTHARIDE. Ces insectes sont du petit nombre de ceux auxquels l'art de guérir ait emprunté un moyen énergique d'agir sur l'économie animale. Personne n'ignore la singulière propriété qu'ils possèdent de faire soulever l'épiderme lorsqu'on les met en contact avec la peau des animaux, et d'y déterminer une accumulation de sérosité abondante, comme le ferait une forte brûlure. Cette propriété n'appartient pas seulement à notre cantharide offici-

nale, ni aux espèces du même genre, mais à un grand nombre d'autres coléoptères, qui s'en rapprochent par leurs caractères zoologiques, et qui constituent dans la méthode de Latreille la famille des *épispastiques* ou *vésicans*. Les principaux sont les mylabres, les meloés, les cérocomes, les lydus, les œnas, etc. Tous se reconnaissent à leurs tarses pourvus de cinq articles aux deux premières paires de pattes, et de quatre seulement à la postérieure; à leur tête penchée et séparée du thorax par un cou très grêle; à leurs antennes filiformes, assez longues; enfin, à leurs élytres molles, flexibles et allongées. Les caractères qui différencient ces genres entre eux ne peuvent nous occuper ici, et nous ne parlerons que de la cantharide des pharmacies, qui forme avec un grand nombre d'autres espèces un genre propre, très voisin, du reste, de ceux qui précèdent.

Cet insecte, long d'environ 8 à 10 lignes, est en entier du vert doré le plus brillant, et commun surtout dans les parties australes de l'Europe. C'est d'Espagne et d'Italie que viennent presque toutes les cantharides qui se trouvent dans le commerce. Elles remontent néanmoins assez loin dans le Nord, et ne sont pas rares aux environs de Paris vers le solstice d'été. On les trouve ordinairement en grand nombre sur le frêne et le lilas, un peu moins souvent sur le jasmin, le troêne, le chèvrefeuille, et rarement sur d'autres arbres. Elles dépouillent quelquefois presque entièrement ces végétaux de leurs feuilles. Leur présence se trahit au loin par une odeur particulière très forte, et qu'on ne peut mieux comparer qu'à une odeur de souris extrêmement exaltée. Les cantharides ne vivent pas longtemps, et l'on n'en voit guère chaque année que pendant une quinzaine de jours. Les mâles périssent presque aussitôt après l'accouplement, et les femelles s'enfoncent en terre, où elles déposent en tas de petits œufs oblongs, dont le développement ultérieur est peu connu, ainsi que celui des larves qui en proviennent. Dans les pays où les cantharides sont un objet assez important de commerce, on choisit pour les récolter les premières heures de la matinée, lorsqu'elles sont encore engourdies par le froid de la nuit. On étend des draps sous les arbres qui sont chargés de ces insectes, et on les fait tomber en secouant les branches. La manière de les faire périr diffère suivant les localités : le plus ordinairement on les rassemble sur une toile claire qu'on plonge dans du vinaigre étendu d'eau, ou on les expose sur un tamis de crin à la vapeur d'un fort vinaigre en ébullition. La dessiccation s'opère ensuite sur des claies couvertes de toile ou de papier gris non collé et placées sous un hangar bien aéré. On les renferme ensuite dans des caisses hermétiquement fermées, puis on les livre au commerce. Dans cet état, les cantharides peuvent se conserver un très grand nombre d'années sans rien perdre de leurs propriétés. Leur poids primitif se réduit tellement par la dessiccation, qu'il entre environ 6,400 individus dans une livre.

Outre la propriété épispastique dont il a été question plus haut, les cantharides prises à l'intérieur, même en très petite quantité, possèdent celle de produire sur les voies digestives des effets prompts et redoutables, analogues à ceux des poisons corrosifs les plus violens, et qui sont accompagnés d'une excitation violente des organes génitaux-urinaires. Cette dernière action, connue depuis long-temps même du vulgaire, les a fait employer comme base d'un grand nombre de préparations aphrodisiaques qui ont souvent coûté la vie aux imprudens qui ne craignent pas de recourir à ces moyens honteux pour ranimer des sens blasés ou prêts à s'éteindre. Les accidens de cette nature abondent dans les auteurs anciens et modernes, auxquels nous renvoyons le lecteur. Il est très remarquable que, tandis que les cantharides produisent le double effet dont nous parlons sur l'homme et les animaux, quelques uns de ces derniers peuvent en manger un grand nombre sans éprouver aucun accident : tel est le hérisson vulgaire, qui en dévore impunément des centaines, lorsqu'une seule cause aux chiens et aux chats des convulsions horribles suivies d'une prompte mort. Jusqu'à présent nos connaissances physiologiques sont hors d'état d'expliquer ce phénomène. La médecine a mis à profit, dès les temps les plus reculés, l'action énergique de ces insectes; mais rien n'indique que les anciens aient pratiqué leur application sur la peau, ni même qu'ils aient connu leur propriété vésicante. Ils ne les donnaient qu'à l'intérieur, et rejetaient certaines parties qu'ils regardaient comme ne possédant aucune vertu ou de trop difficile digestion, telles que la tête, les pattes et les élytres. Le reste du corps s'administrait entier aux malades dans du vin. Hippocrate recommande leur usage sous cette forme, et en prescrivait jusqu'à quatre dans certaines maladies. Aujourd'hui qu'il est reconnu que toutes les parties du corps de ces insectes jouissent à peu de chose près des mêmes propriétés, on n'en rejette aucune, et leur mode d'administration est changé. Réduites en poudre impalpable et combinées avec certains corps gras, ou mieux avec d'autres substances qui ne masquent pas leur principe vésicant, elles s'appliquent sur la peau dans tous les cas où l'on a besoin de recourir à des moyens dérivatifs énergiques; macérées dans l'alcool qui se charge du principe en question, elles se donnent à l'intérieur, et entre des mains prudentes peuvent produire d'heureux effets, surtout dans certaines paralysies et d'autres affections nerveuses.

La double propriété épispastique et toxicologique des cantharides ne paraît pas résider dans un principe unique. D'après les recherches de MM. Orfila et Beaupoil, la première est concentrée dans une matière blanche, cristalline, âcre, corrosive, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, l'alcool bouillant et les huiles, matière découverte par M. Robiquet, nommée *cantharidine* par M. Thomson, et dont l'application sur la peau, à la dose d'un centième de grain, suffit pour déterminer, au bout d'un quart d'heure, une douleur assez vive et la formation d'une phlyctène. La seconde résiderait, suivant M. Orfila, dans un principe volatil, soluble dans l'eau, et qui augmente beaucoup l'énergie des préparations épispastiques, lorsqu'elles n'en sont pas privées; mais les expériences faites à ce sujet ne sont pas encore assez nombreuses ni assez décisives pour avoir quelque influence sur la pratique.

On connaît environ cent trente espèces de cantharides, et les genres voisins en possèdent près de deux fois autant, de sorte que la famille des coléoptères vésicans qui est répandue dans toutes les régions du globe, mais surtout dans l'ancien continent, renferme plusieurs centaines d'espèces que la médecine pourrait substituer au besoin à celle qu'elle emploie uniquement. On voit même, d'après deux passages de Pline et Dioscoride, qui affirment que les meilleures cantharides sont celles dont les élytres sont marquées de bandes jaunes transversales, que les anciens faisaient principalement usage de plusieurs mylabres qui s'emploient encore aujourd'hui dans tout l'Orient et en Chine. Des expériences, faites récemment sur des méloés et des cérocomes, qui ne sont pas rares dans nos climats, ont donné aussi des résultats très satisfaisans. D'autres coléoptères possèdent également, quoiqu'à un moindre degré, des propriétés analogues, et le médecin entomologiste pourrait en tirer parti dans un cas pressant où les cantharides lui manqueraient.

Par une confusion qui n'est que trop fréquente en histoire naturelle, les cantharides des entomologistes ne sont pas les mêmes que celles dont nous venons de parler. Ils donnent ce nom à d'autres coléoptères qui n'ont rien de commun pour la forme et les propriétés avec la cantharide officinale. Cette dernière appartient au genre *lytta* de Fabricius adopté aujourd'hui universellement, et son nom spécifique est *lytta vesicatoria*

CANTON. C'est le nom que les Européens ont donné à la ville chinoise de *Kwang-tcheou*, capitale de la province de *Kwang-toung* (grande province orientale), l'une des dix-huit qui composent actuellement l'empire chinois (non compris les trois provinces tartares). Cette ville est jusqu'ici le seul pied à terre que les Chinois aient permis de prendre, pour leur commerce, aux nations les plus puissantes de l'Occident.

Selon les Annales chinoises citées dans le *Glaneur indo-chinois* (Malacca 1821), la ville de Canton subsistait déjà long-temps avant le commencement de notre ère. Environ 200 ans avant J.-C., le successeur du grand monarque guerrier Thsin-chi-hoang-ti envoya à Canton 15 000 femmes non mariées, pour repeupler la province, qui avait été dévastée par son père. 400 ans après (vers 200 de notre ère), la province de Canton était appelée *province des forêts et des éléphans*. Vers l'an 1000, lorsque la cour des empereurs chinois résidait à *Nang-king*, *Canton*, que l'on nommait *Ling-nân* (le midi des montagnes), était considéré comme un lieu de bannissement pour les mandarins réfractaires. Ce ne fut que sous la dynastie mongole (1295), fondée par le petit-fils de *Gengis-Khan*, que la province de Canton reçut le nom qu'elle porte actuellement.

Ce ne fut qu'en 705 de notre ère que des vaisseaux marchands (*chi pe*), commencèrent à introduire en Chine, par le port de Canton, des *objets extraordinaires*, c'est-à-dire des articles de commerce que l'on n'avait pas encore vus sur les marchés de la Chine.

En 705, un mandarin fit percer le fameux passage qui existe dans la montagne *Mei-ling*, pour faciliter les relations entre Canton et les autres ports du nord de l'empire.

En 795, le commandant de Canton envoya un rapport à l'empereur par lequel il l'instruisait que les vaisseaux marchands avaient tous déserté Canton, et qu'ils s'étaient rendus dans le *Gan-nân* (le midi paisible ou la Cochinchine); il ajoutait qu'il désirait y envoyer un agent ou espèce de consul chinois.

Quelques ministres de l'empereur furent favorables à cette mesure; mais l'empereur fut d'une opinion contraire; il y fut déterminé par les raisons suivantes d'un autre ministre : « Des multitudes de vaisseaux marchands sont venus jus» qu'ici aborder à Canton; ils l'ont tous une fois déserté, » pour se rendre dans la Cochinchine; ils ont agi ainsi, ou » parce que les concussions que l'on a exercées contre eux » étaient insupportables, ou parce qu'on n'a pu en donner » des motifs convenables. Lorsqu'une pierre précieuse a été » dérobée, quel est celui que l'on en doit blâmer, si ce n'est » celui qui avait le soin de la conserver? Si la perle a été » emportée dans d'autres régions, que faut-il faire pour la » recouvrer? Le *Chou-king* dit : *Il ne faut pas estimer à une* » *trop grande valeur* (pour les extorquer par la violence) » *les choses extraordinaires, et les hommes viendront des* » *régions les plus éloignées.* »

En 907, après la chute de la grande dynastie des *Tang*, la ville de Canton envoya à l'empereur un tribut d'or, d'argent, de cornes de rhinocéros, d'ivoire, et d'autres objets de prix, équivalant à une somme de cinq millions de *taëls* (ou environ 37 000 000 de francs). Le commandant de la ville, qui avait levé ce tribut pour l'envoyer au chef de la nouvelle dynastie impériale, fut en conséquence créé roi de Canton, sous le titre de *roi de la mer méridionale*. La cour de ce roi parvenu est représentée comme cruelle et extravagante au suprême degré; les criminels étaient jetés dans des chaudières d'eau bouillante, rôtis au feu, écorchés, poussés sur des pointes aiguës, et forcés de combattre avec des tigres et des éléphans.

Le récit de ces actions horribles émut le fondateur de la dynastie des *Soung* (960), et il s'écria : *Il est de mon devoir de délivrer le peuple de cette région.*

A cette époque Canton paraît avoir été dans un véritable état barbare, et, aux yeux du gouvernement chinois les habitans de cette ville étaient excessivement livrés à la sorcellerie et à d'autres superstitions. En 980, le gouvernement *défendit les pratiques superstitieuses au midi des montagues*, et fit raser les temples de leurs superstitions. Une autre défense portait de *ne pas tuer d'hommes pour les sacrifier aux esprits et génies.*

En 1500, les pirates de Canton se joignirent aux corsaires japonais, et commirent beaucoup de déprédations sur la côte.

Les relations entre l'Europe et la Chine, par la voie du cap de Bonne-Espérance, commencèrent en l'année 1517, lorsque Emmanuel, roi du Portugal, envoya une flotte de huit vaisseaux en Chine, avec un ambassadeur qui fut conduit à Péking, et qui obtint du gouvernement chinois la permission d'établir un commerce à Canton. En 1634, quelques vaisseaux anglais visitèrent Canton, et commencèrent, sous les moins favorables auspices, ce commerce immense qui devait dominer sur celui de toutes les autres nations; la France surtout a laissé trop long-temps le champ libre à ses actifs et persévérans rivaux. Et cependant aucune nation de l'Europe n'avait peut-être autant de titres à la confiance du gouvernement chinois ni autant de chances de succès pour son commerce, surtout depuis que Louis XIV, inspiré par Colbert, avait envoyé des missionnaires et des jésuites savans dans le grand empire pour y propager le christianisme et y préparer des relations commerciales avec la France. On connaît les rapports qui existèrent entre l'empereur de la Chine et le roi de France*. Aucun souverain de l'Europe n'a été favorisé depuis de prévenances aussi flatteuses de la part des monarques chinois. Il est à déplorer que l'on n'ait pas mis à profit ces bonnes dispositions dans l'intérêt de notre commerce.

Entrée de Canton par la mer. — Les *Iles des Pirates*, ainsi que les nomment les Européens, qui se présentent à l'entrée du port de Canton, sont nommées par les Chinois les *Vieilles dix mille Montagnes*. La *Bouche du Tigre* (en chinois, porte ou passage du Tigre), est l'entrée de la rivière de Canton et de la province de ce nom. On rencontre plusieurs ancrages, tels que celui de la *Pagode de Heou-tun*; celui de *Whampoa* (en chinois *Hoang-pou*); c'est dans ce dernier que séjournent les vaisseaux marchands des diverses nations. De *Wampoa* les cargaisons sont transportées à Canton dans de larges bateaux ou chaloupes plus légères. Tous les renseignemens que l'on peut désirer relativement à l'introduction des navires étrangers se trouvent dans le *Chinese commercial Guide* publié à Canton en 1834, par M. J. R. Morrison, fils du célèbre sinologue de ce nom. Nous nous contenterons d'en extraire les détails commerciaux qui suivent.

Le commerce des Européens avec les Chinois se fait par l'entremise de marchands accrédités par le gouvernement chinois, auquel ils sont obligés de payer des droits proportionnels au nombre et à l'importance de leurs transactions commerciales. Ces marchands, nommés *Hongs* dans le dialecte de Canton, ont payé au gouvernement chinois, pour droits d'importation pendant les années suivantes, commençant au mois d'août :

Année 1828-29. . . .	780 058.2 taëls.
1829-30. . . .	899 535.4
1830-31. . . .	997 070.8
1831-32. . . .	1 120 145.5
1832-33. . . .	1 257 827.7

Le taël vaut environ 7 fr. 50 c.

On voit par ce tableau que les importations dans le port de Canton ont été croissantes pendant ces cinq dernières

* On connaît quelques exemplaires de seize grandes gravures exécutées par des artistes français aux frais de Louis XIV et représentant les victoires et conquêtes de l'empereur Khang-hi. Les dessins en avaient été envoyés en France, et les planches en cuivre furent renvoyées gravées en Chine; l'empereur en fut si satisfait, qu'il donna en échange à la Bibliothèque du Roi plusieurs exemplaires des plus beaux livres chinois de la sienne.

années, dans les mêmes proportions que les droits d'importation payés par des marchands chinois.

Les principales nations de l'Europe ont leurs factoreries sur la rivière de Canton, en dehors de la ville chinoise, et il n'est pas permis aux Européens de pénétrer dans cette dernière. Voici la substance des *Réglemens impériaux* concernant les étrangers à Canton :

« 1° Les marchands étrangers ne doivent pas rester pendant l'hiver à Canton. «'Cest un ancien règlement qui pourrait être changé en loi, pour maintenir en tout temps une stricte surveillance sur les étrangers. Mais il est ainsi modifié et interprété par une sorte d'ordonnance explicative, où après avoir exposé le grand accroissement du commerce étranger, et les changemens qu'il a subis dans ses différentes périodes, on tire cette conclusion que « comme les vaisseaux étrangers sont maintenant en nombre double de ce qu'ils étaient primitivement, et que le temps de leur arrivée est incertain ; en outre, comme ils sont restés à Canton pendant plusieurs années dans une paix mutuelle, il n'est sans doute pas nécessaire de les forcer positivement à retourner dans leur pays à la neuvième ou dixième lune ... Que les marchands étrangers, de toutes les nations, lorsque leurs marchandises sont vendues et leurs affaires terminées, quelle que soit la saison, s'en retournent chez eux avec leurs vaisseaux, ou aillent résider à Macao. »

« 2° Pour ce qui concerne les emprunts d'argent aux marchands étrangers, il est juste de détruire le mal qu'occasionne l'habitude de contracter des dettes. »

3° *Interdiction des domestiques*. L'interdiction primitive fut faite dans la vue d'empêcher les marchands étrangers d'attacher à leur service des naturels du pays. Le règlement fait à ce sujet consiste à interdire l'emploi des serviteurs personnels ou *domestiques*.

« 4° Après que les vaisseaux des marchands étrangers sont entrés dans le port et ont jeté l'ancre, que des officiers militaires et des soldats soient placés là, comme cela a eu lieu jusqu'ici, pour faire des recherches et pour examiner ce qui se passe. Dans les factoreries où résident les étrangers, que ces étrangers soient sous la surveillance et le contrôle des marchands *Hong*, pour prévenir des troubles.

» Quant aux marchands étrangers qui logent dans les factoreries des marchands *Hong*, le devoir de ces derniers a été jusqu'ici de les gouverner et de contrôler leur conduite. L'acquisition des marchandises que font les étrangers doit passer par les mains des marchands *Hong*.... Ensuite les marchands étrangers, qui demeurent dans les factoreries des marchands *Hong*, ne doivent pas avoir la liberté d'aller et de venir où il leur plaît, de crainte qu'ils ne fassent du commerce et des transactions clandestines avec des natifs, traîtres à leurs devoirs.

» 5° Les étrangers qui entretiennent clandestinement des femmes étrangères dans leurs factoreries, et qui se font porter dans des chaises à Canton, commettent des délits qui doivent être interdits.

» 6° Il est juste d'imposer comme un devoir aux croiseurs, gardes-côtes, aux officiers et soldats, de veiller avec la plus grande exactitude, pour interdire aux étrangers d'apporter des canons et des mousquets à Canton.

» 7° Il est nécessaire de prendre des arrangemens concernant les étrangers qui présentent des pétitions, soit qu'une distinction ne doive pas être faite dans les affaires d'importance, soit qu'une règle doive être fixée pour déterminer quand des pétitions doivent être présentées pour eux, et quand ils peuvent en présenter eux-mêmes. » Le but de ce qui suit est que, quand un ancien marchand *Hong* refuse de présenter une pétition importante, un ou deux étrangers sont autorisés à la porter à la porte de la ville. « Les pétitions concernant les objets ordinaires de commerce doivent être présentées au bureau du hoppo. Les pétitions ordinaires concernant les événemens locaux doivent être présentées au *toung-tchi* de Macao, etc. Dans tous les cas, on est autorisé à en appeler comme d'habitude. » (*Chinese commercial Guide*, Canton, 1834.)

Chaque vaisseau européen qui entre dans le port de Canton doit payer, comme droit personnel, au profit de l'empereur de la Chine, 1600 taëls d'argent (environ 12,000 fr.). Les négocians anglais demandèrent récemment une diminution sur ces droits, et suspendirent momentanément tout commerce avec les Chinois ; mais la réponse de l'empereur ne leur fut point favorable. Dans un édit qu'il fit publier à ce sujet, il traite les négocians anglais de *barbares, comme étant d'un naturel rusé et plein de fourberies*.

On croit généralement en Europe que c'est le gouvernement chinois qui est *barbare*, en n'autorisant pas le commerce dans plusieurs de ses ports. Quelque opinion qu'on se forme à ce sujet, il faut s'expliquer cette interdiction. Nous tenons d'une personne qui a long-temps occupé à Canton l'emploi de consul d'une nation étrangère, un fait qui peut servir à faire comprendre l'éloignement du gouvernement chinois pour l'extension du commerce européen dans ses ports ; c'est que la valeur des *importations* en Chine s'élève au moins aussi haut que celle des *exportations*, de sorte qu'en définitive le commerce étranger ne paraît nullement favorable aux Chinois. Combien de temps la balance du commerce n'a-t-elle pas été dans notre Europe la base de toute l'économie politique ! Ajoutons qu'il peut y avoir, outre les motifs de politique et d'économie politique, un motif à la fois moral et fiscal qui justifie cette interdiction : c'est que la plus grande partie des importations faites par les Européens consiste en *opium*. Dans les dernières années les *exportations* du port de Canton se sont élevées à environ 100 000 000 de fr. et les *importations*, consistant principalement en *opium* (qui doit se vendre clandestinement, et par conséquement qui ne rapporte rien à la douane chinoise), se sont également élevées à 100 000 000 francs. Ce commerce prohibé de l'*opium*, qui vient en grande partie des Indes, se fait par les vaisseaux anglais.

Voici un relevé qui fera voir combien la France est encore étrangère sur ce grand marché de l'Orient, quoique nous ayons presque toujours eu un consul à Canton.

Vaisseaux arrivés à Canton pendant l'année finissant au 30 juin 1834.

	De juillet à septembre 1833.	D'octobre à décembre 1833.	De janvier à mars 1834.	D'avril à juin 1834.	Totaux.
Vaisseaux de la Comp. des Indes.	13	8	3	»	24
— du pays* (*country ships*). . . .	26	11	15	25	77
— américains	21	10	22	17	70
— français	»	4	2	»	6
— hollandais (*dutch*)	»	2	2	2	6
— hambourgeois	3	»	»	»	3
— danois	1	1	3	»	5
— suédois.	»	»	1	»	1
— portugais.	15	4	2	2	23
— espagnols	12	5	10	10	37
— mexicains	»	1	»	»	1
Total dans l'année.					253

* Y compris les vaisseaux venant de l'Angleterre, *vià Indie* ou *Singapoore*.

On voit par ce tableau quel grand développement le com-

merce des Etats-Unis a pris avec Canton; il y figure pour 70 vaisseaux, et la France pour 6! C'est déjà pour nous un accroissement sur les années antérieures à 1830, pendant lesquelles il était assez rare qu'il arrivât à Canton un seul vaisseau français.

CAOUTCHOUC. Le caoutchouc, vulgairement *gomme élastique*, est une substance solide, insipide, jaune brunâtre, éminemment élastique, et par conséquent ne se cassant que très difficilement; elle nous a été apportée d'Amérique vers le commencement du siècle dernier. C'est le produit de l'exsudation de divers arbres de l'Amérique et des Indes, entre autres du *jatropa elastica* (appelé aussi *hævea cautschuc* et *guianensis*), du *ficus indica*, etc. La plupart de ces arbres atteignent jusqu'à cinquante et soixante pieds de haut; ils ont une écorce lisse, et sont dépourvus de branches jusqu'à une grande hauteur, ce qui facilite beaucoup la récolte du liquide. Ce fut La Condamine qui en donna la première notice, en 1736. Un peu plus tard, Aublet y ajouta beaucoup en décrivant un arbre qui croît dans les forêts de la Guyane et dans la province de Quito, auquel il donna le nom d'*hævea guianensis*.

Pour recueillir le caoutchouc, on pratique sur les arbres des *incisions obliques* qui traversent l'écorce, et que l'on dispose les unes au-dessus des autres de manière à en faire une spirale autour du tronc de l'arbre; on joint les incisions par de petits sillons creusés dans la superficie de l'écorce, et immédiatement au-dessous de l'entaille la plus inférieure on fixe, avec de la terre glaise, une feuille en forme de gouttière qui verse le liquide sécrété par toutes ces incisions dans un vase conique en bois ou en terre cuite. C'est un liquide demi-fluide, d'apparence laiteuse, qui s'épaissit de plus en plus, et se fige en prenant une teinte opaline jaune sombre. On le trouve dans le commerce en poires, en plaques, et en chaussons, de couleur variable, le plus souvent d'un brun noirâtre, ce qui provient du mode de dessiccation employé par les Indiens, consistant à exposer à la fumée de leur foyer le suc convenablement épaissi, qu'ils déposent en couches successives sur des moules en terre qui sont enlevés ensuite par fragmens, ou en les ramollissant par l'eau.

Dans cet état, ses usages sont bornés. On a d'abord mis à profit la propriété d'adhérer que possède sa surface fraîchement coupée, pour former des tubes flexibles, et enlever du papier les traits du crayon. Divisé en minces lanières, on en a fait des balles élastiques; et comme il se coupe difficilement, on porte des chaussons en caoutchouc d'une seule pièce, qui résistent encore plus à l'usure que le cuir. Il en a été autrement dès qu'on a su le dissoudre, il s'est présenté mille occasions d'utiliser ses précieuses qualités : c'est ce que nous ferons mieux sentir en énumérant les propriétés que lui ont reconnues les chimistes, et surtout M. Faraday, qui a fait des recherches très étendues sur le suc primitif.

Le caoutchouc ordinaire se durcit par le repos, le froid et la sécheresse, et se ramollit par le maniement, la chaleur et l'humidité; c'est pourquoi son immersion dans l'eau chaude produit si bien cet effet : il s'y gonfle même un peu, mais ne s'y dissout nullement. L'alcool n'a pas d'autre action sur lui, le caoutchouc y est complètement insoluble. Il n'en est pas de même de l'éther; c'est un de ses meilleurs dissolvans, à la condition pourtant qu'on l'aura privé d'alcool, en le battant préalablement avec un peu d'eau. C'est en profitant de ces propriétés distinctives qu'on a pu augmenter de beaucoup la capacité des bouteilles de caoutchouc. Pour cela, on les ramollit dans l'eau chaude, on les essuie, et on les plonge immédiatement dans de l'éther placé dans un vase cylindrique couvert d'une cloche ou d'un plan de verre que l'on lute avec soin (il ne faut jamais oublier de verser auparavant *quelques gouttes d'alcool dans l'éther*). Au bout de vingt-quatre heures, au plus, la bouteille est gon... ramollie que le simple souffle peut l'enfler jusqu'à en faire une sphère presque transparente, de un à deux pieds de diamètre, sans qu'elle crève; du moins réussit-on presque toujours à obtenir des ballons de cinq à six litres, propres à mettre du gaz, ou de moindres dimensions pour lancer à la raquette. Une précaution indispensable est d'introduire dans la bouteille, avant de l'enfler, de la fécule de pomme de terre ou de la poudre de lycopode, dont on enduit aussi l'extérieur quand le ballon est soufflé; faute de quoi, en le vidant, les surfaces se colleraient dès le premier instant d'une manière inextricable.

Le sulfure de carbone, les huiles de cajeput, de lavande et de sassafras, après leur vaporisation, laissent, comme l'éther, du caoutchouc qui a conservé toute son élasticité; mais toutes ces substances sont trop chères pour qu'on les emploie dans les arts. On y supplée par les huiles empyreumatiques que produit la distillation de la houille, du goudron et du bois; voilà pourquoi les corps qui sont imprégnés de caoutchouc ainsi dissous conservent indéfiniment une odeur empyreumatique; et comme ces dissolvans sont moins volatils que l'éther, le vernis qu'ils produisent resterait à jamais gluant, si l'on n'avait trouvé le moyen d'en enlever la plus grande partie en exposant l'enduit à un courant de vapeur d'eau. La dissolution par l'essence de térébenthine a même une propriété glutineuse si persistante, qu'on pourrait avec avantage la substituer à la glu, qui sèche certainement plus vite à la chaleur du soleil. Quand cet enduit est employé pour les aérostats ou les étoffes imperméables, son état gluant est précieux au contraire, en ce qu'il constitue une surface liquide continue qui s'oppose davantage à l'exercice de l'endosmose et de l'exosmose. Il a été constaté en effet que le taffetas ciré et les ballons en caoutchouc, même épais, échangent le gaz qu'ils contiennent pour de l'air atmosphérique; de sorte qu'un aérostat en taffetas ciré est sujet à une perte de gaz de tous les instans, qui rend en outre son contenu susceptible de faire explosion par la moindre étincelle électrique. Pour rendre le drap imperméable au moyen du caoutchouc, on interpose le vernis, en consistance convenable, entre deux pièces de drap que l'on passe au cylindre. Quand on l'a soumis à la vapeur d'eau, on le coud par des procédés spéciaux pour en faire des coussins élastiques, munis d'un bouchon à vis par lequel on les enfle ou les vide à volonté. En coulant ce même vernis sur des moules appropriés, on en fait des tubes, des cathéters, etc. On est aussi parvenu à filer le caoutchouc; de sorte qu'en l'associant à des fils de soie et de coton, on en a fait un mince cordonnet, qui, par le tissage, produit des lanières d'une élasticité et d'une souplesse incomparables, supérieures à toute autre substance pour les bretelles, les bandes à saigner, et les sangles de toute espèce.

Enfin on s'est avisé depuis peu d'années d'expédier en Europe le caoutchouc sous son état émulsif. Dans les pays de production, on le met tel qu'on le recueille dans des bouteilles que l'on remplit et que l'on bouche aussi bien que possible. C'est cette matière qui a servi de base à l'intéressant travail de M. Faraday. D'après ce célèbre chimiste, elle arrive en Europe sous l'apparence d'une crème jaune pâle, qui sent un peu l'aigre et le pourri. Cette émulsion ressemble beaucoup au lait épaissi par une longue ébullition, et le caoutchouc y est en suspension avec de l'albumine végétale, comme le beurre l'est dans le lait avec la matière caséeuse. Dans l'état de consistance où M. Faraday l'a examinée, il y avait quarante-cinq pouces de matière solide pour cent pouces d'émulsion. Celle-ci, mise sur des corps absorbans, se transformait peu à peu en caoutchouc ordinaire, d'un jaune légèrement brun, par l'absorption ou la vaporisation de l'eau. Pour avoir le caoutchouc exempt d'albumine et le plus pur possible, on étend l'émulsion de trois à quatre fois son volume d'eau, dans un vase muni d'un robinet à sa partie inférieure : au bout de vingt-quatre heures, le caoutchouc se trouve rassemblé à la surface, ce qui arrive beaucoup plus

vite si l'on a eu soin d'ajouter à l'eau du sel ou de l'acide hydrochlorique, dont on le debarrasse plus tard par le lavage. En procédant ainsi à plusieurs dilutions successives, la séparation du caoutchouc devient de plus en plus facile, et se produit à la fin rapidement dans l'eau seule. On finit par obtenir le caoutchouc sous forme d'une pulpe blanche tellement divisée, qu'après l'agitation avec l'eau elle ressemble à du lait. Si l'on soumet cette pulpe à l'évaporation, ou si on la verse sur des corps absorbans, tels que le plâtre, la craie, la terre cuite, etc., à mesure que l'eau abandonne le caoutchouc, sa blancheur pâlit; on le prendrait pour une peau blanche en apprêt. Un peu plus tard il acquiert une certaine transparence, qui devient à la fin si complète qu'on le confondrait avec le mucilage de la colle de poisson. Dès lors on peut l'exprimer, pour diminuer la quantité d'eau qu'il retient encore, ce qui le rend susceptible de se mouler par compression, et de rendre avec la plus grande fidélité tous les details du moule. Ce serait une belle industrie à établir dans les pays de production, en attendant que cette émulsion puisse nous arriver bien conservée et d'une manière régulière; au reste, nous ne tarderons pas à avoir des produits de cette nature, car il vient de s'en établir une fabrique aux Etats-Unis.

La pesanteur spécifique du caoutchouc est de 0.93, il est composé, d'après M. Faraday, de 87.2 de carbone et 12.8 d'hydrogène. Par la chaleur il se ramollit, et fond à 120° pour demeurer à jamais mou et visqueux, défaut que présente, quoiqu'à un faible degré, tout le caoutchouc noir du commerce. On se sert du caoutchouc fondu pour remédier à la porosité d'un lut, et préserver de l'oxidation les gravures sur planches d'acier. En élevant la température, le caoutchouc noircit, devient plus liquide, et bout en laissant dégager un gaz combustible qui brûle avec une flamme blanche accompagnée de beaucoup de fumée.

Dans son état naturel, le caoutchouc est inaltérable à l'air, inattaquable par les alcalis caustiques, le chlore et la plupart des acides; ce qui le rend précieux, et fait désirer qu'on avise aux moyens d'en obtenir la matière première à plus bas prix et en meilleur état, afin de réaliser les nouvelles et importantes applications qu'il promet encore.

CAP. Le mot *cap* est l'appellatif vulgaire qui a remplacé, dans la plupart des langues de l'Europe moderne, le *promontorium* des Latins, l'*akra* ou *akron* des Grecs; c'est le mot romane représentatif et dérivé de *caput* (la tête), et traduisant ainsi, dans sa double acception, le *râs* arabe et le *rôs* punique si fréquens dans la géographie des orientaux. Il semblerait, d'après la dérivation et la synonymie, qu'une idée de proéminence relative doit toujours être liée à l'application topographique du mot *cap*, et c'est en effet ce qui arrive dans la plupart des cas; mais c'est surtout dans le sens d'*extrémité des terres* qu'il importe de traduire à l'esprit la valeur précise de cette appellation : car elle désigne aussi les terres basses qui s'avancent en pointe dans la mer, comme le cap du Nord à l'embouchure du grand fleuve des Amazones en Amérique, ou le cap Formose entre les baies de Benin et de Biafra dans le golfe de Guinée.

Dans cette acception correcte d'*extrémité des terres*, on conçoit que les caps les plus fameux soient précisément ceux qui terminent les plus grandes terres : tels sont en réalité le cap Horn, extrémité sud du Nouveau-Monde, et le cap de Bonne-Espérance, ou simplement le CAP, extrémité sud de l'Ancien-Monde. Ce dernier est devenu d'autant plus célèbre, que les établissemens européens formés dans le voisinage, ont, en grandissant, étendu sur une vaste contrée la dénomination qui dans le principe était restreinte à la colonie naissante fondée au cap même vers le milieu du dix-septième siècle.

Ainsi, de proche en proche, le nom de CAP, consacré à désigner par antonomase la pointe extrême de l'Afrique australe, a fourni toute une série de dénominations échelonnées dans une sorte de hiérarchie géographique ascendante : d'abord *la ville du* CAP, noyau et maintenant chef-lieu d'une puissante colonie; puis *le district du* CAP, division territoriale immédiatement soumise à l'administration du chef-lieu; *la colonie du* CAP, comprenant l'ensemble des possessions européennes qui rayonnent autour du noyau primitif; et enfin *la région du* CAP, que les géographes adoptent volontiers dans une acception plus large encore, sous l'inspiration d'une vanité coloniale à laquelle applaudit avec orgueil et calcul une métropole habile à grossir le nombre et l'étendue de ses établissemens d'outre-mer. Les pays inconnus qui forment, vers le tropique du Capricorne, une zone flexueuse entre la baie aux Baleines et la baie da Lagoa, marquent les limites indécises de cette grande section de l'Afrique.

Le pyrrhonisme des savans modernes repousse comme des fables grecques les récits des anciens sur les expéditions maritimes dirigées à travers l'Océan, entre le golfe Arabique et les colonnes d'Hercule, en allant doubler au loin ce cap, aujourd'hui réputé découvert seulement vers la fin du quinzième siècle; mais l'Europe occidentale, à peine sortie, sans traditions, des ténèbres séculaires où la civilisation grecque et romaine la trouva plongée, a mauvaise grâce à se prévaloir de sa longue enfance pour taxer de mensonge les récits que la vieille Egypte avait transmis à la jeune Grèce, sur une entreprise que le génie de Tyr avait dès long-temps exécutée : pour un esprit sans préjugés, la circumnavigation de l'Afrique, effectuée par les Phéniciens sous les auspices du pharaon Nekoh, est un fait incontestable, et le passage de la ligne demeure hors de doute par cette circonstance si vraie, mais qu'en sa naïve ignorance Hérodote accueillait avec incrédulité, que le soleil se trouvait à la droite des navigateurs. Les Perses, mieux instruits que nous du vaste commerce et des longs voyages des Tyriens, croyaient à l'accomplissement de cette périlleuse expédition : Xercès accordait grâce de la vie au coupable Sataspes à condition qu'il refît le tour de l'Afrique; et lorsqu'après l'avoir tenté par l'occident, Sataspes revint sur ses pas conter les fabuleux obstacles qui avaient arrêté sa navigation à quelques mois du détroit de Gadès, le grand-roi n'admit point cette chimérique excuse, et Sataspes fut empalé. Possidonius, s'appuyant d'un récit (aujourd'hui perdu) d'Hérodote, énonçait qu'une semblable expédition avait déjà été renouvelée avec un plein succès sous le règne de Darius. Le Carthaginois Hannon, dont nous ne connaissons plus que les premières explorations, avait, au dire de Pline, franchi l'Océan depuis Gadès jusqu'aux confins de l'Arabie, et laissé une relation écrite de ce voyage : de même Cœlius Antipater affirmait avoir connu un marchand qui, dans une expédition commerciale partie d'Espagne, avait atteint l'Ethiopie, et Héraclide de Pont racontait, mais sans preuves, qu'un mage était venu d'Orient, par la même voie, trouver Gélon à Syracuse. D'un autre côté, Eudoxe de Cyzique avait, au rapport de Possidonius, trouvé sur la côte orientale et rapporté en Egypte les débris d'un navire gaditain; et Pline assure que sous Auguste on reconnut pareillement dans le golfe Arabique des vestiges de vaisseaux espagnols naufragés. Bien plus, Eudoxe lui-même serait parvenu à effectuer le tour entier de l'Afrique; Possidonius du moins en était persuadé, et Cornélius Népos affirmait que, de son propre temps, Eudoxe avait mené à heureuse fin cette entreprise si long-temps et si opiniâtrément poursuivie par l'intrépide navigateur.

Tous ces rapports ne méritent peut-être point une égale confiance, mais ils témoignent hautement des traditions d'après lesquelles la pointe australe de l'Afrique avait été doublée; en vain suppose-t-on les anciens inébranlablement convaincus que le continent se terminait au nord de l'équateur : Pline connaît deux zones tempérées, et Lucain, anté-

rieur à Pline, mentionne les Lybiens éloignés qui voient leur ombre se projeter au sud; c'est donc bien le cap extrême de l'Afrique qu'en ses vagues et confuses notions des périples antiques, Méla a désigné par le nom de *corne du sud*. Il est vrai que les géographes mathématiciens, Hipparque, Marin de Tyr, Ptolémée, supposaient l'Afrique contournée à l'est parallèlement à l'Asie; mais au lieu d'en conclure qu'ils admissent la réunion des deux continens à leurs dernières limites, il faut suivre la trace de leur hypothèse, d'abord sur les planisphères arabes, puis sur ceux des cosmographes européens du moyen âge Martin Sanuto, Andrea Bianco, Fra Mauro, qui fournissent les termes successifs d'une transition graduelle aux résultats des explorations modernes.

Il est maintenant hors de doute que les navigateurs portugais du quinzième siècle avaient été précédés, dans leurs reconnaissances tant vantées des côtes africaines, par des marins d'Espagne, d'Italie et de France, non moins habiles, mais plus modestes, héritiers sans doute à leur tour de traditions nautiques plus anciennes. Mais, au-delà de la Côte-d'Or, il n'apparaît, il le faut avouer, d'aucune exploration moderne antérieure à celles des Portugais : Barthélemy Diaz, *le premier*, franchit sans s'en douter, en l'année 1486, au fort d'une tempête, ce cap fameux qu'il ne reconnut qu'en revenant sur ses pas, et qu'il dénomma *Cabo Tormentoso* ou cap des Tempêtes, mais que le roi Jean, plein de joie et d'espoir, voulut appeler *cap de Bonne-Espérance*. João de Infante, ancien compagnon de Diaz, y aborda le premier en 1498, et, sur son rapport, le roi Emmanuel de Portugal résolut d'y fonder un établissement; mais les colons qu'il y envoya n'osèrent se fier au voisinage immédiat des indigènes, et se réfugièrent sur la petite île aux Pingouins, qui est vis-à-vis : leur crainte était peut-être légitime, car le vice-roi des Indes, François d'Almeyda, qui descendit au Cap en 1509, fut tué avec soixante-quinze des siens par les naturels; et deux ans après un parti de Portugais prit sa revanche avec de l'artillerie. De tels actes dûrent entretenir long-temps l'irritation des indigènes, et la répugnance des navigateurs à relâcher en ces parages. Cependant, vers la fin du seizième siècle, les navires des compagnies hollandaise et anglaise des Indes-Orientales prirent l'habitude d'y faire escale et n'eurent qu'à se louer des habitans du pays. Les Anglais prétendent même que deux officiers de leur nation, Humphrey Fitz-Herbert et Andrew Shillinge, prirent formellement, le 3 juillet 1620, possession de cette contrée au nom du roi Jacques Ier.

Quoi qu'il en soit, Jean-Antoine Van Riebeck, chirurgien à bord d'une flotte hollandaise qui s'était arrêtée au Cap en 1648, au retour des Indes, conçut le dessein d'y fonder un établissement, fit agréer ses projets à Amsterdam, et revint en 1652, à la tête d'une expédition de trois vaisseaux : il acquit, de gré ou de force, le territoire qui lui était nécessaire, et y éleva un fort, sous la protection duquel se consolida et s'accrut avec rapidité la nouvelle colonie, favorisée par de grosses avances en argent et en nature. Sous les premiers gouverneurs, elle ne s'étendit point au-delà de ce qui forme aujourd'hui le district du Cap; mais sous Van der Stell, dixième successeur de van Riebeck (1679), un nouveau district fut annexé au premier, par le défrichement d'un terrain peuplé de bêtes féroces, et qui échangea son nom de Wild-Bosch, ou bois sauvage, pour celui de Stellen-Bosch, qui lui est demeuré; on y joignit plus tard le petit canton de Drakenstein qui fut peuplé de Français expatriés par suite de la révocation de l'édit de Nantes (1685), et celui de Waveren, colonisé en 1701. Les accroissemens ultérieurs suivirent une progression extrêmement rapide, car l'étendue de la colonie était doublée en 1739, et le territoire alors occupé se trouva encore doublé en 1770 : ces nouvelles acquisitions formaient le district de Zwellendam; un quatrième district fut établi en 1786, par le gouverneur Van der Graaff, qui lui donna le nom de Graaff-Reynet.

A la faveur des guerres que la révolution française vint allumer en Europe, l'Angleterre, avide de colonies, se mit en possession (1796), sans éprouver une grave résistance, du florissant établissement qui depuis près d'un siècle et demi s'était formé et développé par les soins de la Hollande; après sept années d'occupation, le traité d'Amiens en stipula la restitution, laquelle fut opérée en 1804, au grand regret de la puissance qui, sous prétexte de prévenir les Français, avait dépouillé les Hollandais; et l'on se hâta bien de profiter d'une rupture avec le cabinet des Tuileries pour reprendre (1806) et s'approprier définitivement cette belle colonie, dont la cession fut ratifiée par les traités de 1814.

Sous l'administration de ses nouveaux maîtres elle s'est considérablement étendue et peuplée, de manière à nécessiter la création de nouveaux districts : celui de George fut séparé en 1811 de celui de Zwellendam, qui déjà avait donné naissance (1805) à celui de Tûlbagh, plus tard appelé Worcester, et auquel est annexée la subdivision de Clan-William, destinée, selon toute apparence, à une séparation prochaine, comme la subdivision de Beaufort à l'égard du district de Graaff-Reynet. Au-delà du district de George a été formé celui de Uitenhagen, démembrement de Graaff-Reynet, et plus loin encore a été constitué, en 1820, le district d'Albany ou de Zuurveld, le plus oriental de la colonie; enfin le district de Sommerset a été créé en 1824, aux dépens de ceux de Graaff-Raynet et d'Albany. Dans ces dernières limites, la colonie du Cap embrasse à peu près 9,800 lieues carrées géographiques; il est vrai que l'ensemble de toutes les cultures répandues sur une aussi vaste superficie ne dépasse point 289 000 acres ou environ 40 lieues carrées; la population totale est évaluée à 130 000 âmes, dont 66,000 blancs, 34 000 esclaves et 30 000 indigènes.

Ces indigènes sont des Hottentots, race distincte et spéciale, que nous avons déjà indiquée dans l'esquisse générale de l'Afrique, mais à laquelle un article doit être expressément consacré. Ces peuples se sont effacés en partie du sol où ils avaient pris naissance, soit que la domination étrangère leur ait été mortelle, soit qu'ils aient reflué au-delà des limites de l'invasion européenne : on ne retrouve plus que de faibles restes des tribus nombreuses qui possédaient le pays à l'époque des premières reconnaissances, et sous le titre d'une liberté nominale, un servage réel leur est inévitablement imposé sur le territoire colonial; ceux que l'amour de l'indépendance native maintient réfractaires au joug, n'échappent qu'en émigrant au-delà des frontières ou en se réfugiant dans les bois ou plutôt les taillis sauvages où ils sont littéralement traqués et pourchassés comme des bêtes fauves, stigmatisés qu'ils sont du nom de *Bosesmen* par les Hollandais, et de *Bushmen* par les Anglais, c'est-à-dire *hommes des taillis*.

Au-delà des frontières, de vastes contrées, mal connues, sont occupées, au nord et au nord-ouest, par les Hottentots indépendans, formant plusieurs nations considérables; à l'est et au nord-est, par les Kafres, race distincte et spéciale aussi, que nous avons pareillement indiquée dans notre esquisse générale de l'Afrique, et à laquelle nous consacrerons également un article exprès.

Toute cette région est élevée et montagneuse, s'abaissant vers la mer ambiante par étages successifs : le faîte continu des reliefs généraux ondule tortueusement sur un axe qui se dirige du nord-est au sud-ouest, en sorte que le cap de Bonne-Espérance est généralement considéré comme l'extrémité du continent, bien que le cap des Aiguilles projette une pointe plus avancée au sud. Ces reliefs sont jalonnés par la montagne de la Table, le Helderberg, les culminances du Bokkeveld, le Komsberg haut de 1700 mètres, les Nieuweveld-Bergen, les Winter-Bergen, le Spitzkop ou Compass-

Berg haut de 2 530 mètres, les montagnes connues sous les dénominations de Rhenoster, Zuure, Bambus, Storm, et Witte Bergen, puis une chaîne dirigée au nord-est parallèlement à la côte et tournant ensuite vers l'ouest, où l'œil européen n'en a point encore suivi la trace. La combinaison des explorations diverses dont cette contrée a été le théâtre permet de reconnaître, dans sa constitution physique, quelques grands traits caractéristiques que le savant géographe Ritter a systématisés en un triple gradin s'élevant du sud au nord jusqu'à un plateau central dont il forme la bordure australe; la *côte*, les *karrous*, et la *haute terrasse* du Gariep constituent les trois zones successives ainsi échelonnées et mutuellement séparées par des lignes de montagnes. Quelques objections nous paraissent s'élever contre ce système; mais dans l'état imparfait des notions orographiques recueillies jusqu'à ce jour il serait imprudent de se livrer à une discussion qu'interdisent d'ailleurs les limites restreintes d'une simple esquisse: bornons-nous à observer que toute la haute terrasse étant occupée par le Gariep et ses affluens, il est difficile de n'y pas reconnaître un bassin hydrographique bien caractérisé, dont les pentes sont trahies par le cours des eaux et ont leur direction générale vers l'ouest. Ce bassin constitue à lui seul plus des trois quarts de toute la région du Cap; au-delà des montagnes tabulaires qui circonscrivent la rive gauche, il ne reste plus qu'une zone littorale d'environ 120 milles de large, coupée d'un grand nombre de fleuves secondaires dont les plus connus sont la Rivière aux Eléphants, la Breede-rivier, celles de Gauritz, de Gamtous, Zondag-rivier, Groote-Visch-rivier, la Keiskamma limite orientale actuelle de la colonie anglaise, puis celles des Buffles, de St-Jean, de Ste-Lucie, et enfin celle de Mapouta sur les bords de laquelle l'Angleterre a acquis en 1823 un territoire voisin des établissemens portugais de la baie da Lagoa.

Le trait principal de la constitution géognostique du sol, c'est le couronnement de grès en strates horizontales qui couvre le sommet de presque toutes les montagnes et repose sur une base de granit surgissant à travers des roches schisteuses qu'elle a relevées autour d'elle sous des angles très ouverts; les karrous, ou grandes plaines stériles dont nous avons déjà parlé, offrent une terre dure et aride composée d'argile, de sable et de fer ocreux, sillonnées de rares cours d'eau, que l'été met à sec et reconnaissables seulement aux noirs buissons de mimosas qui bordent leur lit; quelques mares salées alimentent la triste végétation d'une espèce de soude; au temps des grandes pluies (de juin à août) il y apparaît une verdure fraîche qui appelle les troupeaux, mais qui n'a guère qu'un mois de durée. Les terres voisines de la côte sont seules bien arrosées et fertiles; mais les cultures sont loin d'y avoir pris l'extension dont elles sont susceptibles, puisque la proportion de leur superficie totale à celle des bonnes terres ne dépasse guère un soixantième. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons déjà dit (voir l'article Afrique) des caractères spéciaux qu'offre cette région sous le rapport des richesses végétales que la nature lui a départies; nous n'avons pas à reproduire non plus le catalogue des animaux indigènes, qui de jour en jour sont refoulés vers l'intérieur, à mesure que la population coloniale se grossit et s'étend. Ce sont les plantes cultivées et les animaux domestiques, richesses actuelles de ces contrées, sur lesquelles les statistiques et les rapports officiels appellent notre attention: l'économie politique vient ainsi se substituer à la géographie.

Pour elle, le sol, le climat, les produits de la terre, les animaux qui la peuplent, l'homme lui-même, n'ont qu'une importance relative à la part pour laquelle ils contribuent au bien-être du corps social auquel ils sont soumis. Elle nous restreint ici aux limites du territoire colonial et ne considère que sous un point de vue d'envahissement ultérieur des domaines des Hottentots et des Kafres, dont nous aurons à nous occuper ailleurs: bornons-nous donc à jeter un coup d'œil sur la colonie du Cap telle que nous la représentent les documens les plus récens (1835) que la presse anglaise ait mis à notre disposition.

Le Cap est compris dans la catégorie des possessions de la Couronne, comme toutes les colonies acquises par la conquête, où la nation dominatrice n'a point encore jeté d'assez profondes racines pour espérer que la concession d'un gouvernement représentatif n'aurait point de résultats contraires aux intérêts de la nouvelle métropole. Aussi les réclamations des colons du Cap pour obtenir, à l'instar du Canada, une législature locale élective, ont-elles été jusqu'à présent sans résultat. Tous les pouvoirs sont déférés à un gouverneur qui reçoit un traitement annuel de 6,000 livres sterling ou 150,000 francs: lord Charles Sommerset a occupé cet emploi depuis la cession de 1814 jusqu'en 1828, qu'il eut pour successeur sir Galbraith Lowry Cole, remplacé à son tour, en 1833, par le chevalier d'Urban, gouverneur actuel. Il est assisté d'un conseil exécutif où siégent le commandant militaire, le grand juge, le trésorier général, et le secrétaire du gouvernement, vrai ministre au petit pied qui signe tous les ordres et pourvoit à leur exécution. Il y a aussi un conseil législatif nommé par le gouvernement de la métropole, et dont les membres deviennent inamovibles après deux ans d'exercice. A la tête de chaque district ou drostdy est un landdrost ou commissaire civil qui remplit également les fonctions de juge local avec l'assistance d'un nombre (plus ou moins grand suivant l'étendue territoriale) de Hemraaden ou conseillers, appelés maintenant juges de paix. Le district se partage en cantons, administrés par des commissaires inférieurs nommés veld-cornet, qui, sur la frontière, joignent à leurs autres attributions celle de commander la milice bourgeoise pour les expéditions de représailles contre les Hottentots et les Kafres (expéditions malheureusement fréquentes) connues sous la dénomination spéciale de *commandoes*. La ville du Cap avait un corps municipal ou sénat bourgeois qui a récemment été supprimé sans qu'on ait rien mis à sa place.

L'organisation judiciaire comprend une cour suprême, composée du grand-juge, appointé à 50 000 fr. par an, et de deux assesseurs à 30 000 fr., tenant quatre sessions par an, outre des cours de circuit ou assises civiles et criminelles. Les juges locaux prononcent en dernier ressort jusqu'à 40 shellings, et sauf appel jusqu'à 10 livres sterling, ce taux de compétence étant porté au double pour le district du Cap. L'exécution des sentences est confiée à un haut-sheriff qui a un vice-sheriff dans chaque district. Les délits maritimes sont dévolus à une cour de vice-amirauté présidée par le gouverneur.

Les forces militaires cantonnées dans la colonie consistent en trois régimens d'infanterie, un corps d'artillerie assez imposant, un détachement du génie, et un régiment d'excellens cavaliers indigènes commandés par des officiers européens. Les quartiers généraux sont au Cap et à Graham's Town; cette dernière ville, qui est la principale du district d'Albany et de tous les districts de l'est, est depuis long-temps proposée pour devenir le siége d'un sous-gouvernement dont la circonscription comprendrait Graaff-Reynet, George, Uitenhagen, Sommerset, et Albany: la guerre contre les Kafres, sans cesse renaissante sur la frontière orientale, serait un des motifs déterminans pour l'adoption de cette mesure. Une escadre forme la station navale du Cap, sous les ordres d'un contre-amiral dont la surveillance s'étend à l'ouest jusqu'à Ste-Hélène, à l'est jusqu'à Maurice.

Les finances de la colonie se composent d'un nombre considérable de taxes, impôts et revenus, dont les plus productifs sont d'abord les bénéfices des banques d'escompte et de prêts qui dépassent 500 000 fr., puis les impôts directs atteignant près de 440 000 fr., le timbre 420 000 fr., les douanes 380 000 fr., les droits sur les encans plus de 300 000 fr., etc.; le total des recettes est d'environ 3 270 000 francs. Sauf

les dépenses de l'armée et de la flotte, qui sontà la charge de la métropole, la colonie pourvoit entièrement à tous les frais de son administration intérieure, évalués à une somme à peu près égale aux revenus : le traitement des fonctionnaires emploie plus de 2 000 000 de francs, non compris une indemnité d'environ 94 000 fr. pour l'agent colonial à Londres.

Les charges réparties sur la totalité de la population actuelle supposent une quote moyenne de 25 francs par personne; mais si l'on observe que l'esclave, non plus que le Hottentot en domesticité, ne supportent directement aucun impôt, il faudra conclure une quote de 50 francs par colon européen : c'est beaucoup moins que ne paient les Anglais de la métropole, mais beaucoup plus que ne paient les Hollandais de l'ancienne patrie.

L'immigration anglaise n'est peut-être point aussi considérable que pourraient le faire penser les avantages offerts aux colons, puisque le total de ce qu'elle a fourni en quatorze années se borne à 6 700 individus, dont 4 500 arrivèrent en 1820 pour s'établir dans le district d'Albany qui se formait alors. Le climat est cependant représenté comme doux et sain : au Cap, la température moyenne est d'environ 16° du thermomètre octogesimal, celle du mois le plus chaud de 21°, celle du mois le plus froid de 11°; et le relevé de l'aspect du ciel pendant une année donne 230 jours de temps clair et beau, 60 jours de nuages sans pluie, 33 de nuages avec pluie, et 41 jours entièrement pluvieux. Sur tout le littoral, les circonstances atmosphériques sont peu différentes, bien que l'on puisse remarquer une légère diminution de température à mesure qu'on s'avance vers l'est; dans les hautes vallées, la différence est plus sensible, et la moyenne s'arrête, pour l'année entière à 11°, pour le mois le plus chaud (avril) à 14°, et pour le mois le plus froid (juillet) à un peu moins de 7°. La colonie du Cap offre donc, au sud de l'Afrique, le climat des plus beaux pays de l'Europe: aussi les cultures s'appliquent-elles aux mêmes produits : le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, le maïs, la pomme de terre, le foin, les légumes, les arbres fruitiers; la vigne mérite une mention toute particulière, à cause de la renommée qu'ont acquise les vins du Cap, connus aussi sous les noms de Constance ou de Schiraz, de Pontac, et de Madère. D'immenses et beaux pâturages favorisent la multiplication des troupeaux, consistant, comme ceux d'Europe, en chevaux, ânes et mulets, bœufs, moutons, chèvres et cochons. La masse de la population rurale est en conséquence partagée en trois classes principales, savoir : les vignerons, tous ou presque tous d'origine française, les fermiers, et les pasteurs ou bouviers, Hollandais pour la plupart; ces derniers sont de beaucoup les plus nombreux et les plus riches. La population urbaine, concentrée au Cap, est surtout commerçante. L'élément anglais, bien que dominateur de fait, est presque nul dans les districts, sauf ceux de Uitenhagen, Albany, et Sommerset, qui sont de nouvelle création; le commerce est son occupation principale, soit au Cap, soit en diverses stations de l'intérieur. Ces nouveaux-venus conservent encore l'activité d'esprit et d'habitudes qu'ils ont apportée d'Europe, et qui contraste avec l'indolence reprochée, peut-être avec quelque exagération, aux colons naturalisés depuis long-temps ou nés sur le sol, et désignés dès lors sous le nom d'*Afrikanders*, race belle et bien constituée, dont l'éducation intellectuelle est demeurée rudimentaire, et dont l'habileté se concentre exclusivement sur ses occupations professionelles; gens bons, crédules, hospitaliers au-dessus de toutes choses; traitans déliés et qu'on accuse même sous ce rapport de trop de finesse; chasseurs déterminés de lions et d'éléphans, et déployant à ces exercices une intrépidité qui leur manque quelquefois en des circonstances moins périlleuses, mais moins familières; du reste paresseux d'esprit et employant flegmatiquement tous leurs loisirs à fumer, dormir, et engraisser (souvent jusqu'à l'hydropisie). Le beau sexe, complètement digne de ce titre, semblerait, par sa taille comparativement bien plus petite, par son caractère vif et enjoué, appartenir à une toute autre race; des habitudes de liberté dont elles n'abusent point, une franchise naïve de manières et de langage, donnent à la société des demoiselles du Cap un charme dont on assure que les officiers de la marine britannique perdent difficilement le souvenir après l'avoir goûté.

Toutefois la domination anglaise n'est point demeurée sans influence sur les habitudes et le caractère national des Afrikanders : quoique les langues hollandaise et française se soient conservées, la langue anglaise a commencé à prendre pied sérieusement dans la colonie, et elle règne exclusivement au barreau. Le gouvernement de la métropole a de plus envoyé dans chaque drostdy un professeur capable pour enseigner gratuitement l'anglais aux habitans. L'éducation, qui se bornait naguère, dans chaque famille, aux soins de quelques esclaves spéciaux et aux leçons élémentaires d'un maître venu communément d'Allemagne avec un mince bagage d'instruction scolastique, l'éducation, dis-je, s'est améliorée, et répandue davantage, grâces principalement aux soins des missionnaires protestans, que la Hollande, l'Allemagne, l'Angleterre, la France, et même l'Amérique envoient prêcher l'Evangile dans l'Afrique australe; le nombre de leurs établissemens s'élève aujourd'hui à cinquante-quatre, et celui des missionnaires qui les desservent, à plus de cent : leur apostolat a surtout pour objet la civilisation et la conversion des peuples indigènes, mais il n'est pas exclusivement consacré à ce but, et vingt-une de leurs stations sont renfermées dans les limites de la colonie, qui a d'ailleurs un clergé régulier, appartenant à diverses communions chrétiennes, toutes, quoique inégalement, salariées par le gouvernement : les calvinistes ont au Cap un consistoire général avec trois ministres, et dans chaque district un ministre et un consistoire particulier; les anglicans, qui sont ensuite les plus nombreux, ont deux églises, l'une au cap, l'autre à Grsham's-town, sous l'obédience de Calcutta; les luthériens, les presbytériens, et les catholiques ont aussi respectivement leur église et leur pasteur. Il a été pourvu à l'éducation supérieure par un collége fondé au Cap en 1820, et où l'on enseigne les mathématiques, l'astronomie, les littératures classique, anglaise, allemande, et française, le dessin, etc. Une institution plus relevée encore est la Société littéraire et scientifique de l'Afrique du sud, qui possède un muséum d'histoire naturelle dirigé par le célèbre docteur Smith, dont l'expédition de découvertes dans la Kafrerie, tout récemment terminée, captive en ce moment l'attention de l'Europe savante. Il faut citer encore la bibliothèque publique que l'on dit très riche, et l'observatoire royal, sur lequel le nom d'Herschell reflète une illustration héréditaire que popularise aujourd'hui par de singulières voies une mystification préparée aux Etats-Unis sur les prétendues découvertes dans la lune faites par ce savant astronome à l'observataire du Cap. Enfin le chef-lieu, et même plusieurs districts, doivent encore à l'Angleterre nombre d'associations, biblique, philanthropique, médicale, d'agriculture, de propagation du christianisme, de livres et traités, etc., etc. Le mouvement intellectuel obéit merveilleusement aux impulsions de la métropole, et trois journaux politiques (dont l'un paraît hebdomadairement à Graham's-town), une gazette littéraire, et un excellent almanach, témoignent hautement des succès de la presse périodique dans ce pays. La poste (desservie par les *boers* établis au voisinage des grandes routes, au moyen de leurs esclaves ou domestiques hottentots, sauf indemnité proportionnelle à la distance parcourue) fait circuler avec rapidité, d'un bout à l'autre de la colonie, les nouvelles publiques et la correspondance.

Quant à la population de couleur, elle se compose des Hottentots en domesticité urbaine ou rurale, et des esclaves

(que l'on appelle aujourd'hui *apprentis-travailleurs*), soit Malais, actifs, industrieux et vindicatifs, soit nègres Mozambiques ou Malgaches, fidèles, patiens et paresseux, soit Afrikanders, nés des filles malaises ou négresses qui ont eu commerce avec les Européens, et participant aux qualités et aux défauts de leurs auteurs. On distingue parmi les Hottentots ceux que les Hollandais appellent Bastaards, et que les uns considèrent comme une tribu spéciale, les autres comme le produit du commerce des Hottentotes avec les Nègres, les Malais ou les Européens : leur adresse, comme cochers, est merveilleuse, et ils regardent comme une bagatelle de faire tourner court, dans une rue étroite, une voiture attelée de huit chevaux lancés au galop.

Les uns et les autres sont le principal instrument de la richesse du colon, puisque c'est par leurs bras qu'il soigne ses vignobles, laboure ses terres, palt ses troupeaux; richesse n'est peut-être pas le mot propre, en ce qu'il n'y a point au Cap de grandes fortunes; mais il y a beaucoup d'aisance, et cette aisance est assez générale. Il n'est pas sans intérêt de faire apprécier par quelques chiffres l'importance relative des produits annuellement obtenus : les vignes donnent plus de 46 000 barriques de vin, et 3 600 barriques d'eau-de-vie, estimées ensemble à près de 38 000 000 de fr.; les blés et autres grains, consistant pour la majeure partie en froment, orge et avoine, fournissent une récolte qu'on peut évaluer à plus de 70 000 000 fr.; quant aux bestiaux, on compte 100 000 chevaux, 500,000 bœufs, 3 000 000 de moutons, 600 000 chèvres, 160 000 cochons, etc., estimés en total à près de 70 000 000 fr.

La nature et la proportion de ces produits font pressentir quel doit être le commerce de la colonie : les vins et eaux-de-vie; les grains, farines, biscuits, fruits, légumes, patates et foin; les bestiaux, viandes salées, beurre, cuirs, laines, suif, et huile de queue de mouton, sont fournis directement à l'exportation par les vignerons, fermiers, et boers; il y faut ajouter l'aloès, l'ivoire, l'huile de baleine et de veau marin, les plumes d'autruche et quelques autres articles recueillis dans les déserts et les mers environnantes; le tout s'élevant annuellement à une valeur de 6 272 000 fr.; les importations se font principalement en objets manufacturés d'Europe, pour une valeur de 8 300 000 fr. Enfin, pour clore toutes ces citations de chiffres, par des chiffres encore, nous terminerons en rapportant que les Anglais, ayant dressé une sorte d'inventaire général de toutes les propriétés publiques et privées, mobilières et immobilières renfermées dans le territoire du Cap, en ont fait une estimation qui s'élève en total à 585 977 850 fr.; et comme la colonie est en voie de progrès et de prospérité, ils font appel à de nouvelles immigrations pour consolider de plus en plus leur puissance sur cette magnifique possession qui domine à la fois l'Atlantique et la mer des Indes.

CAPET. Voyez Hugues Capet.

CAPILLARITÉ. Les lois générales de l'équilibre des fluides subissent dans certaines circonstances des modifications que la théorie attribue à une force particulière, appelée *capillarité*.

Par exemple, c'est une loi générale de l'hydrostatique qu'un liquide, étant versé dans plusieurs vases, de quelque forme qu'ils soient, qui communiquent entre eux, s'élèvera dans tous ces vases à un même niveau. — C'est une loi non moins générale que la surface libre des liquides pesans s'établit toujours suivant un plan dont la direction détermine en chaque lieu ce qu'on appelle l'*horizon*.

Cependant, si vous plongez verticalement dans l'eau un tube de verre d'un petit diamètre, l'eau s'élèvera dans ce tube au-dessus du niveau extérieur; si vous plongez ce même tube dans du mercure, vous observerez un phénomène absolument inverse; car le mercure éprouvera dans l'intérieur du tube une dépression sensible. — En général, le liquide, quel qu'il soit, s'élèvera ou s'abaissera dans le tube selon qu'il sera susceptible de le mouiller ou de ne pas le mouiller; de telle sorte qu'un tube qui aurait été préalablement plongé dans l'huile, étant ensuite plongé dans l'eau, présentera, non plus un cas d'élévation, mais un phénomène de dépression, précisément parce que l'eau ne pourra plus le mouiller.

En même temps que la loi d'égal niveau cesse d'être observée, la forme de la surface se modifie. La partie supérieure du liquide dans le tube est concave toutes les fois qu'il y a ascension, convexe lorsqu'il y a dépression. — Observez que la surface supérieure d'un liquide cesse toujours d'être plane aux approches des parois du vase qui le contient. Si le liquide mouille la paroi, il se relève auprès d'elle; au contraire, s'il ne la mouille pas, il se déprime. Dans un tube étroit, c'est absolument le même fait. Seulement, lorsque la finesse du tube est suffisante, la surface du liquide n'a plus aucune partie plane, et, le tube étant supposé cylindrique, cette surface prend la forme exacte d'une demi-sphère, pleine ou creuse selon qu'il y a dépression ou ascension; ce qu'on exprime en disant que la colonne de liquide est terminée par un *ménisque sphérique*, convexe ou concave.

Les phénomènes d'ascension et de dépression sont d'autant plus sensibles que les tubes soumis à l'expérience sont plus fins, sont plus comparables par exemple à l'épaisseur d'un *cheveu*: c'est pourquoi, dès leur découverte, ces phénomènes furent appelés *phénomènes capillaires*. On a compris ensuite sous le même nom tous ceux qu'on a pu rattacher à la même cause.

Si on fait varier les circonstances de ces phénomènes, on reconnalt d'abord qu'ils ont lieu dans le vide comme dans l'air, et cela suffit pour prouver qu'ils ne sont pas dus à quelque inégalité de la pression atmosphérique, surtout si on remarque que la hauteur d'élévation ou de dépression ne dépend pas de la densité du liquide, l'huile par exemple et l'alcool étant moins élevés que l'eau, quoique moins pesans qu'elle.

Si on a l'attention que les tubes plongés dans l'eau ou dans l'alcool, l'huile, les acides, etc., aient été d'abord bien complètement mouillés dans leur intérieur, on remarque que la hauteur d'élévation est la même dans tous les tubes, quels que soient leur épaisseur et la composition du verre, *pourvu seulement qu'ils aient le même diamètre*. — Cette circonstance remarquable se rattache à un fait bien connu, savoir que l'adhésion des plaques aux liquides ne dépend que de l'étendue superficielle de ces disques, et nullement de leur épaisseur ou de leur nature. Par exemple, si on suspend horizontalement des plaques de verre, de marbre, etc., et si ensuite on les fait toucher à la surface d'un liquide susceptible de les mouiller, on voit qu'elles y adhèrent avec une certaine force qui dépend seulement de la grandeur de la plaque; ce qui s'explique en considérant qu'un disque, étant mis en contact avec un liquide qui le mouille, emporte avec lui, lorsqu'on le retire, une petite couche liquide qui y reste adhérente. C'est donc cette petite couche, et non le disque lui-même, qui s'est séparée du reste du liquide; l'adhésion qu'on a observée, et qu'on a dû vaincre pour enlever le disque, était l'adhésion, non du disque au liquide, mais des molécules liquides entre elles; il n'est donc pas étonnant que la force nécessaire pour vaincre cette adhésion ne dépende ni de la nature du disque, ni de son épaisseur. — Revenons au tube qu'on a préalablement mouillé : il est enduit à son intérieur d'une couche mince, formant un véritable *tube liquide*, dans lequel se passe tout le phénomène. Si l'ascension observée est égale dans tous les tubes de même diamètre, c'est qu'elle est précisément égale à ce qu'elle serait dans un tube d'égal diamètre formé par le liquide lui-même.

Mais une circonstance qui influe sur le phénomène, c'est le diamètre du tube. La loi de cette influence est très simple : aussitôt que les tubes sont assez fins pour que le *ménisque* soit parfaitement sphérique, l'élévation ou bien la dépression

sont en raison inverse du diamètre; ainsi le tube qui aura un diamètre double présentera une différence de niveau deux fois moindre. D'après cela, pour se faire une idée exacte du phénomène et le soumettre au calcul, il suffira de connaître par expérience l'élévation des différens liquides dans un tube dont le diamètre soit connu. — Mais lorsque le tube est d'un diamètre trop large pour que le ménisque puisse se former exactement, la loi d'élévation ou de dépression n'est pas aussi simple; c'est ce qui arrive dans les baromètres. Le baromètre à siphon se corrige par lui-même de l'effet de la capillarité; mais le baromètre à cuvette présente toujours une hauteur trop faible, parce que la colonne de mercure y est déprimée par la capillarité. Or, le tube est toujours beaucoup plus large que ne le comporterait l'application de la simple loi rapportée ci-dessus; c'est pourquoi on a dressé des tables qui donnent la valeur de dépression correspondante aux divers diamètres des tubes qu'on emploie.

Plusieurs théories, parmi lesquelles celle de Clairaut mérite une distinction toute particulière, avaient été imaginées pour expliquer ces divers phénomènes. Depuis long-temps il était reconnu que leur cause résidait dans quelque action moléculaire du tube sur le liquide déterminant par exemple l'*adhérence* ou la *non-adhérence*, et aussi d'une action *réciproque* des molécules liquides les unes sur les autres. N'ayant d'ailleurs aucune donnée sur la loi suivant laquelle cette action moléculaire varie avec la distance, les différens auteurs de ces théories faisaient à cet égard des hypothèses fort vagues, laissant trop d'arbitraire dans leurs explications. L'illustre Laplace, sans rien supposer sur cette loi de la force capillaire, et en admettant seulement, ce qui n'est pas douteux, que la sphère de son action ne s'exerce qu'à des distances insensibles, est parvenu à expliquer toutes les circonstances de ces phénomènes. Sa théorie a, sur toutes les autres, l'avantage d'établir une liaison nécessaire entre la forme du ménisque et la quantité d'élévation ou de dépression de la colonne liquide. On doit comprendre l'impossibilité où nous sommes de donner rien de plus à cet égard que des indications générales. Ajoutons seulement que la théorie de Laplace a été modifiée tout récemment par M. Poisson dans sa *Nouvelle théorie de l'action capillaire.*

Il faut bien entendre que la production des phénomènes capillaires n'est pas nécessairement liée à la forme cylindrique des tubes. Cette forme est seulement très propre à faire ressortir l'action capillaire et en manifester les lois. Mais généralement, toutes les fois que des surfaces, soit planes ou courbes, plongeant dans un liquide, sont rapprochées à une distance suffisamment petite, on y observe des phénomènes d'élévation ou de dépression. Aussi peut-on expérimenter les résultats de l'action capillaire avec des tubes prismatiques ou *coniques*, avec des lames de verre parallèles ou inclinées l'une à *l'autre*, etc. La théorie rattache avec facilité ces différentes *circonstances* au simple phénomène observé dans les tubes *cylindriques.*

On aurait tort aussi de considérer les faits relatifs à la capillarité comme une curiosité appartenant exclusivement au cabinet de l'expérimentateur. Cette force est très répandue dans la nature. Ainsi la forme que prend une goutte de liquide, suivant ses dimensions et la nature du corps qu'elle touche, est une conséquence de l'attraction réciproque des molécules liquides, et la détermination géométrique de cette forme est essentiellement du ressort de la théorie de la capillarité. — L'ascension des fluides dans l'intérieur des végétaux est due au moins en partie à la force capillaire; c'est cette force qui amène l'huile au haut des mèches de lampes; c'est elle qui hâte avec tant d'énergie la dissolution du sucre, lors même qu'on ne le fait pas entièrement tremper dans le liquide dissolvant; c'est elle qui soutient à la surface des eaux certains insectes; c'est elle aussi qui pousse les uns vers les autres, et réunit en masse les petits corps flottans sur les liquides, etc. « On est étonné, s'écrie un professeur célèbre, de voir un si petit phénomène, dont la cause est resserrée dans un espace imperceptible, s'agrandir en quelque sorte à l'infini par sa généralité. » (Haüy.)

CAPITAL. Quand les mots ont plusieurs acceptions, il est difficile au langage d'être clair. Mais en matière scientifique, le défaut de clarté n'est pas la seule conséquence de leur usage; cet usage entraîne avec lui les plus déplorables erreurs. C'est qu'un mot, dans ce cas, a la valeur d'une formule, d'une définition; il ne peut vouloir exprimer à la fois deux choses différentes, et, quand cela lui arrive, il y a confusion: or rien ne prête plus à l'erreur que la confusion.

Malheureusement pour les progrès futurs de l'ordre politique, il n'est pas une science qui soit moins avancée, sous ce rapport, que la science économique. En dépit de ses prétentions à la rigueur et à l'exactitude des sciences mathématiques et physiques, elle regorge de mots à double sens, de définitions malencontreuses.

Aussi son langage est-il chatoyant, obscur; sa théorie, un mélange étonnant d'erreurs et de vérités; sa pratique, aventureuse, inconséquente.

Si nous tenions à démontrer la justesse de cette critique, nous n'aurions qu'à évoquer les mots *valeur* et *prix*, *richesse* et *travail*, *producteur* et *consommateur*, etc., etc.; mais le plan de cet ouvrage exige que nous disséminions notre preuve dans les articles respectifs que suscitent ces mots, et nous obéissons à cette loi en nous renfermant ici scrupuleusement dans les limites de notre sujet.

Quelques économistes ont défini le CAPITAL: *une somme de valeurs employées à faire des avances à la production* (J.-B. Say); d'autres, mécontens sans doute de cette rédaction, l'ont défini: *tout produit du travail humain converti en instrument de travail, c'est-à-dire destiné à une consommation reproductive.* Malgré la différence des termes, nous affirmons qu'il y a identité parfaite entre ces deux définitions. Le mot *valeurs*, employé par les premiers, ne s'est jamais appliqué dans leur langage qu'aux *produits du travail humain*; et *faire des avances à la production*, ce n'est pas autre chose, pour une valeur quelconque, que de remplir le rôle d'un *instrument de travail*, que d'être *consommé reproductivement.* Ainsi ces deux définitions sont synonymes; mais la seconde a le mérite d'être plus claire, plus explicite, et nous l'acceptons comme l'expression du système qui règne actuellement en économie politique.

Or le plus grand nombre ne voit le *capital* que dans le *numéraire*; et les économistes de s'y prêter avec grâce, en assignant des noms divers aux divers revenus des capitaux. Ainsi le *capital* par excellence, le *numéraire*, aura pour revenu *l'intérêt*; le capital *terre*, la *rente*, le *loyer*, le *fermage*; le capital possédé par l'ouvrier (sa *force musculaire*), le *salaire*; le capital du *marchand*, le *bénéfice*, etc., etc., et le mot *capitaliste*, qui devrait s'appliquer à quiconque possède un capital, n'exprimera jamais que le possesseur d'un capital *numéraire*: pour désigner les autres, il y aura autant de mots que d'espèces.

Certes, cela ne ressemble guère à la concision mathématique.

Mais il y a plus, cette définition du *capital*, que nous avons citée tout à l'heure, conduit à d'étranges subtilités et à d'incroyables exclusions.

En effet, un *capital* est bien un *instrument de travail*, mais un *instrument de travail* n'est pas toujours un *capital*: car ce dernier doit être *le produit du travail humain.*

Dès lors la nature, ce vaste réservoir où nous puisons sans cesse, n'entre dans le phénomène de la production que comme un instrument dont la science n'a point à s'occuper, et *l'ouvrier* se trouverait précisément dans le même cas, sans une inconséquence que rien ne peut justifier; car à quel titre le range-t-on parmi les capitaux?

On objectera peut-être la nécessité d'établir toutes ces distinctions pour résoudre les questions de la science économique, et en particulier celles que soulève le mot *capital*.

Voyons donc ces dernières, et les solutions qui en ont été données.

« Le travail humain peut seul créer des capitaux, disent les économistes. Voilà leur cause, leur origine. L'homme, par son travail, crée des *produits*: une part de ces produits est consommée *improductivement* sous le nom de *denrées*; l'autre, *reproductivement* sous le nom de *capitaux*.

» Or une nation est d'autant plus heureuse, plus riche, plus prospère, que ses capitaux sont nombreux et d'une circulation plus facile. D'où il suit que l'attention du législateur doit se concentrer sur ces deux points : *formation des capitaux, distribution des capitaux*. »

Voilà qui est logique. Mais votre science met-elle le législateur en demeure d'agir directement sur la formation et la distribution des capitaux? Non, et vous avez beau ajouter : « Pour que les capitaux s'accumulent, il est nécessaire que la solde des travailleurs et le remboursement des frais étant prélevés sur le produit brut du travail de toute la société, la part la plus forte possible soit réservée pour être convertie l'année suivante en instrumens de travail; — Pour que la circulation des capitaux soit facile et rapide, il est nécessaire que le crédit ait une large extension, c'est-à-dire que les conditions auxquelles les capitaux passent aux mains des travailleurs soient le plus possible avantageuses à ces derniers, » il est évident que vous perdez votre peine, que ce sont là de vaines paroles, que le législateur n'a aucune puissance pour faire que ces deux nécessités passent dans la pratique. La raison de cette impuissance du législateur? Eh! mon Dieu! ne le sentez-vous pas? C'est que la science de la formation et de la distribution des capitaux lui échappe : cette science est du domaine privé; c'est de l'économie domestique pure.

Voilà pourtant où vous a conduits cette analyse tant vantée des phénomènes de la production et de la consommation au sein des nations modernes; voilà le résultat de toutes ces distinctions futiles, élevées au rang d'élémens scientifiques! Vous avez cru faire de l'*économie politique*, et vous n'avez fait autre chose qu'un monstrueux mélange des élémens de deux sciences : *l'économie politique*, et *l'économie domestique*.

Sans une révolution complète dans l'industrie, révolution que votre théorie réprouve et dont le but sera de rendre à la science économique tous ces phénomènes que vous avez, à votre insu, religieusement conservés à l'économie domestique, le législateur se trouvera sans puissance réelle sur la formation et la distribution des capitaux : son action sera purement du genre de celles des particuliers, et tout ce que l'on a écrit sur l'impôt vient en preuve de cette nouvelle assertion.

Nous ne pensons pas, en effet, que l'impôt ait la puissance de détruire les capitaux d'une autre manière que tout ce qui peut être cause de perturbation dans les relations privées des hommes entre eux. La banqueroute, une récolte mauvaise, la mort d'un chef d'établissement, la guerre entre les nations, ont des résultats semblables à ceux d'une augmentation d'impôt momentanée ou persistante. Changer l'assiette de l'impôt, le faire peser sur une classe, afin d'en décharger une autre, ce n'est pas créer ou provoquer la création des capitaux : c'est troubler la société, c'est détruire des capitaux en certaines mains pour les voir se former dans d'autres; c'est prendre de l'argent à Pierre pour le donner à Paul. Mais Paul est toujours *prolétaire*, et Pierre, *capitaliste*: rien n'a changé dans leur nature; dès lors le trouble disparaît, l'ancien ordre de choses revient, et la misère de Paul est aussi profonde qu'auparavant. Le mal n'est point dans l'impôt : ce n'est point l'impôt qui a dépeuplé les Espagnes et tant de villes riches et puissantes du moyen âge; ce n'est point l'impôt qui effaça de la terre les nations de l'antiquité. Supprimez les impôts, et vous-mêmes serez étonnés du résultat infime de cette mesure.

Ne voyons-nous pas tous les jours se fermer des usines, sans que l'impôt sous lequel elles ont prospéré quelque temps ait augmenté ou diminué le moins du monde?

Les variations de l'impôt vous expliqueront-elles jamais ces grands développemens de l'industrie à certaines époques, immédiatement suivis de stagnation profonde et d'épouvantables malheurs?

Cependant, dites-vous, supprimer ou diminuer les impôts qui frappent les *denrées* (impôts indirects), et augmenter ceux qui reposent sur le *revenu* du capitaliste (impôts directs), c'est le moyen d'empêcher l'impôt de détruire les capitaux d'une nation. Erreur! vous ne faites pas autre chose que d'enlever à votre main droite ce que vous donnez à votre gauche, et la vie qui se poursuit en vous va bientôt détruire ce que vous avez fait, rétablir les choses dans leur état primitif. La suppression des *impôts indirects* tend à faire baisser le prix des denrées, l'augmentation des *impôts directs* tend à l'accroître, en forçant le capitaliste à augmenter le loyer ou le revenu de son capital; le bas prix des denrées entraîne tôt ou tard une diminution du salaire.

Mais, toujours fidèles à la théorie, nous ne savons, en vérité, sur quelle base vous avez pu même établir cette loi politique et économique! Comment *l'impôt peut-il offrir moins d'inconvéniens, quant aux capitaux, lorsqu'il frappe plus fortement le capitaliste que le travailleur?* A quoi le *prolétaire* emploie-t-il donc son revenu, autrement dit son salaire? N'est-ce pas à se nourrir, à se vêtir, à faire usage *improductivement de produits dus au travail humain?* Ces produits ainsi consommés, vous ne pouvez, d'après vos propres principes, les regarder comme des *capitaux*, mais comme des *denrées*. Ce sont des *denrées* véritables, car, vous l'avez dit, celui qui les consomme (*l'ouvrier*) est un capitaliste, non de première classe, il est vrai. Et le vrai capitaliste, le capitaliste par excellence, celui qui possède un capital numéraire, à quoi lui sert son revenu? il l'emploie de la même façon que le prolétaire. Il le convertit en *denrées*, il consomme *improductivement des produits dus au travail humain*. Au premier abord, qu'importe donc aux capitaux que l'impôt frappe le revenu du prolétaire d'une manière indirecte, par l'intermédiaire des *denrées*, ou frappe directement le revenu du capitaliste? Est-ce que ces revenus ont le moindre rapport avec les capitaux? ne s'échangent-ils pas l'un et l'autre contre de *simples denrées?* Augmentez de quelque manière que ce soit le revenu du prolétaire (par exemple en faisant éprouver une diminution quelconque à l'impôt indirect), est-ce que le prolétaire pourra jamais transformer en capitaux cette augmentation toujours trop légère? Le capitaliste, au contraire, est bien plus à même que lui de faire usage d'une partie de son revenu sous forme de capital. La seule vraie conséquence de votre théorie serait donc de préconiser l'impôt indirect, d'être impitoyable envers le pauvre sous ce rapport comme vous l'êtes sous beaucoup d'autres.

Voulez-vous une explication de cette erreur théorique dans laquelle vous êtes tombés? C'est que vous ne vous êtes plus souvenus de votre distinction subtile de l'ouvrier, *capitaliste*, et de son capital, *force musculaire, industrie*. Cette ingénieuse analyse, qui vous sert à expliquer tant de phénomènes, a disparu complètement de votre pensée pour le cas présent, et l'ouvrier n'a plus été qu'un *instrument de travail*. Dès lors sa nourriture, ses vêtemens, en un mot les denrées qu'il consomme, changent de nature, deviennent ses auxiliaires, s'identifient, se confondent en lui, sont avec lui *instrumens de travail*, de la même manière que l'huile fait partie de la machine dont elle graisse les rouages. Dans cette nouvelle hypothèse, en effet, on comprend facilement

comment l'impôt indirect peut entraver la production; car, en se prélevant sur des *denrées dont fait usage le prolétaire*, il diminue le nombre de ces *denrées*, que nous savons être de véritables *capitaux*, et la richesse d'une nation, sa prospérité, dépendent entièrement du nombre de ses capitaux! Comme conséquence, vous êtes donc en droit de dire au législateur: *Gardez-vous de prélever l'impôt sur le salaire, frappez sans crainte sur le revenu du capitaliste*. Mais le législateur vous répondra: *Donnez-m'en la puissance*, et vous serez muets.

Pour nous, qui ne saurions voir la science économique dans l'absurde théorie de Smith et de Malthus, ou dans aucun des nombreux essais de théorie nouvelle que la presse nous a jusqu'à ce jour révélés, nous ne pouvons admettre cette définition du *capital*, ni cette perpétuelle confusion des élémens de deux sciences différentes, ni cette ridicule analyse explicative des phénomènes actuels de la production, ni enfin cette impuissance dogmatique des économistes par rapport au *législateur*. Le but que nous nous étions proposé en commençant cet article reste donc encore tout entier à atteindre. Nous avons dit au lecteur ce que n'est pas le *capital*; mais ce qu'il est, voilà ce que nous devons lui apprendre.

§ 1er. *Ce qu'on doit entendre par les mots* Capital, Capitaux, Capitaliste.

Quand on se replie sur soi-même, quand on cesse d'être acteur dans les phénomènes de la vie pour les observer et pour les comprendre, on n'est pas long-temps sans voir apparaître cette grande et fondamentale séparation des êtres en *moi* et en *non-moi*. D'un côté se trouve l'homme, le *moi*, toujours *un*, toujours *individu*; de l'autre, la série immense des êtres composant l'univers, moins cet *individu-homme*.

Cette séparation étant admise à la fois comme un fait et comme un principe, une question première et de solution facile se présente tout naturellement: Le *moi* et le *non-moi* sont-ils indépendans l'un de l'autre? vivent-ils isolés? ou bien encore sont-ils entrelacés, mais sans action réciproque de l'un sur l'autre? La réponse est négative.

Si la cause première de la vie de l'homme est en lui, la cause seconde est hors de lui. La vie n'est point en l'homme une chose morte, inerte; elle *dévore*, elle *transforme*, et ce qu'elle transforme lui est donné par ce qui n'est pas l'homme, par le *non-moi*.

Or, ce caractère du *non-moi*, de servir à l'entretien de la vie humaine, d'être transformé par elle, est précisément le caractère propre des êtres que l'économie politique désigne sous le nom de *capitaux*. Un objet quelconque est *capital* d'un autre, quand ce dernier trouve en lui moyen de satisfaire un besoin de son existence. Le *non-moi* est donc le *capital* du *moi*, et, comme conséquence, le mot *capitaliste* désigne ce dernier.

Mais comment la vie qui est en nous a-t-elle prise sur ce qui est hors de nous? par nos *organes*. Nos *organes* agissent directement sur les êtres du monde extérieur, et cette action constitue le Travail. (Voyez ce mot.)

Le *travail* a donc pour *but* la *vie*, en d'autres termes, la *satisfaction de nos besoins*; pour *élémens*, dans un temps donné, le *jeu d'un ou de plusieurs de nos organes*, et le *concours d'un ou de plusieurs êtres* appartenant au *non-moi*. Le rôle de nos organes dans ce phénomène est un rôle *actif*; celui des êtres, fraction du *non-moi*, un rôle *passif*. Cette *passivité* et cette *activité* les distinguent suffisamment, pour qu'il soit impossible de les confondre sous une même dénomination. L'*organe* est le représentant de l'*homme*: l'*être* dont il s'empare, le représentant du *non-moi*. S'il nous plaisait ici de faire usage de cette figure de rhétorique qui consiste à désigner du même nom le tout et sa partie, nous devrions donc appeler l'*organe*, capitaliste, et l'*être*, capital. C'est, en effet, ce qui a lieu: le *capital* de l'homme est le *non-moi* tout entier, mais on désigne sans nul inconvénient par *un capital*, une fraction quelconque de ce *non-moi*; par *capitaux*, une somme quelconque de ces fractions; et le mot *capitaliste* s'applique également à l'homme qui ne saurait satisfaire ses besoins autrement que par l'exercice de sa force musculaire, comme à l'artiste, au savant, comme au prêtre et au philosophe.

§ 2. *Division du capital en* capitaux-instrumens, capitaux-denrées, *et* capitaux inconnus.

Après la *vie*, le plus grand phénomène qui soit à étudier, c'est l'*entretien de cette vie elle-même*.

Nous savons que ce phénomène trouve sa raison d'existence dans le concours harmonieux du *moi* et du *non-moi*: mais quelle est la nature de ce concours? quels faits engendre-t-il?

¶ Le *désir* naît en nous, vague, indécis, flottant; bientôt il prend de la consistance, se change en *besoin*, et sous cette forme trouve à s'incarner dans un ou plusieurs de nos *organes*. Alors le moment est venu de *réaliser* le *désir*, de *satisfaire* le *besoin*, de *guérir* ou *soulager l'organe* ou les *organes malades*. Cette œuvre complexe est harmonieusement accomplie par le *moi* et le *non-moi*; mais le premier est *actif*; l'*initiative*, l'*attaque* lui appartient: le second, *passif*, *refuse* et se *défend*.

Il y a *lutte*, et cette *lutte* peut se résoudre soit au profit du *moi*, soit à celui du *non-moi*. Pour l'*homme*, le résultat doit être *conquête* ou *défaite*, *plaisir* ou *peine*, *bien* ou *mal*.

Quand l'homme sort vainqueur de cette lutte avec un être, une fraction quelconque du *non-moi*, cette fraction, cet être, vaincu, devient la proie de l'organe malade. Que s'est-il donc passé dans cet être? quels changemens a-t-il éprouvés par suite de sa défaite? Il a perdu toute une partie de ses propriétés, propriétés de résistance, propriétés constitutives de son individualité. Les seules qui lui soient restées sont celles en qui gît la puissance de *satisfaire* le *besoin*, d'*éteindre* le *désir*, de *guérir* l'*organe affecté*, causes premières de l'agression du *moi* contre lui. « Les dieux, dit Homère, enlèvent à l'homme libre la moitié de son âme quand il devient esclave. »

Au point de vue du *moi*, les *propriétés* des êtres sont donc de deux espèces: les unes *résistent*, et par leur résistance tendent à détruire en nous la vie; les autres, au contraire, *acquiescent*.

Mais comment l'homme parvient-il à dompter les propriétés de résistance des êtres? Il y parvient en faisant usage de ses facultés, et cet usage se traduit soit *par une action directe de ses organes sur ces propriétés de résistance*, comme, par exemple, quand il court et saisit sa proie, quand il tourne la roue d'une machine, etc.; soit par l'*action directe des propriétés d'une fraction* nouvelle du *non-moi*, qui vient ainsi s'interposer en tiers entre lui et l'être qui lui résiste, comme dans les cas où le chien poursuit et amène la proie, où la vapeur fait aller la roue, etc.

Pour simplifier le langage, rien ne nous empêche d'appeler *forces* ces propriétés des êtres. Les diverses fractions du *non-moi* nous apparaîtront donc douées de deux *forces*, *harmoniques* en chacune de ces fractions; *opposées*, *contraires*, par rapport au *moi*: *force de résistance*, *force de concours*.

Cette dernière, celle en vertu de laquelle les êtres acquiescent à l'entretien de notre vie, nous apparaîtra elle-même accomplissant son but de deux manières différentes: *directement* ou *indirectement*; *guérissant* l'organe, *satisfaisant* le besoin, *éteignant* le désir, ou *détruisant*, *neutralisant* dans un être sa force de résistance, pour ne lui laisser en partage que sa force de concours.

De là cette grande division du *non-moi* en *capitaux-instrumens* et *capitaux-denrées*.

Les *capitaux-instrumens*, ou plus simplement les *instrumens*, sont les êtres, fractions du *non-moi*, dont la force de concours est employée par le *moi* à vaincre la force de résistance dans d'autres fractions du *non-moi*:

Les *capitaux denrées*, ou plus simplement *denrées*, sont les êtres dont la force de concours est employée par le *moi* à *satisfaire* en lui un *besoin*, à *guérir* un *organe*.

N'y a-t-il dans le *non-moi* que ces deux sortes de *capitaux*? Non, évidemment non. Combien d'êtres dont la raison humaine nous échappe! Combien sont nécessaires à la vie qui pourtant ne sauraient entrer dans l'une comme dans l'autre de ces classifications! Ce n'est pas nous qui hésiterions à ranger dans les *denrées* la lumière qui nous inonde, nous colore, le brillant éclat de la fleur qui charme notre vue; dans les *instrumens*, les sciences, et nos actes, et nos pensées; mais que de ténèbres à vaincre, quelle carrière immense la science n'a-t-elle pas à fournir! Nous reconnaîtrons donc dans le *non-moi* deux sortes de capitaux: *instrumens* et *denrées*, et le reste des êtres qui ne sauraient encore se classer sous l'une ou l'autre de ces dénominations formera une classe à part, classe immense, composée tout entière de *capitaux* futurs, aujourd'hui *inconnus*.

§ 3. *Des questions qui se rattachent aux capitaux.*

I. Une question préjudicielle est celle de savoir si deux êtres de nature semblable sont invariablement fixés, par cette homogénéité de nature même, dans l'une ou l'autre des classifications que nous venons d'établir: en d'autres termes, si l'un des deux est *instrument*, l'autre ne saurait-il être *denrée*?

D'après ce qui précède, un être, un capital quelconque est *denrée* ou *instrument*, selon que le *moi* applique les propriétés de cet être à satisfaire *directement* ou *indirectement* ses besoins. La question se change donc en celle-ci: Toutes les fractions du *non-moi* ont-elles la faculté d'être *denrées* ou *instrumens*, selon la volonté du *moi*? or, cela est un fait qui tient à la nature des choses, et que nous ne saurions expliquer autrement qu'en le constatant par l'observation.

II. Mais la question importante, la question qui domine la science politique comme la science économique, la morale comme la religion et la philosophie, c'est celle qui s'occupe de l'*homme*, du *semblable* au *moi*. Dans quelle catégorie le *moi* rangera-t-il son semblable? L'*homme* sera-t-il *denrée*, sera-t-il *instrument*? ou sera-t-il placé hors des *instrumens* et des *denrées*, sera-t-il *moi*?

Nul doute que l'homme ne puisse être *denrée* et *instrument*: il est, sous ce rapport, dans les mêmes conditions d'existence que le reste du *non-moi*: et d'ailleurs l'histoire des temps passés, celle des temps modernes nous montrent l'homme servant ici de *pâture* à son semblable, plus loin lui servant d'instrument sous les noms d'*ilote*, d'*esclave*, de *prolétaire*, etc., etc. Mais cette solution historique du problème est-elle une solution définitive? ou plutôt n'est-elle pas la preuve d'une erreur grossière uniquement due à l'ignorance primitive de l'esprit humain? Les raisons qui expliquent cette erreur sont nombreuses et probantes, celles que l'on tenterait d'accumuler pour la perpétuer en ce monde comme une inébranlable vérité sont rares et fugitives: elles ne peuvent tenir contre l'examen.

Cependant nous ne saurions pour le moment insister davantage sur ce point fondamental de notre croyance. Les preuves que nous aurions à fournir ne sont pas toutes du domaine de l'économie politique, et ces dernières trouveront une place meilleure à l'article TRAVAIL.

Nous laissons donc au lecteur le soin de récolter lui-même ces preuves dans les nombreux articles de ce Recueil, où naturellement elles se trouveront exposées, articles dont la nature se trouve suffisamment indiquée par ce qui précède, et nous nous renfermons dans l'énoncé pur et simple du principe: L'HOMME *est l'égal du* MOI; *les rapports de l'*HOMME *au* MOI *ne peuvent être ceux du* MOI *à la denrée, du* MOI *à l'instrument; c'est par erreur, ignorance, abus de notre liberté*, MISÈRE, *que l'*HOMME *a pu servir et sert encore au* MOI *ici d'instrument, là de denrée.*

Nous demanderons-nous, en passant, ce que devient, devant ce principe, l'absurde théorie d'Adam Smith? N'est-elle pas ruinée dans sa base, comme le fut jadis celle d'Aristote, quand la négation de l'*esclavage* apparut lentement au sein des sociétés antiques, elle qui voit un principe constituant de la science dans le *prolétariat?*

III. Le dernier problème que nous examinerons consiste à découvrir les causes véritables de l'accroissement des capitaux.

La *science* crée les *capitaux*, en nous faisant découvrir dans les êtres des *propriétés méconnues*, dont nous tirons parti soit comme *denrées*, soit comme *instrumens*. Sous ce rapport, la *science* est donc une des causes les plus puissantes de l'accroissement des capitaux: seule elle peut diminuer le nombre des *capitaux inconnus*, seule elle augmente celui des capitaux *denrées* et *instrumens*.

Mais lorsqu'un *capital* a été créé par elle, qui préside à la quantité de ce capital mise en usage au sein d'une société? Le génie de l'homme a conquis sur le *non-moi* les divers élémens du *métier à bas*: qui viendra limiter le nombre de ces métiers, la quantité de leur labeur, pour la France, par exemple?

Quand le problème a revêtu cette dernière forme, si nette et si précise, les économistes ont répondu: *Ces limites seront déterminées par l'offre et la demande:* mais ils ont eu une autre réponse quand le problème s'est posé en termes généraux, et l'*économie* est la cause par excellence de l'accroissement des capitaux.

Cependant il n'est pas un capital qui ne soit dans le cas du *métier*, de l'*instrument*, que nous avons cité comme exemple: l'*offre* et la *demande* déterminent à tous leur étendue, leur nombre.

Dès lors comment accorder ces deux réponses? Dire d'une part que l'*économie* engendre seule les capitaux, et de l'autre que l'*étendue*, le *nombre* de ces derniers relèvent, non de l'*économie*, mais de l'*offre* et de la *demande*: est-ce dire une seule et même chose?

Qu'est-ce donc que l'*économie?* Un homme possède un *capital* dont il emploie le *revenu* en *denrées* qu'il consomme. Tout-à-coup cet homme se ravise, il n'emploie plus la totalité de son *revenu* en achat de *denrées*, et la part qui ne lui sert plus à cet usage, il l'ajoute à son *capital*, il en fait un *instrument*. Voilà l'*économie*, voilà son mode d'action. Elle nous enlève des *denrées*, ces *capitaux directs* qui satisfont en nous les désirs et les besoins impérieux de la vie, pour nous entourer d'*instrumens*, qui ne concourent au même but que d'une manière *indirecte*! Singulier moyen d'accroître les richesses!

Au moins que son efficacité soit réelle, que les instrumens naissent et se propagent, puisque nous faisons le sacrifice volontaire de quelques jouissances, puisque nous nous résignons à souffrir dans le présent pour être heureux plus tard. Mais non; il ne suffit pas que nous soyons économes, il faut que l'*offre* et la *demande* consentent. Si la *demande* et l'*offre* ne veulent y consentir, les instrumens, en dépit du principe, ne naîtront pas, ou, s'ils naissent, ils seront stériles et perdus.

Complètement subordonnée aux exigences de l'*offre* et de la *demande*, l'*économie* est impuissante en elle-même pour l'œuvre qu'on lui veut faire accomplir. C'est un moyen dont on peut gratifier tout au plus une famille, un marchand, que le hasard favorise, et qui tendent à la fortune; mais lui attribuer la puissance d'augmenter au sein d'une nation le nombre des capitaux, c'est se méprendre étrangement.

Dans la théorie économique que nous attaquons en ce moment, la *cause première*, la *cause unique* de l'accumulation des capitaux, c'est l'*offre* et la *demande*. Les partisans de cette théorie se sont évidemment trompés en assignant à l'*économie*, ce moyen secondaire, cette condition de l'accumulation des capitaux qui n'est efficace que dans le cas où l'*offre* et la *demande* le permettent; en assignant, disons-nous, à l'*économie*, une valeur qui lui est étrangère.

Mais d'où relèvent et la *demande* et l'*offre?* Evidemment ils sont la traduction d'un *besoin*, d'une *nécessité*, et sous ce rapport ils devraient se confondre, se perdre l'un dans l'autre. Cependant il n'en est pas ainsi : l'*offre* et la *demande* sont deux choses distinctes, séparées, hostiles. L'*offre* qui n'a point fait naître la *demande*, et qui ne peut réussir à provoquer cette dernière, expire, et dans sa ruine entraîne des *capitaux* qu'une ignorante économie avait accumulés.

Ce fait, qu'on ne peut nier, nous mène à reconnaître une erreur nouvelle des économistes, qui ont vu dans le mécanisme de la production des sociétés modernes une perfection telle qu'elle ne laissait rien à désirer. « *Laissez faire*, » ont-ils dit, laissez agir ces rouages : tout ce que les sociétés » ont besoin qui soit produit, le sera. »

Et nous, nous affirmons qu'il n'en sera, qu'il n'en est pas ainsi. Car, dans cet ingénieux mécanisme, les deux mobiles sont l'*offre* et la *demande:* or le premier est complètement subordonné au second; il naîtra si celui-ci le lui permet; sans cet accord de la *demande*, il se verra promptement étouffé. Et pourtant l'*offre* n'est qu'un mode particulier de la *demande!* l'offre est une *demande* noblement déguisée.

La *demande* des nations n'est donc pas *complète, entière*, puisqu'elle est entravée dans une de ses manifestations, puisqu'elle ne peut se produire dans l'*offre* sans se voir aussitôt comprimée?

Et si la *demande* n'est pas *complète*, comment serait-on en droit d'affirmer que « tout ce que les sociétés ont besoin » qui soit produit est produit en effet?

Dira-t-on que la *demande* est le seul mobile, que l'*offre* n'est qu'un moyen détourné de lui faire acquérir sa plus grande extension, qu'elle joue, dans le mécanisme de la production, un rôle analogue à celui des soupapes de sûreté dans les machines à vapeur?

Il faudra bien qu'on le dise; mais alors même on sera forcé de convenir que les peuples sont loin de pouvoir obtenir, grâce à ce mécanisme tant vanté, tout ce qu'il faut pour satisfaire la vie qui est en eux. L'ouvrier borne sa *demande* à l'*étendue de son salaire* (car cette demande ne saurait avoir d'expression réelle, efficace, différente!) : osera-t-on affirmer que ses besoins n'ont pas d'autres limites? Le peuple est nu, le peuple est ignorant, il est pauvre, souffrant, malade; et parce que sa *demande réelle* ne va pas au-delà de son *salaire*, parce que ses offres incessantes sont rejetées, ira-t-on proclamer son bien-être au milieu du concert immense de gémissemens et de plaintes que tous les jours il laisse échapper vers le ciel?

Loin donc que le mécanisme actuel de la production nous apparaisse suffisant pour accomplir son but, il est à nos yeux un obstacle à la propagation des capitaux. Dès lors tout ce qui tendra à le modifier en vue de cette propagation sera nécessairement pour nous une *source puissante de richesse*.

Notre solution du problème, la voici résumée :

1° Ce qui *crée* les *capitaux*, c'est la *science:* ce qui les *propage* et les *distribue* dans une nation, ce sont les *institutions sociales*. Quant à l'*économie*, c'est un moyen à l'usage des individus que nous reléguons dans le domaine de l'*économie domestique*, dont il n'eût jamais dû sortir.

2° Les institutions sociales de notre époque sont mauvaises : elles frappent les denrées dans les instrumens et les instrumens dans les denrées; elles rendent inféconde la puissance de l'*offre*, cette manifestation divine de notre misère qui pousse incessamment l'humanité dans la voie du progrès.

Si nous pénétrions plus avant dans ce sujet, nous sortirions évidemment du cadre de cet article. Du moment que la *propagation* et la *distribution* des capitaux dépendent de la nature des *institutions sociales*, la science économique n'a plus rien à y voir : c'est au législateur à agir. Le seul rôle qui puisse lui rester est un rôle d'inspiration et de critique : elle doit mettre au jour le vice des institutions, et offrir au législateur un idéal où il puisse s'inspirer.

IV. Mais il est un problème que l'esprit humain s'est posé, et que nous ne saurions passer sous silence. C'est par lui que nous terminerons.

L'économie politique a eu aussi sa question des anciens et des modernes, mais sans controverse. Tacitement, sans entrer dans aucune preuve, comme dans aucun détail, on est convenu de la supériorité des modernes sur les anciens : tout le problème a consisté dans la recherche des causes de cette supériorité incontestée.

Hélas! où ne mène point l'esprit de système! Qui le croirait? cette supériorité des modernes tient uniquement à *une plus ample connaissance des procédés de la production*, procédés si habilement décrits de nos jours dans les livres de Smith et de ses disciples!

Et dans une théorie économique beaucoup plus récente, rêve d'une imagination brillante, mais aventureuse, qui d'ailleurs se lie étroitement à un système d'idées sociales et théologiques que rien ne vient justifier, on prétend expliquer tout le mouvement industriel des nations modernes *par une conspiration instinctive et secrète des* TRAVAILLEURS *contre les* OISIFS!

Malheureusement il est fâcheux, pour les partisans de la première opinion, qu'une observation plus attentive ait fait reconnaître que *la production relève de procédés divers*. Ainsi les *procédés des anciens* sont tellement différens de *ceux des modernes*, que désigner ces derniers par *une plus ample connaissance des procédés de la production*, c'est faire preuve d'ignorance. Aujourd'hui l'instrument culminant, celui qui donne aux *procédés* de la production leur véritable caractère, c'est l'*ouvrier:* l'industrie reconnaît pour centre et pour moteur le prolétariat. Chez les anciens, l'*esclave* était l'instrument culminant; l'*esclavage*, le centre et le moteur de l'industrie. Il n'y a donc pas lieu d'établir le moindre rapport entre ces deux modes de procédés : on ne peut voir dans l'un le *développement* ou l'*origine* de l'autre. Il s'est évidemment créé quelque cause étrangère à l'industrie elle-même, quelque cause morale ou religieuse, qui aura détruit l'un de ces procédés et fait naître l'autre.

Que si, cette dualité des procédés de la production étant constatée, on essayait de prouver la supériorité des modernes sur les anciens, à l'aide d'une comparaison minutieuse des produits, cette comparaison pourrait bien mener à un résultat tout contraire. A moins d'affirmer le fait en lui-même, de déclarer que nos produits sont supérieurs, parce qu'ils sont différens, il serait difficile, en effet, de prouver l'infériorité des anciens. La vie du Grec et du Romain, dans son type le plus pur, laisse encore beaucoup à désirer à la vie bourgeoise de notre époque! Il règne en ces mœurs antiques une liberté, une aisance, une grandeur, que ne peuvent nous procurer l'immense diversité de nos produits; l'éclat des richesses de Tyr, de Carthage, de Sidon, n'est point effacé par celui d'aucune nation moderne, et Lucullus est encore le type de l'homme riche et luxueux.

Où donc est le progrès? à quels signes le pouvons nous reconnaître?

Le progrès réside dans la nature des procédés de la production. Celui qui, le premier, rompant avec son siècle, déchirant la pourpre flottante sur ses épaules, vendant ses biens, affranchissant ses esclaves, couvrant ses membres

d'une bure grossière, se rendit seul au désert, priant et travaillant; celui-là fit un pas vers le progrès, et se trouva supérieur à tous les Lucullus du monde. L'humanité le comprit, et le cercle fatal des sociétés antiques se vit brisé pour toujours. Adieu richesses et demeures somptueuses, adieu palais, monumens des beaux-arts! Devenez la proie des barbares, tombez en ruines, abritez en votre sein les animaux féroces! l'homme vous a produits : il vous délaisse. Mais il garde en sa mémoire votre souvenir, et vous êtes encore le but mystérieux et voilé de sa course nouvelle. Produits de l'esclavage, vous n'avez pu lui donner le bonheur; le lui donnerez-vous, quand votre mère sera la liberté?

C'est là, c'est dans cette destruction de l'esclavage que gît la supériorité des modernes sur les anciens. L'industrie antique n'est peut-être point encore dépassée dans tous ses effets; mais la virtualité de l'industrie moderne, dégagée des entraves légères du prolétariat, nous paraît être sans bornes.

Et quant à cette *conspiration instinctive et secrète des travailleurs contre les oisifs*, si habilement trouvée et exploitée par l'école Saint-Simonienne au profit de sa théorie sociale, un seul mot suffira pour en faire justice. Le but toujours vivant et toujours le même qui préside à notre existence individuelle, les progrès de la *science*, source des capitaux, les progrès de la morale et de la philosophie, sont, à nos yeux, des causes explicatives beaucoup plus vraies, beaucoup plus satisfaisantes du mouvement industriel de notre époque. Ce qui brisa le moule des sociétés antiques est immortel et vivant : le développement de la vie a détruit l'esclavage, il detruira le salaire, il engendre sur sa route tous ces phénomènes dont vous cherchez la loi. Les coalitions d'ouvriers ou de maîtres, l'importance de plus en plus grande et la domination des capitalistes, la resistance des propriétaires : qu'est-ce que tout cela? sinon des faits de second ordre, isolés, passagers.

CAPPADOCE. Lorsque ce nom apparut pour la première fois dans les fastes historiques et géographiques, il désignait tout le pays compris entre le Pont-Euxin, le Taurus, l'Halys (*Kiz-el-Ermak*), et l'Euphrate, c'est-à-dire à peu près l'espace occupé aujourd'hui par les pachaliks de Tarabozan et de Konieh. Cette contrée, traversée de l'est à l'ouest par la chaîne des monts *Lithrus*, avait un climat, des productions et des populations très variées. Au sud des monts Lithrus s'étendaient de hautes et vastes plaines à peu près incultes, véritables steppes où croissaient les pâturages destinés à nourrir les troupeaux d'un peuple pasteur; au nord et sur le flanc même de ces montagnes étaient des mines de fer, de cuivre, et même d'argent, si l'on en croit Homère. Le littoral était fertile, et propre à la culture; mais les habitans préféraient à l'agriculture le métier facile de pirates, et malheur aux navigateurs aventureux que la civilisation naissante des Hellènes lançait vers ces côtes inhospitalières! ils devenaient la proie de ces populations barbares qui laissèrent une si terrible impression sur les imaginations grecques, sous les noms d'Héniochoi, de Chalybes, de Masynéciens, de Macrocéphales, de Tibarènes, et de Phazémonites.

Quelle place l'histoire pouvait-elle donner à des pirates, à des peuples qui se trouvaient placés comme un rempart contre la civilisation? Aussi les noms que nous venons d'énumérer sont-ils plutôt du domaine de la fable que de celui de l'histoire; ils ne figurent que dans la légende de la Toison d'or, et dans le récit homérique de la prise de Troie en un mot dans les expéditions des Grecs contre le monde asiatique. Plus tard, nous les voyons tomber avec le reste de l'Asie-Mineure sous la domination des Lydiens, à laquelle la bataille de Thymbrée fait succéder celle des Perses en l'an 547.

C'est à partir de cette époque seulement que les récits commencent à prendre un caractère historique. Cyrus, dit Hérodote, donna à un noble Persan nommé Pharnace toute la partie de la Cappadoce située au sud des monts Lithrus, et qui seule depuis a porté ce nom. La portion septentrionale fut appelée *Pont*, à cause de sa situation maritime, et cédée par Darius, fils d'Hystaspes, à un autre Persan nommé Artabaze.

Pharnace et Artabaze ne furent point de simples gouverneurs, car les Perses exploitaient au lieu de gouverner; c'étaient de véritables rois tributaires, comme la plupart des satrapes persans. Ils avaient plein pouvoir sur leurs sujets barbares, et n'étaient point revêtus d'une magistrature amovible. Aussi sont-ils regardés l'un et l'autre comme les premiers rois indigènes de ce pays.

La destinée de la Cappadoce et du Pont reste séparée, autant qu'il est possible à deux peuples tributaires et limitrophes d'avoir un destin propre, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre, qui submergea les deux royaumes dans le même flot. Après sa mort, et au milieu des guerres que se firent ses successeurs, le Pont et la Cappadoce reprirent leur indépendance. Le gouverneur macédonien, nommé Amyntas, fut tué, et les successeurs de Pharnace et d'Artabaze remontèrent sur le trône.

Mais leur indépendance fut renfermée dans d'étroites limites, et la Cappadoce ne fut guère autre chose qu'un appendice de l'empire d'Antigone et après lui des Séleucides. L'histoire nous apprend qu'un des nombreux Ariarathes qui ont régné sur la Cappadoce figura au nombre des auxiliaires d'Antiochus, dans la guerre contre les Romains. Après la défaite d'Antiochus, la Cappadoce fut au nombre des royaumes alliés, c'est-à-dire, tributaires du peuple romain, et ce même Ariarathe périt en combattant contre Persée pour la cause romaine.

Lorsque après une longue série de Mithridates ou de Pharnaces, dont l'histoire ne nous a conservé que les noms, le grand Mithridate monta sur le trône de Pont, la conquête de la Cappadoce fut un des objets auxquels son ambition s'attacha le plus. Pour cela, il n'épargna ni l'invasion à force armée, ni la perfidie, ni les négociations avec les Romains. L'extinction de la famille des rois de Cappadoce fut un des prétextes de la guerre que les Romains lui firent. Après qu'il eut été vaincu, ceux-ci offrirent à la Cappadoce l'indépendance et un gouvernement républicain; mais les Cappadociens refusèrent, et demandèrent un maître absolu, au grand scandale de l'antiquité. On leur donna Ariobarzane, l'an 89 avant J.-C., et plus tard, par suite d'intrigues et de fautes commises par ses successeurs, Antoine remplaça sa famille par celle du fameux Archélaüs, qui avait commandé contre Sylla les armées de Mithridate. Cette famille régna jusqu'à ce que Tibère, pour se venger du mépris avec lequel il avait été traité pendant sa disgrâce, fit mourir le dernier roi de Cappadoce, et fit de ses états une province romaine gouvernée par les chevaliers. La Cappadoce et le Pont suivirent les destinées de l'empire d'Orient, firent partie de l'empire que les Commènes fondèrent à Trébizonde, et s'engloutirent avec lui dans l'empire Ottoman.

Les Cappadociens furent, entre tous les peuples, méprisés de l'antiquité. On ne les estimait à Rome qu'en qualité de porte-faix, à cause de leurs larges épaules. On les accusait indistinctement d'impiété, de superstition, de gourmandise, de lâcheté, et de duplicité. L'accusation d'impiété s'explique aisément, lorsqu'on se rappelle que les juifs et les chrétiens ont, eux aussi, été accusés d'irréligion, et que la Cappadoce fut une des provinces de l'empire dans lesquelles le christianisme fit les progrès les plus éclatans. L'histoire rapporte que dans la ville de *Comane* en Cappadoce, aussi bien que dans celle de même nom capitale du Pont, était un temple consacré à Bellone ou plutôt à quelque divinité orientale, dont le grand-prêtre était souverain de la ville, et commandait à des milliers de dévots et de prêtresses, dont les uns se battaient et les autres se

prostituaient en l'honneur de la divinité. Il suffira de nommer les principales villes de ce pays, pour rappeler des illustrations religieuses qui prouvent le caractère éminemment religieux de ce peuple. Nous citerons entre autres *Mazaque*, capitale de la Cappadoce, située au pied de l'Argæus, mont qui fait partie de l'Anti-Taurus, appelée Césarée par Tibère, et célèbre par son évêque saint Basile; *Nazianze* et *Nysse*, patries des deux Grégoires, et *Thyane* dans laquelle naquit le célèbre Apollonius. Le Pont ne compta guère de villes importantes que *Comane*, sa capitale; *Amanée*, patrie de Strabon, et *Cerasus*, d'où Lucullus expédia pour l'Europe le cerisier.

CAPRICORNE. Lorsqu'un animal présente dans son organisation extérieure quelque particularité qui sort de la règle commune, il est rare que le vulgaire, dans son langage souvent pittoresque et juste, ne lui applique pas un nom qui rappelle à la fois et cette particularité et le rapport plus ou moins réel qu'elle établit entre cet animal et ceux déjà connus. Les coléoptères qui font l'objet de cet article, ayant reçu en partage des antennes démesurément grandes, qui parfois surpassent plusieurs fois le corps en longueur, on a dû leur trouver quelque ressemblance avec les chèvres, et c'est ce qu'exprime le mot de capricorne que Geoffroy, Olivier et les autres entomologistes français ont introduit dans la science où il est resté jusqu'à ce jour.

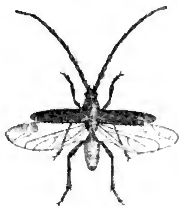
Les capricornes sont donc des insectes coléoptères remarquables par le caractère que nous venons d'indiquer, et qui les fait reconnaître au premier coup d'œil. Tous n'ont que quatre articles aux tarses, dont le dernier fortement divisé en deux lobes; un corps allongé, des palpes médiocres, et des mandibules qui acquièrent quelquefois des dimensions extraordinaires. Enfin, la plupart, lorsqu'on les saisit, font entendre un bruit particulier, strident, qu'ils produisent en baissant et relevant alternativement leur tête, dont le cou, à sa face supérieure, est couvert de stries transversales très fines qui frottent alors contre la partie supérieure interne du corselet.

Linné avait réuni tous ces insectes dans son genre *cerambyx*, qui, en latin, a à peu près la même signification que celui de capricorne en français. Ce genre a subi le même sort que tous les autres du même auteur. D'abord peu nombreux, il s'est insensiblement enrichi d'espèces nouvelles, et il forme aujourd'hui une famille entière, celle des longicornes, qui renferme environ 2,000 espèces et 250 genres; famille très naturelle et dont toutes les espèces, sans exception, ont les mêmes mœurs. A l'état parfait, elles vivent sur les fleurs, sur les feuilles dont elles recherchent la miellée, ou des fluides qui découlent des plaies des arbres. La plupart même semblent alors ne prendre aucune nourriture. Sous cette forme, les longicornes sont donc peu nuisibles; mais il n'en est pas de même de leurs larves qui vivent toutes dans le bois, et ne respectent pas plus celui qui est vivant que le mort. Elles le sillonnent intérieurement de profondes galeries d'un diamètre souvent considérable, et font ainsi périr à la longue les arbres dans lesquels elles se sont établies. Toutes sont glabres, à peau blanchâtre et demi transparente, ont six pattes écailleuses et le corps composé de douze anneaux (non compris la tête), dont les derniers repliés en dessous paraissent aider à la locomotion. Leur tête est écailleuse, brunâtre et pourvue de deux mandibules courtes, mais robustes, dont le jeu finit par réduire en poussière le bois le plus dur. Sur chacun de leurs anneaux, à l'exception du second, on aperçoit une petite ouverture en forme de boutonnière qui est un stigmate ou orifice respiratoire. Elles emploient plusieurs années à subir leur transformation, et la nymphe, comme celles de tous les coléoptères en général, est recouverte d'une pellicule transparente qui permet de distinguer toutes les parties de l'animal. Ces larves proviennent d'œufs qui ont été déposés dans les fentes de l'écorce ou les fissures du bois par la femelle qui les a pondus. Ce sexe est en effet muni, dans la plupart des espèces, d'un long oviducte en forme de tarière, qui est presque toujours à l'état de repos, caché dans l'intérieur du corps, et qui ne fait saillie que lorsqu'on presse l'abdomen.

Quelques auteurs ont prétendu que les larves d'une espèce de capricorne, le *cerambyx heros*, qui n'est pas rare en Europe et surtout en Italie, étaient ces *cossus* dont, au rapport de Pline, les Romains, les Phrygiens, etc., faisaient grand cas comme aliment, et qu'ils employaient même en médecine. Mais Latreille a fait observer avec raison que cette espèce n'était pas assez commune pour fournir à une consommation même très restreinte. Suivant lui, ce serait plutôt les larves du hanneton vulgaire et du cerf-volant que les anciens recherchaient ainsi. Ce goût des anciens pour leurs cossus, quels qu'ils fussent, n'a rien qui doive surprendre. De nos jours encore on mange en Amérique les larves de la grande calandre des palmiers (*calandra palmarum*, Linné), après les avoir fait rôtir; et ce mets est loin d'être méprisable, ainsi que nous l'avons éprouvé plusieurs fois, lorsqu'on parvient à surmonter la répugnance bien naturelle qu'il inspire.

Les entomologistes s'accordent à partager la famille des longicornes en trois grandes tribus: les *prioniens*, les *cérambycins*, et les *lamiaires*.

La première, reconnaissable à l'absence de la lèvre supérieure qui est très courte et entièrement cachée par le rebord de la tête ou l'épistome, contient les insectes les plus grands, non seulement de la famille, mais de l'ordre entier des coléoptères. Quelques espèces exotiques, telles que les priones *cervicornis*, *armillatus*, etc., atteignent jusqu'à six pouces de longeur et au-delà, sur une largeur proportionnée. Leurs mandibules ont souvent deux pouces de long dans les plus grands individus. Nous n'en avons en Europe qu'une seule espèce, le *P. coriarius*, de taille médiocre, qui n'est pas commune, et se trouve presque uniquement dans les forêts de chêne.



(Capricorne.)

La tribu des cérambycins, caractérisée par la présence du labre et la forme de la tête qui est horizontale ou simplement penchée en avant, possède, comme la précédente, un grand nombre d'espèces remarquables par leur taille, la beauté de leurs couleurs et l'élégance de leurs formes. Quelques unes répandent une odeur de rose très prononcée et très agréable. Nous en avons en France une de cette section, le *C. musqué* qui est assez commun sur les saules en été, et qui remplit au loin l'air de son parfum pendant les chaudes soirées de cette saison. Le vert doré le plus brillant, relevé de vives teintes cuivreuses et bleuâtres, en font un des plus beaux insectes de nos climats. Deux autres toutes noires, communes aussi dans nos environs, le *C. heros* et le *C. cerdo*, vivent dans l'intérieur des chênes à l'état de larves et font souvent beaucoup de tort à ces arbres.

Enfin, la tribu des lamiaires a le labre saillant comme

les cérambycins; mais la tête est comme tronquée verticalement et le corps ordinairement cylindrique. Ses espèces, presque aussi nombreuses que celles des deux tribus précédentes réunies, sont souvent ornées des plus riches couleurs et de la plus grande taille. Nous ne citerons, sous ce dernier rapport, que la *lamie géante* qui a jusqu'à six pouces de long, et qui creuse des trous profonds dans les baobabs au Sénégal. Nous ne possédons qu'un très petit nombre d'espèces de cette division.

La vie végétale à laquelle est liée celle des capricornes, atteignant son maximum d'activité dans les régions intertropicales, c'est là aussi que ces insectes abondent. L'Amérique méridionale et l'Afrique sont les deux pays qui en possèdent le plus, surtout la première.

CARABE. Le rôle de destruction dont la nature a chargé dans toutes les classes du règne animal un certain nombre d'espèces, a été chez les insectes coléoptères dévolu par elle aux carabes. Ils sont à leurs semblables ce que les carnassiers sont aux herbivores parmi les mammifères, les faucons aux passereaux parmi les oiseaux, enfin les serpens aux batraciens parmi les reptiles. Ce rôle de violence est le résultat d'une organisation qui ne leur permet pas de vivre autrement qu'ils ne le font. Doués d'une grande agilité qui réside plutôt dans les pattes que dans les organes du vol, de mandibules courtes, mais robustes, d'un canal digestif peu allongé, comme il convient pour digérer de la chair, ils possèdent tout ce qu'il faut pour poursuivre, saisir, déchirer et s'assimiler une proie vivante. Enfin la plupart sont d'une grande taille, qui ne permet pas même la résistance à la plupart des autres insectes qui deviennent leurs victimes.

Linné, qui n'a connu, même dans les dernières éditions de son *Systema naturæ*, qu'environ 1600 espèces d'insectes pour toutes les parties du globe, a réuni dans les deux genres *carabe* et *cicindèle*, les coléoptères dont nous parlons en ce moment. Tous deux, enrichis rapidement par de nombreuses découvertes, et subdivisés à mesure que ces dernières se multipliaient, se trouvent aujourd'hui convertis en une famille, celle des carabiques, qui renferme près de 300 genres, et plus de 3 500 espèces. Cette famille, parfaitement naturelle, peut se caractériser en peu de mots : quatre palpes aux mâchoires ; pattes uniquement propres à la course, pourvues de cinq articles à tous les tarses; antennes filiformes ou légèrement sétacées, jamais pectinées ni rameuses. Cette courte diagnose sépare d'une manière absolue les carabiques de tous les autres coléoptères.

Les entomologistes placent cette famille privilégiée en tête de l'ordre auquel elle appartient, et l'ont étudiée avec un soin particulier. Mais aucun d'eux ne l'a mieux débrouillée et n'en a décrit un plus grand nombre d'espèces que M. le comte Dejean, dans le *Species* général de sa riche collection. Dans cet ouvrage, auquel nous renvoyons pour les détails, elle est partagée en huit tribus, qui sont : les cicindélètes, les troncatipennes, les scaritides, les simplicipèdes, les patellimanes, les féroniens, les harpaliens, et les subulipalpes. L'ancien genre carabe de Linné, qui subsiste encore, mais qui ne comprend plus qu'une minime partie de ses espèces primitives, appartient à la quatrième de ces tribus, celle des simplicipèdes.

Pendant que les entomologistes systématiques étudiaient dans ses plus petits détails la structure extérieure de ces insectes, un de nos plus habiles anatomistes approfondissait leur organisation interne dans une suite de mémoires présentés par lui à l'Institut, et insérés depuis dans les *Annales des sciences naturelles*. Les particularités les plus intéressantes de cette organisation sont : 1° la brièveté du canal intestinal déjà signalée plus haut; 2° sa division dans sa première moitié en trois estomacs, dont le premier contient une liqueur noirâtre, âcre, résultat de la digestion, que l'animal vomit abondamment lorsqu'on le saisit, et dont le second, musculeux, contient un appareil de trituration très compliqué, qui rappelle le gésier des oiseaux, et sert de même à broyer l'aliment ingéré; 3° l'existence de deux vaisseaux biliaires en forme d'anse, qui s'insèrent à l'extrémité du troisième estomac; 4° enfin celle d'un appareil de sécrétion excrémentitielle situé près de l'orifice anal. C'est cet appareil qui élabore ce liquide incolore extrêmement caustique que les grosses espèces lancent à plus d'un pied de distance par des jets subits, et qui cause la douleur la plus vive quand elle tombe dans les yeux. Quelquefois elle se volatilise et constitue alors la vapeur détonante que les brachines (voyez ce mot) émettent par le même orifice, et qui est une des armes les plus singulières qui existent dans toute la classe des insectes.

Les carabiques sont répandus dans toutes les régions du globe, mais surtout dans les parties froides et tempérées, telles que la Sibérie et l'Europe, qui paraissent être leur patrie spéciale. Nulle part ailleurs, à peu d'exceptions près, ils n'acquièrent une aussi grande taille. Leurs mœurs diffèrent aussi suivant les climats. Dans les nôtres, c'est constamment à la superficie du sol, sous les pierres, la mousse, et en autres endroits analogues, qu'on les rencontre. Mais dans les pays intertropicaux, où d'innombrables légions de fourmis se sont emparées du sol, ils se tiennent de préférence sur les arbres, où on les voit sans cesse en quête de leur proie. Du reste, ces insectes ne sont que d'un médiocre intérêt pour l'homme, à qui ils sont cependant plus utiles que nuisibles. L'immense quantité d'autres insectes qu'ils détruisent, tant dans leur dernier état que dans celui de larves, devraient les faire épargner lorsqu'ils tombent sous nos pas, et c'est bien à tort que nos cultivateurs écrasent sans pitié tous ceux qu'ils rencontrent courant à terre. Les jardiniers, entre autres, qui n'y manquent jamais, se privent par là d'auxiliaires utiles qui les aideraient à les délivrer non seulement de beaucoup d'insectes, mais des limaces et d'autres mollusques qui, dans certains cantons, sont un fléau pour les potagers. Au Sénégal, les nègres ont tiré partie d'une espèce, l'*hypolithus saponarius*, qui est très commune sur les bords de la Gambie et dans tous le pays en général. Ils recueillent de grandes quantités de ces insectes dans des pots, où ils les écrasent en les mélangeant avec un corps gras; puis ils ajoutent à la composition un peu d'argile pour lui donner plus de consistance. Le liquide alcalin contenu dans les vaisseaux excrémentitiels dont nous avons parlé plus haut, en se combinant avec ce corps gras, donne un savon grossier et impur, mais très économique. On pourrait également employer les carabiques en médecine, en guise de vésicatoire. Quelques essais, dont nous avons été témoin, montrent que dans certaines espèces la propriété vésicante est assez développée. Voilà à peu près à quoi se bornent les services que nous rendent ces insectes. Ils sont peu nombreux, comme on le voit; mais c'est déjà beaucoup qu'ils ne nous fassent aucun tort.

Pour en revenir au genre carabe proprement dit, on en connaît un peu plus de 200 espèces, dont les trois quarts habitent dans les parties boréales de l'ancien continent. L'Asie, son archipel, la Nouvelle-Hollande, et l'Afrique au sud de l'Atlas, n'en possèdent pas. On en a découvert un petit nombre au Canada, et une seule au Chili. Ce sont par conséquent des insectes presque entièrement confinés dans les pays froids et tempérés. Toutes les espèces sont de grande taille, et beaucoup sont ornées de couleurs métalliques très agréables. L'une des plus belles et la plus commune de toutes en France, est le *carabe doré*, qui est d'un noir luisant en dessous, d'un vert doré brillant en dessus, avec deux larges côtes obtuses sur chaque élytre. Dans la plupart de nos provinces, il est désigné vulgairement sous le nom de *jardinier*, *vinaigrier*, etc.

CARACALLA naquit à Lyon en avril 188; il n'avait que huit ans, lorsque son père, l'empereur Septime-Sévère, lui donna les noms de Marc-Aurèle-Antonin, et lui accorda

la dignité de César ; à l'âge de onze ans, il fut élevé au rang d'Auguste ; il n'avait pas atteint sa quatorzième année qu'il fut admis à recevoir avec l'empereur les honneurs du consulat. Il se montra pourtant fort peu reconnaissant envers son père ; il le menaça de lui donner la mort, et mérita d'être soupçonné d'avoir hâté le terme de ses jours, qui arriva le 4 février 211. Il avait vingt-trois ans lorsqu'il arriva avec Géta, son frère, au partage de la suprême autorité.





(Médaille de Caracalla.)

Le pouvoir impérial avait été porté par les douze premiers Césars à d'atroces excès ; cependant une ère de meilleur gouvernement avait été, pour quelque temps, ouverte par Nerva. Un homme qui serait né sous cet empereur, qui se serait élevé pendant les dix-neuf ans du règne de Trajan, qui aurait vu les vingt années de l'autorité d'Adrien, et les vingt-deux de l'empire d'Antonin-le-Pieux, aurait pu mourir avant Marc-Aurèle, et penser que ses enfans seraient exempts des maux qui avaient accablé ses ancêtres. Il y eut là effectivement à peu près un siècle de despotisme intelligent et tempéré. Mais les mauvais temps ne tardèrent pas à revenir. Commode, fils de Marc-Aurèle, rappela Caligula, fils de Germanicus. Pour comble de honte, le sceptre du monde fut mis à l'encan; un banquier qui s'appelait Didius Julianus l'acheta à prix d'or ; mais il ne le tint pas long-temps. Septime Sevère vint bien vite le lui arracher et préparer la place à Caracalla, l'un des plus abominables tyrans qui aient pesé sur l'empire romain.

Plus tard on voit les empereurs abandonner l'Occident, et chercher le ciel oriental, qui semble mieux convenir à leur tyrannie; mais déjà l'histoire de Sevère et celle de Caracalla sont pleines de faits qui presagent avec évidence la prépondérance prochaine de l'Orient.

Septime Sevère était né en Afrique, dans la ville de Leptis. Sa mère, mariée à Marcus Septimus Geta, issu d'une famille de chevaliers romains, était si peu fidèle à son mari qu'on ignorait qui était le père de Sevère. Marc-Aurèle le traita véritablement comme s'il eût été son fils ; et un jour que Septime se félicitait de cette filiation, un sénateur lui dit : « *Je me rejouis, César, de ce que vous avez enfin* » *trouvé un père.* » La femme que Septime avait épousée s'appelait Domna Julia Pia ; elle était née à Emèse en Phénicie, de Julia Sœmias et de Bassie, prêtre du Soleil. A la beauté la plus éclatante elle joignait les talens de l'esprit ; les devins, qui la rencontraient dans le temple de son père, lui prédirent qu'elle parviendrait aux plus grands honneurs. Elle voulut aider la fortune, et vint à Rome pour hâter l'effet des oracles. Sevère put l'y fréquenter ; lorsqu'il connut la prédiction faite à Julie, comme il était superstitieux à la fois et ambitieux, il l'épousa.

Caracalla, qu'il en eut, fut d'abord nommé Bassianus, du nom de son grand-père. Ce fils d'un Africain et d'une courtisane phénicienne montra un naturel conforme à son origine. Cependant il commença à se faire connaître dans le Nord. Le nom de Caracalla qu'on lui donna était celui d'un vêtement gaulois pour lequel il avait pris goût et qu'il portait habituellement. Son père mort, il acheva la guerre d'Ecosse, aidé de Geta qui paraît avoir été mieux doué. Les deux frères rapportèrent à Rome l'urne qui contenait les cendres de leur père ; mais ces reliques sacrées ne maintinrent pas l'union parmi eux. Une division de l'empire qui avait d'abord été convenue, et où Geta se contentait de l'Asie et de l'Afrique, ne satisfaisait point Caracalla ; il feignit de vouloir se réconcilier avec son frère, et lui donna rendez-vous chez leur mère Julie ; il l'y fit assassiner sur le sein maternel. Aussitôt, portant une cuirasse sous sa toge, et entouré de gardes, il alla au sénat se plaindre des complots qu'on faisait contre sa vie. L'exemple du meurtre de Remus n'était pas nécessaire pour faire excuser le fratricide, et ne fut probablement invoqué que par quelque rhéteur jaloux d'étaler son érudition. Caracalla demanda l'apothéose de son frère ; puis il augmenta la paie des soldats, qui crièrent qu'on n'avait jamais vu un prince plus magnanime.

Cependant le sang coulait à flots; le rang, l'importance, le savoir, rien ne préservait de la mort. Le célèbre jurisconsulte Papinien, une fille de Marc-Aurèle, furent les victimes les plus remarquées dans ce nombre effroyable qu'un historien a porté jusqu'à vingt-quatre mille. Il se pourrait toutefois que Caracalla ne fût pas un monstre d'une seule pièce, livré à des cruautés sans remords et à des débauches sans pudeur. On le vit souvent pâle, agité, plaindre et pleurer son frère. Quoique plein de mépris pour les lettres, il avait une vénération surnaturelle pour quelques uns des grands hommes dont la poésie et l'histoire ont conservé le souvenir. Entre tous les Romains d'autrefois, il estimait Sylla de préférence et se piquait de l'imiter. Il avait pour Alexandre-le-Grand une véritable idolâtrie, qu'il poussa jusqu'à prendre son nom, et, bien plus, jusqu'à faire brûler les livres d'Aristote, s'étant persuadé que le philosophe était du complot qu'Antipater avait tramé contre le vainqueur de l'Asie. Il vouait à Achille une admiration toute pareille ; il voulut visiter sa sépulture ; et, désirant ressembler le plus possible à ce héros, il se chercha un Patrocle, choisit à ce dessein l'affranchi Festus, et le fit empoisonner pour avoir l'occasion de renouveler les funérailles qui terminent l'Iliade. Ses passions poétiques n'étaient pas toujours aussi folles. Il aimait l'architecture, et décora Rome de monumens; il fit bâtir des Thermes magnifiques qui gardent son nom, et cet admirable arc de triomphe où est inscrit le nom de son père. Il se donnait avec fureur le plaisir des spectacles. Il se hasardait seul à combattre les bêtes féroces; dans la course des chars, il se faisait souvent cocher, et prenait parti pour la faction bleue. Il ne cessait de voyager, et commandait aux villes d'énormes dépenses pour quelques heures qu'il passait dans leurs murs. Il avait inventé une sorte d'expéditions militaires qui, si elles ne sont pas dignes d'un homme, rappellent cependant les manies auxquelles peuvent se laisser aller les esprits que fausse quelquefois le culte de l'art ; il traitait la guerre comme un divertissement dont il se ménageait les jouissances par d'ignominieux calculs. Il ne sut pas traverser les Gaules sans faire mettre à mort le proconsul de la province Narbonnaise. Il passa le Rhin, s'avança contre les Cennes et les Cates, et, voyant que l'engagement serait trop dangereux, il acheta, à prix d'or, la permission de se retirer sain et sauf. Il sembla vouloir se venger des Cates sur les Allemands ; mais il n'employa que la perfidie pour effacer la honte de sa lâcheté. Il attira la jeunesse de ce peuple à une fête, l'y fit envelopper et massacrer ; puis triomphant, à la façon du bourreau, il écrivit au sénat pour qu'on lui decernât le titre d'*Alamanicus*. Il poussa jusque dans la Dacie, y rencontra les Goths, et eut sur eux quelques avantages. Il songea alors à faire la guerre aux Parthes.

Toute cette vie ressemble à l'ivresse d'un homme qui a commencé son orgie pour voir si la grandeur ne consisterait pas dans l'abus des choses, et si les abîmes du vice ne développeraient pas l'énergie humaine mieux que l'habitude de la vertu ne le saurait faire. On comprend que cette tentative extrême vienne d'une volonté qui est maîtresse

absolue de toutes les existences, de toutes les richesses, de toutes les forces du monde connu, et qui n'est point arrêtée par le frein de la philosophie et de la conscience. On trouve dans l'orgueil d'une position aussi extraordinaire qu'était celle d'un empereur romain des motifs, non pas de justifier, mais d'expliquer ce qui a l'air d'abord de n'être que de la démence. La Providence ne souffre pas impunément d'aussi monstrueuses exagérations du pouvoir; et elle prouve qu'on ne peut se mettre si fort au-dessus de l'humanité par la puissance, qu'à la condition de tomber par l'infamie au-dessous de son niveau. Il faut pourtant joindre encore au nombre des qualités qui se laissent apercevoir parmi les vices de Caracalla, la sévérité de mœurs qu'il affectait. Il poursuivit, à l'exemple de son père, la punition des adultères, qui était une rigueur sociale fort usitée en ce temps-là. Il paraît cependant prouvé que sa mère fut incestueuse pour lui plaire. On croit même qu'Héliogabale, qui vint à l'empire, après Macrin, son successeur, était né d'une liaison adultère qu'il avait eue avec Soemie, sa cousine, femme de Carin Marcellus. Il fit condamner au dernier supplice quatre vestales qui vraisemblablement étaient innocentes du crime pour lequel elles moururent, et dont l'une, nommée Claudia Læta, s'écria, tandis qu'on la jetait dans la fosse: « Il n'y a personne qui sache mieux que l'empereur que je » suis vierge! » Caracalla avait été marié par son père à Plautilla, fille de Plautien, préfet du prétoire, qui avait amassé, par toutes sortes de voies, des richesses immenses, et qui donna, selon un historien, à sa fille plus de bijoux, d'ornemens et d'équipages qu'il n'en eût fallu pour cinquante impératrices. Plautilla n'avait jamais eu l'affection de son mari; elle ne se lassait pas de se venger de ses dédains. Elle fut exilée, du vivant même de l'empereur Sevère, dans l'île de Lipari, où elle fut mise à mort par ordre de Caracalla, sitôt qu'il eut pris les rênes de l'empire. L'empereur, ainsi devenu veuf, rechercha l'alliance d'Artabane, roi des Parthes, le seul ennemi encore redoutable de Rome, et lui demanda sa fille en mariage. Sur son refus, il lui voulut faire la guerre. Il s'empara d'abord par perfidie du roi d'Arménie, de celui d'Edesse, et des royaumes de l'un et de l'autre. Il se trouva alors assez près d'Alexandrie pour songer à se venger de quelques plaisanteries que ses habitans avaient faites contre lui, au sujet du meurtre de Geta. Il alla donc y accomplir une dévotion au tombeau d'Alexandre; ce fut pour ses soldats le signal d'un pillage qui dura plusieurs jours. Il se donna le plaisir de considérer, du haut du temple de Sérapis, les ravages de l'incendie et le tumulte des massacres; puis il consacra dans le temple même le fer qu'il portait lorsqu'il avait fait assassiner son frère. Après ces sanglantes libations, il se mit à la poursuite des Parthes, les intimida par ses menaces, entra sur leurs terres, eut bien soin de ne pas trop s'approcher de leurs armées et de ne dévaster que les pays abandonnés; il couronna cette promenade militaire en violant la sépulture des Arsacides, et en jetant aux vents la cendre des dynasties persanes. Il pensa en avoir assez fait pour s'adjuger les honneurs du triomphe. Mais la Providence fit voir aussi qu'elle avait assez toléré ce monstre; et, tandis qu'il allait sacrifier au temple du dieu Lunus, dans la ville de Carrhes, il fut tué, le 8 avril 217, après six ans de règne, par un centenier de prétoriens, nommé Martialis, dont Macrin avait poussé le bras pour se soustraire aux disgrâces de l'empereur. Macrin, Maure de naissance, et qui ne devait son élévation qu'à la courtisane Nonia Celsa qu'il avait épousée, succéda à Caracalla. On ne sait ce que devint Julie sa mère; mais Julia Mœsa, autre fille du prêtre Bassie, se retira à Emèse en Phénicie, avec ses deux filles, Soëmie et Mammée. Nous avons déjà dit qu'Héliogabale était fils de la première. Quant à Mammée, elle fut mère de l'empereur Alexandre-Sévère. Ainsi un obscur sanctuaire, égaré sur les côtes de la mer d'Asie, envoyait des maîtres à Rome, en attendant que les Romains eux-mêmes désertassent leur propre ville, pour établir l'empire du monde au milieu des coupoles orientales de Byzance.

CARAVAGE (MICHEL-ANGE AMÉRIGI).

Les générations héroïques des artistes de la renaissance, qui avaient à la fois illustré la fin du quinzième siècle et le commencement du seizième, n'étaient plus. Michel-Ange Buonarrotti avait terminé sa longue carrière en 1563, et Titien était mort centenaire en 1576, six ans après Primatice.

L'héritage de tous ces vieux génies s'était divisé entre un grand nombre d'écoles. Les théories et les systèmes surgissaient de toutes parts. L'art, toujours fécond, mais moins directement inspiré, était en proie aux controverses. Josépin, artiste médiocre, était l'un des champions de la recherche pure de l'idéal. Les Carrache se déclaraient éclectiques, et, désavouant toute école, en fondaient une nouvelle, qui eut d'abord pour principe d'imiter à la fois tous les grands maîtres. Caravage, homme sans éducation, hardi, impétueux, professa hautement le mépris de l'antique, de la tradition et des règles; il proclama un seul principe : l'imitation de la nature. L'audace de son talent, sa liberté dans le choix des sujets, sa manière tranchée et vigoureuse, sa puissance pour animer la toile et en faire saillir les personnages, sa fougue, peut-être aussi l'étrange et complète analogie de son caractère et de son génie, de ses inspirations et de ses mœurs, tout cet ensemble d'originalité farouche l'emporta sur sa vulgarité, sa rudesse, ses incorrections, et sa monotonie; sa réputation éclipsa quelque temps même celle des Carrache, d'un goût plus sévère et plus élevé, et il fut classé en définitive comme chef d'une école qu'on appela d'un nom consacré dans le langage de l'art pour désigner les partisans de l'imitation pure et scrupuleuse de la nature, l'école des *naturalistes*.

Il n'est pas plus difficile d'admettre l'art *naturel*, que la religion naturelle, la philosophie naturelle, la morale naturelle, le droit naturel. Tout, sans doute, est en germe dans la nature. Mais, pour y trouver le vrai, il ne s'agit pas d'étendre la main et de prendre au hasard; car aussi bien, faibles hommes, tirerions-nous de cette sainte et vaste source autant de laideur que de beauté, d'exemples de servitude que de liberté, de débauche que de chasteté, de brigandage que de probité, d'athéisme que de piété. Le devoir humain est d'abstraire, de choisir, traduire, transformer, ordonner, s'assimiler et tendre à parfaire; et cela, non pas seulement avec la force individuelle, mais avec l'aide de tous, morts ou vivans. Lorsque la difficulté soudaine d'un progrès, l'impatience des uns, l'aveuglement et la résistance des autres, ouvrent tout-à-coup à certaines époques les écoles dites *naturelles*, s'il était possible que chaque homme réussît à s'isoler, dans son travail, avec une réalité absolue, et des impulsions du passé et des influences du présent, la société se briserait comme verre, et l'on n'aurait plus qu'à recommencer le monde. Heureusement cela ne se pratique jamais ainsi. La transition des doctrines naturelles est comme une sorte de vacance que se donnent des esprits inquiets, mal menés, arrêtés sous l'irritation de nouveaux désirs. Ils s'élancent, se séparent, se dispersent avec toute l'apparence d'une liberté illimitée, et cependant, comme l'on voit, groupés en écoles, c'est-à-dire en petites sociétés; et c'est le siècle, qu'ils le veuillent reconnaître ou non, c'est le siècle lui-même qui leur fournit leurs armes; leur instinct de recherche leur vient, en dépit d'eux-mêmes, des besoins de leur temps; c'est tout imprégnés, à leur insu, des enseignemens du passé, qu'ils font une sortie en dehors de la coutume; et si élastique et si légère qu'elle puisse être, la chaîne sacrée de la tradition générale leur est rivée au corps.

Caravage était né au village de Caravaggio, dans le Milanais, en 1569. Il avait d'abord servi son père, qui était maçon. Jamais il n'eut aucune instruction. Il méprisait les livres presque autant que les statues antiques. Son teint était li-

vide; ses yeux écartés et farouches; sa chevelure épaisse et noire. Même au temps de sa renommée, il était vêtu d'habits grossiers et en désordre. Il vivait de préférence dans les tavernes, et l'on raconte qu'on vit long-temps, sur la table où il mangeait, une toile de tableau à demi peinte en guise de nape.

Insociable, irascible, il s'engageait sans cesse dans quelque nouvelle querelle, et il était obligé de fuir de ville en ville les vengeances que sa violence attirait sur lui. Ce fut ainsi qu'après quelque mauvaise affaire, il quitta Milan pour Venise, où son instinct de coloriste se développa devant les œuvres du Giorgione. De Venise, il alla à Rome. Là, mourant de faim, inconnu, il parvint à entrer, en qualité de domestique autant que d'élève, dans l'atelier d'un artiste dont il devint plus tard le rival et l'ennemi, de Josépin, qu'on appelle en Italie le chevalier Joseph d'Arpino. Josépin le voulut occuper à peindre des fleurs : c'était là un travail trop élégant et trop parfumé pour être de son goût. Il passa dans l'atelier de Prospero pour y peindre des grotesques : mais il ne laissa pas s'écouler un grand nombre d'années avant qu'il ne parvînt à élever son nom parmi ceux des premiers peintres du temps.

Un jour, quelques artistes admiraient devant Caravage un des chefs-d'œuvre de l'antiquité : « A quoi bon ces admi» rations? s'écria-t-il; la nature ne nous offre-t-elle pas plus » de modèles admirables que nous ne saurions étudier? » Et sur-le-champ il dessina une bohémienne qui passait : la bohémienne était belle, son croquis fut beaucoup loué. Mais qu'aurait-il prouvé si la bohémienne eût été laide et sale, s'il ne l'avait frappée de la baguette magique du génie, s'il ne l'avait vue avec des yeux exercés, malgré eux, à l'admiration des merveilleuses inspirations de la plus grande époque de l'art moderne, s'il ne l'eût retracée avec un crayon du seizième siècle?

Il peignait de préférence des scènes violentes et vulgaires, des disputes, des meurtres, des aventures nocturnes. Son pinceau se plaisait surtout aux armes rouillées, aux vases brisés, aux haillons, aux corps difformes et aux cadavres. Cependant, comme toute rivalité qui s'offrait à l'émulation était dans la tradition chrétienne, comme aussi le pain des artistes était entre les mains chrétiennes, force était à Caravage d'entrer dans le cercle des sujets chrétiens. Il eut beaucoup de peine à forcer son génie de s'élever à une suffisante dignité. Ses premiers tableaux de sainteté repugnèrent tellement au goût public, qu'on fut obligé de les enlever. Tels furent un Saint Matthias, auquel il avait donné, ne voulant pas choisir, le visage d'un paysan grossier, et une Mort de la Vierge, où la Vierge était livide et gonflée comme un corps roulé plusieurs jours dans l'eau : la mort idéale ne pouvait pas être en *effet* plus dans la pensée et les intentions de Caravage, que la vie idéale.

Il faudrait toutefois se garder d'attribuer un caractère exclusivement trivial à toutes ses œuvres. Il appartenait au grand style italien par un trop grand nombre de qualités pratiques pour que son exagération d'imitation pure n'en fût pas souvent comme splendidement voilée. Il est parvenu en beaucoup de sujets à la grandeur de l'effet, par la force naturelle de son génie. D'ailleurs son prétendu respect pour la nature était fort restreint dans certaines parties : rien de plus artificiel et de plus monotone en résultat que sa manière.

On assure qu'il faisait badigeonner en noir les murailles de ses ateliers, et que la lumière ne pénétrait que par une étroite ouverture pratiquée près du plafond. Il en résultait que la clarté ne tombait sur ses modèles que par tranches étroites et vigoureuses, tandis que tout le reste était dans une complète obscurité. Que cette anecdote soit fausse ou vraie, il n'importe guère; car il est certain que, dans la plupart de ses tableaux, ses figures semblent réellement vivre dans un cachot où elles ne recevraient de lumière qu'à travers les barreaux d'un soupirail. Sans doute ce contraste violent et heurté de la nuit et du jour, se trouve dans la nature; mais se retrancher à en faire sa vie et y plonger presque tout son travail, c'est choisir sans abstraire, et c'est emprisonner son art.

Il eut à Rome des disputes amères avec Annibal Carrache, qui n'était pas d'une humeur facile, et avec Josépin, homme d'une grande vanité. Il provoqua même ce dernier en combat singulier; mais le chevalier d'Arpino refusa, sous prétexte qu'il ne pouvait se mesurer qu'avec ses égaux.

Plus tard, Caravage, ayant tué un jeune homme avec lequel il s'était pris de querelle au jeu de paume, s'échappa de Rome, et se réfugia à Naples, où l'on croit que Ribera étudia dans son atelier. Delà il passa à Malte; il y fit divers tableaux, entre autres celui de la Décollation de saint Jean, et plusieurs portraits du grand-maître Adolphe de Vignacourt. L'un de ces portraits est au Musée du Louvre, ainsi que trois autres tableaux du même maître : une *Mort de la Vierge*, une *Bohémienne disant la bonne aventure*, et un *Concert*. Debout, couvert de ses armes, et suivi d'un page qui porte son casque, le grand-maître passe le long d'une muraille; et telle est la vivacité des oppositions, la magie et la force du coloris, que l'on dirait une apparition surnaturelle, celle, par exemple, du père de Hamlet. Comme récompense de ses travaux, le grand-maître nomma Caravage chevalier servant, lui donna une chaîne d'or et deux esclaves. Caravage fit une insulte à un chevalier de Malte : on l'emprisonna. Il parvint à prendre la fuite et à passer en Sicile. Là, des gens armés l'attaquèrent à la porte de son auberge, et le blessèrent au visage. Il s'élança dans une felouque et se dirigea vers Rome. Mais à peine avait-il mis le pied sur le rivage, que la garde espagnole le prenant pour un autre cavalier poursuivi, le garrotta et le jeta en prison. La méprise reconnue, on lui rendit la liberté. Il court à la felouque pour prendre son bagage : la felouque est partie. Pris d'une violente colère, il erre au hasard, il suit le rivage sous un soleil ardent, il arrive au Porto-Ercole, est saisi d'une fièvre maligne, et meurt âgé de quarante ans (1609).

Parmi ses imitateurs ou ses élèves, qu'on appelle parfois les Caravaggeschi, on peut citer Manfredi, notre peintre Valentin, que les Italiens désignaient sous le nom de *monsieur* Valentino, Ribera, dit l'Espagnolet, Caracciolo, Vaccaro, etc.

Un autre peintre, Polidor de Caravage Caldara, de l'école romaine, mort en 1543, était né au même village que Michel-Ange Caravage, et avait commencé à être comme lui maçon.

CARAVANE. — « Or vos dirai k'est *carvane :* li mar» cheant sarazin, quant il voelent aler en marcheandise en » lointaines tières, si parolent ensemle pour faire *carvane :* » et si, sunt par avanture û vint û trente û quarante; et a » cascuns cameus et soumiers selonc çou k'il est sires et rices » hom, et tous cargiez de marcheandises; et si, se ralient » ensemle et portent avoec aus lor marcheandise et lor » tentes; et pour çou portent-il avoec aus lor tentes, k'il ne » se herbergent mie en nule vile devant çou k'il vienent à » la vile û il doivent aler et û il doivent descargier lor mar» cheandise; ains se herbergent dehors les viles quant ils ont » fait lor jornées, et tendent lor tentes; dont les fait garder » li sires en qui tière il sunt, par nuit et par jour, et con» duire fors de sa tière pour le traviers k'il en a; et ensi font » tout li seignor parmi qui tière il passent. » Voilà comment un chroniqueur français anonyme, qui écrivait, au moyen âge, une *Histoire des guerres d'outremer*, explique la signification de ce mot, que les croisés avaient entendu dans l'Orient, et qu'ils venaient naturaliser en nos langues européennes. A défaut du témoignage explicite des historiens, ce mot lui seul eût suffi à nous révéler son origine; car il appartient exclusivement, sous ce rapport, à l'Asie occidentale, et en particulier à la Perse : *karwân* est, chez ces peu-

ples, la dénomination propre des troupes de marchands ou autres voyageurs qui cheminent de compagnie, et *karwân-sérây*, dont nous avons fait caravansérail, est l'appellation ordinaire des édifices où les caravanes prennent leur gîte. C'est aux yafétiques Persans que ces noms furent empruntés par les Turks selgiouqydes et ortoqydes, dominateurs, au douzième siècle, de la Perse et des contrées environnantes, jusqu'aux frontières des états chrétiens élevés par les princes francs sur la côte de Syrie. Voilà par où le mot de caravane s'introduisit chez les néo-Latins, et même chez les Grecs byzantins, qui l'admirent dans leur langue sous la forme *karbanion*. Et cette filiation étymologique montre pourquoi cette dénomination turko-persane a prévalu, dans nos idiomes européens, entre celles que l'Asie et l'Afrique présentaient à notre option, pour désigner les associations de voyageurs qui de temps immémorial, parcourent, sous des noms divers, les contrées intérieures de ces deux continens. Les Hébreux les appelaient *orhhah*, et c'est ainsi que la *Genèse* désigne la caravane isma'élyte venant de Gala'ad avec ses chameaux chargés de résines odorantes et balsamiques destinées pour l'Egypte, et dans laquelle se trouvaient les marchands madyanytes à qui Joseph fils de Jacob fut vendu par ses frères. Chez les Arabes, le mot propre est celui de *qafl* ou de *qâfelah*; et comme les chameaux de selle et de charge sont un élément presque indispensable pour ces voyages, le nom collectif de *rekâb*, qui désigne ces animaux ainsi employés, sert aussi à désigner les caravanes; les muletiers espagnols ont conservé ce mot sous la forme *récua*, pour indiquer leurs bêtes de somme rangées à la file et attachées à la queue l'une de l'autre, comme le sont les chameaux de charge des caravanes. Cette particularité dans la disposition de la marche, spécialement comprise dans la signification du mot andalous *récua*, n'est cependant point directement exprimée par le radical mauresque *rekâb*; mais elle a donné naissance, chez les Arabes, à un nouveau synonyme, principalement en usage dans les états de Marok: c'est le mot *a'qqabah* (dont la racine fournit aussi l'étymologie du nom *Ya'qoub*, donné, comme on sait, au frère jumeau d'Esaü, parce qu'il vint au monde en tenant son aîné par le talon). — Les Arabes, du moins ceux d'Orient, admettent quelquefois eux-mêmes le mot *karouân*, moins comme un emprunt fait aux étrangers que, comme une forme corrompue de leur mot *kâryoun*, généralement applicable aux voyageurs des caravanes, en ce qu'ils sont locataires des chameaux dont ils font usage, tandis que le maître de ces chameaux porte de son côté le titre corrélatif de *mokâry* ou loueur.

Ces indications purement onomastiques nous fournissent déjà, par voie d'étymologie, quelques lumières de détail sur la composition et la marche des caravanes, telles qu'elles existent aujourd'hui, et telles sans doute qu'elles existaient dès la plus haute antiquité; car l'institution s'est perpétuée sous l'influence des mêmes causes qui avaient déterminé son origine. L'absence de routes battues et certaines au milieu d'immenses steppes sablonneuses ou de vastes régions désertes, que parcourent, sans demeure fixe, des populations nomades et pillardes, et dès lors le défaut de transports réguliers, de victuailles, et de sécurité, tels sont les motifs permanens qui forcent les voyageurs de l'Afrique et de l'Asie à se réunir en nombreuses troupes pour être en mesure de repousser par la force l'agression des hordes du désert; à se pourvoir d'une grande quantité de bêtes de somme indispensables pour porter les vivres et l'eau, indépendamment des montures pour ceux qui veulent s'épargner les effroyables fatigues d'une longue marche à pied sur un sol aride et brûlant, indépendamment encore des bêtes de charge destinées à porter les marchandises quand la caravane a un but commercial; enfin à s'assurer des guides familiarisés avec ces solitudes sans routes tracées, et habiles à y retrouver sans hésitation les aiguades où l'on peut renouveler ses provisions d'eau, sans perdre la direction du point éloigné où doit se terminer le voyage. Il était naturel que les nomades qui paissent leurs troupeaux sur la lisière des pays à traverser se fissent une industrie et un moyen de lucre de la facilité qu'ils avaient de fournir aux caravanes des bêtes de somme, des montures et des guides, sauf à donner, au besoin, des ôtages en garantie de leur fidélité à remplir leur engagement. La force des choses a donc réglé de tout temps la formation des caravanes sur des bases uniformes. Les voyageurs se réunissent à des époques déterminées par l'usage, ou spontanément fixées, suivant les circonstances, dans les villes ou stations qui doivent servir de point de départ; souvent ce point est lui-même assez éloigné pour ne s'y rendre qu'en caravanes partielles, et rien n'est d'ailleurs si périlleux et si rare, en ces pays, que de voyager isolément; pour ces petites caravanes comme pour les grandes, tout se passe d'une manière semblable, à cette différence près, que des mulets peuvent suffire pour de médiocres trajets, tandis que le chameau ou dromadaire est indispensable pour les longues routes du désert, dont seul il peut supporter les privations. Les voyageurs s'organisent par groupes plus ou moins considérables, dont chacun a son chef particulier qui se range à son tour sous l'autorité d'un chef supérieur pour toute l'association; celui-ci est souvent désigné par le souverain ou le gouverneur du pays où se forme la caravane, et où demeurent pour servir d'otage (*rahn* ou *rahyneh*) des notables expressément fournis à ce titre, ou déjà établis de leur plein gré dans la contrée, et appartenant aux tribus dont on prend à loyer guides, montures et bêtes de somme. Outre le guide officiel appelé *ghafyr*, ou protecteur, et le *mokâry*, ou loueur de chameaux et mulets, la caravane a encore, par chaque file de huit à dix chameaux, un conducteur particulier ou *haggân*, ainsi appelé de ce qu'il monte un *hagyn* ou chameau de selle placé en tête de la file, et à la queue duquel est attaché le second chameau, suivi du troisième attaché de la même manière, et ainsi de suite jusqu'au dernier; le *haggân*, plus souvent appelé *délyl* ou guide, par les Arabes d'Orient, exerce une autorité absolue sur tous les chameliers de la même file; ceux-ci ont le soin matériel des chameaux, et en particulier celui de charger et décharger le bagage, ce qui s'opère avec facilité au moyen de selles à crochets auxquelles les ballots sont simplement suspendus; il arrive souvent néanmoins qu'on ne décharge point les chameaux, qui s'accronpissent et dorment sans rien déranger. Les chameaux de selle, appelés, suivant les lieux, *déloul*, *hagyn*, *heyry*, *mahary*, et *râhhelah* (dont le pluriel *rouâhhel* se retrouve dans Léon, Marmol, et leurs copistes sous la forme *raguahil*), appartiennent, sinon à des variétés, au moins à des races particulières; les Bédouins de Syrie et d'Egypte racontaient à Burckhardt, sur la prodigieuse vitesse de ces animaux, des choses que le savant voyageur jugeait incroyables, mais que d'autres Européens assurent avoir vu se vérifier dans l'Afrique occidentale, où l'on s'accorde à dire que se trouvent les plus fines races. Les plus recherchés de ces chameaux coureurs reçoivent le nom de *a'schâry* (littéralement *dizainiers*), parce qu'ils font en un seul jour une route de dix journées ordinaires de caravane, c'est-à-dire, environ 120 milles géographiques, et même quelquefois davantage; mais ils sont fort rares, et on les cite comme des phénomènes. Les *saddâsy* et les *khammâsy*, faisant en un jour l'équivalent de six ou de cinq journées ordinaires, sont moins difficiles à rencontrer; les *tsellâtsy*, dont la vitesse est seulement triple de celle des chameaux de bât, paraissent assez communs. Quoi qu'il en soit, ces montures sont d'une utilité médiocre pour les caravanes, à moins d'être employées pour expédier des courriers ou pour envoyer à la découverte; car c'est le pas des chameaux les plus tardifs, et même celui des piétons les moins agiles, qui règle la marche générale, et le taux de la journée n'est souvent que de 12 milles

en huit heures, bien qu'il s'élève quelquefois jusqu'à 50 milles en douze heures.

L'espace parcouru dans une journée est appelé *merhhaleh*, et le lieu où l'on fait halte, *menzel*: ce menzel offre quelquefois des édifices destinés à servir de gîte aux caravanes, et qui reçoivent des Persans et des Turcs, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, la dénomination de *karwânsérây*, tandis que les Arabes leur donnent, suivant l'occurence, celles de *khân*, *oukél* ou *fandaq*.

Les fatigues et les privations d'une longue route, les attaques de la part de tribus ennemies, l'abandon ou le meurtre des traînards par des compagnons rapaces et perfides, viennent décimer le personnel des caravanes, pendant que des larcins multipliés, parfois aussi le vol et le brigandage à force ouverte, s'exercent sans pudeur sur le bagage. Si le voleur est connu et traduit en justice, la seule réparation à espérer est d'obtenir le remboursement d'un tiers de l'estimation du vol. Il ne faut point songer à ce que nous autres Européens nous appelons faire un exemple : ce serait allumer contre soi une guerre à mort, non seulement de la part de la tribu dont on aurait châtié corporellement un seul membre, mais de la part de toutes les tribus amies ou ennemies, dont aucun frein n'enchaînerait plus les dispositions hostiles. Aussi le khalyfe lui-même, au pinacle de la puissance, et souverain direct des hordes indisciplinées de l'Arabie, était forcé d'abaisser son orgueil jusqu'à acheter par des tributs le passage des caravanes qui allaient accomplir le double pèlerinage de la Mekke et de Médyne : et pourtant ces caravanes (auxquelles appartient la dénomination spéciale d'*el-hhaggj*, c'est-à-dire le pèlerinage), étaient souvent formidables par le nombre, car on en cite qui ont employé jusqu'à cent vingt mille chameaux; mais la terrible soif met toute cette multitude à la discrétion des Bédouins auxquels appartiennent les puits du désert, ressource indispensable alors que les provisions d'eau sont épuisées avant le terme, sous l'action d'un soleil ardent qui en hâte l'évaporation : ennemi, le Bédouin laisse impitoyablement périr hommes et animaux, héritier qu'il sera de leurs dépouilles. Ami, il se borne à vendre son eau littéralement au poids de l'or, et à rançonner sans scrupule le pèlerin brûlé par la soif.

Sauf quelques exceptions excessivement rares, les caravanes s'organisent sous l'influence exclusive de deux grands mobiles, la religion, et le commerce; et peut-être serait-on fondé à dire que le commerce entre toujours pour une part dans celles dont il ne constitue pas le but unique. Cette étroite liaison des intérêts religieux et mercantiles était d'autant mieux établie dans les temps antiques, que la navigation, encore dans l'enfance, n'aidait que dans une mesure fort restreinte à l'échange des produits des pays mutuellement éloignés; mais depuis que les centres de consommation se sont déplacés, et que les grandes voies maritimes ont offert des moyens de transports plus directs et plus sûrs, les opérations commerciales des caravanes ont diminué d'importance, et, sans disparaître tout à-fait, elles ont du moins été réduites à ne tenir qu'un rang très secondaire dans les grandes pérégrinations religieuses dont elles avaient été dans l'origine l'accompagnement inséparable, et peut-être la cause principale.

D'ailleurs, les religions de l'antiquité ont disparu, et les nombreuses routes qu'elles avaient frayées sont demeurées purement commerciales, tandis que le mahométisme, qui domine aujourd'hui sur l'Afrique et l'Asie, n'a consacré qu'un seul temple, et sur un point écarté où le commerce n'a guère plus d'aliment; les caravanes religieuses que le nouveau culte a instituées méritent donc plus spécialement ce titre que celles dont les temples de Méroé, de Thèbes, d'Ammon, de Carthage, ceux de Babylone, de Palmyre, de Tyr, de Jérusalem, et tant d'autres, jalonnaient la marche.

Le saint pèlerinage dirigeait naguère vers la Mekke sept caravanes régulières, dont on peut considérer les unes comme encore subsistantes, les autres comme tombées en désuétude; la plus oubliée est celle des musulmans de l'Inde, qui se réunissait à Maskat, et de là se rendait au Hégjâz à travers le Negjd; au temps de Burckhardt, personne ne se souvenait plus de l'avoir vue. Le voyage par eau jusqu'à Geddah a remplacé, pour le Yémen, les deux caravanes, dont l'une nombreuse et riche, réunissant les étrangers arrivés dans les ports du sud et les indigènes du littoral, cheminait le long de la côte, chargée de marchandises et de café, accompagnée quelquefois par l'imâm de Ssana'â en personne; l'autre, se rassemblant à Ssa'dhah, faisait route à travers les montagnes jusqu'à Thâyf et la Mekke, sous la direction d'un chef décoré du titre de *kebsy*, d'où la caravane elle-même prenait la dénomination de *hhaggj el-kebsy*.

La caravane des Persans avait son rendez-vous à Baghdâd, et se rendait à la ville sainte à travers le Negjd; l'insurrection ouahhabyte vint fermer le passage dès la fin du siècle dernier, et lorsqu'après la paix conclue en 1815 entre ces sectaires et Tousoun-pâschâ, les Persans se hasardèrent de nouveau sur la même route, ils trouvèrent des tribus restées neutres qui les dévalisèrent; aussi depuis lors viennent-ils par la mer Rouge, ou vont-ils par Baghdâd rejoindre la caravane de Damas.

Depuis vingt-cinq ans ne s'est plus renouvelée la grande caravane du Maghreb, dont le noyau se formait à Marok, sous le commandement de l'un des princes de la famille impériale, et s'avançait lentement, en se grossissant sur la route, par le pays d'Alger, Tunis, Tripoli, Derneh, et l'Egypte, puis suivait le littoral arabique de la mer Rouge, jusque par le travers de la Mekke, visitant au retour Médyne, et quelquefois Jérusalem, comptant peu de soldats d'escorte, mais autant de guerriers que de pèlerins. Restent les deux principales caravanes : celle d'Egypte, qui se réunit au Caire, sous les ordres d'un bey expressément désigné pour la commander, avec une escorte de cinq à six cents soldats, pour se rendre de là à la Mekke comme la précédente, en côtoyant la mer Rouge; et celle de Syrie, qui a toujours été la plus considérable depuis la chute du khalyfat de Baghdâd : le premier point de départ est Constantinople, et le rendez-vous général est à Damas, dont le pâschâ, ou un de ses lieutenans, prend les fonctions et le titre d'*émyr el-hhaggj* : c'est là qu'on traite avec les scheikhs des Bédouins de la frontière pour la location des chameaux, dont le nombre s'élève pour le moins à quinze mille; les pèlerins se groupent par provinces, et occupent dans la caravane une place constante et déterminée par la position géographique de leur pays respectif; un coup de fusil donne le signal du départ ou de la halte; la marche a lieu pendant la soirée et la nuit jusqu'au soleil levé, et l'on se repose la journée aux stations marquées sur cette route par de grands réservoirs, où l'eau est abondante, et à côté desquels l'on a élevé de petits châteaux pour le dépôt des provisions confiées à la garde des soldats qui y tiennent garnison toute l'année; c'est là que les scheykhs bédouins viennent percevoir les tributs, réglés de longue date avec les khalyfes, et inscrits sur un registre que conserve le pâschâ de Damas : ces tributs s'élèvent à six ou sept cents bourses, c'est-à-dire à environ 200 000 francs, et ne constituent qu'une bien faible partie de la dépense de ces coûteuses expéditions.

Quant aux grandes lignes commerciales parcourues par les caravanes dans les temps anciens ou modernes, l'indication en est liée de la manière la plus étroite à l'histoire du commerce continental, dont l'antique importance s'est graduellement effacée à mesure que le commerce maritime s'est dégagé des langes d'un cabotage obscur. Sans doute il serait possible de détacher de l'histoire générale du commerce les pages qui appartiennent aux opérations mercantiles des anciens peuples, pour les transporter ici comme une histoire

spéciale des caravanes, puisque les caravanes en avaient le monopole presque exclusif; mais ce serait restreindre à d'étroites proportions une question qui veut être considérée dans toute la largeur qu'a su lui donner de Heeren, dans son livre classique *de la Politique et du Commerce des peuples de l'antiquité*: à plus forte raison le moyen âge et les temps modernes doivent-ils se garder de spécialiser, sous le point de vue partiel des caravanes, des faits dont la principale valeur est dans une corrélation intime avec le mouvement général qui changeait la face du commerce du monde. C'est à l'article COMMERCE qu'appartient logiquement la déduction complète de tels résultats, et par conséquent aussi l'exposition des voies qui y ont conduit.

CARBONARISME. Il est important, sous le rapport de la politique aussi bien que sous celui de l'histoire, de constater que depuis la restauration de l'ancien ordre en Europe, il n'a pas cessé d'y avoir au sein des peuples, et particulièrement du peuple français, une sourde protestation contre cet état forcé, et par conséquent une secrète continuation de l'état révolutionnaire. La révolution avait été vaincue, mais elle n'était point morte; elle s'était retirée dans les profondeurs qui ne se voient pas, laissant la monarchie installer sa domination sur les surfaces. Aussi observe-t-on de toutes parts à cette époque une sérieuse différence entre le fond réel des nations et leur gouvernement apparent. Désormais les nations ne sont plus royaumes que sur le papier; la France est occupée par les Bourbons, par leurs officiers, leurs ministres, leurs prêtres, mais tout cela n'est chez elle qu'un réseau superficiel comme celui que jette un conquérant sur un pays conquis; ôtez le couvercle, si je puis ainsi parler, et vous allez voir, sous la France de parade, la France véritable, s'agitant dans sa propre indépendance, avec ses passions, ses espérances, ses partis, tels qu'ils se sont montrés depuis l'explosion de juillet. La restauration peut être exactement comparée à une de ces tapisseries de vieux personnages qui dérobent pour un instant au public le prélude des acteurs. Elle a donc en elle-même moins de valeur que ce qui était caché derrière elle : l'histoire des actes officiels ne concerne que les Bourbons, et c'est l'histoire secrète qui est celle de la France. La question n'est pas que ceux qui conspiraient contre la royauté aient employé dans leurs attaques plus ou moins de savoir-faire ou de prudence, la question est uniquement que ce concert hostile ait existé; le carbonarisme n'a peut être pas été une grande manœuvre politique, mais il a été du moins un grand symptôme politique, et c'est sous ce point de vue et par cette raison qu'il mérite d'être étudié. S'il n'a pas réussi à affranchir la France du joug qui lui avait été imposé par l'étranger, il a servi du moins à témoigner de l'invincible attachement du peuple français aux principes de la révolution, et à le justifier du reproche d'inconstance; inconstance qui n'a appartenu qu'aux vicissitudes changeantes de la victoire, et qui n'a jamais porté que sur les armes de l'administration ou la couleur du drapeau.

Plus les conspirations ont été fortes, nombreuses, unanimes en tout pays, et plus l'énergique vitalité de l'esprit révolutionnaire devient évidente, puisqu'il est démontré par là que d'un bout à l'autre de l'Europe, malgré la terreur inspirée par les sceptres, les peuples résolument conjurés étaient prêts à s'entendre et à mettre fin au droit des dynasties. Et quand je dis les peuples, je ne prétends certes point désigner par là l'universalité des populations, mais cette portion active, raisonneuse, dévouée aux intérêts généraux, qui forme partout le principe du mouvement politique, et représente en quelque sorte à elle seule dans chaque pays toute la vie nationale : il y a toujours à ses côtés une masse d'individus plus ou moins considérable, appliquée uniquement au soin de vivre et détachée de la vie commune, masse utile sous le rapport du mécanisme physique, mais inerte sous celui de la politique, et que l'on pourrait ranger sans injure parmi le mobilier du pays; elle se courbe sous la loi que les autres préparent, et son seul office est de nourrir les gouvernemens quand elle les voit établis. Ce n'est point de cette masse passive que je parle : je parle de ces puissances moins pesantes peut-être mais bien plus vives, et qui, tantôt comprimées et tantôt se faisant jour avec violence, ne cessent de travailler l'Europe depuis qu'elle a senti le souffle de la révolution française. Il est donc important, dans l'intérêt de la politique comme dans celui de l'histoire, ainsi que nous le disions en commençant, de fixer avec certitude les traits principaux de cette sourde coalition des représentans de la révolution.

Les premières notions sur l'existence du carbonarisme ayant été données par ceux qui se trouvaient naturellement excités par leur position à redouter les partisans de l'indépendance, ou à sévir contre eux, il en est résulté que ces dénonciations, plutôt nourries d'affirmations que de preuves, et combattues avec habileté par ceux qu'elles menaçaient, ont généralement paru exagérées; mais depuis que le renversement de l'ancienne dynastie a permis aux membres de l'association d'avouer hautement leurs efforts, on a vu, au contraire, que les défenseurs de la royauté, en accusant ses ennemis, n'avaient rien dit qui ne fût vrai, et le temps a pleinement sanctionné leurs accusations. Elles forment pour nous un témoignage d'autant plus précieux, qu'on ne saurait leur reprocher d'avoir eu pour but d'exalter faussement les puissances de la révolution au détriment de celle de la royauté. Nous en ferons donc usage, en ayant toutefois l'attention, pour mieux assurer leur autorité, de les soutenir par les déclarations correspondantes du carbonarisme lui-même. Trop jeune pour avoir pris part à ces luttes et en rendre témoignage par nous-même, et ne jugeant pas nécessaire d'entreprendre ici leur histoire, nous nous contenterons de laisser aux autres la charge de faire connaître ce que nous voulions enseigner : l'enseignement, ainsi fait par les parties elles-mêmes, ne contractera par cette réserve de notre plume que plus de puissance et de clarté.

Tout le monde sait comment, vers 1820, l'esprit révolutionnaire s'étant remis en effervescence en Europe, des complots destinés à changer les gouvernemens établis en vertu des principes monarchiques commencèrent à éclater au sein de presque tous les royaumes, et à inquiéter la Sainte-Alliance dans son ambitieuse dictature; on sait aussi quelle part avaient eu dans toutes ces insurrections les sociétés secrètes : tout ceci est à jour depuis long-temps. Refusant de voir dans ces événemens les symptômes d'un besoin universel de nouveautés, et affectant de ne les considérer que comme le résultat d'une épidémie accidentelle et sans rapport avec les sympathies générales de la société européenne, les gens de la monarchie, sans oser nier leur terrible connexion, les attribuaient uniquement à la turbulence capricieuse des sociétés secrètes.

« Voilà, disait M. Marchangy dans son réquisitoire contre les conspirateurs de La Rochelle, voilà pourquoi Naples, si heureuse de ses beaux-arts, des bienfaits de son » ciel, et de la mansuétude de ses Bourbons, s'étonne d'entendre ses propres enfans répéter mot pour mot le langage » des vétérans de nos discordes civiles. Voilà pourquoi l'Espagne, que sa superbe et dédaigneuse ignorance, que son » fanatisme héroïque et son culte pour les traditions premières, devaient préserver des sophistes, s'indigne de voir » des rangs de perturbateurs affamés de régicide et copistes » serviles des excès de 93; voilà pourquoi l'Allemagne, qui » tant de fois eut à maudire nos révolutions, contre lesquelles ont protesté ses armes, sent avec effroi leur poison » se glisser jusqu'au cœur de sa jeunesse; voilà pourquoi » le Piémont, qui bénissait les races patriarcales de ses » vieux princes, et qui, rendu à ses coutumes héréditaires » qu'il ne cessa de regretter, n'avait plus aucun vœu poli-

tique à former, a frémi de voir au milieu d'un règne paisible s'élancer l'anarchie tout armée; voilà pourquoi la Grèce, qui avait presque usé ses fers en les portant depuis des siècles, bénit tout-à-coup l'avis de sa servitude, et pourquoi, induite en insurrection, elle appelle sur elle-même l'inflexible vengeance d'un maître qui s'était endormi. Tels sont les déplorables résultats des principes colportés par les promoteurs du désordre, par les envoyés de la révolte; eux qui ne veulent point souffrir que les missionnaires d'une religion de paix et de concorde aillent restaurer de la parole de vie des mœurs énervées et une foi mourante, tandis que, se faisant un privilége exclusif du prosélytisme, ils vont afficher depuis les Apennins jusqu'au Bosphore, et depuis Lisbonne jusqu'aux bords de l'Orénoque, l'enseignement et les programmes de la sédition. — Effrayés de ces insurrections si rapidement improvisées, les gouvernemens ne sont occupés qu'à prévenir le mal universel.

» Les sociétés secrètes sont des ateliers de conspiration. Leur origine est ancienne, mais elles furent pour ainsi dire en permanence depuis 1815. A cette époque l'usurpation, et ce fut là son plus odieux forfait, appela à son secours la démagogie, qui vint assister à ses derniers momens pour hériter de ses dépouilles. Furieuse de ne pouvoir s'en emparer, elle jeta des brandons de discorde, et fit un appel aux générations présentes et futures. Dès lors elle eut un parti au milieu de nous. La police du temps découvrit successivement, sans en compter beaucoup d'autres dont elle n'eut pas connaissance, la société de l'Épingle noire, celle des Patriotes de 1816, celle des Vautours de Bonaparte, celle des Chevaliers du Soleil, celle des Patriotes européens réformés, celle de la Régénération universelle. — Toutes ces sectes s'accordèrent sur le but de leur institution; c'était de former une ligue des peuples contre l'autorité légitime et légale, c'était de conquérir la licence à main armée, pour la faire asseoir sur les débris du trône et des autels; brochures, discours, pétitions, adresses, lithographies, souscriptions, réimpressions de mauvais livres distribués à vil prix ou gratuitement jusque dans les hameaux; tout, depuis certaines éditions compactes jusqu'à certains couplets, depuis les cris séditieux jusqu'aux toasts, pouvait en effet concourir plus ou moins à ce but.—Cependant les perturbateurs n'avaient pas encore imaginé de faciles moyens de correspondre, ils n'avaient pas encore discipliné l'esprit d'insurrection et organisé le désordre; en un mot, ils ignoraient comment on peut administrer la sédition, et en faire en quelque sorte un département à portefeuille. Voilà ce qu'ils apprirent en 1820 par leur affiliation à la secte des *Carbonari*. »

En effet, bien que les sociétés secrètes se fussent déjà implantées en France depuis plusieurs années, le défaut d'ordre et de direction les avait empêchées de s'étendre autant qu'elles l'auraient pu; et ce fut d'Italie que leur vint, non pas certes l'impulsion, mais le règlement qui leur assura un développement si facile et si prompt. Nous avons à cet égard le témoignage de l'un des hommes les plus vertueux et les plus loyaux de notre temps, qui, lié activement depuis sa jeunesse à la cause de la liberté, a eu l'honneur de siéger dans l'assemblée suprême de l'association; nous voulons parler des précieuses révélations qui ont été publiées, il y a deux ans, par M. Trélat, sur les affaires intérieures de la Charbonnerie.

« Joubert et Dugied, dit M. Trélat (*Paris révolutionnaire*, tome II, 1834), impliqués l'un et l'autre dans l'affaire du 19 août, étaient allés offrir leurs bras à la révolution de Naples. Ils furent initiés à la société secrète qui enveloppait alors l'Italie. Dugied, qui en revint le premier, rapporta les règlemens et ornemens charbonniques, et se réunit à Bazard, Buchez, Flotard, Cariol aîné, Sigaud, Guinard, Corcelles fils, Santelet et Rouen aîné, pour fonder, dans les derniers jours de 1820, l'association qui devait exercer une si longue influence sur les affaires publiques. Rien ne prouve mieux que cette forme d'association était une nécessité du temps que l'empressement avec lequel elle fut accueillie. Elle ne tarda pas à envelopper à Paris les deux écoles, une grande partie des jeunes gens du commerce, et à s'étendre rapidement sur tous les points de la France.

» A la fin de 1821, la Charbonnerie avait pris un tel accroissement qu'elle pouvait s'estimer en mesure d'agir. L'impatience des ventes de Paris ne pouvait plus être contenue; elle était telle, que plusieurs de leurs députés avaient eu à répondre personnellement de la lenteur qu'on reprochait à la haute vente. — A Paris toutes les ventes étaient armées et exercées au maniement des armes. Il existait une vente dans l'École Polytechnique, une dans le 48e régiment de ligne, et une autre dans le 45e. Depuis plusieurs mois un certain nombre de jeunes patriotes avaient fondé et propagé la Charbonnerie dans l'Est, dans l'Ouest et dans le Midi. L'association était forte à Rennes, à Nantes, La Rochelle, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, où elle avait des intelligences avancées dans les corps armés. Elle existait à Niort, Angers, Saumur, et dans la petite ville de Thouars, qui devint plus tard le centre de l'expédition du général Berton. Metz, Nancy, Strasbourg, Mulhouse, Neufbrisach, Belfort, étaient fortement organisés: dans chacune de ces places, l'association était à la fois civile et militaire. Les officiers d'artillerie surtout avaient accepté avec ardeur les communications qui leur avaient été faites. Lyon et Marseille, mais Lyon particulièrement, avaient accueilli la Charbonnerie avec empressement. L'Alsace fut considérée comme le point avancé et le plus favorable pour la première tentative. »

C'est alors que commencèrent à se produire ces révoltes partielles, la plupart mortes aussitôt que nées, mais pareilles à ces légers éclairs qui, éclatant un à un dans le silence du ciel, sont le pronostic ordinaire des temps d'orage. Il y avait de quoi effrayer, non seulement le gouvernement des Bourbons, mais ceux de toutes les autres monarchies. La répression du Carbonarisme était une mesure de police générale, et toutes les royautés de l'Europe y étaient, pour ainsi dire, intéressées au même titre. Ce fut le procureur-général Bellart qui, à propos de l'affaire de La Rochelle, reçut la mission de sonner le tocsin d'alarme et de réveiller la terreur chez les partisans de la dynastie, en leur montrant la révolution en armes concertant ses redoutables complots d'un bout du territoire à l'autre.

« Sur un grand nombre de points de la France, disait M. Bellart, ont été tentés ou même ont éclaté d'abominables projets. Partout se retrouvent une même impulsion et l'action coupable du Comité Directeur, dont déposent, à cent lieues les uns des autres, les conspirateurs forcés de tout avouer par la flagrance des preuves.

» On conspire à Belfort. Sur quarante-quatre accusés, il en est vingt-trois demeurant à Paris, tous arrivant de Paris, seul à seul, et par des routes différentes pour se trouver réunis à Belfort, le 1er janvier 1822, jour marqué pour l'explosion du complot; explosion qui a lieu en effet: c'est bien de Paris que venait l'excitation.

» On conspire à Saumur. Le principal complice du général Berton était le sous-lieutenant Delon. Le sous-lieutenant Delon entretenait une correspondance avec Paris; lors même que ce général fit son coup de main sur la ville, Delon arrivait de Paris, où il était allé prendre les dernières instructions.

» A Saint-Malo, on s'efforce de corrompre la loyauté d'un grand personnage; c'est le général Berton lui-même qui tente la corruption, et il parle à ce personnage d'un gouvernement provisoire établi à Paris.

» Bientôt Berton paraît à Brest; là des tentatives criminelles sont faites pour séduire des militaires; l'un d'eux,

» indigné, va tout déclarer à son chef, et lui dit que l'émis » saire, en voulant le lier au complot, lui a dit que ce com- » plot venait de Paris.

» On conspire à Nantes; on cherche à débaucher les sol- » dats; on les introduit dans une réunion de carbonari : à » une table était assis un personnage mystérieux qu'on ne » nommait pas : deux pistolets étaient devant lui; c'était lui » qui présidait la réunion : il arrivait de Paris.

» A Joigny, on veut enlever le régiment des hussards du » Nord; ce sont des émissaires, tout frais arrivés de Paris, qui » tentent cette infâme manœuvre, repoussée bientôt par la » presque totalité des soldats.

» On conspire à Strasbourg : à Strasbourg, comme par- » tout ailleurs, on annonce aux soldats provoqués à la ré- » bellion que c'est de Paris que vient la direction; que rien » n'est fait à Strasbourg que par les ordres immédiats de » Paris; que la correspondance avec Paris est si active, que » l'on y envoie ou que l'on en reçoit un courrier tous les huit » jours.

» Enfin, on conspire à La Rochelle; et tout à l'heure il » va être prouvé que ce complot qui a été sur le point d'y » éclater avait été arrangé à Paris, et que c'était de Paris que » pour régler à La Rochelle la conduite des conjurés, on at- » tendait les émissaires et le signal....

» Ce qui est également prouvé par tous les documens, » comme par une multitude de témoignages fournis dans les » différens procès dont plusieurs tribunaux retentissent de- » puis quelques mois, c'est que, d'accord sur ce premier » point, détruire ce qui est, les carbonari sont divisés entre » eux sur tous les autres points et sur ce qui sera. Napo- » léon II, un prince étranger, la république, mille autres » idées tout aussi absurdes et tout aussi contradictoires, en » divisant nos régulateurs sur les destinées qu'ils nous ré- » servent, suffisent pour apprendre, non pas seulement aux » hommes fidèles, mais aux hommes de bon sens, le rare » bonheur qui sortirait pour la France de ce premier déchire- » ment, fatal prélude de bien d'autres déchiremens. »

Quel était donc le système d'organisation qui permettait à cette immense conspiration de multiplier si puissamment et d'étendre si loin ses rameaux, sans se montrer nulle part à jour, et sans jamais se trahir, sinon par quelques jets discontinus? Quel était ce Comité Directeur qui, toujours soupçonné et toujours impénétrable, présidait à tout ce mouvement, et semblait dans la nuit épaisse dont il s'était enveloppé un fabuleux épouvantail? Le système d'organisation, que peu de personnes ignorent aujourd'hui, était fort simple et parfaitement calculé pour dérouter les investigations de la police et rompre par fragmens toutes les pistes. Chaque vente, composée de vingt membres, était close dans une sphère à part; ses membres, séparés du reste de l'association, n'avaient commerce qu'entre eux; leur communication avec l'ensemble de ce vaste archipel des bouches volcaniques n'était établie que par l'intermédiaire des présidens de ventes réunis en une haute vente, mise elle-même en rapport, suivant certaines lois, avec la vente suprême. Le secret, premièrement commandé par le serment, était donc d'autant plus assuré que personne, pour ainsi dire, n'eût été en état de le dévoiler pleinement, et que la vente suprême gardait en elle-même sa propre clef. Les ventes particulières, garanties contre la dénonciation par le petit nombre et l'intimité de leurs membres, par l'aisance et la facilité de leurs réunions, pullulaient sans obstacle et rapidement : chaque conjuré était un noyau de conspiration qui ne tardait pas à réunir autour de lui le nombre de personnes nécessaire pour constituer une vente nouvelle. On compta, dit-on, dans le moment de la plus grande prospérité de l'association, jusqu'à 2000 ventes; plus de 40000 conspirateurs! L'esprit organisateur de Bazard (voyez son article), avait tout dirigé. Cette force était imposante, mais malheureusement peu disciplinée, gênée dans sa manœuvre, et difficile à gouverner par la même raison qui rendait son secret si difficile à percer. — Quant au comité suprême, voici ce qu'en rapporte M. Trélat dans la notice déjà citée :

« A peine l'association eut-elle pris quelque consistance, » que ses fondateurs sentirent le besoin d'appeler dans son » sein ce qu'on appelait des *notabilités*, c'est-à-dire des » hommes qui pussent contribuer par l'autorité de leur âge » et de leur réputation à propager dans les départemens et » dans l'armée les efforts qui venaient d'être si heureuse- » ment commencés à Paris. Les notabilités appelées dans le » sein de la Charbonnerie furent Lafayette et son fils, Du- » pont de l'Eure, d'Argenson, Manuel, Beauséjour, Cor- » celles père, Jacques Kœcklin, Schonen, Manguin, Fabvier, » Barthe et Mérilhou, si l'on peut donner le nom de nota- » bilités aux deux derniers, fort peu connus encore, et qui » étaient les camarades d'étude de plusieurs fondateurs de » l'association. — La charbonnerie prit un accroissement » rapide. Outre ses nombreuses assemblées de ventes, de » haute vente, de vente suprême et de comité d'action, » chacun de ses comités de recrutement, de finances et d'ar- » mement se réunissait trois fois par semaine. Tout se faisait » avec régularité, avec constance, avec secret. La police ne » sut rien de ce mouvement continuel; ce ne fut que lors- » que l'association pénétra dans les régimens qu'elle connut » son existence, et il est vraiment merveilleux que des étu- » dians aient pu se réunir tous les huit jours, par groupes de » vingt, dans leurs chambres garnies, sans que l'autorité en » ait jamais reçu quelque avis. »

Mais une force d'insurrection, et surtout une force de la nature de celle-ci, n'est qu'une aveugle machine : affaiblissez la tête qui la dirige, brisez le lien qui unissait ses diverses parties, et la voilà aussi impuissante que si elle était encore dans le néant. Un règlement peut faciliter une communauté, mais il ne la crée pas; il faut pour la créer, pour la créer solide, persistante, capable d'action, lui donner en même temps un principe uniforme, lumineux, aimé de tous. C'est là ce qui a manqué au Carbonarisme pour être vraiment grand. — « D'accord sur ce premier point, détruire ce qui est, ainsi que le disait M. Bellart, les carbonari sont divisés sur tous les autres points et sur ce qui sera. » — La France, si tourmentée par les partis et les luttes d'opinions depuis l'explosion de 1830, donne l'idée de l'intérieur de l'association; ce qui est France aujourd'hui était Carbonarisme alors : deux partis principaux se disputaient l'empire, celui de la république dirigé par Lafayette, celui de Louis-Philippe dirigé par Manuel. Cette guerre allumée au sein même du comité, d'abord sourde et obscure, puis éclatante et animée, paralysait tous les efforts. Entourés d'obscurité, isolés dans leurs ventes, assaillis par des ordres contradictoires, les conjurés ne savaient plus où entendre : rien ne ressemble plus à une institution en ruine, qu'une institution en désordre. Il faut ajouter à cela qu'il s'était formé un troisième parti que l'on a vu s'essayer aussi sur la scène après 1830, et qui, fidèle à la mémoire de l'empereur, combattait pour donner la couronne à Napoléon II; enfin, il y avait des gens qui, peu désireux de la république, et ne se souciant pas davantage d'un petit-fils de l'empereur d'Autriche, ou d'un cousin des Bourbons légitimes, songeaient à appeler le prince d'Orange pour le faire asseoir sur le trône de France. La confusion résultant de tout cela est inexprimable; elle allait sans cesse en augmentant, et, tout en se préparant à livrer bataille à une armée disciplinée et en bon ordre, on était tombé dans un délabrement plus grand que celui d'une armée en déroute. Le parti d'Orléans est celui qui fit le plus de mal à l'association, surtout dans les derniers temps. Au commencement, il n'est pas impossible que Louis-Philippe eût conçu quelques espérances au sujet de ces vastes préparatifs d'insurrection; mais il dut être bientôt évident pour ce prince que ses cousins avaient encore à leur disposition trop de ressources pour être si facilement forcés, et que le Carbonarisme

ne pouvait avoir d'autre but que de les inquiéter et de les porter à la réaction. Il laissait donc conspirer pour lui, mais bien décidé à demeurer dans l'ombre, et ne jugeant pas que le temps de paraître fût venu : les habiles politiques ne sont pas ceux qui cherchent à faire des circonstances, mais ceux qui cherchent à se faire pour les circonstances. Enfin la guerre d'Espagne vint porter le dernier coup aux associations. La révolution, comprimée momentanément en Espagne par l'acte le plus vigoureux et le plus politique que les Bourbons eussent encore accompli, s'affaissa en France en même temps : vaincue les armes à la main là où elle avait réussi à se constituer, elle ne pouvait plus garder l'espérance de vaincre là où elle ne possédait que la ressource des assemblées secrètes et des complots. L'effet moral d'une victoire acheva ce que la discorde avait commencé, et ce que ni procès criminels ni échafauds n'auraient jamais produit.

Nous avons négligé à dessein le détail des divers complots qui reçurent çà et là un commencement d'exécution, parce que ces complots n'ayant jamais eu par eux-mêmes une valeur bien sérieuse, ne méritent de figurer dans l'histoire du Carbonarisme que comme des événemens accidentels; ils ont dans leur temps vivement préoccupé l'esprit public, et cela devait être puisqu'ils formaient les seuls évens par lesquels on pût alors plonger jusque dans les secrets de cette association mystérieuse. Mais de même que ces étroites ouvertures que l'on trouve quelquefois dans les rochers, et qui mettent en communication avec la campagne les vastes souterrains de la terre, ils n'avaient d'importance que par ce qui était caché au dessous d'eux. Hélas! ces complots nous ont coûté du sang, et du plus pur! il a fallu que des cœurs généreux fussent condamnés prématurément à l'exil du tombeau, et que de nobles têtes livrées en holocauste s'inclinassent douloureusement sous la main pesante du bourreau! Souvent il n'est pas permis aux gouvernemens de faire grâce à leurs ennemis sans s'exposer eux-mêmes à périr; mais si l'on ne peut faire un crime à celui de la restauration d'avoir usé de son droit avec une sévérité qui lui était imposée peut-être par le sentiment de sa propre faiblesse, on peut du moins mettre ici la gloire des vaincus au-dessus de celle de leurs vainqueurs; on peut laisser remonter jusqu'à eux le retentissement de la victoire qui a fini par couronner leur cause : le cyclope les a cruellement écrasés contre la pierre, mais leurs compagnons les ont plus tard vengés, et n'ont pas oublié la piété du souvenir à l'heure brillante du triomphe. Leur sacrifice n'a pas été inutile pour le monde, et la postérité dans sa commémoration des morts conservera leurs noms. Non, votre sang, ô infortunés patriotes, n'a point été versé en vain; car il a inspiré à tous les amis des hommes le désir de mourir avec la même grandeur et pour la même cause que vous; il a élevé témoignage contre les monarchies au jour où les monarchies étaient puissantes, et où ceux qui étaient censés représenter la France s'inclinaient devant elles; il a marqué dans nos annales d'un signe ineffaçable la révolution reparaissant au sein du peuple, au même instant que le sceptre aux mains des vieux monarques; il est allé, comme un tribut de notre âge, se mêler à ces rivières sacrées faites du sang de nos pères, et qui, sous la première république, ont mouillé notre frontière nationale d'une ceinture infranchissable; et s'il y a eu dans le Carbonarisme quelque gloire, ô Bories, Raoulx, Goubin, Pommier, Vallée, Caron, Berton, Caffé, Saugé, Jaglin, cette gloire se concentre tout entière sur vous, qui seuls avez paru à la lumière du ciel, et pour tomber héroïquement sous le couperet des rois.

CARBONE. Le carbone, de même que l'oxigène, l'hydrogène et l'azote, est placé au premier rang parmi les corps élémentaires, eu égard à l'importance des phénomènes de la nature et de l'art dans lesquels il intervient. Parmi tous les corps simples, le carbone est à peu près le seul qui ne puisse être complètement caractérisé par ses propriétés physiques. Il n'en est guère en effet qu'il soit plus difficile d'obtenir à l'état de pureté, ou qui soient modifiés plus profondément que lui, suivant la diversité des origines ou la nature des substances étrangères qui y restent associées. Sous la multitude de formes qu'affecte le carbone, on ne peut lui assigner pour propriétés constantes que celles d'être solide, absolument fixe et infusible, insoluble à la température ordinaire dans tous les réactifs, et sans aucune action sur le goût ni sur l'odorat.

La nature nous présente le carbone, à l'état de pureté absolue, et sous sa forme la plus parfaite, dans le plus dur, le plus brillant et le plus recherché de tous les minéraux, le diamant. On décrira dans un article spécial les propriétés de ce minéral, dont chacun a d'ailleurs une connaissance générale.

Le carbone se trouve encore dans le sein de la terre, c'est-à-dire disséminé à diverses profondeurs dans l'écorce solide du globe, sous forme de couches et d'amas souvent fort puissans. A la vérité, dans la plupart de ces gîtes, il se trouve combiné avec une proportion variable d'hydrogène, d'oxigène, parfois même d'azote, c'est-à-dire avec les trois autres élémens des composés organiques; à cet état, il constitue les combustibles minéraux si employés aujourd'hui dans une foule d'arts, et connus, suivant leur qualité et les les circonstances de leur gisement, sous les noms de houille, de lignite, de stipite, etc... Quelquefois cependant, particulièrement dans les terrains de sédiment les plus anciens, le combustible minéral, à peu près exempt de matières volatiles, et contenant seulement des traces d'eau hygrométrique et de matières terreuses non combinées, peut être considéré comme du carbone pur, et est connu sous le nom d'anthracite. A cet état, bien différent du diamant, malgré l'identité de composition, il est complètement opaque, d'un beau noir, souvent luisant, tantôt compacte et assez dur, tantôt divisible, suivant certaines directions, en fragmens qui ont quelque ressemblance avec les masses de clivage, tantôt enfin complètement friable, et se divisant sans effort en très petits fragmens.

Associé à l'hydrogène, à l'oxigène, et à l'azote, le carbone, souvent très dominant en poids, constitue toutes les matières organiques et les nombreux composés qui en dérivent. La plupart de ces substances, notamment les végétaux, en se décomposant par l'influence d'une température suffisamment élevée, jouissent de la propriété de laisser dégager, avec une partie de leur carbone, la totalité des autres substances volatiles qu'elles contiennent : elles donnent alors pour résidu du carbone pur, mélangé mécaniquement des substances fixes que contenait le combustible avant d'être soumis à l'action de la chaleur. L'opération ayant pour objet la conversion d'un combustible en carbone est souvent pratiquée dans les arts, et se nomme carbonisation; le produit qu'on en obtient est désigné, selon son origine, sous le nom de charbon végétal ou animal; on le nomme coke, quand il provient d'un combustible minéral. Dans tous les combustibles carbonisés, la matière terreuse incombustible qui reste, après une combustion complète, est toujours désignée sous le nom de *cendres*.

Des articles spéciaux feront connaître les propriétés des diverses variétés de charbon et de coke; nous ferons cependant dès à présent la remarque essentielle que la plupart des combustibles carbonisés, notamment le charbon extrait des végétaux, contiennent toujours, dans l'état où on les emploie dans les arts, une forte proportion d'oxigène et d'hydrogène : il en résulte que le charbon doit être considéré comme un composé végétal particulier, presque aussi distinct du carbone pur, par l'ensemble de ses propriétés, que le végétal dont il provient.

C'est au carbone pur, obtenu par une carbonisation complète de certains produits organiques, et supposé complète-

ment débarrassé de matières volatiles, que s'appliquent les propriétés suivantes.

Exposé à l'action de la température la plus élevée qu'on puisse produire dans nos fourneaux, le carbone ne se liquéfie, ni ne se volatilise : il doit donc être rangé au nombre des corps les plus fixes de la nature. Il est assez bon conducteur du calorique et de l'électricité, propriétés absolument opposées à celles des combustibles en nature, ou même incomplètement carbonisés, comme le charbon de bois ordinaire.

Si l'on passe en revue d'un coup d'œil rapide l'ensemble des phénomènes chimiques, on est bientôt conduit à une remarque importante à laquelle les chimistes modernes ne paraissent pas s'être arrêtés suffisamment : c'est qu'un corps n'agit, en général, énergiquement sur un autre qu'à la condition d'être amené préalablement à l'état fluide, en sorte que celui qui, dans une réaction chimique, conserve toujours l'état solide n'y joue ordinairement qu'un rôle tout-à-fait passif. Un pareil corps peut posséder des affinités assez énergiques; mais, faute de pouvoir les développer, il ne se combinera directement qu'avec un petit nombre de corps, et son histoire chimique immédiate offrira une grande simplicité. Tel est particulièrement le cas du carbone, et ce n'est que par une observation incomplète des phénomènes qu'on a pu jusqu'ici lui attribuer une action directe sur d'autres solides. Le carbone, quoi qu'on en ait dit, ne se combine directement qu'avec deux autres corps simples essentiellement volatils, l'oxigène et le soufre, et ce n'est que par l'emploi simultané d'affinités complexes qu'on peut le combiner à l'hydrogène, à l'azote, au chlore, et à un petit nombre de métaux. C'est d'ailleurs sous l'action de forces particulières, celles de la vie, qu'il forme, avec les trois gaz les plus abondans à la surface du globe, cette variété infinie de composés qui se trouvent comme parties constituantes et accidentelles dans les êtres organisés. Sans le carbone, ces gaz, par leur association mutuelle, ne pourraient guère produire que des composés gazeux ou liquides. C'est lui qui leur donne la solidité sans laquelle la nature organique ne pourrait exister, puisqu'elle ne pourrait revêtir *la forme* qui est son essence.

Le carbone constitue avec l'oxigène trois composés fort importans : l'acide carbonique, l'oxide de carbone, et l'acide oxalique.

L'acide carbonique, qui est formé de l'union d'un atome de carbone et de deux atomes d'oxigène, et qui contient un volume d'oxigène égal au sien, est un gaz incolore, qui ne manifeste que très faiblement les propriétés acides sur le goût, l'odorat et la teinture de tournesol. Sa pesanteur spécifique est de 1,52, c'est-à-dire beaucoup plus forte que celle de l'air : aussi possède-t-il la propriété, assez curieuse dans un gaz, de pouvoir être transvasé dans l'air atmosphérique à la manière des liquides. Il éteint les corps en combustion, et asphyxie promptement les animaux; il est absolument indécomposable par la chaleur, il ne cède même qu'en très petite quantité à l'action long-temps répétée de l'étincelle électrique. Il n'exerce aucune action sur l'oxigène, à quelque température que ce soit; il cède à certains corps combustibles une partie de son oxigène; ainsi, par exemple, il se transforme complètement en oxide de carbone quand on le chauffe en vase clos avec un excès de charbon. Il est indispensable de bien connaître cette propriété, car elle est la base de l'action si anomale en apparence exercée par le carbone sur des corps oxidés aussi fixes que lui. En se combinant avec les bases, l'acide carbonique donne lieu à un genre de sels, les carbonates, dont plusieurs jouent un rôle important dans la nature et dans les arts. L'acide carbonique est fort répandu dans la nature : mêlé en petite proportion aux deux élémens principaux de l'air atmosphérique, il est l'un des alimens les plus actifs de la vie végétale à la surface du globe (voyez Air). Combiné avec la magnésie, et surtout avec la chaux, il constitue des masses puissantes de roches qui souvent forment la base principale du sol de provinces entières. Dans certaines contrées, particulièrement dans celles qui offrent les traces d'une action volcanique agissant encore par intervalles ou éteinte depuis peu, le sol exhale souvent, par des fissures visibles ou cachées, des torrens d'acide carbonique, qui ont été pour le vulgaire une cause d'effroi ou d'admiration. Ce gaz, en effet, s'accumule parfois dans certaines dépressions de la surface, d'où il ne peut être chassé par l'action des courans atmosphériques. Les puits ou les cavernes qui se remplissent naturellement d'acide carbonique offrent cette particularité remarquable que les animaux y trouvent une mort prompte et sans cause apparente. Lorsque ces courans souterrains d'acide carbonique rencontrent une source d'eau dans leur trajet, le gaz s'y dissout, et donne au liquide ces propriétés mousseuses que l'art sait aujourd'hui imiter à peu de frais : ce sont celles des eaux dites de *Seltz*.

L'oxide de carbone, composé d'un atome de carbone et d'un atome d'oxigène, est un gaz incolore, n'ayant aucune action sensible sur le goût ni sur l'odorat. Comme le précédent, il éteint les corps en combustion et asphyxie les animaux. Il est indécomposable par la chaleur seule. Il est éminemment combustible, et passe à l'état d'acide carbonique en absorbant, sans changer de volume, une quantité d'oxigène moitié de ce volume, et égale par conséquent à celle qu'il contient déjà. Il subit la même transformation en enlevant l'oxigène à un grand nombre d'oxides métalliques. Enfin, ce qui n'est pas moins remarquable, il peut encore passer à l'état d'acide carbonique, en cédant dans certaines circonstances le carbone à plusieurs métaux. Indépendamment des preuves expérimentales qu'on peut présenter à l'appui de ces propriétés curieuses, qui ne paraissent pas avoir été suffisamment étudiées jusqu'à ces derniers temps, on peut citer les faits qu'on observe dans la calcination des oxalates. C'est à l'aide de ces propriétés qu'on peut expliquer aujourd'hui, de la manière la plus simple, comment le charbon peut réduire, par un simple contact extérieur, ou, suivant l'expression consacrée, par Cémentation, des corps oxidés compactes et d'un volume pour ainsi dire indéfini. On obtenait autrefois l'oxide de carbone en décomposant par le fer le carbonate de baryte, ou, par le charbon en excès, l'oxide de zinc. Aujourd'hui, on le prépare toujours d'une manière beaucoup plus simple en décomposant l'acide oxalique en ses deux élémens par l'action de l'acide sulfurique; puis en séparant, par une dissolution de potasse caustique, l'acide carbonique de l'oxide de carbone insoluble dans ce réactif.

L'acide oxalique qu'on rencontre tout formé dans le règne organique, et qu'on obtient par la modification chimique de divers composés ayant cette origine, diffère de la plupart des composés animaux et végétaux en ce qu'il ne contient pas d'hydrogène. Il est simplement formé de l'union d'un atome d'oxide de carbone avec un atome d'acide carbonique. La propriété la plus curieuse de cet acide est l'action qu'il exerce, en se décomposant, sur les bases avec lesquelles il est combiné dans les oxalates. On verra ci-après, à l'article consacré à l'explication du phénomène de la cémentation, que l'oxide de carbone, à mesure qu'il est mis en liberté, enlève l'oxigène aux oxides qu'il peut réduire. Comme d'ailleurs, dans les oxalates neutres, l'oxigène de l'oxide est précisément l'équivalent de l'oxide de carbone contenu dans l'acide, les produits de la calcination d'un oxalate dont l'oxide est réductible par l'oxide de carbone sont de l'acide carbonique, qui se dégage, et le métal, qui reste à l'état de pureté. On verra également par quelle réunion de circonstances l'oxide de carbone peut dans le même cas exercer une action carburante sur certains métaux, notamment sur le cérium.

Ainsi qu'on l'a déjà annoncé, le carbone se combine directement avec le soufre. En faisant passer du soufre en va-

peur sur du charbon bien calciné, on obtient un composé liquide de consistance huileuse, d'une odeur fétide, et d'une saveur âcre et brûlante. Ce corps, connu indistinctement sous les noms de carbone de soufre, et de sulfure de carbone, a des affinités assez énergiques dans lesquelles il se comporte surtout comme réactif sulfurant. Sa pesanteur spécifique, plus forte que celle de l'eau, est de 1,26.

Les composés que le carbone forme indirectement avec le chlore, l'azote et l'hydrogène sont décrits dans les articles consacrés à ces dernières substances. On connaît maintenant de nombreux composés de carbone et d'hydrogène différant entre eux soit chimiquement soit par de simples modifications isomériques; ces combinaisons si remarquables étant la base de la plupart des composés organiques, leur étude a acquis aujourd'hui une haute importance.

En résumé, bien que le carbone soit l'un des corps élémentaires les plus importans par son abondance dans la nature, par le rôle qu'il joue dans une foule de phénomènes, et surtout enfin par l'usage qu'on en fait aujourd'hui, ce n'est point à ce mot que viennent se rattacher naturellement les principales considérations relatives aux propriétés usuelles de cet agent. C'est aux combustibles charbonneux employés dans les arts, c'est-à-dire aux charbons, végétaux et animaux, aux combustibles minéraux et surtout aux houilles, que ces considérations doivent être développées. Voy. ANTHRACITE, DIAMANT, CHARBON, COKE, HOUILLE, LIGNITE, STIPITE.

CARDAN (JÉROME), célèbre médecin, naturaliste, et mathématicien du seizième siècle. Cardan a écrit lui-même sa vie dans un traité intitulé *De vita propria*, auquel il travaillait encore dans sa vieillesse et l'année même de sa mort. C'est un livre dont on peut aujourd'hui sentir le prix, mieux qu'on ne le fit de son temps et dans les deux siècles qui suivirent. On ne comprenait pas alors qu'un homme écrivît pour révéler les maladies de son âme, et sortît du cadre de la littérature convenue pour faire un livre en apparence purement individuel. La confession de Cardan fit scandale, comme plus tard celle de Rousseau, et de là sont venus jusqu'à nous, de dictionnaire historique en dictionnaire historique, un certain nombre de préjugés qui nous représentent Cardan comme le plus bizarre des hommes, comme un être vraiment inexplicable, et si plein de vices d'ailleurs, qu'on est seulement en doute si on ne doit pas l'excuser parce qu'il était fou. Quel horrible portrait n'a-t-on pas fait aussi de Jean-Jacques, au moyen d'emprunts faits à ses Confessions! « Donnez-moi deux lignes de l'écriture d'un homme, et je me charge de le faire pendre! » disait un magistrat; et certes il aurait encore plus aisément réussi à faire pendre son homme, si, dans ces deux lignes, cet homme s'était accusé lui-même. Rien ne prête plus à une condamnation morale que ces sortes d'écrits, où l'auteur se confesse à nu, et peint lui-même ses défauts, ses passions, les faiblesses de son esprit, les tourmens de son âme.

Pour bien juger Cardan d'après sa confession, il faudrait d'abord comprendre et accepter les idées de son temps; car on ne peut pas exiger de lui qu'il pensât comme on pense aujourd'hui, ou comme on a pensé au dix-septième ou au dix-huitième siècle. Un fait nous suffira pour montrer combien on s'abuse en regardant Cardan comme une espèce de monstre au milieu de ses contemporains, précisément à cause de traits qui lui étaient communs avec plusieurs de ses plus illustres contemporains.

Rien n'est plus célèbre, par exemple, que la folie de son prétendu démon familier. Cardan, s'écrie-t-on, croyait avoir un démon familier, dont il recevait des avertissemens. Quelle incroyable bizarrerie! — Cela peut paraître bizarre aujourd'hui; mais cette croyance était tellement en vogue au seizième siècle, dans l'école néoplatonicienne, que Cardan n'était nullement étrange pour croire ce que croyaient et Marsile Ficin, et Pic de la Mirandole, et toute l'école de Florence, et ce qu'au surplus la plupart des chrétiens-catholiques croyaient aussi sous une autre forme. Tout chrétien ne croyait-il pas, en effet, à son bon ange, et qu'est-ce que le démon familier de Socrate ou de Cardan, sinon le bon ange des chrétiens? Mais ouvrez Marsile Ficin ou tout autre néoplatonicien d'Italie, vous y trouverez en toutes lettres que « c'est un axiome incontestable chez les platoniciens, et » qui semble d'ailleurs renfermer tous ceux de l'antiquité, » qu'il y a un démon préposé pour veiller à la garde de tout » homme qui vient au monde, et que ce démon est fait pour » aider ceux sur lesquels le ciel l'a chargé de veiller (Marsile » Ficin, *De vita*). » Cardan, qui naquit deux ans après la mort de Marsile Ficin, au moment de la plus grande vogue des écoles platonicienne et cabalistique d'Italie, n'était-il pas excusable de croire ce que l'on croyait avec tant d'ardeur et de foi au moment de sa naissance? Son père aussi avait un démon familier; médecin et savant, son père avait adopté les idées régnantes, et il dut servir à les inculquer à son fils. En quoi donc Cardan différait-il, sur ce point, de ses contemporains? Le voici : Cardan fut doué d'une nature méditative et affective qui lui rendit plus habituelle et plus présente la contemplation de cette idée. Il n'a jamais dit d'ailleurs qu'il ait vu son démon des yeux du corps; loin de là, il dit positivement qu'il sait fort bien qu'il n'a matériellement aucun démon ou génie auprès de lui, et il attribue les apparitions et les spectres à l'ardeur du sang et de l'imagination. On a vu là une contradiction manifeste; il n'y en a aucune.

Cardan fut un extatique; il le dit lui-même, et il décrit les phénomènes de l'extase, qu'il observait en lui, de la façon la plus remarquable. On peut voir dans Bayle le passage où il parle de cette propriété singulière dont il s'était caché longtemps à tout le monde, et qu'il croit devoir révéler à la fin de sa vie : « *Quatuor mihi indita sunt a natura, quæ nunquam aperire volui, et omnia, meo judicio, admiratione* » *digna. Quorum primum hoc est, quod, quoties volò,* » *extra sensum quasi in extasim transeo*, etc. » L'insensibilité qui accompagne si ordinairement l'extase est une des particularités sur lesquelles il s'étend le plus; il remarque que, quoique pendant ces momens il ne sentît point les plus violentes douleurs de la goutte, il continuait cependant à entendre le son des paroles qu'on prononçait auprès de lui. Il décrit aussi avec beaucoup de soin les apparitions d'images qu'il produisait, dit-il, à volonté, transformant en visions oculaires les différens souvenirs dont il lui plaisait d'avoir la représentation. Toutes ses remarques à ce sujet sont d'un observateur très éclairé, qui, étonné lui-même des phénomènes curieux dont il est le sujet, croit devoir les transmettre fidèlement à la postérité. Mais il n'est pas surprenant que, ces phénomènes n'étant pas connus de son temps, non plus qu'au dix-septième siècle, les savans qui ont lu son livre aient pris cela pour des mensonges, ou pour de la folie.

Le tranquille Bayle, qui n'eut jamais dans sa vie ni exaltation ni passions d'aucun genre, est vraiment curieux lorsqu'il parle de Cardan. Suivant sa devise philosophique, il en rapporte avec impartialité et lucidité le bien et le mal. Mais on sent combien cette nature excentrique est inconcevable pour lui. Cardan, dit-il, nous raconte encore qu'il voulut plusieurs fois se tuer lui-même, et qu'il fut pris d'une sorte de manie du suicide qu'il appelle l'*amour héroïque*. Bayle ne comprend pas qu'on puisse être pris d'une telle fureur.

Il ne comprend pas davantage cette âme mélancolique qui se sentait née pour souffrir, et qui, regardant la souffrance comme sa loi, cherchait dans la souffrance même un remède à la souffrance, et avait recours à la douleur physique pour échapper à la douleur morale. Cardan raconte que pour se sauver des emportemens de son esprit et pour empêcher sa pensée de rouler dans des abîmes, il était réduit souvent à se déchirer la poitrine et à se mordre les lèvres

jusqu'à ce qu'il en pleurât. Il faut avouer, dit Bayle, que cet homme était marqué à un coin particulier!

Les Mémoires de Cardan, quand on voudra les lire avec les connaissances et les idées que nous avons aujourd'hui, deviendront l'un des livres les plus précieux que le passé nous ait transmis, comme étant à la fois une de ces peintures hardies du cœur humain faites d'après nature et sans déguisement, qui sont si rares dans le cours des siècles, et une révélation curieuse de l'homme du seizième siècle, au centre de cette doctrine cabalistique qui concevait le monde d'une façon si poétique, si savante à la fois et si superstitieuse.

Trois hommes parurent presque en même temps au commencement du seizième siècle, qui se partagèrent pour ainsi dire le champ de la science telle que la concevaient les néoplatoniciens et les cabalistes: ces trois hommes sont, par ordre de naissance, Agrippa, Paracelse, et Cardan. Tous trois furent médecins : mais l'un, Agrippa, s'occupa davantage de chimie, et fut proprement alchimiste; le second, Paracelse, s'occupa surtout de médecine, et enfanta le système délirant qui porte son nom; le troisième, Cardan, se livra principalement à l'astrologie judiciaire. Ils marchent tous trois dans une route qui leur est particulière, égarés pour ainsi dire entre l'ancien et le moderne, entre les écoles de pure renaissance et d'érudition et les écoles d'observation pure qui allaient succéder. Le plus systématique des trois, et le moins savant, fut Paracelse. Agrippa, n'ayant rien trouvé en alchimie, se fit critique et moqueur, et fronda la société dans ses livres. Cardan, en cultivant l'astrologie, fit des découvertes en mathématiques. Tous trois restèrent d'ailleurs étrangers et indifférens au grand fait qui s'accomplissait de leur temps, la Réformation: ils avaient reçu de l'école de Marsile Ficin, des écrits de Pic de la Mirandole et de Reuchlin, une trop vive impression pour prendre part aux événemens qui occupaient le vulgaire; ils continuèrent à marcher dans la voie purement scientifique, à la suite des Roger Bacon, des Arnauld de Villeneuve, et des Raymond Lulle, en attendant Galilée et François Bacon.

Nous dirons en peu de mots ce qui caractérise Cardan comme médecin, comme mathématicien, et enfin comme naturaliste.

Comme médecin, Cardan eut, de son temps, une grande réputation. Il n'a cependant laissé que peu d'observations importantes, que l'on peut voir résumées dans l'Histoire de la médecine de Sprengel. Il avoue lui-même s'être fort peu occupé d'anatomie, et ses assertions en font preuve. Il s'écartait avec assez d'audace des principes de Galien et d'Avicenne, et il a commenté Hippocrate avec indépendance. Au surplus cette indépendance que Sprengel loue en Cardan n'a rien qui doive surprendre; car elle tenait évidemment à la théorie médicale qu'il avait embrassée. Le principe d'une sympathie générale entre les corps célestes et les parties du corps humain fait la base de cette doctrine. C'est donc à travers l'astrologie judiciaire que Cardan considérait la médecine. Sous ce rapport, ses écrits peuvent servir à caractériser une époque de cette science : mais cette théorie était antérieure à Cardan; on la retrouve, par exemple, vingt ans avant lui dans les livres de Marsile Ficin qui fut aussi médecin. Cardan, au surplus, ne fit pas, comme Paracelse, une théorie médicale: il demeura dans les généralités de la médecine inspirée par l'astrologie judicaire, et c'est vraiment à Paracelse que revient l'honneur, quel qu'il soit, de la médecine cabalistique.

Comme mathématicien, Cardan a acquis un beau titre à la reconnaissance de la postérité par ses travaux sur la résolution des équations du troisième degré, et par ses essais d'application de l'algèbre aux problèmes de géométrie déterminés. Un géomètre italien, Tartaglia, l'accusa, il est vrai, de lui avoir dérobé la première découverte de la résolution des équations du troisième degré. Mais Cardan soutint qu'il avait seulement eu connaissance de la formule de Tartaglia, et qu'il en avait trouvé lui-même la démonstration. Il rapporte aussi dans son livre *De vita propria* que Tartaglia avait été forcé de se rétracter de ses accusations: *Nicolaus Tartalea, qui cum maledixisset, palinodium Mediolani recinere coactus est.* Quoi qu'il en soit, la méthode qu'il publia le premier dans son *Artis magnæ seu de regulis algebræ liber unus*, est encore connue aujourd'hui sous le nom de *formule de Cardan.*

Enfin si l'on considère ses ouvrages sous le rapport de la physique et de l'histoire naturelle en général, il faut convenir que Bacon en a bien jugé la valeur philosophique, lorsqu'il les compare à ces légendes des saints où le faux et le vrai sont entassés sans discernement. « Cardan, dit-il, » fait entrer dans l'histoire naturelle une infinité de préten- » dus faits, avec bien peu de choix et de jugement. Ses écrits, » comme ceux de Pline et d'un grand nombre d'Arabes, » fourmillent de contes et de relations fabuleuses, je ne dis » pas seulement incertaines, mais même controuvées et » convaincues de faux; et cela au grand déshonneur de la » philosophie, devant les hommes graves et judicieux. C'est » en quoi brille surtout la sagesse et l'intégrité d'Aristote, » qui, après avoir écrit, avec toute l'exactitude et le soin » possible, une histoire des animaux, y a mêlé si peu de » relations fabuleuses, et a rejeté dans un petit recueil à » part toutes les relations étonnantes qu'il a jugées dignes » de mémoire; considérant avec sagesse que les faits bien » constatés, qui, étant appuyés sur la base solide de l'expé- » rience, pouvaient servir de fondement à la philosophie » et aux sciences, ne devaient point être mêlés sans précau- » tion avec des traditions justement suspectes, et que, d'un » autre côté, par rapport à ces choses rares et extraordi- » naires qui semblaient incroyables à la plupart des hom- » mes, il ne devait point les supprimer tout-à-fait, ni les » dérober à la connaissance de la postérité. (*De augm. scient.* » lib. I.) »

En résumé, Cardan a sans doute beaucoup contribué à l'avancement des sciences; mais ses écrits sont dénués de toute valeur systématique, et son génie, qui se portait à tout, fut fragmentaire en toute chose. Ce qu'il y a peut-être de plus durable aujourd'hui dans son œuvre, composée de dix volumes in-folio, c'est cette confession dont nous avons parlé, monument d'une vie malheureuse. Il faudrait se dire qu'on ne connaît pas Cardan par tous les jugemens dénués de profondeur qui ont été portés sur lui, et l'étudier dans ce livre. Ce serait une biographie curieuse et pleine de lumière sur le fond de la nature humaine, mais triste et douloureuse à faire. Nous n'avons pas voulu l'entreprendre, et elle ne conviendrait pas d'ailleurs à un ouvrage du genre de celui-ci. Il nous suffit d'avoir indiqué le caractère de l'époque scientifique à laquelle Cardan appartient. Quant à sa vie, nous nous bornerons à dire qu'il naquit en 1501, et qu'il professa et pratiqua la médecine à Milan, à Pavie, à Bologne, et enfin à Rome, où il mourut vers 1576.

CARDINAL. Les Romains employaient quelquefois le mot *cardinal* dans le sens de *principal*. L'étymologie de ce mot est bien connue : de *cardo*, le gond d'une porte, on a fait *cardinalis*. Cicéron dit *cardo rei*, pour exprimer l'essentiel et le nœud d'une affaire. L'adjectif *cardinalis* a donc signifié la qualité d'une chose qui joue un rôle principal parmi d'autres de même nature, celle sur laquelle tout roule pour ainsi dire. Les anciens appelaient *vents cardinaux* les quatre vents principaux, et *saisons cardinales* les quatre saisons. C'est ainsi qu'on dit encore les *vertus cardinales*, pour exprimer les vertus dont les autres ne sont pour ainsi dire que des nuances ou des combinaisons. On donnait dans l'empire romain le nom de *préfets cardinaux* aux préfets d'Asie et d'Afrique. Cette manière de désigner, parmi plusieurs magistrats de même ordre, celui qui est le plus considérable, celui qui, pour ainsi dire, a le rang de chef d'emploi, continua à être en usage en Italie à la cour des conquérans. Au

sixième siècle, Cassiodore nous parle d'un *prince-cardinal* de Rome. Nous savons aussi par le même Cassiodore que les premiers ministres de Théodoric portaient le nom de *cardinaux*. Enfin on a trouvé également dans des chartes du moyen âge ce mot employé pour qualifier un officier principal ayant une sorte de surintendance sur d'autres officiers.

Ce mot passa dans l'Eglise, où on s'en servit pour exprimer, sous divers rapports, une prééminence de fonctions entre plusieurs prêtres, ou une prééminence d'importance et de rang entre plusieurs églises. Ainsi, dans une même ville, il y avait des paroisses, des diaconies, et de simples oratoires; et Du Cange dit que pour distinguer les églises paroissiales des chapelles et des oratoires, on leur donna le nom de *cardinales*. Il y avait dans les évêchés des cures principales, en raison de l'importance des villes où elles étaient situées : ces cures furent également qualifiées de ce terme; et voilà pourquoi en France les curés de Sens, de Troyes et d'Angers ont continué, jusqu'à la révolution, de prendre le titre de *curés-cardinaux*. Enfin voulait-on désigner le prêtre principal d'une paroisse, le curé, on l'appelait également le prêtre cardinal de cette paroisse, *presbyter cardinalis illius loci*, comme portent diverses chartes, dont une, entre autres, est de Philippe Ier, en 1076.

L'usage de ce terme n'appartient donc pas exclusivement au clergé romain; mais ce n'est qu'à Rome que ce mot a fini par prendre un sens particulier pour exprimer cette classe de la hiérarchie ecclésiastique tout-à-fait inconnue à l'Eglise primitive, et qui est venue, vers le douzième siècle, se placer au sommet de cette hiérarchie, bien au-dessus des évêques.

Au septième siècle, à Rome même, le mot de *cardinal* n'avait encore que le sens que nous venons d'indiquer. Saint Grégoire-le-Grand, dans ses Epîtres, s'en sert assez souvent; il forge même le terme barbare de *cardinalare*, pour dire *faire un cardinal*. Mais par là il n'entend point autre chose que donner à certains évêques ou à certains prêtres une marque de prééminence sur les autres : il ne s'agit nullement encore d'une classe particulière du clergé. C'est ainsi que ce pape appelle l'évêque de Naples *episcopus cardinalis*, parce qu'il était archevêque, et par conséquent l'un des premiers évêques de ce pays. Il qualifie de même les évêques de *prêtres-cardinaux*, voulant dire qu'un évêque est parmi les prêtres le principal. Il désigne un archidiacre sous le titre de *diacre-cardinal*, etc. Dans d'autres lettres, on voit ce même pontife préposer à diverses églises de Sardaigne et d'Italie des *cardinaux*, c'est-à-dire des prêtres ou des évêques qu'il charge du soin principal de ces diocèses. Toutes ces acceptions sont conformes à l'usage où l'on était à Rome, depuis les premiers temps, d'entendre par *prêtres-cardinaux* ceux qui avaient charge d'âmes, ceux qui avaient réellement une paroisse à gouverner, pour les distinguer de la foule des prêtres qui étaient simplement ordonnés, et qui n'avaient pas d'emplois en titre.

Cependant il semble qu'on aperçoit, dès ce septième siècle, dans ces Epîtres de saint Grégoire, le présage de la fortune que devait faire ce mot de *cardinal*. Car d'un côté ce terme avait à Rome un sens précis et particulier; il désignait les curés des églises paroissiales. Mais, d'un autre côté, on pouvait l'employer, comme fait saint Grégoire, pour marquer en général la supériorité et une certaine spécialité de fonctions qui mettait hors de ligne ceux qui en étaient revêtus. Ce terme avait donc, pour ainsi dire, toute la souplesse et toute l'élasticité désirables. A Rome, où il désignait les curés, on ne pouvait contester à ces cardinaux leur prééminence sur les autres prêtres; mais, au besoin, les cardinaux de Rome pouvaient être pris, suivant le sens même de leur nom, pour les supérieurs de tout le clergé dans l'Eglise universelle.

C'est en effet ce qui arriva. Après bien des siècles de combats, le clergé en général et le peuple de Rome perdirent leur droit à la nomination de leur évêque. L'élection des papes tomba aux mains des seuls curés de Rome : le pape n'était-il pas en effet l'évêque de Rome, et, le peuple de Rome étant éliminé de son élection, qu'avait à voir à cette élection le clergé des autres Eglises? Mais en même temps le pape étant regardé comme le chef de l'Eglise universelle, ses électeurs devinrent, à ce titre, de véritables princes de l'Eglise; et c'est ainsi que les curés de Rome furent naturellement les premiers après le pape et les supérieurs des évêques.

Les mots ont bien leur importance dans les révolutions que le temps opère. Voilà l'Eglise transformée de république en monarchie absolue : ce changement immense n'a-t-il pas été aidé par les propriétés et qualités du mot même de *cardinal?* On annonce à l'Eglise universelle que le pape est nommé par les cardinaux : l'Eglise universelle n'a qu'à applaudir; car, en vertu de la tradition, le peuple et le clergé de Rome sont seuls maîtres de la nomination de leur évêque; et s'ils ont remis leurs droits entre les mains des prêtres principaux de Rome, c'est leur affaire. Mais, d'un autre côté, si l'on eût su en France, en Angleterre, et dans le reste de la chrétienté, que le pape, c'est-à-dire le chef de l'Eglise universelle, était nommé par les curés de Rome, cela n'eût-il pas nui à son autorité? N'aurait-on pas vu là que le pape n'était qu'un évêque, puisque sa nomination était concentrée dans son seul évêché. Les curés, dans chaque diocèse, n'auraient-ils pas pu en conclure qu'ils avaient, eux aussi, le droit de nommer leur évêque? Les évêques n'auraient-ils pas dû dénier une prééminence aussi absolue à cet évêque de Rome qui n'était pas nommé par eux, mais par de simples prêtres leurs inférieurs? Heureusement le mot de *cardinal* couvre tout : c'est un mot sonore et peu usité dans le reste de la chrétienté; c'est un mot précis à Rome, mais qui, hors de Rome, n'a qu'un sens large et général. De l'emploi de ce mot résulta un effet singulier : les cardinaux électeurs du pape parurent chose *sui generis*, comme la papauté.

L'époque où le droit d'élire le pape passa du clergé et du peuple en général aux seuls cardinaux est assez incertaine. Il est vrai que ce privilége exclusif ne leur fut bien solennellement reconnu qu'à la fin du seizième siècle, par une constitution de Pie IV. Mais cette constitution ne fit certainement que proclamer et régler officiellement ce qui existait déjà depuis quatre ou cinq cents ans. On croit que Nicolas II, ayant été élu à Sienne en 1058, par les seuls cardinaux, en prit occasion, l'année suivante, dans un concile composé de cent treize évêques et tenu à Rome, de faire deux décrets, dont le premier porte en substance que, le pape venant à mourir, les évêques du ressort direct de Rome, qualifiés d'évêques-cardinaux, traiteront ensemble de l'élection, qu'ils y appelleront ensuite les clercs-cardinaux, et enfin que le reste du clergé et du peuple y donnera son consentement. Quoi qu'il en soit, Innocent II, élu en 1131, fit une constitution pour exclure le peuple, dont les factions troublaient souvent ces élections; et enfin Alexandre III, dans un concile de Latran de l'année 1179, après avoir exclu de nouveau le peuple et le clergé, réserva la nomination tout entière aux seuls cardinaux, en ordonnant que celui qui serait élu par les deux tiers du collége serait reconnu pour pape. En vertu de ce décret et d'autres postérieurs, les cardinaux sont aujourd'hui les seuls électeurs du pape. Le pape seul nomme les cardinaux, et les cardinaux seuls nomment le pape; le cercle est parfait, comme l'on voit. La nomination des cardinaux par le pape dérive d'ailleurs de la même source que la nomination du pape par les cardinaux. C'est toujours de l'évêché de Rome qu'il est question en apparence, quoiqu'en réalité il ne s'agisse plus du gouvernement de cet évêché, mais du gouvernement de l'Eglise universelle et du monde. Le pape, en sa qualité d'évêque de Rome, n'a-t-il pas en effet, et n'a-t-il pas seul, le droit de nommer les curés de son diocèse? Les autres évêques ont-ils à intervenir en cela? Il nomme donc seul les cardinaux, qui à leur tour le nomment seuls. C'est ainsi que, par suite d'une étrange ambi-

gulté, l'Eglise universelle se trouva avoir un monarque et un sénat de princes, à l'élection desquels elle était complètement étrangère. Rome avait encore une fois absorbé le monde et concentré en elle le droit de gouverner la terre. Sa *cité* était redevenue la seule cité réelle, se gouvernant elle-même indépendamment des autres peuples, et gouvernant les autres peuples. Et remarquez comment cela s'était opéré. C'était en restant évêché chez elle, et en cessant de l'être relativement aux autres Eglises, en conservant son droit d'isolement en tout ce qui la concernait elle-même, et en violant ouvertement ce droit chez les autres, comme si l'indépendance n'avait jamais existé que pour elle.

Il est juste toutefois de dire que ce sénat, composé de quelques hommes voués au célibat, représentait jusqu'à un certain point le monde catholique tout entier, et non pas seulement l'Italie et Rome. C'est bien à la faveur et sous l'ombre d'un évêché particulier que cette constitution parvint à s'établir; mais il fallut pourtant appeler les autres peuples à partager ce pouvoir. Ce fut même à cette condition que la chose réussit. L'Eglise tendait à la monarchie, pour échapper au joug temporel des rois; les papes étalèrent les robes rouges de leurs cardinaux, et les évêques de tous les pays aspirèrent à l'honneur de s'en revêtir. Il se forma ainsi à Rome un corps qui pouvait dire avec quelque vérité qu'il n'appartenait pas à Rome, mais au monde.

Cependant cette institution a toujours gardé la marque de son origine. Qu'un cardinal soit choisi dans une nation quelconque, qu'il soit Français ou Espagnol, il ne devient cardinal qu'en devenant nominalement l'un des curés de Rome, ou l'un des évêques de l'ancien archevêché de Rome. Il a un titre, comme on dit; il est cardinal au titre de tel ou tel évêché romain, ou de telle ou telle église de Rome.

Le nombre de ces évêchés romains n'a guère varié. Seulement, après avoir été autrefois de sept et même de huit, il n'est plus aujourd'hui que de six. Il y a donc six *cardinaux-évêques :* ce sont les évêques d'Ostie, de Porto, de Frescati (*Tusculum*), de Sabine, de Palestrine (*Préneste*), et d'Albe.

Quant aux *cardinaux-prêtres*, il était plus aisé d'en faire varier le nombre à volonté. Ce nombre est aujourd'hui de cinquante, qui prennent leurs titres d'autant d'églises situées dans les différens quartiers de Rome.

Enfin les *cardinaux-diacres*, maintenant fixés à quatorze, sont également titulaires d'autant de diaconies, c'est-à-dire d'autant d'églises jointes autrefois à des hôpitaux desservis par des diacres.

C'est Sixte V, à la fin du seizième siècle, qui a déterminé la composition du sacré collége, telle qu'elle subsiste encore aujourd'hui. Le nombre des cardinaux avait jusque là varié de siècle en siècle. Il n'y en eut jamais tant que pendant le schisme d'Avignon, lorsque les anti-papes étaient intéressés à se faire des partisans. Le concile de Bâle voulut restreindre ce nombre à vingt-quatre; il ne permit d'en faire davantage que dans les cas de grande nécessité ou utilité pour l'Eglise : *Nisi pro magna Ecclesiæ necessitate vel utilitate.* Mais les papes n'ont jamais suivi ce règlement. Leon X, en un seul jour, en fit trente-un, à la suite d'une conspiration contre lui dont le chef était un cardinal. Paul IV fixa de nouveau le nombre des cardinaux à quarante. Enfin Sixte V l'éleva à soixante-dix, à l'imitation, dit ce pape, des soixante-dix vieillards choisis par Moïse pour juger son peuple.

CARDINAL fut en son temps un des troubadours du midi de la France qui s'acquirent le plus de renom. Ses vers, sans mériter peut-être d'être comptés parmi les plus beaux de la poésie provençale, ne méritent pas non plus d'être oubliés; ils nous paraissent surtout remarquables aujourd'hui comme monumens historiques d'une époque dont on parle beaucoup depuis quelques années, mais qui est loin d'être parfaitement connue de tous ceux qui en parlent.

Pierre Cardinal naquit au Puy-en-Vélay *d'une honorable famille*, dit son biographe provençal. Mais après avoir lu ses vers, nous serions plus portés à penser, avec Nostradamus, qu'il naquit de parens pauvres et opprimés, aux environs d'un château nommé Argense, près de Beaucaire. Quoi qu'il en soit, il dut naître dans les premières années du treizième siècle. Son père le destina de bonne heure à être chanoine, et le fit élever en conséquence. On enseigna donc à l'enfant *les lettres*, on lui apprit *à bien lire et à chanter.* Mais Pierre n'avait pas de vocation pour l'Eglise : à peine adolescent, il prit goût pour *les vanités du monde; car il se sentait beau et heureux d'être jeune*, et, comme ses vers le montrent bien, il avait par-dessus tout l'horreur des plaisirs hypocrites des mauvais prêtres. Il embrassa donc la gaie profession de troubadour, et quelque temps il composa, comme la plupart de ses émules, des *chansos* amoureuses où il célébrait le printemps et les dames. Mais, parvenu à l'âge d'homme, il céda à son génie naturellement sévère et satirique, à la fois grave et railleur; il dit adieu aux riantes inspirations de l'amour chevaleresque, et ne composa plus que des *sirventes*, où il châtiait la folie du monde, où il flétrissait les abus de son pays et dénonçait à la postérité les infamies de son siècle. C'est alors qu'il s'écriait avec beaucoup de dignité et fort peu de courtoisie :

> Je ne dis point, moi, que je meurs d'amour pour la plus aimable des dames, et que nuit et jour mon cœur languit pour elle : je ne la supplie point, je ne l'adore point; ni mes vœux, ni mes désirs ne la poursuivent; je ne lui rends pas les devoirs d'homme-lige, je ne me consacre ni me donne à elle; je ne me déclare point son serf; mais je dis bien haut, mais je proclame, que je suis échappé de ses fers. (*Ni dic qu'ieu muer,* etc.)

Il dit dans une autre pièce :

> Bien fou et bien dupe quiconque s'attache à l'amour! Tel croit s'y réchauffer doucement qui s'y brûle. Biens d'amour sont long-temps à venir, peines d'amour vous assiégent sans cesse et en foule. Ce tyran ne traîne à sa suite que des victimes, des niais ou des perfides. Ainsi je fais divorce avec lui, etc...

Et ailleurs :

> Enfin je puis me louer de l'amour. Il ne me fait ni perdre appétit et sommeil, ni bâiller toujours, ni soupirer sans cesse, ni courir toute la nuit comme un furieux, ni avoir des messagers à gages. Je m'en suis tiré avec mes dés, etc...

Il est aisé de voir que Pierre Cardinal avait trop d'âpreté et de raideur dans le caractère pour se plier à un bien long servage même aux pieds de la beauté. Libre une fois, il se garda d'implorer de nouveaux fers. Il continua à courir le monde en chantant, et ses *sirventes* satiriques le rendirent célèbre dans tous les châteaux et dans toutes les cours du Midi. Il était suivi, comme tous les troubadours de renom, d'un jongleur qui chantait ses vers. On prétend qu'il se vit particulièrement honoré par le roi Jacques d'Aragon, sans doute Jacques I[er], qui régna jusqu'en 1276. Le biographe provençal, maître Michel de La Tour, *nous fait savoir que Pierre avait bien cent ans lorsqu'il mourut.*

Les vers satiriques de Cardinal nous semblent parfois un peu négligés et obscurs; mais ce dernier défaut, dans ce genre de poésie, ne saurait sans injustice être imputé à l'auteur. Et d'ailleurs, il est bien racheté par l'énergique concision d'un style plein de verve et de saillie, et par l'ingénieuse vivacité des images. Ces satires expriment admirablement l'indignation vertueuse d'une âme honnête et compatissante, qui s'est élevée à l'amour du juste en cultivant la poésie au milieu de ces siècles d'oppression et d'injustice, qu'on s'obstine à vanter exclusivement pour leur foi religieuse. On songe de plus en les lisant, et à chaque ligne, que l'auteur était contemporain des croisades contre les Albigeois. C'est le clergé qu'il maltraite le plus :

> Les Jacobins n'ont d'autres soucis que de disputer quel vin est le meilleur; ils ont établi une cour pour prononcer sur la préférence. Quiconque ose les blâmer est condamné comme Vaudois :

hardis inquisiteurs, par leur ardeur à pénétrer nos secrets, ils se rendent toujours plus redoutables. (*Mas Jacopi*, etc.)

Les prêtres tentent de prendre de toutes mains, quoi qu'il puisse en résulter de mal. L'univers est à eux, ils s'en rendent les maîtres; usurpateurs envers les uns, généreux envers les autres, au gré de leur caprice, ils emploient les indulgences, les absolutions, la bonne chère : ici ils ont recours aux prières, là ils épouvantent par des coups meurtriers; ils séduisent les uns avec Dieu, les autres avec le diable... Ils portent des coups qu'on ne peut parer; et nul ne sait si bien forger des tromperies qu'ils ne le trompent lui-même. (*Un sirventes fas en luec de jurar*, etc.)

Après l'abus des indulgences qu'on prodiguait aux croisés, une des choses qui indignait le plus Pierre c'était l'opinion accréditée par le pape que l'aumône rachète tous les péchés. « Les riches, s'écrie-t-il, auraient donc plus de facilité pour le salut que les pauvres! l'argent serait plus puissant que le diable et que Dieu même! et les prières ne serviraient de rien! » Il accuse les hospitaliers de s'approprier les aumônes destinées aux pauvres qui meurent de faim, et de ne se nourrir, eux, que de mets recherchés, de *sauces relevées, de coulis épais et succulens*. Il nous les montre pleins de dédain pour leurs anciens vêtemens de gros drap, vêtus avec magnificence, portant *des robes amples de fine étoffe, des capes d'un beau camelot, des souliers d'un mince cuir de Marseille* et attachés avec coquetterie. Il dit en parlant des moines en général :

Il n'y a point de crimes dont on ne trouve l'absolution auprès d'eux, et pour de l'argent ils donneront à des renégats, à des usuriers, la sépulture qu'ils refusent aux pauvres qui n'ont pas de quoi la payer. Vivre tranquilles, acheter du bon poisson, du pain bien blanc, des vins exquis, c'est à quoi ils passent l'année entière. Plût à Dieu que je fusse de cet ordre, si c'est ainsi qu'on y fait son salut! etc...

Il n'est point de vautour qui évente de si loin une charogne que les gens d'Église et leurs prédicateurs sentent un homme riche. Aussitôt ils en font leur ami, et, quand il lui survient une maladie, ils lui font faire une donation qui dépouille ses parens... *Maintenant qu'ils ont tout envahi, ils prêchent avec complaisance que le vol est un péché.* Voyez-les sortir tête levée des mauvais lieux; où vont-ils? à l'autel. Rois, empereurs, ducs, comtes et chevaliers, avaient coutume de gouverner les états; mais les clercs ont usurpé sur eux cette autorité, soit à force ouverte, soit plus souvent à force d'hypocrisie et de belles paroles. Grand Dieu qui nous as rachetés, vois à quel point ton Église s'est corrompue! On n'y obtient ni dignité ni prébende si on ne l'achète des distributeurs à force de bassesse, ou si on n'est leur fils ou le complice de leur iniquité. *On a beau savoir l'Écriture*, on n'a de considération auprès d'eux qu'autant qu'on se prête aux intérêts de leur commerce, en perdant tout sentiment d'honneur et de justice.

Et Cardinal ne parle guère mieux des barons. Il dit de ceux-ci :

Ils sont plus avides de proie que les loups, et mentent plus impudemment que les femmes perdues. Vous les perceriez en deux ou trois endroits pour en faire sortir la vérité, qu'il n'en sortirait que des mensonges qui se déborderaient comme un torrent. Autrefois on chassait et on pendait les traîtres comme les voleurs. On les chérit aujourd'hui; on les choie. Ils sont tous baillis ou sénéchaux... L'horrible spectacle que ce serait, si on voyait le fond du cœur des mauvais barons! On en frissonnerait d'épouvante... Piller, mentir, étaler du faste et de l'orgueil, si cela est bien vivre, que de hauts barons seront bien placés en paradis! Voyez, lorsqu'un grand se met en route, la méchanceté le précède, l'accompagne et le suit; la convoitise même son escorte; l'injustice tient sa bannière, et l'orgueil court devant l'annoncer au loin, etc.

Du levant au couchant, je fais au monde cette proposition : je m'engage à donner à tout homme loyal un besant d'or, pourvu que tout déloyal me donne un clou; je promets à tout chevalier courtois un marc d'or, si tous ceux qui manquent de courtoisie me donnent chacun un denier; à toute personne franche un monceau d'or, si je reçois un œuf de tous ceux qui mentent. D'un petit gâteau je nourrirais tout ce qu'il y a d'honnêtes gens, etc....

Cardinal se vit sans doute haï, méprisé et maltraité par tous ceux qu'il attaquait ainsi dans ses satires, car on trouve dans le recueil de ses œuvres l'apologue suivant :

Dans une ville, je ne sais laquelle, il tomba jadis une pluie étrange. Elle rendit fous tous ceux qui en furent mouillés, et ce fut tout le monde, à l'exception d'un seul homme qui dormait dans sa maison. A son réveil la pluie avait cessé; il sortit, il alla chez ses concitoyens, il les trouva faisant toutes sortes d'extravagances; l'un était nu, l'autre déchirait ses habits; l'un crachait en l'air, l'autre jetait des pierres; il y en avait qui parlaient sans savoir ce qu'ils disaient; celui-ci riait sans cesse, celui-là pleurait sans fin; un troisième était déguisé en roi et se croyait roi sérieusement. Celui qui était dans son bon sens se tournait de tout côté, fort étonné de voir qu'ils avaient tous perdu la raison. Mais bien plus étonnés furent tous les autres de voir son maintien raisonnable. Ils ne doutèrent pas qu'il n'eût perdu l'esprit, parce qu'ils ne lui voyaient rien faire de ce qu'ils faisaient. Ce fut donc à qui lui donnerait le plus de coups; on le pousse, on le tiraille, on le secoue, on le berne; tantôt culbuté, tantôt relevé, il se sauve chez lui, couvert de boue et à demi mort, etc.

Nous nous bornons à citer ici ces fragmens, à tous égards dignes d'attention, des satires de Pierre Cardinal. Nous reviendrons là-dessus dans d'autres articles de ce dictionnaire.

CARÊME. Voyez Jeune.

CARICATURE. Un jour, on comparait ingénieusement les peintres, les architectes, les sculpteurs, aux troupes alliées de l'armée des Grecs assiégeant ensemble Troie avec des armes diverses, par diverses tactiques, pour y ravir Hélène, le type de la Beauté. Dans l'énumération des écoles et des genres, lorsque vint le tour des caricaturistes : « Pour ceux-ci, s'écria quelqu'un, que font-ils là? à quoi sont-ils bons? Assurément, parés et chargés de difformités et de ridicules comme ils sont, ils s'inquiètent fort peu de la recherche et de la conquête du Beau. Ne sont-ce pas les Thersites de l'armée? » — Le mot pouvait être humoriste, mais il parut injuste.

Le paysagiste, le premier des peintres peut-être, fait mieux aimer et comprendre la nature en nous la présentant dans ses aspects choisis, dans ses expressions les plus sympathiques avec notre destinée, avec nos aspirations incessantes vers l'infini : il nous soutient dans la contemplation religieuse du monde extérieur. Le peintre d'histoire ravive et réchauffe notre amour de la vertu et notre horreur du vice aux éclatans exemples des faits héroïques qu'il immortalise. Le peintre de genre raconte, comme le poète intime ou comme le romancier, les scènes touchantes, aimables et délicates de la vie de famille ou de la vie individuelle : ses naïves représentations appellent de paisibles rêveries et de doux sourires. Vient enfin le peintre qui se complaît à saisir les ridicules, les contrastes plaisans dans les mœurs, dans les caractères, dans l'expression des physionomies; ce ne sont plus les cordes élevées qu'il touche; ce sont celles du rire, de la raillerie, du sarcasme : il nous montre d'un doigt malin le laid, et par là même excite le souvenir, le désir ou le regret de la beauté. Il démasque un travers d'esprit, et nous oblige à un retour d'observation sur l'inconvénient de ce travers chez nos semblables et chez nous-mêmes. Il idéalise à sa manière. Ne vous est-il pas arrivé souvent, devant une de ces petites compositions, parfaites à si peu de frais en apparence, exposées aux vitres de nos marchands, de vous écrier : « Oh! comme cela est vrai! » Et vous vous rappeliez ensuite avec étonnement que jamais vous n'aviez vu dans la nature le modèle vivant, la scène vivante dont la vérité vous avait si vivement frappé.

L'art influe sur nous par mille voies opposées : il loue, il blâme; il couronne, il flagelle; il apothéose, il humilie. A côté de la page d'histoire se trouve l'épigramme, c'est l'esclave railleur assis près du triomphateur. Sans la caricature, l'art du dessin serait incomplet dans ses moyens d'action. Qui conseillerait de rayer de l'éloquence l'ironie et la colère; de la poésie, une partie importante de la comédie, la satire, les chansons, ces flèches sans venin de l'esprit populaire?

Si la caricature était vouée sérieusement au culte du laid, ce serait une branche parasite sur le tronc de l'art qu'il faudrait arracher sans pitié et faire périr par le feu; mais il n'en est rien. L'exagération du contour, qui caractérise principa-

lement ce genre, n'exclut nullement la beauté de la ligne. La pureté, la grâce, la vigueur, sont au nombre des qualités essentielles du caricaturiste. On a observé avec justesse que, dans les ateliers, ce sont ordinairement les élèves dont le dessin est le plus hardi, le plus correct, le plus exercé à l'imitation de l'antique, qui réussissent le mieux dans le grotesque. Léonard de Vinci se plaisait à ces jeux du crayon. Assez d'amour du beau et d'intelligence du vrai se révèle parfois dans ces affectations poétiques du laid, pour que l'on puisse dire de la caricature ce que Boileau a dit du sonnet : une caricature sans défauts vaut une toile d'histoire. Le haut talent et la moralité des plus célèbres d'entre les caricaturistes modernes suffiraient pour établir la valeur où l'on doit et où l'on peut toujours maintenir ce genre. Nul ne refusera à Callot, dans ses *Gueux*, ses *Bohémiens*, ses *Misères de la guerre*, une élégance, une correction, un art de composition d'un ordre supérieur. Hogarth, ce moraliste si spirituel et si énergique, est un modèle de mouvement, et respire partout le sentiment vrai de la nature. L'Espagnol Goya, qui, avec une amère gaieté, a stigmatisé dans ses caricatures la paresse, l'ignorance, la crédulité de ses compatriotes, et les excès de leurs oppresseurs, était un grand peintre d'histoire, et rien n'est ravissant comme la délicatesse et la finesse de ses croquis. Au dernier salon, Charlet n'a-t-il pas révélé au public ce qui a toujours germé en lui, et ce que lui ont toujours reconnu les artistes, de sentiment élevé de l'art ?

A une certaine limite, le trait de la caricature est à peine indiqué; il est jeté à main levée, et ne semble plus qu'un signe de convention, une sorte de hiéroglyphe assez grossier, où l'auteur est presque toujours obligé de compléter sa pensée par la parole. C'est un mélange improvisé de plusieurs expressions qui, bien souvent, précurseur ou interprète de mécontentemens populaires, a été fatal aux abus et a donné aux clairvoyans des avertissemens salutaires. Une partie de notre histoire a été écrite dans ce style mordant, et quelques unes de nos meilleures chroniques ont été composées autant avec le burin qu'avec la plume.

En somme, comme tous les langages, celui de la caricature est utile ou dangereux, bon ou mauvais, suivant l'homme qui en fait usage, suivant l'artiste. Prostituer l'art aux grossières hilarités du matérialisme, se faire un malin plaisir d'exagérer les difformités accidentelles, chercher le laid par affection pour le laid, en augmenter les nuances lorsque le devoir humain est de les réduire de jour en jour, faire de l'art un instrument de la méchanceté, et fouiller dans la corruption de son cœur pour exciter le rire des mauvaises passions, c'est là ce qu'on ne saurait poursuivre de trop de mépris, et c'est là, sans autre doute, ce qu'avait seulement en vue une loi grecque citée par Winkelmann, et qui défendait toute autre imitation que celle du beau ; car on sait que la vraie caricature n'était pas inconnue des Athéniens, et que certaines scènes satiriques, inspirées contre leur légèreté à Aristophane, avaient même été traduites par des pinceaux célèbres.

CARIE (Géographie). Le pays désigné sous ce nom par l'antiquité était situé à l'extrémité sud-ouest de l'Asie-Mineure. Le Méandre le séparait de la Lydie et de l'Ionie, et formait sa limite septentrionale; à l'est, il était borné par la Lycie et la Phrygie; au sud et à l'ouest, il était baigné par la mer Carpathienne. Le sol y est fertile et le climat très doux.

Il est peu de points du monde antique dont les habitans aient plus souvent changé. Les *Cares*, que les Hellènes regardaient comme Barbares, ont donné leur nom au pays. Ils s'étendaient d'abord sur les îles de la mer Egée et sur la côte de Lydie, mais ils en furent chassés par les envahissemens de la civilisation hellénique. Celle-ci planta sur toute la côte asiatique des colonies nombreuses, à la suite de cette grande lutte de l'Europe et de l'Asie que nous ne connaissons que par les poèmes d'Homère. A cette époque, les *Lélèges* quittèrent le littoral de la Troade pour s'établir dans la Carie; mais bientôt les Ioniens s'établirent au nord et les Doriens au sud, dans ce petit canton de la Carie qui conserva leur nom. Les luttes de la race carienne contre la race grecque sont peu connues. L'histoire n'a pas daigné nous en transmettre les détails, parce que ce n'est ni des Cariens, ni des colonies grecques que sont partis les grands événemens au milieu desquels la civilisation grecque s'est développée. Tout ce que nous savons de la Carie, c'est qu'elle fut gouvernée par des rois, comme presque toute l'Asie-Mineure. Elle fut successivement englobée dans les quatre grands empires qui dominèrent l'Asie. Elle obéit aux Lydiens, aux Perses, aux Grecs et aux Romains. Dans la grande guerre que les rois de Perse firent aux républiques grecques, la Carie figura comme alliée des Perses, et l'histoire n'a pas oublié le courage que montra la reine Artémise, à la bataille de Salamine. Lors de la conquête d'Alexandre, la capitale de la Carie, Halicarnasse, soutint un siége contre le conquérant.

C'était dans la Carie que se trouvait le mont Latmus, célèbre par la fable d'Endymion. Ses principales villes étaient Halicarnasse, d'origine grecque, patrie d'Hérodote; Milet, patrie de Thalès; et Gnide, située au bord de la mer au milieu de la colonie dorienne, et célèbre par le culte dont Vénus y était l'objet. L'histoire parle aussi d'Alinda, d'Aphrodisias, et de Mylasa, consacrée à Jupiter.

CARIE (Physiologie végétale et Pathologie). Comme il serait impossible de rien dire qui fût commun à toutes les maladies comprises sous le nom de carie, si ce n'est qu'elles désorganisent et décomposent les tissus vivans où elles se montrent, nous passerons tout de suite à leur histoire spéciale, en les divisant suivant la nature même des corps ou des organes qu'elles attaquent.

§ I. *Carie dans les végétaux.*

1. *Carie des organes de la fructification.* — On a observé la carie sur plusieurs espèces de plantes, par exemple, sur les cypéracées, quelques composées des polygonées, etc. Mais aucune famille n'y est autant exposée que celle des graminées, et dans cette famille même ce sont nos céréales, et particulièrement le froment, qui ont le plus à redouter ses ravages; en cela, elle diffère du *charbon*, autre affection qui détruit aussi les organes de la fructification dans les graminées, mais qui s'attache plutôt à l'orge et à l'avoine, et qui a d'ailleurs ses caractères propres. Ceux de la carie sont bien distincts; ce sont les graines mêmes qui en sont le siége. Les grains cariés restent plus petits que les autres grains sains; ils sont aussi plus arrondis et plus légers dans le rapport de deux à cinq, suivant Tessier; leur surface est un peu grisâtre et ridée; au lieu d'albumen et d'embryon, ils renferment une poussière onctueuse d'un noir tirant sur le brun ou l'olivâtre, d'une odeur fétide, composée de globules parfaitement sphériques, opaques ou à demi transparens. Ces globules, qui restent renfermés dans le grain jusqu'à la fin de la végétation du blé, sont, pour la plupart des botanistes, les sporidies ou corps reproducteurs d'un champignon qu'ils rangent dans le genre *uredo* ainsi caractérisé : sporidies simples, non cloisonnées, libres ou portées sur un court pédicelle qui disparaît promptement, agglomérées en petits tas, cachées d'abord sous l'épiderme qui se rompt ensuite pour leur livrer passage sans s'étendre autour d'eux sous forme d'un faux péridium. Dans cette manière de voir, la carie du froment porte le nom de *uredo caries*, D. C. Quelques botanistes cependant regardent la carie, non comme un champignon, mais comme une maladie proprement dite, comme une détérioration particulière du tissu végétal. Quelle que soit l'opinion qu'on adopte sur cette affection, dont les causes sont encore mal connues, on ne peut nier qu'elle ne soit susceptible de se propager par le contact de la poussière

noire avec les grains de semence. Les procédés de *chaulage*, destinés à en garantir les fromens, sont même fondés sur ce fait d'observation. Le mot chaulage indique qu'on se sert généralement de la chaux dans ce but. On chaule par immersion ou par aspersion. La première manière est plus embarrassante mais plus sûre que la seconde, non seulement parce qu'elle expose plus complètement la surface des grains à l'action de la chaux, mais encore parce qu'elle permet d'enlever ceux qui, étant viciés, surnagent à cause de leur légèreté spécifique; on emploie pour un hectolitre de grains, environ un kilogr. de chaux qu'on délaie dans une quantité d'eau suffisante pour former une couche liquide de deux ou trois doigts au-dessus du grain; on fait durer le bain douze à dix-huit heures. L'autre mode consiste à arroser le grain avec le lait de chaux : on remue ensuite le tas avec la pelle, puis on le laisse tranquille pendant vingt-quatre heures : en suivant ce procédé, il faut dépenser environ 4 kilogr. de chaux. Des expériences récentes de M. Mathieu de Dombasle ont montré que le chaulage est beaucoup plus efficace quand on ajoute un dixième à peu près de sel commun à la quantité ordinaire de chaux, et qu'il devient pour ainsi dire infaillible quand on fait précéder immédiatement l'action de cette dernière par celle du sulfate de soude : au moyen de cette dernière substance, le chaulage par aspersion devient aussi énergique ou même plus énergique que le procédé ordinaire d'immersion : on fait dissoudre le sulfate de soude dans vingt-cinq fois son poids d'eau; avec cette solution, on arrose les tas de grains jusqu'à ce qu'elle commence à s'en écouler pendant qu'on le remue; puis, sans perdre de temps, on y mêle, en continuant de les brasser, une quantité de chaux qu'on porte à 2 kilogr. pour chaque hectolitre de grains. Une autre substance qui agit aussi très efficacement pour détruire les germes de la carie, c'est le sulfate de cuivre ou vitriol bleu recommandé par Bénédict Prévost. On l'emploie, en suivant le procédé d'immersion, à la dose de $\frac{1}{11}$ du poids de l'eau dans laquelle on le fait dissoudre; le bain ne dure qu'une demi-heure, mais on le répète dans un second vase; on fait égoutter le blé ainsi traité sur des corbeilles ou des filtres quelconques. L'arsenic est aussi très propre à détruire les corps réproducteurs de la carie; mais, entre les mains des campagnards, il peut donner lieu à des accidens graves. Beaucoup d'autres substances sont également employées pour combattre ce fléau, entre autres le chlorure de chaux, les cendres, les urines; mais elles sont moins puissantes que les précédentes : quelques unes n'ont de célébrité que parce qu'on s'imagine qu'elles donnent plus d'activité à la végétation du froment. Au reste, les soins apportés à la culture, et toutes les préparations par lesquelles on cherche à purifier le blé, par exemple, le criblage, le vannage, le lavage, s'opposent aussi, jusqu'à un certain point, à la propagation de la carie. Les dommages qu'elle cause consistent dans la diminution quelquefois assez considérable de la récolte, dans l'altération des qualités *marchandes* du blé et de la farine qui changent d'aspect, empâtent les meules, et donnent un pain, sinon malsain, du moins peu agréable au goût.

2. *Carie du corps ligneux.* — Quoique cette maladie des arbres soit assez fréquente, elle a été peu etudiée jusqu'à présent. Elle a pour résultat de ramollir le bois, de l'émietter, de le réduire en poussière et de le transformer en terreau. Souvent elle est spontanée, et le symptôme d'une caducité résultant d'un long âge, d'une constitution vicieuse ou de la fâcheuse influence du milieu ambiant; dans ce cas, elle a son siége primitif, tantôt à la base, tantôt au sommet de l'arbre, et elle est incurable. D'autres fois elle reconnaît pour cause quelque violence extérieure qui met à nu une portion du bois dont la position ou la grandeur est telle, que le cambium ne peut régénérer l'écorce. Ainsi, en particulier, elle attaque presque constamment les grosses branches qui ont été tronquées de manière que la surface mise à découvert soit située horizontalement et par conséquent exposée à l'action directe des eaux pluviales. On peut prévenir ou retarder l'invasion de la carie due à ces causes accidentelles au moyen des onguens et des emplâtres qui dérobent la surface dénudée au contact de l'air; quand le mal existe déjà, on l'extirpe en taillant dans le vif.

§ II. *Carie chez l'homme et les animaux.*

1. *Carie des os.* — La carie des os consiste essentiellement dans l'altération et la destruction de leur trame organique qui se convertit en une matière grasse, et dans quelques phénomènes inséparables de cette œuvre de destruction; savoir, le ramollissement et la friabilité de leur tissu, la production d'une humeur sanieuse, purulente, ténne, qui, sécrétée à leur surface ou dans leur épaisseur, finit par se faire jour au dehors en entraînant le détritus de la matière inorganique et en contractant une odeur fétide. Cette maladie, déjà signalée par Hippocrate, est restée confondue, jusque vers la moitié du dix-huitième siècle, avec les autres maladies du système osseux, notamment avec la *nécrose*, où cependant il n'y a pas une décomposition chimique de la substance organique de l'os, où les phénomènes inflammatoires, loin d'avoir un caractère envahissant, tendent à séquestrer et à éliminer sous forme de lamelles ou d'esquilles volumineuses la partie affectée de l'os qui est morte, et où les symptômes se rapprochent plus de ceux des plaies suppurantes ordinaires que de ceux des ulcères, avec lesquels la carie a, au contraire, assez d'analogie pour qu'on ait dit qu'elle était l'ulcération des os. La carie suit ordinairement une marche lente; l'inflammation par laquelle elle débute, et qui gagne de proche en proche, détermine la formation d'une tumeur circonscrite, immobile, adhérente, qui reste plus ou moins de temps avant de s'ulcérer; cette tumeur, quand l'os malade est situé profondément, est assez souvent éloignée de la partie affectée avec laquelle elle communique par une fistule, et elle forme ce qu'on appelle un abcès par congestion. Le pronostic de la maladie est en général fâcheux; il l'est plus ou moins suivant la nature de sa cause, l'âge du sujet qui en est atteint, la place et l'importance des os qui en sont le siége et qui sont le plus souvent les os courts de la main et du pied, le corps des vertèbres ou les extrémités articulaires des os longs. Ses causes sont, à l'extérieur, des plaies, des fractures, des contusions ou des pressions prolongées; à l'intérieur, des inflammations ou des suppurations dans le voisinage des os; mais plus souvent les scrofules, le scorbut à un degré avancé, la syphilis ancienne, l'affection rhumatismale, les attaques de goutte répétées sur un même organe, certaines métastases ou répercussions de maladies aiguës. Pour la combattre, on cherche d'abord à détruire la cause générale qui l'a produite; ensuite on traite la tumeur inflammatoire par les antiphlogistiques, et l'on calme la douleur par les émolliens et les narcotiques; quand ces effets sont obtenus, on détermine une irritation dérivative à l'aide de divers topiques et exutoires; à l'époque où une fluctuation se fait sentir dans la tumeur, on y pratique une incision pour frayer une issue à la collection purulente, et l'on agit directement sur l'os au moyen d'applications très irritantes pour ramener à leur type naturel ses propriétés vitales altérées, ou pour le détruire entièrement. Si la carie est superficielle, on retire de bons effets de bains locaux, soit alcalins, soit sulfureux, soit aromatiques, et des teintures alcooliques; si elle est profonde ou si les remèdes employés ont été inefficaces, il faut recourir au cautère actuel, le plus sûr de tous, et si l'application du feu est contre-indiquée par la nature ou la position des parties, comme, par exemple, quand on a affaire à une articulation, on a pour ressource extrême la résection des extrémités articulaires ou l'amputation de l'organe.

2. *Carie des dents.* — Cette maladie est assez fréquente

et assez facile à observer pour être connue de tout le monde. On en retarde les progrès, et l'on préserve de ses ravages les dents restées saines, par un régime convenable, une propreté exquise de la bouche et l'usage de vêtemens chauds, surtout aux extrémités inferieures. Si elle n'est que superficielle on l'emporte avec la lime; si elle a creusé dans la dent une cavité profonde, on oblitère cette cavité par l'application de lames de plomb, d'or, d'argent ou de platine, ou mieux encore avec le métal fusible de Darcet, après avoir, en cas de douleurs habituelles, rendu la dent insensible par la destruction mécanique ou par la cautérisation de son bulbe central; on ne doit la faire extraire que lorsqu'elle menace de se détruire spontanément, et encore dans ce cas est-il souvent possible d'en conserver la racine et de ne faire emporter que la couronne.

CARINAIRE (*carinaria*). Le joli animal nommé carinaire par M. de Lamarck est un mollusque dont le corps est allongé, toujours gélatineux et transparent. Il porte sur sa partie inférieure une ou plusieurs nageoires inégales, et il a l'extrémité supérieure munie d'une tête distincte, pourvue de deux tentacules rétractiles, à l'extrémité desquels sont les yeux et une trompe terminée par une bouche garnie de mâchoires cornées très fortes. La surface du corps est toujours tuberculeuse; et on voit à sa partie inferieure, près des nageoires, des organes qui sortent extrêmement et qui sont enveloppés par une coquille. Ces organes sont le cœur et les branchies, qui saillent, comme on le voit, et qui sont protégés par cette coquille, laquelle est extrêmement transparente, univalve, de forme conique, plus ou moins comprimée, et dont le haut s'enroule en spirale.

Toute la surface de cette coquille est couverte de stries transversales, et on voit sur le dos une lame, nommée carène, qui la parcourt depuis le haut jusqu'à la base.

Tous les mollusques de ce genre habitent la haute mer, où quelquefois ils se trouvent en grande abondance; mais la transparence du corps de l'animal et de la coquille elle-même a fait que ce mollusque a long-temps échappé aux observations. M. Bory Saint-Vincent fut le premier qui le découvrit; il le trouva dans les hautes mers atlantiques intertropicales, et nous lui devons des détails extrêmement exacts sur son organisation; car ces animaux, étudiés depuis par divers voyageurs, ont toujours présenté les caractères assignés par ce célèbre naturaliste.

Les espèces qui composent ce genre sont loin d'être aussi bien décrites que le genre lui-même : la rareté des sujets, la difficulté de les conserver, et surtout l'extrême fragilité des coquilles, n'ont pas permis aux voyageurs de se les procurer et de les déterminer d'une manière satisfaisante. Quoi qu'il en soit, nous pouvons affirmer qu'au moins trois espèces de carinaires sont bien connues. La première, qui est l'espèce décrite par M. Bory, a eté nommée carinaire fragile (*carinaria fragilis*); on connaît une autre espèce plus petite, et enfin la troisième, la carinaire vitrée (*carinaria vitrea*). Cette dernière coquille est d'une très grande rareté; elle habite l'océan Austral; elle a près de trois pouces de long sur deux de large. Un individu de cette espèce est le plus précieux objet qu'on possède dans la collection conchyliologique du Musée d'histoire naturelle de Paris. Il était estimé, il y a plusieurs années, trois mille francs. Il a été donné au Musée par M. La Réveillère-Lépaux, de la part de M. Huon, qui, après la mort d'Entrecastaux, commanda l'expédition envoyée à la recherche de La Peyrouse. M. Huon, avant de mourir, recommanda encore cette précieuse coquille, destinée à enrichir notre Musée. Quoique, depuis plus de vingt ans, on ait fait de nombreuses recherches pour s'en procurer, on n'y est point parvenu. On compte seulement encore aujourd'hui, dans les collections qui sont en Europe, trois individus, celui que nous possédons, et qui est le plus beau et le plus grand qui soit connu, et deux autres qui appartiennent à des collections particulières.

(Carinaire fragile.)

(Coquille de la Carinaire vitrée.)

Nous avons fait figurer à la tête de cet article la carinaire fragile. On peut facilement observer ce singulier animal, dont la coquille n'a pas le cinquième du mollusque. Il est placé naturellement. A côté de cette figure est la coquille de la carinaire vitrée. On n'a pu représenter l'animal; il ne nous est point encore connu.

CARNASSIERS. M. Cuvier, dans son Règne animal, a conservé cette division importante des mammifères à peu près telle que Linné l'avait établie sous le nom de *feræ*: seulement il en a un peu exhaussé la limite supérieure en y adjoignant les chauves-souris, que son prédécesseur avait placées parmi les PRIMATES, et en séparant d'une autre part le genre *didelphis*, la sarigue, carnassier à tous égards, mais que son mode anormal de reproduction place dans une série tout-à-fait à part, celle des marsupiaux. Linné d'ailleurs n'avait pu créer lui-même cette dernière division, la sarigue étant de son temps le seul animal à bourse connu.

Ainsi constitué, l'ordre des carnassiers renferme des mammifères dont le régime se compose surtout de matières animales, mais sans caractère commun qui les rattache assez nettement les uns aux autres pour permettre de les caractériser par quelque trait d'organisation parfaitement tranché. Ils se distinguent des rongeurs et des édentés par l'existence simultanée des trois sortes de dents incisives, canines et molaires; des marsupiaux, par leur mode normal de reproduction; des trois derniers ordres (pachydermes, ruminans, et cétacés) par leurs membres toujours au nombre de quatre et onguiculés, et surtout par l'état de leur système digestif; enfin des quadrumanes, par leur pouce qui n'est point opposable aux autres doigts. Mais il n'y a guère là, comme on le voit, que des caractères négatifs, et c'est dire assez que des êtres réunis dans un groupe ainsi formé ne sont point unis par des liens bien étroits, et présentent dans l'ensemble de leur organisation les différences les plus considérables. Plusieurs ne mangent jamais de chair; d'autres, plus nombreux, sont beaucoup moins carnassiers que certaines espèces que leurs analogies ont fait placer dans les ordres voisins. Toutefois la plupart recherchent cet aliment, et, pour le plus grand nombre, c'est le seul compatible avec l'état des organes digestifs. Mais, dans tous les cas, on trouve entre l'ensemble de ces organes et l'état général de l'alimentation des rapports étroits, soit que l'animal ait reçu ses organes disposés à

l'avance pour le but précis auquel ils servent, ou, en d'autres termes, qu'il ait été ainsi *créé pour manger de la chair ou des fruits*, explication, si c'en est une, qui satisfait peu l'esprit; soit, ainsi que le disent beaucoup de naturalistes, que l'animal se serve le mieux qu'il peut des organes qu'il a reçus. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question.

De toutes les parties du système digestif, celle qui fournit les caractères les plus constans, et surtout d'une observation plus facile, ce sont les dents. Linné s'en était déjà servi comme caractéristique de la plupart de ses genres, mais il s'en tenait au nombre et à la forme générale de ces organes. C'est M. Cuvier qui, en faisant connaître toute leur importance dans la classification, a démontré la nécessité de les étudier dans tous leurs détails; étude qui, du reste, a été faite de la manière la plus complète par son frère, M. Frédéric Cuvier. Du reste les dents, dans l'ordre des carnassiers, présentent avec l'alimentation les mêmes rapports généraux que dans l'ensemble des mammifères. (Voyez DENTS.)

On a partagé l'ordre des carnassiers en trois familles.

Les CHÉIROPTÈRES sont caractérisés par l'existence de membranes étendues et formant, soit de véritables ailes lorsqu'elles sont soutenues par des doigts allongés en forme de baguettes, soit de simples parachutes lorsqu'elles s'étendent seulement des membres antérieurs aux postérieurs sans jamais beaucoup s'éloigner des flancs. La dentition des cheiroptères est celle que l'on rencontre généralement dans les petites espèces, et sur laquelle nous allons avoir à revenir en parlant des *insectivores*.

Les deux autres groupes de carnassiers sont beaucoup moins distincts entre eux, par cela même qu'aucun d'eux n'offre, comme le groupe précédent, un caractère tranché qui entraîne un ensemble de différences importantes soit dans les habitudes, soit dans le reste de l'organisation. Nous nous réservons du reste de faire à l'article INSECTIVORES, une comparaison plus complète entre ces deux familles, qu'un nouveau genre, apporté tout dernièrement de Madagascar, est venu réunir par des liens encore plus étroits. Cet animal, auquel nous avons donné le nom d'*Euplère*, offre en effet la réunion fort remarquable de la tête d'un insectivore le mieux dans les conditions de ce groupe, avec le corps d'un carnivore digitigrade vermiforme fort élevé dans la série.

Quoi qu'il en soit, les deux groupes en question sont caractérisés surtout par leurs dents, qui chez les INSECTIVORES sont hérissées de pointes qui se correspondent de la mâchoire supérieure à l'inférieure, tandis que chez les CARNIVORES les dents sont tranchantes, et, au lieu que celles de la mâchoire supérieure viennent toucher sur celles de la mâchoire inférieure, glissent comme des lames de ciseau, de manière à découper la chair plutôt qu'à la broyer. Mais, nous le répétons, le passage d'un groupe à l'autre se fait par nuances insensibles; et cette dernière partie du caractère indiqué ne se trouve même bien complet que chez quelques genres très peu nombreux, et les plus carnassiers de l'ordre.

Les carnassiers, en général, sont des animaux encore assez élevés dans la série; leur cerveau offre encore des sillons assez profonds, et leur instinct tient encore plus de l'intelligence que celui d'aucun des ordres inférieurs. Ils ont les doigts bien distincts et très mobiles; l'avant-bras offre encore assez de facilité pour les mouvemens de rotation, même alors que la clavicule manque ou est très rudimentaire; et quelques uns peuvent même se servir de leurs membres antérieurs avec assez d'habileté pour la préhension des alimens. Mais leurs yeux ont déjà pris une direction très latérale, et l'orbite n'est plus séparé de la fosse temporale. L'état des sens varie considérablement; l'odorat paraît conserver, dans l'ordre presque entier, une certaine prédominance sur les autres, et souvent il atteint une perfection étonnante. Quant aux mœurs, elles sont constamment en rapport avec les diverses modifications que nous venons d'esquisser. Mais nous aurons occasion, en traitant de chaque genre en particulier, d'indiquer ce qu'elles offrent de plus digne d'attention.

CARNATIC, nom donné par les Européens et les Musulmans à une grande province de la presqu'île de l'Inde, qui comprend les anciennes possessions des nababs d'Arcate, et s'étend le long de la côte de Coromandel, depuis le huitième jusqu'au seizième degré de latitude nord, dans une longueur de 200 lieues sur une moyenne largeur de 35.

Le pays appelé anciennement *Carnata* ou *Carnatica* par les Indiens répondait au vaste plateau renfermé entre la côte de Malabar et la côte de Coromandel, et borné à l'est, au sud, et à l'ouest, par les grandes chaînes de montagnes appelées *Ghâtes*. Cette belle et riche contrée, qui s'étend depuis le fleuve *Krichna* jusqu'à l'extrémité méridionale du Maissour, formait jadis un puissant royaume gouverné par les princes appelés *Belalas*. Le nom de Carnatic ayant été, dans les temps modernes, attribué au pays situé au-dessous des Ghâtes, l'ancien Carnatic fut distingué par le nom de *Bala-Ghât*, c'est-à-dire au-dessus des Ghâtes, et l'autre reçut le nom de *Carnatic Payin-Ghât*, c'est-à-dire au-dessous des montagnes. Le nom de Carnatic a même fini par être donné exclusivement à cette dernière contrée, au préjudice de la première, qui l'a perdu.

Les principaux fleuves du Carnatic sont le Cavéri (*Chaberis* de Ptolémée), le Panaur, le Palaur, et le Vaigarou, qui tous prennent leur source dans le plateau au-dessus des Ghâtes. Le climat de cette province est un des plus chauds de toute l'Inde. Heureusement des brises de mer tempèrent un peu cette excessive chaleur; mais la fraîcheur qu'elles répandent dans l'atmosphère est presque nulle à la distance de cinq à six lieues de la côte. Communément, aux mois de mai, juin et juillet, il survient des averses et même de grandes pluies qui rafraîchissent l'air et favorisent la culture des grains. Le sol est en général médiocre et souvent imprégné de sel. Dans les parties qui n'ont pas l'avantage d'être traversées par de grandes rivières, l'eau est tellement rare qu'on recueille celle du ciel dans de grands bassins creusés au milieu des champs, et qui, se remplissant dans la saison pluvieuse, fournissent de l'eau pour l'arrosage des rizières. Dans les villes, les villages, le long des grandes routes, on trouve des espèces d'hôtelleries appelées *Tchoultris* ou *Tchavadis*, ouvertes à tous les voyageurs, et dans lesquelles réside un Brâhmane qui fournit à ceux qui se présentent de l'eau, des vivres et une natte.

Outre ces *Tchoultris*, dont plusieurs sont de beaux édifices dus à la munificence des princes ou à la dévotion des riches marchands, on rencontre dans le Carnatic une grande quantité de vastes temples ou pagodes chargées de sculptures, et bâties presque toutes sur le même modèle, ainsi que d'anciennes forteresses, généralement de forme carrée, et qui la plupart tombent en ruine. La population du Carnatic est d'environ cinq millions d'habitans; le Brahmanisme y domine, et les Musulmans sont peu nombreux.

Parmi les villes du Carnatic, en remontant du midi vers le nord, on distingue d'abord Maduré, ville fort ancienne, désignée par le géographe Ptolémée comme la capitale du roi Pandion, *Modura regia Pandionis*. Les rois de l'antique dynastie des *Pandias*, appelés *Pandiones* par les Romains, ont été célèbres dans le midi de la Presqu'île, et l'un d'eux envoya une ambassade à l'empereur Auguste. Maduré, qui depuis long-temps a perdu son importance politique, se recommande aujourd'hui à la curiosité par plusieurs beaux monumens, malheureusement en ruines; on remarque entre autres un temple et un palais qui atteste l'ancienne splendeur des souverains du pays. Un peu plus au midi que Maduré, entre la côte de Coromandel et l'île de Ceylan, est

placée la petite île de *Râmisseram* ou *Râmeswaram*, fameuse dans toute l'Inde par son temple, que les naturels croient avoir été érigé par le demi-dieu Râma, lorsqu'il revint de l'île de Ceylan, vainqueur de Râvana, roi des géans, qui lui avait enlevé sa femme Sitâ. Selon la croyance des Indiens, il avait fait surgir de l'Océan par miracle une chaussée ou un isthme joignant l'île de Ceylan au continent de la Presqu'île, et dont une chaîne d'îles et de rochers semble être le reste. Aussi les Indiens appellent-ils ces rescifs *Pont de Rama*, nom que les Arabes ont remplacé par celui de *Pont d'Adam*. — En rentrant dans la Presqu'île, et en remontant toujours du midi au nord, on rencontre *Tandjaour*, ville grande et fortifiée, mais fort déchue. Dans les temps anciens, le district dont Tandjaour est aujourd'hui la capitale formait une grande partie du royaume des princes Tcholas (*Tchola-Mandalam*), dont on a fait par corruption *Coromandel*. Le dernier roi de cette antique dynastie, qui possédait le Tandjaour depuis nombre de siècles, fut dépouillé en 1675 par un chef Mahratte, nommé Ekodji, dont les descendans ont été à leur tour dépossédés par les Anglais, et vivent aujourd'hui dans leur ancienne capitale d'une pension du gouvernement britannique. La population de la ville de Tandjaour est d'environ 30,000 habitans. On y voit une pagode aussi remarquable par sa hauteur que par la multiplicité et la richesse des bas-reliefs et des statues qui en décorent la surface. C'est, au dire de lord Valentia, le plus beau monument d'architecture pyramidale de l'Inde; la grande tour a 199 pieds anglais de haut. Sous une espèce de dais en pierre soutenu par des colonnes, en face de la porte du sanctuaire, est placé un taureau colossal taillé dans un bloc de granit noir, et qui paraît avoir un grand mérite comme morceau de sculpture. A peu de distance de Tandjaour est Tritchinapali, ville grande et fortifiée, située sur la rive droite du Caveri. Vis-à-vis, l'île de Seringham, formée par deux branches du Caveri, renferme une pagode ancienne et fort remarquable. Elle se compose de sept enceintes carrées dont les murs ont 25 pieds (anglais) de haut et 4 pieds d'épaisseur. Ces enceintes sont à 350 pieds de distance l'une de l'autre, et chacune a quatre larges portes placées au milieu de chaque côté de l'enceinte et opposées aux points cardinaux. Le mur extérieur a environ 4 milles (1 lieue 1 tiers) de circonférence, et sa grande porte vers le sud est ornée de piliers dont quelques uns sont formés de pierres d'un seul morceau, de trente pieds de long et de cinq pieds de diamètre. L'intérieur des diverses enceintes est divisé en rues régulières, remplies de Tchoultris, de chapelles, de boutiques, et de maisons pour les Brâhmanes. Les Européens ne peuvent pas passer la septième enceinte; mais du sommet d'un grand Tchoultri à mille colonnes, au haut duquel ils ont la liberté de monter, on découvre le temple dans toute son étendue; en outre, un palanquin et une ombrelle d'or massif, ornés de pierres précieuses, et d'autres richesses faisant partie du trésor du dieu, sont tirés du sanctuaire dans l'occasion et exposés aux regards des étrangers. Sur la côte, à la même latitude à peu près que Tritchinapali, Negapatam appartenant aux Hollandais possède une bonne rade. Plus haut, également sur la côte, est Tranquebar, place maritime appartenant aux Danois. — En suivant toujours le littoral, on rencontre Tchillambaram, ville considérable, à laquelle les pagodes de son voisinage ont acquis une grande renommée. L'enceinte principale du plus grand de ces temples a quatre portes correspondant aux quatre points cardinaux, et surmontées chacune d'une tour ou pyramide, ornée de sculptures magnifiques et d'un même style d'architecture. — A douze lieues (36 milles) au nord de Tchillambaram se trouve Pondichéri, chef-lieu des possessions françaises dans l'Inde, jolie ville dont les rues sont régulières, et les maisons bien bâties; elle renferme environ 25 mille âmes. Sa rade offre un mouillage sûr. Au nord de Pondichéri, à douze lieues environ de cette ville, et dans l'intérieur des terres, on voit les ruines de la célèbre forteresse de Gingi, regardée par les Indiens comme la place la plus forte du Carnatic. Dans le voisinage de Gingi, Trinomali, ville grande et peuplée, est remarquable par une vaste pagode entourée de trois enceintes. La tour carrée ou pyramide qui surmonte la porte principale a 12 étages et 222 pieds anglais de haut. — Sur la rive droite du Palaur, Arcate, ancienne capitale de la Nababie musulmane du Carnatic, offre à la curiosité plusieurs édifices d'architecture musulmane; ses fortifications ont été détruites il y a environ trente ans. — Non loin d'Arcate, Condjivéram, ville assez grande, renferme deux belles pagodes dédiées, l'une à *Siva*, l'autre à *Vichnou-Condji*. Cette dernière, qui est en plus grande vénération que l'autre, lui est également supérieure par la beauté des sculptures. — Un peu plus au midi et sur la côte, le village de Mahabalipouram ou Maralipouram, a dans son voisinage des temples taillés dans le roc, célèbres parmi les navigateurs sous le nom des *Sept-Pagodes*. Au pied de la montagne, un bas-relief mythologique sculpté sur le rocher offre un groupe prodigieux de figures de taille humaine, mêlées d'éléphans, de lions, de taureaux, de singes, de chats et de diverses espèces de monstres. Dans la plaine au nord du village est un temple renfermant une statue du dieu Ganésa qui paraît avoir trente pieds de haut, et qui a été taillée dans un seul bloc de granit; dans un petit bois de palmiers, à un demi-mille environ vers le sud, on rencontre un groupe de cinq chapelles ou pagodes de formes variées, toutes également taillées dans le rocher; à côté sont un éléphant et un lion sculptés sur place. Mavalipouram est à 12 lieues environ au sud de Madras, chef-lieu d'une des présidences de la compagnie des Indes. (Voyez MADRAS.)

C'est à l'article DEKHAN que l'on trouvera quelques détails sur l'histoire du haut Carnatic ou *Bala-Ghât*. Les bornes de cet article ne permettent de donner ici qu'une courte notice des nababs musulmans d'Arcate. Le récit des guerres entre les Français et les Anglais dont le Carnatic fut le théâtre trouvera naturellement sa place à l'article MADRAS.

Le Carnatic Payin Ghât, que nous venons de décrire rapidement, ne fut, à ce qu'il paraît, envahi par les princes musulmans du Dekhan, que dans le courant du dix-septième siècle; ils y levaient des tributs. L'empereur mogol Aureng-Zeb y fit le premier de véritables conquêtes. En 1717, le Carnatic, ainsi que toutes les autres conquêtes des Mogols dans le Dekhan, fut concédé au vice-roi ou soubah dar Nizam-el-Moulk. Ce dernier, en 1743, nomma Anwar-Eddin-Khan nabab du Carnatic. Un chef nommé Tchanda-Saheb, ayant entrepris avec l'appui des Français de lui disputer le trône, Anwar-Eddin-Khan, soutenu par les Anglais, marcha contre son rival; mais il fut tué à la bataille d'Amour, le 23 juillet 1749. Mohammed Ali-Khan, son fils, après de longs et sanglans démêlés, parvint avec le secours de ses alliés européens à rentrer en possession de sa nababie, et en jouit jusqu'à sa mort, qui arriva le 13 octobre 1795. Il eut pour successeur son fils Omdet-Elomra, qui mourut le 15 juillet 1801. Azim-Elomra fut alors placé sur le trône, et jouit du vain titre de nabab jusqu'au 2 août 1819 qu'il mourut de l'épidémie régnante. Azem-Djah, l'aîné de ses fils légitimes, fut proclamé à sa place le 11 septembre de la même année. En 1810, toutes les possessions du nabab d'Arcate, à l'exception d'une petite portion réservée pour l'entretien de sa maison, avaient été transférées au gouvernement britannique par un traité.

CARNAVAL. Voyez TRAVESTISSEMENT.

CARNÉADE. Platon fonda l'Académie; mais ce n'est pas à l'Académie qu'il faut chercher les véritables successeurs de Platon. Les vrais successeurs de Platon, ceux qui ont réellement développé ses idées, ce sont les Pères du Christianisme, en comprenant toutefois parmi eux, comme, suivant nous, on est en droit de le faire, les néoplatoniciens

du second, du troisième et du quatrième siècle, c'est-à-dire l'école d'Ammonius et de Plotin, improprement appelée alexandrine. Voilà ceux qui prirent à cœur les dogmes les plus profonds du philosophe grec, ceux qui marchèrent dans les voies de sa théologie, et qui, doués du sens religieux, reproduisirent réellement Platon sous son aspect le plus important. Mais quant à l'Académie dans ses diverses phases, l'*ancienne Académie*, l'*Académie moyenne*, et la *troisième Académie*, à quoi quelques historiens de la philosophie en ajoutent une *quatrième* et même une *cinquième*, je vois bien là des disciples de Platon, vivant et enseignant dans le jardin où il avait vécu et enseigné, lui succédant ainsi matériellement, et conservant même de lui une certaine tradition qui a eu sans doute son utilité; mais je ne retrouve pas là le souffle, l'inspiration, le génie, et, si l'on veut, le mysticisme de Platon. L'Académie est comme ces temples où il s'est fait autrefois des miracles, et où tout rappelle le dieu, mais d'où le dieu est absent. Pendant trois siècles l'école reste ouverte; mais est-ce vraiment le Platonisme qu'on enseigne dans cette école? C'est du moins un Platonisme infiniment mitigé, très peu affirmatif, plus occupé de se défendre, et même de se cacher, que de se montrer au grand jour et de s'étendre. D'abord viennent les héritiers directs de Platon, Speusippe son neveu, Xénocrate, Polémon, Cratès, Crantor, et Sosicrate; c'est ce qu'on nomme l'ancienne Académie. Mais tout ce que nous savons de ces philosophes nous prouve qu'ils n'ajoutèrent rien aux idées de Platon, et qu'ils laissèrent même dépérir ce qu'il y avait de vital dans sa philosophie. Ils eurent chez les Grecs une grande réputation de vertu et de probité, et il nous est resté d'eux quelques belles actions et de nobles paroles; mais voilà tout: ils marchent obscurément derrière leur maître, et ne se distinguent en rien de lui. Ce n'est pas un développement de Platon que cette première Académie, c'est une sorte de vieillesse de Platon qui se continue après lui pendant un siècle. Or il arriva qu'au bout de ce temps le Stoïcisme et l'Épicuréisme étaient nés et se propageaient avec ardeur. Les platoniciens, pris à l'improviste, n'eurent pour se défendre contre ces sectes jeunes, ardentes et affirmatives, que ce que le médisant Timon appelait leur *ignorant babil* (Diog. Laert., art. *Clitomaque*). Que faire donc? L'Académie va-t-elle se fermer devant le Portique et le Jardin d'Épicure? L'Académie prit, pour se sauver, le seul parti qui lui restât. Elle se fit sceptique. Elle ne se défendit pas, elle attaqua; elle cessa d'être une école dogmatique, pour se faire école critique; à défaut de principes nettement formulés, elle censura les idées des autres. Ce fut Arcésilaüs, environ cent ans après la mort de Platon, qui commença cette tactique. Sous lui, l'Académie prit une face nouvelle: la critique des philosophies rivales y fut en permanence; et la *dispute* s'y établit régulièrement, comme méthode pour découvrir la vérité. Arcésilaüs eut pour successeurs immédiats Lacydes de Cyrène, Evandre et Téléclès, tous deux de Phocide, et Hégésinus de Pergame, qui suivirent la même voie que lui. On appela cette phase la *nouvelle Académie*: mais on l'a aussi désignée sous le nom d'*Académie moyenne*, à cause de celle qui lui succéda.

Celle-ci, qui d'ailleurs ne diffère pas essentiellement de la précédente, eut pour fondateur Carnéade de Cyrène, qui devint chef de l'école après Hégésinus. Carnéade a paru à plusieurs écrivains de l'antiquité encore plus douteur et plus systématiquement sceptique qu'Arcésilaüs. Ce dernier s'était fait critique pour résister au Stoïcisme et à l'Épicuréisme; mais il semblait au moins avoir quelque chose à défendre; on pouvait croire que le Platonisme existait encore à l'état de philosophie dogmatique, et que les attaques livrées au-dehors n'étaient que d'habiles manœuvres pour protéger la place: mais avec Carnéade cette illusion cesse.

Voulez-vous savoir jusqu'à quel point le doute régnait dans l'école de Platon un siècle environ après sa mort? Voici ce qu'un platonicien du second siècle, Numénius, dit d'Arcésilaüs: « C'était un homme qui niait et qui affirmait » les mêmes choses; il se jetait aveuglément à droite et à » gauche; il faisait gloire d'ignorer la différence du bien et » du mal; il débitait la première fantaisie qui lui venait dans » l'esprit, et tout d'un coup il la renversait par plus de rai- » sons qu'il ne l'avait établie; c'était une hydre qui se dé- » chirait elle-même, etc. (*Numen. apud Euseb. Præp.* » *Evang.* lib. XIV). » Quant à Carnéade, « il bâtissait, il dé- » molissait; il n'avait pas plus tôt établi une probabilité qu'il » la renversait par une autre (*ibid.*). »

Arcésilaüs, à force de combattre les systèmes de ses adversaires, fut conduit à n'affirmer rien, à douter de tout, à discourir du pour et du contre, et à suspendre son jugement. Comment, avec cela, se rattachait-il à Platon? Le voici. Socrate n'avait-il pas enseigné le doute? Douter et disputer contre les dogmatiques n'était-ce pas l'habitude de prédilection de Socrate? Douter, donc, et disputer contre tous ceux qui affirmaient quelque chose, c'était rester fidèle, pour le fond comme pour la forme, à la philosophie socratique. Et puis, Socrate, Platon, et tous les anciens, n'avaient-ils pas répété sans cesse que le fond de toute chose est mystérieux et incompréhensible? Que pouvait-on faire de mieux que de suspendre son jugement en face de tant de mystères et d'une si profonde obscurité? D'après Pythagore et Platon, l'âme humaine n'est-elle pas, dans cette vie de déchéance, entourée de toutes parts de nuages épais, plongée dans un abîme ténébreux, dans un gouffre de maux; et, cela étant, n'est-ce pas notre premier devoir que de proclamer la faiblesse de notre raison et la misère de notre intelligence? Là-dessus Arcésilaüs renvoyait à Socrate, à Platon, à Parménide et à Héraclite la gloire de l'invention de l'ἐποχὴ et de l'ἀκαταληψία; et il enseignait, comme fondement de toute sagesse, l'*époque* c'est-à-dire l'examen, la suspension de toute croyance sur toute chose, et l'*acatalepsie* ou l'incompréhensibilité.

Il est difficile de dire en quoi l'Académie différa alors du pur Pyrrhonisme. Aussi Sextus Empiricus, le pyrrhonien, déclare-t-il que pour son compte il n'y voit aucune différence.

Toutes les controverses sur la physique, la morale, et la théologie, que les académiciens élevèrent contre les autres écoles, ramenaient sans cesse la question de la certitude. Cette question de l'origine et de la certitude de nos connaissances devint donc alors, comme elle l'a été depuis chez les modernes, le champ principal des disputes des philosophes. La vraie philosophie, suivant nous, celle qui poursuit le développement de la vie et la réalisation de l'Idéal, fut alors obscurcie et oubliée pour une discussion psychologique. L'idéisme, ou la controverse sur la certitude de nos idées, remplaça l'Idéalisme. Arcésilaüs attaqua la certitude de la représentation accompagnée de conception. Carnéade, partant du double rapport de cette représentation, ou idée, à l'objet et au sujet, en conclut l'impossibilité de la connaissance, attendu que ni les sens ni l'intelligence n'offrent un sûr témoignage de la vérité objective, et il ne laissa subsister que la vraisemblance de cette vérité à trois degrés différens. C'est là ce qu'on appelle le *probabilisme* de Carnéade.

On voit que l'école de Platon était alors tout occupée du même problème où s'est depuis arrêtée pendant trop longtemps la philosophie moderne, et que les disputes qui s'élevèrent dans son sein sur la certitude de nos idées durent ressembler beaucoup à celles des psychologues depuis Berkeley, aux argumens sceptiques de Hume, aux tempéramens de l'école écossaise, à la critique de Kant.

Le scepticisme une fois basé sur le fondement même de nos connaissances, et réduit en méthode et en art, il ne restait plus rien de la philosophie: le philosophe était un rhéteur sans foi, qui parlait de tout pour faire briller son éloquence.

Tel fut Carnéade. Cicéron dit que son disciple Clitomaque avouait n'avoir jamais pu découvrir entre deux opinions celle

qui paraissait la plus certaine à son maître : *Clitomachus affirmabat nunquam se intelligere potuisse quid Carneadi probaretur.*

Et pourtant Carnéade a eu pendant sa vie, et plusieurs siècles encore après sa mort, une gloire immense. Cela tient principalement à une circonstance singulière, qui fit de lui l'introducteur principal de la philosophie grecque chez les Romains. Les Athéniens avaient été condamnés à une amende de 500 talens pour avoir pillé la ville d'Oropé. Ils envoyèrent des ambassadeurs à Rome pour faire réduire cette amende, et ils choisirent pour cette mission trois de leurs philosophes, pris dans trois sectes différentes, comme pour donner aux Romains un échantillon de leurs richesses en ce genre: ce furent Carnéade académicien, Diogène stoïcien, et Critolaüs péripatéticien. Avant que d'avoir audience du sénat, les députés, n'oubliant pas leur caractère de philosophes, firent des harangues en présence d'un grand nombre d'auditeurs, et l'on admira surtout Carnéade. Plutarque nous a laissé un curieux récit de l'étonnement que ce Grec disert et raisonneur produisit sur les Romains. C'est dans sa Vie de Caton : « Caton, dit-il, était déjà vieux, lorsque Carnéade, philosophe académicien, et Diogène, de la secte stoïque, vinrent » à Rome demander pour les Athéniens la décharge d'une » amende à laquelle ils avaient été condamnés. Ils furent à » peine arrivés que tous les jeunes Romains qui avaient du » goût pour les lettres, étant allés les voir, en furent ravis » d'admiration, et ne pouvaient se lasser de les entendre. » La grâce de Carnéade, la force de son éloquence, sa réputation qui n'était pas au-dessous de son talent, l'avantage » qu'il eut d'avoir pour auditeurs les plus distingués et les » plus polis des Romains, firent le plus grand bruit dans » Rome : c'était comme un souffle impétueux qui retentit » dans toute la ville. On disait partout qu'il était venu un » Grec d'un savoir merveilleux qui charmait et attirait tous » les esprits, qui inspirait aux jeunes gens un tel amour de » la science, que, renonçant à tout autre plaisir et à toute » autre occupation, ils étaient saisis d'une sorte d'enthousiasme pour la philosophie. Tous les Romains en étaient » dans l'enchantement, et voyaient avec plaisir leurs enfans » s'appliquer à l'étude des lettres grecques, et rechercher » avec avidité ces hommes admirables. Mais Caton vit avec » peine cet amour des lettres s'introduire dans Rome. Il craignit que la jeunesse romaine, tournant vers cette étude » toute son émulation et toute son ardeur, ne préférât la » gloire de bien parler à celle de bien faire et de se distinguer par les armes. Mais lorsque la réputation de ces philosophes se fut répandue dans toute la ville, et que leurs » premiers discours eurent été traduits en latin par un des » principaux sénateurs, Caton pensa qu'il fallait, sous quelque prétexte spécieux, renvoyer de Rome tous ces philosophes. Il se rendit au sénat, et reprocha aux magistrats » qu'ils retenaient depuis long-temps ces ambassadeurs sans » leur donner de réponse. Ce sont, ajouta-t-il, des hommes » capables de persuader tout ce qu'ils veulent. Il faut donc » connaître au plus tôt leur affaire, et la décider, afin que » ces philosophes retournent à leurs écoles pour y instruire » les enfans des Grecs, et que les jeunes Romains n'obéissent comme auparavant qu'aux magistrats et aux lois. »

Lactance nous a conservé (*Institution*. lib. IV), d'après un ouvrage aujourd'hui perdu de Cicéron, l'abrégé des raisons que Carnéade débita un jour solennellement à Rome, en présence de Caton, en faveur de la justice, et qu'il renversa lui-même trois jours après dans une argumentation contraire. Il y avait là en effet de quoi effrayer Caton.

Mais les pressentimens du vieux Caton furent inutiles. Carnéade avait inoculé aux Romains le goût des lettres grecques, et ce voyage du représentant de l'Académie à Rome est vraiment un assez grand événement dans l'histoire du développement de l'esprit humain. Aussi Cicéron, qui naquit environ un demi-siècle après, a-t-il conservé de Carnéade, de son éloquence, de la subtilité et de la force de son scepticisme, une profonde impression. On sent que c'est sous les auspices de ce douteur intrépide que la philosophie s'est introduite à Rome. Cicéron essaie bien d'être un académicien plus dogmatique que la moyenne et la troisième Académies; mais, quoi qu'il fasse, là sont ses maîtres; et lorsqu'il tente d'établir quelques principes certains, par exemple dans son traité *des Lois*, il ne peut s'empêcher de songer à eux, et il leur demande grâce, reconnaissant qu'il n'a aucune base vraiment solide à leur opposer s'ils veulent employer leur criticisme à ruiner ses principes.

Voilà donc où fut réduite l'école de Platon. Socrate avait voulu détruire les sophistes, et il avait employé la méthode du doute pour y parvenir; mais le sophisme, réduit en art et niant hardiment toute foi, toute conviction, toute certitude, régnait, un siècle et demi après, dans l'école de Socrate. C'est que la substance même de la philosophie de Platon, l'Idéalisme, n'avait pas fructifié dans les mains de ses disciples. Ils avaient cultivé paresseusement sa forme, et n'avaient pas embrassé avec foi sa théologie. Abandonnés de l'Idéal, ils tombèrent dans tous les inconvéniens et dans toutes les difficultés du pur rationalisme; et l'Académie, dans cette voie, produisit enfin son chef-d'œuvre, Carnéade, un orateur sans principes, un philosophe niant toute philosophie, un pur pyrrhonien par impuissance de rien opposer de solide au Stoïcisme et à l'Epicuréisme. Heureusement les destinées de l'Idéalisme ne tenaient pas à celles de l'Académie. Un retour vers la doctrine dogmatique de Platon se fait déjà sentir et dans Cicéron, et dans les néoplatoniciens du siècle d'Auguste, tels qu'Alcinoüs, Plutarque, Apulée, Maxime de Tyr. Puis, par une réaction assez ordinaire à l'esprit humain, viennent ces néoplatoniciens d'Alexandrie et de Rome qu'on a appelés *les enthousiastes*, et qui, tout en combattant le Christianisme, jetèrent tant de germes dans le Christianisme. En même temps l'école juive de Philon, et le plus grand nombre des Pères chrétiens, recueillent du Platonisme le dogme fondamental que l'humanité devait embrasser et suivre pendant tant de siècles. L'Académie sceptique disparaît dans cette puissante étreinte qui rejoint à Platon et à Socrate la tradition interrompue un instant par elle.

Carnéade n'a rien écrit, et les ouvrages que son disciple Clitomachus de Carthage avait rédigés d'après lui sont perdus. On place sa naissance vers l'an 215, et sa mort vers l'an 130 avant Jésus-Christ.

CARNOT. Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot, né en 1753 à Nolay en Bourgogne, mort à Magdebourg en 1823, a un caractère à part au milieu des hommes politiques de la révolution : étranger à tous les partis, il fut uniquement l'homme de la nation et de la patrie. Quand il arrive à un peuple de s'absorber dans quelque passion exclusive, dans quelque idée absolue, il reçoit alors l'impulsion des hommes de parti dans lesquels se personnifie au plus haut point cette passion ou cette idée. Ces écarts, joints à l'expiation qui les rachète, le rapprochent aussi en définitive, quoique plus laborieusement, de son but providentiel. Les hommes de parti qui présidèrent à ce développement irrégulier ont donc produit le progrès, et méritent une place dans le Panthéon national. Mais une gloire plus pure est le partage de ceux qui représentèrent fidèlement le génie national dans son pur et direct développement. Tel fut Carnot. Dans tous les actes de sa carrière, il eut la France pour complice, et ne le fut jamais que d'elle seule.

Il y a dans la révolution une œuvre purement nationale : c'est la défense du territoire; c'est l'inviolabilité acquise à la France. Hé bien, Carnot en sera le héros par excellence. Il y préluda, dès le commencement de sa carrière d'homme public, en portant la révolution dans l'armée. Il combattit ce faux système de l'obéissance passive qui n'est que l'insubordination contre la loi, et qui énerve le soldat en lui refusant l'âme d'un citoyen. Il tenta de faire remplacer les chefs aris-

tocrates de l'armée par les sous-officiers. Avant tout, pour une guerre nationale, il voulait une armée citoyenne. Après plusieurs missions, dans l'une desquelles il prend de vive force la ville de Furnes sur les Anglais, voilà tout-à-coup son rôle qui s'agrandit.

Endormie d'abord par la séduction de trop faciles victoires, la France se réveille sur le bord de l'abîme. Pressée entre la guerre civile et l'invasion étrangère, voyant ses armées hors de combat, la trahison ou la défection des chefs, la dissolution de toutes les forces organisées, de tous les pouvoirs constitués auxquels elle avait confié ses destins, et qui achèvent de s'anéantir dans le choc des factions, la France ne compte plus pour son salut sur personne que sur elle-même. Dès lors elle fait de la guerre nationale sa propre affaire, son unique affaire : toutes ses facultés, toutes ses ressources s'y absorbent; tous ses biens y sont sacrifiés. C'est réellement la France entière, sol et population, qui se soulève et se transforme en armes et en combattans. Sur chaque champ de bataille, ce n'est pas seulement un général et une armée, c'est l'âme tout entière du peuple qui combat par le bras de quelques milliers de soldats. Présente surtout dans la personne des représentans en mission, elle est là avec son génie inculte, mais hardi, avec son indomptable volonté, brisant ou élevant les généraux selon ses inspirations, les soutenant et en même temps les maîtrisant de manière à ne leur laisser détourner, au profit de leur ambition, rien de ce qu'ils doivent à la patrie; enfin, malgré des écarts dans le détail, poussant au but dans l'ensemble avec un accord et une force invincibles.

Cette prodigieuse action se condense dans un foyer central, le comité de salut public. Quelques hommes se rencontrent qui, répondant, sur leur tête et sur leur mémoire dans la postérité, des destinées du genre humain, se font livrer toute la puissance nationale, hommes et choses, et en assument la direction dictatoriale. C'est le comité qui, de cette masse colossale, mais informe, de la réquisition, évoquée par lui, crée quatorze armées; c'est encore lui qui leur souffle l'esprit de force et les lance sur le chemin des triomphes. Or, pour cette œuvre, l'œuvre essentielle de l'époque, le comité de salut public c'est surtout Carnot, secondé par quelques spécialités accessoires. Tandis qu'il fait constituer la dictature par la suppression du conseil exécutif, tandis qu'il emprunte la voix de Barrère pour proposer des mesures d'une énergie désespérée et pour révéler à la nation les secrets de l'art de vaincre, du fond de son cabinet, dans un travail de dix-huit heures par jour, il organise et met en action douze cent mille hommes appelés sous les drapeaux. C'est lui dont le coup d'œil sûr tire des rangs inférieurs les héros de la république : Jourdan, Hoche, Pichegru, Moreau, Kleber; c'est encore lui qui les guide comme par la main, leur trace à tous leurs plans de campagne, et, du sein du comité, inspire toutes les manœuvres qui, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes et du Rhin aux côtes de l'Océan, rendirent, au bout d'une campagne de dix-sept mois, la république partout victorieuse.

En cela encore ses conceptions ne sont que l'expression la plus haute, mais la juste expression de la pensée générale de son temps. Le génie national émancipé, en s'appliquant à la guerre, la révolutionna, et lui donna un essor immense. Dans la tactique, aux manœuvres méthodiques et routinières, il substitua l'attaque d'inspiration des tirailleurs et les soudaines irruptions de la baïonnette. Mais surtout, dans la haute sphère de la stratégie, son influence fut décisive, en introduisant la pratique de la grande guerre. Ce système, dont jusqu'alors quelques puissans capitaines s'étaient seuls, de siècle en siècle, transmis le secret, fut révélé à la nation entière par le sentiment de la force irrésistible contenue dans ses masses, par le besoin d'en faire usage avant qu'elles ne pussent se dissoudre, par la passion de vaincre, par l'enthousiasme impatient d'obtenir des résultats décisifs, parce qu'il ne doute pas du succès. Et il en sera toujours ainsi. Tout vulgarisés que soient aujourd'hui ces grands principes de la science militaire, la force de volonté et la vigueur d'esprit nécessaires pour leur application ne seront jamais donnés qu'aux grands hommes ou aux grands peuples, à ceux qui auront avec eux l'esprit de Dieu, c'est-à-dire la foi dans l'idée progressive et vivifiante de leur époque, à ceux qui combattront pour l'humanité.

Mais cet instinct de tout le monde, c'est dans la seule tête de Carnot qu'il se formula en méthode savante et se réalisa en judicieuses applications. Au lieu de former des cordons de troupes et de lutter de front, division contre division, bataillon contre bataillon, sans but et sans résultat, Carnot sut frapper des coups décisifs en accumulant la grande masse de ses forces sur le point stratégique dont dépend le sort d'une bataille ou d'une campagne; il sut tourner l'ennemi, se porter en force sur ses communications, écraser successivement ses divisions séparées, s'attachant à mettre les armées hors de combat plutôt qu'à s'emparer d'une place ou à gagner quelques lieues de terrain. C'est au déblocus de Maubeuge qu'il commença l'application de ce système. Cette place succombant avec les 20 000 hommes qui s'y trouvaient renfermés, la France était ouverte jusqu'à Paris. Carnot accourt à l'armée du Nord, fait attaquer par Jourdan le corps autrichien, supérieur en nombre, qui couvrait le blocus. Notre aile gauche est battue : le général veut la secourir. « C'est ainsi que l'on perd les batailles, » dit Carnot. Il fait, au contraire, renforcer par la gauche battue la droite victorieuse, et attaque avec celle-ci le village retranché de Wattignies, qui lie les Autrichiens avec le camp de Maubeuge. Un officier-général hésitait; Carnot le destitue sur-le-champ, prend un fusil et marche à pied à la tête de la colonne. La position est emportée; les Autrichiens se trouvent coupés de leur camp retranché, et, quoique vainqueurs sur les autres points, ils sont forcés à la retraite. Maubeuge est sauvé, et la France aura le temps de se remettre en attitude de combat.

C'est en vertu du même principe que, par ordre de Carnot, Hoche se dérobe à l'armée prussienne, traverse les Vosges, et, se réunissant à l'armée du Rhin, vient frapper sur le corps autrichien de Wurmser un coup décisif qui entraîne la délivrance de l'Alsace. Cependant Valenciennes, Le Quesnoi, Condé et Landrecies, prises par l'ennemi, lui formaient une base d'opérations inexpugnable, d'où 180 mille coalisés menaçaient incessamment la capitale. Les forcer dans cette position avec les moyens mal organisés dont on disposait était impossible. Alors Carnot fit décréter par le comité de salut public la campagne de 1794. Deux grandes masses durent pénétrer en Belgique, l'une par l'Escaut, l'autre par la Sambre et la Meuse, déborder ainsi les flancs de l'ennemi, et le cerner dans la trouée qu'il avait faite. Tandis que Pichegru exécute ce plan à la gauche, 50 mille hommes tirés de l'armée de la Moselle, où ils n'avaient rien de décisif à faire, viennent se joindre à l'aile droite de l'armée du Nord, et former avec elle une masse formidable qui force le passage de la Sambre, et tourne la gauche des alliés. Ceux-ci veulent écarter ce fatal réseau; mais repoussés par Pichegru sur la Lys et l'Escaut, et par Jourdan à Fleurus, ils se hâtent de sortir du labyrinthe et de regagner leurs communications en abandonnant tout le pays jusqu'au-delà du Rhin.

Comparée à celles de Napoléon, cette manœuvre a paru une application encore insuffisante des principes, et a été blâmée comme exposant Pichegru et Jourdan à être écrasés séparément par la totalité de l'armée coalisée. C'est, a-t-on dit, un plan de campagne analogue de Carnot qui, en 1796, permit à l'archiduc Charles, débordé d'un côté par Moreau, et de l'autre par Jourdan, d'accabler celui-ci avec la plus grande partie de ses forces, ce qui, par contre-coup, força Moreau à la retraite et faillit entraîner sa perte. Mais le témoignage du prince Charles lui-même fait foi que si, dans cette

dernière campagne, Jourdan avait exécuté les instructions de Carnot en tenant ses forces réunies et en pressant vigoureusement les Autrichiens, ceux-ci n'auraient pu éviter un grand désastre. D'ailleurs, en 1794, cette manœuvre semble avoir été la plus complète application des principes que comportassent la disposition respective des armées et toutes les autres circonstances. Napoléon, tenant dans sa main toutes les forces de la France, se sentant assez fort pour manier une masse quelque énorme qu'elle fût, et maître d'engager toute la fortune de l'empire dans une seule combinaison, a pu donner à la stratégie des proportions immenses. Mais Carnot disposait d'élémens bien moins fortement organisés et bien moins propres à la concentration; il avait à tirer parti d'une capacité militaire disséminée, en quelque sorte, dans plusieurs chefs; il lui fallait donc agir par plusieurs masses distinctes, et diviser son système d'opérations de sorte que chacun de ces chefs eût son rôle, et qu'aucun d'eux n'en eût un au-dessus de ses forces. D'ailleurs, il ne pouvait ni jouer le sort de la France sur un seul coup de dé, ni confier à un seul général toute la force armée de la république; et ce n'est pas un des moindres problèmes qu'ait résolu le comité de salut public, que d'avoir su créer une si grande puissance militaire sans mettre la patrie à sa discrétion, et, au contraire, en la maintenant dans une si stricte dépendance du pouvoir civil. Enfin on peut dire en thèse générale que, sauf pour des colosses de génie et de puissance, la nature des choses ne permet pas la pratique de la grande stratégie sur une échelle indéfinie, et peut-être Carnot a-t-il mieux qu'aucun autre mesuré celle qui convenait à son temps. Quoi qu'il en soit, les guerriers contemporains lui ont rendu cet hommage que la victoire dépendait presque toujours de l'exécution de ses plans. La tribune nationale a retenti de ce mot juste et célèbre: «Carnot a organisé la victoire.» L'histoire dira que, vainqueurs tant qu'il dirigea la guerre, les Français furent battus dès qu'il sortit du comité de salut public; et quand on compare à sa direction celle qui fut donnée à nos armées en 1798, il semble que le génie militaire de la France avait été banni de ses conseils avec Carnot.

C'est surtout dans la théorie de l'attaque et de la défense des places que Carnot a fait révolution, en opposant, au système d'attaque admis comme infaillible depuis Vauban, un nouveau système de fortifications et une méthode de défense qui consiste dans l'emploi alternatif des feux verticaux casematés pour écraser sans péril l'ennemi, lorsqu'il se présente en masse, et des coups de main audacieux pour le culbuter, s'il n'est pas en force.

Au fond de toutes ses conceptions, le patriote, l'homme national se retrouve toujours. Ainsi sa pensée d'ingénieur est dominée par le désir de rendre la défense supérieure à l'attaque, et d'assurer par là l'indépendance des peuples, en arrêtant les conquérans par d'invincibles barrières et en dispensant des grandes armées permanentes; et cela est si vrai, qu'en 1792 il demandait la démolition des citadelles en tant qu'elles sont tournées contre les villes, projet qu'il réalisa en partie étant au comité de salut public. Ainsi encore, dans sa manière rationnelle et morale de comprendre la guerre, il s'identifiait parfaitement avec l'esprit novateur et philosophique de son époque et de sa nation.

En politique, Carnot ne se préoccupa d'aucune théorie particulière. Il ne voulait que le développement libre et complet des instincts généraux, et, pour cela, l'indépendance nationale d'abord, et ensuite le règne de la volonté nationale, mais de la volonté nationale naturelle, spontanée, affranchie des préoccupations exclusives et passionnées qui la déterminent fatalement, comme des dictatures d'opinion ou de fait qui la faussent ou la contraignent. Cette volonté nationale, telle qu'elle existe et se perpétue dans la conscience intime du peuple, dans le sens commun de la masse, et qui constitue la vraie tendance du génie national, Carnot ne la perdit jamais de vue sous les passions ou les fanatismes dont elle se revêtait passagèrement; il la réfléchissait avec fidélité, et fut ainsi toujours dans la vérité, dans le droit, dans le sens de la vocation de la France.

Une si haute sagesse politique n'était pas la sagesse facile de ces hommes qui, propres tout au plus à former le lest du corps social, échappent aux fautes par l'inertie. Dans quels périls de la patrie Carnot a-t-il hésité à s'élancer, intrépide pilote, sur les vagues formidables de la révolution, au risque d'être maîtrisé par elles? Quand a-t-il décliné sa part des dures fatalités qui pesaient sur son pays?

Dans le procès de Louis XVI, il vit le droit de la nation à constater et sa juridiction suprême à mettre en exercice, en frappant du même arrêt le roi et la royauté. Son vote est la plus juste expression du sentiment général de la France dans l'accomplissement de ce grand sacrifice. « Jamais, dit-il, devoir ne pesa davantage sur mon cœur; mais la justice veut » que Louis meure, et la politique le veut également. »

Entre les Jacobins et les Girondins, entre ceux qui resserraient l'association nationale jusqu'à vouloir en faire une secte, et ceux qui tendaient, au contraire, à la dissoudre; en un mot, entre les ultra nationaux et les anti-nationaux, la cause de la patrie était dans les premiers. Certes, aux yeux de Carnot, les Jacobins n'étaient pas la France. Mais pour les jours de la crise révolutionnaire, c'est en eux qu'elle avait le foyer de sa vie exaltée et fiévreuse, c'est autour de leur idée absolue qu'elle pouvait se serrer en faisceau, en sacrifiant momentanément tout à cette idée. Représentant la pensée souveraine d'une époque exceptionnelle, ils étaient donc des dictateurs naturels pour cette époque et des élémens nécessaires pour constituer le gouvernement de la crise. Hé bien, puisque la France est fatalement associée avec eux, Carnot prendra la première part de cette solidarité. Il s'assiéra au comité à côté de Robespierre; et, en se réservant l'œuvre nationale, il souscrira à l'autre œuvre qui était l'auxiliaire indispensable de celle-là; je veux dire la compression des divers partis sous le parti le plus à la hauteur des circonstances. A chaque ordre qu'il donne, à chaque signature qu'il appose, l'échafaud est au bout peut-être, et peut-être aussi l'exécration d'une postérité abusée. Il le sait, et, sans exaltation, sans fanatisme, appliqué à son travail, il ne détourne pas un seul regard vers le couteau de la guillotine incessamment suspendu sur sa tête.

Cependant, si, pour triompher des vents contraires, la nation, quittant sa route directe, court une bordée de conserve avec le parti jacobin, bientôt il lui faudra virer de bord. Elle sympathise avec ce parti pendant un accès d'enthousiasme et de colère, elle s'enivre de son fanatisme et s'incorpore dans ses cadres pour le combat; mais ce n'est pas afin de s'absorber définitivement dans une secte et d'y aliéner le libre essor de son génie; non, c'est, au contraire, sous la réserve de reprendre, quand il lui plaira, sa personnalité indépendante, et de retrouver alors sa destinée intacte et entière. Aussi, même alors que leurs causes étaient confondues, une rivalité profonde existait entre la nation et la secte, par conséquent entre Carnot, l'homme du sentiment national, et Robespierre, l'homme de l'idée exclusive et systématique. Déjà Carnot a lutté vainement pour empêcher celui-ci d'entamer l'intégrité de la pensée nationale en frappant des membres du corps qui la représente. Mais trois mois avant thermidor, la scission éclate. Carnot, apostrophant Robespierre, Saint-Just et Couthon du nom de triumvirs, les accuse en plein comité d'aspirer à la tyrannie, c'est-à-dire de vouloir changer l'ascendant de circonstance de leur secte en usurpation définitive sur le libre arbitre de la France. Saint-Just demande son expulsion du comité; c'était un arrêt de mort: « Tu en sortiras avant moi, » répond froidement Carnot; et le comité, frappé de stupeur, garde le silence. Or, lorsqu'il parlait ainsi, la Convention fléchissait sous un signe des triumvirs; toute la force populaire était dans leurs mains: lui n'avait pas un

groupe de partisans où s'appuyer, n'étant d'intelligence qu'avec la France. Mais il portait dans son âme le pur sentiment national, et se sentait inviolable par lui. Certes, il avait raison de se croire sous l'égide d'une providence spéciale, cet homme qui, toujours au poste le plus dangereux, au poste du strict devoir, offrant tour à tour sa tête à la hache de la terreur, à celle de la réaction et aux poignards de Barras, les vit également s'émousser contre lui.

Alors même que les triumvirs le tenaient sous le couteau, il aurait voulu retarder l'insurrection contre eux; car il savait que la volonté nationale, au sortir d'un si violent ébranlement, ne se possédait pas assez elle-même pour s'affranchir de toute tutelle, et qu'avant de prendre son niveau, elle roulerait encore en vagues tumultueuses sous le souffle des factions ou sous le trident des dictateurs. C'est ce qui arriva. La journée du 9 thermidor, nationale en ce que la nation y intervint pour décider le succès, ne fut dans ses conséquences immédiates que la victoire des passions sur le fanatisme, de l'esprit de faction sur l'esprit de secte. Au mouvement ultrà-national succéda une réaction anti-nationale, ardente à condamner et à flétrir tout ce qui s'était fait pour la France et par la France, en dehors et en dépit d'un certain parti. Dès lors le poste de Carnot était dans la persécution : il court s'y placer. La proscription ne menaçait que les hommes de parti de l'ancien comité : Collot, Billaud, Barrère; mais il l'affronte avec eux; il la provoque, et, rappelant la Convention à son rôle d'interprète respectueux de la volonté nationale, « Il ne s'agit pas, dit-il, de savoir si ce » qui a été fait vous paraît bien ou mal, mais si la France le » voulait. » Le sentiment national le couvre encore de son inviolabilité; l'esprit de faction n'ose attenter directement à la patrie dans son plus pur représentant; et la proscription qui enveloppe tous les anciens collègues de Carnot, la proscription qu'il brave jusqu'au dernier moment, vient expirer devant lui.

Enfin, la volonté nationale s'est dégagée au travers de fluctuations multipliées, et, entre deux vagues, elle a pris pied, elle a jeté une ancre, la Constitution de l'an III. Carnot arrive donc au Directoire pour y être son représentant. La faire régner par elle-même, et non plus sous l'impulsion des partis, telle est à ses yeux l'œuvre de cette nouvelle ère; telle est la mission qu'il conçoit au gouvernement. Le moyen, c'était, selon lui, de sortir définitivement du régime révolutionnaire, et de gouverner strictement suivant la Constitution : non qu'elle lui semblât la meilleure possible, ou qu'il eût pour des textes aucune vénération superstitieuse; mais, une Constitution une fois établie, Carnot voulait que la volonté générale s'y installât, s'y incarnât comme l'âme dans le corps, se reposant sur l'invincible virtualité qui est en elle pour redresser ensuite naturellement cette enveloppe matérielle. Carnot avait foi dans la volonté générale. Sans doute elle subissait alors l'ascendant des factions contre-révolutionnaires; mais le remède à cet égarement était de la rappeler constitutionnellement à elle-même, et non de la violenter : l'établissement définitif de la république était à ce prix. Au contraire, prendre son point d'appui hors de cette volonté légalement exprimée, c'était se rejeter dans le labyrinthe des violences et des réactions révolutionnaires avec le despotisme en perspective. Mais l'esprit d'arbitraire dans Rewbell, l'esprit de secte dans La Réveillère, girondin et théophilanthrope, l'esprit d'intrigue et de faction dans Barras, espèce de Catilina-Sardanapale, en décidèrent autrement.

Carnot n'ignorait pas qu'en se consacrant à fonder le règne de la loi sur un sol balayé par les rafales des partis, il tentait une œuvre rendue bien difficile par le passé, et s'exposait à une perte presque certaine. Mais le temps n'était plus de souscrire à des dictatures. Si celle des Jacobins avait eu l'impérieuse raison du salut public, si le pays l'avait voulue, si elle n'avait été, après tout, que l'action nationale concentrée dans un parti; à l'époque du 18 fructidor le régime révolutionnaire ne pouvait plus être que la dictature de quelques coteries sans mission sociale, ou l'arbitraire de quelques individus, ou bien le règne du sabre. S'il est vrai que ce régime fût encore une nécessité presque inévitable, c'était comme prolongement purement physique de l'ébranlement précédemment imprimé. Or, cette sorte de fatalité est de celles contre lesquelles on doit se raidir, et, plutôt que de transiger avec elle, Carnot préféra subir l'indigne affront d'être calomnié et proscrit comme royaliste.

Que si d'ailleurs il entre dans les desseins de Dieu de lancer quelquefois les peuples dans des voies détournées, ce n'est pas une raison, pour le citoyen, de ne pas rester inébranlable dans le sentier du droit. Dieu, si cette inflexible vertu lui fait obstacle, saura bien la mettre de côté. Est-ce en effet la main de la Providence qui écarta Carnot comme incompétent pour l'époque qui s'ouvrait? Du moins, en le faisant échapper aux embûches homicides de ses collègues conspirateurs, elle sembla encore veiller sur lui et le réserver pour d'autres dévouemens.

L'arbitraire enfante l'arbitraire. La violence faite au 18 fructidor à la volonté nationale par la décimation du corps législatif et des hommes de la presse, mit les directeurs dans la nécessité de lui en faire une autre en l'an VI, par l'annulation des élections; et tout cela, pour se faire enfin mettre à la porte par quelques coteries en prairial an VII. D'ailleurs le gouvernement ayant vaincu par le parti militaire, il n'existait plus que par la grâce de ce parti, dont le comité de salut public avait si énergiquement empêché la formation, mais qui depuis s'était constitué et avait, à raison de l'importance de son rôle, absorbé toute la puissance révolutionnaire; le coup d'état lui livra la destinée de la patrie et fonda sa dictature, dont le 18 brumaire ne fit que consommer l'établissement.

Dès lors, tout espoir fut perdu de voir la nation entrer, par sa propre vertu, dans son indépendance, dans l'exercice de son libre arbitre. Restait la ressource qu'elle y fût initiée par le nouveau dictateur; et, quoiqu'ayant depuis longtemps pressenti l'ambitieux, Carnot ne se crut pas permis de dédaigner cette frêle et dernière espérance. Le voilà donc, comme ministre de la guerre, s'associant au travail de réorganisation et, à quelques égards, de régénération du consulat, ainsi qu'à la gloire des campagnes de Marengo et d'Hohenlinden. Mais six mois sont à peine écoulés qu'il se retire; car sa patriotique espérance est déçue sans retour. Les hommes de la trempe de Napoléon peuvent s'associer avec une nation; mais pour lui sacrifier leur individualité, il faudrait que leur âme fût plus grande encore que leur génie. La dictature tendant à se perpétuer, désormais l'opposition est le seul rôle qui convienne à Carnot. Retranché dans la dernière magistrature populaire, il reste seul, au milieu de la défection générale, pour défendre, contre l'invasion du gouvernement héréditaire, le droit imprescriptible de la nation à se régir par sa propre volonté. Ses nobles paroles dans cette circonstance méritent d'être conservées, comme la protestation du sens commun contre toutes les sophistiques fadaises dont nous bercent les ennemis du progrès politique : « Ce n'est point, dit-il, par la nature de leur gou» vernement que les grandes républiques manquent de sta» bilité; c'est parce qu'étant improvisées au milieu des tem» pêtes, c'est l'exaltation qui préside à leur établissement. » Mais lorsqu'on peut établir un nouvel ordre de choses sans » subir l'influence des factions, il est moins difficile de » former une république sans anarchie qu'une monarchie » sans despotisme..... La liberté fut-elle donc montrée à » l'homme pour qu'il ne pût jamais en jouir? Non, je ne » puis consentir à regarder ce bien si universellement pré» féré à tous les autres, sans lequel tous les autres ne sont » rien, comme une simple illusion. Mon cœur me dit que » la liberté est possible, que le régime en est facile et plus

» stable qu'aucun gouvernement arbitraire, qu'aucune oli-» garchie. »

Cependant la nation semblait empressée de s'annuler au profit d'une dynastie. Mais était-ce de sa part un penchant naturel, un acte vraiment libre ? Non ; c'était l'effet d'une sorte de captation. Quand un peuple a une fois senti sa volonté, il ne peut, au fond de l'âme, consentir à être gouverné que par elle, parce qu'on ne peut réellement vouloir aliéner son libre arbitre quand on en a la conscience. Un tel peuple, en dépit de lui-même, est foncièrement républicain. Ce n'est donc pas le vœu de la nation que Carnot combattait alors; au contraire, il la rappelait à son véritable vœu, à son instinct naturel, qu'une fascination passagère lui faisait oublier.

Il était resté fidèle à la volonté générale, quand elle était infidèle à elle-même ; il la suivit dans son abdication. C'est en ne se séparant jamais de la volonté générale, même dans ses écarts, qu'on peut se retrouver plus tard avec elle dans la droite voie; quoique fourvoyée, elle seule encore possède l'infaillibilité; se fût-elle suicidée, c'est pour renaître de quelque manière inattendue et glorieuse en regagnant le temps qu'elle aura perdu ; et, en tout état de cause, il n'est permis d'en appeler d'elle qu'à elle-même. D'ailleurs ces écarts d'une nation, injustifiables au point de vue de sa vie particulière, qui sait s'ils ne sont pas nécessaires pour la mission que Dieu lui a donnée dans l'humanité ?

Loin donc de Carnot toute prétention de contester ce que l'assentiment général a une fois décidé. Lorsque des porteurs de bonnets rouges, transformés en courtisans, mettaient son nom sur des listes de conspirateurs, l'empereur l'effaçait en disant : « Vous ne le connaissez pas. » Une mission lui restait, celle de constater par sa retraite la réserve qui subsiste toujours de droit en faveur de l'inaliénable souveraineté du peuple, et de conserver dans son âme ce pur sentiment national sur lequel la France s'était laissé étourdir. Mais en refusant de s'associer à l'égarement de la patrie, il ne la renie pas, et, lorsqu'elle sera compromise, il courra se compromettre avec elle. A l'heure des revers, quand le sol sacré est en péril, c'est de la cause nationale qu'il s'agit. Carnot la méconnaîtra-t-il, parce qu'elle est liée à celle d'une ambition qu'il réprouve ? Non, pas plus qu'au temps où elle se confondait avec celle du fanatisme jacobin. Que les Girondins du Corps-Législatif ou de la Chambre des représentans des Cent-Jours, comme jadis ceux de la Convention, choisissent ce moment pour récriminer contre des faits désormais accomplis, passés dans le sang de la nation, et aux conséquences desquels il n'est plus temps de se soustraire ; pour lui, il arme son bras sexagénaire, et, tout en faisant une dernière fois entendre à l'empereur la voix sévère de la vérité, il vient se ranger sous les aigles, afin d'y rallier, par son exemple, les patriotes incertains. On sait sa défense d'Anvers, sa fermeté à conserver la place jusqu'au moment où le nouveau gouvernement fut régulièrement installé en France, et surtout la profonde vénération que son administration toute paternelle et l'humanité de son commandement au milieu des rigoureuses nécessités d'un siége inspirèrent aux habitans, qui depuis lui ont érigé une statue.

Tel le voit encore 1815. Napoléon, faisant appel au parti national, ne pouvait se passer du représentant par excellence de ce parti. Carnot est appelé au ministère de l'intérieur, où, dans une carrière nouvelle et pendant un si court passage, il trouvera encore des services à rendre à son pays. Il accepte, pour remplir par les conseils trop peu écoutés du plus pur républicanisme, le rôle du bon génie de la France. Il se dévoue complètement, ne se dissimulant pas qu'alors, en face de l'étranger, la patrie ne faisait qu'un avec l'empereur. Aussi son premier mouvement après Waterloo, tandis que les courtisans effrayés réclamaient une seconde abdication, fut de conseiller à l'empereur de retourner à son armée vaincue, et de la ramener au combat. « Je n'ai plus d'armée, » fut la seule réponse de Napoléon. A ce mot, Carnot mesura l'étendue du désastre. Le génie de la France ne vivait plus dans le fameux capitaine ; le héros avait disparu. Dès lors le rôle de l'homme national change. C'est l'abdication, c'est le départ qu'il demande au nom de la patrie. Mais ce grand sacrifice une fois consommé, courtisan du malheur, Carnot laisse couler sur une telle grandeur, si profondément déchue, des larmes sincères, auxquelles Napoléon répondit par ce tardif regret : « Carnot, je vous ai connu trop tard. »

Restait à remettre la patrie entre les mains de la Providence en jetant l'ancre de miséricorde, en sauvant la capitale, et avec elle l'impérissable germe de notre avenir. Plus qu'aucun autre, Carnot concourt à cette dernière œuvre patriotique, en arrachant aux alliés la capitulation de Paris.

C'en est fait : occupée par l'étranger, traitée en peuple conquis par ses maîtres, dépouillée de ses trophées, de ses souvenirs, obligée de renier sa gloire, et punie pour chaque pensée de nationalité, la France est comme exilée d'elle-même. Carnot la représentera dignement dans l'exil, et nous devrons à sa vertu de voir l'Europe entière, peuples et souverains, rendre hommage à notre révolution dans la personne d'un juge de Louis XVI, d'un membre du Comité de salut public.



(Carnot.)

Il finit donc ses jours loin de cette patrie dont l'amour résumait pour lui toutes les affections de l'âme, sans un murmure, sans une marque de faiblesse, sans jamais désespérer de la France, malgré son éclipse profonde. Les sciences faisaient la consolation de son exil. La passion de la vérité s'était partagé sa vie avec celle du bien public; et des travaux sur les parties les plus élevées des mathématiques, travaux qui suffiraient pour recommander à la postérité un autre nom que le sien, avaient été ses délassemens, tandis qu'il présidait aux triomphes de la république. Les lettres ne lui étaient pas non plus étrangères. Des poésies légères, sans prétention, font foi de la sérénité d'âme et de la fraîcheur d'esprit qu'il sut toujours conserver au milieu des conjonctures les plus critiques et des plus accablantes occupations. Dans ses discours et ses écrits politiques, on rencontre souvent une éloquence énergique et sévère. L'Éloge du maréchal de Vauban, couronné en 1784 par l'académie de Dijon, avait commencé sa réputation. Son début sous l'invocation de cet homme illustre, qui non seulement donna une direction au génie guerrier de la France, mais encore sut être un grand citoyen dans un temps où il n'y avait que des rois et des sujets, présageait que Carnot saurait, sous ce double rapport, en recueillir l'héritage. En effet, cet écrit renferme le germe de sa pensée militaire et de sa pensée politique. Profondément imbu des idées de perfectibilité, d'émancipation du pauvre, d'autorité de la volonté générale, sa ferme conviction dans

ces principes fondamentaux, auxquels le consentement universel imprimait le sceau de la certitude, lui faisait repousser toutes les théories particulières qui n'en étaient que des excroissances, depuis la fraternité lacédémonienne des Jacobins jusqu'à l'innocente théophilanthropie.

Mais s'il s'identifiait si profondément avec le génie national, c'était surtout par la vertu politique, par l'amour de la patrie, qui le faisait s'oublier comme individu et ne se sentir que comme citoyen, ne vivre, en quelque sorte, que des sentimens généraux de la nation. C'est l'enthousiasme de cette passion suprême qui le mettait au-dessus de l'exaspération des partis et l'exemptait du fanatisme. Comme chez les grands citoyens de l'antiquité, sauf que chez lui elle s'élevait aux proportions de l'amour de l'humanité, elle formait le principe de toute sa vie. Aussi, il nous suffira d'avoir montré combien cette source était élevée pour faire comprendre comment la vie de Carnot en dut toujours couler pure, pleine, égale à elle-même. Dans la haute sphère où planait cette grande âme, les plus généreuses inspirations devaient lui être non seulement naturelles, mais inévitables; et dès lors les actes d'héroïsme légués par lui à l'histoire ne paraissent plus que l'application sur un plus grand théâtre de la même vertu qui présidait à son existence entière. Exemple constant d'abnégation personnelle, l'homme qui tira du néant tant de généraux improvisés, ne voulant pour lui-même d'avancement qu'à son rang d'ancienneté, n'avait que le grade de capitaine, tandis qu'au Comité de salut public la dictature des armées lui était confiée, et celui de chef de bataillon à l'époque où, comme directeur, il présidait au gouvernement de la république. Il avait de l'ambition, sans doute; mais, comme il le dit lui-même, c'était l'ambition des trois cents Spartiates allant défendre les Thermopyles. On ne peut mieux le peindre qu'en lui appliquant ce qu'il a écrit du maréchal de Vauban: « Ce fut un de » ces hommes que la nature donne au monde tout formés » à la bienfaisance, doués, comme l'abeille, d'une activité » innée pour le bien général, qui ne peuvent séparer leur » sort de celui de la république, et qui, membres intimes de » la société, vivent, prospèrent, souffrent et languissent avec » elle. » Or, c'est aux hommes ainsi identifiés avec la patrie qu'il appartient de la mettre en possession d'elle-même; c'est aux hommes qui sympathisent si intimement avec le sentiment national qu'il appartient d'en fonder l'empire régulier. Supérieur au héros des Etats-Unis, Carnot eût pu être le Washington de la France, si la France était de ces peuples auxquels il est toujours loisible d'être sages, parce qu'ils ne sont chargés que de leur destinée; si, pour le salut du monde, elle n'avait pas eu d'abord à fournir une carrière héroïque, par conséquent violente et anormale. Bornée par cette loi du destin, la mission de Carnot a cependant été grande encore. Champion infatigable de l'indépendance nationale, type inaltérable des sentimens français, si la patrie n'avait qu'une couronne civique à décerner, c'est à lui qu'elle serait due.

CAROTTE. Une trentaine d'espèces généralement répandues autour du bassin de la Méditerranée, et principalement sur le littoral de l'Afrique, sont comprises dans le genre carotte, *Daucus*, qui appartient à la pentandrie digynie ou à la famille des ombellifères, et qu'on reconnaît aux caractères suivans: feuilles bipinnatiséquées; involucre et involucelle formés d'un grand nombre de folioles trifides ou pinnatifides dans l'un, entières ou trifides dans l'autre; calice à cinq dents; pétales obovés, échancrés, les extérieurs souvent radiés et profondément bifides; fruit ovale ou oblong, légèrement comprimé par le dos; méricarpes ou carpelles marqués 1° de cinq nervures primaires filiformes, dont deux latérales placées sur le plan de la commissure, et trois intermédiaires situées sur le dos, les unes et les autres armées de soies; 2° de quatre nervures secondaires un peu plus proéminentes, et formant des ailes membraneuses qui se partagent en aiguillons. Les espèces de ce genre sont aromatiques; quelques unes, notamment le *Daucus gummifer*, L., ou *hispanicus*, DC., sont exploitées pour leur principe odorant qu'on en retire par incision, et qui en découle sous la forme d'une gomme-résine. Mais l'espèce qui nous intéresse particulièrement c'est la carotte commune, *Daucus Carota*: elle fait partie d'une section dans laquelle les aiguillons des nervures secondaires des fruits sont minces et partagés jusqu'à leur base, les carpophores ou axes des fruits partagés aussi jusque vers leur milieu ou leur base, et les rayons de l'ombelle égaux ou plus petits à son centre qu'à sa circonférence; elle se distingue des autres espèces de cette section par sa tige couverte de poils raides, par ses feuilles subdivisées une ou deux fois en segmens pinnatifides dont les languettes sont lancéolées et cuspidées, par ses involucres à peu près aussi longs que ses ombelles, et par ses fruits hérissés d'aiguillons aussi longs qu'eux-mêmes sont larges. Elle croît naturellement dans nos prés et nos pâturages où elle vit deux ans en s'élevant à une hauteur d'environ deux pieds, et où elle fleurit pendant les mois de juin et de juillet; elle y varie sous le rapport de ses involucelles qui sont quelquefois simples, de ses pédoncules qui peuvent s'élever de la racine même et fleurir en automne, et de sa fleur centrale qui souvent est de couleur pourpre ou avorte. Sous l'influence de la culture elle a éprouvé d'autres modifications plus importantes pour l'homme; sa racine qui, dans l'état sauvage, est blanchâtre, rameuse, dure, d'une odeur forte, d'une saveur âcre et désagréable, est devenue dans nos jardins pivotante, charnue, sucrée, légèrement aromatique, et elle s'est revêtue de différentes couleurs qui, fixées par la propagation, ont constitué les variétés ou races de carottes actuellement cultivées. Les plus connues et les plus estimées de ces variétés sont, d'après M. Vilmorin:

1° Les rouges, dont la saveur est en général plus prononcée que celle des autres, et qui sont plus recherchées des cuisiniers; on distingue parmi ces variétés rouges, la longue, la pâle de Flandre, et la courte hâtive, dite de Hollande, presque exclusivement cultivée par les maraîchers de Paris, pour être récoltée à demi formée, après avoir été semée en automne ou dès les premiers jours du printemps;

2° Les jaunes, qui sont longues ou courtes, et très douces; celle d'Achicourt près Arras est une des plus renommées de toutes les carottes, mais ne doit vraisemblablement sa supériorité qu'à la manière dont elle est cultivée dans cette localité;

3° Les blanches, un peu inférieures pour le goût aux précédentes, mais qui sont plus rustiques et de plus longue garde; dans cette catégorie se placent, outre la variété commune, la blanche de Breteuil qui est très grosse, et la blanche à collet vert hors de terre, variété à racine fort longue, fort grosse et très productive, à en juger du moins par le petit nombre d'essais qui en ont été faits dans la grande culture où elle commence à se répandre;

4° La violette, qui est la plus sucrée de toutes, qui acquiert un volume considérable, et qui est la plus estimée en Espagne et dans les départemens méridionaux de la France;

5° La pourpre, d'un goût fort, cultivée dans l'Egypte et la Syrie.

Les fruits des carottes sont légèrement excitans; leur infusion chaude augmente la perspiration cutanée ou la sécrétion de l'urine. Mais c'est surtout la racine qui, comme substance alimentaire, se recommande par son utilité. La moyenne des évaluations de plusieurs agronomes allemands porte sa faculté nutritive pour les bestiaux à 0,369 de celle du foin, et à 0,147 de celle du grain de seigle, ou un peu plus haut que celle de la betterave; M. de Dombasle, au contraire, a trouvé que pour l'équivalent de 100 livres de foin, il faut 220 livres de betteraves et 307 de carottes; il a aussi observé que dans 100 parties les betteraves contiennent 18,11 de substance sèche, et les carottes 13,19 seulement. Vraisemblablement M. de Dombasle aurait obtenu

des résultats plus favorables à la carotte, s'il l'avait employée cuite et non pas crue; car dans l'état de crudité une petite portion seulement de la matière intérieure que contiennent ses globules féculens, et qui, d'après les expériences de Lœuwenheck, possède seule la propriété nutritive, se trouve mise à nu par la mastication, le reste a besoin d'être développé par l'ébullition. De toutes les racines, la carotte est la seule que les chevaux mangent avec plaisir, et elle est d'ailleurs pour tous les bestiaux aussi bien que pour l'homme un aliment des plus sains et des plus agréables; elle convient surtout aux bêtes malades, épuisées par les travaux ou qui allaitent; elle communique au beurre des vaches qui en mangent un excellent goût et une belle nuance jaune; elle engraisse promptement les cochons. Dans la médecine, on l'applique comme substance émolliente sur les gerçures de la peau. Les différens chimistes qui l'ont analysée ont reconnu qu'elle contient une quantité de matière sucrée assez considérable pour produire en abondance de l'alcool par la fermentation, et que son suc est susceptible de donner également par la fermentation un vinaigre de bonne qualité. Ils y ont trouvé de la fécule, une matière colorante, un corps résinoïde, de l'albumine, de la mannite et de l'acide pectique. On peut faire avec cette dernière substance des gelées fort agréables : on l'extrait du marc de carottes qu'on a râpées et pressées; on lave bien ce marc, on en forme une bouillie claire avec de l'eau contenant 3 parties de bicarbonate de potasse pour 100 de marc, on fait bouillir la liqueur, on la filtre par expression, et l'on en sépare l'acide pectique par l'acide hydrochlorique.

Il y a long-temps que la carotte est cultivée dans les jardins, mais il n'y a qu'une soixantaine d'années qu'elle a commencé à l'être dans les champs. Elle y est estimée non seulement à cause de ses excellentes qualités pour la nourriture des bestiaux, mais encore parce qu'elle donne des produits considérables et moins variables que ceux des autres racines, qu'elle ne craint pas les sécheresses, qu'elle prépare bien la terre pour les végétaux qui viendront ensuite, et qu'elle peut être cultivée presque sans frais comme récolte dérobée, simultanément avec quelque autre plante qui la protège dans son enfance, et lui cède la place assez tôt pour lui permettre de prendre tout son développement, notamment avec le lin, la navette, le colza, ou même une céréale d'hiver. L'inconvénient qu'on lui reproche, c'est la lenteur et la faiblesse de ses premiers développemens, d'où résultent la multiplication des mauvaises herbes, et la nécessité de sarclages dispendieux. On diminue cet inconvénient en détruisant par de légers hersages avant la semaille ces plantes dont on a laissé germer les graines, ou en faisant succéder les carottes à quelque récolte sarclée elle-même; mais en adoptant cette combinaison, on ne peut plus guère les considérer comme remplaçant la jachère, et pour qu'on puisse prendre le premier parti, il faut que la récolte précédente ait été enlevée de bonne heure, ce qui limite le nombre des circonstances dans lesquelles la culture de la carotte est possible. Il faut à cette racine longue et charnue, un sol naturellement profond et meuble ou ameubli par un labour profond et quelques façons superficielles. Dans la crainte qu'elle ne contracte un mauvais goût, qu'elle ne se bifurque, qu'elle ne soit étouffée par les herbes adventices, ou maltraitée par les insectes, on ne la met pas sur une terre fraîchement engraissée avec du fumier d'étable, mais on la fait succéder à une récolte abondamment fumée, ou du moins on ne lui applique que des engrais bien consommés ou pulvérulens qui ne recèlent pas de graines de ces herbes, et sous l'influence desquels elle peut donner de beaucoup plus grands produits. La semaille se fait dès la fin de février ou le commencement de mars. On sème à la volée, ou, pour permettre les binages et faciliter les sarclages, en lignes séparées les unes des autres par des intervalles d'un pied ou de dix-huit pouces à deux pieds selon qu'on se propose de biner avec des instrumens à bras ou avec la herse à cheval. Avant de répandre les graines, il faut pour les empêcher d'adhérer les unes aux autres les mêler avec de la cendre, de la sciure ou du sable, et les frotter d'abord entre les mains puis sur une passoire. On choisit celles de deux ans, attendu que les individus provenant de celles qui n'ont qu'un an sont sujets à monter en graines dans l'année. Il suffit d'en répandre deux à trois kilogrammes par hectare; il en faut une quantité à peu près double quand on les sème à la volée, soit dans une autre récolte, soit isolément. On ne les recouvre que très légèrement. Dès que les jeunes plantes peuvent être distinguées des mauvaises herbes, on les sarcle soigneusement à la main; quelques auteurs conseillent au contraire de les laisser sous l'ombrage des herbes adventives jusqu'à ce que ces dernières soient près de fleurir. Quelques semaines après ce premier sarclage on donne un hersage énergique ou plusieurs hersages légers suivant le degré de vigueur où se trouvent les carottes, puis on fait fonctionner la houe à cheval ou la houe à main autant de fois qu'il est nécessaire pour tenir la terre meuble et propre; en même temps on éclaircit les places trop épaisses, et quelquefois on regarnit les vides, de manière à laisser les plantes à neuf pouces les unes des autres dans la ligne. On traite à peu près de la même manière les carottes semées au milieu d'une autre récolte; seulement après l'enlèvement de celle-ci, il faut arracher les chaumes et les mauvaises herbes par de forts hersages, et exécuter tous les binages à la main. Pendant leur végétation, les carottes sont quelquefois attaquées par les limaces, les hannetons, les vers blancs, les courtillières. Elles sont en état d'être récoltées vers la fin de septembre ou au milieu d'octobre; mais comme elles craignent peu les gelées médiocres, on peut au besoin les laisser plus longtemps en terre, et ne les en tirer qu'au fur et à mesure des besoins. On arrache et l'on conserve soit celles qui sont destinées à la consommation, soit celles qui doivent porter graine, comme on le fait pour les betteraves. Il faut remarquer toutefois qu'elles ont plus besoin d'être garanties de la pourriture que de la gelée. Le produit en est aussi considérable ou quelquefois plus considérable que celui des betteraves : elles donnent assez communément 30 000 à 40 000 kilog. par hectare en récolte principale, et un tiers ou deux cinquièmes de moins en récolte dérobée. Les feuilles peuvent en être servies au bétail, qui cependant ne les mange pas avec appétit.

Dans les jardins la culture des carottes présente quelques modifications dépendant de ce qu'on opère sur un plus petit espace, de ce qu'il faut tenir le marché garni pendant toute l'année, et de ce que les produits sont destinés à servir d'alimens à l'homme lui-même; de là les semis à différentes époques, l'emploi exclusif des instrumens à main, l'usage plus général des semis à la volée et des repiquages, plus d'attention dans le choix du terrain, qui peut beaucoup influer sur le goût des racines; le soin de les conserver dans du sable, etc.

CARPE (*cyprinus*). Ces poissons forment dans le genre Cyprin une première division ou sous-genre, essentiellement établie sur quatre barbillons qu'ils ont à la mâchoire supérieure. Ce seul caractère les distingue de leurs congénères. L'espèce que l'on peut considérer comme le type de cette division est :

La Carpe vulgaire (*cyprinus carpio*, Lin.; Bloch, 16) tellement connue que nous nous bornerons à en donner une description fort succincte. Elle a la tête grosse, courte; des lèvres épaisses, charnues, des yeux médiocres, un corps comprimé latéralement, de forme ordinairement ovale et allongée, mais susceptible de modifications. Sa couleur est d'un vert-bleuâtre en dessus, blanchâtre en dessous; elle subit aussi des changemens suivant l'âge et les eaux qu'elle habite. La carpe est un poisson qui offre trop d'intérêt sous tous les rapports, pour n'avoir pas été de

tout temps un objet d'observations et de recherches. L'économie domestique et la zoologie en ont fait le sujet d'études spéciales, tantôt pour en multiplier et en améliorer l'espèce, tantôt pour la connaître dans tout ce qui tient à ses habitudes. Son organisation, quoique minutieusement étudiée, offre encore des points litigieux et peut-être insolubles dans l'état actuel de la science. Nous ne donnerons pas ici les détails approfondis de cette organisation, nous nous réservons de le faire en parlant du genre Cyprin. Tout ce qui est relatif à la manière de vivre de ce poisson a été soigneusement observé. Répandu comme il est, généralement connu de tout le monde, il devait nécessairement attirer l'attention des observateurs : aussi, sauf quelques petites fables auxquelles il a donné lieu, comme tout ce qui est soumis de trop près à l'observation vulgaire, ses mœurs sont-elles de nos jours complètement appréciées. On a cru long-temps que la carpe se nourrissait de limon; il est reconnu aujourd'hui que cette erreur vient de ce qu'elle barbote (à sa manière toutefois) pour extraire de la vase les matières végétales et animales qui y sont contenues. Ordinairement elle fait sa nourriture d'herbes, de frai d'autres poissons, d'insectes, de larves aquatiques et même d'insectes terrestres qu'elle attrape en sautant par-dessus la surface de l'eau. Ce cyprin paraît avoir le sens du goût très développé, car il ne mange pas indifféremment tout ce qu'on lui jette; il n'avale même rien sans que ses lèvres n'y aient préalablement touché. La propagation de la carpe est prodigieuse. Elle le serait bien davantage encore, si une grande partie de ses œufs n'était arrêtée dans son développement, soit par cause de non-fécondation, soit par toute autre influence, et si les jeunes nouvellement éclos ne devenaient la proie des autres poissons. Leur accroissement est aussi très rapide, surtout dans les lieux où se trouve une nourriture abondante. On a calculé qu'une femelle peut pondre jusqu'à 620 000 œufs. L'époque du frai arrive en mai, en juin, et même en août, suivant quelques auteurs. C'est également vers ce même temps que les carpes remontent le courant des fleuves et des rivières. Cette coïncidence aurait dû être prise en considération; car elle explique les motifs de ces prétendus voyages qu'on leur a attribués. Des observateurs dignes de foi racontent en effet que ces voyages, qui sont journaliers et qui ont lieu à des heures fixes, sont entrepris pour aller déposer les œufs dans des eaux moins profondes, plus calmes et plus exposées au soleil que celles dans lesquelles ces poissons vivent habituellement. On les voit par troupes, l'un suivant l'autre, sortir des goufres qui les recèlent, s'avancer à des distances plus ou moins grandes, et s'arrêter dans un lieu propice : là, ils sont des heures entières immobiles, rapprochés entre eux, et très près de la surface de l'eau. C'est probablement alors que les femelles déposent leur frai, qui est immédiatement fécondé par les mâles. Rondelet et Johnston ont cru, avec le peuple, que la carpe naissait quelquefois spontanément dans certaines eaux. Il est inutile de dire que cette opinion est depuis long-temps abandonnée. La longévité de ces poissons, qui est seculaire, comme on le sait, explique la taille à laquelle ils peuvent arriver. Bloch, Villoughbi et Rondelet parlent de carpes qui avaient jusqu'à trois et quatre pieds, et qui pesaient de quarante-cinq à soixante-dix livres. En France, elles n'atteignent jamais une grandeur bien considérable; les plus grosses que l'on prend à Strasbourg, dans les étangs de la Bresse, etc., pèsent communément de seize à vingt livres. Les carpes sont susceptibles de supporter un long jeûne. On peut aussi les conserver vivantes, hors de l'eau, pendant un temps plus ou moins long; pour cela, il suffit d'introduire entre leurs ouïes un peu de mousse humide. Il paraît même qu'en Hollande, après les avoir enveloppées dans du linge mouillé ou dans toute autre substance, on les place sur un filet que l'on suspend dans un lieu frais, et là on les nourrit avec du pain trempé dans du lait afin de les engraisser. Les Anglais ont renchéri sur ce procédé, qu'ils ont aussi mis en usage, en faisant subir aux carpes une sorte de castration. Cette opération a été employée par eux sur ces poissons, tantôt pour les rendre plus gras et d'un meilleur goût, tantôt pour en diminuer l'espèce, quelquefois trop nombreuse pour l'espace qui les contient. Si l'abondance de nourriture contribue à rendre leur taille plus grande, la qualité de cette nourriture et surtout les eaux qu'ils fréquentent peuvent donner à leur chair une saveur plus ou moins agréable. Ceux qu'on élève dans des étangs où l'eau est vaseuse et stagnante sont d'une saveur insipide; ceux, au contraire, que l'on prend dans les rivières et même dans les lacs, sont certainement préférables à tous égards; leur chair est plus ferme, plus rougeâtre, plus tendre, et n'entraîne pas avec elle une odeur de boue. On sait combien ce poisson est recherché. De facile digestion et d'un manger délicat, il convient à tous les tempéramens. La *laitance* du mâle, le *frai* dont on fait le *caviar*, et la tête, à cause du palais appelé vulgairement *langue de carpe*, sont les parties les meilleures et les plus estimées. Les carpes, surtout celles qu'on nourrit dans des étangs, sont sujettes à des maladies qui se manifestent par des pustules entre les écailles, et par des excroissances sur les diverses parties de leur corps. On a cru que les mâles étaient plus que les femelles soumis à ces maladies (*vérole* et *mousse*), qui, chez eux, se développent vers l'époque des amours. Outre ces affections, on a aussi signalé chez les carpes des cas de monstruosité et d'hermaphrodisme. Nous ne parlerons pas ici de la manière dont on élève et dont on fait multiplier ces cyprins; ce sujet sera traité au mot ETANG. Les moyens pour prendre les carpes de rivière et de fleuve ont été multipliés : les plus généralement employés sont la *nasse*, l'*épervier*, la *seine*, ou tout autre grand filet, la ligne même. Ce poisson est répandu dans les parties méridionales et tempérées de l'Europe; on le trouve aussi dans les parties septentrionales; mais il n'est pas naturel de tous les lieux où on le rencontre. En 1514, il fut transporté en Angleterre par Pierre Marschal; en 1560, par P. Oxe, en Danemarck, et, quelques années après, en Hollande et en Suède.

Bloch en a également décrit une espèce connue sous le nom de reine des carpes, carpe à cuir, carpe à miroir (*cyprinus rex cyprinorum*, Bloch). Cette espèce diffère de la précédente par deux rangées d'écailles larges d'un pouce à peu près, disposées sur le dos le long de la ligne laterale, ou sous le ventre. Quelques auteurs pensent que ce n'es qu'une variété de la carpe vulgaire. On le trouve dans les lacs de l'Europe septentrionale. Sa chair est également recherchée.

CARRACHE (LOUIS, PAUL, AUGUSTIN, ANNIBAL, FRANÇOIS, et ANTOINE). L'école des Carrache commence la seconde phase de l'art italien depuis la Renaissance. La troisième époque embrasse le temps écoulé depuis la mort de Bernin (1680) jusqu'à Mengs, Winkelmann, et Canova, dont l'influence est encore vivante aujourd'hui.

Telle est à peu près, et suivant un parallélisme assez exact avec notre art français, la grande division de l'art italien dont les quatre manières sont intimement liées entre elles par des transitions imperceptibles et par une logique rigoureuse.

La Renaissance au seizième siècle avait été le protestantisme de l'art. Comme le moine Luther, qui, avec la prétention d'être un chrétien plus orthodoxe que le pape, avait attaqué le principe catholique, Raphaël, procédant du moyen âge, en avait modifié le caractère poetique. Il n'y a plus que les aveugles ou les superficiels qui tiennent la peinture du seizième siècle pour de la peinture chretienne. L'art réagissait contre le spiritualisme exclusif, aussi bien que Rabelais contre la morale compressive. La vie des *restaurateurs* italiens, comme on les a nommés, temoigne au reste du degré de leurs idées religieuses. Tout ce seizième siècle fut pris d'une ivresse éblouissante et de magnifiques élucubrations.

Il y avait là un nouveau-né dont on célébrait la venue; et, quant au passé qui s'éclipsait, sa carrière avait été si glorieuse et si remplie, qu'on pouvait bien danser sur son tombeau.

L'élément plastique, l'élément païen s'était réinstallé dans l'art. La forme grecque avait noblement revêtu les restes de l'inspiration chrétienne, et l'on eut un moment cet étrange spectacle du rapprochement de deux civilisations séparées par vingt siècles d'histoire. Mais si le temps de Jules II et de Léon X reproduisit la physionomie du temps de Periclès, il avait en outre de nouveaux signes marqués au front. A travers son ardente aspiration du moyen âge, l'humanité avait conquis de vastes et mystérieux domaines.

Durant cette période d'initiation à un nouvel art, le sol italien avait été foulé par tous les guerroyeurs de l'Europe, et ils en avaient emporté des germes destinés à féconder la terre étrangère. L'Espagne allait produire Murillo, Velasquez et Alonzo Cano; les Flandres et la Hollande, Rubens, Van Dyck, Jordaens et Rembrandt. La France aussi devait enfanter une école nationale, qui eut un grand retentissement peu mérité; car ses trois meilleurs peintres du dix-septième siècle sont plus italiens que français, et sont morts tous les trois en Italie: Poussin, le Valentin, et Claude Lorrain.

Mais elle, la fécondante Italie, allait voir bientôt décliner sa gloire, en subissant la logique nécessaire de son retour vers l'antiquité. De tous ces élémens divers et capricieux de la Renaissance, deux seuls devaient survivre: la tradition gréco-païenne et l'élément réaliste, c'est-à-dire l'imitation de l'art antérieur et l'imitation de la nature. Sans doute, pour que l'humanité s'émancipât de l'organisation catholique et féodale, il fallait qu'elle en voilât momentanément les souvenirs, et qu'elle se préoccupât des civilisations antichrétiennes ou de son présent. C'est ce qui arriva par deux brillantes écoles qui menèrent l'art italien à sa décadence, l'école éclectique des Carrache et l'école réaliste de Michel-Ange Caravage.

Vers la fin du seizième siècle, il se trouva un homme qui persista dans l'étude de la peinture, malgré les obstacles de sa nature lourde et passive; ses camarades d'atelier l'appelaient *le Bœuf*. Après avoir travaillé à Bologne avec Fontana, à Venise avec Tintoret, avec le Passignano à Florence, où il copia André del Sarte; après avoir vu à Parme les œuvres du Corrège et du Parmesan, il revint à Bologne sa patrie. Là, il imagina qu'il pouvait suppléer, par la mémoire des maîtres, au génie de création qui lui manquait, et il érigea l'imitation en théorie. Il alla jusqu'à réunir dans une même composition cinq ou six têtes empruntées à cinq ou six auteurs différens. Le nom de cet homme devenu célèbre avec peu de frais de talent est Louis Carrache.

Mais *Louis* Carrache avait ouvert une école publique; il y attira un sien néveu, *Annibal*, qui travaillait dans la boutique paternelle de l'état de tailleur: le jeune *Annibal*, né en 1560, et mort en 1609, la même année que le Caravage, n'avait que cinq ans de moins que son oncle. Il le surpassa bientôt, et contribua puissamment à l'éclatant renom de l'*atelier des Carrache*. Il y avait encore avec eux *Paul*, frère de Louis, praticien fort médiocre, et *Augustin*, frère aîné d'Annibal. Cet Augustin a composé un *Traité de perspective et d'architecture*; il a beaucoup gravé, et il a peint une *Communion de saint Jérôme*, où le Dominiquin a pris l'idée de son tableau. Puis, un peu plus tard, un troisième jeune frère, *François*, né en 1595, mort en 1622, sans talent; et enfin un fils naturel d'*Augustin*, nommé Augustin comme son père, et porté au catalogue du Musée sous le nom d'*Antoine*, qui devint l'élève favori et l'imitateur d'Annibal.

Cependant leur école grandissait et enlevait aux autres maîtres de Bologne tous les jeunes étudians. Le Guide, qui avait alors un peu de la manière forte du Caravage, les deux amis l'Albane et le Dominiquin, abandonnèrent l'atelier de Denis Calvart lui-même, cet habile maître flamand, chez lequel sont passés presque tous les peintres de l'époque. *Louis* professait toujours son éclectisme bâtard; mais le véritable maître et le seul *artiste* de la famille était *Annibal*, qui avait dès lors exécuté de grands ouvrages, entre autres les peintures de la galerie Farnèse, où il sema en profusion les sujets païens et les allégories mythologiques. Malheureusement, lui aussi, adopta sans inquiétude le principe de l'imitation, quoiqu'il fût peut-être le plus créateur de toute son école; nous n'en exceptons pas le Guide, ni le Dominiquin et l'Albane, qui n'ont jamais rien inventé. Mais la pente était fatale: comme l'art n'avait plus de pensée inspiratrice, il fallait bien qu'il vécût sur les formes précédentes et qu'il arrivât à leur exagération. Toutefois, la peinture d'Annibal, en tant que peinture, n'est pas un pastiche. Il est vrai qu'on y sent des élémens puisés à des sources différentes, aux écoles romaines, de Parme, ou vénitienne; mais le tempérament fort et bien trempé de l'artiste a imposé une sorte d'unité dans cette multiplicité. La pratique d'Annibal porte un cachet ferme et décidé qui lui donne une place individuelle entre les maîtres. Quant à Louis, il n'a pas même les qualités d'exécution nécessaires à un chef d'école, et s'il s'est trouvé le moteur d'une transformation, c'est que tous les instrumens sont bons dans le courant irrésistible et éternel des choses.

Mais quand cette armée d'imitateurs vint à se répandre hors de Bologne son berceau, elle rencontra une autre armée non moins formidable qui tenait place dans toutes les villes d'Italie. Les hommes de ces deux écoles avaient bien cela de commun qu'ils avaient perdu l'inspiration de leurs prédécesseurs, et réduit l'art à une question de forme; mais, à part cette analogie, ils offraient les contrastes les plus tranchés. Le chef de la tendance opposée aux froids Bolonais, était un homme de race franche et fougueuse, Michel-Angiolo Caravagio. Il avait pris dans le sang populaire (il avait été maçon) une allure audacieuse et radicale qui se réfléchit dans sa peinture. Autour de lui c'étaient Ribera, l'ardent Espagnol, et, plus tard, Salvator son élève, Salvator le seul poète de ce temps-là; c'était le violent Corenzio, qui, à Naples, persécuta sans rémission ce pauvre Dominiquin; c'était Lanfranc, qui tenait beaucoup à la manière du Caravage, quoiqu'il eût passé par l'école bolonaise. D'un côté la science et la réflexion, de l'autre la verve et la spontanéité; les uns suivaient dans sa forme la tradition de l'école romaine, les autres continuaient la tradition des Vénitiens. Notre Poussin et notre Valentin représentent assez ces deux tendances, si l'on ajoute que le Poussin avait du génie.

Pendant que l'école des Carrache se ressentait du style païen, l'école de Caravage ne quittait pas la réalité présente. Avec l'école de Caravage, la peinture descendit du ciel; elle abandonna les sujets religieux que le seizième siècle avait déjà quelque peu défigurés; et quand, par hasard, elle fit comparaître le Christ ou la Vierge, elle enleva l'auréole divine de leur front. Quand elle créa des apôtres et des saints, elle oublia le rayon qui les unit au ciel. Caravage, et surtout Ribera, excellèrent à ces types d'*hommes* puissans et forts. Salvator, dans ses élans d'artiste, introduisit le caprice, c'est-à-dire la poésie individuelle. Avec l'école des Carrache, la peinture, descendue des cieux chrétiens, remonta aussitôt dans l'olympe antique; elle opéra un mélange vraiment étrange de tous les vieux symboles et de toutes les vieilles formes, si bien qu'elle ne conserva pas une seule fibre originale. Elle manqua d'animation et de vie moderne, tandis que les réalistes ou les *naturalistes* manquèrent d'élévation et de réalité. — Voyez l'article CARAVAGE.

CARRIÈRES. On nomme ainsi des excavations pratiquées dans l'enveloppe extérieure du globe, et dont on ex-

trait une grande variété de substances utiles aux besoins de l'homme. La différence entre les mines et minières, auxquelles convient également cette définition, et les carrières, est fondée principalement sur la nature de la substance exploitée : les premières ont pour objet l'exploitation des minerais métalliques, des sels, des combustibles et des bitumes minéraux; toutes substances qui, à l'exception des combustibles et du sel gemme, doivent subir une préparation chimique souvent fort compliquée, avant d'atteindre la forme sous laquelle elles doivent être livrées au commerce; les carrières ne fournissent, au contraire, que des substances terreuses ou pierreuses qui peuvent être employées immédiatement, ou qui ne doivent recevoir qu'une préparation mécanique ou chimique de l'ordre le plus simple, telle que la taille, le moulage, le mélange avec d'autres substances, ou enfin la calcination.

La différence de nature qui existe entre les substances extraites des mines ou des carrières est liée ordinairement à des différences correspondantes dans le gisement de ces substances, et, par suite, dans la forme des excavations et dans les moyens d'exploitation qu'on leur applique. La grande valeur et la régularité du gisement de certains dépôts métallifères permettent de les suivre à de grandes profondeurs par des travaux dispendieux et qui doivent avoir une longue durée : on y emploie des machines de toute espèce pour élever au jour les matières utiles et stériles fournies par l'exploitation et surtout les eaux, l'ennemi le plus actif que le mineur ait à combattre. On applique, en un mot, aux opérations qui s'exécutent dans ces profonds abîmes, les moyens d'action les plus puissans qu'ait pu créer jusqu'ici le génie de l'homme. Les exploitations de carrière, dirigées sur des substances d'une faible valeur, ne peuvent jamais disposer de ces moyens dispendieux; aussi, soit qu'elles ne consistent, comme cela a lieu le plus ordinairement, qu'en tranchées pratiquées à ciel ouvert, soit qu'on juge plus économique d'entailler le gîte minéral par des excavations souterraines, les travaux atteignent rarement une grande profondeur. Toutefois ces traits généraux qui distinguent les mines des carrières, ne sont pas toujours distincts, et ne pourraient servir à les caractériser d'une manière absolue. C'est ainsi, par exemple, que nous voyons les travaux souterrains des carrières d'ardoises des Ardennes s'étendre fort loin dans le sein de la terre, tandis que la mine de zinc de la Vieille-Montagne près d'Aix-la-Chapelle, plusieurs mines de houille de Saint-Etienne (Loire), les vastes mines de sel de Cardonne (Catalogne), etc., s'exploitent à ciel ouvert.

L'exploitation des carrières est une des nécessités les plus impérieuses de l'existence des sociétés : si elles ne fournissent pas de produits qui, tels que les métaux, les tissus et toutes es merveilles de l'industrie manufacturière, peuvent s'exporter à de grandes distances, et y servir de témoignages de la puissance productive de certains peuples, elles procurent à l'homme cette *foule* de substances non moins utiles qu'on ne peut en général transporter au loin, à cause de leur faible valeur, mais sans lesquelles toute civilisation serait impossible. Il n'est pas hors de propos de faire remarquer toutefois que certains produits de carrières conviennent à des usages spéciaux, pour lesquels ils ne peuvent être remplacés par aucune autre substance, et que ces produits, répandus avec abondance en quelque localité, ont été parfois refusés à des provinces entières, qui se trouvent ainsi dans l'obligation de les tirer à grands frais des contrées plus favorisées. Une simple énumération des principaux produits des carrières pourra faire apprécier la vérité de ces remarques générales.

Au premier rang parmi les produits des carrières figurent les matériaux de nature si diverse que l'homme emploie pour la construction de ses habitations : ce sont ordinairement les roches solides qui composent le sol de la contrée. Parmi ces matériaux, il en est de remarquables par la finesse de leur grain, par la diversité de leurs couleurs, ou par leur extrême dureté. Tels sont les marbres, les syénites, les granites, les serpentines, etc., qu'on emploie pour la sculpture, pour les arts d'ornement, pour le dallage des lieux très fréquentés, et surtout, après qu'on a mis leurs qualités en relief par le poli, pour la décoration des grands édifices publics et même des habitations privées.

L'ardoise est tellement préférable, par sa légèreté, à tous les autres matériaux terreux ou pierreux que, faute de mieux, on emploie pour la couverture des édifices, qu'on l'exploite avec activité et presque toujours sur une vaste échelle, dans toutes les localités qui présentent les conditions nécessaires au développement de cette industrie.

La pierre à plâtre est une de ces matières premières qui ne peuvent être remplacées par aucune autre pour ses deux usages principaux, le revêtement des édifices et l'amendement des prairies artificielles. Presque sans valeur, à cause de son abondance, sur plusieurs lieux de production, la pierre à plâtre est cependant assez précieuse pour être transportée journellement d'un continent à un autre.

On peut se faire difficilement une idée de la valeur immense créée, dans un pays peuplé et industrieux, par l'exploitation de la pierre calcaire et par la fabrication de la chaux. Ce produit, si insignifiant en apparence, n'est plus employé exclusivement pour les constructions : depuis quelques années, la même substance appliquée comme engrais ou comme stimulant à l'amendement des terres, a produit en France une véritable révolution dans l'agriculture de plusieurs provinces. Dans les départemens du Calvados, de la Manche, de la Mayenne, de la Sarthe et de Maine-et-Loire, on prépare aujourd'hui, à bas prix, d'énormes quantités de chaux, à l'aide des combustibles minéraux qu'on exploite dans les mêmes localités. Cette heureuse association de deux produits minéraux qui, séparés, resteraient sans valeur, a augmenté dans une proportion inespérée la valeur des terres et la production agricole de ces contrées; l'exploitation des marnes, des argiles, des sables, et en général de tous les engrais minéraux, est encore la source d'une grande prospérité partout où l'agriculture a pu se soustraire à la routine des anciens préjugés.

Il n'y a pour ainsi dire pas de province où l'exploitation des argiles ne soit la base d'une industrie fort étendue; elles constituent encore une de ces matières premières qui sont pour l'homme d'une indispensable nécessité, et qu'heureusement la nature a répandues sur la surface du globe avec une abondante profusion. C'est l'argile qui, sous la main habile du potier, prend cette multitude de formes que nous présentent les porcelaines, les faïences et les poteries communes; c'est elle qui, moulée sous forme de briques, de tuiles, de dalles, de carreaux et de tuyaux, puis solidifiée et rendue inaltérable par la cuisson, forme tous les matériaux de l'habitation de l'homme et de la plupart des constructions, dans les pays dépourvus de matériaux solides. C'est l'argile enfin qui nous permet de construire ces fourneaux et ces appareils réfractaires sans lesquels il ne serait pas possible de pratiquer cette foule d'opérations indispensables à la civilisation moderne, et qui exigent le concours d'une très haute température.

Au nombre des produits les plus utiles qu'on extrait des carrières, il faut encore signaler les pierres lithographiques, qui sont devenues la base d'une industrie nouvelle; les meules à moudre le grain, objets de première nécessité pour tous les pays où s'est propagée la civilisation européenne; les meules et les pierres à aiguiser de toute nature; la pierre à fusil, les ocres, la sanguine, la craie, l'ampelite noir tachant, employés en peinture et dans une foule d'arts qui exigent le concours du dessin; les principaux élémens de la fabrication des verres, des émaux, etc.

La France qui, dans ses limites actuelles, ne renferme en abondance que des mines de houille, de fer et de sel gemme, extrait, au contraire, de ses carrières la plus

grande variété de richesses minérales. Les admirables monumens publics qui ornent toutes les parties de son territoire révèlent assez l'abondance et l'excellente qualité de ses matériaux de construction. Les montagnes anciennes de la Normandie, de la Bretagne, des Vosges et de la France centrale, de la Corse, etc., offrent des carrières inépuisables de granits, de syénites et d'autres roches dures susceptibles de recevoir le plus beau poli. Il existe en beaucoup de lieux d'admirables gîtes de marbres, dont la plupart restent sans valeur, vu la difficulté des débouchés et l'insuffisance des voies de communication, mais dont les produits sont comparables aux plus belles qualités de marbres de la Grèce et de l'Italie. Les ardoisières des Ardennes et de Maine-et-Loire sont, en ce genre, les plus belles exploitations qui existent en Europe. La pierre à plâtre est répandue avec profusion sur plusieurs points de notre territoire, particulièrement dans le bassin de Paris, dont les exploitations, si célèbres à plusieurs égards au point de vue géologique, approvisionnent en partie l'Amérique du Nord. La pierre à chaux, et la plupart des engrais minéraux, se rencontrent pour ainsi dire à chaque pas dans le sol d'une contrée composée en grande partie de terrains secondaires et tertiaires. Nous n'avons rien à envier aux autres pays pour toutes les qualités d'argile et particulièrement pour la plus précieuse de toutes, le kaolin ou terre à porcelaine, dont nous possédons, aux environs de Limoges (Haute-Vienne) les plus riches gisemens connus en Europe. Les meules de Seine-et-Marne, qui possèdent toutes les qualités dont la réunion ne se rencontre au même degré qu'en un bien petit nombre de localités, s'exportent pour les contrées les plus éloignées. Enfin, les nombreuses fabriques qui, telles que les verreries, mettent en œuvre des matières terreuses ou pierreuses, témoignent assez, par leur présence sur tous les points du territoire, que notre sol renferme en abondance toutes les matières premières de ces industries.

L'application de la philosophie à l'étude de l'histoire a prouvé que ce n'était point un hasard aveugle qui présidait aux grands évènemens qui font époque dans l'histoire de l'humanité; on démontrerait de même que c'est moins la force des évènemens que l'ensemble des conditions naturelles dans lesquelles se trouve placé un pays, qui ont déterminé les inégalités qu'on y observe dans la distribution des populations. Il ne serait pas difficile de prouver, par exemple, que la proximité des gîtes précieux que nous venons de décrire est une des circonstances qui a le plus influé sur la formation des grandes capitales. Sous ce rapport, peu de villes ont été plus favorisées que Paris, qui réunit, dans un rayon peu étendu, et en partie dans son enceinte, les moellons et les excellentes pierres de taille calcaires des plaines de Vaugirard et de Montrouge; les moellons siliceux, si résistans, de la formation de meulière; les riches sablières de toutes les collines qui dominent les bassins de la Seine et de la Marne; la craie blanche de Meudon pour la fabrication de la chaux; les grès qui donnent un pavé si résistant et si facile à tailler en blocs volumineux; enfin, les inépuisables plâtrières de Montmartre et de toute la contrée adjacente.

Si l'on a toujours fait abstraction de l'industrie des carrières quand on a voulu remonter aux sources de la prospérité d'un grand peuple, c'est qu'elle ne met en mouvement (en immense quantité il est vrai,) que des matières d'une faible valeur. Il y a d'ailleurs, entre l'exploitation des carrières et les autres industries, qui se placent comme elle au premier rang parmi les moyens d'activité d'une nation industrieuse, cette différence essentielle, que ces dernières sont concentrées comparativement en un petit nombre de lieux, comme les circonstances qui leur ont donné naissance. L'industrie des carrières, au contraire, et toutes celles qui s'y rattachent immédiatement, se trouvent nécessairement, par leur nature même, disséminées sur toutes les parties du territoire; en sorte que si chaque atelier, considéré isolément, n'a qu'une légère importance, il n'en est plus de même de la réunion des résultats relatifs à un district de quelque étendue. C'est même en vertu de son état de morcellement que l'exploitation des carrières exerce sur la prospérité du pays une influence plus réelle que plusieurs grandes industries qui ne doivent leur supériorité apparente qu'à l'immense développement qu'elles ont acquis en quelques localités privilégiées. Au point de vue moral et politique, on préfèrera toujours, aux grandes accumulations de puissance manufacturière, ces intéressantes industries qui, couvrant pour ainsi dire la surface entière d'un pays, introduisent les habitudes laborieuses, et cette utile éducation qui résulte de la variété des travaux, dans toutes les classes de la population.

CARTES GÉOGRAPHIQUES. Étymologiquement empruntée du grec *khartês* ou du latin *charta*, la dénomination de *cartes*, aujourd'hui donnée aux représentations graphiques des contrées de la terre, se trouve ainsi revêtue d'une signification que n'ont jamais eue, dans l'antiquité, l'une ni l'autre de ces racines, mais qui avait été attachée au mot *pinax* (quelquefois remplacé par *kyrbis*) chez les Grecs, au mot *tabula* (suppléé quelquefois par *mensa*) chez les Latins, sans doute parce qu'on les dessina dans le principe sur des tables ou planches; l'emploi de pièces d'étoffes pour cet objet introduisit plus tard le nom de *mappa*, que les Espagnols ont conservé dans le sens absolu et exclusif de carte géographique; enfin, lorsque le parchemin et le papier ont remplacé les tables et les nappes, le nom de *carte* est venu se substituer aux dénominations précédemment admises.

Ces descriptions figurées des pays et de leurs contours furent probablement en usage dès la plus haute antiquité : ébauches grossières sans doute d'une géodésie encore dans l'enfance, mais utiles auxiliaires de toute transaction politique qui avait pour objet une délimitation de territoires. Aussi ne peut-on guère douter qu'il n'y soit fait allusion dans le livre de Josué (XVIII, 4, 5, 8, 9), là où les sept tribus juives, non encore loties de terres à l'est du Jourdain, envoient des explorateurs reconnaître et décrire le pays de l'ouest, par vallées et par villes, afin de se le partager; cette description fut tracée sur un *sefr* ou tableau, et les divisions y furent marquées avec les abornemens assignés à chaque tribu.

Appollonius de Rhodes (IV, 280), Clément d'Alexandrie (VI), Eustathe le scholiaste, rendent un témoignage formel de l'habileté des Egyptiens à dessiner sur des tables les contours des terres et des mers avec le détail des routes et le cours des fleuves; tables dont l'existence remontait, dit-on, à Sésostris, et que les colons égyptiens de la Colchide conservaient soigneusement, à l'exemple de la mère-patrie.

Il n'est guère douteux que les Phéniciens n'aient eu aussi, pour leurs navigations multipliées, des portulans offrant les configurations des rivages qu'ils fréquentaient; mais ils cachaient soigneusement aux étrangers ces précieux documens, et Hérodote alla vainement à Tyr se mettre en quête des notions amassées par leurs sages; mais il n'est pas sans intérêt de remarquer que les cartes grecques des temps ultérieurs n'ont représenté, dans leur cadre le plus large, que le monde connu des Phéniciens.

Chez les Grecs, la plus ancienne carte, au dire de Strabon (I) et de Diogène Laërce (II) fut dressée par Anaximandre, disciple de Thalès; les Milésiens semblaient alors avoir recueilli l'héritage de Tyr, terrassée naguère sous l'effort prolongé de Nabou-Kodn-Asar; et Aristagoras, qui gouvernait Milet pendant la génération qui suivit Anaximandre, voulant persuader Cléomènes d'aller attaquer les Perses dans leur propre capitale, apporta à Lacédémone une table d'airain sur laquelle Hérodote (V, 49) nous dit qu'étaient gravés les contours de toute la terre, avec toute la

mer et tous les fleuves. Alexandre-le-Grand avait attaché à son expédition d'Asie, comme ingénieurs-géographes, Diognètes et Béton, chargés de relever les marches journalières de l'armée, pendant que Néarque et Onésicrite exploraient le littoral maritime; Patrocles, amiral de Seleucus Nicanor, Mégasthènes et Deïmaque, envoyés de Ptolémée Philadelphe, continuèrent ces reconnaissances; et si l'on peut douter que les uns ou les autres aient eux-mêmes graphiquement construit les résultats de leurs opérations, du moins trouve-t-on mentionnées par Strabon (II) d'*anciennes cartes* dont la discussion paraît inséparable de celle des résultats mêmes dont il s'agit.

Toutes les cartes jusqu'alors dressées n'étaient, suivant toute apparence, que de simples délinéations chorographiques obtenues par une combinaison grossière des lignes odométriques et du gisement relatif des pays divers, assujettis peut-être à une échelle, mais point à la graduation géonomique, qui semble n'avoir pris naissance que dans l'école grecque d'Alexandrie, héritière à la fois des traditions de l'Égypte, de Tyr et de l'Ionie. Eratosthènes paraît avoir été le premier qui construisit sur cette base le planisphère du monde alors connu; à la projection plate qu'il avait employée, Hipparque substitua un châssis à méridiens convergens, en tenant compte du décroissement des degrés de longitude proportionnellement à l'élévation des latitudes; Marin de Tyr revint à la carte plate; et Ptolémée à son tour reconstruisit stéréographiquement les résultats corrigés de Marin, comme Hipparque avait reconstruit et corrigé ceux d'Eratosthènes. Le livre de Ptolémée suppose évidemment que ce géographe dressa lui-même le canevas au moins de sa mappemonde; on attribue toutefois à un artiste d'Alexandrie, postérieur de trois siècles, et nommé Agathodémon, le dessin matériel des cartes qui sont parvenues jusqu'à noussous le nom de Ptolémée; quelques uns prétendent même qu'elles ont été, dans chaque manuscrit, un travail particulier du copiste : il y a lieu de penser qu'Agathodémon fit œuvre d'art de ce qui avait été simplement œuvre de science pour le géographe astronome, et que les copistes ont reproduit les dessins d'Agathodemon en y faisant les modifications que leur semblait exiger tantôt une leçon nouvelle dans le texte de leur auteur, tantôt le progrès, ou ce qui était regardé comme tel, des connaissances géographiques.

Les Romains ne paraissent point avoir discuté la mappemonde de Ptolémée, et l'on peut croire que leurs planisphères, tels que ceux qui ornaient, au dire d'Eumenius, les portiques de l'école d'Autun, étaient de simples copies de la carte du géographe grec, ou des productions plus grossières des artistes romains. Quoi qu'il en soit, il ne nous reste d'eux qu'une carte routière, dont on soupçonne que la première rédaction remonte au troisième siècle, mais dont la copie existante, si connue sous le nom de Table pentingérienne (du nom de l'un de ses anciens possesseurs) ne paraît dater que du treizième; production complètement distincte de ce que les Grecs appelaient cartes géographiques et cartes chorographiques; c'est un long rouleau de parchemin où toutes les routes sont développées dans le même sens, en telle sorte qu'elle n'a pas moins de vingt-un pieds d'étendue d'ouest en est, sur un pied seulement de hauteur nord et sud. Végèce (III, 6) désigne sous la dénomination d'*itineraria picta* les routiers de cette espèce; mais il y a lieu de penser que ceux auxquels il fait allusion s'éloignaient moins des configurations topographiques réelles que ne le fait la Table pentingérienne : car il les indique comme un perfectionnement notable des *itineraria adnotata* ou routiers écrits, pour lesquels il exige des conditions de détail et d'exactitude que cette table est bien loin de présenter.

Nous ne prétendons cependant point donner ici une appréciation comparative de la valeur intrisèque des représentations graphiques laissées par les anciens, et parvenues jusqu'à nous à travers le moyen âge, qui eut aussi ses œuvres propres : cette appréciation appartient à l'histoire de la géographie elle-même, et notre but exclusif est ici d'annoter les phases successives de l'art cartographique dans les siècles qui ont précédé le nôtre. Les vicissitudes de la science devaient nécessairement se trahir en ces tableaux synoptiques des notions de chaque époque.

Ainsi la mappemonde de Cosmas Indicopleustes, au sixième siècle; la mappe dessinée *avec un art subtil* que possédait le bienheureux saint Gall; la grande table d'argent à triple planisphère gravée en relief (*signis eminentioribus*) que Charlemagne légua à ses enfans et que Lothaire mit en pièces; la carte d'après laquelle Théodulfe d'Orléans disait apprendre la géographie (*in tabulâ pictos ediscere mundos*); celle qui accompagne un commentaire de l'Apocalypse du huitième siècle conservé dans la bibliothèque de Turin, ne furent, ainsi qu'on en peut juger par ce qui nous en est parvenu, que des monumens d'une déplorable décadence des études géographiques.

Pendant que ces études s'éteignaient complètement en Europe au milieu de la barbarie des âges suivans, la chaîne qui se rompait entre les mains des Latins et des Grecs, se renouait en Orient chez les Arabes; sous le khalyfat d'El-Mâmoun, au neuvième siècle, leurs savans, qui traduisaient l'*Almageste*, copièrent sans doute aussi les cartes de Ptolémée, mais probablement sans beaucoup d'art; du moins le peut-on inférer de tout ce que nous possédons de cartes arabes, depuis celles d'Ebn Hhaouqâl et de l'Edrysy, jusqu'à celles du Qazouyny et d'Ebn el-Ouârdy : productions singulières, bien inférieures à ce que pouvaient faire espérer les écrits de ces mêmes cosmographes.

Cependant, après une lacune de trois siècles, on voit poindre de nouveau en Europe quelques ébauches cartographiques : le chanoine Henri de Mayence dédie à l'empereur Henri V un planisphère aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg; les bibliothèques de la Grande-Bretagne offrent diverses cartes et planisphères que l'on croit pareillement du douzième siècle; un manuscrit des chroniques de Saint-Denis, à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, en renferme une qui paraît appartenir au siècle suivant; et le moine dominicain auquel on doit les annales de Colmar énonce avoir lui-même dessiné, sur douze feuilles de parchemin, une mappemonde dont il ne nous reste que cette simple mention. Avec le quatorzième siècle commence une longue série de travaux cartographiques qui ont enrichi les bibliothèques de l'Italie, et dont quelques uns se conservent en France : tels sont les cartes anonymes qui ornent une *Flos historiarum terræ orientalis* de la bibliothèque Laurenziana de Florence; celles du génois Pietro Visconti, portant la date de 1318, et appartenant à la bibliothèque impériale de Vienne; celle du vénitien Marino Sanuto, datée de 1321, publiée par Bongars, et dont l'original est au Vatican; celle d'Ambrogio Lorenzetti, placée dans le palais de Sienne, et tournant comme une roue pour la commodité des spectateurs; celle des Vénitiens Francesco et Domenico Pizigani, en date de 1367, qui se conserve dans la bibliothèque de Parme; la carte catalane anonyme, collée sur bois, qui se voit à la Bibliothèque royale de Paris, et qui paraît avoir été exécutée en 1375; un autre portulan anonyme, daté de 1384, ayant fait partie de l'ancienne bibliothèque Pinelli, et possédée aujourd'hui par M. Walckenaer. Le quinzième siècle nous offre à son tour de nombreux monumens de l'art cartographique : à cette époque de transition : le Florentin Christoforo Eusenio Buon del Monti vers 1422, et son contemporain Goro Stagio Dati, dont les œuvres se conservent dans les grandes bibliothèque de leur commune patrie; le Génois Beccari dont on voit à Parme une carte datée de l'an 1436; Andréa Bianco dont la bibliothèque de Saint-Marc à Venise possède les cartes, avec pareille date; le camaldule Fra Mauro, dont le

célèbre planisphère, terminé en 1459, est un des plus précieux objets que possède le couvent de Saint-Michel de Murano près de Venise; Grazioso et Andréa Benincasa, père et fils, qui ont produit, de 1465 à 1476, diverses cartes, répandues dans les bibliothèques de Venise, de Saint-Michel de Murano, et de Genève; le Vénitien Antonio Leonardi, auteur de deux cartes géographiques datées de 1479; le moine Nicolas Donis, de Reichembach, qui dans une édition de Ptolémée donnée à Ulm en 1486, ajouta quelques cartes nouvelles à celles d'Agathodémon; enfin le chevalier Martin Behaim, de Nuremberg, qui termina en 1492 un globe curieux par les détails et les annotations dont il l'enrichit : voilà l'énumération des savans ou artistes dont les productions successives nous conduisent jusqu'à l'époque de la découverte de l'Amérique, grand événement qui vint donner aux cartes géographiques un intérêt tout nouveau.

La mappemonde la plus ancienne sur laquelle apparaisse le continent reconnu par Colomb et non encore dénommé, est celle de Juan de la Cosa, l'un des compagnons du Génois, exécutée en 1500, et possédée aujourd'hui par M. Walckenaer; Jean Ruysch donna ensuite, dans l'édition de Ptolémée publiée à Rome en 1508, la première carte gravée présentant le nouveau continent, qui n'y est pas non plus appelé Amérique; ce nom est pour la première fois inscrit sur une mappemonde publiée en 1520 par Pierre Appian, de Lauznich, et jointe d'abord à une édition de Solin qui parut à Vienne en la même année, puis à une édition de Méla qui parut aussi à Vienne en 1522, pendant que Jean Grienenger donnait à Strasbourg une nouvelle édition de Ptolémée avec une mappemonde où se reproduisit ce nom d'Amérique, dès lors consacré.

Depuis cette époque le développement immense de l'imprimerie et de la gravure est venu ôter aux cartes géographiques cette individualité qui jusqu'alors avait constitué chacune d'elles comme un monument de l'histoire de l'art; désormais quelques noms propres suffisent pour désigner les phases les plus remarquables de la cartographie moderne; Sébastien Munster d'Ingelheim, le Piémontais Jacques Castaldo, Gérard Mercator de Rupelmonde, Abraham Ortélius d'Anvers, donnèrent une grande impulsion aux publications de cette nature; et les Blaeu, Jansson, Covens et Mortier, en Hollande, comme en Allemagne les Homann de Nuremberg, éditèrent des Atlas volumineux avec un luxe jusqu'alors inusité. En France, les Sanson précédèrent de l'Isle, qui ouvrit à son tour la carrière à d'Anville : et la construction des cartes ne laissa plus rien à désirer dans ses règles fondamentales; des perfectionnemens de détail y pouvaient seuls être apportés, et les Dépôts de la Guerre et de la Marine y ont pourvu avec une si complète prévoyance, qu'il semble désormais impossible d'améliorer encore les procédés qu'ils ont établis.

Occupons-nous donc immédiatement d'exposer les principes et les méthodes qui constituent la théorie actuelle de l'art.

A en juger par le grand nombre de cartes géographiques répandues dans le commerce, on pourrait croire que rien n'est plus aisé que l'art de les dresser; mais les connaisseurs en trouvent si peu de bonnes, que l'on est forcé d'admettre qu'il existe dans cet art des difficultés dont il n'est pas donné au vulgaire de triompher. Beaucoup de gens, il est vrai, ne font consister le mérite des cartes que dans la netteté et l'élégance de la gravure, et malheureusement les amateurs de cette espèce sont en majorité; mais les gens en état d'apprécier dans leur véritable essence les qualités et les défauts de ce genre de productions, s'attachent moins à ces beaux dehors qu'à la valeur intrinsèque des constructions graphiques, et leur nombre est si restreint que celui des cartographes qui puissent prétendre à leurs suffrages est naturellement aussi fort borné, car ce sont les applaudissemens du public qui déterminent l'émulation et le progrès.

Tâchons donc de montrer où sont les difficultés, et par conséquent où est le véritable mérite des cartes géographiques, afin qu'un discernement éclairé, faisant justice de tant d'œuvres médiocres (quelque beauté matérielle dont elles se parent d'ailleurs), apprenne aux éditeurs que les intérêts du commerce cartographique ne se trouvent plus que là où sont aussi les intérêts de la science; et le charlatanisme du dessinateur dont l'ineptie se cache sous le titre dérisoire d'*ingénieur-géographe*, n'étouffera plus sous la multitude de ses indigestes plagiats l'œuvre originale fruit des longues veilles du véritable géographe.

L'art de construire des cartes exige, dans l'homme qui prétend s'y livrer, un rare assemblage de connaissances puisées à la fois dans le domaine des sciences exactes et dans les trésors d'une érudition profonde et spéciale : et ces provisions de savoir ne seraient encore que d'un mince secours, si l'esprit de critique avec ses qualités indispensables, une vive perspicacité et une grande rectitude de jugement, n'en venait féconder et régler l'usage. Un géographe accompli est un savant du premier ordre, et les noms à citer sont bien rares : Guillaume de l'Isle ouvrant la carrière, d'Anville la parcourant en entier avec une gloire encore sans égale, Rennel régnant avec éclat sur un moindre domaine, voilà les princes de la géographie; après eux, on a peine à trouver cet heureux concours de savoir et d'habileté : l'érudition des géomètres est insuffisante, ou insuffisante la science mathématique des érudits.

La construction d'une carte géographique offre à considérer deux parties constitutives distinctes, la forme et le fond : l'une assujettie à des lois, à des formules géométriques qu'il ne s'agit plus que de traduire en délinéamens matériels, c'est ce qu'on appelle la *projection* : c'est la portion rudimentaire de l'art; l'autre exigeant l'examen et la discussion préalables de tous les élémens dont l'ensemble doit former le sujet de la carte : c'est là qu'est l'œuvre de science du géographe, là que se résument en un point, en un trait, des semaines, des années de recherches et de calculs.

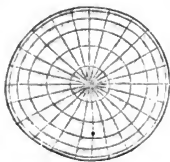
Nous allons essayer de donner tour à tour une idée précise de chacun de ces deux ordres de travaux.

Et d'abord résumons en quelques mots ce qu'est la projection, et quels en sont les divers modes usités : opposer la forme sphéroïdale de la terre à la surface plate et unie de la feuille de papier ou de tel autre plan sur lequel on veut représenter tout ou partie de notre globe, c'est indiquer à la fois le but et les difficultés de la question à résoudre par le moyen de la projection. Pour la réduire à sa plus simple expression, il suffit d'observer que comme les méridiens et les parallèles terrestres partagent la surface convexe du sphéroïde en une multitude infinie de quadrilatères étagés par rangées depuis l'équateur jusqu'aux pôles (où ce sont des triangles qui forment la dernière rangée), et comme l'on peut, sans inconvénient sensible, considérer chacun de ces quadrilatères élémentaires comme offrant une surface plane, il s'ensuit que le problème consiste en définitive à tracer sur le papier des séries de quadrilatères se succédant et s'étageant entre eux d'une manière analogue à la disposition des *facettes* supposées du solide sphéroïdal; ou en d'autres termes, qu'il s'agit de tracer sur le papier les lignes représentatives des méridiens et des parallèles terrestres. On a eu recours, pour y parvenir, à trois modes divers de représentations : les vues perspectives, les développemens de surface osculatrices, et les tracés conventionnels.

Les vues perspectives peuvent être infinies, suivant la position supposée de l'œil à l'égard du sphéroïde terrestre; mais on conçoit aisément que, dans aucun cas, l'œil ne peut embrasser à la fois que la moitié du globe, en sorte que pour en obtenir la représentation entière, il faut en considérer successivement les deux hémisphères corrélatives; le tableau qui en résulte reçoit le nom de *mappemonde*, et la projection en est appelée *équatoriale*, *polaire*, ou *horizon-*

t ale, suivant que la sphère se trouve, pour parler le langage scolastique, *droite*, *parallèle*, ou *oblique*. Mais le point important à considérer dans chacune de ces situations, c'est la distance à laquelle il convient de placer l'œil pour obtenir l'aspect le plus favorable. Si l'on suppose cette distance infinie, les parties situées en face de l'œil se présenteront dans leurs proportions réelles; mais en approchant des bords de l'hemisphère, les rayons visuels ne rencontreront plus que des surfaces obliques fuyant en raccourci; et le tableau qui en résultera aura l'inconvénient de diminuer les espaces à mesure qu'on avancera du centre à la circonférence. Cette espèce de projection est appelée *orthographique*.

Projection orthographique. — Le point noir indique Paris.



Polaire.



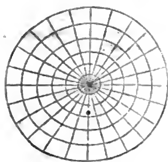
Equatoriale.



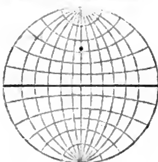
Horizontale.

On pourrait par opposition donner le nom général d'*actinographique* à toutes les autres projections perspectives; la plus usitée est celle qu'on appelle *stéréographique*, à côté de laquelle il faut ranger d'une part la projection *centrale*, et de l'autre diverses modifications communément désignées par le nom des géomètres ou astronomes qui les ont proposées. Pour donner de toutes une idée à la fois exacte et facile à concevoir, supposons un globe de cristal sur lequel seraient tracés par des lignes noires les cercles qu'il s'agit de projeter, et appliquons ce globe contre la feuille de papier ou plan de projection, sur lequel nous amènerons la silhouette des cercles de l'hémisphère à représenter, en plaçant une lumière dans la concavité du globe; que cette lumière soi placée au centre, et la silhouette sera une projection centrale; que la lumière recule d'un demi-diamètre, et l'on aura en silhouette une projection stéréographique; que la lumière recule encore d'une quantité déterminée, et l'on obtiendra successivement la projection de Lahire ou celles de Parent. Toutes ont l'inconvénient de grandir les espaces à mesure qu'on avance du centre à la circonférence; la progression croissante est même telle dans la projection centrale, qu'il est impossible d'embrasser à la fois tout un hémisphère.

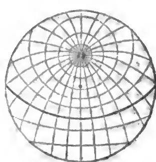
Projection stéréographique.



Polaire.

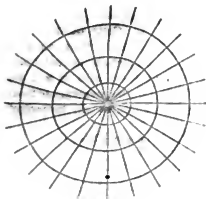


Equatoriale.

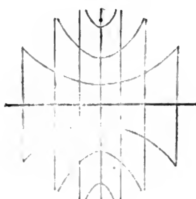


Horizontale.

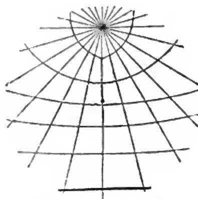
Projection centrale.



Polaire.



Equatoriale.



Sur l'horizon de Paris.

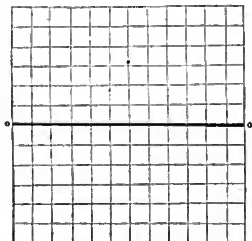
En résumé, toutes les projections perspectives ont l'inconvénient de représenter par des espaces inégaux entre eux des espaces terrestres mutuellement égaux en réalité.

Venons aux projections par developpement. La plus simple réflexion démontre qu'une surface sphéroïdale supposée flexible et séparée en deux hémisphères, ne peut s'appliquer exactement dans toutes ses parties sur un plan, à moins de dilater ou déchirer les bords, ou bien de contracter le milieu; et cette impossibilité existe pour toute portion du sphéroïde aussi bien que pour l'hémisphère entier; on n'a donc pu songer à développer une telle surface; mais on a supposé le globe entouré d'un cylindre ou d'un cône tangent, et qui

au lieu de n'avoir qu'un seul point de contact avec lui, s'applique exactement sur toute une circonférence de cercle, de manière à offrir, en se déroulant, une trace ou projection plane de cette circonférence : cette trace est une ligne droite sur le développement du cylindre ; sur le développement du cône c'est un arc de cercle dont le centre est au sommet du cône.

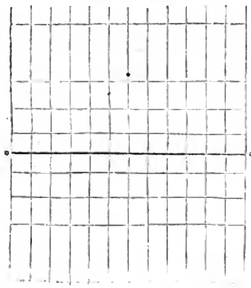
Le développement du cylindre osculateur est la base des projections communément appelées *carte plate* et *carte réduite*; dans la première, on suppose que la circonférence

Carte plate.



d'osculation étant celle de l'équateur, les méridiens, abandonnant leur attache commune vers les pôles, se redressent le long de la paroi cylindrique, de manière à s'y projeter par une ligne droite égale à la demi-circonférence, conservant ainsi leur perpendicularité à l'égard de l'équateur, et leur subdivision en parties égales par l'intersection des parallèles ; les distances mesurées sur l'équateur et sur les méridiens seront ainsi parfaitement semblables sur le globe et dans sa projection plate ; mais les méridiens ayant perdu leur convergence vers les pôles, tout espace mesuré entre eux hors de l'équateur se trouve d'autant plus dilaté qu'on se rapproche davantage des pôles, et toutes les configurations terrestres tracées sur une telle projection, ainsi allongées dans un sens pendant qu'elles conservent leur dimension réelle dans l'autre, ne produisent qu'une image choquante de disproportion dans les latitudes élevées. Gérard Mercator

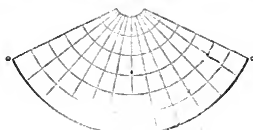
Projection de Mercator.



proposa, pour y remédier, d'élargir l'espacement des parallèles en avançant vers les pôles, dans une progression exactement corrélative à l'allongement successif de l'espacement des méridiens, de telle sorte que les lieux conservassent entre eux, sur la carte réduite, leur gisement relatif réel : cette propriété capitale de la projection de Mercator l'a fait généralement adopter par les marins.

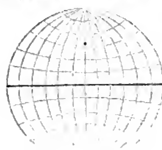
La convergence des méridens vers les pôles, qui dispara dans les projections cylindriques, est au contraire très bien conservée dans le développement du cône, où tous les parallèles sont des arcs de cercle ayant leur centre commun au sommet du cône développé, pendant que les méridiens sont des rayons tirés de ce même centre ; mais on conçoit que si les quadrilatères ainsi formés conservent dans chaque zone longitudinale l'égalité mutuelle et la figure rectangulaire des quadrilatères terrestres qu'ils représentent, ils ne croissent ou décroissent point d'étage en étage dans la même progression, offrant toujours une surface relative d'autant plus grandie qu'ils s'éloignent davantage du cercle d'osculation. Louis de l'Isle (frère du célèbre Guillaume), pour atténuer cet inconvénient, imagina de substituer, à une simple osculation sur un cercle commun, l'intromission partielle du cône dans la sphère, de manière à ce que leurs surfaces offrissent deux cercles d'intersection commune, ce qui doublait tout d'un coup les rapports de la projection conique avec la convexité sphéroïdale du globe, et permettait de compenser l'agrandissement des quadrilatères extérieurs aux cercles d'intersection par le rapetissement des quadrilatères compris entre ces deux cercles. Euler, Murdoch, Albers, se sont occupés de déterminer, par des voies diverses, la loi de cette compensation, de manière à rendre celle-ci le plus complète possible ; mais telle qu'elle soit, elle laisse subsister, tantôt dans les relations mutuelles de distances ou de surfaces, tantôt dans les configurations, des anomalies qui ont conduit à préférer, dans l'usage, des méthodes conventionnelles qui dévient plus ou moins arbitrairement des deux principes d'où dérivent les deux modes de projection que nous avons indiqués jusqu'ici.

Projection conique simple d'un quart de sphère sur le parallèle de Paris.

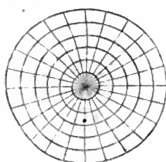


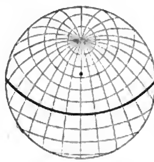
Ainsi Lahire avait déterminé le point de vue d'où l'on obtient la projection perspective qui altère le moins l'équidistance des méridiens et des parallèles : une projection arbitraire, employée par Guillaume de l'Isle, et même avan lui, adopte l'équidistance complète. Cette méthode a été de nouveau recommandée par Cagnoli, qui croyait la faire sienne en substituant, dans la projection horizontale, le verticaux et les almicantarats aux méridiens et aux parallèles (au moyen de quoi la projection horizontale se trouva ramenée, dans tous les cas, aux règles de la projection polaire).

Projection de Guillaume de l'Isle.



Equatoriale.


Polaire.

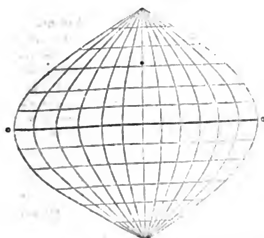

Horizontale.

Lambert, sans s'attacher à l'équidistance des lignes représentatives des cercles du globe, a indiqué une projection où cette équidistance n'est point considérablement altérée, et qui a l'avantage de représenter les surfaces sphéroïdales terrestres par des surfaces équivalentes sur le plan de projection; cet avantage n'a pourtant point paru assez important pour balancer la difficulté du tracé dans les cas de projection horizontale, malgré les efforts de l'Italien Lorgna pour démontrer la supériorité de cette méthode sur toutes les autres. (Malte-Brun, en voulant exposer les règles du tracé de la projection équatoriale dans l'application de cette méthode, donne un procédé fautif de tout point, et la comparaison qu'il en fait avec la projection orthographique en donnerait la plus fausse idée.)

C'est à la carte plate que se rapporte la projection de Cassini, généralement employée comme un châssis préparatoire pour le tracé des grandes opérations géodésiques; elle est horizontale, ayant pour coordonnées la méridienne et le premier vertical du centre d'opérations, avec les parallèles de l'un et de l'autre de ces grands cercles; parallèles qui eux-mêmes sont des grands cercles convergeant réciproquement vers les pôles des deux cercles principaux, mais qui sont projetés, ainsi qu'eux, en lignes droites et parallèles, comme dans les cartes plates.

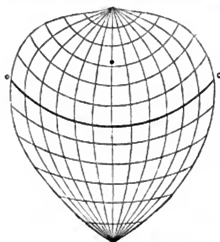
C'est aussi du développement cylindrique que paraît dériver la projection de Flamsteed, qui lui emprunte la rectitude et l'équidistance des parallèles, la rectitude et la perpendicularité du méridien moyen, mais qui, prenant en considération la convergence commune des méridiens vers les pôles, en même temps que leur équidistance sur chaque parallèle, marque sur ceux-ci l'écartement réel de ces grands cercles entre eux, et leur rapprochement graduel en avançant vers les pôles, représentant ainsi les quadrilatères terrestres par des quadrilatères équivalens, mais qui s'éloignent de plus en plus de la forme rectangulaire à mesure qu'ils s'écartent du méridien moyen.

Projection de Flamsteed.



Cet inconvénient est fort atténué dans la projection à laquelle semble convenir à bon droit le nom de *chlamydoïde*, employé par Ptolémée, tandis que celui de *projection de Flamsteed corrigée*, qui lui est vulgairement attribué, est dénué de justesse; c'est une modification de la projection conique, où les parallèles continuent d'être des arcs de cercles concentriques et équidistans; mais les méridiens, au lieu de ne conserver leur écartement réel que sur le parallèle moyen, sont pareillement ramenés à leur véritable espacement sur chacun des parallèles; c'est la méthode adoptée au Dépôt de la Guerre.

Projection chlamydoïde sur le parallèle de Paris.



En général, toutes les projections ont leurs avantages et leurs défauts; ceux-ci s'effacent d'autant plus que la portion sphéroïdale à représenter est d'une moindre étendue; il est néanmoins aisé d'apercevoir que même en ce cas le choix de la projection n'est point indifférent, et doit être déterminé par la double considération de la situation des contrées et de l'aspect sous lequel il importe de les présenter les pays voisins de l'équateur s'accommodent mieux de la projection plate ou de celle de Flamsteed, les régions circompolaires, de la projection conique ou de celle de Lambert. La projection chlamydoïde est celle qui convient le mieux pour les contrées qui ne sont ni traversées par l'équateur, ni au voisinage immédiat des pôles.

Le choix et le tracé de la projection ne procurent qu'un simple *châssis* dans lequel doivent s'encadrer les détails géographiques; jusqu'ici le cartographe, guidé par les formules du géomètre, n'est qu'un artiste; pour aller plus loin, il faut d'abord qu'une érudition vaste, profonde, complète, lui ait ouvert toutes les sources où il est possible de puiser des élémens pour le travail spécial auquel il va se livrer; initié aux opérations et aux calculs astronomiques, il discutera tous les résultats obtenus par cette voie, saura apprécier le degré de justesse des instrumens d'observation, et les corrections constantes ou accidentelles à leur appliquer; il tiendra compte du degré d'habileté de l'observateur; et après s'être assuré que les données recueillies méritent confiance, il effectuera ou vérifiera les calculs au moyen desquels ces données procurent des positions géonomiques. Familier avec les procédés les plus parfaits de la géodésie, comme avec ses plus grossières, et, il faut le dire, ses plus fréquentes applications, il devra soumettre à une discussion sévère et intelligente la valeur de chaque ligne, de chaque angle, qu'elle lui aura fournis; une connaissance exacte des mesures anciennes et modernes, nationales ou étrangères, fixes ou variables, linéaires ou chronométriques, lui rendra faciles toutes les réductions de mesures hétérogènes à un mètre commun; une soigneuse étude des lois et des anomalies du magnétisme terrestre le mettra à portée d'apprécier les corrections applicables, suivant les circonstances et les régions, aux variations de l'aiguille aimantée, pour ramener tous les gisemens aux pôles du monde; un tact exquis le guidera dans le triage et le classement, suivant leur importance diverse, des données qu'il aura ainsi rassemblées, veillées, discutées; des notions précises sur les formes ono-

mastiques propres ou appellatives des idiomes locaux se réuniront à un scrupuleux examen des circonstances topographiques pour fixer les repères des élémens provenus de différentes sources, et conduire avec assurance entre deux écueils également dangereux, le double emploi d'un point unique, et la confusion de plusieurs points distincts. Enfin, la plus grave et la plus ardue des opérations du géographe, c'est la mise ensemble de ses matériaux; en vain paraissent-ils réduits à une échelle commune, convenablement exécutés, assujettis à des positions observées: ce serait grand hasard qu'il y eût dès l'abord une parfaite concordance entre les données; presque toujours au contraire elles offrent des dissidences soit de détail, soit d'ensemble, dont il faut apprécier la portée réelle, rechercher les causes, pour les faire disparaître au moyen d'ingénieuses rectifications, mûrement pondérées, et appliquées avec justesse. Les lacunes, le défaut de repère, viennent compliquer les difficultés: c'est à en triompher heureusement qu'est le talent du géographe.

Voilà l'indication superficielle des qualités qu'exige la construction des cartes de la part de l'homme qui ne veut point se borner à une aveugle compilation, qui fait entreprise de science et non de commerce.

Quant au dessin matériel des cartes, c'est chose d'artiste, assujettie à certaines règles conventionnelles, dont l'observation procure à la fois la netteté et l'élégance dans la disposition du tracé figuratif, de la lettre, et des signes divers; souvent on confie l'exécution de cette partie à des dessinateurs de profession: d'Anville faisait tout de sa main, et son élève Barbier du Bocage avait conservé cette louable habitude.

L'œuvre ainsi produite reçoit le nom de *mappemonde* lorsqu'elle offre les deux hemisphères terrestres projetés côte à côte sur le plan de l'un des grands cercles du globe; on l'appelle *planisphère* lorsque toute la surface terrestre y est représentée sur une projection plate ou réduite; la carte est *générale* ou *particulière* suivant qu'elle renferme une grande étendue de pays ou qu'elle est bornée à une contrée spéciale; elle devient *chorographique* quand elle offre le détail d'un canton, *topographique* lorsque tous les accidens du terrain y sont figurés. Elle est *à grand* ou *à petit point* suivant la dimension de l'échelle. On la nomme *hydrographique* ou *marine* lorsqu'elle donne exclusivement les rivages des terres, avec les sondes, rescifs, bancs, hauts et bas-fonds, et autres circonstances nautiques; quand il s'agit des eaux courantes qui sillonnent un pays, des canaux et des lacs qu'il renferme, on joint le nom de ce pays à la dénomination d'hydrographique. On appelle *orographique* la carte spécialement destinée à représenter l'enchaînement et la disposition des reliefs montagneux; *physique* celle qui donne dans leur ensemble les caractères extérieurs du sol; *géologique* celle qui par des signes ou des teintes conventionnelles fait connaître la nature des terrains; elle devient *minéralogique* si elle s'attache à indiquer plus particulièrement le gisement des espèces minérales; il y en a de *botaniques* ou *phytographiques*, de *zoologiques*, figurant la distribution des végétaux et des animaux à la surface de la terre; il y en a d'*historiques*, de *routières*, de *politiques*, de *militaires*, d'*administratives*, et de beaucoup d'autres espèces encore, suivant l'objet principal que l'auteur a eu en vue. Elles ne sont que *conjecturales* quand il supplée par un tracé hypothétique au défaut de lumières réelles. Enfin la dénomination d'*encyprotypes* désigne les cartes qui, au lieu d'être gravées d'après un dessin antérieur, sont immédiatement exécutées sur le cuivre, procédé adopté par quelques cartographes.

Le *Mémorial* du dépôt de la guerre, les *Traités de Geodésie*, *de Topographie et d'Arpentage* de M. Puissant et de M. Francœur, l'*Introduction à la Géographie* de M. Lacroix (à peu près copiée par Malte-Brun), sont les meilleures sources où l'on puisse étudier la théorie générale des projections; quant à la critique géographique, elle ne peut être réduite en traités: elle s'apprend à l'école des grands maîtres, par la lecture et la méditation des mémoires spéciaux de de l'Isle, de d'Anville, de Rennel, et du petit nombre de contemporains qui ont marché sur leurs traces.

CARTES A JOUER. Voyez Jeux.

CARTHAGE. L'Afrique septentrionale est un grand plateau qui, à partir de la mer Méditerranée dont il festonne la rive sur une longueur de cinq ou six cents lieues, s'élève de chaîne en chaîne, de terrasse en terrasse, jusqu'aux cimes élevées du Daran ou Haut-Atlas. Par delà cette arête culminante, sur l'autre versant, les vallées et les monts, d'étage en étage, redescendent pareillement vers le Sahara où ils retombent à longs plis. Ce plateau d'ailleurs varie de largeur et d'élévation. Depuis les rivages de l'Atlantique, au nord-est, où les cimes de l'Atlas sont couronnées de neiges éternelles, jusqu'aux déserts de Barca, où la chaîne se perd dans les sables vers l'orient, l'immense croupe s'abaisse et se resserre de plus en plus: chemin faisant, les chaînes collatérales vont s'évanouir à gauche et à droite, les unes dans la mer, les autres dans le Sahara. Ce plateau est comme une île gigantesque, de forme allongée. La Méditerranée l'embrasse au nord; à l'ouest, l'Atlantique; au sud, la mer de Sables, le Sahara, dont le rivage aussi est découpé de golfes et de promontoires; à l'est, vers les Syrtes, au point où expirent les montagnes, le désert et la Méditerranée se sont rejoints, pénétrés et confondus. Par delà ce détroit où les eaux sans profondeur et le sable mouvant se disputent un mobile rivage, s'élève au bord de la Méditerranée, à quinze cents pieds de hauteur, une seconde île aux contours abrupts, bien moins vaste et de surface plus unie que la première; c'est le plateau de Barca, l'ancienne Cyrénaïque.

Au point de vue de l'histoire, celui de l'humanité, qui domine toutes les divisions secondaires, les hautes régions de l'Atlas et de Barca sont une dépendance de l'Europe. Une mer interne pour les nations riveraines est surtout un lien, peu s'en faut que je ne dise une religion. C'est la vaste commune où elles se rencontrent, d'abord pour se combattre, ensuite pour s'associer: ainsi je me figure le bassin de la Méditerranée, centre du monde européen, comme un tout continu dont ne peuvent se distraire ni l'Atlas, ni la vallée du Nil, ni la Syrie, ni l'Asie-Mineure. Aux plus anciens temps, on voit en effet tous ces états riverains se mouvoir autour d'un même centre, dans une sphère commune d'activité; une même histoire les enveloppe. Et pour me tenir à l'Atlas en particulier, si peu que l'on se dégage un instant des habitudes, ne sent-on pas que par la Méditerranée il se rattache à l'Europe, tandis qu'il est séparé de l'Afrique par le Sahara? Historiquement, cette contrée n'ayant d'ouverture que sur le monde européen, ne peut se manifester au-dehors sans entrer en contact avec la société européenne. Aussi, prenez-y garde! que savait-on des montagnes de la Scandinavie, lorsque dans les mythes et les chants des Hellènes, Atlas était déjà célèbre depuis long-temps? La nature elle-même concourt à ce rapprochement: dans l'Atlas, elle est Sicilienne et Andalouse plus qu'Africaine; au fond du canal étroit de Gibraltar, les montagnes de Maroc et celles de l'Andalousie se rejoignent; et, dans toute sa longueur, l'Atlas, longeant la Méditerranée, penche vers nous le plus beau de ses versans. C'est pourquoi ils étaient bien inspirés les anciens géographes de Rome, qui regardaient la Libye ou Afrique septentrionale, la seule connue d'eux, comme une portion de l'Europe.

Il en faut cependant convenir: ce rapport obligé entre les deux rives de la Méditerranée a pris moins de développement que, d'après leur situation respective, on eût dû s'y attendre. C'est d'ailleurs, principalement, sous forme d'hostilité que s'est produite la relation. En général, un tel fait

n'a rien d'étrange, vu l'isolement et l'inimitié réciproque des nations dans l'antiquité. Ici pourtant, l'hostilité est, je crois, plus vivace; elle est plus radicale et vient de plus haut. L'Asie primitive, autant qu'on le peut découvrir dans le demi jour des traditions, se partage en deux zones d'inégale grandeur et d'inégale civilisation; l'une septentrionale, habitée aux plus anciens temps par les nations indo-germaniques; l'autre au midi, le long de la mer, habitée jusqu'au fond de l'Arabie par les nations couschites et sémitiques. Ce sont deux races jalouses, ennemies, antipathiques, que, du midi au septentrion, du septentrion au midi, on voit s'entre-choquer, s'envahir, se refouler incessamment. Or, tandis que la race du nord est descendue sur les rivages du continent européen, les enfans de Sem et de Cousch, les Arabes d'abord, ensuite les colonies phéniciennes, se sont répandus dans l'Atlas et le long du rivage libyen. Là encore, les deux camps se sont retrouvés face à face, et de l'une à l'autre rive de la Méditerranée, la lutte s'est poursuivie, tantôt par la guerre, tantôt sous la forme de rivalité commerciale. L'Europe devait enfin l'emporter, elle l'emporta. Dès le septième siècle avant J.-C., Cyrène fut ou fondée ou agrandie, et un état hellénique se maintint libre et puissant au milieu des nations libyennes et phéniciennes. Ensuite est venue Rome qui, enclavant dans son empire toute l'Afrique du nord jusqu'au pays des Garamantes, la transforma en région latine. Alors toute inimitié, toute distinction entre les deux rives s'est effacée pour un temps. Puis l'empire s'est dissous: l'antique race d'Europe s'est retrempée à une nouvelle invasion d'Indo-Germains; et en face d'elle, sur le bord africain, une nouvelle invasion d'Arabes s'est venue poser. L'Asie du nord et celle du midi se sont donc retrouvées là en présence encore une fois, l'une chrétienne, l'autre musulmane. Ainsi, à titre d'inimitié religieuse, la lutte et l'hostilité ont repris plus intenses que jamais, et elles durent encore.

Cela posé, voilà que les situations se déterminent et que les événemens se rangent d'eux-mêmes à leur place, dans la grande chaîne de l'histoire. Déjà aussi, la condition intérieure de la Libye, sa destinée historique et son éternelle infériorité, dérivant du génie de ses peuples et de leur éternelle aversion pour le monde européen, se laissent pressentir. Si, en général, la vie nomade a prédominé dans ces régions, l'on songe que la tribu arabe, fille du désert, a dû cultiver le désert, et l'on ne s'étonne plus. Une fois pourtant la civilisation phénicienne qui bordait la côte a vaincu la vie nomade. Une fois, mais une seule fois, un puissant empire, celui de Carthage s'est formé sur le penchant de l'Atlas et le rivage libyen: alors entre les deux rives la lutte est devenue gigantesque.

Carthage! Parmi les nations dont le rôle a été tout entier de la vie présente, qui sont mortes sans rien léguer à l'avenir de l'humanité, nulle n'a laissé un nom si grand. Un nom, un souvenir! car, sauf sa lutte avec les Romains, sa vie entière, toute son histoire est descendue avec elle au tombeau. L'âme immortelle lui manquait.

CARTHAGE, en langue phénicienne *Cartha-hadda*, *Carthada*, *Carthadt*, c'est-à-dire la *Ville-Nouvelle*: de ce nom les Grecs ont fait *Karchédon* et les Romains *Carthago*. L'époque de sa fondation est incertaine, et sur ce point l'on varie du neuvième au treizième siècle avant J.-C. Suivant les uns, ses fondateurs furent Zorus ou Zoranus et Karchédon, qui descendirent sur le rivage libyen quarante ans avant le siége de Troie; mais Karchédon est le nom même de la ville: l'invention grecque se reconnait là évidemment. Suivant d'autres, lor que arrivèrent Zorus et Karchédon, un établissement phénicien existait déjà en ce lieu, et ils n'ont fait que l'agrandir. Dans l'un ou l'autre cas, cela serait au moins vrai de la tyrienne Didon, abordée en Libye au neuvième siècle avant J.-C. D'autres enfin ont ignoré ou dédaigné ces premiers établissemens, et ils ont fait Didon unique fondatrice de Carthage.

Il est sûr au moins que, dès l'époque la plus reculée, les Phéniciens avaient établi sur le rivage libyen une grande ligne de comptoirs. La fondation d'Utique remonte avec certitude à 1100 avant J.-C., et peut-être un ou deux siècles au-delà. A cet âge primitif des colonies phéniciennes, j'imagine donc que, sur l'emplacement de Carthage, il se sera élevé un premier établissement. Cette ancienne ville, bâtie sur une éminence, au fond d'une rade, c'était *Byrsa*, ou plus correctement *Bosra*, c'est-à-dire, en langage punique, *lieu fortifié*. Plus tard, la Ville-Nouvelle, *Cartha-hadda*, fut construite au-dessous. Celle-ci est la Carthage de Didon, fondée peut-être en effet l'an 883, époque où, suivant les chronologistes, débarquèrent Didon et sa colonie. Dès lors, Byrsa, la ville haute, l'*acropolis*, sera devenue la citadelle.



(Plan de l'emplacement et des ruines de Carthage.)

a Monticule de Byrsa.
b b Bassins du port marchand et du port militaire.
c c Ruines de l'ancien môle.
d d Ruines d'un mur de défense sur la mer.
e Cirque.
f Amphithéâtre.
g g Ruines de temples.
h Citernes.
k k Ruines d'aqueduc.
r r Vestiges de l'enceinte.
s s Divisions provenant du partage de l'emplacement de la ville en trente *centuria*.

Si de là on passe à la colonie de Didon et à Didon elle-même, Appien, Virgile et Justin nous en font une histoire circonstanciée. Mais que vaut ce récit? Qu'à la suite de troubles civils qui auraient eu lieu à Tyr, dans le cours du neuvième siècle avant J.-C., le parti vaincu s'expatriant soit venu fonder une ville en Libye au pied de Byrsa, un tel fait n'est point rare dans l'antiquité; on peut l'admettre. Comme l'indique la tradition, le terrain pour la construction de la ville fut acheté et les premières relations entre la colonie et les Libyens furent amicales. Hors cela, tout le récit est fabuleux. Quant à Elissa ou Didon, comme on l'appelait indifféremment, cette femme qui, au rapport des anciens, con-

conduisit l'émigration, c'est évidemment un personnage symbolique. *Elissa Dido!* réuni, ce double nom signifiait en phénicien, comme en hébreu, *femme fugitive*, et à Carthage, aussi long-temps que la cité fut debout, Elissa Dido eut un temple et fut révérée, dit Justin, comme divinité. Elle était, suivant le récit des Romains, épouse de Sichée ou Acerbas, prêtre d'Hercule, et sœur de Pygmalion, roi de Tyr. Celui-ci, pour ravir au prêtre ses trésors, l'assassina. Didon alors, sur la foi d'un songe, se retira en Libye. Là, elle fut aimée d'Hiarbas, roi de Maxyes ou Maxitans, nation libyenne voisine de Byrsa. Il fallait au barbare cet hymen pour le civiliser lui et sa nation, et il le réclamait à ce titre. La fugitive, se sentant toujours mariée à celui qui était mort, résista. Cependant Hiarbas devenait menaçant; les compagnons d'Elissa Dido la pressaient de céder. Elle demanda trois mois de répit, trois mois qu'elle passerait en pleurs et en lamentations pour satisfaire aux mânes de son premier époux et dégager sa foi; mais intérieurement, plutôt que d'être infidèle, elle avait résolu de mourir. Le terme expiré, elle monta sur un bûcher dressé pour es sacrifices, et, disant qu'elle allait vers son époux, elle se poignarda :

> Ille meos, primus qui me sibi junxit, amores
> Abstulit : ille habeat secum, servetque sepulcro.

Y a-t-il de l'histoire là-dessous? je le présume; mais il serait téméraire de l'affirmer. Quoi qu'il en soit, ce mythe est d'un sublime caractère, et par rapport au temps et au lieu; si son origine, comme je le suppose, est vraiment carthaginoise, il est remarquable jusqu'à l'étrangeté. L'histoire de Carthage ne saurait commencer plus noblement.

En résumé, sur la fondation de Carthage on n'a que de vagues traditions. De même la plus profonde obscurité nous dérobe l'histoire de son développement. Durant trois siècles et plus, depuis 883 jusqu'au temps où elle attaque de front le monde hellénique, vers le sixième siècle avant J.-C., elle a grandi ignorée, et lorsqu'elle fait dans l'histoire sa première apparition, c'est pour conquérir la Sardaigne, envahir la Sicile, chasser de la Corse les Phocéens : en Afrique, elle a civilisé et dompté l'Atlas : c'est déjà sur terre et sur mer une puissance formidable. Comment s'est formé cet empire? Comment, jetée si faible au milieu de puissantes tribus guerrières, qui lui avaient cédé, moyennant un tribut annuel, quelques arpens de terre, une colonie industrielle et commerçante a-t-elle pu les asservir? Par quelle série de combats, par combien de révolutions internes a-t-elle enfanté laborieusement, dans l'ombre, cette grandeur qui apparaîtra un jour si soudaine et si inouïe? Quels étaient dans l'origine ses rapports avec Tyr, sa métropole, et comment s'en est-elle affranchie? De tout cela on ne sait rien, absolument rien; mais il est permis de conjecturer, et tout à l'heure l'instant viendra où nous essaierons de le faire. C'est aussi durant cette période obscure que, sur le continent, les limites furent fixées entre Carthage et Cyrène, après une longue et peut-être sanglante contestation. Et de cette lutte on ne sait rien, sinon que par le dévouement de deux jeunes hommes qui lui achetèrent de leur vie les frontières souhaitées, Carthage l'emporta. Sur la mer aussi et dans les îles, elle avait sans doute livré, avant que l'histoire fît mention d'elle, bien des combats. Là, en effet, elle avait eu à vaincre dès le commencement une flotte rivale et puissante, celle des Etrusques, et déjà, antérieurement aux guerres de Sicile, elle avait acquis plusieurs îles dans la Méditerranée occidentale. Mêmes ténèbres enveloppent tous ces évènemens jusqu'à l'invasion de la Sicile.

L'ère historique des Carthaginois commence donc seulement vers le milieu du sixième siècle avant J.-C., de 545 à 540. C'est alors que, chassant les Phocéens, on les voit s'emparer de la Corse et envahir la Sicile, puis la Sardaigne. En Sardaigne, la résistance fut énergique; les Carthaginois essuyèrent plus d'un revers. A la longue pourtant, la supériorité de leur civilisation triompha, et, sauf peut-être quelques monts inabordables, l'île entière ploya sous leur domination. Mais en Sicile, où ils rencontrèrent dans les Hellènes une race nombreuse, guerrière et civilisée, invincible si elle n'eût été morcelée en villes rivales et, dans chaque ville, en factions ennemies, leur succès fut moins complet. Dès l'an 541, sous le commandement de Maleus ou Malchus, leur premier suffète connu, ils y firent une descente, et victorieux, puis refoulés, ils retinrent néanmoins plusieurs villes, notamment Panorme, où ils s'établirent solidement; de plus ils fondèrent Lilybée. Les voilà donc assurés désormais d'un point où débarquer; ils ont rang parmi les petits états de Sicile; ils ont le noyau fondamental d'où leur domination s'étendra et se resserrera tour à tour, suivant les chances de la guerre. Toutefois, jusqu'à l'an 480, les efforts de Carthage, apparemment absorbés ailleurs, se ralentirent du côté de la Sicile. Mais, à cette époque, elle se mit sérieusement en état de la conquérir. Elle fit alliance avec Xerxès, et tandis que celui-ci inondait la Grèce de ses troupes, elle débarqua en Sicile une armée formidable, commandée par Hamilcar. L'armée fut battue par Gélon, roi de Syracuse; Hamilcar fut tué, et Carthage, après cet effort gigantesque, se trouva heureuse de conserver le petit nombre de places qu'elle possédait auparavant. Carthage pourtant ne renonçait point à son projet; et bien des armées carthaginoises devaient encore aller en Sicile s'ensevelir, sans que jamais elle y renonçât. Et Carthage avait raison; pour asseoir son empire sur d'inébranlables fondemens, elle avait besoin de la Sicile, et nous lui devons du moins ce témoignage qu'elle s'est saignée largement pour la conquérir. Ainsi toute paix n'était qu'une trève plus ou moins longue : ensuite la lutte reprenait avec des succès balancés de revers. Tantôt les Carthaginois sont maîtres de l'île entière; ils assiègent Syracuse où le dernier souffle de l'indépendance hellénique a été refoulé. Tantôt ils sont assiégés eux-mêmes dans leur dernier rempart. Une fois même, au temps d'Agathoclès, la guerre a été transportée de Sicile en Libye, et du haut de ses murs, Carthage a pu voir ses armées battues et ses villes prises. La guerre, avec ces alternatives, se poursuivit de 480 à 264, durant deux siècles et plus, sauf les intervalles de paix. Et toujours les Carthaginois échouèrent devant Syracuse! et jamais aux époques les plus désastreuses, au temps de Denys et de Pyrrhus, on ne put expulser les Carthaginois. La balance générale de la guerre fut même en faveur de ceux-ci, et leur domaine habituel s'étendit considérablement. Mais alors se présenta en Sicile un nouveau compétiteur, le peuple romain. La Sicile, dit Florus, était comme un lambeau arraché de leur Italie, un riche lambeau, et ils conçurent un violent désir de l'y rejoindre : *Cum videret opulentissimam in proximo prædam, quodam modo Italiæ suæ abscissam et quasi revulsam; adeo cupiditate ejus exarsit, ut... armis belloque jungenda et ad continentem revocanda videretur* (Florus). Ici nous touchons aux guerres puniques.

Cependant la guerre de Sicile, suivie avec tant de vigueur et d'insistance, n'avait exigé qu'une médiocre part de son activité. Durant la période que nous venons de parcourir, tandis qu'elle envoyait en Sicile armée sur armée, elle avait suivi en Libye, contre les Numides et les tribus de la Mauritanie, une guerre non moins opiniâtre et meurtrière, mais plus heureuse; son empire continental s'était fort accru et assuré. En même temps, elle disputait aux Marseillais la pêche de leurs mers; elle avait échelonné des colonies sur tous les points de la Méditerranée occidentale et jusque sur l'Océan. Et en même temps son commerce embrassait tout le monde connu, et, n'y trouvant pas de quoi suffire à son activité immense, cherchait encore au-delà. Carthage alors, malgré ses revers en Sicile où elle échoue dans l'accomplissement de ses desseins, est donc une puissance gi-

gantesque. Arrêtons-nous ici : l'époque où nous sommes parvenus est celle de sa plus haute splendeur, et avant les coups mortels que vont lui porter les Romains, il faut un instant la considérer.

Vers le milieu du troisième siècle avant J.-C., le territoire de Carthage se prolonge à l'est jusqu'à la rive orientale de la grande Syrte, où les Philènes, ces deux frères martyrs dont nous avons parlé ci-dessus, avaient leurs tombeaux; à l'ouest, il s'étend jusqu'à la mer Atlantique; littoral dont le développement est de six cents lieues ou environ. De profondeur vers le sud, ce territoire en moyenne a soixante lieues, mais seulement dans la partie orientale, comprise entre le désert de Barca et la Numidie. Arrivé là, il se resserre tout-à-coup, et à l'occident, jusque par delà les colonnes d'Hercule, ce n'est plus qu'une étroite lisière le long de la mer, où les Carthaginois ont échelonné une grande ligne de comptoirs.

Les géographes anciens et les voyageurs modernes sont d'accord pour vanter la fertilité extrême de ce territoire. Disposé par étages de diverse hauteur sur le versant de l'Atlas, comme nous l'avons dit, il se prête par le seul fait de cet arrangement à des cultures merveilleusement diversifiées. Mais dans les lieux les plus chauds, c'est encore la végétation de l'Europe, et c'est déjà celle de l'Afrique : Ici le froment, là le dattier. Nulle terre à blé, chez les anciens, n'a été plus célèbre que le *Byzacium* et la plaine formée des alluvions du Bagrada :

> Turbidus lento pede sulcat arenas
> Bragada... Silius Italicus, lib. VI.

D'ailleurs, tournée au septentrion et garantie des vents du désert par la haute chaîne de l'Atlas, cette contrée jouit d'un climat salubre et doux.

Sur ce vaste territoire, se pressait une nombreuse population, diverse de langues, d'origine et de civilisation. Au centre, dans un rayon assez étendu autour de Carthage, étaient les Liby-Phéniciens, industriels et surtout agriculteurs, peuple nouveau, issu de tribus libyennes et gétuliques qui, s'étant fondues avec les conquérans, avaient pris leur langue et leur civilisation. Ensuite, au-delà de ce rayon, venaient d'autres nations libyennes, asservies et agricoles, comme les précédentes, mais sans doute plus pures de mélange et moins avancées en civilisation. Et encore plus loin, vers la frontière, au sud et à l'est, erraient sous la loi de Carthage des Nomades vaincus et tributaires.

Sur la côte, ainsi que deux immenses bras étendus à gauche et à droite, Carthage avait ses ports et ses colonies, entre lesquelles, de distance en distance, se distinguaient par leurs fortifications les grandes cités phéniciennes, Utique, Tunis, les deux Leptis, Hadrumetum, Hippo Zaritus, villes de guerre, associées de Carthage, et dont plusieurs étaient les aînées de leur puissante protectrice. Au milieu d'elles, entre Utique et Tunis, dans une péninsule, au-devant de laquelle deux promontoires avancés formaient une baie profonde, s'élève la cité reine, cité gigantesque, enfermant dans son triple rempart trois villes murées; *Byrsa*, la citadelle, au sommet d'une colline, avec ses maisons à sept étages, qui se pressent le long d'étroites rues, sur le penchant de la colline; le *Cothon*, avec ses magasins et son port militaire, creusé de main d'homme, où se reposent entre deux colonnes ioniques, dans leurs loges de pierre, deux cents vaisseaux de combat; enfin *Magara*, ville à demi agreste où circulaient, à travers des jardins plantés d'arbres fruitiers, de nombreux canaux. A l'occident, vis-à-vis de l'Espagne, sur l'étroite lisière maritime que j'ai décrite plus haut, étaient situées les villes métagoniques (ainsi les nomme l'antiquité); les unes peut-être colonies des Phéniciens, la plupart filles de Carthage. Enfin au nord-ouest, sur le versant de l'Atlas, étaient les Gétules ou Numides et les Maurusii, que Carthage étreignait dans la chaîne serrée de ses établissemens : nations indomptées, tantôt vaincues, alliés ou tributaires, tantôt rebelles et menaçantes.

Au dehors, Carthage possédait la Sardaigne où elle fonda Calaris qui est devenu Cagliari. Elle possédait la Corse, moins pour l'exploiter que pour empêcher qu'une autre nation ne s'en emparât. Malte, les îles Baléares, une portion notable de la Sicile, toutes les moindres îles du rivage libyen et de la Méditerranée occidentale lui appartenaient. Dès lors sans doute elle avait des établissemens en Andalousie, tout au moins tenait-elle sous son patronage les villes phéniciennes qui s'y trouvaient. En Ligurie, elle avait des comptoirs; ensuite, sortant de la Méditerranée, ses colonies occupaient, sur l'Océan, la côte occidentale d'Espagne, et celle d'Afrique indéfiniment.

Plus loin encore, vers l'occident, les Carthaginois connaissaient une île grande et fertile dont ils cachaient soigneusement la situation. C'est l'île de Madère : aux jours de détresse, ils avaient, dit-on, rêvé d'y transporter leur empire; toutefois il est douteux qu'ils y aient jamais formé des établissemens.

Mais pour acquérir et posséder un empire ainsi disséminé, il en fallait un autre, celui de la mer, et là aussi, du moins à l'Occident, Carthage était souveraine incontestée. L'an 509, dans un traité avec les Romains, elle a pu dire : « Entre les Carthaginois et leurs alliés d'une part, et d'autre » part, les Romains et les alliés des Romains, il y aura paix et » amitié aux conditions suivantes : Les Romains ni leurs al» liés ne navigueront point au-delà du promontoire *Beau*, à » moins que la tempête ou l'ennemi ne les y obligent, et » même dans ce cas, ils s'éloigneront au plus tard le cin» quième jour. » Et ce second empire, elle en faisait respecter l'inviolabilité avec une effroyable rigueur : elle y traçait des enceintes, et plus d'un navire étranger, surpris par elle en des parages prohibés, fut coulé bas.

Tel était, sauf les points secondaires que j'ai omis, le domaine de Carthage. Et cette énorme puissance est l'œuvre d'une ville isolée, d'une ville recente, inférieure peut-être en génie guerrier aux populations qu'elle a vaincues! Jamais la force immense que donne aux mains de l'homme l'industrie et la navigation n'ont mieux paru.

Mais cette raison, si pour les temps postérieurs elle est suffisante, expliquera-t-elle aussi comment s'est formé le premier noyau; comment, jetée seule et pauvre et peu guerrière au milieu des nations de la Libye, Carthage a pu d'abord leur résister, les vaincre, les assujettir? Oui. Si Carthage, en effet, eût été plus guerrière, selon toute apparence, elle aurait été ensevelie aussitôt que née, ou plutôt elle n'aurait pu naître. Industrieuse et commerçante, libre d'ailleurs de s'envoler si on l'effrayait, elle s'est présentée au milieu des Libyens comme un bazar qui les a réjouis. Sous les traditions altérées et embellies que nous possédons, on l'entrevoit : D'abord elle a payé tribut et long-temps peut-être; elle a acheté son territoire; elle s'est établie pacifiquement. Le commerce avec les Libyens du voisinage l'a rapprochée d'eux; et moins guerrière que magicienne, elle les a conquis d'abord par ses colifichets. Ensuite, les modifiant peu à peu, elle s'est mélangée avec eux, et Didon n'a pas toujours refusé d'être la femme du Gétule Hiarbass. Ainsi lorsque le temps de la guerre est venu, elle a trouvé là des auxiliaires satisfaits de se battre moyennant un peu d'or ou quelques brillantes marchandises. Elle a vaincu l'une par l'autre, les nations libyennes; et à mesure qu'en Libye elle se fortifiait, sa grandeur commerciale se développait à l'extérieur, et de l'extérieur elle revenait sur la Libye avec de nouvelles forces pour l'abattre. Ainsi le temps vint où, maîtresse d'une immense navigation, d'un or immense et d'immenses rivages épars sur divers points de la mer, achetant partout des soldats, elle put asservir et dominer par l'Europe la Lybie et par celle-ci l'Europe.

Au temps de Xerxès, Carthage voulant conquérir la Sicile, y transporta trois cent mille hommes sur trois mille bateaux. Ainsi le rapportent les auteurs siciliens, et toute part faite à l'exagération, au moins est-il sûr que, durant sa splendeur, Carthage avait des flottes et des armées formidables. Ces armées se composaient, comme on sait, de mercenaires, d'étrangers recrutés à prix d'or chez vingt différentes nations. Les tribus de l'Atlas, gétuliques ou libyennes, en faisaient le fond. La Mauritanie, la Byzacène et peut-être aussi le Bornou, fournissaient les éléphans; la Numidie envoyait ses rapides chevaux avec les cavaliers; ensuite venaient les frondeurs baleares, les Gaulois, et surtout les Ibères; enfin (ceux-là en plus petit nombre), des Grecs et des Italiens fugitifs. Sur les inconvéniens de ces armées d'emprunt on a tout dit: comme instrument de guerre elles sont inférieures; elles coûtent cher, et sont surtout redoutables à la nation qui les emploie: elles marchandent leur sang à l'instant de la bataille; vaincues, il leur faut de l'argent pour leur solde, et encore de l'argent pour se consoler de leur défaite; plus la campagne a été désastreuse, plus elles sont exigeantes et irritables, et moins la république est en état de payer ni de résister. Carthage savait tout cela aussi bien que nous, et si elle se servait de mercenaires, ce n'était certes ni prédilection, ni imprudence, mais nécessité. Le nombre d'hommes dont elle avait besoin est effrayant. Il en fallait pour les armées de terre; il en fallait sur les flottes; et non pour un jour de combat, mais dans plusieurs guerres simultanées presque permanentes. Et outre les soldats que la guerre dévorait, la paix elle-même, avec tant de possessions disséminées qu'il fallait contenir et défendre, en exigeait considérablement. Sur le rocher de Malte, où Carthage avait si peu à craindre, soit du dehors, soit de l'intérieur, elle entretenait deux mille hommes de garnison. Par là on peut juger du reste. Comment suffire à cette énorme consommation? Carthage y fournissait en soldats un contingent: elle fournissait de plus les capitaines, et montait sur les flottes. Sa condition donnée, elle ne pouvait rien de plus. Si un beau jour en effet, elle se fût enrôlée tout entière pour le combat, que seraient devenues les fabriques, l'exploitation des mines, la Libye et Sardaigne à cultiver, et tant de colonies lointaines, et ses milliers de vaisseaux marchands à conduire dans tous les ports, et le commerce, et la richesse?

Carthage vit d'un œil ferme les nécessités de sa position: elle les accepta et fit de son mieux pour en corriger l'inconvénient. Toutefois malgré ses prudentes mesures, malgré le soin qu'elle avait de disperser les mercenaires des différentes nations, de façon que, parlant vingt langages divers, ils ne s'entendissent plus, malgré la sévérité de sa discipline, et la disparition mystérieuse de troupes isolées, secrètement déportées, au premier symptôme de rébellion, sur une plage déserte, ou peut-être noyées dans la mer, un jour Carthage vit la soldatesque révoltée maîtresse de ses murs, et sur la fin de la première guerre avec les Romains, une révolte plus terrible encore, dont on peut voir le magnifique récit dans Polybe ou dans M. Michelet, faillit renverser tout son empire.

Maintenant voyons la pensée qui fait mouvoir tout cet immense empire. Abordons Carthage elle-même, et d'un rapide regard efforçons-nous de pénétrer son organisation et son génie.

A travers l'obscurité qui enveloppe la constitution de Carthage et sa vie interne, voici ce qu'on entrevoit: d'abord une aristocratie toute-puissante organisée dans un sénat nombreux, et sous la main de ce sénat, pour exécuter ses décisions, deux suffètes ou sophetim, magistrats élus et temporaires; puis, au sein même de cette aristocratie, des familles dont le crédit devient menaçant, des chefs ambitieux aspirant à la monarchie: Maleus, Magon et ses descendans, Hannon, etc. Mais la courte et sanglante royauté de Maleus, inaugurée par les soldats un jour de révolte, finit sur une croix; la noble famille de Magon, après un glorieux commandement transmis de l'aïeul au fils et au petit-fils, s'éteint ou retombe dans l'obscurité; Hannon frappé de verges et horriblement mutilé, expire avec toute sa maison dans les supplices. Cependant sur le chemin des ambitieux, s'est élevé un tribunal terrible, celui des centumvirs, qui par ses attributions rappelle les éphores lacédémoniens, et mieux peut-être les inquisiteurs de Venise. Sous prétexte de châtier l'indocilité et l'impéritie des généraux, ce tribunal met en croix les germes inquiétans de royauté, rêves secrets, influences démesurées. La monarchie est donc vaincue, et de ce côté l'aristocratie reste victorieuse. Mais voici que sur l'autre flanc paraît un nouvel ennemi, une plèbe agressive et envahissante. Au temps d'Aristote, elle a déjà quelques prérogatives, illusoires peut-être: — Elle attend sur le Forum que les sénateurs aient délibéré, et si entre eux et les suffètes il y a dissentiment, alors la plèbe intervient, et c'est elle qui décide. Puis au temps des guerres puniques, la plèbe a tout envahi; on voit apparaître sur le premier plan les hommes de son choix, les Hamilcar, les Hannibal. Son influence, le plus souvent victorieuse, mais non toujours, lutte au sein du sénat. Alors le tribunal des Cent grandit son pouvoir aux dépens du sénat et s'empare de l'administration. Est-ce donc un dernier fort où se retranche l'aristocratie? De prime abord, on inclinerait vers l'affirmative. Pourtant, si je ne me trompe, c'est l'opposé qui est véritable. L'institution des centumvirs, qui peut-être, dès son origine, eut une nuance plébéienne, devient, ce me semble, de plus en plus démocratique. Au reste, si la plèbe dispose du commandement, elle ne l'exerce pas; toute fonction est gratuite comme auparavant, d'où il suit que les riches seuls y peuvent prétendre. D'où provenait cette plèbe, quel était son genie, au-delà du pouvoir que voulait-elle? on n'en sait rien. Sans doute son mobile n'était point comme ailleurs la pauvreté; à Carthage les pauvres étaient rares, soit par l'effet du commerce, soit parce qu'on transportait les citoyens pauvres dans les colonies, où on leur donnait des établissemens. Mais d'autre part, comment, sans s'épuiser, la plèbe a-t-elle pu subvenir à tant de colonies prises dans son sein, à moins de se recruter parmi les nations du voisinage, de s'en nourrir en se les assimilant? Il me paraît donc que cette plèbe tant de fois renouvelée devrait être, au moins en grande majorité, de sang libyen. Comparée à l'aristocratie, on croit sentir en effet que cette plèbe est plus jeune et plus guerrière. C'est là sans doute cette faction de Barca, laquelle au sénat veut toujours la guerre, tandis que l'aristocratie fatiguée veut toujours la paix, en sorte, dit Montesquieu, que l'on n'y pouvait ni jouir de l'une, ni bien faire l'autre.

Au reste, j'ignore ce que serait devenue cette Carthage nouvelle et plébéienne, si les Romains ne l'eussent ruinée. Celle dont j'essaie dans cet article de montrer le génie, c'est la Carthage qui a étendu sur le monde son empire commercial, la Carthage de Magon, la cité aristocratique.

Celle-ci, Aristote et Cicéron ont loué son habileté et la sagesse de ses conseils. On ne peut au moins lui refuser d'avoir mis dans ses desseins beaucoup de suite et de persévérance. Chose rare! Elle s'est montrée à la fois ambitieuse et modérée. Libre sur certains points de s'étendre infiniment, elle s'est imposée des limites volontaires. Aussi avant les guerres puniques n'avait-elle perdu aucun de ses établissemens.

Carthage en effet, brave sans héroïsme, conquérait, non pour conquérir, mais pour exploiter. Ensuite, afin de retenir sa conquête et de la rendre productive, elle la civilisait: elle y répandait cette agriculture florissante que les anciens admiraient dans la Sardaigne et la Libye. Du reste l'exploitation étant son but fondamental, c'était pour ses sujets une maîtresse rude et peu aimée; mais elle assurait sa domination par ses soldats et les nombreuses colonies qu'elle disséminait

parmi les vaincus; et pour s'assurer des colonies elles-mêmes, elle restreignait leur population à cinq mille âmes, et leur interdisait de s'enfermer de murs. De là vient que les petites armées d'Agathoclès et de Régulus purent faire leur descente en Libye et prendre tant de villes sans être inquiétées : tout ennemi était bien reçu. De là vient qu'au temps où les mercenaires révoltés menaçaient Carthage, leur armée se grossit de cent mille Libyens, tandis que les femmes apportaient leurs bijoux pour subvenir aux dépenses de la guerre.

C'est sur cette base baignée de sang et de pleurs qu'était fondé le commerce des Carthaginois. Le commerce! Là était leur vie; et dans leur histoire, c'est au commerce, comme à la *pensée* qui domine et explique tout, qu'il faut rapporter et la paix et la guerre, et les mœurs et les institutions. Les produits de leur sol ou de leur industrie faisaient le fond de ce commerce : la Libye, la Sardaigne, l'Espagne, donnaient leurs blés, leurs vins, leurs fruits, leurs riches métaux, ou leurs précieuses gemmes; la ville et ses colonies donnaient les produits diversifiés de leurs manufactures, surtout leurs belles étoffes, qui rivalisaient avec celles de Phénicie. Ensuite, hardis navigateurs, ils approvisionnaient le monde d'objets provenant de contrées lointaines, où nul, hormis eux, n'osait pénétrer. Ainsi ils allaient chercher l'ambre dans la Baltique et la poudre d'or sur les côtes de Guinée, en même temps que leurs caravanes traversaient le desert. En général, depuis la ruine de Tyr, tout le commerce des nations qui manquaient de marine se faisait par leur intermédiaire. L'argent étant loin de suffire à l'activité des échanges, ils avaient été amenés à la création d'un signe de l'argent.

Dans un tel empire, sauf les sciences qui ont rapport à l'industrie et à la navigation, la science et l'art en général devaient être négligés. Excepté les Periples d'Hannon et d'Imilcon, les livres si estimés de Magon sur l'agriculture, traduits en latin par l'ordre du sénat, l'antiquité n'a rien connu d'eux. Pourtant ils avaient des livres en grand nombre, qui furent dispersés chez les princes numides quand la ville fut ruinée.

Comment distinguer le caractère moral des Carthaginois à travers les récits des Romains ou des Siciliens leurs mortels ennemis? Ils avaient sans doute les défauts des races marchandes; ils étaient durs, sensuels, cupides et menteurs. Mais sans doute aussi ils rachetaient ces vices par des vertus dont le souvenir s'est perdu. Dans cette atmosphère mercantile, de bien grandes âmes ont éclaté. Jusqu'au dernier jour, les Carthaginois ont conservé pour Tyr, leur métropole, un amour et un respect de fils; et lorsque Tyr, menacée par Alexandre, fit transporter à Carthage ses trésors, ses enfans, ses femmes, ses vieillards, Carthage reçut avec piété ce sacré dépôt et le garda fidèlement. Au reste, le génie de cette ville avait quelque chose de sombre, qui se manifeste surtout dans les sacrifices de sa religion. Aux époques de calamité la ville était tendue de noir, les rues résonnaient de hurlemens funèbres, et les mères, pour désarmer les dieux, venaient déposer leurs enfans entre les bras de Moloch; de là, ils roulaient dans un brasier ardent, où les mères, les nerfs contractés, sans pousser un cri, les suivaient de l'œil. D'ailleurs, sauf quelques élémens libyens, moins connus que soupçonnés, les dieux des Carthaginois étaient ceux des Phéniciens.

Telle était Carthage au moment de sa lutte avec les Romains. Nous parlerons de cette lutte mémorable et de son issue aux articles HAMILCAR et HANNIBAL. Ce sera comme la seconde partie, le complément nécessaire du présent article. Nous avons aussi le projet de nous étendre davantage sur la navigation et sur le commerce de Carthage, à l'article HANNON.

CARTHAME. M. De Candolle caractérise de la manière suivante ce genre, qui appartient à la famille des composées ou synanthérées, tribu des carduacées, ou à la syngénésie polygamie égale de Linné : involucre renflé à sa base, formé de folioles imbriquées qui se terminent chacune par une petite épine; fleurons tous hermaphrodites, réceptacle paleacé, fruit dépourvu d'aigrette. Ce genre ainsi défini ne renferme qu'une espèce, le carthame des teinturiers, *carthamus tinctorius* L., ou safran bâtard, herbe annuelle, reconnaissable à sa tige, haute de 3 à 5 décimètres, droite, glabre et ramifiée vers son sommet seulement, à ses feuilles éparses, ovales, embrassantes, pointues, bordées de quelques dents épineuses peu apparentes, à ses fleurs terminales d'un rouge de safran orangé, aux écailles de son involucre, lesquelles dégénèrent à leur sommet en folioles semblables à celles de la tige. Cette plante fleurit dans les mois de juillet et d'août; elle croît naturellement dans l'Egypte et l'Inde. La partie du carthame employée dans la teinture est la fleur. Elle renferme deux matières colorantes : l'une jaune, soluble dans l'eau, et dont on se débarrasse par les lavages comme inutile; l'autre, d'un beau rouge d'apparence métallique, insoluble dans l'eau et les acides étendus, légèrement soluble dans l'éther, un peu plus soluble dans l'alcool, très soluble dans les alcalis et les carbonates alcalins; se détruisant facilement sous l'influence de la lumière solaire et sous celle des alcalis caustiques en excès, mais s'avivant au contraire par les acides étendus, surtout les acides végétaux, qui la font reparaître après l'action des alcalis. C'est sur ces propriétés qu'est fondée la manière de la préparer. Après avoir lavé les fleurs à l'eau froide on les met en contact à la température ordinaire avec une dissolution de carbonate de soude; quelque temps après, on filtre; on place dans la liqueur du coton cardé, sur lequel la matière colorante se déposera; on ajoute peu à peu du jus de citron, ou une dissolution d'acide citrique, qui dissout le carbonate; on fait dessécher la matière déposée, et pour l'avoir plus pure on recommence l'opération. A cet état, on l'appelle *carthamine*. On l'emploie pour donner aux étoffes de soie et de coton des teintes brillantes, mais fugaces, de rose, de rouge-cerise ou de rouge-ponceau, et pour composer, en la mêlant avec la craie de Briançon, le rouge végétal, ou fard dont les actrices et les femmes coquettes connaissent bien l'usage. Les fruits du carthame ont une saveur âcre et désagréable; ils sont purgatifs; autrefois ils étaient fort employés en médecine, aujourd'hui ils ne servent guère qu'à nourrir les volailles; comme les perroquets les aiment beaucoup, on les appelle aussi *graines de perroquet*. Les graines renferment en assez grande abondance une huile grasse, usitée dans la cuisine des Orientaux. Le carthame doit être cultivé dans une terre légère, bien exposée au soleil, profonde et profondément remuée. Quand les gelées ne sont plus à craindre, on sème à la volée, de manière que les plantes soient espacées de 15 à 18 pouces entre elles, ou mieux en raies, et l'on herse; pendant leur végétation on les sarcle soigneusement et on les éclaircit au besoin. La récolte des fleurs a lieu par un temps sec, à mesure qu'elles s'épanouissent; si l'on veut recueillir aussi la graine pour l'huile, il faut n'enlever pour la teinture que les pétales après leur épanouissement, et attendre quelques jours pour avoir les graines. Cette récolte est longue et embarrassante; et cela explique pourquoi le carthame n'est guère cultivé qu'en petit dans les pays où la main-d'œuvre est à bon marché, en Egypte surtout. On fait sécher les fleurs à l'ombre, puis on les met dans des sacs.

CARTILAGE. Il y a, dans la structure des animaux vertébrés, certaines parties qui se distinguent au premier abord par une consistance moyenne entre l'os et la chair. Nous pouvons en donner une idée exacte à ceux de nos lecteurs qui sont le plus étrangers aux travaux pratiques de dissection, en leur offrant pour exemple ce qu'on appelle vulgairement le *croquant* dans la viande de boucherie. Toutes ces parties, qui ne sont « ni chair ni os, » comme dit Hippocrate dans son traité *Sur les Chairs*, furent dans le principe rangées en une seule et même catégorie sous le nom grec de *chondros*, ou sous le nom latin, tout-à-fait

équivalant, de *cartilago*. Jusqu'à Bichat, la définition même de Galien (*De l'usage des parties*, liv. VII, ch. III) resta consacrée dans la science; c'est à savoir que « le cartilage était la plus dure de toutes les parties, l'os excepté. » Telle était la formule officielle sous laquelle l'ancienne chondrologie se séparait des autres branches de l'anatomie.

L'illustre auteur de l'*Anatomie générale*, en approfondissant l'étude des divers tissus organiques, a distribué tout ce qu'on avait jusqu'à lui appelé cartilage en deux catégories, ou, pour parler son langage, en deux systèmes, savoir : le système cartilagineux, et le système fibro-cartilagineux. Non pas que les anciens n'eussent déjà reconnu et dit que tous les cartilages n'avaient point le même degré de consistance, et que les uns tenaient plus de la nature des os, et les autres de celle des ligamens; mais il n'y avait là qu'une distinction vague, mal circonscrite, pressentie plutôt que constatée, et cela sous forme de subdivision secondaire. Maintenant il y a, en histologie, séparation nette et classique entre le tissu cartilagineux et le tissu fibro-cartilagineux; et par conséquent, aussi, en anatomie descriptive, entre les cartilages et les fibro-cartilages.

I. *Tissu cartilagineux*. — Le tissu cartilagineux se reconnaît sur-le-champ aux caractères suivans. 1° Il a la blancheur luisante et bleuâtre de l'opale. 2° Il a une certaine dureté, mais moindre que celle du tissu osseux, et se distingue bien de celui-ci en se laissant aisément et nettement diviser par un instrument tranchant. 3° Coupé en lames minces, il est alors demi-transparent. 4° Il est très élastique : car il s'aplatit par la compression, puis reprend sa forme quand il cesse d'être comprimé; la pointe de scalpel qu'on y enfonce peut en être expulsée par la seule réaction des bords divisés qu'elle écarte. 5° Il est en tous ses points parfaitement homogène, et n'offre à la dissection aucune apparence de structure fibreuse. 6° Il n'est que médiocrement flexible, et se rompt quand on le ploie outre mesure; on en peut comparer la cassure à celle d'une rave.

En faisant long-temps macérer dans l'eau le tissu cartilagineux, parvient-on à y dévoiler, comme l'ont prétendu Bichat et d'autres histologistes après lui, l'existence de fibres distinctes, qui n'y seraient pas apercevables auparavant à raison d'un étroit et intime rapprochement? C'est là une question de pure inspection, et cependant on n'est point d'accord là-dessus.

La composition chimique du tissu cartilagineux a aussi ses obscurités. D'après l'unanime témoignage des chimistes qui se sont occupés de cette question, et notamment d'après les recherches de Hatchett et de J. Davy en Angleterre, et de M. Chevreul en France, il est bien certain, à la vérité, que l'analyse découvre dans ce tissu les mêmes matières salines que dans les os, et particulièrement du phosphate de chaux, en quantité beaucoup plus faible, toutefois, que dans ceux-ci. Mais après cela, parmi les cartilages, les uns, à l'instar des os, donnent de la gélatine, ou autrement dit, de la colle, et les autres non. Les premiers se montrent donc évidemment composés des mêmes élémens que l'os, mais seulement en d'autres proportions; ainsi, à leur égard, la chimie, dans son état actuel, confirme pleinement ce principe d'anatomie philosophique que suggère la première inspection, et que démontre, comme nous le verrons, l'étude des évolutions organiques, principe anciennement reconnu et posé par Aristote lui-même, c'est à savoir que « le cartilage est de même nature que l'os, et n'en diffère que du plus au moins. » (Arist., *Hist. des Anim.*, l. III, ch. VIII; et dans le traité *Des Parties des anim.*, liv. II, ch. IX.) Est-ce à dire maintenant que le principe ne doive plus être tenu pour vrai à l'égard des autres cartilages, qui ne fournissent pas de gélatine? Quant à nous, nous ne pensons pas ainsi. La chimie organique est encore trop défectueuse pour prévaloir là-dessus contre les enseignemens de l'anatomie et de la physiologie. Ainsi que nous avons eu occasion de l'avancer ailleurs (art. BOUILLON), la gélatine, à ce qu'il paraît, n'existe pas toute formée dans les tissus des animaux, n'est pas, à parler rigoureusement, un *extrait*, mais un *produit*, et résulte de la métamorphose d'une partie gélatinifiable qui par elle-même n'est point encore connue. Or, qui sait toutes les conditions en vertu desquelles a lieu, ou non, la métamorphose? Si certains cartilages ne se convertissent point en gélatine, doit-on pour cela nier absolument qu'ils contiennent le même principe, qui, dans les autres cartilages, peut être ainsi converti? Doit-on admettre une différence complète de nature entre ceux-là et ceux-ci, malgré leur étroite ressemblance sous le triple rapport des qualités physiques, des propriétés vitales, et du mode de développement? Est-ce donc chose inadmissible et invraisemblable que la non-gélatinification de ceux-là dépende, par exemple, de la proportion respective des matières salines, ou du degré spécial de cohésion et de densité, ou bien, enfin, de quelque autre condition secondaire? Il est aisé de comprendre, en effet, que dans l'état d'imperfection où se trouve encore la chimie organique, les tissus étant plutôt dénaturés qu'analysés par elle, les résultats les plus différens puissent être dus à de très faibles influences. Mais un jour viendra, sans doute, où les progrès de cette science dévoileront clairement ce que c'est que l'élément gélatinifiable en lui-même, et en démontreront, nous le croyons, la présence dans tous les cartilages indistinctement. La vérité est une : la chimie future sera d'accord avec l'anatomie et la physiologie sur l'identité de nature de tous les cartilages, comme la chimie actuelle l'est déjà à l'égard du rapport intime de ceux-ci avec les os.

Nous avons dit plus haut que le tissu cartilagineux offre en tous ses points une homogénéité parfaite : c'était annoncer implicitement qu'on ne découvre dans son intérieur ni vaisseaux ni nerfs.

Dans ce tissu, la vie est obscure et peu active. Nulle sensibilité n'y réside à l'état normal. Sans doute, les phénomènes de nutrition, d'absorption et d'exhalation s'y opèrent, comme c'est le propre de tout tissu vivant; mais ils s'y opèrent d'une façon peu marquée, et qui les rend presque douteux; et c'est pour cela même que nous voulons les bien constater ici. Divisez un cartilage, vous en verrez sourdre un suintement séreux : voilà donc l'exhalation. Voici maintenant l'absorption : à l'autopsie des sujets affectés de jaunisse, ouvrez les articulations; les cartilages s'y montreront colorés en jaune, comme le sont à l'extérieur la peau et le blanc de l'œil, et à l'intérieur les tendons, les ligamens et autres tissus blancs. Or, à quoi tient cela, sinon à la présence d'une matière colorante que l'absorption intra-organique a saisie, et pour ainsi dire pompée? Et l'absorption intra-organique, que révèle ici un phénomène accidentel, qu'est-ce dans ses phénomènes ordinaires et normaux, sinon la nutrition elle-même (voir ABSORPTION)? Mais, encore un coup, il n'y a dans tout cela qu'une bien faible somme de vitalité. Aussi, les maladies des cartilages sont rares, et ont un inévitable caractère de lenteur et de chronicité. Ils ne sont jamais le siége de cette congestion active de sang qui constitue l'inflammation; leurs lésions ordinaires consistent en un simple ramollissement, en ulcérations plus ou moins profondes, et jusqu'à complète perforation, mais sans rougeur phlegmasique, dans l'affection articulaire dite *tumeur blanche*, dans le rhumatisme chronique ou la goutte; quelquefois cependant, en cas de plaie et dans certains états morbides, on a vu le tissu cartilagineux donner origine, comme le tissu cellulaire (voir ce mot CELLULAIRE), à des bourgeons charnus et à des végétations de diverse sorte.

En anatomie philosophique, le tissu cartilagineux n'est point considéré comme un élément primordial de l'organisation animale, mais comme une modification, une forme secondaire du tissu cellulaire, qui est l'élément général de

cette organisation. Ce n'est pas même, à vrai dire, une forme définitive et permanente : c'est une forme intermédiaire, une sorte de transition entre l'état primitif du tissu cellulaire et l'état osseux : c'est une forme rudimentaire de ce dernier état. En effet, dans l'embryon, toutes les parties du squelette commencent par la métamorphose du tissu cellulaire en tissu cartilagineux, et constituent autant de *cartilages temporaires*, dont l'ossification s'opère peu à peu suivant un mode assez constant et assez bien déterminé. Les cartilages qui restent tels chez l'adulte, et que, par opposition aux précédens, l'on nomme *cartilages permanens*, ne méritent point d'une manière absolue cette dénomination; car, devenant eux-mêmes de plus en plus consistans avec les progrès de l'âge, ils finissent, en général, par s'ossifier tôt ou tard. Or, qu'est-ce qu'un os sous le point de vue histologique? Rien autre chose que l'élément cellulaire endurci par l'adjonction ou, disons mieux, par l'intussusception du phosphate calcaire; cela est hors de doute (voir Os). Hé bien, le cartilage, comme nous venons de le montrer, est un os naissant. Le cartilage est à l'os ce que l'embryon est à l'adulte. Donc, d'après la seule considération du développement organique, l'identité de nature est péremptoirement démontrée entre l'os et le cartilage. Donc celui-ci, comme celui-là, est constitué essentiellement par le tissu cellulaire ou tissu gélatinifiable, qui s'y trouve toutefois modifié à raison de l'addition d'une plus ou moins grande proportion de matière saline. Cette conclusion, rigoureusement déduite de l'observation des faits d'organogénie, est incontestable : elle a en elle-même une vérité qui se suffit et qui n'a pas besoin de nouvelles preuves. Il est donc à peu près inutile de rappeler que la chimie actuelle réduit déjà à l'état de gélatine bon nombre de cartilages, de même qu'elle y réduit le tissu cellulaire. A nos yeux, ce résultat confirmatif n'ajoute rien à un principe anatomique solidement établi sur ses bases naturelles, pas plus que ne lui ôte le résultat négatif de la même science quant à certains autres cartilages. Pour parler exactement, ne disons même pas que la chimie vient confirmer en partie l'anatomie philosophique; car le droit de confirmation suppose aussi le droit d'infirmer, que nous refusons ici à la chimie, on sait pourquoi. Dans la question qui nous occupe, les lumières de l'anatomie philosophique ont devancé et devancent encore, avec pleine certitude, les données de la chimie.

Au demeurant, l'organogénie, ici comme à tant d'autres égards, n'est qu'une répétition rapide et transitoire des types permanens que l'anatomie comparative nous offre dans la série des animaux vertébrés. Dans la classe la plus inférieure, celle des poissons, un grand nombre de genres ont un squelette entièrement cartilagineux, ainsi que le présente dès le principe l'embryon des vertébrés supérieurs : ces genres, à raison même de ce trait fondamental de ressemblance, forment, dans les classifications ichthyologiques, le groupe si naturel des chondroptérygiens, parmi lesquels nous citerons la lamproie, l'esturgeon, la torpille, la raie, le squale ou requin. Dans beaucoup d'autres poissons, le squelette est encore plus cartilagineux qu'osseux, ainsi qu'on le trouve chez le fœtus à telle ou telle période de la vie intra-utérine. Mais enfin, chez le reste des vertébrés, une fois qu'ils sont parvenus à l'âge adulte, les cartilages ne subsistent plus qu'à l'extrémité des os, et dans certains organes en très petit nombre, comme nous allons l'indiquer tout-à-l'heure chez l'homme en particulier, dans le troisième paragraphe de notre article.

II. *Tissu fibro-cartilagineux.* — Des six caractères physiques que nous avons dit appartenir au tissu cartilagineux, et servir à le faire reconnaître de prime abord, les quatre premiers appartiennent également au tissu fibro-cartilagineux : même nuance de blancheur, même sorte de consistance, mêmes conditions de translucidité, enfin même élasticité dans l'un et l'autre tissu. Mais, relativement aux cinquième et sixième caractères, il y a complète différence; car le tissu fibro-cartilagineux se compose de fibres distinctes, tenaces et résistantes comme celles du tissu Fibreux (voir ce mot), et, à raison même de cette structure, il peut, sans rompre, se ployer en tout sens : il contraste ainsi avec l'homogénéité, pour ainsi dire inorganique, et avec le défaut de flexibilité du tissu cartilagineux.

Au reste, sous le quadruple rapport de la composition chimique, de l'absence des vaisseaux et des nerfs, du degré de vitalité, et de la tendance à l'ossification, la ressemblance est parfaite, ou peu s'en faut, entre les deux tissus : nous n'avons rien ici à dire de celui-ci, que nous n'ayons déjà dit plus haut de celui-là.

Mais où gît le secret de la différence fondamentale que nous avons signalée? Dans l'organogénie, dans le mode de développement suivant lequel le tissu cellulaire s'est cartilaginifié. Là, ce tissu, à son état de simplicité primitive, s'assimile la matière saline, et par une transformation immédiate constitue les vrais cartilages : ici, il se condense et s'organise préalablement en tissu fibreux, et de là, par la métamorphose cartilagineuse de ce tissu secondaire, produit à titre de tissu tertiaire les fibro-cartilages. Il est donc naturel que ceux-ci retiennent quelques caractères de la forme intermédiaire sous laquelle la cartilaginification s'est accomplie.

En général, le tissu fibreux se cartilaginifie ainsi partout où il a des frottemens habituels à subir. Les fibro-cartilages, une fois formés dans l'économie animale en vertu de cette loi, deviennent avec le temps de plus en plus durs, et tendent, nous l'avons déjà dit, à passer à l'état osseux. Sous ce point de vue même, on peut les diviser, à l'instar des cartilages, en fibro-cartilages temporaires et en fibro-cartilages permanens. Les fibro-cartilages temporaires s'ossifient constamment, et dans les commencemens de la vie : tels sont ceux qui, nés dans l'épaisseur de certains tendons, servent d'origine et de moule à ces os qu'on nomme *sésamoïdes* (voir Os); espèce d'os dont le type le plus remarquable, chez l'homme, est la rotule, située au-devant du genou dans le tendon commun des muscles extenseurs de la jambe. Les fibro-cartilages permanens subsistent indéfiniment et jusqu'à un âge avancé; et ils s'ossifient même, en général, moins fréquemment et plus tard que les cartilages : nous en indiquerons, dans le quatrième paragraphe, les diverses espèces chez l'homme.

III. *Cartilages permanens de l'homme.* — On doit en reconnaître quatres espèces, que voici :

Première espèce : cartilages qui revêtent les extrémités articulaires des os mobiles, ou *cartilages diarthrodiaux*. Beaucoup moins épais que larges, ils encroûtent l'extrémité osseuse, s'y moulent en quelque sorte, et se terminent en mourant sur leurs bords. Ils adhèrent à l'os si intimement, que, quelque effort qu'on fasse, on opère la fracture plutôt ailleurs qu'au point de jonction. A leur surface libre qui répond à l'intérieur de l'articulation, ils ont un beau poli, que la surface d'autres cartilages ne présente pas, et qu'on attribue généralement à la membrane synoviale qui, dit-on, les revêt. Ils servent, à raison de leur élasticité, à faciliter le jeu des os qui se meuvent l'un sur l'autre, à amortir le choc et à diminuer le danger des secousses. Ils s'ossifient rarement dans la vieillesse : est-ce à cause de leurs continuels mouvemens, ou bien par une loi spéciale de la nutrition osseuse?

Deuxième espèce : *cartilages synarthrodiaux*, c'est-à-dire intermédiaires aux os dont l'articulation est immobile. Ils sont fort minces, et continus avec l'un et l'autre os. C'est ainsi par exemple que sont unis entre eux les vingt et un os qui forment le crâne et la mâchoire supérieure, et il en résulte qu'il y a moins de danger de la part des violences extérieures que si cette masse était une seule pièce osseuse, parce qu'une certaine quantité de mouvement se perd et s'amortit dans le tissu élastique des cartilages intermédiai-

res. Au reste, ces cartilages synarthrodiaux se resserrent de plus en plus par les progrès de l'âge, et finissent toujours par s'ossifier. Et voilà pourquoi, par exemple, les fractures du crâne sont plus fréquentes chez le vieillard que chez l'enfant, bien que celui-ci reçoive d'ordinaire plus de chocs à la tête que celui-là.

Troisième espèce : cartilages qui constituent en totalité ou en partie les parois solides de certaines cavités. Ce sont pour ainsi dire les derniers types du squelette cartilagineux tel qu'il existe chez l'embryon et chez les poissons chondroptérygiens. Destinés à servir à des usages différens, ils ont peu d'analogie entre eux quant à leur conformation. Les uns sont *longs* : tels sont, par exemple, les cartilages costaux, qui, unissant les côtes au sternum, complètent en devant la cage du thorax; tel est aussi l'appendice xiphoïde, prolongement inférieur du sternum, mais qui reste cartilagineux fort long temps. Les autres sont *plats* : tels sont les cartilages du larynx, les cartilages latéraux du nez, et celui de la cloison médiane des fosses nasales. Au reste, tous ces cartilages, quelle qu'en soit la forme, ont cela de commun qu'ils sont tapissés extérieurement d'une membrane fibreuse, semblable à celle qui entoure les os et qui porte le nom de périoste : aussi, par analogie, nomme-t-on celle-là *périchondre* (*péri*, autour, et *chondros*).

Quatrième espèce : *cartilages membraneux*. Citons pour exemple celui du pavillon de l'oreille. Qui d'entre nos lecteurs, en effet, ne peut en prendre aisément connaissance par l'inspection des oreilles de tête de veau, objet qui se présente souvent à leurs yeux? De pareils cartilages existent à l'ouverture des narines, au bord des paupières, etc., etc. De forme tantôt plate, tantôt recourbée, ils sont tous minces et comme membraneux. Seuls d'entre tous les cartilages, ils se montrent souples et difficiles à rompre. Combien de fois ne soulève-t-on pas les enfans par l'oreille sans accident aucun? Mais la souplesse et l'apparence fibreuse sont dues au périchondre qui enveloppe les cartilages membraneux, et non pas à ces cartilages eux-mêmes. Si, au moyen de la cuisson, l'on sépare le périchondre, le tissu restant est en tout semblable aux autres cartilages.

IV. *Fibro-cartilages permanens de l'homme.* — Il y en a deux espèces, savoir : les fibro-cartilages articulaires, et ceux des gaînes tendineuses.

Les fibro-cartilages articulaires sont variables dans leur forme et dans leurs connexions. Celui de l'articulation de la mâchoire inférieure avec l'os de la tempe est une sorte de ménisque ovalaire qui n'adhère point aux surfaces osseuses, et se trouve presque libre dans la cavité articulaire, situé qu'il est dans un repli de la membrane synoviale. A l'intérieur du genou, il y en a deux, en forme de lames semi-circulaires, qui adhèrent en partie au tibia (os principal de la jambe) et sont très peu mobiles. Au pourtour de la cavité dite glénoïde, creusée dans l'os de l'épaule pour recevoir l'os du bras, il y en a un qui, solidement fixé en guise de bourrelet, augmente la profondeur de cette cavité : il en est de même pour la cavité dite cotyloïde, qui, à la hanche, emboîte la tête du fémur (os de la cuisse). Dans chaque intervalle d'une vertèbre à l'autre, il y a un fibro-cartilage plus ou moins épais, qui adhère intimement à ces os, et dont la forme correspond à la leur : ces fibro-cartilages intervertébraux donnent beaucoup de souplesse et d'élasticité à la colonne épinière, en même temps qu'ils en augmentent la hauteur.

Les fibro-cartilages des gaînes tendineuses répondent à des tendons, dont ils facilitent le glissement, ou dont ils changent la direction en guise de poulies : nous ne pourrions en citer d'exemples particuliers sans être obligés d'entrer dans des détails minutieux d'anatomie que ne comporte pas la nature de cette Encyclopédie.

CARTON. Tout le monde connaît cette espèce de papier fort et épais qui porte ce nom. On le trouve dans le commerce, en feuilles de 1 à 10 pieds carrés de surface, et de 1 point à 4 lignes d'épaisseur, suivant la qualité. Il sert à une foule d'usages domestiques; on en fait des boîtes légères de toutes formes et de toutes grandeurs; on l'emploie surtout pour la reliure des livres et la confection des cartes.

Il y a deux espèces principales de carton : le carton *pâte* ou de moulage, et le carton *collé*. Le premier se fabrique absolument comme le papier, et le second en réunissant plusieurs feuilles au moyen de la colle. En fait de carton de moulage, on distingue encore le carton obtenu immédiatement avec du chiffon grossier, de celui qui est fait de rognures et de déchets de toutes sortes. On nomme l'un carton de *pâte primitive*, et l'autre carton de *pâte secondaire*. Quant au carton collé, il y a aussi le carton fabriqué avec du papier, et celui que l'on fait avec des feuilles de carton-pâte.

Pour fabriquer du carton de pâte primitive, on procède comme s'il s'agissait de faire du papier, avec cette différence qu'on s'inquiète fort peu de rejeter le tissu de laine qui peut se trouver parmi le chiffon, non plus que les fragmens de toile peinte. On le soumet tel qu'il est au pourrissage, au battage et à l'encollage, opérations qui seront décrites dans tout leur détail au mot PAPIER. La pâte ainsi obtenue est versée dans de grandes caisses rectangulaires en bois, où l'on plonge les formes : ces formes sont construites avec du gros fil de laiton, croisé de distance en distance, et en-dessous, par des traverses en fil plus fort qui servent de point d'attache aux premiers fils. Le tout est bordé de tringles en bois, auxquelles le treillage métallique est fixé par des lames et des clous aussi en laiton. Cette forme s'adapte à un châssis en bois, rectangulaire comme elle : l'épaisseur de ce châssis est variable, et réglée par l'épaisseur du carton que l'on doit mouler avec lui.

Quand l'ouvrier, appelé *leveur*, veut mouler du carton, il prend une forme, la fixe sur son châssis, et la plonge obliquement dans la pâte; il l'a relève ensuite horizontalement, et l'agite de manière à égaliser la pâte. La majeure partie de l'eau ayant ruisselé à travers les fils de la forme, il pose tout l'appareil sur des barres d'attente, où le carton s'égoutte et prend de la consistance, tandis qu'il procède à un second moulage. Dès que la première feuille est suffisamment égouttée, il la renverse sur un *lange*, ou drap lâche à longs poils déployé sur une surface plane : en mettant ainsi successivement un lange et une feuille de carton, l'ouvrier forme une pile de 2 à 300 feuilles, qu'il nomme *pressée*, par allusion à la pression à laquelle on ne tarde pas de la soumettre. Sous la presse, l'eau surabondante continue de s'échapper, la pâte s'égalise, et prend de la cohésion. En sortant de la presse, les cartons passent à l'éplucheuse, qui est chargée de les tirer de leurs langes et d'en détacher les corps étrangers qui leur font des bosselures, ce qui est différé toutefois pour les cartons qui doivent être doubles. Pour fabriquer cette dernière sorte, on enlève le carton simple tout frais, feuille par feuille, en le roulant par deux côtés avec son lange, de manière qu'en le déposant sur la table il s'y étale presque de lui-même, le lange en-dessous. On applique alors sur ce carton moite une nouvelle feuille à peine égouttée, qui s'y incorpore sans peine; on continue en déposant sur le carton doublé une feuille de carton moite sur son lange, comme d'abord; quand la pile est assez épaisse, on presse et on épluche. On va quelquefois jusqu'à tripler les feuilles, en mettant un carton à peine égoutté sur un carton double encore frais; mais au-delà ce serait très difficile si ce n'est inutile.

Après que l'on a dégagé les cartons de leurs langes, on les met ressuer quelque temps; après quoi on les suspend, un par un, ou plusieurs ensemble, suivant leur force, au moyen d'un petit crochet fait d'un fil de laiton ployé en S, qui passe dans un petit trou, appelé piqûre, pratiqué à l'un des angles auprès des bords du carton. Quand les cartons menacent de se rompre, par leur poids, à la piqûre, on les dispose sur un plancher ou un terrain uni, deux à deux, en forme de toit

Dès que les cartons sont à peu près secs, on les empile de nouveau pour les *régler*, opération qui consiste à les couper régulièrement, sous la presse. Cette opération terminée, il ne reste plus que le lissage, que l'on opère à l'aide d'un levier ou bras vertical à ressort, muni d'un cylindre ou roulette en métal, qui vient presser successivement toute la surface, à mesure que le lisseur le dirige.

Ce que nous venons de dire ici s'applique parfaitement au carton de pâte secondaire; il n'y a de différence pour celui-ci que dans la préparation de sa pâte, qui se fait sans addition de colle, parce que ses matières premières sont déjà collées.

Le carton collé se fabrique d'ordinaire pour en faire des cartes à jouer, pour l'impression, ou pour les cartonnages fins et à formes arrondies. Il consiste en feuilles de papier réunies par de la colle. Le papier est de trois sortes : le papier au *pot*, le papier de *ventre*, et le papier *cartier*. Le papier au pot et le papier cartier sont blancs, et presque toujours d'une même espèce; ils sont destinés à former les deux surfaces de la carte, c'est pourquoi il les faut de bonne qualité, serrés, et exempts de pâtons, pour produire un bon effet au lissage, tandis que le papier du milieu est toujours un peu gris ou cassé; c'est celui que l'on nomme communément *papier main-brune*.

On procède d'abord au *mélange*, qui consiste à superposer les feuilles de papier dans l'ordre où on doit les prendre pour les coller. Pour cela, on met sur une tablette une feuille de papier cartier, une feuille de papier main-brune, et une feuille de papier au pot; puis de nouveau une feuille de papier cartier, ou, si le papier cartier est le même que le papier au pot, deux feuilles de papier blanc après une feuille de papier main-brune, en finissant par une feuille de papier blanc. Ce mélange fait, l'ouvrier colleur le place devant lui, et, sur une nouvelle tablette, met d'abord une mauvaise feuille de papier blanc, sur laquelle il pose la première feuille de papier au pot qui termine le mélange; sur cette feuille il étale vivement et légèrement de la colle un peu fluide, qu'il prend dans un pot placé à ses côtés avec une brosse à longs poils qui a une poignée comme un fer de chapelier; puis sur cette colle il applique la feuille main-brune qui vient après; il passe la colle, et pose dessus les deux feuilles de papier blanc, dont la première seule se colle, en complétant le premier carton, tandis qu'en passant la colle sur la feuille supérieure seulement, il commence le second carton; et ainsi de suite jusqu'à ce que le mélange soit épuisé. Par là tous les cartons se trouvent collés et isolés les uns des autres. Dans cet état on les met sous la presse, dont on modère d'abord l'action de manière à donner à la colle le temps de s'exprimer; on serre de plus en plus jusqu'à ce que la presse refuse de marcher, ce qui indique que le carton est suffisamment comprimé. On le laisse ainsi un temps assez long, pendant lequel on enlève avec un pinceau mouillé la colle qui en couvre la tranche, afin d'empêcher les cartons de se coller les uns aux autres; après quoi on les fait sécher, et on les lisse comme nous l'avons dit pour le carton de moulage. Quelquefois on emploie ces cartons en guise de papier pour faire du carton plus fort.

Tels sont les cartons que l'on fabrique dans les grandes villes; il y a aussi les cartons pour apprêter les étoffes, ceux pour le dessin et les impressions lithographiques, dont les qualités supérieures nous viennent encore aujourd'hui d'Allemagne et d'Angleterre. Les premiers doivent être épais, élastiques, et par conséquent en pâte primitive obtenue sans pourrissage. Parmi les seconds, il y a des produits vraiment remarquables par leur homogénéité parfaite, leur blancheur, leur glacé, et leur souplesse; il est vrai que dans ce cas le carton est souvent couvert d'un enduit au blanc de plomb, passé au cylindre, d'où il tire tout son lustre. C'est cependant plutôt la souplesse de la pâte que l'enduit qui offrent des difficultés à la fabrication française. Mais si la pénurie du bon carton pour les apprêts vient à se faire sentir davantage, à mesure que la consommation du carton pour dessins au crayon et impression s'étendra, il est probable qu'il n'en faudra pas davantage pour porter notre fabrication au niveau des plus renommées.

CASAN. Voyez KASAN.

CASAUBON (ISAAC). On peut remarquer dans le développement de l'érudition, à partir de la Renaissance grecque et romaine du quinzième siècle, plusieurs phases successives, et qui ont chacune des traits assez caractéristiques. D'abord s'offre cette troupe d'érudits qui assistent pour ainsi dire aux premières fouilles de l'antiquité, et qui semblent tous se grouper autour de leur patron, le Grec Bessarion, devenu cardinal à Rome. (V. cet article.) Cette première génération finit avec le quinzième siècle. Puis en vient une seconde, qui occupe la première moitié du seizième : Érasme est le type des savans de cette nouvelle période. Les érudits de l'époque précédente aimaient pour ainsi dire jusqu'à la rouille du grec et du latin; ils avaient embrassé la Renaissance avec une naïveté qui sentait le moyen âge; ils auraient voulu se transformer et anéantir en eux toute vie et toute personnalité, pour se faire un masque à l'image de ces Grecs et de ces Romains dont ils exhumaient les écrits. Leurs successeurs eurent plus de personnalité et de caractère sous leurs habits d'emprunt. S'étant approprié le langage et les formes de l'antiquité, ils voulurent en faire usage pour leur propre compte, parler comme les anciens et vivre pourtant de leur propre vie, être en quelque sorte une continuation réelle de l'antiquité. Ils sont moins commentateurs, et beaucoup plus écrivains. Les uns, comme Bembo, Sadolet, Muret, Paul Jove, composent des épîtres, des traités de morale, des livres d'histoire, des satires, des épigrammes, des poëmes, dans lesquels ils s'imaginent rivaliser avec les anciens. Les autres, comme Jules-César Scaliger et Cardan, font des traités scientifiques, où ils prétendent à l'originalité. Tous n'abandonnent pourtant point le métier d'éditeurs et de commentateurs. Enfin vient, à la fin du seizième siècle, une troisième phase, qui participe des deux autres. Les érudits de cette époque ont moins d'esprit que ceux de la seconde, et sont, comme ceux de la première, plus occupés d'achever le déblaiement de l'antiquité. Ils se font encore une fois hommes-liges des anciens; ils écrivent moins pour leur propre compte en grec et en latin, mais entassent notes sur notes, commentaires sur commentaires. C'est à cette dernière période qu'appartient Casaubon. Joseph Scaliger, Juste Lipse, et lui, passèrent, de leur temps, pour les triumvirs de la république des lettres. Avec eux l'érudition profane, l'érudition de notes et de commentaires explicatifs des auteurs de l'antiquité, cessa; ils en furent la fin et le couronnement. Au dix-septième siècle, dès le commencement, l'érudition, comme si elle avait épuisé le champ entier de la littérature profane, se porta principalement sur la littérature sacrée et sur l'histoire ecclésiastique. Alors vint l'époque remarquable d'érudition chrétienne à laquelle contribuèrent à l'envi les catholiques et les protestans, et que nous avons déjà signalée à l'article du protestant Beausobre.

Casaubon naquit en 1559 à Genève, d'une famille de réfugiés, originaire du Dauphiné. Il apprit le latin dès l'enfance, et à l'âge de neuf ans il le parlait avec correction et facilité. A vingt-trois ans, il obtint la chaire de grec dans l'Académie de Genève, et commença à publier des éditions et des traductions d'auteurs grecs et latins, avec des notes et des commentaires. Il accepta en 1596 une chaire de grec et de belles-lettres à Montpellier. Mais bientôt Henri IV l'appela à Paris pour professer au Collége de France. Sa religion et la jalousie des autres professeurs l'ayant empêché d'occuper cette chaire, on l'en dédommagea, en 1603, par la place de bibliothécaire du roi. Après la mort de Henri IV, il passa en Angleterre, où Jacques I[er] l'accueillit avec honneur, et lui donna des bénéfices et une pension. Il mourut à Lon-

dres en 1614; on lui dressa un mausolée à Westminster.

Il n'est peut-être pas d'érudit qui ait travaillé sur un plus grand nombre d'auteurs. Il a donné une édition d'Aristote, en grec et en latin, à la vérité peu estimée, une bonne version de Polybe, des commentaires excellens sur Strabon, Théophraste, Théocrite, Athénée, Perse, Suétone, Diogène de Laërte; il a publié le premier le texte d'un ancien auteur de stratégie, Polyænus, avec une traduction et des notes; il a écrit dans le même genre sur Denys d'Halicarnasse, Pline e jeune, Apulée, Dion Chrysostôme, sur le Nouveau-Testament, saint Grégoire de Nysse, etc.

Casaubon n'était pas seulement un érudit; il jouissait en son temps d'une réputation de théologien. Henri IV le chargea d'écrire un livre pour soutenir les droits de la puissance temporelle contre la cour de Rome. Il entreprit aussi de critiquer les Annales de Baronius; mais il n'avait en histoire ecclésiastique qu'une médiocre érudition, et il ne poussa pas loin ce travail.

Quoiqu'il soit resté jusqu'à sa mort attaché au protestantisme, il était suspect aux protestans pour sa modération. Le protestantisme touchait déjà à sa décadence. Casaubon vécut en effet dans l'espace intermédiaire entre la mort de Calvin et la réaction arminienne. Les variations de la théologie protestante l'effrayaient. « Je ne puis le dissimuler, » écrivait-il, à Wittembogard, la grande différence que je » trouve entre notre foi et celle de l'ancienne Eglise me cause » beaucoup de trouble; car, pour ne pas parler des autres » questions, Luther s'est éloigné des anciens sur les sacre» mens, Zwingle s'est éloigné de Luther, Calvin a aban» donné l'un et l'autre, et ceux qui ont écrit depuis ont aban» donné Calvin. Si nous continuons d'aller ce train, quelle » sera la fin de tout ceci? »

Il avait épousé une fille de Henri Etienne. Un de ses fils retourna au catholicisme, et se fit capucin. L'autre, Méric Casaubon, fut un savant d'une érudition très variée, sans être aussi sûre et aussi profonde que celle de son père. Il vécut en Angleterre, où il jouissait de plusieurs bénéfices. Il se fit remarquer par son attachement à la famille des Stuarts. Il a écrit plusieurs ouvrages sur des questions théologiques, annoté un grand nombre d'écrivains de l'antiquité, et laissé quantité de manuscrits qui sont conservés dans la bibliothèque d'Oxford.

CASÉUM. Le caséum, ou *Matière caséeuse*, est la substance qui, avec le beurre, forme la partie émulsive du lait; c'est elle qui constitue presque en totalité, le lait *caillé*, dont on a enlevé la crème et chassé le *petit-lait* par compression. Son nom lui vient du mot latin *caseum*, fromage, parce que celui-ci en est presque entièrement composé. C'est une matière bizarre par les phénomènes qu'offre sa précipitation souvent imprévue; ce qui explique pourquoi le lait *tourne*, comme on le dit vulgairement, quand on le fait bouillir pendant les temps d'orage, et si on ne l'a pas tenu au frais après l'avoir trait par un temps chaud.

Pour extraire la matière caséeuse du lait, on le laisse, sans l'avoir fait bouillir, dans un lieu chaud pendant un temps d'autant plus court que l'air est plus chaud; temps que l'on peut évaluer, pour nos habitations, à un ou deux jours en été, et quatre ou cinq jours en hiver. Il se forme dans cet intervalle une crème jaunâtre, contenant beaucoup de beurre, tandis que le reste du lait se prend en une gelée d'un blanc bleuâtre, et d'un goût aigrelet, qui, exprimée dans un linge fin, abandonne une grande quantité de liquide tenant en solution du sucre de lait, de l'acide lactique, des aitates et des phosphates alcalins. On obtiendrait ce même résultat, beaucoup plus promptement, en mettant digérer du lait, écrémé à froid, dans une étuve, avec une petite portion de *présure:* c'est ainsi que l'on nomme la partie muqueuse de l'estomac des jeunes veaux, que l'on emploie, de préférence à toute autre matière pour la préparation du fromage. Sa tendance à faire cailler le lait est extrême, et l'on serait porté à croire que cela tient à un acide particulier retenu par la membrane, et qu'elle continuerait à sécréter avec le suc gastrique. M. Berzelius toutefois ne pense pas qu'il en soit ainsi: il a constaté qu'une partie de présure à l'état sec, et lavée soigneusement auparavant, avait suffi pour faire cailler de la manière la plus complète 1 800 pots de lait en ne perdant que 0,06 de son poids; ce qui fait moins de [illegible] du lait caillé: expérience qui tendrait à confirmer la nouvelle théorie de ce célèbre chimiste, qui admet l'existence de certains corps, organisés ou non, servant d'intermédiaires à certaines transformations chimiques. Il nomme ces corps, corps *catalytiques:* de sorte que l'action de la présure sur le lait, si elle ne résultait pas de l'action chimique de l'acide qu'elle peut sécréter pendant la macération, serait une action catalytique. En place de présure, on emploie dans les campagnes la barbe de l'artichaud sauvage, nommé chardonnette comme la substance elle-même.

La matière caséeuse fait les 0,05 du lait; elle a beaucoup de tendance à s'unir aux acides, qui la précipitent en caillot, surtout si le lait est porté à l'ébullition. C'est pourquoi M. Berzélius la prépare ordinairement en versant, dans du lait écrémé à froid, une petite quantité d'acide sulfurique étendu. Elle se sépare à l'instant, combinée avec l'acide, en flocons pesans, qu'il lave sur le filtre pour éliminer les substances étrangères solubles. Il la débarrasse de l'acide en la mettant digérer avec du carbonate de chaux ou de baryte, après l'avoir préalablement délayée dans l'eau. La chaux ou la baryte s'unissent à l'acide sulfurique, et permettent à la matière caséeuse de se dissoudre. La solution filtrée est jaunâtre et mucilagineuse comme de l'eau de gomme; la chaleur y développe une odeur de lait bouilli, et la fait crémer de même; circonstances qui permettent de supposer que le lait en contient beaucoup dans cet état. Privée d'eau, la matière caséeuse ressemble au succin, et est susceptible de se redissoudre dans l'eau, d'où elle est précipitée par les acides, surtout à l'aide de la chaleur. C'est à peu près l'aspect qu'offrent les vieux fromages de qualité inférieure; ce qui n'est pas étonnant, puisqu'ils ne sont guère composés que du caséum du lait écrémé pour faire le beurre.

Exposée à la chaleur, la matière caséeuse se ramollit, prend l'aspect d'un sirop, et file entre les doigts en offrant toutefois plus de résistance et une sorte d'élasticité. Elle éprouve une altération analogue, lorsqu'elle n'a pas été suffisamment exprimée; elle se putréfie et devient coulante, donnant lieu à divers produits nommés par Proust, *oxide caséeux*, *acide caséique*. M. Braconnot, qui s'est livré à des recherches intéressantes sur ce sujet, a signalé entre autres produits une substance cristalline qu'il a nommée *aposépédine*. C'est une matière sèche, craquant sous la dent, et susceptible d'être pulvérisée; elle est sans odeur, et possède un léger goût d'amer et de viande rôtie. Nous renvoyons cette substance au mot FROMAGE, où nous expliquerons aussi l'odeur infecte que celui-ci dégage dans cette période, par le développement de ses émanations sulfureuses et ammoniacales. La matière caséeuse légèrement modifiée a la propriété de se dissoudre dans certains acides, et de dissoudre elle-même des oxides, dont les sels sont généralement peu solubles, tels que la chaux, la baryte, etc. C'est ce qui a beaucoup contribué à distinguer l'oxide caséeux et l'acide caseique. Pour que le composé soit soluble, il faut que la substance caséeuse prédomine; sans quoi elle se précipite avec la terre: c'est le contraire avec la plupart des acides forts; l'acide sulfurique étendu la précipite, tandis que l'acide concentré la dissout. Sous ce dernier rapport elle ressemble beaucoup à l'albumine; mais elle en diffère en ce que l'acide acétique faible la précipite à l'isntant même, tandis qu'il ne trouble pas la dissolution d'albumine.

L'acide nitrique la dissout en jaune, et finit par la transformer en grande partie en acide oxalique, l'acide hydrochlorique lui communique une teinte d'un bleu tirant sur le

violet, et les alcalis caustiques lui donnent une couleur d'un brun rougeâtre, la matière caséeuse entraîne presque toujours en se précipitant, du beurre, de l'acide lactique, des phosphates terreux et ammoniacaux, qui entrent dans la composition du lait; c'est pourquoi on ne regarde pas son analyse comme très certaine: la seule qui ait été faite par MM. Gay-Lussac et Thenard étant assez ancienne, n'est pas à l'abri de ce reproche, nous la citerons cependant, en attendant mieux, et comme suffisante pour ce corps encore mal défini. Elle indique pour 100 parties 59.781 carbone, 21.381 azote, 11.409 oxigène et 7.429 hydrogène.

La matière caséreuse sert à la préparation d'une foule de laitages connus sous le nom de fromage, caillé, jonchées, etc., que leur état et leur nature rend très propres à l'estomac; et si l'on considère qu'elle existe en grande quantité dans tout espèce de lait, et combien ses transformations chimiques sont rapides sous la moindre influence, on n'aura pas de peine à croire qu'elle soit l'une des substances les plus nutritives qui existe.

CASOAR. En traitant de l'histoire naturelle de l'autruche, notre collaborateur M. Doyère a exposé avec soin ce qui était acquis à la philosophie naturelle touchant cet animal singulier; et tout ce qui a été dit à ce sujet s'applique également au casoar; car en même temps qu'entre l'organisation de ces oiseaux existent les plus grands rapports, leurs mœurs, qui n'en sont qu'une conséquence, offrent également la plus frappante analogie.

Dans l'histoire particulière du casoar, nous n'avons donc pas à revenir sur ces considérations si pleines d'intérêt. Il ne nous reste plus que des différences à signaler; nous n'avons qu'à exposer les caractères propres à cet oiseau; et c'est ce que nous allons essayer de faire le plus brièvement possible.

Ce qu'Aristote, dans un langage plein de concision, a dit de l'autruche en la définissant un être à moitié quadrupède, à moitié oiseau, s'il avait connu le casoar, il le lui aurait également appliqué; ce sont bien toujours en effet ces caractères mixtes de l'autruche qui, de tout temps, ont frappé les observateurs, et excité l'attention toute spéciale des naturalistes, que l'on retrouve chez le casoar.

Les formes lourdes et dénuées de grâces de l'autruche, celui-ci les exagère encore: il est plus trapu qu'elle; son cou est moins long, ses tarses plus courts, plus musculeux, plus robustes; ses doigts vigoureux, au nombreux de trois, sont armés d'ongles longs et forts; ses ailes, si on les compare au type ordinaire de la classe des oiseaux, offrent le dernier terme de la plus frappante dégradation: plus courtes que chez l'autruche, moins aptes encore que chez celle-ci à servir d'instrument de vol, elles ne portent plus que de simples baguettes au nombre de cinq, longues et creuses, dénuées de barbules, dont l'animal, suivant les observateurs, sait se servir avec avantage pour l'attaque ou la défense; mais, qui dans le vol, dans la course même, où l'autruche sait faire usage des siennes, ne lui sont plus d'aucune utilité.

Comme ceux de l'autruche, les tégumens du casoar sont d'une seule sorte; ces pennes résistantes, dont les barbules engrènent entre elles pour prendre sur l'air un point d'appui solide et que l'on trouve chez les oiseaux voiliers, manquent chez ceux-ci, essentiellement coureurs; ils n'ont plus des plumes des véritables oiseaux que celles qui sont destinées à les garantir des variations trop brusques de température; ce sont des plumes longues, presque entièrement dépourvues de barbules, réduites, à peu de chose près, à leur tige, et dont l'analogie avec les poils des mammifères, et surtout les sortes de crins qui recouvrent les sangliers et les ours, est frappant au premier aspect. Ces plumes singulières, qui revêtent toute la surface du corps du casoar, lui donnent un aspect étrange; celles qui sont placées autour du croupion, beaucoup plus longues que les autres, cachent entièrement les pennes très courtes qui représentent la queue dont l'usage est tout-à-fait nul. Enfin, un dernier point de ressemblance avec les mammifères, mais le plus important en ce qu'il tend à établir entre ceux-ci et la classe des oiseaux des rapports plus intimes, caractère du reste qui appartient également à l'autruche, c'est la présence d'une verge, imparfaite, il est vrai, mais représentent cependant une première ébauche de cet organe. Elle se compose en effet de deux simples ligamens à l'état cartilagineux, qui, partant du rectum et réunis à leur face supérieure, sont fendus inférieurement de manière à reproduire d'une manière normale et constante ce que l'on connaît chez l'homme, transitoirement, ou dans quelques cas d'anomalie; et c'est un fait remarquable que la nature, si variée dans ses nombreux phénomènes, se résume toujours dans un petit nombre de causes, de sorte que, dans l'exemple qui nous occupe, les animaux supérieurs sous le rapport de l'organisation, ne soient qu'un degré de plus de ceux qui viennent après.

L'air stupide de l'autruche, le casoar ne le présente pas moindre; comme celle de cet oiseau, sa tête est petite, dépourvue de plumes. Mais tandis que chez l'autruche elle n'était surmontée que d'une petite plaque cornée, chez le casoar un véritable casque, une proéminence osseuse considérable s'étend verticalement depuis la base du bec jusqu'au sommet de la tête; le globe de l'œil est également remarquable par son volume qui contraste avec la petitesse de la cornée; l'iris est jaune; une paupière armée de cils noirs entoure l'œil, et tout cela, joint à un bec d'une forme singulière, à la peau dénudée et bleuâtre de la tête et du col, d'où naissent extérieurement deux caroncules rougeâtres, donne à cet oiseau un air farouche, inquiet, menaçant, qui concourt, avec toutes les particularités de son organisation, à en faire à la fois un des êtres les plus curieux et les plus extraordinaires.

Le premier casoar que l'on vit en Europe y fut apporté de l'Inde en 1597. Donné à un capitaine hollandais par un prince de l'Ile de Java, comme un oiseau rare et curieux, il devint bientôt la propriété des états de Hollande. Depuis, de nombreux individus vivans nous sont venus de l'Inde, et l'espèce a pu être étudiée à fond, tant sous le rapport de l'organisation que sous celui des mœurs. Le Muséum d'histoire naturelle possède en ce moment les dépouilles d'un assez grand nombre de ces oiseaux.



(Casoar à casque.)

C'est à cette espèce des Indes-Orientales connue sous le nom de *casoar à casque*, qu'appartient en propre la description que nous venons de donner du casoar. Les Hollandais qui la rapportèrent pour la première fois, en parlent comme d'une brute intraitable, mettant souvent à profit, pour l'attaque et pour la défense, l'énorme développement de ses pieds qui en fait une arme redoutable. Celles qui fu-

rent observées à la ménagerie montrèrent en effet un caractère irascible, et se portèrent souvent à de violens actes de colère que le plus léger sujet suffisait pour exciter. Néanmoins, pris jeunes, les casoars peuvent facilement être apprivoisés. Dans l'Inde, il est même plusieurs endroits dans lesquels on a essayé de les domestiquer, plutôt, il est vrai, comme objet de curiosité, que comme des animaux d'une véritable utilité; car le peu de développement de leurs facultés ne leur permet, dans tous les cas, que de rendre de bien légers services.

Ainsi que l'autruche, le casoar est remarquable par sa gloutonnerie, et par suite, par le peu de développement de l'organe du goût, bien qu'il y ait néanmoins une évidente exagération dans les récits des auteurs qui vont jusqu'à affirmer qu'ils avalent les charbons ardens sans que leurs fonctions paraissent en éprouver le moindre trouble; leur goût est réellement plus développé que ces auteurs ne le pensent, puisqu'ils disent de lui qu'il n'a pas de langue, tandis qu'au contraire il en possède une, petite à la vérité, et frangée en crête de coq, conformation à laquelle sans doute il faut attribuer l'impossibilité où est le casoar de diviser les fruits pour les avaler, et de faire usage des graines un peu grosses. Du reste, quoi qu'on lui jette, il paraît le recevoir avec un égal plaisir; il va même jusqu'à avaler les matières les plus indigestes, tels que des clous, des morceaux de verre, de métal, etc. A la ménagerie, sa nourriture habituelle se composait de quelques livres de pain, de pommes et de carottes; en liberté, il paraît se nourrir préférablement de racines tendres et de fruits, auxquels il ajoute de petits animaux lorsqu'il parvient à s'en procurer. On a remarqué de même qu'en domesticité, si on le met dans une cage avec de jeunes poulets, il les avale souvent en passant auprès d'eux. Mais, à cause de l'extrême brièveté de ses intestins, les matières nutritives séjournent peu de temps dans l'intérieur de son corps; aussi rejette-t-il souvent des pommes entières ou d'autres alimens analogues qui n'ont éprouvé, dans leur passage à travers le tube digestif, aucune altération. Libres, les casoars sont à la course d'une habileté extrême; leur agilité est telle qu'elle surpasse souvent celle des meilleurs chevaux; lorsqu'à la suite d'une longue poursuite ils se voient sur le point d'être pris par les chasseurs, ils frappent mortellement à coups de pied les chiens qui se précipitent pour les saisir.

Au temps des amours, qui, au récit des voyageurs, est de peu de durée, le mâle et la femelle, qui vivaient séparés, se recherchent: mais ensuite celle-ci est chargée seule du soin de l'incubation, si toutefois il est vrai qu'elle couve ses œufs, ce que tendrait à faire croire la narration de Valentin, qui prétend qu'en 1660 ses gens firent lever un casoar qui était couché sur ses œufs. Dans tous les cas, l'incubation n'aurait lieu que pendant la nuit, l'action vivifiante du soleil étant suffisante pendant le jour. En captivité, l'incubation a duré vingt-huit jours; les œufs, d'un fond grisâtre, parsemés de points verts, étaient moins gros que ceux de l'autruche et au nombre de trois.



(Tête du Casoar de la Nouvelle-Hollande.)

La Nouvelle-Hollande a fourni, depuis la découverte du casoar à casque, une nouvelle espèce bien différente de celle-ci. Ce casoar, qui porte le nom du pays d'où il a été rapporté, n'a ni le casque si remarquable du précédent, ni son cou nu, ni ses caroncules; son bec est déprimé, son cou garni de plumes, le tour seul de l'oreille en est dépourvu; de plus, les ongles sont à peu près égaux, tandis que chez le casoar à casque, celui du doigt interne était de moitié plus long que les autres; enfin son plumage est plus épais et ses plumes plus barbues.

CASPIENNE (MER). Les anciens donnaient le nom de *mare Caspium* à la mer intérieure que nous nommons *Caspienne*, mais qui porte chez les Orientaux quinze à vingt noms différens. Suivant Klaproth, les géographes arabes du moyen âge l'appelent *mer des Khazars* (*Bahr-el-Khazar*), mer de *Djordjan*, de *Dilem*, de *Ghilan*, de *Tabaristan*, de *Bakou*. Les Chinois l'ont appelé *Si Hai* ou mer Occidentale, et les Slaves, *Khvalinskoïé-Moré* ou mer des Khvalisses, peuple qui habitait les bords du Volga. Les Russes l'appellent *mer d'Astrakhan*; les Turcomans, *Ak-Denghis* (mer Blanche) ou simplement *Tenghis* et *Denghis* (la Mer). Les Turcs la nomment *Bahhri-Ghouz* ou *Bahri-Ghouzch* (mer des Ghouz); les Persans, *Kolzoum*; les Arméniens *Galbits-Dzor*, et les Géorgiens *Kaspis-Zghwa* (mer Caspienne), *Gourganis-Zghwa* (mer de Gourgan) et *Daroubandis-Zghwa* (mer de Derband).

Cette mer qui baigne une partie de l'Europe et de l'Asie est située entre le 36e degré 36 minutes et le 47e degré 23 minutes de latitude septentrionale, et entre le 44e degré 10 minutes et le 52e degré 20 minutes de longitude orientale. Sa plus grande longueur du nord au sud est 270 lieues, et sa plus grande largeur de l'est à l'ouest de 165 lieues; sa plus petite est de 60: ce qui porte sa superficie à environ 16 900 lieues carrées.

Nous comprenons dans cette superficie, mais d'une manière approximative, le *lac Amer* que les Turcomans nomment *mer du Serviteur* (*Kouli-Deria*) ou *Puits-Salé* (*Adgi-Kouryoussi*), dont la forme n'est pas complètement connue, bien qu'on lui accorde 8 à 9 lieues de diamètre. Cette espèce de golfe ou de lac, qu'aucun navigateur européen n'a encore visité, passe chez les Turcomans pour renfermer un gouffre dans lequel les eaux de la mer Caspienne sont absorbées. Ces peuples y naviguent avec crainte; ils prétendent aussi que tous les êtres vivans redoutent de l'approcher; que les animaux ne s'y abreuvent jamais; que ses eaux sont mortelles et d'une amertume extrême; et que les poissons même s'en éloignent. Il communique avec la mer Caspienne par un détroit appelé *Karabougaz* (*Taureau noir*) ou mieux *Karabogas* (*Gorge noire*), dont l'étendue est incertaine; mais qui, suivant le général Mouravief, a environ 10 milles de longueur.

Au sud du lac Amer, s'étend le *golfe du Balkan*, qui tire son nom des hautes montagnes qui l'entourent au nord et à l'est à 60 lieues. Au nord du lac Amer on trouve le *golfe Alexandre*; enfin, plus au nord encore et à peu près à la même distance de celui-ci s'étend le *golfe Mort* (*Mertvoï koultouk*). C'est le plus septentrional des golfes de la côte orientale de la mer Caspienne, de même que celui d'*Asterabad* en est le plus méridional.

Toute la partie dont nous venons de décrire les principaux contours, est assez profonde; mais sur le côté opposé, où l'on voit les bouches de l'*Oural* ou du *Jaïk*, du *Volga*, du *Terek*, du *Kour* ou du *Cyrus*, la côte est basse et couverte de joncs et de bancs de sable, à tel point que les navires ne peuvent y naviguer qu'à près d'une demi-lieue ou d'une lieue du rivage. Au sud de l'embouchure du Kour, s'étend le golfe de *Salian* ou de *Kyzylagatch*, et plus au sud encore celui d'*Inzili* ou de *Zinzili*, grand golfe de 5 lieues de circonférence, entouré de hautes montagnes et de forêts. La plus haute de leurs cimes est le *Damavend*, qui est de forme conique et que couvrent de neiges éternelles.

La profondeur moyenne de la mer Caspienne est d'envi-

ron 400 à 600 pieds; mais dans quelques endroits on ne peut trouver le fond avec une sonde de 2 700 pieds de longueur. Le fond est composé de gravier, de sable coquillier et de vase. La navigation y est dangereuse, par la fréquence des vents d'est et d'ouest, par les rochers qui garnissent les côtes, par les bancs de sable qu'il faut éviter, et par le peu de largeur qui ne permet pas aux navires de louvoyer facilement.

Nous avons nommé cinq des principaux cours d'eau qui se jettent dans cette mer; mais il y en a encore quelques uns qui méritent d'être cités, tels sont : l'*Aksaï*, la *Kouma*, le *Kizil-Ozen*, l'*Abi-Atrek*, le *Gougen* et la *Jemba*, appelée aussi le *Djem*. Ces cours d'eau y charrient beaucoup de sable qui contribue à la rendre, ainsi que les côtes voisines, de moins en moins navigables. C'est à l'abondance de ces eaux douces que la mer Caspienne doit de n'être salée que loin de ses côtes. Mais elle offre une particularité : c'est son amertume, qui est due à la grande quantité de sources de naphte qui jaillissent de son fond, de ses îles et de plusieurs parties de ses côtes.

Parmi les îles qui bordent les côtes, nous citerons, vis-à-vis l'embouchure du Volga, celle de *Tchétyré-Bougra* (les Quatre-Monticules); près de l'embouchure du Terek, vis-à-vis de la pointe d'Agrakhan, les trois îles appelées *Ouga*, *Popova* et *Tchetchen*, près desquelles on prend beaucoup de phoques; au nord de la presqu'île d'Apcheron, les *Dva-Brata* (les Deux-Frères), rochers à fleur d'eau qui ressemblent, dit Klaproth, à deux quilles de navires renversés. Le détroit d'Apcheron, ajoute-t-il, est formé par trois îles, ce sont : *Sviatoï* (la Sainte), *Jyloï* (l'Habitée) et *Lebéjeï* (les Cygnes). Vis-à-vis le cap du Visir s'élèvent quatre petites îles appelées *Svinoï* (îles des Cochons). « Le cap *Goumych-Tepe*, en russe *Sérébrénoï Bougas* (monticule d'Argent), s'élève au nord de l'embouchure du Gourghein; il formait encore en 1782 une île, qui ne s'est réunie au continent que depuis les premières années du dix-neuvième siècle. » Le golfe de Balkan est fermé à l'ouest par des îles, dont les plus importantes sont celle d'*Ogourtsa* ou *Ogourtchinsk*, appelée aussi *Aïdaa*, et celle de *Tcheleken* ou de Naphte, et par la langue de terre de *Kradnovodsk*. A peu de distance du cap Touk-Karagan se trouve l'île de *Koulat*, l'une des plus grandes parmi toutes celles que nous avons nommées; elle a sept lieues de longueur du nord au sud sur une de largeur.

La mer Caspienne peut être regardée comme une source inépuisable de richesses pour la Russie : si ses productions sont peu variées, elles sont du moins fort abondantes, c'est-à-dire qu'elle nourrit considérablement de poissons. On y fait deux sortes de pêches : la grande et la petite. Dans la grande pêche on prend différentes espèces d'esturgeons : l'esturgeon commun (*acipenser sturio*); l'ichthyocolle ou grand esturgeon (*acipenser huso*); le sterlet ou strelet (*acipenser rutheuus*); l'étoilé (*acipenser stellatus*), et le sevruga (*acipenser sevruga*). La petite pêche comprend la brême, l'idus, l'ablette aux yeux rouges (*cyprinus erythophtalmus*), le meunier (*cyprinatus*), le barbu, le brochet, le *cyprinus caspius*, le *cyprinus jeses*, le *cyprinus furio*, etc. La mer Caspienne nourrit aussi un grand nombre de phoques, dont plusieurs espèces ou variétés ne sont pas même complètement décrites : les uns sont blancs, les autres jaunâtres, d'autres gris ou tigrés; ils sont tellement nombreux qu'ils servent de nourriture à plusieurs peuples riverains. Mais cette mer si abondante en poissons et en mammifères nourrit peu de zoophytes et un petit nombre d'espèces de mollusques.

Lorsque l'on considère que la Perse ne possède guère que les côtes méridionales de la mer Caspienne, que ses côtes orientales appartiennent à des peuples barbares, tels que les Turcomans, les Ousbeks et les Kirghis, qui n'y possèdent d'ailleurs que des steppes immenses, et que le reste appartient à la Russie, on conçoit l'importance de cette possession pour cette puissance : aussi y entretient-elle une flotte.

Une importante question de géographie physique et de géologie est celle qui est relative à l'étendue qu'occupait jadis la mer Caspienne, et au niveau actuel de ses côtes.

Il est hors de doute que cette mer était anciennement beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui; plusieurs témoignages respectables l'attestent. Selon Pline, les marchandises de l'Inde pouvaient arriver en Europe par l'*Icharus*, affluent de l'*Oxus*, jusqu'à la mer Caspienne; de cette mer elles remontaient le *Cyrus*, d'où on les transportait dans un court trajet par terre jusqu'au *Phasis*, qu'elles descendaient jusqu'au *Pont-Euxin*. Strabon dit à peu près la même chose, lorsqu'il assure que les productions de l'Inde sont transportées par l'Oxus et ensuite par les fleuves jusqu'au bord du Pont-Euxin.

Malgré l'autorité de ces auteurs, on a prétendu que leurs paroles étaient obscures, et on les a rendues tout-à-fait inintelligibles en voulant les expliquer; parce qu'on a voulu les appliquer à l'état actuel du bassin de la mer Caspienne, plutôt que d'admettre que cet état n'est plus ce qu'il était à l'époque reculée où Strabon et Pline y faisaient affluer l'Oxus qui, sous le nom d'*Amou-deria* et de *Djihoun*, se jette aujourd'hui dans le lac improprement appelé mer d'Aral. Malte-Brun s'est rangé de l'avis des savans qui ont pensé que les anciens avaient pris le lac d'Aral pour un golfe de la mer Caspienne, et il en donne pour preuve que l'Oxus et l'*Iaxartes*, aujourd'hui *Sir-Deria*, n'ont jamais pu couler directement dans la mer Caspienne. Dans la nouvelle édition du *Précis de la Géographie universelle* continuée par nous, l'opinion de Malte-Brun a été combattue par une note où nous exposons une partie des faits que nous allons développer ici, ainsi que d'autres faits que nous avons exposés dans le même ouvrage, en décrivant la mer Caspienne.

D'abord nous ferons remarquer que l'examen de la question qui nous occupe ne pouvait être fait sérieusement que par les voyageurs qui ont visité les localités. C'est ainsi que Pallas s'est rangé de l'avis des anciens, en admettant que le lac Aral faisait jadis partie de la mer Caspienne. Il est peut-être même allé trop loin, en ajoutant que cette mer se réunissait aussi à la mer d'Azof à l'endroit où coule aujourd'hui le Manytch. Nous ne prétendons examiner la question que sous le point de vue des changemens que le bassin de la mer Caspienne a éprouvés depuis les temps historiques.

Il est un fait certain attesté par les voyageurs russes : c'est le dessèchement graduel des lacs et des rivières dans la partie occidentale de l'Asie. Ainsi le colonel George de Meyendorf, dans son voyage d'Orenbourg à Boukhara en 1820, a reçu de la bouche de plusieurs vieux Kirghiz l'assurance formelle que dans leur jeunesse ils avaient vu les flots du lac d'Aral baigner quelques endroits situés à deux ou trois lieues dans les terres. A une douzaine de lieues au nord de ce lac, la colline de Sacri-Boulak, le point le plus haut des monts Moughodjar, présente à son sommet et sur ses flancs des amas de coquilles épais de 3 à 4 pieds, et une grande quantité d'ossemens de poissons que les Kirghis prétendent avoir été déposés par les eaux de l'Aral. « Un si grand nombre de Kirghiz, dit George de Meyendorf, m'ont affirmé la même chose, que je regarde comme certain ce fait qui prouve combien la diminution de la mer d'Aral est considérable et rapide. »

Voilà des faits qui s'accordent parfaitement avec l'opinion que l'Aral a dû faire partie de la mer Caspienne, et qu'il n'en est séparé que depuis l'époque où Strabon et Pline faisaient affluer dans celle-ci l'*Oxus* ou le Djihoun et l'*Iaxartes* ou le *Sir-Deria*, qui se jettent aujourd'hui dans l'Aral. Mais ce qui sert à les confirmer, c'est que le général Mouravier, dans son voyage en Turcomanie et à Khiva en 1819 et 1820, a reconnu les anciens rivages de la mer Caspienne entre les côtes actuelles de cette mer et la pointe méridionale du lac d'Aral. C'est qu'il a même suivi l'ancien lit de l'Amou-De-

ria ou de l'Oxus jusqu'à la mer Caspienne. A quelque distance de celle-ci, il se partageait en deux bras, l'un au nord et l'autre au sud de la chaîne du Balkan; ce bras, appelé par les Turcomans *Djan-Deria*, était même à sec depuis une dizaine d'années seulement, à l'époque du voyage de M. Mouravier; et le *Kouvan-Deria*, qui forme le bras du milieu, a considérablement diminué depuis un siècle. L'ancien lit de l'Amou-Deria, dont M. Mouravier a suivi la trace jusqu'au golfe du Balkan, a 650 pieds de largeur et 97 de profondeur. Selon ce que rapporte cet officier, les Khiviens ont conservé des traditions, d'après lesquelles un violent tremblement de terre aurait, il y a 500 ans, ébranlé la surface du pays, et obligé l'Amou-Deria à prendre son cours au nord, où il se serait creusé un nouveau lit par lequel il se jette maintenant dans le lac d'Aral. Les Khiviens assurent de plus que, lorsque le fleuve occupait son ancien lit, leurs habitations s'élevaient sur ses bords : ce qui est d'ailleurs prouvé par des restes de canaux et par des ruines d'édifices qui ont été visités par M. Mouravier.

Relativement à la date de cinq siècles à laquelle les Khiviens font remonter le changement opéré dans la direction de l'Amou-Deria, nous devons faire observer qu'il ne faut pas y attacher l'importance qu'elle semblerait mériter si ce peuple était civilisé et possédait des annales. Cette époque paraît être très reculée pour une nation qui n'a point d'annales; mais les cinq siècles en question signifient seulement que l'événement qu'ils rapportent à cette date est fort ancien. Il est d'ailleurs évident qu'il remonte beaucoup plus loin, puisque le géographe arabe Ebn-Haoukal, qui écrivait vers le milieu du dixième siècle, place l'embouchure de l'Amou-Deria dans le lac de Kharism, qui paraît être le même que le lac d'Aral. Au surplus, cet événement remonterait à quinze siècles qu'il serait encore postérieur d'environ trois siècles à Strabon et à Pline.

Quant à la cause de ce changement que les Khiviens attribuent à un tremblement de terre, elle est d'autant plus probable que d'autres événemens analogues se sont passés récemment dans le bassin de la mer Caspienne : ainsi vers l'année 1805, l'île *Derviche* a été réunie à celle de *Tcheleken* ou de *Naphte* par l'effet d'un tremblement de terre. D'autres causes qui agissent tous les jours, bien qu'elles ne laissent aucune trace dans l'esprit des peuples grossiers, sont les sables mouvans qui, transportés par les vents, contribuent puissamment à diminuer la superficie du lac d'Aral; fait qui se trouve confirmé par ce qui se passe dans les lacs de la steppe de Baraba, dans la Sibérie occidentale.

Si l'on objectait qu'entre le lac Aral et la mer Caspienne il existe des chaînes de montagnes, nous ferions observer que ces chaînes n'ont généralement que 300 pieds de hauteur, et qu'en réunissant par la pensée le lac et la mer elles ne formeraient que de petites îles, comme celles que nous avons citées dans la mer Caspienne.

Il demeure donc bien constant que les anciens n'avaient pas tort de donner à cette mer une étendue beaucoup plus grande de l'ouest à l'est qu'elle ne l'a de nos jours; et que s'ils n'ont pas parlé du lac Aral ce n'est point parce qu'ils l'ont confondu avec la mer Caspienne, mais c'est parce que le lac n'existait point encore. « Si l'ancienne mer Caspienne, dit Klaproth, a desséché, et si le lac d'Aral est le reste de sa partie orientale, il paraîtrait vraisemblable qu'il doit être situé plus haut que la mer Caspienne de nos jours; et en effet des observations barométriques, faites par des officiers russes, donnent à l'Aral une élévation de 117 pieds au-dessus de cette mer. »

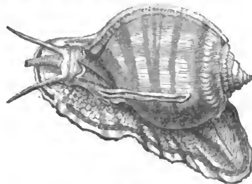
Tout ce que nous venons de dire prouve que, sous le point de vue géographique, le lac d'Aral appartient au bassin de la mer Caspienne. Mais, sous le rapport géologique, ce bassin offre une particularité remarquable : c'est son étonnante dépression. MM. Hofmann, Helmersen, Rose et A. de Humboldt, ont constaté par des mesures barométriques qu'Orenbourg est juste au niveau de l'Océan, qu'Astrakan est à 300 pieds plus bas, et que les bords septentrionaux du lac d'Aral sont à 180 pieds au-dessous du niveau de l'Océan.

Cette dépression a été comparée par M. A. de Humboldt au bassin de la Bohême et à ces *pays-cratères*, beaucoup plus grands encore que l'on remarque sur le disque de la lune, et que les astronomes désignent sous les noms de *Conon*, *Aratus*, *Hipparque*, *Archimède* et *mare Crisium*. Il en attribue la formation au soulèvement qui a donné naissance aux montagnes du Caucase, de l'Hindou-Kho, du plateau de la Perse, etc., qui entourent ce bassin. Ainsi ce que les géographes ont l'habitude d'appeler le plateau de l'Asie centrale est au contraire une vaste contrée creusée en entonnoir. Ce pays si bas, dit M. de Humboldt, est rempli de dépôts tertiaires, d'où sortent des roches d'origine ignée et des scories. Suivant le même savant, cette région de lacs, qui s'étend entre les monts Ourals et l'Altaï, paraît avoir été en communication avec le lac d'Aral et la mer Caspienne.

Il résulte de tous ces faits que les changemens de niveau que le sol a éprouvés et l'évaporation des eaux ont mis à sec une grande partie du bassin dont les points les plus bas sont aujourd'hui occupés par l'Aral et la mer Caspienne, et qu'avant ces changemens il devait former une mer intérieure trois ou quatre fois plus considérable que la mer Caspienne ne l'est aujourd'hui.

CASQUE (*Cassis*). Les casques font partie de la classe des mollusques gastéropodes de Cuvier. Ils sont remarquables, parce que leur coquille est bombée, qu'ils ont l'ouverture longitudinale étroite et terminée à la base par un canal court qui est brusquement recourbé vers le dos de la coquille. La spire, dans ce genre, est peu élevée, et est souvent interrompue par des bourrelets obliques, cariniformes, qui sont les sommités persistantes des anciennes ouvertures.

Il y a peu d'années que le mollusque qui forme ces coquilles est connu; on en doit la description à MM. Quoy et Gaimard, qui l'ont rapporté de leur voyage autour du monde. Les casques sont, de tous les mollusques univalves, avec les volutes, ceux qui atteignent la plus grande taille. Il y en a qui ont plus d'un pied de long; ils sont quelquefois d'une épaisseur considérable; aussi s'en sert-on avec avantage pour faire ce qu'on nomme les faux camées. Deux ou trois espèces sont seulement employées à cet usage. Le casque de fer à repasser (*cassis cornuta*) est principalement celui dont



(Casque Bésoar.)

on se sert en France et en Italie. On en expédie tous les ans plusieurs milliers qu'on tire d'Angleterre pour Rome, Naples et Paris. La coloration variée de l'intérieur le fait surtout rechercher. On se sert aussi, mais beaucoup moins maintenant, du casque rouge (*cassis rufus*), que les marchands nomment *lambis*. Il est petit, mais quelquefois très épais. Il est d'une belle couleur rouge à l'extérieur et à l'intérieur. Tous les casques vivent à d'assez grandes profondeurs dans la mer. C'est surtout les fonds sablonneux qu'ils recherchent, parce qu'ils finissent par s'y enfoncer presque en totalité.

On compte à peu près vingt-cinq espèces dans ce genre. Deux ou trois seulement sont de la mer Méditerranée. Toutes les autres habitent les mers équatoriales et surtout les mers de l'Inde. On connaît aussi quelques espèces fossiles. Nous avons fait figurer ici le casque bésoar (*cassis glauca*). Il est adulte, et nous l'avons montré avec son animal placé naturellement. Ce mollusque vient des îles Moluques. Quoiqu'on possède l'animal de cette coquille, on ne sait véritablement presque rien sur ses mœurs et sur ses habitudes, et il est impossible de trouver, même dans les ouvrages qui traitent spécialement cette matière, rien de plus que ce que nous indiquons ici.

CASSATION (Cour de). La Cour de cassation, création de l'Assemblée constituante, est une institution définitivement acquise à la science politique comme formant un élément essentiel de toute bonne organisation sociale, comme l'une des autorités fondamentales entre lesquelles doit, selon les vrais principes, être réparti l'exercice de la souveraineté nationale. Aussi, au milieu des révolutions et des réactions, s'est-elle maintenue inébranlable, et bien que l'on puisse prévoir quelques modifications dans la manière dont elle est constituée, elle paraît avoir pris racine en France, et destinée à s'implanter dans toute constitution qui s'établira sur les bases de la civilisation moderne.

En déléguant à un corps de magistrats l'administration de la justice, la société s'est toujours réservé d'y intervenir elle-même, par l'organe de l'autorité supérieure, pour redresser, dans certains cas, les abus les plus graves. Le pouvoir judiciaire est un mécanisme qu'il ne suffit pas d'avoir mis en jeu une fois, mais auquel il faut souvent appliquer la main pour lui conserver son mouvement régulier; c'est comme un corps roulant qui dévierait de l'impulsion primitivement donnée si le bras qui l'a lancé ne le ramenait de temps en temps dans sa direction. Cette juridiction suprême de révision se trouve dans tous les états, depuis les démocraties extrêmes jusqu'aux monarchies absolues. Ainsi, dans la république athénienne, lors même que le peuple jugeait en personne, il y avait encore un mode de révision : l'aréopage, comme représentant la république dans sa tradition permanente, pouvait casser l'arrêt de l'assemblée publique, et en appeler du peuple dominé par la passion du moment au peuple dans son naturel. Dans la monarchie française, c'est au monarque qu'appartenait ce pouvoir. Lorsque des caractères évidens de méprise, de prévarication ou d'infidélité aux lois, une instruction dressée sur des bases reconnues fausses ou des vices de formes, venaient détruire la présomption légale de justice, les arrêts du Parlement étaient cassés par le conseil privé du roi ou conseil des parties, et les procès renvoyés à un nouvel examen. Mais si l'arbitraire des Parlemens se trouvait ainsi limité, ce n'était que par l'arbitraire royal, et la réunion entre les mains d'une dynastie de cette juridiction suprême avec l'autorité administrative et législative, constituait un despotisme *qualifié*.

L'Assemblée constituante ne reconnaissant la pleine souveraineté que dans le corps de la nation, et n'en admettant la délégation que d'une manière partielle entre les diverses autorités, constitua séparément le pouvoir judicaire dont la Cour de cassation devint le couronnement et la clef de voûte. D'abord on distingua le droit qui régit les citoyens, comme hommes et comme Français, de celui auquel ils sont assujettis comme fonctionnaires dans les divers cadres du service public. Le premier forma le droit commun appliqué par les tribunaux, délégués de la nation, de la société; l'autre forma le droit exceptionnel, déposé entre les mains des délégués du gouvernement. Les deux ordres de juridiction ainsi fondamentalement distingués, les juges du droit commun, privés de la faculté de prononcer par voie de règlement, ne durent plus être que des organes passifs de la loi. Cela nous semble avoir entraîné une modification dans le droit de révision.

Si l'on entend par loi non seulement le droit écrit, mais encore le droit non écrit, le sentiment général, la conscience publique, un jugement ne doit jamais être que la traduction de la loi. Mais cette loi là n'est pas tout entière dans les textes législatifs : or, le juge se rendrait coupable de déni de justice en refusant de juger sous le prétexte du silence ou de l'insuffisance de ces textes; de sorte que la jurisprudence s'exerce en grande partie hors de leur domaine. Dans cette sphère, l'interprétation de la volonté générale est laissée à la conscience des tribunaux sous le seul contrôle de l'opinion publique. Il suffit que dans tous les cas où cette interprétation est fixée par la loi écrite, le juge s'y conforme scrupuleusement. Ainsi limitée, ainsi retenue à des points fixes et comme à des jalons invariables, il n'est pas à craindre que la jurisprudence des tribunaux s'écarte beaucoup du droit.

Or supposez un magistrat suprême dans lequel une foi aveugle voie la personnification infaillible de la société, ce magistrat pourra intervenir extraordinairement, même pour redresser les contraventions à la pure jurisprudence, au droit non écrit, à la conscience publique. Mais dès que l'on ne reconnaît plus de magistrature qui soit la société elle-même, il n'y en a aucune à laquelle puisse appartenir une prérogative si féconde en abus. Donc l'intervention extraordinaire de l'autorité supérieure ne devra plus avoir lieu que pour réprimer les atteintes à des textes de la loi écrite.

Quoi qu'il en soit, en réservant au pouvoir législatif l'exercice en dernier ressort de cette intervention, l'Assemblée constituante établit pour l'exercer d'une manière permanente et par un contrôle habituel le tribunal de cassation, devenu, depuis l'empire, la Cour de cassation. Représentant impassible du droit strict, de la loi écrite, elle y rappelle sans cesse les juges, en annulant ceux de leurs actes qui y contreviennent, et maintient ainsi l'unité dans la jurisprudence. Son office étant essentiellement d'ordre public, et n'ayant pas pour objet direct le règlement des intérêts litigieux, elle n'a pas le caractère propre d'un tribunal, et voilà pourquoi on avait proposé à la Constituante de lui donner le nom de *Conseil national pour la conservation des lois*. Cependant elle appartient réellement au pouvoir judiciaire, non comme membre actif de ce pouvoir, mais comme le régulateur suprême de tous ses membres actifs, comme le balancier commun qui équilibre leurs mouvemens. En effet, par l'effet, soit correctif, soit comminatoire, de la cassation, son influence préside aux sentences de tous les tribunaux et de toutes les cours souveraines, et c'est ainsi que chaque citoyen, en comparaissant devant un tribunal de localité, est en quelque sorte sous l'égide de l'autorité judiciaire de la nation entière.

Quoique son contrôle ne s'exerce que pour l'application du droit commun, et par conséquent sur les juridictions ordinaires, cependant elle sert indirectement de contre-poids modérateur aux juridictions exceptionnelles, en arrêtant leurs empiétemens lorsqu'elles voudraient illégalement arracher les citoyens à leurs juges naturels. Ainsi nous avons vu le célèbre arrêt rendu à la suite de l'insurrection de juin 1832 mettre un frein à l'arbitraire violent et usurpateur des conseils de guerre, installés en pleine paix, sous le prétexte de l'état de siége; exemple mémorable du rôle important et tutélaire que remplit dans notre état politique la Cour de cassation. Cependant sa prééminence naturelle nous semble méconnue à l'égard des juridictions d'exception trop complètement affranchies de son contrôle. Le Conseil d'état, placé au sommet de leur hiérarchie, est dans un rang parallèle, et même, à quelques égards, supérieur à la Cour. Il est dans la nature des choses, nous le savons, qu'une part de la vie sociale soit régie par le droit des citoyens et l'autre par le droit des fonctionnaires, et nous croyons que le progrès respectif de ces deux droits consisterait non à se supplanter, mais à se rapprocher l'un de l'autre, le premier en devenant plus flexible et plus approprié à une organisation active de la société, le second en devenant moins arbitraire et en offrant des garanties plus réelles. Nous savons aussi que le droit exceptionnel, livr

comme il l'est aujourd'hui à l'arbitraire, ne peut être du ressort de la Cour de cassation; mais, après tout, les règlemens administratifs doivent être subordonnés aux principes généraux du droit commun.

Que le Conseil d'état remplisse la fonction de cour suprême, de cassation et de révision en matière de droit administratif, c'est ce qu'on peut approuver comme on peut aussi le combattre; mais il y a plus: par suite de la prépondérance dictatoriale accordée pendant notre ère de révolution à la puissance exécutive, quand il y a conflit entre l'administration et l'autorité judiciaire, c'est le Conseil d'état qui est l'arbitre souverain de la compétence au préjudice de la Cour. Cela n'est-il pas contraire aux principes? D'un autre côté, dans une époque transitoire et encore révolutionnaire, quoi qu'on dise, n'est-ce pas un bien que d'étendre la sphère de celle des autorités qui se prête le mieux à la mobilité, au changement? Toutes ces questions seront examinées en traitant du droit administratif.

Cette action régulatrice de l'administration judiciaire s'exerce par la Cour suprême de trois manières distinctes: par voie corrective, par voie préventive, par voie repressive et disciplinaire.

Voie corrective. — Elle consiste dans l'annulation des décisions en dernier ressort qui contiennent une violation de la loi. L'arrêt de cassation est inscrit sur le registre du tribunal ou de la cour dont le jugement ou l'arrêt est ainsi annulé, et l'affaire est renvoyée à l'examen d'une autre cour ou d'un autre tribunal.

Il y a lieu à cassation: 1° quand le juge a prononcé sur une question litigieuse contrairement à ce que la loi décide expressément; ce qui comprend le cas où, dans l'appréciation d'un contrat, le juge ne lui aurait pas reconnu le caractère et les effets qui lui ont été attribués par les définitions du code; comme aussi le cas où, l'intention qu'ont eue les parties dans leur convention étant bien établie et d'ailleurs licite, le juge aurait prononcé contre cette intention dont notre code fait la loi des parties.

2° Pour incompétence, c'est-à-dire quand le juge est sorti du cercle de ses attributions, ou pour omission des formalités prescrites à peine de nullité; en effet, il y a alors violation de la loi, usurpation de pouvoir, mépris des règles et garanties à l'observation desquelles est attachée la présomption légale de justice.

Ce pouvoir de cassation s'étend aux actes dits de juridiction volontaire, par lesquels l'homme de la loi, sans rendre un jugement, donne la sanction de la volonté générale, et par conséquent la force réellement obligatoire aux conventions qui n'exprimaient encore que le sentiment particulier des parties.

En matière criminelle, il y a des cas où les arrêts, bien que parfaits sous le rapport de la légalité, sont sujets à cassation et à révision. C'est, 1° lorsque deux accusés ayant été condamnés par deux arrêts différens pour le même crime, il en résulte nécessairement que l'un d'eux l'a été injustement; 2° lorsqu'après une condamnation pour homicide, l'existence de la personne présumée victime vient à être légalement prouvée; 3° lorsque l'un des témoignages à charge vient à être reconnu faux par la condamnation du témoin qui l'a rendu.

Du reste, ce contrôle sur les arrêts n'appartient pas d'une manière absolue à la cour suprême. Lorsqu'après la cassation successive de deux arrêts par les mêmes motifs, la troisième cour royale à laquelle l'affaire a été renvoyée persévère dans la jurisprudence des deux premières, ce différend doit être vidé, dans le courant de la session législative, par une *loi interprétative* dont l'effet est rétroactif. Sous l'empire et jusqu'en 1828, cette interprétation réglementaire était donnée par le Conseil d'état.

Voie préventive. — Lorsque plusieurs cours ou tribunaux s'attribuent respectivement, ou bien, au contraire, se renvoient réciproquement la connaissance d'une affaire, *le règlement de juges* qui devient nécessaire appartient, à moins d'exception formelle, à la Cour de cassation. Elle *prévient* ainsi des décisions illégales et d'avance entachées de présomption d'erreur. C'est en vertu du même principe qu'elle prononce les renvois d'un tribunal à un autre, quand une cause de suspicion légitime ou des circonstances menaçantes pour la sûreté publique font craindre des entraves au cours de la justice.

Voie répressive et disciplinaire. — Elle consiste d'abord dans la prise à partie qui rend le magistrat responsable vis-à-vis du plaideur du tort qu'il lui a causé par sa prévarication ou sa coupable négligence; dans la mise en accusation pour forfaiture que la Cour de cassation prononce contre un tribunal entier, contre les membres des cours royales, contre un procureur-général ou ses substituts; enfin dans le pouvoir censorial qui assure indirectement la bonne administration de la justice en retenant dans le devoir ceux qui la rendent. Cette dernière autorité où se conserve, au milieu du matérialisme de notre droit, l'usage d'une juridiction sociale sur la moralité individuelle, n'appartient point particulièrement à la Cour de cassation, mais elle seule l'exerce sur tous les rangs de la magistrature.

Le service de la Cour de cassation est, comme on l'a dit, essentiellement d'ordre public. Planant au-dessus de la hiérarchie des juridictions, elle n'en fait pas proprement partie; elle ne connaît ni des faits du procès, ni du fond de la contestation, et n'a nullement pour objet le règlement des intérêts litigieux, sur lesquels elle n'influe que par l'effet indirect de ses décisions sur la validité des arrêts. Cela est si vrai qu'en matière civile le recours formé devant elle contre un arrêt n'en suspend point l'exécution, sauf à revenir sur ses effets, lorsqu'il aura été cassé. Ce principe souffre à peine quelques exceptions fondées sur d'impérieux motifs de moralité. Dans toutes les matières criminelles, le pourvoi est suspensif parce qu'il est d'intérêt public d'éviter à la société le crime de faire souffrir un innocent et de le flétrir.

En matière civile, les parties ont trois mois pour se pourvoir, et pendant ce temps l'intérêt particulier a seul le droit de provoquer une cassation dont il recueillera le bénéfice. Mais ce délai expiré, le ministère public peut la provoquer dans le seul intérêt de la loi qui a été violée, et alors elle ne profite plus aux parties; l'arrêt annulé vaut entre elles comme transaction.

La compétence de la Cour s'étend sur les actes des juridictions qui n'y sont pas assujetties en règle ordinaire, lorsque ces actes lui sont déférés par le pouvoir exécutif lui-même.

La cassation ne s'applique qu'aux sentences en dernier ressort dont on ne peut plus obtenir la réformation par aucune autre voie. C'est un remède extrême qui perdrait toute son efficacité si on le laissait dégénérer en usage habituel. D'abord les pourvois étant trop fréquens, la Cour serait dans l'impossibilité matérielle d'y statuer: ensuite comme ses décisions doivent servir de règle à la jurisprudence, il importe de ne pas trop les multiplier pour que l'erreur et les contradictions aient moins d'occasions de s'y glisser, et qu'elles soient toujours rendues avec la plus haute certitude. C'est dans cet esprit que la Cour s'abstient de casser, lorsque la violation de la loi n'est pas complétement démontrée, bien qu'elle puisse exister; de sorte que les arrêts de cassation seuls, mais non ceux de rejet, sont décisifs en droit et font autorité dans la jurisprudence.

Pour atteindre le but que nous venons d'indiquer, un examen préliminaire fait par la section des requêtes sert à écarter les pourvois trop légèrement formés: puis un frein répressif a été mis à l'audace des plaideurs téméraires qui par des recours mal fondés osent, en quelque sorte, tenter l'infaillibilité de cette suprême magistrature; il consiste dans

une amende de 300 francs envers l'état et de 150 francs envers la partie adverse, prononcée contre celui dont la demande a été rejetée. Le tiers de cette amende doit être consigné avant le pourvoi; elle est de moitié quand le pourvoi est formé contre un arrêt par défaut. On reconnaît en cela le caractère constamment fiscal de nos institutions judiciaires. Non moins contraires à l'égalité dans leurs garanties que dans leurs abus, elles mettent l'exercice de tout droit à un prix qui le rend inaccessible au pauvre. On n'a su jusqu'à ce jour préserver la liberté qu'en en faisant une citadelle où les riches seuls peuvent s'abriter. Un certificat d'indigence dispense, à la vérité, de la consignation préalable; mais ce palliatif est bien peu efficace. Ne pourrait-on pas remplacer par quelques degrés de plus d'examen préalable ces fiscales toiles d'araignées qui arrêtent les plus justes réclamations du pauvre, tandis que les puissans passent sans peine au travers?

Source de l'unité de jurisprudence, la Cour de cassation doit être une. Il n'y a donc qu'une section pour chacun des deux ordres de questions qui lui sont soumis, le civil et le criminel. A la section civile en est accessoirement attachée une autre sous le nom de section des requêtes, dont l'office est de simplifier le rôle de la chambre civile, en examinant préalablement et sans débat contradictoire si les pourvois méritent d'être pris en considération. Chacune de ces chambres composées de quinze conseillers et d'un président, ne peut rendre d'arrêt à moins de onze membres présens, et que sur le rapport d'un conseiller. Un premier président complète le nombre total de quarante-neuf magistrats. Un procureur-général et six avocats-généraux y portent la parole au nom de la Société, et ont sur la hiérarchie du ministère public la même suprématie que la Cour a sur la hiérarchie judiciaire.

Quant au mode de composition de ce corps, il a varié avec les systèmes politiques qui se sont succédé en France, et nous ne pouvons le croire arrivé à un état définitif. Dans l'origine, ses membres étaient nommés pour cinq ans par les assemblées électorales. En effet, la volonté générale étant une fois reconnue pour l'unique source de l'autorité, on en concluait que les magistratures devaient émaner toutes de l'élection, surtout celles qui avaient à remplir une haute mission politique. Mais elles peuvent en dériver par intermédiaire; et lorsqu'il s'agit d'apprécier des mérites spéciaux, de distinguer dans la nation entière les plus éminentes supériorités en jurisprudence, le choix purement populaire, plus instinctif que savant et s'exerçant dans la sphère resserrée d'une localité, semble peu propre à produire un bon résultat.

D'un autre côté, si l'on ajoute aux considérations précédentes que la Cour de cassation est une autorité essentiellement conservatrice, dépositaire et gardienne de la tradition légale; qu'elle est, en quelque sorte la loi vivante, il devient évident que cette magistrature ne doit pas être une fonction temporaire, mais une carrière à laquelle on consacre son existence. Nous ne croyons pas cependant que cela doive jamais aller jusqu'à l'inamovibilité. L'inamovibilité détruit la garantie de la responsabilité morale, elle oblige à conserver pour organes de la loi des hommes qui seraient tombés dans l'imbécillité, et en ôtant aux magistrats la perspective de rentrer un jour dans le rang commun, elle les sépare du public pour les grouper trop étroitement en corporation. Quoi qu'il en soit, au temps de la Constituante, on n'avait qu'une crainte; c'était que les pouvoirs publics ne fussent pas l'expression assez exacte de l'opinion, et ne la suivissent pas d'une manière assez flexible dans ses mouvemens. Cette préoccupation naturelle et nécessaire dans une révolution, faisait instituer toutes les autorités par le peuple lui-même, et pour un temps très court. D'ailleurs la politique, prise comme l'art de la distribution et de la génération des pouvoirs, art encore aujourd'hui si peu avancé, était alors dans l'enfance.

Le système de la constitution de l'an VIII faisant choisir les membres de la Cour par le sénat conservateur dans la liste nationale de candidature, aurait été plus conforme aux principes si la source même de tous les pouvoirs représentatifs n'avait pas été viciée dans cette constitution, et surtout dans les transformations qu'elle eut à subir. Enfin, sous le régime actuel, tel que nous le voyons compris et pratiqué, une haute nécessité politique domine toute cette question. Il s'agit, en effet, de faire subsister ensemble et en équilibre deux hérédités, c'est-à-dire deux souverainetés, la nation et la dynastie, et par conséquent de donner à celle-ci des prérogatives qui balancent l'ascendant naturel de celle-là. Dans l'ordre judiciaire, le jury forme la part de la nation, et les fonctions de magistrature celles de la dynastie. Alors l'inamovibilité et l'esprit de corporation qu'elle engendre, deviennent l'indispensable correctif de la nomination des magistrats par le pouvoir exécutif. Mais les précédentes institutions, tout imparfaites qu'elles étaient, avaient produit une réunion de mérites supérieurs parmi lesquels il suffit de citer les noms de Henrion de Pansey, Merlin et Carnot, tandis que sous le régime de l'arbitraire ministériel, la composition et par suite l'autorité de la Cour ont sensiblement dégénéré.

Dans sa première institution, la Cour de cassation exerçait la haute juridiction politique. Comme il y a une juridiction de droit commun ayant pour objet les actes faits en qualité d'homme et de citoyen, une juridiction exceptionnelle et administrative pour les actes faits en qualité de fonctionnaire, il y en a une politique qui s'exerce sur les actes faits en qualité d'homme public. Or, on agit en qualité d'homme public, non seulement dans l'exercice des fonctions légalement conférées, comme celles de ministre, etc., mais encore dans l'exercice de certains droits politiques, depuis la publication de sa pensée par la presse, jusqu'à l'insurrection par les armes. Il est dans la nature des choses que le jugement de tout cet ordre de faits appartienne à une autorité centrale qui soit l'expression du pays entier. Telle était la haute-cour établie par les constitutions républicaines. Un jury national, nommé par tous les départemens, y représentait la conscience publique et prononçait sur la culpabilité. Des magistrats tirés de la Cour de cassation par la voie du sort combinée avec celle du scrutin, y représentaient la tradition légale, et faisaient l'application des pénalités portées par la loi. Aujourd'hui, et par les mêmes raisons indiquées plus haut, c'est la Chambre des pairs qui, outre sa fonction législative, réunit, comme autorité judiciaire, les deux caractères difficiles à concilier de libre interprète de la conscience générale et d'organe passif de la loi écrite.

Il nous reste à parler d'une institution complémentaire; c'est un corps de soixante avocats exerçant, à l'exclusion de tous autres, devant les deux fractions de la juridiction suprême, la Cour de cassation et le Conseil d'état. Il faut aux abords de la justice des agens d'instruction dont le ministère soit forcé, ce sont les avoués; puis des patrons et intercesseurs volontaires, ce sont les avocats (Voyez Avoué et Avocat). Ces deux fonctions essentiellement distinctes sont réunies dans les avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'état. Cette réunion s'est trouvée permise par la simplicité de la procédure qui ne consiste qu'en mémoires et plaidoiries. Sans être susceptible d'être reproduit ailleurs, cet exemple peut aider à comprendre comment, en renvoyant à l'avocat une partie du rôle de l'avoué, on rendrait le premier plus réellement utile, et le second moins nuisible. (Voyez Procédure.)

Les avocats à la Cour de cassation ne sont justiciables, pour les faits relatifs à leur charge, que de la Cour et d'un conseil de discipline spécial. Ils doivent fournir un cautionnement et remplir quelques conditions de capacité. Ils sont

nommés par le roi sur la présentation de la Cour; mais, en fait, la venalité des offices, compagne du monopole, existe encore pour eux, de la même manière que pour les avoués.

Enfin, la Cour de cassation doit envoyer chaque année au gouvernement une députation pour indiquer les améliorations dont sont susceptibles la législation et l'administration de la justice. Elle concourt aussi, par sa haute expérience, à la préparation de la loi, dans l'application de laquelle elle maintient ensuite l'uniformité.

CASSE. Dans la médecine, le nom de casse n'a pas une signification aussi étendue que dans la botanique. Ici l'on désigne sous ce terme un genre de plantes de la décandrie monogynie ou de la famille des légumineuses, sous-ordre des césalpiniées, et reconnaissable dans ce sous-ordre, d'une tribu duquel il est le type, aux caractères suivans : le calice et la corolle sont formes l'un et l'autre de cinq pièces plus ou moins inégales; les étamines, au nombre de dix, sont libres, quatre d'entre elles sont latérales, et se dressent entre les six autres, lesquelles sont inégales, trois étant plus longues que les précédentes, et trois plus courtes avec des anthères difformes; les anthères s'ouvrent par leur sommet; l'ovaire est pédicellé. Dans la médecine, au contraire, on n'emploie le nom de casse que pour désigner les fruits ou *bâtons* et la pulpe du canéficier, *cassia fistula* L., une des deux cents espèces de ce genre exotique, laquelle est un grand arbre de l'Egypte et de l'Inde dont le port ressemble à celui de noyer, et qui a des folioles ovales, pointues, glabres, au nombre de huit à douze distribuées par paires sur chaque feuille; des grappes lâches et des légumes ligneux cylindriques, droits, lisses, divisés transversalement par des cloisons en loges monospermes, remplies d'une pulpe aigrelette, mais légèrement sucrée. C'est cette pulpe *mondée*, c'est-à-dire séparée des graines, qu'on emploie fréquemment en médecine comme un laxatif rafraîchissant, doux et même agréable qui réussit surtout aux personnes d'un tempérament irritable ou bilieux. On l'administre le plus souvent en tisane à la dose de deux onces, dans son état de casse mondée, quelquefois comme casse *cuite* sous la forme d'un sirop obtenu par l'action d'une douce chaleur, rarement en extrait.

Deux autres ou peut-être plusieurs autres espèces du même genre, le *Cassia obovata* Colladon, *C. senna* Lamk. et le *Cassia acutifolia* Delile, fournissent un médicament encore plus employé que le précédent, le séné : elles se distinguent de la précédente par leur légumes membraneux, aplatis, non pulpeux, ainsi que par leurs graines obcordiformes, et l'une de l'autre en ce que dans la première, les folioles sont obovées et obtuses, les légumes arqués et renflés au milieu, tandis que, dans la seconde, les folioles sont ovales, lancéolées, pointues, et les légumes non arqués. Elles sont originaires de l'Egypte et de l'Arabie. La médecine fait usage des feuilles et des fruits du séné; ce purgatif est plus puissant que la casse, mais il est nauséabond, et l'on en masque ordinairement le goût par quelque excipient. La première espèce produit le séné dit de Tripoli, d'Italie ou de Malte, suivant les localités où on le cultive et d'où on l'importe; l'autre donne le séné d'Alexandrie, du Levant ou la Palte, qui est plus estimé. Les propriétés médicales du séné résident dans un principe immédiat qu'on a appelé *catharsine*.

On cultive pour l'ornement quelques espèces de casses, entre autres le *Cassia corymbosa* Lamk., le *C. grandiflora* Desf., le *C. Marylandica* Leibe, dont les feuilles possèdent aussi des propriétés purgatives; le *Cassia falcata* L., le *C. tomentosa* L., etc. Ces différentes espèces n'exigent que les soins généraux de culture qu'on donne aux plantes de serre tempérée.

CASSIEN (JEAN), moine célèbre du cinquième siècle. Rien n'a plus changé, modifié et transformé l'Occident que le développement de la vie monastique, et personne n'a plus servi que Cassien à répandre la vie monastique en Occident. Il précéda saint Benoît de plus d'un siècle; et si ce dernier fut le législateur de nos moines, Cassien en fut le théoricien.

On ne sait pas le lieu de sa naissance. Il ne l'indique lui-même dans aucun de ses ouvrages; seulement il parle dans ses Conférences (*Collat.* XXIV) de la beauté et de la richesse du pays où il est né, et qu'il représente comme offrant abondamment à des solitaires toutes les ressources de la vie, en même temps que le secret et le silence des bois. Les uns le font naître en Afrique, d'autres disent qu'il était Scythe d'origine, d'une famille de la Chersonnèse Taurique, et né à Athènes. Photius le fait Romain; les Bénédictins, auteurs de l'Histoire littéraire de France, supposent qu'il était Gaulois. Il se trouva, on ne sait par quelles circonstances, transporté dès sa première jeunesse dans un monastère de Palestine, près de Bethléem, autre que celui de saint Jérôme, et apparemment plus ancien. Il y embrassa la vie monastique, et contracta une amitié particulière avec un moine nommé Germain. Ils conçurent ensemble le désir de visiter les solitaires de la Thébaïde, demeurèrent sept ans en Egypte, et retournèrent ensuite à Bethléem. Sortis de nouveau de leur monastère, ils se rendirent à Constantinople, où saint Jean Chrysostôme ordonna Germain prêtre, et Cassien diacre. En 404, saint Chrysostôme étant en exil à Rome, Cassien et Germain l'y suivirent. Après la mort de saint Chrysostôme et la prise de Rome par les Goths en 410, Cassien se retira à Marseille. Il paraît qu'il y fonda deux monastères, un d'hommes et un de filles. La célèbre abbaye de Saint-Victor à Marseille le reconnaissait pour son fondateur. On dit même qu'il eut sous lui jusqu'à cinq mille moines; mais ces faits, quoique vraisemblables, ne sont pas appuyés sur des témoignages bien positifs. Ce qui est certain seulement, c'est qu'il vécut au milieu des moines qui avaient commencé à s'établir dans cette partie de la Gaule, et qu'il écrivit pour eux ses ouvrages, dans le but de répandre et de perfectionner la vie monastique.

Le long séjour que Cassien avait fait chez les moines d'Egypte lui avait donné le moyen de s'instruire parfaitement de leur manière de vivre, et c'est lui qui nous les a vraiment fait connaître. Vers 420 il écrivit ses *Institutions monastiques*, en douze livres. Dans les quatre premiers, il décrit l'habillement des moines égyptiens, l'ordre de leurs prières du soir et de la nuit, et l'ordre des prières que les autres moines orientaux, c'est-à-dire de Palestine et de Mésopotamie, faisaient pendant le jour; il parle de l'examen que l'on faisait subir aux moines pour leur réception, etc. Les huit autres livres sont consacrés aux exercices par lesquels les moines s'attachaient à combattre les vices capitaux, la gourmandise, l'impureté, l'avarice, la colère, la tristesse, l'ennui ou la paresse, la vanité et l'orgueil. Vers l'an 425, il composa ses *Conférences* pour expliquer la vie intérieure des moines d'Egypte, comme il avait décrit leur extérieur dans ses Institutions.

Mais ce second ouvrage n'a pas paru aussi irréprochable que le premier. Le sujet, il faut l'avouer, était plus difficile et plus délicat; car il s'agissait de la doctrine religieuse et mystique des solitaires de l'Orient. On trouve dans ce livre des traces nombreuses de ces opinions orientales sur les démons et les anges qui ont à la fois tant servi et tant embarrassé l'Eglise, et qu'elle a tolérées et condamnées tour à tour. L'Origénisme se montre dans Cassien. Il dit (*Collat.* VIII) que « les anges ont été créés long-temps avant le monde. » L'anthropomorphisme, si familier aux imaginations des solitaires extatiques de l'Egypte, a passé chez leur disciple : il parle (*Collat.* VII) des démons et des anges comme s'ils avaient des corps. Il dit (*Collat.* VIII) que chacun de nous » a deux anges, l'un bon et l'autre mauvais; » et il ajoute même (*Collat.* IX) que « Dieu diffère quelquefois de nous » écouter, parce que l'ange qui nous devait apporter la grâce » qu'il nous avait faite trouve, en sortant de la présence de

» Dieu, un démon qui lui résiste. » Il est impossible de ne voir là qu'une figure. Il est évident que Cassien, ayant vécu si long-temps dans les monastères d'Orient, s'était imbu de la croyance à ce monde merveilleux des anges et des demons qui régnait dans ces monastères. Cette croyance semble d'ailleurs avoir partout accompagné la vie monastique, meme en Occident. « Vous me demanderez peut-être, dit » saint Bernard à ses religieux (*in Cant. Serm.* v), si les » anges sont de purs esprits, ou s'ils ont des corps. Il semble » que les Pères ont eu des sentimens différens sur ce sujet. » Pour moi, je ne vois pas bien laquelle de ces deux opinions » se doit soutenir, et j'avoue que je ne le sais pas. »

Mais un second point a été encore plus vivement attaqué et censuré dans Cassien. Les moines étaient habitués à regarder leur vie comme un combat continuel contre les passions qui les assiégeaient; et en se mettant au-dessus des plaisirs du monde, ils devaient naturellement participer du sentiment d'orgueil qui avait enivré les stoïciens et les cyniques. Il n'est donc pas surprenant qu'ils fussent, comme ces anciens philosophes, pénétrés de l'idée que notre volonté a par elle-même une certaine efficacité, qu'un homme peut jusqu'à un certain point ce qu'il veut, qu'il faut vouloir triompher du monde et de soi-même et qu'on en triomphe. *Cassien*, dans ses Conferences adopta cette opinion. C'était se mettre en opposition avec la théologie que saint Augustin faisait alors prévaloir. Aussi Cassien et les prêtres de Marseille trouvaient-ils la doctrine de ce saint excessive et dangereuse. La Gaule devint donc le centre d'une sorte de Pélagianisme déguisé qu'on appela le Semi-Pélagianisme, et qui occupa long-temps l'Eglise. Cassien fut regardé comme le chef de cette demi-hérésie, et saint Prosper, disciple et défenseur de saint Augustin, écrivit vers 432 contre lui un traité intitulé *Contra Collatorem*.

Il n'y eut cependant aucun décret de concile prononcé contre Cassien, et ses ouvrages ont continué à servir de guide aux diverses générations de moines qui se sont succédé. Saint Benoît le cita avec éloge dans sa Règle, saint Jean Climaque l'appelle le grand Cassien, Denys le Chartreux le nomme le père et l'excellent maître de tous les religieux, et le célèbre saint Dominique lui rapportait en partie sa vocation et la fondation de son ordre. Les protestans ont dû naturellement traiter Cassien d'ignorant et de superstitieux. Mais, tout en repoussant la vie ascétique et les rêves orientaux qui présidaient à cette vie, nous pouvons aujourd'hui rendre à ses ouvrages la justice qu'ils méritent. Il est peu de monumens de l'histoire plus précieux, puisqu'ils nous initient, pour le fond comme pour la forme, à la vie qui parut au moyen âge la plus sage et la plus sainte. Et, sous un autre rapport, ils auront en tout temps un grand prix ; car toujours le soin de la vie spirituelle et intérieure occupera les hommes que la réalité présente n'absorbe pas uniquement, et qui cherchent pour quelle fin ils existent, et comment ils doivent se conduire pour arriver à cette fin.

On croit que Cassien vécut jusqu'à une extrême vieillesse, et mourut en l'année 448.

CASSINI. La famille des Cassini se succédant sans discontinuité, de père en fils et pendant cinq générations, dans les premiers rangs de la science et à l'Academie, offre un exemple d'hérédité intellectuelle remarquable et peut-être sans pareil. Cependant cela s'explique à l'egard de l'astronomie, plus aisément peut-être qu'à l'egard de toute autre science. Une éducation spéciale, des facilités pour s'exercer aux observations, l'assurance d'une situation avantageuse dès le commencement, sont le plus souvent tout ce qu'il faut pour faire un astronome. Il n'y a nécessité de génie que pour ceux qui veulent s'élever d'eux-mêmes dans les régions inconnues du ciel, et s'y ouvrir des voies nouvelles; mais pour s'y soutenir dans les hauteurs déjà explorées, il n'est pas besoin d'une force si rare, et les dons de *l'apprenti sage* suffisent. On serait donc mal fondé à prendre, sur les seules apparences, la famille des Cassini comme un témoignage en faveur de la persistance des qualités de l'esprit dans les mêmes lignes de filiation; et bien que ce témoignage fût peut-être unique, encore est-il bon qu'il soit faux. Il est aisé de reconnaître en effet que le chef de cette famille a été le seul homme de génie qui y ait éclaté, et que, si ses enfans lui ont dû leur grandeur, ils l'ont due plutôt à sa protection bienfaisante, qu'à une transmission de puissance plus intime et plus profonde.

JEAN-DOMINIQUE CASSINI naquit, en 1625, à Perinaldo, dans le comté de Nice, dans une riche et ancienne famille. Son éducation, faite chez les jésuites, fut très soignée, particulièrement sous le rapport littéraire; mais l'astronomie, à laquelle il se trouva accidentellement initié par quelques études d'astrologie qu'il avait eu la curiosité de faire, produisit sur lui une telle impression, que, fort jeune encore, il s'y abandonna tout entier. Il ne tarda pas à se convaincre de l'inanité de l'astrologie, mais il semble qu'il lui ait toujours gardé un peu de reconnaissance pour la liaison solide dont elle avait été pour lui l'occasion. Parlant quelque part des attaques dont un certain astrologue de Gênes avait été l'objet, il rappelle, comme Kepler, que l'on peut tolérer qu'une fille folle comme l'astrologie nourrisse une mère sage comme l'astronomie, et que si le public était persuadé de la vanité de l'astrologie, les livres d'astronomie n'auraient plus de débit : cela pouvait être vrai pour son temps. Du reste, ses progrès dans la bonne voie furent si prompts, que, dès l'âge de vingt-cinq ans, il fut choisi par le sénat de Bologne pour remplir la chaire d'astronomie vacante dans l'université de cette ville par la mort de Cavalieri.

Ce fut par l'étude de la comète de 1652 et les considérations générales que cette étude lui suggéra, qu'il débuta devant le monde savant. Fontenelle le loue beaucoup au sujet des travaux dont ces astres lui fournirent à plusieurs reprises le sujet ; mais il est bien constant aujourd'hui qu'aucun de ces travaux n'a profité à la science. Cassini, dans cette grande question, ne s'est pas avancé au-delà de Tycho et de Kepler, et est demeuré bien au-desous de son contemporain, le grand Newton. C'est vers ce même temps, en 1653, que, pour arriver à la solution de plusieurs problèmes très importans de la théorie du soleil, qui, par le défaut d'observations suffisantes, etaient encore dans le doute, il fit construire dans l'église de Sainte-Pétrone sa fameuse méridienne, un des plus grands instrumens que l'astronomie eût encore possédés. Un trou rond, horizontal, d'un pouce de diamètre, percé dans une plaque de bronze au sommet de la voûte, laissait tomber tous les jours à midi une image ovale du soleil sur une méridienne tracée sur le pavé à mille pouces au-dessous de lui; cette méridienne, depuis le point perpendiculaire au-dessous du gnomon jusqu'au mur septentrional de l'église que le soleil devait atteindre au solstice d'hiver, avait un développement de 2 500 pouces. Grâce à l'amplitude de cet appareil construit avec toutes les précautions nécessaires, il devenait dès lors facile de constater, avec plus d'exactitude qu'on ne l'avait encore fait, la loi des déplacemens diurnes du soleil. C'est ce que Cassini entreprit, et spécialement afin d'éclaircir d'une manière définitive un point fondamental de la théorie de Kepler, qui était encore dans ce temps-là contesté par beaucoup d'astronomes, savoir, le ralentissement réel du mouvement durant le plus grand éloignement du soleil, et l'accéleration réelle durant la période inverse. Ses observations ne laissèrent à cet égard aucun doute; on reconnut que la diminution de vitesse du soleil subissait une loi de décroissance plus rapide que la diminution de son diamètre apparent, et Cassini eut ainsi la gloire d'avoir prêté la main à Kepler dans un des pas les plus difficiles de la reconnaissance de notre monde céleste. La meridienne de Sainte-Pétrone mit encore Cassini sur la voie de vérifier un autre point qui est d'une grande importance pour la pratique des

observations, et par conséquent aussi pour la certitude des résultats qui s'en déduisent; je veux parler de la loi des réfractions. Tycho-Brahé avait depuis long-temps signalé ce phénomène aux astronomes; mais il avait cru qu'il cessait entièrement dès que les astres se trouvaient à plus de 45° au-dessus de l'horizon. Cassini, mieux enseigné par son instrument que Tycho n'avait pu l'être par les siens, montra que cette loi était plus générale que l'illustre Suédois ne l'avait pensé, et qu'elle régnait à toutes les hauteurs, quoique depuis 45° jusqu'au zénith il n'y eût en tout qu'une variation d'une minute. C'était avoir fait faire à l'astronomie un grand progrès que de l'avoir rendue capable de mesures aussi délicates; et les tables du soleil que publia Cassini d'après les indications quotidiennes de sa méridienne, qu'il avait surnommée, avec une sorte de poésie encore de mode en ce temps là dans le langage des sciences, son oracle d'Apollon, parurent alors à tout le monde un miracle d'exactitude et de précision.

Nous n'abordererons point ici le détail des affaires relatives au cours du Pô et à celui de la Chiana, dans lesquelles la politique ayant eu besoin du secours de la géométrie appela l'autorité de Cassini à son aide. Détourné momentanément de l'étude des astres, il s'appliqua avec autant de zèle à celle de la terre. Outre les travaux sur les déviations du lit des rivières auxquels il fut naturellement conduit, il eut occasion en parcourant les montagnes de faire quelques observations géologiques sur les coquilles fossiles qui se trouvent sur les cîmes de l'Apennin, et ce fut aussi dans ce même temps qu'il eut l'idée de se livrer à quelques études sur la force ascensionelle de l'eau dans les puits jaillissans. Il est assez curieux d'apprendre par son témoignage que ces sortes de puits, qui paraissent appelés aujourd'hui à jouer un si grand rôle, étaient déjà à cette époque d'un usage commun en Italie. Ces divers travaux et les devoirs de sa charge, car le pape, en reconnaissance de ses services, l'avait nommé surintendant de eaux de ses états, ne l'empêchaient pas absolument de s'occuper du ciel, bien qu'il ne pût le faire autant qu'il l'eût voulu, et les deux comètes de 1664 et de 1665 ne passèrent point en vue de la terre, sans qu'il ne prît occasion de les observer et d'en tirer de nouveau quelques considérations sur la régularité de ces astres.

C'est en 1664, et non en 1665, comme le dit Fontenelle, que Cassini commença ses études sur Jupiter par la détermination des ombres que les satellites de cette planète jettent à sa surface lorsqu'ils passent entre elle et le soleil. Il expose avec tant de naturel et de clarté cette éminente découverte, dans les notes qu'il nous a laissées sur sa vie, que nous ne pouvons résister au désir de citer ici ce qu'il en a écrit lui même. « Nous commençâmes, dit-il, à découvrir ces ombres à Rome, en » 1664, par une lunette de Campani, qui en donna la fi» gure au public avec l'explication que nous fîmes aussitôt. » Invité un jour, par cet habile opticien, à venir à Monte» Citorio voir Jupiter, avec plusieurs personnes de distinc» tion qui devaient s'y trouver pour éprouver ses lunettes, » aussitôt que je vis cet astre, j'aperçus dans son disque » deux taches qui, étant comparées à la configuration des » satellites résultante de celle que j'avais observée le jour » précédent, nous firent connaître que c'étaient les ombres » des deux satellites qui parcouraient le disque de Jupiter » exposé à notre vue, et dont on ne voyait point le corps. » J'attendis jusqu'à ce que je visse ces deux satellites eux» mêmes sortir l'un après l'autre du bord occidental de Ju» piter. De telle sorte que je les pus comparer avec les deux » taches qui restaient en arrière, et que je trouvai dans la » disposition qu'elles devaient avoir, comme ombres de ces » deux satellites qui cachaient au soleil de petites parties du » disque de Jupiter. Cette découverte déterminait la pro» portion de la distance entre Jupiter et ses satellites à la dis» tance du soleil et de la terre; elle se trouvait à peu près » conforme à celle qui résultait des hypothèses de Copernic » et de Tycho-Brahé. » Peu de temps après, l'observation d'une tache fixe qui lui avait été signalée par les pères Fabri et Gottigniez, et que ceux-ci prenaient pour une ombre mobile, lui permit de démontrer le mouvement de rotation de Jupiter sur son axe, et d'en déterminer la durée qu'il fixa à 6 heures 56 minutes. En 1667, il prouva de la même manière le mouvement de Mars, et l'évalua à 24 heures 40 minutes; et ayant aussi découvert quelques taches sur le disque de Vénus, mais n'ayant pas pu les suivre pendant toute une révolution, il se contenta de penser que cette planète était animée d'un mouvement de rotation à peu près semblable à celui de la terre; ce qui s'est trouvé confirmé par les observations de Schroter, qui ont montré que cette planète tourne sur son axe en 23 heures 21 minutes. En 1668, il donna les éphémérides des satellites de Jupiter; et si l'on compare ce travail, non à ce qu'est aujourd'hui l'astronomie, mais à ce qu'elle était alors, on ne peut s'empêcher de l'admirer comme un des beaux monumens de ce temps-là. Les personnes qui sont versées dans la connaissance du ciel savent quelle multitude d'élémens il était nécessaire de démêler et de déterminer avant d'arriver à pouvoir saisir par le calcul la loi du mouvement de ces astres, et quelles immenses difficultés un pareil travail présentait: « Il avait fait, dit Fontenelle, pour quatre lunes étrangères, très éloignées de nous, connues depuis fort peu de temps, ce que tous les astronomes de vingt-quatre siècles avaient eu bien de la peine à faire pour la lune. » Tout le monde sait d'ailleurs quelle a été pour le genre humain l'importance de la découverte du monde de Jupiter, découverte qui appartient à la vérité à Galilée, mais à laquelle Cassini a eu la gloire de mettre aussi la main, puisqu'il est parvenu à faire ce que ni Galilée, ni ses disciples, n'avaient encore pu faire. Nous avons eu, grâce à lui, le spectacle détaillé d'un second système planétaire analogue à celui dans lequel nous sommes renfermés, et exécutant tous ses mouvemens sous nos yeux, d'une manière parfaitement saisissable, et suivant des lois assignées à l'avance; et avec ce grand enseignement, qui donnait enfin une base de certitude suffisante aux hypothèses de Pythagore et de Copernic sur la vraie configuration du ciel, les signaux que nous font les satellites de Jupiter nous ont encore fourni, du haut du ciel, pour la connaissance de la configuration de le terre, les secours les inattendus et les plus précieux. Cependant il faut noter ici que Cassini, par des motifs de dévotion peu louables assurément, évita avec soin de jamais faire une déclaration expresse en faveur de Copernic: il avait même composé un système pour ramener les mouvemens des planètes supérieures aux lois de l'orthodoxie, et en avait fait hommage au Pape en 1659; c'est un ouvrage qui mérite d'être compté dans les fastes du clergé plus que dans ceux de la science.

L'Académie des sciences de France, dès sa fondation en 1666, avait voulu avoir Cassini pour correspondant. Cela pouvait suffire pour la gloire de Cassini et pour celle de l'Académie; mais Louis XIV ne jugea point que cela fût assez pour celle de la France; il désira que le savant astronome fût à elle tout entier; et après quelques négociations dont la diplomatie fut obligée de se mêler, il obtint du pape que Cassini viendrait se fixer pour quelques années à Paris; c'était un acheminement à la conquête définitive qu'il prétendait en faire sur l'Italie. « Descartes, dit quelque part Condorcet, » avait renoncé à son pays pour cultiver la philosophie avec » plus de liberté; Cassini quitta le sien, parce qu'il regarda » le pays où l'astronomie était le plus encouragée comme sa » véritable patrie. » — Si Cassini, avant de partir pour la France, n'était pas encore pleinement résolu à s'y fixer pour toujours, l'accueil qu'il reçut du roi, de ses confrères à l'Académie, et de tous les hommes les plus distingués de ce temps là, lui persuadèrent bientôt de ne plus

quitter cette noble et glorieuse patrie qui venait de se donner à lui avec tant de grandeur. Le roi surtout le charma. — « Je me trouvai si flatté des bontés de Sa Majesté, dit-il » dans le document déjà cité, et de la manière dont elle me » traita, que je ne songeai plus dès lors à mon retour en » Italie. J'avais l'honneur de voir souvent le roi, qui prenait » plaisir à entendre parler des observations astronomiques; » il avait la bonté de me donner l'heure pour me rendre dans » son cabinet, où je restais long-temps à l'entretenir de mes » projets pour faire servir l'astronomie à la perfection de la » géographie et de la navigation. » — Fontenelle compare Cassini à Sosigène, que Jules-César avait enlevé de la même manière à l'Egypte pour enrichir de sa personne la capitale de l'empire romain. En 1673, le pape l'ayant redemandé, le roi lui fit expédier des lettres de naturalité, et présida à son mariage avec mademoiselle Geneviève Delaitre, fille du lieutenant-général de Clermont, qui acheva de le dépayser en lui donnant une seconde famille là où il avait déjà une seconde patrie.

Cassini, à son arrivée en France, était âgé de quarante-quatre ans, et il avait assez fait pour que l'on pût regarder sa carrière comme remplie; mais il ne jugeait point avoir acquis le droit de se reposer, et l'on eût dit qu'il sentait le besoin de payer à sa patrie adoptive un tribut non moins considérable que celui qu'il avait déjà payé à sa patrie naturelle. Il fut avec Picard un des principaux promoteurs du voyage de Cayenne destiné à l'observation de la parallaxe de Mars alors fort proche de la terre. Ce voyage, qui servit à fixer la valeur exacte de la parallaxe du soleil, fut l'occasion d'un nouveau triomphe pour Cassini; car il se trouva que la parallaxe de dix secondes, que diverses inductions l'avaient depuis long-temps porté à attribuer au soleil, était en effet sa parallaxe véritable. Ce fut à la vérité un triomphe dans lequel, comme dans bien d'autres de tout genre, le hasard aurait bien pu réclamer une part, et où il n'est pas défendu de ménager à l'admiration quelque réserve. On connut ainsi, pour la première fois, la vraie distance de la terre au soleil, et, par suite aussi, les vraies dimensions de tout notre système planétaire, dont on ne s'était jamais douté auparavant, et que Kepler lui-même avait cru beaucoup moindres qu'elles ne le sont réellement. Ce voyage de Cayenne servit aussi à constater la loi de décroissement de la pesanteur en allant du pôle à l'équateur, expérience de premier ordre pour la détermination de la véritable forme de la terre. Mais ceci n'appartenait point en propre à Cassini, et nous ne devons parler ici que des découvertes qui sont spécialement de lui; encore sommes-nous obligés de le faire très succinctement. En 1683, il attira l'attention des savans sur la lumière zodiacale, que Kepler, il est vrai, avait déjà signalée, mais sans y insister comme sur un phénomène d'un ordre particulier; il en fit le sujet d'une théorie qui établissait que le soleil était entouré d'une espèce de nébuleuse allongée dans le sens de son équateur jusqu'au-delà de Vénus, et qui fixait les circonstances dans lesquelles cette lumière pouvait être vue. En 1684, il découvrit deux nouveaux satellites de Saturne, le troisième et le quatrième; il avait déjà découvert douze ans auparavant le septième et le cinquième, et Huyghens, dès 1655, avait donné au siècle de Louis XIV la connaissance du sixième. On crut alors le monde de Saturne entièrement dévoilé, et cet événement astronomique parut assez capital pour mériter de devenir dans l'histoire du roi le sujet d'une médaille avec l'exergue : *Saturni satellites primum cogniti*. Herschell, en découvrant en 1789 les deux premiers satellites de cette planète, montra que l'on s'était trop hâté de considérer la connaissance de ce monde secondaire comme complète; mais ce n'est pas à Cassini que l'on est en droit de reprocher cet empressement téméraire : il s'était contenté de faire hommage de ces nouveaux astres à Louis XIV en les marquant du nom de ce grand roi, comme Galilée en avait déjà donné l'exemple dans sa dédicace des satellites de Jupiter à Médicis; la médaille a bien été causée par lui, mais d'autres en ont été les auteurs. En 1693, il donna de nouvelles tables de Jupiter, beaucoup plus exactes que les premières, et qui permirent à l'astronomie et à la géographie de faire de nouveaux pas. Il convient de rappeler qu'il eut l'idée de se servir, comme on l'a fait depuis, des satellites de cette planète, pour déterminer la vitesse de la lumière; mais, ne se fiant pas assez à ses observations, et séduit peut-être aussi par l'autorité de Descartes qui croyait la transmission instantanée, il n'osa rien conclure sur ce sujet. Ce fut aussi durant son séjour en France qu'il fit connaître la libration de la lune, phénomène d'une grande importance, et sans pareil dans ce que l'on avait su jusqu'alors du ciel. Nous ne dirons rien de diverses méthodes particulières destinées au service de l'astronomie et dont il fut l'inventeur, non plus que de ses travaux sur le calendrier indien et de ceux sur le calendrier grégorien, craignant de nous trouver entraînés par là beaucoup trop loin. Nous noterons seulement qu'il a été injustement loué par Fontenelle pour sa méthode de détermination de l'excentricité et de l'apogée des planètes, méthode ingénieuse sans doute, mais entièrement fausse. Vers la fin du dix-septième siècle, il se détourna de ses travaux purement astronomiques, pour s'appliquer à la mesure de la fameuse méridienne de l'Observatoire de Paris, qui avait été commencée par Picard en 1669; et en 1700 il eut la satisfaction de l'amener à sa fin à l'extrémité du Roussillon. C'était cette même méridienne qui, étudiée de nouveau par son fils et par son petit-fils, devait plus tard servir de base principale à cette carte de France achevée par sa famille, et à laquelle s'est attaché son nom.

Cassini mourut dans l'automne de 1712, âgé de quatre-vingt-sept ans, et, malgré tant de veilles consacrées à l'exploration du ciel, accablé par la seule vieillesse et plein de calme et de sérénité : « Les cieux, dit Fontenelle, qui racontent la » gloire de leur Créateur, n'en avaient jamais plus parlé à » personne qu'à lui, et n'avaient jamais mieux persuadé. » Dans les dernières années de sa vie il avait perdu la vue, » malheur qui lui a été commun avec le grand Galilée, et » peut-être par la même raison, car les observation subtiles » demandent un grand effort des yeux. Selon l'esprit des » Fables, ces deux grands hommes qui ont fait tant de dé- » couvertes dans le ciel, ressembleraient à Tirésie, qui de- » vint aveugle pour avoir vu quelque secret des Dieux. » Il est peu d'astronomes dont le nom ait eu plus de publicité. M. Delambre, qui semble avoir été poussé par quelque animosité contre lui, et qui va même jusqu'à regretter que la France ne l'ait pas laissé à l'Italie, attribue à son assiduité à la cour l'étendue de cette renommée; nous croyons qu'elle vient plutôt de la nature même de ses découvertes, qui toutes ont l'avantage de se traduire aisément à l'intelligence de tout le monde. Au reste, il suffit, pour garantir la solidité de sa gloire, que Lalande, qui n'était point, comme Fontenelle, officiellement chargé de le louer, ait dit de lui : « Ce grand homme fut la principale gloire du règne » de Louis XIV dans l'astronomie, et le nom de Cassini est » presque synonyme en France avec celui de créateur de » l'astronomie. »

Jacques Cassini, fils du précédent, naquit à Paris en 1677; il eut son père pour professeur, et fut reçu à l'Académie des sciences dès l'âge de dix-sept ans. Son père le fit alors voyager en Italie, en Hollande et en Angleterre, où le nom qu'il portait lui valut partout l'accueil empressé des savans. A Londres, il fit la connaissance de Newton et de Halley, et en 1696, il fut nommé membre de la Société royale. De retour en France, il se joignit à son père pour le travail de la méridienne dont nous avons déjà parlé, et en exécuta la partie septentrionale jusqu'à Dunkerque. Cette mesure souleva alors une grande discussion parmi les savans : on trouvait que les 6 degrés ½ mesurés au sud de Paris donnaient,

pour la valeur moyenne du degré du méridien, une quantité plus grande que les degrés mesurés au nord, ce qui tendait à établir que l'amplitude du degré, au lieu d'aller en augmentant vers le pôle, allait au contraire en diminuant, et que par conséquent la terre, au lieu d'aller en s'applatissant sur les sommets de son axe, allait au contraire en s'y allongeant. La belle théorie d'Huyghens et de Newton sur la formation de l'ellipsoïde terrestre semblait donc renversée par l'expérience. Mais heureusement cette expérience était de nature à permettre la contestation. On se partagea pour ou contre. Jacques Cassini, à l'appui de l'opinion que ses travaux accréditaient, publia son *Traité de la grandeur et de la figure de la terre* (Paris 1720). Ce livre ne renfermait rien d'assez solide pour mettre fin au débat. En 1733, le gouvernement français, pour jeter une nouvelle lumière sur cette grande question, ordonna une seconde expérience dont Jacques Cassini eut la direction; ce fut de mesurer l'étendue du parallèle compris entre Brest et Strasbourg. Le résultat de ce travail, chose étonnante! se trouva conforme à celui que la mesure de la méridienne avait déjà donné. La vérification et l'opération primitive, toutes deux fausses, étaient toutes deux fausses dans le même sens, et l'erreur semblait désormais une vérité inattaquable, parce qu'on avait eu le malheur de la rencontrer deux fois. Cependant comme Cassini, pour calculer ses longitudes, s'était servi d'anciennes observations des satellites de Jupiter qui ne pouvaient pas être regardées comme de toute certitude, les partisans de la vérité ne se tinrent pas pour battus, et les travaux postérieurs, comme tout le monde le sait, leur ont donné pleinement raison.

Ce fut là l'opération principale de la vie de Jacques Cassini; malgré les erreurs dont elle est entachée, il serait injuste de la regarder comme peu honorable pour son nom, et de reprocher à cet astronome une imperfection que les moyens pratiques dont la science disposait de son temps ne permettaient pas d'éviter sûrement. Son tort n'est pas d'avoir commis des erreurs, mais de n'avoir pas soupçonné qu'il n'était pas en droit de se considérer comme au-dessus d'elles. Il mourut en 1756, laissant, outre des mesures de la France, plusieurs mémoires sur divers sujets d'astronomie et de physique, et notamment sur l'anneau et les satellites de Saturne, ainsi qu'un Traité élémentaire d'astronomie entrepris sur la demande du duc de Bourgogne.

César-François Cassini de Thury, fils de Jacques Cassini, naquit en 1714 dans la terre de Thury, dont il prit le nom. Il eut pour professeur le savant Maraldi, ami et collaborateur de son aïeul, et dès l'âge de vingt-deux ans il fut reçu à l'Académie des sciences. L'astronomie, la géométrie, et particulièrement la géodésie, forment le sujet des travaux qu'il inséra dans les recueils de cette Société. En 1740, l'expédition scientifique envoyée dans le Nord, par suite de la discussion dont nous avons déjà parlé, pour y déterminer la valeur du degré du méridien, étant revenue avec des résultats qui contredisaient formellement ceux que Jacques Cassini avait prétendu tirer de ses mesures, le jeune Cassini entreprit aussitôt de rectifier les travaux de son père. Cette méridienne était un monument de famille qu'il lui était fort naturel de vouloir embellir, et il y avait une sorte de piété à ne pas souffrir que son père et son grand-père fussent corrigés par une autre main que la sienne. Toute la triangulation fut donc reprise, et, sans arriver encore à sa dernière perfection, elle cessa du moins de contrarier la véritable figure de la terre, en perdant cette raideur qui l'avait empêchée de se courber selon la loi du sphéroïde terrestre, et qui avait inspiré à ses auteurs la confiance d'imaginer pour cette planète une forme qu'il n'a pas plu au créateur de lui donner. Quelles que soient les inexactitudes que les vérifications postérieures y ont fait découvrir, ce travail était dès lors très suffisant pour les besoins généraux de la géodésie et même de l'astronomie, et, grâce à lui, il n'y avait pas alors un seul pays sur la terre qui connût aussi exactement ses principales dimensions que le nôtre. C'est cet ensemble de lignes, au perfectionnement duquel trois générations avaient mis la main, qui devint la base de la grande opération géographique à laquelle la famille des Cassini a attaché son nom, et dont il nous reste à parler.

Les travaux occasionnés par les différentes mesures des méridiens et des parallèles, ainsi que par les travaux de vérification, avaient couvert la France d'un réseau de grands triangles qui liaient ses principales villes. Tous les objets qui existent sur son territoire, villes, bourgades, clochers, chemins, forêts, etc., se trouvaient enveloppés dans des cadres déterminés, et il ne s'agissait plus, pour avoir une représentation complète de tout le pays, que de fixer par des opérations secondaires, c'est-à-dire par de petits triangles appuyés sur les grands, la place particulière occupée par chacun de ces objets dans son cadre. Il était même d'autant plus facile d'exécuter ce dernier système d'opérations qu'elles étaient de nature à pouvoir être confiées à de simples ingénieurs-géomètres, et que les erreurs commises par ceux-ci n'étaient dans aucun cas susceptibles de prendre une grande extension, leurs triangles particuliers devant toujours se trouver d'accord avec les grands triangles précédemment établis. A cette époque, il n'existait encore aucune carte de France construite avec les soins convenables et sur une grande échelle; nous avons peine à comprendre, aujourd'hui que les images de notre pays sont devenues partout d'un usage si commun, comment de grossières et incomplètes indications avaient pu suffire si long-temps; mais apparemment que les besoins de la civilisation n'en demandaient pas alors davantage. Vers le milieu du dix-huitième siècle, il n'en était plus de même : le redoublement des rapports entre les citoyens de toutes les provinces, l'établissement de plus en plus régulier de l'administration centrale, la propagation déjà très vive des lumières, étaient cause que la nécessité d'une base assez nette pour mettre tout le monde en état de comprendre clairement le territoire, commençait à se faire sentir. Louis XV, qui avait voulu être accompagné de Cassini dans ses campagnes de Flandres pour se procurer les plans du théâtre de la guerre, fut si satisfait des cartes que celui-ci lui présenta, et de l'admirable facilité avec laquelle elles se prêtaient à toutes sortes de questions, qu'il lui demanda s'il ne serait pas possible d'en avoir de pareilles pour toute l'étendue du royaume, et, sur sa réponse, il donna aussitôt les ordres nécessaires pour la mise en train de cette belle et utile opération.

L'échelle adoptée fut de 1 ligne pour 100 toises ou de $\frac{1}{86400}$. Il en résultait que l'étendue occupée par la représentation de tout le territoire devait être d'environ 160 feuilles grand-aigle; et comme on estimait que chaque ingénieur devait lever une demi-feuille chaque année, on concluait qu'avec une trentaine d'ingénieurs on mènerait l'entreprise à fin en dix ans. Quant à la dépense, Cassini l'avait évaluée à 90,000 fr. par an. Mais il en fut de ce devis comme de ceux sur lesquels on appuie le plus souvent les grandes entreprises, et dans lesquels il est rare que l'enthousiasme ou l'excès de confiance ne deviennent pas une source d'erreurs en amplifiant forcément les moyens ou les résultats. — « Les frais » d'exécution ont dépassé de moitié la somme d'abord fixée, » dit Jacques-Dominique Cassini, dans un compte rendu de » ces travaux, et l'opération, au lieu de dix ans, en a duré » quarante-cinq. — Au reste, ajoute-il avec grande raison, » c'est souvent un véritable bonheur que les auteurs de pa» reilles entreprises se trompent dans leurs premiers calculs, » qu'ils apportent dans leurs projets plus d'enthousiasme et » de témérité que de prudence. Combien de belles choses » n'eussent pas été exécutées, si l'on eût calculé trop juste » et trop froidement, si l'on eût prévu tout ce qu'elles de» vaient causer d'obstacles, de peines, de tribulations et de » dépenses! mais rien ne doit décourager ceux qui ont le

» bon esprit de n'envisager jamais d'autre récompense que » la gloire, ni d'autre consolation que de s'être rendus utiles » à leur patrie. »

La première difficulté fut de former des ingénieurs ; il n'existait point encore en France de corps constitué d'ingénieurs civils, et il fallait pour ainsi dire en improviser un. Cassini y mit beaucoup de temps et de patience. Enfin, en 1751, les travaux commencèrent par la carte des environs de Paris, qui eut promptement un grand succès. En 1755 tout était en bonne marche, lorque les besoins de la guerre firent prendre inopinément au gouvernement la résolution de cesser, pour une mesquine économie de cent mille francs, cette belle et patriotique entreprise. Cassini, sans se décourager, conçut aussitôt le projet d'une société particulière qui spéculerait sur la vente des cartes et ferait les avances nécessaires pour leur achèvement. Il alla trouver le roi qui était à Compiègne, et le séduisit tellement avec la carte de la forêt de Compiègne qu'on venait justement de terminer, et sur laquelle ce prince retrouva avec admiration, malgré la petitesse de l'échelle, tous les details de ce fortuné théâtre de ses chasses, que non seulement il obtint de lui l'abandon du matériel et de toutes les cartes déjà faites au profit de la compagnie, mais la signature de madame de Pompadour, que le roi voulut placer de sa main en tête de toutes les autres. Les travaux de la carte de France reprirent donc de cette manière : il y avait cinquante actionnaires, et comme Cassini se bornait à demander 80 000 livres par an, leur mise de fonds se réduisait à une avance annuelle de 1600 livres. Cassini, Camus et Montigny, tous trois membres de l'Académie des sciences, étaient directeurs de l'entreprise, et Perronet remplissait les fonctions d'examinateur pour les candidats aux places d'ingénieur. Les dépenses, comme nous l'avons déjà dit, s'étendirent beaucoup au-delà de ce que l'on avait calculé, et en 1766, la bonne volonté des action tionnaires étant à bout, Cassini fut obligé de s'adresser de nouveau au gouvernement, qui lui donna encore quelques secours. On avait compté que la compagnie trouverait facilement à conclure des arrangemens avec les divers états, qui, pour avoir de bonnes cartes de leurs provinces, consentiraient sans doute à supporter une partie de la dépense nécessaire ; mais en cela même on s'était trompé, et, malgré les instances du roi, plusieurs provinces, notamment la Bretagne et la Provence, ne se souciaient nullement de sortir de l'ignorance où elles avaient vécu jusque là au sujet de la figure de leur territoire. Il y eut des pays où l'on alla jusqu'à se plaindre que la physionomie de la campagne ne fût pas aussi riche ni aussi agréable à l'œil que celle de la campagne des environs de Paris. En d'autres endroits, le mécontentement fut bien plus grave ; les ingénieurs étaient poursuivis par les paysans ameutés par leurs seigneurs ; et en Bretagne, Cassini, refugié dans un clocher, fut même dangereusement blessé d'un coup de fusil ; un de ses géomètres, dans une autre circonstance, demeura estropié pour toute sa vie. Jamais Vauban, dans ses levés de places assiégées, n'avait eu plus de mal. En 1784 les dernières difficultés semblaient aplanies, et il ne restait plus que quelques portions de territoire à étudier, lorsque la mort vint surprendre Cassini, lui enlevant la satisfaction de voir terminer l'œuvre à laquelle il avait consacré trente-quatre ans de sa vie, mais lui laissant toutefois l'espérance qu'elle serait achevée par son fils.

Jacques Dominique Cassini, qui était depuis longtemps l'adjoint de son père dans les travaux de la carte de France, en surveilla l'achèvement, et, en 1790, la totalité des 182 feuilles dont elle se composait, se trouva prête : il en restait seulement une quinzaine à faire paraître. L'entreprise était donc comme par miracle arrivée à sa fin, précisément à l'instant où ses résultats, à cause du remaniement des anciennes divisions de la France, et de la répartition générale du territoire en départemens, allaient devenir plus indispensables qu'on ne l'avait jamais pensé : ce fut elle qui servit de base à la carte qui parut alors, en 1791, par départemens détachés, et sur une échelle trois fois moindre, sous le nom d'*Atlas national de France.* Cependant les dernières feuilles ne paraissaient point, les affaires de la compagnie étaient dans le plus grand embarras, les feuilles déjà publiées se vendaient fort cher, et ne circulaient pas autant qu'il l'aurait fallu dans le public ; il y avait dans ce désordre un inconvénient réel et qui ne pouvait échapper à l'œil vigilant de la Convention. La carte de Cassini avait été commencée par les ordres du gouvernement et pour l'état, et constituait un monument d'un intérêt trop universel pour pouvoir demeurer dans le cercle de la propriété particulière et faire le sujet d'un monopole. Le comité de salut public ordonna donc, en 1793, que la grande carte de France serait considérée comme propriété de l'etat, et autorisa le ministre de la guerre à traiter avec la compagnie pour régler les dédommagemens qui lui revenaient. C'est ainsi que cette belle collection, qui a rendu tant de services pour l'établissement des canaux, des routes nouvelles, pour les explorations de toute espèce qui ont été faites du sol de la France, pour la construction de toutes ces cartes d'ensemble ou particulières, qui ont porté une juste connaissance du pays jusque dans les moindres hameaux, est rentrée dans le domaine de la nation, dont elle n'aurait jamais dû sortir. Aujourd'hui encore, devenue assez rare dans le commerce par la grande quantité d'exemplaires qui en ont été répandus, elle est, malgré sa vétusté, le guide le plus précieux pour l'intérieur de la France ; et si, en la mettant en parallèle avec les premières feuilles de la nouvelle carte de France qui s'exécute aujourd'hui, on est, au premier abord, tenté de la juger avec quelque dédain, il faut se rappeler qu'en la comparant aux cartes de France qui l'avaient précédée elle brille d'une supériorité encore plus grande à leur égard que celle-ci près d'elle.

Dominique Cassini, nommé sénateur par Napoléon, puis devenu membre de l'Institut en 1816, est mort depuis un petit nombre d'années. Il a laissé divers mémoires ; mais aucun de ces travaux ne mérite une attention particulière. Le grand nom de Cassini n'appartient plus aujourd'hui à aucun astronome ; mais les quatre générations qui l'ont porté ont assez fait pour que son illustration ne périsse pas dans la mémoire de la postérité.

Henri-Gabriel Cassini, fils du précédent, né en 1781, a eu l'honneur de siéger, selon ce que l'on pourrait nommer l'usage de sa famille, dans le sein de l'Académie des sciences ; mais, bien que dirigé dès sa jeunesse par son père vers l'astronomie, il préféra à cette science la botanique, où il eut l'avantage de se distinguer sans s'y être cependant jamais adonné entièrement. La magistrature a été sa carrière principale ; il est mort, en 1832, conseiller à la Cour de cassation et, depuis 1827, membre de l'Institut.

CASSIODORE (Magnus Aurelius Cassiodorus), un des hommes qui marquent la limite entre l'antiquité et le moyen âge. Il fut à la fois patricien romain et l'un des principaux ministres des rois barbares de l'Italie. Dans sa longue vie, qui dura plus d'un siècle, il vit finir l'empire d'Occident, les Goths succéder aux Hérules, et l'empire des Goths se dissoudre ; puis, enfermé dans un monastère, il accumula le plus qu'il put des écrits de l'antiquité grecque, romaine et chrétienne, comme pour les sauver d'un deluge.

Il naquit à l'extrémité de l'Italie, sur l'Adriatique, à *Scylacium*, aujourd'hui Squilacci, ville qui était alors la capitale du *Brutium*, l'Abruzze. Sa famille était considérée par son rang et ses richesses. Son aïeul passait pour avoir sauvé la Sicile d'une invasion des Vandales, et son père avait été envoyé par Valentinien III en ambassade auprès d'Attila. On place la naissance de Cassiodore vers l'an 470 : à ce compte, il avait six ans lorsque l'empire d'Occident acheva de s'écrouler ; car ce fut en 476 qu'Odoacre, roi des Hérules, dé-

posa Augustule, ce dernier fantôme des empereurs en Italie. Cassiodore fut revêtu, sous Odoacre, de la charge de comte des revenus particuliers, *comes privatarum*, et ensuite de celle de comte des libéralites royales, *comes sacrarum largitionum*. Mais bientôt Théodoric et les Goths vinrent déposséder les Hérules. Théodoric achève sa victoire par le meurtre d'Odoacre, en 493. Cassiodore s'était d'abord retiré dans le Brutium; mais il crut ne pouvoir mieux servir l'Italie, dans l'état de décadence où elle était tombée, qu'en contribuant de tout son pouvoir à soumettre au vainqueur cette province et celle de Sicile. Il apaisa donc une insurrection qui s'y était déclarée; et Théodoric reconnaissant l'appela auprès de lui, et l'éleva aux plus hautes dignités de sa cour. On voit, par le recueil de *Lettres* que Cassiodore nous a laissées, que dès le commencement du règne de Théodoric ce prince employa sa plume pour les négociations les plus importantes. Ce fut lui, par exemple, qui fut chargé d'écrire la lettre par laquelle Théodoric demanda la paix et une sorte d'investiture de l'Italie à l'empereur Anastase. Après avoir eu pendant un an le gouvernement de l'Abruzze et de la Lucanie, Cassiodore, rappelé à Ravenne, devint le conseiller de Théodoric. Ce n'est pas qu'il ait eu à proprement parler le titre de secrétaire ou de chancelier, comme on le croit assez ordinairement et comme semblent l'indiquer tous les dictionnaires historiques; mais fallait-il écrire aux rois, au sénat et aux principaux officiers, ou s'agissait-il de conduire une négociation, de faire un traité, de rédiger une ordonnance et le préambule d'une loi, Théodoric employait l'éloquence de Cassiodore. La science du Romain avait pris empire sur le conquérant barbare. Athalaric, le petit-fils de Théodoric, dit, dans une lettre à Cassiodore: « Lorsque le » roi mon aïeul pouvait jouir de quelque repos, il venait ap» prendre de votre bouche ce que les sages de l'antiquité nous » ont révélé de plus beau. Il s'instruisait du mouvement des » astres; il vous proposait des questions sur les vastes abîmes » de la mer et sur l'origine des fontaines; il aimait à scruter » avec vous tous les secrets de la nature; en sorte qu'on au» rait pu le nommer un philosophe revêtu de la pourpre. » Il donne aussi à Cassiodore d'autres éloges qui se rapportent directement aux affaires de l'état: « Vous avez été la prin» cipale gloire et le plus grand ornement de ces temps-là. » Vous mettiez l'esprit du roi en repos au milieu des soins » du gouvernement. Vous partagiez avec lui le pesant far» deau de la royauté, et vous l'aidiez à le soutenir par la force » de votre génie. » Cassiodore fut successivement questeur, grand-maître des officiers ou du palais, et préfet du prétoire. Il fut aussi revêtu des dignités de patrice et de consul, lorsque Théodoric se fut rendu complètement maître de Rome, dont le sénat était resté quelque temps dans une sorte d'indépendance.

On sait comment se termina le règne, d'abord assez brillant, de Théodoric. (Voyez l'article BOECE.) L'esprit d'indépendance des Romains engagea une lutte avec le conquérant. Ces Romains qui s'attachaient à la fortune des Goths, comme Boëce, Symmaque, et Cassiodore, restaient pourtant Romains au fond; et, toujours occupés des anciens souvenirs de Rome, ils semblaient avoir le pressentiment de la Rome catholique et papale qui devait un jour succéder à la Rome antique. Le même esprit catholique qui entraîna la mort de Boëce et de Symmaque se montre, quoiqu'à un moindre degré, dans Cassiodore. Quand il s'adresse au pape dans ses Lettres, on sent qu'il met déjà le pape au-dessus de toutes les puissances, et qu'il a tendance à tout incliner devant lui, comme devant le véritable représentant de la grandeur romaine. « Vous gouvernez tout en général, lui dit-il; nous n'a» vons entre nos mains qu'une partie des affaires, mais tout » généralement vous est confié, etc. » Cependant Cassiodore ne fut pas entraîné dans la chute de Boëce, et il resta fidèle à la famille de Théodoric jusqu'à la fin. Après la mort de Théodoric, en 525, il fut le principal ministre de sa fille et de son petit-fils. Mais cette monarchie des Goths s'abîma en moins de vingt ans. Athalaric mourut jeune; Amalasonte, sa mère, ayant appelé à l'empire Théodat pour avoir en lui un protecteur, fut tuée par lui; et bientôt Vitigès, meurtrier de Théodat, fut attaqué par Bélisaire. Rome fut reprise par les armes de Justinien soixante ans après qu'elle avait été prise par Odacre. Cassiodore paraît avoir servi les rois Goths jusqu'à la fin. On croit retrouver son style jusque dans les lettres officielles qui nous sont restées de Vitigès.

Vers l'an 540, la monarchie des Goths tombée, Cassiodore, âgé de soixante-dix ans, se retira dans sa patrie, et y fonda un monastère. La vie monastique était déjà répandue dans les Gaules et en Italie depuis environ un siècle. Plusieurs des îles de la Méditerranée et des plus beaux sites de son littoral étaient déjà habités par des moines. Saint Benoît avait donné sa Règle, et mourut vers le temps où Cassiodore se retirait du monde. Cassiodore ne fit donc que suivre une impulsion commune à son époque. Mais il la suivit à sa manière. Son institution fut d'un homme qui avait été longtemps le principal ministre de l'Italie, et qui avait de grandes richesses à sa disposition. Il conçut le monastère comme un sanctuaire pour l'étude, une sorte d'académie heureuse, où la méditation, le chant, et la culture de la théologie et de la philosophie chrétienne, occuperaient tous les instans. Il fallait pour cela que les moines fussent affranchis de la misère, et vécussent dans la liberté et dans l'aisance: les siens étaient riches, grâce à sa libéralité. Mais un tel institut ne pouvait évidemment être qu'une exception, et il ne fut en effet que cela. Saint Benoît et une foule d'autres fondateurs d'abbayes, qui vécurent en ce temps, travaillaient pour tout le monde, et surtout pour les ignorans et les pauvres. Le monastère, tel que le concevait Cassiodore, ne convenait qu'à un petit nombre de moines choisis. Aussi tandis que le Mont-Cassin devint en quelque sorte la métropole d'une multitude d'essaims monastiques répandus dans toute l'Europe, le monastère de Viviers, que fonda Cassiodore, ne produisit pas de colonies, et disparut sans qu'on sache même précisément où il était situé. On conjecture seulement qu'il était bâti dans la ville de Squillacci ou dans ses environs.

Nous avons donné à l'article ABBAYE la description de ce monastère. La peinture que Cassiodore nous en a laissée est fort intéressante. Ses moines sont des lettrés, des copistes de manuscrits, des correcteurs, des antiquaires. Ils doivent faire de leur bibliothèque leur principale occupation; ils doivent étudier, corriger, transcrire, relier les livres, les couvrir, en enrichir la couverture. Tant d'évènemens qu'il avait vus lui avaient assez révélé dans quel état le monde allait tomber, et il semble destiner ses moines à sauver tout ce que l'antiquité avait de trésors précieux aux yeux d'un philosophe chrétien.

Cette prévision se montre clairement dans les deux traités qu'il écrivit pour eux. L'un est un traité des Sept Arts libéraux, *De septem disciplinis liber*. Ces sept arts sont la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la musique, la géométrie, l'astronomie. Le but de Cassiodore est d'indiquer les auteurs principaux qui ont écrit sur ces diverses sciences. L'autre ouvrage est son Institution des saintes lettres, *Institutionis ad divinas lectiones libri* II. C'est là qu'il décrit le monastère de Viviers, et qu'il donne aux moines la règle qu'ils doivent suivre; puis, après les avoir pour ainsi dire organisés pour en faire les gardiens d'une bibliothèque chrétienne, il expose comment il conçoit dans tous ses détails cette bibliothèque, ce trésor du monde chrétien qu'il faut sauver et transporter à travers les siècles vers un avenir plus heureux. C'est d'abord le corps des Ecritures, mais accompagné de tous les commentaires que les quatre premiers siècles du christianisme avaient produits. Sur chaque livre donc de l'Ancien et du Nouveau Testament, il énumère tous les auteurs qui en ont écrit; il veut qu'à côté de chacun des livres du texte sacré, le moine place et étudie

tout ce que les Pères en ont dit, leurs interprétations, leurs commentaires, leurs paraphrases. Il avait rassemblé tout ce qu'il avait pu trouver de leurs ouvrages; et il les classe, dans son traité, en les rapportant au corps de l'Ecriture. Après la Bible vient l'histoire sainte; — Cassiodore avait fait traduire l'historien Josèphe, et l'*Histoire Tripartite* fut faite d'après ses conseils avec les trois Histoires de Socrate, de Sozomène, et de Théodoret.

On ne peut s'empêcher de reconnaître une certaine grandeur dans ce plan d'une science chrétienne complète, au moment où les ténèbres de la barbarie allaient tout envahir. Il est certain aussi que c'est ce plan qui a été suivi et exécuté par les moines du moyen âge. Ils nous ont précisément conservé ce que Cassiodore voulait conserver. Il a vraiment formulé d'avance leur œuvre littéraire, avec tous ses défauts et toutes ses lacunes. On peut donc dire que, quoiqu'il n'ait pas été pour eux un législateur, comme saint Benoît par exemple, il a pourtant influé beaucoup sur leur développement. La vie monastique du moyen âge a reçu de lui un de ses principaux caractères, et son institution, tout exceptionnelle qu'elle soit, se retrouve pourtant à un moindre degré dans le travail général que les moines ont accompli.

Un écrivain du dix-septième siècle, Sainte Marthe, qui a écrit la vie de Cassiodore, l'appelle avec emphase *le grand héros des bibliothèques;* et au fond il a raison. Quel autre fondateur de la vie monastique a autant prêché la science et l'érudition? Nul doute que son influence n'ait été grande au moyen âge. Nous avons là-dessus de nombreux témoignages. Bède, au septième siècle, cite Cassiodore comme un des docteurs de l'Eglise; Paul Diacre et le célèbre Alcuin, au huitième, en font mention; Hincmar, moine de Saint-Denys, au neuvième, Aimoin, Orderic Vital, Othon de Frisinghen, Vincent de Beauvais, et une foule d'autres, ont eu connaissance de ses écrits. Quand, vers le dix-septième siècle, les moines, ayant accompli tout ce qu'il y avait à faire dans le monde pour eux, finirent leur carrière en se faisant érudits. Ils rencontrèrent dans les couvens mêmes beaucoup de censeurs; mais ceux qui prirent avec ardeur cette dernière vocation, la seule qui leur restât, furent ravis de trouver, sous ce rapport, dans un de leurs premiers pères, un appui et un modèle, et on peut dire que Cassiodore a jeté encore quelques rayons sur le declin de la vie monastique.

CASTES. — § 1. *De l'origine des castes.* Dans combien de livres ne trouve-t-on pas des éloges donnés à la sagesse des anciens législateurs pour avoir institué les castes; et dans combien d'autres livres ne trouve-t-on pas des invectives contre ces mêmes législateurs à cause de cette même institution!

Il est bien probable cependant que ces législateurs n'ont jamais mérité ni ces éloges ni ces critiques, par la raison que ce n'est pas eux qui ont institué les castes.

Comment peut-on croire sérieusement que, soit dans l'Inde, soit en Egypte, ce soient des prêtres ou des rois qui aient divisé le peuple en tribus ou en castes, qui aient dit aux uns: « De père en fils, vous serez tous prêtres, » et aux autres: « De père en fils, vous serez artisans, ou vous serez soldats! »

Mais pour faire un pareil triage, il aurait fallu que l'égalité régnât auparavant. Ainsi de grandes nations auraient été formées, et se seraient constituées d'abord dans un régime d'égalité. Puis seraient venus des législateurs qui auraient pris dans ce troupeau uniforme de quoi composer à leur façon des castes différentes. Est-il rien de plus absurde qu'une telle supposition? Qui ne voit que l'égalité peut bien être la fin de la société humaine, mais qu'elle n'a pu exister à son origine? Et si elle avait existé, quel imposteur ou quel tyran aurait eu la puissance de la détruire pour la remplacer par les castes? C'est mettre l'âge mûr avant l'enfance que d'imaginer pareille chimère.

Pourtant, je le répète, voilà le lieu commun de tous les historiens de tous les siècles; et cette opinion est même encore très accréditée aujourd'hui. Il n'y a pas dix ans qu'une école qui avait imaginé de diviser la société en catégorie tranchées appuyait ses idées de l'exemple des anciens législateurs, qui, à différentes époques, avaient, suivant elle classé les nations en prêtres, en artistes, en savans, en soldats, et en industriels.

Nous concevons fort bien par quelle illusion Hérodote, Aristote, et en général les anciens, ont dû rapporter à Sésostris, ou à tel autre monarque, l'institution des castes d'Egypte. La science historique alors existait à peine, et les comparaisons de peuple à peuple et d'époque à époque n'étaient pas faites et n'étaient pas même possibles. Mais aujourd'hui que nous avons quelque connaissance de l'Inde, ce vrai type des pays de castes; que nous avons devant nous le tableau des divers empires d'Orient, où les castes se perpétuent à des degrés divers; que nous avons passé nous-mêmes à travers le moyen âge, où les castes se sont produites dans notre Occident suivant un mode naturel de formation; aujourd'hui enfin que tant d'objets d'étude et de comparaison, pris dans le temps et dans l'espace, sont étalés devant nous par les érudits et par les voyageurs, comment est-il possible que l'on persévère aveuglément, comme on le fait encore, dans une idée aussi puérile?

Partout où les castes se sont établies, elles se sont formées naturellement; elles n'ont pas pris naissance un certain jour, sur l'ordre d'un législateur; et lorsque les législateurs sont venus, ils n'ont fait que confirmer, justifier et sanctifier ce qui existait déjà.

Il y a plus, les castes ont été partout le premier noyau des nations. Partout on les retrouve développées ou en germe. S'il était donné à un homme de savoir assez l'histoire de la formation des principaux peuples, et de distinguer du même regard les germes d'empires qui existent actuellement dans les points les moins avancés de la terre, parmi les peuples de l'Afrique, par exemple, et dans les îles de la Polynésie, partout son œil apercevrait un plan uniforme de génération de la société, et partout la caste se montrerait à lui comme l'élément naturel et primitif de la société humaine.

Les voyageurs qui nous ont fait connaître l'Afrique nous font souvent assister, sans qu'ils s'en rendent compte eux-mêmes, à la formation des castes. Lisez, par exemple, le Voyage du major Gray dans l'Afrique occidentale, depuis la rivière Gambie jusqu'au Niger. Vous retrouverez partout, chez tous les peuples de cette région, le germe des castes. Au bord d'un fleuve, une peuplade errante paît ses troupeaux; ce sont des nomades qui viennent originairement de quelque point fort éloigné, et qui, après avoir souvent changé de station, ont fini par trouver ce lieu, où ils se sont fixés. Près d'eux sont d'autres nègres, qui ont déjà un commencement d'agriculture. Une troisième peuplade a vu là quelque débouché pour les produits de son industrie: ceux-ci appartiennent à cette race de Nègres artisans, espèce de chaudronniers, répandus tout le long du Saharah, et qui colportent de pays en pays les ustensiles qu'ils fabriquent. Une quatrième, une cinquième pleuplade, également occupées de professions mécaniques, se sont quelquefois agglomérées aux autres, sans pourtant jamais se confondre avec elles: leurs métiers sont divers, comme les traits de leurs visages; ils parlent même des idiomes différens. Puis sont venus des conquérans, comme des vautours qui aperçoivent de loin leur proie: ceux-ci sont des Foullahs, sortis d'un pays lointain, remarquables par leurs traits et leur angle facial qui rappellent plutôt l'Européen que le Nègre; ils ont subjugué les autres, et leur ont imposé un tribut; ils les protègent, et les rançonnent. Mais voici le dernier trait du tableau. Depuis un demi-siècle l'Islamisme fait d'assez grands progrès en Afrique. Il est donc survenu là quelques Musulmans, qui, le Coran à la main, ont dominé les autres par la religion et l'intelligence. Ils ont ouvert des écoles, élevé une mosquée;

leur culte est devenu dominant; les fétiches et les superstitions payennes ont disparu devant lui. Ce sont là les prêtres; mais ces prêtres sont un peuple, et un peuple à part; ils se marient entre eux, et ne se confondent pas avec les autres races. En suivant son voyage, Gray traverse un grand nombre d'agglomérations ainsi formées : seulement la proportion des élémens varie. Ici c'est la nation prêtre qui domine; *le pays de Kayaye*, dit ce voyageur, *est presque tout entier habité par des prêtres*. Plus loin, la nation guerrière est prépondérante, et les imans sont souvent vexés et mis à mort par les chefs militaires. D'autres villages sont principalement composés d'artisans. Ces petits empires sont sujets à mille révolutions; mais toutes ces révolutions ont pour mobile les intérêts de castes. Il n'est pas rare de voir un imam, un homme de *race prêtre*, s'emparer du trône, puis tomber sous le couteau d'un homme de la race guerrière. Dans les conseils de la nation, les diverses races sont représentées, et Gray remarqua souvent avec admiration la supériorité des chefs de la caste sacerdotale. Cette caste, au reste, vit précisément comme la caste des Brahmes dans l'Inde. Ses membres se livrent à diverses professions, et il n'y en a qu'un certain nombre qui soient directement occupés aux fonctions religieuses; mais ils sont cependant tous prêtres, c'est-à-dire qu'étant d'une race initiée par le Coran, et qui a introduit le Coran, ils sont prêtres par le sang, comme les militaires sont militaires par le sang, comme les artisans sont artisans de naissance. Il ne vient pas à l'esprit d'un homme de la race guerrière que, portant sur sa figure les traits de sa race, il puisse vivre autrement que ses pères; et de même aucune des autres castes ne voudrait changer ses occupations et ses mœurs : ce serait changer sa nature.

Ne croyez-vous pas être chez les Indiens? N'avez-vous pas là, comme dans l'Inde, des tribus bien distinctes, des castes fondamentales, subdivisibles ensuite en plusieurs autres, des prêtres, des guerriers, des marchands, des agriculteurs, des conducteurs de troupeaux, et des esclaves? Appelez *Brahmes* la race prêtre, *Kchatrias* les guerriers, *Vaisyas* les principaux propriétaires, négocians ou agriculteurs, et *Soudras* les laboureurs, les conducteurs de troupeaux, et les esclaves, et vous aurez les quatre grandes castes de l'Inde. Puis les prêtres pourront se subdiviser en plusieurs souches ou familles; et les guerriers de même, car ils peuvent appartenir à des invasions différentes; la tribu des riches, c'est-à-dire des propriétaires, se subdivisera également suivant les différens genres de propriétés qu'ils cultivent; et enfin les professions mécaniques donneront naturellement naissance à un nombre encore plus considérable de distinctions. Supposez que ce qui existe maintenant dans ces royaumes de l'Afrique continue d'avoir lieu, c'est-à-dire que chacune de ces peuplades continue d'avoir ses mœurs et son existence à part, tout en formant par leur réunion et leur juxtà-position un peuple unitaire à certains égards, puisque la religion de l'une de ces peuplades est devenue commune aux autres, et que toutes communiquent entre elles par des échanges et par certaines relations; et voyez si, au bout de quelques générations, vous n'avez pas une représentation fidèle et vraiment complète de l'Inde et de l'Egypte.

L'Inde paraît évidemment avoir commencé comme cela. Les Brahmes furent dans l'origine un peuple à part, et l'histoire nous a même conservé à cet égard quelques indications assez positives. La distinction des castes qui a subsisté ensuite pendant tant de siècles, et qui subsiste encore, n'est que la continuation de ces existences particulières de peuples.

Seulement il est arrivé dans l'Inde ce qui n'est pas arrivé au même degré ailleurs. L'imagination des Indiens et leur exaltation religieuse ont transformé le fait naturel de la distinction des castes, et l'ont associé à la religion. L'Indien s'est demandé pourquoi il y avait au monde des Brahmes, des Kchatrias, des Vaisyas, des Soudras, et de misérables Parias; et il a répondu à cette question par la question même; il a fait un dogme religieux de ce qu'il ne pouvait pas expliquer; il a dit : « Brahma, pour la propagation de » la race humaine, de sa bouche, de son bras, de sa cuisse, » et de son pied, produisit le Brahmane, le Kchatria, le » Vaisya, et le Soudra (*Lois de Manou*). » Une fois cette parole prononcée, une fois cette croyance arrêtée, le développement de l'Inde fut fixé. L'Inde dut rester éternellement dans la forme primitive où elle s'était d'abord naturellement ébauchée. Tout son progrès consista à se développer dans cette forme.

Il en fut de même de l'Egypte. Les écrivains de l'antiquité nous disent que le peuple égyptien était divisé en un certain nombre de classes : 1° les prêtres, 2° les soldats, 3° les laboureurs, 4° les marchands, 5° les ouvriers, 6° les bergers, 7° les bateliers et les matelots. La loi, nous dit-on, rendait ces professions héréditaires dans chaque famille. Les deux principaux corps de l'état, l'ordre militaire et le sacerdoce, étaient tellement séparés qu'une personne de race sacerdotale ne pouvait entrer dans l'état militaire, et que réciproquement une personne de famille militaire ne pouvait être reçue dans l'ordre des prêtres. Mais d'où venait en Egypte cette organisation? C'est sur quoi les anciens s'expliquent assez peu. Les Grecs qui visitèrent l'Egypte ne s'occupèrent pas de l'origine des castes : toutes ces castes étaient pour eux des Egyptiens; ils attribuèrent donc à une législation ce qui était réellement devenu, par l'effet du temps, une législation, et ils firent vaguement remonter l'institution des castes aux anciens souverains de l'Egypte. Aristote ne fait évidemment que reproduire les indications des voyageurs lorsqu'il dit dans sa *Politique* (liv. VII, chap. x) : « La division des citoyens en classes séparées de » militaires et de laboureurs n'est pas une découverte des » politiques de nos jours, ni même du temps de nos pères; » elle remonte à la plus haute antiquité. Sésostris l'établit » en Egypte, Minos en Crète, et cette institution se main- » tient encore dans l'un et l'autre pays. » Ainsi comprise, comme le produit d'une législation méditée et calculée, l'Egypte est devenue pour les modernes une véritable énigme. Comment concevoir en effet une nature d'hommes qui se laissent parquer en classes de tyrans et d'esclaves, un peuple si obéissant et si maniable qu'il se laisse diviser par la loi en portions si inégalement partagées? On se demande comment la loi a pu créer à la fois des prêtres arbitres souverains du pays, maîtres de la destinée des rois, possesseurs du tiers des terres, exempts de toute charge et de tout impôt; et de misérables tribus, comme il en existait quelques unes en Egypte, objet de mépris et de réprobation. Par quelle sagesse et quelle autorité la loi, par exemple, avait-elle pu créer la caste des gardeurs de pourceaux, qui formaient une tribu isolée, distinguée des autres par sa longue chevelure, à qui l'entrée des temples était interdite, et qui ne pouvait même toucher sans scandale les autres citoyens? Si ce fut la sagesse des législateurs qui créa de pareils rôles aux diverses fractions du peuple, dans quel but ces législateurs établirent-ils ces distinctions? On a répondu que c'était pour la plus grande perfection des diverses productions de la société. Les anciens Egyptiens, dit-on, pensaient que les arts seraient mieux cultivés en se transmettant ainsi héréditairement des pères aux enfans; c'est pourquoi ils instituèrent les castes. Mais si c'était là en effet l'esprit de la loi, d'où vient donc que parmi les prêtres d'Egypte, comme chez les Brahmes de l'Inde, les enfans n'étaient pas strictement obligés de suivre la même profession que leur père; car c'est une idée ridicule, par exemple, que de croire qu'en Egypte le fils d'un poète, d'un mathématicien, d'un peintre ou d'un graveur sur pierre, fût nécessairement, et de par la loi, poète ou mathématicien, peintre

ou graveur sur pierre. Il était, comme son père, de sa caste, et voilà tout; il se livrait ensuite à l'une des professions de sa caste, et en cela il était libre de choisir. Donc les castes ne furent pas instituées en Egypte dans le but absurde que l'on se plaît à imaginer. Les castes furent en Egypte, comme dans l'Inde, le résultat naturel de l'agglomération de tribus différentes, originairement distinctes, ayant chacune leurs mœurs et leurs usages, leurs manières de vivre et leurs idiomes, occupant dans le pays des positions différentes, et, lorsqu'elles étaient réunies dans les mêmes villes, ayant chacune, comme dans l'Inde, un quartier désigné pour leur domicile particulier, dont le séjour était interdit aux autres castes.

Si Hérodote avait voyagé en Egypte au temps où le peuple hébreu formait une des castes de ce pays et était employé à bâtir les pyramides, le voyageur grec aurait-il remarqué que les Hébreux étaient un petit peuple à part, différent des autres peuplades de l'Egypte, par son origine, ses mœurs, sa langue, et ses traditions? Non, il les aurait compris en bloc avec les autres castes, et les Hébreux auraient aussi trouvé leur place dans la grande démarcation des rangs attribuée à la sagesse des anciens législateurs.

Toute cette organisation de l'Egypte cesse d'être inconcevable et mystérieuse, quand on la rapporte à sa véritable source, et qu'on la compare à l'organisation parfaitement analogue que l'Inde nous présente.

Comment ne voit-on pas aujourd'hui que l'Egypte reproduit l'Inde; que les prêtres du Nil sont les Brahmes des bords du Gange; les soldats de l'Egypte, les Kchatrias de l'Inde; les riches propriétaires et négocians de l'Egypte, les Vaisyas de l'Inde; les ouvriers, les bateliers de l'Egypte, les Soudras et les Parias de l'Inde?

Après l'Inde et l'Egypte, nous prendrons, toujours en Orient, un troisième exemple bien remarquable de l'organisation par castes. Nous laissons de côté plusieurs grands empires, tels que ceux de Perse et de Babylone, sur lesquels l'histoire nous a d'ailleurs transmis si peu de renseignemens; nous nous bornerons seulement à remarquer que là encore tout révèle l'existence de peuplades différentes au sein d'un même peuple. Assurément les prêtres chaldéens, par exemple, et les Guèbres, furent à la fois une peuplade à part et une caste sacerdotale par rapport aux autres peuplades qui composaient ces empires. Mais, laissant cette haute antiquité où nous ne trouverons rien d'aussi saillant en ce genre que les exemples déjà cités de l'Inde et de l'Egypte, nous considérerons l'empire turc, tel qu'il existait dans les trois derniers siècles, et même tel qu'il existe encore à certains égards aujourd'hui.

Qu'est-ce que la Turquie? Ici personne ne saurait nier l'hétérogénéité essentielle des élémens qui composent cet empire. Ce sont bien en effet des peuples différens que ces Juifs, ces Grecs, ces Arméniens, ces Arabes, ces Tartares, ces Francs, ces Coptes, ces Africains divers, enfin tous ces débris d'anciennes nations distinctes, que la conquête turque a agglomérés les uns à côté des autres, sans essayer même de les fondre ensemble. L'origine de ces élémens est si claire et si connue de nous, qu'il ne nous vient pas même à l'idée de les considérer autrement que comme des peuples véritablement divers. Et pourtant tous ces peuples vivent ensemble au sein d'une même unité; car on ne saurait nier non plus que la Turquie n'ait présenté pendant long-temps le spectacle d'un empire puissant et unitaire.

La Turquie est-elle une anomalie en Orient? son organisation est-elle essentiellement distincte de l'ancienne organisation de l'Inde et de l'Egypte? Nous ne le pensons pas. Il y a sans doute des différences capitales qui font de cette organisation un exemple tout nouveau à certains égards; mais au fond c'est toujours la même constitution fondamentale. Les objections qu'on pourrait essayer de tirer de l'unité de religion dans l'Inde et en Egypte sont tout-à-fait vaines. Dans l'Inde, dira-t-on, les différentes castes étaient au moins unies par la même religion, et il en était de même en Egypte. En Turquie, au contraire, autant de religions que de peuples.— La vérité est que dans l'Inde et en Egypte les religions ont été fort diverses: le Brahmanisme, le Sivaïsme et le Vichnouïsme ont existé et existent encore simultanément dans l'Inde. Pendant plusieurs siècles le Bouddhisme a également coexisté avec ces religions rivales. En outre, les superstitions populaires ont constamment varié de province à province. Et de même en Egypte, de nome en nome, des cultes populaires très divers étaient en faveur. Les grandes congrégations sacerdotales de Memphis, de Thèbes, et d'Héliopolis, paraissent aussi avoir été le centre de religions assez différentes. Suivant nous, les mêmes divergences religieuses qui ont existé dans l'Inde ont aussi existé en Egypte. Donc ni l'Inde, ni l'Egypte, n'ont présenté une homogénéité complète sous le rapport religieux. Toutefois nous accorderons, si l'on veut, qu'en Turquie les religions paraissent encore plus directement opposées et ennemies qu'elles ne l'ont été dans l'Inde et en Egypte. L'unité de la Turquie pendant plusieurs siècles n'en sera pas moins un fait certain et incontestable.

Quel est donc le lien qui unit des parties si hétérogènes et si discordantes? C'est, comme dans l'Inde et en Egypte, l'empire reconnu d'une caste, la caste gouvernementale. Le gouvernement et la guerre ont toujours été plus ou moins liés: dans l'Inde les Kchatrias, en Egypte les Militaires, furent réellement la caste gouvernementale. En Turquie, la caste gouvernementale c'est la famille du Grand-Seigneur, c'est le Serail. Ce qui distingue seulement la Turquie de l'Inde et de l'Egypte sous ce rapport, c'est que, dans ces deux derniers pays, la caste militaire ou gouvernementale se recrutait par la voie directe de la génération et de la famille, c'était un peuple au milieu des autres, ayant comme les autres une postérité, tandis qu'en Turquie cette caste s'est recrutée de la manière la plus étrange, par l'incorporation d'esclaves pris chez les autres nations.

On se contente généralement de notions si vagues et si fausses sur la nature du despotisme turc, que peut-être sera-t-il bon que j'explique plus à fond le singulier mécanisme de ce gouvernement, pour montrer comment la Turquie est, de même que l'Inde et que l'Egypte, un mélange de divers peuples gouvernés par une caste guerrière. Autrement, faute de comprendre comment cette caste se recrutait, on serait tenté de voir en Turquie l'absence de la caste militaire, qui fut un des élémens essentiels de l'Inde et de l'Egypte.

Qu'on considère donc la situation de la Turquie et le principe fondamental de son organisation. Dans une étendue immense, sur trois continens, sont campées l'une auprès de l'autre, ou mêlées sans être confondues, les populations les plus diverses; toutes sont exclues du gouvernement; toutes sont peuple; permis à elles de labourer la terre et de faire le commerce, de conserver leur religion, leurs mœurs, leurs costumes, en payant des tributs et en souffrant des avanies. Les Musulmans, les Turcs sont eux-mêmes également peuple. Une seule horde s'élève au-dessus de toute cette multitude pour la gouverner; elle seule a ce droit. C'est la horde du sultan, c'est-à-dire son serail. Tout l'empire est un héritage de sujets qu'Othman légua à Orchan, celui-ci à ses successeurs, qui s'est accru par leurs conquêtes, et qu'ils font administrer de père en fils par leur maison, par leurs domestiques. Le serail, voilà le gouvernement turc. C'est du serail que sortent les pachas qui vont régir les provinces, les songiacs qui commanderont sous eux dans les districts, un grand nombre de zaïms et de timariots, petits feudataires directs du sultan, les imams préposés aux mosquées impériales, les spahis répandus dans les forteresses de l'Asie, enfin les janissaires soldés. Tous portent le nom d'esclaves du sultan et en sont honorés; il a tous les droits sur eux;

leur vie, leurs biens lui appartiennent; ils sont sa famille, sa tribu particulière. La conquête se fit de cette manière, elle se conserve de même. Or chacune de ces générations de gouvernans, que le sérail distribue aux peuples, s'éteint presque tout entière sans se reproduire. Si la guerre ne moissonne pas les pachas, les sultans ont souvent besoin de leur sang pour avoir leur or, et pour punir ou prévenir leurs révoltes; le plus grand nombre des jannissaires et des spahis ne se marient pas; ils n'ont pas connu de familles, ils ne laissent pas de postérité; tels ont été aussi les mamelucks souverains de l'Egypte, telle fut encore la milice d'Alger: l'exemple de Constantinople, et une politique sauvage, ont porté au loin cette institution d'une soldatesque noble par elle-même et se recrutant d'esclaves. Car c'est ainsi que le sérail se recrute. Au seizième et au dix-septième siècles, les jeunes esclaves chrétiens ne lui manquaient pas. Les Tâtares d'un côté, les Barbaresques de l'autre, faisaient pour lui la chasse; la mer Noire et la mer de Marmora lui fournissaient chaque année vingt ou trente mille esclaves; les Géorgiens lui vendaient leurs plus beaux enfans; la Grèce lui payait en ce genre un tribut annuel, et on la dépeuplait encore la troisième année. Telle est cette forme de gouvernement, qui a duré plusieurs siècles. Elle est tombée, non pas, comme on pourrait le croire, par l'effet d'une crise d'un moment et par le simple caprice d'un sultan, mais d'elle-même et par la force des choses.

Depuis long-temps, en effet, par suite des progrès de la France, de l'Italie, de l'Espagne, de la Hongrie, de la Russie et de la Pologne, comme nations, et par la répression des Tartares et des Barbaresques, le nombre des esclaves chrétiens avait diminué; la Grèce seule continuait à en fournir. Pour remplir ce vide, le sérail s'est ouvert au peuple; le collége des icoglans s'est recruté dans la nation; les fils ont commencé à succéder aux pères; les jannissaires se sont affiliés aux citoyens; une fusion s'est opérée entre les gouvernans et les gouvernés. Alors les liens de l'empire se sont relâchés: le sérail a été obligé de lutter plus souvent et contre les spahis et contre les jannissaires; les fiefs d'Asie, qui remontent au temps de la conquête et qui seuls formaient anomalie avec le reste du système, sont devenus de plus en plus indépendans; les pachas ont trouvé plus de ressources pour soutenir leurs révoltes; enfin l'institution des jannissaires, autrefois la force du sérail, est devenue une résistance, un obstacle, qu'il a fallu détruire. C'est ainsi que l'organisation par castes, qui existait si manifestement en Turquie, s'est oblitérée depuis un ou deux siècles, et a cessé d'exister depuis quelques années. On vient de voir que la caste militaire était séparée des autres castes, et formait véritablement un peuple à part, comme dans l'Inde et dans l'ancienne Egypte. Aujourd'hui au contraire qu'elle se recrute parmi les habitans du pays, ce n'est plus qu'une armée européenne; et le gouvernement oriental des castes, qui suppose nécessairement une peuplade militaire différente des autres peuplades, a fait place au gouvernement européen.

Bajazet II voulant renverser l'empire des mamelucks d'Egypte, après avoir laissé, disent les historiens, plus de cinquante mille hommes sur les différens champs de bataille où il s'était mesuré avec eux, s'avisa d'attaquer leur puissance dans la Géorgie et dans la Circassie, c'est-à-dire dans la pépinière inépuisable qui les renouvelait constamment; il fit une invasion dans cette contrée, la ravagea, emmena une multitude de captifs, et, changeant, pour le reste des habitans, leur propre territoire en une vaste prison, il ferma par des forteresses tous les passages des montagnes depuis Erzerum jusqu'à Derbent, dont le nom signifie encore aujourd'hui *porte de fer*. La puissance des mamelucks fut anéantie. Ce fait explique le marasme toujours croissant de l'empire turc, à mesure que les nations chrétiennes se sont fortifiées, et montre combien était inévitable pour cet empire la fusion du peuple et du gouvernement, puisque la Méditerranée, la Crimée et le Caucase ont enfin presque cessé de fournir des esclaves. Avant peu d'années, on ne pourra plus définir la Turquie un mélange de diverses populations gouvernées par des esclaves étrangers.

§ 2. *De l'effet des castes.*

Nous venons d'exposer l'origine probable et le mécanisme des castes en Orient. L'Inde, l'ancienne Egypte, et la Turquie, s'expliquent mutuellement, et expliquent tous les autres empires qui se sont formés dans cette partie du monde. Sauf de rares exceptions, chacun de ces empires fut un composé de peuples différens agglomérés les uns auprès des autres. Avant de considérer quelle a été la destinée de l'Occident sous ce rapport, arrêtons-nous un instant à voir les effets de cette forme d'association.

Si l'origine et la vraie nature des castes n'ont été entrevues que nébuleusement jusqu'ici par les écrivains politiques, il faut convenir que leurs résultats ont été encore plus mal appréciés. On s'accorde en général à reconnaître que le régime des castes est odieux, contraire à l'égalité naturelle et aux progrès de la société; mais comment s'oppose-t il à ces progrès, et à quel titre peut-on le déclarer odieux et illégitime? Ces questions sont véritablement très difficiles, et nous ne trouvons pas surprenant que tant de penseurs aient pris le parti des castes, et soutenu que cette organisation était naturelle, légitime, et de toutes la plus favorable au bonheur et au développement des sociétés.

Quand l'esprit considère une nation ainsi divisée en plusieurs peuples, on est d'abord frappé du morcellement que cette organisation emporte avec elle, et des effets probables de ce morcellement. Si l'on résume par le progrès la destinée des nations, il semble que ce morcellement est la chose la plus contraire au progrès. En effet, comment le progrès s'accomplit-il dans toutes les branches de l'activité humaine? Par un certain nombre d'hommes de génie qui naissent dans les diverses générations et qui innovent. Or prenons l'Egypte, par exemple: elle comptait, à ce qu'on présume, environ dix millions d'habitans; les uns disent plus, les autres moins. Ces dix millions se réduisent à trois ou quatre, quand on en retranche les femmes et les enfans. La caste sacerdotale comprenait, à ce que l'on croit, deux à trois cent mille prêtres. Supposons que la caste gouvernementale militaire s'élevât au même nombre, et que la classe des propriétaires et des négocians fût d'un million. Le reste du peuple, composé des tribus d'ouvriers, de laboureurs, et de matelots, aurait été de deux à trois millions, répartis en une infinité de professions héréditaires. Or, en place de ces professions héréditaires, si l'égalité telle que nous la comprenons avait régné, le nombre des chances pour la production d'un homme de génie dans une branche quelconque de la science, de l'art ou de l'industrie, aurait été évidemment bien plus considérable. Dix millions d'hommes auraient pour ainsi dire concouru à ce lot de la nature, faisant effort pour produire un novateur, tandis que dans le régime des castes vous n'avez pour concourir au même résultat que des fractions bien moins nombreuses. Car il est évident, par exemple, que tel Arménien, qui, né à Constantinople, est, par sa naissance, obligé de se livrer au commerce, était peut-être destiné par la nature à être un grand homme d'état, un grand guerrier, un savant ou un artiste, si sa naissance lui avait permis d'entrer au sérail ou dans le clergé musulman. Atrophie des germes répandus par la nature dans les diverses générations, destruction des originalités et des individualités, empêchement au génie de produire, voilà donc un premier effet des castes qui se présente naturellement à l'esprit.

Mais d'un autre côté, les castes n'ont-elles pas un effet contraire, qui compense celui que nous venons de dire? A moins que l'on ne suppose les nations arrivées à un état de bonheur et d'abondance, où tous les germes jetés par la

nature puissent trouver aisément leur développement et prendre leurs directions, combien de difficultés viennent arrêter ce développement naturel et entraver la production du génie, là même où la loi des castes n'existe pas! Qu'on jette les yeux sur les pays les plus avancés de l'Europe, et qu'on prononce. Or, dans le régime des castes, il est bien vrai que le nombre des capacités appelées à se développer est plus restreint, et qu'il est même légalement très restreint par rapport à l'universalité du peuple; mais, d'un autre côté, les moyens de ce développement sont préparés d'avance. Ainsi, en Egypte, sur les deux ou trois cent mille prêtres auxquels étaient dévolues, par un privilége spécial de leur sang, les sciences, les arts, et la théologie, s'il naissait un enfant de génie prédisposé aux sciences, évidemment ce germe ne pouvait être perdu: cet homme trouvait, dans le seul fait de sa naissance, toutes les ressources nécessaires pour grandir et produire ses fruits. Moins d'hommes sans doute étaient appelés à faire ce à quoi la nature les avait destinés; mais la chance de pouvoir le faire était bien plus grande pour eux.

Ces deux effets contradictoires se compensaient-ils? Non seulement nous le supposons, mais nous inclinerions même à croire que, dans l'état de l'humanité à cette époque, les castes furent le moyen providentiel du développement du génie humain, et que sans elles la barbarie primitive aurait continué de régner sans faire de progrès d'aucun genre.

Ce n'est donc pas par ce côté qu'il faut attaquer les castes. On les a attaquées par un autre. Plusieurs philosophes, ayant remarqué les effets du croisement des races dans les animaux et de la greffe dans les végétaux, en ont conclu que notre espèce avait aussi besoin, pour se perfectionner, d'un renouvellement du sang le plus étendu possible. On connait l'opinion de Condorcet et de quelques autres penseurs qui, au début de la révolution, déclaraient les familles royales condamnées d'avance à finir dans l'idiotisme et la stupidité, parce qu'elles se renouvelaient uniquement entre elles. Cette opinion a même fait depuis lors de tels progrès qu'elle règne aujourd'hui assez scandaleusement dans l'histoire. Il est devenu de mode d'expliquer le développement de l'humanité par des mélanges de sang. On prend, pour la France par exemple, du sang gaulois, du sang romain, du sang germain; on les classe, et à chacun de ces sangs, pour ainsi dire, on attache une étiquette: le sang kimri, par exemple, représente l'élément de liberté, le sang romain l'élément de l'ordre, etc.; et avec tous ces élémens obscurément mélangés dans trente générations, on compose le caractère français et la civilisation française, comme un pharmacien fait des pilules. Or les castes ne se prêtaient pas à ces croisemens et à ces mélanges. Est-ce par là qu'elles ont entravé le progrès et le perfectionnement de la race humaine? Nous ne pensons pas encore que tel ait été leur plus grand crime. Excepté les Guèbres, qui instituèrent le mariage dans le sein meme de la famille, les autres peuples ont toujours laissé au croisement des familles une grande latitude. Chaque caste, il est vrai, se renouvelait en elle-même. Mais, en définitive, cela revient toujours à l'existence, sur le pied d'égalité, d'un certain nombre de peuples différens; et là même où la société s'est le plus perfectionnée, il y a toujours eu des limites de ce genre à l'extension du choix dans les mariages. On se marie en général dans son pays, dans sa province, dans sa ville, et dans son rang.

Comment donc les castes ont-elles nui au progrès de l'humanité? Nous allons essayer de le dire. Les castes, se composant de plusieurs peuples au sein d'une même nation, chacun de ces peuples devenait indifferent aux autres, ou plutôt ennemi. De là d'abord une multitude de vices érigés en coutume et même en vertu. La caste sacerdotale devait naturellement tendre à l'imposture, et transformer la religion en superstition; la caste militaire devait tendre au despotisme; la caste des marchands à l'avarice; la caste des manœuvres de toute profession devait s'atrophier dans la paresse. Chacun cultivait, pour ainsi dire, un ou plusieurs vices résultant de son privilége; et ces vices dûrent finir par se transmettre héréditairement comme la profession. Mais ce n'est là que la moindre dommage de l'hostilité naturelle des castes. Il y a, ce nous semble, quelque chose de plus fondamental qui explique ce qu'on a appelé l'immobilité de l'Orient.

C'est que, cette forme une fois adoptée et justifiée par la religion, implantée au cœur des hommes par la puissance du climat, par la tradition et l'habitude, tous les progrès de la société avaient pour but le maintien même de cette forme. Or cette organisation étant définie par elle-même, il s'ensuivait que tout progrès avait une limite. Je prends par exemple la politique: il est clair que la politique, conçue même sous son beau côté, avait pour but de constituer et de maintenir la distinction des différentes castes, en faisant régner d'ailleurs dans leurs rapports un certain esprit de justice et de paix. La politique était donc limitée: c'était la politique de la caste militaire, et aucune autre caste ne devait dans le cours des siècles faire faire à cette science aucun progrès. Je prends de même la science proprement dite: les prêtres qui en étaient dépositaires dûrent la cultiver avec succès; ils étaient favorisés pour cela. Mais dans quel but dûrent-ils le faire? Evidemment ils ne dûrent pas cultiver les sciences dans le but d'aider les efforts des industriels et de tous les misérables chargés des professions manuelles. Donc le champ de la science était limité, et les découvertes restreintes naturellement à la profession même des prêtres. Par exemple, les prêtres dûrent cultiver l'astronomie dans un but religieux; mais les applications de l'astronomie à la navigation dûrent peu les intéresser. Ils dûrent cultiver la chimie; et l'alchimie a, comme on sait, pris naissance en Egypte; mais les applications de la chimie à l'industrie dûrent être négligées dans tout ce qui ne tenait pas aux fonctions mêmes des prêtres. Il en fut de même de toutes les sciences et de tous les arts, qui ne firent de progrès que dans la direction déterminée d'avance par l'intérêt de la caste qui les cultivait. L'art et la science ne furent pas cultivés pour tout le monde, et n'eurent pas par conséquent la généralité qui aurait convenu à la société tout entière.

En Occident, au contraire, où cette organisation n'a pu s'établir, la limite des innovations et du progrès est indéfinie. La politique, par exemple, n'a pas de limites, puisqu'après la politique des nobles du moyen âge, est venue la politique des rois, puis la politique des classes bourgeoises, jusqu'à ce que vienne la politique du plus grand nombre des travailleurs. Une ère a ainsi succédé à une autre, et le champ s'est continuellement diversifié et étendu. Il en a été de même de la science: il y a eu la science renfermée dans quelques convens et dans quelques académies; puis, des moines et des lettrés, le savoir est passé aux nobles et aux riches, qui l'ont cultivé dans leur sens et approprié à leurs usages; la science s'étend maintenant aux classes moyennes et aux classes inférieures, qui la cultivent à leur tour sous un point de vue particulier et lui demandent d'autres solutions. Ainsi le désir et l'intelligence, circulant dans toutes les parties et dans toutes les conditions du peuple, ouvrent une carrière indéfinie de vues nouvelles et de découvertes, partout où le germe de l'égalité a triomphé, tandis que la série des progrès est nécessairement bornée partout où les castes se sont immuablement établies.

Les prêtres de l'Inde et de l'Egypte ont pu inventer et perfectionner les sciences en tant qu'elles se rapportaient à leur privilége; mais il y avait un autre champ de la science qui demandait, pour être cultivé, qu'on appelât à cette culture une autre classe de la nation. Les castes s'y opposèrent, et la science s'arrêta, l'esprit humain se ralentit, et l'Inde et l'Egypte s'immobilisèrent.

L'Orient, enfermé dans les castes, a pu cultiver une po-

litique limitée et spéciale, une partie limitée des sciences, des arts et de l'industrie. Mais la rénovation continue de la politique, de la science, de l'art et de l'industrie, demandait une véritable rotation des diverses parties du peuple, qui, venant avec des besoins et des intérêts nouveaux s'appliquer aux mêmes choses, étendraient sans cesse l'horizon; et c'est là ce qui n'est arrivé que dans l'Occident.

Telle nous paraît être la différence la plus tranchée entre l'Orient et l'Occident.

§ 3. *De l'Orient.*

Ceci nous conduit directement à jeter en passant un regard sur le plus grand problème que présente peut-être l'humanité, soit pour le passé, soit pour l'avenir.

L'Orient, dans le passé, a-t-il été immobile, comme on l'a tant de fois répété; et aujourd'hui que nous le touchons et que notre civilisation l'aborde de toutes parts, son génie persistera-t-il dans cette immuabilité prétendue, ou bien éprouvera-t-il de nos efforts quelque changement? sa condition sera-t-elle améliorée? n'en viendra-t-il pas à faire alliance avec l'Occident, à sentir la même curiosité, les mêmes besoins? ne commencera-t-il jamais à vivre de la même vie? Dans l'état actuel des relations entre l'Europe et l'Asie, cette question est peut-être prématurée; mais on aurait tort de se croire en droit de la résoudre négativement, en parlant au hasard de race et de climat.

En effet, l'Asie renferme les climats les plus différens, les races les plus diverses; le rapport du sol à la population change à chaque pas; ici les hommes sont pressés sur un territoire qui leur suffit à peine, là ils sont perdus dans d'immenses déserts; la barbarie et la civilisation se touchent; pris en masse, les Asiatiques ont eu tous les genres de génie; dans leurs révolutions politiques et religieuses, ils ont montré toutes les espèces d'héroïsme. Si donc tous ces peuples si différens ont quelque chose de commun, ce n'est pas à coup sûr le défaut d'activité. Il faut bien le reconnaître, cette *mollesse asiatique*, dont on a tant parlé et avec laquelle on expliquait l'Orient, est un mot vide de sens. Où sont en effet ces peuples si mous que notre imagination a cru apercevoir en Asie? Sont-ce ces Tartares qui sous Gengis-Khan et ses lieutenans ont couvert de leur invasion la Hongrie et la Pologne, ou ces autres Tartares qui sous Tamerlan se sont répandus de la Haute-Asie à toutes les bouches du Gange? Sont-ce les Arabes qui, quand ils n'étaient encore que des tribus éparses, inquiétaient de leurs audacieuses agressions l'empire romain au faîte de sa puissance, qui exterminèrent une de ses armées, et, réunis enfin dans une croyance commune, fondèrent l'empire le plus vaste qui ait existé sur notre globe: leurs califes virent le Gange et le Tage couler sous leur lois, et, tranquilles à Damas, du sein de leurs palais, ils donnaient des ordres pour conquérir les Indes et envahir la France. Les Perses subirent-ils le joug des Romains, eux qui firent si souvent trembler le sénat et les empereurs? A-t-on quelque raison de supposer que l'Indostan ait jamais manqué de peuples courageux? Il est sûr qu'à présent plusieurs des puissances de l'Inde ont de grandes armées de cavalerie et d'infanterie bien disciplinées; et, sans parler des Mahrattes, si célèbres par leur valeur et leur férocité, les cypaies au service de la Compagnie anglaise sont braves, robustes, très exercés à toutes les opérations militaires; il n'y a peut-être aucun peuple qui ait montré dans les souffrances autant de courage et d'intrépidité que les Indiens. Enfin si nous portons nos regards au-delà du Gange, l'histoire des pays indo-chinois nous offre une suite de guerres, souvent poussées avec acharnement; et on sait quelle résistance les Birmans opposent aujourd'hui aux entreprises de l'Angleterre.

Mais nous sommes portés à nous abuser sur la nature physique et le caractère de ces nations. Trompés par le spectacle des fréquentes révolutions qui en Asie ont renversé tant d'empires, étonnés des courses rapides de quelques conquérans, nous ne faisons pas attention que cette facilité d'invasions est la conséquence nécessaire d'une certaine organisation de la société; que les conquêtes de ce genre ne furent pas moins fréquentes dans notre Occident, et qu'il y eut même souvent entre les unes et les autres un rapport intime: car lorsque les sociétés avaient toutes, à quelques exceptions près, cette organisation, rien n'était plus mobile que la face des empires; les moindres événemens donnaient naissance à de grandes migrations; de petites causes produisaient au loin de terribles effets; il y avait entre l'Europe et l'Asie une sorte de balancement semblable au flux et reflux de la mer. Et cependant, séduits par l'idée des climats, nous faisons deux classes très différentes des barbares; il nous semble qu'en Asie la mollesse des hommes est la cause principale de ces grandes catastrophes, et que nécessairement les individus sont timides et faibles là où les nations n'opposent presque aucune résistance. Il y a aussi dans notre manière de voir à cet égard quelque chose de l'influence qu'exercent en général sur nos opinions nos auteurs favoris, les Grecs et les Romains; quand nous parlons des Asiatiques, nous sommes encore les échos des bravades dont retentissait jadis la tribune athénienne, alors que les orateurs avaient besoin de décupler le courage des Hellènes en présence de leurs innombrables ennemis.

Nous ne jugeons pas mieux les révolutions religieuses de l'Asie. Ainsi nous nous obstinons à ne voir dans la réforme musulmane qu'un hypocrite ambitieux qui fabrique une religion et l'impose de force à un troupeau imbécile.

Sous bien d'autres rapports, nous nous faisons également une idée trop mesquine de ces peuples et de leur capacité; nous les condamnons à une éternelle enfance. Croirait-on qu'on a été jusqu'à dire qu'ils ont pu tout inventer, mais qu'ils paraissent incapables de perfectionner ce qu'ils ont découvert? Sans doute le génie qui invente est différent de celui qui polit et perfectionne minutieusement; mais les perfectionnemens importans sont des découvertes: pourquoi donc les Asiatiques seraient-ils naturellement capables des unes et incapables des autres? Et ne sait-on pas d'ailleurs que quelques-unes de ces nations sont éminemment remarquables par la patience et par le fini de leur travail?

Heureusement les découvertes de nos savans viennent chaque jour nous montrer notre injustice. Soit qu'ils s'occupent d'histoire ou de littérature, soit qu'ils cherchent à pénétrer dans l'organisation des empires, ou qu'ils s'attachent à l'étude des systèmes philosophiques et des religions de l'Orient, de toutes parts à leurs yeux éclatent l'activité et l'intelligence. Et il ne s'agit pas seulement des siècles très éloignés: la vie morale de ces contrées ne s'est pas éteinte tout-à-coup après avoir brillé un instant; elle a eu quelques périodes de redoublement et de repos, mais elle subsiste encore, elle a toujours subsisté.

Il est vrai pourtant, il est incontestable que la civilisation de l'Asie est restée *stationnaire*, tandis que celle de l'Europe est évidemment *progressive* depuis quelques siècles; et de tous les faits qu'offre l'histoire, celui-là est le plus frappant, le plus vaste, le plus fécond en conséquences: aussi est-ce celui sur lequel on a appuyé toutes les théories politiques un peu générales, toutes celles du moins qu'on n'a pas déduites de pures abstractions. Mais il nous paraît évident aussi que, si l'Orient est resté stationnaire, l'organisation humaine et le climat n'en sont point la cause *directe et immédiate*. La cause directe et immédiate, c'est l'organisation politique; c'est la division en castes et en tribus. Les tribus ont partout existé avant les nations; les castes sont en général des tribus continuées. Il est aisé de prouver presque mathématiquement que l'effet de cette forme de société, quand elle est une fois bien établie, est de produire l'immobilité.

Si les nations de l'Orient n'ont pas avancé comme nous,

c'est surtout parce que, retenues dans la vie de tribus et de castes, l'intelligence et l'activité y sont toujours individuelles et frappées pour ainsi dire d'égoïsme, au lieu de rayonner plus ou moins dans la nation tout entière. Partout en effet nous retrouvons en Asie, à des degrés divers, ou des tribus distinctes, ou l'organisation qui, sur les rives du Nil, paralysa jadis les arts et les sciences. C'est qu'en effet partout les castes se sont *créées* d'elles-mêmes; il a fallu passer par là avant d'arriver à la vie plus ou moins parfaite de l'égalité. Entre la famille isolée, sédentaire ou nomade, et cette fusion de toutes les familles, de toutes les activités, de toutes les intelligences, qui forment véritablement une nation et une patrie commune, il y a les castes. Les clans des barbares du nord de l'Europe, les tribus nobles et roturières de la grande presqu'île arabe, les brahmes et les soudras du Gange, nous montrent partout la même organisation primitive et nécessaire. Que cette distinction se fasse naturellement, ou par suite de conquête, l'effet est toujours le même. Survienne alors une religion qui la sanctifie et la légalise, que des traditions se perpétuent, que la métaphysique et la poésie viennent donner à cette foi politique et religieuse du charme et de la grandeur, et voilà l'activité humaine enlacée d'un lien difficile à rompre. Or plus il y aura d'imagination chez un peuple à cet état de société, mieux tissue sera la chaîne; en sorte qu'on pourrait dire que c'est son génie précoce qui a perdu l'Orient, et que si l'Indostan, par exemple, est plongé dans une plus profonde misère, dans une plus honteuse ignorance, dans de plus folles superstitions, malgré la conquête musulmane, s'il a encore des sauvages dans ses forêts, des sauvages nus, vivans de racines, presque stupides, des tribus de brigands organisées, et une population de parias, c'est qu'il a eu d'abord plus de génie.

§ 4. *Des castes en Occident.*

Ce qui caractérise peut-être le plus notre Occident, ce qui le distingue le plus profondément de l'Orient, c'est que nous n'avons jamais eu ce degré d'imagination ardente et d'exaltation religieuse, nécessaires pour éterniser le fait de la distinction des castes.

Les castes, en effet, n'ont pas plus manqué à l'Occident qu'à l'Orient, partout elles y ont précédé et amené la formation des empires, mais partout elles y ont été détruites. La vie de l'Orient s'est passée à constituer et à conserver les castes, celle de l'Occident à les décomposer et à les faire disparaître.

La coexistence de peuples différens, à l'origine de tous nos empires, est aujourd'hui un fait bien étudié et devenu vulgaire. Que font les historiens qui travaillent sur l'antiquité, les Niebuhr, les Otfried Müller? Ils cherchent à démêler dans la Grèce et dans l'Italie primitives les traces de tribus diverses, de peuplades différentes, de races distinctes, qui se sont succédé, remplacées, ou agglomérées, soit en se rapprochant par voie de confédération, soit en se superposant les unes sur les autres par la conquête. C'est de cette source qu'ils essaient ensuite, avec raison, de faire dériver l'organisation des peuples de la Grèce dans les temps historiques et l'organisation de la république romaine. Rome, contemplée dans ce miroir, a pris, surtout depuis les travaux de Niebuhr, une physionomie nouvelle. Nous la comprenons mieux aujourd'hui, pour ainsi dire, qu'elle ne se comprit jamais elle-même. La diversité de ses élémens primitifs nous a révélé le secret de sa vie politique, et nous a donné l'intelligence philosophique de son histoire.

Il en est de même de l'organisation de nos monarchies féodales. Nous comprenons mieux la France de la fin du moyen âge, sa noblesse, son clergé, son tiers-état, et tout le jeu de sa monarchie, depuis que nous avons mieux étudié la conquête barbare.

Laissons l'Europe primitive et le peu que nous savons de ses anciennes races d'habitans. Prenons ce qui s'est constitué, ce qui a grandi, ce qui a vécu, ce qui vit encore. Il y a eu la Grèce, Rome, et le moyen âge.

Qu'est-ce que la Grèce historique, et comment s'est-elle formée? Athènes, par exemple, fut originairement une confédération de tribus diverses : à une époque, on en compte quatre, ayant chacune sa ville d'où dépendait un nombre plus ou moins grand de *dêmes*, peuplades ou bourgades, son chef qu'on trouve quelquefois désigné par le titre de *roi de tribu*, ses magistrats et son prytanée, enfin ses lois et son gouvernement à part. Chaque tribu était elle-même partagée en trois *phratries*, et les phratries divisées en familles (γένη). Chaque *dême* avait son Dieu protecteur, ses sacrifices privés, ses propres fêtes, sa religion particulière. On attribue à Cécrops cette division de l'Attique en quatre tribus, ce qui a donné lieu de supposer que les quatre tribus de l'Attique furent une reproduction des quatre castes principales de l'Egypte. Nous aimerions mieux croire que ce sont les phratries qui représentent ces professions héréditaires, et que ces phratries sont véritablement les populations sœurs qui, divisées par la conquête, formèrent d'abord quatre petits états distincts. Quoi qu'il en soit, on retrouve dans cette Attique primitive des peuplades d'origine différente et occupées de travaux divers. Puis ces peuplades se groupent et se fondent; et bientôt, d'une organisation qui rappelait les castes héréditaires de l'Orient, sort l'égalité, la démocratie, la république.

A Rome, même spectacle sur un plan bien plus large. Rome primitive est un composé de peuples différens. Trois tribus la partagent : la première est la tribu des Ramnes, c'est le peuple de Romulus; la seconde est la tribu des Tatiens, toute composée de Sabins; la troisième est la tribu des Lucères, qui renferma d'abord les peuples étrangers soumis par les Romains et incorporés dans la cité. Chacune de ces tribus avait son quartier particulier; l'une habitait la Palatium, l'autre le Capitole, la troisième l'entre-deux des collines. Cette distinction de peuples et de quartiers aurait duré éternellement en Orient. A Rome elle disparut bientôt. La division de la ville en quatre tribus, et du peuple de la campagne en quinze ou dix-sept tribus, que fit Servius Tullius, le sixième roi des Romains, n'est plus qu'une division de quartiers et de territoire. Les noms mêmes qui indiquaient des races différentes disparaissent dans ce nouveau classement, dont les dénominations sont uniquement prises des accidens de localités. Une autre organisation a déjà depuis long-temps remplacé les castes primitives : les descendans des conquérans et des premiers peuples conquis ont formé le patriciat; au-dessous d'eux, s'est amassée la plèbe, exclue du gouvernement et seulement tolérée dans la cité. Mais déjà le combat commence qui doit renverser encore cette division en deux peuples, dont l'un se gouverne par son sénat et ses magistrats, et dont l'autre est simplement gouverné sans avoir aucun droit dans le gouvernement. Les anciens Romains, groupés en véritables clans, en *gentes*, résistent long-temps à l'invasion dans la cité et dans l'état de ces plébéiens disséminés, venus de tous les coins de l'Italie, ou sortis de l'affranchissement; mais le nombre l'emporte; quand la république vient pour les patriciens, la plèbe, à ce signal, demande à grands cris son émancipation. La lutte des deux ordres commence, et l'histoire romaine n'est plus que l'histoire des conquêtes successives du peuple sur l'aristocratie. Là aussi l'unité et l'égalité, l'abolition de toute distinction originaire de race et de toute caste issue de cette distinction primitive, devait être la loi du développement de la société.

Ainsi, à Rome et dans la Grèce, les castes naturelles formées de races différentes, ayant des mœurs et des occupations différentes, se partageant les diverses fonctions d'une même société, par suite d'origines distinctes, existent à peine un moment. Aussitôt que l'aggrégation est formée,

ces races se mêlent et se confondent ; mais des castes artificielles s'établissent, qui ont entées sur les castes naturelles. Les patriciens romains, par exemple, se livraient à l'agriculture, et n'empêchaient pas les plébéiens de s'y livrer comme eux ; mais ces patriciens, issus des premiers habitans de Rome et groupés en *gentes*, ne reconnaissaient pas les plébéiens pour des Romains. Ces patriciens formaient un peuple à part ; mais chez ce peuple, point de castes héréditaires dans le sens des castes orientales ; seulement des espèces de clans plus ou moins nombreux, dont les chefs constituaient le sénat. Point de caste particulière pour la guerre et le gouvernement, et point de caste sacerdotale. Tout patricien romain était à la fois prêtre dans sa maison, guerrier quand le besoin de l'état l'exigeait, agriculteur pour faire vivre sa famille, et appelé à donner sa voix dans les comices ou dans le sénat. Ce qu'on pourrait appeler, par rapport au type oriental, la confusion des rangs et des professions, exista donc à Rome dès le principe, alors même que, par rapport à la plèbe, l'aristocratie la plus dure et la plus marquée y régnait. Il ne restait qu'à ouvrir les barrières de la cité et à y introduire les plébéiens, pour amener la complète amalgamation de tout ce grand peuple dans une forme de société égalitaire, entièrement différente des sociétés orientales.

La même disparition rapide des castes naturelles eut lieu au moyen âge. Qu'est-ce, en effet, que le moyen âge? Ici les quatre castes fondamentales que nous avons vues exister dans l'Inde et en Egypte se reproduisent d'abord complètement. La civilisation romaine, succombant sous les Barbares, se relève de sa défaite en leur donnant la caste sacerdotale ; les Barbares apportent la caste militaire ou gouvernementale. Une troisième caste, celle des riches, se forme des anciens propriétaires et de ceux des Barbares qui abandonnent la condition militaire pour la propriété ; et le bas peuple, les serfs, et les esclaves, composent une quatrième caste.

Mais considérez à quelque temps de là le résultat. Ces différentes castes si tranchées, et en apparence si bien préparées à durer par la nature et par la fortune, disparaîtront pourtant avec une étonnante rapidité. Ces hommes étaient bien de races différentes ; leurs traditions, leurs mœurs, leurs usages, étaient on ne peut plus divers ; ils avaient les langues les plus distantes que l'on pût imaginer. Et pourtant la distinction entre eux, au lieu de se perpétuer comme en Orient, s'effacera tous les jours. Dès le début même, ces éléments divers se mêleront ; on verra des Romains se faire Barbares, c'est-à-dire, entrer dans la caste conquérante et gouvernementale, en se mettant au service des rois Barbares ; et on verra des Barbares entrer dans la caste sacerdotale, en s'adjoignant au clergé. A quelques siècles de là, les castes politiques auront remplacé les castes naturelles ; il y aura la noblesse, le clergé, le tiers-état et le bas peuple. Puis, à quelques siècles encore, le clergé disparaîtra dans l'insurrection protestante, et la noblesse s'effacera : la Révolution française proclamera l'égalité.

Voila la marche constante de l'Occident. En Grèce, comme à Rome, comme au moyen âge, les castes naturelles n'ont eu qu'un moment d'existence ; elles ont donné naissance, en se transformant, aux castes artificielles, qui n'ont elles-même existé que pour être détruites à leur tour. L'Orient au contraire n'a jamais connu que les castes naturelles.

D'où vient cette évolution constante de l'Occident? et pourquoi les castes naturelles n'ont-elles pas pu s'y implanter ?

C'est que toujours un des éléments constitutifs du gouvernement par castes a manqué en Occident ; et cet élément qui a toujours manqué, c'est une caste sacerdotale véritable.

La Grèce historique n'a pas eu de caste sacerdotale ; Rome n'a pas eu non plus de caste sacerdotale*, et la caste sacerdotale du moyen âge, le clergé, n'a pas été héréditaire.

L'évolution de la Grèce et de Rome s'explique pour nous par l'absence d'une caste sacerdotale. L'évolution de l'Europe au moyen âge s'explique pour nous parce que la caste sacerdotale n'y fut pas héréditaire.

Supposez que le clergé du moyen âge, au lieu d'embrasser le célibat, eût embrassé le mariage ; et voyez ce qui serait arrivé. Les fils des serfs seraient restés éternellement serfs ; les Barbares seraient restés éternellement un peuple à part ; et nous aurions eu les castes et leur immobilité. En embrassant le célibat, et en se recrutant parmi les serfs et parmi les Barbares, comme parmi les descendants des Romains, le clergé du moyen âge a fondu et amalgamé tous les éléments distincts de la société du moyen âge. Le fils du serf devenu prêtre a élevé la condition du serf ; le fils du Barbare devenu prêtre a porté dans sa race le savoir et la charité.

§ 5. *Formule générale des castes.*

Il semble que l'on pourrait réunir toutes les constitutions diverses des empires dans une formule générale.

A peu d'exceptions près, les empires ont été formés par la conquête. Partout où s'est fondé un empire, c'est qu'il s'est trouvé un peuple conquérant qui a réuni un assez grand nombre de peuplades ou de cités diverses.

En général aussi, ces peuplades, antérieurement à la conquête, étaient parvenues à des degrés divers de civilisation, et étaient occupées de professions différentes. En Orient nous retrouvons presque constamment, en face du peuple conquérant, un peuple sacerdotal.

Sous toutes sortes de formes et de déguisemens, un peuple guerrier, un peuple sacerdotal, un peuple agriculteur, et un ou plusieurs peuples industriels, ont été à toutes les époques les élémens nécessaires et primordiaux des empires. Mais, pour employer les expressions d'Aristote dans sa Politique (liv. VII, chap. IX), la tribu guerrière et la tribu sacerdotale, ou ce qu'Aristote nomme les guerriers et la classe instruite, sont les deux élémens essentiels et constitutifs de la cité, tandis que les ouvriers, les laboureurs, et tous les gens de peine, n'en sont que des parties nécessaires.

Ordinairement, l'empire formé, le peuple guerrier, le peuple sacerdotal, le peuple commerçant, et les diverses peuplades industrielles, continuent à se propager par voie de mariage et de génération, sans se mêler les uns avec les autres.

Si les élémens constitutifs et les parties nécessaires d'une société se rencontrent tous, et que ces élémens ou parties nécessaires se recrutent tous par voie de génération, le gouvernement des castes s'établit d'une manière immuable ; vous avez l'Inde ou l'Egypte.

Mais la caste guerrière, au lieu de se recruter par voie de mariage et de génération, pourrait se recruter hors de l'empire, comme le sérail de Turquie, sans que pour cela le gouvernement des castes fût renversé. Seulement si ce mode étrange de recrutement venait à cesser, force serait bien de renoncer au gouvernement des castes. C'est l'exemple de la Turquie et des Etats Barbaresques.

Si le second élément indispensable du gouvernement des castes, le peuple sacerdotal, vient à manquer, le gouvernement des castes étant impossible, l'évolution que nous avons montrée dans les empires d'Occident a lieu nécessairement.

En effet, la caste sacerdotale manquant, l'autre élément constitutif demeure seul. Il n'a rien qui lui fasse équilibre ; il se fait donc peuple, tout seul ; c'est-à-dire qu'il traite

* A Rome, le gouvernement de la religion était remis aux souverains pontifes, et ces pontifes étaient des citoyens, des guerriers. A Athènes, le second archonte, l'archonte-roi, était le chef du sacerdoce et l'intendant des mystères.

comme hors de la cité toutes ces professions qu'avec Aristote nous avons nommées des parties nécessaires de la société, mais qui, en effet, n'en sont pas les élémens constitutifs.

Alors vous avez à la fois l'inégalité et l'égalité. Entre la caste souveraine qui se regarde comme étant seule le peuple et les parties nécessaires groupées autour d'elle, c'est l'inégalité qui règne; mais au sein de cette caste, de famille à famille, et même d'homme à homme, c'est une sorte d'égalité.

Le degré d'assujettissement et d'esclavage des parties nécessaires autour de l'élément guerrier peut varier; mais c'est toujours au fond le même spectacle. Vous pouvez avoir un peuple dans la cité, et un autre peuple personnellement libre, mais hors de la cité, des patriciens et des plébeiens: c'est l'exemple de Rome. Vous pouvez avoir un peuple de citoyens et au-dessous de ce peuple un autre peuple asservi et réduit à l'esclavage: c'est l'exemple de Sparte et des Hilotes.

Mais, dans la cité, l'égalité existe: car l'homme est complet; il est à la fois guerrier et prêtre.

Voilà le point initial du développement de l'Occident comparé au développement de l'Orient.

En Orient, c'est-à-dire partout où le gouvernement des castes naturelles s'est établi, l'homme s'est développé soit comme prêtre, soit comme guerrier, mais non pas comme homme complet. Comme prêtre, il a été obligé de reconnaître la supériorité des guerriers; comme guerrier, la supériorité des prêtres. En Occident, c'est-à-dire partout où le gouvernement des castes n'a pu se fonder, l'homme n'a eu virtuellement aucun supérieur; il était à la fois guerrier et prêtre. Là donc, et là seulement, il y a eu des citoyens; là tout a tourné naturellement à la république, puis à la démocratie.

La république a été la forme naturelle du gouvernement de ces hommes prêtres et guerriers à la fois; la démocratie est venue ensuite étendre ce gouvernement à la plèbe.

Jusqu'ici notre formule comprend la plupart des empires de l'Orient, la Grèce, et Rome. Elle s'applique également à l'Europe du moyen âge.

L'Europe du moyen âge n'a pas débuté, comme la Grèce et Rome, par l'absence d'une caste sacerdotale. Loin de là, dans cette grande invasion de toute la vieille civilisation par la Barbarie, les divers élémens, soit constitutifs, soit seulement nécessaires, de toute société, se sont tous montrés dans des proportions immenses et vraiment gigantesques. Toute la civilisation antique opposée à la Barbarie, quelle source d'un pouvoir sacerdotal! Toute la Barbarie tombant tout-à-coup sur l'empire romain vaincu et délabré, quelle source d'un pouvoir militaire! Tout l'immense rassemblement d'esclaves et de misérables occupés de professions diverses que l'empire romain avait enchaînés sous ses pieds, quelle source d'un peuple d'esclaves! Jamais, je le répète, les élémens constitutifs, ni les parties nécessaires d'une société, n'ont été plus nettement dessinés ni élevés à une telle puissance; jamais les castes naturelles ne se sont montrées avec plus d'évidence: et pourtant, l'Europe a échappé aux castes!

Pourquoi? Nous l'avons dit, parce que la caste sacerdotale ne s'est pas recrutée par voie de mariage et de génération.

Nous avons vu, en Turquie, la caste guerrière se recruter comme le clergé du moyen âge, en s'adjoignant sans cesse de nouveaux membres pris hors de son sein. Ce recrutement ne détruisait cependant pas le gouvernement des castes, parce qu'il se faisait hors de l'empire. Mais le clergé chrétien s'étant recruté dans la cité, parmi les Barbares et parmi les serfs, ce mode de recrutement a empêché qu'il se constituât en Europe ni caste sacerdotale, ni aucune autre caste.

Qu'est-ce que le régime féodal, qui, dans toute l'Europe, succède ensuite à la conquête barbare? La répétition, en grand, du régime des clans, qui s'était aussi produit en Grèce et à Rome. A Rome et en Grèce, les guerriers, réunis sur le même territoire, se groupèrent par familles, γένη ou *gentes;* mais la hiérarchie établie au sein de ces clans et entre eux n'empêchait pas l'égalité patricienne. Au moyen âge, disséminés sur de vastes territoires, les guerriers se hiérarchisèrent suivant la force respective de leurs clans, force exactement représentée par l'étendue de leurs territoires et la solidité de leurs châteaux. Mais cette hiérarchie n'empêcha pas non plus qu'ils ne se regardassent tous comme égaux en tant qu'ils étaient tous nobles. Cette époque intermédiaire du moyen âge répond véritablement à la république des patriciens.

Puis le tiers-état se forme, et vient à son tour réclamer sa part dans la cité, comme la plèbe à Rome.

L'analogie est frappante et complète. La seule différence est celle que nous avons dite: à Rome et en Grèce, l'évolution se fait, parce que la caste sacerdotale manque dès l'origine; au moyen âge, parce que la caste sacerdotale embrassa le célibat, et se recruta dans les autres castes.

Reste un problème: Pourquoi la caste sacerdotale a-t-elle manqué en Grèce et à Rome? Ce problème, nous ne le traiterons pas ici. Historiquement la chose est obscure et mystérieuse; philosophiquement, elle ne l'est pas moins.

Enfin y a-t-il des exceptions à ce mode naturel de formation qui explique à la fois les castes primitives, les clans, les castes politiques, et le renversement de ces castes? Il s'en présente quelques unes. Moïse institua la tribu de Lévi, pour servir de prêtres au peuple juif. Mais il faut remarquer que la caste guerrière manqua chez ce peuple. Les lévites mêmes ne furent pas à proprement parler une caste sacerdotale; ils n'eurent aucune supériorité, même religieuse, sur les autres Juifs; ils furent seulement les ministres des autels. La destinée singulière du peuple juif n'a-t-elle pas découlé toute entière de ces deux faits?

Autre exception: dans ces derniers temps, un souverain, Paul I[er], a prétendu par un oukase créer dans ses états une caste sacerdotale. Il a décrété que les fils des popes seraient popes. De telles institutions faites de main d'homme, loin de détruire la théorie que nous avons exposée, ne servent qu'à l'éclairer et à la confirmer.

Mais il y a une exception plus remarquable; c'est la Chine. L'organisation de la Chine passe pour être l'opposé des castes. Comment une pareille organisation a-t-elle pu s'établir en ce pays, et pourquoi la Chine, malgré cette organisation, nous paraît-elle participer de l'immobilité orientale? Il ne suffit donc pas que les castes n'existent point, pour que la vie progressive de l'Occident s'accomplisse? On nous permettra de renvoyer à d'autres articles de ce Dictionnaire notre réponse à ces questions.

CASTI (Giambattista), poète italien de la fin du dernier siècle, né à Prato en Toscane en 1721, est mort à Paris en 1804.

Au dix-huitième siècle la poésie italienne atteste pleinement par toutes ses tendances l'influence des lettres françaises, malgré la résistance de quelques talens originaux qu'il est curieux d'étudier, et que nous signalerons ailleurs. L'empire de Boileau s'étendait alors au-delà des Alpes, comme au-delà des Pyrénées. Les œuvres du Dante et de Pétrarque n'étaient plus guère pour leurs compatriotes qu'*un début satisfaisant à la cour des neuf sœurs*, début bientôt éclipsé par le Tasse, qu'on se flattait d'éclipser à son tour par des poèmes encore plus réguliers que la *Jérusalem*. Aussi vers 1750 l'esprit philosophique de l'école française contemporaine envahit sans peine ce pays, où la philosophie expérimentale régnait déjà en souveraine. Quand on a accepté la dictature de Boileau en poésie, on est en danger, si l'on n'y prend pas garde, de s'enthousiasmer pour la morale d'Helvétius: c'est ce qui arriva à l'Italie.

Nous avons cité précédemment quelques lignes de la correspondance de Voltaire avec le pape Benoît XIV, qui

avait cru devoir accepter la dédicace de *Mahomet*. Nous avons montré BECCARIA, noble milanais, professeur d'économie politique dans une chaire publique, à genoux devant les encyclopédistes français. Ce bon et naïf philanthrope écrivait à l'abbé Morellet : « Dites *surtout* à M. le baron d'Holbach que je suis rempli de vénération pour lui, et que j'ai le plus grand désir qu'il me trouve digne de son amitié. etc. » Vers le même temps Voltaire écrivait au révérend Père Bettinelli : « Je fais grand cas du courage avec lequel vous avez osé dire que le Dante était *un fou*, et son ouvrage *un monstre*, etc... »

L'abbé Casti qui avait fait tout jeune encore un voyage en France, débuta en Italie par des *Nouvelles galantes*, qui révélèrent avec éclat son talent poétique. Quelques unes de ces nouvelles sont tirées du *Décameron*: l'auteur profitant adroitement des admirables inspirations de La Fontaine, a trouvé moyen d'embellir son modèle italien non seulement par le charme continu d'une versification facile et brillante, mais encore par des details charmans et mille saillies nouvelles. Mais qu'il est loin de la naïveté de Boccace, et surtout de celle de La Fontaine! de La Fontaine qui sut, par le privilége d'une organisation qui n'appartient qu'à lui, reproduire sans les connaître le naturel piquant et la maligne candeur des Fabliaux du moyen âge. Il faut regretter que l'auteur, en sa qualité d'ecclésiastique, ait cru devoir ajouter encore çà et là au cynisme des peintures de Boccace.

Casti voyagea long-temps, et visita presque toutes les cours de l'Europe. Il obtint de l'empereur Joseph II le titre de *poeta cesareo*. Il visita Catherine II qui l'accueillit avec beaucoup de distinction. A son retour de Russie, il publia un poème satirique intitulé *Poema tartaro*, où figurent sous des noms supposés cette femme extraordinaire et les principaux personnages de sa cour. La scène lui doit aussi quelques compositions légères et bouffonnes, une entre autres dont le sujet est tiré de *Candide*.

Mais le véritable titre de Casti à l'attention des hommes de goût qui réfléchissent, c'est son épopée allégorique en vingt-six chants, intitulée les *Animaux parlans*, ouvrage qu'il ne publia qu'à la fin de sa longue vie (Paris, 1802), et où il semble avoir voulu consigner son dernier mot sur l'homme et sur la société humaine. C'est un long apologue politique qui n'ennuie jamais, instruit parfois, mais plus souvent fait sourire bien tristement le lecteur qui aime les hommes sans se faire illusion sur leurs defauts. On peut reprocher à Casti d'avoir trop étudié la vie humaine dans les Cours, et d'avoir peint, en général, les courtisans au lieu de peindre les hommes. La pensée de cet Italien sensualiste est loin d'être jamais originale ou profonde; il était aussi athée qu'on peut l'être, quand on appartient à l'espèce humaine, et cela en un temps où l'athéisme était déjà bien usé; mais ses ouvrages sont remplis de fines observations de détails qui ont bien leur prix pour qui sait les saisir et les goûter. Lord Byron aimait beaucoup les *Animaux parlans*. Il nous semble que c'est un des poèmes que M. de Talleyrand a dû le moins dédaigner. Mais Voltaire aurait admiré bien davantage ce petit chef d'œuvre de Casti, lui qui a tant aimé *la morale enjouée* de l'Arioste, et qui a surtout loué cet incomparable poète « *pour les railleries si naturelles dont il assaisonne les choses les plus terribles* »

CASTILLE. C'est le nom qu'on donne à deux grandes divisions de l'Espagne, distinguées entre elles par les dénominations de Vieille-Castille et de Nouvelle-Castille.

La Vieille-Castille, berceau de la monarchie espagnole, est située au centre nord du royaume. Elle est bornée au nord par le golfe de Gascogne, à l'ouest par les Asturies et le royaume de Léon, au sud par la Nouvelle-Castille, à l'est par l'Aragon, et au nord-est par la Navarre et la Biscaye. Le Duero la traverse de l'orient à l'occident, et elle est en outre arrosée par plusieurs rivières moins importantes, dont la plupart prennent leur source dans les montagnes qui couvrent son territoire.

Les principales villes de la Vieille-Castille sont Santander, qui est peut-être la *Menosca* de Varduli; Burgos, la *Bravuna* de Ptolémée, ancienne capitale, pleine de couvens et d'églises : Burgos est la patrie du Cid; on y voit encore les restes de sa maison et son tombeau placé hors des murs de la ville; Soria, bâtie sur l'emplacement de Numance; Segovie, l'antique *Segovia* celtibère; et Avila, ville au nom arabe, patrie de sainte Thérèse et de l'historien Davila.

La Nouvelle-Castille, qui touche au nord à la Vieille-Castille, est bornée au sud par l'Andalousie, à l'est par l'Aragon, et à l'ouest par l'Estramadure. Ses principales villes sont : Madrid, capitale de toute l'Espagne, qui ne commença à compter parmi les villes royales qu'au commencement du quatorzième siècle et qui reçut le titre de capitale dans le cours du seizième. A huit lieues de Madrid, mais dans la Vieille-Castille, se trouve l'Escurial. — Ce célèbre palais fut dans l'origine un monastère sous l'invocation de saint Laurent. Sur le point de perdre la bataille de Saint-Quentin, Philippe II fit vœu, s'il remportait la victoire, d'élever en l'honneur du saint dont l'Eglise celebrait ce jour-là la fête, un monastère plus magnifique que tous ceux dont s'enorgueillisait alors la chretienté. La bataille fut gagnée, et comme le calendrier indiquait saint Laurent, le gril, instrument de son martyre, fut choisi pour modèle de cette bizarre construction. Le bâtiment forme donc un carré de sept cent quarante pieds de long sur cinq cent quatre-vingts de large. Quatre tours élevées aux angles représentent les pieds du gril; onze cours longues et étroites figurent les espaces compris entre les barreaux; enfin un long bâtiment, représentant le manche du gril, sert de demeure au roi, et se rattache à ce singulier monastère, dont l'érection coûta plus de soixante millions. — Après Madrid, viennent Siguenza, l'ancienne *Seguntia* des Celtibères; Guadalaxara, ville arabe; Alcala, patrie de Cervantès, ville célèbre par son université; Talavera-de-la-Reina, peut-être l'ancienne *Libora;* Tolède, le *Toletum* des Romains; Alcaraz; Almagro et Ciudad-Real.

La Castille fut jadis un des plus puissans royaumes de cette Espagne morcelée en tant de petites souverainetés maures ou espagnoles; elle en absorba plusieurs, fut long-temps avec l'Aragon au sommet des monarchies catholiques de l'Espagne, et enfin, après l'expulsion des Maures, réunit toute l'Espagne sous un même sceptre.

C'est à l'article ESPAGNE qu'on devra chercher le récit des vicissitudes que subit ce pays, habité dans l'origine par différens peuples de race celtique ou ibère, puis envahi successivement par les Carthaginois, les Romains, les Vandales, les Sueves, les Alains, et les Visigoths. Nous n'avons à nous occuper ici d'aucune de ces invasions; puisque, lorsqu'elles eurent lieu, la Castille n'existait pas, confondue qu'elle était avec le reste de l'Espagne.

On sait que les Visigoths barbares devenus chrétiens, fondèrent en Espagne, vers la fin du sixième siècle, une monarchie qui subsista moins de 200 ans. Alors ce fut le tour des Arabes mahométans qui, venus d'Asie en Afrique où ils s'étaient établis, passèrent de ce dernier pays dans la Péninsule, et en firent la conquête entière en moins de cinq ans. La population chrétienne, fuyant en grande partie devant les Islamites, chercha un refuge dans les montagnes du nord, où, sous la conduite de Pelage, elle se réunit et jeta les fondemens du petit état chrétien qui devait plus tard repousser les envahisseurs au moment où, parvenus au faîte de la puissance, ils se croiraient établis à toujours sur cette heureuse terre.

Pélage avait donc jeté dans les Pyrénées les fondemens d'un nouvel état chretien au commencement du huitième siècle; et, dès l'année 758, nous voyons apparaître un Al-

phonse, roi de Léon ou d'Oviédo. C'est de ce petit royaume ou à côté de lui que surgit le comté de Castille.

Le comté de Castille fut-il dans l'origine un fief conféré par les rois de Léon et relevant de leur couronne? nous ne le croyons pas, et nous inclinons à penser que les seigneurs, qui dans la suite portèrent le titre de comtes de Castille, s'étaient maintenus vaillamment contre les Arabes dans leurs terres respectives, et qu'ayant su les défendre eux-mêmes, ils les conservèrent libres et indépendantes jusqu'au jour où, reconnaissant que les chrétiens acquerraient plus de force en se réunissant, ils prêtèrent serment de fidélité au roi de Léon, qui en revanche promit de les protéger. Ce pacte nous semble avoir été une confédération plutôt qu'un lien féodal entre le seigneur et le vassal, et les formes de l'élection des rois nous montrent l'Espagne encore moins purement monarchique que la plupart des autres états de l'Europe. Le nom même de *Castille* appuie cette opinion. Il vient probablement du grand nombre de châteaux qu'on éleva sur ce territoire, et les différens seigneurs de ces châteaux furent les comtes de Castille; car on doit remarquer encore qu'à son origine la Castille eut simultanément plusieurs comtes et non pas un seul, comme il arrivait généralement pour les fiefs conférés, quelle qu'en fût l'étendue, et que ce ne fut que plus tard que tous ces comtés furent réunis dans une seule main. Les comtés de Castille étaient héréditaires et la forme de leur gouvernement semble avoir été aristocratique.

La puissance des comtes de Castille allait s'accroissant de jour en jour, et le lien féodal qui les unissait au roi de Léon était faible et lâche. Un de ces rois, Ordogno II, les soupçonnant de vouloir se rendre tout-à-fait indépendans, résolut de se défaire de ceux qu'il regardait comme ses ennemis, ou peut-être simplement comme des sujets révoltés. A cet effet, il convoqua à Léon une assemblée des grands du royaume, et invita les comtes de Castille à venir y prendre part avec leurs principaux officiers. Les comtes se rendirent sans défiance à l'invitation du roi, qui les fit tous jeter en prison, où ils furent étranglés, on ne sait en quelle année.

La perfidie d'Ordogno accéléra l'événement qu'il voulait éviter. Il avait cru éteindre dans le sang les semences de révolte qui commençaient à germer en Castille; ce sang les féconda. Cet assassinat révolta l'esprit des Castillans, et quelques violences que le roi se permit contre eux achevant d'aigrir leur fierté, la Castille se proclama indépendante l'an 923.

Devenus libres, les Castillans (et par ce mot il faut entendre la noblesse de Castille; car, à cette époque, le peuple n'avait pas de place dans l'etat) s'organisèrent en une sorte de république qui dura peu. Ils choisirent parmi leur plus illustre noblesse deux seigneurs auxquels ils conférèrent l'autorité souveraine avec le titre de *juges*. Il est probable que cette souveraineté fut révocable; mais ceux qu'un peuple investit d'une dictature quelconque songent bientôt à la convertir en puissance indépendante de lui : il est difficile d'arracher le pouvoir suprême à quiconque l'a une fois saisi, et l'hérédité ne remplace que trop souvent l'élection.

Les deux premiers juges de Castille, Nugno Rasura et Lain-Calvo furent aimés des Castillans, circonstance qui ne contribua pas peu, sans doute, à amener le résultat que nous venons de signaler; et le petit-fils de Rasura, Fernand Gonzalez, l'un des plus fameux héros de l'Espagne, reprit le titre de comte de Castille, et laissa tomber celui de juge qui n'avait eu, comme on voit, qu'une existence éphémère.

De fréquentes dissensions partageaient les chrétiens entre eux, et ce fut probablement une des causes qui contribuèrent à la longue durée de la puissance arabe en Espagne. Les chrétiens ne surent pas se réunir contre l'ennemi commun, ou plutôt il n'y avait pas de chrétiens combattant pour leur foi et pour la délivrance de la patrie, mais bien de petits princes songeant avant tout à leur agrandissement personnel. Les Maures profitaient de toutes les querelles des chrétiens pour envahir tour à tour leurs états respectifs lorsqu'ils n'étaient pas trop divisés eux-mêmes. Quelquefois alors deux ou trois petits souverains chrétiens se réunissaient contre l'ennemi commun; mais à peine l'avaient-ils repoussé, à peine avaient-ils à s'enorgueillir d'un beau fait d'armes, qu'ils retournaient à leurs anciennes querelles, et se livraient de nouveau aux pitoyables dissensions qui les épuisaient au profit des Arabes.

Les rois de Léon furent obligés de prendre leur parti sur l'indépendance de la Castille. Cet état devenait trop puissant pour qu'ils espérassent le reconquérir, et les comtes en armes semblent moins des sujets révoltés que des souverains traitant de puissance à puissance avec ceux qui se prétendaient leurs maîtres.

Long-temps les chrétiens se maintinrent à grand'peine dans leurs montagnes, libres du joug arabe que subissait presque toute l'Espagne; long-temps ils se bornèrent à repousser les musulmans lorsqu'ils s'avançaient sur leurs terres en les ravageant. Mais le dixième siècle vit les chrétiens prendre le rôle d'agresseurs et cette glorieuse initiative fut le lot de la Castille. Ferdinand Gonzalez, qui se signala dans ces guerres, fut sans contredit l'un des plus grands héros de ces temps héroïques. Pendant que, réuni au roi de Léon, il faisait la guerre aux Maures, les grands seigneurs restés en Castille y fomentaient des troubles promptement apaisés, et que nous ne mentionnons que pour signaler le caractère remuant de la noblesse castillane, toujours en révolte contre son souverain, que toujours elle se rappelait avoir vu son égal.

Nous ne pouvons nous empêcher de rapporter ici un des traits romanesques si abondans dans cette histoire. Depuis assez long-temps la Navarre et la Castille étaient en guerre, lorsqu'en 956 ou environ les deux souverains conclurent la paix. Plein de confiance, Ferdinand se rend presque sans suite à la cour du roi de Navarre, dont il devait épouser la sœur; mais celui-ci le fait prisonnier. La jeune princesse, éprise de Ferdinand sur sa simple renommée, le délivre de prison et s'enfuit avec lui en Castille où elle l'épouse bientôt. Le roi de Navarre recommence la guerre, il est fait prisonnier, et ne doit sa liberté qu'aux instantes prières de sa sœur. Plus tard, le comte de Castille est de nouveau fait prisonnier par trahison, et son épouse, ne pouvant obtenir sa liberté, sollicite la faveur de passer quelques heures près de son mari. On devine qu'elle le fait évader en changeant d'habits avec lui. Mais quelque temps après le retour du comte en Castille, les Maures y firent de nouvelles excursions, ils y prirent plusieurs villes, et Ferdinand, devenu vieux, mourut de chagrin de ne pouvoir les repousser. Le comte avait glorieusement gouverné la Castille pendant à peu près cinquante ans. « Ses obsèques, dit Marianna, furent moins célèbres par la pompe et la magnificence de l'appareil que par la douleur amère et les larmes abondantes et sincères de toute la Castille..... Tous le pleuraient comme leur père, et les chrétiens d'Espagne reconnaissaient qu'ils étaient redevables à sa prudence et à sa valeur de tous les avantages qu'ils avaient remportés sur les infidèles. »

Le troisième fils de Ferdinand, Don Garcie Fernandez lui succéda au comté de Castille. Les guerres des états chrétiens entre eux continuèrent sous son règne, et les Arabes surent en profiter pour s'emparer de différentes villes. Enfin les rois de Léon et de Navarre se liguèrent avec le comte de Castille contre l'ennemi commun, et en 993 les Maures furent défaits dans plusieurs combats successifs.

La guerre civile éclate au sein de la Castille en 999, et le chef des révoltés est Sanche Garcie, le propre fils du comte. Les Maures profitent de ces troubles pour entrer en Castille

sans que les partis songent à se réunir. Le vieux comte laisse quelques troupes pour tenir tête à son fils, et marche contre les Maures à la tête du reste. Malgré des efforts désespérés, sa faible troupe est défaite, et lui-même tombe vivant, mais percé de coups, entre les mains des Maures, où il meurt de chagrin autant que de ses blessures.

A partir de ce moment l'histoire de la Castille n'est guère qu'une énumération de combats contre les Maures, et souvent aussi contre les petits royaumes chrétiens qui l'entouraient. Ces combats n'avaient que peu ou point de résultat; les villes chrétiennes ou mauresques étaient prises et reprises par les partis ennemis qui souvent y portaient le fer et le feu, et il faut bien avouer que dans ces circonstances les Maures déployaient plus d'humanité et de tolérance que les chrétiens. Nous devons aussi insister sur ce fait, que le plus souvent rien ne ressemblait moins à une guerre de religion que cette foule d'exploits chevaleresques empreints d'une couleur toute romanesque et toute brillante, et non du cruel fanatisme qui plus tard fit périr dans les bûchers de *la sainte* Inquisition, tant de Maurisques, descendans convertis de ces Maures, mais soupçonnés de n'être pas chrétiens au fond du cœur.

1006. Don Sanche Garcie, que nous avons vu en révolte contre son père, paya chèrement la rançon du cadavre de celui dont il avait empoisonné la vie, et auquel il succéda. Son règne fut signalé par de fréquentes guerres avec les Maures, alors en proie à des dissensions intestines qui leur devinrent funestes. Les royaumes de Cordoue et de Tolède furent ravagés par les chrétiens, et le comte de Castille reprit plusieurs des places conquises par les Musulmans dans les guerres précédentes. Don Sanche mourut en 1028 après un règne assez glorieux, mais qui n'eut aucun grand résultat pour la Castille.

1028. Don Sanche Garcie ne laissait pour lui succéder qu'un fils encore mineur, nommé Don Garcie, qui bientôt mourut assassiné. La mort de ce jeune prince changea la face de l'Espagne. Le roi de Navarre qui avait épousé sa sœur hérita de la Castille au nom de sa femme, et en 1031, il la donna avec le titre de royaume à son second fils qui régna sous le nom de Ferdinand I. Ce prince fit, de concert avec son frère, devenu roi de Navarre, la guerre au roi de Léon et des Asturies; il le vainquit, et réunit ses états à la couronne de Castille, à laquelle il annexa bientôt après une partie de la Navarre; ce qui fit de la Castille la plus puissante souveraineté de l'Espagne chrétienne. Ferdinand, dont le règne est fameux dans les annales de la Castille, combattit les Maures avec succès, et leur prit plusieurs villes. Il soumit à un tribut le roi mahométan de Tolède, et contraignit ceux de Saragosse et de Séville à acheter la paix. C'est au règne de Ferdinand que se rapportent la plupart des exploits du fameux Rodrigue Diaz de Bivar, héros qui mérite bien un article spécial. (Voyez Cid.)

On ne sait trop sur quoi étaient fondées les prétentions de l'empereur d'Allemagne à une suzeraineté quelconque sur le royaume de Castille; quoi qu'il en soit, les réclamations qu'il fit à cet égard furent repoussées par Ferdinand, et n'eurent aucun effet. Sous le règne de ce prince qui fit d'heureuses tentatives de législation, nous voyons une assemblée des états-généraux du royaume, et comme ces sortes d'assemblées se reproduiront souvent dans le cours de cette histoire, nous empruntons aux *Etudes sur l'Espagne*, récemment publiées par notre collaborateur M. Viardot, quelques détails propres à jeter du jour sur l'antique constitution de la Castille, et à montrer l'origine de ces *Cortes* réclamées par la partie éclairée de la nation espagnole, non comme une importation étrangère, mais comme une institution dont les premières racines furent jetées par les Visigoths.

Les assemblées générales des Visigoths d'Espagne portèrent d'abord le nom de *conciles*, qui depuis n'a plus servi qu'à désigner des assemblées purement religieuses. Ces conciles convoquaient les véritables états-généraux dont les membres pouvaient, dans l'origine, être choisis parmi toutes les familles de race gothique; et lorsque, plus tard, les rois désignèrent eux-mêmes leurs successeurs, le concile national dut encore les reconnaître pour qu'ils fussent véritablement rois. Les institutions gothiques survécurent à la conquête arabe, et lorsque les états chrétiens se relevèrent, ils remirent au jour leur ancienne constitution.

Toutes les affaires publiques étaient du domaine des conciles nationaux. Ils faisaient les lois, décidaient la paix ou la guerre, et accordaient ou refusaient les subsides. Jusqu'à la fin du onzième siècle, ces assemblées furent composées seulement de prélats, de grands vassaux et de chefs militaires, et ce ne fut que plus tard que le peuple fut représenté dans ces conciles où nous aurons occasion de signaler son avénement. Au commencement du onzième siècle les conciles se divisèrent en deux parties; la première, qui eut la charge des affaires religieuses, conserva le nom de *concile*; et la seconde, dont ressortissaient les matières politiques, prit celui de *curie* ou de *junte-mixte*, qu'elle échangea contre celui de *Cortès* ou cours, lorsque ces assemblées eurent changé de caractère par l'adjonction du tiers-état.

Ferdinand I, qui mourut en 1064, partagea par son testament ses états entre ses trois fils, et donna à ses filles des villes entières pour part d'héritage. L'aîné de ses fils, Don Sanche-le-Fort, eut le royaume de Castille. Ambitieux comme son père, Sanche songea bientôt à s'agrandir aux dépens de ses frères et de ses sœurs; les avantages que l'Espagne devait retirer de l'unité n'entraient probablement pour rien dans ce désir d'agrandissement. Les provinces d'Espagne ont toujours tendu et ont persisté bien plus long-temps que celles de France à garder une existence séparée: toutes les fois qu'il s'est agi de partager ce pays, les princes qui effectuaient le partage trouvaient dans la nation de vives sympathies, au lieu que lorsqu'il s'agissait de réunir sous un même sceptre plusieurs petits royaumes, d'énormes difficultés s'élevaient de tous côtés. Sanche attaqua donc ses deux frères et les dépouilla, l'un du royaume de Léon, l'autre de celui de Galice; il prit à une de ses sœurs la ville de Toro, et allait dépouiller l'autre de Zamora, lorsqu'il fut tué en trahison au moment où il en faisait le siége. La ville de Zamora, accusée de trahison contre le roi, fut obligée, selon une ancienne coutume, d'envoyer contre son accusateur cinq chevaliers qui devaient l'un après l'autre le combattre à outrance. Le chevalier accusateur était Don Ordognez de la maison de Lara, et lorsqu'il vint défier Zamora, pas une voix ne s'éleva pour accepter le combat, tant la malheureuse ville se sentait coupable dans la personne d'un de ses enfans. Enfin un vieux chevalier se lève, et s'offre avec ses quatre fils. Les jeunes gens entrent dans l'arène, mais ils sont tués l'un après l'autre. Le vieux père y descend à son tour, et la trouve déserte, car le cheval d'Ordognez l'avait emporté au-delà des barrières. Cette circonstance rendit douteuse l'accusation remise au jugement de Dieu, et le combat fut sans résultat. Ce fait a donné naissance à cette belle romance espagnole, dont le refrain est si touchant: *Silence, trompettes malheureuses, les entrailles d'un père sont déchirées par vos fanfares.*

Le règne de Sanche avait été marqué par une foule de combats contre les Maures, et dans ces combats partiels les chrétiens avaient presque toujours eu l'avantage. Les Maures avaient pensé que le partage dont nous avons parlé précédemment avait beaucoup affaibli la Castille; ils refusèrent de lui payer le tribut auquel les avaient soumis Ferdinand et le Cid. Mais le Cid vivait encore; il marcha avec Sanche contre les Maures, et ceux-ci, effrayés à la seule nouvelle de leurs préparatifs, consentirent à tout ce que le roi exigea. Saragosse fut prise par les chrétiens, et ne retourna plus au pouvoir des Maures.

§ 1072. A la mort de don Sanche, ses deux frères se relèvent de l'humiliation où il les avait tenus; Garcie s'empare du royaume de Léon, en même temps que les états de Castille assemblés élisent don Alphonse, que son frère avait précédemment obligé à se faire moine. On résolut de lui faire jurer qu'il n'avait eu aucune part à l'assassinat de son frère; mais à son arrivée personne n'osait lui demander ce serment. Le vieux Cid, qui avait vécu en assez mauvaise intelligence avec Sanche, l'osa seul, et le roi ne lui pardonna jamais ce trait de généreuse hardiesse.

Nous aurons peu de chose à dire d'ALPHONSE VI dont l'histoire a déjà été faite dans ce recueil. (voyez ALPHONSE VI.) Sous ce monarque la Castille acquit une grande importance par l'adjonction des couronnes de Léon, de Galice et de Navarre, et surtout par la conquête de Tolède et de son territoire occupés depuis 372 par les Maures, et dont se forma la Nouvelle Castille. Le règne d'Alphonse n'eut guère qu'une importance militaire. Du reste lorsque toutes les forces d'un état sont tournées à la guerre, il est assez ordinaire que l'intérieur de cet état gémisse sous le joug. Sous le règne d'Alphonse la Castille fut soumise à d'énormes impôts, en même temps qu'elle était désolée par les petites guerres des divers seigneurs entre eux.

1109. Alphonse étant mort sans laisser d'héritiers mâles, la couronne de Castille tomba entre les mains de sa fille Urraque, mariée au roi d'Aragon Alphonse-le-Batailleur, qui porta en Castille le nom d'ALPHONSE VII. La couronne de Castille, héréditaire aux femmes comme celle d'Angleterre, ne l'était pas aux mêmes conditions que cette dernière. Ainsi, tandis que le prince qui épouse une reine d'Angleterre n'est que simple gentilhomme dans les états de sa femme, celui qui épousait une reine de Castille était véritablement roi de ce pays.

Le roi d'Aragon vivait mal avec Dona Urraque, fameuse par son esprit turbulent et ses débauches. Alphonse avait espéré régner seul et librement; mais elle lui disputa la suprême puissance, et la fin de leurs démêlés fut le divorce des deux époux, après lequel Urraque ayant revendiqué ses droits à la couronne, le roi d'Aragon fut débouté de ses prétentions, non en faveur d'une femme que son honteux libertinage avait rendue odieuse à ses sujets, mais bien en faveur du fils que cette femme avait eu d'un premier mariage avec le comte de Bourgogne. Cette décision de l'assemblée nationale donna lieu à une foule de guerres entre la mère et le fils; l'hérédité, loi de la succession au trône de Castille, ne pouvait se passer de l'élection, et les deux conditions de légitimité se trouvaient ainsi réparties entre les deux concurrens. Le débat dura dix ans, et ne se termina que par la mort d'Urraque arrivée en 1126. Alors ALPHONSE VIII, fils d'Urraque, fut véritablement roi de Léon et de Castille, et ces deux états respirèrent un peu sous un règne où les guerres furent moins fréquentes que sous les règnes précédens. Pour accommoder des prétentions qu'Alphonse VIII avait sur l'Aragon et la Navarre, les princes chrétiens le reconnurent en quelque sorte pour suzerain sous le titre d'empereur, ce qui le fait désigner sous le titre d'Alphonse l'*empereur*.

Alphonse VIII meurt en 1157, et l'impolitique partage des états recommence et prépare de nouveaux déchiremens. Don Sanche, l'aîné des fils d'Alphonse, eut la couronne de Castille. Le premier résultat du partage fut la révolte des rois maures tributaires, et l'agression du roi de Navarre qui, les armes à la main, demandait le redressement de plusieurs griefs. Le Navarrois fut battu et obligé de se retirer; mais on ne put même pas s'occuper sérieusement des Maures.

C'est au règne de SANCHE III que remonte l'institution de l'ordre de Calatrava. Cette place importante était menacée par les Maures; et personne n'osait entreprendre sa défense, lorsque deux moines bernardins offrirent au roi de s'en charger. Sanche leur promit la seigneurie de cette ville s'ils parvenaient à la sauver du joug infidèle et les Bernardins réunirent une vingtaine de mille hommes, la plupart moines, avec lesquels ils résistèrent aux Sarrazins. Cette origine d'un ordre religieux militaire fut celle de presque tous les ordres de même genre qui surgirent simultanément du sol de l'Espagne. Le caractère religieux des guerres contre les Maures s'accroissait de jour en jour, et devait amener plus tard ce sombre fanatisme auquel la malheureuse Espagne dut la dégradation politique et morale dont elle ne s'est pas encore relevée.

Don Sanche mourut en 1195, et le fils qu'il laissait pour lui succéder, et qui porta le nom d'ALPHONSE IX, n'avait que trois ans. Nous renverrons nos lecteurs à l'article ALPHONSE IX pour presque tout ce qui concerne le règne de ce prince dont la régence fut l'origine de la longue inimitié qui divisa la maison de Lara et celle de Castro, en désolant la Castille. Ce royaume se vit donc en proie à ces guerres féodales où les grands employaient, dans leurs querelles particulières, des armes qu'ils n'auraient dû tirer que contre l'étranger.

A la mort d'Alphonse IX, arrivée en 1215, le royaume de Castille tomba encore entre les mains d'un enfant, le roi HENRI I. La régence passa, des mains de la veuve d'Alphonse, à celles de sa fille, sœur aînée du jeune roi. La maison de Lara tourmenta cette princesse par ses prétentions au privilége des régences.

1217. Le jeune Henri meurt avant d'avoir atteint sa majorité, et les états de Castille ayant à juger entre les prétentions rivales de Berengère, épouse répudiée du roi de Léon et régente, et celles de Blanche-de-Castille, femme de l'héritier présomptif de la couronne de France, se décidèrent en faveur de la première, qui bientôt fit déclarer roi son fils Ferdinand, qui porta le nom de FERDINAND III. Les Lara suscitèrent au nouveau roi une foule de difficultés; Ferdinand leur pardonne, et à peine rentrés en grâce leurs intrigues amènent une guerre dénaturée entre Ferdinand et le roi de Léon son père. Le règne de Ferdinand fut signalé par de nombreuses victoires sur les Maures, auxquels ce monarque prit Cordoue, Jaen, Arjona, Alcala, Carmone, Xativa, Séville, et plusieurs autres villes; on ne sait où se fussent arrêtées ses conquêtes, si la mort ne fût venue le saisir au moment où il préparait une expédition contre les Maures d'Afrique. A la mort de son père, Ferdinand réunit le royaume de Léon à celui de Castille, et ces deux états devinrent indivisibles et ne furent plus séparés entre les héritiers d'un roi comme une propriété particulière. Ferdinand reçut de l'église le titre de *saint*, que lui mérita son zèle religieux.

1252. ALPHONSE X, surnommé *le Savant*, succéda à son père. Nous n'aurons guère à nous occuper des événemens de ce règne puisqu'ils ont trouvé place dans un précédent article (voyez ALPHONSE X). Mais nous ne laisserons pas de remarquer que c'est à lui que remonte, dans les assemblées nationales, l'introduction du tiers état composé des représentans des villes, qui bientôt, surpassant en pouvoir les deux autres ordres, formèrent un véritable congrès national. Dans les actes qu'il publia, ce congrès quitta le latin, langue cléricale, pour adopter la langue vulgaire; conquête évidente du principe populaire sur les principes théocratique et aristocratique. Lorsque le peuple remporte quelques avantages, ils proviennent presque toujours de la nécessité où se trouvent les rois de contre-balancer l'influence des grands, et c'est ce qui arriva en Castille, où les seigneurs féodaux, et spécialement les Haro, les Lara et les Castro, ne cessaient de tourmenter les rois.

1284. SANCHE, surnommé *le Brave*, succéda à son père, qui cependant avait désigné le fils de son fils aîné, mort avant lui, comme on l'a vu à l'article Alphonse X. La représentation n'était pas une loi de la monarchie castillane; mais l'ordre de succession au trône était si mal établi, qu'on

pouvait élever toutes sortes de prétentions. Sanche fut reconnu roi par les états en même temps que l'aîné de ses neveux, connus dans l'histoire sous le nom d'*Infans de la Cerda*, prit le titre de roi de Castille en s'appuyant du testament de son grand-père. Il s'ensuivit une lutte qui se continua sous le successeur de Sanche, et dans laquelle se mêlèrent les grands de Castille, charmés de voir leur souverain affaibli par ces dissensions.

1295. FERDINAND IV, fils de Sanche, était encore enfant lorsque son père mourut. Sa minorité fut entourée de nombreuses factions, et presque au moment où on le proclamait roi, son cousin l'infant de la Cerda, don Alphonse, était couronné roi de Castille à Sahagun, et don Juan son oncle prenait le titre de roi de Léon, de Gallice et de Séville. La reine-mère se vit disputer la régence par les grands et par l'infant don Henri, frère du feu roi. Ce dernier fut même proclamé roi par les cortès; mais il sut se faire haïr du peuple, et la reine-mère, l'une des plus habiles princesses dont l'histoire fasse mention, ressaisit les rênes de l'état qu'elle sut tenir d'une main ferme. La majorité des rois d'Espagne était fixée à l'âge de quatorze ans, et Ferdinand IV n'en avait que sept lorsqu'il monta sur le trône. Ce prince mourut à vingt-quatre ans, après un règne qui n'avait eu de glorieux que ce qui avait été fait sous l'influence de sa mère.

1313. L'avénement d'ALPHONSE XI qui suivit la mort de Ferdinand IV, donna lieu à une nouvelle régence, signal de nouveaux troubles et de nouveaux malheurs. La reine Marie, grand'mère du jeune prince, que déjà on avait vue déployer une grande habileté, parvient quelque temps à maintenir une sorte de paix; mais sa mort arrivée en 1321, lorsque le jeune roi avait à peine atteint sa neuvième année, laissa un libre champ aux mauvaises passions, et les malheurs de la Castille n'eurent plus de bornes. Pour y obvier, on déclare le roi majeur à l'âge de dix ans, et si ce jeune monarque ne put pas dès lors régner par lui-même, il paraît du moins qu'il exerça de bonne heure la suprême puissance. Du reste, nous renverrons nos lecteurs à l'article ALPHONSE XI pour tous les événemens qui remplirent ce règne, en nous contentant de remarquer qu'Alphonse XI *le Justicier* ou *le Vengeur*, publia le Code de lois rédigé par Alphonse-le-Savant, et qu'il y ajouta le *Fuero-real*. A partir de ce moment, le droit public de la Castille fut fixé. Les états se composèrent du roi, du clergé, de la noblesse et du tiers-état. Ils étaient d'ordinaire convoqués par le roi; mais cependant ils pouvaient se réunir de leur propre mouvement à défaut de convocation. L'effet le plus marqué du règne d'Alphonse XI fut l'abaissement de la noblesse qui amena l'augmentation de puissance du tiers-état. Le clergé et la noblesse disparurent même peu à peu des Cortès, qui, dans le quinzième siècle, ne se composaient plus que des députés des villes. Du reste, les Cortès ne s'assemblèrent jamais à des époques fixes, et elles furent convoquées plus ou moins souvent, selon que les rois eurent besoins d'elles. Le lieu de leur réunion ne fut jamais déterminé non plus, et elles s'assemblèrent là où était le roi.

1350. PIERRE IV n'avait que seize ans lorsqu'il succéda à son père. Le règne de ce prince n'est qu'une longue suite d'actions barbares qui lui valurent le surnom de *Cruel*. L'un de ses premiers actes fut la mort d'Eléonore de Gusman, maîtresse ou plutôt épouse de son père. Marié à dix-neuf ans à Blanche de Bourbon, il la quitte, après trois jours de mariage, pour se livrer librement à l'amour qu'il avait conçu pour Marie de Padilla. La malheureuse reine, accusée d'inceste et d'adultère avec Frédéric, frère naturel de Pierre, fut traînée en prison où elle languit pendant sept ans, tandis que Frédéric mourait assassiné. Pierre veut la place de grand-maître de l'ordre de Calatrava pour le frère de Marie Padilla, et comme il n'ose en dépouiller le titulaire, il le fait massacrer. Le fils du roi d'Aragon et la mère de ce jeune prince sont assassinés sur de misérables prétextes. Deux frères naturels de Pierre, âgés de douze à quatorze ans, périssent, parce qu'il les hait, et au bout de sept ans la malheureuse reine meurt en prison, forcée de prendre le poison que lui envoie son époux.

Le ciel sembla vouloir punir ce dernier forfait; et Marie de Padilla suivit de près dans la tombe l'innocente reine dont, vivante, elle avait été la rivale. On dit que le tigre fut profondément touché de la mort de sa maîtresse; peut-être cet amour était-il le seul côté par lequel il tînt à l'humanité.

Nous avons passé sous silence une foule de meurtres, et on ne sait trop s'expliquer comment Pierre se soutint plusieurs années sans glisser sur les marches de ce trône inondées de tant de sang. Les grands furent les premiers à se révolter, et l'odieux monarque ne craignit pas d'assembler les cortès pour les faire juges des différends entre lui et sa noblesse; il paraît que les états se permirent quelques représentations, car Pierre fit tuer cinq ou six de leurs membres.

Le peuple était aussi contre Pierre, et lorsque Henri Transtamare, son frère naturel, se mit à la tête des révoltés et énonça des prétentions à la couronne, presque toute la nation passa de son côté; la France envoya à son secours Duguesclin, à la tête d'une bande de routiers, tandis que l'Angleterre envoyait à Pierre le fameux prince Noir suivi d'une armée. Cette lutte dénaturée des deux frères finit par l'assassinat de Pierre, qu'Henri Transtamare tua de sa propre main dans la tente de Duguesclin; mort digne d'un tel monstre sans doute, mais qui n'imprime pas moins une tache éternelle à la mémoire d'Henri et à celle de Duguesclin.

On ne voit pas trop à qui profita le règne de Pierre; sa cruauté ne fut point systématique comme celle de Louis XI ou celle de Richelieu; il ne représente ni l'élément populaire, ni l'élément royal en lutte avec une aristocratie turbulente. Ses actes n'indiquent qu'un bizarre caprice et une barbarie pour ainsi dire instinctive. En un mot, Pierre nous semble être une de ces grandes énigmes données par la Providence, et dont l'humanité n'a pas encore trouvé le mot. Quelques historiens ont dit qu'il respectait la loi, et que s'étant, une nuit d'orgie, rendu coupable de violences contre quelques citoyens, il fit publiquement couper la tête à son effigie, lorsqu'il eut été lui-même accusé et convaincu. Ceci ne nous semble, du reste, pouvoir être compté que comme un de ces accès de folie dont la vie de plusieurs tyrans offre des exemples. Les mêmes historiens ajoutent que Pierre était né avec de grandes qualités; malheur à lui, si cela est vrai, et malheur surtout aux coupables instituteurs qui changèrent en poisons les facultés que ce prince avait reçues de Dieu pour le bonheur de la Castille.

1369. Henri de Transtamare fut proclamé roi malgré le vice de sa naissance, et les Cortès ne firent aucune difficulté de reconnaître pour successeur de leur dernier roi, celui qui l'avait assassiné. Henri fut donc reconnu sous le nom de HENRI II, en dépit des rois de Portugal, d'Aragon et de Navarre, qui tous trois prétendaient à la couronne de Castille, aussi bien que le duc de Lancastre et le comte de Cambridge, époux des deux filles naturelles de Pierre.

Henri ne régna que peu de temps, et dès l'an 1380 la mort l'enleva à l'amour des Castillans, qui, comparant son règne à celui de Pierre-le-Cruel, oubliaient qu'il manquait des qualités qui font les grands rois.

1380. JEAN I succéda à son père, et parvint à repousser les prétentions des rois de Portugal, d'Aragon et de Navarre, qui, aussi bien que celles du duc de Lancastre et du comte de Cambridge, s'étaient réveillées à la mort de Henri. Le fils de Jean I fut le premier infant d'Espagne qui porta le titre de *prince des Asturies*; ce nom lui fut conféré par suite d'un traité avec le Portugal, et il a depuis été constamment porté par l'héritier présomptif de la couronne de Castille.

1390. Henri III, surnommé *l'Infirme*, n'avait que onze ans lorsqu'il fut appelé à succéder à son père. La composition de la régence mérite d'être remarquée, puisqu'on y comptait en nombre égal les députés des villes et les grands seigneurs : ce qui n'empêcha pas cette minorité d'être aussi orageuse que celles qui l'avaient précédée. La noblesse castillane se révolta, et à la faveur des troubles qu'elle excita, le Portugal reprit une attitude menaçante et les Maures essayèrent une irruption. Henri, à peine âgé de quinze ans, résolut de régner seul; son âme forte triomphait d'une constitution maladive, et son audace fut heureuse. Ce prince fut le premier des rois d'Espagne qui médita sérieusement l'expulsion des Maures, et il l'eût peut-être achevée si des infirmités prématurées n'étaient venues l'enlever à la vie, à l'âge de 28 ans.

1406. Jean II n'avait qu'un an, lorsque la mort de son père l'appela au trône. La nation, effrayée des malheurs qu'entraînaient les régences, offrit la couronne à son oncle Don Ferdinand, qui la refusa noblement, et ne voulut accepter qu'une part dans le gouvernement. Six ans après l'avènement de son neveu, Ferdinand est nommé roi d'Aragon, et la régence reste entre les mains de la reine-mère, qui meurt en 1418, un an à peu près avant l'époque où son fils devait atteindre la majorité légale. Jean II régna jeune; il régna long-temps et mal. Comme tous les monarques faibles, il eut des favoris, et on se disputa ce poste avec acharnement. Alvar de Luna est le plus célèbre des favoris de Jean. Son audace et son insolence n'eurent pas de bornes et le conduisirent enfin à l'échafaud, terme assez ordinaire de la faveur sous ces faibles rois, qui passent d'une affection soumise à une haine qui ne s'assouvit que dans le sang.

1454. Le règne honteux de Henri IV, surnommé *l'Impuissant*, fut la digne suite du misérable règne de Jean II. Le favoritisme s'y montra sous sa plus honteuse couleur, puisque Bertrand de la Cueva, un des favoris de ce prince, fut en même temps l'amant de sa femme. Les deux époux également débauchés vivaient dans une hideuse intelligence, et la haine que le roi portait à ses héritiers directs, Alphonse et Isabelle, son frère et sa sœur, le poussa à reconnaître ponr sa fille et son héritière l'infante Jeanne, fruit de l'amour adultère de sa femme et de Bertrand de la Cueva.

La nation ne put supporter patiemment ce joug honteux; elle se souleva en 1464, et exigea du roi la promesse de désigner don Alphonse pour lui succéder. Don Alphonse, non content de cette concession, fit le vain simulacre de déposer son frère. La manière ignoble dont s'exécuta cet acte révolta les Castillans, qui dans la lutte qui s'ensuivit se déclarèrent pour Henri.

Alphonse étant mort en 1468, les rebelles offrirent la couronne à Isabelle. Elle la refusa, et se fit déclarer princesse des Asturies. Bientôt, de nombreux prétendans à la main d'Isabelle se présentèrent, et cette princesse ayant épousé secrètement Ferdinand, fils du roi d'Aragon, mécontenta son frère, qui déclara de nouveau Jeanne son héritière. Il se réconcilia avec Isabelle et Ferdinand, et mourut peu de temps après cette réconciliation.

1474. La mort de Henri IV fut suivie de l'avénement d'Isabelle et de Ferdinand, dont le règne fut sans contredit l'époque la plus glorieuse de l'histoire de Castille. Ces deux souverains devant avoir un article spécial dans ce recueil, nous nous contenterons d'indiquer ici les résultats qu'eut leur règne, dont nous laisserons de côté les détails.

Par la réunion des couronnes d'Aragon et de Castille, l'Espagne acquit sous eux une unité qu'elle n'a plus perdue. Les Maures furent expulsés de la belle contrée qu'ils possédaient depuis plusieurs siècles. L'Amérique fut découverte par Colomb au profit de l'Espagne. Enfin, triste compensation de tant de gloire, ces souverains établirent le tribunal de l'inquisition; sanguinaire institution dont peut-être ils ne prévirent pas toute la portée.

Ferdinand et Isabelle firent faire un pas immense à l'autorité monarchique; ils abaissèrent la noblesse espagnole, mais au seul profit de la royauté, et en ruinant peu à peu l'autorité des Cortès, qui devait être presque totalement annulée par leur petit-fils Charles Quint.

A la mort d'Isabelle arrivée en 1479, Ferdinand essaya vainement de retenir le sceptre de Castille. Les Cortès avaient précédemment exigé de lui le serment que jamais la Castille ne serait soumise à l'Aragon, et la couronne passa entre les mains de Jeanne, seule héritière de Ferdinand et d'Isabelle, et de son époux Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, qui mourut peu de temps après.

La mort d'un époux qu'elle adorait rendit la pauvre Jeanne complètement folle. Elle vécut encore cinquante ans, pendant lesquels elle fut toujours reine titulaire de la Castille, tandis que ce pays fut gouverné sous son nom, d'abord par Ferdinand son père et ensuite par Charles-Quint, son propre fils. On raconte que ce dernier, craignant les dispositions que pouvait faire sa mère, toute folle qu'elle était, lui fit prédire par un astrologue qu'elle serait empoisonnée par une plume, et que cette malheureuse princesse n'osa en toucher une le reste de sa vie.

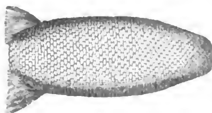
Sous Charles-Quint la réunion des différentes couronnes d'Espagne fut définitivement consommée en droit aussi bien qu'en fait. Ce n'est pas ici le lieu de nous occuper du règne de ce prince, auquel nous consacrerons un article spécial; d'ailleurs, à partir de ce moment, il n'y eut plus de Castille, et cet antique royaume, formant deux provinces de la monarchie espagnole, n'eut plus d'existence isolée et indépendante. (Voyez Espagne et Charles Quint.)

CASTOR. Les castors sont du nombre des rongeurs à clavicules complètes. Leur organisation éminemment constituée pour le genre de vie aquatique qu'ils mènent, et la structure de leurs dents, servent à les faire reconnaître. Les molaires sont fortifiées par un ruban d'ivoire et d'émail, enfermant une masse de matière corticale, qui pénètre par un repli à la partie interne, et par trois à la partie externe. La disposition contraire s'observe à la mâchoire



(Mâchoires du Castor.)

d'en bas. Les incisives sont grandes et puissantes, à arête tranchante, et teintes à leur face antérieure en orangé intense. La queue est ovale, déprimée, mue verticalement et



(Queue du Castor.)

latéralement par des muscles puissans, et offre ainsi avec le même organe chez les cétacés une remarquable analogie; en outre, elle est entièrement recouverte de petites écailles con-

vexes en-dessus, concaves en-dessous, et imbriquées comme celles des poissons. Outre cet instrument, qui occupe en longueur le tiers du corps tout entier, et les aide puissamment dans la nage, ils ont les doigts postérieurs réunis par une membrane. Leurs oreilles sont très petites, et s'abaissent de manière à clore le conduit auditif au moment où l'animal plonge sous l'eau; les narines sont très mobiles, et peuvent également se fermer, comme cela a lieu chez les phoques, pour empêcher l'entrée de l'eau dans les fosses nasales. Les membres antérieurs offrent, comme les postérieurs, cinq doigts, mais non palmés, garnis d'ongles contournés en gouttière, et éminemment propres à fouir.



(Le Castor.)



(Patte postérieure.)

Les divers traits de l'organisation des castors rendent en partie compte de leurs habitudes, et sont dans un rapport parfait avec leurs instincts. Les castors sont des animaux de formes lourdes et trapues; leur cerveau, comme celui de tous les rongeurs, est fort peu développé, et présente à peine à sa surface quelques traces de circonvolutions. Aussi, sous le rapport de leur intelligence, occupent-ils l'un des degrés les moins élevés de la série des mammifères; mais le contraire a lieu pour leur instinct, lequel se montre développé précisément en sens contraire, et plus peut-être que chez aucun autre animal vertébré.

Cet instinct est celui de la sociabilité; il les porte à se rassembler en nombre considérable, à réunir leurs efforts, si chétifs pris isolement, pour exécuter dans l'intérêt commun des travaux dont tous les observateurs ont vanté souvent avec exagération l'ensemble et l'étendue. Chacun sait l'histoire de leurs digues construites selon toutes les règles de l'art, opposant une ligne convexe dans le sens du plus grand effort. Pour les construire, ils se servent d'abord des arbres qu'ils trouvent sur les bords des fleuves; puis ils en vont chercher à une certaine distance, les coupent et les façonnent en pieux sur le lieu même, et les traînent en se servant de leurs pieds et de leurs dents jusqu'au lieu du travail; ou, s'il y a quelque point du rivage plus rapproché, ils savent mettre à flot leur provision, afin de diminuer d'autant leurs fatigues. Arrivés au lieu de leur destination, ils redressent les pieux, les enfoncent dans l'eau, les maintiennent dans des trous qu'ils ont creusés au fond, en les entourant de terre glaise; puis ils les entrelacent de branches, en remplissent les intervalles avec de la terre glaise, et multiplient les rangs jusqu'à ce qu'ils aient donné à leur ouvrage une solidité en rapport avec la force de la rivière qu'il doit barrer. Quelquefois cette digue n'a pas moins de douze pieds d'épaisseur à sa base; souvent même les pieux, encore dans leur sève, poussent des branches, deviennent de grands arbres, et forment un barrage naturel en état de résister aux débordemens les plus violens. Les castors sont surtout merveilleusement servis dans ces travaux par les dents incisives dont nous avons déjà parlé. Un arbre de la grosseur d'une canne est coupé d'un seul coup avec autant de netteté que par l'instrument le plus tranchant. Ce n'est qu'à défaut de petits arbres qu'ils s'attaquent aux grands; mais la quantité de ceux-ci que l'on rencontre dans les environs de leurs habitations prouvent qu'ils en viennent facilement à bout. La forme de leur queue a fait dire qu'elle leur servait de palette pour battre le ciment et de voiture pour le transporter; mais il paraît certain que les dents et les membres antérieurs sont les seuls instrumens dont ils disposent pour exécuter d'aussi importans travaux.

La construction d'une digue précède l'établissement des castors, toutes les fois qu'il n'existe pas dans le canton quelque rivière tranquille, ou quelque lac assez profond pour ne point geler entièrement dans le cours de l'hiver. Dès qu'elle est terminée, les cinq ou six cents castors qui se sont rassemblés pour y travailler se partagent en familles, composées généralement d'un mâle, d'une femelle et d'un certain nombre de jeunes, et se construisent des cabanes sur les bords de l'espace inondé par les eaux. Il paraît que l'on a été trop loin dans les merveilles que l'on a racontées de l'industrie avec laquelle ces cabanes sont construites. Il ne faut y voir ni murailles, ni voûtes élevées avec art, ni planchers pour les partager en étages, ni portes ni fenêtres à ces différens étages pour en multiplier les moyens d'aérage et les communications avec le dehors : ce sont tout simplement de grands souterrains, de forme elliptique, de dix à douze pieds de diamètre, creusés dans des monticules massifs élevés en totalité par les castors, ou simplement exhaussés d'une quantité convenable, avec un boyau ou galerie souterraine qui, traversant le plancher, va aboutir au-dessous de l'eau à une profondeur assez considérable. C'est toujours près de la digue, c'est-à-dire là où l'eau est la plus profonde, que ces monticules sont établis : la partie de la chambre souterraine la plus élevée est occupée par la famille; les recoins les plus bas et les plus humides sont remplis de provisions considérables en racines et en écorce de saule ou de bouleau. Nul animal n'y pénètre, aucune ouverture ne la trahissant au dehors.

C'est ainsi que les castors passent l'hiver, à la fin duquel les femelles mettent bas deux ou trois petits. L'été, ils vivent solitaires, mais toujours dans le voisinage des fleuves sur le rivage desquels ils se creusent des terriers. Dès que l'époque des neiges arrive, ils retournent à leurs cabanes, les réparent ainsi que la digue, et y entassent de nouvelles provisions. Si, dans le dernier séjour qu'ils y ont fait, une cause quelconque est venue les effrayer, ils quittent le canton et vont bâtir dans un autre.

La plupart des castors que l'on rencontre dans l'Amérique Septentrionale, où ils s'étendent du 50e au 60e degré de latitude, offrent les particularités que nous venons de décrire; au contraire, ceux de la Louisiane passent leur vie tout entière dans des terriers qu'ils se creusent sur le bord des fleuves; et le même fait s'observe chez ceux qui habitent les bords du Danube et du Rhône, aussi bien que chez ceux que l'on rencontre en Sibérie sur l'Ienissei et la Léna. C'est dans la diversité des climats et des besoins qu'ils engendrent, mais surtout dans l'accroissement divers de la domination de l'homme sur ces différens points, qu'il en faut chercher la cause; mais l'on est loin, même avec ce secours, de pouvoir rendre raison de toutes les singularités que l'on observe à cet égard. Tous ces faits rentrent dans l'histoire de l'instinct

chez les animaux, de ses rapports avec l'intelligence, et des modifications que cette faculté peut éprouver sous l'influence des causes extérieures. (Voir INSTINCT.)

Plusieurs naturalistes, pour expliquer les faits en question, s'étaient rejeté sur une différence d'espèce; mais leurs travaux n'ont pu constater, ni dans la zoologie, ni dans l'anatomie, d'individus pris sur tous les points de la zone habitée par les castors, rien qui distingue les limites des variations que l'histoire naturelle nous apprend à reconnaître comme le fait des circonstances extérieures. L'espèce unique du castor est partout brune, quelquefois noire; on rencontre des albinos, mais non pas une espèce blanche. Le pelage est formé de poils longs et soyeux qui ne se laissent point pénétrer par l'eau, et en préservent le duvet moelleux et épais qui garnit leur base. C'est ce dernier qui s'emploie dans le commerce, et dont une livre vaut jusqu'à 200 francs.

Elevés en captivité, les castors n'ont rien qui les distingue des autres rongeurs. Ils y sont doux et dociles, et conservent toujours quelques traces de leurs instincts primitifs. Ils se plaisent en général dans l'eau, s'y asseyent pour manger, la queue repliée en avant entre les cuisses, et se servent de leurs pieds de devant pour porter leurs alimens à leur bouche, après les avoir trempés. Si quelque portion excède leurs besoins, ils la mettent en tas dans quelque coin de leur loge avec le foin, la paille et le bois qu'on leur donne, et qu'ils hachent en petits fragmens après en avoir mangé l'écorce. Quelquefois ils s'en servent pour calfeutrer leurs grilles, et choisissent de préférence les points de volets qui laissent pénétrer la lumière. On en a vu un, surpris subitement par un froid rigoureux dans une cage ouverte, se clore complètement, dans l'espace d'une seule nuit, avec les racines et les débris qu'il tenait en magasin. C'était l'instinct qui se réveillait sous l'empire d'un besoin pressant, et, de plus, l'instinct approprié aux circonstances, et travaillant sur d'autres matériaux, comme aurait pu le faire l'intelligence elle-même. Enfin, ce qui ajoute un degré de valeur à ce fait, c'est que l'individu appartenait à la variété européenne, laquelle n'a jamais bâti, au moins depuis les temps historiques; car on ne trouve rien dans les anciens auteurs qui ait trait à l'industrie des castors.

La fourrure de ces animaux est l'objet d'un commerce considérable; il fut une époque où elle alimentait presque seule la chapellerie de luxe; l'importation s'en élevait en France jusqu'à 150 000 fr. par année; des lignes de chasse d'une étendue immense étaient établies dans tout le haut Canada, se reliant entre elles et établissant un commerce non interrompu jusqu'au centre des tribus indiennes. Déjà le nombre des castors avait considérablement diminué, lorsque l'application de la soie à la chapellerie est venue apporter un moment de répit à cette espèce si cruellement poursuivie. Ses habitudes souterraines et aquatiques l'eussent préservée d'une destruction complète; mais elle eût sans doute changé de mœurs, et la variété des castors architectes eût entièrement disparu du globe. C'est ce que déjà l'on avait observé, assure-t-on, sur presque toute l'étendue de terrain où la chasse s'exerçait avec quelque activité.

Le *castoréum* est un autre produit du castor. Cette substance, solide, fragile, d'une odeur forte et nauséabonde, est contenue, sous forme d'une sorte de pommade, dans des sacs glanduleux, situés de chaque côté de l'espèce de cloaque où viennent aboutir en même temps les orifices intestinal et urinaire, et qui résulte de l'existence d'un sphincter unique pour ces deux ouvertures.

Le castoréum est employé dans la pharmacie, comme antispasmodique et stimulant, dans les affections nerveuses et dans les fièvres malignes; mais la parfumerie surtout en fait un grand cas, et la France en reçoit environ 4 200 kilogrammes par an, renfermé dans les sacs mêmes qui le sécrètent, et desséché. Un castor en peut fournir environ deux onces; c'est surtout du Canada et de la Sibérie qu'il nous est apporté; son prix élevé le rend l'objet d'une sophistication effrontée.

CASTRATION. Les annales de la plupart des peuples, soit anciens soit modernes, font mention d'êtres équivoques et déchus de leur sexe par une mutilation barbare; mais il serait difficile d'assigner l'époque du premier acte qui en donna le spectacle au monde. Quelques auteurs, se fondant sur un passage d'Ammien Marcellin, l'attribuent à Sémiramis, qui, disent-ils, y soumit les hommes d'une constitution faible, pour les empêcher de propager leurs débiles races. On retrouve même dans l'antiquité des traces de cette opération pratiquée sur les femmes, qui cependant ne peuvent y être soumises sans les plus graves dangers. On accuse le roi Gygès et les Lydiens d'avoir créé les premiers de ces sortes d'eunuques. Les temps modernes n'offrent aucun exemple d'un tel attentat à la nature humaine; seulement dans ces dernières années la chirurgie a osé tenter une pareille opération dans certains cas de maladie.

Le fanatisme religieux a quelquefois conduit les hommes à se soumettre volontairement à cette altération profonde de leur propre nature. Les prêtres de Cybèle en avaient donné l'exemple dans l'antiquité; quelques sectes chrétiennes, et notamment celle des Valériens, le continuèrent dans le commencement de notre ère. Cela montre l'abus que l'on peut faire des meilleurs principes lorsqu'on les pousse à leur extrémité.

Mais, de toutes les causes qui ont produit des castrations humaines, celle qui a fait le plus de victimes, eu égard à l'espace de temps pendant lequel elle a régné, et à l'étendue du pays qu'elle a envahi, c'est une passion effrénée de musique qui depuis le commencement du dix-septième siècle ouvrit aux castrats l'entrée des chapelles pontificales et un peu plus tard l'opéra. Les motifs allégués par l'Italie, le pays représentant par excellence de l'amour de l'art, sont remarquables, en ce qu'ils nous montrent une monstruosité véritable, résultant directement de l'espèce de réprobation que le christianisme a fait peser sur les femmes. C'est parce qu'il était défendu aux femmes de faire entendre leur voix dans les chants sacrés devant les vicaires du Christ, et parce qu'en même temps la nature a donné à leur organe un timbre nécessaire à l'harmonie des chœurs, que l'on s'est décidé à mutiler des hommes pour produire les effets de musique que la voix des femmes aurait rendus trop profanes. La castration opérée dans le jeune âge de l'homme empêche le larynx, la glotte et les cartilages laryngiens de se développer à l'époque de la puberté, et conserve ainsi, pendant toute la vie, à l'individu qui y a été soumis, la voix aiguë de son enfance; or, les voix d'adultes conviennent bien mieux pour l'exécution des chants que celles des enfans, et comme les femmes ne sont pas admises dans les chœurs des églises, comme elles étaient aussi exclues de l'opéra à l'époque de son origine, l'idée de confier les parties contralto ou de soprano aux castrats se présentait naturellement. Ayant ainsi l'art pour complice, le scandale de la castration fit de rapides progrès, et se perpétua jusqu'à l'occupation de l'Italie par les Français, qui le défendirent sous les peines les plus graves, et parvinrent à le faire cesser.

Quelle insanie que celle de pères dénaturés mutilant leurs enfans au berceau pour en faire hommage à l'Eglise, et augmenter le luxe de la chapelle des pontifes! Le sacrifice des Carthaginois, qui immolaient leurs enfans sur les autels des dieux de la patrie, n'était pas si détestable, et n'appelait pas si hautement la réprobation du genre humain. On faisait dans Rome catholique pour le service de la Divinité ce que les Orientaux les plus barbares ne font que pour la satisfaction de leur plus brutales passions.

Les modifications que cause la castration dans l'ensemble de l'économie animale sont considérables, en supposant la faculté de reproduction détruit. Le corps de l'homme qui a été mutilé dans son enfance prend l'aspect féminin; la

contractilité des fibres et du tissu musculaire est affaiblie, ce qui permet au tissu cellulaire de se charger d'une plus grande quantité de graisse; les glandes et les vaisseaux lymphatiques s'engorgent; le menton ne se garnit point de barbe, et, comme nous l'avons déjà dit, le larynx reste étroit, la voix aiguë. Le moral n'éprouve pas des altérations moins profondes par suite de cet état monstrueux. Le jugement reste faible, le caractère apathique, morose et pusillanime. Soumise au même genre d'opération, la femme, dit-on, éprouve des modifications inverses; la voix devient rauque, les mamelles ne se développent pas ou se flétrissent, le flux menstruel n'a pas lieu, tout le corps prend un air hommasse. Quand la castration a lieu dans l'âge adulte, son influence est beaucoup moindre.

Chez les animaux, la castration agit à peu près comme chez l'espèce humaine; mais parmi les changemens qu'elle leur fait éprouver, il faut surtout remarquer chez tous la docilité, et, chez les espèces dont la chair nous sert d'aliment, la disposition à se charger d'une plus grande quantité de graisse, à former une viande plus tendre et plus savoureuse; de plus, elle est la cause de la production d'une laine plus fine et plus abondante chez l'agneau, et d'un poil plus touffu chez le lapin, à la taille duquel elle procure aussi un plus grand développement. Cependant à côté de ces utiles effets, elle amène aussi quelques fâcheux résultats: elle diminue la force et le courage des animaux, les rend apathiques, abrége souvent leur carrière, et nuit à la beauté de leurs formes. Elle s'accompagne aussi de quelques altérations singulières chez certaines espèces: ainsi les cornes du bœuf deviennent plus longues, plus grosses et plus sinueuses que celles du taureau; le mouton, au contraire, en a de plus courtes que le bélier, ou n'en a point du tout; le cochon est privé des longues dents canines dont le verrat est pourvu; le chapon manque des éperons dont le coq est armé; sa crête est aussi plus petite et d'une couleur moins vive.

Pour opérer la castration des animaux, les médecins vétérinaires et les *affranchisseurs* suivent différens procédés, qui se réduisent à déchirer, exciser, racler, cautériser, ligaturer, comprimer entre deux plans, ou tordre le cordon testiculaire, ou à écraser les testicules. Le déchirement se pratique toujours sur le coq, souvent sur l'agneau, quelquefois sur d'autres espèces. L'excision est essentiellement applicable aux jeunes sujets, et particulièrement au verrat, au chien et au chat, qui ne donnent pas lieu de craindre une hémorrhagie trop considérable. Le raclement est peu usité; il en est de même de la cautérisation, qui autrefois était au contraire fort en usage. La ligature, qu'on exécute de différentes manières, s'applique surtout au bélier, au verrat, au chien de forte taille; elle répond d'autant mieux à son but et cause d'autant moins de douleur, qu'elle enserre plus immédiatement le cordon ou ses vaisseaux. La compression à plat entre deux morceaux de bois, qu'on appelle *casseaux*, est à peu près le seul procédé employé en France pour châtrer le cheval, le mulet et l'âne: c'est un des plus anciens procédés, car il était déjà connu d'Hiéroclès. On soumet ordinairement à la torsion, qu'on appelle *bistournage*, les ruminans, tels que le taureau et le bélier, parce que chez eux le cordon testiculaire est assez long pour permettre l'exécution de la manœuvre qui constitue cette opération peu douloureuse, et presque toujours suivie de succès. Enfin nous ne citons que pour le repousser le procédé cruel et incomplet de l'écrasement, mentionné déjà par Aristote, et usité encore aujourd'hui dans quelques parties de l'Italie, au dire de Brugnone. L'opération de la castration doit être accompagnée de quelques précautions; elle doit être préparée pendant un jour ou deux par un régime affaiblissant et rafraîchissant. Le printemps et l'automne sont les saisons les plus favorables à sa réussite; le jeune âge est celui où elle présente le moins de danger, et où elle est le plus efficace. Quoiqu'elle soit trop souvent confiée à des mains inhabiles et négligentes, elle est rarement accompagnée d'accidens graves, tels que l'hémorrhagie, la hernie, la péritonite, l'entérite, le champignon ou squirrhe de l'extrémité du cordon, la gangrène, le tétanos, et l'amaurose.

On exécute beaucoup plus rarement la castration des femelles des animaux que celle des mâles, non seulement parce qu'on éprouve plus de difficultés et de dangers à les y soumettre, mais encore parce qu'on y trouverait moins d'utilité, les femelles étant beaucoup plus faciles à dresser que les mâles, et la castration généralement pratiquée sur ces derniers étant suffisante pour régler la multiplication des races animales suivant les besoins de l'homme. Néanmoins on l'applique assez communément à la truie et à la poule. Récemment M. Winn, propriétaire à Natchez dans les Etats-Unis, a annoncé que des vaches qu'il avait opérées quelques semaines après le part, ont continué à donner pendant plusieurs années la quantité de lait qu'elles produisaient à cette époque, c'est-à-dire une quantité supérieure à la moyenne: l'expérience n'a pas encore prononcé sur ce fait.

Il nous reste à dire quelques mots sur le degré de légitimité ou de culpabilité de la castration. Celle de l'homme, dans quelque but qu'elle ait lieu, si ce n'est dans celui de le sauver de la mort, doit être considérée comme un acte plus ou moins coupable, tandis que celle des animaux peut être jugée avec indulgence et faveur. Pourquoi, demandera-t-on, cette différence dans la manière d'apprécier un seul et même acte? Parce que les êtres même auxquels on l'applique diffèrent entre eux. L'auteur de l'article BOUCHER a déjà fait sentir, d'un côté, comment l'existence des animaux doit être subordonnée à celle de l'homme et réglée sur ses besoins; de l'autre, comment la mort est bien moins douloureuse pour eux que pour lui. Ces mêmes considérations peuvent s'appliquer à la castration. L'homme a le droit de mutiler les animaux qu'il s'est assujettis, parce que, s'il les entretient dans l'abondance, s'il les protége et les soigne, c'est pour pouvoir mieux atteindre avec leur aide le but de sa propre existence, pour mieux remplir son rôle de roi de la création; et les avantages qui résultent de l'exercice de ce droit sont bien suffisans pour légitimer les souffrances qu'il entraîne; car ces souffrances sont momentanées et purement physiques. Or, il n'y a rien de semblable dans l'espèce humaine, dont tous les individus occupent le même rang dans la création, et qui, en vertu de la faculté qu'elle a d'associer ses idées et de les communiquer par la parole, fait peser sur les tristes victimes de la castration une réprobation bien autrement douloureuse que le mal physique. Dépouiller l'animal ou l'homme de sa faculté de reproduction, c'est supprimer toute une face de son existence, c'est tarir en partie la source de son bonheur et de son activité, c'est le dégrader. L'homme, comme nous venons de le voir, a de puissans motifs pour troubler ainsi l'existence des animaux, mais il n'en a point de valables pour agir de même envers sa propre personne ou celle de ses semblables; et l'on ne peut voir sans pitié ou sans mépris l'aveuglement de cette exaltation religieuse et de ce fanatisme musical, dont l'une imaginait atteindre aux perfections de la Divinité en dénaturant son œuvre, et prenait pour la vertu par excellence une continence sans mérite, puisqu'elle était sans combat; tandis que l'autre, par une confusion plus déplorable encore, sacrifiait l'homme au chanteur, la virilité à une mince ressource d'un art de pur agrément. Le peuple ou plutôt le pouvoir qui toléra cet abus pendant un certain temps, mettait en quelque sorte l'homme au-dessous de la brute; car c'est à peine si, ayant la perspective de rendre la voix d'un animal mélodieuse par la castration, on se permettrait de la lui faire subir, et même les meilleurs agronomes en condamnent l'application au cheval, parce qu'elle le prive d'excellentes qualités pour lui faire acquérir une docilité qu'on lui apprendrait également avec de la douceur et de la patience.

CASUISTE. Voyez Confession.

CATACLYSME. On a fait un tel usage de ce mot depuis quelques années qu'il nous semble nécessaire d'en dire ici quelque chose. Son étymologie est très précise; il provient en ligne directe du mot grec κατακλυσμος, inondation, dont le radical est κλυζω, je lave. Sa signification propre est donc la même que celle du mot déluge, *diluvium*. Cependant on le trouve fréquemment employé comme synonyme d'une destruction ou d'une altération violente, soit de la terre, soit même de l'univers entier. Il est certain qu'aucun changement grave dans l'ordre du monde ne peut se produire sans occasionner un déplacement immédiat des eaux, et par conséquent sans un cataclysme véritable; mais on s'est habitué à prendre le nom de cataclysme, qui n'appartient qu'à l'un des accidens d'une pareille révolution, pour la révolution elle-même. Ainsi le noyau d'une comète viendrait-il heurter la terre et la rompre, ou la rejeter dans les abîmes obscurs de l'espace, cet épouvantable événement serait pour nous un cataclysme; notre atmosphère nous serait-elle subitement enlevée par quelque comète passant dans notre voisinage, ou se trouverait-elle mise en feu par l'invasion de quelque nébuleuse errante; notre globe se crevasserait-il par l'effort des matières incandescentes qui s'agitent dans son sein, et sa surface entrerait-elle de nouveau en conflagration; éclaterait-il même en morceaux par l'impulsion de cette force souterraine: toutes ces catastrophes seraient encore ce que les géologues ont pris l'habitude de nommer cataclysmes. Et cependant ce n'est point à l'Océan qu'appartiendrait dans tout cela le rôle principal. Est-il donc légitime de généraliser de cette manière la signification de ce mot? C'est une question que l'usage seul a le droit de décider; mais le fait est qu'il est nécessaire de posséder un mot pour représenter l'idée que l'on commence à attacher vulgairement à celui-ci, et que jusqu'à présent nous n'en avons pas d'autre. La langue grecque, à côté du mot κατακλυσμος, qui signifiait les inondations universelles, avait le mot εκπυρωσις, qui signifiait les conflagrations; mais nous n'avons pas cette richesse dans la nôtre, et d'ailleurs il est peut-être bon d'avoir un mot unique pour dénommer d'une manière générale, et sans toucher en rien au mode d'action, toute révolution violente de la terre.

L'idée des révolutions de la terre, quelque controversable qu'elle soit, est en effet assez grave et d'assez haute ancienneté pour mériter d'être consacrée dans toute langue par un mot spécial et caractéristique. Nous ne voulons pas faire ici son histoire, ce serait faire celle de toutes les religions dans leurs enseignemens sur la destinée de la terre; nous voulons seulement montrer, par son universalité, combien elle est respectable. Elle semble avoir pris naissance dans l'Orient, où les sommeils et les réveils de Brahma, dans leur période éternelle, marquent les anéantissemens et les résurrections de la terre. Elle était commune aux Égyptiens, et Orphée l'avait prise pour sujet de l'un de ses chants. Les stoïciens lui avaient fait accueil, et lui avaient donné par la propagation de leur philosophie un immense crédit dans le monde: la terre, parvenue au dernier degré du vice et de l'impureté, devait, selon eux, être dissoute par le feu. Enfin cette idée se retrouve encore dans tous les Évangiles: au dernier jour, le fils de l'homme apparaîtra comme le feu dans le ciel, et les étoiles pleuvront sur la terre. L'effroi de cette incendie redoutable a dominé tout le moyen âge; et maintenant que la foi dans les prophéties commence à s'ébranler, la théorie des cataclysmes, dépossédée de cette base, a été en demander une autre à la chimie et à l'astronomie; la crainte d'une queue de comète a remplacé la crainte du jugement dernier.

Il est certain que cette idée de destruction n'a rien d'absurde. Il suffirait pour s'en convaincre de considérer l'étendue de son autorité; car il n'y a que les choses valables qui aient le privilége de se répandre et de durer. Mais, en s'abstenant même de toute pensée relative à l'avenir réservé par la Providence au globe du genre humain, on peut trouver ailleurs des fondemens plus favorables encore, s'il est possible, à l'établissement de cette idée. Il est hors de doute en effet qu'il s'est produit des événemens cosmiques de ce genre dans des mondes situés en d'autres régions du ciel que le nôtre. On a l'exemple d'étoiles qui ont apparu tout-à-coup; d'autres, après avoir brillé un certain temps, ont fini par s'effacer entièrement: qu'est-ce donc que ces phénomènes à peine perceptibles pour nous dans leur éloignement, sinon des soleils qui s'éteignent et des planètes lointaines qui s'allument? Certes ce sont là des cataclysmes dans toute la force que l'on peut donner à ce mot. Les astronomes ont supposé par des raisons puissantes que les quatre petites planètes conjuguées qui se meuvent entre Mars et Jupiter provenaient de l'explosion ou du brisement d'une grosse planète, logée primitivement, suivant l'ordre commun, dans l'intervalle de ces deux astres: supposons qu'il nous ait été donné d'assister à ce spectacle, et trouvons-lui dans le vocabulaire de notre langue un autre nom que celui de cataclysme. On évalue à trois cent mille le nombre probable des comètes dont les orbites s'enchevêtrent dans ceux de nos planètes; si tous les mondes solaires en possèdent autant, il est presque impossible qu'il ne se produise pas de temps à autre des chocs entre les masses solides qui sont disséminées avec tant de profusion dans le ciel. Quelque faible que soit la chance de rencontre de notre terre avec un noyau de comète, telle qu'on peut le calculer en se renfermant dans le cercle des considérations de la mécanique et de l'arithmétique (un trois millionième environ à chaque comète qui se montre), on ne peut nier que cette chance ne soit digne de quelque attention, et que, comme les parties que jouent notre soleil et nos planètes avec les comètes sont nombreuses et presque continuelles, il ne faille savoir comment nommer en cas de perte notre mésaventure. Certes nous sommes loin de penser que les chiffres et la géométrie soient le moyen à l'aide duquel on pourra jamais aborder sérieusement les problèmes relatifs à la destinée future du genre humain, mais nous avons pour but de mentionner ici quelques unes des occasions où l'idée de cataclysme peut se présenter à notre esprit. Dans le langage de la géologie, le mot de cataclysme est devenu classique, et l'on ne pourrait le remplacer par le mot de révolution qui est trop vague, ni par celui de déluge qui rappelle trop spécialement un fait particulier. Certaines théogonies ont même été jusqu'à partager régulièrement l'histoire du monde, selon le mythe oriental, en périodes de paix et en cataclysmes ou périodes de bouleversement, et comme elles ont eu faveur dans leur temps, elles se sont imprimées sur le mot cataclysme, et lui ont donné un caractère d'âpreté et de grandeur cosmologique qu'il n'est pas possible de lui ôter.

Il est naturel que, tant qu'il n'y a pas eu en face de la contemplation humaine d'autres mondes que celui que nous habitons, l'on n'ait pas senti la nécessité de créer un mot spécial pour désigner le fait d'un monde qui se détruit: comme on ne concevait que l'existence d'un seul monde, on ne concevait aussi que l'anéantissement d'un seul, et dire la Fin du Monde c'était tout dire. Mais aujourd'hui que la science a déplacé le point de vue sous lequel nous étions habitués à regarder la terre, aujourd'hui que l'immensité du ciel dans lequel nous sommes se déploie à nos yeux, et que la congrégation infinie des soleils qui le peuplent se révèle, nous devons comprendre qu'il y a des mondes qui naissent et des mondes qui meurent: tandis que dans un point du ciel il y a un monde qui commence, dans un autre point il y en a un qui cesse; dans le ciel comme sur la terre, la destruction et la création marchent d'accord en maintenant partout l'harmonie, et se balancent dans toute la durée de l'éternité sans jamais l'emporter ni l'une ni l'autre. Il en est de l'ensemble des astres comme de celui des hommes: liés par une solidarité commune dans le sein de Dieu, chacun d'eux jouit

dans sa sphère à part d'une existence indépendante. Il est donc urgent de posséder le moyen de caractériser d'un mot les événemens particuliers auxquels, suivant les lois de leurs destinées, ces astres sont soumis. Si nous avons jugé à propos de réclamer ici cette qualité en faveur du mot cataclysme, ce n'est pas assurément parce que l'excellence de ce mot nous a séduit, mais parce qu'à une nouveauté dans les idées doit nécessairement correspondre une nouveauté dans le discours, et qu'il nous a semblé que celui-ci n'était en quelque sorte qu'un degré d'avancement donné à une expression déjà entraînée par l'usage, et que le moindre effort doit suffire à mettre en plein courant. Seulement, après avoir ainsi combattu pour donner à la cosmologie le mot de cataclysme dans toute l'étendue que nous venons de dire, nous demanderons, au nom de la philosophie, quelque adoucissement dans le sentiment de terreur qu'il inspire : le cataclysme final de la terre sera vraisemblablement l'apothéose du genre humain.

CATALEPSIE. Les médecins désignent sous ce nom une affection nerveuse qui, outre l'abolition absolue ou apparente de tous les sens, et la cessation des mouvemens volontaires, a cela de particulier et de vraiment caractéristique, que les malades demeurent immobiles et comme enroidis dans l'attitude où ils étaient au moment de l'attaque, et conservent indifféremment toute attitude nouvelle qu'une main étrangère donne à leur tronc ou à leurs membres. Le terme de catalepsie, dérive de la langue grecque (*Katalambanô*, je saisis ou je surprends), ne signifie par lui-même pas autre chose qu'une sorte de saisissement imprévu, d'accès subit : et c'est par suite d'une convention, aujourd'hui consacrée par un long usage, qu'il s'applique exclusivement à la réunion des symptômes ci-dessus signalés; réunion rare et extraordinaire, il est vrai, mais bien remarquable et bien intéressante entre les mille et une anomalies fonctionnelles du système nerveux.

Pourquoi accordons-nous un article à la catalepsie, nous qui avons fermé à la médecine proprement dite (et nous en avons déjà donné plusieurs fois le motif), les colonnes de cette Encyclopédie? C'est que nous voulons et devons faire connaître à nos lecteurs une maladie si surprenante, non pas dans un but médical, mais dans un but philosophique. La catalepsie donne la clef de certains faits historiques, qui, suivant l'expression spirituelle d'un médecin contemporain, sont niés par les esprits forts, et tenus pour miracles par les esprits faibles. Elle se lie étroitement à l'histoire et à l'appréciation de tout ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans la question du magnétisme animal et du somnambulisme extatique : question qu'il importe de vider, ou du moins d'éclaircir, dans l'intérêt de la philosophie générale, et qui devra être traitée en son lieu et place dans cet ouvrage. Voilà pourquoi c'est chose utile et convenable que de donner ici une notion succincte, mais exacte, de la catalepsie. C'est un moyen de jeter du jour sur plus d'une obscure controverse. Au demeurant, nous nous bornerons, dans cet article-ci, à exposer les faits : nos collaborateurs et nous-même les rappellerons, au besoin, dans d'autres articles pour ramener dans la catégorie des phénomènes naturels une foule de prétendus miracles.

D'après la définition même que nous avons donnée, on voit qu'il y a deux espèces de catalepsie : l'une parfaite, dans laquelle tous les sens sont complètement abolis; l'autre imparfaite, dans laquelle les malades entendent et voient, quoiqu'ils soient en apparence privés de ces deux sens, et après laquelle ils se rappellent tout ce qui s'est passé autour d'eux.

Au reste, dans l'une et l'autre espèce, il n'y a pas d'autre symptôme constant que le phénomène que nous avons dit être caractéristique, c'est à savoir, cette combinaison singulière de roideur et de souplesse dans les muscles, d'où il résulte que les cataleptiques, complètement immobiles par eux-mêmes, se laissent aller à tous les mouvemens qu'on leur imprime, et restent fixés dans toutes les attitudes qu'on leur communique, pourvu que ces mouvemens et ces attitudes ne soient point incompatibles avec la structure anatomique des parties, ni avec les lois de l'équilibre. On leur baisse la tête, la tête reste baissée; on la leur tourne à droite ou à gauche, elle reste ainsi tournée. On leur lève un bras en l'air; on leur croise les bras sur la poitrine; on leur ouvre ou on leur ferme les mains : ils restent ainsi posés. Ils conservent même, de cette façon, des attitudes pénibles et fatigantes, qu'il serait impossible à l'homme le plus robuste de conserver aussi long-temps dans l'état de santé et de veille ordinaire. Remarquons toutefois, que chez certains cataleptiques cette persistance de l'attitude communiquée n'est pas indéfinie, et qu'au bout de quelque temps les parties élevées en l'air cèdent peu à peu à l'influence de la pesanteur, et reviennent à leur première position.

Après cela, tous les autres symptômes peuvent offrir les plus grandes variétés. Tantôt, en effet, les yeux restent ouverts, tantôt ils sont fermés. Tantôt la face est animée, la respiration continue de s'accomplir et le pouls de battre : tantôt, au contraire, la respiration et le pouls manquent tout à-fait, il y a mort apparente, et certains cataleptiques auraient été enterrés vivans, s'ils n'étaient heureusement sortis de leur léthargie à l'instant même où l'on faisait les apprêts de leurs funérailles.

La catalepsie se reproduit ordinairement par accès à retours irréguliers ou périodiques. La durée des accès n'est quelquefois que de quelques minutes, plus rarement elle se prolonge pendant plusieurs heures. L'invasion est souvent précédée de maux de tête et d'une langueur générale de l'esprit et du corps; et, au sortir de l'attaque, les malades sont d'ordinaire plus allègres et plus actifs qu'auparavant.

Quelquefois la catalepsie est simple, telle que nous l'avons décrite; quelquefois elle accompagne l'hystérie, la manie et d'autres dérangemens du système nerveux; quelquefois l'état cataleptique précède un véritable état de somnambulisme, comme nous en rapporterons tout à l'heure un exemple.

En général, la catalepsie n'a été observée que chez des individus d'un tempérament nerveux, et par conséquent plus souvent chez les femmes et les enfans que chez les hommes adultes. Les chagrins, les émotions fortes et soudaines, les jeûnes, les veilles, les méditations religieuses; bref, toutes les circonstances qui exaltent le système nerveux, sont les causes qui en provoquent le développement.

Pour mieux faire comprendre à nos lecteurs les généralités précédentes, nous produirons ici quelques histoires particulières de catalepsies.

Au rapport de Sauvages, une jeune fille nommée Madeleine Valette, qui avait éprouvé beaucoup de chagrins, fut affectée, pendant plusieurs mois, d'une catalepsie pour laquelle elle était entrée à l'hôpital en 1737. Le premier mois, la catalepsie était simple, mais parfaite, revenant plusieurs fois par semaine : le pouls était très rare, déprimé; la respiration si calme et si obscure, qu'on s'en apercevait à peine.... L'accès ne durait que quelques minutes; et pendant qu'il durait, on pouvait placer la malade de manière à ce que son corps reposât tout entier sur les fesses, les jambes et les bras étant tournés en l'air; elle restait en équilibre dans cette position comme une statue de cire; elle était complètement privée de toute espèce de sensibilité.... Après l'attaque, elle était délivrée de la pesanteur de tête qu'elle éprouvait auparavant. Le mois suivant, Madeleine, à chaque attaque, jouait en quelque sorte un drame en trois actes; car elle tombait d'abord en catalepsie; puis, quelques minutes après, elle paraissait revenir à elle, et faisait tout ce qu'elle aurait pu faire en pleine santé et en pleine possession de son esprit, et avec une grande gaieté; et cependant, quant aux sens extérieurs, elle ne différait pas d'une statue ou d'une

vraie *marionnette* (c'est l'expression de l'observateur) ; car, tout en chantant, sifflant, bavardant, riant, et courant par la chambre, elle était complètement privée de la vue, de l'ouïe, du tact, de l'odorat et du goût, comme on s'en assura par des expériences. Une demi-heure après, une nouvelle attaque de catalepsie parfaite terminait tout.... Elle guérit et reprit son service. Deux ans après, Sauvages l'interrogea, et elle lui apprit qu'elle n'était pas complètement délivrée de cette maladie, mais que les attaques étaient plus faibles ; et que si elle était prise à l'instant où elle balayait la maison ou pétrissait la pâte, elle n'interrompait point son ouvrage, quoiqu'elle se trouvât alors presque privée de voir et d'entendre, ou qu'elle n'entendît les gens qui étaient près d'elle que d'une façon très obscure, et comme si elle était plongée dans un rêve.

Barthez raconte qu'une dame de Montpellier fut atteinte d'une attaque de catalepsie qui la jeta dans un état de mort apparente, et pendant laquelle cependant elle voyait faire les apprêts de ses funérailles sans pouvoir, d'aucune manière, donner aucun signe de vie, ce qui lui faisait éprouver les plus cruels tourmens.

Les chroniques de Toulouse rapportent qu'en 1405, un cordelier en disant la messe, fut pris de catalepsie, un peu après l'élévation du calice. Il demeura immobile, les yeux ouverts et élevés vers le ciel. Le frère qui servait la messe s'approche de lui, le tire plusieurs fois par sa chasuble, et le trouve constamment dans la même immobilité ; on crie au miracle, l'église se remplit de monde. Le docteur Natalis arrive et déclare que c'est une attaque de catalepsie. Un autre religieux est chargé de continuer la messe ; mais à peine a-t-il dit l'oraison dominicale qu'il tombe dans le même état par suite de cette contagion par imitation, qui est un mode réel de propagation des maladies nerveuses. Les religieux n'osaient plus regarder l'autel. Cependant un troisième acheva la messe sans nul accident.

Rien ne nous serait plus facile que de multiplier les exemples ; mais notre article dépasserait les bornes que lui impose la nature de cette Encyclopédie.

CATALOGNE, province de la monarchie espagnole bornée au nord par la France, au sud par le royaume de Valence, à l'est par la Méditerranée, et à l'ouest par l'Aragon.

Le sol montueux de la Catalogne et la longue étendue de ses côtes doivent avoir eu une grande influence sur l'esprit de ses habitans, qui, de bonne heure, se sont fait remarquer par un esprit industrieux, aussi bien que par un patriotisme éclairé et une indomptable indépendance.

Les villes principales de la Catalogne sont : Barcelone, capitale de la province ; Tarragone, près de laquelle on voit un magnifique tombeau attribué aux Scipions ; Reuss, ville tout industrielle ; Tortose, l'antique *Dertosa*, fameuse par sa belle défense. Enlevée aux Maures en 1151, ceux-ci rassemblèrent des forces considérables pour la reprendre ; épuisée par une longue résistance, cette ville allait succomber, faute de bras pour la défendre, lorsque les femmes prirent les armes et repoussèrent les Musulmans. L'institution de l'ordre de la Hache et une cérémonie dans laquelle les femmes avaient le pas sur les hommes, ont consacré, jusqu'à ces derniers temps, le souvenir de ce glorieux événement. Figuières, avec une forte citadelle ; Gérone où l'on voit des bains maures enfermés dans un convent de capucines ; Urgel, Lerida, l'*Ilerda* de Lucain ; Manura, Cardona, Vich et Martura, l'*Illura* de Pline. Le dernier bourg de l'Espagne, vers l'extrémité orientale des Pyrénées, est Junquera, la *Juncaria* des anciens, ainsi nommée de l'énorme quantité de joncs qui croissent dans ses environs.

C'est en Catalogne que se trouve le Mont-Serrat ou *Mont-dentelé*, qui doit son nom aux pics qui s'élancent de sa cime. Les flancs de cette montagne schisteuse et calcaire, renferment des cavernes curieuses par l'albâtre jaunâtre qui y forme de brillantes stalactites. La masse entière du Mont-Serrat occupe huit lieues de circonférence, et sa cime est presque toujours cachée par les nuages.

La Catalogne fut une des premières parties de l'Hispanie que soumirent les Romains, et ce fut aussi une des dernières qu'ils abandonnèrent. Lorsque les Goths y entrèrent dans le cours du cinquième siècle, ce ne fut pas comme ennemis, mais bien comme alliés des Catalans, qu'ils aidèrent à se débarrasser d'autres barbares. Ils s'y établirent ensuite, et de là se répandirent dans toute l'Espagne. Ce fut sous les Wisigoths que cette province quitta le nom de *Marea Hispania* qu'elle avait porté jusque là, pour prendre celui de *Gotholaunia*, dont on a fait Catalogne. Dans le huitième siècle, les Arabes s'emparèrent de la Catalogne comme du reste de l'Espagne ; mais ils ne la conservèrent pas long-temps, et, l'an 801, nous voyons Louis-le-Debonnaire, alors roi d'Aquitaine, la donner à un seigneur qui prit le titre de comte de Barcelone. Ce comté réunissait, au moyen âge, presque toute la Catalogne ; c'est donc au mot Barcelone qu'il faut chercher l'histoire de ce comté dont nous ne nous occuperons ici que d'une manière générale.

On a dit dans l'article dont nous parlons, que l'ancien domaine des comtes de Barcelone fit partie du royaume d'Aragon à l'époque où, tendant à l'unité, l'Espagne voyait se fondre en grands royaumes ses petites souverainetés qui devaient, réunies sous un même sceptre, former la puissante monarchie espagnole. Dans ces changemens divers, la Catalogne sut conserver ses lois, ses coutumes et ses privilèges les plus étendus.

Sous un régime plus libre que celui dont jouissait le reste de l'Espagne, heureusement doués des qualités qui forment un grand peuple, les Catalans portèrent au loin leurs armes et leur commerce. Ils conquirent la Sicile, la Sardaigne et l'île de Majorque, se partagèrent la Béotie, et, sous les faibles empereurs d'Orient, donnèrent des lois à une partie de la Grèce.

La Catalogne relevait de la couronne d'Espagne placée sur la tête de Philippe IV, lorsque, fatiguée de sa domination, elle se donna, l'an 1640, à la France, qui ne la conserva que douze ans, le roi d'Espagne l'ayant reprise pendant la minorité de Louis XIV. Il paraît du reste que la Catalogne devint peu française pendant le temps qu'elle nous appartint ; car, à quelque temps de là, elle résista vivement au jeune prince que la France donna pour roi à l'Espagne. Ce fut la dernière province qui se soumit à la maison de Bourbon, et dans la guerre dite de la succession, Barcelone ne se rendit qu'après un blocus de onze mois et trois mois de tranchée ouverte.

Depuis ce temps, la Catalogne a constamment suivi la fortune de l'Espagne, tout en restant fidèle à son esprit de liberté. Dans les guerres de Napoléon, nulle autre province ne déploya une aussi courageuse résistance. Enfin, aucune ne s'est montrée plus véritablement mue d'un patriotisme éclairé dans les guerres civiles au milieu desquelles se sont faites et se font chaque jour les conquêtes de la liberté espagnole.

Les Catalans, peuple d'origine celtibère, parlent une langue qui n'est pas celle du reste de l'Espagne. Le catalan est un idiome régulier soumis à des formes constantes ; c'est depuis long-temps une véritable langue qui a sa grammaire et son dictionnaire. « Le catalan, dit M. Raynouard, est de tous » les idiomes qui appartiennent à la langue romane, celui qui » s'en rapproche le plus, sans en excepter peut-être l'idiome » des Vaudois. » Il est assez remarquable que les Pyrénées et les Alpes offrent ainsi, parmi les peuples voisins qu'elles séparent de la France, le langage qui a le plus de rapport avec la langue romane. Du reste, on trouvera la preuve et l'explication bien simple de ce fait dans l'article de ce Dictionnaire où nous traiterons de l'ancienne langue romane du

midi de la France, assez improprement appelée LANGUE PROVENÇALE.

CATALPA. Voyez BIGNONIACÉES.

CATÉCHISME. Dans les premiers temps de l'établissement du christianisme, le catéchisme était l'instruction qu'on donnait aux payens, aux juifs, à tous ceux qui se convertissaient, ainsi qu'aux enfans, avant de les initier aux mystères. Tout homme qui se présentait pour recevoir le baptême devait être instruit dans ce dessein : autrement comment aurait-on compris que la régénération spirituelle pût avoir lieu en lui, tant que son intelligence ne serait pas débarrassée de ses anciens préjugés ou resterait plongée dans l'ignorance naturelle? Admis à l'instruction, on devenait donc *catéchumène*, et le diacre qui vous instruisait était votre *catéchiste*. Ces différens termes sont dérivés du mot grec κατηχέω, qui au propre signifie *résonner*, ayant pour racine ἦχος, *écho*. En effet, dans une telle instruction, le catéchiste et le catéchumène deviennent l'écho l'un de l'autre, et se mettent à l'unisson. La métaphore qui a fait prendre ce terme pour signifier l'instruction religieuse donnée à ceux qui aspiraient à l'initiation a donc pu venir du fond même des choses, c'est-à-dire de l'harmonie de sentimens et de foi qui devait s'établir entre le chrétien et son disciple, comme elle a pu aussi venir de la forme, le catéchumène étant amené à répéter en propres termes les formules de son initiateur.

On sait que les catéchumènes, dans l'Eglise primitive, étaient distingués des fidèles, non seulement par le nom qu'ils portaient, mais par la place qu'ils occupaient dans les assemblées. Ils se tenaient, avec les pénitens, sous le portique ou dans la galerie antérieure de la basilique. Quand l'évêque avait lu et expliqué l'évangile, un diacre disait à haute voix : *Catechumeni, orate*, « Priez, catéchumènes; » et, se tournant vers le peuple, il ajoutait : « Prions pour les » catéchumènes. » On prononçait alors différentes prières, après quoi le diacre congédiait tous ceux qui n'étaient pas baptisés, en leur disant : *Ite, catechumeni, missa est*, « Retirez-vous, catéchumènes, on vous ordonne de sortir. » C'est même de cette formule d'exclusion que vint, à ce que l'on croit, le nom de la *messe*. Ce qui est certain, c'est que les catéchumènes n'assistaient ni au baptême ni à l'eucharistie. Saint Augustin, dans une lettre à un catéchumène, lui dit, en parlant de ce dernier sacrement : « Où, quand et » comment nous offrons le sacrifice, tu le sauras quand tu » seras baptisé : *Ubi et quando et quomodo offeratur, cum* » *fueris baptisatus invenies.* »

Dans les premiers siècles, cette instruction préparatoire durait fort long-temps. Les Constitutions appelées apostoliques demandent trois ans de préparation avant le baptême. Un concile d'Elvire en Espagne, tenu au commencement du quatrième siècle, fixe le catéchuménat à deux ans. Justinien ordonna la même chose pour les Juifs qui voudraient se convertir. Un concile d'Agde, en 506, n'exige pour eux que huit mois d'instruction. Plus tard, on marcha encore plus vite : Socrate, parlant de la conversion des Bourguignons, dit qu'un évêque des Gaules se contenta de les instruire pendant sept jours.

Lorsque des peuples entiers se furent faits chrétiens, l'usage de donner le baptême aux enfans s'étant répandu partout, l'instruction religieuse qui précédait l'initiation devint à bien des égards inutile, et dut tomber en désuétude. Il y eut vraiment alors un grand changement dans le christianisme. Pendant les premiers siècles, devenir chrétien, c'était aspirer long-temps à l'initiation, s'instruire, se convertir, abandonner ses anciennes croyances ou sortir de l'ignorance originelle, pour recevoir un jour une véritable illumination, le baptême; puis, marqué de ce signe, qui donnait à l'âme une vie nouvelle, qui la ressuscitait ou plutôt la créait véritablement, on renouvelait à volonté cette vie par un autre sacrement, la cène, l'eucharistie. Mais le baptême ayant été donné aux enfans, tout fut changé. L'instruction, venant après le baptême, perdit beaucoup de sa gravité et de son importance. On fut chrétien par le hasard de la naissance et sans savoir comment, au lieu de le devenir par une opération intellectuelle. (V. l'article BAPTÊME.)

On imagina, il est vrai, une sorte de répétition du baptême sous le nom de confirmation; mais quoique la nécessité d'initier les enfans aux dogmes chrétiens se soit toujours fait sentir, il est certain que l'instruction ou le catéchisme ne fut plus une œuvre aussi nécessaire ni aussi efficace que lorsqu'elle précédait l'acte accompagné de connaissance qui faisait d'un homme un chrétien.

Il ne nous est resté de l'antiquité aucun formulaire de l'instruction donnée aux catéchumènes. Cette instruction était une véritable éducation, où il s'agissait à la fois de corriger ses mœurs et de s'instruire des dogmes de la philosophie chrétienne; elle ne pouvait guère se renfermer dans un livre; elle dépendait trop de la nature particulière de chacun des catéchumènes.

Le moyen âge produisit une foule d'abrégés de théologie, mais il ne nous paraît pas qu'il ait connu non plus ce que nous appelons aujourd'hui *le catéchisme*. Ce n'est guère qu'à partir du seizième siècle que les catéchismes *livres* se sont répandus. Le concile de Trente ordonna la rédaction d'un catéchisme qui servît de règle de foi; et ce catéchisme a été le modèle sur lequel les évêques catholiques ont dressé la plupart de ceux qui ont été faits ensuite.

L'Eglise était déjà bien travaillée par la discorde, lorsqu'elle songea à formuler ainsi dans un livre sa foi tout entière, non seulement afin d'éduquer sur un plan uniforme les générations nouvelles, mais aussi pour servir de règle aux prêtres eux-mêmes. Il faut convenir que ce furent les réformateurs qui provoquèrent les catholiques à faire usage de catéchismes. Les réformateurs avaient senti, dès le commencement, le besoin d'exposer dans un livre concis et bref le programme de leur christianisme. Ils firent donc des catéchismes. Luther en fit deux, de formes différentes, dès le début de son insurrection, et Calvin a également rédigé le sien. Dans le préambule de son catéchisme, Calvin prétend que de pareils formulaires furent constamment en usage dans l'Eglise primitive, ce qui nous paraît assez douteux, et il accuse l'Eglise catholique d'avoir, par corruption et décadence, négligé cet usage; à l'entendre, les protestans auraient les premiers rétabli l'instruction chrétienne des enfans. Ce qui est certain, c'est que le besoin de ces formulaires se fit mieux sentir quand les dissensions et les schismes éclatèrent.

Les catéchismes des protestans sont plus simples que ceux des catholiques. Le décalogue, le symbole des apôtres, la prière dominicale, le baptême, et l'eucharistie, voilà la matière dont Luther compose le sien. Mais que de lacunes on sent dans cette prétendue simplicité! Luther conserve le décalogue juif, et supprime toute mention de l'Eglise. Mais y a-t-il ou n'y a-t-il pas d'Eglise? Il conserve la divinité de Jésus; mais il raye impitoyablement l'*Ave Maria*. Cependant le fils de Marie étant Dieu, Marie n'est-elle qu'une créature? Le temps et le développement du christianisme avaient amené successivement une foule de problèmes, que le catéchisme catholique a du moins le mérite de résoudre. Mais les catéchismes protestans font l'effet de ruines. On dirait un grand édifice bien complet, bien orné, bien riche, que des voleurs ont pillé et à moitié détruit. Au nom de la simplicité de l'Eglise primitive, les protestans ont enlevé ce qu'ils appellent les superfétations : mais que de problèmes posés demeurent sans solution, et que de places restent vides! On se demande d'ailleurs pourquoi s'arrêter là et ne pas pousser la destruction plus loin. Cela rappelle le mot d'un de nos Conventionnels, qui ayant été voir un matin certain prêtre de l'Eglise française, comme elle se nomme, le trouva déjeûnant avant de dire sa messe. Le prêtre, voyant son éton-

nement, lui dit : « J'ai supprimé le jeûne avant la messe; car je ne conçois pas comment je serais moins pur devant Dieu après avoir déjeûné qu'à jeûn. Trouvez-vous que j'aie eu tort? — Vous avez eu raison, répliqua le vieux révolutionnaire; mais pourquoi n'avez-vous pas aussi supprimé la messe? »

Voilà en effet ce qui est arrivé au catéchisme protestant. Le rationalisme a été l'élaguant et le simplifiant toujours de plus en plus; à la fin toute théologie en a complètement disparu. L'autorité seule de quelques textes sacrés a subsisté; et vraiment il faut au protestant une foi plus ardente qu'au catholique, pour voir une religion complète dans un catéchisme où il ne reste plus aucune trace de l'antique Idéalisme.

Le dix-huitième siècle aussi a eu ses catéchismes. Certes ce n'est ni Diderot, ni Rousseau, ni Voltaire, qui eussent tenté une pareille œuvre. Il y avait dans ces grands hommes trop de tendances vastes et diverses, leur esprit était agité de trop de doutes, trop de problèmes fondamentaux s'offraient à eux sans solution, pour qu'ils songeassent à clore une époque d'émancipation du passé et d'appel à l'avenir par le livre le plus dogmatique, dans son apparente simplicité, que l'on puisse imaginer. Mais la fin de ce siècle vit des hommes d'un bien moindre génie que leurs maîtres entreprendre consciencieusement d'opposer au catéchisme chrétien un catéchisme philosophique. Saint-Lambert et Volney prirent pour démontrées certaines théories qui avaient quelquefois servi d'armes au dix-huitième siècle, et ils formulèrent intrépidement, par demandes et réponses, l'athéisme et l'égoïsme. C'est dans leurs catéchismes qu'on voit, entre autres choses, la propreté du corps mise sur le même rang que la charité. Il est remarquable qu'ils oublièrent ce qu'il y eut de plus grand, de plus nouveau, de plus solide, et de plus efficace, dans l'œuvre philosophique du dix-huitième siècle; car ils passèrent, presque sans l'apercevoir, sur le germe immortel que ce siècle a donné au monde, je veux dire le dogme du progrès et de la perfectibilité.

Il est vrai que s'ils avaient bien compris toute la valeur de ce dogme, ils n'auraient pas fait leurs catéchismes; car ce dogme leur aurait ouvert l'intelligence de tout le problème religieux. Au lieu de poser l'individu pour en faire sortir, je ne sais comment, la société par l'égoïsme, ils auraient posé à la fois l'humanité et l'individu. Puis ils auraient senti qu'on ne pouvait pas faire un catéchisme sans une genèse; et ils auraient cherché cette genèse pour le monde extérieur à nous, comme pour le monde humanitaire. Ils auraient demandé à la science de s'expliquer sur la création et la vie de la nature, comme ils auraient demandé à l'histoire de s'expliquer sur la formation et le développement de l'humanité. Vie passée, vie présente, vie future, pour le monde, pour l'humanité, et pour l'individu, voilà trois termes qui, les préoccupant, leur auraient fait prendre en pitié les stériles erreurs de Condillac et d'Helvétius.

Aujourd'hui nous sommes sans catéchisme. Ce n'est pas que nous manquions de livres où toutes choses sont résolues dans la forme dogmatique et concise des catéchismes. Interrogez un savant sur la destinée future de notre globe et de notre espèce, il vous répondra par des queues de comètes et par le calcul des probabilités. Les manuels de morale et de philosophie sont aussi très communs, aussi communs que les manuels industriels et mercantiles. Tout est clair et simple pour celui dont le regard ne cherche pas à pénétrer au fond des choses. Mais ceux dont l'esprit a besoin d'une philosophie qui relie et embrasse tout, la cherchent vainement aujourd'hui, et souffrent en attendant.

Au temps où le philosophe chrétien Octavius dissertait avec ses amis en se promenant sur le rivage de la mer, était-il possible aux chrétiens d'écrire un catéchisme? Non; mais déjà brillaient obscurément à leur esprit les dogmes qui furent plus tard enseignés aux petits enfans dans les catéchismes.

CATHERINE DE MÉDICIS. La situation politique des femmes dans tous les pays où règne la loi salique, et où elles sont par conséquent privées d'exercer en leur propre nom la souveraineté, est nécessairement fausse. En effet, sont-elles du pays, elles n'y possèdent aucun droit, et n'en acquièrent une apparence qu'en allant se marier ailleurs, et pour ainsi dire dans l'exil; sont-elles au contraire du dehors, et établies par alliance dans le pays, ou bien elles demeurent noyées dans la personne de leur époux, ou bien, si, à la faveur des circonstances elles parviennent à s'en détacher, elles ne trouvent jamais à leur portée qu'un pouvoir imparfait : isolées au milieu d'une nation où elles sont étrangères, quel plan de politique suivraient-elles? Ont-elles un sentiment de patrie qui les pousse? Leur premier devoir a été d'oublier que Dieu leur en avait donné une. Ont-elles un nom de famille à soutenir? Ce nom est inconnu là où elles vivent. Ont-elles les travaux d'une dynastie à préparer ou à poursuivre? Elles ne marquent dans aucune hérédité dynastique; leurs prédécesseurs ne leur ont point donné naissance, et leur postérité ne se regardera descendre que du tronc paternel. Leur maison commence à leur berceau, et finit à leur tombe; elles marchent sans jamais réveiller autour d'elles les échos de la solidarité politique, et l'histoire leur fait une solitude où leurs regards ne sauraient s'étendre au delà de l'horizon de leur propre intérêt. Ajoutez à cela qu'elles ne peuvent retenir leur pouvoir qu'à force de vigilance, d'intrigue, de manéges de toutes sortes, et que la plupart ne peuvent régner que d'usurpation et sous le masque. Quel que soit le génie dont la nature les a douées, leur sexe, ou pour parler avec plus de philosophie, la condition qui s'est attachée à leur sexe, leur imprime donc toujours un caractère fatal.

Cela se voit parfaitement dans la vie de Catherine de Médicis. Son nom seul, s'il est permis de chercher un sens sur de tels emblèmes, sert en quelque sorte d'enseignement : et en effet, ce n'est ni Catherine, puisque la propriété du nom personnel est un privilége qui n'échoit qu'aux souverains, ni Médicis, puisque c'est là un nom qui tient à l'étranger, et non pas à la France; son mariage en lui donnant siége dans le palais du Louvre, ne l'avait ni faite Valois, ni laissée Médicis; et connue sous le nom de reine-mère par ses contemporains, elle devait bien sentir qu'elle n'avait de titre à leurs yeux que par le roi son époux et les rois ses enfans. L'histoire en lui rendant le nom de Médicis semble avoir voulu préluder au dernier jugement de la postérité, et indiquer qu'en cessant d'appartenir à l'Italie par ses relations matérielles, cette haute tête politique n'avait pas cessé de lui appartenir par ses souvenirs d'éducation et son instinct naturel. Effectivement, ce qui la définit le mieux, c'est d'être venue importer en France les principes politiques de l'Italie.

Le livre du Prince avait été dédié par Machiavel aux Médicis, et c'était un héritage qui ne devait pas périr entre les mains de leur fille. C'est là, et il ne faut faire exception ni pour la science, ni pour la littérature, ni pour les beaux-arts, c'est là ce qu'il y a eu de plus italien en France à cette époque; ce mépris complet de la bonne foi, de la générosité, de toutes les lois et de toutes les vertus sociales, cet abandon des vieilles et saintes coutumes du genre humain, et de notre nation en particulier, cet établissement d'un nouveau système de gouvernement, essentiellement fondé sur l'artifice et sur la tromperie; tous ces écartemens de l'antique moralité française sont autant de traits auxquels se révèle la diplomatie florentine : cette période est comme une tache entre les règnes de Louis XII et de François Ier, et celui de Henri IV; les Français se plaignaient que la justice de leurs pères fût remontée au ciel. La puissance qui tenait alors en main les rênes de leur état n'avait point pris naissance parmi eux; son cœur s'était ouvert sous l'influence d'un autre ciel, et son esprit s'était formé au spectacle d'autres mœurs. Tout le pays éprouvait confusément la gêne et le dégoût de

cette domination étrangère; le nom de *machiavéliste* s'était créé dans la langue, et c'est assez dire quels étaient ceux qu'il frappait. Catherine d'ailleurs ne se faisait point faute de professer hautement son estime pour les écrits de son fameux compatriote, ni ses sujets de l'accuser d'en distiller sur eux tout le venin. Un des auteurs de ce temps, dans un livre contre Nicolas Machiavel, publié en 1576, se propose, comme il le déclare dans sa dédicace au duc d'Alençon, « de descouvrir aux gens d'entendement de la nation fran» çoise la source et les autheurs de la tyrannie qui est exer» cée en France; cela poussera, dit-il au prince, alors hé» ritier presomptif de la couronne, cela poussera votre » excellence à remettre sus la manière de gouverner vraye» ment françoise, et à bannir et renvoyer celle de Machiavel » en Italie dont elle est venue à nostre très grand malheur » et dommage. » Cette méthode de gouverner *vrayement françoise*, comme dit Gentillet, cette méthode toute de loyauté et d'honneur, ce fut Henri IV qui eut la gloire de la ressusciter, et c'est là ce qui dans nos annales donne à son règne une physionomie si profondément distincte de celle du règne précédent. En sa personne la tradition de l'Italie s'était rompue; Catherine avait été son ennemie et non pas sa nourrice.

Catherine, fille de Laurent de Médicis, et nièce du pape Clément VII, était née à Florence en 1519; engagée à la France en 1533, par son mariage avec Henri, second fils de François Ier, elle était demeurée pendant dix ans sans enfans, sans faveur, sans crédit. Devenue mère à plusieurs reprises à la suite de cette longue stérilité, sa puissance n'avait cependant pas éprouvé grande augmentation, et ne voyant pas de moyen assuré de s'en faire une convenable du vivant de son époux, cette femme puissante avait eu la force de se tenir impassible, endormie pour ainsi dire au milieu des bruyantes intrigues de la cour, et constamment étrangère, malgré son ambition et sa jeunesse, à toute affaire, soit de politique, soit de galanterie, elle avait vécu vingt-six ans de cette vie d'humilité et de silence, sans autre soin que de s'instruire, et sans autre but que de ne se compromettre en rien, lorsque la mort de Henri II vint inopinément lui ouvrir les portes de la grandeur. Elle avait alors trente-neuf ans; belle encore, pleine de majesté, et dans toute la force de l'âge, elle tenait sous sa domination quatre fils et trois filles; l'aîné de ses fils, d'une santé délicate et mauvaise, n'avait que quinze ans; les autres étaient encore des enfans, et pour long-temps, c'était là le premier point de sa fortune, son habileté devait faire le reste.

Le rigide système de subordination que Catherine avait su imposer à tous ses enfans dès leur berceau a été le principe constant de son autorité dans les affaires politiques de son temps; elle exerçait sur eux un empire qui n'était pas moins assuré que celui que le privilége de leur naissance leur avait conféré, et tout en ayant eu soin de s'en faire assez aimer pour être sûre de ne jamais les voir se detacher de son giron, et de pouvoir toujours garder entre ses mains l'utile ressort de la jalousie filiale, elle avait su leur imposer autant de crainte qu'un dur potentat à ses sujets. Elle semblait se rappeler dans sa conduite à leur égard ce précepte de Machiavel : — « E molto piu sicuro l'esser temuto che amato; » — mais elle était parvenue à réunir les deux principes de puissance entre lesquels le Florentin n'avait fait que choisir. Rien ne donne une idée plus vive de cet ordre de relations que le propre témoignage de la reine Marguerite dans ses Mémoires. Voici comment cette reine rend compte des ouvertures que lui fit le duc d'Anjou, peu avant la bataille de Moncontour, pour la prier de vouloir bien pendant son absence le maintenir en faveur près de la reine leur mère; il sort de ce seul récit une lumière parfaite. — « Ma sœur, dit » le duc d'Anjou, je vous connois assez d'esprit et de juge» ment pour me pouvoir servir auprès de la reyne ma mère, » et pour me maintenir en la faveur où je suis. Or mon prin» cipal appuy est d'estre conservé en sa bonne grace. Je » crains que l'absence n'y nuise; et toutesfois la guerre et » la charge que j'ay me contraignent d'estre presque toujours » esloigné. Cependant le roy mon frère est toujours auprès » d'elle, la flatte et luy complaist en tout. Je crains qu'à la » longue cela ne me porte préjudice... En cette appréhen» sion, songeant les moyens pour y remédier, je trouve qu'il » m'est nécessaire d'avoir quelques personnes très fidelles » qui tiennent mon party auprès de la reyne ma mère. Je » n'en connois point de si propre comme vous, que je tiens » comme un second moy-mesme. Pourveu que vous me vou» liez tant obliger que d'y apporter de la subjettion (vous » priant d'estre toujours à son lever, à son cabinet, et à son » coucher, bref tout le jour), cela l'obligera de communiquer » à vous. Parlez-luy avec assurance comme vous faites à moy, » et croyez qu'elle vous aura agréable; ce vous sera un » grand-heur et bon-heur d'estre aimée d'elle. Vous ferez » beaucoup pour vous et pour moy; et moy, je vous tien» drai, après Dieu, pour la conservation de ma bonne for» tune. » — Ce langage me fust fort nouveau pour avoir jus» ques alors vescu sans dessein, et avoir esté nourrie avec » telle contrainte auprès de la reyne ma mère, que non seu» lement je ne lui osois parler, mais quand elle me regardoit » je transissois de peur d'avoir fait quelque chose qui lui » despleust. Peu s'en fallut que je ne luy respondisse comme » Moïse à Dieu en la vision du buisson : Que suis-je moy? » envoye celuy que tu dois envoyer. Toutesfois trouvant en » moy ce que je ne pensais pas qui y fust, ces paroles me » pleurent, et me sembla à l'instant que j'estois transformée » et que j'estois devenue quelque chose de plus que je n'a» vois esté jusques alors. Tellement que je commençay à » prendre confiance en moy-mesme, et luy dis : « Mon frère, » si Dieu me donne la capacité et la hardiesse de parler à la » reyne ma mère, comme j'ay la volonté de vous servir » en ce que vous désirez de moy, ne doutez point que vous » n'en retiriez l'utilité et le contentement que vous vous en » en estes proposés. » — La reine mère ayant, à la suite de cette conversation, daigné consentir à ce que Marguerite pût se tenir près d'elle, et lui adresser la parole librement, celle-ci ajoute : — « Ces paroles firent ressentir à mon ame ce » qu'elle n'avoit jamais ressentie, un contentement si dé» mesuré qu'il me sembloit que tous les contentemens que » j'avois eus jusqu'alors n'e toient que l'ombre de ce bien. » J'obeis à cet agréable commandement, ne manquant un » seul jour d'estre des premières à son lever, et des dernières » à son coucher. Elle me faisoit cet honneur de me parler » quelquefois deux ou trois heures, et Dieu me faisoit cette » grace qu'elle restoit si satisfaite de moy qu'elle ne s'en » pouvoit assez louer à ses femmes. »

Voilà l'étendue de l'empire que cette reine ambitieuse avait su asseoir sur la personne de ses enfans. Mais cette autorité une fois acquise, quel usage son ambition se préparait-elle à en faire? Qu'on suive sa vie avec attention, et l'on verra que jamais elle n'a eu d'autre but que celui de régner. Elle n'en concevait pas d'autre. Et en effet, les petits princes italiens dont elle avait étudié les leçons, privés de toute inspiration nationale, et appliqués uniquement à maintenir ou à étendre leurs misérables tyrannies, ne lui avaient jamais appris cette haute politique des rois qui consiste, non point à se clore dans la jouissance de la couronne, mais à perfectionner l'état des nations. Il ne faut donc pas chercher chez elle comme chez Louis XI, François Ier, Henri IV, ou Richelieu, quelque système fécond sur les changemens à introduire en France : la France, cette impérissable majesté, ne pouvait être à ses yeux de parasite, que la nourrice ou la fermière de la cour. On ne peut nier cependant qu'en parvenant à conserver l'autorité royale dans une crise plus menaçante peut-être pour cette autorité qu'il ne s'en était encore rencontré depuis Hugues Capet, elle n'ait rendu par là un immense service au pays, et que sans elle il ne se fût trouvé

en danger de tomber avec les Guises au niveau de l'Espagne, ou avec les huguenots à celui de l'Allemagne. Mais ce n'est pas à Catherine, qui n'eut jamais conscience de nous causer ce bien, et qui ne mesurait qu'à la longueur de sa propre existence l'avenir de la France, qu'il faut savoir gré de ce fortuné triomphe sur des révolutions désastreuses; c'est à Dieu, qui sut disposer en temps utile de cette femme pour maintenir la splendeur et l'unité de notre état sur le penchant de l'abîme où elles étaient menacées de s'engloutir.

On a élevé la question de savoir si Catherine était sincèrement catholique : il est certain que si l'on devait juger de la religion des personnes d'après l'honnêteté de leurs actions, on pourrait hardiment affirmer que la mère des Valois n'en a jamais connue aucune. Cela ne suffit point toutefois pour mettre à jour le secret de son âme. Mais un pareil doute laissé par l'histoire sur l'auteur de la Saint-Barthelemy forme à lui seul une charge suffisante. Au surplus, l'étude des manéges politiques de Catherine montre assez clairement qu'elle avait plus à cœur les intérêts de son règne que ceux de sa foi. On ne découvre pas chez elle plus de spontanéité en faveur des catholiques qu'en faveur des protestans; et rien ne s'oppose à ce que l'on puisse penser qu'elle n'aurait pas éprouvé grand scrupule à faire une Saint-Barthélemy de catholiques, si elle y avait trouvé son avantage.

La célèbre maxime *diviser pour régner* semble avoir été constamment la sienne. Placée entre deux partis radicalement ennemis, et n'espérant pas venir à bout de les vaincre tous deux, ou n'ayant pas le courage viril de le vouloir, son système le plus général fut de se loger entre eux et de les tenir égaux, afin d'être toujours sûre de pouvoir les neutraliser l'un par l'autre. Ici, comme dans sa conduite à l'égard des princes ses enfants, le souffle glacé de Machiavel se laisse encore sentir. « Le prince, dit-il quelque part, qui voudra obvier à ce que ses sujets ne se joignent ensemble pour s'élever contre lui, devra nourrir et entretenir entre eux des rivalités et inimitiés. » C'est là, sauf les déviations accidentelles, toute l'histoire de Catherine : tantôt elle fait alliance avec un des partis, tantôt elle le trompe et se tourne contre lui; toujours des intrigues. Cette politique est parfaitement peinte dans ce témoignage du maréchal de Tavannes. « La royne, dit-il, conseillée par des Ita» liens, tenoit tout en balance; fomente et accroist la par» tialité des grands, avec créance que, maintenant deux fac» tions, elle en auroit toujours une, si l'autre luy etoit con» traire. MM. de Guise luy semblent trop forts pour leur » valeur et amis. »

Sous le règne éphémère de François II, nouvelle au pouvoir, maîtrisée par les Guises, oncles du roi par alliance et dominateurs hautains, elle n'ose se déclarer ouvertement contre eux; elle leur fait bon accueil et semble marcher avec eux, et cependant la conjuration d'Amboise, où les protestans viennent commencer leur chute, est à peine déjouée, que déjà la reine est en secret avec les révoltes, leur inspire courage, et songe à leur donner main forte pour redresser leur étendard.

Délivrée de François II, et devenue maîtresse avec Charles IX, elle se fait presque protestante, tant elle sent le besoin de peser sur les Guises : les conspirateurs d'Amboise deviennent les fidèles; la cour n'a de faveurs que pour Coligny et Condé; les protestans ouvrent publiquement leurs prêches, et le gouvernement les appuie; le chancelier ordonne une conférence de conciliation entre les évêques et les ministres de la réforme, et enfin l'édit de 1562, enregistré en dépit des oppositions du parlement, donne au nom du roi une garantie formelle aux protestans, en leur assurant la liberté de conscience et de prédication. « Cest édict est la porte, dit Tavannes, par où les huguenots sont entrez en France. »

Voilà un second jeu, en voici un troisième. Le parti catholique décline, celui des protestans s'agrandit. Catherine commence à changer; cessant de craindre son ennemi, elle cesse d'avoir besoin de ceux dont elle avait fait ses amis; elle les redoute, elle s'efforce de les ruiner; après leur avoir donné entrée en France, elle voudrait les voir anéantis à leur tour. De là, d'abord la guerre, et de là encore, la guerre ne réussissant pas, la paix : Catherine était plus de l'Italie que de la France, et la victoire lui paraissait plus assurée par l'artifice que par l'epée. « Elle vouloit la paix, dit un de ses contemporains, pour laisser croître ses enfants, dissiper les forces des huguenots et les attraper, espérant de rompre sa foy comme eux avoient fait la leur à Meaux. » Personne ne voudrait penser qu'il y ait jamais eu quelque sincérité chez Catherine dans ses désirs de concorde; elle était certes trop habile pour pactiser à de pareilles conditions avec les protestans : mais elle savait que la paix est le champ de bataille où la ruse triomphe; elle se rappelait sans doute aussi ces horribles paroles adressées à son père par Machiavel: « l'expérience nous montre que les princes de notre temps qui ont fait de grandes choses sont ceux qui ont tenu peu de compte de la bonne foi. Un prince ne doit point garder sa foi, si une telle fidélité tourne contre lui; parce que les hommes sont méchants et n'observent point la foi à ton égard, toi, ne l'observe pas davantage envers eux : un prince prudent a toujours de bonnes raisons pour excuser son manque de foi. » (Le Prince, ch. 18.) Ces horribles paroles portent en elles le principe de la Saint-Barthélemy.

Ce coup d'etat etait-il depuis long-temps résolu par Catherine? y visait-elle d'ancienne date comme au point décisif de sa guerre contre les protestans? ou bien au contraire cette exécution, qui nous paraît aujourd'hui, et à juste titre, si capitale et si épouvantable, n'était-elle à ses yeux qu'une des éventualités de son plan de campagne? Quelques historiens ont prétendu que ce guet-apens avait été concerté entre elle et le duc d'Albe durant leur entrevue à Bayonne en 1565; mais il est bien évident que Catherine n'etait pas en état de prévoir avec assez de certitude dès cette époque ce que deviendrait la fortune des Guises, pour se décider nettement à de telles extrémités contre les protestans. Elle ne suivait pas à leur égard une franche guerre, comme l'Espagne à l'égard de ceux des Flandres, et si elle pouvait désirer de les voir anéantis, c'était à condition que cet anéantissement ne profiterait pas au parti catholique. Ses avances extraordinaires au parti protestant lors de la paix de 1570 semblent indiquer que c'est à partir de ce point que commencent ses véritables manœuvres vers ce but exécrable. Davila, qui a écrit en l'honneur de Catherine, désigne en effet cette paix hypocrite comme le prélude de l'artifice; et Adriani, ami et historiographe des Médicis, s'accorde aussi sur cet article avec lui. La chose du côté de la reine est donc bien claire. Quant au roi, il y a grande présomption que sa prudente mère ne jugea pas à propos de l'initier deux ans à l'avance à un tel secret. Le témoignage de la reine Marguerite, dans ses Mémoires, et celui de Henri III, dans ceux de Villeroi, suffisent d'ailleurs pour ne laisser à cet égard aucun doute. La partie une fois engagée, Catherine savait bien qu'il ne lui serait pas difficile d'enlever à l'instant décisif le consentement de son fils, et de lui persuader par mille raisons de laisser marcher l'extermination jusqu'au bout. Rien ne montre mieux combien ce coup d'état, considéré indépendamment du fait de préméditation, était en harmonie avec les idées de guerre nées dans les luttes civiles et religieuses de cette déplorable période, que ce qu'en rapporte froidement un ancien historien. « L'opinion, dit il en parlant de la décision prise dans le sein du conseil, fut qu'il valait mieux gagner une bataille dans Paris, où tous les chefs etaient, que de le mettre en doute dans la campagne. » Ainsi cet infernal guet-apens, dont le seul souvenir gonfle nos poitrines d'horreur, ne semblait alors aux politiques qu'un stratagème de bonne guerre, et aux dévots qu'une œuvre de piété et toute méritoire. « *Pieta lor ser*

crudele, comme disait Catherine à son fils, *crudelta lor ser pietoso.* » Au reste, les catholiques étaient peut-être autorisés à se considérer dans cette funeste nuit comme exerçant de hautes représailles sur le parti protestant : les trahisons de ceux-ci, leurs excès sanguinaires dans le Midi, leurs atroces massacres de Nîmes et de Montpellier, l'éclat flamboyant de leurs menaces et leur atroce fanatisme, entretenu à l'ecole de Calvin, montraient assez qu'à la place des catholiques ils n'auraient pas balancé long-temps à invoquer comme eux l'ange exterminateur. Un historien moderne a voulu rejeter sur le peuple de Paris toute la responsabilité de cet immense forfait ; il a mal raisonné, car la question n'est pas que le peuple, emporté par le feu de sa haine, et réveillé par le tocsin du Louvre, ait répondu par une joie furieuse à l'excitant appel de Catherine. Le peuple, qui l'ignore? n'est que trop souvent disposé à se faire juge et exécuteur en même temps ; mais la tache de sang qui se voit au nom de la Saint-Barthélemy sur nos calendriers n'est rien à côté de l'éternelle infamie que l'idée du guet-apens soulève : celle-ci c'est la part de l'Italie, c'est bien assez que le sang soit celle de la France.

D'ailleurs, au point de vue de Machiavel lui même, le massacre de la Saint-Barthelemy n'a rien que de honteux pour la mémoire de Catherine; il n'a pas même eu le triste honneur, en première ligne aux crimes politiques, celui de réussir. Quatre ans après, le parti protestant, le roi de Navarre en tête, était plus florissant que jamais; le parti catholique s'était redressé en proportion, et Catherine, forcément ramenée à sa vieille neutralité, se voyait de nouveau réduite à tourner les regards de sa trompeuse amitié vers ceux contre lesquels avait naguère sonné la cloche fatale de l'extermination. Sa condescendance pour les protestans lors de son retour vers eux, en 1576, fut un excès non moins imprudent que ne l'avait été sa haine précédente : de cet excès naquit la ligue, qui, du vivant même de la reine, faillit ruiner la fortune des Valois et faire asseoir les Guises sur le trône de France. Mais Catherine, prématurement privée de Charles IX et réduite à Henri III ne jouissait plus sous ce fils de l'empire qu'elle avait eu sous l'autre; Henri III, parvenu à la royauté plus tard que son frère, s'y maintenait plus hautain, et, comparable à Agrippine, la reine sentait faiblir par l'effort du temps le ressort de son ascendant maternel. Elle eût voulu que le roi son fils, fidèle à ses leçons, consentît à continuer le jeu de son hypocrite bascule en faisant alliance avec les protestans; celui-ci, malgré ces prudens avis, se crut assez solide pour pouvoir se mettre de la ligue, et la dompter; mais bientôt, comme l'avait prevu sa vieille mère, le roi n'était plus le souverain, et le valet prenait sa place; il ne restait à la couronne contre la ligue d'autre ressource que l'épée des assassins, et la ligue allait bientôt lui répondre à son tour avec cet instrument épouvantable. Catherine mourut peu après le meurtre du duc de Guise, et ne connut pas la sanglante riposte des amis du clergé; mais on pourrait croire que son expérience la lui fit pressentir. « On dit, raconte Brantôme, son vieux gentilhomme, que lorsque le roy lui annonça la mort du duc de Guise et qu'il étoit roy absolu, sans compagnon ni maître, elle lui demanda si il avoit mis ordre aux affaires de son royaume avant que de faire ce coup. Il répondit qu'ouy. « Dieu le veuille, dit-elle, mon fils! » Comme très prudente qu'elle étoit, elle prevoyoit bien ce qui lui devoit advenir et à tout le royaume. »

Elle mourut peu de jours après cette entrevue. Il y avait alors cinquante-quatre ans qu'elle avait dit adieu au ciel de son pays natal pour venir se fixer en France, et y épouser les intérêts d'une maison étrangère. Peu à peu dépouillée de ces royaux enfans sur lesquels elle avait bâti sa fortune, menacée dans l'avenir et isolée dans sa décrépitude, elle voyait au delà de sa tombe, en dépit de tant de crimes et de travaux, son ennemi le catholique ou son ennemi le protestant tendre une main victorieuse sur cette couronne que sa vigilance avait protégée si long-temps. Mais qu'était-ce désormais qu'un changement comme celui-là pour elle? Quel reste d'intérêt à l'égard du monde pouvait-elle emporter avec elle dans la mort ? Une fois son cadavre sous terre, outre ce fils depuis long-temps détaché de la tendresse de son âme et déjà cerné par les poignards, que laissait-elle au-dessus? L'unique ambition de sa vie n'était-elle pas satisfaite? n'avait-elle pas jusqu'au bout conservé sur sa tête la couronne de reine.

Un ancien apologiste de Catherine (Traité des causes et raisons de la paix) a fait d'elle cet eloge, qu'elle avait sauvé l'etat quatre fois : il entendait parler des complots ourdis tour à tour par les catholiques et par les protestans pour enlever la personne du roi, et auxquels, avertie à temps, elle sut toujours la soustraire. Un éloge de cette nature est, en effet, le seul que l'on puisse accorder à Catherine; elle a empêché la royauté de périr : pour cela rien ne lui a coûté, ni mensonges, ni tromperies, ni sang d'amis ou d'ennemis; elle aurait tout donné jusqu'à son âme. Mais il ne suffit pas pour fonder la gloire d'un souverain qu'on puisse dire de lui qu'il a conservé l'ordre, il faut pouvoir ajouter qu'il a eu un plan pour le perfectionnement de son pays. C'est ce qui a manqué à Catherine comme à bien d'autres rois vainqueurs comme elle des partis : elle a joui des fruits de son habileté, mais elle n'a pas connu la grandeur.

Et cependant, pour être juste envers Catherine, il faut reconnaître qu'en nous apportant d'Italie ce que ce pays pouvait communiquer aux autres de plus mauvais, l'immoralité politique, elle nous en avait apporté aussi ce qui s'y trouvait alors de meilleur, c'est-à-dire le goût de la science et des beaux-arts. Elle a laissé les marques de son passage sur les Tuileries et à la Bibliothèque ; et sous ce rapport on pourrait presque considérer son règne comme un anneau d'alliance entre ceux de François Ier et de Louis XIV. « Elle » avoit le cœur, dit Brantôme, tout noble, tout libéral » et tout magnifique, et tout pareil à celui de son grand- » oncle le pape Léon et du magnifique le seigneur Laurens » de Medicis; car elle despensoit et donnoit tout, ou faisoit » bastir ou despensoit en d'honorables magnificences, et » prenoit plaisir de donner toujours quelque recreation à son » peuple ou à sa court, comme en festins, balz, danses, » courses de bagues, dont elle en a faict trois fort superbes en » sa vie. — Je says que plusieurs blasmèrent en France cette » despense par trop superflue; mais la reyne disoit qu'elle le » faisoit pour monstrer à l'estrangier que la France n'estoit » si totalement ruinée et pauvre à cause des guerres passées, » comme il l'estimoit. » On sait combien de reproches injurieux son goût pour l'astrologie a fourni le prétexte à ses contemporains : mais l'astrologie etait dans ce temps-là un résumé général de toutes les sciences. « Surtout, dit Cayet » dans sa chronologie novenaire, elle est digne de louange » pour avoir faict rechercher par tous les pays estranges tous » les anciens livres manuscrits en toutes sortes de langues, » desquels elle a faict augmenter et honorer la Bibliothèque » royale, qui en cela est aujourd'hui la plus belle du monde » par la quantité de livres qui y sont, lesquels ne peuvent se » trouver en autre part. »

C'est, après tout, une des plus hautes et des plus curieuses figures de femme qu'il y ait jusqu'ici dans l'histoire. Fine, rusée, entourée de charmes et de séductions durant la paix, forte et pleine d'un courage viril dans la guerre, toujours majestueuse, elle a véritablement, en dépit des lois de la monarchie, donné une reine à la France. Il fait beau la voir, comme nous la montre Brantôme, au siége du Havre : « Montée ordinairement à cheval comme une seconde belle » reyne Marfise, et s'exposant aux arquebusades et canon- » nades comme ung de ses capitaines. — Et lorsque Rouen » estoit assiégé ne faillant tous les jours à venir au fort Saincte- » Catherine tenir conseil et voir faire la batterie. Les canon- » nades et harquebusades pleuvoient autour d'elle qu'elle s'en » soucioit autant que rien. Il y a encore aujourd'hui forces

» dames ses filles qui l'y accompagnoient auxquelles le jeu » ne plaisoit trop; et quand M. le connétable et M. de Guise » lui remonstroyent qu'il lui en arriveroit du malheur, elle » n'en faisoit que rire, et dire pourquoi elle s'espargneroit » non plus qu'eux, puisqu'elle avoit le courage aussi bon « qu'eux, mais non la force que son sexe lui desnioit. » J'aime encore à me la représenter dans son palais du Louvre, entourée des hommages d'une cour obéissante, maîtresse toute-puissante au milieu de ses femmes comme Sémiramis ou l'adroite Circé. « Soit qu'elle allast à cheval en l'assem- » blée ou par pays, dit encore Brantôme, vous eussiez vu » quarante à cinquante dames ou damoiselles la suivre, mon- » tées sur de belles haquenées tant bien harnechées, et elle » se tenant à cheval de si bonne grace que les hommes ne » s'y paroissoient pas mieux, tant bien en poinct pour habil- » lemens à cheval que rien plus; les chapeaux tant bien » garnis de plumes, ce qui enrichissoit encore la grace, si » que ces plumes volletantes en l'air représentoient à de- » mander amour ou guerre. » — N'y avait-il pas là en germe une magnificence à la Louis XIV?

Catherine de Médicis n'a pas mieux valu que bien des petits princes de l'Italie de son temps; seulement pour paraître comme elle, il a manqué à ceux-ci d'avoir comme elle la France pour théâtre.



(Catherine de Médicis.)

CATHERINE II, impératrice de Russie durant la dernière moitié du dix-huitième siècle, remplit long-temps l'Europe et l'Asie du bruit de son nom.

Le règne de cette princesse offre peut-être la période la plus remarquable de l'histoire de Russie; c'en est pour ainsi dire le nœud; il faut le délier pour bien comprendre la fortune de cet empire. Les trente-cinq années que ce règne embrasse, de 1762 à 1796, ont donné à la puissance russe l'importance qu'elle a aujourd'hui dans la balance politique de l'Europe; de plus, elles répondent aux années les plus pleines, les plus agitées, et, nous l'espérons, les plus décisives pour l'avenir de notre Occident. Nous voudrions pouvoir montrer ici, avec des développemens suffisamment étendus, par quel concours d'événemens peu ordinaires cet empire né d'hier et comme improvisé par le génie de Pierre Ier, avait presque atteint, à la mort de Catherine, l'étendue colossale que nous lui connaissons, et la force imposante dont on n'a pas craint de nous menacer par momens. Nous voudrions dévoiler ici la pensée politique léguée par Pierre-le-Grand à ses successeurs; la suivre pas à pas, cette téméraire pensée, dans ses voies tantôt droites, tantôt tortueuses, vers un but toujours le même, et faire voir à tous comment elle a su profiter, pour parvenir à ses fins, d'abord de la honteuse décrépitude de notre monarchie sous Louis XV, plus tard des préoccupations généreuses qui concentrèrent un moment au-dedans de la France toute l'attention et toutes les passions politiques de nos pères, ou les détournèrent vers l'Amérique, et plus tard encore des alarmes exagérées que notre Révolution inspira, non aux peuples de l'Europe, mais à l'égoïsme de leurs souverains, qui tous aimèrent mieux s'exposer à la tyrannie d'un des leurs, quelque barbares que fussent ses hordes d'esclaves et quelque excessive que fût déjà sa puissance, que se confier à la contagieuse liberté d'un grand peuple, le plus civilisé du continent. Mais alors il nous faudrait faire tout un livre, et nous ne disposons ici que de quelques lignes; d'ailleurs ces hautes considérations trouveront mieux leur place dans des articles plus généraux, et nous devons, par dessus tout, éviter de nous répéter inutilement. Nous nous bornerons, dans cette simple notice, à caractériser Catherine en esquissant quelques traits de sa vie, et à rappeler au lecteur par quels moyens elle arriva au trône, et quels furent les principaux événemens de son règne.

Dans les derniers jours de l'année 1761, l'impératrice Elisabeth Pétrowna étant morte sans laisser d'enfant légitime, le grand-duc Pierre III, son neveu, bien qu'il fût depuis quelque temps en disgrâce, avait été proclamé par quelques uns de ses favoris, et toute la cour l'avait salué empereur. Ce prince n'a guère été connu en Europe que par le témoignage de ses assassins; cependant on peut affirmer hardiment que s'il n'avait pas tous les vices qu'on lui a reprochés, il n'en était pas moins un homme médiocre et un prince vulgaire. Il ne vit pas que le résultat infaillible de la guerre de sept ans, qui durait encore, devait être d'augmenter la renommée militaire des Russes et l'ascendant de leur cabinet. Certes, Elisabeth, quoique fille de Pierre-le-Grand, n'avait pas montré qu'elle eût hérité de son génie; mais entraînée sur les traces de son père par son conseiller Bestuscheff, et peut-être par de petites passions féminines, elle avait bien agi dans l'intérêt de la Russie; elle avait obtenu des succès contre le premier capitaine de l'Europe; ses troupes avaient pénétré dans la capitale de Frédéric; elle dominait en Suède; elle parvenait à détruire l'influence française en Pologne; la possession du Holstein lui donnait une voix à la diète de l'Empire, puissant moyen d'inquiéter l'Autriche. En montant sur le trône, Pierre III avait bien la prétention d'achever l'œuvre ébauchée par Pierre-le-Grand; mais il n'avait ni la haute prévoyance, ni l'inflexible volonté de son modèle. La preuve qu'il avait adopté sans intelligence les vues politiques qu'on lui prête, c'est qu'il les suivit sans suite et sans à propos. A l'intérieur, ses desseins (car on ne peut guère juger ce prince que sur ses intentions, la mort ne lui ayant pas laissé le temps de les accomplir), ses desseins nous semblent grands et sages. Il paraît certain qu'il voulait licencier le corps des gardes qui s'étaient rendus maîtres du trône et en disposaient à leur fantaisie, comme autrefois les Strélitz; il se proposait de rendre la liberté aux serfs; il accorda certains honneurs à la noblesse, tout en se ménageant sur elle la même autorité qu'avaient eue ses prédécesseurs. Il abolit la chancellerie secrète et rappela tous les proscrits. Mais à l'extérieur il fit la faute de changer subitement tout le système politique d'Elisabeth. Epris d'une admiration toute romanesque pour Frédéric, il s'honorait beaucoup, empereur de Russie, d'avoir été lieutenant au service de Prusse; il singeait toutes les habitudes de son héros; il eut la niaiserie de prendre pour règle de ses devoirs publics cette affection personnelle, et il fit sa paix avec la Prusse. De plus, il ne sut pas déguiser son mépris pour les gardes russes et sa prédilection pour son régiment de Holstenois, qu'il faisait manœuvrer avec un orgueil puéril durant tout le temps qu'il ne passait pas à fumer ou à boire.

Ce prince se rendait un jour d'Oranienbaum, sa résidence ordinaire, à Péterhoff, où il devait le lendemain célébrer avec magnificence la fête de St.-Pierre. Il était accompagné de sa maîtresse, à qui il avait promis depuis peu de l'épouser et de la mettre sur le trône à la place de Catherine,

et un nombreux cortége de favoris les suivait joyeusement. Tout-à-coup l'aide-de-camp-général Goudowitz, qui avait pris les devans à cheval, revient sur ses pas à toute bride, s'approche du tzar étonné, et lui dit quelques mots à voix basse. Pierre pâlit beaucoup en l'écoutant, ordonne en balbutiant à sa suite d'entrer dans un parc voisin, et repart presque seul avec la plus grande précipitation. Il venait d'apprendre que sa femme, l'impératrice Catherine, qu'il tenait depuis quelque temps comme prisonnière à Pétershoff, là même où il allait célébrer une fête avec sa maîtresse, venait de s'évader. Hors de lui, et déjà plus semblable à un fugitif qu'à un empereur puissant, Pierre court à Pétershoff; il interroge tous ceux qu'il rencontre, il parcourt le palais dans tous les sens, et, dans l'excès de son trouble, cherche dans les moindres recoins, étonné de n'y pas trouver celle qu'il savait bien être absente. En même temps, un bruit vague se répand dans la foule; on se dit tout bas qu'une insurrection vient d'éclater à Pétersbourg, que le tzar est déchu du trône, et Catherine seule impératrice de Russie. Pierre semblait pressentir un malheur qu'il était seul à ignorer. Il tremblait d'interroger, et personne n'osait l'instruire. Mais ce silence même et la sombre défiance qui naissait partout à son approche et traçait déjà autour de lui comme un cercle de solitude, parlaient assez haut contre sa fortune. Au milieu de cette foule que la terreur rendait stupide et muette, un homme s'avança d'un pas ferme, et s'inclinant profondément devant le tzar, lui remit un billet cacheté. Il était envoyé par Bressan, barbier du tzar et Français, le seul homme, avec le vieux maréchal Munich, qui ait osé alors se souvenir des bienfaits de Pierre. Grâce à lui, l'empereur apprit enfin que la révolte avait éclaté à la pointe du jour dans sa capitale; que ses troupes avaient pris les armes en faveur de Catherine, et contre lui; que cette princesse se faisait, sur l'heure même, couronner dans l'église de Kasan, et que tout le peuple prenait part à cette révolution. A cette nouvelle, il tomba dans le plus profond découragement, et pour n'avoir rien su prévoir, il ne sut que résoudre.

Quelle était donc cette Catherine si redoutable et si entreprenante, et comment était-elle parvenue, femme et étrangère, à précipiter en un instant du trône de Russie le petit-fils de Pierre le-Grand, et à s'y asseoir à sa place?

Sophie-Auguste, née, en 1729, à Stettin, dans la Poméranie prussienne, comtesse d'Anhalt-Zerbst, depuis si célèbre sous le nom de CATHERINE ALEXIEWNA, qu'elle prit en embrassant le rit grec, était venue à Pétersbourg en 1745. Sa mère l'y avait amenée dans l'espérance ambitieuse de lui faire épouser le grand-duc Pierre Fédorowitz, depuis Pierre III, neveu de l'impératrice Elisabeth, alors régnante, et cousin germain de Catherine. La jeune Allemande était parée de toutes les grâces de la jeunesse et de la beauté; accueillie avec amitié par Elisabeth, elle avait su inspirer de l'amour au prince, et elle l'avait épousé la même année. Elevée non loin de la cour de Frédéric, où tout respirait l'amour des sciences et des arts, Catherine joignait à un esprit juste et pénétrant des connaissances étendues et la facilité de s'exprimer avec élégance en plusieurs langues. Elle ne tarda pas à s'apercevoir que Pierre, qu'une cruelle maladie avait rendu laid et presque difforme, manquait de politesse, et n'avait reçu qu'une éducation fort négligée. Elle rougit de le voir si peu digne d'elle; mais elle s'efforça de vivre en bonne intelligence avec lui tant qu'elle crut en avoir besoin. Bientôt Pierre, fatigué de la supériorité de sa femme, se livra sans contrainte aux excès les plus grossiers; il passait toutes ses nuits avec des courtisanes, et tous ses jours à table, fumant et buvant à la fortune du grand Frédéric. Alors Catherine crut pouvoir sans danger se permettre d'avoir des amans; mais aussi prévoyante et dissimulée que le prince était aveugle et franc, elle sut dérober à ses yeux l'irrégularité de sa conduite, et ses plaisirs et ses grossesses. Attentive, avant tout, à se ménager un libre accès au trône, elle parvint à se faire pardonner ses torts, même à la cour, en faisant adroitement calomnier son époux auprès de l'impératrice, qui d'ailleurs avait perdu le droit d'être sévère pour ces peccadilles de jeunesse, elle qui se vautrait sans pudeur dans la boue avec ses cheveux blancs et sa couronne, et, sans cesse ivre de debauche et de vin, ne savait plus le nombre de ses amans que par le nombre des soldats de sa garde.

On peut croire que Catherine avait conspiré contre Pierre avant qu'il fût empereur, avant même qu'il fût son époux, et peut-être avant de l'avoir jamais vu. Ce qui est constant c'est que depuis son mariage avec le grand-duc, elle n'avait rien négligé pour préparer de loin et assurer sa perte. En apparence sans crédit et sans pouvoir, elle se disait en butte à la jalousie d'un époux qu'elle avait cruellement outragé, et tout en conspirant contre lui, elle se faisait plaindre comme une victime de sa tyrannie. Naturellement ennemie de toute superstition, elle s'étudiait à caresser tous les préjugés et à pratiquer tous les usages chers aux Russes, dans le même temps qu'elle adoptait pour maîtres les philosophes français contemporains. Elle savait que depuis Pierre-le-Grand, dans une succession de cinq à six souverains, c'était le caprice d'une troupe de soldats qui avait donné ou retiré la couronne. Elle choisit ses amans parmi ces nouveaux prétoriens. On dit qu'elle se jetait furtivement dans leurs bras, la nuit, sans leur faire connaître son rang. Mais quand une fois elle crut en avoir trouvé un digne, par son ambition et son audace, de partager sa fortune, elle lui révéla et son rang et le secret de sa vie. Cet homme était Grégoire Orloff. Cependant elle ne négligeait rien pour se rendre plus capable de tenir un jour elle-même, et dignement, les rênes de son vaste empire; elle lisait et méditait sérieusement sur toute chose durant tout le temps qu'elle dérobait au plaisir, et ce temps ne laissait pas d'être considérable. Quoique jeune et belle, l'appareil pompeux du rang, ni les soins de la coquetterie, ni l'ardeur des sens et l'ivresse du plaisir, ne lui firent jamais perdre un seul instant de vue le but sérieux de ses plus violens désirs, ce pouvoir, ce trône qu'elle voyait de si près, qu'elle touchait de la main, et qu'il lui fallut attendre plus de seize ans, Elisabeth ayant survécu tout ce temps au mariage du grand-duc.

Lorsque Pierre III avait été proclamé empereur, Catherine, armée d'avance contre lui d'un enfant qu'elle disait lui appartenir, était venue à la cour et s'y était vue honorée plus que l'empereur même. Celui-ci se prêtait avec une confiance entière, qui honore plus son cœur que son jugement, au triomphe de sa rivale. Il semblait avoir oublié les torts de l'impératrice et ne se souvenir que de sa supériorité sur lui; ne sachant pas régner par lui-même, il la consultait sur les affaires les plus délicates et mettait par momens tout son pouvoir à ses pieds. Ce n'était pas assez pour Catherine. Elle fit tant qu'elle parvint à aigrir de nouveau le tzar contre elle, et à force de se faire plaindre de tous, elle parvint à se faire aimer de plusieurs. Elle eut une cour à elle au milieu de la Cour, et des complices de ses projets jusque dans le conseil de l'empereur. Alors de nouvelles intrigues de Catherine vinrent à propos réveiller la jalousie du tzar; il se donna le tort d'insulter grossièrement l'impératrice, et en public : celle-ci, gardant une modération perfide et affectée, demanda humblement à s'exiler de la cour. Elle se retira avec son fils à Petershoff, non loin de Pétersbourg, et feignit d'y être reléguée par la haine de Pierre. On le crut, et l'empereur lui-même s'accoutuma à cette idée qui flattait son orgueil. Bientôt il eut l'imprudence de parler d'épouser sa maîtresse, la comtesse Woronzoff; il se flatta de faire déclarer bâtard Paul Petrowitz, le jeune fils de Catherine, et il désigna presque pour son successeur le prince Ivan VI qui languissait renfermé dans une forteresse, depuis qu'une révolution l'avait, tout en-

fant, précipité du trône en 1741. C'était là ce qu'attendait Catherine.

Il faut lire dans l'excellente *Histoire de l'anarchie de Pologne* de Rulhière, ou dans la *Vie de Catherine* par M. de Castera, le récit de la révolution subite et vraiment extraordinaire qui porta cette princesse sur le trône. On admire en frémissant l'art infernal avec lequel cette femme sut concevoir, tramer et mener à bien, de front, trois conspirations différentes tendant toutes trois au même but, sans que les instrumens qu'elle employait dans chacune se doutassent de l'existence des autres. Vainement Frédéric, qui voyait de loin s'amonceler l'orage sur la tête de son admirateur le plus dévoué, l'avait-il averti plus d'une fois par lettres de songer à sa sûreté. Pierre avait refusé de rien croire; il avait nié le danger jusqu'au dernier moment, et voilà qu'en son absence les trois conspirations de Catherine, éclatant au jour marqué et à la même heure, venaient de frapper au cœur sa puissance de trois coups de poignard dont un seul aurait suffi pour la mettre bas.

Pierre n'essaya même pas de disputer l'empire; après avoir erré quelques heures, presque seul et au hasard, sans trop savoir où porter ses pas, il se rendit à discrétion à ses ennemis, à condition « qu'on le laisserait vivre et qu'on lui permettrait de lire des romans. » Il se laissa arracher une honteuse déclaration signée de sa main, où il disait que « reconnaissant combien il etait incapable de soutenir plus long-temps le fardeau de l'empire, il y renonçait volontairement pour toute sa vie. » Quand on eut une fois cet acte en main, on ne garda plus de mesure à son égard. On le fit porter secrètement à Mopsa, petite maison de campagne de l'un des conjurés; et six jours après il y fut empoisonné lâchement, et à plusieurs reprises, et enfin cruellement étranglé des mains d'Alexis Orloff, frère de l'amant de Catherine, et qui fut depuis si magnifiquement récompensé de son crime. Les détails de cet assassinat semblent incroyables à force d'être horribles. Bientôt un manifeste hypocrite annonça à l'Europe que Pierre III venait de mourir des suites d'une longue maladie. L'Europe n'en crut rien, mais le troupeau d'esclaves stupides qu'on affectait déjà d'appeler la nation russe le crut, et cria: *Vive l'impératrice! vive le nouveau Dieu de la terre!*

Quelques uns des conjurés avaient cru agir en faveur du jeune Paul Petrowitz, et murmurèrent hautement de voir Catherine s'asseoir elle-même sur le trône. Mais par un prodige d'habileté, elle parvint à les effrayer et à les contenir les uns par les autres. Quelques conspirations furent éteintes dans le sang presque aussitôt que conçues. Peu difficile sur le choix des moyens, Catherine réussit en peu d'années à s'assurer l'exercice paisible de l'autorité. Elle n'aimait pas son fils, et le peuple la soupçonna un instant de vouloir se défaire de lui; soupçon horrible dont rien ne justifie la vérité, mais dont cette femme avait peut-être perdu le droit de se plaindre. Qui étrangle le père pour régner plus tôt, ne peut-il pas vouloir, pour régner plus long-temps, empoisonner le fils? Un an après, quelques tentatives d'insurrection ayant eu lieu dans l'empire en faveur de ce même Ivan que Pierre III avait eu un moment la pensée de replacer sur le trône, ce jeune et infortuné prince fut assassiné dans sa prison. L'impératrice fit punir de mort ses bourreaux. Loin de nous la pensée de rabaisser la dignité de l'histoire jusqu'à prêter l'oreille à toutes les insinuations de la calomnie, et à accorder trop d'attention aux perfides réticences de la haine; mais, nous le dirons parce que les droits du faible opprimé sont plus saints et plus inviolables que ceux de la force toute-puissante, et parce que le sang innocent ne doit jamais crier en vain parmi les hommes; il est impossible de ne pas soupçonner ici Catherine d'un raffinement de barbarie, et nous croyons entrevoir dans cette sanglante histoire un abîme d'iniquité. Ce n'était point assez: une fille de l'impératrice Elisabeth vivait secrètement retirée en Italie, douce et modeste, sans ambition et presque dans la misère. Catherine, prévoyant le parti que les mécontens pourraient tirer de sa naissance, voulut qu'on la lui amenât, et ce fut Alexis Orloff qu'elle chargea d'exécuter ses volontés. Cet homme se rendit près de l'infortunée princesse; il lui fit mille protestations de dévouement, feignant, pour la mieux tromper, d'être en disgrâce auprès de l'impératrice; il parvint à la séduire à l'aide d'un mariage supposé, l'emmena en Russie où la malheureuse croyait suivre un protecteur et un époux, et eut la lâche barbarie de la jeter au fond d'un cachot, où elle mourut en 1777, noyée par un débordement de la Newa.

On a dit assez légèrement que « l'histoire d'Angleterre devrait être écrite par la main du bourreau. » C'est de l'histoire de Russie qu'on aurait pu le dire avec plus de raison. Il ne faut pas l'oublier en lisant la vie de Catherine II, si on ne veut pas être injuste envers elle. Ses crimes se distinguent des caprices sanguinaires de la plupart de ses prédécesseurs en ce qu'ils eurent du moins toujours pour excuse la raison d'état, et, s'il est permis de parler ainsi sans impiété, en ce qu'ils réussirent toujours à maintenir cet empire encore barbare sous son autorité bienfaisante. A coup sûr, Machiavel aurait dit: *la sceleratezza fù buona*. Et Pierre-le-Grand, n'en doutons pas, s'il eût pu manifester encore une fois au monde cette rigide volonté qui tendait toujours si directement à son but, même à travers le cadavre de son fils, Pierre-le-Grand aurait lui-même, et de sa main, précipité du trône Pierre III pour y placer Catherine. C'est elle qu'il aurait appelée sa fille, elle qui pouvait continuer sa vie politique. Pierre, comme Alexandre-le-Grand, aurait légué son empire *au plus digne*.

Dans le temps même où elle avait eu les plus fortes raisons de craindre pour sa sûreté, Catherine s'était occupée des détails du gouvernement avec autant d'assiduité et de calme que si son règne eût dû être éternel. Mais c'est, quand son pouvoir fut fermement établi, qu'on vit éclater tout son génie.

L'empire de Russie, bien qu'il fût moins gigantesque alors qu'aujourd'hui, était déjà immense; on évaluait son étendue au huitieme des terres connues du globe; mais sa population n'était que de vingt millions d'hommes, dont seize millions en Europe et quatre seulement en Asie; ce qui ne donnait guère que cinquante habitans par myriamètre carré. Or, cette population n'est presque rien quand on la compare à celle de la France et de l'Angleterre, où, dans le même espace de terre, on comptait déjà à cette époque plus de deux mille âmes. Encore les habitans de la Russie n'étaient-ils en grande partie qu'un ramas de nations indociles et de hordes errantes, sans unité de religion et de mœurs, sans traditions communes, et dont le vrai Russe n'entendait nullement les langues diverses, ce qui est encore vrai aujourd'hui en grande partie. De plus le commerce de ces populations à demi sauvages ne consistait guère qu'à trafiquer de leurs marchandises brutes; elles ne savaient pas les manufacturer. Les revenus de l'empire ne s'élevaient pas à 30 000 000 de roubles.

Dans un pareil état de choses, il semble que la politique naturelle du gouvernement russe devait être de garder une attitude imposante, mais calme et pacifique à l'extérieur, pour concentrer tous ses efforts vers les améliorations intérieures, accroître la population, donner des encouragemens et des bras à l'industrie agricole et manufacturière, répandre l'instruction, en un mot defricher l'âme et le corps de cet empire si vaste, mais grossier et inculte, et les ensemencer pour l'avenir. C'était là sans contredit le rôle le plus sage et le plus moral qui s'offrait à Catherine. Elle sembla l'avoir compris durant les premières années de son règne; on la vit alors presque exclusivement occupée à encourager l'industrie et le commerce et à policer la Russie,

Elle fondait de tous côtés des écoles, des manufactures, des hôpitaux; elle publia une déclaration pour inviter tous les étrangers à venir s'établir en Russie, leur promettant des avantages considérables, et surtout le libre exercice de leur religion avec la facilité de quitter le pays quand ils voudraient. Mais la suite de son règne montra bien que son ambition ne savait pas se borner si sagement, et que, non contente d'imiter le gouvernement de Pierre I, elle brûlait de l'imiter dans ses guerres et dans ses conquêtes. Elle ne vit pas assez clairement, ce nous semble, que si les grands empires se fondent par les armes, c'est surtout par la paix qu'ils se fortifient et se consolident. Au reste, comme les guerres de Catherine furent constamment heureuses pour la Russie, et que la situation où était alors l'Europe semblait lui garantir d'avance les avantages qu'elles lui valurent, il faut reconnaître qu'on ne saurait blâmer bien hautement cette princesse de les avoir entreprises tant qu'on reste placé au point de vue de l'égoïsme national, d'autant plus que ces guerres ne l'empêchèrent jamais de veiller à la prospérité de ses états, et d'en accélérer les progrès intérieurs vers un degré de civilisation qui permît à la Russie de se dire, sans trop de fausseté, une nation européenne.

Jamais l'Europe ne s'était trouvée dans des circonstances plus favorables à l'ambition de la Russie qu'à l'avènement de Catherine. Les traités de Paris et d'Hubertsbourg en rendant la paix au continent la lui avaient fait chèrement acheter. La sanglante guerre de sept ans avait affaibli toutes les puissances, si bien qu'on peut dire qu'elles n'avaient cessé de combattre que parce qu'elles ne le pouvaient plus. L'Angleterre seule était sortie d'une lutte si dangereuse avec avantage, tellement qu'elle croyait pouvoir désormais se passer d'alliances pour soutenir sa prépondérance. Mais l'Angleterre, contente de ses riches possessions dans les deux mondes et de l'empire souverain qu'elle exerçait sur toutes les mers, semblait voir sans émotion l'accroissement de la Russie; le temps où les intérêts de ces deux puissances viendraient à se rencontrer et à se heurter était encore trop éloigné pour qu'on songeât à s'en inquiéter. Dans un pareil état de choses, Catherine, qui manquait d'argent et qui n'en étalait que plus de luxe à sa cour et partout, ne sut pas résister à l'occasion séduisante d'ajouter à son empire de glaces et de steppes stériles quelques unes de ces riches provinces plus méridionales, plus riches et plus peuplées, qui l'avoisinaient; et il faut avouer que si elle y eût résisté, elle aurait donné au monde l'exemple d'une modération jusqu'ici sans exemple dans l'histoire.

Mais heureusement l'égoïsme et la cupidité d'un prince ne sont pas l'unique mesure de son droit aux yeux du monde civilisé; et s'il est vrai que le canon soit légitimement la dernière raison des peuples et des rois, toujours est-il que cette raison ne doit jamais être invoquée que la dernière, et seulement pour appuyer des prétentions fondées en justice, ou pour repousser d'injustes agressions. En jugeant les conquêtes de Catherine du haut de cette nouvelle religion politique à laquelle, nous l'espérons, appartient l'avenir, nous ne saurions les condamner trop sévèrement. Nous ne saurions surtout trop détester l'infâme assassinat de la nation polonaise, surprise avec perfidie au moment où elle était intérieurement divisée, c'est-à-dire malade, et lâchement écartelée par la Russie, l'Autriche et la Prusse. Nous l'avouons avec douleur, ni les intrigues des ministres de Catherine, ni les armes des trois meurtriers de la Pologne, ne furent aussi fatales à ce pays que la faiblesse et la honteuse négligence du cabinet de Versailles. Si cette indigne cour l'eût bien voulu, la confédération de Bar aurait été généralisée, la Porte puissamment défendue, et la Pologne serait encore au nombre des puissances de l'Europe, et la civilisation de notre Occident pourrait encore se reposer sûr cette antique barrière, sur cette forteresse de courage et de vaillance qui arrêtait la barbarie et qui nous aimait! Et plût à Dieu que ce fût là le seul tort et la dernière faute de la France envers ces héroïques et infortunés Polonais!

On a vu dans l'article de ce recueil consacré à Auguste II, comment la Pologne s'était trouvée irrévocablement liée par Pierre-le-Grand au fatal système de la Russie, et accablée de sa toute-puissante protection. On trouvera ailleurs le récit de sa glorieuse résistance à Catherine, de sa chute et du désastre de Warsovie, où la férocité russe surpassa tout ce qu'elle avait osé au temps d'Igor et d'Ivan IV sur le Bosphore et dans la Livonie. (Voyez Pologne.)

C'est bien du partage de la Pologne que les politiques auraient pu dire que ce fut pour la France encore plus qu'un crime de le souffrir; ce fut une faute énorme. Par suite de ce partage, l'équilibre établi par le traité de Westphalie fut tout-à-fait rompu, et les forces de trois puissances déjà redoutables considérablement augmentées, tandis que d'un autre côté l'Angleterre avait acquis la plus grande prépondérance par la conquête de l'Inde, ce qui rabaissait la France au second rang des monarchies, elle qui jusque là avait occupé le premier. De plus, le droit de convenance se trouvait impunément substitué au droit des gens, puisque, sans raison, sans prétexte, on avait égorgé une nation inoffensive. Par cette injustice criante, n'avait-on pas ouvert la porte à la violation de tous les engagemens, de tous les droits? En vérité, il n'a pas fallu moins qu'une grande révolution et la mort sanglante de l'ancien régime en France pour expier tant d'ineptie et d'iniquité!

On peut dire que la politique extérieure de Catherine consista essentiellement à poursuivre avec génie l'exécution des plans de Pierre-le-Grand, à savoir peser en même temps, et de plus en plus, sur l'Europe et sur l'Asie, menaçant ainsi l'indépendance de tous les peuples du monde. Pour exécuter ce plan, on s'efforça de vivre en bonne intelligence avec l'Angleterre dont on favorisa exclusivement le commerce; on travailla sans relâche, à détruire partout l'influence française; on intimida la Prusse; on encouragea l'Autriche; on tint en échec la Suède, toujours hostile et toujours domptée; on s'immisça de force dans toutes les affaires de la Perse pour avoir une occasion de s'approcher des Indes; on renoua des relations de commerce avec la Chine et avec le Japon. On s'attacha surtout à la puissance turque; on la mina sourdement; on la pressa sur toutes ses frontières, et plus d'une fois on la força de les reculer. On brûla sa flotte à Tchesmé. C'était le rêve de prédilection de Catherine de conquérir tout ce beau pays et de transporter à Constantinople le siége de son empire. Pour y parvenir, elle chercha trente ans à soulever les Grecs contre le Grand-Seigneur, et n'épargna ni or, ni intrigues, ni promesses, ni menaces. Mais cette fois la France lui opposa une barrière qu'elle n'osa pas franchir. On sait que l'orgueilleuse avait donné le nom de Constantin à l'un de ses petits-fils, et qu'elle avait pour cet enfant fait venir tout exprès une nourrice grecque à Pétersbourg, comme pour mieux le préparer à régner un jour sur ce sol tant envié. Ici nous touchons à l'une des plus importantes questions de la politique contemporaine, celle de l'occupation de Constantinople; nous ne devons pas l'approfondir ici et nous ne voudrions pas l'effleurer; d'ailleurs cette question sera traitée dans ce recueil mieux que nous ne pourrions le faire.

Quand la guerre de l'indépendance américaine mit en feu les deux mondes, la Russie resta neutre, heureuse de voir s'affaiblir entre eux ses ennemis dans une si sanglante lutte. On a cru quelque temps en Europe que le premier projet d'une neutralité armée était dû au grand Frédéric. C'est une erreur. Nous avons dit qu'à la paix de 1763 l'Angleterre avait cru pouvoir se passer d'alliances continentales; la révolution de ses colonies, et les succès de la France

et de l'Espagne qui s'étaient déclarées en faveur de l'Amérique, lui firent sentir le besoin des liaisons qu'elle avait dédaignées. Elle jeta les yeux sur la Russie, et le chevalier Harris partit pour Saint-Pétersbourg chargé de cette négociation importante. Sur ces entrefaites, deux bâtimens russes furent arrêtés dans la Méditerranée par les Espagnols qui les conduisirent à Cadix. Catherine fit aussitôt armer une flotte pour tirer vengeance de l'insulte faite à son pavillon; mais le comte Panin, son premier ministre, trop habile pour ne pas préférer pour la Russie, dans cette guerre, le parti de la neutralité, conseilla à l'impératrice d'étendre ses vues au-delà d'un intérêt particulier, et de se donner aux yeux de l'Europe la facile gloire de vouloir protéger les droits de tous les neutres. C'est un ministre français, M. de Vergennes, qui semble avoir conçu ce vaste plan, auquel accédèrent successivement toutes les puissances de l'Europe. Panin fit entendre à Catherine qu'il appartenait à une aussi grande souveraine de proclamer la première ce système d'une neutralité armée, qui, ralliant tous les peuples autour d'elle, la rendrait la législatrice des mers, et lui fournirait l'occasion d'entrer plus avant dans les affaires de l'Occident, comme elle avait déjà fait à Teschen (13 mai 1779), où elle était intervenue comme garante du traité de Westphalie, auquel la Russie n'avait cependant pas concouru. Un projet de cette nature ne pouvait manquer de plaire à l'ambition de Catherine. Elle l'adopta avec enthousiasme, malgré toutes les intrigues du chevalier Harris, et envoya à toutes les puissances maritimes une déclaration où elle reconnaissait, et s'engageait à protéger au besoin, les principes de la neutralité, la liberté du commerce et la franchise des pavillons. Il s'ensuivit beaucoup de froideur dans les relations de Catherine avec l'Angleterre; mais le monopole du commerce anglais n'en continua pas moins de subsister, comme de lui-même, dans ses états; et l'espérance de le régulariser par de nouveaux traités soutint toujours du côté des Anglais une liaison cent fois près d'être rompue. Vainement, quelques années plus tard, M. de Ségur, ministre plénipotentiaire de France auprès de Catherine, parvint-il à conclure avec la Russie un traité de commerce des plus avantageux. Ce traité n'eut aucun grand résultat, et fut rompu par Catherine lorsque éclata la Révolution française.

Nul des souverains n'avait annoncé, avec plus d'énergie que Catherine, le dessein de faire la guerre à notre patrie, dont elle était surtout jalouse. Elle affectait de craindre par dessus tout que les principes révolutionnaires ne pénétrassent en Russie, comme si la Russie eût été après la France le pays le plus voisin d'une émancipation libérale. M. de Ségur dut quitter Saint-Pétersbourg; quand il prit congé de l'impératrice, elle lui dit avec plus de franchise que de dignité: « Moi, je suis aristocrate; car il faut faire mon métier. » Elle persécuta tous les Français résidant dans ses états qui refusèrent d'abjurer solennellement et par écrit les principes de la révolution. Un moment elle eut l'idée d'envoyer contre nous une armée sur le Rhin; mais elle renonça prudemment à son idée, aimant mieux laisser l'Autriche et la Prusse s'épuiser dans une querelle dont elle se flattait de recueillir tous les fruits. Toutefois, elle se tint derrière leurs armées, les excitant à nous combattre et les y contraignant presque par ses menaces, comme on voit sur les derrières d'une armée russe en bataille des officiers postés tout exprès pour contenir la lâcheté et punir les fuyards. Bientôt, sacrifiant les droits des neutres au désir de consommer notre ruine, on la vit renverser de ses mains le monument que Panin lui avait fait élever à sa gloire: elle s'engagea par une convention réciproque avec l'Angleterre « à prendre toutes les mesures qui » seraient en son pouvoir pour troubler le commerce de la » France; à empêcher les puissances non impliquées dans » cette guerre de donner une protection quelconque, soit » directement, soit indirectement, en conséquence de » leur neutralité, au commerce ou à la propriété des Français en mer ou dans les ports de France, etc. » Elle jeta ainsi le premier brandon d'une guerre à mort qui ne s'éteignit que bien tard dans des flots de sang.

Nous avons dû passer rapidement sur toutes ces luttes pour nous borner à en indiquer les résultats. Il nous a été également impossible d'entrer dans le détail si long et si compliqué des travaux de la diplomatie européenne durant toute cette période. Nous sommes donc en quelque sorte forcés d'énumérer au moins les conquêtes de la Russie sous le règne de Catherine, et de présenter ici le tableau de ses ressources militaires à la mort de cette princesse arrivée en 1796.

Tableau des conquêtes de la Russie sous le règne de Catherine II.

NATURE ET DATES des traités de cession, d'assujétissement, etc.	NOMS DES PAYS conquis.	SUPERFICIE en milles carrés géogr.	POPULATION.
	POLOGNE.		
TRAITÉ de partage entre les trois cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, du 5 août 1772.	Dans ce premier partage, la Russie eut: Les palatinats lithuaniens de *Smolensk*, de *Witebsk*, de *Mcislaw*, de *Livonie*; — des parties assez considér. de ceux de *Minsk* et de *Polotzk*	2 019	1 300 000
TRAITÉ de Grodno du 22 juillet 1793.	Dans ce second partage: Les palatinats de *Podolie*, de *Braclavie*, de *Kiovie*; les restes de ceux de *Polotzk* et de *Minsk*; partie de celui de *Wilna*; moitié de ceux de *Novogrodeck*, de *Brzesk* en Lithuanie, et de *Wolhynie*	4 553	3 011 680
DÉCLARATION de Pétersbourg du 3 janvier 1795.	Dans ce troisième partage: Les restes du palatinat de *Wilna*, la moitié de celui de *Trocki*, le duché de *Samogitie*, la seconde moitié des palatinats de *Novogrodeck*, de *Brzesk* en Lithuanie et de *Wolhynie*; une part. du palatin. de *Chelm*.	2 030	1 176 590
ACTE de soumission du 28 mars 1795.	Les duchés de *Courlande* et de *Semigalle*.	452	407 000
	PERSE.		
TRAITÉ de TEFLIS en 1787 (assuj. en 1811).	Provinc. de *Kakhet*, de *Carduet*, du *Daghestan*; pays des *Ossètes*, et autres dépend. de la Géorgie sous la suzeraineté de la Perse, avec la partie du *Schirvan* au nord du Kur.	600	260 000
	TURQUIE.		
TRAITÉ de KAYNARDGI du 21 juill. 1774.	*Azoff*, son territoire; *Kerts*, le pays entre le Bog et le Dnieper.	1 025	250 000
ABDICATION du khan, 28 juin 1783. CONVENTION de Constantinople du 8 janv. 1784.	*Crimée*, île de *Taman*, partie du *Kuban*, la droite du fleuve de ce nom . . .		
		10 679	6 405 270

		10 679	6 405 270
TRAITÉ d'IASSY du 9 janvier 1792.	Plaine d'Oczakow, ville d'*Oczakow*, pays situés entre le Bog et le Dniester.	410	150 000
ACTE de SOUMISSION du tzar Salomon en 1785 (entraînant : soumiss. du tzar d'Imirette en 1800, conquêtes en 1810 et 1811).	La *Mingrélie* et la principauté d'*Imirette*, le pays des Abcasses, des Tchèques, des Tcherkasses, etc., et autres pays de la Géorgie formant le gouvernement de *Grusinie*. . . .	1 800	600 000
ASSUJÉTISSEMENT des peuplades indépendantes.	Cosaques du Don et de la mer Noire	4 628	260 000
TOTAL des acquisitions.		17 517	7 415 270

Forces militaires de la Russie à la fin du règne de Catherine II (sur le pied de guerre).

FORCES DE TERRE.

Garde impériale	11 300 homm.
Infanterie.	181 740
Cavalerie.	83 170
Artillerie et Génie	29 060
Bataillons de garnison.	83 200
Corps particuliers, Invalides, etc.	34 680
TOTAL.	423 150
Il faut ajouter à ce chiffre, en troupes irrégulières, plus de	100 000 cosaq.

FORCES DE MER.

Vaisseaux de ligne de 110 canons	8
de 74	22
de 66	20
Frégates de 44 canons	1
de 38.	14
de 32.	7
de 28.	5
Bombardes de 6 canons	4
Prames de 16	2
Cutters de 12 à 18.	17
Brûlots.	4
TOTAL.	104
Il faut ajouter à ce chiffre environ 200 galères.	200

Mais c'est surtout au-dedans de son empire, dans l'intérieur de ce qu'elle appelait, en riant, *son petit ménage*, que Catherine se montra grande reine.

Dans les premières années de sa puissance, on la vit, passionnée qu'elle était pour toutes les idées de réforme de la philosophie française, les appliquer parfois maladroitement, sans consulter assez l'opportunité et la convenance locales. Ainsi, désirant remédier à l'imperfection grossière et à l'obscure confusion de la jurisprudence russe, elle avait résolu de donner à ses sujets un nouveau code. En conséquence, elle donna ordre à toutes ses provinces, même aux plus lointaines, de lui envoyer des députés pour lui présenter leurs idées sur le système de lois qui leur paraîtrait le meilleur. Il résulta de la réunion de ces députés à Saint-Pétersbourg, des états dont l'ouverture se fit avec une pompe extraordinaire. Ce fut un spectacle singulier et bizarre, qui n'était pas dénué de grandeur et d'intérêt, de voir tous ces hommes de pays, de langues, de noms, de costumes si divers, les Lapons, les Tartares, les Samoyèdes, les Mongouls, les Tongouses, les Kamtchadales, etc., etc., tous réunis pour régler des intérêts généraux qu'ils étaient bien loin de comprendre, et dont la plupart n'avaient pas la plus légère notion. L'impératrice, voulant laisser à cette étrange assemblée toute sa liberté, s'était fait ménager dans la salle une tribune d'où, sans être aperçue, elle pouvait tout voir et tout entendre. Admirable témoignage rendu à l'irrésistible puissance des vérités nouvelles! magnifique exemple des progrès des temps! Qui forçait donc cette tête couronnée, cette femme si fière, si impérieuse et toute-puissante, à convoquer ainsi de tous les bouts du monde qu'elle disait lui appartenir, et dans la capitale même du despotisme, cette vaine image d'assemblée nationale, et à s'éclipser ainsi devant elle? Qui? Qui, sinon le cri du siècle retentissant partout et jusque dans son cœur, sinon la mystérieuse puissance de la philosophie française, révélation nouvelle, voix de notre peuple, voix du genre humain, voix de Dieu!

Mais en Russie, Catherine ne pouvait pas avoir lieu de se féliciter beaucoup de son idée, et elle dut bien reconnaître alors qu'entre un esclave et un homme libre la chaîne qui meurtrit la chair du premier ne fait pas toute la différence, et que si un seul geste du despote suffit pour briser ces grossières chaînes de fer, toute sa volonté, toute sa voix et tout son or, ne suffisent pas à dégager sur l'heure l'esprit de ses liens, à souffler une âme d'homme libre dans ses affranchis de la veille. Ces misérables législateurs ne surent que s'humilier en tremblant devant le *Dieu de la terre*, et ils reconnurent à genoux qu'ils ne concevaient pas de meilleur gouvernement que le sien. Les seuls députés des Samoyèdes osèrent parler avec quelque indépendance. L'un d'eux dit au nom de ses frères : « Nous sommes simples et justes. Nous faisons tranquillement paître nos rennes. Nous n'avons pas besoin d'un code nouveau. Mais faites pour les Russes, nos voisins, et pour les gouverneurs que vous nous envoyez, des lois qui arrêtent leurs brigandages. » C'en fut assez, et ce fut le tour de Catherine de se montrer au-dessous du rôle qu'elle affectait aux yeux de l'Europe, et surtout, avec tant de coquetterie, aux yeux de Voltaire. On craignit, non sans raison, d'avoir imprudemment allumé un incendie; quelques paysans commençaient à parler d'affranchissement; la noblesse murmurait; Catherine se fit aussitôt décerner par acclamation les titres de *grande*, de *sage*, de *prudente* et de *mère de la patrie*: puis elle renvoya bien vite tous ces rustres dans leurs différens pays (1767).

Mais éclairée par l'expérience, et peut-être mieux conseillée, Catherine travailla plus utilement à civiliser ses états. Depuis qu'elle régnait, elle cherchait à répandre l'instruction parmi ses peuples : elle avait déjà fondé des maisons d'enseignement dans plusieurs villes; elle en établit dans les campagnes. Elle forma une commission d'instruction publique, et elle attachait tant d'importance à ses travaux, qu'elle ne cessait de lui adresser des notes pour lui communiquer ses propres idées sur les perfectionnemens à établir. Un savant allemand consentit à professer à Pétersbourg la géographie et l'histoire, et ce fut bien heureux, car aucun Russe n'en aurait été capable.

L'Académie des sciences de Pétersbourg avait été fondée par Pierre I; mais elle acquit bien plus d'éclat sous Catherine. Elle compta au nombre de ses membres résidens les Euler, les Pallas, les Guldenstœdt, les Gmelin, et quelques autres hommes célèbres. Catherine conçut l'utile projet de faire voyager plusieurs savans dans l'intérieur de ses vastes états, afin qu'ils pussent déterminer la position géographique des principaux lieux, en observer la température, examiner la nature du sol, ses productions, ses richesses, ainsi que les mœurs et le caractère des divers peuples qui les habitent. C'est à cette entreprise que nous devons les intéressans ouvrages de Pallas et de Gmelin.

Une école de navigation fut établie, où l'on enseigna l'hydrographie, l'astronomie, l'architecture navale, et la langue anglaise; la munificence impériale y entretint constamment soixante-cinq élèves. Des écoles normales pour la jeunesse de tous les rangs furent fondées à Saint-Pétersbourg et dans toutes les provinces. En créant tant d'établissemens pour l'éducation de la jeunesse, Catherine n'eut garde d'oublier son sexe; elle changea en maison d'éducation pour les jeunes demoiselles le couvent de la Résurrec-

tion, bâti par l'impératrice Elisabeth sur le bord de la Néwa, et elle en confia la direction à une Française de beaucoup de mérite.

Un collége impérial de médecine fut fondé, destiné à surveiller l'art de guérir dans toute l'étendue de l'empire. Des hôpitaux furent établis à Moscou et à Pétersbourg pour les enfans trouvés et les femmes en couche. On retrouve avec émotion le cœur de la femme dans les règlemens de ces institutions de Catherine; tout y a été prévu avec un soin minutieux qui dénote quelque chose de plus et de mieux que de l'ordre et de l'intelligence. Ainsi, dans l'hôpital pour les femmes en couche, toutes celles qui se présentaient, soit le jour, soit la nuit, devaient être bien reçues et soignées; elles pouvaient, si elles voulaient, rester voilées durant tout le temps de leur séjour.

Toujours empressée d'accueillir toutes les innovations utiles, et d'accorder à toutes les grandes découvertes une protection qu'elle savait bien devoir honorer son règne aux yeux de l'Europe éclairée, Catherine résolut de faire inoculer son fils, alors que cette salutaire pratique effrayait encore, et qu'aucun souverain n'osait en faire usage. Toutefois, pour persuader aux Russes qu'elle aimait beaucoup ce prince, elle affecta une excessive prudence pour sa santé, au point qu'elle se fit auparavant inoculer elle-même par le docteur Dimsdale, fameux chirurgien anglais. A peine inoculée, elle se hâta de l'écrire à Voltaire, qui ne tarda pas de l'annoncer au monde; car, dans son impatiente ardeur d'innovation, ce grand homme reprochait sans cesse à la France de se laisser devancer dans la carrière par les nations étrangères, et Catherine tirait admirablement parti de cette disposition d'esprit de son admirateur. Elle lui disait avec une coquetterie qui n'est pas sans grandeur : « Je n'ai » pas été au lit un seul instant, et j'ai reçu du monde tous » les jours. Je vais faire inoculer *mon fils unique*. Le grand-» maître de l'artillerie, le comte Orloff, *ce héros qui res-» semble aux anciens Romains des beaux temps de la répu-» blique*, qui en a le courage et la *générosité*, doutant s'il » avait eu la petite-vérole, s'est mis entre les mains de no-» tre Anglais; et le lendemain de l'opération, il s'en est allé » à la chasse dans une très grande neige. *Nombre de cour-» tisans ont suivi son exemple*, et beaucoup d'autres s'y pré-» parent. Outre cela, on inocule à présent, à Pétersbourg, » dans trois maisons d'éducation et dans un hôpital établi » sous les yeux de M. Dimsdale. »

Catherine encouragea avec zèle la littérature et les arts; elle institua une académie; elle assigna une somme de cinq mille roubles par an pour récompenser les écrivains qui feraient passer dans la langue russe les livres étrangers dignes d'être traduits. En même temps, elle cherchait sans cesse à attirer auprès d'elle, de toutes les parties du monde, les hommes célèbres par leurs talens ou leurs lumières. Elle n'épargnait pour y réussir ni les flatteries ni les promesses. On sait qu'elle avait proposé à d'Alembert de se charger de l'éducation de son fils, Paul Petrowitz. Elle voulut un moment qu'il vînt se fixer à Pétersbourg, pour y achever sous sa protection la publication de l'Encyclopédie. Elle parvint à y attirer Diderot qui lui plut beaucoup, mais qui l'effraya par momens en lui parlant avec enthousiasme des droits des peuples et de l'avenir du monde.

Par un chef-d'œuvre d'habileté qu'on n'a pas assez remarqué, Catherine, tout en encourageant avec ostentation l'esprit d'innovation, sut contenir les popes ignorans et superstitieux, et les empêcher de lui nuire dans l'esprit de ses peuples : d'abord, en les flattant et en les endormant par d'hypocrites démonstrations de bienveillance; puis, quand son pouvoir fut affermi, en les accablant tout d'un coup de toute sa supériorité. En même temps, elle ne négligeait rien, étrangère, pour rattacher son règne à toutes les traditions nationales les plus chères aux Russes; elle honorait par dessus tout la mémoire de Pierre-le-Grand, et ne manqua pas de lui élever une statue. Ce fut encore à la France qu'elle demanda un artiste, et Falconnet fut chargé d'élever ce magnifique monument.

C'est un fait digne d'attention que, durant le long règne de Catherine, une seule révolte troubla sérieusement la paix intérieure de la Russie. Pugatcheff, Cosaque du Don, aventurier audacieux, prit les armes sous le faux nom de Pierre III, séduisit une foule aveugle de paysans, et pendit un grand nombre de nobles. Attaqué, battu et fait prisonnier, il fut écartelé par ordre de l'impératrice, bien que la peine de mort fût censée bannie de sa législation (1774).

Digne élève de Voltaire, Catherine accorda toujours une entière protection à la liberté des cultes. Elle avait établi à Mohiloff un séminaire de jésuites, pour profiter de leurs lumières, ce qui ne l'empêchait pas de maintenir l'islamisme en Krimée. Elle donnait presque tous les ans à ses peuples un exemple solennel de tolérance : le 6 janvier, jour de la bénédiction des eaux, son confesseur rassemblait par son ordre les ecclésiastiques de tous les rits et leur faisait les honneurs d'un grand festin, que Catherine appelait *le diné de tolérance*. On y voyait à la même table le patriarche de Gurgistan, l'evèque russe de Polocsk, des Archimandrites grecs, un évêque catholique, un prieur de la même religion, un prêtre arménien, des franciscains, des jésuites, des prédicateurs lutheriens, des calvinistes et des curés anglicans.

Jalouse de s'immortaliser par de grandes entreprises, elle avait conçu trois projets qui auraient été extrêmement utiles au commerce russe. Il s'agissait de creuser trois canaux : le premier pour réunir la mer Caspienne et la mer Blanche; le second pour faire communiquer la Baltique à la Caspienne; le troisième pour joindre la Baltique à la mer Noire. Les plans de ces immenses travaux étaient levés, et les premiers préparatifs commencés, lorsque la guerre et le manque d'argent les firent abandonner.

Cependant le commerce et l'industrie furent constamment encouragés par Catherine. La Russie lui doit des fabriques en acier, des tanneries, un grand nombre de manufactures, et l'introduction des vers à soie en Ukraine. Elle créa trois banques : la Banque d'Emprunt ou le Lombard, dont les revenus sont destinés à l'entretien de l'hôpital des Enfans-Trouvés; la Banque d'assignations, créée en 1768 pour Pétersbourg et Moscou, et qui devint en 1786 une banque impériale pour tout l'empire; la Banque d'emprunt pour la noblesse et pour les villes, destinée à prêter aux nobles sur l'hypothèque de leurs terres ou sur celles de leurs serfs mâles, et aux villes sur l'hypothèque de leurs terres ou sur celles des maisons en pierres.

En examinant les états d'entrée et de sortie des marchandises de 1780 à 1790, pour établir la balance du commerce de Pétersbourg, on a trouvé, pour chaque année, le résultat approximatif suivant :

Exportation	13 261 942 roubles.
Importation	12 238 319
Profit.	1 023 623
Dans les trois dernières années, il est entré annuellement, en or et en arg. monnayé.	337 064
Ce qui porte la balance en faveur de la Russie, à	1 360 687 roubles.

Le montant du commerce de Pétersbourg, depuis 1780 jusqu'à 1790, s'élève donc annuellement à 25 837 523 roubles. Le rouble vaut 5 fr.

La progression de ce commerce est étonnante, en voici l'aperçu :

	Importation.	Exportation.
En 1780.	8 600 000 roubles.	10 900 000 roubles.
En 1785.	10 000 000	13 400 000
En 1789.	15 300 000	18 700 000

Les progrès de la population de l'empire étaient presque

aussi rapides. Suivant les dénombremens faits à différentes époques, il y avait :

En 1762	20 000 000 habitans.
En 1782	28 000 000
En 1796	32 000 000

De sorte que, sous le règne de Catherine II, le nombre des habitans de la Russie a augmenté de douze millions, tant par l'excédant des naissances sur les mortalités que par l'invasion de la Krimée, l'invasion de la Pologne, etc.

Les lois en Russie ne formaient qu'un chaos; chaque prince en avait publié de nouvelles sans abroger les anciennes. Catherine chercha à débrouiller ce chaos; elle organisa des tribunaux réguliers et s'efforça d'établir une jurisprudence uniforme. « Si plusieurs reines, disait Frédéric-le-Grand, ont acquis une grande célébrité, comme Sémiramis par les armes, Elisabeth d'Angleterre par son habileté politique, Marie-Thérèse par son étonnante fermeté dans les périls, Catherine seule a mérité le nom de législatrice. »

« Avant elle, dit M. de Ségur, Pétersbourg, dans son horizon de glace, était un point presque inaperçu, et qui semblait tenir à l'Asie; sous son règne, la Russie devint européenne; Pétersbourg brilla entre les capitales du monde civilisé, et le trône des tzars s'éleva au premier rang des trônes les plus puissans et les plus respectés. »



(Catherine II.)

Nous avons cru indigne de la gravité de ce livre d'entrer dans le détail des intrigues galantes de la cour de Catherine *le Grand*. Assez d'autres ont compté le nombre de ses amans, ou pour mieux dire de ses maîtresses. Si l'on en excepte Orloff et Potemkin, qui n'étaient pas des hommes vulgaires, tous les autres ne valent pas qu'on répète leurs noms. Il suffira de dire que la prodigalité, dont Catherine paya leur publique prostitution, fut excessive et mérite d'être blâmée. Le total des sommes qu'elle leur jeta en divers temps, ne s'élève pas à moins de 92 820 000 roubles.

Cette princesse, avec tout le génie et l'esprit qu'elle a montrés, avec toute la décence qu'elle affectait extérieurement, doit avoir bien connu et bien méprisé les Russes, comme on l'a fort bien remarqué avant nous, pour avoir osé élever si souvent à côté d'elle tant de jeunes gens tirés de la foule, et les offrir aux respects et aux hommages de toute la nation, sans autres titres que ceux dont elle aurait eu à rougir, si elle eût conservé, dans sa vie de grand homme, la plus aimable vertu de son sexe.

Jean-Jacques Rousseau a dit quelque part : « Les Russes ne seront jamais civilisés pour l'avoir été trop tôt. » On a, avec raison, taxé d'exagération ces paroles de Rousseau; mais quand on examine avec quelque attention l'état politique et moral de cette immense agglomération de hordes, de nations et de peuplades, qu'on appelle l'empire de Russie, en voyant à travers une si légère écorce de politesse s'agiter tant de brutalité sauvage et fermenter une si précoce corruption, on frémit, et loin de s'étonner du jugement de Rousseau, on est tenté de ne pas croire plus que lui à l'avenir de ce colosse au front superbe et menaçant, mais aux pieds d'argile et au cœur déjà rongé de pourriture.

Vers le même temps, Voltaire, qui a trop vanté Catherine, s'écriait pour faire sa cour à la *Sémiramis du Nord :*

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière!

et depuis, il s'est trouvé des gens qui ont pris au sérieux ce compliment, comme si la plus grande gloire de Catherine n'était pas au contraire d'avoir su, à l'imitation de Pierre-le-Grand, emprunter à notre occident tous les élémens de sa grandeur pour en enrichir la Russie. On nous dit que les Russes ont de beaux monumens, de riches bibliothèques, des écoles, un grand système de travaux publics, une marine, une armée régulière, etc., etc... On oublie trop que la France, l'Angleterre, et plus tard l'Allemagne, leur ont fourni des artistes pour ces monumens, des livres pour ces bibliothèques, des professeurs pour ces écoles, des ingénieurs pour ces travaux, des officiers expérimentés pour ces armées et cette marine.

Napoléon mourant nous a crié de son rocher de Sainte-Hélène : *Dans cinquante ans l'Europe sera Républicaine ou Cosaque.* Non, vous vous trompiez sans doute, ô grand homme! quand vous doutiez ainsi des destinées du monde. L'épouvantable désastre de la Bérésina pesait encore sur votre cœur; l'air commençait à manquer à votre poitrine, et vous doutiez que la France pût respirer encore long-temps. Vous n'aviez que trop oublié qu'il y avait quelque chose au-dessus de votre génie, qui était le génie du Peuple, comme il y avait quelque chose par delà votre fortune, qui était la fortune de la Civilisation.

Non, l'Europe ne sera jamais Russe, ou il nous faut déchirer l'histoire et abdiquer toute noble espérance. Non, la France ne sera jamais Cosaque, ou il ne nous reste plus qu'à renier Dieu et à mourir en maudissant nos pères après avoir étouffé nos enfans.

CATHOLICISME. Voyez CHRISTIANISME et EGLISE.

CATILINA (LUCIUS SERGIUS) n'est pas moins célèbre par ses vices que par sa conspiration. Issu d'une famille patricienne, il ne parut d'abord occupé qu'à compromettre l'illustration que ses ancêtres lui avaient transmise. Les historiens le montrent livré à toutes les passions dès l'âge le plus tendre, séduisant une jeune personne d'une grande naissance, qui devint ensuite sa belle-mère, et épousant une fille qu'il en avait eue. Il séduisit la vestale Fabia Terentia, sœur de la femme de Cicéron, et il en fut aimé. La rigueur que les lois romaines mettaient à punir le deshonneur des vestales ne fut pas facilement suspendue. Les nombreuses amitiés de Catilina, son illustre origine ne l'auraient point sauvé, si Quintus Catulus, que sa vertu fit, après la mort de Sylla, le personnage le plus important de Rome, n'avait employé tout son crédit pour le soustraire au supplice. Ses contemporains ont cru qu'éperdument amoureux d'Aurélia Orestilla, femme distinguée, veuve alors, il avait empoisonné un enfant qu'elle avait eu d'un premier mariage, et dont l'intérêt empêchait qu'elle ne se remariât.

La constitution aristocratique, sur laquelle reposaient les fondemens de Rome, avait été obligée d'accorder l'exercice des droits politiques à la plèbe dont les bras étaient nécessaires pour conquérir l'Italie. Une fois que l'Italie fut conquise, la destinée du peuple romain étant de vaincre toujours et d'étendre son empire jusqu'à la rencontre des barbares de la Scandinavie et des invasions asiatiques, les soldats italiens lui furent aussi nécessaires que ses propres citoyens, et voulurent entrer au partage de la puissance souveraine. L'ambition des Italiens rencontra des obstacles, comme celle des plébéiens quelques siècles auparavant. La faction aristocratique de la république fit effort

pour conserver la majesté des prérogatives romaines, et pour tenir les portes de la cité fermées à cette irruption italienne qui menaçait de toutes parts. Le partage des terres prises sur l'ennemi, sans cesse proposé, compliquait encore la question; si, en effet, les patriciens, détenteurs illégitimes de ces terres, avaient été forcés de les abandonner et de les soumettre à une distribution nouvelle, ils se seraient vus dépouillés de leurs richesses qui, depuis les conquêtes politiques du peuple, étaient leur plus puissant moyen d'action. L'aristocratie romaine, rendue à sa pauvreté primitive, eût perdu en un seul jour sa fortune et son influence. Sylla comprit cette situation; il se fit le représentant rigoureux des intérêts du vieux génie patricien; il voulut assurer en même temps la prépondérance de la noblesse dans Rome, et la prépondérance de Rome à l'exclusion de toutes les prétentions italiques. Il y réussit pour un temps, et finit par triompher de Marius, homme nouveau, du pays des Volsques, qui soutenait tout ensemble la cause de l'Italie et celle de la démocratie. Après la mort de Sylla, Pompée, qui avait reçu de bonne heure le nom de *Grand*, fut l'héritier de ses desseins, et tint la plus haute position dans la république. Cependant le parti contraire, qui n'avait point encore tant de dignité ni de puissance apparente, augmentait chaque jour ses forces et ses espérances. L'opinion lui semblait entièrement favorable; la jeunesse se remuait au souvenir de Marius. Le patriciat cédait un de ses plus illustres rejetons à la faction démocratique, dans la personne de Jules-César. Tout un parti nouveau s'élevait, qui comprenait plus largement que Sylla la situation de Rome et les droits de l'Italie. On sentait que la cité ne pouvait pas persister dans son unité antique et intraitable, et qu'elle devait au contraire se démanteler et s'agrandir pour faire place dans son sein aux populations à l'aide desquelles elle marchait à la conquête du monde.

Catilina avait été l'une des plus chères créatures de Sylla; il avait gagné, à servir les cruautés du dictateur, de grandes richesses qui lui permirent de surpasser la corruption de son temps, mais qui, vite prodiguées, le laissèrent endetté, desespéré et furieux. Alors il parut une seconde fois demander à son ambition les moyens de satisfaire ses insatiables désirs. Son caractère, qui avait toujours été entreprenant et dissimulé, multiplia ses ruses et accrut son audace. Cicéron, dans son discours pour M. Cœlius, en a donné un portrait qui se rapporte évidemment à ce temps-là : « Catilina, dit-il, sans » avoir de grandes qualités, savait en présenter l'apparence. » Il se donnait pour tout dévoué aux gens de bien, malgré » ses liaisons publiques avec une foule de scélérats. Son » penchant le portait aux plaisirs, son indolence au repos, » son intérêt aux affaires; plus hardi qu'habile, plus ambi» tieux que politique, plus capable de former de pernicieux » desseins que de les conduire. Quelque chose d'étonnant, » c'est le talent qu'il avait de se faire des amis et de les cul» tiver. En toute rencontre, on le voyait prêt à partager » avec eux son crédit, son argent, ses jouissances et tous » les fruits de ses crimes. Accoutumé à se plier aux vœux » des circonstances, il se montrait réservé avec les gens » sérieux, gai avec les enjoués, grave avec les vieillards, » complaisant avec la jeunesse, hardi avec les scélérats, » débauché avec les libertins. Un caractère qui se dévelop» pait sous tant de faces différentes devait séduire non seu» lement les hommes pervers, mais quelques honnêtes gens » éblouis par de faux dehors. »

Effectivement Catilina, rallia autour de lui la jeunesse la plus brillante de Rome; il usa, pour augmenter le nombre de ses amis, de l'influence de toutes les jeunes femmes qu'il avait fréquentées, et qui avaient la hardiesse d'afficher publiquement leur mépris du mariage. Sempronia, qui avait épousé Junius Brutus, fit pour lui une active propagande. A une beauté rare elle joignait une voix charmante et tous les agrémens de l'esprit. Sa société devint le centre de la nouvelle faction. Quand il se vit à la tête d'un parti, Catilina sollicita la dignité de consul. Rome considérait son avénement au consulat comme une chose d'importance, et comme l'ouverture d'une révolution. Le peuple, de l'avis de Salluste, faisait des vœux pour lui, *Catilinæ incepta probabat*. L'aristocratie, qui se sentait en un grand danger, fit un coup adroit; elle opposa à Catilina un homme nouveau. Cicéron semblait depuis quelque temps s'entremettre entre tous les partis; il s'était gagné la multitude par son humble condition, par son talent, et par le soin qu'il avait de placer partout l'éloge de Marius; mais récemment, sans rien perdre de son autorité sur le peuple, il s'était concilié l'affection et la reconnaissance des patriciens en faisant échouer la proposition agraire du tribun Rullus. Cicéron l'emporta sur Catilina, et fut nommé consul.

Les voies ordinaires du pouvoir lui ayant été interdites, Catilina ne put attendre la fortune plus long-temps; son impatience devint féroce. On le voyait, le visage inquiet et pâle, les yeux sanglans, la démarche tantôt lente, tantôt précipitée, exciter ses amis et les presser. Il fortifiait ses relations et les étendait; il avait des liaisons avec plusieurs colonies romaines d'Italie, avec les propriétaires italiens dépossédés par Sylla au profit de Rome, avec les paysans errans de l'Etrurie. Alors le bruit se répandit d'une conspiration organisée, et que pourtant on ne pouvait surprendre; on disait hautement que les conjurés voulaient assassiner les consuls et surtout Cicéron, massacrer une grande partie des patriciens, mettre le feu aux quatre coins de Rome, faire une sanglante orgie au milieu de ses ruines enflammées, s'emparer de toutes les richesses et du gouvernement de la république. Cicéron, qui projetait de devenir l'homme indispensable de la patrie, fit tous ses efforts pour contraindre Catilina à éclater avant que son complot ne fût parfaitement décidé, afin d'en avoir meilleur marché. Il avait hâte de sauver la constitution romaine. Il eut bientôt l'occasion de faire briller tout son zèle. Fulvie, l'une des femmes que l'amour rattachait à la conjuration, l'ébruita, fut interrogée par Cicéron, et avoua tout ce que Q. Curius lui avait appris. Aussitôt Cicéron prit une cuirasse, arma les chevaliers, convoqua les sénateurs pour proclamer l'imminence du danger. Catilina n'hésita pas de se présenter à l'assemblée; il y fut accablé sous le poids d'une improvisation éloquente. Mais chargé d'imprécations, il ne sortit point du sénat sans s'être écrié : « Vous allumez un incendie contre moi, je l'étoufferai sous » des ruines! » Il quitta Rome promptement et alla joindre les troupes qu'on lui avait préparées en Italie.

Il ne pouvait plus exister de doute sur la conjuration, mais quel était son objet? Dans les seize années qui s'étaient écoulées depuis la mort de Sylla, Catilina avait cédé au mouvement général des esprits, et n'avait plus gardé de son modèle que le désir de tenir à sa discrétion le sort de la république : *Hunc post dominationem Lucii Syllæ lubido maxima invaserat reipublicæ capiundæ* (Salluste). Il lui avait fallu s'adresser à d'autres intérêts pour arriver au même résultat. L'incendie de Rome, qu'on mettait au nombre de ses desseins, ne pouvait être la pensée d'un soutien de l'aristocratie; c'était au contraire une vengeance promise à l'Italie que la ville toute-puissante avait si rudement traitée, après avoir tant usé de son aide. N'ayant pu brûler Rome, Catilina se mit à la tête de l'insurrection italique. Pendant qu'il arrivait en Etrurie, l'Apulie et le Brutium se soulevaient.

Cependant, la ville était pleine encore de conjurés qu'on ignorait et qu'on ne pouvait saisir. Lentulus, Cethégus et les autres amis de Catilina, restés à Rome, s'abouchèrent avec les députés des Allobroges qui venaient réclamer la diminution des taxes qui les accablaient. Les Allobroges écoutèrent leur intérêt plus que leurs promesses, et apportèrent à Cicéron les preuves écrites des projets de Lentulus. César, qui laissait préparer son élévation par la perte des hommes les plus impatiens de son parti, ne put

garder le silence auquel il se résignait depuis long-temps; il osa, dans le sénat, prendre la défense des accusés, qui furent néanmoins condamnés à mort. Cicéron au contraire, malgré son pouvoir, n'osait faire exécuter la sentence, et n'y fut déterminé que par l'ascendant de Térentia, sa femme. On se hâta d'en finir avec la conspiration. Le consul Antonius, collègue de Cicéron, atteignit en Etrurie Catilina qui n'avait encore armé que le quart de ses partisans, et qui néanmoins ne refusa pas la bataille. Les conjurés se firent presque tous tuer. On retrouva Catilina bien loin dans l'armée romaine où il s'était fait jour; il respirait encore.

Le sénat laissa éclater toute sa joie. Cicéron satisfit sa vanité par quelques vers qui se ressentent de l'ivresse où il était, et qui servent aujourd'hui à dérider le front de tous les maîtres de latin. Quant à César, il poursuivit avec modération son rôle de novateur, et, après avoir fait passer une loi agraire, il alla demander aux Gaules la gloire dont il avait besoin pour combattre le fantôme de Pompée. Ce fut à force de patience, de travaux et d'illustration, qu'il acquit une haute puissance, et qu'il réalisa en partie les prétentions italiques; il sut ainsi conquérir par l'intelligence et par le génie ce que Catilina ne voulait devoir qu'à ses vices. Salluste, qui était l'ami de César, et qui avait aussi connu Catilina dans sa jeunesse, a écrit l'histoire de sa conjuration. Pourquoi n'en a-t-il pas approfondi les causes et mesuré la portée? A-t-il voulu épargner à la politique de César la défaveur qui était restée attachée au souvenir de Catilina? ou bien, l'histoire, vivement sentie par les contemporains, ne laisse-t-elle pas à leur esprit le calme et la vue d'ensemble dont jouit la postérité?

On voit dans le Mémorial de Ste-Hélène, à la date du 22 mars 1816: « Aujourd'hui l'empereur lisait dans l'histoire ro- » maine la conjuration de Catilina; il ne pouvait la compren- » dre telle qu'elle est tracée. Quelque scélérat que fût Catilina, » observait-il, il devait avoir un objet; ce ne pouvait être » celui de gouverner dans Rome, puisqu'on lui reprochait » d'avoir voulu y mettre le feu aux quatre coins. L'empe- » reur pensait que c'était plutôt quelque nouvelle faction à » la façon de Marius et de Sylla, qui, ayant échoué, avait » accumulé sur son chef toutes les accusations banales dont » on les accable en pareil cas. » Le témoignage du génie de Napoléon est précieux; mais des inductions plus récentes nous ont permis de donner un sens à cette conjuration que l'empereur avait sujet de trouver inexplicable dans les auteurs anciens

CATON (Marcus Porcius). Dès le troisième siècle avant J.-C., Rome et le monde hellénique sont en contact par la Grande-Grèce et la Sicile. Caton, dans sa première jeunesse, conversa à Tarente avec Archytas le pythagoricien. Quelques années plus tard, au commencement du deuxième siècle, les Romains ont vaincu la Macédoine; ils ont campé aux Thermopyles, ils ont visité Athènes et l'Achaïe; le consul Flamininus s'est fait applaudir comme libérateur des Hellènes, aux jeux de Némée. Dès lors, à ne considérer l'issue de la guerre que sous un point de vue étroit et matériel, la Grèce est vaincue et asservie. Mais ici la grande lutte, celle qui importe au genre humain, n'est point dans la bataille; au-dessus du choc des armées, il y a le choc des civilisations. Or, à ce point de vue, entre les Grecs et les Romains, la victoire est mutuelle et divisée. L'organisation politique, la législation, le génie guerrier de la cité romaine, restent victorieux et s'imposent aux Hellènes; la philosophie des Hellènes, leur poésie et tous leurs arts triomphent de l'originalité italique et s'établissent à Rome vainqueurs.

Alors Rome, qui, déjà envahie par la plèbe, n'est plus la Rome des anciens jours, achève de se transformer. L'antiquité s'en va; les vieilles idées s'en vont ainsi que les vieilles mœurs. L'histoire façonnée par des Grecs à la manière de Thucydide, succède aux naïves traditions. La vieille poésie nationale, ces nénies que l'on chantait aux funérailles, ces poèmes héroïques que des enfans modestes chantaient dans les festins au son de la flûte, ces *annosa volumina vatum*, dont Ennius et Horace ont parlé si dédaigneusement, mais que Cicéron regrettait, tout cela disparaît. Il n'est pas jusqu'au vieux mètre du vers latin qui ne tombe dans l'oubli: au vers saturnin succèdent l'hexamètre et le pentamètre et tout le rhythme grec. La religion, la science, la langue, l'architecture, les mœurs, tout s'hellénise, hors la politique et la législation, où triomphe l'originalité supérieure de l'Italie. (Voy. Ennius.)

Mais l'antiquité et les vieilles mœurs et le génie primitif du Latium n'ont point cédé sans combat. L'instant de la lutte, et non celui de l'invasion comme on l'a cru, fut déterminé par l'impression que le philosophe Carnéade fit à Rome, où il était venu en qualité d'ambassadeur (V. Carnéade). Plusieurs décrets du sénat bannissant les rhéteurs et les sophistes grecs ou ceux qui, à l'instar des Grecs, s'intitulaient *rhéteurs latins*, témoignent de la frayeur dont furent saisis à cette époque les vieux romains. Nous avons encore l'un de ces témoignages: c'est un édit de C. Domitius Ahenobardus et de L. Licinius Crassus, transcrit par A. Gellius. Le voici: « On nous a fait savoir que certains hommes ont établi pour la jeunesse des écoles où elle reçoit un enseignement d'un genre tout nouveau; que ces hommes s'intitulent rhéteurs latins; que chez eux de jeunes garçons perdent leurs journées entières dans l'oisiveté. Nos pères ont décidé et ce que devaient apprendre leurs enfans et quelles écoles ils fréquenteraient. Ainsi, toutes ces nouveautés sortant de la coutume et des mœurs de nos aïeux, ne nous plaisent ni ne nous semblent bonnes. C'est pourquoi, à ceux qui tiennent ces écoles et à ceux qui les fréquentent, nous avons jugé à propos de notifier notre sentiment, savoir: que cela nous déplaît. » — « Renunciatum est nobis esse homines » qui novum genus disciplinæ instituerunt, ad quos juven- » tus in ludum conveniat; eos nomen imposuisse sibi latinos » rhetoras; ibi homines adolescentulos dies totos desidere. » Majores nostri quæ liberos suos discere, et quos ad ludos » itare vellent, instituerunt. Hæc nova, quæ præter consue- » tudinem et morem majorum fiunt, neque placent, neque » recte videntur; et his qui eos ludos habent et his qui eo » venire consuerunt, visum est faciendum ut ostenderemus » nostram sententiam, nobis non placere. » *Aulus Gell.*, lib. XV, c. 11.) Mais ces édits venaient trop tard: déjà l'ennemi était maître du camp, et il fallait vivre de sa vie ou ne pas vivre. Jamais en effet on ne songe à lutter contre une révolution si elle n'est déjà presque accomplie. On a toujours marché, mais si lentement que d'un jour à l'autre la distance est imperceptible: seulement sur la fin de sa carrière, le vieillard, remontant jusqu'au début, commence à s'apercevoir que tout change autour de lui, et il gronde, mais voilà tout: ce monde ne lui appartient plus.

Dans cette lutte entre l'esprit indigène et la civilisation de l'étranger, l'ère antique et l'âge moderne, c'est l'aristocratie et la famille des Scipions en particulier qui a le rôle de novateur; c'est un plébéien, M. Porcius Caton, qui repousse à la fois et les nouvelles idées, et les nouvelles mœurs, et l'influence hellénique. Cet Ecossais de Rome, avec son poil roux, ses yeux bleus, son bon sens dénué de poésie et de métaphysique, fut général d'armée, consul, orateur, censeur, écrivain, et sous toutes ces formes, c'est toujours l'homme de l'antiquité. Général d'armée ou administrateur, il est comme les anciens, lent, méthodique, strict observateur de la loi et économe; il est de la vieille école de Manius Curius et de Fabius Cunctator, tandis que les Scipions, par leur libéralité et l'indépendance qu'ils s'arrogent, font déjà pressentir Sylla, Pompée ou César. Orateur, ce n'est point, comme Cicéron, le disciple admiré des rhéteurs grecs, c'est le vieux Romain redouté, avec son

langage rude, bref, sentencieux, mordant et incisif. Consul ou censeur, il attaque au nom des lois le luxe des parures nouvelles, et punit la licence des nouvelles mœurs. Ecrivain, il raconte l'ancien temps, les *origines* de Rome et des villes italiques; dans un livre qui nous est resté en partie, il exalte et enseigne l'agriculture; il tient pour la médecine traditionnelle de son village, et se raille de la médecine plus scientifique des Grecs; il prêche cette économie domestique qui fait les bonnes maisons; et en des préceptes qui déjà peut-être n'étaient plus de son temps, il recommande aux pères de famille de vendre les vieux esclaves ainsi que les vieilles charrettes et la ferraille de rebut : *Plostrum vetus, ferramenta vetera, servum senem, servum morbosum, et si quid aliud supersit, vendat.* (De Re Rustica, c. 2.)

Mais tout homme subit involontairement l'influence de son temps. C'est ce même Caton qui ramena de Sardaigne le poète Ennius, ce Grec de Calabre qui, l'un des premiers, hellénisa et habilla d'hexamètres les chants nationaux de Rome. Il bâtit des portiques, et non seulement il apprit d'Ennius la langue des Grecs, mais il se mit sur ses vieux jours à l'étude de leurs livres.

Caton, né à Tusculum l'an 232 avant J.-C., mourut l'an 147 dans une extrême vieillesse. Plutarque nous a laissé de lui une biographie qui ne laisse rien à désirer.

CATON D'UTIQUE. Marcus Porcius Cato Uticensis était l'arrière-petit-fils de Caton le Censeur, et par cette même philosophie hellénique, tant abhorrée de son aïeul, il put, dans un âge d'affaissement moral, réaliser en soi, avec une admirable grandeur, l'idéal de cette antique vertu des Romains, tant préconisée par son aïeul. La vie de Caton se passa au milieu de guerres civiles dont le but providentiel était un mystère pour l'un et l'autre parti. En cette lutte, il chercha où était la justice, et il la trouva des deux côtés, mais partout incomplète, partout mêlée d'égoïsme et d'injustes prétentions. Or, il n'aimait que le juste, il le voulait sans mélange; il sentait obscurément que, hors l'égoïsme, les prétentions rivales pouvaient se concilier en ce qu'elles avaient de juste; mais ces tendances dépassaient de beaucoup la possibilité de son temps. Ce fut donc un philosophe, un rêveur, non un homme de parti. Non, il ne fut point le défenseur idolâtre de l'aristocratie, ce plébéien Caton qui, dans son enfance, demanda une épée à son gouverneur pour tuer Sylla; qui, dans sa haine et ses défiances, fit deux parts égales, l'une pour Pompée, chef du parti sénatorial, l'autre pour César, chef de la plèbe. Non, ce n'était point un défenseur idolâtre de l'aristocratie, cet homme qui, du jour où entre Pompée et César la guerre civile éclata, ne se rasa plus ni les cheveux ni la barbe, ne mit plus de couronne sur sa tête, mais persévéra jusqu'à sa mort dans le deuil et la tristesse, gémissant sur les calamités de la patrie, pleurant sur les champs de bataille, et gardant ces marques de deuil dans les victoires de son parti, comme dans ses défaites. Caton est-il l'homme du passé? Oui, dans ce sens que c'est l'homme d'un idéal que lui et ses contemporains voyaient dans le passé, mais qui n'existe réellement que dans l'avenir. Que savait-il de la république de Cincinnatus? Rien; et, s'il l'eût connue, il l'eût abhorrée, lui, plébéien. Ses retours vers le passé ne sont donc qu'une erreur d'optique sans conséquence. Au fond, c'est le sectateur isolé d'une république que vingt siècles de douleur suffiront à peine à engendrer. C'est la victime sainte, nourrie des essences les plus pures et les plus impérissables du passé, qui vient mourir sur la tombe du passé, en pressentant et faisant pressentir un monde nouveau.

A la vérité, lorsque les partis en vinrent aux armes, et que Rome s'étant scindée en deux camps, il fallut opter, Caton se rangea sous les drapeaux du parti sénatorial. La raison en est aisée à découvrir. Dans le parti sénatorial en effet gisait la république : si moribonde, et si viciée que fût cette république, aussi long-temps qu'elle subsisterait, il y avait, suivant lui, espoir de résurrection et d'amendement. D'ailleurs, il sentait que pour le parti sénatorial, ce parti étant sur la défensive, une victoire n'entraînait rien de décisif et d'irréparable; c'était non point une solution à l'avantage du vainqueur, mais un retardement de la solution. Si, au contraire, César l'emportait, Caton voyait le fondement même de sa république idéale s'écrouler : tout était fini et à jamais. Lui, en effet, par delà de César, ne voyait point le christianisme, et il ignorait que ce vieux monde eût besoin d'être rajeuni par l'invasion.

C'est pourquoi, après la bataille de Pharsale et la campagne d'Afrique, ayant vu l'inutilité de la résistance, il sentit qu'il n'avait plus qu'à mourir, et il mourut. Sans doute, il aurait encore pu prolonger la guerre de quelques semaines; mais, puisqu'il voyait tout perdu, à quoi bon? de quel droit entraîner d'autres hommes dans sa perte? Il ne le voulut pas, et, après avoir pourvu à la sûreté de ses partisans avec une touchante sollicitude, il mourut seul, et de mort volontaire, en lisant le *Phédon*.

Oh! assurément il a bien fait de mourir. Qu'avait-il à faire dans cette longue et plate époque de transition qui vient après lui? Et, s'il eût accepté son pardon de la clémence de César, que seraient devenus tous ces rayons de la vie éternelle, dont il était le représentant au milieu du choc des faits transitoires et des intérêts d'un jour? Que serait devenu le sentiment de la patrie, si, à l'exemple de César, lui aussi l'eût foulé aux pieds; s'il eût, sans dogme et sans rite religieux, immolé Rome, sa mère, au bon génie des Gaulois et des Orientaux? Etait-ce à lui, stoïcien, de trouver satisfaisante une révolution toute matérielle qui donne à la plèbe du pain en échange de liberté? Lorsque César, en plein sénat, proclame à haute voix qu'il n'est rien pour l'homme après sa mort, lui, homme, plein d'immortelles pensées, ne doit-il pas se lever et protester? Oui, plutôt que d'absoudre par son exemple toute lâche transaction, plutôt que de livrer au dédain tout ce qu'il avait en lui d'idées vraies et de généreux sentimens, tout ce qu'il y avait de saint et d'impérissable dans son parti, il a bien fait d'emporter tout cela dans sa tombe, jusqu'au temps de la résurrection; il a bien fait de mourir. Voyez César.

CATULLE marque, selon nous, dans la langue poétique des Latins, le plus haut point de perfection qu'aient pu atteindre, à Rome, les muses de la Grèce. Avant lui, on peut désirer encore certaines qualités aux vers de Lucrèce; après lui, on commence déjà à regretter certaines grâces, non moins précieuses et charmantes, même en lisant Horace et Virgile.

Caius (ou Quintus) Catullus Valerius naquit à Vérone, ou à Sirmium (*Sirmione*), petite ville située sur une presqu'île du lac Benacus (lac de *Garda*), dans la Gaule-Cisalpine. On serait tenté de croire que ce fut à Sirmium, quand on lit dans son recueil des vers charmans *Ad Sirmionem peninsulam :*

Peninsularum, Sirmio, insularumque
Ocelle, quascunque in liquentibus stagnis
Marique vasto fert uterque Neptunus,
Quàm te libenter, quàmque lætus inviso! etc.

Il fut conduit à Rome très jeune, et y fut élevé sous les auspices de Mallius, le même pour qui, dans la suite, il composa un si suave épithalame :

Collis ô Heliconei
Cultor, Uraniæ genus,
Qui rapis teneram ad virum
Virginem, ô Hymenæe Hymen,
Hymen, ô Hymenæe! etc.

Aimable et beau, il s'y fit bientôt remarquer par les agrémens de son esprit, comme aussi par son amour insatiable et effréné pour tous les plaisirs. Il eut pour amis les Horten-

vus, les Calvus, les Cinna, les Cornelius Nepos, ce qui ne l'empêcha pas de vivre familièrement avec les Furius, les Clodius, les Aurelius, et avec la fameuse Clodia. Tout le temps qu'il dérobait à la débauche, il le donnait à l'étude de la langue et de la littérature de la Grèce, qu'il semble avoir aimée presque autant que les femmes.

Ce culte de la poésie grecque se révèle à chaque instant dans ses vers, soit par le choix des mots composés, soit par celui des tours et des images, et par l'heureux emploi du vers spondaïque dans les hexamètres. Il a traduit un fragment de Sapho :

Ille mi par esse deo videtur,
Ille, si fas est, superare divos,
Qui sedens adversus identidem te
Spectat et audit

Dulce ridentem, misero quod omnes
Eripit sensus mihi : nam simul te,
Lesbia, adspexi, nihil est super mî;
. . . .

Lingua sed torpet, tenuis sub artus
Flamma demanat, sonitu suopte
Tintinant aures; geminâ teguntur
Lumina nocte.

On peut dire que sa vie fut une orgie continuelle de poésie, de vin et d'amour. Aussi fut-elle courte. Les voyages ne purent rétablir sa santé de bonne heure délabrée; le séjour même de cette Sirmium qu'il avait tant chérie, et où il s'était fait bâtir une magnifique *villa*, ne put le retenir : il mourut vers trente ans. Les sensualités de l'épicuréisme n'avaient pas encore tué en lui la noblesse de l'âme, ni éteint la sensibilité de son cœur naturellement tendre et passionné; il laissa de longs regrets à tous ceux qui avaient connu son amitié ou seulement ses vers, et même aux courtisanes qui avaient obtenu son amour. *Lugete, Veneres Cupidinesque...*

L'œuvre poétique de Catulle n'est pas considérable, mais élégant, varié, exquis. Il contient des épigrammes, et des vers lyriques, élégiaques, enjoués ou héroïques.

Ses épigrammes ont fait le désespoir de Martial qui était loin d'être modeste, et qui l'a reconnu hautement pour son maître :

Nec multos mihi præferas poetas,
Uno sed tibi sim minor Catullo.

Montaigne était de l'avis de Martial; il aimait mieux « l'e- » gale polissure et cette perpétuelle douleeur et beauté fleu- » rissante des épigrammes de Catulle, que tous les aiguillons » dont Martial aiguise les queues des siennes. » Quelques unes sont dirigées contre J. César, et ce ne sont pas les moins méchantes. Catulle était pour l'aristocratie et du parti de Pompée; mais le vainqueur de Pharsale lui pardonna ses vers satiriques, en considération d'une liaison d'hospitalité qu'il avait eue avec le père du poète. Il est fâcheux que parmi ces petits chefs-d'œuvres de finesse ou de grâce, il s'en trouve autant d'une obscénité repoussante.

Les vers enjoués de Catulle ont toute la grâce naïve d'Anacréon, et quelque chose de l'élégance et du tour poli qui brille partout dans ceux d'Horace et de Voltaire. Telle est la pièce suivante, composée en un temps où la prodigalité et la voluptueuse incurie du poète avaient fort compromis la fortune de l'aristocrate épicurien.

Ad Fabullum.

Cœnabis benè, mi Fabulle, apud me
Paucis, si tibi di favent, diebus :
Si tecum attuleris bonam atque magnam
Cœnam, non sinè candidâ puellâ,
Et vino, et sale, et omnibus cachinnis.
Hæc si, inquam, attuleris, venuste noster,
Cœnabis benè; nam tui Catulli
Plenus sacculus est aranearum.
Sed contrà accipies meros amores :
Seu quid suavius elegantiusve est.
Nàm unguentum dabo, quod meæ puellæ
Donârunt Veneres Cupidinesque :
Quod tu quùm olfacies, deos rogabis
Totum ut te faciant, Fabulle, nasum.

Ses vers élégiaques ne tombent jamais dans l'affectation, écueil naturel du genre, et trop rarement évité. Même quand son œil brille de larmes, un sourire doux et fin vient encore par momens briller sur ses lèvres et en embellit la pâleur.

Ad seipsum.

Miser Catulle, desinas ineptire,
Et quod vides perisse, perditum ducas.
Fulsêre quondam candidi tibi soles,
Quùm ventitabas quo puella ducebat
Amata nobis, quantùm amabitur nulla :
Ibi illa multa tàm jocosa fiebant,
Quæ tu volebas, nec puella nolebat.
Fulsêre verè candidi tibi soles.
Nunc jàm illa non volt, tu quoque impotens noli,
Nec, quæ fugit, sectare, nec miser vive;
Sed obstinatâ mente perfer, obdura.
Vale, puella, jàm Catullus obdurat;
Nec te requiret, nec rogabit invitam.
At tu dolebis, quùm rogaberis nulla.
Scelesta, rere, quæ tibi manet vita?
Quis nunc te adibit? Quoi videberis bella?
Quem nunc amabis? Cujus esse diceris?
Quem basiabis? Quoi labella mordebis?
At tu, Catulle, obstinatus obdura.

Son génie facile excellait dans le gracieux, mais il pouvait s'élever au ton le plus sublime de la passion et de l'enthousiasme. La pièce intitulée *De Berecynthiâ et Aty* en est un admirable exemple. Rien n'en égale l'élan lyrique, et on sent en la lisant que Catulle avait bien des fois célébré avec transport les mystères orgiaques du culte païen :

Viridem citus adit Idam properante pede chorus;
Furibunda simul, anhelans, vaga, vadit, animi egens,
Comitata tympano Atys per opaca nemora dux,
Veluti juvenca vitans onus indomita jugi. Etc.

Dans ses vers héroïques, les *noces de Thétis et de Pélée* sont comparables aux plus beaux morceaux de l'antiquité, et l'épisode d'Ariane abandonnée, dont Virgile s'est tant inspiré, ne pâlit pas devant la Diane antique. La malheureuse amante s'éveille, se voit seule dans l'île sauvage, et s'en épouvante; éplorée, elle court sur la plage, elle cherche, elle appelle, et rien ne lui répond, rien que le bruit monotone du vent qui déchire sa chevelure, et la vague insensible qui gronde et inonde d'écume ses pieds nus :

« Siccine me patriis avectam, perfide, ab oris,
» Perfide, deserto liquisti in littore, Theseu?
» Siccine discedens neglecto numine divum
» Immemor ah! devota domum perjuria portas?
» . . . .
» . . . dilaceranda feris dabor, alitibusque
» Præda, neque injecta tumulabor mortua terra.
» Quænam te genuit solâ sub rupe leæna?
» Quod mare conceptum spumantibus exspuit undis?
» Quæ Syrtis, quæ Scylla rapax, quæ vasta Charybdis,
» Tali qui reddis pro dulci præmia vitâ?
. . . .
» Ille autem propè jàm mediis versatus in undis,
» Nec quisquam apparet vacuâ mortalis in algâ.
. . . .
» Nec patet egressus pelagi cingentibus undis;
» Nulla fugæ ratio, nulla spes, omnia muta,
» Omnia sunt deserta, ostentant omnia lethum. »

C'est un fait digne de remarque, mais qui n'a rien qui doive étonner, que ce poète libertin, qui a laissé tant de vers cyniques, ait plus d'une fois célébré la chasteté mieux que Virgile lui-même, en vers véritablement inspirés, et dont la grâce pudique embellirait encore la bouche de la vierge la plus pure. Tel est, dans le *Carmen nuptiale*, le chœur des jeunes filles :

Ut flos in septis secretus nascitur hortis,
Ignotus pecori, nullo contusus aratro,
Quem mulcent auræ, firmat sol, educat imber;
Multi illum pueri, multi optavère puellæ, etc.

Nous n'insisterons pas sur le mérite de pareils vers, et nous n'essaierons pas de les traduire. Nous savons qu'on ne traduit pas la perfection, et Dieu nous préserve d'analyser la grâce! nous aimerions autant essayer de mettre en latin les contes de La Fontaine, les poésies d'André Chénier, ou cet autre chef-œuvre intitulé *A quoi rêvent les jeunes filles*, où sont ces vers qu'on n'oubliera p us:

L'eau, la terre et les vents, tout s'emplit d'harmonie,
Un jeune rossignol chante au fond de mon cœur,
J'entends sous ces roseaux murmurer des Génies.
Ai-je de nouveaux sens inconnus à ma sœur?

O fleurs des nuits d'été! magnifique nature!
. . . .

Catulle appartient, sans contredit, à ce petit nombre de poètes d'élite, dont le recueil est destiné à faire les délices des hommes de goût de tous les siècles. Ses vers sont de ceux qu'on veut savoir par cœur quand on les a lus, et qu'on relit de plus belle quand on les sait par cœur.

Ceux qui n'ont pas lu Catulle ne connaissent pas toute la beauté de la langue latine. C'est par ses vers, et peut-être seulement par ses vers, qu'on peut arriver à connaître le charme de la poésie grecque, quand on ne sait pas le grec.

Montaigne a dit dans ses *Essais*: « Ceulx des temps voi- » sins à Virgile se plaignoient de quoy aulcuns luy compa- » roient Lucrèce : je suis d'opinion que c'est à la vérité une » comparaison inéguale; mais i'ay bien à faire à me r'assu- » rer en cette créance, quand ie me trouve attaché à quelque » beau lieu de ceulx de Lucrèce. » Ce que Montaigne pensait de Lucrèce par rapport à Virgile, nous inclinerions à le penser de Catulle.

CAUCASE. Cette chaîne de montagnes qui s'étend du sud-est au nord-ouest, depuis la mer Caspienne jusqu'à la mer Noire, doit être considérée comme formant par sa ligne de faîte la limite naturelle de l'Europe et de l'Asie, entre le 35ᵉ et le 47ᵉ degré de longitude à l'est du méridien de Paris. Sa longueur est d'environ 290 à 300 lieues en suivant ses sinuosités. Elle projette au nord et au sud plusieurs rameaux qui en font un important système de montagnes, si l'on y comprend les monts Taurus et les monts Elvend qui se prolongent vers le sud-ouest en parcourant toute l'Asie occidentale. Nous avons proposé depuis longtemps de le nommer *système caucasique*.

Parmi les points culminans de ce système, nous citerons les suivans :

Groupe du Caucase.	L'Elbrouz	5 650 mèt.
	Le mont Quinvari ou Kazbek.	4 678
	Le Djouar-Vabé (montagne de la Croix)	2 590
	Le mont Goudah	2 415
— du Taurus	Le Sogout-Tagh	4 600
	Le Takhtalou	2 376
— des monts Elvend.	Le grand Ararat	5 262
	Le pic Damavend	3 900

Le Caucase offre plusieurs *passages* ou défilés, que les anciens ont désignés sous le nom de *portes* : ce sont là ces célèbres *portes des nations*, ainsi appelées parce qu'à plusieurs époques elles ont servi de passage à divers peuples envahisseurs. Ce sont d'abord, sur la route de Mozdok à Tiflis, les *portes Caucasiennes*, vallon étroit que l'on parcourt à peine dans sa longueur, après quatre journées de marche; les *portes Albaniennes* ou *Sarmatiques*, qui paraissent se rapporter à un défilé qui longe les côtes du Daghestan; les *portes Caspiennes*, passage que l'on voit près de Téhéran ; enfin les *portes Ibériennes*, défilé qui porte aujourd'hui le nom de *Schaourapo*, où, du temps de Strabon, le voyageur avait à franchir des abîmes et des précipices, mais que les Persans, au IVᵉ siècle, ont rendu praticable aux armées. C'est par les portes caucasiennes que, selon Priscus, les Barbares du Nord menaçaient également l'empire romain et celui des Perses. Dès l'époque la plus reculée, un château-fort défendait ce passage ; celui que l'on voit aujourd'hui, nommé *Dariel*, est bâti immédiatement au-dessous de l'ancien; mais le défilé a été considérablement élargi par suite de sa construction.

Les ramifications du Caucase forment 13 bassins, dont 7 appartiennent au versant septentrional ou européen, et 6 au versant méridional ou asiatique. Nous ne citerons que les plus importans, en commençant par ceux qui appartiennent à l'Europe.

On remarque d'abord à l'Ouest le bassin du *Kouban*, fleuve qui prend sa source près du mont Elbrouz et qui se jette dans la mer Noire après un cours d'environ 130 lieues. A l'est, un autre bassin est celui du *Térek*, qui, après un cours de 110 lieues, se rend dans la mer Caspienne. Ces deux bassins déterminent la division du Caucase en deux parties : l'occidentale et l'orientale.

Le versant méridional offre deux autres grands bassins : à l'ouest celui de *Rioni*, l'ancien *Phasis*, qui se jette dans la mer Noire, après un cours d'environ 30 lieues; à l'est celui de l'*Aluzan*, rivière qui parcourt une distance de 40 lieues avant de se jeter dans le *Kour*, jadis le *Cyrus*, fleuve d'environ 180 lieues de longueur, qui prend naissance dans une chaîne appelée *Asmisintha* par quelques géographes, et qui est un des rameaux du Caucase.

Les lacs, ordinairement si fréquens dans les hautes montagnes, sont très rares dans le Caucase, parce qu'il ne renferme point de vallées fermées, au fond desquelles les eaux pourraient se réunir. On ne connaît qu'un petit lac au sud du mont Khoki. Mais l'ensemble des chaînes et des groupes qui forment le système caucasique renferme des lacs importans : les principaux sont le lac *Sivan* ou *Sebanga*[1], long de 14 lieues et large de 5, situé à 10 lieues au nord d'Erivan; le lac de *Van* ou d'*Ardjich*, long de 30 lieues et large de 12, à une vingtaine de lieues de Bayazid; enfin, à 10 lieues de Tauris, le lac d'*Ourmyah*, à peu près de la même étendue que le précédent.

Constitution géognostique du Caucase. — On n'a que des données incomplètes sur la nature des rochers qui composent les montagnes caucasiennes, bien qu'elles aient été examinées par MM. Parrot, Engelhardt et Klaproth. Il résulte toutefois de leurs observations que le massif du Caucase se divise, dans toute sa longueur, en cinq larges bandes, à peu près parallèles, disposées presque verticalement. Celle du milieu est la plus haute et granitique; on y voit alterner avec le granite, des gneiss, des amphibolites et des porphyres. C'est principalement le porphyre qui se montre sur les cimes les plus élevées et bordant les vallées; il présente des divisions prismatiques très remarquables. Cette bande centrale a rarement, dit Klaproth, plus d'une à deux lieues de largeur.

Les deux bandes les plus voisines de celle de granite, ajoute-t-il, sont schisteuses; comme les précédentes, elles sont fort escarpées et atteignent une grande élévation. Celle du nord, large d'une lieue et demie à deux lieues, se compose presque entièrement de schiste argileux; celle du sud, deux fois plus large, est souvent interrompue par des masses de porphyre dont la structure est prismatique et qui forme les cimes les plus hautes. Quelquefois il est coupé par des bandes calcaires très larges qui le traversent du sud-est au nord-ouest. « Ces monts schisteux sont généralement séparés les uns des autres par des ravins profonds et étroits, où les neiges ne fondent jamais; ainsi, on peut les considérer comme les réservoirs qui donnent naissance aux principales rivières du Caucase. »

Aux bandes schisteuses succèdent des bandes calcaires ; celle du nord est moins haute que celle du sud. Elles ont à peu près 4 lieues de largeur, et forment plusieurs rangées de montagnes. D'après quelques indices, nous pensons qu'elles appartiennent au terrain jurassique. La bande septentrionale pose immédiatement sur les schistes et les porphyres. La roche dont elle est composée est ordinairement d'un blanc jaunâtre et d'un grain fin et serré ; on y trouve souvent des veines minérales et métalliques, mais rarement des sources salées. La bande méridionale a cinq lieues environ de largeur ; la roche en est plus grenue, plus mélangée de parties argileuses, mais aussi plus riche en metaux que la bande méridionale ; plusieurs mines y ont été exploitées avec profit.

La bande calcaire du nord se termine par une terrasse de 4 à 6 lieues de largeur, dont la surface est partout argileuse et fertile ; celle du sud se termine de même, et offre une terrasse à peu près de la même largeur. Elle n'est interrompue que par deux chaînons transversaux, l'un oriental, qui borde la rive gauche de l'Aluzani, l'autre occidental, qui sépare le bassin du Rioni de celui du Kour. Chacun de ces chaînons, dit Klaproth, a 8 lieues de largeur ; l'espace qui les sépare est occupé par la Géorgie.

Le massif total du Caucase est accompagné de chaque côté d'une suite de promontoires, qui au nord s'abaissent au niveau de la chaîne argileuse qui se prolonge jusqu'au Don et jusqu'au Volga, et se perdent peu à peu dans l'aride plaine appelée *Steppe* de *Kouma*. Cette suite de promontoires est coupée par des vallées. Ils se composent principalement de grès et de sables. On y trouve du sulfure de fer, du soufre, des sources sulfureuses chaudes et froides, du pétrole, du sel gemme, de la soude, des carbonates et des chlorhydrates de soude, du sulfate de magnésie et du gypse. Les promontoires méridionaux sont composés aussi de grès et de sables ; mais on voit que ces roches reposent sur le calcaire, car celui-ci se montre à nu dans les parties les plus saillantes. Au milieu des grès de ces promontoires, on trouve des moules et des empreintes de coquilles. Entre ces sortes de dunes s'étendent au sud des plaines argileuses, qui se prolongent jusque vers les monts *Tchil-dir*, qui appartiennent à la chaîne que les Européens appellent anti-Taurus. L'argile de ces plaines est sablonneuse, et paraît devoir son origine à des alluvions.

Parmi les roches qui composent la chaîne principale du Caucase, se trouvent non seulement des porphyres, mais de véritables roches volcaniques, des basaltes. Cependant, on n'y trouve point de volcans ; mais le système caucasique en comprend plusieurs, dont quelques uns sont très rapprochés de la chaîne même du Caucase. Le *Demawend*, le *Cophan*, le *Souban-dagh* et le *Dgebel-nimrod*, sont des monts ignivores, qui étaient en activité à une époque plus ou moins reculée, mais dans les temps historiques.

Au pied des rameaux que projette le Caucase, vers la mer Caspienne et la mer Noire, on remarque plusieurs volcans en activité ; tel est d'abord celui qui s'élève près de *Gakourali*, à 4 lieues à l'est de Bakou : il n'a point de cratère proprement dit ; mais, d'après la description qu'en a donnée le général russe Sipiaguine, c'est pour le moins une solfatare, c'est-à-dire un volcan à moitié éteint. Un autre volcan que l'on pourrait aussi ranger parmi les solfatares et même parmi les salses, est celui des *Grands-Feux*, près du village de Jokmali, à 5 lieues à l'ouest de Bakou. Les gens du pays et les Hindous, qui s'y sont établis à une époque très reculée, prétendent que ces feux brûlent depuis la création du monde ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils offrent des phénomènes très remarquables. Ainsi M. Lenz, qui les examina à la fin de 1827, vit d'abord s'élever, dans un lieu où l'on ne remarquait pas de flammes auparavant, une colonne de feu qui se soutint pendant trois heures à une hauteur extraordinaire, puis s'abaissa jusqu'à trois pieds, et dura ainsi pendant 24 heures. Ces flammes furent accompagnées d'une éruption de limon argileux qui souleva de 2 à 3 pieds tout le terrain environnant, sur une largeur de 150 à 200 toises. A *Atech-gah*, lieu voisin du précédent, le feu principal, qui brûle dans la cour de l'habitation des Hindous, sort, dit M. Lenz, d'un roc calcaire ou coquillier, dont les couches sont inclinées de 25 degrés au sud-est. Indépendamment des Grands-Feux, ajoute-t-il, il y a aussi les *Petits-Feux*, à l'ouest de Bakou, à environ une lieue du volcan de Jokmali ; mais ceux-ci s'éteignent tous les ans par l'effet de la pluie et de la neige. Un autre petit volcan gazeux se remarque à 4 lieues de la mer, toujours du côté de Bakou. C'est une colline de forme ronde, entièrement couverte de limon volcanique, et d'un grand nombre de petits cônes d'argile d'environ 20 pieds de hauteur. Le volcan même, dit M. Lenz, occupe la partie du monticule la plus élevée, dont la hauteur est d'environ 200 pieds, mais qui était plus haut en 1824, car l'action du gaz l'a fait écrouler. Depuis cette époque, il s'est formé dans son centre une cavité d'où le gaz sort en deux endroits. On trouve dans le limon environnant de nombreux quartiers de rochers qui paraissent avoir été exposés à une chaleur plus ou moins grande, et même des morceaux d'une véritable scorie qui paraissent avoir été lancés par le volcan. Près du village de *Balkany*, on remarque d'autres effets volcaniques : ce sont des salses, espèces de fosses remplies de naphte noir, qui jettent un limon liquide accompagné de gaz qui, lorsqu'on l'allume, brûle avec la même flamme que celui des Grands-Feux. Les *champs de limon* offrent encore des phénomènes entièrement semblables à ceux de l'éruption de Jokmali. L'île *Pegorèlaïa-Plita* (le roc brûlé), à l'embouchure du Kour dans la mer Caspienne, en présente de semblables : il s'en est quelquefois élevé une flamme immense dont, suivant les habitans du voisinage, on sentait la chaleur à la distance de plus d'une lieue. Le *Seiban*, sur l'isthme, entre la mer Caspienne et la mer Noire, paraît offrir aussi les mêmes caractères volcaniques. Enfin, sur la côte occidentale de la mer d'Azof, le *Taman* est un volcan boueux environné de nombreuses sources de pétrole.

Végétation du Caucase.—Les divers climats de l'Europe et de l'Asie se retrouvent dans la chaîne du Caucase, et, avec ces climats, les végétaux correspondans. Ces crêtes, presque toujours couvertes de neiges et de glaces éternelles, n'offrent en général que des roches pelées dont le point culminant a teint la région des nuages, et sur lesquelles on n'aperçoit aucune production végétale ; mais les montagnes schisteuses, moins élevées, bien que couvertes de neiges, offrent, au-dessous de celles-ci, des mousses touffues mêlées de *vaccinium myrtilus*, de *vitis idea*, de *pyrola secunda*, et leurs flancs sont couverts de pins, de bouleaux et de genevriers clair-semés qui deviennent d'autant plus rares qu'on s'élève davantage. Vers la moitié de la hauteur, on trouve plusieurs plantes alpines, et, dans quelques endroits, d'assez bons pâturages. Dans les hautes vallées, on voit des glaciers qui, comme ceux des Alpes, reposent sur un mélange de glace et de blocs de roches. Quelques unes de ces vallées, dit Klaproth, sont fermées à leur extrémité supérieure par des glaçons qui, entassés les uns sur les autres comme des couches de roches, semblent devoir leur origine à de l'eau de neige alternativement fondue et gelée de nouveau. Ces masses gelées sont supportées par des arcades de glace où les torrens prennent leur source, et roulent avec un fracas affreux que l'on entend lorsqu'on passe sur ces voûtes. Dans les ravins où coulent les ruisseaux, croissent aussi des pins, des genevriers et des bouleaux.

La chaîne de montagnes formée par les bandes calcaires se couvre de forêts touffues de hêtres et d'autres grands arbres qui lui ont valu de la part des Russes et des divers habitans du versant septentrional, le nom de *Montagnes-Noires*.

Les promontoires de sables et de grès sont ordinairement couronnés de chênes et de hêtres.

Les belles vallées et les plaines qui s'étendent au bas du versant méridional du Caucase, se couvrent de la plupart des plantes qui caractérisent la riche végétation de l'Asie. Les botanistes ont remarqué que partout où les différentes pentes du Caucase se dirigent vers le Couchant, le Levant ou le Midi, elles se couvrent de cèdres, de cyprès et de saviniers. L'amandier, le pêcher, le figuier, croissent en abondance dans les chaudes vallées abritées par les rochers. Le cognassier, l'abricotier sauvage, la vigne, le poirier à feuille de saule, abondent dans les halliers, au milieu des buissons, et sur les lisières des forêts. Le dattier et le jujubier, indigènes de ces contrées, en attestent la douce température. Les marais sont ornés de belles plantes, telles que le *rhododendrum ponticum* et l'*azalea pontica*. L'olivier cultivé et l'olivier sauvage, le platane oriental, le laurier mâle et femelle, embellissent les rivages de la mer Caspienne. Les hautes vallées sont parfumées par le seringat, le jasmin, le lilas et la rose circassienne.

Animaux. — Au centre des glaces éternelles et des rochers stériles, habitent les ours, les loups, les chacals, le *chaus*, animal du genre *felis*, et le bouquetin du Caucase (*capra caucasica*) qui aime à parcourir les sommets escarpés des montagnes schisteuses. Le chamois au contraire se tient sur les montagnes calcaires inférieures, tandis que l'aurochs stationne à l'entrée de ces montagnes, et que le lièvre, le putois, l'hermine, le rat et le hérisson habitent la région moyenne. On rencontre très peu d'oiseaux dans les hautes montagnes, à l'exception des choucas, des geais et du verdier qui saute entre les rochers solitaires; mais on y trouve aussi quelques oiseaux de proie et de passage. Les insectes paraissent être rares dans le Caucase, à l'exception de quelques espèces de mouches; dans les hautes montagnes, on ne trouve ni cousins ni moucherons; mais dans les vallées et les prairies, les taons sont très communs. Dans ces mêmes prairies on ne cite, parmi les amphybies et les reptiles, que la grenouille et le lézard commun. Les nombreuses rivières qui descendent des montagnes nourrissent principalement le barbeau, le saumon et la truite-saumonnée. On croit que le premier remonte de la mer Caspienne de même que le saumon; mais la truite paraît être un poisson particulier au Caucase.

Pays et peuples caucasiens. — Klaproth compte six nations différentes qui habitent les vallées du Caucase, et qui paraissent être venues de l'Asie centrale: ce sont les *Lesghi* ou Caucasiens orientaux, les *Metodjeghi* ou *Kistes*, les *Ossetes* ou *Iron*, les peuplades des *Abaso-tcherkesses* ou Caucasiens occidentaux, les Georgiens et les tribus turques. Elles se composent d'environ 528 000 familles formant une population de 2 375 000 individus.

Les *Abaso-tcherkesses* habitent la région occidentale, où ils se divisent en diverses peuplades dont les principales sont: les *Saskes*, probablement les *Zyges* de Strabon, et les *Ziches* et *Zeches* des auteurs byzantins; les *Baghis*, les *Ibsypes*, les *Madchaveys*, etc.; c'est dans leur voisinage que se sont établis les *Tatars-nogaïs*. Les Abaso-tcherkesses sont les mêmes peuples que les Russes nomment *Abaseks*, et que nous nommons *Abases*. Ils se composent d'environ 15 000 familles, et leur pays porte le nom de Petite-Abasie.

Les *Kisilbeks* ne comptent que 200 familles; ils habitent les bords du Laba, affluent du Kouban.

Les *Temirgoïs*, au nombre de 4 000 familles, sont situés au nord des Abaseks; ils ont dans leur voisinage les *Artikoïs*, peuplade de 400 familles.

40 000 familles de *Sapchiks* occupent une partie de la plaine traversée par le Kouban.

Près des sources de ce cours d'eau se tiennent les *Karatchiaghi*, dont les femmes sont jolies et bien faites.

Près du mont Elbrouz, habitent les *Soanes* ou *Souanes*, Géorgiens d'origine; on croit qu'ils forment environ 3 000 familles.

Sur les limites de l'Europe et de l'Asie, les Ossetes habitent l'Iméréthie, la Géorgie et la Circassie. Leur tribu la plus considérable est celle des *Dugores*, composée d'environ 5 000 familles divisées en une dizaine de hordes. Les *Dagores* ne forment que 200 à 300 familles.

Au nord des Ossetes, s'étend la *Kabardah* ou *Kabardie*, arrosée en partie par le Térek. Les *Kabards* ou *Kabardiniens* paraissent être la souche des Circassiens ou Tcherkesses, l'un des peuples les plus nombreux des pays caucasiens. Ils peuvent mettre sur pied 1 500 nobles et 10 000 paysans. Les hommes sont d'une taille d'Hercule; les femmes sont renommées dans tout l'Orient par leur beauté.

En suivant toujours le versant septentrional de la partie orientale du Caucase, on trouve les *Ingouches*, qui paraissent tirer leur origine des Kistes.

Les *Tousches* ont aussi la même origine; ils forment environ 15 000 familles.

Nous citerons encore les *Lesghi*, qui paraissent être les *Legæ* des anciens, et qui professent la religion musulmane; les *Avares*, dont le pays porte encore le nom de *Chunsag*, qui signifie *empire des Chunes* ou des *Huns*; les *Dido* ou *Dida*; les *Kouvetches* ou *Koubetches*, qui forment une petite république; les *Akouches*, qui constituent un état confédéré; les *Kasi-koumouks*, peuple pasteur et brigand; les *Kaïdaks* ou *Kaïtaks*, célèbres par leur adresse à manier le sabre et le fusil; les *Karaëles* qui occupent un canton riche et fertile; les *Koumouks*, nation turque composée de 1 200 familles; enfin les *Trukhmènes*, autre peuple turc qui s'étend sur les côtes de la mer Caspienne, complètent la série des peuples qui habitent le versant septentrional du Caucase.

Sur le versant opposé ou asiatique, on retrouve plusieurs des nations que nous venons de nommer: c'est une conséquence naturelle de la vie nomade qu'elles ont adoptée.

Mais, sur ce versant, domine la nation géorgienne, composée d'environ 33 000 familles; elle se divise en *Géorgiens* proprement dits, en *Iméréthiens*, en *Gouriens*, en *Mingréliens* et en *Souanes*.

Au nord-ouest de la Mingrélie, s'étend la *Grande-Abasie*, dont les habitans, que nous appelons *Abases*, et qui se donnent le nom d'*Absné*, sont des barbares bien faits, endurcis et agiles.

Enfin, au sud-est de la Géorgie, le Chirvan est peuplé de *Lesghi*, de *Tadjiks*, d'*Arméniens* et de *Turcomans*.

CAUSTIQUES. L'attention des géomètres fut attirée pour la première fois sur les courbes appelées *caustiques* par un mathématicien du nom de Tschirnausen, qui en proposa la génération à l'Académie des sciences en l'année 1682.

Si on conçoit une courbe plane d'une forme quelconque, et dans son plan un point lumineux, les rayons qui partent de ce foyer dans tous les sens se réfléchiront ou se refracteront à la rencontre de la courbe; et après leur réflexion ou réfraction, ils seront généralement tangens à une nouvelle courbe qui dépend à la fois de la nature de la première et de la position du point lumineux. — C'est cette nouvelle courbe qu'on appelle *caustique*: la caustique est donc *par reflexion* ou par *réfraction*: c'est une *catacaustique* ou une *diacaustique*.

Le problème proposé par Tschirnausen était bien digne d'intérêt comme offrant la voie naturelle pour approfondir la théorie des *miroirs* et celle des *lentilles*, c'est-à-dire la théorie des *télescopes* et celle des *lunettes*.

A la vérité, pour que le problème des caustiques soit susceptible de cette application, il faut le transporter à l'espace au lieu de renfermer la question sur un plan; c'est-à-dire que, considérant dans l'espace tous les rayons issus d'un foyer lumineux, il faut se demander la loi de leur distribution après qu'ils auront été réfléchis ou réfractés par une

surface dont la position est connue, ou même plus généralement, il faut se demander la loi de leur distribution après qu'ils auront éprouvé tant de réflexions ou réfractions successives qu'on voudra imaginer par autant de surfaces connues de forme et de position. — Cette distribution des rayons réfléchis ou réfractés sera définie si on détermine la surface à laquelle ils seront tous tangens, et qui prend le nom de *surface caustique*.

Comme les lois de la réflexion et de la réfraction ont une expression purement géométrique, le problème pris ainsi dans sa plus grande généralité demeure un problème de géométrie pour la résolution duquel on a des méthodes générales.

D'ailleurs il faut considérer que dans l'application usuelle d'un pareil problème, c'est-à-dire dans son application aux instrumens d'optique, les surfaces *réfléchissantes* ou *réfringentes*, miroirs ou lentilles, sont toujours des portions de sphère. Or, la surface caustique pour la sphère est évidemment une *surface de révolution* ayant pour *axe* le diamètre de la sphère mené par le point lumineux, et pour *méridien* la courbe caustique qui sur un plan correspond au cercle.

Il suffirait donc à la rigueur d'étudier toutes les variétés des caustiques du cercle. En étendant cette sorte d'étude aux caustiques d'une courbe quelconque, on sera en état de connaître la surface caustique répondant à une surface de révolution quelconque dont le méridien est donné, pourvu que le point lumineux soit sur l'axe de révolution.

Ayant ainsi expliqué de quelle façon le problème général des *surfaces caustiques* se trouve utilement réduit à celui des *courbes caustiques*, nous dirons en peu de mots ce que ce genre de courbes présente de plus intéressant.

Il faut bien remarquer d'abord que, physiquement parlant, les rayons lumineux, après leur réflexion ou réfraction, ne se rencontrent pas toujours. Par exemple, si une courbe réfléchissante présente au point lumineux sa convexité, il est facile de voir qu'alors les rayons réfléchis s'écarteront les uns des autres, seront *divergens*; — la même circonstance se produit pour une surface concave lorsque le point lumineux en est suffisamment rapproché; — elle se présente aussi sous certaines conditions dans les surfaces réfringentes. Mais toujours est-il que, dans les mêmes cas, ces rayons considérés *géométriquement*, c'est-à-dire dans toute leur étendue de lignes droites, forment encore par leurs intersections successives une certaine courbe qu'il est aussi essentiel de connaître pour la théorie des miroirs et lentilles comme si ces intersections successives n'étaient pas seulement virtuelles et géométriques mais réelles et physiques.

L'inclinaison mutuelle de deux rayons successifs, soit réfléchis ou réfractés, dépendant de l'inclinaison des deux élémens de courbe sur lesquels la réflexion ou réfraction a lieu, il s'ensuit que les rayons incidens se comportent en chaque point comme s'ils tombaient sur le *cercle osculateur* de la courbe. Par cette remarque, la construction de la caustique d'une courbe quelconque n'a pas d'autres difficultés que la caustique du cercle; et de fait, pourvu qu'on connaisse en chaque point d'une courbe le rayon de son cercle osculateur, on peut construire à l'aide d'une très simple formule les points correspondans de sa caustique.

Voici d'ailleurs une belle propriété des caustiques par réflexion, propriété qui manifeste bien la nature de ces courbes. Si on fait tourner la courbe réfléchissante autour de l'une de ses tangentes de manière à la renverser sur son plan, on aura, en comparant cette position à la précédente, deux courbes identiques de part et d'autre de la commune tangente; et chacun des points pris sur la première courbe (ou dans son plan) aura son symétrique sur la seconde (ou dans le plan de la seconde). Alors si on conçoit que la seconde courbe, sans sortir de son plan, tourne sur la première de façon à la toucher continuellement, le point symétrique du foyer lumineux décrira une sorte de *roulette* ou *épicycloïde* ayant pour *développer* précisément la caustique de la première courbe. Résultat très général qui dans chaque cas particulier pourra donner lieu à des remarques curieuses.

Nous terminerons en expliquant la dénomination de *caustiques* appliquée aux courbes ou surfaces formées par les intersections successives des rayons réfléchis ou réfractés. Si on conçoit la courbe réfléchissante ou réfringente divisée en arcs égaux, il y aura sur la caustique des arcs correspondans, mais dont la longueur variera. Or, s'il arrive qu'aux environs de certains points ces arcs de la caustique deviennent extrêmement courts, alors il y aura vers ces points un très grand nombre de rayons lumineux réunis dans un très petit espace, de sorte qu'il s'y produira une plus grande intensité de lumière et de chaleur. Dans la caustique du cercle, ce point ou cette région de plus grande intensité lumineuse ou calorifique est unique. Il pourrait s'en trouver plusieurs dans des courbes moins simples que le cercle. — Quoi qu'il en soit le phénomène que nous venons d'indiquer se constate facilement par les miroirs concaves ou les lentilles de verre qu'on expose au soleil, et à l'aide desquels on enflamme des corps combustibles. Et c'est cette propriété qu'on a voulu exprimer par ce mot de *caustique*, dérivé d'un mot grec qui signifie *brûler*.

CAVALERIE. De tous les animaux que possède l'homme, nul n'est plus propre à la guerre que le cheval; il est préférable même à l'éléphant. Il a dû paraître aux premiers qui le domptèrent un auxiliaire aussi naturel pour le combat que le bœuf pour le labour, et, de créature inoffensive qu'il était, il est bientôt devenu, pour l'espèce humaine, un agent de destruction plus actif que les tigres et les lions. La cavalerie a donc pris naissance partout où l'homme s'est trouvé assez familier avec le cheval pour lui monter hardiment sur le dos, et lui emprunter ainsi par le procédé le plus simple le ressort de ses jambes agiles. Un des hommes de la haute antiquité qui a le mieux senti et apprécié le cheval, l'auteur du livre de Job a résumé, dès cette époque, en quelques paroles qui méritent d'être honorées par tous les officiers de cavalerie, le principe fondamental de cette arme : « Il bondit comme les sauterelles, et se précipite sur les troupes armées; il méprise la peur, et ne cède pas à l'épée. » La tactique, dans ses progrès modernes et à la suite de la longue aberration de la chevalerie massive du moyen âge, n'a fait que développer cette définition; elle a seulement condensé les chevaux afin d'accumuler leur force en un corps plus vaste, et elle a façonné l'escadron sur le modèle que l'Arabe avait donné du simple cavalier.

Il suffit du témoignage de Job pour montrer combien la cavalerie est d'un usage ancien dans cette partie de l'Asie qui appartient soit à l'Arabie, soit à l'Euphrate; les grands poèmes de l'Inde nous la font voir dans la presqu'île et sur les bords du Gange dès les siècles les plus reculés; elle existait dans l'armée égyptienne au temps de Moïse, et ce fut elle qui servit à donner la chasse aux tribus juives lors de leur évasion. Cependant à l'époque du siége de Troie, elle n'était encore connue ni des Grecs ni des nombreux alliés de Priam; les armées conduisaient à la vérité avec elles quelques chevaux, mais ils y étaient fort rares, et servaient uniquement à traîner les chars dans lesquels les princes prenaient place pour frapper et courir plus aisément à travers la mêlée. Il est certainement fort étonnant qu'Achille, qui avait fait son éducation militaire chez les Centaures, n'eût pas appris chez eux l'art de combattre à cheval. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Lapithes furent les premiers peuples de la Grèce qui eurent de la cavalerie; ils durent cette institution à l'exemple des hordes scythes qui habitaient dans leur voisinage. Ces Scythes, que la mythologie, à cause de leur familiarité avec les chevaux, avait nommé les

Centaures, se rattachaient à ces autres hordes de race turque qui forment la population vagabonde du centre de l'Asie et chez lesquelles l'homme semble pour ainsi dire né sur le cheval. Les Gètes, les Massagètes, les Perses, étaient aussi des guerriers montés, et les prophètes juifs parlent de la terre qui tremblait sous le galop de la cavalerie assyrienne.

La Grèce forma donc pendant long-temps une sorte d'enfoncement où la race du cheval s'était à peine propagée; mais ce pays devait bientôt prendre, sous le rapport de la cavalerie, une glorieuse revanche sur les nations asiatiques si anciennes dans cet art. Tandis que ces nations s'étaient bornées, à peu près partout, à créer des cavaliers, la Grèce plus savante, et aguerrie par ses divisions intestines, préparait contre elles l'escadron. Ce fut Philippe de Macédoine qui, favorisé par un territoire riche en pâturages et en chevaux, et éminemment propre à la remonte, commença le premier à étaler dans ses armées une cavalerie imposante; mais ce fut Alexandre, l'écuyer de Bucéphale, qui porta la cavalerie grecque à son dernier point de perfection, et qui par la science de la manœuvre parvint à donner à ses escadrons tout le ressort et toute la mobilité qu'il est, même aujourd'hui, permis de désirer. Conduit à renoncer à l'ordre triangulaire que son père avait pris des Scythes, et à se déployer sur l'ordre mince afin de pouvoir faire face aux fronts immenses qui venaient lui barrer le passage, il suppléa au nombre par l'agilité, la vigueur, la souplesse des évolutions et le choix bien entendu des armes. La bataille d'Arbelles, conçue et dirigée par lui (voyez BATAILLE), est un des plus éminens exemples qu'il y ait dans l'histoire de la puissance de la tactique, et la cavalerie grecque eut dans cette lutte mémorable un des plus beaux rôles que cette arme ait jamais eu chez aucun peuple et dans aucune guerre. Pour faire l'éloge de la cavalerie d'Alexandre, il suffit de dire que, malgré tant de changemens accomplis dans l'art militaire, elle n'aurait pas été déplacée dans nos armées modernes, et que le canon qui a fait disparaître la chevalerie du moyen âge n'aurait pas eu plus de prise sur elle que sur celle dont nous nous servons aujourd'hui. Elle se partageait régulièrement, comme la nôtre, en grosse cavalerie, dont les armes étaient la lance longue ou la pique, l'épée et le javelot, et en cavalerie légère armée de la demi-pique, du javelot, de l'arc et de la hache : il y avait même une troupe intermédiaire, dont Alexandre avait eu la première idée, et qui, se transportant à cheval d'un point à l'autre pour mettre pied à terre où il en était besoin et combattre comme l'infanterie, représentait exactement nos dragons actuels. La cavalerie, sous les successeurs d'Alexandre, continua à tenir une grande place dans les armées; mais elle ne reçut d'eux aucune amélioration importante, et c'est l'école de ce savant capitaine qui doit être considérée comme l'école classique par excellence.

A Rome, la cavalerie fut constamment l'objet des soins les plus attentifs de la part du gouvernement. Romulus en avait fait un des corps constitutifs de l'état; et l'histoire nous a précieusement gardé le souvenir de toutes les modifications qu'elle éprouva sous les rois : cela montre le prix que l'on attachait à cette institution qui tient une des premières places parmi les causes de l'ascendant que les Romains prirent si promptement sur les autres peuples de l'Italie. La cavalerie romaine fut triomphante dans toutes les rencontres jusqu'à ce qu'elle vint enfin heurter contre la fameuse cavalerie de Carthage. Le fond stratégique de la grande guerre punique est une question de cavalerie : Hannibal conduisait avec lui une nombreuse cavalerie de Numides, d'Espagnols et de Gaulois, supérieurement organisée et dressée aux manœuvres suivant les méthodes grecques; c'était une force à laquelle la chevalerie romaine, malgré sa longue habitude des exercices, n'était pas en état de résister, et cette infériorité paraît assez dans tous les événemens militaires de cette période. La f.r une de Rome ne commença donc à se relever que lorsque la cavalerie gauloise, quittant le parti des Africains, vint à son aide, et donna moyen aux généraux italiens de se déployer convenablement pour tenir la campagne. Ce fut cette cavalerie gauloise qui, formée sur le modèle grec par les Carthaginois, devint, à partir de la décadence de la chevalerie romaine, la cavalerie principale des armées de l'empire romain. La Grèce était oubliée, Rome était sur le point de s'éclipser à son tour, et les jours étaient venus où les premiers germes de la grandeur future de la France devaient commencer à paraître.

Les Francs, lors de leur arrivée sur notre territoire, n'avaient avec eux qu'un petit nombre de chevaux; leur nation était une nation de fantassins. Ils connaissaient cependant l'usage du cheval, et l'on sait que Clovis combattit à la tête de ses cavaliers à la bataille de Tolbiac. Mais une fois installés dans les Gaules où les traditions de la cavalerie étaient toujours vivantes, ils trouvèrent promptement à se recruter et à se former eux-mêmes à ce genre d'exercice, et à la bataille de Tours, en 732, l'armée française avait en ligne la valeur d'environ cent escadrons, ce qui était beaucoup pour ce temps-là. Charlemagne, comme tous les conquérans, donna une grande extension à sa cavalerie : on comptait dans son armée autant de troupes à cheval que de troupes à pied; il avait équipé toutes ces troupes à la légère, autant sans doute par des raisons d'économie que pour rendre leur maniement plus facile dans les grandes opérations militaires. C'est seulement sous la troisième race, dans la pleine fleur de la féodalité, que la chevalerie massive du moyen âge commence à se dessiner nettement. Cette milice pesante devient dès lors le principe fondamental de toute la tactique; l'infanterie et la véritable cavalerie disparaissent presque complètement des singulières armées de cette période, et l'on ne voit plus pour ainsi dire dans les combats que des hommes de fer montés sur des espèces d'éléphans, et se heurtant l'un l'autre. Le principe de la masse avait remplacé celui de la vitesse, et les chevaux étaient devenus des animaux de guerre plus estimés pour la pesanteur de leur corps que pour la légèreté de leurs jambes. Sur les champs de bataille, comme partout ailleurs, le peuple s'était en quelque sorte effacé devant les personnes seigneuriales; il semblait que la noblesse ne pût décemment se mesurer qu'avec la noblesse : la main grossière des serfs aurait fait tache sur les blasons et l'honneur des armes ne pouvait pas s'abaisser sans dérogation jusqu'à ceux qui, sur la terre où ils vivaient, n'étaient guère que des esclaves. D'ailleurs, il aurait peut-être paru dangereux aux dominateurs féodaux de laisser le bas peuple se nourrir du sentiment de sa force; et comme les contestations avaient le plus souvent pour sujet les affaires des maîtres, les maîtres seuls les vidaient : de là cette tactique barbare. Les généraux étaient descendus au métier de soldat, et l'avantage de la force physique avait remplacé tous les autres. A aucune époque la cavalerie n'avait possédé une influence aussi souveraine, et à aucune époque son véritable rôle n'avait été plus mal compris; à aucune époque l'arme n'avait mérité moins de gloire, et à aucune époque les cavaliers, pris individuellement, n'en avaient acquis davantage. La science militaire était tombée en oubli, parce que la science politique qui lui sert de principe s'était momentanément évanouie, ou pour mieux dire, la science militaire avait pris ce tour nouveau pour se conformer aux conditions particulières que la politique de ce temps-là lui avait imposées.

La cavalerie légère, et cette cavalerie était infiniment plus lourde que notre grosse cavalerie d'aujourd'hui, n'était, pour ainsi dire, alors qu'une arme de fantaisie; elle n'était rien par elle-même, et son importance n'était que de détail. Chaque chevalier, armé de toutes pièces, servi par deux chevaux, dont l'un, bardé de fer et de pièces de cuir, n'était monté par son maître qu'à l'instant de fournir la charge, était en outre accompagné d'un certain nombre d'écuyers et de servans d'armes, qui formaient ce que l'on nommait la garniture de

sa lance. Il y avait quelquefois jusqu'à huit hommes ainsi attachés à la personne d'un seul gendarme, de telle sorte que cent lances représentaient un concours de mille chevaux : nos pièces d'artillerie n'en exigent pas davantage. Les gendarmes, serrés les uns contre les autres comme une muraille, et la lance en arrêt, donnaient le choc au trot ou au galop, et toujours en haie, c'est-à-dire sur une seule ligne. Lorsqu'ils avaient ouvert l'ennemi, leurs suivans, rangés derrière eux sur plus ou moins de profondeur, entraient à leur suite et leur prêtaient main forte avec la hache ou la massue. Le rôle de ces puissances massives qu'on nommait chevaliers avait peut-être autant de rapport avec celui des projectiles de nos bouches à feu qu'avec celui que la saine tactique assigne à la cavalerie. Quant à la cavalerie légère, n'étant ni exercée aux manœuvres, ni conduite comme il faut; n'ayant ni la force d'ensemble, comme nos escadrons, ni la force individuelle, comme les chevaliers couverts de fer, son effet n'était guère supérieur à celui des tourbillons de Cosaques et de Tartares. On comptait, comme on le voit par la Chronique de Colmar, qu'un escadron de cent chevaliers était plus que suffisant pour culbuter et mettre en pleine déroute une troupe de mille cavaliers armés à la légère. Ceux-ci, bien que séparés souvent des chevaliers, et réunis en troupes particulières, n'étaient point regardés comme faisant corps dans l'arme, et Brantôme énonce positivement que jusqu'à Louis XII « il ne se parloit point de cavalerie légère françoise, sinon de la gendarmerie; » ce qui doit être pris comme signifiant seulement que cette cavalerie n'était point considérée comme formant des corps réguliers. Cependant, dans les derniers temps de la chevalerie, surtout depuis la création des compagnies d'ordonnance de Charles VII, cette cavalerie légère avait commencé à prendre dans les batailles un rôle qui se rapprochait peu à peu de celui que la tactique ancienne avait assigné à cette arme. « La gendarmerie ennemie une fois » rompue, est-il dit dans l'histoire de la milice française, » la cavalerie légère, se divisant en petits pelotons, poursuivait les gendarmes dispersés; plusieurs cavaliers » attaquaient un gendarme, et à coups de masse ou de » hache le renversaient de son cheval, le prenaient ou » le tuaient. On employait aussi les chevau-légers à pour» suivre l'infanterie après la défaite de l'armée ennemie, à » continuer d'y répandre le désordre et à faire des prisonniers; la gendarmerie victorieuse ne pouvait poursuivre » les ennemis à cause de la pesanteur de ses armes défensives. On se servait aussi de la cavalerie légère pour battre » l'estrade, pour aller en parti, et pour escorter les petits » convois. »

Les vraies traditions de l'antiquité, relativement à la cavalerie légère, n'ont été reprises en France que sous le règne de Louis XII. Les troupes albanaises, connues sous le nom d'*estradiots* (στρατιωτης, soldat) que les Vénitiens tirèrent du Levant pour leurs guerres d'Italie, donnèrent le premier exemple de ce genre de cavalerie, et dans l'origine elles parurent fort merveilleuses à nos ancêtres qui ne les connaissaient pas encore. Philippe de Comines convient qu'au commencement de la bataille de Fornoue gagnée par Charles VIII, ces estradiots génèrent fort nos gens. « Estradiots, » dit-il, sont gens comme génetaires, vêtus à pied et à cheval comme Turcs, sauf la tête où ils ne portent cette toile » qu'ils appellent turban, et sont dures gens, et couchent » dehors tout l'an et leurs chevaux. Ils étaient tous Grecs, » venus des places que les Vénitiens y ont; les uns de Na» ples de Romanie en la Morée, les autres d'Albanie vers » Duras, et sont leurs chevaux bons et tous de Turquie. » Les Vénitiens s'en servent fort et s'y fient, et sont vaillans » hommes et qui fort travaillent un ost quand ils s'y met» tent. » Diverses causes tendaient dès lors à diminuer le crédit de la gendarmerie massive du moyen âge. La formation des compagnies d'ordonnance avait permis à la science des manœuvres, si long-temps négligée, de reprendre quelque influence par les exercices de garnison, et le goût de l'antiquité, en faisant renaître au milieu de l'Europe moderne toutes les connaissances de Rome et de la Grèce, n'avait pas manqué de faire renaître aussi leur science militaire; la féodalité, à moitié détruite, ne fournissait plus à l'ancienne chevalerie les secours qui l'avaient fait vivre si longtemps, et enfin les bouches à feu, qui, sans regarder aux armures, venaient renverser indistinctement seigneurs et vassaux, annonçaient la fin de l'époque chevaleresque, en forçant tout le monde à s'aligner uniformément dans les rangs. Avant même l'introduction des troupes du Levant dans les armées de l'Occident, on avait senti dans celles-ci la nécessité de donner à la cavalerie légère plus d'importance qu'elle n'en avait eu dans les temps antérieurs; mais, comme nous l'avons dit, on n'avait jamais pensé à la constituer régulièrement jusqu'à l'époque où les succès de la cavalerie grecque vinrent en donner l'idée. Louis XII, en allant en Italie lors de la révolte de Gênes, prit à sa solde deux mille estradiots, et cela le conduisit à créer quelques compagnies permanentes de chevau-légers qui vinrent se joindre aux anciennes compagnies des gendarmes d'ordonnance. Brantôme dit que ce furent ces compagnies, dont la plupart des cavaliers étaient Albanais, qui nous apportèrent « la forme de la cavalerie légère, qui jusqu'alors avoit été peu estimée et étoit sans nulle forme et discipline. » Voici la description que fait Montgomery de l'équipement de ces troupes. « Ils avoient, dit-il, des manches de maille et des gants de » maille, l'épée large au côté, la masse à l'arçon, et la za» gaye au poing, longue de dix à douze pieds, ferrée par les » deux bouts; leur cotte ou soubreveste d'armes était courte » et sans manches; ils faisoient porter une grande banderole » au bout d'une lance pour se rallier. Ils avoient pour la » tête une salade à vue coupée. » Cette cavalerie se rapprochait bien plus de la cavalerie d'Alexandre que de celle qu'elle venait remplacer dans nos armées.

L'ancienne méthode de donner le choc avec la lance sur un seul rang subsista cependant jusqu'au règne de Henri II, et ce ne fut qu'alors que l'on commença à faire manœuvrer la cavalerie par escadrons, c'est-à-dire sur plusieurs rangs de profondeur, et encore cela n'avait-il pas toujours lieu. Le brave Lanoue, un des meilleurs généraux de Henri IV, dans ses discours politiques et militaires, insiste tellement sur la nécessité de revenir à la formation de la cavalerie par escadrons, que l'on voit bien clairement par là combien de son temps les avis des tacticiens étaient encore partagés sur ce point. En effet, à la bataille de Saint-Denis, sous Charles IX, le prince de Condé avait encore, comme on le voit dans les Mémoires de Tavannes, disposé sa cavalerie en ligne de haie; mais peut-être l'avait-il fait à cause de l'obligation où il était des'étaler beaucoup. Quoi qu'il en soit, Lanoue attaque avec rudesse la cavalerie massive; cette attaque est remarquable, car elle caractérise très nettement la renaissance de la tactique grecque et l'abandon de la tactique féodale. « Comme ils ont eu » bonne raison, dit-il en parlant des gendarmes, à cause de la » violence des arquebuses et pistoles, de rendre les harnois » plus massifs et à meilleure épreuve qu'auparavant, ils ont » toutefois si fort passé mesure que la plupart se sont chargés » d'enclumes au lieu de se couvrir d'armures. En après, toute » la beauté de l'homme de cheval s'est convertie en difformité; car son habillement de fer ressemble à un pot de fer. » Les armes d'aujourd'hui sont si griefves qu'un gentil» homme, à trente-cinq ans, est tout estropié des épaules » d'un tel fardeau. J'ai autrefois vu feu M. d'Eguilly et le » chevalier de Puigreffier, honorables vieillards, demeurer » l'espace d'un long jour, armés de toutes pièces, marchant à » la tête de leurs compagnies, là où maintenant un capitaine » plus jeune ne voudra ou ne pourra demeurer deux heures » en tel état. La façon que l'on a observée jusqu'à cette

» heure de ranger la cavalerie, doit être laissée pour prendre celle que la raison nous admoneste de suivre comme » meilleure. A cette proposition, je sais bien qu'aucuns con» trediront, disant que l'ancienne coutume ne doit être » légèrement changée, et que lorsque la gendarmerie étoit » en sa fleur, elle combattoit en cette sorte. D'avantage, que, » puisque feu M. de Guise et feu M. le Connétable, qui ont » été si excellens chefs, n'y ont rien innové, c'est bien signe » qu'elle doit être laissée en usage. Je répondrai, quant aux » coutumes anciennes, qu'il faut regarder trois fois devant » que les laisser. Si la gendarmerie a prospéré au temps » qu'elle se rangeoit en haie, il ne s'ensuit pas qu'à cette » heure elle le doive faire, parce que plusieurs choses sont » survenues depuis qui contraignent de changer de façon, » comme on l'a fait en la fortification des places depuis que » l'artillerie a été inventée. Je crois que cet ordre fut choisi » pour ce que la dite gendarmerie étant toute composée de » noblesse, chacun vouloit combattre de front, et ne demeu» rer des derniers rangs, à cause que nul ne s'estimoit » moindre en valeur que son compagnon. Depuis, quand » la gendarmerie fut créée, elle le suivit et l'a continué jus» qu'à la moitié du règne du roi Henri II avec beaucoup » d'heureux succès; mais vers la fin, les pertes que nous fîmes » nous apprirent qu'elles étoient provenues en partie de la » faiblesse de notredit ordre, et de la fermeté de celui de » nos ennemis. Quant à moi, ajoute Lanoue, j'estime que » cent valets, armés, montés et guidés, gardant l'ordre » d'escadron, romproient cent gentilshommes tenant bataille » en haie.» — On peut donc regarder l'abandon complet de l'ancienne tactique de la cavalerie comme marquant la fin de la branche des Valois. La mort de Henri II, blessé d'un coup de lance dans le dernier tournois, est le point où la chevalerie s'arrêta; et la bataille de Coutras, où le duc de Joyeuse et les brillans favoris du dernier des Valois, se virent rompus dans leur charge en muraille par les arquebusades des gens de pied de Henri IV, est le dernier exemple de manœuvres chevaleresques dont l'histoire de la guerre fasse mention. Les choses en étaient venues au point où les paysans en bataille se trouveraient désormais les maîtres des seigneurs.

La réaction contre la chevalerie fut si vive, que la lance, cette reine des armes, en fut brisée et disparut. On ne connut plus dans les escadrons de cavalerie d'autres moyens d'attaque que l'épée et l'arquebuse; et parce que les gendarmes avaient été lanciers, on proscrivit, sans y regarder de plus près, tous les lanciers. Sous le règne de Louis XIII, en 1635, la cavalerie qui, jusque là, était demeurée formée en compagnies particulières sur le modèle des anciennes compagnies d'ordonnance, fut rangée par régimens, à peu près comme nous la voyons encore aujourd'hui. Ce fut une amélioration importante, et qui contribua beaucoup au perfectionnement du service de cette arme en donnant à ses divers élémens plus de régularité et d'ensemble, et en rendant la discipline meilleure. Mais c'est surtout au règne de Louis XIV qu'appartiennent les grandes améliorations de la cavalerie, sous le rapport de l'organisation et de la tactique. A la fin du dix-septième siècle, on comptait dans l'armée française cent dix-neuf régimens de cavalerie. Les dragons en formaient plus du tiers : il est probable que les feux de mousqueterie causaient alors beaucoup plus d'impression qu'ils n'en causent aujourd'hui, car il n'est pas probable que d'aussi bons capitaines que ceux de Louis XIV eussent conservé tant d'arquebusiers à cheval, si l'expérience de la guerre ne leur avait montré qu'ils étaient de bon service. Les guerres du dix-huitième siècle, en amenant peu à peu toutes les cavaleries de l'Europe à considérer l'arme blanche comme leur arme essentielle, et à disposer leurs escadrons sur deux rangs seulement, ont été cause que les modernes sont parvenus à entendre les vrais principes de la cavalerie bien mieux qu'ils ne l'avaient fait auparavant. Il est sensible que la tendance constante de ces divers changemens a été d'identifier de plus en plus le cavalier avec le cheval en donnant au premier des armes et une manière de combattre conforme à la nature de l'animal qui lui est associé. Le cavalier, comme dans l'institution primitive, est tout uniment devenu un soldat armé d'une pointe ou d'un tranchant, et monté sur quatre jambes agiles; et la nouveauté, au lieu de se porter sur l'individu, s'est portée sur l'ensemble, et a consisté à augmenter et à faciliter, malgré leur complication, les manœuvres et les évolutions de l'escadron. C'est à Frédéric II et à son grand général de cavalerie, le hussard Seidlitz, qu'est due la part principale dans cette amélioration de l'art militaire : on peut dire, à la gloire de ce grand capitaine, que les guerres de la révolution et de l'empire, qui ont fourni à la tactique de si hautes et de si nombreuses expériences, n'ont rien suscité de notable contre sa manière d'entendre les armes et les mouvemens de la cavalerie. Dans l'emploi de la cavalerie, comme dans celui des bouches à feu, Napoléon n'a guère fait que développer sur une plus grande échelle les idées précédemment émises par Frédéric. Ses plans de bataille, comparés à ceux du roi de Prusse, font l'effet d'un géant lorsqu'on le compare à un homme : on ne trouve entre eux aucun rapport, si l'on fait attention à la grandeur, et on n'y trouve presque aucune différence, si l'on ne fait attention qu'à l'attitude et aux proportions de la figure. Néanmoins il faut dire que Frédéric n'avait jamais donné l'exemple de concentrer la cavalerie en masses d'ensemble aussi distinctes du reste de la ligne que l'a fait Napoléon, et que même en ayant strictement égard à la petitesse comparative de ses armées, on n'y voit aucun corps de cavalerie qui puisse être assimilé à ces masses de vingt-cinq mille cavaliers dont le général français s'est quelquefois servi comme d'un bloc. Cette combinaison systématique des armes en massifs indépendans, qui consiste en quelque sorte à livrer bataille avec trois groupes seulement, un de canons, un de baïonnettes et un de sabres, et à laquelle Napoléon a dû si souvent la victoire, trouve encore aujourd'hui quelques contradicteurs qui prétendent que les trois armes doivent s'entr'aider par une alliance plus intime. On ne saurait nier en effet qu'un général, moins sûr de l'énergie de son infanterie que ne l'était Napoléon, ne puisse être fréquemment exposé à regretter de ne pas avoir sous la main quelques escadrons de cavalerie pour donner çà et là, dans toute l'étendue de son front de bataille, et suivant les besoins, quelques coups de collier. Mais il y a bien raison de penser que Napoléon ne se serait pas aventuré à disposer ses armées de cette façon, s'il avait été moins sûr de la qualité des soldats que la France avait placés sous son commandement.

Les reproches à faire à Napoléon au sujet de la cavalerie peuvent tomber, avec plus de justice peut-être, sur le peu d'activité qu'il a déployée pour le perfectionnement de la population chevaline de la France. Il a été en position de donner à notre pays une face toute nouvelle sous ce rapport, et il l'a laissé aussi pauvre et à peu près aussi mal partagé en bonnes races qu'il l'était avant lui. Ses guerres ont assurément détruit plus de chevaux que son administration n'en a fait naître, et il est presque merveilleux que la France, abandonnée à elle-même depuis 1812, ait pu suffire à l'énorme consommation de chevaux qui s'est faite depuis cette époque jusqu'à la paix. Le désir d'améliorer notre richesse nationale dans cette direction importante n'a certainement pas manqué à l'empereur. En ne considérant même les chevaux que du côté de la guerre, ce prince avait trop bonne vue pour ne pas sentir que la facilité des remontes est le principe fondamental de la cavalerie chez toute puissance militaire. Ses instructions au ministre de l'intérieur pour la création des haras montrent assez que ces idées avaient frappé son esprit, et que s'il n'a pas fait davantage, c'est que le

courant de la guerre l'emportait, et qu'il ajournait à la paix les dépenses nécessaires pour peupler la France de chevaux, sous le rapport du nombre et de la qualité, comme il convient qu'elle le soit. En attendant, il lui suffisait que la France lui donnât des enfans intrépides, et il se chargeait de leur trouver ailleurs des montures. Le pays fournissait au recrutement, et l'étranger à la remonte. M. le général de la Roche-Aymon, dans son traité sur la cavalerie, regrette avec raison que ce grand conquérant n'ait pas eu l'idée de faire don à la France d'un choix de huit ou dix mille jumens prises dans les cavaleries ennemies ou même levées par réquisition dans les provinces que son épée avait soumises. Ce monument de ses conquêtes n'aurait été ni moins glorieux, ni moins impérissable que celui qu'il a élevé sur notre territoire avec l'airain des batteries ennemies. Aucun pays n'aurait peut-être aujourd'hui, en fait de chevaux, plus d'opulence et de variété que le nôtre. Les jumens de la Pologne, de la Transylvanie et de la Hongrie, distribuées dans nos départemens de l'est, y auraient fondé la base de nos régimens de cavalerie légère; les jumens prussiennes, hanovriennes, westphaliennes, bohêmes et moldaves, réparties dans les départemens de la Normandie, du Jura, du centre de la France, y auraient produit les grands chevaux de cavalerie de ligne et de grosse cavalerie; les jumens du Holstein, de Magdebourg, de Souabe, de Westphalie, distribuées dans nos pâturages du nord, y auraient assuré la souche des chevaux de trait; les meilleures jumens d'Espagne et d'Italie, données aux départemens du midi, y auraient relevé la race que nous y possédons déjà; enfin on aurait pu jeter au milieu de nos troupeaux à demi-sauvages de la Camargue et des autres pâturages déserts, quelques troupeaux de jumens enlevés aux Cosaques et aux autres barbares des steppes de l'Asie. Quel admirable trophée, qu'une fondation si noble, si utile, et chargeant pompeusement de ses bienfaits et de sa magnificence toute l'étendue du territoire des vainqueurs! quel dédommagement donné à la France pour tant de fatigues et de sacrifices, qu'une si féconde et si majestueuse richesse d'animaux! et quel ressort nouveau de poésie que de fixer à jamais sur le sol de la patrie les chevaux des vaincus pour y faire hennir par eux, de génération en génération, le chant de nos victoires jusqu'aux oreilles de nos derniers neveux! Les héros de l'antiquité ne connaissaient pas de plus noble capture de guerre que celle du cheval de leur ennemi: qu'auraient-ils dit d'un peuple couronné par la victoire, et enlevant aux peuples réduits par son courage l'elite de leurs chevaux pour s'en composer des haras dignes de lui? Rien n'est plus beau que l'exemple d'une nation s'appliquant à perfectionner les ressources naturelles de la terre où elle vit, et laissant à sa postérité l'habitation commune mieux fournie et plus brillante qu'elle ne l'avait trouvée au jour de sa venue. C'est à nous à qui la Providence n'a ouvert que les trésors de la paix, qu'appartient la mission de faire à cet égard ce que nos pères n'ont point fait. Mettons un bon cheval dans l'écurie de chaque paysan, et puissants dans le commerce et dans l'agriculture, nous serons prêts à l'être en cavalerie, quand le son de la trompette en fera retentir le signal.

La composition actuelle de la cavalerie française est de 55 régimens de cinq escadrons chacun. Sous l'empire, elle avait été de 78 régimens en 1804, de 81 en 1808, et de 94 en 1813. Notre force présente, bien inférieure à celle de cette belliqueuse période, mérite cependant respect lorsque l'on considère qu'il s'agit d'une armée en paix. Depuis l'empire, aucun changement notable et digne de prendre place dans l'histoire ne s'est fait dans l'organisation de cette arme. Son ensemble se divise en trois groupes de 8000, de 15 000 et de 17 000 chevaux; le premier, composé de dix régimens de cuirassiers et de deux de carabiniers, forme la cavalerie de réserve; le second, de douze régimens de dragons et de six de lanciers, forme la cavalerie de ligne; le dernier, de dix-sept régimens de chasseurs et de six de hussards, forme la cavalerie légère.

Il est naturel à celui qui veut raisonner sévèrement sur l'art militaire de se demander quel est le sens de ces diverses divisions de la cavalerie. Pourquoi, tandis que l'infanterie est simplement partagée en infanterie de ligne et infanterie légère, la cavalerie est-elle au contraire partagée en corps si variés? Quel est le principe essentiel de tous ces corps marqués de dénominations et d'uniformes différens? Qu'est-ce que chacun des groupes que le règlement actuel établit, et dans chaque groupe qu'est-ce que chaque sorte de régiment? La cavalerie a deux offices principaux, celui de percer et d'enfoncer les lignes, et celui de disperser l'ennemi ébranlé, de protéger et d'éclairer l'infanterie, de couvrir les retraites. Le premier appartient à la grosse cavalerie, arme essentielle et que l'histoire nous montre en activité d'une manière particulière dans les armées dès le temps d'Alexandre; le second est propre à la cavalerie légère, que la Grèce avait également spécialisée comme la précédente dès les premiers pas de la science de la guerre. Le premier, qui constituait le rôle fondamental de la gendarmerie du moyen âge, est précisément celui qui dans les batailles est aujourd'hui dévolu aux lourds escadrons des cuirassiers, ou à ceux des carabiniers qui ne sont que des cuirassiers avec un nom différent; le second, qui était jadis celui des servans d'armes, puis dans un ordre plus régulier, celui des estradiots et des chevau-légers, est celui que remplissent maintenant nos chasseurs.

Voilà les caractères des deux termes extrêmes: il reste donc à fixer ceux de la cavalerie de ligne.

Nous avons parlé de l'infanterie à cheval qu'avait imaginée Alexandre, nous avons parlé aussi de ces arquebusiers à cheval dont on faisait usage au dix-septième siècle: c'est dans cette tradition qu'il faut chercher l'origine des dragons actuels. Mais quel est le plan de bataille des temps modernes où un général ait calculé de tirer parti de ses dragons en les mettant à pied? Où cela s'est-il fait, sinon dans des cas exceptionnels et dans lesquels toute autre cavalerie aurait pu faire de même? Napoléon a été jusqu'à faire emporter des redoutes par ses cuirassiers au galop. D'un autre côté faut-il considérer les dragons comme des fusiliers à cheval? Mais il n'est pas un tacticien qui n'ait abandonné l'idée de considérer les armes à feu comme quelque chose d'essentiel à la cavalerie; elles sont utiles aux avant-postes ou dans les détachemens, mais dans la charge elles peuvent tout au plus servir pour faire quelque bruit et remplacer les hourrahs des cavaliers barbares. On peut donc dire que les dragons ne justifient plus aujourd'hui le nom redoutable qu'on leur avait donné dans l'origine, que parce qu'ils sont en effet une création ambiguë comme l'être bizare demi oiseau et demi quadrupède que le dix-septième siècle leur avait donné pour patron: hussards sans légèreté et cuirassiers sans pesanteur, on en a fait sous le nom de cavalerie de ligne, une sorte de cavalerie bâtarde et sans caractère précis, sinon la figure de ses habits et la taille officielle de ses chevaux. Quant aux lanciers, il est permis de dire qu'on n'a pensé à les détacher des chasseurs et des hussards que pour tenir compagnie aux dragons dans leur isolement. Ils sont tellement inhérens à la cavalerie légère, qu'ils ont été souvent associés avec les chasseurs sous l'etendard des mêmes régimens.

Pour terminer par un mot sur la différence des chasseurs et des hussards, nous dirons que, sauf d'inappréciables nuances, cette différence n'est que de nom et de costume. Les chasseurs sont des hussards moins la bizarrerie de l'accoutrement, et pour transformer un régiment de chasseurs en un régiment de hussards, ou réciproquement, il suffirait que les soldats fissent un troc mutuel de leurs habits. Dès lors, pourquoi conserver les hussards, ce bizarre pastiche de nos anciens régimens de cavalerie étrangère? Si leur veste courte est commode, pourquoi ne pas la donner

aux chasseurs? Mais quelle est l'utilité de ces dolmans, de ces sabretaches, de ces schapskas à panaches? Les hussards de l'institution polonaise, au dix-septième siècle, portaient, le croirait-on, des ailes de plumes sur leurs épaules, une cuirasse, et, sur le côté, une peau de panthère : se trouverait-il quelqu'un d'assez fou pour prétendre qu'il nous manque d'avoir enrichi nos armées d'une reproduction fidèle de cette cavalerie singulière? Le premier régiment de hussards que l'on ait vu en France y vint sous Louis XIII; il arrivait de Hongrie et fit alors grand effet par l'étrangeté de ses façons; cet habit hongrois mis sur le dos de nos cavaliers s'est implanté, à partir de cette époque, dans nos armées comme une indestructible tradition. Quant aux chasseurs, dont le service est le même, et dont le costume, bien moins riche, est aussi plus commode, leur institution est de 1776 seulement : la grande prépondérance numérique qu'ils ont prise peu à peu sur les hussards dans la composition de nos armées prouve suffisamment en faveur de leur supériorité réelle. Qu'il me soit permis de citer à ce sujet ce que je trouve dans le livre qui nous a été laissé sur les principes de la cavalerie, par Warnery, l'un des compagnons de Seidlitz et l'un des meilleurs généraux de cavalerie du grand Frédéric. — « A quoi servent, dit-il, en parlant » de la cavalerie légère, ces amples housses hongroises, ces » écharpes, sabretaches, et ces autres ornemens à la hus» sarde, chargés de boutons et de plaques, sinon à causer » de la dépense au souverain et à incommoder l'homme et » le cheval. Il faut que dans une cavalerie tout soit uni, » c'est-à-dire les chapeaux, ceinturons et bandoulières sans » galons. Il n'est rien de plus propre pour un cavalier qu'un » équipement simple, uni et net, ce qu'il n'est pas facile » d'avoir lorsqu'il est couvert de tous ces brimborions plus » convenables pour des laquais que pour des militaires. » — Soutiendrait-on, en effet, que cette diversité de noms et d'ornemens est nécessaire afin de donner une base à l'émulation entre les divers corps, ou afin d'exciter le goût des jeunes gens pour la cavalerie? il serait aisé de reconnaître que ce raisonnement n'est pas solide : il y a, pour entretenir la vivacité des hommes, des moyens plus nobles et plus sûrs que la vivacité des couleurs; et pour entretenir la rivalité des corps, l'expérience de l'infanterie a, depuis longtemps, fait connaître qu'il suffisait de la différence des drapeaux. Si la gravité du costume sied quelque part, c'est à coup sûr là où l'on tue des hommes. L'état militaire est une fonction politique trop sérieuse et trop empreinte d'une haute majesté pour qu'il soit convenable de chercher à en amuser les hommes comme on en amuse les enfans : et c'est bien mal entendre l'esprit militaire que d'invoquer pour le réveiller l'esprit de coquetterie au lieu de l'esprit d'honneur et de patrie.

Il semblerait donc conforme à tous les principes de sagesse, de dignité et d'économie de ne conserver dans la cavalerie légère que les distinctions qui ont racine dans les lois que la tactique enseigne, c'est-à-dire de la partager simplement en piques et en sabres, ou autrement en lanciers et en chasseurs.

Il suffit d'un peu de réflexion pour s'apercevoir qu'une division analogue devrait se retrouver dans la grosse cavalerie, si même il ne paraissait préférable de donner aux cavaliers de cette espèce les deux armes. La réaction contre la tactique du moyen âge a maintenant assez duré pour que le temps soit venu de réhabiliter cette tactique en ce qu'elle pouvait avoir de bon. Il est clair, en effet, que le choc que les cuirassiers sont destinés à donner contre les lignes de bataille serait bien mieux et bien plus facilement exécuté avec de fortes lances tenues vigoureusement en arrêt qu'il ne peut l'être avec des lames à pointes, qui ne sont au fond que de courtes lances. Ce n'est pas seulement le moyen âge qui a jugé expédient de mettre la lance aux mains de la grosse cavalerie; l'antiquité tout entière a pensé de même sur ce point; dès le dix-huitième siècle, cent ans après la destruction finale de la chevalerie gothique, on voit l'idée de cette arme reparaître déjà dans les livres et dans les meilleures écoles; enfin, de nos jours, un grand nombre d'officiers des plus distingués s'en sont fait les partisans dévoués, et la Russie, qui est toujours au premier rang pour relever et s'approprier ce qui se découvre chez les autres, a commencé, dit-on, quelques essais pour la mettre en pratique dans sa cavalerie. C'est une idée constante chez tous les tacticiens parce qu'elle est forte d'expérience et pleine de raison. La lance, qui rend de si éminens services dans la cavalerie légère, semble de sa nature plus essentielle encore à la grosse cavalerie. Que n'auraient pas fait nos immortels cuirassiers de l'empire s'ils avaient eu en main la demi-pique, eux qui avec leur médiocre épée ont exécuté de si puissantes choses!

Au surplus, ayons chez nous des chevaux : ni les hommes ni les bonnes armes ne manqueront à notre cavalerie quand le salut de la France lui commandera de lever les étendards et de marcher. Mais faisons de la cavalerie une arme sévère et digne d'appartenir à la majesté d'un état populaire.

CAVERNES. On donne ce nom en géologie à des cavités souterraines dont la disposition et la dimension varient à l'infini : leur forme la plus ordinaire est celle d'un boyau sinueux, dilaté et contracté successivement en une série de renflemens et d'étranglemens; elles forment alors, à vrai dire, une suite de cavernes réunies par des galeries plus ou moins étroites; leur direction dominante est assez variable, et presque toujours plus ou moins contournée; on remarque néanmoins que la partie principale des excavations s'écarte peu en général d'un plan horizontal ou légèrement incliné. Il existe sans doute un grand nombre de cavernes entièrement souterraines; mais toutes celles que nous connaissons, et le nombre en est grand aujourd'hui, ont été mises en communication avec la surface, tantôt par des travaux d'art, tels que des travaux de routes ou de canaux, des exploitations de mines ou de carrières; mais plus ordinairement par divers accidens naturels, parmi lesquels figurent au premier rang les dégradations produites dans la pellicule extérieure du globe, par l'action des eaux et des autres agens atmosphériques.

On connaît des cavernes dans presque tous les terrains et dans plusieurs roches différentes; mais l'immense majorité de ces cavités se rencontre dans les roches calcaires, et naturellement dans les calcaires secondaires et tertiaires, qui sont de beaucoup les plus abondans à la surface de nos continens. On n'en cite que peu dans les roches dures, excepté dans les roches siliceuses anciennes. Il est d'ailleurs évident *à priori* qu'elles ne peuvent se former, vu le défaut de résistance du terrain, dans la plupart des couches argileuses et sableuses des formations modernes.

Plusieurs de ces cavernes sont traversées par des courans d'eau, et ne sont autre chose que des espèces de conduits naturels par lesquels des sources ou de petites rivières sont amenées à la surface du sol. Quelquefois au contraire les cavernes absorbent en totalité des cours d'eau qui depuis long-temps coulaient à la surface, les font disparaître pour toujours, ou les ramènent au jour après un parcours souterrain plus ou moins prolongé. On rencontre en France une foule d'accidens de ce genre, dans toutes les provinces où dominent les calcaires secondaires.

Les cavernes non traversées par des courans d'eau sont les seules qu'on ait pu étudier avec détail. Quelquefois elles ne présentent aucune particularité; souvent, au contraire, on y remarque plusieurs phénomènes qui ont donné quelque célébrité à ces accidens de la nature, dans les recherches géologiques, et surtout dans les descriptions des voyageurs de loisir. Les cavernes creusées dans les roches calcaires sont souvent revêtues, sur toutes leurs parois, de ces singulières concrétions qui se forment, de nos jours, en tant de lieux différens, et qui sont dues simplement au dépôt

du carbonate de chaux, tenu pendant quelque temps en dissolution dans certaines eaux à la faveur d'une petite quantité d'acide carbonique. Les unes formant un enduit mamelonné sur le sol de la caverne, les autres suspendues à la voûte, et affectant en masse la disposition verticale qui est dans la nature de ce genre de dépôt, offrent par leur combinaison fortuite les effets les plus bizarres. Ingénieuse à découvrir une intention dans de simples résultats du hasard, l'imagination aperçoit involontairement dans cette architecture naturelle de longues colonnades, des fragmens de temples gothiques, des obélisques, des pyramides, des autels ornés de candélabres, etc.

Le sol de ces cavernes est souvent recouvert de matières de transport, telles que des argiles, des sables, des cailloux roulés. Ce qui attire particulièrement l'attention des géologues, c'est qu'on y rencontre ordinairement une quantité considérable de débris de mammifères; quelques espèces, aujourd'hui perdues, se rencontrent fréquemment dans ces sortes de dépôts, et peuvent, à quelques égards, être considérées comme caractéristiques de ces petites formations; mais il existe à cet égard de grandes différences d'une contrée et parfois même d'une caverne à une autre. Il se présente même pour une caverne en particulier des anomalies assez singulières, puisque, dans le midi de la France, par exemple, on a trouvé dans les dépôts d'une même caverne des débris de l'espèce humaine et des produits de son industrie, réunis avec des ossemens de mammifères appartenant à des espèces qui n'existent plus aujourd'hui.

Enfin, il existe des cavernes remplies entièrement de matières de transports formées à une époque beaucoup plus récente que le terrain dans lequel ces cavernes sont creusées. Telles sont ces vastes dépôts de minerai de fer hydraté, que contiennent en si grand nombre les formations jurassiques de l'est de la France.

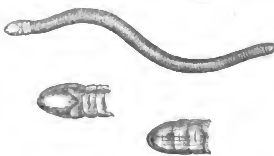
L'explication des faits que présente l'observation des cavernes a donné lieu à beaucoup de controverses qui se poursuivent avec vivacité aujourd'hui. Mais ces discussions, qui ne se rattachent, après tout, qu'à un certain nombre de faits locaux, ne touchent qu'accessoirement aux questions fondamentales de la géologie et ne méritent point l'importance qu'on leur a donnée quelquefois. Peut-être aussi ces discussions ne se seraient-elles guère élevées, si l'on n'avait point si fréquemment présenté des explications générales pour des faits qui ne peuvent admettre que des solutions particulières. L'existence de nombreuses cavernes, et dont la plupart nous restent inconnues, est une conséquence nécessaire de celle d'une multitude de courans d'eau souterrains. Ceux-ci ont dû en effet se creuser leurs lits dans les fissures intérieures du sol, de la même manière que les rivières extérieures dans les dépressions superficielles. L'action des eaux intérieures sur les fissures naturelles des couches de sédiment, ou sur celles qui y ont été produites postérieurement à leur dépôt a donc été, selon toute apparence, et est encore la cause principale de la formation des cavernes; mais une foule d'autres causes mécaniques ou chimiques ont pu dans certains cas concourir à les former.

Le remplissage total ou partiel des cavernes doit certainement être attribué à des causes plus variées : il est probable également qu'il existe de très grandes différences dans les époques de leur remplissage. Tantôt les dépôts qu'on y observe aujourd'hui auront été formés dans une longue période par les courans d'eau qui traversaient les cavernes; tantôt ils y auront été accumulés tout-à-coup par l'effet de quelque cataclysme plus ou moins étendu; tantôt enfin ces débris auront été entassés par l'effet violent de plusieurs révolutions successives, séparées par des périodes de repos plus ou moins longues. L'examen attentif des ossemens des cavernes a prouvé que plusieurs d'entre elles présentaient un mélange de débris de carnassiers et de ruminans; que souvent les os des ruminans étaient rongés et portaient visiblement l'empreinte de la dent des carnassiers; que les ossemens de ces derniers au contraire ne présentaient jamais cette circonstance; qu'enfin on trouvait souvent de grandes quantités d'excrémens de carnassiers mêlés avec les deux sortes d'ossemens, dans le limon qui les renferme. Toutes ces circonstances, étudiées avec sagacité, ont conduit plusieurs géologues à penser que ces cavernes étaient le repaire d'animaux carnassiers, qui y apportaient les animaux dont ils avaient fait leur proie. Cette hypothèse, qui paraît applicable à un grand nombre de cavernes à ossemens, ne paraît pas dénuée de vraisemblance, si l'on réfléchit qu'avant la venue de l'homme sur la terre les carnassiers devaient être, pour ainsi dire, les exploitans naturels de cette immense quantité d'animaux inoffensifs dont les terrains tertiaires et diluviens renferment les débris.

CAYENNE. Voyez GUYANE.

CÉCILIE (Reptiles). Ce nom est la traduction du mot *cecilia*, employé par un des commentateurs d'Aristote, Théodore de Gaza, pour désigner les reptiles que le philosophe grec appelait *tuphlinas ophris*, serpens aveugles. On ignore aujourd'hui à quels animaux cette qualification a pu appartenir; aussi les auteurs de *la Renaissance* ont-ils varié sur son application : les uns ont voulu affecter ce nom à l'orvet, *anguis fragilis*, Linn., que, dans quelques unes de nos provinces, on désigne vulgairement sous le nom de *serpent aveugle*, bien qu'il ait des yeux assez saillans et protégés par des paupières à la manière des lézards; d'autres, avec Imperati, ont cru voir un serpent aveugle dans le seps tridactyle, que l'on appelle communément encore *cecella* en Italie, quoique ses yeux soient aussi sensibles que ceux de notre orvet. Linnæus, on ne sait trop pour quel motif, donna enfin le nom de *cecilia* à des reptiles à corps cylindriques dépourvus de pieds, qui n'ont de commun avec les serpens aveugles d'Aristote, que la privation de l'organe de la vue, au moins leurs yeux cachés par la peau semblent ne pas exister; mais ces reptiles étaient certainement inconnus à Aristote, puisque la plupart des espèces connues appartiennent aux régions du nouveau continent, voisines de l'équateur. Néanmoins, ici comme dans beaucoup d'autres circonstances, Linnæus a fait autorité, et maintenant on donne le nom de cécilie à des reptiles à corps anguiformes, c'est-à-dire cylindroïdes dépourvus de pieds dont la peau, partout nue, paraît sécréter une matière muqueuse coagulable par l'alcool, à peu près comme celle des batraciens. Avec la loupe, on découvre les follicules cutanés qui sont le siége de cette sécrétion; mais ils sont trop peu saillans pour être visibles à l'œil nu; la peau des cécilies offre aussi, comme celle de plusieurs batraciens, comme celle des pipas, des crapauds, des tritons, par exemple, de petites lamelles minces, irrégulièrement arrondies, de grandeur inégale, implantées çà et là dans l'épaisseur du derme. Ces sécrétions squamiformes, analogues aux écailles de certains poissons, ont été mises en doute par quelques zoologistes peu d'accord peut-être sur la signification du mot écaille; mais leur existence, quel que soit le nom qu'on leur donne, est aujourd'hui démontrée, et la collection du Muséum de Paris possède en particulier une préparation qui rend leur présence incontestable; leur diamètre est peu considérable; celui des plus grandes lamelles ne dépasse pas 0,002. La tête des cécilies est peu volumineuse, légèrement déprimée; leur museau est arrondi, obtus, la bouche petite, peu sinueuse, les mâchoires soudées en avant non diductibles; l'os maxillaire, porté sur un pédicule immobile, rend la bouche non dilatable; les dents sont petites, uniformes, subégales, coniques, simples, légèrement recourbées en arrière, disposées sur une seule rangée sur le bord des os maxillaires et des os du palais; la langue est large, molle, ovalaire, fixée dans sa plus grande étendue au plancher de la bouche, mince et libre seulement sur ses bords et à sa pointe; les narines sont petites, placées sur les côtés de

l'extrémité du museau; leur orifice extérieur est simple, libre; l'orifice interne est situé en avant du palais, immédiatement en arrière des os palatins; les yeux sont petits, plus ou moins complètement cachés sous la peau et insérés dans un orbite très étroit, pratiqué dans l'épaisseur des maxillaires fortement prolongés en arrière. On rencontre au-devant de l'œil, chez quelques espèces de cécilies, une petite ouverture à orifice libre, qui communique dans une cavité de petite dimension, se prolongeant sous l'œil jusque dans l'orbite; cette cavité en cul-de-sac est tapissée par une membrane muqueuse lisse; ses usages sont peu connus; elle rappelle les cavités preorbitaires des trygonocéphales, que l'on avait pris d'abord pour le conduit auditif de ces animaux; on les a comparées au larmier des cerfs et des antilopes; d'autres auteurs les ont considérées comme des narines auxilaires; mais les fonctions et les attributions précises de ces organes restent encore effectivement à démontrer. L'oreille, composée d'un seul osselet discoïdal, appliquée sur la fenêtre ovale, paraît constituer l'oreille moyenne, qui reste d ailleurs cachée sous la peau; le tronc, d'égale grosseur, se continue en avant avec la tête sans rétrécissement cervical marqué; l'on observe sur ses côtés des plis transversaux qui lui donnent un aspect annelé comme les salamandres, les menobranches, les protées, où ces plis forment autour du tronc des demi-anneaux; mais vers la naissance de la queue, ils deviennent plus etroits, plus rapprochés, et constituent alors des anneaux complets; on en compte environ 120 sur le tronc, et à peu près 30 sur la queue. On a cherché à prendre le nombre de ces rides ou plis pour caractère distinctif des cecilies; mais leur nombre est trop variable pour fournir des données assez sûres, lors même qu'on ne prend pas leur nombre d'une manière absolue, mais seulement d'une manière comparative. La queue est très courte, grosse, terminée par une extrémité obtuse; sa naissance est peu distincte de la terminaison du tronc; l'anus arrondi, plissé concentriquement comme celui des tortues et des batraciens, s'ouvre presque à l'extrémité de la queue. Le crâne des cécilies forme une voûte pleine et solide, formée en avant par un os qui semble réunir les naseaux et les intermaxillaires; les maxillaires, confondus avec les dentaires, forment une grande partie de la face, et sont séparés l'une de l'autre par des frontaux antérieurs largement développés, et dans l'intervalle desquels interviennent en avant un frontal impair peu considérable, et en arrière un prolongement apophysaire des pariétaux; un frontal postérieur rejeté sur les côtés ou temporal, et les occipitaux complètent cet ensemble auquel vient s'ajouter un mastoïdien confondu avec le tympanique. Le crâne s'articule avec la première vertèbre par deux condyles séparés l'un de l'autre; les vertèbres s'unissent entre elles par des surfaces en cônes creux, comme celles des poissons et des syrènes; les côtes sont petites, grêles, mais nombreuses. Le poumon des cécilies est double; mais il n'existe du poumon gauche qu'un rudiment de deux lignes de long, et une trachee-artère assez étendue les fait communiquer à l'extérieur. Il paraît que dans le jeune âge on trouve, à quelques lignes de l'angle des lèvres, une petite ouverture qui se rend dans une cavité dont l'intérieur est rempli par des franges noirâtres attachées aux extrémités des branches de l'os hyoïde, alors au nombre de trois, et qui est en communication directe avec la cavité buccale; le cœur paraît se rapprocher de celui des ophidiens pour la disposition générale; le ventricule et l'oreillette sont tous deux separés en deux par une cloison assez marquée; le canal intestinal est assez simple dans sa composition; la rate, de forme allongée, est située au côté gauche de l'intestin; le pancréas, assez petit, se trouve dans le voisinage de la vesicule du fiel; le foie est, comme celui des batraciens, profondement divisé en plusieurs feuillets On a rencontré des matières végétales, de l'humus, et du sable dans l'intérieur du canal digestif; le rectum s'ouvre dans le cloaque assez loin de l'anus; les reins sont assez développés et très rapprochés l'un de l'autre; la vessie, de forme cylindrique, profondément bifide, s'ouvre dans le rectum, et reçoit les uretères au-dessous de sa partie moyenne. Quelques anatomistes prétendent cependant que ces conduits s'ouvrent directement dans le cloaque en avant de l'orifice de la vessie; à l'extrémité du canal intestinal, se trouvent deux petits corps allongés de deux ou trois lignes, coniques, pointus, d'une substance blanche-jaunâtre que l'on a signalée récemment, et que l'on considère comme un pénis double. Quelques personnes assurent même avoir vu ces organes faire une certaine saillie au dehors; les testicules sont oblongs, et les corps graisseux, jaunes, très allongés; les ovaires de la femelle sont formés d'un grand nombre de granulations, et leurs corps graisseux, jaunes, s'étendent jusqu'à la rate; l'oviducte est mince et grêle. Le mode de reproduction des cécilies est encore inconnu, et il laisse les naturalistes dans un certain embarras sur la détermination précise des cécilies. En effet, ces animaux, par plusieurs de leurs caractères organiques, se rapprochent des batraciens, mais par d'autres points, sur la valeur desquels on n'est pas bien d'accord. Ces reptiles semblent devoir être réunis aux ophidiens, et leurs habitudes, peu connues d'ailleurs, ne sont guère propres à éclairer ces questions en litige. En effet, quelques auteurs disent que les cécilies vivent en terre comme les amphisbères; d'autres pretendent qu'elles font des terriers dans les terrains bas et humides, et qu'elles n'en sortent que lorsque leur retraite est envahie par les eaux des pluies ou des torrens débordés; quelques voyageurs enfin assurent qu'elles vivent habituellement dans l'eau comme les tritons. Quoi qu'il en puisse être, il suffira sans doute de dire ici que quelques classificateurs rangent les cécilies parmi les batraciens apodes, en tête des amphibies et après les ophidiens, les séparant des syrènes et des protées comme Merrem. D'autres, comme Cuvier, les rangent à la suite des serpens, sous le nom de serpens nus. Latreille, en les designant sous le nom de gymnophides, les plaçait, comme Cuvier, dans une section de serpens qu'il appelait batrachophides. Müller, en leur donnant le nom de *gymnophidia*, traduction de la désignation de Cuvier, les place en tête des batraciens, mais près des batraciens derotrèmes ou à branchies caduques. Enfin, M. de Blainville les place, avec ces mêmes affinites, à la suite des amphibies, comme transition insensible à la classe des poissons, sous le nom de pseudophydiens (1816).



(Cécilie.)

Les espèces connues de cécilies se distinguent et se divisent d'après les caractères suivans: les unes ont les yeux peu distincts à l'extérieur, comme:

La *cécilie lumbricoïde* (*cecilia lumbricoïdes, gracilis*), entièrement avengle, au moins en apparence, le corps long, grêle, de la grosseur d'une plume d'oie; ses plis latéraux sont peu marqués; elle habite l'Amérique méridionale.

Plusieurs cecilies ont les yeux plus visibles à l'extérieur, et au-devant des yeux offrent cette sorte de larmier dont il a été question ci-dessus, ce qui leur a fait donner le nom particulier de *siphonaps*.

Telles sont :

La *cécilie à museau pointu* (*cecilia rostrata*), à museau aigu comme son nom particulier l'indique; son corps est plus volumineux et plus trapu que celui de l'espèce précédente; il égale à peu près la grosseur du doigt; sa couleur est d'un gris-noirâtre uniforme; elle vient de l'Amérique méridionale; son larmier est peu marqué. Il ne faut pas confondre cette espèce avec la *cecilia nasuta* de Merrem et d'Hermamm.

La *cécilie à ventreblanc* (*cecilia albiventris*) a un museau mousse noirâtre en dessus avec de grandes marbrures blanches en dessous, longue d'environ deux pieds, de la grosseur du doigt; ses yeux et son larmier sont peu marqués; elle provient aussi de l'Amérique méridionale.

La *cécilie annelée* (*cecilia annulata*), d'un vert-olivâtre, chaque anneau marqué sur les flancs d'un trait blanchâtre; elle atteint un pied et demi à deux pieds de longueur et la grosseur du petit doigt; elle se trouve au Brésil; les yeux et le larmier sont plus distincts que dans les espèces précédentes.

La *cécilie à anneaux interrompus* (*cecilia interrupta*) est une espèce voisine par ses dimensions et ses proportions; elle se rencontre aussi dans la même contrée; mais les lignes blanches qui marquent chaque sillon ne se réunissent pas à celles du côté opposé pour former un anneau complet.

La *cécilie à deux bandes* (*cecilia bivittata*) est une espèce plus distincte par sa couleur brune et par les lignes longitudinales jaunes qui sont imprimées sur les flancs et s'anastomosent entre elles sur l'extrémité du museau; elle a un peu moins d'un pied de longueur, et sa grosseur excède quelque peu celle d'une plume d'oie. L'Amérique est encore la patrie de cette espèce.

Une autre cécilie paraît devoir former un groupe à part à cause de la forme plus comprimée de son corps, et aussi à cause des tentacules que l'on observe au-dessus des lèvres, près de l'œil et en avant de cet organe; tentacules mous, courts et grêles qui ont fait donner à ce groupe le nom particulier de *epicrium*, du mot grec *epikrion*, antenne. C'est :

La *cécilie bleuâtre* (*cecilia hypocyana; cecilia tentaculata?* Linn.), noire-olivâtre en dessus, grise-bleuâtre en dessous avec un rang de taches jaunes plus ou moins confluentes, disposées sur les flancs de manière à constituer parfois une ligne fréquemment interrompue. Cette cecilie habite Ceylan et Java; les habitans de ces îles la designent sous le nom d'*oclar doeel*. Ses anneaux peu saillans et plus rapprochés que dans les autres espèces, pourraient lui servir aussi de caractères distinctifs.

Partout les cécilies sont redoutées comme des animaux venimeux; cependant rien ne justifie l'appréhension qu'elles inspirent; ce sont, au reste, de ces animaux dont on ne saisit pas le but final dans les harmonies de la nature.

CÉCITÉ. Ce mot, qui vient du latin *cæcus*, aveugle, signifie la privation de la vue. Le mot aveuglement, analogue du mot *aveugle*, ne s'emploie que dans un sens moral et figuré.

Le retranchement, soit du sens de l'ouïe et par suite de la parole, soit du sens de la vue, altère profondément la nature humaine. C'est par ces deux sens que nous sommes en relation avec la création entière. L'un nous initie au monde pensé, tel qu'il subsiste et s'accroît dans l'esprit humain, et nous met en contact, dans la société, avec les substances spirituelles. L'autre peut seul nous reveler le monde réel, la nature physique dans la double infinité de ses détails et de ses masses. Ainsi tous deux sont les conditions nécessaires d'une vie morale et intellectuelle, et forment les organes par lesquels l'âme peut s'alimenter. Celui devant lequel la lumière et le son, ces deux grandes voies de communication avec l'humanité et la nature, seraient fermées dès sa naissance, posséderait vainement dans un corps humain une âme immortelle, jamais il ne jouira de la véritable existence de l'homme, jamais il ne comptera dans l'humanité. Il en est ainsi jusqu'à un certain point des infortunés privés seulement de l'un ou de l'autre de ces deux sens si essentiels. Ce droit de société qui appartient à chaque homme vis-à-vis de ses semblables, parce que chaque homme est partie intégrante de l'humanité, existe-t-il pour l'aveugle-né ou le sourd-muet de naissance, qui sont moins des exemplaires que des avortemens de la nature humaine, et ne peuvent ni recevoir la transmission complète de notre vie, ni nous la rendre? Ne restent-ils pas en dehors du développement de notre espèce? Y a-t-il solidarité entre eux et nous? Certains peuples de l'antiquité, ratifiant la loi fatale de la nature brute, rejetaient dans l'abîme du néant ces germes humains qui leur paraissaient frappés d'une irrémédiable stérilité; ils n'admettaient pas au partage de la civilisation les pauvres êtres manqués qui n'avaient pas de tribut à y verser. Le christianisme réclama en leur faveur la pitié de leurs frères; il créa des asiles pour abriter leurs misères, mais sans en tarir la source; il ne leur attribua qu'un droit à l'aumône, et ne leur donna que la place des parasites au banquet du genre humain. Il était réservé à l'epoque moderne de comprendre et de pratiquer plus largement à leur égard la charité. Le dix-huitième siècle eut ce sentiment élevé et religieux qu'il appartenait à l'humanité d'achever ce que la nature avait laissé en eux d'imparfait, en les initiant à cette vie dont ils ne pouvaient par eux-mêmes franchir le seuil. Dès lors ce ne fut plus seulement le pain de la pitié qu'on se crut obligé de leur accorder, mais l'éducation, mais l'existence et la dignité d'hommes, participant à la civilisation, et membres de la société. L'abbé de l'Epée parut, et le sourd-muet commença à comprendre et à parler; bientôt après la société, réalisant les miracles jadis attribués à l'intervention divine, révéla à l'aveugle-né la richesse et l'immensité du monde extérieur.

A la différence du sourd-muet, l'aveugle-né est privé de cette première éducation d'enfance que la nature grave en notre âme par le moyen des yeux; mais il est propre à recevoir l'éducation qui nous est transmise par la communication de la pensée des autres hommes, et le monde des idées lui est accessible. Aussi lorsque les facultés abstraites existent chez lui, elles sont souvent très hautes, et prennent un développement prodigieux eu égard aux procédés peu commodes qu'il lui faut employer pour les exercer. Dans tous les temps il y eut des aveugles qui se distinguèrent par leurs sciences et par leurs talens : on cite dans les siècles éloignés Diodore, maître de philosophie de Cicéron, Aufidius, Eusèbe l'Asiatique, Didyme d'Alexandrie, Aboulola, célèbre poète arabe; le chevalier John Gower, le plus ancien écrivain de la langue anglaise. Le nom de Saunderson, professeur de mathématiques à Cambridge, est célèbre : il donnait des leçons d'optique, et y réussissait d'autant mieux que les illusions des sens ne troublaient en rien la notion abstraite qu'il avait du mode d'action de la lumière. Cet exemple d'un aveugle instruisant des clairvoyans s'est renouvelé plusieurs fois, et l'on a remarqué que ces leçons étaient en général d'une clarté et d'une netteté métaphysique supérieures. On a vu encore des aveugles-nés devenir avocats, ingénieurs, mécaniciens fort habiles, administrateurs, et même écrivains : ce dernier fait est le plus extraordinaire; car les langues se composent surtout d'images empruntées au monde visible, qui n'ont, par conséquent, aucune valeur pour eux; de tels écrivains ne peuvent avoir aucune conscience de celles de ces images qu'ils font passer sous nos yeux. Leur concentration habituelle, leur penchant à la reflexion résultant de leur isolement, les disposent aux etudes abstraites, aux mathématiques, à la philosophie; ils retrouvent de ce côté, quant aux notions religieuses, ce qui ne leur est pas révélé par le spectacle des cieux. Cette nature rêveuse et méditative, jointe à l'excessive sensibilité que l'ouïe acquiert chez les aveugles, les porte puissamment à la musique; un grand nombre y sont-

devenus fort habiles, et ce qu'il y a de plus remarquable, ils parviennent à concerter avec beaucoup de perfection.

Tous ces prodiges s'accomplissent en suppléant au sens de la vue par celui du toucher, qui dans l'état ordinaire ne sert qu'à vérifier les notions fournies par le premier. C'est en apprenant aux aveugles à voir par les doigts, qu'on est parvenu à mettre à la portée de tous une éducation que quelques uns d'entre eux seulement pouvaient autrefois acquérir par d'incroyables efforts. La fin du dix-huième siècle vit créer une institution spéciale pour l'application régulière de cette méthode. Un homme généreux, M. Haüy, frère du minéralogiste, digne émule de l'abbé de l'Epée, en conçut la première idée. Ses essais sur quelques jeunes aveugles ayant été couronnés de succès, le public s'y intéressa. La Société philanthropique fonda le premier établissement d'éducation en 1784. Bailly et Lachefouchault-Liancourt concoururent à cette œuvre si digne d'eux. L'Assemblée constituante ne fit pas défaut à ce noble élan des esprits ; en 1791, elle mit cette institution au nombre des établissemens publics. Par ce décret vraiment mémorable, et si honorablement caractéristique pour l'époque de la révolution, la société adopta des infortunés condamnés à une minorité perpétuelle; elle se déclara leur tutrice, et leur consacra ses soins, sans s'inquiéter du retour qu'ils pourraient lui offrir. Tandis qu'autrefois toute la faveur accordée à quelques aveugles-nés se bornait à les cloîtrer dans un hôpital, où leur vie se consumait dans les ennuis et la misère; aujourd'hui 90 d'entre eux, 60 garçons et 30 filles, reçoivent aux frais de l'état une éducation à la fois libérale et utile : d'autres y participent aussi en qualité de pensionnaires. Tout le secret était de suppléer à la vue par le toucher. On y est parvenu en composant des livres et de la musique en relief, ainsi que des cartes géographiques, des caractères d'arithmétique et des figures de géométrie. Une imprimerie a été créée, à cet effet, par Haüy; elle est mise en œuvre par les aveugles eux-mêmes. On a aussi inventé plusieurs méthodes pour leur permettre d'écrire et de lire ce qu'ils ont composé. Leurs études, ainsi dirigées, embrassent : 1° les sciences et la littérature; 2° la musique; 3° les arts et métiers. Dans cette dernière sphère, ils peuvent se rendre capables des ouvrages les plus difficiles; mais ceux qui leur offrent le plus de facilité, le moins d'inconvéniens, et les avantages les plus réels, sont ceux de tisseranderie et de vannerie. Il y a dans l'établissement des jeunes aveugles des ateliers pour ces deux genres de travaux.

Cette institution admirable laisse encore beaucoup à désirer. D'abord, 90 élèves sont bien peu sur environ 35 à 40 000 aveugles qui existent en France; ensuite on s'occupe trop peu, après les avoir dotés de l'éducation, de les mettre en état d'en tirer parti. Livrés à eux-mêmes, la détresse et l'abandon doivent bien souvent les ressaisir à leur sortie de l'école. Il serait à désirer qu'à l'exemple de ce qui est établi à Vienne et à Copenhague, des ateliers ou des fonctions leur fussent destinés afin qu'ils pussent mettre en pratique ce qu'ils auraient appris.

Le glorieux exemple donné par la France fut bientôt suivi dans presque toute l'Europe. Depuis Saint-Pétersbourg jusqu'à Londres une foule d'institutions semblables ont été formées en peu d'années, et dans quelques pays elles surpassent, dit-on, la nôtre, soit en développement, soit en perfection. Celle d'Edimbourg, réunissant le double caractère de maison de travail et de maison d'éducation, passe pour un modèle. Enfin, en 1832, M. Howe, aidé de deux jeunes aveugles, sortant l'un de l'établissement de Paris, l'autre de celui d'Edimbourg, a fondé un établissement à Boston.

L'institution des jeunes aveugles, destinée à les émanciper et à leur faire acquérir la dignité d'homme, voilà la création de la civilisation moderne et de la révolution; l'hôpital des Quinze-Vingts, asile des indigens frappés de cécité et privés de toutes ressources, voilà l'œuvre du christianisme et du moyen âge. Saint Louis l'établit pour en recevoir, comme le mot l'indique, quinze fois vingt, ou trois cents. Il en contient aujourd'hui, outre ce nombre de 300, qui sont nourris, chauffés, habillés, et reçoivent 33 centimes par jour, 120 autres qui ne reçoivent rien, mais qui sont entretenus et instruits, et ont l'espoir de passer dans la première classe.

CÉCROPS. Dans l'Attique et dans la Béotie qui, suivant la juste remarque de Strabon, ne formaient à l'origine qu'un seul état, en ce sens que les tribus pélasgiques de ces deux contrées sont liées par d'etroits rapports de parenté, de sorte que leurs traditions s'entrelacent et souvent même se confondent; dans l'Attique et dans la Béotie, le plus ancien roi fut Ogygès, roi étrange auquel ne se rattache en l'une ou l'autre contrée d'autre souvenir que celui d'une inondation. L'Attique alors se nommait *Poseidonia*, royaume de Neptune. Après Ogygès, il y a une lacune de deux siècles environ; ensuite paraît *Actaius* (de *acté*, rivage ou fruit), l'homme du rivage ou l'agriculteur. Mais ce roi Actaius ne joue dans la tradition des Athéniens aucun rôle important. Son nom seul nous est parvenu : le personnage d'Actaius s'est comme absorbé dans Cécrops qui fut son gendre et son successeur.

CÉCROPS en effet, dans les traditions de l'Attique, ouvre en tout l'époque initiale de l'âge humain. La société pélasgique naît avec lui; il est le premier roi, le premier agriculteur, le premier qui révèle les dieux. Il a pour femme Aglauros, la nymphe lumineuse, fille d'*Actaius*. L'Attique, *Acté* ou *Actaia*, s'appelle du nom de Cécrops *Cecropia*. Et, suivant Strabon, il règne non seulement dans l'Attique, mais encore, à l'instar d'Ogygès, dans la Béotie. C'est lui qui le premier élève un temple à *Zeus hypatos* ou *hypsistos* (Jupiter très haut); lui qui établit le culte d'*Athêna* (Minerve); lui qui institue les mariages et les sépultures; lui qui rassemble et distribue en douze dèmes les Pélasges vagabonds de l'Attique; lui qui leur enseigne l'agriculture et les arts; lui enfin qui pose les fondemens de l'aréopage.

Dans le système qui place en Egypte ou en Phénicie toutes les origines de la civilisation hellénique, Cécrops est le chef d'une colonie égyptienne qui vient s'établir dans l'Attique, l'an 1580 avant J.-C. Il est né à Saïs, et l'on vous dira au besoin son itinéraire. Il arrive, il épouse la fille d'Actaius, le roi pélasgique, et les Pélasges, de gré ou de force, adoptent les dieux et la civilisation de l'étranger. C'est la société, le culte, la langue des Egyptiens, qui se transplantent dans l'Attique et s'y développent. Tout cela est clair et simple.

Malheureusement, suivant nous, tout cela est faux, tout cela est une hypothèse ingénieuse si l'on veut, mais qui en histoire n'a aucun fondement. Hérodote et les marbres d'Arundel, eux si attentifs à mettre en lumière les faits de ce genre, ont ignoré cette origine égyptienne de Cécrops. La tradition athénienne, qui sur ce point était peut-être seul juge compétent, considérait Cécrops comme autocthone. Apollodore (lib. III, c. XIV) rapporte comment l'autocthone Cécrops régna le premier sur l'*Acté*, et lui donna le nom de Cecropie. Platon enfin, si favorable à l'Egypte, dit lui-même dans le Ménéxène : « Point de Pelops, point de Cadmus, point d'Ægyptus ni de Danaüs au milieu de nous. Nous sommes tous des Grecs, purs de tout mélange avec les barbares. »

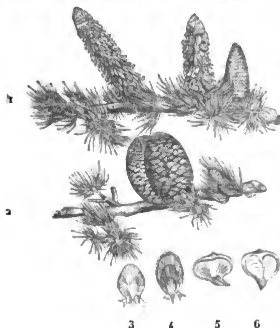
Suivant nous, Ogygès, Actaius, Cécrops, sont des personnages mythiques, non des individus.

Ogygès, que suit partout le déluge, cet Ogygès dont les évhéméristes ont fait un homme, et dont plus tard on a aussi fait un Egyptien, c'est le déluge lui-même, ou pour mieux dire le règne des eaux; c'est le fils de Neptune ou Neptune lui-même. La racine d'Ogygès est en effet ὠγήν, l'Océan ou l'eau en général (en sanscrit *ogha*, eau), d'où

sont dérivés Ωγηνος, divinité maritime, ὠγυρις, étang, marais, ὠκεανος, Ocean, et Ωγυγης.

Actaius est le même que Cécrops, c'est le symbole de la tribu pélasgique, la personnification de sa vie religieuse et agricole. Pour s'en convaincre, il suffit de laisser là l'histoire convenue, et de s'adresser directement aux récits mythologiques. Le plan de cet ouvrage ne nous permet pas d'aborder nous-mêmes des questions qui, pour être debattues convenablement, ont besoin de tant d'espace; mais nous pouvons mieux faire : nous pouvons indiquer à nos lecteurs les articles excellens, publiés dans le *Catholique*, par M. le baron d'Eckstein, sur les Pélasges de l'Attique. Là ils trouveront résumés d'une façon supérieure tous les travaux philologiques de l'Allemagne sur l'Attique primitive. (V. GRÈCE et PÉLASGES.)

CÈDRE, grand arbre qui appartient à la famille des conifères, dans laquelle il forme à lui seul, suivant quelques botanistes, un genre distinct, ou suivant, d'autres, une espèce, soit du mélèse, soit du pin. Les fleurs du cèdre sont monoïques et disposées en chatons; chaque fleur mâle a une étamine obovoïde, allongée, marquée d'un sillon profond et se terminant supérieurement par une lame dressée et ciliée; les chatons femelles sont solitaires au sommet des jeunes rameaux; à la base externe de chacune de leurs écailles serrées et très obtuses est une autre écaille beaucoup plus petite, et à sa base interne on trouve deux fleurs renversées contenant un ovaire libre au fond d'un calice qui forme un petit tube recourbé en dehors et irrégulièrement denté à son ouverture; aux deux fleurs succèdent deux fruits terminés supérieurement et latéralement par une aile longue et membraneuse qui part



(Caractères du Cèdre.)

1 Chatons mâles. — 2 Chatons femelles. — 3 4 5 6 Ecailles des fleurs femelles vues sous différens aspects.

d'un seul côté. Tels sont les caractères botaniques que présente le cèdre; mais il en possède d'autres par lesquels il frappe davantage l'attention et qui le font admirer comme un des plus beaux arbres de la nature. Il doit surtout la majesté et la noblesse de son port à la disposition de ses branches qui tendent à s'étaler horizontalement au loin et se garnissent de rameaux touffus qui affectent la même direction. Il résulte en effet de là un cône régulier, ayant à sa base un diamètre égal à celui de sa hauteur et offrant sur son vaste pourtour une succession d'étages ou de dômes de verdure dont l'effet est remarquable. Ses feuilles, courtes, raides, subulées, éparses ou disposées en rosettes, persistantes, ajoutent à la majesté de son port par leur immobilité et l'aspect un peu sombre qu'elles lui communiquent. Il est donc pas étonnant que les anciens aussi bien que les modernes aient toujours témoigné une grande admiration pour cet arbre; les auteurs juifs en particulier, qui pouvaient en voir de magnifiques échantillons dans le Liban, sa patrie, font de fréquentes allusions à sa beauté et à sa grandeur. Ezéchiel, dans une belle allégorie, le prend pour l'emblème du royaume d'Assyrie. Ce qui rehaussa encore l'éclat de sa renommée ce fut l'opinion que son bois était incorruptible : grâce à cette croyance, en effet, on le fit entrer dans la construction des édifices sacrés; Salomon, en particulier, l'employa presque uniquement pour former la charpente et les lambris du temple qu'il fit bâtir à Jérusalem, et l'on croit l'avoir reconnu dans les débris d'un temple d'Apollon à Utique, fondé depuis deux mille ans, ainsi que dans un oratoire de Diane à Sagonte. On était si bien persuadé de sa durée, que pour faire compliment à un auteur de ses ouvrages et leur prédire l'immortalité, on disait qu'ils étaient dignes d'être conservés dans du cèdre, *digna cedro*. Les modernes n'en font pas si grand cas; ils pensent que sa texture lâche, fort semblable à celle du pin et du sapin, ne peut lui assurer une bien longue durée, et ils attribuent à quelque confusion l'estime que lui témoignaient les anciens. Sa rareté ne contribua pas moins à lui attirer l'intérêt du public. On ne l'avait trouvé que dans une seule localité du Liban qui fut bientôt dépeuplée soit par les ouvriers que Salomon y envoya, soit par des coupes opérées postérieurement : on gémissait donc sur le sort de ce superbe végétal, dont les voyageurs Mallndrek, Pococke, Labillardière n'avaient plus retrouvé que six ou sept gros individus, que la sauve-garde d'une fête religieuse instituée en leur honneur avait peut-être seule préservés de la hache fatale. Mais on s'est rassuré depuis que Belon a découvert ce végétal sur l'Amanus et le Taurus dans l'Asie-Mineure, et Pallas dans l'Oural, et surtout depuis que sur le Liban même M. Bové, ex-directeur des cultures d'Ibrahim-Pacha au Caire, en a tout récemment retrouvé plusieurs milliers de pieds qui avaient depuis 4 jusqu'à 5 mètres de circonférence sur 45 de hauteur. Enfin on n'aura plus aucune crainte sur la conservation de cette belle espèce quand on saura qu'elle s'est acclimatée en Europe où on l'a plantée pour l'ornement des parcs et où elle se repand toujours plus. L'Angleterre possède plusieurs cèdres très beaux qui donnent des graines, et Paris montre avec complaisance celui du Jardin des Plantes que B. de Jussieu, en 1734, apporta d'Angleterre dans un chapeau. On dit que dans la cour du vieux château de Montbeillard il en existe deux tiges plantées en 1469.

On ne multiplie le cèdre que par la voie des semis; on le place préférablement dans les terres légères et plutôt sèches qu'humides, quoique Pallas assure que dans la Sibérie l'humidité lui est favorable. Il demande à être protégé dans sa jeunesse contre les excès du froid, de la chaleur et de l'humidité. On extrait la graine des cônes en les perçant dans le sens de leur axe et les faisant éclater au moyen d'une cheville introduite de force dans le trou. On la sème dans des pots au printemps sur couche tiède, on repique le plant l'année suivante, on le tient en pots pendant quatre ou cinq ans, et ensuite on le met en pépinière. Sa croissance dans les premières années est très lente; elle devient plus rapide ensuite. Quand on croit avantageux de lui faire subir quelques retranchemens, il faut toujours respecter son vieux bois. Sa flèche est sujette à se dejeter, particulièrement vers le nord, à ce qu'on dit; on peut remédier à cet inconvénient au moyen d'étais. Il fleurit en automne, mais son fruit ne mûrit que l'année suivante, et peut rester plusieurs années sans tomber.

CÉLÈBES. A l'est de l'île de Bornéo, dans la *Malaisie* ou l'Océanie occidentale, s'élève l'irrégulière et grande île de *Célèbes*, baignée à l'ouest par le détroit de Macassar, à l'est par la mer des Moluques, au nord par celle de Célèbes, et au sud par celle de la Sonde.

Elle est située entre 1° 45′ de lat. N. et 5° 30′ de lat. S., et entre 116° 34′ et 122° 52′ de long. E.

Cette île est divisée en quatre longues péninsules qui lui donnent environ 180 lieues de longueur sur 50 à 60 de largeur. Son intérieur est couvert de montagnes, principalement au centre et au nord, parmi lesquelles se trouvent trois ou quatre volcans actifs. L'un deux, appelé *Kemas* ou les *Frères*, fut formée en 1680, à la suite d'une terrible irruption et d'un tremblement de terre qui ravagea une partie de l'île, et principalement celle de Ternate. Des volcans anciens y ont fait aussi éruption, ainsi que le prouvent les nombreuses coulées basaltiques que l'on y remarque, et dont la superficie en se décomposant a formé une couche de terre végétale très fertile de 10 à 20 pieds d'épaisseur. Dans la partie septentrionale on trouve plusieurs vastes solfatares.

Le mont le plus élevé est le *Lampo-Betan*, qui paraît avoir 7 000 pieds de hauteur; les autres sont le mont *Kloba* et les monts *Empong*.

Plusieurs rivières descendent des montagnes : la principale est la *Chirana*, qui se jette dans la baie de *Sioud*, ainsi appelée par les naturels, et que les Européens nomment *baie de Boni*; elle sort, suivant M. de Rienzi, d'un beau lac d'eau douce nommé *Tapara-Karadja*. Une autre rivière importante est le *Boul* ou *Boli*. Celle de *Tempe* sort d'un lac du même nom. On cite encore celles de *Tzico* et *Zino*.

Celèbes appartient à la zone torride, et en effet elle est traversée par l'équateur; cependant elle jouit d'un climat tempéré, grâce aux golfes nombreux qui découpent ses contours, en avançant considérablement dans les terres; grâce encore aux pluies abondantes qui y règnent pendant le milieu de chaque mois; grâce enfin aux vents du nord qui y soufflent une partie de l'année. La preuve de sa salubrité, dit M. de Rienzi, contrairement aux assertions de quelques voyageurs, c'est que les Européens y vivent plus long-temps que dans aucune autre partie de l'Océanie. Il n'est pas rare d'y voir des indigènes qui dépassent l'âge de 100 ans.

Une partie de l'île de Celebes est soumise aux Hollandais, et forme ce qu'ils nomment le *gouvernement de Macassar*, ou vieux *Mangkassar*, formée des débris de l'ancien empire de ce nom. La capitale de cet empire n'existe plus, quoiqu'elle figure encore dans quelques traités de géographie avec une population de 100 000 âmes. Sur son emplacement, les Hollandais ont élevé la ville de *Vlaardingen*, peuplée de 1 200 Européens et métis et défendue par le fort *Rotterdam*. Aux environs de cette ville, sont épars trois bourgs appelés *Baron*, *Bouguis*, *Campony* et *Malays*. Toute la population de ce district ne s'élève pas à plus de 1 500 à 2 000 âmes. Le gouverneur de Macassar a dans ses dépendances les résidens des districts méridionaux à l'extrémité de la péninsule la plus orientale. Dans la *résidence de Bouthain* se trouvent les petites villes de *Boulecomba* et *Bouthain*; celle de *Maros* porte le nom de son chef-lieu; celle de *Manado* paraît relever du gouvernement des Moluques. Outre ces petites villes, on cite encore *Kema*, où l'on fabrique d'excellens cordages pour la marine, et *Gorontald*, où réside un sultan qui administre le fertile et riche district de ce nom sous la suzeraineté des Hollandais.

Les principautés indépendantes, mais alliées aux Hollandais, occupent le reste de l'île : ce sont les quatre royaumes de *Boni*, de *Louhou*, de *Macassar* et de *Oudjou*.

Le premier est le plus important : il peut mettre, dit-on, sur pied une armée de 40 000 hommes; quant aux autres, et principalement celui de Macassar, ils sont très peu importans. Il faut encore ajouter à ces états le petit *royaume de Tanette* qui porte le nom de sa capitale; le *pays de Mandhar*, divisé en sept principautés alliées; celui de *Tourate*, qui en comprend trois; celui d'*Uncuila* dont *Palos* est le chef-lieu; enfin l'*état de Soping*: celui de *Sidereng*, presque au centre de l'île, et les deux petits pays de *Boulau* et de *Campadan*, qui paraissent être tributaires du sultan de *Ternate*.

Celèbes forme un groupe avec les autres îles qui l'environnent : ce sont *Sangir* ou *Sanguir* et *Siao*, qui renferment chacune un volcan; la fertile *Banca*, qu'il ne faut pas confondre avec une île de ce nom voisine de Soumatra, et les petites îles *Xoulla*, *Bouton* et *Salager* ou *Kalaoor*, qui forment trois petits groupes distincts.

CÉLIBAT. Nous nous proposons de démontrer ici, le plus simplement possible, que Jésus-Christ a pu avoir raison de vivre célibataire, mais que l'on a eu tort de l'offrir à l'imitation du genre humain comme le modèle de la vie parfaite sous ce rapport. La question du célibat ainsi envisagée ne perdra rien de sa grandeur, et nous aurons l'avantage de nous trouver transportés sans intermédiaire sur le terrain de la moralité, qui, en ce point, nous paraît présenter beaucoup plus d'intérêt que celui de l'histoire.

Nous démontrerons en premier lieu, et cela est, pour ainsi dire, évident de soi-même, que le célibat ne saurait être érigé en règle générale; et après avoir établi qu'il ne peut avoir d'autre qualité que celle qui convient aux faits exceptionnels, nous chercherons à déterminer les circonstances qui le rendent légitime. La personne de Jésus-Christ, autour de laquelle le moyen âge se concentre, et qui représente la protestation la plus générale qui se soit élevée contre l'antiquité, servira de point de ralliement à l'ensemble de la discussion.

Et d'abord, nous devons faire remarquer que le caractère essentiel de toute règle générale est de pouvoir convenir indistinctement à tous les hommes; car il serait absurde qu'il pût résulter aucun mal de ce que tous les hommes fussent justes. Il y a donc là une méthode facile pour distinguer les règles générales de celles qui ne le sont pas. La morale du genre humain ne doit pas être taillée sur la mesure de quelques individus, mais sur celle du genre humain lui-même.

Cela posé, je dis que le célibat, étant contraire aux lois de la nature, ne pourrait être légitimé que par le consentement universel du genre humain, et que ce consentement lui manque.

Le célibat est contraire aux lois de la nature; car le dessein de cette puissance, clairement manifesté par l'institution des sexes et de leurs instincts, ayant été que le genre humain une fois placé sur la terre, s'y reproduisît continuellement de lui-même, on ne peut, sans injure pour elle, inviter les hommes à rendre illusoires ses dispositions à cet égard, et à se soumettre à un plan en vertu duquel le cours de leurs générations serait infailliblement brisé. Prescrire au genre humain le célibat, c'est lui prescrire le suicide. Il n'est pas impossible que notre espèce soit destinée à quitter un jour la terre; mais, jusqu'ici du moins, ce n'est pas en elle qu'a été déposé par la nature le principe de cette fin. Elle a été organisée par le Créateur pour pulluler et pour vivre, et non pour aviser elle-même à s'interrompre. Il faudrait donc, pour donner raison au célibat contre l'institution de la nature, que l'espèce humaine, éclairée par une inspiration supérieure et directement associée aux plans généraux de la Providence, eût été mise, par des changemens que nous ne pouvons prévoir, en situation de fixer elle-même un terme à son existence. Mais quelle qu'ait été l'influence du désenchantement dont les âmes tristes ou rêveuses se sont, de siècle en siècle, efforcées de couvrir ce monde, le sentiment de la vie n'a jamais cessé d'y être vainqueur de celui de la mort, et le genre humain, toujours conseillé d'en haut, n'a jamais renoncé ni à l'espérance, ni au désir de pousser indéfiniment en avant par sa postérité. Ce que l'héroïsme religieux a pu faire de plus grand sous ce rapport a été de porter quelques minces fractions de l'ensemble à se résigner à la fin du monde comme on se résigne à un mal que rien ne saurait conjurer; mais dans aucun temps et dans aucun pays, la communauté générale des hommes ne s'est jamais unie dans une conspiration volontaire vers pareil but. L'antiquité, l'âge moderne et le moyen âge lui-même se montrent d'accord, pour la condamnation du célibat, avec

la nature et avec les avertissemens les plus profonds de nos cœurs, et leur souveraine autorité décide la question.

Un des caractères les plus essentiels de l'antiquité est la multiplication de l'espèce humaine encore trop clair-semée dans la plupart des lieux pour que la civilisation pût s'y développer comme il faut. On ne doit donc pas s'étonner de voir alors le célibat universellement proscrit, puisque l'on voit alors les divinités et même les emblèmes de la reproduction honorés d'une manière spéciale dans toutes les religions et par tous les peuples de la terre. Il est presque permis de dire que, dans ce mouvement d'expansion, la continence était un état plus voisin du désordre que l'intempérance elle-même. La première loi donnée au monde par Jéhovah, le plus sévère et le moins voluptueux de tous les dieux, est celle-ci : Croissez et multipliez. C'est le devoir fondamental qu'il impose au genre humain en lui donnant la terre. Aussi le livre de la Genèse, ainsi qu'on l'a souvent remarqué, se contente-t-il de parler des anciens patriarches pour désigner le nombre des enfans qu'ils ont eus ; ces créatures naissent et meurent uniformément l'une après l'autre sans autre but que de produire de la postérité, comme ces plantes qui se fanent après avoir fructifié et versé leur semence sur le sol. L'opinion des Hébreux touchant l'importance de la multiplication de l'espèce se retrouve partout chez leurs contemporains, et il n'est pas un peuple constructeur des temps antiques qui ne nous ait laissé sur ses monumens le symbole du Phallus comme un signe majestueux de son passage. La politique concourait à maintenir ce que la religion et la nature recommandaient déjà avec tant de puissance. Il n'y avait pas d'état qui ne sentît le besoin de se mieux garnir de citoyens, soit pour se renforcer sur son propre territoire, soit pour s'établir au-dehors par des fondations de colonies. Dans tous les anciens codes de la Grèce, on trouve des traces de cette sollicitude du législateur pour l'engendrement de la population. A Sparte les célibataires étaient frappés d'infamie, et à Rome les censeurs étaient chargés par la loi d'empêcher les citoyens de demeurer dans cet état : *Cœlibes esse prohibento*. Platon, le plus sage des anciens, ferme aux célibataires les portes de sa république idéale, et fixe un âge auquel tous les citoyens doivent se transformer en pères de famille. A peine dans toute l'antiquité peut-on citer quelques cas légitimes de célibat, occasionnés soit par des raisons naturelles, soit, comme chez les vestales ou comme chez les prêtres d'Isis et de Cybèle, par des idées mystiques et d'une singularité difficile à comprendre.

Le christianisme est tout autre. Il vient faire réaction contre les religions antiques, dont la brutalité avait assez longtemps dominé le genre humain. Il vient pour dégager les âmes de l'embrassement des sens, et les préparer à l'aspiration de leurs hautes destinées. Il dit anathème à la jouissance matérielle, et ouvre une ère de retraite et d'abstinence. Sa roideur et son emportement sont sans bornes. Les alliés de ses ennemis ne sont pas ce qu'il cherche à abriter sous sa protection, et le fouet dont il se sert pour chasser hors du temple les dieux de la luxure, peut aller frapper de son extrémité, sans qu'il lui plaise de s'en inquiéter, jusque sur les autels sacrés de l'Amour et du Mariage. A la Vénus génératrice il oppose la Vierge immaculée; à Pan et à tous les autres excitans de la nature, il oppose le Christ, fils de la Vierge, et vierge aussi lui-même, qui glisse sur la terre comme une ombre sans corps, et n'y touche en quelque sorte de son gré que par le souffle pur et intangible de sa voix. Il ne veut ni d'autre amour que celui de Dieu, ni d'autre fécondité que celle de l'âme. « Il y a des eunuques qui » naissent ainsi dans le sein de leur mère, répond Jésus interrogé sur la difficulté de vivre saintement dans l'état de » mariage ; il y en a d'autres qui ont été faits par les hommes; mais il y en a qui se sont faits eux-mêmes en vue » du royaume du ciel : que ceux qui peuvent comprendre » me comprennent ! » Et lorsqu'il monte au Calvaire, portant sa croix : « Filles de Jérusalem, dit-il en se tournant » vers les femmes qui se lamentent autour de lui, filles de » Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous » et sur vos enfans; car le temps arrive où l'on dira : Heureuses les stériles! heureuses les matrices qui n'ont pas » engendré et les mamelles qui n'ont jamais nourri! » De là, la mystique sanctification du célibat.

Il est aisé de voir que les deux raisons sur lesquelles cette sanctification est fondée, sont toutes privées d'un caractère absolu de vérité : la première, c'est que le christianisme, né au sein de la grossière antiquité, ne voit dans les femmes que des instrumens de volupté : il les proscrit comme il proscrit l'intempérance et le luxe; il les proscrit en leur qualité d'attaches matérielles, et parce qu'il veut dégager les hommes du bourbier de la terre, et leur faire de nouveau lever les yeux vers le ciel; il recommande, en un mot, la chasteté du corps, parce que, relativement à ses contemporains, elle lui semble l'indispensable garantie de celle du cœur. La seconde raison, et elle n'est pas plus solide que la première, c'est que, venant prêcher la fin du monde, le Christ doit nécessairement prendre en pitié tout effort pour la reproduction du genre humain : quelle valeur peut avoir le mariage pour celui qui s'écrie : « En vérité, cette » génération ne passera pas que la consommation finale ne » soit faite! » Le détachement du monde périssable et l'attachement immédiat au monde parfait et éternel, voilà la doctrine du Christ. Quant à lui, il ne marche dans cette vie que légèrement, et comme dans les images d'un rêve; semblable à un ange à demi suspendu dans le ciel, il n'a de rapport avec les hommes que pour les inviter à laisser là leur terre, et à le suivre dans la demeure de son père; et si son sentiment avait pleinement triomphé, la terre serait aujourd'hui une planète déserte comme aux premiers âges de sa formation, et le genre humain abdiquant sa destinée serait prématurément retourné au Créateur lui en demander une autre. Mais Dieu, en envoyant le genre humain sur la terre, l'y avait trop solidement fixé pour qu'il pût s'en séparer ainsi; ce qui est une fois bien lié de sa main ne vacille plus, et quelque influence qu'une idée puisse acquérir sur les hommes, cette influence ne saurait jamais prévaloir sur celle dont il s'est réservé le privilége. Prosterné dix-huit cents ans devant le Christ, le genre humain a donc refusé, malgré la persuasion de sa foi, et en quelque sorte par la seule impulsion de son instinct, de se soumettre à la loi contre nature du célibat. A part un petit nombre de chrétiens d'élite, le monde tout entier a persisté dans son ancienne voie, et cela seul prouve hautement que cette voie était bonne.

On peut en effet calculer avec une rigueur presque géométrique la valeur de la force qui pousse l'humanité au mariage, en comparant l'énorme puissance dont le Christ a long-temps joui avec la médiocrité de l'effet que cette puissance produit, sous le rapport particulier du célibat, dans la masse du genre humain : dans ce partage, la force du Christ se trouve symboliquement représentée par le nombre des célibataires, et celle du mariage par celui des non-célibataires. Quelle majesté dans la prépondérance du dernier de ces nombre sur le premier ! C'est là ce qui peint la rectitude et la vitalité infinie du genre humain. Et cependant si parmi les célibataires que le christianisme a enrégimentés on ne voulait compter que ceux qu'un pur esprit de dévotion a conduits, combien cette disproportion déjà si grande ne le deviendrait-elle pas encore davantage ! Otons du nombre des moines ceux que l'amour d'une existence aisée et paresseuse a fait moines; du nombre des prêtres ceux que l'ambition et le désir de s'élever au-dessus de la condition naturelle de leur caste a faits prêtres; ayons égard à la rudesse des temps qui suffisait à elle seule pour éloigner du monde tant d'âmes délicates; tenons état surtout des heures tardives de regret et de désespoir, et des vœux traînés comme une

chaîne maudite par les malheureux dont ils avaient tronqué la vie, et nous verrons que ceux que l'exemple et les discours du Christ ont décidé au célibat ne forment en réalité qu'une fraction presque imperceptible du nombre déjà si restreint des célibataires chrétiens.

Et même l'Eglise, tout en assujettissant au célibat l'universalité de ses membres, a-t-elle été obligée de céder sur ce point à l'ascendant du monde et de renoncer à l'idée de faire de cette loi une conséquence essentielle de la doctrine de l'évangile. C'était bien cependant le sentiment profond de cette doctrine qui avait inspiré aux plus anciens conciles d'interdire le mariage aux prêtres comme un état impur et trop mondain; mais sous la pression du monde, il fallut que la papauté, à moins de courir le risque de se laisser écraser par cette invincible puissance, se résignât à ne donner à son interdiction que le caractère d'une mesure de discipline intérieure. La question d'ordre a donc pris le pas sur la question théologique, et les prêtres, en renonçant au mariage, n'ont affiché d'autre prétention que de se dévouer plus exclusivement aux devoirs de leur association et aux soins de leur ministère. Il serait hors de notre sujet de montrer ici le merveilleux accord de circonstances par lequel la Providence a su tourner à l'avantage du genre humain une institution qui, au premier aperçu, semblait devoir lui être si contraire (voy. l'art. CASTES); qu'il nous suffise de dire que l'intérêt mondain n'a peut-être pas moins contribué à la soutenir que celui de l'Eglise. De nos jours, que la loi civile a achevé sa séparation d'avec la loi catholique, ce célibat exceptionnel, peu à peu privé de ses racines et cerné de tous côtés par l'opinion publique, n'a même plus d'autre appui que celui que le siècle, par un reste d'habitude, veut bien lui prêter encore. Il est aisé en effet de pressentir que si la loi civile, fidèle à l'esprit dont elle sort, consentait à ouvrir aujourd'hui au clergé les portes du mariage, demain le catholicisme, ébranlé dans sa vieille discipline, se verrait obligé de donner lui-même à ses serviteurs le signal de rentrer dans l'inaltérable coutume du genre humain.

Le véritable célibat chrétien n'est donc pas celui de l'Eglise, et quoique la plupart de ses saints, à l'exemple de son fondateur, aient vécu hors du mariage et hors du monde, l'Eglise n'a pourtant osé dire anathème ni au mariage ni au monde. Le véritable célibat chrétien, c'est le célibat des moines. Ce sont les moines qui, dès cette vie, s'attroupant sur cette déclaration du Christ : « Celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres, » ont prétendu adopter pour règle commune de leur vie cette vie sublime mais exceptionnelle par sa sublimité; c'est du fond de leurs cellules qu'est sortie cette parole également funeste aux deux moitiés du genre humain : *Ne sis familiaris alicui mulieri* (*Imitat. J.-C.*, ch. III); ce sont eux qui ont renoncé aux épouses pour ne point se souiller dans un contact impur, et aux enfans pour ne point prendre part à l'entretien d'un monde infime et périssable; ce sont eux qui, se faisant une patrie à part dans le sépulcre de leurs cloîtres, ont osé faire scission, au sein même de l'Europe, avec l'humanité vivante, et proposer à l'imitation universelle de la communauté terrestre la vie anormale d'un prophète essénien. Mais les moines sont morts; le monde les a tués, et leur anéantissement est la plus éclatante sentence que l'on puisse demander au tribunal du genre humain contre le célibat.

Le célibat religieux une fois mis de côté, que reste-t-il en faveur du célibat civil? quelle différence y a-t-il relativement à la société, entre un citoyen sans famille et un moine? par quels liens la plupart des célibataires lui sont-ils unis? sur quelles raisons se fondent-ils pour se tenir en dehors de l'usage commun? Demandent-ils, comme les cénobites de la Thébaïde, à demeurer sans distraction seuls à seul avec Dieu? demandent-ils, comme ces guerriers antiques marqués pour l'expiation, de demeurer libres de se précipiter à tout instant, tête baissée, dans la mort, pour le salut de leur patrie? Non; ni Dieu ni la patrie ne vivifient leur âme : sommez-les dans leurs derniers retranchemens, et presque partout vous ne trouverez que l'égoïsme. Ce n'est point une prédominance des affections supérieures qui les enlève de vive force au-dessus des affections domestiques; c'est une faiblesse de cœur qui ne permet pas même à leurs sympathies de s'élever jusqu'à cette hauteur. Plus fous que ces avares qui enterrent leur trésor, ils aiment mieux perdre le leur que de le laisser briller un instant, et semblable à cette poche grossière qui retient l'or et qui n'en jouit pas, l'enceinte de leurs corps est une prison dans laquelle ils concentrent et étouffent, sans leur permettre aucune dérivation, tous les sentimens qu'ils possèdent. Voilà les célibataires calculateurs! Détachés du monde comme les moines, vivent-ils au moins comme les moines en dehors du monde? étrangers au mariage comme le clergé, ont-ils comme le clergé fait vœu de chasteté? Non : libres dans leurs allures comme l'habitant du désert sous sa tente, ils déplacent à leur gré et bâtissent où ils veulent leurs cellules; délivrés des devoirs du mariage, ils ne sont que plus effrénés dans la licence de leurs amours. Ils ne vivent que de désordre et de corruption; l'adultère et la prostitution, ces deux fléaux, marchent devant eux comme deux mauvais anges, et leur ramassent dans la foule le cortége qu'ils demandent. A part la question de communauté, quelle différence, nous le répétons, la société ferait-elle donc entre ces gens et les disciples de saint Benoît? Ceux-ci avaient une religion, et ceux-là n'en ont pas; ceux-ci étaient réglés, et ceux-là sont dans l'indépendance; ceux-ci se distinguaient par leur demeure et leur habit, et ceux-là ne se distinguent que par leur égoïsme et leur incontinence. Que la honte pèse donc sur eux comme elle pesait sur les stériles durant l'antiquité, et que l'opinion publique les étouffe comme elle a étouffé peu à peu les moines du moyen âge.

A côté de ces célibataires, fils du matérialisme, il y en a d'autres dont l'esprit triste est le père, et dans lesquels les anciens solitaires reconnaîtraient des frères. Le libertinage n'habite point autour de leur foyer, et le dégoût du monde est le seul dérèglement de leur cœur. Désenchantés de la terre, et ne voyant dans la vie qu'un chemin vers la mort, ils suivent avec amertume le sentier pierreux de leur calvaire, et jetant leur pitié sur la foule insouciante destinée comme eux au cimetière, ils s'écrient comme le Christ : Heureux les stériles! L'amour des destinées terrestres du genre humain ne les a point touchés de ses rayons, et ils ne conçoivent à leur existence d'autre loi que d'attendre patiemment qu'il plaise à Dieu de les en délivrer : jusque là ils demandent seulement qu'on les laisse mordre à leur aise dans la cendre de leur foyer, et s'enfermer sans témoins dans le secret de leur mélancolie. Comme la société qui les entoure n'excite que leur répugnance, rien ne les invite à s'y enraciner davantage, et fatigués de l'existence, ils n'ont pas la méchanceté de vouloir transmettre à d'autres ce fardeau qui leur pèse; ne pouvant cesser de vivre tout-à-fait, ils vivent du moins solitaires, et leur célibat est pour eux un demi suicide. Partout où la société est mauvaise, le nombre de ces célibataires augmente; semblables à ces herbes de mauvaise qualité qui ne germent que dans les terres arides, leur seule présence est la condamnation du sol qui les porte. Considérez le moyen âge, et comptez le nombre des ermitages et des couvens, vous y trouverez la marque du désenchantement causé par le spectacle de la vie civile au moins autant que celle de la dévotion. Il faut avoir pitié, sans doute, pour les timides et pour les faibles, mais le genre humain ne saurait sanctionner par son assentiment ni leur infirmité ni leur manque de cœur. Les hommes sont sur la terre pour servir les hommes; malheur à qui ne travaille que pour soi, et malheur aussi bien à qui ne contemple que soi-même! Si votre âme, ô solitaires, est trop indolente ou trop usée par l'habitude de l'isolement et de l'ennui pour s'élever jusqu'à la hauteur de ces

pieux célibataires qui n'ont voulu appartenir qu'aux intérêts généraux du genre humain, appliquez-vous, puisque rien ne vous en empêche, au culte de ses intérêts secondaires, et, laissant à d'autres la charge de l'amélioration du monde, gardez au moins pour vous le soin d'entretenir la semence de la postérité qui atteindra un jour cet avenir meilleur.

Le célibat, dans l'auguste assemblée du genre humain, n'a donc en sa faveur que la voix incertaine de Jésus-Christ. Or, je ne crains pas d'affirmer de toute la force de ma conviction que si ce grand homme avait vécu de nos jours, son noble et tendre cœur, instruit à une meilleure école que celle de la brutale antiquité, se serait senti traversé par une inspiration plus puissante, et aurait versé sur le sort des femmes le flot de ses divines sympathies avec plus de poésie et d'abondance qu'il ne l'a fait. Il n'a connu de la nature féminine que ce qui s'en était jusqu'alors révélé, c'est-à-dire qu'il n'a rien connu de son immatérialité; et il a condamné les femmes en tant que femmes, parce que telles que les hommes les souhaitaient, et telles qu'elles s'étaient faites elles-mêmes, elles appelaient réellement alors sa condamnation. Mais il ne prévoyait pas ce que dix-huit cents ans de pudeur et de pureté devaient faire de ce sexe si long-temps méconnu; et il ne prévoyait pas davantage ce que deviendraient les hommes, nourris dès leur berceau sous les chastes regards de la Vierge, et loin des sales autels de la Vénus impudique. Un ordre nouveau de relations, fondé sur les harmonies de l'âme bien plus que sur les appétits du corps, s'est institué entre les deux moitiés du genre humain; le rideau grossier de la volupté matérielle s'est ouvert, et au-delà ont apparu les profondeurs d'un ciel non moins pur et non moins resplendissant que celui des anges, et que les hommes des premiers temps n'avaient point vu. La sentimentalité moderne s'est développée, et en pénétrant le fond des cœurs elle en a fait surgir des puissances nouvelles dont l'humanité n'avait jamais eu conscience. On s'est dit que l'amour n'exerçait tant d'empire sur nos âmes que parce qu'il se liait intimement à leur essence, et qu'elles ne les reconnaîtraient pas pour souverain, si elles ne le sentaient doué comme elles de l'immortalité. On a commencé à soupçonner que notre loi suprême n'était peut-être pas de marcher solitairement vers notre perfection, mais que Dieu nous avait créés pour remonter vers lui en nous complétant deux à deux, et qu'il se pouvait que la population de l'éternité bienheureuse ne fut pas composée d'individus disjoints comme la nôtre, mais de couples parfaits. Les âmes jumelles perdues et divisées dans ce tourbillon de la terre sont comme des sœurs qui se cherchent et s'appellent l'une l'autre pour remonter ensemble dans le ciel. Bénies et respectées de l'univers entier soient celles qui, se joignant et s'accordant dès cette vie, nous édifient ainsi dans notre exil en nous y donnant le spectacle de la félicité d'en haut!

Voilà les salutaires et délicates croyances dans lesquelles se baignent aujourd'hui les cœurs nobles et tendres, et si vous les aviez connus, ô Jésus, vous n'auriez point porté anathème contre eux; vous ne leur auriez point rendu votre paradis redoutable en en fermant l'entrée aux sentimens avec lesquels ils se sont identifiés dans ce monde, et sans lesquels votre immortalité ne leur paraîtrait qu'un demi prolongement de leur existence de la terre. Ce ne sont point des formes vaines et périssables qu'ils redemandent à votre Père, ni des félicités semblables à celles de Mahomet; ils lui redemandent les âmes en vue desquelles sa providence leur a donné la vie, et dont ils ont fait élection pour toujours, et leur prière est trop pieuse pour ne pas avoir grâce devant lui, et ne pas se trouver devancée par sa secrète bonté. Si Dante, ô Jésus, pleurant sa Béatrix, et rêvant de la retrouver au-delà de la mort au milieu de ces couples nés sur terre, et transportés par son imagination, à la suite de cette bien-aimée, jusque dans le royaume de la béatitude; si Dante avait pu vous interroger, ô Prophète de la résurrection, et vous peindre, comme il les sentait, les purs et religieux transports qui ravissaient son âme, vous auriez été touché de tant d'amour et de tant de douleur, et vous auriez craint de briser ce grand homme ou d'écraser sa foi en lui répondant comme à ces Saducéens qui vous questionnaient sur la destinée future des époux: « Les enfans de ce siècle font des fiançailles et prennent des épouses; mais ceux qui seront jugés dignes de l'autre siècle et de la résurrection des morts, n'auront point de fiançailles et ne se marieront pas. » Non, vous n'auriez pas ainsi répondu, et de nouvelles idées bien différentes de celles dont vous aviez pu vous inspirer chez vos sensuels contemporains, auraient versé en vous leur lumière. Vous avez connu, ô Jésus, les douleurs du corps, mais vous n'avez pas plus connu les douleurs de l'âme que vous n'en avez connu les jouissances! L'ardeur de la sainte mission que vous avez remplie vous avait sans doute envahi tout entier dès vos plus jeunes ans, et vous êtes arrivé au terme de votre existence terrestre sans avoir connu d'autre amour que celui de Dieu et de vos frères. Laissez-nous croire que vous auriez envisagé la condition des femmes avec plus de charité et de profondeur, si, sur votre trajet, vous en aviez rencontré une, digne de vous aimer et d'être aimée de vous, ô le plus tendre et le plus sublime des cœurs! Laissez nous croire, quel que soit le séjour du haut duquel vous nous dominez aujourd'hui, que vos sentimens ont changé depuis que vous avez habité parmi nous, et que vous voyez en pitié ceux qui continuent à offrir en votre nom le spectacle de votre fièvre et de vos quatre blessures, à ceux qui, bien plus affligés que vous, ont leur âme clouée, comme votre corps, à une croix d'agonie, et sont destinés à souffrir jusqu'à leur mort des frissons glacés de leur tristesse et des déchirures inguérissables de leur cœur. Si votre âme était descendue plus avant dans les sombres domaines de la douleur morale, elle en serait ressortie plus convaincue de l'immensité des jouissances qui, dans l'ordre divin, ont été calculées pour faire équilibre à nos maux; et vous, qui n'avez pas craint d'assurer à la courtisane la bienveillance du Tout-Puissant parce qu'elle avait beaucoup aimé, quelles récompenses infinies n'auriez-vous pas offertes dans cet ordre à ceux qui ont grandement et dignement aimé. Permettez donc, ô Christ, que, malgré l'autorité de votre exemple et de vos enseignemens, nous retirions votre appui à ceux qui l'invoquent pour déprécier l'amour et le mariage, et exalter la castration du cœur et l'isolement. Votre vie, toute exceptionnelle dans son admirable sainteté, n'a point eu pour but le développement des sentimens individuels, et ne saurait servir à l'édification du genre humain sur ce point. Vous avez donné votre Evangile au monde, et le monde, quoique transformé en partie par vos leçons, n'a pas cessé cependant de demeurer sous l'empire des affections naturelles, et de se partager comme toujours en couples d'épouses et d'époux. Vous avez prophétisé que l'amour s'éteignait sans résurrection dans le tombeau; mais les plus grandes âmes, en regardant à celui dont elles avaient été pénétrées, ont senti battre en lui les élans de l'immortalité. Vous avez déclaré que le célibat, trop parfait peut-être pour le commun de la terre, était la loi du ciel; mais nonobstant votre parole, nous avons aimé à penser que la volonté de Dieu se manifestait de la même manière sur la terre et dans le ciel, et dans nos imaginations poétiques, nous avons peuplé le paradis de saintes et de saints, et nous avons rêvé les amours des anges.

Il nous paraît donc suffisamment établi que le célibat n'a aucun droit à être considéré comme le modèle de la vie parfaite, et qu'en thèse générale on doit le condamner sans scrupule. Pour compléter l'étude que nous nous sommes proposée, il nous reste maintenant à montrer que la règle souffre des exceptions qui ne sont pas toujours illégitimes, et que Jésus-Christ, tout en ayant eu tort de ne pas offrir en perspective au genre humain l'idéal du mariage, a cependant eu raison de demeurer personnellement en dehors de

cet état. Le célibat, dans ce qui précède, a été attaqué sous trois chefs principaux, soit comme contraire aux intérêts généraux de l'espèce, soit comme conséquence du détachement de la vie terrestre et de la politique, soit comme principe de dommages intérieurs pour la société; et ces trois argumens essentiellement liés l'un à l'autre, bien qu'inclinant chacun de leur côté, par une affinité spéciale, vers l'antiquité, vers le moyen âge et vers l'époque moderne, ont formé toute la force de l'accusation que nous avons portée. Il est donc nécessaire, pour ne rien laisser dans le doute, d'examiner subsidiairement s'il n'est pas possible, dans certaines circonstances, de servir les intérêts généraux de l'espèce humaine autrement qu'en prenant part à son accroissement matériel, de s'unir à la vie terrestre autrement que par l'intermédiaire de la famille, enfin de ménager le bon ordre de la société tout en gardant le célibat; et en même temps de déterminer si les devoirs nouveaux qui surgissent dans ces circonstances ne seraient pas forcément incompatibles avec ceux qu'impose le mariage. C'est précisément ce qui a lieu, et c'est ce qui assure la sainteté de Jésus-Christ.

En considérant le monde avec attention, on s'aperçoit aisément qu'il a besoin du concours de deux ordres divers d'existence. En effet, deux conditions toutes diverses régissent ses destinées : il est soumis à vivre pleinement dans le présent, et cependant il est soumis aussi à marcher constamment vers un avenir nouveau. Comparons-le tout de suite à une caravane. Dans l'intérieur, on trafique, on se marie, on nourrit et on élève des enfans, on vaque aux affaires comme dans une cité; mais au dehors sont les guides qui, placés entre la caravane et le vide du désert, n'ont d'autre but que de pousser leurs explorations en avant, et d'assurer à leurs dépens la bonne direction du voyage. Ceux-ci n'ont ni le temps de commercer, ni celui de jouir de la richesse et d'entretenir une famille : leur vie n'appartient pas à l'idée du présent; elle s'en est détachée pour se porter tout entière sur celle de l'avenir commun. A eux les périls de toute sorte, soit qu'ils s'égarent, soit qu'on les laisse périr de faim et de misère, soit que la caravane, lente à se détourner dans les sinuosités de la route, les paie de leurs services en les renversant sous ses pas, et en les écrasant; l'abnégation est leur loi, et l'incertitude leur partage. A eux, au nom de la compagnie au salut de laquelle ils sont voués, à eux, guides du genre humain, le célibat est permis.

Voyez, en effet, tant de grands hommes qui par leurs efforts ont contribué à faire arriver le genre humain au point où il est aujourd'hui; imaginez pour un instant que leur indépendance soit changée; donnez-leur charge de femme et d'enfans, l'orbite superbe de leur vie s'infléchit aussitôt vers un centre nouveau; des intérêts méprisés et méprisables jusqu'alors se font jour jusqu'à eux, et leur imposent obéissance. Ils ne sont plus seuls autour de leur foyer, et ils ne sont plus seuls à souffrir s'il s'éteint; ils ont une famille, et leur devoir de chef est de l'abriter et de lui élever de leurs mains une maison; ils ont des enfans, et leur devoir de père est de songer à la sûreté de leur existence, de développer leur éducation, de préparer particulièrement leur avenir. Il ne leur est plus permis de considérer l'humanité face à face, et un intermédiaire qui a droit de réclamer aussi leur dévouement s'est installé entre elle et eux. Ne demandez plus à celui-ci d'user sa vie dans la méditation sans autre objet que la recherche de quelque vérité, à celui-là d'être aveugle et intrépide dans le combat comme le fer de son épée, à cet autre d'être toujours prêt à obéir au premier avertissement de la politique, et à mettre le pied, sans y regarder, soit en prison, soit dans l'exil, soit sur le plancher fatal de la mort : ils vous répondront que des liens pour lesquels la conscience et le genre humain lui-même ordonnent le respect, les obligent, et que des existences dont il n'ont pas la faculté de disposer sont désormais dépendantes aussi bien que la leur du battement de leurs artères. Prenez Jésus, au lieu de sa mère et de quelques saintes amies veillant tendrement sur ses besoins, donnez-lui une femme et de faibles enfans sur les besoins desquels lui-même ait au contraire à veiller, et voilà que vous l'avez brisé : le verrez-vous maintenant fermant comme un insensé la porte de sa maison, et confiant l'entretien de sa vie à celui qui nourrit les oiseaux, et revêt de leurs manteaux les fleurs de la vallée, prendre en main le bâton de pèlerin et attrouper le peuple, au bruit de ses paraboles, à tous les carrefours? L'entendrez-vous encore de sa voix mélancolique et intrépide sonner la révolution dans Israël avec cette douce sérénité, et inviter ses concitoyens, sans daigner seulement se souvenir des dangers amassés autour de lui, à déserter leur ancienne loi pour en adopter une nouvelle? Devant les tribunaux de Caïphe et de Pilate, devant l'inquisiteur et devant le magistrat, se montrera-t-il toujours avec cette inflexible résolution d'un homme qui ne porte en lui que la responsabilité de sa personne, et à l'heure de son supplice, ne pensera-t-il qu'à la gloire d'aller rejoindre son père, quand sa femme et ses enfans agenouillés sous sa croix lèveront leurs mains suppliantes vers lui, et lui parleront de leur misère et de leur abandon? Non; car voici que ses sentimens se partagent, et le Christ marié perd nécessairement la sublimité du Christ célibataire. Soyez donc glorifié, car vous avez bien fait, héroïque patron des serviteurs du genre humain, de préférer dès votre adolescence la société des docteurs à celle des jeunes femmes, et de passer aux noces grossières de Cana sans jeter seulement un regard sur la couche nuptiale; la sagesse et la charité vous avaient tracé votre route, et votre liberté devait vous demeurer tout entière afin que vous fussiez toujours maître, sans regret, sans trouble et sans remords, de disposer de votre vie à votre gré, et de braver pour l'amour des hommes les tortures de la prison et du dernier supplice.

Offrons donc avec assurance l'exemple de Jésus-Christ à tous ceux dont la vocation est de servir directement et exclusivement le genre humain; mais que la gravité des liens dans lesquels leur célibat les engage soit constamment présente à leur esprit; que l'humanité leur tienne lieu d'épouse, et que leurs bonnes œuvres soient leur progéniture. S'il y a eu en eux quelque puissance, la marque de leur passage en ce monde ne sera ni moins durable ni moins belle que s'ils avaient laissé après eux, comme les patriarches, une postérité vivante pour les représenter sur la terre; comme on reprochait à Epaminondas de ce qu'il était sans enfans : « Les victoires de Leuctres et de Mantinée, dit-il, sont mes deux filles. » Il sentait qu'en dépit de l'extinction prochaine de sa race, sa vie s'était liée cependant avec celle de la Grèce par une solidarité immortelle. Considérons donc le célibat comme un vœu de fidélité envers les intérêts généraux du genre humain : cette condition est la seule qui puisse le rendre honnête, et le mettre au-dessus des atteintes de la réprobation publique. Et en effet, s'il est dicté par une dévotion sincère, pourquoi l'attaquerait-on, puisqu'il n'est ni une désertion de la réalité politique, ni un oubli des obligations de la moralité civile; et pourquoi ne la louerait-on pas, puisqu'il est au contraire le résultat d'une invincible sainteté, et le moyen d'une alliance plus intime avec le genre humain. Mais rappelons-nous qu'il mérite ou le blâme ou l'honneur, et qu'entre ces deux extrémités on ne saurait lui donner place nulle part. Qu'il ne soit donc pas embrassé à la légère : on en rend compte devant la société et devant Dieu, et c'est un état qui ne convient et n'appartient qu'aux grandes âmes.

Ce n'est pas chez ceux qui sont dignes de se tenir dans les rangs de cette cohorte sainte, que germera jamais l'amour de la débauche et de l'iniquité. Ce ne sont point eux qui se nourriront de pourriture, et qui se plairont à partager l'opprobre des virginités brisées et couchées dans la fange; ce ne sont point eux non plus qui feront métier de vivre de la ruine des autres, et de distribuer la souillure au front des

mariages : ce n'est point sur eux que tombera le nom de Corrupteurs du monde. Si la terre les trouble, et si les exemples de tant d'illustres célibataires qui ont vécu sans reproche ne leur suffisent pas, que leurs âmes s'appuient sur la contemplation du ciel, et le courage ne leur manquera pas. Que la foi leur enseigne que leur célibat n'est qu'un isolement transitoire, et que l'espérance fasse descendre jusqu'à eux les regards de ces femmes sublimes qui habitent dans les nobles régions du ciel, et parmi lesquelles leur mérite agrandi par les épreuves les fera monter un jour. Que le mariage terrestre, malgré sa grossièreté commune, soit pour eux un symbole sacré en vue de l'idéal céleste dont il est le représentant dans ce bas monde, et vers lequel il gravite sans cesse par une affinité naturelle. Que ce qui était demeuré dans le profane rentre dans le sacré, et la crainte du sacrilége ne jettera peut-être pas moins d'effroi dans leurs cœurs, que celle d'une altération accidentelle dans la pureté de leur célibat. Qu'ils sachent bien que la marque de l'imperfection présente de la terre n'est pas dans le mariage, mais dans le célibat forcé de quelques uns; et que s'appliquant à rendre de jour en jour moins nécessaire l'état qu'ils ont embrassé, et à sanctifier au contraire celui dont ils ont été contraints de s'abstenir, ils n'aient d'autre but que d'accélérer la marche du genre humain vers son but final, et de préparer la venue du jour où la volonté de Dieu sera faite sur la terre comme elle se fait dans le ciel.

CELLULAIRE (Tissu). C'est sous une telle dénomination que, depuis Bichat, et de par son autorité, l'usage a généralement prévalu, en histologie, de désigner la substance glutineuse qui est l'élément primitif et fondamental de l'organisation animale, et qui sert d'origine et de gangue à tous les autres élémens anatomiques, ainsi que nous avons déjà eu occasion de le dire aux lecteurs de l'Encyclopédie (voyez Animal, § 1er, *Texture*). Cette dénomination est, pourtant, impropre et inexacte : et Bichat ne l'avait adoptée que parce qu'il s'était fait une idée fausse de la structure de cette substance glutineuse, en ne l'examinant que chez l'homme et chez les animaux supérieurs. Aux yeux de cet anatomiste, il y avait là un assemblage de filamens blanchâtres, mous, entrelacés et entrecroisés en divers sens, un véritable *tissu* dont les lames laissaient entre elles diverses aréoles, vacuoles, ou *cellules*, remplies par un fluide séreux ou par la graisse. Mais ces filamens, ces lames, ces cellules n'existent pas dans l'état naturel et primordial du soi-disant tissu cellulaire : tout cela n'est qu'un résultat artificiel de l'insufflation ou de la distension auxquelles cette glu, comme l'appelait Bordeu, se trouve soumise dans les préparations anatomiques, dans les travaux de boucherie et en certaines circonstances morbides.

En réalité, le soi-disant tissu cellulaire est primitivement une matière muqueuse, plus ou moins dense et visqueuse, homogène, sans texture ni organisation apparente. Tel il se montre évidemment chez l'embryon humain, qui, dans les premiers temps, en est entièrement composé : tel il se montre aussi chez les polypes et autres êtres inférieurs, premières ébauches du règne animal, et qui, pour ainsi dire, ne sont que des embryons permanens : tel il s'offre à l'inspection immédiate, chez l'homme et les animaux supérieurs, dans les couches plus ou moins épaisses qu'il constitue entre les divers organes ou les diverses portions d'un même organe. Et voilà pourquoi il a reçu de quelques auteurs les noms de *tissu muqueux*, de *mucilage*, de *matière polypeuse* ou *amorphe*, de *zoogenium* (c'est à dire, origine première de toute organisation animale). Mais, dans un ouvrage tel que celui-ci, destiné à vulgariser et non pas à réformer la science, nous aimons mieux continuer à nous servir de la dénomination la plus généralement usitée.

Le tissu cellulaire a pour caractère chimique d'être presque entièrement réductible en gélatine : à peine l'analyse y signale-t-elle, indépendamment de la gélatine, quelques traces de fibrine et de phosphates de chaux et de soude.

Le tissu cellulaire, en se modifiant et se transformant de diverses manières, constitue plusieurs tissus secondaires, qui ont reçu des noms particuliers, et qui méritent, en effet, d'être étudiés à part : il devient, en effet, ici membrane séreuse, là membrane fibreuse ou tendon, ailleurs membrane muqueuse, peau, cartilage, os, etc. Toutes ces transformations ne seront point examinées et expliquées dans cet article-ci. Déjà, suivant l'exigence de l'ordre alphabétique, nous avons montré, dans un article spécial (Cartilage), comment le tissu cellulaire passe à l'état de tissu cartilagineux et à l'état de tissu fibro-cartilagineux. Nous rendrons compte ainsi de ses principales métamorphoses dans divers articles, au fur et à mesure que le tour en viendra. Nous nous bornons à étudier ici le tissu cellulaire, sinon seulement dans son état primitif et typique, du moins dans ses premières et ses plus simples modifications, sous lesquelles les auteurs s'accordent à lui conserver son nom.

Le tissu cellulaire compose, à lui seul, le plus grand nombre de ces êtres qui, sous le nom de zoophytes, sont généralement placés sur les derniers échelons du règne animal. Mais, quant à nous, nous ne reconnaissons plus, on le sait, les caractères de l'animalité dans des êtres qui n'offrent pas les moindres traces de tissu musculaire ni de tissu nerveux, et à qui, par conséquent, la physiologie n'a plus aucune raison d'attribuer de la sensibilité ni des mouvemens volontaires, même à la dose la plus faible. Nous en faisons un règne à part, le règne plantanimal ou psychodiaire, intermédiaire au règne animal et au règne végétal (voir Animal, § 1er). Hé bien ! le caractère anatomique des êtres qui appartiennent à ce règne, c'est d'avoir le tissu cellulaire pour seul et unique élément de leur organisation. Tels sont les Acaléphes (voir ce mot), tels sont les hydres ou polypes à bras, tels sont les Polypes à polypiers, et bon nombre d'Helminthes ou Vers intestinaux, masses diaphanes et gélatineuses : les plus simples de ces êtres sont même dépourvus d'une forme déterminée, et les plus compliqués présentent, tout au plus, avec une forme déterminée à l'extérieur, quelques traces de canalisation ou de vascularisation de leur tissu à l'intérieur.

Chez les actinozoaires, qui font, comme on sait, notre première classe du règne animal, et surtout chez les plus simples d'entre eux, comme, par exemple, les actinies et les astéries (voir ces mots), le tissu cellulaire proprement dit existe en proportion considérable et prédominante, et constitue presque entièrement l'organisation, où n'apparaissent encore que quelques rudimens de tissu musculaire et de tissu nerveux et quelques ébauches d'organes spéciaux.

Mais, à partir des actinozoaires, le tissu cellulaire pur ne se trouve qu'en beaucoup moindre quantité chez tout le reste des animaux, à leur état de complet développement : il n'y existe que dans une faible proportion, relativement aux muscles, au système nerveux, et même à tant d'organes divers qui se composent, en totalité ou en grande partie, du tissu cellulaire modifié : il ne forme plus la masse générale du corps; mais il est borné à remplir les vides intermédiaires aux divers organes, et aux diverses parties d'un même organe, et il sert ainsi tout à la fois de séparation et de lien entre toutes les pièces, entre tous les ressorts de la machine animale.

Ceux de nos lecteurs qui sont le plus étrangers aux recherches d'anatomie auront, sans doute, bien des fois remarqué, dans la viande de boucherie, ces lames blanchâtres et ténues qui enveloppent les masses musculaires ou la chair proprement dite, et qui sont séparées et soulevées par de l'air qu'elles tiennent comme emprisonné, et qu'on y a fait pénétrer, en soufflant, comme c'est l'usage, l'animal abattu. Hé bien ! c'est là le tissu cellulaire dans l'état artificiel qui résulte de l'insufflation.

On doit sentir que ce serait une tâche non moins oiseuse qu'immense que de décrire, même sommairement, la disposition particulière du tissu cellulaire dans chaque échelon de la série zoologique, depuis les mollusques jusqu'à l'espèce humaine. C'est donc seulement chez celle-ci que nous allons décrire le tissu cellulaire, et cela d'après la méthode de Bichat, savoir : 1° relativement aux organes, à l'extérieur desquels il forme une couche plus ou moins épaisse, et en dedans desquels il existe encore comme partie constituante; 2° indépendamment des organes, et en tant qu'il est lui-même un tout continu, remplissant les divers intervalles que ces organes laissent entre eux. Il sera aisé, d'ailleurs, de remarquer par analogie que cette description doit nécessairement s'appliquer en grande partie aux autres espèces animales.

Considéré relativement aux organes, le tissu cellulaire, redisons-le encore une fois, ou leur est extérieur, ou existe dans leur intérieur. Le tissu cellulaire extérieur aux organes, tantôt n'est contigu qu'à une seule surface, tantôt règne tout alentour. Le premier cas a lieu, lorsque les organes ont un côté libre et un côté adhérent, comme la peau, les membranes muqueuses et séreuses, les vaisseaux, et les canaux excréteurs. Le tissu cellulaire sous-cutané (sous-jacent à la peau) est généralement lâche et imprégné de sérosité : il est plus serré et plus sec sur la plus grande partie de la ligne médiane, c'est-à-dire sur le milieu du nez, des lèvres, de la poitrine et de l'abdomen, et le long de l'épine du dos; il est tel encore sous le cuir chevelu, à la paume de la main et à la plante des pieds. Le tissu cellulaire sous-muqueux (sous-jacent aux membranes muqueuses) forme presque partout une couche très mince, infiniment plus tenace et plus dense que le tissu cellulaire sous-cutané; il établit, pour ainsi dire, la transition entre celui-ci et le tissu Fibreux (voir ce mot), et mérite véritablement le nom de tissu fibro-cellulaire.

L'adhérence des membranes séreuses avec les parties voisines se fait par le moyen d'un tissu cellulaire aussi lâche que le tissu cellulaire sous-cutané, sauf le cas où la membrane séreuse est immédiatement unie à une membrane fibreuse sans traces apparentes de tissu cellulaire intermédiaire, et constitue ainsi une membrane séro-fibreuse, comme, par exemple, le péricarde (espèce de poche dans laquelle le cœur est renfermé). Nous avons dit, à l'article Artère, que la tunique externe des parois artérielles n'est rien autre chose qu'une portion du tissu cellulaire environnant qui s'est condensée en forme de gaîne mince et ténue: hé bien! il en est de même à l'égard des veines, des conduits excréteurs, etc. Là encore le tissu cellulaire commence à s'éloigner de son type propre, et se trouve modifié à peu près comme sous les membranes muqueuses. Mais, excepté la peau et autres membranes, et les diverses sortes de vaisseaux et de canaux, tous les organes sont environnés de tous côtés par une couche plus ou moins considérable de tissu cellulaire qui leur forme une espèce d'atmosphère particulière, et qui, tout-à-fait semblable au tissu cellulaire sous-cutané, est mêlé çà et là, comme celui-ci, d'une plus ou moins abondante quantité de tissu graisseux ou adipeux, tissu que Bichat ne distinguait pas du tissu cellulaire proprement dit, mais qu'aujourd'hui la plupart des histologistes décrivent à part, ce que nous ferons à leur exemple dans une sorte d'appendice à cet article-ci. Enfin, dans l'intérieur de la plupart des organes, le tissu cellulaire se présente manifestement en forme de filamens interstitiels, comme, par exemple, entre les diverses fibres d'un muscle, entre les divers filamens d'un nerf, entre les divers lobules d'une glande, etc.; et, dans les organes mêmes où il n'est pas apparent de prime abord et à l'état normal, il y devient en général évident lorsqu'on les a fait macérer dans l'eau, ou bien il s'y révèle par la production, et en cas de plaie, des bourgeons charnus qui opèrent la cicatrisation, et quelquefois par le développement accidentel de végétations ou fongosités morbides; car ces bourgeons cicatrisateurs, ces végétations fongueuses se composent en grande partie de tissu cellulaire.

Considéré indépendamment des organes, le tissu cellulaire constitue un tout continu qui représenterait exactement la trame du corps. Le crâne et la face ont une disposition inverse par rapport au tissu cellulaire : il y en a peu, soit en dedans, soit en dehors du crâne; il y en a, au contraire, une assez grande quantité à la face, où il contribue à l'agrément de la physionomie, s'il n'y en a ni trop ni trop peu, si les traits, comme on dit, ne sont ni effilés ni bouffis. Au tronc, il varie dans ses proportions suivant les diverses régions. En arrière de l'épine du dos, il y a fort peu de tissu cellulaire : en avant, c'est le contraire. Au cou, il y en a en abondance. Dans la poitrine, il occupe surtout l'espace intermédiaire aux deux poumons, et dans lequel, entre autres organes, le cœur se trouve placé : hors de la poitrine, il est très abondant en haut; et, surtout chez la femme, il règne autour des glandes mammaires, où il concourt puissamment à ces formes arrondies qui ont pour nous tant de charmes. Au ventre, soit en dehors, soit en dedans, il y a proportionnellement un peu plus de tissu cellulaire qu'à la poitrine. Mais il n'y a pas de région où il soit plus abondamment distribué que dans le bassin, où il se prête merveilleusement aux amples dilatations que la vessie, la matrice et le rectum sont susceptibles d'éprouver, et auxquelles les parois pelviennes, toutes osseuses, ne pourraient nullement obéir. Dans les membres, la quantité de tissu cellulaire décroît de haut en bas : ce qui est en parfaite harmonie avec les exigences des contractions musculaires, qui sont fort étendues en haut, et sont multiples, mais peu étendues, au pied et à la main. Le tissu cellulaire se continue, sans interruption aucune, d'une région à l'autre, par les divers passages qui communiquent d'une cavité splanchnique à l'autre, ou du dedans au dehors de ces cavités.

Les dernières ramifications des vaisseaux rouges et blancs (sanguins et lymphatiques) naissent ou se perdent dans le tissu cellulaire. Beaucoup de nerfs le parcourent : s'y arrêtent-ils?

Le tissu cellulaire est susceptible d'extension, puis de resserrement lorsque l'extension cesse : cependant il revient moins sur lui-même chez les vieillards que chez les jeunes gens; la peau d'un jeune homme maigri s'applique aux organes sous-jacens, celle du vieillard dans le même cas reste flasque et plissée.

Le tissu cellulaire est le siége d'une exhalation séreuse; il résorbe cette sérosité ainsi qu'il absorbe les fluides qui s'infiltrent en lui ou qu'on y injecte, à moins que ceux-ci ne soient trop irritans, et ne déterminent une inflammation, laquelle empêche l'absorption; il se nourrit par ce double mouvement, qui tantôt attire et tantôt rejette : somme toute, il est le siége des trois phénomènes généraux et constitutifs de la vie, savoir, exhalation, absorption et nutrition. Il est, comme nous venons de le dire, susceptible de s'enflammer, et donne naissance à une suppuration dont tous les caractères sont devenus le type auquel nous rapportons les idées que nous nous formons du pus. Insensible dans l'état normal, il manifeste les plus vives douleurs dans l'état maladif. Il se distingue par son éminente reproductivité, lorsqu'il a été coupé ou divisé : de là, la formation des cicatrices.

Dans les premiers temps qui suivent la conception, l'embryon, avons-nous déjà dit plus haut, n'est qu'une masse de tissu cellulaire : peu à peu les organes s'y développent. Mais le tissu cellulaire conserve encore sa prédominance relative, et sa mollesse primordiale chez l'enfant, qui lui doit ses formes arrondies. Il se condense chez l'adulte, et encore plus chez le vieillard, où il perd aussi son énergie vitale : témoin la lenteur de la cicatrisation à cet âge.

Tissu adipeux. — Long-temps confondu avec le tissu cellulaire, proprement dit, le tissu adipeux, qui en est, il est vrai, une bien simple modification, est le réceptacle propre de la graisse, laquelle, en effet, ne se dépose pas indifféremment comme la sérosité dans toute l'étendue du tissu cellulaire. — La disposition des masses graisseuses dans les diverses régions du corps offre, à la première vue, des particularités qui ne peuvent appartenir à la graisse même. Car la graisse, étant fluide au degré de température que la vie exige chez l'homme et les animaux supérieurs, ne saurait avoir par elle même de forme déterminée. Elle devrait constamment gagner les endroits les plus déclives, céder aux pressions extérieures dans les parties qui, telles que les pieds, les fesses, y sont habituellement soumises. Et cependant rien n'est plus remarquable que la conformation particulière des divers amas que la graisse constitue. Ici, c'est une couche membraniforme plus ou moins épaisse, comme au-dessous de la peau : là, ce sont des paquets irréguliers, comme dans l'épaisseur des joues, dans les orbites (cavités où les yeux sont placés). Ailleurs, ce sont des prolongemens pédiculés, et renflés en forme de poires. Jetez les regards sur un épiploon (c'est ce qu'on appelle plus vulgairement une fraise de veau, d'agneau, de cochon, etc.) : le tissu adipeux y forme des rubans aplatis et disposés en réseau. Enfin, quelquefois, ce sont des bosses saillantes, comme sur le dos des dromadaires et des chameaux, à la queue des moutons de barbarie, et sur les fesses des femmes d'une certaine tribu sauvage du Cap : (on montrait une de ces femmes, à Paris, il y a quelques années, sous le nom de *Vénus hottentote.*) — Mais, tout en affectant ces formes variées, le tissu adipeux a partout, au fond, la même structure. Il est divisé en pelotons arrondis, ou plutôt ovoïdes, qui sont séparés les uns des autres par des sillons plus ou moins profonds, et qui offrent un diamètre variable depuis une ligne environ jusqu'à un demi-pouce, suivant l'embonpoint de l'individu, et suivant l'organe qu'on examine. Chaque peloton se compose de particules plus petites, que l'on isole à l'aide du scalpel, qui sont sphéroïdales, et qui, examinées à l'aide du microscope, paraissent elles mêmes l'assemblage de vésicules agglomérées, vésicules dont le diamètre, suivant Monro, célèbre anatomiste anglais, ne serait que de $\frac{1}{600}$ à $\frac{1}{800}$ de pouce. Ces dernières vésicules ne semblent pas communiquer entre elles : elles contiennent le fluide graisseux, dont elles laissent apercevoir la couleur jaunâtre à travers leurs parois minces et transparentes. — Le tissu adipeux est pourvu d'un appareil vasculaire, que Mascagni, anatomiste italien, a très bien décrit et figuré. Des rameaux artériels et veineux sont logés dans les sillons qui séparent les pelotons graisseux : ces rameaux, en se divisant en ramuscules de plus en plus ténus, forment des réseaux qui parcourent les intervalles des petites masses dont les pelotons se composent : chacune de ces petites masses reçoit une artériole et une veinule, qui lui forment une sorte de pédicule; les vésicules microscopiques elles-mêmes sont pénétrées par les ramifications les plus déliées, qui s'y terminent définitivement. — Y a-t-il du tissu cellulaire entre les vésicules microscopiques du tissu adipeux? Cela est probable. Toujours est-il qu'il y en a de très apparent dans les intervalles des masses graisseuses qui sont visibles à l'œil nu. Quant aux pelotons, ils sont rassemblés au moyen d'un tissu cellulaire généralement assez dense; et même dans certaines régions, à la paume des mains, par exemple, ou à la plante des pieds, ils sont unis par du tissu fibreux. — Au surplus, le tissu adipeux n'est pas lui-même très différent du tissu cellulaire, d'où il dérive, auquel il est mêlé, et qu'il étouffe chez les personnes obèses. Si la graisse qui y est renfermée vient à disparaître accidentellement, les vésicules adipeuses s'affaissent et se confondent complètement avec le tissu cellulaire environnant, sans laisser aucune trace de leur existence. Ces vésicules ne sont, en réalité, que du tissu cellulaire qui s'est organisé en parois minces, et demi-transparentes, de manière à former de petites cavités fermées de toutes parts, où la graisse est tour-à-tour exhalée et résorbée, mais d'où elle ne peut s'échapper suivant les lois de la pesanteur, tandis que la sérosité, au contraire, s'accumule toujours dans les parties les plus déclives du corps, en raison de la perméabilité, pour ainsi dire inorganique, du tissu cellulaire proprement dit.

CELSE (Aulus Cornelius Celsus) auteur latin dont nous possédons un traité intitulé : *De Re medicâ*. Ce traité nous est parvenu à peu près intact, et n'est déparé que par de légères lacunes : c'est, après les œuvres hippocratiques, le plus ancien monument de l'art médical. De tous les ouvrages nés pendant la période d'environ quatre cents ans, qui s'écoula entre Hippocrate et Celse, il ne reste qu'un très petit nombre de fragmens informes et mutilés.

La biographie de Celse est aussi pauvre et aussi conjecturale que celle d'Arétée. Mais, à l'égal de celui-ci, Celse a laissé dans ses écrits un titre impérissable pour être compté parmi les grands noms de la médecine.

Quelle fut la patrie de Celse? C'est une question sans réponse. C'est sans preuve aucune qu'on s'accorde à répéter qu'il était de Rome. En vérité, on dit cela de lui, comme le joueur de Regnard le dit de Sénèque. Il a écrit dans la langue des Romains : voilà tout. Est-ce à dire qu'il fût Romain lui-même? Pas plus peut-être que l'Espagnol Sénèque. Il porte le nom, il est vrai, de l'illustre famille Cornelia, qui donna au monde Sylla et les Scipions. Mais est-ce autre chose qu'une homonymie fortuite, comme il y en a beaucoup d'exemples? L'historien Tite-Live, de Padoue, ne sortait pas, on le sait, de la souche patricienne des Livius.

A quelle époque Celse vivait-il? Il n'y a pas là-dessus ignorance absolue, comme à l'égard de sa patrie. A n'en juger d'abord que par les formes élégantes et pures de son style, il a dû fleurir dans l'âge d'or de la latinité, c'est-à-dire dans le siècle d'Auguste. Indépendamment de cette induction philologique, l'érudition moderne a mis le fait hors de doute par des considérations historiques et chronologiques, fondées sur le rapprochement des témoignages de divers auteurs au sujet de Celse, ou déduites de l'examen approfondi du texte même de cet écrivain. Bornons-nous ici à citer les deux raisons suivantes, qui nous paraissent suffire. Celse parle de Thémison, comme d'un médecin qu'il avait pu voir, ou qui du moins était mort il y avait peu d'années. D'un autre côté, il ne dit rien d'Antonius Musa, célèbre médecin d'Auguste. D'où l'on doit conclure qu'il suivit de près Thémison, lequel vécut tout au plus jusqu'à la mort de Jules César; et qu'il précéda Musa, ou du moins écrivit avant que celui-ci n'eût acquis toute sa célébrité. Il est d'ailleurs fort probable que notre Celse est le même que ce Celsus, qui était l'ami de Virgile, d'Horace et d'Ovide, et qui mourut vers la fin du règne d'Auguste.

Celse n'avait pas écrit seulement le traité de médecine qui nous est parvenu. Ce traité n'était qu'une fraction d'une sorte d'encyclopédie que l'auteur avait composée sous le titre de *Artium libri*, et dans laquelle il avait donné place à toutes les sciences de son temps. Au rapport de Columelle, cinq livres y étaient consacrés à l'agriculture; sept livres traitaient de la rhétorique. Sans doute les ouvrages de Celse sur les lois, sur l'art militaire et sur l'histoire, ouvrages cités par Quintilien, faisaient aussi partie de cette encyclopédie. Il en est de même, très probablement, d'une histoire des dogmes des philosophes, mentionnée par saint Augustin de manière à faire croire que l'auteur est bien ce même Celse dont Quintilien a parlé.

Des productions si variées ont fait naître des doutes légitimes relativement à la profession de Celse. Exerça-t-il la médecine? Ne s'en occupa-t-il que théoriquement, et à titre de compilateur encyclopédiste? Certes, à en juger par l'excellent choix qu'il a su faire dans ce qu'on avait écrit

avant lui, par un grand nombre de passages où il paraît invoquer sa propre expérience, enfin par les détails techniques où il entre, surtout dans la description des opérations chirurgicales, à en juger, dis-je, sous ce seul point de vue, il devrait être tenu pour un praticien consommé. Mais, d'autre part, puisqu'il s'était montré également habile en traitant de l'agriculture, de la rhétorique, de l'art militaire et des lois, il faudrait donc aussi voir en lui un agriculteur, un rhéteur, un homme de guerre, un jurisconsulte. Ne doit-on pas plutôt le regarder comme un esprit aussi vaste que judicieux, qui, livré tout entier au culte pur de la science, avait embrassé dans ses études l'universalité des connaissances humaines de son temps? Tâche immense et glorieuse, impossible à un homme qui se serait voué à la pratique de l'art de guérir, et dont le temps aurait été dévoré par les devoirs quotidiens de sa profession.

Quoi qu'il en soit, Celse, dans les huit livres de son traité de médecine, a donné un résumé parfait de tout ce qu'il y avait alors de positif et de vraiment utile pour la conservation et le rétablissement de la santé. Il emprunta à toutes les écoles ce qui lui parut suffisamment prouvé et ce qui était susceptible d'applications pratiques, et il rejeta toutes les explications incertaines, toutes les controverses dogmatiques qui finissent toujours par devenir inintelligibles aux siècles subséquens. Aussi le lit-on encore aujourd'hui avec intérêt et même avec fruit. Dans ses deux premiers livres, il a rassemblé divers préceptes d'hygiène en une sorte de corps de doctrine. Dans les livres suivans, il s'occupe des maladies internes, des accouchemens, de la chirurgie et de la pharmacie : il ne donne que peu de pages à l'anatomie. Un style toujours clair, toujours élégant et pur, avec la simplicité qui convient à l'exposition de la science, a fait nommer Celse, à très bon droit, le Cicéron des médecins.

CELTES. Voyez Gaulois.

CENDRES. Lorsqu'on brûle les matières végétales et animales convenablement desséchées, ou les charbons artificiels et fossiles, on obtient un résidu pulvérulent plus ou moins blanc, qui porte le nom de cendre. Le phénomène indispensable pour la formation de la cendre étant l'inverse de la végétation et de la nutrition, c'est-à-dire la combustion, il en résulte une destruction complète des composés organiques et végétaux, à laquelle survivent seulement les substances minérales qui s'y trouvaient associées. Ainsi la gomme, le sucre, les acétates, les oxalates, les tartrates, etc., après avoir alimenté la combustion par l'alcool, l'acide acétique, l'hydrogène carboné et l'oxide de carbone dégagés sous son influence, ne laissent plus que des carbonates, des silicates, des sulfates, des chlorures et des phosphates, si ce n'est des oxides libres : les sulfates eux-mêmes sont quelquefois transformés en sulfures, et certains chlorures en carbonates. Aussi, la majeure partie des cendres est-elle composée de matières insolubles, qui ne doivent pas être considérées comme ayant existé sous cet état dans les végétaux.

La composition des cendres étant utile à connaître, à cause de leur emploi dans les arts et de leur intervention dans la marche des hauts fourneaux, plusieurs chimistes se sont occupés d'en faire l'analyse. Nous citerons entre autres MM. de Saussure, Berthier, Braconnot, Payen, etc. M. Berthier surtout a fait à ce sujet des recherches très étendues qu'il a consignées dans son *Traité des essais par la voie sèche*; c'est là que nous avons puisé nos renseignemens.

Les tiges des plantes, le bois ou les charbons contiennent de 1 à 6 p. 100 de cendres, comme on le verra par le tableau ci-dessous. La tourbe et certaines qualités d'anthracite en donnent quelquefois beaucoup plus ; mais alors ces combustibles sont mélangés de matières terreuses.

Quantité de cendres laissées par divers combustibles.

Charme (charbon)	0.026
Hêtre (charbon)	0.030
Chêne (charbon)	0.033
(bois)	0.025
(écorce)	0.060
Chêne vert (bois)	0.010
Tilleul (bois)	0.050
Bouleau (bois)	0.012
Sapin (bois)	0.008
Pin (charbon)	0.012
Paille de froment	0.044
Houille	de 0.005 à 0.030
Coke	0.050
Tourbe	0.150
Anthracite	de 0.015 à 0.300

Comme on le voit, le bois de tilleul, la paille de froment, et l'écorce de chêne sont très riches en cendres ; cependant c'est plutôt à la qualité des cendres qu'à leur quantité qu'on a égard ordinairement. En effet ce sont les carbonates de potasse et de soude qu'on emploie le plus dans les arts et pour les besoins domestiques ; aussi n'exploite-t-on que les cendres riches en sels alcalins. Le résidu insoluble, composé principalement de silicates, de carbonates, de phosphates et d'oxides, n'est guère employé que pour la fabrication du verre à bouteille, à moins qu'il ne soit exempt d'oxides de fer et de manganèse, cas auquel on s'en sert pour le verre à vitre, et la gobeletterie blanche. Voici les proportions que l'on a reconnues entre les sels solubles et les sels insolubles pour quelques cendres.

Cendres de	Sels alcal.	Matières insol.
Hêtre	0.155	0.845
Chêne (bois)	0.120	0.880
(écorce)	0.050	0.950
Tilleul	0.108	0.892
Bouleau	0.160	0.840
Châtaignier	0.146	0.854
Sapin	0.257	0.743
Pin	0.136	0.864
Paille	0.190	0.810
Tabac	0.350	0.650

La cendre d'écorce de chêne est très pauvre en sels solubles ; et, chose remarquable, la portion insoluble ne donne pas de traces d'acide phosphorique; en revanche, on y trouve jusqu'à 6 p. 100 d'oxide de manganèse. La cendre du bois de chêne a donné au contraire à l'analyse :

Sels solubles.		Sels insolubles.	
Acide carbonique	240	Acide carbonique	346
Acide sulfurique	81	Acide phosphorique	8
Acide hydrochlorique	1	Acide silicique	38
Acide silicique	2	Chaux	548
Potasse et soude	676	Magnésie	60
		Oxides de fer et de mang.	»
	1 000		1 000

Pour les plantes herbacées nous citerons les deux analyses suivantes :

	Cendres de fougère.	Cendres de paille.
Sulfate de potasse	0.007	0.004
Hydrochlorate de potasse	traces	0.032
Carbonate de potasse	»	»
Potasse silicée	»	0.130
Silice	0.730	0.715
Carbonate de chaux	0.248	0.096
Phosphate de chaux	0.010	0.023
Magnésie	0.005	»
Oxides de fer et de manganèse	»	»
	1.000	1.000

Comme on le voit, les cendres de paille et de fougère sont dépourvues de carbonates alcalins, et sont très riches en silice, à peu près pures d'oxides de fer et de manganèse; aussi sont-elles rejetées par les fabricans de potasse, et très recherchées au contraire pour le verre blanc et les cristaux. (Voyez Verre, Cristal.) Davy a même extrait

de la cendre provenant de l'écorce de jonc des Indes jusqu'à 0.9 de silice.

Une circonstance qui a frappé tous ceux qui se sont occupés d'analyses de cendres, est l'absence complète de l'alumine, bien que cette terre se trouve presque partout dans un état de division extrême. Il est aussi remarquable que, dans la cendre de la paille, la potasse soit à l'état de silicate; cela dépend sans doute de la haute température qui accompagne sa combustion.

Quant à la potasse, on la trouve en plus grande abondance dans les cendres provenant des branches d'arbres, des sapins, des racines de tabac, et surtout de la lie de vin; ces dernières cendres se nomment *cendres gravelées*; elles sont très riches en carbonate de potasse, qui provient du tartrate potassique qui existe en abondance dans la lie de vin.

La soude s'extrait des cendres de diverses plantes marines; celle qui provient des *fucus* que charrie l'Océan s'appelle soude de *varec*, et celle que l'on tire de plusieurs sortes de *salsola* et *salicornia*, cultivées sur les côtes d'Espagne, prend le nom de *barille*. Nous ne donnerons aucun détail sur l'extraction de ces sels, devant en donner la description aux mots SOUDE et POTASSE.

Les volcans rejettent quelquefois des substances légères qui, après avoir flotté dans l'atmosphère, se déposent sur leurs flancs, où elles forment des couches d'une certaine épaisseur; mais ces substances n'ont des cendres que le nom, et sont plutôt des parcelles de lave et des efflorescences qui tapissaient leurs cavités, et que vomit le cratère. Cela nous dispense d'en donner ici leur analyse.

Pour analyser les cendres, on les lessive et on les lave, de sorte qu'en concentrant la lessive avec les eaux de lavage, on obtient une masse saline qui, calcinée au rouge pour chasser l'eau, donne par son poids la quantité de sels solubles qu'elles contiennent. Avec l'eau de chaux, les nitrates de baryte et d'argent, on dose les acides carbonique, sulfurique et hydrochlorique; reprenant le résidu du lessivage par l'acide acétique étendu, on dissout la chaux et la magnésie en recueillant l'acide carbonique dégagé : restent les phosphates et les oxides de fer et de manganèse, qu'on dissout avec de l'acide hydrochlorique. Nous ne faisons ici qu'indiquer les principaux traits de ces analyses, qui sont d'ordinaire assez délicates pour la partie quantitative; mais cela suffit à notre mission, qui, pour cet objet, ne doit pas dépasser les généralités.

Dans les localités éloignées des grandes villes, les cendres sont employées exclusivement pour le lessivage du linge ou des toiles que l'on veut blanchir. Après avoir servi à cette opération, on les nomme cendres lessivées; c'est alors qu'elles sont recueillies par les fabricans de bouteilles, qui les emploient de préférence au sable; la silice y étant bien plus divisée et en partie associée à de la potasse, la fusion en devient plus rapide et moins dispendieuse. Les cendres sont aussi employées comme engrais; c'est pourquoi les cultivateurs ne négligent jamais de brûler les mauvaises herbes sur le sol même, au lieu d'en faire du terreau, le feu ayant surtout l'avantage de détruire les graines.

La nature du sol a beaucoup d'influence sur la composition des cendres, en ce sens que la potasse peut être remplacée par la soude, la chaux par la magnésie, l'oxide de fer par l'oxide de manganèse, c'est-à-dire que les corps analogues se remplacent mutuellement; et quant à la quantité, on a remarqué que l'écorce et les feuilles en produisaient plus que les branches, les branches plus que le tronc, et le tronc plus que l'aubier. A propos de la petite quantité de phosphates représentée par la cendre des plantes herbacées, nourriture des animaux les plus riches en phosphore, quelques chimistes ont conclu que le phosphore était produit dans l'acte de l'animalisation; mais, pendant la combustion, les élémens sont dans un tel conflit qu'il pourrait bien s'en volatiliser à ce moment une grande partie; c'est pourquoi il faudrait, avant d'adopter ce raisonnement, pouvoir discuter des analyses faites par la voie humide.

Il n'a pas été fait encore d'analyses bien exactes de cendres laissées par les charbons fossiles; cependant, il serait possible, en les effectuant avec l'attention d'écarter les substances étrangères, et en tenant compte des empreintes qu'on y trouve, de donner à la géologie un moyen de plus d'éclairer leur origine.

CENSURE. On doit distinguer deux sortes de censure : la censure des mœurs et celle des écrits.

Le plus célèbre exemple d'une magistrature spéciale, chargée de la surveillance et du contrôle des mœurs, est celui que nous offre la république romaine. Les censeurs y furent établis vers le commencement du troisième siècle après la fondation de la ville. Ils eurent d'abord pour mission de suppléer les consuls dans une partie des fonctions que ceux-ci avaient exercées jusqu'alors; mais leurs attributions s'étant peu à peu développées, leur magistrature devint bientôt quelque chose d'entièrement nouveau. La partie la plus importante de leur ministère, celle qui a été le principe de leur nom et la source de leur juridiction sur l'existence privée des citoyens, était le recensement de la population. Ce recensement s'était fait avant eux, d'abord par les rois, et ensuite par les consuls, mais ils y mirent plus d'ordre et de régularité. Cette opération se faisait, terme moyen, mais avec d'assez grandes variations, tous les huit ans; c'est du moins ce qui résulte du nombre total des recensemens depuis Servius Tullius jusqu'à Vespasien. Les censeurs, pour y procéder, installaient leur siége dans le Forum, et chaque citoyen était tenu, sous peine de dégradation civique, de venir se présenter devant eux, et de faire déclaration de son nom, de son âge, de son domicile, du nom de sa femme, de ses enfans et de ses esclaves, de la valeur de ses biens et de ses revenus, de la curie, de la decurie, et de la classe dont il faisait partie. Il résultait de là un tableau général de la composition de toutes les classes de la population. Cette composition une fois constatée, les censeurs demeuraient maîtres de la modifier à leur gré. De là l'immense étendue de leur pouvoir. Ils renforçaient ou diminuaient les tribus suivant leur caprice, déplaçant les citoyens pour les faire passer de l'une dans l'autre, tantôt les anoblissant et tantôt les flétrissant par ces mutations; ils pouvaient même, dans certaines circonstances, créer de nouvelles tribus, et, ce qui n'était pas moins grave, intervertir l'ordre des suffrages dans l'intérieur des tribus existantes. L'estimation de la valeur des biens de chaque particulier, et par suite la fixation de sa contribution personnelle, appartenaient aussi aux censeurs comme une conséquence naturelle de leur charge. Ce droit ne fut pas moins favorable à l'extension de leur autorité que celui de disposer à volonté des citoyens en leur assurant, dans le cadre général de l'état, des positions plus ou moins élevées. Quand les censeurs voulaient frapper, il leur suffisait de charger la valeur des biens et d'augmenter l'impôt personnel; et quand ils voulaient dégrever, cela ne leur était pas plus difficile. S'il leur plaisait d'arrêter une branche de luxe ou une profession, ils l'écrasaient sous quelque taxe onéreuse, ou bien ils en faisaient le prétexte d'une déchéance politique. Enfin ces magistrats étaient encore chargés de la direction des travaux publics, de la ferme des revenus de l'état, de la garde du trésor, et de la surveillance générale des archives.

L'immensité du pouvoir déféré aux censeurs, et l'immensité non moins grande de l'arbitraire avec lequel ce pouvoir s'exerçait, sont des choses faites pour exciter l'étonnement. On a peine à comprendre comment la nation romaine, si jalouse de sa liberté, a pu supporter aussi long-temps et avec autant de patience un despotisme aussi énorme que celui-ci; et il est vraiment honorable pour elle qu'il n'en soit pas résulté plus de malversations et d'abus que l'histoire ne l'indique.

Il est clair que les censeurs, sans sortir des droits si largement attribués à leur charge, auraient pu renverser de fond en comble la république, légalement, et sans avoir de compte à rendre à personne. Tite-Live parle d'un certain Livius Salinator qui, ayant été nommé censeur malgré une condamnation populaire qu'il avait précédemment subie, nota le peuple en masse, et de trente-cinq tribus en priva trente-quatre des priviléges de la ville, disant qu'elles avaient prévariqué ou en le condamnant, ou en le nommant censeur après l'avoir condamné. Il n'était pas rare de voir les censeurs faire subir au sénat les épurations qu'ils jugeaient convenables : ainsi on les voit, vers l'an 633 de la fondation de Rome, expulser du sein de ce corps trente-deux de ses membres; en 682, Gellius Publicola et Lentulus Clodianus en expulsent soixante, et quelques années plus tard Appius Clodius Pulcher fait subir le même traitement à tous ceux du parti de Jules-César. Il est vrai que c'était alors un temps de décadence. Les violences des censeurs à l'égard des chevaliers sont encore plus vives; à plusieurs reprises ils en expulsent des centaines du sein de l'ordre, et les rejettent dans le peuple pour faire monter d'autres citoyens à leur place. Les censeurs possédaient donc de plein droit l'exorbitante faculté des coups d'état, et non point dans des circonstances exceptionnelles et spéciales, mais dans l'ordre régulier. Néanmoins c'était sur les individus que tombait principalement le poids de leur puissance; les citoyens ne jouissaient pour ainsi dire de l'existence que sous leur bon plaisir. Bien que le peuple se fût donné lui-même ces despotes, et que l'usage de leur pouvoir se montrât rarement immodéré, il n'en est pas moins vrai que la liberté individuelle devait éprouver un notable malaise par la seule présence de cette cause imminente de dommage. Les censeurs, de leur propre mouvement, et par cela seul que la conduite d'un citoyen leur paraissait mauvaise, pouvaient sans accusation, sans débats, et par l'unique action de leur sentence, rejeter ce citoyen dans une tribu inférieure, parmi le dernier rebut de la population de la ville, le priver même de toute participation aux délibérations publiques, le réduire à la condition de tributaire, l'accabler d'impôts. Il y a bien peu de nations chez lesquelles une pareille institution ne se fût promptement ruinée par ses excès. En l'an de Rome 478, Cornelius Rufinus, ancien dictateur, fut exclu du sénat, parce que les censeurs trouvèrent qu'il possédait une vaisselle d'argent du poids de dix livres; Caton dégrada le sénateur Manlius, parce que celui-ci avait embrassé sa femme devant sa fille. Que Cornelius eût commis une action répréhensible en introduisant l'exemple du luxe dans une nation dure et faite pour la guerre; que Manlius en outrageant la modestie se fût rendu plus coupable encore, c'est assurément ce que l'on ne saurait contester; mais il n'y avait pas de loi qui défendît de posséder une vaisselle de dix livres, ni d'avoir un maintien trop libre en présence de ses enfans; et c'était par conséquent un pur arbitraire qui se trouvait appelé à combler cette lacune. Cette justice romaine avait, il faut en convenir, quelqu'analogie avec celle des turcs : l'équité naturelle y remplaçait le droit. Quelle institution monstrueuse ne serait-ce pas, au point de vue de nos société modernes, qu'un préfet de police chargé, comme ces censeurs, d'inspecter l'intérieur des familles, et d'en punir les chefs à sa guise! Il n'y a pas de tyrannie politique ou religieuse qui ne nous parût moins blessante qu'une tyrannie domestique de cette espèce.

Les censeurs, dès l'origine de leur institution, en 311 de Rome, furent élus par le peuple assemblé en centuries; ils devaient être choisis dans la classe patricienne, et nommés pour un lustre. Mais, dès 320, la durée active de leurs fonctions fut réduite à dix-huit mois; leur magistrature restait vacante tout le reste du temps. En 402, un plébéien parvint à cette charge, et, en 415, le sénat fut obligé d'accorder au peuple qu'il y aurait toujours un des deux censeurs choisi dans l'ordre plébéien. A partir de cette époque jusque vers les derniers temps de la république, la censure se soutint avec énergie et sans changemens notables, veillant avec vigueur au maintien de l'ordre et des bonnes mœurs, et résistant de toutes ses forces aux invasions du luxe et des habitudes efféminées des nations conquises. L'histoire n'a pas oublié la ténacité avec laquelle cette institution toute romaine lutta pendant long-temps contre l'enseignement de la littérature et contre les beaux-arts de la Grèce. Les censeurs étaient les représentans de la coutume et de la vertu antiques. A la fin cependant ils succombèrent, comme tout le reste, sous l'influence de la corruption. Il ne se trouva plus dans Rome de citoyens capables de remplir dignement de si hautes fonctions. Clodius, 159 ans avant J.-C., fit porter une loi qui enlevait aux censeurs le droit de dégrader un sénateur autrement que par une accusation et un jugement publics. C'en était fait dès lors des mœurs de la vieille république. Les fonctions censoriales exercées par Jules-César passèrent de ses mains dans celles des empereurs qui lui succédèrent; c'est là qu'elles achevèrent de se perdre. Le despotisme des empereurs était un abîme assez vaste pour engloutir l'arbitraire des censeurs sans en laisser de traces.

La censure romaine est le véritable type de cette puissance inquisitoriale sur les mœurs; on retrouve ailleurs des institutions qui se rapprochent sur certains points de celle-ci, mais nulle part elles n'existent avec des caractères aussi précis et aussi absolus. L'Eglise romaine, qui n'est autre chose que la transformation spirituelle de l'empire romain, releva le droit de censure pour l'appliquer aussi à la répression de l'immoralité dans les rangs de ses sujets. Mais dans les mains des papes, comme dans celles de leurs délégués, ce fut presque toujours une arme purement morale, les officiers nécessaires pour prêter à la sentence l'appui d'une pénalité matérielle ayant généralement manqué au pouvoir pontifical excepté dans ses propres états. On nommait *censure*, dans le langage canonique, la menace publique d'infliger à un coupable les peines ecclésiastiques, c'est-à-dire l'excommunication, l'interdit et la suspense. Ces divers châtimens répondaient à peu près à la dégradation prononcée par les censeurs romains, mais ils n'avaient pas les mêmes conséquences politiques. Quant aux amendes pécuniaires, l'église n'a jamais eu le droit d'en imposer. On distinguait deux classes principales de censures : celles de la première classes, dites *à jure*, étaient des censures générales, et à proprement parler de véritables lois, sans désignation de personnes ; celles de la seconde, dites *ab homine*, étaient au contraire des censures particulières portées dans un cas spécial, et contre un individu déterminé, par un fonctionnaire de l'église. Ces dernières, entièrement arbitraires, ainsi qu'on en voit tant de preuves dans l'histoire du moyen âge, représentaient beaucoup plus exactement que les premières les arrêts prononcés par les censeurs de la république romaine contre les citoyens de mauvaises mœurs. Les papes ont souvent fulminé des censures pour cause d'adultère, principalement contre des seigneurs et des rois; les evêques en faisaient également usage dans l'intérieur de leurs diocèses pour arrêter la continuation des scandales, et plus d'une fois on les a vus appeler cette arme à leur secours pour soutenir plus efficacement leurs empiètemens dans le domaine temporel. Mais le pouvoir civil, qui, en somme, a fini par triompher, a toujours opposé, surtout à partir de la décadence de la barbarie, une vigoureuse résistance à ces usurpations systématiques du pouvoir sacerdotal; les parlemens ont fait plus d'une fois justice des censures des papes en les mettant au néant, et se sont toujours reservé le droit de contraindre les évêques à lever les leurs lorsqu'il était reconnu qu'elles avaient été prononcées injustement et irrégulièrement. L'usage des censures ecclésiastiques est peu à peu tombé en desuetude. Un si grand nombre de citoyens vit aujourd'hui dans un état volontaire et permanent d'excommunication que les dégrada-

tions prononcées par le clergé ont désormais perdu toute signification et toute valeur. Les censures générales subsistent, mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, ces censures, à proprement parler, ne le sont que de nom. La puissance de la censure, considérée comme régulatrice des bonnes mœurs, s'est donc évanouie peu à peu entre les mains du clergé, comme elle s'était évanouie entre celles des magistrats romains.

Les mœurs sont maintenant abandonnées à elles-mêmes en toute liberté. L'opinion publique est la seule puissance qui soit chargée de les empêcher de se corrompre et de réprimer leurs écarts. Son blâme ou son estime sont indubitablement des peines et des encouragemens valables, et ses censures, si elles pouvaient prendre assez d'ensemble et de netteté, seraient probablement un moyen coërcitif suffisant. Mais on ne peut nier que la plupart du temps ces censures ne soient distribuées à la légère et dénuées de toute gravité : cela nuit beaucoup à leur crédit. L'opinion publique n'est pas toujours une puissance juste et convenablement éclairée, et l'on pourrait bien souvent appliquer à ses arrêts ce vers de Juvenal :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

Les mœurs mal contenues vont donc en se détériorant, et l'opinion publique elle même, gâtée par leur influence, s'amollit et perd son activité et son ressort. On censure au hasard et plutôt pour se divertir que pour frapper véritablement et consciencieusement sur les coupables.

Convient-il de laisser les choses dans cet état, et de se contenter d'essayer de relever les mœurs en relevant la morale qui est leur seul fondement? ou faut-il porter le remède directement sur le mal en instituant comme dans la république romaine et dans l'Eglise quelque moyen destiné à le réprimer et à le châtier? Nous avons insisté à dessein sur la nature des fonctions censoriales chez les Romains, afin que l'incompatibilité de ces fonctions avec l'esprit des temps modernes pût ressortir de ce simple aperçu dans tout son jour. Le respect dû aux personnes a pris désormais trop d'empire sur tout le monde pour qu'il soit possible de tolérer en quelque circonstance que ce soit le pouvoir de magistrats jouissant du droit de dégrader et de déposséder à leur gré les citoyens. La solidarité d'honneur entre tous les membres de la société est si grande que tous se sentiraient blessés par l'humiliation d'un seul. Et le remède serait pire que le mal, car la conservation du sentiment de la dignité personnelle n'est pas moins essentielle que la conservation des mœurs elles mêmes. Nous sommes dans une période de décomposition analogue à celle qui marqua les derniers temps de Rome, et la sagesse nous enseigne que nous devons savoir en supporter les conséquences : ce n'est pas le feuillage de l'arbre malfaisant qu'il faut nous proposer de couper, et si nous ne voulons pas perdre nos soins et notre temps, c'est aux racines elles-mêmes qu'il faut mettre la hache. D'ailleurs on ne saurait dire que le péril soit dès à present imminent et que la société soit sérieusement menacée de s'anéantir par les érosions continuelles de l'immoralité : il y a entre les bonnes et les mauvaises tendances un certain équilibre conservateur qui n'est jamais dépassé, et la vertu possède dans les profondeurs du peuple des bataillons sacrés que rien n'entame, et d'où sortent, quand il le faut, les forces conquérantes. Ne proposons donc point à la législation un problème que la philosophie et l'éducation peuvent seules résoudre : la censure, ainsi que l'a dit Rousseau, utile pour conserver les mœurs, ne saurait jamais les rétablir. Il ne serait cependant pas juste de conclure de notre opinion que nous condamnions d'une manière absolue toute institution censoriale; nous condamnons d'une manière absolue tout juge particulier des mœurs substitué à l'opinion publique qui seule peut désormais posséder cette qualité suprême; mais il ne nous répugne nullement de concevoir, dans un ordre social régulier et meilleur que le nôtre, une magistrature spéciale chargée d'éclairer et de soutenir l'opinion dans cette surveillance difficile. En considérant l'opinion comme faisant fonction de tribunal des mœurs, il faut à ce tribunal l'action d'un ministère public : le juge condamne ou absout ceux que l'on amène devant lui, mais il n'a pas pour mission de rechercher les coupables dans la foule. Ce ne serait donc pas une institution choquante que celle de magistrats choisis par l'ensemble des habitans dans chaque circonscription du territoire, investis de la confiance et du respect de leurs commettans, et chargés de traduire, sous certaines formes, devant l'opinion publique les citoyens dignes de ses encouragemens ou de son blâme; nous ne nous dissimulons pas toutes les difficultés que soulèverait la création et la mise en exercice d'une telle magistrature, mais nous sommes surtout frappés de l'utilité dont elle serait pour la conservation des bonnes mœurs et la destruction des mauvaises. Combien y a-t-il de méchans et d'intrigans qui demeurent tranquilles parce que leurs délits ne tombent pas sous l'action des lois et parce qu'ils s'imaginent que rien ne viendra les déranger dans l'ombre qui les cache! la civilisation possédera long-temps des Manlius et des Cornelius Rufinus. Quant à la question de droit, il est incontestable que si l'on reconnaît à l'opinion publique le droit de juger, on doit lui reconnaître aussi le droit de déférer qui il lui plaît pour éclairer et consolider son jugement.

Nous avons encore à parler d'une autre espèce de censure qui n'est pas moins importante que celle des mœurs, c'est de celle des écrits ou des opinions. Nous dirons seulement ici quelques mots de son histoire, attendu que la question elle même est destinée à se présenter plus d'une fois sous d'autres titres devant nous. Cette censure a pris naissance dans le sein de l'Eglise. Elle y était inévitable. La masse générale des fidèles se trouvant intéressée dans toute publication relative à la morale ou à la foi, et l'autorité sacerdotale s'étant réservé le droit exclusif de jugement dans ces sortes de matières, il fallait bien que cette autorité fît publiquement connaître son sentiment sur toute idée nouvelle, afin de mettre ses subordonnés en état de décider s'ils la devaient juger bonne ou mauvaise. Aussi les tribunaux ecclésiastiques se sont-ils toujours reconnu le droit de censurer les livres, et de qualifier au point de vue de l'orthodoxie toutes les propositions. Ce pouvoir, si on le considère non pas comme restreint au droit d'avertissement et de conseil qui est incontestable, mais comme comportant le droit de destruction des ouvrages condamnés, est immense, et l'on ne doit pas s'étonner qu'il ait de bonne heure appelé l'attention et la jalousie des parlemens. Il est évident en effet que par là l'autorité ecclésiastique s'arrogeait la direction suprême de l'entendement humain dans toutes ses branches, et devenait maîtresse sans contrôle des doctrines politiques aussi bien que de toutes les autres. En France, à la fin du moyen âge, ce fut la faculté de théologie qui, de l'aveu du parlement, se trouva nantie du privilége d'exercer la censure sur les livres que l'on se proposait d'imprimer ou d'importer du dehors : les docteurs délégués par elle lui faisaient rapport en assemblée générale, et elle approuvait ou rejetait. C'est ainsi qu'elle traversa la redoutable période du seizième siècle en fermant aussi strictement que possible aux productions de l'hérésie les portes de la publicité. En 1624, elle se vit dépossédée un instant par des lettres patentes qui instituaient un conseil particulier composé de quatre censeurs; cela ne dura pas, et la faculté reprit bientôt l'exercice de son ancienne autorité. Mais en 1653, les disputes sur la grâce étant devenues fort vives, et assez générales pour éveiller fortement la sollicitude du gouvernement, l'autorité politique sentit la nécessité de conserver la haute main dans ces sortes d'affaires, et le chancelier Séguier créa de nouveau un conseil de quatre censeurs qui prit la place de la Sorbonne dans

ce ministère important. Depuis ce temps jusqu'à la révolution de 1789, le droit absolu de censure est toujours resté entre les mains du gouvernement. La permission d'imprimer et de publier leurs opinions sur quoi que ce soit, n'était accordée aux citoyens que sous le bon plaisir du chancelier et sur le vu des censeurs nommés par lui. La grande activité de l'imprimerie avait obligé à multiplier considérablement le nombre de ces magistrats; on les partageait en sept classes: théologie, jurisprudence, histoire naturelle et médecine, chirurgie, mathématiques, belles-lettres et histoire, géographie et navigation. La révolution les a radicalement détruits, et a rendu désormais la censure impossible, du moins en France, autrement que dans des instans de crise; et en effet, à partir de cette immortelle apothéose de la liberté politique, les époques d'indépendance seront toujours la règle, et celles de despotisme l'exception. Les tentatives de la maison de Bourbon pour rendre l'existence à la censure sont assez voisines de nous, et ont assez soulevé l'indignation publique dans leur temps pour qu'il ne soit pas nécessaire de les rappeler ici avec plus de détail. La constitution qui nous régit aujourd'hui déclare expressément que la censure ne sera jamais rétablie, c'est-à-dire que le gouvernement royal n'aura jamais le droit de se prétendre le régent de l'opinion publique. C'est une des conséquences les plus essentielles du dogme capital de la souveraineté du peuple.

La censure sur les écrits est aujourd'hui exercée par les journaux; c'est à eux que cet office majeur a été déféré par le consentement général, et aucune autre puissance ne le partage avec eux. Cette censure n'est pas une censure répressive comme celle du catholicisme ou de la monarchie, mais c'est une censure consultative qui n'a guère moins d'importance. S'il y a un reproche à faire à la presse périodique, c'est donc de n'avoir pas senti toute la gravité de la charge que la destruction des censeurs royaux avait fait tomber entre ses mains. La préoccupation des affaires de parti a presque exclusivement envahi toute sa pensée, et elle n'a pas compris qu'à côté de son rôle politique elle avait encore celui de former un foyer incorruptible de lumières, propre à éclairer le pays sur la valeur réelle de toutes les publications qui se présentent devant lui. Son droit de censure, confié à des mains inexpérimentées et conduit trop souvent à la légère, a cessé d'inspirer le respect, et a fini, en plus d'un lieu que l'on pourrait citer, par se perdre dans l'opprobre de l'esprit mercantile: quand on est réduit à payer la faveur d'une censure, c'est que les censeurs n'existent plus. Nous ignorons si la presse périodique saura se tirer de cette situation fâcheuse, et se pénétrer de plus en plus l'esprit de dignité et de justice qui seul peut donner à ses jugemens la valeur qu'il leur faut; mais ce dont nous ne saurions douter, c'est qu'il ne soit absolument nécessaire d'instruire l'opinion publique, avec sagesse et promptitude, du véritable mérite des compositions que la librairie met chaque jour en vente. Si donc définitivement la presse périodique, telle que nous la concevons aujourd'hui, faisait défaut à cette éminente mission; si, renonçant à la noblesse des fonctions censoriales, elle descendait à ne plus être qu'un instrument d'ambitions particulières ou de spéculations industrielles, ne faudrait-il pas que cette magistrature scientifique et littéraire, dont la société ne peut se passer, allât chercher pour s'asseoir un autre siège que ce siège profane? Dès lors, qui peut empêcher d'imaginer, dans un ordre social plus avancé, l'existence d'un corps véritable de censeurs élu par les citoyens compétens, régulièrement investi de leurs droits, et destiné à donner son avis au public sur les livres entre lesquels il doit choisir, et qu'il ne saurait connaître à première vue que par les étiquettes placées sur la couverture de la main intéressée des marchands? Quel inconvénient y aurait-il à ce que l'opinion publique eût dans toutes les directions des jurys dignes de lui servir à la fois de guides et de représentans? Il ne faut pas entraver la liberté, mais il faut empêcher le désordre et la confusion de s'établir. L'opinion publique, abandonnée à elle-même, finit toujours par fixer son jugement avec équité et certitude; mais il est évident que des rapports probes et consciencieux accéléreraient ce résultat final et ne le contrarieraient en rien. La science, dont les travaux ne peuvent être convenablement qualifiés et censurés que par un petit nombre, s'est vu forcée de constituer dans son sein une police de cette espèce; et enlevant l'Académie des sciences aux travaux pour lesquels cette compagnie avait été instituée, elle l'a érigée en un tribunal consultatif donnant ses arrêts sur toutes les matières de son ressort. Qui voudrait nier qu'il n'y eût avantage pour la société à ce que l'esprit humain fût ainsi réglé dans toutes ses branches par une magistrature éclairée et bienfaisante, et qui pourrait voir dans une fondation aussi généreuse et aussi républicaine un écueil pour la liberté? L'opinion publique est le juge suprême, mais un jugement préparatoire lui est dans bien des circonstances un auxiliaire utile.

CENTRALISATION. La centralisation est l'harmonie établie entre les diverses parties d'un même individu autour d'un même centre. Il est évident que cette harmonie générale est la première condition de l'existence de l'être; c'est elle qui constitue son unité. Si l'être n'est ni monstrueux ni malade, toutes ses dépendances doivent concourir et consentir, vivre d'accord, en un mot. Autrement il y a désordre, embarras, manque de netteté dans la vie. Pour que l'état normal se rétablisse, il faut donc que l'être ainsi contrarié ou se décide à se séparer entièrement des parties excentriques et divergentes, ou parvienne par son action sur elles à les forcer à se rallier peu à peu à sa personne et à se soumettre au concours et au consentement commun. Si l'être est unique, le centre de perception et de volonté doit l'être aussi.

Si l'on nous présentait tout-à-coup une masse confuse de membres disjoints et entassés pêle-mêle comme s'ils venaient de sortir pièce à pièce du chaos, la question ne serait donc pas de savoir si tous les membres appartenant au même être doivent être centralisés autour de lui, mais de mettre de l'ordre entre tous ces élémens et de déterminer quels sont ceux qui doivent être réunis pour composer un même être. C'est précisément là le problème fondamental de la politique. Le genre humain est encore à certains égards dans cet état d'agglomération informe où les élémens qu'il renferme sont en train d'opérer leur consolidation autour des centres particuliers dont ils dépendent; d'où naissent dans le tumulte tantôt les divisions et tantôt les conquêtes: mais la question ne peut pas être de savoir si les diverses fractions constituant une même individualité politique doivent être harmonisées entre elles comme les diverses parties d'un même être; elle est de déterminer quels sont au juste l'étendue et les caractères de chaque individualité de cette sorte.

Quel est l'être politique? voilà donc le point où gît toute la difficulté. Ici, en effet, les avis se partagent. Les uns ne veulent concevoir d'autre individualité politique que le genre humain lui-même; d'autres, au contraire, prétendent donner ce droit fondamental soit à chaque province, soit à chaque commune, soit même à chaque faisceau domestique: dans ce conflit, les nations, ces grands corps que le monde a eu tant de peine à former et qui n'existent encore sur la terre qu'en quelques lieux d'élite, semblent, au gré de certains esprits, destinées à disparaître comme faits accidentels et éphémères. Il est naturel à ceux qui sont habitués à raisonner légèrement et à se laisser conduire par des impressions irréfléchies, de se figurer volontiers, parce que leur vue incertaine fait tout vaciller autour d'eux, que rien n'est en effet assez solide pour mériter leur respect. Mais pour ne point s'égarer dans l'examen de cette importante question, il suffit de fixer son esprit sur les qualités fondamentales de l'être. L'être est ce qui est organisé de manière à résister à la destruction, ce qui a bonne conscience et de soi et des autres, ce qui jouit du sentiment du passé et de l'ave-

nir; et parmi tous les êtres qu'on peut imaginer, les plus parfaits sont ceux qui répondent le mieux à ces conditions. Il résulte de cela seul que la nation est le meilleur centre politique possible.

Dans l'état actuel du monde, une nation bien constituée, et je prends la France ou l'Angleterre pour exemple, suffisamment peuplée, solidement cimentée dans toute son étendue par l'esprit patriotique, est capable de repousser toute invasion violente qui tendrait à la mettre sous le joug ou à la diviser : cette indépendance n'est une certitude qu'à l'égard des nations, et ni les provinces, ni les communes, ni, à plus forte raison, les familles, ne s'en peuvent tenir assurées. Le passé d'une nation dort sur les siècles, et son avenir, qu'aucune chance de mort ne menace, se porte librement en avant à travers les abîmes du temps : c'est une puissance qui n'appartient non plus qu'aux nations, et au sujet de laquelle elles ne sont exposées à souffrir aucune concurrence; la famille est hors d'état d'entreprendre rien de grand et de durable pour la prospérité de ses membres futurs; la commune n'est qu'une réunion accidentelle de familles rapprochées par le lien du voisinage matériel; elle ne sent que l'intérêt présent, et la conscience du passé aussi bien que celle de l'avenir lui sont également étrangères; la province commence à s'élever au-dessus de la commune : mais qui voudrait comparer ce que peut une province avec ce que peut une nation? Qui voudrait mettre en parallèle sous le rapport de la magnificence l'histoire de l'une et celle de l'autre? A qui appartient la plus grande énergie d'absorption à l'égard des citoyens? Est-ce pour la campagne particulière dans laquelle nous sommes nés, que nous sentons tous dans nos cœurs le désir de vivre et de mourir? Non, c'est à la patrie, à la grande et indivise patrie, qu'appartient ce noble sentiment, qui, en retour du dévouement de nos personnes, ramène dans nos âmes, par un reflet de solidarité, l'orgueil de l'immensité glorieuse de toute une nation. Quant au genre humain, il est évident que la conscience de lui-même n'a point encore pénétré dans toutes ses parties; au point de vue politique, c'est une société et non pas une personne.

L'être politique par excellence est donc la nation. C'est sur cet être que doit se porter par conséquent le principal désir d'amélioration. Son territoire est une base sur laquelle il s'assied, et qu'il perfectionne et garantit de toute injure dans l'intérêt commun de tous ses membres; sa sagesse veille à la sécurité de ses relations avec l'extérieur, et à l'accroissement de sa richesse et de son bonheur personnel; l'harmonie et l'unité règnent dans tout son ressort, et toutes ses parties, groupées avec amour autour du même foyer, obéissent aux mêmes lois et reçoivent l'influence du même mode d'action : politiquement, judiciairement, administrativement, tout est centralisé, tout envoie sa vie vers le cœur, et tout reçoit sa part de la vie qui en revient. Chaque élément demeure libre dans sa sphère, et chacune de ces libertés devient partie intégrante de l'harmonie de l'ensemble.

Si la centralisation, cette œuvre à laquelle ont pris part tous les grands hommes d'état dont l'histoire a gardé le souvenir, si la centralisation avait besoin d'être louée, on pourrait invoquer pour le faire les accusations que l'on a vulgairement coutume de diriger contre elle. Et en effet, en considérant attentivement ces accusations, on reconnaît bientôt qu'elles sont fondées, non sur ce que les principes de la centralisation sont rigoureusement appliqués, mais précisément sur ce qu'ils ne le sont pas. On se plaint, et avec raison, que la capitale soit un gouffre dans lequel tout s'engloutit, et duquel peu de chose ressort; que, loin de ressembler à un soleil bienfaisant placé au centre du pays pour l'échauffer partout de ses rayons, elle attire au contraire à elle toute la vie du pays pour la consommer à son profit et dans sa propre enceinte; que tandis qu'un seul point regorge d'une existence surabondante, tout le reste soit dans le dénuement et la stérilité. Mais tel n'est pas l'effet d'une centralisation véritable. Une capitale est un établissement d'utilité publique, et elle ne doit point être constituée en vue d'elle-même comme dans le monstrueux empire de Rome, mais en vue du cercle de provinces qui l'entoure : son rôle n'est donc pas de vivre en parasite aux dépens du pays qui l'alimente, car elle ne doit demander que pour augmenter, et ce qu'elle a reçu doit toujours être moindre que ce qu'elle rend. Si en enlevant aux provinces leurs meilleurs esprits elle fait jaillir de ce concours de nouvelles lumières, son but doit être de les réfléchir aussitôt autour d'elle, et de s'efforcer par cette action de faire continuellement germer des hommes meilleurs encore que ceux qui les avaient précédés. Si elle perfectionne la vie, ce doit être dans l'idée de la perfectionner également chez les autres. Le pays est le terrain où elle a ses racines, et pour s'améliorer elle-même, sa première condition est de l'améliorer d'abord. Le pays est intéressé à posséder une capitale florissante, afin d'en retirer beaucoup, et la capitale à régner sur un pays florissant, afin d'y puiser beaucoup de son côté. La nature nous a donné, dans la centralisation qu'elle a instituée chez toutes ses créatures, un modèle qu'il est d'une sage politique d'imiter : des ramifications toutes pareilles à celles qui, de toutes les parties du corps, amènent le sang dans le cœur, ramènent en sens inverse, dans toutes les parties, ce sang devenu plus nourrissant et plus pur; imitons-la. La centralisation est un bienfait d'ordre divin; mais il ne faut pas la confondre avec la concentration, qui est une injustice et une absurdité.

CENTRE. Le centre d'une ligne courbe est tel que toutes les lignes droites qui passent par ce point et sont terminées de part et d'autre à la courbe, s'y trouvent divisées en deux parties égales. Un tel point est ce qu'on appelle essentiellement un *centre de figure*.

La circonstance que toutes les lignes menées par le centre soient égales entre elles caractérise le cercle entre toutes les courbes planes. Mais il y a une infinité d'autres lignes qui, sans offrir la régularité du cercle, possèdent cependant un centre. Il peut même s'en trouver un dans des figures dont le contour est discontinu, comme le parallélogramme, dont le centre est à l'intersection de ses diagonales.

La même définition s'applique au centre des surfaces courbes, entre lesquelles la sphère se distingue aussi par cette particularité que toutes les lignes droites qui la traversent par le centre sont égales entre elles.

Ceci est la première notion que la géométrie nous donne; mais le centre de figure, ainsi défini, possède une propriété remarquable qui permet d'étendre beaucoup le sens géométrique du mot *centre*.

Centre des moyennes distances : *théorèmes de Guldin.* — En effet, si du milieu d'une ligne droite et de ses deux extrémités on abaisse des perpendiculaires sur un plan situé d'une manière quelconque, la perpendiculaire abaissée du point milieu est égale à la moitié de la somme des deux autres. De là et des définitions précédentes, il résulte que la perpendiculaire abaissée du centre de figure d'une ligne courbe, ou d'une surface sur un plan quelconque, est une moyenne arithmétique entre toutes les perpendiculaires qu'on peut abaisser des divers points de cette ligne ou surface sur le même plan. Une telle moyenne sera toujours facile à déterminer par les méthodes du calcul intégral, étant précisément égale au rapport de deux quantités, dont l'une représenterait la *somme* de toutes les perpendiculaires dont il s'agit, tandis que l'autre en serait le *nombre*. A la vérité ces deux quantités seraient infinies; mais on peut leur substituer des quantités finies ayant le même rapport, savoir : 1° la somme de tous les élémens *différentiels* de la ligne ou surface multipliés respectivement par leurs distances au plan proposé; et 2° la simple somme de ces mêmes élémens, c'est-à-dire la longueur de la ligne ou l'étendue de la surface. — Et ce sont ces dernières quantités qu'on pourra, disons-nous, facilement déterminer par les méthodes du calcul intégral.

Maintenant, et c'est surtout ce qu'il importe de saisir, quoique le rapport de ces deux quantités soit propre à exprimer la distance du centre de figure à un plan quelconque lorsque ce centre existe, cependant la formation de ce même rapport ne suppose pas du tout l'existence du centre de figure proprement dit, c'est-à-dire que, quand bien même ce centre n'existe pas, il est toujours possible de déterminer par rapport à un plan quelconque une distance qui soit moyenne entre celles de tous les points d'une ligne ou surface quelconques par rapport à ce même plan. Si on détermine trois pareilles distances moyennes par rapport à trois plans rectangulaires entre eux, on aura les trois coordonnées d'un point unique qui jouira de la même propriété, non pas seulement par rapport à ces trois plans, mais par rapport à tous les plans imaginables dans l'espace. Un tel point existe donc, et peut se déterminer de la façon qu'on a expliquée ci-dessus, dans toutes les courbes ou surfaces absolument quelconques, continues ou discontinues, susceptibles ou non de définition géométrique. — C'est ce point qu'on appelle *centre des moyennes distances*.

Il est à propos d'observer qu'on peut considérer un pareil centre, non seulement dans les lignes courbes et les surfaces, mais aussi dans les solides. Sa distance à un plan se calcule alors au moyen de la somme des élémens différentiels du solide, multipliés respectivement par leurs distances à ce plan; et on divise cette première quantité par la simple somme des mêmes élémens, c'est-à-dire par le volume du solide proposé.

Lorsqu'une courbe plane ou une surface courbe possède un centre de figure, ce point est à la fois le centre des moyennes distances de la courbe et de l'aire plane qu'elle enferme, ou bien le centre des moyennes distances à la fois de la surface et du solide qu'elle enveloppe. Mais la coïncidence des centres de moyenne distance de l'aire et du périmètre, ou bien du solide et de son enveloppe, n'entraîne pas nécessairement l'existence d'un centre de figure. Cela se voit bien par les exemples du triangle équilatéral et du tétraèdre régulier.

Le beau théorème de Pappus, renouvelé ou seulement mis au jour par le P. Guldin, jésuite, se rapporte essentiellement au centre des moyennes distances. Son objet est de donner la mesure des surfaces ou solides de révolution. — Par exemple, lorsqu'une courbe plane tourne autour d'une ligne droite située dans son plan, si on la considère selon l'esprit des méthodes infinitésimales comme une figure rectiligne d'une infinité de côtés, on verra chacun de ses élémens décrire une petite portion de cône tronqué dont l'aire est égale, comme on sait par la géométrie élémentaire, à la longueur de l'élément multipliée par l'arc que décrit son point milieu. « Donc, si on suppose tous ces élémens égaux, la surface entière sera égale à leur somme multipliée par un arc moyen entre tous ceux que décrivent leurs points milieux. Mais cet arc moyen a pour rayon la moyenne distance de tous les élémens à l'axe de rotation, ou bien la distance du centre des moyennes distances de la courbe au même axe; donc on peut dire : *que l'aire d'une surface de révolution est égale à la longueur de la génératrice, multipliée par l'arc que décrit son centre de moyennes distances autour de l'axe de révolution.* » — On prouve par des raisonnemens du même genre que *le volume d'un solide de révolution est égal à l'aire de la section génératrice, multipliée par l'arc que décrit son centre des moyennes distances autour de l'axe.* — Enfin les mêmes théorèmes subsistent lorsque le plan de la génératrice, au lieu de tourner sur un axe, se meut de façon à toucher toujours quelque surface développable, comme si, par exemple, il touchait toujours un cône ou un cylindre. Mais il faut, dans tous les cas, pour la vérité des énoncés, que la génératrice soit tout entière d'un même côté de l'axe de révolution.

On confond ordinairement la recherche du centre des moyennes distances avec celle du *centre de gravité*, parce que ces deux sortes de centres coïncident sous une condition particulière. Mais il n'en faut pas moins distinguer nettement ce qu'il y a de purement géométrique dans les propriétés du centre des moyennes distances, et bien comprendre, par exemple, que les théorèmes de Guldin, quoiqu'on les rapporte ordinairement au *centre de gravité*, n'impliquent cependant aucune idée de force ou mécanique, et sont du ressort exclusif de la géométrie.

Nous allons maintenant énumérer quelques autres points de *centre* dont la considération appartient réellement à la mécanique.

CENTRE *des forces parallèles*. — Lorsque deux forces parallèles sont appliquées aux extrémités d'une ligne droite, leur résultante a, comme on sait, la même direction qu'elles, et elle rencontre la droite d'application en un point dont la situation dépend seulement du rapport des deux composantes; de sorte que si la direction commune de celles-ci vient à changer, leurs points d'application demeurant fixes, la résultante prendra la nouvelle direction, mais en conservant la même valeur qu'auparavant et passant toujours par le même point. Cela étant vrai pour la résultante de deux forces parallèles, se trouve également vrai pour celle de trois ou quatre, ou généralement de tant de forces parallèles qu'on voudra imaginer; c'est-à-dire que si on fait varier de toute manière possible la commune direction de telles forces, mais en conservant à chacune d'elles son point d'application, la résultante commune passera toujours par un même point fixe, qui est ce qu'on appelle le *centre des forces parallèles*.

Cette propriété acquiert une extrême importance par son application aux forces naturelles qui naissent de la pesanteur.

CENTRE *de gravité*. — Comme la direction de la pesanteur ou gravité ne varie pas sensiblement dans l'étendue des corps que nous soumettons à nos expériences, on peut considérer que toutes les molécules d'un même corps sont soumises de la part de la gravité à des forces parallèles. Lorsqu'on vient à tourner le corps de manière à changer sa situation, les mêmes forces demeurent parallèles et appliquées aux mêmes points; leur résultante passe donc toujours par un certain point qui est unique dans le corps, et qu'on appelle le *centre de gravité*.

D'après ce qui précède, il suffira que le centre de gravité soit soutenu pour que le corps demeure en équilibre, et si le corps est suspendu, il ne pourra se tenir en repos qu'alors que le centre de gravité se trouvera sur la verticale menée par le point de suspension. Cette dernière remarque fournit un procédé pratique pour trouver le centre de gravité des corps, vu qu'en suspendant un même corps dans deux positions différentes, on pourra déterminer deux lignes distinctes sur chacune desquelles le centre de gravité devra se trouver nécessairement; de sorte qu'il sera à leur commune intersection.

Il y a d'ailleurs pour le trouver par le calcul des méthodes générales fondées sur la loi de composition des forces parallèles, de laquelle il résulte que le *centre de gravité* se confond avec celui des *moyennes distances* lorsque le corps est homogène, c'est-à-dire lorsque toutes ses molécules sont également pesantes. (Voy. FORCE.) C'est aux mots DYNAMIQUE et MOUVEMENT qu'on pourra trouver l'indication des propriétés importantes du centre de gravité relativement au mouvement des corps.

Le CENTRE *de pression*, considéré dans la mécanique des liquides, est le point où passe la résultante des pressions exercées par un liquide sur une paroi plane, verticale ou inclinée; la détermination de ce point est aussi une simple application de la *composition des forces parallèles*, puisque les pressions exercées par un liquide sur les différens points d'une même paroi plane, sont parallèles entre elles, étant toutes perpendiculaires à cette paroi.

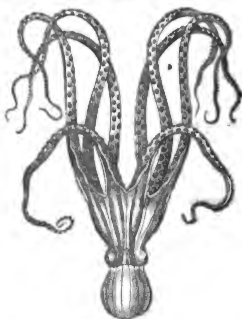
Voyez aux mots OSCILLATION et ROTATION pour ce que nous avons à dire des CENTRES *d'oscillation* et de *rotation*; aux mots DYNAMIQUE, FORCE et MOUVEMENT pour les lois des FORCES CENTRALES, et les définitions des forces CENTRIFUGE et CENTRIPÈTE.

CÉPHALOPODES. Les céphalopodes constituent, parmi les mollusques, une classe dont l'établissement est dû à M. Cuvier. Les animaux qui y sont compris sont pourvus d'un nombre plus ou moins considérable de tentacules formant une couronne qui enveloppe la tête, et qui généralement sert à ces animaux pour la marche et la natation Le manteau (on nomme ainsi toute la partie qui enveloppe le corps) a la figure d'un sac arrondi, et contient tous les viscères. La tête, qui est très distincte du corps, fait saillie hors du sac : elle est ronde, et pourvue de deux grands yeux et de longs bras, quelquefois beaucoup plus grands que le corps; ces bras sont généralement armés sur toute leur surface intérieure d'une plus ou moins grande quantité de ventouses qui servent à l'animal à se fixer sur les corps qu'il convoite.

Tous les animaux de cette classe respirent par des branchies qui sont enfermées dans le sac : elles sont placées de chaque côté du corps, et ressemblent à des feuilles de fougère très compliquées. La grande veine cave qui est entre elles se partage en deux, et aboutit dans deux ventricules charnus, qui sont situés à la base de la branchie, et qui y poussent le sang. Les veines branchiales se rendent dans un troisième ventricule qui est vers le fond du sac, et qui porte le sang dans tout le corps par diverses artères. L'eau qui entre par la bouche dans le sac de ces animaux pénètre dans les branchies et les fait ainsi respirer. A la base des bras et à leur centre, se trouve la bouche armée de deux fortes mâchoires cornées semblables à un bec de perroquet. Cette bouche est garnie d'une langue qui est hérissée de pointes cornées. A la suite de cet organe se trouve l'œsophage qui se renfle en jabot, et va donner dans un gésier qui est aussi charnu que celui des oiseaux. Enfin, vient un troisième estomac membraneux et en spirale, où le foie verse la bile par deux conduits. L'intestin est simple et peu prolongé, et le rectum va aboutir à l'entonnoir. Cet entonnoir placé sous le ventre à la hauteur des yeux, sert aussi à ces animaux à sécréter une liqueur particulière qui est d'un brun foncé. Ils emploient cette liqueur à teindre l'eau, soit pour échapper à quelque danger, soit pour pêcher en eau trouble, et saisir plus facilement les animaux dont ils veulent faire leur nourriture. Le cerveau, enfermé dans une cavité cartilagineuse de la tête, envoie des deux côtés un cordon qui produit dans chaque orbite un ganglion. L'œil est formé de nombreuses membranes, et recouvert par la peau, qui, là seulement, est transparente. L'oreille n'est qu'une cavité creusée de chaque côté près du cerveau et dépourvue de canal semi-circulaire. La peau, chez ces animaux, change de couleur avec une plus grande rapidité que celle du caméléon. Leurs sexes sont séparés, et la femelle pond des œufs qui sont réunis en grappes, et connus par les marins sous le nom de raisin de mer.

Tous les céphalopodes sont des animaux marins qui nagent avec rapidité; les uns vivent dans les hautes mers, d'autres, au contraire, vivent dans les sinuosités des rochers, et y saisissent au passage les animaux dont ils font leur nourriture. Ils sont tous très agiles, très voraces, et ont de faciles moyens de saisir leur proie : aussi détruisent-ils un grand nombre de crustacés et de poissons. Leur chair est mangée, sur les côtes, par les classes indigentes, et la liqueur noire dont ils sont pourvus est employée en peinture. On a cru pendant long-temps que cette liqueur était employée par les Chinois pour fabriquer la bonne encre de Chine; mais M. Abel Remusat n'a rien trouvé dans les auteurs chinois qui puisse confirmer cette opinion.

Les céphalopodes sont divisés en plusieurs grands genres, subdivisés eux-mêmes en sous-genres. Les principaux genres sont les genres poulpe, sèche et calmar, pour les céphalopodes sans coquille, et les genres nautile, ammonite, spirule, bélemnite, pour les céphalopodes à coquille.



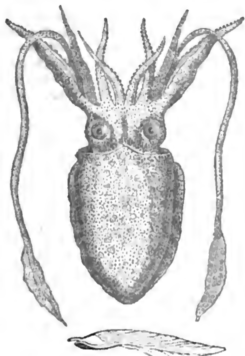
(Poulpe commun, *Octopus vulgaris.*)

Les poulpes, dont nous donnons ici une figure, ont un corps charnu, arrondi et dépourvu des ailes qui, dans d'autres espèces, servent à la natation. Leur corps représente une bourse ovale; la tête est garnie de huit pieds, tous à peu près égaux, qui sont, dans ce genre, généralement plus longs que le corps, et qui sont réunis à leur base par une membrane. L'animal emploie ces organes, soit pour nager, soit pour ramper sur le sable et pour saisir sa proie. La longueur de ces organes, et surtout le nombre considérable des ventouses qui les garnissent sont cause qu'ils enlacent les animaux et s'en rendent maîtres facilement : il y a même des exemples d'hommes qui ont été saisis par eux, et qu'ils ont fait périr. Les plus grands poulpes que nous connaissions atteignent jusqu'à cinq pieds de long. Quelques histoires de pêcheurs donnent une si grande taille à ces mollusques, surtout dans les mers du Nord, qu'on a dit d'eux, qu'ils étaient en état de faire sombrer les navires. Mais ces animaux gigantesques sont de pure invention, et n'existent que dans les imaginations des conteurs.

Les poulpes habitent toujours les côtes. Les pêcheurs reconnaissent bientôt où ils sont, par le nombre considerable de débris de crustacés qu'on trouve en cet endroit. Aussi, ces animaux chassent-ils beaucoup de poissons et de crustacés qui vont chercher en d'autres lieux une retraite plus sûre. Ils font ainsi un très grand tort aux pêcheurs, en éloignant des côtes beaucoup d'animaux utiles à l'homme. Le poulpe qui est représenté ici est le poulpe commun (*octopus vulgaris*). Il est très commun dans nos mers. Les anciens l'avaient observé et très bien décrit.

Les sèches, dont nous donnons aussi la figure, forment un genre très distinct dans la grande classe des céphalopodes. Ces animaux diffèrent des précédens parce qu'ils n'ont plus les pieds égaux. Ils en ont bien huit de même taille, mais il y en a deux autres placés de chaque côté de la tête, qui sont cinq ou six fois plus longs. Ces deux derniers sont rétractiles, et vont se loger dans une cavité placée près de la tête. Les ventouses qui les couvrent ne sont pas sur toute la surface, mais seulement à l'extrémité. Le corps de ces mollusques est déprimé et contenu dans un sac obtus postérieurement. Il est bordé de chaque côté par une nageoire mince et charnue qui s'étend sur toute la surface. Ces animaux ont, de plus que les poulpes, une pièce calcaire enchâssée dans leur intérieur. Cette pièce est crétacée, spongieuse, opaque, friable, d'une couleur blanchâtre, d'une forme elliptique ou ovale, épaisse dans sa partie moyenne, amincie et tranchante

sur ses bords. On la connaît sous le nom d'os de sèche; elle est employée pour polir divers ouvrages, pour le moulage des matières d'or et d'argent, et on la donne surtout aux petits oiseaux pour s'aiguiser le bec. Cet animal est celui qui

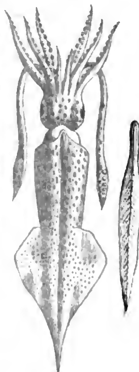


(Sèche commune, *Sepia officinalis.* — Os de la sèche vu par le côté.

possède en abondance la liqueur noire, connue sous le nom de sepia. Cette liqueur est contenue dans une vessie près du cœcum. Un petit canal, qui part de cette vessie, va rejoindre l'extrémité du canal intestinal, et se termine à l'anus, celui-ci aboutit à l'entonnoir qui est situé, comme nous l'avons dit, à la partie antérieure de l'animal.

L'animal que nous avons fait représenter est très commun dans toutes nos mers. Il était, comme le précédent, connu des anciens qui l'ont bien décrit. Enfin, pour terminer ces descriptions, nous avons donné ici une figure du troisième grand genre des céphalopodes, du genre calmar.

Ce genre qui a été le sujet d'un article particulier (voyez CALMAR), diffère des poulpes et des sèches, parce qu'il n'a plus, comme ces dernières, un os calcaire placé dans la membrane du dos, mais seulement une lame cornée en forme de lancette. Son corps, en forme de flèche, est pourvu, seulement à l'extrémité, de deux ailes.



(Calmar subulé, *Loligo subulata ;* — Lame cornée du calmar subulé.)

Ces animaux ont une agilité incroyable, et une force musculaire si grande qu'ils se lancent hors de l'eau, et quelquefois même vont tomber sur le pont des navires. Ayant donné à l'article CALMAR tous les détails sur ces animaux, nous n'y reviendrons pas.

Les céphalopodes à coquilles, qui sont : les genres nautile, bélemnite, ammonite, et quelques autres moins importans, seront traités à leur place; les genres bélemnite et ammonite ont été décrits. (Voyez ces mots.)

CERCLE. La propriété caractéristique du cercle est que tous ses points sont également distans d'un point intérieur qu'on appelle centre. La courbe même s'appelle *circonférence du cercle*, ou simplement *circonférence*. La simplicité de construction de cette courbe a rendu de tout temps son usage très fréquent dans les arts, aussi le cercle a-t-il été dès l'origine un objet particulier d'étude pour les géomètres. On verra au mot COURBURE que le cercle sert de terme universel de comparaison entre toutes les courbes, et même entre toutes les parties d'une même courbe; et cela devait être, parce qu'il n'y a aucune autre courbe dont l'idée soit plus nette et plus facilement présente à notre esprit.

On ne s'attend pas sans doute à trouver ici l'exposition des propriétés du cercle; mais nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur présentant un court résumé des travaux des plus grands géomètres sur la *quadrature du cercle.*

Le problème de la quadrature est depuis long-temps populaire; cependant les personnes étrangères à la géométrie se font bien rarement une idée précise de l'état de la question. Déjà, dans les anciens temps de la Grèce, Aristophanes, dans sa comédie des *Oiseaux*, faisait paraître Méton, le célèbre auteur du *cycle lunaire*, pour promettre de construire un *cercle carré!* Et, maintenant encore, il n'est pas rare de trouver des gens qui compatissent avec une grande bonté à la folie des *quadrateurs*, supposant qu'il s'agit pour eux de faire *un rond qui soit en même temps un carré!*

Le but technique de la géométrie est de mesurer l'étendue sous quelque forme qu'elle se présente. Or, mesurer une grandeur, c'est la comparer exactement à quelque autre grandeur, sinon usuelle, dont on puisse au moins se faire idée facilement. La géométrie, encore au berceau, donna la mesure des figures terminées par un contour rectiligne, enseignant à construire un *carré* égal à une telle figure. De là le mot *quarrer* et *quadrature* employés comme équivalens de *mesurer* et *mesure*. Lorsqu'on vint à considérer le cercle ou toute autre figure terminée par un contour curviligne, il se présenta le problème nécessaire de *mesurer*, et par conséquent de *quarrer* de telles figures. La quadrature du cercle consisterait donc à assigner le côté d'un carré qui comprît entre ses côtés autant de surface qu'un cercle entre les limites de sa circonférence.

Ce problème, considéré absolument, a résisté à tous les efforts des géomètres, c'est-à-dire qu'il est impossible de quarrer le cercle avec cette rigueur mathématique avec laquelle on donne la mesure de certaines figures, même curvilignes, comme le segment de parabole, qu'on sait, depuis Archimède, être égal aux deux tiers du rectangle de même base et de même hauteur. Mais on peut du moins donner la mesure du cercle et d'un segment du cercle avec un degré d'approximation indéfinie; de sorte que la quadrature absolue, quelque satisfaction qu'elle puisse procurer à l'esprit, n'apporterait à la pratique aucune utilité réelle. Les approximations qu'on possède dépassent infiniment nos besoins. Montucla fait observer qu'avec le nombre donné par Ludolph Van Ceulen, pour exprimer le rapport du diamètre à la circonférence, nombre composé seulement de trente-cinq décimales, si on supposait les étoiles fixes assez éloignées du soleil pour que la parallaxe de l'orbite terrestre ne fût que d'une seconde, c'est-à-dire, si on supposait un cercle dont le rayon fût au moins de 4 950 000 000 demi-diamètres de la terre, on ne se tromperait pas de l'épaisseur d'un cheveu sur cette immense circonférence! Et cependant, depuis Ludolph, l'approximation a été poussée bien plus loin, puisqu'on a maintenant la valeur du rapport de la circonférence au diamètre avec 140 chiffres décimaux.

Indépendamment de cette distinction entre la quadrature

absolue et la quadrature *approchée*, les géomètres en font une autre non moins essentielle entre la quadrature *définie* et la quadrature *indéfinie*.

La quadrature définie consisterait à donner la mesure du cercle entier, ou bien de quelque segment dont l'abscisse aurait avec le rayon un rapport déterminé. Dans la quadrature indéfinie, il faudrait au contraire donner la mesure d'un segment quelconque, c'est-à-dire, quel que fût le rapport de l'abscisse correspondante avec le rayon.

Or, la science n'en est pas à beaucoup près au même point sur ces deux sortes de quadratures. Grégory, Newton et Jean Bernouilli, ont prouvé par diverses démonstrations très faciles à saisir que la quadrature indéfinie est absolument impossible; même la quadrature indéfinie de toute courbe fermée est démontrée impossible. Il ne reste donc de chance que pour la quadrature définie, étant quelquefois possible, comme Condorcet l'observe à ce propos, d'évaluer, pour certains cas particuliers, des quantités dont l'expression est impossible en général. C'est ce dont on a de nombreux exemples dans le calcul des *intégrales définies* comparé à celui des *intégrales indéfinies*.

Quoi qu'il en soit, le lecteur peut pressentir, par ce que nous avons dit des moyens d'approximation qu'on possède, que la quadrature indéfinie, si elle était possible, aurait seule quelque intérêt pour la science. Aussi les vrais géomètres avaient déjà cessé depuis fort long-temps de s'occuper de la quadrature du cercle, lorque l'Académie des sciences, pour épargner au public des travaux stériles, effrayée d'ailleurs du nombre des prétendues solutions qu'on lui présentait en quelque sorte tous les jours, déclara, dans l'année 1775, qu'elle « n'examinerait plus aucune solution » des problèmes de la duplication du cube, de la trisection » de l'angle, ou de la quadrature du cercle, ni aucune ma- » chine annoncée comme un mouvement perpétuel. » La manie de la quadrature ne s'en est pas moins perpétuée jusqu'à nous, et, de temps à autre, il se présente encore quelque nouvel OEdipe qui sait le mot de l'énigme, mais qui toujours ignore les plus simples élémens de la science, et souvent même jusqu'à la véritable question qu'il faudrait résoudre.

Nous terminerons ce qui regarde la quadrature absolue par quelques réflexions indispensables.

Dans l'origine des mathématiques, alors qu'on n'avait encore pour la construction des quantités que les algorithmes primitifs élémentaires, tels que l'addition, la soustraction, la multiplication et la division, il était impossible d'exprimer nombre de quantités qui dépendent des algorithmes supérieurs, par exemple de l'extraction des racines, ou les logarithmes, sinus, etc. Notamment, il était impossible d'exprimer aucune quantité irrationnelle, et parmi celles-ci, les plus simples comme les plus irrationnelles du second degré. Si l'on s'était proposé alors de déterminer le rapport entre le côté du carré et sa diagonale, on n'aurait jamais pu y parvenir que d'une manière approchée. Maintenant qu'on a introduit dans le calcul les irrationnelles, la détermination du rapport entre la diagonale du carré et son côté est reputée avec raison effectuée en rigueur. De quoi s'agit-il donc à l'égard du cercle? Ce serait de savoir si parmi tous les algorithmes, qui ont été successivement introduits dans le calcul, il en est quelqu'un qui permette d'exprimer le rapport de la circonférence au diamètre, rapport d'où dépend, comme on sait, la détermination de la quadrature absolue.

Voici ce qui en est : d'une part, Lambert a fait voir, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1761, que le rapport de la circonférence au diamètre ne peut être exprimé par un nombre rationnel. Legendre, étendant le même genre de démonstration, montre, dans ses *Elémens de Géométrie*, que le carré de ce rapport n'est pas non plus un nombre rationnel. Ce sont là des résultats négatifs, et il resterait à faire des recherches analogues sur les puissances supérieures du nombre, exprimant le rapport en question, afin de savoir si quelqu'une de ces puissances n'est pas égale à un nombre rationnel.

D'autre part, c'est-à-dire en considérant d'autres algorithmes que celui de la graduation, on trouve que Vandermonde a donné pour le rapport de la circonférence au diamètre une expression extrêmement simple et élégante à l'aide des fonctions qu'il a le premier imaginées, et dont plus tard Kramp a fait tant d'usage sous le nom de *facultés numériques*. (Voy. le Mém. de Vandermonde, *Acad. des sciences*, année 1772.)

Antérieurement, Jean Bernoulli avait donné la détermination du même nombre à l'aide d'une fonction logarithmique réelle, mais qui implique dans sa forme des quantités imaginaires.

Enfin, M. Wronsky paraît avoir été plus avant en réduisant cette même détermination aux algorithmes élémentaires de la sommation, reproduction et graduation. Sa formule, à la vérité, implique des quantités imaginaires et des puissances infinitièmes. Mais, si on considère que ce géomètre a donné pour la première fois une explication satisfaisante de la nature des quantités dites imaginaires, on reconnaîtra avec lui qu'une expression, qui implique de telles quantités peut être cependant propre à représenter la détermination théorique, ou, comme il s'exprime, le *schema intellectuel* d'un nombre transcendant. Il suffira qu'une pareille expression puisse reproduire toutes les formes de développemens dont ce même nombre est susceptible.

Il nous reste maintenant à indiquer sommairement par quelles voies diverses les géomètres, tant anciens que modernes, ont pu déterminer, au moins d'une manière approchée, la quadrature définie ou indéfinie du cercle.

Archimède est le premier qui ait donné pour mesurer le cercle une méthode véritablement géométrique. On savait dès long-temps que l'aire du cercle est égale à un triangle, qui aurait pour hauteur le rayon et pour base la circonférence, de sorte qu'il suffit de connaître la longueur de celle-ci pour être en état de calculer l'aire demandée. En d'autres termes, la *quadrature* du cercle et la *rectification* de la circonférence sont dans une telle dépendance, qu'il suffit de résoudre l'un de ces deux problèmes pour être maître de l'autre. Archimède se proposa de rectifier la circonférence.

C'est une chose facile à voir que le contour d'une courbe est plus petit que celui de tout polygone circonscrit, plus grand que celui de tout polygone inscrit. De sorte que, si on peut calculer les contours de deux pareils polygones, on connaîtra deux limites entre lesquelles le contour de la courbe sera compris, lesquelles limites seront d'autant plus rapprochées que les côtés des deux polygones seront plus petits, et par conséquent plus près de se confondre avec les élémens de la courbe. La régularité du cercle rend cette sorte d'approximation infiniment plus facile que dans toute autre courbe. Archimède, partant du côté de l'hexagone qui est égal au rayon, parvint, après quatre subdivisions par moitié, au polygone inscrit de 96 côtés, dont le contour se trouva plus grand que $3\frac{10}{71}$ du diamètre; en même temps, le contour du polygone, circonscrit du même nombre de côtés, était plus petit que $3\frac{10}{70}$ ou $3\frac{1}{7}$ du diamètre. Archimède connut donc des limites déjà très rapprochées entre lesquelles tombait la circonférence; et il fut assuré, par exemple, qu'en donnant $\frac{22}{7}$ pour le rapport de la circonférence au diamètre, il ne se trompait pas d'une quantité excédant [illegible] de ce diamètre.

Plus tard Grégory calcula directement les limites de l'aire au lieu de calculer les limites du contour, mais toujours par la comparaison des polygones semblables inscrits et circonscrits. Dans ces derniers temps, M. Schawb (*Elémens de Géométrie*) a calculé une suite de rayons de cercles inscrits

et circonscrits à une suite de polygones, dont la longueur identique est donnée, mais dont le nombre de côtés va toujours en augmentant. Ces modifications de la méthode principale peuvent avoir leurs avantages particuliers; mais c'est toujours au fond la méthode d'Archimède.

Snellius, mathématicien hollandais, qui a fleuri au commencement du dix-septième siècle, a l'honneur d'avoir ouvert le premier une voie nouvelle; il a pu construire, à moins de frais que les successeurs d'Archimède, des limites beaucoup plus rapprochées, en se fondant sur des propriétés spéciales au cercle. Ainsi, il lui suffit du côté de l'hexagone pour établir l'approximation d'Archimède qui est exacte jusqu'à la seconde décimale inclusivement; avec le côté du polygone de 96 côtés, il détermine exactement *sept décimales*. Avant Snellius, et en suivant la méthode d'Archimède, Pierre Metius avait trouvé une expression numérique extrêmement remarquable et facile à retenir par la composition de ses chiffres ($\frac{355}{113}$); mais tous les travaux antérieurs avaient été dépassés, au moins comme approximation, par Ludolph Van Ceulen (de Cologne). Celui-ci avait poussé les calculs jusqu'à la trente-cinquième décimale. Cependant Snellius détermine et vérifie le rapport de Ludolph par un polygone qui n'aurait donné à ce géomètre que les dix-sept premiers chiffres.

Je rapporte ces résultats qu'on trouve avec détail dans l'ouvrage de Montucla sur la quadrature du cercle, parce qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt d'introduire dans les élémens la méthode de Snellius, ou mieux encore les méthodes perfectionnées d'Huyghens. En ne donnant aux élèves la détermination du rapport que par les polygones inscrits et circonscrits, on les met en possession d'une méthode fort élégante; mais ils ne possèdent le résultat que sur la foi du maître. Ne serait-il pas utile de leur enseigner des procédés qui leur permettraient d'atteindre par eux-mêmes le nombre cherché, sans passer par un calcul trop fastidieux.

Au reste, l'avantage commun aux méthodes d'Archimède, de Snellius et d'Huyghens, c'est d'être purement géométrique. Ensuite les calculs modernes ont procuré des moyens d'approximation encore plus faciles. Le rapport de la circonférence au diamètre, grâce aux travaux des Wallis, Brounker, Newton, Leibnitz, Bernoulli, Euler, etc., se trouve exprimé sous des formes très diverses, comme *séries*, *produites continues*, *fractions continues*, etc., dont plusieurs permettent de construire, sans beaucoup d'effort, un très grand nombre de décimales. Nous renvoyons à l'ouvrage déjà cité de Montucla les personnes qui désireront approfondir cet objet.

CÉRÉALES. Suivant un mythe grec, Cérès, après avoir parcouru toute la terre à la recherche de sa fille Proserpine, s'arrêta chez Celée, roi d'Eleusis, et, pour le récompenser de l'hospitalité qu'elle reçut de lui, elle fit présent à son fils Triptolème des précieux épis de blé qu'elle portait avec elle. Sous le voile gracieux de ce touchant emblème, il est aisé de découvrir un enseignement dont le laps des siècles n'a pas altéré la vérité : d'un côté, les Grecs montraient par là qu'ils sentaient toute l'importance de ces produits végétaux qui réunissant à un degré plus éminent qu'aucun autre l'intensité de la faculté nutritive, la salubrité, la variété des applications, la facilité de culture, de récolte, de conservation, de transport et de préparation, forment depuis l'antiquité la plus reculée la base de la subsistance des peuples, et en même temps ils témoignaient indirectement une pieuse reconnaissance envers la divinité qui leur avait fait un si riche présent; d'un autre côté, ils donnaient clairement à entendre qu'ils les avaient reçus de pays étrangers, et anticipaient ainsi en quelque sorte sur les résultats des recherches modernes; seulement ils n'assignaient pas la patrie de ces plantes, au lieu que les données puisées dans l'histoire générale de l'humanité, et les relations de quelques voyageurs modernes qui croient en avoir retrouvé certaines espèces à l'état sauvage sur les plateaux de l'Asie, aux environs de la mer Caspienne, se réunissent aujourd'hui pour faire penser que c'est de là qu'elles se sont primitivement répandues sur le reste du globe, et pour infirmer l'opinion de plusieurs auteurs qui prétendent qu'elles sont le résultat de la transformation d'espèces indigènes par l'influence de la culture. Quoi qu'il en soit, le mythe que nous avons rappelé nous laisse voir manifestement d'où vient le mot *céréales*, mot qui, cependant, pour avoir un radical fort ancien, n'est employé que depuis peu d'années comme substantif pour désigner, à quelques nuances près, ce que l'on appelait autrefois et ce qu'on appelle encore aujourd'hui les *blés* ou les *grains*. Quelques auteurs ont voulu, il est vrai, donner au mot céréales une acception plus étendue en y comprenant toutes les graines qui contiennent une fécule nutritive; mais l'usage général en restreint l'application aux graminées dont les graines fournissent une farine plus ou moins susceptible de se convertir en pain et qu'on cultive pour la nourriture de l'homme ou des animaux. Dans les zones tempérée et septentrionale, ce sont : 1° le froment ou le blé proprement dit, qui en occupe principalement la partie moyenne où il a le pas sur toutes les autres plantes cultivées; 2° le seigle qui, à cause de sa rusticité, remplace le froment au nord, et qui, quoiqu'il lui soit inférieur pour la qualité de sa farine, fournit cependant un bon pain; 3° l'orge, dont on n'obtient qu'un pain rude et grossier, mais cependant nourrissant et sain; 4° l'avoine, peu employée à la nourriture de l'homme et beaucoup à celle des chevaux; 5° le millet et le sorgho, qui sont peu cultivés en grand. Dans les climats plus chauds, ces céréales sont remplacés par deux autres, le riz et le maïs.

Rien de ce qui concerne des plantes aussi importantes pour la subsistance de l'homme ne saurait lui être indifférent; aussi les a-t-on étudiées avec un soin particulier et jusque dans leurs moindres détails. Dans l'impossibilité où nous sommes d'aborder ces particularités innombrables, nous nous bornerons à retracer quelques traits généraux de leur culture, de leur commerce et de leur consommation, en renvoyant pour ce qui les concerne chacune en particulier, à l'article qui lui est consacré.

En général, les céréales de nos pays ont une propriété épuisante; elles la doivent surtout à la quantité de graines qu'elles produisent, au mode de culture qu'on suit à leur égard et qui exclut presque entièrement les sarclages, au peu de développement de leur surface foliacée qui n'agit que faiblement sur l'atmosphère pour en absorber le carbone par la décomposition de l'acide carbonique, enfin à leur excellence même qui fait qu'on n'en laisse guère les débris sur le sol. Elles exigent un terrain bien ameubli et bien nettoyé et qui ne soit ni pauvre, ni trop riche, car l'excès des sucs nutritifs déposés dans le sol favorise le développement de leur paille aux dépens de celui de leurs grains ou les fait verser. Les opinions ne sont pas encore parfaitement fixées sur l'influence qu'elles éprouvent de la part des récoltes auxquelles elles succèdent; ainsi, par exemple, tout récemment il a été grand bruit dans une partie du nord de la France de la dégénération qu'elles paraissent avoir éprouvée, surtout le froment, depuis l'introduction des prairies artificielles, et l'on a pensé que ce fâcheux effet provenait de ce que, dans ce pays, on les semait immédiatement sur défrichemens de ces sortes de prairies.

On emploie généralement pour les semailles la graine de la récolte la plus récente, quoique celle des récoltes antérieures ne soit pas dépourvue de la faculté de germer, du moins quand elle a été bien conservée. On aime à la tirer de localités étrangères à l'exploitation, surtout de celles qui sont renommées pour leurs belles récoltes. Les questions de semailles profondes ou superficielles, claires ou épaisses, à la volée ou en lignes, ont été longuement agitées et sont encore, surtout la dernière, à l'ordre du jour. (Voyez Se-

MIS et FROMENT.) A l'égard de l'époque de l'ensemencement on distingue les *céréales d'automne* et les *céréales de printemps* : l'avoine ne se sème qu'au printemps, mais le froment, le seigle et l'orge ont des variétés qui se mettent en terre les unes dans cette saison, les autres en automne; celles-ci forment le pivot de la culture des plaines; les *mars*, moins productifs, ne viennent qu'au second rang, mais sont une précieuse ressource dans les montagnes, et même dans les plaines, lorsque les travaux de l'arrière-saison n'ont pas permis de semer les blés d'automne, ou que les intempéries de l'hiver les ont fait souffrir. On a essayé de semer au printemps des céréales d'automne, et l'on en a obtenu des tiges qui ont pu en partie former leurs épis et leurs graines pendant l'année, ou qui sont restées à l'état de gazon suivant l'époque de l'ensemencement et le volume de la graine employée.

Pendant leur végétation, les céréales ont à redouter l'inclémence des saisons, les ravages de quelques animaux, la multiplication des mauvaises herbes, le développement de quelques cryptogames dans leur tissu, et certaines maladies. Elles ne souffrent pas de la gelée proprement dite, mais elles peuvent être déchaussées et déracinées par les alternatives de gelée et de degel qui les soulèvent hors du sol : le plus souvent un hersage énergique qui provoque la naissance de nouveaux chaumes remédie à cet inconvénient, du moins en grande partie. Si, au contraire, elles sont trop épaisses, ce qui leur ferait plus tard courir le risque de verser, on peut y faire passer les moutons, ou les effeuiller. Une autre époque critique pour les céréales est celle de la floraison, car si alors l'atmosphère reste constamment humide, la fécondation ne peut s'opérer, et la graine avorte. Dans le reste de la saison, elles sont menacées de nouveaux dangers par les grêles, les ondées et les orages, qui les couchent à terre et les dévastent. Un mode de culture qui tend à les espacer davantage entre elles, à les faire taller plutôt que pointer, les aguerrit contre ces sinistres. A cette cause physique de perte vient s'ajouter la voracité de plusieurs espèces d'animaux, notamment des mulots, des campagnols, et d'un assez grand nombre d'oiseaux qui, se nourrissant de grains, diminuent d'autant la part du cultivateur. On ne manque pas de moyens pour détruire ces animaux quand ils se multiplient trop; mais on est sans ressource contre quelques insectes diptères, particulièrement contre la cécidomye destructrice qui cause de grands dommages aux blés en Amérique, où on la connaît sous le nom de mouche de Hesse. Des parasites d'un autre règne, principalement les espèces d'uredo qui constituent la carie, le charbon et la rouille, ne sont pas moins funestes aux céréales. Des plantes phanérogames en grand nombre leur font également du tort, non plus directement et en qualité de parasites, mais en exerçant à distance par leurs émanations quelque action qui leur est contraire, ce qui est le cas de l'épine-vinette, ou comme mauvaises herbes, soit en produisant à l'époque où l'on récolte le grain des semences qui s'y mêlent et qui altèrent les qualités de la farine, comme le font l'ivraie, le muscari, la nielle, le mélampyre, le coquelicot, la moutarde des champs; soit simplement en occupant inutilement le sol, comme le chiendent, les chardons, l'avoine à chapelets, et en général toutes les plantes adventices. Malheureusement on n'a pas partout le soin d'extirper ces plantes, ou de débarrasser les blés de leurs graines. Enfin, à toutes ces causes de ruine, joignez quelques maladies encore mal connues, et vous comprendrez les inquiétudes que si souvent le cultivateur a sur le sort de ses récoltes.

Mais lorsque, après avoir échappé à tant de causes de ruine, elles approchent de leur maturité et promettent d'abondans produits, grande est sa joie, grande est l'activité qu'il déploie pour s'en assurer le profit. De tous côtés il appelle des ouvriers pour couper et mettre à l'abri ces précieux épis, auxquels un retard de quelques jours ferait courir un nouveau risque, celui de laisser tomber leurs grains pendant qu'ils sont encore sur pied, et qui, après avoir été abattus, sont exposés à de plus graves inconvéniens encore lorsque des pluies continuelles obligent de les laisser sur le champ plus long temps qu'il ne faudrait sans cette circonstance pour les sécher. Il emploierait alors volontiers, pour accélérer la besogne et se soustraire à l'augmentation du prix des salaires, quelque grande machine du genre de celle que décrivent Pline et Palladius et qu'ils disent avoir été autrefois en usage dans un canton de la Gaule, ou comme celle qu'a inventée depuis peu M. Patrick Bell en Écosse, si ces machines étaient plus parfaites; mais dans l'état actuel de l'agriculture, il doit se contenter de la faucille, de la faux ou de la sape. Chacun de ces instrumens a ses qualités propres : la faucille est d'un emploi facile, fait un travail égal, n'occasionne qu'une perte très faible de grain, et est applicable aux blés versés comme à ceux qui ne le sont pas, aux terrains inégaux comme aux sols unis; la faux, armée ou non d'un *playon* ou d'un râteau pour retenir ou appuyer le blé, et que le *piqueur* dirige soit en dedans soit en dehors de la récolte debout, est expéditive et coupe le chaume très près du sol; la sape, employée surtout par les Belges, mais dont l'usage commence à se répandre ailleurs, est intermédiaire entre la faucille et la faux par sa forme, sa grandeur, et le service qu'elle exécute : l'ouvrier qui l'emploie doit tenir un certain nombre de tiges rassemblées au moyen d'un long crochet dont sa main gauche est armée, et les couper avec la sape d'un coup sec, en faisant en quelque sorte rouler la javelle sur sa jambe. Généralement, on moissonne les céréales quelques jours avant leur pleine maturité; on agit ainsi par crainte de l'égrenage, et parce que, dit-on, elles n'en sont que plus propres aux usages que l'homme en fait; au reste, elles achèvent de mûrir même après avoir été privées de toute communication avec la terre. Pour faciliter cette espèce de maturation et la dessiccation, on laisse habituellement les tiges coupées étendues en javelles, mais quelquefois aussi on les lie tout de suite en gerbes. Si la saison est pluvieuse on cherche à les abriter de la pluie de différentes manières : la meilleure consiste à les mettre temporairement en *moyettes* ou *meulons*; pour cela, on les entasse circulairement, les épis au centre, reposant sur une javelle repliée, de manière à former un cylindre surmonté d'un cône; on recouvre le tout d'une gerbe qu'on a liée vers son pied et qu'on renverse sur le sommet du cône.

Une fois desséchée et retirée du champ, la récolte doit être conservée. Comme, le plus souvent, on n'a pas le temps de la battre tout de suite, on la rentre, grains et paille, dans des granges, ou bien on en construit des meules qui ont la forme d'un cône surmontant un autre cône tronqué et renversé; les meules bien faites ont sur les granges l'avantage de soustraire complètement le grain aux ravages des souris, de le mieux garantir de l'altération s'il a été ramené un peu humide du champ, et de ne nécessiter aucune dépense de bâtisse; mais elles ne permettent pas d'héberger aussi promptement la récolte, et elles coûtent de la main-d'œuvre pour la construction de leurs couvertures, et pour le transport des gerbes à la grange lors du battage.

Ce battage s'exécute de plusieurs manières : 1° par la main de l'homme armé du fléau; 2° par le piétinement des chevaux et des mulets, opération qu'on nomme *dépiquage*; 3° par l'action de machines diverses. De ces différens procédés le premier est le plus répandu, et sans doute aussi le plus ancien : il n'exige aucune avance de capitaux, emploie utilement des ouvriers pendant la mauvaise saison; l'exécution peut en être avancée, retardée, interrompue, ou poussée jusqu'à tel ou tel point, selon les besoins actuels de l'exploitation; enfin il froisse peu la paille, et lui assure ainsi un plus grand nombre d'applications dans les arts; mais il est lent, pénible, ingrat et coûteux; il ne sépare pas complètement le grain de la paille, et il expose le propriétaire à des dangers

d'incendie et à des abus de confiance. C'est cependant le seul praticable encore dans la moyenne et la petite culture. Il s'exécute sur des aires de grange en bois ou en terre battue. Un ouvrier robuste peut battre avec le fléau, dans une journée de dix heures, un nombre de gerbes qui fournissent environ 2 hectolitres de grains. Le second procédé, celui du dépiquage en plein champ, également très ancien, mais confiné aux pays méridionaux, est extrêmement expéditif quand on dispose de nombreux attelages; car, par exemple, avec 24 chevaux on dépique assez aisément, dans une journée, 5 200 gerbes, qui rendent jusqu'à 200 hectolitres de grains; il améliore aussi la paille pour la nourriture des bestiaux; mais il est encore plus coûteux, et opère moins complétement la séparation du grain et de la paille que le fléau; il est aussi sous la dépendance des vicissitudes atmosphériques, et expose les chevaux à de nombreuses piqûres. Le troisième procédé est sans contredit le plus avantageux de tous, du moins quand il est exécuté sur des masses un peu considérables de céréales; en effet une bonne machine bat le blé à fond; avec la force de quatre chevaux et le service de trois personnes elle fait autant d'ouvrage que vingt ou trente batteurs; elle rend la surveillance plus facile et la paille plus appétissante pour le bétail. On a imaginé des machines à battre dont l'action imite celle du piétinement ou du fleau; mais aucune n'égale celle que l'Ecossais André Meikle a inventée dans la dernière partie du siècle passé. Elle saisit les tiges de blé à l'aide de deux cylindres cannelés qui tournent l'un sur l'autre, et au sortir de là elle leur fait subir l'action d'un tambour formé d'un certain nombre de barres qui, fixées parallèlement à son axe, les frappent de coups redoublés à leur passage en tournant elles-mêmes rapidement. Un contre-batteur, qui enveloppe en dessous le tiers environ de la surface courbe du tambour, ajoute à l'action des batteurs celle des dents à rochets dont il est sillonné, et contre lesquelles les épis sont foulés dans leur trajet. Cette dernière pièce manque dans quelques machines construites sur le même système, et est remplacée par un ou deux volans armés de râteaux ou de brosses, lesquels facilitent la séparation du grain et de la paille. Ordinairement un tarare est adapté à la machine.

Après le battage, les grains exigent de nouveaux soins pour leur conservation. Les dangers dont ils sont surtout menacés dans cet état, sont, d'un côté, le décompo[illegible] de leurs differens principes, et surtout la fermentation de leur partie sucrée et gommeuse, d'où résulte leur échauffement et leur détérioration; d'un autre côté, les ravages d'insectes parasites et les déprédations des souris, des rats ou d'autres granivores. Ces derniers animaux peuvent être éloignés ou détruits à l'aide de précautions connues; mais il n'est pas aussi facile de combattre les insectes. Les espèces qui commettent les plus grands ravages sont la calandre ou charançon du blé (*calandra granaria*, Lat., *curculio granarius*, L.), la fausse teigne (*yponomeuta tritici*, Latr.), l'alucite, teigne ou papillon des grains (*œcophora granella*, Lat.), et la cadelle ou trogossite mauritanique. Le calandre appartient à l'ordre des coléoptères, section des tetramères, famille des rhyncophores. Pendant la belle saison, elle accomplit les differentes fonctions de son existence dans l'intérieur des tas de blé où elle se multiplie prodigieusement, et qu'elle abandonne aux approches de la saison rigoureuse pour chercher un abri contre le froid dans les fentes des planchers ou les crevasses des murailles, et y rester engourdie. Sa larve vit isolée dans l'interieur du grain. La fausse teigne et l'alucite sont des lépidoptères nocturnes qui, à l'etat parfait, se répandent en été dans les champs et déposent leurs œufs sur les épis, mais qui vivent et pondent aussi dans les greniers; elles diffèrent l'une de l'autre dans leurs mœurs à l'état de larves, en ce que la première lie, au moyen de soies, plusieurs grains de blé ensemble pour en former un fourreau imparfait où elle se blottit, tandis que l'alucite se tient complétement renfermée dans le grain même. D'ailleurs, celle ci est jusqu'à présent restée confinée au-delà de la Loire, dans le centre de la France, au lieu que la fausse teigne est plus généralement répandue. Enfin, la cadelle qui paraît avoir été introduite avec les blés de Barbarie dans nos départemens méridionaux, n'a heureusement pas étendu ses ravages au-delà. Pour empêcher la multiplication de ces différens insectes ou les détruire, et pour prévenir en même temps l'altération des grains par la fermentation, on les expose, autant que possible, à l'action d'un air froid et on les remue fréquemment dans les greniers avec des pelles, des cribles, des vans, des tarares ou d'autres machines qui en même temps les débarrassent de leurs impuretés. Duhamel avait proposé d'employer la chaleur d'une étuve ou d'un four pour faire périr l'alucite; d'autres se sont servis, dans le même but, de brûloirs semblables à ceux avec lesquels on rôtit le café. Il en est qui ont fait agir la vapeur d'eau bouillante, l'acide carbonique, le gaz acide sulfureux, etc.; mais aucun de ces moyens n'a été encore suffisamment éprouvé. Enfin les expériences que M. Ternaux fit, il y a peu d'années, sur la conservation des grains dans des silos ou réservoirs souterrains hermetiquement clos et complétement remplis, qui semblaient devoir les soustraire à toutes les causes d'altération, sans exiger beaucoup d'avances ni de peine, attirèrent l'attention générale de la France sur ce mode qui avait déjà été mis en pratique par les Egyptiens et les Romains, et qui l'est encore dans plusieurs pays; mais la mort de l'expérimentateur fit cesser les essais. Depuis lors on a construit des silos à parois de plomb et de zinc, et l'on paraît en avoir obtenu de bons résultats.

Au sortir du grenier ou du silo, les céréales entrent dans la circulation commerciale, et en se rapprochant ainsi de leur destination elles soulèvent les plus graves problèmes de l'économie sociale; tel est surtout celui auquel donnent lieu leur exportation et leur importation. Faut-il laisser des denrées aussi importantes confondues avec les autres marchandises, et s'en rapporter à l'intérêt particulier du soin d'en approvisionner un peuple nombreux, ou bien n'est-il pas prudent d'en régler le commerce par des lois spéciales? Est-il possible de les soumettre à une législation qui concilie le bien général de la nation avec les avantages particuliers de telle ou telle classe de citoyens, les intérêts du producteur avec ceux du consommateur? En supposant que le législateur ne puisse pas tenir la balance égale entre ces intérêts, dans quel sens doit-il la faire pencher? Voilà des questions qui ont de tout temps fixé particulièrement l'attention des administrateurs politiques et des administrés parce que leur solution dans tel ou tel sens peut procurer à des millions d'hommes une heureuse abondance ou les plonger dans les horreurs de la disette. En fait, la liberté illimitée du commerce des céréales n'a jamais été reconnue par aucun gouvernement, et les annales de toutes les nations modernes offrent une multitude de lois destinées à la borner. Partout le législateur semble avoir été poussé par la crainte de compromettre l'indépendance du pays en ne l'astreignant pas à produire lui même ses principaux objets de consommation. Ces craintes règnent encore aujourd'hui, mais elles s'affaiblissent de plus en plus à mesure que le siècle marche. La tendance caractéristique de la civilisation, c'est de faire prévaloir de plus en plus le travail des capitaux accumulés, des machines et de l'intelligence humaine sur l'œuvre brute de la nature; or, dans la production des céréales, le concours de l'homme, par rapport à celui de la terre, est beaucoup plus faible qu'il ne l'est dans la plupart des autres branches de l'industrie; de plus, les blés sont de toutes les denrées alimentaires celles qui peuvent avec le moins de frais se transporter au loin; l'industrie laissée libre préférerait donc en faire venir des pays moins avancés en civilisation toute la quantité qui serait nécessaire, jusqu'à ce qu'on eût atteint le point d'équilibre dans les prix de cette

denrée entre le marché indigène et le marché général. Tout nous montre que dans un pays comme la France, la quantité de blés jetés sur le marché indigène par l'effet de la libre importation serait extrêmement faible par rapport à la masse de ceux qu'on produirait à l'intérieur, et qu'elle ne deviendrait un peu considérable que dans les momens où elle serait un bienfait; tout nous prouve aussi que la liberté du commerce extérieur des grains serait, autant que les variations inévitables des produits des récoltes le permettraient, le moyen le plus efficace d'empêcher les fluctuations des prix si ruineuses pour le producteur comme pour le consommateur, et que, sous ce rapport, elle l'emporterait de beaucoup sur les réserves administratives et les greniers d'abondance. Mais avant que ces fécondes idées, dont Turgot s'était déjà constitué le défenseur dans le siècle dernier, parviennent à se réaliser dans les lois, il faut attendre que la sympathie des peuples les uns pour les autres ait fait de nouveaux progrès, et que les craintes des cultivateurs, relativement à l'invasion des grains étrangers, aient cédé la place à de plus justes notions. Jusque là, avec la croyance si généralement répandue de l'antagonisme entre les producteurs et les consommateurs, on peut se contenter du système actuel qui, de même que le *corn bill* anglais, ouvre ou ferme la porte à l'importation et à l'exportation, lorsque les prix dans leur hausse ou leur baisse ont atteint certains taux fixés diversement pour les diverses frontières, et qui frappe l'une et l'autre de droits gradués suivant les variations de ces prix au-dessus ou au-dessous des limites fixées.

Il est inutile d'indiquer ici les usages de la paille et des graines des céréales. Nous nous bornerons donc à rappeler que la faculté nutritive des grains réside essentiellement dans leur amidon et leur glutes, et à dire que la consommation du blé en France est, en moyenne, de une livre et un quart à une livre et demie par jour, ou de trois hectolitres environ par année, ce qui fait pour la France entière environ cent millions d'hectolitres. La totalité des récoltes de céréales, a été en moyenne, de 1825 à 1827, de 175 millions d'hectolitres chaque année.

CÉRÉMONIAL. Le cérémonial est l'ensemble des usages observés dans l'appareil de la vie publique. Il a toujours eu beaucoup d'importance auprès des souverains. Et, en effet, il n'y a aucun enseignement dont la multitude reçoive une impression plus profonde que de celui qui lui est donné par l'intermédiaire des spectacles. En outre chaque détail d'étiquette considéré symboliquement ayant la valeur d'un signe, leur réunion forme un langage au moyen duquel on peut nier ou reconnaître certaines choses et produire un effet déterminé. Le cérémonial dans les relations diplomatiques, où tout doit être si sévèrement mesuré, joue donc aussi un rôle qui n'est pas sans valeur. Ainsi, il est évident que l'usage ayant établi que lorsque plusieurs personnes sont réunies les plus honorées ont le pas sur les autres, un ambassadeur ne pourrait consentir à passer à la suite de ceux des autres puissances sans reconnaître implicitement par cela seul l'infériorité de l'état qu'il représente.

Au lieu d'essayer d'expliquer nous-mêmes le sens et la gravité du cérémonial dans ses plus futiles détails, nous aimons mieux laisser faire cette leçon à nos lecteurs par Louis XIV lui-même, qui dans les splendeurs de sa cour tira toujours tant de parti des armes de l'étiquette. Le morceau suivant, que tout le monde lira sans doute avec plaisir, est tiré d'une lettre de ce souverain, dans laquelle il rend compte à son fils, le roi d'Espagne, d'une contestation qui s'était élevée sur un détail de ce genre entre son frère et lui. Monsieur demandait que l'on accordât à sa femme le droit de s'asseoir en présence de la reine sur une chaise à dossier; ce que le roi s'opiniâtrait à refuser. Toute la question roule donc sur un dossier de chaise; on va voir à quelle hauteur saura s'élever Louis XIV.

« L'amitié que j'avois pour mon frère, écrit-il, m'auroit fait » souhaiter de ne lui refuser jamais aucune chose; mais voyant » de quelle conséquence étoit celle-ci, je lui fis entendre incontinent avec toute la douceur possible que je ne pouvois » pas lui donner satisfaction, et que pour tout ce qui pouvoit servir à l'élever au dessus de mes autres sujets, je le » ferois toujours avec plaisir, mais ce qui sembloit l'approcher de moi, je ne croyois pas le devoir jamais promettre: » même afin qu'il ne s'engageât pas plus avant dans cette » pensée, je tâchai de lui montrer par beaucoup de bonnes » raisons combien je devois avoir égard au rang que je tenois, combien sa prétention étoit mal fondée, et combien » il lui seroit inutile d'y persévérer.

» Mais tout ce que je lui pus dire ne satisfit aucunement » son esprit ni celui de ma sœur, en sorte que des prières on » en vint aux plaintes, puis aux pleurs, puis enfin au dépit, » et dès ce temps-là mon frère prit une certaine manière de » vivre avec moi qui m'auroit pu faire appréhender de fâcheuses suites, si dans le fond je n'avois été fort assuré de » la trempe de son cœur et de celle du mien.

« Sa passion lui faisoit même dire que la reine ma mère, » avant que de mourir, avoit résolu de me parler de cette » affaire; comme s'il eût prétendu se servir du nom de cette » princesse et du respect que je portois à sa mémoire pour » me contraindre à faire ce qu'il désiroit, ou plutôt pour colorer sa prétention aux yeux de ceux qui en avoient eu » connoissance : car pour moi je savois trop bien que la reine » ma mère n'avoit jamais été capable ni de faire ni d'approuver une pareille proposition, parce qu'elle avoit trop » montré dans le cours de sa vie combien elle estimoit la » royauté, pour laisser croire qu'à sa mort elle en voulût » affoiblir les principaux avantages.

» Il n'y a point de doute que nous n'avons rien dont nous » devions être plus jaloux que cette prééminence qui fait la » principale beauté de la place que nous tenons.

» Toutes les choses qui la marquent ou qui la conservent » nous doivent être infiniment précieuses; il n'y va pas seulement de notre propre intérêt, c'est un bien dont nous » sommes comptables au public et à nos successeurs. Nous » n'en pouvons pas disposer comme bon nous en semble, et » nous ne devons point douter qu'il ne soit du nombre de » ces droits de la couronne qui ne peuvent être valablement » aliénés.

» Ceux-là s'abusent lourdement qui s'imaginent que les prétentions de cette qualité ne soient que des affaires de cérémonie, il n'est rien en cette matière qui ne soit à considérer et qui ne tire à conséquence. Les peuples sur qui » nous régnons ne pouvant pas pénétrer le fond des affaires, » règlent d'ordinaire leurs jugemens sur ce qu'ils voyent au » dehors, et c'est le plus souvent sur les séances et les rangs » qu'ils mesurent leurs respects et leur obéissance.

» Comme il est important au public de n'être gouverné » que par un seul, il lui est important aussi que celui qui fait » cette fonction soit élevé de telle sorte au-dessus des autres » qu'il n'y ait personne qu'il puisse ni confondre ni comparer » avec lui; et l'on ne peut, sans faire tort à tout le corps de » l'état, ôter à son chef les moindres marques de supériorité » qui le distinguent des autres membres. »

Dans les républiques, où les gouvernemens doivent s'adresser à la raison et aux sentimens généreux de la population, bien plutôt qu'à son imagination, le cérémonial perd nécessairement beaucoup de son importance. Ceux qui commandent, ne possédant le pouvoir que par l'effet de leur mérite et de leur capacité, n'ont pas besoin d'entourer leurs personnes d'autant de prestige que les rois; et pour appeler encore ici l'autorité de Louis XIV à notre aide, nous terminerons cet article par les observations qu'il adresse lui-même à son fils sur ce même sujet. Ces observations qui sont fort sages montrent assez combien il faut d'art pour exercer le métier de roi comme il doit l'être.

« Mon fils, dit-il, souvenez-vous que de toutes ces préémi-

» nences celles que vous devez le plus rechercher, et celles » qui vous feront distinguer le plus avantageusement, ce » seront celles qui vous viendront de vos qualités propres et » personnelles.

L'élévation du rang n'est jamais plus solide ni plus assu» rée, que quand elle est soutenue par la singularité du mé» rite, et c'est sans doute ce qui a fait croire à quelques uns » qu'il pouvoit être avantageux à celui qui règne de voir » ceux qui le touchent le plus près par leur naissance, beau» coup éloignés de lui par leur conduite.

» Ce grand intervalle que sa vertu met entre eux et lui, » l'expose en plus beau jour et avec plus d'éclat aux yeux de toute la terre. Ce qu'il a dans l'esprit d'élévation et de so» lidité, tire un lustre tout nouveau de la médiocrité de ceux » qui l'approchent. Ce qu'on voit de grandeur et de fermeté » dans son âme, est relevé par l'opposition de la mollesse » que l'on trouve en eux, et ce qu'il fait paroître d'amour » pour le travail et pour la véritable gloire, est infiniment » plus brillant lorsqu'on ne découvre ailleurs qu'une pesante » oisiveté ou des attachemens de bagatelle. »

CÉRÈS. Voyez ÉLEUSIS.

CERF. Tout le monde connaît les cerfs; il n'est personne qui n'ait souvent admiré, soit dans les ménageries qu'ils ornent, soit dans les parcs qu'ils animent, la délicatesse de leurs formes et la grâce de leurs mouvemens. Pour le vulgaire, les cerfs sont remarquables par la finesse de leurs proportions, la noblesse de leur port, la beauté de leur pelage, et, par-dessus tout, par leur agilité, par leur air intelligent et craintif.

Pour le zoologiste, ce sont des ruminans dont la tête est garnie de prolongemens solides, osseux, cylindriques, diversement ramifiés, tombant à époques périodiques; la science leur assigne bien encore quelques autres caractères qui sont propres à un plus ou moins grand nombre des espèces dont ils se composent, mais le premier suffit seul pour les distinguer de tous les autres ruminans, quoique ceux-ci aient généralement entre eux, si nous en exceptons le chameau, un air de famille qui au premier abord semble s'opposer à toute espèce de division. Et, en effet, outre que par leur taille et leurs proportions générales, ces gracieux animaux s'éloignent assez de la girafe pour qu'il ne soit pas permis de les confondre avec elle, les changemens périodiques de leurs bois sont un caractère qui les différencie suffisamment, puisque, chez cette dernière, les prolongemens frontaux ne subissent d'autres modifications que l'accroissement en volume qu'amène la nutrition. De même, la nature cornée et la forme creuse des prolongemens frontaux des antilopes, des chèvres, des moutons et des bœufs, éloignent suffisamment ces animaux des véritables cerfs. Enfin, par l'absence de toute éminence, et en outre par leur forme étrange, les chameaux ne peuvent être confondus avec eux.



(Tête du Renne mâle.)

Mais il n'en est pas de même des différentes espèces de cerfs; liées entre elles par les rapports les plus intimes, elles offrent dans leur organisation et dans leurs mœurs, une analogie évidente au premier aspect, et qu'un examen plus attentif ne fait que confirmer. Là, comme dans tous les groupes naturels, des obstacles nombreux se jettent en travers des classifications. Si l'on vient à chercher pour la distinction spécifique des cerfs un caractère tiré, soit de la forme des bois, soit de la présence ou de l'absence du mufle, etc., on reconnaît que les groupes étant formés d'après l'une ou l'autre de ces données, on y a réuni des animaux qui diffèrent sous d'autres rapports, et qu'on a disséminé dans différentes espèces des individus congénères en bien des points.

Quoi qu'il en soit, le cerf commun ou celui de nos climats est bien généralement connu, et les zoologistes sont d'accord sur ce point, qu'il doit former une espèce à part, distincte de celle des autres pays. C'est de cette espèce seulement, et de celles qui dans d'autres régions ont aussi reçu en propre le nom de cerf, qu'il sera question ici, obligés que nous sommes, pour ne pas trop allonger cet article et maintenir dans l'ouvrage une variété suffisante, de renvoyer à des articles spéciaux l'histoire d'espèces qui, comme le Daim, le Renne, l'Élan, le Chevreuil, etc., ont reçu des noms particuliers.

Le CERF COMMUN est un joli animal, qui, revêtu de sa robe d'été, a le dos, les flancs et les cuisses en dehors d'un fauve brun plus ou moins vif, qu'anime une bande noire étendue le long de l'épine, et garnie de chaque côté d'une ligne de petites taches d'un fauve plus pâle que le reste du corps, et semblable à celui qui colore la croupe tout entière. Sa jolie tête, bien proportionnée, où brillent des yeux respirant un air d'intelligente curiosité autant que de douce timidité, qui s'allie naturellement à l'extrême délicatesse de ses proportions et à la faiblesse de ses armes, est, ainsi que le cou et le dessous du corps, d'une couleur brune foncée, mêlée d'une teinte grisâtre que relève une large bande plus brune encore qui s'étend le long de la ligne médiane. Mais ce n'est pas par leurs couleurs, qui sont agréables sans être riches, que les cerfs attirent l'attention; c'est par la grâce, la délicatesse de leurs proportions, la promptitude de leurs mouvemens, l'harmonie de leurs formes, la beauté de cet ornement que la nature a mis sur la tête des mâles comme insigne de la noblesse; par la douceur de leur caractère, l'air d'inquiétude, mêlé de curiosité et de surprise, qui se manifeste dans leurs regards à l'aspect de l'homme dont ils ont appris à redouter l'influence, par leur faiblesse, par leur innocuité, que ces gracieux animaux méritent bien d'inspirer de l'intérêt à l'homme. Formant avec leurs congénères un groupe à part dans la classe des mammifères, ils sont dans leur famille un véritable type; et comme tous les animaux qui semblent le vrai modèle de leur groupe, et dans lesquels la nature a réuni tous les caractères qui ne se trouvent développés qu'à un degré moindre dans les espèces qui sont échelonnées autour d'elles comme des degrés inférieurs, légers habitans des forêts et des plaines, gracieux hôtes des montagnes, les cerfs nous offrent au plus haut degré le type des animaux coureurs; c'est en vain que l'on chercherait dans d'autres quadrupèdes plus d'agilité et de promptitude: elles sont chez eux la conséquence de cette grâce et de cette harmonie qui règnent à un aussi haut degré dans leurs formes.

Rien de plus parfait, de plus délicat, de plus fini, si j'ose dire, que leurs proportions; rien de plus gracieux que ce corps svelte et élancé monté sur des jambes si fines que l'on s'étonne qu'elles ne ploient sous son poids, si léger qu'il soit; rien de plus joli que cette tête délicate portée sur un cou flexible que l'animal ploie avec tant de grâce, quand, avant de s'aventurer dans la plaine, il porte çà et là son œil timide, et semble chercher s'il n'y a pas dans l'air quelque parcelle qui trahisse la présence d'un ennemi, qu'il fuit ensuite avec la rapidité de l'air, et dont il ne devient la victime que lors-

que celui-ci a combiné contre lui toutes les ressources d'un art cruel, et dressé contre sa faiblesse l'appareil menaçant d'une guerre redoutable. Plus habile à la course qu'aucun autre quadrupède, le cerf, victime des dons mêmes qu'il a reçus de la nature, s'est vu persécuté par l'homme, qui, après avoir fait disparaître des contrées qu'il habite les espèces nuisibles, a successivement persécuté, d'abord, l'industrie s'étendant chaque jour, celles dont les dépouilles pouvaient lui être de quelque utilité, puis ensuite celle dont la chasse pouvait lui procurer un plaisir; chasse que dans un temps où les distinctions et les titres étaient des droits à l'oisiveté, on a érigée en un véritable art, en une occupation importante, demandant pour son exercice et sa perfection des troupes nombreuses de vassaux, et qui était devenue le privilége des nobles et des princes.

En butte à une guerre incessante et cruelle, le cerf, comme toutes les espèces perfectibles, a dû chercher les moyens de se soustraire à l'influence terrible de l'homme; ce besoin a étendu ses facultés. De confiant qu'il était sans doute avant d'avoir appris à redouter la présence de celui ci, il est devenu timide, inquiet, méfiant; sans cesse menacé d'un danger extrême, il est sans cesse sur ses gardes, sans cesse il prête au moindre bruit une oreille attentive; ses sens sont, pour ainsi dire, tendus pour palper la présence des nombreux ennemis qu'encourage sa faiblesse, et de l'homme surtout devant l'art duquel toute force expire. Son sommeil est léger; ses jeux, interrompus, contraints; ses amours même, si à cette époque son être ne subissait une révolution complète, et si une énergie inaccoutumée, un accroissement de force vitale ne venaient en quelque sorte augmenter son audace, seraient aussi mêlés de craintes continuelles; c'est à peine s'il ose s'aventurer dans la plaine pour paître l'herbe tendre que la nature a mise là pour qu'il satisfasse sa faim; c'est à peine s'il ose, sur le bord d'une claire fontaine, étancher la soif qui le presse; car s'il peut aisement éviter, par l'agilité de sa course et par la prudence qui le guide dans toutes ses actions, les animaux les plus féroces dont il a tout à redouter, il sait qu'il est un ennemi contre lequel toutes ses précautions échouent, contre lequel son art ne peut rien, dont il ressent l'influence avant même que ses sens si délicats, si fins, l'aient averti de sa présence.

Mais c'est la plume d'un Buffon qu'il faudrait pour peindre cette immense influence de l'homme sur tout ce qui l'entoure; ce n'est qu'à celui qui, comme cet inimitable naturaliste, a dans un style majestueux et grandiose traité dignement des phénomènes de la nature, qu'il appartient de retracer cette influence mutuelle des êtres, cette guerre incessante des espèces, cette lutte continuelle des élémens qui, elle aussi, est de l'harmonie. Et ici qu'il nous soit permis, à nous dont la contemplation des phénomènes de la nature remplit l'âme d'une joie ineffable, et de l'admiration la plus entière et la plus pure, qu'il nous soit permis de protester contre ce langage bâtard qui chaque jour s'introduit de plus en plus dans une science dont l'étude, bien plus que toute autre, cependant est susceptible d'élever l'âme, et de faire jaillir en expressions sublimes et qui trahissent la nature divine de l'homme, l'impression profonde qu'elle cause sur son esprit! Buffon, dans la route qu'il a tracée, a peu d'imitateurs, parce qu'il est peu d'hommes qui, au milieu des passions qu'activent sans cesse les contraintes sociales, aient su conserver intactes cette exquise sensibilité, cette délicatesse de sentimens que nécessite la juste appréciation des phénomènes de la nature. L'égoïsme, qui guide toutes les actions humaines, a étendu partout son froid positivisme. C'est dans un style uniforme et grossier qu'ils essaient de peindre la nature si variée, si sublime; parce que l'imagination avait égaré ceux qui avaient mis en elle une aveugle confiance, il ont proscrit l'imagination, comme si, après avoir dans un langage clair et concis décrit les caractères propres à l'espèce, c'était un crime d'essayer de reproduire dans son discours quelques nuances de ces teintes vigoureuses qu'a tracées le pinceau sublime de la nature. Et ceux-là sont aussi ceux qui, dans l'étude des sciences, ont banni l'induction; parce qu'il s'en est trouvé qui, dans cette voie sinueuse qu'il faut savoir n'employer que sagement, se sont égarés, ils en ont proscrit l'usage; parce qu'il en est qu'un sens faux a induit en erreur, ils ont anathématisé le raisonnement, ils l'ont taxé d'impuissance; comme si ce don précieux d'induction que la nature a réparti à l'homme n'était rien qu'un mensonge, rien qu'une deception; comme s'il n'y avait pour nous guider à travers les vains rêves de l'imagination nulle règle sûre, nul principe naturel! Observateurs à vue myope, raisonneurs à idées étroites, qui dans ce grand hiéroglyphe de la nature ne voient que des formes plus ou moins bizarres, qu'ils notent avec un soin scrupuleux, qu'ils enregistrent dans leurs longs et muets catalogues sans en rechercher le sens, sans penser à en jouir! Non, le règne de l'analyse n'est pas encore fini, il subsistera aussi long-temps que des faits soumis à l'investigation humaine n'auront point encore reçu leur interprétation; mais à côté d'elle s'est assise la synthèse, la seule voie vraiment philosophique; l'induction, l'abstraction, ce sont là maintenant, en même temps que l'observation, les puissans moyens de découvertes et de progrès remis aux mains des travailleurs. C'est avec cette arme double qu'ils doivent procéder, les uns ramassant péniblement et patiemment les matériaux de ce sublime edifice qu'élèvera le génie des élus : aux premiers, le respect, aux autres, l'admiration des siècles futurs!

Objet, avons-nous dit, d'une chasse active, quelles ne sont pas les ressources que le cerf a mises en usage pour se soustraire à ses ennemis! souvent poursuivi par une meute agile, acharnée à ses pas par l'espoir du butin et la crainte du châtiment, instruit par l'expérience, il a compris que l'agilité de sa course ne pourrait le dérober à leur dent cruelle et à l'arme du chasseur. Ses pieds légers laissent sur le sable qu'il froisse à peine une marque de son passage, il sait que l'ennemi qui le poursuit interrogera ces traces fugitives, et qu'elles dénonceront la route qu'il a suivie : aussi quels moyens n'emploie-t-il pas pour les faire disparaître! tantôt il se roule à plusieurs reprises sur ce sable qui prend aisément toutes les empreintes pour effacer jusqu'aux moindres vestiges de son passage, ou bien il revient à plusieurs reprises sur ses pas pour les entrelacer, et faire de toutes ses traces qui s'enchaînent, se lient, se confondent, un dédale inextricable pour le chasseur, ou que celui-ci ne parviendra à démêler que lorsqu'il aura déjà atteint une grande distance; il fait plus, craignant que ces moyens soient peu efficaces, redoutant la sagacité de cet ennemi qu'il a appris à connaître, il emmène avec lui un grand nombre d'espèces qu'il recueille dans sa fuite, il se mêle au milieu d'elles, avec elles, et arpente le sol, afin que ses pas se confondent avec les leurs, se perdent au milieu des traces qu'elles laisseront sur le sable; d'autres fois, si le chasseur le surprend de près, dans l'impossibilité de recourir à la ruse, il s'élance par un bond brusque et rapide du milieu du sentier qu'il parcourt jusque sur l'herbe fraîche qui le borde, puis il s'enfonce dans les épais taillis, et ainsi il espère avoir dérouté cette meute terrible, dont les hurlemens épouvantables, retentissant à ses oreilles, augmentent encore la terreur de son âme. Mais le plus souvent, c'est en vain qu'il met toutes ses facultés en usage pour se soustraire à la mort, les moyens dont l'homme dispose sont plus puissans que les siens; et quand, harassé de fatigue, mourant de soif et d'épouvante, il va se jeter dans une mare qu'il rencontre, c'est en vain que, cherchant l'endroit le plus profond, il ne laisse passer au-dessus de l'eau que l'extrémité de ses narines; bientôt les chiens s'élancent à sa poursuite au sein de ce milieu qui ne saurait le protéger; obligé de fuir de nouveau, abattu par la brusque transition de température qu'il vient de subir, découragé, sans espoir, il tombe en leur pouvoir : bientôt le veneur a tranché ses pieds agiles.

Là, dit-on, il pleure, comme s'il regrettait sa chère liberté, comme s'il regrettait cette vie que lui arrachent bientôt les chiens qui le déchirent en lambeaux.

Mais si c'est un jeune faon que vient de surprendre la meute, combien plus admirable encore que ces moyens inspirés par le seul instinct de sa propre conservation n'est pas l'admirable dévouement que montre sa mère! En présence du danger que court son petit, elle oublie celui auquel elle s'expose: dans cette circonstance un courage inaccoutumé l'anime; cette meute qui dans tout autre cas la remplirait d'épouvante, elle ne l'intimide même pas, bien plus elle l'attire sur ses pas, elle l'appelle à sa poursuite, passant et repassant devant elle; et quand elle est parvenue à lancer après elle les ennemis qui menaçaient l'existence de son petit, elle fuit avec une vitesse qu'augmente encore le désir qu'elle a de le revoir, cherchant à dérouter de nouveau les chasseurs, afin de regagner les lieux qu'elle vient de quitter, et où elle a laissé celui dont la vie lui est plus chère que la sienne.

La biche ne met bas ordinairement qu'un ou deux petits à la fois; dans nos climats, c'est vers le printemps qu'a lieu leur naissance; dans d'autres, où une température plus élevée dispose continuellement les animaux à l'amour, c'est en tout temps qu'elle a lieu. Le faon, qui à cause de sa faiblesse reste pendant assez long-temps sous la surveillance de sa mère, est d'une couleur un peu différente de celle de l'adulte, et plus agréable qu'elle; sur le fond général d'un brun fauve, que nous avons dit être la couleur du cerf commun, de petites taches blanches, parsemées sur presque toutes les régions, ressortent vivement, et donnent pour ainsi dire de la vie à leur pelage. Cette jolie livrée est celle de la femelle aussi bien que du mâle, et jusqu'à un certain âge on ne remarque, dans les couleurs et les formes générales, aucune disposition qui soit propre à l'un ou à l'autre sexe; mais dès que le mâle a atteint son sixième mois, deux tubercules ou deux petites *bossettes*, ainsi qu'on les a nommées, premiers vestiges de ces bois magnifiques qui plus tard seront l'un de leurs plus beaux ornemens, apparaissent sur leur tête, peu à peu ils grandissent, saillent de plus en plus à l'extérieur, et se montrent enfin en une petite tige cylindrique, en une *couronne*, selon le nom consacré, destinée à recevoir par sa face supérieure, qui pour cet effet est concave, les véritables bois qui n'apparaissent qu'après la première année. A cette époque deux petites tiges osseuses, deux petits bois, simples, sans aucune division, appelés *dagues* dans les traités de vènerie (car la vènerie a eu ses traités comme une nomenclature et une organisation spéciales et très compliquées), viennent orner plutôt qu'armer la tête du jeune mâle, qui aime à en faire fréquemment usage dans les jeux où il passe la plus grande partie de son temps; ce n'est qu'à l'âge de trois ans qu'apparaissent ces ramifications, connues sous le nom d'*andouillers*, qui viennent compliquer la structure des bois; l'année suivante, elle augmente encore par la division de la partie supérieure de la tige principale, qui prend alors la forme d'une espèce de couronne. Pendant le reste de la vie du cerf, ces parties ne font plus qu'augmenter, soit en volume, soit en nombre, et chaque année, phénomène remarquable, bien connu et apprécié dans ses causes, ces bois tombent au printemps pour repousser ensuite, en se compliquant chaque fois par l'addition d'un nouvel andouiller à ceux qui existaient précédemment. Chez les vieux mâles, où la couronne se divise souvent en un grand nombre de branches, où les andouillers se ramifient également quelquefois, le nombre des rameaux qui composent le bois peut être considérable, mais jamais il n'y a normalement plus de trois andouillers. Aux différens cerfs, suivant l'état de développement de leurs bois, des noms ont été assignés, ainsi qu'aux différentes parties qui les composent; nous ne reproduisons point ici ces termes bizarres, pour la plupart détournés de leur sens naturel, parce que, outre qu'ils se trouvent dans un grand nombre d'ouvrages, ils ne sont plus maintenant d'aucun emploi.

Le phénomène de la chute des bois, si remarquable et si extraordinaire au premier abord, s'explique cependant par le seul fait de leur nutrition et de l'accroissement en volume qui en résulte; enveloppés d'abord par la peau qui renferme les vaisseaux dont ils tirent les sucs nécessaires à entretenir leur vie, lorsqu'ils acquièrent un certain développement ils compriment, oblitèrent, flétrissent ces vaisseaux; alors la peau se dessèche, et les bois, qui en recevaient leur nourriture, ne tardent pas à tomber. C'est vers la fin de février pour les vieux mâles, et beaucoup plus tard, c'est-à-dire en mai, pour les plus jeunes cerfs, enfin à des époques intermédiaires pour ceux dont les âges prennent place entre ces deux extrêmes, qu'a lieu la chute de ce bel ornement. Pour le mettre bas, les mâles se retirent seuls dans les lieux les plus épais, dans les taillis les plus fourrés, qu'ils ne quittent que lorsque d'autres bois sont venus remplacer ceux qu'ils ont perdus. C'est peu de temps après, c'est-à-dire dans le mois de septembre, que commence le rut. Alors un changement inouï se manifeste dans le cerf mâle tout entier; de timide, farouche qu'il était auparavant, il devient audacieux, intrépide; la présence de l'homme ne semble plus lui inspirer d'effroi, bien plus il ne craint pas de lui résister; il semble qu'il ne redoute aucun danger; il parcourt les plaines en courant dans tous les sens, et en faisant retentir l'air d'une voix rauque et forte, il se rue sur tout ce qu'il rencontre, frappe tout ce qui s'oppose à son passage, il semble avoir perdu la raison; c'est à peine s'il dort, il ne se donne plus le temps de prendre sa nourriture, il ne boit qu'en courant; tout son temps est employé à chercher sa femelle, il ne conçoit d'autre désir que celui d'éteindre dans les plaisirs de l'amour le feu qui le consume. La femelle, au contraire, comme si elle était effrayée de son ardeur, comme si la présence des mâles, qui s'attachent quelquefois plusieurs à sa poursuite, l'intimidait, cherche à se soustraire à ses désirs; souvent alors ont lieu entre les prétendans des combats terribles, qui ne se terminent souvent que par les blessures les plus cruelles; c'est au plus fort, au vainqueur, et par conséquent au plus âgé qu'appartient ensuite la jouissance de la femelle, et c'est aussi ceux que sans doute, à cause de leur plus grande ardeur, celles-ci semblent préférer; néanmoins il arrive souvent que les jeunes, qui n'oseraient disputer la possession d'une femelle dans un combat, sautent dessus pendant que de vieux mâles se la disputent, et qu'après en avoir joui à la hâte, ils s'empressent de fuir. Ces jeunes sont propres à se reproduire dès l'âge de dix huit mois, quoique à cette époque ils soient loin d'avoir acquis tout leur accroissement, puisqu'ils n'ont guère alors que les deux tiers de la taille qu'ils atteignent ensuite. Epuisés par l'amour auquel ils se sont livrés avec tant d'ardeur, les mâles, harassés, sentent tout-à-coup cette force qui un instant les avait animés, cette énergie passagère les abandonner: leur faiblesse alors est extrême, et pour se *refaire*, ils vont vivre dans les lieux où la nourriture est abondante et substantielle. Après un peu plus de huit mois la femelle, ainsi que nous l'avons dit, met bas un ou deux faons, auxquels elle prodigue les soins les plus assidus et qu'elle n'abandonne jamais. Pendant l'hiver, mâles et femelles, adultes et jeunes, se réunissent par troupes nombreuses; mais au printemps ils se séparent de nouveau, les femelles pour mettre bas, les mâles pour se défaire de leurs bois.

La vie des cerfs est d'environ quinze à vingt ans, et ne paraît pas dépasser ce dernier terme, quoi qu'en aient écrit certains auteurs. La seule de leurs dépouilles qui soit de quelque utilité dans le commerce est leur peau, dont l'emploi, à la vérité, est assez important dans la chamoiserie. Leur chair, à cause de la forte odeur qu'elle conserve, ne peut guère servir d'aliment.

Parmi les espèces exotiques, nous citerons, pour l'Amérique Septentrionale, le *cerf du Canada*, qui se distingue

surtout du nôtre par la grandeur de ses proportions; le *cerf de Virginie*, au contraire, est plus petit que le cerf de nos climats; de plus il est grisâtre dans la saison froide, et rougeâtre dans l'été.

Il est encore quelques autres espèces, les unes mal déterminées, généralement, peu importantes, et toutes dépourvues d'intérêt, que la nature de cet ouvrage ne nous permet pas de traiter; pour l'Elan, le Renne, le Daim, l'Axis et le Chevreuil, au contraire, il en a été ou il en sera traité à autant d'articles spéciaux.

CERISIER. Lucullus, ayant vaincu Mithridate, roi du Pont, l'an 680 de Rome, rapporta en Italie le cerisier, *Cerasus*, qui fut ainsi nommé du nom de la ville près de laquelle le général romain l'avait trouvé. Des naturalistes modernes ont élevé des difficultés sur ce récit dont l'auteur est Pline; ils ont prétendu que le cerisier est originaire de l'Europe, dans les bois de laquelle on en rencontre en effet des espèces ou variétés croissant spontanément. « Nos druides, dit Rozier, mangeaient des cerises avant que Lucullus en enrichît l'Italie. » Les recherches que M. Loiseleur-Deslongchamps a faites pour jeter du jour sur cette question, l'ont conduit à penser que le cerisier, proprement dit, fut en effet introduit par le général romain en Italie, d'où il se répandit ensuite dans les autres parties de l'Europe; mais que le merisier, qui appartient au même genre, existait auparavant dans nos contrées.

Comme genre, le cerisier ne présente que des caractères peu tranchés. Il a été long-temps confondu avec le prunier qui appartient de même à la famille des rosacées, tribu des amygdalées, et dont il ne se distingue que par la position des feuilles dans le bourgeon où elles sont condupliquées et non convolutées, par l'absence de poussière glauque sur les fruits, et par leurs noyaux globuleux ou peu comprimés, et qui ne présentent pas la pointe qu'on remarque dans ceux des prunes. On comprend dans ce genre une quarantaine d'espèces, dont plusieurs ne sont que des variétés aux yeux de quelques botanistes, et qui sont répandues dans toute la zone tempérée de l'hémisphère septentrional. Elles sont toutes des arbrisseaux ou des arbres, qui pour la plupart peuvent contribuer à l'ornement des jardins paysagers par la multitude de leurs fleurs blanches ou rouges, disposées en ombelles, en corymbes, en fascicules ou en grappes, et naissant avant les feuilles ou à la même époque. Plusieurs fournissent à l'homme des fruits délicieux que tout le monde connaît, et d'autres produits utiles.

Tous les cerisiers cultivés dans nos vergers se classent dans quatre divisions, désignées chacune par un nom spécial, savoir : les *merisiers*, les *guigniers*, les *bigarreautiers* et les *griottiers*. Duhamel a rangé ces quatre groupes en deux classes, qui comprennent l'une les trois premiers, à fruits en cœur; l'autre le quatrième seulement, à fruits ronds. Dans cette classification le merisier est considéré comme la souche primitive des deux autres groupes de la même classe. Quelques botanistes, adoptant cette distinction en deux classes, en ont formé deux espèces qu'ils caractérisent très nettement de la manière suivante : 1° cerisier à fruits doux ou merisier (*Cerasus dulcis*, Liegel), dont les rameaux sont réunis en verticilles, les feuilles pendantes et pubescentes à leur face inférieure, les ombelles sessiles et les involucres recourbés en dehors. Les variétés dans lesquelles se subdivise cette espèce ont un fruit à chair ferme, par exemple les bigarreaux, ou plus tendre, par exemple les guignes, à suc colorant ou non, à couleur tirant sur le noir, le blanc ou le jaune; 2° cerisier à fruits acides ou griottier, (*Cerasus acida*, Borkh.), à rameaux épars, à feuilles dressées et glabres, à ombelles munies d'un court pédoncule, et à involucres fléchis en dedans. Les nombreuses variétés de cette dernière espèce ont toutes une chair tendre et aqueuse; pour les classer méthodiquement on prend en considération leurs feuilles qui sont dressées ou pendantes, la peau de leur fruit, laquelle est le pourpre foncé ou le rouge clair; l'eau de ce fruit, laquelle est colorée ou incolore, sa saveur qui est plus ou moins acide, etc. D'autres botanistes font, au contraire, des quatre groupes dont nous venons de parler autant d'espèces. Quoi qu'il en soit de ces diverses classifications, nous allons dire quelques mots des cerisiers les plus intéressans.

Le merisier ou cerisier des bois (*Cerasus avium*, Mœnch; *Prunus avium*, L.,) ne produit que de petits drupes, mais c'est de ces fruits qu'on retire par la distillation le ratafia de Grenoble, et le kirschwasser; son bois dur, uni et pesant, est recherché des tourneurs, des menuisiers et des ébénistes, qui le préfèrent à celui des vrais cerisiers, dont toutefois ils se servent aussi. Il a donné naissance à une très belle variété à fleurs doubles. Il est peu cultivé dans nos jardins pour ses fruits; on leur préfère le bigarreau (*Cerasus duracina*, Dec.), la guigne (*Cer. juliana*, Dec.), qu'on appelle plus spécialement cerise dans un grand nombre de départemens, et surtout la cerise proprement dite ou cerise acide (*C. acida*, Borkh., *C. caproniana*, Dec., *Prunus Cerasus*, L.), désignée sous le nom de *griotte* dans ces mêmes départemens. Parmi les variétés que présente cette dernière espèce, il faut remarquer la cerise ou griotte commune hâtive, qui est la plus répandue sur les marchés de Paris, la cerise royale ou d'Angleterre, et la montmorency, qui y sont le plus estimées, et la marasca de Dalmatie, avec laquelle on prépare l'excellente liqueur de table appelée marasquin de Zara.

D'autres espèces de cerisiers, sans s'élever à l'importance de celles que nous venons d'énumérer ont cependant leur utilité ou leur agrément. En restant, comme nous l'avons fait jusqu'ici, dans la section des espèces dont les fleurs sont en ombelles, nous trouvons le cerisier de la Toussaint (*Cer. semperflorens*, Dec.), qui vers la fin de la belle saison est à la fois chargé de fleurs, de fruits verts et de fruits mûrs, et le cerisier nain ou de Sibérie (*Cer. Chamæcerasus*, Lois.), estimé des horticulteurs à cause de sa petite taille, de ses petites feuilles luisantes, et de son aspect fleuri. Dans une seconde section où sont compris les cerisiers dont les fleurs sont en corymbes latéraux, on remarque le mahaleb (*C. Mahaleb* Mill.), appelé aussi *bois de Sainte-Lucie*, du nom d'un village des Vosges où il croît en abondance, et digne d'être mentionné pour l'odeur agréable qui s'exhale non seulement de ses fleurs, mais encore de son bois fort employé pour cette raison à la confection des tuyaux de pipes. Le laurier cerise ou laurier amandier (*C. Lauro-Cerasus*, Lois.), originaire de l'Asie mineure, est l'espèce la plus remarquable de la troisième section, où se rangent les cerisiers à grappes; on lui réserve une place dans la plupart des jardins paysagers, pour l'effet que produisent ses grappes de fleurs odorantes et ses feuilles grandes, luisantes et persistantes; l'odeur et la saveur d'amandes amères inhérente à celles-ci, les fait rechercher pour l'assaisonnement des laitages et d'autres mets; mais on doit être fort réservé dans leur emploi, car elles contiennent plus abondamment que celles de toute autre plante de la même tribu un violent poison, l'acide hydrocyanique, qui est le principe même de cette odeur et de cette saveur si séduisantes; l'eau distillée du laurier cerise est quelquefois administrée à petite dose comme remède tonique et excitant. Dans la même section, mais parmi les espèces à feuilles caduques, nous citerons encore comme une espèce indigène qui joint l'agréable à l'utile, le cerisier ou merisier à grappes (*C. Padus*, Dec.), appelé aussi *putiet*; c'est un des arbrisseaux les plus rustiques, car on le trouve jusqu'au delà du cercle polaire; son aspect pittoresque lui vaut une place dans la plupart des jardins d'agrément; son écorce fortement astringente, jouit de quelques propriétés toniques, et son bois léger est consommé en grande quantité dans les Vosges pour la fabrication des sabots. Le cerisier de Virginie (*Pru-*

nus Virginiana, L.) est le plus grand des cerisiers, car il atteint jusqu'à 80 pieds de hauteur. C'est aussi celui dont le bois est le plus beau.

On multiplie les cerisiers à fruits comestibles par le moyen de leurs noyaux et de leurs rejetons; de ceux-ci proviennent des arbres qui croissent plus rapidement que les sujets obtenus de graines, mais qui sont moins beaux, et qui s'épuisent promptement par l'abondance de leurs rejetons et l'écoulement de leur gomme. On greffe les cerisiers sur les griottiers, sur rejetons, sur sujets venus de noyaux, ou sur merisiers, suivant la taille et la vigueur qu'on veut leur procurer. On les ente aussi sur mahaleb. On les cultive en plein vent; si on les mettait en espaliers on aurait à craindre l'écoulement de la gomme par l'effet de la taille.

Il a été déjà question dans le courant de cet article de plusieurs usages auxquels s'appliquent les produits des cerisiers. Ajoutons que la gomme qui découle de leur écorce, quoique moins pure et moins visqueuse que celle d'Arabie, sert néanmoins dans quelques arts notamment dans l'apprêt des chapeaux; qu'on peut conserver les cerises en les faisant sécher ou en les mettant dans l'eau-de-vie, qu'on en fait des confitures, des marmelades, des pâtes sèches; qu'on les mange cuites de différentes manières; que quelques variétés, la cerise d'Angleterre, par exemple, contenant jusqu'à 18 p. 100 de sucre, peuvent être converties en vin; enfin, que les amandes ou graines proprement dites, contiennent de l'huile, et servent à faire des émulsions, des crèmes, etc.

CÉRITE. Le genre cérite, l'un des plus nombreux aujourd'hui en espèces vivantes et fossiles, a été établi par Adanson. Les coquilles qui composent ce genre sont turriculées, pointues au sommet, ordinairement étroites à la base et quelquefois renflées au milieu de leur longueur. La forme de leur ouverture qui les distingue de toutes les autres coquilles, est toujours obliquement inclinée de gauche à droite sur l'axe perpendiculaire; le bord droit, presque toujours épaissi, est ordinairement dilaté et présente presque dans toutes les espèces un petit canal décurrent intérieur à l'endroit de la jonction avec l'avant-dernier tour : la base de l'ouverture est presque toujours terminée par un canal plus ou moins long.

Les coquilles de ce genre sont marines, mais elles peuvent vivre dans les eaux saumâtres, et remonter même assez haut dans les fleuves à leur embouchure. Quoiqu'elles puissent vivre ainsi jusque dans l'eau douce, elles n'ont jamais été trouvées dans de telles eaux dans des endroits isolés de la mer.

Toutes les mers, à l'exception des mers septentrionales, contiennent des cérites; mais ces mollusques sont beaucoup plus abondans dans les mers chaudes que dans les mers tempérées. Les dépôts tertiaires qui se rencontrent en Europe et dans l'Amérique septentrionale en contiennent un très grand nombre à l'état fossile. MM. Cuvier et Brongniart ont cherché, dans leur beau travail sur les terrains des environs de Paris, à caractériser le calcaire grossier qui s'y trouve, par la seule présence des cérites, et lui ont donné le nom de calcaire à cérites; mais, comme il est bien certain maintenant qu'on a trouvé de ces coquilles dans les terrains secondaires, il n'est plus possible d'admettre cette dénomination d'une manière aussi tranchée.

Il n'y a pas de bassin géologique où les cérites soient déposés en aussi grande abondance que dans celui de Paris. Non seulement les espèces y sont nombreuses, puisqu'on en connaît plus de cent; mais elles y sont représentées par des myriades d'individus. Le plus extraordinaire de toutes ces cérites, soit par sa taille, soit par sa forme, est le cérite géant, *Cerithium giganteum*.

Cette coquille est l'une des plus grandes que nous connaissions. Elle est très commune dans la partie inférieure du calcaire marin des environs de Paris, mais il n'y en a aucune qui se soit conservée intacte. Un conchyliologiste moderne, Denis Monfort, ayant eu à sa disposition un cérite géant en assez bon état, et lui ayant donné, après quelques préparations, une couleur brune, annonça qu'il avait une coquille vivante, venant de la Nouvelle-Hollande, qui était tout-à-fait identique avec l'espèce fossile des environs de Paris. M. de Lamarck, conchyliologiste français, sentant de quelle importance était cette coquille, et ne se doutant pas de la supercherie, en fit l'acquisition à un prix très élevé. Depuis cette époque, la coquille a été reconnue pour n'être que le fossile des environs de Paris. Elle est encore déposée dans la riche collection du duc de Rivoli, dont celle de M. de Lamarck fait partie.

(Cérite géante.)

Nous avons fait représenter ici le cérite géant, *Cerithium giganteum*.

Cette coquille est la plus grande que nous connaissions dans l'espèce : elle a près de deux pieds de long. On la trouve fréquemment en divers lieux, notamment à Grignon, à Courtagnon, à Valmondois, etc.

On connaît aujourd'hui plus de cent trente espèces fossiles de ce genre de coquilles aux environs de Paris, et probablement qu'on pourra en décrire un plus grand nombre quand on aura fait de plus minutieuses recherches.

CÉRIUM, corps simple des chimistes, découvert en 1803 par MM. Berzelius, Hisinger et Klaproth, dans un minéral nommé *cérite* ou *pierre pesante de Bastnas*, du nom de la mine où il se trouve, près de Riddarhytta en Suède. MM. Berzelius et Hisinger ont tiré son nom de celui de la planète *Cérès*. C'est un corps analogue au fer et au manganèse; il se rencontre dans quelques cristaux assez rares qu'il colore en rose, en rouge et en jaune citron ou orangé.

Son affinité pour l'oxigène est si grande qu'il a été difficile de l'en séparer, même avec le potassium. Dès les premiers temps de sa découverte, Vauquelin le réduisit en calcinant à un feu violent, dans une cornue de porcelaine, son tartrate pétri avec de l'huile et de la suie; il obtint ainsi des globules métalliques dont une portion se trouva sublimée; mais comme il pouvait s'être formé du carbure et du siliciure de cérium, il n'est pas certain que le cérium sous ces deux états fût sensiblement pur. Les grains étaient gris, cassans, plus durs que la fonte, et soluble seulement dans l'eau régale. On a tenté vainement de réduire l'oxide céreux par le potassium, ou les sels de cérium par les piles de faibles dimensions; mais avec la batterie colossale de Children, il a été réduit, volatilisé et brûlé avec une vive lumière. M. Mosander a réussi cependant à l'obtenir à l'état métallique, en décomposant le chlorure céreux par le potassium. Pour cela, il prépare d'abord du chlorure en chauffant du sulfure de cérium dans un courant de chlore; puis il fait passer du potassium en vapeur à la surface du chlorure chauffé au rouge. Il a obtenu ainsi un mélange de cérium et de chlorure de potassium qu'il a séparés avec de l'alcool pesant 0.81, qui a dissous le chlorure, oxidé le potassium en excès, et laissé déposer le cérium sous l'apparence d'un précipité brun chocolat, analogue au silicium. Ce précipité exprimé et séché dans le vide a acquis, sous le brunissoir, un aspect métallique gris foncé; chauffé à l'air libre, il a pris feu avant la chaleur rouge, et s'est transformé en oxide cérique après une vive combustion.

Le cérium s'extrait de la cérite, minéral qui contient 68 p. d'oxide de cérium, 18 de silice, 11 d'eau et 5 de chaux et d'oxide de fer. En faisant bouillir la pierre réduite en poudre, avec de l'eau régale, on obtient une dissolution que l'on évapore à siccité; la masse étant dissoute dans l'eau, on en précipite l'oxide de fer par le benzoate d'ammoniaque; après avoir filtré, on verse de l'ammoniaque caustique qui précipite le cérium oxidé : celui-ci est lavé, dissous par l'acide hydrochlorique et calciné jusqu'à ce que le chlore cesse de se dégager. Le sel restant est repris par l'eau, d'où la potasse caustique précipite le cérium à l'état d'hydrate qui ne tarde pas à se colorer en jaune au contact de l'air, comme le protoxide de fer; cet effet est si prompt, qu'on n'est pas encore parvenu à obtenir l'oxide céreux à l'état sec ou anhydre.

M. Hisinger a trouvé l'oxide céreux, composé de 85.18 de métal et 14.82 d'oxigène. Le cérium s'obtient sous un autre degré d'oxidation donnant 79 30 de métal pour 20.70 d'oxigène, c'est-à-dire contenant 1.5 fois autant d'oxigène que dans le premier cas; ce qui assimile ces oxides au protoxide et au sesqui-oxide de fer, d'où l'on tire 5.75 pour poids atomique du cérium.

L'acide cereux est blanc, autant qu'on peut le pressentir, cette couleur étant celle de son hydrate, qui seul a été isolé, et les sels qu'il forme étant incolores. Le sesqui-oxide ou oxide cérique est d'un rouge-brique, et s'obtient en calcinant le nitrate cérique ou le carbonate au contact de l'air; à l'état d'hydrate, il est d'un jaune plus ou moins foncé, suivant sa compacité; les acides le dissolvent, mais non les alcalis.

Le caractère distinctif du cérium consiste dans la couleur rouge qu'il communique au borax et au phosphate ammoniaco-sodique, tant que le globule est à une température élevée, et qui disparaît graduellement à mesure qu'il refroidit; s'il était en excès, le globule refroidi conserverait encore une teinte jaune. Quand le globule est fondu au feu de réduction, il est incolore dans les deux cas.

Le cérium forme avec les acides deux classes de sels : l'une contenant le protoxide et l'autre le péroxide; les premiers sont incolores, et les seconds jaunes, rouges ou violâtres. Le sulfate cérique est d'un jaune clair; en le calcinant, il se transforme, selon M. Berzelius, en un sous-sel, d'un rouge brique foncé, qui retient l'acide sulfurique avec une telle opiniâtreté, que la chaleur est insuffisante pour le chasser. Ce sous-sel est encore plus remarquable par la propriété qu'il possède de se dissoudre dans les alcalis et les acides, d'où il peut être précipité sans que sa nature soit changée. Le sulfate cérique forme, avec les sulfates de potasse et d'ammoniaque, un sel double qui donne des cristaux jaune-citron, dont la composition est inconnue; c'est sans doute un alun à base de cérium.

Le nitrate cérique est déliquescent : par l'évaporation, il se transforme en une substance visqueuse, jaune, rougeâtre, ressemblant à du miel, parsemée de cristaux déliés.

Le cérium s'unit au soufre avec dégagement de chaleur, et donne un composé tantôt d'un rouge tirant sur le cinabre, tantôt jaune transparent comme l'or-mussif. Ce sulfure se dissout facilement dans les acides avec dégagement d'hydrogène sulfuré. Il se combine aussi avec les sulfures alcalins pour former des sulfo-sels, surtout s'il y a un excès de soufre, cas auquel il naît un sulfure plus élevé qui n'a pu encore être isolé.

Dans la nature, le cérium fait partie de quelques minéraux rares, tels que la *cérite*, la *fluorine*, l'*yttrocérite*, etc. Le premier minéral est un silicate, le second un fluorure de cérium, et le troisième un fluorure double de cérium et d'yttrium; on les rencontre principalement en Suède, dans les mines de cuivre, et dans le granite graphique de *Brodbo* et *Fimbo*.

CERTITUDE. Voyez toutes ces écoles qui se disputent sur le principe de la certitude; considérez tous ces drapeaux divers qui se combattent et se heurtent dans l'arène de l'esprit humain. Les uns proclament le fait et la sensation comme le seul critérium de la certitude; les autres méprisent le fait et la sensation, et n'y voient qu'une illusion grossière. En voici qui, suivant la méthode des géomètres, veulent se démontrer toutes choses, et jusqu'à leur propre existence; en voici d'autres qui ne veulent croire qu'à la tradition. Les uns proclament l'autorité de la raison individuelle; d'autres ne reconnaissent à l'individu aucun droit, aucun caractère, et l'absorbent complètement dans l'autorité sociale.

Tous ces critérium de certitude tirés, 1° de l'évidence ou de la raison pure, 2° de la conscience individuelle, 3° de l'observation aidée par l'expérience, 4° du consentement formulé dans un contrat social, et enfin, 5° de la tradition et du consentement général ou partiel de l'humanité, sont-ils tous faux? ou bien y en a-t il un qui soit exclusivement vrai, et tous les autres sont-ils faux? Nous ne le pensons pas. Il n'y en a aucun, suivant nous, qui n'ait sa vérité, et même sa vérité exclusive et absolue. Tous sont vrais; mais tous ne s'appliquent pas à tous les ordres de connaissance, chacun d'eux a sa sphère. L'erreur est de les appliquer où ils ne sont pas applicables; l'erreur est de ne pas distinguer des vies véritablement differentes qui existent simultanement en nous.

Il y a en nous plusieurs sources différentes de connaissance, ou plutôt il y a plusieurs mondes differens. L'erreur commune sur la certitude c'est, je le répète, de confondre ces sources différentes de connaissance, ces mondes divers, et d'appliquer indistinctement à tous ce qui ne convient qu'à un seul. De là tant de principes de certitude proclamés et rejetés avec une égale ardeur.

Certes, si nous parvenions à démontrer ce que nous venons d'avancer, il en résulterait une conclusion fort consolante : c'est que tous les principes de certitude qu'on a mis en opposition et en lutte peuvent fort bien s'accorder ensemble; il ne s'agit que de limiter leurs domaines. Nous ne serions donc pas aussi destitués de règle qu'on le dit; et l'argument sceptique qu'on tire ordinairement de la diversité de ces principes tomberait de lui-même.

Mais avant d'établir une distinction que nous regardons comme fondamentale, montrons comment se sont engendrées les diverses opinions qui règnent aujourd'hui sur la certitude, ou plutôt qui se combattent et se detruisent les unes les autres; d'où resulte cette épouvantable anarchie que tout le monde voit, que tout le monde proclame, et où cependant notre siècle semble se complaire, pareil à ces hommes attaqués de maladies nerveuses, qui ont leur mal en horreur, et qui pourtant recherchent, par une sorte de fureur aveugle, les convulsions et les transports que ce mal leur procure.

Je laisserai de côté l'antiquité et le moyen âge, et toutes les disputes sur la certitude et le scepticisme qui ont pu surgir à ces époques; je me contenterai de rappeler en peu de mots l'histoire des deux derniers siècles.

Descartes, imbu de l'esprit géométrique, cherche la certitude dans la méthode des géomètres. Le seul critérium de certitude qu'il reconnaisse, c'est l'évidence de la raison. Il rejette la conscience, le consentement, la tradition, l'expérience. Il ferme les yeux, et raisonne; il s'isole de l'humanité tout entière, et raisonne; il fait taire en lui toute voix du cœur, et raisonne. Descartes, ce n'est pas l'homme complet, doué de sens pour voir la nature, de conscience pour sentir en lui l'action divine; ce n'est pas un homme venu sur la terre à un certain moment du temps, à une certaine époque du développement de l'humanité : c'est un homme qui a tout tronqué et élagué en lui pour se faire raisonnement, c'est la logique travaillant solitaire sur quelques *data* qu'elle se concède à elle-même, c'est en un mot la raison

pure. Or jusqu'où la raison pure nous conduisait-elle? Il n'y avait pas besoin que Kant vînt deux siècles après pour nous le dire. Les disciples immédiats de Descartes l'avaient assez montré. Malebranche, le disciple de Descartes, doutait qu'on pût prouver avec la raison la réalité du monde extérieur; et tandis que Descartes avait cru nettement distinguer deux substances, l'esprit et la matière, Spinosa, son autre disciple, identifiait ces deux substances. Donc la raison pure, ou l'evidence comme les géomètres la conçoivent, ne nous conduit qu'à un doute absolu et universel.

Mais en même temps que Descartes fermait les yeux et raisonnait, Galilée dirigeait son telescope vers le ciel, et Bacon formulait comme méthode l'observation et l'expérience. Voilà donc une seconde ecole, une nouvelle phase, qui apporte une nouvelle habitude d'esprit, et pour ainsi dire une mode nouvelle. On veut voir, toucher, observer; on proclame que l'expérience est le seul critérium de certitude. Descartes avait voulu démontrer geometriquement et sa propre existence, et l'existence de Dieu, et la réalite du monde extérieur; il avait voulu construire le monde avec une ou deux hypothèses; il avait traité la physique et la morale comme la géométrie. Quand la reaction de la philosophie expérimentale eut lieu, on ne voulut croire qu'à la sensation, on voulut tout pouver par elle. Mais que prouvera-t-on avec la sensation? Berkeley, le disciple de Locke, et incontestablement le plus fort raisonneur de toute cette école, arriva, en partant de la sensation, aux mêmes conséquences que Malebranche; il alla même plus loin que lui, car il nia complètement la réalité du monde extérieur.

Cependant l'esprit géomètre et l'esprit physicien, la raison pure et l'observation, avaient triomphé du principe de certitude qui regnait auparavant, c'est-à-dire de l'autorité de la tradition et du passé. Voilà l'homme livré à sa raison et à ses sens. Il s'est fait raison pure avec Descartes, et observation avec Galilée et Bacon. Ainsi fait, il perfectionne la géométrie et la mécanique, et il découvre une infinité de mystères dans la physique et l'astronomie. C'est qu'en effet la raison pure est la méthode des sciences géométriques, et l'observation la voie qui nous permet de pénétrer dans la nature exterieure à nous. Mais que l'homme ainsi fait, ou pour mieux dire ainsi tronqué, se tourne maintenant sur lui-même et sur son monde à lui, le monde de la société et de l'humanité. Géomètre, expliquez-moi le cœur humain; physicien, rendez-moi raison de la vie humaine; géomètres et physiciens, d'où vient l'humanité et ou va-t-elle?

Le dix-huitième siècle, fils de Descartes et de Bacon, fut bien embarrassé quand il detourna ses yeux de la géométrie et de la physique pour se considérer lui-même, quand il appliqua le raisonnement et l'observation à la société humaine. Tout dans cette société lui parut radicalement absurde, et il ne songea plus qu'à la détruire.

Sans doute ce fut un beau fanatisme que celui qui poussa nos pères à chercher de nouvelles voies pour l'humanité à travers les innovations les plus périlleuses; et il faut bien convenir que s'ils s'aveuglèrent en traitant la société à la manière des géomètres et des physiciens, leur aveuglement fut providentiel. Mais ce n'est pas ce qui nous occupe ici. Eurent-ils raison philosophiquement de transporter dans le monde humanitaire les principes de certitude dont ils s'étaient servis avec succès pour perfectionner les sciences mathématiques et physiques? Voilà la question qui nous intéresse en ce moment. Certes, il ne s'agissait plus alors ni de géométrie ni de physique. Ce n'était ni l'absolu, ni la nature extérieure à nous, que l'on considérait; c'était l'homme et la société des hommes. Il s'agissait de la vie humaine individuelle, et de la vie humaine collective. Or, pour sentir la vie en nous et pour donner une base à notre vie collective, n'avons-nous donc d'autres moyens que ceux qui nous servent à apprécier la vérité d'une suite de syllogismes, ou que ceux qui nous aident à surprendre les phénomènes d'une vie incommunicable à la nôtre, telle qu'est la vie des astres ou celle des animaux et des plantes? Sentir la vie en nous, est-ce raisonner à la manière des géomètres? Et, pour vivre en société, devons-nous nous mettre dans la condition où nous nous plaçons pour saisir les causes et les effets de la nature extérieure à nous? Evidemment on abordait alors deux mondes nouveaux, ressortissant l'un de la *conscience* et l'autre du *consentement;* et pourtant il arriva qu'armés de la logique et de l'observation on les appliqua, comme les seuls critérium de certitude, à ces deux mondes de la vie humaine individuelle et de la vie humaine collective. Telle est l'influence d'une habitude de l'esprit une fois prise; on la porte partout, et on ne s'en debarrasse pas à volonté. Les générations, en passant d'un travail à un autre, ressemblent parfois à un homme qui se serait armé pour combattre, et qui ensuite conserverait son armure quand il s'agirait de danser.

Le dix-huitième siècle continua d'être géomètre et physicien, lors même qu'il s'agissait de morale et de politique.

Quel est le principe régulateur de la vie humaine individuelle, et quel est le principe régulateur de la vie humaine collective? Voilà les deux questions qu'il fallait se poser en abordant l'homme et la société. Repondrez-vous, comme pour la géométrie, que ce principe régulateur est l'évidence; ou répondrez-vous, comme pour la physique, que ce principe régulateur est l'observation? Voyez les conséquences où ces reponses vous entraînent.

Vous appliquez au monde de l'humanité ce qui vous a servi à pénétrer dans le monde de l'absolu et dans le monde de la nature extérieure à l'humanité. Mais quelle raison y a-t-il, les sujets étant si différens, d'appliquer les mêmes instrumens? L'homme est-il une raison pure pour se conduire uniquement d'après l'évidence? L'homme est un être raisonnable, sans doute, et la raison doit transformer en lui tous ses instincts. Mais ces instincts, qui les lui donne? Est-ce la logique? et n'est-ce pas au contraire sur ces instincts que la logique trouve à s'exercer? Je ne suis pas raison pure quand j'éprouve un des mille sentimens de l'âme, pas plus que je ne suis raison pure quand je bois ou quand je mange. Qui connaîtra en moi mes passions, mes désirs, qui donnera un but à ces passions, qui me créera un idéal, qui présidera à mon développement, qui réglera et dirigera en moi cette aspiration éternelle qu'on appelle la vie? C'est ma conscience. La logique, la raison, l'évidence, sont des flambeaux dont se servira ma conscience; mais elles ne sont pas ma conscience.

Direz-vous, au contraire, que c'est l'observation seule, c'est-à-dire la constatation des faits, qui est la base de la certitude dans l'ordre de la vie sociale et humanitaire? Ceci est egalement absurde. Nous sommes réunis en société pour prendre des délibérations communes, faire des lois, organiser parmi nous l'industrie et le travail, nous defendre contre nos ennemis. Il s'agit de vivre, et non pas d'observer. La vie ici est en nous, et non pas hors de nous. Nous n'examinons pas la société des abeilles ou celle des fourmis ou des castors; nous sommes nous mêmes la société humaine.

Donc, encore une fois, ni l'évidence de la raison pure, ni l'observation et l'expérience, ne sont applicables ici au premier chef. La méthode purement rationaliste de Descartes est aussi impuissante quand il s'agit de la vie humaine que le télescope de Galilée.

Cependant, je le répète, qu'arriva-t-il? Le dix-huitième siècle était épris du rationalisme et de l'observation, il ne connaissait plus d'autres méthodes ni d'autre bases des certitude: il les appliqua donc à la vie humaine sous ses deux faces.

De là deux écoles morales et politiques au dix-huitième siècle. Les uns, égarés à la suite des physiciens, représentent l'observation et la sensation; les autres, à la suite des géomètres, répondent au principe de l'évidence.

Remarquez qu'il est si absurde de traiter la vie en nous

comme la vie hors de nous ou comme l'absolu, que jamais aucun sectateur de ces deux écoles ne s'est clairement rendu compte de ce qu'il faisait en transportant ainsi dans les sciences morales et politiques les habitudes et les méthodes des sciences mathématiques et physiques. Mais sans s'en rendre précisément compte, ils n'ont pas moins procédé avec l'esprit géomètre ou physicien.

Un physicien, l'œil toujours ouvert sur la nature extérieure à nous, se passionne en voyant tout ce que l'expérience lui découvre de merveilles et de mystères. Le voilà qui proclame que l'observation est la source de toutes nos connaissances. Et comme il observe avec ses sens, le voilà qui ne veut voir dans le monde que la sensation. Que cet homme vienne ensuite à considérer la société; ignorant qu'il est de toute la vie antérieure de l'humanité, il ne verra dans la société humaine qu'une collection d'êtres sensitifs occupés de la satisfaction de leurs besoins, et il prétendra expliquer et organiser le monde social par l'égoïsme et la sensation. Un esprit ainsi façonné ne comprend que le fait matériel; le fait est tout pour lui; hors du fait il ne découvre rien. Ne parlez pas à cet homme d'idéal, car il ne voit que le présent. Donc, avec un tel esprit, tout ce qu'on appelle droit et devoir s'évanouit comme autant d'illusions et de mensonges; et quand une génération s'engoue d'une telle méthode, toute religion croule, et tout sentiment religieux s'anéantit.

Un géomètre, au contraire, ne veut voir partout qu'une construction régulière et rationnelle; il méprise tout ce qui n'est pas raison pure, et ne cherche pas à le comprendre; il ne procède que par voie démonstrative; il dit au sentiment: « Que prouves-tu ? » comme ce savant qui assistait à une tragédie de Racine. La société, pour un géomètre, c'est une machine qui fonctionne régulièrement suivant un certain principe qui sert de point de départ à tout le reste.

L'esprit physicien et l'esprit géomètre, appliqués à la vie humaine, devaient conduire à deux erreurs, l'*individualisme* absolu et le *socialisme* absolu. Car, d'un côté, l'habitude de la méthode des physiciens portait à ne voir dans la société qu'une masse confuse d'individus, luttant les uns contre les autres en vertu de leurs besoins. L'esprit géomètre, au contraire, ne voyant dans une telle société que le désordre du chaos, devait chercher dans un certain type de gouvernement la réalisation de tous les désirs et de tous les besoins de la nature humaine.

Certes, ce furent des physiciens, ou pour mieux dire des suivans des physiciens, que tous ces philosophes de l'égoïsme et de la sensation qui se sont succédé de Locke jusqu'à Bentham.

Rousseau procéda, au contraire, à la manière des géomètres quand il écrivit son *Contrat social*. Partant de ce principe que l'homme est né libre, et le voyant partout esclave, il essaya de construire un gouvernement où tout homme fût libre et égal à tout homme. Mais il ne parvint qu'à soumettre l'individu à la société, au nom de la souveraineté du peuple; et de désespoir il termina son livre par cette note fameuse, où il dit que la république dans les temps modernes est une chimère, parce que là où il n'y pas d'esclaves, la liberté et l'égalité des citoyens sont impossibles.

Voilà l'origine diverse de ces deux écoles que l'on vit plus tard lutter si terriblement pendant la révolution. Les uns proclamèrent l'individualité, et sous ce nom ils entendirent des passions, des besoins, des plaisirs, des sensations : c'est l'école sensualiste ou matérialiste. Les autres proclamèrent la société, et au nom de la société ils commandèrent, non seulement le dévouement et le sacrifice, mais l'abnégation et la destruction de toute individualité : c'est l'école du *Contrat social* de Rousseau, continuée par la Montagne.

Déshériter l'humanité de tout son passé, retrancher l'histoire comme un chaos indigeste et inutile à connaître, ne pas se douter que la société humaine se succède de siècle en siècle dans une œuvre collective, et que le présent est engendré du passé, comme il servira à engendrer l'avenir; voilà ce que firent, avec une égale confiance, les deux écoles politiques et morales dont nous parlons. Elles nièrent, elles méconnurent tout rapport de filiation et de descendance dans l'humanité, et elles essayèrent de construire *à priori* la morale et la politique. Mais ce même esprit, qui les portait à ne rien voir de collectif dans l'humanité, devait les empêcher d'apercevoir aucun lien moral entre les hommes d'une même génération; et elles aboutirent, comme cela devait arriver, à n'avoir d'autre principe de certitude que la lutte des égoïsmes, ou bien une sorte de tyrannie matérielle, imposée au nom de la souveraineté du peuple.

Pour résumer ce que nous venons de dire, on voit que le dix-septième et le dix-huitième siècles, après avoir abandonné complètement la *tradition* et l'*autorité*, ont embrassé d'abord deux points de vue ou méthodes qui leur ont paru pouvoir s'appliquer à tout : c'est, d'une part, le *rationalisme*, c'est-à-dire la méthode de certitude tirée de l'évidence de la raison pure, et, d'autre part, l'*expérimentalisme* ou méthode d'observation pure. Mais ensuite la révolution que ces méthodes avaient introduite dans les sciences venant à se propager dans le monde social et dans les choses de la vie humaine, on déduisit de ces deux méthodes, combinées avec l'ignorance et le mépris de toute tradition, deux philosophies sociales directement opposées, l'une prenant l'individu comme point de départ, et légitimant d'une manière absolue ses passions, son intérêt, son égoïsme; l'autre, au contraire, prenant la société comme point de départ, et subordonnant d'une manière absolue l'individualité des hommes au jeu régulier de la machine sociale. La première de ces philosophies s'est surtout présentée dans le domaine de la morale, où on la désigne sous le nom de sensualisme, de matérialisme, de doctrine de l'intérêt bien entendu, etc. Elle semble, au premier coup d'œil, n'avoir rien de directement politique, et pourtant elle est au fond tout aussi politique que sa rivale; car elle est le fondement et la source d'un *individualisme* absolu, comme l'autre est la source et le fondement d'un complet *socialisme*. Pour qui contemple les événemens du haut des idées, tous les accidens et toutes les luttes qui ont signalé la fin du dernier siècle ne sont que le résultat de ces tendances diverses se combattant les unes les autres, et arrivant à une dernière explosion, sans solution définitive, dans la révolution française.

Mais de nos jours d'autres principes de certitude sont venus livrer bataille à ceux qu'avaient connus nos pères, et ont achevé de répandre la confusion dans les esprits.

Le principe de certitude tiré de la *tradition* est revenu à la lumière. Vaincu et foulé aux pieds pendant deux siècles, il a reparu avec d'autant plus de force qu'il avait été plus dédaigné et plus écrasé. Une réaction violente, et à bien des égards absurde, a été faite en son nom contre le rationalisme et l'expérimentalisme. On a profité de ce que ces méthodes avaient voulu tout envahir, pour les nier complètement et les détrôner à leur tour.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des causes qui ont amené cette réaction; ces causes sont suffisamment connues de tous nos lecteurs. On sait quel retour s'est fait vers le passé, et comment ce retour s'est fait. La révolution française ayant été, comme nous venons de le dire, sans solution définitive, parce que les idées qui l'avaient amenée étaient incomplètes et fausses à certains égards, le passé a essayé de profiter de cette défaite pour revivre. Napoléon d'abord, et ensuite les Bourbons, nous ont ramené le passé, l'ancien régime, puis finalement une ébauche de restauration du christianisme et du moyen âge. Alors a paru une génération de penseurs et de poètes tout-à-fait détachés du dix-huitième siècle, hostiles à son esprit, à ses méthodes, et qui ont tenté, par toutes sortes de voies, de renverser ce

qu'il avait fait, pour nous remettre sous le joug de ce qu'ils nomment la foi, l'autorité, la tradition. Projet insensé et ridicule, si on s'arrête au but immédiat que ces écrivains se sont proposé, c'est-à-dire si on borne comme eux les notions de foi, d'autorité et de tradition à je ne sais quelle sotte et petite religion tirée des débris du christianisme; mais projet fécond en résultats, si on le considère uniquement comme une tentative et une aspiration vers une foi nouvelle qui s'appuiera sur la tradition du genre humain tout entier.

Honneur à ceux qui, sentant profondément la misère morale où l'esprit géomètre et l'esprit physicien nous avaient réduits, ont protesté contre les envahissemens illimités du rationalisme et de l'expérimentalisme. Deux hommes surtout ont été grands dans cette réaction, de Maistre et M. de Lamennais. Mais le premier, à notre avis, a été trop exclusivement conduit par la haine et par une sorte de rivalité de génie qui le poussait aveuglément contre le dix-huitième siècle*; tandis que l'autre, même dans ses attaques les plus acerbes contre ce dix-huitième siècle, n'a obéi qu'à une noble et généreuse impulsion, provoquée chez lui par ce que nous appellerions volontiers, dans l'ordre moral, le besoin de vivre. La vie en effet, comme on vient de le voir, était méconnue, étouffée par les méthodes exclusives du dix-septième et du dix-huitième siècle. On avait traité la vie humaine comme la vie de la nature extérieure à nous, ou comme une série de vérités absolues et identiques, telles qu'est la géométrie. Quand on eut bien épuisé toutes les illusions auxquelles on avait pu se livrer en suivant ces méthodes, on arriva à la fin à en goûter toute la tristesse et toute l'amertume. Plus d'humanité, plus de société, plus de religion; partant plus de vie collective, et plus de racine d'existence pour l'individu. L'homme, ainsi privé de l'élément nécessaire où se nourrit et se développe son sentiment et sa raison, éprouve une véritable impossibilité de vivre. C'est cet état de l'âme en notre temps que M. de Lamennais a si bien compris, parce que nul sans doute n'en souffrait plus que lui par l'intelligence et par le cœur. Il montra donc avec une admirable éloquence que l'isolement où conduisaient les méthodes exclusives du dix-septième et du dix-huitième siècles devait nécessairement produire le désespoir et la mort; il montra que la vie en nous n'existe que par notre lien avec la société, avec l'humanité; et, en prenant en main la cause de la tradition et de la société, il prit en main, comme il le dit lui-même, la cause de l'espérance. Qu'importe qu'à sa suite on ait détourné ses démonstrations au profit de je ne sais quelle misérable restauration du catholicisme et de la papauté? Qu'importe que lui-même, dans son élan impétueux et naïf, ait cru d'abord qu'il pourrait communiquer la doctrine de vie à la vieille organisation catholique? Tout cela est le côté secondaire de l'œuvre de cet homme de génie. Son œuvre c'est d'avoir, comme Moïse, frappé le rocher et fait couler la source vive.

Par ce point culminant de son système et de ses ouvrages, M. de Lamennais s'est placé à la tête de la philosophie. Enlevez toutes les applications exagérées et fausses qu'on a faites de ses idées, et il reste l'homme qui a en partie restitué la méthode directement applicable à la vie humaine, soit collective, soit individuelle.

Mais tous ces efforts faits depuis trente ans pour sortir du rationalisme pur et de l'expérimentalisme pur ont eu provisoirement un résultat très douloureux. Les esprits, emportés dans ce nouveau courant de la pensée, se sont trouvés plus agités encore, plus dévorés d'anxiété et d'inquiétude. Nous sommes, pour ainsi dire, au tournant d'un fleuve, et des remoux contraires viennent nous assiéger tour à tour, et nous emportent en toutes sortes de sens. Il n'est pas rare de voir un homme, dans notre temps, passer tout-à-coup du rationalisme pur à la foi la plus humble et la plus dépourvue de raison. Les uns invoquent en tout l'autorité du sensualisme, tandis que d'autres se perdent sur toutes choses dans un spiritualisme mystique. Les uns n'en appellent sur tous les sujets qu'à leur jugement, tandis que d'autres, après avoir bien fatigué leur intelligence, demandent à grands cris une autorité visible qui leur impose une croyance, dussent-ils dire comme fit un jour saint Augustin : *Credo quia absurdum*. On voit des partisans de la théocratie qui la veille ne croyaient pas en Dieu; et dans le même parti les politiques se divisent en socialistes absolus et en individualistes sauvages. Toutes ces sectes, toutes ces divisions qui règnent dans les esprits, toutes ces variations dans les mêmes personnes, proviennent évidemment de la lutte des divers principes de certitude qui se partagent aujourd'hui le monde. Nous avons hérité de nos pères le rationalisme et l'expérimentalisme, puis l'individualisme et le socialisme; et nous y avons ajouté le principe de la tradition : est-il étonnant qu'une horrible tempête soit sortie de tous ces vents contraires déchaînés à la fois sur l'horizon?

En définitive, avant l'insurrection protestante, le seul principe de certitude sur lequel l'esprit humain vécût, c'était la tradition, et surtout la tradition organisée dans l'Église. Le protestantisme introduisit le jugement individuel, mais il lui donna pour base l'Écriture. Le mouvement philosophique qui suivit ne laissa au jugement individuel que la logique pour unique instrument; mais simultanément l'observation des phénomènes de la nature posa l'expérimentalisme sur le même niveau que le rationalisme. On appliqua à tort ces deux méthodes à la vie humaine, ce qui engendra l'individualisme absolu, ou l'égoïsme, et le socialisme absolu. Enfin nous avons, par un effort pénible, reconquis le sentiment de la tradition; mais nous n'avons pas encore pu refaire la tradition qui convient à notre époque. C'est, suivant nous, cette accumulation successive de méthodes diverses qui cause le désordre intellectuel dont on se plaint aujourd'hui.

Or, je reprends ici la question que je posais en commençant cet article, et je demande si tous ces principes ou toutes ces méthodes sont toutes fausses à l'exception d'une seule, ou bien si elles ne sont pas au contraire toutes vraies, et même vraies d'une vérité complète, pourvu qu'on les restreigne dans leur véritable domaine? Je dis qu'elles sont toutes vraies, et que l'erreur n'est pas de se confier à elles là où elles sont applicables, mais de se confier à elles là où elles ne sont pas applicables. Je dis que le désordre intellectuel qui règne aujourd'hui vient précisément de ce que la distinction des divers domaines où ces méthodes sont applicables n'a pas été bien faite encore.

Cependant tout nous invite à faire des distinctions évidentes par elles-mêmes.

Trois aspects principaux de la vie, formant trois ordres tout-à-fait divers, s'offrent clairement à nos regards :

1° La vie du monde extérieur à l'humanité.

2° La vie humaine individuelle.

3° La vie humaine collective.

Ces trois modes de la vie, ou pour mieux dire ces trois vies, sont parfaitement distinctes; et pourtant elles se réunissent et se confondent en nous, par de mystérieux rapports.

Il suffit de nous considérer un instant pour voir que nous sommes un composé harmonieux de plusieurs vies diverses. Nous participons, par notre corps, de la vie de la nature extérieure à nous; nous recevons mystérieusement, par l'intermédiaire de ce corps, l'impression de besoins qui se transforment en sentimens et en passions; nous sommes doués, en outre, de la faculté de raisonner; nous nous mettons en relation avec le monde extérieur par les sens, par les sentimens, par le raisonnement; nous sommes en relation nécessaire avec la société; directement unis à une famille des

* Il n'a eu d'ailleurs d'autre doctrine à opposer à celles qu'il combattait qu'un assez vague mysticisme.

notre naissance, à une certaine époque de notre vie nous devenons à notre tour tige d'une famille nouvelle; nous naissons aussi avec une patrie, et nous faisons partie d'une certaine génération et d'une certaine époque du développement de l'humanité; par la mémoire et par l'étude, toutes les époques antérieures de la vie du monde et de l'humanité nous deviennent présentes; enfin nous portons incessamment vers l'avenir tous ces mondes divers mystérieusement combinés et enserrés dans notre vie.

Nous sommes donc, premièrement, unis à la nature extérieure, à une nature incommunicable à la nôtre et qui pourtant y confine; secondement, nous avons en nous une vie distincte de besoins, de sentimens, et d'idéal; troisièmement, ces besoins, ces sentimens, et cet idéal, individuels en nous, ne peuvent se nourrir et se développer que par nos rapports avec la société vivante et avec l'humanité considérée dans sa totalité, dans le temps et dans l'espace.

Or, je le demande, quand nous sommes ainsi complexes, quand nous avons ainsi ouverture sur trois mondes, comment serait-il raisonnable de penser qu'une seule clé nous suffit pour pénétrer dans ces mondes différens? Pourquoi serait-ce uniquement avec la raison pure, ou avec l'observation pure, ou avec la tradition pure, que nous nous dirigerions dans ces trois vies distinctes? Et n'est-ce pas mutiler, supprimer et détruire la vie, que de nous assujettir à n'avoir, pour la sentir, qu'un seul organe, et à le transporter indifféremment d'un milieu à un autre?

Cette distinction, que nous regardons comme fondamentale en philosophie, est-elle donc si obscure; et comment se fait-il que jusqu'ici, dans l'ardeur de la dispute, on ne l'ait pas clairement aperçue?

N'y a-t-il pas, je le répète, l'homme individu et la société des hommes, n'y a-t-il pas l'humanité et le monde extérieur à l'humanité? Les hommes s'entendent entre eux; mais s'entendent-ils avec les astres, avec les animaux ou les plantes? Que dirions-nous d'un aveugle qui, habitué à se diriger avec son bâton, prétendrait, quand il aurait recouvré la vue, se servir uniquement de ce même bâton pour voir? Ne ressemblons-nous pas à cet aveugle quand, parce que nous avons long-temps observé la nature avec une méthode, nous prétendons nous conduire par la même méthode dans une vie qui n'est plus la vie de la nature extérieure à nous, mais qui est notre propre vie, la vie en nous, la vie humaine?

Nous avons beau être doués de la faculté de raisonner, est-ce avec cette faculté que nous connaîtrons les phénomènes de ce que nous appelons le monde physique? Mais, en ne faisant que raisonner, il nous serait impossible de soupçonner les choses de la vie animale les plus voisines de nous, les plus liées à notre existence, les phénomènes de notre digestion, par exemple. La raison pure n'est donc pas un critérium universel de certitude, puisque déjà elle ne nous fournit directement aucun moyen de pénétrer dans la vie de notre corps. S'applique-t-elle mieux à notre vie spirituelle ou sentimentale? Non, assurément. Car vous aurez beau, par exemple, prouver à un homme amoureux que son amour est insensé, nierez-vous pour cela son amour? et est-ce par votre raisonnement, ou n'est-ce pas plutôt par le témoignage de la conscience de cet homme, que vous connaîtrez l'intensité du sentiment qu'il éprouve?

Et de même, parce que nous pénétrons par l'observation et l'expérience dans la vie des astres, des animaux et des plantes, nous traiterons-nous, dans nos rapports mutuels, comme ces êtres d'une nature incommunicable à la nôtre; et tandis que notre vie n'existe qu'à la condition de se rattacher à l'humanité et à la société, irons-nous mépriser la tradition, la charité, la religion, en un mot toutes les racines de notre existence, pour nous voir vivre à la manière des astres, des animaux, et des plantes? Non; nous réserverons l'observation pour la nature extérieure à nous, mais nous cultiverons la tradition, la charité, la religion, comme les conditions d'être et les élémens nécessaires de notre vie morale.

Je m'arrête ici; je crois avoir montré historiquement l'abus qu'on a fait des diverses méthodes de certitude. Je m'étais engagé à plus, en commençant cet article. Je voulais prouver qu'il y a une conciliation possible entre les diverses méthodes ou principes de certitude qui depuis deux siècles ont été mis en avant, avec tendance exclusive de tout envahir. Je voulais prouver que chacun de ces principes a sa vérité, et que l'erreur consiste à les mal appliquer, c'est-à-dire à les appliquer hors du domaine où ils ont un droit incontestable de régner. Mais je sens qu'il me faudrait entrer dans de grands développemens pour expliquer convenablement cette pensée. Ce sujet est neuf, vaste et difficile; le temps me manque pour l'embrasser ici dans toute son étendue. D'ailleurs, il me faudrait préalablement traiter des différens principes que je viens d'énumérer dans la revue historique par laquelle j'ai commencé. Il me faudrait définir et expliquer en eux-mêmes chacun de ces critérium de certitude: 1° l'Évidence, 2° la Conscience, 3° le Consentement, 4° la Tradition, 5° l'Expérience. Or chacun de ces mots doit avoir sa place dans ce Dictionnaire. Je renvoie donc à ces différens mots. A chacun d'eux j'essaierai de reproduire et de résoudre, pour le cas particulier, le problème que j'ai posé.

Toutefois, pour mieux lier cet article à ceux qui le suivront, je demande au lecteur la permission de répéter encore une fois l'énoncé de ce problème, et d'en donner la solution, sous forme d'assertions dont les unes peuvent passer pour évidentes, et dont les autres ont besoin de démonstrations et d'explications:

Problème.

Quel est le rapport et quelles sont les attributions des divers principes de certitude émis jusqu'à ce jour, tels que l'évidence, ou la raison pure; l'expérience, ou l'observation fondée sur le fait et la sensation; la conscience, ou le jugement individuel; le consentement de l'humanité vivante, ou le principe de la souveraineté du peuple; le consentement antérieur de l'humanité, ou la tradition? Ces divers principes sont-ils radicalement inconciliables, ou bien doit-on les restreindre les uns par les autres? ou enfin peut-on distinguer leurs sphères d'action, de manière à ce qu'ils restent inattaqués et absolus chacun dans sa sphère? et s'ils restent absolus chacun dans sa sphère, n'ont-ils pas néanmoins des règles qui servent à en déterminer les applications?

Solution.

Il nous paraît évident qu'un seul principe ne convient pas et ne suffit pas pour nous conduire dans les trois vies diverses que nous avons distinguées. Et si l'on cherche quel est le principe qui convient à chacune d'elles, il nous paraît évident encore que l'on trouvera :

1° Pour la vie du monde extérieur à l'humanité, l'*expérience*;

2° Pour la vie humaine individuelle, la *conscience*;

3° Pour la vie humaine collective, le *consentement.*

Nous n'avons que l'expérience pour pénétrer et nous diriger dans la vie des êtres d'une nature aussi étrangère à la nôtre que sont les astres, les plantes, ou les animaux.

Avec nos semblables, au contraire, nous avons en commun une vie collective. Entre eux et nous, le consentement devient donc à la fois une nécessité et un principe d'action. Quand donc, sortant de la relation avec la nature, nous entrons dans la relation avec les hommes, la principale règle que nous ayons pour nous diriger dans ce mode nouveau de la vie est le consentement.

Toutefois la conscience reste comme arbitre souverain de la vie humaine individuelle.

Mais ces trois clés des trois aspects de la vie ne s'exercent qu'à l'aide de principes supérieurs et tout-à-fait impersonnels dont nous avons la faculté d'emprunter la lumière. Ces principes supérieurs et impersonnels sont la *raison* et la *tradition*.

L'expérience emploie secondairement pour se diriger la faculté de raisonner qui est en nous. Le consentement se nourrit, à son tour, et se forme par l'évidence et la tradition. Enfin la conscience trouve son appui dans l'évidence, dans la tradition, et dans le consentement.

Ces formules, toutes sèches qu'elles sont, auront du moins l'avantage de résumer, pour les esprits philosophiques, le sujet que je me vois forcé de morceler en plusieurs articles.

CÉRUSE. Voyez PLOMB.

CERVANTÈS, le plus beau génie qu'ait vu naître l'Espagne, se fait admirer au premier rang des plus grands poètes comiques de tous les pays et de tous les siècles. Nul n'a encore surpassé la profondeur de ses inventions, la merveilleuse originalité de ses figures, pas plus que l'excellence de leur signification. Excepté Molière, nul n'a égalé la mordante vérité de son coup de pinceau si franc, si sûr et si hardi, ni l'incomparable verve de sa raison supérieure qui fait tant rire l'enfance en faisant tant réfléchir l'âge mûr, ni ce talent si rare, peut-être le plus rare de tous, d'instruire les hommes sans jamais dogmatiser et de les rendre meilleurs sans moraliser jamais.

Aujourd'hui que ce poète est devenu si célèbre par tout le monde et si populaire en Europe que tous ceux qui savent lire, jusqu'aux petits enfans, ont plaisir à répéter son nom, demandez à l'Espagne où il est né, où est né MIGUEL DE CERVANTÈS SAAVEDRA? à Madrid, répondent avec orgueil les habitans de Madrid; non, à Tolède, s'écrient ceux de Tolède; non, c'est dans notre ville, crient encore plus fort et tous à la fois, ceux d'Esquivias, de Consuegra, d'Alcazar de San-Juan, de Séville, de Lucena et d'Alcala de Hénarès. Quand tant de villes se disputent le berceau d'un grand homme, encore si voisin des générations vivantes (Cervantès existait encore au commencement du dix-septième siècle), on peut être sûr que le génie de cet homme a été méconnu de ses contemporains, sa vie misérablement tourmentée et sa gloire posthume. Essayez de demander à l'Espagne où est mort celui dont elle est si fière, l'Espagne ne vous le dira pas; elle n'en sait rien. Cherchez le tombeau de Cervantès par toutes les Castilles, sur ce sol qu'il aima tant, et où Caldéron obtint depuis de la reconnaissance des moines un si splendide monument, vous ne le trouverez pas; il n'en a point.

A force de recherches on est depuis peu parvenu à découvrir qu'un enfant naquit à la famille des Cervantès, famille de vieux chrétiens aussi honorable que pauvre, à Alcala de Hénarès, en 1547, lequel fut baptisé du nom de Miguel, le 9 octobre de la même année, dans l'église paroissiale de Sainte-Marie-Majeure. Cet enfant, devenu grand, dut faire ses premières études dans sa ville natale dont l'université célèbre était fréquentée par toute la jeunesse de Madrid, qui n'en est distant que de quatre lieues; mais ce n'est là qu'une supposition vraisemblable, et on ne sait rien de son adolescence, sinon qu'il aimait la lecture au point de *ramasser dans la rue les bribes de papier déchiré* pour en repaître, tout en courant, sa curiosité avide.

Vers 1560 les études qu'on faisait dans les universités espagnoles devaient être, comme par toute l'Europe, principalement dirigées vers la connaissance de l'antiquité classique. Le jeune Miguel étudia donc à Alcala Virgile, Horace et Cicéron, comme nous avons vu Camoens les étudier à Coïmbre vingt ans auparavant. Mais ou nous sommes bien trompés, ou cette imagination castillane, bercée des souvenirs du Cid et des Abencerrages, était toute romanesque dans le premier feu de l'âge et des passions, et préférait alors de beaucoup à l'*Enéide* et aux *Catilinaires* les galantes poésies pastorales du Portugal et tous les vieux romans de chevalerie encore si répandus et si généralement admirés. Nous imaginons que toutes les fois que ses régens tournaient l'œil, le futur auteur de *Don Quichotte* plantait là le pieux Enée au milieu de Troie en flamme, ou l'infortunée Didon si pâle sur son bûcher, ou ce bon Palinure si marri de n'être point inhumé, pour courir épier sous ses ombrages quelque sœur aînée de *Galatée*, quelque aimable *Sylvie* toute fraîche éclose du cerveau d'un poète contemporain, ou pour assister à quelque effroyable combat des Amadis contre des géans, ou de Bernard de Carpio contre Roland l'enchanté. Nous ne doutons pas que, comme Don Quichotte, notre écolier n'eût, lui aussi, donné volontiers tous ses livres pour avoir le plaisir d'administrer une volée de coups de pied dans les côtes de ce traître Ganelon ou Galalon, qui livra si méchamment toute l'armée chrétienne aux Sarrasins. Mais de tous ces détails à peu près certains, aucun n'est historique.

Dans les derniers jours de l'année 1568, le cardinal Acquaviva, nonce du pape à Madrid, s'en retournant en Italie, emmenait à sa suite, en qualité de *camarero*, un jeune hidalgo qu'il affectionnait beaucoup pour son bon naturel et ses talens naissans. Ce jeune cadet n'avait guère que vingt ans; il venait de passer deux ans à l'université de Salamanque, aimait beaucoup les vers et savait tourner fort agréablement un sonnet. Il avait même composé un petit poème pastoral intitulé *Filena*, dont son professeur d'humanité, Juan de Hoyos, avait retenu certains passages qu'il redisait avec orgueil. Il était de moyenne taille; son visage aquilin était beau; ses cheveux châtains laissaient à découvert un front large et lisse; ses petites moustaches, dorées comme sa barbe, laissaient voir complaisamment sa jolie bouche; ses yeux étaient vifs; toute sa physionomie respirait la hardiesse, l'intelligence et la franchise. Il n'avait qu'un défaut, c'était de s'engouer facilement pour tout ce qui ressemblait à un spectacle dramatique, et il oubliait tout pour y assister. On l'avait vu souvent, à Ségovie et à Madrid, rester en extase des journées entières devant les tréteaux du fameux Lope de Rueda, ce comédien ambulant, fondateur du théâtre espagnol. Ce *camarero* favori du cardinal Acquaviva n'était autre que le studieux écolier que nous avons laissé à Alcala.

En traversant à la suite du prélat le midi de la France, Cervantès dut entendre parler de *Panurge*, de *Grandgousier* et de *Gargantua*. Il n'y avait alors que quinze ans que Rabelais avait dit en mourant : *Je m'en vay chercher un grand peut-estre;* et les ecclésiastiques de son pays devaient s'en montrer encore tout scandalisés.

Comment Cervantès avait-il pu consentir à abdiquer ainsi son indépendance? D'abord la condition qu'il avait acceptée auprès du nonce était celle de beaucoup de gentilshommes espagnols qui ne croyaient pas pour cela déroger. Puis, on peut supposer que, voyant bien qu'il n'y avait en Espagne pour un hidalgo sans fortune que deux carrières, l'Église et les armes, il avait préféré l'Église pour pouvoir se livrer plus facilement à son goût pour la poésie. Mais nous serions plutôt tentés de croire que l'occasion de faire sans frais le voyage d'Italie séduisit sa pauvreté, et qu'il consentit à aller baiser la mule du pape pour voir le Capitole. D'ailleurs, ce devait être alors un grand bonheur de s'éloigner de Madrid où régnait le sombre Philippe II, où luisaient si souvent les fêtes de la *sainte* Inquisition, où la pauvre reine Elisabeth de Valois avait survécu si peu de temps à l'infant don Carlos. Toujours est-il que le parti que prit Cervantès ne fut pas pour lui un parti de prédilection; ce n'est pas la vocation qui avait parlé; cet homme n'était pas né pour la mollesse et l'oisive inutilité du clergé de ce temps, et l'antichambre d'un prélat romain, quelque paisiblement qu'on y lût les joyeux chefs-d'œuvre de Boccace

et de l'Arioste, ne pouvait pas le posseder long-temps, n'en déplaise à son Eminence.

Dans la mémorable journée du 7 octobre 1571, on sait que le golfe de Lépante fut témoin d'une des plus meurtrières et des plus glorieuses victoires qu'aient jamais remportées sur l'islamisme les armes chrétiennes. Dans cette action qui a rendu à jamais celèbre le nom de don Juan d'Autriche, une galère de sa flotte, la *Marquesa*, se distingua par dessus toutes les autres en abordant audacieusement la capitane d'Alexandrie, en y tuant cinq cents Turcs avec leur commandant, et en s'emparant de l'étendard royal d'Egypte. Sur cette galère si vaillante, un homme fit surtout admirer son intrépidité et sa généreuse ardeur; malade d'une fièvre intermittente, aux approches du combat aucune prière, aucune instance, aucun ordre ne put le déterminer à rester dans l'entre-pont; tant que dura l'action, c'est-à dire durant huit heures, on le vit, pâle et affaibli par la maladie, mais soutenu par l'exaltation de son courage, combattre de son mieux, fort et ferme, debout au poste le plus périlleux, si bien qu'il y reçut, en faisant son devoir, trois coups d'arquebuse, deux à la poitrine, et l'autre à la main gauche qui fut brisée et qu'il perdit sans regret, la perdant pour son pays. Don Juan s'etonna de tant d'héroïsme; il voulut savoir le nom de ce soldat inconnu la veille, et dont toute la flotte parlait le lendemain avec enthousiasme: on lui dit que c'était un nommé Miguel de Cervantès Saavedra, âgé de vingt-trois ans. Ne l'avions-nous pas bien dit que le cardinal Acquaviva avait mal choisi son *camarero?*

Quatre ans plus tard, il y avait à bord de la galère espagnole *el Sol*, allant de Naples en Espagne, deux frères du nom de Cervantès, tous deux simples soldats, s'en allant tous les deux en congé. L'aîné s'appelait Rodrigo; le plus jeune n'avait qu'une main, et le général d'artillerie Pero Diez-Carrillo de Quesada, embarqué sur le même navire, ne lui parlait qu'avec beaucoup d'égards : c'était Miguel. Depuis Lépante, Miguel avait fait trois autres campagnes moins mémorables que la première, mais où il avait déployé la même valeur. Maintenant il allait revoir l'Espagne après sept ans d'absence; don Juan l'avait muni d'excellentes lettres de recommandation pour le roi son frère; il espérait donc obtenir de l'avancement en récompense de ses services; il était heureux; il se faisait une fête de montrer à son vieux père ses blessures et les éloges de son général; il se voyait déjà à la tête d'une des compagnies qu'on levait en Espagne pour l'Italie ou pour la Flandre; il commandait des armées; il remportait sa bataille de Lépante; il secourait la misère de sa famille; il vengeait sur les forbans d'Alger la défaite de Charles-Quint. Ces derniers traits ne se trouvent pas dans les Biographies, nous les imaginons; mais qui pourrait douter de leur vérité? La Fontaine a raison :

> Quel esprit ne bat la campagne?
> Qui ne fait châteaux en Espagne?
> Picrochole, Pyrrhus, la laitière, enfin tous,
> Autant les sages que les fous.
> Chacun songe en veillant; il n'est rien de plus doux,

et La Fontaine s'y connaissait. Cervantès rêvait donc comme un autre; il s'entretenait de ses espérances avec son frère, et l'œil toujours fixé sur l'horizon, il semblait vouloir le reculer pour voir plus tôt la côte d'Espagne sortir de la mer; lorsque, le 20 décembre, la galère qui le portait se vit à l'improviste enveloppée par une flottille algérienne, et après un combat opiniâtre, mais trop inégal, obligée d'amener son pavillon. Trois jours après, Cervantès était à la chaîne à Alger; il était esclave, plus maltraité qu'un chien, et quand il relevait le front, accablé de coups de bâton comme une bête de somme, lui, Cervantès! qu'on se fasse une idée de ses regrets. Non, Don Quichotte ne fut pas plus cruellement déçu alors que, croyant charger et vaincre une légion de géans armés de toutes pièces, il se vit si haut lancé en l'air par les ailes d'un moulin à vent et retomba si lourdement à terre.

Pour comble de malheur, les lettres de don Juan avaient été trouvées sur lui; son maître Dali-Mami, renégat grec, homme avare et réputé cruel même parmi les marchands d'Alger, tint son prisonnier pour un des premiers personnages de l'Espagne, et voulant en obtenir prompte et forte rançon, il lui fit souffrir toutes sortes de privations et de tortures. « Dans cette lutte contre les souffrances de toutes les heures, dit M. Viardot dans sa *Notice sur la vie et les ouvrages de Cervantès* publiée en tête de sa nouvelle traduction de *Don Quichotte*, Cervantès montra un héroïsme plus grand sans doute que celui du courage, l'héroïsme de la patience, cette seconde valeur des hommes, pour parler comme Solis, et aussi fille du cœur que la première. Loin de céder, loin de fléchir, Cervantès conçut dès lors le projet, tant de fois hasardé par lui, de recouvrer la liberté à force d'audace et d'énergie. »

Et ce n'est pas lui seul qu'il voulait délivrer, c'était tous les esclaves chrétiens. On pourrait écrire une histoire particulière de cette admirable captivité, et elle serait plus interessante et plus belle que celle de bien des rois couronnés.

Cependant le vieux père de Cervantès, en apprenant le malheur de ses fils, s'était hâté de vendre tout son bien; il leur en envoya le prix avec les dots de leurs deux sœurs qui n'étaient point encore mariées. Mais c'était trop peu pour racheter deux esclaves dont l'un était cet Espagnol directement recommandé au roi d'Espagne par don Juan; le farouche renégat ne s'en contenta pas; alors Miguel racheta Rodrigo et le laissa partir seul, ne pouvant consentir à partir lui-même en laissant dans les fers son frère. C'est depuis que Cervantès, se voyant admiré et chéri d'une foule d'esclaves, osa former le projet de déchaîner les vingt-cinq mille chrétiens qui souffraient autour de lui, de se rendre maître d'Alger et d'y appeler les flottes de l'Espagne. Un de ses historiens, Fernandez Navarette, affirme qu'il aurait pu réussir sans la malveillance et l'ingratitude de quelques renégats auxquels il avait été forcé de se confier, et qui le trahirent. Un jour, on le vit traîné du bagne au palais du dey au milieu des outrages de la populace ameutée, et là, les mains attachées derrière le dos, la corde au col, prêt à être pendu, on l'entendit répondre à l'interrogatoire qu'on lui fit subir sur sa conspiration, avec tant de courage et de présence d'esprit que tous les soupçons du dey sur divers esclaves, réellement *complices*, s'évanouirent. Cet homme généreux n'avait accusé que lui-même, et forcé de reconnaître qu'il avait eu des confidens, il avait adroitement nommé quatre gentilshommes espagnols qu'il savait être alors en sûreté en Europe. On se demande sans doute quel châtiment inventa la cruauté d'Hassan pour punir tant d'audace? Il defendit à ses gardes de battre jamais cet esclave comme les autres. Ce barbare avait compris l'âme de cet homme d'Europe. « Quand je tiens sous bonne garde l'Espagnol estropié, s'écriait-il une autre fois, il me semble que je tiens en sûreté ma capitale, mes esclaves et mes galères! »

Enfin, après cinq ans de cette affreuse vie, Cervantès, racheté par les *Pères de la Rédemption*, jouit de l'*une des plus grandes joies qu'on puisse goûter dans ce monde, qui est de revenir, après un long esclavage, sain et sauf dans sa patrie.* (Voir la *Nouvelle du captif* dans *Don Quichotte*.) Il fallait vivre: de ses mains mutilées il reprit le mousquet de simple soldat, et se remit bravement en campagne. On ne peut s'empêcher d'admirer l'Europe, en voyant cet homme qu'à la grandeur de ses projets, à la politesse de son esprit et à toutes les habitudes de son âme, les barbares avaient pris pour quelque grand roi détrôné, se perdre ainsi obscurément, une fois de retour dans son pays, dans la foule de

ses concitoyens, humble et content. Honneur donc à l'Europe, honneur à cette vieille patrie de toutes les vertus héroïques et républicaines! Mais honte et malédiction à ces indignes gouvernemens qui ne se donnent pas la peine de rechercher et d'encourager des hommes tels que Cervantès, et qui laissent la meilleure partie de leur vie se consumer misérablement et en pure perte pour le monde. Ne vantons pas trop notre civilisation : elle ne tend même pas la main au génie malheureux quand le travail de l'existence, qui est pour le pauvre un dur effort de toutes les heures, vient s'unir au rude exercice de la pensée pour le faire vieux avant l'âge, et le tuer avant le temps sur le grabat que la pitié publique lui accorde quelquefois, mais que le vice lui dispute et que le mépris rend si dur!

Que devint dans la suite Cervantès? dans quel pays, sur quelles mers, en quels combats nouveaux l'entraîna l'inconstante fortune? comment, en quelle année, ce soldat, rendu à la vie civile, travailla-t-il pour le théâtre? en quel village de la Manche, au fond de quelle prison, écrivit-il *Don Quichotte*, infirme et à l'âge de 55 ans, seul et dans le plus complet dénuement du corps et du cœur, *rêveur et sombre*, comme il nous l'apprend lui-même dans son *Prologue*, *le coude appuyé sur la table et la joue dans la main*, en souriant sans doute par momens d'un bien triste sourire? Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le récit détaillé de tous ces faits, d'ailleurs peu connus, quelque intérêt que leur prête le nom de Cervantès. Ce livre n'est pas une Biographie; nous ne voudrions ici qu'exprimer en peu de mots le génie particulier de cet homme extraordinaire, le peindre seulement par les traits les plus caractéristiques, et comme de profil. Dans quels malheurs vulgaires et dans quelles mesquines inquiétudes s'usa misérablement le reste de sa vie, nous regrettons de ne pas le raconter; mais pour s'en faire une idée, il suffira de savoir qu'étant poète et chef de famille il vécut dans l'indigence, souvent calomnié par d'indignes rivaux, rarement encouragé et jamais applaudi par ses concitoyens.

Par une chaude journée de printemps, dans les premiers jours du mois d'avril 1616, trois hommes à cheval cheminaient paisiblement sur la route de traverse qui va d'Esquivias à Madrid. Le plus vieux, placé entre les deux autres qui semblaient l'escorter, était fort gros et paraissait souffrant; ses vêtemens pauvres et usés disaient assez qu'il était dans l'indigence; mais son visage annonçait la confiance et la fermeté, et son regard commandait le respect. A la vivacité de ses yeux, aux propos enjoués qu'il tenait sans rire, à son nez courbe mais bien proportionné, et malgré les rides de son front, le cardinal Acquaviva, s'il eût vécu encore alors, aurait pu se souvenir vaguement d'avoir vu cet homme quelque part; un bras mutilé aurait fait reconnaître à don Juan son héros de Lépante. Le cardinal aurait appris du bon vieillard, s'il l'eût confessé, qu'après être sorti des prisons d'Afrique, étant redevenu soldat, il avait aimé une dame de Lisbonne et qu'il en avait eu une fille naturelle tendrement chérie; que plus tard, ayant quitté le service à l'âge de 31 ans, toujours aussi pauvre qu'auparavant, il n'avait pas craint d'épouser une demoiselle noble de la petite ville d'Esquivias; que cet amour l'avait ramené à son premier goût pour la poésie; mais qu'il avait à se reprocher bien des pages écrites à la hâte pour subvenir à ses besoins, et bien des pièces écrites à la manière de Lope qu'il avait tant blâmée; que, s'étant trouvé dans sa vie de malheur errant, à travers toute l'Espagne, bien des fois jeté en prison par ses ennemis ou par ses créanciers, il avait bien des fois maudit les uns et les autres et tous les archers de la Sainte-Hermandad; qu'ayant fait le *Don Quichotte*, il n'en avait pas moins conçu et composé depuis une sorte de roman intitulé *Persilès et Sigismonde*, qui ne ressemble que trop à ceux qui avaient tourné la cervelle du pauvre chevalier de la Manche; qu'enfin il n'était pas sans bien des doutes sur les matières de foi, et que la Sainte-Inquisition..... Ici le cardinal l'aurait sans doute interrompu. Mais don Juan aurait tressailli d'aise et d'émotion au récit de cette vie de soldat et d'aventurier, si malheureuse et si pure, si noble et si méconnue.

Cervantès suivait donc la route de Madrid avec ses deux compagnons, quand ils entendirent derrière eux une voix qui leur criait de s'arrêter; en même temps un étudiant, monté sur un âne, arriva au grand trot auprès d'eux; il était essoufflé et exprima le regret de n'avoir pu les rejoindre plus tôt pour jouir plus long-temps de leur compagnie.— La faute en est, dit l'un des trois voyageurs, au roussin du seigneur Miguel de Cervantès, qui a le pas très allongé.—A ce nom du poète pour lequel il était passionné sans le connaître, vous eussiez vu l'étudiant sauter à bas de sa monture, saisir avec respect la main du vieillard et la baiser avec transport, en s'écriant : « Oui, oui, le voilà, c'est bien lui; c'est bien le manchot glorieux, l'écrivain sans égal, le joyeux boute-en-train *des Muses!* » C'était bien à l'improviste et pour la première fois que Cervantes se voyait comblé de tant d'éloges et de caresses; il ne tenait qu'à lui de se persuader que la voix naïve de ce jeune homme lui exprimait le sentiment de la postérité sur ses écrits, et que justice lui serait bientôt rendue. Malheureusement l'étudiant avait mis pied à terre avec tant de précipitation que sa valise et son porte-manteau étaient tombés à droite et à gauche; comme il gesticulait avec feu, son rabat vint à lui couvrir le visage; il était ridicule, et en face d'un ridicule admirateur, comment Cervantès aurait-il pu prendre sa gloire au sérieux? Il se prit donc à rire intérieurement du personnage, tout en lui répondant avec modestie : « Je suis bien Cervantès, seigneur, mais non point le favori des Muses, ni rien de ces belles choses que vous venez de dire »; et il insista pour que le jeune homme remontât sur sa bourrique. Puis on continua de cheminer, en retenant un peu la bride. Interrogé sur sa santé, Cervantès donna quelques détails sur sa maladie. — C'est une hydropisie, dit tristement le bon étudiant, et toute l'eau de l'Océan, quand vous la boiriez goutte à goutte, ne vous guérirait pas. Que votre grâce, seigneur Cervantès, se mette à la ration pour boire, et n'oublie pas de bien manger; avec cela vous guérirez sans autre médecine. — C'est ce que bien des gens m'ont dit; mais je ne puis pas plus m'empêcher de boire à toute mon envie que si je n'étais pas né pour autre chose. Ma vie va s'éteignant..... Votre grâce est arrivée en un rude moment à faire ma connaissance, puisqu'il ne me reste pas assez de temps pour me montrer reconnaissant de l'intérêt que vous me témoignez. — En disant cela, ils arrivèrent à Madrid; Cervantès traversa le pont de Tolède, et l'étudiant le salua et s'éloigna à regret pour gagner celui de Ségovie (voir le prologue *du Persilès*). Quelques jours après, *l'écrivain sans égal*, *le glorieux manchot* n'était plus. On croit qu'il mourut à Madrid. L'étudiant fut peut-être le seul homme qui le pleura en Espagne, et qui le regretta alors pour son génie.

Les principaux ouvrages de Cervantès sont la *Galatée*, la tragédie de *Numance*, la *comedia* intitulée *la Condition des captifs à Alger* (*los Tratos de Argel*), les *Nouvelles*, le *Don Quichotte*, et le roman intitulé *Persilès et Sigismonde*, que sa veuve publia après sa mort, et dont nous ne dirons rien, sinon que le style en est encore plus parfait, sous le rapport de la langue, et plus admiré par les académies espagnoles, que celui même de *Don Quichotte*.

Cervantès composa sa jolie pastorale héroïque de *Galatée* en 1584, pour plaire à la jeune Castillane qu'il épousa depuis, Dona Catalina de Palacios Salazar y Vozmediano. Lope de Véga nous apprend que le galant berger *Elicio* et l'aimable bergère *Galatée*, *nés tous les deux sur les rives du Tage*, ne sont autres que Dona Catalina et Cervantès lui-même. C'est par là que ce soldat revint à son premier

goût pour la poésie. Bien que Galatée ressemble, à bien des égards, aux *Nouvelles* pastorales de cette époque, et que les discours chevaleresques et les duels y rappellent à chaque instant l'Espagne et les mœurs modernes, il nous semble y reconnaître çà et là quelques réminiscences de Virgile. Cervantès l'avait intitulée *Eglogue*.

Les *Nouvelles* sont, après le *Don Quichotte*, le plus beau titre de Cervantès, elles suffiraient seules à assurer sa gloire. On y voit briller sous mille formes diverses la verve enjouée de son esprit, la fécondité de son imagination, l'élévation et la bonté de son âme; toutes les qualités de son talent s'y retrouvent réunies, finesse d'observation, hardiesse du trait, vérité du coloris, harmonie des situations et du paysage, perfection du dialogue, signification toujours claire et pure d'une fable toujours intéressante. Le traducteur français de *Galatée*, M. de Florian, a aussi traduit deux de ces Nouvelles, *en les arrangeant*, c'est-à-dire en les affaiblissant beaucoup; *Léocadie* (*La Fuerza de la Sangre*) et l'admirable *Dialogue des chiens*.

La *Numance* et les *Captifs d'Alger* sont à peu près les seules pièces dramatiques qui aient survécu à leur auteur, de *vingt ou trente* qu'il avait composées, comme il dit lui-même, *et qui toutes furent jouées sans qu'on leur adressât des offrandes de concombres ou d'autres projectiles.* Nous serons amenés à parler du mérite de ces deux compositions originales, selon nous mal jugées jusqu'ici, dans l'article général que nous consacrerons à la LITTÉRATURE ESPAGNOLE. Nous nous bornerons pour le moment à montrer comment Cervantès jugeait du théâtre de son pays, et dans quelle direction il aurait voulu voir s'engager les auteurs dramatiques.

Au seizième siècle, ne l'oublions jamais, la renaissance littéraire est partout, mais elle est surtout triomphante chez les nations de langue romane. En Italie, dès long-temps auparavant, PÉTRARQUE, le lyrique chrétien par excellence, n'avait pas craint de mettre toutes ses complaisances en la poésie latine; il avait chanté Scipion en fort beaux vers latins, et on sait que l'un des deux rêves de sa vie avait été la ressurrection de la république romaine. Après lui, nous avons montré comment BOCCACE s'engagea en plein dans cette voie de réaction contre le moyen âge chrétien, où il fut suivi et éclipsé par les grands poètes qui lui succédèrent. En France la sceptique érudition de RABELAIS et les longs éclats de son rire inextinguible avaient été contagieux; l'audacieux RONSARD avait jeté les fondemens de l'école classique, à la grande satisfaction de Montaigne, qui annonçait de loin Voltaire. En Portugal, nous avons vu CAMOENS enfant défier un peu témérairement Virgile son maître, Camoens dont la vie héroïque rappelle Horatius Coclès, et dont la mort fut digne de Caton.

En Espagne, où l'esprit du moyen âge s'était fortifié de son récent triomphe sur les Arabes, et se confondait presque avec le sentiment de la nationalité, le mouvement dut être lent, partiel, renfermé dans les colléges et presque stérile en grands résultats. L'histoire littéraire de ce pays, loin d'être arrivée à l'état philosophique, n'existe pas encore; ses élémens sont à peine connus. Mais à travers l'obscurité et la confusion de ce que nous avons pu lire et découvrir sur le rôle de Cervantès, il nous semble entrevoir que la vie littéraire de ce grand homme ne fut guère qu'un long combat de sa raison, non seulement contre les travers des mœurs contemporaines, ce qui est par trop évident, mais encore contre les superstitions religieuses et les routines littéraires, si vivaces en son pays; combat dont il faut lui savoir d'autant plus de gré que son imagination et son cœur, séduits par les rians souvenirs de l'enfance et par le poétique prestige qui s'attache toujours aux choses révérées par les aïeux, semblent avoir bien souvent pris parti contre lui-même, contre sa raison. Nous sommes fondés à penser qu'avant de combattre à outrance le moyen âge par la lance de Don Quichotte, Cervantès l'avait déjà indirectement attaqué par toutes ses doctrines littéraires. Sans doute cette lutte livrée en l'honneur de l'esprit nouveau, frère de la renaissance, ne sortit pas des étroites limites que lui imposait la toute puissante inquisition. Sans doute Cervantès fut plus d'une fois entraîné par le torrent de la multitude, et trompé par le goût dominant de son temps pour l'exagération ridicule du merveilleux et de l'extraordinaire; mais enfin il ne se rebuta point; battu sur la scène, il se réfugia dans le roman; mieux inspiré par son génie, il revint à la charge et finit par triompher de l'ennemi sinon tout d'un coup, du moins à la longue et après sa mort, moins en Espagne, il est vrai, que dans le reste de l'Europe.

Ce grand poète nous paraît avoir voulu opérer sur la scène espagnole, où régnaient les *mystères catholiques*, une révolution analogue à celle que Jodelle et Garnier opérèrent en France, révolution *classique*, née de la Renaissance, et qui se continua si glorieusement par le génie de Corneille et de Racine. Il soutint contre Lope de Véga une longue querelle, qui rappelle quelque peu notre temps, sur la poétique du théâtre. Nous serons naturellement amenés à exposer ce débat à l'article LOPE DE VÉGA. Mais en attendant, on peut voir dans le quarante sixième chapitre de *Don Quichotte* un aperçu de la religion littéraire de notre auteur. « Le théâtre, dit-il par » la bouche du curé, doit être, *suivant les anciens maîtres » de l'art*, le tableau fidèle de nos mœurs, de nos vertus, de » nos vices : tout devrait donc y être peint d'après nature et » avec vérité. Cependant, dans presque toutes celles de » notre temps, on ne trouve qu'invraisemblances, indécen» ces, obscénités même, et trop souvent la satire la plus » dégoûtante. Ici, ce sont des vieillards décrépits auxquels » on donne tout le feu de la jeunesse; là ce sont des athlè» tes vigoureux qu'on fait agir en vieillards..... Et *les uni» tés, les trois unités*, sans lesquelles il n'y a plus d'intérêt, » avec quelle impudence on les viole!.... Dans une pièce où » l'on veut représenter une action que l'on dit être du temps » de Charlemagne, on voit l'empereur Héraclius jouer le » principal rôle, et faire la conquête de Jerusalem à la » place de Godefroi de Bouillon........ D'autres faiseurs » n'épargnent pas même l'histoire sainte. Combien de mi» racles de saints mis sur le compte d'un autre! Et, à pro» pos de miracles, je vous citerai des auteurs qui se sont » permis d'en placer de leur invention jusque dans des » pièces profanes, pour se tirer d'embarras ou seulement » pour voir quel effet ils y feraient : et les sots d'admirer, » bouche béante, d'accourir en foule à la *fameuse comé» die*, etc. » Horace aurait-il mieux dit?

Cervantès était donc *classique*, mais alors, selon nous, le vrai génie devait l'être, surtout en Espagne; et si nous parlons ainsi, ce n'est certes pas que nous professions un grand respect pour le ridicule despotisme que les faiseurs de poétique de collége voudraient faire peser sur l'art; mais c'est qu'à nos yeux la scène, alors grossière et menteuse autant que les spectateurs étaient ignorans et superstitieux, ne pouvait que gagner beaucoup à l'étude des chefs-d'œuvre antiques, fruits précieux d'une culture intellectuelle plus parfaite; c'est surtout parce que cette étude se trouvait intimement liée à la cause de la philosophie et des progrès de l'esprit humain; c'est parce qu'elle menait à l'avenir en faisant renaître dans les cœurs les sentimens républicains de l'antiquité, qui devaient engendrer, dans les siècles suivans, sinon l'amour de la liberté moderne virtuellement contenu dans l'Evangile chrétien et d'ailleurs trop naturel à l'homme pour périr jamais, du moins une certaine exaltation de la vie politique et des civiques vertus, que le christianisme aurait fini par tuer avec son affectation de marcher dans la vie en ne regardant jamais que le ciel, et en foulant d'un pied dédaigneux et ingrat cette terre si vivante, si amoureusement belle et si féconde, cette terre notre mère à tous, mère de Platon et de Jésus comme de Charlemagne et

de Léonidas. Qui peut prévoir ce qui serait arrivé en Espagne si ses vieux souvenirs poétiques, dont Corneille nous a fait *le Cid* français, s'étaient un moment transfigurés en vieux Romains parlant de liberté et agissant comme ils le font sur notre scène? Certes, il aurait suffi du seul génie dramatique, si puissant et si extraordinaire, de Lope de Véga, pour mettre ce pays au pas de l'Europe. Malheureusement Lope n'y était pas lui-même, et plus tard CALDÉRON continua Lope. Cervantes, *qui n'avait fait que trente pièces*, dut être entraîné et disparaître dans le déluge de productions dont Lope inonda la scène. « Alors, dit il quelque part, vint régner sur le théâtre ce *monstre de nature*, ce grand Lope, qui *s'empara de la monarchie comique*, soumit à sa juridiction auteurs et acteurs, et remplit de ses *comédies* le monde entier. »

Mais l'œuvre capitale de Cervantès, personne ne l'ignore, son livre hors de ligne, celui auquel il doit son rang et son nom dans la postérité, c'est *Don Quichotte*. Nous ne dirons pas un mot du sujet de ce livre. Tout le monde l'a lu, et, quand une fois on l'a lu, on s'en souvient toujours. On croit avoir connu ce héros malencontreux; on croit à son existence plus qu'à celle de bien des gens qu'on voit tous les jours et qu'on peut toucher de ses mains. La chose va si loin que la plupart des lecteurs ne songent même pas à admirer l'auteur; ils l'oublient; il semble que tout le charme de cette histoire soit dû à des évènemens et à des personnages connus de toute éternité, et que, le sujet en étant donné, tout le monde l'aurait racontée comme elle l'est. Étrange confiance! mais c'est là le triomphe des inventions du génie.

La grande gloire de Cervantès c'est d'avoir su sortir des limites de la réalité contemporaine et locale, de s'être élevé, comme tous les génies de premier ordre, à la plus haute contemplation des choses humaines, et d'avoir su faire de son livre, d'ailleurs si espagnol et si bien fils de son époque, un impérissable monument de l'esprit humain. De même que le Dante s'emparant des passions, des crimes et des vertus qui vivaient autour de lui, les exprima à l'aide du symbolisme chrétien, et creusa si avant dans son cœur pour poser les fondemens de son œuvre sublime, qu'il se trouva avoir fait non un poème chrétien et gibelin, mais bien la *divine Comédie*, cette éternelle peinture de la vie, de l'espérance, de l'amour et du désespoir; de même, Cervantès s'empara des préjugés, des travers, des ridicules qui babillaient et chevauchaient autour de lui, et il en fit, non le livre d'un siècle et d'un pays, mais le *Don Quichotte*, cette divine comédie du bon sens, qui sera toujours un des grands livres de l'humanité.

En Espagne, on n'a guère vu dans le Don Quichotte que la lettre morte, et on l'a compris comme le comprennent les enfans. On sait que pour obtenir des lecteurs, Cervantès se vit réduit à publier un pamphlet anonyme, dans lequel, faisant une apparente critique de son livre, il accusait l'auteur d'avoir insolemment attaqué, sous des noms supposés, les personnages contemporains les plus éminens. Ce stratagème réussit; et ce chef-d'œuvre eut alors toute la vogue d'un ouvrage de circonstance. Il est bien vrai, et il faut savoir qu'au seizième siècle l'engouement pour les romans de chevalerie avait été poussé si loin qu'on vit réellement en Espagne plusieurs gentilshommes campagnards, dont l'histoire a conservé les noms, monter à cheval, se coiffer la tête d'une salade, s'armer d'une lance et d'un vieil écu, et s'en aller, errant par le monde, pour redresser les torts selon leur fantaisie*. Il est bien vrai que Cervantès voulut corriger ses compatriotes de leur manie pour la poésie du moyen âge, qui commençait à dégénérer en absurdes imaginations, sans aucun charme, sans cœur et sans vie, stupidement exagérées jusqu'au ridicule. Il est impossible de nier cette intention; elle est évidente à chaque page, et l'auteur déclare formellement en finissant que tel a été son dessein. Mais au-delà de ce sens, vrai, mais superficiel, il y en a un autre plus précieux et plus profond. Que Cervantès l'eût prémédité ou non, la véritable signification de ce livre, tel qu'il l'écrivit depuis, est bien plus haute et bien plus générale.

Don Quichotte, c'est l'homme d'imagination qui sort d'une bibliothèque où il a vécu, et qui vient, la tête toute farcie de rêveries qu'il prend pour autant de vérités, se heurter aux dures réalités de son siècle et aux bornes de la nature et de la société humaines, vivantes et mobiles sans doute, mais qui ne cèdent jamais au caprice d'un seul. C'est l'utopie généreuse qui met follement la lance en arrêt contre tous ses contemporains, pour avoir raison de faits que tout le monde accepte. C'est l'exaltation du courage et du dévouement, qui se fait sans sourciller bâtonner par tous ceux qu'elle rencontre en son chemin, en voulant mal à propos redresser les affaires de tous ceux qu'elle rencontre. L'ami Sancho, c'est tout le monde; Sancho est fin, mais qu'il est bête! qu'il est crédule! Il est bon et candide sans doute, mais qu'il est malicieux par momens et qu'il voudrait bien l'être toujours! Il se fait berner pour son maître, ou plutôt pour les beaux yeux de son île; mais comme il trompe son maître, au Toboso, tout en se le reprochant! Don Quichotte, c'est l'enthousiasme aveugle; Sancho, c'est l'égoïsme vulgaire et naïf, qu'on n'aime pas, qu'on ne peut guère haïr, mais qui fait rire; il est égoïste comme les enfans sont gourmands et comme les moutons de Panurge sont bêtes. Don Quichotte, c'est le désir infini, c'est la bonté et la simplicité du cœur, c'est l'inspiration du ciel tombée dans le cerveau étroit d'un habitant de cette terre; Sancho, c'est un enfant de la terre, c'est le bon sens de tout le monde, mais que tout le monde a reçu de Dieu; c'est la voix de la tradition et des proverbes, qui a si tristement raison, mais qui a raison souvent. Don Quichotte, c'est l'âme qui cherche Dieu; Sancho, c'est le corps, mais il est de Dieu aussi. Séparez Sancho de Don Quichotte, d'abord vous ne le pourrez pas; qui les a jamais voulu séparer? Ils sont si bien faits l'un pour l'autre! Mais enfin, supposons-les séparés; d'abord Don Quichotte sera à peu près le même; il courra seul les aventures, quoique avec moins de satisfaction; il affrontera seul tous les périls; mais dès le second jour, à son insu, il souffrira d'être seul; il rêvera à Dulcinée, mais il sera triste; il y croira moins que lorsqu'il pouvait en parler toujours. Le voyez-vous immobile et rêveur, plus pâle et plus maigre que jamais, si tristement appuyé sur sa longue lance? Il est malade, il s'est arrêté, il ne bougera plus; il se croit enchanté; il se consumera là dans l'oisiveté jusqu'à la fin des siècles; il a oublié de dîner hier, il n'a pas déjeûné ce matin, il ignore à cette heure qu'il a faim; demain, il mourra d'inanition sur Rossinante affamée. Sancho, au contraire, séparé de Don Quichotte, vivra long-temps; il ne se battra jamais plus; il sera bien rarement bâtonné, et jamais par sa faute; il vivra autant que les pierres; mais il perdra toute valeur, il n'aura plus de physionomie; c'est la goutte d'eau incolore retombée dans l'Océan; c'est un paysan vulgaire perdu dans la foule des paysans. Sa ménagère l'en aimera mieux, mais vous ne le reconnaîtrez plus. S'il parle, il vous ennuiera.

Don Quichotte, c'est, si on l'aime mieux, la vertu généreuse et enthousiaste qui a vécu d'une vie tout individuelle, et en qui de romanesques imaginations ont tué la raison; c'est la vertu solitaire, forte d'une *tradition* imaginaire, s'abandonnant, dans sa sublime folie, à toutes les

* Au moment où les Nationalités de l'Europe moderne se constituaient, on conçoit sans peine que la queue de l'aristocratie chevaleresque du moyen âge, ne comprenant rien aux nouveaux devoirs et ne devinant pas les vertus nouvelles, ait protesté vivement contre le présent, et tenté de ressusciter les devoirs, les vertus et l'ancien éclat de sa race. C'est surtout en Espagne que les choses devaient se passer ainsi. Voyez CHEVALERIE.

inspirations de sa *conscience*, sans réfléchir, sans consulter ni la *raison*, ni l'*expérience*, et sans se soucier du *consentement* de la société où il vit. Voyez CERTITUDE.

Et voyez comme tout est vrai et bien conçu dans cet admirable poème. Don Quichotte n'a pas d'enfans, sinon sa folie serait trop impardonnable; mais il a plus de quarante ans, il a une maison et une nièce qui l'aime, il jouit d'une certaine considération, sinon il serait trop facile à excuser. Il a pour amis un barbier et un curé qui ont pour lui de l'affection, mais il n'a qu'eux, et ils ne le comprennent pas, sinon il s'épancherait avec eux, il leur ferait part de ses projets, il ne les exécuterait jamais. Il est suivi de Sancho qu'il nourrit de la parole de vie, sinon il ne vivrait pas lui-même, il ne songerait jamais à se munir des pâtés et du vin des moines qu'il détrousse, les prenant pour des chevaliers. Il est amoureux d'une femme qu'il n'a jamais vue, parce que cet homme ne peut plus être amoureux de rien de ce qu'on voit. Ce curé est assez instruit, il est bon, mais il est Espagnol; voyez comme il est heureux de brûler des livres! Enfin Don Quichotte se réveille de son rêve, mais alors il meurt, et cela devait être; quand on a vécu si long-temps d'une folie, on doit infailliblement être tué par le premier éclair de raison.

Quelques critiques moroses prétendent qu'il n'y a pas de livre plus triste que le Don Quichotte, où l'enthousiasme est sans cesse ridicule et où l'égoïsme a toujours raison. Ces critiques ne pourraient manquer d'avoir un peu raison eux-mêmes, si ce livre si triste ne faisait pas rire d'un bout à l'autre, même les rêveurs les plus enthousiastes, quand ils ne sont pas tout-à-fait dénués d'esprit et de bon sens. Mais il est vrai de dire que pour faire ainsi *Don Quichotte* de façon à ne pas dégoûter ses lecteurs de la vie, il ne fallait peut-être rien moins qu'avoir vécu comme Cervantès.

D'autres, en plus grand nombre, aiment beaucoup ce chef-d'œuvre et en soupçonnent bien toute la portée, mais ils en abusent et la faussent. Ils en font d'injustes et brutales applications aux héroïques impatiences qui de nos jours gênent leur nonchalance, ou aux célestes vertus qu'ils ne peuvent encore comprendre. Ces gens-là ne savent pas qu'il y a des siècles, tristes siècles! où la folie du doute est si universelle et va si loin, que l'enthousiasme de la foi excessive peut cesser d'être ridicule pour devenir sublime, ou, selon les individus, déplorable, mais digne encore de respect. Oui, il y a des temps où l'excès de la vertu n'est plus un vice, c'est lorsque le vice devient lui-même si excessif, si pénétré de son importance et si sûr de sa fortune, qu'il voudrait bientôt s'ériger lui-même en vertu, et se faire adorer. Malheur à l'homme qui, en l'an de grâce 1836, ne peut comprendre le Don Quichotte que comme l'a compris l'Espagne.

D'autres enfin se sentent tellement complices de Don Quichotte, de ce pauvre chevalier qui désespérait tous ceux dont il prenait la défense et causait la ruine de tous ceux qu'il se glorifiait de sauver, qu'ils voudraient bien limiter l'influence de ce terrible livre, et en emprisonner la vérité dans une certaine époque, dans une époque critique, où, disent-ils, l'esprit d'examen en faisant crouler tous les préjugés du passé ne respectait plus ni l'exaltation idéaliste, ni les élans les plus purs de l'âme et du cœur. Certes, il y a du vrai dans ce point de vue. On ne peut méconnaître l'unité générale, le caractère bouffon et radicalement frondeur de cette phase littéraire qui commence à Boccace, et se continue jusqu'à Molière et à Voltaire par l'Arioste, Rabelais, Cervantès, etc... Nous avons nous-mêmes indiqué plus haut ce fait et affirmé ce rapport. Mais c'est le propre des grandes œuvres de l'art de faire éclater la forme et le costume que leur ont donnée les circonstances, et de les déborder de plus en plus pour vivre éternellement. Il y a dans la plupart de ces prétendues exagérations critiques une énorme portion de vérité et d'affirmation raisonnable à accepter. Insistons un peu sur ce point que perdent de vue certains esprits bien intentionnés, mais peu profonds et médiocrement pénétrans, et essayons de marquer la place de l'auteur de *Don Quichotte* parmi les plus grands poètes.

L'homme, être fini, est essentiellement religieux; il se souvient, il désire, il espère, et il est fini: de tous les êtres qui l'entourent chaque être en particulier est fini comme lui, et il demande l'infini à chacun de ces êtres; il souffre, il s'indigne, il blasphème, il tue; il aime et il prie, il est aimé et il bénit, il compâtit et il pleure. Voilà la source élevée, intarissable, de toute la haute poésie lyrique, et particulièrement de la vraie tragédie.

L'ambition religieuse de l'homme est infinie, sa voie, si rude et si longue qu'elle soit, mène au ciel; il le sent avec orgueil au dedans de lui-même; mais à chaque pas une dure expérience vient l'avertir que ses facultés sont finies, et finis les instrumens dont il dispose: il lui arrive de voir le bout de son intelligence comme il voit par momens le bout de son nez; il s'égare, il s'éloigne du but en croyant y marcher, il chancelle au moment où il s'applaudissait le plus d'être ferme; s'il veut courir, il tombe: quand il est par terre, il se regarde; alors il se peut qu'il souffre amèrement; mais il se peut aussi qu'il ne souffre pas, et qu'il rie; voilà l'origine de la comédie, et de toute poésie bouffonne un peu significative, et partant sérieuse au fond.

Et cette poésie n'est pas nécessairement inférieure à la première en profondeur et en moralité. Elle peut être tout aussi digne d'étude et d'admiration, elle est tout aussi humaine; ceux qui ne peuvent la goûter manquent d'un certain sens; ceux qui la condamnent absolument ont tort. Elle exprime tout un côté de la vie du même droit que la première en exprime un autre, et elle le fait avec autant de vérité et de sincérité. Elle suppose parfois dans le génie qui l'enfante un idéal de vie aussi élevé, aussi divin que l'idéal de la première: nous n'en voulons pour exemples que le discours du chevalier de la Triste figure aux chevriers sur l'âge d'or, dans Cervantès, et, dans Rabelais, l'abbaye de Thélème; effusions précieuses, comparables pour le fond des idées à l'apologue des Troglodytes des *Lettres Persanes*, et aux plus douces peintures de Fénelon.

Parmi tous les animaux qui peuplent cette machine ronde l'homme est le seul qui pleure de véritables larmes; mais il est aussi le seul qui rie véritablement. Le singe fait une certaine grimace, il ne rit pas. L'homme n'est pas un animal; il est l'homme. Et tous les hommes ne rient pas de même.

> L'âne n'en sait juger que par ce qu'il en voit.
> Le renard au contraire à fond les examine,
> Les tourne de tout sens, et quand il s'aperçoit
> Que leur fait n'est que bonne mine,
> Il leur applique un mot, qu'un buste de héros
> Lui fit dire fort à propos.
> C'était un buste creux et plus grand que nature, etc.
>
> LA FONTAINE, *le Renard et le Buste.*

Celui qui peut regarder et écouter long-temps un enfant qui marche à peine, et qui balbutie encore, sans rire ou sans pleurer dans son cœur, celui-là à coup sûr ne sera jamais un grand poète, un poète souverain.

Car hélas! tous les enfans nés de la femme ressemblent à s'y méprendre au fils unique de Grandgousier, à Gargantua. Gargantua, si l'on en croit Rabelais qui ne croyait en personne, « toujours se veautroit par les fanges, se mascaroit le nez, se chauffouroit le visage, aculoit ses souliers, » bailloit souvent aux mousches, et couroit volontiers après » les parpaillons desquels son père tenoit l'Empire... Il se » mouchoit à ses manches, il morvoit dedans sa soupe, et » patrouilloit par tous lieux, et beuvoit en sa pantoufle..... » Il se cachait en l'eau pour la pluye, batait à froid, songeoit » creux, se gratoit où ne lui démangeoit point, trop embrassoit et peu estraignoit, ferroit les cigalles, batoit les » buissons sans prendre les oisillons, croyoit que nuës fus-

» sent pailles d'airain, et que vessies fussent lanternes, gar» doit la lune des loups, » puis mille autres gentillesses qu'on devine.

Et à bien des égards, nous ne sommes, nous hommes, que de grands enfans. Mais il est bon que ceux d'entre nous qui le sentent le mieux, l'apprennent aux autres. Il est digne de l homme de connaître la fin de sa puissance présente, comme il est digne d'un grand roi de bien connaître les frontières de son empire, ne fût-ce que pour les porter plus loin. Il y a quelque chose de plus triste que d'être un enfant parmi les hommes, c'est de se croire un homme quand on n'est qu'un enfant.

Les anges, s'il y en a qui regardent l'humanité vivre, agir et parler comme elle le fait encore à la fin de cette ère bienheureuse que les chrétiens s'obstinent à appeler chrétienne, ces anges-là doivent bien rire ou beaucoup pleurer, comme nous, hommes, quand nous contemplons l'enfance.

Les grands poètes sont tous parmi nous riant et pleurant comme ces anges.

Tous les grands poètes sont sortis du temps et ont vécu dans l'éternité. Tous se sont penchés sur l'abîme pour voir au-delà; ils ont épuisé leurs regards à en percer les ténèbres, ils se sont fatigués à en écouter le silence. Tous ont rêvé ce qui n'est pas, ce qui n'est plus selon les chrétiens, mais selon nous ce qui n'est pas encore; tous sont allés à Dieu pour le voir tel qu'il est, face à face, *sicuti est facie a facie*.

Les plus faibles, de bonne heure las de chercher le ciel sur la terre et de n'y trouver que la terre, n'ont su que se noyer en des larmes continuelles, et, fuyant la fumée de la cité des hommes et la boue de leurs sentiers, ils se sont perdus sous les fraîches ombres des forêts, en ne demandant plus à la vie, comme Petrarque, qu'un peu de paix et de calme avant le calme et la paix de la tombe:

Io vo gridando : Pace! pace! pace!

Les autres, hardis Titans, Encelades audacieux, ont bravé courageusement toutes les tempêtes de la vie, comme le Dante, Milton et tous les plus grands; ils ont savouré toutes les douleurs de la terre et affronté toutes ses joies; ils les ont voulues toutes, ils les ont eues toutes, ils les ont dominées, et les amoncelant les unes sur les autres, ils s'en sont bâti impatiemment un Enfer ou un Paradis un peu plus dignes de l'ambition de leur amour ou de la fureur de leurs passions; monde à leur taille, fait de leur vie, à leur image, fait par eux et pour eux, du haut duquel leur génie, oubliant sa propre misère, et, pour parler comme Shakspeare, *secouant l'adversité comme le lion secoue les gouttes de rosée tombée sur sa crinière*, a pu chanter enfin à pleine voix, maudire ou bénir sans mesure, seul en présence de Dieu.

Mais après cette austère famille de poètes à la voix sublime et au front triste, il y en a une autre, celle des poètes comiques; la foule s'obstine à les croire bien gais, toujours chantant, bien buvant et bien mangeant, parce qu'ils la font beaucoup rire; mais ils ne rient guère eux-mêmes, et leur front est grave aussi. Est-il besoin de dire que ces grands artistes n'ont rien de commun avec ces insipides bouffons qui s'enfarinent le visage et s'enlaidissent à plaisir dans une continuelle contorsion d'affectation et de grimace? Non, ceux dont nous parlons ne vont jamais fouiller dans la boue pour y chercher péniblement le laid par amour pour le laid; mais pour eux le laid est partout dans la réalité, le laid, c'est-à-dire le fini, le petit, le ridicule. Dans toute chose visible, ce qui les frappe d'abord et surtout, c'est l'imperfection, c'est ce qui manque; et en vertu de quoi sont-ils toujours choqués de la physionomie de la réalité, sinon en vertu de l'idéal divin qui n'est pas gravé moins profondément dans leur âme? La plus grande différence entre Molière et Corneille est une différence de forme et d'expression; le procédé seul diffère essentiellement. Qu'est-ce qui exprime mieux que le théâtre de Molière, pour les clairvoyans, la dignité, le bon goût, l'esprit, l'exquise politesse et le ton parfait de la cour de Louis XIV? Mais Alceste rêvait bien mieux que cela. Il y a dans Aristophane, pour qui sait l'y voir, une république idéale aussi belle et aussi pure que celle de Platon.

Il peut se faire que le génie comique arrive à ne plus voir que le côté petit, misérable, et, qu'on nous passe l'expression, le côté *gamin* de la vie humaine, tant une attention excessive grossit étrangement les objets! Or, il faut bien avouer qu'une fois qu'on s'engage un peu avant dans cette voie, et qu'on se laisse aller à rire aux éclats de cette vie-ci, il n'est pas facile de s'arrêter; il n'y a guère de raison pour n'en pas rire de même un mois, un an, un siècle et toujours. Le difficile, c'est de rire toute la première semaine. Mais enfin quel banquet si décent et si délicat ne peut, au dessert, dégénérer en orgie? Vous regardiez Sganarelle, le voilà qui grandit jusqu'au plafond, jusqu'au toit; c'est Gargantua! Vous riiez de Vadius *qui savait le grec;* Vadius disparaît, voici Panurge qui est Français et qui nous parlera quinze langues avant de nous parler français, à nous Français! la plaisanterie se fait géante. Où est la nourrice du *Médecin malgré lui?* je vois à la place *dix et sept mille neuf cent treze vaches de Pautille et de Brehemond.* Dieu me pardonne, je crois que Géronte devient Grandgousier, et madame Jourdain Gargamelle! Voilà Rabelais; soit dit sans préjudice d'un autre point de vue, le point de vue historique où nous nous placerons une autre fois pour apprécier ce génie original.

Il peut se faire qu'à la représentation d'un drame dont l'exposition est longue et obscure, quelques spectateurs, ennuyés de la monotonie des scènes et fatigués d'écouter sans comprendre, ferment les yeux, et s'abandonnent aux rêveries de leur propre imagination. Alors ils corrigeront le drame à leur fantaisie; ils riront quand on se tuera sur la scène réelle, sauf à pleurer peut-être au dénouement, quand on se mariera. Ainsi font certains poètes au grand spectacle de la vie,

Tant nous tient le caprice, et tant la fantaisie
Est souveraine aux cœurs épris de poésie!

La terre est froide et triste en hiver; *la folle du logis* nous prend sur ses ailes et nous emporte au ciel, ou dans les jardins d'Alcine. Vous marchez avec peine dans un sentier pierreux; vous y cherchez des diamans et il n'y en a point; la magicienne prend sa baguette; regardez maintenant ces montagnes de corail qui laissent ruisseler de toutes leurs vallées un fleuve éblouissant de rubis, d'émeraudes et de saphirs. Vous voudriez vous promener dans la lune; voilà l'hippogriffe tout sellé qui piaffe devant vous et qui bat de l'aile, l'hippogriffe, merveilleux cheval, comme dit don Quichotte, fougueux comme un lion, et docile comme un agneau à la main qui le guide. Voulez-vous voir à l'instant votre ami d'Amérique ou celle que vous évitez toujours de nommer; tenez, prenez cette lunette enchantée, vous y verrez à l'instant qui vous voudrez voir. Voilà le charme décevant de la poésie de l'Arioste.

Malheureusement il y a des gens, médiocres poètes la plupart du temps, qui prennent l'Arioste au sérieux. Dès lors toutes les lunettes de la terre leur paraissent mauvaises auprès de la lunette enchantée, qu'ils n'auraient jamais imaginée seuls. On leur conseillera d'étudier la science de l'Optique et d'en perfectionner l'art; mais ce procédé est bien long; ils aiment mieux passer leur vie à attendre que la précieuse lunette leur tombe d'elle-même sous la main. Un autre veut réellement aller se promener dans la lune; mais n'ayant pas l'hippogriffe dans son écurie, il monte au sommet d'une tour, il déploie ses deux bras comme un aigle ses ailes,

il prend son essor vers la lune, et s'étonne beaucoup de tomber rudement à terre comme il arrive ordinairement à ceux qui se précipitent du haut d'une tour. Voilà don Quichotte.

Qu'on suppose un instant que Rabelais soit né en Espagne, qu'il ait été bercé dans son enfance des souvenirs héroïques du Cid et de la guerre des Maures; il se pourra qu'à quinze ans il croie à Roland l'enchanté et à ses exploits fabuleux. Mais que, plus tard, il voie marcher, parler et gesticuler devant lui des chevaliers de la Triste figure, des don Quichotte en chair et en os, il comprendra leur folie, il les aimera peut-être; mais il est Rabelais, il les peindra. Voilà Cervantès.

La grande gloire de Shakspeare, c'est de s'être élevé si haut qu'il plane sur les deux mondes dont nous parlions tantôt, sur l'empire du Dante et sur celui de Rabelais. De même la grande gloire de Cervantès, qui a tant fait rire de son héros, c'est d'avoir su en même temps s'attendrir sur lui et de nous l'avoir fait aimer pour ses sottises.

De nos jours, où est née une philosophie idéaliste nouvelle, à l'aurore de la Foi au progrès de l'homme et du monde, Foi sublime à laquelle, nous le croyons, appartiendra la terre, mais qui semble vouloir un peu trop détourner ses regards du passé et du présent pour les tenir uniquement fixés sur l'avenir, il y aurait un excellent livre à faire, un livre utile par dessus tous les autres: ce serait une critique animée, à la fois passionnée et bouffonne, du fanatisme nouveau propre à cette religion nouvelle, fanatisme opposé en tout à l'ancien, mais non moins absurde et odieux, qui sacrifierait aveuglément, si on le laissait faire, ce qui est, à ce qui doit peut-être exister en un autre temps, le présent à ce qu'il appelle l'avenir, de même que le fanatisme chrétien, ou plutôt catholique, sacrifiait toujours l'avenir au passé. Ce livre serait la peinture grotesque de cet étrange dérèglement d'esprit qui pousserait certains apôtres de l'avenir à immoler, les uns après les autres, tous les hommes vivans, jusqu'au dernier, sur l'autel de ce qu'ils continueraient encore après d'appeler sérieusement l'Humanité progressive. Malheureusement pour les auteurs contemporains, mais fort heureusement pour le monde, ce livre excellent existe: Cervantès l'a fait au commencement du dix-septième siècle, et si on veut bien fermer les yeux sur quelques légers défauts qui étaient bien faciles à éviter dans le plan de cette œuvre impérissable, on avouera que ce livre est parfait. Après l'avoir relu, nous serions tentés de penser comme Saint-Evremond qui a écrit quelque part: « De tous les livres que j'ai lus, celui que j'aimerais le mieux avoir fait, c'est *Don Quichotte.* »

Demandez aujourd'hui à la théologie une formule de l'homme et du monde, plus haute que celle qui sert de base à cet évangile de la raison? Il n'y en a point. Demandez à la poésie une œuvre de pure fantaisie plus saisissante, plus vagabonde, plus indépendante en son allure, plus libre de toute gêne et de tout pénible asservissement à une idée morale préconçue? Vous n'en trouverez pas.

C'est ce double mérite qui explique l'incroyable succès de *Don Quichotte*. C'est un livre à part, qu'on rencontre partout, en Amérique comme en Europe, et en Russie comme en France. On lit le *Don Quichotte* à peu près comme on lit la Bible. Ne semble-t-il pas qu'il a toujours existé, et que Cervantès n'a fait que le traduire en langage humain? Partout le peuple croit à Don Quichotte comme il croit à Napoléon.

En France nul autre livre n'est aussi populaire, et les traductions de ce chef-d'œuvre y sont plus multipliées qu'en aucun autre pays. Toutes ont réussi au-delà de toute croyance. La seule traduction de Filleau de Saint-Martin, a eu jusqu'à 52 éditions bien comptées; c'est M. Auger qui les a comptées. La patrie de Fénelon et de Voltaire, de Beaumarchais et de Jean-Jacques, des Saint-Simoniens et de Béranger, ne pouvait manquer d'apprécier tant d'esprit et de passion, tant de bon sens et de charité. C'est en France qu'on a le plus ri du bon chevalier, qu'on l'a le mieux compris et le plus aimé.

Il a été donné à Cervantès de raconter au monde, avec la verve bouffonne de Rabelais et le coloris de l'Arioste, un drame aussi original et aussi vrai que le théâtre de Molière, et dont la donnée est profonde comme une conception de Shakspeare; et il l'a racontée d'un bout à l'autre avec le piquant naturel de Boccace, en un style aussi beau et plus varié, plus parfait que celui du *Décaméron*.

CERVEAU. Voyez ENCÉPHALE.

CÉSAR (CAIUS JULIUS), né à Rome, cent ans avant J.-C.; mort l'an 43.

Lorsque le cadavre de César fut exposé sur le Forum, et que, tenant élevée en l'air la robe sanglante du dictateur, Antoine fit son éloge funèbre, deux voix s'élevèrent en même temps, l'une immense et terrible, criant: Béni soit César, mort à ses meurtriers! l'autre sourde et étouffée, murmurant: Honneur aux meurtriers, maudit soit César! Et depuis lors, dans l'histoire et dans le monde, deux voix se sont toujours élevées, discordantes comme autrefois sur le Forum, l'une qui plaide la condamnation de César, l'autre qui l'absout. Aujourd'hui encore elles retentissent l'une et l'autre: la réputation de cet homme après dix-huit cents ans de débat reste contestée. Mais dans ce long intervalle d'années, la force relative des deux voix a beaucoup varié. D'abord au temps de Tibère, de Caligula, de Néron et de Domitien, la voix sourde et étouffée de la malédiction s'est grossie de tous les gémissemens des opprimés; elle a été le cri naturel et involontaire de toutes les âmes grandes et chastes; il semblait que ce fût la voix même de la vertu. Lisez Lucain, Juvénal, Tacite, Sénèque, tout ce que la décadence a produit de fort: partout au fond la condamnation de César y est inscrite en caractères sensibles bien que voilés. Toutefois si large, si profonde, si généreuse dans sa source que fût cette voix, ce n'était qu'une protestation faite en présence de Dieu, et qui expirait dans les poitrines, tandis que le monde allant son chemin sacrifiait comme devant à la divinité de César. Si du moins, à l'instant de la mort, ces nobles révoltés eussent pressenti que leur protestation serait recueillie par la postérité, tout aussi bien que l'orgueilleuse voix qui déifiait l'ancêtre de leurs monstrueux empereurs! Les temps modernes ont en effet recueilli et répété l'une et l'autre voix; mais ce n'est plus César qui a la prépondérance. Le monde pour qui s'ouvre une ère nouvelle de liberté a reconnu dans la protestation un testament de liberté, une tradition de république; et cette mourante voix est devenue une parole d'avenir, puis un cri de guerre, puis un chant triomphal poussé vers Dieu par des millions d'hommes libres et victorieux. Le monde rajeuni s'identifiant avec la jeune Rome, a condamné la Rome vieillie et dégradée qui se livre sur un lit de boue à la sale étreinte des Césars. Une plèbe nouvelle a cassé les arrêts de l'ancienne plèbe. César, usurpateur et tyran comme Tarquin, a été condamné au nom de la république dans les livres d'érudition, condamné dans les livres de philosophie, condamné sur les théâtres, condamné à la tribune aux harangues, condamné dans les clubs, dans les pamphlets et les journaux. Brutus est donc bien vengé! Et vous tous, ô martyrs, qui êtes morts sous les empereurs en maudissant l'usurpation de César, vous êtes bien vengés! Cependant l'autre voix qui absout n'a point cessé de se faire entendre. C'est le cri des ambitieux, des hommes de guerre, de quelques génies politiques, demandant grâce en faveur du génie de César, et c'est peut-être aussi le murmure sourd des consciences qui, sentant là un si grand homme, s'effraient instinctivement de le condamner. Puis le temps a marché; dans nos révolutions nous avons revu le génie qui a fait les révolutions du monde ancien; il nous a dit bien des choses: notre vue sur l'histoire

en est toute changée! Quelle était donc cette voix qui criait jadis sur le Forum: Béni soit César? c'était la voix de la plèbe, *vox populi*, *vox Dei*. On a senti cela: on a compris que César, chef de la plèbe, mène cette plèbe victorieuse à la conquête de la propriété, et alors les âmes démocratiques l'ont absous. Qu'est-ce encore que César? L'homme des circonstances, l'instrument providentiel d'une révolution aussi utile qu'inévitable: à ce titre la philosophie l'a absous. Le revirement est aussi complet que soudain. On a crié comme jadis les Romains: Béni soit César, César est un dieu! En même temps on a pensé être juste vis-à-vis de ceux qui ont protesté, et les comprendre aussi, en les traitant de gens honnêtes, mais etroits, qui se trompent, mais dont l'illusion est pardonnable. Ce jugement tout scientifique est simple et net; c'est celui qui domine aujourd'hui dans les esprits élevés de France et d'Allemagne. Mais si j'écoute la voix instinctive qui sort du cœur de l'humanité, cette voix est plus confuse, ou plutôt j'y distingue toujours deux voix contraires, l'une qui condamne, l'autre qui absout. Non, en présence des nouvelles théories de l'histoire, la voix qui condamne n'a pas cessé de retentir. Qui de nous ne l'a pas entendue hier ou avant-hier, jaillir d'une conscience généreuse avec ces éclairs qui viennent de Dieu?

Cette obstinée protestation vient-elle d'ignorance? Est-ce l'illusion d'un sentiment vrai qui par une fausse vue des faits s'égare dans l'application? Il y a de cela sans doute, mais, à ce qu'il me semble, il y a aussi quelque chose de mieux. Non, ce n'est pas en vain que cette voix est venue jusqu'à nous à travers les âges aussi bien que l'autre voix: elles ne se tairont ni l'une ni l'autre à moins d'une formule supérieure qui les domine véritablement et les concilie. Or la doctrine qui aura en elle cette vertu de compréhension est encore à venir. Celle en effet qui règne aujourd'hui, condamne Brutus, et glorifie César sans restriction. Mais l'humanité qui n'a pas voulu que César fût condamné absolument et définitivement, n'abandonnera pas davantage Brutus.

La question n'est donc plus aujourd'hui d'opter entre ces deux voix, mais de les recevoir l'une et l'autre et de les harmoniser. C'est au fond ce que, plus ou moins obscurément, l'humanité a toujours pressenti et poursuivi. Atteler deux termes qui fuient en sens contraire, sous le joug d'un troisième terme plus haut et plus compréhensif; fondre toutes les dualités discordantes dans la trinité une et indivisible, telle a toujours été, en histoire comme en tout, la tendance de l'humanité. Mais il était réservé à notre époque de poser nettement la question sous cette nouvelle forme. Reste à la résoudre.

Si laissant là ce problème général de philosophie, et résignés à étudier César et Brutus avec nos faibles lumières d'aujourd'hui, nous abordons l'histoire, là nous rencontrons de nouvelles difficultés. Jamais histoire ne fut plus embarrassante; jamais l'appréciation des faits ou des hommes ne fut plus incertaine et périlleuse: *periculosæ plenum opus aleæ*. Les formes de la vie antique sont si décevantes! Ce monde romain est si vaste, si multiple, si profond! Tant de monumens qui éclairciraient les choses sont perdus! Ensuite, comme je l'ai dit ailleurs, cette époque des guerres civiles est si confuse et compliquée! Là, en effet, rien n'est simple comme chez nous; il y a, non un peuple, mais des peuples, non une révolution, mais des révolutions, et tout cela se meut d'ensemble ou se contrarie, à la fois distinct et confondu. De plus pour comprendre ce moment décisif de la vie romaine, il faut savoir nettement le passé de Rome et son avenir: il faut pour mesurer l'importance de la révolution, connaître en détail le développement historique du droit romain. Or, l'histoire des commencemens de Rome, à peine ébauchée encore par l'érudition, est mal connue; l'histoire des temps postérieurs, malgré les estimables travaux de Crévier, et surtout de Gibbon, est mal connue. Le développement historique du droit romain est mal connu aussi, du moins en France. Déjà, il est vrai, beaucoup d'hommes éminens ont fait des révolutions de Rome l'objet de leurs méditations. Ils ont éclairci bien des choses; mais bien des choses restent encore à éclaircir; et je ne parle pas seulement de l'élaboration des idées, je parle aussi de l'étude des faits, mine abandonnée, non épuisée. Après ces hommes éminens je viens... quoi faire? Peser à mon tour les hommes et les évènemens de cette grande époque? Dieu me garde de cette présomption; je viens seulement critiquer sur un point ou deux les opinions qui prévalent aujourd'hui, hasarder quelques doutes et quelques aperçus.

Il y dans le monde romain deux mondes concentriques, l'empire et la cité. De même, au temps de César, il s'y accomplit deux révolutions, celle de l'empire et celle de la cité, distinctes, mais qui s'enchevêtrent l'une dans l'autre, qui influent l'une sur l'autre.

L'aînée de ces deux révolutions, celle qui s'accomplit dans la cité, a paru jusqu'ici la plus considérable; c'est surtout elle que les historiens antiques et modernes ont mise en relief au préjudice de l'autre. Suivant moi, l'importance de cette révolution a été fort exagérée.

Si, prenant la vie romaine dans l'absolu, on dit que la guerre entre César et Pompée est le duel de la plèbe et du patriciat, l'on dit vrai. De même on peut dire que le mouvement révolutionnaire qui agite aujourd'hui la France est la querelle des serfs et des seigneurs. Ainsi, pour définir d'un mot la suite prolongée d'une évolution, il est bien permis de l'embrasser tout entière dans la dénomination de l'un de ses momens fondamentaux, et peu importe lequel. Mais si l'on se place dans le relatif, dans l'histoire, si l'on prétend tenir compte des transformations que le temps accomplit, alors c'est se tromper immensément que de transporter au siècle de César, avec la signification qui leur est propre, ces mots de plèbe et de patriciat. Alors, en effet, il y avait déjà bien long-temps que la lutte était close entre la plèbe et le patriciat: elle était close avant Tib. et C. Gracchus, close avant les guerres civiles, close plus d'un siècle avant que César eût combattu à Pharsale. Le patriciat vaincu n'existait plus; la naissance entre hommes de sang libre (*ingenui*), était sans privilége; le plébéien, admissible à tous les emplois, sénateur ou consul, marchait partout l'égal du patricien. Que voulait donc la plèbe?

Il est vrai que, du patriciat, il restait le titre et cette légère distinction qui se tire d'un lignage antique et illustre. — Est-ce donc à cette ombre dernière du passé que, par un radicalisme dont nous avons eu des exemples, la révolution s'attaque? Non: jamais, dans l'ancienne Rome, où le sentiment de la solidarité de la famille est si puissant, l'on n'a songé à contester directement ni le titre, héritage des ancêtres, ni la distinction des familles nobles. Mais en vérité, si cela eût déplu, eût-il donc fallu pour le renverser cent ans de guerre civile, et n'eût-il pas suffi d'un simple mouvement dans les esprits? De quoi vivait-elle, cette distinction, sinon d'un assentiment que chacun était libre de refuser. Eh bien! cet assentiment, on ne l'a point refusé. César a pu se faire honneur de son origine plus que patricienne et de sa parenté avec Vénus, sans choquer les susceptibilités des plébéiens, et les soldats d'Antoine n'avaient nulle répugnance à saluer en lui un descendant d'Hercule. Et cette distinction a survécu au triomphe de la plèbe; sous les empereurs comme avant, il y a eu des patriciens, des chevaliers, des plébéiens. Il est vrai que la tendance générale des idées allait à effacer toute distinction originelle, mais à la longue et insensiblement, à Rome surtout, où le préjugé était plus vivace qu'ailleurs. Quant à la révolution, elle n'a rien dit là-dessus. C'est au christianisme et non à elle, qu'il fut donné d'attaquer fondamentalement le préjugé de la naissance.

Voici que déjà l'état des choses est mieux défini. Ce n'est point l'égalité des droits politiques, celle de la loi, que poursuit Rome dans sa révolution : avant César, avant Marius, cette égalité allait aussi loin que possible. Ce n'est point non plus la liberté ; Rome était libre. Dans le cours des guerres civiles, aucun changement fondamental dans la constitution intérieure de la république n'a été tenté ni réclamé, et si à la fin ce changement eut lieu, il fut la conséquence inattendue, la conséquence fatale, et non l'objet des guerres civiles. Qu'a donc fait cette révolution ? du moins que poursuivait-elle ? Au nom de quelle idée sainte allait-on sur les champs de bataille verser des flots de sang ? Au nom des biens matériels ; la plèbe voulait avoir part dans la propriété.

Cela était juste et inévitable. Sans une équitable répartition des biens matériels, qu'est-ce effectivement que la liberté ? Si pour le riche elle est la sécurité de la jouissance, elle est pour le pauvre le délaissement, le droit de respirer là où il n'a pas d'air. Et entre gens dont les conditions diffèrent fondamentalement, à quoi sert la fictive égalité de la loi ? Aussi, le patriciat étant vaincu, la cité, comme auparavant, se partagea en deux classes égales de droit, mais non en fait. Dans l'une, sont les pauvres, à qui reste la dénomination inférieure de plébéiens ; dans l'autre, sont les riches et les capacités à qui les circonstances, au défaut de richesse, ont permis de se faire jour, puissante bourgeoisie, élite de la plèbe et de l'antique patriciat, qui sous le nom de notables (*nobiles*), forme une aristocratie nouvelle, maîtresse du sénat, maîtresse des magistratures, maîtresse de tout. Et le mal, comme toujours, avait en lui-même son principe d'accroissement : cette puissance que l'on tenait de la richesse, on s'en servait pour augmenter sa richesse En Italie, quelques grands domaines qui eussent fait le territoire d'une nation d'autrefois, dévorant les petits de proche en proche, allaient se rejoindre de toutes parts. De plus, suivant la maxime de Caton, *pascere*, les riches virent de l'avantage à mettre leurs terres en prairies. L'Italie devint donc une prairie livrée aux troupeaux, et grâce à un aménagement qui diminuait si fort le travail, quelques esclaves y suffirent. Ainsi les petites métairies s'étaient englouties dans les grandes villas ; les prairies et l'esclavage firent le reste ; la classe des cultivateurs libres disparut. A Rome aussi et dans les autres villes, point de milieu ; il fallait être esclave ou propriétaire, sinon l'on mourait de faim. Les arts mécaniques, réputés serviles et déshonnêtes, étaient le lot de l'esclave qui en tirait sa subsistance ; le riche vivait de sa propriété ; mais exclu du travail, exclu de la propriété, sauf la honteuse et insuffisante ressource des distributions de blé qui venaient à certains jours calmer sa faim, de quoi vivait le prolétaire ?

Ainsi désormais c'est la querelle des riches et des pauvres ; ainsi la question qui s'agite dans les guerres civiles est une question de propriété. Le plébéien a voulu faire passer dans le monde réel l'égalité de la loi ; il a voulu être aussi propriétaire. C'est pour cet objet qu'il a soutenu Tibérius Gracchus dans les comices, pour cet objet qu'il a combattu sous Marius, sous César, sous les triumvirs, cent années durant. Quelle que soit l'issue, honneur à lui de ce qu'il a voulu et combattu ! Pourtant il faut considérer à fond la nature de ce mouvement et sa portée, s'il est d'instinct égoïste et matériel, ou s'il s'opère en vertu d'un idéal. En un mot, dans la loi agraire, telle qu'à Rome elle a été formulée, dans les violentes mutations que plus tard la guerre accomplit, y a-t-il eu vraiment, comme on l'a prétendu, révolution de la propriété ? nous l'allons voir.

D'abord, je le demande, quel mot nouveau sur la propriété a fait en ce temps-là son apparition ? aucun. Quelle formule nouvelle s'est inscrite dans la loi ? aucune. La notion théorique de la propriété, après la révolution comme avant, resta la même.

Mais peut-être, dans la vague inspiration qui les animait, les actes et les faits sont-ils allés bien au-delà des théories. Peut-être enveloppent-ils symboliquement des idées qui n'ont pas su se formuler en termes précis. Examinons.

C'est d'abord légalement et par la loi agraire que la plèbe voulut acquérir la propriété. Or, voici le fondement des lois agraires. Lorsque les Romains s'étaient rendus maîtres d'un pays, ils en faisaient trois parts : l'une était laissée aux habitans, l'autre vendue au profit du trésor ; la troisième réunie au domaine public, *ager publicus*, devait être divisée en lots dont la *possession*, non la *propriété*, serait concédée aux citoyens, moyennant une redevance légère. Ces concessions étaient le salaire du soldat, le prix du sang. Mais c'étaient les patriciens qui faisaient le partage de la terre conquise à frais communs ; ils trouvèrent commode de s'approprier tout ou presque tout, et la chétive part qu'ils daignaient laisser à la plèbe ne tardait guère à aller s'engloutir dans leurs vastes possessions. Cependant la plèbe lésée réclama contre l'iniquité du premier partage, et demanda instamment que la terre conquise fût partagée de nouveau ; réclamation si légitime, que jamais le sénat, comme l'observe M. Lherminier, ne s'y est opposé directement. C'est dans ces limites que fut posée la question de la loi agraire par Licinius S olo, au commencement du troisième siècle avant J.-C. C'est dans ces limites qu'elle fut posée, 200 ans plus tard, par Tib. et C. Gracchus. Ainsi, dans les lois agraires, il s'agit, non des *patrimoines*, mais du champ public ; non de la *propriété*, mais de possessions dont les riches sont injustement détenteurs, dont la république, dans tous les cas, garde la nue-propriété. Voilà donc où se réduisait ce partage des terres dont le monde a fait tant de bruit ! Certes, cela est loin d'une révolution dans la propriété.

Une nouvelle ère s'ouvre à la mort de C. Gracchus. La conciliation ayant échoué, c'est la guerre désormais qui décidera : puisque la loi est impuissante, qu'elle se retire, la force fera tout. Ici, je l'avoue, les actes prennent une immense gravité. La plèbe s'enrégimente sous Marius, elle s'enrégimente sous César, elle s'enrégimente sous Antoine et sous Octave, et à chaque bataille d'où elle sort victorieuse, des terres lui sont distribuées. Cette fois, il ne s'agit plus seulement de l'*ager publicus* ; toute la majesté du dieu Terme est violée ; les patrimoines, aussi bien que les possessions du domaine public, sont pris indistinctement, sont vendus ou concédés. Mais à examiner la chose rigoureusement, y a-t-il donc là un fait nouveau, un principe nouveau que l'on puisse appeler une révolution dans la propriété ? j'ose affirmer que non. C'est le droit de la guerre transporté à l'intérieur ; c'est la conquête. Le patrimoine des vaincus est le pays conquis, et à ce titre, il devient domaine public ; car le vainqueur est toujours l'état, et le vaincu, toujours l'ennemi ou le révolté. Les puissans parmi les vaincus sont proscrits, et leur patrimoine confisqué est vendu aux enchères ou distribué aux soldats. Les villes qui ont suivi le parti du vaincu sont dépossédées, et leur territoire est vendu ou distribué. Je le répète, c'est le droit de la guerre : Sylla, adversaire de la révolution, avait usé de ce droit tout comme Marius, et, victorieux, Pompée en aurait usé tout comme César. Dans les actes de leur révolution, les Romains n'ont jamais rien vu au-delà. Du reste, hors le nom du propriétaire, rien n'est changé. Le mode de possession reste le même. La borne sacrée se relève au bout du champ, et le nouveau maître a foi en elle tout comme l'ancien.

Ainsi, quant à la propriété, les faits, non plus que les théories, ne présentent rien de significatif, rien qui désormais doive passer dans la philosophie et la tradition du genre humain. Il y eut sans doute alors un prodigieux déplacement de la propriété ; mais là où pas une idée nouvelle n'intervient, je ne saurais voir une révolution. Il me semble que, loin d'avoir été résolu, le problème ne fut pas même

posé. A la vérité, les faits et les tendances menaient vers lui; mais les hommes ne comprirent pas. Sans aller à la racine du mal, on s'en prenait aux faits secondaires, aux causes qui frappaient immédiatement, telles que l'avidité de certains riches ou l'iniquité commise tant de fois dans le partage du domaine public; et je doute que, rêvant aux angoisses du pauvre, un Romain de ce temps-là soit jamais venu à se demander si le mal n'était pas dans la constitution même de la propriété; si, dans cette constitution, il y avait justice et convenance, et si une autre était possible. Donc, à l'origine, la question fut posée dans les termes de la légalité, et elle s'y tint jusqu'à Marius. Depuis lors, ce fut la guerre, et en ce qui touche la propriété, toute la question fut de savoir quel serait le vainqueur. La guerre engendra tout ce que seule, et sans la fécondation de la pensée, elle a puissance d'engendrer, un fait, un expédient local et transitoire, au lieu d'une révolution.

Or, je le demande, quels furent les résultats de cet expédient? S'il n'y a rien là pour le monde, ni pour l'avenir, du moins le mal présent qu'il était appelé à guérir fut-il guéri?

Oui, si l'on veut, c'est-à-dire dans la mesure locale, éphémère et toute matérielle qu'un expédient comporte. Au prix d'une masse énorme de sang et de pleurs, il y eut sans doute un peu de bien par momens, çà et là. Ceux-là furent guéris qui reçurent, guéris pour aussi long-temps qu'ils conservèrent. — Seulement, il fallait être soldat; car on ne se souciait guère du citoyen pauvre, s'il ne combattait: *Barbarus has segetes!...* Le soldat ibère ou gaulois viendra en Toscane prendre possession de la chaumière, et moissonner le champ du pauvre laboureur. — Seulement, cela durait peu. Sylla pendant sa dictature avait colonisé ses vétérans. Sylla mort, que firent les vétérans? ils vendirent leur portion de terre. Ce fut l'affaire d'une débauche d'en dépenser le prix, et quand ils n'eurent plus rien, ils s'enrôlèrent, pour vivre et s'enrichir de nouveau, sous les enseignes de Catilina. Il eût donc fallu recommencer chaque jour, et il est vrai aussi qu'on ne chômait guère. De Sylla à César, et de celui-ci aux triumvirs, les concessions de terres allaient croissant, et trouvaient toujours un plus grand vide à remplir.

Voilà donc ce qu'on peut dire; mais si l'on prend la chose au sérieux, si l'on voit en grand et à distance, voici ce qu'on dira:

Non, cette violente mutation ne fut point efficace; non, la plaie matérielle de la société ne fut point guérie. Après comme avant, il resta toujours à Rome une plèbe qu'il fallut nourrir aux dépens de l'état. Comme avant, dans les concessions, les chefs se sont fait une immense part; les grands domaines se sont relevés, et comme avant, ils ont dévoré les petits. En Italie, où la perturbation a détruit toute sécurité, la culture des champs est de plus en plus abandonnée; les prairies se changent en déserts et en marais pestilentiels; l'Italie se dépeuple. Cependant le mal de l'Italie gagne la Gaule et le reste du monde romain. Partout les *latifundi*, partout l'esclave substitué à l'homme libre dans les travaux des champs; partout la dépopulation. Elle arrive à ce degré sur la fin de l'empire, que ce sont les nations barbares qui, achetées, composent les armées de Rome. Donc cette perturbation fut nulle, sinon désastreuse dans ses résultats; et d'ailleurs n'est il pas évident que ce n'est jamais le *fait* qui sauvera le monde!

J'observe (et cette observation confirme le reste), que, dans un intervalle de cent ans, à une époque où l'esprit est si actif, Marius, César et Octave n'assistèrent point à différentes phases d'une action qui se déroule. Le débat reste immobile dans les termes d'autrefois; il n'y a de changé que les circonstances: les partis de même sont immobiles, sauf les mœurs dont la décadence va croissant.

J'observe d'ailleurs que le problème posé au fond des choses n'était point seulement d'obtenir la propriété en échange de la liberté acquise, mais de garder l'une et d'avoir l'autre. Or, la propriété n'est pas venue, et la liberté a péri.

Et tout ce que j'ai dit ci-dessus du déplacement de la propriété s'applique de même à l'abolition des dettes. Une *dette* se paie, sinon elle subsiste: sans un principe nouveau, on n'abolit rien. Donc, la règle restant, la loi laissée intacte, les *tabulæ novæ* ne furent qu'une exception, une faillite impunie, un expédient. Et tout cela est vrai aussi des confiscations faites sous les empereurs. A la vérité, ces confiscations devinrent un moyen presque régulier de satisfaire aux prodigieuses fantaisies du maître, et comme il en retombait quelques miettes par occasion à la plus grosse faim de la plèbe, on a vu la chose par ce côté; on l'a justifiée aussi en tant que profitable et éminemment révolutionnaire. Je ne saurais être de ce sentiment. Ces confiscations ne furent jamais en droit qu'une pénalité, ou, sous forme de pénalité, un brigandage. En ce dernier cas, on assassinait l'homme pour s'emparer légalement de sa propriété. Que la plèbe y profitât, je le veux; que devant Dieu, qui sait tout, qu'au jugement de l'avenir, à qui Dieu a déjà tant révélé de choses, le châtiment, n'importe où il tombât, fût toujours mérité, je le veux; nonobstant cela, dans cette main aveugle qui frappait, c'était brigandage.

Pour conclure, ce qui, du temps de César, a manqué aux Romains dans la sphère de la cité, c'est l'idéal, c'est l'avenir: *consummatum est.* Avant les guerres civiles, l'égalité avait déjà atteint dans la loi le dernier degré de son développement, et si ce n'est par la refonte de l'ordre social ou des mœurs, il n'était point possible qu'elle s'étendît davantage. Pourtant on souffre, le char est lancé, on veut aller au-delà. Sans doute il le fallait; sans doute aussi la faim de la plèbe avait droit; mais il arriva malheureusement que la plèbe n'eut pas un meilleur droit que celui de la faim. On allait, on allait sans idéal, et au lieu d'une solution, ce fut une catastrophe. On allait à l'impossible; or, quand une nation va à l'impossible, c'est que, pour cette nation, l'instant est venu de mourir.

Il me semble donc, comme je l'ai dit au commencement, que l'on s'est mépris sur le caractère et sur l'importance de cette grande commotion.

Mais en ce temps-là, dans le même orbite où la querelle intestine s'agitait si stérilement, dans les mêmes camps et sur les mêmes champs de bataille, une autre évolution s'accomplissait, qui, secondaire en apparence, au fond dominait tout. C'était la révolution de l'empire; et ici, il ne s'agit plus de la cité, il ne s'agit plus des problèmes fondamentaux de la vie sociale, mais des rapports les plus généraux d'un immense état. Ce mouvement tout politique a du moins un idéal; c'est un drame qui se développe et se dénoue; on marche, et l'on arrive à la conclusion. La révolution véritable est donc ici. Mais la question de l'empire devant être ailleurs examinée, je dois me borner en ce moment à un rapide regard.

Les villes ou les nations qui, sous le nom d'alliés, étaient réellement sujettes de Rome, aspirèrent enfin à devenir ses égales. Les vaincus, supérieurs en nombre aux conquérans, égaux désormais en civilisation, voulurent se réhabiliter, annuller la conquête, obtenir à leur tour la prépondérance. C'était juste, c'était bien, c'était inévitable. Tant que l'épée de Rome et son génie pesèrent plus dans la balance que l'épée et le génie des vaincus, il y eut à la fois justice et nécessité à ce qu'elle commandât; mais du moment que l'éducation des vaincus fut achevée; lorsque d'elle aux nations sujettes, tout fut égal, lorsque tout, hors la condition politique, fut commun et confondu, alors il y eut justice et nécessité à ce que la tutelle cessât, à ce que la souveraineté de Rome fût renversée.

Et ici encore, j'arrive à cette conclusion, que Rome ayant épuisé et livré au monde tout ce qu'elle avait dans son sein,

son rôle, en tant que nation, se termine là, et que pour elle c'est l'instant de mourir.

L'insurrection des villes italiques, autrement dit la guerre sociale, fut la grande ouverture de cette évolution. La lutte occupa un instant toute la scène de l'histoire, et malgré leurs défaites sur les champs de bataille, la cause des alliés triompha. L'Italie presque entière obtint le droit de cité. Mais ce n'était là que le commencement. Il fallait que l'égalité s'étendît de proche en proche à tout le monde romain; il fallait que tant d'élémens divers, nations sujettes, nations alliées, colonies, municipes, cité souveraine, Italiens, Gaulois, Orientaux, Libyens, se fondissent peu à peu dans l'unité d'un seul empire; mais préalablement, il fallait extirper jusque dans sa racine la nationalité dominatrice des Romains, la réduire en poussière, et que cette poussière fût jetée au vent sur le monde. De la guerre sociale jusqu'à Auguste, le mouvement se poursuit donc, mais entrelacé aux commotions civiles, et désormais sans étendard distinct. Il se confond dans le mouvement plébéien de la cité, ou plutôt il l'absorbe; car, sans l'appui du dehors, les commotions de la plèbe n'eussent produit que des échauffourées. Ce n'est pas que les nations sujettes portassent un vif intérêt au succès de la plebe; ce n'est pas que la plèbe vît sans répugnance et sans y résister, les prétentions des nations sujettes: non, dans l'esprit des hommes de ce temps, bien que des deux parts on allât vers l'égalité, les deux causes restaient étrangères l'une à l'autre, sinon hostiles; mais le besoin qu'on avait les uns des autres amenait des transactions, et pour combattre un commun ennemi, les hommes se réunissaient sous un même chef. Ainsi les deux révolutions marchaient de compagnie; mais pour discerner laquelle des deux mène l'autre, il suffit de voir que l'une succombe en chemin, et que l'autre seule parvient au but.

La révolution véritable, au temps de César, c'est donc la réhabilitation des vaincus, leur réaction contre les conquérans et leur fusion dans un nouvel empire.

Ainsi, lorsqu'au mépris des dieux romains, sur un sol où Scipion avait lancé l'anathème, Carthage se relève; lorsque, sans respect pour l'ombre de Mummius, Corinthe se relève, que signifie cela, sinon que Rome n'est plus.

Lorsque, d'Espagne ou de Gaule, les hommes viennent en foule chasser le Romain de sa maison, et siéger au sénat romain, que signifie cela, sinon que Rome n'est plus.

Et lorsque le poète toscan vient à Rome (le poète se plaît aux ruines), et que pardonnant à Rome d'avoir opprimé sa Mantoue (car on pardonne aux morts), il chante sa grandeur d'autrefois, que signifie cela, sinon que Rome n'est plus.

C'est qu'en effet Rome est conquise à son tour et dépossédée. Elle ne sera plus que le centre ou la ville possédée en commun de ce qui fut jadis son empire; désormais on y viendra régner des quatre points de l'horizon. Ainsi la ville reste; mais la cité n'est plus, la vieille reine est morte.

La révolution, je le répète, est donc arrivée au port; et sans doute il ne faut pas s'en plaindre; mais aussi, je n'ose dire qu'il y ait raison de s'en féliciter grandement. Il s'agissait de s'affranchir et de se fondre en une même société; on s'est affranchi, on s'est fondu en une même société; et cela est bien. Mais il s'agissait encore de reconstituer, et à cet égard la solution est moins satisfaisante. Ici encore, le problème était de concilier la création d'un vaste empire avec la liberté; mais là était l'impossible, et la liberté a péri. Pour tenir ensemble tant d'élémens divers, pour mettre en rapport tant de lieux distans et en formuler l'unité, on n'a su trouver rien de mieux que la forme asiatique, l'unité du chef, le pouvoir d'un seul, le despotisme.

Toutefois, reconnaissons-le: dans notre monde occidental où, jusque là, dans sa lutte avec l'esprit d'indépendance, le génie social n'avait abouti qu'à la tribu, au clan, à la cité, l'établissement d'une vaste association qui a un langage commun, une monnaie commune, des routes disposées en vue de l'ensemble, un même droit civil, un même droit politique, un même chef, c'est un fait grand et nouveau. Or, si la conquête romaine l'a ébauché, il fallait aussi pour l'achever que, devant la réaction des vaincus, Rome tombât à son tour. C'est le dernier progrès que dans l'ordre politique l'ancien monde pût accomplir, progrès de vieillard pour qui la somme de sa vie n'en reste pas moins inférieure à ce qu'elle était lors de son âge mûr.

Aussi, je l'avoue, si ce n'était la tradition, si ce n'était que tout bien acquis survit à l'acquéreur, je ne saurais guère attacher d'importance aux dernières velléités politiques de ce monde épuisé.

Il me semble voir un homme, oublié par le fossoyeur, sur son lit de mort. Sa vie a déjà monté au ciel où elle revêt une forme plus grande et plus radieuse. Mais de la vie d'en haut, il retombe quelques reflets sur le cadavre d'en bas. Et en voyant cette figure s'illuminer et s'agrandir, on s'arrête stupéfait. Pourtant, c'est un cadavre: il est infect, rongé de vers, et voici que dans les forêts d'alentour j'entends les loups hurler.

Il me semble donc voir que l'antiquité se dédouble: toute sa vie passe au christianisme, où elle prend une forme agrandie et plus radieuse; en même temps de ses élémens inférieurs et fangeux se forme l'empire, cadavre tout pourri et dévoré de vers, proie qui attend l'invasion. Et nonobstant cela, entre ce mort et la vie qui l'anima, tout rapport n'a point cessé. Le christianisme, où est la vie, flotte comme un nuage au-dessus de sa tête, et lui envoie quelques reflets, et ce monde misérable a des caractères augustes que Rome, dans son éclatante jeunesse, eût pu envier. L'empire, dans son unité, son étendue, ses tendances vers l'égalité; l'empire où tant de millions d'hommes vivent, sans patrie, sous la même loi, est la terrestre et grossière image du christianisme; en même temps, il est merveilleusement disposé pour que le christianisme y descende et s'y développe.

C'est qu'en effet, au temps de César, bien au dessus de ces révolutions, dont l'une avorte, dont l'autre enfante un monde né vieux et mourant, planait une révolution plus grande et plus durable, c'est le christianisme; et à distance, dans les forêts de la Germanie, une autre révolution, complément du christianisme, s'apprêtait; c'est l'invasion.

Le christianisme! l'invasion! si à la lueur de ces deux faits nous regardons encore une fois les troubles civils de Rome, alors tout devient significatif. Il y a encore sans doute à verser sur tant de maux des larmes de sang; mais on sait au moins ce que tout cela veut dire, et l'on sait que ces maux seront guéris.

En dernière analyse, dans ces commotions qui ébranlent, non seulement Rome, mais avant Rome, toutes les cités grecques, mais tout notre ancien monde, depuis l'Indus, où le porta Alexandre, jusqu'au détroit de Gibraltar, dans ces commotions, dis-je, tout se rapporte au christianisme d'abord, ensuite à l'invasion barbare. Dans leurs succès comme dans leurs défaites, dans ce qu'elles avaient de légitime comme dans leurs égaremens, ces commotions ne sont que des symptômes de la grande rénovation religieuse qui, par le christianisme, s'accomplit, et de la grande rénovation matérielle qui, par l'invasion, s'accomplira. Tout à l'heure, en voyant ce monde qui agonise au bout d'un chemin sans issue, en entendant cette plèbe qui demande du pain, et à qui, sur un sol où croît le froment, la fatalité répond: Vous n'aurez pas de pain, nous avons frémi et horriblement souffert de voir tant de justes ou généreuses tendances qui s'allaient briser à l'impossible. Est-il donc vrai que tout cela s'agitât en vain et que tout cela ait péri? Non, car fortement sollicitée l'humanité s'est répondu à elle-même. Non, car toutes ces questions désespérées et tous ces cris d'angoisse allaient, sans le savoir, où vont tous les ruisseaux de la vie antique, à la religion que l'humanité, ayant pitié

d'elle-même, se donnait en ce temps-là, et le christianisme est issu de ces douleurs, tout aussi bien que des doctrines de l'Orient, tout aussi bien que de la philosophie de PLATON. Le christianisme a tout recueilli : il a prêté l'oreille aux plus vagues prières; il a compris les obscures tendances et les a nommées; il a compris les problèmes, ceux qui, à Rome, n'étaient pas même posés, et les a résolus suivant la possibilité de ce temps. Alors, pour tout ce qui se cherche ou se débat, c'est la grande et générale solution, et s'il ne résout tout, l'invasion fera le reste.

Ainsi à l'égalité stérile de la loi, le christianisme ajoutera la *fraternité* du cœur. A la plèbe qui demande du pain, il donnera la *charité*, en attendant que son idéal, la *communauté*, ou le partage fraternel des biens se réalise.

C'est le christianisme qui va, au lit de mort de Caton et de Brutus, recueillir leur dernier souffle. Cette liberté que les Romains laissent mourir, réchauffée dans le sein du christianisme, deviendra la liberté des enfans de Dieu; *Deus est libertas!* et bien des martyrs la rajeuniront de leur sang.

Et ce que l'empire n'a pas résolu, savoir l'unité d'un vaste état sous le despotisme d'un seul, le christianisme, par les conciles, l'a résolu.

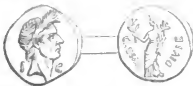
Et ce que l'empire n'a pas résolu, savoir : une société générale qui peut s'étendre indéfiniment, et, dans cette société générale, des patries fixes et particulières, le christianisme combiné avec l'invasion l'a résolu.

Une des causes de la révolution de Rome, c'était l'esclavage, qui est une plaie pour les hommes libres aussi bien que pour l'esclave; une des causes de la révolution de Rome, c'était la flétrissure attachée aux travaux manuels. Est-ce la révolution de Rome qui a détruit l'esclavage, ou seulement l'a restreint? est-ce elle qui a annobli le travail? Non, c'est le christianisme combiné avec l'invasion qui a fait tout cela.

Qui remédie à la dépopulation effroyable du monde romain, sinon l'invasion, sinon le christianisme?

Le christianisme enfin a vu l'effort douloureux de ces idées en germe, qui se tourmentaient pour éclore à des conditions impossibles; il a vu tout ce que souffre l'homme quand il s'aheurte à l'impossible, et il a eu pitié. A l'homme, il a donné la perspective de la vie future; il lui a fait une vertu souveraine de la résignation dont le monde avait grand besoin pour dix-neuf cents ans! Les idées en germe, il les a prises et il les porte dans son sein, à l'état symbolique, en attendant que, mûries et fortifiées, elles puissent entrer dans la réalité.

Ainsi, le christianisme répondit à tout, consola tout, remédia à tout.



(Médaille de César.)

Me voici à la fin de cet article, et c'est à peine si j'ai parlé de César; toutefois il me semble que nous le connaissons en tant qu'il intéresse le monde.

L'œuvre de César est dans les révolutions que nous venons d'étudier; elles se personnifient en lui. Autant valent ces révolutions, autant vaut l'homme.

Chef de la plèbe, s'il ne changea pas la destinée de cette plèbe, du moins il la vengea. L'aristocratie fut immolée, et certes elle l'avait bien mérité; mais lui, qu'avait-il donc à expier pour être chargé d'une si épouvantable mission?

Au reste, avant tout, César est le fondateur de l'empire. Cela est grand, cela est bon; mais deux choses qui sont grandes aussi furent sacrifiées, la liberté, Rome, la patrie, et non seulement la patrie, mais le patriotisme; car, je le répète, l'unité de l'empire n'est point une patrie.

L'empire, dira-t-on, ne pouvait se constituer qu'à ce prix. Mais le mal est précisément dans cette impossibilité, qui est un fait des hommes, qui est à la fois leur faute et leur châtiment

Que les circonstances, œuvre des hommes, dussent nécessairement étouffer la liberté, à la bonne heure. Mais en soi était-ce un bien qu'elle périt? Non, sans doute. Se peut-il donc que celui qui l'a tuée soit innocent? Si cela pourtant est une nécessité, se peut-il faire qu'on soit venu à cette nécessité et que l'on soit innocent?

Que la liberté périsse! à la bonne heure. Que Rome périsse! à la bonne heure. Mais par quelle secrète raison César fut-il encore choisi pour les égorger? Lui, Romain, lui, petit-fils de cet Enée qui combattit le dernier sur les décombres de sa patrie, et, quand tout le reste fut perdu, sauva du moins ses dieux et son vieux père; lui César, créateur d'un empire qui s'élève sur les ruines de sa patrie, et innocent! c'est impossible.

Et pourtant il est sûr que Dieu le destinait à cette mission. Dieu l'envoya à Rome dans un triple but : accomplir un fait nécessaire, châtier Rome, et trouver là son propre châtiment.

L'on peut comprendre à cette heure pourquoi deux voix se sont toujours élevées, l'une favorable à César, l'autre accusatrice.

Il sort vainqueur d'une révolution où de grandes choses ont péri, et ce qui reste est responsable de ce qui a péri.

CÉTACÉS. Avant que l'univers fût devenu la part du génie, lorsque l'homme n'avait pas encore paru à la surface du globe, la force régnait seule; l'empire du monde appartenait à ces êtres monstrueux dont quelques uns subsistent encore, dont d'autres ont laissé dans les entrailles de la terre des preuves de leur existence. Aux puissans carnassiers, si richement dotés sous le rapport de l'instinct et des forces, étaient soumis les vastes continens; les mers avaient pour maîtres ces êtres gigantesques, dans lesquels la nature paraît s'être plu à réunir tout ce qu'elle pouvait dépenser en forces musculaires, et dont la vie étrange est un sujet fécond de méditations profondes pour le naturaliste philosophe.

Mais au règne de la force a succédé celui plus durable du génie; l'homme a paru, l'homme dont l'esprit ne connaît de bornes que l'éternité, l'homme qui par l'association a su multiplier ses forces et ses ressources, et qui, enchaînant les lois mêmes de la physique, a, par l'invention de ses admirables machines, raccourci les distances, et trouvé à travers les solitudes des mers une route assurée; l'homme, à son tour, a dominé ces maîtres du monde : des êtres les plus puissans de la création, il a fait ses serviteurs, les esclaves de sa volonté; c'est parmi les carnivores qu'il est allé chercher le plus noble de ses animaux domestiques; et les profonds abîmes des mers, et leurs régions inconnues, n'ont pu soustraire à sa puissance ceux qui jusqu'alors avaient en paix régné sur elles, les immenses cétacés.

Mais ce n'est pas tout d'abord, ce n'est pas dans les premiers temps de la civilisation naissante, que l'homme a pu asservir ces êtres gigantesques. Quelle surprise mêlée d'effroi ne durent pas éprouver ces marins intrépides qui, les premiers, franchissant les plaines des mers, abordant les déserts glacés du Nord, se trouvèrent face à face avec ces colosses dont la taille, dépassant tout ce qu'avait pu concevoir l'imagination la plus déréglée, se mesure par des dizaines de mètres! Quelle impression profonde dut produire sur eux la vue de ces géans dont la puissance ne connaît point de bornes, et dont la masse informe est animée d'une agilité qui tient du prodige! Et aujourd'hui même que, plus familiarisés avec les phénomènes naturels, nos vues se sont grandies de tous les enseignemens que nous avons puisés

dans l'étude des lois de l'univers, pourrions-nous, sans une secrète émotion, et sans un sentiment de religieuse admiration, contempler ces monumens éloquens et grandioses de la nature, ces antiques témoins des dernières révolutions de notre globe, ces êtres en quelque sorte hybrides, dont la vie singulière se compose d'un assemblage d'antithèses, et qui nous offrent, en même temps que le dernier terme de la puissance musculaire, ces modifications profondes d'un même type, s'accommodant à toutes les influences, se pliant à mille modes d'être différens?

Vivant dans le même milieu que les poissons, ils sont conformés, quant à ce qui concerne l'organe dont les relations avec le milieu ambiant sont et les plus intimes et les plus nécessaires, à la manière des animaux aériens. Offrant dans leur forme extérieure la dégradation que l'on retrouve dans la dernière classe des vertébrés, ils sont, pour ce qui regarde les caractères les plus importans, organisés à la manière des animaux les plus élevés dans la série. Comme chez ceux-ci, leur circulation est double, leur température est élevée, résultat d'une circulation active; le développement de leur système nerveux, à défaut d'une étude suffisante de mœurs, traduit chez eux des facultés intellectuelles remarquables; et en effet, le peu que nous savons de leurs habitudes confirme ce qu'indique à l'avance leur appareil cérébral. Mus par un sentiment de sociabilité que, depuis une longue suite de siècles, la force de l'habitude a encore accru, c'est par troupes nombreuses qu'ils parcourent les provinces de leur empire immense. Le mâle, lié à sa femelle par un sentiment de constance commun à toute l'espèce, ne la quitte pas de sa vie. Celle-ci veille attentivement sur le petit qui a été le fruit de son union; comme dans les autres mammifères, comme dans la race humaine, elle le nourrit de son propre lait; partout elle l'accompagne, partout il la suit, partout il trouve en elle une surveillance active, une tendre sollicitude, un entier dévouement. Contre les dangers qui menacent l'un des leurs, tous se réunissent, tous se prêtent secours. Sous la direction d'un chef courageux et expérimenté, ils combattent vaillamment, variant habilement leurs moyens d'attaque et de défense; et quand leurs efforts ont été vains, quand celui qui a excité la courageuse cupidité de l'homme périt sous des efforts redoublés, un cri effroyable, un cri de désespoir, de détresse, vient, au récit de quelques voyageurs, avertir ses dévoués compagnons et de l'inutilité de leurs tentatives et du danger qu'ils courent: c'est pour eux le signal d'une fuite vers d'autres régions, où ils trouveront loin de l'homme un instant de repos, où l'homme n'aura point encore régné peut-être, mais où bientôt il étendra son bras puissant; car tout ici-bas est de son domaine, du domaine du génie.

Tels, et toujours aussi sublimes, aussi grandioses, sont les enseignemens de la nature. Dans l'exemple qui nous occupe, nous voyons un même type, que nous aurions pu croire immuable dans ses conditions d'existence, se modifier profondément sous l'influence d'un milieu ambiant, et passer des formes parfaites de l'homme à la dégradation manifeste que l'on observe dans la baleine et le dauphin; et la même classe dont ces animaux font partie nous montre d'autres modifications équivalentes, tendant également vers les autres classes de vertébrés, comme autant de rayons partant d'un même centre pour aboutir à des points divers. Les cétacés représentent parmi les mammifères, d'une manière évidente, les formes des poissons; des carnassiers d'une forme étrange nous montrent une tendance non moins manifeste du même type vers les oiseaux; et dans certains amphibies, conformés moins que les cétacés pour la vie aquatique, et qui viennent sur la plage humide des mers pourvoir à leur nourriture, nous trouvons un mode de progression analogue à celui des ophidiens, une véritable reptation. Et ces incessantes modifications d'un même type ne correspondent pas, comme pourraient le croire ceux qui sont peu accoutumés au spectacle de la nature, à des dégradations dans les facultés les plus précieuses de l'animal; l'intelligence, chez ces êtres en apparence si diversement conformés, offre un haut et même développement; et les différens sous-types auxquels ils appartiennent forment autant de séries qui ne sont point inférieures l'une à l'autre, mais qui marchent ensemble et parallèlement, malgré la supériorité apparente de certains systèmes chez quelques-uns. Telle est la marche réellement labyrinthique de la nature, marche dont, du point de vue où nous ont placé ses classificateurs, nous ne sommes plus aptes à rien comprendre. Le compas et l'équerre conviennent peu à l'étude physiologique. La nature, dans sa partie organique, n'a point de formes rigoureuses, de conditions nécessaires et immuables; partout elle nous offre des modifications profondes et incessantes, partout des variations d'un même type conformément à des lois inconnues encore.

Entrant actuellement dans la description des différens appareils des cétacés, nous n'avons point à revenir sur leur forme extérieure. Confondus pendant une longue suite de siècle avec les poissons, ils ont en effet, avec les formes de ces vertébrés, des rapports de plus d'une sorte. Comme les corps de ceux-ci, leur corps est allongé, comprimé; une nageoire le termine, et cette nageoire, par sa direction horizontale, est peut-être le seul caractère qui permette de distinguer à la première vue le cétacé du poisson; chez celui-ci, en effet, elle est verticale. Antérieurement, et à la même place que ceux des autres mammifères, se trouvent de véritables membres, mais ils ont subi toutes les modifications que réclame la vie aquatique. Ainsi les os du bras et de l'avant-bras, très courts, sont, comme ceux du carpe, du métacarpe, et les phalanges digitales, excessivement aplatis; une même membrane les recouvre tous de manière à constituer une véritable rame, une nageoire semblable à celle des poissons. Quant aux membres postérieurs, ils manquent totalement; on ne retrouve plus dans cette région que certains os, considérés par les anatomistes comme les représentans de deux os du bassin, l'iléon et l'ischion. Quoi qu'il en soit, l'épine se continue sans présenter aucun appendice avec la queue cartilagineuse qui termine le corps, et qui est à l'animal d'un puissant secours dans la natation. Le sternum est court, mais large, comme cela devait être pour donner attache aux muscles pectoraux; il n'y a plus de clavicule, l'apophyse coracoïde disparaît chez le plus grand nombre des cétacés; l'épine de l'omoplate est à peine saillante, de sorte que la fosse sus-épineuse est réduite à fort peu de chose. A de telles modifications dans le système osseux correspondent, on le conçoit, des modifications semblables dans le système musculaire; mais il ne nous appartient pas d'entrer ici dans tous les détails de description qu'elles réclament. La tête des cétacés est différemment développée, suivant les différens genres; bien proportionnée chez les dauphins, elle s'est considérablement accrue chez les baleines, et l'excessif allongement de ses maxillaires nous semblerait un hors-d'œuvre, si nous n'étions accoutumés à retrouver toujours, même dans ceux des actes de la nature dont le but est le plus caché, une fin précise et rigoureusement déterminée. Cette tête est séparée du tronc par un espace court, par un cou composé ordinairement de sept vertèbres très minces, qui, généralement soudées entre elles, ne permettent aucun mouvement latéral, et qui d'ailleurs ne donnent insertion qu'à des muscles courts d'une maigreur extrême, mais dont le nombre est semblable à ce qu'on rencontre chez les autres mammifères. Il en est tout différemment des vertèbres du reste de l'épine; développées considérablement, elles présentent, principalement à la région du dos, des apophyses énormes, puissans leviers qui donnent attache à des muscles dont la longueur et la force sont en rapport avec l'épouvantable masse qu'ils sont destinés à mouvoir. Dans la région de la queue, outre les

muscles que l'on retrouve chez tous les mammifères, il s'en sur-ajoute cinq pour contribuer à donner à cet organe cette puissance formidable que les cétacés savent si bien mettre à profit dans les combats.



(Squelette de cétacé.)

Tels sont les organes locomoteurs des cétacés, organes bien imparfaits sans doute, si on les compare à ceux des mammifères terrestres, mais admirablement bien assortis au genre de vie des animaux auxquels ils ont été départis. Avec leur aide, le cétacé accomplit ces mouvemens dont l'incroyable rapidité étonne ceux qui en sont témoins, soit que, poursuivi, attaqué par l'homme, il cherche son salut dans la fuite, soit qu'il se joue tranquillement au sein des eaux en y cherchant sa proie. Certains cétacés, en effet, mais non tous, comme on le croit communément, se nourrissent de proie vivante. Les lamantins, les dugongs, les stellères, qui, comme nous le verrons quand nous traiterons de la division des cétacés en familles, forment dans cet ordre un groupe à part, se nourrissent de végétaux, d'herbes marines, qu'ils paissent en rampant sur le fond de la mer et sur la plage où ils viennent quelquefois se reposer. Les dauphins, au contraire, les baleines, et ces immenses cétacés habitans de la zone torride, qui rivalisent de grandeur et de force avec celles-ci, mais qui l'emportent encore sur elles par leur courage, et que nous apprendrons bientôt à en distinguer par des caractères extérieurs faciles à saisir, les cachalots enfin, se nourrissent de proie vivante. Dépourvus de véritables mains, ils ne la saisissent pas; armés de dents imparfaites, ils ne la déchirent pas: mais, nageant au sein des eaux, ils laissent béante leur gueule énorme, dans laquelle viennent s'engouffrer, comme dans un précipice, ces myriades de petits poissons qui nagent par troupes nombreuses, et souvent aussi avec eux des animaux d'une taille plus considérable et d'une force beaucoup plus grande. Mais avec cette proie abondante, un torrent d'eau se précipite dans la cavité buccale; et c'est pour pourvoir aux inconvéniens qui résulteraient de l'épanchement de cette énorme quantité d'eau dans les voies aériennes, que la nature a doué le pharynx de la propriété de fermer entièrement l'isthme du gosier. Par un mécanisme particulier, que nous sommes fâchés de ne pouvoir exposer ici en détail, mais que l'on trouvera décrit dans tous les ouvrages spéciaux, l'eau, qui ne trouve plus d'issue en arrière, se porte, par un mouvement antipéristaltique, dans une cavité placée auprès de l'orifice extérieur des narines, par lequel la pression de muscles puissans la fait sortir en jets qui s'élèvent souvent à de grandes hauteurs dans l'air. La proie, au contraire, sur laquelle se moule entièrement la portion gutturale du pharynx, est conduite seule dans l'estomac où elle doit subir toutes les préparations nécessaires à la nutrition. Cet estomac est très compliqué; dans les descriptions qu'en donnent les auteurs, il y a une grande confusion, et les différences dans le nombre de poches qu'on y a admises, paraissent surtout tenir, comme le remarque F. Cuvier, à la manière dont l'on considère ces organes. Ce savant regarde comme probable que le nombre des estomacs est de cinq; complication fort remarquable, car elle se rencontre aussi bien chez les cétacés qui se nourrissent de chair, que chez ceux qui sont herbivores. G. Cuvier pense même que le nombre des estomacs chez les premiers est quelquefois composé de sept poches distinctes, tandis que chez les derniers, suivant le même anatomiste, il ne serait que de quatre. M. le docteur Bourgeot-Saint-Hilaire, qui a bien voulu nous communiquer quelques unes de ses observations sur les cétacés, n'a trouvé chez le marsouin commun que trois estomacs, et croit pouvoir donner la raison suivante de cette disposition. Suivant lui, et cette assertion semble probable, ces animaux régurgitent par le vomissement les arêtes des poissons qu'ils ont avalées. Ainsi ce naturaliste trouva, chez un marsouin dont il fit l'anatomie, le squelette entier d'un hareng, la tête tournée vers l'œsophage, et déjà engagée dans l'œsophage; ce qui est une disposition fort remarquable, puisque c'est en sens contraire qu'a lieu la déglutition. Dans le premier estomac (et nous entrons dans ces détails, parce qu'ils n'ont point encore été publiés par l'auteur), la digestion opérerait, suivant lui, la coction des chairs; ces chairs, réduites en pâte chymeuse, passeraient dans le second, et se transformeraient, dans le troisième, en une bouillie plus molle, ne contenant plus ni arêtes, ni parties osseuses. Les intestins grêles étaient étroits, comme cela convenait à la digestion d'une pâte chymeuse et si bien élaborée par la digestion stomacale. Préparé ensuite par les glandes, le résultat de cette digestion est, comme cela a toujours lieu, soumis à l'action de l'organe respiratoire, organe modifié seulement dans les conditions secondaires, et conformé, quant aux points essentiels, comme chez les autres mammifères. L'orifice des narines est seul remarquable, mais ici il est digne de toute l'attention de l'observateur. Nous l'avons vu tout à l'heure servir à la sortie de l'eau introduite dans la cavité de la bouche pendant la saisie des alimens; pour cet effet, le canal nasal traverse les os du crâne, et les maxillaires se portent en avant en sorte de bec. Malgré cet usage, qui l'a entièrement modifié dans ses formes, il n'en sert pas moins à l'acte respiratoire. Comme appareil de l'odoration, il n'est plus d'aucun usage, ou tout au moins ses fonctions paraissent bien restreintes; car ces cornets lamelleux, ces nombreuses cellules qu'on trouve si développées chez certains mammifères, n'existent plus; l'ethmoïde, cet os ordinairement criblé d'une infinité de petits trous qui donnent passage aux branches du nerf olfactif, est devenu tout-à-fait solide, tout-à-fait compacte. C'est qu'en effet tout cet appareil a été sacrifié, comme nous venons de le dire, à d'autres usages plus importans, puisque d'eux dépend l'exercice des fonctions vitales, qui ne sauraient s'effectuer sans l'acte respiratoire. Et c'est afin qu'il s'exerce librement, que l'orifice du canal nasal se trouve placé de telle sorte, qu'élevé au-dessus du niveau de l'eau, il n'a point à craindre l'invasion de celle-ci, et donne toujours un libre accès à l'air, sans aucun effort de la part de l'animal. Cette disposition a lieu pour les cétacés souffleurs. Chez les herbivores, les narines sont, il est vrai, placées à l'extrémité du museau; mais ceux-ci jouissent de la faculté d'élever au-dessus de l'eau, et dans une position verticale, la partie antérieure de leur corps; ce qui, joint à la forme de leur tête, dont le développement est beaucoup moindre que celui des baleines et des cachalots, aux moustaches qui garnissent leurs lèvres, à leurs mamelles qui sont pectorales, n'a pas manqué d'exciter l'amour du merveilleux des peuples anciens, et leur a valu les noms de *syrène*, de *triton*, etc., par lesquels le vulgaire les désigne encore quelquefois.

Quoi qu'il en soit de l'orifice externe du canal nasal, il n'en est pas moins évident que l'air en nature seul est propre à la respiration des cétacés. Comme les poissons, ils ne sont pas doués de la faculté de séparer l'air de l'eau, par un mécanisme encore inconnu, pour le faire servir à l'acte res-

piratoire; l'asphyxie au contraire serait la conséquence nécessaire du séjour trop prolongé d'un cétacé au sein de ce liquide : aussi viennent-ils souvent respirer à la surface de la mer. On se tromperait néanmoins, si on les croyait incapables de rester, même pendant un temps assez long, submergés; et les preuves que l'on a voulu tirer de cette prétendue impossibilité, contre l'assertion de certains auteurs qui ont écrit que, dans l'acte de l'accouplement, la femelle se trouve renversée sur le dos, ne nous paraissent pas aussi valables qu'on l'a généralement cru. Une circonstance particulière du système circulatoire, qui d'ailleurs, dans tous ses autres points, ne présente que les modifications secondaires que nécessitait la forme particulière de l'animal chez lequel il se trouve, semble aussi destinée à permettre au cétacé un séjour plus prolongé au sein des eaux; nous voulons parler d'un plexus considérable d'artères qui, de chaque côté de l'épine, se trouve placé entre les côtes, et au-dessous de la plèvre. Ces artères, qui proviennent de la région supérieure de l'aorte pectorale par l'intermédiaire des intercostales, semblent être un énorme réservoir dans lequel une masse de sang artérialisé se trouve mise à part, pour servir à la nutrition de l'animal pendant les suspensions fréquentes de l'acte respiratoire; on les voit en effet se porter à travers le trou occipital jusque dans le crâne, et pénétrer aussi dans le canal rachidien. Mais par quelle force ce sang artérialisé se trouve-t-il ainsi lancé, pour ainsi dire selon la volonté de l'animal, dans le torrent de la circulation? c'est ce que les observations encore peu nombreuses qui ont été faites sur les cétacés n'ont pas permis de déterminer.

C'est par suite de toutes ces modifications, que nous voyons tendre vers un même but, que les cétacés, animaux à respiration pulmonaire, peuvent vivre au sein des eaux. A l'aide de toutes ces modifications compensatrices, les fonctions vitales s'accomplissent chez eux aussi facilement et avec autant de régularité que chez les animaux qui habitent l'air. C'est dans ce milieu, qui paraît au premier abord si peu fait pour leur nature, qu'ils saisissent leur proie, qu'ils respirent, qu'ils se jouent en décrivant des courbes dont les orbes infinies s'enlacent mille fois avec une rapidité que rien ne saurait décrire; c'est dans l'eau et, pour le plus grand nombre d'entre eux, au milieu des mers glacées du pôle, qu'ils passent le temps de l'amour; c'est là que s'accomplit l'acte de la copulation, dont le résultat est ordinairement la naissance d'un petit vivant et doué de tous les mêmes organes que les adultes, mais qui, faible comme ceux de tous les animaux élevés, a besoin des soins assidus de ses parens et de la tendre sollicitude de sa mère. Celle-ci l'allaite de son lait; et les organes de la lactation, modifiés comme tous les autres systèmes, présentent encore au naturaliste, au philosophe, un sujet digne de ses recherches. Ce n'est point à l'aide de la succion, ce n'est point par un véritable *téter* à la manière des autres mammifères, que s'accomplit la nutrition du jeune cétacé; mais pour se conformer aux exigences du milieu aqueux, pour suppléer à l'imperfection que présente pour la succion la conformation des lèvres cartilagineuses et très peu mobiles de celui-ci, c'est par un effort de la mère que le lait se trouve ingéré dans la bouche du petit, qui se borne dès lors à un rôle purement passif. Et ce résultat, long-temps avant qu'il l'eût constaté par l'observation directe, M. Geoffroy-Saint-Hilaire, auquel on en doit la démonstration, l'avait pressenti. Chez le cétacé, la conformation des mamelles, en tout semblable à celle des organes urinaires, se compose, comme ceux-ci, d'un réservoir dans lequel s'accumule le liquide que secrètent des glandes, liquide que, par la compression de muscles soumis à sa volonté, la mère lance ensuite dans la bouche de son petit.

Tels sont les faits les plus importans de l'organisation des cétacés. Nous avons dû passer sur de nombreux détails qui, doués d'une certaine importance pour le naturaliste, occupent à ce titre une place dans les ouvrages spéciaux, mais qui ne pouvaient être traités ici. Il nous serait permis de nous étendre davantage sur les mœurs de ces animaux; car les mœurs, traitées en même temps que l'organisation et comparativement avec elle, sont pour la philosophie naturelle une source de vives lumières. Mais que pourrions-nous dire de ces animaux, dont le genre de vie comparé au nôtre nous semble si anormal, et que nous dérobent entièrement les retraites presque inaccessibles dont ils font leur séjour? Répéter les fables dont ils ont été l'objet, les superstitions auxquelles ils ont donné lieu, à quoi bon? Qu'aurions-nous à opposer à toutes ces erreurs, à tous ces mensonges? Par quels faits positifs, soigneusement observés et bien constatés, pourrions-nous remplacer les vaines traditions qui, passant d'âge en âge, sont venues jusqu'à nous, puisqu'au fond de toutes les erreurs populaires se trouve presque constamment quelque germe de vrai? Des instincts, des mœurs de ces animaux, nous ne savons rien ou presque rien. Seulement, et l'expérience nous montre que cet enseignement ne trompe point, le grand développement de leur système nerveux, les dimensions du cerveau de certains d'entre eux, et notamment du dauphin vulgaire et du marsouin commun, qui ont été l'objet de plus d'expériences, témoignent de l'intelligence élevée de ces êtres. Les parties antérieures surtout offrent un développement remarquable, des circonvolutions nombreuses, et plus nombreuses peut-être que chez l'homme, parcourant un cerveau dont le volume est considérable, mais qui laisse à découvert cependant une partie du cervelet qui, divisé en lobes comme chez les mammifères les plus élevés, offre de même des sillons bien distincts et nombreux.

Sous le rapport des organes des sens, ils paraissent aussi mieux partagés qu'on ne le croit généralement. Les marins que chaque année toutes les nations du globe envoient à la pêche des cétacés, affirment que ces animaux aperçoivent et entendent de fort loin, et que lorsqu'un objet, même très éloigné, les inquiète, ils ne tardent pas à fuir; ils ajoutent que ce n'est qu'avec peine que l'on parvient à s'approcher d'eux. Sous le rapport anatomique, l'oreille est remarquable en ce qu'elle se trouve détachée du crâne et placée au milieu de parties musculaires, comme si par cette disposition la nature avait voulu amortir les sons qui, dans un milieu tel que l'eau, se succèdent nombreux et violens. Pour l'organe du goût ainsi que celui de l'odorat, on est obligé de convenir que leur développement est beaucoup moindre, si on considère l'atrophie des organes qui en sont le siége; l'expérience est muette à cet égard. Quant au tact, on aurait peine à comprendre qu'à travers le cuir épais étendu sur tout le corps de la baleine, et recouvrant une couche puissante de graisse, il soit doué de quelque sensibilité; cependant il paraît en être ainsi, d'après des travaux de MM. Breschet et Roussel de Vauzame qui ont trouvé à l'appareil papillaire un développement remarquable.

Par leur énorme puissance, par leur instinct si développé, les cétacés étaient destinés à régner en paix sur les mers où ils vivent; mais l'homme, dans lequel ils sembleraient ne pouvoir exciter d'autre sentiment que celui de l'étonnement et de la crainte, l'homme les recherche, l'homme les suit jusque dans les mers glacées du Nord.

Pour aller à leur recherche, chaque année des troupes nombreuses de marins intrépides quittent leur patrie, leurs foyers, frètent des bâtimens qu'ils n'ont point l'assurance de voir jamais rentrer dans les ports; un mobile plus puissant que tous les autres, la cupidité, les conduit.

Cette enveloppe épaisse dont la nature a généreusement pourvu les cétacés pour les garantir des variations trop brusques de température, voilà le don funeste auquel ils doivent la guerre perpétuelle que l'homme leur livre; guerre dont le résultat a été l'extermination de l'espèce, et qui ne cessera que lorsque celle-ci aura entièrement disparu

de la surface du globe. Cette enveloppe, énorme, puisqu'elle recouvre des animaux dont la taille dépasse souvent 80 pieds, contient des matières précieuses pour le commerce. L'huile qu'elle fournit en abondance, puisqu'une baleine en donne jusqu'à 200 barils; cette matière que l'on connalt sous le nom de *sperma-ceti* et qui remplit les énormes cavités qui constituent la plus grande portion de la partie supérieure de l'énorme tête du cachalot; les excrémens mêmes de ceux-ci qui, préparés convenablement, constituent l'ambre gris; les fanons qui, chez la baleine, remplacent les dents de la mâchoire supérieure; la chair de certains d'entre eux qui, comme celle du dauphin commun et du marsouin, fait la nourriture des classes pauvres, tout en eux excite l'avarice de l'homme. Tous ces bienfaits de la nature deviennent par l'influence de celui-ci autant de causes de destruction.

Doués d'intelligence, et par conséquent de mémoire, ce n'est point en vain que les cétacés ont été en butte aux attaques de l'homme. Alors qu'ils n'avaient point encore ressenti sa funeste influence, confians d'ailleurs dans leur propre force, sa présence ne paraissait point exciter leur crainte; et souvent les Basques, qui les premiers entreprirent cette guerre périlleuse, purent s'approcher assez près d'eux pour les frapper de la main. Mais depuis qu'ils ont été en butte aux attaques réitérées de l'homme, dans l'impossibilité d'y résister, ils ont cherché à s'y soustraire par l'émigration. Jadis les cachalots, qui, sous le ciel brûlant des tropiques, ne craignaient point de livrer à l'homme un combat redoutable par la violence de leurs attaques, peuplaient de leurs troupes nombreuses l'océan équinoxial: aujourd'hui, dispersés, désunis, ils se sont répandus dans le grand Océan; et bientôt sans doute ils chercheront dans des régions plus froides, vers l'un ou l'autre pôle, un abri contre la puissance de l'homme. Cette chasse, cette guerre continuelle les a rendus défians, inquiets, timides; et cette circonstance, jointe à la diminution chaque jour croissante de leur nombre, en rend la recherche de plus en plus difficile.

Dans sa méthode, Cuvier, prenant en considération les organes de la locomotion, organes en effet importans, puisqu'ils servent à établir une communication directe entre l'être et les objets éloignés, en a fait son neuvième ordre, ou le dernier de la classe des mammifères. Cependant, quand l'on considère le développement des organes les plus importans chez quelques cétacés, on ne peut s'empêcher de se demander si c'est bien après certains mammifères réduits à l'instinct le plus obtus qu'ils doivent être placés. Mais la considération du développement des facultés et de ses rapports intimes avec celui des organes est trop élevée encore pour la science actuelle; cela n'appartient qu'à une classification naturelle, ce but si éloigné encore vers lequel doivent tendre les efforts de tous.

Dans son *Règne animal*, le même naturaliste divise en deux tribus l'ordre des cétacés.

La première, ou celle des CÉTACÉS HERBIVORES, se compose d'individus confondus jusqu'alors avec les Morses, et répartis maintenant dans les trois genres: *lamantin*, *dugong*, *stellère*.

Ce que nous avons dit précédemment sur ces animaux nous dispense de nous étendre maintenant à leur sujet. Bornons-nous donc à rappeler qu'ils n'ont pas cet appareil des évents, si remarquable, que l'on trouve dans ceux de l'autre section; que leurs dents sont à couronne plate, comme l'indique leur genre de vie. Selon Cuvier, quatre poches, dont deux latérales, composent leur estomac; ils ont un cœcum volumineux. C'est à eux, ainsi que nous l'avons déjà dit, que les anciens ont appliqué ces noms fabuleux que nous avons rappelés.

Les CÉTACÉS ORDINAIRES ou SOUFFLEURS composent la seconde famille. Ils sont caractérisés par l'appareil des évents; leurs mamelles sont inguinales, tandis que chez les précédens elles sont pectorales; enfin leur estomac est composé, d'après Cuvier, de cinq et quelquefois sept renflemens distincts.

Cet illustre naturaliste les divise en deux tribus. La première, composée de ceux des cétacés souffleurs dont la tête est proportionnée avec le reste du corps, est celle des *dauphins* et des *narvals*. La seconde, composée de deux sections, celle des *physetériens*, qui comprend les genres *cachalot* et *physeter*, et celle des *baléniens* qui constitue, les *baleines* et les *baléinoptères*, a pour caractère bien remarquable cette tête si disproportionnée dont nous avons déjà parlé, et qui a quelquefois en étendue le tiers de la longueur totale du corps.

Quelques uns de ces genres ont déjà été traités, les autres le seront en leur lieu.

CÉVENNES. Cette chaîne de montagnes, située en France, commence au canal du Languedoc, près le col de Narouze, d'où elle se dirige, du sud au nord, jusqu'au mont de la Lozère; c'est cette partie que l'on nomme Cévennes méridionales. Elle se divise, du sud au nord, en montagnes Noires, de l'Espinous, de l'Orb, et des Garrigues; de là, elle suit la même direction jusqu'au mont Pilat, où elle quitte celle du nord-est pour suivre celle du nord, sous le nom de montagnes du Lyonnais, du Beaujolais, et du Charollais.

Au mont de la Lozère, elle donne naissance à deux contre-forts ou chaînes transversales, dirigés, l'un vers le nord parallèlement à la chaîne principale; l'autre vers le nord-ouest. Le premier porte, du sud au nord, le nom de montagnes du Velay, du Forez, puis de montagne de la Madeleine, et le second celui de chaîne de la Margéride. Celle-ci longe le département de la Haute-Loire, entre dans celui du Cantal, décrit un fer à cheval, au centre duquel se trouve, du côté du midi, la ville de Saint Flour, et se joint ensuite au Plomb du Cantal, au mont Cézallier et au Puy-de-Dôme.

En partant de la Lozère et en suivant la division que nous venons d'indiquer, on voit que les Cévennes partagent leurs eaux en deux systèmes, l'un océanique et l'autre méditerranéen. Les cours d'eau qui se trouvent du côté oriental sont peu étendus, et se joignent à la Saône ou au Rhône; ceux qui sont au midi se jettent dans la Méditerranée sans prendre le nom de fleuves, parce que leur embouchure est trop près de leur source. Les eaux qui se trouvent entre les montagnes du Velay, du Forez, de la Madeleine et la chaîne principale, prennent la direction du nord et vont alimenter la Loire; celles qui se trouvent entre les mêmes montagnes et la chaîne de la Margéride prennent la même direction, forment l'Allier, affluent de la Loire; celles enfin qui coulent entre la Margéride et les Cévennes méridionales, se dirigent d'abord vers le midi, ensuite vers l'ouest, et se jettent dans la Garonne.

On doit donc distinguer cinq versans: deux sur le côté oriental des Cévennes, et trois sur le côté occidental. Les deux qui se trouvent du côté du levant sont le versant méridional et le versant oriental; les trois sur le côté opposé sont le versant septentrional, le versant central, et le versant occidental.

Le *versant méridional* comprend les *montagnes Noires*, dont le contre-fort le plus septentrional porte le nom de montagnes de la *Tanargue*; les montagnes de l'*Orb* et de l'*Esperou*, qui se prolongent entre les rivières de la Cesse, de l'Orb, de l'Hérault et de la Vidourle, pour conduire leurs eaux à la mer Méditerranée; peu d'entre elles ont reçu un nom particulier. Celle de *Malpas* se trouve au sud-ouest de Beziers; celle de *Seranne* près du confluent de la Vis et de l'Hérault, et celle de *Gardiole* s'avance près de la ville de Montpellier.

Le *versant oriental* comprend les divers plateaux qui constituent la chaîne principale, et qui ne s'étendent guère,

parce que la pente en est très rapide du côté du levant. Les principaux sont : 1° celui des *Garrigues* entre le *Gard* et la *Cesse*; 2° le nœud de la Lozère, qui se prolonge entre la *Cèze* et l'*Ardèche*; 3° les *montagnes du Vivarais*, qui forment les enceintes des rivières de l'Ardèche, du *Doux* et de l'*Erieux*; 4° le mont Pilat, dont le prolongement sépare les eaux du *Giers* et de la *Cance*; 5° les montagnes du Lyonnais, parmi lesquelles on remarque le *Mont-d'Or*, qu'il ne faut pas confondre avec le Mont-Dor de l'Auvergne; elles se prolongent entre l'*Azerque* et l'*Ardière*, rivières tributaires de la Saône; 6° enfin les montagnes du *Beaujolais* et celles du *Charollais* entre l'*Ardière* et la *Grosne*.

Le *versant septentrional* est formé par les montagnes que nous venons de nommer, et qui se prolongent au nord des monts Garrigues. L'une d'elles, qui portait le nom de *Gerbier des joncs*, et au pied de laquelle la Loire prend sa source, s'est en partie écroulée par suite d'un tremblement de terre qui eut lieu en 1821. Au nord se trouve le mont *Mézenc* ou *Mézin*, qui donne naissance au Lignon, et porte ses ramifications jusqu'à l'endroit où cette rivière se jette dans la Loire. Les montagnes du *Charollais* se prolongent entre l'Arconce et *celles du Lyonnais*, qui donnent naissance à quelques rivières peu considérables. En franchissant la Loire, on trouve les *montagnes du Forez* et du *Velay*, dont l'extrémité septentrionale porte le nom de *montagne de la Madeleine*. Elles se ramifient pour former les enceintes de l'Ance et de la rivière d'Aix, et se terminent au confluent de la Bèbre et de la Loire.

Le *versant central* se compose de nombreuses montagnes, qui forment les enceintes de l'*Allargnon*, de l'*Allier*, de la *Couze*, au nord de laquelle on trouve le Mont-Dor, qui voit naître la *Monne* et la *Sioule*, et qui étend ses nombreux rameaux jusqu'au confluent de ces deux rivières.

Parcourons maintenant le *versant occidental*. La Margéride, après avoir vu naître la *Truyère*, se subdivise en deux parties qui s'étendent, l'une entre cette rivière et celle du *Bès*, l'autre entre la même rivière et le Lot; elle se termine à la petite ville d'Entraigues, où le Lot reçoit la Truyère. Elle a précédemment formé les plateaux de la *Guiolle*, de la *Baysse* et d'*Aubrac*, qui ont donné naissance à la petite rivière de *Coulanges*. Du mont de la Lozère partent les diverses ramifications qui séparent les eaux du Lot de celles du Tarn; elles portent le nom de *Causse noir* jusqu'à une lieue de la petite ville de Sévérac-le-Château, où elles se divisent en deux parties pour former le lit de l'*Aveyron*. La partie orientale prend dans le pays le nom de *Couronnes du Tarn*. De cette dernière chaîne sort encore la rivière du *Viaur*; les montagnes qui forment son enceinte portent le nom de *montagnes du Lévezou*. Sur la rive gauche du Tarn, on voit le plateau du *Larzac* et les *montagnes de la Caune* partir à angle droit du centre de l'Espinous, et se terminer à très peu de distance de Castres, après avoir formé les enceintes de la *Dourbie*, du *Cernon*, de la *Sorgues*, du *Dourdou*, de la *Rance*, de l'*Agout supérieur* et du *Thore*.

Les montagnes de ce versant offrent une particularité remarquable. Tout près des villages de Cransac et de Cazeville se trouve une houillère embrasée que l'on appelle *la montagne de Fontaine*, parce qu'on y trouve un village de ce nom. Le jour, on en voit sortir par intervalle des tourbillons d'une fumée blanchâtre, et l'on remarque que les arbres jaunissent et sèchent à mesure que le foyer d'où part cette fumée se dirige vers eux. Pendant l'obscurité de la nuit, on aperçoit de distance en distance des traînées de lumière; et si l'on s'en approche, la vue plonge dans des gouffres de feu. L'habitant de ce pays s'est cependant familiarisé avec le danger; il suit pas à pas l'incendie, et à mesure qu'il abandonne le terrain, il s'empresse d'y planter de jeunes châtaigniers qui deviennent magnifiques, et le consolent des pertes qu'il éprouve journellement, quoique le feu soit sur le point de gagner le village et de dévorer sa modeste retraite.

Avant de présenter un aperçu de la constitution géognostique des Cévennes, nous donnerons une idée de leur élévation en citant quelques unes de leurs principales cimes.

Cévennes méridionales.

Pic Montant	1 040 mètr.
La Lozère	1 490

Cévennes septentrionales.

Sur le faîte.

Croix des Boutières	1 517
Mont Mézenc	1 774
Mont Pilat	1 072
Montagne de Tarare	1 450

Versant occidental.

Plateau de Mont-Pléaux	1 017
Testevoyre	1 447
La Pradette	1 037
Saint-Bonnet-le-Froid	1 123

Branche centrale.

Montagne de Tartas	1 345
Le Devez	1 425
Pic de la Durande	1 294
Puy de Montoncelle	1 652
La Madeleine	1 460

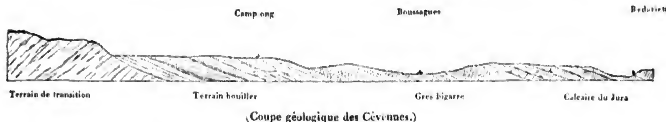
Branche occidentale.

Montagne de Montboisier	1 501

La chaîne des Cévennes est en général formée de terrains que la plupart des géologistes désignent encore sous le nom de *primitifs*. Le granite y est à petits grains de quartz et de mica, parsemés de grands cristaux de feldspath, qui lui donnent presque l'aspect du porphyre. Dans les Cévennes méridionales, cette roche passe insensiblement au gneiss et au micaschiste; mais dans une foule de localités elle se décompose et se réduit en gravier. Sur le granite s'appuie, à droite et à gauche, le terrain de transition, ou si l'on veut le terrain schisteux : on le voit dans le bassin de l'Allier comme dans celui de l'Hérault. Il se compose de nombreuses alternances de schistes, de calschites et de calcaires, et appartient aux parties les plus inférieures de ce terrain, c'est-à-dire au système si singulièrement appelé *cambrien* en Angleterre par M. Sedjwick. Ce terrain est fort intéressant dans les montagnes Noires, à l'extrémité méridionale de la chaîne, principalement aux environs de Cannes, dans le département de l'Aude : c'est là que l'on exploite un calcaire amygdalin, ou plus exactement un calschiste, puisqu'il est composé de calcaire et de schiste, que l'on répand dans le commerce sous le nom de *marbre griotte d'Italie*. Cette roche, qui prend un beau poli, est d'un rouge-foncé, parsemé de taches ovoïdes d'un rouge-clair. Mais ce qui donne à cette roche ancienne un grand intérêt géologique, c'est l'observation récente que l'on doit à M. Dufrénoy. Ce géologiste a prouvé que ces taches rouges ne sont autres qu'une immense quantité de nautiles ou plutôt de noyaux de ce mollusque céphalopode. En effet, dans une foule d'échantillons de ce marbre, on distingue, lorsqu'ils sont polis, les spires de la coquille du nautile. Cette observation prouve donc qu'à l'époque où les terrains de transition des Cévennes et des Pyrénées, où l'on en trouve de semblables, se déposaient au sein de l'antique Océan, ses eaux nourrissaient une immense quantité d'animaux. Jusqu'à présent, les terrains de cette époque s'étaient toujours montrés pauvres en fossiles. Cette observation prouve encore que le genre nautile a traversé toutes les révolutions que le globe a éprouvées, puisqu'il se trouve dans les dépôts les plus anciens au-dessus des granites, dans les terrains qui ont

succédé à ces dépôts, et qu'enfin il se trouve encore au sein des eaux marines.

En descendant, suivant la direction de l'ouest à l'est, dans la vallée de l'Orb, en passant par les villages de Camplong et Boussagues jusqu'au-delà de la petite ville de Bédarieux, on voit succéder le terrain secondaire au terrain de transition; mais, ainsi qu'on peut le voir par la figure ci après, les deux terrains sont en stratification discordante, ce qui indique qu'il a dû s'écouler un temps considérable entre la formation de l'un et de l'autre terrains.



(Coupe géologique des Cévennes.)

Le terrain secondaire des Cévennes se compose de terrain houiller comme à Camplong, sur lequel repose, ainsi qu'on le voit à Boussagues, le grès bigarré, recouvert, comme à Bédarieux, par le calcaire jurassique.

Sur le versant oriental, succède au terrain jurassique le terrain crétacé: il s'y montre en lambeaux dispersés çà et là. Les nummulites, dit M. Dufrénoy, y sont tellement abondantes, qu'elles forment en quelque sorte la masse du calcaire. Aux environs du village de La Cannette, près du canal du Languedoc, les couches de craie se montrent fortement redressées, et participent avec le terrain tertiaire au soulèvement qui, suivant M. Elie de Beaumont, a bouleversé la Provence, et donné naissance à la chaîne principale des Alpes.

Sur la pente orientale des monts Garrigues, le terrain crétacé forme une bande très épaisse qui s'élève à une grande hauteur.

Enfin, sur le versant oriental et le versant méridional des Cévennes, on remarque dans une foule de lieux une couche volcanique élevée de 1000 à 1200 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est ordinairement un basalte gris, sonore, posé sur un tuf volcanique.

Le Mézenc, cône gigantesque terminé par un plateau, présente deux étages de roches ignées. Sa base, qui repose sur un massif de granite, est formée de laves anciennes feldspathiques, telles que des trachytes, des phonolithes et des domites; vers le sommet de la montagne se trouvent des basaltes en colonnes prismatiques, remarquables par leur régularité, et des coulées de laves modernes, accompagnées de leurs scories.

Le mont Pilat est une réunion de plusieurs sommets séparés par des vallons; sur sa cime s'étend une plaine couverte de prairies et dominée par trois pointes presque entièrement nues. La roche dominante est une espèce de schiste micacé gris; on y remarque aussi des roches quartzeuses, et dans les parties inférieures tout paraît être granitique. C'est sur sa base que repose la formation houillère si puissante à Saint-Etienne. On y retrouve les grès et les dépôts ferrugineux qui appartiennent à cette formation.

Les substances minérales que l'on trouve dans les Cévennes sont le cuivre, le fer, le plomb, et surtout la houille, l'une des richesses de Saint-Etienne.

Les sources minérales y sont assez nombreuses: nous citerons, parmi les plus connues, dans le département de l'Aveyron, celles de *Cransai*, qui sont froides et toniques; les eaux thermales de *Silvanez*, au pied des montagnes de la Caune; dans le département du Cantal, les eaux de *Vic* et du *Rouvelet*; enfin, dans le département de la Lozère, sur les flancs de la montagne appelée le *Palais-du-Roi*, il existe trois sources dont la plus célèbre est celle de *Bagnoles*; sa température est de 18° du thermomètre de Réaumur.

Les Cévennes offrent au voyageur des tableaux qui l'intéressent par leur variété. S'il parcourt le côté oriental dans la direction du Rhône, il voit un pays dont la tristesse apparente l'étonne, lors même qu'il admire la richesse de ses productions. Les champs s'y trouvent en petit nombre; les prés y sont presque inconnus; ils ont fait place à la vigne, qui occupe les vallées, et s'étend même sur les pentes les plus rapides. Pour empêcher que les pluies n'entraînent la terre végétale qu'il y porte, l'infatigable habitant y construit de nombreuses terrasses; ses travaux ont fait couvrir les sommets arides de magnifiques plantations d'oliviers, de mûriers, de pêchers, de figuiers, d'amandiers, et il s'est ainsi créé une patrie fertile dans des lieux que la nature semblait avoir condamnés à une éternelle stérilité.

Si l'on parcourt le versant occidental à peu de distance de la ligne de faîte, on voit les plateaux du Larzac et les montagnes du Gévaudan. Ici le sol a changé de nature; on trouve des masses sablonneuses et inaccessibles dont les sommets affectent toutes sortes de formes: ce sont, tantôt des cônes parfaits ou des pyramides tronquées, tantôt des masses informes terminées par des roches noires, compactes ou caverneuses, sorties des flancs d'antiques montagnes ignivores. Celles qui sont moins élevées, et dont la pente est plus douce, sont ombragées par les rameaux d'un chêne rabougri, qui ne prend jamais la forme ni la hauteur d'un arbre vigoureux; le laboureur peut à peine, et dans quelques endroits seulement, fournir à sa subsistance.

En suivant la même direction à une plus grande distance de la chaîne principale, on voit les plaines d'Albi, dont les céréales font régner l'abondance dans les pays environnants. Plus haut, de fortes terres labourables, des vignes, des bois et des châtaigneraies. On voit ensuite les montagnes incultes de l'Aveyron et du Cantal, sur lesquelles bondissent d'innombrables troupeaux de brebis et de bêtes à cornes. On entre enfin dans le beau pays de la Limagne, qui ne se montre en rien indigne des pompeuses descriptions de Delille, chantant son pays natal.

CEYLAN, île de l'océan Indien à l'entrée du golfe de Bengale, à 32 lieues sud-est de la presqu'île occidentale de l'Inde. Elle a successivement porté les noms de *Selen*, *Sielediba*, *Serandib*, *Salabha*, *Saliké*, *Lanka*, *Singola* ou *Chingala*. Quatre siècles avant l'ère vulgaire, les Grecs lui donnaient celui de *Taprobane*; nom qui, ainsi que l'a fait observer M. Burnouf, équivaut à la locution latine *locus ubi sol apparet*. Au premier siècle on l'appela *Simoundou*, et dans ceux qui suivirent elle fut nommée *Salice*, *Serendiva*, *Selendiva*, *Serendis*, et *Zeilam*, d'où nous avons fait Ceylan.

Sa longueur est d'environ 100 lieues du nord au sud, depuis la pointe de Pedro jusqu'à celle de Dundra; sa largeur varie de 10 à 50 lieues; sa superficie est de 2 550 lieues géographiques carrées, et sa population de 1 200 000 âmes. Les côtes offrent un grand nombre de ports et de rades très sûres. Celle du nord est bordée de bas-fonds et d'écueils qui rendent la navigation pénible et dangereuse. L'intérieur est coupé par une chaîne de montagnes en deux parties, l'orientale et l'occidentale. Cette chaîne forme un nœud principal au mont *Dodanatou-Capella*, où elle se divise en deux contre-forts, dont l'un va du nord au sud, et l'autre prend la direction du sud-est pour se replier vers le milieu

de l'île en forme de fer à cheval. Le côté de l'ouest est le plus escarpé après celui du midi, qui est inaccessible. Celui de l'est, lorsqu'on se dirige vers le nord, s'adoucit insensiblement, au point que dans cette partie on trouve peu de montagnes élevées; celles de Trinquemale ou Trinkomali, sont les seules qui dépassent 300 pieds. Cette pente continue jusqu'au rivage et même au-delà, ce qui rend la mer très peu profonde. Les points les plus élevés sont le *Pic d'Adam* qui a 1 905 mètres; le *Namina-Couly-Kandy* qui s'élève à la hauteur de 1 658 mètres; le *Daouvah* à 17 lieues à l'est du pic d'Adam, et le pic *Doumbera* à 3 lieues au nord de Kandy: on voit dans cette montagne une caverne remarquable par le salpêtre qui s'y dépose en efflorescence. La chaîne principale forme plusieurs rameaux qui lui sont tous perpendiculaires. Dans la partie méridionale, entre les deux contre-forts dont nous avons déjà indiqué la direction, ces rameaux sont parallèles à la chaîne principale. De même au nord le plateau s'élargit et s'incline vers la mer. Ainsi dans l'île on remarque quatre versans, dirigés vers les quatre points cardinaux.

Le pic d'Adam, que les Chingalais ou Chingulais nomment *Hamalel*, et les autres peuples *Salmala*, a la forme d'un pain de sucre, et ce n'est qu'en montant par des degrés taillés dans le schiste ardoisier, et en se tenant à des chaînes de fer fixées sur la plate-forme, qu'on peut parvenir au sommet. On y trouve un plateau de 150 pieds de long sur 110 de large, et un petit étang d'eau limpide, source d'une rivière qui, de cascade en cascade, précipite ses ondes sacrées dans lesquelles les bouddhistes se baignent avec dévotion. C'est là qu'on voit une petite pagode en bois au milieu de laquelle on remarque une pierre qui porte l'empreinte d'un pied gigantesque. Les indigènes disent que c'est celui de Bouddha, qui y laissa cette empreinte lorsqu'il s'élança vers le céleste séjour après diverses métamorphoses; les musulmans prétendent que c'est la trace du pied d'Adam, et les chrétiens celui de saint Thomas; mais il suffit de rappeler que la ressemblance que présentent certaines cérémonies du bouddhisme avec celles du christianisme ont fait adopter à quelques anciens missionnaires la singulière version par laquelle saint Thomas aurait été l'apôtre de l'Inde, tandis qu'il est aujourd'hui prouvé par des monumens authentiques que l'origine du bouddhisme remonte à environ 1000 ans avant l'ère chrétienne. Les habitans de Ceylan, de Pegou, de Siam, de Malacca et de plusieurs autres contrées, vont en pèlerinage visiter ce monument sacré. Les pagodes voisines renferment aussi des images que les Européens ont prises pour celles d'Adam et d'Ève.

Les montagnes de Ceylan sont riches en minéraux, mais on donne peu de soin à leur exploitation. On en tire entre autres des pierres précieuses, telles que des diamans, des saphirs bleus et verts, des rubis, des topazes, des cornalines, des cristaux de roche blancs, jaunes, bruns et noirs. L'améthyste et le zircon y sont communs, ainsi que la tourmaline, le corindon et le péridot. Ces substances abondent dans le district de Matoura. Il y a aussi des mines de plomb, de fer, d'antimoine et de mercure. Enfin, on y trouve du salpêtre et du soufre.

Presque toutes les rivières prennent leur source au pied du pic d'Adam. Celle de *Mahavellé*, la plus considérable, se jette dans la mer par deux branches principales qui forment une île connue sous le nom de *district de Cotiaar:* elle a 70 lieues de cours, 540 pieds de largeur et 5 de profondeur. Vers son embouchure elle est obstruée par de nombreux bancs de sable. Les autres cours d'eau n'ont que 15 ou 20 lieues de longueur. Ce sont la *Parapa Oya*, qui se jette dans le golfe de Bengale sous le nom d'*Yalli*; le *Kanokan*, qui prend sa source dans le Velassey, traverse le district d'Aouvah, forme la limite de ceux de Pannova et de Mahagampattou, et se jette dans l'Océan indien au sud-est; le *Kaymel*, qui sort d'une montagne du district de Calbadé-Korla, se dirige vers l'occident et se jette dans le golfe de Manaar, au nord de Negombo, après avoir arrosé les districts d'Hapetigan, d'Allout-Cour, et d'Ouderpalété; le *Kaleny-Ganga* formé de deux petites rivières, la *Maskelli-Ganga* et la *Kalougammoua*, qui prennent leur source au nord du pic d'Adam, et vont se jeter dans le golfe de Manaar, au nord de Colombo, après avoir traversé les districts de Belligalé, de Hina et de Hevagam; le *Kalou-Ganga*, qui descend du Pic d'Adam, coule d'abord vers le sud, ensuite vers le golfe Manaar, où il se jette par plusieurs embouchures, après avoir baigné les districts de Korovitty, de Raygam, de Pasdoum et de Coultoura; le *Maplegoum-Ganga*, qui sort du district de Saffregam, au sud-est du pic d'Adam, et se dirige vers le sud-ouest pour se jeter, sous le nom de *Ghinderi*, dans l'océan Indien, au nord de la ville appelée Point de Galle; le *Dendrou-Yoa*, qui prend sa source à l'est de Nalendé, à 11 lieues de Kandy, et va se jeter sans être navigable dans le golfe de Manaar près la forteresse de Tchila; le *Pomparipo*, qui a sa source dans la partie centrale de Ceylan, au sud du district de Néoura-Kalava, se dirige vers le nord-ouest, et va aussi se jeter dans le golfe de Manaar, en face de l'extrémité septentrionale de la presqu'île de Navé-Karre. Le *Vallevay*, le *Nevil* et le *Markhikattié* sont peu considérables.

Dans l'intérieur de l'île se trouvent d'épaisses forêts qui, avec les rivières et les brises de terre et de mer, tempèrent la chaleur du climat. Les saisons dépendent des vents périodiques ou moussons; mais, grâce à l'influence des montagnes, elles ne sont pas les mêmes pour toute l'île. Dans la partie septentrionale, il pleut pendant les mois d'octobre et de novembre: c'est alors que cette partie est exposée aux averses et aux tempêtes les plus terribles, tandis que les autres ne s'en ressentent presque pas. Les ouragans les plus violens agitent la côte occidentale pendant les mois de juin, juillet et août. Ces deux moussons ne se font presque pas sentir dans l'intérieur de l'île, qui n'est exposé aux pluies et aux orages que pendant les mois de mars et d'avril; mais les averses y sont si terribles et le bruit du tonnerre si fort, qu'on peut à peine s'en faire une idée. Suivant les lois ordinaires, Ceylan, étant située sous le 18e parallèle nord, devrait ressentir la plus grande chaleur lorsque le soleil est arrivé au tropique du cancer, et c'est cependant alors que la fraîcheur y règne. Quoiqu'elle soit moins rapprochée de l'équateur que les côtes de Coromandel, on n'y éprouve pas les chaleurs excessives qui dessèchent cette partie de l'Asie; elle est souvent couverte de brouillards qui empêchent la circulation de l'air, arrêtent les rayons solaires, et font succéder des nuits très froides aux chaleurs de la journée. Les côtes au nord-ouest sont malsaines; mais les habitans se sont habitués à ce climat, qui ne produit sur eux presque aucun effet, tandis que les Européens ne peuvent y séjourner long-temps. Les côtes sont généralement stériles, et ce n'est que çà et là qu'on voit des champs de riz, seule plante qui puisse croître dans ces lieux: la moitié de la côte occidentale vers le sud est marécageuse, et par cela même peu salubre, mais d'une grande fertilité: on y récolte d'excellent chanvre. Presque toutes les plantes d'Europe n'y viennent qu'avec peine, mais en revanche on y trouve presque toutes celles des Tropiques; le *brésillet* y est très répandu; le *caféyer* et l'*arèquier* y prospèrent. Dans les forêts qui occupent l'intérieur et la côte orientale, c'est-à-dire plus des trois quarts de l'île, on trouve de très beaux bois de construction et d'ornement, tels que l'ébénier, le bois de fer, le tek, le cotonnier, le jaquier; beaucoup de fruits, du thé, du camphre; plusieurs espèces de gommes; du poivre, du cardamome, et la meilleure canelle de la terre. Le riz ne suffit point à la consommation; c'est en grains de ce genre, et en toiles de coton, que consistent les importations, pour lesquelles les étrangers prennent de l'arak, du poivre, du café, du cardamome, du bétel, du tabac, qui croît sur-

tout dans la partie septentrionale, des fibres de coco si utiles pour les toiles et les cordages, de l'huile de coco, des bois, de la cannelle, et des poissons salés. On trouve à Ceylan le *borassus flabelliformis*, le palmier à sucre, le cocotier des Maldives, l'arbre à pain, le bananier, le talipot, l'oranger, dont les fruits sont regardés par plusieurs voyageurs comme les plus délicieux de la terre. Parmi les plantes d'ornement on doit surtout remarquer la mussende (*mussenda frondosa*), qui couvre d'une grande feuille blanche ses corolles de pourpre foncé; le sindrimal, dont les fleurs s'ouvrent à quatre heures du matin pour se fermer le soir à la même heure; le grand lis, dont la racine, employée sur la côte de Malabar comme antidote, passe ici pour un poison très actif; enfin le bandoura (*nepenthes distillatoria*), muni d'une bourse cylindrique remplie d'une eau fraîche et limpide.

Parmi les animaux de Ceylan, on remarque surtout deux variétés d'éléphans: l'une, appelée *alleia*, a des défenses très longues; l'autre, que l'on nomme *néta*, n'en a point ou n'en a que de très courtes. Ces deux variétés fournissent des éléphans très estimés tant pour leur force que pour leur docilité: on les prend presque tous sur la côte méridionale, où l'on fait régulièrement la chasse tous les trois ou quatre ans. On prend aussi beaucoup de buffles sauvages qu'on apprivoise pour les faire servir au labour. On trouve dans les forêts le léopard, le chacal, l'hyène, beaucoup d'ours, des sangliers, un animal à musc (*moschus mémana*), des gazelles, des lièvres, des singes, dont les deux espèces les plus remarquables sont le singe blanc à barbe, et le singe noir à barbe noire et blanche. Les chevaux de Ceylan sont d'une belle race; on les abandonne pendant leurs premières années dans trois petites îles, que les Portugais avaient pour cette raison nommées *ilhas de los Cavales*. Knox prétend qu'il y a aussi des lions, mais Wolf affirme le contraire. Les serpens y sont très nombreux, surtout dans les contrées marécageuses; les crocodiles infestent les rivières, qui abondent en poissons; les oiseaux, les fourmis, les sangsues, les araignées venimeuses et les abeilles n'y sont point rares; on trouve dans les arbres beaucoup de miel et de cire.

Les habitans de Ceylan sont partagés en trois grandes branches: les étrangers, les Ceylanais ou Chingulais, et les Veddahs. La première de ces classes est composée de Malais, de Portugais, de Hollandais, d'Anglais et de Malabars: ils ont presque tous conservé les mœurs et les usages des nations dont ils font partie.

Les Ceylanais, qui occupent le midi de l'île et une partie de l'ouest, paraissent venir d'un peuple étranger qui s'y est établi. Ils sont de taille moyenne, bien faits, très agiles, et d'un teint plus clair que les Malabars. Leur caractère est très doux. Les plus vigoureux sont ceux qui habitent la ville et les environs de Kandy. Ce peuple est généralement timide, peu propre à un travail opiniâtre, moins scrupuleux que les Hindous, et très hospitalier. Les hommes peuvent prendre plusieurs femmes, mais à leur tour les femmes peuvent avoir plusieurs maris; elles servent à table, et prennent leur repas avec les enfans après que le mari a mangé seul. Leur vêtement ordinaire consiste en une étoffe dont ils s'entourent les reins, et en une camisole avec des manches à grands plis; leur tête est coiffée d'un mouchoir en turban, et leurs doigts ornés d'anneaux d'argent et de cuivre; ils portent un sabre au côté gauche et un poignard dans le sein. Les riches ont deux camisoles de coton, l'une blanche et l'autre bleue, avec un coutelas à manche doré. Ceux qui sont privilégiés portent un bonnet à double pointe, des ceintures et des chaînes d'or. Les femmes sont revêtues d'une camisole bleue dont la longueur dépend toujours du rang qu'elles occupent dans la société: elles portent des pendans d'oreille, des bijoux de cristal, de cuivre ou d'argent, mais rarement en or; c'est un privilége réservé à un très petit nombre de personnes. Les mariages et même les repas entre les diverses castes sont défendus sous les plus grandes peines. Ces castes sont au nombre de quatre: la caste royale, *Ekchastria-Wanse*; la caste des Brahmanes, *Brahmana-Wanse*; celle des Viessia, *Wiessia-Wanse*, qui contient les cultivateurs et les bergers; enfin la caste inférieure, *Kchoudra-Wanse*. Les *Vellates*, autrefois cultivateurs, occupent aujourd'hui, sous le gouvernement britannique, toutes les dignités civiles. On remarque encore deux tribus qui vivent hors des castes, et qui sont obligées de bâtir leurs habitations selon certaines formes: on les nomme *Gattarous* et *Gasmondo*, ou *Rhodis*; ils s'occupent principalement à fabriquer des cordages. La plupart des Chingulais savent lire et écrire; les femmes seules croupissent dans la plus profonde ignorance. Ils ont des livres en feuilles de talipot, sur lesquelles ils gravent leurs lettres avec un stylet, de fer très aigu: ils les noircissent ensuite avec de l'encre. Ces feuilles, réunies autour d'un morceau de bois par un cordon, sont les livres les plus usités: ils en ont aussi qui sont faits de feuilles de cuivre. On remarque chez eux un goût prononcé pour la poésie et la musique, mais peu d'aptitude pour les études sérieuses. Leurs temples ont la forme de ceux des Chinois: un grand nombre sont creusés dans le roc, quelques uns sont l'ouvrage de la nature. L'art de fondre et de forger le fer, de tailler les pierres précieuses, de faire de la poudre, de la poterie, des toiles, de distiller des liqueurs, n'est point inconnu à Ceylan. Les anciens habitans se sont beaucoup adonnés à la sculpture; ce qui le prouve ce sont les nombreux monumens que l'on remarque dans l'île, surtout dans la partie septentrionale. On y voit de vastes ruines de temples et de palais, des fragmens de colonnes en marbre, des inscriptions gravées sur la pierre, des ponts et des arches voûtées. Dernièrement on a découvert, près du village de Topari, les ruines d'un élégant édifice circulaire en briques rouges, et à une petite distance à droite, celles d'un autre bâtiment construit dans des proportions massives et avec les mêmes matériaux que le premier. On y voit des amas de décombres et des arcs-boutans en briques, au milieu desquels se trouve une statue de femme, haute de cinq pieds, dans une attitude gracieuse, assez bien sculptée et coiffée d'une tête de serpent. On y voit aussi quatre statues de Bouddha représenté assis et d'une taille au-dessus de nature; ces ruines portent dans le pays le nom de *Palais de Naï*. Plus loin se trouvent des constructions beaucoup plus vastes, que les naturels attribuent aux géans appelés *Djoharrem*. On remarque d'abord une grande pyramide en briques qui a l'apparence d'un tombeau; auprès se trouvent 16 petits édifices de même construction, l'un ouvert et l'autre fermé alternativement, qui paraissent être aussi des tombeaux. Plus loin s'élève une pyramide moins grande que la première, au pied de laquelle on voit, à une distance de 5 ou 600 pieds, trois rochers noirâtres qui sortent du milieu d'autres ruines encore plus considérables. Si l'on s'en approche, on reconnaît que ce sont trois statues de Bouddha très bien proportionnées: il est représenté assis; on peut juger de leur dimension par la distance de 12 pouces qui est entre les deux yeux, et par le petit doigt de la main qui a deux pieds de longueur.

Les *Veddahs*, qui sont probablement les plus anciens habitans de l'île, vivent en sauvages dans les forêts, sur une superficie d'environ 50 milles. L'opinion la plus probable est que ces peuples descendent des habitans primitifs de Ceylan, qui ont cherché dans ces solitudes un asile contre les étrangers qui vinrent s'établir dans leurs terres. Ils ont une passion excessive pour la liberté, et c'est pour en jouir pleinement qu'ils supportent de très grandes privations et mènent une vie misérable. Une tribu nommée *Djungli-Veddahs*, se distingue par sa constance et sa persévérance dans ses résolutions. On assure qu'elle n'a jamais communiqué avec les Chingulais: les membres qui la composent sont petits, noirs, vont quelquefois nus, et n'ont pour l'ordinaire d'autre vêtement qu'un tablier de peau de quatre

doigts de largeur qui descend jusqu'au milieu de la cuisse; celui des femmes est seulement un peu plus large. Des voyageurs pensent qu'ils donnent la mort aux enfans qui naissent avec des infirmités; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne voit parmi eux aucun individu difforme. Ils sont hospitaliers et généreux; le voyageur est admis dans leurs cabanes toutes les fois que le mari s'y trouve; mais il est obligé de rester à quelques pas pour l'attendre quand il n'y a que la femme: la seule contravention à cet usage ne manquerait pas de lui coûter cher. La femme obéit en tout au mari; celui-ci a sur les enfans un pouvoir absolu; quelquefois il les vend au prix de 80 ou 100 francs. Le mariage est un simple contrat qui se passe entre le mari et le père de celle qu'il veut avoir pour épouse. Les Veddahs peuvent épouser leur mère, leur sœur, mais non leurs filles; la polygamie et le concubinage sont autorisés par la coutume; les femmes peuvent aussi avoir plusieurs maris. Leur religion se borne à offrir des sacrifices pour apaiser le démon *Veddah-Jaccon*, et à exécuter des danses au son du *tamtam*, seul instrument qu'on trouve chez eux: elles se prolongent jusqu'à ce que l'un d'eux soit saisi d'un vertige qu'ils prennent pour une inspiration divine; celui-là doit répondre à toutes les questions relatives au sort des défunts. Leur langage se borne à un petit nombre de mots, et leur numération à 10; les adverbes *beaucoup*, *fort*, servent à exprimer les nombres plus élevés. Ils emploient aussi des cordons auxquels ils font des nœuds, et des morceaux de bois sur lesquels ils font autant d'entailles qu'il y a d'unités dans le nombre à exprimer. C'est de la chasse qu'ils tirent leur principale nourriture.

Ceylan comprenait autrefois six royaumes, savoir: *Condé-Ouda* que nous appelons *Kandy*, *Cotta*, *Sieta-Reca*, *Dambadam*, *Ramnadapour*, et *Jafnapatnam*. A la faveur de la mésintelligence qui regnait entre les petits souverains de ces royaumes, les Portugais s'y établirent vers l'an 1517; mais, en 1656, ils furent chassés par les Hollandais qui, au dix-huitième siècle, maîtres d'une grande partie de l'île, furent cependant forcés de renoncer à sa possession. Les Anglais et les Français s'en disputèrent la souveraineté; en 1782, les premiers s'emparèrent de Trinkomali, qui fut repris par les Français sous les ordres de Suffren. En 1796, les Anglais prirent Negombo et Colombo; en 1815, ils se rendirent maîtres de la capitale du Kandy, firent prisonnier le roi régnant, et s'emparèrent de ses trésors. Possesseurs de l'île entière, ils l'ont divisée en un grand nombre de districts, savoir: ceux de *Panengammo*, d'*Eraour*, de *Nanaya*, de *Mouseli*, de *Néoura-Kalara*, de *Kareritty*, de *Manouné* et de *Kottaar* dans la partie septentrionale; ceux de *Nadeni*, d'*Erivil*, de *Pomparipo*, de *Radjavania-Pattou*, d'*Hapetigan*, de *Divanaca*, de *Nakekadou*, de *Tchiampatouré*, d'*Akkeri*, d'*Oudderpalété*, d'*Allout-Cour*, de *Déhégampolé-Corla*, de *Hina* et de *Belligalé* dans la partie du milieu; et ceux de *Salpitty*, d'*Hevagam*, de *Saffregam*, de *Raygam*, de *Pasdoun*, de *Kaltoura*, de *Kororitty*, de *Ghirvay*, de *Boulatgamé*, de *Colbadé-Korla*, d'*Aouveh*, de *Pannova* et de *Mahagam-Pattou* dans la partie méridionale.

Les principales villes sont, en commençant par le nord: *Jafnapatnam* ou *Jafnapatam*, autrefois capitale du royaume du même nom. Son port, seulement accessible aux petits navires, est beau et remarquable par ses fortifications; son territoire est parsemé de villages: en 1782 on y comptait plus de 190 000 chrétiens. *Negombo*, petite ville importante par ses pêcheries, possède un petit fort et des casernes; elle est située dans une contrée charmante et très fertile. *Colombo*, capitale de l'île, est une ville grande, forte et bien bâtie; sa rade est peu sûre, mais son aspect est magnifique: en 1815 sa population s'élevait à 55 ou 60 000 âmes, et il est probable qu'elle est aujourd'hui plus considérable. *Punta de Gale* ou *Point de Galle*, est une petite ville remarquable par sa vaste citadelle, la salubrité de l'air qu'on y respire, son beau port, son commerce, et ses forêts de cannelle. *Matoura* est importante par les pierres précieuses que l'on trouve dans ses environs. *Tengale* est située dans un canton où se fait la chasse des éléphans. *Trinkomali* ou *Trinquemale*, qui possède un des plus beaux ports de l'Asie, est bien fortifiée, mais mal bâtie. *Kandy*, ancienne capitale du royaume de même nom, a la forme d'un triangle; ses maisons ressemblent à des cabanes; l'ancien palais n'a rien qui le distingue à l'extérieur, mais l'intérieur est, dit-on, vaste et orné. Cette ville possédait en 1602, d'après Spilbergen, de magnifiques pagodes, ornées de pierreries, et comparables aux plus belles églises catholiques. On y remarque encore un beau temple de Bouddha.

Plusieurs villes, autrefois importantes, n'offrent aujourd'hui que des ruines; telle est *Anouradgbourro*, l'antique capitale de l'île, mais qui fut détruite par les Portugais. Cette vieille cité, qui porte aussi les noms de *Nouradjapoura* et d'*Anaradhepoura*, paraît être l'*Anurogrammoum* décrit par Ptolémée dans la Taprobane. Le capitaine Chapman, qui la visita en 1828, et qui a consulté à son sujet les chroniques ceylanaises, pense qu'elle fut fondée 470 ans avant notre ère. Suivant les traditions, elle conserva son rang et son importance pendant quinze siècles. Les seules traces de son antique splendeur sont ses neuf temples vénérés: l'un d'eux consiste en une enceinte renfermant des arbres sacrés appartenant à l'espèce appelée *ficus religiosa*: un autre porte le nom de temple des mille colonnes, et les sept autres ne sont que des tertres et des tombeaux. A l'entrée de l'enceinte des arbres sacrés, on voit une pierre sur laquelle sont sculptées des figures d'éléphans, de lions, de vaches et de chevaux.

Les Anglais se proposent de répandre les bienfaits de la civilisation dans l'île de Ceylan: déjà de belles routes, qui forment une grande ligne de communication, la traversent dans les points principaux; depuis 1832 un service de malles-postes a même été établi sur la route de Colombo à Mahaïlainé.

L'île de Ceylan est entourée d'un grand nombre de petites îles; il y en a surtout beaucoup du côté de l'ouest et du nord: la baie de Condatchy est remplie d'îlots qui, de loin, présentent un aspect charmant; mais, arrivé auprès, on remarque qu'ils ne produisent pour la plupart que des broussailles. Quelques unes des îles ont de bons pâturages; on y fait paître les chevaux et les bestiaux. Les Hollandais leur ont donné le nom de leurs villes, telles que Amsterdam, Harlem, Leyde, Delft, Rotterdam. L'île de Manaar est située dans le petit golfe de ce nom, entre Ceylan et la côte de la pêcherie. Les bancs de sable, connus sous le nom de *Pont de Rama* ou *Pont d'Adam*, joignent presque l'île de Ceylan au continent de l'Inde.

CHAINETTE, courbe fameuse dans la géométrie des modernes. Galilée paraît être le premier qui s'en soit occupé. Il supposa qu'une chaîne uniformément pesante et parfaitement flexible fût attachée par ses extrémités à deux points fixes, et abandonnée à elle-même entre ces points; et il crut qu'une telle chaîne prendrait la forme d'une *parabole*, mais cela n'était point exact.

Plus tard, Jacques Bernouilli reprit le problème, et le proposa aux géomètres de son temps. L'invention récente du calcul infinitésimal permettait alors d'aborder avec succès une semblable question. Elle fut résolue simultanément par les deux frères Bernouilli, par Leibnitz et Huygens.

Quoique nous ne devions pas, dans un ouvrage du genre de celui-ci, nous arrêter à un détail tel que la construction des courbes particulières, cependant nous profiterons de la chaînette pour donner au lecteur une idée de la manière dont la méthode infinitésimale conduit à cette construction.

Or, si on considère la chaînette selon l'esprit de ces méthodes, c'est-à-dire comme un polygone d'une infinité de

côtés; ceux-ci, d'ailleurs égaux et également pesans conformément à la condition du problème; — on verra qu'il y a équilibre à chacun des sommets d'un tel polygone entre trois forces qui sont : 1° et 2° les deux tensions sur les deux côtés contigus, et 3° le poids de l'un des côtés. — Cet équilibre sera exprimé par deux équations entre lesquelles on éliminera ce qui est relatif à la tension, de sorte qu'il restera seulement une équation entre les différentielles de l'arc et des deux coordonnées. Si d'ailleurs on fait usage de la relation qui a lieu dans toute espèce de courbe entre l'élément de l'arc et les élémens des deux coordonnés (voy. TANGENTE), il sera facile d'obtenir une équation différentielle propre à représenter la courbe; cette équation sera, soit entre les deux coordonnées, soit entre l'une d'elles et la longueur de l'arc.

Une autre voie qui conduit au même résultat mérite également d'être indiquée. Puisque la corde ou chaîne flexible est en équilibre, son centre de gravité est nécessairement *le plus bas possible:* car c'est là une loi générale de l'équilibre de tout système de corps pesans (voyez EQUILIBRE). Le problème de la chaînette consiste donc à trouver, parmi toutes les courbes dont la longueur entre deux points fixes est donnée, celle dont le centre de gravité est le plus bas possible. Or, la distance de ce point à un plan horizontal étant égale (comme on l'a vu au mot CENTRE) au rapport de deux quantités dont l'une est la somme des élémens de la courbe respectivement multipliés par leur distance au plan, et l'autre est la somme de ces mêmes élémens, c'est-à-dire la longueur de la courbe, laquelle est connue, — Il s'agit donc de trouver la relation qui doit exister entre les coordonnées de la courbe cherchée pour que la première des deux sommes ou *intégrales* ci-dessus mentionnées soit un *minimum*. Or, il y a pour ce genre de problèmes une méthode générale inventée par notre illustre Lagrange (voy. VARIATIONS).

La chaînette est une courbe à la fois *rectifiable* et *quarrable*, c'est-à-dire qu'on peut assigner par les constructions élémentaires de la géométrie (en employant seulement la règle et le compas) une ligne droite égale à un arc de chaînette, et un carré égal à l'aire comprise entre cet arc et sa corde.

On a supposé d'abord que la chaîne fût uniformément pesante; si ensuite on fait des hypothèses diverses sur la manière dont le poids varie tout le long de la courbe, il en résultera autant de *chaînettes* particulières dont on pourra determiner les équations différentielles par les mêmes méthodes que pour la chaînette ordinaire. Mais ces équations différentielles ne seront pas toujours susceptibles d'intégration. On suppose aussi, dans le problème de la chaînette ordinaire, que la chaîne est *inextensible*. On pourrait admettre, au contraire, qu'en chaque point elle fût extensible d'une certaine quantité dependant de la tension exercée en ce point; la forme de la courbe en recevrait nécessairement une modification importante.

CHALDÉENS. Voyez KALDÉE.

CHALEUR. Les sensations qu'éprouvent nos organes au contact des corps chauds et froids, les changemens de densité et d'état qu'on observe dans la matière pondérable, manifestent l'existence d'une cause puissante, à laquelle on donne le nom de *chaleur*. Cette cause est encore inconnue quant à son essence; mais en comparant les effets qu'elle produit, on peut avoir l'idée de sa grandeur et de sa quantité variable.

Pour concevoir la constitution intérieure des corps, et toutes ses modifications, on est forcé d'admettre que les molécules de la matière agissent par attraction les unes sur les autres, et que la chaleur repousse incessamment ces molécules, et s'oppose toujours à leur contact immédiat. Lorsque cette force répulsive agit avec plus ou moins d'énergie, les molécules se rapprochent ou s'éloignent, le volume des corps augmente ou diminue, et l'on peut dire qu'il y a gain ou perte de chaleur.

D'après cela, lorsqu'un corps solide se dilate, se fond, quand un liquide diminue de densité, se vaporise, lorsqu'un gaz augmente de volume sans changer de pression, tous ces effets ne peuvent s'expliquer que par l'accroissement des forces répulsives, ou par une augmentation dans la quantité de la chaleur. Cette quantité diminue, au contraire, lors de la contraction de tous les corps sans changement d'état, dans la liquéfaction des vapeurs et des gaz sous une pression constante, lors de la congélation des liquides.

Si deux corps, étant mis en contact ou mélangés, éprouvent des changemens de densité ou d'état sans se combiner chimiquement, on remarque toujours que les effets observés indiquent une perte de chaleur dans l'un des corps, un gain dans l'autre. Ces effets contraires, qu'il est possible d'évaluer, mesurent, ici une addition, là une soustraction, de deux quantités égales de chaleur.

Ainsi les quantités de chaleur sont définies et mesurées d'une manière précise, sans qu'il soit nécessaire de connaître la nature même de la chaleur. On peut donc découvrir les lois de cet agent, tout inconnu qu'il soit; et si les lois trouvées permettent de régulariser son emploi, et de perfectionner les arts qui l'utilisent, le but pratique étant atteint on devra prendre moins d'inquiétude du vague qui plane encore sur son origine. Cette marche de la science est justifiée par une analogie frappante : la découverte des lois de la gravitation a fourni aux géomètres le moyen de calculer et de prédire avec certitude tous les mouvemens des astres, et le but pratique de l'astronomie est aujourd'hui complètement rempli, quoique l'origine même de l'attraction universelle soit encore inconnue.

Les effets qui correspondent à un gain ou à une perte de chaleur se manifestent souvent dans des corps isolés, ou séparés d'autres corps, qui subissent les changemens inverses, par un espace libre ou ne contenant que de l'air. On conclut de ce fait que les échanges de chaleur peuvent se faire à distance, ou que la chaleur rayonne dans l'espace à la manière de la lumière.

Des corps frottés rapidement, percutés avec force, exposés au soleil, placés devant le foyer d'une combustion active, près du lieu où s'opère une action chimique, ou enfin entourés d'un gaz auquel on fait subir une variation brusque de volume, éprouvent ordinairement des changemens de densité ou d'état qui indiquent en eux un gain de chaleur, sans que l'on puisse découvrir de corps voisins qui subissent les modifications inverses. Il y a donc dans ces circonstances production ou absorption apparente de chaleur. C'est ce qui fait dire que la percussion, le frottement, l'insolation, les actions chimiques, la compression des gaz, sont des sources de chaleur. On peut étendre cette dénomination à tout corps capable de céder une portion de sa chaleur; ainsi, un liquide échauffé, de la vapeur qui peut se liquéfier, sont des sources de chaleur. Pareillement, un gaz que l'on va dilater subitement, de la glace qui doit se fondre, sont des sources de froid, ou des moyens de refroidir d'autres corps.

Lorsque plusieurs corps compris dans un espace limité n'éprouvent aucune modification, leurs densités restant stationnaires, il en est de même des quantités absolues de chaleur qu'ils possèdent. C'est cet état d'équilibre qu'on désigne sous le nom de *température*. Si des causes extérieures fournissent ou enlèvent de la chaleur à l'ensemble de tous ces corps, ils entrent dans de nouveaux états d'équilibre, ou prennent de nouvelles températures. S'il y a eu gain de chaleur, on dit que la température du lieu a augmenté; s'il y a eu perte, qu'elle a diminué.

Concevons que l'on puisse constater et graduer les changemens physiques successivement éprouvés par un des corps du système, lors de l'établissement de tous ces équilibres différens. Ce corps ainsi gradué, étant ensuite transporté

dans un autre lieu, pourra servir à reconnaître l'état d'équilibre qui appartient à ce nouvel espace, ou sa température. C'est ce genre d'instrument qu'on appelle *thermomètre*. Tout effet physique dû à la chaleur, et susceptible d'une mesure précise, peut fournir un instrument de cette nature. Quant au thermomètre ordinaire, il est fondé sur la dilatation apparente du mercure ou de l'alcool dans le verre, graduée entre la température fixe de la glace fondante prise pour 0°, et celle de l'ébullition de l'eau à l'air libre prise pour 100°. La construction de cet appareil est décrite à l'article THERMOMÈTRE.

Les degrés ou les indications du thermomètre à mercure ont servi à étudier les dilatations que subissent les différens corps de la nature, lorsqu'ils sont exposés à des températures successivement croissantes (voyez DILATATION). Cette étude a démontré que les solides et les liquides se dilatent tous de quantités différentes, et suivant des lois dissemblables, pour des variations égales de température; que les gaz, au contraire, se dilatent de la même quantité et de la même manière; qu'enfin aucun corps ne se dilate comme le mercure dans le verre. Toutefois entre les températures de — 36° et de 100°, la marche de la dilatation des métaux et des gaz peut être empiriquement regardée comme suivant uniformement celle du thermomètre ordinaire. D'après ces résultats, si l'on pouvait construire des thermomètres fondés sur la dilatation des corps étudiés, et les graduer entre les deux mêmes températures fixes, si ensuite tous ces thermomètres étaient exposés à une même température suffisamment élevée, leurs indications, que l'on peut déduire de la valeur numérique de leurs dilatations, seraient toutes différentes; les thermomètres à gaz seuls s'accorderaient entre eux.

Cette conclusion générale conduit à l'adoption du thermomètre à air dans la recherche des lois de la chaleur. En effet, pour étudier les effets généraux produits par cet agent, il faut nécessairement prendre comme moyen de mesure un genre particulier d'effet où les actions moléculaires ne puissent porter aucun trouble, et dont les variations puissent être attribuées à la chaleur seule. Or cette condition essentielle exclut les dilatations des solides et des liquides, dont la marche inégale et diverse signale l'influence variable des actions moléculaires. L'identité des dilatations de tous les gaz prouve au contraire que les attractions de la matière n'y entrent pour rien, et que la chaleur seule modifie l'état d'équilibre des fluides élastiques soumis à des pressions constantes.

Des recherches expérimentales et mathématiques, que nous ne pouvons décrire ici, ont fait connaître les lois de la chaleur rayonnante. Les températures du corps qui l'émet et de celui qui la reçoit, la nature et l'état de leurs surfaces, l'obliquité des rayons émergens et incidens, la distance qui sépare les deux corps, toutes ces circonstances influent sur l'échange de chaleur à distance; et l'on connaît aujourd'hui la valeur de ces influences diverses. Elles s'expliquent toutes en admettant que le système de chaque particule pondérable émet, dans toutes les directions, des rayons de chaleur dont l'intensité varie avec la température et l'espèce de la particule, et que, de plus, ce système a la faculté d'arrêter ou de s'approprier une certaine partie des rayons de chaleur qui le traversent. MM. Dulong et Petit ont découvert les lois de ce rayonnement particulaire, c'est-à-dire les rapports des quantités de chaleur perdues ou gagnées par une particule à différentes époques de son refroidissement ou de son échauffement.

A l'aide de ces lois, on peut aujourd'hui calculer avec précision le mouvement et l'équilibre des températures dans l'intérieur des corps; des difficultés d'analyse pure retardent seules la solution complète de cette importante question. L'état variable des températures dans un espace clos résulte d'un échange inégal de chaleur rayonnée entre les corps qui composent cette enceinte; et l'on démontre que l'équilibre de température une fois établi, il peut encore y avoir échange de chaleur par rayonnement, sans que la nature diverse des corps, ni les états différens de leurs surfaces, puissent troubler cet équilibre. D'où il résulterait que la chaleur est constamment en mouvement, même entre les corps qui conservent la même température.

Delaroche et d'autres physiciens avaient constaté que le verre, la glace, les corps diaphanes en général, sont transparens pour la chaleur rayonnante comme pour la lumière; c'est-à-dire qu'une partie des rayons de chaleur qui tombe sur leur surface peut les traverser librement sans les échauffer, pour aller produire sur d'autres corps, situés au-delà, les phénomènes calorifiques ordinaires. M. Melloni, à l'aide d'un appareil thermométrique très sensible, a analysé cette propriété; ses recherches l'ont conduit à des conséquences nouvelles et curieuses. La proportion de chaleur rayonnante qui peut traverser un corps diaphane, ou plutôt diathermane, est d'autant plus grande que l'épaisseur du corps est plus petite, et que la température de la source est plus élevée; cette proportion varie beaucoup d'une substance à une autre. Les rayons de chaleur qui ont traversé librement une lame diathermane paraissent avoir acquis dans ce trajet des propriétés particulières qui les distinguent des rayons venant directement de la même source : car ceux-là traversent en beaucoup plus grande proportion une lame de même nature que la première, et peuvent être totalement arrêtés par telle autre espèce de lame, qui laisserait cependant passer une portion des rayons directs de la source.

Il résulte de ces faits, et d'autres que nous ne pouvons énoncer ici, qu'il existe une infinité d'espèces de rayons de chaleur, tout aussi distincts les uns des autres que les rayons de diverses couleurs composant la lumière blanche; qu'une source de chaleur émet un nombre d'espèces d'autant plus grand que sa température est plus élevée; qu'une lame est diathermane pour certaines espèces et arrête le reste, tout comme les verres colorés sont transparens pour telles couleurs et opaques pour les autres. Une seule substance, le sel gemme, se laisse traverser dans une même proportion par toutes les espèces de rayons de chaleur, quelle que soit l'énergie de la source qui les émet, et quelles que soient les lames diathermanes que ces rayons ont pu traverser; le sel gemme est en quelque sorte pour la chaleur rayonnante ce que les verres blancs incolores sont pour la lumière.

Ces conclusions sont fort embarrassantes pour les partisans de l'ancienne hypothèse de l'émission du calorique, qui attribuait les effets de la chaleur à des molécules impondérables que les corps pouvaient s'approprier ou rejeter. Pour que cette hypothèse pût embrasser les nouveaux faits, il faudrait admettre autant d'espèces de molécules calorifiques qu'il y a de rayons de chaleur de qualités distinctes, c'est-à-dire une infinité; et l'hypothèse primitive, toute simple qu'elle paraisse au premier abord, deviendrait d'une complication extrême. D'ailleurs, après avoir admis toutes ces espèces de calorique, comment expliquerait-on l'identité des effets qu'ils produisent quand ils sont absorbés par les corps pondérables? Car on ne remarque aucun différence dans la chaleur émise par un corps primitivement échauffé, soit par son exposition au soleil avec ou sans l'interposition d'une enceinte de verre, soit par sa présence au-dessus d'une lampe, soit par son contact avec un vase contenant du mercure bouillant, de l'eau en ébullition; et cependant les rayons absorbés qui ont déterminé l'échauffement dans ces diverses circonstances étaient de qualités différentes.

Il existe une autre hypothèse pour laquelle toutes les conclusions de la diathermanéité pourraient se présenter comme des conséquences nécessaires, sans qu'on fût obligé de modifier aucunement l'idée primitive; cependant l'explication qu'elle donnerait de tous les faits de la chaleur n'a pas encore été travaillée avec assez de soin pour être devenue rigoureuse, et quand il s'agit de renverser une théorie, vieillie

il est vrai, mais qui reste encore profondément empreinte dans l'esprit des savans, il ne faut employer qu'une rigueur inattaquable. Ce qu'il y a donc de mieux à faire actuellement, c'est de prouver qu'on peut se passer de toute hypothèse sur l'origine de la chaleur pour découvrir ses lois.

Lorsque plusieurs corps, mis en contact ou mélangés à différentes températures, atteignent par ce mélange même une température moyenne sans qu'aucun d'eux change d'état, il y a égalité entre la quantité de chaleur perdue par les corps dont la température s'est abaissée, et celle gagnée par ceux dont la température s'est élevée. C'est ce principe très simple qui sert de base à la mesure des chaleurs spécifiques, ou à la comparaison des quantités de chaleur nécessaires pour faire subir un même changement thermométrique, un accroissement d'un degré, par exemple, à la température de différens corps. Nous n'avons pas à décrire ici tous les procédés mis en usage pour déterminer ces nombres (voyez CALORIMÈTRE); voici d'ailleurs les résultats principaux que les physiciens, et surtout MM. Dulong et Petit, ont obtenu dans ce genre de recherche.

La quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré la température de l'unité de poids d'un corps, c'est-à-dire ce qu'on appelle proprement le calorique spécifique ou la capacité pour la chaleur, varie d'une substance à une autre, et augmente pour un même corps avec sa température évaluée en degrés du thermomètre à air. La loi de cette augmentation n'est pas la même pour tous les corps; en sorte que des thermomètres construits avec différentes substances, et dont les degrés correspondraient à des additions égales de chaleur, ne s'accorderaient pas plus entre eux que des thermomètres fondés sur des accroissemens égaux de volume. La chaleur spécifique rapportée, non plus à l'unité de poids de chaque corps, mais à son atome ou à son équivalent chimique, se trouve être la même pour tous les métaux obtenus à l'état de pureté, et pour plusieurs autres corps simples à l'état solide. Il faut la même quantité de chaleur pour faire monter d'un degré la température de volumes égaux des différens gaz simples, soit qu'ils puissent se dilater sans changer de pression, soit que leur volume restant invariable, leur pression augmente. Et plus généralement des volumes égaux de tous les gaz, simples ou composés, sous la même pression et à la même température, subissant une même compression subite, dégagent des quantités égales de chaleur.

Dans les changemens d'état des corps il y a, suivant les cas, dégagement ou absorption apparente de chaleur. Il faut en conclure que la quantité absolue de chaleur possédée par le système d'une particule, quoiqu'à une même température, est très différente lorsque cette particule fait partie d'un corps solide, ou d'un liquide, ou d'un gaz. D'où il suit qu'un solide pour se fondre, un liquide pour se vaporiser, doivent recevoir d'une source une certaine quantité de chaleur, qu'on appelle *latente*, qui n'influe pas sur la température, et qui fournit l'excès de chaleur absolue dont les particules ont besoin pour passer d'un état à l'autre. Inversement, une vapeur qui se liquéfie, un liquide qui se congèle, rejettent un excès de chaleur absolue capable d'élever la température des corps voisins. La mesure de ces excès ou des chaleurs latentes s'obtient par des procédés et des appareils semblables à ceux qui servent à déterminer les chaleurs spécifiques. Le froid produit par les mélanges, en proportions convenables, de neige ou de glace pilée, et d'un acide ou d'un sel ayant une certaine affinité pour l'eau, résulte de ce que la chaleur qui disparaît à l'état latent par la fusion de la glace, n'est pas compensée par celle que dégage la combinaison.

Le phénomène de la vaporisation, celui de l'ébullition, la mesure des tensions des vapeurs à différentes températures, composent une partie importante de la théorie de la chaleur, et qui laisse peu de chose à désirer. Cette branche de la physique doit sans doute les progrès rapides qu'elle a faits à la nécessité de régulariser l'emploi de la vapeur, soit comme force motrice en utilisant sa force élastique, soit comme moyen de chauffage en absorbant sa chaleur latente (voyez VAPEUR).

La variation et l'inégalité des températures, à la surface de la terre et dans l'atmosphère, sont les causes principales des phénomènes météorologiques (voyez TEMPÉRATURE, ATMOSPHÈRE); elles produisent les mouvemens de l'air (voyez VENT), l'évaporation de l'eau, la suspension des nuages et leur précipitation (voyez EAU). Le rayonnement de la chaleur qui s'opère pendant la nuit, entre les corps situés à la surface de la terre et les hautes régions d'une atmosphère sereine, occasionne le refroissement de ces corps, et par suite un dépôt d'humidité ou de givre sur leurs surfaces (voyez ROSÉE).

CHALEUR ANIMALE. C'est sous ce titre que la physiologie désigne et étudie la température propre qui est essentielle au maintien et à l'exercice de la vie dans chaque espèce animale, et qui, indépendante jusqu'à un certain point de la température du milieu environnant, a sa source dans l'organisme même. C'est là un sujet intéressant d'examen et de recherches : il y a encore, à cet égard, bien des lacunes à remplir, bien des problèmes à résoudre. Exposons ici sommairement, comme il convient dans cet ouvrage, l'état actuel de la science.

Et d'abord, il est bien évident que la vie est également incompatible et avec une température très basse et avec une température très élevée. Car, tant chez les animaux que chez les végétaux, la vie consiste dans le perpétuel mouvement des liquides qui sont charriés dans des vaisseaux, ou qui cheminent de proche en proche à travers la trame organique. Or, supposez une température capable de congeler ces liquides, ce qui ne peut manquer d'arriver aux environs du zéro thermométrique, puisque ces liquides ont tous pour base une plus ou moins grande quantité d'eau : aussitôt la vie sera suspendue et éteinte. D'un autre côté, toutes les combinaisons moléculaires qui constituent les divers liquides ou solides organiques sont décomposables à une haute température. C'est donc nécessairement entre ces deux extrêmes que la température des diverses espèces animales oscillera, en se maintenant, bien entendu, pour chaque espèce, entre d'assez étroites limites de variation. Le maximum ne s'élève guère au-delà de 40° (thermomètre centigrade); le minimum doit être en-deçà du 0°, ne fût-ce que de quelques millièmes de degré. Quelle que soit, d'ailleurs, la température propre d'un animal, et quelles que soient les ressources de l'organisme pour la maintenir, une lutte trop inégale contre la température extérieure devient tôt ou tard mortelle. L'incombustible salamandre, vivant au milieu des flammes, est une absurde conception. Là où règnent d'éternels frimas, sur le sommet des hautes montagnes et autour des pôles, toute vie cesse et la nature reste à jamais déserte.

La science ne possède pas encore un nombre suffisant d'observations de détail relativement à la température propre des diverses espèces du règne animal, de manière à tracer un tableau précis et complet des variétés qui existent, sous ce rapport, depuis les plus bas degrés jusqu'au sommet de l'échelle zoologique. Mais, depuis long-temps, une large vue d'ensemble, une division fondamentale est établie : on distingue les *animaux à sang froid*, et les *animaux à sang chaud*. Les animaux à sang froid sont ceux dont la température est en équilibre, ou peu s'en faut, avec la température extérieure. Les animaux à sang chaud sont ceux dont la chaleur propre, toujours assez élevée et n'oscillant qu'entre de très étroites limites tant que dure la vie, contraste remarquablement avec la température extérieure, qui offre tant de vicissitudes de climat à climat, de saison à saison, et même d'un jour à l'autre et

d'heure en heure, et qui, d'ailleurs, est généralement plus basse, et souvent de beaucoup plus basse, que la température de ces animaux. A la première catégorie appartiennent tous les animaux invertébrés (actinozoaires, mollusques, annélides, insectes, arachnides, crustacés), et, parmi les vertébrés, les poissons et les reptiles. A la seconde catégorie appartiennent seulement les oiseaux et les mammifères.

Sans doute, avant l'invention même du thermomètre, ou, pour mieux dire, de temps immémorial, on avait dû savoir et on savait, d'après le simple témoignage des sens, comme les hommes les plus grossiers le savent encore aujourd'hui, que le corps humain, surtout à l'intérieur, est doué d'une chaleur remarquable, et que le même privilége appartient à beaucoup d'animaux. Mais ce n'était là qu'une notion vague. Jusqu'à quel point la chaleur animale était-elle indépendante des alternatives de chaud et de froid auxquelles l'atmosphère est sujette? Avait-elle précisément la même intensité dans les diverses espèces qui, au premier aperçu, dûrent être réputées à sang chaud? Et dans la même espèce, était-elle fixe ou variable d'individu à individu, et dans le même individu suivant telle ou telle condition d'âge, de santé ou de maladie? Toutes ces questions, et beaucoup d'autres encore du même genre, je ne dirai pas seulement qu'elles ne pouvaient pas être résolues, mais on devait à peine songer à les poser, avant que la physique possédât des instrumens propres à apprécier d'une façon précise et fixe les différences de la température. Swammerdam, célèbre médecin hollandais du dix-septième siècle, parait avoir été le premier qui proposa d'appliquer le thermomètre à la mesure de la chaleur des malades et des animaux. En 1734, une excellente dissertation de Réaumur sur la mesure de la chaleur humaine parut dans les *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences.* C'est environ à la même époque que l'anglais G. Martin enseigna, et peut-être fut le premier à découvrir, que les oiseaux sont plus chauds que les quadrupèdes vivipares, et que les poissons ont peu de chaleur (*De similibus animalibus, et animal calor.* Lond. 1740; et *Essays medical and philosophical.* Lond. 1740). L'impulsion une fois donnée par ces grands observateurs, les médecins et les naturalistes multiplièrent, depuis, les observations thermométriques relatives à l'homme et aux animaux. Mais le thermomètre même laissait encore beaucoup à désirer pour la solution des problèmes qui concernent la chaleur animale. En effet, on pouvait bien appliquer cet instrument à la surface du corps; on pouvait même le faire pénétrer intérieurement à l'origine des cavités qui communiquent avec le dehors par des ouvertures naturelles, comme par exemple, dans le rectum, dans l'urètre, dans la bouche et même jusque dans l'œsophage; mais on ne pouvait s'en servir à explorer les profondeurs intimes de l'organisme sans mutiler l'animal, et sans apporter ainsi une altération grave aux conditions mêmes de la vie, et, conséquemment, de la température vitale. De plus, le thermomètre n'est pas sensiblement influencé par des différences de température qui ne consistent que dans quelques centièmes de degré en plus ou en moins, et qui, pourtant, impressionnent vivement la machine vivante et y coïncident très souvent, à titre de cause ou d'effet, avec de dangereuses perturbations. Aussi, dernièrement (1835), M. Becquerel, un de nos plus habiles physiciens, voulant étudier avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'alors les phénomènes calorifiques des êtres vivans, a mis heureusement à profit la connaissance encore toute récente des lois thermo-électriques pour construire des appareils plus sensibles que les thermomètres, et qui permissent de déterminer la température d'une partie quelconque, si profondément située qu'elle soit, sans produire de lésions perturbatrices. Ces appareils consistent en sondes ou aiguilles qui sont formées de deux métaux soudés l'un à l'autre, et qui sont mises en communication avec un excellent galvanomètre : ces sondes sont introduites dans tous les organes par une véritable ACUPUNCTURE, et nos lecteurs sont déjà instruits de la parfaite innocuité de ce procédé. Ainsi, la température de la région ainsi sondée est exactement déterminée par l'intensité des courans thermo-électriques dus à la chaleur que la soudure des deux métaux contracte dans cette région même. Ce peu de mots suffira pour quiconque sait la théorie des phénomènes thermo-électriques : et nous ne pourrions, en faveur de ceux qui ignorent cette théorie, en dire davantage sans empiéter sur le domaine de la physique, et sans entrer dans de longs développemens qui ne conviennent ni à cet article-ci, ni à notre spécialité. Ce sont les faits physiologiques constatés à l'aide de l'ingénieux instrument de M. Becquerel, qui ont particulièrement droit à occuper ici notre attention. Nous ne manquerons donc pas de signaler dans le courant de cet article les principaux résultats des recherches auxquelles M. Becquerel s'est livré de concert avec notre célèbre anatomiste, M. Breschet, qu'il s'était adjoint avec grande raison dans cette application de la physique à la physiologie. Mais, disons-le sur-le-champ, ces savans sont bien loin d'avoir tari la source nouvelle d'investigations qu'ils ont, les premiers, ouverte à la science. Que d'observations restent à faire encore, en ce genre, pour l'histoire de l'homme en état de santé ou de maladie, et surtout pour l'histoire de tous les autres animaux! Mais la marche est tracée : grâces soient rendues à ceux dont l'exemple inspirera et guidera les travaux ultérieurs!

Relativement aux animaux à sang froid, combien de recherches intéressantes restent à faire! combien de lacunes à combler! Quels sont, si toutefois il y en a de tels, ceux dont la température est en parfait équilibre avec la température extérieure, et chez qui la vie subsiste uniquement par la chaleur étrangère du milieu environnant? Quels sont ceux qui produisent par eux-mêmes quelque peu de chaleur, et qui, par conséquent, surpassent, ne fût-ce que de quelques centièmes de degré, la température au milieu de laquelle ils vivent ordinairement? Et quelle est, dans chaque espèce, l'energie de la puissance calorifique? Ainsi, par exemple, MM. Breschet et Becquerel ont constaté dans la carpe vulgaire (*Cyprinus carpio*) un demi-degré de chaleur en excès sur la température de l'eau. En est-il de même chez tous les autres poissons? ou bien, cet excédant de température varie-t-il en plus ou en moins selon chaque espèce? Qu'observera-t-on, à cet égard, dans les diverses espèces de la classe des reptiles, et parmi les invertébrés? Ce qu'il y a de bien certain, au demeurant, c'est que toutes les espèces d'animaux à sang froid ne s'accommodent pas également des mêmes températures. Sans aucun doute, il existe, pour chaque espèce, un maximum et un minimum, au-delà desquels elle ne peut plus continuer à vivre. Et voilà pourquoi telle espèce ne se trouve jamais qu'en telle latitude ou en telle saison. La propriété que ces animaux ont de se mettre en harmonie avec l'élévation ou l'abaissement de la température extérieure, est bien loin, tant s'en faut, d'être impunément indéfinie. Sonnerat s'est joué de ses lecteurs, ou bien il avait lui-même trop crédulement accueilli de mensongers témoignages, lorsqu'il a dit (*Voyage aux Indes Orientales*) que des poissons et des grenouilles vivaient dans des eaux thermales dont la chaleur était à un degré voisin de l'ébullition (69° R.). Il est hors de doute, au contraire, d'après les expériences de Broussonet (*Mémoire sur la respiration des poissons*, Acad. des Sc., 1785), que des grenouilles mises dans l'eau chaude, bien qu'elles se pénètrent moins promptement de la chaleur de ce milieu que les corps inorganiques qui y auront été plongés en même temps, subissent toutefois une mort inévitable lorsque la température s'élève de 28° à 30° R. Et, chaque année, ne voit-on pas le retour du froid moissonner ces myriades d'insectes que la belle saison avait fait éclore? Mais, chose bien curieuse, il y a-

des espèces chez lesquelles le froid, poussé jusqu'au degré de la congélation, tout en suspendant nécessairement la vie par suite de la solidification des liquides organiques, n'anéantit pas irrévocablement l'aptitude à vivre : le dégel venu, elles ressuscitent. Tel est, par exemple, le cas des sangsues : j'en ai fait moi-même deux fois l'expérience ; ces annélides, gelées avec la masse d'eau qui les renfermait, se ranimèrent de nouveau, dès qu'une température moins rigoureuse eut ramené l'eau à l'état liquide. Hé bien ! c'est un beau et long travail à entreprendre que de déterminer, à l'aide de l'observation et de l'expérimentation, quels sont, parmi les animaux à sang froid, ceux dont la vie n'est que suspendue par la congélation, et ceux, au contraire, chez lesquels un abaissement déterminé de température détruit à jamais l'aptitude vitale.

De tous les animaux à sang chaud, il n'y a guère que l'homme dont on ait étudié avec quelque soin les phénomènes calorifiques. Toujours est-il, néanmoins, qu'on sait positivement que les oiseaux, comme nous l'avons déjà dit ci-dessus, possèdent le plus haut degré de chaleur animale. On sait aussi que certains mammifères l'emportent, à cet égard, sur l'espèce humaine : tel est, par exemple, le chien, dont la température intérieure est de 38°, 50 th. centigr. (Becquerel et Breschet); tels sont aussi, suivant d'autres observateurs, le chat et le cochon. On a enfin également établi par expérience, et non d'après l'analogie, que les cétacés ressemblent aux autres mammifères sous le rapport de leur chaleur propre comme par tous leurs caractères essentiels; et, n'y eût-il que cette seule considération de la température, ils se sépareraient bien nettement, à cet égard, des poissons, avec lesquels le vulgaire les confond encore, par cela seul qu'ils vivent dans le même élément que ceux-ci.

Venons à l'espèce humaine. Chez elle, la température intérieure et propre est d'environ 36° à 37° centigr. (29° à 30° R.). Par l'emploi du thermomètre, John Davy avait trouvé 36°, 66. M. Despretz, à l'aide de ce même instrument, avait reconnu 37°, 14 pour température moyenne de neuf hommes de 30 ans; 37°, 13 pour celle de quatre hommes de 68 ans ; 36°, 99 pour celle de quatre enfans au-dessous de 13 ans : moyenne générale, 37°, 08. MM. Becquerel et Breschet, par leur nouveau procédé, ont obtenu 36°, 77 pour température moyenne des muscles de trois jeunes gens de 20 ans; lequel résultat est à peu près la moyenne des résultats de J. Davy et de Despretz. Au surplus, la chaleur animale, considérée chez un seul individu, n'a pas, il s'en faut de beaucoup, cette invariable fixité que beaucoup de physiologistes lui ont si gratuitement attribuée, et que l'on a tant célébrée à l'appui du VITALISME. On savait bien déjà qu'à la surface de la peau, et même dans le creux de l'aisselle, le thermomètre n'accusait pas une température égale à la température intérieure. Mais, en dedans même du corps, la sonde thermo-électrique a constaté une différence bien marquée entre la température des muscles et celle du tissu cellulaire sous-cutané, tant chez les animaux que chez l'homme : différence qui dépend, à ce qu'il paraît, de la température atmosphérique, du plus ou moins d'épaisseur et de conductibilité des tégumens naturels ou des vêtemens, et peut-être aussi de quelques autres causes qui méritent d'être étudiées. Chez l'homme, en particulier, l'infériorité de température du tissu cellulaire sous-cutané varie entre un minimum de 1°, 25 et un maximum de 2°, 25. Le corps vivant est donc véritablement comparable à un corps inorganique dont a élevé la température, et qui est soumis à un refroidissement continuel de la part du milieu environnant : ce refroidissement se fait d'abord sentir à la surface, puis gagne successivement des couches de plus en plus profondes. En outre, même à l'état de santé normale, les muscles n'ont pas tous une température identiquement pareille : tel muscle, par exemple, qui exécute des mouvemens répétés, acquiert un demi-degré, et quelquefois même un degré de chaleur de plus que tout le reste du système musculaire; au contraire, la compression de l'artère qui se distribue à un muscle, y fait baisser la température sur-le-champ de quelques dixièmes de degré. Que sera-ce, si l'on explore la température intérieure dans des circonstances morbides? Ainsi, en cas de fièvre, la chaleur brûlante si vivement ressentie par les malades ne consiste pas seulement, comme l'avaient prétendu beaucoup de médecins, dans une pure et simple sensation; il y a un réel accroissement de température, que MM. Breschet et Becquerel ont positivement constaté, et qui peut aller jusqu'à trois degrés centigrades au-dessus de la chaleur normale. Une inflammation amène également un excès notable de température dans la partie qu'elle affecte : pour ne prendre qu'un seul exemple entre tous les faits que fournit le travail des observateurs déjà cités, une tumeur enflammée à la partie inférieure du cou, chez une jeune fille scrofuleuse, était à 40°. Au contraire, vers les approches de la mort, la puissance calorifique de l'organisme commence à ne plus résister suffisamment aux progrès du refroidissement dont l'atmosphère est la cause incessante, et la température même des muscles tombe au-dessous du degré normal : chez un homme qui succombait à la petite-vérole, l'exploration pratiquée quelques minutes avant le dernier soupir accusa 35°, 85 dans un muscle du bras, et 32° dans un muscle de la main.

Après avoir ainsi constaté les phénomènes calorifiques qui ont lieu chez l'homme et les animaux, pouvons-nous en donner une explication satisfaisante? Et d'abord, entendons-nous bien sur le but et la valeur d'une théorie de la chaleur animale. Il est clair que le physiologiste doit laisser au physicien le soin de débattre la question relative à la nature même du calorique, ou principe de la chaleur. Le calorique est-il un corps, un fluide impondérable *sui generis?* ou bien n'est-ce qu'une manifestation phénoménale, une modalité particulière de la matière? C'est là un intéressant problème jusqu'ici fort controversé, et tour à tour tranché plutôt que résolu dans l'un ou l'autre sens. Mais, encore un coup, la solution de ce problème appartient à la physique et non pas à la physiologie : celle-ci peut bien fournir à celle-là quelques données pour le dégagement de l'inconnue ; mais elle ne doit ni ne peut, à elle seule, mener à fin cette difficile tâche. Est-ce donc à dire que, sans s'élever si haut, la physiologie n'ait rien à expliquer? Non certainement. La physique ne renonce-t-elle pas elle-même, dans l'état actuel de nos connaissances, à décider affirmativement ce que c'est que le calorique? Si elle en parle comme d'une substance réellement existante, est-ce autrement qu'à titre d'hypothèse commode pour l'énonciation des phénomènes ? Et, en dehors de cette hypothèse, ne nous donne-t-elle pas des notions positives sur les conditions et les lois d'après lesquelles la chaleur se produit ou se perd dans les corps bruts? Hé bien ! la physiologie, de son côté, doit rechercher où et comment se produit la chaleur dans les êtres vivants ? La chaleur animale a-t-elle ou non sa source dans des organes spéciaux? Est-elle ou non liée à l'exercice de certaines fonctions? Se développe-t-elle dans des conditions comparables à celles qui élèvent la température des corps bruts? Est-elle ou non soumise aux lois générales du calorique? Avant de donner sur tous ces points la théorie que nous considérons comme la vraie, exposons brièvement les principaux systèmes qui ont régné dans les écoles.

Dans l'antiquité, Hippocrate, Aristote, Galien, etc., regardaient le cœur comme le foyer central de la chaleur dans l'homme et dans tous les animaux qui sont pourvus de cet organe. Cette idée, émise gratuitement sans démonstration aucune, jouit d'une longue faveur sous la tutelle de ces grands noms. Elle dut être singulièrement ébranlée une fois que la découverte de la circulation eut fait connaître le véritable office du cœur : elle ne put résister aux premières observations thermométriques que firent les naturalistes et

les médecins. En effet, le cœur n'a pas une température supérieure à celle de l'intérieur du corps.

Depuis la fin du dix-septième siècle jusqu'au milieu du dix-huitième, prévalut une opinion imaginée par les iatromécaniciens, qui voulaient à toute force ramener tous les phénomènes organiques aux lois générales de la mécanique et de la physique. Ils invoquèrent le frottement pour se rendre compte de la chaleur animale. Le frottement est, en effet, une cause incontestable de chaleur, quand il a lieu entre deux corps solides. Mais où sont, dans l'économie animale, les parties solides entre lesquelles il s'opère des frottemens assez répétés et assez vifs pour entretenir une chaleur continue? A défaut d'un tel moyen d'explication, on accusait le frottement non interrompu que les parois des vaisseaux subissent de la part des liquides en rapide et incessante circulation : voilà ce que professaient beaucoup de physiologistes, et notamment G. Martin, auteur que nous avons déjà cité plus haut. Mais ces savans qui prétendaient parler en physiciens, méconnaissaient ainsi ce principe de physique, que les effets calorifiques du frottement sont nuls entre un liquide et un solide. R. Douglas (*Essay concerning the generation of animal heat*; London, 1747) avait une idée encore plus bizarre, c'est à savoir que la chaleur serait engendrée à l'extrémité des vaisseaux capillaires, là où le sang se frotte contre l'air froid. Détestable physiologie que tout cela! Physiologie greffée sur une physique erronée!

Quand on eut découvert les phénomènes chimiques de la Respiration, et qu'on se crut fondé à les assimiler à ceux de la combustion, on professa que les poumons étaient le foyer de la chaleur animale, et que le dégagement du calorique résultait des combinaisons qui, dans l'intérieur de ces organes, convertissaient le sang veineux en sang artériel. Divers chimistes, et entre autres l'illustre Lavoisier, embrassèrent avec ardeur ce système, qui, d'ailleurs, eut plusieurs variantes, imaginées par tels et tels dans le but d'échapper à maintes objections sérieuses. Il serait trop long d'entrer ici dans le détail de ces variantes et de ces objections. Hâtons-nous de dire qu'en dernière analyse la respiration ne peut conserver, en saine physiologie, le rôle éminent et exclusif de calorification que les chimistes lui avaient attribué. Par d'irrécusables expériences, Brodie à Londres et Chossat à Genève, ont mis hors de doute la puissante influence de l'innervation sur la chaleur animale : un animal décapité se refroidit plus vite qu'un animal asphyxié; et le refroidissement après la décapitation est plus rapide lorsqu'on entretient une respiration artificielle, à l'aide de l'insufflation, que lorsqu'on omet cette manœuvre. D'après cela même, il paraît que le résultat direct et immédiat de la respiration est d'enlever de la chaleur, et non pas d'en produire : et c'est ce qui a été récemment constaté par M. Collard de Martigny; suivant les observations de cet habile physiologiste, le sang veineux dans les cavités droites du cœur, c'est-à-dire un instant avant d'arriver au poumon, a une température supérieure d'un demi degré réaumurien à celle que le sang artériel, en lequel il s'est transformé, présente, à la sortie du poumon, dans les cavités gauches du cœur.

Les vitalistes, arguant de l'impuissance actuelle de la physique et de la chimie à rendre un compte rigoureux et mathématique de la chaleur animale, ont proclamé que c'était là un phénomène vital, ce qui, dans leur langage, veut dire un phénomène en opposition avec les lois générales qui régissent la nature inanimée. Chaussier avait même admis que c'était l'effet d'une propriété première, d'une force spéciale, qu'il appelait *caloricité*. Tout cela, au fond, c'était considérer comme inexplicables les phénomènes calorifiques des corps vivans? Mieux aurait valu le déclarer tout uniment. Mais, je me trompe, c'était aller plus loin; c'était s'aventurer dans une supposition gratuite, en prétendant que ces phénomènes étaient en complète contradiction avec les lois de la physique, par exemple, avec la loi de l'équilibre du calorique. Pour étayer cette prétention, on prêtait à la chaleur animale une fixité invariable, une résistance absolue à la température extérieure : or, tout cela est démenti par l'observation.

Quelle est donc, enfin, notre théorie? Avant tout, il nous paraît évident qu'aucun organe, aucun appareil ou ensemble d'organes, ne possède exclusivement la puissance calorifique : c'est donc à tort que la production de la chaleur animale a été érigée, par quelques physiologistes, en fonction spéciale sous le nom de calorification. On remarquera que, dans tout le cours de cet article, nous nous sommes soigneusement abstenus d'employer cette dernière dénomination, de peur qu'elle ne réveillât l'idée pour laquelle elle a été créée, et à laquelle nous ne pouvons accorder notre assentiment. Non, il n'y a pas d'appareil distinct pour produire et maintenir la température de l'animal, comme il y en a un pour digérer, un autre pour respirer, un autre pour allaiter, etc., etc. Donc, on ne saurait, à proprement parler, admettre la calorification en qualité de fonction; car, dans le langage physiologique, appareil et fonction sont deux termes corrélatifs (voir Fonction); et, sans rigueur dans le langage, point de justesse dans la science. Ni le cœur, ni le poumon, ni le cerveau, ni aucun autre viscère n'ont le monopole de la chaleur vitale : aucune partie n'a sur tout le reste du corps une supériorité telle de température, qu'on soit en droit de la considérer comme le foyer unique qui échauffe la machine entière; nous avons vu, au contraire, que la chaleur est, à quelques légères différences près, uniformément maintenue dans toutes les parties intérieures du corps. Qu'en faut-il conclure? Serait-ce que les sources de chaleur sont partout où il y a vie? et que la calorification est une action commune à tout tissu vivant, aussi bien que l'Absorption, l'Exhalation et la Nutrition, laquelle, au reste, n'est que le résultat complexe de celle-ci et de celle-là? Nous croyons qu'il en est ainsi : Aristote était presque arrivé à cette conclusion, lorsqu'il disait dans son traité *Sur les Parties des animaux*, liv. II, chap. III : « Il est nécessaire que tous les animaux » et tous les végétaux aient un principe naturel de chaleur, » et que ce principe réside en plusieurs organes. » On a lieu de s'étonner, après cela, qu'entraîné par l'opinion dominante de l'antiquité il ait aussi répété, comme nous l'avons dit, que, dans les animaux pourvus de sang (c'est-à-dire à sang rouge), le cœur était le foyer de la chaleur vitale (Arist., *De la Respiration*; chap. VIII.). Si chaque organe, chaque molécule organique, produit une certaine quantité de chaleur par le fait même de son activité vitale, on conçoit très bien que du concours de toutes ces chaleurs locales ou partielles (s'il est permis de s'exprimer ainsi) il résulte une chaleur générale à peu près uniforme, qui, même dans les animaux dits à sang chaud, tend certainement à s'équilibrer avec la température du milieu ambiant, mais qui, perpétuellement alimentée, ne peut éprouver une manifestation effective de cette tendance que dans les couches les moins profondes du corps, et ne l'éprouve même, comme nous l'avons vu, qu'à un assez faible degré. Ce qui prouve, d'ailleurs, que chaque partie du corps vivant est une source de chaleur, c'est qu'en certaines circonstances toute partie est susceptible d'offrir un excès de température relativement au reste du corps, et de révéler ainsi en elle-même une puissance calorifique qui lui est propre. Cela arrive toutes les fois que l'activité vitale y est augmentée : ainsi, par exemple, le muscle qui répète d'énergiques contractions, présente un incontestable accroissement de température; on sent la tête s'échauffer par l'effort prolongé de l'action cérébrale pour le service de la pensée, et nous avons plus haut fait justice de la prétention erronée des vitalistes qui niaient que les sensations internes d'un excès de chaleur correspondissent jamais à un réel accroissement de température thermométrique; bref, dans toute partie enflammée, il y a

un surcroît de chaleur, qui, depuis les travaux récens, ne peut être tenu pour une espèce d'hallucination, mais pour une réalité physique. Ainsi donc, bien évidemment, la chaleur animale n'est donc pas le produit exclusif d'un organe; elle n'est pas le résultat d'une seule fonction; elle ne naît pas d'un foyer unique; elle a ses sources partout. Cela ne veut pas dire que telle ou telle fonction ne puisse avoir une influence prépondérante sur la production de la chaleur animale. Ainsi, nous ne refusons pas, pour notre part, cette influence à la respiration. Que nous montre, en effet, la physiologie comparative? Que la chaleur animale s'élève ou s'abaisse, dans les diverses classes des vertébrés, en raison du développement et de l'énergie des organes respiratoires; qu'elle est à son maximum chez les oiseaux, dont l'appareil respiratoire a le plus d'étendue et d'activité; à son minimum chez les reptiles et les poissons, qui présentent la condition contraire. Nous ne pouvons nous empêcher de conclure que la respiration a quelque important rapport avec la production de la chaleur animale. Mais quel est ce rapport? Ce n'est certainement pas un rapport direct et immédiat: nous avons vu le contraire. En tant qu'elle introduit sans cesse, dans les poumons, de nouvelles quantités d'air froid qui en sortent échauffées aux dépens de la chaleur animale, elle doit être accessoirement un moyen de réfrigération, ainsi que l'avaient déjà professé les anciens, qui ignoraient le but principal de cette fonction. Mais, en tant qu'elle métamorphose le sang veineux en sang artériel par l'absorption de l'oxygène, non seulement elle doit localement produire une certaine quantité de chaleur, à raison même de ce phénomène chimique; mais, ce qui est plus important, elle a une influence, éloignée et indirecte il est vrai, mais non moins large que réelle, sur la chaleur générale. Car, plus le sang artériel est abondamment produit et fréquemment renouvelé, lui qui apporte des matériaux de nutrition à tous les points de l'organisme, plus actives et plus rapides doivent être nécessairement les transformations de la matière vivante, transformations qui, avons-nous dit, sont accompagnées d'un développement de chaleur, comme celles qui ont lieu dans la nature inanimée. Pareillement, l'innervation, dont les expériences de Brodie et de Chossat établissent la puissance calorifique, n'agit que comme condition essentiellement nécessaire à la production locale et partielle de la chaleur dans les divers points de l'économie, mais non pas parce que les centres nerveux, comme le cerveau ou la moelle épinière, sont les foyers de la chaleur. Il en est de même de la circulation, laquelle d'ailleurs est en si étroite corrélation avec la respiration. En définitive, la chaleur animale doit donc, je le répète, être considérée comme le résultat complexe d'un grand nombre de conditions vitales. Sans doute, il y a encore, à cet égard, beaucoup de points obscurs. Mais est-ce à dire que la chaleur animale soit en contradiction absolue avec les lois de la physique? Il est vrai de dire qu'elle s'accorde peu avec l'hypothèse du calorique comme fluide particulier, susceptible de s'accumuler et de se dégager. Car c'est une énigme inexplicable que de rendre compte où l'économie vivante puiserait le calorique latent qu'elle ferait ensuite passer à l'état de calorique libre. Mais admettez que la température consiste dans un mouvement vibratoire d'un fluide universellement répandu, ainsi que certains faits de physique y autorisent, je dirai plus, y obligent. Alors nous trouvons, dans l'économie animale, des conditions fort analogues à celles qui, dans la nature brute, produisent de la chaleur: d'abord, des transformations de matière, autrement dit, des combinaisons chimiques; puis, une influence nerveuse bien comparable, sinon identique, à l'électricité. Si l'on nous reprochait de ne pouvoir expliquer pourquoi l'action nerveuse produit de la chaleur, pourquoi le jeu des affinités vitales en produit: nous répondrions que les physiciens n'expliquent pas non plus pourquoi le frottement, l'électricité, etc., en produisent. Mais la chaleur animale, une fois produite, n'est point, comme on s'était plu à le dire, affranchie des lois générales qui régissent la chaleur des corps bruts. Nous avons vu plus haut qu'elle n'est pas invariablement fixe; qu'elle tend à s'équilibrer avec la température environnante; qu'elle ne résiste pas indéfiniment à l'excès de chaud ou de froid de cette température.

Ce serait ici le lieu d'expliquer jusqu'à quel point les animaux à sang chaud, et l'homme en particulier, résistent aux températures très basses ou très hautes; et quelles sont les ressources de l'économie pour cette résistance. Mais nous craignons d'avoir déjà dépassé les bornes prescrites à cet article. Disons donc brièvement que la résistance au froid s'opère surtout à l'aide des fourrures naturelles ou des vêtemens artificiels, qui, à raison de leur peu de conductibilité, s'opposent à une rapide déperdition de la chaleur normale de l'animal ou de l'homme: l'accélération de la respiration et une plus grande activité de la digestion, voilà encore des conditions par lesquelles la nature lutte contre les saisons et les latitudes froides: la locomotion est aussi un moyen de repousser l'action meurtrière du froid; malheur à qui se repose ou s'endort dans une atmosphère glaciale! La résistance à une chaleur excessive s'opère surtout à l'aide de la transpiration, l'évaporation de la sueur exigeant qu'une certaine quantité de calorique passe, comme on dit, à l'état latent: c'est ainsi qu'on a vu des individus supporter pendant quelques minutes la chaleur de l'intérieur d'un four à 100 ou 110°. Quoi qu'il en soit, cette résistance au froid ou au chaud n'a lieu qu'entre certaines limites; et si, par une trop longue durée de cette lutte, la chaleur animale cède enfin, et s'élève ou s'abaisse de trois à quatre degrés tout au plus au dessous de son état normal, la vie se suspend et s'éteint.

CHALEUR TERRESTRE. La question de la température terrestre occupe un des rangs les plus élevés dans l'ensemble de la cosmologie. Elle se distingue non seulement par sa grandeur absolue aux yeux de la science, mais par sa liaison directe avec les intérêts généraux du genre humain. De la distribution de la chaleur à la surface de la terre dépendent à la fois l'ordre de la nature, et celui des sociétés; pour peu que cette distribution varie, tout le reste est infailliblement entraîné à varier aussi; et même les limites thermométriques entre lesquelles sont resserrées notre existence, et celle de tout ce qui nous entoure, sont tellement étroites qu'il suffirait de la variation la moins considérable sous ce rapport, pour causer, à l'instant même, sur notre planète une révolution fondamentale. Il serait donc peu philosophique de se livrer à aucune spéculation sur la destinée ultérieure du genre humain, avant de s'être préalablement assuré que cette destinée repose sur une base invariable, et que les conditions climatériques sous lesquelles il vit, ne sont susceptibles, dans la situation actuelle du globe, d'aucun changement menaçant pour sa conservation ou son bien être. Cette étude qui répand tant de lumière sur l'avenir de la terre, n'en répand guère moins sur les secrets de son histoire et de son origine. Appuyée simultanément sur le calcul et sur l'observation, elle est devenue un des guides les plus puissans et les plus sûrs de la géologie. Et, chose digne d'admiration! tandis qu'elle donnait d'un côté au genre humain, les plus solides garanties de stabilité qu'il puisse désirer, de l'autre, elle lui donnait la preuve la plus éclatante qui ait jamais été en sa possession de la loi magnifique de l'instabilité universelle.

Si grande que soit cette question, il est permis de dire que sa difficulté n'est point au-dessous de sa grandeur. Les hommes ont si long-temps vécu, sans faire corps, et sans prendre intérêt aux phénomènes du monde matériel excepté dans le présent, qu'ils en sont, pour ainsi dire, maintenant à leurs premiers pas dans la connaissance de l'astre qui leur

a été assigné pour séjour, et que relativement au problème de sa température en particulier, ce n'est véritablement que d'hier qu'ils ont commencé à le soulever. Ce problème est compliqué de tant d'élémens divers que toutes les sciences, la physique, la chimie, la minéralogie, l'astronomie, les mathématiques transcendantes, sont obligés de venir se concertrer et se donner la main pour le résoudre. Le champ est immense, et il faudra encore bien du temps avant que le travail n'aboutisse à son terme. Non seulement il n'a pu se produire jusqu'à présent qu'un nombre très limité de méditations sur ce sujet, mais il est même necessaire, pour que les méditations atteignent toute leur puissance, que les sciences ainsi que les moyens d'observation soient perfectionnées; et lors même qu'elles le seraient assez, le temps manquerait encore, parce que l'expérience, pour devenir concluante, a besoin d'être divisée par des intervalles de plusieurs siècles. C'est donc surtout en vue des générations futures qu'il convient que nous nous appliquions à l'étude; et, pour nous, nous devons avoir la sagesse de nous contenter des premières lueurs qui existent déjà. Ce savoir est petit, si nous le comparons à ce que nous voudrions connaître et à ce que notre postérité connaîtra un jour; mais en revanche il est considérable si nous le comparons à celui de nos pères.

Nous nous proposons simplement dans cet article de promener un regard rapide sur l'ensemble de la question. Nous ne chercherons à en dissimuler ni les parties indeterminées, ni celles sur lesquelles il n'y encore aucune prise. Puissent les enfans, à la fin de ce siècle, contempler en souriant notre ignorance!

La chaleur de la terre dépend de trois causes distinctes: 1° de la chaleur qui lui appartient en propre; 2° de celle qui lui vient des étoiles; 3° de celle qui lui vient du soleil. Les effets dus à ces trois causes ne se séparent jamais; mais comme ils ne sont point de nature à réagir les uns sur les autres, et qu'ils se superposent seulement par voie d'addition, on peut, sans s'exposer à aucune chance d'erreur, les étudier isolément, et cela simplifie beaucoup la question.

1° *De la chaleur propre.* — Lorsque l'on pénètre, en quelque point que ce soit, à une certaine profondeur dans l'intérieur du globe, on s'aperçoit bientôt que la température augmente à mesure que l'on s'enfonce. De cela seul on conclut que le globe jouit d'une chaleur qui lui est propre, car aucune cause calorifique extérieure ne saurait produire une pareille progression. Quelques physiciens avaient pensé que cette progression pouvait être le résultat de l'accumulation continuelle des rayons du soleil dans l'intérieur de la terre; mais l'analyse mathématique demontre que les rayons accumulés se concentrent précisément suivant une loi inverse, et que par conséquent il existe nécessairement une source intérieure de chaleur.

Dans l'impuissance où nous sommes d'observer directement cette source intérieure de chaleur, l'étude la plus profitable que nous ayons à faire est celle de la valeur des températures aux diverses profondeurs que nous pouvons atteindre. Cette étude est assez difficile à cause de certains détails d'experimentation sur lesquels il est inutile d'insister, et en outre elle ne peut se faire que dans les lieux où se trouvent des cavités suffisantes. Il y a une foule d'observations qui établissent très clairement que la chaleur augmente, mais il n'y en a qu'un petit nombre qui établissent avec certitude suivant quelle proportion elle augmente. M. Cordier, par des expériences fort delicates exécutées sur trois points différens du territoire de la France, a trouvé qu'à partir du niveau où la température demeure constante pendant toute l'année, il y avait augmentation d'un degré de chaleur pour 36 mètres sur le premier point, pour 19 mètres sur le second, et pour 15 sur le troisième. Les caves de l'Observatoire indiquent une augmentation d'un degré pour 28 mètres. Ces discordances tiennent vraisemblablement au défaut d'homogénéité de la terre et aux inégalités du foyer souterrain; elles sont entièrement indépendantes de la latitude et de la longitude. Provisoirement on peut donc évaluer en moyenne à $\frac{1}{30}$ de degré l'accroissement de chaleur correspondant à 1 mètre de profondeur.

Cette chaleur va-t-elle en augmentant jusqu'au centre de la terre? ou bien au contraire augmente-t-elle jusqu'à une certaine zone où elle atteint son maximum, et au-dessous de laquelle elle décroit de nouveau jusqu'au centre? Dans ces deux hypothèses la vitesse de l'augmentation thermométrique doit diminuer suivant une certaine loi à mesure que l'on s'enfonce; néanmoins le calcul démontre, que pour peu que la chaleur aille en croissant jusqu'à une profondeur de quelques myriamètres au-dessous de la surface, la température doit être déjà assez vive à cette distance pour correspondre au degré de fusion du fer et de presque toutes les substances qui entrent dans la composition de l'écorce apparente de la terre. En dépouillant notre globe d'une croûte épaisse d'environ $\frac{1}{50}$ de son diamètre, c'est-à-dire analogue à peu près pour ses proportions à la peau d'une orange, on mettrait à nu une nouvelle surface, non plus terne et solide comme celle que nous possédons aujourd'hui, mais selon toute vraisemblance liquide et entièrement incandescente. L'étendue considérable des régions superficielles percées par des orifices volcaniques, et exposées à de violentes agitations, comme la ligne des Andes, celle du Kamstchatka aux îles de la Sonde, ou de la mer Caspienne aux Açores, est une preuve incontestable qu'il existe dans l'intérieur de la terre d'immenses cavités occupées par des masses minérales incandescentes et liquides; et la parfaite identité des laves vomies par les orifices volcaniques dans toutes ces régions, indiquent que toutes ces mers de feu communiquent entre elles, et forment non point des méditerranées distinctes, mais un seul ocean roulant d'un pôle à l'autre les mêmes vagues. Il y a là toute une géographie que nous ne savons point. — Quelles sont la configuration et la profondeur de cet ocean? Est-il sans fond aussi bien que sans rivages? Quelle est la capacité des creux situés au-dessus de lui? Quelles vapeurs les remplissent? Compose-t-il seul toute la masse centrale de la terre, ou bien n'est-il qu'un enduit posé, de même que l'océan superficiel, sur un noyau compacte? En un mot, la planète que nous habitons est-elle un globe solide ou un globe liquide? Chose étonnante, la science humaine ne saurait nous le dire. M. Ampère a essayé de résoudre la question en calculant la hauteur des marées qui devraient nécessairement se produire dans cet océan intérieur, et en montrant que la croûte du globe devrait périodiquement se briser deux fois par jour sous chaque meridien par l'effet de cette énorme pression. Mais les uns ont objecté qu'une voûte granitique de cinquante lieues d'épaisseur était assez solide pour résister à une pareille poussée; les autres que la voûte était assez flexible pour monter ou descendre avec le liquide sur lequel elle repose, et que, placés sur nos continens comme sur des îles flottantes, rien ne pouvait nous avertir de cette modification continuelle de la forme générale du sphéroïde. Et quant aux orifices volcaniques par lesquels, si la voûte est inflexible, la lave devrait régulièrement jaillir à chaque marée montante, il est possible que leur communication avec l'océan central soit trop gênée pour qu'un pareil effet puisse se produire. M. Lyell a attaqué la théorie de la gradation constante de la chaleur par un autre ordre d'argumens; il a prétendu que la masse fluide tout entière, par suite des mélanges causés par les courans, ne tarderait pas à prendre une température uniforme bien supérieure à celle des parties inferieures de la croûte solide, et que par conséquent cette croûte elle-même se fondrait, à moins que la température de la masse liquide ne fût déjà très voisine elle-même du degré de la consolidation. Mais ce raisonnement n'est valable qu'autant que l'on suppose le noyau central de la terre formé par des liquides de densités

analogues; car si ce noyau est composé de substances inégalement pesantes, et groupées concentriquement, comme cela doit être, par ordre de pesanteur, cet équilibre doit demeurer inaltérable, et malgré les inégalités de température les diverses masses doivent se maintenir dans leur ordre de succession aussi fixement que si elles étaient solides. Le problème reste donc indéterminé, faute de moyens d'observation suffisans. La seule chose certaine dès aujourd'hui, c'est qu'à partir de la profondeur où la température devient indépendante de la variation des saisons, la chaleur propre du globe croît avec la profondeur, et que cette loi se soutient, suivant toute vraisemblance, jusqu'à la région occupée par les océans qui alimentent les volcans.

Le globe terrestre a-t-il toujours été dans cet état, et cet état sera-t-il toujours le même? Ce sont là deux questions de la plus haute gravité, et dans lesquelles la science moderne, sans avoir tout achevé, a néanmoins déjà fait quelques pas.

En enlevant de la surface du globe la fine pellicule de sables et de calcaires qui y a été déposée par l'Océan, et qui la recouvre dans la plus grande partie de son étendue, on met en lumière la véritable masse de la planète, son revêtement primordial, la vive superficie de ses premiers âges: or, en étudiant les matériaux dont cette masse se compose, on reconnait, soit dans leur cristallisation, soit dans leur disposition générale, des preuves certaines qu'ils ont été jadis fondus par l'effet d'une excessive chaleur. Ils sont les mêmes d'un pôle à l'autre, et leur analogie avec les laves qui s'écoulent encore aujourd'hui du sein des océans souterrains est évidente. Donc le globe terrestre a été jadis entièrement incandescent à sa surface comme il l'est encore aujourd'hui sur la pente des volcans. La planète, moins ardente, s'est donc refroidie peu à peu; elle s'est encroûtée, ainsi que l'avait pressenti le génie de Leibnitz, et l'océan souterrain, pareil aux courans qui circulent sous les glaces du pôle, n'est que la partie inférieure de l'océan de feu qui jadis descendait depuis la surface jusqu'à cette profondeur, et dont la superficie s'est peu à peu congelée.

Un premier point est donc dès à présent établi, c'est que le globe a perdu une partie de sa chaleur propre depuis les temps les plus anciens. Il en reste un second, c'est de savoir s'il continue toujours à en perdre. Ici, deux hypothèses se présentent: ou le globe jouit, comme les animaux, de la propriété de produire une certaine quantité de chaleur, et par conséquent de se maintenir dans un état de température supérieur à celui du milieu qui l'entoure; ou bien il n'est, sous ce rapport, qu'une masse inerte, et soumise, comme tous les corps, aux lois générales du refroidissement. C'est de cette dernière hypothèse que s'est emparé l'illustre Fourier.

Assimilant la terre à une sphère échauffée par une très longue immersion dans un certain milieu, puis transportée dans un nouveau milieu d'une température constante inférieure à celle du premier, il a déterminé par l'analyse la loi de diminution de la chaleur dans la masse de la sphère depuis la surface jusqu'au centre, et montré que la déperdition devait être incomparablement plus rapide à la superficie que dans la profondeur; de telle manière que la température de la superficie étant déjà très voisine de l'état d'équilibre avec celle du milieu environnant, la température des régions centrales pourrait être encore à peu près la même que la température primitive. L'hypothèse d'une énorme chaleur concentrée dans l'intérieur du globe est donc parfaitement conciliable avec les lois naturelles. Le refroidissement, une fois parvenu au point où la température de la surface diffère peu de celle du milieu environnant, se continue avec une lenteur excessive, et en supposant même qu'il s'agisse d'une sphère beaucoup plus conductrice de la chaleur que le globe terrestre, les formules mathématiques montrent qu'il faut un nombre immense d'années avant que le refroidissement ne parvienne à son terme final — La question préalable la plus importante est donc de déterminer de combien la température actuelle de la surface diffère de celle qui s'y établirait si le globe était privé de toute chaleur propre; car c'est de là que dépend l'étendue des changemens thermométriques qui doivent encore s'accomplir. Buffon, qui évaluait la chaleur que la surface du globe sur la zone tempérée reçoit de l'intérieur à 29 fois en été, et à 400 fois en hiver celle qu'elle reçoit du soleil, se trouvait fondé à menacer le genre humain d'une congélation prochaine. Mais Fourier, en abordant la question avec l'arme puissante du calcul, s'est vu en état de faire des prédictions beaucoup plus sûres: il existe un rapport mathématique entre la valeur de l'accroissement de la température par mètre de profondeur et la quantité dont la température de la surface excède encore la température finale, de telle sorte que la première quantité étant connue, on en conclut aussitôt la seconde. Or, l'accroissement de $\frac{1}{30}$ de degré par mètre correspond, dans un globe de fer de même diamètre que la terre, à un excès de température superficielle de $\frac{1}{4}$ de degré seulement; et comme, dans des sphères de substances diverses, les excès sont en raison directe des conductibilités pour la chaleur, on peut, sans erreur sensible, estimer en moyenne à $\frac{1}{30}$ de degré l'excès de température causé, à la superficie de la terre, par l'influence de la chaleur centrale.

Ce résultat est d'un prix infini, non seulement à cause de l'étendue de ses conséquences, mais encore à cause de sa généralité, car il est indépendant de toute hypothèse, et, que la cause de la chaleur intérieure soit locale ou universelle, constante ou variable, il ne change pas. Il sert de garantie au genre humain contre tout danger de refroidissement qui pourrait lui venir du côté de la masse du globe qu'il habite; la chaleur qui réside dans les profondeurs peut continuer à se disséminer dans l'espace; les sources de feu auxquelles s'alimentent les volcans, se refroidir peu à peu et se pétrifier; la masse entière de la planète perdre toute chaleur propre: le seul changement thermométrique que ressentira la surface sera un abaissement de $\frac{1}{30}$ de degré dans sa température moyenne. Et il faut noter que ce changement, si médiocre qu'il soit, ne sera pleinement accompli qu'après un nombre immense d'années. Les changemens thermométriques de l'intérieur, quoique soumis à une loi comparativement bien plus rapide que ceux de l'extérieur, ne se poursuivent eux-mêmes qu'avec une prodigieuse lenteur, et l'on peut prouver que d'ici à 30 000 ans l'accroissement de $\frac{1}{30}$ de degré par mètre que nous observons aujourd'hui dans les régions souterraines, n'aura pas varié de moitié. Depuis le temps d'Hipparque, c'est-à-dire depuis deux mille ans, la durée du jour sidéral n'ayant pas varié de $\frac{1}{100}$ de seconde, ainsi que le démontrent les observations astronomiques, on en conclut que le rayon du globe ne s'est pas contracté de $\frac{1}{10\,000\,000}$, et que par conséquent la masse entière du globe, depuis ce temps, ne s'est pas refroidie en moyenne de $\frac{1}{300}$ de degré. Le refroidissement superficiel correspondant à cette valeur n'en est lui-même qu'une très petite fraction, et l'on peut hardiment poser en fait, comme l'a fait Fourier, que depuis deux milleans le refroidissement moyen des climats, causé par le refroidissement général, n'a pas été de $\frac{1}{300}$ de degré. Malheureusement nos observations sur la température du globe ne sont ni assez délicates, ni répandues sur un assez grand nombre de siècles pour nous permettre de déterminer d'une manière précise la valeur de son refroidissement séculaire; car, non seulement cette valeur est précieuse par elle-même, mais de sa connaissance dépend la solution d'un immense problème, celui de l'âge de notre planète, en admettant du moins qu'à l'origine des choses la même température régnait uniformément dans toute la masse. Il faut donc nous contenter, ainsi que l'avait recommandé Laplace aux gouvernemens, d'observer, avec toute la précision dont nous sommes capables,

l'état actuel du globe, afin de léguer ce généreux testament aux générations qui viendront l'étudier à leur tour dans les âges futurs.

Il est possible que la haute température dont on prouve que les parties superficielles du globe ont autrefois joui, et dont on prouve aussi que certaines zones intérieures retiennent encore une portion, n'ait jamais été commune à toute la masse de la planète. La forme du sphéroïde qui est exactement la même que celle que prendrait une masse liquide livrée à l'action de la pesanteur, et douée d'un mouvement de rotation semblable à celui de la terre, a paru long-temps une preuve suffisante que la terre avait été dans l'origine entièrement fluide, et, suivant toute apparence, par l'effet d'une intense chaleur. Et, en effet, la probabilité que l'aplatissement des pôles soit dû à une cause naturelle, et ne soit pas un simple jeu du hasard, équivaut presque à une certitude : mais n'y a-t-il que la fluidité primitive du globe qui puisse rendre raison de ce phénomène, c'est ce qu'il faudrait commencer par établir. — Or, en premier lieu, cet aplatissement n'étant pas fort considérable, il n'y a pas nécessité que la planète ait été liquéfiée jusque dans ses régions centrales, et il suffit, pour qu'il ait dû se produire, que la surface ait été entamée par le feu jusqu'à une certaine profondeur; en second lieu, si l'on recherche les lois suivant lesquelles des molécules, primitivement libres et animées d'un mouvement général de rotation, se précipiteraient l'une vers l'autre par l'effet d'une attraction réciproque, on trouve que le solide, produit par la condensation spontanée de cette sorte de nébuleuse, prendrait précisément la même forme qu'une masse liquide soumise aux mêmes conditions. On n'est donc pas fondé à conclure la fluidité primitive de la terre du seul fait de la figure qu'elle présente. — Les premières molécules de la planète, en venant se joindre pour former le rudiment central, ont fort bien pu ne causer d'abord aucun dégagement sensible de chaleur, et se borner à une simple juxta-position : pour la production de grands phénomènes ignés, la pression n'était peut-être pas suffisante, et il fallait peut-être en outre le concours d'atomes de natures différentes et capables de réagir chimiquement les uns sur les autres. Or, il n'est pas impossible que ce concours ne se soit réalisé qu'à une certaine période de l'agglomération. Ce serait donc seulement à partir d'un certain degré de grosseur que le noyau central aurait commencé à se recouvrir d'une enveloppe de matières fluides; jusque là sa consolidation se serait faite directement et par voie de précipitation.

Plus généralement encore, on doit concevoir que les températures produites aux diverses périodes de la condensation ont dû être variables comme la nature des substances condensées. Les deux hypothèses s'accordent aussi bien l'une que l'autre avec l'ordre suivi par la nature dans les opérations de ce genre, et même la dernière a l'avantage de dominer la première qui n'en est véritablement qu'un cas particulier. C'est pourquoi M. Fourier, tout en choisissant comme moins compliquée, pour base principale de ses travaux, l'hypothèse de l'uniformité, n'a cependant pas entièrement négligé la seconde; il a aussi cherché à déterminer la loi du refroidissement d'une sphère plongée successivement et durant un temps quelconque dans deux ou plusieurs milieux de températures diverses, et placée ensuite dans un milieu constant d'une température inférieure. On doit toutefois regretter que l'étude de cette seconde question n'ait pas été poussée aussi avant que celle de la première; mais ce que l'on en sait suffit cependant pour constater que la marche du refroidissement d'une sphère placée dans ces conditions ne diffère pas essentiellement de celle d'une sphère échauffée uniformément à l'origine. Ainsi, soit que la chaleur du globe terrestre aille en croissant progressivement depuis la surface jusqu'au centre, soit qu'elle atteigne son maximum sur l'une quelconque des enveloppes successives du noyau central, les généralités que nous avons énoncées tout à l'heure sur l'invariabilité presque absolue de la température superficielle, et sur la lenteur des variations de la température intérieure, subsistent dans leur entier.

Nous avons prouvé que le globe terrestre avait jadis possédé une température beaucoup plus élevée que celle dont il jouit aujourd'hui, et que par conséquent il avait subi un refroidissement notable depuis son origine; mais ce refroidissement que l'on a démontré dans tous les cas ne pouvoir être désormais que très lent, se continue-t-il réellement encore, ou bien le globe terrestre est-il dès à présent arrivé à son état d'équilibre? c'est ce qu'on ne saurait décider d'une manière parfaitement certaine. Aucune expérience, ainsi que nous l'avons dit précédemment, n'établit que la température de la masse générale du globe ait rien perdu de sa force depuis qu'elle est soumise à l'observation du genre humain, et il est possible que la petite quantité de chaleur qui s'échappe continuellement de la surface, pour s'égarer dans les espaces célestes, soit compensée par la chaleur due à l'influence d'une cause calorifique intérieure sans cesse en action. Et en effet, rien n'autorise à supposer que le principe, quel qu'il soit, qui a déterminé l'incandescence primitive du globe, ait absolument perdu toute puissance; son énergie a pu diminuer progressivement depuis les premiers temps, elle peut diminuer encore tous les jours, mais de cet affaiblissement en raison duquel le globe a pu se refroidir peu à peu et se consolider à l'extérieur, on ne saurait nullement conclure que le principe se soit complètement anéanti. — Si le globe terrestre, comme le voulait Buffon, et comme l'analyse mathématique a prouvé que cela n'était pas, provenait d'une ancienne éclaboussure de la matière solaire brusquement détachée de la source commune de chaleur et abandonnée solitairement à son inertie calorifique, il n'y a pas de doute que son excès de température aurait dû commencer à se perdre dès le premier instant de sa séparation, pour finir par se dissiper entièrement et permettre à la masse d'entrer dans une égalité parfaite de température avec le milieu environnant. — Mais si la chaleur primitive du globe ne dérive pas d'une source étrangère, si elle lui appartient véritablement, si elle a eu pour principe l'excitation naturelle occasionnée par le rapprochement des particules cosmiques, il y a lieu de penser que cette cause de chaleur n'a pas dû s'interrompre instantanément, qu'elle a dû continuer à faire sentir son effet même après l'achèvement complet du sphéroïde, et que peut-être même elle possède encore quelque activité aujourd'hui. Il est possible que les élémens souterrains n'aient pas entièrement terminé le travail de leur combinaison; dans ce cas ils déterminent un développement continuel de chaleur, mais ce développement est variable et décroît à mesure que leur combinaison avance vers sa fin. Il est possible aussi qu'il y ait dans l'intérieur de la terre une chaîne circulaire de composition et de décomposition, et que les élémens, placés tantôt dans une condition, tantôt dans une autre, soient en jeu de faire scission d'un côté pour faire de nouveau alliance d'un autre; dans ce cas il n'y aurait plus, comme dans le précédent, production variable de la chaleur, mais production régulière et constante. Laquelle de ces deux hypothèses est fondée? Sont-elles toutes deux vraies, sont-elles toutes deux fausses? Il ne nous est pas permis de répondre, tant notre ignorance de l'histoire intime de l'astre que nous habitons est profonde : nous ne savons ni quelle est la nature des substances qui composent sa masse, ni quels sont les phénomènes physiques que ces substances présentent, ni quelles sont les combinaisons qui peuvent résulter de leurs affinités mutuelles, ni même, ainsi que nous l'avons déjà dit, si son intérieur est fluide ou solide. Tous ces phénomènes sont sous nos pieds, une mince barrière nous en sépare, nous

ne pouvons en imaginer de plus vastes ni de plus importans, et il n'y en a pas dont nous soyons aussi mal informés; nous ne pouvons baser nos théories que sur des hypothèses et nos raisonnemens que sur des inductions. Ainsi, avons-nous à faire une idée du mode suivant lequel la chaleur centrale pourrait être maintenue dans un état permanent par une rotation chimique perpétuelle, les vrais principes de la question nous échappent, nous ne connaissons seulement pas les corps dont il s'agit, et si nous pressentons la possibilité du phénomène, c'est parce que nous voyons dans notre voisinage l'eau, sous certaines conditions, se laisser décomposer par les oxides, pour se recomposer sous d'autres conditions aux dépens de ces mêmes oxides, ou l'acide carbonique au contact des plantes tantôt se former et tantôt se détruire; mais quels sont tous les phénomènes de ce genre dont l'intérieur du globe peut être le théâtre? la science humaine n'a pas l'œil assez perçant pour le dire. Ce qu'elle a découvert jusqu'ici n'est qu'un point à côté de ce qui reste à découvrir encore, et plus le connu s'agrandit, comme l'a remarqué un savant philosophe, plus les frontières de l'inconnu, qui l'enserre de toutes parts, s'agrandissent aussi. Ne nous humilions point cependant, car la dignité de l'homme ne se manifeste peut-être pas moins par l'étendue des problèmes que son esprit se propose que par ceux qu'il résout.

Nous venons d'indiquer une partie des questions que soulève le fait incontestable de la chaleur souterraine du globe. — Si le globe, doué en une seule fois, dans les premiers temps de son origine, de cette provision de chaleur, n'a pas reçu la faculté de la renouveler, sa température générale se trouve nécessairement soumise à une loi continuelle d'abaissement; dans un nombre de siècles que le défaut d'expériences ne permet pas de fixer encore d'une manière rigoureuse, l'excessive chaleur, qui existe peut-être aujourd'hui dans les régions centrales, se sera évanouie, la planète sera intérieurement parvenue à un état parfaitement stable, et la température de son centre sera représentée par la moyenne de toutes les températures de sa superficie. Quant aux régions superficielles, l'ère principale de leur refroidissement est maintenant à son terme, et elles jouissent sensiblement de la même température qui leur appartiendrait si l'acte général de la variation thermométrique de l'intérieur était dès à présent terminé. On ignore la valeur du refroidissement séculaire de la masse du globe, mais en la supposant même supérieure à ce qu'elle est réellement, le calcul démontre qu'il a fallu plusieurs millions d'années pour que cette masse, abandonnée au refroidissement dans les conditions où elle est, soit descendue de son état primitif d'incandescence à l'état où elle se trouve aujourd'hui. Il faudra vraisemblablement un laps de temps de même ordre pour qu'elle descende de son état thermométrique actuel à son état final. — Si, au contraire, la chaleur propre du globe, au lieu de lui avoir été communiquée en une seule fois, se renouvelle continuellement, soit d'une manière uniforme, soit suivant une progression décroissante quelconque, le refroidissement est maintenant à son terme, ou bien il se poursuit avec plus de lenteur encore que dans la première hypothèse. — En tous cas, la création de notre planète remonte à des millions d'années dans l'histoire du ciel, et quelque diminution que la température de son intérieur soit destinée à éprouver dans la suite des temps, cette diminution sera sans aucune influence sur celle dont jouit présentement sa surface. Le genre humain, sous le rapport de la chaleur propre de la terre, est donc à l'abri de toute variation thermométrique malfaisante.

2° *De la chaleur sidérale.* — L'espace au milieu duquel la terre est située n'est pas absolument froid; il est seulement d'une température inférieure à celle de cette planète. Il suffit de considérer le nombre immense des étoiles qui sont disséminées dans l'espace, et que nous pouvons apercevoir du point que nous y occupons, pour se persuader que tous ces astres ne sauraient manquer d'entretenir une certaine chaleur dans toute son étendue. Nous ne possédons, à la vérité, aucun moyen de déterminer la température qui leur est propre; mais leur analogie avec le soleil qui nous avoisine est si évidente, qu'on ne saurait mettre en doute qu'ils ne soient comme lui distributeurs de chaleur en même temps que de lumière. Leurs rayons calorifiques se propagent donc continuellement dans l'espace céleste en s'y croisant dans tous les sens, et le partagent en climats divers suivant la loi de leurs combinaisons et de leurs intensités particulières.

Ainsi, en portant notre observation sur un thermomètre placé dans l'espace au point occupé par la terre, au moment où, par hypothèse, le soleil et les planètes rentreraient dans le néant, nous verrions ce thermomètre marquer un premier abaissement; puis l'anéantissement se propageant et s'étendant jusqu'aux étoiles, on verrait l'instrument poursuivre graduellement la marche de son abaissement jusqu'à l'instant où tous les corps, excepté lui, ayant disparu de l'univers, il se trouverait arrivé à son degré de fixité finale. C'est à ce dernier point seulement que la chaleur est véritablement nulle. C'est là le zéro absolu de l'échelle thermométrique. — Mais à combien de degrés au dessous du zéro de l'eau glacée se trouve ce zéro fondamental? c'est ce que la science ignore. On a fait quelques tentatives pour le déterminer, mais on n'y a point réussi. Cela est cause que l'on ne saurait avoir aucune idée de la différence qui doit exister entre la température propre de la région céleste où est maintenant situé notre système solaire, et celle qui y régnerait si les étoiles venaient à disparaître. Nous recevons donc de la part de ces astres une certaine quantité de chaleur, mais sans avoir aucun moyen d'en connaître réellement la mesure.

Sans entrer dans la recherche de la différence entre le degré du froid absolu et celui de la température propre des espaces planétaires, on peut se proposer de découvrir simplement la valeur relative de cette dernière température. Mais cette détermination qui, au premier abord, ne semble pas au-dessus de notre portée, est excessivement délicate, et les physiciens sont encore en contestation à son sujet. On ne saurait donc regarder cet important problème comme entièrement résolu dès aujourd'hui. M. Fourier, dans un travail non publié, et dont on ne connaît malheureusement que les principaux résultats, a évalué cette température à 50 ou 60 degrés au-dessous de la glace fondante, et jusqu'ici aucune opinion plus certaine n'a prévalu, de l'aveu unanime des savans, contre la sienne. Si l'on fait attention que cette chaleur est suffisante pour causer la fusion d'une multitude de corps, pour en réduire à l'état gazeux beaucoup d'autres, on ne pourra s'empêcher, toutefois après avoir laissé de côté toute idée de sensation personnelle, de la regarder comme fort considérable.

Le climat céleste dont jouit notre système solaire est donc un climat réellement tempéré en comparaison du froid de plusieurs centaines de degrés que les météorologistes ont long-temps attribué aux espaces planétaires, et qui règne peut-être dans quelques régions obscures du ciel. Aussi le moindre bienfait des étoiles, dans l'ordre providentiel de la nature, est-il de nous éclairer durant la nuit: la terre pourrait, sans aucun dommage matériel, se passer du secours de ces faibles rayons lumineux; mais les rayons calorifiques dont ils sont accompagnés forment une des conditions fondamentales de l'ordre dont elle jouit. — Et en effet, si l'on imagine que le monde sidéral, s'anéantissant ou s'éloignant dans l'infini, la chaleur que nous en recevons vienne à nous être ôtée, des changemens physiques de la plus haute gravité se manifestent à l'instant même sur la terre: la température des pôles et des régions supé-

rieures de l'atmosphère s'abaisse, l'empire des glaces s'agrandit, les zones tempérées, chassées des parallèles qu'elles occupent, descendent de chaque côté vers l'équateur; et avec ce refroidissement général des climats, les variations thermométriques les plus excessives, suivant que les diverses parties du globe entrent dans le jour ou dans la nuit; dans le jour, la température due au rayonnement du soleil; dans la nuit, la température due au rayonnement superficiel vers un espace absolument sans chaleur; l'été durant le jour, l'hiver durant la nuit. Sous un pareil régime, nos animaux et nos végétaux, et même tout corps organisé que nous puissions concevoir, disparaîtraient promptement de la surface de la terre, et la vie sur notre planète ne trouverait plus asile que dans les profondeurs de l'Océan.

Il y a donc, ainsi que l'a rendu manifeste M. Fourier par l'examen des phénomènes qui devraient se produire si elle n'existait pas, une cause physique toujours présente qui modère la température à la surface de la terre, et donne à cette planète une chaleur fondamentale indépendante de sa chaleur propre et de celle du soleil. — Mais cette cause est-elle constante ou variable?

D'abord il ne paraît pas, d'après l'expérience des phénomènes, qu'elle éprouve aucun changement en raison du déplacement incessant de la terre dans son orbite; et en effet, les dimensions de cette orbite sont tellement faibles par rapport au monde sidéral, que tout l'espace qu'elle embrasse, et même l'espace planétaire tout entier, ne sont en vue de l'espace compris entre les étoiles les plus prochaines, qu'une grandeur presque nulle. Il est donc naturel que la température céleste soit la même sur tous les points de l'orbite, c'est-à-dire qu'elle soit constante en toute saison.

Quant aux changemens qui se produisent continuellement dans l'ensemble du système calorifique, attendu que tantôt il y a des étoiles qui s'éteignent, et tantôt d'autres qui s'allument, qu'il y en a qui se renforcent et d'autres qui s'affaiblissent; il suffit, pour se convaincre de leur peu d'influence sur la température de la région où nous sommes, de voir que ces changemens n'affectent jamais qu'un petit nombre de foyers, tandis que le nombre total des foyers qui nous échauffent est pour ainsi dire illimité. Les étoiles sont tellement multipliées autour de nous, qu'il est peut-être permis de comparer, comme l'a fait M. Fourier, l'effet du firmament à notre égard à celui d'une immense voûte à parois uniformément échauffées, au centre de laquelle nous aurions été renfermés. — Il ne serait cependant pas impossible que les divers lieux de la terre, suivant leur position dans l'un ou dans l'autre hémisphère, reçussent de la part des étoiles des quantités de chaleur réellement différentes; mais cette grande question, ainsi que nous l'avons déjà dit, est loin d'être épuisée.

Si le système solaire occupe une position fixe dans l'espace, la température qui lui est communiquée par les étoiles ne se trouve donc soumise à aucune chance probable de variation. Mais si, en vertu de la gravitation universelle, notre soleil, avec le cortége d'astres secondaires qu'il régit, est entraîné, comme cela paraît certain, à un mouvement général de révolution autour de quelques astres lointains, des conditions nouvelles prennent naissance. Nous allons successivement habiter, en compagnie des astres de notre groupe, diverses régions du ciel, et ces diverses régions peuvent avoir des températures très sensiblement différentes. Il y a donc pour les températures terrestres, dans le cours de cette grande révolution cosmologique, des chances incontestables de variation. Si nous marchons vers une région plus froide que celle où nous sommes aujourd'hui, l'effet frigorifique dont nous avons fait tout à l'heure mention se produira avec plus ou moins d'énergie. Si nous marchons au contraire vers une région plus chaude, l'effet inverse aura lieu: la chaleur du soleil perdant de sa prépondérance, la différence entre les températures du jour et de la nuit deviendra nécessairement moins forte, les climats superficiels tendront vers un état général d'égalité, ou même, si le ciel austral et le ciel boréal sont sensiblement différens, à se modifier en chaque lieu suivant l'hémisphère correspondante. En tous cas, changement nécessaire dans la constitution actuelle de la surface de la terre.

Dans l'état actuel des connaissances astronomiques du genre humain, il est impossible de calculer, même approximativement, la durée nécessaire pour la production de pareils changements; mais l'excessive lenteur avec laquelle le soleil se meut vraisemblablement dans l'immense orbite qu'il parcourt autour des étoiles lointaines qui le régissent, la petitesse à peu près inappréciable des modifications apparentes qui se manifestent dans la partie du ciel de laquelle nous nous éloignons, et dans celle dont nous nous rapprochons, sont des raisons suffisantes pour nous autoriser à penser qu'il faut au moins des milliers de siècles pour qu'aucun changement notable puisse s'effectuer dans cette direction. Le genre humain, du moins dans tout ce que notre esprit peut raisonnablement se proposer à l'égard de son histoire future, est donc parfaitement désintéressé dans cet ordre supérieur de révolutions.

3° *De la chaleur solaire.* — On doit considérer le soleil comme un foyer inaltérable, du moins pour un très grand espace de temps. En effet, en calculant la chance de son extinction ou de son affaiblissement d'après le nombre des étoiles qui ont présenté un pareil phénomène depuis l'antiquité, on trouve qu'il faudra probablement plusieurs millions d'années avant qu'un pareil changement ne se produise. On peut démontrer en outre, par la constance du climat dans les pays dont la surface n'a subi aucune modification, que l'intensité des rayons solaires n'a pas éprouvé la moindre diminution en trois mille ans, et demeure par conséquent sensiblement égale en tous temps. Et d'accord avec ce phénomène, les découvertes modernes de la physique ont permis de concevoir la possibilité que cet astre soit soumis à un certain état électrique dans lequel il n'obéirait ni aux lois ordinaires de la combustion, ni à celles du refroidissement, et jouirait ainsi pour un temps illimité d'une chaleur propre invariable.

Cette chaleur suit une marche régulière dans l'intérieur du globe; elle y pénètre par les régions équatoriales et s'en échappe par les régions polaires. M. Fourier, qui a soumis cette question à l'analyse, a démontré que la chaleur affluente était exactement compensée par la chaleur excédente, et que la terre était par conséquent parvenue dès aujourd'hui à la température finale qu'elle doit prendre sous ce rapport. Le même calcul a fait voir qu'un pareil état d'équilibre était nécessairement le résultat d'une exposition d'une immense durée au rayonnement de la chaleur solaire. En supposant invariable la situation actuelle de la terre à l'égard du soleil, la température de la masse de la planète ne tend donc plus à éprouver aucun exhaussement par le fait de l'accumulation de la chaleur solaire dans son intérieur.

L'état thermométrique dû à l'action du soleil n'est variable qu'à la surface de la planète, et à une très petite profondeur. La position particulière de chaque point superficiel variant continuellement par rapport au soleil pendant toute l'année, il en résulte que la quantité de chaleur que reçoit chaque point doit varier continuellement aussi pendant ce même temps; mais comme l'enveloppe terrestre n'est que difficilement perméable aux rayons calorifiques, ces variations ne se propagent que très lentement dans la profondeur; de manière qu'à 30 ou 40 mètres on rencontre une température qui demeure constante toute l'année, et qui est égale à la moyenne de toutes les températures éprouvées durant cette même période à la superficie. Les variations diurnes cessent naturellement de se faire sentir à une profondeur encore bien moindre que celle-ci. En considérant le globe terrestre, indépendamment d'une enveloppe d'une

trentaine de mètres d'épaisseur, la température de chacun de ses points extérieurs demeure donc fixe pendant toute l'année, et cette température, qui représente d'une manière générale le degré d'ardeur du climat, varie principalement en raison de la distance de chaque point au plan de l'équateur.

Si la surface du globe terrestre était régulièrement sphérique et formée d'une substance solide homogène, l'équateur serait véritablement en chaque lieu l'unique règle du climat. Les points situés sous les mêmes parallèles se trouveraient soumis à la même température, et cette température étant assujettie à varier uniformément, de parallèle en parallèle, en raison directe du cosinus carré des latitudes, les climats ne suivraient pas non plus d'autre loi de variation du pôle à l'équateur. Mais la surface du globe étant chargée d'inégalités, soit dans sa forme, soit dans la nature et la disposition des substances qui la composent, il en résulte que la distribution de la chaleur solaire s'y fait suivant des lois beaucoup plus compliquées que celles-ci. Jusqu'ici l'expérience seule a pu faire connaître la température moyenne de chaque lieu, tant les élémens qui en déterminent la valeur sont nombreux et d'un effet difficile à apprécier avec exactitude. Les mouvemens de l'air et des eaux, l'étendue des mers, l'élévation et la forme du sol, la nature de la végétation, les modifications dues à l'industrie humaine, en un mot, tous les changemens accidentels de la surface, sont autant de causes qui la font varier en chaque lieu, indépendamment de la distance du lieu à l'équateur; aussi les lignes isothermes sont-elles extrêmement irrégulières, surtout à la surface des continens, et elles donnent lieu à une géographie fort difficile. Mais n'ayant ici en vue que la chaleur moyenne de la terre, nous n'avons pas besoin de les considérer plus particulièrement, et il nous suffit d'avoir sommairement indiqué les causes principales de leurs inflexions.

Il est donc certain que, si la terre vient tous les ans se placer dans les mêmes conditions par rapport au soleil, les mêmes points de sa surface se trouvant à la même distance de cet astre, inclinés de la même manière par rapport à ses rayons, exposés chaque jour à leur action pendant la même durée, et leur nature physique, ainsi que leur position relative, étant en outre supposées n'avoir subi aucune altération, les climats terrestres, en tant qu'ils dépendent du soleil, demeureront dans un état permanent de fixité. Et il est également certain que si les élémens astronomiques, aussi bien que les élémens superficiels, sont au contraire en variation, la température générale du globe, ainsi que les températures spéciales de chacun de ses points, se trouveront soumises à une correspondance continuelle de variations. Or, c'est précisément là ce qui est, car le calcul et l'expérience s'accordent pour nous donner la preuve de la variabilité incessante de tous les élémens, tant astronomiques que superficiels.

Voici un exposé succinct de l'étendue et des effets de ces diverses variations.

Les variations de l'inclinaison du plan de l'équateur sur celui de l'orbite ont pour effet d'augmenter ou de diminuer la différence qui existe dans tous les pays entre la longueur des jours d'hiver et celle des jours d'été, et, par conséquent, aussi la différence qui existe entre la température de l'hiver et celle de l'été. Si les deux plans s'écartent, le régime polaire descend vers les régions précédemment tempérées; l'opposition entre l'hiver et l'été devient en tous lieux plus marquée, et la température moyenne de la terre se trouve probablement elle-même altérée. Si, au contraire, les deux plans se rapprochent, le phénomène inverse se produit; et si on les suppose arrivés jusqu'à se confondre, le régime de l'équinoxe s'étend aussitôt depuis l'équateur jusqu'aux pôles; la durée du jour devient partout et en toute saison égale à celle de la nuit, et la température du printemps s'établit à demeure fixe dans toutes les régions de la terre. Mais les oscillations du plan de l'équateur ne sont point douées d'une amplitude assez considérable pour produire des phénomènes aussi sensibles; elles n'ont lieu que dans des limites extrêmement resserrées, et par conséquent il ne se manifeste que de fort légers changemens climatériques pendant que les deux plans passent de leur minimum à leur maximum d'écartement. De plus, comme cette oscillation a besoin pour s'accomplir de plus d'une centaine de siècles, il en résulte que le changement annuel se réduit à presque rien; et comme le calcul démontre qu'elle est périodique, on est fondé à conclure que, sous ce rapport, les températures terrestres n'éprouveront jamais que de fort lentes et fort petites variations, du moins tant que les conditions générales du système solaire ne seront point troublées. — La période dans laquelle nous sommes aujourd'hui est celle du rapprochement des deux plans; il est donc vrai que nos jours d'été sont mathématiquement moins longs et nos jours d'hiver moins courts que ceux pendant lesquels ont vécu nos ancêtres; mais cette différence sous les zones tempérées n'a jamais été que de quelques minutes.

Les variations dans la position du plan de l'équateur, par rapport à celui de l'orbite, sont sans influence sur la température moyenne de l'année, car, dans une orbite déterminée, la quantité de chaleur envoyée par le soleil à la terre étant proportionnelle à l'espace angulaire parcouru par elle autour du soleil, il en résulte que la quantité de chaleur reçue par chaque hémisphère est égale, soit que le plus grand éloignement du soleil corresponde dans cet hémisphère à l'hiver, soit qu'il y corresponde à l'été. Dans l'hémisphère où l'été se produit pendant que les deux astres sont à leur minimum de distance, cette saison est plus chaude, mais elle est aussi plus courte, et la compensation des deux termes est exacte; et il en est de même de l'hiver, car il est moins chaud, mais plus long, et en somme la quantité de chaleur reste la même. La différence entre les saisons tend donc à devenir moins forte quand l'action plus prolongée des rayons du soleil pendant l'été est tempérée par un éloignement plus considérable de la terre, et quand leur action pendant l'hiver est soutenue par un plus grand voisinage; elle tend au contraire à devenir plus forte quand l'effet inverse se produit. — C'est l'hémisphère que nous habitons qui, sous ce rapport, jouit aujourd'hui, et depuis les temps historiques les plus anciens, du bénéfice du tempérament modéré, tandis que l'autre hémisphère, par la coïncidence de son été avec la plus courte distance du soleil, et de son hiver avec la plus grande, a une tendance vers le tempérament opposé. Cet état changera peu à peu, et un jour les deux hémisphères auront réciproquement permuté les conditions dans lesquelles ils se trouvent présentement. Mais cette variation, de même que la précédente, ne s'accomplit qu'avec une excessive lenteur, et depuis l'antiquité jusqu'à nous, l'instant de notre plus courte distance au soleil ne s'est déplacé, relativement à celui du solstice, que d'un intervalle de quelques jours.

La dernière variation dont nous ayons à parler est celle qui se produit dans la forme même de l'orbite. On sait que la terre ne recommence pas exactement tous les ans le même chemin autour du soleil. La courbe elliptique dans laquelle elle se meut est soumise à un mouvement alternatif de contraction et de dilatation dans le sens de son petit axe. Comme le grand axe demeure constant, la durée de l'ancien demeure constante aussi, mais non toutefois la quantité de chaleur que la terre reçoit annuellement du soleil. Le calcul démontre que cette quantité varie en raison inverse de la longueur du petit axe de l'ellipse. En supposant que le petit axe puisse se réduire par la suite des temps à une valeur proportionnellement très restreinte, la quantité de chaleur communiquée à la terre par le soleil deviendrait donc considérablement supérieure à ce qu'elle

est aujourd'hui ; et cela paraît évident de soi-même, si l'on imagine par exemple que l'ellipse soit assez aplatie pour que la terre, à l'époque du périhélie, vienne raser la surface du soleil. Les astronomes n'ont pas encore pu déterminer jusqu'ici l'amplitude ni la durée de cette importante variation. On sait seulement qu'elle est périodique, c'est-à-dire que l'ellipse, après s'être dilatée jusqu'à un certain degré, commencera à se contracter jusqu'à un nouveau terme pour reprendre alors son premier mouvement ; on sait aussi que cette révolution est très lente, et que depuis les temps historiques elle n'a pu produire aucune modification appréciable dans l'état thermométrique de la terre. — Nous sommes aujourd'hui dans la période de dilatation, c'est-à-dire que la courbe que nous décrivons autour du soleil s'approche de plus en plus de la forme du cercle ; la quantité de chaleur que nous recevons va donc réellement en diminuant, mais il est certain qu'il faudra plusieurs milliers d'années avant qu'on ne puisse s'apercevoir de ce refroidissement, même par les plus délicates expériences. M. John Herschell, qui a le premier appelé l'attention des géologues sur cette cause curieuse de changement, a émis l'opinion, mais comme simple conjecture, que l'excentricité de la terre pourrait dans son maximum prendre une valeur comparable à celle des orbites de Junon et de Pallas. En admettant même cette supposition, qui est la plus exagérée que l'on puisse raisonnablement faire, il n'y aurait cependant qu'un centième de différence entre les quantités totales de chaleur perçues par la terre, dans les années correspondantes aux deux orbites extrêmes.

La somme de chaleur annuellement distribuée à la terre varie donc à peine durant le cours de cette longue révolution ; mais la loi suivant laquelle cette somme se partage en fractions correspondantes aux diverses fractions de l'année subit des changemens beaucoup plus graves. Si, en définitive, la température moyenne de la planète est à peine affectée, les climats le sont toutefois beaucoup. Ainsi en considérant, par exemple, une année à excentricité maximum, on voit aisément que l'excès de chaleur causé par le plus grand rapprochement du soleil au moment du périhélie, devra se trouver partiellement composé par le plus grand éloignement de cet astre au moment de l'aphélie ; dans l'hémisphère où l'été coïncidera avec le périhélie, l'été sera donc très ardent et très court, et l'hiver au contraire très rigoureux et très long. Dans l'autre hémisphère, l'effet inverse, comme nous l'avons déjà expliqué, aura lieu. Les climats d'un côté de l'équateur seront donc soumis à une cause énergique d'intempérie, tandis que de l'autre ils se trouveront soumis à une cause opposée non moins puissante. L'ordre actuel des climats terrestres, qui est à peu près le même sous ce rapport dans les deux hémisphères, puisque la durée des saisons analogues n'y diffère que d'une étendue de quelques jours, sera donc profondément altéré si l'orbite de la terre devient jamais aussi aplatie que l'a supposé M. Herschell. Les distances de la terre au soleil, à l'époque du périhélie et à celle de l'aphélie, devant arriver alors à se mettre dans le rapport de trois à cinq environ, tandis qu'il n'y a guère aujourd'hui de l'une sur l'autre qu'un excédant d'un trentième, l'intensité de la chaleur solaire à la première époque sera à peu près triple de son intensité six mois plus tard. Il s'établira par conséquent entre la température de l'hiver et celle de l'été une différence analogue à celle qui se produirait de nos jours, si dans l'une de ces saisons nous avions trois soleils, et que dans l'autre il ne nous en restât plus qu'un. — Comme la période dans laquelle nous sommes est celle de la diminution d'intensité, il en résulte que l'été de nos ancêtres a été, sous le rapport de cette cause de variations, plus long et plus tempéré que le nôtre, tandis que celui de leurs contemporains transéquatoriaux était au contraire plus ardent et plus court que celui d'aujourd'hui ou réciproquement. Mais ces différences, comme nous l'avons déjà dit, bien que certaines, sont réellement insensibles réciproquement, et pour en rencontrer d'assez fortes pour exercer une influence appréciable sur l'état général de la terre, il faut nécessairement remonter dans les annales du monde au-delà des limites où commence l'histoire du genre humain.

Pour terminer cette revue sommaire des variations qui peuvent se produire sur notre planète à l'égard de la chaleur qu'elle reçoit du soleil, il nous reste à jeter un coup d'œil sur les changemens dont sa surface est susceptible.

Cette surface, dans son état actuel, se compose d'un grand Océan sur lequel s'élèvent deux îles principales, l'ancien et le nouveau monde, et une multitude d'autres îles plus petites. Les hauteurs de ces îles au-dessus de l'Océan, et par conséquent aussi les épaisseurs correspondantes d'atmosphère, sont très inégales d'un lieu à l'autre. Mais, toutes choses égales d'ailleurs, l'observation et la science démontrent que la température sous chaque parallèle est différente selon qu'il s'agit d'une région liquide, solide, située dans les parties basses ou dans les parties élevées de l'atmosphère. Donc si la géographie superficielle est variable, si les divers points d'un même parallèle sont exposés à être tantôt à sec et tantôt sous l'Océan, tantôt bas et tantôt élevés, l'état climatérique de ces divers points changera conformément à ces permutations, et la température générale du globe se trouvera soumise à variation comme sa géographie. Or, c'est précisément l'étude de ces changemens superficiels qui forme le but de la géologie, et les récentes observations de cette science ont clairement constaté que l'étendue et la situation des îles, ainsi que leur élévation au-dessus de l'Océan, avaient continuellement varié depuis les premiers âges de la terre jusqu'au nôtre.

Si l'on imagine que tout ce qui est à sec sur la terre s'affaisse, et que l'Océan devienne sans partage le seul occupant de la surface, un changement notable dans l'ordre des climats se manifeste aussitôt : la température moyenne s'abaisse, en même temps les étés deviennent moins chauds, les hivers moins froids, et les courants qui s'établissent sans aucun obstacle, entre les pôles et l'équateur, tendent à rompre la différence de température des différens parallèles, et à donner à toutes les parties du bain océanique une chaleur plus égale. Si l'on imagine au contraire que les mers, pénétrant dans des cavités de plus en plus profondes, diminuent progressivement d'étendue, enfin que les îles se rejoignant l'une l'autre, la superficie de la terre devienne partout solide, un changement opposé au précédent se produit : la température moyenne s'élève, et en même temps les étés deviennent partout plus chauds et les hivers plus froids. Cette différence d'effet dépend simplement de ce que les surfaces océaniques absorbent moins de chaleur que les surfaces continentales, mais la conservent mieux. — Si en laissant les régions sèches et les régions liquides se partager la surface terrestre dans le même rapport, on se contente de faire varier leurs positions relatives, de très grands changemens thermométriques pourront aussi prendre naissance, car la température moyenne augmentera nécessairement si les zones les plus exposées à la chaleur du soleil, c'est-à-dire les zones tropicales, sont sèches, et elle diminuera par la même raison si, cette position étant envahie par l'Océan, les régions sèches sont au contraire refoulées dans les zones les plus exposées au froid, c'est-à-dire dans les zones polaires. Enfin, tout le reste demeurant semblable, la température moyenne est encore sujette à diminuer ou à augmenter, suivant que la hauteur des régions insulaires au-dessus de l'Océan est plus ou moins prononcée ; et, en effet, l'on sait que les rayons solaires s'accumulent d'autant plus à la surface du sol, que les couches d'air qu'ils traversent sont plus denses et plus nombreuses.

Le globe terrestre étant supposé se refroidir, il est aisé de concevoir d'une manière générale l'ordre des changemens géographiques qui doivent s'effectuer à sa surface. Le principe en est simple : d'une part la masse intérieure

perd de sa chaleur, diminue de volume, forme par conséquent un noyau plus petit; de l'autre, la surface étant à peu près parvenue à son état thermométrique final, ne peut plus éprouver aucune diminution d'étendue; d'où il suit que la planète, astreinte à diminuer de volume sans diminuer cependant de surface, s'éloigne de plus en plus de la forme sphéroïdale pour en prendre une polyédrique, et que ses inégalités augmentent continuellement à mesure de sa contraction. Le résultat de ce phénomène, à l'égard de la géographie extérieure, est tout aussi facile à comprendre : les parties saillantes du polyèdre s'exhaussant et se multipliant de plus en plus, les régions sèches deviennent de plus en plus hautes et de plus en plus étendues; et les parties rentrantes devenant de plus en plus profondes, l'océan, qui s'y réunit, prend une superficie de moins en moins étendue, et accroît d'autant plus la superficie insulaire. Simultanément l'atmosphère, pour suivre la loi de l'océan qui descend vers le centre, s'épaissit au-dessus des parties basses, et s'amoindrit de plus en plus au-dessus des parties élevées. Il y a donc là deux effets qui, sous le rapport des variations de la température, tendent à se neutraliser mutuellement; car, d'un côté, l'étendue des régions sèches augmentant détermine une augmentation correspondante dans la température moyenne de la terre, et de l'autre côté, l'épaisseur de l'atmosphère au-dessus de ces régions diminuant, une diminution dans la température moyenne en est aussi la conséquence. Il n'est pas probable néanmoins qu'il y ait exactement équilibre entre ces deux effets, et il est peut-être permis de penser que l'abaissement de température causé par le soulèvement des îles l'emporte sur l'exhaussement causé par leur accroissement. Mais dans tous les cas, l'effet principal, quel qu'il soit, peu considérable par lui-même et amoindri encore par l'influence de l'effet opposé, est nécessairement un effet très médiocre. L'action exercée sur le tempérament des saisons par l'accroissement continuel des terres depuis les premiers âges où l'océan recouvrait vraisemblablement en entier la surface du sphéroïde, jusqu'à nos jours où il n'en couvre plus que les trois quarts, a dû être sans aucun doute beaucoup plus marquée; car dans les premiers temps il ne pouvait guère exister sur la terre, en mettant à part le régime polaire, que des climats insulaires ou tempérés.

Malgré la réalité incontestable des effets produits par la variation des îles, c'est à tort que M. Lyell a cru pouvoir les considérer comme suffisans pour rendre compte du refroidissement continuel de climat que l'on observe depuis les plus anciennes périodes de la vie organique sur la terre, jusqu'à celle dans laquelle l'espèce humaine a pris naissance. D'aussi profonds changemens ne sauraient être le résultat de la seule influence des courans froids occasionnés par les montagnes. M. Lyell a supposé, il est vrai, que les régions sèches avaient occupé dans tous les temps une étendue à peu près égale, mais que primitivement elles avaient pu se trouver réunies de préférence sous les zones torrides, ce qui aurait certainement déterminé, surtout en supposant ces régions plus basses qu'elles ne le sont maintenant, un système général de température beaucoup plus élevé que celui qui répond à la géographie de notre époque. Mais cette supposition est sans aucune solidité, car elle ne repose sur l'appui d'aucune observation, ni même d'aucune théorie. Il faudrait pour la justifier être en état de produire quelque principe en vertu duquel le rapport des régions sèches aux régions liquides aurait dû demeurer invariable, ou même aller en augmentant depuis les premiers temps. Or, non seulement il n'y a aucun principe qui conduise à une pareille conclusion, mais, comme nous l'avons vu, il en existe un qui conduit à une conclusion précisément opposée. Il faudrait aussi pouvoir se fonder sur quelque raison de géométrie ou d'expérience qui prouvât que les terres dans les premiers temps ont dû se trouver moins prédominantes qu'elles ne le sont aujourd'hui dans les zones tempérées et polaires. Or, non seulement ce fondement n'existe pas, mais il est presque infiniment probable, du moins jusqu'à démonstration du contraire, que la conformation si remarquable des régions saillantes, accumulées en masse dans l'hémisphère boréal et terminées uniformément en pointe dans l'hémisphère austral, et déterminée par quelque raison d'équilibre que notre ignorance de l'état intérieur de la terre nous dérobe, et que cette raison a dû causer de tout temps, entre les deux hémisphères, une dissemblance dirigée dans le même sens que la dissemblance actuelle. Enfin, il reste à dire que l'on ne saurait prétendre, sans exagération, que l'élévation de température produite par le seul fait des changemens superficiels, si étendus qu'on veuille les supposer, puisse jamais être une assez puissante révolution thermométrique pour rendre les régions polaires habitables aux plantes et aux mollusques des climats tropicaux, comme il est démontré par les débris fossiles que l'on y rencontre, qu'elles l'ont jadis été.

Quelle est donc la cause de la haute température qui a primitivement régné jusque sous les latitudes présentement glacées? Nous avons fait voir que l'on ne saurait attribuer ce profond changement climatérique ni aux variations d'inclinaison, ni aux variations de position du plan de l'équateur; mais peut-on, ainsi que l'a proposé, avec quelque réserve, il est vrai, M. Herschell, l'expliquer par les seules variations de l'excentricité de l'orbite? D'abord, ainsi que nous l'avons dit, il paraît assez probable que ces variations demeurent comprises dans des limites beaucoup plus resserrées que celles qui leur ont été hypothétiquement assignées par cet illustre astronome. Mais il nous semble, en outre, que la géologie peut être elle-même utilement appelée au secours de l'astronomie dans l'étude de cette question, et qu'elle se prononce très clairement contre la réalité d'aussi énormes variations. Et en effet, considérons la terre durant la période contemporaine des orbites allongées : le phénomène le plus notable qui s'y produise alors est peut être l'excessive inégalité qui se manifeste dans le régime de ses deux hémisphères. Dans l'un point d'hiver, point d'été; une température moyenne presque constante dans toutes les saisons, et vraisemblablement assez élevée pour permettre aux madrépores et aux fougères arborescentes de s'étendre jusque sous les latitudes maintenant tempérées. Dans l'autre, des étés d'une ardeur intolérable, des hivers d'une affreuse rigueur; de là nécessairement des anomalies correspondantes dans la nature de ses divers habitans. Et il est évident en effet que les madrépores et les fougères arborescentes accumulés, en raison de la douceur du climat, de l'autre côté de l'équateur, périssent au contraire dans celui-ci par l'intensité du froid hiémal, dès qu'ils essaient de s'y répandre au-delà d'une zone d'un petit nombre de degrés. Donc les produits organiques ensevelis à cette époque dans les terrains de sédiment, sous les mêmes parallèles, dans les deux hémisphères, auront dû être entièrement distincts : si les plantes équatoriales ont formé des dépôts jusque près du pôle boréal, elles n'en ont certainement pas pu former en même temps près du pôle opposé; et si l'on rencontre des houillères dans les deux régions, les végétaux qu'elles renferment doivent nécessairement offrir des caractères non moins distincts que les climats sous lesquels ils se sont développés. Or, les observations faites dans les deux hémisphères sont précisément opposées à ces conséquences naturelles de l'hypothèse, et elles constatent la plus grande analogie entre les habitans primitifs du Groënland et du sud de l'Australie. — Il ne faut pas non plus négliger de remarquer que si l'hypothèse de M. Herschell était fondée, on trouverait vraisemblablement dans la succession des débris fossiles aux divers âges, non pas une variation continue, mais une variation périodique conforme à la variation de l'excentricité solaire. — On a par conséquent le droit de con-

clure que la haute température de la terre, dans les âges antiques, a été déterminée par une tout autre cause que la diminution de sa distance périhélique.

S'il est vrai, comme la science moderne tend à le démontrer, que le massif primordial de la terre ait été jadis incandescent, sa température, et par suite la température générale de la superficie, a dû demeurer, pendant une très longue suite de siècles, supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui. Une cause constante de chaleur, indépendante de l'effet variable du soleil, devait donc alors déterminer en tous lieux et en toutes saisons une certaine uniformité de climat; et ce n'est qu'à mesure de l'affaiblissement graduel produit dans l'énergie de cette cause par le refroidissement général du globe, que la division des températures, selon les temps de l'année et la distance des lieux à l'équateur, a dû commencer à s'établir. Il y a donc eu une époque où un régime analogue au régime actuel de l'équateur s'étendait jusqu'au voisinage des pôles, et c'est de cet état de choses que les fossiles renfermés dans les plus anciens terrains de sédiment nous ont conservé la mémoire.

Il existe encore dans la constitution des climats terrestres une dernière cause de variation dont le principe ne réside plus dans les forces de la nature, mais dans celles que dirige la volonté de l'homme. Nous voulons parler des changemens apportés par les opérations agricoles dans le tissu végétal qui tapisse la surface des continents et des îles, et dans l'étendue des eaux marécageuses. Cette cause de variation n'est pas fort puissante, mais elle est cependant capable de produire dans quelques contrées des effets très notables. Il paraît aujourd'hui certain que la température moyenne d'un pays s'élève ou s'abaisse suivant que ce pays est découvert ou boisé; mais la différence principale consiste en ce que, dans le premier cas, le climat tend à devenir tempéré, tandis que dans le second il tend au contraire à devenir excessif. La civilisation, dont la loi constante est de réduire l'espace occupé par les bois, a donc pour conséquence d'adoucir dans tous les lieux où elle s'établit l'âpreté du climat: jusqu'à un certain point, les étés deviennent moins chauds, et les hivers moins froids. L'effet du desséchement des marais contre-balance, il est vrai, celui du défrichement des forêts; mais l'expérience démontre qu'il n'a pas assez d'influence pour lui faire entièrement équilibre. Ainsi, il est à peu près démontré que les hivers de la Gaule étaient beaucoup plus rigoureux que les nôtres; et comme il y a souvenir que dans l'ancienne France on cultivait la vigne près d'un demi degré plus au nord que maintenant, il est évident que ses étés étaient aussi plus chauds. Dans les premiers temps de la domination romaine, on plantait même ce végétal en Angleterre, où on ne le trouve plus aujourd'hui que dans les serres. En Toscane, où depuis le seizième siècle de grands déboisemens ont eu lieu, il s'est produit un effet analogue. Enfin, dans l'Amérique du Nord, où l'état de la surface a subi en moins d'un siècle des modifications considérables, cet adoucissement simultané des étés et des hivers s'est opéré, pour ainsi dire, sous nos yeux, et par le travail de nos haches, avec les caractères les plus nets et les plus incontestables.

Conclusion. L'ordre général des températures de la terre, après avoir continuellement varié depuis les premiers jours de cette planète, est donc présentement arrivé à une dernière période, durant laquelle il demeure à peu près fixe ou du moins ne subit plus que des fluctuations périodiques peu sensibles. C'est précisément avec cette période de stabilité que coïncide l'établissement du genre humain. Il existe donc entre ces deux faits capitaux une corrélation remarquable; car, comme on ne saurait assigner aucune cause physique dont cette coïncidence soit le résultat nécessaire, on doit y voir un indice que la Providence a voulu assurer la constance du genre humain par celle de la planète sur laquelle il réside, et qu'elle a disposé toutes choses autour de lui en vue de la plus grande durée que puissent embrasser nos projets actuels de perfectionnement. Jusqu'à la consommation finale de cette période de sa destinée, le genre humain trouvera donc à peu près les mêmes conditions physiques dans toute l'étendue de sa résidence, et de tous les élémens terrestres qui l'intéressent, cette étendue est le seul qui soit exposé à varier.

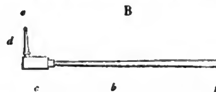
CHALUMEAU DES MINÉRALOGISTES, petit instrument simple et commode pour faire, sur une très petite échelle et en très peu de temps, l'essai des minéraux et la plupart des opérations qui s'exécutent en grand par la voie sèche, dans les laboratoires. Il n'entre pas dans notre plan de décrire complétement le chalumeau et la manière de s'en servir; cependant nous ne pouvons nous dispenser d'entrer dans quelques détails sur un instrument dont l'emploi est si avantageux, qu'on peut reconnaître par son secours, avec promptitude, facilité, et sans aucun frais, le premier minéral venu, ainsi que tous les métaux et leurs combinaisons employées en chimie et dans les arts. Pour n'en citer qu'un exemple, nous dirons qu'en moins de cinq minutes on peut démontrer la présence de tous les corps simples qui entrent dans la composition d'un des minéraux les plus compliqués, le cuivre gris, lequel renferme du soufre, de l'arsenic, de l'antimoine, du plomb, du fer, du cuivre et de l'argent; on peut même déterminer exactement la quantité de ce dernier métal.

Le chalumeau est connu depuis long-temps, et employé par les orfèvres pour souder les petites pièces d'or et d'argent; mais il paraît que c'est Swab, chimiste suédois, qui le premier (en 1738) eut l'idée de l'appliquer aux recherches chimiques. Depuis cette époque, Cronstedt, Bergmann, Gahn et Berzélius, en ont considérablement perfectionné l'emploi; l'on doit même à ce dernier savant un traité complet concernant l'usage de cet instrument.



A

Le chalumeau le plus simple (A) et le premier dont on ait fait usage, est un tube conique en fer ou en laiton, recourbé à angle droit et terminé par un orifice très étroit. Depuis qu'on a appliqué cet instrument à la minéralogie, on en a beaucoup varié la forme; mais l'expérience a fait connaître que le suivant (B) était le meilleur. Il se compose



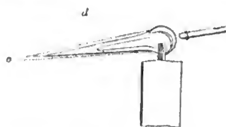
d'un tube conique *b* en tôle vernie, long de 20 à 25 centimètres; il s'adapte à un réservoir en étain *c*, qui sert à condenser la vapeur d'eau lancée avec l'air par les poumons. A ce réservoir s'ajuste un petit tube en laiton *d*, terminé par un petit bec en platine *e*. Ce bec est percé d'un trou du diamètre d'une aiguille très fine; il est en platine, parce qu'étant sujet à s'obstruer, on peut le nettoyer facilement, en le faisant rougir avec le chalumeau dépourvu de bec.

Manière de s'en servir. — Il faut, tenant l'instrument dans la main droite, et l'extrémité *f* dans la bouche, en diriger le bec horizontalement, et même un peu incliné de haut en bas, devant la flamme d'une bougie, sans cependant la toucher; lorsqu'on vient à souffler dans le tube, le jet d'air recourbe la flamme du combustible, en lui donnant la forme d'un dard long et très mince; c'est à l'action de ce dard, dont la température est très élevée, qu'on expose le minéral à essayer. Mais il est indispensable de s'habituer à produire un jet continu et régulier. Pour cela, il faut com-

mencer par remplir sa bouche d'air, l'expulser ensuite dans le tube par l'action seule des muscles des joues, sans faire aucun effort de la poitrine. Pour renouveler cet air dans la bouche, il faut inspirer successivement par le nez, ce qui peut toujours se faire, avec un peu d'habitude, sans discontinuer le jet.

Nature du dard et de ses effets. — La composition chimique du dard n'est pas homogène, et sa température n'est pas uniforme dans toutes ses parties. Si on examine avec attention le dard, on verra dans l'intérieur une petite flamme bleue conique; c'est vers son extrémité pointue que se trouve la plus haute température : pour s'en assurer, on saisit avec des petites pinces une lamelle de feldspath et on la promène successivement dans toutes les parties de la flamme; ce n'est que vers la pointe bleue qu'elle entre en fusion. Le cône bleu est enveloppé d'une flamme brillante, étroite, qui s'étend assez loin au-delà de la pointe bleue; cette flamme renferme un excès de carbone et d'hydrogène, et sert à réduire les corps oxidés : enfin le tout est environné d'une flamme pâle qui s'étend ensuite en longueur bien au-delà de la partie brillante et visible. Comme elle ne renferme plus de corps combustibles, c'est dans son intérieur que l'on place les substances à oxider. A l'aide de la flamme du chalumeau, on peut donc à volonté obtenir une haute température, ou oxider ou désoxider les combinaisons métalliques; nous verrons plus bas comment on tire parti de ces diverses propriétés.

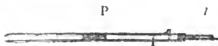
Comme il faut une certaine habitude pour reconnaître la partie oxidante et désoxidante de la flamme, nous recommandons l'expérience suivante, comme étant le meilleur exercice que l'on puisse se proposer pour s'habituer à manier le chalumeau.



Vers l'extrémité d'un long morceau de charbon, on fait un petit creux suffisant pour recevoir un fragment d'étain de la grosseur d'un grain de blé, et on projette le dard dessus, en tenant le charbon de la main gauche. Si on expose l'étain dans l'extrémité obscure *o*, il s'oxidera en se recouvrant d'une croûte blanche terne; si ensuite on l'avance en *d* dans la partie intérieure la plus brillante, il se désoxidera en reprenant son aspect métallique. Ce dernier effet est plus difficile à produire que le premier.

Instrumens nécessaires pour faire les essais.

1° Un morceau de charbon sans écorce; celui de bois blanc, à grain fin et sans fissure est le meilleur. Il sert de support au minéral dans la plupart des essais, et à aider la réduction des corps oxides;



2° Une pince (P) armée de pointes de platine *ll*; elle sert à saisir de petites écailles des minéraux dont on veut éprouver la fusibilité; il ne faut jamais prendre avec elle des composés susceptibles de dégager de l'arsenic ou de se réduire à l'état métallique par l'action du chalumeau;

3° Un fil de platine de 8 à 10 centimètres de long et gros comme un crin de cheval. Pour s'en servir, on recourbe une de ses extrémités en crochet, on l'humecte avec un peu de salive afin de pouvoir y faire adhérer un petit grain de borax ou d'un autre réactif, puis on y ajoute la dixième ou la centième partie de son volume du minéral à essayer réduit en poudre fine; on expose le petit crochet chargé du mélange à l'action du dard; le borax fond, et par le refroidissement il donne une perle opaque ou transparente, incolore ou colorée suivant la nature du minéral. Pour détacher la perle du fil de platine, on la casse à l'aide d'un marteau;

4° Un petit mortier en agate, de 5 centimètres de diamètre, avec son pilon;

5° Un petit marteau en acier avec son enclume, qui est un parallélipipède d'acier de 5 centimètres de côté sur 15 millimètres d'épaisseur; ils servent à briser les minéraux et à essayer si le culot métallique obtenu dans les essais est malléable ou cassant;

6° Un barreau aimanté;

7° Une loupe;

8° Quelques verres de montre et de petits tubes en verre de 5 à 6 millimètres de diamètre sur 8 à 10 centimètres de longueur; les uns ouverts aux deux bouts, les autres fermés à une de leurs extrémités. On peut boucher ces tubes soi-même à l'aide du chalumeau.

Réactifs. — Les substances que l'on soumet à l'action du chalumeau y sont exposées seules sur le charbon, ou bien mélangées avec divers réactifs sur le charbon ou sur le fil de platine. Voici le nom des principaux :

1° Le carbonate de soude pur, cristallisé ou fondu et pulvérisé; il s'emploie ordinairement sur le charbon, et il sert à dégager les métaux de leurs combinaisons avec les corps électro-négatifs;

2° Le borax; il sert à reconnaître les oxides par la couleur qu'il prend lorsqu'on le fond avec eux; l'essai se fait ordinairement sur le fil de platine, rarement sur le charbon;

3° Le phosphate de soude et d'ammoniaque; il s'emploie comme le borax;

4° L'acide borique fondu et pulvérisé;

5° Le bisulfate de potasse fondu;

6° Le peroxide de cuivre;

7° Du fil de fer doux, de la grosseur d'une aiguille;

8° Du plomb métallique pauvre en grenaille;

9° Des os calcinés et pulvérisés;

10° Du nitrate de cobalt en dissolution;

11° Un petit flacon d'acide hydrochlorique;

12° Des bandelettes de papier de Fernambouc et de tournesol.

Il faut si peu de chaque réactif pour faire un grand nombre d'essais, qu'on peut les mettre tous, ainsi que les instrumens indiqués plus haut, dans une trousse portative.

Manière d'opérer. — Toutes les fois qu'on veut déterminer la nature d'un minéral, il faut en prendre une quantité infiniment petite et lui faire subir les opérations suivantes : 1° On étudie avec soin toutes ses propriétés physiques, sa couleur, sa dureté, sa saveur, son action sur le barreau aimanté, etc. 2° On le place sur un charbon et on l'expose ou dans la flamme oxidante ou dans la flamme désoxidante, et on examine s'il se dégage de l'odeur, des fumées, s'il est fusible ou non, si son aspect change, s'il devient métallique, magnétique, et surtout s'il répand autour de lui, sur le charbon, une poudre (*auréole*) colorée ou non. Il ne faut pas confondre l'auréole avec la cendre qui provient de la combustion du charbon. 3° On prend une autre portion du minéral qu'on mêle avec trois à six fois son volume de carbonate de soude, et on souffle le mélange sur un charbon dans la flamme désoxidante. On cherche ordinairement par ce moyen à obtenir un métal; mais souvent celui-ci est entraîné par le carbonate de soude dans les pores du charbon : pour le découvrir, il faut râcler, après la fusion, la surface de charbon, mettre la partie détachée dans le mortier, la triturer avec de l'eau et la laver par décantation; le métal reste ordinairement au fond du mortier, sous la forme d'une poudre qui prend l'éclat métallique par le frottement

du pilon. 4° On en souffle une nouvelle quantité avec du borax sur le fil de platine dans la flamme oxidante, puis dans la flamme désoxidante, et on examine la couleur de la perle fondue pendant qu'elle est encore chaude et après son refroidissement complet. Il ne faut jamais s'en tenir à un seul essai avec ce réactif; il est quelquefois nécessaire de recommencer trois ou quatre fois l'opération en augmentant à chaque fois la dose du minéral. Si on en met trop peu, la perle reste incolore; si on en met trop, elle devient noire et opaque.

On fait ensuite le même essai avec le phosphate de soude et d'ammoniaque.

Ces expériences suffisent le plus souvent pour déterminer la nature du minéral; si elles sont insuffisantes, il faut passer en revue les sels comme nous allons l'indiquer, et rechercher successivement les corps métalliques et les corps non métalliques.

Moyens pour reconnaître les métalloïdes.

Pour abréger nous représenterons le carbonate de soude par Na, le borax par B, le phosphate de soude et d'ammoniaque par Ph., et la flamme oxidante ou désoxidante par Fo et Fd.

Chlorures et chlorates. — On fond sur le charbon un mélange de quatre à six parties de Ph avec de l'oxide de cuivre; après la fusion, on place sur la perle le minéral, et on souffle de nouveau. Le dard s'élargit en prenant aussitôt une belle couleur bleue tirant sur le pourpre. Les chlorates se distinguent des chlorures en les projetant sur un charbon incandescent; les premiers fusent, les seconds non.

Iodures et iodates. Comme les chlorures, mais le dard se colore en beau vert. On peut encore les reconnaître en les pulvérisant avec du bisulfate de potasse; et en chauffant le mélange dans un petit tube de verre, il se dégage des vapeurs violettes.

Fluorures. On les mêle avec du Ph préalablement fondu, et on place le mélange dans un tube de verre ouvert aux deux bouts; puis, en tenant le tube incliné, on projette la flamme du chalumeau, dans l'intérieur du tube, sur le mélange placé vers son extrémité inférieure; il se dégage de l'acide hydrofluorique qui se condense sur les parois supérieures du verre, le corrode et le dépolit. Si on introduit une languette de papier de Fernambouc dans le tube, il devient jaune.

Sulfures et sulfates. 1° On les chauffe sur un charbon, et il se dégage ordinairement une odeur sulfureuse; il faut chauffer peu à peu et sentir de temps en temps, en plaçant immédiatement le charbon sous le nez. 2° On fond le minéral sur le charbon dans la Fd, on détache la masse scoriacée fondue, on l'humecte à peine, et on la place sur une pièce d'argent; aussitôt, ou bien après quelques secondes de contact, la pièce d'argent est tachée en brun. Au lieu de mettre la scorie sur une pièce d'argent, on peut la placer sur un verre de montre, et y verser une seule goutte d'acide hydrochlorique étendu de huit à dix fois son poids d'eu; il se dégage de suite une forte odeur d'œufs pourris. Les sulfures naturels ont ordinairement l'aspect métallique. L'insolubilité dans l'eau suffit pour distinguer les autres sulfures de leurs sulfates correspondans.

Nitrates. Ils fusent sur les charbons, mais ils ne colorent pas la flamme du chalumeau, comme les chlorates et les iodates, lorsqu'on les souffle avec le Ph et l'oxide de cuivre.

Séléniures et séléniates. Au chalumeau, sur le charbon, ils dégagent une forte odeur de raifort ou de chou pourri. Les séléniures naturels ont tous l'aspect métallique.

Arséniures, arsénites et arséniates. Au chalumeau, sur un charbon, ils répandent des fumées et une très forte odeur d'ail. Les arséniures ont l'aspect métallique.

Arsénio-sulfures. Ils se reconnaissent comme les arséniures; mais l'odeur du soufre étant masquée par celle de l'arsenic, il faut avoir recours au carbonate de soude pour le reconnaître (voyez SULFURES).

Borates. Après les avoir bien pulvérisés, on les mêle intimement avec du bisulfate de potasse, ou mieux avec un mélange de bisulfate de potasse et de fluorure de calcium; on humecte légèrement le tout, de manière à en faire une pâte qu'on étale sur le charbon, et on laisse sécher : par la dessiccation, on obtient des lamelles, on en saisit une avec les pinces, et on l'expose à l'extrémité de la pointe bleue du dard; la flamme se colore pendant très peu de temps en vert jaunâtre. Pour bien voir cette couleur, il faut obtenir un dard fin, bleuâtre et à peine lumineux; et il faut faire l'expérience dans un lieu obscur, ainsi que toutes celles qui ont pour but de colorer la flamme du chalumeau.

Carbonates. Il n'y a pas de moyen pour les reconnaître au chalumeau; on se contente d'y verser de l'acide hydrochlorique, et il y a aussitôt effervescence. Mais la plupart des carbonates naturels ne font aucune effervescence, si on ne prend pas les précautions suivantes : il faut pulvériser le minéral, y verser de l'acide hydrochlorique ou nitrique étendu de huit à dix fois son volume d'eau, et il est même quelquefois nécessaire de chauffer un peu.

Silicates. Leurs propriétés physiques, jointes au caractère suivant, suffisent ordinairement pour les distinguer : sur un charbon; on fond du Ph, puis on y ajoute un petit fragment du silicate à essayer, et on fond de nouveau. Les bases du silicate se dissolvent dans le Ph, mais la silice reste, et paraît comme un nuage en suspension au milieu de la perle qui est très limpide à chaud. Cependant ce moyen n'est pas absolument sûr.

Phosphates. Ils sont très difficiles à reconnaître : il faut d'abord s'assurer que le minéral que l'on examine ne renferme ni soufre, ni sélénium, ni arsenic; on le fond ensuite sur le charbon avec de l'acide borique, et pendant que la perle est encore molle, on y plonge rapidement un petit fil de fer doux du diamètre d'une fine aiguille; on coupe les deux extrémités qui dépassent la masse fondue, et on chauffe de nouveau fortement dans la Fd; après le refroidissement, on concasse la perle, et on trouve dans son intérieur un globule fondu magnétique et *cassant* de phosphure de fer; ou bien le fil de fer est renflé dans le milieu, mais la partie renflée doit se briser sous le marteau.

Hydrates. Pour reconnaître la présence de l'eau dans un minéral, on introduit celui-ci dans un petit tube de verre bouché à une de ses extrémités, et on le chauffe légèrement, en le tenant incliné; l'eau se dégage, et vient se condenser sur les parois supérieures du tube.

Moyens pour reconnaître la présence des métaux dans leurs combinaisons.

Presque toutes les fois que l'on a un sulfure ou un arséniure, il faut le griller avant de le traiter par le Na pour reconnaître le métal, parce qu'on obtiendrait souvent, sans cette précaution, des culots métalliques cassans qui n'auraient pas les propriétés du métal pur. Le grillage se fait en chauffant le minéral pulvérisé, sur une feuille de mica, dans l'extrémité de la Fo. On peut aussi le faire sur le charbon dans la Fo, mais plus difficilement.

Or. Les sels d'or donnent, sur le charbon, un culot jaune, fusible et très malléable, sans auréole.

Argent. Tous les sels donnent, sur le charbon avec Na, un culot blanc, fusible, dur et malléable, et inoxidable : pas d'auréole.

Analyse des matières aurifères et argentifères. On reconnaît très facilement la plus petite quantité d'or ou d'argent dans leurs alliages par le moyen suivant : dans un charbon, on fait un trou hémisphérique du diamètre d'une chevrotine, on le remplit avec des os calcinés, pulvérisés et légèrement humectés; on tasse ceux-ci avec le pilon d'agate pour en rendre la surface lisse et un peu concave; sur cette coupelle, on place l'alliage pesé préalablement, et fondu avec trois à dix fois son poids de plomb pauvre, puis on le

chauffe dans la flamme oxidante; le plomb disparaît peu à peu en entraînant les autres métaux dans la coupelle, et, après une insufflation suffisamment prolongée, l'or ou l'argent restent sous la forme d'un petit culot trop petit pour être pesé. Pour déterminer son poids, on s'y prend de la manière suivante : sur une lame d'ivoire (1) on tire deux lignes fines et convergentes, on fond un culot d'argent assez gros pour que son diamètre soit égal au plus grand écartement des deux lignes convergentes, puis on le pèse avec la plus grande exactitude, et on marque sur la ligne AA son poids. Alors par le calcul on détermine quel serait le poids d'un culot (ils sont si petits que sans erreur on peut les regarder comme sphériques) dont le diamètre serait moitié, et en M, milieu de la règle, on marque le poids correspondant, et ainsi de suite. Lorsqu'on a obtenu un culot par la coupellation, on le place sur l'échelle; en s'aidant d'une bonne loupe, on voit à quel poids son diamètre correspond. Ce procédé est si délicat que le plomb du commerce laisse presque toujours sur la coupelle un culot d'argent si petit, qu'il faut une loupe pour le voir, et on peut en déterminer la quantité.



Mercure. Ses sels sont volatils au chalumeau. On les mêle avec Na fondu, et on chauffe le mélange dans un petit tube de verre; le mercure métallique se sublime et se condense sur les parois supérieures, sous la forme d'une poudre grise, qui se réunit en globule quand on la frotte avec une flèche de papier, et qui blanchit le cuivre rouge.

Plomb. Tous ses sels avec Na, sur le charbon, donnent un culot gris-blanc très fusible, très mou et malléable : auréole jaune rougeâtre.

Bismuth. Avec Na, sur le charbon, on obtient un culot blanc, très fusible, mais cassant : auréole jaune orangée.

Etain. Avec Na, sur le charbon dans la Fd, les sels d'étain donnent un culot blanc, fusible, malléable, qui chauffé seul se recouvre d'un poudre blanche infusible : pas d'auréole.

Antimoine. Ses sels donnent plus ou moins facilement, avec Na sur le charbon, un culot blanc très fusible et cassant. Ce culot répand des fumées long-temps après qu'on a cessé de souffler, et il s'entoure peu à peu d'un réseau d'aiguilles d'oxide d'antimoine. Si on n'obtient pas de culot, il se dépose toujours sur le charbon une auréole blanche qui est très volatile dans la Fo.

Zinc. Chauffés avec Na sur le charbon, ses sels ne donnent pas de culot, mais une auréole qui est jaune phosphorescente à chaud, et qui devient blanche par le refroidissement : elle n'est pas volatile dans la Fo.

Cadmium. Avec Na sur le charbon, auréole brun rougeâtre, sans culot.

Cuivre. Avec Na sur le charbon, culot de cuivre rouge, malléable : ordinairement le cuivre s'infiltre dans les pores du charbon; avec Bo et Ph, sur le fil de platine, on obtient une perle verte dans la Fo, et une perle brun-rouge dans la Fd, si on souffle rapidement.

Analyse du laiton et des alliages de nikel. On mêle l'alliage pesé avec cinq à six fois son poids de plomb, on y ajoute en même temps un peu d'acide borique, et on fond le tout sur le charbon dans la Fo. On s'arrête lorsque le dard, après avoir léché le culot, se colore en vert bleuâtre : on obtient un culot de cuivre rouge, qui doit s'aplatir sous le marteau sans se gercer; on le pèse ensuite. L'analyse peut se faire à un vingtième près.

Urane. Avec le Bo, perle jaune dans la Fo, et d'un vert sale dans le Fd; avec le Ph, perle verte dans les deux flammes.

Chrôme. Avec Na, sur le fil de platine, perle jaune opaque; avec Ph et Bo, parle verte dans les deux flammes.

Cobalt. Avec Na, sur le charbon, on obtient une poudre grise magnétique; Bo et Ph donnent une perle d'un beau bleu dans les deux flammes.

Fer. Ses sels seuls, ou avec Na sur le charbon, deviennent magnétiques. Le Bo et le Ph donnent dans Fo une perle rouge-rubis à chaud, qui devient jaune en se refroidissant, puis incolore ou jaunâtre. Dans la Fd on obtient ordinairement une perle légèrement verdâtre.

Nikel. Avec Na, sur le charbon, poudre grise magnétique. Le Bo donne une perle rouge à chaud, et incolore à froid dans la Fo, grise dans la Fd. Le Ph donne une perle qui est rouge à chaud, et incolore à froid dans les deux flammes.

Manganèse. Avec Na, sur le fil de platine, on obtient une perle opaque d'un beau vert-turquoise. Le Ph et le Bo donnent une perle améthyste dans la Fo, et incolore dans la Fd.

Les sels suivans ne colorent pas les flux, et ne donnent ni auréole, ni culot.

Alumine. Ses sels, humectés avec du nitrate de cobalt, prennent une belle couleur bleu d'outre-mer lorsqu'on les chauffe.

Magnésie. Avec le nitrate de cobalt, ses sels donnent une couleur rose pâle.

Alkalis. Tous leurs sels étant solubles, on en dissout un peu dans un verre de montre, d'un autre côté on dissout un grain de carbonate de soude, et on mêle les deux dissolutions; s'il n'y a pas de précipité, la base du sel est un des trois alkalis suivans :

Ammoniaque. On mêle le sel avec du carbonate de soude, et on chauffe le mélange dans un tube; il se dégage une odeur ammoniacale; le papier de tournesol rouge placé dans l'extrémité supérieure du tube devient bleu.

Soude. Plusieurs de ses sels (nitrate, chlorure, carbonate), chauffés sur le fil de platine, colorent fortement la flamme en jaune rougeâtre.

Potasse. Ses sels colorent la flamme du chalumeau en rouge violacé, très faible.

Terres alkalines. Elles se reconnaissent par élimination, c'est-à-dire qu'il faut d'abord s'assurer que le minéral ne renferme aucun des métaux précédens; mais il est très difficile de les distinguer les unes des autres au chalumeau.

Barite. Ses sels colorent la flamme du chalumeau en vert. Il faut placer le sel dans la petite pointe bleue du dard, et opérer dans un lieu obscur.

Strontiane. Ses sels colorent le dard en rouge purpurin.

Chaux. Comme la strontiane, mais un peu moins purpurin. Quelques sels de chaux répandent un éclat éblouissant dans la pointe bleue, principalement le carbonate.

Pour reconnaître le mélange de plusieurs métaux, il faut un peu d'habitude, mais cela est souvent facile. Reprenons comme exemple le cuivre gris. Chauffé seul sur le charbon, il donnera une odeur d'ail (arsenic), et une auréole blanche (antimoine), quelquefois bordée de jaune rougeâtre (plomb); avec le carbonate de soude, on démontrera la présence du soufre dans la scorie; si on coupelle le culot obtenu, on aura l'argent; et enfin avec le borax sur le fil de platine, on obtiendra une perle verte ou rouge (cuivre).

CHAM. Les versions latines de la Bible ont tellement consacré l'orthographe sous laquelle y sont transcrits les noms de Japhet, Sem et Cham, les trois fils du patriarche Noé, qu'il peut, au premier abord, sembler pédantesque de préférer une transcription plus rigoureuse des articulations orientales qui constituent la prononciation exacte de ces trois noms. Cependant, si l'on prend garde que la forme *Cham* (la seule qui soit ici directement en cause) s'éloigne fort de celles des noms *Ammon* ou *Hammon* qui lui sont intimement connexes, tandis qu'elle se rapproche beaucoup de

celle de *Scham*, nom moderne de la Syrie, probablement identique à celui du patriarche que nous appelons *Sem*, et qui est la souche d'une division ethnologique et linguistique très distingue, on reconnaîtra que pour éviter toute amphibologie dans l'exposé des considérations auxquelles donnent lieu les rapprochemens et les oppositions des races et des langages *hhamitiques* ou phénico-égyptiens, et *schamitiques* ou syro-kaldéens, il est indispensable de renier les transcriptions fautives de la Vulgate, pour orthographier plus rigoureusement *Hham* ou *Ham* et *Scham*, au lieu de *Cham* et *Sem*. Loin de sacrifier l'exactitude des formes onomastiques de l'antiquité au caprice des habitudes vulgaires, notre mission doit être de vulgariser celles-là : tel est le motif qui nous porte à ne placer ici qu'un simple renvoi à l'article que nous donnerons sous le nom de HAM.

CHAMEAU. Le chameau forme dans l'ordre des ruminans l'un des genres les plus curieux par l'étrangeté de ses formes; dans l'harmonie générale de la nature, les curieuses particularités de son organisation, si admirablement conformes à son genre de vie, en font un être plein d'intérêt; enfin, par rapport à l'homme, les nombreux services qu'il lui rend, et que lui seul est susceptible de lui rendre, le mettent au rang des animaux les plus précieux. A ces différens titres, il mérite donc de fixer un instant notre attention.

La forme générale du chameau est aussi disgracieuse que bizarre; elle est assez connue pour que nous puissions nous dispenser d'y insister longuement. L'aspect de cet utile animal a quelque chose de rebutant et d'ignoble : et si, en effet, c'est dans l'harmonie que réside la beauté, devons-nous être étonné qu'il en soit ainsi? car, quoi de moins harmonieux que l'ensemble du chameau pour le vulgaire ignorant qui ne voit que des formes sans en comprendre la valeur, et qui, rapportant tout à soi, qualifie d'anomal ce dont il est inhabile à percevoir la fin? A la première vue, le chameau semble avoir perdu une partie de son poil, la laine peu abondante qui le couvre disparaissant pour ainsi dire auprès des tégumens très longs qui revêtent certaines parties de son corps, comme les bosses, le ventre, la tête et le cou; d'énormes callosités qui encroûtent les articulations des membres, et dont l'une s'étend sur presque toute la poitrine, viennent rendre encore plus dégoûtant cet aspect déjà si disgracieux. Son corps que déforme constamment une ou deux de ces loupes graisseuses auxquelles on a donné le nom de bosses, est toujours d'une masse considérable relativement aux membres grêles et faibles qui le supportent, et que terminent des pieds d'une largeur disproportionnée; sa croupe surtout offre si peu de force, qu'il semble au premier abord qu'elle ne puisse supporter le poids de son corps; d'ailleurs, dans l'état ordinaire, sa démarche est lourde, ses mouvemens indolens; son cou, qui est gros, porte une tête dont la forme n'est pas moins bizarre que celle du corps : ainsi un front peu développé semble témoigner d'un faible degré d'intelligence; un nez aplati, des lèvres boursouflées, dont la supérieure est fendue en une sorte de bec de lièvre, donnent à sa physionomie l'apparence d'une moue continuelle; de plus, des orbites saillans, des yeux mornes et stupides, alliés à sa démarche gênée, achèvent de lui imprimer cet air ignoble dont nous avons parlé et que tout le monde lui connaît. Tel est l'aspect du chameau; c'est le dégoût, la pitié qu'il excite; car, à la vue d'un animal aussi disgracieux, l'idée d'une existence monotone et précaire se présente à l'esprit. C'est là, du moins, l'opinion que nous concevons du chameau, animal pour nous sans usage, et dont la complète inutilité paraît évidente à quiconque ignore l'admirable histoire de son organisation, et celle de ses mœurs qui en découle; mais bien différens sont les sentimens qu'il inspire aux peuples de l'Orient, à l'Arabe du Désert, dont il est le bien le plus précieux.

Et ici, comme dans toutes ses œuvres, la nature nous offre un exemple de cette merveilleuse harmonie, de cette maternelle prévoyance, si j'ose dire, de cette admirable compensation que partout elle a répandu. En tous lieux elle a mis le mouvement et la vie; et soit que nos regards s'arrêtent à la surface de la terre, qu'ils errent dans l'immensité de l'atmosphère, ou qu'ils cherchent à pénétrer dans le sein des eaux, partout se rencontrent des êtres offrant dans leur organisation des modifications plus ou moins profondes, correspondant avec une exactitude admirable au genre de vie auquel ces êtres ont été destinés; et partout, contrairement à la loi qui régit les autres animaux, existe l'homme; l'homme aux besoins duquel la nature a pourvu comme à ceux de toutes les autres espèces. Car si, dans les régions tempérées que régissent des lois toujours calmes et tranquilles, l'homme coule, au milieu de tout ce qui peut satisfaire ses besoins, une vie douce et pleine de charmes, il n'est point dans les contrées même les plus désolées de la surface du globe, voué à une existence maudite; là, comme partout, maître de ce qui l'entoure, il trouve encore dans cette pauvre nature de quoi satisfaire ses besoins : des plantes aux propriétés salutaires, des animaux au-dessus desquels le placent ses facultés; sous le ciel inclément des pôles, le Lapon a le renne; et dans les terres stériles de l'Orient, au milieu des sables brûlans de l'Afrique, l'Arabe a son chameau.

Une plaine immense dont rien n'interrompt l'effrayante uniformité, qu'aucun son ne fait vibrer sinon la voix redoutable de l'orage, qu'aucun être vivant n'anime, sur laquelle nul arbre ne projette son ombre protectrice, et que recouvre un sable brûlant que jamais n'arrosa une goutte de pluie bienfaisante, sur lequel pèse une atmosphère embrasée, et que les vents furieux des tempêtes déchirent, soulèvent, roulent en tourbillons, qui s'élèvent dans l'air en immenses montagnes pour retomber parfois sur des caravanes entières qu'ils ensevelissent sous leur manteau brûlant : tel est l'affreux désert qui, dans une étendue de plusieurs centaines de lieues s'étend entre l'Égypte et l'Abyssinie, la Syrie et la Perse, la Barbarie et plusieurs régions de l'Asie; telles sont les contrées qu'habite l'Arabe vagabond dont elles assurent la liberté, celles qu'avec lui habite le chameau, cet inappréciable compagnon qui seul établit des relations entre lui et le reste du monde. Et voyons combien sont d'accord avec cette vie du Désert les modifications qu'a subies l'organisation de cet étrange animal.

Le chameau, avons-nous dit, appartient à l'ordre des ruminans; comme tous ceux-ci, il est donc pourvu d'un quadruple estomac, complication dont il est facile ici de concevoir l'usage. Vivant dans les plaines incultes, si, après un jeûne qui a duré plusieurs jours pendant une marche forcée, le chameau vient à rencontrer quelques brins de verdure, non seulement il satisfait avec avidité la faim qui le presse, mais, mettant à profit l'organisation particulière de son tube digestif, il entasse dans son quadruple estomac des provisions pour la faim à venir, et pendant la distance immense qu'il est souvent obligé de franchir avant d'avoir retrouvé quelques herbes sèches et épineuses, il rumine. Par un mécanisme en tout semblable à celui que l'on rencontre chez tous les autres ruminans, une contraction du *bonnet* envoie dans l'arrière-bouche, à travers la panse et l'œsophage, les alimens qui ont déjà servi à satisfaire sa faim; là, ils subissent une nouvelle trituration, et sont ensuite renvoyés dans le *feuillet*, d'où ils passent dans le quatrième renflement ou le véritable estomac, nommé *caillette*, où les alimens soumis à l'action de différens sucs reçoivent leur dernière préparation. Telle est la forme commune à tous les ruminans par laquelle le chameau se trouve en état de traverser les déserts immenses et incultes qu'il habite. Mais l'absence de l'eau, dans ces lieux arides, a nécessité une autre modification qui lui est tout-à-fait propre. Lors des longs voyages qu'il exécute, ce n'est que dans les rares oasis qu'il rencontre que le chameau peut satisfaire la soif que rend cruelle l'at-

mosphère brûlante qu'il respire; et de même qu'il faisait provision de fourrages, il fait provision d'eau. C'est dans un renflement de la première cavité stomacale ou de la panse, dans une petite poche que lui seul possède, et qui, suivant les uns, est le résultat de l'habitude, selon les autres, appartient à sa nature, qu'il met en réserve l'eau précieuse qu'il a rencontrée, et vers laquelle un sens exquis l'a dirigé d'une distance souvent de plus d'une demi-lieue; c'est là le réservoir où il puise fréquemment pour étancher sa soif; c'est là aussi que son maître, auquel il semble destiné à rendre toujours d'inappréciables services, trouve dans des circonstances extrêmes un remède contre la mort que le souffle fiévreux du pays a introduit dans son sein. Accablé de lassitude, près de mourir de soif, quand l'Arabe a vainement couru tout le jour à la recherche de quelque source; quand jetant ses regards découragés sur le vide immense qui l'environne, il a perdu l'espoir de trouver un oasis et le liquide précieux qu'il couvre de son ombre, il se décide au sacrifice de son chameau; il sait qu'il trouvera dans le sein de ce précieux serviteur de quoi échapper à la mort qui le presse, et si la vie de son chameau est sacrée pour lui, sa propre existence, dont l'homme semble ne sentir le prix que lorsqu'il se voit menacé de la perdre, lui est plus chère encore en ce moment suprême : bientôt le fer a tranché la poitrine de son dévoué compagnon; une eau limpide, qui s'échappe des milliers de petites cellules dont les parois de ce réservoir sont munies, vient couler sur ses lèvres brûlantes, et même en expirant le chameau a sauvé peut-être pour la millième fois la vie de son maître.

Véritable compagnon de l'Arabe, celui-ci est-il menacé de quelque danger, obéissant à sa voix, il parcourt sans prendre de repos des deserts immenses : en un jour il a jeté entre lui et ceux qui le menacent un espace de plus de trente lieues; en quelques jours il a parcouru tout le desert; et secondant son maître jusque dans ses brigandages, de même que par son infatigable activité il l'a soustrait aux dangers qu'il courait, il le conduit rapidement vers les habitations qu'il dévaste, ou vers les voyageurs qu'il pille.

Le chameau sait encore rendre à son maître des services d'une autre nature : dans une grande partie de l'Asie, où est la bête de somme la plus commune, il porte les plus lourds fardeaux, il transporte les marchandises d'une extrémité à l'autre du désert, et dans cette route longue et monotone, comme si la présence de son maître lui était aussi agréable que les services qu'il lui rend sont signalés, il se plaît à entendre le son de sa voix, il écoute ses paroles, et ses forces semblent s'accroître au gai refrain que celui-ci module. C'est, en effet, par des airs qu'ils chantent tour à tour que les Arabes encouragent leurs chameaux et les excitent à une marche opiniâtre : dès la pointe du jour, c'est au son bruyant de la voix de leurs maîtres qu'ils se sont mis en route, et ce n'est que lorsqu'est venu le moment du repos que celle-ci cesse de se faire entendre. Alors les tentes sont dressées, et, à leur abri, Arabes et chameaux se reposent; ceux-ci s'accroupissent pour être déchargés, comme ils l'avaient fait pour recevoir le fardeau qu'ils déposent, comme ils le feront lorsque sur le point de se mettre en route ils le reprendront de nouveau; il en est même qui se chargent seuls, passant dessous l'espèce de bât qui réunit les ballots qu'ils transportent; mais si ceux-ci sont trop lourds, au lieu de se relever et de se mettre en route, ils restent immobiles, et les Arabes, accoutumés à cette espèce de langage, ont soin alors d'en diminuer le poids, car ils apportent toujours les plus grands soins dans le traitement de ces bêtes précieuses; ils veillent attentivement à ce que rien ne les blesse, et surtout à ce que le bât n'entame pas leurs bosses, car ces blessures sont souvent mortelles, et sous le ciel embrasé de l'Arabie, la gangrène qui en résulte presque toujours n'est que difficilement guérissable. Ces bosses, il est à peine besoin de le dire, ne sont nullement osseuses; comme le même organe chez tous les animaux hibernans; elles sont uniquement destinées à la nourriture du chameau, et c'est si bien là leur usage, qu'au retour des longs voyages qu'ils exécutent, elles ont souvent tout-à-fait disparu. A cette époque les chameaux sont considérablement amaigris, et il leur est besoin pour se refaire d'un long repos et de gras pâturages. Alors les Arabes leur donnent les soins les plus assidus, car ces chameaux sont toute leur richesse, et leur fortune se mesure le plus souvent par le nombre de ces animaux qu'ils possèdent. En outre des services que nous venons de signaler, ils en reçoivent encore d'autres, qui, pour être plus modestes, n'en sont pas moins réels; ainsi, les femelles leur fournissent un lait abondant, les jeunes une chair estimée; le poil laineux qui couvre toute la surface de leur corps, leur cuir, leurs excrémens mêmes, servent encore à mille usages différens.

Le chameau, destiné ainsi à satisfaire tous les besoins de l'Arabe, et à remplacer pour lui presque tous les animaux domestiques, en reçoit une éducation soignée; de bonne heure celui-ci l'accoutume à porter des fardeaux dont il augmente progressivement le poids; et de même qu'il l'a fait à toutes les privations, il l'habitue à souffrir la fatigue, et la faim et la soif.

Nous avons déjà noté bien des points curieux de l'organisation et des mœurs des chameaux; passerons-nous sous silence la conformation de leurs pieds? Ceux-ci, avons-nous dit, sont extrêmement larges, et n'est-ce point en effet ce qui convenait à des animaux qui, comme ceux qui nous occupent, étaient destinés à vivre sur le sol mouvant du désert, sur le sable qui croule sous les pas? Ces pieds sont séparés en deux doigts que réunit en dessous une même membrane, une épaisse semelle, et terminés chacun par une plaque cornée, par un ongle, et non par un véritable sabot semblable à celui des autres ruminans. Leurs pieds ne sont donc pas fourchus comme ceux de ces derniers; la face interne de leurs doigts, au contraire, bien loin d'être concave, est exactement droite, de sorte que l'on peut se représenter le pied du chameau en imaginant un sabot de pachyderme scié verticalement en deux portions distinctes. Et puisque nous en sommes sur les differences, achevons de noter celles qui séparent encore le chameau des autres ruminans. La plus importante consiste dans leur système dentaire; non seulement la mâchoire supérieure supporte toujours des canines comme l'inférieure, mais, de plus, elle a deux dents que leur mode d'implantation doit faire considérer comme des incisives; ces sortes de dents, par une espèce de compensation, sont au nombre de six et non de huit à la mâchoire inférieure, et l'on compte dix huit ou vingt molaires seulement, conformées (il est à peine besoin de le dire) pour le régime végétal, qui est celui du chameau.



(Tête du Chameau. — Système dentaire.)

Jusqu'à présent nous avons parlé des chameaux en général, sans établir dans ce genre aucune distinction spécifique; cependant ce que nous venons de dire s'applique particulièrement au dromadaire, la première des deux et uniques espèces que nous allons brièvement décrire.

Le Dromadaire (*Camelus dromedarius*), nommé encore par les anciens, *chameau d'Arabie*, parce que c'est de lui que les Arabes se servent, ne diffère du chameau ordi-

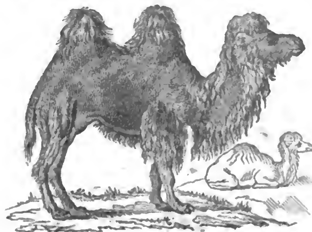
naire que par l'extérieur; il n'a qu'une bosse; sa taille est plus petite, son poil d'un gris-roussâtre; l'un et l'autre, d'ailleurs, ils ont aux articulations des membres et au sternum les callosités dont nous avons parlé, callosités que les jeunes dromadaires apportent en naissant, ce qui infirme l'opinion de ceux qui prétendaient que c'était un effet de la fatigue. Ce que nous avons dit précédemment nous dispense d'insister beaucoup sur son histoire; le dromadaire de course peut faire chaque jour jusqu'à trente lieues; chargé du poids de sept à douze cents livres, il fait aisément dix lieues dans le même espace de temps. Il se nourrit d'herbes, sur le choix desquelles il est fort peu délicat, mais on a soin de lui donner un peu d'orge ou des dattes, et surtout des pelotes d'une pâte faite avec de la fleur de farine qui paraît être très de son goût. Il peut rester jusqu'à huit jours sans manger, et à en croire Léon l'Africain, il se passerait de boire pendant quinze jours; mais les voyageurs disent tous que son abstinence ne va pas au-delà de huit jours. Les individus qu'a possédés la Ménagerie se nourrissaient de foin; le mâle en mangeait environ trente livres, la femelle les deux tiers seulement, et l'un et l'autre buvaient un seau d'eau chaque jour.

C'est au printemps qu'a lieu le rut, qui dure environ quarante jours : à cette époque, le caractère de ces animaux paraît être profondément modifié; les mâles surtout deviennent méchans, et l'on dit qu'ils cherchent alors à se venger des mauvais traitemens qu'on leur a fait éprouver, et dont ils paraissent garder le souvenir.

La femelle porte douze mois, et met au monde un seul petit qui n'a que deux pieds de hauteur en naissant, mais qui grandit avec une telle rapidité, qu'au bout de huit jours sa taille s'est déjà accrue de moitié. Il n'atteint toute sa grandeur qu'à l'âge de six à sept ans. La durée de sa vie paraît être de quarante à cinquante ans.

On a eu à la Ménagerie un chameau mâle qui s'est accouplé avec un dromadaire femelle. Le produit fut un petit très chétif, et qui ne vécut que trois jours. Suivant Oléarius, il résulte ordinairement de cette union un mulet infécond, mais robuste, sobre et très estimé.

Il existe une variété de dromadaire plus petite que celle que l'on connaît généralement, et qui est plus vigoureuse et plus agile que celle-ci. C'est à cette espèce qu'appartient en propre le nom de dromadaire (*camelos dromos*, chameau coureur), étendu à tort à l'espèce tout entière.



(Chameau à deux bosses.)

Le Chameau à deux bosses, ou *chameau de la Bactriane*, *camelus Bactrianus*, à cause du pays qu'il habite, se distingue par ses deux bosses, par une saillie plus considérable, un ensemble plus informe et par son poil brun. Cette espèce est bien, comme la précédente, employée à porter des fardeaux; mais resserrée dans le Turquestan et quelques autres parties de l'Orient, beaucoup moins arides que l'Arabie, elle n'est point d'un usage aussi indispensable. Nous n'insistons pas davantage sur les mœurs de cette espèce, qui ont, comme on le conçoit bien, la plus grande analogie avec celle du dromadaire. C'est pendant l'hiver qu'a lieu le rut, et la transformation que le chameau subit à cette époque est tout-à-fait analogue à celle que nous venons de noter pour le chameau d'Arabie. Il ne mange pas à cette époque deux livres de foin par jour, tandis que dans l'état ordinaire il en consomme une trentaine de livres comme l'espèce précédente; et tandis que dans l'été il boit jusqu'à quatre seaux d'eau, au temps de l'amour c'est tout au plus s'il en boit quelques pintes. A l'époque du rut, une sueur abondante couvre son corps pendant une quinzaine de jours, et un liquide fétide suinte de la peau dans une région du cou d'où, pendant l'été, il sort également une eau abondante. Après le rut, les poils tombent, et la peau devient tout-à-fait lisse; c'est au bout de trois mois que l'animal revêt entièrement sa nouvelle fourrure. Il dort les yeux ouverts.

CHAMPAGNE. Ancienne province de France, et l'un des douze grands gouvernemens de ce royaume. Le nom de Champagne, autrefois *Champaigne*, lui vint, selon quelques auteurs, des vastes plaines (*campania*) dont son territoire est couvert. Quoi qu'il en soit, ce nom ne semble remonter qu'aux commencemens de la monarchie française, et le premier historien qui en parle sous ce nom est Grégoire de Tours.

La Champagne était bornée au nord par le pays de Liége et le Hainaut français; au sud par la Bourgogne; à l'est par le duché de Bar, le Toulois et la Lorraine, et à l'ouest par la Brie, qui était comprise dans la province, et confinait à l'Ile-de-France. Elle avait quarante-sept lieues de longueur sur trente-six de largeur, ce qui représente un territoire d'environ mille lieues carrées. Tout le monde connaît la fertilité de cette province, l'un des greniers de la France, et qui, outre ses grains, et avant tout, produit des vins connus et recherchés dans toutes les parties du monde civilisé. Cependant une partie de son territoire porte le nom de Champagne pouilleuse, qui indique, non une pauvreté absolue, mais une fertilité moindre que celle du reste de la province.

La nature du sol de la Champagne éloigne toute idée de pittoresque en même temps qu'elle annonce la culture; des plaines, toujours de longues plaines crayeuses qu'ondulent à peine quelques basses collines; pas de bois, pas de ces vastes forêts qui couvrent encore quelques parties de notre France; le cep de vigne remplace l'oranger provençal, le chêne breton et le pommier normand, et si de belles et nombreuses rivières, si la Meuse, la Seine, la Marne, l'Aube et l'Aisne traversent cette contrée, ou y prennent leur source, toujours elles coulent au milieu parmi de vastes plaines de blé, ou de coteaux chargés de ceps, hauts à peine de quelques pieds, et appuyés à de grêles échalas.

L'histoire du pays que nous désignons aujourd'hui sous le nom de Champagne commence dès le temps de César; elle faisait alors partie de la Gaule chevelue (*Gallia comata*), et les *Rhemes* (habitans de Reims), et les *Lingons* (de Langres), figurent parmi les peuples qu'énumère César.

Reims et Langres étaient dès lors de puissantes cités; le conquérant mit le siége devant la dernière qu'il obligea de se rendre, et bientôt Reims effrayée envoya vers lui des députés chargés de lui offrir sa soumission volontaire. — Nous n'entendons plus parler de cette partie de la Gaule que sous Auguste. Dans la nouvelle division ordonnée par l'empereur, la Champagne fut classée, partie dans la Gaule celtique, et partie dans la Gaule belgique. — Plus de trois cents ans après Auguste, l'empereur Constantin, surnommé *le Grand*, habita Langres et combattit les Allemands et les Bourguignons aux portes mêmes de cette ville.

Que devint la Champagne au milieu des horribles con-

vulsions qui accompagnèrent l'agonie du colosse romain? On ne sait; et pour trouver quelque certitude historique, il faut arriver à l'an 486, où Clovis défait Siagrius, et s'empare de la plus grande partie de la France. Il semble qu'alors la Champagne fut gouvernée par des comtes et des ducs délégués par les rois de France; mais il est difficile de rien assurer sur une province à une époque où l'histoire générale de la France est elle-même si pleine d'obscurité.

Dans le partage du territoire qui suivit la mort de Clovis, la Champagne fit partie du royaume d'Austrasie. — C'est sous le règne de Sigebert qu'on voit paraître le premier duc de Champagne. Il semble que le duc Loup avait joui, sous Sigebert, d'une faveur qu'il devait à la reine Brunehault. Le conseil qui fut nommé pour gouverner l'Austrasie, pendant la minorité du fils de Sigebert, était ennemi de la reine, et Loup perdit son duché qui passa aux mains de Guintrio ou Vintrio, qui, selon quelques historiens, était le propre fils de Loup.

Il paraît que Vintrio fut nommé duc par le roi Gontran, et qu'alors, c'est-à-dire vers l'an 594, la Champagne relevait de la Bourgogne. A la mort de Gontran, elle revint à l'Austrasie comme le reste du royaume de Bourgogne; et l'an 600 ou environ, nous trouvons un Jean, un Wimar, et quelques autres personnages qui furent successivement ducs de Champagne. Au commencement du huitième siècle, on voit deux ducs fils de ce Pépin d'Héristall dont les empiétemens sur le pouvoir royal commencèrent la révolution qui renversa du trône la race décrépite des Mérovingiens. Le premier de ces ducs, fils de Pépin, est Drogon, qui fut en même temps duc de Champagne et de Bourgogne, et le second, qu'on place à l'an 708 ou environ, fut ce Grimoald connu dans l'histoire comme maire du palais du roi Childebert II. Grimoald fut assassiné à Liége, dans l'église de Saint-Lambert, dans le moment où il priait pour le rétablissement de son père, grièvement malade.

Les grands qui, croyant Pépin mourant, avaient fait assassiner son fils pour se trouver débarrassés à la fois de deux hommes dont l'ambition leur portait ombrage; les grands, disons-nous, furent rudement châtiés de leur crime lorsque Pépin recouvra la santé. Tous ceux qu'il soupçonna d'avoir trempé dans le meurtre de son fils furent mis à mort, et à la place de Grimoald, Pépin fit élire, comme duc de Champagne, et même comme maire du palais, un enfant de six ans, Théodoalde, fils naturel de Grimoald. Plus tard, ce Théodoald donna des inquiétudes à Pepin-le-Bref et à Carloman, qui le firent mourir l'an 743.

Les ducs de Champagne finissent avec la première race de nos rois, et pendant un espace de plus de deux cents ans on ne sait si quelques seigneurs portèrent ce titre, ou s'il n'y eut pas plutôt des comtes de Troyes, de Reims, de Châlons, etc., non héréditaires et délégués par les rois. Toutefois, ce pays ne fut pas privé de toute illustration historique: un archevêque de Reims, Hincmar, se fit connaître dans l'Eglise par la position qu'il sut y prendre. Reims était le siége primatial des Gaules; son archevêque avait depuis le temps de Clovis le privilége exclusif du sacre des rois; Hincmar sut dignement employer l'autorité que lui donnait son haut sacerdoce, en même temps qu'il sut résister aux prétentions du pape. Ce prélat était avancé en âge lorsque les Normands envahirent une partie de la France: ils arrivèrent à Reims en remontant la Seine, et le pieux vieillard, incapable de défendre la ville à la tête d'une population effrayée, quitta Reims à la tête de son clergé en emportant les reliques de saint Remi.

C'est à l'an 958 que nous devons arriver pour trouver véritablement l'histoire de Champagne. C'était alors le règne du malheureux Lothaire qui porta le titre et les insignes de la royauté au milieu de l'anarchie qui précéda l'établissement de la monarchie féodale.

Chaque jour les seigneurs arrachaient à la couronne quelque lambeau de territoire. Robert, comte de Vermandois, fils de cet Héribert qui avait tenu captif et peut-être fait mourir le malheureux Charles III, était l'un des plus puissans de ces seigneurs. L'an 958, il s'empara de Troyes, et prit le titre de comte de cette ville et de toute la Champagne.

968. Héribert III de Vermandois, et I de Champagne, succéda à son frère Robert, et une charte du roi Lothaire le reconnaît comte de droit, comme déjà il l'était de fait.

993. Etienne I, fils de Héribert III. La première race des comtes de Champagne, dite de Vermandois, s'éteint en lui l'an 1515, 1019 ou 1030.

La deuxième race sortit de la maison de Blois (voir ce mot), et le premier comte de cette race fut Eudes II, dit le *Champenois*. Il était petit-fils de Thibaut I, comte de Blois, et hérita de la Champagne du chef de sa grand'mère Leutgarde, sœur des comtes Robert et Héribert.

Ce fut donc l'an 1015, 1019 ou 1030, qu'Eudes prit possession du comté de Champagne: déjà il était comte de Blois, de Chartres et de Tours, et bientôt il tenta de s'emparer de la Bourgogne transjurane. La vaine tentative qu'il fit à cet effet amena plus tard, entre lui et Conrad *le Salique*, une guerre dans laquelle le comte de Champagne perdit la vie.

1037. Etienne, fils aîné du précédent. Ce prince eut de longs et sanglans démêlés avec le roi de France.

1047 ou environ. Thibaut III, comte de Blois, frère du précédent, s'empara de la Champagne au détriment du fils d'Etienne. Il posséda simultanément le comté de Blois et celui de Champagne, où il porta le nom de Thibaut I.

1089. Hugues I, fils aîné de Thibaut, meurt en Palestine où il s'était fait chevalier du Temple.

1125 ou environ. Thibaut II, IVe comte de Blois, acquit la Champagne au départ de son oncle pour la croisade. L'an 1141, il fit hommage au duc de Bourgogne, et c'est le seul comte de Champagne qui ait reconnu un autre suzerain que le roi de France. Thibaut II fut l'ami de saint Bernard, à la prière duquel il fit achever le monastère de Clairvaux, commencé par son prédécesseur. — Le temps de l'affranchissement des communes était venu, les rois semblaient l'appuyer, et leur intérêt le leur ordonnait, bien qu'au fond du cœur ils ne fussent pas plus amis de la liberté que les grands seigneurs féodaux. Il y avait lutte à mort entre le système féodal et la royauté; le peuple fut considéré par les rois comme un puissant auxiliaire, et pour se l'attacher ils lui accordèrent des libertés que, sans cela, il aurait violemment arrachées; la noblesse se ligua contre les rois et le peuple, et il s'ensuivit une lutte où les derniers triomphèrent. Le comte de Champagne fut parmi les plus violens opposans, et le rang qu'il occupait dans la hiérarchie féodale, où les ducs de Bretagne, de Bourgogne et de Normandie étaient seuls ses supérieurs ou ses égaux, le rendit un adversaire redoutable pour le roi Louis VI.

1551. Henri I *le Libéral*, fils du précédent. La vie de ce prince ne fut qu'une suite de croisades.

1810 ou environ. Henri II. Son règne fut encore insignifiant pour la Champagne, qu'il abandonna pour la Terre-Sainte. Il fut élu roi de Jérusalem, et se tua en tombant d'une fenêtre.

1197. Thibaut III, frère du précédent. Il meurt au moment où il se préparait à partir pour la croisade.

1201. Thibaut IV, *le Posthume* ou *le Grand*, fils du précédent. Né quelques mois après la mort de son père, il commença à régner sous la régence de sa mère. Ce Thibaut, qu'on appelle aussi *le Chansonnier*, parce qu'il fut un des trouvères les plus distingués de son temps, fut faussement accusé d'avoir empoisonné le roi Louis VIII. Amoureux de la reine Blanche, il entra dans le parti du jeune roi, et l'habile régente sut profiter de sa passion pour le retirer des

ligues d'une noblesse turbulente qui ne s'approchait du trône que pour l'ébranler. Bientôt il devint un des plus fermes soutiens du monarque enfant. Thibaut est, sans contredit, un des plus brillans personnages de son temps. Malheureusement il en partagea les erreurs comme la gloire; sous son règne, de malheureux Albigeois furent brûlés vifs près de Vertus; et le comte de Champagne, fort zélé pour le service de Dieu, marcha vers la Terre Sainte pour exterminer d'autres infidèles.

1253. THIBAUT V, fils du précédent, n'avait que treize ans lorsqu'il succéda à son père. Les Navarrois le choisirent pour roi l'année même de son avénement au comté de Champagne. Dix-sept ans après, Thibaut partit pour la croisade, et à son retour, mourut à Trapani en Sicile.

1270. HENRI III, frère du précédent. Il fut, comme lui, roi de Navarre, et mourut à Pampelune.

1274. JEANNE, fille de Henri III. Cette princesse avait épousé Philippe *le Bel* long-temps avant son avénement à la couronne de France. En 1285, époque de cet avénement, la Champagne et la Brie furent réunies à la couronne pour n'en être plus séparées. A partir de ce temps, il n'y a plus d'histoire de Champagne; mais comme les autres provinces réunies, elle conserva quelques usages particuliers, débris de son ancienne indépendance. A Troyes, la coutume consacrait l'égalité des partages, ce qui amena de bonne heure l'affaiblissement de la noblesse : les nobles, appauvris, essayèrent de se relever en mariant leurs filles à de riches roturiers. Bientôt la coutume déclare que *le ventre ennoblit*; mais en dépit de cette déclaration, ce genre de noblesse fut toujours considéré comme tenant de fort près à la roture, et ceux qui s'en trouvèrent investis furent inhabiles à entrer dans les ordres de chevalerie.

La Champagne n'était pas *Pays d'états*; le pouvoir de ses comtes avait été absolu, et lorsqu'elle fut incorporée à la monarchie, elle n'eut pas d'assemblées provinciales. Toutefois, elle ne fut jamais étrangère au mouvement de la liberté, et la charte d'affranchissement de la commune de Sens, qui date de 1189, est une des premières dont notre histoire fasse mention. Cette province fut aussi le berceau du protestantisme en France, et à l'époque de la Saint-Barthélemi, les villes de Meaux et de Troyes devinrent le théâtre d'horribles massacres.

La Champagne envoya aux états-généraux de 1788 quarante-huit députés, dont vingt quatre du tiers-état; alors elle payait 21 800 000 livres d'impôts, et sa population était évaluée à 812 800 âmes. Dans la nouvelle division de la France, elle forma les quatre départemens de Marne, Haute-Marne, Ardennes, et Aube.

CHAMPIGNONS (*fungi*). Tant qu'on n'a connu que quelques centaines de champignons, on en a formé une simple famille; mais depuis que plusieurs milliers en ont été décrits, et qu'on a pu mieux saisir le degré d'importance et de généralité de leurs rapports entre eux, on les a considérés comme composant une classe qu'on a divisée en plusieurs familles, et dont les caractères sont, comme on va en juger, assez naturels.

Et d'abord, sous le rapport de leur structure, il faut remarquer que leur tissu cellulaire, soit qu'il se réduise en un petit nombre de cellules placées bout à bout, soit qu'il s'accumule en masses épaisses, est mou, spongieux, homogène, sans aucune trace de vaisseaux, ou dans quelques cas seulement, allongé en filamens qui rappellent ceux des conferves, et qui s'entrecroisent dans tous les sens. L'état où se trouve ce tissu leur communique une consistance particulière qu'on désigne pour cette raison par l'épithète de *fongueuse*, et qui a de l'analogie avec celle du cuir ou de la chair des animaux. Leur configuration est toujours bien arrêtée, bien complète au commencement, aussi bien que vers le milieu et la fin de leur vie; seulement à la première époque de leur existence elle est constamment cachée sous un voile plus ou moins apparent. Quoique très variable, elle laisse toujours apercevoir la forme primitive de leurs parties, celle de la sphère, et quand elle devient rectiligne quelque part c'est en rayonnant; jamais elle ne prend l'aspect de ces frondes ou lames minces et foliacées qu'on observe dans les familles ou les ordres voisins, et qui acquièrent un grand développement par rapport aux organes de la fructification qu'elles supportent. Aussi Fries, le plus habile des mycographes, dit que chez les algues, dont les champignons se rapprochent le plus, les fructifications sont secondaires, et que leur support ou thallus est la chose essentielle, tandis que les champignons sont tout en fruit, et ne sont munis d'un thallus qu'accidentellement. Cette manière de les envisager paraît d'autant plus fondée qu'ils ont une analogie remarquable avec les fruits des phanérogames.

Malgré la simplicité de leur tissu, les champignons ne laissent pas que d'être composés de plusieurs organes différens. Ceux dont la structure est la plus complexe réunissent les suivans : 1° une racine filamenteuse qui, quoique très différente de celle des phanérogames, ne paraît pas uniquement destinée à les fixer sur le sol, comme les fibrilles des lichens ou les crampons des algues, mais au moyen de laquelle ils se nourrissent par intussusception; 2° un pédicule ou stipe (*stipes*), qui dans les phanérogames a pour correspondant le pédoncule plutôt que la tige; 3° le chapeau (*pileus*) partie plus large qui couronne le stipe, et assez généralement semblable à un bonnet ou à une ombrelle, mais souvent aussi à une coupe, à une massue, etc.; 4° la bourse ou *volva*, qui enveloppe tout le champignon dans sa jeunesse, et qui se rompt ensuite pour le passage du chapeau et du pédicule, mais qui laisse des traces à la base de ce dernier, et quelquefois au sommet du chapeau; 5° le voile (*velum*, *cortina*), qui unit les bords du chapeau au sommet du stipe, et qui, finissant par se rompre, laisse autour de ce dernier un anneau imitant un collier ou une collerette; 6° la membrane sporulifère ou séminifère (*hymenium*, *peridium*, *perithecium*); 7° le réceptacle, recouvert par la membranse porulifère; 8° les capsules, conceptacles ou thèques (*asci*, *flocci*, *thecæ*), sacs microscopiques, contenant les sporules et adhérant par leur base à la membrane séminifère, quand celle-ci existe; 9° les sporules, spores, sporidies, séminules ou gongyles, corps reproducteurs ordinairement réunis plusieurs ensemble dans les capsules, mais qui quelquefois aussi sont nus, vraisemblablement, comme le pense M. Ad. Brongniart, parce que dans ce cas chaque capsule n'en contient qu'un avec la surface duquel elle se confond alors. La ténuité de ces sporules est extrême et leur nombre immense; car Fries en a compté dix millions dans un seul individu de *Reticularia maxima*.

Si l'on excepte Micheli qui, dans le dix-septième siècle, avait porté une grande exactitude dans l'étude des champignons, les botanistes, préoccupés des méthodes artificielles qui ne s'y appliquent nullement, la négligèrent jusqu'à la fin du siècle passé : aussi, malgré les travaux de Hedwig, de Bulliard, de Persoon, de Nees d'Esenbeck, de Link, de Fries, leur structure est-elle moins connue que celle des autres végétaux cryptogames, à l'exception toutefois des algues. C'est dire assez qu'on est encore moins initié à leur physiologie. Cependant leur développement et leurs fonctions ont déjà donné lieu à quelques observations curieuses. Ainsi l'on a remarqué qu'ils diffèrent des végétaux à expansions foliacées en ce qu'ils ne décomposent pas le gaz acide carbonique : ce qui s'explique par le peu de lumière qu'il leur faut pour vivre, et fait comprendre pourquoi ils ne sont presque jamais colorés en vert. En revanche, placés sous l'eau ils exhalent de l'hydrogène et de l'azote au lieu d'oxigène.

On sait aussi que leur développement est en général plus rapide que celui de toutes les autres espèces des végétaux, et que souvent leur existence est éphémère : leurs organes,

dit Fries, se déploient tous à la fois et périssent en masse. Mais quand on veut remonter à leur premier développement et à ses causes, tout est obscur, tout devient problème. A en croire les observations d'Ehrenberg, chacun s'élèverait d'une base filamenteuse formée par l'entrecroisement des fils provenus de plusieurs sporules, et résulterait ainsi de la réunion de plusieurs individus distincts, d'où Ehrenberg conclut que les champignons sont dans le règne végétal ce que sont les polypiers dans le règne animal. Quelques naturalistes affirment que telles espèces inférieures de champignons ne sont que les racines déformées de plantes qui croissent dans les caves, dans les crevasses de rochers, ou sur les murs; d'autres ne voient dans les champignons supérieurs que des fructifications provenant de thallus byssoïdes qu'on a décrits comme des espèces distinctes. Les observations de Dutrochet donnent du poids à cette opinion. Ce qui contribue beaucoup à porter le trouble dans les observations mycographiques, ce sont les différens états par lesquels passe un même individu, et qui le font souvent prendre pour type d'autant d'espèces distinctes : les parasites sont ceux à l'égard desquels règnent le plus de doutes; l'existence même d'un grand nombre de ces parasites est contestée par plusieurs naturalistes, et là où De Candolle voit des uredo, des sclerotium, etc., Turpin n'aperçoit que la globuline malade, et Unger que des exanthèmes ou altérations des stomates analogues aux maladies cutanées des animaux. Sous un point de vue plus général, l'existence des parasites internes se lie à un problème plus ardu, celui de la génération spontanée; car on l'a quelquefois invoqué pour expliquer leur présence dans l'intérieur des végétaux; et Lindley s'en est fait le défenseur, en alléguant, entre l'espèce du parasite et la nature du milieu ou de la matrice dans laquelle il se développe, une intimité, une invariabilité de relation qui semble être celle de l'être générateur à l'être engendré; il cite aussi les expériences de Dutrochet, qui a obtenu différens genres de moisissures à volonté en employant différentes infusions, faisant naître constamment des monilia au moyen de certains acides, et des botrytis à l'aide de certains mélanges alcalins. Cependant la plupart des mycologues nient la génération spontanée des champignons, même des plus simples; ils voient dans leurs sporules les germes manifestes de nouveaux individus qu'ils sont effectivement parvenus dans quelques cas à en voir sortir, et ils expliquent par l'extrême ténuité, ainsi que par le nombre immense de ces sporules, l'existence des champignons dans des lieux en apparence impénétrables. Fries a fait sur ce sujet de curieuses et importantes observations. Il s'est assuré que plusieurs champignons parasites, entre autres le *Rhytisma salicinum*, restent clos jusqu'au printemps, et que précisément à l'époque et par le degré de température où se développent les feuilles des arbres sur lesquelles ils doivent vivre, ils rompent aussi leurs perithecium; souvent il a vu, et il en a été frappé d'admiration, leurs sporidies s'élever dans l'air sous l'influence du soleil, et s'implanter sur le tissu tendre des jeunes feuilles.

Nous avons dit que les champignons recherchent peu la lumière; ils aiment au contraire l'humidité, qu'exigent la formation de leur tissu spongieux et la rapidité de leur développement. Ainsi s'expliquent en partie, et leur station habituelle sur des substances ramollies par un commencement de décomposition ou à l'ombre des bois, et leur répartition en plus grand nombre dans les régions septentrionales que dans les pays chauds. Remarquons cependant que s'ils se plaisent à l'humidité, ils ne croissent jamais au sein même des amas d'eau; leurs rudimens seuls y sont quelquefois immergés, mais ils y restent stériles, et ne développent leurs fructifications qu'en s'élevant au-dessus de la surface du liquide : c'est une circonstance d'autant plus digne d'être notée, qu'elle forme la principale différence qui les sépare des algues. En général leur développement dépend beaucoup des circonstances extérieures. Fries a même pris, pour clef de la classification qu'il en a faite, le plus ou moins de part qu'il attribue dans leur formation à l'air, à la chaleur et à la lumière; mais ces influences cosmiques ne paraissent pas aussi puissantes pour modifier les types de leur organisation; en sorte qu'après les mousses et les lichens leurs espèces sont celles qu'on retrouve dans les régions les plus éloignées les unes des autres. Au reste, la difficulté de les observer dans les pays lointains et de les en rapporter, fait qu'on connaît mal encore leur distribution géographique.

Il résulte des analyses de plusieurs chimistes, entre autres de Braconnot et de Vauquelin, que les champignons appartenant à la première famille, se rapprochent singulièrement des animaux sous le rapport de leur composition élémentaire, puisqu'ils contiennent une assez grande quantité d'azote. Pour principes immédiats, particuliers, ils ont fourni la *fungine*, substance molle et fade, qui demeure comme leur squelette ou leur ligneux après qu'on les a successivement exprimés, puis, traités par l'eau, l'alcool et les alcalis étendus, et qui constitue surtout leur partie nutritive; l'acide *fungique* et l'acide *boletique* qui y sont combinés avec des bases, et qui ne se font pas remarquer par des caractères saillans; du sucre de champignon distinct de celui de canne, en ce qu'il est moins sucré et moins soluble dans l'eau et l'alcool; deux matières azotées, l'une soluble dans l'eau et l'alcool, l'autre soluble dans l'eau seulement; deux matières grasses, l'une cristalline, l'autre butireuse, demi-fluide. On trouve aussi dans ces mêmes plantes de l'albumine végétale, beaucoup d'eau, et quelques sels à base de potasse et d'ammoniaque. Quelques unes renferment en outre de la gomme, du mucilage végétal, de la résine; c'est ce dernier principe qui paraît être la partie efficace de l'agaric blanc ou des chirurgiens (*Polyporus laricis*). L'amanite aux mouches (*Amanita muscaria*) et l'amanite bulbeuse (*Amanita bulbosa*) recèlent une matière particulière qui étourdit et enivre l'homme, et peut même, passé une certaine dose, lui donner la mort. Les analyses qu'on a faites de plusieurs champignons parasites, notamment de ceux qui constituent la rouille, le charbon, la carie et l'ergot des céréales, y indiquent la présence des matières azotées plus ou moins analogues à celles que nous venons de voir dans les espèces plus parfaites.

A la connaissance des principes chimiques des champignons, se rattache celle de leurs propriétés utiles, nuisibles ou curieuses. Les uns servent à l'homme comme substances comestibles, les autres peuvent lui nuire directement par leurs qualités vénéneuses, ou indirectement par le tort qu'ils causent, soit aux plantes cultivées, soit à d'autres corps sur lesquels ils végètent. Deux ou trois espèces, par une préparation simple, se convertissent en amadou ou servent à arrêter les hemorrhagies; deux ou trois autres ont des vertus médicales. Les espèces du genre rhizomorpha, qui croissent dans les mines sombres, sont remarquables par leur phosphorescence; elles donnent, dit-on, aux mines de houille, situées près de Dresde, l'aspect de palais enchantés. On trouvera d'ailleurs d'utiles renseignemens sur les propriétés des champignons dans les ouvrages de plusieurs auteurs qui en ont fait une étude spéciale sous ce rapport, notamment dans ceux de Schæffer, Trattinyck, Paulet, Krombhocz, Bulliard, Persoon, Greville, Roques, Le Tellier.

Tous les champignons susceptibles de servir d'alimens sont réunis dans la première famille de l'ordre; mais malheureusement c'est aussi à cette famille qu'appartiennent les espèces vénéneuses, et souvent même les plus grands rapports règnent entre les unes et les autres. On a proposé divers indices propres à faire distinguer les bons des mauvais; mais il serait téméraire de s'y fier aveuglément, et la crainte des accidens graves qui peuvent résulter des méprises qu'ils occasionneraient nous engage à les passer sous silence.

La prudence défend de consommer tous autres champignons que ceux qui sont signalés comme salubres par les connaisseurs dans le pays qu'on habite ou dans les traités de mycologie, et dont on a pu constater l'espèce. Nous indiquerons plus bas les plus recommandables : pour le moment, bornons-nous à dire que les espèces même les plus saines et les plus délicieuses sont toujours un peu indigestes; qu'elles doivent être recueillies, avant leur complet développement, dans les lieux découverts; car, comme le dit Horace,

Pratensibus optima fungis
Natura est : aliis malè creditur;

enfin, qu'en cas d'incertitude on devra les tremper dans de l'eau aiguisée de sel ou de vinaigre qui paraît se charger du principe vénéneux, et qu'il faut rejeter. Si, malgré toutes les précautions, on a le malheur d'être empoisonné, accident qui se manifeste par les symptômes résultant de l'action des poisons narcotiques âcres, tels que tranchées, vomissemens, déjections alvines, convulsions alternant avec des défaillances et des assoupissemens. la première indication à remplir, c'est d'expulser la matière vénéneuse par des vomitifs dans une première période, par des purgatifs dans une seconde; on aura recours ensuite à quelque calmant, tel qu'une potion fortement éthérée, et l'on fera usage des émolliens mucilagineux, si les douleurs persistent dans l'abdomen, ou des révulsifs, si elles se portent à la tête. Dans les grandes villes, les empoisonnemens par les champignons sont rares, attendu que la police n'admet guère sur leurs marchés que le champignon de couche (*Agaricus campestris*), dont l'innocuité est bien reconnue. Cette espèce est aussi la seule qu'on cultive.

L'important dans cette culture, c'est d'abord de préparer le fumier qui doit servir à la production de l'agaric, de manière qu'il soit onctueux, bien lié et homogène, et ensuite d'établir la couche ou la *meule* dans un endroit bien clos et obscur, à l'abri de l'influence des orages et des gelées. On remplit la première condition en faisant fermenter le fumier de cheval sans mélange de corps étranger, et le soumettant à quelques manipulations, ou bien en prenant simplement celui qui s'est de lui-même un peu consommé et qui a blanchi ou moisi par la privation d'air; on satisfait à la seconde condition en construisant les meules dans des caves ou des hangards, ou du moins en les couvrant d'une *chemise*. Le prix des champignons à Paris a baissé de trente sous à deux sous, taux auquel se vend quelquefois le maniveau, depuis qu'on les y cultive dans les carrières; malheureusement des observations tendent à prouver qu'ils ne peuvent pas végéter continuellement pendant un temps indéfini dans un même lieu. On élève les meules en dos d'âne, et l'on en garnit les flancs de *blanc* de champignon contenant les corps reproducteurs; lorsqu'on aperçoit un commencement de végétation, on *gopte*, c'est-à-dire on recouvre les meules de terre fine. On peut en former en toutes saisons; mais on préfère le printemps et l'automne.

On conserve les champignons en les desséchant ou les faisant macérer dans du vinaigre et du sel. Auparavant, on débarrasse de leur foin, c'est-à-dire de leurs feuilles ou de leurs tubes, les espèces qui en sont pourvues. On prend la même précaution lorsqu'on les prépare pour la table. (Voyez Bolet.)

Il nous reste maintenant à indiquer les principales divisions du cadre dans lequel se classent les champignons, et à dire quelques mots de leurs espèces ou de leurs genres les plus intéressans.

Fries a divisé la classe des champignons en quatre cohortes. M. Ad. Brongniart et M. Duby, qui, depuis la publication du *Systema mycologicum* de l'auteur suédois, se sont aussi occupés de leur classification, ont adopté les mêmes divisions; seulement, ils en ont fait autant de familles qu'ils ont désignées par de nouveaux noms, et ils ont scindé la dernière cohorte de Fries. Ainsi, pour ces deux auteurs, les champignons de Linné forment maintenant cinq familles dont nous allons donner une très courte analyse :

Première famille, Hypoxylées (*Hypoxyla; Pyrenomycetes*, Fr.). Réceptacles coriaces ou ligneux, composés d'un tissu cellulaire très dense, d'abord fermés, puis s'ouvrant à leur sommet, et contenant une sorte de noyau distinct, mou, déliquescent, lequel est formé de spores enveloppés de mucus ou contenus dans des cellules (*asci*) allongées. Cette famille est placée à la tête des champignons, à cause des rapports qu'elle a avec les lichens par ses fructifications. Les végétaux qui y sont réunis sont petits et presque toujours noirs; quelques uns croissent sur terre; mais la plupart viennent sur le bois mort ou sur les plantes vivantes dont ils rompent l'épiderme; c'est de cette circonstance que leur vient leur nom de famille. On en a formé trois tribus qui se distinguent par le mode de déhiscence des réceptacles, et par la fixité, la liberté ou l'absence des thèques. Le genre le plus nombreux de la famille est celui des *Sphæria*, dont Fries décrit plus de cinq cents espèces. On y trouve aussi les genres *Hysterium*, *Phacidium*, *Rhytisma*, *Cystipora*, etc.

Deuxième famille. Champignons proprement dits (*Fungi*, *Hymenomycetes*, Fr.) — Membrane sporulifère (hymenium), étalée à la surface extérieure du végétal; sporules le plus souvent renfermés dans des thèques. Cette famille a été divisée en trois tribus; savoir : les *Funginées*, les *Trémellinées* et les *Clathroïdes*. La première tribu, caractérisée par une membrane fructifère limitée et bien distincte, a été elle-même subdivisée en trois sous-tribus; 1° les Agaricées, chez lesquelles la membrane fructifère couvre la face inférieure du réceptacle qui est étendu horizontalement; 2° les Clavariées qui se distinguent par leur réceptacle dressé en forme de massue, ou tendant à la forme cylindrique et portant la membrane fructifère sur une grande partie de sa surface; 3° les Helvellacées, dont le réceptacle en forme de mitre, d'ombrelle ou de capsule, porte à sa surface supérieure la membrane fructifère. Reprenons ces sous-tribus.

Comme celle des Agaricées présente un assez grand nombre de genres, on l'a subdivisée en quatre sections : 1° les Agaricinées, remarquables par leur hymenium qui forme des plis ou des lamelles; 2° les Polyporées, dans lesquelles cet hymenium est poreux ou sinueux; 3° les Hydnées où il est couvert d'aiguillons ou de tubercules; 4° les Auricularinées, chez lesquelles il est, ou lisse, ou couvert de papilles. Dans la première de ces sections on trouve, entre autres genres, l'Agaric, l'Amanite et la Chanterelle; dans la seconde, le Bolet, le Polypore et le Dædalea; dans la troisième, l'Hydne et le Fistulina. Les genres Agaric, Amanite et Bolet ont déjà fait l'objet d'articles spéciaux : les autres renfermant aussi des espèces utiles, nous allons en faire ici une courte mention.

Genre Chanterelle (Cantharellus). Plis dichotomes, sporidies blanches, point de voile. Des vingt-cinq à trente espèces dont ce genre se compose, la seule qui soit utile est la Chanterelle comestible (*Cantharellus cibarius*), qui croît en abondance dans les forêts de pins, et qu'on reconnaît facilement à sa couleur jaune d'or, à son chapeau charnu, presque en entonnoir, et glabre, et à sa saveur un peu poivrée, mais agréable.

Genre Polypore. Hymenium ne se distinguant pas du réceptacle, percé de pores nombreux, séparés les uns des autres par des cloisons minces et simples. Fries a divisé ce genre, qui ne compte pas moins de cent quarante espèces, en cinq sections, qui toutes contiennent des espèces comestibles. Ainsi dans la première, caractérisée par un stipe simple, perpendiculaire, à peu près central, et par un chapeau mou, plus ou moins déprimé, nous avons à citer

dans un groupe d'espèces charnues, toutes susceptibles d'être mangées, outre le *Polyporus subsquamosus* et le *Polyporus ovinus* qui croissent dans les pinières de la Carinthie et de l'Allemagne, le *Polyporus Tuberaster* qu'on vend à Naples sous le nom de *pietra fungaia*, parce que sa racine vivace en croissant embrasse et retient enlacés des mottes de terre, des petits cailloux, et tout ce qui est répandu dans le sol. Cette racine, transportée ailleurs et arrosée, peut produire des champignons pendant plusieurs années. La seconde section, celle des Polypores durs et difformes, à stipe latéral simple, nous présente le Polypore pied de chèvre, espèce mangeable qui croît en automne dans les pinières des Vosges. La troisième, qui réunit les Polypores très grands, très rameux, imbriqués, à pores inégaux et décurrens, possède deux espèces susceptibles d'être mangées, le Polypore en ombelle (*Polyporus umbellatus*), qui forme des espèces de gazons raboteux dans les forêts de hêtres, mais qui est rare, et le Polypore en bouquet (*Polyporus frondosus*), dont les chapeaux dimidiés se serrent les uns contre les autres en manière de tapis convexes au pied des vieux chênes. Dans la quatrième section où se placent les Polypores à chapeau sessile et latéral, il faut distinguer parmi les espèces annuelles, dont la substance est blanche, ferme, clastique, le Polypore officinal (*Polyporus officinalis*), connu dans le commerce sous le nom d'Agaric du mélèze : c'est un violent purgatif drastique qu'on donne à la dose de deux à six grains dans les hydropisies passives. Trois autres espèces, qui diffèrent des précédentes en ce qu'elles sont vivaces et subéreuses, sont encore à noter dans la quatrième section des Polypores; ce sont, 1° le *Polyporus annosus*, champignon très dur et très épais qui croît sur le bouleau, et qui, d'après Fries, est employé avec succès contre la morsure des serpens dans la Suède; 2° le *Polyporus fomentarius*, grande espèce qui croît abondamment sur les troncs des hêtres, et dont la substance spongieuse non seulement est très propre à arrêter les hémorrhagies, mais encore forme un très bon amadou; 3° le Polypore amadouvier (*Polyporus igniarius*) qu'on recueille sur le cerisier, le prunier greffé, et qui sert aux mêmes usages que le précédent, quoiqu'il soit plus dur et de moins bonne qualité. C'est cette espèce qui est connue dans le commerce sous le nom d'*Agaric des chirurgiens*.

Genre Dædalea, ainsi nommé par allusion aux sinuosités de son hymenium. Parmi les espèces qui y rentrent, nous citerons le *Dædalea suaveolens*, qu'on reconnaît facilement près des troncs des saules à son odeur d'anis, et qui, réduit en poudre, sert à la préparation d'un électuaire d'un bon usage contre la phthisie.

Genre Hydne (Hydnum). Hymenium garni d'aiguillons en alène, libres et clos. Des cinq sections dans lesquelles sont réparties les quatre-vingt-dix à cent espèces de ce genre, deux en renferment d'utiles. Dans l'une (*Mesopus*) caractérisée par un stipe perpendiculaire croissant sur terre, et par un chapeau arrondi, presque entier, on trouve deux espèces mangeables; savoir : *Hydnum repandum*, qui est commun dans les bois en automne, et *Hydnum imbricatum*. Le *Hydnum fuscoleus*, compris dans la même section, est employé comme teinture et comme amadou. L'autre section (*Merisma*, Fr., *Hericium*, Pers.), qui comprend des espèces dépourvues de chapeau, se rapprochant de la forme des clavaires et comestibles, possède entre autres le *Hydnum coralloïdes* qui est très rameux, et dont les aiguillons pendent tous d'un même côté.

Genre Fistulina. Il n'y a qu'une espèce dans ce genre, c'est le champignon connu sous le nom de langue de bœuf ou foie de bœuf (*Fistulina buglossoïdes*, Bull.), qui croît à l'ombre des vieux chênes, et dont la chair zonée de rouge ressemble à celle des anneaux ou à la pulpe des betteraves; on la mange en l'apprêtant de diverses façons.

Passons maintenant à la sous-tribu des Clavariées. Deux de ses genres, le Sparassis et les Clavaires, renferment des espèces utiles comme aliment. Il n'existe qu'une espèce du premier, le *Sparassis crispa*, qui est très beau et d'un goût très délicat, mais qui ne croît qu'en Silésie. Les Clavaires (*Clavaria*), au contraire, sont au nombre de plus de soixante espèces, et plusieurs offrent un aliment agréable, notamment le *Clavaria botrytis*, qu'on mange dans les Vosges et la Carinthie; le *Clavaria coralloïdes*, ou barbe de chèvre blanche; la Clavaire fauve (*Cl. flava*), qui est meilleure que la précédente, et la Clavaire cendrée (*Cl. cinerea*), une des plus communes aux environs de Paris. Toutes ces espèces sont grandes, précoces, et paraissent sur la terre après les orages. Elles forment avec d'autres la section appelée *Ramaria*, nom qui indique que la tige se divise en rameaux nombreux. Le genre Clavaire lui-même a pour caractères un réceptacle dressé, cylindrique, homogène, confondu avec le stipe, et un hymenium qui occupe toute la surface de la plante, mais qui ne porte de thèques que vers son sommet.

La troisième sous-tribu des Funginées se divise en Helvellées, dont le réceptacle a la forme d'une cupule renversée ou d'une mitre, et n'est jamais fermé, et en Pezizées à réceptacles en forme de coupe, d'abord fermés. Dans la division des Helvellées nous avons à signaler les deux genres Helvelle (*Helvella*), et Morille (*Morchella*). Le réceptacle des Helvelles forme un chapeau ayant la forme d'une mitre, comprimé, lobé; il est concave à sa face inférieure; l'hymenium est lisse, persistant; leur chair est moins estimée que celle des Morilles. Trois espèces peuvent être employées dans la cuisine; savoir : *Helvella esculenta*, *Helvella Infula* et *Helvella Monachella*, fréquemment consommée en Italie. Le genre Morille a pour caractères un réceptacle arrondi en forme de massue ou de chapeau, traversé par le pédicule auquel il adhère, couvert extérieurement de côtes nombreuses anastomosées, qui produisent à sa surface des cellules irrégulières; il renferme une douzaine d'espèces grandes, terrestres, printanières, long-temps persistantes, et toutes comestibles; mais les plus prisées sous ce dernier rapport sont : la Morille comestible (*Morchella esculenta*, Pers.), et la Morille délicieuse (*M. deliciosa*, Fr.). Les Pezizées, qui viennent après les Helvellées, renferment comme principal genre, la Pezize (*Peziza*), qui compte trois cent vingt ou trois cent trente espèces inutiles à l'homme, et dont par conséquent nous ne dirons rien ici.

Par la même raison, nous n'entrerons pas dans le détail des Trémellinées, champignons difformes, membraneux ou gélatineux et mous, dont le tissu est filamenteux, et dont l'hymenium confondu avec le réceptacle porte des sporules nus. Quant à la dernière tribu des champignons proprement dits, celle des Clathroïdes ou Clathracées, elle comprend des végétaux d'abord renfermés dans une volva sessile, et dont les sporules sont nichés dans une matière muqueuse qui finit par les entraîner avec elle sous la forme d'un liquide fétide. Deux genres, le *Phallus* et le *Clathrus*, se font surtout remarquer dans cette tribu; mais ce n'est pas ici le lieu de décrire leurs formes bizarres.

Troisième famille, LYCOPERDACÉES (*Angiocarpes*, Pers.; *Pyrenomycetes*, Fr.) — Sporules ou sporidies mêlés de filamens ou paraphyses dans l'intérieur d'un peridium fibreux d'abord clos, mais d'où ils sortent ensuite sous la forme de poussière. On divise les lycoperdacées en quatre tribus.

Première tribu, *Lycoperdées*. Peridium ordinairement pédicellé et d'une forme déterminée, s'ouvrant régulièrement : paraphyses nombreuses. C'est ici que se place comme type de la famille le lycoperdon ou la vesse de loup, ainsi appelée à cause du bruit qu'elle fait quand on la presse entre les doigts à sa maturité.

Deuxième tribu, *Fuliginées*. Cette tribu renferme une douzaine de genres qui ne présentent aucune utilité.

Troisième tribu, *Angiogastres*. Peridium renfermant un ou plusieurs autres peridium secondaires (*peridioles*) rem-

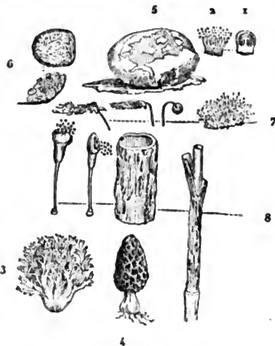
plis de sporules non mêlés de filamens. Des trois sous-tribus dans lesquelles cette tribu se divise, une seule nous arrêtera, c'est celle des Tubérées, caractérisée par un peridium épais, ne s'ouvrant pas régulièrement, rempli d'une substance charnue, mêlée de péridioles petits et peu distincts. Les truffes, qui sont le type de cette sous-tribu, constituent, sans contredit, le genre le plus intéressant de toute la famille. Elles végètent toujours dans l'intérieur de la terre, et cependant elles n'ont point de racines pour y puiser des sucs; elles ne sont non plus fixées sur aucun corps; d'où l'on conclut qu'elles s'emparent de leur nourriture par toute leur surface. Selon M. Turpin, qui en a fait l'anatomie après Geoffroy et Micheli, leur tissu est formé de filamens ou tubes cylindriques, blancs, transparens, articulés et diversement unis par leurs extrémités, et ne renfermant aucun corps étranger; mais entre ce filament se trouvent de petites vésicules sphériques dans l'intérieur desquelles se développent les corps reproducteurs, qui sont eux-mêmes de petites sphères à surface déjà hérissée, et que M. Turpin désigne sous le nom de *truffinelles*; ces corps reproducteurs se répandent dans le sol après la destruction de la truffe mère, qui se réduit en pâte ou en bouillie. L'espèce la plus estimée pour son odeur et son goût, est la truffe comestible, *Tuber cibarius*, Bull., que tout le monde connaît. Elle croît dans l'Europe tempérée, plus particulièrement dans le sud-ouest de la France et dans le Piémont. Elle se rencontre surtout dans l'intérieur des sols argilo-sablonneux un peu ocreux, à l'ombre des forêts de charmes, de châtaigniers ou de chênes. Elle mûrit à la fin de l'automne et en hiver. On la récolte à l'aide des cochons qui en sont très friands, ou des chiens qu'on dresse à cette recherche. Les autres espèces de truffes sont la musquée, la grise et la blanche. Les truffes sont, comme on le sait, fort recherchées des gastronomes; leur réputation remonte jusqu'aux anciens, qui en faisaient aussi un grand usage : les Grecs leur donnaient le nom de *hydnon*, que Linné a transporté à un autre genre de champignons, ainsi que nous l'avons vu.

Quatrième tribu, *Sclérotiées*. Peridium indéhiscent rempli d'une substance compacte, celluleuse, entremêlé de sporules peu distincts. On remarque dans cette tribu 1° les rhizoctonia, corps charnus qui émettent des filamens nombreux, avec lesquels ils enlacent et font périr certains végétaux, notamment le safran et la luzerne; 2° l'ergot du seigle ballotté d'un genre à l'autre, ou même nié comme espèce végétale. (Voyez Seigle.)

Quatrième famille, Mucédinées ou Moisissures (*Hyphomycetes*, Fr.; *Trichomyci*, Pers.) — Sporules simples, nus, portés sur des filamens ou renfermés dans leur intérieur, et formant alors des sporidies monosporées ou rarement polysporés; développement très rapide et courte existence. Nees les a réparties dans deux divisions, celle des *Moisissures* proprement dites (*Mucedines*), à spores épars sur la surface des filamens, et celle des Byssacées à spores renfermés dans les filamens. Les espèces les plus communes de moisissures sont comprises dans le genre *Mucor*.

Cinquième famille, Urédinées (*Gymnomycetes*, Link.). — Sporidies épiphytes dépourvus d'une enveloppe commune qui leur appartienne, mais environnés d'un faux peridium formé par l'épiderme de la plante sur laquelle elles existent, ou supportés sur une base, soit charnue, soit fibreuse (*stroma*) produite par l'épaississement du parenchyme de la plante. Les Urédinées les plus importantes à connaître sont celles dont les sporidies se développent sous l'épiderme des plantes vivantes, et se rompent ensuite pour se répandre au-dehors. Dans le nombre se distingue l'Uredo, dont les espèces les plus nuisibles sont : *Uredo Caries*, de C. (Voyez Carie), *Ur. Carbo*, de C., *U. maydis*, de C., *U. linearis*, Pers., et *U. Rubigo vera*, de C. Ces deux dernières espèces constituent deux formes de la rouille des céréales; elles ne se distinguent guère l'une de l'autre que par leur couleur qui est un jaune-pâle dans la première, et un brun-foncé dans la seconde. Les deux espèces qui les précèdent constituent la maladie qu'on appelle le charbon dans la même classe de plantes; celle qui déforme le maïs est facile à reconnaître. Quant à l'Uredo Carbo qui attaque les autres céréales, surtout l'orge et l'avoine, il diffère de l'Uredo Caries en ce que ses sporules sont plus petits, inodores, et se répandent de bonne heure au-dehors. M. Adolphe Brongniart l'a vu se développer non dans la graine même, mais dans le réceptacle. Après l'Uredo, il faut placer le genre Puccinie à sporidies pédicellés, oblongs, séparés en deux loges par une cloison transversale; une des espèces de ce genre, la Puccine des graminées (*Puccinia graminis*, Pers.), forme encore une rouille assez commune. L'Æcidium, le Phragmidium, etc., appartiennent aussi à cette division des Urédinées, mais sont moins nuisibles

Avec l'histoire des Urédinées se termine celle des champignons, à la fin desquels elles se placent à cause de la grande simplicité de leur organisation, mais qu'elles ne lient pas aussi naturellement que les Mucédinées aux Algues, dernière famille du règne végétal.



(Caractères des Champignons.)

1 *Agaricus volvaceus* dans sa volva. — 2 Thèques et spores du même. — 3 Clavaire coralloïde. — 4 Morille comestible.

5 Lycoperdon ou Boviste gigantesque, fort réduit.

6 Truffe comestible; coupe et tissu.

7 *Mucor sphærocephalus*; agrégation, individus isolés, individus répandant leur poussière.

8 Puccinée des Graminées; agrégations sur le chaume et individus isolés.

CHAMPOLLION (Jean-François), né à Figeac en 1791, mort à Paris le 4 mars, en 1832.

Il n'y a peut-être pas d'archéologue dont le nom soit plus familier au public que celui de M. Champollion; et par une étrange coïncidence, il n'y en a peut-être pas dont les travaux scientifiques soient moins exactement connus. Cela tient à la nature même de ses études, qui, s'étant portées sur un sujet célèbre depuis long-temps par son caractère mystérieux, ont éveillé avec une vivacité particulière l'attention du public, toujours désireux de voir éclaircir quelqu'un de ces grands secrets historiques qui lui pèsent. On s'est contenté de savoir que M. Champollion s'était attaqué aux hiéroglyphes, et avait commencé à en déchiffrer quelques uns, et généralement on ne s'est inquiété ni de connaître l'enchal-

nement successif de ses méditations et de ses recherches, ni de l'étendue précise des résultats, ni du mérite des preuves sur lesquelles leur certitude repose. Et, en effet, ces hautes discussions ne sont du ressort que d'un petit nombre, et quelques savans spéciaux peuvent seuls en être juges. Nous n'entreprendrons donc point une tâche au-dessus de nos forces, et dans laquelle nous inspirerions sans doute peu de confiance en essayant d'exprimer notre opinion particulière sur les travaux de M. Champollion. Pénétrés de l'importance de ce sujet, qui est une des nouveautés les plus capitales du dix-neuvième siècle, nous craindrions d'être accusés d'en avoir parlé dans cette Encyclopédie avec trop de légèreté: nous aimons mieux nous tenir en arrière, et extraire à peu près textuellement tout ce que nous avons à en dire de l'exposé présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par son secrétaire M. de Sacy, la plus sûre et la plus respectable autorité de notre temps en fait de littérature orientale. Cet illustre savant ne nous saura pas mauvais gré d'un emprunt dont le public sera si loin de se plaindre.

M. Champollion, enlevé par des raisons de famille à son pays natal, vint, encore enfant, se fixer à Grenoble pour y continuer son éducation. Une circonstance remarquable y décida de la direction de sa vie. L'illustre M. Fourier, après l'expédition d'Egypte, avait été nommé préfet du département de l'Isère; admis dans son intimité, frappé du tour élevé de ses conversations sur l'histoire et les monumens de l'Égypte, le jeune Champollion se sentit entraîné par une irrésistible vocation vers l'étude de cette nation mystérieuse. Dès 1807, âgé seulement de seize ans, le hasard lui ayant procuré un ouvrage sur la langue copte que quelques orientalistes avaient déjà signalée comme identique avec l'ancienne langue des Égyptiens, il présenta à la Société des sciences et des arts de Grenoble un travail sur la nomenclature des anciennes villes de l'Égypte. Ce travail, bien imparfait sans doute, mais honorable toutefois si l'on considère la jeunesse de l'auteur et la pénurie de ses ressources, marquait l'entrée d'une carrière où M. Champollion était destiné à demeurer toute sa vie avec une constance inébranlable.

Après être venu habiter quelque temps la capitale pour s'y mettre au courant des langues et des écritures de l'Orient, M. Champollion retourna en 1809 à Grenoble, avec le titre de professeur d'histoire à la Faculté des lettres récemment fondée dans cette ville. M. Fourier y était toujours, et avec lui une grande partie des matériaux qui devaient servir à la grande publication scientifique entreprise par les ordres de Napoléon, à la suite de son expédition d'Égypte. Avec de tels secours, remarque M. de Sacy, celui qui avait déjà fait de l'ancienne Égypte le point de mire de tous ses travaux, ne pouvait pas être tenté d'en changer la direction. Exempté de la conscription par un décret spécial de l'empereur, le jeune Champollion, dès 1811, communiqua au monde savant le plan d'un ouvrage qui devait offrir un tableau complet de l'Égypte, c'est-à-dire de sa géographie, de sa religion, de sa langue et de ses écritures avant l'invasion de Cambyse. Dès lors, comme il le disait lui-même, il avait conçu « l'espérance flatteuse, illusoire » peut-être, qu'on retrouverait enfin sur ces tableaux, où » l'Egypte n'a peint que les objets matériels, les sons de la » langue et les expressions de la pensée. » Cette espérance était illusoire en effet, car il est certain que M. Champollion n'avait point encore, à cette époque, les idées qui plus tard l'ont mené à ses importantes découvertes; il ne voyait dans les manuscrits égyptiens que deux sortes d'écritures : d'un côté, l'écriture hiéroglyphique, et de l'autre une écriture alphabétique différant seulement de l'écriture copte par les signes qu'elle employait. La partie géographique de cet ouvrage reçut donc seule son exécution, et fut publiée en 1814; des difficultés imprévues arrêtèrent le reste. Néanmoins, toujours soutenu par l'idée que la connaissance de l'idiome copte était l'instrument fondamental de toutes les recherches sur la langue et l'écriture de l'ancienne Égypte, M. Champollion demeura courageusement attaché à l'étude de cette langue; et divers Mémoires publiés par lui, de 1811 à 1817, sur des fragmens de manuscrits écrits en cette langue, ainsi que ses premiers travaux pour son Dictionnaire copte, sont la preuve de son zèle à cet égard.

L'armée française, pendant son séjour en Égypte, avait découvert un talisman précieux, à l'aide duquel la victoire sur les hiéroglyphes semblait devoir être désormais facile, mais dont personne néanmoins n'avait encore su tirer parti : c'était avec cette arme que M. Champollion, devenu assez puissant pour s'attaquer de front aux grandes difficultés de la langue égyptienne, devait commencer à pénétrer dans la carrière de ses conquêtes. Nous voulons parler de l'inscription découverte dans les fouilles exécutées à Rosette en 1799. Ce monument célèbre, communiqué pour la première fois au monde moderne par les savans français, et transporté depuis lors par les Anglais au musée de Londres, contient un décret des prêtres de l'Égypte en faveur de Ptolomée Épiphane; ce décret y est représenté sous une triple forme, 1° en caractères hiéroglyphiques; 2° en langue et en caractères grecs; 3° en langue égyptienne et en caractères désignés par le monument lui-même comme vulgaires. M. Champollion, aidé par sa grande habitude de tous les signes de l'écriture égyptienne, se crut autorisé à considérer ce dernier système comme celui que Clément d'Alexandrie nomme *épistolographique*, et il lui donna, d'après Hérodote, le nom de *démotique*. Cette écriture démotique avait d'abord paru aux divers savans qui s'étaient occupés de l'explication du monument ne pouvoir être qu'un système alphabétique. Cette erreur fut quelque temps partagée par M. Champollion; mais, à l'imperfection des résultats auxquels il se trouvait conduit par cette supposition, il ne tarda pas à reconnaître qu'elle était fausse. C'est à cette première découverte que tout le reste des travaux de M. Champollion se rattache. Voici ce qu'il dit lui-même sur ce sujet dans un Mémoire présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1822 : « Du moment que j'eus reconnu que le texte in- » termédiaire de la pierre de Rosette n'était point écrit dans » un système alphabétique, mon travail sur ce texte prit » une marche sûre; elle était toujours lente, à la vérité, » mais elle conduisait à des résultats soumis à un prin- » cipe bien établi. Cessant tout-à-fait de chercher des analo- » gies alphabétiques dans les groupes de l'inscription, et me » pénétrant des règles qui devaient nécessairement présider » à la combinaison des élémens d'une écriture formée de » signes d'idées, je parvins à placer, sous la plus grande » partie de ces groupes, sans efforts, sans supposition, sans » rien changer, sans omettre enfin aucun signe du texte » égyptien, les mots du texte grec qui leur correspon- » dent constamment. Ce travail est tellement complet, que » ses parties se justifient et se prouvent les unes par les au- » tres. On ne peut s'empêcher de remarquer, en effet, que » l'ordre des mots du texte grec, soumis par ce rapproche- » ment à la marche du texte égyptien, n'est que très légè- » rement interverti, et ce changement d'ordre dans les mots » est tout juste ce qu'il doit être, lorsqu'on soumet une » phrase appartenant à une langue à inversion, comme est » le grec, à l'ordre logique ou naturel que suivent ordinai- » rement les propositions d'une langue formée de mots pri- » vés de terminaisons ou inflexions, comme la langue égyp- » tienne. Cet aperçu ne perdait rien de son importance » quoique le texte intermédiaire de l'inscription de Rosette » n'exprimât point le sens des mots de la langue égyptienne : » il est de toute évidence qu'en usant d'une écriture com- » posée de signes d'idées, les Égyptiens ne purent procéder » à la peinture combinée de plusieurs de ces idées que dans » l'ordre même qu'ils avaient déjà adopté pour les expliquer » dans la langue parlée. Les pensées, les jugemens, en un

» mot la génération des idées est essentiellement liée à l'état » de la langue qu'on parle. »

Néanmoins si l'analyse du texte démotique n'avait eu d'autre résultat que de faire connaître les caractères qui distinguent cette écriture et ses rapports, avec l'écriture hiéroglyphique et l'écriture hiératique, qui n'est qu'une sorte de tachygraphie hiéroglyphique, elle aurait peu avancé M. Champollion dans l'intelligence de ces textes mystérieux. Mais cette analyse lui donna le moyen de déterminer d'une manière certaine l'ensemble des signes dont se compose chaque nom propre, et lui fournit la démonstration complète que cette écriture démotique était en concordance avec le système grammatical de la langue copte, et offrait des signes spéciaux correspondant aux formes par lesquelles cette langue exprime les rapports logiques et grammaticaux des mots dont se compose une proposition, et des propositions dont l'ensemble constitue une phrase. De plus, il se trouva naturellement conduit à une vérité très simple, qu'on aurait pu établir en toute confiance *à priori*, que d'autres avaient même soupçonnée avant lui, mais dont personne n'avait pris tout le profit : c'est que l'Égypte ayant eu, depuis la plus haute antiquité des rapports d'amitié, de politique et de commerce avec des nations qui ne parlaient pas sa langue, avait dû éprouver le besoin de représenter par écrit le nom des nations, des villes, des rois avec lesquels elle était en relation, et que l'écriture idéographique étant impuissante à satisfaire ce besoin, l'Égypte avait dû nécessairement, comme la Chine, se procurer un moyen quelconque de suppléer à ce défaut. Or l'inscription de Rosette montrait précisément à M. Champollion que l'Égypte était arrivée à ce but en se formant, avec des caractères idéographiques dépouillés dans leur usage de toute valeur représentative des idées, une nouvelle sorte d'écriture destinée à peindre les sons, et par conséquent rentrant plus ou moins dans la cathégorie de nos écritures alphabétiques; et en outre les signes appartenant à chaque nom propre se trouvant mis en évidence par l'examen attentif du texte, il en résultait, par la comparaison des divers noms propres et étrangers contenus dans l'inscription, la détermination d'un certain nombre de caractères de ce système d'écriture. M. Champollion donna à ces signes particuliers le nom de *phonétiques*. Le même jour qui venait si heureusement éclairer l'écriture *démotique* se reflétait directement sur les deux autres branches du système graphique des Égyptiens, et par conséquent la signification d'un certain nombre de lettres, des trois systèmes d'écriture, dans certaines circonstances du moins, se trouvait désormais conquise.

Ce grand travail sur l'inscription démotique de la pierre de Rosette, et celui sur les hiéroglyphes phonétiques furent lus à l'Académie dans le courant de 1822. Néanmoins il n'était encore question que de la lecture des noms propres, c'est-à-dire des hiéroglyphes isolés dans le courant du texte par des cartouches ou encadremens elliptiques. La règle relative à la valeur phonétique de ces hiéroglyphes, fort remarquable dans sa simplicité, était que chacun d'eux était l'image d'un objet dont le nom en langue égyptienne commence par la voyelle ou la consonne qui devait être représentée : cette écriture, comme l'a spirituellement remarqué M. Arago dans son Éloge sur Thomas Young, était un système à peu près analogue à notre écriture en rébus. A part les noms propres ou étrangers, il n'y avait donc encore aucun espoir de parvenir à déchiffrer dans leur entier les nombreuses inscriptions répandues sur tant de monumens. Mais les idées de M. Champollion sur l'emploi du système phonétique dans les inscriptions égyptiennes étaient sur le point de prendre une extension toute nouvelle. Dans son ouvrage publié en 1824, sous le titre de *Précis sur le système hiéroglyphique des anciens Égyptiens*, il prouva que les signes dont se compose l'écriture hiéroglyphique proprement dite sont de différente nature; que les uns peignent effectivement les objets, que les autres n'en sont que des représentations tropiques, ou même, comme on le savait par le témoignage d'Horapollon, sont simplement des symboles de convention, et enfin qu'une troisième classe, destinée à un usage tout différent, peint aux yeux les *articulations* et les *sons* de la langue parlée; que cet alphabet phonétique s'applique aux légendes royales hiéroglyphiques de toutes les époques; qu'à toutes les époques les anciens Égyptiens s'employèrent pour représenter alphabétiquement les sons de la langue qu'ils parlaient; que toutes les inscriptions hiéroglyphiques et hiératiques, mais surtout les inscriptions démotiques, sont en partie composées de signes purement alphabétiques; données desquelles il concluait avec raison que l'alphabet phonétique est la clef de tout le système hiéroglyphique. Allant encore plus loin, il crut pouvoir établir cette proposition, qu'il s'est vu obligé de modifier postérieurement, que les caractères phonétiques, quoique analogues aux caractères hiéroglyphiques en ce qu'ils sont toujours, du moins dans leur origine et sous leur forme primitive, des images d'objets physiques, ne sont cependant jamais appliqués qu'à représenter des sons; qu'ils ne sont point, comme chez les Chinois, des caractères idéographiques dépouillés accidentellement de leurs fonctions, et réduits au rôle de représentation des sons; qu'ils se distinguent, par conséquent, par eux-mêmes, et sans le secours d'aucun signe spécial d'avertissement, des caractères purement idéographiques. Les mots coptes, qu'il n'avait attachés jusque là que pour mémoire et par une supposition gratuite aux signes de l'ancienne écriture égyptienne, devenaient donc pour lui, par suite des progrès de ses découvertes, dans une multitude de cas, la vraie et naturelle lecture de ces mêmes signes.

Voilà l'ensemble de la théorie de M. Champollion sur les hiéroglyphes. Après n'être entré dans le sentier de ses découvertes qu'en dépouillant, comme le remarque M. de Sacy, les deux systèmes nommés *hiératique* et *démotique*, ou sacerdotal et populaire, du caractère général et exclusif d'écriture alphabétique qu'il leur avait d'abord attribué, il n'a eu véritablement la clef de tout le système graphique de l'ancienne Égypte que quand il a reconnu qu'une écriture vraiment alphabétique était constamment associée, quoique dans des proportions fort diverses, sur tous les monumens écrits de ce pays, avec le système idéographique. Ce sont ces dernières propositions qui ont trouvé le plus de contradicteurs, et cela devait être, car les preuves sur lesquelles leur certitude repose ne sont pas absolument sans reproche. — « Nous ne voulons pas dire, ajoute M. de Sacy » à la suite de l'exposé dont nous venons de donner l'abrégé, » nous ne voulons pas dire qu'il n'y aura rien à réformer » dans les applications nombreuses que M. Champollion a » faites de son système; nous ne prétendons point affirmer » qu'il ne se soit jamais trompé dans la lecture ou dans l'in» terprétation de quelques caractères ou de quelques mots. » Ce sera à ceux qui entreront dans la même carrière à faire » ce qu'il aurait fait lui-même avec sa bonne foi et sa fran» chise accoutumées. Nous ne voulons pas dire non plus que » désormais les antiquités de l'Égypte n'auront plus aucun » mystère. Peut-être reste-t-il dans le système graphique des » Égyptiens quelque secret qui s'est dérobé aux efforts du » nouvel Œdipe, et se dérobera encore long-temps à ceux » de ses successeurs. Peut-être, faute de connaître dans toute » son étendue l'ancienne langue de la patrie des Pharaons, » ses dialectes, les variations qu'elle a pu éprouver pendant » une longue suite de siècles, rencontrerons-nous encore » bien des énigmes dans les mots même dont la lecture ne » nous offrira aucune difficulté, mais dont le sens pourra » échapper à nos investigations. Mais dans quelle partie de » l'antiquité, comme dans toutes les sciences, l'esprit humain » ne se heurte-t-il pas à chaque instant contre des obstacles » qui l'avertissent de sa faiblesse, et qui servent en même

» temps d'un utile exercice au perfectionnement de ses fa» cultés? La postérité n'en reconnaîtra pas moins avec nous » que, depuis la renaissance des lettres, peu d'hommes ont » rendu à l'érudition des services égaux à ceux qui consa» crent à l'immortalité le nom de Champollion. »

M. Champollion, envoyé en 1824 en Italie par le gouvernement, afin d'y étudier les monumens égyptiens transportés à diverses reprises dans ce pays, et particulièrement la belle collection de Turin, fut nommé pendant ce voyage, qui avait servi à jeter un grand jour sur l'histoire de quelques dynasties anciennes, conservateur du Musée égyptien qui venait d'être fondé près des autres Musées dans le palais du Louvre. Peu de temps après, une seconde mission plus honorable encore que la précédente pour le génie investigateur de la France, vint combler tous les vœux du savant archéologue : il reçut l'ordre d'aller explorer l'Égypte, et chercher dans la contemplation de ses monumens de nouvelles lumières. M. Champollion, accompagné de tous ceux qu'il avait associés à son expédition, et d'une commission adjointe par la Toscane, arriva au mois d'août 1828 sur la terre d'Égypte. — « On eût dit, remar» que M. de Sacy, que cette terre qui, quelques années au» paravant, avait appris à connaître et à admirer la valeur » et la générosité des Français, s'empressait aujourd'hui » d'ouvrir ses portes à des conquérans pacifiques et désar» més, qui venaient étudier, et lui révéler à elle-même sa » gloire et ses grandeurs passées. » La relation de ce voyage si fécond pour les lettres et l'histoire est disséminée dans les lettres écrites par M. Champollion du théâtre même de ses travaux, et publiées à en France à mesure de leur réception.

De retour dans sa patrie au commencement de 1830, riche d'une masse énorme de travaux, dans la force de l'âge, il voyait, pour ainsi dire, seulement alors s'ouvrir la carrière où il devait faire jouir le monde des découvertes dont au début de sa jeunesse il avait osé lui faire l'ambitieuse promesse. Il avait été nommé membre de l'Académie des sciences et belles-lettres peu de temps après son retour, et en 1831, une chaire d'archéologie avait été créée pour lui au Collége de France. Mais la santé commençait à lui échapper; le principe de l'existence avait été altéré en lui par l'excès de l'étude et de la fatigue, et dès la fin de 1831, une première attaque d'apoplexie était venue l'interrompre; frappé d'une seconde attaque, un mois après, puis d'une troisième, il fut enlevé à ce monde au commencement du printemps de 1832. C'est une des plus grandes pertes que notre temps ait faites; il n'avait point, comme tant d'autres têtes contemporaines non moins illustres, achevé sa vie, ni formé une école capable de la continuer, et quelque opulent que soit l'héritage qu'il a laissé à la postérité, on peut dire, pour marquer sa gloire et nos regrets, qu'il ne faisait encore que commencer sa fortune.

CHANGE. Aristote, dans sa *Politique*, range au nombre des *spéculations artificielles* toutes les opérations d'argent qui produisent un intérêt, et appelle sur l'usure en particulier l'exécration générale. « La seconde branche de » spéculation artificielle comprend, dit-il, toutes les opéra» tions d'argent qui produisent un intérêt. Cette branche » mérite surtout l'exécration générale. C'est ce trafic d'ar» gent qui, tirant un profit de la monnaie, altère ainsi sa » véritable destination. Le signe monétaire a été inventé » pour faciliter les échanges; l'*usure* le rend productif par » lui-même, et c'est de là qu'elle a tiré son nom, qui veut » dire *enfantement* : car de même qu'un être engendre son » semblable, de même l'*usure est monnaie qui engendre* » *monnaie*. On a eu raison de regarder cette spéculation » comme la plus contraire à la nature. »

Cette réprobation du philosophe grec pour toutes les *opérations d'argent qui produisent un intérêt* trouve son explication dans les principes constitutifs des sociétés à l'époque où il vivait. Mais depuis lors ces principes ont changé. La destruction de l'esclavage a modifié singulièrement le rôle et l'importance des deux espèces de spéculation admises par les anciens. La *naturelle* s'est éclipsée : elle est devenue secondaire; l'*artificielle*, d'un usage général, a cessé d'être proscrite par les politiques et les sages. Sous ce rapport, la révolution a été complète. Le trafic d'argent est devenu le trafic par excellence : les banquiers et les propriétaires sont des puissances qui tiennent en respect les inspirations les plus nobles et les plus généreuses de la morale et de la politique; Turgot et Bentham ont pris la défense de l'*usure*; la monnaie a cessé d'être un *simple signe pour faciliter les échanges*, elle est devenue *marchandise*, et comme telle, elle a pu se vendre, s'échanger contre elle-même, *engendrer son semblable*, suivant l'expression d'Aristote.

Nous acceptons tous ces fruits de la civilisation moderne comme des faits accomplis, et nous croyons qu'en effet on ne doit établir aucune distinction entre la nature de la monnaie et celle d'une denrée, d'un instrument de travail; entre la production d'une somme prêtée, d'une lettre de change vendue, et la production qui résulte de la vente d'un instrument de travail ou d'une denrée. Théoriquement parlant, l'usure ne nous inspire aucun dégoût; il nous paraît aussi naturel de vendre à un taux usuraire le prêt d'une somme déterminée que de réaliser un bénéfice énorme sur la vente d'un produit.

Nous n'éprouvons donc aucune répugnance à dire ici en peu de mots ce que c'est que le CHANGE.

L'argent, ou pour mieux dire la *monnaie*, *signe* des marchandises et *marchandise* elle-même, est devenue l'élément constant de tout échange : l'échange en nature, l'échange direct des marchandises entre elles a disparu. On *vend* et on *achète* ces marchandises; on ne les *troque* pas les unes contre les autres. Si donc 20 000 francs sont employés à l'*achat* d'une denrée quelconque, et que cette même denrée soit *vendue* par son nouveau possesseur la somme de 30 000 francs, il est évident que par cette opération les 20 000 francs primitifs auront produit, dans un temps déterminé, 10 000 autres francs. C'est là une première *opération d'argent qui produit un intérêt* ou *bénéfice*. Cette opération est d'un usage général dans le commerce, et le constitue presque à elle seule. Tous les commerçans, négocians, courtiers, etc., se la donnent comme but de leurs travaux divers : on la désigne vulgairement par les mots *commerce*, *échange*.

Comme *signe* et comme *marchandise*, la *monnaie* a diverses expressions. L'*or*, l'*argent*, le *cuivre*, le *papier* sous forme de *billet de banque* ou de *lettre de change*, et pour celui qui ne veut pas faire usage de la *denrée* dont il est possesseur, cette *denrée* elle-même, voilà autant d'expressions différentes de la monnaie. L'échange en nature a disparu des relations commerciales, à plus forte raison l'échange d'une *marchandise contre elle-même*. Ce dernier échange n'a même jamais pu exister. Sous ce rapport, on ne peut donc pas dire avec Aristote qu'il existe de véritable *usure* (*monnaie qui engendre monnaie*), mais il faut reconnaître, au contraire, que toutes les opérations commerciales sont, au même titre que celles d'argent, des *opérations usuraires* (*denrée qui engendre denrée*).

Une certaine quantité d'or ne peut être échangée contre une quantité d'or plus ou moins grande qu'elle; mais l'or, expression de la monnaie, peut fort bien être échangé contre telle autre expression de cette même monnaie; car toutes ces expressions diverses constituent des *monnaies* réellement *différentes*, des *marchandises différentes*, et ce n'est pas sans raison, comme sans justesse, que nous avons rangé tout à l'heure la *denrée* elle-même parmi ces expressions du signe monétaire. Là sont donc des opérations commerciales d'un certain genre où les marchandises qui

s'échangent entre elles ne sont ni des *denrées*, ni des *instrumens de travail*, mais des *expressions diverses de la monnaie*. C'est une *lettre de change* que l'on vend, ce sont des *pièces d'or* que l'on achète. Ces opérations constituent ce qu'on appelle le CHANGE.

Le *change* n'est donc même pas un cas particulier de l'échange : c'est l'échange de quelques denrées entre elles, denrées qu'on a distinguées des autres sous le nom de *monnaies*, et le commerce, à son tour, pourrait être envisagé comme le change des denrées proprement dites et des capitaux. Rien de particulier ne saurait établir une différence quelconque entre ces deux commerces : le commerce d'argent (le *change*) et le commerce proprement dit, le commerce des denrées et des capitaux (l'*échange*); ils relèvent l'un et l'autre des mêmes lois, des mêmes hasards; l'*offre* et la *demande* déterminent le *prix* pour la lettre de change comme pour la denrée.

Cette similitude établie nous dispense d'entrer dans de plus longs détails. Nous nous garderons bien surtout d'exposer les opérations purement arithmétiques à l'aide desquels le commerçant calcule les *bénéfices* qu'il peut réaliser en matière de change : c'est là chose étrangère au sujet.

Et quant à cette définition surannée du change, reproduite dans les ouvrages les plus modernes, que le *change n'est autre que la compensation des dettes réciproques de deux nations*, elle a le défaut d'être sans profondeur comme sans portée. C'est la traduction étroite et prétentieuse du fait individuel qui se passe entre trois négocians, occupés à transférer entre eux leurs créances et leurs dettes. Mais ce fait individuel n'est pas le change : c'est une espèce de liquidation. Que les dettes, les persécutions politiques, les entraves apportées au moyen âge par les gouvernans à l'exportation du numéraire aient été les causes de la création de la lettre de change, et que la lettre de change ait fourni au change son principal aliment, peu importe : il est certain que les transactions des lettres de change ne constituent pas à elle seule ces derniers. De tous temps, à toutes les époques, il s'est fait des opérations de change, et c'est se renfermer dans un texte bien étroit que de dire que le change fut ignoré des anciens, parce que le mot et la lettre de change datent du moyen âge. (Voyez MONNAIE.)

Ici peut-être devrions-nous clore cet article; mais il est une question que soulève naturellement ce qui précède, et nous éprouvons le besoin de nous en expliquer sommairement.

Nous avons vu que le *change* et l'*échange* donnent à qui s'y livre ce qu'on appelle *gain*, *bénéfice*, *intérêt*, *rente*, *loyer*, *fermage*, etc., etc.; comment le *gain*, le *bénéfice*, etc., peuvent-ils naître de l'*échange* et du *change*?

On ne s'attend pas sans doute à ce que nous traitions en ce moment, d'une manière aussi incidente, cette question capitale; elle mérite à elle seule un article spécial, et nous nous proposons de la traiter au mot ÉCHANGE. Mais nous voulons la poser ici, en faire entrevoir la solution, afin que le lecteur ne se méprenne pas sur le sens de l'article qu'il vient de lire.

1000 francs achetant une lettre de change sont remplacés, en vendant cette même lettre de change, par 1000 autres francs plus un certain bénéfice. Ce bénéfice s'accroît par l'addition successive de bénéfices semblables résultant des achats et des ventes successives d'autant de lettres de change. A cet accroissement, nulle limite. Pour l'homme qui réalise ces bénéfices, voilà donc une source inépuisable de richesses.

Mais pour la partie adverse, pour l'homme qui achète la lettre de change, que résulte-t-il de ce contrat? Au premier coup-d'œil, il paraît évident qu'il y trouve son intérêt; rien ne le force : s'il achète, c'est qu'il y trouve de l'avantage. Tout le monde est convaincu de la vérité de cette égalité de *bénéfices* ou plutôt d'*avantages* pour les deux contractans; les disciples de Smith en ont même fait un axiome qu'ils prétendent inattaquable.

Il résulterait donc de là que l'échange a la vertu singulière d'enfanter des richesses à peu près comme la nature ou le travail humain.

Mais déjà, sous ce rapport, l'impuissance de l'échange se révèle : 1° dans le cas où les deux produits présentés par les parties contractantes se trouvent être semblables, il n'a pas lieu, ou s'il a lieu aucun bénéfice ne se présente ni pour l'une ou l'autre des parties; 2° dans le cas où les deux parties contractantes échangeraient à tour de rôle entre elles les produits qui sont en leur puissance, sans jamais engager ces produits dans d'autres échanges avec d'autres personnes, alors parfaite compensation des bénéfices, et par contre des pertes.

Pour que l'échange soit productif, il est donc nécessaire qu'il s'opère sur des produits de nature différente, et qu'il ait lieu successivement entre plusieurs contractans.

Qu'arrive-t-il alors? Comment dans ce cas y a-t-il création d'un bénéfice? Qu'est-ce que ce bénéfice? En quoi consiste-t-il?

L'acheteur d'une lettre de change sur une ville déterminée réalise cette lettre, et il se trouve que la somme qu'il reçoit est celle qu'il a donnée, moins le bénéfice du vendeur. Il a donc donné plus qu'il n'a reçu? C'est donc lui qui a créé ce bénéfice qui fixe en ce moment notre attention, et non une vertu secrète, mystérieuse, de l'échange ou du change?

Et qu'on ne nous dise pas que ce bénéfice du vendeur, compensé par l'utilité que procure la lettre de change à l'acheteur, ne trouble en aucune façon les rapports d'égalité qui devraient exister dans tout échange : l'égalité de ces rapports est dans ce cas purement illusoire.

L'avantage que l'acheteur trouve en ce contrat n'est pas de même nature que celui qu'y trouve également le vendeur. Le premier est sous l'empire de conditions violentes; s'il achète, c'est qu'il a calculé que la perte sera moindre pour lui; le second, tranquille et libre, prélève une véritable rançon, d'une manière commode, sûre, et surtout légale.

Quelle est donc, encore une fois, la raison des bénéfices que procure l'échange? Qui enfante ces conditions violentes, sous l'empire desquelles un des contractans s'estime heureux de donner plus qu'il ne reçoit?

Cette raison est dans la création du *prix*, élévation arbitraire et changeante de l'immobile *valeur*.

La *valeur* relève des rapports existant entre nous et le *capital* (denrée ou instrument, voyez CAPITAL).

Le *prix* relève d'une infinie multitude de circonstances, la plupart individuelles, qui déterminent le rapport de l'*offre* et de la *demande*.

L'échange n'est productif que par cette nature du *prix*, que par ses variations perpétuelles.

Envisagé au sein d'une nation, l'*échange* intérieur, celui qui s'opère entre compatriotes, n'augmente donc pas d'un *iota* la somme des richesses; au sein de l'humanité, en procurant à certains peuples des gains énormes, il ne peut augmenter le bien être du genre humain.

Son effet réel est de déplacer les richesses, non d'en créer. L'homme qu'il enrichit doit sa fortune à l'appauvrissement d'un nombre plus ou moins considérable, plus ou moins patent de ses semblables.

Et l'échange parvient à ce triste résultat par les variations perpétuelles du *prix* (voy. PRIX).

Ces variations, à leur tour, ne sont pas, comme on pourrait le croire, la conséquence fatale de l'échange lui-même : elles sont le produit de l'hostilité misérable qui règne entre les parties contractantes. Véritables ennemies, ces parties contractantes, sous des dehors pacifiques, se livrent une guerre acharnée. Elles ont des arrières pen-

sées : elles n'apportent point au marché toutes les denrées qu'elles ont à vendre, afin de les faire désirer davantage, et d'obtenir en retour une quantité plus grande de la denrée qu'elles-mêmes désirent. De cet état des choses, il résulte influence tyrannique de certains marchands, dictature oppressive de certaines denrées, rupture de toute égalité dans les rapports d'échange, fixation de limites à la production, limites que facilement cette dernière pourrait vaincre, et qui pourtant lui sont infranchissables ! Dans le commerce, tout est guerre, ruse et trahison; les capitaux sont des armes dont on se menace : le sol ne les produit que pour remplacer ceux qui sont brisés dans la lutte ou qui ont échappé par hasard ou par fatalité aux mains qui les brandissaient.

La science économique ne saurait accepter comme normale une telle organisation. C'est pourquoi elle flétrit cette source empoisonnée, de richesses pour les uns, de misères et de ruine pour les autres, qu'un vulgaire ignorant confond avec le commerce. Le commerce n'est pas cela. L'échange est un de ses phénomènes, mais sa force productive véritable gît dans les procédés et les machines, à l'aide desquels il opère la destruction du temps et de l'espace, et rapproche ainsi les denrées les unes des autres. Voilà sa production à lui. Aux industries agricole et manufacturière, à créer les produits sur tous les points du monde; au commerce, à doter chaque point des richesses des autres.

Ce qui nous importait donc qui fût compris, c'est que, tout en admettant les phénomènes du change en particulier, et de l'échange en général, nous repoussons de toutes nos forces la conséquence actuelle de ces phénomènes, le but atteint par eux. Le *gain* est illégitime; il est la négation de toute société, car une société quelconque ne saurait reposer que sur des principes de paix et de concorde. Aristote, confondant l'*échange* et le *gain*, regardant le second comme une conséquence naturelle et forcée du premier, Aristote, disons-nous, couvrait l'un et l'autre d'un égal mépris; nous, au contraire, nous distinguons : l'*échange* nous paraît bon, utile, dans les voies du progrès; le *gain* nous paraît nuisible, misérable, anti-social. Ce n'est pas sans raison que, dans l'antiquité et dans le moyen âge, le commerce et ceux qui se livraient à ses spéculations ont été déclarés *vils*. Tant qu'il reste à une société le sentiment d'un principe d'ordre, la foi à quelques dogmes de paix et de fraternité, il doit en être ainsi; mais quand les *dieux s'en vont*, quand les pouvoirs s'écroulent, en un mot, quand la société en est réduite à se chercher à elle-même sa raison d'existence, le commerce triomphe, le *gain* devient le dieu du jour, et sur ses autels la multitude ignorante accourt sacrifier. Notre siècle en est là.

CHANSON. Nous ne dirons pas, comme on le trouve dans quelques livres, que la chanson est un petit poème, ordinairement très court, auquel on ajoute un air, et qu'on chante dans des occasions familières. Nous ne chercherons pas non plus à en donner une autre définition ; car, au lieu de demander ce qu'est la chanson, on pourrait, avec plus de raison, demander ce qu'elle n'est pas.

Dans l'origine, toute poésie est chanson. Les nations primitives et les nations sauvages chantent tous les poèmes, parce que la mémoire est la seule manière qu'elles aient de les conserver. Sans qu'il soit besoin de faire à ce sujet une excursion chez les nations orientales, dans les temples de l'Inde, sous les tentes des Arabes, et dans les forêts de l'Amérique, on peut, par l'histoire des Grecs, vérifier l'exactitude de notre assertion. Dans l'âge fabuleux de la Grèce, Orphée et Musée son élève, qui étaient deux philosophes, et Amphion qui fut le fondateur de Thèbes et le législateur de la Béotie, exprimaient des idées morales par le chant. Trois siècles après, dans l'âge héroïque, les rhapsodes répandaient par le chant les poésies homériques. Il est probable qu'on chantait aussi les poèmes cosmogoniques d'Hésiode, qui était peut-être contemporain d'Homère. Trois siècles encore après, quand commence enfin l'âge politique de la Grèce, la chanson ne cesse pas de rendre tous les sentimens; Tyrtée la consacre à la guerre, Solon et tous les gnomiques à la morale, les pythagoriciens au dogme philosophique, Anacréon au plaisir, Simonide à la douleur et aux sujets pathétiques, Sapho à l'amour, Pindare à la gloire des hommes, Thespis aux fêtes des dieux. Ainsi la chanson, au lieu d'être un genre, est le berceau de tous les genres ; elle a donné naissance à la poésie épique, à la poésie lyrique, à la poésie dramatique; elle n'est pas autre chose que la poésie naturelle du peuple, poésie universelle qui contient en soi toutes les autres, et qui, dans les mains du génie, prend les formes qui conviennent le mieux aux époques à qui elle s'adresse, et aux idées qu'elle veut rendre.

La musique, qui est le divertissement des sociétés les plus raffinées, est aussi l'art par excellence des temps primitifs et barbares. La voix de l'homme est en effet l'instrument direct de la poésie, et elle se plie à des modulations diverses, selon qu'elle veut rendre des sensations plus fortes que d'ordinaire, tristes ou gaies. Les Grecs avaient, dès l'origine, l'habitude de ne point se mettre à table sans chanter en l'honneur des dieux, des héros et de la patrie. D'abord tous les convives prenaient part au chant ; et les chansons, que leurs voix ainsi unies faisaient entendre, étaient de véritables *pœans*. Plus tard, quand la musique fut perfectionnée, l'art en étant devenu plus difficile, chaque convive ne fut plus en état de chanter. A la fin des repas on faisait passer un myrte de main en main; celui qui tenait le myrte se levait ; s'il était musicien, il chantait et passait le myrte à son voisin; si celui-ci ne savait pas chanter, il se levait, et sans rien dire, remettait le rameau de myrte au suivant ; on disait de celui-là qu'il chantait au myrte, et on avait ensuite étendu ce proverbe pour désigner les gens ignorans et incapables. Peu à peu on introduisit dans les chansons de table l'accompagnement de la lyre.

Les Grecs donnèrent un nom particulier à ces chants de table que la lyre accompagnait; ils les appelèrent *scolies*. Mais il n'est pas facile de comprendre pourquoi ils les nommèrent ainsi. Scolie signifie oblique. — Plutarque dit qu'on donna ce nom aux chansons pour désigner combien c'était un genre difficile. Artémon prétend que ce mot marque l'espèce d'irrégularité qu'il y avait dans la position relative des chanteurs, le myrte qui circulait autour de la table ne rencontrant que çà et là des convives capables de chanter en s'accompagnant de la lyre. Ce qu'il y a de plus clair dans ceci, c'est que les scolies ou chansons proprement dites n'étaient plus qu'un genre de poésie, après avoir été la source de tous les autres genres. Ainsi l'art procède par démembremens, va du tout aux parties, crée des subdivisions et des différences. La raison gagne toujours à ces distinctions, mais la poésie y perd souvent. Il y eut alors des poètes qui s'occupèrent spécialement d'écrire de ces sortes de chansons de table ; il paraît que Mélitus, l'un des dénonciateurs de Socrate, y réussissait fort agréablement. En revanche, Aristote fit une scolie admirable, pleine de poésie et de vertu, sur la mort de son ami Hermias.

Mais quoique les poètes se fussent emparés de ce genre, le peuple ne cessa pas de s'en servir pour exprimer directement, comme dans le principe, ses émotions de toute espèce. Il y avait en Grèce des chansons communes aux ouvriers de certaines professions. Les chansons des bergers s'appelaient *bucoliasmes*; elles devaient être chantées sans doute comme les ranz de la Suisse; quelques faiseurs de vers les jugèrent dignes d'être introduites dans la littérature, et composèrent, à leur imitation, des poésies qu'on appela pastorales. Théocrite d'abord, Bion et Moschus ensuite, s'illustrèrent dans ce genre. Les moissonneurs avaient une chanson qui s'appelait *lytierse*, du nom d'un fils du roi

Midas, qui prenait plaisir à lier les gerbes, et qui était comme le patron ou le héros de la corporation. La chanson des meuniers se nommait *hymée* ou *épiaulte*; celle des tisserands, *éline*; celle des ouvriers en laine, *jule*; celle des nourrices, *catabaucalèse* ou *nunnie*. Il y avait aussi des chansons pour les divers états de la vie comme pour ceux de la société; celle des amans s'appelait *nomion*; celle des filles, *harpalyce*; celle des femmes, *calycé*, et elle s'exhalait en soupirs pour le jeune Evaltus, qui avait résisté à toutes les séductions. Il y en avait encore pour les situations de l'âme; la chanson de *datis* était celle de la joie; celle de la tristesse s'appelait *ialème* et *linos*: celle qu'on chantait aux noces, *hyménée* et *épithalame*. Enfin, il y en avait pour chaque grand dieu; *philélie* pour Apollon; les *upinges* pour Diane, les *jules* pour Cérès et Proserpine, etc.

Les Grecs ne connaissaient pas, comme les nations modernes, cette espèce de gens qu'on appelle aujourd'hui des hommes de lettres, et qui, classés en catégories diverses, font autant de métiers séparés. Les arts étaient chez eux une sorte de magistrature universelle qui s'étendait à tous les objets de la moralité humaine. La langue nationale, la constitution de l'état, la science de l'homme, étaient les principales études des poètes, et formaient le faisceau serré de leurs connaissances. Voilà pour le fond. Quant à la forme qu'ils donnaient à leur poésie, elle semblait toujours subordonnée à la musique, ou du moins accompagnée par elle. Leur littérature conserva de la sorte une unité parfaite, et on peut dire, en propres termes, qu'elle se réduisit, depuis l'origine jusqu'à la fin, à *chanter* les louanges de l'intelligence. Ainsi la philosophie et la chanson étaient les deux bases de la poésie; elles étaient tellement unies que quelquefois on les désignait par un seul mot, et que le même nom signifiait les chansons et les lois.

Les Romains eurent aussi leurs chants primitifs. Dès l'origine, ce peuple grave se tourna tout-à-fait vers la chanson historique ou épique; plus tard, il ne dut ses odes et ses élégies qu'à l'invasion des lettres grecques. Le premier de ses poètes lyriques dont on a retenu le nom, C. Lucilius, fut aussi le fondateur de la satire romaine; il naquit l'an de Rome 605, avant J.-C. 148, à Suesse en Campanie. Il était chevalier romain, et oncle maternel de Pompée. Environ un siècle après, Horace porta la poésie lyrique à la plus grande hauteur qu'elle atteignit chez les Romains; il soutint son génie par l'imitation des Grecs dont il emprunta beaucoup plus les formes et les images que les pensées déjà trop sévères au gré de son épicuréisme. On a posé les questions de savoir si les odes d'Horace étaient chantées. Andrieux le croyait. J'ai entendu dire à Béranger qu'il inclinait à l'avis contraire, et que, quoiqu'il ne sût pas le latin, il avait reconnu à la ponctuation un trop grand nombre d'enjambemens dans les vers d'Horace pour qu'ils pussent admettre le chant. Il est bien certain que le poète *chanté* ne procède pas comme le poète *lu*, et qu'on peut à la rigueur, en se fondant sur les conditions naturelles de la voix humaine, distinguer les poésies qui doivent être chantées, de celles qui ne sauraient l'être. Il serait fort difficile cependant de penser que certaines odes d'Horace, les érotiques et les bacchiques en général, ne gardent pas les traces d'une véritable cadence musicale; on pourrait supposer que les autres étaient récitées avec une déclamation un peu élevée, et même que cette sorte de mélopée était accompagnée avec la lyre ou la harpe.

On trouve la chanson au début des nations modernes comme à l'origine des sociétés antiques; en général, elle commence par être épique. Les *romanceros* de l'Espagne sont des chansons. Les *sagas*, ces poèmes primitifs de l'histoire allemande, ne sont pas autre chose. Luther fit de la chanson un instrument de réforme; il apprit aussi au peuple à chanter un motet en parties, et fut à la fois le fondateur de la réformation et celui de la musique allemande. Le peuple anglais eut, comme les autres, ses chansons primitives; d'abord les poésies ossianiques qu'on a recueillies chez les Higlanders; puis, après les chants galliques, tous les chants guerriers des diverses invasions; ensuite les chansons des chasseurs, et enfin les chansons satiriques, à peu près semblables à celles de la France avant la révolution. L'Irlande a eu des chants originaires comme l'Angleterre et l'Ecosse; et Thomas Moore a arrangé leurs vieilles mélodies pour des poésies nouvelles. Les Serviens, les Klephtes ont leurs chansons; Venise est le lieu de l'Italie qui en a produit le plus; Pétrarque en a laissé d'admirables.

En France, la chanson paraît avoir toujours eu une grande importance. Les troubadours et les trouvères, qui sont les pères de notre poésie, étaient de véritables chansonniers. Parmi les premiers, Bertrand de Born et Rambaud de Vaqueiras s'illustrèrent, à la fin du douzième siècle, par leurs chants de guerre et d'amour. Parmi les seconds, on distingue le châtelain de Coucy, amant de Gabrielle de Vergy; Thibaut, comte de Champagne, amant de la reine Blanche; Dreux, comte de Bretagne, gendre de Thibaut. Vers le milieu du quatorzième siècle, naquit à Vire en Normandie, un pauvre diable qui s'appelait Vasselin, ou Bachelin, ou Bisselin, ou Bosselin. Il fut foulon par état et poète par nature; il chanta le cidre comme un homme qui se serait enivré avec cette boisson. Ses chansons avaient un caractère particulier de malice et de gloutonnerie; on leur donna le nom de *vau-de vire*, dont on a fait celui de vaudeville. Elles furent conservées et modifiées par la mémoire du peuple, qui parvint à les soustraire aux proscriptions du clergé. La chanson n'en continuait pas moins d'être cultivée par les grands seigneurs. Le duc d'Orléans, père de Louis XII, eut tout le temps de rimer des couplets dans la captivité de vingt-cinq ans qu'il subit en Angleterre. Par compensation, Villon traîna cette noble muse au milieu des voleurs et lui fit parler leur argot.

Au seizième siècle, François Ier fait des chansons; Clément Marot, son valet, les fait mieux que lui. Ronsard en fait aussi; et ses petits vers valent mieux que ses grands. On trouve quelques chansons dans la satire *Ménippée*. Henri IV en faisait; Malherbe aussi. La chanson se perpétue ainsi par les soins de la monarchie et de l'aristocratie, jusqu'à ce qu'elle se tourne contre elles. Pendant la Fronde, vous ne savez plus qui est roi; le parlement chasse la cour, la cour chasse le parlement, Condé chasse la cour, qui ne manque pas de le lui rendre; on ne sait quelle autorité reconnaître ou plutôt il n'y en a qu'une qui se maintienne ferme et inexorable, c'est celle de la chanson. Toutes les mazarinades qu'on fit dans ce temps ne sont pas imprimées, mais on en possède un très grand nombre manuscrites. Blot et Marigny se firent assez remarquer dans ces batailles de couplets pour que leur nom mérite d'être cité avec distinction; on trouve de leurs chansons qui réunissent l'imagination à l'esprit, et qui sont développées d'une manière complète. Ce genre dut perdre nécessairement au règne de Louis XIV, qui n'aimait pas Théniers, et qui redoutait la satire. Bussy Rabutin paya cher une chanson mordante. Par une opposition singulière, Adam Billaut, menuisier de Nevers, chanta le vin sous le grand roi.

La régence remit la chanson en honneur; elle vit briller Haguenier, chansonnier joyeux, piquant, mais peu soigné. Dufresny, le collaborateur de Regnard, et qui cultivait tous les arts naturellement et par instinct, a laissé des chansons fort jolies. Il en composait les airs lui-même, quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire la musique, et il les faisait noter par un musicien de ses amis. Le dix-huitième siècle ne manqua pas de chansonniers; il en prit à toutes les classes de la société et à tous les étages de la littérature: Gallet, qui était épicier; Latteignant, qui était un écrivain obscur; Piron, qui était un des hommes les plus spirituels de son siècle qui l'était tant, donnèrent des tours différens à la gaîeté et à la

verve nationales. Panard et Collé surpassèrent tous leurs rivaux. Panard écrivait avec élégance, et avait une certaine fleur de poésie; mais son talent se bornait à arranger un joli couplet, et son imagination ne savait pas donner de cadre à sa belle humeur. Aussi, versificateur excellent, il fut, comme chansonnier, inférieur à Collé, qui, même au dire de ses contemporains, avait plus de finesse et d'énergie, et montrait en tout davantage l'homme qui avait vécu dans un monde choisi. Mais la meilleure société de ce temps-là était toujours mauvaise compagnie. Collé ne se fit pas faute de prendre quelquefois son ton, et il fut gaudrioleur indécent tout à son aise. Il était, du reste, plein de verve, et avait une sorte de satire mordante qui semblait le destiner aux succès de la scène. Admis aux réunions du duc d'Orléans, en 1740, il composa pour les plaisirs de ce prince bon nombre de pièces qui ont été recueillies sous le nom de *Théâtre de société*. Il écrivit pour le Théâtre-Français la comédie de *Dupuis et Desronais*, et celle de *la Partie de chasse de Henri IV*, qui eurent un grand succès. Celle-ci fit presque révolution, et l'alliance du comique et du touchant y fut applaudie, comme on voit, bien avant que le romantisme en eût fait une loi de son code.

Lorsque la révolution éclata, les chansons régnaient partout. Quelqu'un, dont je ne me rappelle pas le nom, entreprit d'écrire l'histoire de France avec des couplets empruntés à toutes les époques. Mais les chansons n'étaient pas seulement rétrospectives, elles étaient parfois prophétiques, et on en faisait circuler qui sont encore conservées aujourd'hui, et qui prédisaient tout le détail des bouleversemens qui suivirent. La révolution éleva le ton du genre; il était naturel qu'on chantât les colères et les victoires du peuple sur un air un peu plus fier que ceux qui accompagnaient les rasades des ivrognes. Tous les événemens furent célébrés; toutes les idoles eurent leurs refrains. *La Marseillaise* ouvrit la marche; Rouget Delisle en trouva les vers et la mélodie, dans une nuit, sur la frontière allemande; mais il se révoltait quand on appelait son œuvre une chanson. Marie Chénier n'eût pas été plus content s'il eût entendu donner ce titre au *Chant du Départ*. Ils ne savaient donc, ni l'un ni l'autre, que, dans les sociétés primitives qu'on s'efforçait alors de reconstruire, les hymnes n'étaient que des chansons! Et pourquoi voulaient-ils renier le nom populaire d'un genre dont le peuple fait le succès et la valeur? Il est vrai qu'il y avait à côté d'eux un chansonnier célèbre, Piis, qui chantait avec une complaisance qui ne s'est démentie ni sous l'empire, ni sous la restauration. On pouvait avoir quelque répugnance à être le confrère d'un pareil homme qui, à force de chansons, finit par être secrétaire-général de la préfecture de police.

En 1797 s'établirent les *Dîners du vaudeville*, réunion chantante, fort spirituelle, qui n'avait qu'un tort grave, celui de pencher aux mœurs aristocratiques, et de n'être point inaccessible aux influences de l'émigration. Armand Gouffé parut alors; imitateur de Panard, il remit en honneur la versification soignée, et redonna même un peu de sévérité à la rime. Peu après se forma le *Caveau moderne*, souvenir du caveau de Landel, où Piron, Collé, Crébillon, Gallet, etc., etc., se réunissaient avant 1739. Le moderne caveau, réunion de beaucoup d'auteurs célèbres alors, fit sortir Désaugiers de l'obscurité. Ce spirituel auteur de tant de chansons bachiques succéda, comme président, à Laujon, petit vieillard de 84 ans, qui a laissé quelques faciles chansons assez mal faites, et qui eut le bonheur de mourir enfin académicien, après cinquante-quatre ans de candidature.

Mais il y avait aussi parmi les membres de ce caveau un jeune homme dont le nom a bien grandi depuis lors, et qui est aujourd'hui une haute illustration littéraire et une puissance politique. Ce jeune homme, né à Paris en 1780, avait traversé toutes les classes de la société et tous les genres de la littérature; il avait étudié la langue et la poésie avec un goût antique, et s'essayait aux grandes choses en attendant qu'il fît les petites grandement; il avait été à une école plus instructive que celle des versificateurs de son temps; il avait subi toutes les épreuves de la vie. Mélancolique par tempérament, il était gai par esprit; il possédait une âme élevée et une de ces intelligences étendues et maîtresses d'elles-mêmes qui forment les grands talens. Béranger commença comme Collé par la satire des mœurs de son époque; mais les malheurs de la nation échauffèrent bien vite son cœur; alors sa poésie s'émut, elle devint pathétique comme celle de Simonide, et mordante comme celle d'Aristophane. Il ne faut pas s'étonner que Béranger ait un si grand enthousiasme pour la littérature grecque; il est né dans un temps où l'on a été chercher à cette source pure de nouvelles formes pour nos arts; contemporain de David, de Népomucène Lemercier, de Chateaubriand, comme eux, il s'est inspiré des Athéniens, les plus originaux, les plus artistes et les plus heureux des hommes. Il s'est élevé à la hauteur de ces vieux maîtres du goût par les mêmes moyens qu'eux et avec des facultés toutes pareilles. A leur exemple, il a pris dans le peuple le fond et la forme de sa poésie; à leur exemple, il a appliqué à la réalité les élans de l'idéal et le sentiment du beau; à leur exemple, il a été vrai, intelligent et démocratique; à leur exemple, il a compris que la chanson n'est pas un genre, qu'elle est l'élément fondamental de la poésie, qu'elle est l'art lui-même à l'état libre, et l'écho immédiat de toutes les pensées et de toutes les émotions populaires. On s'est étonné que Béranger, égal à tout ce que les arts nous ont donné d'hommes illustres depuis cinquante ans, n'ait point consenti à se laisser faire académicien; on n'a pas vu qu'en poussant ainsi jusqu'au bout la liberté de la chanson, et en ne souffrant pas qu'on l'enrégimentât dans la littérature académique, il a été fidèle à la mission et à l'esprit du genre auquel il doit sa gloire. Si la chanson, au lieu de rester indépendante, devenait un moyen de parvenir, ne serait-il pas à craindre que celui qui y réussirait le mieux ne marchât bien vite avec le pouvoir, afin d'arriver au but de ses petites convoitises? Béranger n'a pas voulu que son exemple pût servir de prétexte à l'ambition des chansonniers; il a voulu que la chanson restât au peuple aussi long-temps que le peuple ne pourrait être que ce qu'il est.

Il n'est pas facile, quoi qu'on pense, d'être un chansonnier de premier ordre. Le matériel de cet art est plein de gêne et d'entraves pour l'homme qui veut exprimer des pensées par son moyen. L'alexandrin est autrement facile, et on achèverait plus vite une grande tirade tragique qu'un bon couplet de huit vers. La Fontaine, qui est celui de nos poètes à qui Béranger ressemble le plus, était à l'aise dans ses vers libres, qu'il pouvait prolonger ou raccourcir au gré de l'idée et de l'harmonie. On dirait que Béranger a voulu rendre sa tâche plus rude encore; il a si bien travaillé ses petits vers, qu'il n'y en a pas de grands qui soient plus remplis. Le refrain, qui est une difficulté très grande, a par dessus tout le désavantage de choquer à la lecture; avec une prosodie fortement scandée, où les brèves et les longues accuseraient la mélodie, on pourrait peut-être s'en passer. Mais notre langue froide et muette le rend nécessaire; lui seul indique le mouvement musical qui forme le caractère constitutif du genre; sans lui la chanson manque presque toujours d'effet sur l'oreille qui semble l'attendre et l'exiger. Béranger a triomphé de tous ces obstacles; il leur a même emprunté plus de vigueur et plus de force. A ne l'envisager qu'au point de vue de la versification, il est le seul poète de notre époque qui ait su condenser sa poésie et en serrer le tissu convenablement. Lamartine laisse ondoyer tous les flots de l'harmonie; Victor Hugo les tend et les roidit comme ces draperies du moyen âge qui collent au corps des statues de pierre. Béranger a donné une ceinture à sa

muse, et a dessiné les plis de sa robe, comme ceux d'un marbre antique. Il est dans la langue aussi hardi et plus sage que tous ses contemporains; il a ajouté à l'héritage du dix-huitième siècle, mais il n'en a rien oublié. Il a rassemblé toutes les formes de l'art pour composer la sienne; il est à la fois lyrique, épique et dramatique. Ses chansons ne sont pas en cinq couplets, mais en cinq actes; l'intérêt croît, se développe, se complique et se dénoue avec un art parfait. Le récit y a son tour; les accens de l'âme s'y font entendre, et la description elle-même ne manque pas. On retrouve ainsi en lui ce qui est dans les chansons primitives de tous les peuples, le germe de tous les genres réunis. Il a de plus l'élégance des proportions, et cette nerveuse concision qui est le propre des hommes qui pensent, et qui suffirait pour assurer son immortalité. Mais, après avoir loué sa forme admirable, il reste encore à apprécier la plus belle partie de son génie. Quand on songe que le poète le plus pur de notre époque en est aussi le plus utile aux progrès du pays, on revient des découragemens où jettent les décadences qui, chaque jour, se multiplient autour de nous. Il n'y a rien d'égoïste dans la gloire de Béranger; elle appartient toute à ses concitoyens; sous la Restauration, il la leur a prêtée comme une arme pour attaquer le pouvoir. Après la victoire dont il avait été le précurseur, il l'employa à éclairer les idées à l'ombre desquelles l'avenir se prépare; il n'a pas cessé de rendre service aux époques qui se sont succédé, et à chaque fois il a trouvé pour la nécessité du moment une forme d'une beauté nouvelle et durable; selon les nécessités de son patriotisme, il a tour à tour été satirique, épique et philosophique. Saper le trône des Bourbons, tailler à Napoleon des statues admirables, résumer les doctrines les plus avancées de son siècle, sympathiser avec toutes les nobles pensées, ajouter au sentiment de la gloire de son époque le sentiment de ses tristesses, donner à la nation une belle poésie qui fût enfin celle du peuple, voilà quelle a été jusqu'à ce jour l'existence de Béranger. On peut marquer la place que la postérité lui assignera parmi les poètes; mais sa destinée ne saurait être close encore; et quand on voit la mort enlever les chères espérances de la nation, on compte, autour de leur cercueil, les hommes puissans et intelligens qu'elle a épargnés.

CHANT. Voyez MUSIQUE VOCALE.

CHANVRE, *Cannabis*. Ce genre de plantes appartenant à la famille des Urticées, est caractérisé de la manière suivante : plantes dioïques; fleurs mâles en panicules pourvues d'un périgone à cinq parties et de cinq étamines dont les filets très courts portent des anthères pendantes; fleurs femelles sessiles à périgone entier, fendu latéralement, contenant un ovaire libre surmonté de deux styles subulés et velus; l'ovaire se transforme en une capsule crustacée, ou en une coque ovoïde, un peu comprimée, lisse, à deux valves et à une seule loge contenant une seule graine blanche, huileuse, et dont l'embryon est courbé en dedans. Le chanvre cultivé (*Cannabis sativa*, L.) est la seule espèce connue de ce genre. C'est une plante herbacée dont la tige droite, un peu velue et quadrangulaire, s'élève d'un mètre et demi à six mètres, et dont les feuilles digitées, acuminées, dentées en scie, sont opposées dans le bas de la tige et alternes à son sommet. Les individus mâles ont un autre aspect que les femelles; ils sont aussi moins élevés; de là vient qu'à la campagne ils sont pris pour ces derniers qui, à leur tour, sont appelés mâles. On assigne au chanvre pour patrie primitive la haute Asie ou l'Inde; quelques naturalistes cependant prétendent qu'il est indigène de l'Europe septentrionale, et ils se fondent sur l'étymologie de son nom, qui serait formé des deux racines celtiques, *can* roseau, et *ab* odeur, expressions que justifieraient, dit-on, son apparence et l'odeur forte de toutes ses parties. Cependant, selon Golius, il a été connu de tout temps des Arabes sous le nom de *kanab*. Mais dans l'Orient il est moins estimé pour le fil que fournit l'écorce de sa tige, que pour ses feuilles, qui, étant douées de propriétés narcotiques très énergiques, y forment la base d'une préparation analogue dans son action à l'opium, ou qu'on fume en guise de tabac pour obtenir les mêmes effets. En Europe, on n'emploie pas le chanvre à cet usage; on l'y cultive surtout pour en retirer la filasse qui est la plus estimée de toutes dans la corderie, et avec laquelle on fabrique les trois quarts des toiles employées dans l'économie domestique et dans les arts. Suivant les expériences de Labillardière, cette filasse se place, sous le rapport de la ténacité, immédiatement après la soie et les fibres du *Phormium tenax*, plante de la Nouvelle-Hollande. On cultive aussi le chanvre pour ses graines dont on nourrit la volaille et d'où l'on retire une huile employée dans la peinture, dans la fabrication du savon, dans l'éclairage, et à d'autres usages encore.

Plusieurs circonstances particulières se font remarquer dans la culture du chanvre. Pour acquérir une taille élevée et des fibres déliées, il doit être semé très dru sur une terre bien ameublie, profondément remuée et abondamment fumée, ou naturellement riche en détritus de matières organiques. Avec ces conditions, il peut croître à perpétuité sur le même terrain, et se passer de sarclages pendant sa croissance. L'ensemencement peut avoir lieu dans tout le cours du printemps, depuis que les gelées ne sont plus à craindre, jusqu'au commencement de juin. La graine, qu'on appelle chènevis, doit être peu recouverte et préservée de la voracité des oiseaux, même pendant quelques jours après qu'elle a levé. Suivant la quantité de main-d'œuvre dont on dispose, et selon qu'on a plus en vue la production de la filasse ou celle de la graine, on récolte le chanvre en deux fois, les pieds mâles aussitôt après qu'ils ont répandu leur poussière fécondante, et les femelles cinq ou six semaines plus tard, lors de la maturité de la graine, ou bien on les recueille les uns et les autres pêle-mêle en une seule fois, tantôt à l'époque de la maturité des graines, tantôt à celle de la fécondation. Les meilleurs agronomes recommandent cette dernière méthode et conseillent de semer à part, dans les pommes de terre ou le maïs, le chanvre qui doit fournir sa graine. Cette plante donne des produits très variables en raison du plus ou moins de soins apportés à sa culture; aussi est-elle plus spécialement affectée à la petite propriété. Le maximum de son produit en filasse est de 1400 à 2000 kilogr. par hectare.

Après qu'on a récolté le chanvre, soit qu'on l'ait arraché, soit qu'on l'ait coupé sur pied, on le fait sécher en petites bottes, et l'on en extrait la graine en le battant ou en le faisant passer dans un gros peigne en fer. Ces graines, de difficile conservation, sont successivement exposées au soleil, vannées ou criblées, étendues en couche mince au grenier et soigneusement remuées. Les tiges, de leur côté, sont soumises au rouissage, qui a lieu, soit par l'exposition dans un pré pendant plusieurs semaines, soit d'une manière plus expéditive, plus sûre et plus parfaite, par l'immersion dans une eau peu courante. Le rouissage a pour but de détruire une matière gommo-résineuse par le moyen de laquelle les fibres de l'écorce adhèrent les unes aux autres. Il développe une mauvaise odeur, mais on ne sait pas précisément s'il vicie l'atmosphère de manière à nuire à la santé. Les procédés mécaniques ou chimiques qu'on a voulu substituer au rouissage n'ont pas été suivis de résultats satisfaisans. Les opérations qui le suivent sont le hâlage, la séparation de la filasse et de la chènevotte par le teillage à la main, ou par l'action d'une broye, l'espadage, le peignage au moyen des sérans, l'assouplissement à l'affinoir et au frottoir, et quelques autres apprêts : ces opérations sont à peu près les mêmes que celles qui ont pour objet la préparation du lin. Après les avoir subies, le chanvre est en état d'être filé.

CHAPELLERIE. C'est le nom d'une branche d'in-

dustrie importante qui a pour objet la fabrication des principaux genres de coiffures. Il y avait autrefois la corporation des chapeliers qui était extrêmement nombreuse, vu le grand nombre de bras qu'occupe l'art de fabriquer les chapeaux, que n'a pas dédaigné de décrire l'abbé Nollet, célèbre physicien qui écrivait il y a cinquante ans.

Les formes des chapeaux étaient alors très variées, mais non leur nature; c'étaient des chapeaux de feutre, dont le premier usage remonte au quatorzième siècle. On nomme feutre une espèce d'étoffe sans trame ni chaîne, qui est produite par l'enlacement, pour ainsi dire, spontané, d'un mélange de laine et de poils fins. Le lin, la soie et le coton y sont tout-à-fati impropres; tandis qu'on se rend compte de l'enlacement des poils par leur tendance à se crisper, sous certaines influences, et à la faveur des nombreuses aspérités dont ils sont hérissés.

On n'a employé dans le principe que le poil de castor qui se feutre à merveille, et se distingue par son brillant et sa solidité; de là, le nom de chapeaux de *castor* qu'a conservé le commerce. Bientôt on a mêlé au poil de castor celui du lapin, du lièvre, du veau, du chameau, de la loutre, etc., d'où sont venues les dénominations de *un demi* et *trois quarts castor*. Aujourd'hui, on n'emploie guère que les poils de lièvre et de lapin, avec la laine fine des agneaux et de la vigogne.

Certains poils se trouvent en nature dans le commerce, tels sont ceux du veau et du chameau; les autres sont reçus en peaux. Les poils en peaux se coupent le plus souvent; il n'y a que ceux du lièvre que l'on arrache: dans tous les cas, on emploie différens procédés pour extraire préalablement les poils roides, appelés *jarres*, qui ne se feutrent pas. Quant au poil resté sur la peau, on l'humecte d'une dissolution de nitrate acide de mercure, opération essentielle, nommée *secrétage*, qui le porte à se crisper, et par suite à se feutrer plus facilement.

Quand on veut fabriquer un feutre, on commence par peser le poil de chaque sorte qu'il faut pour un chapeau; puis on le mêle en le battant, sur une claie fine en osier, avec un instrument en forme d'archet, nommé *arçon*; cela fait, on manœuvre de nouveau l'arçon, de manière à imprimer successivement à toutes les parties du duvet un espèce de mouvement circulaire, qui le déplace pour le faire tomber sur un certain point, de manière à en former un tas dont toutes les parties sont d'une division et d'une homogénité parfaite; c'est ce qu'on appelle *voguer*. Après cela, on procède au bâtissage des capades ou portions d'un même chapeau, ce qui s'exécute en mettant le poil vogué et revogué entre des pièces de toile écrue légèrement humectées, appelées *feutrières*, que l'on plie et replie, ce qui s'appelle *marcher*. On réunit ensuite les capades pour en former un chapeau que l'on *foule* et *refoule*, en le trempant de temps en temps dans un bain presque bouillant, où l'on a jeté une substance acide, qui fut d'abord de l'acide sulfurique, remplacé depuis par le tartrate acide de potasse, ou simplement par la lie de vin. Pendant le bâtissage ou le foulage, les poils et la laine s'enlacent et se serrent de plus en plus, au point qu'il en résulte en définitive une espèce de bonnet gris, fait d'une étoffe continue, ressemblant à un drap grossier; c'est un chapeau de feutre qui est successivement teint, apprêté, dressé et lustré. .

Depuis quelques années, la fabrication des chapeaux de feutre a considérablement diminué, la consommation s'étant portée sur les chapeaux de soie, qui consistent en peluche de soie cousue sur une carcasse faite avec de la toile cirée. La peluche est revêtue ensuite, à l'aide d'un enduit, d'un mélange de soie et de poils fins de loutre ou de lièvre, qu'on nomme *dorure* en termes de chapelier. Souvent la soie est remplacée par du coton; mais on s'en aperçoit bientôt au manque d'éclat et à la teinte rousse que prend le chapeau. Aujourd'hui, on porte, pendant la belle saison, des chapeaux de gris, soit en feutre, soit en soie, ainsi que des chapeaux de *paille*, dont les plus recherchés sont faits avec l'écorce ou les feuilles de palmier.

Quelquefois on a fait des feutres pour l'usage des dames; mais aujourd'hui, outre les chapeaux d'étoffes, elles ne portent guère que des chapeaux de paille, surtout ceux en paille d'Italie que l'on fabrique dans cette contrée, et principalement à Florence, avec la tige d'une espèce de froment. La solidité et la régularité du tissu de ces chapeaux, l'homogénéité de leur nuance qui est souvent d'un jaune pur, en font un bel objet de parure qui est très recherché malgré son haut prix. En France, on ne fabrique que des imitations de chapeaux d'Italie ou des chapeaux de paille communs.

C'est pourquoi l'importation des chapeaux de paille fins est très considérable; de sorte que la part de la fabrication française consiste presque uniquement en chapeaux pour hommes, qui sont confectionnés dans quelques grandes villes, comme Paris, Lyon, Marseille, Rouen, et quelques petites villes du Nord. Il s'exporte annuellement en chapeaux de cette sorte, pour les deux Amériques et le continent environ 300 000 pièces estimées à 3 000 000 fr. L'importation en chapeaux de paille et d'écorce s'élève à une valeur de 2 500 000 fr. Quant aux chapeaux de feutre et de soie, les droits d'entrée en sont si élevés, qu'ils équivalent à une prohibition; aussi ne consomme-t-on en ce genre que des chapeaux français, dont la valeur dépasse annuellement 20 000 000 fr.

CHAPTAL (Jean-Antoine), né en 1756 à Nogaret, dans le département actuel de la Lozère. Son père était pharmacien dans cette petite ville. Un de ses oncles, médecin à Montpellier, prit soin de son éducation. Reçu docteur, en 1777, le jeune Chaptal, vint perfectionner, à Paris, l'ensemble de ses études, et particulièrement ses études chimiques. Les idées de Lavoisier le séduisirent, et il en devint bientôt un des plus dignes et des plus zélés partisans. En 1781, les états du Languedoc ayant institué à Montpellier une chaire de chimie, ce fut lui qui eut l'honneur d'être appelé à la remplir, et, grâce à ses efforts, les connaissances chimiques, jusque là restreintes à un très petit nombre d'esprits, ne tardèrent pas à se populariser dans l'école de Montpellier. Il s'était servi de l'héritage de son oncle pour fonder, près de cette ville, une manufacture de produits chimiques, une des premières de cette espèce qui eût encore paru en France; et la fortune de cet établissement ne fut pas sans efficacité pour rendre le nom de la chimie encore plus célèbre dans le Midi.

Dès le commencement de la révolution française, M. Chaptal fut un des enthousiastes de la liberté; faiblement doué du génie de la haute politique, les idées des Girondins devinrent les siennes, et il fut même incarcéré pour un écrit publié par lui sous le titre de *Dialogue entre un Montagnard et un Girondin*. Mais le comité de salut public qui sentait la nécessité d'appeler à lui, dans les circonstances graves où se trouvait la patrie, tout ce que la France renfermait d'hommes distingués et capables de la servir, tira M. Chaptal de prison, et le fit venir à Paris, pour le mettre à la tête de la fabrication du salpêtre. D'immenses ateliers, établis dans les plaines de Grenelle, permirent à la France de fabriquer jusqu'à quinze millions de poudre en une seule année, et l'on peut dire que M. Chaptal, en remplissant les gibernes de nos soldats et les caissons de notre artillerie, ne contribua pas médiocrement pour sa part à défendre de toute injure l'indépendance nationale. A la fondation de l'École polytechnique, M. Chaptal y fut nommé professeur de chimie végétale, et, en 1798, il prit place à l'Institut comme membre de la section de chimie. Napoléon, après le 18 brumaire, l'avait fait entrer au conseil d'État; et, en 1800, après la retraite de Lucien, il se vit chargé du portefeuille de l'intérieur.

Ici commence dans la vie de M. Chaptal une période nou-

velle. Il serait évidemment injuste de lui attribuer toute la gloire des grandes choses, à l'accomplissement desquelles il eut l'honneur de présider : un génie plus puissant que le sien lui donnait l'impulsion; mais, en considérant la grandeur de l'œuvre, on ne peut s'empêcher de convenir qu'il suffit d'en avoir été le ministre pour avoir droit à la louange. Lorsque l'on compare la puissance et la prodigieuse activité de l'administration à cette époque avec sa médiocrité actuelle, il semble que l'on mette en présence les monumens des géans, à côté de ceux que construisent les enfans; on dirait que nos pères ont été d'une autre race que la nôtre, tant il est vrai que la prospérité des nations dépend profondément de la nature des hommes qui les gouvernent. Nous ne pouvons donner ici qu'un sommaire des perfectionnemens apportés dans l'État, particulièrement sous le rapport du commerce et de l'industrie, durant le ministère de M. Chaptal. Les voies de communications restaurées; les Alpes coupées en trois endroits, au Simplon, au Mont-Genèvre et au Mont-Cenis; deux autres routes taillées dans les montagnes, l'une de Marseille à Gênes, l'autre, sur le Rhin, de Bingen à Coblentz; le canal du Languedoc prolongé, le canal de Saint-Quentin repris, le canal de l'Ourcq, et celui du Rhône au Rhin, ouverts pour la première fois; des ponts jetés sur les principales rivières, le Louvre achevé, le quartier de la rue de Rivoli commencé : l'industrie encouragée et régularisée; des procédés nouveaux achetés à l'étranger, des ouvriers habiles attirés du dehors, la première École des Arts et Métiers fondée, le Musée et les cours du Conservatoire des Arts et Métiers établis dans la capitale, les expositions périodiques des produits de l'industrie constituées, les concours et les récompenses nationales, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, les Chambres consultatives des arts et manufactures, la législation relative aux ouvriers, celles des bourses et tribunaux de commerce, une foule de créations nouvelles instituées : la santé publique mieux surveillée; l'exercice de la médecine et de la pharmacie régularisé, l'instruction des sages-femmes organisée, la société pour la propagation de la vaccine organisée, les hôpitaux refondus et mis en ordre comme ils ne l'avaient jamais été, les orphelins et les enfans trouvés mieux soutenus, les monts-de-piété et les établissemens de charité de toute espèce améliorés, les prisons réformées : voilà les principaux actes de ce ministère dont la durée fut de deux ans. Qu'ont fait depuis six ans, pour l'amélioration de la France, ceux qui n'ont pas craint de s'annoncer comme devant être les Napoléons de la paix?

Le caractère constant des travaux de M. Chaptal, soit dans la politique, soit dans la science, a toujours été l'utilité. La grandeur d'un peuple lui paraissait surtout consister dans l'étendue de son aisance, et la richesse eût été digne à ses yeux de passer pour sœur de la gloire. Ses paroles au Sénat, lors du vote de la statue de la place Vendôme, méritent d'être conservées, car on ne peut leur refuser le mérite d'une certaine hardiesse et d'une touchante humanité. « Les arcs de triomphe, les statues, les chefs d'œuvre que » l'art exécute sur le marbre et sur l'airain ne sont point, » disait Pline à Trajan, les monumens les plus durables de » la gloire des bons princes. — Quelques générations se sont » à peine écoulées et l'herbe a couvert cette colonne élevée » dans les plaines d'Ivry, à la mémoire d'un monarque » vainqueur des discordes civiles et des guerres étrangères; » sa statue ne frappe plus nos regards au sein de nos cités, » tandis que le vœu qu'il forma pour la félicité du labou- » reur restera éternellement gravé dans le cœur reconnais- » sant du peuple français. »

Les nombreux ouvrages de Chaptal portent tous la preuve de cette sollicitude en faveur des intérêts de la production matérielle. Le plus important et le plus célèbre est sa Chimie appliquée aux Arts, en 4 volumes in-8°, publiée en 1806; cet ouvrage peut, en effet, être considéré comme le résumé de tous les autres. Nous ne pouvons citer ici que les titres d'une partie des livres sortis de sa plume; ils se suivent du commencement à la fin de sa carrière, et ils ont eu presque tous plusieurs éditions. — Élémens de Chimie, 1790; — Essai sur le perfectionnement des arts chimiques en France; — Art de faire, de gouverner et de perfectionner les vins; — Traité théorique et pratique de la culture de la vigne; — Essai sur le blanchiment; — l'Industrie française : histoire des perfectionnemens de cette industrie de 1789 à 1819; — Chimie appliquée à l'agriculture; — Divers Mémoires sur des procédés technologiques nouveaux. — Outre cela, il ne faut pas oublier que M. Chaptal avait présidé à l'établissement d'une multitude de manufactures, et en avait aidé beaucoup d'autres de l'appui de ses conseils et de ses expériences. On doit le regarder comme un des principaux auteurs de l'introduction de la science dans le sein des ateliers de toute espèce.

M. Chaptal, après son ministère, avait été nommé membre du Sénat, et grand-officier de la Légion-d'Honneur; en 1815, lors du retour de Napoléon, il exerça de nouveau, mais pendant quelques instans seulement, les fonctions de ministre du commerce. Éloigné par Louis XVIII de la Chambre des pairs, comme suspect d'attachement à la personne de l'empereur, il y entra cependant, en 1819, sous le ministère de M. Decazes. Il est mort le 30 juillet 1832.

CHARANÇON. Les charançons constituent une des familles les plus riches de l'ordre des coléoptères, et reconnaissable au premier coup d'œil à l'allongement singulier qu'a subi la partie antérieure de la tête, qui se trouve convertie en une sorte de bec dont la longueur surpasse quelquefois celle du corps. A l'extrémité de ce rostre est située la bouche qui se compose, comme dans tous les coléoptères, d'une lèvre supérieure, de mandibules, de mâchoires, d'une lèvre inférieure, et de palpes; mais toutes ces parties sont excessivement réduites, et le plus ordinairement on les distingue à peine à l'œil nu. Les antennes, souvent coudées, sont insérées sur un point variable du même prolongement, qui est presque toujours muni d'une rainure, plus ou moins oblique, pour recevoir leur premier article lorsque l'animal les contracte. Le corps affecté des formes trop diverses pour qu'on puisse en rien dire de général. Enfin les tarses ont constamment quatre articles, dont le dernier est toujours fortement bilobé ou bifide.



(Charançon.)

Les anciens désignaient ces insectes sous le nom de *curculio* ou *qurqulio*, et Linné les comprit tous dans un genre unique auquel il donna le premier de ces noms. Ce genre est devenu depuis la famille des curculionistes, qui se compose d'environ 4 000 espèces, et d'une multitude de genres dont il nous serait impossible de citer ici même les principaux. Nulle part les entomologistes n'ont appliqué avec plus de zèle et de succès leur méthode de divisions et de subdivisions à l'infini, qui finira par faire de leur science un inextricable chaos. Ne pouvant aborder cette classification compliquée, nous nous contenterons de considérer les charançons sous le rapport des torts qu'ils nous causent. Si leurs services sont nuls, il n'en est pas de même de leurs dommages. Cependant ce n'est pas lorsqu'ils ont revêtu leur dernière forme que nous avons à nous plaindre de ces insectes; les faibles instrumens masticateurs dont ils sont pourvus ne leur permettent pas d'attaquer avec succès la

plupart des végétaux; quelques uns même ne prennent alors point de nourriture. Ce sont leurs larves qui sont presque uniquement nuisibles, surtout celles qui vivent dans l'intérieur des semences. La femelle ne perce pas, comme on l'a cru long-temps, la semence dans laquelle doit se développer son œuf; elle se contente de déposer celui-ci à la surface du fruit, et il s'y colle de lui-même au moyen d'une gomme visqueuse dont il est enduit. Bientôt il en sort une petite larve qui pénètre dans l'intérieur de la graine, et qui augmente rapidement l'étendue de son domicile par la consommation qu'elle fait du parenchyme. Quand elle a pris tout son accroissement, elle se métamorphose en nymphe, tantôt sans sortir de sa retraite, tantôt en s'en échappant par une ouverture qu'elle creuse à cet effet, et se laissant tomber à terre où elle s'enfonce à une plus ou moins grande profondeur. Quelques temps après, elle reparait au jour sous la forme d'un insecte parfait.

De toutes les espèces de charançons la plus nuisible dans nos climats est celle qui attaque le blé; à elle seule elle nous fait plus de tort que toutes les autres ensemble. Elle fait partie du genre calandre, qui a pour caractère : une trompe cylindrique, courbée, dépourvue de rainures; des antennes composées de huit articles, terminées par une massue ovoïde, et situées à la base du bec; enfin des élytres courtes qui laissent l'extrémité de l'abdomen à découvert. Toutes les espèces de calandres, et elles sont nombreuses, vivent aux dépens des plantes monocotylédones. Les larves des plus grandes habitent l'intérieur des tiges des palmiers dont elles rongent la moelle, et s'y métamorphosent après avoir construit une coque grossière avec leurs fibres. C'est d'une d'entre elles, la calandre des palmiers, très commune dans toute l'Amérique intertropicale, qu'on mange la larve après l'avoir fait griller sur des charbons. Les petites espèces attaquent les semences des graminées. Il en existe dans les pays chauds une (*C. oviræ*, Linné) qui ronge le riz et le mil; mais elle est moins répandue que notre calandre du blé, qui a été transportée sur tous les points du globe en même temps que nos céréales.

Cette espèce est longue au plus d'une ligne et demie, brunâtre, avec le corselet très long, pointillé, et les élytres profondément striés. Elle abonde dans les greniers, principalement ceux où l'on conserve du froment; elle attaque aussi le maïs et le seigle, mais rarement ce dernier dont le grain ne contient pas assez de matière nutritive pour le développement de la larve. L'orge et l'avoine sont respectés par elle quand ils sont revêtus de leurs balles florales que la larve ne peut percer. La femelle dépose sur chaque grain de blé, dans le voisinage du germe, un seul œuf d'où sort, au bout de huit à dix jours, une petite larve qui aussitôt s'enfonce dans l'intérieur du grain, et se met à dévorer sans relâche la substance farineuse qu'il contient : celle-ci est juste en quantité suffisante pour sa consommation, et quand elle a dévoré en entier ses vivres, elle se trouve parvenue au terme de sa croissance. Le grain ainsi attaqué ne perd rien de son apparence ordinaire; on ne s'aperçoit qu'à la diminution de son poids qu'il est vide, et le meilleur moyen de s'assurer qu'un tas de blé est attaqué, est d'en prendre une poignée et de la jeter dans un seau plein d'eau; si les grains surnagent, c'est un indice que chacun d'eux recèle une larve de charançon. Celle-ci se transforme en nymphe dans l'intérieur du grain même, et en sort sous forme d'insecte parfait, après un temps plus ou moins long, suivant la chaleur de la saison. Pour que l'accouplement et la ponte aient lieu, il faut que la température soit de + 8 à 9° R.; au-dessous les calandres restent dans un état d'engourdissement qui leur permet à peine de se mouvoir. C'est au printemps, et ordinairement au mois d'avril, qu'elles s'occupent de la propagation de leur espèce. La première génération apparait, terme moyen, au bout de quarante à cinquante jours; elle s'accouple aussitôt, et donne le jour à une seconde qui en fait autant, et ces générations successives continuent ainsi sans interruption jusqu'au mois d'octobre. On a calculé le nombre d'individus qu'un seul couple de calandres pouvait produire dans le cours de la belle saison, et l'on a trouvé qu'il est au minimum de 6 045. Cette multiplication excessive explique comment d'énormes monceaux de blé sont promptement réduits en son par ces insectes lorsqu'on ne prend pas des moyens efficaces pour les préserver. Ordinairement rien n'indique à l'extérieur qu'un tas de blé est infesté par les charançons : ces insectes s'y enfoncent à deux ou trois pouces de profondeur, et restent dans un repos presque complet. Quand l'hiver arrive, ils quittent leur retraite, et cherchent un abri contre le froid dans les fentes des boiseries, les crevasses des murs et autres endroits analogues. Des milliers périssent alors; ceux qui ont échappé à la rigueur de la saison retournent dans le tas de blé aussitôt que vient le printemps, et ne tardent pas à s'accoupler.

On a proposé un grand nombre de moyens pour détruire ces insectes; mais, de l'aveu des agronomes les plus instruits, aucun n'a jusqu'ici complètement atteint le but. Les fumigations de gaz acide sulfureux, et les décoctions de plantes d'une odeur forte et désagréable, communiquent au blé une odeur fétide sans nuire aux charançons, qui, d'après les expériences de Duhamel, sont insensibles à celle de l'essence de térébenthine. Renfermer le blé dans des caves, c'est favoriser sa germination; l'exposer à une chaleur de 60 à 7° R., détruit, il est vrai, les charançons et les larves, mais le germe périt en même temps. Ces procédés, et une foule d'autres que nous passons sous silence, ont, comme on le voit, de nombreux inconvéniens. Un moyen plus efficace serait d'entretenir, dans les lieux où l'on conserve le blé, une température très basse, en employant un ventilateur disposé à cet effet; mais il est assez dispendieux et hors de la portée de la plupart des agriculteurs. Le meilleur procédé est encore celui indiqué dans un mémoire présenté, en 1768, par M. Lottinget de Strasbourg, à la Société royale d'agriculture de Limoges. Il consiste à mettre à côté d'un grand tas de blé, attaqué par les charançons, un petit, et à remuer ensuite le premier avec une pelle plusieurs fois par jour. Troublés dans leur repos, les charançons abandonnent le principal monceau, et en apercevant un autre à leur portée vont s'y réfugier. Il suffit alors d'arroser celui-ci avec de l'eau bouillante en le remuant de temps en temps; tous les insectes qu'il contient sont étouffés à l'instant même.

Parmi les espèces nuisibles de nos climats, nous citerons encore les *bruches*, qui attaquent les semences des plantes légumineuses; la larve, si commune dans l'intérieur des pis, appartient à l'une d'elles, la *B. du pois* des auteurs. Les vers qu'on rencontre aussi très fréquemment dans les noisettes sont les larves de l'*apoderus avellonæ*. Une espèce de rhynchites, le *R. Bacchus*, roule en cornet les feuilles de la vigne, qui ne tardent pas à se flétrir et à tomber, au grand détriment du raisin qui a besoin de leur ombrage protecteur. D'autres espèces, du genre *orchertes*, déposent leurs œufs sur les feuilles des ormes, et leurs larves y font naître des vésicules qui affaiblissent beaucoup ces arbres lorsqu'elles sont en grand nombre. Nous pourrions multiplier ces exemples à l'infini, mais comme nous ne connaissons aucun remède à signaler contre les ravages de ces espèces, nous nous en tiendrons à ceux-ci.

CHARBON. C'est le nom que prend le carbone dans l'état où il se trouve ordinairement comme résidu des substances carbonifères qui ont été soumises à l'action de la chaleur ou à la force décomposante des siècles. De là ses nombreuses variétés, telles que le *noir de fumée*, le *noir d'ivoire*, l'*anthracite*, la *houille*, la *tourbe*, le *coke*, le *charbon de bois*, etc. — Le noir de fumée est le charbon très divisé qui s'échappe de la flamme quand sa combustion est imparfaite. C'est une substance légère, non miscible à l'eau à cause des matières grasses qu'elle retient quand elle n'a point été for-

tement calcinée. Elle est difficile à recueillir, d'une fabrication coûteuse, et n'a, pour cette raison, de valeur dans les arts que par sa couleur et sa facilité à prendre l'huile; aussi ne l'emploie-t-on que pour la peinture et la fabrication de l'encre d'impression. (Voyez Noir.)

Il n'en est plus de même dès que le charbon est susceptible d'être mouillé par l'eau; il manifeste alors une propriété extrêmement précieuse qui lui fait trouver mille applications. Elle consiste en ce que le charbon divisé s'approprie avec facilité tous les corps qui sont tenus en suspension dans les liquides, lors même qu'il s'agit de substances dissoutes, mais retenues par une faible affinité, comme, par exemple, les matières colorantes; ainsi le charbon clarifie l'eau, décolore les sirops, le vin, le vinaigre, etc. De là sa propriété désinfectante et conservatrice pour l'eau, qui a été découverte par Berthollet. C'est pourquoi on charbonne le bois des vaisseaux et des pieux pour les soustraire le plus possible à la pourriture. On en fait autant pour l'intérieur des tonneaux où l'on met de l'eau pour les voyages sur mer. En filtrant de l'eau corrompue à travers une couche de charbon convenablement préparé, on obtient de suite une eau limpide et incolore : on a même constaté que la viande crue se conserve très bien dans le charbon.

On peut jusqu'à un certain point se rendre compte des propriétés physiques et chimiques du charbon en réfléchissant à son état moléculaire. La continuité de ses particules est à peu près nulle; de là son impuissance à transmettre ou à réfléchir la lumière, à conduire l'électricité et la chaleur : c'est pourquoi il est noir et terne. D'un autre côté, c'est une matière dans un état de division extrême, offrant par conséquent des centres innombrables d'attraction qui, soit par affinité chimique, soit par action mécanique, doivent, par leur interposition, troubler l'harmonie des corps continus, ce qui détermine une sorte de magma ou précipité que le filtre retient. C'est sans doute par un phénomène de ce genre que le charbon condense les gaz avec une si grande énergie; car M. Théodore de Saussure, qui a si bien éclairci cette partie de la science, a reconnu que c'étaient les charbons les plus doués d'une texture capillaire qui condensaient le plus de gaz. On retrouve d'ailleurs cette propriété à divers degrés dans tous les corps dont la manière d'être est analogue, tels que la mousse de platine et d'iridium, l'asbeste, le plâtre moulé, le bois sec, etc.

Pour clarifier les liquides, il importe donc de se servir d'un charbon très divisé; c'est pourquoi plusieurs chimistes, et principalement MM. Bussy et Payen, ont fait des recherches pour déterminer le pouvoir décolorant des divers charbons; ce qui leur a fait reconnaître que les substances animales riches en albumine, telles que le sang, le blanc d'œuf, la gélatine, etc., calcinées avec le carbonate de potasse, donnent un charbon extrêmement divisé et possédant le maximum de pouvoir décolorant; c'est le noir animal. Il est rare cependant qu'on emploie de tels charbons dans les grands établissemens, parce que les matières premières et la manutention contrebalancent l'avantage par leur haut prix; néanmoins on expédie beaucoup de sang desséché, et ce charbon lui-même pour les Antilles, parce que le fret est de grande considération.

En France, on emploie principalement le charbon d'os ou noir d'ivoire, qui se fait avec des os ou des rognures d'ivoire que l'on calcine en vase clos. Ce charbon provient de la partie gélatineuse des os; il est nécessairement mêlé d'une grande quantité de phosphate et de carbonate de chaux; en sorte qu'à poids égal, il décolore beaucoup moins que le charbon préparé avec de la potasse, d'autant plus que sa division n'est que mécanique : il est cependant de beaucoup supérieur au charbon végétal pulvérisé. D'un autre côté, son emploi devenant expéditif et peu coûteux, on en consomme toujours de grandes quantités. Le tableau ci-joint montre le pouvoir décolorant de diverses sortes de charbon, comparativement à celui-ci pris pour unité.

ESPÈCE DE CHARBON.	Décoloration relative de l'indigo.	Décoloration relative du sirop.
Sang brûlé avec du carbonate de potasse . . .	50	20
Sang brûlé avec de la craie	18	11
Colle brûlée avec du carbonate de potasse . . .	36	16
Blanc d'œuf brûlé comme la colle	34	16
Gluten brûlé de la même manière	11	9
Noir de fumée calciné de même	15	11
Noir de fumée non calciné.	4	3
Charbon d'os après l'élimination des matières calcaires par les acides et la calcination avec la potasse.	45	20
Charbon d'os traité par l'acide.	2	2
Noir d'os ordinaire	1	1

Lorsque le charbon acquiert en se formant une certaine cohésion, il montre de la consistance; son aspect est gris et brillant; il conduit l'électricité et la chaleur; mais il est devenu complétement impuissant pour clarifier et décolorer les liquides; telle est la nature du graphite, de l'anthracite, du coke et du résidu de quelques substances végétales et animales, comme le sucre, la gomme, la gélatine, quand on les a calcinées seules. Le charbon proprement dit, que laissent les substances ligneuses calcinées en vase clos, en diffère peu; c'est, comme on sait, une matière solide, poreuse, à cassure noire et brillante, qui conduit l'électricité, et se montre d'autant plus sonore et conductrice de la chaleur, que sa calcination a été plus prolongée et opérée à une plus haute température. Ce charbon n'est employé que comme combustible ou pour la fabrication de la poudre et de la conversion du fer en acier. (Voyez Poudre, Cémentation.)

Le charbon brûle avec régularité, émettant une légère flamme bleuâtre et une quantité de chaleur que M. Despretz a trouvée, par expérience, susceptible de fondre une quantité de glace égale à 105 fois le poids du charbon employé; ce qui revient à porter 90 livres d'eau, du tempéré au point de l'ébullition, avec une seule livre de charbon.

Comme tout le monde sait, le charbon est le résultat de la carbonisation du bois. Ce phénomène se manifeste à une température à peine supérieure au point de l'ébullition de l'eau. Dès que le bois est desséché par la chaleur, il brunit de plus en plus, en dégageant de l'acide acétique, de l'hydrogène carboné, et de l'oxide de carbone, accompagnés de fumée. Dès qu'il est devenu d'un noir fauve, et susceptible d'être pulvérisé, on peut s'en servir pour la fabrication de la poudre, qui demande un charbon riche en hydrogène; mais il est impropre aux usages domestiques, parce qu'il donne de la fumée; il constitue même, dans ce cas, un charbon de rebut appelé fumeron. Pour les usines et la consommation courante, le charbon doit avoir subi une forte calcination.

On y procède de différentes manières, suivant les localités. Dans les forêts on débite les branches d'arbres en *rondins* ou *tronçons* longs de deux pieds et demi, et d'un diamètre de deux à six pouces, que l'on range debout, en les inclinant légèrement, autour d'un pieu central, de manière à former un cône tronqué, sur lequel on en construit simultanément deux autres, ce qui produit un seul cône massif de 15 pieds de diamètre à sa base, sur 7 à 8 pieds de hauteur à son sommet, et composé de trois zones de rondins légèrement espacés. On couvre le tout de plantes vertes sur lesquelles on met une couche de terre, sauf à la partie supérieure, où l'on allume un feu de broussailles; dès que le feu a gagné le centre, on couvre de la même manière le

sommet, et l'on pratique par-ci par-là des trous par où l'air entre et la fumée se dégage. Au bout de deux ou trois jours, quand il ne sort plus de fumée, on bouche avec soin tous les trous; et quand le tas est refroidi, on le démolit pour mettre le charbon en magasin.

C'est là le procédé le plus simple, tel, par exemple, qu'on le pratique aux environs d'Angoulême; dans d'autres forêts, les rondins sont établis par couches horizontales autour d'un pieu central, qui est enlevé pour introduire des tisons enflammés au centre de la charbonnière. Dans ce système, pendant les grands vents, le feu est difficile à conduire, le toit se rompt quelquefois, et il en résulte de grandes pertes; c'est pourquoi, dans quelques localités, on établit les charbonnières dans de vastes huttes à parois d'osier, couvertes en planches: d'autres fois, le tas de bois est ceint d'un mur en terre, revêtu de briques intérieurement; il est surmonté d'un couvercle de forme parabolique, en forte tôle, muni de soupiraux, auquel on adapte un tube communiquant à des tonneaux où vont se condenser l'acide acétique et les matières bitumineuses que charrie la fumée: souvent le mur est souterrain, et le couvercle seul est hors de terre; dans tous les cas, le mur est percé de trous pour alimenter la combustion. Enfin, dans ces derniers temps, on a construit de vastes charbonnières en brique, ayant la forme d'un dôme, que l'on emplit de bois, dont la calcination s'opère par la chaleur dégagée de plusieurs cheminées ou l'on entretient toujours un grand feu. Ce mode est suivi principalement pour les bois bitumineux, parce qu'il permet de recueillir le goudron qui se condense sur les parois internes du dôme.

On obtient aussi du charbon en distillant le bois, c'est-à-dire en le plaçant dans des caisses en tôle que l'on range dans un four de manière à ce que le tube dont chaque caisse est muni communique à un récipient unique, où l'acide pyroligneux et le goudron viennent se condenser. Ce procédé donne les plus beaux résultats; mais il exige l'emploi de grands capitaux, et n'est avantageux qu'aux portes d'une grande ville. Par ces différentes méthodes le produit en charbon varie de 15 à 30 pour 100.

Tous les charbons, outre de la cendre, donnent toujours de l'eau quand on les brûle; de sorte qu'on croit généralement que l'hydrogène est un élément nécessaire à l'existence du carbone sous forme de charbon; mais les recherches que l'on a faites à cet égard n'ont pas été entourées d'assez de précautions pour qu'on ne puisse pas attribuer l'hydrogène aux gaz absorbés par le charbon lors de sa formation.

CHARENTE (Département de la). La rivière de Charente dont le département emprunte son nom, a sa source dans le Limousin, au bourg de Chéronnac (canton de Rochechouart). Dans la partie nord-est du département, qu'elle traverse d'abord, son cours parallèle à celui de la Vienne se dirige du sud au nord, vers la Loire; mais à Civray (département de la Vienne) elle rencontre un plateau élevé qui la sépare du Clain et l'oblige à rétrograder. Après un cours de 30 000 mètres dans le département de la Vienne, elle rentre dans celui de la Charente, coulant du nord au sud jusqu'au pied d'Angoulême. Là elle tourne brusquement du côté de l'ouest et va par la Saintonge et l'Aunis se jeter dans la mer à trois lieues au-dessous de Rochefort. Quatre départemens, ceux de la Haute-Vienne, de la Vienne, de la Charente et de la Charente-Inférieure participent à son cours, qui est de 71 lieues. La marée s'y fait sentir jusqu'à Saintes, à douze lieues de la mer. Dans une étendue de vingt lieues environ, de Cognac à la mer, elle est naturellement navigable; mais au moyen de quelques travaux d'art, sollicités par Turgot l'an 1776, sa navigation s'est étendue jusqu'à Montignac, à trois lieues au-dessus d'Angoulême, pour les bateaux chargés de 30 à 80 tonneaux, suivant les saisons. Ainsi le parcours total de sa navigation est de 191 000 mètres, et moyennant d'assez légères dépenses elle serait susceptible de s'étendre beaucoup au-delà. La Charente forme, entre la Loire et la Gironde, un bassin secondaire, dont l'importance est du reste beaucoup diminuée par la proximité de la Gironde.

Le département de la Charente est circonscrit, au nord, par ceux de la Vienne et des Deux-Sèvres; à l'est par celui de la Haute-Vienne; au sud par celui de la Dordogne; et à l'ouest par la Charente-Inférieure. Sa longueur moyenne est de 98 710 mètres; sa largeur moyenne de 62 030 mètres, et son étendue en superficie d'environ 564 476 arpens métriques.

L'ancienne province d'Angoumois forme le noyau de ce département, dont elle occupe le centre; mais, pour donner au département les dimensions convenables, on a pris sur toutes les provinces d'alentour la Saintonge, le Périgord, le Limousin et le Poitou. Il suit de là que les différens districts dont son territoire se compose, offrent d'assez notables diversités. Toutefois entre le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois et même le Périgord, l'union est aisée et naturelle, car ici les diversités, bien que sensibles, ne portent sur rien de fondamental. Le Périgord, il est vrai, se distingue par son langage qui appartient aux idiomes du midi; mais du reste, dans les traits essentiels de sa géographie, il n'a rien qui l'éloigne de l'Angoumois ni du Poitou. Mais il n'en n'est point ainsi de la partie détachée du Limousin, qui forme le vaste district de Confolens. Ici la différence est fondamentale, et par la nature du sol aussi bien que par la langue, aussi bien que par le caractère physique et moral de la population, ce district est complètement étranger au reste du département. Quant aux diversités qui caractérisent le Poitou, la Saintonge et le Périgord, dont le département de la Charente emprunte plusieurs cantons, non seulement ces diversités sont secondaires, comme je l'ai dit, mais de plus toutes se retrouvent dans l'Angoumois, sinon aussi tranchées, du moins visibles encore. En effet, bien que depuis les âges les plus reculés jusqu'à la révolution, ou comme seigneurie féodale ou comme province, l'Angoumois ait toujours formé un corps distinct, toutefois, sous le rapport géographique, son territoire appartient aux régions plus considérables qui l'avoisinent et non à lui. Au fond, il est vrai de dire que le Poitou, la Saintonge et le Périgord viennent finir et se rencontrer au pied d'Angoulême, point central de l'Angoumois aussi bien que du département; et des trois paysages divers que la ville embrasse du haut de ses remparts élevés, l'un au midi, par l'escarpement et la nudité de ses collines hérissées de roches calcaires, rappelle davantage le Périgord; l'autre à l'occident, plus frais, plus vert, plus uni, tient de la Saintonge; le troisième au nord, formé de collines larges, arrondies et chargées de vignobles, se rapproche du Poitou; et enfin, pour compléter le tableau, on aperçoit à six lieues de distance vers l'orient le premier plan du Limousin, qui se dessine en violet sur l'horizon. De même dans la population, suivant qu'elle réside à l'ouest, au midi ou à l'est d'Angoulême, les influences de la Saintonge, du Périgord ou du Limousin se font sentir; mais par-dessus toutes ces influences, chez les populations de l'Angoumois proprement dit, c'est le caractère poitevin qui est prédominant. — Angoulême est une cité poitevine, bâtie sur la dernière colline du Périgord.

Le territoire du département de la Charente, hors la portion détachée du Limousin, appartient aux formations secondaires. Le sol est en général calcaire, sec, brûlant, sans profondeur. A l'ouest, aux environs de Cognac, la couche végétale plus abondante repose sur un lit de craie. A l'est, vers l'approche du Limousin, les terres deviennent argileuses çà et là, ou bien, comme dans le canton de Larochefoucault, le sol repose sur une masse de cailloux entassés confusément au travers desquels les eaux s'infiltrent ou s'engouffrent. Plus loin vers l'est, dans l'arrondissement de Confolens et aux confins de celui d'Angoulême, apparaissent le mi-

caschiste et le granit : c'est la transition et ensuite le sol primitif du Limousin. — De nombreuses chaînes de collines, de médiocre hauteur, qui vont s'abaissant au centre et à l'ouest, couvrent tout le pays de leurs ramifications. La plupart de ces collines sont revêtues de vignobles aux flancs et au sommet; parfois lorsqu'il s'y rencontre une couche d'argile, une prairie s'y suspend : plusieurs sont boisées, particulièrement aux approches du Limousin, où le châtaignier remplace la vigne; plusieurs enfin sont roides et dépouillées de toute végétation. — Le paysage du département est en général vaste et gracieux; quelquefois sauvage, mais sur de petites proportions.

Parmi les richesses naturelles du sol, il faut mettre le fer au premier rang. Dans les communes qui avoisinent le Limousin, les mines sont nombreuses et fournissent un fer d'excellente qualité. La principale est celle de la plaine des Ajots (arrondissement de Ruffec). Outre cette mine, une vingtaine d'autres sont en exploitation, et toutes ensemble fournissent environ 30 000 quintaux métriques de minerai, qui alimentent dans le département six à sept forges, sans compter une fonderie de canons; malheureusement la houille manque, et le bois enchérit. On trouve aussi, dans le département, des mines d'antimoine et autres substances métalliques non exploitées ou dont l'exploitation est abandonnée. Hors la région limousine, d'excellentes pierres de construction se trouvent partout. Celle qui se tire à gros blocs des environs d'Angoulême est d'une éblouissante blancheur, très facile à scier, mais trop poreuse. Celle de Saint-Mesme (arrondissement de Cognac) est d'une grande beauté, et s'exporte jusqu'à Bordeaux. Une riche carrière de gypse est aussi exploitée à Cherves, dans les environs de Cognac.

Les forêts sont nombreuses, surtout vers l'orient, et quelques unes sont considérables. Le chêne est l'essence qui y domine : parfois il y végète seul, plus souvent il est accompagné du hêtre; ailleurs le tremble, l'alisier, le frêne, l'orme, le cerisier, le charme et le cormier se mêlent à lui. Dans les forêts de la région limousine, c'est souvent le châtaignier qui végète sans mélange. Il y a environ cinquante ans, le cerf et le chevreuil se voyaient encore dans ces forêts; ils ont depuis disparu. Le nombre des sangliers est aussi fort diminué; mais en revanche les renards et les loups ne sont que trop nombreux, à tel point que de 1809 à 1817, il a été tué dans le département 637 individus de l'espèce du loup. Les reptiles n'y sont point rares, notamment la vipère ordinaire (*coluber berus*), l'aspic (*coluber aspis*), la vipère noire (*coluber prester*). Le pays est suffisamment fourni de gibier. Le poisson abonde dans les rivières, et il est de qualité supérieure dans la partie orientale du département. On rencontre aussi des loutres au bord des rivières et des étangs.

Le climat de la Charente est salubre et tempéré. Les hivers sont doux et se passent le plus souvent sans qu'il tombe de neige, ou qu'elle séjourne à terre au-delà de quelques heures. L'air est vif, au point d'être nuisible aux poitrines délicates; le ciel est presque toujours pur. — Le climat de la région limousine est plus froid et plus humide; c'est celui du Limousin.

Outre la *Charente*, dont nous avons déjà parlé, six rivières arrosent le département : 1° la *Vienne*, qui traverse au nord-est l'arrondissement de Confolens pour se rendre à la Loire; 2° la *Dronne*, qui entre par le sud dans le département, et retourne au sud se jeter dans la Dordogne; 3° et 4°, la *Tardouère* et le *Bandiat*, qui baignent à l'est l'arrondissement d'Angoulême, vers la frontière du Limousin. Ces deux rivières, qui à une lieue de distance l'une de l'autre coulent parallèlement, se perdent en des cavités souterraines aux environs de La Rochefoucault, et il en est ainsi de tous les cours d'eau de ce canton; 5° le *Né*, affluent de la Charente; 6° la *Tourre*, qui a sa source à une lieue et un quart d'Angoulême. Cette source, la plus abondante qui soit en France, se compose d'un abîme en forme de cône renversé, où l'eau semble dormante, et, proche l'abîme, d'un grand nombre d'ouvertures plus étroites, d'où l'eau sort en bouillonnant ou même jaillit à 14 pouces de hauteur. Le diamètre de la source est d'environ 50 pieds, et la rivière, dès son issue, présente une largeur de 80 mètres sur 1 à 2 mètres de profondeur. L'uniformité de son niveau qui, de la saison pluvieuse à la sécheresse, ne varie guère de plus d'un pied, la rend précieuse pour les usines. Il est plus que vraisemblable que les eaux perdues aux environs de La Rochefoucault (la distance est de deux à cinq lieues), se rejoignant sous terre, forment la Touvre. A l'exception du Né et de la Touvre, qui ont leur source et tout leur cours dans le département, toutes les précédentes rivières sont originaires du Limousin. Aucune d'elles, hors la Charente, n'est navigable; mais la Vienne, la Dronne, le Né ainsi que la Touvre seraient susceptibles de le devenir, ces trois dernières à peu de frais. Le département possède, outre cela, 13 rivières moindres, capables toutefois de mettre en mouvement des usines; 39 ruisseaux, et, dans la contrée limousine, de nombreux étangs.

Sous le rapport de l'administration, le département est divisé en cinq arrondissemens communaux, dont les chefs-lieux sont : *Angoulême*, *Cognac*, *Confolens*, *Ruffec et Barbezieux*. Ces cinq arrondissemens comprennent 29 cantons et 433 communes.

Les villes principales du département sont :

1° *Angoulême*, capitale de l'ancien Angoumois, chef-lieu du département; préfecture, évêché; à 114 lieues S.-O. de Paris; ville assez jolie, dans une charmante situation, sur une colline escarpée et hérissée de rochers, au confluent de l'Anguienne et de la Charente. Au pied de la colline est le *port*, le *collège de Marine*, aujourd'hui supprimé, et un vaste faubourg où se fait tout le commerce d'Angoulême. Hors la cathédrale et les restes de l'ancien château féodal, point de monument remarquable. Ruines de l'abbaye de Saint-Cybard, au pied de la colline. Ruines de l'abbaye de la Couronne, dont la belle église a été démolie en 1808, à une lieue d'Angoulême. Air si vif sur le plateau qu'il est insupportable aux poitrines faibles. Sources nombreuses au pied du plateau. Population 15 186 hab. 2° *Barbezieux*, sous-préfecture; petite ville rurale, dans une plaine vaste et fertile, sur la route de Paris à Bordeaux; pop. 2756 hab. 3° *Cognac*, sur la Charente, sous-préfecture; grand commerce et fabrication d'eau-de-vie. Campagne riche et riante; ville mal bâtie. Pop. 3 409 hab. 4° *Ruffec*, sous-préfecture; petite ville rurale, sur la route de Paris à Bordeaux; fabrication d'étoffes grossières. Pop. 3 004 hab. 5° *Confolens*, sous-préfecture, au confluent de la Coire et de la Vienne. Commerce de grains et de bestiaux; tanneries. Ville et contrée limousine; maisons construites en bois; communications difficiles; Pop. 2687 hab. 6° *La Rochefoucault*, chef-lieu de canton, sur la Tardouère; la plus noble et la plus riche seigneurie de l'Angoumois. Petite ville assez industrieuse; fabriques de fil, de ruban de fil et d'étoffes grossières; tanneries. Beau et vaste château mi-gothique, mi-sarrasin, posé d'une manière pittoresque sur une masse de rochers renfermant de profondes excavations naturelles. Gouffres dans six rivières, aux alentours de La Rochefoucault; hors les rivières, plusieurs abîmes en forme de puits, dont la profondeur est inconnue; grottes de Rancogne, vastes et jusqu'ici peu visitées. Popul. de la ville 2706 hab. 7° *Jarnac*, sur la Charente, à trois lieues de Cognac. Commerce et fabrication considérable d'eau-de-vie; pont suspendu sur la Charente; consistoire protestant; popul. 2 282 hab. Les autres villes moins considérables sont : *Chabannais*, *Aubeterre*, *Montbron*, *La Valette*, *Mansles et Châteauneuf*.

La population du département de la Charente est de 362 331 habitans, qui sont distribués comme il suit entre les cinq arrondissemens :

Angoulême. . .	9 cantons.	143 communes.	128 391 habitans.
Barbezieux. . .	6	87	58 042
Cognac.	4	70	50 131
Ruffec	4	83	58 745
Confolens . . .	6	70	67 722

Si entre les départemens de France les plus avancés en civilisation d'une part, et d'autre part les plus arriérés, on prend la moyenne, on aura à peu de chose près l'état général de la civilisation dans le département de la Charente, Ceci est surtout vrai de l'Angoumois, car la contrée saintongeoise est au-dessus de la moyenne, et la contrée limousine est beaucoup au-dessous. — La foi chrétienne a presque disparu, même des campagnes, excepté vers le Limousin, où le peuple a gardé jusqu'à présent la dévotion héréditaire. Le département possède trois colléges, un à Angoulême, l'autre à La Rochefoucault, le troisième à Confolens; mais aucun de ces établissemens n'est dans une condition très florissante. Peu de villes pourtant seraient aussi propres qu'Angoulême à devenir centre d'études: outre la salubrité, la beauté et le calme de sa situation, outre l'excellence et le bon marché de la vie matérielle, il a sur toutes les villes circonvoisines cet avantage éminent que c'est un promontoire avancé qui projette la langue française au milieu des idiomes du midi, et que, malgré ce voisinage, le langage et l'accent y sont très purs. Dès à présent, cette dernière considération y attire un assez grand nombre de jeunes filles qui viennent des départemens méridionaux y faire leur éducation. Pour que cette pratique se généralisât et s'étendît aux garçons, il ne faudrait que l'établissement d'écoles où l'instruction fût moins incomplète et plus solide. Sous le rapport de l'instruction élémentaire, le département tient la moyenne, ainsi que je l'ai indiqué. Le nombre des écoles primaires est de 465; 155 communes sont privées d'écoles. Point d'établissemens littéraires ou scientifiques, sinon une *Société d'Agriculture* qui publie ses annales à Angoulême. Cette ville possède aussi une bibliothèque de 16 000 volumes, qui est peu fréquentée; une école gratuite d'*accouchement* et une autre de *dessin linéaire*.

De cette stagnation des esprits, on peut conclure que l'industrie dans ce département est généralement peu développée. Toutefois, les qualités du sol donnent à ses produits une assez haute valeur. Il faut placer au premier rang la fabrication des eaux-de-vie, qui a son siége principal dans les cantons de Cognac, Jarnac et Segonzac; ensuite viennent les établissemens métallurgiques; en troisième lieu, les papeteries d'Angoulême, qui doivent leur supériorité aux eaux du pays, non moins qu'à l'habileté des ouvriers. Le département possède aussi d'assez nombreuses tanneries; des filatures de chanvre et de lin; quelques fabriques de toile et de draps grossiers, qui se consomment dans le pays; des fabriques de poterie, etc.

La population de la Charente est principalement agricole. Le pays, morcelé à l'infini, est cultivé avec beaucoup de soin; mais sous le rapport de la science agronomique, la culture laisse grandement à désirer. Elle va déclinant de l'ouest à l'est, de la Saintonge à la contrée limousine, où le système des colons partiaires ou *métayers* est encore en pleine vigueur. La vigne tient la première place dans les cultures. Le sol pierreux et chaud de l'Angoumois, ou la craie de l'arrondissement de Cognac, donnent çà et là d'excellens vins; mais en général, les vins de l'Angoumois et surtout ceux de l'arrondissement de Cognac devant être la plupart convertis en eaux-de-vie, la fabrication du vin est peu soignée. Les terres labourables occupent le tiers environ de la superficie du département. Le froment, le maïs et le seigle, etc., y prospèrent; toutefois la récolte des céréales est inférieure à la consommation. Quelques plantes oléagineuses (le colza, vers le limousin, le pavot dans l'Angoumois), sont cultivées, mais sur une petite échelle. Environ 1 800 hectares, situés principalement dans les arrondissemens de Ruffec et de Barbezieux, sont consacrés à la culture du chanvre et du lin. La culture du safran, jadis florissante et productive, est maintenant presque abandonnée. En somme, le pays, malgré la sécheresse et le peu de profondeur du sol, est généralement fertile, surtout à l'ouest, et le vallon de la Charente, engraissé par le limon que laissent les débordemens, est partout d'une grande richesse. La contrée limousine, moins favorisée à plusieurs égards, a l'avantage de ses prairies nombreuses; se livre avec zèle et intelligence à l'éducation et au commerce des bestiaux, et elle nourrit beaucoup de porcs. Dans ses champs, le sarrasin remplace le maïs, et le châtaignier croît sur les coteaux en place de la vigne, qui manque ou donne de mauvais produits. Il ne faudrait, à cette population laborieuse, réfléchie, et naturellement industrieuse, pour qu'elle prospérât, que l'instruction élémentaire et de meilleures voies de communication.

Le commerce de ce département dont les siéges principaux sont Cognac, Jarnac et Angoulême, roule : 1° sur les vins et surtout les eaux-de-vie dont l'exportation est considérable; 2° les fers et les papiers; 3° la vente et l'achat du merrain; 4° le sel, qui de l'entrepôt d'Angoulême s'exporte dans les départemens voisins jusqu'à l'Auvergne inclusivement; 5° les bestiaux; 6° les cuirs tannés, les bouchons de liége, etc.; 7° les truffes dont la vente est évaluée à 500 000 fr., et les volailles truffées, expédiées à Paris en assez grande quantité.

Le département est traversé par deux routes royales, celle de Paris à Bordeaux et celle de Clermont à Saintes. Il possède aussi plusieurs routes départementales. La viabilité du département, en général, fort défectueuse, va s'améliorant depuis la révolution de juillet.

L'Etat possède, à Ruelle, sur la Touvre, une fonderie de canons pour la marine, et, sur la Charente, aux environs d'Angoulême, une poudrerie.

Le département envoie à la Chambre cinq députés.

Par les renseignemens qui précèdent, la géographie de l'Angoumois est suffisamment connue : pour compléter la notice de cette province qui, à cause de son peu d'étendue et d'importance, a été négligée dans cette Encyclopédie, il nous reste à dire quelques mots de son histoire.

Le nom d'Angoulême (*Iculisma*), est mentionné, pour la première fois, dans Ausone, au troisième siècle de l'ère chrétienne. Dans les monumens du moyen âge, la ville est appelée *Urbs Ecolismensium*, *Aquilisna*, *Equolisna*, *Ecolisma*, *Inculisma*, *Engolisma*, etc., etc. Elle fit partie de la seconde Aquitaine, sous la domination des Romains; au cinquième siècle de l'ère chrétienne, elle fut comprise dans l'empire des Visigoths, et tomba, l'an 507, sous la puissance des Francs, à la suite de la bataille de Vouillé.

C'est, au neuvième siècle, sous Charles-le-Chauve que la province d'Angoumois apparaît dans l'histoire avec le titre de comté. Les premiers comtes furent *Turpion* (vers l'an 848); *Eménon* (866); *Wulgrin I* (mort en 886). Tous les trois reçurent le comté de Charles-le-Chauve et le tinrent en son nom; mais, après eux, la féodalité s'établissant de toutes parts, le comté devint héréditaire dans la maison de Wulgrin.

La destinée intérieure de l'Angoumois, durant le moyen âge, fut celle de toutes les petites souverainetés féodales de ce temps-là : son histoire extérieure est celle du Poitou, de la Guienne et en général des provinces du sud-ouest, qui, suspendues entre l'Angleterre et la France, aspirent à former une nationalité indépendante.

Nous nous réservons de nous arrêter sur cette histoire, à l'occasion des provinces plus considérables de Guienne et de Poitou : quant à l'Angoumois il suffira ici de donner la liste de ses comtes :

ALDOIN I, fils de Wulgrin, mort l'an 916.

GUILLAUME I, fils du précédent; il eut le surnom de *Taillefer*, qui resta à ses descendans; mort l'an 962.

ARNAULT, fils du précédent, 988.

GUILLAUME II, 1028.

ALDOIN II.

GEOFFROY, mort l'an 1048.

GUILLAUME III, mort dans une abbaye d'Allemagne, au retour de Jérusalem.

WULGRIN II, mort l'an 1140.

GUILLAUME IV, 1177.

WULGRIN III, 1179.

GUILLAUME V.

AYMAR, frère du précédent. A sa mort, vers l'an 1218, par le mariage d'Isabelle, sa fille, avec Hugues de Lusignan, le comté d'Angoulême passa entre les mains des comtes de la Marche, où il y resta jusqu'à l'an 1307. Alors, Gui, comte de la Marche, qui mourut sans enfans, ayant fait donation de ses domaines à Philippe-le-Bel, l'Angoumois fut réuni à la France, et depuis lors son histoire se confond dans celle de la monarchie.

CHARENTE-INFÉRIEURE. C'est le nom d'un de nos plus considérables départemens de la région du sud-ouest. Il est borné au sud par la Gironde; à l'ouest par l'Océan, et au nord par la Sèvre niortaise qui le sépare du département des Deux-Sèvres; à l'est il a pour confins les départemens de la Charente et de la Dordogne. Ce département, ainsi que celui qui précède, tire son nom de la Charente qui le traverse d'Orient en Occident. Son territoire se compose des anciennes provinces d'Aunis et de Saintonge, dont le rôle historique a été si grand durant nos luttes avec l'Angleterre et à l'époque de nos guerres de religion, jusqu'au ministère de Richelieu. Mais déjà nous avons parlé de l'Aunis, et notre dessein est de consacrer de même un article à la Saintonge. Pour tout ce qui est de l'histoire nous y renvoyons le lecteur, nous bornant ici, selon notre usage, à la description géographique et statistique du département, en sa condition actuelle.

Plusieurs rangs de collines de moyenne hauteur se détachant du Périgord et courant au nord-ouest traversent le département de la Charente-Inférieure. Sa surface d'ailleurs est généralement ondulée, quoique sur plusieurs points on y rencontre d'assez vastes marécages le long de la Charente ou le long de la mer, particulièrement aux environs de Rochefort et de Marennes, et aux environs de Marans, vers l'embouchure de la Sèvre, sur la frontière de la Vendée.

Outre la Gironde et la Sèvre, dont ce département possède une rive, comme on l'a dit; outre la Charente qui le divise par le milieu, trois autres rivières l'arrosent: 1° la Boutonne, qui descend du Poitou et se jette dans la Charente, à trois lieues au-dessus de Rochefort; 2° la Seugne, qui a sa source dans le département et dont la Charente reçoit aussi les eaux; 3° la Seudre, qui, originaire du département, ainsi que la précédente, va directement rejoindre la mer. Hors la Seugne, toutes ces rivières sont navigables. Le développement du littoral, tant sur la Gironde que sur l'Océan, est évalué à 170 000 mètres. Les côtes sont de forme assez variée; tantôt basses, tantôt relevées en dunes ou en falaises calcaires.

La vallée où la Charente voyage à travers de magnifiques prairies, entre deux lignes de coteaux boisés, est charmante. Dans son aspect général, le pays est d'ailleurs diversifié, fertile et riant. Le sol, qui est de nature calcaire, fournit d'excellentes pierres de taille, du gypse, une marne extrêmement fine que l'industrie emploie à divers usages, quelques traces de fer, et, dans l'arrondissement de Marennes, des tourbières. Point de grandes forêts; mais de nombreux taillis, où les animaux malfaisans, le loup, le sanglier, le renard, etc., sont assez multipliés. Le gibier n'est point rare, surtout les oiseaux aquatiques, au bord des rivières et dans les marais. Le chêne est l'essence qui domine dans les bois. Le pin s'y trouve aussi en quelques endroits; au reste le règne végétal de ce département se distingue peu de celui des départemens circonvoisins. Les produits que la culture obtient du sol sont variés. Au centre et dans la partie orientale qui touche à l'Angoumois, le sol crayeux, comme à Cognac, produit des eaux-de-vie analogues, bien qu'inférieures en qualité à celles de Cognac. Les terres arables donnent le froment, le maïs, des légumes estimés, etc. Une partie considérable du sol est en prairies ou artificielles ou naturelles. Celles qui bordent les rivières, et la Charente surtout, sont vastes et belles, ainsi que nous l'avons dit. Les prairies de la Saintonge et de l'Aunis, peut-être en vertu du voisinage de la mer, communiquent au lait des vaches une qualité supérieure et il s'en fait un beurre qui est comparable à celui de Bretagne, et dont s'approvisionne Bordeaux. L'Océan fournit aussi à la prospérité du département un riche tribut. Le sel qui provient de ses marais salans est le meilleur que l'on connaisse et il s'exporte jusqu'en Auvergne; des sardines se pêchent sur la côte, et la réputation des huîtres vertes de Marennes est établie depuis long-temps. Le climat de la Charente-Inférieure, déjà si tempéré par sa latitude, est encore adouci par les influences de l'Océan. Excepté au voisinage des marais, voisinage malsain durant l'été, l'air est aussi salubre que doux.

Outre les rivières qui ouvrent à la navigation du département une étendue d'environ 86 000 mètres, il possède deux canaux encore inachevés, celui de Brouage et celui de Niort à La Rochelle. De plus il est parcouru par 19 routes royales ou départementales.

Le département de la Charente-Inférieure est divisé pour l'administration en six arrondissemens, dont trois, riverains de la mer, ont pour chefs-lieux La Rochelle, Rochefort et Marennes; trois, situés dans la partie orientale, ont pour chefs-lieux Jonzac, Saintes et Saint-Jean-d'Angély. Ces six arrondissemens comprennent 483 communes, réparties en 39 cantons. Excepté en ce qui touche la marine, le chef-lieu administratif du département est La Rochelle, qui est aussi le siége de l'évêché et du séminaire diocésain, dont Saintes, malgré le droit de son antique possession, fut dépouillé par le concordat. En ce qui regarde la marine, le département relève de Rochefort, chef-lieu du quatrième arrondissement maritime dont le ressort s'étend depuis l'embouchure de la Loire jusqu'aux Pyrénées.

Les villes principales sont :

1° *La Rochelle*, port sur l'Océan, siége de la préfecture et des administrations départementales; à 121 lieues de Paris; population 14 632 habitans. L'importance commerciale de cette ville a beaucoup décru ;

2° *Rochefort*, port militaire sur la Charente à deux lieues de l'Océan, ville construite par Louis XIV, vers l'an 1664. C'est, comme nous l'avons dit, le siége d'une préfecture et d'un tribunal maritime. On y trouve de plus une direction d'artillerie de la marine, une direction des constructions navales, un magnifique hôpital de la marine, un bagne, etc. La population de la ville est de 14 040 habitans;

3° *Marennes*, chef-lieu d'arrondissement; ville jolie, mais entourée de marais malsains; port de mer à l'embouchure de la Seudre; population 4 605 habitans;

4° *Saintes*, le *Mediolanum* de l'époque romaine, l'ancienne capitale des *Santones*, puis, jusqu'à la division de la France en départemens, capitale de la Saintonge, puis chef-lieu du département, et enfin simple chef-lieu d'arrondissement depuis l'année 1810, où un décret de l'empereur a transféré la préfecture à La Rochelle. La ville est bien bâtie et agréablement située sur la rive gauche de la Charente, où elle occupe le penchant d'une colline, au centre d'une jolie contrée. Peu de villes en France sont aussi riches en monumens ou débris de l'époque romaine. Saintes possède un hôpital de la marine. La population de la ville est de 10 437 âmes;

5° *Saint-Jean-d'Angély*, chef-lieu d'arrondissement, ville assez jolie située au bord de la Boutonne, dans une campagne fertile en vins. Elle tire son nom et son origine du monastère d'*Angeriacum*, de l'ordre de saint Benoît. La ville a été ruinée en partie, l'année 1820, par l'explosion de la poudrerie qui n'y a pas été reconstruite; population 6 031 habitans;

6° *Jonzac*, chef-lieu d'arrondissement, petite ville rurale, et industrieuse, sur la rive droite de la Seugne; population 2 618 habitans.

Les autres villes du département qui méritent une mention sont : *Marans*, petite ville commerçante, avec un port qui admet les navires de 100 tonneaux; population 4 041 habitans. *Brouage*, place forte sur l'Océan; population 850 habitans. *Royan*, à l'embouchure de la Gironde, avec un port et des bains de mer fréquentés; population 2 589 habitans. *Charente* ou *Tonnay-Charente*, sur la rivière de ce nom; port commode et fréquenté; commerce d'entrepôt; population 3 206 habitans. *Pons*, sur la Seugne; population 3 736 habitans. *Saujon*, sur la Seudre, 2 122 habitans. *Taillebourg*, ancien château-fort, sur la Charente.

Quatre îles voisines de la côte appartiennent aussi à ce département. De ces quatre îles, deux sont assez grandes, savoir : l'île de Rhé et l'île d'Oléron. La première, sur une longueur de six lieues et une superficie de 12 lieues carrées, contient 17 976 habitans, qui font partie de l'arrondissement de La Rochelle. Son territoire est peu fertile, si ce n'est en vins. Elle renferme trois villes ou bourgs, dont chacun, peuplé de trois à quatre mille habitans, possède un port commode. La principale de ces villes est Saint-Martin de Rhé, place fortifiée. L'île d'Oléron, située devant l'embouchure de la Charente, a six lieues de longueur et seize de circonférence. Le sol, bas et uni, est fertile en blé, en vins et en légumes. L'île renferme plusieurs bourgs et deux petites villes, dont l'une, le *Château*, est fortifiée. Population, 16 241 habitans. Les deux autres îles sont fort petites et seraient insignifiantes si l'une d'elles, l'île d'Aix, ne servait à la défense de la rade de Rochefort.

Le nombre des habitans de la Charente-Inférieure est de 445 249, dont voici le mouvement tel qu'il a été fourni par le ministère de l'intérieur, pour l'année 1833 :

Naissances.	Masc.	Fémin.	Total.
Dans le mariage . . .	5 634	5 484	11 118
Hors le mariage . . .	291	251	542
Totaux. . . .	5 925	5 735	11 660
Décès	5 841	5 669	11 510

Mariages, 3 683.

En 1830, le total des naissances avait été de 12 077 et celui des décès seulement de 9 227. La population est répartie comme il suit entre les divers arrondissemens : Arrondissement de La Rochelle, 77 589 habitans; Rochefort, 48 856; Marennes, 49 156; Saintes, 104 933; Jonzac, 84 562; Saint-Jean-d'Angély, 80 173.

Les habitans de la Charente-Inférieure sont éminemment sensés et laborieux. Ceux de l'Aunis, ainsi que la plupart des populations maritimes, ont une disposition innée pour la mer et les spéculations commerciales. Bien qu'entre eux et l'ancienne Aquitaine, il n'y ait d'intervalle que la Gironde, les hommes, aussi bien que les contrées, diffèrent fondamentalement. La langue de la rive gauche, vive et accentuée, est celle du midi; sur la rive droite, dans la Saintonge et dans l'Aunis, l'idiome lourd et monotone se rapporte à la langue du Nord. Et il en est de même des costumes, qui chez les paysans de la Saintonge, surtout les femmes, ont de la ressemblance avec les costumes de la Normandie.

La population de ce département est agricole, ou commerçante, ou adonnée à la navigation. Point de fabrique, sinon pour ce qui est usuel dans le pays et de nécesité urgente. L'industrie se satisfait par l'exploitation des richesses naturelles du sol, telle que la distillation des eaux-de-vie, ou exploitation des richesses naturelles de la mer, le sel, les huîtres vertes, la pêche des sardines.

La culture du sol est fort soignée et florissante. Pour les labourages on emploie généralement les bœufs. Les principales récoltes sont celle du vin, montant à 1 700 000 hect, dont 600 000 sont convertis en eaux-de-vie; et celle des céréales, qui dépasse la consommation du département. Les produits moins importans sont le chanvre, le lin, le safran, la moutarde, etc. La superficie du département est de 7 168 kilomètres carrés, ou environ 608 059 hectares, dont 105 000 sont en vignes, 21 500 en landes et 20 000 en marais. Le dessèchement de ces marais, qui est entrepris sur divers points, assainirait le pays et livrerait à l'agriculture une riche terre d'alluvion. Les propriétés sont fort divisées dans la Charente-Inférieure. C'est un pays de petite culture où les plus grandes métairies ne dépassent guère cent arpens. Du reste, le simple aspect des villages révèle une aisance générale. Ils sont, ainsi que les habitations, d'une grande propreté, surtout aux environs de la mer.

Le département possède environ 20 000 chevaux et mulets, 80 000 bêtes à cornes (race bovine), 150 000 moutons, tant mérinos qu'indigènes ou de race croisée. Il s'y élève aussi des porcs en grand nombre.

Le revenu territorial est estimé à 22 637 000 fr. En 1831, l'État a reçu du département 14 165 260 fr. 14 c. et lui a rendu 11 242 624 fr. 14 c. Le produit de la douane et de l'impôt sur le sel, a été, l'an 1831, de 4 225 925 fr.

L'instruction est assez répandue dans ce département, et la population y montre beaucoup de penchant et d'aptitude aux travaux intellectuels. Outre les nombreux établissemens spéciaux d'instruction navale dont Rochefort est le siége, il y a aussi dans cette ville, ainsi qu'à La Rochelle, plusieurs institutions littéraires ou scientifiques d'un caractère plus général.

Quatre colléges de l'Université sont établis dans le département, savoir : à La Rochelle, à Saintes, à Rochefort et à Saint-Jean-d'Angély. Les écoles primaires sont au nombre de 568.

La Charente-Inférieure envoie à la Chambre 7 députés.

CHARITÉ. La charité, c'est l'amour, mais l'amour transformé en un sentiment religieux. Entre l'amour vulgaire, c'est-à-dire tel que l'engendre la nature, et l'amour ainsi transformé, il y a une distance infinie; et cette distance se trouve profondément marquée par le langage. Nous confondons sous le même mot tous les amours directement inspirés par la nature et dont l'objet est restreint; nous disons *amour conjugal*, *amour paternel*, *amour filial*, *amour fraternel*, etc.; quelque différence qu'il y ait entre ces amours, c'est toujours l'amour, et nous n'avons pas d'autre terme : mais quand nous voulons exprimer l'amour devenu sentiment religieux, nous disons *charité*. Comment, des objets finis de notre amour, nous élevons-nous à un amour universel, qui, retournant ensuite vers ces objets, nous les fait considérer et aimer d'une façon nouvelle; voilà ce qui mérite de nous occuper. Toutefois il est bon de savoir d'abord d'où nous est venu ce terme qui s'applique à la base de toute religion et d'une partie essentielle de la théologie.

En grec *charis* (χάρις) répond à notre mot *grâce*, et en a toutes les acceptions. *Grâce* vient de *gratus*, agréable. La grâce, c'est ce qui fait plaisir, ce qui donne de la joie; et de même χάρις est ce qui donne de la joie : racine, χαίρω, *lætor*.

D'où χάριτες les trois Grâces, c'est-à-dire les trois sources de bonheur et de joie : la beauté (Aglaé), la santé (Thalie), et la sagesse (Euphosyne).

De là, dans l'expression des relations sociales, χάρις a si-

gnifié *bienfait* et *aumône*, et, par réciproque, la reconnaissance d'un bienfait, absolument comme notre mot *grâce*: car nous disons également *faire une grâce*, et *rendre grâce à quelqu'un*. C'est dans ce dernier sens que εὐχαριστέω gnifie *gratias ago*: et εὐχαριστία, *gratiarum actio*.

De là le nom d'*eucharistie* (εὐχαριστία) ou d'*eulogie* (εὐλογία) donné à la *Cène*, parce que Jésus, avant de rompre le pain, avait *rendu grâces*: εὐχαριστήσας, *gratiis actis* (Matth., XXVI, v. 27; Marc, XIV, 23; Luc, XXII, 19).

Χάρις en grec n'a pas d'autre sens; aussi n'est-ce pas le mot qui, dans le Nouveau-Testament, répond directement à *charité*. Partout où χάρις est employé dans le Nouveau-Testament, il ne signifie que l'action de faire une grâce, un don, une faveur, ou celle de remercier d'une grâce ou d'un don. C'est ainsi que saint Paul l'emploie pour emprimer sa reconnaissance envers Dieu: « Je rends grâces à Dieu, qui » nous a fait triompher, etc. »: Τῷ δὲ Θεῷ χάρις, etc. (II *Corinth.*, II, 14); ou bien encore pour exprimer la faveur de Dieu, comme quand il dit: « C'est la grâce (χάρις) qui » vous a sauvés par la foi; et cela ne vient pas de vous, car » c'est un don de Dieu »: Τῇ γὰρ χάριτι ἐστε σεσωσμένοι, etc. (*Ephes.*, II. 8).

Mais le mot qui en grec répond directement à *charité*, c'est le mot ἀγάπη, *amour*. C'est ce mot et celui d'ἀγαπάω, *aimer*, qui reviennent si souvent dans l'Evangile et dans les Epîtres, pour exprimer le lien qui unit l'homme à Dieu et à ses semblables. Ainsi saint Paul: « Notre espérance n'est » pas vaine; parce que Dieu a versé en nous son amour »: Ἡ ἀγάπη τοῦ Θεοῦ ἐκκέχυται ἐν ταῖς καρδίαις ἡμῶν (*Rom.*, V, 5). Il s'agit ici de l amour de Dieu pour nous. Ailleurs, en vingt endroits ἀγάπη est employé pour exprimer la charité mutuelle des hommes entre eux; comme quand saint Paul dit: « Assujettissez-vous les uns aux autres par l'amour (c'est-à- » dire par charité »: Διὰ τῆς ἀγάπης δουλεύετε ἀλλήλοις. (*Galat.*, V, 13).

D'ἀγάπη, les premiers chrétiens tirèrent le mot d'*agapes*, αἱ ἀγάπαι, pour exprimer leurs repas fraternels, comme ils avaient tiré de χάρις le mot d'*eucharistie*.

Mais quand le christianisme passa dans la langue latine, ἀγάπη y fut traduit par *charitas*; et voici comment. Cette langue avait l'adjectif *carus* ou *charus*, analogue du grec χάρις, mais avec un sens un peu différent. *Carus* exprime ce qui nous est *cher*, c'est-à-dire au fond, ce qui nous cause de la joie et du bonheur; et on en avait dérivé le mot *charitas* ou *caritas*. On appelait *charitas filiorum*, *patriæ*, etc., l'amour qu'on a pour ses enfans, pour la patrie, etc. Cicéron parle même en plusieurs endroits de la charité universelle: *charitas humani generis*. Le mot *charitas* servit donc à traduire l'ἀγάπη des Grecs.

On voit que ces étymologies nous donnent précisément pour synonyme de la charité l'*amour*. Mais aussi, par un rapport qui tient au fond des choses, quoique le mot *charité* ne soit pas directement dérivé de χάρις, la *grâce*, il se trouve en être indirectement dérivé par *charitas*, qui vient lui-même de χάρις.

L'amour, en effet, a toujours deux termes, l'objet qui inspire l'amour, et le sujet qui le reçoit. Les Grecs exprimaient par χάρις ce don d'attirer et de plaire qui cause l'amour, tandis qu'ἀγάπη signifiait l'amour conçu en nous. En latin, au contraire, *gratia* était la faculté de faire aimer, et *charitas* l'amour reçu. De là les deux termes de *grâce* et de *charité* dans la langue théologique du moyen âge.

Il est intéressant de retrouver, jusque dans ces étymologies, le rapport intime qui unit la *grâce* à la *charité*, rapport tel que les théologiens ont toujours regardé la charité comme un effet de la grâce.

Ceci nous ramène à la question que nous nous sommes posée en commençant. Nous sommes tous doués de la faculté d'aimer, en vertu des instincts divers que nous apportons en venant au monde; mais sommes-nous pour cela doués de charité? Non. L'amour, tel que l'inspire primordialement la nature, est si différent de la charité, qu'on pourrait le dire ennemi de la charité. Considérez, en effet, l'amour tel qu'il se manifeste chez les animaux, ou dans l'homme encore sauvage; suivez-le à travers les phases successives de la civilisation; ou bien faites un retour sur vous-mêmes, et surprenez vos sentimens primitifs: vous trouverez toujours l'amour exclusif, jaloux, et pour ainsi dire égoïste. L'amour inspiré par la nature rend les animaux furieux et ennemis les uns des autres, et il produit le même effet chez l'homme. On a défini l'amour de l'homme pour la femme un égoïsme à deux. Philosophiquement, cette définition est fausse, puisque là où l'amour existe, et où par conséquent il y a un objet de l'amour, il ne peut y avoir véritablement égoïsme; mais cependant elle exprime avec certitude les bornes de l'amour ainsi concentré dans un seul objet, et rendu par là même hostile ou étranger au reste du monde.

Voilà, je le répète encore, ce que le langage a parfaitement exprimé, en attribuant le mot *amour* à tous les amours que la nature inspire, et en réservant le mot *charité* pour l'amour universalisé et transformé.

Les théologiens du Christianisme, frappés de ce contraste entre l'amour tel que le donne la nature et l'amour tel que le produit la religion, ont établi une ligne de démarcation absolue entre ces deux ordres. ou, comme ils disaient, entre ces deux règnes. Le règne de la nature leur a paru frappé d'un vice inné, radical, et incorrigible; tandis que le *règne de la grâce*, comme ils le nommaient, leur a semblé le seul où l'amour fût légitime et permis.

Nous avons déjà essayé, dans un autre article (voy. BONHEUR), de montrer l'origine et le développement de cette grande théorie de l'amour en Dieu, ou de la charité, se substituant à la nature, et remplaçant toutes les affections dont la nature a mis en nous le germe; mais nous aurons encore occasion de revenir sur ce sujet dans d'autres articles, et en particulier dans l'article consacré à la doctrine de Platon.

La théorie de l'amour en Dieu est en effet passée du Platonisme dans le Christianisme. Platon, cherchant en quoi consiste le souverain bien, montre que pour être heureux il faut être uni à Dieu; que pour lui être uni, il faut lui ressembler par la sainteté et par la justice; que pour obtenir de lui ces dons, il faut les lui demander par la prière, et que la prière doit être animée par l'amour, qu'il appelle le moyen le plus sûr et le plus efficace que les hommes puissent avoir pour parvenir à la félicité. Dieu étant la beauté par excellence, le type même du Beau, devient, quand il se communique à notre âme, un aimant invincible qui nous attire. Nous marchons alors vers lui par une attraction spirituelle, analogue, pour ainsi dire, à l'attraction matérielle qui pousse nos corps vers la terre. Cette action de Dieu sur nous, c'est la grâce des théologiens; et cet amour conçu pour Dieu, et par suite pour nos semblables, c'est la charité.

C'est cette théorie de l'amour, de l'attraction spirituelle vers Dieu, ou, comme parle saint Augustin, du *poids des âmes*, que le Christianisme a ensuite si bien développée, mais en lui donnant toutefois un sens différent de celui que Platon avait adopté. Car Platon n'avait pas repoussé la nature et le monde, comme a trop fait le Christianisme.

Deux questions donc, en définitive, dominent tout ce sujet de la charité:

1° La charité étant un sentiment différent de l'amour, comment se produit-elle en nous? Platon répond par l'attrait du Beau, c'est-à-dire par une action que Dieu, qui est le type du Beau, exerce sur notre âme; et c'est au fond répondre, comme les chrétiens, que la charité est un effet de la grâce (voyez GRACE).

2° La charité étant ainsi le résultat d'une compréhension qui nous élève vers Dieu, comment reste-t-elle pourtant

unie à la terre et au monde? C'est sur ce point que le Christianisme a surtout, à notre avis, dévié du Platonisme (voyez HUMANITÉ).

Nous nous contentons de poser ces deux questions, sans essayer de les traiter et de les résoudre ici.

Aujourd'hui que le sens de la théologie est à tel point négligé, qu'on le croirait tout-à fait perdu, si les mêmes problèmes ne se faisaient pas jour déguisés dans un autre langage, bien des gens voient platement le Christianisme dans ce précepte simple et nu de l'Evangile: « Tu aimeras » Dieu de toute ton âme, et ton prochain comme toi- » même; » ou dans celui-ci : « Faites aux hommes tout ce » que vous voudriez qu'ils vous fissent; car c'est la loi et » les prophètes. » (Matth., VII, 12.) Mais si ces préceptes n'avaient pas été soutenus d'une théorie qui les vivifiât et leur donnât sanction, ils n'auraient eu aucun effet dans le monde. Jésus, dans l'Evangile, se montre partout imbu d'une doctrine de spiritualité qui n'est pas toujours énoncée dans sa forme philosophique, mais qui parfois s'exprime seulement en résultat et en aphorismes. C'est le cas pour ces préceptes fameux du sermon sur la montagne, dont on fait à tort l'essence même du Christianisme. Pris en eux-mêmes et à la lettre, ils constituent si peu le Christianisme, qu'ils sont textuellement empruntés à des livres antérieurs. Le second de ces préceptes, en particulier, est, comme on sait, tiré du livre de Tobie. Ce n'est donc pas dans ces injonctions, considérées abstractivement de toute doctrine, qu'il faut chercher une base solide à la charité. Je le répète, devant une philosophie incrédule à la révélation, de pareils préceptes, tout admirables qu'ils soient, n'auraient aucune prise et aucune sanction. Mais c'est en retrouvant la philosophie de ces préceptes que nous en sentirons la valeur. La doctrine à laquelle ils se rattachent peut seule nous faire comprendre leur triomphe et l'action qu'ils ont exercée sur le monde; et c'est aussi en nous replongeant à cette source que nous parviendrons à ranimer la charité dans nos cœurs.

CHARLE ou CHARLES. Ce nom est originaire des nations germaniques; il dérive de *Karl*, qui dans les langues du Nord a la même signification que *Fortis* dans celles du Midi.

C'est surtout à des hommes de guerre et des souverains que ce nom appartient. Aucun pape ne l'a porté; l'église affectionnait des noms d'une autre souche et d'une autre portée, tels que ceux de *Pius*, de *Benedictus*, etc. Jusqu'à Charles Borromée, archevêque de Milan, canonisé au dix-septième siècle, on ne trouve non plus aucun saint de quelque célébrité sous ce nom : le plus connu est un prince danois tué les armes à la main par les infidèles et canonisé au douzième siècle comme martyr.

Le premier individu qui ait illustré le nom de Charles est Charles-Martel : ce nom convenait à ce prince, qui est en effet un des types les plus apparens de cette race puissante sortie des bois de la Germanie. Un de ses fils est connu sous le nom de Carloman, ou *Karl-mann*; et un de ses petits-fils, que nous connaissons sous le nom de Charlemagne, portait, à ce qu'il paraît, ce même nom de Karlmann, homme fort; ce nom qu'au douzième siècle on écrivait encore *Carlemane*, s'est altéré dans la suite, mais à dessein sans doute, et la postérité ne voudra pas effacer par une rigueur inutile le glorieux surnom décerné à ce Charles par la chrétienté reconnaissante. Le nom de Charles est demeuré à peu près héréditaire dans la dynastie carlovingienne, jusqu'à sa fin.

Ce nom est devenu si vulgaire, que si nous faisions ici une biographie universelle, nous aurions à écrire un volume avant d'avoir épuisé l'histoire de tous les princes qui l'ont porté. Mais n'ayant pour but, dans cet ouvrage, que de parler des individus vraiment grands et surtout des époques qu'ils représentent, nous n'aurons à traiter que de Charlemagne et de Charles-Quint. Les autres Charles se trouveront compris dans les articles consacrés soit aux dynasties dont ils ont fait partie, soit à l'histoire politique des pays qui leur correspondent.

Disons seulement pour achever ce court article, qu'il y a eu de ce nom dix rois de France, sept empereurs d'Allemagne, parmi lesquels les trois premiers Carlovingiens, quatorze rois de Suède, quatre d'Espagne, six de Naples et de Sicile, deux d'Angleterre, cinq ducs de Lorraine, neuf princes de Savoie, et enfin un grand nombre de petits princes d'Allemagne qu'il serait trop long d'énumérer ici.

CHARLEMAGNE, CARLOVINGIENS. Notre dessein est de retracer ici les caractères généraux de cette importante période de notre histoire. N'ayant ni la prétention de faire une composition historique entièrement nouvelle, ni les latitudes nécessaires pour exécuter un tel ouvrage, nous essaierons simplement de résumer ce qu'il y a de mieux sur ce sujet dans les travaux modernes. Pour les vues d'ensemble nous nous appuierons principalement sur les leçons d'histoire, professées en 1829 par M. Guizot; et l'histoire des Français de M. de Sismondi sera notre autorité pour les faits. Nous traiterons brièvement de la politique extérieure, de la législation et de l'administration de Charlemagne, de leurs conséquences en Europe, et enfin des causes de la décadence de cet empire. Nous aurons occasion aux articles HUGUES-CAPET et FÉODALITÉ de revenir sur cette dernière question, et aux articles PEPIN et MÉROVINGIENS de nous occuper des commencemens de la dynastie.

De la politique extérieure de Charlemagne. — Le règne de Charlemagne est occupé par des guerres nombreuses et continuelles; on y compte cinquante-trois expéditions principales, dirigées, soit par lui-même, soit par ses fils, soit par des lieutenans; ce ne sont point cependant des guerres d'ambition ou de conquête proprement dite, et malgré leur caractère offensif, ce sont au fond des guerres défensives. Au huitième siècle, la situation des peuples germaniques, goths, francs, bourguignons, lombards, etc., déjà constitués à demeure sur le territoire de l'empire romain, était à peu près la même, à l'égard des peuplades barbares remplissant le reste de l'Europe, que celle où s'était trouvé autrefois l'empire romain à l'égard de ses vainqueurs. Les nouveaux maîtres de l'Europe occidentale se voyaient pressés à leur tour de tous côtés par des nuées de barbares. Encore presque barbares eux-mêmes, imparfaitement établis, presque toujours les armes à la main les uns contre les autres, ils n'avaient encore fait ni état ni confédération solides. La résistance dans laquelle avait échoué le vieil empire romain ne semblait pas devoir mieux réussir au jeune empire germanique. Le rôle de Charlemagne, chef de la tribu la plus considérable et la mieux partagée de toutes ces nations, était donc de les rallier toutes ensemble sous sa domination contre l'ennemi commun, de maintenir, malgré les barbares, l'intégrité du territoire de l'ancien empire romain, et de porter dans le foyer des invasions, pour assurer autant que possible la tranquillité future de l'Europe, une guerre soit d'extermination soit de conquête.

Voici le sommaire des guerres de Charlemagne.

Dans sa guerre contre les Aquitains, ce prince achève de soumettre définitivement les populations romaines du midi de la France, toujours hostiles aux Francs dont elles méprisaient la rudesse et la grossièreté. C'est par là que commence son règne.

L'expédition contre les Bretons, réduits à faire soumission à la diète de Worms, en 786, a le même caractère : elle assure l'unité et la tranquillité de la Gaule.

La guerre contre les Lombards a pour effet de faire rentrer également dans l'unité de l'empire, bien qu'établies hors de la Gaule, ces peuplades barbares, les dernières venues et les plus remuantes. La reine Bertrade, après la mort de Pepin, avait tenté d'insinuer à Charles une autre politique, qui était de s'unir avec les Lombards en épousant la fille de leur roi. Mais cette politique ne convenait

ni aux intérêts des rois francs, ni à ceux des papes ennemis naturels des Lombards. Aussi voit-on le pape Etienne III s'opposer vigoureusement à ce plan de conciliation. Il écrit aux rois francs, « que la nation des Lombards est la plus perfide et la plus malsaine des nations; celle qui mérite le moins d'être comptée parmi les nations, qu'il ne peut être permis aux princes francs de prendre des femmes étrangères, de s'unir aux ennemis de saint Pierre, et qu'ils encourraient par cette action honteuse l'excommunication. » Charles répudie donc sa femme lombarde, et les Lombards essayant de se soustraire aux conditions que Pépin leur avait imposées, il passe les Alpes, assiége Pavie, s'empare de la personne du roi lombard, et, sur les conseils du pape, au lieu de se contenter d'incorporer à sa propre nation la nation vaincue, il prend lui-même le titre de roi des Lombards. Les Lombards, contens de ne perdre que leur prince et non leur nationalité, demeurent soumis. Il n'y a plus contre eux d'expédition importante. En 776, inquiétés par le pape, ils font quelques menaces; mais le supplice d'un de leurs ducs, condamné à mort par Charles comme rebelle, suffit pour les faire tous rentrer dans le devoir; et pour mieux les assujettir encore, le roi profite de sa victoire pour remplacer presque partout les gouverneurs lombards par des gouverneurs francs. Dès lors il n'y a plus de mouvement de la part des peuplades lombardes que dans l'extrémite de la Calabre, où un de leurs ducs, gendre du roi détrôné, se maintient indépendant. Mais en 787, Charles l'oblige à reconnaître son autorité et à lui payer tribut. Malgré les craintes du pape, il maintient le fils de ce duc dans la principauté, et s'en sert utilement pour repousser de la Calabre les troupes grecques. Les farouches Lombards font donc désormais, grâce à lui, cause commune avec la chrétienté d'Occident.

La guerre contre les Saxons et les Danois est la plus importante. Elle se compose de dix-huit expéditions contre les Saxons et de trois contre les Danois. Ces nations représentent au huitième siècle la puissance barbare telle que les Romains l'avaient connue. Ce sont elles qui menacent de déborder, comme autrefois leurs ancêtres, hors de la sauvage Germanie pour se porter sur le Rhin et dans la Gaule, et renouveler les désolations de la première conquête. Elles ont avec les peuplades franques les plus grands rapports d'origine, et la guerre, malgré son acharnement, n'est point une guerre entre étrangers, mais plutôt une guerre entre parens qui se disputent la possession d'un même territoire : les plus jeunes prétendent à la dépouille des aînés. La question sous le point de vue de la civilisation est donc de la plus haute gravité, et l'anéantissement des Saxons est peut-être le plus grand service que Charlemagne ait rendu au monde. En prévenant une nouvelle invasion de barbares, il a évité le retour d'une nouvelle période de barbarie, et en empêchant l'Europe de rétrograder encore une fois, il a certainement donné à la civilisation humaine une avance de plusieurs centaines d'années. Pour fixer avec netteté l'état de la question entre les Francs et les Saxons, et montrer comment elle était comprise par Charlemagne lui-même, nous citerons ici textuellement ce que dit à ce sujet Eginhard, l'ami et l'historiographe de ce grand prince. C'est un beau morceau d'histoire du moyen âge.

« La guerre que Charles commença contre les Saxons fut, » dit Eginhard, la plus longue et la plus cruelle de celles » qu'il entreprit, et celle qui fatigua le plus son peuple; car » les Saxons, comme presque toutes les nations qui habitaient la Germanie, étaient d'un naturel féroce et adonnés » au culte des démons. Ennemis de notre religion, ils ne » croyaient point déshonnête de souiller ou de transgresser » les droits divins et humains. D'autres causes d'ailleurs menaçaient chaque jour de troubler la paix. Nos frontières » rencontraient les leurs presque toujours dans des plaines » ouvertes, à la réserve d'un petit nombre d'endroits où d'épaisses forêts et des montagnes séparaient nos limites. Ces » plaines étaient sans cesse exposées aux carnages, aux rapines, aux incendies des Saxons; aussi les Francs en étaient » tellement irrités, que non seulement ils leur rendaient la » pareille, mais qu'ils crurent de leur dignité d'entreprendre contre eux une guerre ouverte. Cette guerre commencée de part et d'autre avec animosité, se soutint pendant trente-trois ans avec plus de dommage encore pour » les Saxons que pour les Francs. Elle aurait fini plus tôt sans » la perfidie des Saxons. On ne saurait dire combien de fois » ils furent vaincus, combien de fois ils se rendirent en supplians au roi, promettant de faire ce qui leur était ordonné, » livrant sans retard des otages, et recevant nos ambassadeurs. Quelquefois ils étaient tellement domptés et abattus, » qu'ils promettaient même d'abandonner le culte des démons et de se soumettre à la religion chrétienne. Mais s'ils » paraissaient quelquefois disposés à le faire, on les retrouvait bientôt après empressés à détruire ce qu'ils avaient » fait; en sorte que l'on ne saurait dire auquel des deux partis ils se montrèrent plus faciles. A peine, en effet, depuis » le commencement de la guerre, y eut-il une année qui ne » fût marquée par un de leurs changemens. Mais la grandeur d'âme du roi et sa constance dans la bonne ou la » mauvaise fortune, ne purent point être vaincues par leur » légèreté. Jamais il ne se rebuta de ce qu'il avait commencé : jamais il ne laissa aucun de leurs outrages impunis; jamais il ne négligea ou de conduire lui-même ou » d'envoyer, sous les ordres de ses comtes, une armée » contre eux pour punir leur perfidie et leur infliger la » peine qu'ils avaient méritée. Ayant défait tous ceux qui » avaient coutume de lui résister, et les ayant soumis à sa » puissance, il fit enlever dix mille hommes de ceux qui habitaient les bords de l'Elbe, avec leurs femmes, leurs enfans, et les distribua en divers lieux de la Germanie et » de la Gaule. Ce ne fut qu'après leur avoir imposé et leur » avoir fait accepter cette condition, qu'il termina enfin une » guerre continuée pendant tant d'années. Les Saxons renoncèrent au culte des démons et aux cérémonies de leurs » pères; ils embrassèrent la foi chrétienne et les sacremens » de la religion, et se mêlant aux Francs, ils ne formèrent » plus avec eux qu'un seul peuple. »

C'est en effet de cette manière que se termine la lutte des Francs et des Saxons. Cette lutte, déjà soutenue par Charles Martel et par Pépin, recommença sous Charlemagne, en 772, par l'incendie de l'église et le massacre des chrétiens à Daventer. Un missionnaire, saint Libuin, en menaçant ces barbares, au milieu même de leur assemblée nationale, des armes de Charlemagne, avait allumé leur colère et causé cet excès. L'assemblée nationale des Francs réunie à Worms dans ce même temps, décide que l'outrage sera vengé; l'armée franque passe le Rhin sous les ordres de Charlemagne, s'empare de la forteresse d'Ehresburg, le lieu saint des Saxons, brise l'Hermansul, leur symbole national, pille et saccage leur pays. Pendant treize ans, et jusqu'à ce que l'intrépide Witikind, défenseur de la nationalité saxonne, consente enfin à plier le genou devant le vainqueur, et à se faire chrétien, la guerre est continuelle. Ce sont moins des combats que des ravage, des massacres, des dévastations de toute espèce. La stratégie n'ouvre point contre des sauvages des campagnes régulières; ses principes sont de les user par la fatigue, la misère, l'extermination, car il est évident qu'on ne saurait les renverser en ligne de bataille. A la suite d'une soumission momentanée en 749, Charlemagne exige que 4 500 guerriers lui soient livrés par les chefs saxons, et il les fait tous mettre à mort en un seul jour à Werden. « Usque » ad quatuor millia traditi, in loco qui Ferdi vocatur, jussu » regis, omnes unâ die, decolati sunt. » (*Eginh. ann.*) — C'est ainsi que Charlemagne abat son ennemi par la terreur et par l'épuisement. Il ne faut pas se hâter de le condamner, car il serait injuste de juger avec la rigueur du droit des gens les opérations militaires exécutées contre des barbares

qui ne connaissent point le droit. En 794, après un repos de près de dix ans, la guerre recommence. Les Saxons ne peuvent se résoudre à demeurer sous l'empire du monde civilisé; ils veulent retourner au monde barbare, et font aillance avec les Avares, les derniers restes de la hideuse race des Huns. L'armée envoyée par Charlemagne à travers la Saxe, contre ces barbares, est traîtreusement exterminée par les premiers dans sa route. Les armes se réveillent donc de nouveau. Charles bâtit sur le Wéser son château de Heer-Stall (quartier de l'armée); il s'y établit, laboure le territoire de ses infatigables ennemis par des dévastations nouvelles, et enfin, en 804, n'en pouvant venir à bout autrement, il cède aux Slaves les provinces occupées par les Saxons au-delà de l'Elbe, les y établit sous un roi de son choix, et fait enlever par son armée toute la population saxonne pour l'employer à garnir diverses provinces dépeuplées du centre de son empire. C'est ainsi que s'éteignit le plus redoutable foyer que la barbarie eût conservé en Europe. La civilisation des Francs avait peu à peu pénétré, par les travaux des missionnaires et la force des armes, dans les provinces saxonnes de la rive gauche de l'Elbe, et les habitans de la rive droite, transportés au milieu des peuples comparativement civilisés de l'Italie et de la Gaule, ne devaient pas tarder à se confondre avec eux. Quelques uns de ces barbares, chassés de forêts en forêts jusque dans le Nord, allèrent chercher refuge dans la Péninsule scandinave, et allumer parmi les sauvages enfans de ces rivages la haine des Francs et le désir des nouvelles patries.

Les expéditions contre les peuplades germaniques errantes au-delà de l'Elbe ou sur le Danube sont dictées par la même politique que les expéditions précédentes. Toujours la barbarie septentrionale qui menace, et toujours les Francs qui, fidèles à leur mission civilisatrice, combattent le fléau et le frappent d'impuissance. La guerre contre les tribus qui avaient pris demeure sur le Danube et ses affluens n'est pas empreinte de moins de grandeur que la guerre de Saxe. — Ces peuplades appelées sur l'Occident en 788 par le duc de Bavière, avaient fait invasion par deux armées, jetée l'une dans le Frioul, l'autre dans la Bavière. Pour arrêter leurs entreprises il ne fallut pas moins qu'une guerre portée directement dans leurs foyers. Cette race hunnique, bien connue en Europe par ses ravages antérieurs, était vraiment redoutable; tous libres et égaux, tous soldats, vivant toute l'année sur leurs chevaux, toujours sous le ciel, occupés de chasse, de troupeaux ou de guerre, leur nation pouvait se réunir en un instant en une seule armée de cavalerie, égale au moins à celle que la chrétienté aurait pu leur opposer. Ils n'avaient point de villes; le *ring*, leur lieu saint, était un camp central de près de cinq lieues de diamètre, défendu par neuf enceintes d'arbres entrelacés : c'est là que vivaient leur khagan, et que se trouvait entassé le prodigieux trésor de ce qu'ils avaient arraché depuis des siècles aux empires d'Orient et d'Occident. En 791, Charlemagne commença lui-même l'attaque avec trois armées, et dévasta leur pays sans pouvoir les rencontrer en bataille; mais en 796, profitant d'une guerre civile qui partageait leurs forces, il les fit attaquer par Pepin à la tête d'une armée de Bavarois et de Lombards. Cette armée passa le Danube, la Save, et pénétra jusqu'au *ring*, qu'elle prit d'assaut. Toutes les richesses qui s'y trouvaient revinrent ainsi dans l'Occident. Dès le commencement du neuvième siècle, les Avares, réduits comme l'avaient été les Saxons, et soumis à l'influence des missionnaires, commencèrent à se souder à la chrétienté, et en 805 leur khagan lui-même reçut le baptême sous le nom de Théodore. L'empereur, sur leur demande, les changea de pays, et les mit entre le Danube et la Save.

Les expéditions contre les Danois se réduisent à trois; la lutte, heureusement pour Charlemagne, n'était pas encore engagée, avec les barbares du Nord, aussi activement qu'elle le fut plus tard. Ce n'est qu'à la fin de ce règne que ces terribles pirates commencèrent avec leurs vaisseaux un genre d'attaque dont les autres peuples barbares ne s'étaient point encore servi. Si, d'un côté, l'imprévu de ces attaques et la difficulté de se mettre en garde contre elles les rendaient plus dangereuses que les attaques par terre, d'un autre côté l'impossibilité de transporter par mer des masses d'hommes aussi grandes que celles qui prenaient leur chemin par terre, devait rassurer la chrétienté contre la gravité probable de ces atteintes. Cependant Charlemagne prévoyait bien tout le mal que ces sauvages habitans de la mer devaient après lui causer à l'Occident. Il lui avait été donné de consolider l'empire de la chrétienté sur ses frontières continentales, mais les frontières maritimes restaient ouvertes. Il fit toutefois construire des forts à l'embouchure des rivières et sur quelques autres points du littoral, organiser une flotte à Boulogne et une autre à Gênes, et il ordonna à son fils Louis d'en faire autant sur le Rhône et la Garonne; mais tout cela, comme l'expérience devait bientôt le montrer, était destiné à céder devant l'opiniâtre acharnement des Normands.

Le moine de Saint-Gall raconte à ce sujet, dans sa chronique, un fait qui est beau et profond, et qui peint bien l'âme de Charlemagne. Un jour que l'empereur était dans une des villes maritimes de la Gaule narbonnaise, des vaisseaux normands, que personne de ce pays ne connaissait encore, s'avancèrent pour exercer leurs pirateries jusque dans le port. On cherchait à deviner de quelle nation ils pouvaient être. — « Mais l'habile monarque, dit le chroniqueur, » reconnaissant à la construction et à l'agilité des bâtimens » qu'ils portaient, non des marchands, mais des ennemis, » dit aux siens : « Ces vaisseaux ne sont point chargés de » marchandises, mais de cruels ennemis. » A ces mots, tous » les Francs, à l'envi les uns des autres, coururent à leurs » navires, mais inutilement. Les Normands, en effet, évi» tèrent, par une fuite d'une inconcevable rapidité, non » seulement les glaives, mais même les yeux de ceux qui » les poursuivaient. Le religieux Charles cependant, saisi » d'une juste crainte, se levant de table, se mit à la fenêtre » qui regardait l'Orient, et demeura très long-temps le vi» sage inondé de pleurs. Personne n'osant l'interroger, ce » prince belliqueux, expliquant aux grands qui l'entouraient » la cause de son action et de ses larmes, leur dit : « Savez» vous, mes fidèles, pourquoi je pleure si amèrement? » Certes, je ne crains pas que ces hommes réussissent à me » nuire par leur misérable piraterie; mais je m'afflige profon» dément que, moi vivant, ils aient été près de toucher ce » rivage, et je suis tourmenté d'une violente douleur quand je » prévois de quels maux ils accableront mes neveux et leurs » peuples! »

L'avenir, qui réservait à la chrétienté, du côté du nord, de si cruels ennemis, lui en réservait aussi d'autres en Orient dont le génie de Charlemagne s'était moins soucié : nous voulons parler des Arabes. Ce grand prince jugeait peut-être que son aïeul Charles Martel avait assez fait contre eux. Quoi qu'il en soit, ses relations avec leur état principal furent entièrement pacifiques. Il y avait une certaine conformité entre les deux empires, qui explique peut-être cette harmonie : dans tous deux une dynastie nouvelle, ici les Carlovingiens, là les Abbassides; à la tête de tous deux une grande âme, à Aix-la-Chapelle Charlemagne, à Bagdad Haroun-al-Raschid; chez tous deux le goût de la civilisation, des arts, des traditions antiques; chez tous deux aussi une grande religion splendidement soutenue par le chef de l'état, et s'étendant par la force de ses armées; même lutte des deux parts à l'Orient, contre les populations idolâtres et à demi sauvages; ici contre la Germanie, là contre l'Asie centrale. Il faut ajouter à cela que depuis la révolte de l'Afrique contre les Abbassides, les deux empires avaient cessé d'être voisins, et que l'Espagne était même un ter-

rain sur lequel ils s'unissaient, puisqu'il était ennemi pour tous deux.

Les kalifes ommiades d'Espagne, fidèles au mouvement de conquête si valeureusement arrêté par l'aïeul de Charlemagne, auraient voulu continuer à s'étendre sur la chrétienté; mais Charlemagne profitant de leurs dissensions intérieures, comme à l'égard des Avares, porta hardiment l'épée jusque dans leurs états. Il marcha contre eux jusqu'à sept fois, soit en personne, soit par ses généraux, et assura sa domination au-delà des Pyrénées jusqu'à l'Èbre; non content de les battre sur terre, il les atteignit sur mer, en Corse et en Sardaigne, et les expulsa. — M. de Sismondi fait à Charlemagne, au sujet de sa politique avec les Arabes, un reproche qui paraît grave. Il l'accuse de ne s'être pas entendu avec les Ommiades d'Espagne pour ruiner, de concert avec eux, le grand empire musulman. Mais il est certain que l'intérêt le plus instant de l'Europe à cette époque eût été de purger entièrement son territoire d'infidèles, et de rendre l'Espagne à la chrétienté; de plus, lors même que Charlemagne, occupé comme il l'était de ses guerres en Germanie, se fût trouvé en état de rompre ou d'affaiblir, avec l'aide du kalifat de Cordoue, le grand kalifat de Bagdad, il resterait encore à savoir si cette révolution serait jamais devenue profitable à l'Europe. Lorsque les croisades ont été le plus nécessaires, lorsque les Musulmans ont menacé le plus puissamment la nationalité de l'Europe, les kalifes ne régnaient plus à Bagdad, et des princes rivaux avaient scindé et partagé leur empire. Nous justifions donc Charlemagne, car un prince sage doit aviser à ce qui est devant lui, et ne base point ses plans sur des conjectures vagues et incalculables : la politique de l'Europe occidentale à l'égard de l'Orient ne pouvait pas être, au dix-huitième siècle, ce qu'elle devait être dans les siècles suivans.

Il y avait peut-être plus d'hostilité profonde, malgré l'analogie plus grande des religions, entre l'empire de Charlemagne et l'empire grec, qu'entre cet empire et celui des Arabes. Là, comme dans les relations de Bagdad et de Cordoue, les dissensions de l'intérêt politique entretenaient une rivalité plus impérieuse que celles de l'intérêt religieux. Néanmoins les guerres de Charlemagne contre les Grecs ne sont que peu de chose : elles se réduisent à quelques luttes passagères sur le sol de l'Italie dont les papes devaient naturellement désirer de voir les Grecs entièrement bannis. Le rétablissement de l'empire d'Occident, si cet empire avait pu durer au-delà de Charlemagne, aurait amené des collisions plus étendues et plus graves. Mais cette lutte, comme celle contre les Arabes d'Orient, n'était pas mûre, et il n'y avait pas nécessité qu'elle éclatât dès la première manifestation du principe qui la tenait en germe. L'un des empires était vieux, et rendu bien défiant par le sentiment de sa faiblesse; l'autre nouveau, et destiné à une fin bien prochaine.

« A la mort de Charlemagne, dit M. Guizot, la conquête » cesse, l'unité s'évanouit, l'empire se démembre et tombe » en tous sens : mais est-il vrai que rien n'en reste, que » toute l'œuvre guerrière de Charlemagne disparaisse, » qu'il n'ait rien fait, rien fondé? — Il n'y a qu'un moyen » de répondre à cette question. Il faut se demander si, » après Charlemagne, les peuples qu'il avait gouvernés se » sont retrouvés dans le même état; si cette double invasion, qui, au nord et au midi, menaçait leur territoire, leur » religion et leur race, a repris son cours; si les Saxons, les » Slaves, les Avares, les Arabes ont continué de tenir dans » un état d'ébranlement et d'angoisse les possesseurs du sol » romain? Evidemment, il n'en est rien. Sans doute, l'empire de Charlemagne se dissout; mais il se dissout en » états particuliers qui s'élèvent comme autant de barrières » sur tous les points où subsiste encore le danger. Avant » Charlemagne, les frontières de Germanie, d'Italie, d'Espagne, étaient dans une fluctuation continuelle ; aucune » forme politique constituée n'y était en permanence; » aussi était il contraint de se transporter sans cesse d'une » frontière à l'autre, pour opposer aux envahisseurs la » force mobile et passagère de ses armées. Après lui, de » vraies barrières politiques, des états plus ou moins bien » organisés, mais réelles et durables, s'élèvent : les » royaumes de Lorraine, d'Allemagne, d'Italie, les duchés de » Bourgogne, de Navarre, datent de cette époque; et malgré les vicissitudes de leurs destinées, ils subsistent et » suffisent pour opposer au mouvement d'invasion une résistance efficace. Aussi ce mouvement cesse, ou ne se » reproduit plus que par la voie des expéditions maritimes, » désolantes pour les points qu'elles atteignent, mais qui ne » peuvent se faire avec de grandes masses d'hommes, ni » amener de grands résultats. Quoique la vaste domination » de Charlemagne ait disparu avec lui, il n'est donc pas » vrai de dire qu'il n'ait rien fondé; il a fondé tous les états » qui sont nés du démembrement de son empire. Ses conquêtes sont entrées dans des combinaisons nouvelles, mais » ses guerres ont atteint leur but : la forme a changé, mais » au fond l'œuvre est restée. »

Législation. — Le pouvoir législatif, dans le droit public des Francs à cette époque, était exercé par l'empereur et les assemblées nationales. Ces assemblées, convoquées annuellement par l'empereur sur un point ou sur un autre du vaste territoire de son empire, n'ont cependant pas eu toute l'importance que quelques historiens ont prétendu leur donner. Il paraît à peu près certain que la volonté de l'empereur faisait la loi. Malheureusement, nous ne possédons aucun monument qui nous fasse connaître d'une manière précise les relations qui existaient alors entre les deux pouvoirs; néanmoins la souveraineté de l'empereur ressort pour ainsi dire de tous ses actes. Le système gouvernemental de Charlemagne se trouvait exposé dans un traité rédigé par un de ses principaux conseillers : ce précieux ouvrage s'est perdu; mais il en est resté un extrait qui fut fait vers la fin du neuvième siècle par Hincmar, archevêque de Reims. Aucune autorité ne donne des idées plus claires sur la question qui nous occupe, et la prééminence de l'empereur s'y trouve peinte d'une manière familière, mais pleine de netteté.

D'abord il est certain que l'initiative émanait de la personne de l'empereur : c'est lui qui composait les lois; et il semblerait même, d'après le texte d'Hincmar, que l'examen de ces lois par les seigneurs francs était plutôt à ses yeux un prétexte pour réunir à propos ces seigneurs sous sa main, qu'une nécessité constitutionnelle impérieuse. Voici ce que dit Hincmar sur ce point :

« C'était l'usage de ce temps de tenir chaque année des » assemblées; et pour qu'elles ne parussent pas convoquées » sans motif, on soumettait à l'examen et à la délibération » des grands, et en vertu des ordres du roi, les articles de » la loi nommés *Capitula*, que le roi lui-même avait rédigés » par l'inspiration de Dieu, ou dont la nécessité lui avait été » manifestée dans l'intervalle des réunions. »

La délibération se faisait secrètement et en présence des commissaires de l'empereur, qui répondaient en son nom aux diverses questions faites par les membres de l'assemblée. Il semble que le seul droit de ceux-ci fût le droit de conseil, car la délibération terminée, l'empereur seul prononçait. « Le résultat de la délibération, dit Hincmar, était » mis sous les yeux du grand prince, qui alors, avec la » sagesse qu'il avait reçue de Dieu, adoptait une résolution » à laquelle tous obéissaient. »

Voici, pour achever ce sujet, quelques détails que nous empruntons encore à cet auteur, sur l'ordre et la physionomie de ces assemblées :

« Pendant que ces affaires se traitaient de la sorte hors » de la présence du roi, le prince lui-même, au milieu de » la multitude venue à l'assemblée générale, était occupé à

» recevoir les présens, saluant les hommes les plus considérables, s'entretenant avec ceux qu'il voyait rarement, etc. Cependant, si ceux qui délibéraient sur les matières soumises à leur examen en manifestaient le désir, le roi se rendait auprès d'eux, y restait aussi longtemps qu'ils le voulaient, et là ils lui rapportaient avec une entière familiarité ce qu'ils pensaient de toutes choses, et quelles étaient les discussions amicales qui s'étaient élevées entre eux. Je ne dois pas oublier de dire que si le temps était beau, tout cela se passait en plein air, sinon dans plusieurs bâtimens distincts, où ceux qui avaient à délibérer sur les propositions du roi étaient séparés de la multitude des personnes venues à l'assemblée. Les lieux destinés à la réunion des seigneurs étaient divisés en deux parties, de telle sorte que les évêques, les abbés et les clercs élevés en dignité pussent se réunir sans aucun mélange de laïques. De même les comtes et les autres principaux de l'état se séparaient dès le matin du reste de la multitude, jusqu'à ce que, le roi présent ou absent, ils fussent tous réunis. Lorsque les seigneurs, laïques et ecclésiastiques, étaient ainsi séparés de la multitude, il demeurait en leur pouvoir de siéger ensemble ou séparément, selon la nature des affaires qu'ils avaient à traiter, ecclésiastiques, séculières, ou mixtes. Ainsi se passait l'examen des affaires que le roi proposait à leur délibération. »

On ne peut nier qu'il n'y eût là un système représentatif beaucoup plus prononcé qu'en aucun temps de la féodalité ou de la monarchie absolue. Cependant, ainsi que nous l'avons dit, rien n'indique un véritable partage de pouvoirs. De plus, il est essentiel de remarquer que le corps même de la nation ne se trouve que très imparfaitement représenté. La race conquérante est représentée par ses chefs, et le peuple d'une manière générale par le clergé. Il est évident que ce n'est point là une véritable représentation nationale. Supprimez en Angleterre la chambre des communes, maintenez celle des lords comme chambre consultative, donnez au roi le droit de proposition et celui de sanction, et vous aurez le gouvernement des Francs sous Charlemagne. C'est un germe, mais ce n'est pas un modèle.

C'est dans ces assemblées politiques, quelque imparfaites qu'elles fussent, que repose le principe secret de toutes les autres assemblées que notre histoire présente. Sous ce rapport ces assemblées méritent donc une haute attention de la part de notre siècle. C'est l'idee profonde sur laquelle elles étaient basées qui, se déployant hors de son germe dans toute sa puissance au jour venu de sa maturité, s'élevant côte à côte du principe décrépit de l'autorité dynastique, l'étouffant peu à peu et se faisant seule souveraine, était destinée à devenir le pivot central de la période dans laquelle nous sommes, et à laquelle la révolution française a fait un si magnifique prélude.

On peut étudier assez exactement la législation de Charlemagne dans les monumens qui la renferment et qui sont venus jusqu'à nous. Ces monumens, associés à autres actes émanés comme eux du gouvernement central, sont connus sous le nom général de Capitulaires. En voici, d'après M. Guizot, la classification et le résumé :

1° *Législation morale.* —On trouve dans les Capitulaires divers articles dont le caractère est uniquement moral. Ce ne sont point des lois formellement impératives ou prohibitives, à rigoureusement parler, ce ne sont pas même des lois : ce sont simplement des conseils, des préceptes, des avertissemens. Comme dans la législation de Moise, ce sont des commandemens destinés à persuader et à agir par une influence purement religieuse. On dirait que l'empereur, ainsi que le législateur hébreu, sait qu'il a charge de la vie morale comme de la vie politique de son peuple.

Il faut, dit-il (*Cap.* 2, 802), que chacun s'applique à se maintenir lui-même, selon son intelligence et ses forces, au saint service de Dieu et dans la voie de ses préceptes; car le seigneur empereur ne peut veiller sur chacun individuellement avec tout le soin nécessaire et retenir chacun dans la discipline.

En joignant à ces articles de pure morale ceux qui sont relatifs à l'établissement des écoles, à la distribution des livres, et qui tendent ainsi au même but, on trouve que leur nombre, sur les 1151 articles dont se compose l'ensemble des Capitulaires, est de 87.

2° *Législation politique.* — On peut ranger sous ce chef les dispositions relatives au pouvoir exécutif proprement dit, les injonctions de l'empereur à ses agens, comtes, ducs, vicaires, etc.; les articles qui ont pour objet l'administration de la justice, le service militaire, etc.; les ordonnances de police pour la tenue des marchés, la surveillance des lieux publics, etc.; toutes les fixations de compétence, les mesures de distinction des pouvoirs laïc et ecclésiastique; enfin les dispositions relatives à l'administration des bénéfices et aux relations des bénéficiers avec l'empereur; le nombre total des articles de cette catégorie est de 293.

3° *Législation pénale.* — Cette législation n'est en général que l'extrait ou la répétition des anciennes lois salique, ripuaire, lombarde, etc. On y trouve cependant quelques adoucissemens à la législation primitive, notamment en ce qui concerne les esclaves. Elle forme 130 articles.

4° *Législation civile.* — Cette législation n'est pas non plus entièrement nouvelle; les anciennes coutumes suivaient d'elles-mêmes leur cours : on voit cependant paraître chez le législateur une sollicitude plus vive qu'auparavant en faveur de la famille, et des dispositions spéciales, la plupart empruntées à la législation canonique, tendent à la fonder et à régler tout ce qui la concerne, et particulièrement le mariage. En tout 110 articles.

5° *Législation religieuse.* — La législation religieuse comprend les dispositions relatives au peuple chrétien en général; ce sont des commandemens de la nature de ceux qui conviennent à l'autorité pontificale. Ainsi, par exemple :

Que personne ne croie qu'on ne peut prier Dieu que dans trois langues; car Dieu est adoré dans toutes les langues, et l'homme est exaucé s'il demande des choses justes. (*Cap.* 2, 794.)

Qu'on se garde de vénérer les noms des faux martyrs et la mémoire des saints douteux. (*Cap.* 2, 789.)

On compte dans les Capitulaires 85 articles ayant ce caractère.

Ce caractère religieux est tellement inhérent à la législation de Charlemagne, que l'on voit l'empereur, dans diverses circonstances, s'arroger formellement l'autorité pontificale. La doctrine du culte des images, soutenue par le concile de Nicée et approuvée par l'église romaine, est condamnée sous la sanction de son nom par le concile de Francfort. L'empereur décide également, par la voix des conciles dont il ordonne la convocation dans ses états, sur divers points touchant la nature de Jésus-Christ et du Saint-Esprit. Il est donc, à certains égards, législateur spirituel en même temps que temporel.

6° *Législation canonique.* — Le pouvoir épiscopal a joué un si grand rôle sous Charlemagne, qui l'a le premier véritablement constitué, qu'il est naturel que cette législation occupe une grande place dans les Capitulaires. Tout en réduisant en général les évêques à n'être que les agens du pouvoir impérial, la législation préparait cependant les germes de leur indépendance et de leur grandeur futures. On possède 305 articles qui y sont relatifs.

7° et 8° *Législation domestique et législation de circonstance.* — On peut comprendre sous ces deux chefs, d'une part les articles relatifs à l'administration des biens particuliers de Charlemagne; d'autre part ceux qui sont

relatifs à des mesures particulières, comme des nominations, des lettres de grâces, etc. Nous ne possédons en tout que 12 articles de cette dernière classe.

Les Capitulaires ne sont donc nullement un code, mais un recueil dans lequel sont entassés pêle-mêle et avec nombre de mutilations et de lacunes tous les actes du gouvernement de Charlemagne; ils ne nous donnent pas le moyen de reconstituer dans toute son étendue ce système de gouvernement, mais ils nous permettent cependant d'apprécier d'une manière très satisfaisante le rôle de ce souverain comme législateur.

Administration civile et ecclésiastique. — Nous n'entrerons point ici dans le détail des grades et des fonctions des divers employés de l'administration civile des provinces. Cela ne convient ni à notre dessein ni à la nature de cet ouvrage. Il nous suffit de rappeler, à cause des conséquences ultérieures de ce fait, que le pouvoir central était représenté par deux classes d'agens, les uns établis à demeure et loin de l'empereur, les autres inhérens de plus près à sa personne et envoyés seulement par lui pour faire des inspections en son nom. La première classe renfermait les ducs, les comtes, et autres officiers à résidence, nommés personnellement par l'empereur, délégués par lui pour percevoir les tributs, rendre la justice, maintenir l'ordre, lever les forces militaires, etc.; elle renfermait aussi les bénéficiers qui tenaient de l'empereur, sous certaines conditions particulières que nous ne devons point développer ici, des terres plus ou moins étendues. La seconde classe était composée des agens connus sous le nom de *missi dominici*, envoyés temporairement par l'empereur, dans les terres libres aussi bien que dans les terres concédées, avec mission d'inspecter l'état général des choses, de réformer les abus, enfin de mettre sous les yeux de l'empereur le résultat de leurs observations. Ce sont ces derniers agens que l'on doit considérer comme le principe essentiel de l'ordre et de l'unité de l'administration impériale.

C'est par eux que l'autorité suprême se trouvait mise en circulation continuelle dans tout l'état; c'est par eux que les bénéficiers aussi bien que les gouverneurs de province étaient constamment rappelés au sentiment de leur dépendance à l'égard du pouvoir central; que les aristocraties provinciales étaient empêchées de s'enraciner; que l'ancienne administration romaine, toujours fondée sur des chargés de pouvoirs temporaires, se trouvait en quelque sorte remplacée. Comme le fondement de leur influence provenait uniquement de la puissance et du crédit de l'empereur, cette puissance et ce crédit une fois dissipés, ces agens devaient nécessairement s'anéantir, et les agens locaux devenir par conséquent tout-puissans et à peu près maîtres absolus autour d'eux.

L'administration religieuse n'a pas moins d'importance que l'administration civile dans l'empire de Charlemagne. L'autorité du pape et celle des évêques, autorités qu'il constitua toutes deux, du moins en partie, furent un de ses plus puissans moyens de gouvernement. Comme il sera spécialement question de ce qu'il fit pour ces deux grandes institutions ecclésiastiques aux articles Episcopat et Papauté, nous n'en toucherons ici que quelques mots, et pour ne pas faire lacune tout-à-fait.

Afin d'intervenir plus efficacement dans les affaires de l'Eglise gallo-franque, qui, sous les derniers Mérovingiens, étaient tombés dans le désordre le plus complet, Pépin et Charlemagne sentirent la nécessité d'avoir recours à quelque principe central capable de réprimer cette anarchie. De là leur politique envers la papauté qu'ils accrurent et consolidèrent, et à l'autorité de laquelle ils s'efforcèrent de donner cours dans l'intérieur de l'Eglise gallo-franque. Ils ne craignaient pas d'aider le mouvement qui tendait à rallier toute la chrétienté autour de Rome, parce qu'ils comptaient conserver la suprématie sur Rome, et par Rome, sur tout le reste de la chrétienté. L'épée venait d'opérer de trop grandes choses dans le monde pour que ceux qui la maniaient pussent penser que sa force dût jamais céder à la force de la parole. L'évêque de Rome se vit donc investi, par la faveur des empereurs francs, d'une supériorité générale dont il n'avait point encore joui. C'était une supériorité que le mouvement propre de l'Eglise lui aurait peut-être procuré, mais qui se trouvait puissamment assurée et fortifiée, par le consentement de cette souveraineté militaire. Ainsi la papauté rallia autour d'elle, pour un temps du moins, et sans autre embarras que des contestations sourdes et peu éclatantes, tout l'univers chrétien.

Dès le règne de Charlemagne on peut considérer ce pouvoir central comme fondé. Sa puissance temporelle est assurée par des concessions de territoire, par des revenus et un éclat de richesse dignes de la majesté de la première charge de l'Eglise; par les témoignages de respect et les déclarations expresses de l'empereur; par l'ascendant qui est assuré à l'évêque de Rome sur les évêques établis sur le domaine des Francs et sur celui des Lombards, ascendant qui se joint à celui qu'il possédait déjà autre part. Quant à la prééminence de l'empereur sur le pape elle est pour ainsi dire évidente d'elle-même. Il est clair que l'empereur, si le pape avait pu lui faire l'effet d'un supérieur ou même d'un égal, aurait mis à comprimer ce pouvoir rival le même empressement qu'il mit, au contraire, à le développer et à le soutenir. Bien que le pape, par une manœuvre dictée par la plus adroite politique, et qui, à première vue, avait pu paraître inspirée par l'obséquiosité plus que par l'ambition, eût pris l'initiative sur un point capital en plaçant lui-même la couronne impériale sur la tête de Charlemagne, l'attitude de Charlemagne à son égard ne cessa jamais d'être celle d'un protecteur et d'un maître souverain. On pourrait dire que le pape était le ministre ecclésiastique de l'empereur, aux yeux de l'empereur du moins. Le pape, à son élection, faisait promesse de fidélité à l'empereur. L'empereur écrit à Léon III :

Nous nous sommes grandement réjoui et de l'unanimité de l'élection, et de l'humilité de votre obéissance, et de la promesse de fidélité que vous nous avez faite.

Ailleurs, Léon III lui écrit :

Si nous avons fait quelque chose incompétemment, et si, dans les affaires qui nous ont été soumises, nous n'avons pas bien suivi le sentier de la vraie loi, nous sommes prêt à le réformer d'après votre jugement et celui de vos commissaires.

Du reste, le pape n'intervenait point directement dans les affaires de l'Eglise gallo-franque; il n'y prenait part qu'en cas de nécessité et sur l'invitation de l'empereur. L'empereur convoquait lui-même les conciles, surveillait ses évêques et ses abbés, soit personnellement, soit par ses délégués, administrait, en un mot, de sa propre autorité tout le système ecclésiastique de son empire. Les preuves de ce fait important sont nombreuses. Tous les actes concernant l'Eglise sont publiés au nom du pouvoir temporel, et les canons des conciles demeurent eux-mêmes soumis au bon plaisir impérial. Les canons du concile de Mayence, tenu en 813, commencent par une préface adressée à l'empereur, dans laquelle il est dit :

Sur toutes ces choses, nous avons besoin de votre appui et de votre saine doctrine, afin qu'elle nous avertisse et nous instruise avec bienveillance; et si ce que nous avons rédigé ci-dessous en quelques articles vous en paraît digne, que votre autorité le confirme; si quelque chose vous y semble à corriger, que Votre Grandeur Impériale en ordonne la correction.

Le concile d'Arles s'exprime avec la même humilité.

Si quelque chose manque à ce travail, que votre prudence y supplée; si quelque chose est autrement que ne le veut la raison, que votre jugement le corrige; si quelque chose est sagement

ordonné, que votre appui, à l'aide de la bonté divine, le fasse exécuter.

Les conciles ne sont donc que des conseils ecclésiastiques servant à éclairer la religion de l'empereur sur certains points des croyances et de l'administration générale de son empire.

Les textes des Capitulaires relatifs à la législation ecclésiastique rendent encore plus manifeste ce fait du gouvernement de l'Eglise par le pouvoir temporel. En voici quelques uns qui sont assez formels.

Que nos *missi* examinent si les évêques et les autres prêtres vivent selon l'institution canonique, et s'ils connaissent et observent bien les canons; si les abbés vivent selon la règle et canoniquement, et s'ils connaissent bien les canons; si dans les monastères d'hommes les moines vivent selon la règle; si dans les monastères de filles elles vivent selon la règle, et quelle en est la clôture.

Qu'ils s'informent soigneusement des mœurs de chacun, et de ce qui a été fait quant à ce que nous avons ordonné sur les lectures, le chant, et tout ce qui concerne la discipline ecclésiastique.

Si quelqu'un des abbés, prêtres, diacres, n'obéit pas à son évêque, qu'ils aillent devant le métropolitain, et que celui-ci juge l'affaire avec ses suffragans. Et s'il y a quelque chose que l'évêque métropolitain ne puisse réformer ou apaiser, que les accusateurs et l'accusé viennent à nous.

L'empereur avait droit de nomination des évêques: ils étaient ses agens et procédaient entièrement de lui; et bien qu'il existe un capitulaire dans lequel il déclare expressément que, en raison des lois de la primitive Eglise, les évêques doivent être nommés par le clergé et par le peuple, il est certain que ce mode d'élection ne devint jamais ordinaire. L'empereur conférait de sa pleine autorité des charges d'évêque à ceux qui lui plaisaient, comme il aurait pu leur conférer toute autre charge administrative. Enfin, on voit par divers exemples qu'il se considérait comme fondé, dans certains cas, à disposer des biens ecclésiastiques comme il disposait des personnes. Cette autorité ecclésiastique était si grande, qu'elle s'étendait même, comme nous l'avons vu en parlant de la législation religieuse, sur les matières de dogme. L'empereur était le pouvoir par excellence, et rien ne se faisait dans son empire que par ses ordres et sous sa présidence suprême. Toutes les rênes, soit de la législation, soit de l'administration, et dans toutes leurs branches, reposaient également dans sa main.

Ces diverses fondations qui, dans les mains puissantes de Charlemagne, avaient servi à l'administration de l'empire, devaient, en vertu de la vie qui leur était inhérente, persister après lui par leur propre virtualité, et, profitant de l'affaiblissement du pouvoir central, s'élever sur ses ruines comme autant d'existences indépendantes. Mais c'était de ce grand empereur néanmoins, quels que fussent leurs transformations et leurs accroissemens, qu'elles tenaient origine. « Elle avaient puisé dans sa force, dit M. Guizot, » et acquis pour ainsi dire sous son ombre les conditions » de la réalité et de la durée. »

De même en secourant l'évêque de Rome contre les Lombards, en assurant son indépendance et sa supériorité sur toute l'Eglise, il ne pensait pas donner naissance à la plus ferme et à la plus vaste souveraineté du moyen âge; il ne s'attendait pas que, cinquante ans après sa mort, un successeur de ces papes qu'il avait daigné prendre sous sa protection oserait menacer et réduire victorieusement à l'obéissance un de ses arrière-petits-fils, et que les chrétiens gallo-francs, subordonnés par lui à l'Eglise de Rome, entendraient celle-ci leur adresser, en leur parlant des droits de leurs souverains, ces audacieuses paroles:

Examinez bien si ces rois et ces princes auxquels vous vous êtes soumis sont vraiment des rois et des princes. Examinez s'ils gouvernent bien, d'abord eux-mêmes, ensuite leur peuple; car celui qui ne vaut rien pour lui-même, comment sera-t-il bon pour un autre? Examinez s'ils règnent selon le droit; car sans cela il faut les regarder comme des tyrans plutôt que comme des rois, et nous devons leur résister et nous dresser contre eux au lieu de nous soumettre. (Lettre de Nicolas I[er] à l'évêque de Metz.)

Le pouvoir épiscopal qu'il avait également contribué à fonder, soit en assurant son existence par des donations et l'institution régulière de la dîme, soit en augmentant sa juridiction et son autorité sur le peuple, était destiné à s'élever après lui au-dessus du pouvoir politique, de même que le pouvoir pontifical, mais pour céder bientôt à ce dernier. L'empereur avait gouverné l'Eglise d'un droit souverain, l'Eglise devait bientôt s'arroger, à l'égard de l'état, le même droit. Charles-le-Chauve, confessant, dans son manifeste au concile de Toul, « qu'il ne pouvait être entendu et jugé que par les évêques; qu'il avait toujours été et qu'il était prêt à se soumettre à leur correction paternelle et à leurs jugemens castigatoires, » rendait aux conciles ce que ceux-ci avaient donné de trop à son illustre grand-père. Mais c'était au profit de l'Eglise universelle mieux enracinée que l'Eglise gallo-franque, que devait définitivement appartenir le fruit de cette glorieuse conquête du pouvoir spirituel.

Excitation intellectuelle. — Un des plus grands bienfaits de Charlemagne est d'avoir ramené la vie intellectuelle en Europe. A partir de son règne, l'esprit ressuscite, la décadence s'arrête, la barbarie est refoulée. Tout ce que la France a produit de grand et de vraiment illustre dans les siècles qui l'ont suivi remonte à lui, et forme une chaîne non interrompue dont le premier anneau est dans sa main. C'est à sa voix que la civilisation s'est réveillée, et acommencé à reprendre son lent travail. Fonder des écoles, multiplier et reviser les manuscrits, exciter le goût des lettres, rassembler et encourager les hommes distingués, tels furent, sous le rapport intellectuel, ses actes principaux. Il y a certains Capitulaires relatifs au rétablissement des écoles, et qui sont dictés par un esprit digne de la libéralité des temps modernes.

C'est par suite de ces ordonnances que se fondèrent les grandes écoles de Fulde, de Reichenau, de Saint-Vandrille, etc., qui demeurèrent après Charlemagne comme de glorieux monumens de son passage. L'école centrale de l'empire avait été établie dans le palais même; Alcuin y professait, et l'empereur était un de ses plus zélés auditeurs. Non content des ressources de la Gaule, il avait fait venir du dehors, et principalement de l'Italie, des instituteurs instruits pour les répartir dans les diverses écoles de son empire. « Il rassembla à Rome, dit le moine d'Angoulême, des maîtres de l'art de la grammaire et de celui du calcul, car il n'y avait en France aucune étude des arts libéraux.» On sait aussi quelle importance il attribua à la musique, et avec quel soin il s'appliqua à adoucir la barbarie du chant de l'Eglise gallo-franque, en faisant adopter partout le chant grégorien. Il avait fait venir de Rome des maîtres de chant, et constitué deux écoles, l'une à Metz et l'autre dans son palais. Il faut réfléchir que les chants du lutrin étaient à cette époque les seuls concerts, et que le culte de la musique n'existait plus que dans le sein des églises.

Les mesures pour la restitution et la reproduction des manuscrits ne sont pas d'une moindre portée que les précédentes. Elles sont de la même nature que les encouragemens que tout gouvernement éclairé doit aux opérations de la librairie; mais cette surveillance était alors bien plus essentielle qu'elle ne l'est depuis que l'imprimerie est inventée. Sous les Mérovingiens, les manuscrits étaient tombés aux mains de copistes si ignorans, qu'une foule de passages avaient été confondus ou mutilés; les textes étaient devenus méconnaissables, et menaçaient de s'altérer chaque jour davantage. Il fallait à ce mal un prompt remède, sous peine de voir la tradition humaine corrompue et desséchée dans sa plus respectable source. Aussi Charlemagne, puissam-

ment aidé et conseillé par Alcuin, s'en occupa-t-il activement. Il y a de curieux Capitulaires sur ce sujet.

Charlemagne, bien qu'il n'eût appris à écrire que fort tard, et que sa main ne se fût jamais que très difficilement prêtée à ce genre d'exercice, bien convaincu de l'importance de l'écriture, s'appliquait lui-même, pendant ses heures de loisir, à la révision des manuscrits. « L'année qui précéda sa mort, dit Thégan, un de ses contemporains, il corrigea soigneusement, avec des Grecs et des Syriens, les quatre Evangiles de Jésus-Christ. » Sa sollicitude n'embrassait pas seulement les textes sacrés, quoiqu'ils fussent certainement les plus importans à ses yeux; elle s'étendait jusque sur les monumens de l'ancienne littérature, et l'on sait qu'Alcuin s'occupa notamment de corriger les textes de Térence. — Entretien des études, entretien des règles du langage, entretien des écritures profanes et sacrées, voilà donc, dans l'ordre intellectuel, le rôle de Charlemagne. Tandis que les productions de la littérature, dans les siècles qui le précèdent, se réduisent à peu près uniquement à des légendes et à des sermons, sous son règne, au contraire, la fécondité de l'esprit humain recommence à se montrer. Le flot de l'antiquité païenne vient se joindre à celui du christianisme et l'enrichir. Alcuin, le meilleur représentant de la littérature de ce siècle, est un savant que les siècles les plus brillans ne désavoueraient pas. Il n'est pas seulement théologien, il est philosophe; et si la plupart de ses écrits sont théologiques, ils n'en est pas moins vrai que les mathémathiques, l'astronomie, la rhétorique le préoccupent; s'il se plaît à lire les Pères de l'Eglise, il se plaît aussi à citer Pythagore, Aristote, Platon, Homère, Virgile, et tous les grands écrivains des temps anciens. En un mot, en lui se fait l'alliance des deux élémens principaux de la littérature moderne, l'élément grec et romain, et l'élément juif et chrétien; et cette alliance, si sensible chez Alcuin, est commune également à tout le siècle de Charlemagne.

Causes de décadence. — Charlemagne mort, le démembrement de son empire commence. Le mouvement général de dissolution est rapide. En 843, vingt-neuf ans après la mort de ce grand prince, l'empire, aux mains de ses petits-fils, est déjà décomposé en trois royaumes : ceux de France, de Germanie et d'Italie; et dans le royaume de France deux royautés indépendantes, celle d'Aquitaine et celle de Bretagne, se sont constituées. Quarante-cinq ans plus tard, en 888, il y a sept royaumes : celui de France, celui de Navarre, les deux royaumes de Bourgogne, celui de Lorraine, celui d'Allemagne, celui d'Italie; et dans chacun de ces royaumes la décomposition en petits états a suivi également son cours. Dans celui de France, il y a déjà vingt-neuf provinces qui, sous l'autorité de leurs gouverneurs, devenus peu à peu héréditaires, se sont érigées en états indépendans; ce sont des fiefs transformés dès lors en individualités distinctes. Cent ans au-delà, à l'époque de la chute définitive des Carlovingiens, au lieu de vingt-neuf fiefs, on en compte cinquante-cinq. — Le démembrement du corps politique est donc universel et continu. Il y a évidemment là une cause générale et constante. Ce n'est ni dans l'incapacité des successeurs de Charlemagne, ni dans l'ambition particulière des gouverneurs de provinces qu'il faut rechercher le principe de cette dissolution : il n'a point été donné à la faiblesse de quelques hommes d'avoir tant d'influence sur les affaires du monde, et il n'y a que le génie qui ait le privilége d'y faire empreinte. Il est donc nécessaire de pénétrer plus profondément dans la situation des choses pour y découvrir la cause d'un phénomène aussi persistant et aussi vaste.

M. Thierry a cherché dans la diversité et l'incompatibilité des races l'explication des violentes crises politiques de cette période. Selon lui, ces races, forcément agglomérées en un seul faisceau par la main puissante de Charlemagne, ont dû, une fois affranchies par sa mort, d'abord se séparer, puis se grouper selon leurs rapports d'origine, de mœurs, de langage : de là les divisions qui se sont naturellement déterminées sous le règne des successeurs de Charlemagne. Tous les phénomènes politiques de cette époque se rattachent à ce principe fondamental, et on peut les partager en deux actes principaux. Le premier s'étend de la mort de Charlemagne à celui de Charles-le-Gros; les races se séparent de manière à former les individualités distinctes dont nous avons déjà parlé. Le second acte de la chute comprend tout ce qui se rapporte à l'expulsion des Carlovingiens, considérés comme étrangers Germains par la Gaule franque. Ainsi ce sont toujours les antipathies nationales qui donnent l'impulsion. « La race de Karle-le-Grand, dit M. Thierry, toute germanique, et se rattachant par le lien des souvenirs et » les affections de parenté aux pays de langue tudesque, » ne pouvait être regardée par les Français que comme » un obstacle à la séparation sur laquelle venait de se fonder leur existence indépendante. L'idiome de la conquête » tombé en désuétude dans les châteaux des seigneurs, » s'était conservé dans la maison royale. Les descendans » des empereurs franks se faisaient honneur de comprendre » cette langue de leurs ancêtres, et accueillaient des pièces » de vers composées par les poëtes d'outre Rhin. Sans doute, » dans les événemens qui suivirent en 987 la mort prématurée de Lodewig, fils de Lothaire, il faut faire une grande » part à l'ambition personnelle et au caractère du fondateur de la troisième dynastie. Néanmoins on peut affirmer » que cette ambition, héréditaire depuis un siècle dans la » famille de Robert le Fort, fut entretenue et servie par le » mouvement de l'opinion nationale. Les expressions mêmes des chroniques, toutes sèches qu'elles sont à cette » époque de notre histoire, donnent à entendre que la » question de changement de dynastie n'était point regardée alors comme une affaire personnelle. Selon elles, il » s'agissait d'une haine invétérée, d'une entreprise commencée depuis long-temps dans la vue de déraciner du royaume » la postérité des rois franks. L'avénement de la troisième » race est l'accomplissement de cette entreprise; c'est, à » proprement parler, la fin du règne des Franks, et la substitution d'une royauté nationale au gouvernement fondé » par la conquête. »

M. Guizot a combattu la conception de M. Thierry comme trop peu générale, et ne s'appliquant pas assez bien à l'ensemble des faits, et il a cherché à en donner une plus complète en montrant qu'un grand empire, vu l'état des esprits à cette époque, était un établissement impossible. Mais il nous semble que cette absence d'idées sociales suffisamment élevées, dont ce publiciste fait la cause essentielle de la dissolution de l'empire, dépendait précisément en grande partie de la trop grande ferveur des sentimens nationaux particuliers. Sans doute le défaut de communications étendues y est également entré pour beaucoup; mais si les communications avaient existé, le sentiment des races se serait moins fait sentir. Au fond, c'est donc bien réellement ce sentiment qui est le principe actif de tout le mouvement. Les rivalités des princes, l'ambition et l'avidité des possesseurs de fiefs sont en jeu, et occupent le premier rang dans les tableaux de l'histoire; mais il y a par derrière un stimulant qui vient des peuples eux-mêmes, et qui soutient le tout. Charlemagne n'est donc qu'une époque éphémère durant laquelle les nations de la chrétienté se resserrent pour faire corps contre la barbarie qui les menace : le danger passé, les liens se détachent, tout se décompose, l'empire disparaît, et la féodalité prend naissance. La civilisation n'avait pas encore des racines assez puissantes pour que de grandes unités politiques pussent être le résultat des tendances naturelles des peuples : les tendances de race et de localité l'emportaient partout sur les tendances plus

hautes. Voyez au surplus ce que nous ajouterons aux articles HUGUES CAPET et FÉODALITÉ.




(Charlemagne.— Tiré du Cabinet des Médailles.)

CHARLES-QUINT, empereur d'Allemagne et roi d'Espagne, né à Gand le 24 février 1500. Il était fils de Philippe, archiduc d'Autriche, et de Jeanne d'Aragon; du côté paternel, il était petit-fils de Maximilien, empereur d'Allemagne, et de Marie, fille unique de Charles le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne; du côté maternel, il était petit-fils des deux illustres princes d'Espagne, Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille. Cette parenté faisait de lui un des plus nobles souverains de la chrétienté, et par ses droits héréditaires, surtout ceux de ses ascendans maternels, il se trouvait réunir plus de terre en Europe, sans parler de ses possessions du Nouveau-Monde, qu'on n'en avait vu depuis Charlemagne entre les mains d'un seul homme. Il fut élevé dans les Pays-Bas, et eut pour précepteur Adrien d'Utrecht, qui fut pape plus tard. Roi d'Espagne par la mort de son grand-père, il habitait ce pays depuis deux ans, lorsqu'en 1519 la mort de son grand-père maternel vint ajouter les états d'Autriche à ses états d'Espagne, et ouvrir une nouvelle carrière à son ambition.

Agé de moins de vingt ans, il se mit sur les rangs comme prétendant à la couronne impériale. Son concurrent, dans cette grande lutte électorale, qui tint l'Europe en suspens pendant cinq mois, était François Ier. Les électeurs craignant de donner à l'empire un maître et non un chef, les redoutaient tous deux. Forcés cependant par le refus du duc de Saxe, qu'ils avaient d'abord nommé, de se rejeter sur l'un des deux rivaux, ils choisirent Charles-Quint. Le peu d'affection des Allemands pour un prince français, l'habitude de voir la couronne impériale dans la maison d'Autriche, les démarches déjà faites par Maximilien en vue de son petit-fils, l'avantage d'avoir un empereur forcé par l'intérêt de ses propres états à faire barrière contre les Turcs, enfin l'habileté des négociateurs espagnols, furent, à ce qu'il paraît, les raisons qui firent pencher la balance en faveur de Charles-Quint. Effrayés eux-mêmes de la puissance du souverain qu'ils venaient de mettre à leur tête, les électeurs, en lui conférant la couronne, l'obligèrent à signer une capitulation formelle consacrant les priviléges et immunités de tous les membres du corps germanique : ils sentaient combien était immense la carrière politique que leur élection venait d'ouvrir. La rivalité qui s'était essayée devant les électeurs n'était pas destinée à s'éteindre en silence. La situation de l'Europe appelait de toutes parts la guerre; cette prééminence, que les deux adversaires s'étaient disputée devant la diète, pouvait être encore, nonobstant sa décision, poursuivie sur les champs de bataille. Il s'agissait moins de l'empire d'Allemagne que de la prépondérance politique dans les affaires d'Europe. Le continent se trouvait alors partagé presque sans contre-poids entre deux souverains opposés, jaloux, en procès sur plus d'un point; ni les papes, ni les petites puissances d'Allemagne et d'Italie n'auraient pu songer à maintenir l'équilibre. L'Angleterre seule, si elle l'avait voulu, aurait été capable de le faire. Elle ne le fit pas. Quoique tantôt voué à François Ier et tantôt à Charles-Quint, Henri VIII ne sut jamais s'attacher avec vigueur et persistance à ce système de neutralité qui l'aurait élevé si haut, et qui aurait épargné à l'Europe bien du sang versé sans grande utilité.

L'Italie était destinée à servir de théâtre à la querelle. François Ier avait à faire valoir les prétentions de sa famille sur la couronne de Naples transmise à Charles-Quint par son grand-père; Charles-Quint avait à revendiquer ses droits comme empereur sur le duché de Milan, également envahi par François Ier : outre cela, deux autres semences de guerre; l'une en Navarre, où le roi de France soutenait Jean d'Albret; l'autre en Bourgogne, où l'arrière-petit-fils de Charles-le-Téméraire maintenait ses droits d'hérédité maternelle.

Les troubles pour cause d'hérédité, si communs dans l'ordre naturel des monarchies, n'étaient pas les seuls que l'Europe eût à craindre. Un principe sérieux de révolution commençait à agiter tous les états, et principalement ceux de l'empire. Des opinions nouvelles, conformes aux intérêts généraux de l'Europe, liées aux intérêts particuliers des princes et des populations, surtout en Allemagne, vives et entraînantes comme tous les sentimens religieux, s'élevaient au sein de la chrétienté jusque-là réunie en un seul faisceau, et menaçaient de la décomposer : l'église germanique secouait, et parlait de briser les chaînes que l'église de Rome lui avait imposées. Et tandis que la chrétienté s'affaiblissait ainsi par le relâchement de l'unité et les dissensions intestines, le Turc, devenu plus arrogant et plus haineux que jamais, faisait contre elle les préparatifs des plus formidables attaques. A l'heure où Charles-Quint montait sur le trône des Césars, Soliman était monté sur celui d'Osman, les yeux tendus vers cet Occident faussement promis à sa race barbare.

Querelles politiques de prince à prince, luttes et séditions religieuses, guerres d'invasion, voilà les germes de souffrances et de difficultés à vaincre avec lesquels le seizième siècle s'ouvrit pour les peuples, et pour les souverains. Il y avait rude tâche pour ceux-ci et particulièrement pour l'empereur. Une seule de ces tâches, soit la guerre contre les Turcs, soit la répression des protestans d'Allemagne, soit le débat contre la couronne de France, eût suffi pour occuper son règne : il eut à prendre rôle en même temps dans toutes trois, et à joindre encore à tous ces embarras ceux d'une guerre civile, profitant de son absence pour éclater en Espagne. Quoiqu'il ait eu la désolation de mourir sans avoir rien fait, il a mérité le nom de *Grand* pour avoir eu la force de porter durant trente-cinq ans une si lourde couronne.

Rien n'est plus triste que l'histoire des guerres de Charles-Quint et de François Ier : des hostilités qui ne veulent pas finir, des trèves qui ne peuvent durer, des traités qui ne se cimentent que pour se rompre, des invasions sur tous les points, les provinces frontières épuisées et dévastées, dépenses d'hommes et d'argent plus ruineuses que les monarchies n'en avaient encore exigé : et, en somme, nul résultat, le procès au même point après trente ans de guerre. Heureusement, nous n'avons point à écrire ici le détail de ces affaires.— La guerre commence en 1521, sous le masque du roi de Navarre et du duc de Bouillon, dans la Navarre et dans le Luxembourg : Charles-Quint répond au roi de France par deux invasions infructueuses, l'une dans la Guyenne, l'autre dans la Bourgogne. Ce premier acte se termine dans le Milanais, à la bataille de Pavie, où le roi de France est pris et son armée défaite. Le traité de Madrid, conclu en 1526 entre les deux rois, est brusquement rompu par celui de France comme forcé. Un autre traité, celui de Cambrai, dicté par la lassitude aux deux partis, succède en 1529 à celui de Madrid, mais pour être aussi mal exécuté et durer presque aussi peu. Et dans l'intervalle le Milanais a été saccagé, Rome prise et pillée, le pape lui-même mis en captivité par les troupes allemandes, que l'empereur appauvri se voit hors d'état de maintenir. En 1535, la guerre recommence par une invasion des Français dans la Savoie et dans le Milanais. L'em-

pereur riposte par une invasion dans la Provence; invasion doublement funeste, funeste à la France qui se voit réduite à ruiner elle-même son territoire, funeste aux Impériaux qui périssent de misère dans le désert ouvert devant eux. Une autre invasion, dirigée contre la France en Picardie, n'est pas plus profitable à l'empereur, et elle est vengée par une invasion des Français contre les Pays-Bas. Une trève de dix ans, conclue à Nice, en 1538, par les soins du pape, met fin à ce troisième acte. Il est convenu que chacun gardera ce qui est en sa possession, et que les querelles seront remises au jugement d'un congrès. La mauvaise foi de l'empereur oblige bientôt la France à relever encore une fois les armes. En 1542, cinq armées sont sur pied: contre le Luxembourg, contre l'Espagne, contre le Brabant, contre la Flandre et contre le Piémont. L'empereur conclut une ligue avec le roi d'Angleterre, et appelle la diète à son aide. Il fait invasion par la Champagne jusqu'au cœur de la France, en 1544, mais sans aucun succès de part ni d'autre, et un nouveau traité de paix est signé à Crespy. Par ce traité, Charles-Quint abandonnait ses prétentions sur le duché de Bourgogne et le comté de Charolais; François abandonnait les siennes sur le royaume de Naples, ainsi que sur la Flandre et l'Artois. Ce dernier traité était sur le point d'être rompu comme le précédent, lorsque la mort vint arrêter François Ier dans ses nouveaux projets. — Les hostilités recommencent sous Henri II, en 1552. La France fait alliance avec les princes protestans contre l'empereur, dont la puissance ascendante l'effraie. L'empereur marche sur la Lorraine, et assiége sans succès la ville de Metz. Les Français, à leur tour, marchent sur les Pays-Bas: le Hainaut et l'Artois par les uns, la Picardie par les autres, sont mis à feu et à sang, sans que rien se décide. Point de repos jusqu'en l'année 1556, où l'empereur, fatigué enfin de l'inutilité de tant d'efforts, et dégoûté de l'empire, renonce à la couronne, et consent à tous les sacrifices pour laisser la paix à son fils. — « Il la désirait avec ardeur, dit Robertson, non seulement pour l'intérêt de son fils, mais pour avoir la gloire en quittant le monde de rendre à l'Europe cette tranquillité dont il l'avait privée presque dès le commencement de son règne. Le hasard fournit un expédient pour mettre un terme aux hostilités, ce fut de proposer une longue trève pendant laquelle, sans entrer dans les prétentions des deux partis, chacun garderait ce dont il était en possession. Charles-Quint, qui voyait ses royaumes épuisés, sentant d'ailleurs que son fils avait besoin de la paix pour s'affermir sur son trône, se déclara en faveur de la trève, malgré les conditions désavantageuses et humiliantes qu'il lui fallait subir. » — Voilà la fin à laquelle devaient aboutir trente ans de combats, d'artifices, de stratagèmes de toute sorte.

Le véritable ennemi de Charles-Quint, en sa qualité de chef de la chrétienté, était le Turc. Jamais peut-être cette puissance n'avait été plus redoutable pour l'Europe. C'est contre elle que toutes les forces de l'empereur auraient du se tourner; mais gêné dans ses mouvemens par d'autres soins, il arriva jusqu'à la fin de son règne sans avoir plus avancé ses affaires du côté de la Turquie que de celui de la France. La campagne de 1532, durant laquelle, à la tête d'une armée de cent mille hommes, il réussit à tenir Soliman en échec, lui fit honneur en Europe, et cependant elle n'amena rien de décisif, puisque les deux partis se séparèrent sans avoir osé ni l'un ni l'autre engager une bataille rangée. Son seul traité avec le sultan est un traité de *statu quo*. C'est une trève de cinq ans, conclue en 1546 par l'entremise de François Ier, et portant pour principaux articles que le roi de Hongrie paiera tribut au sultan, et que chaque parti gardera en Hongrie ce qu'il y possède: ce n'est point un traité honorable pour la chrétienté. La prise de Rhodes, que Charles-Quint laissa enlever sans étendre seulement son sceptre impérial pour en protéger les illustres défenseurs, est une tache à sa mémoire que la cession de l'île de Malte ne lave pas. Son expédition contre Tunis est la seule qui ait été vraiment glorieuse; elle eut pour résultat la mise en liberté de vingt mille chrétiens esclaves des barbaresques, et la soumission momentanée de ce royaume à la couronne d'Espagne; mais il est permis de dire qu'elle eut en réalité plus d'éclat que d'utilité profonde. La désastreuse expédition d'Alger, si imprudemment entreprise à la suite de celle du Tunis, eut d'ailleurs une issue assez funeste pour ternir le brillant de la première, et remettre les barbaresques sur le même pied d'insolence qu'auparavant.

Le rôle principal de Charles-Quint en Espagne a été un rôle de préparation pour les règnes de ses successeurs. L'autorité royale mieux assurée contre les prétentions de la noblesse et des assemblées nationales, la domination de la maison d'Espagne étendue sur le duché de Milan et sur de nouvelles provinces des Pays-Bas, mieux établie dans le royaume de Naples et dans les états de Bourgogne, voilà sa part dans l'histoire d'Espagne. Quant à l'Amérique, il a laissé faire plus qu'il n'a fait, et le scandale des atrocités commises sous son nom réduit la gloire des découvertes auxquelles son règne préside.

Si nous écrivions la vie de Charles-Quint, ce serait ici le lieu d'exposer l'histoire de la réforme pour montrer le rôle que ce prince y a joué. Ce grand mouvement des esprits en Allemagne est certainement le fait le plus important qui se soit passé sous son règne; mais l'empereur n'y figure que secondairement. C'est à Luther qu'appartient le rôle de prince dans cette affaire, et c'est devant lui que nous traduirons Charles-Quint pour le juger. Constatons seulement ici qu'il n'a jamais su se prononcer résolument ni pour l'Eglise, ni pour les protestans, et que le dernier trait de sa politique à cet égard a été le fameux acte d'*interim* qui ne décidait rien, et ne donnait absolument tort ni raison ni au premier parti, ni au second.

Le spectacle de ce règne, en apparence si glorieux, nous frappe involontairement comme celui d'une grande infortune: trente-cinq ans d'efforts aboutissant à ne rien changer, le génie politique le plus éminent, appuyé sur la domination la plus imposante, réduit à reconnaître la vanité de la puissance humaine, Sisyphe impérial qui roule son rocher! Lassé, usé, découragé, Charles abdiqua sans avoir rien conclu; et léguant à son fils l'héritage de sa stérile grandeur, il alla prématurément chercher au fond du cloître le rafraîchissement du tombeau. — « O mère commune des hommes, s'écria-t-il en embrassant la terre d'Espagne, je suis sorti nu du sein de ma mère, je rentrerai nu dans son sein. » — Il résigna l'empire entre les mains de son frère Ferdinand en 1556; et précipitant lui-même sa fin par ses austérités, il mourut dans le couvent de Saint-Just, le 21 septembre 1558, âgé de cinquante-huit ans.



(Charles-Quint. — Tiré du Cabinet des Médailles.)

CHARME (*Carpinus*). Ce genre fait partie de la famille des Quercinées, démembrement de celle des Amentacées, qui a été subdivisée à cause du nombre considérable de végétaux assez dissemblables qu'elle renfermait. Les caractères de ce genre sont les suivans: fleurs mâles

et fleurs femelles, séparées l'une de l'autre, quoique réunies sur le même individu; fleurs mâles disposées en chatons allongés et cylindriques; étamines au nombre de huit à vingt, portant de petits poils à leur sommet, tandis que leur base est recouverte par une écaille ciliée. Les fleurs femelles sont groupées en masses globuleuses peu serrées, et entourées d'un involucre squamiforme, à trois lobes, qui enveloppe deux fleurs à la fois. L'ovaire est dentelé au sommet, et divisé en deux loges, dont l'une avorte avant la maturité; le stigmate est double; le fruit une noix osseuse.



(Charme d'Europe. — Feuilles, fleurs et fruits.)

Nous ne possédons en Europe qu'une seule espèce de charme, c'est le charme commun (*Carpinus betulus*). Cet arbre est indigène; il aime les terres argileuses ou calcaires, peu compactes et entremêlées de pierres ou de terreau végétal; peu sensible au froid et aux secousses des vents les plus violens, il ne s'élève pourtant pas très haut sur le flanc des montagnes, et préfère en général les plaines ou les coteaux. La hauteur moyenne du charme est de 40 à 45 pieds; dans les terrains qui lui conviennent, il atteint quelquefois 70 pieds, surtout lorsqu'il est entouré d'autres arbres qui le forcent à s'élancer; isolé, il grossit considérablement sans grandir à proportion; sa tête arrondie laisse voir une multitude de branches confusément entrelacées; son tronc est rarement cylindrique, mais relevé de saillies qui correspondent aux racines principales; les mousses qui le recouvrent contrastent agréablement avec la couleur grisâtre de son écorce, et si le hêtre ne présentait pas les mêmes accidens, joints à des formes plus majestueuses, le charme figurerait souvent sur le premier plan des paysages qui représentent les forêts de nos climats.

Considéré comme arbre forestier, le charme est inférieur à beaucoup d'autres; sa croissance est lente et à un âge donné il fournit moins de bois que le chêne; dans les forêts, il est ordinairement mêlé au chêne et au hêtre; et possède, au bout de quatre-vingt-dix à cent ans, toutes les qualités qu'il est susceptible d'acquérir. M. Hartig a fait abattre des troncs qui avaient cent cinquante ans, et contenaient en solidité plus de cent pieds cubes de bois; cependant le même économiste fait observer que, passé quatre-vingt-dix ans, sa croissance est tellement lente qu'il est inutile de le laisser sur pied plus long-temps. En taillis, l'exploitation du charme est plus avantageuse qu'en futaie. Tous les dix ou quinze ans, on coupe ces taillis pour en faire des fagots, et la souche repousse vigoureusement, surtout pendant les vingt premières années, mais alors sa croissance se ralentit; l'exploitation peut être continuée de cette manière pendant un siècle environ. M. de Perthuis a calculé que jusqu'à vingt ans un arpent de charme a plus de valeur commerciale qu'un arpent de chêne; passé ce terme, le prix du charme va sans cesse en diminuant, tandis que celui du chêne s'accroît indéfiniment. On aurait tort de conclure de là qu'il faut toujours préférer le chêne, car il est des terrains où celui-ci ne réussit nullement, tandis que le charme y vient à merveille. On multiplie cet arbre par des semis ou des plantations; la première méthode consiste à répandre sur le sol des graines de charme, et à les enterrer au moyen de la herse; cette opération se fait en automne ou au printemps. Pour les plantations, on choisit des pieds de deux à trois ans; les trous doivent avoir six à huit pouces de profondeur et être distans de trois pieds; de cette manière on obtient de très beaux taillis; si l'on voulait élever de beaux arbres, alors il faudrait disposer les plantations en pépinières. Considéré sous le rapport de l'utilité, le bois de charme est assez peu estimé, parce qu'il n'est guère employé que comme combustible; la finesse de son grain, sa blancheur, sa ténacité, sa dureté et son poids sembleraient annoncer un bois propre à être travaillé : mais il ne saurait être employé par les ébénistes, parce qu'il a un poli mat; par les menuisiers, parce qu'il est rebours, c'est-à-dire que ses couches annuelles n'étant pas uniformément circulaires, il se lève par esquilles sous l'outil; par les charpentiers enfin, parce qu'il ne présente pas des dimensions assez grandes et qu'il ne dure pas assez long-temps; mais il est excellent pour faire des maillets, des poulies, des leviers, des fléaux, et tous les instrumens destinés à recevoir des chocs violens. Au premier rang, comme bois de chauffage, il donne un feu vif, uniforme, et des charbons qui restent long-temps incandescens; sous ce point de vue, il est supérieur au hêtre. Le charbon de son bois sert dans les foyers, les cuisines, et à la fabrication de la poudre à canon. Les feuilles vertes ou fanées au soleil sont un excellent fourrage pour les chèvres, les brebis et les vaches.

Dans les parcs, où l'on cherche à imiter les accidens que présente la nature, le rôle du charme est très borné; c'est tout au plus si on le place dans quelques fourrés pour augmenter leur épaisseur; mais à l'époque où l'on mettait tous ses soins à reproduire dans les jardins les ouvrages de l'homme, le charme était d'un emploi fréquent : tantôt il s'élevait en portique, figurait des colonades, s'élançait en pyramide, ou dessinait les replis tortueux d'un labyrinthe; maintenant que l'on tourmente moins la nature, on se borne à en faire des haies appelées charmilles, qui s'élèvent à la hauteur de huit à dix pieds, et forment de véritable murs de verdure, plus impénétrables, plus durables, et surtout plus pittoresques que des murs de pierre et de chaux. C'est dans ces palissades, qu'on pourra souvent observer des cas spontanés de greffes par approche qui s'expliquent aisément; les arbres qui composent la charmille étant très serrés, il en résulte souvent que deux branches se trouvant en contact immédiat, un frottement prolongé, suite de l'action du vent, finit par enlever l'écorce, les aubiers sont en rapport, et pour peu que les branches restent immobiles pendant quelque temps, la soudure est opérée.

L'Amérique du Nord possède deux espèces de charme que nous devons mentionner ici.

Charme d'Amérique (Carpinus americana, American hornbeam). Il a le port de l'espèce européenne, mais est encore beaucoup plus petit; fort peu sensible aux différences de température, il vient dans tous les terrains à partir des États du Sud jusque dans le bas Canada, où il est arrêté par l'âpreté du climat. Cet arbre donne trop peu de

bois pour être exploité comme combustible; on l'emploie surtout pour faire des cerceaux.

Charme à fruits de houblon (Carpinus ostrya. Iron wood). Cet arbre, qu'on rencontre dans un grand nombre de parcs français et anglais, est appelé bois à levier dans l'État de Vermont, bois dur dans les provinces françaises des Illinois. Sa croissance est très lente, et il n'atteint jamais de grandes dimensions; mais sa dureté est bien supérieure à celle de notre charme indigène. Aux États-Unis, il sert à faire des brosses pour frotter les appartemens, des vis, des roues d'engrenage de moulin, etc. Aussi serait-il utile de le naturaliser dans nos forêts européennes, où il viendrait à l'égal des arbres indigènes.

CHARPENTE. De tous les matériaux que la nature présente à l'art des constructions, le bois est celui dont l'extraction, le travail et l'emploi offrent le plus de facilités; il se prête à toutes les formes; il est peu d'exigences auxquelles il ne puisse satisfaire; il n'y a pas de peuple dont l'industrie soit si peu développée qu'elle n'ait su en tirer parti pour une multitude d'usages. C'est le bois que vont chercher pour leurs légers édifices la plupart des animaux constructeurs; c'est lui qui soutient la hutte du sauvage; quoiqu'il n'en soit plus la base principale, il joue encore un grand rôle dans les constructions plus savantes des peuples civilisés; nos navires, de toutes les créations de l'homme la plus hardie peut-être, en sont formés; et jusqu'à ces derniers temps il a été la matière la plus habituellement employée dans l'établissement des machines.

Ces avantages et cet emploi si fréquent dans des œuvres si diverses ne sont pas les seuls titres que le bois ait à l'attention des constructeurs; il leur est encore recommandé par les considérations purement théoriques auxquelles il a donné naissance, et dont nous dirons d'abord quelques mots.

Le système d'architecture que nous ont légué les Grecs nous rappelle le grand usage que ce peuple ne craignit pas de faire du bois dans ses plus anciens et ses plus importans monumens. Les dispositions de nos entablemens, les ornemens des frises de l'ordre dorique, ceux de la plupart de nos corniches, sont des imitations artistiques des charpentes monumentales de l'antiquité. On retrouve encore l'empreinte du bois dans plusieurs des voûtes, des nervures et des clefs suspendues de l'architecture gothique. Ces emprunts de formes, cette imitation en pierre de parties de constructions exécutées d'abord en charpente, sont évidens, et ce n'est pas ici le lieu d'y insister davantage; nous y reviendrons ailleurs (voyez GRECQUE et GOTHIQUE) (architecture); mais ce que nous devons dire dès à présent, c'est qu'on a voulu leur donner une portée qu'ils ne sauraient avoir, et en tirer des conclusions qui ne se peuvent légitimer, ni aux yeux du constructeur, ni au point de vue beaucoup plus général du philosophe. De ce que quelques unes des formes du bois ont été transportées à la pierre, on a voulu conclure que la construction en pierre avait imité la construction en bois dans toutes ses parties, et qu'elle devait l'imiter à tout jamais. On a composé après coup une *cabane* en bois calquée sur les temples de la Grèce, on a prétendu qu'elle avait dû servir de modèle à ces temples; de cette création imaginaire on a fait l'origine et le type de l'architecture en pierre, et, modèle étroitement symbolique pour les uns, modèle absolu pour les autres, elle a servi de base jusqu'à ce jour à la plupart des théories qui ont été publiées sur cet art; comme si des matériaux pour lesquels les conditions d'agencement et de stabilité sont aussi différentes, pouvaient se disposer et s'employer de la même manière! comme si l'humanité dans son âge mûr devait conserver le vêtement de son enfance en se bornant à le tisser avec plus de solidité! comme si nos sociétés, se modifiant sans cesse, pouvaient ne pas modifier en même temps leur architecture, cette enveloppe extérieure sur laquelle viennent se peindre harmonieusement leurs sentimens, leur intelligence et leur industrieuse activité! Que les espèces placées au-dessous de nous dans l'échelle des êtres conservent les mêmes formes pour leurs constructions, c'est bien: tant qu'il n'y a changement, ni dans les besoins, ni dans les connaissances, il ne saurait y en avoir dans l'architecture; mais à nous le progrès, et dès lors pour nous, ni architecture immuable, ni type antérieur. Ce qu'on a donné d'absolu à cette théorie de la *cabane* nous paraît donc complétement erroné. Cependant il y a là, comme au fond de tous les systèmes qu'un long assentiment a consacrés, quelque chose de profondément senti. Le symbole n'a pas toujours été compris, l'esprit a souvent été étouffé sous la lettre; mais sous la forme absurde dont on l'a enveloppé se cache un principe fécond dont la portée est grande, et qu'il importe de remettre en lumière.

Entre la construction en pierre et la construction en bois se trouve cette différence essentielle, que les supports, isolés dans la seconde, sont naturellement continus dans la première. Qu'on ait une cabane à construire; si c'est en charpente, on placera un poteau à chaque angle, et des poteaux intermédiaires, si les dimensions de l'édifice le commandent; au-dessus de chacun d'eux s'élèvera une des fermes destinées à supporter la toiture, et une construction légère établie entre eux viendra clore l'habitation; l'ossature de la création restera apparente; le spectateur se rendra immédiatement compte des conditions de stabilité et des procédés de la construction, et si ces derniers sont convenables, il en résultera pour lui cette agréable sensation que le bien a le privilége de produire sur nous; l'épaisseur, l'espacement et les proportions des supports donneront un caractère de solidité ou de légèreté, une expression quelconque à l'édifice: il y aura donc œuvre d'art, et les exigences de la construction, ainsi que la nature des matériaux auront conduit naturellement à ce résultat. Exécute-t-on la cabane en maçonnerie? Naturellement encore on fera un mur continu qui l'entourera sur toutes ses faces, et sur lequel viendra se placer arbitrairement la charpente du toit. Or là, que voit-on, que peut-on apprécier? Qui atteste que les matériaux ont été judicieusement employés? qui indique la solidité de la construction? Où sont les parties essentielles à la stabilité? où sont celles qui n'ont pour but que de clore? On ne saurait le découvrir. La cabane ainsi construite ne peut parler ni à nos sentimens, ni à notre intelligence; c'est un objet dont nous ne pouvons ni sentir, ni comprendre la raison; ce n'est pas une œuvre d'art. Mais qu'on divise ces murs, qu'on y indique des supports, qu'on rende compte de leur construction, qu'une ossature appropriée à la nature des matériaux soit mise en évidence, que des proportions puissent être observées, et un effet analogue à celui que produisait la charpente sera produit par la construction en pierre; l'expression sera bonne ou mauvaise, peu importe, il y aura expression. Voilà ce qu'enseigne le symbole de la cabane, et ce qu'on trouve au fond de toutes les théories d'architecture de l'antiquité. D'imitation entendue dans un autre sens, il n'y en a pas eu, et il ne saurait y en avoir. Les colonnes ne dérivent point des troncs d'arbres, leurs proportions n'ont pas été données par celles du corps humain (voyez COLONNE), et les Grecs, ce peuple dont le sentiment d'art a été si développé, n'ont entendu recommander, en préconisant l'imitation de la nature, ni une copie d'objets naturels, ni une imitation des édifices qui auraient pu être élevés à l'époque où les hommes n'avaient pour guides que leurs instincts naturels. Les êtres sortis de la main de Dieu manifestent leurs propriétés par leurs formes extérieures; de leur destination résultent leurs proportions, leur expression, leur beauté: là point de caprice, rien qui n'ait son but et sa raison; voilà ce que nous démontrent toutes les vérifications qu'il nous a été donné de faire; voilà ce que la foi en une suprême intelligence nous commande de croire. Hé bien!

c'est là ce que les Grecs ont offert à notre imitation ; c'est l'esprit qui a présidé à la création, et non l'objet créé. Ce que le principe de l'imitation de la nature tend à établir, c'est que les formes de l'extérieur doivent être la manifestation de la composition de l'intérieur ; c'est que de l'unité et de la vérité résultent l'harmonie et l'expression ; c'est que le bien engendre le beau. Et la théorie de la *cabane* n'est autre chose que ce grand principe énoncé de manière à en rendre l'application plus facile ; c'est un exemple qui doit le rendre plus intelligible. La construction en charpente était celle qui s'y conformait le plus naturellement, et, sous ce rapport, la construction en charpente, la *cabane*, a été présentée comme construction modèle. Cela est tout simple, cela est parfaitement légitime, et il n'y a rien en cela qui oblige à une imitation matérielle ; ni formes, ni dispositions ne sont imposées *à priori* ; l'art peut se mouvoir en toute liberté dans le vaste champ qui lui est ouvert. Ainsi, selon nous, s'expliquent et se justifient ces théories qui ont reçu de si étranges commentaires, et qui, loin de servir aux progrès de l'art, en ont, surtout dans les temps modernes, étouffé la philosophie, grâce aux étroites interprétations qu'on leur a données.

Au reste, l'art de la charpente ne s'est point renfermé dans les limites que la composition de la cabane semblait lui imposer ; il a varié sans cesse, et il a suivi dans son développement une marche analogue à celle que nous avons eu déjà l'occasion de signaler pour la construction en pierre, sur laquelle d'ailleurs nous reviendrons plus en détail à notre article MAÇONNERIE. C'est une vérité qu'il est aisé de reconnaître en jetant un rapide coup d'œil sur les divers systèmes de charpente qui se sont succédé depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Malheureusement nos investigations ne peuvent remonter aussi loin pour le premier de ces modes de construction que pour le second ; car le bois n'a pu, comme la pierre, braver les ravages du temps. Ce n'est qu'en nous appuyant sur des inductions tirées de monumens en pierre, de bas-reliefs, ou d'obscurs passages de quelques auteurs, que nous pouvons nous représenter le système de charpente des Grecs et des Romains, les deux peuples qui, dans l'ordre des traditions, nous touchent de plus près, et auxquels il nous est si habituel de demander des autorités ou des exemples pour tout ce qui se rattache à l'art de bâtir. Mais toutes ces inductions concordent parfaitement ; toutes elles se réunissent pour indiquer des charpentes simples et solides, composées de longues et fortes pièces de bois et présentant peu d'assemblages. Les premières basiliques des chrétiens furent couvertes dans le même esprit, et dans plusieurs d'entre elles on peut encore aujourd'hui admirer la disposition de ces antiques charpentes monumentales ; car dans les restaurations successives qui ont fait parvenir jusqu'à nous quelques uns de ces édifices sacrés, on s'est en général religieusement appliqué à en conserver les formes primitives. Il est probable cependant qu'on aura été obligé de recourir à des pièces de bois de plus faibles équarrissages faute de pouvoir s'en procurer de semblables à celles dont la vétusté exigeait le remplacement. A ce sujet, le père Bonanni cite, dans son *Histoire de l'Église de Saint-Pierre*, le passage suivant d'un manuscrit qu'il dit exister dans la bibliothèque de la congrégation de Saint-Maur à Rome : « Lors de son avénement au pontificat, dit l'auteur du » manuscrit, le pape Benoit XII fit renouveler entièrement » la charpente du toit de Saint-Pierre ; ce grand ouvrage, » parfaitement exécuté, ne coûta pas moins de 80 000 florins » d'or. L'entreprise de ce travail fut confiée à maître Ballo, » de Colonna, charpentier fort habile et si consommé dans » la pratique de son art, qu'il sut dire exactement, même » avant d'avoir mis la main à l'œuvre, le jour, l'heure et le » moment où le comble devait être terminé. Cet homme » avait une si grande expérience qu'il descendait les vieilles » poutres et enlevait les nouvelles avec autant de facilité » que s'il n'eût été question que de décorations théâtrales. » De chaque côté on voyait un homme à cheval sur l'extré» mité de la pièce ; mais pour rien au monde je n'aurais » voulu être l'un de ceux-là. En démontant l'ancienne char» pente, on trouva une poutre immense et d'une grosseur » surprenante ; je la vis encore tout enveloppée des corda» ges dont on l'avait garnie, eu égard à son extrême vieil» lesse ; elle avait dix pieds de grosseur, ce qui fut cause » sans doute d'une si longue durée ; le bois était le même » que celui de toute la charpente. On trouva dessus une » inscription en lettres gravées dont voici le sens : *Cette » poutre est l'une de celles du toit que fit poser le bon Con» stantin*, et ces trois lettres antiques C O N se voyaient en» core en plusieurs places. » Sans doute toutes les pièces des anciennes charpentes n'étaient pas d'aussi fortes dimensions, et il peut y avoir un peu d'exagération dans le récit que nous venons de citer ; mais il paraît bien établi par là, et par les inscriptions dont on les couvrait, que ces pièces étaient extrêmement massives, et qu'elles devaient être combinées de manière à promettre une longue durée.

Ce système de charpente avait l'inconvénient de charger les murs d'un poids considérable, et il était d'ailleurs difficile et dispendieux de se procurer et de mettre en place les fortes pièces de bois qu'il exigeait. On dut donc s'appliquer à se procurer, par de nouvelles combinaisons, plus de légèreté, d'économie et de facilité d'exécution. Quelles furent les premières tentatives faites dans ce but ? Comment les formes savantes et hardies de quelques charpentes du moyen âge sont-elles sorties des formes simples de la charpente antique ? nous l'ignorons. Peut-être les constructions navales fournirent-elles d'utiles enseignemens ? Peut-être les légères charpentes qui soutenaient les petites voûtes en stuc des habitations romaines, sont-elles le point de départ de nos grandes voûtes en bois ? Mais ce ne sont là que des conjectures et nous n'y insisterons pas davantage. Ce qu'il y a de certain, c'est que les dômes de l'église Saint-Marc, à Venise, construits dans le onzième siècle, sont formés à l'extérieur par une charpente composée de courbes en planches doublées, posées de *champ* et réunies par des pièces horizontales. Ce mode de construction fut fréquemment appliqué depuis, et il prit plus tard le nom de Philibert Delorme, qui l'améliora, en montrant comment il pouvait se prêter à toutes les formes et permettre de donner à l'extérieur un galbe différent de celui de l'intérieur. Les voûtes ainsi construites paraissent convenir plus spécialement à la couverture de grands édifices, car elles sont à la fois élégantes et légères ; mais elles agissent à la manière des voûtes en maçonnerie relativement aux piédroits contre lesquels elles s'appuient, elles tendent à les renverser, et sous le rapport de l'économie elles ne présentent aucun avantage. Au lieu de bois débités en planches, on continua donc, dans la plupart des constructions, à se servir des bois de charpente ordinaire, ainsi que l'avaient pratiqué les anciens ; mais on les combina autrement ; on soutint les pièces principales par un plus grand nombre de pièces intermédiaires ; on remédia aux longueurs insuffisantes par d'ingénieux assemblages, et on augmenta les résistances des poutres par des armatures solidement combinées. Tel est le caractère principal des charpentes modernes ; moins simples, moins monumentales peut-être que celles des anciens, elles sont plus savantes et plus hardies ; leurs points d'appui peuvent être plus espacés, et elles permettent de couvrir de vastes salles et d'exécuter des ponts d'une grande ouverture avec des pièces de bois de dimensions comparativement assez faibles. A l'appui de cette assertion nous citerons parmi les ouvrages modernes les plus remarquables en ce genre, le pont de Wettingen en Suisse, composé d'une seule arche de 366 pieds d'ouverture, construit, en 1778, par deux simples charpentiers, Jean Ulric et Jean Grubenmann, et qui fut malheureusement détruit pendant

les guerres de 1799; la salle d'exercice de Darmstadt, de 288 pieds de longueur sur 136 pieds de largeur; enfin, la salle d'exercice construite, il y a quelques années, à Moscou, par un de nos compatriotes, le général Bétancourt, et qui a 140 pieds de largeur sur 472 pieds de longueur. Ces immenses constructions sont exécutées avec des pièces de charpente dont les plus fortes n'ont pas plus d'un pied d'équarrissage.

Ainsi, dans les constructions en bois, comme dans les constructions en pierre, on est parvenu à couvrir de plus vastes espaces avec des matériaux de moindre volume. Mais pour ces dernières, les matériaux ont été réunis les uns aux autres par un corps étranger, le mortier; pour celles-là on a eu recours à des assemblages. Or, le mortier étant susceptible d'acquérir une dureté au moins égale à celle des pierres habituellement employées pour bâtir, les constructions sur lesquelles il exerce sa bienfaisante influence, peuvent être, au bout d'un certain temps, considérées comme des monolythes; tandis que les assemblages de la charpente sont des causes permanentes d'instabilité et de dépérissement, car ils se relâchent ou se resserrent suivant les variations de la température et de l'état hygrométrique de l'air ambiant, et sont facilement attaquables, d'ailleurs, par la pourriture. Le temps, qui, entre certaines limites, contribue à la consolidation des ouvrages de maçonnerie, agit donc continuellement en sens inverse sur les ouvrages de charpente; et, en se plaçant uniquement au point de vue de la durée, on devra reconnaître que les procédés modernes, qui ne le cèdent en rien à ceux de l'antiquité pour les premiers de ces ouvrages, leur sont bien inférieurs pour les seconds. Aussi à mesure que les constructions en bois gagnèrent davantage en legèreté, les proscrivit-on avec plus de soin de tous les monumens destinés à passer à la postérité et à l'expression desquels une apparence de durable solidité est indispensable. Les temples des Grecs étaient couverts en charpente, ceux des Romains furent voûtés; les premiers chrétiens avaient dû se contenter de simples charpentes pour leurs basiliques, leurs successeurs, plus puissans, voûtèrent les églises, et depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, on ne trouve que de rares exceptions à cette coutume. La même marche a été suivie pour les édifices simplement destinés à l'habitation, et à mesure que l'industrie et la richesse des nations se sont développées, la pierre a remplacé le bois partout où elle l'a pu. Au reste, outre les causes de destruction qu'on peut regarder comme permanentes, il en est une à laquelle toutes les charpentes, quelle que soit leur combinaison, sont également exposées, ce sont les incendies; et celle-là a entraîné la ruine de trop de monumens pour qu'elle ne doive pas être comptée au nombre des motifs qui ont fait circonscrire, dans des limites de plus en plus resserrées, l'usage du bois dans les constructions même les moins importantes.

Enfin, un autre motif a contribué au même résultat, et si, jusqu'à présent, il n'a pas exercé une aussi grande influence que ceux dont il vient d'être parlé, il est aisé de prévoir que son importance augmentera sans cesse et qu'il finira par les dominer. C'est la difficulté toujours croissante qu'on éprouve à se procurer des pièces de charpente de dimensions convenables. Les forêts disparaissent devant l'accroissement des populations; des contrées qui jadis en étaient couvertes en sont dépourvues maintenant. Celles de l'ancienne Gaule, par exemple, si vastes et si belles, ont été presque entièrement détruites, et aujourd'hui nous sommes obligés de tirer des régions moins peuplées du nord de l'Europe une grande partie de nos bois de construction. Certes, nous avons fait et nous faisons encore une œuvre doublement profitable en puisant d'utiles matériaux dans les vastes magasins que nous offre la nature à la surface du globe; pour les obtenir nous n'avons d'autres soins à prendre que ceux d'une facile extraction, et de l'emplacement que ces matériaux occupaient auparavant, nous pouvons tirer un parti plus profitable en l'asservissant à nos lois. Mais cette œuvre n'est point sans limites, et lorsque nos descendans, plus nombreux et plus puissans que nous, réclameront la surface entière pour leurs demeures, pour leurs voies de communication, pour la culture de végétaux plus nécessaires à leur existence et à celle des animaux qui marchent à notre suite, alors procèderont-ils à l'encontre de nous, et consacreront-ils de précieux terrains à la lente production de bois propres à la charpente? Et, sans s'adresser à un avenir aussi éloigné, nous sera-t-il permis long-temps encore de gaspiller, en les consacrant, en grande quantité, à d'éphémères et vicieuses constructions, des végétaux que tant d'autres usages réclament et dont la valeur croîtra comme la rareté? Évidemment non. Mais à mesure que nous étendons notre empire sur la terre, notre exploitation devient plus intelligente et plus complète, nos investigations descendent de la surface aux mystérieuses profondeurs du globe, et nous nous préparons à ne point demander au dehors les services que l'intérieur peut nous rendre. Déjà les pierres naturelles ou artificielles ont remplacé le bois dans plusieurs parties de nos constructions, et voilà que notre industrie, en produisant le fer à moins de frais et en plus grande abondance, nous offre aujourd'hui une nouvelle matière pour nos planchers, nos combles, nos ponts de grande ouverture, en un mot, pour tous les grands travaux de construction auxquels, jusqu'à présent, le bois seul avait paru convenir. Or, le fer, comme le bois, et même mieux que lui, se prête à toutes les formes; il permet de donner plus de légèreté et de hardiesse aux constructions, d'espacer davantage les supports et d'en réduire considérablement la grosseur; il n'a pas à redouter les incendies, et il est facile de lui assurer une durée au moins égale à celle du bois. Aussi chaque jour ses applications s'étendent et procurent de nouveaux avantages. Maintenant, dans nos palais et dans la plupart de nos édifices publics, les planchers et les combles s'exécutent en fer; ce métal a été employé avec succès pour la construction de grands bazars et de vastes salles de spectacle; il a permis de suspendre à peu de frais des ponts pour les ouvertures desquels aucune combinaison de charpente n'eût paru assez sûre; enfin, dans ces dernières années, nous avons vu des bateaux en fer tracer de rapides sillons sur quelques uns de nos fleuves.

Ainsi le bois menaçait de manquer bientôt aux exigences de nos constructions, et notre industrie lui a trouvé immédiatement un remplaçant qui en réunit les avantages sans en présenter tous les inconvéniens. Admirable harmonie entre les besoins et les découvertes de l'humanité, partout on vous retrouve; que d'enseignemens vous nous apportez, et que de confiance dans notre avenir ne devez-vous pas nous inspirer!

CHARRON (Pierre), né à Paris l'an 1541, fils d'un libraire, fut avocat au parlement, ensuite prêtre. Son éloquence lui fit tout d'abord une situation éminente dans le clergé, et la reine Marguerite, femme de Henri IV, le désigna pour son prédicateur. L'an 1571, il suivit en Gascogne l'évêque de Bazas, et sa réputation dans la Gascogne et le Languedoc devint si grande, que tous les évêques du pays se disputaient à qui le posséderait, le comblant à l'envi d'honneurs et de bénéfices. Il résida successivement, avec les titres de théologal, de grand-chantre ou de grand-vicaire, dans les évêchés de Bazas, de Lectoure, d'Agen, de Cahors, de Condom, etc., mêlant ses travaux ecclésiastiques d'études privées. Il ne reparut guère à Paris que l'an 1595, pour assister, comme député du Quercy, à l'assemblée générale du clergé, qui l'élut premier secrétaire, et l'an 1603, pour y mourir d'une attaque d'apoplexie, le 16 novembre.

Charron s'acquitta envers l'église de la vie douce et aisée

qu'elle lui procura, non seulement par ses sermons, mais aussi en composant plusieurs livres pour la défense et la propagation de la foi. Bien que, suivant une expression familière à Charron et à Montaigne, l'esprit humain soit singulièrement divers et ondoyant, ceux qui ont lu le *Traité de la Sagesse* auront peine à croire que dans ses élucubrations catholiques l'auteur fût bien sincère. Jeune, il eut sans doute quelques accès de ferveur, et il paraît que dans l'un de ces accès il fit vœu de mourir dans un cloître. Il faut lui rendre ce témoignage, qu'en 1588, à l'âge de 41 ans, il voulut, en accomplissement de son vœu, entrer dans l'ordre des chartreux ou des célestins; mais on lui objecta son âge, frivole objection, et il n'eut guère de peine à se laisser dissuader. Bientôt après (1589), il connut Montaigne; il devint son ami, et dès lors le livre *De la Sagesse*, qui porte si visiblement les traces de leur intimité, dut s'élaborer dans la pensée de Charron. Or voici le plus étrange: ses opuscules de théologie catholique sont postérieurs à sa liaison avec Montaigne. Ainsi, nul doute: Charron a lui-même pratiqué ce qu'il recommande au livre II, chap. VIII de son *Traité de la Sagesse*: « Or, l'advis que je donne icy » à celuy qui veust estre sage, est de garder et observer, » de parole et de faict, les loix et coustumes que l'on » trouve establies au pays où l'on est, et ce, non pour la » justice et équité qui soit en elles, mais simplement pour » ce que ce sont loix et coustumes. »

Il nous reste à faire connaître brièvement ce livre *De la Sagesse*, qui vaut seul à Charron un souvenir dans la mémoire des hommes et une place en cette Encyclopédie.

Tandis que dans le reste de l'Europe le protestantisme suivait pas à pas, degré par degré, son cours régulier, mais lent, en France, dès le seizième siècle, les esprits supérieurs s'élancèrent d'un bond logique au bout de la carrière; le rationalisme protestant arriva tout d'abord à son dernier terme, le scepticisme. Je ne crains pas de le dire, le scepticisme, au seizième siècle, là où il a pénétré, est plus intense qu'au dix-huitième; car déjà, au dix-huitième siècle, il n'est que partiel, et sur une foule de points des affirmations nouvelles s'établissent.

Charron, à l'instar de Montaigne son maître, est donc éminemment sceptique. La pensée du livre *De la Sagesse* est, au fond, la même que celle des *Essais*; seulement, dans Charron, elle est précisée, développée avec une apparente rigueur, présentée sous forme didactique nettement et crûment. Du reste, Charron, ainsi que Montaigne, se complaît dans ce scepticisme; il trouve, lui aussi, que le doute est un bon oreiller à reposer une tête bien faite; et cela devait être; car la descente est agréable, et l'on ne souffre que lorsque l'on a vu le fond désolé de l'abîme et senti son impuissance à remonter. Le scepticisme de Charron, ainsi que celui de Montaigne, n'a point de haines, point de colères. Il ruine fondamentalement le catholicisme; il s'attaque à tout, il renverse tout; et en même temps il révère le catholicisme, il révère tout ce qui est. Chose étrange, mais au fond raisonnable et conforme à la nature de ce scepticisme, il est frère ou fils du protestantisme, et si quelque chose pouvait exciter en lui de la colère, ce serait le protestantisme. Et, à parler rigoureusement, ce genre de scepticisme, celui où l'esprit se complaît, qui ne hait pas et n'aspire à rien au-delà de soi-même, est le seul scepticisme véritable, et celui-là on le chercherait en vain au dix-huitième siècle.

Le livre *De la Sagesse* est donc avant tout un œuvre de philosophie critique. A cet égard, il est radicalement impossible de l'analyser. Mais il s'offre de plus sous un autre aspect; c'est aussi un traité de morale; dogmatique, mais d'un dogmatisme sans profondeur ni solides fondemens. Ici encore l'unité manquant, l'analyse serait difficile, peu utile d'ailleurs, et une observation suffira.

Au point de vue du scepticisme, que peut être la morale, sinon la doctrine de l'utilité, l'égoïsme bien entendu, *l'art d'être heureux?* Comme certitude, tout est probable; comme moralité, tout est indifférent: maintenant que chacun s'arrange le mieux possible, suivant son goût et sa condition, les temps et les lieux, tel est le fondement de la philosophie morale de Charron. Obéir à la Nature, voilà son principe fondamental. Tout ce naturalisme qui, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, a été élaboré par le baron d'Holbach, Helvétius et plusieurs autres, se trouve en germe dans Charron. Avant que Rousseau eût présenté la vie du sauvage comme la condition légitime et regrettable de l'humanité, Charron s'était plaint aussi de ce que les hommes n'allaient pas nus, et de ce qu'ils s'embarrassaient de la pudeur.

Nous conseillons la lecture de ce livre aux jeunes hommes qui s'occupent sérieusement d'histoire, de religion ou de philosophie. On y reconnaîtra la même pensée qui a débordé sur le monde au siècle dernier. Ceux qui, dans cette pensée, voient le mal, comprendront que ce mal est déjà vieux; que ni Voltaire, ni Rousseau, ne sont coupables, comme on le suppose, de l'avoir engendré, et qu'il est juste de s'en prendre avant tout à nos *bons aïeux*. Les personnes au contraire qui, acceptant la pensée de Voltaire et de Rousseau, leur font une gloire démesurée comme aux uniques inventeurs de la pensée moderne, comprendront qu'une portion notable de cette gloire doit être renvoyée aux hommes du seizième siècle. (Voyez LA BOËTIE et MONTAIGNE.)

CHARRUE. Voyez LABOUR.

CHARTE.

L'attaque contre le principe ou la forme du gouvernement établi par la charte de 1830 est un attentat à la sûreté de l'état.

Le coupable sera jugé et puni conformément aux deux premiers paragraphes de l'art. 1er (amende de 10 000 à 50 000 fr., détention, jugement par la Cour des pairs).

Seront punis des mêmes peines ceux qui auront publiquement fait acte d'adhésion à toute autre forme de gouvernement, soit en attribuant des droits au trône de France à tout autre qu'à Louis-Philippe ou à sa descendance;

Soit en prenant la qualification de républicain;

Soit en exprimant le vœu, l'*espoir* ou la menace de la destruction de l'ordre monarchique constitutionnel.

(LOI DE SEPTEMBRE 1835.)

Notre loi manquerait son effet si toute autre presse que la presse monarchique constitutionnelle pouvait se déployer librement après sa promulgation. — La République punissait de mort la simple proposition du retour à la monarchie; nous, nous ne tuons pas la personne, mais nous voulons rendre impossible l'entreprise.

(EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET DE LOI. *Moniteur* du 5 août.)

Nous nous inscrivons ici, au nom de la philosophie, contre cette loi, que ses créateurs eux-mêmes n'ont pas craint de déclarer meurtrière de la pensée humaine, et nous en réclamons l'abrogation au nom du siècle auquel nous avons l'honneur d'appartenir. Nous n'aborderons point une discussion où la critique est placée sous le coup de peines infamantes, et dans laquelle la simple manifestation de l'espérance est frappée par le législateur de la même manière que les crimes. Si l'examen des principes politiques sur lesquels la charte est établie et de la forme particulière des institutions qu'elle a fondées nous était commandé par un impérieux devoir, nous ne balancerions pas à l'accomplir, malgré la hideuse menace du procès infamant et de la détention parmi le plus vil rebut de la société. Certes, bien que la mort nous parût une condition préférable à une pareille infortune, nous craindrions le déshonneur pour les auteurs de la condamnation plus que pour nous-mêmes. Mais nous ne jugeons point nécessaire de nous mettre en tel danger, nous et cet ouvrage, pour un sujet qui, au point de vue auquel nous avons essayé de nous placer, nous paraît de si peu d'importance, et qu'il est si facile d'aborder autre-

ment et de mille manières. Il nous suffit que le législateur n'ait pas imaginé de nous contraindre à professer la croyance que notre pays soit destiné à demeurer éternellement engagé dans les liens de sa constitution présente; nous savons par expérience, quoique bien jeunes encore, ce que vivent, dans l'époque où nous sommes, les constitutions : notre âge n'est qu'à moitié, et plusieurs sont déjà mortes devant nous. Il n'y a pas de loi qui puisse forcer les événemens à se taire, et c'est leur voix qui nous fait le plus haut enseignement qu'on puisse entendre de l'instabilité des choses contemporaines. Nous les laisserons donc parler sans chercher à les démentir, et nous nous contenterons de leur leçon sans y joindre la nôtre. — Ce que nous nous proposons ici est donc simplement de rappeler en peu de mots au souvenir de nos lecteurs, et chemin faisant, l'histoire de la charte, de ses variations, de son origine; on verra le fondement sur lequel repose cette immortalité.

L'origine en fait de la charte est dans la proclamation du 1er avril 1814, de l'empereur de Russie, parlant au nom des puissances coalisées. « Les souverains alliés professant toujours le principe que, pour le bonheur de l'Europe, il faut » que la France soit grande et forte, proclament qu'ils reconnaîtront et garantiront la constitution que la nation » française se donnera. Ils invitent par conséquent le sénat » à désigner un gouvernement provisoire qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration, et préparer la constitution qui conviendra au peuple français. »

Il est évident que l'esprit de cette proclamation, éclatant témoignage du respect que la nation française inspire au monde, est parfaitement conforme aux principes politiques de la révolution de 1789.

Le droit fondamental de la révolution française, celui de la souveraineté nationale, était donc reconnu. Le sénat, sur l'invitation des puissances victorieuses et en présence du renversement de l'ordre impérial, dut s'occuper sur-le-champ du projet de constitution. Cette constitution, analogue à la charte actuelle, appelait au trône, en vertu de la libre résolution du peuple français, Louis-Stanislas-Xavier et sa famille. Seulement le sénat, désireux d'assurer à son œuvre une légitimité qu'il croyait sans doute impossible de faire dériver de l'autorité d'une assemblée ordinaire, ne se donna comme investi à cet égard que du droit de préparation. Les souverains eux-mêmes n'avaient pas entendu que l'on fît moins d'état de la majesté nationale. — « Cette présente constitution, était-il dit dans ce projet, sera soumise à l'acceptation du peuple français dans la forme qui sera réglée. — Louis-Stanislas-Xavier sera proclamé roi des Français aussitôt qu'il en aura juré l'observation. » — Ainsi, proposition de la part du sénat, décision de la part du peuple, engagement de la part du roi, tels sont les trois actes fondamentaux du projet originaire de la constitution.

Les Bourbons, plus intéressés que les rois leurs alliés à peser attentivement les chances de leur position, peu confians dans l'avenir d'une monarchie républicaine, jaloux d'ailleurs de conserver les droits politiques de leurs ancêtres, ne purent consentir à ces principes. Sans avoir la hardiesse de les heurter de front, ils eurent l'habileté de les esquiver sans éclat. Le comte d'Artois répondant, le 4 avril, à la députation du sénat, lui déclara qu'il ne doutait pas que son frère, dont au reste il n'avait pas les pouvoirs, ne consentît à admettre les bases de la constitution, ce qui était, il faut le remarquer, tout autre chose que les accepter; et en même temps il renversait d'un mot tout l'édifice projeté, en remerciant simplement l'assemblée de la part qu'elle avait eue au retour « du souverain légitime ».

Au sens des Bourbons, il n'y avait donc rien de changé en France, suivant une expression célèbre bien légèrement interprétée en ce temps-là, sinon un Français de plus; mais ce Français c'était le roi, et cela seul changeait politiquement toutes choses. Louis XVIII ne suivit pas une autre ligne que son frère; roi selon l'ancien droit par sa naissance, il ne voulut pas se soumettre à le devenir, selon le nouveau, par la parole du peuple; comme son aïeul Louis XIV, il pouvait bien consentir à connaître la nation par les actes de son amour, non par ceux de sa volonté. — « Rappelé, » disait-il dans sa première proclamation, par l'amour de » notre peuple, et après avoir lu le plan de constitution proposé par le sénat, nous avons reconnu que les bases en » étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont » été rédigés ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir lois fondamentales de l'Etat. Résolus d'adopter une » constitution libérale, et voulant qu'elle soit sagement » combinée, nous convoquons le sénat et le corps législatif » pour le 10 juin de la présente année, nous engageant à » mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec » une commission choisie dans le sein de ces deux corps. »

On était donc alors pleinement rentré, par le fait du renversement de nos drapeaux tricolores, sous l'empire de l'ancien droit féodal, et c'était de cette source, devenue par le changement des temps odieuse à la nation française, que devait sortir cette charte si exagérément et si follement vantée pendant quinze ans par le libéralisme. La charte n'est au fond que la concession de certaines libertés faites volontairement à la nation par une dynastie se considérant comme souveraine. Elle n'a pas d'autre principe, et soit dans son contenu, soit dans sa promulgation, il est impossible d'y découvrir autre chose. Sous le rapport du droit public, on peut la résumer tout entière dans son préambule qui lui est indissolublement uni, et dont ses divers articles ne sont qu'une déduction particulière.

« La divine Providence, en nous rappelant dans nos Etats, » après une longue absence, dit l'héritier de Louis XIV, » nous a imposé de grandes obligations. Une charte constitutionnelle était sollicitée par l'état actuel du royaume; » nous l'avons promise et nous la publions. — Nous avons » considéré que bien que l'autorité tout entière résidât en » France dans la personne du roi, nos prédécesseurs n'avaient point hésité à en modifier l'exercice suivant la » différence des temps; que c'est ainsi que les communes » ont dû leur affranchissement à Louis-le-Gros, la confirmation et l'extension de leurs droits à saint Louis » et à Philippe-le-Bel; que l'ordre judiciaire a été établi et » développé par les lois de Louis XI, de Henri II et de » Charles IX; enfin que Louis XIV a réglé presque toutes » les parties de l'administration publique par des ordonnances dont rien encore n'avait surpassé la sagesse.—Nous » avons cherché les principes de la charte constitutionnelle » dans le caractère français et dans les monumens vénérables des siècles passés. Ainsi nous avons vu, dans le renouvellement de la pairie, une institution vraiment nationale et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les temps anciens et les temps » modernes. Nous avons remplacé, par la chambre des députés, les anciennes assemblées des Champs-de-Mars et » de Mai et ces chambres du tiers-état qui ont si souvent » donné tout à la fois des preuves de zèle pour les intérêts » du peuple, de fidélité et de respect pour l'autorité des » rois. »

La charte, comme Louis XVIII s'y était engagé, fut mise effectivement sous les yeux du sénat et du corps-législatif; mais légalement ce ne fut point l'adhésion de ces corps qui fit son droit; elle tirait existence de la volonté de son auteur, et il ne pouvait être question que de la reconnaissance de la nation et non de son assentiment. Cette adoption de la part du peuple, qui, dans le projet primitif, devait former la base légitime de la constitution, avait donc dans le nouveau plan totalement disparu; et cela devait être, car il est évident qu'en droit le peuple ne pouvait être appelé à pro-

noncer sur la validité ou le mérite d'un acte émané d'un pouvoir supposé supérieur au sien.

Nous devons placer ici par opposition l'histoire politique de la constitution impériale de 1815.

Il est inutile de faire le parallèle détaillé de ce sdeux constitutions ; on sait que la seconde est à peu près la reproduction de la première : la différence est dans le principe fondamental plutôt que dans la forme; c'est toujours la charte, mais la charte appuyée, cette fois, sur la souveraineté du peuple. Aussi le procédé d'établissement est-il tout autre. — L'exercice de droit et de fait de la charte de 1814 a cessé par suite de l'expulsion des princes régnans et de l'occupation de la capitale et des principales positions du territoire national par l'empereur; une nouvelle constitution est devenue nécessaire pour remplacer l'ancienne constitution de l'empire; Napoléon la rédige et la propose à la nation française.

« Depuis que nous avons été appelé, dit-il dans sa pro- » clamation du 22 avril 1815, il y a quinze années, par le » vœu de la France, au gouvernement de l'état, nous avons » cherché à perfectionner à diverses époques les formes » constitutionnelles, suivant les besoins et les désirs de la » nation, et en profitant des besoins de l'expérience. Les con- » stitutions de l'empire sont ainsi formées d'une série d'ac- » tes qui ont été revêtus de l'acceptation du peuple. Nous » avions alors pour but d'organiser un grand système fédé- » ratif européen que nous avions adopté comme conforme à » l'esprit du siècle et favorable aux progrès de la civilisation. » Pour parvenir à le compléter et à lui donner toute l'éten- » due et la stabilité dont il était susceptible, nous avions » ajourné l'établissement de plusieurs institutions intérieures » plus spécialement destinées à protéger la liberté des citoyens. » Notre but n'est plus désormais que d'accroître la prospérité » de la France par l'affermissement de la liberté publique.

» En conséquence, les articles suivans formant un acte » supplémentaire aux constitutions de l'empire, seront sou- » mis à l'acceptation libre et solennelle de tous les citoyens » dans toute l'étendue de la France. »

Une nation peut exprimer son opinion de deux manières, soit en nommant des représentans auxquels elle confère les pouvoirs nécessaires pour décider en son nom sur le point proposé, soit en parlant directement elle-même par le vote universel des citoyens. C'est cette seconde manière qui fut alors mise en jeu. Des registres ouverts aux secrétariats de toutes les administrations et de toutes les municipalités, aux greffes de tous les tribunaux, chez tous les notaires, furent destinés à recevoir les votes des citoyens. Des députations locales eurent seulement pour office d'assister au dépouillement des registres et au recensement des votes en assemblée générale de la nation au Champ de Mars. Ce fut ainsi que la constitution de 1815, rédigée en vue de la souveraineté du peuple, prit formellement appui sur cette souveraineté, et que Napoléon, rappelé au trône par le vœu de la nation, se fit délivrer, avant d'y prendre place, une expression authentique de ce vœu.

« Le peuple français, lui dit M. Dubois parlant au nom » de la grande députation nationale, vous avait donné la » couronne; vous l'avez déposée sans son aveu : ses suf- » frages viennent de vous imposer le devoir de la repren- » dre. » — « Empereur, consul et soldat, put alors dire avec » vérité Napoléon, je tiens tout du peuple. Les vœux de la » nation m'ont ramené sur ce trône qui m'est cher, parce » qu'il est le palladium de l'indépendance, de l'honneur et » des droits du peuple. — Ma volonté, ajouta-t-il, est celle » du peuple; mes droits sont les siens; mon honneur, ma » gloire, mon bonheur ne peuvent être autres que l'honneur, » la gloire et le bonheur de la France. »

A cette constitution, bientôt renversée par les armes, succéda de nouveau celle des Bourbons. On sait assez comment les députés des départemens, successivement nommés par leurs électeurs en vertu de la concession de la dynastie, s'acquittèrent de leurs fonctions législatives; nous n'avons point à faire ici l'histoire de la politique durant cette période, et nous ne nous occupons que de ce qui concerne essentiellement le pacte fondamental. Le libéralisme n'imagina jamais rien de plus solide ni de plus conforme à la dignité nationale que ce pacte féodal. La charte devint pour lui quelque chose d'absolu. La seule prétention de l'opposition officielle, et certes la prétention n'était point trop élevée, fut que la couronne consentît à se considérer comme irrévocablement engagée par le contrat souscrit, et comme ayant définitivement abdiqué cette plénitude primitive d'autorité par laquelle elle avait pu se trouver en état de concéder au peuple les libertés en question. Mais un pareil amortissement du pouvoir central était impraticable; il fallait de toute nécessité que le principe de souveraineté demeurât vivant, soit dans la personne du roi, soit dans la nation. Louis XVIII n'avait certainement jamais entendu renoncer, les circonstances y aidant ou le demandant, à la révision de son ordonnance créatrice des deux chambres, car sa charte ne pouvait être autre chose pour lui; et cela est évident, non seulement par l'esprit du préambule, et par le texte même de l'article 14, rendant au roi l'exercice suprême de la souveraineté dans les cas importans, mais par le discours royal à la chambre de 1815, dans lequel le prince énonce sans ambages son opinion sur les changemens que son œuvre est susceptible de recevoir.

« Cette charte, dit-il, que j'ai méditée avec soin avant de » la donner, à laquelle la réflexion m'attache tous les jours » davantage, est sans doute, comme toutes les institutions » humaines, susceptible de perfectionnement; mais aucun » de nous ne doit oublier qu'auprès de l'avantage d'amé- » liorer est le danger d'innover. »

C'est un changement de cette nature, jugé par lui devoir améliorer la charte dans le sens de la monarchie, que, nonobstant le danger, voulut en effet Charles X. Était-il dans son droit, ou n'y était-il pas? Pour ceux qui sont d'opinion que sa famille en octroyant une constitution à la France n'était pas dans son droit à l'égard du peuple, la question n'est pas douteuse : l'ordre constitutionnel de la charte ne se présente à leurs yeux que comme un fait soutenu par la sanction de la force, et non par celle du droit; et quelque révolution qu'on y veuille supposer, c'est une révolution de fait et non de droit. — Mais dès que l'on prétend rester fidèle à la charte, il n'est plus permis de raisonner ainsi : ou le droit de perfectionner une première concession est demeuré aux mains du pouvoir dynastique, et alors les ordonnances de 1830 n'étant qu'une suite de celle de 1814, le devoir est de se soumettre aux unes comme à l'autre; ou bien la charte est une institution, non pas humaine et susceptible de perfectionnement, comme le voulait Louis XVIII, mais permanente et inaltérable, et alors les ordonnances sont réellement illégales, on n'est pas tenu de les reconnaître, et le devoir des chambres constituées sous l'empire de la charte, et chargées de la faire respecter, est de poursuivre, selon les termes de cette constitution, les ministres signataires et seuls responsables. Voilà les deux hypothèses. — Le peuple en chassant le roi de son palais, et en arborant le drapeau tricolore d'un bout à l'autre du territoire national, montra bien qu'il n'avait pas souscrit, pour sa part, au droit public de 1814.

C'est donc à cet instant que ceux qui ont foi dans la souveraineté nationale, et qui veulent se conformer aux principes d'une science politique rigoureuse, doivent placer la cessation du règne de fait de la charte de 1814, non en raison de la violation de cette charte par le monarque, mais en raison de la victoire du peuple. C'est donc aussi à partir de cet instant, ouverture d'un interrègne de fait, que se marque pour eux, d'une manière absolue, la nécessité flagrante d'une constitution nouvelle.

Voilà l'évidence. C'est ce que ne parut comprendre que fort tard la chambre des députés des départemens; soit qu'elle ait manqué d'hommes d'état d'une capacité suffisante; soit que l'admiration invétérée du libéralisme pour la charte l'ait portée à penser qu'on ne pouvait effectivement rien imaginer de plus parfait que ce que Louis XVIII avait jugé convenable de donner à la France, et que cette institution était réellement placée par la sublimité de sa nature au-dessus de toute atteinte; soit qu'élue en vertu de la charte, et tenant de la charte tous ses pouvoirs, cette assemblée ait craint en brisant l'institution fondamentale de se briser elle-même, et qu'au premier aspect il lui ait semblé exorbitant et hors du droit de s'attribuer des pouvoirs dont ses électeurs n'avaient nullement prétendu lui conférer la charge; soit enfin qu'elle ait voulu agir d'une manière adroite plutôt que d'une manière rigoureuse. Quelle qu'en ait été la raison, ses actes publics font foi qu'elle ne crut pas devoir immédiatement se revêtir du caractère auguste d'assemblée constituante. Considérant la charte de 1814 comme n'ayant pas cessé d'exister, et son propre mandat, par conséquent, comme toujours valable, elle fut simplement d'opinion que les personnes royales s'étaient venues rompre elles-mêmes contre le monument impérissable auquel elles avaient eu l'imprudence de s'attaquer, et pour tout résumer d'un seul trait, qu'il n'y avait rien de changé en France, sinon trois Français de moins : combler cette lacune, prévenir le retour des dangers si heureusement surmontés cette fois par la résistance du peuple, en un mot, assurer et consolider l'empire de la charte momentanément ébranlé; voilà ce qu'elle affecta tout d'abord de se proposer comme son devoir et son droit. Aussi ne doit-on pas s'étonner de voir le nom de la charte continuellement invoqué, à cette époque, par tous les acteurs officiels de la haute politique, comme si l'épée du peuple qui venait de mettre à mort la personne du roi n'avait pas dû déchirer du même coup la loi qui le couvrait.

Dans leur proclamation du 31 juillet, deux jours après la révolution consommée, les députés, sans parler d'aucune révolution dans le droit public, assimilent l'acte de la population parisienne à celui des colléges électoraux qui, en présence des circonstances antérieures, venaient de se prononcer presque unanimement pour la conservation de la charte. — « Paris, disent-ils, a fait triompher par les armes ce qui venait de triompher dans les élections. » — Il est parlé dans cette pièce d'un prince de la maison de Bourbon qui a toujours soutenu les principes de la charte; mais il n'y est nulle part question ni d'un droit nouveau, ni d'une constitution nouvelle.

Le représentant du roi s'exprime plus catégoriquement encore à ce sujet, le 3 août, dans son discours d'ouverture devant les chambres : — « Il veut assurer à jamais le pouvoir » de cette charte dont le nom invoqué pendant le combat » l'était encore après la victoire. Il appelle avant tout l'at» tention sur l'article 14 de cette charte, si odieusement in» terprété. Il annonce enfin l'acte d'abdication de Charles X » et du duc d'Angoulême, et fait connaître qu'il en a or» donné le dépôt aux archives de la chambre de pairs. » — A propos de la nomination du président de la chambre des députés, nomination qui, aux termes de la charte de 1814, ressort du roi, il déclare dans son discours regretter que la chambre n'ait pas « le droit de nommer elle-même son président », et il professe que « le devoir est de se soumettre à la loi. » Il juge donc que cette loi est toujours souveraine, et qu'il ne saurait appartenir à la chambre d'en changer en rien les dispositions.

Le 3 août, il nomme, par ordonnance insérée au Bulletin des lois, ses deux fils aînés membres de la chambre des pairs, en se fondant textuellement sur les articles 30 et 31 de la cahrte constitutionnelle de 1814; et le lendemain, 4 août, en vertu de cette ordonnance communiquée à la chambre des pairs, les deux princes sont admis par cette assemblée à prendre place dans son sein; c'est même sur l'autorité conservée le 4 août 1830 par la charte de 1814, que la qualité législative de ces deux princes repose encore.

Le 5 août, la cour de cassation s'adressant au lieutenant-général, au nom du pouvoir judiciaire, l'invite formellement à consolider le pouvoir de la charte.

Donc aucun des pouvoirs en activité à cette époque ne regardait encore le peuple comme ayant reconquis par ses armes la plénitude de ses droits, et sapé en conséquence par la base toute institution fondée sur le droit monarchique. Tous s'accordaient, au contraire, à vouloir consolider l'empire de la charte. Ils croyaient pouvoir empêcher la révolution, et ne s'apercevaient pas qu'au fond cette révolution était déjà faite, et les portait.

La preuve la plus certaine que la Chambre ne tenait pas le règne de la charte de 1814 pour détruit, est consignée dans le texte même de sa déclaration du 7 août. Elle ne déclare pas la charte annihilée, elle déclare simplement le trône vacant, vacant en fait par l'insurrection de la capitale, vacant en droit par le fait de la violation de la charte, c'est-à-dire en vertu d'un droit fondé sur la charte elle-même. C'est donc toujours le droit de la charte et non pas celui de la souveraineté du peuple qui, selon elle, est en vigueur. — Autrement la charte, concession du pouvoir monarchique, étant légalement considérée comme non avenue, l'assemblée aurait eu à déclarer que le trône était vacant ou renversé, en droit en même temps qu'en fait, par la victoire du peuple; que le principe du droit constitutionnel français était changé, ou pour mieux dire que le principe impérissable de la souveraineté nationale, momentanément opprimé par l'Europe féodale, avait repris le cours effectif de son règne. — Et en effet, il n'y a pas de conciliation possible entre le droit de la charte, qui est le droit monarchique, et le droit du peuple, qui est un droit tout autre. On ne saurait dire que le peuple avait été partie contractante de la charte, et que, soutenue par lui, cette constitution devait rester debout, lors même que la dynastie cesserait, pour sa part, de lui prêter appui. Jamais aucun acte public n'a établi que la charte fût un contrat entre la dynastie et le peuple. Cette idée a pu avoir cours soit dans la politique théorique, soit dans la politique de circonstance du parti libéral, mais il est constant qu'elle n'a jamais eu aucun caractère public. Bien au contraire, le préambule indissolublement annexé au texte de la charte par son auteur, le nom même de cette constitution emprunté aux archives de la féodalité, l'article 14 confiant au roi et non à la nation le salut de l'état, attestent clairement que cette constitution faite, selon l'expression du législateur, pour renouer la chaîne des temps, octroyée à la France comme acte de munificence royale, mise en exercice sous la protection des armes étrangères et sans appel à l'acceptation du peuple, n'était autre chose en droit qu'une émanation de l'ancien droit monarchique. On ne saurait dire non plus que le peuple, ayant vécu paisiblement pendant quinze ans sous le régime de la charte, était censé l'avoir acceptée, et que l'usage non contesté devait avoir ici force d'engagement. Ce n'a jamais été un principe de droit public qu'une durée de quinze ans qui, pour une affaire civile est à peine valable, puisse former prescription à l'égard d'une affaire aussi considérable qu'un pacte social. Il faut l'aveu tacite de plusieurs générations pour égaler l'aveu patent d'une seule, et il n'y a que l'accord des siècles qui ait puissance de consacrer les usurpations. C'est ce qui est cause que les constitutions établies sur le fait sont rarement durables, parce qu'elles ont le temps d'être détruites bien avant d'avoir eu celui de prendre droit. — La Chambre, qui a eu plus tard le bon esprit de se soumettre au principe de la souveraineté nationale, aurait donc dû, en toute raison, invoquer nettement dès

le début soit le droit public républicain, soit le droit public féodal : elle se contenta pour prélude d'invoquer le droit nébuleux du mysticisme libéral.

Il fut donc supposé que la charte restait debout. La Chambre, avec un langage en apparence modeste, s'offrant simplement pour interprète du vœu public, prononça que le préambule de la charte serait supprimé, non comme attentatoire aux droits imprescriptibles de la nation, mais comme renfermant des expressions blessantes, et que, sans faire violence au corps de la constitution, pour le rendre au contraire plus inviolable, on se contenterait de supprimer ou d'amender les articles qui avaient pu se prêter à l'abus. Son altesse royale le duc d'Orléans fut en même temps invitée par la Chambre à jurer l'observation de la charte constitutionnelle, et des modifications indiquées, et, après avoir juré, à prendre le titre de roi des Français. La Chambre des pairs accéda à la déclaration de celle des députés. Et le prince, toujours en pleine possession jusque là de son titre féodal d'altesse, changea effectivement ce titre, pour celui de roi des Français, après avoir juré fidélité à la charte constitutionnelle et aux modifications exprimées dans la déclaration des deux Chambres. Enfin la promulgation est d'accord avec tout le reste, et le texte de la constitution, contre-signé par le garde-des-sceaux, se trouve enregistré au Bulletin des lois, sous le nom de charte de 1814. Rien n'est donc plus clair ni plus authentiquement acquis à l'histoire.

Néanmoins l'idée de la persistance de la charte ne fut pas de longue durée. On s'aperçut bientôt que, tout en se proposant de consolider cette constitution, on l'avait au contraire détruite de fond en comble, et qu'on en avait véritablement fait une toute nouvelle. Aussi le nom de charte de 1830 ne tarda-t-il pas à remplacer, mais par l'usage seulement et sans aucune consécration spéciale, celui de charte de 1814 qu'on avait d'abord conservé. Et en effet, il est de toute évidence que changer le principe du droit national, c'est nécessairement changer du même coup la constitution : les constitutions ne sont pas comme ces monumens que l'on déplace pour les fonder tantôt sur un terrain et tantôt sur un autre, elles sont plutôt comme ces arbres enracinés sur le terrain qui les porte et qu'on ne peut en séparer sans les faire périr. On aurait maintenu la rédaction de Louis XVIII dans son entier, qu'il suffisait, pour opérer une métamorphose complète, d'introduire dans la constitution, que le duc d'Orléans serait admis à prendre la couronne après avoir juré fidélité aux conditions proposées; il n'en fallait pas davantage pour ruiner sur sa base le premier édifice, et jeter sur le sol républicain le plan de l'édifice à reconstruire.

Une charte nouvelle a donc été donnée à la France par la Chambre des députés, érigée en assemblée constituante. La science politique le prouve, et c'est un point sur lequel tout le monde est aujourd'hui d'accord. En considérant les actes de cette assemblée, toute confusion dissipée et dans leur rigueur historique, il appert donc qu'après être restée fidèle à la charte au-delà du renversement de cet ordre par le peuple, elle s'est décidée, le 7 août, à suivre l'impulsion du peuple et à jeter, pour sa part, les prémisses d'une constitution nouvelle, fondée sur la souveraineté nationale. Dans ce sens, il n'y aurait point eu interrègne, et c'est la Chambre seule qui, par sa déclaration du 7 août, aurait consommé en droit la révolution. Du même droit dont elle accomplissait la révolution, elle créait aussi une constitution ; car il est essentiel de remarquer que cette charte de 1830, que cette charte nouvelle, ainsi que l'ont peu à peu reconnu les lois postérieures, n'a jamais eu d'autre sanction officielle que celle des deux Chambres de la restauration et du monarque élu par elles. Nous n'avons point l'imprudence de chercher à répandre aucun doute sur la légitimité d'une constitution ainsi créée, et nous nous sommes proposé de rapporter simplement les faits sans les juger, mais pour achever notre récit notre devoir est de mettre en opposition la conduite de la Chambre de 1830 avec les deux tentatives faites antérieurement, l'une par le sénat en 1814, l'autre par Napoléon l'année suivante, pour établir en France un gouvernement monarchique représentatif fondé sur la souveraineté nationale. La Chambre des députés, et ceci appartient à l'histoire, est la première assemblée qui, ne se déclarant pas et n'ayant pas été régulièrement élue assemblée constituante, a, de sa propre autorité, absolument, et sans recours à l'acceptation du peuple, donné naissance à une loi constitutionnelle.— A-t-elle agi de cette manière parce que dans la précipitation des événemens elle a cru d'abord n'apporter aucun dérangement fondamental à la constitution précédente; ou parce que, effrayée des troubles et des dangers qui semblaient prêts à éclater durant le relâchement d'un interrègne, elle a cru devoir tout sacrifier à la conservation de l'ordre dans le présent; ou parce qu'elle a cru qu'une constitution ainsi émanée de son sein pourrait à la longue prendre un droit et une autorité suffisans? Ce sont des questions que nous ne voulons pas traiter, et que nous ne saurions du reste résoudre avec certitude. Nous croyons toutefois que le trône sur lequel la Chambre a fait asseoir la dynastie nouvelle aurait été mis plus sûrement par elle au dessus de toute attaque, si elle avait appelé le peuple à se joindre à elle par une expression formelle pour inviter le nouveau roi et sa descendance à y monter. Il n'est pas digne de la majesté d'un gouvernement de se trouver réduit à répondre aux interpellations qui lui sont faites sur son droit, que l'usage des nations consacre les gouvernemens *de facto* aussi bien que les gouvernemens *de jure*, et que l'on doit respecter les uns comme les autres. C'est là ce que n'a pas craint de répondre M. de Broglie, president du conseil des ministres, à la tribune de la chambre élective, en face de l'Europe. Il n'est pas digne non plus de la majesté d'une nation que la constitution sur laquelle elle repose soit jugée si peu solide par son gouvernement, que la moindre critique doive être regardée comme capable de l'ébranler et transformée en attentat contre la sûreté de l'Etat : C'est là ce qu'ont fait les dures lois de septembre. Mais notre génération n'est responsable d'aucune de ces choses, et, sans encourir la sévère disgrâce de ces lois, il nous est peut-être permis d'espérer que la Providence a tout conduit, dans le tumulte de cette révolution, pour le plus grand avantage possible de la France et de la liberté future du genre humain.

CHARTREUX. Ordre religieux institué au onzième siècle, et célèbre depuis lors par l'austérité de sa règle. Saint Bruno, son fondateur, né à Cologne, était venu étudier à Reims; chanoine dans cette métropole, et l'un des plus fameux docteurs de son temps, quelques démêlés qu'il eut avec son archevêque le dégoûtèrent du monde. Il raconte lui-même, dans une de ses lettres, que, s'entretenant un jour avec deux de ses amis de la vanité des plaisirs et des richesses, ils prirent tous trois la résolution de quitter le siècle et d'embrasser la vie monastique. Saint Bruno persista seul dans cette résolution, et s'étant rendu, avec d'autres compagnons, à Grenoble, auprès de l'évêque de cette ville, pour lui demander un asile dans ses montagnes, celui-ci l'engagea à s'établir dans un lieu sauvage et entièrement désert, situé à peu de distance de Grenoble, mais entouré de rochers et presque inabordable. Par une charte, datée du mois de juillet 1085, l'évêque défendit à qui que ce fût de chasser, de pêcher ou de mener paître ses bestiaux sur la terre des Chartreux, et aux femmes d'y passer. Saint Bruno, avec ses six compagnons, était dès lors installé dans cette rude et solitaire demeure, où chacun habitait dans sa propre cabane; il gouvernait le petit prieuré, mais sous les ordres de l'évêque qu'il avait reconnu pour abbé, rattachant ainsi d'une manière tout spéciale, à l'église catholique, l'ordre qu'il venait de créer. Bientôt le pape,

Urbain, qui avait été élève de saint Bruno, à Reims, voulut avoir près de lui son ancien maître, et celui-ci obligé, sur les instances du pape, d'abandonner son ermitage, se rendit à Rome, en 1089, laissant la Chartreuse à l'abbé de la Chaise-Dieu, à qui ce lieu appartenait originairement. Mais dès l'année suivante, ne pouvant souffrir le tumulte de la cour de Rome, il alla fonder un nouveau monastère en Calabre, où il finit ses jours en 1101. On a démontré que saint Bruno avait été disciple de Bérenger de Tours (voir son article), mais cela est peu important, puisqu'il ne paraît pas qu'il ait jamais soutenu ouvertement les opinions de son maître. Il ne fut toutefois canonisé que sous Léon X, quatre cents ans après sa mort, et l'on a eu soin de consigner dans l'histoire de sa vie qu'il était mort en faisant une profession de foi formelle touchant la vérité de la transsubstantiation.

La vie de saint Bruno a été illustrée par une suite admirable de peintures, exécutées par Lesueur, pour un couvent de Chartreux, et dans lesquelles l'artiste, sans s'astreindre aux documens puisés dans l'histoire contemporaine, s'est plu à rehausser les ressources naturelles de son sujet par le merveilleux d'une légende écrite près de deux siècles après la mort du célèbre solitaire. Nous n'avons point à nous occuper ici de ces récits fabuleux.

Voici ce que dit Pierre-le-Vénérable, dans un ouvrage écrit cinquante ans environ après la mort de saint Bruno, sur l'institution des Chartreux : « Instruits par la négligence et la tiédeur de quelques anciens moines, ils ont » pris de plus grandes précautions pour eux et pour leurs » successeurs contre les artifices du démon. Contre l'orgueil » et la vaine gloire, ils ont pris des habits plus pauvres et » plus méprisables que ceux de tous les autres religieux : » en sorte qu'ils font horreur à voir tant ils sont courts, » étroits, hérissés et sales. Pour couper racine à l'avarice, » ils ont borné autour de leurs cellules une certaine étendue » de terre plus ou moins grande, selon la fertilité ou la stérilité des lieux ; et hors de cet espace ils ne prendraient » pas un pied de terre quand on leur offrirait tout le » monde. Par la même raison, ils ont réglé la quantité de » leurs bestiaux, bœufs, ânes, moutons ou chèvres. Et » pour n'avoir point besoin d'augmenter leur terre et leur » bétail, ils ont ordonné que dans chacun de leurs monastères il n'y aurait à perpétuité que douze moines avec le » prieur qui ferait le treizième, dix-huit frères convers, et » quelque peu de serviteurs à gage. »

Les précautions pour le maintien de l'austérité dans la pratique de la vie individuelle, n'étaient pas moins sévères que les précédentes chez les Chartreux, surtout dans les premiers temps. On a conservé le détail de leur règle, écrit par le prieur Guignes, élu en 1110. Leur sobriété était extrême ; ils se contentaient de pain et d'eau trois jours par semaine ; les autres jours ils vivaient de légumes et d'un peu de fromage ; l'usage de la viande leur était défendu même en cas de maladie mortelle. Ils préparaient eux-mêmes leurs repas afin de n'avoir aucune occasion de sortir de leurs cellules, qu'ils ne devaient quitter que pour aller à l'église. On leur donnait du parchemin et tout ce qui était nécessaire pour transcrire des livres, afin qu'ils pussent prêcher des mains, ne le pouvant de bouche. Ils observaient le silence ; mais dans les cas où il devenait indispensable de parler, il leur était toutefois permis de le faire : ils n'étaient point, comme les moines de Clugny, réduits à ne s'exprimer que par signes. Ils se confessaient tous les samedis au prieur ou à celui à qui il en donnait commission. — C'était une vie fort misérable et que la piété la plus fervente pouvait seule donner la force de supporter. Un grand nombre de religieux, surtout dans les derniers temps, finissaient par tomber dans l'imbécillité ; les puissans restaient seuls debout. Cependant, dès le dix-septième siècle, leur règle, bien que toujours fort dure, s'était considérablement adoucie, comme on le voit par les attaques que l'abbé de Rancé dirigea contre eux. Le nombre total de leur couvens en Europe était de 172 ; il y en avait 70 en France.

Outre les couvens de Chartreux, il y en avait cinq de Chartreuses, dont la règle était autant que possible conforme à celle des religieux. On avait modéré pour ces pauvres femmes la rigidité du silence et la solitude des cellules. Elle mangeaient en commun. Elles étaient tenues d'envoyer tous les ans au chapitre général de l'ordre une nouvelle promesse d'obéissance, et demeuraient soumises à un vicaire qui gouvernait leur maison.

CHASSE. C'est la guerre presque toujours triomphante que l'homme fait aux animaux pour se défendre de leur rage, pour se nourrir de leur chair, ou se couvrir de leurs dépouilles.

Ainsi définie, la chasse comprend la Pêche et l'Oiselerie, aussi bien que la Louveterie, la Vénerie et la Fauconnerie. (Voir ces mots.)

Chacune de ces chasses a été ou est encore un art très étendu et compliqué, qui a donné lieu à une multitude de règlemens, qui s'est enrichi d'une infinité de découvertes, et dont il importe sans doute d'étudier l'histoire et le développement particuliers dans les divers pays du monde. Mais nous ne devons ici que jeter un coup d'œil rapide sur la chasse en général, sur l'importance decroissante qu'elle a eue dans la vie de l'humanité, et sur les accidens les plus significatifs de ses annales.

On peut se reporter par la pensée à un âge de la terre où l'homme naissant se vit avec horreur environné de toutes parts, et comme assiégé par une multitude innombrable de forces inconnues et ennemies, hideuses ou terribles. La surface du globe était alors comme une vaste arène où tout mugissait, sifflait, ruait, jappait, bramait, hurlait, rugissait contre nos pères. Pour eux, la mort était partout présente, partout menaçante, partout vivante. Altérée de notre sang, elle bondissait de loin sur notre chair avec les muscles puissans des tigres, ou bien elle nous étouffait dans les inévitables embrassemens des ours. Elle tournoyait sur notre tête avec des cris rauques et sinistres, portée sur les grandes ailes des condors et des vautours ; et en même temps elle rampait silencieusement à nos pieds et se glissait presque invisible jusque dans notre cœur avec le venin subtil des serpens et des vipères. Mais la cruelle se réjouissait surtout de ses bataillons de léopards et de panthères agiles ; elle regardait avec complaisance les loups féroces et rusés ; elle avait confiance en la faim des hyènes insatiables ; elle s'enorgueillissait, elle se roidissait, superbe et menaçante, en cette invincible queue dont le lion bat si fort ses flancs retentissans ; elle se balançait triomphante sur la trompe de l'éléphant, lourde et formidable comme une massue de guerre, élastique et flexible comme la plus souple couleuvre. Partout cette hydre épouvantable se riait de l'homme nu, sans armes, et en apparence imbécile, tandis qu'elle se voyait contre lui cuirassée de tant d'écailles, hérissée de tant d'ongles tranchans et de serres avides, armée de tant de gueules béantes où luisaient de si aiguës et de si fortes dents.

Certes, à voir les choses grossièrement, le combat semblait devoir être fatal à l'homme. Il n'en fut rien, et l'expérience a bien montré que si la lutte était inégale, c'était au désavantage des brutes.

L'homme avait reçu de Dieu, contre tant d'ennemis acharnés à sa perte, une arme invisible, mais bien supérieure aux griffes du tigre et à la trompe de l'éléphant : son intelligence. Armé de sa seule intelligence, et de je ne sais quelle étincelle de l'orgueil de Dieu qui engendre en son âme l'amour de la gloire, l'enthousiasme de l'héroïsme et la sublime folie du dévouement, l'homme a marché droit aux tigres, aux lions, aux léopards, aux panthères et aux

ours; et les ours, les léopards, les lions, les panthères et les tigres ont mordu la poussière devant lui, ou se sont enfuis précipitamment dans d'inaccessibles cavernes. Et maintenant ou sont-ils? *Ubinam sunt?*

Entre les mains de l'homme, si délicates et si impuissantes en apparence, tout s'est transformé comme par miracle, tout s'est plié au gré de ses besoins, tout a obéi au caprice de ses désirs. Le feu, le bois, le fer, l'acier, la pierre, l'air, la fumée, le sable, l'eau, tout est devenu arme irrésistible ou piége inévitable; tout a tué, ou fait esclave; tout a alléché, pris et gardé sa proie. L'homme a su trouver mille moyens d'atteindre chacun de ses sujets rebelles, au plus haut des airs et dans les plus profonds abîmes de l'océan, aussi facilement que sur la terre. Aigles et petits poissons, oisillons et tigres, lièvres et baleines sont venus grossir les trésors de sa puissance et peupler les palais de son ambitieuse curiosité. Matérialistes aveugles! avouez donc que ce bipède, considéré seulement comme animal de proie, est encore si incomparablement supérieur à tous les autres, qu'il est évident que sa nature diffère essentiellement de la leur. Quand nous avons été las de combattre cette race mélangée, toujours vaincue, corps à corps, et le fer en main, comme le font encore aujourd'hui les sauvages, n'avons-nous pas bien su lui opposer sa propre furie et la dompter par ses propres forces? N'avons-nous pas emprunté contre elle les pieds légers du cheval, les ailes de l'aigle, l'œil et la serre du faucon; la masse puissante de l'éléphant, l'odorat sagace du chien, la souple agilité de la panthère, et l'impétuosité sans égale du lion? Contre tous, n'avons-nous pas su tourner l'instinct de tous et le faire servir à nos fins? La mort semble avoir senti combien notre puissance de destruction est supérieure à la sienne même; elle nous a presque entièrement abandonné son empire sur toutes les espèces d'animaux. Aujourd'hui le cheval, jadis si libre et si sauvage, met son orgueil à être le premier de nos serviteurs. L'éléphant s'ébranle en toute hâte quand l'homme l'appelle d'en bas, et il vient docilement lui servir d'écuyer, de voiture et de citadelle de guerre. Le chameau s'agenouille devant lui. Le chien le suit partout, et bien ou mal traité par son maître, il n'en exécute pas moins fidèlement ses ordres et n'en baise pas moins partout la trace de ses pas. Les lions soumis ont embelli ses fêtes et s'y sont tenus tranquilles comme des agneaux; et dans les jeux publics les tigres viennent lécher doucement ses pieds. La terre a reconnu son roi, la brute a reconnu son dieu.

Aussi rien aujourd'hui, du moins en Europe, ne peut plus nous donner l'idée de l'importance de la chasse dans les siècles reculés. On peut dire que ce fut un des premiers devoirs de tout homme sain et fort, de se livrer à cette guerre, tant que la victoire sembla incertaine. Aussi les grands chasseurs furent-ils long-temps les héros les plus honorés, les hommes divins par excellence. La Bible parle de Nemrod qui *chassa devant le Seigneur*; et toute l'antiquité a chanté en chœur les louanges d'Hercule, puissant fils de Jupiter qui ne fut guère, d'après son histoire même, qu'un chasseur infatigable. On lit dans le second chant du poème *sur la Chasse*, d'Oppien d'Anazarbe:

« Au pied du mont Pholoé, dont le sommet s'élève si haut dans les airs, il est une race féroce qui unit à la forme des humains celle des animaux, et dont le corps, semblable, jusqu'à la ceinture, à celui des hommes, se termine par la croupe d'un cheval. Ce race inventa jadis la chasse pour subvenir à ses besoins. Parmi les hommes, le héros qui trancha la tête de la Gorgone, ce fils illustre du dieu qui se métamorphosa en pluie d'or, Persée fut le premier chasseur. Porté sur les ailes rapides dont ses pieds étaient ornés, il saisissait de ses mains les lièvres, les thos, les chèvres sauvages, les daims légers, les oryx; il arrêtait les cerfs mêmes par le bois orgueilleux qui couronne leur tête. Castor, dont l'astre brillant annonce la lumière, montra l'art de chasser à cheval les animaux sauvages; d'un javelot adroitement lancé, il donnait aux uns la mort, et, poursuivant les autres à l'aide de ses coursiers rapides, il les forçait dans les forêts, lorsque Phébus était au milieu de sa carrière. Le Lacédémonien Pollux, fils de Jupiter, fut le premier dont le ceste redoutable fit mordre la poussière aux brigands; le premier, il terrassa les bêtes sauvages avec le secours de chiens agiles. Le belliqueux fils d'Œnée, Méléagre, se distingua sur tous les mortels par les courses et les combats qu'il soutint dans les montagnes. Hippolyte enseigna le premier aux humains l'art de tendre les toiles et les rets. L'illustre fille de Schœnée, cette Atalante qui frappa d'un trait mortel le sanglier de Calydon, inventa les flèches ailées qui donnent le trépas aux habitans des forêts. Et longtemps avant tous les autres, Orion, chasseur fécond en ruses ingénieuses, imagina les embûches nocturnes, et cette chasse furtive par laquelle on surprend le gibier au milieu des ténèbres.

» Tels furent les premiers héros qui se livrèrent à la chasse. Après eux, mille mortels furent épris pour elle de la plus violente passion. Lorsqu'on a senti l'aimable aiguillon de ce plaisir, on ne s'en détache pas aisément; il nous captive par un charme inexprimable. Autant un doux sommeil que l'on goûte au printemps sur un lit de fleurs, ou dans une sombre caverne, pendant l'ardeur de la canicule, fait éprouver de volupté, autant les chasseurs en trouvent à prendre leurs repas au milieu des rochers. Quel plaisir pour eux de cueillir les doux fruits de l'automne, d'étancher leur soif dans le ruisseau frais et limpide qui jaillit d'un antre, d'oublier leurs fatigues dans un bois délicieux! Et combien leurs vases remplis d'un doux laitage que les bergers leur portent dans les bois sont pour eux d'agréables présens, etc. » (Oppien, *trad. par M. Planche.*)

Oppien vivait au temps de Marc-Aurèle; mais à travers les teintes adoucies et les délicatesses de langage particulières à une civilisation avancée, ce fragment exprime clairement, quoique sans intelligence et sans énergie, le passage de l'état sauvage où l'homme saisissait encore à la course ses ennemis les plus agiles, et étranglait les plus forts de ses mains, comme font encore les nègres d'Afrique, à l'état civilisé où il emploie contre eux des armes sûres, et plus tard des piéges ingénieux.

Mais c'est dans l'Orient où une nature plus féconde et une végétation géante enfantèrent et abritèrent plus longtemps des monstres redoutables à l'homme, que l'homme déployant pour la première fois contre eux toute sa puissance, se donna le spectacle et le plaisir d'une imposante guerre, où la tactique la plus savante et l'appareil le plus pompeux vinrent étonner et écraser sans peine ces forces aveugles et brutes, accoutumées à voir l'homme sauvage seul, faible et nu. On lit dans le Mahabharata:

« Le jeune roi, doué d'un courage héroïque, aussi habile à monter un cheval fougueux qu'à dompter un éléphant ivre de fureur, toujours vainqueur, soit qu'il se servît de la lance ou de la massue, du cimeterre ou de l'arc, semblable en majesté au chef des immortels, en éclat au dieu puissant de la lumière, était l'amour et l'admiration de son peuple.

» Un jour, accompagné d'une armée immense, composée de chevaux, de fantassins, d'éléphants et de chars, il résolut de se rendre à une vaste et épaisse forêt pour s'y livrer aux plaisirs de la chasse. Comme il s'avançait au milieu des acclamations des guerriers, des sons perçans de la conque et de la trompette confondus avec le bruit des chars, le hennissement des chevaux et le cri sauvage des éléphans, une foule de femmes, brûlant de voir le jeune héros dans tout l'appareil de sa grandeur, se précipite sur les terrasses voisines de son passage. « Oh! c'est l'intrépide Vasou lui-même, s'écrient-elles transportés de joie; Indra, armé de ses foudres, s'avancerait avec moins de splendeur! » Et

mille mains charmantes faisaient à l'envi descendre sur sa tête une pluie de fleurs, tandis que de vertueux brâhmanes, les bras tendus vers le ciel, cherchaient à attirer sur le monarque les faveurs de Brahmâ.

» Un nombreux cortége de citoyens de toutes les classes s'empressa de suivre jusqu'à la forêt leur souverain chéri, qui, porté sur un char aussi rapide que l'est dans son vol *souparna*, la céleste monture de Vichnou, s'enfonça bientôt sous des ombrages impénétrables à la lumière, séjour où tout inspirait une religieuse terreur, désolé, abandonné par l'homme, habité seulement par l'éléphant sauvage, le lion, le tigre, et autres bêtes féroces qui y troublaient sans cesse les airs de leurs affreux rugissemens. Inquiétés dans leur asile, ils se précipitent avec rage sur les chasseurs acharnés à leur poursuite, et ceux-ci ont besoin de toute leur adresse et de toute leur vigueur pour se rendre maîtres d'une aussi terrible proie.

» Douchmanta leur donne le premier l'exemple de l'intrépidité et de l'audace, et plus d'un tigre furieux tombe, soit assommé d'un coup de sa massue, soit percé de ses flèches rapides. Relancés de toutes parts, on voit des lions, des éléphants, par troupe, se rendre, couverts d'écume et de sueur, dans le voisinage des eaux pour y éteindre le feu qui les dévore, mais la plupart tombent épuisés de fatigue sur les bords des étangs et meurent en jetant d'horribles cris. Poussés par le désespoir, d'autres se retournent, se jettent en furieux sur leurs imprudens ennemis, et, les foulant aux pieds ou les étreignant dans leurs énormes trompes, en tirent un terrible vengeance. C'est ainsi que cette forêt, tout à l'heure si bruyante, ne présente bientôt plus que l'aspect d'un funeste champ de carnage, dévoué au silence, couvert de cadavres, souillé de sang, et jonché de tronçons de lances brisées, de massues, d'arcs, de flèches, et de debris d'armes de toute espèce.

» Cependant les chasseurs, aiguillonnés par le puissant besoin de la faim, dépècent un certain nombre de cerfs et autres bêtes fauves qui, échappés à la dent meurtrière des animaux féroces, étaient aussi tombés sous leurs coups, en font rôtir la chairs amincies sur un brasier ardent, s'en repaissent, et goûtent quelques heures de repos. » (*Fragm. trad. par M. Chézy.*)

Il faut savoir que le roi Douchmanta, noble descendant de Pourou, a dû régner quinze siècles environ avant l'ère chrétienne, d'après un calcul assez probable.

En Perse, l'importance de la chasse ne paraît pas avoir été moindre. Hérodote raconte que Cyrus avait une si grande quantité de chiens, que quatre villes étaient exemptes de tributs et d'impositions à condition qu'elles les nourriraient tous. Sous les Sassanides, on faisait encore la chasse aux onagres avec dix et douze mille soldats. Behran-Gour, prince de cette dynastie, était si passionné pour ce magnifique amusement, que c'est à lui qu'il doit le nom de *Gour* qui signifie *onagre*.

Les Grecs et les Romains, dans leurs chasses, parcouraient une immense étendue du pays. Ils étaient des mois entiers hors de leurs habitations, ils vivaient et couchaient dans les bois, sur les montagnes.

. . . . . Manet sub jove frigido
Venator, teneræ conjugis immemor.

Quelques historiens racontent que l'illustre Mithridate passa sept ans à la chasse sans entrer dans aucune ville ni dans aucune maison.

On peut juger de l'ardeur des Grecs pour la chasse, même après le temps de Socrate, et se faire une idée de l'estime dont jouissaient les chasseurs parmi ce peuple célèbre, en lisant le traité de Xénophon *sur la Chasse*. Cet homme illustre, grand philosophe et grand général, n'a pas dédaigné d'entrer dans les détails les plus minutieux et en apparence les plus futiles sur la pratique de cet art.

Les Grecs chassaient surtout le lion, le sanglier et le cerf. Oppien nous a conservé la description d'une assez bizarre façon de s'emparer des lions.

« On commençait par aller reconnaître les lieux où étaient situées les cavernes, et quand on avait découvert les larges traces des pas d'un lion dans les sentiers par lesquels ils descendent des collines pour venir éteindre dans les torrens l'ardeur de leur soif, on creusait en cet endroit une fosse circulaire, large et profonde, au milieu de laquelle on construisait grossièrement un pilier élevé; à son sommet un jeune agneau bêlait suspendu. Le contour extérieur de la fosse était environné d'un épais buisson affermi par des pierres amoncelées, afin de dérober au lion, quand il arriverait, la vue du goufre insidieux. L'agneau appelait sa mère : le lion s'approchait, s'élançait pour franchir le buisson, et tombait dans la fosse. Vainement il rugissait furieux, bondissant de tout côté. Les chasseurs placés sur une éminence voisine l'avaient observé; ils accouraient à l'instant; ils descendaient dans la fosse une cage solide, suspendue à de fortes courroies, dans laquelle était renfermé un morceau de chair à demi rôtie : alléché par l'odeur, le lion s'élançait dans la cage et se trouvait pris.

» En Éthiopie, quatre chasseurs robustes fabriquaient avec des branches d'osier fortement entrelacées d'épais boucliers arrondis par les côtés, et recouverts de peaux de bœufs séchées au soleil, qu'ils opposaient comme un rempart aux ongles et à la gueule du lion. Leur corps était entièrement recouvert de toisons de brebis, et ceint d'épaisses courroies pressées les unes contre les autres; un casque couvrait toute leur tête, on ne leur voyait que le nez, la bouche et les yeux. Ils marchaient ensemble en faisant résonner l'air du bruit des fouets dont ils étaient armés, et allaient ainsi à la rencontre du lion. Celui-ci ne tardait pas à quitter sa caverne et accourait plein de fureur. Il s'élançait sur les chasseurs qui soutenaient son assaut sans être ébranlés. Un de ceux-ci le frappait; le lion se tournait vers lui pour le déchirer, mais un autre chasseur le frappait à son tour, et tous le harcelaient, le fatiguaient par de continuelles attaques, jusqu'à ce que, se sentant vaincu, il tombât haletant sur le sable et se laissât enchaîner. » (Voir *Oppien.*)

César nous apprend que les Gaulois, de tout temps grands chasseurs, préféraient à toute autre chasse celle aux buffles, parce qu'elle était une des plus périlleuses. On sait que les chiens des Gaules étaient célèbres dans tout le midi de l'Europe et donnaient lieu à un commerce fort étendu.

Durant le moyen âge, l'importance de la chasse, bien que plus faible que dans l'antiquité, était encore immense.

L'un des premiers exemples de duel juridique vint de la jalousie du roi Gontran pour la chasse; il fit subir cette épreuve à un de ses officiers sur le simple soupçon qu'il avait tué une bête réservée à ses plaisirs

On trouve souvent dans la législation de ces siècles barbares des peines étranges, comme celle-ci par exemple : Si un épervier de chasse a été volé, le voleur est condamné à se laisser manger sur le corps, par l'épervier, six onces de chair ou à payer *six solidi*.

Certaines légendes parlent souvent de chasses, mais toujours à l'occasion de quelques miracles, dont plusieurs ne sont guère dignes de la gravité de l'histoire. Tantôt c'est une meute qui, après avoir chassé tout le jour, se trouve le soir arrêtée par une force surnaturelle devant un lieu saint où le cerf s'était réfugié. Tantôt c'est un lièvre qui, ayant épuisé toutes ses ruses pour échapper aux lévriers, se jette entre les bras d'un saint homme qui lui sauve la vie. Ailleurs on voit un ours aux abois grimper sur un arbre où un ermite avait jeté ses habits, et trouver son salut sous ce respectable froc.

Tous les rois de France furent passionnés pour la chasse. Les historiens contemporains de Charlemagne parlent de certaines parties de chasse où l'impératrice et les princesses, ainsi que l'empereur, signalaient également leur courage et leur adresse. Il paraît qu'alors on rassemblait dans une enceinte, formée sans doute par des toiles et des filets, une grande quantité de bêtes; les principaux chasseurs, montés sur des chevaux dressés à cet effet, les attaquaient à coups de javelot et en faisaient un grand carnage. Philippe-Auguste fit clore de murs le bois de Vincennes, afin de le peupler de bêtes fauves. Saint Louis n'oublia pas de se munir, durant la croisade, d'une multitude de chiens tatares. Il y a toujours eu un service de chasse dans l'étiquette de la cour de France.

Nous ne suivrons pas plus loin l'histoire de la chasse; notre but n'était que de donner une vue générale de cette grande lutte de l'espèce humaine contre les espèces sauvages durant la période qui sépare le monde brut du monde civilisé. Les territoires destinés aux nations une fois débarrassés des espèces ennemies dont ils étaient infestés, la chasse contre les derniers survivans de ces races insociables n'est plus guère qu'un simple objet d'amusement; et si on la voit continuer encore à faire quelque figure à la cour des rois, ce n'est plus que par une vaine réminiscence des prérogatives royales des anciens temps. Sur le continent européen, la chasse, si l'on fait exception de quelques malheureux loups qu'il faudrait se hâter de détruire, a désormais perdu tout caractère social. C'est sous les titres précédemment mentionnés que l'on trouvera réuni tout ce qui nous reste à dire à son sujet.

CHATAIGNIER (*Castanea*), genre de la famille des Quercinées qui, de tribu qu'il était d'abord, s'est élevé au rang de famille par le nombre et l'importance des végétaux qu'elle contient. Autrefois les châtaigniers étaient confondus avec les hêtres dans le genre *Fagus*; mais déjà Tournefort, et ensuite Lamarck et Gaertner en ont fait un genre séparé. Les fleurs mâles sont disposées en chatons grêles, très allongés; chacune d'elles a une enveloppe à six divisions et renferme cinq à vingt étamines. Les fleurs femelles ont un involucre hérissé en dehors d'épines dures et rameuses, l'ovaire a six loges dispermes, dont cinq avortent; il est entouré de douze filamens stériles qui représentent des étamines; le fruit est une noix uniloculaire entourée par l'involucre qui persiste; elle renferme de une à trois graines. Le châtaignier ordinaire (*Castanea vesca*) se distingue par ses feuilles lancéolées, dentées en scie, et lisses sur les deux surfaces.

Suivant quelques auteurs, le châtaignier est originaire de la Sicile ou des parties méridionales de l'Europe; d'autres au contraire admettent qu'il est indigène, et que les mystères des druides se passaient souvent dans les profondeurs des vastes forêts de châtaigniers qui couvraient autrefois certaines régions de la France; mais s'il est indigène, c'est dans les provinces méridionales, car dans le nord il gèle souvent, et ce sont les arbres les plus vieux qui périssent les premiers. La région des châtaigniers peut être considérée comme succédant à celle de l'olivier; c'est ce que nous avons observé en nous élevant de Nice sur le col de Tende, de Chiavenna sur le Splugen; dans le midi de la France, elle occupe le Limousin, le Périgord et le Dauphiné; là, ce bel arbre végète avec vigueur et donne les produits les plus estimés; dans la Sologne, les Vosges, le Jura, les fruits sont petits, de qualité inférieure, et il est facile de voir qu'il n'est pas au milieu des conditions climatériques qui lui conviennent. Dans ces pays, la culture a été souvent déterminée par la nature du sol: le châtaignier, en effet, est un de ces végétaux qui ne croissent que sur certaines formations géologiques. En traversant le Périgord, M. de Candolle fut frappé de voir qu'il croissait uniquement sur les bandes de grès qui alternent dans cette province avec les bandes de calcaires; la constance de cette loi est telle, qu'il pouvait annoncer d'avance quelle était la nature du sol à la vue des forêts qui le couvraient. Au pied du Jura, il a fait la même observation, et l'abondance de cet arbre dans les Vosges où domine le grès, dans les sables de la Sologne, et ceux des environs de Paris, est une confirmation des deux premiers faits que nous avons rapportés. Le châtaignier prospère aussi dans les terrains anciens; on le trouve sur les schistes des Apennins et des Cévennes, et sur les terrains granitiques de la Haute-Vienne et de la Corrèze. On voit que les terrains calcaires ne conviennent pas à cet arbre, et les exceptions à cette règle, qui sont peu nombreuses et dans de petites limites, ne font que la confirmer. Ainsi donc c'est sur la pente des montagnes ou sur des collines sablonneuses qu'on plantera de préférence les forêts de châtaigniers. Malgré les éloquens plaidoyers de Duhamel, Malesherbes et Bernardin de Saint-Pierre en faveur de cet arbre, sa multiplication avance lentement: et en effet trop d'obstacles s'y opposent; ses graines sont recherchées avec tant d'avidité par l'homme et les animaux, que peu d'entre elles restent oubliées à la surface du sol; en second lieu ses racines ne repoussent pas de drageons, et enfin chaque hiver rigoureux en détruit un grand nombre. Il faudrait donc que l'homme intervînt, car la longévité de cet arbre a pu seule, avec des moyens de reproduction aussi bornés, le sauver d'une destruction totale; cette longévité est fort remarquable. Tout le monde a entendu parler du fameux châtaignier du mont Etna appelé *Castagno di centi cavalli*: il a 150 pieds de circonférence, ce qui suppose un âge fabuleux. Mais Presl, M. Simond, et enfin M. Derby qui l'ont examiné en naturalistes, ne doutent point que ce tronc unique en apparence ne soit formé de la réunion de plusieurs troncs soudés ensemble. Toutefois il est d'autres individus sur lesquels il n'y a pas le moindre doute; ainsi près de celui des cent chevaux, on en voit un qui a 70 pieds de circonférence, un autre qui en a 64. Dans le comté de Glocester, Poederle en mesura un tronc qui cinq pieds du sol, avait cinquante pieds de circonférence et que l'on croyait âgé de plus de 900 ans. Bosc en cite un autre près de Sancerre, qui avait 30 pieds de tour. En supposant l'accroissement du châtaignier double de celui du chêne, le premier devait avoir 625 ans, le second 360.



(Feuilles, fleurs et fruits du châtaignier.)

Le bois de châtaignier est inférieur à celui du chêne, de l'orme, etc.; cependant il possède quelques propriétés qui le rendent indispensable; il pourrit difficilement dans la terre, dans l'eau ou à l'air, ce qui le rend propre à faire

des pieux, des échalas, des conduites d'eau et des charpentes légères. Cultivé en taillis et coupé tous les sept ans, il fournit des cercles de tonneaux; pour cet usage, le bois de châtaigners ne saurait être remplacé par aucun autre.

Passons maintenant à l'examen du principal produit de cet arbre; son fruit se compose de deux parties : une enveloppe hérissée d'épines, appelée *hérisson*, et une ou plusieurs graines. Quand la graine est isolée, elle prend le nom de *marron*; quand il y en a plusieurs, elles conservent celui de châtaignes. Les marrons sont plus gros que les châtaignes, leur saveur est plus agréable; ce serait cependant une erreur de croire que leur excellence est toujours en raison directe de leur volume; car les meilleurs marrons, qui viennent de Périgueux, ne sont pas gros, et ceux des montagnes du royaume de Léon en Espagne, sont encore plus petits. M. D'Hombres-Firmas, dans un excellent mémoire sur la culture du châtaignier dans les Cévennes, admet trente et une variétés, toutes différentes pour leur qualité, leur volume, l'époque de leur maturité et les localités dans lesquelles elles réussissent. La récolte des châtaignes n'a lieu qu'à leur parfaite maturité; pour les conserver, il est nécessaire de les sécher; cette opération se fait en les étendant sur des claies ou des liteaux en bois au-dessous desquels on allume un nombre de feux qui est en rapport avec l'épaisseur de la couche à dessécher; on les remue pour que la dessiccation soit bien égale, puis on les débarrasse de leur seconde enveloppe en les agitant dans des sacs ou bien en les frappant avec des battoirs particuliers.

Pour planter des châtaigniers, il faut d'abord les élever dans une pépinière. On choisit donc les plus belles châtaignes sauvages, on les sème dans les mois de décembre, février ou mars dans un bon terrain et à la distance respective de deux pieds, en les recouvrant d'un pouce de terreau. Elles lèvent dès le printemps suivant s'il ne survient pas de gelée. Après la troisième année, on élague les branches inférieures jusqu'à ce que le jeune arbre, parvenu à la hauteur de huit pieds, soit propre à la transplantation; deux ou trois ans après, il est temps de le greffer. C'est la greffe en sifflet qui est préférée avec raison dans tout le Périgord et le Limousin. Les procédés de culture que nous venons d'indiquer sont usités en Toscane et en Portugal, où M. Noirot les a étudiés; ils diffèrent peu de ceux des Cévennes, et peuvent être considérés comme les meilleurs.

Dans les villes et dans le nord de la France, la châtaigne n'est guère qu'un met de luxe; mais dans les Cévennes, les Apennins, le Piémont, la Corse, elle est la base de l'alimentation des paysans des montagnes, qui savent préparer des bouillies, des gâteaux appelés *polenta*, des soupes, en faisant cuire des châtaignes avec des feuilles de sauge et de céleri, mais on ne saurait en faire du pain véritable comme l'ont affirmé plusieurs auteurs mal instruits: Parmentier s'en est assuré par les expériences les plus positives. On a constaté aussi que les Romains en mangeaient beaucoup, car Pline les appelle *popularea*, pour indiquer combien leur usage est répandu. Nous avons peu de chose à dire sur les essais entrepris par quelques industriels pour remplacer avec la fécule de châtaigne le chocolat et le café. C'est au mot FÉCULE ou FARINE que l'on devra traiter de toutes les applications dont ces deux substances sont susceptibles.

Comme arbre d'ornement, le châtaignier produit le plus bel effet; ses grandes feuilles, qui ne sont jamais mangées par les insectes, les formes pittoresques de son tronc, le rendent digne servir de point de vue au sommet d'une colline, ou à l'extrémité d'une allée; en massifs, il fait ressortir les autres arbres à feuillage plus foncé avec lesquels on le groupe.

Notre châtaignier d'Europe croît dans l'Amérique septentrionale, mais il ne dépasse pas le 44e degré de latitude. Une autre espèce le remplace dans les États du Sud, c'est le chincapin (*Castanea pumila*) qui ne s'élève qu'à 10 ou 12 pieds et donne des fruits très petits. La dureté de son bois, supérieure à celle du châtaignier d'Europe, le rend très propre à faire des poteaux qui, dit-on, se conservent souvent intacts pendant quarante ans et davantage.

CHATS (*Felis*, Lin.). Ce nom ne désigne pas seulement les animaux domestiques auxquels on le donne vulgairement, mais il s'applique à un genre nombreux de la famille des carnassiers qui comprend les lions, les tigres, les panthères, et la plupart de ces puissans carnivores que l'on est accoutumé à considérer, parmi les mammifères, comme le type de la férocité, du courage et de la ruse.

Ces animaux présentent donc un grand intérêt à l'observateur; l'histoire de leurs mœurs a surtout de l'attrait sous bien des rapports et est propre à fixer la curiosité. N'est-il pas intéressant, en effet, d'apprendre par quels mille moyens ces animaux, que leurs facultés placent si haut dans l'échelle des êtres, pourvoient à leurs besoins que la destruction et le carnage peuvent seuls satisfaire; d'étudier les ruses ingénieuses que leur inspire l'instinct de leur propre conservation, d'assister à leurs sanglans combats, de les suivre dans leurs amours, dans leurs jeux, d'étudier leurs sentimens souvent si développés, comme, par exemple, celui de l'amour maternel?

Mais il est un autre point de vue duquel ces animaux fixent encore irrésistiblement l'attention. Considérée, sous un rapport philosophique, dans les relations qui existent entre leur organisation et leurs mœurs, leur étude est la source d'un haut et utile enseignement. Là, comme partout, nous voyons cette admirable subordination des formes aux fonctions, cette corrélation de l'organisation et des facultés, dont l'histoire de tous les animaux nous offre l'exemple. C'est là le sujet qui doit surtout nous occuper. L'histoire des mœurs a été tracée avec trop d'éloquence par le grand naturaliste dont la science s'honorera à jamais, pour que nous ayons besoin dans un ouvrage de la nature de celui-ci de nous y arrêter longuement. L'étude comparative de l'organisme et des fonctions, bien au contraire, ce nouveau point de vue auquel est placée la science à son entrée dans la voie large de la connaissance philosophique des êtres, nous offre un intérêt bien plus réel encore, et c'est d'ailleurs le seul objet qui convienne à la nature de cet ouvrage.

Le genre de vie quel qu'il soit d'un animal, impliquant toujours la nécessité de certaines conditions, le seul énoncé de son mode d'existence est en quelque sorte un court abrégé de l'histoire de son organisation et de ses mœurs; et en particulier, dans les animaux dont il est ici question, la simple notion de leur régime diététique, exclusivement carnivore, nous fait prévoir les particularités anatomiques les plus curieuses qu'ils devront nous présenter.

Toutes les espèces, sous le rapport des moyens que la nature leur a donnés pour se soustraire à leurs ennemis, peuvent être rangées dans trois catégories: aux uns a été réparti la force, aux seconds l'agilité, aux troisièmes la ruse.

Destinés à se nourrir de proie vivante, et à maintenir en quelque sorte l'harmonie en empêchant par un carnage continuel la trop grande multiplicité des autres espèces; mais trop peu nombreux eux-mêmes pour que leur insatiable avidité puisse les faire disparaître de la surface du globe, les animaux carnivores, et les chats en particulier, doivent donc réunir tout à la fois la force, l'agilité et la ruse; car pour satisfaire à la faim qui les presse, ils ont alternativement à lutter contre les espèces des différentes catégories que nous venons de nommer. Contre les plus puissans des animaux ils ont souvent à soutenir un combat cruel; les espèces les plus faibles opposent ordinairement à leur courage l'agilité de leur course, et celles qui n'ont ni la force ni l'agilité des premiers, savent par les ruses que leur fournissent leurs facul-

tés intellectuelles, déjouer leurs desseins, prévoir leurs attaques, et se mettre à l'abri de leurs coups.

Voyons donc par quels moyens la nature a assuré l'existence des animaux qui nous occupent.



(Chats. — Tête et système dentaire.)

Presque tous les chats sont remarquables par leur grande taille et leur force musculaire; les dimensions du lion, du tigre, de la panthère, sont considérables; la force de leurs membres, le développement des muscles de leur mâchoire sont proportionnels. Tous ont la tête plus ou moins globuleuse, et par suite, le museau court; les arcades zygomatiques, qui donnent insertion, comme on sait, aux muscles de la mâchoire inférieure, ont acquis un tel développement qu'elles caractérisent en quelque sorte les carnassiers; des dents énormes, fort aiguës, acérées, parmi lesquelles deux canines sont surtout remarquables par leurs dimensions et leur forme, arment leur gueule terrible: tout en eux indique une force prodigieuse. Mais sous le rapport de la puissance qu'elle a donnée aux animaux carnassiers, la nature n'a pas borné là ses bienfaits; les membres musculeux et robustes qui supportent leurs corps sont armés d'ongles que leurs énormes proportions suffiraient pour rendre remarquables s'ils ne l'étaient encore plus par une particularité d'organisation tout-à-fait insolite. Destinés à servir à l'animal pour déchirer la proie qu'il a saisie, ils sont fortement recourbés, leur pointe est aiguë et leurs bords tranchans. Mais afin que ces armes précieuses ne s'émoussent pas pendant la marche, les chats sont doués de la propriété de relever dans une position verticale la phalange qui les porte, de manière à ce qu'ils ne touchent pas le sol. C'est à ces ongles ainsi admirablement modifiés qu'on a donné le nom d'ongles rétractiles.



(Chats. — Lion.)

Avec de telles armes, les chats ne craignent pas d'attaquer les animaux les plus redoutables. Les troupeaux d'animaux domestiques ou sauvages, les éléphans, les rhinocéros eux-mêmes, et les plus monstrueux reptiles, ne sont pas à l'abri de leurs coups. Dans la lutte qui s'engage entre eux, rarement le quadrupède, quelque grand et fort qu'il soit, peut se soustraire aux attaques réitérées du tigre ou du lion, rarement il résiste aux chocs violens qu'ils lui livrent avec toute l'impétuosité de la rage qu'excite leur soif insatiable de sang et de carnage. Et c'est en vain qu'ils chercheraient leur salut dans la fuite; c'est en vain que la timide gazelle s'enfuit avec toute la vitesse dont elle est susceptible à l'approche de ces terribles ennemis. Ceux-ci, prompts comme l'éclair, se lancent à sa poursuite, et souvent l'agilité de sa course est inhabile à la préserver. L'examen des membres des chats peut nous donner une idée de leur célérité, de la promptitude de leurs mouvemens; leurs extrémités postérieures, de beaucoup plus longues que les antérieures, semblent de puissans ressorts toujours tendus, toujours prêts en se débandant à les lancer à de grandes distances. Le tigre ne court pas; son mode de progression est une suite de bonds continuels; lancé à la poursuite d'un animal qu'il convoite, il fait des sauts de plus de quinze pieds d'étendue; la souplesse de son corps qui suit aisément toutes les inflexions, aide encore à la rapidité de sa course.

Mais la guerre continuelle que les chats livrent aux légers quadrupèdes qui paissent les prairies qu'ils habitent les a rendus défians; dépourvus de tous moyens d'attaque ou de défense, incapables souvent, malgré leur extrême agilité, de joûter de vitesse avec eux, ceux-ci essaient par la prudence de leurs actions de se soustraire à leur influence. Instruite par l'expérience, aidée par cette exquise délicatesse que tout dans la vie sauvage tend à surexciter, toujours aux aguets, une antilope aperçoit à travers le feuillage qui l'abrite, le lion qui surveille ses mouvemens: son oreille attentive perçoit le moindre bruit, son odorat est comme une sentinelle avancée qui l'avertit de sa présence à de grandes distances, et long-temps avant que celui-ci ait deviné son existence elle sait souvent trouver contre lui une retraite inaccessible. Une foule d'autres mammifères plus agiles encore, et dont tous les moyens de salut résident dans des facultés intellectuelles souvent très développées, ont également recours à des feintes nombreuses pour se soustraire à ces ennemis redoutables. Mais rarement leurs moyens, quelque ingénieux qu'ils soient, l'emportent sur ceux dont disposent les carnassiers qui nous occupent. Ils emploient la ruse contre la ruse, de même qu'ils avaient fait usage de leurs forces ou mis leur agilité à profit contre les animaux les plus redoutables et les plus légers mammifères. Sachant que leur seule présence suffit pour effrayer les timides animaux dont ils veulent faire leur proie, ils ont soin de se dérober à leur vue. Tapis tantôt sous un tas de feuilles, tantôt au milieu des herbes fraîches ou dans les branches d'un arbre, ils attendent leur victime, ils la guettent, et lorsqu'elle vient à passer à peu de distance, d'un bond brusque et rapide et souvent bien calculé, ils s'élancent sur elle, la terrassent et la déchirent de leurs ongles aigus.

Nous avons essayé de retracer par quels moyens la nature a mis les chats, destinés à se nourrir de proie vivante, en position de pourvoir à leur subsistance; nous avons vu qu'elle leur a prodigué les facultés les plus précieuses et les plus nobles, l'intelligence, l'agilité, la force; et, chose remarquable, toutes ces qualités de l'animal qui se nourrit de proie, la plus simple réflexion suffisait pour nous les faire prévoir: nous les devinions en quelque sorte. Mais là ne s'arrêtent pas les données que nous fournit sur la vie et l'histoire des chats en général, le seul énoncé de leur mode d'existence.

Sans cesse sur leurs gardes, les chats ne se livrent qu'avec retenue au sommeil lui-même. Quelques uns de leurs sens offrent une délicatesse extrême; ceux de la vue, de l'ouie, présentent surtout un développement notable: aussi perçoivent-ils le moindre bruit, aussi un être animé, quelque petit qu'il soit, frappe-t-il leur vue même à de grandes distances. Cependant, il faut le dire, malgré leur énorme puissance, malgré le grand développement de leurs facultés, les chats fuient à la seule présence de l'homme; l'influence que celui-ci a pris sur tout ce qui l'entoure est telle, qu'il exerce sur les plus puissans des animaux carnivores le même ascendant que ceux-ci sur les plus faibles des herbivores.

Le lion même, cet animal que l'on nous a représenté comme un modèle de noblesse et de puissance, et dont l'aspect est en effet plus fier et plus imposant que celui d'aucun autre animal, le lion n'a pu se soustraire à cet empire. Ceux de Barbarie s'effraient, dit-on, au seul aspect des femmes; les enfans les poursuivent et le font fuir en jetant des cris comme s'ils chassaient quelque pourceau ignoble; et ce singulier résultat doit si bien être attribué à l'influence de l'homme, que la même espèce, selon les lieux qu'elle habite, montre des facultés, un courage, une énergie différente. Le lion du désert, qui sait à peine notre existence, et qui n'a guère appris à redouter notre puissance, attaque des caravanes entières; plein d'une aveugle fureur, il se précipite au milieu d'elles, se rue dans tous les sens, se repait d'un épouvantable carnage. Il en est de même des autres espèces. Plus le lieu qu'elles habitent est désert et moins fréquenté des hommes, plus elles ont conservé intacts leur instinct primitif, leur force, leur fierté, leur audace; plus leur séjour est voisin des habitations humaines, plus elles sont faibles, lâches, pusillanimes.

Cet effet du simple voisinage de l'homme sur les puissans animaux dont nous retraçons l'histoire prouve assez que c'est à tort que l'on a regardé comme tout-à-fait impossible la domestication des espèces essentiellement carnivores. Il n'est pas d'animal dont l'instinct, quelque féroce qu'il soit, ne s'adoucisse ou ne s'émousse au sein d'une longue captivité; il n'est pas d'animal doué d'un certain degré d'intelligence, et nous avons vu que les chats, généreusement dotés sous ce rapport, sont sensibles aux soins assidus de leur gardien, et en viennent peu à peu à concevoir pour lui en échange des bons traitemens qu'il lui prodigue de l'attachement et de la reconnaissance. Sous ce point de vue, les différens degrés qu'on a voulu établir entre les chats sont trop tranchés, et n'ont eu évidemment leur source que dans des récits erronés et des faits faussement interprétés. A l'égard du lion, la noblesse de ses traits, leur ressemblance avec ceux de l'homme sous quelques rapports, la majesté que répand sur toute sa physionomie la magnifique crinière qui entoure sa face, son aspect redoutable, sa démarche imposante et grave, sont autant de circonstances qui, ainsi que quelques unes de ses actions mal étudiées, mal connues, en avaient imposé aux anciens, et qui de nos jours encore en imposent au vulgaire; ce sont là des causes d'erreur dont Buffon lui-même n'a pu se défendre, lorsque, se laissant aller avec trop d'entraînement peut-être au charme d'une ingénieuse comparaison, il représente dans un éloquent parallèle le lion comme un type de noblesse, de grandeur d'âme, de générosité, de courage, le tigre comme un être vil, bassement féroce, sanguinaire et cruel.

Cependant, ainsi que toutes les autres espèces carnivores, ce n'est que difficilement que les chats peuvent être amenés à l'état de domesticité. La raison en est facile à trouver. Les espèces qui sont le plus portées à la domesticité sont, on le sait, celles qui dans l'état de nature vivent associées; c'est probablement à une circonstance semblable de son existence primitive, qu'il faut attribuer la fidélité et le dévouement du chien pour son maître. Mais les espèces carnivores ne vivent pas en association; bien plus, cet état leur serait nuisible, il est pour eux impraticable. Les animaux qui vivent en république sont ceux qui se nourrissent de grains, d'herbes, etc. Jamais cette nourriture ne vient à leur manquer, jamais dès lors ils ne peuvent se nuire par leur réunion sur un même point; bien au contraire ils peuvent, en associant leurs efforts, échapper à des dangers contre lesquels aucun d'eux pris isolément ne saurait lutter avec avantage; Mais il en est autrement de ceux qui vivent de proie: pourvus, par une nécessité même de leur genre de vie, d'armes ordinairement puissantes, à quoi leur servirait le plus souvent l'association? Quels sont les bienfaits d'un tel mode d'existence qui pourraient compenser les nombreux inconvéniens que dans ce cas particulier il entraîne avec lui? Réunis sur un même lieu, les espèces carnassières ne pourraient que se nuire, et des combats fréquens à l'occasion du partage des victimes serait le résultat inévitable de leur proximité.

Aussi les animaux carnivores, et en particulier ceux qui nous occupent, vivent-ils isolés. Seulement, à l'époque des amours, ils se réunissent par couples, et malgré leurs habitudes sauvages, ils montrent ordinairement pour leurs petits la plus vive affection. La femelle surtout a pour ceux-ci des soins extrêmes, son dévouement est sans bornes. Alors s'effacent des nuances diverses que nous avons reconnues entre le courage de ceux qui habitent dans le voisinage ou loin de l'homme; la lionne qui a perdu ses lionceaux, ou qui voit leur existence menacée, sent s'accroître son intrépidité et ses forces; il n'est rien qui l'intimide. Mais les petits des animaux carnivores, par suite d'une vue providentielle, sont ordinairement peu nombreux. Leur trop grande multiplication n'aurait eu d'autre résultat que l'extermination de beaucoup d'autres espèces dont l'existence cependant est nécessaire et concourt à l'harmonie de tout ce qui nous entoure; mais afin que leur petit nombre ne soit pas pour leur espèce elle-même une cause d'anéantissement, ils ont, nous le savons, peu de dangers à craindre, et dans les périls qui les menacent ils savent faire usage de leurs armes puissantes et des facultés si remarquables de leur intelligence. C'est, sans doute, dans ce même but de conservation que la nature a mis chez certaines femelles un instinct maternel poussé à un si haut degré.

Les animaux carnivores ont des représentans dans presque tous les lieux de la terre, sauf ceux où l'homme a établi son empire; partout en effet l'œuvre de destruction à laquelle ils sont destinés est nécessaire au maintien des lois de l'univers. Les espèces du genre chat en particulier se trouvent répandues dans beaucoup de régions diverses, comme nous l'indiquerons en traitant brièvement de l'histoire particulière de chacune d'entre elles.

Les CHATS communs (*felis catus*, L.), ou les animaux auxquels on donne vulgairement ce nom, sont les seuls qui, dans l'ordre alphabétique, doivent nous occuper ici. Nous aurons peu de chose à en dire.

Certains auteurs pensent pouvoir rapporter à une même espèce sauvage toutes les variétés du chat commun. Il paraît cependant plus probable que chaque peuple aura domestiqué l'espèce de sa contrée.

Le chat ordinaire montre même en domesticité beaucoup moins d'attachement à son maître que le chien; son genre de vie suffit, comme nous l'avons déjà dit, pour expliquer cette différence. Le chien, soumis au même régime que son maître, omnivore comme lui, porté d'ailleurs instinctivement à l'association, s'attache à lui par des liens que l'habitude et un contact continuel ne font que rendre plus intimes. Le genre de vie du chat est trop différent pour qu'on puiss s'attendre au même résultat, s'il n'a été longuement pré paré; car, après tout, un animal n'est pas exclusivement voué à un régime, et ses habitudes, quelque peu sociables qu'elles soient, peuvent toujours, comme nous l'avons dit être profondément modifiées par les soins assidus et une longue captivité.

CHATS-HUANS. Nous n'exposerons pas ici les caractères propres à ce sous-genre de la famille des oiseaux de proie nocturnes. Ceux-ci forment un groupe extrêmement naturel, et si les modifications qu'ils présentent les distinguent parfaitement de tous les autres oiseaux de proie, ils sont liés entre eux par les rapports les plus intimes. Nous croyons donc devoir les décrire comparativement; c'est ce que nous ferons au mot STRIGIDÉS (*Strix*, Lin.).

CHAUFFAGE. Considéré sous un point de vue général, le chauffage est l'application de la chaleur aux divers besoins de l'homme. Ce seul énoncé indique toute l'éten-

due de la question; car la chaleur est l'un des agens les plus puissans qui soient entre nos mains, et celui peut-être dont le secours est le plus essentiel pour les arts et l'industrie. Néanmoins les méthodes propres à créer et à utiliser la chaleur devant être soumises dans tous les cas à des conditions générales, il semble que le problème pourrait être résolu dans son ensemble; et il en serait ainsi en effet si la science était parfaite, c'est-à-dire si elle contenait toutes les lois des phénomènes, et pouvait en déduire toutes les conséquences. Malheureusement la physique générale est loin d'être arrivée au degré de perfection qu'il lui faudrait atteindre pour que la physique des arts pût être considérée comme une conséquence rigoureuse et une simple application de principes connus. Les méthodes analytiques, si fécondes en apparence, ne s'appliquent, par le fait, qu'à des cas simples et peu nombreux. La considération des élémens variés que renferme toute question pratique, introduit dans les formules générales une complication inabordable pour le calcul, et nous aurons souvent occasion de remarquer combien ces formules deviennent impuissantes en présence des problèmes usuels les plus simples. De là est née la distinction entre la science spéculative et la science appliquée aux arts, distinction purement conventionnelle, mais qui dénote l'insuffisance de nos vues d'ensemble.

La physique industrielle, en empruntant à la physique spéculative ses grands principes, a dû s'écarter de ses méthodes de recherche; elle s'est attachée à résoudre par des études spéciales chaque problème particulier; elle a renoncé à l'emploi des formules rigoureuses, et s'est attachée au contraire à la découverte des lois empiriques et approximatives; c'est en spécialisant ainsi ses investigations qu'elle a pu obtenir des résultats utiles dans la pratique. Cette branche de la science date d'une époque toute récente, et s'est trouvée devancée de loin par l'industrie; mais si elle a été rarement créatrice, on doit dire que partout elle a porté la lumière, et qu'elle a donné le signal d'immenses progrès.

La théorie de la chaleur appliquée aux arts, a reposé pendant long-temps sur des règles peu certaines, ou déduites d'observations incomplètes; ce n'est que depuis peu d'années qu'elle a pour base des expériences suivies et rigoureuses. On doit à MM. Clément et Désormes d'importans travaux sur ce sujet; mais l'ouvrage le plus complet sur cette matière est l'excellent *Traité de la chaleur* publié par M. Péclet. Nous n'avons pas l'intention d'examiner ici cette question dans son ensemble. C'est en traitant spécialement de la *distillation*, de l'*évaporation*, de la *vaporisation*, etc., que nous donnerons les détails nécessaires sur les principales applications de la chaleur. Nous ne considérerons ici le chauffage que dans son application aux usages domestiques, et nous emprunterons en grande partie à l'ouvrage de M. Péclet les courtes observations que nous présenterons. Ce point de vue, quelque rétréci qu'il paraisse, ne manque pas d'importance; il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer que la seule ville de Paris consomme annuellement pour le chauffage des maisons, un million de stères de bois, lesquels représentent une valeur de plus de quinze millions de francs.

Les combustibles forment une classe de corps très nombreuse, puisqu'elle renferme tous les corps simples et beaucoup de corps composés; mais le carbone et l'hydrogène, et les matières combustibles dont ces substances forment les élémens principaux, remplissent seuls les diverses conditions de salubrité, d'économie, de combustibilité, qui permettent d'en faire usage dans l'économie domestique. En France, on emploie le plus généralement le bois, le charbon de bois, la tourbe et les mottes de tan. En Angleterre, en Belgique, on fait presque exclusivement usage de la houille et du coke. L'examen comparatif des pouvoirs calorifiques de ces diverses substances trouvera naturellement sa place ailleurs. Nous rappellerons seulement ici qu'en prenant pour unité la quantité de chaleur nécessaire pour élever un kilogramme d'eau d'un degré du thermomètre centigrade, la chaleur fournie par un kilogramme de bois sec est sensiblement constante, quelle que soit la nature du bois, et égale à 3 500 unités; elle se réduit à 2 600, si le bois contient de 0,20 à 0,25 d'eau.

La valeur calorifique des bois estimés en volumes se déduira, à l'aide du résultat précédent, de la connaissance de leur densité. Le charbon de bois produit 7 300 unités caloriques; la houille de qualité moyenne 6 000, et le coke 6 500 environ. Dans tous les cas, cette chaleur se dissipe à la fois par le courant d'air que produit nécessairement le seul fait de la combustion, et par le rayonnement. Cette seconde cause de déperdition de chaleur est fondée sur une propriété générale des corps échauffés, et il est très utile d'en apprécier la valeur comparative, car la chaleur rayonnante est seule utilisée dans nos cheminées domestiques. Plusieurs auteurs avaient annoncé que la quantité de chaleur cédée par le rayonnement était extrêmement faible et égale tout au plus à quelques centièmes de la chaleur totale dégagée par le combustible. M. Péclet s'est livré à ce sujet à de nombreuses expériences, et il est arrivé à des résultats très différens de ceux qui étaient généralement admis. Il a trouvé, en effet, que la quantité de chaleur rayonnante produite par le bois est égale au quart environ de la chaleur totale; que, pour le charbon de bois, cette proportion est du tiers environ, et qu'elle est plus grande encore pour la houille et le coke. Ces résultats sont importans à constater, et nous aurons occasion de les rappeler.

Le premier mode de chauffage que l'on ait imaginé est sans doute l'établissement d'un foyer dans l'intérieur des habitations. Ce mode est encore en usage chez un grand nombre de peuplades sauvages. Le feu est placé dans une cavité pratiquée au milieu du plancher, et à laquelle correspond une ouverture ménagée dans le toit.

Tout porte à croire que, chez les Romains, le froid n'était tempéré qu'à l'aide de fours placés au-dessous du rez-de-chaussée, ou de réchauds placés dans les appartemens. Ce dernier système est encore en usage dans les parties les plus chaudes de l'Espagne et de l'Italie, où les cheminées sont très rares. En Orient, un brasier est placé au milieu de la pièce sous une table ronde couverte d'un large tapis, et l'on se réunit autour de ce chauffoir. Il est facile de comprendre le danger que présente un pareil usage. On sait, en effet, qu'un kilogramme de charbon convertit en acide carbonique tout l'oxigène contenu dans neuf mètres cubes d'air, et par conséquent qu'il suffit pour rendre irrespirable vingt-sept mètres cubes d'air, puisque l'air privé du tiers de son oxigène devient impropre à la respiration (voyez Aérage). Cette habitude pernicieuse, qui se rencontre quelquefois encore à Paris, était due sans doute au préjugé assez généralement répandu, que la combustion de la braise ne produit aucun des funestes effets du charbon; mais depuis long-temps la science a fait justice de cette erreur dangereuse.

L'établissement de cheminées, c'est-à-dire de conduits particuliers destinés au dégagement des produits de la combustion, date d'une époque assez récente; car ce n'est que vers le milieu du quatorzième siècle qu'on les voit désignées d'une manière précise. Une inscription trouvée à Venise, apprend qu'en 1347 un tremblement de terre renversa un grand nombre de cheminées. On donna d'abord à l'ouverture des foyers une grandeur démesurée. On voit encore dans les anciens châteaux et dans nos campagnes ces immenses cheminées dont le manteau pouvait abriter une famille entière. Ces vastes cheminées produisaient, comme nous le verrons, un énorme tirage, et les courans d'air froid, s'introduisant par toutes les fissures des portes et des croisées, acquéraient une vitesse dangereuse pour la santé. Depuis un grand nombre d'années on a renoncé, dans les villes, à ces grandes ouvertures; mais en général

les dispositions adoptées sont encore fort imparfaites, et ce n'est que récemment que l'on a introduit des améliorations importantes dans la combinaison de ces appareils.

Les cheminées ont pour objet, avons-nous dit, de dégager l'air qui a servi à la combustion ; mais en même temps elles forcent une nouvelle quantité d'air pur à se verser dans le foyer. Cette double fonction s'exécute de la manière la plus simple. On sait, en effet, qu'un corps placé dans un milieu d'une densité différente de la sienne, s'élève ou s'abaisse suivant qu'il est plus léger ou plus lourd que ce milieu. Si donc l'on suppose un tube vertical ouvert à ses deux extrémités, et rempli d'air chaud, cet air, en vertu de sa légèreté spécifique, s'élèvera dans l'atmosphère, et sera remplacé par une colonne d'air froid qui pénétrera par l'orifice inférieur. S'il existe à l'origine de ce tube une source constante de chaleur, le mouvement ascensionnel de l'air chaud attirera constamment vers le foyer une nouvelle quantité d'air pur qui brûlera le combustible, s'échauffera à son tour, et déterminera un courant d'air permanent. Tel est l'effet qui se produit dans toute cheminée. La force, qui tend à faire monter l'air chaud, a évidemment pour mesure la différence entre les poids de deux colonnes d'air ayant l'une et l'autre la hauteur de la cheminée, et dont les températures seraient respectivement égales à la température de l'air extérieur, et à celle de l'air qui a servi à la combustion. En supposant que la colonne d'air froid acquière la même température que l'air chaud, sa hauteur augmentera sans que son poids soit changé, et il est facile de reconnaître, après cette transformation, que la vitesse d'écoulement de l'air par l'orifice de la cheminée est due à la différence de la hauteur primitive et de la hauteur ainsi calculée. On pourra dès lors obtenir la vitesse de l'air chaud à l'aide de la formule ordinaire de la chute des corps graves. Nous devons remarquer toutefois que l'oxigène, après avoir servi à la combustion, est transformé en acide carbonique, et qu'ainsi l'air brûlé se trouve composé de 79 parties d'azote et de 21 d'acide carbonique ; sa densité se trouve ainsi augmentée dans le rapport de 1,09 à l'unité. D'un autre côté, l'air n'est jamais complétement brûlé dans les appareils de chauffage, et la quantité qui s'échappe sans éprouver d'altération dépend non seulement de l'activité du tirage, mais encore de la disposition de l'appareil, de l'arrangement du combustible, et de plusieurs circonstances accessoires. Cette quantité, toutes choses égales d'ailleurs, est d'autant plus faible que le tirage est plus actif ; cependant, pour des foyers convenablement construits et un bon tirage, on peut l'évaluer à la moitié de la masse d'air totale qui traverse la cheminée. En introduisant cette hypothèse dans le calcul de la vitesse, on trouve qu'il suffit de multiplier par le coefficient constant 0,97 le nombre que l'on obtiendrait en supposant que l'air ne subit aucune altération.

Le calcul que nous venons d'indiquer est simple ; ce n'est autre chose que le problème de l'écoulement des liquides appliqué à l'air atmosphérique, et une foule d'expériences autorisent cette assimilation. Cependant, si l'on compare les résultats du calcul aux vitesses déduites d'observations directes, on obtient des différences extrêmement considérables. Ces différences ne peuvent êtres dues qu'à la résistance même qu'éprouve le mouvement de l'air dans les tuyaux de conduite. M. Péclet s'est livré à des expériences nombreuses pour en apprécier la valeur, et pour déterminer le rapport entre la vitesse théorique et la vitesse effective. Il a été conduit à reconnaître que le facteur par lequel on doit multiplier la vitesse théorique variait suivant que la cheminée était construite en terre cuite, en tôle, ou en fonte de fer. Ce facteur est composé dans chaque cas d'un coefficient numérique et d'une certaine fonction, et de la longueur du diamètre du canal supposé cylindrique.

Au moyen de cette correction, on obtiendra en définitive l'expression exacte de la vitesse d'écoulement de l'air chaud par un tube vertical, en fonction de la hauteur et du diamètre de ce tube, de la densité de l'air chaud et de sa température.

Mais si l'on cherche à déduire de ce calcul des données certaines pour l'établissement des cheminées, on ne tarde pas à reconnaître que le problème pratique est loin d'être résolu.

En effet, la vitesse dépend de la température moyenne et de la densité de l'air chaud ; ces élémens dépendent de la température à laquelle l'air arrive dans la cheminée, et du refroidissement qu'il subit dans son trajet jusqu'à l'orifice supérieur ; enfin, le refroidissement lui-même est une fonction de sa vitesse. Ces dépendances réciproques introduisent dans les formules une complication presque insurmontable, et ne permettent d'arriver qu'à des résultats approximatifs. Cet exemple démontre, ainsi que nous l'annoncions au commencement de cet article, combien la question pratique la plus simple en apparence, devient épineuse, souvent même inabordable pour l'analyse.

En résumé, on peut dire que la détermination des élémens divers qui constituent une cheminée échappe aux calculs rigoureux, et que, tout en empruntant quelques règles générales à la théorie, cette question doit être résolue par l'expérience. Le tirage, principal objet que l'on se propose dans l'établissement des cheminées, est produit par la force ascensionnelle de l'air chaud. Son activité dépend de la température de cet air, de la hauteur de la cheminée et de son diamètre. La hauteur de la cheminée dépend en général de circonstances locales ; mais il est toujours avantageux de lui donner la plus grande élévation possible.

Quant à son diamètre, nous avons dit que les grandes ouvertures présentaient de graves inconvéniens. Il en résulte, en effet, une énorme ventilation qui refroidit l'appartement, et diminue considérablement la quantité de chaleur utilisée. Le tirage est d'ailleurs influencé par les vents, et il peut s'établir des doubles courans qui entraînent la fumée dans l'appartement. Ces inconvéniens disparaissent en grande partie si l'on a soin de rétrécir suffisamment les orifices supérieur et inférieur ; mais, dans tous les cas, on ne doit pas donner au conduit de la fumée une dimension telle que la vitesse y soit moindre de deux ou trois mètres par seconde. On a reconnu qu'en général une ouverture de $0^{m},20$ à $0^{m},25$ de diamètre était suffisante. — La haute température de l'air qui s'échappe par la cheminée est un des élémens du tirage ; mais la chaleur qui est ainsi entraînée par la fumée est toujours une perte réelle, et cette perte augmente rapidement avec la température de l'air chaud à son entrée dans la cheminée, et avec la proportion d'air qui échappe à la combustion.

On ne peut diminuer la température de l'air à sa sortie du foyer, sans que le tirage ne devienne faible et la combustion languissante ; mais il est important de disposer le foyer de manière que la moindre quantité possible d'air s'échappe sans passer sur le combustible.

Si maintenant nous examinons le mode du renouvellement de l'air nécessaire à la combustion, nous y trouverons une des principales causes des énormes pertes de chaleur de nos cheminées ordinaires. En admettant qu'une cheminée présente une section constante d'un cinquième de mètre carré, et que la vitesse moyenne de l'air chaud soit de deux mètres par seconde, vitesse minimum, ainsi que nous l'avons vu, la quantité d'air consommé sera de 0,40 mètres cubes par seconde, de 24 par minute, ou de 1440 par heure. L'air d'un appartement contenant 96 mètres cubes sera donc renouvelé quinze fois dans une heure. Et si, comme cela se présente le plus ordinairement, une masse d'air aussi considérable doit être

fournie par les jointures des portes et des fenêtres, ne serait-il pas vrai de dire que les cheminées sont plutôt un appareil de ventilation, qu'un appareil calorifique, et qu'elles semblent avoir été construites, suivant l'expression de Franklin, dans le but d'utiliser la moindre quantité possible de la chaleur produite? Un quart environ de la chaleur rayonnante peut se répandre dans l'appartement. Ce rayonnement, avons-nous dit, est de 0,25 pour le bois. Ce sont donc les 0,06 de la chaleur totale qui sont appliqués à l'échauffement de la masse d'air constamment affluente. Aussi M. Clément a trouvé par une expérience directe que l'élévation de température produite dans un appartement par une cheminée ordinaire, ne surpasse pas les 0,002 du maximum théorique. Si, pour éviter ces courans d'air froid, qui viennent quelquefois glacer les personnes, même placées près du foyer, on ferme exactement toutes les fissures, il se produit un vide dans l'extérieur de l'appartement, et il y a réaction de l'air intérieur sur le haut de la cheminée; quelquefois il se produit un double courant, l'un ascensionnel, l'autre descendant; mais, dans tous les cas, une partie de la fumée est entraînée dans la pièce. C'est par suite de ce défaut de ventilation que l'on voit si souvent fumer les cheminées de nos appartemens, lorsque les portes et les croisées sont exactement fermées. Le renouvellement de l'air est un point trop important pour qu'on doive le laisser ainsi livré au hasard, et qu'on ne lui laisse pour entrée que les défauts de construction de nos habitations. Il est plus convenable de régler la ventilation, soit par des ouvertures pratiquées à une fenêtre, soit par des ventouses; mais, dans tous les cas, on n'évitera qu'une partie des inconvéniens que nous signalons si l'on n'a pas soin d'échauffer l'air avant son introduction dans l'appartement.

Les premiers perfectionnemens introduits dans l'établissement des cheminées sont dus à Rumfort. Ce savant imagina de rétrécir l'orifice inférieur de la cheminée, de manière à augmenter la vitesse de l'air affluant, à activer la combustion, et à limiter, autant que possible, la quantité d'air qui échappe à la combustion. En diminuant la profondeur du foyer, et en inclinant les faces latérales, il augmenta l'amplitude du rayonnement, et facilita la réflexion des rayons de chaleur dans l'appartement. Enfin, en rétrécissant l'extrémité supérieure, il produisit une vitesse assez considérable pour prévenir les chances de fumée. On a perfectionné les dispositions précédentes en réglant le tirage au moyen d'une plaque mobile, qui permet de modifier l'ouverture de communication du foyer avec la cheminée. Quelquefois aussi on a ajouté des ventouses aux cheminées à la Rumfort; tantôt l'air froid arrivant de l'extérieur, vient déboucher entre deux plaques fixes, placées en avant du foyer; tantôt il passe sous les parquets avant d'atteindre la cheminée. La première disposition donne lieu à une nappe d'air froid, très incommode pour les personnes placées près du feu, et la seconde refroidit beaucoup l'appartement; l'une et l'autre sont généralement insuffisantes, et présentent l'inconvénient d'alimenter directement le foyer, sans renouveler l'air de la pièce.

Quelques appareils ont été combinés de manière à utiliser une partie de la chaleur entraînée par le courant d'air. MM. Lenormand et Chevallier ont proposé de remplacer la bûche du fond des foyers par un cylindre de fonte creux, auquel correspondrait une bouche de chaleur. Dans les cheminées de Curaudeau, la fumée traverse une série de tuyaux en fonte communiquant avec la cheminée et placés dans une caisse qui surmonte le chambranle. L'air pénétrant par la partie inférieure de cette caisse, forme un courant continuel qui s'échappe par son extrémité supérieure à une température élevée. Ces dispositions sont évidemment avantageuses; mais elles sont assez compliquées, et, par suite, rarement employées. On conçoit, du reste, que ces appareils peuvent subir un grand nombre de modifications; et ils ont en effet été l'objet de combinaisons très variées que nous ne pouvons décrire ici.

Les cheminées, malgré toutes leurs imperfections, ont toujours été, et seront sans doute long-temps encore le mode de chauffage le plus généralement employé en France. La vue du feu est pour nous un besoin non moins réel que celui de la chaleur, et nous lui sacrifions volontiers les meilleures constructions. Dans le Nord, l'usage des poêles est beaucoup plus répandu, et ces appareils utilisent en effet une bien plus grande partie de la chaleur. Par suite de leur mode même de construction, l'air qui pénètre dans le foyer passe nécessairement à travers le combustible, et peut difficilement échapper à la combustion; à la sortie du foyer, cet air se rend dans un tuyau, qui rejette la fumée au-dehors, soit directement, soit après avoir fait plusieurs circuits. Dans tous les cas, l'air de l'appartement s'échauffe à la fois par le contact et par le rayonnement des parois du foyer.

Les poêles se construisent en tôle, en fonte de fer ou en faïence. Les poêles en métal s'échauffent et se refroidissent rapidement; ils exigent, par conséquent, une combustion lente et permanente. On leur attribue généralement l'inconvénient de répandre une odeur désagréable, et de produire dans l'air une dessiccation qui provoque des maux de tête. Quelques expériences sembleraient indiquer, en effet, que les métaux chauffés ont une odeur propre; quant au dessèchement de l'air, ce fait n'a pas été exactement constaté; néanmoins, on est généralement dans l'usage d'obvier à cet inconvénient en plaçant des vases pleins d'eau sur les poêles en fonte. Les poêles en maçonnerie ou en faïence s'échauffent difficilement; mais, par la même raison, ils cèdent lentement leur chaleur, et entretiennent pendant long-temps une douce température. Leur conductibilité étant moindre que celle des métaux, ils abandonnent la fumée à une température plus élevée que les poêles en tôle ou en fonte; et il est nécessaire pour compenser cet effet de leur donner plus de masse et plus de surface de chauffe qu'à ces derniers. La disposition des poêles a été modifiée de mille manières différentes; mais, quelle que soit la variété des ces combinaisons, le point capital est toujours la surface de chauffe, et en donnant à cette surface une étendue convenable, on peut avec tous les poêles obtenir le même effet utile.

Ces appareils utilisent, comme nous l'avons dit, une quantité de chaleur beaucoup plus grande que les cheminées; mais, en général, la ventilation qu'ils produisent dans les appartemens n'est pas suffisante, et c'est à cette cause sans doute que l'on doit attribuer les reproches d'insalubrité dont ils ont été quelquefois l'objet.

Les cheminées de Désarnod, que l'on désigne aussi sous le nom de cheminées prussiennes, ne sont, à proprement parler, que des poêles dans lesquels la porte du foyer est remplacée par un tablier mobile. A l'aide de cette disposition, le feu est à découvert comme dans les cheminées ordinaires, et l'on obtient en même temps un effet utile qui se rapproche de celui des meilleurs poêles.

M. Clément, dans son Cours de chimie appliquée aux arts, présente quelques résultats comparatifs qui permettent d'apprécier l'effet utile des divers appareils calorifiques dont nous venons de parler. L'élévation de température produite sur 100 mètres cubes d'air par la combustion d'un kilogramme de bois a été, pour une cheminée ordinaire 0°,148; pour une cheminée perfectionnée de 0°,379; pour les cheminées de Désarnod (en fonte), de 0°,450; pour les poêles de Curaudeau (en tôle), de 0°,714; enfin pour les poêles de Désarnod, de 0°,936. Les quantités de combustible nécessaires pour produire la même température avec ces divers appareils, seraient respectivement de 100^k, 39^k, 33^k, 20^k, 75, et 15^k, 75.

On pourra facilement comparer ces résultats à l'effet théorique maximum, en se rappelant qu'un mètre cube d'air à 10° pèse 1k, 30, et que sa capacité pour le calorique est 0,25, celle de l'eau étant prise pour unité.

Les calorifères, dont il nous reste à dire quelques mots, sont appliqués en général à échauffer l'intérieur des ateliers, des magasins et les lieux de grandes réunions. Ces appareils peuvent être combinés d'une infinité de manières différentes; mais les effets qu'ils produisent ne diffèrent pas de ceux que l'on peut obtenir avec des poêles munis de surfaces de chauffe suffisamment étendues.

Les calorifères des grands établissemens sont ordinairement placés sous le bâtiment qu'ils doivent échauffer; cette disposition est nécessaire pour que l'air chaud puisse se diriger de lui-même dans le lieu de sa destination. Quant à l'économie de combustible, on l'obtient, comme dans tous les appareils calorifiques, en faisant en sorte que la plus petite quantité possible d'air échappe à la combustion, et que la fumée ne soit abandonnée qu'à une température peu élevée. La disposition la plus généralement employée consiste à placer dans un fourneau en briques plusieurs rangées de tuyaux cylindriques en fonte. L'air froid pénétrant par les tuyaux de la rangée inférieure, s'échauffe au contact de la flamme, circule successivement dans les tuyaux des rangées supérieures, et va se rendre dans des conduits en cuivre destinés à porter la chaleur dans l'intérieur des appartemens. On voit dès l'abord que cette disposition présente de graves défauts; tout l'échauffement dû au calorique rayonnant est perdu; et l'air en contact avec la surface du tuyau est lentement remplacé par les couches voisines, et s'échauffe difficilement.

Le calorifère de Désarnod n'offre pas ces inconvéniens. Un poêle métallique est placé dans une chambre ouverte à sa partie supérieure, et les produits de la combustion, avant de pénétrer dans la cheminée, traversent plusieurs tuyaux métalliques disposés dans l'intérieur de la chambre. L'air froid circule ainsi autour des surfaces de chauffe, et utilise la chaleur rayonnante.

Le chauffage à la vapeur, dont les applications dans les arts deviennent tous les jours plus nombreuses, est employé également avec avantage pour les calorifères. La vapeur est produite dans des chaudières que nous aurons plus tard l'occasion d'étudier, et elle est amenée par des tuyaux métalliques dans le lieu que l'on veut échauffer. Il convient évidemment que ces tuyaux soient, autant que possible, mauvais conducteurs de la chaleur, ou qu'ils soient recouverts de substances peu conductrices. Cette précaution a d'autant plus d'importance que le trajet de la chaudière aux tuyaux de condensation doit être plus considérable. La vapeur conduite dans ces tuyaux peut servir au chauffage direct des lieux d'habitation, ou bien échauffer, hors de l'appartement, l'air destiné à produire la ventilation. L'eau provenant de la condensation de la vapeur est ordinairement ramenée dans la chaudière par des conduits particuliers. Les calorifères à vapeur ont, sur les calorifères à air, l'avantage de conserver dans toute leur étendue une température sensiblement constante, et de ne jamais échauffer l'air qu'à une température inférieure à 100°. Aussi sont-ils généralement préférés, bien que leur effet utile soit à peu près le même.

Les calorifères sont le meilleur système de chauffage qui soit connu aujourd'hui, et ils sont destinés, sans doute, à jouer un grand rôle dans l'économie domestique, lorsque les résultats pratiques de la science auront pénétré plus avant dans les idées.

Enfin il nous reste à indiquer le chauffage par les eaux tempérées tirées de l'intérieur de la terre au moyen des puits artésiens, et mises en circulation dans les maisons par des tuyaux de conduite. Il y a là le germe d'un mode tout nouveau de chauffage.

CHAUVES-SOURIS. Dans un précédent article, à l'occasion d'espèces bien remarquables (les cétacés), nous avons eu à insister sur les variations nombreuses que nous offre le type des mammifères; mais quel plus frappant exemple pourrait-on donner des profondes modifications que subit la forme extérieure des animaux de cette classe, que celui des chauves-souris?

Aussi, en présence de ces êtres si singuliers, que fait l'antiquité? S'en rapportant à un examen superficiel, et partant de cette seule donnée que ces animaux volent, elle place immédiatement les chauves-souris dans la classe des oiseaux. Il est vrai qu'Aristote remarque, non sans quelque surprise, que ce sont des oiseaux à ailes de peau; que plus tard Pline ajoute qu'ils sont vivipares et allaitent leurs petits; mais c'est seulement pour en faire un texte de dissertations, et considérer toujours, comme le fait encore actuellement le vulgaire, les chauves-souris comme des animaux aux formes exceptionnelles et anomales.

A la Renaissance, quand on en vint de nouveau à consulter les livres des anciens, les auteurs qui, comme Aldrovande et Scaliger, s'occupèrent de la classification des animaux qui font l'objet de cet article, suivirent, comme de raison, les erremens de leurs devanciers; à leur exemple, ils regardèrent les chauves-souris comme un type d'étrangeté, comme des animaux attestant la bizarrerie et les égaremens de la nature. Aldrovande, à la vérité, frappé des différences qui éloignent les chauves-souris des véritables oiseaux, fut le premier à les séparer de ceux-ci, mais ce fut pour les mettre dans un même groupe avec les autruches; non pas qu'il trouvât quelques rapports, quelques points de contact entre des animaux de nature si différente, mais parce qu'ils lui semblaient s'éloigner également des véritables volatiles, et qu'il ignorait complétement les rapports et de l'un et de l'autre.

C'étaient, en effet, de bien singulières anomalies que celles d'oiseaux vivipares et allaitant leurs petits, d'oiseaux couverts de poils et armés de dents à la manière des quadrupèdes, etc.; mais si, changeant de point de vue, nous ne nous obstinons plus à voir dans les chauves-souris des oiseaux aux formes exceptionnelles, et que, faisant momentanément abstraction des modifications de leurs membres et de leur mode particulier de progression, nous venions à considérer en eux les organes les plus importans, nous ne tarderons pas à retrouver tous les caractères des véritables mammifères. Ainsi, pour ce qui concerne les facultés les plus éminentes, leur cerveau, leurs mœurs, dénotent les animaux les plus élevés; de même ils ont un cœur en tout semblable à celui des mammifères, leur poumon ne fait pas, comme chez les oiseaux, saillie entre les côtes, mais renfermé dans la plèvre, il remplit uniquement la cavité que circonscrivent celles-ci et le diaphragme; la séparation entre l'abdomen et le thorax est distincte et entièrement semblable à ce qu'on trouve chez tous les mammifères; comme chez ceux-ci, les organes mâles font en partie saillie à l'extérieur; tous ont des mamelles, car tous sont vivipares, etc. A ces nombreux et importans caractères, nous ne pouvons douter que nous ne soyons sur de véritables mammifères, seulement la forme de leurs membres, le développement du derme, etc., dénotent en eux un sous-type distinct dans la classe que ceux-ci constituent.

Ce sont ces considérations qui engagèrent Linnœus, lorsqu'il vint à s'occuper de la classification des chauves-souris, à les retirer de la classe des oiseaux pour les mettre dans celle des mammifères, et c'est avec l'homme et les quadrumanes, dans l'ordre des *primates*, qu'il les plaça tout d'abord. Le nombre et la forme des dents l'avaient conduit à ce dernier classement. Remarquant que les grandes chauves-souris de l'Inde offraient les caractères dentaires des singes, et que celles de nos pays offraient ceux des makis, il dut les mettre, par suite de la méthode,

qui était alors suivie, après les quadrumanes. Or, quand l'on en vint, plus tard, à considérer d'autres organes, on ne fit que confirmer l'opinion que le naturaliste suédois avait portée sur les rapports des chauves-souris, et cela en vertu du principe de la concordance mutuelle des organes.

Mais s'il est vrai que les chauves-souris, considérées comme des mammifères, perdent beaucoup de la merveillosité et de l'anomalie dont leur histoire était empreinte, toujours est-il qu'elles sont encore parmi celles-ci des animaux très remarquables; et les modifications qu'elles présentent sont toujours dignes de réflexion.

Toutes ces modifications, c'est, ainsi que nous allons le voir, leur genre de vie, et je dirai même leur mode de progression qui les a nécessitées. Les chauves-souris sont aux oiseaux dans le même rapport que les cétacés que nous avons précédemment étudiés sont aux poissons. Echappant comme ceux-ci à la règle la plus générale des animaux mammifères, dont le plus grand nombre marche, elles volent comme les cétacés nagent, et offrent, par conséquent, dans leurs organes locomoteurs des modifications qui les rapprochent des oiseaux, de même que les membres des cétacés reproduisent de la manière la plus évidente, ainsi que la forme générale de leur corps, le type extérieur des véritables poissons. Mais partout nous trouvons un emploi des mêmes pièces, identiques dans leurs rapports et modifiées seulement dans leurs formes et dans leurs développemens; ce sont les mêmes organes employés à des usages différens, mais au total créés pour un même but; et de même que nous avons vu, chez les cétacés, les muscles puissans des mouvemens volontaires s'attacher sur des apophyses énormes pour mouvoir leur masse, de même le vol, chez des animaux conformés à la manière de tous les autres mammifères, a nécessité chez eux des développemens remarquables et des formes analogues à celles des oiseaux dans les organes locomoteurs.

M. Geoffroy Saint-Hilaire, auquel la philosophie naturelle doit tant et de si brillantes découvertes, a démontré, on le sait, l'analogie du membre antérieur des oiseaux, avec le membre postérieur. Cette analogie, combattue d'abord, comme la plupart des brillans résultats de l'illustre savant, est maintenant généralement admise; ce sont des pièces correspondantes pour l'épaule et le bassin, le bras et la cuisse, l'avant-bras et la jambe, le carpe et le tarse, etc.; la détermination de quelques unes seulement reste encore douteuse, mais on ne peut nier que les deux membres antérieurs et postérieurs ne se distinguent que par des différences du plus au moins, par l'hypertrophie ou l'atrophie de certaines pièces, etc. Le membre antérieur de la chauve-souris, destiné, comme celui des oiseaux, à pourvoir à une progression aérienne, devait présenter et présente en effet des modifications correspondantes, seulement il s'en distingue par des différences qui tiennent à sa nature même de membre de mammifère, et ces différences établissent, en quelque sorte, un passage entre le même membre chez les quadrumanes et chez les oiseaux. Chez ces derniers, le vol s'opère à l'aide des plumes résistantes, et cependant légères, qui s'insèrent sur le bras, sur l'avant-bras, et particulièrement sur la main. Or, on sait que les plumes se trouvent exclusivement chez les animaux de cette classe, c'est en quelque sorte l'expression la plus caractéristique de l'oiseau; il a donc fallu que la nature supplée par quelque autre moyen au peu d'aptitude au vol des organes du type mammifère. Ce sont des expansions du derme, minces, légères, mais résistantes, qui sont destinées à remplacer les plumes et à agir comme elles sur le milieu ambiant, sur le fluide atmosphérique; mais cette membrane, ce parachute, ces *ailes de peau*, selon l'expression d'Aristote, avaient besoin pour prendre sur l'air un point d'appui, pour soutenir l'animal, d'être tendues, consolidées par des organes quelconques. C'est à cet usage que pourvoient les doigts de la main chez la chauve-souris, et c'est là l'une des modifications qui distinguent plus particulièrement cet organe de celui des oiseaux. Les doigts ont pris une extension, un allongement considérable; sans rien perdre de leur solidité, ils ont pour ainsi dire passé à la filière; leur extrême gracilité, sans nuire en rien à leur solidité, assure la légèreté de l'animal; ce sont ces baguettes qui servent à la chauve-souris à tendre ses ailes; selon son bon plaisir, et à mesure qu'elle écarte ou rapproche ses doigts, elle étend ses membranes interdigitales; ces immenses palmatures (s'il est permis de les comparer à des organes qui, chez d'autres animaux, offrent des développemens moins considérables, mais servent aux mêmes fonctions en prenant également sur le milieu ambiant un point d'appui nécessaire à la progression); ou bien réunissant en un seul faisceau toutes ces baguettes, elle ferme ses ailes pour le moment du repos. Evidemment, ces doigts si considérablement développés, un pouce opposable, font des extrémités antérieures des chauves-souris des organes très semblables à ceux des quadrumanes; mais quelques modifications, dont l'on pénètre plus ou moins les motifs, viennent en outre des différences tout-à-fait fondamentales et nécessaires dont nous avons parlé, les éloigner de la forme qui appartient à ceux-ci; ainsi, transformées en organe de vol, les mains sont dépourvues des mouvemens de pronation et de supination, qui appartiennent à une main véritable; tout-à-fait inutiles à la chauve-souris, qui ne se sert nullement de ses membres antérieurs pour la préhension, ils lui eussent été nuisibles en l'empêchant de frapper sur l'air d'ensemble et d'aplomb. La phalange onguéale et l'ongle, par conséquent, manquent aussi le plus souvent; le pouce est le seul doigt que l'on retrouve complet chez tous les genres de la famille; l'indicateur l'est aussi, mais seulement chez ceux qui se nourrissent de fruit, et c'est le médius, par suite d'une sorte de compensation, qui, chez les chauves-souris carnassières d'Amérique, offre cet état complet rare chez les animaux qui nous occupent. On comprend, au reste, cette imperfection lorsqu'on songe aux fonctions que chez ceux-ci remplit la main; néanmoins les usages des ongles qui existent ne sont pas moins faciles à concevoir : d'une finesse extrême, ainsi que ceux des membres postérieurs dont nous parlerons tout à l'heure, ils servent à l'animal à se traîner lorsqu'il s'est abattu à la surface du sol, ou qu'il est venu s'y reposer. Les os du bras et de l'avant-bras ne présentent rien de remarquable; comme chez tous les animaux aériens, ils offrent le plus de solidité sous le moins de poids possible; mais il en est autrement des os de l'épaule; de l'omoplate, dont la longueur empiète sur la région du cou, de la clavicule dont l'étendue est considérable, et reproduit ce qu'on connaît chez les oiseaux; de l'apophyse coracoïde, enfin qui, par son allongement, rappelle un peu de ce que l'on rencontre chez ceux-ci; du sternum, qui donne insertion à un grand nombre de petites épiphyses, dont la réunion constitue une sorte de buchet sur lequel s'attachent les muscles pectoraux; tout, en un mot, indique la puissance considérable des leviers destinés à mouvoir les membres antérieurs.

Mais ce n'est pas seulement par ces modifications remarquables du membre antérieur des chauves-souris que la nature a assuré la puissance de leur vol; de même que par le plus grand développement en surface du derme, elle supplée en partie au peu d'aptitude à ce mode de locomotion inhérente à la nature même de ces animaux, elle a ajouté à ces compensations le concours insolite d'organes ordinairement employés à d'autres usages. Chez le plus grand nombre des oiseaux, les membres postérieurs servent à la locomotion terrestre, à la marche; les meilleurs voiliers seuls, par suite même de la perfection de leurs ailes,

sont peu disposés par la forme de leurs pattes à ce mode de progression ; chez les chauves-souris, les membres postérieurs comme les antérieurs, les jambes comme les bras, sont destinés à la locomotion aérienne, l'une et l'autre servent aux mêmes usages; ils ont été créés dans le même but. La membrane qui leur sert d'aile, le parachute qui s'étend entre leurs doigts, longe leurs parties latérales, s'insère sur les cuisses, sur les jambes qu'il recouvre, se répand par derrière entre les deux extrémités; là il va s'insérer sur les tubérosités du calcanéum, qui donne insertion, chez les mammifères, au tendon d'Achille, et qui parfois se prolonge, chez les animaux qui nous occupent, en une apophyse longue et grêle; ou bien, chez les chauves-souris qui ont une queue, il se porte sur cet organe, l'enveloppe lui-même dans sa double épaisseur, et se termine en pointe à son extrémité. Ainsi voilà les membres postérieurs, la queue elle-même qui, comme chez les oiseaux, sert au vol, singulièrement modifiés; ce ne sont plus que de simples baguettes dont l'usage n'est autre que de tendre au vent, que de mouvoir la membrane, à l'aide de laquelle s'effectue le vol chez la chauve-souris. Pour se conformer à ce nouvel usage, les membres postérieurs ont subi dans leur insertion elle-même, conformément à une disposition particulière du bassin, une disposition toute particulière ; ils sont contournés de telle sorte que la face plantaire des pieds regarde en avant. Mais la cuisse et la jambe extrêmement allongées pour cet usage, sont seules comprises entre les deux feuillets du derme, les doigts restent libres, destinés qu'ils sont à d'autres fonctions; leur longueur est pour tous à peu près la même, des ongles d'une finesse et d'une acuité extrême les terminent.

Nous avons déjà parlé du développement du derme. L'étendue en surface qu'il a prise chez les chauves-souris est des plus remarquables; non seulement il sert par son immense développement à constituer les ailes en enveloppant l'animal à toute la périphérie de son corps d'un immense parachute, mais dans le plus grand nombre des organes des sens, il offre une extension des plus singulières et tend d'une manière très efficace à les perfectionner. Telles sont les oreilles externes, qui prennent quelquefois un développement si excessif que non seulement elles empiètent sur le front, mais qu'elles viennent se réunir l'une à l'autre; leurs conques, chez la plupart, sont doubles, mais ce n'est pas l'addition d'un nouvel organe qui vient constituer ce cas particulier; c'est le tragus, qui, comme l'a reconnu M. Geoffroi-Saint-Hilaire, forme par son hypertrophie ce que l'on nomme ordinairement *l'oreillon*, ou la conque interne qui entoure le méat auditif; l'autre conque, ou la plus extérieure, n'offre de remarquable que son développement un peu plus considérable que chez les autres mammifères. Cette extension du derme n'a pas lieu seulement pour l'oreille; l'organe de l'olfaction y participe aussi. Les fosses nasales sont, chez beaucoup de chauves-souris, précédées d'un repli de la peau disposé en une sorte d'entonnoir et comme destiné à recevoir les moindres particules odorantes; bien plus, l'organe du goût lui-même, que l'on aurait pu en croire exempt vu la singularité du fait, participe à cette étonnante hypertrophie; ainsi ce sont de petites excroissances, de petites verrues, qui viennent à recouvrir la langue, et à constituer, par leur nombre considérable et leur proximité, une sorte d'organe de succion. Partant de telles données, que devons-nous penser de la sensibilité des chauves-souris? Que le moindre bruit soit perceptible pour elles, que les particules odorantes les plus ténues les impressionnent, et que leur goût soit d'une délicatesse extrême, ce sont autant de points sur lesquels cet examen ne peut nous laisser aucun doute, et que l'observation de ces curieux animaux a pleinement résolu.

Organisées de la manière la plus favorable et conséquemment la plus exclusive pour le vol, c'est au milieu des plaines de l'air qu'elles peuvent exercer toutes leurs facultés, là seulement elles sont en liberté. Quels sont les dangers auxquels ne pourront les soustraire l'énergie de leur vol et les sinuosités qu'elles savent lui imprimer? Mais il en est autrement en temps de repos. Quand une chauve-souris a cargué ses voiles, quand elle a quitté le domaine des airs pour revenir à la surface du sol, si elle ne s'est placée de manière à pouvoir s'élever facilement, il est peu d'ennemis qui n'en viennent facilement à bout; aussi, déchues, alors qu'elles sont puissamment organisées pour un autre genre de vie, elles n'ont de salut que dans une fuite aérienne. Pourquoi donc irions-nous chercher autre part la raison du développement extrême de leurs organes des sens? toujours ouverts pour palper la présence du moindre objet, ce sont en quelque sorte des sentinelles avancées qui les avertissent à temps du danger qu'elles courent; qu'un ennemi les convoite même à de grandes distances, le plus léger mouvement leur dénonce sa présence, si elles ne l'ont déjà vu, car leurs yeux, comme le prouve l'expérience de chaque jour, paraissent doués d'une plus grande sensibilité que ne l'indique leur structure, qui jusqu'à présent n'a rien offert de remarquable. Sans doute aussi l'organe de l'odorat remplit le même objet, son excessif développement permet de croire la chauve souris apte à distinguer par l'odeur les ennemis qui la menacent.

Mais là ne se borne pas tout ce qu'il y a de remarquable dans la sensibilité des chauves-souris. Leur extrême délicatesse est telle, que pour l'expliquer on dut autrefois avoir recours à l'existence d'un cas exceptionnel. Spallanzani enferme dans une chambre des chauves-souris, chez lesquelles il a détruit aussi complétement que possible les organes de l'odorat, de la vue et de l'ouïe; il suspend en travers de la salle des tapisseries, dans lesquelles il a ménagé des ouvertures : les chauves-souris, malgré la mutilation à laquelle elles ont été soumises, perçoivent l'existence de ces déchirures, et se dirigent vers elles pour recouvrer leur liberté. Pour expliquer ce fait extraordinaire, l'observateur italien crut à l'existence d'un sixième sens; mais ce paraît être avec beaucoup plus de raison que Cuvier pensa devoir attribuer ce fait à la finesse du sens du toucher sur toute la large surface offerte aux impressions de l'air par l'étendue des membranes alaires. Ainsi donc le sens du toucher, qui en général paraît propre à rectifier les erreurs des autres sens, peut ici suppléer à leur existence, les remplacer jusqu'à un certain point; la présence des corps, des objets extérieurs, serait révélée à la chauve-souris aussi bien par les modifications de l'action de l'air sur ses ailes ou sur le toucher dont elles sont le siége, que par l'exercice d'autres sens chez le plus grand nombre des animaux.

La vie de la chauve-souris est, avons-nous dit, toute aérienne; les détails de son organisation nous en ont donné les motifs : aussi voyons-la lorsque volontairement ou par suite de quelque accident elle se trouve à la surface du sol, s'efforcer à grand'peine à marcher. Combien sa démarche est gauche alors et ses mouvemens gênés! Repliant ses membres antérieurs contre le corps, elle marche bien à la manière des quadrupèdes, mais par suite des proportions de ses membres, chaque pas qu'elle fait la renvoie successivement à droite et à gauche; ce n'est qu'en compensant ces directions opposées qu'elle parvient à cheminer en ligne droite; et cependant ce mode de locomotion, quelque bizarre et fatigant qu'il semble, elle paraît l'exercer avec plaisir, car lorsqu'elle ne redoute aucun danger on la voit souvent s'y livrer dans l'intérieur de ses cavernes : d'ailleurs sa démarche, quelque gênée qu'elle soit, n'exclut pas l'agilité, la chauve-souris court, et ce n'est pas sans une certaine prestesse qu'on parvient à s'en emparer. Mais si elle a trouvé quelque éminence d'où ses ailes développées puissent trouver sur l'air ambiant un point d'appui suffisant, si elle est parvenue à s'élever au-dessus de quelque mur en s'y accro-

chant de ses griffes, ou si le danger la menace pendant qu'elle se livre au repos suspendue à son nid, bientôt elle a étendu ses ailes immenses, bientôt l'extrême promptitude de son vol l'a transportée à de grandes distances, et les changemens brusques et fréquens qu'elle lui imprime la mettent à l'abri de tous les coups. C'est ainsi que les chauves-souris carnassières cherchent leur nourriture; volant en zig-zag comme les hirondelles, changeant à chaque instant de direction, elles poursuivent au même instant dans mille sens différens les insectes dont elles veulent se nourrir, elles les engloutissent dans leur bouche qui reste béante, et dont l'ouverture est augmentée par l'ampleur extrême des joues dont le développement semble un premier degré de ce qu'on connaît chez certains singes sous le nom d'*abajoues*. Rentrées dans leurs demeures après une chasse active, les chauves-souris se livrent au repos, et cela dans une position que l'on serait tenté de regarder comme la plus fatigante. C'est la tête en bas et attachées aux inégalités du roc par les ongles aigus de leurs membres postérieurs, qu'elles s'endorment après avoir pris toutes les précautions que réclame leur sûreté. Enveloppées dans leurs vastes ailes, qui leur servent alors comme d'un véritable manteau, les femelles tenant leurs petits, ordinairement au nombre de deux, pendus à leurs tétines, les mâles cherchant à échauffer, en se plaçant devant celles-ci, le fruit de leurs amours, elles se garantissent autant que possible de l'influence des variations atmosphériques auxquelles elles sont très sensibles, car ce n'est que dans les plus belles soirées qu'on les voit sortir pour pourvoir à leur nourriture, et les frimas de l'hiver les plongent dans cet état si remarquable et inexpliqué que l'on a nommé *hybernation*.



(Chauve-souris au repos.)

Le régime des chauves-souris n'est pas aussi exclusif qu'on l'avait cru d'abord. On avait pensé pouvoir les partager en frugivores et en insectivores; mais on a reconnu d'abord que certaines d'entre elles que l'on croyait exclusivement vouées à l'un ou à l'autre régime participaient également de l'autre : telles sont les Phyllostomes, que l'on croyait insectivores et qui se nourrissent presque exclusivement de fruits. On a donc été obligé de se servir d'autres caractères pour établir des divisions parmi les chauves-souris. M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire a eu recours, dans cette distribution difficile, aux variations offertes par le système digital; déjà nous avons noté la présence chez quelques espèces de la phalange onguéale à certains doigts, c'est sur ce caractère facile à saisir que le savant professeur a établi la classification qu'il a adoptée dans ses cours et que nous suivrons ici.

Nous nous bornerons dans cet article à donner brièvement les caractères des trois familles dans lesquelles M. Isidore Geoffroy a distribué les chauves-souris; nous ne pouvons entrer dans le détail de l'histoire particulière de chacun des genres qui les constituent.

La première famille est celle des PTÉROPIENS, caractérisée par la présence au doigt indicateur d'une phalange onguéale ou d'un ongle. Ces chauves-souris, que l'on connaît vulgairement sous le nom de *roussettes*, surpassent toutes les autres par leur taille. Leur nourriture est essentiellement frugivore, elles sont entièrement inoffensives. Elles habitent exclusivement les contrées chaudes de l'ancien monde. Plusieurs d'entre elles sont douées de la faculté de voler le jour sans être incommodées par la trop grande abondance des rayons solaires; certaines femelles paraissent soumises à un flux périodique : cette circonstance est intéressante à noter.

Cinq genres composent cette première famille : ce sont les roussettes, *pteropus*: pachysome, *pachysoma*: macroglosse, *macroglossus*; céphalote, *cephalotes*; hypoderme, *hypoderma*. (Voyez ces mots.)

Nous dirons seulement ici quelques mots du genre céphalote en particulier : voici ici les points les plus intéressans de son organisation.

Le genre CÉPHALOTE ne comprend qu'une espèce, la *Céphalote de Pallas* : mais les particularités qui le caractérisent lui donnent le plus vif intérêt. La tête qui est large est aussi, par suite d'une sorte de compensation, d'une brièveté extrême; le museau semble être tronqué, et cette disposition n'est pas remarquable seulement sous le rapport de l'aspect bizarre qu'elle donne à la chauve-souris qui la présente, elle est surtout curieuse en ce qu'elle a déterminé un point insolité d'organisation, une espèce d'anomalie. C'est, comme on le sait, sur la partie la plus avancée des maxillaires que s'insèrent les dents incisives; or, l'atrophie de ces os a nécessité la disparition ou la diminution en nombre de ces organes; à la mâchoire inférieure les incisives ont disparu; de sorte que les canines se touchent sur la ligne médiane; il n'en reste plus que deux à la mâchoire supérieure. Or, une telle disposition ne peut manquer de jeter du jour sur plusieurs points importans de l'organisation comparée. Nous verrons, en parlant des Rongeurs, quel parti en a su tirer M. Geoffroy-Saint-Hilaire auquel on en doit la découverte.

Notons, comme un autre point intéressant en ce qui concerne les chauves-souris qui nous occupent, l'écartement de leurs narines, leur large ouverture, et le profond sillon qui les sépare.

La seconde famille est celle des VESPERTILIENS, qui sont caractérisés par l'absence de phalange onguéale aux quatre doigts alaires. Répandues sur tous les points de la surface du globe, ces chauve-souris se nourrissent d'insectes qu'elles chassent la nuit. On en connaît quatorze genres, dont voici les noms : noctilion, *noctilio*: sténoderme, *stenoderma*; taphien, *taphozous*; myoptère, *myopterus*; molosse, *molossus*: nyctinôme, *nyctinomus*: dinope, *dinops*: vespertilion, *vespertilio*: lasiure, *lasiurus*: oreillard, *plecotus*; nyctère, *nycteris*: rhinopome, *rhinopoma*: rhynolophe, *rhinolophus*: mégaderme, *megaderma*.

Enfin la troisième famille ou celle des VAMPIRIENS, comprend les chauves-souris connues sous le nom de *vampires*, et célèbres par leur habitude de sucer le sang des animaux endormis. Leur caractère est tiré de la présence d'une phalange onguéale au medius.

Tous les genres qui composent cette famille ne sont pas également carnassiers. Ainsi les phyllostomes sont, comme nous l'avons déjà dit, plutôt frugivores que carnivores. On connaît trois genres de vespertiliens. Ce sont les phyllostomes, *phyllostoma*: les vampires, *vampirus*: les glossophages, *glossophaga*.

CHAUX. — *Propriétés physiques et chimiques*. — La

chaux, oxide de calcium des chimistes, est une substance d'un grand emploi par la profusion avec laquelle elle est répandue à la surface du globe. Ses composés les plus utiles sont le carbonate et le sulfate. Ce n'est pas seulement par son abondance qu'elle se recommande à nous, car aucune autre substance ne réunit autant de propriétés utiles : le marbre, l'albâtre et la fluorine se prêtent vermeilleusement à rendre la transparence et le fini des formes; le plâtre ne le cède à quoi que ce soit pour la facilité du moulage et la fidélité des empreintes; enfin les espèces calcaires, par leur variété infinie, semblent créées pour répondre à toutes les exigences de l'architecture et de la sculpture : sans compter qu'on n'a encore tiré parti que des propriétés les plus saillantes de cette terre universelle; mais la pureté de certains dépôts, et les transformations que pourraient leur faire subir de grands moyens, promettent à l'homme une matière toujours en rapport avec sa puissance.

La chaux proprement dite est toujours un produit de l'art, résultant de la décomposition du carbonate de chaux par la chaleur. Cette opération s'exécute en calcinant à feu nu les calcaires crayeux, saccharoïdes ou compactes, dans des fours en briques, de manière à tenir la masse pendant plusieurs jours au-dessus du rouge cerise. En vases clos, la chaleur doit être portée au blanc; mais cette méthode n'est employée que par les chimistes qui se servent alors de creusets en platine et de tubes en porcelaine. Par la chaleur l'acide carbonique abandonne la chaux; de sorte qu'il reste une matière pierreuse, d'un aspect terne et aride, facile à pulvériser, que l'on nomme *chaux vive*. Dans cet état la chaux est tellement avide d'humidité, que son transport devient difficile. Quand on en met un morceau dans une petite quantité d'eau, celle-ci est bientôt absorbée avec développement de chaleur, accompagné de craquemens et de sifflemens qui proviennent du gonflement de la chaux et de la vaporisation d'une portion de l'eau : dans certains cas, la température s'élève assez haut pour déterminer l'inflammation de la poudre. On met souvent à profit l'avidité de la chaux vive pour l'eau, afin d'assécher l'air des lieux humides et des séchoirs : il faut s'en abstenir seulement pour les magasins de poudre à feu, ou les fabriques de poudre fulminante, de crainte d'explosion.

Après que la chaux s'est délitée, si l'on y ajoute une nouvelle portion d'eau, elle s'affaisse peu à peu, jusqu'à se résoudre en une espèce de bouillie, dont la partie solide est un composé de chaux et d'eau, nommé *hydrate de chaux*, contenant 24 p. d'eau pour 76 p. de chaux vive ou anhydre. Cette matière se sèche rapidement en se gerçant par le retrait, et finit par devenir presque aussi dure que le plâtre mis en œuvre : c'est de là qu'est dérivé son effet utile dans l'art de bâtir. Pour diminuer son retrait, et surtout pour rendre la combinaison plus solide, on y mêle du sable ou de la pouzzolane de moyenne grosseur, et le tout prend le nom de *mortier*. La chaux est dite *grasse* quand elle provient d'un carbonate de chaux assez pur, parce que son hydrate est effectivement gras au toucher; si le calcaire contenait préalablement de la silice, de l'alumine ou de la magnésie, la pâte en serait plus âpre au toucher, et elle prendrait le nom de chaux *maigre*. Cette espèce de chaux jouit d'une propriété bien précieuse qui consiste à prendre en quelques heures, en quelques instans même, une dureté considérable qui persiste à travers les siècles : c'est alors une chaux *hydraulique*, et le mortier qui en est fait prend le nom de mortier hydraulique, ou ciment romain, par allusion à l'extrême dureté que possèdent les mortiers des constructions romaines : il est certain qu'ils ne sont pas au-dessous de leur réputation, car aux arènes de Saintes, qui depuis deux mille ans subissent l'intempérie des saisons, les arêtes des sillons creusés par la truelle pendant le crépissage sont aussi nettes que si c'était fait d'hier.

D'après les recherches de MM. Vicat, Berthier, etc., la propriété hydraulisante résulte d'une combinaison de silice et de chaux avec eau de cristallisation : l'alumine, l'oxide de fer, etc., n'y sont pour rien ; c'est pourquoi on fabrique aujourd'hui des ciments hydrauliques en calcinant certaines craies silicifères. Depuis peu, cependant, on a reconnu la propriété hydraulisante dans certains calcaires magnésiens dépourvus de silice; ce qui montre que la magnésie contribue quelquefois à rendre la chaux hydraulique. Pour plus de développemens, voyez MORTIER.

Pendant la cuisson de la pierre à chaux, il faut bien se garder de pousser la chaleur trop loin, parce qu'elle se contracterait au point de ne pouvoir se combiner à l'eau qu'imparfaitement, surtout si la pierre contenait de la silice et de l'alumine, qui y détermineraient un commencement de vitrification ; c'est ce qu'on nomme de la chaux *brûlée*. Ce phénomène est encore bien plus sensible quand on soumet la chaux au chalumeau à gaz oxigène et hydrogène. Elle est fixe, mais elle se contracte à un point étonnant en prenant une apparence saccharoïde, et finit par fondre (même quand on se sert d'un fragment de spath d'Islande) en un globule translucide ressemblant à une larme de gomme, qui n'éprouve presque rien par un long séjour dans l'eau, et ne se dissout pas plus vite dans l'acide nitrique concentré, que la gomme dans l'eau : c'est le graphite comparé au charbon sous le rapport de la combustion. Exemple frappant de l'influence de la cohésion sur les propriétés physiques et chimiques des corps.

La chaux est légèrement soluble dans l'eau; il faut 800 parties d'eau froide pour dissoudre une partie de chaux vive, et si l'eau est bouillante, il en faut jusqu'à 1 200 parties, c'est pourquoi il se précipite toujours un peu de chaux quand on porte à l'ébullition l'eau de chaux saturée au contact de l'air. Si l'on souffle dessus en expirant l'air de ses poumons, l'eau de chaux se couvre d'une pellicule mince qui s'épaissit de plus en plus, et finit par se précipiter au fond du vase en feuillets, qui ne sont autre chose que du carbonate de chaux dû à l'acide carbonique absorbé. Quand on la soumet à une évaporation lente, il s'y dépose quelquefois des cristaux hexaédriques d'hydrate calcique. L'eau de chaux a un goût âcre et caustique; elle est assez alcaline pour tacher les habits en dénaturant les couleurs peu solides : c'est elle qui agit quand on plonge le bois du cerisier dans un lait de chaux pour le faire rougir, et les peaux pour en faire détacher le poil. La chaux trouve dans les arts une foule d'autres applications ; elle est employée toutes les fois qu'on veut une substance alcaline à bon marché. Son usage le plus fréquent réside dans la préparation des lessives de potasse et de soude caustique; on y parvient en mêlant une dissolution de carbonate potassique ou sodique, pas trop concentrée, avec de l'hydrate calcique en bouillie : il y a aussitôt formation de carbonate calcique et d'hydrate potassique ou sodique, dont la filtration est très facile, si toutefois la liqueur n'est pas assez concentrée pour ramollir et dissoudre le filtre.

La chaux est un alcali puissant qui chasse l'ammoniaque de leurs combinaisons; c'est pourquoi on prépare l'ammoniaque liquide en mêlant de la chaux vive avec l'hydrochlorate d'ammoniaque dans un vase chauffé au bain de sable, et faisant arriver le gaz ammoniac dans un récipient au tiers plein d'eau, posé dans la glace pilée ou un mélange réfrigérant.

Avec les acides, la chaux forme des sels très remarquables, dont les arts tirent un grand parti; tels sont le carbonate et le sulfate de chaux, le fluorure de calcium, le chlorure de calcium, etc.; les deux premiers sont très abondans dans le règne minéral. Le carbonate de chaux, dont il sera question plus en détail tout à l'heure, forme le marbre, diverses pierres de construction et la craie; les marbres compactes sont les moins recherchés; les mabres

saccharoïdes, surtout certaines espèces, sont au contraire très précieux. Quand ils sont blancs et en blocs, on les nomme *marbres statuaires*. Le marbre compacte est généralement coloré de vives couleurs, incrusté de débris fossiles, et susceptible d'un beau poli : il est réservé pour les décors d'architecture et l'ameublement. (Voyez MARBRE.) La craie, les divers calcaires, les pierres à chaux sont des carbonates de chaux déposés dans d'autres circonstances que les marbres.

Le carbonate de chaux est insoluble dans l'eau, ou s'il s'y dissout, c'est à un bien faible degré ou sous la forme de bicarbonate, car il est certain que presque toutes les eaux de source en contiennent, qui se dépose partout où elles sont violemment agitées, par exemple, sur les aubes des moulins. Quelquefois l'eau en est tellement chargée, qu'elle couvre tous les objets que l'on jette dans son sein d'une couche sans cesse croissante de carbonate calcaire; on dit alors que l'eau pétrifie. Le carbonate de chaux se rencontre quelquefois en cristaux détachés d'un gros volume, formant des prismes hexaèdres réguliers, divisibles en rhomboïdes de 105° et 75°; d'autres fois sous la forme du rhomboïde primitif, ou d'une foule d'autres qui procèdent de celui-ci par modifications : dans tous les cas, le clivage en est très facile, et donne des rhomboïdes limpides doués au plus haut degré de la double réfraction. On est convenu de l'appeler spath d'Islande. Ce minéral ne possède qu'un axe de double réfraction; mais il se trouve un autre carbonate de chaux cristallisant en prismes rhomboïdaux de 116° et 64° avec deux axes de double réfraction : cette variété ne se clive pas, et s'appelle *arragonite*; mais elle n'est pas pure, on y trouve constamment de l'eau, et de 1 à 4 centièmes de carbonate de strontiane, et peut-être que l'analyse chimique y découvrira par la suite des différences encore plus tranchées.

Le sulfate de chaux (ou pierre à plâtre), moins répandu que le carbonate, est plus connu des minéralogistes sous le nom de *gypse*. Nous renvoyons à ce mot pour la description de cette substance intéressante par son gisement et ses propriétés physiques et chimiques.

Le fluorure de calcium (ou spath fluor) est un minéral remarquable par la netteté de ses cristaux et les riches couleurs dont ils sont ornés : on le rencontre en cristaux cubiques, octaédriques et incolores, jaunes, violets, roses, bleus, verts, etc.; leur cassure est vitreuse, mais le verre les raie avec facilité : ils sont phosphorescens par la chaleur. C'est en faisant agir l'acide sulfurique, concentré sur le spath fluor pulvérisé, qu'on obtient le gaz acide hydrofluorique qui corrode le verre en lui enlevant la silice pour produire le gaz fluo-silicique; d'où est né un procédé pour graver sur le verre. Voyez FLUOR.

Le chlorure de calcium, anciennement muriate de chaux, se trouve en solution dans l'eau de la mer, mais en très petite quantité. On le prépare ordinairement avec la chaux et l'acide hydrochlorique. C'est un sel très déliquescent, et par conséquent avide d'humidité : c'est pourquoi on l'emploie principalement pour dessécher les gaz, et enlever l'eau à l'alcool et à l'éther. Sa dissolution a été indiquée comme très propre à éteindre les incendies. Après avoir perdu son eau de cristallisation, il fond à la chaleur rouge. Mis en contact avec une certaine quantité d'eau, il s'en approprie une partie avec dévelòppement de chaleur, et passe à l'état d'hydrochlorate de chaux, dont l'eau contient six fois autant d'oxigène que l'oxide. Il cristallise alors, si l'eau n'est pas en excès : dissous dans une nouvelle quantité d'eau, il produit au contraire du froid, surtout avec la glace pilée; aussi l'emploie-t-on beaucoup pour les froids artificiels.

Outre ces sels, les chimistes en connaissent une multitude d'autres qu'il serait trop long de décrire ici; nous nous bornerons à dire que le nitrate et l'acétate de chaux sont déliquescens; que le phosphate, l'oxalate, le borate, le tartrate, etc., sont insolubles à l'état neutre. Les phosphates sont très nombreux; il en sera question au mot PHOSPHORE. Quant à l'oxalate de chaux, il mérite d'être signalé ici en ce qu'il forme un composé très stable, qui est produit à l'instant par l'acide oxalique dans tous les sels solubles de chaux, et que la potasse et la soude caustique ne peuvent décomposer qu'imparfaitement : c'est pourquoi on se sert de l'acide oxalique pour distinguer et éliminer la chaux.

La chaux entre pour beaucoup dans les laitiers des hauts-fourneaux, parce qu'elle se rencontre dans toutes les gangues, et que c'est le seul oxide vitrifiable qu'on puisse se procurer sans aucun frais. On l'emploie aussi dans les verreries, à l'état de chaux délitée, surtout pour la fabrication des bouteilles, parce qu'elle donne de la dureté et de la cohésion au verre; mais elle le rend moins fondant, il en devient même quelquefois louche et attaquable par les acides, quand son incorporation n'est pas complète, ce qui est à craindre avec cet oxide, parce qu'étant infusible par lui-même aux feux de verrerie, il oppose beaucoup de résistance à la vitrification. La molécule de chaux est censée composée d'un atome de calcium et d'un atome d'oxigène; et comme elle contient 28,09 d'oxigène pour 71,91 de calcium, il s'ensuit que le poids atomique du calcium est 2,56 et le poids atomique de la chaux 3,56, l'atome d'oxigène étant pris pour unité.

Combinaisons naturelles. — La chaux est très abondamment répandue à la surface de la terre, et elle entre comme partie essentielle dans la composition d'un grand nombre de minéraux différens. Combinée avec l'acide sulfurique et l'eau, elle forme le gypse; avec l'acide sulfurique seul, l'anhydrite; ces minéraux se rencontrent souvent en très grandes masses dans les terrains des divers âges. Avec l'acide carbonique elle forme toutes les pierres calcaires soit pures, soit mélangées de magnésie, de soude, ou de divers oxides métalliques; ces minéraux existent dans presque toutes les parties de l'écorce du globe, dans les roches granitiques, dans les roches volcaniques, mais principalement dans les sédimens de toutes les époques. Combinée avec le fluor, avec les acides phosphorique, arsénique, tungstique, titanique, silicique, elle se trouve presque uniquement dans les terrains anciens. Combinée avec l'acide nitrique, elle a place au contraire dans les formations les plus modernes. Unie à la magnésie, à l'oxide de fer et à la silice, elle constitue l'amphibole et le pyroxène, minéraux très importans dans les terrains cristallins anciens et volcaniques. Unie à l'alumine et à la silice, en diverses proportions, elle donne la prehnite, la chabasie, la stilbite, la laumonite, minéraux plus rares, mais situés également soit dans les terrains anciens, soit dans les terrains volcaniques. Unie aux deux substances précédentes, à l'oxide de fer, elle donne l'idocrase, l'axinite, et l'antophyllite; le premier de ces minéraux commun aux terrains anciens et aux terrains volcaniques, les deux derniers trouvés jusqu'ici dans les terrains anciens seulement.

Mouvemens géologiques. — Tous les minéraux calcifères indistinctement appartiennent donc à la masse primitive du globe. Ceux qui sont insolubles ne peuvent s'élever de l'intérieur à la surperficie que par les éjections volcaniques, et par conséquent leur déplacement n'est que très rare et très borné; c'est ce qui arrive à la plupart d'entre eux. Ceux qui, au contraire, sont susceptibles de se dissoudre dans l'eau pure ou chargée d'une petite quantité d'acide carbonique, participent jusqu'à un certain point à l'instabilité de ce liquide qui les enlève sur son passage pour les déposer ensuite, selon diverses circonstances, dans les lieux où il se rend; c'est ce qui arrive au sulfate, et surtout au carbonate de chaux.

Les divers déplacemens de ce dernier minéral jouent un très grand rôle dans l'économie générale de la nature. — A la surface, ils se font de deux manières; soit mécaniquement par l'eau qui désagrège une roche déjà établie, et en transporte les élémens en un autre point sous forme de sable ou de li-

mon; soit chimiquement par l'eau chargée d'acide carbonique qui dissout d'abord la roche, et la laisse ensuite se déposer dans les endroits où l'acide s'échappe de la dissolution. De l'intérieur à la surface, les transports se font aussi de deux manières différentes; soit directement par la force des éruptions souterraines qui enlève quelquefois le carbonate de chaux dans les profondeurs, et le transporte en nature au-dehors, comme cela se voit dans certaines éruptions basaltiques; soit par l'action dissolvante des eaux gazeuses qui sortent de l'intérieur de la terre. Ce dernier phénomène est peut-être le plus important, car c'est le seul qui, dans l'état actuel de nos connaissances, puisse rendre compte de la formation des couches épaisses de calcaire qui occupent la superficie des continens et de la plupart des îles.

Lorsque l'on examine le globe terrestre avec attention, on s'aperçoit que sa surface, depuis les temps les plus anciens, s'est recouverte d'une sorte d'encroûtement, formé de feuillets successifs déposés dans le sein des eaux, et la plupart calcaires. L'épaisseur moyenne de cette croûte n'a point encore été déterminée avec exactitude, attendu qu'elle est variable d'un point à l'autre, et qu'on ne l'a jamais percée que partiellement, ou dans des lieux où elle n'est pas complète; mais elle peut être évaluée à plusieurs milliers de mètres. Cette croûte recouvre, sur la plus grande partie de leur étendue, toutes les parties de la terre soumises à notre observation, et il est probable qu'elle règne de la même manière dans les parties cachées par l'Océan. Ces couches, qui nous paraissent si épaisses, et dont les moindres plissemens donnent naissance à ces chaînes de montagnes devant lesquelles notre imagination demeure confondue, ne sont, il est vrai, par rapport au globe, qu'une pellicule dont les dimensions en hauteur disparaissent devant celles de cette sphère énorme; mais leur masse est cependant assez notable, et joue surtout un assez grand rôle dans l'histoire de la superficie de la terre pour mériter considération.

Où étaient situés les matériaux qui composent cet encroûtement, à l'époque où la surface de la terre ne le portait point encore? d'où sont-ils venus, et comment se sont-ils agglomérés? Ce sont là les plus importantes questions que soulève l'accumulation du carbonate de chaux dans les terrains de sédiment. — D'abord, il n'est pas probable que la masse du globe terrestre se soit accrue depuis l'établissement des êtres organisés; on ne pourrait rendre raison d'un pareil phénomène qu'en admettant que quelque astre étranger serait venu saupoudrer la surface de la terre, et plusieurs raisons géologiques combattent cette hypothèse d'ailleurs peu plausible. Donc ce carbonate de chaux, qui s'est peu à peu rangé par couches à la surface, existait primitivement sur la terre, mais dans une position différente. Quelques naturalistes ont pensé qu'il pouvait être dû à certaines combinaisons faites aux dépens des gaz de l'atmosphère ou de l'eau de la mer; mais cette explication n'est qu'une fantaisie sans fondement. On ne peut pas non plus supposer que cette quantité de carbonate de chaux ait jamais pu être tenue en dissolution tout à la fois dans les eaux de l'Océan; l'Océan, vu son peu de profondeur, peut tout au plus dissoudre en une seule fois une quantité de carbonate de chaux capable de revêtir la surface du globe d'un revêtement de quelques décimètres d'épaisseur. Il n'y a pas non plus à imaginer que ces immenses dépôts soient le résultat de la désagrégation ou de la dissolution des roches calcaires primitivement engagées au milieu des autres roches cristallines qui constituent la surface nue de la terre : il est incontestable qu'une partie de ces roches calcaires a dû être attaquée par les eaux, et transportée par suite en d'autres lieux; mais il est certain qu'elles sont en proportion beaucoup trop faible à l'égard des autres roches pour que leur remaniement ait pu produire des amas non seulement aussi vastes, mais aussi prédominans dans l'ensemble des formations de sédiment. Il faut donc que le transport des masses de carbonate de chaux qui recouvrent maintenant la surface du globe se soit fait, pour la plus grande partie, de l'intérieur à l'extérieur. — Ce mouvement n'a point cessé, et il se continue encore sous nos yeux. On sait, en effet, qu'il existe un grand nombre de sources qui amènent continuellement au jour du carbonate de chaux dont elles se sont chargées dans l'intérieur de la terre. Il est vrai que beaucoup d'entre elles ne prennent probablement pas le carbonate de chaux qu'elles nous apportent dans la masse primordiale du globe, mais dans son revêtement, et ne font ainsi que changer la disposition de ce revêtement sans en accroître la masse. Mais il suffit que quelques unes aient réellement leur point de départ dans la masse primordiale du globe pour que l'effet observé soit nécessairement produit, et que le revêtement extérieur du globe aille ainsi continuellement en augmentant aux dépens des roches originairement enfermées dans ses profondeurs, et peu à peu conduites à la superficie par le jeu lent, mais soutenu des sources minérales. Les effets continus, quelque faibles qu'ils soient, acquièrent avec le temps une immense puissance. Si l'on calculait la masse de matériaux charriés par une simple source minérale depuis son origine, on verrait avec étonnement que cette masse égale quelquefois celle des laves vomis par les plus forts volcans dans une éruption. — Sans doute, en ne considérant que les sources minérales qui sont aujourd'hui en activité sur la terre, il faudrait faire remonter leur origine à une antiquité exorbitante pour expliquer comment, bornées comme elles le sont dans leur nombre et leur puissance, elles auraient pu transporter de l'intérieur à la superficie une quantité de carbonate de chaux aussi considérable que celle qui s'y trouve. Mais il faut faire attention que les phénomènes superficiels occasionnés par les causes souterraines ont été constamment en diminuant depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours. De même que les éjections de roches ignées ont eu autrefois beaucoup plus de puissance qu'elles n'en ont aujourd'hui, de même les éjections liquides produites par les sources minérales, ont dû être aussi beaucoup plus communes et beaucoup plus énergiques. — Les terrains calcaires sont donc le résidu d'une sorte de sueur qui est sortie peu à peu, par le suintement des sources, de l'intérieur du globe, et qui s'est encroûtée à mesure à sa surface.

Les portions les plus modernes de la croûte sont aussi les plus riches en carbonate de chaux; elles en sont en beaucoup de lieux presque exclusivement composées. Il semble, au premier abord, que ce fait soit en opposition avec les principes que nous venons d'exposer; mais en y réfléchissant on reconnaît aisément qu'il faut distinguer entre les masses de carbonate de chaux réellement apportées pour la première fois de l'intérieur, et les masses apportées depuis un temps plus ou moins long, et simplement transportées par les eaux, chimiquement ou mécaniquement d'une place dans une autre. La croûte, en même temps que sa masse générale augmente, se détruit en certains endroits pour donner naissance à de nouveaux dépôts en certains autres; et une grande partie des matériaux qui entrent dans la composition de ces couches nouvelles avait déjà figuré antérieurement dans la composition de couches plus anciennes. Or, il est évident qu'à mesure que la masse générale du recouvrement calcaire devient plus grande, la proportion des matières calcaires, dans la somme totale des désagrégations superficielles, doit également devenir plus grande; car les eaux courantes trouvent alors sur leur passage des roches calcaires de plus en plus abondantes. Donc aussi, bien que l'accroissement réel du recouvrement calcaire soit plus lent dans les périodes modernes que dans les périodes anciennes, le calcaire doit être néanmoins beaucoup plus prépondérant, conformément à l'observation, dans tous les terrains de sédiment qui s'y sont développés.

Dépôts anciens. — Nous compléterons ces considérations

générales sur la formation des roches calcaires en faisant sommairement connaître les masses principales de cette substance qui existent dans les étages successifs de la croûte terrestre. Nous suivrons la classification proposée par M. de La Bèche.

Le carbonate de chaux, ainsi que nous l'avons déjà dit, n'est pas très abondant dans les terrains qui ont fait partie de la surface primitive du globe. Il est cependant en quelques lieux partie constituante de ces terrains, et se lie à des micaschistes ou à d'autres roches cristallines. Ailleurs, il se trouve dans des filons qu'il remplit souvent presque seul; mais dans cette situation, il est d'un âge postérieur à celui des terrains qu'il traverse, et peut être, sous certains rapports, assimilé, soit à celui qui se rencontre dans les couches supérieures, soit à celui qui accompagne les basaltes.

Le carbonate de chaux devient plus abondant dès que les terrains de sédiment commencent à se montrer, c'est-à-dire dès que les eaux commencent à jouer leur rôle à la surface de la terre; il forme dans le groupe de la *grauwacke* des couches assez puissantes, mais ordinairement irrégulières, et se trouve associé à des masses proportionnellement bien plus considérables de schistes arénacés et de schistes argileux.

Dans le groupe *carbonifère*, le carbonate de chaux n'est pas encore très abondant. Il en existe cependant des couches très remarquables dans le sud de l'Angleterre, en Ecosse, dans le nord de la France et en Belgique. C'est un calcaire compacte, composé presque uniquement, dans certaines parties, de débris organiques, et principalement de tiges d'encrines. Il est enclavé dans des formations de grès d'une énorme puissance.

Dans le groupe du *grès rouge* il en existe deux formation très distinctes. La première est connue, par les Allemands, sous le nom de *zechstein*, et par les Anglais, sous celui de *calcaire magnésien*. La seconde est généralement connue sous le nom de *muschelkalk* ou *calcaire conchylien*. Ces formations ne sont pas universelles; tantôt elles manquent toutes deux, comme dans le Devonshire, et le groupe n'est composé que de couches de grès et d'argile; tantôt une seule manque, comme en France, où la couche inférieure ne s'est développée nulle part, ou comme en Angleterre, où l'on ne trouve au contraire que celle-là.

Dans le groupe *oolitique*, le carbonate de chaux joue un rôle immense. Ce groupe se compose de couches alternatives d'argiles, de sables, de marnes et de calcaires; mais le calcaire est beaucoup plus abondant que tout le reste. Il est souvent oolitique, c'est-à-dire sous forme de petits grains arrondis, et c'est ce qui est cause que le groupe entier a pris ce nom. Le groupe se partage très naturellement en trois systèmes principaux composés chacun d'une nombreuse série de couches calcaires assises sur des couches de sables et d'argiles, lesquelles forment dans la masse les coupures en question. Ce groupe s'étend à peu près uniformément sur une grande partie de la France et de l'Angleterre, et se prolonge en Suède, en Allemagne et dans presque toute l'Europe occidentale. Il constitue le Jura et une portion notable des Alpes, des Apennins et des montagnes de la Grèce.

Le carbonate de chaux est encore plus dominant dans le groupe *crétacé*. A part quelques couches de grès qui occupent la partie inférieure de ce vaste dépôt, on n'y rencontre dans toute sa hauteur que des couches calcaires. Les couches supérieures sont les plus pures; c'est la *craie blanche*. Les couches inférieures sont mélangées d'une proportion d'argile plus ou moins grande; elles sont grisâtres, et portent en France le nom de *craie tufau*. Les couches crétacées couvrent un espace encore plus considérable en Europe que les couches précédentes; on les observe depuis l'Irlande jusque sur la mer d'Azof, et dans cet intervalle des contrées entières en sont uniquement formées. En France, elles constituent la base du sol de l'Artois, de la Normandie, de la Champagne et d'une partie des provinces du Midi. On les rencontre dans les Pyrénées, dans les Alpes maritimes, dans les Alpes autrichiennes et dans les Carpathes.

Le groupe *supracrétacé* ou *tertiaire* ne présente pas, du moins dans les lieux situés actuellement au-dessus du niveau de la mer, un ensemble aussi continu que les précédentes. Il forme à la surface des continens des lambeaux disjoints qui se sont déposés, soit dans des lacs, soit dans des golfes ou des mers intérieures, ou bien il s'y trouve au voisinage des côtes par bandes étroites qui se rattachent vraisemblablement à des masses plus considérables demeurées sous les eaux. Ces dépôts sont quelquefois entièrement composés de carbonate de chaux, et dans tous les cas, ce minéral y occupe une place très notable. La France en renferme un assez grand nombre. Ceux qui environnent Paris, ceux des bords de la Loire, de la Garonne, de la Flandre, de l'Auvergne et de la Provence, sont les plus importans. Londres est situé sur un dépôt qui paraît un prolongement de celui de Paris. Les terrains tertiaires sont très répandus en Espagne. On en trouve en Sicile, en Corse, en Sardaigne, sur le littoral de l'Afrique, en Calabre, dans les états romains, au pied des Apennins, et dans diverses parties de l'Allemagne et de l'Europe orientale. On sait aussi qu'ils couvrent des espaces très considérables dans l'Inde et dans les deux Amériques. Ces dépôts, en certains endroits, ont été soulevés à de très grandes hauteurs au-dessus du niveau de la mer.

Dépôts actuels. — Il se forme encore sur plusieurs points de la terre des dépôts calcaires analogues à ceux qui s'y sont formés dans les temps antérieurs, et que nous venons de mentionner. Les mêmes causes, variables seulement dans leur puissance, sont toujours en action.

Les sources minérales, dans presque toutes les contrées volcaniques, amènent à la surface, ainsi que nous l'avons déjà dit, du carbonate de chaux. Comme leurs eaux remontent probablement d'une très grande profondeur, on peut croire que le carbonate de chaux dont elles sont chargées provient de régions situées au-dessus de l'enveloppe stratifiée. C'est ce qui est certain du moins pour quelques unes d'entre elles, qui arrivent directement au jour à travers des roches granitiques. En Auvergne, près de Clermont, une de ces sources calcarifères sort d'une roche volcanique qui repose immédiatement sur le granite, et se trouve déjà entourée d'un dépôt considérable qu'elle a fait et qu'elle augmente tous les jours. Il y en a une autre située à quelques lieues de distance de celle-ci, et qui sort directement d'une roche de gneiss. Ces sources ou d'autres sources analogues, mais plus nombreuses ou plus considérables, qui existaient probablement dans cette contrée dans le temps où les phénomènes volcaniques y étaient en grande activité, ont, suivant toute apparence, servi à amener à la surface du sol la grande quantité de carbonate de chaux qui remplit en cet endroit un vaste bassin d'environ trente lieues de longueur, et creusé à peu près en entier dans des roches granitiques.

Une grande quantité de sources de cette espèce sort du pied des Apennins, et le sol de la Toscane est chargé, en diverses places, des dépôts que ces sources y ont faits. Ces calcaires, d'une formation toute moderne, sont connus en Italie sous le nom de travertin. Quelques rivières alimentées par des sources calcarifères en déposent beaucoup sur leur cours; aucune n'est plus remarquable, sous ce rapport, que l'Anio, dont les dépôts accumulés pendant une très longue suite de siècles ont vraisemblablement formé les lits élevés de travertin du haut desquels la rivière se précipite à Tivoli. Le lac de Zolfo, près de Rome, est alimenté par une source calcarifère assez abondante, qui le remplit très rapidement de travertin, et finira par le combler entièrement. Un bassin placé dans les mêmes conditions que celui-ci, mais comblé dès l'antiquité par les cou-

ches de travertin qui s'y sont accumulées, a fourni une partie des pierres employées pour la construction des édifices anciens et modernes de la ville de Rome; c'est le massif calcaire dans lequel sont ouvertes les carrières de Ponte Leucano. Nous citerons encore les deux sources situées près de Radicofani, à peu de distance de la route de Sienne à Rome. Celle qui alimente les bains de San-Vignone sort du sommet d'un petite colline schisteuse. Les pentes de la colline sont en partie recouvertes par le travertin déposé par les eaux; une de ces masses qui est brusquement coupée par la petite rivière d'Orcia, atteint, en quelques endroits, une épaisseur de 60 mètres. Elle renferme des bancs fort durs et exploités comme pierre de taille. On a trouvé des briques romaines encastrées dans ces roches à 2 mètres de profondeur. Le dépôt s'accroît si rapidement qu'il s'en forme près d'un demi-pied tous les ans dans les conduits qui mènent l'eau de la fontaine dans les bains. L'autre source est employée dans les bains de San-Philippo : elle sort par trois ouvertures, et dépose encore plus de carbonate de chaux que celle de San-Vignone. On a observé qu'il s'était formé en vingt ans, dans le réservoir où se rendent les eaux, une masse de travertin épaisse de 10 mètres. La masse totale de travertin déposée par les eaux sur la pente de la colline sur laquelle elles coulent, a environ une demi-lieue de longueur sur un huitième de largeur, et son épaisseur, suivant M. Lyell, serait de près de 100 mètres. Il est probable que ces masses énormes de calcaire ne sont qu'une faible partie de ce qui a été apporté à la surface par les eaux de ces fontaines depuis leur origine; le reste a été emporté jusque dans le sein de la Méditerranée par les petites rivières dans lesquelles ces eaux viennent se jeter.

Nous n'avons point pour but de décrire toutes les sources minérales de cette espèce que l'on connaît déjà. Il est probable que lorsque l'archipel de la mer des Indes, où les forces volcaniques se montrent si puissantes, aura été exploré avec plus de soin qu'il n'a pu l'être jusqu'ici, on y trouvera des exemples du genre de phénomènes qui nous occupe, bien plus frappans encore que ceux que nous venons de citer. Ceux-ci suffisent cependant pour nous permettre de concevoir comment les dépôts des temps géologiques ont pu se former par l'action des forces souterraines, portée à son plus haut point d'énergie, et continuée pendant un nombre immense de siècles.

L'Océan reçoit du carbonate de chaux, non seulement par les afflux des sources calcarifères proprement dites qui jaillissent à la surface des continens et des îles, et de celles qui sans doute jaillissent aussi dans les régions inexplorées que la mer recouvre, mais encore, sauf bien peu d'exceptions, par tous les courans d'eau qui se versent dans son sein. En effet, il n'y a pour ainsi dire pas d'eau qui, après avoir couru un certain temps à la surface de la terre, ne se trouve chargée d'une certaine quantité de carbonate de chaux. Toutes les sources qui sortent des terrains calcaires en contiennent aussi une proportion plus ou moins grande. Enfin les vagues, en battant constamment en brèche les falaises qui, sur la plus grande partie de la ligne générale des côtes, sont constituées par des roches calcaires, en entraînent également par une action mécanique incessante, dans le bassin de l'Océan. Il se forme donc encore aujourd'hui, avec plus ou moins de rapidité, selon les circonstances locales, des couches de carbonate de chaux sur le fond de l'Océan.

Le carbonate de chaux qui s'amasse dans la mer et dans les lacs ne s'y précipite pas toujours directement sous forme de concrétion ou de travertin. Ce phénomène ne se produit que lorsque les eaux sont très chargées de cette substance; mais lorsqu'elles n'en contiennent qu'une très petite proportion, elles ne l'abandonnent pas si promptement ni si facilement. La nature parvient cependant à leur enlever continuellement ce qu'elles en reçoivent, en mettant en jeu d'autres forces plus délicates que les forces chimiques ordinaires; nous voulons parler des forces animales. Tous les animaux vertébrés, tous les mollusques testacés, un grand nombre de zoophytes et même d'insectes, sécrètent du carbonate de chaux. Cette substance, enlevée par eux à l'eau qui s'introduit dans leurs corps, se consolide sous forme d'os, de coquilles, de rameaux et d'enveloppes d'une multitude d'espèces différentes. Les os renferment toujours, outre le carbonate, une proportion plus ou moins forte de phosphate de chaux. Le carbonate de chaux est également sécrété par plusieurs végétaux, et surtout par les charas; mais il n'est point isolé par eux aussi distinctement que par les animaux. Ce mode de formation de la pierre calcaire, qui est nécessairement très lent, et qui semble, à cause de cela, devoir être très restreint, joue cependant un très grand rôle dans les phénomènes généraux de la nature minérale. L'observation attentive des anciens dépôts de carbonate de chaux qui constituent aujourd'hui les continens et les îles montre que ces dépôts sont souvent composés en grande partie de debris de polypiers et de coquilles. Il y a des couches entières qui ne sont formées que par cette dépouille des morts; elle est le plus souvent réduite en menus fragmens, et pour ainsi dire en poussière; mais quelquefois aussi les formes délicates de la vie y existent encore avec la plus grande netteté. Il est même possible que certaines couches dans lesquelles il est impossible de distinguer aucune marque d'organisation, soient cependant originairement dues, comme les autres, à la dépouille des morts finement broyée et ressoudée en une seule masse par un ciment calcaire.

Le spectacle des phénomènes de cette espèce qui se produisent encore aujourd'hui sur le globe, peut servir à nous faire comprendre la grandeur de ceux qui se sont passés dans les anciens âges, et qui ont donné naissance à ces prodigieux ossuaires devant l'étendue desquels notre pensée s'étonne.

La mer des Indes et la mer Pacifique, surtout dans les régions intertropicales, sont habitées par une multitude d'espèces de zoophytes qui toutes sécrètent très activement du carbonate de chaux. Les espèces qui vivent dans les lieux où l'eau est peu profonde sont celles qui en sécrètent le plus; mais celles qui sont situées à de plus grandes profondeurs, sont organisées de manière à en sécréter aussi. Tout ce monde océanique est en travail, et partout, excepté dans les creux probablement inhabitables de ces mers, la pierre est en train de se faire. On n'a point encore d'expériences assez exactes pour pouvoir en conclure avec certitude le degré de rapidité avec lequel cette œuvre se poursuit en chaque lieu; mais lors même que l'exhaussement séculaire de chaque fonds ne serait que de quelques centimètres, la vaste étendue occupée par ces fonds suffirait pour attester l'immensité du phénomène et des effets qui en résultent. Dans la mer des Indes, l'archipel des îles Maldives et Lakedives, qui court à peu près directement du sud au nord sur une étendue de 550 lieues, est uniquement formé par des madrépores. L'archipel de Chagos et presque toutes les îles situées entre Madagascar et la presqu'île de l'Inde sont également madréporiques, et des constructions du même genre qui s'élèvent de toutes parts dans le golfe Arabique et le golfe Persique tendent à les combler. La côte orientale de la Nouvelle-Hollande est barrée par un récif madréporique de plus de 100 lieues de longueur, et il y en a un autre de près de 200 lieues entre ce pays et la Nouvelle-Guinée. Les petits archipels disséminés en si grand nombre dans les mers du Sud sont aussi, pour la plupart, le produit des madrépores; ces îles sont échelonnées sur une étendue qui est presque le quart de la circonférence entière du globe, et le travail des madrépores s'étend fort loin au-delà de chacune d'elles. Il y a un bas-fond continu au sud de l'archipel du Désappointement, à l'aide duquel les

insulaires peuvent communiquer jusqu'à une distance de plus de 200 lieues. Que les madrépores continuent leur travail en ces lieux pendant quelques siècles, ou que la croûte terrestre s'y soulève d'un ou deux mètres, et un grand pays formé uniquement de sécrétions organiques y aura pris naissance. Si, au contraire, comme diverses raisons portent à le penser, la résultante des mouvemens géologiques dans ces grands creux océaniques est un mouvement général d'abaissement, les zoophytes sont encore dans de meilleures conditions pour composer d'énormes entassemens calcaires, puisque, malgré l'exhaussement produit par les dépouilles des morts, le sommet du massif demeurant toujours à peu près à la même distance de la surface, peut recevoir indéfiniment de nouvelles couches. L'étude détaillée de cette grande et curieuse production de carbonate de chaux est pleine d'intérêt; mais les indications sommaires que nous venons de donner suffisent au but que nous avons ici. Les animaux testacés produisent aussi beaucoup de substance calcaire, et certaines plages sont entièrement couvertes des détritus de leurs coquilles accumulés souvent sur une épaisseur considérable. Les animaux vertébrés, pris en masse, ont une puissance minéralisante comparativement beaucoup moindre que celle des espèces précédentes; les zoophytes de la mer Pacifique, quelle que soit la lenteur de leur accroissement, sécrètent suivant toute apparence en dix ans plus de matière calcaire que le genre humain tout entier n'en a sécrété depuis son origine. Cependant les ossemens des morts, surtout dans les villes populeuses et anciennes, méritent attention, même sous le rapport de la géographie physique. Je trouve par des calculs, que je ne puis donner que comme très approximatifs, que la masse des squelettes humains abandonnés chaque siècle sur la terre est maintenant de deux millions de mètres cubes, c'est-à-dire à peu près égale à celui d'une pyramide carrée dont la hauteur serait de cent mètres et le côté de la base de huit cents. Il faut joindre à cette quantité de pierre calcaire celle qui a pour origine les squelettes des animaux vertébrés qui habitent sur la terre ou dans les eaux. La somme totale a donc quelque importance. Il est vrai que la quantité de carbonate de chaux qui entre dans le tombeau d'une génération n'appartient pas tout-à-fait en propre à cette génération, et a déjà servi, du moins en partie, à la construction des corps des générations antérieures.

Il sera traité à l'article GYPSE du sulfate de chaux.

CHEIROPTÈRES. Nous n'avons rien à ajouter sur ce qui a été dit de ces animaux à l'article CARNASSIERS, si ce n'est, qu'en raison des particularités nombreuses de leurs organisations et de leurs mœurs, l'opinion de MM. Latreille, Temminck, F. Cuvier et Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, qui les considèrent comme le type d'un ordre distinct, paraît devoir l'emporter sur celle qui tend à les regarder comme une simple famille dans l'ordre des carnassiers. D'ailleurs, comme nous aurons occasion de le dire, les cheiroptères ne sont pas tous voués exclusivement au régime carnivore. Il en est même qui se nourrissent presque exclusivement de fruits. Mais nous ne pourrions, sans nous exposer par la suite à de fréquentes répétitions, entrer plus longuement dans l'histoire de ces animaux; bornons-nous à dire qu'ils paraissent se partager en deux types distincts, et à renvoyer pour plus de détails à ces deux groupes eux-mêmes, celui des GALÉOPITHÈQUES et celui des CHAUVES-SOURIS. (Voyez ces mots.)

CHÉLONIENS. Ce terme est celui dont se servent aujourd'hui la plupart des naturalistes pour désigner les animaux communément appelés tortues. Il est dérivé du mot grec *chélóné*, qu'Aristote appliquait aussi d'une manière collective à ces mêmes quadrupèdes ovipares. Des quatre ordres composant la classe des reptiles, celui des chéloniens est sans contredit le plus naturel et le mieux limité, à cause de l'extrême différence que, sous plusieurs rapports, la conformation des espèces qu'il renferme présente avec celles des sauriens, des ophidiens et des batraciens. Cela est si vrai, que de tout temps les tortues ont été bien définies, bien caractérisées, et que jamais aucun zoologiste n'a hésité à en former un groupe à part. Entre autres particularités remarquables qui sont offertes par les chéloniens, nous indiquerons les suivantes comme étant propres à les faire distinguer de suite de tous les autres reptiles : corps à quatre pattes dont la forme est variable; tronc court, représentant une sorte de boîte solide, bombée en dessus, plate en dessous, et au-dedans ou sous les bords de laquelle le cou, la queue et les membres peuvent se retirer en tout ou en partie; mâchoires garnies de lames de corne tranchantes; yeux munis de trois paupières; jamais d'orifice auditif externe; langue charnue, épaisse, courte; ouverture du cloaque arrondie, plissée, située sous la queue; organe génital du mâle simple; œufs à coque calcaire d'où les petits sortent complets, c'est-à-dire avec la forme qu'ils conserveront pendant toute leur vie.

Les reptiles auxquels s'appliquent les caractères qui viennent d'être énoncés se partagent en quatre familles très naturelles, établies d'après les modifications importantes que présentent ces animaux dans la structure de quelques unes de leurs parties, mais particulièrement de leurs membres. Au reste, ces modifications sont pour ainsi dire la conséquence obligée des différens genres de vie qui ont été assignés aux tortues. Ainsi, les espèces essentiellement terrestres ont des pattes courtes, à peu près arrondies, à doigts immobiles réunis et cachés sous une peau épaisse, représentant, en un mot, des espèces de moignons dont le contour, à son extrémité, est garni d'ongles ou plutôt de petits sabots de corne qui contribuent à donner à ces pieds une certaine ressemblance avec ceux de l'éléphant.

Les chéloniens, qui ont été appelés à vivre à la fois sur la terre et dans l'eau, ont les membres légèrement aplatis et plus allongés que ceux des précédens, des doigts distincts, mobiles, armés d'ongles crochus, et garnis de membranes palmaires analogues à celles des oies et des canards.

Il en est d'autres qui, ne quittant que momentanément les fleuves ou les grands lacs qu'ils habitent, offrent des pattes encore plus aplaties et des membranes natatoires beaucoup plus développées. Ceux-là sont en outre caractérisés par la présence d'espèces de lèvres sur le bord des mâchoires et par l'absence de plaques cornées sur la carapace, laquelle est tout entière enveloppée d'une peau coriace, quelquefois flottante sur les côtés et le derrière du corps.

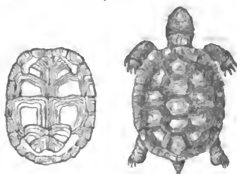
Enfin les tortues qui font leur séjour habituel dans les eaux de la mer se reconnaissent à leurs membres complétement déprimés en forme de rames ou de nageoires, et ressemblant à cet égard à ceux des phoques et des cétacés, parmi les mammifères.

Les quatre familles dans lesquelles ont été rangées les chéloniens ont reçu des noms différens dérivés du grec, dont la signification indique pour ainsi dire d'avance les habitudes qui sont propres aux espèces que renferme chacune d'elles en particulier.

La première est celle des tortues terrestres ou CHERSITES, de *chersaios*, *chersinos*, terrestre; la seconde celle des tortues paludines ou ELODITES, de *elos*, marais; la troisième, celles des tortues fluviales ou POTAMITES, de *potamos*, *potamios*, fleuve, fluvial; et la quatrième, celle des tortues marines ou THALASSITES, de *thalassios*, *thalattios*, marin.

Comme nous aurons occasion de revenir ailleurs sur l'histoire de ces animaux, il ne sera question dans cet

article que de l'organisation et des mœurs des chéloniens en général.



(Chéloniens. — Tortue terrestre. — Carapace vue en dessous).

La tête des chéloniens varie beaucoup dans sa forme. Tantôt elle est pyramidale et presque aussi haute que longue, tantôt fort déprimée, ayant parfois le museau arrondi ou bien anguleux ; souvent elle est revêtue de plaques polygones; d'autres fois elle n'est protégée que par une peau n'ayant pas plus d'épaisseur que celle du cou. Les mâchoires sont d'une force remarquable, complétement dépourvues de dents, mais garnies sur leurs bords de lames cornées, tranchantes, se croisant mutuellement en ciseaux. Une seule famille, celle des potamites, a la bouche garnie de lèvres. Les narines s'ouvrent extérieurement à l'extrémité du museau tout près l'une de l'autre. Dans les espèces dont le diamètre vertical de la tête se trouve être à peu près le même que le transversal, les yeux sont latéraux; chez celles, au contraire, qui ont le crâne très déprimé, ils sont horizontaux; rarement l'ouverture papillaire est cinéaire, c'est une forme arrondie qu'elle présente dans le plus grand nombre des cas. Le cou, plus ou moins allongé, suivant les genres, est enveloppé d'un peau lâche qui se replie sur elle-même lorsque l'animal se retire sous sa carapace. Toujours au nombre de quatre, les pattes peuvent êtres aplaties en rames, ou légèrement déprimées et terminées par des doigts distincts et réunis par des membranes, ou bien encore cylindriques, ressemblant à une espèce de moignon. A une seule exception près, on compte toujours cinq doigts à chaque pied; mais le nombre des ongles varie de trois à cinq. Le tronc, qui est toujours plat en dessous, mais plus ou moins bombé en dessus, et dont le contour représente tantôt une figure ovalaire, tantôt une figure cordiforme, est en général revêtu de lames cornées qui ont reçu des noms particuliers dépendant de la position qu'elles occupent sur ce test. En dessus, on distingue d'abord celles du disque ou du centre, qui sont au nombre de treize ou de quinze, disposées sur trois rangées longitudinales dont la médiane est appelée vertébrale parce qu'elle correspond à l'échine, tandis qu'on nomme costales les deux autres qui sont supportées par les côtes. On donne le nom de plaques marginales à celles qui garnissent le pourtour de la carapace. On les distingue, suivant la région qu'elles recouvrent, en nuchales, collaires, brachiales, pectorales, fémorales et caudales. On en compte vingt quatre ou vingt-cinq, selon que la nuchale manque ou ne manque pas, selon que la caudale est simple ou double. Les points par lesquels le plastron s'unit à la carapace prennent le nom d'ailes, et les plaques qui les recouvrent s'appellent auxillaires si ce sont les antérieures, inguinales si ce sont les postérieures. Les écailles du plastron ont aussi leurs noms particuliers. Celles de la première paire se nomment gulaires, de la seconde pectorales, de la troisième humérales, de la quatrième abdominales, de la cinquième fémorales, et de la sixième anales. Il y a donc par conséquent douze écailles sternales auxquelles, dans certains cas, il s'en joint une treisième dont la place est constamment entre les gulaires. Toutes ces plaques, sans distinction de la région supérieure ou de la région inférieure du corps, offrent sur leur surface, particulièrement dans le jeune âge, des sillons concentriques plus ou moins marqués. La queue des chéloniens, ordinairement très courte, se trouve cependant quelquefois égaler le corps en longueur. Certaines espèces l'ont surmontée de crêtes-écailles, et dans ce cas elle est légèrement comprimée; mais chez la plupart elle est simple et arrondie. Parfois elle se termine par une sorte d'ergot qui en emboîte la pointe. L'ouverture du cloaque est à peu près circulaire, marquée de nombreux plis sur ses bords.

Ce que les chéloniens offrent de plus remarquable dans leur organisation, c'est leur charpente osseuse, qui est en grande partie extérieure et incapable d'aucun mouvement. Il n'y a en effet de mobile dans leur squelette que le cou, les membres et la queue. Le reste ou le tronc représente une sorte de boîte solide dont la partie supérieure, que l'on nomme la carapace, est formée d'abord par la portion de la colonne vertébrale correspondante au dos, aux lombes et au sacrum, puis par les côtes élargies et toutes soudées entre elles et la partie inférieure, ou le plastron, par les pièces du sternum, lesquelles varient pour la forme, la grandeur et la disposition, suivant les familles et même les genres. Chez les chéloniens, les vertèbres dorsales sont au nombre de huit, les lombaires de deux, et les sacrées de trois. Ces os, dans le plus grand nombre des cas, sont fortement soudés les uns aux autres et ne permettent par conséquent pas à la caparace de faire aucun mouvement. Cependant il est quelques espèces dont la partie postérieure de cette pièce supérieure ou bouclier a la faculté de se mouvoir légèrement de haut en bas. C'est ce qui s'observe dans certains chersites, nommés à cause de cela cynixis.

Les vertèbres thoraciques manquent d'apophyses transversales, articulaires et spinales, lesquelles semblent être transformées en plaques polygones s'articulant entre elles par des sutures dentelées s'avançant sur la vertèbre voisine et sur l'origine des côtes avec lesquelles elles concourent à former la voûte de la carapace, analogue sous quelques rapports à celle du crâne.

La tête osseuse des chéloniens se compose de pièces dont les plus solides appartiennent à la face et aux mâchoires. Celles-ci ont effectivement une force extrême, et l'inférieure offre cela de remarquable, que ses deux branches étant de bonne heure fortement soudées ensemble, il en résulte que la bouche ne peut pas se dilater plus ou moins, comme cela s'observe chez un grand nombre d'autres reptiles. C'est par un seul condyle divisé en deux, comme chez les batraciens, que la tête des tortues s'articule avec la première vertèbre cervicale, au moins cela a-t-il lieu chez toutes les espèces, moins celles appelées thalortites, dont le condyle occipital offre trois facettes articulaires. Bien que le cou soit sujet à varier en longueur, le nombre des vertèbres qui le composent est toujours de huit. Toutefois il est bon de remarquer qu'elles sont plus ou moins étendues dans leur sens longitudinal. C'est de leur mode d'articulation que dépend la manière dont le cou se déploie dans la carapace, soit en S et verticalement, comme c'est le cas le plus ordinaire, soit en se contournant dans le sens latéral, ainsi que cela a lieu chez les espèces d'élodites qui, pour cette raison, ont reçu le nom de pleurodères (*pleuron*, de côté, *deirê*, cou).

Néanmoins on peut dire que les vertèbres cervicales, en général, ont beaucoup d'analogie avec celles des oiseaux. Les os coxaux varient de trente à quarante suivant les espèces. Au nombre de huit paires, les côtes des chéloniens étant toutes soudées, non seulement entre elles en tout ou en partie de leur longueur, mais avec les vertèbres du dos, par des articulations solides qui se pénètrent réciproquement à l'aide des enfoncemens et des saillies inverses que leurs bords présentent sur la tranche. Une des particularités remarquables que présente le squelette des tortues, c'est d'offrir, dans beau-

coup d'espèces, un cercle de pièces osseuses entourant horizontalement la carapace, pièces que quelques anatomistes pensent correspondre aux cartilages ou aux prolongemens osseux qui joignent le sternum aux côtes chez les oiseaux. Ce qui pourrait peut-être contrarier cette idée, c'est que les pièces sont parfois en nombre double de celui des côtes. Le sternum des cheloniens est formé de neuf pièces, une impaire et quatre latérales. Ces pièces varient dans leurs formes, leur étendue et leur solidité, selon les familles et même les genres. Ordinairement, par leur réunion, elles constituent une plaque ou, comme on l'appelle, un plastron d'un seul et même morceau fortement articulé à la carapace. Quelquefois il n'y adhère que par un cartilage de chaque côté. D'autres fois, la partie antérieure est mobile transversalement; parfois c'est la postérieure, et, dans d'autres cas, elles le sont toutes deux.

Les chéloniens seuls, parmi tous les animaux vertébrés, ont les os de l'épaule et du bassin attachés au-dedans de la cage osseuse qui renferme les viscères. Les os scapulaires se composent de trois pièces; deux supérieures, ordinairement allongées et correspondant, l'une à l'omoplate, l'autre à une apophyse acromion considérablement développée, et une troisième que l'on peut considérer comme représentant la clavicule. Cette dernière se porte en bas et en arrière; son extrémité postérieure est libre, et l'intérieure se confond dans la cavité glinoïde avec les deux autres pièces.

Les chéloniens ont un humérus court et très contourné sur lui-même. Leur avant-bras, ou plutôt les deux os qui le composent, sont immobiles l'un sur l'autre et fixés dans la pronation. Le nombre des os du corps n'est pas constant, puisqu'on en compte, suivant les espèces, de trois à neuf, disposées d'une manière toute particulière. Celui des phalanges varie également.

De même que chez les mammifères, les trois os iléon, ischion et pubis entrent dans la composition du bassin et concourent à la formation de la cavité cotyloïde. Le premier de ces os, qui est destiné à recevoir la tête du fémur, peut être ou solidement fixé ou bien articulé seulement avec les vertèbres du sacrum : il est en général le plus long des trois. Les deux autres, qui sont dirigés vers le sternum, se soudent entre eux en laissant toutefois au milieu de la largeur qu'ils présentent un espace libre ovalaire qui est le trou sous-pubien. Il y a une subdivision tout entière des élodites, celle des pleurodères, dont le bassin unit le plastron d'une manière solide avec la carapace. Les os postérieurs ont une très grande analogie de forme avec ceux des pattes de devant; ils sont proportionnément un peu plus allongés. L'encéphale des chéloniens, de même que celui des autres reptiles en général, est loin de répondre à la grandeur de la tête osseuse; aussi leur système nerveux est-il très peu développé à proportion du volume du corps. La distribution des nerfs dans les organes présente plusieurs particularités remarquables qui nous entraîneraient dans beaucoup trop de détails si nous voulions les faire connaître.

Le sens qui donne aux animaux la faculté de percevoir, de sentir le contact des corps, le toucher en un mot, n'existe qu'à un très faible degré chez les chéloniens. Et cela se conçoit aisément puisque, comme nous l'avons dit plus haut, la conformation de la bouche, la disposition des doigts, ne sont guère propres à faire apprécier à ces reptiles les qualités des objets en général. D'un autre côté, leur corps est couvert de plaques cornees ou bien enveloppé d'une peau souvent si épaisse et si coriace qu'elle doit avoir bien peu de sensibilité.

L'odorat est aussi très peu développé chez les tortues, les organes qui servent à ce sens n'offrant pas la moindre complication. Les cavités nasales présentent fort peu d'étendue; en dedans, elles aboutissent vers la partie moyenne ou le tiers antérieur de la voûte palatine. En dehors, leurs orifices sont, le plus ordinairement, de simples trous situés au bout du museau. Cependant, chez les potamites, et une espèce d'élodite pleurodère, qu'on nomme la chélyde matamata, ils se prolongent en une sorte de petite trompe au moyen de laquelle l'animal, lorsqu'il en fait sortir l'extrémité au-dessus de l'eau, peut continuer à respirer sans cependant cesser d'être immergé. On n'observe pas de sinus dans l'épaisseur des os. L'ethmoïde est très peu développé et c'est à peine si l'on trouve des rudimens de cornets.

A en juger par la structure de leur langue, qui est toujours très épaisse, fort motile, souvent papilleuse ou marquée d'un grand nombre de petits plis sinueux, les chéloniens doivent être plus aptes que tous les autres reptiles à discerner les saveurs; d'ailleurs ils mâchent réellement leur nourriture, ce que l'on n'observe chez aucun de ces derniers. Il y a des glandes salivaires et des nerfs provenant, comme dans les animaux supérieurs, du grand hypoglosse, du rameau lingual de la cinquième paire et du glosso-pharyngien.

Les chéloniens savent très bien apprécier les sons quoique aucun d'eux n'offre de tympan extérieur.

L'organe de la vue existe chez tous sans exception; il offre, dans sa structure, assez d'analogie avec celui des oiseaux. L'œil des tortues est toujours muni de trois paupières; deux extérieures agissent verticalement, et une interne ou nyctitante glissant sur le globe de l'œil d'avant en arrière. On observe peu d'espèces chez lesquelles l'ouverture papillaire soit linéaire. Elle a une forme arrondie dans le plus grand nombre des cas.

Parmi les chéloniens il en est qui vivent de matières végétales; d'autres font leur nourriture d'animaux mollusques, de vers, et même, assure-t-on, de petits poissons. Les voies digestives ne présentent rien de bien remarquable. En général, l'œsophage est assez long. Dans quelques espèces, les parois internes sont hérissées d'épines cartilagineuses ayant leur pointe dirigée en arrière, et dont l'usage, à ce que l'on présume, est d'empêcher le retour des matières alimentaires dans la bouche lorsque l'estomac se contracte sur elles. L'estomac ne se distingue du reste du tube intestinal qu'en ce qu'il est légèrement dilaté en travers. L'intestin grêle offre de nombreuses circonvolutions, mais le gros intestin, qui n'en est séparé que par une petite valvule, est court et sans bosselures : il vient se terminer dans le cloaque où aboutissent aussi les organes génitaux dans les deux sexes, les bourses anales et le méat urinaire de la vessie.

Le foie se compose de deux lobes principaux, l'un à droite, l'autre à gauche, et entre lesquels se trouve le ventricule du cœur. La vésicule du fiel est logée sous le lobe droit. Il existe une rate arrondie, placée entre le pancréas et le cœcum, dans l'épaisseur du mésentère. On observe chez les chéloniens un système lymphatique très développé, particulièrement à la périphérie du corps.

Le cœur des tortues, bien qu'il soit plus large que long, a une forme à peu près sphérique. Il se compose de deux oreillettes situées dans la région supérieure et d'un ventricule qui occupe la portion inférieure. Celui-ci est divisé intérieurement en deux parties par une cloison musculeuse il donne naissance à trois troncs artériels, dont un se bifurque pour fournir les carotides communes et la branche aortique droite, le second donne la branche aortique gauche, et le troisième les artères pulmonaires. Les deux oreillettes communiquent entre elles par un trou, à ce qu'il paraît double dans les premières années de la vie, simple lorsque l'animal a acquis un certain degré de développement. C'est dans l'oreillette droite qu'aboutissent, en formant un sinus commun et volumineux, les canaux conducteurs du sang veineux, tandis que les veines pulmonaires ou artérieuses se rendent dans l'oreillette gauche, qui est un peu plus petite. La trachée-artère des chéloniens est com-

posée d'unesuite d'animaux cartilagineux et complets. A sa partie supérieure on remarque une glotte formée de deux lèvres également cartilagineuses, contiguës par un de leurs côtés. Inférieurement, elle se divise en deux branches principales qui pénètrent l'une à droite, l'autre à gauche, dans les deux énormes lobes composant le sac pulmonaire. Ces deux lobes offrent dans leur intérieur un grand nombre de cloisons membraneuses qui les partagent en cellules polygones, qui se trouvent elles mêmes divisées en areoles de plus petites en plus petites. C'est par l'effet seul d'une sorte de déglutition que les chéloniens peuvent faire arriver l air dans leurs poumons, attendu que non seulement il n'existe ni épiglotte, ni voile du palais, ni diaphragme complet, mais que les côtes, à cause de leur parfaite immobilité, sont incapables de produire ou une dilatation, ou un resserrement, comme chez les autres animaux vertébrés qui respirent l'air en nature.

Ce gaz, absolument nécessaire à l'entretien de la vie, est ensuite chassé des poumons par la seule élasticité de leur tissu qui revient sur lui-même.

La plupart des chéloniens sont muets; le seul son qu'ils produisent est un léger soufflement analogue à celui des serpens. Pourtant, quelques auteurs prétendent que certaines espèces ont un véritable cri, et Lafond en particulier rapporte que la tortue à cuir, que l'on pêcha en 1729 à l'embouchure de la Loire, poussait, lorsqu'on lui cassa la tête, des hurlemens que l'on aurait pu entendre à un quart de lieue.

La vessie des tortues, dont la cavité forme deux poches latérales, est susceptible d'une grande dilatation, et contient toujours une certaine quantité d'urine. Cette urine est claire, limpide, à odeur un peu nauséeuse : les tortues la projettent à une assez grande distance, lorsqu'elles sont tourmentées.

La fécondation des chéloniens n'a lieu qu'une fois dans l'année. Les individus mâles sont en général plus petits que ceux de l'autre sexe; leur organe génital est simple, cylindrique, légèrement renflé à son extrémité. Il présente, le long de sa partie supérieure, un sillon dans lequel coule la liqueur séminale, et dont les bords se rapprochent probablement dans l'acte de l'accouplement pour former un canal complet. Long, pyriforme, sillonné comme la verge du mâle et rentré comme elle hors le temps du rut dans la portion du cloaque qui reçoit les orifices de la vessie, des uretères et des oviductes, le clitoris des femelles se trouve situé à la partie inférieure du vestibule commun, près de son entrée. Les oviductes sont très développées, et se terminent par un pavillon plus ou moins frangé du côté opposé à celui qui aboutit au cloaque. Les ovaires ont une très grande ressemblance avec ceux des oiseaux. Les organes génitaux des chéloniens présentent cette particularité remarquable, observée pour la première fois par MM. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire et Martin Saint-Ange, que des canaux qui, chez les mâles, s'étendent du péritoine dans les corps caverneux où ils se terminent par une extrémité borgne, viennent chez les femelles gagner le côté externe des corps caverneux du clitoris, et s'ouvrir à quelques lignes de la base du plan dans le vestibule du cloaque.

Les chéloniens, qui d'ordinaire vivent isolément, se réunissent, et quelquefois en grand nombre, lorsque le besoin de la réunion des sexes se fait sentir. Les mâles, en particulier à cette époque, sont animés d'une ardeur dont on ne croirait pas ces animaux susceptibles. D'apathiques, de lents qu'ils étaient, ils deviennent vifs, agiles, et se disputent avec une sorte de fureur la possession des femelles. L'accouplement se fait à la manière des mammifères. Le temps que dure cet accouplement est plus ou moins prolongé, et la gestation, qui donne pour résultat un plus ou moins grand nombre d'œufs, est elle-même très variable. Il est de ces œufs dont l'enveloppe est membraneuse et coriace; d'autres, comme ceux des oiseaux, offrent une écaille calcaire qui, analysée par Gmelin, a présenté sur 100 parties :

Carbonate de chaux.	55,4
Phosphate de chaux.	7,3
Magnésie	trace.
Matière animale soluble dans l'acide muriatique.	10,7
Matière animale non soluble dans le même acide.	26,6

Les œufs des chéloniens n'ont pas tous la même forme; pourtant la plupart sont ou presque cylindriques, ou parfaitement sphériques. Ils diffèrent de ceux des oiseaux, en ce que le fœtus est déjà formé lorsqu'ils sont pondus par la femelle et abandonnés par elle à l'incubation solaire, soit dans des trous qu'elle creuse dans le sable, ou dans des tas de feuilles sèches.

Dans la classe des reptiles, après les crocodiles et les boas, c'est parmi les chéloniens qu'on rencontre les espèces qui acquièrent le plus grand volume. On en a vu de cinq pieds de long et du poids de deux cents livres. Leur accroissement étant très lent, on peut en conclure que la durée de leur vie doit être fort longue.

Toutes les régions chaudes du globe nourrissent des chéloniens. Ceux qui habitent les climats tempérés s'engourdissent à l'approche de l'hiver. Il n'y en a aucun de malfaisant, tandis que beaucoup d'espèces sont une source précieuse pour l'économie domestique et commerciale.

CHÉLOPODES. Ce nom, nouvellement introduit dans le langage erpétologique, s'emploie, ainsi que celui de caméléoniens, pour désigner un groupe de reptiles dont la principale espèce, le caméléon commun, est depuis longtemps célèbre par les fables plus ou moins ridicules auxquelles elle a donné lieu.

Les anciens ont dit de ce lézard qu'il se nourrissait d'air, qu'il avait la faculté de prendre différentes formes, que lorsqu'il était menacé par un serpent qui cherchait à le charmer par ses regards, il lui suffisait de lancer quelques gouttes de son humeur salivaire sur la tête de ce redoutable ennemi pour que celui-ci mourût à l'instant même.

Rien de semblable, comme on le pense bien, ne doit être attribué au caméléon, qui, au reste, est un animal des plus curieux à cause de la manière bizarre dont il est conformé, et par la propriété qu'il possède à un degré plus élevé qu'aucun autre reptile de faire subir à sa peau les changemens de couleur les plus opposés.

On ignore les raisons qui ont déterminé les Grecs anciens et Aristote en particulier à appliquer à ce saurien la dénomination de *chamaileôn*, qui, suivant les uns, est formé de *chamai*, et de *léôn*, et suivant les autres de *kamêlos*, et de *léôn*, chameau-léon, car il n'existe réellement aucune espèce d'analogie entre notre reptile et l'un ou l'autre de ces deux mammifères. Quoi qu'il en soit de cette étymologie, le nom de caméléon est celui par lequel tous les naturalistes, sans exception, désignent un genre de lézard qui compose à lui seul une des familles les plus naturelles de la classe des reptiles.

Les caméléons sont des lézards à corps comprimé, soutenu par quatre membres allongés n'ayant pas le moindre rapport de structure avec ceux des autres reptiles, mais bien avec les pattes des perroquets, c'est-à-dire que, de même que les doigts de ces oiseaux, les leurs sont disposés en deux faisceaux opposables comme les mors d'une pince, ce qui leur a valu le nom de sauriens chélopodes (*chêlê*, pince; *poûs*, *podos*, pied). Ces doigts arrondis, presque égaux, réunis par la peau jusqu'à la base de la phalange unguéale, sont au nombre de cinq à chaque pied, deux en dehors et trois en dedans aux membres antérieurs, et trois en dehors et deux en dedans aux membres postérieurs. Les membres sont grêles, arrondis, et de même grosseur dans la totalité de leur longueur.

Les caméléoniens ont une tête quadrangulaire, légèrement aplatie de droite à gauche, surmontée de crêtes sourcilières

et occipitales plus ou moins saillantes. Comme le cou est très court, elle paraît portée sur les épaules. On n'observe ni de conduit auditif externe, ni de membrane du tympan. Les narines sont percées dans l'épaisseur des os maxillaires, et s'ouvrent en dehors sur les côtés du museau.

Les yeux des chélopodes offrent cette particularité remarquable, qu'ils peuvent se mouvoir tout-à-fait indépendamment l'un de l'autre, et se diriger même en sens opposé. Une paupière unique, offrant une fente extrêmement petite à sa partie centrale, recouvre presque en entier le globe de ces organes, qui est d'un grand diamètre. Ces reptiles ont la faculté de gonfler leur gorge d'une manière plus ou moins prononcée. Tous ont le dos arqué; la plupart y laissent voir un rang de dentelures qui parfois se prolonge jusque sur la queue. Certaines espèces offrent une ligne d'écailles pointues plus ou moins étendue sur la région moyenne et longitudinale de la partie inférieure du corps. Il en est d'autres sous la gorge desquelles pendent des appendices cutanés dont le développement est quelquefois considérable.



(Caméléon vulgaire.)

La queue des caméléoniens, comme celle de certains mammifères, est susceptible de s'enrouler dans sa partie inférieure. Elle est ce qu'on appelle préhensible. Cette queue, à peu près arrondie, forme environ la moitié de la longueur totale de l'animal.

La peau des caméléons n'est pas protégée, comme celle de la plupart des sauriens, par des écailles aplaties et placées en recouvrement les unes sur les autres; ce sont, au contraire, des grains squameux, juxtaposés, arrondis, qui en couvrent toute la surface, excepté toutefois les régions occipitales, où il existe des petites plaques polygones, lesquelles prennent parfois une apparence tuberculeuse.

On sait que beaucoup de reptiles peuvent changer de couleur à volonté, mais aucun d'eux ne jouit de cette faculté à un plus haut degré que les caméléons. Ces sauriens, naturellement d'une teinte générale jaune-pâle, ou bien d'un vert-grisâtre, passent, selon certaines circonstances, au jaune ou au vert plus ou moins foncé. Tantôt ils prennent sur l'un ou l'autre de ces fonds de couleur, soit des taches, soit des bandes rougeâtres, ochracées ou violettes; tantôt ils offrent une teinte grise parsemée de taches arrondies ou triangulaires d'une couleur brune; il paraît même que quelquefois ils deviennent complétement noirs. Ces diverses variations de couleur des caméléons sont bien connues; mais ce qui ne l'est pas encore, c'est la cause physiologique de cette faculté de changer de couleur, dont personne n'a donné jusqu'ici une explication concluante.

Les particularités les plus notables que présente le squelette des caméléons sont : 1° la grandeur remarquable des orbites, séparées l'une de l'autre par une simple cloison membraneuse; 2° l'immobilité presque complète des vertèbres du cou; 3° la présence de côtes attachées sur ces vertèbres cervicales à commencer de la quatrième; 4° la réunion des côtes dorsales entre elles, sans intermédiaire, sous la partie inférieure du corps.

Les caméléoniens ont la bouche largement fendue. Ils manquent de dents au palais, mais ils en offrent de petites, nombreuses, trifides, fortement implantées sur les bords des mâchoires. La langue est aussi singulière par sa forme que par l'usage auquel elle est destinée. Ici elle remplit réellement deux fonctions, celle de discerner les saveurs, en même temps qu'elle sert à la préhension des alimens. Cet organe étant doué d'une protractilité et d'une rétractilité extrême, il en résulte que l'animal peut le lancer sur des insectes à plusieurs pouces hors de sa bouche, et le faire rentrer dans cette cavité avec une vitesse égale à celle d'une détente de fusil mise en action. Dans l'état de repos, la langue du caméléon occupe l'espace existant entre les branches du maxillaire inférieur, ressemblant à une masse charnue et visqueuse; mais lorsqu'elle est distendue, on remarque à son extrémité une espèce de tubercule ellipsoïde, épais, mou, ayant son bord antérieur libre et entier, sa partie moyenne légèrement enfoncée en entonnoir, et la postérieure rétrécie en une sorte d'éperon. Cette portion tuberculeuse, qui est réellement le corps de la langue, supporté par un tube membraneux susceptible de se plisser en anneaux afin de pouvoir rentrer dans la cavité buccale, présente sur sa surface des papilles disposées par lignes saillantes, sinueuses, entre lesquelles on voit des sillons qui se prolongent ainsi jusqu'au fond de l'entonnoir.

C'est au moyen de ce tubercule, dont le bord antérieur et la pointe postérieure ont la faculté de se rapprocher l'un de l'autre comme deux espèces de lèvres, que le caméléon peut saisir les insectes retenus d'ailleurs par la bave visqueuse dont ces parties sont enduites.

Le tube digestif n'offre rien de remarquable. La rate existe, mais à un état rudimentaire. Il y a à la partie inférieure du larynx une ouverture qui communique dans une arrière-poche membraneuse qui, selon toute apparence, sert à la dilatation de la gorge.

Les poumons des caméléons sont deux grandes poches vésiculeuses garnies en arrière de longs appendices ayant quelque analogie avec les sacs à air des oiseaux. Les caméléons se reproduisent de la même manière que le commun des sauriens. L'organe génital mâle est double, et les femelles pondent de petits œufs arrondis dont elles ne s'occupent plus aussitôt après qu'elles les ont enfouis dans le sable, exposés à la chaleur vivifiante des rayons solaires. Ces reptiles semblent être, parmi les sauriens, les représentans des paresseux ou bradypes, parmi les mammifères. Ils sont, de même que ces animaux, d'une extrême lenteur, passant souvent des journées entières sur la même branche sans bouger. Les caméléons ne vivent d'ailleurs que sur les arbres, se nourrissant d'insectes de divers ordres qu'ils atteignent à une certaine distance à l'aide de leur longue langue dont ils se servent pour ainsi dire comme d'une sarbacane. Les caméléons, aujourd'hui au nombre de quatorze ou quinze espèces, sont tous originaires de l'Ancien-Monde. Il n'en a pas encore été découvert un seul en Amérique.

L'espèce que nous avons fait représenter ici est le caméléon commun (*Chamæleo vulgaris*) qui est très répandu en Afrique, et qu'on rencontre aussi dans quelques contrées méridionales de l'Europe, et particulièrement en Espagne.

CHEMIN DE FER. Ce mot, qui n'est en usage que depuis un petit nombre d'années, sert à désigner certaines sortes de routes sur lesquelles sont établies à demeure fixe des ornières en fer. Tout le monde connaît l'importance de cette invention. Nous renverrons cependant ce qui s'y rapporte à un article plus général, l'article ROUTES. Nous avons, pour agir ainsi, deux motifs. Le premier, c'est que les considérations qui se rapportent à l'établissement des routes en général appartiennent également à la question des chemins de fer, qui ne sont qu'une espèce particulière

de route, et qu'en outre il convient de ne pas se priver des lumières qui doivent ressortir de l'examen comparatif de ces deux systèmes de communication par voie solide. Notre second motif, c'est que le mot de chemin de fer, qui n'est encore qu'à demi consacré par l'usage, nous paraît radicalement mauvais et peu fait pour être définitivement admis dans la langue française. D'abord, le mot *chemin* est mauvais, puisque la langue, ayant sanctionné le mot *route* comme devant désigner toutes les grandes lignes de communication par voie solide, il n'y a pas lieu à introduire deux mots différens là où l'idée est au fond la même; cela jette nécessairement de la confusion dans l'esprit, qui ne peut manquer, à cause de la distinction, de regarder ces chemins comme beaucoup plus différens des autres routes qu'ils ne le sont réellement. Ensuite la spécification *chemin de fer* est tout-à-fait fausse; car il en résulterait, en l'interprétant strictement, que le corps du chemin serait, non pas de pierre ou de terre comme celui des routes ordinaires, mais de fer; ce qui n'est pas, puisque les ornières seules sont en fer. Les Anglais, qui ont les premiers imaginé ce mode de communication, n'ont pas commis ce contre-sens dans la dénomination qu'ils lui ont imposée : ils disent simplement *rail-road*, *route à ornières*. Il nous semble qu'il serait préférable d'adopter en France le nom de *route ferrée*, qui serait encore bien plus précis et plus en harmonie avec la précieuse netteté de notre langue. Ce sont ces motifs, et particulièrement le premier, qui occasionnent le renvoi que nous marquons ici.

CHÊNE. Toutes les espèces de chênes sont réunies dans un genre de la famille des amentacées, tribu des quercinées de de Candolle, ou à la famille des cupulifères de Richard. En cette qualité, elles présentent les caractères suivans : les fleurs sont monoïques; les mâles sont disposées en chatons lâches et pendans; leur périgone, lobé sur ses bords, porte 5 à 10 étamines soudées à sa base; les fleurs femelles, solitaires ou diversement groupées aux aisselles des feuilles, sont entourées d'un involucre composé d'un grand nombre d'écailles qui se serrent plus ou moins les unes contre les autres pour former une cupule hémisphérique et coriace; leur périgone fait corps avec l'ovaire et se termine en cinq ou six petites dents inégales et irrégulières; leur ovaire, couronné par trois stigmates et divisé en autant de loges qui renferment chacune deux ovules, se transforme en un gland ou fruit à une seule loge et à une seule graine, ceint de la cupule. — Toutes ces espèces sont ligneuses; elles portent des feuilles alternes et flanquées à leur base de deux stipules le plus souvent très petites et caduques. Leur taille est en général grande et belle; quelquefois elle devient colossale, et s'élève à une hauteur de plus de cent pieds sur un diamètre de dix : quelques unes cependant restent buissonneuses, ou même à l'état nain. Leur distribution géographique montre qu'une température modérée est une condition de leur existence; en effet, on n'en trouve point entre les tropiques, ou elles n'y apparaissent que sur les plateaux et les flancs des hautes montagnes, telles que l'Himalaya et les Andes; elles abondent au contraire dans les États-Unis, dans le centre et le midi de l'Europe, dans l'Atlas, le Caucase, l'Asie-Mineure, la Chine et le Japon. Leur bois est employé dans les constructions et dans les arts, ou sert au chauffage; leur écorce renferme en général une grande quantité de tannin et d'acide gallique, qui la font rechercher pour le tannage des cuirs et pour quelques applications médicales. Leurs fruits deviennent la pâture des bêtes fauves pendant la mauvaise saison, à moins qu'ils ne soient dévorés par les cochons qu'ils engraissent rapidement; ceux de quelques unes sont doux et peuvent servir de nourriture à l'homme. Plusieurs espèces présentent d'autres propriétés utiles, et ajoutent ainsi à l'intérêt du groupe remarquable où elles sont comprises.

La classification la plus commode est fondée sur la forme des feuilles. Voici quelques unes des espèces les plus importantes.

Chênes à feuilles sinuées.

1° Lobes des feuilles mutiques.

Ici se placent les deux espèces les plus communes de nos contrées, le *Quercus robur* W. ou *Quercus sessiliflora* Sm. et le *Quercus pedunculata* W., ou *Q. racemosa* Lam. Ces deux espèces sont celles qu'on a particulièrement en vue quand on parle du chêne en général. Le chêne *pédonculé* l'emporte quelque peu sur le *rouvre* par la profondeur de sa racine, la hauteur et la régularité de sa tige, la facilité avec laquelle il se fend et se débite en planches. Sous le rapport de la densité et de la résistance, ils diffèrent peu l'un de l'autre. A l'égard de la faculté calorifique, d'après les expériences de Hartig, ils sont au hêtre, représenté par 1540, l'un comme 1497, l'autre comme 1440.

Dans des temps de disette extrême, le gland a quelquefois servi de nourriture à l'homme; mais l'usage de cet aliment a produit des accidents assez graves. Le gland renferme bien une forte proportion de substances nutritives; mais il contient en même temps une quantité notable de matières acerbes, astringentes et échauffantes qui nuisent à l'estomac. Cependant on peut, d'après Bosc, le dépouiller en partie de sa saveur désagréable par une lessive alcaline. En le faisant germer par un procédé analogue à celui qu'on suit à l'égard de l'orge dans les brasseries, M. Gilbert Burnet en a obtenu une grande quantité de sucre, et a réussi à en préparer une sorte de pain qui n'a pas été trouvé trop désagréable. M. Lœwig y a trouvé, par l'analyse chimique, 38 parties de fécule.

Les jeunes bourgeons des chênes sont recherchés des bestiaux; mais l'usage de cet aliment leur cause souvent une gastro-entérite connue sous le nom de *mal de brout*.

Comme les deux espèces dont nous parlons sont en quelque sorte les seules qu'on aménage en forêts, il convient de placer ici ce qui concerne la culture et l'exploitation du chêne en général. Il lui faut un sol profond et perméable; ses précieuses qualités méritent bien d'ailleurs qu'on lui réserve les meilleurs fonds. Il se multiplie par ses graines, par les rejets de ses souches, par le couchage ou marcottage, quand il s'agit simplement de regarnir des vides, et par plantations. La multiplication par les semences se fait, ou naturellement, au moyen des arbres réservés sur les coupes, ou artificiellement par les semis ordinaires. Dans ce dernier cas, on sème soit en pépinière, soit à demeure, tantôt en automne et tantôt au printemps. Quand les jeunes sujets ont atteint une hauteur de deux pieds environ, on en fait l'extraction en conservant à leur pivot la plus grande longueur possible, et on les place sur le sol qu'ils doivent définitivement occuper, ou, si l'on veut en former des arbres de tige, dans un local particulier dans lequel on les laisse jusqu'à ce qu'ils aient acquis 9 à 10 pieds de hauteur. On sème plus souvent à demeure, ce qui d'ailleurs n'exige presque pas d'autres soins que de labourer ou de piocher une fois le sol, et de répandre en même temps que les glands des céréales qui abritent les jeunes plants, ou d'y planter des bois blancs qui provoquent une croissance en hauteur. Quelques binages suffisent ensuite pour l'entretien des semis. Quand il s'agit de faire des plantations en massifs, on laboure le sol à la bêche, à la houe, à la pioche ou à la charrue, puis on ouvre des trous où l'on place les jeunes plants.

Le chêne s'exploite de toutes les manières : en futaies, en taillis, en têtards. Il n'y a point d'espèce de bois qui se soutienne plus long-temps en taillis, et il donne à chaque exploitation un recrû abondant et vigoureux; mais pour cela il doit être coupé très net et très près de terre. On a proposé l'emploi de la scie pour remplir plus complétement ces conditions; cependant la cognée suffit entre des mains exercées. Les périodes d'aménagement varient. Lorsqu'on

veut recueillir séparément l'écorce pour en faire du tan, on l'enlève sur les jeunes chênes au moment où les feuilles commencent à se développer, c'est-à-dire à l'époque où l'abondance des sucs facilite sa séparation, et l'on procède à la coupe immédiatement après; quelquefois on suit l'ordre inverse.

Après le chêne-rouvre et le chêne pédonculé, nous citerons dans la même section le *Quercus toza* Bosc, le *Quercus cerris* L. et le *Quercus fastigiata* Lam, trois espèces qui croissent en France. Le toza ou tauzin, remarquable par ses feuilles cotonneuses en dessous, croît dans nos provinces occidentales; il donne un bois peu propre aux constructions, mais excellent comme combustible. Le cerris ou chêne chevelu, ainsi nommé à cause de l'apparence que prennent les écailles de ses cupules, a un bois d'une excellente qualité. On ne le trouve que dans quelques cantons de la France; le chêne de Bourgogne ou haliphlœos n'en est vraisemblablement qu'une variété. L'espèce suivante, le *Quercus fastigiata*, chêne pyramidal ou chêne-cyprès, est remarquable par sa forme qui le fait cultiver comme arbre d'ornement; on ne l'a observé que dans les Basses-Pyrénées. Les autres espèces, comprises dans la même catégorie que les précédentes, sont exotiques; dans le nombre il faut remarquer le chêne blanc, *Quercus alba* L., ainsi appelé à cause de la blancheur de son écorce. Ce chêne est pour ainsi dire, dans l'Amérique septentrionale, le remplaçant de nos espèces communes.

2° Lobes et dents des feuilles mucronés.

Deux espèces de cette catégorie, le *velani* et le *quercitron*, offrent un intérêt particulier. Le velani (*Quercus ægilops* L.) de l'Asie-Mineure et de l'Archipel livre au commerce, pour la teinture en noir et la préparation des cuirs, ses volumineuses cupules ou *vélanèdes*, très riches en tannin et en acide gallique, et hérissées d'écailles longues et épaisses. Le quercitron (*Q. tinctoria*) des Etats-Unis, est précieux pour son écorce noire ou vert foncé, qui recèle en abondance un principe colorant jaune bon teint, très recherché des teinturiers et des fabricans de papiers peints.

Chênes à feuilles dentées.

1° Glands oblongs.

Sur six espèces qui dans cette section se disputent notre intérêt, quatre sont des arbres toujours verts, savoir : l'yeuse, le liége, le ballote et le chêne au kermès. L'yeuse, ou chêne vert proprement dit (*Quercus Ilex* L.), est un arbre qui croît dans les terrains secs du nord de l'Afrique et du midi de l'Europe; avec son bois, qui est très dur, on fabrique des instrumens destinés à exercer ou à subir un frottement considérable. On en connaît des variétés à feuilles entières, d'autres à glands doux. — Le chêne-liége (*Q. Suber* L.) croît dans les mêmes contrées et dans les mêmes sols que l'yeuse, et lui ressemble beaucoup; mais il s'en distingue aisément par son écorce fongueuse, épaisse et profondément crevassée, que tous les huit ou dix ans on enlève alternativement sur chaque moitié de la longueur du tronc en ménageant le liber, et qui forme la substance bien connue sous le nom de *liége*. — Les glands du chêne-liége sont assez doux; mais comme substance comestible ils sont bien inférieurs à ceux du chêne ballote (*Q. ballota* L.), que dans la Barbarie et en Espagne on grille ou l'on fait bouillir pour les manger à la manière des châtaignes. — Le chêne au kermès (*Q. coccifera* L.), arbrisseau rabougri qui forme des buissons épais le long des chemins dans les lieux pierreux et arides, autour du bassin de la Méditerranée, présente un autre genre d'utilité. Sur ses feuilles petites, glabres des deux côtés et ordinairement bordées de dents épineuses, vit le kermès animal, ou cochenille du chêne vert (*Coccus ilicis* L.), qu'on y récolte aux mois de mai et juin avant l'époque de la ponte, et qui, après avoir été tué dans le vinaigre, puis desséché, est versé dans le commerce sous la forme de coques légères, fragiles, lisses, d'un assez beau rouge.

C'est encore à l'existence d'un parasite que doit sa valeur commerciale le chêne à la noix de galle (*Quercus infectoria* Oliv.), arbrisseau tortueux de l'Asie-Mineure. C'est en effet sur ses jeunes rameaux qu'un insecte du genre cynips dépose ses œufs, qui, à mesure de leur développement, produisent des excroissances tuberculeuses contenant jusqu'à 30 ou 40 p. 100 de leur poids en tannin et en acide gallique. Des galles se forment aussi sur nos espèces européennes, telles que le rouvre, le tauzin; mais elles sont peu employées par l'industrie.

Enfin, nous nommerons encore dans la même division le *Quercus prinus*, qui croît dans le midi des Etats-Unis, et qui est un des arbres les plus beaux, les plus majestueux de ce pays.

2° Glands ovales, ou approchant de la forme globuleuse.

Parmi les espèces auxquelles ce caractère est commun, le chêne des montagnes (*Quercus montana* W.), mérite surtout de fixer l'attention des planteurs; en effet, il aime à croître sur les terrains pierreux et non cultivables; son écorce est excellente pour le tannage, et son bois de très bonne qualité. Il est indigène en Amérique.

Chênes à feuilles entières.

L'espèce la plus intéressante de ce groupe, le dernier du genre, est le chêne vert des Florides et de la Louisiane (*Quercus virens* W.), arbre à large tête, de 40 à 50 pieds de haut, qui croît lentement sur les bords de la mer, et dont le bois est peut-être le plus lourd, le plus compacte et le plus durable de tous les bois de chêne, ce qui le fait employer presque exclusivement, dans les Etats-Unis, pour la charpente supérieure des vaisseaux.



(Chêne pédonculé.)

1 Rameau portant des fleurs mâles et femelles. — 2 Fleur mâle amplifiée. — 3 Fleur femelle *idem*. — 4 Ovaire dépouillé du périgone. — 5 Fruit, section longitudinale. — 6 *Idem*, section transversale. — 7 Gland mûr. — 8 Un cotylédon avec le radicule. — 9 Bourgeon. — 10 *Idem* dépouillé de ses écailles.

CHÉNIER (André-Marie de), fils de Louis de Chénier, consul-général de France à Constantinople, naquit, dans cette ville, le 29 octobre 1762. Sa mère était Grecque. Il vint en France dès son bas âge, et fut confié aux soins d'une tante, qui habitait le midi de la France. Il avait onze ans lorsque son père le fit entrer au collége de Navarre, l'un des meilleurs de Paris. Il y fit d'excellentes études, et les belles compositions de l'antiquité développèrent en lui ce pur sentiment de netteté et d'élégance qui devait si vivement se manifester plus tard pour l'honneur de notre littérature et de notre langue. Il aimait particulièrement le grec, qu'on pourrait peut-être, avec quelque

profondeur, nommer sa langue maternelle; dès l'âge de seize ans, il le savait assez bien, et traduisit, étant encore au collége, une ode de Sapho. Mais c'est seulement à partir de 1788, époque à laquelle il se fixa définitivement à Paris, que l'on doit commencer à faire courir sa carrière littéraire. Carrière bien courte, hélas! et cependant bien glorieuse, puisqu'elle a suffi pour immortaliser son nom.

« Charmé des Grecs, dit le spirituel éditeur de ses œuvres, » M. de Latouche, il forma son style sur leurs divers modèles; » mais frappé de l'intolérante obstination de quelques es- » prits à prétendre enfermer le vol des muses dans le cercle » de leurs étroites idées, il résolut de s'en affranchir, d'es- » sayer des routes nouvelles, et consacra ce projet dans le » poëme intitulé l'*Invention*. L'amour de la nature et des » vertus de cet âge naïf où l'on méconnut l'emploi de l'or, » tourna ses idées vers l'églogue. C'est une vocation des » âmes pures. Chénier chercha les traces des maîtres et » quelquefois il les a rencontrées.

La révolution vint bientôt l'arracher à cette carrière toute paisible. André quitta les muses pour les discussions politiques; guidé par des sentimens d'humanité et de vertu individuelle, plus que de vraie politique, il essaya, dans le *Journal de Paris*, de tenir le milieu entre les deux partis extrêmes. C'était une position difficile et qui lui imposait une responsabilité terrible. Malheur à ceux qui, dans les révolutions, osent se faire pilotes quand il leur arrive de se tromper! Chénier avait osé célébrer Charlotte Corday, flétrir Collot d'Herbois, attaquer Robespierre, prendre la défense du roi : il n'en fallait pas tant dans cette rude époque pour encourir la mort. Il y marcha avec un noble courage, côte à côte avec Roucher, le peintre des Mois : ils s'entretinrent tous deux tranquillement de poésie jusqu'au pied de l'affreuse machine. Il mourut l'avant-veille du 9 thermidor!

On a de lui des odes, des élégies, des idylles, divers poëmes commencés. L'ode connue sous le nom de la *Jeune Captive*, et composée par lui, à Saint-Lazare, pour mademoiselle de Coigny, prisonnière comme lui dans cette maison, est un des morceaux les plus touchans et les plus élégans de notre langue. Nous demandons à en citer seulement ici quelques strophes. Il n'en faut pas davantage pour mettre André Chénier au rang de nos plus grands poëtes.

Est-ce à moi de mourir! tranquille je m'endors,
Et tranquille je veille; et ma veille aux remords,
Ni mon sommeil ne sont en proie;
Ma bienvenue au jour me rit dans tous les yeux;
Sur des fronts abattus, mon aspect dans ces lieux
Ranime presque de la joie.

Mon beau voyage encore est si loin de sa fin!
Je pars, et des ormeaux qui bordent le chemin
J'ai passé les premiers à peine.
Au banquet de la vie à peine commencé,
Un instant seulement mes lèvres ont pressé
La coupe, en mes mains, encor pleine.

Je ne suis qu'au printemps, je veux voir la moisson;
Et, comme le soleil, de saison en saison,
Je veux achever mon année.
Brillante sur ma tige et l'honneur du jardin,
Je n'ai vu luire encor que les feux du matin,
Je veux achever ma journée.

O mort! tu peux attendre; éloigne, éloigne-toi;
Va consoler les cœurs que la honte, l'effroi,
Le pâle désespoir dévore.
Pour moi, Palès encore a des asiles verts;
Les amours des baisers, les muses des concerts;
Je ne veux pas mourir encore.

CHÉNIER (Marie-Joseph), est un de ces rares versificateurs de la période révolutionnaire que le feu de la politique n'a pas eu la force de détourner du soin des lettres. Il faut dire à sa louange que la poésie n'a jamais été dans son idée, comme dans celle de tant d'autres poëtes, une forme vaine et une pure fantaisie indépendante des préoccupations contemporaines. Presque toutes ses tragédies ont une intention, et portent un caractère politique plus ou moins évident. Il était de l'école dramatique de Voltaire; mais malheureusement ses œuvres ont peut-être perdu du côté de l'art une partie de ce qu'elles ont gagné de celui de l'honnêteté. L'inspiration poétique, pour être franche et puissante, a besoin d'être directe; il faut que la pensée puisse ouvrir ses ailes en liberté, et ce n'est guère en s'efforçant de plier, pour les faire tenir sous l'habit des Grecs ou des Romains, les sentimens de son époque, qu'on parvient à les exprimer dans toute leur splendeur. Le souvenir des tragédies de Chénier est à peu près éteint, de même que celui de tant d'autres tragédies de même espèce qui depuis quarante ans ont glissé sur la scène. Une seule pièce de vers, fruit d'une heure d'élan patriotique et d'entraînement véritable, suffit cependant pour soutenir le nom du poète au-dessus des abîmes de l'oubli, et attacher son immortalité à celle de notre histoire : nous voulons parler du *Chant du départ*, frère jumeau de celui de *la Marseillaise*, et dont Chénier eut la gloire de composer les paroles. Tant il est vrai que ce n'est pas l'étendue du bagage qui, en littérature, constitue la richesse! Tel se noie qui en a beaucoup, tel se sauve, porté sur les flots du temps par un simple couplet.

Chénier, né à Constantinople en 1764, vint, comme son frère, se fixer parmi nous dès son enfance. L'amour du théâtre le tourmenta de bonne heure. Agé à peine de vingt ans, il fit jouer au Théâtre-Français deux pièces qui n'eurent aucun succès. Les circonstances politiques vinrent heureusement à son aide. Sa tragédie de *Charles IX*, qui retraçait avec une hardiesse dont la scène française n'avait pas d'exemple, un des crimes politiques les plus odieux que l'on puisse reprocher à la monarchie, fut représentée peu après la prise de la Bastille, et accueillie par le public avec un véritable enthousiasme. En 1791, on joua *Calas* et *Henri VIII*, qui furent reçus avec bien moins de faveur. *Caïus Gracchus* est du 19 février 1792; c'était une tragédie toute républicaine, mais remplie cependant d'une certaine modération politique qui parut mal placée dans les circonstances difficiles où se trouvait l'état. Les deux années suivantes, parurent *Fénélon* et *Timoléon*, pièces de même intention. *Cyrus*, représenté à la fin de 1804, était aussi une tragédie de circonstance composée à l'occasion du couronnement de Napoléon.

Outre ces divers ouvrages dramatiques, Chénier en a composé plusieurs autres, et notamment *Tibère*, sa meilleure tragédie peut-être, *Philippe II*, et deux ou trois traductions de *Sophocle*, qui n'ont jamais été représentées. Il faut aussi faire mention de sa comédie de *Nathan le Sage*, imitée de Lessing. Toutes ces pièces de théâtre sont réunies en un recueil de 5 vol. in-8°, publié en 1818.

Le recueil complet des œuvres de Chénier est fort considérable, car cet auteur a beaucoup écrit, tant en prose qu'en vers. On a de lui des odes, des élégies, des satires, des épîtres, des discours en vers, des contes, plusieurs poëmes commencés, quelques traductions, de nombreux discours prononcés dans les diverses assemblées politiques dont il a fait partie. Nous devons citer spécialement son *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis* 1789, rédigé par lui sur l'invitation de l'empereur, et qui a joui de quelque estime en son temps. Il fit aussi, en 1806 et en 1807, un cours de littérature française à l'Athénée, qui a été publié en partie; mais ces leçons, destinées à répandre la connaissance de notre ancienne littérature, et assez goûtées du public à cette époque, sont aujourd'hui fort imparfaites.

Chénier a été membre de la convention, et il a eu l'honneur de présider quelque temps cette immortelle assemblée. Il a siégé ensuite dans le conseil des cinq-cents et dans le tribunat. Il avait été membre de la section de poésie dès l'organisation de l'Institut. Il est mort en 1811.

CHENILLE. L'existence de tous les insectes, sans exception, est partagée en quatre périodes bien distinctes. De l'*œuf* pondu par une femelle, et déposé par elle dans les conditions de lieu nécessaires à son développement, sort une *larve ;* celle-ci, au bout d'un certain temps, se transforme en *nymphe:* puis enfin de cette dernière se dégage l'animal parvenu au terme de sa croissance, ayant pour fonction spéciale la propagation de l'espèce, en un mot l'*insecte parfait*. Aux mots LARVE et MÉTAMORPHOSE nous examinerons ce phénomène en lui-même, et les importantes considérations qui s'y rattachent. En ce moment, nous nous contenterons d'ajouter que ce passage par quatre états différens qui sont, du reste, plus ou moins prononcés, plus ou moins distincts l'un de l'autre, constitue un caractère de telle valeur que tout animal articulé, qui ne le présente pas, doit par cela seul être rejeté de la classe des insectes. C'est pour cette raison que les naturalistes ont retranché de cette classe les crustacés, les arachnides, les myriapodes et les parasites, que Linné, et après lui beaucoup d'autres auteurs, y avaient compris.

Les chenilles sont les larves des lépidoptères ou papillons, et par conséquent nous eussions dû remettre à en parler au mot LARVE; mais la nature de ce recueil, qui doit envisager les insectes, surtout sous le point de vue de leur utilité ou de leur nocuité pour l'homme, nous a déterminé à leur consacrer un article à part. En effet, si sous leur dernière forme les lépidoptères sont des animaux non seulement innocens, mais qui contribuent pour une large part à la beauté de la création, leurs chenilles sont du nombre des animaux dont l'homme a le plus à se plaindre, et aux dégâts desquels il est le plus difficile de s'opposer.

A la sortie de l'œuf, les chenilles ont un corps plus ou moins allongé, et se distinguent des autres larves par un caractère facile à saisir. Leurs pattes ne sont jamais au-delà de seize ni au-dessous de dix; les larves des autres ordres en ont toujours moins ou plus que ce nombre. Six de ces pattes, placées sous les trois premiers anneaux qui suivent la tête, sont cornées, terminées en pointe, et ne manquent jamais : elles contiennent dans leur intérieur, comme dans un fourreau, celles qu'aura un jour le papillon; de sorte que si l'on en coupe une, la patte correspondante manquera chez ce dernier. On les appelle *pattes écailleuses*, ou *vraies pattes*, pour les distinguer des suivantes qui ont de véritables mamelons, rétractiles, et terminés par une couronne de petits crochets, qui se redressent quand la chenille veut se cramponner à quelques corps, et deviennent horizontaux lorsque la patte est relevée. Ces pattes, nommées *pattes membraneuses*, ou *fausses pattes*, sont plus essentielles à l'animal que les précédentes pour la locomotion, mais leur nombre éprouve des variations; il y en a de quatre à dix avec les degrés intermédiaires. De là dépendent toutes les différences qu'on observe dans la marche des chenilles. Celles qui ont leurs pattes au grand complet, et par conséquent point d'intervalles vides sous le corps, s'avancent par ondulations régulières et fréquemment répétées; lorsque, au contraire, plusieurs pattes manquent, qu'il n'y en a, par exemple, qu'une paire vers le milieu du corps et une autre à l'extrémité, le grand hiatus qui se trouve entre elles oblige l'animal à rapprocher son extrémité postérieure de l'intérieure, en faisant décrire un arc plus ou moins bombé à la partie moyenne de son corps. Il marche alors à grands pas, et semble arpenter le terrain; ce qui a fait donner aux chenilles qui sont dans ce cas le nom de *chenilles arpenteuses*.

Le corps des chenilles est toujours composé de douze anneaux ou segmens, non compris la tête qui est cornée, et formée de deux calottes se regardant par leur concavité. Dans leur angle de séparation en dessous se trouve la bouche, qui est très différente de celle qu'aura plus tard l'insecte parfait, et ressemble à celle des insectes broyeurs : elle se compose, en effet, de deux mandibules cornées plus ou moins fortes et tranchantes, deux mâchoires faibles, une lèvre inférieure, au centre de laquelle un petit mamelon perforé qui est la filière; enfin des palpes très peu développés. Les antennes sont également très courtes, souvent nulles, et les yeux sont remplacés par de petits points noirs granuleux, qui paraissent à peine pouvoir servir à la vision. A l'extérieur on retrouve les mêmes organes que dans le papillon, mais à des degrés de développement très différens. L'équilibre entre les diverses fonctions est en quelque sorte rompu au profit de celle de la nutrition, l'estomac est excessivement développé, et occupe à lui seul presque toute la longueur du corps. L'état de chenille n'a en effet d'autre but que l'accumulation des matériaux qui doivent plus tard constituer les organes du papillon; sa fin principale, sous cette forme, est de s'assimiler la plus grande quantité possible de substances dans un temps donné qui varie pour chaque espèce, et qui est en général très court; aussi ne doit-on pas s'étonner de l'extrême voracité des chenilles qui les rend si nuisibles, et si presque toutes consomment chaque jour une quantité supérieure en poids à celui de leur corps. Toutes cependant ne sont pas sans cesse occupées à manger; beaucoup ne le font que pendant le jour, d'autres pendant la nuit, et à de certaines heures seulement. Ces habitudes sont essentielles à connaître; faute d'être au fait à cet égard, on voit souvent des jardiniers chercher en vain pour les détruire des chenilles qui leur font beaucoup de tort, et qu'ils trouveraient sans peine s'ils connaissaient l'heure de leur repas. Ici, comme en bien d'autres circonstances, se révèle l'utilité pratique de l'entomologie que quelques esprits superficiels méprisent encore.



(Chenille.)

Cette ingestion énorme d'alimens fait croître promptement les chenilles, mais en même temps elle nécessite chez elles, à des époques fixes pour chaque espèce, cette crise qu'on appelle la mue, au moyen de laquelle elles se dépouillent de leur peau. Cette dernière n'étant en effet qu'une membrane épidermoïde douée d'un faible degré d'extensibilité, on conçoit que l'animal ne pourrait rester enfermé dans cette enveloppe presque rigide jusqu'au terme de sa croissance. Il s'en délivre donc, et d'une manière si complète qu'on retrouve dans la dépouille, non seulement les poils, mais les fourreaux des palpes, des antennes, des mâchoires, etc. Quelques espèces ne subissent que trois mues, d'autres jusqu'à six, et quelquefois au-delà. Toutes, à l'approche de cette crise, cessent de manger, perdent la vivacité de leurs couleurs, et se tiennent en repos. La peau se fend sur le dos, et l'animal dégage peu à peu son corps, puis ses membres de cet étui incommode qui lui est devenu étranger. Il apparait alors avec une livrée plus brillante, et souvent toute différente de celle qu'il avait auparavant.

Les formes, les couleurs et les appendices dont sont munies les chenilles, varient à l'infini. Sans le préjugé qui les fait regarder, on ne sait trop pourquoi, avec une sorte d'horreur par le vulgaire, beaucoup d'entre elles passeraient pour de très beaux animaux. Leurs mœurs offrent également une foule de particularités intéressantes à étudier. Les unes vivent solitaires, d'autres en sociétés plus ou moins nombreuses. La plupart de ces dernières se filent un nid commun qu'elles ne quittent qu'à leur dernière mue, époque à laquelle elles se séparent pour se transformer chacune à part en nymphe; il en est qui restent en famille même après cette

transformation. Parmi celles qui sont solitaires, les unes ne se construisent aucun abri, tandis que celles dont la peau est très fine, et ne peut supporter le contact de l'air, se fabriquent, tantôt avec de la soie pure, tantôt en y ajoutant d'autres matériaux, une petite tente ou un fourreau qu'elles transportent partout avec elles : dans le nombre sont ces teignes qui rongent nos étoffes en laine, nos pelleteries, etc. Enfin, il en est qui, sans rien construire, savent se mettre à l'abri dans l'intérieur des feuilles entre les deux lames qui recouvrent le parenchyme; ces dernières, qui sont nécessairement de très petite taille, ont reçu le nom de *chenilles mineuses*, à cause des galeries tortueuses qu'elles creusent dans les feuilles. Nous aurons occasion ailleurs d'entrer dans plus de détails à ce sujet, ainsi que nous avons déjà commencé à le faire à l'article BOMBYX.

Il n'est aucune substance végétale qui ne serve de nourriture à quelque espèce de chenilles; un grand nombre même s'accommodent de matières animales. On a cru pendant long-temps que chaque arbre en nourrissait une espèce particulière, et que chaque espèce de chenille se nourrissait exclusivement d'un végétal; mais rien n'est plus faux. Tel arbre, notre chêne, par exemple, nourrit cinquante espèces de chenilles, et, parmi ces dernières, il en est qui s'accommodent de tous les arbres fruitiers ou forestiers indistinctement. Du nombre de cette espèce si commune dans nos jardins, et qu'on désigne communément sous le nom de *livrée*, à cause des raies longitudinales de diverses couleurs dont elle est ornée. Il est vrai cependant, en général, que les chenilles d'un genre naturel et bien circonscrit, correspondent à une famille de plantes également naturelle. Presque toutes celles qui donnent des papillons que Linné appelait *chevaliers*, vivent sur les plantes du genre citronnier, et nous pourrions citer beaucoup d'autres exemples du même genre. C'est pour cela qu'une plante exotique qui, dans sa patrie, est attaquée par plusieurs espèces de chenilles, cesse de l'être lorsqu'elle est transportée dans un pays étranger. Le noyer, le platane, le robinia faux acacia, le marronnier d'Inde, l'arbre de Judée, etc., sont respectés par nos chenilles européennes; de même que nos choux, nos pommiers, nos cerisiers, etc., transportés en Amérique, sont respectés par les chenilles américaines. Mais lorsqu'un végétal appartient à un genre qui existe déjà dans le pays où il a été transplanté, il cesse d'être épargné. Tous les peupliers et les saules de l'Amérique septentrionale qu'on a acclimatés en Europe ne sont pas plus à l'abri de la voracité des chenilles que nos salicinées indigènes.

Les horticulteurs soigneux mettent le plus grand soin à délivrer des chenilles les arbres qu'ils cultivent. Cette opération, qu'on nomme *échenillage*, consiste simplement à chercher sur les branches ceux de ces animaux qui peuvent s'y trouver, et à les écraser au fur et à mesure qu'on les découvre. Dans les années ordinaires, il suffit de l'exécuter de temps en temps; mais il en est d'autres où les chenilles se multiplient à un tel point qu'elles exigent pour leur destruction les efforts réunis de toute une population et des mesures administratives spéciales. En France la loi prescrit un échenillage annuel qui a lieu à l'entrée de l'hiver. Cette époque est, en effet, la plus favorable; les nids de celles qui vivent en société s'aperçoivent alors sans peine sur les branches dégarnies de feuilles, et d'un seul coup on peut en détruire des quantités considérables. On doit aussi rechercher les œufs qui sont collés autour des jeunes rameaux, où ils forment des plaques ou des anneaux plus ou moins étendus. Ces deux moyens sont de tous ceux qu'on a proposés les plus rationnels et les plus praticables. Si l'on attendait au printemps, ainsi qu'on le faisait autrefois, pour s'opposer à la multiplication des chenilles, il serait trop tard. La destruction faite par l'homme et les oiseaux insectivores ne suffirait pas pour diminuer, d'une manière efficace, leur effrayante multitude.

Arrivées au moment de se transformer en chrysalide, les chenilles éprouvent les mêmes symptômes qu'à chacune de leurs mues. Beaucoup d'entre elles déploient alors un instinct et une industrie admirables, qui a pour but leur conservation pendant l'état de repos dans lequel elles vont entrer; mais, comme les moyens qu'elles emploient ne laissent des traces que dans les chrysalides, nous remettons à en donner une idée en parlant de ces dernières. Voyez CHRYSALIDES.

CHER (Département du). Ce département, le plus central de la France, a été tiré du Berri et du Bourbonnais. Il a pour limites : au Nord, les départemens de Loir-et-Cher et du Loiret; à l'Est, celui de la Nièvre; au Sud, ceux de l'Allier et de la Creuse; à l'Ouest, celui de l'Indre. Sa superficie est de 701 661 arpens métriques; sa population, de 256 056 habitans. Il fait partie de la quinzième division militaire et de la vingt-deuxième conservation forestière. Le Cher, rivière qui prend sa source dans le département de la Creuse, lui donne son nom, et le traverse, incliné vers l'Ouest, dans le sens de sa plus grande étendue, du Sud au Nord.

Ce département est une vaste plaine sillonnée par un grand nombre de petites rivières. La Loire et l'Allier lui servent de limites à l'Est; au Nord, au Midi et au Sud une ligne arbitraire l'empêche de se confondre avec le territoire des départemens voisins. Une chaîne de collines s'élève dans sa partie septentrionale; dans sa partie méridionale sont jetés plus de cinq cents étangs, abondamment fournis de diverses espèces de poissons. La température est en général froide et humide. Les vents dominans sont ceux de l'Ouest et du Nord-Ouest.

Sous le rapport de l'agriculture, principale industrie des habitans, le sol du département du Cher présente un tiers de terre forte de très bonne qualité, et deux tiers en général sablonneuse et pierreuse, mais assez productive. Les forêts prennent en étendue 149 198 hectares; les vignes, 11 694; les prés et pâturages, 73 000; les landes et les terrains en friche s'élèvent à 53 000 hectares environ.

Bien que très arriérée dans les procédés qu'elle emploie, l'industrie agricole de ce département fournit au commerce un assez grand nombre de produits, dont les principaux consistent en vins, eaux-de-vie, cidre, céréales, chanvre, laines, moutons, bestiaux et bois.

Mais sous le sol ainsi exploité, il est des richesses non moins importantes. Quinze hauts-fourneaux, deux fours d'affinage, trente forges et fenderies, débitent une quantité considérable de fonte et de fer. Deux mille ouvriers trouvent dans ces usines leurs moyens d'existence.

Outre ces mines de fer d'excellente qualité, il faudrait, suivant d'anciennes traditions, tenir compte d'une mine de cuivre située dans les environs de Sens-Beaujeu, de mines d'argent près de Celle-Bruyère, de Vierzon et au Puits-d'Abert, non loin de Saint-Amand : mais aucunes de ces mines ne sont en exploitation. Des titres authentiques prouvent qu'on a autrefois exploité dans le Berri des mines de plomb.

Des produits plus réels, et journellement versés dans le commerce, sont la manganèse, la houille, l'ocre, le grès, la pierre de taille calcaire, la pierre meulière, le marbre de diverses qualités, la marne, le gypse, la terre à porcelaine, la terre à foulon, etc. Aux environs de Bourges, les carrières fournissent des pierres tendres et blanches, qui durcissent à l'air, et qu'on emploie comme moellons et comme pierre de taille. Ces carrières sont remarquables par leur étendue souterraine : on y trouve diverses espèces de coquilles pétrifiées, des ammonites entre autres, et principalement des térébratules. A Charly, il existe des carrières de pierres dures, d'un grain serré et fin, susceptibles de recevoir un beau poli, et qui peuvent être employées avec avantage dans l'architecture. Toutes les statues qui déco-

rent la cathédrale de Bourges ont été exécutées en pierres de Charly.

Au milieu de ces richesses matérielles et usuelles, il en est d'un autre genre recherchées par le savant, admirées par l'artiste, et dont ne se soucie guère le peuple d'aujourd'hui. Nous voulons parler des antiquités, des ruines, et de ces vieux monuments gothiques, enfants d'un autre siècle, qui, sans être abattus, toujours vivans, toujours ouverts, n'ont pourtant presque plus de rapports avec les mœurs et les idées de la civilisation présentes. Témoignages muets de races éteintes, ils portent en eux les traces indélébiles de la guerre, de l'indifférence, de l'oubli.

Sur la route de Paris à Toulouse, près de Graçay, on remarque un amas de sept à huit pierres énormes, connues dans le pays sous le nom de *Pierres folles*: ces pierres sont très probablement les ruines de quelque monument celtique. Trois tombelles se trouvent aux environs de Bourges la *butte Barral*, la butte des *Prés-Fichaux* et la tombelle des *Vignes-du-Château*. Quelques antiquaires ont cru reconnaître un autel gaulois dans une des bornes de la place Gordaine, à Bourges, connue sous le nom de *pierre de la crie*. Un sarcophage gaulois, placé dans la cour d'une maison, à Bruère, y servait encore d'abreuvoir il y a quelques années.

La domination romaine, qui sema dans les Gaules tant de cirques et d'amphithéâtres, de thermes et d'arcs de triomphe, d'aqueducs et de temples, a laissé dans le département qui nous occupe des traces bien effacées, bien peu nombreuses. Cependant on remarque aux environs de Bourges les ruines d'un aqueduc souterrain qui conduisait l'eau dans la ville. On a trouvé à Alichamp, à trois quarts de lieue de Saint-Amand, une borne milliaire, des tombeaux, des inscriptions, des débris d'armes, de vases, et des médailles, qui sembleraient prouver qu'il a existé en ce lieu une ville considérable. Drevant, à trois quarts de lieue de Saint-Amand, possède aussi les ruines d'un amphithéâtre dont on reconnait le plan et la plupart des distributions. On y a trouvé en outre des tronçons de colonnes, des fragmens de statues, des tombeaux, des pierres sculptées, chambres pavées ou revêtues de marbre, des salles de bain, et d'autres constructions qui annoncent une ancienne et florissante cité. Près de Drévant, et de l'autre côté du Cher, on distingue les vestiges d'un ancien camp romain. On montre aussi aux environs de Bourges, entre Nohant et Maubranche, l'emplacement d'un camp qu'on dit avoir été celui de Vercingétorix. Plusieurs localités présentent des traces de voies romaines. On a trouvé à deux lieues de Bourges un fragment de colonne antique, avec une inscription; cette colonne faisait partie d'un monument élevé pour perpétuer le souvenir de la réparation d'un pont et d'une route, par Germanicus et par Caïus Julius Verus.

Mais la féodalité, plus récente, a des ruines mieux conservées et plus nombreuses. Tandis qu'il faut remuer le sol pour trouver ces souvenirs de Rome ou de la Gaule, il suffit de regarder autour de soi pour voir s'élever dans les airs les ruines croulantes de châteaux, de convens, de donjons, de tours crénelées. Le moyen âge est pour le département du Cher ce qu'est l'antiquité romaine pour certains départemens du Midi. La moindre ville, le moindre bourg avait son château, ses fortifications, dont on retrouve encore des restes plus ou moins considérables. Près de *Mehun*, petite ville très ancienne, sont les ruines du château qui fut témoin des amours de Charles VII et d'Agnès Sorel, ainsi que de la mort pitoyable de ce prince, qui s'y laissa mourir de faim, dit l'histoire, craignant d'être empoisonné par son fils Louis XI. Les débris d'une chapelle, ceux d'un escalier gothique, une tour et quelques murailles dégradées sont les seuls restes de cet édifice, dont la foudre a hâté la destruction. — A *Château-Meillant*, petite ville de 2 455 habitans, on remarque un ancien château que l'on fait remonter jusqu'à l'époque romaine. Il est accolé à une grosse tour carrée de 72 pieds de haut et de 47 de large dont les murailles ont 15 pieds d'épaisseur. Sur la lanterne de l'espèce de dôme qui servait de toiture à ce château, on voyait autrefois une statue de cuivre doré représentant une femme, dont la partie inférieure du corps se terminait en queue de serpent. C'était Mellusine, cimier des armes de la maison de Saint-Gelais-Lusignan, à laquelle la seigneurie de Château-Meillant avait appartenu. Entouré d'eau, ce château offre un singulier mélange d'architecture de plusieurs siècles et de genres opposés. De grosses tours carrées, avec des meurtrières et des machicoulis à la sarrasine, s'y trouvent accolés à des tours et des tourelles octogones décorées de précieuses sculptures et d'arabesques fantastiques. — A deux lieues au nord de *Lignières*, petite ville de 1 987 habitans, berceau du calvinisme dans le Berri, sur le chemin vicinal qui conduit à Issoudun, on trouve les restes de l'ancienne abbaye de Chézal-Benoît, un des chefs-lieux de l'ordre des Bénédictins, couvent dont l'origine remonte à l'an 1095. — Au sommet d'une montagne, sur le penchant de laquelle se déroule la petite ville de *Cullan*, sont les ruines du château de Croï, ancienne forteresse féodale du douzième siècle, que flanquent encore trois grosses tours à machicoulis et à meurtrières.

Antérieure à tous ces monumens qui tombent et disparaissent pierre à pierre, la cathédrale de Bourges a pu fournir une carrière plus longue, mais non cependant sans éprouver de graves atteintes au seizième siècle et plus tard, atteintes que l'indifférence et le progrès des idées, loin de réparer, ne font qu'aggraver encore. Bâtie sur l'emplacement où s'étaient successivement élevées deux églises, elle fut commencée au neuvième siècle, vers 845, et n'a été terminée que plusieurs siècles après; son portail, surmonté de deux tours d'inégale hauteur, a trois étages, ornés de plusieurs galeries à balustrades gothiques et d'une belle rosace. Large de 160 pieds, ce portail repose sur un perron de douze marches, au-dessus desquelles s'ouvrent cinq portiques qui donnent entrée dans l'église. Celui du centre est décoré d'un bas-relief représentant le jugement dernier; les quatre autres sont ornés de diverses sculptures dont les sujets sont pris dans l'Ancien et le Nouveau-Testament. Les statues d'apôtres et de saints dont ce portail était enrichi ont été en partie détruites par les protestans; celles qui ont survécu à cette mutilation se trouvent dans l'intérieur de l'église. La plus haute des tours, *Tour Neuve* ou *Tour de Beurre*, ainsi appelée, parce qu'elle fut bâtie à l'aide de sommes payées par les fidèles pour obtenir du clergé la permission de faire usage de lait et de beurre au carême, a 221 pieds depuis sa base jusqu'au pélican qui la termine. Autrefois elle renfermait douze cloches; aujourd'hui une seule vibre solitaire en elle. L'autre tour, la plus petite, appelée *Tour Sourde* ou *Vieille Tour*, n'a que 158 pieds. La voûte de l'église est composée d'une suite d'arceaux à ogives. De beaux vitraux du douzième siècle laissent pénétrer la lumière en son intérieur. La rosace, dont le plus grand diamètre est de 27 pieds est d'une admirable richesse de couleur. Les catacombes et l'église souterraine renferment le tombeau de Jean I[er], duc de Berri, et quelques statues provenant des anciennes tombes qui décoraient l'église, tombes qui ont été détruites à la révolution. Une de ces statues est celle du maréchal de Montigny.

Les villes principales du département du Cher sont : Bourges, *Vierzon*, *Saint-Amand* et *Sancerre*.

Bourges, au confluent de l'Auron, 19 950 habitans, est l'ancienne *Avaricum*, capitale des Bituriges (voyez Berri), qui soutint contre César un siége célèbre. Cette ville existait 149 ans après la fondation de Rome, 645 avant l'ère chrétienne. Elle était alors la capitale de la Gaule celtique. Devenue la métropole de l'Aquitaine par suite de la con-

quête qu'en fit César, elle resta sous la domination romaine jusqu'en 476; mais alors elle tomba au pouvoir des Visigoths, puis sous celui des Francs. Engagée dans des conflits de tous genres, suivant la fortune de la province dont elle était la capitale, ayant ses comtes et ses vicomtes revêtus d'un pouvoir royal indépendant, ou relevant de la couronne, Bourges eut à soutenir au moyen âge un grand nombre de siéges. Elle fut prise et reprise plusieurs fois. En 585, les Poitevins, les Tourangeaux, les Angevins, s'en emparèrent et la détruisirent en partie. En 762, Pepin-le-Bref la prit après un long siége. En 878, elle fut prise et pillée par les Normands. En 1412, elle fut inutilement assiégée par le duc de Bourgogne. A l'époque du protestantisme, elle fut tour à tour au pouvoir des protestans et des catholiques. — Mais la guerre ne fut pas le seul fléau qu'elle eut à supporter. En 1353, elle fut à moitié brûlée. En 1487, un nouvel incendie détruisit plus de 3 000 maisons; dix abbayes furent la proie des flammes. Cet incendie porta au commerce de Bourges, alors florissant, un coup funeste. Les fabricans de draps, dont le nombre était considérable, quittèrent la ville, et portèrent ailleurs leur industrie. Lyon, où l'on transféra deux des foires qui se tenaient à Bourges, fut une des villes qui tira le plus d'avantage de ce désastre.

Aujourd'hui, Bourges est une ville pleine de tristesse et de solitude. Les rues sont en général assez larges et bien percées; mais elles sont désertes à cause du petit nombre des habitans. L'enceinte de la ville, qui a environ une lieue de tour, renferme de vastes espaces où il ne s'élève aucune habitation, et qui ne présentent que des jardins, des promenades ou des cultures. Les maisons sont situées, la plupart, entre cour et jardin. — Bourges est arrosée par trois rivières : l'Auron, l'Yèvre et l'Yèvrette, dont aucune n'est navigable. Ses principaux édifices sont : la cathédrale, dédiée à saint Etienne; le palais de l'archevêché, l'hôtel de la préfecture, qui était, avant la révolution, l'hôtel de l'intendance, et près duquel on voit une construction gothique, curieux débris provenant de l'ancienne église de Saint-Ursin : c'est un portail sur lequel est un calendrier antérieur à celui réformé par le pape Grégoire : l'année y commence en février. L'Hôtel-de-Ville est l'ancien hôtel de Jacques Cœur, surintendant des finances sous Charles VII. C'est un édifice gothique très remarquable. Les murailles intérieures et extérieures sont décorées de sculptures précieuses. On lit encore sur une balustrade de pierre découpée à jour, et qui communique à la campanille de l'horloge, la fameuse devise de l'ancien propriétaire de l'hôtel : *A cœur vaillant, rien d'impossible*. Ces mots sont écrits en lettres sculptées, précédées de cœurs et de coquilles de Saint-Jacques, armes parlantes de Jacques Cœur. Outre la mairie, l'hôtel de Jacques Cœur renferme les salles de la cour royale, des tribunaux de première instance, de commerce et de la justice de paix. Les prisons sont construites sur les ruines de l'ancien palais des ducs de Berri : ce qui reste des murailles du vieux palais sert à enclore leurs cours. On remarque encore à Bourges la caserne, qui est l'ancien grand séminaire; la salle de spectacle, petit édifice, mais d'une forme élégante; l'hôpital général, l'Hôtel-Dieu, le collége, la maison de dépôt, etc. La bibliothèque publique est riche d'environ 15 000 volumes. On voit parmi les manuscrits un très beau Salluste.

Vierzon, sur la rive droite de l'Yèvre et sur le canal de Berri; pop. 4 706 habitans. Cette ville est fort ancienne. Il en est fait mention dans le roman du Chevalier de la Table ronde. La tradition prétend même qu'elle était construite sur la ruine d'une ville gauloise détruite lorsque les Bituriges brûlèrent eux-mêmes la cité de leur pays, afin d'arrêter la marche de César. Située au confluent du Cher et de l'Yèvre, entourée de rians coteaux et de vastes prairies, elle offre un des sites les plus agréables du département.

Saint-Amand, au confluent de la Marmande et du Cher; population, 6 956 habitans. Cette ville a été bâtie, dans le quinzième siècle, sur l'emplacement où se tenaient les foires d'Orval, gros bourg peu éloigné du château de Mont-Rond. En 1470, les Anglais ayant assiégé, pris et brûlé Orval et ce château, le connétable d'Albret, qui en était seigneur, fit élever sur le champ de la foire des barraques où se retirèrent les malheureux habitans. Bientôt ces barraques se changèrent en maisons, la population augmenta, et en 1434 on ceignit de murailles la ville nouvelle qui prit le nom de Saint-Amand. Le château de Mont-Rond avait également été rebâti, et passait, aux seizième et dix-septième siècles, pour une des places les plus fortes du royaume. Démoli en 1652, on peut juger par ses ruines qui dominent Saint-Amand quelle a été son importance réelle. Saint-Amand est une jolie ville, régulière, ornée de constructions d'assez bon goût, et près de laquelle passe un des embranchemens du canal du Berri.

Sancerre, à une demi-lieue sur la rive gauche de la Loire; population, 3 032 habitans. Située sur le sommet d'une montagne, cette ville est mal bâtie, mal percée; la plupart de ses rues, à cause de leur pente rapide, sont impraticables pour les voitures. Mais en revanche de différens endroits, et surtout de l'esplanade de la porte de César, elle offre de délicieux points de vue. Là on domine sur les rians vallons du Sancerrois, sur des coteaux couverts de vignes, sur la belle vallée de la Loire, dans une étendue de quatorze lieues. Sous vos regards se déroulent les replis tortueux du fleuve, et surgissent les villes riches et commerçantes qui le bordent. Des anciennes fortifications de Sancerre, il ne reste que quelques fragmens épars et la ruine de son château. On remarque surtout une haute tour qui domine la ville et dont les murs ont quatorze pieds d'épaisseur. Une belle promenade a remplacé les fortifications.

Le département du Cher est divisé en trois arrondissemens communaux, dont les chefs-lieux sont :

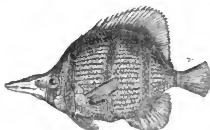
BOURGES	10 cantons.	102 communes.	97 537 habitans.
Saint-Amand . .	11	119	91 732
Sancerre	8	76	66 790
TOTAUX . . .	29 cantons.	297 communes.	256 059 habitans.

Il nomme à la législature quatre députés. Son revenu territorial s'élève à 9 985 000 fr.: ses contributions : *foncière*, à 1 005 059; *personnelle et mobilière* à 231 200 fr.

Il possède neuf routes royales et neuf routes départementales. Ses rivières navigables sont : le *Cher*, depuis Vierzon seulement, l'*Allier* et la *Loire*. Il est traversé par le *canal du Berri* ou du *Centre*, et par le *canal latéral de la Loire*. Trois ports fluviaux très importans pour son commerce se trouvent situés : celui de *Mornay*, sur l'Allier; celui de *Poids-de-fer* et de *Saint-Thibault*, sur la Loire.

CHÉTODON (*Chætodon* Lin.), genre de la division des Thoraciques. Linnée en établissant ce genre lui avait assigné des caractères trop larges pour que les Ichtyologistes modernes dussent l'adopter sans restrictions; aussi Lacépède, dans son *Histoire Naturelle des Poissons*, a-t-il été conduit à établir douze genres aux dépens, soit des Chétodons de Linnée, soit des espèces qui leur avaient été réunies par différens naturalistes. C'est d'après la signification même du mot *Chétodon* désignant des dents plus ou moins déliées et semblables à des soies ou à des poils flexibles (de χαίτη, soie, et ὀδούς, dent), qu'il a cru devoir ne laisser dans les vrais Chétodons que des poissons qui offraient ce caractère remarquable et facile à saisir, et qui montraient de plus un museau un peu avancé, une ouverture très étroite à leur bouche, de petites écailles sur une ou plusieurs de leurs nageoires, et enfin le corps et la queue très aplatis dans le sens de leur largeur. Le genre Chétodon ainsi délimité renfermait deux groupes bien distincts; d'un côté les espèces qui ont la nageoire de

la queue fourchue ou échancrée en croissant, et de l'autre, celles dont la queue est rectiligne ou arrondie. Cuvier a réuni l'ancien genre des Chétodons de Linné à sa famille des Squamipennes, et c'est à la première tribu de cette famille qu'appartiennent dans sa classification les poissons dont il s'agit. Ils y forment un genre qui n'est autre que celui de Lacépède, mais divisé en quatre petits sous-genres.



(Chétodon.)

Les Chétodons forment une famille presque innombrable et que la nature semble s'être jouée à revêtir des ornemens les plus propres à plaire à la vue : le rose, le pourpre, l'azur, le noir, le velouté, sont répartis à la surface de leurs corps en raies ou écharpes, en anneaux, en taches ocellées, sur des fonds dorés et argentés, ou nuancés, comme la plus belle nacre, de toutes les couleurs de l'iris. Ce qui frappe encore en eux c'est le poli de leurs écailles susceptibles de réfléchir un grand nombre de rayons lumineux. Les Hollandais des Moluques, dans les parages desquelles on voit le plus de ces poissons, leur donnent le nom générique de *klipvisch* (poisson de roche), ou celui de *douwing*, auquel ils ajoutent, pour distinguer les espèces, des titres de dignités, tels que *ducs*, *marquis*, etc. Les Espagnols leur donnent des noms de femmes au diminutif : *Isabelita*, *Catalineta*, etc. Nos colons des Antilles les appellent *demoiselles*. Bloch les a aussi désignés par le nom français *bandoulière*.

La première subdivision de la tribu des Squamipennes de Cuvier comprend les genres *Chétodons* et *Chelmons*, caractérisés par une dorsale unique, entièrement écailleuse, sans aucun des aiguillons dorsaux prolongés.

Les *Chétodons proprement dits* offrent des variétes infinies et des couleurs brillantes et agréablement combinées. Leur taille reste ordinairement médiocre ou petite, et leur forme est presque dans tous la même. Ils ont un corps comprimé, presque orbiculaire, la queue courte, la caudale tronquée, la tête petite, la bouche peu ou point saillante, et les rayons épineux mous de la dorsale se continuent en une courbe à peu près uniforme. Leur chair est généralement de bon goût. Cuvier en a décrit soixante espèces.

Les *Chelmons* (Chelmon, Cuv.) se distinguent des Chétodons proprement dits, à cause de la forme extraordinaire de leur museau qui est long et grêle, formé par l'intermaxillaire qui se prolonge horizontalement outre mesure, et par la mâchoire inférieure prolongée également et dans le même sens. Leur bouche n'est qu'une petite fente horizontale au bout de cette espèce de cône. Ce genre ne renferme que deux espèces.

CHEVAL (*Equus*). Ce nom, que l'on donne vulgairement à l'un des animaux les plus connus et les plus utiles à l'homme, a été étendu en zoologie à un genre entier de mammifères qui constitue à lui seul la famille des solipèdes servant à établir un passage entre l'ordre des pachydermes dont elle fait partie, et celui des ruminans.

Le genre cheval, tel que l'entendent les zoologistes, se compose de peu d'espèces, quoique le nombre de celles-ci ait été presque doublé par des découvertes récentes; le cheval, l'âne, le zèbre, seuls solipèdes du temps de Linné, constituaient entièrement le genre qui nous occupe. Depuis, il s'est accru de l'hémione, du couagga, et du daw ou onagga.

Deux de ces espèces seulement, l'âne et le cheval, sont soumises à l'homme; car l'on ne peut pas dire, réduites à l'état de domesticité, celles qui, comme le zèbre dans certaines contrées de l'Afrique, et de l'hémione en Asie, sont élevées par quelques particuliers comme simple objet de curiosité; elles y servent à constituer des attelages et des montures qui, par leur rareté et leur bizarrerie, étonnent autant ceux qui les voient, qu'elles flattent la vanité et l'orgueil de ceux qui se les ont procurées à grands frais; on en a aussi transporté à plusieurs reprises en Europe, dans des ménageries soit publiques, soit particulières, et elles y ont été soumises à des essais plus ou moins fructueux. Mais la main de l'homme n'a point encore imprimé sur ces espèces à demi sauvages son cachet modificateur; et quoiqu'elles soient liées par les rapports les plus intimes à celles du même genre dont il a le plus anciennement fait sa conquête, jusqu'à présent elles ont été, généralement du moins, soustraites à son influence.

Sauf le chien, que son régime diététique, ses instincts, ses facultés, je dirai même sa taille, mettent dans une condition toute particulière vis-à-vis de l'homme, il n'est pas d'animal dont la domestication soit plus complète que celle de l'âne et du cheval; il n'en est pas que l'homme se soit plus anciennement associé. Tous les documens historiques tendent, en effet, à placer dans l'Asie centrale le berceau du genre humain; c'est là aussi, comme nous aurons occasion d'y revenir en traitant de la distribution géographique des solipèdes, la patrie de l'âne et celle du cheval; ainsi donc, dès les temps les plus reculés, ces espèces furent à la portée de l'homme : le dernier surtout fut de toute antiquité son compagnon fidèle, soit dans les combats, soit dans les jeux, soit dans les nobles travaux de l'agriculture et des arts. Tout témoigne de la vérité de cette assertion qu'expliquent de la manière la plus évidente l'organisation même et les mœurs du cheval. Ses proportions si bien en rapport avec celles de l'homme, sa force, sa grâce, son agilité, sa sobriété, sa docilité, son courage, ainsi que son régime diététique, son intelligence, son instinct d'association, etc., sont autant de circonstances qui le prédisposent de la manière la plus heureuse à la domesticité.

Cependant, ces qualités n'appartiennent pas exclusivement au cheval et à l'âne; comme eux, les autres espèces de solipèdes sont remarquables par l'harmonie de leurs proportions, par leur intrépidité et leur obéissance; comme eux, leur instinct les porte à la fidélité et à l'attachement à leur maître : elles savent aussi se nourrir de peu et supporter de longues fatigues; et cependant, sauf les cas exceptionnels dont nous venons de parler, elles paissent encore en liberté leur maigre pâture dans les steppes arides et sauvages auxquelles l'homme n'a point encore songé à les arracher pour se les approprier et les faire servir à la satisfaction de ses besoins. Est-ce insouciance? ou n'a-t-on pas plutôt pensé que la domestication d'espèces si voisines de celles du cheval et de l'âne, qui rendent tant et de si importans services, était, en raison même de la grande multiplicité de celles-ci tout-à-fait inutile? n'aurait-on pas cru que l'introduction dans notre pays du daw et de l'hémione, par exemple, n'aurait fait avec l'âne et le cheval qu'un double emploi, sans racheter par quelque genre nouveau et particulier d'utilité les soins et les dépenses qu'aurait nécessités leur éducation? Cependant, la variété infinie des services que rendent à l'homme les espèces de solipèdes qu'il a le plus anciennement soumises doit faire augurer tout différemment, ainsi que l'a fait observer M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, des résultats de la naturalisation dans les pays civilisés des espèces actuellement sauvages. Les deux espèces, le cheval et l'âne, qui, depuis les temps les plus reculés, soumises aux diffé-

rentes influences de climat, de nourriture, de travaux, mêlées ensemble par de nombreux croisemens, se sont néanmoins conservées distinctes, ne servent-elles pas, dans les infinies variétés que les circonstances diverses de leur régime ont fait naître, à satisfaire autant de besoins différens que la nécessité ou le luxe en ont créés? et lorsque les différentes races d'une même espèce, de celle du cheval, par exemple, sont employées exclusivement à tant d'usages dans un même pays, ou se sont même faites pour ainsi dire à la constitution même du pays qu'elles habitent, n'est-il point permis de croire que la société retirerait de l'introduction d'espèces qui, malgré l'air de famille qui les lie l'un à l'autre, s'éloignent cependant par des caractères proportionnellement si tranchés, des avantages qui compenseraient généreusement les frais que cette introduction aurait nécessités. L'expérience en est encore à faire; c'est dans les ménageries publiques, auxquelles ce soin semble être cependant attribué, que ces travaux, si importans pour la société en général, devraient être entrepris : on amènerait ainsi ces institutions à devenir des établissemens d'utilité publique de premier ordre.

Mais l'idée, probablement fausse, que l'on s'est faite sur l'utilité des espèces du genre cheval n'est pas le seul motif, quelque puissant qu'il soit, qui en ait empêché l'introduction dans notre pays; ce qu'aucun but d'utilité n'aurait demandé, le goût du luxe et de la nouveauté l'aurait inspiré. La distribution géographique du plus grand nombre de ces espèces a été cause de l'oubli ou de l'abandon dans lequel l'homme les a laissées. Sauf l'hémione, qui est originaire d'Asie, comme le cheval et l'âne, le daw, le couagga et le zèbre sont africains, et dans cette grande presqu'île habitent les lieux les plus sauvages et les plus éloignés des peuples civilisés. C'est là une circonstance qui n'a pas dû être sans importance là où il n'y avait d'autre mobile qu'un futile désir.

La distribution géographique des solipèdes est assez remarquable, comme on le voit, d'après ce que nous venons de dire; car les trois espèces qui sont africaines sont toutes zébrées, ou marquées de ces bandes transversales que l'on connaît chez le zèbre; les trois autres, dont le pelage est uni, appartiennent au contraire entièrement à l'Asie.

Dans l'état actuel de la société, l'importance du cheval et celle même de l'âne ne saurait être contestée; le premier de ces précieux animaux ne pourrait disparaître tout-à-coup de la surface du globe sans porter une grave atteinte aux arts, au commerce, à l'industrie, sans changer les rapports des nations; ils méritent donc bien à ce titre de nous occuper quelques instans en particulier. Le cheval du moins, puisque l'histoire de l'âne a déjà été tracée (voyez ce mot), doit être l'objet de cet article : son histoire naturelle, ou du moins les points les plus curieux de son organisation et de ses mœurs nous occuperont d'abord; car, outre que, dans un ouvrage de la nature de celui-ci, ils ne sauraient être entièrement omis, ils sont évidemment nécessaires à l'intelligence de tout ce qui concerne l'éducation, les croisemens, l'hygiène du cheval et ainsi que l'histoire de ses races. Quant à l'hémione, le daw, le couagga et le zèbre, ils doivent être décrits dans autant d'articles spéciaux. (Voyez ces mots.)

La caractéristique essentielle du cheval consiste dans les dents. Ces dents étant en outre un moyen de déterminer l'âge des individus de cette espèce, nous devons nous y arrêter un instant. Les incisives, placées en avant, sont au nombre de six à chaque mâchoire; elles sont creusées dans leur centre d'une fossette dont nous parlerons tout à l'heure, et qui rend leur bord antérieur saillant et tranchant, de sorte que quand elles viennent à se rencontrer, elles forment une sorte de pince tranchante, et permettent au cheval de couper, et non pas d'arracher à la manière des ruminans, les herbes sèches et coriaces dont on le nourrit en domesticité, et que dans la vie sauvage il paît dans des steppes arides ou sur les penchans de collines incultes. Mais elles ne leur servent pas seulement à cet usage; dans certains cas, elles deviennent une arme terrible dont le cheval se sert pour se défendre, et souvent, en domesticité, pour se venger des mauvais traitemens qu'il a reçus; les blessures qu'il fait alors sont cruelles, et peuvent même être mortelles. Les molaires sont à couronnes carrées et formées de lames d'émail et de cément; mais elles n'offrent pas ces engrenures que l'on remarque sur celles des ruminans : aussi le mouvement masticatoire, bien que latéral, plutôt que vertical chez les chevaux, est-il bien moins marqué que celui qui a lieu dans le même sens chez le bœuf et le mouton, par exemple, pendant l'acte utile et lent de leur seconde mastication. Les molaires sont séparées des incisives par un espace d'une étendue d'environ trois à quatre doigts, et qui sert à recevoir la barre du mors. Dans cet intervalle chez les mâles, et quelquefois chez les vieilles jumens, poussent aux deux mâchoires des canines en forme de crochets courts, inclinés en avant, et dont la longueur, l'usure, l'état de déchaussement servent à indiquer l'âge de l'individu lorsqu'il ne marque plus, c'est-à-dire lorsque ses incisives ont été en partie usées par un long frottement qui a changé leur forme. C'est en effet d'après les incisives que l'on juge ordinairement de l'âge d'un cheval, point important, ainsi qu'on le conçoit, dans les transactions qui ont ces animaux pour objet. On a remarqué que les incisives, ou les dents antérieures du cheval, s'usaient dans une proportion à peu près constante avec leur âge, et que cette usure se faisant, ainsi que nous venons de le dire, par suite du frottement, les fossettes dont les dents sont creusées à leur centre diminuaient insensiblement de profondeur jusqu'à ce qu'elles eussent entièrement disparu, et que la surface des dents fût devenue tout à-fait *rase* (d'où le mot *raser*, pour désigner qu'un cheval ne marque plus, ou est hors d'âge). Chez les jeunes chevaux, et jusqu'à environ quatre ans, l'âge se connaît aux dents de lait qui tombent dans l'ordre suivant : les mitoyennes, à deux ans et demi; les deux latérales intermédiaires, un an après; puis enfin les deux extrêmes. Entre quatre et sept ou huit ans, ce n'est plus que l'usure des dents antérieures qui peut servir de guide. Au-delà de cette période on ne peut savoir l'âge du cheval que très approximativement par les crocs, la profondeur de ses salières ou trous sous-orbitaires, et par le dépérissement général de l'animal dont les signes se révèlent à un œil expérimenté.

Nous avons dû commencer par les dents, en raison de leur importance en zoologie, dans le commerce, et dans l'histoire des parties du cheval; elles nous conduisent tout naturellement à parler maintenant de l'appareil digestif, qui ne nous occupera guère qu'en raison des données qu'il fournit sur le régime diététique du cheval.

Le système digestif est, en effet, fort peu remarquable : ainsi, l'estomac est simple et d'une capacité médiocre; par suite d'une circonstance particulière d'organisation, il ne peut regurgiter; les intestins sont très longs et le cœcum énorme. Cette dernière circonstance, ainsi que l'étendue du tube digestif, nous indique, comme les dents l'ont déjà fait, et comme nous le voyons par l'appétit de ces animaux, qu'ils préfèrent les herbes sèches et les graminées en général; mais on sait qu'ils ne sont pas exclusivement voués à l'usage de ces derniers végétaux, et que l'on y ajoute avec succès des grains et certaines plantes de la famille des légumineuses; celles-ci peuvent même remplacer complètement les graminées. La paille très finement hachée sert, en Allemagne, à nourrir les chevaux, et c'est là un régime dont les résultats paraissent constater l'avantage; souvent aussi l'on remplace, et toujours avec le même succès, la ration ordinaire d'avoine par une quantité proportionnelle de pain de seigle. Dans presque tous les pays méridionaux, et particulièrement en Espagne, de la paille bien broyée et de

l'orge composent la nourriture presque exclusive des chevaux et des mules; cette dernière graminée, qui, comme on sait, est très nutritive, remplace tout-à-fait l'avoine dans ce pays. En Amérique, on a également coutume, dans plusieurs provinces, de nourrir les chevaux avec des pommes de terre cuites à la vapeur. Au reste, tous ces genres différens de nourriture varient, non seulement d'après les productions naturelles du pays, et d'après les circonstances atmosphériques de celui ci, comme l'indique une bonne hygiène, mais encore suivant les différens travaux auxquels les chevaux sont employés. Ainsi les chevaux de selle, qui endurent beaucoup moins de fatigue que les chevaux de trait, peuvent être nourris presque exclusivement de paille : une certaine ration de foin devient nécessaire pour soutenir ces derniers; car on conçoit que les alimens doivent être non seulement plus abondans, mais plus substantiels, à mesure que les services que l'on réclame de l'animal sont plus fréquens et plus durs. Au reste, le goût des chevaux pour une nourriture sèche et dans laquelle tous les sucs de la plante sont déjà arrivés à un degré de concentration assez élevé, ou pour les graines riches en amidon, et certaines graminées qui se rencontrent par hasard dans leurs fourrages habituels, expliquent les accidens, les maladies ou le dépérissement rapide qui viennent les assaillir dans les pays où les pâturages sont gras et humides, et avertit aussi du danger qu'il y a à leur donner des fourrages toujours verts, du moins hors des limites qu'indique une saine hygiène pour rafraîchir leur sang; c'est, ainsi qu'on le voit, tout le contraire des races bovines.

Malgré leur genre de nourriture, ou plutôt même à cause de leur régime diététique, les chevaux sont généralement bien partagés sous le rapport des organes des sens, et surtout de ceux qui sont susceptibles de percevoir la présence d'objets éloignés; dans un précédent article nous avons vu combien les espèces carnassières, les chats, avaient été généreusement dotés sous ce rapport, et nous en avons trouvé la cause dans leur genre de vie lui-même, dans cette investigation continuelle, cette surveillance active que nécessite la recherche d'une proie que la ruse seule, le plus souvent, met en leur possession : gardons nous de voir une contradiction dans ce point de rencontre entre des animaux essentiellement carnassiers et des espèces exclusivement vouées à un régime herbivore; à cause même de ce genre de vie, presque entièrement dénuées d'armes soit offensives, soit même défensives, il a fallu qu'elles soient à même de deviner, de prévoir, de fuir le danger; aussi finesse de l'odorat, vue sûre, sinon d'une grande portée, agilité extrême, toutes ces conditions nécessaires à son existence ont été réparties au cheval.

Les yeux du cheval sont en général grands et placés à fleur de tête; la pupille a la forme d'un carré long; l'iris est peu mobile, le cristallin très convexe; et ces deux dernières circonstances indiquent assez ce que nous venons de dire de la capacité de sa vue, c'est-à-dire qu'elle est sûre sans avoir une grande portée. Dans la vie sauvage, comme les autres herbivores, les chevaux sont plutôt crépusculaires que diurnes; et dans l'état domestique, les œillères que l'on leur met ont le grand avantage de priver leur œil d'une trop grande quantité de rayons lumineux qui le blesserait. La fixité de l'œil du cheval inquiet, déterminée par un muscle en forme d'entonnoir, est des plus remarquables; si quelque danger le menace, si le fouet est levé pour le frapper, ou si quelque objet excite sa crainte, ses yeux prennent une immobilité et une expression de frayeur qui, coïncidant avec toutes ses allures, dans ce moment où il est prêt à éviter par la fuite, soit le châtiment qui le menace, soit le péril qu'il court, donnent à tout son être un aspect des plus singuliers; ses oreilles se redressent et se dirigent avec une grande facilité vers le lieu d'où vient le son; et les mouvemens brusques qu'elles effectuent lorsqu'un bruit trop fort vient à les frapper, témoignent assez de la finesse du sens de l'audition. On peut dire que ce sens est parfait chez ces animaux; le cheval entend la voix de son maître et la distingue au milieu d'un grand nombre d'autres; il en comprend toutes les inflexions, tous les accens, et se dirige à sa parole; en pays ennemi, la sentinelle perdue est, en quelque sorte, avertie par les mouvemens des oreilles de son cheval, par l'inquiétude que l'animal ressent et témoigne dans tout son corps, de l'existence d'un danger même assez éloigné.

Mais quelle que soit la finesse des deux sens dont nous venons de parler, celui de l'odorat ne leur cède en rien; il sert aux chevaux à distinguer la qualité de leur nourriture sur laquelle ils se montrent très délicats, et qu'ils refusent si elle n'a pas été gardée avec la plus grande propreté; les odeurs animales paraissent faire sur eux une impression désagréable, et les rebutent. L'odorat est aussi, chez les chevaux, le sens qui sert le plus au rapprochement des sexes : aidé par la délicatesse extrême de ce sens, ils perçoivent la présence de leurs femelles à de grandes distances, et manifestent alors avec la plus grande vivacité la passion qui les anime.

La langue des chevaux est douce, leur lèvre supérieure d'une grande mobilité; c'est surtout lorsqu'ils hénissent d'amour à la vue d'une femelle, ou à l'impression qu'elle produit sur leur odorat, que la lèvre supérieure se relève vers les naseaux entr'ouverts, en laissant à nu les dents incisives; ce mouvement est disgracieux lorsqu'il est outré. Cette lèvre paraît être aussi le seul organe de préhension chez les chevaux; c'est avec leur aide qu'ils ramassent les grains d'avoine, le son et tous les alimens qui leur sont offerts; le même appendice fait aussi, mais à un faible degré, l'office du doigt qui termine la trompe de l'éléphant; il sert aux chevaux pour des actions qui exigent une certaine adresse; ainsi on en voit ouvrir des portes, tirer des coups de pistolet, prendre des objets dans la poche de leurs maîtres, etc. Les lèvres, et particulièrement l'inférieure qui s'arrondit en un menton dépourvu du poil ordinaire, portent des poils longs, soyeux, et irrégulièrement plantés.

Le pelage du cheval, comme celui de toutes les espèces soumises aux influences sans nombre de la vie domestique, n'a rien de constant; mais le plus souvent c'est un poil ras, couché, sec, et qui cache une peau ordinairement chargée de pigment; dans de très rares espèces, le poil est frisé ou plutôt crépu. Les chevaux sont, ainsi qu'on le sait, généralement très impressionnables par le sens du toucher; il nous suffit de rappeler que la crainte du fouet ou de la molette de l'éperon, et la sensibilité de la bouche ont vaincu les chevaux et les ont soumis à notre joug.

Toutes les espèces du genre cheval, sans en excepter l'âne, ont reçu à l'état sauvage des proportions sveltes, gracieuses, et qui unissent la force à la légèreté dans les mouvemens. La domesticité les a fait varier, et leur a donné un nouveau caractère.

Nous ne parlerons pas de la tête, qui est bien soutenue par les muscles puissans auxquels s'attache la crête occipitale et par le ligament cervico-dorsal; ses dimensions bien proportionnées à celles du corps, l'activité continuelle des deux principaux sens dont elle est le siége, de la vue et de l'ouïe, lui donnent un aspect gracieux que tout le monde a remarqué; le col a une longueur qui permet la mobilité sans rien perdre du côté de la force, car il présente une sorte de pyramide dont le sommet supporte le chef, et la base est unie au thorax. La poitrine est large, sans que son amplitude soit capable de trop écarter les jambes; les viscères y sont à l'aise, et la trachée-artère amène aux poumons un volume d'air assez grand et qui peut être facilement renouvelé. Les viscères de la digestion sont renfermés dans un ventre bien soutenu, et comme les alimens dont

les chevaux font usage sont, sous un plus faible volume, plus nutritifs que ceux des ruminans, ils occupent une moindre place, de sorte que le ventre des chevaux n'est pas tombant comme celui des bœufs.

Les membres locomoteurs sont dans une admirable proportion avec la cage thoracique; ce ne sont ni les jambes démesurées de la girafe, grosses et trop longues, ni les extrémités fluettes de certaines gazelles, propres à fuir un moment avec rapidité, mais non pour faire jour et nuit, à travers toute une contrée, une longue émigration. Les chevaux sont bien appuyés sur leurs jambes, et celles-ci offrent à la fois, force, finesse et mobilité facile dans leurs articulations. Malgré leur importance, nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails anatomiques de cette admirable organisation. Ces détails se rencontrent d'ailleurs avec les développemens nécessaires dans tous les ouvrages spéciaux.

Dans la vie sauvage, comme toutes les espèces herbivores, le cheval vit par troupes; l'organisation de ces troupes est assez remarquable. Chacune d'elles se compose d'un nombre plus ou moins considérable de femelles, mais d'un seul mâle; celui-ci est le chef de la bande, c'est lui qui la conduit, et elle obéit à ses ordres. Lorsque les femelles ont mis bas, tous les individus mâles de la portée sont chassés de la troupe dès qu'ils sont en état de pourvoir à leurs besoins; alors ils suivent de loin leurs anciens compagnons, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à attirer quelques femelles qui viennent alors former autour d'eux les noyaux de nouvelles troupes. Au reste, le nombre des troupes sauvages de chevaux va chaque jour diminuant par suite des progrès de la civilisation. La Scythie, les Alpes et l'Espagne en renfermaient jadis un grand nombre; maintenant on en trouve encore en Asie et en Afrique; certaines régions de la Russie, et plusieurs montagnes de l'Écosse en renferment aussi en quantités plus ou moins considérables. Dans cet état, les chevaux recherchent les lieux secs; ils se plaisent surtout sur les lisières des forêts, broutant des herbes sèches, les jeunes pousses des arbres, et se rejetant même, en cas de besoin, sur les écorces; car, comme nous l'avons déjà dit, leur sobriété est extrême, et ils savent se faire à tous les régimes, à tous les genres de vie, comme l'indique leur distribution sur toute la surface du globe. Les régions les plus arides de l'Afrique, les déserts desséchés comme les steppes incultes de la Tartarie nourrissent en même temps des chevaux libres, et des chevaux domestiques qui suivent la destinée errante des maîtres de ces contrées.

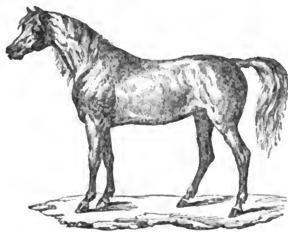
Dans la vie sauvage, l'aspect du cheval diffère un peu de celui qu'on lui connaît en domesticité; ainsi, ceux qui paissent en liberté dans les grandes plaines de l'Amérique Méridionale, et qui proviennent évidemment des chevaux espagnols, ont la tête plus grosse, le poil plus fin que les chevaux andalous; ils sont aussi plus maigres, ce qui, sans doute, doit être attribué à leur existence précaire. Mais, en général, toutes les espèces sauvages sont remarquables par leur extrême agilité qui l'emporte du tout au tout sur celles des espèces domestiques, même les plus habituées à la course. Vivant au milieu de plaines immenses, libres comme l'air qu'ils respirent, et que ne vicie pas une étroite écurie, trouvant toujours à satisfaire des goûts peu délicats, exempts de tous ces soins que l'on prodigue avec tant de raison d'ailleurs aux chevaux domestiques, mais qui ne valent pas la liberté, l'absence de tout joug et de toute contrainte, ils ont acquis une force, une énergie, une agilité excessive. Si leurs proportions nous paraissent moins gracieuses, c'est que, rapportant tout à nous, nous soumettons tout au jugement exclusif de notre goût. Ils sont robustes et pleins de vivacité; leurs organes des sens ont acquis un développement des plus remarquables; les besoins qu'ils ont à satisfaire, les dangers que sans cesse ils courent, leur ont donné une activité, une délicatesse exquises. Leur allure est impatiente; se livrant à leurs jeux, ils frémissent de désirs, leurs yeux étincellent, leurs oreilles sont dans une agitation continuelle et perçoivent les moindres bruits; tous leurs mouvemens, celui de leurs pieds lorsqu'ils frappent le sol avec impatience, celui de leurs oreilles, celui de leur queue elle-même, leur crinière hérissée, ont une harmonie, une sorte de cadence qui leur sied et qui plaît. Aussi, qu'un danger les menace, que le tigre avide de carnage s'élance à leur poursuite avec ses bonds immenses, bientôt ils auront lassé son ardeur, sa rage terrible, et l'homme lui-même ne s'en emparera qu'en leur tendant des piéges.

Insister sur les nombreux services que cet inséparable compagnon des travaux et des plaisirs de l'homme rend à son maître, ce serait perdre une place précieuse. Qui n'a point songé à tous les avantages que l'homme retire de cette association? et que pourrait-on faire de mieux que de renvoyer, comme nous l'avons déjà fait si souvent, comme nous le ferons si souvent encore, à l'admirable description que Buffon, a donnée du cheval, chef-d'œuvre d'éloquence et de savoir dont nous ne citerons aucun passage de peur de le défigurer, mais que devront lire et méditer tous ceux qui voudront avoir des notions plus étendues sur le sujet qui nous occupe.

L'instinct d'association du cheval l'avait disposé de la manière la plus avantageuse à la domesticité; mais l'homme n'a pu le réduire à cet état de compagnonage où il se trouve actuellement que par l'emploi des privations de toutes sortes, des châtimens, et plus encore par l'usage des bons traitemens. Car ce n'est que par des soins intelligens que l'on doit espérer de tirer tout le parti possible des espèces domestiques; ce n'est qu'en leur prodiguant les soins auxquels leur donnent droit les services qu'elles rendent que l'on donne aux espèces intelligentes de la fidélité, de l'attachement, de la reconnaissance. Les mauvais traitemens, les coups, la négligence, ne leur inspirent que la crainte, la haine, les abrutissent et les ruinent. Aussi doit-on déplorer cette révoltante dureté à laquelle des misérables se livrent envers de malheureuses créatures auxquelles un traitement tout contraire est si légitimement dû. Une telle conduite imprime la honte au front de celui qui s'y livre. Par suite d'un misérable orgueil et d'une barbare ignorance, on s'est accoutumé à regarder comme créées pour l'homme toutes les espèces inférieures, sans comprendre tout ce que cette conduite avait d'injuste. Pour se rehausser soi-même, et pour s'arroger des droits que nient la morale et l'humanité, on a été jusqu'à leur refuser la sensibilité et tout ce qui pouvait commander pour eux des égards et des soins. Il en est encore qui prétendent excuser par cette absurde explication les barbares traitemens auxquels ils se livrent envers leurs animaux, ne s'apercevant pas eux-mêmes de l'inconséquence de leur conduite. Et c'est à une semblable manière d'agir, c'est à cette brutalité dont nous n'avons que trop d'exemples, à la négligence, à l'incurie qui rongent au cœur notre société, que nous devons attribuer le dépérissement chaque jour croissant de nos races chevalines. Les chevaux élevés à grands frais dans les écuries pour aller une fois l'an lutter dans des courses brillantes, ne sont guère propres qu'à satisfaire la vanité de leurs maîtres; les haras destinés aux perfectionnemens de nos chevaux sont trop peu nombreux pour qu'ils puissent avoir sur leurs qualités quelque influence sensible; l'insouciance est trop grande et l'égoïsme trop profondément enraciné pour que ceux qui en possèdent le moyen aillent à l'étranger acquérir des races d'un sang plus pur dont le mélange avec les nôtres servirait à les améliorer. C'est d'un bon gouvernement que cela est l'affaire.

En outre des bons traitemens, les chevaux demandent des soins assidus, une grande propreté, une bonne nourriture dont la qualité et la quantité doivent être proportionnées au travail auquel ils se livrent; enfin un exercice en

rapport avec l'âge, la force du cheval, avec la saison de l'année. Que par des croisemens bien entendus on cherche, dans les lieux où se trouvent des haras, à perfectionner, autant qu'il est possible, les chevaux du pays, c'est ainsi que l'on obtiendra des races élégantes et vives, lourdes et colossales, fortes et vigoureuses. Mais dans un article tel que celui-ci, nous ne saurions nous étendre davantage sur des objets de cette nature; c'est au mot HARAS principalement que l'on doit chercher des renseignemens plus précis.



(Le Cheval arabe.)

L'histoire des races doit terminer tout ce que nous avons à dire ici.

Les *chevaux arabes*, partout renommés pour leur agilité, et leur grâce, sont la souche de toutes les autres races que leur sang améliore toujours; aussi les haras de tous les pays possèdent-ils constamment des étalons de ce sang. Dès les temps les plus reculés, soumis à l'homme, et recevant de lui de bons traitemens et des soins assidus, une sorte d'habitude, un sentiment de reconnaissance a établi entre eux et leurs maîtres une véritable intimité. D'ailleurs ceux-ci à demi-sauvages, ont dans leur vie errante et vagabonde quelque chose qui les rapproche autant des animaux dont ils ont fait la conquête, qu'elle les éloigne des peuples civilisés : de là, entre le maître et le coursier, une sorte d'égalité, de dépendance mutuelle qui assure entre eux des rapports intimes. Il n'est pas de soins de toutes sortes, de tendresse, d'amour, que l'Arabe ne prodigue à son cheval; car c'est la bête la plus précieuse qu'il possède; il n'est pas de dangers auxquels elle ne puisse le soustraire, par l'étonnante rapidité de sa course et par son intelligence; aussi, dans sa vie nomade à travers le désert, peut-on dire qu'il le traite avec tout l'amour d'un père: la même tente l'abrite, lui, sa femme, son cheval, ses enfans; ceux-ci se roulent sur le coursier, se cachent entre ses jambes, lui font mille niches différentes, sans que la bête intelligente les en fasse jamais repentir par le moindre mauvais traitement. En temps de guerre, le cheval reste tout harnaché pendant le jour à la porte de son maître, prêt à le recevoir sur son dos, et à le soustraire par la fuite au danger qu'il court. On conçoit combien les Arabes tiennent à conserver pur le sang de leurs chevaux : c'est le seul moyen de conserver intactes leurs propres mœurs; aussi il n'est pas de prince dont la généalogie soit établie avec un soin aussi scrupuleux que celle d'un cheval arabe. L'espèce d'ailleurs est divisée par races ou classes auxquelles on donne des noms différens, et dont les premiers individus s'élèvent à des prix énormes. On a vu des chevaux arabes se vendre de 30 à 40 000 francs; et cependant, malgré les sommes considérables qu'ils pourraient retirer de leurs coursiers, rarement les Arabes du désert consentent-ils à s'en séparer.

Les *chevaux barbes* habitent les états barbaresques, le long de la Méditerranée. Ils sont très voisins des chevaux arabes dont ils proviennent comme toutes les autres races; ils sont peut-être plus élégans, quoique d'une taille plus petite, mais ils sont moins vigoureux. La race en est maintenant répandue jusque dans la Gambie et le Sénégal.

Les *chevaux de Perse* et *de Turquie* sont, au contraire, plus grands, plus vigoureux, plus robustes, et mieux proportionnés encore, s'il est possible, que les chevaux arabes dont ils dérivent aussi.

Les *chevaux tartares, transylvains, hongrois, polonais*, sont sobres, légers, infatigables dans la vie des camps. Les invasions étrangères en ont répandu en France des individus auxquels ont donna le nom de *chevaux cosaques*; et, malgré leur laideur, ils avaient un prix mérité aux yeux de nos gens de campagne. Les chevaux tartares sont, comme leurs maîtres, habitués à toutes les privations; la maigre pâture des solitudes désertes du nord de l'Asie leur suffit; nul abri ne les soustrait à l'influence du froid de l'hiver ou des chaleurs de l'été. Les Tartares, qui ignorent même l'existence de nos liqueurs fermentées, boivent avec délices le lait de leurs jumens, qu'ils font d'abord aigrir; ils mangent aussi la chair du cheval, en ayant soin de la mettre d'abord sous leur selle pour l'attendrir.

Les *chevaux espagnols*, et particulièrement ceux que fournit l'Andalousie, sont justement estimés; leur vivacité, la beauté de leurs proportions, leur ardeur, leur courage, les rapprochent infiniment des chevaux arabes dont ils proviennent très probablement. Aussi, dans le royaume de Valence, les paysans leur prodiguent-ils des soins tout particuliers. Ils commencent cependant à devenir rares.

Les *chevaux d'Italie* proviennent des chevaux barbes; mais l'insouciance et le marasme dans lequel sont tombés les peuples de ces contrées ont causé bientôt la dégénérescence complète de ces races.

Le type du *cheval anglais* se divise en quatre souches assez distinctes; ce type lui-même provient du croisement de l'arabe et des autres races asiatiques avec la race anglaise déjà confirmée, et du croisement des produits de cette race mélangés entre eux, sans nécessité maintenant d'aucune nouvelle importation.

La première de ces souches est le cheval de course, résultat immédiat d'un étalon barbe ou arabe, et d'une jument anglaise déjà croisée de barbe ou d'arabe au premier degré, ce que les Anglais appellent premier sang, c'est-à-dire le plus pur possible de la souche étrangère.

La deuxième est le cheval de chasse, résultat du croisement d'un étalon du premier sang ou d'une jument d'un degré moins pur de sa source. Cette classe est la plus multipliée; elle est plus membrée que la première, et excellente pour le travail.

La troisième est le résultat du croisement du cheval de chasse avec des jumens alors communes, plus fortement membrées. Ce sont ces produits qui servent au carrosse.

La quatrième souche est le cheval de trait, plus colossal peut-être que ce qu'on nomme en France chevaux de rivières ou de brasseurs. Elle provient du mélange du cheval de chasse avec les plus fortes jumens du pays.

Les *chevaux français*, qui constituaient d'abord de bonnes races, sont maintenant tellement abâtardis, que ce n'est que difficilement qu'on peut pourvoir à la remonte de notre cavalerie. Néanmoins, en raison de l'importance locale du sujet, nous allons passer en revue les productions des différentes contrées de la France.

La race flamande fournit de bons chevaux à l'agriculture; ceux des environs de Tournay sont surtout propres aux charrois et à l'artillerie.

Le Boulonnais, l'ancien Artois et la Picardie, donnent de bons chevaux de labour.

On fait peu d'élèves dans les départemens de l'Aisne, de la Seine, de Seine-et-Oise; mais comme les pères et mères

y sont en général de choix, la provenance en est bonne.

La Normandie fournit à la France ses meilleurs chevaux de carrosse et de chasse. Elle sert à la remonte de notre grosse cavalerie. C'est la plaine de Caen et le Cotentin qui élèvent les chevaux de trait; le pays plus montagneux des environs d'Alençon donne des chevaux de main.

Le Perche, le Maine, l'Anjou, pays élevés et secs, fournissent aussi des chevaux pour les charrois, les diligences, et pour la cavalerie légère.

La Bretagne nourrit des chevaux courts, peu gracieux, mais robustes, qui deviennent, entre les mains des nourrisseurs de Normandie, de bons chevaux de diligence, de poste, et à Paris, de cabriolets de place, car ils sont, par défaut de formes et de taille, d'un prix fort peu élevé (200 à 350 fr. environ).

Le Poitou a la renommée de donner de bons chevaux de selle pleins de vigueur; ils prennent du corps dans de plus gras pâturages où ils vont s'améliorer de deux à quatre ans.

Le Limousin, l'Auvergne, le Périgord, fournissent des chevaux excellens pour la remonte des troupes légères.

Le Dauphiné fait de bons élèves.

Le Morvan donne des chevaux assez comparables aux bretons, comme eux durs à la fatigue, susceptibles d'être employés pour la poste, la diligence, et pour tous les usages du métayer.

D'après cet énoncé de nos races chevalines, la France pourrait certainement, en raison de son étendue et des divers accidens de son sol, fournir amplement à tous ses besoins; cependant il n'en est pas ainsi, et l'on est obligé d'avoir recours à des importations fréquentes pour la remonte de notre cavalerie.

Les *chevaux allemands* sont excellens pour la selle et le trait: ils sont bien entretenus; aussi avons-nous ordinairement recours à eux pour la remonte de notre cavalerie et de notre artillerie.

Les *chevaux irlandais*, importés tout récemment par MM. Quoy et Geymard, sont chétifs et rabougris.

La race *suisse*, cultivée avec soin, donne de fort bons chevaux pour le roulage.

Les *chevaux de Norvége* sont petits, mais forts et bien proportionnés.

Ceux de *Danemark* servent aux attelages les plus magnifiques.

La *Hollande* en fournit de lourds et de robustes.

Enfin, l'*Amérique du Nord* possède de fort belles races chevalines, capables de joûter avec avantage contre celles de l'Angleterre.

CHEVALERIE. S'il était vrai que le moyen âge eût vu régner en même temps par toute l'Europe chrétienne une ère de vaillance, d'amour, de foi et de loyauté qui ressemblât le moins du monde à ce qu'on appelle les temps chevaleresques, à cet âge d'or qu'on s'obstine à vanter et à regretter avec tant d'ostentation, il nous faudrait humblement reconnaître la profonde infériorité de l'ère moderne vis-à-vis du moyen âge, et crier bien haut que la philosophie du dernier siècle est une erreur de la France, et la Révolution un crime qu'elle ne saurait trop expier; il faudrait se hâter de faire amende honorable envers le passé, et supplier à genoux le pape et les rois catholiques de s'entendre au plus vite pour nous ramener, par le plus court chemin, à cette ère de bonheur facile, d'ordre spontané, de vaillance désintéressée, d'amour chaste et d'exemplaire loyauté, qui caractérisaient les temps chevaleresques.

Mais heureusement il n'en est point ainsi, et il est facile de prouver que les siècles dits chevaleresques furent bien véritablement des temps de barbarie.

Depuis quelques années l'impulsion nouvelle imprimée aux études historiques par plusieurs esprits laborieux et hardis a fait justice des erreurs que de complaisans historiographes avaient accréditées, en les partageant, sur ce qu'on s'obstinait toujours à appeler la monarchie de Charlemagne et de Clovis. Tout le monde aujourd'hui sait à quoi s'en tenir sur *ces rois de France* des deux premières races, et sur l'*aristocratie française* de ces siècles reculés. Il est temps d'en finir aussi avec cet âge d'or de la chevalerie où tous les barons féodaux étaient, dit-on, des preux accomplis, et qu'on veut absolument nous donner comme une ère politique tout-à-fait à part, sans analogue dans l'histoire, et en quelque sorte tombée du ciel comme la religion qui l'avait engendrée. Il est temps aussi de reconnaître franchement que la chevalerie n'eut jamais d'existence *réelle* un peu large et forte que dans la vie de désir de l'Europe, et que jusqu'ici elle n'a jamais passé en grand dans sa vie d'action, dans la pratique.

Et d'abord, si l'on écarte l'innombrable amas de romans du moyen âge, et toute cette littérature puérile, sans critique, sans philosophie et sans bonne foi, des siècles suivans, on est effrayé de la pauvreté des témoignages graves et sérieux qui militent en faveur de la chevalerie, en tant qu'institution religieuse et politique dominant, par des lois positives et respectées, les mœurs de l'Europe entière à une certaine époque de son histoire. Ce fait prouverait seul que l'imagination des romanciers, peuples ou individus, a fait presque tous les frais de ces mœurs si gratuitement admirées, et auxquelles nos poètes donnent tous les jours des regrets si naïfs.

Mais, dira-t-on, n'est-ce donc rien, pour caractériser une époque, qu'un idéal si élevé ait été adoré et cultivé en esprit par tant d'hommes si divers d'origine et de mœurs? N'est-ce donc rien que l'autorité de ces romans poétiques, originaux, seule histoire des âges héroïques? Une littérature si étendue, si prodigieusement féconde et si une, existe-t-elle sans avoir de profondes racines dans le monde réel contemporain? A-t-il jamais été donné aux poëtes de sortir tout-à-fait de leur époque, et de n'en rien conserver dans leur esprit et dans leur cœur?

Nous attachons autant d'importance que qui que ce soit, pour le moins, aux traditions poétiques et aux chants populaires des nations. Loin de regarder comme rien ce qui ne vit encore que dans l'âme des populations, à l'état d'idéal céleste, nous tendrions même à y attacher plus d'importance qu'à ce qui est déjà dans la réalité. Ainsi nous croyons que si la civilisation romaine est tombée et a laissé après elle le monde dans un si effroyable chaos, c'est précisément parce que cette civilisation avait manqué d'idéal. Et c'est parce que le moyen âge a cultivé long-temps un idéal élevé que la civilisation moderne, qui en est en partie le fruit, est bonne et que nous avons foi en elle; mais nous croyons aussi qu'il faut se garder par dessus tout, en histoire comme en philosophie, de confondre l'idéal et le réel. Sans doute il faut tenir compte à une époque de ce qu'elle a voulu être; mais il ne faut pas s'imaginer qu'elle a été ce qu'elle a voulu être, par cela seul qu'elle l'a voulu: sinon l'étude comparative des âges successifs de notre race devient incertaine, et la philosophie de l'histoire s'évanouit. Nous croyons que l'interprétation fidèle des traditions et des chants poétiques est une des tâches les plus difficiles et les plus délicates de l'historien. La chose devient évidente quand il s'agit d'apprécier une époque de pêle-mêle universel comme le moyen âge. Il nous semble qu'alors surtout il faut se garder d'adopter aveuglément ces traditions, et de les entendre à la lettre comme donnant la juste mesure de la vie réelle et de la moralité pratique de tous les peuples qui les chantent. Nées spontanément de la civilisation d'un pays, elles passent souvent comme les religions chez les Barbares, et là, comme les religions, elles précèdent leur mère et la devancent souvent de bien loin. Voilà, pour le dire en passant, ce qui explique bien des révélateurs, bien des miracles, bien des magiciens, bien des pays enchantés; voilà ce qu'il ne faut jamais perdre de

vue dans l'étude des origines. Qui ne voit que si on s'obstine, en vertu d'une pure illusion, à prendre pour une réalité historique l'idéal poétique du moyen âge, on sera logiquement amené à condamner notre siècle comme par trop inférieur au passé? Car, à l'égard de notre siècle, une illusion semblable est impossible; nous le voyons de trop près.

Écartant donc à cette heure de notre esprit, volontairement et avec respect, l'idéal chevaleresque de l'Europe adolescente, et ajournant le tribut d'admiration qui lui est dû, nous renverrons l'étude des grands types nationaux qui en sont nés, aux divers articles qui leur seront consacrés dans ce recueil. Ainsi, pour la France, voyez ROLAND; pour l'Espagne, CID; pour la Bretagne, TABLE-RONDE. Voyez aussi OSSIAN, NIBELUNGEN, etc.; et pour cette portion de la poésie du moyen âge qui concerne des héros purement imaginaires, comme les Amadis, Bernard de Carpio, et tant d'autres, voyez l'article général ROMANS, où les différens cycles epiques seront caractérisés et comparés, tant sous le rapport des mœurs que sous celui de la poésie pure. Restent donc les grandes épopées chevaleresques, soit romanesques, soit historiques, nées plus tard de ces romans; il en sera question dans les articles consacrés aux illustres poètes qui en ont doté l Europe moderne. Quant aux détails historiques sur la chevalerie réelle, qui n'était au fond autre chose que la dignité de soldat de cavalerie dans le moyen âge, nous renverrons simplement ce qui s'y rapporte aux mots GENDARMERIE et FÉODALITÉ. Voyez aussi CAVALERIE.

CHÈVRE (*Capra*). Ce nom de la femelle du bouc est devenu, en zoologie, celui d'un genre de ruminans de la division de ceux qui ont des cornes composées d'un noyau osseux dont les cellules communiquent avec les sinus frontaux. Ce genre se distingue principalement de ceux de la même division par des cornes dirigées en haut et en arrière, et qui, dans l'état sauvage, sont tranchantes en avant et d'une grandeur considérable chez le mâle, tandis qu'elles manquent parfois chez la femelle; enfin par cette longue barbe qui leur donne un aspect si singulier, et par un chanfrein presque toujours concave. Mais ces caractèes, qui sont



(Ægagre, chevre sauvage.)

ceux de la chèvre sauvage ou de l'ÆGAGRE (*capra ægagrus*), que l'on trouve dans les montagnes de la Perse, et probablement aussi dans celles de différens autres pays, ne se rencontrent qu'à des degrés divers, et peuvent même être complétement effacés chez les nombreuses variétés qu'ont produites la domesticité et les différentes influences de climat auxquelles les a soumises une émigration forcée. Ainsi, tandis que le pelage de celles de l'Asie est célèbre par son admirable finesse et sa douceur, celui de nos espèces est tellement dégénéré qu'il ne peut servir qu'aux usages les plus vulgaires, et il est devenu totalement ras dans une race de la Haute-Egypte. La taille des chèvres ellemême varie à l'infini; il en est de même des dimensions, de la forme, de la direction et même du nombre des cornes; de la direction du chanfrein, qui, chez l'espèce égyptienne dont nous venons de parler, est bombé au lieu d'être concave.

Les chèvres lient les antilopes aux brebis par des traits communs aux unes et aux autres. Elles ont de la vivacité dans la physionomie; leurs yeux sont en général grands, et comme l'iris est souvent coloré de teintes vives (le fauve y domine presque toujours), leur regard a quelque chose d'inquiet et de hagard. Les chèvres n'ont pas de larmiers comme les cerfs; quoique l'entre-deux des narines soit dépourvu de poils, elles n'ont pas non plus le mufle tubéreux, chagriné et visqueux de ceux-ci et des bœufs. Le cornet acoustique est tombant et pend sur les côtés de la tête, qu'il coiffe, dans certaines espèces, d'une manière désagréable. D'ailleurs, la constitution de la chèvre est sèche, ses formes sont anguleuses, tout son corps est comme comprimé, et les apophyses des vertèbres du cou, du dos et des lombes font fortement saillie à l'extérieur; il en est de même des os des iles. Les membres sont musculeux, mais jamais arrondis; en un mot, cet animal a la maigreur en partage. Généralement les femelles portent des cornes comme les mâles, mais elles en sont privées dans plusieurs petites espèces. Dans l'un et l'autre sexe, mais particulièrement dans le mâle, les cryptes nombreux qui entourent les organes générateurs secrètent une pommade qui répand une odeur désagréable, très tenace, qui ne peut guère être comparée qu'à elle-même; aussi la désigne-t-on vulgairement sous le nom d'*odeur de bouc*. La chèvre a la queue courte et fortement appliquée sur l'orifice de l'anus, aussi s'aperçoit-on à peine de son existence, cachée comme il l'est sous les poils nombreux de la croupe.

Le bouc ou le mâle, dans ces espèces, est regardé comme l'un des animaux les plus ardens dans la propagation. Adulte, il suffit à plus de cent femelles; ce besoin générateur est si actif chez ces animaux, que leur lascivité a, comme on sait, passé en proverbe; aussi vivent-ils fort peu de temps; il sont vieux dès l'âge de cinq ou six ans. La femelle porte de cinq à sept mois, ses petits sont au nombre de deux.

Les mœurs des chèvres, leurs habitudes, sont en rapport avec leur organisation maigre et cependant robuste; on ne les voit pas chercher les pays de plaines et se répandre dans les gras pâturages des vallées bien arrosées; l'humidité et une herbe toujours verte ne sauraient leur convenir. Elles aiment mieux gravir les rochers, parcourir les landes des montagnes, où elles vont, ébourgeonnant les ronces, les vignes, les arbrisseaux. On a remarqué qu'elles préfèrent les plantes fortes et amères à toutes les autres; ainsi les légumineuses arborescentes, les cytises, les médicago en arbre, les genêts sauvages, les ajoncs, etc., entrent pour beaucoup dans leur nourriture en état de domesticité; cette nourriture n'est pas coûteuse, puisque, comme on le voit, elle consiste en produits qui, s'ils n'étaient broutés sur place, ne sauraient être recueillis. Mais ces animaux capricieux, actifs, pétulans, indociles à la voix du berger et au japement du chien, amans de la liberté que souvent leur agilité leur procure, ne peuvent que difficilement être disciplinés en troupeaux; et, comme les chevaux libres, ils causent un énorme dégât dans les jeunes bois, en ébourgeonnant les arbres. Ce n'est qu'avec beaucoup de ménagement qu'on peut les introduire dans l'agriculture; à part cependant les contrées de montagnes, où leur parcours, loin d'être nuisible, devient de la plus grande utilité en rendant plus productives des contrées qui, sans ces animaux, seraient incultes de toutes parts. Les produits de la chèvre sont de plusieurs sortes. Le lait qu'une bonne chèvre bien nourrie peut fournir, va jusqu'à quatre ou cinq litres par jour. Ce lait est consommé en nature comme aliment, ou se convertit en fromages, ordinairement peu crémeux, mais d'une

bonne conservation. On en fait beaucoup en Languedoc et en Provence. Le beurre qu'on en retire est blanc et insipide. Dans toute la Provence, l'Italie méridionale, la Sicile, c'est le seul qu'on se puisse procurer, et l'on en extrait si peu qu'il ne sert nullement aux usages culinaires.

On mange la chair des jeunes à l'âge de deux à trois semaines. Le chevreau rôti, si célèbre dans les repas des patriarches chaldéens syriaques, hébreux, n'a rien de bien agréable cependant; les vieilles chèvres, et plus particulièrement les boucs adultes, sont tellement coriaces et de si fade odeur, que leur chair ne peut être mangée.

La peau des jeunes chevreaux est surtout préparée par les chamoiseurs pour le service de la ganterie; la fabrique de Grenoble, celle de Pézenas tiraient un nombre considérable de ces peaux brutes de Naples, pendant l'occupation française. Cette ville entourée, ainsi que ses environs, de collines abruptes, nées des convulsions volcaniques qu'a éprouvées le sol, est encombrée chaque matin de nombreux troupeaux de chèvres qui y apportent elles-mêmes leur lait que le caprazolo traie à la porte même de la personne qui en réclame. Il en est de même à Rome, et l'on voit beaucoup moins de brebis que de chèvres dans toute cette partie de l'Italie.

Les peaux brutes des chèvres servent à faire des manteaux grossiers pour les bergers, les postillons, et tous les hommes obligés par la nature de leurs travaux de braver la pluie et toutes les rigueurs de l'air. Retournées et recousues, elles servent à faire des outres dans lesquelles on transporte les vins à dos de mules en Italie et en Espagne.

Mais c'est surtout le pelage des chèvres qui est un produit intéressant dans le commerce.

Ce pelage est composé de trois sortes de poils. Les plus longs ou les *poils soyeux* tombent sur les deux côtés du corps, en se séparant sur la ligne moyenne du dos et recouvrant à la fois le cou, le dos, les flancs et les cuisses. Sous ce grand poil, qui est ordinairement sec et cassant, il en existe un autre peu rude, nommé *la jarre*, qui se trouve mêlé, dans les espèces recherchées, d'un poil plus fin, laineux, et qui mérite le nom de *duvet*. Ce dernier est célèbre parce qu'il donne la matière propre à fabriquer des tissus admirables par leur douceur, leur finesse, leur soyeux. Les chèvres qui le fournissent habitent les contrées hautes et froides des régions tempérées de l'hémisphère austral, l'Himalaya, dans sa portion thibétaine, le grand et le petit Thibet, la Perse et la Mingrelie jusqu'auprès d'Astracan. Il y a bientôt vingt ans, M. Amédée Jaubert, professeur de langues orientales, et qui avait été chargé par M. Ternaux et par le gouvernement d'importer un troupeau de chèvres thibétaines, en fit diriger plus de 1 200 sur Marseille, mais 400 seulement survécurent à la traversée. Les autres ont été acclimatées dans les Cévennes, et dans les départemens montagneux du centre de la France. Mais avant de faire cette introduction on n'avait pas réfléchi que l'existence de ce duvet n'est pas une chose qui se propage par voie de génération, et que, comme ce n'est qu'un détail dû aux circonstances atmosphériques qui entourent l'animal et à son régime diététique, ces influences venant à changer, le duvet devait cesser de se reproduire les années suivantes sur les individus les premiers introduits, et disparaître complétement sur ceux nés en France. Ce qui prouve qu'en effet cette introduction n'a pas eu le résultat qu'on en espérait, c'est qu'on n'en parle plus. Il sera toujours plus facile à la fabrique anglaise et française de châles de cachemire d'extraire le produit brut des Indes, que de chercher à le créer chez nous. Il suffit que ce principe brut nous arrive, et que l'industrie soit à nous.

CHEVREUIL. Ce ruminant est plus gracieux encore que le cerf ordinaire; il est plus léger, plus agile; ses proportions sont plus sveltes, et sa tête, que surmontent des bois généralement moins divisés, est animée par des yeux dont la vivacité, l'éclat et l'expression témoignent un instinct plus développé. Quant à son pelage, il est généralement d'un gris fauve, passant quelquefois à une teinte presque noirâtre ou à un roux très vif. Les fesses sont toujours blanches ou blanchâtres.

Les proportions, la vivacité, les grâces, l'instinct du chevreuil en font, comme des cerfs ordinaires, les habitans les plus élégans des forêts qu'ils fréquentent; mais leur douceur, leur constance, les recommandent bien davantage. Ce n'est pas comme ceux-ci, pleins d'une fureur aveugle, qu'ils se livrent aux plaisirs de l'amour; à cette époque si critique, qui a lieu vers la fin d'octobre, et qui ne dure guère plus de quinze jours, aucun changement sensible ne se manifeste dans la femelle ni dans le mâle; et tandis que les cerfs épuisés, se séparent bientôt pour vivre solitaires dans les lieux où se trouve une nourriture abondante et substantielle, les chevreuils, plus modérés au milieu des jouissances, restent ensemble et vivent par couples, après comme avant leur union. Souvent cette union du mâle et de la femelle, que la mort seule peut rompre, date de l'époque de leur naissance: en effet, chaque portée est de deux petits; rarement elle se compose d'un seul, plus rarement encore leur nombre s'élève à trois, et de ces deux petits l'un appartient au sexe mâle, l'autre au sexe femelle. Ainsi, dès leur enfance même, ils sont liés l'un à l'autre par la force de l'habitude, et le charme d'un attachement constant vient remplacer les plaisirs plus vifs, mais moins durables de l'amour.



(Chevreuil.)

La chevrette (c'est ainsi qu'on nomme la femelle du chevreuil), porte ordinairement cinq mois et demi. C'est, par conséquent, vers la fin d'avril qu'elle met bas. A cette époque, les soins maternels paraissent l'absorber tout entière; elle oublie même un moment les doux liens qui l'unissent au père de ses petits; elle le quitte, et se retire dans les taillis les plus épais et les plus écartés. Là elle dépose ses jeunes faons, sur lesquels se concentrent toutes ses affections, et pour lesquels elle montre la plus vive sollicitude et le plus entier dévouement. Car le sentiment de l'amour maternel, cet instinct conservateur de l'espèce, devait être en rapport avec le nombre des petits et la fréquence des dangers auxquels ils sont exposés; or, la chevrette doit protéger les siens contre les attaques fréquentes du loup et la poursuite des chasseurs.

Pour soustraire ses jeunes faons aux périls qui les menacent, elle a recours à ces ruses, à ces feintes, dont nous avons parlé à l'occasion du cerf; mais, moins heureuse que la biche, plus rarement ses efforts maternels sont couronnés de succès. L'odeur pénétrante qu'elle répand dirige d'une manière infaillible sur ses traces les chiens qu'elle fuit avec une rapidité extrême; aussi s'efforce-t-elle en retournant mille fois sur ses pas de confondre toutes ces odeurs; souvent alors, comme la biche, elle s'élance sur les côtés du chemin, et tapie au milieu des herbes, couchée le ventre à terre, elle voit passer auprès d'elle la meute acharnée,

Néanmoins, le nombre des chevreuils va chaque jour diminuant; les loups, les chiens et les froids rigoureux sont autant de causes de destruction qui, agissant d'une manière permanente, tendent constamment à en restreindre la quantité. On n'en trouve que fort peu en Italie et en Suède; il n'y en a plus en Angleterre, et ceux qui animaient autrefois les forêts de notre pays diminuent de jour en jour; d'ailleurs, comme ils se plaisent dans les lieux élevés et boisés, la diminution des forêts est encore une cause de destruction qui doit être notée.

Les jeunes faons restent pendant huit à neuf mois sous la garde de leurs parens. Dix à douze jours après leur naissance, ils sont déjà en état de les suivre, et on les voit alors jouer en bondissant autour d'eux. Souvent ceux-ci les renvoient à l'époque du rut, mais il arrive quelquefois qu'après le temps de l'amour ils vont les rejoindre et vivent avec eux en famille comme auparavant, jusqu'à ce que de nouveaux petits viennent réclamer tous les soins de la femelle. A la fin de la première année commencent à pousser sur la tête du mâle deux petites dagues. Elles tombent en automne, et sont remplacées en été par une seconde tête, qui supporte deux ou trois andouillers; l'année suivante, la troisième tête en porte trois ou quatre, et rarement on en trouve plus de quatre ou cinq, ce qui n'a lieu que la quatrième année. Les chevreuils n'ont pas de larmiers, et leur queue est d'une brièveté extrême.

Les chevreuils vivent à peu près douze à quinze ans. Ils habitent pendant l'été les taillis élevés, sur les penchans des collines; ils n'en sortent guère que dans les grandes sècheresses pour se rafraîchir à la fontaine la plus voisine, car pour peu que la rosée ou une légère pluie ait humecté les herbes fines dont ils se nourrissent, ils n'ont aucun besoin de boire.

En domesticité, les chevreuils, si l'on parvient par de bons traitemens à vaincre leur naturel sauvage, montrent assez de docilité, et sont susceptibles d'attachement. J'en ai vu qui avaient été élevés dans d'étroits jardins; aussi avaient-ils perdu beaucoup de la vivacité et de la grâce que l'on admire en eux. Les personnes qui leur étaient connues pouvaient seules les approcher; ils se montraient assez familiers avec elles, mais le moindre mouvement d'un objet étranger les effrayait et déterminait leur fuite. Leur voix était douce et plaintive, et c'était en faisant entendre ce petit cri *mi, mi*, qu'ils demandaient leur nourriture. Mais il est très difficile de les élever; car on ne peut leur donner, le plus souvent, ni cette nourriture délicate qu'ils recherchent, ni ces taillis, ni ces coteaux au milieu desquels ils se plaisent, ni un espace suffisant pour y déployer leur agilité.

La chair des chevreuils est, ainsi qu'on le sait, très recherchée et préférée généralement à celle des cerfs. La variété brune paraît être d'un meilleur goût que la variété rousse. Les chevrettes sont plus estimées que les mâles.

On connaît différentes variétés de chevreuil produites par des différences de climat.

CHICORÉE. Voyez Composées.

CHIEN. Le chien domestique est bien, sans contredit, la conquête la plus singulière que l'homme ait faite sur la nature; c'est aussi de toutes la plus complète, et peut-être la plus précieuse.

Le régime du chien était en grande partie carnivore; l'homme a su le modifier de telle sorte qu'il l'a rendu presque en tout semblable au sien, et que cet animal est venu à partager les mille mets inventés pour tenter la sensualité la plus délicate : son caractère était querelleur et féroce, l'homme l'a rendu doux, obéissant, désireux de plaire; il lui a inspiré de la reconnaissance, de l'attachement, une véritable affection; après l'avoir arraché à son existence nomade, il l'a fixé dans sa maison, sous son toit; il en a fait son compagnon à la guerre et à la chasse; dans l'intimité de la famille, le chien est un membre qui a sa part des affections.

Cependant, hâtons-nous de le dire, cette conquête si complète que l'homme a faite du chien était conforme aux lois de la nature; l'homme n'a pas changé, mais modifié seulement les facultés de l'animal; il n'a rien créé, mais il a seulement arrangé au gré de ses besoins et de ses désirs. Voyons, en effet, quel était, avant que l'homme les asservît, le mode d'existence des chiens. Ceux qui sont redevenus sauvages nous l'apprendront.

Ces animaux se nourrissent, il est vrai, en grande partie de chair, mais ils sont bien loin d'offrir les armes puissantes des chats, et leurs ongles sont plus propres à fouir qu'à déchirer une proie; leurs dents enfin, plutôt mousses qu'acérées, indiquent des animaux qui ne sont pas exclusivement voués à un régime carnivore. Et en effet, les chiens, dans l'état de nature, se rejettent le plus souvent sur des charognes, auxquelles ils ajoutent ordinairement une certaine quantité de substances végétales. Or, la facilité de se procurer cette nourriture, la nécessité, causée par l'imperfection de leurs moyens d'attaque ou de défense, de se liguer entre eux pour profiter des avantages de l'association, les ont réunis par troupes nombreuses, et ont mis ainsi en eux le germe de ces qualités qui les prédisposent, de la manière la plus favorable, à la domesticité. Ainsi, dans ce contact continuel d'êtres réunis par le besoin, et que leur faiblesse individuelle a mis dans une dépendance mutuelle, naissent des sentimens de sociabilité; et ce sont ces sentimens qu'il n'a plus fallu à l'homme que développer pour faire du chien l'animal le plus affectueux et le plus soumis. Car ce serait à tort que l'on croirait, comme le pensent certains auteurs, que c'est par suite d'une disposition toute particulière que le chien est venu en la puissance de l'homme: cette idée appartient à ce temps où, avec tout l'orgueil de l'ignorance, l'homme s'imaginait que toutes ces choses qu'il voyait si bien appropriées à ses besoins et à ses caprices n'avaient été créées dans autre but que celui de les satisfaire. L'homme a droit à tout ce que peuvent lui procurer ses facultés; mais ce droit est aussi celui de tous les êtres. La loi de la nature est celle-ci : Travaille et jouis; elle s'applique aux animaux aussi bien qu'à l'homme. Comme eux, ce dernier n'a rien qu'il n'ait conquis.

Or, parmi tous les animaux, ceux dont le régime est semblable à celui de l'homme, se trouvaient évidemment le plus favorablement disposés à la domesticité; placés sur la limite des êtres qui se nourrissent exclusivement, soit de chair, soit de substances végétales, ils avaient plus que les premiers tous ces sentimens que nous avons dit naître de l'association, le dévouement, la reconnaissance, la bonté, etc.; et leur intelligence, comme celle des animaux en partie carnivores, l'emportait de beaucoup sur celle des herbivores, qui d'ailleurs appelés sur un même point, plus tôt par l'abondance de la nourriture que par le désir de liguer leurs efforts contre le danger commun, réunis plutôt qu'associés, n'ont ordinairement aucun de ces sentimens de sociabilité que l'on admire chez les chiens.

Mais quel qu'ait été d'abord l'état de leurs dispositions, l'homme a su leur donner un développement merveilleux; comme un germe précieux qui n'avait besoin que d'être fécondé pour produire les plus beaux fruits, l'homme a cultivé ces éminentes qualités; il en a agrandi le cercle, il en a changé le but, et les calquant pour ainsi dire sur les siennes, les appropriant de la manière la plus complète à ses besoins, il a su faire du chien un véritable compagnon, et il en a reçu les plus grands services.

Si l'on se demande de quelle époque date l'asservissement du chien, on ne tarde pas à reconnaître que cet asservissement dut avoir lieu dès les temps les plus anciens, au berceau de la civilisation, et que le chien fut peut-être le premier des animaux domestiques. Il dut suffire d'un heureux hasard, d'une grossière expérience, pour mettre à découvert les

bonnes qualités du chien, et faire concevoir tout le parti qu'on pouvait en tirer. « Comment l'homme, dit Buffon, aurait-il pu, sans le secours du chien, conquérir, dompter, réduire en esclavage les autres animaux? Comment pourrait-il encore aujourd'hui découvrir, chasser, détruire les bêtes sauvages ou nuisibles? Pour se mettre en sûreté et se rendre maître de l'univers vivant, il a fallu commencer par se faire un parti parmi les animaux, se concilier avec douceur et par caresses ceux qui se sont trouvés capables de s'attacher et d'obéir, afin de les opposer aux autres. Le premier art de l'homme a donc été l'éducation du chien, et le fruit de cet art la conquête et la possession paisible du reste de la terre. » On s'est peut-être exagéré l'utilité du chien, quand on a dit que sa domestication avait été nécessaire à l'établissement des sociétés. Mais il y a dans ce passage de Buffon, que nous venons de citer une de ces vues providentielles, un de ces grands aperçus qui font plus encore la gloire de l'illustre naturaliste, que l'admirable magie de son style.

L'homme paraissait, par l'immense développement de ses facultés, tellement en dehors de tous les autres êtres, qu'on eût dit de véritables machines créées par la nature pour satisfaire ses besoins comme des instrumens de jouet; mais le chien est en quelque sorte placé là comme pour joindre l'homme par les lois de l'affection au reste de la nature animée; c'est un animal susceptible de sentir et d'exprimer comme l'homme; il a du respect pour ses supérieurs, de la reconnaissance pour leurs bienfaits, de la contrition pour leurs reproches; il va jusqu'à lécher la main qui vient de le frapper. Cependant il a l'estime de soi; orgueilleux avec les uns, mais bon et dévoué envers ceux qu'il protége. L'amour de la gloire l'excite; il est plein d'ardeur, d'impétuosité, de courage; il n'est nul danger qu'il n'affronte pour sauver la vie de son maître; il le défend contre les brigands, le retire du sein des ondes. Sa fidélité et son attachement sont sans bornes; il expire sur le trésor confié à sa garde. Pour rejoindre son maître, il se rappelle une longue route qu'il n'a parcourue qu'une fois; il l'appelle par des hurlemens lamentables, il témoigne une joie bruyante à son retour; il accueille ses amis, protége ses enfans, chasse les étrangers, dédaigne les malheureux qu'il voit dédaignés, se jette sur les haillons qui les couvrent; il exécute les ordres qu'il a reçus, porte une lettre à l'adresse indiquée, s'élance à la voix de son maître, porte de lourds fardeaux, garde les troupeaux, et au sein des glaces polaires s'attèle au char de l'Esquimaux. Le chien a de la mémoire; il compare et il juge. Mais tout cela c'est pour s'absorber en entier dans la vie de son maître, faire de ses goûts ses goûts, n'avoir d'autre volonté que la sienne, ne penser que par lui, n'aimer que lui.

Je le répète, ces admirables qualités, l'homme ne les a pas plus trouvées telles que nous venons de les peindre qu'il ne les a créées. Car, cette vive affection du chien pour son maître n'a pas toujours offert ce développement remarquable; les services qu'il lui rend actuellement n'ont pas toujours été aussi grands, aussi absolus. Nous devons l'admetire par toute l'autorité d'une analogie pressante. Au sein d'un même peuple civilisé, voyez combien de mille manières diverses s'est modifié le caractère du chien, combien, en raison des besoins qu'on lui a imposés, des soins qu'on lui a donnés, son caractère a reçu de directions différentes. Quelle immense distance, sous le rapport des facultés intellectuelles entre le dogue de forte race et l'épagneul, entre le chien bien nourri, objet de soins délicats, et celui qui cherche sa nourriture sur la voie publique, et dont le lit est la dalle d'une église ou le coin immonde d'une borne. Autant les formes et l'intelligence du dogue sont lourdes et massives, ses facultés obtuses, autant l'épagneul est vif, ardent, rusé; autant le chien de bonne maison est fier, arrogant, impérieux, autant celui du pauvre est humble et soumis; autant les manières du premier sont dégagées, gracieuses, assurées, autant le second est bas et servile; tandis que le premier se joue en courant, celui-ci marche d'un pas lent et uniforme; ses yeux sont mornes, ses oreilles baissées; il tient sa queue entre ses jambes; toute sa démarche est gênée, ses mouvemens contraints; il implore un mauvais os, et encore ne le fait-il qu'en tremblant: il a vu tant de fois les coups répondre à sa prière! Comme le malheureux auquel il appartient, il est rebuté de tous, en butte à toutes les attaques, aussi son naturel en a-t il souffert; il a autant perdu de sa dignité, que l'autre a acquis de prétentions et de suffisance, car celui-ci aussi s'est calqué sur son maître. Autant de conditions différentes, autant de races parmi les chiens. Quant aux facultés intellectuelles, leur caractère a été non seulement modifié en raison des services que chaque profession a réclamés d'eux, mais encore parce que, reçus dans l'intimité de leurs maîtres, faisant en quelque sorte partie de la famille, ils sont en quelque sorte devenus ce que ceux-ci sont eux mêmes.

Ces faits, dont chaque jour nous sommes tous témoins, prouvent assez que c'est à l'influence de l'homme qu'il faut attribuer le développement si remarquable de l'intelligence du chien et la direction si heureuse qu'il a suivie. La coïncidence de ces nombreuses variétés qu'offrent les diverses races avec autant de variétés dans les conditions humaines au sein de la société, nous font bien pressentir que les premiers peuples, tout-à-fait étrangers à l'industrie, au commerce ou aux arts, ne dûrent pas recevoir des chiens des services semblables à ceux qu'ils nous rendent actuellement; pasteurs ou chasseurs, ils dressèrent leurs chiens à la garde des troupeaux ou de la chasse; et d'ailleurs, l'étude du chien chez toutes les peuplades de l'Océanie et de l'Amérique pour lesquelles n'a point encore brillé le flambeau de la civilisation, montrent bien ce qu'on doit penser de ceux qui croient voir dans le chien des dispositions toutes particulières à la domesticité. Pour les peuples de la Nouvelle-Hollande, le chien est souvent un ennemi contre lequel ils doivent se mettre en garde; loin de montrer l'attachement, la fidélité, l'obéissance que nous admirons en eux, aussi sauvages que leurs maîtres, les chiens de la Nouvelle-Hollande semblent n'avoir aucune teinte de ces précieuses qualités; les coups les irritent, ils sont sourds à la voix de leurs maîtres; comme les chiens des Esquimaux à l'autre extrémité du globe, la misère les a rendus voleurs; ils disputent à leurs maîtres leur nourriture, ils les attaquent, ils les quittent pour reprendre entièrement l'état sauvage dont ils sont si voisins. En tout semblables à ce qu'est chez nous le loup, renommé par sa férocité et considéré par beaucoup de personnes comme incapable d'aucun attachement, ils n'échappent cependant pas à la loi commune des autres chiens; et, comme les nôtres, ils offrent des facultés, des goûts, des penchans semblables à ceux de leurs maîtres; et voyez en effet quel est chez nous le chien le plus sauvage, c'est le chien de berger; et en effet son maître semble en dehors de la civilisation; il erre sous la voûte des cieux, couche sous une tente qu'il se dresse dans la plaine, partage avec son chien des alimens grossiers, et semble ignorer toutes les jouissances de la terre, et ne désirer même aucun adoucissement à son sort.

Ainsi, selon les besoins qu'il a ressentis, l'homme a modifié le chien; il a dressé l'un à la chasse, l'autre à la pêche, celui-ci à la garde des troupeaux, celui-là au combat, cet autre au trait; puis sont venus les mille besoins inventés par la civilisation, les caprices de la mode, et pour satisfaire les goûts les plus dépravés, on a perpétué par voie de génération les formes les plus monstrueuses et les plus singulières. Ainsi, une fois créées ces variétés, que l'on connaît sous le nom de chien courant, de chien de Terre-Neuve, de chien-loup, etc.; les chiens à deux nez, les bull-dogs, les bassets à jambes droites ou à jambes torses, les bi-

chons, etc., ont dû naissance aux désirs bizarres. Aussi, en présence de cette dégénération si complète, que l'on appellera si l'on veut perfectionnement, lorsqu'on vient à rechercher quel fut le type du chien, le chien primitif, on reconnaît la difficulté de résoudre la question. Certains auteurs ont prétendu que c'était une espèce particulière éteinte par suite des progrès de la civilisation, mais cette opinion ne s'appuie sur aucune preuve certaine; d'autres au contraire ont prétendu que les chiens descendaient du chacal, avec lequel certaines races ont en effet la plus grande analogie, ou du loup, qui ne se distingue réellement par aucun caractère important du chien commun; mais il est très probable que toutes ces espèces ont concouru indistinctement, et chacune dans le pays où elle se trouve, à former le type chien qui, par des croisemens successifs avec les races primitives et celles qu'a produites l'influence de l'homme, l'influence du climat, du régime diététique, etc., sont descendues à ce point de mélange et de confusion où nous les voyons actuellement. Aussi, ce n'est même pas sans difficulté que l'on a essayé de rechercher parmi ces nombreuses variétés quelle est celle qui se rapproche le plus de la race primitive. Buffon, croyant reconnaître que les différentes races redevenues sauvages par suite de l'abandon dans lesquelles on les a laissées se rapprochaient du chien de berger, pensa que celui-ci devait être considéré comme le véritable type du chien domestique. Chez les peuples civilisés, il paraît indubitable en effet que c'est celui qui s'en rapproche le plus. Libre, abandonné à lui-même, moins que tout autre il est soumis à ces modifications qui ont si complètement changé les formes et les instincts des chiens; mais les chiens de la Nouvelle-Hollande, plus rapprochés encore de la vie sauvage, reproduisent évidemment avec plus de vérité encore le type primitif. Aussi s'accorde-t-on généralement à regarder aujourd'hui comme le modèle de la race, et M. Frédéric Cuvier, dans son travail sur les chiens, leur rapporte comme terme de comparaison toutes les autres variétés.

Ce que je viens de dire montre assez combien sont intimes les rapports des chiens avec les loups, les chacals et les renards; leur forme extérieure offre la plus grande analogie, et l'on sait que Linnée n'avait trouvé pour les distinguer les uns des autres d'autre caractère que celui de la direction de la queue. Leur organisation interne n'offre pas de rapports moins frappans. Aussi les zoologistes les réunissent-ils dans un même groupe, et c'est de ce groupe que nous devons maintenant nous occuper.

Les chiens forment en zoologie un genre de carnassiers digitigrades caractérisé par les doigts, qui sont au nombre de cinq aux membres antérieurs, et de quatre aux postérieurs, armés d'ongles non rétractiles, obtus, et plus propres à fouir qu'à servir d'armes défensives ou offensives; par les dents, au nombre de quarante-deux, distribuées de la manière suivante : six incisives, à chaque mâchoire, deux canines, trois fausses molaires en haut et de chaque côté, quatre en bas, une carnassière, dont l'inférieure tout-à-fait tuberculeuse, et deux tuberculeuses de chaque côté et à chaque mâchoire. Ce système dentaire est, comme on voit, tout-à-fait en rapport avec le régime diététique des chiens; il indique bien des animaux qui se nourrissent, en même temps, de substances animales et végétales. Leur langue, comme on sait, est fort douce et le siége d'un goût assez délicat, du moins en domesticité; car, au contraire, dans la vie sauvage, les chiens, ainsi que nous l'avons dit, se nourrissent surtout de chairs corrompues. En général tous les sens sont assez développés chez les chiens; leur vue peut acquérir par l'usage une grande portée, certains d'entre eux néanmoins sont nocturnes, et cette circonstance sert à séparer en deux groupes le genre qui nous occupe. L'ouïe jouit d'une sensibilité assez remarquable, et dans les espèces sauvages, les oreilles droites, mobiles et dirigées en avant, sont susceptibles de percevoir le plus léger bruit; mais l'état de domesticité agissant sur les animaux, comme la civilisation sur l'homme, tandis que les facultés intellectuelles dans cet état se sont développées, les instincts ont perdu beaucoup de leur énergie, et il en a été de même de tous les sens, qui étaient destinés à la vie sauvage. La nécessité de se tenir en garde contre des dangers sans nombre et de guetter long-temps une proie agile ou rusée, donne à tous les sens une délicatesse extrême : ce sont comme des sentinelles veillant au salut de l'animal. Mais dans la vie domestique, où nul danger n'est à craindre, où l'animal est certain d'avoir une nourriture abondante, les sens finissent par perdre cette délicatesse qu'avait entretenue l'activité continuelle de la vie sauvage. Aussi chez les espèces les plus domestiquées, chez ces petits chiens qui passent la journée sur les genoux de leurs vieilles maîtresses, et qui, pour la plupart, vivent de sucreries et sont accablés des soins les plus prévenans, les sens ont perdu toute leur délicatesse; les oreilles externes sont tombantes et ont pris une dimension considérable; l'odorat, dont l'excessif développement caractérise en quelque sorte les chiens, et leur est en liberté d'un si grand secours, est lui-même tout-à-fait obtus. Il en est autrement des chiens qui sont dressés à la chasse, à la course, ou qui sont destinés à la garde, à la défense, ou, en général, de ceux qui sont entretenus dans des exercices continuels; chez ceux-là, les sens ont conservé en grande partie cette délicatesse qui les rend si remarquables; là aussi les membres ont des proportions robustes, vigoureuses; ces animaux sont pleins d'agilité et d'ardeur, et les instincts exercent encore sur eux beaucoup d'empire. La conformation des organes mâles à l'extérieur est aussi un trait caractéristique du genre chien.

Le pelage des chiens est généralement très fourni et composé de deux sortes de poils, les poils laineux et les poils soyeux; les premiers abondent surtout chez les races qui sont soumises à un froid rigoureux comme celles qui habitent près des pôles; mais il ne les abandonne guère complètement, même dans le Midi, quoi qu'en ait dit Buffon, car le chien de Turquie, sur lequel il fonde son opinion, doit être considéré comme un pur caprice de mode. Au reste, le pelage varie considérablement, soit sous l'influence du climat, soit sous celle de la civilisation. Ainsi, tandis que le chien de Turquie, presque entièrement dépourvu de poils, n'a plus qu'une peau nue et huileuse, celui de Sibérie est couvert de poils qui traînent parfois à terre; il en est de même de l'épagneul et du bichon; les lévriers, les dogues, les carlins sont, au contraire, couverts d'un poil court et ras; les chiens de berger ont un pelage plus touffu, etc. Enfin, ce pelage varie aussi quant à la couleur, quant à la consistance, dur chez les uns, soyeux chez les autres, lisse chez ceux-ci, frisé ou bouclé chez ceux-là, etc. Quand aux couleurs, quoique disposées par plaques ou par nuances très différentes, c'est toujours le fauve, le brun, le noir et le blanc, diversement mélangés, qui les constituent. Buffon a étendu plus loin encore l'influence du climat sur les animaux qui nous occupent; il a dit des chiens domestiques en particulier que ceux qui habitaient près de l'équateur perdaient presque entièrement leurs facultés les plus précieuses, leur instinct, leur force, leur énergie, leur courage; cependant nous avons dit déjà combien sont redoutables les chiens de la Nouvelle-Hollande; ceux de la Nouvelle-Guinée, et de plusieurs îles de l'Océanie sont dans le même cas; mais ces faits étaient inconnus de Buffon. Il est vrai que dans les narrations que Pierre Martir fait des combats des Espagnols contre les Américains, le rôle important que jouent les chiens aurait dû être pour Buffon un motif de douter du principe qu'il a posé. La troupe espagnole se composait à son débarquement de 200 fantassins, de 20 cavaliers et de 20 limiers, et ceux-ci

ne furent pas les moins ardens auxiliaires; pleins d'une ardeur qu'excitait la voix de leur maître et qu'augmentait la faim terrible dont ils étaient dévorés, ils s'élançaient sur les Américains et les déchiraient par morceaux. Il n'est pas vrai non plus, comme l'a prétendu Buffon, que les chiens perdent entièrement leur voix dans ces mêmes régions; seulement ils n'aboient plus; mais nous savons que l'aboiement est un langage acquis, un langage qui a éte le fruit de la civilisation.

Les femelles sauvages n'éprouvent les besoins du rut qu'une fois par an, et c'est pendant l'hiver qu'ils se font ressentir; en domesticité, cela a lieu deux fois par an; quant au mâle, il paraît être toujours disposé à l'accouplement. La gestation est de deux à trois mois, et se prolonge parfois de quelques jours au-delà; les petits naissent communément, comme on le sait, les yeux fermes, et ce n'est que vers le dixième jour que les muscles des paupières ont acquis assez de force pour rompre la membrane qui les réunit; à quatre mois, ils ont perdu toutes leurs dents de lait; à la deuxième année enfin ils ont acquis tout leur développement, et leur vie se prolonge quelquefois jusqu'à vingt ans. Leur âge se reconnaît à leurs dents, qui, blanches d'abord, deviennent en vieillissant noires, mousses et inégales.

Ce n'est pas sur les chiens domestiques seulement que l'homme a exercé son empire; les autres espèces du genre, quoiqu'elles n'aient pas été réduites à l'état domestique, ont été profondément modifiées par l'influence de celui-ci; tel est le renard dont l'existence est, comme on sait, nocturne; tel est, plus encore, le loup, que sa force, son audace, rendent plus redoutables. Souvent pour satisfaire sa faim, le renard se rejette aux rats, aux plus faibles reptiles; le loup lui-même ne trouve qu'avec peine sa subsistance. Partout où il se trouve, l'homme lui fait la guerre, partout il est en butte aux attaques de gens armés pour sa destruction, partout sa tête est mise à prix; en Angleterre, il a complètement disparu, de même que disparaîtront un jour toutes les espèces nuisibles à l'homme; mais dans les lieux boisés il se trouve encore en nombre formidable. Cette guerre continuelle que l'homme lui fait a accru encore son naturel sauvage, et il est devenu féroce et sanguinaire. Aussi, a-t-on cru voir dans le naturel du loup des caractères plus que suffisans pour le distinguer du chien, sans réfléchir que cette férocité qu'on lui reproche est une suite nécessaire de son existence précaire. Nous examinerons plus tard les circonstances particulières des mœurs du loup, mais nous devons établir ici les rapports intimes qui le lient aux autres chiens, et justifier la place bien naturelle que lui ont donné les zoologistes. Ce que dit Buffon de la lâcheté et de la dégradation du loup, toute cette opposition qu'il s'est plu à faire saillir entre le noble caractère du chien et la bassesse du premier, sont autant de faits qui s'expliquent par l'influence que nous signalions tout à l'heure; mais quant à ce qu'il ajoute de l'aversion innée, de cette sorte d'anthipatie qu'éprouvent l'un pour l'autre ces animaux, du tremblement général qui saisit le chien à l'approche du loup, n'est-il pas évident qu'il s'est laissé aller à tout ce qu'avait de séduisant cette opposition si éloquemment exposée? On sait que dans le septième volume de son supplément, il a réfuté lui-même ce qu'il avait avancé d'abord sur l'impossibilité de l'accouplement entre le chien et le loup, et le fait contraire est maintenant bien établi. Quant aux formes enfin, il est évident qu'il y a entre le chien le plus complètement modifié par la domesticité, et le loup le plus sauvage, des passages insensibles.

On s'est occupé de classer d'une manière uniforme tous les animaux qui composent le genre chien. Les nombreuses variétés du chien domestique étaient, on le conçoit bien, un grand obstacle à cette division; en voyant les variations imprimées à ce type, on ne sait trop d'abord sur quel organe placer les fondemens d'une distribution naturelle. Cependant, si l'on considère quelle est la source de ces modifications, on ne tarde pas à reconnaître qu'elle est tout entière dans les services que l'homme a voulu tirer et a tiré en effet des espèces de ce genre. On voit bientôt, comme nous l'avons dit précédemment, que ce sont surtout les facultés de l'animal qui ont été modifiées; que les autres variations ne sont que secondaires, et finissent par se fondre les unes dans les autres; dès lors on est porté, comme l'a fait M. Frédéric Cuvier, dans le travail déjà cité, à distinguer les chiens, d'après les dimensions de leur tête, c'est-à-dire d'après le développement de leurs facultés, en prenant pour point de comparaison le chien le plus sauvage, ou celui de la Nouvelle-Hollande.

Le genre chien se divise d'abord en deux groupes bien tranchés: 1° Les CHIENS PROPREMENT DITS, dont la pupille est circulaire, et qui sont diurnes; 2° les RENARDS, chez lesquels le même organe est lenticulaire, qui sont nocturnes, et que plusieurs autres caractères, comme une tête plus pointue, plus fine, des formes plus arrondies, un corps plus allongé, etc., distinguent encore des chiens proprement dits.

1° Les CHIENS PROPREMENT DITS.

M. F. Cuvier les divise, d'après la forme de la tête, en trois familles distinctes auxquelles il donne les noms des principales races qu'elles renferment.

1° Les MATINS *ont la tête plus ou moins allongée; les pariétaux tendant à se rapprocher, mais d'une manière insensible, en s'élevant au-dessus des temporaux: le condyle de la mâchoire inférieure est sur la même ligne que les dents molaires supérieures.*

Cette famille est, sans contredit, celle qui se rapproche le plus du type primitif, et la variété que nous décrirons la première est certainement la plus sauvage de toutes les autres.

Le CHIEN DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, dont nous avons déjà parlé, a la taille et les proportions du chien de berger, mais il en diffère par sa tête, qui est bien celle du mâtin, tandis que le chien de berger est un véritable épagneul. La coloration de son pelage, qui se compose de deux sortes de poils, approche beaucoup de celle du loup; c'est le fauve et le blanc qui dominent. La première de ces couleurs le colore en dessus, en variant suivant les régions; le dessous est blanc, ainsi que l'extrémité du museau. Mais ce ne sont pas seulement ces caractères qui rappellent en lui le chien sauvage; ses membres robustes, sa force considérable, son courage, son agilité extrême, l'activité de ses sens, tout indique en lui un chien très rapproché du type primitif. Il court la tête haute; ses oreilles sont constamment droites et très mobiles; son odorat jouit d'une finesse extraordinaire; il ne paraît craindre aucun danger. Le seul individu de cette variété qu'on ait possédé à la Ménagerie entrait en fureur à la vue des ours, des jaguars et des panthères; l'homme même ne l'intimidait pas: il paraissait ignorer son empire, il était sourd à sa voix, et les coups ne faisaient qu'aigrir son caractère. Cependant il paraissait susceptible d'une sorte d'attachement, il reconnaissait son gardien, et lui léchait les mains lorsqu'il le laissait courir en liberté dans son parc; mais c'était plutôt par un sentiment de reconnaissance que d'attachement, car il ne recherchait pas les caresses. On le nourrissait de viande fraîche, et si l'on n'y prenait garde, il se jetait sur la volaille pour la dévorer, car il ne paraissait avoir aucun sentiment de la propriété; il n'aimait pas le poisson, et l'on a remarqué qu'il ne savait pas nager; jeté à l'eau, il s'y mouvait machinalement, et l'on était obligé d'aller à son aide. Il était presque toujours silencieux; seulement en colère, il faisait entendre trois ou quatre aboiemens rapides.

Le MATIN (*C. F. lanarius*). Sa force et son intelligence

lui assurent le premier rang parmi les chiens de garde; il se bat contre les loups, et on le dresse à la chasse des sangliers. Sa taille est souvent considérable, et ses proportions indiquent de l'agilité et de la vigueur. Son pelage est varié de gris, de brun et de noir. Buffon pense que ce chien, qu'il regarde comme originaire des pays tempérés, a produit la race du *lévrier* lorsqu'il a été transporté dans le Midi, et celle du grand *danois* dans le Nord. Son accouplement avec le dogue aurait produit le dogue de forte race. On rapporte ordinairement au mâtin en en faisant autant de races distinctes :

Le *chien sauvage de Sumatra* (*C. sumatrensis*), dont les oreilles sont droites, les yeux obliques et le nez pointu. Sa queue, très touffue, est plus grosse au milieu qu'à sa naissance; ce chien est d'un roux ferrugineux dont l'intensité varie suivant les régions;

Le *chien de l'Himalaya* (*C. himalayensis*), remarquable comme le précédent par ses proportions sauvages, mais coloré de cendre et de brun; ses oreilles sont marquées de deux taches noirâtres, il s'en trouve sur la gorge une qui est de couleur cendrée;

Le *chien de la Nouvelle-Irlande* (*C. Novæ Hiberniæ*), non moins sauvage que celui de la Nouvelle-Hollande, plus petit que lui et moins robuste; ses formes sont aussi sauvages, ses sens moins délicats, et son courage est très grand : chose remarquable, tandis que l'espèce que nous venons de citer paraît craindre l'eau, celle-ci se nourrit des poissons qu'elle va elle-même chercher à la nage. Elle est variée de brun et de fauve. Les naturels la recherchent comme aliment;

Enfin le *chien quao* (*C. quao*), que l'on trouve dans l'Inde au milieu des montagnes de Ramghur, mais qui n'est encore connu que par des descriptions imparfaites.

Le *danois* (*C. F. danicus*), comme le mâtin dont il ne se distingue que par des membres plus fournis, est très propre à la garde; mais son agilité, et l'amitié qu'il a pour les chevaux le font souvent employer pour courir devant des équipages, comme tous les mâtins : il est également bon à la chasse.

Les LÉVRIERS (*C. F. grafus*), connus par leur extrême gracilité, et déjà gravement modifiés par la domesticité. Malgré l'extrême allongement de leur museau, leur odorat est peu développé; leur front surbaissé coïncide avec le peu de développement de leurs facultés. Ils sont très sensibles aux caresses, et les reçoivent avec un égal plaisir de tout le monde; c'est sans doute par suite de cette excessive sensibilité qu'ils ne paraissent le plus souvent ressentir aucun attachement particulier pour leur maître. Leur ardeur à la chasse est extrême, et ils aiment surtout poursuivre le lièvre et le lapin. La couleur du pelage des lévriers varie beaucoup, et ces variations sont pour certains auteurs l'indice d'autant de races différentes. Tels sont : les *lévriers d'Irlande*, de la *Haute-Ecosse*, *d'Italie*, de *Turquie* et de *Russie*.

2° Les ÉPAGNEULS. *Dans cette famille, les pariétaux s'écartent, et se renflent de manière à beaucoup agrandir la boîte cérébrale, et les sinus frontaux prennent de l'étendue.*

Ce développement de la cavité du crâne explique pourquoi c'est dans cette famille que se trouvent les chiens les plus intelligens.

L'ÉPAGNEUL (*C. F. extrarius*), se distingue par l'allongement des poils soyeux qui le couvrent. C'est peut-être de toutes les espèces la plus intelligente : aussi a-t-elle perdu beaucoup des formes sauvages des matins; ses oreilles sont pendantes, ses membres peu élevés. Ces chiens sont souvent blancs, et quelquefois tachetés de noir et de brun.

Ce sont d'excellens chiens d'arrêt. On leur rapporte comme autant de sous-variétés le *petit épagneul*, *le gredin*, ou *l'épagneul noir*, le *pyrame*, le *bichon*, *l'épagneul d'eau* ou *anglais*, le *chien lion*.

Le BARBET (*C. aquaticus*), appelé aussi *chien canard* et plus communément encore *caniche*, se distingue par les poils abondans, longs, fins et frisés qui le couvrent, et dont la couleur varie du blanc pur au noir foncé. Les preuves admirables de l'intelligence de cette espèce, de son attachement et de son dévouement à son maître, sont trop connues pour que nous ayons besoin de les rappeler. Ce chien n'est pas seulement un animal domestique susceptible de rendre, en échange des soins qu'il reçoit, des services plus ou moins signalés; une véritable affection le lie à son maître; c'est un ami dont les revers de la fortune n'aliènent jamais le cœur.

Me miserum mater, soror, uxor, amica, parentes,
Deseruere : canis nunc mihi sola manet.

Sous-variétés : le *griffon*, qui paraît résulter de l'union du barbet et du chien de berger; le *petit barbet* qui, d'après Buffon et Daubenton, proviendrait de l'accouplement du barbet et du petit épagneul.

Le CHIEN COURANT OU CHIEN DE CHASSE (*C. F. gallicus*), remarquable par la délicatesse de son odorat et son ardeur à la chasse; ses jambes sont charnues et bien organisées pour la course; ses oreilles sont tombantes, et leurs dimensions souvent considérables. Son poil, toujours ras, est ordinairement blanc, varié de noir ou de fauve.

Le CHIEN BRAQUE (*C. F. avicularis*), se distingue du précédent par une tête forte, un museau moins allongé et plus large, par des narines bien ouvertes, des oreilles et une queue plus courtes, des jambes plus longues, robustes, terminées par des pieds larges. Son poil, qui est ras, est ordinairement d'un blanc tacheté de noir et de fauve.

Ce chien est, comme on sait, employé avec un grand avantage à la chasse, à cause de sa vivacité, de son intelligence, et de sa faculté précieuse de conserver, même pendant les plus grandes chaleurs de l'été, toute la délicatesse de son odorat.

Sous-variétés: le *braque du Bengale*, moucheté, remarquable par la beauté de ses couleurs; le *braque à deux nez*, qui ne se distingue que par le sillon qui sépare ses deux narines.

Le BASSET (*C. F. vergatus*), ou *basset à jambes droites*, a la tête assez semblable à celle des précédens; ses oreilles sont longues et pendantes, ses proportions plus lourdes, ses jambes très courtes et robustes. Ses couleurs varient à l'infini.

Comme variétés, nous devons citer le *basset à jambes torses*. C'est une monstruosité perpétuée par voie de génération; les jambes antérieures sont fortement arquées en dehors. Nous citerons aussi le *chien Burgos*.

Le CHIEN DE BERGER (*C. F. domesticus*), nous a déjà occupé plusieurs fois. Nous avons parlé de ses formes sauvages. Sa taille est moyenne, ses oreilles droites, sa queue horizontale ou tombante, quelquefois relevée, son poil long et abondant, coloré principalement de noir. On connaît assez l'instinct merveilleux qui le rend si propre à la garde des troupeaux.

Le CHIEN-LOUP (*C. F. pomeranus*), qui peut être employé aux mêmes usages que le précédent, et qui a avec lui beaucoup de rapports, s'en distingue par une tête, des oreilles et des pieds dépourvus de poils, et par une queue constamment relevée et très velue. Il est le plus souvent blanc; mais il y en a un grand nombre de noirs et de fauves.

Le CHIEN DE SIBÉRIE (*C. F. Sibericus*), par ses formes, ses proportions, la direction même de sa queue, ressemble infiniment au précédent; mais il est partout couvert d'un poil fort long.

Le CHIEN DES ESQUIMAUX (*C. F. borealis*), a aussi les plus grands rapports avec le chien-loup. Le blanc et le noir, disposés par grandes plaques, colorent son pelage, dans la

composition duquel le poil laineux l'emporte considérablement sur l'autre, comme on le conçoit bien, en raison de l'habitat de l'animal; la queue se recourbe à droite et longe les fesses.

On sait de quelle utilité est ce chien pour l'Esquimaux, au milieu des régions glacées qu'il habite; c'est sa seule bête de trait. Il l'attache au traîneau qui le porte, lui, sa famille et toute sa fortune: ainsi la nature même, dans ses plus grandes rigueurs, laisse encore à l'homme quelques compensations.

Le CHIEN ALCO (*C. F. americanus*), est une variété du Mexique qui n'est mentionnée que dans de fort imparfaites descriptions.

5° Les DOGUES *sont caractérisés par le raccourcissement du museau, le mouvement ascensionnel du crâne, son rapetissement et l'étendue considérable des sinus frontaux.*

Le DOGUE DE FORTE RACE (*C. F. anglicus*), comme le lévrier, nous offre un exemple remarquable de la dégradation du type sauvage du chien; mais c'est dans un excès tout contraire. Autant les formes de ce dernier étaient allongées, grêles, agiles, autant les proportions de celui ci sont lourdes, massives, ramassées; cependant ils se rencontrent sur ce point, qu'ils ont l'un et l'autre peu d'intelligence. Le dogue surtout se fait remarquer par des facultés très obtuses. Ses oreilles sont petites et en partie pendantes, ses lèvres épaisses et tombantes, ses jambes courtes et fortes, etc. Mais il est inutile d'insister sur un animal aussi connu, et d'un emploi si général pour la garde ou pour la défense. Ces chiens, qui sont les plus gros de tous, résultent de l'union du mâtin avec le dogue proprement dit.

Le DOGUE (*C. F. molossus*), est tout-à-fait le précédent, moins ses proportions colossales. Il y en a dont les narines sont séparées comme chez le braque à deux nez. Le poil ras est coloré de fauve pâle. On l'emploie très communément à la garde des basses-cours.

Le DOGUIN (*C. F. fricator*), est plus petit encore que le précédent, auquel il ressemble d'ailleurs beaucoup, quoique ses lèvres soient moins épaisses et moins tombantes, son museau moins large et moins relevé. Sa queue est mieux roulée en spirale. — Cet animal, presque entièrement dépourvu d'intelligence, est sans utilité. On le connaît vulgairement sous les noms de *carlin*, de *dogue de Bologne*, de *dogue d'Allemagne* ou de *mopse*.

Enfin, nous ne ferons que nommer le CHIEN D'ISLANDE; le PETIT DANOIS, nommé quelquefois *arlequin*; le CHIEN ROQUET, le CHIEN ANGLAIS, le CHIEN D'ARTOIS, vulgairement *chien lillois*, *islois ou quatre-vingts*; le CHIEN D'ALICANTE, nommé aussi *chien de Cayenne*; le CHIEN TURC ou *chien de Barbarie*, remarquable par sa peau presque entièrement nue et huileuse.

Le LOUP COMMUN (*canis lupus*). Voyez, pour cette espèce et toutes les autres, le mot LOUP.

Le CHACAL (*canis aureus*), intermédiaire entre le loup et le renard commun. Semblable au premier par sa couleur, mais différent par sa queue qui est beaucoup plus courte et touffue; marque d'analogie avec les renards. En dessus, les poils qui le couvrent sont fauves à leur base, et noirs à l'extrémité; sa tête est variée de fauve et de noir; ses côtes sont colorées de fauve, ainsi que les jambes et les cuisses; cette même couleur forme irrégulièrement de bandes transversales allant du dos aux côtes. La gorge est fauve, et, de même que chez les loups, une ligne noire descend de la partie supérieure du cou à l'inférieure en avant des épaules.

Les chacals sont répandus dans toutes les parties chaudes de l'Afrique et de l'Asie, où ils vivent par troupes, se prêtant une mutuelle assistance dans l'attaque et la défense; ils s'introduisent dans les poulaillers, détruisent tout ce qu'ils rencontrent, déterrent les morts, font mille dévastations, et sont même dangereux pour l'homme: aussi celui-ci leur fait-il assidûment la guerre. Néanmoins on n'est pas encore parvenu à en diminuer considérablement le nombre; c'est qu'en effet le chacal sait, bien qu'incapable de lutter, se mettre à l'abri des coups; et tandis que l'homme a fait disparaître d'un grand nombre des lieux qu'il habitait les plus féroces des animaux carnassiers, le chacal a survécu à la guerre d'extermination qu'il lui a livrée.

Les chacals se creusent des terriers dans lesquels ils passent une grande partie du jour, et dont ils ne sortent guère que la nuit pour chercher leur nourriture. On a remarqué que ces animaux se trouvent toujours dans les mêmes régions que les lions; aussi leur découverte en Morée est-elle une raison de plus pour croire que la Grèce a été autrefois peuplée de lions détruits par les progrès de la civilisation.

« Tel a été le sort du lion, tel sera celui du chacal. Partout où les hommes sont devenus ou deviendront puissans par l'association ou les arts, le lion doit périr; mais le chacal, lâche et craintif, a pu et peut trouver dans l'obscurité de ses attaques, ou plutôt de ses brigandages, un asile long-temps assuré, et survivre pendant un temps à la destruction du plus terrible ennemi de l'homme. » (Isid. Geoffroy. *Hist. nat. des Mammifères de Morée.*)

Nous avons parlé de l'étendue de la distribution géographique des chacals; certains auteurs pensent qu'ils constituent plusieurs espèces différentes; d'autres, que ce sont de simples variétés d'une même espèce. M. Isid. Geoffroy les rapporte tous aux six variétés suivantes dont nous ne donnerons que les noms: *chacal de l'Inde, chacal du Caucase, chacal de Nubie, chacal d'Alger, chacal du Sénégal, chacal de Morée.*

Nous voici maintenant arrivés aux espèces du genre chien dont les pupilles se contractent verticalement, au RENARD. Mais nous sommes obligés, pour ne pas trop allonger cet article, de renvoyer leur histoire à ce mot.

CHIFFRES. Par ce mot on désigne les caractères servant à figurer les nombres dont se compose l'échelle fondamentale de la numération dans chaque système de numération (Voyez ARITHMÉTIQUE) — Ainsi dans le système décimal actuel, il y a neuf chiffres significatifs, et un dixième, le *zéro*, qui forme le complément nécessaire pour indiquer la valeur *de situation* des autres caractères. Il paraît que le zéro avait reçu dans l'origine la dénomination grecque de *tziphra*, répondant à l'idée du néant, ou rien. Et c'est par extension que le même mot aura été appliqué par suite à tous les autres caractères.

Les caractères actuels paraissent nous être venus des Indiens par les Arabes; on peut voir dans Montucla un rapprochement curieux entre les caractères employés à différentes époques; on sait d'ailleurs que les anciens Grecs et Romains, employaient au même usage les premières lettres de leur alphabet. Il est inutile de faire remarquer ici que le prix et la supériorité de l'invention indienne ne tient pas du tout à la forme des caractères, mais seulement à l'idée fondamentale d'attribuer aux chiffres une valeur relative ou de situation. — Les caractères indiens n'ont été adoptés par les chrétiens que vers la fin du douzième siècle; mais il y a des raisons de croire qu'ils étaient déjà connus des Arabes quatre siècles auparavant (on peut consulter sur ce détail historique l'ouvrage de M. Libri: *Histoire des sciences mathématiques*, tome I).

CHILI, contrée de l'Amérique méridionale qui s'étend depuis les plages sablonneuses d'Atacama au nord, jusqu'à l'archipel de Chiloe, au sud. Ses limites, du côté de l'est, sont formées par plusieurs rangs de la Cordilière des Andes, montagnes limitrophes des états du Rio de la Plata, et à l'occident elle est baignée par le grand océan Austral. Les sommets des Andes, que la neige pare de ses masses éternelles, présentent un grand nombre de volcans qui sem-

blent animer ces montagnes éblouissantes : c'est de là que descendent des ruisseaux limpides qui arrosent la plaine, couverte de vignobles, de vergers et de gras pâturages; c'est là enfin que l'on trouve en abondance l'or, le cuivre, le fer, et des masses considérables d'aimant. Une fraîche température entretient parmi les êtres animés du Chili la vigueur et la santé. Comme il se trouve au-delà du tropique du capricorne, ses saisons sont opposées aux nôtres; le printemps règne de septembre en décembre; c'est alors que commence l'été, dont les chaleurs sont tempérées par les brises de mer qui s'y font régulièrement sentir, et par l'abondance des rosées qui donnent aux végétaux une prodigieuse fécondité. Les vents du nord soufflent pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, mais les pluies, toujours de courte durée, ne tombent que pendant les mois d'avril et d'août.

On trouve dans cette contrée des animaux remarquables. Les forêts sont peuplées de lamas, de vigognes et de viscaches; le castor du Chili, commun sur le bord des lacs et des rivières, ne bâtit point de demeure comme celui de l'Amérique septentionale : sa fourrure est très estimée; le *mus cyaneus*, le rat laineux, l'écureuil du Chili (*mus maulinus*), et une loutre à queue comprimée, se font aussi remarquer par leur nombre. Les cygnes ressemblent beaucoup à ceux de la Nouvelle-Hollande par la couleur noire de leur tête.

Nous ne décrirons pas ici tous les arbres différens que l'on trouve dans ces immenses forêts; ce n'est point à nous à déterminer si les pins de ces régions sont les mêmes que ceux de nos pays, ou si le cèdre des Andes est de la même espèce que celui du Liban; mais pour donner une idée de ce territoire, nous dirons seulement que l'on y voit des oliviers de plus de neuf pieds de circonférence, des *myrtus luma* et *maxima* de quarante pieds d'élévation, des pommes de la grosseur de la tête et des pêches qui pèsent une livre. La vigne y réussit mieux que dans les autres parties du nouveau continent.

L'époque de l'occupation de l'Espagne par l'armée française fut, comme pour les autres colonies espagnoles, le signal des premières tentatives que fit le Chili pour s'affranchir du joug de la métropole; mais en 1814, une armée royaliste venue du Pérou comprima l'élan des patriotes et leur ôta tout espoir d'obtenir l'indépendance de leur pays. Cependant, en 1817, le général San-Martin, à la tête d'un corps de troupes buénos-ayriennes, pénétra dans le Chili; la plus grande partie de la population se joignit à lui; les royalites furent battus dans plusieurs rencontres. Enfin, la bataille de Maypa, en 1818, assura l'indépendance de cette belle contrée, que la liberté placera un jour au rang des plus florissantes de l'Amérique.

Dans cette république, le pouvoir exécutif est confié à un président élu pour 4 ans, le pouvoir législatif à un sénat de 9 membres nommés pour 6 ans, et à une chambre nationale composée de 50 membres au moins et de 200 au plus, élus pour 8 ans et renouvelés par huitième chaque année. Un conseil d'état permanent est chargé de tous les projets de lois, de toutes les affaires importantes et de la nomination des ministres. Pour être électeur, il faut être citoyen, être âgé de 21 ans, posséder un immeuble de la valeur de 4000 francs ou exercer une industrie exigeant un capital de 2500 francs, ou bien être à la tête d'une fabrique, ou enfin avoir importé dans le pays une invention ou une industrie dont le gouvernement ait approuvé l'utilité.

Cette république, composée de 7 provinces et du grand archipel de Chiloé, a une superficie de 21400 lieues carrées et une population de 1500000 individus. Elle peut entretenir une armée de 29400 hommes dont 8400 de troupes régulières, et 21000 de milice : la marine se compose d'une frégate et de 5 bâtimens inférieurs; enfin les revenus sont évalués à 12000000 de francs et la dette publique à 50000000.

Nous allons parcourir les provinces et prendre une idée des villes les plus importantes. La province la plus septentrionale est celle de *Coquimbo*, dont les principales villes sont : *Coquimbo* ou la *Serena*, ville décorée de belles maisons et ombragée de myrtes. Elle a été le théâtre de plusieurs tremblemens de terre qui ont porté de terribles coups à sa prospérité; celui de 1820 la détruisit presque entièrement, et celui de 1822 réduisit à 5 ou 600 familles sa population, qui se compose aujourd'hui de 12000 individus. Elle a un port d'où l'on exporte du cuivre, des chevaux, de la viande salée et de l'huile excellente. *Copiapo* fut presque totalement ruinée par le tremblement de terre de 1819; elle réparait ses ruines, lorsqu'en 1822, une nouvelle catastrophe acheva de la renverser. On trouve dans ses environs du soufre, du nitre et du cuivre. Une longue chaîne de rochers qui vont se joindre à l'île *Grande* ou *del Moro*, rendent l'entrée de son port difficile. *Huasco* ou *Guasco* est une petite ville qui n'est remarquable que par son vaste port et par une mine d'argent que l'on exploite dans ses environs. Une partie de cette ville fut renversée par le tremblement de terre du 25 avril 1833.

La province d'*Aconcagua* a pour chef-lieu *San-Félipe-el-Réal*, ville de 7 à 8000 habitants, agréablement située dans une vallée riche et fertile. On exploitait dans ses environs des mines d'argent et de cuivre. *Quillota* ou *Saint-Martin-de-la-Concha*, non moins agréablement située, possède les plus riches mines de cuivre du Chili. Cette ville éprouva les effets du tremblement de terre de 1822. Ses environs sont remarquables par leur prodigieuse fertilité. Les villes de *Casa-Blanca*, de *Santa-Rosa de los Andes*, de *Ligua* et de *Petorca* n'ont rien de remarquable.

C'est dans la province de *San-Iago* que se trouve la ville du même nom, capitale du Chili. Sa circonférence est de plus d'une lieue, et sa population d'environ 60000 âmes. Ses rues, qui se croisent à angles droits, font communiquer ensemble 150 places carrées dont la plus grande occupe le centre. Cette ville, traversée par la rivière de *Mapucho*, possède un lycée, un institut ou université, et plusieurs autres établissemens scientifiques et littéraires qui lui méritent une place parmi les cités les plus florissantes du Nouveau-Monde. On doit remarquer aussi l'*Hôtel de la Monnaie*, la nouvelle *cathédrale* et quelques autres édifices. A l'est de cette ville se trouve la montagne d'*Upsallata*, qui offre des minerais dont on tire jusqu'à 60 marcs d'or par quintal.

Valparaiso, dont le nom veut dire *Vallée du Paradis*, est une belle ville qui offre le port le plus commerçant du Chili. Sa population s'élève à plus de 20000 individus; près de 3000 étrangers ont fixé leur demeure dans cette ville. En 1826, elle publiait douze journaux et possédait plusieurs établissemens d'instruction. Elle se compose de deux quartiers, celui du port et celui d'*Almendral*, ainsi appelé parce qu'on y cultivait un grand nombre d'amandiers; une belle route la fait communiquer avec San-Iago, et une forteresse la défend contre les attaques de l'ennemi. On voit encore dans la même province les villes de *Santa-Cruz* et de *Logronno*. Dans celle de *Colchagua*, la petite ville de *Curico* n'est remarquable que par les mines d'or qu'on trouve dans ses environs. *Talca* ou *Saint-Augustin*, située sur la rivière du même nom, abonde en vin, en tabac et en troupeaux de chèvres. *San-Fernando* est peu considérable. La *province de Maule* n'a aucune ville remarquable : son chef-lieu est *Cauquenes*, qui n'a rien d'intéressant, et ses villes principales sont *Chillan* et *Quilue*.

La province de *la Conception* avait pour chef-lieu la *Ville de la Conception*, qui fut engloutie par la mer par suite du tremblement de terre de 1751. Une nouvelle ville, appelée *la Mocha* ou la *Nouvelle-Conception*, a été bâtie à

quelque distance de la côte; sa population s'élève à 10 000 habitans. *Talcahuano* est une petite ville qui possède un des ports les plus commodes du Chili. *Angeles*, *Aruco* et *Hualqui* sont peu considérables. Enfin dans la province de *Valdivia*, nous remarquerons la ville et la rivière de même nom. Cette ville, fondée en 1551 par Pierre Valdivia, est peuplée de 5 à 6 mille habitans et possède le plus vaste port de la côte occidentale.

La grande île de *Chiloé* est la principale de l'archipel, composé de 47 îles, dont 25 sont peuplées et cultivées. Elle produit du blé, du lin, des bois de construction, et nourrit beaucoup de sangliers. Elle possède le beau port de *San-Carlos-de-Charcao* et la ville de *San-Juan-de-Castro*.

CHIMIE. La chimie est la science qui nous fait connaître la composition des corps, leurs propriétés, les changemens qu'ils subissent, et la manière dont ils se comportent les uns à l'égard des autres; les moyens qu'elle emploie pour y parvenir se réduisent à deux : l'analyse et la synthèse.

Cette science, l'une des plus vastes que le génie de l'homme ait créées, embrasse toute la nature; les êtres organisés, les minéraux, l'eau, l'air, le feu, tout est de son domaine; mais, à l'inverse de l'astronomie qui étreint les grandes masses de l'univers dans ses bras immenses, elle porte ses regards investigateurs sur les atomes infiniment petits qui constituent les corps. La physique, placée entre ces deux sciences, les unit, et, s'appuyant sur elles, éclaire leur marche de son flambeau.

Aucune science n'est peut-être plus féconde que la chimie en théories spéculatives, et aucune n'est plus riche en utiles applications.

Dès le berceau du monde elle a présidé aux besoins les plus essentiels de l'homme; elle lui a appris à préparer et à conserver ses alimens, à faire des vases pour les cuire; elle lui a enseigné à calciner l'argile et la chaux pour construire ses habitations, et elle a armé sa main du fer et de l'airain pour sa défense. Après lui avoir montré à satisfaire ses appétits les plus pressans, elle l'a initié dans les jouissances de la vie, et lui a fourni les moyens de s'emparer de toutes les richesses de la nature. C'est ainsi que l'homme a successivement su préparer des vins généreux, teindre ses vêtemens de solides couleurs, forger et tremper l'acier, frapper la monnaie, fondre et mouler le verre et les émaux, préparer des médicamens et des contre-poisons. Le besoin des arts et du luxe s'étant fait sentir, sa palette s'est couverte de brillantes couleurs, les métaux et leurs alliages ont pris toutes les formes qu'il a plu au caprice de l'artiste de leur donner, les plantes ont distillé leurs suaves essences, le vin et les grains se sont transformés en liqueurs spiritueuses, les huiles ont servi soit à allonger la durée du jour, soit à assaisonner les alimens, soit à préparer les savons. C'est la chimie qui a favorisé le développement des autres sciences en leur prêtant mille composés divers, c'est elle qui a livré à l'industrie une foule de matériaux ou nouveaux ou à bas prix. C'est elle qui nous a donné le cristal, la porcelaine, les soudes artificielles, l'éclairage au gaz, les eaux minérales factices et les moyens de conserver les alimens; c'est elle enfin qui nous a appris à transformer à volonté, la fécule en gomme, ou en sucre, ou en bière, ou en eau-de-vie, ou en vinaigre, ou en acide oxalique.

Mais, aux yeux du philosophe désireux de connaître les secrets de la nature, que sont toutes ces utiles découvertes en comparaison des merveilles opérées de nos jours par la chimie? En étudiant cette science on ne sait ce dont on doit s'étonner le plus, ou de voir le chimiste imiter tous les produits de la nature, les décomposer, les transformer les uns dans les autres, ou de l'entendre exposer les propriétés intimes de la matière, expliquer tous ses mystères, démontrer comment les animaux respirent, comment les plantes se nourrissent, comment la flamme s'élève, et faire passer sa conviction dans les esprits les plus sceptiques.

Si nous examinons tout ce que la chimie a fait, principalement depuis cinquante ans, quel espoir n'avons-nous pas de voir s'augmenter nos jouissances et notre prospérité nationale, surtout si nous faisons attention que sur les trois branches de la chimie, deux sont à peine explorées, la chimie végétale et la chimie animale; mais les hommes de la science, depuis une dizaine d'années, dirigent avec ardeur leurs études de ce côté et sans doute ils ne tarderont pas à faire jouir les peuples de leurs nobles travaux. Déjà le sucre de betteraves prend un accroissement rapide, le suif se transforme en bougies diaphanes, les résines donnent un beau gaz pour l'éclairage, les alcalis végétaux enrichissent la pharmacie de médicamens héroïques, et toutes les matières animales, naguère rejetées dans les voiries, servent à la préparation du bleu de Prusse, du noir décolorant, des combinaisons ammoniacales et d'engrais énergiques.

En comparant la marche progressive des diverses sciences, on voit avec étonnement que la chimie se distingue de toutes les autres parce qu'elle est presque tout entière de création moderne. C'est en vain qu'on cherche à en découvrir les rudimens chez les anciens et même dans le moyen âge. Les Égyptiens, les Grecs, les Romains, les Arabes et les Chinois connaissaient, il est vrai, beaucoup d'arts et de produits chimiques, comme la fabrication des métaux, du verre, des couleurs, de la poudre, de plusieurs sels et médicamens; mais il y a loin de la connaissance de tous ces faits aux élémens même de la science, et il faut bien établir une distinction entre la découverte d'un art même très important, découverte souvent due au hasard, et l'ensemble d'une science qui ne peut résulter que des efforts du génie.

Nous ne nous occuperons point ici de l'histoire de la chimie dans l'antiquité et dans le moyen âge; ce que l'on en a dit à l'article *Alchimie* nous paraît devoir suffire. Comme c'est vers le milieu du dix-septième siècle seulement que cette science commence à prendre ce caractère de précision et de saine philosophie, qui lui a fait faire dans une courte période mille fois plus de progrès qu'elle n'en avait fait dans les siècles précédens, nous nous contenterons d'énumérer simplement les principales découvertes antérieures à cette époque.

Les Arabes nous ont fait connaître la distillation, le sublimé corrosif, l'eau régale, les dissolutions d'or et plusieurs médicamens. Les alchimistes nous ont donné les acides sulfurique, nitrique et hydrochlorique, l'antimoine et ses nombreuses combinaisons, le bismuth, le zinc, l'arsenic et beaucoup de sels métalliques. Les alkalis fixes et volatils, la plupart des oxides, etc., furent aussi trouvés et leur préparation assez bien décrite. On commença à distiller les huiles fixes et les huiles empireumatiques, et l'on obtint l'acool et l'éther.

Vers la fin de la période dont nous venons de parler, avaient paru les ouvrages de Bacon, de Descartes, de Leibnitz, de Galilée, de Torricelli et de Newton; l'Académie *Del Cimento* avait été fondée à Florence en 1651, la Société royale de Londres en 1660, et l'Académie des sciences à Paris en 1666. C'est cette époque qui marqua réellement la naissance des sciences physiques et chimiques; alors seulement les esprits mieux éclairés que par les alchimistes commencèrent à sonder les secrets de la nature par la voie expérimentale. Entre 1650 et 1770, nous voyons apparaître une foule d'infatigables chimistes, tels que Duclos, Dodart, Boulduc, Leibnitz, le grand Newton lui-même, Boyle, les deux Hemery, les trois Geoffroy, Lefebvre, Glazer, Homberg, Hellot, Duhamel, Kunckel, Schlutter, Starkey, Morley, Wilson, Slare, Glauber, Sylvius et Le Mort. Mais au milieu d'eux tous, s'élève en Prusse un homme célèbre, Stahl, le créateur du phlogistique, qui, pendant un demi-siècle, fit régner ses théories, et offrit la première fois une idée mère embrassant tous les faits et formant un corps de doctrine capable de rap-

procher tous les hommes doués d'un esprit philosophique. Boerhaave contribua beaucoup par ses découvertes sur le feu, la chaleur, la lumière, l'analyse végétale, à l'avancement de la science. Pendant cinquante ans tous les chimistes suivirent les idées de ces deux hommes de génie. Parmi eux on distingue en France, Grosse, Baron, Macqueur et les deux Rouelles; en Allemagne et en Suède, Pott, Cronstedt, Wallerius et Lehman; et en Angleterre, Freind, Schaw et Lewis. L'année 1718 est remarquable par la publication de la table des affinités chimiques, par Geoffroy l'aîné, de Paris.

Dans l'espace d'un peu plus d'un siècle que nous venons de parcourir, on détruisit beaucoup d'erreurs; on reconnut la combustibilité du diamant; le phosphore, le cobalt, le nikel, le manganèse, le platine et leurs nombreuses combinaisons furent découverts; l'analyse minérale fit de nouveaux progrès; une foule d'arts, la teinture, la savonnerie, la métallurgie reçurent d'immenses perfectionnemens. Mais le principal résultat de l'histoire de cette époque consiste dans la création de la science, dans l'ordre systématique et la liaison des faits, dans la publication d'un grand nombre d'ouvrages importans dégagés du style obscur et figuré des alchimistes. Il n'y avait cependant pas encore d'idée théorique vraie; l'explication d'aucun fait n'était connue; la théorie des quatre élémens des Grecs régnait toujours, plus ou moins modifiée. Cette obscurité était due à une immense lacune dans la science; nous voulons parler des corps gazeux auxquels on n'avait fait jusqu'alors aucune attention. Van-Helmont les avait mystérieusement annoncés en 1620. J. Rey devina en 1630 que les métaux fixaient de l'air par leur calcination. Boyle, Mayow, Hales et Venel firent des travaux sur quelques gaz qui se dégagent dans diverses opérations; mais tous ces chimistes s'efforçaient de regarder ces corps gazeux comme de l'air plus ou moins altéré.

En 1755, Black, d'Édimbourg, examina le gaz des effervescences, et prouva que toutes ses propriétés étaient très différentes de celles de l'air. Ce fait remarquable fit une grande impression sur les chimistes, et les engagea à examiner avec plus d'attention les corps aériformes qui se présentaient à eux. Telle fut l'origine d'une grande révolution qui changea la face de la science. On reconnut bientôt que les gaz qui s'échappent des eaux minérales, de la bière, de la calcination du marbre et de la combustion du charbon n'étaient qu'un même corps auquel on donna le nom d'air fixe. Priestley fit ensuite connaître l'air inflammable, l'air marin, l'air nitreux, et il indiqua les moyens de les recueillir et de les transvaser. En 1773, Rouelle le cadet dégagea le gaz hépatique du foie de soufre.

Aussitôt une foule de découvertes, de faits nouveaux, se succèdent avec une étonnante rapidité; les recueils périodiques suffisent à peine pour les annoncer. Bergmann, Bayen, Scheele, Berthollet, Fourcroy, augmentent la masse de nos connaissances. En 1774, on voit pour la première fois l'oxigène, qui doit être bientôt la base fondamentale d'une doctrine nouvelle; on commence à entrevoir que l'électricité doit jouer un rôle important dans les combinaisons chimiques. Alors tous les esprits s'échauffent: les théories anciennes sont rejetées; on en essaie en vain de nouvelles; chacun suit la route particulière qu'il s'est tracée. Au milieu de cette masse de nouveaux faits qu'aucun lien ne rassemble, le découragement tend à s'emparer de quelques esprits, mais le mouvement est trop rapide pour s'arrêter; une ère nouvelle va s'ouvrir. Un voile riche mais impénétrable couvre encore la science; Lavoisier paraît, le voile tombe, et la chimie moderne est créée.

Bien que l'on doive à notre illustre compatriote un grand nombre de découvertes importantes qui suffiraient pour le placer au premier rang des physiciens, c'est plutôt par les améliorations qu'il a introduites dans les expériences de la chimie, par l'exactitude des résultats qu'il en a tirés, par la sévère précision de ses raisonnemens, et enfin par la création d'une doctrine nouvelle fondée sur des expériences exactes, que son nom se recommande à la postérité. Connu dès 1768 par plusieurs recherches physiques, il continua pendant vingt-cinq ans à construire l'édifice qu'il avait commencé, jusqu'à ce que la hache de la révolution mît fin à ses infatigables travaux. Il faudrait suivre pas à pas toutes ses recherches pour se faire une idée du génie de cet homme; mais l'espace nous manquant, nous renvoyons à l'article qui lui sera consacré.

Berthollet, Guyton Morveau et Fourcroy, se dépouillant des erreurs du phlogistique, embrassent avec ardeur les nouvelles idées de leur ami Lavoisier, et, avec lui, ils travaillent à la consolidation de sa doctrine. Le vieil édifice croûle de toutes parts, malgré quelques opiniâtres et habiles défenseurs, tels que Gren, Richter, Gœtling, etc. La chimie antiphlogistique est aussitôt soumise dans tous les pays à l'examen, et approuvée en Allemagne par Klaproth et Humboldt; en Angleterre par Cavendish, Kirwan, Nicholson, Tennant, etc.; à Édimbourg, par Black, le Nestor de cette grande révolution; en Italie, par les illustres Volta et Spallanzani; en Espagne par Proust Arezola. Cette théorie ne tarde pas non plus à porter son flambeau dans les manufactures; une multitude d'arts nouveaux sont créés; les ateliers s'élèvent de toutes parts, et un brillant avenir se prépare pour la France. Les fastes de la Révolution française diront tout ce que la guerre de la liberté dut aux lumières de la chimie. La France attaquée par de nombreux ennemis, bloquée sur mer par leurs flottes colossales, privée des tributs que le commerce lui apportait, était sur le point de manquer de soude, de salpêtre (c'est-à-dire de poudre), d'étain, de cuivre, d'acier, de soufre, de cuir ouvré, de sucre; elle fait un appel aux chimistes, et aussitôt les cendres et les matières animales et végétales se transforment en salpêtre, les cloches se fondent en canons et en monnaie, la soude est extraite du sel marin, les fabriques de sucre de betteraves tentent leurs premiers essais, l'hydrogène renfermé dans des ballons facilite les victoires de nos soldats, le fer converti en acier les aide à repousser l'étranger, et la chimie nous affranchit pour toujours du tribut que nous avions payé jusque là aux autres nations.

Arrivés à nos contemporains, nous abandonnerons la marche que nous avons suivie dans cette introduction, et nous esquisserons à grands traits le système de nos connaissances chimiques, tel qu'il a été construit par Lavoisier et perfectionné par ses successeurs.

Des corps simples et des corps composés. — Les corps existans sur la terre sont divisés en *simples* et en *composés*.

1° On appelle corps simples ceux à l'égard desquels nous croyons avoir la certitude qu'ils ne sont point composés; par les moyens analytiques on n'a jamais pu parvenir à les réduire en des parties constituantes plus simples, et ils résistent au plus puissant levier que les chimistes puissent manier, la pile électrique. Autrefois on les nommait élémens, et les anciens n'en admettaient que quatre: la terre, l'air, l'eau et le feu. Aujourd'hui nous savons que ces prétendus élémens sont des corps composés.

2° Les corps composés sont ceux qu'avec le secours de la chimie et de la pile on peut réduire en parties constituantes plus simples.

L'oxigène, l'hydrogène, le soufre, le mercure, le fer, le zinc, le cuivre, etc., sont des corps simples. L'eau est un corps composé d'oxigène et d'hydrogène; le vermillon renferme du soufre et du mercure; le cuivre et le zinc réunis constituent le laiton, etc.

Nous connaissons aujourd'hui 50 corps simples; il est probable que par la suite on en découvrira encore d'autres. Nous allons donner leurs noms en les rangeant dans un certain ordre que nous expliquerons plus bas.

Ire Série. — Métalloïdes.

Corps simples qui ne sont point des métaux.

Oxigène.	Iode.	Tellure.	Bore.
Fluor.	Azote.	Phosphore.	Silicium.
Chlore.	Soufre.	Arsenic.	Hydrogène.
Brome.	Selenium.	Carbone.	

IIe Série. — Métaux.

Chrome.	Rhodium.	Cobalt.	Yttrium.
Molybdène.	Palladium.	Nikel.	Glucium.
Tungstène.	Mercure.	Fer.	Magnesium.
Antimoine.	Argent.	Zinc.	Calcium.
Titane.	Cuivre.	Vanadinm.	Strontium.
Tantale.	Urane.	Manganèse.	Barium.
Or.	Bismuth.	Cerium.	Lithium.
Osmium.	Etain.	Thorium.	Sodium.
Iridium.	Plomb.	Zirconium.	Potassium.
Platine.	Cadmium.	Aluminium.	

De l'attraction ou de l'adhésion. — Ne pouvant réunir en ce seul article un exposé complet de la science chimique, nous renvoyons le lecteur aux articles Affinité, Atome, Molécule, Attraction, Décomposition, Combustion, Combinaison, Chaleur, Electricité, Nomenclature, Proportions, etc., où il trouvera tous les détails nécessaires.

Un corps simple quelconque peut se diviser en deux, chaque moitié en deux autres, et ainsi de suite; cette division par la pensée n'a pas de fin. Cependant l'ensemble des phénomènes de la nature a porté les physiciens et les chimistes à admettre une limite à cette division; limite que nous ne pouvons atteindre à l'aide de nos sens ou de nos instrumens, mais que l'esprit peut concevoir. Nous adopterons donc, sans chercher à le démontrer, que les corps ne sont pas divisibles à l'infini, mais qu'ils sont formés par la réunion de petites particules, molécules ou atomes, indivisibles.

La chaleur en pénétrant dans les corps les dilate, et lorsqu'elle en sort ils se contractent. Les atomes étant impénétrables, et la chaleur pouvant entrer dans les corps, il s'ensuit nécessairement que les atomes ne se touchent pas, mais sont à une distance plus ou moins grande les uns des autres, distance qui dépend de la quantité de chaleur interposée.

Puisque la chaleur tend à écarter les molécules les unes des autres, il faut qu'il y ait une autre cause qui les maintienne réunies. C'est à cette cause inconnue que l'on a donné le nom d'adhésion, ou d'attraction, afin d'indiquer par ce dernier mot qu'on la soupçonne être la même que celle qui lie les corps célestes les uns aux autres.

Les atomes sont donc soumis à deux forces, l'une qui tend à les écarter, et l'autre qui tend à les rapprocher. C'est de l'équilibre de ces deux forces que dépend l'*état* des corps. Lorsque l'adhésion est la plus forte, le corps est à l'état solide; lorsqu'elle diminue, il passe à l'état liquide; et enfin, lorsque la chaleur augmente, le corps devient gazeux.

L'eau, à l'état de glace, de liquide ou de vapeur, nous offre un exemple de cette variation, et tout nous porte à croire que tous les corps sont susceptibles de prendre ces trois états différens: s'il existe encore deux ou trois gaz que l'on n'a pu rendre liquides ou solides, et quelques solides que l'on n'a pu rendre gazeux, il ne faut attribuer cela qu'à l'imperfection des moyens dont nous disposons pour produire le froid ou la chaleur.

De l'affinité chimique et de la combinaison. — Si l'on prend deux corps simples, solides, réduits en poudre excessivement fine, du fer et du soufre par exemple, et si on les mêle, rien de particulier n'apparaîtra, on aura un *mélange*; mais si l'on soumet ce mélange à l'influence de certains agens, aussitôt il s'échauffera, il changera de couleur et donnera naissance à un corps composé. Ce nouveau corps sera une *combinaison*. Voici les caractères auxquels on reconnaît ordinairement que les corps se *combinent*.

Toutes les fois que deux ou plusieurs corps simples se combinent, il y a dégagement de chaleur, quelquefois accompagnée de lumière; ces corps simples perdent leurs propriétés pour donner naissance à un nouveau corps composé doué de nouvelles propriétés, et duquel il est impossible de séparer par aucun moyen *mécanique* les corps simples qu'il renferme; en outre, la combinaison ne peut se faire que dans certaines proportions. Nous ajouterons encore que, le plus souvent, le nouveau corps composé prend une forme régulière et polyédrique plus ou moins analogue à celle des pierres qui sortent des mains du lapidaire.

Dans le *mélange*, au contraire, aucune de ces conditions n'est remplie; ainsi, dans l'exemple que nous avons cité, on pourrait, soit, à l'aide du lavage à l'eau, séparer le soufre, soit, à l'aide du barreau aimanté, attirer le fer; ces deux corps peuvent se mêler en toutes proportions, etc. Lorsque deux corps forment par leur réunion un composé, ce sont les atomes qui se combinent en s'attirant. Mais la force à laquelle est due cette attraction est très différente de la première ou de l'adhésion, et produit des effets complétement différens. Quoiqu'elle nous soit également inconnue, on lui a donné un nom particulier, celui d'*affinité chimique*. L'affinité chimique est donc la force qui tend à réunir les atomes différens, et l'adhésion celle qui tend à réunir les atomes semblables.

Lorsque deux ou plusieurs atomes différens sont réunis pour former un corps composé, le groupe ou la réunion de ces atomes forme un atome composé. On dit donc un atome de laiton, un atome d'eau, un atome de vermillon, tout comme on dit un atome de soufre, ou de zinc, etc.

Lorsqu'on met en contact plusieurs atomes simples et différens, on ne tarde pas à voir que ces atomes ont beaucoup plus d'affinité ou d'attraction pour quelques uns d'entre eux que pour les autres. Par exemple, si on mêle du soufre avec du fer et du plomb, on voit toujours que le soufre se combine avec le fer plutôt qu'avec le plomb.

C'est à étudier le degré d'affinité que les corps ont les uns pour les autres que s'appliquent les efforts des chimistes. Rouelle le cadet dressa le premier des tables dites d'affinité, dans lesquelles les corps étaient rangés suivant leur pouvoir attractif. Ces tables ont depuis été perfectionnées par Wenzel, Bergmann, et par beaucoup d'autres chimistes. On a remarqué que deux corps avaient d'autant plus de tendance à se combiner que leurs propriétés étaient plus dissemblables. La liste des corps simples que nous avons donnée est dressée de telle manière que, à peu de chose près, les corps qui ont le plus d'affinité sont ceux qui sont les plus éloignés les uns des autres. Ainsi les métalloïdes ont beaucoup d'affinité pour les métaux; les métaux en ont très peu les uns pour les autres. L'oxigène et le fluor, placés à la tête de l'échelle, n'ont jamais pu être combinés ensemble, tandis que rien n'est plus facile que d'opérer leur combinaison avec l'hydrogène ou le potassium, placés à l'extrémité opposée.

Lorsque deux corps sont combinés, c'est à l'aide d'un troisième corps qu'on peut les séparer. Supposons, par exemple, que l'oxigène soit uni avec l'hydrogène: si de la combinaison, qui est l'eau, on veut séparer l'hydrogène, on prendra un corps qui ait plus d'affinité pour l'oxigène que n'en a l'hydrogène, le potassium, par exemple; on le mettra dans l'eau; aussitôt celle-ci sera décomposée, l'hydrogène se dégagera, et on obtiendra un nouveau corps composé d'oxigène et de potassium.

Supposons maintenant qu'on veuille séparer l'oxigène du potassium: on voit en examinant la série qu'aucun corps simple ne pourra le faire; mais si au lieu d'un corps simple on en prend deux, l'un ayant de l'affinité pour le potassium, l'autre pour l'oxigène, alors à l'aide de cette double affinité toutes les décompositions se feront très facilement. Si, par exemple, on prend du soufre et du charbon, et si

on les met en contact avec le composé d'oxigène et de potassium, le soufre attirera le potassium, tandis que le charbon s'emparera de l'oxigène.

Il est très facile de voir comment on peut ainsi faire toutes les séparations, et l'on doit remarquer que, par ces procédés, en même temps qu'on fait une analyse on opère aussi une synthèse; car lorsque nous avons mis le potassium en contact avec l'eau, nous avons fait une analyse, puisque l'hydrogène a été séparé, mais en même temps nous avons fait une synthèse puisque l'oxigène s'est combiné avec le potassium.

Des causes qui modifient l'affinité. — Nous avons dit que l'ordre dans lequel nous avons rangé les corps simples indiquait *à peu près* le degré d'affinité qu'ils avaient les uns pour les autres. L'affinité varie en effet beaucoup entre deux corps, et les causes principales qui la font varier sont la chaleur, l'état des corps et leur masse. Berthollet publia en 1803 un Essai de statique chimique dans lequel il a approfondi, avec une sagacité remarquable, toutes les modifications de l'affinité. C'est à cet ouvrage qu'il faut renvoyer tous ceux qui veulent s'occuper sérieusement de la chimie.

De la combustion et de la théorie électro-chimique. — L'illustre Stahl avait imaginé, sous le nom de *phlogistique*, une substance hypothétique au moyen de laquelle il expliquait la combustion. Il admettait que le phlogistique, en se combinant avec les corps, les rendait combustibles, et que pendant la combustion le phlogistique s'en dégageait en produisant les phénomènes de chaleur et de lumière. Cette théorie séduisante fut renversée par les expériences de Lavoisier, qui fit voir que, toutes les fois qu'un corps brûlait, son poids augmentait; or, d'après la théorie de Sthal, il aurait dû, au contraire, diminuer si le phlogistique eût été pesant, ou au moins rester le même si ce dernier eût été un corps impondérable comme la lumière.

Lavoisier attribua le dégagement de chaleur à la combinaison de l'oxigène avec les différens corps.

L'oxigène étant gazeux, il supposait que, lorsqu'il se combinait avec un corps pour donner naissance à un solide ou un liquide, il abandonnait le calorique *latent* qui le maintenait à l'état gazeux : mais cette théorie ne se soutint pas long-temps, parce qu'elle était trop restreinte. Nous savons en effet maintenant que non seulement l'oxigène ou les gaz, mais que tous les corps en se combinant entre eux dégagent de la chaleur, et que cette chaleur est quelquefois accompagnée de lumière lorsque la combinaison se fait entre deux corps qui ont beaucoup d'affinité l'un par l'autre. Nous citerons comme exemple l'eau, qui, versée sur la chaux vive, peut produire une température assez élevée pour enflammer la poudre.

Les belles découvertes de Volta sur la pile avaient déjà fait soupçonner que l'électricité devait jouer un rôle dans la combinaison des corps; mais jusqu'en 1803, époque à laquelle sir H. Davy publia ses admirables travaux, on n'avait que des notions bien vagues sur ce sujet.

Davy, en soumettant l'eau à l'action d'une pile électrique la décomposa; l'oxigène fut attiré au pôle positif, et l'hydrogène au pôle négatif. Tous les corps composés se comportèrent de la même manière que l'eau; il parvint même à retirer de la potasse et de la soude qui, jusqu'à lui, avaient été regardés comme des corps simples, deux nouveaux métaux, le potassium et le sodium, dont la découverte seule suffirait pour éterniser son nom.

On sait que deux corps électrisés positivement se repoussent, et qu'il en est de même de deux corps électrisés négativement, tandis que deux corps qui possèdent des électricités opposées s'attirent. On sait également que le pôle positif de la pile attire les corps négatifs, et que le pôle négatif attire les corps positifs; on sait encore que, lorsque deux corps possèdant des électricités contraires, ou lorsque les deux pôles de la pile sont mis en contact, il y a dégagement de chaleur et de lumière dû à la réunion des deux électricités.

Si au mot affinité, employé précédemment, nous substituons celui d'électricité ou d'attraction électrique, il deviendra très facile de se rendre compte de tous les phénomènes qui accompagnent la combinaison des corps. Supposons en effet que tous les atomes des corps simples soient plus ou moins fortement électrisés, les uns positivement et les autres négativement; supposons de plus que la liste des corps simples que nous avons donnée offre en commençant les corps les plus négatifs, et en finissant les corps les plus positifs : n'est-il pas évident que, lorsqu'un atome positif, l'hydrogène, par exemple, sera mis en contact avec un corps très négatif comme l'oxigène, ces deux atomes devront s'attirer, se combineront pour former de l'eau, et que les deux électricités en se réunissant donneront un dégagement de chaleur et de lumière? n'est-il pas évident que, si on met l'eau en contact avec un corps plus positif que l'hydrogène, le potassium, par exemple, celui-ci chassera l'hydrogène et prendra sa place pour se combiner avec l'oxigène? enfin n'est-il pas évident que si on soumet à une influence prépondérante, celle de la pile, la nouvelle combinaison d'oxigène et de potassium qui renferme les deux corps qui ont le plus d'affinité, on parviendra à les séparer, et que l'oxigène étant négatif sera attiré par le pôle positif, de même que le potassium positif sera attiré par le pôle négatif? Nous devons encore ajouter que, lorsque deux corps se combineront, il devra y avoir un dégagement de l'électricité ou un courant électrique : or, M. Becquerel s'est assuré, il y a quelques années, que, lorsqu'après avoir attaché deux corps aux extrémités du fil du galvanomètre de Sweiger, on venait à les mettre en contact, il s'établissait de suite un courant électrique quand il y avait combinaison; ce savant a reconnu en même temps que le courant était d'autant plus énergique que les deux corps avaient plus d'affinité l'un pour l'autre.

Cette théorie si belle, si simple, n'est cependant pas à l'abri de toute objection; elle suppose, en effet, que les corps possèdent des électricités opposées, ou au moins que, semblables à des plaques de cuivre et de zinc, ils se constituent dans des états électriques opposés lorsqu'on vient à les mettre en contact. Cette hypothèse, jusqu'à ce jour, avait pris rang parmi les vérités les plus incontestables. Mais la plupart des physiciens prétendent maintenant qu'il est impossible de dégager l'électricité en mettant simplement deux corps en contact, et que si, dans la plupart des circonstances, on observe un pareil dégagement, comme lorsqu'on met une lame de zinc en contact avec une lame de cuivre, cela tient à ce que ces lames se combinent peu à peu avec les corps qui font partie de l'air dans lequel ils sont plongés.

Il faut l'avouer, les faits paraissent maintenant être en faveur de cette dernière opinion, car on n'a pu obtenir des signes d'électricité lorsque les corps mis en contact ne s'altéraient pas en entrant dans une combinaison quelconque. Ainsi les piles sèches de Zamboni, qui, dans le commencement, paraissaient favorables à la théorie du contact, ont servi à la renverser, car on a observé qu'au bout de plusieurs années elles étaient profondément altérées.

Il faut donc maintenant revenir à l'ancienne théorie de l'affinité, et dire : au moment où deux corps se combinent, il y a émission de chaleur, de lumière et d'électricité. L'électricité serait un effet nécessaire, mais non la cause de la combinaison. Quoi qu'il en soit, la théorie électro-chimique n'en sera pas moins une des plus belles découvertes de la chimie moderne, et si elle n'est pas absolument vraie, il est probable que c'est par elle qu'on arrivera à la vérité. Nous croyons qu'en fait de science on peut, sans être dans l'erreur, ne pas être complètement dans le vrai, mais qu'il y a des demi vérités: c'est ainsi que Lavoisier, en attribuant le phénomène de la combustion à la combinaison de l'oxi-

gène avec les corps, ne se trompait pas; mais il se trompait en supposant que ce corps seul pouvait le produire; et il est probable cependant que sans lui nous ne penserions pas encore à la théorie électro-chimique.

Théorie atomique. — Nous avons dit que toutes les fois que deux corps se combinaient, c'était toujours dans la même proportion. Il n'y a pas long-temps que cette vérité est établie. Wenzel, chimiste allemand, paraît être le premier qui ait fixé son attention sur les rapports dans lesquels les corps se combinent. C'est en 1777 qu'il publia un ouvrage dans lequel il exposa ses résultats basés sur des analyses d'une très grande précision. Mais il ne fut pas compris. D'ailleurs on était alors trop occupé des découvertes de Lavoisier pour faire attention aux idées de Wenzel, qui parurent chimériques à la plupart des chimistes. Richter vint ensuite; il découvrit quelques belles lois sur les proportions; mais la plupart de ses résultats étaient basés sur des analyses tellement erronées qu'on rejeta toutes ses idées comme celles de Wenzel. Ce ne fut qu'après la consolidation du système de Lavoisier que les chimistes dirigèrent de nouveau leurs études de ce côté.

Entre Berthollet et Proust s'éleva une discussion très remarquable qui tint long-temps l'esprit des chimistes en suspens. Le premier s'efforça de prouver que deux corps pouvaient se combiner en toutes proportions, mais entre deux limites extrêmes qu'ils ne pouvaient dépasser. Ainsi il prétendait que 100 parties de plomb pouvaient se combiner avec 7 parties d'oxigène, limite inférieure, et avec tous les autres nombres compris entre 7 et 15, limite supérieure. Proust soutint, au contraire, que 2 corps ne pouvaient se combiner qu'en une, deux, trois, quatre ou cinq proportions au plus sans intermédiaire; il démontra que 100 parties de plomb ne pouvaient se combiner qu'avec 7 parties d'oxigène ou avec 15 parties, et que si quelquefois on trouvait une combinaison renfermant 7 et $\frac{1}{2}$ ou 8 ou 9, 9 $\frac{1}{2}$, etc. d'oxigène, cela tenait à un *mélange* de la première combinaison (100 + 7) avec la seconde (100 + 15).

Dalton imagina alors une théorie très ingénieuse, connue sous le nom de théorie atomique, pour expliquer tous les faits avancés par Wenzel, Richter, Proust, etc. M. Gay-Lussac vint à son tour appuyer les idées de Dalton par une des plus belles et des plus fécondes découvertes de la chimie moderne. Il fit voir que toutes les fois que deux corps gazeux se combinaient, il entrait toujours dans la combinaison un volume égal des deux gaz, ou un volume de l'un et deux de l'autre, ou 2 pour 3, etc. Il prouva ainsi que l'eau était exactement formée par la combinaison d'un demi-volume d'oxigène avec un volume d'hydrogène. Il fit voir que si on prenait $\frac{1}{2}$ volume d'oxigène et 1 volume, plus $\frac{1}{2}$ ou $\frac{1}{3}$, ou $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{10}$ d'hydrogène, le $\frac{1}{2}$ volume d'oxigène ne se combinait qu'avec 1 seul volume d'hydrogène, et que le $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{10}$ de volume en excès de celui-ci, restait libre sans entrer dans la formation du nouveau composé. Enfin, Berzelius, depuis l'année 1807 jusqu'à nos jours, a fait paraître une quantité innombrable d'analyses d'une exactitude surprenante, qui ont décelé plusieurs lois remarquables sur les proportions suivant lesquelles les corps se combinent.

Dans l'antiquité, nous trouvons une idée singulièrement exacte qui résume assez bien la théorie atomique. Lucrèce, dans son poème *De naturâ rerum*, s'exprime ainsi : « Tous les corps si variés qui existent dans la nature, sont formés par la réunion d'un petit nombre d'atomes qui y sont combinés dans diverses proportions; semblables à ces mots si différens dont ce poème se compose, et qui cependant ne sont formés que par des combinaisons diverses d'un petit nombre de lettres. »

L'espace nous manquant pour développer convenablement la théorie atomique, nous renvoyons aux articles ATOME et MOLÉCULE.

Nous devrions peut-être ajouter ici quelques mots sur la chimie organique, mais cette partie ne fait que de naître; on est déjà parvenu à saisir quelques lois isolées, mais on manque de liens pour les réunir. L'ardeur avec laquelle on s'occupe de cette partie nous fait espérer que nous pourrons avant l'achèvement de cet ouvrage en donner un aperçu bien supérieur à celui que nous pourrions donner maintenant.

CHIMPANSÉ. Voyez ORANGS.

CHINE. La Chine est le plus ancien, le plus vaste et le plus populeux empire du monde. Placé à l'extrémité orientale de l'Asie, il est resté long-temps inconnu à l'Europe qui a été surprise de retrouver dans ce curieux empire le seul mais le majestueux représentant de ce monde antique dont les hiéroglyphes d'Egypte étaient restés jusqu'ici de muets débris. Seul organe vivant du langage symbolique qui date de l'origine des sociétés humaines, il en a pris ce caractère indélébile de force et de durée qui lui a permis de résister, depuis plus de quatre mille ans, aux causes éternelles de décadence et de destruction sous lesquelles tant d'autres empires ont succombé.

Noms de la Chine. — Les Indiens, les Persans et les Arabes eurent connaissance de l'empire chinois plusieurs siècles avant notre ère. Les premiers de ces peuples lui donnèrent le nom de *Tchina* (cité dans les lois de *Manou*), représentation assez exacte du mot chinois *Thsin*, nom d'un ancien royaume feudataire de l'empire, situé dans sa partie occidentale, et d'où sortit la dynastie des Thsin, si célèbre dans la personne de *Thsin-chi-hoang-ti*, le fameux incendiaire des livres, qui régna de 246 à 209 avant notre ère. Le nom de *Sin*, qui lui fut donné par les Arabes, a la même origine. Ce nom a prévalu. Les géographes et les historiens de l'antiquité qui ont eu quelques notions de la Chine, nommèrent *Sères* les habitans de la partie septentrionale de la Haute-Asie, et *Sinæ* les peuples qui en habitaient la partie méridionale. Dans le moyen âge, l'empire de la Chine porta en Europe le nom de *Kathay*: c'est sous ce nom que les premiers voyageurs, le Polonais Jean Carpin, ambassadeur du pape Innocent IV près de *Batou-kan*, empereur des Tartares et des Mongols orientaux (1246); le Français Rubruquis, ambassadeur de saint Louis auprès de *Mangou-kan* (1253), le firent connaître à l'Europe dans leurs récits merveilleux, ainsi que le célèbre Vénitien Marco Polo (1274). Mais le nom de Chine n'est pas celui que les Chinois donnent à leur empire. Ils l'appellent le Royaume du milieu (*Tchoung-koué*), le Dessous du Ciel (*Thian-hia*), etc.; eux-mêmes se nomment souvent *Han-jin* (hommes de la dynastie des Han), dynastie qui régna en Chine depuis l'année 202 avant Jésus-Christ jusqu'à l'année 220 après la même ère, et qui, aux yeux des lettrés chinois, fut la dynastie qui régénéra l'empire en favorisant de tout son pouvoir la recherche des monumens littéraires qui avaient pu échapper à l'incendie des livres, et en portant la puissance chinoise à un haut degré de splendeur et de gloire dans presque toutes les contrées de l'Asie.

Limites. — La Chine proprement dite, à l'exclusion de la Mongolie, du Thibet et des autres pays soumis à l'empire chinois, est un grand pays continental borné par des limites naturelles, qui sont, au sud et à l'est, un océan vaste et orageux; au nord, des déserts immenses que parcourent en tous sens les rapides coursiers des Tartares, contre les irruptions desquels l'homme civilisé du grand empire chinois a cru devoir élever une barrière qu'ils ne pussent franchir; à l'ouest, de hautes chaînes de montagnes.

Cette ancienne Chine forme une aire immense et presque circulaire de cinq à six cents lieues de diamètre, isolée pour ainsi dire physiquement du reste du globe, dont les anciens Chinois restèrent également isolés sous le rapport moral, comme s'ils avaient appartenu à un autre système cosmique. La Chine actuelle, en y comprenant toutes les

possessions de la dynastie mandchoue régnante, s'étend du 70e au 140e degré de longitude E., et, par son plus grand prolongement, du 22e au 56e degré de latitude N. Elle est bornée à l'ouest par le Turkestan; au nord par la Sibérie ou Russie asiatique; à l'est, et en partie au sud, par l'Océan ou la grande mer de Chine; au sud-ouest par l'Inde transgangétique, c'est-à-dire le Tounquin ou l'empire d Annam, les royaumes de Siam et d'Ava, dans la plupart desquels on étudie la langue et la littérature chinoises, et par le Népal. Son étendue de l'est à l'ouest est donc de 1750 lieues de 25 au degré (y compris le Thibet et les pays contigus au Turkestan oriental), et du midi au nord de 850 lieues, étendue plus grande que celle de l'Europe entière : ses côtes maritimes présentent un développement de près de 2000 lieues géographiques.

Constitution physique. — Le territoire de la Chine occupe dans ses limites anciennes le grand versant situé à l'est des montagnes du Thibet, et qui descend par degrés insensibles jusqu'au grand Océan oriental. On peut diviser ce vaste territoire en trois régions physiques : 1° le pays alpin; 2° le pays bas; 3° la région méridionale qui participe de ces deux natures de constitution.

1° *Pays alpin.* — A l'est du haut plateau de la Mongolie et de la région élevée que les Chinois nomment *Si-fan* (région indienne de l'ouest), s'étend un vaste pays de montagnes, comprenant les provinces de *Cheu-si* (frontière occidentale), *Chan si* (occident montagneux), et du *Yun-nân* (du midi nuageux), que le Hoang-ho et le Tse-kiang traversent avec rapidité dans leur cours moyen, et dont le niveau s'abaisse d'autant plus, qu'il part d'un point plus élevé. Les monts de la province Yun-nân se prolongent jusqu'à l'Océan sous la forme d'une haute terrasse qui sépare le Tun-kin de la Chine, et qui n'a qu'un seul passage fermé par une muraille épaisse à deux portes, dont l'une est gardée, du côté de la Chine, par des Chinois, et l'autre, du côté de Tun-kin, par des Tunkinois. C'est cette région alpine que l'on verra la première attaquée par les Chinois civilisateurs à l'origine de leur histoire.

2° *Pays bas.* — Cette région comprend le cours inférieur des deux grands fleuves, Hoang-ho et Kiang. C'est la Mésopotamie chinoise; bassin très fertile, mais sujet aux inondations des grands courans qui descendent de la région alpine. Elle comprend une partie de la province de *Pe-tchi-li*, au nord; une partie du *Chan-si*, le *Sse-tchouan*, le *Chan-toung*, le *Ho-nân*, et le *Kiang nân*, une partie du *Tche-kiang* et du *Hou-kouang*. La partie septentrionale, plus froide, est beaucoup moins fertile: elle confine par un niveau d'une pente presque insensible à la mer Jaune et au golfe *Pe-tchi-li*, grands bassins peu profonds que le limon charrié par le grand fleuve Jaune a exhaussés insensiblement, et exhausse encore dans la partie plus méridionale. Cette région a des côtes dangereuses par ses bas-fonds, qui croissent rapidement, et qui lui donnent l'aspect d'une nature tout à la fois océanique et continentale.

3° *Région méridionale.* — Cette région participe en quelque sorte de la nature des deux précédentes. Elle comprend la partie méridionale des provinces *Hou-kouang* et *Tche-kiang*, le *Kiang-si*, le *Fou-kien*, le *Kouang-toung*, le *Kouang-si*, et le *Kouei-tcheou*. Dans l'origine, elle ne faisait pas partie de l'empire chinois. Renfermant de hautes montagnes et de profondes vallées, elle était habitée par une population indépendante, moins blanche que celle du nord, et que *Tsin-chi-hoang-ti*, 200 ans avant notre ère, ne soumit qu'avec des armées immenses, dont la moitié périrent. C'est sur certaines côtes de cette région, dans le Kouang-toung et le Fou-kien, que se fait le seul commerce de l'Europe avec la Chine. C'est là que l'on recueille le thé, dont on fait maintenant une si grande consommation en Europe. La nature, dit un ancien auteur en parlant de cette région, n'a pas voulu qu'il eût de pays plat et de campagnes. Cependant les montagnes descendent au midi, du côté de la mer, où elles forment un versant assez uni, et qui renferme quelques plaines. Il sera nécessaire de ne pas perdre de vue cette division physique de la Chine pour avoir une intelligence un peu précise de son histoire; car les dimensions verticales d'un état, comme l'a si bien démontré un célèbre géographe allemand, ne sont pas moins importantes à connaître que ses dimensions horizontales.

Chaînes de montagnes. — Ainsi, les deux tiers du grand empire chinois proprement dit sont hérissés de hautes montagnes, dont un grand nombre de pics et de sommets sont couverts de neiges perpétuelles. Cependant ces montagnes ne peuvent pas être comparées à celles du Thibet et de l'Inde, dont elles ne sont que de lointaines ramifications. Les plus hautes, celles qui enveloppent les provinces méridionales, ne sont évidemment que des prolongemens des gigantesques chaînes de l'*Himâlaya*, dans le sein desquelles le *Kiang* et le *Hoang-ho* prennent leurs sources. Ces dernières chaînes, après avoir déterminé les limites septentrionales de l'Hindoustan, et marqué celles qui séparent le royaume d'Assam de l'empire birman, pénètrent dans la province chinoise du *Yun-nân* (midi nuageux). Elles donnent ainsi à cette province un caractère tout-à-fait alpin : depuis la plus haute antiquité (3000 ans avant notre ère), ce pays forme le séjour d'une race indépendante, nommée par les Chinois *Miao-tseu* (fils des champs sauvages), qui a constamment résisté à la civilisation chinoise, et qui n'a été réduite en partie que sur la fin du siècle dernier. S'étendant vers l'est, ces chaînes forment les limites des provinces de *Kouang-si* et de *Kouei-tcheou*, et s'en vont sur les limites septentrionales de la province de *Kouang-toung* (dont la capitale est Canton) élever une barrière formidable qui interrompt le grand système de navigation intérieure entre Canton et Peking. Quoique cultivées par l'audacieuse industrie des Chinois jusqu'à leurs sommités, il est encore difficile de les franchir, et le passage le plus élevé a été estimé par M. Staunton à 8000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Cette même chaîne de montagnes, après avoir traversé la province de *Kouang-toung*, se continue dans une direction nord-est, et détermine les limites du Fo kien et du *Tche-kiang*, où elle se termine par une pente insensible qui fait place aux plaines du *Kiang-nân*, formées d'immenses alluvions, et dans lesquelles se réunissent les deux grands fleuves, le Hoang-ho et le Yang-tse-kiang, après un cours de plus de 600 lieues de longueur.

D'autres ramifications des grandes et hautes chaînes de l'Himâlaya se dirigent aussi dans les provinces occidentales de la Chine que nous avons caractérisées ci-dessus.

Plaines. — Quoique plusieurs provinces de la Chine aient un caractère alpin assez fortement prononcé, ses grands bassins ne présentent pas une forme moins caractéristique. Cette vaste plaine, de plus de 300 lieues de longueur, et de près de 100 lieues de largeur, qui s'étend du nord au sud, sur une grande partie de l'empire, n'a pas de rivale sur la surface de la terre. Elle est arrosée par deux grands et magnifiques fleuves, et couverte d'une extrémité à l'autre de la plus riche végétation, de grandes, riches et industrieuses cités, et de la population la plus active et la plus nombreuse de la terre. C'est là que se développe ce grand système de navigation intérieure dont l'esprit industrieux des Chinois ne doit l'idée qu'à lui-même, puisqu'il existe depuis près de deux mille ans, qu'il n'a été que complété et perfectionné depuis, et avec lequel aucun système européen ne pourrait entrer en parallèle pour la grandeur et l'étendue.

D'autres belles plaines, moins connues et à peine visitées par les Européens, existent aussi dans l'étendue de l'empire chinois. La seconde en grandeur et en importance,

se développe parallèlement à la précédente, et n'en est séparée que par une chaîne de montagnes : elle forme les provinces centrales du Ho-nân et du Hou-kouang. Elle est également arrosée par les deux grands fleuves dans leur cours supérieur, et paraît être aussi spacieuse, aussi riche et aussi peuplée que la première. Elle est terminée au sud par la même chaîne de montagnes, tandis qu'au nord elle monte graduellement jusqu'au sol élevé de la province du Chan-si (l'occident montagneux). Plus loin, à l'ouest, le Sse tchouan (la province des quatre fleuves), arrosée par le Yang-tse-kiang et ses nombreux affluens, semble aussi former une plaine très étendue. Les régions maritimes du Fou-kian et du Tche kiang renferment aussi de belles et riches plaines situées entre l'Océan et les collines qui les séparent.

Fleuves et lacs.—On doit placer au premier rang parmi les fleuves de la Chine, le *Kiang* (ou le fleuve par excellence) et le *Hoang-ho* (ou le fleuve Jaune), que l'on peut comparer aux plus grands courans de l'Asie et de l'Amérique. Ils prennent tous deux leur source hors des frontières de l'empire, dans les montagnes du Thibet, qui rentrent dans le système des hautes et longues chaînes de l'*Himâlaya* (ou séjour des neiges). Partis de deux points assez rapprochés, le *Kiang*, qui porte différens noms selon les pays qu'il parcourt et la force qu'il possède, prend sa direction au midi pour contourner une grande chaîne de montagnes et se diriger ensuite vers l'est, tandis que le *Hoang-ho*, se dirigeant au nord, va faire une longue incursion dans la Mongole, en passant par le désert de *Cha-mo* (désert de sables, nommé aussi *Cobi*) et le pays des Ortous, et revient traverser la grande muraille pour aller prendre son embouchure dans la mer Orientale, non loin de celle du Kiang; de sorte que ces deux puissans fleuves jumeaux embrassent dans leurs cours une aire de pays immense. Deux fortes rivières qui prennent naissance dans la Tartarie, l'une nommée *Ya-loung*, l'autre *Kin-cha* (rivière à sable d'or) traversent le Thibet du nord au sud, pour aller se réunir au Kiang, ou fleuve des fleuves. Celui-ci est ainsi nommé à juste titre, car, près d'une ville de la province de *Sse-tchouan*, à plus de trois cents lieues de distance de la mer, il a déjà une demi lieue de largeur; il en a sept à son embouchure dans la mer Jaune, où il termine un cours de 600 lieues de longueur. Il est navigable pour des vaisseaux à voile pendant plus de cent lieues à partir de la mer Orientale dont le flux et le reflux se fait sentir à cette distance. Ce fleuve, dit le P. Martini, a bien deux lieues de large près de la ville de Kieou-Kiang, à cent lieues de son embouchure. Les Chinois ont un proverbe qui dit : « La » mer n'a point de bornes; le Kiang n'a point de fond » (*Haï wou ping; Kiang wou ti*). En effet, il paraît qu'en quelques endroits, ce fleuve est si profond, qu'ils n'ont pu mesurer sa profondeur, et que dans d'autres il aurait, selon eux, deux ou trois cents brasses d'eau. Le Hoang-ho, ou fleuve Jaune, ainsi nommé à cause de la couleur jaune de ses eaux dans les inondations, a un cours presque égal à celui du précédent, quoique le volume de ses eaux soit moins considérable. Les Chinois placent sa source dans un lac situé sur le célèbre mont Kouen-lun, l'Olympe de la mythologie chinoise. Ce fleuve, dès la plus haute antiquité, a causé les plus grands ravages par ses débordemens, et de tout temps on s'est efforcé de le contenir par des digues.

La couleur du *Hoang-ho* est si jaune, si épaisse, que les premiers voyageurs n'hésitèrent pas à dire que la terre tenue en dissolution par les eaux de ce fleuve formait le tiers de son volume. Des expériences faites avec soin par des personnes de la suite de lord Macartney démontrèrent cependant qu'elle n'en excédait pas la 200e partie, tandis que le Nil en contient environ un 120e. M. Barrow a néanmoins calculé que le fleuve doit chaque heure verser dans son embouchure environ 2 000 000 de pieds cubes de terre solide, quantité suffisante pour former en soixante et dix jours une île d'un mille carré; de façon que, en 24 000 ans (si ses calculs sont exacts) ce fleuve devrait remplir tout le bassin de la mer Jaune.

Beaucoup d'autres petits fleuves et de rivières, dont une grande partie ne sont que des affluens des deux grands fleuves que nous avons décrits, fertilisent le sol varié de la Chine, et facilitent les nombreuses et actives communications d'une province ou d'une ville à l'autre. Au nombre de ces fleuves secondaires, il en est qui ont plus de 200 lieues de cours et que l'on peut ainsi comparer aux plus grands fleuves de l'Europe.

Les Chinois comptent cinq lacs qui sont les plus remarquables par leur grande étendue. Le premier, nommé *Thoung-ting*, situé sur les confins des provinces du *Hou-nân* et du *Hou-pé* (c'est-à-dire les provinces du *midi du lac* et du *nord du lac*) a plus de 80 lieues de circonférence; le second, *Po-yang*, dans la province du *Kiang-si*, a 30 lieues de longueur sur 10 de largeur, et reçoit quatre grandes rivières dans son sein; le troisième, nommé *Houng-tse*, est situé dans le *Kiang-nân*, au nord de *Nan-king*; le quatrième, nommé *Si-hou*, *lac occidental*, est dans le *Tche-kiang*; et le cinquième, nommé *Taï-hou*, le *grand lac*, au sud de *Nan-king*, est couronné de collines d'un aspect très pittoresque, comme le précédent.

Climat et nature du sol. — Dans un empire aussi vaste que l'empire chinois, le climat doit être extrêmement varié, ou plutôt on doit y rencontrer les variétés de tous les climats. Sa situation géographique fait que le climat y est en général du caractère que l'on nomme excessif : les hivers y sont très froids, et les étés très chauds. Nul peuple sur la terre n'est peut-être aussi sensible aux variations fréquentes de température que le peuple chinois, et il prend toutes les précautions pour s'en mettre à l'abri.

Le climat de la Chine présente donc toutes les variations de la zone tempérée, et il participe aussi des caractères de la zone torride et de la zone glaciale. Les provinces du nord ont des hivers semblables à ceux de la Sibérie, et celles du midi des étés semblables à ceux de la péninsule de l'Inde, quoique à Canton même le thermomètre descende quelquefois jusqu'à plusieurs degrés au-dessous de zéro. Mais, dans cette dernière contrée, au rapport des Européens, les grands froids, comme les grandes chaleurs, ne durent guère, et la température y est délicieuse le reste de l'année. Il y a des rennes dans le nord et des éléphans dans le midi de l'empire. L'air est généralement très sain, et on ne voit pas régner ces maladies pestilentielles qui dévorent les populations dans beaucoup de contrées de l'Orient; ce qui est dû peut-être à l'action que l'industrie et l'activité humaines ont exercée sur cette immense surface de terrains variés, et peut-être aussi à la conformation des montagnes et des bassins qui donne un libre cours aux vents généraux, surtout aux vents d'est et nord-est. Les exemples de longévité ne sont pas rares en Chine.

On a calculé que la chaleur moyenne de Canton était de 19 degrés et demi de Réaumur. Les parties septentrionales et occidentales de la Chine ont un climat beaucoup plus froid que les contrées de l'Europe situées sous les mêmes latitudes. Les extrêmes de froid et de chaleur sont très grands à Péking. Selon le P. Amiot, il y gèle tous les jours, en décembre, janvier, et février, et très souvent encore en mars et en novembre; et ce froid est suivi promptement d'une chaleur excessive. Le thermomètre y descend souvent à 13 et 14° au-dessous de 0, et il se fixe des mois entiers entre 7 et 10°. On est surpris qu'une ville presque sous la même latitude que Naples et Madrid éprouve d'aussi grands froids. Les chaleurs n'y sont pas moins élevées. Selon le même missionnaire, le terme moyen des plus grandes chaleurs est de + 31° de Réaumur, et le terme moyen des plus grands froids — 10° 6.

La violence des vents est souvent très grande à Péking. Au printemps et dans l'automne ils se couchent avec le soleil; ils transportent souvent une poussière jaune qui ressemble à une pluie de soufre et qui couvre les voyageurs. Les pluies sont fort rares en hiver. Il tombe de la neige en petite quantité. Les mois d'été sont très pluvieux; le nombre moyen des jours pluvieux est de 58 par an.

On connaît encore fort peu la constitution géologique de l'empire chinois. La science, qui s'occupe de déterminer la nature et la disposition des élémens qui constituent notre globe terrestre, est assez récente, et le petit nombre de voyageurs qui ont pu parcourir les provinces de la Chine n'ont guère dirigé de ce côté leurs observations. Cependant on doit croire qu'un empire qui forme à lui seul près d'un dixième du sol habitable de la terre, renferme de nombreuses richesses géologiques et une grande variété de terrains. « La province de Peking et la côte du sud-est du côté de Formose, a écrit M. Rémusat, paraissent de formation secondaire. Le terrain primitif, qui vraisemblablement forme la base des montagnes situées à l'occident, s'étend dans le Chan-si, le Kiang-sou et le An-hoei; les provinces du nord contiennent d'immenses amas de houille et de sel gemme, et l'on trouve en différens endroits des ossemens fossiles. On ne connaît aucun volcan actuellement en ignition dans la Chine; mais on est assuré que les terrains volcaniques y occupent un espace considérable. Il y a un grand nombre de solfatares dans la province de Chan-si, où les habitans même les emploient à des usages économiques, et il est question, dans les annales, d'une montagne qui jetait des flammes dans le Yun-nan. La Chine est sujette aux tremblemens de terre, surtout dans les provinces septentrionales, et l'on a tenu très exactement note des phénomènes de ce genre, ainsi que de tout ce qui concerne la météorologie et l'astronomie. »

Il paraît qu'au neuvième siècle un volcan était encore en ignition dans ce pays.

« Les montagnes de toutes les provinces ne sont pas de la même nature, dit le P. Lecomte, surtout celles de Chensi, de Ho-nan, de Quang tong et de Fo-kien. Ces dernières, qu'on ne cultive guère, portent des arbres de toute espèce, grands, droits, propres pour les édifices, et surtout pour la construction des vaisseaux. L'empereur s'en sert pour ses bâtimens particuliers, et fait quelquefois venir de trois cents lieues par eau et par terre des colonnes d'une prodigieuse grosseur qu'on emploie en son palais et dans les ouvrages publics.

» Il y a d'autres montagnes qui sont encore plus utiles au public par leurs mines de fer, d'étain, de cuivre, de mercure, d'or et d'argent. Pour ce qui est de l'or, les torrens en entraînent beaucoup dans la plaine. On le trouve dans la boue et parmi le sable. »

Il existe en Chine des *puits de feu* (*Ho-tsing*) qui descendent à des profondeurs considérables. Ce phénomène, qu'Aristote dit avoir existé en Perse, dans des souterrains où les anciens souverains de ce pays faisaient cuire leurs alimens, est très commun dans certaines provinces de la Chine, où on l'emploie à des usages économiques bien plus productifs. On est même étonné de tout le parti que les Chinois ont su tirer de ces immenses réservoirs d'hydrogène. Le P. Semedo en a fait mention, il y a près de deux cents ans, dans son *Histoire universelle de la Chine* (p. 30), où il dit : « Comme nous avons des *puits d'eau* en Europe, ils en ont de feu à la Chine pour les services de la maison : pour ce qu'y ayant au-dessous des mines de soufre, qui déjà sont allumées, ils n'ont qu'à faire une petite ouverture, d'où il sort assez de chaleur pour faire cuire tout ce qu'ils veulent.— Les mines de charbon de terre ou houille, sont presque inépuisables. » Le P. Trigault dit à ce sujet : « Pour le feu, ce royaume fournit non seulement du bois, des charbons, des roseaux et du chaume, mais il y a une sorte de bitume, tel que celui qui se tire aux Pays-Bas, principalement en l'évêché de Liége. Il est plus abondant et meilleur aux provinces du septentrion. On le tire des entrailles de la terre, lesquelles, estendues en grande longueur, en rendent l'usage perpétuel, et par la modération du prix le tesmoignent être si copieux qu'il fournit de matière aux plus pauvres. »

La Chine, par la variété de son sol, doit posséder tous les minéraux connus de la science; mais elle n'a pas encore été explorée sous ce rapport par les Européens. L'or et l'argent se trouvent dans les provinces du sud et de l'ouest. Quelques fleuves, comme le *Kin-cha*, le *Fleuve d'or*, roule des parcelles de ce métal. Le fer, le plomb et le cuivre sont très communs. On trouve aussi beaucoup de pierres précieuses. Le jade, si célèbre sous le nom de *pierre de Yu*, se rencontre aussi dans la province du *Chan-si*.

Animaux. — On trouve en Chine tous les animaux domestiques de l'Europe. Les chevaux cependant y sont moins beaux et de plus petite taille. Cet animal si utile, et que dans d'autres contrées on élève avec tant de soin, ne paraît pas avoir eu le même prix aux yeux des Chinois : un empereur ayant affecté de ne se servir que d'ânes pour son usage, tout l'empire voulut imiter son exemple, et les chevaux furent relégués dans les plus vils services. On voit aussi, dans l'histoire ancienne de la Chine, que des empereurs reçurent en présent comme chose rare des chevaux que leur envoyaient des rois étrangers. On possède en Chine le chameau de la Bactriane, le buffle, plusieurs espèces d'ours, de léopards et de panthères. Le bœuf est moins commun qu'en Europe, et le cochon y est plus petit : on a introduit depuis quelque temps ce dernier en Angleterre et en France. L'éléphant, le rhinocéros, le tapir oriental, habitent les parties occidentales du *Kouang-si*, du *Yun-nan* et du *Sse-tchouan*, et s'étendent jusqu'au 30e degré de latitude nord. De nombreuses espèces de cerfs, de chèvres et d'antilopes peuplent les forêts et les montagnes, surtout dans les provinces occidentales. On y trouve aussi une grande espèce de singe, voisine de l'orang-outang.

La Chine renferme une variété infinie d'oiseaux, la plupart étrangers à nos climats. Le faisan doré et le faisan argenté en sont originaires. Beaucoup d'oiseaux de ce pays sont remarquables par la beauté des formes et l'éclat des couleurs. Nous connaissons une collection peinte par un artiste chinois, qui dépasse tout ce que l'on a vu jusqu'ici en Europe. Les insectes et les papillons se distinguent également par leur beauté particulière. Tout le monde sait que les vers à soie y sont très communs, et qu'on les y cultive dès la plus haute antiquité : il est même très probable qu'ils en sont originaires.

Les poissons des mers de la Chine ont déjà été étudiés par les Européens, mais non ceux des lacs et des rivières. La *dorade*, ce beau poisson doré, ainsi que l'indique son nom, appartient à la Chine comme le faisan doré.

Végétaux.—La même richesse de formes, le même luxe de teintes variées que l'on remarque dans les autres règnes de la nature en Chine, se remarque aussi, et peut-être avec plus de profusion encore, dans le règne végétal. Les Chinois sont passionnés pour la culture des fleurs, et leurs poëtes, qui écrivent sous l'influence d'une nature si prodigue, leur doivent souvent leurs plus belles inspirations. Peut-être aussi, nulle part ailleurs, l'art n'a été poussé si loin pour multiplier les créations de l'horticulture. Tous les accidens d'un sol riche et fécond, toutes les expositions solaires, ont été mis à profit par le génie et la patience des Chinois. Depuis la plaine jusqu'aux pics les plus élevés de leurs montagnes, taillées et cultivées en terrasses; depuis les bords de l'Océan jusqu'aux cavernes les plus reculées où les fleuves prennent leurs sources, ce n'est qu'un vaste et immense jardin où l'industrie semble s'être donné le problème de lutter d'art et de puissance avec la

nature pour faire les délices et l'admiration de l'homme.

Géographie politique. — Après avoir donné un aperçu de la géographie physique de la Chine, nous devons faire connaître sa géographie politique ou ses *divisions territoriales*. Ces dernières, ouvrage de l'homme, sont aussi variables que celles de la nature sont immuables : elles ont changé au renouvellement de chaque dynastie, et quelquefois sous un même règne. Aussi les écrivains et géographes européens, qui ne font que des compilations secondaires et inintelligentes, ont-ils reproduit depuis deux cents ans les divisions territoriales de la Chine telles qu'elles existaient à l'époque où elles furent pour la première fois transmises à l'Europe sous les *Moing*, dynastie qui succomba définitivement en 1644 pour faire place à la dynastie *tartare-mandchoue*, actuellement régnante.

La division territoriale nouvelle de la Chine, qui est suivie dans la grande géographie des Mandchous *, se compose de dix-neuf provinces (y compris une province tartare), dont plusieurs offrent une étendue et une population égales à celles des royaumes les plus puissans de l'Europe. Chaque province de l'empire, administrée par un *gouverneur-général* ou un *lieutenant gouverneur*, est partagée en départemens (fou); ceux-ci en arrondissemens (tchéou), et ces derniers en districts ou cantons (hian). En outre, il y a un certain nombre d'arrondissemens et de cantons qui ne dépendent d'aucun département, mais qui relèvent immédiatement du gouvernement de la province.

Voici une statistique générale abrégée de chaque province, faite sur les documens les plus récens, publiés par des Anglais résidant à Canton, auxquels nous avons fait quelques additions puisées à d'autres sources dignes de confiance.

CHING-KING, OU PAYS DES TARTARES MANDCHOUS.

Ching-king, en mandchou *Moukden*, est la capitale des vastes contrées situées au nord du golfe de Péking et du royaume de Corée, qui en est séparée par une chaine de hautes montagnes. Cette ville est située à une distance de 147 lieues nord-est de Peking; son étendue de l'est à l'ouest est de 510 lieues, et du nord au sud 300 et plus. Cette province comprend le *Lixo-toung* et l'ancien pays des Mandchous; elle est traversée par le grand fleuve *Sakhalian-oula*, ou *Amour*, et ses affluens. A l'est elle s'étend jusqu'à la mer, au nord jusqu'aux montagnes de la Sibérie, et à l'ouest jusqu'aux steppes des *Khalkha* et des Mongols. Elle est divisée en cinq départemens.

Revenus. —

Impôt en argent.	28 780 liang.
Impôt en grains	58 582 chi.
Impôt foncier en riz	32 391
Grains levés à *Ninggouta* et à *Bédoumé*	20 700
TOTAL	111 674

Dans la grande géographie chinoise précédemment citée, cette province tartare en forme trois, *Ching-king*, *Hing-king* et *Helouug-kiang*, réunies maintenant en une seule, qui a son gouvernement particulier, indépendamment de celui de Pe-king.

CHINE PROPRE.

I. *Province de Tchili.*

Pe-king (capitale du nord), est la capitale de cette province ainsi que de tout l'empire. *Pao-ting-fou* est la seconde capitale. Le *Tchi-li* a 122 lieues (ou 1228 li **) d'étendue de l'est à l'ouest, et 162 du sud au nord. Cette province est bornée à l'orient par le golfe de Péking et le Chan-toung, au nord par la grande muraille qui la sépare de la Mongalie, à l'occident par le Chan-si et le Honan, et au sud par la même province et celle du Chan-toung. Elle se divise en dix-sept départemens. (Nous renvoyons à l'article PEKING de l'Encyclopédie, pour la description de cette capitale).

Revenus. —

Impôts levés à Pe-king en onces d'argent *. . . .	154 173 liang.
Impôt foncier, etc., levé par le trésorier de la province.	2 334 475
Impôt sur la houille	32 420
Patentes des prêteurs sur gages, et autres impôts.	41 093
Produits des salines.	437 949
Produit de la douane de la porte *Chan-haï* de la grande muraille	28 200
— de la douane de la porte *Tchang-kia*, idem.	10 000
— de la douane de Thian-tsin	40 460
TOTAL en onces d'argent	3 078 870

Productions. — Du sel, du coton, du musc, des noix, des dattes, des poires, des pommes, des pêches, des plantes médicinales.

2. *Province de Kiang-sou.*

La capitale est *Kiang-ning fou* ou *Nean-king*, à 240 lieues sud-est de Pe-king. Cette province avec la suivante formaient l'ancienne province de *Kiang-nan*, ayant une étendue de 163 lieues de l'est à l'ouest, et 170 du sud au nord; 11 départemens.

Revenus. —

Impôts foncier.	3 116 826 liang.
Autres impôts de diverses natures.	46 930
Produits des salines.	93 240
TOTAL en onces d'argent. . . .	3 256 996

3. *Province de Ngan-hoeï.*

Capitale *Ngan-king-fou*, à 270 lieues de Péking; 13 départemens.

Revenus. —

Impôt foncier.	1 718 826 liang.
Autres impôts de diverses natures.	6 620
Produits des salines.	285 282
Douanes de Loung-kiang et de *Si-sing*. . .	23 680
Droits sur les tissus et douanes aux portes des villes.	191 149
Douane de *Yang-tcheou-fou*.	55 753
Droits perçus a l'écluse de *Koua i-tcha*. . .	7 666
Peage de *Tchang-tchin*, et douane de *Hoai-ngan*.	201 960
Droits sur le sel, payés à l'inspection des salines aux douanes de *Vou-hou* et *Hou-Koung*.	194 026
Douane de *Foung-yang*.	79 830
Douane de *Chang-haï*.	25 526
TOTAL en onces d'argent. . . .	2 791 016

La totalité des grains fournis par ces deux provinces au gouvernement comme impôt, monte à 1 431 273 *chi* **. Le gouvernement y entretient 65 bâtimens pour transporter ce grain à la capitale.

Productions. — La province de Kiang-sou produit de la soie de différentes espèces; du satin, du sel, du riz, du vin nommé *pé-hoa*, etc. *Ngang-hoeï* produit du chanvre, du thé, des plantes médicinales, du cuivre, du fer, de l'huile, du vernis, etc.

* Cette immense géographie, intitulée *Taï-thsing-yi-thoung-tchi* (Géographie historique et statistique de l'empire des Taï-thsing, ou de la Chine), comprenant plus de 300 volumes chinois, est à la Bibliothèque royale de Paris.

** On compte ordinairement 10 li pour une lieue, ou 250 li pour un degré de longitude ou de latitude.

* Le *liang* ou once d'argent vaut 7 fr. 50 c. de notre monnaie.

** Le *chi* est une mesure de capacité qui contient 10 *téou* ou boisseaux chinois, de 316 pouces cubes chinois chacun : le pouce chinois est la dixième partie du pied; ce qui porte le *chi* à 3160 pouces cubes chinois, dont 10 de ces pouces en représentent à peu près 12 des nôtres.

4. *Province de Kiang-si.*

Sa capitale est *Nan-tchang-fou*, à 285 lieues au sud de *Pe-king*. Cette province a, de l'est à l'ouest, 97 lieues dans sa plus grande largeur, et du sud au nord 180 lieues. Il y a 14 départemens.

Revenus. —

Impôts fonciers ou payés par les paysans. . . .	1 878 682 liang.
Patentes des prêteurs sur gages et autres impôts.	4 470
Produits des salines.	5 150
Douanes de *Kieou-kiang* et de *Ta-kou-thang*.	173 880
Douane de *Kan-tcheou*.	46 471
TOTAL des onces d'argent. . . .	2 108 653
Grains levés par le gouvernement. . . .	775 063 chi.

Le gouvernement entretient dans cette province 14 vaisseaux pour leur transport.

Productions. — Du papier, du thé, du chanvre, de la porcelaine, des lis blancs ou lotus; la fleur nommée *lian*, qui croît en quantité dans les marais; des plantes médicinales, du vin nommé *ma-kou*, du riz rouge, une grande variété de bambous, du coton, du charbon de terre.

5. *Province de Tche-kiang.*

Sa capitale est *Hang-tcheou-fou*, à 330 lieues sud-est de Péking. Cette province a une étendue de 88 lieues de l'est à l'ouest, et de 128 du nord au sud. Elle est bornée à l'orient par la mer orientale, et a 12 départemens.

Revenus. —

Impôts payés par les agriculteurs.	2 914 946 liang.
Patentes et autres impôts.	10 650
Produits des directions des grains et du sel dans huit départemens seulement. . . .	501 044
Douane du passage *Pe-sin*.	22 660
Douane du passage *Nan-sin*.	26 500
Douane du passage *Ning-haï*.	32 030
TOTAL en onces d'argent. . . .	3 507 830
Impôts en grains perçus dans trois départemens.	611 720 chi.
Riz blanc.	66 600
TOTAL.	678 320

Le gouvernement entretient 24 navires pour le transport de ces grains dans la capitale.

Productions. — Soie de toute espèce, coton, thé, plomb, fleurs de *lian*, prunes, sel, houille, or, fer; plantes médicinales, papier, chapeaux de feutre, etc.

6. *Province de Fou-kian.*

Sa capitale est *Fou-tcheou-fou*, à 613 lieues sud-est de Pe-king. Cette province a 95 lieues de l'est à l'ouest dans sa plus grande étendue, et 98 lieues du nord au sud. Elle est bornée à l'est par la mer orientale et le canal de Formose; elle a 12 départemens.

Revenus. —

Impôts payés par les agriculteurs.	1 074 489 liang.
Produit des salines.	85 470
Autres impôts.	24 850
Douane du *Fou-kian-kouan*.	73 549
TOTAL en onces d'argent. . . .	1 258 358

Productions. — Thé, sel, fer, bambous, oranges, olives, cire blanche, soie, nids d'oiseaux pour le commerce, etc.

7. *Province de Hou-pe.*

Sa capitale est *Wou-tchang-fou*, à 315 lieues sud-ouest de Pe-king. Elle a 244 lieues de l'est à l'ouest dans sa plus grande étendue, et 68 du sud au nord; 11 départemens.

Revenus. —

Impôts payés par les agriculteurs.	1 174 110 liang.
Patentes et autres impôts.	58 780
Douane de *King-tcheou*.	9 644
TOTAL en onces d'argent. . . .	1 243 534
Grains perçus comme impôts par le gouvernement.	96 934 chi.

Douze navires servent à les transporter à la capitale.

Productions. — Thé, coton, poissons, bambous, cyprès, fer, étain, marbre, etc.

8. *Province de Hou-nân.*

Sa capitale est *Tchang-cha-fou*, à 453 lieues sud-ouest de Pe-king. La plus grande étendue de cette province de l'est à l'ouest est de 142 lieues, et 115 du nord au sud. Elle est divisée en 13 départemens.

Revenus. —

Impôts payés par les agriculteurs.	882 745 liang.
Autres impôts	30 530
Impôts perçus sur les bêtes de somme. . . .	13 880
TOTAL en onces d'argent. . . .	927 155
Grains perçus comme impôts par le gouvernement.	96 214 chi.

Productions. — Fer, plomb, cinabre, mercure, bambous de différentes espèces, thé, poudre d'or, huile de la plante à thé, nankin de différentes espèces, etc.

9. *Province du Ho-nân.*

Sa capitale est *Khaï-foung-fou*, à 154 lieues sud-ouest de Pe-king. Elle a 112 lieues d'étendue de l'est à l'ouest, et 120 du nord au sud. Elle est divisée en 13 départemens.

Revenus. —

Impôts payés par les agriculteurs.	3 164 758 liang.
Patentes et autres impôts.	12 650
TOTAL en onces d'argent. . . .	3 177 408
Riz perçu comme impôt.	221 342 chi.

Un commandant militaire est chargé de l'expédier à Pe-king, par les navires impériaux du *Chan-toung*.

Productions. — Soie, pierres précieuses, plantes médicinales, fer, étain, coton, porcelaine, papier, etc.

10. *Province de Chang-toung.*

Sa capitale est *Tsi-nan-fou*, à 80 lieues au sud de Peking. Elle a 164 lieues d'étendue de l'est à l'ouest, et 81 du sud au nord. A l'est elle confine à la mer Jaune; 12 départemens.

Revenus. —

Impôts payés par les agriculteurs.	3 376 165 liang.
Patentes et autres impôts.	47 850
Produits des salines.	120.720
Douane de *Thsing-tcheou-kouan* sur le grand canal.	29 680
TOTAL en onces d'argent. . . .	3 574 415
Grains perçus comme impôts par le gouvernement	353 963 chi.

Transportés à Péking sur 12 navires impériaux.

11. *Province de Chan-si.*

Sa capitale, *Thaï-youan-fou*, est à 120 lieues au sud-est de Pe-king. Sa plus grande étendue de l'est à l'ouest est de 88 lieues, et du sud au nord de 162. Elle a 19 départemens.

Revenus. —

Impôts payés par les agriculteurs.	2 990 675 liang.
Patentes et autres impôts	31 100
	3 021 775

CHINE.

	3 021 776
Produits des mines de sel et des salines.	507 028
Douane de *Cha-hou-kheou* dans la grande muraille.	10 919
Total en onces d'argent.	3 539 722

12. *Province de Chen-si.*

Sa capitale est *Si-ngan-fou*, à 265 lieues sud-ouest de Pe-king. Sa plus grande étendue est de 95 lieues de l'est à l'ouest, et de 242 du sud au nord. Elle est divisée en 12 départemens.

Revenus. —

Impôts payés par les agriculteurs.	1 658 700 liang.

Les impôts perçus à *Toung-kouan* ne sont pas spécifiés ici, parce qu'on ne les connait pas d'une manière certaine.

13. *Province de Kan-sou.*

La capitale est *Lan-tcheou-fou*, à 404 lieues de Pe-king. Sa plus grande étendue de l'est à l'ouest est de 212 lieues, et du sud au nord 240. Elle comprend à présent les anciens pays de *Cha-tcheou*, de *Bourkoul* et d'*Ouroumtsi*, au nord de la petite Boukharie. Elle est divisée en 13 départemens.

Revenus. —

Impôts perçus sur les agriculteurs.	280 652 liang.
Autres impôts et produits de la vente du sel.	39 450
Total en onces d'argent.	320 102
Grains que le gouvernement reçoit en impôts.	218 550 chi.

14. *Province de Sse-tchouan.*

Sa capitale est *Tching-tou-fou*, à 370 lieues de Pe-king. Sa plus grande étendue de l'est à l'ouest est de 300 lieues, et du sud au nord de 320. Elle confine à l'ouest et au nord avec le Thibet; elle renferme 20 départemens.

Revenus. —

Impôts perçus sur les agriculteurs	631 094 liang.
Autres impôts.	20 520
Total en onces d'argent.	651 614

Les impôts sur le sel perçus à *Ta-loung-yen* ne sont pas connus.

15. *Province de Kouang-toung.*

Sa capitale est *Kouang-toung-fou* ou *Canton* (voy. ce mot), à 757 lieues sud-ouest de Pe-king. Sa plus grande étendue de l'est à l'ouest est de 350 lieues, et du nord au sud 180 lieues. Elle est bornée à l'est par le *Fo-kien* et la mer Méridionale; au sud elle a cette même mer et le royaume d'Annam ou Tonquin; elle se divise en 13 départemens.

Revenus. —

Impôts perçus sur les agriculteurs.	1 264 304 liang.
Patentes et autres impôts.	5 990
Produits du sel.	47 510
Produits des douanes sur la rivière de Canton.	43 750
Douane du port de *Thaï-ping-kiao*, à *Chao-tcheou-fou*.	53 670
Total en onces d'argent.	1 415 224

16. *Province de Kouang-si.*

Sa capitale est *Koueï-lin-fou*, à 746 lieues sud-ouest de Pe-king. Sa plus grande étendue de l'est à l'ouest est de 280 lieues, et du sud au nord 96. Elle confine au sud avec la province précédente et le royaume d'Annam; elle se divise en 13 départemens.

Revenus. —

Impôts perçus sur les agriculteurs.	416 399 liang.
Patentes et autres impôts.	25 880
Produits du sel	47 150
Total en onces d'argent.	489 429

17. *Province de Yûn-nân.*

Sa capitale est *Yun-nan-fou*, à 820 lieues sud-ouest de Pe-king. Sa plus grande étendue de l'est à l'ouest est de 251 lieues, et du nord au sud 145. Au sud elle confine avec les royaumes d'*Annam*, de *Laos* et d'*Ava*. Elle est divisée en 21 départemens.

Revenus. —

Impôts payés par les agriculteurs.	909 581 liang.
Grains d'été et d'automne fournis au gouvernement comme impôts.	227 626 chi.

18. *Province de Koueï-tchéou.*

Sa capitale est *Koueï-yang-fou*, à 764 lieues sud-ouest de Pe-king. Sa plus grande étendue de l'est à l'ouest est de 190 lieues, et du sud au nord 77. Elle se divise en 14 départemens.

Revenus. —

Impôts perçus sur les agriculteurs.	102 628 liang.
Patentes et autres impôts.	13 690
Produits du sel.	6 230
Total en onces d'argent.	122 548

Colonies.

Les tribus mongoles qui demeurent au nord et au nord-est de la Chine, et les tribus de Khalkhas mongoles situées au-delà du désert de Cobi, sont gouvernées par leurs propres princes héréditaires. Le petit nombre d'officiers civils qui sont employés chez elles sont sous la juridiction du gouverneur de la province de Tchi-li.

Les provinces de Soungaria et du Turkestan, comprises sous le nom de *Sin-kiang* (nouveaux territoires), sont sous la juridiction du I-li.

Les villes habitées par les Chinois sont la plupart comprises sous le gouvernement de la province de Kan-sou; celles habitées par les natifs du pays, et celles qui ont des garnisons de troupes des huit bannières, sont sous la juridiction du commandant en chef du I-li, et des conseillers de l'empereur. Les naturels sont aussi sous le gouvernement des princes héréditaires du pays et des beys.

District de I-li. — Principale ville *I-li*, ou en chinois *Houei-youan tching*. — Lat. 43° 56', long. ouest, 54° 20' du méridien de Pé king. Un commandant en chef et un résident.

Ville et district de Tarpahataï. — Lat. 47°, long. ouest 50°. Un résident ou assistant ministre.

Ville et district de Kachgar. — Lat. 39° 25', long. ouest 42° 25'. Un assistant résident.

Ville et district de Habrachar. — Lat. 42° 7', long. ouest 29° 17'. Un résident ou assistant ministre.

Ville et district de Koutchaï. — Lat. 41° 37', long. ouest 33° 32'. Un résident.

Ville et district de Aksou. — Lat. 41° 9', long. ouest 37° 13'. Un résident.

Ville et district d'Ouchi. — Lat. 41° 9', long. ouest 38° 27'. Un résident.

Ville et district de Yerkgang. — Lat. 38° 19', long. ouest 40° 10'. Un gouverneur de la frontière mahométane, un résident et un assistant résident.

Ville et district de Ho-ten (*Khotan*). — Lat. 37°, long. ouest 33° 52'. Un résident.

Ville et district d'Ouroumtsi. — Lat. 43° 27', long. ouest 27° 56'. Un lieutenant-général.

Ville et district de Ha-mi. — Lat. 42° 53', long. ouest 22° 23'. Un ministre résident, un assistant résident, un commandant en chef de la frontière russe, un ministre résident de la frontière.

Ville et district de Kopto. — Lat. 18° 2', long. ouest 27° 24'. Un ministre résident.

Ville et district de Si-ning dans le pays voisin de Ko-konor. — Lat. 36° 39', long. ouest 49° 42'. Un ministre résident.

Contrées du Si-thsang ou Thibet. — Deux ministres résidents.

Récapitulation générale des revenus de la Chine.

NOMS DES PROVINCES.	REVENUS en *liang* ou *onces* d'argent, valant 7 f. 50 c.	RIZ ET GRAINS envoyés annuellem. à Pe-king, en *chi*.	QUANTITÉ DE GRAINS ET DE RIZ conservés dans les magasins de chaque province, pour les troupes et les temps de disette	
			Grains.	Riz.
Ching-king . . .	38 780	111 673	156 810	139 504
Tchi-li	3 079 770	»	869 192	91 077
Kiang-sou. . . .	3 256 996	1 431 283	1 466 000	1 048 602
Ngan-hoeï . . .	2 791 016		864 110	155 053
Kiang-si.	2 108 653	775 063	1 139 689	787 454
Tche-kiang . . .	3 507 830	678 320	1 503 605	615 663
Fou-kian	1 258 358	»	1 778 887	232 547
Hou-pe	1 243 534	96 934	465 627	96 848
Hou-nan	927 155	96 214	1 435 958	72 462
Ho-nan	3 177 408	221 342	2 221 300	221 941
Chan-toung. . .	3 574 415	353 963	966 500	478 690
Chan-si	3 539 722	»	1 306 987	»
Chen-si	1 658 700	»	2 697 620	636 523
Kan-sou.	320 102	218 550	3 080 000	402 246
Sse-tchouan. . .	651 614	»	1 045 179	9 840
Kouang-toung. .	1 415 224	»	2 585 000	»
Kouang-si. . . .	489 429	»	990 471	127 175
Yun-nan	209 581	227 626	750 411	»
Koueï-tcheou . .	122 548	»	157 818	»
TOTAUX . . .	33 350 835	4 210 958	25 481 164	5 115 625

Il résulte du tableau qui précède que les revenus de l'empire en impôts directs et indirects, levés en argent sur les différentes provinces, se montent à 33 350 835 liang ou onces d'argent, ce qui fait 250 131 262 francs de notre monnaie; ci. 250 131 262 fr.

La valeur des 4 210 958 chi de grains et de riz perçus par le gouvernement comme impôts sur les provinces les plus fertiles en ces sortes de productions et envoyés annuellement à Pe-king, estimée à 1 liang ½ ou 11 fr. 25 c. le chi, se monte à 47 373 277

TOTAL des deux impôts . . . . . 297 504 539 fr. ou environ 300 millions de francs.

Si c'étaient là tous les impôts perçus par le gouvernement chinois sur la population de l'empire, qui, ainsi que nous le verrons ci-après, se monte à plus de 360 millions d'habitans, il faudrait en conclure que la Chine serait le pays du monde où l'on paie le moins d'impôts, car ce serait un peu plus de 82 centimes par tête, tandis qu'en France, la capitation s'élève à 31 francs 25 centimes, c'est-à-dire à *trente-huit* fois environ celle de la Chine. Il est probable qu'il faut aussi comprendre dans les impôts payés au gouvernement chinois les *grains* et le *riz* qui entrent chaque année dans les magasins provinciaux de l'État, pour l'usage des troupes et les temps de disette, puisque l'*Almanach impérial* indique le nombre de bâtimens de l'État qui stationnent dans chaque province pour transporter à Pe-king les impôts perçus en nature et dont on cite le nombre de mesures. Quoi qu'il en soit, l'impôt en Chine reste encore de beaucoup inferieur à celui des États de l'Europe.

Mais si, au lieu de comparer ces impôts en prenant l'argent pour unité, on prend au contraire le grain, la différence devient beaucoup moindre.

L'*Almanach impérial*, que le gouvernement fait publier quatre fois par an pour tenir toujours ses administrés au courant des mutations opérées dans la grande armée des fonctionnaires publics, fait connaître les noms de ces fonctionnaires, les emplois qu'ils occupent et les traitemens qu'ils reçoivent de l'État.

Tableau des dépenses annuelles du gouvernement civil, avec le nombre des villes capitales de département (fou), *des arrondissemens* (tcheou) *et des districts* (hian) *par province.*

NOMS des PROVINCES.	VILLES CAPITALES de département (*fou*).	ARRONDISSEMENS (*tcheou*).	DISTRICTS (*hian*).	NOMBRE de fonctionnaires civils.	TRAITEMENS en liang.
Ching-king . . .	»	»	»	164	8 527
Tchi-li.	10	25	124	869	281 148
Kiang-sou. . . .	8	3	53	958	314 590
Ngan-hoeï. . . .	8	8	50	378	124 000
Kiang si.	13	2	75	549	190 840
Tche-kiang . . .	11	1	76	556	181 850
Fou-kian	10	2	62	471	159 640
Hou-pe	10	7	60	463	172 896
Hou-nan.	9	7	64	438	154 500
Ho-nan	9	10	97	578	260 970
Chan-toung. . .	10	11	96	657	293 162
Chan-si	9	16	87	512	296 270
Chen-si	7	10	73	408	144 100
Kan-sou	9	13	15	303	138 500
Sse-tchouan. . .	12	18	112	567	217 230
Kouang-toung. .	14	11	69	622	198 440
Kouang-si	11	17	47	430	165 186
Yun-nan.	14	29	39	389	204 821
Koueï-tcheou . .	14	34	34	299	117 060
TOTAUX. . . .	188	224	1233	9611	3 623 730

Le total des traitemens des employés civils (3 623 730 liang) équivaut à 27 177 975 francs.

Résumé des recettes et dépenses annuelles du gouvernement chinois.

RECETTES.

	liang.	francs.
1° Le montant des impôts perçus dans les 18 provinces chinoises et dans les provinces tartares réunies	33 327 036	= 250 131 252
2° La valeur approximative du riz et des autres grains envoyés à Pe-king, est de	6 346 438	47 373 277
3° La consommation probable du grain et du riz fournis aux troupes.	7 227 360	54 205 200
TOTAL	46 900 854	= 351 709 729

DÉPENSES.

	liang.	francs.
1° *Service civil* : traitemens des 9 611 fonctionnaires	3 623 730	= 27 177 975
2° *Service militaire* : paie des 1 354 000 hommes de troupe. .	20 884 203	156 631 522
Valeur du grain et du riz consommés par les troupes . . .	7 227 360	54 205 200
3° Consommation de grains et de riz par la cour, etc., à Pe-king. .	6 346 138	47 373 277
4° Réparations annuelles des digues du *Hoang-ho* ou *fleuve Jaune*. .	2 000 000	15 000 000
5° Réparations annuelles des jardins impériaux de *Youan-ming-youan* et de *Gé-hol*.	1 000 000	7 500 000
TOTAL	41 081 731	= 307 887 974

	liang.	francs.
Les recettes sont de	46 900 864	= 351 709 729
Les dépenses sont de	41 081 731	307 887 974
Balance en faveur du trésor . . .	5 819 133	= 43 821 755

Mais cette somme est absorbée par les traitemens des ministres d'état, des secrétaires, des gradués (*Kiu-jin* et *Tsin-sse*), etc., non compris dans les depances précédentes.

RESSOURCES DE L'EMPIRE.

1° Grains et riz transportés dans la capitale, estimés.	6 346 438 liang.
2° Grains conservés dans les greniers provinciaux, pour l'usage des troupes et pour les temps de disette.	21 144 931
3° Riz, *id*	7 673 437
4° Montant des impôts.	33 327 056
5° Montant des sommes conservées dans les trésors de province.	6 969 771
TOTAL	74 461 633 liang.
=	558 462 247 francs.

On doit être surpris en Europe qu'un empire comme l'empire chinois n'ait pas un budget de Recettes et de Dépenses plus élevé pour une population aussi grande que celle de l'Europe. Mais il faut bien se persuader qu'*un franc* de France représenterait en Chine peut-être *dix* fois sa valeur ; car, au rapport de certains voyageurs, il n'en coûte que 20 c. de notre monnaie à un homme pour coucher une nuit dans une auberge en arrivant près de Pe-king, la nourriture comprise. Il faut se rappeler aussi que la Chine n'a pas de dette publique comme la plupart des nations européennes.

Il est à présumer en outre qu'un grand nombre de *Recettes* aussi bien que de *Dépenses* ne sont pas comprises dans les *Tableaux* précédens ; elles sont inconnues des Européens.

Parmi les *Recettes* il faudrait sans doute aussi compter les produits des biens de l'Etat, de ses mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, etc. Parmi les *Dépenses*, il faudrait également compter les *pensions de retraite* accordées aux fonctionnaires civils et aux militaires (pensions qui se montent en France à plus de 55 000 000 fr.) et les *frais de recouvrement* des impôts qui, en France s'élèvent à plus du *dixième* des recettes.

Dans l'état actuel de nos connaissances sur la Chine, on conviendra toutefois que c'est déjà beaucoup de pouvoir présenter un pareil ensemble de résultats statistiques.

Armée.

La force armée de la Chine est très considérable, et réglée avec le même soin que toutes les autres parties de cet immense empire. Nous n'entrerons pas dans le détail de tous les corps qui la composent, ni dans l'exposé des divers grades de la hiérarchie militaire. Le total des troupes de l'empire chinois proprement dit est, d'après les relevés officiels, de 1 263 000 hommes. Il faut joindre encore à ce nombre 90 000 hommes de troupes tartares et chinoises, employées dans le Thibet, dans la Mongolie, dans les pays de Dzoungar et des Mandchous.

De ce nombre, il y a 31 000 marins répartis dans les différentes provinces maritimes, ou dans lesquelles la navigation intérieure est très active. On remarquera dans l'énumération, comprise dans le tableau suivant, des troupes chinoises, que ce sont les provinces frontières, comme le *Chen-si*, dans lesquelles réside le plus de troupes.

Voici un dernier tableau offrant le résumé de la population de la Chine par provinces avec les divers élémens qui s'y rapportent.

Extrait de la Grande Géographie, publiée par ordre de l'autorité en 1825. — Population, revenu, force militaire, etc., de la Chine propre.

PROVINCES.	MILLES carrés.	HABITANS.	REVENU FIXÉ.	FORCE militaire.	HABITANS par mille carré.	LATITUDE nord des capitales provinciales.	DISTANCE en lieues* de Pékin.	NOMBRE d'arpens que contient chaque province.
MARITIMES.			fr.					
Canton.	79 456	49 174 030	46 614 473	99 000	241	23° 10'	906	50 851 840
Fo-kien.	53 480	14 777 410	9 437 675	76 000	275	26 02	734	34 227 200
Tche-kiang.	39 150	26 256 784	33 939 823	39 000	670	30 20	395	25 056 000
Kiang-nan.	92 961	72 011 560	61 441 800	132 000	774	32 04	287	59 495 040
Chan-toung.	65 104	28 758 764	30 795 475	35 000	444	36 44	95	41 666 560
Pe-chi-li.	58 959	27 990 871	25 098 275	241 000	478	39 55	Pékin.	37 727 560
AU CENTRE.								
Kouang-si.	78 250	23 046 999	24 334 350	59 000	319	25 13	893	50 080 000
Hou-kouang.	144 770	46 022 605	18 453 075	88 000	314	30 34	395	92 652 800
Ho-nan.	65 104	25 037 171	26 320 575	24 000	333	34 52	184	41 666 560
Chan-si.	55 268	14 004 210	26 347 800	33 000	267	37 53	140	35 371 520
A L'OUEST.								
Yung-nan.	107 969	5 561 320	4 152 650	53 000	58	25 06	982	69 100 160
Kouei tcheou. . .	64 554	5 288 219	918 100	70 000	82	26 30	915	41 314 560
He-tchouan.	166 800	21 435 678	4 887 100	85 000	128	30 40	682	106 752 000
Chen-si.	154 008	25 300 381	42 440 250	104 000	164	34 15	317	98 565 120
TOTAUX.	1 225 823	352 866 012	288 332 025	1 139 000	288	»	»	784 526 120

Le mille équivaut à 1609 mètres, ou environ un tiers de lieue. Les lieues sont plus petites que les nôtres.

Cette évaluation de la population chinoise peut paraître exagérée au premier abord. Cependant on trouve dans le tableau ci-dessus des élémens suffisans pour autoriser physiquement l'évaluation donnée par l'autorité chinoise, que l'on doit d'ailleurs supposer au moins aussi bien informée que les géographes qui se sont prétendu le droit de diminuer à leur gré ces résultats. La population moyenne est de 288 habitans par mille carré.

La statistique de l'Europe démontre que la Hollande est relativement plus peuplée que la Chine actuelle, et que l'Angleterre ne l'est guère moins. — D'après différentes autorités, la population de la Chine se serait accrue depuis quatre siècles dans les proportions suivantes :

ANNÉES.	POPULATION.	AUTORITÉS.
1393	60 545 811	Kang-kien-i-tchi.
1743	157 301 755	Amiot, missionnaire français, d'après des documens recueillis à Peking.
1762	198 214 553	Grosier, *idem*.
1792	307 467 200	Rapport du collége anglo-chinois.
1823	361 693 879	Documens officiels chinois.

M. Mongomery Martin, à qui nous empruntons ces rapprochemens, fait remarquer avec beaucoup de justesse que cette progression ne doit pas être ridiculisée avec légèreté : l'Irlande a doublé sous nos yeux sa population dans les trente dernières années, et quoiqu'elle contienne aujourd'hui

8 000 000 âmes, cependant en 1700 elle n'en avait pas plus de 1 000 000.

Les chiffres du dernier tableau diffèrent un peu des précédens, mais il est difficile d'arriver à des chiffres parfaitement semblables, quand on puise ses documens à des sources différentes.

Organisation politique de la Chine.

On a souvent répété que le gouvernement de la Chine était un gouvernement despotique. Il faut bien distinguer cependant entre un gouvernement où l'autorité est fondée sur la raison et sur la capacité d'intelligence, et des gouvernemens dans lesquels l'autorité n'est fondée que sur les droits de naissance et la force brutale; c'est en ce sens que le gouvernement de la Chine, quoique despotique, renferme un principe véritablement admirable, et destiné sans aucun doute à influer un jour d'une manière notable sur la forme des constitutions politiques de l'Occident.

En Chine, le gouvernement de la matière par l'intelligence est proclamé et suivi depuis quatre mille ans, sans que celui de l'intelligence par la force brutale y ait pu jamais prévaloir. On pourrait définir le système du gouvernement chinois: *le gouvernement d'un seul au profit du plus grand nombre*. Ce qui, jusqu'ici, en Europe, n'est qu'une vaine théorie: placer chacun selon ses mérites, et récompenser chacun selon ses œuvres, est réalisé en Chine (sauf les imperfections inhérentes à une forme de gouvernement aussi peu susceptible de changement) depuis la plus haute antiquité. C'est un principe que tous les philosophes et tous les politiques chinois ont constamment proclamé, et c'est lui qui constitue le fondement de cet admirable empire.

Constitution du gouvernement chinois.

Les bornes qui nous sont ici prescrites ne nous permettent pas d'entrer dans un exposé complet de la constitution du gouvernement chinois. Nous renvoyons, pour plus d'informations, à notre *Description de la Chine* que nous avons déjà cité, et aux autres ouvrages sur la même matière.

L'organisation politique du gouvernement chinois diffère autant de celle de tous les autres gouvernemens par ses caractères particuliers que par son antiquité sans rivale. Nous n'espérons pas la faire comprendre en quelques lignes, mais nous tâcherons du moins d'en indiquer la théorie, telle qu'elle est exposée et professée par les philosophes chinois; car c'est une théorie qui est enseignée et proclamée sans cesse par les philosophes chinois qui se sont constitués les législateurs de leur pays et les défenseurs des intérêts du peuple. Le premier et le plus célèbre de tous est KOUNG-FOU-TSEU (nommé en latin par les missionnaires jésuites *Confucius*, nom sous lequel il est le plus connu en Europe). Toute sa vie ne fut qu'un long apostolat pour réformer et améliorer les gouvernemens divers entre lesquels était alors partagée la Chine; et sa parole, soigneusement conservée par ses disciples, est encore si puissante que les despotes les plus audacieux n'oseraient pas ouvertement enfreindre ses préceptes de gouvernement. Le philosophe dont les écrits ont le plus d'autorité après lui est MENG-TSEU, le premier représentant de l'école confucéenne. Ses ouvrages de politique et de philosophie morale sont toujours joints à ceux de KOUNG-TSEU et ils forment, sous le nom *Sse-chou* (*Quatre livres*), l'évangile politique et moral des Chinois. MENG-TSEU caractérise le gouvernement de la manière suivante: « Celui » qui veut retenir le peuple dans ses propres foyers ne par» viendra pas à son but en fermant les frontières; celui qui » veut prémunir son pays contre les attaques du dehors ne » devra pas chercher sa force dans la difficulté des passages » et des montagnes; celui qui veut que son autorité soit re» connue dans tout l'empire ne doit pas recourir à la force » militaire pour l'établir: mais s'il observe les principes et la » pratique d'un gouvernement bienveillant, il aura un » grand nombre de personnes pour le soutenir; s'il déserte » ces principes, il en aura peu pour le maintenir. »

Un autre philosophe chinois a réduit tous les préceptes d'un bon gouvernement à *trois*; il dit: « Le gouvernement » d'un empire exige la plus grande attention et les soins les » plus assidus; il faut avoir constamment l'esprit fixé sur trois » points principaux, et tout ira bien. *Premièrement*, il faut » bien choisir les hommes qui occupent des fonctions pu» bliques; *secondement*, il faut se conformer aux désirs du » peuple, et *troisièmement*, agir selon le temps et les cir» constances. »

Les philosophes chinois considèrent tous les êtres de l'univers comme étant en rapport plus ou moins intime les uns avec les autres; ils regardent l'homme comme un *microcosme* ou *petit univers* qui représente le Ciel et la Terre (*j'in wei siao thian thi*: *l'homme est un petit ciel et une petite terre*). Partant de cette idée, ils prétendent que le gouvernement des hommes doit être conforme au gouvernement admirable de l'Univers. Selon eux, les deux grands pouvoirs, le Ciel et la Terre, sont dans la relation mutuelle la plus intime; leur empire porte l'image réfléchie des cieux matériels, et prend par conséquent le titre de *Thian tchao*, *empire ou dynastie céleste*. Pour rendre cette notion encore plus accessible aux sens, le gouvernement chinois a donné une attention particulière aux cieux étoilés, et il a imité dans l'architecture de ses palais, de ses temples et de ses cités, dans les chars et les étendards de son armée, ce grand et immortel modèle. Ainsi élevé par théorie jusqu'aux lois immuables qui président aux mouvemens célestes, il se considère comme ayant reçu des cieux la grande et honorable mission de maintenir l'ordre et la justice sur la terre. Il en résulte chez les Chinois un sentiment très élevé de leur puissance nationale.

Lorsque *Koublai-kan* se plaça sur le trône chinois, il commandait à toute l'Asie, peu de contrées exceptées; ses vassaux gouvernaient la Russie, et une partie de la Pologne reconnaissait son autorité. La dynastie actuelle ne peut pas réclamer une pareille souveraineté, mais ses possessions le disputent en étendue aux plus grands empires de la terre. La Chine entière, la Mantchourie, la Mongolie, la Soungarie et le Thibet, constituent cet immense royaume. Il est donc assez naturel que les Chinois prennent un orgueil exagéré d'eux-mêmes quand ils jettent les yeux sur leur empire, et qu'ils le comparent avec l'étendue des autres nations.

Voici le tableau des institutions centrales du gouvernement chinois, suivant leur rang:

I. L'EMPEREUR (*Choang-ti*, *Thian-tseu*).
II. Le CONSEIL PRIVÉ ou CABINET (*Nei-ko*).
III. Le CONSEIL D'ÉTAT (*Kiun-ki-ta-tchin*), choisi parmi tous ceux qui occupent des fonctions élevées, et sans aucune règle connue.
IV. Le CORPS D'OFFICIERS EXERÇANT CONTRÔLE SUR LES FAMILLES IMPÉRIALE (*Tsoung-jin-fou*).
V. Les SIX TRIBUNAUX ou CONSEILS SUPÉRIEURS (*Lou-pou*), qui sont établis près de l'Empereur à Pe-king, et qui sont:

1° Le *Li-pou* ou Tribunal civil.
2° Le *Hou-pou* ou Tribunal des finances.
3° Le *Li-pou* ou Tribunal des rites.
Nota. De ce tribunal dependent le Bureau des Traducteurs et Interprètes, et le *Yo-pou* ou Ministère de la musique.
4° Le *Ping-pou* ou Tribunal de la guerre.
Nota. Les gouverneurs-généraux des provinces sont, *ex officio*, présidens du ministère de la guerre, et les lieutenans-gouverneurs sont vice-présidens du même ministère.
5° Le *Hing-pou* ou Tribunal des peines.
6° Le *Koung-pou* ou Tribunal des travaux publics.
Nota. De ce tribunal dépend le Bureau pour le surintendance des rues et des routes aux environs de Pe-king.

VI. AUTRES TRIBUNAUX ET BUREAUX INDÉPENDANS DES SIX TRIBUNAUX SUPÉRIEURS:

1° Le Bureau des affaires étrangères et coloniales (*Li-fan-youan*).

2° Le Bureau des censeurs publics (*Tou-tcha-youan*): deux censeurs en chef, un chinois et un mantchou *de la gauche*: les gouverneurs-généraux des provinces sont, *ex officio*, censeurs secondaires *de la droite*.

3° Le *Lou-ko*; classe des censeurs des ministères et bureaux de Pe-king.

4° Le grand Collége national des Han-lin (*Han-lin-youan*), etc.

En énumérant le nombre des fonctionnaires supérieurs: gouverneurs, lieutenant-gouverneurs, commandant en chef des forces militaires, trésoriers, juges criminels et chanceliers littéraires, compris dans ces sept grades, nous trouverons qu'il s'élève dans toutes les provinces à 102, et que 73 sont Chinois. Ainsi la proportion des Chinois aux Mantchoux et plus de *deux* pour un. Mais on doit se rappeler aussi que la proportion de la population chinoise à celle des mantchoux est probablement de *vingt* ou *trente* pour *un*.

Empereur.—A la tête de l'empire est placé le *grand et souverain empereur* (Ta-hoang-ti), le *fils du ciel* (Thian-tseu), comme il est souvent nommé. Sa dignité est la seule qui ait été héréditaire en Chine jusqu'à la dynastie régnante; encore ne l'était-elle que d'une manière pour ainsi dire élective, puisqu'elle n'était pas subordonnée à l'ordre de primogéniture, et que l'empereur régnant pouvait se choisir dans sa famille le successeur qui lui paraissait le plus capable de bien gouverner après lui. Comme empereur, il est le représentant du ciel et de l'empire; comme gouvernant, il est le *père* et la *mère* de son peuple, commis par le ciel pour le chérir d'une tendresse parfaite; il n'a de supérieur que le ciel, la terre et ses ancêtres pour lesquels il doit avoir la plus grande vénération. Il n'est responsable de ses actions qu'aux cieux azurés; c'est à eux qu'il adresse ses plaintes; c'est eux qu'il implore dans les grandes calamités; il promulgue leurs décrets, et il agit sous leur influence immédiate. Toute autorité, tout emploi émane de lui seul; c'est dans ses mains que réside le pouvoir exécutif; toutefois son autorité est limitée; plus encore par les écrits des anciens sages et philosophes, regardés comme sacrés depuis des milliers de siècles, que par les nombreux contre-poids que lui opposent une foule d'autorités secondaires, et par le corps puissant des lettrés qui occupe tous les emplois civils.

En théorie, la Chine a un gouvernement patriarcal; c'est le principe de la famille étendu à l'administration de tout un empire. Tous les devoirs d'un bon père de famille sont imposés à un gouverneur de province; les principaux magistrats d'un département ou d'un district doivent être aussi comme de bons pères de famille pour le peuple confié à leurs soins. Il est bien entendu que la pratique ne répond pas toujours au principe.

L'empereur a soin que tous ses enfans soient bien élevés. Il les fait instruire en mantchou et en tartare, et leur fait apprendre aussi les exercices militaires. Un examen auquel les plus grands personnages de l'empire sont présens, a lieu chaque année, et tous ceux qui excellent dans une de ces branches sont élevés en dignité. Cette publicité d'éducation entretient une émulation profitable parmi les jeunes princes.

Famille impériale. — A la tête du conseil pour les affaires de la famille impériale (*Soung-jin-pou*) est placé le premier personnage de l'empire après l'empereur. Les membres les plus éloignés de la famille impériale (qui est très nombreuse) sont placés sous la garde d'officiers d'un rang inférieur. Il y a aussi un trésor particulier pour l'entretien de ces membres; les mariages et les enterremens sont défrayés par ce trésor; mais les sommes accordées sont très modiques. Les parens de l'empereur ne sont pas exempts de la bastonnade et de la dégradation. Ils peuvent être complètement dégradés par l'empereur, et mis au rang du peuple.

Noblesse impériale héréditaire. — La dynastie actuelle a conféré douze titres de noblesse à des membres de la famille impériale. Cette noblesse a des degrés divers; les aînés seuls héritent du titre de leur père sous la sanction impériale; la noblesse du rang le moins élevé se continue dans sa ligne directe jusqu'à ce qu'elle soit éteinte. Les autres membres d'une famille noble, qui ne peuvent prétendre à la primogéniture, obtiennent un rang de noblesse inférieur à celui que possédaient leurs parens. Les femmes de la famille impériale ont pareillement des rangs et des titres respectifs. Les règlemens pour le maintien des lois héraldiques sont très stricts. Comme aucun émolument considérable n'est attaché au rang d'un noble, et comme une naissance noble ne peut pas être un motif de préférence, cette noblesse n'est pas en grande considération.

Conseil privé ou *cabinet*. — Le conseil privé ou cabinet des ministres décide de toutes les affaires nationales importantes; mais la sanction impériale et l'assentiment des présidens des six *tribunaux* et des vice-présidens du *tribunal des rites*, doivent être obtenus avant de mettre ces résolutions à exécution. A la tête du conseil sont placés deux premiers ministres (*Ta-hio-sse*), l'un mantchou, et l'autre chinois; s'il s'y trouve deux ministres, deux présidens et un grand nombre d'officiers inférieurs et de secrétaires.

Toutes les mesures que désire prendre l'empereur sont soumises aux délibérations du conseil privé; tous les documens d'importance doivent passer dans les mains de ses membres. Néanmoins leur pouvoir est limité; leurs délibérations ne peuvent que marcher lentement; et un seul mot de l'empereur peut casser leurs décrets.

Il serait moralement impossible de gouverner un empire aussi vaste que l'empire chinois, si l'administration n'était pas si uniformément constituée, qu'elle n'est qu'un pur mécanisme sans autre mouvement que celui qui lui est imprimé de la capitale. Mais si d'un côté l'organisation du gouvernement chinois est tellement établie que toutes les parties se meuvent régulièrement selon la force d'impulsion qui leur est donnée, d'un autre côté les hommes de talent et d'entreprise ne trouvent pas souvent l'occasion de se distinguer. Un usage inflexible leur prescrit les parties les plus minutieuses de leur mode d'administrer, et ils sont maltraités s'ils s'écartent de cette règle.

Tribunal civil ou des fonctionnaires publics. Mode d'élévation aux emplois publics. — Tous les emplois civils sont conférés par le tribunal des fonctionnaires publics (*Li-pou*). Les premiers des membres qui le composent (qui sont deux présidens, l'un mantchou, l'autre chinois) nomment, élèvent, avancent et dégradent les fonctionnaires publics, prennent connaissance de leurs mérites et de leurs démérites, et confèrent des titres et des rangs de noblesse. Au-dessous d'eux sont un grand nombre d'employés inférieurs, formant quatre chambres, chacune desquelles est chargée d'une portion particulière des obligations précitées. Quoiqu'il soit de leur devoir de n'agir que selon des règles prescrites, cependant, dans bien des cas, le patronage et l'intrigue facilitent beaucoup l'avancement.

Les mandarins ou fonctionnaires publics sont choisis parmi les *lettrés* qui ont obtenu un degré à leur examen littéraire. Ce mode de nomination qui s'applique à tous les emplois, a beaucoup d'analogie avec les grades de bacheliers et de docteurs, qui sont donnés chez nous au concours, et qui sont exigés pour occuper certaines professions civiles, comme celles de médecin ou d'avocat. En Chine, il y a deux degrés littéraires qui donnent aux lettrés des titres suffisans pour être nommés mandarins: celui de *Kiu-jin* (littéralement, homme recommandé et recommandable et celui de *Tsin-sse* (docteur avancé en grade). Mais tous ceux qui les ont obtenus ne sont pas immédiatement promus. Comme chez nous, une certaine somme d'argent est

aussi exigée des candidats qui obtiennent un degré, et par conséquent plus d'un lettré pauvre meurt avant d'avoir été promu à un mandarinat. Ceux qui sont assez heureux pour en obtenir deviennent d'abord gouverneurs de district (*hian*) ou députés et secrétaires dans d'autres administrations. De là ils s'élèvent graduellement, non par ancienneté, mais par leurs mérites qui sont régulièrement notés par le tribunal des fonctionnaires publics. Les fils des employés distingués ont un motif particulier d'être préférés, quoiqu'ils n'aient pas encore donné des preuves de leur habileté dans la littérature. Une charge peut être aussi obtenue par achat, mais l'acheteur doit posséder les talens qui lui donnent des titres pour remplir son emploi. Une forte somme d'argent est annuellement réalisée de cette manière par le gouvernement, et beaucoup d'hommes d'influence ont trouvé le chemin des hauts emplois par leurs richesses.

Ce sont là les trois ordres distincts de candidats dans la carrière civile. Une fois en place, ils ont une longue carrière devant eux. Ils peuvent obtenir des congés lorsque leur santé est altérée, ou lorsqu'ils désirent visiter leurs parens âgés. Au décès de ces derniers, ils doivent se retirer pour un certain temps de leurs emplois pour pleurer sur cette perte et pour habiter près de leur tombeau. La légèreté, la cruauté, l'incapacité, les rendent impropres à continuer de remplir leurs fonctions, et s'ils ont commis quelques grandes fautes, ils sont destitués ou condamnés à une forte amende. Mais le tribunal qui inflige les châtimens n'est pas moins libéral pour récompenser ceux qui le méritent. Un registre est tenu à cet effet, et toutes les actions dignes d'éloges sont soigneusement enregistrées. Ceux qui obtiennent quelque avancement le doivent à leur bonne conduite, et ils ont toujours la perspective d'un avancement plus élevé. Chaque document qu'ils rendent public est précédé d'un détail circonstancié de tous les degrés qu'ils ont déjà franchis, et du nombre de fois qu'ils ont été notés pour leur bonne conduite. Les degrés de noblesse auxquels ils peuvent prétendre sont au nombre de neuf, dont six ont chacun trois subdivisions. Les plus hauts degrés sont à perpétuité, tandis que les grades inférieurs s'éteignent avec le décès du possesseur, ou durent seulement un petit nombre de générations. Mais ces titres de noblesse sont moins susceptibles d'être obtenus par les fonctionnaires civils que par les officiers militaires, dont les actions d'éclat reçoivent cette marque de distinction. Toutefois la noblesse en Chine ne conférant aucun droit, et n'étant qu'un simple rappel de parenté, est, comme nous l'avons déjà dit, peu estimée, encore moins recherchée *.

Tribunal des revenus publics ou *des finances* (Hou-pou). — Ce tribunal ou ministère a l'administration de toutes les finances de l'empire. Pour suppléer aux besoins d'un empire aussi étendu, le trésor général et le trésor provincial de chaque province constituent différens fonds. Cet arrangement, qui a de l'analogie avec notre système financier, favorise l'ordre et l'économie des transports, si longs et si lents en Chine, où certains chefs-lieux de province sont éloignés de plus de 700 lieues de la capitale.

Le gouvernement chinois lève une taxe de capitation modérée, non sur chaque individu, mais d'après la loi établie par le célèbre empereur *Kang-hi*, sur un nombre spécifié d'individus. A peine la dixième partie du nombre d'individus trouvés dans les recensemens qui se font tous les cinq ans par ordre du gouvernement, paie la capitation; et ce dixième, d'après la loi, doit être composé d'individus riches qui puissent supporter cet impôt. La plus grande partie du revenu de l'empire chinois provient de l'impôt territorial payé principalement en espèces. Les arpens de terre sont taxés; les militaires et les employés civils reçoivent une certaine quantité de riz pour leur traitement; des greniers publics sont entretenus pour les approvisionnemens de cette nature, et le plus grand nombre des provinces doivent envoyer à la capitale, comme nous l'avons déjà vu précédemment, une forte quantité de ces denrées pour l'entretien de la cour et de l'armée.

Après l'impôt territorial viennent les contributions indirectes. La consommation du sel est, proportionnellement à la population, très considérable, et le gouvernement chinois en tire un si grand revenu, que les impôts sur les exportations et les importations sont de pures bagatelles en comparaison. Le tribunal des finances a aussi la surintendance de la fonte des monnaies, qui n'est guère que de l'or et de l'argent en *barres*, ou de la monnaie de billon frappée non à l'effigie de l'empereur. Toutes les importations ou exportations paient des droits d'entrée et de sortie à la douane, excepté le riz, qui, étant un objet de première nécessité, ne paie aucun droit d'importation.

La dépense publique de l'état est réglée selon l'ancienne coutume. Il y a des employés pour maintenir l'instruction publique, qui est l'objet d'une attention particulière du gouvernement. La charité publique n'est pas non plus oubliée par le gouvernement. Les domaines impériaux sont étendus, et les plus hauts rangs de la noblesse ont une portion de terre qui leur est assignée. Les militaires même possèdent des champs qu'ils cultivent pour leur entretien et celui de leurs familles.

Tribunal des rites et cérémonies (Li-pou). — Ce tribunal, dont nous nous dispenserons d'énumérer toutes les attributions, a l'inspection sur tout ce qui concerne les rites, les cérémonies civiles et religieuses, le culte des ancêtres de la dynastie régnante, et une foule d'autres objets qui sont regardés comme d'une haute importance en Chine. C'est lui qui veille à l'exécution dans tout l'empire d'un code d'étiquette que la nation la plus polie et la plus raffinée de l'Europe ne pourrait jamais imaginer. Ce code est tellement étendu, tellement universel, qu'il règle toutes les actions de la vie, même les plus minutieuses, et en apparence les plus indifférentes. Il prend le Chinois au berceau, et le façonne tellement qu'il lui ôte tous les mouvemens spontanés de la nature, pour en faire un rouage obéissant, régulier, qui doit concourir à l'action du grand système d'ordre et d'harmonie qui régit l'empire. On doit convenir que sans cela, sans ce concours régulier et façonné de tous les individus à l'action administrative, le grand empire de la Chine ne pourrait pas subsister.

Tribunal de la guerre (Ping-pou). — Ce tribunal veille sur une armée permanente de plus d'un million d'hommes. Les mandarins militaires chinois obtiennent leurs rangs de la même manière et dans le même ordre que les mandarins civils; le principe des examens et des concours leur est également appliqué. Pour obtenir un rang, ils doivent passer par un certain nombre d'examens. Les honneurs et les talens militaires tiennent en Chine un rang secondaire, et les honneurs ainsi que les talens littéraires y tiennent le premier rang. Les mandarins militaires sont placés sous le contrôle absolu des mandarins civils; leur paie est médiocre, et une grande partie des soldats de l'armée active se livre à des travaux d'agriculture; c'est ce qui leur fait perdre l'esprit militaire, qui doit être constamment entretenu avec grand soin par les gouvernemens pour ne pas s'altérer. C'est pour cela que l'on a l'habitude en Europe de regarder l'armée chinoise comme complétement dénuée de bravoure et très facile à vaincre. Mais les armées stationnées sur les frontières occidentales de la Chine, où l'esprit militaire est plus entretenu, et la cavalerie mongole, sont de bonnes troupes.

Tribunal des peines (Hing-pou), ou Ministère de la justice. — C'est à ce tribunal que ressortissent toutes les

* *Canton Register*, 1834.

affaires judiciaires; il prononce l'exécution des châtimens, les amnisties, les bannissemens; il fait observer le code des lois, code brutal dans plusieurs de ses parties, mais accommodé aux mœurs du peuple *. La loi autorise le plus humble sujet à recourir aux plus hautes autorités; l'empereur lui-même donne sa décision dans les cas importans. Il faut convenir cependant que l'administration de la justice en Chine renferme de graves abus que l'on ne tolérerait pas en Europe. La plupart des crimes peuvent être rachetés à prix d'argent. Une personne condamnée à mort peut acheter une autre personne pour mourir à sa place. Ce fait est révoltant, et dans nos mœurs nous avons peine à croire qu'il puisse se produire. Certaines lois cruelles ou barbares n'existent que pour la forme, ou ont pour but de retenir le peuple dans le devoir par la crainte; elles sont presque entièrement sous le contrôle du juge, qui les modifie selon les circonstances. Les abus de pouvoir, les prévarications des magistrats, ne sont pas aussi à craindre qu'on pourrait le penser. L'empereur lui-même, dont la volonté arbitraire se placerait au-dessus des lois, aurait à craindre les *Censeurs*, dont les fonctions sont de veiller sur ses actions, et qui jouissent de la plus grande liberté de lui faire des remontrances, ainsi que de parcourir les provinces dans le but d'examiner la conduite des plus hauts mandarins. C'est là une très sage institution assurément; et quelle nation en Europe peut se vanter d'en posséder une pareille?

Tribunal des travaux publics (Koung-pou). — Ce tribunal est chargé de la direction des travaux relatifs à la confection et à l'entretien des routes et canaux, des digues du Hoang-ho, des bâtimens publics, des ponts qui, en Chine, sont très nombreux et quelquefois d'une grande beauté.

Le *Bureau des Traducteurs* (Sse-yi-kouan), attaché au Tribunal des rites, est composé de huit chambres. Autrefois, lorsque ce bureau fut créé, quatre-vingt-seize traducteurs y étaient attachés; mais il n'y en a plus que huit maintenant.

Le *Bureau des affaires étrangères et coloniales* (Li-fan-youan) a été établi par la dynastie tartare régnante pour les affaires de tous les états dépendans.

Le *Bureau des Censeurs* (Tou-tcha-youan) comprend les magistrats préposés à la surveillance de l'empereur, des magistrats et du peuple. La loi veut que leur personne soit sacrée, ou du moins qu'ils ne puissent pas perdre la vie pour ce qu'ils auront eu le courage de dire à l'empereur. Cependant cette loi fut violée, dit-on, par le dernier empereur décédé, lorque les censeurs lui indiquèrent son successeur. Malgré le peu de cas que l'empereur paraît ordinairement faire des remontrances des censeurs, ces remontrances n'en produisent pas moins un bon effet plus ou moins éloigné; et cette institution remplace d'une certaine manière, pour la Chine, la presse libre de l'Europe.

Il y a deux présidens de ce bureau, l'un Tartare et l'autre Chinois, comme c'est l'habitude; ils ont quatre assistans. Les gouverneurs-généraux et les lieutenans-gouverneurs prennent tous ce titre honoraire lorsqu'ils se rendent dans leurs gouvernemens respectifs.

Le *grand collége des Han-lin* fut institué du temps des Thang. Il est tout à la fois littéraire et politique. Tous les travaux nationaux sont dirigés par ses membres. Ce n'est pas une école ouverte pour l'éducation de la jeunesse, mais une espèce de grande académie nationale, formée des personnes les plus instruites dans tous les genres de sciences, mais surtout dans la littérature, et qui exerce une grande influence dans le gouvernement de l'état. Les membres qui le composent appartiennent au second des neuf rangs de fonctionnaires qui existent en Chine. Les descendans des deux anciens philosophes *Koung-tseu* et *Meng-tseu*, en sont membres exceptionnellement par droit d'hérédité.

Marques distinctives des neuf rangs. — Tous les officiers ou employés du gouvernement, nommés *mandarins* par les Européens, sont divisés en neuf rangs ou classes. Cette division existe dans l'ordre civil comme dans l'ordre militaire; mais un officier militaire tenant nominalement le même rang qu'un employé civil, est cependant regardé comme son inférieur. Les neuf rangs sont divisés chacun en *principaux* et en *secondaires*. La marque distinctive est un bouton ou petit globe porté sur le bonnet officiel, et une pièce carrée de broderie portée sur le dos et sur la poitrine.

La marque distinctive du premier rang est une pierre précieuse qui n'est portée que par un petit nombre des plus hauts personnages de l'empire. Les membres secondaires du premier rang sont plus nombreux; ce sont les présidens des tribunaux ou ministères respectifs, et les censeurs. Le second rang porte un bouton rouge ou de corail en forme de fleur; le troisième rang porte un bouton en pierre bleu-foncé; le quatrième en bleu-clair; le cinquième en cristal blanc, etc.

Moniteur impérial. — Le gouvernement publie une sorte de journal ou moniteur quotidien, dans lequel il insère un grand nombre de décrets et autres documens officiels, sous la forme d'instructions adressées aux magistrats ou au peuple; car il est de la politique en Chine que l'empereur communique ainsi avec son peuple à la manière d'un père de famille. Ce moniteur officiel est envoyé aux principaux fonctionnaires, et les gazettes provinciales, qui s'impriment dans les principales villes, copient et publient de nouveau ce qui s'y trouve contenu.

Langue et littérature chinoise. — Il faudrait un volume pour traiter convenablement ces deux sujets. Limités que nous sommes et par l'espace qui nous est accordé, et par les détails dans lesquels nous avons jugé convenable d'entrer sur tout ce qui se rapporte à la politique, nous nous contenterons de donner sur la langue et la littérature quelques notions rapides, mais sûres.

La langue chinoise est généralement regardée, en Europe, comme la langue la plus difficile du monde. Cependant elle peut s'apprendre comme toutes les autres langues humaines, puisqu'elle sert de moyen de communication à plus de 360 millions d'hommes. C'est parce qu'elle est représentée par un système graphique entièrement différent des autres systèmes usités maintenant en Europe et dans les autres parties du monde, qu'elle est généralement jugée si difficile. La langue chinoise est une langue que l'on pourrait nommer, comme la nation qui la parle, *antédiluvienne*. Elle appartient à l'*âge hiéroglyphique*, auquel appartenait aussi l'écriture de l'ancienne Egypte. Dans l'origine, l'écriture chinoise n'était qu'une peinture informe des objets matériels. Pour représenter le soleil, la lune, les étoiles, les arbres, les animaux, etc., on en traçait une figure grossière à laquelle on attachait le nom ou la prononciation que ces objets avaient déjà reçus dans la langue parlée, comme *ji*, *youéi*, *leng*, mou, etc. Nous renvoyons pour plus de détails au mot ÉCRITURE, où le système de la langue figurée des Chinois sera exposé.

On possède maintenant en Europe des moyens assez faciles d'apprendre la langue chinoise. Il y a même une chaire de langue et de littérature chinoises établie au collége de France, la seule qui ait été fondée jusqu'ici en Europe. Mais on peut apprendre passablement cette langue avec les seuls secours des méthodes grammaticales et des dictionnaires publiés par les Européens *. Les Chinois ont plu-

* Le code pénal de la dynastie régnante (*Ta-thsing-lin-li*) a été traduit en anglais, et de l'anglais en français.

* Voici les grammaires et dictionnaires désignés ci-dessus : GRAMMAIRES. 1° *Notitia linguæ sinicæ*, auctore P. Premare;

sieurs excellens dictionnaires tout chinois. Le plus célèbre et le plus répandu est celui de l'empereur Khang-hi (Khang-hi-tseu-tsian), non que ce prince en soit l'auteur, mais parce qu'il en a écrit la préface, et qu'il a été publié sous son règne. Les mots ou caractères les plus usités de la langue chinoise, au nombre d'environ 32,000, y sont expliqués avec le plus grand soin et dans un ordre très régulier. La méthode qui y est suivie a beaucoup d'analogie avec celle que Johnston a suivie dans son célèbre dictionnaire anglais, où des citations nombreuses d'auteurs expliquent les différentes acceptions des mots.

« La littérature chinoise, a dit M. Rémusat, est incontestablement la première de l'Asie par le nombre, l'importance et l'authenticité des monumens. Les ouvrages classiques, qu'on nomme *king* (livres révérés), remontent à une époque très ancienne. Les philosophes de l'école de Confucius en ont fait la base de leurs travaux sur la morale et la politique. L'histoire a toujours été l'objet de l'attention des Chinois, et leurs annales forment le corps le plus complet et le mieux suivi qui existe dans aucune langue. L'usage des concours a donné un grand essor à l'éloquence politique et philosophique. L'histoire littéraire, la critique des textes et la biographie, sont le sujet d'une foule d'ouvrages remarquables par l'ordre et la régularité qui y sont observés. On possède beaucoup de traductions chinoises des livres sanskrits sur la religion et la métaphysique. Les lettrés cultivent la poésie qui est assujettie chez eux au double joug de la mesure et de la rime. Ils ont des poëmes lyriques et narratifs, et surtout des poëmes descriptifs, des pièces de théâtre, des romans de mœurs, des romans historiques et des romans où le merveilleux est mis en usage. On a composé en outre un grand nombre de recueils spéciaux et généraux, des bibliothèques et des encyclopédies ; et dans le dernier siècle, on a commencé l'impression d'une collection d'ouvrages choisis, en cent quatre-vingt mille volumes. Il n'y a pas même en Europe de nation chez la quelle on trouve tant de livres, ni de livres si bien faits, si commodes à consulter et à si bas prix. »

Cette grande collection ou bibliothèque d'ouvrages choisis en cent quatre-vingt mille volumes, dont il est parlé ci-dessus, fut commencée, en 1773, par l'empereur Khiang-loung, grand-père de l'empereur régnant. Cette bibliothèque est intitulée : *Ouvrages réunis des quatre magasins* (Sse-khou-sti-chou). On continue encore à l'imprimer *, et en 1818 il avait déjà paru 78 731 volumes de cette immense collection. La bibliothèque royale de Paris possède plusieurs belles collections d'ouvrages chinois, dont quelques uns mériteraient d'être traduits et connus en Europe. On peut même dire que certains ouvrages chinois de politique et de morale produiraient une sorte de révélation d'un monde nouveau, que tout ce qu'on en connaît jusqu'ici n'a pas encore fait entièrement deviner. Ce serait rendre un grand service à notre civilisation que de la mettre à même de s'enrichir ainsi de tant de trésors étrangers.

Philosophie. — La philosophie morale et politique a été très cultivée en Chine depuis la plus haute antiquité. Nous renvoyons aux noms des principaux philosophes, KHOUNG-FOU-TSEU (Confucius), MENG TSEU, et autres, pour en donner une idée. On verra aussi, à l'article LAO-TSEU, que les Chinois n'ont pas été étrangers à la philosophie métaphysique et aux spéculations les plus élevées de la pensée. Nous renvoyons aussi à ces mots pour faire connaître ce que l'on entend par religion en Chine.

Instruction publique. — On doit présumer que chez un peuple qui cultive à un si haut degré la littérature, l'instruction publique ne doit pas être négligée ; aussi est-elle très répandue en Chine. Il y a des colléges dans les grandes villes, et des écoles dans les plus petits villages. Il n'y a pas d'artisan qui ne sache lire quelques caractères et faire usage des livres relatifs à sa profession. La foule des lettrés qui n'ont pu réussir dans les examens se répand dans les villes pour y enseigner l'écriture et les élémens de la littérature. Les colléges n'ont pas de professeurs à gages, mais des examinateurs et des proviseurs, dont la grande affaire, dit M. Rémusat, est de diriger les concours et de surveiller les étudians. Il y a à Péking un collége pour les interprètes où l'on enseigne les langues des pays voisins de la Chine ; mais partout ailleurs l'étude des langues étrangères est entièrement négligée : la Chine vit chez elle.

Sciences et arts. — L'astronomie a été cultivée par les Chinois depuis les temps les plus reculés de leur histoire. Sans y avoir fait des progrès aussi grands que les Européens depuis deux siècles, on peut dire cependant qu'ils ont porté cette science à un état assez avancé sans le secours des instrumens modernes. 2 357 ans avant notre ère, sous le règne de *Yao*, ils avaient déjà fait des opérations astronomiques par lesquelles on peut conclure qu'ils étaient assez avancés en astronomie, puisqu'ils avaient deux divisions du ciel, l'une en 28 parties égales, l'autre en douze, nommées les *douze palais du soleil*, et qu'ils connaissaient, à très peu de chose près, la grandeur de l'année solaire, la fixant à 365 jours et 6 heures. L'astronomie est encore cultivée maintenant en Chine ; mais ce sont le plus souvent des Européens ou des étrangers qui président le tribunal d'astronomie établi à Péking, et dont les fonctions sont de prédire les éclipses et de rédiger le calendrier annuel.

Les Chinois ont fait assez peu de progrès dans les mathématiques ; cependant leurs méthodes de numération sont bonnes et fondées depuis une haute antiquité sur le système décimal, qui est suivi dans leurs différentes mesures.

Les arts du dessin sont imparfaitement cultivés à la Chine. On n'y connaît pas, ou du moins on n'y observe pas la perspective à la manière européenne. La peinture a aussi ce caractère sec et tranché qui méconnaît la distribution des ombres ; mais les peintres chinois excellent dans les détails, et il serait difficile de trouver en Europe d'aussi bons peintres de fleurs, d'oiseaux et de poissons. Pas une pétale de fleurs n'est omise, pas une écaille de poisson n'est oubliée ; les nuances les plus délicates et les plus fines sont reproduites. Ils excellent aussi dans ces peintures en miniature, si connues en Europe par leur grâce et leur fragilité. Ils réussissent admirablement et depuis très longtemps dans la gravure sur bois, mais au trait seulement.

L'architecture a pris un assez grand développement en

Malaccæ, 1831, in-4°. Véritable trésor grammatical de la langue chinoise qui était restée en manuscrit à la Bibliothèque royale de Paris, depuis plus de cent ans, et qu'un riche anglais (*lord Kingsborough*), a fait imprimer à ses frais au collége anglo-chinois de Malacca ;

2° *Clavis sinica*, or elements of chinese grammar, etc., by Marshan, Serampoore, 1814. Un volume in-4°. Grammaire du style ancien.

3° *A grammar of the chinese language*, by the Rev. R. Morrison. Serampoore, 1815, 1 vol. in-4°. Grammaire de la langue parlée principalement.

4° *Elémens de la grammaire chinoise*, ou principes généraux du *kou-wen* ou style antique, et du *kouan-hoa* ou de la langue commune généralement initiée dans l'empire chinois, par M. Abel-Rémusat. Imprimerie royale, 1822. 1 vol. in-8°.

Nous ne parlons ici, ni des grammaires chinoises de Fourmont, ni du *Museum sinicum* de Bayer, ouvrages bons pour leurs temps, mais trop imparfaits maintenant pour en faire usage dans l'étude du chinois.

DICTIONNAIRES. 1° Le premier dictionnaire chinois européen imprimé est celui des missionnaires français en Chine, publié, à Paris, en 1813, et imprimé à l'Imprimerie impériale, en un vol. grand in-folio, par M. Deguignes fils, sous le titre de *Dictionnaire chinois-français-latin*.

2° *A dictionary of the chinese language*, in thre partr. by the Rev. Morrison. Macao, 6 vol. in-4°, 1815-1822. — Nous ne citons pas celui du P. Gonzalès, chinois-portugais, plus récent, mais d'un classement très difficile et peu utile.

* *Journal asiatique*. Juillet 1834.

Chine, surtout dans la construction de monumens d'utilité publique. Tout le monde a entendu parler de cette grande muraille qui a plus de 600 lieues de longueur, et sur le sommet de laquelle cinq à six cavaliers peuvent marcher de front. C'est un de ces monumens qui, comme les pyramides d'Egypte, attestent plutôt la force matérielle qui entasse, que l'art qui combine; cependant le génie des Chinois dans l'architecture s'est déployé dans la construction des ponts, des digues, des canaux, etc. L'architecture civile a aussi laissé de belles marques dans les édifices du palais impérial à Pe-king, dans plusieurs monumens publics, dans les temples, et dans ces nombreuses et hautes tours à neuf étages, dont la grande tour de porcelaine de *Nan-king* est un des plus célèbres modèles. Dans les monumens ou édifices particuliers, les pièces en charpente dominent. Les ponts sont en pierre, la plupart formés d'arches en plein cintre, d'une solidité et d'une longueur remarquables. Quelques uns ont les arches en ogives. Les plus beaux ponts sont dans la province de *Fou-kian*; l'un de ces ponts, qui est à *Tsiouan-tcheou*, est jeté sur un bras de mer : il a 2 500 pieds chinois de longueur, 20 pieds de largeur, et 126 doubles piles assez hautes pour laisser passer de gros bâtimens qui viennent de la mer. Il y a aussi en Chine des ponts en chaînes de fer, suspendus et d'une grande hardiesse. Les villes sont presque toutes construites sur le même plan, qui, dans l'antiquité chinoise, était symbolique. Elles ont généralement la forme d'un carré, et sont entourées de hautes murailles flanquées de tours d'espace en espace. On voit dans ces villes des arcs de triomphe, des tours, faisant ordinairement partie de monastères de bonzes, des inscriptions en l'honneur d'hommes ou de femmes célèbres. On trouvera, aux articles NAN-KING et PE-KING, de plus amples descriptions.

Commerce et industrie. — L'industrie des Chinois est passée en proverbe; elle est merveilleuse en tout ce qui concerne les aisances et l'agrément de la vie. L'origine de plusieurs arts, qui ont pris un grand développement en Europe, et que les premiers voyageurs européens en Chine ont fait connaître, doit leur être attribuée; elle se perd même chez eux dans la nuit des temps. Depuis la plus haute antiquité, c'est-à-dire depuis les temps historiques, qui remontent à 2637 ans avant notre ère, les Chinois ont su élever des vers à soie, et fabriquer de leur produit des étoffes qui ont attiré chez eux des marchands de toutes les parties de l'Asie. Les écrivains anciens de la Grèce nommaient même *Sères* (habitans du pays de la soie) les peuples qui en faisaient une industrie, et *Sérique* le pays qui produisait la soie, et ils le plaçaient à l'extrémité orientale de l'Asie. La fabrication de la porcelaine a été portée par eux à un si haut degré de perfection, qu'il n'a été que depuis peu dépassé en Europe. La vivacité et la solidité de certaines de leurs couleurs font encore le désespoir de nos fabricans. Tout le monde connaît les beaux ouvrages en vernis de la Chine et du Japon, que l'on ne peut égaler en Europe. L'encre de Chine, si utile dans les arts, ne se fabrique bien qu'en Chine. Le *blanc de plomb* ou la *céruse*, est encore un produit chinois. Ce sont les Hollandais qui les premiers ont exploité en Europe cette grande branche d'industrie, et il est très présumable qu'ils avaient emprunté leur procédé aux Japonais, avec lesquels ils avaient depuis long-temps des relations importantes. En effet, leur procédé pour fabriquer la céruse est presque identique, selon M. Biot fils (*Journ. asiat.*, 1835), avec celui qui est indiqué dans les ouvrages chinois et japonais pour la préparation de cette substance. Seulement au lieu de chauffer les pots avec le feu, les Hollandais entourent les pots avec du fumier et du tan, ce qui donne à la céruse ainsi faite une teinte grisâtre. Auprès de Vienne, on chauffe les pots avec du feu, et le blanc fabriqué est très pur : c'est exactement le procédé chinois.

On connaît assez généralement, en Europe, ce papier de Chine qui est si avantageux dans l'impression en taille douce pour reproduire toute la pureté des traits de la gravure. L'impression des ouvrages sur ce papier donne aux exemplaires ainsi imprimés une valeur que la netteté admirable des caractères et l'impression veloutée et pure des pages compensent bien au-delà. On fabrique maintenant en France de ce papier de Chine, par le procédé chinois; mais ce papier, qui approche déjà beaucoup du véritable papier de Chine, est encore cependant bien loin de l'égaler. On sait que ce papier se fabrique en Chine avec du bambou. Cet arbre sert dans ce pays à faire des milliers d'ouvrages de toute espèce, depuis les échafaudages et les charpentes des plus grands bâtimens, jusqu'aux plus petits ouvrages de fantaisie.

Les toiles de coton de la Chine sont exportées dans le monde entier. Le *nankin*, qui tire son nom de la ville de *Nan-kin*, où en sont les principales fabriques, a une renommée populaire. Un grand nombre d'inventions que l'Europe s'approprie sont dues aux Chinois. Ils connaissaient la polarité de l'aimant 2 500 ans avant notre ère; à cette époque leur histoire nous en fait connaître une application à des *chars magnétiques* qui indiquaient la direction du pôle *. La poudre à canon et d'autres compositions inflammables dont ils se servent pour construire des pièces d'artifice d'un effet surprenant, étaient connues des Chinois depuis très long-temps, lorsqu'on a cru les inventer en Europe. La gravure en bois et l'imprimerie stéréotype remontent en Chine au milieu du sixième siècle de notre ère.

« Au dix-huitième siècle, dit M. Biot, plusieurs inventions de ce peuple singulier furent signalées par les missionnaires, et parmi elles on trouve l'usage des puits forés pour chercher les eaux souterraines, l'emploi du gaz naturel pour l'éclairage des villes, en le conduisant par des tuyaux dans les rues, l'application du fer à la construction des ponts suspendus; mais d'abord on fit peu d'attention à ces indications. L'emploi du gaz pour l'éclairage fut presque révoqué en doute, et l'invention des ponts suspendus fut critiquée comme inutile par M. de Paw. Près d'un siècle après, ces inventions ont reparu parmi nous comme des découvertes nouvelles, et alors l'esprit des Européens, essentiellement porté à perfectionner, leur a donné un développement d'application bien supérieur à celui qu'elles ont jamais obtenu en Chine.

» Le *sucre de fécule*, ajoute M. Biot, qui n'a été connu en Europe qu'en 1811, après les expériences de Kirkoff à Saint-Pétersbourg, était connu depuis très long-temps à la Chine, et employé dans presque toutes les préparations des confiseurs. Il est cité dans l'Encyclopédie japonaise (réimpression, avec additions, d'une Encyclopédie chinoise), et dans le *Tien-koung-kai-we*, ouvrages qui datent des années 1713 et 1637. Il est même indiqué dans le *Pen-thsao-kang-mou*, qui date de l'année 1578. »

L'art d'extraire le sucre de la canne a été importé de l'Inde en Chine sous la dynastie des Thang, en 707.

L'agriculture est très avancée en Chine, où elle est en honneur depuis la plus haute antiquité. On sait que l'empereur se fait gloire d'ouvrir chaque année la saison du labourage en traçant quelques sillons en présence de toute la cour. Les instrumens aratoires y dénotent un art avancé. C'est de Chine que sont venus en Europe les semoirs mécaniques, dont on trouve la figure dans des ouvrages d'arts et d'agriculture qui existent depuis une haute antiquité en Chine, et que l'on possède à la Bibliothèque royale de Paris. Il en est de même de la machine à vanner le blé, connue en France sous le nom de *tarare*; elle est représentée dans le Tien-toung-kai-we avec son ventilateur et telle que nous l'employons.

* Voyez pages 28 et 87 de notre *Description de la Chine.*

Commerce. — Le commerce intérieur de la Chine est beaucoup plus considérable que son commerce extérieur; il se fait principalement par les rivières et les canaux, qui présentent le plus grand développement de navigation intérieure qui existe dans le monde*. Plus de 330 canaux artificiels distribuent dans le vaste empire chinois les produits de toutes les provinces. Le canal impérial (Yu-ho) est la grande route maritime des provinces éloignées du midi à la capitale; c'est par ce grand canal qu'arrivent annuellement à Pe-king d'innombrables bâtimens chargés d'approvisionnemens et de tributs en grains des provinces.

Le commerce extérieur consiste principalement en thé, en porcelaine, en étoffes de soie et de coton. L'exportation annuelle du thé, par Canton seulement, s'élève à une valeur de plus de 100 000 000 de francs. L'Angleterre et l'Amérique sont en première ligne pour la consommation de cette denrée. Nous avons donné à l'article CANTON de cette Encyclopédie, le tableau du nombre de navires arrivés dans ce port pendant l'année finissant au 30 juin 1834, pour toutes les nations de l'Europe. Nous ne donnerons point ici le détail complet des importations en Chine par Canton, et des exportations du même port pour l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique. Nous nous contenterons d'en offrir les résultats sommaires pour l'année 1833-1834, tels qu'ils se trouvent dans le *Chinese commercial-guide*, Canton, 1834.

Voici d'abord le résultat de la balance commerciale des marchandises :

Total des exportations en dollars de 5 fr. 30 c.	20 973 270 d.
Total des importations.	23 476 793
Balance en faveur des importat. étrang. En dollars.	2 503 523
En francs.	13 352 122 fr.

Exportation d'argent en barres.

En Angleterre : dollars espag. et brés.	128 739	155 730 d.
— argent en barres du Mexique. .	26 941	
A Calcutta : dollars espag. et brés. .	104 704	1 929 931
— argent syca.	1 825 227	
A Bombay : dollars espag. et brés. .	671 633	3 854 284
— argent syca.	3 182 647	
A diverses places : dollars esp. et brés.	143 295	277 879
— argent syca.	111 430	
— argent sud. am.	23 154	
TOTAL de l'exportation de l'argent, celui exporté par la compagnie des Indes compris. . .		6 217 820 d. =33 161 706 fr.
TOTAL en francs de l'excédant des importations en Chine sur les exportations.		46 513 828 fr.

Il faut joindre à cela le tableau de l'importation de l'opium.

Importation d'opium en Chine.

Depuis le 1er avril 1833 jusqu'au 31 mars 1834.

	Anglais.	Portugais.
De Patna et de Bénarès.	7 511 c.	1 000 caisses.
De Malwa.	7 773½	1 000
De Demaun.	2 339	0 600
	17 613½	2 600
	20 213½	

Ces 20 000 caisses d'opium représentent une valeur d'environ 200 000 000 de francs.

On voit par ces états d'importations et d'exportations, puisés à des sources anthentiques, que la balance du commerce à Canton, entre les Anglais et les Chinois, est toute en faveur des premiers de plus de 46 000 000 de francs, non compris l'opium. Il n'est donc pas étonnant d'un côté, que les Anglais tentent, par tous les moyens possibles, d'étendre leurs relations commerciales avec les Chinois dans d'autres ports que Canton; et, d'un autre côté, il est également naturel que le gouvernement chinois, qui prévoit quel doit être le résultat de ce commerce avec les nations étrangères, y apporte le plus de restrictions possible.

L'état du commerce des Etats-Unis d'Amérique avec Canton présente un mouvement uniforme d'importations et d'exportations de 9 887 502 dollars, ou 52 733 344 francs, pour les importations, et autant pour les exportations; de sorte que la balance du commerce entre la Chine et les Etats-Unis n'est pas plus à l'avantage de l'une que des autres, c'est-à-dire qu'elle présente un avantage réel pour les deux nations, qui trouvent ainsi à écouler leurs propres produits.

Un fait curieux et important qui ressort du tableau des exportations de thé par les négocians anglais, c'est que le thé *Congo* leur coûte à Canton, 21 taëls

le pécoul, ou.	1 f. 18 c.	la livre.
Le thé *Soutchoung*. 22 taëls, ou	1	24
Le thé *Péko*, 29 taëls, ou	1	63
Le thé *Hyson*, 47 taëls, ou	2	65
Le thé impérial, ou poudre de canon, 55 taëls, ou	3	10

Une autre route du commerce de la Chine avec les nations européennes est celle de Kiakhta, sur les frontières de la Sibérie et de la Mongolie. Selon quelques voyageurs, le prix de toutes les marchandises qu'on y échange surpasse rarement la somme de 24 000 000 francs par an. Les fourrures de la Sibérie y trouvent moins de débit depuis que les Anglais et les Américains apportent une grande quantité de pelleteries à Canton. Cependant c'est par la route de Kiakhta que la Russie tire la presque totalité du thé qui se consomme dans ce pays et dans plusieurs parties de l'Allemagne.

Les marchands chinois ont autrefois navigué dans les mers de l'Inde, et jusqu'en Arabie et en Egypte, avant que les Anglais ne se fussent emparés de presque tout le commerce de ces places. Cependant il en est quelques uns qui visitent encore de nos jours les îles de l'Archipel oriental, les ports de la Cochinchine et du Japon, la presqu'île de Malacca et même le Bengale. Les Chinois firent autrefois le commerce de la soie avec les Romains, par l'entremise des Boukhares, des Ases et des Persans. Leur histoire a conservé le souvenir de plusieurs ambassades qui furent envoyées à l'empereur de la Chine par des empereurs romains, sans doute dans des vues commerciales. La première de ces ambassades fut envoyée par *An-thun* (Antonin), et arriva à la cour de Hiouan-ti l'an 166 de notre ère. La seconde se rapporte à l'année 284, et une troisième à l'année 1081, sous le règne de Michaël Ducas, empereur de Constantinople. Le commerce de la Chine avec l'intérieur de l'Asie se fait par des caravanes qui partent de la Perse ou des autres contrées situées à l'ouest de l'empire chinois. C'est ainsi que l'on tire des chevaux de la Tartarie; du jade, du musc et des châles, de Khotan et du Thibet; des pelleteries et des draps, de Silésie et de Russie.

Histoire. — Après avoir donné un aperçu aussi substantiel qu'il nous a été possible de l'état actuel de la Chine, il nous resterait à jeter un coup d'œil sur son histoire; mais ce sujet est si vaste et tellement chargé d'événemens, que nous ne pouvons songer à l'aborder ici. Nous nous bornerons, pour donner une idée du soin avec lequel sont rédigées les tables chronologiques, de publier ici pour la première fois un extrait de la Table chronologique de tous les souverains qui ont régné en Chine, depuis la 61e année du règne de Hoang-ti. Nous transcrirons dans son entier seulement la partie qui se rapporte à la période la plus antique pour en faire comprendre toute la netteté. A partir de la dynastie des *Hia*, nous nous contenterons de donner

* Les Chinois ont fait l'histoire et la statistique de leurs fleuves, rivières et canaux, dans un ouvrage en quarante volumes, intitulé *Choui-king-kin-kian*.

le tableau général des dynasties. Cette table construite sur les monumens les plus authentiques, a été imprimée à Pe-king dans le palais impérial, après avoir subi, dit le Père Amiot, tous les examens juridiques des différens tribunaux littéraires de cette capitale, la 32e année de *Kien-loung*, c'est-à-dire l'an de notre ère 1767, pour servir de règle aux historiens et autres écrivains publics de l'empire. Il est surprenant que, malgré les documens les plus authentiques élaborés par la critique chinoise depuis plus de 2000 siècles, et les savans travaux de quelques missionnaires français sur la chronologie de l'histoire de la Chine, il se rencontre encore à chaque instant des écrivains européens qui veuillent à toute force réformer à leur manière cette chronologie, et la soumettre aux exigences de leur prétendue chronologie modèle.

2637 av. J.-C. Soixante-unième année du règne de Hoang-ti (l'Empereur Jaune).
2577. Vingt unième année du règne de Chao-hao.
2517. Quatre-vingt-unième année du règne de Chao-hao.
2455. Quarante-septième année du règne de Tchouan-hiu.
2397. Trente-neuvième année du règne de Ti-kou.
2366. Première année du règne de Ti-tchi.
2357. Première année du règne de Thang-yao.
2337. Vingt-unième année du règne de Yao.
Nota. Il est à remarquer que depuis *Ti-tchi*, on appelle les années du nom de *Tsaï*, et non celui des *Nian*, comme auparavant. *Tsaï*, signifie qui est complet, qui est fini, qui est prêt à recommencer, d'où l'on conclut que l'année finissait après toutes les récoltes.
2285. Yao associe Chun à l'empire.
2277. Quatre-vingt-unième année du règne de Yao. Neuvième année de l'association de Chun.
2255. Première année du règne de Yu-chun.
2224. Chun associe Yu à l'empire.
2217. Trente-neuvième année du règne de Chun. Huitième année de l'association de Yu.

1783. Dynastie des Chang. — Première année du règne de Tching-tang.
1134. Dynastie des Tcheou. — Première année du règne de Wou-wang (le roi Wou).
255. Dynastie de Thsin. — Empire des *Thsin;* cinquante-deuxième année de Siang-wang.
202. Dynastie des Han. — Cinquième année du règne de Taï-tsou-kao-hoang-ti, ou du Sublime Empereur, premier chef de la dynastie des *Han*.
265 ère vulg. Dynastie de Tsin. — Première année *taï-chi* du règne de Wou-ti des *Tsin*. (Ici commence la dynastie des *Tsin* occidentaux en 317, commencement de celle des *Tsin* orientaux.)
420. Dynastie des Soung. — Première année *young-tsou* du règne de Wou-ti, des *Soung*.
502. Dynastie des Liang. — Première année *thian-kian* du règne de Wou-ti, des *Liang*.
581. Dynastie des Souï. — Première année *kaï-hoang* du règne de Wen-ti, des *Souï*.
618. Dynastie des Thang. — Première année *wou-te* du règne de Kao-tsou de la dynastie des *Tchang*.
907. Les cinq petites dynasties Ou-taï, Liang. — Première année *kaï-ping* du règne de Taï-tsou, de la dynastie des Liang. (Ici commencent les cinq petites dynasties, *Ou-taï*, qui sont les *Liang*, les *Tang*, les *Tsin*, les *Han* et les *Tcheou*.)
960. Dynastie des Soung. — Première année *kian-loung* du règne de Taï tsou, des *Soung*.
1123. Dynastie des Kin, régnant simultanément avec celle des Soung. — Première année *thian-hoei* du règne de Taï-tsoung des *Kin*. (Les Kin étaient déjà maîtres d'une partie de la Chine; mais ils ne sont point regardés comme empereurs. On ne qualifie du titre d'empereurs que ceux de la race des *Soung*.)
1260. Commencement de la dynastie des Youan, ou Mongols. — Première année *tchoung-toung* du règne de Chi-tsou, de la dynastie des *Youans*.
1295. Règne exclusif de la dynastie Mongole. — Première année *youan-tching* du règne de Tching-tsoung, des *Youan*.
1368. Dynastie des Ming. — Première année *houng-wou* du règne de Taï tsou, des *Ming*.
1616. Commencement de la dynastie Taï-thsing, régnante. — Première année *thian-ming* (Ordre du ciel) du règne de Taï-tsou, Kao-houang-ti de la dynastie des *Taï-thsing* (ou très pure).
1821. Première année *tao-kouang* de l'empereur de la Chine actuellement régnant.

CHIRURGIE. Dans l'état actuel de l'art de guérir, rien de plus aisé que de dire ce que c'est qu'un chirurgien; rien de plus difficile, au contraire, que de déterminer d'une façon nette et précise ce que c'est que la chirurgie. Cela peut avoir l'air d'une antithèse paradoxale, et cependant c'est la vérité même. En effet, qu'est-ce qu'un chirurgien? c'est celui dont la main, seule ou armée d'instrumens, exécute sur le corps vivant les opérations propres à remédier à diverses maladies, lésions, ou difformités. Ainsi l'indique l'étymologie grecque (*cheir*, main; *ergon*, œuvre), et, d'accord avec l'étymologie, la tradition et l'usage présent consacrent la définition. Mais, à ce compte, la chirurgie ne consiste-t-elle que dans la connaissance et l'exécution des procédés opératoires? N'est-elle donc pas une science à part, mais un art manuel, pure et simple dépendance de la médecine proprement dite? n'est-elle enfin, toujours, à l'égard de celle-ci, qu'une obéissante vassale, dont le rôle est d'agir quand l'autre a décidé? A ce propos, il me semble déjà entendre les chirurgiens répudier avec dédain un pareil vasselage, et se plaindre que nous voulions ravaler leur art par d'injustes insinuations. « Oui, diront-ils, » il y a une petite chirurgie, ou chirurgie ministrante qui, » par ordre, ouvre telle veine, en tire tant d'onces de » sang, applique des ventouses, pose un séton et fait autres » menues opérations. Mais la grande chirurgie a un do» maine propre où elle règne souverainement : quand il » s'agit de luxations, de fractures, de hernies, de calculs » vésicaux, etc., c'est à elle qu'il appartient non seulement » d'opérer, mais encore de reconnaître et apprécier les » causes et les symptômes du mal, et de raisonner sur » l'opportunité des opérations, sur leurs chances de succès » et leurs suites probables : ici la médecine proprement dite » n'a que faire, ou ne joue qu'un rôle pâle et mince; la chi» rurgie, émancipée, se constitue en art indépendant; bien » plus, elle se fait science, elle réunit et coordonne toutes » les connaissances théoriques qui servent à fonder les rè» gles générales de pratique, et à en éclairer et diriger » l'application avec divers cas particuliers. » Certes, on le voit, nous ne dissimulons pas les raisons qui militent pour l'indépendance de la chirurgie : il y a du vrai, quant à présent, dans cette division de l'art de guérir en médecine proprement dite et en chirurgie : toutefois, la division est moins profonde et moins nette dans la réalité qu'elle ne l'est dans l'opinion des gens du monde.

Prenons les choses de haut, et sous un point de vue large et philosophique. La science qui a pour objet les maladies, si vaste qu'elle soit, est essentiellement une. Mais, ainsi que les anciens l'ont professé, l'art qui a pour but la guérison des maladies y parvient par trois voies distinctes : tantôt il se borne à prescrire l'exacte observance de quelques conditions d'hygiène; tantôt il a recours aux médicamens; tantôt enfin il emploie le secours de la main, des machines, des bandages, etc., des instrumens tranchans. De là, cette distinction si naturelle de l'art en médecine diététique, médecine pharmaceutique, et médecine chirurgique, ou, comme on dit aujourd'hui, chirurgicale. Ainsi l'on peut, sous le rapport purement pratique, opposer la chirurgie aux deux autres sources de moyens curatifs, et réserver pour celles ci, comme c'est l'usage, quoiqu'à tort peut-être, le nom de médecine. Comme art, comme ensemble de règles relatives à l'application de la main ou des instrumens sur le corps malade, la chirurgie a donc une sphère bien nettement circonscrite; et c'est à ce titre seul qu'elle a droit de figurer comme rameau distinct dans l'arbre du savoir médical.

Voudrait-on, au contraire, persister à lui donner un rang à part comme science, à en faire une branche spéciale de la pathologie (science des maladies)? Qu'on nous dise alors à quel caractère certain et fixe on doit reconnaître les maladies chirurgicales par opposition aux maladies médi-

cales. Or, c'est ce qu'il est impossible de déterminer. La distinction actuelle, aujourd'hui établie par les traités classiques et par l'enseignement officiel entre la pathologie chirurgicale et la pathologie médicale, n'est nullement philosophique et naturelle; elle est toute de convention et d'usage. Qu'est-ce donc, je le demande, que les maladies chirurgicales? Seraient ce les maladies externes par excellence, celles dont les caractères sont visibles et palpables à l'extérieur du corps, celles qui se révèlent par elles-mêmes aux yeux de l'observateur et non par des troubles fonctionnels plus ou moins médiats? C'est là ce que semblent prétendre ces termes de *pathologie externe*, de *clinique externe*, communément employés aujourd'hui comme synonymes de chirurgie, et par opposition à la pathologie interne, à la clinique interne. Hé bien, cela n'est pas du tout exact : chirurgiens et médecins, tous se plaisent à le reconnaître et à le proclamer. Ainsi, par exemple, la jaunisse, la gale, les dartres, maladies externes dans toute la force du terme, ne peuvent sérieusement être réputées pour affections chirurgicales; et, d'autre part, telle fracture d'un os profondément situé et qui s'est rompu sans subir de déplacement; tel abcès caché sous les muscles d'un membre, etc., voilà des maladies qui ressortissent essentiellement à la chirurgie, et dont cependant les signes ne sont pas plus évidens au premier aspect que ceux d'une inflammation du poumon, ou d'une hypertrophie du cœur.

Serait-ce plutôt à raison de l'intervention des moyens chirurgicaux dans le traitement, que telle ou telle maladie doit être tenue pour chirurgicale? pas davantage. Qui songerait, par exemple, à revendiquer dans le domaine de la chirurgie toutes les maladies dont la saignée est le principal remède?

Reconnaissons-le bien, encore un coup : il y a des moyens chirurgicaux, mais, à parler proprement, il n'y a pas de maladie chirurgicale, c'est-à-dire dont le traitement appartienne exclusivement à la chirurgie pure, et qui ne réclame pas concurremment les soins hygiéniques et quelquefois même les ressources pharmaceutiques. Quand un chirurgien, afin de réduire plus aisément un membre démis, produit la torpeur et l'inertie du système musculaire par l'administration de l'opium à l'intérieur, fait-il autre chose que de la médecine proprement dite? Et puis, s'il est certaines lésions qui, comme les luxations et les fractures, sont de nature à réclamer toujours des secours tout mécaniques, et à demeurer par conséquent à jamais dans le domaine de la chirurgie, il en est d'autres qui, considérées aujourd'hui comme chirurgicales, parce qu'elles ne sont jusqu'à présent guérissables qu'à l'aide d'une opération, seront demain peut-être dans la sphère de la médecine, si celle-ci parvient à les combattre efficacement par quelque procédé jusqu'ici inconnu, mais dont il est raisonnable d'espérer la découverte dans l'avenir. Qu'y a-t-il d'impossible, par exemple, à ce qu'on trouve un jour un médicament capable de dissoudre la pierre dans la vessie, un véritable lithontriptique qui affranchisse de la taille et de la lithotripsie les pauvres calculeux? N'avons-nous pas vu, de nos jours, le seigle ergoté venir se substituer, pour un grand nombre de cas de la pratique obstétricale, à la main de l'accoucheur et à l'emploi du forceps, en vertu de la singulière propriété qu'on lui a récemment découverte, celle d'exciter énergiquement les contractions de l'utérus? Voilà donc bien évidemment un moyen pharmaceutique qui désormais épargnera de douloureuses manœuvres à beaucoup de femmes en couche. Ne doit-on pas espérer que les progrès futurs de la médecine restreindront de plus en plus la sphère de la chirurgie? car celle-ci, la plupart du temps, n'est dans le fond qu'une ressource extrême, qu'on ne saisit qu'à raison de l'inefficacité actuelle des moyens puisés dans l'hygiène et dans la pharmacie.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui encore la chirurgie, bien que moins irréconciliablement scindée d'avec la médecine qu'elle ne l'était dans les siècles précédens, continue à se poser comme science à part, soit dans la littérature médicale, soit dans l'enseignement. Ainsi, dans nos bibliothèques, en regard des traités de pathologie dite interne, il y a des traités de pathologie dite externe. Ainsi, dans nos facultés, les deux pathologies sont officiellement séparées, et ont chacune leurs chaires distinctes. Force nous est donc d'esquisser ici un rapide tableau du domaine scientifique de la chirurgie, une sorte d'énumération de ces maladies dites chirurgicales qu'il serait impossible, comme nous l'avons vu, de grouper exactement sous une idée générale et commune. Car nous avons à instruire nos lecteurs, non pas seulement de ce qui devrait être, mais de ce qui est : à la vue philosophique de l'idéal il faut joindre la connaissance positive du réel.

Pour la récapitulation sommaire des maladies chirurgicales, nous n'avons rien de mieux à faire que de suivre le traité de BOYER, ce livre classique par excellence, ce bréviaire des chirurgiens. Dans la première partie du Traité, nous voyons les maladies chirurgicales qui peuvent se montrer dans toutes les régions du corps, savoir : 1° l'inflammation; 2° les abcès; 3° la gangrène; 4° la brûlure; 5° les plaies; 6° les tumeurs (érysipèle, phlegmon, furoncle, anthrax, pustule maligne, anévrismes, varices, fongus sanguins, squirrhe, cancer, œdème, loupes); 7° les ulcères; 8° les fistules; 9° enfin les maladies des os et des articulations (fractures, nécrose, carie, exostose, périostose, spina-ventosa, ostéo-sarcôme, rachitis, etc.; entorses, luxations, tumeurs blanches, ankilose, etc.). Dans la seconde partie, nous parcourons successivement les maladies chirurgicales, ou soi disant telles, qui sont propres aux diverses régions du corps : 1° les maladies de la tête en trois chapitres, dont le premier est consacré aux lésions qui sont produites par des violences extérieures, le second aux tumeurs (et parmi celles-ci l'auteur étudie particulièrement les fongus de la dure-mère, la hernie du cerveau, l'hydrocéphale, et même, à propos de cette dernière affection, l'hydrorachis, ou spina-bifida), le troisième enfin à la teigne; 2° les maladies de la face, et sous cette rubrique figurent sans exception toutes celles des yeux, de l'oreille, du nez et des fosses nasales, de la bouche et de l'arrière-bouche; 3° les maladies du cou, qui se divisent en communes, telles que l'inflammation, les plaies, et en spéciales, telles que le goître, le croup, etc.; 4° les maladies de la poitrine (maladies des mamelles, plaies pénétrantes ou non, abcès extérieurs ou intérieurs de la poitrine, hydrothorax et hydropéricarde); 5° les maladies du bas-ventre (plaies pénétrantes ou non, tumeurs, hernies, hydropisie ascite et hydropisie enkystée); 6° les maladies des voies urinaires, et là l'auteur traite du diabètes, de la néphrite, du catarrhe de vessie, et autres maladies véritablement médicales, tout aussi bien que de celles qui appartiennent spécialement à la chirurgie; 7° les maladies de l'anus et du rectum, et celles des parties génitales de l'un et de l'autre sexe, sans en oublier encore une seule; 8° enfin, les maladies propres aux membres, telles que verrues, panaris, engelures, cors, etc., etc.

S'il était resté encore quelque doute dans l'esprit de nos lecteurs relativement à l'absence complète de démarcation entre les maladies chirurgicales et les maladies médicales, rien de plus propre à produire sur ce point une conviction entière que la simple énumération faite ci-dessus. Combien on y voit d'empiètemens, ou, si l'on aime mieux, d'excursions dans le domaine de la médecine proprement dite! Combien de maladies que l'on devra inévitablement retrouver dans les cadres de la nosographie interne! A quoi bon ce double emploi? ou plutôt, n'est ce pas là un vice énorme? et ne serait-il pas désirable que quelque génie lumineux et vaste vînt coordonner dans un magnifique

ensemble toutes les richesses accumulées tant par les chirurgiens que par les médecins, et rendre à l'art, si étendu qu'il soit grâce aux travaux de tant de siècles, toute la majesté de son unité primitive?

Mais, diront quelques uns, ce partage de l'art est chose avantageuse : loin de le déplorer, il faut s'en applaudir; loin de reconstituer la médecine dans son antique universalité, ne vaut-il pas mieux qu'on la fractionne de plus en plus en spécialités distinctes? Les hommes exclusivement voués à telle ou telle sorte de maladies n'en seront-ils pas d'autant plus habiles et plus heureux dans leurs cures?

Il y a du vrai en cela, tant qu'il ne s'agit que de mécanisme et de manœuvres. Oui, sans doute, à force d'habitude, tel chirurgien peut acquérir une supériorité remarquable dans l'exécution d'une opération particulière; il peut exceller, par exemple, à abaisser ou extraire le cristallin atteint de cataracte, à briser la pierre dans la vessie ou à l'en retirer par le moyen de la taille, etc. Mais qu'on se le persuade bien : les maladies se présentent rarement dans la pratique simples et distinctes, comme dans les livres. Et ce n'est pas un vain jeu de mots que de dire qu'on n'a pas des maladies à traiter, mais des malades; car, en divers individus, la même maladie varie à l'infini, sinon dans ses symptômes propres et caractéristiques, du moins par les phénomènes sympathiques qu'elle produit, par les complications dont elle s'accompagne. Or, qui saura guider la médication d'après tant de délicates nuances, prévoir les dangers éventuels, ou du moins les combattre sur l'heure et avec succès, sinon celui qui a embrassé dans ses études l'art tout entier? A combien d'habiles opérateurs n'a-t-on pas souvent à reprocher qu'ils négligent ou dirigent fort mal l'emploi des moyens diététiques et pharmaceutiques, et qu'ils laissent ainsi arriver la dure nécessité d'une opération qu'on aurait pu éviter, et, malgré leur merveilleuse adresse à manier le bistouri, ne sauvent, en dernier résultat, que peu de leurs opérés! Certes, parmi tous ceux qui s'adonnent à la grande chirurgie, il ne peut y en avoir aucun qui, sans honte pour lui, et sans péril pour ses malades, se dispense de se tenir au courant de la médecine proprement dite. Le chirurgien n'est vraiment digne de son nom et de sa mission que lorsqu'il est, conformément à la définition donnée par l'illustre Sabatier, un médecin opérant.

D'un autre côté, sans contredit, bon nombre de médecins, faute de dextérité, de sang-froid ou d'habitude, seront obligés de s'interdire la pratique des opérations. Mais qu'ils n'aillent pas, pour cela, demeurer étrangers à la connaissance des maladies chirurgicales, autrement ils s'exposent à de lourdes bévues. Le patient qui invoque leurs conseils sait-il toujours si son affection est du ressort de la chirurgie ou de la médecine! Citons, à ce propos, des exemples qui parleront plus haut qu'une assertion générale. Et ces exemples, je ne les imaginerai pas : ce sont des histoires réelles dont je garantis l'authenticité.

Une dame est prise de coliques atroces; elle appelle son médecin ordinaire. Celui-ci reconnaît une hernie étranglée : il annonce aussitôt la nécessité d'une opération, qui, heureusement exécutée par M. Marjolin, sauve la malade. Que serait-il advenu, si la nature du mal eût été méconnue dès le principe, et qu'un temps précieux se fût perdu en vains remèdes? Le médecin se serait-il tranquillement consolé de son erreur, sous prétexte qu'il n'était pas chirurgien?

Une jeune fille, en descendant un escalier, sent un craquement dans le genou, et tombe. Le genou devient douloureux, se gonfle : la marche est impossible. Un vieux docteur ne voit rien de mieux à prescrire que des sangsues et des cataplasmes : trois semaines se passent ainsi. L'auteur de cet article est consulté; il remet en place la rotule qui se trouvait déboîtée; c'était là l'affaire capitale et essentielle. Qu'on eût tardé trop long-temps, et la jeune fille demeurait pour toujours estropiée et infirme.

Voici enfin une aventure encore plus piquante, et qui n'a que quelques semaines de date. Une comtesse allemande, aveuglément confiante dans l'homœopathie, avait pour médecin un de ses compatriotes, enrôlé sous la bannière d'Hahnemann. Devenue grosse, elle ne manqua pas d'attribuer cette grossesse, long-temps attendue et désirée, à l'influence des poudres mystérieuses d'outre-Rhin. Comme monseigneur l'homœopathe s'était déclaré étranger à l'art des accouchemens, elle s'était adressée à un de nos plus célèbres accoucheurs pour être assistée dans le moment critique. Mais, s'étant trompée sans doute dans ses calculs, elle ne se croyait pas encore à terme lorsqu'elle fut soudain saisie de vives douleurs dans le ventre. Elle appelle donc, non pas l'accoucheur, mais l'homœopathe. Celui-ci ne se doute pas le moins du monde que sa cliente soit en travail d'enfantement : il qualifie les douleurs de cholérine; gravement assis pendant plusieurs heures au chevet du lit, il administre des quatrillionièmes, et promet d'un ton d'oracle la fin prochaine du mal. Cependant le travail avance, et le mystificateur est cette fois mystifié. Plus de doute : quel embarras, c'est un enfant qui va naître, que dis-je? qui est né avant qu'on ait couru à la hâte chercher la sage-femme la plus voisine. L'homœopathe est incapable de rendre les services les plus simples dont le nouveau-né et l'accouchée ont besoin. Or, n'est-ce pas une incroyable impudence que d'oser se dire médecin, quand on n'est pas en état de reconnaître si des douleurs abdominales, survenues chez une femme grosse, sont ou non des douleurs de parturition! Est-on en droit de donner pour excuse qu'on n'est pas chirurgien accoucheur? Un pareil faux-fuyant n'a pas trouvé grâce même aux yeux de la noble dame, si prévenue qu'elle eût été jusqu'alors pour l'homœopathie.

Hé bien! qui pourrait, après cela, se faire l'avocat, je ne dis pas d'un fractionnement indéfini de l'art en spécialités étroitement renfermées chacune dans un cercle infranchissable, mais seulement d'un divorce complet entre la médecine et la chirurgie?

La spécialité, mot que font sonner si haut les sots et les charlatans, et qu'ils ont mis si fort à la mode aujourd'hui, n'est vraiment d'un avantage réel qu'entre les mains d'un très petit nombre d'hommes qui, après avoir embrassé dans de fortes et consciencieuses études l'ensemble entier de l'art, en approfondissent ensuite une partie par prédilection spontanée ou par nécessité de position. Au surplus, l'exploitation exclusive d'une spécialité n'est possible que dans les grands foyers de population : et là même, disons-le nettement, elle est plutôt en général une spéculation lucrative de la médiocrité qu'un bienfaisant monopole de la supériorité véritable. Jamais un Dupuytren ne s'abaissera à n'être que rebouteur, qu'oculiste, que lithotomiste, que guérisseur d'urètres : il sera tout cela, et il excellera dans chaque partie.

Quant aux médecins des petites villes et des campagnes (et ce sont eux qui composent la majorité de notre profession), ils doivent encore, plus que ceux des grandes villes, se garder de négliger aucune branche de l'art; car où trouveraient-ils toujours, pour guérir leurs malades, les lumières et le bras d'autrui? C'est à eux d'être prêts à tout faire, depuis la saignée du bras ou du pied jusqu'à la ligature des artères, depuis l'avulsion des dents jusqu'au débridement de l'étranglement herniaire.

Ainsi donc, c'est avec grande raison que ceux qui réorganisèrent l'enseignement de l'art de guérir après la révolution de 1789, ont réuni en une seule et même faculté chirurgiens et médecins, précédemment séparés en deux corporations rivales et ennemies. L'intérêt public, non moins que l'esprit philosophique, exigent, on doit en être à présent convaincu, l'heureuse alliance de la médecine propre-

ment dite et de la chirurgie. Et il est à désirer, je le répète, que cette alliance se change en une fusion intime et complète, et que la théorie des maladies dites chirurgicales et celles dites médicales compose enfin un tout harmonieux et régulier.

Après cela, que dans la pratique, au milieu des villes populeuses, quelques hommes s'adonnent spécialement à l'exercice de la grande chirurgie; que d'autres se renferment dans le cercle des accouchemens; que la chirurgie dentaire devienne une industrie à part : cela est consacré par l'usage, et a, pour ainsi dire, force de loi; nous ne prétendons pas le désapprouver. Nous ne sommes pas, on l'a bien vu, ennemis absolus de la spécialité, et nous n'avons voulu qu'en signaler les dangers et l'abus.

Terminons maintenant cet article en esquissant rapidement l'histoire de la chirurgie. On sent bien que nous n'avons pas ici à dérouler la longue énumération des conquêtes successives que l'art a faites depuis son berceau jusqu'à nos jours. Cette revue chronologique de toutes les opérations ne saurait être intéressante et intelligible que pour les gens du métier ; et ils ne forment sans doute qu'une faible minorité dans le public auquel s'adresse une encyclopédie. Mais il n'est personne, j'imagine, qui ne prenne plaisir à se former une idée sommaire des principales époques de la chirurgie, ainsi que de toute autre branche des connaissances humaines.

L'origine de la chirurgie se cache dans la nuit des temps anté-historiques. Toutefois il est vraisemblable que les premiers rudimens de cet art furent ébauchés dès le berceau du genre humain, et précédèrent même la médecine proprement dite. Arrêter l'hémorrhagie qui suit une blessure, remettre en place les os fracturés ou luxés, hâter la cicatrisation d'une plaie par le rapprochement des bords, voilà des indications qui durent s'offrir de prime-abord à l'esprit, et qui purent être remplies, tant bien que mal, avant que l'on songeât à remédier aux maladies intérieures. A l'époque du siége de Troie, Machaon et Podalire, ces fils d'Esculape immortalisés par Homère, n'avaient encore, à ce qu'il paraît, pas d'autre talent que celui de guérir les blessures. (Voir l'article ASCLÉPIADES.)

Les plus anciens livres que nous ayons sur la chirurgie, ainsi que sur la médecine, sont ceux d'Hippocrate. Sans aucun doute, cependant, la chirurgie grecque n'est pas la plus ancienne. Tandis que les Hellènes étaient encore à demi sauvages, certains peuples, comme les Egyptiens, les Chaldéens, etc., étaient déjà bien vieux en civilisation Il n'est guère douteux, par exemple, que la chirurgie n'ait fleuri dans l'antique Egypte. M. Larrey nous apprend que, sous les voûtes et les murailles des temples de Thèbes, de Louqsor, de Denderah, etc., il a vu des bas-reliefs représentant des membres coupés avec des instrumens très semblables à ceux dont on fait usage actuellement pour les amputations : et ces mêmes instrumens se retrouvent aussi parmi les hiéroglyphes.

Quant aux livres chirurgicaux d'Hippocrate, ils sont au nombre de six, dont voici les titres : 1° *de l'officine du médecin*; 2° *des fractures*; 3° *des plaies de tête*; 4° *des articulations et des luxations*; 5° *des ulcères*; 6° *des fistules*. Ces traités, à l'exception du dernier, tiennent rang parmi les meilleurs de la collection hippocratique.

La chirurgie ne forma jamais en Grèce une profession distincte. Hippocrate, à l'exemple de ses prédécesseurs, la pratiqua, et ses successeurs firent de même. Remarquons pourtant que l'opération de la taille faisait exception : à cet égard, les élèves de l'école de Cos juraient la formule suivante : « *Je ne taillerai point les calculeux, mais je laisserai cette opération à ceux qui en font métier.* » Il y avait donc des lithotomistes de profession, dont l'adresse, toute manuelle et empirique, était sans doute plus souvent meurtrière que bienfaisante. Faute de suffisantes connaissances en anatomie, c'était sagesse de la part des médecins que de s'abstenir d'une opération qui était plutôt un tour d'adresse qu'un emploi intelligent de la main. Mais (disons-le par parenthèse) d'où ces lithotomistes spéciaux tenaient-ils leur art, sinon d'un apprentissage traditionnel, dont la source première avait dû être, ce me semble, dans une science plus vaste que celle des Grecs? N'était-ce pas probablement dans la science égyptienne?

Lorsque l'Egypte, après une longue déchéance, se fut relevée sous le sceptre des Ptolomées, Alexandrie, sa nouvelle capitale, devint la digne héritière de Cos. La chirurgie, en particulier, jeta là le plus vif éclat. Parmi les noms célèbres qu'elle compta dans cette période, nous retrouvons Erasistrate et Hérophile, que nous avons déjà vus figurer avec gloire dans l'histoire de l'anatomie (voir ce mot). Citons encore Mégès, qui inventa un couteau de forme particulière pour la lithotomie. Il y a quelques années, dans les fouilles de Pompéi, on rencontra cet instrument avec le nom même de Mégès sur la lame; je l'ai vu dans le Musée de Naples avec tant d'autres instrumens de chirurgie qu'on a déterrés dans ces fouilles.

Nous avons dit, dans un autre article, comment la chirurgie grecque fut tout d'un coup importée à Rome par ARCHAGATHUS. Quoique ASCLÉPIADE, ce médecin illustre venu un siècle plus tard, se soit, lui aussi, livré à la pratique des opérations, on sait cependant, d'après le témoignage de CELSE, que la chirurgie et la médecine proprement dite s'étaient séparées en deux professions distinctes (*De Remed.*, l. VII, *præf.*). Au reste, cet auteur judicieux, qui nous a laissé dans les VII[e] et VIII[e] livres de son ouvrage un tableau clair et précis des connaissances chirurgicales de son temps, fait lui-même la réflexion suivante : « Quant à moi, je conçois que le même homme puisse tout réunir ; mais, puisqu'il y a eu division, je loue celui qui a le plus appris de l'un et l'autre côté. » (*Préf. citée.*) Mais cette division, qui s'était opérée dans la riche et populeuse Alexandrie, comment n'aurait-elle pas été inévitable dans la vaste capitale du plus puissant empire qui ait jamais existé? Aussi Galien, qui a ajouté un commentaire au traité hippocratique *de l'Officine du Médecin*, et qui a écrit un livre sur les bandages et la manière de les appliquer, nous apprend lui-même que, pour se conformer à l'usage, il cessa, à Rome, de pratiquer, comme il l'avait fait à Pergame, les opérations chirurgicales.

Lorsque le flambeau des sciences, étouffé et presque éteint dans le monde chrétien, se ralluma et resplendit de nouveau chez les Arabes, la chirurgie n'eut qu'une faible part dans cette restauration scientifique. Comment en aurait-il été autrement chez un peuple à qui les préjugés religieux interdisaient de cultiver l'anatomie? Sans anatomie, la chirurgie ne peut être qu'une aveugle routine, condamnée au plus humble terre-à-terre. Aussi fut-elle alors abandonnée, comme un métier de bas étage, aux hommes illettrés, et nous avons vu AVENZOAR s'excuser auprès de ses contemporains de ce qu'il avait pratiqué de ses propres mains les opérations chirurgicales. Après cela, il y a même lieu de s'étonner que les Arabes aient eu parmi leurs hommes célèbres un chirurgien tel que celui qui eut nom Abou'lkasi al-Zahravi, et qu'on nomme vulgairement par corruption Albucasis : car ses écrits, tout-à-fait dignes d'être encore consultés, révèlent un habile opérateur, très éclairé pour l'époque, et l'on y trouve même quelques idées neuves et originales.

Dans toute l'Europe chrétienne, durant le moyen âge, la chirurgie languit pareillement dans un état de torpeur et d'abjection. Que penser, en vérité, de cette décision solennelle d'un concile tenu à Tours, en 1163, par laquelle il fut interdit aux ecclésiastiques (et presque tous les médecins l'étaient alors) de pratiquer aucune opération sanglante? Quelle fausse application du principe : *Ecclesia*

abhorret à sanguine! Réduite entièrement, ou peu s'en faut, à quelques menues opérations, la chirurgie devint le partage des barbiers, ou d'autres laïques illettrés. L'art du dentiste, la taille, la cataracte, le trépan, tombèrent entre les mains d'ignorans empiriques qui couraient de ville en ville. Hélas! aujourd'hui encore, il reste trop de traces de cette barbarie d'autrefois: les dentistes de carrefour, les oculistes ambulans, etc., en sont de véritables représentans. En plusieurs contrées, ce sont encore les barbiers qui saignent. « A Naples, comme dans toute l'Italie méridio-» nale, » écrivais-je ailleurs (et j'aurais pu ajouter: en Grèce, en Espagne, etc.), » les docteurs-chirurgiens crain-» draient de ravaler leur dignité en pratiquant l'opération de » la saignée; ils l'abandonnent aux barbiers, qui manient » également le rasoir et la lancette, et qui ont tous pour » enseigne, au-dehors de leur boutique, une main d'où » jaillit en arc un jet de sang. C'est, en effet, la salvatelle » qu'on est dans l'usage d'ouvrir; la saignée du pli du bras » est proscrite comme dangereuse. Et c'est avec grande rai-» son, puisque l'on confie l'incision des veines à des hom-» mes qui n'ont pas la moindre idée d'anatomie, et qui se » guident routinièrement sur les lignes bleuâtres de la peau. » Les plus huppés d'entre eux font-ffi des barbes, et s'en » tiennent exclusivement à la saignée; ils s'intitulent phlé-» botomistes (*flebotomisti*). Sont-ils plus habiles parce qu'ils » sont spéciaux et qu'ils ont une enseigne mieux peinte? » J'en doute fort. » (*Notice méd. sur Naples*, p. 22.)

Quand, grâce aux Mondini, aux Vésale, aux Fallope, l'ANATOMIE, étudiée dans les amphithéâtres et non dans les bibliothèques, offrit un fidèle miroir de l'organisation humaine, alors la chirurgie prit un essor de plus en plus élevé. Enfin, au seizième siècle, vint Ambroise Paré. Ce grand homme, l'un des plus beaux génies de la France, doit être à jamais honoré comme le père de la chirurgie moderne. Dans ses immortels écrits, fruits d'une érudition judicieuse et d'une vaste expérience, il édifia, pour ainsi parler, un code complet de la science chirurgicale telle que ses devanciers, et lui-même pour sa bonne part, avaient contribué à la faire.

Dès lors, l'art marcha sans cesse de conquêtes en conquêtes, à peine interrompues par quelques haltes de courte durée. Dans ce brillant progrès, toute l'Europe rivalisa avec la patrie de Paré. L'Italie glorifie, à bien juste titre, les noms de Fabrice d'Acquapendente, de Marc-Aurèle Sévérin, de Czotguno, de Vaccà Berlinghieri, et de Scarpa; l'Allemagne, ceux de Fabrice de Hilden, de Scultet, de Heister, et de Grœfe; la Hollande, ceux de Ruysch, d'Albinus et de Camper; l'Angleterre, enfin, notre émule la plus brillante, ceux de Wiseman, de Cheselden, de Pott, de Smellie, de John Hunter, et d'Astley Cooper.

Mais c'est encore la France qui eut, dans le siècle dernier, la gloire d'une suprématie incontestable. Louis XV, d'après les pressantes instances de Lapeyronie, son premier chirurgien, fonda l'Académie royale de chirurgie. Cette illustre compagnie imprima aussitôt à l'art une impulsion merveilleuse, et fut véritablement le principal instrument du progrès. Le recueil de ses actes (*Mémoires et prix*, 10 vol. in-8°) est un des monumens scientifiques les plus précieux. Quel magnifique répertoire d'observations intéressantes et authentiques, de dissertations érudites et profondes! Nous ne pouvons ici répéter tous les noms français qui ont mérité d'être enregistrés dans les fastes chirurgicaux du dix-huitième siècle. Citons, entre les plus célèbres, Quesnay, Morand, Louis, Garengeot, Ledran, Lecat, Puzos, Levret, Goulard, le frère Côme, Peyrilhe, Chopart, Sabatier: et, au-dessus de tous ceux-là, d'abord Jean-Louis Petit, plus tard Desault, qui primèrent, chacun en son temps, par le talent et par la gloire.

Lorsque la révolution, enveloppant dans une ruine commune toutes les corporations de l'ancien régime, eut aboli l'Académie et le Collége de chirurgie, ce fut surtout Desault qui, par son enseignement clinique de l'Hôtel-Dieu, où il était chirurgien en chef, entretint, pour ainsi dire, le feu sacré en France, et continua de verser la lumière parmi la jeunesse studieuse. Il fut le maître de BICHAT, de BOYER, de Marc-Antoine Petit (de Lyon), de Dubois, etc. Aussi, en 1794, dès que la Convention rétablit un enseignement officiel et public de l'art de guérir, il fut investi du professorat de clinique externe à l'école de Paris: une mort prématurée l'enleva un an après.

Dans le siècle actuel, la chirurgie française n'a pas cessé d'avoir d'illustres représentans. Boyer et Dupuytren! voilà des noms qui retentissent avec honneur dans toute l'Europe et au-delà! Le monde savant tout entier a déploré avec nous la mort de ces deux grands chirurgiens, et surtout du second, frappé, comme Desault, avant le temps. Mais enfin, ce qui adoucit notre deuil, c'est de voir qu'ils ont de dignes héritiers parmi nos notabilités vivantes. Avons-nous besoin de citer les Roux, les Sanson, les Jules Cloquet, les Velpeau, etc.?

Jusqu'à la révolution de 1789, les chirurgiens avaient formé, en France, une corporation distincte des médecins, une sorte de confrérie sous l'invocation de saint Côme et saint Damien. Mais d'après nos nouvelles institutions médicales, la distinction qu'on a laissé subsister, par une vaine tradition du passé, entre les docteurs en médecine et les docteurs en chirurgie, est plus nominale que réelle. L'enseignement de la médecine proprement dite et celui de la chirurgie sont réunis en une seule et même faculté. Tous les élèves suivent donc les mêmes études; tous sont astreints aux mêmes examens, quel que soit le titre qu'ils doivent un jour choisir. Chacun, à son gré, opte ensuite pour le titre de docteur en médecine, ou pour celui de docteur en chirurgie: et c'est pour le premier que la grande majorité se décide. Sur environ quatre cents docteurs que la Faculté de Paris lance annuellement dans le monde, il n'y en a certainement pas dix, terme moyen, qui se fassent docteurs en chirurgie. Ceux qui subissent deux thèses pour cumuler les deux titres peuvent passer pour des êtres exceptionnels. A quoi bon, en effet, ce double emploi, puisque la loi n'établit pas plus de différence entre les droits attachés à l'un et l'autre titre qu'entre les études exigées pour y parvenir!

CHLORE. Le chlore est un corps simple qui a été découvert en 1774 par Scheele, mais dont la vraie nature a été ignorée pendant plus de trente ans; c'est qu'à cette époque la théorie du phlogistique était universellement adoptée; quand les corps s'oxigénaient, ils étaient censés abandonner leur phlogistique. Cela dura jusqu'à ce que Lavoisier eût démontré que le corps qui s'oxidait acquérait du poids plutôt que d'en perdre; c'est pourquoi le chlore qui se nommait d'abord *acide marin déphlogistiqué*, devint *acide muriatique oxigéné* ou *gaz oximuriatique*. Comme on ignorait la vraie composition de l'eau, on était encore plus loin de se douter que sa formation et sa décomposition intervenaient dans la plupart des réactions chimiques; et pour le cas qui nous occupe, on ne pouvait deviner que l'oxigène, cédé par le peroxide de manganèse employé pour la formation du chlore, se combinait à l'hydrogène de l'acide hydrochlorique pour former de l'eau; mais dès que la brillante expérience synthétique de Lavoisier eut été publiée, on put interpréter tout autrement les données de la science. Ce furent MM. Gay-Lussac et Thénard qui, les premiers, doutèrent de la présence de l'oxigène dans le chlore, et le rangèrent au nombre des corps simples en se fondant sur une discussion habile de leurs recherches physico-chimiques. Un peu plus tard, Davy y donna son assentiment, et la découverte de l'iode et du brome est venue depuis lever tous les doutes par l'analogie de leurs propriétés, et la plus grande facilité qu'ils nous ont donnée de

répéter sur eux-mêmes toutes les métamorphoses qu'on n'avait que devinées dans le chlore.

On obtient le chlore en mêlant dans une cornue trois parties de sel marin avec deux parties de suroxide de manganèse pulvérisé, et deux parties d'acide sulfurique étendu : le gaz se dégage à l'aide d'une douce chaleur, telle que celle d'un bain de sable ou d'une lampe à alcool. On peut encore le préparer en faisant arriver sur du peroxide de manganèse, en poudre très fine, de l'acide hydrochlorique mêlé d'un peu d'eau. C'est un corps gazeux, d'un jaune-verdâtre caractéristique. Davy a tiré son nom du mot grec *chlóros*, qui signifie vert-clair. Son odeur est pénétrante, et si on le respire, même mêlé d'air, il irrite fortement la membrane pituitaire et la trachée-artère, avec production d'une gêne presque immédiate dans le nez et la poitrine, qui ne tarde pas à être suivie d'une abondante expectoration. Respiré pur, il serait absolument mortel ; aussi faut-il se garder, quand on le prépare, de trop s'approcher des fissures qui le laissent échapper ; car la moindre portion qu'on en respire cause pour long-temps un enchifrènement et des maux de tête intenses. Lorsqu'il est mêlé d'une très grande quantité d'air, il devient très respirable, et on l'ordonne quelquefois dans certaines maladies de poitrine. Sa pesanteur spécifique est de 2,43 par rapport à l'air, et de 2,21 par rapport au gaz oxigène. Ce n'est pas un gaz permanent ; car, d'après les expériences de M. Faraday, sous la pression de 4 ou 5 atmosphères, il se condense en un liquide jaune foncé, tirant sur le vert, moins réfringent que l'eau, et d'un pesanteur spécifique de 1,33 environ. On ne l'a pas encore solidifié, quoiqu'il produise un froid très intense en se vaporisant dans l'air ; et sans doute on y parviendrait en lui appliquant le procédé qui a si bien réussi à M. Thilorier pour l'acide carbonique.

Le chlore gazeux est absorbé par l'eau qui en prend jusqu'à deux fois son volume ; il en résulte un liquide jaune-clair et sentant fortement le chlore : celui-ci s'en dégage sans cesse, surtout à l'aide de la chaleur ; c'est pourquoi, quand on prépare ce liquide, on opère toujours sur l'eau la plus froide possible. Sous l'influence de la lumière et par l'action du temps, le chlore entre en combinaison ; l'eau est décomposée avec formation d'acide hydrochlorique et dégagement de gaz oxigène, ou formation d'un oxide de chlore. Berthollet ayant découvert à ce liquide une propriété très énergique pour décolorer et blanchir, on s'en est servi pendant long-temps sous le nom d'*eau de blanchîment* pour blanchir les toiles. Nous avons indiqué au mot BLANCHIMENT pourquoi on y a substitué généralement une solution de chlorite de chaux. On ne sait pas encore si la décoloration provient d'une soustraction d'hydrogène ou d'une addition d'oxigène.

Les affinités du chlore sont assez semblables à celles de l'oxigène. La plupart des métaux qu'on plonge dans ce gaz y éprouvent une vraie combustion accompagnée d'une vive lumière. Les affinités du chlore sont même plus énergiques, car les métaux nobles, tels que l'or, le platine, l'argent, etc., sont attaqués par lui à la plus *basse* température, et son mélange avec le gaz hydrogène fait explosion sous un simple rayon solaire ; tandis que l'oxigène, dans le même cas, exige le contact de la flamme. Cette singulière propriété du chlore a permis de mettre aisément en évidence la supériorité des rayons violets du spectre solaire pour déterminer les combinaisons : en effet, les rayons rouge, jaune et vert, sont incapables de déterminer l'explosion. Pour réussir plus sûrement, le mélange doit contenir parties égales de chaque gaz. Le composé qui en résulte et qui occupe le même volume, est le *gaz acide hydrochlorique*, susceptible de se liquéfier à 10° sous une pression de 40 atmosphères. Cet acide a une extrême avidité pour l'eau qui l'absorbe instantanément, et peut en prendre 500 fois son volume, soit les 0,4 de son poids. C'est alors de l'*acide hydrochlorique fumant*, appelé anciennement *esprit de sel* et *acide muriatique*. Pour les besoins de l'industrie, on prépare cet acide en décomposant le sel marin par l'acide sulfurique. Quand on mêle des volumes égaux de gaz hydrochlorique et de gaz ammoniaque, il se produit aussitôt une fumée blanche et épaisse qui se précipite sur les parois du vase où règne ensuite le vide : cette poussière consiste en cristaux microscopiques d'*hydrochlorate d'ammoniaque* ou *sel ammoniac*.

Comme cela arrive presque toujours entre les corps de propriétés analogues, le chlore et l'oxigène montrent peu de tendance à se combiner à l'état de gaz : il n'en est plus de même lorsqu'ils se trouvent à l'état naissant, surtout en présence de bases énergiques ; ils forment alors divers composés nommés *oxide de chlore*, *acide chloreux*, *acide chlorique* et *acide oxichlorique*. Les acides chloriques et oxichloriques seuls sont assez stables pour qu'on ait pu les analyser avec certitude ; ils contiennent respectivement 5 et 7 atomes d'oxigène pour 2 atomes de chlore. Ils forment avec la potasse des sels remarquables par leur faible solubilité dans l'eau. Le chlorate de potasse, qui se forme par le passage du gaz chlore à travers une dissolution de carbonate potassique, est très employé pour la préparation des *briquets* et des *poudres fulminantes*. (Voyez ces mots.) Par sa calcination au rouge, il donne plus du tiers de son poids de gaz oxigène, avec un résidu de chlorure de potassium. En interrompant le dégagement du gaz et dissolvant la masse dans l'eau, on obtient, outre le chlorure de potassium, de l'oxichlorate de potasse, sel qui s'extrait aussi en faisant agir sur le chlorate potassique fondu et concassé de l'acide sulfurique concentré, comme nous l'a enseigné M. Stadion, l'auteur de sa découverte. Les acides s'obtiennent en distillant le chlorate de baryte et l'oxichlorate de potasse, avec une quantité suffisante d'acide sulfurique étendu d'eau. Le chlorate de potasse détone par la percussion à l'état de mélange avec le soufre, le phosphore et autres matières facilement inflammables. Quant aux oxides de chlore, leurs propriétés ne sont pas assez saillantes pour que nous en parlions ici.

Avec l'azote, le chlore forme un corps remarquable découvert en 1812 par M. Dulong : c'est un liquide oléagineux d'un jaune-orangé, plus pesant que l'eau. On l'obtient en faisant passer un courant de chlore à travers une dissolution d'un sel ammoniacal placée dans des vases convenables. Il est légèrement soluble dans l'eau qu'il colore en jaune, et détone avec violence vers 100° : c'est donc un corps dangereux à manier. M. Dulong, par une explosion survenue tandis qu'il en faisait une étude courageuse, a perdu un œil et a eu plusieurs doigts mutilés. On le nomme *chlorure d'azote* ou *chloride nitreux* ; il est composé de 3 volumes de chlore pour 1 volume d'azote.

Par son union avec les autres corps simples, et surtout les métaux, le chlore produit des composés si nombreux, qu'il serait impossible même de les citer dans cet article ; c'est dans les ouvrages spéciaux de chimie qu'on trouve leur histoire. Il nous suffira de faire quelques remarques sur les propriétés les plus saillantes de cette classe de composés. Les chlorures sont généralement volatils, témoins ceux de silicium, d'aluminium, de sodium, de chrome, etc. Ils sont tous solubles dans l'eau, à l'exception du chlorure d'argent et du protochlorure de mercure ; le chlorure de plomb neutre est peu soluble, car il faut trente parties d'eau froide pour en dissoudre une seule partie. Il arrive souvent que les chlorures correspondant aux sesqui-oxides et aux oxides à 2 atomes d'oxigène pour 1 atome de métal, montrent une affinité remarquable pour les chlorures alcalins ; cela n'est pas étonnant, car la chimie générale nous enseigne que ces combinaisons sont des sels au même titre que les composés où l'oxigène joue un rôle semblable : cette classe de corps a pris le nom de *chlorures doubles*, pour ne pas dire *chloro*,

sels, qui est son vrai nom, et figure déjà dans les traités les plus modernes de la science.

L'atome de chlore pesant 2.21, et 2 atomes de chlore répondant à un seul atome d'oxigène dans les transformations chimiques, il s'ensuit qu'il faut communement multiplier l'oxigène d'un oxide par 4,42 pour évaluer le chlore du chlorure correspondant.

Dans le règne minéral, le chlore n'est abondant que sous forme de chlorure de sodium, qui forme à lui seul des bancs étendus, dits de *sel gemme*. La salure de la mer provient soit des masses appartenant à l'écorce primitive du globe qu'elle aura pu dissoudre, soit du chlorure associé à ses eaux depuis leur origine. On y trouve communément 0,025 de chlorure de sodium, 0,006 de sels magnésiens, et quelques dix millièmes de sels calcaires. La forte proportion du chlorure de sodium fait que de temps immémorial on a retiré ce sel de l'eau de mer, par l'évaporation de celle-ci, au moyen du feu ou à ciel découvert. Cette dernière méthode est la seule usitée aujourd'hui; hors de là le chlore ne se trouve qu'en petite quantité, combiné à l'argent, au mercure, au cuivre et au plomb, ou bien à l'état de sel ammoniaque ou d'acide hydrochlorique, dans les cratères des volcans, ou dans les eaux minérales qui en découlent.

CHOC. Les lois du choc des corps sont d'une grande importance dans la mécanique, parce que la communication du mouvement entre les corps a très souvent lieu par le choc.

Les vitesses de deux ou de plusieurs mobiles, ainsi que leurs directions respectives, sont altérées par leur choc mutuel. Cette altération du mouvement dépend de plusieurs circonstances qu'il faut considérer séparément.

Ainsi, on établit d'abord les lois du choc par rapport à deux corps sphériques homogènes dont les centres se meuvent sur une même droite, et qui vont soit dans le même sens, soit à la rencontre l'un de l'autre. Dans ce cas, l'effet du choc ne peut pas changer la commune direction du mouvement, mais seulement il modifie les vitesses des deux mobiles. Le choc ne peut pas non plus, dans une pareille supposition, ajouter au mouvement de *rotation* à celui de *translation* qui anime les corps que l'on considère, puisque l'impulsion sur chacun d'eux passe par son centre de gravité. (Voy. ROTATION.)

Cependant l'effet du choc, même dans ces simples circonstances, est encore subordonné à des causes qu'il est impossible d'apprécier *à priori*. C'est que les corps choqués éprouvent dans leur forme une certaine altération : après le choc, les uns, qu'on appelle, à cause de cela même, *élastiques*, tendent à reprendre leur forme primitive; les autres, qu'on appelle corps *durs*, restent déformés. Ces différens effets dépendent à la fois de la construction intime de la matière et de la constitution spéciale des corps soumis à l'expérience. Or, la construction intime de la matière échappe à nos spéculations; et la constitution particulière des corps est chose variable, accidentelle, qu'on ne peut pas soumettre à une loi absolue, comme on le voit bien ici même par cette circonstance, qu'aucun corps n'est parfaitement dur, ni parfaitement élastique. D'où il résulte que l'établissement des lois mathématiques du choc doit se rapporter aux cas extrêmes d'une *élasticité parfaite* et d'une *parfaite dureté*; d'où il résulte aussi *à priori* que les lois du choc ne sont ni ne peuvent être fondées sur l'expérience. Et, pour le dire ici en passant, il en est de même de toutes les autres lois générales de la mécanique, comme aussi de toute loi mathématique abstraite. Bien loin que de pareilles lois puissent être fondées sur l'expérience, elles sont elles-mêmes la base essentielle de l'expérience, puisque toute expérimentation, ayant lieu sous les conditions de l'espace et du temps, se trouve ainsi *à priori* soumise aux lois du temps et de l'espace, lesquelles lois sont l'objet propre des mathématiques. Cette indépendance des mathématiques à l'égard de l'expérience se trouve établie, abstraction faite de la précédente déduction, par cette circonstance décisive, que la certitude qui accompagne les vérités mathématiques est absolue, nécessaire, inconditionnelle, au lieu que la certitude des vérités d'expérience est relative, contingente, conditionnelle. Cependant cette complète indépendance des mathématiques paraît méconnue; et nous voyons les partisans d'une prétendue *philosophie positive*, réduits par la conséquence logique de leur erreur de ne reconnaître à l'homme aucun autre moyen de certitude que l'expérience, réduits à la prodigieuse extrémité de qualifier les vérités mathématiques de *vérités expérimentales!*

Mais revenons à l'objet de cet article, et donnons d'abord la *loi du choc des corps durs*.

Dans les conditions simples que nous avons supposées ci-dessus, les deux mobiles se comprimeront réciproquement sous leur choc mutuel jusqu'à l'instant où leur vitesse sera devenue la même; de ce moment ils se transporteront dans le même sens, sans réagir l'un sur l'autre, et ne faisant plus en quelque sorte qu'un même corps. Et alors la *quantité de mouvement* qui animera le système unique formé de la réunion des deux mobiles, sera égale à la *somme* ou à la *différence* des deux quantités de mouvement qui animaient respectivement chacun d'eux avant le choc. A la *somme*, si les deux corps cheminaient primitivement dans le même sens; à la *différence*, s'ils allaient l'un vers l'autre. Cet énoncé suffira pour déterminer la vitesse commune après le choc, pourvu qu'on connaisse les masses des deux mobiles et leurs vitesses respectives avant le choc, car la quantité de mouvement est, comme on sait, proportionnelle au produit de la masse par la vitesse. (Voy. MASSE et VITESSE.)

La *loi du choc des corps élastiques* est également facile à déduire. D'abord compression mutuelle augmentant jusqu'à ce que les deux mobiles aient acquis une même vitesse, laquelle vitesse commune est précisément celle qu'on vient de déterminer dans le choc des corps durs. Mais cette commune vitesse n'est pas définitive; car aussitôt qu'elle s'est établie, la compression mutuelle cesse de s'accroître, et chacun des deux corps élastiques tendant à reprendre sa forme primitive, réagit sur l'autre corps; d'où résulte bientôt leur séparation, chacun s'écartant de l'autre avec une vitesse finale qui lui est propre. Le calcul des vitesses finales est fondé sur deux principes. Le premier est que la quantité de mouvement totale est la même après le choc comme avant le choc, tout comme dans le cas des corps durs (entendez que cette quantité de mouvement totale se prendra en faisant la *somme algébrique* des quantités de mouvement des deux mobiles; de sorte que s'ils marchent en sens contraire, soit avec le choc, soit après, la quantité de mouvement correspondante est représentée par une *différence*). Le second principe est qu'après le choc la vitesse de l'écartement mutuel des deux corps est la même que celle de leur mutuel rapprochement avant le choc; ce qui est la conséquence forcée de la supposition qu'on a admise d'une parfaite élasticité.

Considérons, en effet, les deux momens du phénomène : le moment qui précède l'établissement d'une commune vitesse, et celui qui suit l'établissement de cette vitesse. Dans le second moment, le ressort d'élasticité réagit entre les deux mobiles pour les écarter, comme la compression agissait dans le premier pour les rapprocher; et la réaction d'élasticité produit alors un succession d'efforts parfaitement égaux, mais en sens contraire, à ceux que la compression a d'abord exercés. Aussi lorsque les deux corps élastiques se séparent, chacun d'eux possède une vitesse finale différant de la vitesse commune, qui a marqué la fin du premier moment et l'origine du second, de la même manière que cette vitesse commune différait elle-même de la vitesse initiale du corps que l'on considère.

Les lois du choc des corps durs ou élastiques ont donc un principe commun, *la conservation de la quantité de mouvement.* Et elles diffèrent par un second principe qui est pour les uns l'absence complète de réaction, après que la compression a atteint son maximum; tandis que pour les autres, la réaction est parfaitement égale à l'action. Nous verrons que la conservation de la quantité de mouvement est un principe général qui régit toute action réciproque entre les corps, soit qu'une pareille action s'exerce d'une manière brusque et discontinue comme dans le *choc*, soit qu'elle s'exerce, au contraire, d'une manière continue comme dans les attractions à distance.

On comprend d'ailleurs qu'il peut y avoir une infinité de degrés entre l'absence complète de réaction, et la réaction complétement égale à l'action, d'où il peut résulter aussi une infinité de modifications dans les résultats du choc de deux corps; mais une circonstance qui n'a pas été examinée, et qui méritait de l'être à aussi bon droit que les deux précédentes, est celle du choc de deux corps dont l'un est parfaitement dur et l'autre parfaitement élastique.

Dans ce cas, la réaction du corps élastique produit encore une somme d'efforts équivalente à ceux que la compression a exercée sur le même corps; mais ici la succession d'efforts produite par la réaction *d'un seul* des deux corps se partage *entre les deux*, au lieu que dans le cas des deux corps élastiques, l'altération de la vitesse commune est produite en chacun d'eux par la réaction qui lui est propre. C'est là le principe particulier qui, réuni à la *conservation de la quantité de mouvement,* détermine la loi du choc dans la présente circonstance, et permet de calculer les vitesses finales. On trouve, par exemple, que si deux corps de même masse, dont l'un est élastique et l'autre dur, vont l'un vers l'autre avec des vitesses égales, les vitesses après le choc seront encore égales entre elles, mais diminuées de moitié. Si la masse du corps élastique est double de celle du corps dur, les vitesses primitives étant toujours supposées égales et de sens contraire, le corps élastique sera en repos après le choc, et le corps dur reviendra sur sa première direction avec une vitesse égale à sa première vitesse. Si le rapport des masses était inverse du précédent, c'est, au contraire, le corps dur qui demeurerait en repos, et le corps élastique qui reviendrait sur lui-même avec sa première vitesse, etc.

Telles sont les lois du *choc direct*. Il est très facile d'en déduire les lois du *choc oblique,* qui répond au cas où les deux mobiles se rencontrent en suivant des directions qui font un angle entre elles. Et après avoir ainsi établi les lois du choc direct ou oblique *sur des sphères*, lesquelles lois sont applicables à tous les cas dans lesquels la normale commune aux corps en contact passe par leurs centres de gravité, il y a lieu d'examiner les effets du choc lorsque cette circonstance n'a pas lieu. Mais ceci aura sa place au mot ROTATION.

On a vu que toujours la quantité de mouvement demeure après le choc ce qu'elle était avant. Mais il y a une autre fonction de la masse et de la vitesse qu'on appelle *force vive*, et qui ne demeure sans altération que dans le cas des *corps élastiques*. Dans le choc des *corps durs*, elle éprouve une altération dont le célèbre Carnot a le premier donné la mesure par un théorème qui conserve son nom. (Voy. FORCE.)

CHOLÉRA. Quel mot, grand Dieu! Combien de terreurs et de mystères ne renferme-t-il pas? La maladie qu'il nomme n'est pas de celles qui n'offrent d'intérêt que sous le point de vue médical, et auxquelles, on le sait, nous ne voulons point ouvrir les colonnes de cet ouvrage. Ç'a été, depuis environ vingt ans, une calamité publique, un événement de haute importance, qui a sévi tantôt ici, tantôt là, et qui, à cette heure même, épouvante et désole l'Italie. Le choléra appartient à l'histoire non moins qu'à la médecine. Il doit à jamais figurer dans les annales de l'humanité, ainsi que cette peste d'Athènes dont Thucydide et Lucrèce ont tracé d'immortels tableaux, et que tant d'autres épidémies meurtrières qui, sans avoir eu de si habiles peintres, n'en ont pas moins laissé après elles un ineffaçable souvenir. Quelle étrange lacune ne seroit-ce donc pas dans une Encyclopédie du dix-neuvième siècle, si le choléra n'y avait pas son article?

Et cependant, en traitant ici ce sujet dans les limites que nous impose l'esprit général de notre Encyclopédie, qu'aurons-nous à dire aux lecteurs, sinon ce qu'ils ont déjà ouï et lu cent fois? Car, où n'a-t-on pas parlé, et largement parlé, du choléra? Dans les cafés et les salons, comme dans les amphithéâtres et les académies, on s'en est entretenu jusqu'à satiété. Dans les journaux les plus frivoles, comme dans les livres les plus graves, on en a ressassé tous les problèmes. Pour être bref, notre article ne court-il pas risque de se faire honnir comme une insipide répétition de choses vulgaires et rebattues? Nous ne savons, en vérité, comment échapper à cet écueil. Nous ne pouvons, ici, nous engager dans de longues discussions à l'appui des opinions que nous regardons comme les plus probables relativement aux parties douteuses et conjecturales de la question. Le seul mérite que nous puissions ambitionner, c'est d'exposer avec clarté en un résumé substantiel tout ce qu'il y a, dans la science, de positif et d'incontestable concernant le choléra.

Et d'abord, qu'est-ce que le choléra? Depuis Hippocrate les médecins se sont accordés à désigner sous ce nom une maladie aiguë avec les caractères que voici : extrême abondance de vomissemens et de déjections alvines, douleurs vives dans le ventre, crampes dans les mollets et dans d'autres régions, froid glacial des extrémités, pouls petit et à peine perceptible. Si, en l'absence complète d'évacuations par le haut et par le bas, tous les autres caractères subsistaient, c'était encore, d'après l'oracle de Cos, le choléra, mais le choléra sec.

Le nom de choléra, nom ainsi consacré par la langue grecque, était évidemment dérivé du mot qui veut dire bile (*cholé*). Ce n'est pas que les anciens aient indiqué par là que la bile proprement dite, verte ou jaune, comme nous l'entendrions aujourd'hui, fût constamment la matière des évacuations : mais c'est que, dans leur hypothétique théorie des quatre humeurs, ils considéraient comme bilieuse toute humeur âcre, ou censée telle. Beaucoup d'entre eux ont, en effet, décrit les évacuations cholériques comme une sorte d'eau trouble, blanchâtre et grumeleuse, telles enfin qu'elles ont été et qu'elles sont encore dans la terrible épidémie de notre siècle.

Ainsi donc, le choléra n'est pas, à proprement parler, une maladie nouvelle. Dans les livres médicaux de tous les âges, on le trouve signalé, à ne pas s'y méprendre. Dans le vieux langage de notre France, il se nommait *trousse-galant*. Energique et pittoresque expression! Quoi de mieux pour faire sentir avec quelle brusque rapidité ce mal abat et emporte les hommes au sein même de la plus belle santé? Sydenham, l'Hippocrate anglais du dix-septième siècle, fit surtout remarquer que le choléra se déclarait plus fréquemment aux approches de l'automne qu'en toute autre saison de l'année, et cela sans être particulièrement occasionné par des excès dans le boire ou le manger, mais d'une façon pour ainsi dire spontanée sous l'influence secrète de ce qu'on appelle une constitution médicale. Enfin, depuis qu'on avait de nombreux rapports avec l'Indostan, on savait que le choléra, de temps immémorial, y moissonnait annuellement des victimes, et devait y être considéré comme endémique.

Mais qu'était-ce que tout cela, en comparaison d'une épidémie universelle qui parcourt et dévaste le monde entier? Relativement aux individus qu'il attaquait, le choléra

fut toujours et en tout lieu, sans aucun doute, un cruel fléau. Toutefois, lorsqu'il ne frappait que quelques coups çà et là et de loin à loin, et qu'il n'était, pour parler scientifiquement, que sporadique, lors même qu'il sévissait, à titre de petite épidémie ou épidémie catastatique, dans le cercle étroit d'une seule saison ou d'une seule contrée, il n'offrait là qu'un pâle prélude de ses ravages d'à présent. De nain qu'il était alors, le voilà devenu géant!

En effet, depuis 1817 qu'il éclata dans le Bengale avec une malignité jusqu'alors inaccoutumée, il n'a cessé de dérouler sur la surface du globe un vaste réseau de mort. Esquissons en quelques mots son funèbre itinéraire. Jessore, ville située dans le delta du Gange, à environ trente lieues de Calcutta, fut le premier théâtre de cette grande épidémie; puis, il ne fallut guère plus d'une année pour l'envahissement de toute l'étendue de l'Indostan. En 1819, le choléra atteignit l'île de Ceylan, et, franchissant encore un plus grand espace de mer, il ravagea l'île Bourbon et l'Ile-de-France. En même temps il s'étendait, à l'est du Gange, jusqu'à la presqu'île de Malaca et aux îles de Sumatra et de Java. En 1820 et 1821, il se répandit, à l'orient, jusqu'en Chine, où la mortalité fut énorme; et, à l'occident, sur tout le littoral du golfe Persique, et jusqu'à Bassorah, où l'on compta, dit-on, 18000 morts, dont 14000 en quinze jours. En 1822, il se propagea des bords du golfe Persique dans l'intérieur des terres: d'une part, dans la Perse; et, d'autre part, le long du Tigre, jusqu'à Bagdad, et le long de l'Euphrate, jusqu'en Syrie, où Alep fut cruellement ravagé. En 1823, il apparut en Russie sur les bords de la mer Caspienne; à Astrakhan, sur une population de 50000 habitans, il n'en fit périr que 200: là, il s'éteignit à l'arrivée de l'hiver. Depuis lors, jusqu'en 1829, il ne fit aucun pas vers l'Europe. Cette pause d'environ six ans dans une marche qui avait été jusque là, et qui fut depuis constamment progressive, est une singulière anomalie dont il est malaisé de rendre raison. Mais, enfin, au mois d'août 1829, le choléra, qui n'avait pas cessé de désoler la Perse, reparut tout-à-coup en Russie dans le gouvernement d'Orenbourg; et, à dater de cet instant, il reprit un élan rapide. En 1830, avant la fin de mai, il était parvenu à Kasan: le 20 juillet, il se déclara à Astrakhan pour la seconde fois, mais beaucoup plus terrible que lors de sa première invasion; il y enleva 8000 habitans: dans le courant d'octobre, il fit irruption à Moscou, et y régna durant l'hiver. En 1831, il marcha de Moscou à Varsovie avec l'armée du feld-maréchal Diebitsch: il poussa dans tous les sens ses meurtrières irradiations: il envahit, au nord-ouest, la Livonie, la Courlande, et Pétersbourg; au sud, la Gallicie, la Hongrie, et l'Autriche; au sud-ouest, Dantzig, Berlin, Hambourg: il vint enfin tomber en Angleterre, à Sunderland, port de mer, d'où il se propagea ensuite dans tout le reste du pays: c'est dans la même année qu'il était importé en Égypte par les nombreux pèlerins venus de la Mecque dans la populeuse ville du Caire, et parmi lesquels il s'en trouvait plusieurs qui avaient contracté le mal en Arabie. En 1832, ce fut le tour de la France: dès le 26 mars, Paris devint, à n'en pas pouvoir douter, le foyer de l'épidémie. L'Atlantique fut une vaine barrière entre l'Europe et l'Amérique. Le choléra, d'abord débarqué dans les ports de la côte orientale des Etats-Unis, était parvenu au Mexique sur la fin de 1833. Cependant, il n'en continuait pas moins de s'étendre dans le midi de l'Europe, et dans tout le littoral méditerranéen. De 1834 à 1835, il ravagea l'Espagne, les états Barbaresques et la régence d'Alger, et de là il revint affliger la France en prenant pour siéges principaux Toulon et Marseille. L'Italie, jusqu'alors respectée, fut enfin envahie; et, avant que l'an de grâce grâce 1836 se soit accompli, elle aura payé son douloureux tribut depuis une de ses extrémités jusqu'à l'autre: Naples vient d'être atteinte malgré ses sévères quarantaines, et quelques Napolitains, sans doute, se rappellent aujourd'hui la prédiction que je leur en faisais il y a trois ans. J'avais, je l'avoue, peu de mérite à être prophète de malheur: car, d'après l'allure antérieure du torrent épidémique, les ravages à venir étaient faciles à prévoir; la règle était désormais que le choléra s'avançât irrésistiblement de contrée en contrée; l'immunité d'une ville populeuse, de Lyon, par exemple, ne devait être qu'une exception.

Et, depuis 1817 jusqu'en 1836, de Calcutta à Varsovie, et de Varsovie à Alger, l'épidémie cholérique s'est constamment montrée semblable à elle-même. Partout elle s'est caractérisée par les mêmes symptômes fondamentaux; partout elle a offert les mêmes variétés quant au nombre et à la succession de ses symptômes; partout elle s'est accompagnée du même appareil de phénomènes accessoires.

Voici d'abord les symptômes fondamentaux d'une attaque de choléra proprement dite. Le malade, saisi de douleurs atroces dans le ventre, rejette par le vomissement et par les selles un liquide caractéristique, semblable pour l'aspect à du petit-lait mal clarifié, et à de l'eau de riz où flotteraient çà et là quelques grains imparfaitement crevés. Crampes horribles dans les muscles des membres, et surtout aux mollets: pouls à peine sensible; froid glacial de la peau, et même de la langue et de l'haleine; et cependant le cholérique accuse à l'intérieur une chaleur brûlante. Soif inextinguible; impérieuse appétence des boissons froides; suppression des urines; suffocation imminente; voix sourde et éteinte, mais avec un timbre particulier qui, à lui seul, suffirait presque à révéler la maladie. L'altération des traits de la face a aussi son cachet propre. Une coloration bleuâtre, ou, pour employer le terme technique, la cyanose, se manifeste surtout aux lèvres, aux joues, aux mains et aux pieds, mais quelquefois (et c'est alors un signe presque infaillible de mort) s'empare de toute l'étendue de la peau. Et, chose bien remarquable, au sein de cette affreuse scène, l'intelligence ne se trouble pas; elle n'est, pour ainsi dire, que paresseuse. Le malade reste, d'ordinaire, morne et silencieux; il paraît indifférent à ce qui se passe autour de lui, et même à son propre sort; mais, quand il est directement interpellé, et comme sommé de répondre, toutes ses réponses sont nettes et justes, et prouvent une possession pleine et entière de la raison. Tel est, je le répète, le type pur et complet du choléra vrai, autrement dit, choléra algide, cyanique, asphyxique.

Mais partout on a signalé quelques remarquables variétés. Certains individus, par exemple, après avoir été pris tout-à-coup de vomissemens ou de déjections cholériques, avec ou sans crampes, ont succombé sans cyanose en quelques heures, ou bien se sont presque aussitôt remis: on nommait cela un choléra spasmodique. Chose plus rare, d'autres ont péri en proie aux plus cruelles coliques et aux crampes les plus violentes sans évacuations: c'était là le choléra sec d'Hippocrate et de Sydenham. Mais arrêtons-nous, car nous nous laisserions entraîner dans de trop longs détails, si nous prétendions indiquer les différentes formes que le choléra, tout en demeurant bien évidemment choléra et sans se réduire en cholérine, a offertes à raison de la prédominance ou de l'absence de tel ou tel symptôme.

Le plus ordinairement, lorsqu'une personne atteinte de choléra algide n'y succombe pas immédiatement, elle passe de là dans un état fébrile qu'on a comparé avec raison à ce qu'on nommait autrefois fièvre bilieuse ou putride, aujourd'hui fièvre typhoïde. C'est là, à vrai dire, une seconde période de la maladie; période qui a aussi ses dangers, et dans laquelle les cholériques succombent en assez grand nombre.

Tantôt l'invasion du choléra est soudaine, ou à peine annoncée par quelques heures, quelques minutes de malaise. Tantôt, au contraire, plusieurs jours à l'avance, la cholérine se déclare: perte d'appétit, maux de cœur, bor-

borygmes, insomnie, affaiblissement, tristesse, et, qui plus est, flux plus ou moins abondant du liquide blanchâtre et grumeleux, voilà un ensemble de symptômes qui prélude assez souvent au choléra, et qui en est, comme l'indique le nom même de cholérine, un véritable diminutif. Remarquons, au reste, que la cholerine, affection très commune pendant tout le règne de l'épidémie, ne se termine pas nécessairement, il s'en faut de beaucoup, par une si déplorable catastrophe. Chez le plus grand nombre des personnes qui en sont atteintes, elle se guérit heureusement par les seules ressources de la nature, ou par l'intervention de la médecine. Il n'y a que de très rares exemples qu'elle ait été mortelle par elle-même et sans passer à l'état de choléra.

D'après cette étroite relation de la cholérine et du choléra, soit que l'on considère le développement de celui-ci consécutivement à celle-là chez un seul et même individu, ou la contemporanéité épidémique de l'une et de l'autre chez divers individus d'une même population, soit enfin que l'on songe par quelles insensibles gradations s'échelonnent sur une seule ligne les nombreuses variétés de ces deux affections, et combien il est difficile de tracer entre elles une démarcation nette et absolue, force est donc de reconnaître que toutes deux sont le résultat d'une seule et unique cause, de cet agent occulte qu'on peut très bien nommer miasme ou poison cholérifique. S'il y a tant de variété dans les effets de cette cause mystérieuse chez les divers individus, cela peut très bien s'expliquer, et par la différence d'intensité dans l'action de la cause même, et par la différence d'aptitude dans chaque organisation. C'est ainsi, par exemple, que, parmi tous ceux qui sont frappés par une épidémie varioleuse, la maladie offre une infinité de nuances tant dans la forme de l'éruption que dans le nombre et la gravité des symptômes concomitans.

Partout l'épidémie cholérique a sévi de préférence sur les individus faibles et débiles, sur les ivrognes, sur les gens de la basse classe, gens mal nourris, mal vêtus, mal logés. Cependant il y a eu de nombreuses exceptions. La vigueur, la sobriété, la richesse n'ont été, nulle part, des brevets d'immunité absolue. En quelques cas, le choléra paraît avoir été occasionné par un excès de table, par un travail excessif, par un refroidissement subit, par un accès de colère, et par mainte autre cause banale. Mais, dans le plus grand nombre des cas, il est impossible d'en attribuer l'apparition, avec quelque apparence de raison, à aucune de ces circonstances qui figurent en pathologie comme causes occasionnelles de presque toutes les maladies.

Et, en effet, il est bien évident que, pour se rendre compte de la production du choléra épidémique, il faut reconnaître une cause spécifique dont l'action est, sans aucun doute, favorisée par ce qu'on nomme causes prédisposantes et causes occasionnelles, mais qui paraît aussi capable de produire, à elle seule, son plein et entier effet. Nous ne pouvons ici rapporter toutes les hypothèses qu'on a faites sur la nature de cette cause spécifique. L'opinion la plus vraisemblable est d'admettre l'existence de miasmes d'une espèce particulière, de miasmes cholérifiques, dont l'air est le véhicule, et qui, très probablement aussi, sont susceptibles de demeurer attachés à certaines matières et d'être transportés avec elles à des distances considérables. — Mais, dira-t-on, l'analyse chimique de l'air dans les lieux en proie au choléra n'a rien appris là dessus. — Hé! mon Dieu, la chimie trouve-t-elle quelque chose dans l'air des marais; et cependant, dans cet air, il y a quelque chose qui produit la fièvre intermittente. Et c'est ce quelque chose d'insaisissable à nos moyens actuels d'investigation qu'on appelle miasme dans la langue de la philosophie médicale. Dès l'instant où ce miasme pourrait être saisi, pesé, analysé, il perdrait son nom pour s'appeler gaz ou vapeur. Mais, nier aujourd'hui les miasmes par cela seul qu'ils ne tombent pas sous nos sens, c'est imiter certains philosophes anciens qui niaient que l'air fût une matière, parce que de leur temps on ne pouvait ni le peser, ni le coercer. Peut-être ces philosophes-là regardaient dédaigneusement, comme de pauvres songe-creux, ceux qui croyaient à la matérialité de l'air d'après les effets du vent. Hé bien! les progrès de la science ont donné victoire à ceux-ci. Et il viendra, sans doute, un jour où, avec des instrumens plus parfaits et plus délicats qu'aujourd'hui, la chimie démontrera directement la réalité de ces miasmes qui ne se révèlent encore qu'à la raison par leurs effets sur l'organisation animale.

Mais, les miasmes cholérifiques une fois admis, il s'élève encore une autre question. D'où proviennent ces miasmes, et comment se reproduisent-ils? L'on sait, par exemple, de science certaine, que les miasmes propres à développer la fièvre intermittente naissent des eaux stagnantes où pourrissent des matières organiques; et aucun fait n'autorise à croire qu'ils se reproduisent ensuite dans les organisations qui en ont été infectées. Quant aux miasmes propagateurs du choléra épidémique, leur berceau primitif est bien, comme on l'a vu, le delta du Gange. Mais dans quelles conditions spéciales de sol, de température, ou de végétation, ont-ils pris naissance? c'est ce qu'il est impossible de préciser. Sont-ils tous partis du Bengale pour se disséminer ensuite dans le monde entier? se sont-ils, au contraire, spontanément formés dans chaque localité? ou bien, enfin, se sont-ils perpétués et propagés de proche en proche par une reproduction incessante dans le corps même des cholériques? Voilà trois hypothèses, dont la dernière, à mon sens, est de beaucoup la plus probable. Nous ne pouvons ici discuter à fond cette question de la transmissibilité du choléra d'un individu à un autre. Lâchons le mot redouté: c'est de CONTAGION qu'il s'agit. Surtout à Paris, les anti-contagionistes sont aujourd'hui en force: beaucoup de médecins ont, comme le vulgaire, les idées les plus fausses relativement à la contagion en général. C'est dans un article prochain que nous exposerons les principes qui nous paraissent avoir droit à être consacrés sur cet important sujet. Quant à la contagion du choléra en particulier, nous avouons volontiers que c'est un point qui prête merveilleusement à la controverse. Il y a bien des faits particuliers qui disent non; mais il y en a beaucoup d'autres qui disent oui. Le fait général de la propagation progressive de l'épidémie le long de l'itinéraire des grandes armées, et par la voie des communications commerciales, plaide aussi avec beaucoup de force en faveur d'une solution affirmative. Il y a plus: dans la plupart des villages, ou des villes peu populeuses, où les premiers cas de choléra n'ont pu rester cachés, et passer inaperçus comme au milieu des grandes villes, il a été positivement constaté que le mal avait été importé par des personnes venues de pays infectés. Au demeurant, ce n'est pas que nous voulions nous élever en faveur des quarantaines et des cordons sanitaires, cette vaine prophylactique des gouvernemens. Lorsque l'Italie mettait encore sa sécurité dans de pareilles précautions, voici ce que j'écrivais de Naples, à propos de ces mesures: « Plus l'on observera de près, plus l'on se » convaincra que les mesures dites sanitaires ne servent » qu'à mettre des entraves déplorables entre les communi- » cations commerciales de peuple à peuple, sans arrêter la » marche de l'épidémie, ce que l'expérience a déjà prouvé, » et ce qu'elle prouvera encore, j'en suis sûr. Inutiles dans » l'hypothèse de la non-contagion, impuissantes dans le cas » contraire, elles ne peuvent être de la part d'un gouver- » nement éclairé qu'une condescendance aux préjugés et » aux craintes du peuple, condescendance dont il doit tâ- » cher d'atténuer les inconvéniens. » (*Lettre à la Gazette Médicale*, 1833, n° 21). Ma prédiction s'est accomplie: le temps n'a fait que montrer de plus en plus l'inefficacité

absolue de ces prétendues barrières, principalement contre l'invasion du choléra.

Nous terminerons là notre article. Car nous ne jugeons pas à propos d'entretenir nos lecteurs des recherches faites sur les cadavres des cholériques, recherches qui n'ont encore rien appris de certain sur le siége véritable du mal; ni de leur parler du traitement, sujet fécond en controverses, lesquelles devraient, pour l'honneur de l'art, rester entre nous médecins, et ne jamais sortir de l'enceinte des écoles.

CHONDROPTÉRYGIENS. On désigne sous ce nom en ichthyologie un groupe de poissons dont les nageoires sont soutenues par des rayons cartilagineux : ce caractère les distingue de ceux dont les rayons sont osseux, et qui sont appelés par opposition *ostéopterygiens*.

Ce groupe de poissons a dû être ainsi caractérisé par Artedi, dont la classification était établie sur les degrés de solidité cartilagineuse ou osseuse des rayons des nageoires. (Voyez ACANTOPTHÉRIGIENS, MALACOPTÉRYGIENS et POISSONS.) De nos jours, l'appréciation de cette solidité n'est point bornée à ces rayons, et on y comprend celle de tout le squelette.

Les chondroptérygiens sont alors considérés comme les vrais poissons cartilagineux, c'est-à-dire dont le squelette offre dans toutes ses parties la consistance du cartilage; mais cette assertion n'est point exacte, et plusieurs poissons chondroptérygiens (*squales*) offrent dans la charpente de leur squelette les trois sortes de densité ou solidité dites osseuse, cartilagineuse et fibreuse.

Les chondroptérygiens, d'après Cuvier, Blainville et M. Dugès, comprennent un certain nombre de familles naturelles qui est à peu près le même dans la classification de ces trois zoologistes; mais Latreille en a retiré les sturioniens. (Voyez ESTURGEON.)

Devant mentionner ici la classification des chondroptérygiens, qui nous paraît fondée sur l'ensemble et la gradation des caractères, nous exposerons celle qui a été proposée, en 1835, par M. de Blainville dans son cours de philosophie zoologique à la Faculté des sciences de Paris.

Voici les caractères généraux que le professeur assigne aux chondroptérygiens, qu'il considère comme formant la deuxième sous-classe des poissons :

I. *Corps* très diversiforme, fort rarement normal, couvert d'une peau nue visqueuse ou hérissée de tubercules épineux, et pourvu d'un lophioderme ou nageoire dorsale incomplète, soutenue par des rayons mous très rarement épineux.
II. *Membres* souvent complets; les pelviens constamment post-abdominaux.
III. *Dents* constamment labiales, jamais implantées dans les os, adhérentes seulement au derme, d'où la dénomination de *dermodontes*.
IV. *Ouvertures branchiales* uniques ou multiples, sans opercules proprement dits.

A ces caractères extérieurs, il ajoute les suivans qui sont anatomiques; savoir :

I. *Squelette* de nature cartilagineuse.
II. *Crâne* et quelquefois *colonne vertébrale* non divisés en pièces osseuses ni en segmens vertébraux, comme dans les animaux des classes plus élevées. Nous aurons occasion, en décrivant les principales familles de chondroptérygiens, de faire remarquer que la détermination d'une nature cartilagineuse, assignée au squelette de toute cette classe, n'est point exacte, et qu'en ayant égard aux trois sortes de tissus scléreux qui entrent dans la composition du squelette de tout animal vertébré, on peut facilement constater que c'est le tissu fibreux et non le cartilagineux qui prédomine de plus en plus dans le squelette des chondroptérygiens.
III. *Appendices maxillaires* rudimentaires. Les supérieures sont, dit-on, suppléées par les palatins postérieurs.
IV. *Pièces operculaires* nulles.
V. *Canal intestinal* sans cœcum.
VI. *Vessie natatoire* nulle dans le très grand nombre de cas.

Mœurs et habitudes. — Un très petit nombre d'espèces sont d'eau douce. Au reste, les mœurs des chondroptérygiens sont très variées et ne fournissent aucun caractère qui les distingue des poissons osseux. Nous verrons cependant que dans cette classe se trouvent les poissons qui sont les ennemis les plus redoutés de l'homme. (Voyez SQUALES et REQUINS.)

En ayant égard au nombre des membres, à celui des branchies, à la forme générale du corps, et aux formes spéciales et au nombre de certaines parties qui fournissent de bons caractères, M. de Blainville a constitué l'ensemble des traits distinctifs de tous les groupes naturels qu'on peut faire des diverses espèces de chondroptérygiens, et établi la classification suivante :

Chondroptérygiens ou Dermodontes.

<table>
<tr><td rowspan="2">I.
A quatre membres, ou TÉTRAPODES.
A ouvertures branchiales.</td><td>*Uniques*, ou unibranchapertures.</td><td>I. POLYODON.

II. ACIPENSER ou esturgeon.

III. CHIMÈRE.
a Espèce à museau appendiculé, à queue non filamenteuse. CALLORHINCHUS.
b Esp. à museau non appendiculé, à queue filamenteuse. CHIMERA.</td></tr>
<tr><td>*Multiples*, ou pluribranchapertures.</td><td>I. RAIES. BATUS.
A Esp. dont la queue, fort distincte, plus ou moins flagelliforme, est sans pinnules à l'extrémité. *Gymnuro batus.*
a Les dents en plaques palatines et linguales. *Mylio batus*, *Aeto batus.*
b Les dents petites et labiales, et deux lobes lophiodermiques. *Dicero batus* ou *Cephaloptère.*
c Les dents labiales aiguës; la tête non libre. *Trigono batus.*
1 Avec aiguillon à la queue.
2 Sans aiguillon à la queue. *Anacanthus.*
B Esp. dont la queue est très distincte et pourvue de pinnules vers l'extrémité. DASY BATUS.
C Esp. dont la queue est plus courte, à pinnule termin. enveloppante. LEIO BATUS.
a La tête non libre en avant. *Leio batus.*
b La tête en partie libre, avec un appareil électrique. *Narco batus* ou torpille.
D Esp. dont la queue est à peine distincte du corps, la tête rostrée. RHINO BATUS.
a Le rostre simple, fin, court. *Rhina.*
b Le rostre plus ou moins allongé. *Rhino batus.*
c Le rostre armé de dents. *Pristi batus* ou *Pristis.*

II. SQUATINE.

III. SQUALES. *Rhinus.*
A Esp. à cinq ouvertures branchiales, sans anale.
a Avec un aiguillon à la pinnule dorsale. *Acanthorinus.*
1 L'aiguillon au bord antérieur. *Spinax.*
2 L'aiguillon dans le milieu. *Centrine.*
b Sans aiguillon à la pinnule dorsale. *Echinorhinus.*
1 La 1re dorsale au milieu. *Scymnus.*
2 La 1re dorsale postanale. *Echinorhinus.*</td></tr>
</table>

I. *A quatre membres*, etc.		β Esp. qui n'ont que cinq ouvertures branchiales, une anale et deux dorsales; l'antérieure au milieu. *a* Ouvertures branchiales très grandes, les dents fort petites et coniques. *Cetorhinus.* *b* Ouvertures branchiales médiocres; les dents tricuspides, sans évents. *Carcharinus.* 1 A tête rostrée. *Lamna.* 2 A tête non rostrée. *Carcharinus.* *c* Ouvertures branchiales médiocres, sans évents; la tête élargie transversalement en marteau. *Zygæna* ou *Cestrorhinus.* *d* Ouvertures branchiales petites, avec des évens. *Galeorhinus.* 1 Les dents dentelées extérieurement. *Galeus.* 2 Les dents petites, mousses, en pavés. *Mustelus.* *e* Les deux pinnules dorsales aiguillonnées antérieurement; les dents aiguës en avant, en pavé en arrière, *Hétérodontes*, *Cestracion.* ç Esp. qui ont cinq ouvertures branchiales, une anale et deux dorsales, l'antérieure postanale. *Scylliorhinus.* δ Esp. qui ont plus de cinq ouvertures branchiales (6 ou 7), un seul lobe dorsal au lophioderme. *Monopterhinus.*
	Multiples, ou pluri-branchapertures.	
II. *A deux membres*, ou Dipodas.	On ne connait jusqu'à ce jour aucune espèce de chondroptérygiens qui soit pourvue de deux membres seulement.	
III. *Sans membres*, ou Apodes. A ouvertures branchiales.	*Multiples*, ou pluri-branchapertures.	*Petromyzon.* *a* Esp. qui ont des dents nombreuses. *Petromyzon.* *b* Esp. qui n'ont qu'une dent. *Gastrobranchus.* *c* Esp. qui n'ont pas de dents. *Ummocætus.*
	Uniques, ou unibranchapertures.	*Myxine.*

Cette classification des chondroptérygiens, dans laquelle l'appréciation de l'ensemble des caractères extérieurs et des caractères profonds nous semble avoir été faite d'après les principes de la méthode naturelle la plus rationnelle et la plus philosophique en zoologie, offre cela de remarquable, qu'elle nous paraît se prêter au classement des espèces de chondroptérygiens qui sont à découvrir, et qu'elle révèle nettement la dégradation progressive du système nerveux cérébro-spinal et du squelette intérieur des vertèbres.

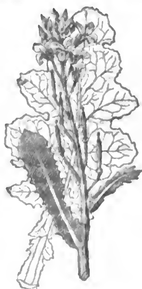
Quant au rang que doivent occuper les chondroptérygiens dans la classe des poissons, nous aurons à mentionner, à l'article Ichthyologie, les opinions diverses émises sur ce point, et à indiquer celui où la science est arrivée en philosophie zoologique.

CHOU. Quoique les choux soient loin de posséder à l'état sauvage les qualités que nous leur avons fait acquérir dans nos jardins et dans nos champs, ils paraissent avoir été soumis à la culture dès les premiers temps de la civilisation européenne; depuis lors ils ont subi tant de modifications dans leurs propriétés comme dans leurs formes, sous l'influence variée des climats, des modes de culture, et des fécondations croisées, que vu le peu de soin apporté à leur nomenclature, leur étude était devenue presque impossible. Heureusement M. Duchesne, de Versailles, et surtout M. de Candolle ont cherché à y faire régner l'ordre en y appliquant la rigueur de la méthode scientifique à laquelle malheureusement peu de botanistes cherchent à soumettre les variétés des plantes cultivées. La classification adoptée par M. de Candolle étant la plus récente et la plus complète, nous la suivrons dans cet article, et nous recourrons pour quelques variétés qui n'y sont pas indiquées à l'arrangement que M. Vilmorin en a fait sous le rapport de la culture. L'intérêt que doivent inspirer des végétaux aussi utiles, et sur lesquels l'influence de l'homme est si profondément marquée, servira d'excuse à l'étude détaillée que nous en ferons dans cet ouvrage.

Le genre des choux, *Brassica*, est de la famille des crucifères; il s'y range dans le sous-ordre des orthoplocées, c'est-à-dire des crucifères, dans lesquelles la radicule de l'embryon se replie sur le dos des cotylédons et se loge dans le pli qu'ils forment eux-mêmes en se courbant longitudinalement sur leur nervure principale; dans ce sous-ordre il est le type de la tribu des brassicées dont la silique est longue et s'ouvre dans le sens de sa longueur; enfin aux caractères que lui assigne la place qu'il occupe, il ajoute les suivans qui le distinguent de ses voisins: calice dressé, ou rarement à demi ouvert, pétales obovés, étamines libres, privées de dents, silique cylindrique, un peu comprimée, surmontée d'un style court et obtus, graines presque globuleuses, disposées en une seule série dans chaque loge. Le premier de ces caractères est en quelque sorte le seul qui le sépare du genre moutarde (*Sinapis*). Les plantes qu'il renferme sont, les unes des herbes bisannuelles, excepté quelques unes qui sont ou annuelles ou vivaces, les autres des sous-arbrisseaux à tige courte; leurs feuilles radicales sont en général munies d'un pétiole et pinnatifides ou imitant la forme d'une lyre; celles de la tige sont entières et sessiles ou même amplexicaules. Les fleurs, presque toujours jaunes ou quelquefois blanches, forment des grappes allongées. Ces espèces, dont on connait une trentaine environ, sont répandues dans les régions tempérées ou un peu froides du globe; mais dans leur nombre, les cinq ou six seulement qui ont pris un rang élevé dans la culture comme plantes alimentaires, ou oléifères, nous occuperont ici:

Première espèce. — Chou cultivé, *Brassica oleracea*, L.

Une tige herbacée et bisannuelle, revêtue de feuilles qui, dès leur première jeunesse, se montrent glabres, que recouvre une poussière glauque, dont la consistance est un peu charnue, enfin qui toutes sont simplement sinuées et non découpées jusqu'à leur grosse côte, tels sont les caractères distinctifs de cette espèce qui, plus qu'aucune autre du même genre, est digne d'intérêt pour la multitude des races et de variétés utiles qu'elle a produites.



(Chou sauvage.)

En tête de ces races, et comme leur prototype, il con-

vient de placer le chou sauvage, ***Brassica oleracea sylvestris***, qui croît spontanément sur les rochers maritimes de plusieurs localités de l'Europe, entre autres de l'Angleterre, de la France et de la Grèce. Sa tige est tortueuse, demi-ligneuse, branchue, du diamètre de trois à quatre pouces, et intermédiaire pour la grandeur entre celles des deux principales races cultivées. Les feuilles qui naissent à son sommet ou à celui des rameaux stériles forment une espèce de rosette; les inferieures sont pétiolées, plus profondément découpées que dans les variétés cultivées; le limbe des unes et des autres est tantôt plane, tantôt légèrement ondulé ou bullé; naturellement verdâtres, elles sont sujettes à devenir rougeâtres par l'effet du soleil, de la vieillesse ou des maladies; les fleurs sont disposées en panicules nombreuses plus ou moins rapprochées de la forme des corymbes. Elles s'épanouissent au mois de mai.

Celle des races cultivées qui a conservé le plus d'analogie avec le type sauvage est le chou-cavalier, ou chou vert, chou en arbre, chou sans tête (*Br. oler. acephala*), qui ne s'en éloigne guère que par sa tige allongée et qui se distingue des deux suivantes par ses feuilles éparses et étalées. On en distingue cinq ou six variétés principales.

1° Le cavalier branchu, à feuilles sinuées pinnatifides (*Br. oler. ramosa*), très productif, ainsi que sa sous-variété le chou vivace de Daubenton, dont les ramifications inférieures s'abaissent jusqu'à terre et y prennent souvent racine.

2° Le cavalier commun, ou chou en arbre, chou à vaches, grand chou vert de Touraine ou du Poitou ((*Br. oler. vulgaris*), remarquable par la hauteur de sa tige, qui s'élève jusqu'à 5 et 6 pieds en restant simple ou se divisant peu, et par ses grandes feuilles sinuées-pinnatifides. Il vit deux ou trois ans, quelquefois davantage. Ce chou est celui qu'on cultive le plus généralement dans l'ouest de l'Europe tempérée pour la nourriture des bestiaux; on l'emploie aussi à celle de l'homme. On tend sans cesse à en augmenter l'élévation en le dépouillant de ses feuilles inférieures pour les donner au bétail, et en le plantant dans des terrains fertiles où l'on tient les pieds rapprochés les uns des autres. Le chou dont on vantait, il y a quelques années, la hauteur, sous le nom de chou-arbre de Laponie, et celui dont les journaux ont annoncé la récente introduction en France sous le titre de chou colossal toujours vert de la Nouvelle-Zélande, ne sont vraisemblablement que des variations de taille de notre cavalier commun obtenues par des soins particuliers. On en connaît une sous-variété à feuilles rougeâtres qu'on appelle caulet de Flandre, et M. Vilmorin en indique, sous le nom de moellier, une seconde dont la tige augmente en grosseur depuis le milieu de sa longueur jusqu'à son sommet.

3° Le cavalier à feuilles de chêne (*Br. oler. quercifolia*), dont la culture est peu répandue.

4° Le chou frisé ou frangé (*Br. oler. fimbriata* ou *sabellica*), utile non seulement parce qu'il sert à la nourriture de l'homme et du bétail, mais encore parce qu'on peut retirer de ses graines un produit avantageux en huile. Les élégantes découpures de ses feuilles qui ont valu à l'une de ses sous-variétés le nom de chou-plume ou chou-aigrette, et les teintes rouges ou panachées qu'elles prennent souvent l'ont aussi fait admettre dans les jardins d'agrément. Il a en outre le mérite d'être un des plus rustiques de tous les choux. Le chou de Naples, au contraire, qui appartient à cette division comme ayant les feuilles frangées sur les bords, est sensible à la gelée.

5° Le chou palmier (*Br. oler. palmifolia*), ainsi nommé à cause de l'apparence qu'il prend, sert quelquefois à la nourriture de l'homme ainsi qu'à l'ornement des jardins. Ses feuilles sont irrégulièrement bullées ou bosselées.

6° Le chou à grosses côtes ou chou de Beauvais, qui a plus de rapports avec les choux-cavaliers qu'avec aucune autre race, mais qui cependant s'en éloigne par quelques caractères. On en connaît deux sous-variétés, le blond et le vert. Bosc dit en avoir vu en Espagne une autre sous-variété dont les côtes sont si grosses qu'on les apprête et les mange à la manière des cardons.

Une qualité que les choux verts possèdent à un plus haut degré que les autres races, c'est celle de résister à la gelée, faculté précieuse qui assure à l'homme un légume frais, et au bétail un fourrage vert dans une saison où il n'y en a guère d'autres. La plupart même n'acquièrent une saveur agréable qu'après avoir subi l'influence de la gelée. On en mange également au printemps les pousses nouvelles avant le développement des fleurs : c'est ce qu'on nomme *brocoli-asperge*.

Après les choux cavaliers se placent les choux cloqués (*Br. oler. bullata*), vulgairement appelés choux de Milan, ou simplement milans, choux de Savoie, choux de Hollande, choux cabus frisés ou pommes frisés; ils ont une tige courte et des feuilles réunies en tête dans leur jeunesse, puis plus ou moins étalées, toujours bullées ou cloquées. Ils présentent quatre variétés principales : 1° le milan ordinaire (*Br. oler. bullata vulgaris*), à pommes lâches, grosses, terminales et arrondies; 2° le milan à tête longue (*bullata oblonga*); 3° le gros d'Ambervillers, milan des Vertus, pommé frisé d'Allemagne (*bullata major*); 4° le chou à jets, chou à mille têtes, chou de Bruxelles, etc. (*bullata gemmifera*), remarquable non seulement par sa tige haute de deux à trois pieds et couronnée par une tête plus lâche et plus irrégulière que celle des milans, caractères qui le rapprochent des cavaliers, mais encore par les petits jets qui sortent de l'aisselle des feuilles inférieures, et qui sont terminés chacun par une petite tête de feuilles de la grosseur d'une noix; ces petites pommes sont un mets fort estimé. On sème les choux-milan depuis la fin de février jusqu'en mai, et l'on récolte depuis le mois de juin jusqu'en hiver.

Encore plus repandus que les races précédentes, les choux cabus, pommés ou en tête (*Br. oler. capitata*), se reconnaissent sans peine à leur tige courte et à leur tête terminale de feuilles qui ne sont ni cloquées ni ondulées. De la disposition des feuilles il résulte que celles qui sont à l'intérieur de la tête s'étiolent et deviennent ainsi plus délicates, plus aqueuses, plus fades et plus faciles à digérer. En rangeant les choux cabus d'après la forme de la tête, on en distingue cinq variétés : le cabus à tête aplatie, le sphérique ou cabus commun, l'elliptique ou chou d'York, le conique ou pain de sucre, chou-chicon, chou de Battersea, petit d'Ambervilliers, enfin l'obové, dont la forme est à peu près l'inverse de celle du précédent, et auquel se rapporte peut-être le chou dit cœur de bœuf, dans les jardins potagers. Ces trois dernières variétés sont hâtives et en général petites; les deux premières sont plus tardives et plus grosses; une de leurs sous variétés est même dite chou-quintal à raison du poids énorme qu'elle acquiert. Les variétés à petites dimensions ne sont cultivées que dans les jardins, pour la nourriture de l'homme. Les grosses espèces sont admises dans la grande culture, surtout en Allemagne, et elles donnent des produits aussi abondans que les choux-cavaliers, mais elle ne peuvent passer l'hiver en terre.

Toutes les variétés de choux pommés sont susceptibles de prendre une teinte de rouge pourpre ou violet, et elles sont alors nommées choux pommés rouges, ou plus brièvement, choux rouges. Les jardiniers distinguent aussi les cabus à tête pleine, de ceux à tête creuse.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des races de choux dans lesquelles le feuillage est la partie essentiellement caractéristique et utile. En voici une autre, où ce rôle essentiel est plus spécialement réservé à la tige qui se renfle au-dessus du collet, vers l'origine des feuilles, et devient charnue. Cette partie renflée forme un bon légume dont le goût tient du chou et du navet; mais elle doit être consommée avant

d'avoir atteint tout son développement, et avoir crû sous l'influence d'arrosemens copieux.

Le chou-rave (*Br. oler. caulo-rapa* ou *gongylodes*) dont nous parlons actuellement présente deux variétés principales : 1° le chou-rave commun à feuilles planes avec ses trois sous-variétés, le blanc ou chou de Siam, le violet et le nain hâtif; 2° le crépu, cultivé à Naples sous le nom de *pavonazza*. On sème les choux-raves en mai, juin et juillet. Comme ils sont fort appétés du bétail, que, d'après le témoignage de M. Yvart, ils sont supérieurs aux navets en faculté nutritive, qu'ils résistent à des gelées assez fortes, et qu'ils sont faciles à récolter, ils mériteraient d'être plus répandus qu'ils ne le sont dans la grande culture.

Dans la sixième et dernière race de choux cultivés, celle des botrytis (*Br. oler. Botrytis*), les modifications du type primordial n'ont porté ni sur la tige ni sur les feuilles, mais bien sur les pédoncules floraux qui, au lieu de rester écartés et disposés en panicules pyramidales comme dans les autres choux, se rapprochent pour former des corymbes assez réguliers, se soudent, se déforment, deviennent charnus par suite de ce rapprochement et ne portent la plupart que des rudimens de fleurs avortées; ce sont ces pédoncules que l'on cueille avant le développement des fleurs, pour les employer comme alimens. On distingue deux variétés de botrytis, qui sont le chou-fleur et le brocoli.

Le chou-fleur (*Br. oler. Botrytis cauliflora*) a une tige qui reste généralement basse, et des feuilles oblongues à côtes blanches; ses pédoncules floraux, tous réunis au sommet de la tige ou des maîtresses branches forment des faisceaux épais, écartés, irréguliers. Les jardiniers distinguent le dur, le demi-dur et le tendre, qui est le plus précoce. On peut avoir des choux-fleurs à peu près toute l'année, en variant les époques de semis, en employant à propos la chaleur des couches, les abris, l'aération, les repiquages et les arrosemens. De même que les brocolis, ils réussissent mieux dans les pays méridionaux que dans le nord; cependant ils ont en général besoin de beaucoup d'eau, et ceux qu'on sème au printemps ou en été ne s'accommodent nullement de la sécheresse de la belle saison.

Ce qui distingue le brocoli (*Botrytis asparagoïdes*) du chou-fleur, c'est qu'il a une tige plus élancée, que les nervures de ses feuilles sont moins saillantes, que ses pédoncules sont moins épais, moins rapprochés, plus allongés, de manière que chacun d'eux, devenant charnu et portant de très petits boutons à son sommet, prend une forme qui s'approche un peu de celle de l'asperge naissante. D'après la couleur des boutons on distingue le brocoli blanc et le violet qui a pour sous-variété le nain hâtif. M. Vilmorin dit que ces trois sortes de brocolis sont pommés, mais qu'il en existe aussi de rouges, de jaunâtres, de verts, les uns et les autres sans pomme et se divisant en jets nombreux.

Ainsi que la plupart des autres plantes de la même famille, les choux cultivés sont remarquables parmi les autres phanérogames, en ce qu'ils contiennent une quantité notable d'azote, ce qui contribue à en faire des légumes et des fourrages fort nourrissans, et de bons engrais. Outre ces deux avantages, leurs cinq premières races présentent celui d'une culture facile et peu dispendieuse qui les met à la portée de la population ouvrière, pour laquelle ils remplacent en partie la nourriture animale : on les sème en pépinière, soit sur couche, soit sur plate-bande, soit en pleine terre; quand ils ont acquis un peu de force, on les transplante à demeure sur un terrain abondamment fumé, qui peut être tenace, argileux et frais, pourvu qu'il ait reçu des labours profonds et répétés. Un quatrième avantage que procurent les choux, c'est l'énormité du produit qu'ils peuvent donner, et qui va jusqu'à cent ou cent cinquante mille livres par hectare. Un cinquième avantage, c'est que, par la chaîne de leurs variétés, et grâce à la commodité de leur culture, ils se présentent frais au consommateur pendant toute l'année. Un sixième, c'est qu'ils sont fort recherchés du bétail. En un mot, ils méritent d'être cultivés aussi généralement qu'ils le sont. Les anciens paraissent en avoir fait encore plus de cas que les modernes, et, par un excès de prédilection, ils leur attribuaient de merveilleuses propriétés médicales. Aujourd'hui la médecine ne les emploie presque pas, si ce n'est le chou rouge, qui, étant plus sucré que les autres variétés, est administré sous forme de bouillon et de sirop dans les inflammations des organes respiratoires. Assez généralement on les regarde comme faiblement antiscorbutiques dans leur état naturel, et à un plus haut degré sous la forme de *choucroûte*. Par cette expression, qui est le mot allemand *sauerkraut* (chou aigre), bizarrement corrompu en passant dans notre langue, on désigne des choux qui ont subi un certain degré de fermentation acide en restant pressés dans des cuves hors du contact de l'air, après avoir été découpés en lanières minces au moyen d'une sorte de rabot, ou simplement divisés en gros quartiers et pilés dans les cuves. Mais quelques médecins contestent même à la choucroûte la propriété antiscorbutique, et ne lui reconnaissent qu'une plus grande facilité de digestion, surtout après qu'elle a été dépouillée aux trois quarts de son acidité par le lavage.

Deuxième espèce. — Chou des champs (*Brassica campestris*).

Les feuilles des choux dont M. de Candolle a formé cette espèce sont légèrement charnues et couvertes d'une poussière glauque; les inférieures sont découpées en lyre, c'est-à-dire que vers leur base leurs lobes se séparent jusqu'à la côte moyenne, tandis que vers leur sommet ils restent réunis; elles sont de plus dentées, et pendant leur jeunesse hérissées de petits poils raides sur leurs nervures ou sur leurs bords; les autres sont acuminées et embrassent la tige en formant le cœur. L'espèce a été trouvée sauvage dans différentes contrées de l'Europe. On en distingue trois races, le colza, le chou à faucher et le chou-navet.

1° Le colzat ou colza (*Brassica campestris oleifera*) a été très peu modifié par la culture. Son caractère distinctif est tiré de sa racine qui est fusiforme et grêle, ainsi que de sa tige qui s'allonge à la hauteur d'un pied et demi à deux pieds. Il convient d'ajouter que les fleurs sont toujours jaunes, que les sépales du calice sont à demi ouverts, que les siliques sont dressées, cylindriques, presque tétragones, un peu bosselées, parcourues par des veines qui forment réseau, longues de deux pouces, et terminées chacune par une pointe presque quadrangulaire à sa base; enfin, que les graines qu'elles contiennent sont brunes, nombreuses et assez grosses. Telle est cette plante qu'on cultive en grande quantité pour extraire l'huile de ses graines, qui en contiennent plus que celles de tout autre crucifère. Il lui faut une terre un peu profonde, bien ameublie, richement fumée, et qui soit à l'abri de l'humidité pendant l'hiver. On la sème durant le mois de juillet et jusqu'au milieu d'août, soit à demeure, soit en pépinière, pour repiquer en septembre après une céréale. En raison de la quantité, le semis en place s'exécute, tantôt à la volée, tantôt en lignes; le repiquage se fait au plantoir ou à la charrue, de manière à garnir chaque raie. On donne quelques binages en automne et au printemps. La récolte a lieu au mois de juin. Le colza, quoique épuisant, est d'une culture avantageuse, à cause de la grande consommation qu'on fait de son huile pour l'éclairage, soit en nature, soit après qu'elle a été convertie en gaz. On donne sa paille et ses siliques aux moutons, ou bien on les brûle pour en répandre les cendres sur les champs. Quelquefois on le cultive pour fourrage de printemps. On en connaît une variété moins productive, qu'on sème en mai et qu'on récolte en septembre.

2° Le chou à faucher (*Br. camp. pabularia*) tient de la

variété précédente par sa racine fusiforme et encore plus longue, de la suivante par sa tige courte, quoique moins épaisse : on fauche plusieurs fois pour la nourriture des bestiaux ses nombreuses feuilles radicales.

3° Le chou-navet (*Br. camp. Napo-brassica*), souvent confondu avec le chou-rave, a une racine renflée près du collet en un gros turbercule. Il en existe deux variétés principales : le commun, à racine irrégulière, tantôt blanche extérieurement, tantôt tirant sur le rouge ; et le rutabaga, ou navet de Suède, chou de Laponie, souvent confondu avec le précédent, mais facile à reconnaître par sa racine jaunâtre tant en dehors qu'en dedans, plus régulièrement arrondie, plus sucrée et plus prompte à se former. Les choux-navets sont cultivés pour la nourriture de l'homme, et surtout pour celle du bétail, qui en mange la racine et les feuilles. Ils sont moins difficiles que les choux sur la fertilité du sol, et s'accommodent mieux que les raves d'un sol argileux. On les sème depuis le mois de mai jusqu'à la fin de juin, soit en pépinière, soit en place, à la volée, ou mieux en lignes, et l'on récolte en automne, ou même on peut les laisser passer l'hiver en terre, car ils ne sont pas sensibles aux gelées.

Troisième espèce. — Rave (*Brassica Rapa*).

Les feuilles de la rave proprement dite, qu'il ne faut confondre ni avec les navets ni avec les petites raves ou radis, sont d'un vert décidé et non recouvertes d'une poussière glauque ; les radicales sont découpées en lyre, et, pendant la durée entière de leur existence, hérissées de poils roides et assez nombreux, ce qni a fait donner à l'espèce le nom de *Brassica asperifolia* par Lamarck : celles du milieu de la tige sont incisées, et les supérieures entières et lisses. La jeune plante ressemble plus par son port à un Raphanus ou raifort qu'à un brassica, et à la rigueur l'espèce devrait être classée non dans ce dernier genre, mais parmi les sinapis, parce que les lobes du calice sont étalées. M. de Candolle en distingue trois races :

1° La rave plate (*Brassica Rapa depressa*), dont la racine se renfle sous le collet en un globe aplati dessus et dessous, et se termine brusquement en une racine mince ; c'est la rave commnne, grosse rave ou rabioule, le *turnip* anglais. Elle sert à la nourriture de l'homme et du bétail. Sa saveur est un mélange d'âcreté et de douceur dont la prédominance réciproque varie avec la nature du terrain ; sa grosseur varie de même beaucoup par la même cause et par l'influence de la culture. Parmi les variétés qu'elle présente, il faut remarquer la blanche, la jaune ou jaunâtre (*flavescens*), et la rouge (*punicea*), ainsi appelées à cause des différences de couleur que prennent la peau et la chair de leurs racines. En Angleterre, le *turnip*, nom qu'on applique aussi au rutabaga, est en quelque sorte le pivot des assolemens, l'âme des méthodes perfectionnées de culture. On prépare avec un soin extrême la terre qui doit le recevoir, on la laboure profondément, on met une exactitude particulière à la purger des mauvaises herbes, à la niveler, à l'égaliser, à la diviser, à y faire passer le rouleau pour l'affermir. L'ensemencement se fait en lignes et avec des machines, depuis le commencement de mai jusqu'à la fin de juin, de manière que les graines tombent sur les raies mêmes dans lesquelles le fumier a été enfoui, ce qui est fort important pour assurer les premiers développemens des plantes, et tirer le meilleur parti de l'engrais. A la récolte en automne, la plupart des fermiers arrachent trois ou quatre rangs de navets qu'ils conservent sous forme de tas abrités par de la paille et de la terre, et ils font consommer sur place les rangs qui restent en y mettant les moutons, qui en même temps fument et raffermissent la terre devenue très lâche. Le turnip réussit particulièrement dans les sols un peu légers et sous un climat un peu humide ; il ne se conserve pas facilement après qu'il a été arraché, et il ne peut être laissé en terre pendant l'hiver qu'autant que la saison n'est pas trop rigoureuse ; aussi convient il particulièrement au climat d'Angleterre. En France, on le cultive sur une échelle beaucoup moindre et avec beaucoup moins de soin · on le place tantôt sur la jachère, tantôt en seconde récolte sur le chaume d'une céréale. Les jeunes pousses peuvent être employées au printemps comme légume vert, ou en hiver après avoir été étiolées. La décoction de la racine sert de médicament contre les aphthes et les affections des poumons.

2° La rave oblongue (*Br. Rapa oblonga*), qui est peu répandue dans les jardins, et ordinairement confondue avec le navet.

3° La rave oléifère (*Br. Rapa oleifera*), qui paraît être le type sauvage de l'espèce, et dont M. de Candolle a constaté l'identité avec la navette ou ravette du Dauphiné ; elle est moins productive que le colza, mais elle est plus rustique, et pour cette raison elle est cultivée de préférence dans les vallées méridionales des montagnes du Dauphiné. On la sème en été après la moisson, et elle mûrit ses graines au mois de juin suivant.

Quatrième espèce. — Brassica Napus.

On distinguera cette espèce de toutes ses voisines quand on saura que sa racine est fusiforme et plus ou moins épaisse, que sa tige est mince, que ses feuilles sont glabres, recouvertes d'une poussière glauque ; que les radicales sont découpées en lyre, les caulinaires pinnatifides et crénelées, les supérieures échancrées en cœur, lancéolées et amplexicaules ; que son calice est ouvert ; enfin que ses siliques s'étalent à leur maturité, et renferment des graines plus petites de moitié que celles du *Brassica oleracea* et du *Brassica campestris*. Elle est censée originaire d'Europe, quoiqu'on ne connaisse pas certainement sa patrie, non plus que celle du *Brassica Rapa*. M. de Candolle la partage en deux races bien distinctes.

La première est le *Brassica Napus oleifera*, dont la racine ne surpasse pas la tige en grosseur ; c'est, suivant M. de Candolle, cette plante qu'on cultive dans le nord-est de la France, sous le nom de navette ou de navette d'hiver. A la ferme-modèle de Roville on la cultive absolument de la même manière que le colza ; seulement on la sème un peu plus tard, et on la recueille un peu plus tôt. Elle produit moins que le colza dans un terrain riche, et plus dans un terrain pauvre ; sa graine est un peu moins abondante en huile, mais sa paille est un meilleur aliment pour le bétail. La variété de printemps ne se sème qu'au mois de juin : un sol sablonneux mais frais lui convient particulièrement.

La deuxième race est le *Brassica Napus esculenta*, ou navet comestible, connu par sa racine renflée sous le collet en un tubercule à peu près ovoïde, dont la saveur se rapproche de celle des raves douces, mais est plus sucrée et toujours exempte d'âcreté. M. de Candolle admet comme variétés le blanc (*alba*) qui est le plus commun, le jaune (*flava*) dont la saveur est un peu plus agréable, et le noir (*nigricans*) à chair blanche et à peau noirâtre. M. Vilmorin classe tous les navets dans trois catégories : les secs, dont la chair est fine et ne se délaie pas en cuisant, les tendres, et les demi-tendres ; mais peut-être plusieurs des variétés qu'il y rapporte appartiennent-elles au *Brassica Rapa* de M. de Candolle.

Cinquième espèce. — Brassica præcox.

Cette espèce ne se distingue de la précédente que parce que ses siliques sont dressées, que sa racine est annuelle et qu'elle fleurit dès le milieu de l'été. C'est la navette d'été ou de mai, qu'on cultive pour retirer l'huile de ses graines, dans les localités montagneuses de l'Europe où le colza et la navette d'hiver ne réussiraient pas. On la sème à la volée ordinairement au milieu d'autres plantes,

Sixième espèce. — Brassica elongata.

Quoique le calice dans cette espèce ne soit pas dressé, M. de Candolle la range encore dans le genre *Brassica*; chaque silique est portée sur un court pédicule naissant du réceptacle; les feuilles inférieures sont couvertes de petits poils, les supérieures sont glabres. La plante est oléifère, selon Jacquin, et elle possède des qualités qui devraient la faire cultiver ailleurs que dans le comitat d'Albens, en Hongrie, seule localité où l'on en recueille l'huile.

Telles sont les espèces de choux que l'homme cultive pour ses besoins. Toutes sont sujettes aux dévastations de différens insectes, entre autres de plusieurs lépidoptères des genres Piéris et Phalène, qui, à l'état de larves, en rongent les feuilles développées, et surtout de l'altise bleue, que les jardiniers appellent la puce de terre ou le tiquet, et qui les envahit dès les premiers temps de leur existence. On cherche à les préserver de leurs ravages par quantité de moyens dont aucun ne paraît remplir entièrement son but.

Une herbe annuelle qu'on emploie dans le midi de l'Europe comme assaisonnement à cause de son odeur forte, et dont la graine jouit de propriétés stimulantes prononcées, la roquette, avait été rangée par Linné dans le genre Chou; aujourd'hui elle fait partie du genre Eruca, qui se distingue par un style plane en forme de glaive, et à peu près de la longueur de la silique. Un autre végétal qui appartient à la même famille, et qui n'a passé dans le domaine du jardinage que depuis quelques années, pourrait faire croire, par son nom vulgaire de *chou marin*, qu'il appartient au genre qui vient de nous occuper; mais il se range dans le genre *Crambe*, bien caractérisé par une silicule formée de deux articles, l'un inférieur à l'état d'avortement, l'autre supérieur globuleux, et ne renfermant qu'une graine. L'espèce dont nous voulons parler, le *Crambe maritima*, croît spontanément dans les sables le long des bords des mers européennes. Sa racine, vivace et épaisse, pousse des cordons blancs souterrains qui avec les graines servent à le multiplier. Lorsque la plante a deux années d'existence, on abrite de la lumière les jeunes pousses, qui, par ce procédé, deviennent blanches, tendres, aussi bonnes à manger que le chou-fleur, le brocoli ou l'asperge, de la saveur desquels elles participent.

CHOUANNERIE. Voyez VENDÉE (Guerres de la).

CHRISTIANISME. Nier, sous tous les rapports, la vérité du Christianisme, comme ont fait si souvent les philosophes, serait, à notre avis, peu profitable aujourd'hui, et la marque de peu de lumières; car ce serait continuer un combat désormais terminé, au lieu de poursuivre utilement la victoire. Le Christianisme avait à peine triomphé sous Constantin, que Julien parut, Julien qui aurait volontiers donné sa vie et sacrifié l'empire pour exterminer ce qu'il appelait une misérable superstition. Ni le génie de cet homme, ni sa puissance n'y purent rien : il passa vite, et le Christianisme dura, et l'empire et les dieux de Julien tombèrent devant cette religion nouvelle qu'il méprisait. « Tu as vaincu, Galiléen ! » lui fait-on dire en mourant; mais si ces paroles lui sont échappées, on peut croire aussi qu'il roulait dans son esprit à ses derniers momens une autre pensée, et que, comme le Gracque, il ne tomba qu'en jetant de la poussière vers le ciel pour appeler des vengeurs :

> Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

Les vengeurs ne lui ont pas manqué. Puis, à la fin des temps, lorsque le Christianisme à son tour était déjà expirant, parut Voltaire. Entre Julien et Voltaire, quelle foule d'adversaires du Christianisme se sont succédé d'âge en âge ! quelle glorieuse phalange d'âmes d'élite, d'intelligences sublimes, l'humanité a produite pour résister à ce culte devenu oppresseur : d'abord tous ceux qui ont servi la liberté de l'esprit humain sous le nom d'hérétiques, et qui se sont inspirés du Christianisme pour le transformer; puis ceux qui ont fait aboutir toutes les hérésies à une négation complète. Gloire à eux ! mais ils étaient hommes, et sujets à l'erreur.

Il faut bien en effet qu'il y ait de l'erreur des deux côtés; car je vois l'humanité divisée en deux camps, et je ne puis consentir à croire que toute erreur soit d'un seul côté et toute vérité de l'autre.

Si vous prenez parti pour le camp philosophique de Julien et de Voltaire, le Christianisme est *dans sa totalité* un mensonge. L'humanité en masse s'est donc complétement et fondamentalement trompée pendant dix-huit cents ans. Quelle blessure à la certitude humaine ! Il faut en convenir, le coup est mortel; et le plus sûr après cela, c'est de douter de tout.

En effet, quel misérable et ridicule spectacle tout à la fois ! Vous représentez-vous ces millions de chrétiens, pendant dix-huit cents ans, courant après leur paradis imaginaire, livrés à de folles rêveries fruit de leur cerveau délirant ou de l'imposture de leurs prêtres, invoquant pour Dieu ce Jésus mort qui ne les entend pas, invoquant sa mère comme une déesse, et se livrant au souffle imaginaire d'un Esprit Saint chimérique ! Les malheureux insensés ! les voyez-vous se succéder de génération en génération pendant dix-huit siècles, en proie à ce rêve obstiné ! les voyez-vous courir au martyre, à la mort sous toutes les formes? les voyez-vous jeûner, se macérer, vivre dans le célibat, fuir au désert; les voyez-vous se battre et se déchirer pour des dogmes absurdes ! O quelle espèce est donc la nôtre ! ou plutôt qu'est-ce que ce monde ? et ce Dieu que nous appelons bon, et que nous implorons comme la source de la vie, n'est-il pas plutôt quelque affreux démon qui se plaît à tromper ses aveugles et imbéciles créatures, et qui se rit, dans je ne sais quel ciel, des vertiges qui agitent nos cœurs et nos têtes sur cette terre misérable où nous sommes jetés? Ou bien encore, n'est-il pas à croire qu'il n'y a pas même ce Dieu ironique et mystificateur pour répondre par un rire infernal à notre amour et à nos prières, mais qu'il n'y a au fond de tout qu'un aveugle Destin, sans yeux et sans oreilles, sans intelligence et sans cœur, pareil à la matière que nous façonnons de nos mains, et qui ne sent pas la main qui la façonne? Oui, s'il est possible de croire que pendant dix-huit siècles nos pères n'ont embrassé que des erreurs, le Dieu créateur du monde est la matière même, la matière aveugle, et il n'y en a pas d'autre; car il n'y a pas d'autre Dieu qui ait pu voir sans s'émouvoir une folie pareille à la nôtre, et qui n'ait pas agi sur sa créature, soit pour la corriger si elle était guérissable, soit pour la perdre et l'anéantir si sa folie était trop grande et trop radicale pour être jamais guérie.

Je le répète donc, si le Christianisme est en totalité une grossière erreur de l'esprit humain, le plus sûr est de douter de tout, et de déclarer à jamais l'esprit humain incapable d'asseoir sur une base solide aucune vérité morale.

Sur quel fondement, en effet, appuyer une vérité morale quelconque, si pendant dix-huit cents ans l'humanité a regardé comme vrais des dogmes chimériques et faux, si elle a cru à des rêves, à des absurdités, à des mensonges ?

Vainement direz-vous que les temps de la superstition sont passés, et que l'homme aujourd'hui peut arriver par la seule force de sa raison à des vérités certaines, après avoir long-temps caressé des erreurs. Votre raison est-elle plus forte que celle de vos aïeux ? avez-vous plus de génie que vos pères ? Remarquez qu'il ne s'agit pas ici de vérités physiques et chimiques, où le temps apporte des informations et des expériences : c'est de l'homme qu'il s'agit et de Dieu. L'homme est toujours l'homme, et Dieu est toujours Dieu. Si l'humanité antérieure s'est fondamentalement trompée sur la nature de l'homme et sur la nature

de Dieu, qui peut vous assurer que vous ne vous trompez pas vous-mêmes ?

Par quel miracle, je vous le demande, l'homme, après s'être trompé fondamentalement pendant tant de siècles sur sa propre nature et sur celle de l'Être suprême, serait-il devenu tout-à-coup capable de ne plus se tromper sur ces deux points? Philosophes qui refusez toute vérité aux religions antérieures, et qui les prenez toutes pour le résultat de la crédulité humaine, vous êtes vraiment bien crédules vous-mêmes. Vous rejetez les révélations et les miracles; mais vous ne faites pas attention qu'en fondant le Déisme moderne sur la raison, et en repoussant le Christianisme et toutes les religions antérieures comme fondamentalement contraires à cette même raison, vous supposez implicitement que l'homme, après avoir été pendant des siècles incapable de raison sur le point le plus important, en est devenu tout-à-coup capable; ce qui serait, certes, la plus grande des révélations et le plus grand des miracles!

Dites-moi donc en quel siècle, à quel jour, à quelle heure, cette révélation subite s'est faite, et comment s'est accompli ce miracle. Est-ce, par hasard, au seizième siècle, est-ce au dix-huitième, que l'humanité a ainsi changé d'essence et revêtu une nature toute nouvelle? Sont-ils en effet d'une autre essence, d'une nature plus parfaite, d'une raison plus sublime que leurs prédécesseurs, les philosophes qui depuis cent ou deux cents ans ont professé le Théisme, fondé sur la seule raison? Philosophes du dix-huitième siècle, je vous vois grands et bons; mais, certes, je ne vous vois pas plus grands ni meilleurs que les fondateurs du Christianisme.

Direz-vous, pour expliquer modestement une aussi grande anomalie entre vous et vos devanciers, que vous avez paru dans un siècle de lumière, et que les fondateurs du Christianisme naquirent au milieu des ténèbres? Quoi! le Christianisme, précédé par les écoles grecques, précédé par Platon et par Aristote, précédé par l'esprit de doute qui avait détruit le polythéisme, le Christianisme, venant triompher d'Epicure et de l'Académie sceptique, a paru dans un temps de ténèbres! le siècle d'Auguste et les deux siècles qui le suivirent, des temps de ténèbres! Alexandrie, Rome, Athènes, le séjour de l'ignorance et des ténèbres!... Eh! ce sont ces ténèbres mêmes qui vous ont en partie éclairés. N'est-ce pas la Grèce et Rome qui ont engendré, vers le quinzième siècle, cette Renaissance d'où vous êtes sortis vous-mêmes qui avez renversé le Christianisme? Quels monumens d'une plus forte et plus haute raison avez-vous donc produits, qui effacent les monumens de l'art grec et de la philosophie grecque? Les sciences ont été perfectionnées de votre temps; mais il faut convenir que les anciens les avaient déjà fort avancées: de quelle découverte moderne ne trouve-t-on pas chez eux le germe et le pressentiment?

Le Christianisme est né au milieu de toutes les lumières concentrées de l'Orient, de la Grèce, et de Rome; et il a d'abord vaincu toutes ces lumières, ou plutôt il s'est servi de toutes ces lumières pour vaincre. Examinez ce que furent ses premiers Pères; avant d'être chrétiens, ils avaient été philosophes. Ce sont des disciples de Platon et des écoliers de Cicéron qui ont propagé la doctrine du Christ.

Auriez-vous enfin recours à l'invasion des Barbares pour expliquer comment une pure superstition a pu s'établir? Mais quand les Barbares parurent, le Christianisme était déjà fondé. Quand les évêques, venus de toutes les provinces, formulèrent le symbole de Nicée, il n'y avait pas encore un seul Barbare qui eût osé fouler impunément les frontières de l'empire; et S. Augustin avait achevé de donner la dernière formule importante de la théologie chrétienne, quand les Vandales arrivèrent.

Ce n'est donc pas plus l'ignorance qu'un défaut radical de raison qui a donné lieu à cette religion. L'ignorance! mais s'il n'avait dû son triomphe qu'à l'ignorance, le Christianisme n'aurait jamais engendré lui-même que l'ignorance. Comment supposer que ce qui n'aurait pu supporter en naissant l'examen, se serait ensuite entouré à plaisir de science et de clarté? Or, voyez si le Christianisme a toujours redouté la science. N'est-ce pas lui, au contraire, qui a conservé toutes les sciences et tous les arts dans ce grand renversement du monde qu'amena l'invasion des Barbares? S'il a été précédé de la philosophie grecque, n'a-t-il pas été appelé lui-même la sainte philosophie? S'il a devant lui Platon, il amène avec lui Leibnitz; s'il a eu avant tout le chœur des poètes grecs depuis Homère jusqu'aux derniers descendans d'Homère, il a à sa suite un cortége de poètes comparables, et qui sont bien à lui, depuis Dante jusqu'à Milton; si les temples de Phidias, si les statues des dieux ont croulé sous ses coups, il a montré que, le temps venu, il pourrait orner la terre de monumens plus grandioses que les basiliques romaines, et donner à la statuaire et à la peinture des types de beauté inconnus aux admirateurs de la Vénus et de l'Apollon. Michel-Ange et Raphaël ont exécuté pour lui ce que les séraphins dont ils portaient le nom auraient pu rêver dans le ciel.

Le Christianisme n'est donc pas plus suivi de l'ignorance qu'il n'en est précédé. Il naît au milieu de la lumière, et il engendre une lumière nouvelle.

Donc, de toute façon, il est absurde de supposer que le Christianisme est le résultat des ténèbres, le produit de l'ignorance, le fruit d'une nature irraisonnable, en un mot le privilége de la crédulité et de la superstition.

Et pourtant, il est bien vrai, Jésus n'est point ressuscité, Jésus n'est point Dieu; Marie, sa mère, n'est pas déesse; le Saint-Esprit n'est jamais descendu et ne descendra jamais sous la forme d'une colombe. Ces anges, ces séraphins, dont nos pères peuplaient le ciel, n'ont jamais visité la terre que dans les rêves des hommes pieux et dans leurs extases. Voilà dix-huit siècles que les chrétiens attendent la fin du monde, et dix-huit siècles que cette fin du monde ne vient pas.

Il est vrai encore que l'Eglise avait organisé sur la terre un épouvantable despotisme. Il est vrai qu'une impie et détestable superstition avait germé partout à l'ombre de la croix.

Il faut donc en convenir, pour n'être pas le produit de l'erreur, de l'ignorance, et du mensonge, le Christianisme n'est pas toute vérité. Si les croyans ne se sont pas trompés totalement, les protestans de tous les siècles ne se sont pas trompés non plus en totalité. Si S. Paul a vu un côté de la vérité, Julien l'Apostat n'a pas été complètement dans l'erreur; si, dans les derniers temps de cette lutte, Bossuet et Fénelon ont pu sans être absurdes rester fidèles au Christianisme, Voltaire et Diderot ont pu sans impiété considérer le Christianisme d'un autre œil, et travailler avec ardeur à en délivrer le genre humain.

Démêler le vrai d'avec le faux dans les deux partis qui se sont combattus avec tant d'acharnement pendant tant de siècles, reconquérir à notre profit la portion de vérité que renfermait le Christianisme, et conserver fidèlement la portion de vérité que défendirent ses adversaires, voilà ce que doit faire notre époque.

Aujourd'hui, en effet, le combat est terminé. Les deux partis ennemis se sont percés de coups mortels. La philosophie a triomphé du Christianisme en l'attaquant par son côté faible, c'est-à-dire en pulvérisant ses mythes et ses symboles. Mais, dans sa défaite, le Christianisme même a vaincu, puisqu'il a emporté avec lui temporairement dans sa chute le grand nom de religion. En voulant trop prouver, les philosophes n'ont rien édifié. Au lieu de respecter ce qui était vrai dans le Christianisme, ils ont tout nié, tout détruit. Ils ont donc détruit pour un temps la religion; car le premier point de la religion est d'avoir une tradition et d'expliquer l'humanité à elle-même. Or, le Christianisme

ayant été attaqué comme fondamentalement contraire à la raison, je demande quelle tradition et par conséquent quelle certitude morale et quelle foi en elle-même pouvait rester à l'humanité. Aussi les philosophes n'ont-ils pu jusqu'ici semer sur la terre que le doute et l'impiété, semence stérile et qui ne produit que des poisons.

Les philosophes auraient assurément bien mieux triomphé du Christianisme, s'ils eussent expliqué équitablement le Christianisme à lui-même, s'ils eussent dit à l'humanité en quoi elle avait été sage, en quoi elle avait été insensée. Mais les choses ne se passent jamais ainsi; car si de telles évolutions pouvaient ainsi s'accomplir, il n'y aurait jamais eu qu'une seule forme de religion dans le monde, comme il n'y a jamais eu et comme il n'y aura jamais, quant à l'essence, qu'une seule religion. Les chrétiens eux-mêmes ont-ils été plus équitables dans leur destruction du polythéisme? Assurément, s'ils eussent compris le polythéisme comme Julien ou Porphyre s'efforçaient de le comprendre, ils n'auraient pas eu pour lui cette haine vigoureuse qui renversa ses autels. Et, de même, si Voltaire avait compris le côté vrai du Christianisme, ses armes se seraient émoussées dans ses mains, et le côté erroné du Christianisme n'aurait pas été vaincu : nous serions encore sous l'empire de la superstition. Homère nous peint dans ses combats Diomède frappant courageusement et blessant les dieux déguisés. L'excuse de Diomède, c'est que ces dieux étaient déguisés, et que son œil mortel n'apercevait pas leur divinité. Ainsi les chrétiens ont frappé les dieux d'Homère, n'apercevant pas la sainte religion cachée sous les mythes du polythéisme. Ainsi les philosophes à leur tour ont frappé les dieux des chrétiens, n'apercevant pas non plus la vérité cachée dans les mythes du Christianisme.

Le côté vrai du polythéisme reparut dans le Christianisme; mais le Christianisme reproduisit en outre des formes qui auraient dû périr avec le polythéisme, si l'humanité eût été plus avancée. Le côté vrai du Christianisme doit reparaître tôt ou tard, puisqu'il est immortel; mais la forme périssable doit être abandonnée.

Dans l'antiquité, quand une ville était prise et livrée au pillage, les vainqueurs eux-mêmes aidaient les vaincus à emporter le feu sacré loin du sanctuaire dévasté, et une ville nouvelle s'élevait ailleurs autour de ce foyer tutélaire. Ainsi nous devons faire aujourd'hui, soit que nous soyons originairement venus du Christianisme, soit que nous soyons venus de la philosophie. Nous devons emporter des ruines du Christianisme le feu immortel de la vie, et, loin des décombres, appeler les esprits à une cité nouvelle, qui ne sera pas le Christianisme.

Le Christianisme est désormais une forme passée de l'humanité, et ne peut plus être la forme de l'humanité vivante; le Christianisme est désormais de l'histoire. On dit souvent qu'il faut juger l'histoire sans passion, comme si l'histoire pouvait nous être indifférente. Disserter froidement du passé comme s'il était totalement étranger à notre condition présente et à notre état futur, voilà ce qu'on appelle une haute et sage impartialité. Nous ne sommes pas de cet avis : le passé n'est pas seulement à nos yeux matière d'art ou d'érudition; c'est la nourriture naturelle de notre âme. Une sèche impartialité pour ce qu'il y eut de vrai dans le Christianisme ne nous suffirait pas; c'est de la foi, c'est de l'amour et du respect, que nous voulons avoir pour ce que nous reconnaîtrons de vrai et de divin en lui. Ce qui fut vrai et divin en lui est toujours vivant, et nous appartient, et devient notre vie si nous savons le conquérir. Il ne s'agit pas d'enterrer cette portion de vérité dans les catacombes de l'histoire, mais de la débarrasser de l'alliage faux et périssable qui s'y était attaché. Et de même pour la Philosophie qui a détruit le Christianisme; il ne s'agit pas de la considérer avec indifférence comme une production d'un autre âge; il ne s'agit pas d'admirer seulement ou de déprécier le génie des philosophes : toutes ces vanités de critiques qui s'érigent en juges de la grandeur relative des siècles et des hommes, et qui ne voient dans la lutte des idées que des questions de personnes, nous paraissent fort misérables. Mais, sous peine que la vie se tarisse en nous, il nous faut conserver intacte la portion de vérité qui fit la vie et la force de nos pères. C'est parce qu'ils avaient, eux aussi, une portion de vérité, qu'ils ont prévalu contre le Christianisme; et le Christianisme, attaqué à ce titre et miné par son côté faible, est tombé, et nous sommes sans religion. Irons-nous, comme des enfans, nous imaginer qu'il nous suffit d'abandonner la tradition du dix-huitième siècle pour que le Christianisme renaisse? L'œuvre de nos pères n'a-t-elle pas été, elle aussi, sainte et providentielle? Nous abandonnerions aujourd'hui lâchement leur mémoire, que leur œuvre n'en serait pas moins faite : seulement elle ne serait pas continuée. Le Christianisme ne renaîtrait pas, et nous serions sans religion; et nos enfans, après nous, seraient sans religion.

Vivre sans religion est le plus douloureux des supplices; vivre sans religion, ce n'est pas vivre, c'est errer dans les ténèbres, c'est être livré à tous les doutes, à tous les tourmens du cœur, à toutes les maladies de l'âme. Or, si ce Christianisme officiel et menteur, qui n'est qu'un cadavre et une ombre, obtenait je ne sais quel aveu hypocrite de la part de ceux qui ont consacré leur vie à la vérité, il s'ensuivrait une prolongation indéfinie de ce mal affreux de l'irreligion qui nous dévore. Car il est évident que cette religion usée et décrépite, à laquelle on ne croit pas, empêche la véritable religion de naître et de s'établir.

Ainsi, je le répète, contrôler la tradition du Christianisme par la tradition de la Philosophie, profiter, pour nous éclairer, de leur combat, démêler dans l'une et dans l'autre la partie vraie et la faire revivre dans notre conscience, mais repousser énergiquement la partie fausse et périssable, tel est notre devoir.

Cette œuvre de conciliation est-elle possible? Est-il possible, sans tomber dans un absurde éclectisme, de combiner ensemble le Christianisme et la Philosophie négatrice du Christianisme? N'est-ce pas, comme dit Horace, accoupler ce qui ne saurait l'être, et s'exposer à provoquer la risée en produisant aux yeux je ne sais quel monstre aussi contraire à l'art qu'à la vérité?

C'est la question spéciale que je me propose d'examiner dans cet article.

DIALOGUE.

Je suppose qu'un Chrétien et un Philosophe, cherchant tous deux la vérité de bonne foi, viennent à s'entretenir d'une façon amicale et sincère sur le chapitre de la religion.

§ 1. *Suivant les chrétiens eux-mêmes, la religion est progressive.*

LE CHRÉTIEN.

Pourquoi, dans vos écrits, professez-vous que vous n'êtes pas chrétien, vous qui êtes cependant un homme religieux? Vous n'êtes ni athée, ni déiste pur, ni chrétien : qu'êtes-vous donc?

LE PHILOSOPHE.

Le Christianisme n'est qu'une secte particulière de la véritable religion.

LE CHRÉTIEN.

Votre opinion m'étonne, et j'avoue qu'elle ne me paraît pas sensée. Le Christianisme est ou n'est pas la religion véritable : mais il n'y a pas hors de lui une religion dont on puisse le considérer comme une secte; car lui-même

repousse et condamne absolument toutes les autres religions.

LE PHILOSOPHE.

Eh! n'est-ce pas le propre de toutes les sectes d'en agir ainsi? N'a-t on pas remarqué même que plus les sectes sont voisines, plus elles ont la rage de se damner réciproquement? Attentives à remarquer la cloison qui les divise, elles ne voient pas que, pour être ainsi séparées, elles sont pourtant logées dans la même maison. Vos sectes chrétiennes ne se repoussent-elles pas les unes les autres avec autant d'acharnement qu'elles repoussent les autres religions? Demandez à un catholique si Luther ira en paradis, et à un protestant véritable si le pape et ses cardinaux sont en bonne voie de salut. Donc, de ce que le Christianisme condamne absolument toutes les autres religions du monde, vous ne pouvez pas conclure qu'il ne soit pas lui-même une secte. Je dis *à priori* que c'est avoir une idée horrible de Dieu, que de restreindre au seul Christianisme les voies religieuses. Si le Christianisme est la seule religion véritable, voyez à quelle conséquence vous êtes entraîné tout d'abord. Le genre humain se compose aujourd'hui d'un milliard d'hommes. Or, sur ce nombre, il y a deux cents millions de Bouddhistes, cinquante millions de sectateurs des autres religions brahmaniques, cent millions de Mahométans, quatre millions de Juifs, et cent vingt millions de disciples de Confucius, de sectateurs du Magisme, de fétichistes, etc. Sur ce milliard d'hommes, le Christianisme ne compte donc que pour deux cent soixante millions; mais sur ce nombre il y a soixante millions de schismatiques grecs, et soixante millions de protestans. Enfin, des cent quarante millions qui restent nominalement à l'Eglise catholique, si vous retranchez tout ce que la Philosophie lui a enlevé, il vous restera à grand' peine une centaine de millions, composés de tout ce que l'Europe et l'Amérique ont de plus ignorante et de plus stupide population. Donc la secte chrétienne la plus considérable (laquelle, sous peine de se nier, est obligée de se donner pour le Christianisme lui-même dans sa totalité) ne fournit en définitive qu'un homme sur dix qui soit dans la véritable religion. Mais ce n'est pas tout : le Christianisme n'a commencé à exister que depuis dix-huit cents ans; que ferez-vous donc de toute l'humanité antérieure? Vous sauvez les Juifs jusqu'à la venue de Jésus-Christ; mais c'est tout ce que vous pouvez faire, et encore est-ce à grand' peine. Que faites-vous de tant de peuples réputés sages, que faites-vous des pieux contemplatifs de l'Inde, que faites-vous de ces prêtres d'Egypte chez lesquels Moïse apprit la sagesse, que faites-vous de l'héroïque Grèce, que faites-vous des vertueux Romains, que faites-vous de Pythagore, de Socrate, et de Platon? Leur âme a-t-elle péri? vous n'oseriez pas le dire, car vous détruiriez par là le dogme même de l'immortalité de l'âme. Se sont-ils sauvés eux-mêmes par les seules forces de la nature humaine? vous n'oseriez pas le dire non plus, car vous détruiriez par là le dogme essentiel, suivant vous, de la mission divine de Jésus. Vous êtes donc invinciblement forcé de les reléguer en enfer. Je sais que, dans les siècles du moyen âge, la croyance à un lieu ou à un état intermédiaire entre le paradis et l'enfer s'établit sous le nom de purgatoire. Mais l'Eglise n'a jamais attribué aux païens un droit quelconque à ce purgatoire; car c'eût été nier l'absolue nécessité de la mission du Fils de Dieu. C'était encore aux chrétiens, et aux chrétiens seuls, que ce purgatoire était réservé, en attendant le jugement dernier qui, annoncé d'abord comme si prochain, s'éloignait de siècle en siècle. C'était pour les seuls chrétiens morts que l'Eglise, en bonne mère, prodiguait ses prières, qu'elle se faisait toutefois bien payer des vivans; mais je ne vois pas qu'elle ait jamais offert, en faveur de Socrate, de Pythagore, ou de tout autre sage du paganisme, le saint sacrifice de la messe. Je sais que certain cardinal a pu dire, après avoir lu le Phédon : « Saint Socrate, priez pour nous; » mais ce cardinal était en ce moment terriblement hérétique. Vainement Dante, lui aussi, a-t-il pris Virgile pour lui servir d'introducteur jusqu'à la frontière des régions célestes : Virgile ne peut pas même approcher du paradis aussi près que Dante l'imagine. On voit que Dante voudrait bien sauver son poëte chéri; mais c'est une inconséquence de poëte. La prédestination absolue, et par suite la condamnation absolue de l'immense majorité du genre humain, est la suite nécessaire de votre système, qui attribue exclusivement le salut de l'humanité à la mission d'un Dieu rédempteur. Avant cette mission comme après, tout ce qui n'a pas connu ce Dieu est nécessairement condamné, ou bien cette mission est inutile. Vous ne pouvez pas, en effet, faire intervenir la Divinité même pour peu de chose, et la mort du Fils de Dieu ne peut pas se réduire à une œuvre surérogatoire. Qu'il s'agisse donc des générations antérieures ou des générations venues après l'incarnation divine, la condition est la même aux yeux du bon sens et de l'équité : tout ce qui n'est pas couvert du sang de Jésus-Christ est nécessairement réprouvé. Car si Virgile, par exemple, est sauvé, pourquoi Jean-Jacques ne le serait-il pas? s'il y a eu des justes en dehors du Judaïsme avant la venue de Jésus, pourquoi les mêmes vertus, les mêmes mérites, les mêmes douleurs saintes, la même sublimité, ne nous feraient-ils pas admettre la même destinée pour ceux qui ont eu le malheur de ne pouvoir croire à Jésus après sa venue dans le monde? Aussi l'Eglise a bien senti qu'elle ne pouvait sauver un seul païen sans laisser échapper les incrédules. Hors de l'Eglise point de salut, voilà son axiome. Un des crimes d'Abeilard, au douzième siècle, ce fut de vouloir sauver Platon. Vous êtes donc forcés de condamner des justes. Or, Cicéron pose quelque part ce problème sur la justice : Vaut-il mieux qu'une ville périsse tout entière, ou qu'un homme soit condamné injustement à périr? et il soutient que ce serait un crime de faire périr cet homme pour racheter la ville. N'y aurait-il que Socrate de condamné injustement dans votre système, ce système me paraîtrait horrible. Mais quand je regarde que vous êtes si peu et depuis si peu de temps, et que je vois que ce n'est pas un seul citoyen de la ville, mais pour ainsi dire la ville tout entière, à l'exception d'un petit quartier, que vous voulez faire périr injustement pour le salut de quelques uns, je ne puis revenir de mon étonnement, et il me semble que vous êtes tout-à-fait insensés. Vous voyez en effet qu'en soutenant votre thèse, vous n'attribuez la connaissance de la véritable religion qu'à une fraction infiniment petite du genre humain. N'est-il pas bien plus probable que le Christianisme n'est, comme je le disais, qu'une secte de la véritable religion?

LE CHRÉTIEN.

Encore une fois, vous n'y songez pas; quelle est donc cette religion véritable dont vous parlez, et dont le Christianisme, suivant vous, se trouverait lui-même dépendre? Où est-elle, où s'est-elle manifestée? je ne vois ni ses prêtres, ni son culte. C'est une pure chimère. Je vois les diverses religions du monde se combattre et s'anathématiser mutuellement; je n'en vois aucune qui les comprenne toutes et les résume en son sein. Dites-moi de quelle religion le Christianisme est issu, de quel culte ignoré il est, à son insu, une secte ou une hérésie : jusque là votre assertion me paraîtra une énigme. Je sais bien que les philosophes du dernier siècle ont fait dépendre toutes les religions de ce qu'ils nommaient la *religion naturelle*. Mais je vous croyais sorti de pareilles absurdités.

LE PHILOSOPHE.

Aussi n'est-ce pas de la religion naturelle que j'entendais parler. La religion naturelle de Bolingbroke et de Voltaire est comme toutes les sectes; elle exclut absolument tout ce qui n'est pas elle. Je veux dire qu'elle considère toutes les religions positives comme fondamentalement chimériques

et fausses, qu'elle n'y voit que l'œuvre de la sottise et de l'hypocrisie, qu'elle nie par conséquent toute la tradition humaine, pour substituer à cette tradition des principes destitués, à beaucoup d'égards, de solidité et de profondeur. Adopter la religion naturelle, c'est croire que toutes les autres religions sont radicalement fausses et absurdes, que nous n'avons aucun rapport direct ou indirect avec Dieu, que nous ne lui devons par conséquent ni prières ni culte d'aucun genre, que nous ne pouvons mieux l'honorer qu'en le supposant trop élevé pour s'occuper du monde et de nous; que nous n'avons également aucune connaissance de notre état antérieur à cette vie, ni de la vie qui nous est réservée ultérieurement; que nous ne pouvons guère dire à ce sujet que ce que disait le poëte Sénèque : « Tu demandes ce que tu seras après ta mort? ce que tu » étais avant de naître? » Mais est-ce quelque chose ou n'est-ce rien ? est-ce l'être, est-ce le néant? *To be or not to be?* Voilà, comme dit Hamlet, la question; et c'est cette question que les partisans de la religion naturelle soutiennent que nous sommes incapables de résoudre : d'où résulte la conclusion que nous ne pouvons nous occuper raisonnablement que de notre bien-être ici-bas; et de là une morale fondée sur l'égoïsme, morale assez bienveillante toutefois pour accorder que notre propre bonheur se lie à celui des autres. Mais c'est par pure concession que les partisans de la religion naturelle accordent cela; car ils pourraient tout aussi bien soutenir l'axiome de Hobbes : *Homo homini lupus*. Vous voyez bien que d'une religion dont le premier point est de nier toutes les religions positives, je ne saurais sans absurdité faire dépendre le Christianisme. Si j'admettais l'ensemble de négations que l'on a décoré pendant cinquante ans du nom de religion naturelle, je vous aurais dit que le Christianisme était faux de tous points, comme toutes les autres religions positives, et je ne vous aurais pas dit qu'il était une secte de la véritable religion.

LE CHRÉTIEN.

Votre assertion reste donc, à plus forte raison, une énigme pour moi; car je vois que vous croyez à une religion positive, et que les divers problèmes que le Christianisme a la prétention de résoudre vous paraissent tellement nécessaires à l'esprit humain, que sans eux l'homme vous semble destitué de toute boussole pour se conduire. Dites-moi donc, je le répète, quelle est cette religion positive dont le Christianisme vous paraît dépendre.

LE PHILOSOPHE.

Je ne vous dis pas que cette religion soit aujourd'hui connue; mais je vous dis qu'elle le sera nécessairement un jour, et que nous devons faire tous nos efforts pour que ce jour arrive.

LE CHRÉTIEN.

Voilà un subterfuge que je ne sais comment qualifier. Vous admettez la nécessité d'une religion positive; vous repoussez, sans la nier absolument, une religion de ce genre à laquelle l'Europe croit depuis dix-huit cents ans, et vous imaginez de la rattacher à une religion à venir. Vous êtes donc prophète. En tout cas, suivant l'ordre des temps, ce ne serait pas le Christianisme qui dépendrait de cette prétendue religion à venir, puisqu'il l'aurait précédée.

LE PHILOSOPHE

Dites-moi, le Christianisme est-il à vos yeux une religion supérieure au Judaïsme?

LE CHRÉTIEN.

Assurément.

LE PHILOSOPHE.

Comment alors le Judaïsme a-t-il pu avoir quelque vérité?

LE CHRÉTIEN.

Le Judaïsme a été vrai en son temps; il a été la religion véritable jusqu'à la venue de Jésus-Christ et de l'Eglise qu'il a fondée.

LE PHILOSOPHE.

Les Juifs, sous l'institution de Moïse, ne croyaient pas à l'immortalité de l'âme, ou plutôt ils ne la connaissaient pas. Ainsi une religion a pu être vraie, de votre aveu, et rester pourtant muette sur un point aussi fondamental. Ce n'était donc point une religion complète et définitivement achevée; ce n'était pour ainsi dire, relativement à nous du moins, qu'une moitié de religion. Elle renfermait une grande vérité, l'unité de Dieu, et une foule de vérités secondaires dépendant de ce principe; mais elle omettait une autre grande vérité, l'immortalité de l'âme. Par conséquent elle était pleine de lacunes; elle ne pouvait tirer aucune conséquence d'un principe qui lui manquait, et sans lequel aujourd'hui vous ne conceviez pas même qu'une religion fût possible. Et pourtant, vous êtes forcé de l'admettre, le Judaïsme a été une religion vraie. Il a même été, suivant vous, la seule vraie religion jusqu'à la venue du Messie. Enfin, cette religion était complète relativement à la condition d'une portion de l'humanité à cette époque, relativement aux Juifs. Hé bien, n'en pourrait-il pas être de même du Christianisme? Que savez-vous si sa vérité n'est pas relative à l'état du monde occidental pendant le moyen âge, et si sa prétendue perfection ne cache pas une lacune aussi considérable que le Mosaïsme avant l'ère chrétienne?

LE CHRÉTIEN.

Je vous prie de me dire comment le Christianisme n'aurait eu qu'une vérité relative, et quelle lacune il renferme.

LE PHILOSOPHE.

Nous traiterons, si vous le voulez, cette question tout à l'heure. Mais reconnaissez d'abord bien positivement que, suivant votre foi elle-même, la religion a été progressive. Je dis que, pour tout chrétien éclairé, l'idée que la religion est progressive est si évidente et si certaine, qu'il doit, sous peine d'absurdité et d'hérésie, considérer le Judaïsme, ou l'Ancienne Alliance, comme ne faisant, avec le Christianisme proprement dit, ou la Nouvelle Alliance, qu'une série non interrompue; en sorte que réellement le Christianisme ne commence pas à Jésus-Christ, mais à Moïse, à Abraham, ou plutôt à Adam, et que le Mosaïsme est véritablement le Christianisme avant les progrès nouveaux que le révélateur Jésus devait lui faire faire. Par conséquent, vous-mêmes, chrétiens, admettez implicitement cette vérité, que la religion est perfectible.

Concevez-vous, en effet, que le Christianisme eût pu se manifester avant le Judaïsme? Le Christianisme n'est-il pas enté sur les préceptes de la religion juive aussi bien que sur sa tradition? N'a-t-il pas été non seulement prophétisé, mais préparé par le Mosaïsme? L'Evangile et tous les Pères ne sont-ils pas d'accord pour proclamer ce principe, consacré d'ailleurs bien ostensiblement par les noms mêmes d'Ancienne et de Nouvelle Alliance, d'Ancien et de Nouveau Testament? Il fallait donc, suivant vous, que la première alliance disposât l'esprit humain à la seconde. La seconde alliance eût été incompréhensible et incomprise sans la première. Si le Fils de Dieu s'est incarné, suivant vous, sous le règne de Tibère, et non auparavant, c'est que le moment précis de son incarnation était venu; il n'a pas paru au hasard, il n'a pas fait son apparition en ce monde par l'effet d'un pur caprice. Le *Deus ex machina* des poëtes tragiques quitte le fond du théâtre, et sort des splendeurs célestes, juste au moment où le nœud du drame l'exige : il en est de même de votre révélateur. Lorsque l'esprit humain fut prêt à le recevoir, le Messie parut. Et jusque là, tout bon Juif fidèle à la loi de Moïse avait été, suivant vous, dans la vraie religion. Donc, suivant vous-mêmes, la religion est perfectible.

Mais vous admettez encore cette vérité d'une autre façon

peut-être plus évidente. Car vous, catholiques, si les protestans vous disent que le Christianisme tout entier se trouve suffisamment révélé dans les livres du Nouveau Testament, c'est-à-dire dans les monumens de l'époque évangélique et apostolique, vous rejetez cette prétention. Vous croyez aux Pères de l'Eglise, vous regardez comme divinement inspiré le Symbole de Nicée, vous soutenez la nécessité de la tradition et des conciles; vous soutenez avec raison que ces livres du Nouveau Testament ne s'expliquent pas du tout ou ne s'expliquent pas suffisamment sur une foule de points sans lesquels il n'y a pas, suivant vous, de Christianisme. Qu'est-ce en effet, dites-vous, que le Christianisme sans les Pères et sans les décisions de l'Eglise? qu'est-ce qu'un Christianisme où rien n'est décidé ni sur la Trinité divine, ni sur la nature particulière de Jésus, ni sur la Vierge qui l'engendra, ni sur la nature humaine et sur nos rapports avec Dieu, sur la prédestination, sur la grâce, etc., etc.? C'est le germe et l'embryon du Christianisme, mais ce n'est pas le Christianisme. C'est pour ainsi dire le Christianisme à refaire; car c'est le Christianisme avant tous les Pères, avant tous les défenseurs de l'orthodoxie, avant tous les hérétiques. Un tel Christianisme soulève tous les doutes, et ne les résout pas. En effet, s'il les résolvait, à quoi bon les travaux des Pères, à quoi bon les conciles, à quoi bon l'Eglise? Si la prétention des protestans était vraie, si tout se trouvait dans ces livres, et si rien d'essentiel n'y manquait, pourquoi tant de combats qui ont divisé le Christianisme de siècle en siècle? pourquoi Arius, pourquoi Nestorius, pourquoi Pélage? pourquoi Dieu aurait-il suscité Athanase et S. Augustin? Donc le Christianisme n'était pas achevé à la fin de l'époque apostolique. On peut aller plus loin encore. Qu'est-ce que l'époque apostolique elle-même, sinon une révélation successive, une perpétuelle évolution? Elle commence par S. Pierre et finit par S. Paul: est-ce que S. Pierre comprend le Christianisme précisément comme S. Paul? L'évangile résurrectioniste de S. Matthieu parle-t-il de la divinité du Verbe comme l'évangile platonicien de S. Jean? Donc, suivant vous, chrétiens, le Christianisme lui-même a été l'œuvre du temps, et il a fallu que chaque génération vînt le comprendre et l'expliquer à sa manière: c'est là ce qui constitue son développement. Ainsi, non seulement on peut dire, mais on doit dire, sous peine de tomber dans l'erreur des protestans, que le Christianisme a progressé de siècle en siècle. La prétention du catholique est de soutenir que, tout en progressant, il n'a pas varié dans son essence; je veux bien l'admettre: mais la foi du catholique est en même temps de soutenir que son essence a été de passer de révélation en révélation nouvelle, à travers les siècles, sous la direction de l'Eglise.

Qu'est ce donc que le Christianisme, pour un catholique, au dix-neuvième siècle? c'est la religion d'Abraham transformée de siècle en siècle. La révélation de Jésus n'est qu'un anneau dans cette grande chaîne. Faites cet anneau aussi gros que vous le voudrez, mais ce ne sera jamais qu'un anneau de la chaîne. Si vous rompez la chaîne après cet anneau, vous êtes protestant; et alors je vous demanderai pourquoi vous ne rompez pas aussi la chaîne avant, comme vous la rompez après; pourquoi vous croyez la Bible, qui représente l'Eglise avant Jésus, divinement inspirée, et pourquoi vous ne voulez pas croire l'Eglise venue à la suite de Jésus divinement inspirée aussi: car si l'une vous paraît nécessaire avant la mission divine, pourquoi l'autre ne le serait-elle pas après cette mission? si cette mission a eu besoin d'être préparée, pourquoi n'aurait elle pas eu besoin d'être continuée et développée? Le Protestantisme a bien senti que l'Evangile ne pouvait se comprendre tout seul; que, pris tout seul, c'était une phrase sans commencement, et une véritable énigme; il a rejeté, il est vrai, la suite du discours c'est-à-dire l'Eglise, mais il a admis au moins l'exorde, c'est-à-dire la Bible. Le catholique est plus conséquent: il admet le discours tout au long, aussi loin qu'il peut se prolonger dans le passé et dans l'avenir. Catholiques et protestans ne se bornent donc pas uniquement à la révélation divine de Jésus; ils sont obligés de fonder cette révélation sur le Mosaïsme, et ils sont obligés par conséquent de comprendre le Mosaïsme lui-même dans le sein de la religion véritable; ils sont obligés de remonter jusqu'à Moïse, et, plus loin que Moïse, jusqu'à Abraham, ou plutôt, comme je l'ai déjà dit, jusqu'à Adam et à Dieu même. Et, quant au catholique, il sent qu'il ne peut pas, comme fait le protestant, s'arrêter à l'époque évangélique; car pourquoi, si l'Evangile suffit, regarderait-il même S. Paul comme divinement inspiré? S. Paul n'est véritablement pas un pur apôtre, puisqu'il n'a pas connu Jésus; c'est plutôt le premier des Pères. Le catholique est donc, dis-je, obligé d'admettre, après la révélation des évangélistes et des apôtres, la révélation des Pères, la révélation des conciles, la révélation permanente de l'Eglise, c'est-à-dire en définitive une évolution continuelle du Christianisme. Et il n'y a pas pour lui à s'arrêter à tel ou tel Père, à tel ou tel siècle; non, il faut marcher avec l'Eglise. Quand, au onzième siècle, l'Eglise décide la Transsubstantiation, certes la décision est assez capitale pour montrer que le Christianisme n'était pas achevé au dixième. Lorsqu'au seizième le concile de Trente remanie et résume toute la théologie, le catholique est bien forcé de se conformer à ses décisions et d'admettre leur nécessité. Lorsqu'au dix-septième les schismes éclatent encore dans le sein de l'Eglise, le catholique est encore obligé d'admettre que les controverses sur la grâce et vingt autres disputes ont donné lieu à de nouveaux progrès. Ainsi, pour lui, la vérité religieuse se révèle et se précise avec la durée de l'Eglise; et, loin qu'il puisse croire que la religion n'est pas perfectible, il doit croire au contraire, et, s'il est vraiment catholique, il croit implicitement que la religion se perfectionne de siècle en siècle, ou plutôt d'année en année et de jour en jour.

Tout démontre la vérité de cette assertion. Un Juif aujourd'hui pourrait vivre fidèle à toutes les lois de Moïse, que vous le condamneriez comme livré à une des plus fausses religions de la terre. Et pourtant ce même Juif, s'il fût mort un an ou un jour avant la venue de Jésus, se trouverait, suivant vous, avoir vécu toute sa vie dans la vraie religion. D'où vient ce contraste étonnant, sinon de ce que vous croyez la religion perfectible?

Faites une autre supposition qui n'est pas plus chimérique que la première. Supposez un homme qui fasse profession de s'en tenir à la portion du Christianisme connue du temps des apôtres, ni plus ni moins; de ne croire qu'à ce qu'il lit positivement dans le texte de la Bible et dans le texte du Nouveau Testament; de croire fermement tout cela, mais de n'en pas croire davantage: cet homme, c'est un protestant. Vous le déclarez hérétique, vous le chargez d'anathèmes, vous le condamnez; il vit, suivant vous, plongé dans une profonde erreur. Mais pourquoi le blâmez-vous donc, et à quel titre est-il à vos yeux si damnable? Il ne connaît pas, dites-vous, il ne veut pas reconnaître tel ou tel dogme enseigné par l'Eglise et décrété par elle? Eh qu'importe, si ce dogme n'est pas nécessaire? Vous reconnaissez donc que ce dogme est nécessaire, puisque vous condamnez impitoyablement cet homme; vous reconnaissez donc que ce dogme, qu'il n'était pas nécessaire de connaître au temps des apôtres, est nécessaire à connaître aujourd'hui. Vous reconnaissez donc le progrès et la perfectibilité en matière de religion.

LE CHRÉTIEN.

Je reconnais que le Christianisme s'est développé et expliqué de siècle en siècle. Mais je soutiens que l'essence du Christianisme n'a pas changé pour cela, et que ce que croit aujourd'hui le pape est substantiellement ce que

croyait tout chrétien au premier ou au second siècle, avant les décisions innombrables qui ont été enregistrées de siècle en siècle; et pourtant j'admets que ce qui suffisait au chrétien du second siècle ne suffit plus au chrétien du dix-neuvième. Si je ne vous concédais pas cela, je me reconnaîtrais protestant. Mais qu'en pouvez-vous conclure?

LE PHILOSOPHE.

Ce n'est pas assez d'admettre le développement du Christianisme depuis Jésus-Christ : admettez-vous aussi, ce que d'ailleurs les protestans eux-mêmes reconnaissent, la liaison intime du Christianisme avec le Mosaïsme, liaison telle que le Mosaïsme est pour ainsi dire un Christianisme antérieur? Admettez-vous, en un mot, que le Mosaïsme a été la vraie religion avant la venue de Jésus Christ?

LE CHRÉTIEN.

Je vous ai déjà dit que j'admettais cette proposition, et que je ne pouvais pas ne pas l'admettre; car Jésus est bien certainement, aux yeux de tout chrétien, le Fils et le Messie du Dieu de Moïse; sa venue est prédite dans les prophètes; il devait sortir et il est sorti de la race de David; il a dit lui-même qu'il ne venait pas renverser la loi mosaïque, mais l'accomplir en la perfectionnant; je reconnais, en un mot, avec toute l'Eglise, la divinité de l'Ancien Testament.

LE PHILOSOPHE.

Hé bien, puisqu'il en est ainsi, vous admettez donc qu'Abraham, Moïse, et tout le peuple juif descendant d'Abraham et institué par Moïse, ont été au fond et substantiellement, comme vous dites, de la même religion que Jésus et ses apôtres, tant que Jésus ne s'était pas révélé en venant sur la terre. Or, voyez comme le cadre de votre religion est déjà vaste, et quelle immense variété d'opinions vous êtes forcé d'y comprendre. Je suppose qu'il vous soit permis de réunir ensemble tous ces justes favorisés de la vraie religion, comme vous imaginez qu'ils le seront un jour dans le paradis. Quelle cohue, au premier abord, que ce rapprochement d'hommes séparés par une si longue distance de siècles! Abraham ou tel autre patriarche pourrait se rencontrer là auprès de S. Thomas, qui lui révèlerait tous les abîmes de science où la Somme apprend a se conduire sans tomber dans l'hérésie. Tel docteur vénéré des Juifs, le vieux rabbin Hillel, par exemple, dont les talmudistes font tant de cas, apprendrait de S. Augustin une multitude de choses dont assurément il ne se douta jamais; et réciproquement S. Augustin recevrait de lui bien des confidences qui le surprendraient fort. Le plus embarrassant, ce serait peut-être d'accorder la secte des Saducéens, ces fidèles disciples de Moïse, qui ne voulurent jamais croire à l'immortalité de l'âme, avec les Pharisiens, ces autres descendans du prophète, qui crurent d'une façon si déraisonnable à cette même immortalité sous la forme d'une résurrection corporelle; puis avec les chrétiens comme S. Pierre, qui croyaient aussi au résurrectionisme immédiat; puis avec ceux comme S. Jean, qui voyaient la résurrection d'une manière plus spirituelle, et enfin avec les Pères platoniciens des premiers siècles. Entre nous, je crois qu'il se passerait bien des disputes semblables à celles qui ont eu lieu sur la terre, avant que les apôtres du Christ eux-mêmes comprissent le développement immense que les conciles et les papes ont donné à l'Evangile. Mais dites-moi, croyez vous sincèrement que la conversation entre ces élus serait bien troublée, si nous laissions entrer dans cet élysée quelques voisins qui, pour n'avoir pas fait partie de la ligne juive-chrétienne, ont cependant contribué beaucoup à son développement? Croyez-vous que Moïse ne s'entendrait pas bien encore avec quelques uns de ces prêtres qui firent en Egypte son éducation? De qui les Esséniens et les Pharisiens avaient-ils appris que l'âme est immortelle, sinon des Mages de la Perse pendant la captivité? Daniel, votre prophète Daniel, n'était-il pas au nombre même des disciples de ces Mages? ne retrouverait-il pas avec plaisir ses anciens compagnons en Magisme, ceux qu'il aima comme des frères, et qu'il sauva de la colère du grand roi par son génie divinateur? Et ces prêtres d'Egypte, et ces Mages de Perse, ainsi convoqués au séjour des justes, pourraient-ils vouloir y entrer sans y faire admettre avec eux les sages de l'Inde, dont ils tenaient probablement leur doctrine, ou qui au moins avaient une doctrine conforme à bien des égards à la leur? Et alors pourquoi Pythagore n'entrerait-il pas? pourquoi Platon serait-il exclu? Quoi! Platon verrait tous ses enfans, les S. Clément, les Justin, et tant d'autres, jusqu'à son fils chéri S. Augustin, converser entre eux de la religion et de la Divinité, et son génie sublime ne participerait pas à cette explication!

§ 2. *L'essence du Christianisme consiste dans la connaissance de l'unité et de l'infinité de Dieu. Les Indiens, les Egyptiens, les Grecs, ont également connu cette unité et cette infinité.*

LE CHRÉTIEN.

Je vois maintenant où vous voulez me conduire; vous voulez me prouver qu'en soutenant, comme la foi m'oblige à le faire, l'identité et la suite du Christianisme depuis la création du monde jusqu'à présent, je comprends dans la vraie religion trop ou trop peu, c'est-à-dire des générations si éloignées en apparence de penser de même, les unes si rudimentaires, les autres si développées, qu'il n'y a aucune raison pour n'y pas comprendre aussi des païens ou des incrédules qui se trouvent avoir, suivant vous, une plus grande affinité avec certains anneaux de la chaîne que n'en ont d'autres hommes que je suis forcé d'y faire entrer. Ainsi vous soutenez, par exemple, que Platon est aussi voisin du Christianisme proprement dit que Moïse ou Abraham.

LE PHILOSOPHE.

Précisément. Pour faire tenir tant de générations si diverses de mœurs, de langues et de croyances, Juifs, Grecs, Romains, anciens et modernes, dans le même cadre, vous êtes obligé invinciblement de réduire l'essence de ce que vous appelez la vraie religion, ou le Christianisme, à une certaine connaissance générale du vrai Dieu : car autrement à qui prétendrez-vous persuader que, par exemple, les Juifs, au temps d'Aaron, ont connu, je ne dis pas les dogmes du Christianisme, mais seulement sa prophétie. Les Juifs savaient si peu ce qui devait succéder, qu'ils ont rejeté universellement Jésus-Christ. Et, de même, les premiers chrétiens étaient bien loin de se douter de tout ce que croit aujourd'hui votre Eglise. Ainsi, pour citer encore une fois cet exemple, assurément tous les chrétiens des premiers siècles, quand ils allaient aux agapes, ne croyaient pas à la Transsubstantiation de la façon que vous y croyez aujourd'hui: autrement, pourquoi l'Eglise aurait-elle décidé la chose avec tant d'hésitation et de difficulté au onzième siècle? On a donc pu être dans la vraie religion pendant fort longtemps, et n'avoir de ce point qu'une complète ignorance ou je ne sais quelle lueur incertaine et ténébreuse. Donc, vous êtes forcé, pour composer ce gros bataillon qui vous est pourtant nécessaire, d'admettre des gens fort discordans ensemble sur une multitude de points que vous êtes tenu, par conséquent, de regarder comme indifférens; et sur les points essentiels, ces orthodoxes ne s'accordent, suivant vous-même, que d'un seule façon, c'est-à-dire en ce sens que les uns ignorent simplement, sans le nier absolument, ce que d'autres venus après eux connaissent et affirment. Voilà les deux règles avec lesquelles vous composez votre tradition. Vous éliminez, de l'idée nécessaire de la vraie religion, une multitude de points, que vous regardez comme secondaires et indifférens; et vous admettez comme ayant eu toute la foi ceux qui ne l'ont point réelle-

ment connue en totalité, puisqu'elle n'était pas encore connue en totalité de leur temps, mais qui ne l'ont pas niée. Aussi qu'est-il arrivé souvent? c'est qu'un progrès subséquent s'étant accompli, tel chrétien qui avait passé longtemps pour véritablement chrétien a été déclaré hérétique. Je vous citerai en passant Origène, condamné comme tel deux siècles après sa mort. Votre tradition ressemble donc à une multitude de cribles qui seraient placés les uns au-dessous des autres, et dont les derniers seraient beaucoup plus fins que les premiers. On jetterait sur le premier une poignée de grains, et les grains passeraient ou s'arrêteraient dans les cribles. Vous prenez le grain le plus fin, qui a passé partout, et vous dites : Voilà le grain modèle. — En ce cas, vous réplique-t-on, que faites-vous de tous ces grains qui n'ont pas passé par les cribles? — Ils auraient pu passer, soutenez-vous avec assurance. — Ne voyez-vous pas que si vous voulez avoir un type véritable de tout ce qui a passé dans les cribles, il faut prendre le grain le plus gros, et non le plus ténu ; car si celui-là a passé, les autres ont pu passer aussi, mais la réciproque n'est pas vraie. Donc pour comprendre dans la véritable religion, comme vous avez la prétention de le faire, l'humanité tout entière, représentée par la ligne juive-chrétienne, vous devez absolument vous contenter de la croyance la plus générale, la plus virtuelle, la moins développée, la moins particularisée, la moins explicitée.

En quoi consiste cette croyance, type véritable du Christianisme, essence réelle de la religion, notion divine et immortelle, que tout homme qui a eu en partage la vraie religion a connue plus ou moins clairement, a sentie dans son cœur et au fond de sa vie? C'est là ce que je vous prie de me dire.

LE CHRÉTIEN.

Je conviens que vous m'embarrassez un peu; car nous ne sommes pas habitués à considérer ainsi la suite et le développement du Christianisme. J'avoue qu'un certain préjugé, fruit de l'éducation et de l'habitude, nous déguise les nombreuses nuances qui existent entre les chrétiens des différens âges. Pourvu qu'un homme ait vécu au sein de l'Eglise, ou même soit cité et préconisé dans la Bible, nous nous figurons aisément que cet homme a eu la même connaissance du Christianisme que nous avons aujourd'hui. Mais cela est faux et impossible. Il y a en effet, comme vous le dites, une certaine essence du Christianisme qui le constitue, indépendamment de toutes les formes diverses qu'il a revêtues à travers les âges. Tout être a son germe, ou plutôt son essence ; le chêne séculaire est renfermé dans le gland, et le vieillard à la fin de sa carrière préexistait déjà virtuellement dans l'enfant au berceau. Il en est de même des idées. La géométrie tout entière est essentiellement contenue dans les définitions; les propositions les plus compliquées de cette science ne sont que des manifestations des différentes formes de l'espace définies par les géomètres. La vraie religion a également son germe ; elle se compose essentiellement d'un certain ensemble de notions, ou peut-être même d'une seule notion, dont sont dérivés ensuite, par voie de conséquence, tous les dogmes, toutes les croyances, tous les rites qui composent le Christianisme le plus développé. C'est cet ensemble de notions fondamentales, ou bien cette notion unique, qui n'a été connue que des Juifs et des chrétiens, par un pur don de la miséricorde divine, mais que n'ont jamais connue les autres branches de l'humanité.

LE PHILOSOPHE.

Je vois que vous cherchez dans votre esprit quelles sont ces notions essentielles qui constituent le Christianisme de tous les âges, ce Christianisme connu des patriarches, connu de Moïse, connu des Juifs, connu des apôtres du Christ, de S. Jean comme de S. Pierre, connu des Pères du premier ou du second siècle comme des Pères du cinquième et du sixième. Mais vous y trouvez, convenez-en, quelque difficulté. Il s'agit de découvrir un principe qui convienne à une multitude de formes diverses, qui ne soit en opposition avec aucune, et qui les renferme toutes virtuellement. Vous êtes obligé de faire en vous-même un grand travail d'élimination pour retrouver, parmi tant de formules successives du Christianisme, la formule qui comprend et explique toutes les autres. Il vous faut remonter tout le fleuve de la tradition pour saisir ce germe essentiel, indépendamment du développement progressif et variable qu'il a pris suivant le temps et les lieux. Ecoutez, voici quelque chose qui pourra peut-être vous aider dans cette recherche difficile. Votre grand docteur S. Augustin, s'étant aussi posé cette question, soutient, dans sa *Cité de Dieu*, que cette croyance essentielle, dont tout le Christianisme se prétend découler, se réduit substantiellement à la connaissance du vrai Dieu. Voulez-vous admettre son idée, et soutenir que nul n'a pu connaître véritablement Dieu, hormis les Juifs et les chrétiens?

Or, ce point convenu, si vous retrouvez hors de la ligne juive des hommes qui aient eu, concurremment avec les Juifs, une idée aussi convenable et aussi juste de la Divinité que la leur, comment pourrez-vous les rejeter de la vraie religion, surtout si l'on vous démontre qu'ils ont eux-mêmes beaucoup contribué aux progrès ultérieurs de cette véritable religion? Je comprends que l'idée de race ait été prédominante et exclusive dans l'antiquité; je comprends que les Juifs aient regardé leur Dieu comme étant pour ainsi dire de leur race et de leur sang; ne croyaient-ils pas que chaque nation avait, comme eux, ses dieux particuliers? ne croyaient-ils pas aux dieux des autres nations, quoiqu'ils regardassent comme un crime de les adorer? Pour les Juifs, donc, la vraie religion c'était d'être Juif, et l'on ne pouvait pas connaître le vrai Dieu si préliminairement on n'était pas né Juif. Mais vous, chrétiens, vous avez changé cela. On a pu être Grec et participer à la vraie religion, on a pu être Romain de naissance ou Barbare et connaître le vrai Dieu; c'est un grand et admirable progrès. Mais il y en a un autre à faire : je vous demande si un homme qui, n'étant pas Juif, aurait connu le vrai Dieu avant la venue de Jésus-Christ, ne devrait pas être considéré comme chrétien. Vous me répondez que la chose est impossible. Examinons ce point.

*Ici le Philosophe met sous les yeux du Chrétien divers morceaux des poëtes et des philosophes païens, pour lui démontrer qu'ils ont connu l'*ÊTRE EXISTANT PAR LUI-MÊME, *c'est-à-dire Dieu.*

Vers d'Orphée.

(Cités en partie par Aristote et conservés par Stobée.)

Jupiter, le dieu qui commande à la foudre, réunit en lui tous les dieux ; Jupiter est le premier et le dernier, le commencement et le centre de tout, et rien n'a été fait sans Jupiter. Jupiter est le père et la mère immortelle de la nature; la terre et le ciel étoilé n'ont d'autre source et d'autre base que Jupiter. Jupiter est le souffle qui anime le monde, l'âme de feu qui se répand partout. Jupiter est la source de la mer, il est le soleil et la lune. Jupiter est le Dieu souverain, le vrai père de tout ce qui est; il est le seul fort, le seul Dieu, le grand principe de tout être, le seul être suprême, en qui tout est contenu, le feu comme l'eau, la terre comme l'air, le jour comme la nuit, et l'intelligence qui précéda toute chose, et l'amour qui charme tout. Non, rien n'est en dehors de l'être infini de Jupiter. Vous pouvez voir sa tête radieuse et la splendeur de sa face : regardez l'éclat de ce ciel couronné d'une chevelure d'astres d'or d'où ruisselle jusqu'à nous tant de lumière, etc.*

* Cet hymne nous a été conservé par Stobée. Il est impossible de mettre en doute sa haute antiquité, puisque Aristote en cite cinq vers dans son traité *Du Monde*. Voyez les remarques de M. de Heeren à ce sujet dans son édition de Stobée, t. I, p. 41.

Vers d'Homère.

Jupiter ôte aux hommes le courage, ou le leur donne à son gré; car toute puissance émane de la sienne.

Vers d'Euripide.
(450 *ans avant Jésus-Christ.*)

Tu vois au-dessus de nos têtes cet éther sans bornes qui enveloppe la terre de ses bras humides. Crois que c'est Jupiter, et songe que c'est Dieu.

Vers de Sophocle.
(450 *ans avant Jésus-Christ.*)

Il n'y a qu'un seul Dieu; il n'y a qu'un Dieu, qui a créé le ciel et la terre, et la mer azurée, et l'océan de l'air. Mais, dans son aveuglement, la race des mortels, pour aider sa faiblesse, s'est forgé des simulacres de dieux, faits de pierre, ou de bois, ou d'or, ou de la dent des animaux; nous leur consacrons le sang des victimes, nous leur dédions nos jours de fête, et nous appelons cela religion.

Vers de Ménandre.
(300 *ans avant Jésus-Christ.*)

Dieu est partout présent; tout ce qui est, il le voit.

Fragment d'Aratus.
(272 *ans avant Jésus-Christ.*)

Commençons par Jupiter. Ce nom ne doit jamais être oublié; car tout est plein de Jupiter, tous les chemins comme toutes les places publiques, et tous les ports comme toutes les mers. En tout temps, en tout lieu, nous tous qui respirons nous ne respirerions pas sans Jupiter, car nous sommes tous ses enfans (Τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμὲν), etc.

Prière de Cléanthe.
(240 *ans avant Jésus-Christ.*)

Père des dieux, Dieu souverain qu'on invoque sous des noms divers et qui règnes seul, tout-puissant, immuable Jupiter, source de la nature, loi suprême de l'univers, je te salue. C'est à toi que doivent s'adresser tous les mortels, car tu es notre père à tous (ἐκ σοῦ γὰρ γένος ἐσμὲν); nous ne sommes qu'une ombre de toi-même, comme tout ce qui rampe sur la terre en attendant la mort. Je chanterai tes louanges, je ne cesserai de célébrer ta force. Tout cet univers qui entoure la terre t'obéit sans murmure. La foudre, toujours prête à exécuter tes arrêts, brûle dans tes invincibles mains, la foudre source de vie et de mort, immortelle elle-même; sous ses coups toute la nature tremble. De ce foyer éternel tu verses avec mesure la lumière et la flamme qui éclaire et alimente toute vie, qui anime tous les astres, les plus petits comme les plus grands. Ta puissance est universelle, suprême: sans toi, Dieu, rien ne se fait, ni au ciel, ni dans la mer, ni sur la terre, rien que les folles actions des méchans. Tu sais la convenance et la nécessité des choses en apparence les plus inutiles; tu fais concourir les plus opposées, tu mets l'ordre dans la confusion. Par toi le bien se mêle au mal en toute chose, et l'un et l'autre concourent à tes fins, si bien qu'il en résulte l'harmonie de l'ensemble, inaltérable harmonie que l'esprit des méchans, dans sa vanité, évite de voir et dédaigne. O! malheureux ceux qui se consument à vouloir sans cesse accroître leurs biens, et qui restent insensibles à la grande loi de Dieu! S'ils connaissaient cette loi, ils vivraient intelligens et sages. Mais ils se précipitent hors de la voie du bien dans divers excès, tourmentés les uns par les soucis dévorans de l'ambition, les autres par l'ardeur immodérée du luxe, d'autres entraînés par leurs sens dans la paresse et la lubricité. . . . . O Jupiter, Dieu souverain qui parles par la foudre et passes dans l'orage, écarte des yeux de tes enfans ce fatal voile d'inexperience qui les couvre, éclaire leur âme, laisse-leur entrevoir quelques uns des plans de cette sagesse dont tu gouvernes le monde: afin qu'honorés nous devenions dignes de t'honorer à notre tour, de chanter en des hymnes sans fin tes ouvrages merveilleux, comme il convient aux hommes; hommes et dieux peuvent-ils rien faire de plus beau que de célébrer tous en un chœur éternel l'universelle harmonie?

LE CHRÉTIEN.

Cet hymne de Cléanthe, que nous a conservé Stobée, est certainement admirable. On y sent une véritable connaissance de Dieu, de sa bonté, de sa sagesse, de son gouvernement du monde. Mais je n'en dirai pas autant des vers d'Orphée, d'Euripide, d'Aratus, que vous venez aussi de me citer, car ils me paraissent empreints d'un certain panthéisme matérialiste. C'est plutôt Dieu corporel, pour ainsi dire, que Dieu esprit, que ces poëtes ont connu. Ainsi, écoutez Euripide, Dieu c'est l'éther. Aratus, tout en disant que nous vivons et respirons en Dieu et que nous sommes ses enfans, me semble encore ne considérer que la vie matérielle. Orphée est sublime d'imagination et de poésie; mais ce Jupiter qu'il nous montre, c'est le soleil, la lune, la lumière physique, aussi bien que l'intelligence et l'amour, quoiqu'il parle à la fin de cette intelligence et de cet amour; en un mot, c'est le corps de Dieu, c'est le Dieu monde. Je crois que les chrétiens ont eu de Dieu une idée bien supérieure.

LE PHILOSOPHE.

Je ne suis pas de votre avis sur l'hymne d'Orphée; mais patience, attendez un instant, je vous citerai des morceaux empreints d'une métaphysique plus à votre goût, parce qu'elle sera uniquement spiritualiste. Je veux d'abord que vous conveniez que les païens ont connu l'unité de Dieu, qu'ils ont su qu'il y avait un être dont tous les êtres particuliers dépendent.

Quand votre grand S. Paul prêcha à Athènes devant l'aréopage, que dit-il? Il s'appuya sur ce qu'avaient pensé de Dieu les poëtes et les philosophes grecs. « Hommes » Athéniens, dit-il (*Act.*, ch. XVII), je remarque qu'en » toutes choses vous êtes, pour ainsi dire, dévots jusqu'à » l'excès. Car en passant et en regardant vos divinités, j'ai » trouvé jusqu'à un autel sur lequel il y a cette inscription: » *Au dieu inconnu*. Celui donc que vous honorez sans le » connaître, c'est celui que je vous annonce. Le Dieu qui » a fait le monde et toutes les choses qui y sont, étant le » seigneur du ciel et de la terre, n'habite point dans les » temples bâtis par les hommes. Il n'est point servi par les » mains des hommes, comme s'il avait besoin de quoi que » ce soit, lui qui donne à tous la vie, la respiration, » et toutes choses. Il a fait naître d'un seul sang tout le » genre humain, pour habiter sur toute l'étendue de la » terre, ayant déterminé les temps précis et les bornes de » leur habitation, afin qu'ils cherchent le Seigneur, et qu'ils » puissent comme le toucher de la main et le trouver, » quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous. Car c'est en » lui que nous vivons, que nous nous mouvons, et que nous » sommes (ἐν αὐτῷ γὰρ ζῶμεν, καὶ κινούμεθα, καὶ ἐσμὲν, *in ipso* » *vivimus, et movemur, et sumus*), selon que quelques » uns de vos poëtes ont dit *que nous sommes sa race*: » Τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμὲν. Étant donc la race de Dieu, nous » ne devons pas croire que la divinité soit semblable à de » l'or, ou à de l'argent, ou à de la pierre taillée par l'art » et l'industrie des hommes. Dieu donc, ayant laissé passer » ces temps d'ignorance, annonce maintenant à tous les » hommes, en tous lieux, qu'ils se convertissent; parce » qu'il a arrêté un jour auquel il doit juger le monde avec » justice, par l'Homme qu'il a établi pour cela, de quoi il » a donné à tous une preuve certaine en le ressuscitant des » morts. — Et quand ils entendirent parler de la résurrec- » tion des morts, les uns s'en moquèrent, et les autres » dirent: Nous t'entendrons là-dessus une autre fois. Ainsi » Paul sortit du milieu d'eux. » Vous voyez donc bien, par ce curieux passage des Actes, que S. Paul reconnaissait qu'il ne révélait pas aux gentils pour la première fois la véritable nature de Dieu. La définition même qu'il en

donne semble empruntée aux poëtes que je vous ai cités. Ce Dieu de S. Paul *qui a fait le monde et toutes les choses qui y sont*, c'est le Dieu d'Orphée, *qui est l'origine et le centre de tout, et qui a bâti toutes choses :*

> Ζεὺς κεφαλὴ, Ζεὺς μέσσα, Διὸς δ'ἐκ πάντα τέτυκται.

Ce Dieu de S. Paul *qui donne à tous la vie, la respiration, et toutes choses*, c'est encore le Dieu d'Orphée qui également *donne à tous la respiration :*

> Ζεὺς πνοιὴ πάντων.

Ce Dieu *un* qui embrasse et comprend tout n'a pas été mieux connu ni mieux défini par S. Paul que par Orphée :

> Ἓν κράτος, εἷς δαίμων γίνετο, μέγας ἀρχὸς ἁπάντων.

Et vous avez tort de ne voir dans l'hymne d'Orphée que le côté matériel de Dieu, c'est-à-dire l'unité de son corps; car il est impossible, ce me semble, de mieux distinguer la force ou l'esprit de Dieu de ses manifestations corporelles. Après avoir dit que Dieu est la force unique, ἓν κράτος, le seul dieu, εἷς δαίμων, le seul principe de toutes choses, μέγας ἀρχὸς ἁπάντων, Orphée dit que son corps est *un* comme la force qui le constitue est *une*. Mais il ne confond pas ce corps de Dieu avec son être, dont ce corps n'est que la manifestation. Loin de là, il distingue nettement en Dieu l'Intelligence, Μῆτις, qu'il appelle la raison génératrice de toute chose, πρῶτος γενέτωρ, et l'Amour, qui unit et charme tout, καὶ Ἔρως πολυτερπής. Relisez donc encore ces beaux vers d'Orphée, et voyez si S. Paul a mieux défini l'Etre suprême :

> Ἓν κράτος, εἷς δαίμων γίνετο, μέγας ἀρχὸς ἁπάντων·
> Ἓν δὲ δέμας βασίλειον, ἐν ᾧ τάδε πάντα κυκλεῖται,
> Πῦρ καὶ ὕδωρ καὶ γαῖα καὶ αἰθὴρ, νύξ τε καὶ ἦμαρ·
> Καὶ Μῆτις, πρῶτος γενέτωρ, καὶ Ἔρως πολυτερπής·
> Πάντα γὰρ ἐν Ζηνὸς μεγάλῳ τάδε σώματι κεῖται.

Enfin le dernier trait de la définition de S. Paul, c'est que nous sommes tous enfans du même Dieu, que nous sommes, comme il dit, *la race de Dieu*. Mais c'est le mot même d'Aratus qu'il cite : Τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν; axiome répété aussi presque dans les mêmes termes par Cleanthe : Ἐκ σοῦ γὰρ γένος ἐσμέν. Il n'y a donc rien dans la définition que S. Paul donne de Dieu qui ne soit clairement emprunté à ces anciens poëtes grecs, antérieurs à S. Paul de bien des siècles, et dont l'un, Orphée, est antérieur à Homère.

Vous parlerai-je maintenant de poëtes plus rapprochés de l'ère chrétienne, et qui ont également connu l'Etre infini, éternel, qui comprend tout, et qui, comme dit S. Paul, donne à tous la vie, la respiration, et toutes choses? Vous citerai-je, parmi les Latins, le poëte Lucain, né quelques années seulement après S. Paul, et dont le beau vers

> Juppiter est quodcunque vides, quocunque moveris,

semble la traduction même de l'admirable définition de l'Apôtre. Virgile, antérieur d'un demi-siècle à S. Paul, ne s'est-il pas surpassé toutes les fois que, soit dans l'Enéide, soit dans les Géorgiques, il a parlé de l'unité de Dieu? Ne croirait on pas lire l'ouvrage d'un Brahmane, quand on lit ces beaux vers :

> . . . . Deum namque ire per omnes
> Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum;
> Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
> Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitas :
> Scilicet huc reddi deinde ac resoluta referri
> Omnia; nec morti esse locum, sed viva volare
> Sideris in numerum, atque alto succedere cœlo.
> *Georg.*, lib. IV.

Rappellerai-je encore les vers célèbres du sixième livre de l'Enéide :

> Principio cœlum, ac terras, camposque liquentes,
> Lucentemque globum Lunæ, Titaniaque astra,
> Spiritus intus alit; totamque infusa per artus
> Mens agitat molem, et magno se corpore miscet.
> Inde hominum pecudumque genus, vitæque volantum,
> Et quæ marmoreo fert monstra sub æquore pontus.
> Igneus est ollis vigor et cœlestis origo
> Seminibus, quantum non noxia corpora tardant,
> Terrenique hebetant artus moribundaque membra.
> Hinc metuunt, cupiuntque, etc.

Tout ce magnifique morceau est une exposition de la doctrine indienne et pythagoricienne sur Dieu et la vie éternelle. Virgile ne parle jamais de Jupiter, le *Zeus* des Grecs, le *Jove* des Latins, dont le nom rappelle si évidemment *Jéhovah*, sans le distinguer profondément des autres dieux, qui ne sont que des manifestations particulières de son unité :

> Ab Jove principium, Musæ : Jovis omnia plena.
> (*Bucol.*, Ecl. III.)

> . . . . O qui res hominumque Deumque
> Æternis regis imperiis et fulmine terres.
> (*Æneid.* lib. I.)

Je passe sous silence les beaux vers d'Ovide faisant parler Pythagore dans son livre des Métamorphoses. Horace aussi s'exprime de la façon la plus orthodoxe sur l'unité de Jupiter, qu'il appelle admirablement *le Père* :

> Quid prius dicam solitis Parentis
> Laudibus, qui res hominum ac deorum,
> Qui mare et terras, variisque mundum
> Temperat horis?
>
> Unde nil majus generatur ipso,
> Nec viget quidquam simile, aut secundum.
> Proximos illi tamen occupavit
> Pallas honores.
> (*Carm.*, lib. I, od. XI.)

Remarquez en passant, je vous prie, qu'après le Dieu suprême, unique, universel, c'est-à-dire *le Père*, comme il le nomme, Horace place immédiatement Pallas sa *Fille*, son idée, sortie tout armée de son cerveau, sa *Sagesse*, en un mot, ou son Verbe, le Μῆτις d'Orphée, le Λόγος de Platon?

Il faut que vous conveniez que tous ces poëtes, en vulgarisant la doctrine secrète du paganisme, ont puissamment aidé le Christianisme à venir.

Mais je vous ai promis de vous citer des textes d'une métaphysique uniquement spiritualiste, tels que vous les aimez, aujourd'hui que, par une réaction exagérée et fausse, vous avez pour ainsi dire détrôné Dieu et l'avez chassé du monde à force de le considérer comme un pur esprit sans corps, abandonnant aux physiciens, sous le nom de *matière*, le corps vivant de l'Eternel. Je vais donc encore vous présenter quelques passages des anciens; et cette fois je ne m'adresserai pas aux poëtes, qui ne peuvent jamais s'empêcher, même lorsqu'ils font de la métaphysique, d'y mêler les formes extérieures de l'être, et pour qui ce serait un supplice de considérer Dieu comme une force pure, comme une loi, comme une harmonie, ou sous tel autre aspect spirituel, sans le contempler en même temps dans le spectacle du firmament, sans voir son regard dans le soleil et son bras dans la tempête.

Quant aux philosophes, la connaissance de l'unité de Dieu régnait généralement dans toutes leurs écoles. Mais les pythagoriciens seuls et les platoniciens ont véritablement connu la nature divine. Tout ce qui nous reste d'eux à ce sujet est, au surplus, une émanation évidente de l'antique doctrine de l'Inde et de l'Egypte. Prenez le premier pythagoricien qui ait laissé quelque chose par écrit; c'est Philolaüs, dont Platon acheta les manuscrits, lesquels, dit-on, ne lui furent pas inutiles pour composer le Timée; il nous reste quelques fragmens de ce philosophe, qui vivait quatre

cents ans avant Jésus-Christ. Voici comme il parle de Dieu : « Dieu, dit-il, est le général et le monarque de tout ce qui » existe : éternel, unique, immuable, semblable à lui-» même, différent de tout autre : ἐστί γὰρ ἡγεμῶν καί ἄρχων » ἁπάντων Θεός, εἷς ἀεί ὢν, μόνιμος, ἀκίνητος, αὐτός αὐτῷ ὅμοιος, » ἕτερος τῶν ἄλλων. » Voilà ce que les philosophes grecs disaient de l'unité de Dieu quatre cents ans avant l'ère chrétienne.

Empédocle, antérieur d'un demi-siècle à Philolaüs, et que l'on dit avoir été exclu du commerce des Pythagoriciens, pour avoir divulgué leurs sentimens dans ses Poëmes, comme fit ensuite Philolaüs, ne donnait pas de Dieu une définition moins belle ; témoin le sens de quelques uns de ses vers que Tzetzès nous a conservés : « Dieu n'a point un » corps orné d'une tête d'homme; deux bras ne sortent » point de ses épaules ; point de jambes, point de cuisses, » point d'organes sexuels. Dieu est une intelligence infinie, » qui remplit l'univers de ses rapides pensées. »

Voici un fragment attribué à Chrysippe, le disciple de ce Cléanthe dont vous avez trouvé l'hymne à Jupiter si admirable : « Jupiter (Ζεὺς) semble avoir été ainsi appelé » parce qu'il donne à tout la vie (τὸ ζῆν). On l'appelle *Dieu* » (Δία) parce qu'il est la cause de toute chose et que tout » est par lui (διὰ αὐτὸν). »

Je vous demande s'il est possible d'entrer plus profondément dans l'essence métaphysique de Dieu. Le sens même de ce fameux nom de Jéhovah n'est-il pas clairement indiqué ici ? Jove ou Jéhovah, c'est la Vie. Dieu est la source de la vie. Nous n'avons pas d'autre nom pour le désigner, à moins de prendre l'idée de *cause*, et alors, au lieu de Jéhovah, nous l'appellerons Dieu. Platon, au reste, avait connu la même vérité cent cinquante ans avant Chrysippe; car il dit dans son *Cratyle* précisément la même chose : « On appelle l'Etre suprême tantôt Dieu (Δία), » tantôt Jupiter (Ζῆνα); et ces deux noms unis expriment » bien la nature de Dieu (ce que tout nom, ce nous » semble, devrait faire; à savoir, exprimer à fond la chose » qu'il désigne). En effet, quel être mérite mieux d'être » appelé *source de toute vie* que celui qui est le principe » même et l'arbitre souverain de tous les êtres ? »

Avant de vous parler de l'opinion de Platon sur le sujet qui nous occupe, faites-moi le plaisir de jeter les yeux sur ce passage de son disciple Aristote; et voyez si le Christianisme a produit quelque chose de plus beau et de plus net sur le gouvernement du monde par la providence et la volonté de Dieu :

PASSAGE D'ARISTOTE.

(*Tiré de son traité* Du Monde, *et cité à part par Stobée.*)

Ce que le pilote est au navire, ce que le cocher est pour le char, ce que le musicien qui donne le ton est dans un chœur, ce que la loi est dans la république, ce qu'un général est dans son armée, Dieu l'est dans l'univers. Ce rapport serait parfaitement exact, si ce n'était que les premiers gouvernent avec peine, et sont sans cesse assiégés d'inquiétudes, tandis que Dieu est exempt de toute fatigue, de toute affliction soit d'esprit, soit de corps. Des hauteurs immuables où il est placé, il gouverne tout par sa force; il dirige toute chose comme il veut d'après ses propres plans, et selon les diverses natures des choses. C'est ainsi que dans une république la loi, qui est immuable dans l'esprit de ceux qu'elle régit, dirige et tempère tous les mouvemens de la cité. En effet, c'est en vertu de la loi que les magistrats montent sur leurs siéges, que les juges vont à leurs tribunaux, que les sénateurs et tous les hommes publics se rendent chacun à son poste. On voit un citoyen regagner le Prytanée où il vit, un autre court plaider une cause, un autre se rend en prison pour y subir le supplice : la loi le veut. C'est d'après la loi qu'on célèbre des fêtes annuelles et des banquets publics, qu'on fait des sacrifices aux dieux, qu'on rend un culte aux héros et des honneurs aux morts. Ces divers actes ordonnés par les magistrats, ou commandés par l'usage, rappellent ces vers d'un poëte :

« Toute la ville se remplit d'une fumée sacrée, en même temps » retentissent partout des hymnes pieux et des gémissemens *. »

C'est là l'idée que nous devons nous faire d'une ville plus grande, qui est le monde. Car Dieu est pour nous une loi toujours la même, une loi qui n'admet ni correction ni variation, une loi plus fixe que celles qui sont gravées sur l'airain. C'est par sa volonté immuable que sont ordonnés tous les mouvemens du ciel et de la terre, et que vivent confondues et pourtant séparées les diverses natures, chacune selon son genre, comme, par exemple, les plantes et les animaux, divisés eux-mêmes les uns et les autres en divers genres et en espèces distinctes. Car vous avez et la vigne, et le palmier, et le pêcher, et les doux figuiers, et les oliviers, comme dit le poëte (Homère), qui vous prodiguent leurs fruits délicieux, tandis que croissent, pour d'autres usages, les platanes, le pin, le buis, le peuplier, l'aune, le cyprès ; puis, avec l'automne, vous arrivent de nouveaux produits plus difficiles à garder, les poires, les oranges, les pommes qu'Homère qualifie de splendides. Parmi les animaux, les uns sont sauvages, les autres soumis; l'air, la terre, l'eau, sont leurs diverses demeures : mais tous naissent, croissent, et meurent par la volonté et suivant les lois divines. Car tout ce qui rampe sur la terre est réglé et assujetti à une loi, comme dit fort bien Héraclite.

Dieu, donc, étant *un*, reçoit cependant de nous des noms divers, tirés des diverses manifestations que nous apercevons en lui. Nous l'appelons en effet Ζῆνα et Δία (Jupiter et Dieu), confondant ensemble ces deux dénominations qui, en effet, peuvent être employées indifféremment, puisque toutes deux signifient *Celui par qui nous vivons*. Nous l'appelons fils de Saturne ou le fils du temps, parce qu'il survit toujours au temps, et qu'il passe éternellement d'un infini à un autre. Nous lui donnons les noms d'ἀστραπαῖος (dieu de l'éclair), de βρονταῖος (tonnant), d'αἴθριος (éthéréen), d'ἀστέριος (sidéréen), de κεραύνιος (dieu de la foudre), de ὕετιος (dieu de la pluie), parce qu'il distribue à la terre et la pluie, et la lumière, et le fluide de la foudre **. Nous l'appelons κάρπιος (dieu des fruits et des moissons), parce qu'il nous donne les fruits et les moissons; nous l'appelons πολιεὺς (dieu des villes), parce que sa volonté gouverne et protége les cités. Nous lui donnons encore les noms de γενέθλιος (auteur de la génération), d'ὁμόγνιος (ancêtre et père de notre race), d'ὅρκιος (témoin des sermens), de πατρῷος (dieu paternel), à cause de sa participation à tout ce qui concerne notre destinée. Nous lui donnons également les épithètes d'ἑταῖρειος (dieu des associations), de φίλιος (dieu des amis), de ξένιος (dieu de l'hospitalité). Nous l'appelons encore στράτιος (dieu des armées), τροπαιοῦχος (dieu des trophées), καθάρσιος (expiateur du crime), παλαμναῖος (vengeur du sang répandu), ἱκέσιος (dieu des supplians), et μειλίχιος (père de toute mansuétude), comme disent les poëtes ***. Enfin, nous l'invoquons sous les noms de σωτήρ (sauveur) et d'ἐλευθέριος (affranchisseur); et, pour tout dire en un mot, nous l'appelons οὐράνιος καὶ χθόνιος (dieu du ciel et de la terre), nom qui renferme toute nature et toute destinée, parce qu'il est l'être des êtres et la cause de tout ce qui existe (ἅτε πάντων αὐτὸς αἴτιος ὤν.)

Voilà ce que dit Aristote, qu'on a coutume de considérer à tort comme moins religieux que son maître, quoiqu'il ne se soit jamais séparé de Platon sur le fond des choses et sur les points essentiels de la métaphysique****. Quant à Platon lui-même, je ne sais si jamais chrétien s'est exprimé au sujet

* Ce sont deux vers de Sophocle dans l'*Œdipe roi*.

** Aristote semble faire allusion à un vers des Hymnes d'Orphée où les mêmes épithètes sont rassemblées presque dans le même ordre.

Ἀστραπαῖε βρονταῖε, κεραύνιε, φυτάλμιε Ζεῦ.

C'est dans l'Hymne XIV, v. 9.

*** C'est encore aux Hymnes d'Orphée qu'Aristote fait allusion en cet endroit. *Cf.* Hymn. LXXII, v. 2.

**** Je n'ignore pas que quelques critiques, Heinsius entre autres, ont ôté le traité *Du Monde* à Aristote pour l'attribuer à Platon. Mais n'est-ce pas la conformité des opinions exposées dans ce traité avec les sentimens de Platon qui leur a fait hasarder cette conjecture ?

de Dieu d'une manière plus explicite; car voici la définition qu'on a ramassée de divers endroits de ses ouvrages: « Dieu est unique, éternel, immuable, incompréhensible; » il a créé et ordonné toutes choses par sa sagesse, et il » les entretient et les conserve par sa providence; il est » en tous lieux, et aucun lieu ne le renferme; il est » toutes choses, et n'est aucune des choses qui sont par » lui et qui ont reçu de lui leur être; il voit tout, entend tout, et pénètre les plus secrètes pensées; il remplit » la profondeur des abîmes et l'immensité des cieux; la » science, les biens, les vertus, la lumière, la vie, ne sont » qu'en lui; *c'est lui*. Il est en même temps infiniment bon » et infiniment juste. Il aime les hommes d'un amour singulier, et ne les a créés que pour les rendre heureux; » mais, comme il est la sainteté et la justice mêmes, il ne » rend heureux que ceux qui lui ressemblent par la justice » et la sainteté, et il punit ceux qui ont corrompu le sacré » caractère qu'il leur avait imprimé en les créant à son » image *. »

Vous avez là, j'espère, assez de preuves incontestables que les philosophes et les poëtes de la Grèce et de Rome ont connu la véritable nature de Dieu, en tant qu'il est l'être des êtres, la source de toutes les existences particulières. Mais pouvons-nous nous arrêter aux Grecs et aux Romains? Ces Grecs n'étaient que *des enfans*, par rapport à l'Egypte et à l'Inde, comme le leur disait Platon lui-même, et comme Solon le leur avait déjà dit bien long-temps avant Platon. Ils n'avaient pas créé leur métaphysique, puisque tous les pythagoriciens, tous les platoniciens, et l'antiquité tout entière, se sont accordés à rapporter cette métaphysique aux instructions que Pythagore et Platon avaient été prendre en Orient. Je vous ai donc cité ces divers témoignages des poëtes et des philosophes grecs, moins pour eux-mêmes, que pour vous conduire plus loin, en vous forçant de conclure que les Egyptiens connaissaient également la véritable nature de Dieu. Car je dis que si Pythagore et Platon ont eu cette idée métaphysique, il est impossible que leurs maîtres les Egyptiens ne l'aient pas eue aussi. Ils l'ont eue en effet; et, en preuve, je vous prie de lire ce fragment d'Hermès, qui nous a encore été conservé par Stobée:

FRAGMENT D'HERMÈS.

La nature de Dieu est telle qu'il ne peut tomber sous les sens; on ne peut ni le mesurer, ni le diviser, et rien ne lui ressemble. Il n'est ni flamme, ni eau, ni air, ni souffle; mais toute chose est par lui. Car étant parfait, il a réservé la perfection pour lui seul, et il a voulu créer et ordonner l'univers.

LE CHRÉTIEN.

Vous me citez Hermès; mais ne savez-vous pas que tout ce que nous avons sous ce nom est fortement soupçonné d'altération ou de supposition?

LE PHILOSOPHE.

Je m'attendais à votre objection. Chose bizarre! les Pères du Christianisme ont admis l'authenticité des livres attribués à Mercure; ils se sont appuyés avec joie sur ces antiques monumens, pour prouver la vérité de la métaphysique chrétienne: et aujourd'hui vous repoussez ces livres comme mensongers! Vous imitez en cela les protestans et les incrédules, qui, fâchés de retrouver les profonds mystères du Christianisme dans la tradition sacrée de l'Egypte, ont imaginé d'attribuer ces livres à des chrétiens ou à des semi-chrétiens du premier ou du second siècle. Je croyais que vous admettriez au moins l'authenticité des passages d'Hermès conservés par Stobée; mais vous les rejetez, comme vous rejetez le *Pimandre* et tout le reste. Hé bien, vous ne serez pas plus avancé pour cela; car à défaut de l'Egypte, je vous citerai l'Inde. Vous ne pourrez pas me contester l'authenticité des monumens de l'Inde, comme vous me contestez celle des monumens qui nous restent de la science égyptienne. Que ferez-vous donc au milieu de cet océan religieux et philosophique des livres de l'Inde, dont la connaissance de Dieu constitue si évidemment le centre? Me nierez-vous que l'unité et l'infinité de Dieu sont partout magnifiquement étalées dans les Védas, dans le Code de Manou, et jusque dans les Pouranas et dans les grandes épopées, de même que dans les monumens de pure philosophie indienne que nous avons commencé à connaître? La philosophie du Sankhia n'est-elle pas fondée sur ce principe comme la philosophie Védanta? Partout, dans les livres de l'Inde, un Dieu suprême, *le Seigneur existant par lui-même et qui n'est pas à la portée des sens, que l'esprit seul peut percevoir, qui est sans parties visibles, la source de tous les êtres, que nul ne peut comprendre* *, est représenté comme la cause éternelle du monde. Quand on le considère dans son être absolu et indépendamment de toute manifestation, et par conséquent de toute création et de tout phénomène, on l'appelle Brahm, Brahman, ou Brahms (nom neutre); mais manifesté dans le monde, devenu actif et cause des phénomènes, il s'appelle Brahmâ (nom masculin). Brahm, l'être absolu, irrévélé, inconnu, antérieur à la création du monde, devient le Brahmâ révélé par la production de l'univers. Me nierez-vous que toute la théologie indienne est fondée sur ce principe de l'Etre universel, cause de toutes les manifestations particulières, les comprenant toutes et les réalisant toutes dans son unité infinie?

Ici le Philosophe force le Chrétien à parcourir quelques uns des monumens de l'Inde. Le Chrétien est obligé de convenir que tout respire dans ces livres l'unité et l'infinité de Dieu **.

LE PHILOSOPHE.

Je pourrais maintenant faire un retour sur l'Egypte, et vous dire: Si les Indiens ont si bien connu la nature de Dieu comme être universel, pourquoi ne voulez-vous pas que l'Egypte ait eu la même métaphysique? Il y a de cela une preuve sans réplique pour tout homme qui comprend un peu profondément les choses: c'est que les Egyptiens ont cru à la métempsychose, à tel point qu'Hérodote, dans l'ignorance presque absolue où il était de l'Inde, leur attribue d'avoir inventé cette idée de la vie éternelle sous des formes diverses ***. Or, la doctrine de la métempsychose est si intimement liée à la connaissance métaphysique de l'*être*, telle que nous la trouvons exposée dans les livres de l'Inde, qu'il est impossible que l'une ait existé quelque part sans y avoir été une dérivation de l'autre. Donc, de ce que les Egyptiens croyaient à la métempsychose comme les Indiens, il faut conclure, *à priori*, qu'ils avaient de l'*être* la même notion que les Indiens. Ainsi, de toute façon, on est conduit à reconnaître que les Egyptiens aussi ont eu, au plus haut degré, la connaissance métaphysique de Dieu, c'est-à-dire de l'être existant par lui-même. Sans donc m'appuyer sur les livres d'Hermès, que vous déclarez si hardiment apocryphes, je conclus aux Egyptiens des Grecs leurs disci-

* Dacier, les *Œuvres de Platon*, Discours prélim.

* Ce sont les termes mêmes du *Manava-Dharma-Sastra*, et ils se trouvent répétés en cent endroits soit dans ce livre, soit dans les Védas.

** Nous aurions pu nous étendre sur ce point, et citer autant de passages extraits des monumens de l'Inde que nous aurions voulu. Mais nous renvoyons aux articles BRAHMANISME et CONTEMPLATION.

*** « Hi (Ægyptii) primi extiterunt qui dicerent animam hominis esse immortalem, quæ de mortuo corpore subinde in aliud » atque aliud corpus, ut quodque gigneretur, immigraret; atque » ubi per omnia se circumtulisset, terrestria, marina, volucria, » rursus in aliquod hominis corpus genitum introire; atque hunc » ab ea circuitum fieri intra annorum tria millia. (HÉROD., *Eut.*) »

ples, de Pythagore et de Platon; et je conclus également aux Egyptiens des Indiens leurs *maîtres*, comme le soutenait au premier siècle de l'ère chrétienne le sage Apollonius de Tyane, si bien instruit de leur doctrine et de celle des Indiens *, ou au moins issus comme eux d'une source commune, et qui, nous ayant laissé des monumens explicites, nous donnent ainsi la clef de cette métaphysique de l'Egypte que nous étions d'ailleurs bien en droit de soupçonner.

Mais vous me nieriez l'Egypte, qu'il me resterait toujours les Indiens; et cela est bien suffisant pour la conclusion que je vais tirer, et qui pourra, je crois, vous faire réfléchir sur la faiblesse de votre tradition religieuse, bornée, comme vous la faites, à la ligne juive-chrétienne. Suivez donc mon raisonnement, car il est temps de conclure sur ce premier point.

S. Augustin, en voyant combien son ancien maître Platon était près du Christianisme, n'avait-il pas d'abord pensé que Platon était un disciple de Jérémie, ou qu'il avait lu les livres des prophètes? Tenez, j'ai là les OEuvres de ce saint, lisez ce qu'il dit: « Il y en a parmi nous qui s'étonnent que Platon ait eu de Dieu des sentimens si conformes à la vérité de notre religion. D'où quelques uns ont cru que, dans son voyage d'Egypte, il ouït le prophète Jérémie, ou qu'il lut les livres des prophètes; et j'ai moi-même suivi cette opinion dans plusieurs de mes ouvrages. Mais depuis, j'ai reconnu, par la chronologie, que Platon ne vint au monde qu'environ cent ans après les prophéties de Jérémie, et que la version grecque des Septante ne fut faite, par l'ordre de Ptolémée, que près de soixante ans après la mort de Platon: si bien qu'il n'a pu ni voir Jérémie qui était mort depuis un siècle, ni lire les Ecritures qui n'étaient point encore traduites..... Ce qui me persuade, toutefois, presque complètement, que Platon a eu connaissance de nos livres, c'est que Moïse, demandant à l'ange le nom de Dieu, en reçut cette réponse: — *Je suis celui qui est*, et vous direz aux enfans d'Israël: *Celui qui est* m'a envoyé vers vous; — comme si toutes les créatures, étant muables, n'étaient point, en comparaison de celui qui est vraiment, parce qu'il est immuable. Or, c'est là précisément ce que Platon établit fortement dans ses ouvrages, et qu'il a grand soin d'inculquer partout; et je ne sais si cela se trouve dans aucun livre plus ancien que Platon, excepté les saintes Ecritures. (*Cité de Dieu*, livre VIII, c. XI.) »

Ainsi S. Augustin fait dériver tout le Christianisme de la connaissance du vrai Dieu contenue dans cette définition: *Je suis celui qui est;* ou, pour le moins, il identifie cette connaissance avec le Christianisme même, car elle lui semble ne pouvoir appartenir qu'au seul Christianisme; et il en conclut que Platon, qui a connu la véritable nature de Dieu, avait dû la recevoir des Juifs. Or je reprends l'induction de S. Augustin; et je vous dis que si Platon, pour avoir connu la nature divine, paraît à S. Augustin si voisin du Christianisme, aujourd'hui que nous lisons dans des livres bien antérieurs à Platon, et même à Moïse et à toute l'antiquité hébraïque, la même doctrine sur Dieu qu'enseigna Platon, et bien plus développée qu'elle ne le fut jamais dans ses ouvrages, il nous est impossible de ne pas identifier cette doctrine avec le Christianisme, comme S. Augustin identifiait la doctrine de Platon avec ce même Christianisme. S. Augustin s'écriait, en lisant ce que Platon dit de Dieu: « Voilà le Christianisme! donc Platon a connu la Bible. » Il nous faut aujourd'hui renverser l'argument de S. Augustin, et dire: « Nous trouvons dans les Vedas la même définition de l'*Etre existant par lui-même* que dans la Bible et dans Platon; le *Sum qui sum* de la Bible ne semble même autre chose que la traduction du nom de Dieu en sanscrit Swayambhou, l'être absolu, l'être existant par lui-même, l'être qui a la cause de son existence en lui-même de toute éternité; mais il y a plus, dans tous les monumens de l'Inde, cette même définition de Dieu, au lieu de se rencontrer incidemment, forme un vaste système; toutes les religions brahmaniques, toutes les philosophies de l'Inde en dérivent et s'y rapportent: donc la Bible dérive des Védas, ou au moins les Védas et la Bible sortent d'une source commune. »

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce premier point. Mais peut-être ne voudrez-vous pas réduire ainsi substantiellement l'idée génératrice et divine du Christianisme à la connaissance de l'*Etre existant par lui-même;* car vous seriez obligé de reconnaître que les Indiens et les Egyptiens ont eu de cette vérité une connaissance mille fois plus ample et plus explicite que les Juifs eux-mêmes. Vous seriez forcé de convenir que la Bible tout entière renferme à peine quelques traits où cette lumière perce au milieu d'un grossier naturalisme, tandis que la même lumière inonde à flots tous les livres de l'Inde; et vous seriez également forcé de convenir, par le peu que nous savons de la doctrine des prêtres d'Egypte, que cette doctrine était identiquement fondée sur la même ontologie. Vous allez donc battre en retraite sur ce point, et trouver S. Augustin un peu téméraire d'avoir ainsi réduit le débat à savoir ceux qui ont connu la véritable nature de Dieu, en tant qu'il est l'Etre des êtres, la Vie de tout ce qui a vie, la source immuable des existences particulières. Mais dites-moi alors en quoi vous faites consister l'idée essentielle du Christianisme de tous les temps.

§ 5. *L'essence du Christianisme consiste encore dans la distinction du Verbe en Dieu. Les Indiens, les Egyptiens, les Grecs ont également connu le Verbe divin.*

LE CHRÉTIEN.

Ce n'est pas assez d'avoir cette notion de l'Etre suprême pour appartenir au Christianisme. Si cela suffisait, je serais obligé de vous faire une grave concession; car, comme vous le dites, les Indiens et les Egyptiens ont connu sous ce rapport le vrai Dieu, bien qu'ils aient mêlé un absurde polythéisme à cette vérité. Mais l'essence du Christianisme comprend encore d'autres notions qui, s'ajoutant à la notion de l'Etre suprême, le distinguent des fausses religions. C'est à ce renfort de vérité, pour ainsi dire, qu'il doit d'être la pure religion; tandis que partout où, faute de ces autres notions essentielles, quelque chose de faux et d'absurde comme était le polythéisme est venu entacher la portion de vérité connue, la vraie religion a été par là même anéantie, ou plutôt n'a jamais existé.

LE PHILOSOPHE.

Dites-moi, je vous prie, quelles sont ces autres notions qui constituent l'essence du Christianisme.

LE CHRÉTIEN.

D'abord, quant à la nature de Dieu, il ne suffit pas d'avoir l'idée de l'Etre existant par lui-même et source de tous les autres êtres; car avec cette idée seule on resterait plongé dans le panthéisme. Et c'est en effet ce qui est arrivé à toutes ces nations dont vous me parlez; elles ont bien connu la nature de Dieu sous un rapport, savoir son éternité, son immuabilité, son infinité: mais elles n'ont pas connu pour cela toute sa nature; elles n'ont pas pénétré dans cette nature aussi loin que les chrétiens, à qui cela a été donné par un don spécial et par une révélation même de Dieu. En un mot, elles n'ont pas connu le Verbe de Dieu: voilà un mystère qui leur a été caché. Aussi voyez ce qui est arrivé à toutes ces nations: elles ont connu le Dieu unique, cause de toutes les manifestations particulières des êtres que le temps et l'espace renferment, et pourtant elles ont adoré certaines de ces manifestations particulières; elles

* Voyez l'article Contemplation.

ont ainsi troqué leur panthéisme (n'ayant pas en elles-mêmes la force d'en sortir par le droit chemin) contre le polythéisme. Leurs poëtes et leurs philosophes avaient bien en secret, ou même, si vous le voulez, révélaient clairement aux initiés dans les Mystères la vraie notion de Dieu; mais c'était encore une notion incomplète : car ce Dieu, après tout, n'était que le dieu Pan, le grand Tout, dont chaque existence particulière est une manifestation nécessaire. De là à laisser adorer au peuple ces manifestations particulières de Dieu, il n'y a qu'un pas. Aussi quel peuple plus chargé de superstitions que vos Indiens, et vous ne devez pas oublier que vos Egyptiens adoraient des citrouilles. Votre assertion que les Indiens, les Egyptiens, les Grecs, et sans doute beaucoup d'autres peuples parmi les gentils ont connu en partie la véritable nature de Dieu, est, je vous le répète, évidente et incontestable; mais qu'à cause de cela il n'y ait pas entre eux et le Christianisme un abîme, c'est ce que vous ne me démontrerez jamais. « Ils ont connu, dit » S. Paul, ce qui se peut connaître de Dieu naturellement, » et Dieu le leur a découvert; car, depuis la création du » monde, ce qui ne se peut voir de lui se voit en quelque » sorte dans ses ouvrages, où éclatent sa puissance éternelle » et sa divinité (*Ep. aux Rom.*, chap. I, v. 19). » Oui, l'Apôtre des gentils, comme vous l'avez remarqué, savait fort bien que ces gentils connaissaient en partie la véritable nature de Dieu; il savait bien que les païens connaissaient déjà en partie cet Etre qui comprend tout, et qui, comme S. Paul le dit, « donne à tous la vie, la respiration, » et toutes choses : » mais il savait aussi qu'il leur manquait une autre notion, et que, faute de cette autre notion, ils étaient tombés dans l'idolâtrie. « Ayant connu Dieu, dit-il » ailleurs, ils ne lui ont pas rendu l'honneur et les louanges » qu'ils lui devaient; mais ils se sont égarés dans leurs raisonnemens, et leur cœur dépourvu d'intelligence a été » rempli de ténèbres. Se vantant d'être sages, ils sont devenus fous; et ils ont transporté la gloire du Dieu incorruptible dans l'image soit d'un homme corruptible, soit d'un » oiseau, d'un quadrupède, ou d'un reptile (*Rom.*, chap. I, » v. 21-23.) » Ce qui leur manquait, et ce qui n'a été donné qu'au peuple juif et aux chrétiens, c'est la connaissance de ce Verbe de Dieu, qui est son Fils unique, et qui nous a été envoyé, afin de nous apprendre, en s'incarnant et souffrant la mort pour nous, combien l'homme est précieux à Dieu; afin aussi de nous purifier de tous nos péchés par ce sacrifice adorable, et de répandre son amour dans nos cœurs par l'effusion de son Saint Esprit, pour nous faire surmonter toutes les difficultés et arriver au repos éternel et à la jouissance de sa vision bienheureuse. *

LE PHILOSOPHE.

Ainsi, après l'unité de Dieu, source de tous les êtres particuliers, la seconde notion constitutive et essentielle du Christianisme, suivant vous, c'est que Dieu a un Fils; et c'est la connaissance de ce Fils, ou du Verbe en Dieu, qui fait le privilége exclusif des chrétiens.

LE CHRÉTIEN.

Assurément.

LE PHILOSOPHE.

Mais, dites-moi, êtes-vous bien sûr d'abord que le peuple juif ait connu clairement ce Fils de Dieu, ce Verbe? Vous êtes convenu tout à l'heure que vous n'aviez pas le droit d'exiger des anciens païens une plus grande connaissance de la véritable religion que celle qui vous suffit dans les Juifs, et qui vous permet de les comprendre comme vous faites dans la tradition religieuse. Prouvez-moi donc d'abord que les Juifs ont connu la Trinité comme l'ont connue plus tard les chrétiens.

LE CHRÉTIEN.

Je ne vous prouverai pas cela. Mais je vous prouverai qu'ils ont eu le germe de ce que le Christianisme a révélé ensuite. Ouvrez la Bible; ne débute-t-elle pas par ces mots : « Dieu créa, au commencement, les cieux et la terre; » et la terre était sans formes, et les ténèbres régnaient sur » la face de l'abîme, et l'*Esprit de Dieu* se mouvait sur les » eaux. » Dans cet *Esprit de Dieu*, distingué de Dieu même, tous les Pères de l'Eglise ont reconnu le Verbe, la seconde personne de Dieu. Donc, dès le premier mot de la Sainte Ecriture, la divinité de Jésus éclate. Il est le Dieu créateur, comme il devait être le Dieu sauveur. Tout le Christianisme est attaché à cette phrase.

LE PHILOSOPHE.

Je vous dirai à mon tour : Ouvrez la création dans la Loi de Manou, et vous y trouverez : « Ce monde était plongé » dans l'obscurité; imperceptible, dépourvu de tout attribut » distinctif, ne pouvant ni être découvert par le raisonnement ni être révélé, il semblait entièrement livré au sommeil. Alors le Seigneur existant par lui-même, et qui » n'est pas à la portée des sens externes, rendant perceptible ce monde avec les cinq élémens et les autres principes, resplendissant de l'éclat le plus pur, parut et dissipa l'obscurité. Celui que l'esprit seul peut percevoir, » qui échappe aux organes des sens, qui est sans parties » visibles, éternel, l'âme de tous les êtres, que nul ne peut » comprendre, déploya sa propre splendeur. Ayant résolu » dans sa pensée de faire émaner de sa substance les diverses créatures, il produisit d'abord les eaux, dans lesquelles il déposa un germe. Ce germe devint un œuf » brillant comme l'or, aussi éclatant que l'astre aux mille » rayons, et dans lequel l'Etre suprême naquit lui-même » en Brahmâ, l'aïeul de tous les êtres. Les eaux ont été appelées nârâs, parce qu'elles étaient la production de Nara » (l'Esprit divin); ces eaux ayant été le premier lieu du » mouvement (ayana) de Nara, il a, en conséquence, été » nommé Nârâyana (celui qui se meut sur les eaux), etc. » (*Manava-Dharma-Sastra*, liv. I, sl. 5-10.) » Vous est-il possible, en vérité, de ne pas être frappé de l'identité complète de ces deux genèses? et si les Juifs ont connu le Verbe de Dieu parce que Moïse dit : « Au commencement Dieu créa les cieux et la terre, et la terre était sans formes et vide (*inanis et vacua* *, comme porte la Vulgate), et les eaux n'étaient pas distinctes des continens, et l'*Esprit de Dieu était porté sur les eaux;* » après quoi Moïse fait commencer la création des continens et de toutes les espèces vivantes, sans même dire quel rôle cet Esprit de Dieu ou ce Verbe joua dans cette création; — vous est-il possible de nier que les Indiens ont connu positivement la même vérité, puisque Manou dit également, mais d'une manière bien plus explicite : « Au commencement Dieu dissipa le chaos, l'obscurité, les ténèbres, la *vacuité;* et il produisit d'abord les eaux; et l'*Esprit de Dieu se mouvait sur les eaux.* » L'identité des deux récits, dis-je, n'est-elle pas évidente? Mais combien Manou est plus positif sur le rôle créateur du Verbe de Dieu! En effet, toute la création qui vient ensuite est rapportée nettement et positivement à cet Esprit de Dieu porté d'abord sur les eaux, à ce *Nârâyana*, qui

* Ce sont les propres paroles de S. Augustin, *Cité de Dieu*, liv. VII, c. XXXI.

* Il est remarquable que la Bible, pour exprimer que la terre, ou plutôt le monde tel que se le figuraient les anciens, était sans formes, c'est-à-dire sans modifications, se serve du terme de *vacuité*. Ainsi ce qui est en puissance d'être, mais sans manifestation, est *vide*. C'est précisément l'état de *soûnya*, ou de vacuité, des métaphysiciens indiens (voy. l'article CONTEMPLATION). Fabre d'Olivet, traduisant d'après son système étymologique la Genèse de Moïse, rend ainsi les mots hébreux *thohoû wa bohoû*, que la Vulgate a rendus par *inanis et vacua* : « Et la terre existait puissance-contingente d'être dans une puissance d'être. » C'est en effet l'idée; et il est bien curieux que Fabre d'Olivet ait ainsi rencontré le même sens que la Vulgate, dont il croyait sans doute s'écarter tout-à-fait. Ainsi, dès la première ligne, le Sépher de Moïse porte l'empreinte profonde de la métaphysique antique que nous retrouvons aujourd'hui dans l'Inde, et qui était sans doute cultivée au même degré dans les colléges sacerdotaux de l'Egypte.

n'est autre, dit Manou, que le Brahmâ actif, lequel reproduit dans toute création l'Etre éternel, absolu, existant par lui-même, en un mot Brahm, ou Dieu le Père.

Vous voyez donc bien que les Indiens ont aussi rattaché la création du monde au Verbe divin. Ils n'ont donc pas été là-dessus plus ignorans que les Juifs. On pourrait même dire, suivant toutes les règles de la critique ordinaire, que la genèse de Moïse n'est qu'une copie abrégée de la genèse indienne, copie où tout le fonds métaphysique disparaît sous la plume de l'abréviateur, qui ne conserve que les faits matériels et leur succession.

Mais ce qui me prouve que les Indiens, les Egyptiens, et beaucoup d'autres nations antiques ont eu une connaissance plus grande du Fils de Dieu ou de la seconde personne de Dieu que les Juifs, c'est que dans la Bible il n'est plus, en aucun autre endroit, parlé de cet *Esprit de Dieu qui soufflait sur les eaux* lors de la création. Citez-moi, en effet, un seul autre passage où la divinité du Verbe se manifeste dans l'Ecriture juive. Je sais bien que cette difficulté ayant fort embarrassé les premiers Pères du Christianisme, plusieurs ont imaginé que tout ce que la Bible rapporte des apparitions de Dieu à Abraham, à Moïse, et aux autres prophètes, devait s'entendre uniquement du Verbe, et non de Dieu le Père. « Il n'y a qu'un Dieu, dit S. Irénée, lequel » a tout fait et tout ordonné par son Verbe. Or ce Verbe, » qui est en Dieu de toute éternité, est notre Seigneur Jésus-» Christ, qui, dans ces derniers temps, s'est fait homme » et a paru parmi les hommes. Les prophètes, qui avaient » prédit sa venue, ne l'avaient ainsi annoncé que parce » qu'il s'était communiqué à eux. Il n'est pas donné à » l'homme de voir Dieu le Père. Le Père est incommuni-» cable à l'esprit humain. Ni Moïse, ni Elie, ni Ezéchiel, » qui ont connu tant de choses divines, n'ont vu Dieu. » C'était le Verbe qui parlait à Moïse, comme un ami parle » à un ami, etc. (*Contra Hæreses*, lib. IV.) » S. Justin dit positivement la même chose, et Eusèbe établit comme règle de foi incontestable que « lorsque, dans la Bible, il s'agit » expressément de Dieu, c'est évidemment le Verbe qu'il » faut entendre*. » Mais, en vérité, n'est-ce pas là une pure supposition, une interprétation gratuite de la Bible, un subterfuge plus ingénieux que solide pour se tirer d'une grave difficulté? Quoi! la Bible dit Dieu, et vous dites le Verbe!

Au contraire, tout dans les livres de l'Inde est plein du Brahmâ Verbe, du Brahmâ seconde personne de Dieu. C'est lui qui crée le monde, c'est lui qui l'entretient, c'est lui qui le régénère, c'est lui qui le sauve. Brahm, ou Dieu le Père, reste toujours incompréhensible, incommunicable à l'esprit humain, comme dit S. Irénée. Qu'est-ce qui s'incarne, qu'est-ce qui apparaît aux hommes pour les instruire et les sauver? c'est la seconde personne de Dieu, c'est le Verbe de Dieu, c'est le divin mâle (Pourouchа), c'est Brahmâ actif. Si Vichnou est appelé, comme Jésus-Christ, le Sauveur, c'est que Vichnou est une incarnation de Nârâyana, de cet Esprit de Dieu qui était porté sur les eaux au temps de la création. Quelle est l'épithète ordinaire de Vichnou, et sous quel nom ses dévots aiment-ils à l'adorer? sous le nom de Nârâyana. C'est comme s'ils disaient: « Toi qui as créé le monde, tu en es l'éternel créateur et l'éternel sauveur; tu fais succéder la vie à la vie; tu es venu, sous la forme de Vichnou, nous arracher à la mort et aux ténèbres, comme tu étais venu autrefois, sortant de l'œuf d'or, arracher le monde primitif au chaos; tu es Dieu manifesté, tu es le Fils de Dieu, éternel comme ton Père, et consubstantiel avec lui. »

Après l'Inde, j'allais vous citer l'Egypte immédiatement, tant tout me persuade que l'Egypte, sous tous les rapports essentiels de religion et de civilisation, fut une reproduction ou un analogue de l'Inde. J'allais donc vous citer les livres d'Hermès, où la doctrine du Verbe respire à toutes les pages. Mais vous m'arrêteriez encore, en me disant que le *Pimandre* est une invention pieuse de quelque platonicien ou de quelque semi-chrétien. Je laisse donc l'Egypte pour le moment; je ferai le grand tour pour y arriver.

Je prends la Chine. A côté de Confucius, j'y trouve Bouddha sous le nom de Fô, et Lao-Tseu. Or, Bouddha, c'est comme Vichnou une incarnation du Verbe divin; et Lao-Tseu, c'est la doctrine même ou la métaphysique de ce Verbe ou Λόγος créateur. Le *Tao-te-king*, le livre de Lao-Tseu, parlant de la Raison divine, du Μῆτις d'Orphée, du Λόγος de Platon, du Verbe des chrétiens, du Nârâyana de l'Inde en un mot, lui fait dire: « J'étais avant la manifes-» tation d'aucune forme corporelle. J'apparus avant le su-» prême commencement. J'agis à l'origine de la matière » encore inorganisée. J'étais présent au développement de » la grande masse première, et je me mouvais au milieu » de l'espace vide. » — Ne retrouvez-vous pas là et le Brahmâ Verbe des Védas qui se mouvait sur les eaux avant la création, et le *Spiritus Dei* de la Bible qui était porté au-dessus des eaux avant cette même création? Ne vous semble-t-il pas lire aussi le fameux exorde de S. Jean: « Au » commencement était le Verbe; le Verbe était avec Dieu, » et le Verbe était Dieu. Toutes choses ont été faites par » lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui. C'est » en lui qu'était la vie. » De quel mot se sert S. Jean pour désigner ce Fils de Dieu qui est Dieu, cette Raison de Dieu qu'il distingue de Dieu pour en faire le Christ? Il l'appelle Λόγος. Et Platon, comment appelle-t-il la Raison divine qu'il distingue aussi de Dieu? Il l'appelle également Λόγος ou Νοῦς, la raison. Et Lao-Tseu et ses sectateurs, comment nomment-ils aussi cette Raison divine antérieure à la création et cause de la création? Ils la nomment également la Raison de Dieu, *Tao*.

Vous rappellerai-je l'étonnement de nos savans* en retrouvant dans le *Tao-te-king* les idées de Pythagore et de Platon? Comment a eu lieu une pareille communication? s'écrient-ils. D'où viennent ces analogies? Lao-Tseu a-t-il emprunté ses doctrines aux philosophes grecs, ou les philosophes grecs ont-ils emprunté les leurs à Lao-Tseu? Eh! doctes orientalistes, le fait est bien moins étonnant que vous ne croyez. Car ce n'est pas seulement Lao-Tseu et Platon qui ont eu ces doctrines; c'est toute la haute antiquité qui a connu cette métaphysique.

Mais ce n'est pas avec Pythagore et Platon qu'il fallait comparer la doctrine de Lao-Tseu, c'était avec le Christianisme. Car ni Pythagore, ni Platon, ni leurs disciples, n'ont anthropomorphisé le Verbe divin comme ont fait les disciples de Lao-Tseu et les disciples de Jésus-Christ. On nous a traduit en partie la Sainte Légende chinoise sur Lao-Tseu; après avoir répété l'axiome du *Tao-te-king*, que « le *Tao*, ou le Verbe, fut le grand ancêtre des élémens » subtils et primordiaux, l'organisateur de la terre et du » ciel; qu'il prit racine dans le sein du suprême repos et » du suprême vide (l'être avant toute manifestation, ou » Dieu le Père), avant la grande origine (la création); » que ce fut lui qui dispersa dans l'espace les élémens et » qui dissipa les ténèbres, » la Sainte Légende ajoute: « Il a transformé sa personne en revêtant un corps mortel; » il a partagé toutes les destinées de ce monde de boue et » de poussière. Il parut dans le monde comme un grand » sage; il observa le bon et le mauvais des générations suc-» cessives, et établit sa doctrine selon les temps. Il a été, » suivant les temps, le grand instituteur des générations. » Il a paru parmi les hommes, et il ne ressemblait pas à la » foule des hommes parmi lesquels il était compté.** » Dites-moi si vous n'êtes pas frappé encore de la ressemblance

* Voyez notre article sur l'Arianisme.

* Voyez le Mémoire de M. Abel Rémusat sur Lao-Tseu.

** Mémoire sur l'origine et la propagation de la doctrine du Tao, traduit du chinois par M. Pauthier.

avec S. Jean, qui continue ainsi : « La lumière était dans » le monde, et le monde a été fait par elle ; mais le monde » ne l'a pas connue. Il est venu chez soi, et les siens ne » l'ont point reçu. » La dernière incarnation du Tao, suivant les disciples de Lao-Tseu, est Lao-Tseu lui-même, qui vivait six siècles environ avant Jésus-Christ ; de même que pour les Pères du Christianisme la dernière incarnation du Verbe divin est Jésus-Christ ; de même que pour les Bouddhistes la Sagesse divine, après s'être incarnée dans une série de Bouddhas antérieurs à Chakia-Mouni, s'est enfin incarnée en lui au dixième siècle avant notre ère ; de même enfin que, pour les diverses branches du Brahmanisme, Brahmâ le Fils de Dieu, ou Nârâyana, est devenu successivement, dans ses divers avatars, une série d'êtres différens, avant de prendre la forme de Rama et de Chrisna, ses dernières transformations.

Je voudrais maintenant vous parler du polythéisme grec et romain, et vous montrer que s'il y a un principe de théologie qui se laisse apercevoir au milieu de ce débris d'une antique religion dont les sources s'étaient perdues, c'est encore celui du Verbe créateur, du Verbe en Dieu, distingué de Dieu même. Mais la matière est épineuse et serait longue à traiter ; car les Grecs et les Romains ont si peu connu d'où leur venait leur culte, que la métaphysique est absolument étouffée sous les détails poétiques et sous les fables dans tout ce qu'ils nous ont laissé. Je me bornerai à vous dire que le mystère du Verbe en Dieu s'était manifestement conservé au sein du polythéisme dans le mythe de Pallas, la déesse de la sagesse et de l'activité, destructrice et créatrice tour à tour, qu'on a mal à propos bornée à un rôle guerrier. Je vous ai cité tout à l'heure cette strophe d'Horace où il dit qu'après le *Père* c'est sa *Fille* qui mérite tous les honneurs, sa Fille, c'est-à-dire Minerve, sa Sagesse, née de lui seul, née sans mère, *proles sine matre creata*, sortie tout armée de son cerveau. Le mythe est clair et évident. S. Augustin confirme cette explication, en citant (*Cité de Dieu*, liv. VIII, ch. XVIII) un passage du livre perdu de Varron, où Varron dit, en parlant des célèbres mystères de Samothrace, « qu'il a observé plusieurs choses » qui lui font connaître que de trois statues des Dieux ex» posées dans ces mystères, l'une signifie le Ciel, l'autre » la Terre, et une autre les *exemplaires des choses*, que » Platon appelle *idées*. » Varron, continue S. Augustin, veut que « le Ciel soit Jupiter, la Terre Junon, *et les » Idées Minerve*. Il ajoute que le Ciel est ce qui fait les » choses, la Terre la matière dont elles se font, et les Idées » le modèle sur quoi elles se font. »

Laissons le polythéisme, qu'il est peut-être possible de débrouiller aujourd'hui que les sources indiennes nous fournissent manifestement le principe et l'explication de toutes ces fables que les Grecs et les Romains ne comprenaient pas, faute de la théologie qui les avait primitivement engendrées, et arrivons aux platoniciens, qui certes ont assez parlé du Verbe. Dites-moi donc où Platon a si bien appris à connaître le Verbe, que c'est pour l'avoir appris chez lui que presque tous les Pères du Christianisme se sont faits chrétiens.

S. Justin, S. Clément, S. Augustin, S. Jérome, S. Cyrille, Eusèbe, Théodoret, et bien d'autres, n'ont-ils pas écrit, en propres termes, que Platon a connu le Père et le Fils, et celui qui procède de l'un et de l'autre, c'est-à-dire le Saint Esprit ? Origène ne se contente pas d'assurer la même chose ; il accuse Celse d'avoir dissimulé à dessein un passage de Platon, parce qu'il y est ouvertement parlé de Jésus-Christ ; ce qui prouve que les chrétiens n'étaient pas les seuls qui trouvassent ces grands mystères dans les écrits de Platon, et que les ennemis du Christianisme les y trouvaient comme eux, et les y voyaient avec peine.

Platon, comme vous savez, n'a pas exposé dans ses ouvrages un corps de théologie complète ; il n'a pas émis non plus dans ses Dialogues tout ce qu'il pensait, ni tout ce qu'il avait appris. Aussi Porphyre et d'autres ont-ils remarqué qu'on ne peut arriver à se faire une idée de son système entier que par conjecture, parce qu'il avait aussi sa philosophie ésotérique et ses ἄγραφα δόγματα *. De là tant de controverses pour savoir si en effet la doctrine du Verbe, telle que l'a entendue Platon, est ou n'est pas exactement la doctrine du Christianisme. Il fallait bien, en effet, qu'une sorte de nuage enveloppât cette doctrine dans les livres de Platon, sans quoi le Christianisme n'aurait rien eu à faire après lui, et on n'aurait pas vu Athanase et Arius combattre avec tant d'acharnement sur la nature du Fils de Dieu **. Certes, cette doctrine du Verbe Fils de Dieu et Dieu lui-même n'est pas aussi positivement exprimée, aussi nettement formulée dans Platon, que dans les livres de l'Inde. Il faut cependant qu'elle y soit au moins implicitement contenue, puisqu'un si grand nombre des Pères du Christianisme l'y ont vue, ou plutôt puisqu'ils ne sont venus la plupart au Christianisme que pour avoir été instruits par Platon à croire à ce Verbe divin. Ce qui est certain, c'est que toute la philosophie de Platon semble se rattacher à cette théologie, et n'en être que le corollaire. Le spiritualisme platonicien est constamment l'*Idéalisme*, c'est-à-dire la doctrine de l'*Idéal*, idéal créateur dont la source est en Dieu, ou plutôt est Dieu lui-même. Ce n'est pas seulement dans le *Parménides* (où il traite plus spécialement cette matière), c'est dans tous ses écrits que se retrouve à différens degrés la doctrine du Λόγος éternel et créateur. Partout, en effet, il présente comme l'objet de la véritable science, non pas la chose singulière et périssable que nous voyons dans chaque être, mais l'original immatériel et éternel sur lequel chaque chose a été faite, et qui n'est en dernière analyse que la connaissance divine, première cause des créatures. Quant à citer des passages plus particulièrement théologiques où l'Idéal, le Λόγος, le Μῆτις, ou le Νοῦς, soit positivement considéré comme étant à la fois Dieu et une hypostase de Dieu, la chose est plus embarrassante, et pourtant possible. Les Pères de l'Eglise en ont remarqué plusieurs qui leur paraissaient contenir, d'une façon ésotérique, tout le mystère du Christianisme. Je vous en citerai deux.

Dans l'*Epinomis*, après avoir parlé des honneurs qu'on doit au Soleil et aux autres planètes, comme à des ouvrages merveilleux auxquels Dieu a imprimé le caractère de sa toute-puissance, Platon ajoute : « Le Verbe très divin » a arrangé et rendu visible cet univers. Celui qui est bien» heureux admire premièrement ce Verbe, et après cela il » est enflammé du désir d'apprendre tout ce qui peut être » connu par une nature mortelle, persuadé que c'est le seul » moyen de mener ici-bas une vie heureuse, et d'aller » après sa mort dans les lieux destinés à la vertu, où, vérita» blement initié et uni avec la Sagesse, il jouira toujours » des visions les plus admirables. »

Dans la lettre qu'il écrit à Hermias, à Erastus et à Coriscus, pour les exhorter à vivre en paix, il dit : « Vous lirez » ma lettre tous trois ensemble, et, pour en profiter, il faut » que vous imploriez le Dieu qui dirige toute chose, tout » ce qui est et tout ce qui sera, et le Seigneur père de ce » Dieu conducteur et cause : Τὸν τῶν πάντων Θεὸν ἡγεμόνα τῶν τε » ὄντων καὶ τῶν μελλόντων, τοῦ τε ἡγεμόνος καὶ αἰτίου πατέρα Κύριον » ἐπομνύντας. Si nous sommes véritablement philosophes, » nous connaîtrons ce Dieu aussi clairement que des hommes » heureux sont capables de le connaître. (*Epist.* 6.) »

* Platon lui-même nous a laissé la preuve du soin qu'il mettait à cacher certains points de sa philosophie. Denys lui avait demandé une explication sur la nature de Dieu ; il lui répond (lettre 2) par énigmes, et il recommande à son royal correspondant de tenir secrète sa doctrine, et de brûler sa lettre après l'avoir lue plusieurs fois.

** Les Athanasiens ont souvent reproché aux Ariens de n'être, après la venue de Jésus-Christ ou du Verbe sur la terre qu'une reproduction pure et simple du Platonisme.

Au surplus, l'importance exclusive que l'on a long-temps attribuée aux opinions de Platon sur le Verbe, comme si sa théologie lui était tout-à-fait propre et spéciale, diminuera à mesure que l'on connaîtra mieux les sources de cette théologie. Il était déjà impossible de séparer Platon de Pythagore, et Pythagore et Platon d'Orphée; mais il est impossible aujourd'hui de séparer Platon, Pythagore et Orphée de la métaphysique orientale que les livres de l'Inde nous ont révélée. Quant à Orphée, c'est lui qui est vraiment en Grèce le père de la théologie platonicienne. Aussi les pythagoriciens et les platoniciens l'appelaient-ils le théologien par excellence.

De ce que Platon n'a pas pu ou n'a pas voulu émettre dans ses écrits tout ce qu'il pensait sur la théologie, il est résulté qu'il a eu des disciples de deux sortes. Les uns ont continué à philosopher sur le Beau, sur le Beau réel et incréé, bien différent de toutes les formes apparentes que nous offrent les choses périssables, « sur ce *Beau* ineffable, qui est » au-dessus de la portée de nos yeux; que l'âme a contemplé » autrefois, et dont elle n'a plus qu'un souvenir semblable à » celui d'un songe, exilée qu'elle est sur la terre, enveloppée » d'un limon épais composé d'élémens divers qui l'agitent, » et condamnée ainsi à une vie obscure et sans ordre, pleine » de trouble, d'écarts et d'égaremens, parce que la nature » du *Beau*, qui tire son origine d'en haut, s'obscurcit et » s'éclipse à mesure qu'elle descend vers nous (*Maxime de Tyr*, Dissert. XXVII). » Tel est, par exemple, au second siècle, le platonicien Maxime de Tyr, homme éloquent et disert, fort attaché aux dogmes de Platon, mais, en vérité, peu théologien. D'autres, au contraire, moins occupés des mots que des choses, cherchèrent à pénétrer plus profondément dans la doctrine ésotérique du maître, et poussèrent à la recherche de cette théologie qui respirait au fond de sa philosophie, cachée comme dans un sanctuaire, et pourtant rayonnante et illuminant tout dans ses écrits. De là sortit le Nouveau Platonisme avec tous ses rêves de génies, de démons, d'êtres intermédiaires entre Dieu et l'homme, réalisation des idées typiques de Platon. Mais tous ces génies et tous ces anges des philosophes de l'école de Plotin n'étaient réellement que la menue monnaie du Verbe unique, du grand Δημιουργὸς dont Platon avait parlé. D'autres platoniciens, avant Plotin et l'école de Plotin, avaient peut-être mieux compris la théologie secrète de Platon. J'entends que l'erreur des néoplatoniciens fut de fragmenter en une multitude de génies divers ou d'anges l'idée du Verbe créateur, et c'est ainsi que leur philosophie se trouva donner la main au polythéisme, en polythéisant (si je puis parler ainsi) le Verbe ou la Raison divine; tandis que d'autres disciples de Platon se limitèrent à un seul Verbe en Dieu, à une seule Raison divine indivisible, correspondant à l'unité de Dieu. Eusèbe (*Præpar. Evangel.*, liv. II, ch. XVIII) ne s'appuie-t-il pas du témoignage de Numénius, disciple de Pythagore et de Platon, qui disait: « Vous vous trompez, ô hommes, lorsque vous vous imaginez que le Dieu qui a fait le ciel est le premier; il y en a » un autre au-dessus de lui. » Ce Dieu qui a fait le ciel, n'est-ce pas le Verbe créateur de Platon, le *démiourgos* emprunté, comme je vais vous le montrer bientôt, à l'Égypte par Platon? et le Dieu antérieur, n'est-ce pas ce même *Seigneur* que Platon appelle, dans le passage cité tout à l'heure, le *Père* du dieu conducteur et cause de tout ce qui existe?

Le Christianisme aussi, suivant moi, quoiqu'il ait donné démesurément dans la doctrine des anges, a mieux compris que les néoplatoniciens la théologie de Platon; et j'attribue cela à ce que le Christianisme s'est en partie directement formé, comme Platon, en Egypte.

Nous voici enfin ramenés à cette Egypte mystérieuse dont vous me niez toujours les monumens et dont vous me défendez l'accès. Cette fois, il faut bien que je l'aborde. Mais convenez qu'après ce que nous venons de voir des Indiens et des Grecs, il vous est assez difficile de soutenir que l'Egypte ne soit pas le point d'union entre la doctrine indienne et la métaphysique de Pythagore et de Platon.

Je fais donc, quant à l'Egypte, le même raisonnement sur ce second point capital de la nature divine, savoir la distinction du Verbe en Dieu, que j'ai déjà fait quant au premier, savoir l'unité et l'infinité de l'Etre suprême, et je dis: Puisque les Indiens ont connu cette distinction, à tel point qu'elle est le fond de leur religion, pourquoi ne voulez-vous pas que les Egyptiens l'aient connue aussi; et puisque, du consentement unanime de l'antiquité, c'est de l'Egypte que Pythagore et Platon avaient tiré leur métaphysique, comment voulez-vous que ce dogme, étant l'essence même de toute métaphysique, les Egyptiens aient enseigné Pythagore et Platon, et que cependant ce ne soit pas chez eux qu'ils ont appris à connaître ce dogme? La supposition est vraiment incroyable et absurde. Donc, n'aurions-nous absolument aucun vestige de l'ancienne Egypte, nous ne pourrions nous refuser, *à priori*, à croire que les Egyptiens ont connu le Verbe de Dieu.

Mais ce n'est pas tout encore; j'ai le droit d'argumenter relativement à l'Egypte des chrétiens eux-mêmes, et de conclure du Christianisme à l'Egypte. Tout, en effet, nous montre que c'est l'Egypte aussi bien que Platon, aussi bien que Moïse, qui a inauguré dans le monde l'idée-mère du Christianisme. Tenez, jetez les yeux sur cette curieuse lettre de l'empereur Adrien, qui, tout versé qu'il fût dans les questions religieuses, voyait à peine une nuance entre le culte naissant des chrétiens et le culte de Sérapis:

LETTRE DE L'EMPEREUR ADRIEN.
(*Citée par Vopiscus.*)

Vous m'aviez beaucoup vanté l'Egypte, mon cher Servianus; je l'ai trouvée inconstante, légère, sans aucune fixité dans les idées, et courant à tous les caprices de la renommée. Là ceux qui adorent Sérapis sont chrétiens, et ceux qui se disent les évêques du Christ sont dévots à Sérapis. Il n'y a pas un chef de synagogue juive, pas un docteur samaritain, pas un prêtre des chrétiens, qui ne soit livré à l'astrologie, à la divination, à la médecine charlatane. La confusion des idées est telle, que quand le patriarche visite l'Egypte, les uns le forcent d'adorer Sérapis, les autres le Christ. C'est la race la plus portée à la sédition, la plus vaine et la plus insolente qui existe. La ville est magnifique, riche, féconde; personne n'y vit dans l'oisiveté. Les uns soufflent le verre, les autres font du papier, d'autres travaillent le lin; tous paraissent avoir et ont en effet une industrie. Les goutteux ont quelque chose à faire, les boiteux ont de quoi s'occuper, et les aveugles ne manquent pas de besogne; les paralytiques mêmes ne vivent pas oisifs dans ce pays d'activité. Ils n'ont tous qu'un seul Dieu; autant dire qu'ils n'en ont pas. C'est ce Dieu unique que les Chrétiens, les Juifs et toutes les nations qui sont ici adorent. Plût au ciel que cette ville fût mieux morigénée; car elle est digne, par sa position et sa grandeur, d'être la capitale de l'Egypte, etc.*

* Voici le texte de cette lettre, qui a bien offert quelques difficultés à Saumaise, à Casaubon, et aux autres commentateurs, mais dont personne n'a jamais mis en doute l'authenticité. Vopiscus la rapporte dans sa Vie de Saturnin; il dit qu'il l'a tirée des livres de Phlégon, affranchi d'Adrien. Phlegon avait écrit en grec, mais il avait inséré le texte latin de cette lettre dans son ouvrage: *Hadriani epistolam romanam ex libris Phlegontis, liberti ejus, proditam, ex qua penitus Ægyptiorum vita detegitur, indidi.*

« ADRIANUS AUG. SERVIANO COS. S.

» Ægyptum, quam mihi laudabas, Serviane charissime, totam » didici levem, pendulam, et ad omnia famæ momenta volitantem. » *Illic qui Serapin colunt christiani sunt, et devoti sunt Serapi qui* » *se Christi episcopos dicunt.* Nemo illic archisynagogus Judæorum, » nemo Samarites, *nemo christianorum presbyter*, non mathematicus, non aruspex, non aliptes. Ipse ille patriarcha, cum » Ægyptum inviserit, *ab aliis Serapidem, ab aliis cogitur Christum. . . . . Unus illis Deus, nullus est; hunc Christiani, hunc* » *Judæi, hunc omnes venerantur et gentes*, etc.

Voilà ce qu'Adrien écrivait cent vingt-cinq ans après Jésus-Christ. Convenez qu'il fallait bien qu'il y eût quelque rapport entre la doctrine égyptienne et le Christianisme, pour qu'Adrien affirmât si positivement qu'en Egypte toutes les religions se confondaient en une seule, et qu'adorer Sérapis ou suivre le Christ, c'était la même chose. Et ne dites pas qu'Adrien était l'ennemi du Christianisme. Loin de là, Lampride rapporte qu'à cette époque « il forma le » dessein d'élever un temple au Christ, et de l'admettre au » nombre des dieux. » La vérité est que l'Egypte, au milieu de toutes ses superstitions, adorait, comme les chrétiens, le Dieu *père et fils à soi-même*. Nous avons, indépendamment d'Hermès, d'autres preuves directes de cette vérité.

Je n'ose pas vous dire que ces preuves sont aussi solides et aussi évidentes que celles que j'ai tirées précédemment de l'Inde, de la Chine, et de la philosophie platonicienne; mais, en l'absence de tant de monumens de l'Egypte qui nous sont échappés, je les trouve solides et concluantes. Avant de vous les donner, permettez-moi une réflexion. Supposez que nous n'eussions pas encore les monumens indiens; que rien des Védas, du Code de Manou, des grandes épopées, ne fût traduit: que dirions-nous, et qu'a-t-on dit en effet pendant long-temps, des superstitions de l'Inde, de son polythéisme, de son culte si étrange et si compliqué? tout cela nous paraîtrait profondément absurde, et nous serions loin de supposer une savante théologie au-dessus et au fond de tout cela. Je crois qu'il en est de même de l'Egypte, et qu'au-dessus et au fond de toutes ces incroyables superstitions et de ce culte compliqué dont nous ne connaissons guère que les fragmens, et qui nous paraît un indéchiffrable chaos, il se trouvait une théologie, une métaphysique; et je suis persuadé, pour ma part, que c'était la même théologie et la même métaphysique qui régnait aussi dans l'Inde.

Un des hommes qui ont le mieux connu les origines du Christianisme, le docte Mosheim, a dit: « Quiconque étu» diera ce qui nous reste de témoignages de l'ancienne » sagesse égyptienne verra que toute cette doctrine reposait » sur un principe; savoir, que *Dieu comprend tous les » êtres*, et que *Dieu et le monde constituent un seul tout, » qui ne peut être décomposé que par la pensée* *. » Ainsi suivant lui, au fond et au-dessus de tout le polythéisme égyptien se trouvait le *panthéisme*. Je vais plus loin que Mosheim, et je dis que non seulement les Egyptiens connurent la véritable nature de Dieu sous le rapport de l'unité et de l'infinité, c'est-à-dire le *In Deo vivimus, et movemur, et sumus* de S. Paul, mais qu'ils s'élevèrent encore de cette connaissance à la distinction du Verbe en Dieu, c'est-à-dire qu'ils sortirent du panthéisme absolu précisément par ce côté par lequel Mosheim dit que nous pouvons en sortir. Dieu et le monde, dit Mosheim, constituent un seul tout qui ne peut être décomposé que par la pensée, *cogitando*. Mais qu'est-ce que c'est que distinguer par la pensée? Vous avez donc à votre service une pensée pour distinguer; cette pensée est donc aussi en Dieu, car apparemment elle n'est pas à vous en propre; elle vous est seulement communiquée, puisque Dieu comprend tout. Donc il y a aussi en Dieu une pensée, une raison qui dissipe le chaos, qui éclaire toutes choses, en distinguant les uns des autres les différens êtres. Il ne faut pas davantage pour sortir du panthéisme. La seconde notion de la nature divine vient à l'instant même s'ajouter à la première, et, au lieu d'être panthéiste, on est idéaliste et vraiment religieux. Je dis que tout nous prouve que les métaphysiciens de l'Egypte ont ainsi raisonné, si toutefois ils n'avaient pas ces connaissances par tradition. Je dis en un mot que les Egyptiens ont connu l'existence absolue de la pensée divine, du Μῆτις πρῶτος γενέτωρ de leur disciple Orphée, du Λόγος de leur disciple Platon.

Jamblique nous a laissé quelques uns des dogmes de la théologie égyptienne. Voici le premier de tous ces dogmes: « Il est un Dieu antérieur aux commencemens de toutes » choses. Il existait avant le premier dieu. Il demeure im» muable dans son unité. Il est la source de tout. Il existe par » lui-même. Il est le principe et le dieu des dieux. De lui » émane l'existence. (*De Myst. Ægypt.*, sect. VIII, c. 2.) »

Ce Dieu antérieur, ce Dieu essence, répondant au Brahm absolu des Indiens, était désigné particulièrement chez les Egyptiens sous le nom d'*Amôn* ou d'*Amoun*, c'est-à-dire le *caché* ou l'*impénétrable*, suivant Manéthon, cité par Plutarque (*De Iside et Osiride*). Il n'est pas étonnant que les Grecs aient retrouvé leur Jupiter dans ce Père des dieux et des hommes. « Zeus est nommé » Ammon par les Egyptiens, dit Hérodote (*Euterpe*). » Plutarque dit la même chose (*De Isid. et Osirid.*)

Mais après ce Dieu essence, quel est donc ce *premier Dieu* que Jamblique fait venir à sa suite, quand il dit du Dieu essence: « Il existait avant le premier Dieu? » Ce premier Dieu, émané du Dieu essence, se nommait chez les Egyptiens *Knouphis* ou *Kneph*: c'est le Δημιουργὸς, le Dieu constructeur de Platon. « Considéré comme architecte » de l'univers, Dieu est appelé Kneph par les Egyptiens, » dit Eusèbe (*Præparat. Evangel.*, liv. III, n. 11.) »

Tout atteste que Kneph est le Verbe ou le *Spiritus Dei* dont parle la Genèse de Moïse; le nom même de Kneph le prouve. Tandis que le nom d'Ammon exprimait l'incompréhensibilité de l'essence de Dieu le Père, le mot égyptien *neb* ou *nef*, dont les Grecs ont fait *Kneph*, signifie l'*esprit*, dans le sens du *Spiritus* des Latins, du πνεῦμα des Grecs; c'est le souffle qui anime et fait vivre le monde. Kneph, au reste, était tellement considéré comme ne faisant qu'un avec son Père, que c'était encore Ammon que l'on adorait en lui. Amôn-Knouphis était une forme, une manifestation, une hypostase d'Ammon.

Comment se représenter l'être incompréhensible que le Christianisme a appelé Dieu le Père? Les Egyptiens, tout en l'appelant l'incompréhensible, Amôn, l'adorèrent sous la manifestation de la lumière ou du soleil divin. Ils l'appelèrent Amon-Ra, joignant le nom de soleil, *Ra*, à son nom d'incompréhensible. C'est aussi là le culte que nous retrouvons dans l'Inde la plus antique, puisque les Védas célèbrent partout Brahm comme le soleil ou la lumière du monde, et que la prière la plus renommée de ces livres saints est une prière au Soleil divin, la *savitri* *. Mais les Egyptiens le comprirent aussi comme Esprit, comme Créateur, comme Verbe; et ils l'appelèrent Knouphis, l'*Esprit de Dieu*; et ils séparèrent dans la nature de Dieu cette pensée, considérée comme existant absolument et par elle-même, et par conséquent incréée et éternelle ainsi que Dieu.

Il est curieux qu'il nous reste encore des traces de cette doctrine antique de l'Egypte dans le petit nombre d'inscriptions monumentales que nous avons pu déchiffrer. Voici trois inscriptions traduites par M. Champollion: « Amon-Ra est le roi des dieux, le seigneur des zones de » l'univers, l'ordonnateur du firmament. » — « Knouphis » est l'esprit créateur de l'univers, le principe de vie des

* C'est à l'occasion de la doctrine d'Ammonius, le père du néoplatonisme, le maître de Plotin et des deux Origène, que Mosheim s'exprime ainsi sur l'Egypte (*Res Christ. ante Constant.*, p. 287). Voici le passage entier: « *Basin totius Ammonianæ phi» losophiæ illam esse quam Ægyptiorum sacerdotes profitebantur » et ab Hermete sibi traditam esse gloriabantur disciplinam, cum » multa doceant alia, tum hoc luculenter ostendit, quod idem » illud dogma, cui tota innititur Ægyptiorum sapientia, scholæ » etiam ejus primum est, unde manant reliqua omnia, principium:* » OMNIA EX DEO SUNT; Deus et mundus unum quoddam totum » constituunt, nec idcirco, nisi COGITANDO, separari posse. *Sciunt, » qui res veteres Ægyptiacas scrutati sunt, hoc dogmate universam contineri gentis hujus arcanam scientiam.* »

* Voyez notre article BRAHMANISME.

» essences divines, le soutien de tous les mondes. » — « Les » habitans de la Thébaïde reconnaissent Kneph pour incréé » et immortel. » (*Notice du Musée Charles X, et Lettres écrites d'Egypte.*)

Admettez-vous que nous puissions avoir confiance dans la fidélité de ces traductions des antiques hiéroglyphes? En ce cas, combien doit vous paraître significative cette dernière inscription : « Les habitans de la Thébaïde reconnaissent Kneph pour incréé et immortel. » Qu'est-ce que Kneph en effet ? c'est, nous répond Eusèbe, « Dieu considéré comme architecte ou *démiourgos* de l'univers. » Or, qu'est-ce que le Verbe chrétien, qu'est-ce que Jésus-Christ? c'est, répondent unanimement tous les Pères, « Dieu dans sa seconde hypostase, c'est-à-dire considéré » comme créateur et sauveur. » Donc, Kneph jouait dans la théologie égyptienne le même rôle que le Verbe a joué dans la théologie chrétienne. Or, quelle a été en effet la grande question du Christianisme, la question décisive, la question qui a donné lieu à l'Arianisme? C'a été de savoir si le Verbe était *créé* ou *incréé*. Donc, il semble que bien des siècles avant Arius, avant Athanase, la même question qui divisa les chrétiens avait occupé les Egyptiens. Donc, de toute façon, la théologie égyptienne reposait sur le même terrain que la théologie chrétienne. Donc, Kneph incarné eût été pour l'Egypte ce que Jésus fut pour les chrétiens.

De même, donc, que les Indiens ont distingué profondément Brahmâ actif, ou Dieu le Fils, de Brahm neutre, ou Dieu le Père, les Egyptiens reconnaissaient également, au-dessus du Dieu créateur, un Dieu essence, qui demeurait immuable, comme dit Jamblique, dans la *solitude de son unité*. On le plaçait dans le plus haut du ciel, environné d'un nuage épais qui le rendait invisible, impénétrable aux yeux des hommes. « Je ne le vois pas, disait Orphée, qui, au » rapport de Diodore et de tous les anciens, avait puisé sa » doctrine en Egypte; je ne le vois pas, car il est enve- » loppé d'un nuage :

« Αὐτὸν δ' οὐχ ὁράω, περὶ γὰρ νέφος ἐστήρικται. »

Ce Dieu essence des Egyptiens engendrait un Fils, qui n'était autre que lui-même révélé et manifesté. C'est ce second principe, ou plutôt comme vous dites, vous autres chrétiens, cette seconde personne de Dieu, qui est si célèbre dans l'antiquité égyptienne et grecque, et chez les gnostiques, sous le nom de *Démiourgos*, le Créateur ou le Fabricateur du monde. L'identité du Brahm absolu des Indiens devenu dans sa manifestation créatrice Brahmâ, le Dieu actif, le Dieu créateur et sauveur, avec le Dieu essence de l'Egypte devenu dans sa manifestation créatrice Démiourgos, le Dieu actif, le Dieu créateur et sauveur, me paraît donc incontestable. Cette théologie était d'ailleurs si connue en Egypte, que Julius Firmicus, qui n'avait pas encore embrassé le Christianisme lorsqu'il composa ses livres d'astronomie, commence à expliquer les mystères Egyptiens en invoquant « celui qui est le père et la mère de » toutes choses, l'auteur de tous biens, *Père et Fils à soi-* » *même* * ».

Cette grande distinction de Dieu le Père et de Dieu le Fils, ou de son Verbe, était également répandue en Grèce et dans l'Asie Mineure, soit parmi les prêtres, soit parmi les philosophes. Lactance rapporte qu'à Colophon l'oracle d'Apollon, interrogé sur la nature de Dieu, fit une réponse en vingt-et-un vers, qui nous ont été conservés par Lactance lui-même et par d'autres auteurs. Dieu y est défini :

Αὐτοπάτωρ, ἀπάτωρ τε, πατὴρ, υἱὸς αὐτὸς ἑαυτοῦ,
Αὐτοφυὴς, ἀδίδακτος, ἀμήτωρ, ἀστυφέλικτος,
Οὔνομα μηδὲ λόγῳ χωρούμενον, ἐν πυρὶ ναίων.

c'est-à-dire : « Père à lui-même et sans Père, Père et Fils » à la fois; incréé, incompris, éternel, immuable; dont le » nom même ne peut s'exprimer, et régnant dans l'éther. »

Les écrits des Pères sont remplis de citations semblables à ces vers sibyllins cités par Lactance. Aujourd'hui vous rejetez tout cela, en l'attribuant à la fraude pieuse des premiers chrétiens, qui, dites-vous, mettaient leur propre doctrine dans la bouche des païens et de leurs oracles. Il faut avouer qu'en ce cas vos écrivains sacrés ont montré bien peu de critique, en se laissant tromper si grossièrement par leurs propres co-religionnaires. Combien il est plus sensé de croire que beaucoup de ces textes, qui ont tant servi à propager le Christianisme, étaient vrais et authentiques, et qu'ils s'expliquent par la similitude qui existait entre la théologie des Mystères, la théologie d'Orphée, en un mot la théologie de l'Egypte, et la théologie du Christianisme naissant.

Le Kneph des Egyptiens était-il, oui ou non, « Dieu architecte de l'univers, » comme dit Eusèbe? S'il l'était, pourquoi les vers cités par Lactance seraient-ils faux? On a bien pu connaître à Colophon, dans l'intérieur d'un temple, ce qui était connu dans les temples d'Egypte, ce que savaient tous ceux qui avaient étudié la théologie égyptienne, ce que d'ailleurs Orphée, Pythagore et Platon avaient très explicitement enseigné.

Il me reste, sur l'Egypte, à répondre à une objection que vous ne manquerez pas de me faire. Pourquoi, me direz-vous, si les Egyptiens ont si bien connu la nature divine, sont-ils cependant tombés dans un polythéisme si étrange et dans une idolâtrie si grossière? Je pourrais vous répondre par l'exemple de l'Inde, qui a certainement distingué le Verbe du Père, et qui n'en a pas moins donné dans l'adoration illimitée d'une multitude de dieux. Mais cela ne vous convaincrait pas. J'aime mieux vous dire à quoi j'attribue ce phénomène pour l'Egypte comme pour l'Inde. Avez-vous remarqué, dans l'inscription du grand temple d'Esneh (la seconde des inscriptions traduites par M. Champollion que je vous ai citées), cette définition de Kneph ou du Verbe divin : « Il est l'esprit créateur de l'univers, *le principe de vie des essences divines*, le soutien de tous les » mondes. » Cette définition montre que les Egyptiens faisaient de Kneph la source de beaucoup d'autres divinités, qu'ils l'incarnaient pour ainsi dire dans une multitude d'autres dieux, ce qui par conséquent ouvrait la porte à un polythéisme indéfini. Les Indiens aussi, avec leurs nombreux avatars de Brahma et de Vichnou, sont tombés dans le polythéisme. Vous avez bien manqué vous-mêmes, chrétiens, d'y tomber de la même façon; car si l'idée des Pères, que les diverses apparitions divines dont il est question dans la Bible étaient des apparitions antérieures de Jésus, avait été prise plus au sérieux, et que ces apparitions eussent été mieux caractérisées dans la Bible, vous auriez eu une foule de Jésus à adorer dans chacune de ces phases de son intervention céleste.

Je m'arrête. Pourquoi me fatiguerais-je à vous prouver que la notion du Verbe en Dieu était le fond de la théologie égyptienne, comme elle était le fond de la théologie et de la métaphysique de l'Inde? S'il n'en avait pas été ainsi, dites-moi pourquoi tant de Pères du Christianisme se sont appuyés, pour étayer la doctrine du Verbe, du témoignage d'Hermès et des autres écrivains théologiques de l'Egypte?

Vous voyez donc bien, en définitive, que les Juifs ne sont pas les seuls qui, avant le Christianisme, aient eu connaissance de la distinction en Dieu du Verbe créateur. Je crois même que vous serez forcé de convenir que les Juifs en ont eu une connaissance beaucoup moins ample que les Indiens, les Egyptiens, et les Grecs.

* Il n'y a pas à dire, contre ce témoignage de Julius Firmicus, que c'est celui d'un chrétien qui a pu attribuer aux Egyptiens une idée empruntée au Christianisme; car l'auteur des livres sur l'astronomie était alors si peu chrétien, que Baronius et d'autres ont mieux aimé supposer un second Julius Firmicus que de lui attribuer cet ouvrage.

§ 4. *Toutes les religions ont eu le même fond métaphysique.*

LE CHRÉTIEN.

Je vous dirai toujours, avec toute l'Eglise, que si les gentils ont eu quelque vague notion du mystère de la nature divine, c'est qu'ils l'ont empruntée aux livres saints, à Moïse et aux prophètes.

LE PHILOSOPHE.

Les Pères de l'Eglise ont cru cela, et ils ont pu le croire sans déraison. Mais aujourd'hui que nous possédons les sources indiennes, ce serait folie que de soutenir une pareille prétention. Quoi! l'idée du Dieu Père, Fils, et Saint-Esprit, est l'idée même de l'ÊTRE dans la métaphysique indienne; et vous voudriez que les Juifs, qui n'avaient aucune science métaphysique, et qui ne nous ont pas laissé un seul monument en ce genre, soient les premiers inventeurs de cette théologie? Mais comment les Indiens auraient-ils fait pour emprunter leur théologie aux Juifs, quand cette théologie n'est que le résultat de leur propre métaphysique?

Je vous dis, moi, que c'est par l'Égypte et Platon que la doctrine du Verbe est entrée dans le Christianisme, est devenue le Christianisme. Cette vérité est tellement certaine, et je dirais volontiers tellement évidente, que je ne comprends pas qu'on puisse la nier.

Je vous dis, de plus, qu'il y a identité de toutes les religions diverses quand on en considère le fond métaphysique, et que la forme seule diffère. Je vous dis que le Verbe des chrétiens est le Verbe de Platon, le Verbe des polythéistes, le Verbe de Lao-Tseu, le Verbe des Egyptiens, le Verbe des Indiens. Je vous dis qu'en effet cette notion du Verbe, ou plutôt de la Trinité, ou, comme disaient les Pères du Christianisme, des trois hypostases de Dieu, est le fondement de toute métaphysique, et par conséquent de toute philosophie et de toute religion. Comprendre la vie du *moi*, l'être, et de là s'élever à la connaissance de nos rapports avec l'Etre des êtres, et à la connaissance de notre destinée et de notre immortalité, voilà le champ de la religion. Croire donc Dieu un et triple à la fois, *puisque nous retrouvons cette unité et cette triplicité dans toute manifestation de la vie*, soit en nous, soit dans la nature extérieure; voilà ce qui nous est imposé comme le fondement même de la religion. Cette croyance est vraie puisque notre conscience nous la révèle, et que tous les phénomènes de la nature nous la révèlent également. Et si elle est vraie, elle est divine; et c'est peut-être la plus haute conception que nous puissions avoir de Dieu: c'est du moins la plus haute qu'on en ait eue jusqu'ici. Mais ce qui est faux, ce qui est une erreur, ce qu'il ne faut plus croire, ce qu'il faut abandonner comme une déception où l'esprit humain a dû tomber, mais dont il a pu se relever, c'est que ce Verbe, qui est Dieu ou la Vie dans ses manifestations, se soit incarné spécialement dans tels ou tels hommes. Les païens l'adoraient dans Minerve, et racontaient de Minerve une multitude d'apparitions fabuleuses. Les Indiens en ont tiré les incarnations de Brahma. Les incarnations de Vichnou, les incarnations de Rama, les incarnations de Chrisna, les incarnations de Bouddha; les Chinois, adoptant cette doctrine, ont aussi incarné le Verbe dans ce Lao-Tseu qui la leur avait apportée. Les Egyptiens ont adoré de même Hermès et son fils Thoth, représentans de cette doctrine; et vous, chrétiens, vous avez fait la même chose pour Jésus-Christ.

Qu'est-ce que le Christianisme en dernière analyse? C'est l'anthropomorphisme appliqué à la notion métaphysique de l'Etre ou de la Vie.

LE CHRÉTIEN.

Quoi! vous prétendez qu'indépendamment de toute révélation par voie d'incarnation divine, l'humanité a pu et dû avoir la connaissance de la nature une et trinaire de l'être en général, et par conséquent de l'Être des êtres; et vous soutenez que la découverte de cette métaphysique remonte à une époque antérieure à toutes les religions connues?

LE PHILOSOPHE.

Je le soutiens.

LE CHRÉTIEN.

Expliquez-moi donc clairement ce point de métaphysique, qui, dites-vous, est la source et la vérité fondamentale de toute religion, et dont toutes les religions sont, suivant vous, dérivées.

LE PHILOSOPHE.

Je ne recule pas devant votre défi. Mais voici déjà longtemps que nous conversons. Permettez-moi de renvoyer ce sujet à un autre moment *. En attendant, convenez que j'ai, dès aujourd'hui, le droit de conclure, uniquement en vertu de l'histoire, et indépendamment de la démonstration purement métaphysique que je vous promets, que les chrétiens ne sont pas les seuls qui aient connu la nature de Dieu.

Or, si d'autres hommes l'ont connue avant eux, comment pouvez-vous retrancher ces autres hommes, comme vous faites, de la tradition religieuse? Osez donc dire qu'ils ont connu la véritable nature de Dieu, et que cependant ils n'ont pas connu la véritable religion.

Voyez combien votre tradition, bornée, comme vous la faites, à la ligne juive-chrétienne, est incomplète et menteuse! Supprimez par la pensée, supprimez de l'humanité, comme vous le faites de la vraie religion, l'Inde et la Chaldée, la Perse et l'Égypte, supprimez Pythagore et Platon, et osez dire que le Christianisme a pu naître, que le Christianisme a été possible! C'est comme si d'un bras de rivière vous retranchiez et sa source et tous les affluens qui l'ont enrichi.

Au contraire, rendez à l'Inde, à la Perse, à l'Égypte, à la philosophie grecque, tout ce que le Christianisme leur a emprunté, et dites en vérité s'il restera au Christianisme quelque chose qui soit à lui en propre, c'est-à-dire quelque chose dont le germe ne fût pas préexistant dans l'humanité.

Et par là je ne prétends pas détruire la nécessité providentielle du Christianisme, sa vérité relative, ni son originalité. Chaque idée qu'il a empruntée à l'Orient, il l'a élaborée à son tour, il s'en est nourri, il se l'est appropriée, il l'a transformée et européanisée pour ainsi dire. Nous lui devons respect et reconnaissance: car nous sommes ses fils, nous sommes sortis de lui; il a été la forme vivante de l'humanité pour notre Europe pendant bien des siècles. Mais je veux dire que c'est aujourd'hui une affreuse impiété que de retrancher les neuf dixièmes de l'humanité de la vraie religion, et ne de pas apercevoir que, sous des formes différentes, suivant les lieux et suivant les temps, tant de grandes nations, dont en définitive nous sommes aussi bien issus que nous le sommes des Juifs, ont rendu à Dieu un culte vrai, malgré l'idolâtrie qui défigurait ce culte. Le Christianisme a bien fait de combattre à outrance et de renverser cette idolâtrie; mais le Christianisme ne peut pas faire que sous cette idolâtrie il n'y eût pas de caché, au fond du sanctuaire, et dans l'âme des sages, la connaissance de Dieu et par conséquent de la religion.

Voyez donc, dis-je, combien votre tradition est étroite et fausse! Agrandissez, agrandissez cette religion dans le passé. Posez en principe que quiconque a connu la nature divine telle que le Christianisme l'a connue à son tour, a participé par cela même à la vraie religion. Mais, ce principe posé, l'idée essentielle du Christianisme ou de la vraie religion se réduisant à la vérité métaphysique de l'unité et de la trinité divine, vous êtes à l'instant même entraîné à d'immenses conséquences; car vous êtes forcé de dire avec moi que le Christianisme n'a été dans le passé qu'une secte de la véritable religion.

* Voyez en particulier, dans ce Dictionnaire, les articles DIEU, et TRINITÉ. Voyez aussi le mot CONSCIENCE.

En même temps une autre conséquence se découvre. Celle-ci regarde l'avenir comme la première regardait le passé. De même que vous êtes forcé, dans le passé, de renouer à la chaîne de l'humanité tant d'anneaux précieux que vous en aviez si injustement séparés, de même vous devez comprendre que l'humanité, abandonnant les formules incomplètes et fausses où elle avait enfermé l'idée métaphysique, mais conservant précieusement cette idée sans avoir besoin désormais de l'envelopper de voiles, tend à se relier tôt ou tard dans une unité immense, bien autrement vaste que le Christianisme. Donc, dans l'avenir aussi, le Christianisme ne peut vous apparaître que comme une secte, c'est-à-dire qu'il perdra son nom de religion, et que la religion ne sera pas le Christianisme. Donc de toute façon, que vous contempliez le passé avec les lumières historiques que nous avons aujourd'hui, ou que vous plongiez dans l'avenir, vous êtes obligé de voir l'humanité religieuse sous l'aspect d'une Eglise nouvelle bien autrement vaste que votre Eglise; et par conséquent j'ai eu raison de vous dire, en commençant notre entretien, que *le Christianisme n'est qu'une secte de la véritable religion.*

Le seul obstacle en effet à cette communion générale que je conçois, c'est la portion d'idolâtrie que chaque nation ou chaque siècle a en propre. Permettez-moi de prendre un exemple pour vous faire mieux saisir ma pensée. Pourquoi les Pères du Christianisme n'ont-ils pu sauver Platon? De l'aveu même de S. Augustin, de Platon au Christianisme il n'y a qu'un pas. La métaphysique est la même, la religion est donc essentiellement la même. Cependant ce que Platon n'a pas su, c'est que le Λόγος, le Verbe, paraîtrait parmi les hommes, ou avait déjà paru dans des incarnations antérieures chez les Juifs. Que Platon sache cela, qu'il admette l'incarnation divine du Verbe de Dieu dans la personne du Messie des Juifs, et Platon est chrétien, et Platon est le premier Père du Christianisme, et Platon à vos yeux est grand comme Moïse, il est prophète comme Isaïe et David. Mais Platon n'a pas su cela, et ceux qui s'arrêtent au Platonisme, et qui ne franchissent point le pas, sont, suivant S. Augustin et tous les Pères, rejetés de la vraie religion dans les limbes philosophiques. Ce point est en effet le propre du Christianisme, c'est ce qui le distingue profondément du Platonisme. Mais c'est précisément ce point que je soutiens être la portion d'idolâtrie propre au Christianisme. Hé bien, admettez pour un moment l'inverse. Forcez votre pensée à supposer que le Christianisme arrivera à se *désanthropomorphiser* (pardonnez-moi l'expression), c'est-à-dire que les hommes religieux de l'avenir, en comprenant la métaphysique et l'essence du Christianisme, rejetteront comme une erreur l'idée que Jésus a été véritablement l'incarnation particulière du Verbe divin. Ne voyez-vous pas la différence immense qui en résulte à l'instant même? De même que le Platonisme n'est pas le Christianisme, parce que le Christianisme a anthropomorphisé le Verbe de Platon, de même la religion dont je parle sera autre nécessairement que le Christianisme, parce qu'elle aura désanthropomorphisé ce même Verbe. Si S. Augustin disait vrai au point de vue chrétien (et il disait vrai), il est impossible que l'inverse de sa proposition ne soit pas également vrai et incontestable. Donc la religion de l'avenir pourrait être identiquement conforme, pour l'essence métaphysique, avec le Christianisme, et ne serait pas pour cela le Christianisme.

C'est ainsi que je comprends qu'aux deux bouts de la chaîne, passé et avenir, l'humanité tout entière se relie dans une religion qui embrasse le Christianisme, mais qui n'est pas le Christianisme.

Permettez-moi de prendre encore un exemple qui vous paraîtra peut-être infime dans un pareil sujet, mais qui pourtant est bien significatif à mon gré. Il y a eu long-temps en France une Normandie, une Picardie, une Bretagne, une Bourgogne, et une foule d'autres provinces, qui alors étaient autant d'états souvent ennemis les uns des autres. Ainsi, au point de vue actuel de la France, on peut dire que notre pays a été long-temps morcelé en une multitude de partis qu'on pourrait appeler, quant au patriotisme actuel, des sectes véritables; c'étaient autant de membres d'un même corps, qui, au lieu d'être réunis par une intime harmonie, s'ignoraient les uns les autres quand ils ne se querellaient pas. Et cependant la France préexistait bien réellement dans ce chaos d'élémens en apparence contraires. Hé bien, *si parva licet componere magnis*, il en est de même de la religion. Le genre humain a été long-temps parqué et est encore aujourd'hui morcelé en plusieurs religions ennemies. Chacune de ces religions a même ignoré souvent ce qu'elle devait à d'autres. C'est absolument comme ces Bretons, ces Picards, ces Normands, qui s'ignoraient ou se battaient les uns contre les autres, quoique souvent ils eussent les mêmes ancêtres, et que le même sang coulât dans leurs veines. Tous ces états divers ont fini par se fondre, se souder en une seule nation; et aujourd'hui un sentiment unique a remplacé tous les petits patriotismes étroits et exclusifs. Hé bien, je vous dis que de même la vie particulière qui a animé toutes les religions ennemies qui se sont succédé dans l'humanité, et qui se partagent encore aujourd'hui le monde, est une vie de sectaires par rapport à la grande unité religieuse qui doit réunir un jour toute la famille humaine. Le sentiment patriotique résumé dans le nom de Français n'est évidemment que la transformation de l'ancien patriotisme des provinces particulières qui composent aujourd'hui la France. Il fut donc bon, il fut excellent, il fut nécessaire qu'un homme dit autrefois: « Je suis Breton, Bourguignon, ou Picard, » mais si un homme me disait aujourd'hui: » Je suis Breton, ou Bourguignon, ou Picard, avant d'être Français, » je lui dirais: Vous êtes un sectaire; la Bretagne, la Bourgogne, ou la Picardie, ne sauraient plus avoir, au point où nous en sommes, d'existence propre et séparée de celle des autres provinces de notre territoire. Hé bien, je dis de même au chrétien: Vous êtes un sectaire; le Christianisme, au point où nous en sommes, ne peut plus se comprendre isolé des autres religions qui l'ont précédé et qui lui ont donné naissance; il ne peut plus se comprendre comme une individualité vivante au sein de cette religion plus universelle et plus vaste qui commence à se former dans l'humanité; il disparaît dans le passé comme une de ces provinces qui ont été nécessaires pour former la France, mais qui ne sont plus nécessaires dès que la France existe, et dont l'existence même est contradictoire à celle de la France.

§ 5. *La religion est à la fois permanente et progressive.*

LE CHRÉTIEN.

Ainsi donc, suivant vous, la religion est perfectible?

LE PHILOSOPHE.

Ne vous ai-je pas montré que vous étiez vous-même forcé de convenir que le Christianisme avait passé d'évolution en évolution et de progrès en progrès? Je n'ai donc fait que généraliser votre idée. De la race juive et de la lignée des Juifs et des chrétiens, je l'ai étendue à toute l'humanité. Vous êtes forcé de dire: Le Christianisme est progressif. Je dis, moi: La religion est progressive.

LE CHRÉTIEN.

Et dans cette religion perfectionnée dont vous dotez l'avenir, vous conservez certains dogmes métaphysiques qui vous paraissent éternels, tels que l'Unité de Dieu et la Trinité divine?

LE PHILOSOPHE.

Oui. Nous venons d'embrasser en ces deux points les principes essentiels de toute religion et de la seule vraie religion possible. Toute métaphysique, toute philosophie, toute religion (ce qui est la même chose), suppose uniquement la connaissance de l'Etre des êtres: hors de cette con-

naissance, point de métaphysique, point de philosophie, point de religion; avec cette connaissance, une seule métaphysique, une seule philosophie, une seule religion. Or, je vous le répète, la plus haute connaissance que nous ayons de l'être, de la vie, et par conséquent de l'Etre des êtres, de Jove, de Jéhovah, de Dieu, c'est son unité et sa triplicité.

LE CHRÉTIEN.

Et toutes les religions différentes que les divers peuples du monde ont successivement adoptées vous paraissent des formes passagères et progressives d'une vérité éternelle?

LE PHILOSOPHE.

C'est ce que je pense. Je suis en cela de l'avis du théologien Lessing, du célèbre philosophe Kant, et de plusieurs autres écrivains modernes.

LE CHRÉTIEN.

En effet, vous n'êtes pas le premier qui ayez mis en avant cette rêverie que la religion est progressive. Mais votre système s'éloigne infiniment de la manière de voir de ceux qui, comme Benjamin Constant, ont voulu réaliser historiquement cette idée, et qui ont cherché à montrer la vérité religieuse se développant à travers les siècles, de religion en religion. Pour eux, il n'y a jamais rien de vrai au fond de chacune des religions; et, de religion en religion, il se trouve en définitive que l'humanité n'a jamais embrassé que du vent. Aussi arrivent-ils eux-mêmes à je ne sais quelle religiosité vague et insaisissable. J'avoue que votre perfectibilité religieuse, qui repose sur un fond métaphysique éternel, me satisfait mieux.

LE PHILOSOPHE.

Le fond de la religion est éternel; car c'est la connaissance subjective que nous avons de la Vie qui est ce fond; mais la manifestation objective qui en résulte est variable et changeante suivant les progrès de notre connaissance.

Quoi! la même religion pour tous les siècles!!! A toutes les périodes de civilisation, l'homme pourrait avoir la même connaissance objective de Dieu et de soi-même! Mais ce serait toujours le même homme! Si vous, catholique, vous pensiez identiquement sur Dieu et la vie éternelle ce que pouvait penser un chrétien du premier siècle, ni plus ni moins, vous seriez ce chrétien du premier siècle, et vous ne seriez pas un homme de notre temps.

N'est-il pas vrai que toutes les connaissances aboutissent à la religion; que vous ne pouvez pas jeter les yeux sur aucune chose du monde, sans avoir, à l'occasion de ces choses, un sentiment religieux, puisque toujours Dieu se manifeste dans ses œuvres? Comment donc voulez-vous que, toutes les connaissances humaines variant et progressant avec les siècles, la religion elle-même ne varie pas?

Un homme aujourd'hui peut-il considérer le ciel avec le même sentiment que le considérait un Juif ou un chrétien des premiers âges? L'astronomie d'aujourd'hui nous donne-t-elle du ciel les mêmes idées que l'astronomie que S. Grégoire enseignait à son peuple d'Antioche? Pouvons-nous croire à la vie éternelle et à la résurrection par l'argument qui séduisait S. Paul, que « le germe semé dans la terre pourrissait, et que Dieu créait *instantanément* un nouveau corps à la place où nous semons la pourriture et la mort? » Non; nous savons aujourd'hui que c'est là de la mauvaise physique, et, si nous voyons la vie de l'arbre se développer, nous savons aussi qu'elle préexistait dans le germe: il en est ainsi de toutes les choses que nous considérons dans le monde. Nous avons acquis sur toutes des révélations que n'avaient pas les penseurs qui ont fondé le Christianisme. Grâce à dix-huit cents ans d'efforts et de souffrances, nous commençons aussi à dominer la matière; nous nous en servons comme d'une esclave; les forces naturelles commencent à nous être asservies, et nous entrevoyons le moment où la lutte de la nature et de l'homme pourra se terminer par la victoire de l'intelligence. Comment pourrions-nous, comme les chrétiens, dire au monde et à la nature un anathème réprobateur, et chercher la vie béate en dehors des conditions du monde? Un homme qui prêcherait aujourd'hui la fin prochaine du monde avec le même enthousiasme que S. Pierre, S. Paul et tous les apôtres, non seulement ne serait pas écouté, mais serait traité comme un insensé.

C'est ainsi que, quoique le fond subjectif de la religion soit immuable et éternel comme Dieu, la forme objective est variable comme l'homme. La religion n'est donc jamais achevée. Une religion est vraie pendant un certain nombre de siècles, parce qu'elle professe certaines vérités; mais elle devient fausse plus tard, parce que de nouvelles vérités qu'elle n'a pas connues viennent à se découvrir.

Sans doute, la religion se distingue de nos autres connaissances en ce qu'elle a pour base et pour point de départ la *vie en nous*, la vie du *moi*, tandis que la physique, par exemple, et les autres sciences ont pour base et pour point de départ la vie de la nature extérieure à nous. Par conséquent, toutes les religions vraies doivent se rapporter entre elles et s'appuyer les unes les autres. Car le fondement de leur vérité est dans la vie subjective que toutes les générations humaines portent avec elles, et dont tout homme, par cela seul qu'il est homme, a conscience. Mais la *vie du moi* n'est-elle pas perfectible elle-même, c'est-à-dire n'est-elle pas susceptible objectivement de révélations nouvelles et successives? Ne croît-elle pas objectivement, ne se développe-t-elle pas objectivement avec les siècles et les civilisations? Vous êtes bien forcés de l'admettre, vous autres chrétiens, puisque vous êtes forcés de convenir que Jésus a enseigné aux hommes autre chose que Moïse.

LE CHRÉTIEN.

Pour que vos idées fissent impression sur mon esprit, il faudrait que vous pussiez renverser les raisons positives que j'ai de croire à ce que vous appelez la partie idolâtrique du Christianisme; jusque-là je vous opposerai toujours la vérité des miracles, les prophéties, et toutes les autres preuves directes de la mission divine du Rédempteur. Et puis encore, il faudrait m'expliquer, par des raisons historiques bien claires, comment le Christianisme a pu s'établir, quoiqu'il fût faux par un côté.

LE PHILOSOPHE.

C'est parce qu'il était vrai d'un autre. L'idée vraie de l'Unité et de la Trinité de Dieu devait renverser le paganisme et régénérer l'humanité. Mais l'humanité, sortant de l'idolâtrie, ne pouvait encore concevoir Dieu et son Verbe qu'idolâtriquement. De là la forme que prit la religion à cette époque: Dieu le Père fut laissé dans son essence métaphysique; mais on adora sa Raison sous les traits d'un homme; l'idolâtrie fut réduite à cela: ce fut un grand progrès. Mais l'explication des causes qui ont produit l'*anthropomorphisme du Verbe*, c'est-à-dire l'établissement du Christianisme, est un beau et vaste sujet que je ne puis aborder avec vous aujourd'hui*. Quant à ce que vous appelez vos preuves positives, les miracles, les prophéties, etc., je vous renvoie aux philosophes du dernier siècle. Il me semble qu'ils ont assez bien traité ce point, et que vous ne vous êtes point encore relevés de leur attaque.

LE CHRÉTIEN.

Il faudrait aussi me prouver ce que vous avez avancé, que le Christianisme renferme des lacunes qui ne lui permettent plus de conduire en avant l'humanité.

LE PHILOSOPHE.

Nous pourrons nous entretenir de cela à notre prochaine rencontre.

CHRISTINE DE PISAN. — Charles V, dit le Sage, aimait la science par-dessus tout: il l'aimait avec cette naïve idolâtrie qui était le propre de la Renaissance, et dont témoigne le baiser si connu qu'effleura une princesse jeune

* Voyez l'article Jésus.

et belle sur la bouche savante, mais laide et vieille, du pauvre clerc Alain Chartier. Au temps du roi Charles V, l'Université de Paris fut donc hautement protégée et considérée. Le roi lui-même se plaisait dans la conversation des érudits, entretenant avec eux un commerce intime; d'ailleurs il avait pour la lecture un goût décidé, et (chose plus rare!) il entendait passablement le latin; aussi beaucoup de livres, les uns sur sa demande expresse, d'autres spontanément, furent-ils composés de ce temps-là. Des traducteurs, richement pensionnés par le roi, mirent en français un assez grand nombre d'auteurs latins; on traduisit même sur d'anciennes versions latines, tant bien que mal, quelques ouvrages grecs et arabes. Une bibliothèque de neuf cents volumes, reliés splendidement, fut établie au château du Louvre, en trois salles lambrissées de bois précieux, où des lampes éclairaient toute la nuit les travailleurs. C'est l'origine de la bibliothèque royale.

Les hommes savans étaient rares en ce temps-là : aussi les tenait-on pour précieux, et, à l'effet d'attirer ceux du dehors, on ne regardait à aucune libéralité, à aucune coquetterie. Charles V entendit parler de Thomas de Pisan, grand mathématicien et grand astronome bolonais, établi à Venise, où, par son mérite, il était devenu membre du Conseil. Le roi le sollicita instamment de venir près de lui, offrant de lui faire un établissement supérieur à celui qu'il laisserait à Venise. Thomas de Pisan y consentit, et l'an 1368, il arriva au château du Louvre, accompagné de sa femme, de ses fils et de Christine sa fille, âgée de cinq ans, tous magnifiquement habillés à la lombarde. Le roi lui fit un gracieux accueil, et, outre l'emploi d'astronome, lui donna une place dans son Conseil.

Thomas de Pisan avait l'âme haute et loyale, sans autre défaut, dit Christine, qu'une excessive prodigalité. C'était d'ailleurs un esprit distingué et l'un des plus savans hommes de son époque. Il vit le naturel heureux de sa fille et se plut à le développer. Non seulement elle fut initiée par lui aux lettres modernes, mais encore elle apprit le latin et aborda même les mathématiques.

Vers 1378, c'était une belle jeune fille de quinze ans. Nombre d'adorateurs, gens d'épée ou de robe, sollicitaient sa main. Ce fut un jeune clerc dont *sçavoir et vertu dépassoient richesse*, Estienne de Castel, noble Picard, que la famille préféra, et Christine nous apprend que, si elle eût choisi tout à son gré, elle n'en eût pas voulu d'autre.

Mais voici que l'an 1380, le roi Charles V étant mort, toute la prospérité de cette famille s'en alla du même coup. Thomas de Pisan, réduit à une pension chétive et mal payée, ne trouva pas de force dans sa vieillesse infirme pour supporter ce revers, et il ne fit plus que languir jusqu'à la mort, qui heureusement ne tarda guère. Estienne de Castel le suivit, l'an 1389.

Christine avait alors vingt-cinq ans. Une mère âgée, trois petits enfans, de pauvres parentes à garder ou à établir; voilà à peu près tout l'héritage qui lui fut laissé. Quelle responsabilité sur sa jeune tête! elle le sentit, et le cœur tout navré, prit la conduite de cette pauvre et triste maison. « Or, dit-elle, me convint mettre mais à œuvre, » ce que moy nourrie en délices et mignotemens n'avoye » appris, et estre conduisaresse de la nef demouree en la » mer ourageuse sans patron, c'est à sçavoir : le désolé mainage hors de son lieu et pays. Adonc m'essourdirent angoisses de toutes pars. Et comme ce soient les mès des » vefves, plais et procès m'avironnerent de tous lèz (côtés), » et ceulx qui me debvoient m'assaillirent, affin que ne » m'avançasse de leur rien demander. ».

Pour ravoir quelques miettes de son ancienne fortune, elle entama donc courageusement de longs et fastidieux procès. Cependant au fond de son âme murmurait une secrète poésie, et de temps à autre, pour se désennuyer, il lui échappait de faire quelque ballade. Elle-même en parle ainsi : « Ne m'avoit encore tant grevee Fortune que ne » fusse accompagnee des musettes des poetes... Icelles me » faisoient rimer complaintes plourables, regraitant mon » amy mort et le bon temps passé (si comme il appert au » commencement de mes premiers dictiez ou principe de » de mes cent balades), et mesmement — pour passer temps » et pour aucune gayeté attraire à mon cuer douloureux — » faire dis amoureux et gays d'aultruy sentement, comme » je dis en un mien virelay. » Sans succomber au charme de cette molle voix qui pleurait en elle et l'invitait aux nonchalantes rêveries, elle plaida aussi long-temps qu'il y eut espérance de succès. Mais à la fin, considérant que ses débiteurs plus retors se jouaient de son inexpérience, et que le gain des procès est douteux, lent à venir, tandis que la perte était sûre et journalière, elle se sentit suffisamment autorisée à laisser là tout ce tracas.

Alors elle embrassa l'étude avec ardeur, y cherchant une ressource contre les afflictions de l'âme et la pauvreté. Elle lut d'abord l'histoire des anciens empires, passant de là aux Romains, et de ceux-ci aux Modernes; puis elle toucha aux sciences quelque peu. Ce cercle parcouru, elle revint aux livres des poètes — « Adonc, dit-elle, fus-je » aise quand j'os trouvé le style à moy naturel. » Dès lors, mieux assurée de sa vocation, elle se livra à la composition poétique, l'entremêlant toutefois d'écrits en prose, soit d'histoire, soit de pure imagination.

Ses ballades, rondeaux, lais et virelais, qui sont d'une grâce et d'une retenue toute feminines, lui firent bientôt une grande réputation. Mais sur les pas de la célébrité vint, comme toujours, la médisance. Ses *Dis amoureux* parurent si tendres, qu'on lui supposa les sentimens qu'elle exprimait avec tant de vivacité. Un nom d'homme fut même prononcé, à ce qu'il semble. Christine s'en défendit : « Ne fu il pas dict de moy par toute la ville que amoye » par amours. Je te jure m' ame (par mon âme) que icelluy » ne me cognoisçoit et ne sçavoit que je estoye. Ne fu onc» ques homme ne créature nee qui me veist, en public ne en » privé, en lieu où il fust... Et de ce, me soit Dieu tesmoing » que je dis voir (vrai)... Dont comme celle qui ignocent » me sentoye, aucunes fois quand on me le disoit, m'en » troubloye; et aucunes fois m'en sourioye, disant : Dieu » et icelluy et moy savons bien qu'il n'en est riens. »

Je l'avoue, j'aimerais à croire qu'en effet il n'en est rien, que Christine a gardé fidèlement le souvenir de son époux, et que si son âme a rendu les accens d'un amour bien senti, ce n'est qu'une réminiscence de sa vie d'autrefois, une douce illusion qui voit présent encore l'objet ravi, peut-être un élan vers le ciel où celui qu'on aimait habite et vous attend. Oh! sans doute elle aura trouvé qu'on avait assez à aimer quand on a sur la terre ses enfans et sa mère âgée, et quand on a plus haut, avec Dieu et l'image de l'unique bien-aimé, la poésie qui est tout un monde. S'il en est ainsi (et rien ne démontre qu'il en soit autrement), cette femme encore jeune et belle qui sait chanter l'amour et mener une vie chaste, qui, dans une solitude laborieuse où elle se plaît, mais d'où elle sort au besoin, sait être mère, femme et fille, en un mot, remplir tous les devoirs de la réalité, et cependant être poète, c'est sans contredit l'un des types les plus hauts et les plus purs que l'on puisse offrir à l'imitation.

D'ailleurs elle restait pauvre, bien que sa gloire fût déjà grande; mais en même temps elle était fière et cachait son indigence avec une noble pudeur. S'adressant dans sa *Vision* à *Dame Philosophie*, elle lui dit : « Si te promets que à » mes semblans et habits peu apparoit entre gens le faiseel » de mes ennuys; ains soubs mantel fourré de gris et soubs » surcot d'escarlate, non pas souvent renouvellé, mais bien » gardé, avoye espaisses fois de grans friçons, et en beau » lit et bien ordené, de males nuicts. Mais le repas estoit » sobre, comme il affiere à femme vefve; et toutefois vivre

» convient. » Et toutefois, comme elle dit, il faut vivre! et la gêne était grande; car pour user encore de son langage, elle était *trois fois double*, ayant six personnes à soutenir.

Elle se voyait donc réduite de temps en temps à emprunter: « Mais, dit-elle, quand il convenoit que je feisse aucun emprunt que ce soit, beau sire Dieus! combien » honteusement, face rougie, tant fust la personne de mon » amitié, la requeroye; et encore aujourd'hui ne suis garie » de cette maladie, dont tant me greveroit un accès de » fievre. »

Alors, pour se consoler, elle songeait à ses enfans, et, sous le masque de *Dame Philosophie*, elle se disait: « N'as- » tu un filz aussi bel et gracieux et bien moriginez, et tel » que de sa jonesse qui ne passe pas vingt ans on ne trou- » veroit, en rhétorique et poétique langage naturellement » à lui propice, gueres plus apert et soubtil qu'il est, avec » bel entendement et bonne judicative qu'il a... Ton pre- » mier fruit est une fille donnee à Dieu, et à son service » rendue par inspiration divine, de sa pure voulenté, oul- » tre ton gré, en l'église et noble religion des dames de » Poissy, où elle, en fleur de jonesse et très grant beauté, » se porte tant notablement en la vie contemplative et » dévotion, que la joye de la relacion de sa belle vie sou- » ventes fois te rend grand reconfort. » Christine avait dès lors perdu un de ses fils.

Toutefois, dans son indigence, elle eut de nobles et puissans amis dont elle accepta quelques bienfaits (on le pouvait sans rougir en ce temps-là). Le comte de Salisbury, *gracieux chevalier aymant dictiez, et lui mesme gracieux dicteur*, et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, se chargèrent successivement de son fils, que l'un fit élever, et à qui l'autre donna de l'emploi. Du reste, si elle eût voulu, il n'aurait tenu qu'à elle de changer son destin. Le roi d'Angleterre et le duc de Milan, charmés de ses poésies, firent de leur mieux pour l'attirer près d'eux. Elle refusa. Bien qu'elle fût née à Venise, l'Italie n'était pour elle que le souvenir vacillant d'un songe qui lui revenait brillant à certaines heures et ensuite s'évanouissait. Sa patrie véritable était la France où étaient les os de son père, de son enfant, de son époux, et tous les souvenirs de son printemps et la langue de ses chansons. Elle resta donc en France, gardant sa pauvreté, qui dut s'accroître à la mort du duc de Bourgogne. Toutefois, il y a des indices que par la suite elle reçut du roi des gratifications qui lui rendirent quelque aisance.

Il nous a paru que cette simple biographie ne serait point sans enseignement. Un vif talent poétique dans une âme si éminemment raisonnable; tant de force qui n'ôte rien à la délicatesse; cette gloire que s'est faite une mère de famille, et que, du fond de sa retraite, elle entend bruire au dehors, sans se déranger de l'accomplissement de ses devoirs; cette vie qui s'asseoit résolument face à face avec la pauvreté, et se sèvre de tout plaisir mondain, quand l'imagination ardente, lachée à travers le monde, vous rapporte de si décevantes images et de si doux bruits, et que l'on considère ces images et que l'on écoute ces bruits, assurément tout cet assemblage de qualités diverses ferait aujourd'hui une femme des plus remarquables: reporté à la fin du quatorzième siècle, que sera-ce donc?

Les œuvres de Christine de Pisan, qui sont sans contredit, pour leur époque, l'un de nos monumens littéraires les plus curieux, attendent encore au dépôt des manuscrits un éditeur qui les publie. Aucun de ses nombreux ouvrages n'a été imprimé jusqu'à ce moment, hors son histoire de Charles V, et quelques morceaux de poésie en divers recueils. Ce petit nombre de pièces, qui n'ont guère été choisies, me semble fait pour rendre désirable l'impression du reste.

M. Boivin (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. II) nous a donné la vie de Christine de Pisan, et la liste de ses ouvrages. On peut aussi consulter l'*Histoire de Charles V*, par l'abbé Lebeuf.

CHROME, corps simple découvert en 1797 par Vauquelin dans un minéral de Sibérie appelé *plomb rouge*, qu'il reconnut composé de chromate plombique. Le chrome est un métal gris, cassant, et tellement réfractaire qu'on n'a pu encore l'obtenir en culot; il est légèrement magnétique et difficilement attaquable par les acides autres que l'acide hydrofluorique, son rôle étant d'agir lui-même comme acide.

N'ayant pas encore été fondu, sa pesanteur spécifique n'a pu être évaluée que par approximation à 5,9.

Il est difficilement oxidable, même à une haute température, quand il a acquis une certaine cohésion; néanmoins on lui connaît trois degrés d'oxidation, dont deux seulement sont bien étudiés; savoir: l'oxide vert, composé de deux atomes de métal pour trois atomes d'oxigène, et l'acide chromique, contenant trois atomes d'oxigène pour un atome de métal. L'oxide de chrôme est d'un vert foncé; sa grande fixité l'a fait employer avec succès pour les émaux et la peinture sur porcelaine. Sa couleur est d'autant plus foncée que son agrégation est plus parfaite; si bien qu'on a réussi à l'obtenir, il y a quelques années, en petits cristaux d'un noir grisâtre, aussi durs que le corindon. Pour les besoins des arts, on le prépare soit en calcinant le chromate de mercure, soit en le précipitant à l'état d'hydrate par le mélange de dissolutions bouillantes de chromate et de persulfure potassiques: en calcinant cet hydrate, il arrive un instant où il paraît étincelant de lumière; c'est alors qu'il acquiert sa belle nuance et la cohésion qui le fait résister aux acides, ce qui marque le terme de la calcination. A l'état d'hydrate, cet oxide se combine facilement avec les acides, dont il peut être séparé par l'ammoniaque et les alcalis caustiques. Le nitrate, desséché et soumis à une chaleur modérée, laisse pour résidu une poudre roussâtre qui est le suroxide de chrôme, composé analogue sans doute au suroxide de manganèse.

Quand on calcine fortement les minerais de chrôme pulvérisés avec le nitrate de potasse, il se produit aux dépens de l'acide nitrique différens sels; l'un, d'un rouge orange foncé, est le bichromate de potasse, et l'autre, d'un jaune citron, est le chromate neutre. Ce dernier est très employé pour la préparation des chromates insolubles qui servent à la teinture et aux impressions; en se dissolvant dans l'eau, il lui communique une teinte jaune si intense que celle qui n'en contient que [illegible] est sensiblement colorée en jaune. En mêlant une dissolution de plomb avec de l'eau, qui est chargée de ce sel, on obtient un précipité abondant d'une riche couleur jaune, qui est le chromate neutre de plomb, substance fort employée aujourd'hui pour la peinture à l'huile: elle a l'inconvénient de tourner à l'orangé en vieillissant.

L'acide chromique est d'une extraction difficile: on est obligé d'avoir recours à un mélange de 4 parties de chromate de plomb, avec 3 parties de spath-fluor et 5 parties d'acide sulfurique concentré, le tout pur et desséché avec soin; le mélange, introduit dans un appareil convenable, en plomb ou en platine, est chauffé à la lampe: il se dégage bientôt un fluorure de chrôme, de couleur rouge, qui vient se condenser dans un récipient, contenant de l'eau distillée, où il se transforme, par la décomposition de l'eau, en acides chromique et hydro-fluorique. Ce dernier est facilement éliminé par une douce chaleur, et l'acide chromique reste.

Les combinaisons du chrôme avec les corps simples, autres que l'oxigène, n'offrent rien de remarquable. On a quelque peine à l'obtenir à l'état métallique, tant il a d'affinité pour l'oxigène; le procédé suivi consiste à calciner l'oxide vert avec du charbon pur dans un creuset soumis à un violent feu de forge: le métal apparait alors comme une

scorie grenue, montrant par places un éclat métallique. Le poids de son atome est de 5,51.

Tous les composés dont le chrome fait partie sont colorés, c'est pourquoi son nom a été tiré du mot grec *chrôma*, *couleur*. Outre le plomb rouge, il existe dans le département du Var, dans l'est de l'Europe et en Amérique, des gîtes abondans de *chromites de fer* où le chrôme entre pour plus du tiers. Hors de là, il est accidentel, et colore seulement diverses pierres gemmes telles que le rubis et l'émeraude.

CHRONOLOGIE.

De la chronologie en général. — La chronologie est la science de l'ordre des faits dans le temps : *In tempore quoad ordinem successionis locantur universa*, dit Newton. En adoptant la définition de Leibnitz, que le temps est l'ordre des êtres successifs, on pourrait même se borner à dire conformément à l'étymologie (χρόνος *temps*, λόγος *discours*), que la chronologie est la science des temps.

Nous ne suivrons donc pas une définition adoptée par divers auteurs, et qui réduit la chronologie à la connaissance des divisions du temps chez les anciens et les modernes. Le rôle de la chronologie est plus élevé, et les calendriers ne sont qu'un des nombreux moyens dont elle se sert pour arriver à son but. Cette science se propose de classer régulièrement, dans leurs doubles rapports de succession et de durée, tous les faits passés dont nous avons la mémoire; de marquer ceux qui ont précédé, ceux qui ont suivi, ceux qui ont été contemporains; de mettre en un mot dans l'ensemble des événemens dont la tradition nous est restée, un ordre sans lequel l'histoire ne serait qu'un chaos indéchiffrable et inutile. L'importance de cette science est fondamentale. Et, en effet, s'il est vrai que les phénomènes, dans le monde moral aussi bien que dans le monde physique, procèdent successivement les uns des autres suivant certaines lois, il est évident que la première condition pour parvenir à leur intelligence est de pouvoir remonter sans faillir la série de leurs générations.

La chronologie embrasse donc deux classes distinctes de considérations : la première relative à la disposition des diverses parties de temps les unes à l'égard des autres; la seconde relative à leur grandeur absolue. Les faits qui ont eu lieu dans le passé et que nous connaissons, déterminant dans le temps des coupures naturelles, l'ordre de succession et l'étendue de chacune de ces coupures une fois réglés, le cadre de l'histoire est achevé. Pour le mettre sous une forme commode à l'aide de laquelle notre esprit puisse remonter et se mouvoir à volonté dans les temps passés, il ne reste plus qu'à choisir un point fixe, situé à une distance de nous bien connue, et destiné à former l'origine de toutes les coordonnées chronologiques, et en même temps une grandeur fixe propre à servir de mesure communes à toutes les distances.

Le point fixe, généralement adopté aujourd'hui par les nations de l'Europe et de l'Amérique, est un point situé à 1836 ans, sauf correction, du commencement de l'année dans laquelle nous sommes, et regardé à tort ou raison comme caractérisé par la naissance ou la circoncision de Jésus-Christ. La grandeur fixe, choisie pour unité par toutes les nations de la terre, est l'année. Il n'y a aucune partie du temps, en effet, sinon le jour, dont nous ayons un sentiment plus clair. Règle habituelle du cercle de nos travaux, l'année nous devient tellement familière par suite de ses répétitions qu'elle demeure en quelque sorte gravée dans notre instinct comme quelque chose d'absolu. Il n'y a aucune grandeur dans l'espace qui nous soit aussi formellement enseignée que l'est celle-ci dans le temps. A la vérité, les années employées chez les divers peuples n'ont pas toujours été exactement semblables, de même que toutes les ères n'ont pas non plus toujours été confondues en une seule. Mais il suffit de remarquer, pour le service de la chronologie, que si l'on connaît les principes constitutifs des diverses sortes d'années et la distance des diverses ères à la nôtre, la concordance des dates dans tous les systèmes en résulte immédiatement, et sans peine.

Des ères. — L'utilité d'une époque fixe à laquelle se rapportent toutes les autres époques, situées soit en deçà, soit au delà, est évidente. On pourrait sans doute prendre pour point de départ des supputations chronologiques le point où l'on est, et faire le compte des distances de son époque à toutes les époques antérieures. Mais le temps continuant à marcher, dès le lendemain tous ces calculs seraient déjà inexacts, et il faudrait recommencer chaque matin une nouvelle évaluation des distances. D'une année à l'autre on ne s'entendrait donc plus, parce que les nomenclatures, d'année en année, ne seraient plus les mêmes; et les dates indiquées par les historiens devenant variables comme les temps où ces historiens auraient écrit, il n'y aurait plus moyen de comprendre leur langage, à moins de le transformer continuellement par le calcul pour le mettre en harmonie avec le nôtre. Dès que l'on adopte une ère fixe, tous ces inconvéniens disparaissent. A quelque distance de cette ère que l'on soit, les mêmes époques sont exprimées de la même manière; et si l'on veut connaître les distances de ces mêmes époques, non point à l'époque de l'ère, mais à la nôtre, le calcul est si facile, que ce n'en est pour ainsi dire pas un : il suffit, s'il s'agit d'une année antérieure à l'ère, d'ajouter le chiffre correspondant à cette année au chiffre qui correspond à la nôtre, et d'en faire au contraire la soustraction dans le cas où il s'agit d'une année postérieure.

Il n'y a aucune obligation rigoureuse que l'époque prise pour ère soit marquée par un événement fondamental. La seule condition mathématiquement nécessaire, c'est que la distance de cette époque à la nôtre soit bien exactement connue. Cependant on ne saurait méconnaître l'immense avantage que procure une ère prise à une époque formant la clôture ou le commencement de quelque grande période historique. Il est en effet presque toujours plus utile de considérer la distance des événemens à une époque que l'on peut regarder comme un principe ou comme une fin pour leur ensemble, que leur distance à une époque courante et qui est sans aucune relation particulière avec eux. Ainsi l'on conçoit aisément que notre esprit, dans ses spéculations, doit se porter plus volontiers sur le temps qui sépare l'époque de Jésus-Christ de celle de Platon ou de celle de la conversion des Gaules, que sur celui qui sépare ces deux dernières époques de la naissance d'Abraham ou du règne de Nabonassar, par exemple. Or ces distances à un centre naturel sont précisément celles que l'on trouve directement exprimées dans la nomenclature chronologique, si l'on a réussi à choisir pour ère une époque véritablement capitale. Et il y a un autre avantage, c'est que plus l'ère est imposante, et plus est grand le nombre des peuples qui consentent à y accorder leur histoire.

L'ère du Christ est sagement fondée en ce que, sauf quelques différences de peu de valeur, toutes les nations chrétiennes la reconnaissent, et que cet accord dans le langage chronologique d'une portion aussi importante du genre humain est un progrès notable sur le passé. Mais on peut cependant reprocher avec raison à cette ère de mal répondre, sous le point de vue de l'histoire, aux conditions générales que nous avons stipulées tout à l'heure. Il est évident qu'elle ne coïncide exactement ni avec la chute des sociétés antiques, ni avec l'établissement des sociétés modernes; elle est significative au point de vue particulier de l'Eglise bien plutôt qu'à celui de la politique universelle, et les papes sont peut-être les seuls souverains qui puissent la considérer comme véritablement naturelle. Ce sont eux qui l'ont imposée au monde chrétien, et ce sont eux seuls aussi qui la soutiennent. Il est permis de douter, en effet, que si cette souveraineté, comme sa décadence semble autoriser à

le penser, vient à s'anéantir, le protestantisme conserve après elle assez de force pour fournir à l'ère du Christ un appui bien solide. — Il y a là, reconnaissons-le, une immense question. Rien ne changera plus manifestement l'attitude du monde que le changement de l'ère à laquelle il se lie. — Les premiers coups portés à l'ère chrétienne datent de la révolution de la Renaissance. A cette époque marquée par un si vif et si unanime retour de tous les peuples chrétiens vers les temps antérieurs à leur ère, on trouve un surprenant accord de tous les esprits, tant catholiques que protestans, pour déposséder l'ère établie et instituer en sa place l'ère de la Création. On ne peut nier qu'en se rangeant à l'opinion de la création instantanée du monde, il n'y ait là la base d'un système chronologique simple et profond : en s'y conformant, toutes les distances sont comptées dans le même sens, tous les événemens se trouvent rapportés à leur principe commun, et la chronologie prend origine à l'instant même où le temps commence. Mais indépendamment même du peu de fondement de cette théorie de l'univers, l'impossibilité de fixer avec certitude le nombre d'années écoulées depuis l'époque primordiale était un obstacle assez puissant pour s'opposer invinciblement à l'adoption de cette ère. Il serait chimérique, d'espérer que le genre humain, quelque avantage qui doive en résulter pour lui, puisse jamais se résoudre à prendre un parti de convention sur quelque chose d'incertain. En somme, les travaux du seizième siècle, par le remplacement de l'ère du Christ par l'ère du monde, n'ont été qu'une tentative infructueuse et sans autre résultat qu'une critique éclatante de la prétendue netteté des textes juifs. L'ère julienne, proposée dans le même temps, n'eut pas, malgré son ingénieuse audace, plus de succès que celle-ci : prenant son point de départ en dehors des événemens historiques et dans la partie de l'éternité qui, selon les évaluations de la chronologie sacrée, avait précédé la création du monde, elle se mettait adroitement à l'abri de toute critique et de toute incertitude ; mais privée de connexion avec les affaires du monde, isolée dans l'abstraction des lois astronomiques, elle ne pouvait offrir au genre humain aucun intérêt général, ni être universellement acceptée par les peuples. La révolution française, à la fin du dix-huitième siècle, est venue faire contre l'ère chrétienne la protestation la plus vigoureuse et la plus solennelle qui ait encore retenti. Elle s'est posée elle-même comme ère nouvelle, et c'est peut-être là le trait où se marque le mieux l'exubérante grandeur qui la caractérise. Cette ère, après avoir régné quelques années, est tombée aujourd'hui en pleine désuétude ; mais cette désuétude, occasionnée par des circonstances étrangères à la question, ne prouve rien au fond contre le droit et le rétablissement ultérieur de la chronologie républicaine : il n'y a que la postérité qui ait qualité pour prononcer sur un point de cette nature, et l'on ne saurait dire que sa voix se soit déjà fait entendre. La question est donc toujours pendante, et sans entreprendre de la discuter ici, ce qui nous entraînerait bien au-delà du sujet que nous avons à traiter, nous en indiquerons seulement les traits essentiels. — Est-il est vrai que le progrès du genre humain, sous la forme particulière qui lui a été imprimée par l'Evangile, soit à peu près arrivé à son terme ? qu'un nouveau principe de progrès, plus directement relatif aux travaux de la philosophie moderne, ait commencé à se faire jour ? Est-il vrai que la révolution française soit l'événement le plus capital qui ait pris place entre ces deux périodes ? que l'ébranlement donné par elle au monde doive peu à peu le conduire à un état général entièrement nouveau ? que les événemens qui occuperont les siècles à venir soient par conséquent destinés à se rattacher par des liens plus intimes à cette origine qu'à celle de l'Evangile ? Est-il vrai qu'il convienne à la sage coordination et à la majesté future des annales du genre humain, de grouper par périodes semblables tous les faits trempés au même baptême, et de marquer dans l'histoire du monde, non pas une seule ère, mais autant d'ères successives qu'on y rencontre de points de repos profonds et naturels ? Est-il vrai, enfin, que la révolution française soit destinée à toucher plus de peuples sur la terre que n'en a touché l'Evangile, et que l'horizon politique entr'ouvert par ses prophéties soit plus vaste et plus profond que celui qu'ont entr'ouvert les prophéties du Christ ? Si cela est, la postérité, tout en bénissant le nom du Christ, clora son ère ; et s'appuyant sur une chronologie nouvelle, donnera au monde la liberté d'une autre période.

Des unités de temps. — Il y a sans doute dans les annales de l'univers, des périodes pour la mesure desquelles l'année serait une unité trop courte, et présenterait les mêmes inconvéniens que le jour, si on voulait l'appliquer à la supputation des périodes historiques ordinaires. Mais malheureusement, ces grandes périodes, qui se révèlent à nous quand nous jetons nos regards dans le temps au-delà des étroites limites de nos propres annales, se laissent pressentir sans se laisser mesurer ; il n'est pas donné à la chronologie d'ouvrir assez largemen son compas pour les atteindre, et elles se fondent par une transition insensible avec cette durée éternelle et continue devant laquelle toute appréciation du temps disparaît. L'année, malgré sa brièveté, est donc généralement une unité suffisante.

Cependant, une unité plus forte devient quelquefois nécessaire, soit pour faire dans l'histoire des coupures plus étendues, soit pour évaluer des temps que l'on ne peut fixer qu'approximativement. C'est ce qui fait que l'on a souvent recours aux siècles, c'est-à-dire aux centaines d'années. Dans l'antiquité grecque, on employait fréquemment dans le même but les générations, mesure moins susceptible d'une définition rigoureuse, et moins propre aussi à se graver correctement dans l'esprit. Les Chinois se servent habituellement, et de toute ancienneté, d'une mesure analogue à nos siècles, mais de soixante ans seulement. Ce cycle de soixante ans se retrouve dans l'Inde, et les Egyptiens en possédaient un moitié moindre. Ces diverses unités, d'une étendue facile à apprécier, sont sagement calculées et fort commodes pour les évaluations chronologiques. Mais le sentiment de la durée inspire naturellement l'idée de périodes plus considérables encore, et on en trouve en effet de bien plus longues chez les peuples qui ont le mieux connu la vraie grandeur du temps. Les Egyptiens avaient une période de 1460 ans, nommée la période *sothique*, et dont la vingt-cinquième, suivant certaines autorités, correspondait à leur dynastie des Tanites. Les Brames plongent encore plus avant dans le temps, et partagent leur grand cycle cosmogonique en quatre périodes décroissantes, dont la dernière, qui ne fait que de s'ouvrir, doit embrasser 432 000 ans. Mais de pareils instrumens, quelle que soit l'excellence du sentiment philosophique que leur contemplation inspire, sont trop gigantesques pour que la chronologie, dans son état actuel, puisse les adopter, et prétendre les manier sans hésitation.

Nous sommes donc nécessairement bornés dans nos arpentages du temps. Il y a des espaces que nous ne voyons que de loin, et dont nous ne sommes pas en état d'assigner rigoureusement la grandeur. On est même assuré, dès à présent, que notre histoire renferme des problèmes chronologiques qui se déroberont éternellement aux efforts de la science, quelque progressive qu'on la suppose. C'est, en effet, le point d'appui qui fait défaut, et non pas l'instrument. Mais si l'on entre au fond des choses, et si l'on cherche à apprécier sérieusement le dommage que nous cause l'ignorance où nous sommes touchant la durée ou l'ancienneté absolue de certains faits des périodes, antiques, on s'aperçoit bientôt, par la maturité de la réflexion, que ce dommage, au premier abord si regrettable

est réellement plus contraire aux intérêts de notre curiosité qu'à ceux de la philosophie. Que nous importe, en effet, de savoir, sans faillir d'un instant, la durée du règne de Cyrus, ou celle qui nous sépare du voyage des Argonautes, ou de l'époque des palœothériums? Il nous suffit de connaître d'une manière générale la valeur de ces durées, car leur évaluation rigoureuse ne saurait être un élément indispensable à la saine intelligence du passé.

Les déterminations relatives à l'ordre dans lequel les faits se sont succédé sont bien plus capitales que celles qui se rapportent simplement à la durée particulière de chacun d'eux. L'exactitude que l'on s'efforce d'introduire dans ce dernier genre de déterminations n'a même, la plupart du temps, qu'une utilité indirecte, et le but principal de la science des grandeurs est de servir subsidiairement à l'établissement de celle des rapports. Comme la tradition ne nous vient pas de l'antiquité par un seul courant, mais par plusieurs filets distincts et presque entièrement séparés, la première condition pour les coordonner en un système unitaire est de pouvoir rattacher toutes ces traditions l'une à l'autre par la communauté d'une graduation synchronique. C'est véritablement en cela que consiste le problème fondamental de la chronologie. Or, il est évident que dès que les distances par rapport à nous des faits contenus dans chaque tradition sont connues, les distances réciproques de ces mêmes faits en résultent immédiatement, et que nous nous trouvons ainsi en état de partager l'histoire dans toutes ses ramifications par zones contemporaines. Voilà le point de vue sous lequel la certitude, dans l'évaluation des grandeurs absolues, est le plus à désirer. — La position du genre humain à l'égard de la chronologie est à peu près la même que celle de chacun de nous à l'égard de la géographie : s'il s'agit de lieux voisins de nous, nous n'ignorons ni la distance qui nous en sépare, ni celle qui existe de l'un à l'autre; mais à mesure qu'il s'agit de lieux plus reculés, moins marquans, avec lesquels nos relations sont plus rares ou plus indifférentes, notre savoir s'amoindrit et devient moins sûr; nous sentons vaguement que les uns sont plus éloignés que les autres, mais sans pouvoir dire précisément dans quel rapport, et nous avons idée de longs trajets, sans être en état de désigner seulement le nombre de journées qu'ils embrassent : il y a des pays que nous nous contentons de nommer lointains, comme il y a des époques que nous nous contentons de nommer antiquité. Mais ce défaut de savoir sur des choses qui ne nous touchent que de si loin est sans aucun inconvénient pour nous, et personne ne saurait prétendre que dans l'état actuel du monde il pût être d'une utilité quelconque à un habitant de Paris, par exemple, de connaître exactement la valeur en lieues de poste de la distance qu'il y a de cette ville à Peking, ou de la Mecque à Ispahan.

La principale différence entre le temps et l'espace consiste en ce que l'espace est susceptible de prendre diverses figures, tandis que le temps est uniforme; nous pouvons donc nous comparer avec justesse, dans notre route à travers le temps, à un voyageur poussé dans une plaine sans bornes : s'il jette les yeux en arrière, il aperçoit d'abord les divers points qu'il a lui-même franchis, et, grâce à sa mémoire, la distance qui les sépare les uns des autres lui est familière; mais au-delà du lieu où il s'est levé et a commencé à marcher, il aperçoit d'autres points séparés par des espaces que ses pas n'ont jamais arpenté, et dont il ne peut évaluer que d'une manière estimative la grandeur; plus ces espaces s'éloignent, et plus sa vue devient impuissante à saisir les nuances qui les caractérisent, les traits qui les limitent, les dimensions qui leur appartiennent : le vague augmente avec l'éloignement, et le voyageur a beau faire effort d'attention et s'aider du secours des meilleurs instrumens, il y a une région plus ou moins lointaine où sa curiosité vient échouer, et où ses regards se perdent dans la ligne étroite d'horizon où se réfugie pour lui la perspective de l'infini. Apprenons donc à nous contenter de ce qu'il a plu à la Providence de nous laisser distinguer dans les champs du passé; visons à nous enrichir de moyens d'observation plus parfaits, à déterminer avec une précision sans cesse plus rigoureuse les distances et les situations respectives des monumens restés dans le lointain, à apprécier de mieux en mieux la configuration et la magnificence du tableau que l'histoire tient étendu derrière nous. Cette connaissance nous profitera peut-être en assurant aussi nos regards en avant, et en nous rendant capables de pressentir avec plus de discernement, à travers le rideau de poussière qui s'élève sous nos pieds à mesure que nous marchons, et barre notre vue, ce qui nous attend au-delà de l'endroit où nous sommes.

L'ensemble des recherches chronologiques se partage naturellement en trois grandes séries, comprenant la période antérieure à l'établissement du genre humain, la période antérieure à l'établissement de la tradition historique, et la période postérieure à cet établissement, c'est-à-dire à la période actuelle. Nous allons exposer succinctement l'ensemble des ressources à l'aide desquelles l'esprit humain peut aborder aujourd'hui chacun de ces sujets, et nous indiquerons rapidement les principaux résultats auxquels il est dès à présent parvenu.

De la chronologie géologique. — Les changemens qui ont pu se produire dans l'état général du ciel, antérieurement à notre observation directe, nous sont inconnus, et par conséquent la chronologie n'a rien à faire à cet égard; elle peut simplement, d'après les lois de la géométrie, fixer les positions respectives que les astres de notre système planétaire ont dû occuper de tous temps, si de tous temps ils ont été soumis aux mêmes conditions. L'empire de la chronologie est entièrement terrestre. Les faits relatifs à l'histoire du globe, dont le témoignage nous est resté, et dont par conséquent la science peut se proposer de déterminer, soit l'ancienneté absolue, soit l'ancienneté comparative seulement, sont des variations dans la forme des continens et des îles, des soulèvemens de montagnes, des modifications dans la partie extérieure du globe causées par des matières ignées ou par des matières de sédiment, des altérations de climats, enfin des apparitions ou des disparitions de diverses espèces de plantes et d'animaux. La marque de tous ces faits est en général consignée dans le sein des dépôts océaniques ou lacustres qui se sont formés dans le temps même où les faits en question avaient lieu, de façon que la détermination de l'âge des faits revient à celle de l'âge des dépôts. Cette dernière détermination est un des problèmes capitaux de la géologie.

Si à chaque instant il se déposait à la surface du globe une enveloppe nouvelle, s'étendant régulièrement d'un pôle à l'autre, et contenant l'empreinte, en leur lieu même, de tous les faits contemporains, le rapport des faits successifs se trouverait naturellement écrit dans l'ensemble de toutes ces enveloppes, et, pour connaître exactement l'ancienneté de ces faits, il suffirait de connaître la quantité de temps correspondant à la formation de chacune des enveloppes. L'écorce de la terre serait à proprement parler un livre renfermant par ordre chronologique tous les monumens de la grande histoire du passé. Pour y lire aussi sûrement que dans des annales manuscrites, il ne resterait plus qu'à déterminer clairement le sens de chaque signe, et le numéro d'ordre ou l'ancienneté de chaque feuillet.

Mais la supposition que nous venons de faire n'est pas complètement réalisée à la surface de la terre. Bien qu'il se dépose à chaque instant dans le fond des eaux qui la recouvrent de nouvelles couches minérales, ces couches ne représentent qu'en partie les feuillets dont il était tout à l'heure question. On ignore la valeur absolue du temps qu'elles ont mis à se former, et par conséquent aussi celle du temps qui

s'est écoulé entre la formation des unes et des autres. En outre, au lieu de se développer sur toute l'étendue de la terre en même temps, elles ne se produisent que dans certaines localités, et l'inconvénient causé par ce défaut d'universalité est immense : en premier lieu les faits qui se passent hors de la portée de ces couches ne s'y enregistrent pas; en second lieu, comme les couches sont disséminées par lambeaux, on ne peut plus constater, dans tous les cas, leur synchronisme par le simple fait de leur continuité; enfin comme elles se sont déposées, selon les temps, tantôt dans une localité et tantôt dans une autre, elles ne sont point superposées sans lacune l'une sur l'autre, et l'on ne peut plus conclure leur proximité chronologique du seul fait de la proximité de superposition.

Il y a donc des évènemens, tels que des éruptions de volcans dans le milieu des terres, par exemple, qui, n'exerçant aucune influence sur les régions inondées dans lesquelles s'effectue la suite des dépôts, demeurent hors des atteintes de la chronologie; mais en général ce dommage est peu grave, car il ne se passe pas sur la terre de phénomène un peu considérable qui n'aille jusqu'à l'Océan, et ne se marque de quelque manière dans les dépôts qui s'y font : s'agit-il d'un soulèvement de montagnes? le sol la contrée s'exhausse, l'Océan recule, et peut-être même de les couches qui s'y formaient sont-elles en partie redressées; d'une variation dans le climat? elle s'étend naturellement jusqu'au plus prochain littoral et y laisse quelque empreinte; d'un changement dans les espèces végétales ou animales? les courans d'eau qui traversent le continent enlèvent les débris de ces nouveaux habitans et les ensevelissent dans le sein de la mer. Les couches qui se sont formées sur le fond des eaux depuis les premiers temps renferment donc assez exactement, nonobstant leurs lacunes, tous les élémens de l'histoire physique de la terre.

Si les couches contemporaines étaient partout de même nature, ou si quelque caractère spécial, commun à toutes leurs parties, les différenciait des couches appartenant aux autres âges, rien ne serait plus facile que de remédier à l'embarras résultant du défaut de continuité, et de rapporter immédiatement chaque lambeau aux autres lambeaux du même temps déjà connus. Cette uniformité dans la composition des feuillets terrestres compenserait avantageusement les irrégularités de leur étendue. Bien que l'expérience, contrairement à l'opinion primitivement adoptée, ait démontré qu'il n'y a dans les dépôts successifs aucun caractère absolu, dérivant uniquement de leur situation dans le temps et indépendant de leur situation dans l'espace, c'est néanmoins sur certaines analogies inhérentes à tous les dépôts contemporains que l'on se fonde en effet pour établir la liaison de ces dépôts. La détermination de ces analogies et l'appréciation de leur véritable valeur constituent les plus grandes difficultés de la géologie. Plus les époques vers lesquelles on remonte sont anciennes, plus les causes générales ont d'empire sur la terre, et plus aussi les dépôts sont uniformes et d'une étude commode; mais à mesure que les temps se rapprochent, l'énergie des causes locales se développe, les dépôts perdent leur précédente constance, et malgré leur parenté chronologique, se diversifient et deviennent entièrement différens selon les lieux. Les synchronismes les moins patens sont donc les synchronismes modernes. — Considérons, par exemple, ce qui se passe aujourd'hui même dans le bassin de la Méditerranée. Dans le fond du vaste golfe où se verse le Rhône, s'amassent des galets et des sables agglutinés par le ciment calcaire que ce fleuve transporte; dans l'Adriatique, des couches de limon descendues des montagnes par le Pô et par ses affluens; dans la mer de Sicile, des couches de laves et de matières ignées produites par les volcans; dans les mers qui baignent l'Italie des couches de travertin : il y a, malgré la simultanéité de formation, dissemblance complète d'un point à l'autre; tandis que la différence d'âge, au contraire, n'empêche pas qu'il n'y ait les rapports les plus intimes entre les divers dépôts formés dans chacune de ces localités depuis les plus anciens temps de la Méditerranée actuelle. Cependant si les dépôts que l'on doit comparer sont situés à peu de distance l'un de l'autre, comme tous ceux de l'Adriatique, par exemple, il est certain qu'on leur trouvera des caractères communs qui permettront de les rallier aisément et par la seule inspection. C'est ce qui fait que dans un même pays, la similitude de constitution minéralogique est, en général, un indice suffisant de contemporanéité, tandis que d'un pays à l'autre cette similitude échappe entièrement, ou ne répand plus que des lumières douteuses. Ainsi, à première vue, il est aisé de prononcer l'identité de diverses parties du dépôt crétacé qui environne Paris, et il est impossible au contraire de prononcer, sur la seule apparence, celle de ce dépôt et du dépôt contemporain qui occupe une partie des Pyrénées.

Mais si, pour juger de la connexion chronologique des divers dépôts qui se forment aujourd'hui dans le sein de la Méditerranée, nous laissons de côté, comme insignifians, les caractères inhérens à la masse minérale pour chercher quelque autre caractère moins dépendant des localités et plus directement en rapport avec le temps, nous pourrons arriver à des fondemens plus certains. Trouvons, par exemple, dans les poudingues du Rhône une couche contenant des médailles romaines; trouvons d'autres couches, offrant la même particularité dans les travertins d'Italie, dans les scories de la mer de Sicile, dans les argiles de l'Adriatique, nous serons en droit d'affirmer, nonobstant la discontinuité et la dissemblance de composition, que toutes ces couches sont contemporaines, et datent de l'époque où les flottes romaines, affrontant les périls des combats et des tempêtes, naviguaient à la surface de ces mers. Consultons maintenant les effigies, comparons les couches renfermant des médailles du même temps, et nous nous verrons en état d'établir leurs relations synchroniques avec la plus stricte rigueur. Si des médailles appartenant au même règne existent dans une couche formée par les laves de l'Etna, dans une couche contenant la marque d'un naufrage, ou ailleurs parmi les débris d'un combat, nous serons autorisés à en conclure que cette éruption de l'Etna, que ce combat, que ce naufrage, sont du même temps. Si, au contraire, ces médailles sont d'époques différentes, et si nous avons quelque moyen de savoir dans quel ordre elles ont dû se succéder dans le commerce des hommes; si les premières, par exemple, sont de la république, les suivantes du commencement de l'empire, les dernières de la décadence, nous en conclurons tout aussi sûrement que tout à l'heure que ces divers faits, bien que relatifs à la période romaine, n'ont eu lieu que tour à tour, que l'éruption est plus ancienne que le naufrage, et celui-ci plus ancien que le combat. Et cette conclusion chronologique, si puissante par elle-même, sera encore corroborée, si l'expérience vient à démontrer qu'au-dessous de la couche marquée par le combat, on en trouve une autre contenant les mêmes médailles qui se montrent ailleurs parmi les traces du naufrage, et que, plus bas encore, il y en a une autre où sont ensevelis les mêmes objets qui, près de l'Etna, reposent dans la lave. — C'est là le grand procédé de la géologie pour constater la contemporanéité ou l'ordre de succession des divers dépôts soumis à ses recherches. Les fossiles sont des médailles à effigie variable, frappées d'âge en âge par les mains de la nature, et régulièrement disséminées de dépôt en dépôt.

La plus grande difficulté de l'emploi des fossiles dans les déterminations chronologiques provient de ce qu'ils ne forment pas un caractère d'une généralité absolue. Leurs indications sont plus dégagées de l'effet des causes locales que celles de la composition minéralogique, mais elles n'en sont pas cependant parfaitement indépendantes. La chro-

nologie n'est pas ici tellement souveraine qu'elle ne soit encore gênée par la géographie. Ainsi, ayant eu à comparer les divers dépôts formés durant la période romaine dans le bassin de la Méditerranée, nous avons compris qu'ils devaient être secrètement rattachés les uns aux autres par le moyen des médailles de cette période qui se trouvent disséminées dans leur sein ; cette opinion n'a rien que de plausible, car il est certain que cette mer a dû être sillonnée dans toute son étendue par des vaisseaux appartenant à l'empire romain, et que les mêmes médailles, par conséquent, y sont ensevelies sur les côtes de la Grèce, et sur celles de l'Espagne ou de la Syrie. Mais si notre comparaison avait dû s'établir entre les dépôts formés durant ce même temps dans la Méditerranée et dans les mers de l'Inde ou de la Chine, nous nous serions vus arrêtés dès l'abord par l'absence complète d'élémens. Il est constant que la navigation romaine ne s'est jamais étendue jusqu'en Chine, et que l'on ne saurait évidemment s'attendre à trouver dans les dépôts formés dans ces mers les mêmes médailles que dans les dépôts formés aux mêmes époques dans les mers d'Europe. Au lieu de rencontrer dans leurs étages successifs les marques des divers temps, tels qu'ils sont classés dans l'histoire de Rome, on n'y découvrirait que des marques relatives à une nomenclature chronologique entièrement distincte. L'observation nous enseignerait, par exemple, que certains dépôts sont contemporains de la dynastie des Han; mais bien que ces dépôts fussent réellement contemporains de ceux de la république romaine, rien ne pourrait nous le faire connaître, puisque nous ne saurions établir directement aucune liaison entre des monumens romains et des monumens chinois de cette époque. Nous n'aurions évidemment qu'une ressource pour parvenir à la solution de ce problème difficile : ce serait de tâcher de déterminer, par l'étude des changemens qui se sont opérés dans la civilisation générale de la Chine depuis la formation du dépôt en question, la quantité de temps qui a dû s'écouler entre cette époque et la nôtre, et de comparer les résultats de ce calcul avec ceux d'un calcul pareil sur l'âge du dépôt méditerranéen. Il n'est pas nécessaire d'insister sur le peu de certitude, et la difficulté d'une pareille méthode. Elle forme cependant, pour bien des cas, la seule base que la chronologie géologique ait encore inventée.

Les fossiles, comme nous l'avons dit tout à l'heure, sont pour le chronologiste des médailles frappées par la nature ; l'assimilation est aussi exacte que profonde : ces marques varient comme les médailles d'âge en âge, et, comme elles aussi, de pays en pays, et chaque temps en possède qui sont différentes de celles qui précèdent et de celles qui suivent, et qui le caractérisent particulièrement. La seule condition pour les transformer en un langage chronologique précis et facile à comprendre, est de les classer par rang d'âge, c'est-à-dire de déterminer quelles sont celles qui représentent chaque époque. Cette détermination, qu'il est aisé de faire là où la superposition est observable, devient authentique, et susceptible de généralisation dans certaines limites. Le travail peut être comparé à celui d'un grand vocabulaire, et il faut même entendre que ce n'est pas d'un vocabulaire simple qu'il s'agit, mais bien d'un vocabulaire polyglotte, dont les expressions varient selon les localités. Ce travail est immense, mais les élémens sur lesquels il repose sont certains, puisqu'ils ne sont qu'une déduction du principe fondamental des superpositions. Bien qu'il soit loin d'être achevé, puisqu'il est à peine au complet pour l'Europe, il a cependant déjà mis en évidence une grande loi : c'est que plus les dépôts sont anciens, et plus les fossiles qui les caractérisent sont uniformes en toutes régions; et que plus les dépôts sont modernes, plus leurs fossiles sont au contraire différens selon les lieux ; tellement qu'à l'expression de mêmes âges, sous les diverses latitudes, répondent des expressions entièrement distinctes; et que l'expression qui, dans un pays, représente un certain âge, peut en représenter un autre dans un autre pays. — On peut, pour continuer l'exemple que nous avons déjà employé, assimiler les fossiles qui sont ensevelis dans les dépôts anciens à des médailles disséminées par une puissance qui aurait primitivement régné sur toute la terre ; cet empire s'étant peu à peu partagé en empires plus restreints, de nouvelles médailles, issues de chaque nouveau centre de puissance, et réparties seulement dans chaque cercle spécial de navigation, auraient succédé aux premières ; et la division augmentant avec le temps, on aurait fini par avoir des médailles exclusivement réservées à chaque province, ou ne s'étendant qu'en petite quantité, par un reste de commerce, d'une province à l'autre. — Tandis que la chronologie des dépôts situés dans un même pays est à peu près également facile pour toutes les périodes, la chronologie comparée des dépôts situés dans les divers pays devient au contraire d'autant plus difficile qu'il s'agit d'époques plus voisines de nous. Ainsi il est certain que dans quelques milliers de siècles, si la population de la terre a changé ou s'est du moins notablement modifiée, il sera fort malaisé de prouver que les coquilles qui se fossilisent actuellement dans les dépôts du Nil, et celles entièrement différentes qui se fossilisent, à quelques lieues seulement de distance, dans le golfe Arabique, ont vécu dans le même temps, et de conclure par leur témoignage que les deux dépôts, disjoints et hétérogènes, dans lesquels on les rencontre, sont des dépôts contemporains. Cependant en remarquant qu'il y a peut-être quelque espèce de mollusque commune maintenant à la Méditerranée et à la mer Rouge et dont on ne retrouvera alors les dépouilles que dans ces deux dépôts, et en remarquant aussi que les débris des animaux terrestres de l'Egypte peuvent être accidentellement entraînés dans l'une des mers comme dans l'autre, on comprendra qu'il y a entre les deux dépôts, malgré leur profonde dissemblance, certains points de rapport par le moyen desquels leur synchronisme pourra plus tard se démontrer. Enfin s'il s'agissait de deux dépôts absolument privés de toute liaison naturelle, l'un dans la baie de Baffin, l'autre dans le golfe de Guinée, par exemple, il y aurait encore la ressource, précédemment indiquée, de constater l'étendue des modifications produites par le changement général du globe dans la zoologie particulière de chacune de ces contrées, et de considérer comme synchroniques les couches correspondant à des variations de même valeur.

Nous venons d'exposer les procédés à l'aide desquels on peut substituer dans les recherches chronologiques l'observation des fossiles à celle des superpositions. C'est néanmoins le principe des superpositions qui demeure toujours le point fondamental, et c'est sur lui par conséquent que doit se porter la plus scrupuleuse attention de la science. Les dépôts étant locaux et s'effectuant, selon les temps, tantôt dans un lieu et tantôt dans un autre, il en résulte que l'on ne saurait conclure que deux dépôts immédiatement placés l'un sur l'autre se sont immédiatement succédé dans l'ordre chronologique. Le premier dépôt terminé, il a pu s'écouler un espace de temps considérable avant qu'il ne vînt s'en faire un second au même lieu. Prenons un livre et déchirons-y çà et là les pages par tiers ou par moitié, deux pages qui seront en contact sur quelques points ne seront plus deux pages véritablement voisines, et l'on s'exposerait aux plus grossiers contre-sens si l'on pensait que les événemens historiques retracés sur la première page et sur celle qui la suit ne sont séparés les uns des autres par aucun intervalle. Il faudrait, avant de prononcer, rechercher les lambeaux intermédiaires, et souvent rétablir toute une série, dont on verrait les deux termes extrêmes se rapporter directement par quelques points aux deux pages dont la superposition avait d'abord failli nous induire en erreur. On

ne saurait donc être fondé à considérer les applications du principe des superpositions comme parfaitement certains, avant d'avoir entièrement achevé l'exploration de toutes les parties du livre, retrouvé et remis en ordre tous ses lambeaux quelques minimes et inappréciables à première vue qu'ils puissent être, déterminé en un mot toutes les interpolations qui doivent se faire. — Imaginons, par exemple, comme le fait quelque part M. Lyell, qu'en creusant au-dessous d'Herculanum nous trouvions dans un autre courant volcanique les ruines de quelque ancienne cité des Etrusques, en conclurions-nous qu'une grande et inexplicable révolution politique a instantanément anéanti la civilisation des Etrusques et fait asseoir à sa place celle de Rome impériale? Ne serait-il pas sage de nous abstenir, jusqu'à plus ample information, de rien décider sur la différence absolue des deux âges? et si plus tard, en creusant de la même manière au dessous de Pompeïa, on venait à y découvrir une ville datant du commencement de la république et donnant la clef de la transition lente et régulière de l'état des Etrusques à celui des Romains, n'aurions-nous pas sujet de nous repentir d'avoir jugé si témérairement, et institué d'immenses révolutions là où en réalité il n'y en avait point eu?— C'est là en plus d'une rencontre l'histoire des géologues : un dépôt est observé, les fossiles qu'il renferme sont étudiés, le tableau de la population végétale et animale est reconstruit; mais passe-t-on au dépôt immédiatement supérieur, voilà que tout diffère: les espèces qui existaient précédemment ne sont plus, d'autres espèces totalement distinctes ont pris naissance; métamorphose inouie! l'ancien monde a donc été anéanti, et du jour au lendemain un autre monde sorti de toutes pièces des mains du Créateur, s'est retrouvé debout sur la couche des ruines; la loi des révolutions violentes est donc la loi du monde! Mais que le cercle de l'observation s'agrandisse, que l'on vienne à découvrir plus loin un troisième dépôt que l'on n'avait point encore remarqué, et qui s'intercale entre les prolongemens des deux autres : ce dépôt consulté nous apprend que des milliers de siècles se sont écoulés entre les deux époques que l'on avait cru voisines; que les espèces anciennes n'ont point été détruites d'un seul coup, ni les nouvelles mises à leur place en un instant, et qu'il y a eu passage, succession, hérédité continue entre les deux mondes qu'on avait trop légèrement jugé indépendans et étrangers l'un à l'autre. La plus grande vigilance dans la coordination des dépôts, et la plus scrupuleuse réserve dans les conclusions, sont donc deux conditions de la plus haute importance, car sans elles la chronologie géologique est exposée à chaque pas aux plus capitales erreurs. La moindre lacune dans l'ordre régulier des couches se traduit par un abîme, et au lieu du cours majestueux et paisible de l'éternelle nature, notre esprit égaré n'aperçoit plus dans le grand livre terrestre que les traces de la lutte chimérique de la puissance de l'ordre contre la puissance barbare du désordre.

Nous avons cru devoir insister avec quelque gravité sur la détermination de l'ordre chronologique des époques, tant à cause de l'intérêt particulier de ce problème que parce qu'il est entièrement nouveau et propre à notre temps. On a pu entrevoir, à travers les termes généraux dans lesquels nous avons dû nous tenir, quelle est l'étendue des difficultés que l'on a surmontées, et quelles sont celles qui restent encore devant nous. Le problème relatif à la fixation de la grandeur absolue des temps n'est ni moins capital ni moins embarrassant que celui-ci. On peut même dire que sa solution est beaucoup moins avancée, car on connaît avec certitude la loi de succession, au moins pour certaines époques, tandis que l'on ne connaît que très vaguement et par une estime que l'on n'a pas même le droit de nommer approximative, la vraie grandeur des périodes. Aussi ce problème donne-t-il bien moins de prise que l'autre. L'incertain le remplit, et à peine découvre-t-on quelque moyen d'attaque, que l'on aperçoit aussitôt quelque obstacle momentanément invincible qui empêche de mettre ce moyen en usage. C'est une de ces places que l'on ne saurait enlever qu'après en avoir soumis plusieurs autres non moins fortes qui se trouvent postées devant elle et la défendent.

Si la vitesse d'accroissement des divers dépôts était connue, on pourrait, en mesurant l'épaisseur des couches successives, transformer par un calcul très simple cette échelle métrique en une échelle chronologique correspondante. Mais comme on ignore à la fois les circonstances qui ont déterminé la formation de la plupart des dépôts et celles au milieu desquelles ils se sont effectués, il est impossible de rien décider de précis, touchant la valeur du temps que chacun d'eux a dû employer à se faire. On peut toutefois regarder comme certain que la vitesse d'accroissement des divers dépôts a varié selon leur nature et selon leur époque, de sorte que l'on a au moins le droit de conclure que la même épaisseur ne répond pas toujours à la même durée, et que les découvertes que l'on pourrait faire relativement à des cas particuliers ne seraient nullement susceptibles de se généraliser et de s'étendre à tous les autres. S'agit-il, en effet, de dépôts calcaires, toutes les probabilités se réunissent pour attester que le temps nécessaire à leur formation sur une même hauteur a été différent selon qu'ils ont été produits par des encroûtemens d'eaux minérales, par des désagrégations de roches préexistantes, par des débris de coquilles ou des édifications de zoophytes; et lors même que l'on serait parvenu à déterminer exactement l'origine des dépôts en question, et ce qui dans chacun d'eux peut appartenir à chacune de ces causes, comme l'énergie des causes a évidemment changé selon les temps, on verrait le problème échapper encore à l'analyse. Cependant lorsque l'on réfléchit que la matière calcaire n'est soluble dans l'eau qu'en très petite quantité, qu'elle n'est point sortie du sein du globe par explosions, qu'elle s'est lentement élevée par les sources et lentement déposée dans le bassin des mers, soit par la précipitation directe, soit par les sécrétions animales, on ne tarde pas à trouver dans la contemplation de ces masses énormes de calcaire qui constituent les montagnes une base suffisante pour s'élever à la conception des plus immenses durées. Que de temps n'a-t-il pas fallu pour que l'Océan, qui ne peut tenir en dissolution que les matériaux d'un si mince dépôt, prît et abandonnât successivement les matériaux qui ont constitué des encroûtemens épais de tant de milliers de mètres! Que de générations des mollusques, que de siècles, disons-le hardiment, ne faut-il pas pour que les débris des coquilles tombées en poudre et accumulées l'une sur l'autre, puissent tapisser le fond de la mer d'une couche d'un mètre d'épaisseur, et l'observation nous révèle des entassemens de plusieurs milliers de mètres qui ne sont autre chose que cette poussière des morts! Que de milliers de siècles, disons-le plus hardiment encore, les eaux courantes, si rapides et si tumultueuses qu'on veuille les supposer, n'ont-elles pas dû demander pour arracher aux rochers et transporter dans le bassin des mers ces inconcevables amas de sables, de limons et de graviers, érigés çà et là par leurs tranches rompues en chaînes de montagnes! On évalue à sept ou huit mille mètres, d'après les observations faites jusqu'ici, l'épaisseur totale des dépôts qui se sont formés à la surface du globe depuis les plus anciens âges jusqu'au nôtre : estimons grandement, fixons à un mètre par siècle l'accroissement moyen de chacun d'eux, et nous verrons l'horizon de l'histoire terrestre reculer devant nos yeux jusqu'à une distance de seize cent mille ans! Il faut donc briser les barrières chronologiques dans lesquelles nos pères avaient enfermé l'histoire du monde, comme les astronomes ont rompu l'étroite voûte dans laquelle on leur avait emprisonné le firmament

Le calcul du temps nécessairement employé à la formation de chaque couche n'est pas la seule méthode applicable à la détermination de la durée des périodes antérieures à notre tradition. Les lois du refroidissement général du globe, mieux étudiées et plus assidûment suivies, nous offrent en perspective une autre méthode bien plus rigoureuse et bien plus élégante. Imaginons en effet que d'une part on ait dressé, par le moyen de l'analyse, une table successive des temps, à partir d'une ère fixe, avec les températures superficielles correspondantes, et que de l'autre, par l'observation des produits naturels aux époques représentées par les divers dépôts, on ait pu construire la table des températures moyennes de la surface lors de la formation de chacun de ces dépôts, il est évident que de la confrontation de ces deux tables résulterait immédiatement la chronologie exacte de tous les dépôts, et par conséquent aussi de tous les événemens dont ces dépôts nous ont conservé la mémoire. Mais ces travaux que la science, sans aucun doute, sera un jour capable de produire avec plus ou moins de perfection, ne sont pas encore réalisables. Nous ne sommes pas en état, comme nous l'avons déjà dit à l'article CHALEUR, de calculer les intervalles de temps qui se sont écoulés entre les divers états thermométriques du globe, parce que nous n'avons point encore recueilli les données desquelles on pourra conclure la valeur du refroidissement séculaire; et nous ne sommes pas non plus en état de déduire exactement de la seule inspection des fossiles le degré de la température superficielle, et à plus forte raison celui de l'excès de cette température sur celle qui, dans les mêmes circonstances géographiques, serait résultée de la seule influence du rayonnement solaire. Néanmoins en nous bornant à introduire dans les formules des limites générales, nous pouvons en tirer dès aujourd'hui assez de lumière pour dissiper les plus graves obscurités de la chronologie primitive. Il devient certain que des millions d'années séparent notre période de celle où la végétation tropicale fleurissait sous les pôles et sous les zones tempérées; que d'autres millions d'années consommées durant les grandes ardeurs de la terre ont précédé l'écoulement de ces derniers millions; et en voyant à la suite de ces longues durées la courte étendue qu'occupent nos annales, nous ne pouvons douter que nous ne soyons nés, comme le disent les brahmes, à l'aurore d'un autre âge. Semblable à la pousse nouvelle qui prend appui sur l'ancien tronc et s'élève au-dessus, notre histoire est encore en son germe, et de même que les précédentes, ce n'est que par des siècles de siècles qu'elle pourra s'épanouir. Cette contemplation chronologique du passé, quelque nuageuse qu'elle soit, ne nous est donc pas inutile, et nous pouvons nous consoler de ce qu'ignore notre siècle en mesurant la grandeur de ce qu'il sait déjà. Il est peut-être même permis, sans injure pour la puissance à venir de la science, de penser que la précision absolue dans le calcul des temps est destinée à demeurer éternellement, en dépit de nos efforts, dans le domaine inabordable de l'idéal. Mais est-il nécessaire au genre humain, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, de pouvoir minutieusement mesurer au pas de ses années tous les espaces que les champs du passé lui présentent? Les grandes appréciations suffisent aux grandes choses; et là où l'on compte les siècles par milliers, il n'est pas nécessaire de compter les minutes.

De la chronologie antéhistorique. — Le nom d'antéhistorique nous semble propre à caractériser la période qui s'est écoulée entre l'apparition du genre humain sur la terre et l'établissement des premiers monumens certains de son histoire. Les événemens de cette période, soit dans l'ordre physique soit dans l'ordre humain, se réduisent pour nous à un très petit nombre; et en effet, si l'on considère l'ordre physique, le temps écoulé est trop court, vu surtout l'état à peu près invariable des températures superficielles du globe, pour qu'il ait pu s'y produire des changemens d'une grande étendue; si l'on considère l'ordre humain, comme aucune conservation régulière des souvenirs n'est encore instituée, les événemens relatifs à l'histoire des premières sociétés, quelque intéressans qu'ils puissent être, demeurent noyés pour nous dans le silence de leurs contemporains, dans le vague des narrations mythiques ou dans l'irrémédiable incertitude des traditions orales. La chronologie n'a donc que peu de chose à faire dans cette période, et cependant, comme les élémens lui manquent entièrement, sa tâche y est peut-être plus difficile que dans toute autre.

Les événemens les plus marquans dans l'ordre physique, ceux du moins qui se sont le plus profondément gravés dans la mémoire des hommes par la terreur qu'ils leur ont inspirée, sont des inondations extraordinaires, dues vraisemblablement à des éruptions de lacs ou de mers intérieures. Bien que tous ces déluges aient nécessairement laissé leurs traces sur la terre, soit par le dépôt des alluvions qu'ils ont transportées sur leurs cours, soit par les entailles creusées dans les digues à travers lesquelles ils se sont précipités, la géologie ne s'est point encore particulièrement appliquée à l'étude des monumens de leur histoire. Il est probable cependant que des observations exactes sur le niveau primitif des lacs taris durant cette période, sur l'état des barrages rompus, sur le volume de ces anciennes eaux, sur la vitesse de leur écoulement, sur les débris de l'industrie humaine ensevelis dans les terrains charriés par elles, jetteraient la plus vive lumière sur ces singuliers phénomènes. Un travail sur le déluge de Noé, basé sur l'exploration des lacs desséchés qui occupent peut-être les vallées supérieures du Tigre et de l'Euphrate, et des alluvions qui constituent la grande plaine où coulent ces deux fleuves, serait certainement une des plus belles applications que l'on puisse faire de la géologie à l'histoire, et il n'est guère douteux que les monumens que l'on retrouverait, selon toute apparence, dans les fouilles, ne fussent de nature à fournir à la chronologie de grands secours : figurons-nous un Herculanum antédiluvien! Mais, comme nous le disions tout à l'heure, la chronologie des déluges ne repose que sur des témoignages par ouï-dire, et ne peut donner, par conséquent, aucune mesure absolue de la valeur des temps. On ne peut donc les classer qu'approximativement l'un à la suite de l'autre. Le plus ancien paraît être celui de l'Atlantide, dû apparemment, s'il est réel, à quelque abaissement de la croûte terrestre : suivant la supputation des prêtres égyptiens, il aurait eu lieu vers le centième siècle avant notre ère. Le déluge de Nu-oua, dans la vallée du fleuve Jaune, placé par la chronologie chinoise dans le trentième siècle, vient après celui de l'Atlantide. Celui de la Chaldée, mentionné par Béroze, le même sans doute dont le souvenir nous a été conservé par l'émigration hébraïque, tomberait, en raison de la différence des calculs fournis par les divers textes des livres hébreux, soit au vingt-neuvième soit au vingt-troisième siècle avant notre ère. Le déluge de la Samothrace remonte à une époque de la tradition pélasgique que l'on ne peut non plus déterminer avec exactitude. Celui de la Béotie, causé par le débordement du lac Copaïs, appartient également aux âges primitifs de la Grèce, et, malgré sa fixation par les chronologistes au dix-septième siècle avant notre ère, on est parfaitement libre de regarder comme flottantes les limites chronologiques entre lesquelles il est compris. Il y a sans doute eu encore d'autres déluges plus ou moins considérables dont on n'a nulle mémoire, soit qu'ils aient eu lieu dans des temps où le langage était à peine formé, soit que la population ait manqué dans les contrées où ils se sont produits. Leurs traces ne sont cependant pas entièrement perdues, et il est à présumer que, suivies attentivement par la géologie, elles pourront rendre plus tard quelque service aux calculs chronologiques de cette période.

Les événemens antéhistoriques de l'ordre purement humain sont d'un intérêt bien plus élevé que ceux dont nous venons de parler, et leur chronologie serait par conséquent bien plus essentielle à la philosophie; malheureusement toute évaluation rigoureuse est impossible à leur égard. M. La Place a établi mathématiquement, dans son Traité des probabilités, le degré de créance que mérite la tradition orale *, et montré par un calcul rigoureux la rapidité avec laquelle sa valeur décroît à mesure que la chaîne des témoignages augmente d'étendue : il suffit de la simple réflexion pour arriver au même résultat. Plus on est sceptique à l'égard des premières narrations des historiens, plus on est sage. Mais si notre foi dans la stricte réalité des faits transmis de générations en générations par la chaîne des témoignages doit être douteuse, combien donc ne doit-elle pas l'être plus encore à l'égard des vagues supputations de durée dont ces faits sont quelquefois accompagnés ! A quel respect scrupuleux envers les évaluations chronologiques a-t-on pu se croire astreint dans des temps où l'on ne pouvait point encore sentir tout l'intérêt dont elles sont dignes! Et comment se persuader que des peuples en état d'enfance aient été capables de conserver de mémoire des souvenirs d'une nature aussi abstraite, et qui, chez les peuples les plus civilisés, ne supporteraient pas hors de la consécration de l'écriture, un laps de quelques siècles sans tomber dans la plus profonde confusion. La lumière qui ressort des témoignages s'affaiblit à mesure que les intervalles qui la séparent de nous sont plus considérables, à peu près comme celle d'un flambeau qui nous semble s'éteindre à mesure qu'elle s'éloigne. Le temps a d'ailleurs, aussi bien que l'espace, ses nébulosités à travers lesquelles notre vue devient trouble. Il faut donc refuser tout crédit aux indications d'époques qui ne reposent pas sur des monumens contemporains et formels; et si l'on consent à leur accorder attention, ce ne doit être du moins qu'en se réservant une liberté illimitée d'examen à leur égard. Ces indications ne sont pas des certitudes, et la philosophie les livre à notre souverain jugement.

Les traditions de tous les peuples s'accordent sur ce point, que la barbarie a été l'état primitif du genre humain. En Egypte, il n'y a point de civilisation avant le règne de Ménès. En Chine, avant celui de Yeou-Tchao, on ignorait l'art de construire les cabanes; c'est l'empereur Soni-Gin qui fait connaître l'usage du fer, l'empereur Fou-Hi qui invente les premiers signes de l'écriture, l'empereur Hoang-Ti qui enseigne le labourage et la médecine. Représentons-nous la période comprise dans la tradition juive dans le nom d'Adam : c'est un temps de vraie sauvagerie; ce n'est qu'avec la période suivante, celle d'Abel et de Caïn, que commence l'agriculture et l'éducation des troupeaux; dans la période qui succède on bâtit; enfin plus tard on crée la musique, on invente le fer. Ne voit-on pas que le narrateur est obligé d'imaginer que Dieu donne lui-même à Adam et à sa compagne, comme à une espèce animale, leurs premiers vêtemens? Il y a donc consentement unanime sur ce sujet, et cela est important pour la chronologie qui peut dès lors s'en faire un appui. — Considérons en effet directement, et sans tenir aucun compte des dates fabuleuses de la tradition, combien de temps il a fallu aux hommes, dispersés dans l'origine par couples nus et sauvages, avant d'arriver à s'entendre, à se réunir, à créer successivement tous les arts. Que de siècles écoulés ne représente pas le seul fait de la transformation des espèces sauvages en espèces domestiques ! Que de bergers ont dû se suivre avant que les bœufs, les chèvres, les moutons, dépouillés par une éducation persévérante de leurs instincts et arrachés à leur agilité et à leur indépendance naturelles, aient été amenés à se grouper volontairement autour de l'homme en troupeaux lents et dociles ! Que de laboureurs, avant que les sèches graminées des plaines vierges, fécondées par l'influence de la culture, soient devenues notre froment et nos autres céréales ! Que de pas vagabonds et dépensés en pure perte, avant que l'on ait imaginé de ramasser des pierres et d'en faire des villes, de ramasser d'autres pierres et d'en faire des métaux, d'autres enfin, et d'en faire des monumens pour les générations futures ! Et si, comme tout porte à le penser, les langues sont d'institution humaine, quelle immense durée ne faut-il pas concevoir entre le langage par gestes et par cris de la brute, et le langage, même le plus grossier, par termes fixes et de convention ! Le temps nécessaire à l'achèvement de tous ces grands travaux du genre humain, pendant la période antérieure à l'histoire, échappe à une analyse rigoureuse; mais il est aisé de comprendre que la chronologie ne peut se dispenser d'ouvrir ici la plus large carrière aux spéculations de la pensée. Bien que le développement de la civilisation dépende de causes trop compliquées et trop nombreuses pour que ses lois, malgré les prétentions de la philosophie géométrique puissent jamais être fixées par le compas, cependant, si l'on considère avec un esprit droit quels ont été les progrès de la civilisation depuis l'époque de Moïse, par exemple, jusqu'à celle d'Auguste, et si on les met en parallèle avec les progrès qui ont eu lieu depuis l'époque primitive de barbarie jusqu'à celle de l'établissement des premiers monumens authentiques de la tradition humaine, comme ceux du règne de Yao en Chine, ou de la seizième dynastie en Egypte, on demeure convaincu que le temps consommé pour l'accomplissement de ces derniers progrès a dû être incomparablement supérieur à celui qui correspond aux progrès que l'on observe entre Moïse et Auguste, et même à tous ceux qui se sont produits depuis l'origine de l'histoire jusqu'à présent. Cette conclusion est même d'autant plus légitime, que le mouvement de la civilisation peut être assimilé avec raison à celui d'un corps mu par la pesanteur, et que la vitesse avec laquelle elle avance vers son but augmente incontestablement suivant une progression très rapide à mesure qu'elle s'en rapproche. La chronologie, par la seule observation de l'état des arts, peut donc s'élever à quelques évaluations générales touchant l'étendue de la période antérieure à l'histoire, et en contemplant les trente-cinq siècles qui se sont écoulés depuis Moïse jusqu'à nous, elle peut hardiment estimer à une somme décuple le temps qui sépare la naissance de Moïse de celle du genre humain. Si nous pouvions forcer le silence des faits, et ressusciter la mémoire des combats, des émigrations, des alliances de tant de peuplades barbares descendues l'une après l'autre dans la tombe au milieu de la nuit impénétrable des premiers âges, quel monde nouveau ne verrions-nous pas tout-à-coup surgir devant nous ! Le seul chapitre du livre de la Genèse où sont exposés le partage de la terre entre les diverses races, ainsi que les parentés des nations, renferme la substance d'une histoire infiniment plus vaste, plus compliquée, plus profonde que

* En désignant par $p_1, p_2, \ldots p_n$ les véracités des témoins successifs, par $\frac{1}{n}$ la probabilité absolue de l'événement, abstraction faite de tout témoignage, par y_r la probabilité de la tradition après r témoignages, l'intégration conduit à la formule

$$y_r = \frac{1}{n} + \frac{n-1}{n} \cdot \frac{(np_1-1)(np_2-1)\ldots\ldots(np-1)}{(n-1)^r}$$

En développant le second facteur, on reconnait aisément qu'à la limite il devient égal à zéro, et que la formule se réduit alors à $\frac{1}{n}$. L'autorité de la tradition orale va donc en s'affaiblissant successivement jusqu'à zéro, à mesure que son ancienneté va au contraire en augmentant.

Nous ne devons pas omettre de remarquer, en rapportant cette formule, qu'on arriverait à une toute autre expression de la probabilité du fait attesté, si, au lieu de considérer une chaîne traditionnelle simple, comme l'a fait M. La Place, on en considérait plusieurs concourant simultanément au même témoignage.

les annales réunies de tout l'univers connu. Comment la population de l'Inde se trouve-t-elle sœur de celle de l'Europe? d'où vient celle de la Chine? quelles ont été toutes celles de l'Amérique? Pourquoi Cham est-il maudit sur la terre? quels sont les enfantemens successifs de tous ces faits, dont les derniers résultats nous entourent sans que notre vue puisse plonger jusqu'à leur principe? Nous l'ignorons entièrement; mais nous pouvons aisément juger que tant de choses ne sauraient tenir dans l'espace d'une génération, et que les fabuleux enfans du patriarche n'ont pas semé les peuples sur la terre comme on y sème les moissons.

Les supputations chronologiques sur les temps antérieurs à l'histoire, quelque anciennes qu'elles soient, ne sauraient avoir, malgré leur caractère affirmatif, ainsi que nous l'avons déjà dit, aucune autorité : elles ne sont que des systèmes, et ne peuvent être raisonnablement considérées comme des monumens certains. L'histoire ne doit donc les consulter que pour s'éclairer de l'opinion que les divers peuples, suivant leur sagesse et leurs traditions, se sont faites de l'étendue des temps qui les avaient précédés. — La nation égyptienne, la plus respectable peut-être de toutes les nations antiques, ouvre sa chronologie au règne de Vulcain (Héphaistos); après ce règne commence celui du Soleil, dont la durée, telle qu'on la trouve fixée dans la Vieille Chronique, est de trente mille ans; au soleil succèdent les dieux ou demi-dieux et les trente et une dynasties antérieures à Alexandre, occupant en somme une durée d'environ dix mille ans. Qu'est-ce que ce règne fabuleux de Vulcain? qu'est ce que celui du Soleil? quelle était leur signification dans la pensée des créateurs de ces symboles cosmogoniques? Nous sommes, presque malgré nous, frappés de l'accord qui existe entre cette mythologie et les enseignemens modernes de la géologie; nous ne voudrions pas nous abandonner trop légèrement à l'idée que ces enseignemens pussent se trouver renforcés par l'appui d'une croyance aussi ancienne, et cependant il nous semble qu'il n'y a pas d'autre interprétation de cette histoire mythique, sinon que le règne de Vulcain est la période du feu, et le règne du Soleil celle de l'établissement successif des climats : à leur suite commence le genre humain, représenté par les dieux. La chronologie chinoise n'est pas plus ménagère du temps que celle de l'Egypte : d'abord Pan-kou gouverne le monde entier; à sa suite viennent les trois règnes des Hoangs remplissant un intervalle de quatre-vingt mille ans; puis l'empereur Yeou-Tchao, qui commence à faire naître la civilisation parmi les hommes. Les Brahmes tracent derrière nous dans le temps des traînées lumineuses encore plus gigantesques, leurs trois premiers âges du monde, le Crita youga, le Tetra youga, et le Dvrapara youga, embrassent ensemble une durée de 3 888 000 ans. Pour des esprits grossiers, de pareilles durées sont évidemment des abîmes analogues à ceux de l'éternité, et dans lesquels on se perd. L'auteur de la chronologie primitive des Hébreux, dont le but constant semble avoir été de donner aux peuples des idées nettes plutôt que des idées profondes, a senti la nécessité, pour rendre sa narration plus facile à entendre et plus simple, d'abréger partout la grandeur des temps. On dirait qu'il a serré le passé entre ses mains puissantes pour en chasser le temps inutile, et en réduire l'histoire à son plus strict résidu. Sa supputation des premiers âges du genre humain marche avec la même rapidité que celle qu'il fait des premiers âges du monde. En un jour les continens se soulèvent au-dessus de l'Océan, en un jour toutes les espèces qui habitent la mer sont créées, en un jour toutes celles qui habitent la terre y compris l'homme : l'histoire de l'homme commence; en une génération les troupeaux sont dressés et rassemblés, les travaux agricoles inventés; à la génération suivante les villes sont bâties; cinq générations de plus, on forge le fer, on coule le bronze, on possède le rhythme et les instrumens de musique; enfin dix générations ne sont pas achevées, que le monde est déjà tellement perverti par la corruption, que Dieu se voit obligé de le renouveler. Le déluge a lieu; une seule famille est sauvée; elle pullule, se répand, se divise le monde, donne naissance aux divers idiomes, et après un nouveau cycle de dix générations, au milieu des nations issues de cette souche unique et couvrant déjà la terre de leur prospérité, paraît enfin Abraham, le héros et le père du peuple juif. Certes il n'est personne qui, en examinant ce récit sérieusement et tout préjugé religieux mis à part, consentît à le considérer un seul instant comme méritant, sur le rapport de la chronologie, la moindre confiance. C'est cependant sur lui que s'appuient aujourd'hui encore la plupart des chronologistes dans leurs calculs touchant l'ancienneté du genre humain! tant il est vrai que l'homme demeure presque invinciblement attaché à ses croyances, quelque imparfaites qu'elles soient, tant qu'on ne lui en offre pas de nouvelles aussi positives que les premières.

N'existe-t-il donc pas quelque méthode scientifique qui puisse nous laisser au moins l'espérance de parvenir un jour à la détermination rigoureuse de la valeur chronologique de cette importante période? — Des deux procédés applicables à la mesure des temps dans la période géologique, un seul, celui qui se fonde sur l'observation de la croissance graduelle des dépôts, demeure susceptible d'emploi dans celle-ci, l'autre se trouvant nécessairement amorti par la fixité actuelle des températures terrestres. Mais, par compensation, l'étude des dépôts ayant à se porter non plus sur des faits accomplis, mais sur des faits qui se poursuivent encore, devient susceptible de beaucoup plus d'exactitude.

Les fleuves peuvent être considérés par le chronologiste comme de grandes sabliers; ils enlèvent à la surface des continens, par les innombrables ramifications dont leur partie supérieure se compose, des particules de sable qu'ils entraînent avec eux et déposent aux environs de leur embouchure où leur courant cesse. Comme l'écoulement de l'eau, et par conséquent aussi celui du sable, du moins pour un laps de temps considérable et en supposant l'état général de l'atmosphère invariable, est un phénomène régulier et constant, il en résulte que l'assimilation des fleuves aux sabliers est parfaitement fondée. Mesurons donc le volume du sable accumulé à l'orifice de ces grands instrumens, mesurons celui du sable qui s'écoule annuellement ou par siècle, les comparaisons de ces deux quantités nous donneront immédiatement la valeur du temps depuis lequel l'écoulement de l'eau a commencé. Or, si les eaux des continens ne ruissèlent dans les directions qu'elles ont maintenant, que depuis que les continens ont pris leur relief actuel; si le genre humain, comme semble suffisamment l'attester l'absence de ses débris dans les derniers dépôts soulevés, n'a pris naissance qu'à cette époque, il est évident que l'âge des fleuves ou de leurs dépôts nous représente exactement celui du genre humain.

La question se réduit donc à une simple expérience chronométrique; mais cette expérience offre encore plus d'une difficulté : comment mesurer le volume total des dépôts, puisqu'une grande partie de ces dépôts demeure ensevelie sous les eaux de la mer? comment fixer avec quelque précision, à moins d'observations suivies durant des années, la valeur moyenne de l'écoulement du sable? comment enfin démontrer avec une certitude parfaite, que les parties les plus basses de l'atterrissement ne sont pas d'une époque antérieure à celle du commencement du genre humain? A l'observation des volumes substituons celle de l'avancement graduel des rivages, l'expérience se simplifie : il suffit dès lors de connaître la distance du point où est aujourd'hui la mer, au point qu'elle atteignait dans l'origine et à l'un de ceux où, dans son recul progressif, elle s'arrê-

tait à une époque déterminée des temps anciens ; par un calcul facile on peut déduire de la proportion de ces deux avancemens, en supposant du moins leur marche régulière, la valeur du temps depuis lequel le dépôt a commencé à se former. Au lieu de calculer les avancemens, on peut même, si les circonstances le rendent plus commode, se contenter de comparer les exhaussemens progressifs du sol de la vallée par suite du limon déposé durant les crues. Quant au choix d'un bon instrument, c'est-à-dire d'une vallée ne contenant que des dépôts contemporains du genre humain, c'est à la géologie à en déterminer avec soin toutes les conditions, et à servir de guide à la chronologie.

Le Nil, connu et fréquenté depuis l'antiquité la plus haute, justement célèbre par la tranquille régularité de ses alluvions limoneuses, est un des meilleurs chronomètres que la science du temps puisse prendre. L'étude des monumens naturels de la vallée égyptienne n'est pas moins précieuse que celle de ses monumens d'architecture, et il n'est pas douteux que la limite à laquelle commence le véritable domaine de l'histoire ne soit repoussée fort loin dans le passé, lorsque les dépôts du Nil et les débris qu'ils renferment auront été scrutés et analysés avec toute l'attention qu'ils méritent. Mais il faut avouer que ce sujet, malgré son importance, a été à peine effleuré, même de notre temps, et que si nous sommes en état d'entrevoir beaucoup nous ne pouvons toutefois prononcer que sur bien peu. Aussi tout en louant, moyennant correction, l'exactitude de la méthode des attérissemens, ne prétendons-nous offrir que comme des à peu près très grossiers les résultats que la chronologie en a déduits jusqu'ici, particulièrement en ce qui touche l'Egypte. Les prêtres de Memphis enseignaient, suivant le rapport d'Hérodote, qu'au temps de Menès toute la vallée du Nil, à partir du lac Mœris, n'était qu'un vaste marécage se perdant insensiblement dans la mer ; d'année en année le sol, par les apports du fleuve, s'était élevé, et avait progressivement repoussé la mer jusqu'au point où on la voyait alors, c'est-à-dire jusqu'à une distance de sept journées de navigation. Hérodote, par l'inspection du terrain, tant les traces du phénomène sont patentes, estima lui-même qu'une partie du nôme thebaïque, jusqu'à trois journées au-dessus du lac Mœris, avait été formée de la même manière. Ainsi voilà une étendue de dix journées de navigation, c'est-à-dire d'environ 540 kilomètres, entièrement comblée par le Nil dès le temps d'Hérodote : et ce ne sont point seulement Hérodote et les prêtres de Memphis qui le déclarent, ce sont les témoignages les plus rigoureux de la géologie, témoignages appréciés de toute antiquité, qui en fournissent la preuve positive. Peu importe que Menès ait vu réellement l'Égypte au temps où la mer y entrait jusqu'au lac Mœris; peu importe l'incertitude de l'époque assignée à son règne par la chronologie sacerdotale; le fait principal est le remplissage de la vallée du Nil, et ce fait est établi par l'accord simultané de la géologie et de l'histoire. Or, en évaluant à 4 000 mètres par siècles, comme l'ont fait, d'après certains indices, Dolomieu, Cuvier et quelques autres, l'avancement progressif du Delta égyptien, il en résulte une valeur de 54 000 ans pour le temps écoulé depuis l'origine des attérissemens jusqu'au voyage d'Hérodote. Il est vraisemblable toutefois que ce calcul, que nous empruntons à un mémoire de M. Reboul, a besoin de corrections sévères. Il est évident, en effet, que la marche de l'attérissement a dû être beaucoup plus rapide dans le haut de la vallée, qui est encaissé, que dans la partie inférieure qui est au contraire évasée ; mais il faut remarquer aussi que la progression de 4 000 mètres par siècle, prise pour moyenne, est bien supérieure à la progression actuelle, et que cette erreur, opposée à la première, détermine dans le précédent calcul une sorte d'équilibre et en tempère entre certaines limites la fausseté.

L'exhaussement séculaire du sol de l'Egypte a été diversement évalué. M. Girard, d'après la profondeur de l'enfouissement du nilomètre d'Eléphantine, lui a donné une valeur de 13 centimètres. Mais cette valeur est certainement beaucoup trop forte pour pouvoir être considérée comme une moyenne, car si le sol s'élevait aussi rapidement, la plaine de Memphis, qui n'est qu'à 5 mètres au-dessus du niveau de la mer, n'aurait dû commencer à paraître que 2 000 ans environ avant notre ère, tandis qu'il y a des monumens qui attestent qu'elle est plus ancienne, et autorisent à penser qu'elle a au moins le double. En prenant donc pour valeur moyenne, comme il semble convenable de le faire, la moitié de la valeur précédente, on trouve qu'il a fallu une durée de 22 000 ans pour la formation du dépôt sur les 13 mètres d'épaisseur qui ont été mis à découvert dans les fouilles faites par l'armée française. Il est essentiel de considérer que ces 22 000 ans ne sont qu'un minimum indéçis, puisque le dépôt n'a jamais été traversé jusqu'aux parois du bassin sur lequel il repose, et que son épaisseur totale est, suivant toute apparence, de bien plus de 13 mètres ; mais il faut remarquer aussi que l'exhaussement du sol sous-marin, qui se continue sans interruption, suit nécessairement une autre loi que celui du sol émergé qui n'est soumis à aucun changement durant tout l'intervalle des inondations.

L'étude du Pô conduit à peu près aux mêmes conclusions que celle du Nil. Les alluvions de ce fleuve occupent une large plaine de 80 lieues d'étendue, prolongement, aujourd'hui comblé, de la mer Adriatique. Or, la progression de ce comblement, telle qu'on peut la déduire de la ville d'Adria, bâtie il y a 3 000 ans sur le rivage de la mer, et reculée maintenant de six lieues dans l'intérieur des terres, est d'environ une lieue pour 500 ans, ce qui donne 40 000 ans pour les 80 lieues déjà remplies.

On doit espérer que, lorsqu'on aura cultivé avec plus d'attention qu'on ne l'a fait jusqu'ici ce qu'on pourrait nommer la géographie dynamique, il en résultera la découverte de bien d'autres chronomètres, fondés comme ceux dont nous venons de parler, sur des causes de variation encore en activité à la surface du globe, et inconnues aujourd'hui. Parmi les deltas seulement, combien y en a-t-il que nous avons à peine regardés, et qui pourront plus tard nous servir ! Quelles lumières ne jettera pas sur la chronologie ancienne de tous les peuples l'observation exacte des débris enfouis dans ces grandes archives naturelles ! Ce genre d'enseignement n'est même pas le seul que nous puissions dès à présent entrevoir, et il en est plusieurs autres dont nous ne pouvons faire ici qu'une brève mention, et qui concourent également à nous fournir la preuve incontestable de la haute antiquité du genre humain.

Certaines vallées sont en train de se creuser, comme celles dont il vient d'être question sont en train de se remplir. La profondeur progressive des entailles qu'elles présentent est une horloge qui peut être employée à la mesure des temps de la même manière que la saillie des deltas. Une des plus célèbres cataractes du monde, celle du Niagara, digne de marcher de pair avec le Nil, a formé dans le plateau du sommet duquel ses eaux se précipitent, une entaille qui s'accroit tous les jours, et dont la profondeur actuelle est d'environ 13 000 mètres. Quelle est la valeur exacte de la vitesse d'accroissement ? Malheureusement, il n'y a pas, jusqu'ici, d'expériences suivies desquelles on puisse la conclure avec une certitude suffisante. Néanmoins les anciens habitans du pays s'accordant à estimer le recul de la cataracte à quelques pas par génération, on peut provisoirement l'évaluer à 30 ou 40 mètres par siècle, ce qui donne une valeur de trente à quarante mille ans pour le temps employé au creusement total.

Les dépôts formés par les volcans peuvent à la rigueur être invoqués par la chronologie de la même manière que ceux qui sont formés par les fleuves. Mais comme l'écoulement des laves est infiniment moins régulier que celui des eaux continentales, les calculs qui s'y appuient présentent aussi bien moins de sûreté. Il en est de même de ceux qui sont fondés sur la mesure de la décomposition variable des roches dures. Néanmoins, dans quelques siècles, lorsque l'on aura pénétré plus avant dans la connaissance des lois de la nature souterraine, lorsque la géologie possédera le tableau détaillé des éruptions des principales bouches ignivomes, et du volume de leurs déjections successives pendant un laps de temps considérable, on pourra probablement s'élever, relativement à l'époque des éruptions qui nous ont précédé, à des spéculations beaucoup plus rigoureuses que nous ne serions strictement en droit dès à présent de l'espérer. Il y a, comme on l'a depuis long-temps remarqué, un singulier rapport entre le mode d'accroissement des montagnes volcaniques et celui des végétaux phanérogames : le tronc de ces montagnes se compose, comme celui de ces végétaux, d'un massif conique, moins élancé il est vrai que celui des arbres, mais ramifié de la même manière par une série de cônes plus petits, et formé pareillement aussi d'enveloppes concentriques, successivement déposées l'une sur l'autre autour d'un rudiment central. Un mode de supputation, analogue à celui qui est employé pour calculer l'âge des arbres, peut donc être également appliqué, sauf les différences, au calcul de l'âge des volcans, et la science sera peut-être un jour assez puissante pour traiter victorieusement cet épineux problème. Mais en attendant des évaluations plus précises, la seule contemplation de la masse énorme de certains volcans doit suffire pour nous donner une première idée de la suite immense de siècles qu'il a fallu pour que, d'éruption en éruption, les couches de laves et de scories, accumulées l'une sur l'autre, aient pu parvenir à former un aussi prodigieux monceau. Le massif de l'Etna, composé, comme on peut le voir dans les profondes fissures qui le traversent, de feuillets successifs lentement déposés l'un sur l'autre, présente aujourd'hui environ dix lieues de diamètre à sa base et trois mille mètres de hauteur. S'il a fallu cinq mille ans aux baobabs étudiés au Sénégal par Adanson, plus de temps encore, selon l'estime de M. De Candolle, au cyprès de Chapultepec pour parvenir à leur taille actuelle, trouvera-t-on téméraire de calculer, en tenant compte autant que possible à vue d'œil, des différences de la croissance végétale et de la croissance volcanique, qu'il n'a pas fallu, depuis la fin de la période tertiaire, moins de cinquante mille ans au tronc de l'Etna pour parvenir à ce diamètre et à cette hauteur !

De la Chronologie historique. — Les monumens contemporains des événemens auxquels ils se rapportent sont, pour la période historique aussi bien que pour les périodes précédentes, les principes fondamentaux de certitude. Les dates transmises par les historiens n'ont de valeur qu'à la condition que ces historiens soient dignes de foi, et qu'il soit manifestement établi qu'ils ont été en position de fonder leur opinion sur des monumens authentiques existant de leur temps. Ces conditions faisant défaut, les calculs chronologiques, quelle que soit leur ancienneté, rentrent entièrement dans la classe des propositions systématiques, et demeurent soumis, comme toute hypothèse, au libre empire de la critique. Et, en effet, dès que l'on cesse de s'appuyer sur des autorités contemporaines des faits, et par conséquent, suivant toute probabilité, bien informées, on se trouve nécessairement réduit soit aux suppositions, soit aux combinaisons hasardeuses, soit aux vagues et incertains enseignemens de la tradition orale. Les seuls monumens que la chronologie puisse considérer comme capables de produire la certitude mathématique, sont donc les inscriptions, les médailles, les actes manuscrits publics et privés, les récits des écrivains contemporains. On doit y joindre les monumens postérieurs lorsqu'ils sont empreints d'un caractère inattaquable de franchise et de véracité, et surtout lorsque leur accord sur certains points avec des monumens authentiques vient augmenter la probabilité de leur exactitude pour tous les points du même ordre. Ainsi les listes de Manéthon, par exemple, composées par un écrivain respectable, rédigées sur l'autorité des archives des temples, vérifiées pour divers points de la seizième dynastie et des dynasties suivantes par le témoignage de monumens contemporains encore subsistans, méritent certainement d'être acceptées par la chronologie comme authentiques, du moins à partir de la seizième dynastie; tandis que la chronique de Paros, dressée par une main inconnue, sans autre fondement pour tous les temps anciens, que des traditions vagues et poétiques, dépourvue de l'approbation patente de ses contemporains, ne saurait en aucune manière jouer dans la chronologie grecque le même rôle que les listes de Manéthon dans la chronologie égyptienne. Quant à la valeur des temps écoulés depuis chaque époque jusqu'à nous, elle se trouve déterminée par la coordination des faits postérieurs. Il existe cependant certaines informations extrêmement précieuses, qui portent en elles-mêmes, et indépendamment de toute information auxiliaire, l'expression de la distance des faits par rapport à nous; ce sont les observations astronomiques relatives aux événemens célestes variables et clairement déterminés, tels que les éclipses, par exemple : la science permettant d'assigner rigoureusement dans toute l'étendue du passé les époques correspondant à ces divers phénomènes, il en résulte que la situation chronologique des faits mis en rapport avec eux par leurs contemporains devient véritablement géométrique. C'est ainsi que Ptolémée nous ayant transmis dans ses Tables une suite d'observations remontant jusqu'au huitième siècle avant notre ère, et caractérisées par l'année des règnes auxquels elles appartiennent, la position précise de chacune de ces années dans les siècles passés, et par conséquent aussi du commencement de chacun de ces règnes, n'est plus qu'une simple affaire de calcul. Mais Ptolémée ne mérite notre confiance que parce qu'il a eu sous les yeux, pour la construction de ses Tables, des recueils contemporains des faits, et soigneusement conservés dans les observatoires, tandis qu'Aratus, par exemple, donnant la description de l'état du ciel au temps des Argonautes, ne saurait jouir d'aucun crédit, puisqu'il n'avait certainement aucune notion directe des observations attribuées au centaure Chiron.

Les indications chronologiques éparses dans les monumens anciens étant relatives à certaines ères, ou exprimées en raison de certaines divisions particulières du temps, il est nécessaire, pour en faire usage, de pouvoir les rapporter à un système commun, et par conséquent d'être versé dans la connaissance des divers systèmes de supputation sur lesquels ces indications sont fondées. Cette connaissance, qui est essentielle, bien que d'un ordre secondaire, est parfaitement analogue à la connaissance des divers idiomes des temps antiques. Ses principes généraux ont été exposés aux mots Année et Calendrier : nous n'y insisterons donc point ici, non plus que sur la discussion des monumens historiques sur lesquels l'ensemble de la chronologie repose. Nous aurons atteint notre but lorsque nous aurons montré quels sont, dans chaque tradition, les points à partir desquels commencent les certitudes dans le compte du temps.

Les annales de la Chine remontent au-delà du trentième siècle avant notre ère. Le règne de Fou-hi est de 3468; mais on ne peut guère regarder cette date comme parfaitement sûre, non plus que celle de 2608 pour Hoang-ti, qui fit élever le premier observatoire. Il ne paraît pas que

l'on soit en droit de considérer l'histoire de la Chine comme certaine avant le règne de Yao, qui est de l'an 2337. Il est constant par le Chou-king, écrit au temps même de Yao et de son successeur, qu'il y avait en Chine dès cette époque des colléges, qu'on savait composer en vers, qu'on avait observé la position des équinoxes et des solstices par rapport aux étoiles, qu'on connaissait une année de 365 jours et un quart, qu'on fabriquait des métaux, des ouvrages en vernis, des étoffes de soie. L'état social était évidemment assez avancé pour permettre une tradition authentique. Aussi existe-t-il plusieurs écrits conservés avec vénération de siècle en siècle par les lettrés depuis ces temps reculés. A partir de Yao jusqu'à nos jours, les annales de la Chine n'offrent pas une seule lacune; les successions des empereurs et les événemens généraux des règnes de chacun d'eux y sont enregistrés avec tous les caractères d'une loyale et scrupuleuse fidélité. Malheureusement l'histoire de la nation chinoise ne se trouve que très rarement mêlée à celle des autres nations, de sorte que sa chronologie demeure à part comme un monument solitaire, et ne jette que de faibles ou inutiles rayons sur les chronologies qui nous touchant de plus près nous intéressent davantage.

Les certitudes de la chronologie égyptienne remontent presque aussi haut que celles de la chronologie chinoise. La découverte des documens sur lesquels elles reposent ne date que de notre siècle, et forme une de ses plus glorieuses conquêtes. (Voy. Champollion.) Nous possédons et nous pouvons maintenant déchiffrer des inscriptions de la seizième dynastie, c'est-à-dire du vingt-deuxième siècle avant notre ère. Nous en avons d'autres appartenant aux dynasties suivantes, et contemporaines comme celles-ci des monumens qui les portent. Nous avons recueilli sur les manuscrits, et parmi les bas-reliefs gravés sur les murailles des temples, des listes généalogiques de rois postérieurs et de rois antérieurs à cette seizième dynastie. De sorte que, même en abandonnant comme non authentique tout témoignage non contemporain du fait auquel il se rapporte, nous tenons dès à présent sous notre main les élémens relatifs à la détermination des temps historiques de la tradition égyptienne pendant une durée de plus de quarante siècles, à partir de nous. C'est sur les rives du Nil que dorment dans le silence de leur mytérieuse écriture les véritables archives de l'antiquité humaine; le peuple égyptien est descendu dans la tombe, mais ses temples sont autant de monumens funéraires dont les épitaphes remplacent pour nous la parole du mort: redoublons donc d'efforts pour entendre les leçons que ce peuple vénérable a gravées avec tant de soin sur la pierre en vue de la postérité, et, instruits par cette révélation, nous nous verrons en état de pénétrer dans une profondeur, jusqu'à présent inaccessible, des temps passés.

Quoique notre ignorance en ce qui concerne l'Egypte soit encore bien grande, la chronologie de cette nation nous offre cependant dès à présent un appui unique, et que nous avions vainement cherché autre part. C'est à cette auguste chronologie qu'appartient véritablement le privilége de former l'axe principal de la chronologie universelle, et c'est autour d'elle que viendront successivement s'enter toutes les autres. Aux lumières sans cesse plus vives, nous avons le droit de l'espérer, qui jailliront des monumens, il faut joindre avec respect celles qui nous sont fournies par les débris de la grande histoire égyptienne de Manéthon Ses listes généalogiques et chronologiques constituent précisément, grâce à un fortuné hasard, tout ce qui nous en est resté. Confirmées par leur concordance avec les monumens authentiques découverts de nos jours, rédigées d'après les ordres de Ptolémée Philadelphe, sur l'ensemble des documens historiques existant de son temps, et par les soins du grand-prêtre, conservateur des bibliothèques sacrées de l'Egypte, ces listes offrent à la science toutes les garanties que sa sévérité impose. Elles commencent à l'origine de la première dynastie, 5868 avant notre ère, et donnent, à partir de cette époque jusqu'à celle de la conquête d'Alexandre en 332, la suite complète des dynasties et des princes qui les composent. Mais, comme nous l'avons déjà dit, ce n'est malheureusement qu'à partir de la seizième dynastie, 2272 ans avant notre ère, qu'on peut, en vertu des conditions mathématiques de la certitude, leur accorder pleine confiance. Jusque là dépourvues de la sanction des monumens, elles n'ont d'autre valeur que celle d'un système, système dont la conformité avec l'opinion commune de l'Egypte est à la vérité démontrée par les listes semblables retrouvées sur les anciens temples, mais qui, ne reposant sur aucune preuve que la croyance de ses auteurs, ne saurait, à cause de cela, prétendre à aucune autorité absolue.

On ne peut évaluer le temps avec quelque rigueur dans l'histoire juive qu'à partir de l'époque d'Abraham. Au-delà de cette époque, malgré les indications contenues dans le livre de la Genèse, la science est sans appui. Non seulement les assertions de l'écrivain sacré ne sont soutenues par aucun monument, et portent partout l'empreinte évidente du caractère fabuleux, mais les textes eux-mêmes ne présentent aucune garantie. Il en existe trois à peu près également authentiques, et entre lesquels il serait impossible de choisir avec certitude, et tous trois nous offrent des nombres différens. Le texte hébreu compte d'Adam au déluge 1656 ans, le texte samaritain en compte 1307, et celui des Septante 2242; entre le déluge et Abraham il y a, suivant le texte hébreu, 292 ans, et suivant le texte samaritain il y en a 650 de plus. La chronologie, lors même que le texte primitif serait jugé valable, ce qui n'est pas, serait donc dans l'impuissance, par le vice des textes qu'elle possède, de rien fonder de précis sur cette autorité. A partir d'Abraham, les annales du peuple juif prennent un caractère de plus en plus historique, et l'on peut essayer d'en classer les époques à l'aide des documens que l'on y rencontre. Mais les données ne sont cependant pas assez rigoureuses pour fournir des résultats certains; et comme il y a place à l'arbitraire, les chronologistes sont loin de se trouver d'accord. Chacun a son système. Marsham compte 880 ans de la sortie d'Egypte à la captivité, le P. Pezron en compte 1343; ce dernier auteur place la naissance d'Abraham en 2435 avant notre ère chrétienne, M. Champollion-Figeac en 2144, Eusèbe en 2044, d'autres la rapprochent encore davantage. Il y a donc, dans les écritures hébraïques, sous le rapport du temps, des incertitudes que l'on ne saurait lever, à moins de prendre appui quelque autre part. L'arrivée des Hébreux en Egypte, dès le principe de leur histoire, nous fournit heureusement une époque de contact à l'aide de laquelle on peut essayer de déterminer exactement le point de départ de la chronologie juive, en le rapportant à un point connu de la chronologie normale de l'Egypte. Les indications données par les Juifs touchant l'époque de Jacob, bien que dépourvues de précision, suffisent cependant pour montrer irrécusablement que ce patriarche a dû vivre du vingtième au dix-huitième siècle, c'est-à-dire au temps de la domination des pasteurs en Egypte. Ce rapprochement, qui est d'une haute importance, est confirmé de la manière la plus explicite par la narration des Juifs. D'abord, il est évident que la présence de conquérans barbares peut seule expliquer le fait de la surintendance de l'Egypte confiée à un esclave étranger, tel que Joseph. Mais l'empressement avec lequel le Pharaon accueille la famille de Joseph, c'est-à-dire une colonie de pasteurs venant s'établir en Egypte avec leurs habitudes nomades et leurs troupeaux, rend encore plus manifeste que ce roi est un pasteur, et non point un véritable Egyptien. L'opposition entre le souverain et le peuple subjugué

se fait partout sentir dans le cours du récit; l'historien convient que les Egyptiens détestent et méprisent les pasteurs, refusent de s'asseoir à table avec eux, et nous apprenons en même temps que le roi possède de vastes troupeaux qu'il affectionne, et désire savoir quels sont parmi les frères de son ministre les plus habiles bergers pour leur en confier le soin. Il est inutile d'insister là-dessus davantage. Mais à quelle époque de la domination des pasteurs doit-on placer Joseph? C'est ici que l'incertitude recommence. Eusèbe porte la naissance d'Abraham au commencement de la seizième dynastie : nous croyons que son opinion, correction faite de l'erreur qu'il commet sur la durée de la dix-septième dynastie, doit être conservée *. La naissance d'Abraham serait donc de 2272 avant l'ère chrétienne; l'intervalle entre la naissance d'Abraham et celle de Joseph, tel qu'on le déduit clairement du texte de la Genèse, est de 250 ans; et comme Joseph devient ministre à trente ans et meurt à cent dix, il s'en suit que son ministère s'étend de 1992 à 1912, c'est-à-dire occupe précisément le milieu du règne des pasteurs, et se termine 90 ans avant sa fin. Il nous semble difficile de rapprocher davantage l'époque d'Abraham, car on diminue d'autant l'intervalle qui sépare la mort de Joseph de l'expulsion des pasteurs, et alors les temps ne cadrent plus que difficilement avec les faits. En effet, en 1822, lors de la restauration de la dynastie Thébaine, il faut nécessairement admettre que les descendans de Jacob formaient déjà une tribu nombreuse; l'Exode le déclare expressément. — « Il se leva sur l'Egypte, dit l'historien juif, en partant de la dix-huitième dynastie (Ex., ch. 1), un roi nouveau qui ne connaissait point Joseph, et il dit à son peuple : Voici, le peuple des enfans d'Israël est nombreux et plus fort que nous. Opprimons-le prudemment de peur qu'il n'augmente, et que, se joignant à nos ennemis, il ne se mette en guerre contre nous. » — Sans croire que les Hébreux fussent réellement plus puissans que les Egyptiens, la politique des Pharaons Thébains à leur égard doit nous faire penser que ces familles de pasteurs constituaient déjà une caste considérable. En comptant cinq enfans par génération, ce qui n'est pas exagéré pour une population de pasteurs vivant dans l'abondance, la descendance des 70 chefs de famille entrés en Egypte sous Joseph se serait élevée, à l'époque de la chute des pasteurs, à 8750 têtes, nombre suffisant pour expliquer d'une part les méfiances du gouvernement égyptien, et de l'autre la proportion de deux sages-femmes seulement pour le service des naissances. La sortie d'Egypte serait alors de 1770, un peu avant les affaires d'Ethiopie. Nous espérons que l'on nous pardonnera les courts développemens dans lesquels nous avons cru nécessaire d'entrer pour justifier la date que nous assignons à la naissance d'Abraham, et par laquelle l'ajustement de l'histoire juive avec l'histoire égyptienne nous semble se faire mieux que par toute autre. Il nous resterait à faire voir, par la discussion des textes, comment les autres époques de l'histoire juive se coordonnent autour de celle-ci, et remplissent exactement l'intervalle de l'ère d'Abraham à celle de Jésus-Christ; mais c'est un travail dans lequel ce n'est point ici le lieu d'entrer.

L'antiquité des Chaldéens est à peu près la même que celle des Juifs; ce sont deux peuples de même sang, et de même berceau. Les historiens les plus dignes de foi rapportent que les Chaldéens, à l'époque de la conquête d'Alexandre, possédaient des observations astronomiques remontant à une antiquité de plusieurs milliers de siècles. Une analyse rigoureuse a rendu très plausible l'authenticité de ces rapports, en prouvant que les unités de temps dont il y était question étaient des jours et non pas des années véritables. La chronologie chaldéenne rentre ainsi dans ses véritables limites. Epigène, sous Ptolémée Philadelphe, donne aux archives astronomiques de l'observatoire de Babylone une antiquité de 720000 ans, c'est-à-dire, en faisant la réduction, de 1971 ans, ce qui s'accorde avec le témoignage donné d'autre part par Callisthène, qui faisait remonter ces mêmes observations à 1903 ans à partir de la prise de Babylone par Alexandre. La fondation de l'observatoire des Chaldéens daterait donc de l'an 2235 avant notre ère. Ici encore, malgré notre discordance avec Eusèbe, qui place le règne de Ninus en 2087 seulement, nous trouvons une nouvelle confirmation de notre opinion touchant l'époque d'Abraham; car ce patriarche, que l'on considère unanimement comme contemporain des premiers rois d'Assyrie, appartient précisément, selon notre calcul, à la même époque que les observations chaldéennes dont les astronomes grecs nous donnent témoignage. Depuis cette haute antiquité jusqu'à l'ère de Nabonassar, 747 ans avant la nôtre, la chronologie des rois d'Assyrie ne présente pas une certitude parfaite; les listes de Bérose sont cependant à peu près d'accord avec les évaluations des astronomes grecs (V. Babylone); mais à partir du règne de Nabonassar jusqu'à celui d'Alexandre, cette chronologie devient au contraire parfaitement authentique par suite des observations astronomiques consignées dans l'Almageste.

Les antiquités grecques demeurent ensevelies sous des nuages que la chronologie n'a pas la force de dissiper. La tradition, en ce qui concerne ces temps, est presque uniquement symbolique, et les faits demeurent compris entre des limites tellement vagues, que l'on n'a aucun moyen de déterminer leur époque. Il est bien démontré aujourd'hui que l'on doit considérer chronologiquement ce que l'on a nommé les héros non comme des générations ordinaires, mais comme des périodes d'une longueur inconnue, et qu'il n'y a authenticité suffisante ni dans les synchronismes de cette époque, ni dans les listes traditionnelles de souverains et de magistrats. Néanmoins, si, comme tout concourt à le rendre probable, l'arrivée d'Ægialus et d'Inachus dans le Péloponèse se rattache à la grande commotion causée dans le Levant par le déplacement des peuples désignés sous le nom de Pasteurs, la chronologie égyptienne venant alors à l'aide de la chronologie grecque, on peut rapporter avec vraisemblance au vingtième siècle avant l'ère chrétienne l'origine des premières monarchies de la Grèce. Mais relativement aux époques subséquentes, on retombe dans un vague complet. Pour calculer celle de la prise de Troie, par exemple, la méthode la plus ordinaire, en laissant à part la discussion des textes d'Hérodote, est la suivante : Léonidas est regardé comme le dix-septième descendant d'Aristodème; Aristodème, suivant une tradition plus que douteuse, était l'arrière-petit fils d'Hercule; en évaluant chacune de ces vingt et une générations à 33 ans et demi en moyenne, Léonidas se trouve séparé d'Hercule par un intervalle de 697 ans, et en retranchant 33 et demi pour la vie du demi-dieu, que l'on suppose antérieur d'une génération à la prise de Troie, on obtient 664 ans pour la valeur du temps écoulé entre la prise de Troie et la bataille des Thermopyles, ce qui porte le premier de ces événemens à l'an 1144 avant notre ère. Quelques chronologistes remarquant qu'à Lacédémone il était défendu de se marier avant 36 ou 37 ans, comptent 37 ou même 40 ans par génération, ce qui les porte à reculer la prise de Troie soit à 1220, soit à 1270 avant notre ère. Newton observant que les élémens sur lesquels ce calcul se fonde représentent non pas des générations vagues, mais des règnes successifs, ce qui est bien différent, estime en moyenne d'après le compte des règnes des rois de France et d'Angleterre, la durée de chaque règne à 20 ans, et trouve par, là que la prise de Troie est de l'an 900 seulement. Il y a

* En plaçant, comme le fait Eusèbe, la naissance d'Abraham à 2044, ce serait sous la dix-huitième dynastie, après l'expulsion des pasteurs, que tomberait le ministère de Joseph ce qui est inadmissible.

aussi un autre calcul de Newton sur la position de cette importante époque, basé sur ce qu'au temps des Argonautes le centaure Chiron, astronome de l'expédition, reconnut que l'équinoxe du printemps tombait en une certaine partie de la constellation du bélier; comme, en vertu du mouvement de précession de l'équinoxe, les colures se sont trouvées dans cette position l'an 935 avant notre ère, c'est vers cette époque qu'il faudrait placer le voyage des Argonautes, et par conséquent vers 900 la guerre de Troie qui n'en est séparée que par l'intervalle d'une génération. Or, non seulement la vérité de l'observation attribuée à Chiron par des témoignages postérieurs est extrêmement douteuse, mais il suffirait que l'équinoxe, désignée par la narration poétique comme placé dans le dos du bélier, au lieu d'être exactement dans l'étoile des reins, comme le suppose Newton, eût été près de l'étoile de l'origine de la queue, pour qu'il y eût, dans le résultat final du calcul, une différence de plus de 1500 ans.

Il nous a paru utile de toucher en passant ces détails, afin de manifester clairement le peu de rigueur historique que possèdent les évaluations adoptées par les chronologistes à l'égard des anciennes époques de la Grèce. Les premières certitudes, dans cette direction, ne commencent qu'à partir de l'ère des olympiades, c'est-à-dire de l'érection régulière des monumens olympiques. Cette ère, signalée par la statue élevée à Corœbus, le premier vainqueur couronné dans les jeux, répond à l'an 776 avant la nôtre.

La chronologie romaine est encore plus incertaine que la chronologie grecque. Les antiquités du Latium reposent dans une obscurité impénétrable, et il est impossible de décider, même approximativement, en quel temps Rome a ét éfondée. Si l'on essaie de remonter de Rome à Troie par l'émigration troyenne et la descendance d'Enée, on conserve, à l'égard de la fondation de la ville latine, le même vague qu'à l'égard de la destruction de la ville asiatique, et l'on demeure sous le poids d'un doute que rien ne lève; si l'on essaie au contraire de descendre par la chaîne des rois jusqu'au temps de la république, on ne tarde pas à reconnaître que cette chaîne est aussi fabuleuse et aussi peu sûre, chronologiquement parlant, que la chaîne héroïque de la Grèce. Néanmoins on s'accorde communément à placer la fondation de Rome soit à la fin de la septième olympiade, suivant le calcul très problématique de Caton l'ancien, soit au commencement de la huitième, c'est-à-dire en 753, suivant le calcul de Varron, qui n'est guère plus solide. Mais c'est une date purement de convention, et destinée à satisfaire ceux qui commencent à apprendre l'histoire, et en général ceux qui demandent à toute force et pour toutes les périodes du passé des évaluations rigoureuses. La chronologie romaine ne commence sérieusement qu'avec la suite des consuls.

Nous ne nous occuperons pas de la chronologie de la période moderne. Ses déterminations prennent d'autant plus de certitude que les temps qu'elle a en vue sont plus voisins de nous, et nulle part il n'y a un doute assez important pour mériter d'être exposé ici. Loin de redouter que l'on nous fasse reproche de cette réserve, nous avons plutôt la crainte que l'on nous accuse d'être entré, au sujet de la chronologie, dans des développemens trop étendus. Cependant, si l'on veut bien considérer quelle est la gravité des déductions de cette science tant à l'égard de la Genèse qu'à l'égard du genre humain, si l'on fait réflexion que les notions relatives à la vraie grandeur du temps appartiennent à notre siècle et le caractérisent, si enfin l'on daigne faire attention que nous avons dû réunir ici une multitude de faits et de raisonnemens dont l'ensemble, à notre connaissance, n'a point encore été produit autre part, on nous excusera peut-être d'avoir donné à cet article une longueur qu'il ne nous était guère possible d'éviter. En tenant compte de ce dont nous nous sommes abstenu, et de la concision que nous nous sommes constamment imposée, on verra sans doute qu'il nous eût été facile d'élever cette dissertation aux proportions ordinaires d'un livre, et l'on ne nous condamnera pas pour lui avoir donné l'ampleur de quelques feuilles.

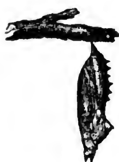
CHRYSALIDE. Les chrysalides sont les nymphes des lépidoptères, comme les chenilles sont leurs larves. On les trouve également désignées dans les auteurs anciens sous le nom d'*aurelies*, mais ce mot est aujourd'hui tombé en désuétude. Celui de chrysalide est dû aux brillantes teintes d'or et d'argent dont sont ornées quelques unes de ces nymphes, et qui sont produites par une décomposition particulière qu'éprouve la lumière en traversant une membrane très fine dont elles sont recouvertes, ainsi que Réaumur l'a démontré le premier. L'immense majorité des chrysalides n'offre rien de pareil et est simplement de couleur brune ou noirâtre.

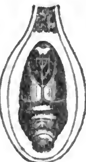
Si, comme nous l'avons dit (voyez CHENILLE), l'état de chenille a pour but l'assimilation des matériaux qui, plus tard, doivent former les organes du papillon, celui de chrysalide est un intervalle de repos pendant lequel s'opère l'élaboration des mêmes organes. Tant qu'il dure, l'animal, sauf de rares exceptions, reste dans un état d'immobilité absolue; sa respiration est diminuée au point que quelques auteurs ont nié son existence. Le tissu graisseux, très abondant dans la chenille, est lentement résorbé en grande partie; les divers systèmes organiques se modifient et prennent peu à peu leur forme définitive; celui de la digestion qui jusque là avait eu une prépondérance excessive, la perd et devient quelquefois presque nul: le système nerveux se concentre par le rapprochement de la plupart de ses ganglions dans le thorax; des organes, qui n'existaient pas ou qui n'étaient qu'en germe, se développent; d'autres, tels que les vaisseaux sécréteurs de la soie, disparaissent complètement; en un mot, il se produit, par une suite de modifications insensibles, un animal différent profondément, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de ce qu'était la chenille. Quand ce travail interne est complet, le papillon prisonnier sous l'enveloppe de la chrysalide, la brise et prend son vol, après quelques momens d'hésitation employés à affermir ses organes par le contact de l'air.

Tels sont, en peu de mots, les changemens qui s'opèrent pendant la durée de l'état de chrysalide. Quant à la forme générale du corps, il est divisé comme chez les chenilles en anneaux ou segmens, mais distincts seulement à la partie postérieure, ou l'abdomen. Antérieurement on ne voit qu'un certain nombre de fourreaux qui enveloppent séparément les divers organes, et qui sont soudés les uns aux autres par leurs bords. L'abdomen jouit seul de quelque mobilité et s'agite vivement lorsqu'on touche l'animal. Les chrysalides peuvent, du reste, se diviser en deux grandes classes; celles des lépidoptères nocturnes sont cylindriques antérieurement, et terminées à la partie opposée en cône plus ou moins obtus. Celles des diurnes sont toujours plus ou moins anguleuses, hérissées de pointes coniques, étranquées, naviculaires, etc. Ce sont les seules qui soient ornées quelquefois de couleurs métalliques imitant l'or et l'argent poli.

La chrysalide privée d'organes de locomotion n'a pu se transporter elle-même dans le lieu où elle se trouve. C'est la chenille qui a dû prendre ce soin, et la recherche qu'elle fait d'un lieu propice, les précautions qu'elle prend pour sa propre conservation, le mode qu'elle emploie pour se métamorphoser, sont accompagnés d'un grand nombre de phénomènes instinctifs des plus curieux. On peut, à cet égard, partager les chrysalides en trois catégories: les unes sont simplement suspendues par la partie postérieure du corps; les autres, outre cette suspension, sont maintenues en place par un lien de soie passé en

guise de ceinture autour de leur corps; enfin, les dernières sont enveloppées d'une coque plus ou moins compliquée, ou protégés par un abri quelconque.


(Lépidoptère diurne.)


(Lépidoptère nocturne.)

Les chrysalides de la première espèce appartiennent toutes à la section des lépidoptères diurnes. Lorsque le moment de la transformation est venu, la chenille se met en quête d'un rebord de mur, ou d'un objet quelconque faisant saillie; elle y file un petit monticule de soie, se suspend à celui-ci par la dernière paire de pattes, et attend ainsi la tête en bas que la crise arrive. Sa peau se fend bientôt sur le dos; par des mouvemens vifs et fréquemment répétés, elle agrandit l'ouverture, et la dépouille finit par remonter en haut où elle demeure roulée sur elle-même, comme un doigt de gant retourné; là elle ne tarde pas à se dessécher et à tomber.

Celles de la seconde catégorie, après avoir filé un monticule de soie comme les précédentes, non pas sur un plan horizontal, mais vertical, et s'y être accrochées par le même moyen, y ajoutent la ceinture dont nous avons parlé. Pour cela elles portent leur tête d'un côté, attachent un fil contre le plan qui les supporte, et par un mouvement contraire le fixent de l'autre côté. Comme la ceinture se compose d'un grand nombre de fils, elles répètent ce manége autant de fois qu'il est nécessaire. Quelquefois, au lieu d'entourer ainsi leur corps dès l'origine, elles construisent d'abord la ceinture et s'y introduisent ensuite. Après la transformation, la chrysalide se trouve doublement suspendue et fait avec le plan de sustentation un angle qui varie suivant les espèces. Toutes ces chrysalides appartiennent également aux lépidoptères diurnes.

Les chrysalides de la troisième sorte font toutes partie de la section des lépidoptères crépusculaires et nocturnes, et sont plus nombreuses que les précédentes réunies. Les chenilles des unes se contentent de s'enfoncer dans le sol et d'y creuser une cavité dont elles tapissent les parois d'une mince couche de soie, à laquelle certaines d'entre elles ajoutent une matière gommeuse destinée à agglutiner les grains de terre et les consolider. Les autres fabriquent des coques dont la forme, le tissu, la solidité et la matière varient à l'infini. Il en est qui entrenouent simplement quelques fils de soie et en forment un réseau lâche. D'autres fabriquent un tissu un peu plus serré, mais toujours assez transparent pour permettre de distinguer la chrysalide au travers. Celles qui ne possèdent qu'une faible quantité de soie, ajoutent à leurs coques pour les consolider, soit une liqueur jaune qu'elles rendent par l'anus, et qui en se desséchant devient pulvérulente, soit les poils de leur propre corps qu'elles arrachent à cet effet, soit enfin des fragmens de feuilles, de mousse, de lichens, de gravier, etc. La solidité de quelques coques est telle qu'elles résistent à une forte pression, tandis que d'autres n'offrent pas plus de consistance qu'une toile d'araignée. Quant à leurs formes, elles varient tellement que nous ne pourrions, sans dépasser les bornes de cet article, en donner une idée suffisante. Nous avons déjà décrit l'une des plus singulières sous ce rapport, à l'article BOMBYX. On en rencontre de cylindriques, de naviculaires, d'ovales, de lagéniformes, etc.

Aux approches de l'éclosion, les chrysalides éprouvent des changemens qui annoncent la délivrance prochaine de l'insecte parfait. Leurs couleurs se flétrissent; on aperçoit à travers leur peau celles du papillon; les anneaux de l'abdomen se gonflent et perdent leur mobilité. Bientôt une des sectures qui unissaient les fourreaux de la partie antérieure se rompt; les autres ne tardent pas à en faire autant, et l'insecte parfait n'a plus qu'à dégager ses membres les uns après les autres, des étuis qui les contenaient. Cette opération n'offre aucune difficulté lorsque la chrysalide est nue, mais il n'en est pas de même lorsqu'il existe une coque; il faut alors que l'animal exécute un travail assez pénible. Quand les fils de la coque sont lâches, il parvient encore assez facilement à les écarter et se frayer un passage; si le tissu est compacte et fortifié par une matière gommeuse, il rend par la bouche une matière fluide, qui a la propriété de dissoudre cette dernière et de ramollir la soie qui lui livre alors passage. Les chrysalides qui sont enfoncées en terre, s'élèvent à la surface, pour que le papillon ne déchire pas ses ailes en traversant les couches du sol. Celles qui sont dans des trous d'arbres, plus ou moins profonds, viennent se placer à l'entrée. Les unes et les autres exécutent ce mouvement d'ascension, à l'aide de leur abdomen qui est mobile et des épines dont les anneaux sont munis en arrière. A l'article LÉPIDOPTÈRE, nous compléterons ces détails.

Il est presque inutile de faire observer que, sous cette forme, les lépidoptères sont complètement hors d'état de nuire. On ne doit pas attendre pour les détruire qu'ils l'aient prise, car il est en général fort difficile, comme on peut le voir par ce qui précède, de trouver leurs chrysalides. C'est lorsqu'ils sont à l'état d'œufs et de chenilles qu'il faut s'opposer à leurs ravages.

CHRYSOSTOME (SAINT JEAN), né à Antioche vers le milieu du quatrième siècle, est compté au premier rang parmi les Pères de l'Eglise. Il est surtout célèbre par son éloquence, et le nom de *Chrysostôme*, sous lequel il est généralement connu, n'est qu'un surnom signifiant *bouche d'or*. Né dans une des familles les plus distinguées de l'empire, et destiné d'abord au barreau, il ne tarda pas à se laisser entraîner par l'ardeur de la foi et à quitter le monde pour la vie solitaire. L'Eglise voulut se l'attacher; mais ne souhaitant que le désert et les jouissances de la contemplation ascétique, il se refusa à ses instances, et écrivit à cette occasion son traité du Sacerdoce, qui est une de ses plus belles œuvres. Après sept ans d'absence, obligé de revenir à Antioche pour rétablir sa santé compromise par le jeûne et les austérités, il y fut ordonné prêtre par saint Flavien qui était alors évêque de cette ville. Sa mission fut d'enseigner le peuple. C'est dans cet exercice qu'il composa la plupart des discours qui ont illustré son nom. Quelques uns rappellent le tour de l'éloquence antique, et en réunissent la force à tout ce que le christianisme a de tendre et d'onctueux. Il avait environ cinquante-trois ans, quand il se vit tout-à-coup élevé au siége épiscopal de Constantinople. Il fallut l'enlever par surprise aux habitans d'Antioche, qu'il n'aurait pas voulu quitter, et qui n'auraient pas voulu consentir à le perdre. Il fut sacré évêque de Constantinople, en 398, par Théophile, patriarche d'Alexandrie. Comme nous n'écrivons point ici le détail de la vie de cet évêque, nous ne ferons point l'histoire de ses aumônes, de ses prédications, de ses luttes en faveur du peuple contre l'impératrice Eudoxie. En 403, sur les instances de l'impératrice, il fut déposé dans un concile tenu à Chalcédoine sous la présidence du patriarche d'Alexandrie, et banni de Constantinople. Ses adieux au peuple sont d'une grande beauté et le peignent bien. — « La mort, » dit-il, n'a rien qui m'épouvante : elle est un gain pour

» moi. Redouterais je l'exil? toute la terre est au Seigneur. Serais-je sensible à la perte des biens? nu je suis entré dans le monde, et nu j'en sortirai. Je méprise les menaces » et les caresses. Jésus-Christ est avec moi : que pourrais-je » craindre? » Une sédition causée par son départ obligea bientôt l'empereur à le rappeler; mais ce ne fut pas pour long-temps. Ce grand orateur n'était pas homme à plier sous les exigences du pouvoir. Un discours prononcé au sujet de l'inauguration d'une statue d'argent élevée à l'impératrice devant l'église de Sainte-Sophie, et qui, disent quelques auteurs, commençait par ces mots : —« Hérodiade est encore » furieuse,»— le fit définitivement exiler. Il fut envoyé dans le Caucase. C'est là qu'il composa son traité : *Personne ne peut nuire à celui qui ne se nuit pas à lui-même*, et ses nombreuses lettres à Olympiade. Il mourut tandis que, par ordre de l'empereur, on le transférait dans la Colchide. Il avait alors soixante-trois ans. Ses restes furent rapportés solennellement à Constantinople, en 438, sous Théodose-le-Jeune. Ils reposent maintenant dans l'église du Vatican.

Bien que saint Chrysostôme soit rangé au premier rang parmi les Pères de l'Église, son illustration vient peut-être davantage de sa puissance littéraire que de sa puissance théologique. Il mérite cependant d'être considéré comme un des plus grands moralistes du christianisme. Erasme a donné à Bâle une édition des œuvres de saint Jean Chrysostôme avec une version latine. Fronton le Duc en a publié une autre à Paris en 1613. L'édition la plus complète est celle de Montfaucon, en grec et en latin. Paris, 1718, 13 vol. in-folio. Voici un sommaire qui terminera ce qu'il convient de dire ici sur saint Chrysostôme, et donnera une idée abrégée de ses œuvres.

Le premier volume contient les *Exhortations à Théodore pour le ramener à la vie monastique*; divers traités sur *la Componction*, sur *la Providence*, sur *la Virginité*, contre *les Ennemis de la vie monastique*, contre *les Juifs et les Gentils*; sa *Comparaison d'un roi et d'un moine*, où il établit hautement la supériorité du dernier sur le premier; douze discours sur *la Nature incompréhensible de Dieu*; sept sur *Lazare*, huit contre *les Juifs*, etc. — Le second, vingt et un discours sur *la Sédition d'Antioche*; sept *Panégyriques de saint Paul*; un grand nombre de Panégyriques d'autres saints; une Homélie sur le *Tremblement de terre d'Antioche*; une autre sur *les Martyrs d'Egypte*. — Le troisième, trente-quatre Homélies sur *divers passages de l'Ecriture et les Vertus du christianisme*, et sa *Correspondance*, qui est très importante et volumineuse. — Le quatrième, soixante-quinze discours, dont huit sur *la Genèse*. — Le tome V contient les célèbres Homélies sur *les Psaumes*. — Le tome VI, les Homélies sur *les Prophètes*. — Le tome VII, les quatre-vingt-dix Homélies servant de *commentaire à saint Matthieu*. — Le tome VIII, quatre-vingt-huit Homélies sur *saint Jean*. — Le tome IX, les Homélies sur *les Actes des Apôtres*, et l'*Epître aux Romains*. — Les tomes X et XI, la continuation des Homélies sur les *Epîtres*. — Le tome XII, trente-quatre Homélies sur l'*Epître aux Hébreux*, et onze autres Homélies publiées, pour la première fois, par Montfaucon. — Le tome XIII renferme l'analyse des volumes précédens et la vie de saint Jean Chrysostôme. Plusieurs ouvrages de ce Père ont été traduits en français; nous n'en donnerons pas le détail.

CHYLE. Chez les animaux vertébrés, un système particulier de vaisseaux reçoit et conduit une humeur lactiforme que l'ALIMENT, une fois élaboré dans le canal intestinal, fournit à l'absorption digestive (voir ABSORPTION) : humeur récrémentitielle par excellence, c'est-à-dire spécialement destinée à renouveler le sang. Cette humeur, c'est le chyle, ainsi nommé d'un mot grec qui signifie suc (*chulos*) : l'appareil vasculaire qui en opère le transport se nomme par conséquent *appareil chylifère*.

Le chyle, à mon sens, peut être considéré comme l'analogue du sang blanc des invertébrés. En effet, ainsi que l'analyse chimique va nous l'apprendre, le chyle est véritablement le premier degré, et, pour ainsi parler, la forme embryonnaire du sang rouge, ou sang proprement dit : c'est un sang blanc transitoire, qui se métamorphose rapidement en sang rouge par le jeu de la vie active et compliquée des vertébrés. Et, d'autre part, le sang blanc des invertébrés est en quelque sorte un chyle permanent, qu'une vie encore trop faible et trop simple ne peut élever à l'état de sang rouge.

Maintenant, pour embrasser tout ce qui a trait à l'histoire du chyle, divisons cet article en trois paragraphes : l'un, de chimie animale, sur les propriétés physiques et chimiques du chyle; l'autre, d'anatomie, sur l'appareil chylifère; le troisième enfin, de physiologie proprement dite, sur l'absorption, le cours et l'utilité du chyle.

I. *Propriétés physiques et chimiques du chyle.* — Quoique la découverte du chyle date du dix-huitième siècle, ce n'est que de nos jours qu'on a commencé à soumettre cette humeur à un examen sérieux, et il y a encore beaucoup de doutes à éclaircir, beaucoup de lacunes à combler.

Remarquons d'abord que le chyle ne peut jamais être obtenu pur; comme on le verra plus bas, il est toujours mêlé avec la lymphe dans le canal d'où on le retire.

Le chyle de l'homme n'a jamais été analysé. C'est surtout le chyle du cheval et celui du chien qui ont été, dans ces derniers temps, l'objet d'un grand nombre d'observations et d'expériences. Je ne sache pas qu'aucune recherche ait été faite sur le chyle des oiseaux, des reptiles et des poissons.

Voici, au demeurant, quel est aujourd'hui l'état de la science relativement au chyle.

Il est certain que le chyle n'a pas toujours le même aspect. Tantôt il est opaque et blanc comme le lait, tantôt il est d'un blanc rosé, et tantôt il est demi transparent. A quoi tiennent ces différences? Quelques physiologistes pensent que le chyle est laiteux quand il provient d'une nourriture animale, et demi-transparent quand il provient d'une nourriture végétale : telle fut, par exemple, la conclusion que le docteur Marcet, médecin anglais, émit, en 1815, à la suite d'observations répétées sur des chiens qu'il avait soumis, quelque temps avant de les tuer, à une diète exclusivement végétale ou animale. M. Magendie, au contraire, prétendit que, pour la production d'un chyle opaque et blanc, il importait peu que les matières alimentaires fussent de nature végétale ou animale, mais qu'il fallait qu'elles fussent grasses : que, par exemple, l'huile fournissait un chyle épais, et le sucre un chyle clair. D'autres physiologistes, enfin, supposent (et cette idée est fort vraisemblable) que le chyle n'est demi-transparent que lorsqu'il est mêlé d'une quantité considérable de lymphe. D'après les assertions de quelques auteurs du siècle dernier, le chyle serait susceptible de se colorer en bleu, en rouge, ou en jaune, selon qu'on ferait usage d'alimens teints à l'indigo, de jus de betteraves ou de jaunes d'œufs : mais cela n'a pas été confirmé par les expériences de Hallé et de M. Magendie en France, de Gmelin et Tiedemann en Allemagne, expériences dans lesquelles les matières colorantes qui avaient été mêlées aux alimens n'ont jamais pénétré dans le chyle.

Le chyle est presque inodore, la saveur en est à peine salée; il pèse, à volume égal, plus que l'eau et moins que le sang. Il est alcalin, puisqu'il verdit le sirop de violettes.

Examiné au microscope, il offre des globules qui, au dire des micrographes, seraient les mêmes que ceux du sang, à cela près qu'ils ne seraient pas revêtus de l'enveloppe de matière colorante.

Le chyle, abandonné à lui-même, se sépare, à l'instar du sang, en sérum et en caillot. Suivant Vauquelin, le sé-

rum, semblable à celui du sang, tiendrait en suspension une matière grasse que ce célèbre chimiste croyait identique à celle qu'il a le premier signalée dans le cerveau, et que l'on nomme aujourd'hui *cérébrote :* le caillot serait principalement composé de fibrine, ou d'une substance fort analogue, et retiendrait, en outre, du sérum et de la matière grasse. Brande, chimiste anglais, regardait la matière grasse du chyle comme analogue au sperma-ceti ou blanc de baleine.

Même question à l'égard de la composition chimique du chyle qu'à l'égard de son aspect physique. Cette composition varie-t-elle à raison de la diète animale ou végétale, comme l'avait annoncé le docteur Marcet d'après les expériences déjà citées? Il avait paru à ce physiologiste que les chiens soumis au régime végétal fournissaient un chyle presque entièrement séreux, et dont le caillot, en proportion extrêmement faible, avait l'aspect d'une huître; et que, chez ceux seulement qui avaient reçu une nourriture animale, le chyle, à apparence laiteuse, offrait un caillot abondant, épais, opaque et d'une teinte rosée, et, de plus, une matière crémeuse surnageant dans le sérum.

D'après des travaux postérieurs, il y aurait eu erreur dans ces premiers résultats.

Selon nos savans compatriotes MM. Leuret et Lassaigne (*Recherches phys. et chim. sur la digestion*), le chyle, quel que soit l'animal dont il a été extrait, et quels que soient les alimens qui l'ont fourni, est formé de fibrine, d'albumine, de graisse, de soude, de chlorure de sodium, et de phosphate de chaux, en proportions variables. Mais la fibrine ne leur a point paru être en rapport avec la quantité d'azote des alimens, puisque le chyle fourni par le sucre et la gomme, substances non azotées, leur a offert autant et même plus de fibrine que tel autre chyle provenu d'un régime azoté.

Enfin le docteur Marcet lui-même, en collaboration avec M. Macaire, a récemment professé (*Annales de phys. et de chim.*, déc. 1832) que le chyle des mammifères herbivores et celui des carnassiers sont identiques pour les proportions d'oxigène, d'hydrogène, de carbone et d'azote, quoique les herbivores soumis aux expérimentations eussent été exclusivement nourris d'herbages, et les carnivores, de substances animales. Et voici comment MM. Marcet et Macaire se rendent raison de cette identité du chyle malgré la diversité des matières alimentaires. Ils font remarquer 1° que les végétaux avec lesquels les herbivores se nourrissent contiennent toujours une certaine quantité d'azote, et que c'est de là que doit provenir l'azote du chyle; 2° qu'à la vérité les alimens végétaux renferment moins d'azote que les alimens d'origine animale, mais qu'en revanche il faut une plus grande quantité de ceux-là que de ceux-ci pour accomplir la réparation nutritive, et qu'un plus haut degré d'activité de la part des organes digestifs est nécessaire pour extraire la presque totalité de l'azote que les alimens végétaux contiennent.

Mais tout cela, est-ce le dernier mot de la science? Non, sans doute. Aux yeux du médecin qui connait l'incontestable influence du régime alimentaire sur la constitution des animaux, est-ce chose facile à admettre que le chyle soit toujours identique? De ce que la chimie ne signale point de différences entre tel chyle et tel autre, faut-il se hâter de conclure qu'il y a identité réelle et absolue? Ne serait-ce pas plutôt que la chimie actuelle est impuissante à saisir les différences?

En définitive, si imparfaite que soit encore la connaissance du chyle, toujours est-il que cette humeur ne peut plus être réputée analogue au lait, ainsi qu'on le professa dans les premiers temps de la découverte d'après la considération superficielle de l'apparence physique. Au microscope et à l'analyse chimique, elle se montre pour ce qu'elle est véritablement; c'est presque du sang, moins la matière colorante.

II. *Appareil chylifère.* — Si l'on sacrifie un animal quelque temps après lui avoir donné à manger, si l'on examine le cadavre d'un homme supplicié, ou tué par accident et sur le coup, deux ou trois heures après un copieux repas, on peut voir distinctement les *vaisseaux chylifères*, qui, étant alors distendus par le chyle, et le laissant apercevoir à travers leurs transparentes parois, se dessinent en lignes blanchâtres dans le mésentère (membrane à double feuillet, dans la duplicature de laquelle l'intestin est situé). Ces vaisseaux naissent en grand nombre, et très rapprochés les uns des autres, dans l'intestin grêle, et notamment dans l'iléon; quelques uns viennent du duodénum : il y en a très peu qui partent des gros intestins. Comment prennent-ils naissance? Est-ce par des orifices béans à l'intérieur de la cavité intestinale? ou bien, est-ce seulement dans l'épaisseur du tissu cellulaire de la membrane muqueuse? C'est là un point de fine anatomie sur lequel on n'est pas d'accord : question déjà soulevée par nous à l'article ABSORPTION, relativement à tous les vaisseaux absorbans en général, et que nous avons réservée à plus ample examen pour l'article PARENCHYME. Quoi qu'il en soit, une fois que les vaisseaux chylifères sont devenus distincts à l'œil nu ou armé du microscope, on les voit d'abord ramper entre les membranes de l'intestin, puis s'avancer entre les lames du mésentère. Dans leur trajet, ils s'abouchent les uns dans les autres, ou, comme on dit, s'anastomosent par de nombreuses communications; ils communiquent aussi avec les *ganglions mésentériques*, où ils entrent sous le nom de *vaisseaux chylifères afférens*, et d'où ils sortent sous celui de *vaisseaux chylifères efférens*.

Les ganglions mésentériques sont de petits corps ovoïdes, à parenchyme mou et spongieux, et d'une couleur rose pâle. Situés entre les lames du mésentère, ils sont, chez l'homme, au nombre environ de cent, et ont un volume variable depuis deux lignes jusqu'à un pouce de diamètre : les plus petits, qui sont aussi les plus nombreux, se présentent à un pouce environ de distance du bord de l'intestin; ce sont les premiers que les vaisseaux chylifères rencontrent, et où ils pénètrent pour la plupart : les autres ganglions sont de plus en plus volumineux et de moins en moins nombreux, à mesure qu'ils sont plus loin de l'intestin et plus près de l'attache du mésentère à la colonne vertébrale.

Les vaisseaux chylifères afférens, dès leur entrée dans un ganglion, se divisent et se subdivisent en ramifications de plus en plus déliées. Puis, dans l'intérieur du ganglion, il naît une infinité de radicules qui vont s'anastomosant et se réunissant de manière à finir par constituer les vaisseaux chylifères efférens, lesquels sortent plus gros et moins nombreux que les afférens. Y a-t-il continuité immédiate entre l'extrémité des vaisseaux afférens et l'origine des efférens? ou bien, est-ce le tissu cellulaire qui sert d'intermédiaire aux uns et aux autres? C'est encore là l'épineuse question du PARENCHYME. Toujours est-il que la majeure partie de chaque ganglion est effectivement constituée par le pelotonnement inextricable des ramifications chylifères. Toujours est-il, aussi, qu'il y a communication facile entre les chylifères afférens et les chylifères efférens : le vif-argent injecté dans ceux-là pénètre jusque dans ceux-ci à travers le ganglion.

Après avoir traversé trois à quatre séries de ganglions, les vaisseaux chylifères se trouvent enfin réduits au nombre de quatre ou cinq branches, rarement davantage, près de l'insertion vertébrale du mésentère. Puis, ces branches vont s'aboucher avec les troncs lymphatiques qui rapportent la lymphe de toute la moitié inférieure du corps. Ainsi se forme, mais d'une manière fort variable, le *réservoir de Pecquet*, autrement dit *citerne* ou *réceptacle du chyle*. Le plus souvent, chez l'homme, c'est une sorte d'ampoule, longue de dix pouces et plus, assez large à son

centre, conique en haut et en bas, située à droite de l'AORTE, au niveau de la deuxième ou troisième vertèbre lombaire. Quelquefois, cependant, deux ou trois conduits de plus petite dimension, et sans renflement aucun, existent en place de la citerne.

A la citerne du chyle, ou aux conduits qui en tiennent lieu, succède le *canal thoracique*, qui s'étend le long de la colonne vertébrale jusqu'au cou en s'inclinant de droite à gauche pour s'aboucher enfin dans la veine sous-clavière de ce dernier côté. Or, ce canal, où nous venons de voir aboutir non seulement les vaisseaux chylifères, mais encore les vaisseaux lymphatiques de la moitié inférieure du corps, reçoit en outre dans son trajet les vaisseaux lymphatiques de la poitrine, de la moitié gauche du cou et de la tête, et du bras du même côté. Il appartient donc autant à l'histoire de la lymphe qu'à celle du chyle. C'est en le liant dans la région du cou sur un animal vivant, puis en l'ouvrant à son extrémité inférieure, et cela pendant les heures de la digestion, qu'on se procure le chyle, qui y afflue alors en abondance, mais qui s'y trouve nécessairement, comme nous l'avions dit plus haut, toujours mélangé de lymphe.

Au reste, les vaisseaux chylifères ne sont eux-mêmes, à parler véritablement, pas autre chose que les vaisseaux lymphatiques de l'intestin grêle. Il ont absolument la même organisation que les vaisseaux lymphatiques du reste du corps : les ganglions qu'ils pénètrent ont également une structure semblable à celle des ganglions lymphatiques proprement dits (voir LYMPHE). Remarquons ici (car cela est nécessaire pour la partie physiologique de notre article) que les chylifères, ainsi que les lymphatiques, ont, à leur intérieur, des valvules disposées de manière à laisser cheminer le liquide vers sa destination, et à en empêcher la rétrogradation.

Hors le temps de la digestion, les vaisseaux chylifères contiennent une humeur presque entièrement aqueuse, qui leur vient des intestins par voie d'absorption, et ils sont par conséquent transparens. Il n'est pas rare que chez un animal moribond on voie une liqueur limpide succéder au chyle à mesure que celui-ci chemine en avant, et qu'on trouve, dans les chylifères des diverses régions du mésentère, ici le chyle, là une humeur transparente.

C'est sur des chiens, des chats et des chevaux qu'Aselli découvrit les chylifères : importante découverte dont l'anatomie et la physiologie s'enrichirent en 1622. Bientôt après, Weslingius reconnut ces vaisseaux sur l'homme. On les appelait *veines lactées* ou *vaisseaux aselliens*. On crut d'abord, avec l'auteur de la découverte, qu'ils aboutissaient au foie. Mais, en 1651, Pecquet, le médecin et l'ami du surintendant Fouquet et de madame de Sévigné, démontra, après trois ans d'observations sur les moutons, les chiens et autres quadrupèdes, que les vaisseaux aselliens aboutissaient au réservoir qui porte aujourd'hui son nom et qu'il venait de découvrir, et qu'ainsi le chyle se rendait dans le canal thoracique, et de là dans la veine sous-clavière gauche. Peu de temps après, Thomas Bartholin, à Copenhague, constata le fait dans l'espèce humaine : ce fut, le 19 février et le 20 mars 1652, sur des pendus qui s'étaient gorgés d'alimens et de boissons quatre heures avant le supplice.

Vers le milieu du siècle dernier, à l'époque où Haller dressait son immortel inventaire des connaissances physiologiques, on n'avait pas encore constaté l'existence des vaisseaux chylifères au-delà des quadrupèdes vivipares, ou, comme on dirait aujourd'hui, au-delà des mammifères. Depuis, Hewson a démontré ces vaisseaux dans les trois autres classes de vertébrés.

III. *Absorption, cours et utilité du chyle.* — L'absorption chyleuse, forme particulière de l'absorption digestive, requiert pour matériaux indispensables les substances alimentaires à l'état de chyme, telles qu'elles se trouvent dans l'intestin grêle par suite de la DIGESTION. Sans chyme, point de chyle. Ce n'est pas que celui-ci existe tout formé dans celui-là, comme quelques auteurs l'avaient prétendu. Non : l'absorption chyleuse ne consiste pas dans un simple pompement, dans une imbibition toute mécanique. Le chyle est impossible à découvrir dans l'intérieur du chyme; en vain a-t-on tâché de l'en extraire par la pression : jamais on ne commence à l'apercevoir que dans les premiers vaisseaux chylifères. C'est donc à l'inapercevable origine de ces vaisseaux que s'opère la mystérieuse métamorphose de la matière chymeuse en chyle. Aussi l'absorption chyleuse s'appelle-t-elle à bon droit *chylose* : car elle est réellement, comme ce mot en emporte l'idée, la formation du chyle. Quant au mode suivant lequel elle a lieu et aux forces qui la régissent, nous n'avons rien à en dire en particulier que nous n'ayons dit de l'ABSORPTION en général.

Le chyle, une fois formé, va de l'intestin aux ganglions mésentériques : ce qui prouve que c'est là sa véritable route, c'est d'abord la considération anatomique des valvules qui, à l'intérieur des chylifères, sont disposées de façon à empêcher la marche contraire; c'est, enfin, l'expérience physiologique qui consiste à lier les chylifères, et par suite de laquelle on les voit s'engorger et se gonfler de chyle entre l'intestin et la ligature. Il n'est pas moins certain que le chyle se rend au canal thoracique : car on a quelquefois réussi à y faire arriver une injection de vif-argent poussée dans les premiers chylifères, car consécutivement à la ligature de ce canal, tous les chylifères se tuméfient; car, enfin, la ligature ôtée, on voit manifestement affluer le chyle. De là le chyle va se jeter dans la veine sous-clavière gauche, dont la ligature ne manque jamais de déterminer la distension du canal thoracique et de tous les chylifères. Voilà donc par où le chyle chemine depuis son origine jusqu'à ce qu'il se confonde avec le sang; tel est ce qu'on doit appeler son cours, ou, si l'on aime mieux, sa progression : c'est très improprement que certains auteurs nomment cela une circulation, par une comparaison irréfléchie et fausse avec la marche véritablement circulaire du sang.

Cette progression du chyle, progression d'ailleurs assez lente, par quelles forces s'opère-t-elle ? Premièrement, l'absorption elle-même, tant qu'elle continue à introduire de nouvelles quantités de chyle dans les radicules des chylifères, imprime par cela même l'impulsion au chyle précédemment formé : c'est là une force vive qui agit efficacement à l'extrémité de la colonne liquide (*vis à tergo*, comme on dit). Secondement, les parois des vaisseaux chylifères sont, à ce qu'il paraît, douées d'une force de contraction, en vertu de laquelle elles pressent la colonne liquide, et ajoutent ainsi à l'impulsion première; car, même après la mort, on a quelquefois vu les chylifères se vider et devenir transparens par suite de la progression du chyle qu'ils contenaient, nul chyle nouveau ne venant de l'intestin. Voilà sans doute les deux causes essentielles qui poussent le chyle à sa destination.

Qu'arrive-t-il au chyle durant son passage à travers les ganglions mésentériques? On ne le sait pas bien. Selon Vauquelin, selon Gmelin et Tiedemann, selon d'autres savans encore, le chyle est d'autant plus animalisé, c'est-à-dire d'autant plus rosé, plus abondant en fibrine, plus analogue au sang, qu'il est plus avancé dans son cours. N'est-ce pas peut-être aux ganglions qu'il appartiendrait d'opérer cette animalisation graduelle du chyle? Mais, d'autre part, à en croire Haller, le chyle en sortirait, non pas plus consistant, plus riche, mais au contraire plus délayé, plus aqueux, qu'il n'y entre.

On ne sait pas au juste combien de temps le chyle met à parcourir son trajet, et en quelle quantité il se produit ordinairement. M. Magendie, dans une expérience instituée sur un chien, dont il ouvrit au cou le canal thoraci-

que, a vu s'écouler en cinq minutes une demi-once de chyle : il conclut de là arithmétiquement qu'il en arrive au moins six onces par heure dans la veine sous-clavière; puis il estime conjecturalement que cela continue pendant deux ou trois heures. Mais quel principe peut-on asseoir sur cette unique expérience? Certes, il doit y avoir en tout cela bien des variétés, d'espèce à espèce; et, dans la même espèce, d'individu à individu; et dans le même individu, selon tant de circonstances que je n'ai pas besoin d'indiquer, et qui viendront d'elles-mêmes à l'esprit de tous les lecteurs.

Quant à ce qui concerne l'utilité du chyle, nul doute que cette humeur, qui ne se produit que par la présence des alimens en pleine digestion, ne soit un extrait éminemment nutritif de ces alimens, et ne serve à l'indispensable renouvellement du sang. Nul doute, en d'autres termes, que la chylose ne soit une absorption alimentaire. Mais est-elle la seule et unique, comme on le professe généralement? Avant la découverte d'Aselli et de Pecquet, l'absorption alimentaire ne pouvait être attribuée qu'aux veines mésaraïques (veines nées des diverses régions de l'intestin, et se réunissant ensuite en un seul tronc, la veine-porte, qui se ramifie dans le foie). Depuis, par un revirement fort ordinaire à l'esprit humain, la plupart des physiologistes ont déshérité les veines mésaraïques de cette importante attribution, et en ont exclusivement doté les vaisseaux chylifères. Cependant il y a toujours eu quelques protestations. Dans le dix septième siècle même, l'Anglais Willis, le Hollandais Swammerdam, et d'autres anatomistes et physiologistes célèbres, regardèrent comme agens de l'absorption alimentaire les deux ordres de vaisseaux. Nous sommes de leur avis. Et voilà seulement comment il est possible de comprendre que certains expérimentateurs aient quelquefois impunément pratiqué la ligature du canal thoracique, et qu'en empêchant ainsi le chyle d'arriver dans le sang ils aient pourtant vu l'animal survivre sain et sauf. Mais ce n'est pas ici le lieu d'approfondir cette question, qui aura sa place naturelle à l'article DIGESTION, paragraphe de l'*Absorption de la substance nutritive*.

CHYPRE. Cette île que les anciens Grecs appelaient *Kypros*, d'où les Turcs ont fait *Kibris*, est située vers l'extrémité orientale de la Méditerranée, près des côtes de la Caramaine. Sa longueur du nord-est au sud-ouest est d'environ 50 lieues, et sa largeur moyenne de 15 à 20; elle est coupée de l'ouest à l'est par une chaîne de hautes montagnes, dont le point le plus élevé est le mont Sainte-Croix, l'Olympe des anciens, situé au centre de l'île. La température y est très douce: la neige se conserve cependant sur les hautes montagnes. L'eau manque dans certains endroits, et les ruisseaux et les rivières y sont en très petit.

Le sol est très fertile; il produit de lui-même beaucoup de plantes qui, en Europe, exigent de l'horticulteur les soins les plus minutieux. Mais un si grand avantage est perdu pour le Chyprien indolent; il néglige presque totalement l'agriculture, et laisse se changer en déserts des plaines immenses d'où il pourrait tirer les plus abondantes récoltes.

L'histoire de cette île célèbre se perd dans la nuit des temps; elle a porté plus de douze noms différens, tels que *Cérastis*, *Drosa*, etc. Il paraît qu'elle fut d'abord peuplée, ou plus vraisemblablement conquise par les Phéniciens, avant que des colonies grecques vinssent s'y établir. Après avoir été gouvernée par des tyrans particuliers, elle fut soumise aux Perses, et ses neuf états furent obligés de payer un tribut. Elle passa ensuite sous la domination des Ptolémées, rois d'Egypte; ce fut Amasis qui la conquit 550 ans avant J.-C. Les Romains s'en rendirent maîtres 58 ans avant notre ère. Après le partage de l'empire romain, elle devint une dépendance de l'empire d'Orient, et fut gouvernée par un prince de la famille impériale. C'était un descendant d'un de ces princes qui y régnait lorsque Richard Ier, roi d'Angleterre, s'en empara, et la donna à la famille des Lusignan pour l'indemniser de la perte du trône de Jérusalem. A la mort du dernier rejeton de cette famille, elle devait par droit d'héritage passer au roi de Sardaigne; mais le dernier roi de Chypre, Jacques, avait pour femme une Vénitienne, appelée Catherine Cornaco, et comme il ne laissait pas d'héritier, les Vénitiens profitèrent de cette circonstance, en 1473, pour s'emparer de l'île: ils la conservèrent jusqu'en 1571 que les Turcs s'en rendirent maîtres. En 1832, le pacha d'Egypte l'occupa militairement, et depuis 1833 le sultan lui en a accordé l'investiture. Malgré ces différens changemens de maîtres opérés depuis près de quatre siècles, il est assez curieux de voir le souverain de la Sardaigne prendre encore le titre de roi de Chypre.

Cette île, jadis si peuplée, n'a guère aujourd'hui que 80 000 habitans, composés principalement de Grecs et d'Arméniens, puis de Juifs, de Maronites et de Turcs. *Nicosia*, la *Lefkoscha* des Turcs, est la capitale: on porte sa population à 15 000 âmes; c'est la résidence d'un archevêque grec. *Larnaka* ou *Larnica*, ville de 5 000 habitans, est importante par ses salines, et par son port d'où l'on expédie beaucoup de vin.

CICÉRON (MARCUS-TULLIUS), naquit à Arpinum, le 7 janvier de l'an 107 avant J.-C., d'une famille considérée, mais qui n'avait jamais occupé de charges publiques à Rome. Son père, à qui la fortune de son compatriote Marius inspirait de l'ambition, l'envoya fort jeune étudier avec Quintus, autre fils qu'il eut trois ans après, sous les maîtres les plus célèbres. Il s'y familiarisa avec toutes les sciences de son époque, et se livra même quelque temps avec passion à la poésie. A 16 ans, il prit la robe virile et commença à suivre les débats du Forum, pendant que les deux Scévola l'initiaient à l'étude du droit. A 18 ans, il servit, sous Pompéius Strabon, dans la guerre des alliés, mais se hâta de revenir à Rome, au milieu des Grecs qui y affluaient de toutes parts. Nous le voyons écouter avec la même assiduité les leçons de l'épicurien Phèdre, de l'académicien Philon, du stoïcien Diodote, et toutefois il songe déjà à un rôle politique. Homme nouveau, sa place naturelle était dans les rangs populaires; mais son caractère et ses relations le poussaient vers l'aristocratie. Il nous dit lui-même, dans le *Brutus*, qu'il prit pour règle de sa politique une harangue que L. Crassus, le plus célèbre orateur de son temps, avait prononcée pour soutenir l'autorité du sénat contre les prétentions des chevaliers. Mais il ne se pressa pas de mettre au jour ses principes. Suivant la pratique habituelle des hommes d'état de Rome, et malheureusement de tous les pays libres ou soi-disant tels, il ajourna jusqu'au consulat la manifestation franche et complète de sa pensée, et ne songea, tant qu'il suivit la longue route qui conduisait à cette dignité suprême, qu'à se faire des amis dans le peuple, en ménageant ou caressant toutes les opinions en vogue. Il célébra Marius, le dernier héros de la multitude; il se chargea de la défense de Roscius d'Amérie contre les intrigues d'un affranchi de Sylla; en plaidant pour une femme d'Arretium, il justifia les prétentions des villes d'Italie au droit de cité, contre une loi expresse du dictateur qui les privait de cet honneur; pendant son édilité il attaqua avec une extrême violence l'ancien préteur de Sicile, Verrès, protégé par toute l'aristocratie qui se sentait aussi coupable que lui. Enfin, étant préteur, et à la veille de demander le consulat, il trouva moyen d'accroître encore sa popularité, et cette fois en faisant les affaires de la noblesse. Le tribun Manilius avait proposé de joindre au commandement de la guerre maritime, dont était chargé Pompée, celui de la guerre contre Mithridate, c'est-à-dire de toutes les armées romaines de l'Orient; Cicéron monta pour la première fois à la tribune aux harangues et y parla chaudement en faveur de cette mesure qui avait l'approbation du

peuple, et à laquelle, heureux de créer un pareil antécédent, César lui-même poussait. Après s'être si adroitement préparé les voies, Cicéron ne pouvait manquer le consulat: il l'enleva à Catilina, et ce fut le terme comme ç'avait été le but de ses longues dissimulations.

Dès son entrée en charge, il travailla à tirer l'ordre équestre du parti populaire pour en fortifier celui du sénat; il y parvint en le comblant de distinctions qui occasionnèrent quelques troubles bientôt apaisés. C'est avec cet appui qu'il combattit sans ménagement la démocratie dans la loi agraire de Rullus, dans les prétentions des victimes de Sylla et de leurs descendans qui demandaient à être réhabilités, dans l'accusation contre Rabirius auquel un tribun dévoué à César demandait compte du meurtre de Saturninus, mis hors la loi par le sénat trente-six ans auparavant. Tout servit ses projets. Il eut le bonheur, en découvrant et punissant la conspiration de Catilina, de rendre à sa patrie un de ces services que les hommes d'état les moins habiles savent toujours faire profiter à leurs passions politiques. Ce fut alors un concert d'éloges et d'applaudissemens. Un personnage consulaire déclara que l'état devait une couronne civique à son libérateur. Catulus lui donna, dans une assemblée du sénat, le titre de Père de la patrie qui n'avait été jusque là décerné à personne; on lui éleva des statues, et l'aristocratie et son héros étaient ivres de joie et d'orgueil. — Mais ce triomphe dura peu. Pendant que Cicéron s'adressait dans son enthousiasme à toutes les langues, à tous les talens, à toutes les figures oratoires pour exalter sa glorieuse administration, des événemens imprévus en détruisaient un à un les fragiles résultats, et d'abord cette alliance si vantée des chevaliers et des sénateurs. Les haines, qui étaient restées cachées et silencieuses, reparaissaient menaçantes de toutes parts. Cicéron avait donné un chef actif et redoutable à ses ennemis politiques, en déposant contre Clodius, accusé d'avoir souillé les mystères de la bonne déesse. Ce patricien avait été absous, mais il avait juré de se venger, et tint son serment. Il se fit adopter par une famille plébéienne et parvint au tribunat, en se faisant aider par César, puis il gagna la multitude par des lois populaires, et s'attacha les consuls en leur promettant de riches gouvernemens. Cicéron comprit le danger, et allait accepter une lieutenance que lui proposait César dans son armée des Gaules. Le perfide tribun feint de se réconcilier avec lui pour lui faire refuser cette offre et lui aliéner ainsi César, et à peine a-t-il réussi qu'il porte une loi contre ceux qui ont mis à mort des citoyens sans jugement. Cicéron se sentit frappé par ce décret; il s'adressa au sénat qui ne put opposer qu'une impuissante douleur; il courut trouver Pompée, Pompée ne voulut pas le voir: le général était jaloux de la gloire de l'orateur, et n'eût pas été fâché de voir disparaître cette seconde tête qui venait de pousser au parti aristocratique. Que faire? résister par la force? c'était le conseil de quelques amis qui n'avaient pas réfléchi aux chances de succès. Les avis pacifiques d'Hortensius et de Caton prévalurent. L'illustre consulaire sortit de Rome et se retira à Thessalonique. Pendant la route, il apprit que Clodius avait fait brûler sa belle maison du Palatin, ainsi que ses villas, et que l'outrage était prodigué à son nom et à sa famille; il se laissa tomber dans un désespoir indigne d'un homme de cœur.

Ses lettres de cette époque ne contiennent que de misérables plaintes et de misérables reproches à ses amis. Ses adversaires avaient défendu toute proposition tendante à son rappel, et cependant eux-mêmes hâtèrent son retour en abusant maladroitement de leur victoire. Ils eurent l'imprudence de s'attaquer à Pompée, qui se repentit alors de sa conduite envers Cicéron. Il fit porter par les deux consuls Lentulus et Metellus, une loi formelle de rappel que les deux tribuns soutinrent; obtint du sénat qu'il déclarerait la résolution de ne s'occuper d'aucune affaire avant que le decret ne fût porté; parcourut lui-même l'Italie pour réunir des protestations contre Clodius, et forma dans Rome même pour l'exilé un parti nombreux à la tête duquel il plaça Milon. Il y eut combat sur le Forum entre ces nouvelles bandes et celles de Clodius; le tribun Sextius fut blessé et Quintus Cicéron laissé pour mort; mais Milon finit par l'emporter, et les centuries rassemblées aussitôt prononcèrent unanimement le rappel. Des remerciemens furent votés aux villes qui avaient accueilli l'illustre proscrit; un sénatus-consulte ordonna le rétablissement de ses propriétés aux frais de la république; et lui-même revint à Rome, 17 mois après son départ, *reporté*, dit-il, *dans les bras de toute l'Italie*. Ce fut, selon lui, *une fête solennelle*, *un accord de l'univers*, *un jour d'immortalité*, et il recommença des hymnes à sa propre gloire. Il brisa les tables où étaient inscrits les actes du tribunat de Clodius et blessa ainsi Caton dont la mission en Chypre y figurait. La défection de Caton en entraîna beaucoup d'autres. Cicéron se vit bientôt abandonné par la plupart des hommes de son ancien parti, les honnêtes gens, comme il les appelait; il écrivit alors à ses amis: « Puisque ceux-là qui ne peuvent rien ne veulent pas m'aimer, je ferai en sorte d'être aimé par ceux qui ont le pouvoir..... A la tête des affaires sont deux hommes si grands, si glorieux, dont j'ai reçu tant de services et de prévenances..... Les vrais, les justes, les honnêtes desseins ne sont plus de saison... Il y a nécessité pour les sages de changer quelque chose à leurs désirs comme à leurs opinions. Platon ne veut pas qu'on fasse d'opposition inutile ni qu'on se mêle des affaires d'un peuple retombé en enfance. Il n'est plus question de s'obstiner, mais de s'accommoder aux conjonctures, etc., etc. » Le voilà qui se réconcilie avec César, qui lui fait décerner de nouvelles ressources et quinze jours de prières publiques pour son expédition des Gaules, qui déclare qu'il faut l'*obliger* à achever ses brillantes conquêtes, *eût-il même l'envie de revenir*, qui chante enfin lui-même ses exploits dans un poëme nouveau; — le voilà qui, par condescendance pour Pompée, prend la défense de deux citoyens contre lesquels il avait autrefois composé, à la demande du même homme, les plus violentes invectives, Vatinius et Gabinius; il plaide encore pour Domitius, pour Scaurus, en écrivant à Atticus: «Que je meure si je sais comment les défendre!» et pour compensation à ce rôle subalterne dont son immense amour-propre devait singulièrement souffrir, il obtient quelques lettres flatteuses de César et de Pompée, une lieutenance pour son frère, pour lui l'augurat après la mort du jeune Crassus, et enfin le proconsulat de Cilicie. Son administration dans cette province fut vigilante et sage; une petite guerre contre les montagnards de l'Amanus donna au pacifique orateur le surnom d'impérator et l'ambition du triomphe. Mais quand il arriva à Rome, il s'agissait de bien autre chose. C'était la guerre civile qui était en question.

Cicéron s'efforça de la conjurer et n'y put parvenir, aucun des deux chefs ne voulant faire fléchir ses prétentions; quand ils en eurent appelé aux armes, il lui fallut choisir, et l'embarras était grand. César lui écrivit avec une adresse admirable de se porter comme médiateur, et surtout de reparaître dans la cité, d'y apporter au nouveau gouvernement *ses conseils*, *son crédit*, *son autorité*; il lui renouvela cette invitation en passant à Lormies; et le vaniteux consulaire eût cédé peut-être, quand il apprit que César et son armée étaient renfermés en Espagne entre le Sikoris et la Cinga, sans communication et sans vivres; que Marseille résistait courageusement à Trébonius; qu'on parlait de defection parmi les légionnaires, etc.; tous ces mauvais bruits lui rappelèrent à propos ses antécédans politiques qu'il allait oublier pour s'unir à son illustre flatteur: il rejoignit Pompée.

Les émigrés qui composaient l'armée de ce général ressem-

blaient fort à ceux de notre révolution ; c'étaient comme eux pour la plupart les héritiers dégénérés des grands noms historiques : même étourderie, même incapacité, même impuissance, et avec cela, même présomption ridiculement fanfaronne, même dédain pour les conseils de l'expérience et de la sagesse, mêmes désirs de vengeance éclatant par de sanguinaires plaisanteries et de stupides menaces de proscription. Cicéron fut saisi de dégoût ; il voulut parler, on ne l'écouta pas ; dès lors il ne prit plus aucune part à ce qui se passait ; on ne s'aperçut plus de sa présence que par ses railleries qui le rendirent suspect et odieux. Cependant après la bataille de Pharsale, où il ne parut pas, sous prétexte de maladie, on lui offrit de prendre, comme proconsul, le commandement de l'armée de Dyrrachium : il répondit qu'il fallait non poser les armes mais les jeter. A ces mots, le jeune Cnéius Pompée se jeta sur lui le fer à la main et l'eût tué sans l'intervention de Caton. Il n'en persista pas moins dans son avis : « Fâché, disait-il, de ne pouvoir réussir à finir la guerre pour tout le monde, et la finissant du moins pour lui-même. » Il revint en Italie, et se remit à la disposition du vainqueur, qui non seulement protégea ses études et ses travaux littéraires, mais toléra ses boutades de mauvaise humeur ou d'indépendance, et n'y répondit que par d'habiles caresses. Cicéron se permettait quelques bons mots contre l'administration nouvelle, contre la réforme du calendrier par exemple, ou les sénateurs gaulois : César fit des *Dicta collectanea* et voulut qu'on lui rapportât scrupuleusement tout ce qui échapperait de plaisant au vieux consulaire, afin de l'insérer dans ce recueil. Il combattit à armes égales l'éloge de Caton en écrivant sa diatribe de l'anti-Caton. Il accorda la grâce de Ligarius, en s'écriant qu'elle lui était arrachée par tant d'éloquence. Cette conduite était d'un homme qui savait parfaitement à qui il avait affaire, et néanmoins elle n'eut pas grand succès. Au moment de toutes ces flatteries, et surtout en public, Cicéron exaltait le jugement admirable, la sagesse, la pénétration, la clémence du dictateur ; il disait : « Il faut bien que j'aime celui qui me traite ainsi ; » il demanda même un jour en plein sénat qui serait assez insensé pour ne pas voir que la vie de César était le salut de tous ? mais ses antipathies reprenaient bientôt le dessus ; elles percent à chaque instant dans sa correspondance. César lui-même ne se faisait pas illusion : « S'il y a un homme facile, disait-il, c'est Cicéron, et cependant je suis sûr qu'il me hait ; » et il l'associait dans ses pressentimens et dans ses craintes, à ces hommes *maigres* et *pâles* dans les mains desquels il voyait déjà briller le poignard.

Brutus ne paraît toutefois pas avoir admis l'illustre vieillard parmi ses complices ; mais après avoir frappé, il le félicita, le fer à la main, du rétablissement de la république et mêla son nom au cri de liberté. Cicéron fit éclater sa joie, et bénit le ciel de lui avoir donné un tel spectacle. Il s'anima d'abord à de brillantes espérances ; mais il ne tarda pas à reconnaître « que si on avait agi avec un courage d'hommes, on n'avait eu qu'une vue d'enfans. » Il comprit le premier qu'Antoine aspirait à remplacer le tyran, et s'écria : « la liberté est vengée, non pas sauvée ; l'arbre est coupé, non arraché : il repousse. » « J'étais si bien avec ces hommes, ajoutait-il parfois : à mon âge, puisque le maître tué, nous ne sommes pas libres, ce n'était pas un maître à éviter. » Et puis il rougissait de ses regrets ; il s'efforçait d'ouvrir les yeux aux amis de la liberté et de les réunir contre le nouveau candidat à la tyrannie. Il n'y put réussir, et s'arracha dès lors au spectacle des fautes de son parti et des misères de sa patrie ; il quitta Rome, parcourut ses villas et écrivit dans cette retraite quelques uns de ses traités philosophiques ; enfin pour être plus loin encore, il s'embarqua pour la Grèce ; mais deux fois les vents le repoussèrent et il vit là un avertissement de la Providence qui lui ordonnait « de venir mourir au milieu de l'incendie » avec les dernières chances de la liberté ; il arriva « sans conserver presque aucun espoir de succès, mais afin de laisser à la république le témoignage de son zèle, mais pour qu'il y eût un citoyen libre dans l'abaissement universel, mais pour qu'on ne dit pas qu'un homme de son âge ménageait sa vie. » Il parut au sénat, et y commença, en prononçant sa première Philippique, la plus belle lutte de sa vie, celle dont il mourut. Chose remarquable ! son caractère s'était épuré, élevé avec l'âge dont l'influence est aussi funeste d'ordinaire à la force morale qu'à la force physique ; entraînement de vanité, irrésolution, faiblesse, tout cela avait disparu, et il ne restait plus au déserteur pompéien, au courtisan de César, qu'un patriotisme énergique, qu'un dévouement absolu à la cause de la liberté qu'il savait perdue. Il ne se borna pas à son duel héroïque avec Antoine, il chercha à rallier au sénat les légions de vétérans ; il pressa des plus vives instances Lépidus, Pollion, Plancus, les premiers des gouverneurs de provinces. En même temps Octave lui faisant des avances, il acccepta cette dernière ressource sans se dissimuler tout ce qu'elle avait de périlleux. On l'en a sévèrement blâmé ; on a dit que cette fois encore il s'était laissé prendre à de flatteuses paroles : Brutus lui-même écrivait à Atticus : « Pourvu qu'il trouve quelqu'un qui le respecte et qui le loue, il accepte un esclavage honorifique. » Montesquieu a répété ces durs reproches. Mais quel autre parti pouvait-on adopter ? Voilà ce que personne n'a dit et ce que personne ne sait. C'était la seule arme qui restât, Cicéron la prit : est-ce sa faute si Dieu, lorsqu'il a condamné un ordre de choses désormais inutile ou contraire à ses desseins, emploie malgré eux à le ruiner ceux mêmes qui s'en portent comme les représentans et les défenseurs ?

Les enfans savent le reste : le neveu de César, après avoir quelque temps dissimulé avec la haute habileté dont il donna des preuves toute sa vie, rallia à lui tous ceux des vétérans qui avaient servi le sénat, et entama des négociations avec Antoine et Lédidus : le résultat fut le triumvirat, et l'une des conditions, la mort de Cicéron. A cette nouvelle, le vieux consulaire résolut de rejoindre Brutus en Macédoine ; il s'embarqua près d'Asture, mais se fit bientôt mettre à terre. Ses esclaves le décidèrent à s'embarquer de nouveau à Caïe ; il rencontra sur le rivage les soldats d'Antoine, leur tendit sa tête hors de la litière, et périt ainsi à l'âge de 64 ans.

Qu'on nous pardonne d'avoir si longuement raconté cette vie. Malgré les faiblesses qui la déparent, malgré les taches qui la déshonorent, c'est celle d'un bon citoyen, comme le reconnaissait Auguste ; c'est celle du plus sage, et malgré sa faiblesse de l'un des plus honnêtes représentans du passé, dans la grande transformation sociale de l'empire, en y comprenant même Brutus et Caton, c'est celle enfin du plus parfait écrivain du monde entier.

Jeune encore, comme nous l'avons vu, il avait débuté par la poésie, ainsi que Platon et la plupart des grands prosateurs, et il revint souvent dans sa vie à ce premier exercice de son talent. Tout le monde à cette époque faisait des vers ; chevaliers, sénateurs, patriciens et plébéiens, savans et ignorans, *indocti doctique*. A en croire Plutarque, Cicéron se fit dans ce genre plus de réputation que personne : il écrivit soit des poëmes descriptifs comme *Pontius Glaucus*, comme le *Nil*, etc., soit des poëmes didactiques comme la *Prairie* et la traduction des *Phénomènes* d'Aratus, soit des poëmes historiques comme *Marius*, et ses *actes de son propre consulat*. Il paraît aussi que, comme Lutatius Catulus, comme Hortensius, comme Varon, comme César, comme Brutus lui même, il avait composé quelques unes de ces pièces satiriques ou critiques, mais presque toujours obscènes, que les anciens appelaient du mot général *epigrammata*. Le talent poétique de Cicéron ne mérite pas le mépris qu'on lui a pro-

digué sur la foi de Juvénal et du dialogue des Orateurs, et rien n'empêche d'admettre ce que nous apprend Plutarque, que le grand orateur fut quelque temps le premier poëte de Rome. Mais Catulle, par sa merveilleuse facilité, son élégance sans apprêt et sa grâce toute charmante; Lucrèce par sa haute inspiration, par la profondeur de sa pensée et la précision énergique et pittoresque de son langage, ne tardèrent pas à lui enlever ce rang, l'un dans la poésie fugitive, l'autre dans la poésie descriptive et didactique.

Mais personne ne vint lui ravir la palme de la prose. Un seul homme, bien grand en effet, lui a été opposé et quelquefois préféré, Démosthènes, qui avait défendu comme lui, contre un despotisme civilisateur et providentiel, la cause perdue de l'antique liberté. C'était la pensée sans doute de Denys d'Halicarnasse qui, sans dire un mot de son illustre contemporain, consacra la plus grande partie de ses ouvrages à analyser et à exagérer le génie de l'orateur grec. C'était l'opinion de Longin, et parmi les modernes, Fénelon et Rousseau ont encore enchéri sur ce qu'elle avait de sévère pour Cicéron. Nous ne reconnaissons pas, quant à nous, cette supériorité prétendue. Démosthène est un éminent écrivain : qui pourrait le nier? Il a toute l'énergie, toute la concision de Thucydide, son modèle, sans rien de l'obscurité ni de l'affectation pénible qui déparent ces qualités dans l'admirable historien de la guerre du Péloponnèse; il a de plus une irrésistible dialectique qui tire des argumens de toutes parts, et double encore leur force par leur gradation; mais à coup sûr il y a quelque chose au-delà de ces mérites dans l'art d'écrire. Cicéron le dit plusieurs fois dans ses ouvrages de rhétorique, en faisant entendre qu'il croit posséder ce qui manque à son rival; et Cicéron a raison : lui aussi, quand il le faut, est un formidable logicien, nerveux et précis; mais en même temps, dès que le sujet y prête par son élévation ou en a besoin par sa sécheresse, il déploie une abondance et une magnificence au-dessus de tout éloge; il sait s'adresser au cœur comme à la raison de ses auditeurs, et faire couler leurs larmes, remuer leur sensibilité après une sévère argumentation : son ironie, aussi amère, aussi accablante au besoin que celle de l'adversaire de Philippe, redevient à propos légère, aimable et ingénieuse. En un mot, son originalité n'est pas comme celle de tant d'autres, comme celle de Démosthènes, la monotonie d'une seule forme, mais la variété infinie des procédés et des tours, et l'aptitude à tous les tons et à toutes les manières; nous l'avouons, c'est à cette flexibilité du génie que nous réservons nos plus vives admirations. Nous voulons retrouver, dans les créations littéraires comme dans la création divine, les perspectives gracieuses et aimables à côté des aspects sublimes et terribles, les prairies aux pieds des montagnes; et ceux-là nous semblent faire le plus d'honneur à l'humanité, qui développent à la fois toutes les facultés qu'elle a reçues de la providence.

Outre ses discours, que nous avions principalement en vue dans les réflexions qui précèdent, Cicéron a laissé un grand nombre d'ouvrages auxquels elles s'appliquent avec non moins d'exactitude. Ses traités de rhétorique ont de plus un immense intérêt pour ceux qui désirent connaître soit l'éducation littéraire de notre grand orateur, soit les idées et les méthodes de l'antiquité relativement à l'art de la parole, qu'on avait approfondi plus que tous les autres; le traité des inventions et les livres à *Herennus*, ouvrage de la jeunesse de l'auteur; les *Cartitiones oratoriæ* et les *Topica* qu'il écrivit dans ses quatre ou cinq dernières années, sont un résumé parfaitement composé de la rhétorique des Grecs; dans le *De oratore* et l'*Orator*, où il abandonne le plus souvent les procédés aristotéliques pour la méthode idéale et enthousiaste de Platon, ou même les formes solennelles de l'éloquence oratoire, il mêle ses propres idées et les résultats de son expérience personnelle aux règles de l'école et aux systèmes des rhéteurs; et toujours ses observations se font reconnaître à l'importance pratique qui les distingue comme tous les produits du génie romain avant sa décadence. Enfin dans le *Brutus* il trace une histoire de l'éloquence latine en y joignant celle de son propre talent; et quoi de plus intéressant et de plus curieux que cette revue générale des orateurs de la république, faite par le dernier et le plus grand d'entre eux, la veille du jour où va être fermée la tribune aux harangues?

Les plus importans de ces traités avaient été composés par Cicéron, pendant ses malheurs, ou durant les années de découragement pendant lesquelles retiré des affaires publiques, il cherchait à la fois une consolation et une occupation à l'activité de son esprit. L'idée lui vint aussi de donner à sa patrie une littérature philosophique et d'ajouter ce titre à ses autres titres de gloire. Ce ne furent pas les inquiétudes du doute et l'amour de la vérité qui le poussèrent dans ces nouvelles recherches; non, ce fut encore la vanité littéraire. Il ne s'en cache pas, et si nous avions assez d'espace pour de longues et nombreuses citations, nous pourrions facilement multiplier les preuves de ce que nous avançons. Nous allons mettre seulement sous les yeux de nos lecteurs quelques lignes qui nous paraissent décisives pour notre thèse. On lit dans le début des Tusculanes : « La philosophie a langui, dédaignée jusqu'à ce siècle, et n'a reçu aucun éclat des lettres latines. Je prétends la ressusciter et la mettre en lumière, afin que si dans les affaires j'ai rendu quelques services à mes concitoyens, je leur sois utile encore, s'il est possible, dans mes loisirs. Ce qui me semble devoir surtout me décider, c'est que plusieurs ouvrages latins se répandent écrits avec peu de soin par des hommes d'un excellent esprit, mais d'un goût peu cultivé; il peut bien se faire qu'on pense juste et qu'on ne puisse pas exprimer élégamment sa pensée. Mais écrire ainsi des idées sans savoir ni les ordonner avec goût, ni les relever par l'éclat du style, ni séduire enfin le lecteur par la chaleur de l'exposition, c'est abuser d'une manière inconvenante et du temps et de la parole. Si donc mes talens ont ajouté quelque chose à la gloire de l'éloquence romaine, c'est une raison pour moi de découvrir à mes concitoyens les sources de la philosophie où j'ai puisé mes talens mêmes.... J'ai toujours regardé comme la perfection de la philosophie, le talent de parler sur les grandes questions dont elle s'occupe avec abondance et avec éclat.... Comme autrefois j'avais l'habitude de déclamer pour me former à l'art oratoire, aujourd'hui je trouve en quelque sorte dans les discussions philosophiques des déclamations de vieillard. » Dans le traité des *Devoirs*, l'un de ses derniers ouvrages, il recommande en ces termes à son fils la lecture de ses productions philosophiques : « Pour le fond, pensez-en ce qu'il vous plaira, je vous laisse là-dessus toute liberté; mais cette lecture ne peut manquer du moins de vous donner en latin un style plus abondant et plus riche; et qu'on ne m'accuse pas de vanité : je le cède sans peine à bien des esprits en fait de science philosophique; mais pour ce qui est le propre de l'orateur, je veux dire la netteté et l'élégance du style, c'est à développer en moi ce talent que j'ai passé ma vie; et si j'en réclame l'honneur, il semble que je ne fasse qu'user de mon droit. » Des déclarations si positives et qui se reproduisent à chaque page ne permettent pas de tenir compte de deux ou trois vagues déclamations où le même écrivain exalte en rhéteur la puissance morale de la philosophie, et il demeure évident que pour Cicéron les recherches de ce genre n'ont d'intérêt que comme une matière de plus à son talent oratoire et un utile exercice de beau langage. De là sa préférence pour la nouvelle Académie; il déclare en mille endroits que cette secte lui plaît, parce que sa méthode, consistant à traiter le pour et le contre sur chaque sujet, ouvre un vaste champ pour se déployer à tou-

tes les ressources de l'esprit et du style. On comprend quelle importance doit avoir pour nous un pareil travail.

CIEL. Nous nous proposons de rechercher ici quelle est la conception la plus générale que, dans l'état actuel de nos connaissances, l'on peut avoir de l'univers. Nous essaierons de la déduire de l'idée que la terre et le ciel ne font qu'un, et dans ce but nous commencerons par démontrer que la terre est un élément de l'univers éternel et infini; passant ensuite à l'examen des habitans du ciel, nous ferons voir que la nature de l'homme n'est pas essentiellement différente de celle des anges, et qu'une cité politique digne de Dieu peut être organisée sur la terre aussi bien que dans le ciel.

§ 1er.

Il est si naturel de croire, avec les platoniciens et diverses autres sectes philosophiques et religieuses, que l'univers existe de toute éternité, que le premier mouvement de l'esprit, en abordant cette question sans préjugé, est de rechercher les raisons qui ont pu autoriser une croyance différente. Or, si on laisse de côté, comme il est juste de le faire, les affirmations dénuées de preuves contenues dans les livres sacerdotaux, on ne trouve absolument aucune raison de ce genre. Cependant, comme il n'y a aucune difficulté à imaginer que ce qui existe à un instant donné existait aussi durant l'instant qui a précédé celui-là, et que cela seul suffit pour faire remonter de proche en proche jusque dans l'éternité l'existence de l'univers, ce serait à ceux qui prétendent que l'univers n'existait pas autrefois à faire connaître le motif en vertu duquel, n'ayant pas été nécessaire jusqu'à une certaine époque, il le serait tout-à-coup devenu, et aurait commencé à paraître. Et en effet, Dieu étant mis en présence, il est aussi difficile de concevoir comment le néant, ayant une fois existé, n'aurait pas toujours continué, que de concevoir comment l'univers, ayant eu de son côté un seul moment d'existence, n'aurait pas aussi toujours duré : Dieu sans l'univers, ou Dieu avec l'univers, ce sont là deux ordres entièrement différens, et l'empire étant à Dieu et non pas au hasard, le changement de l'un de ces ordres dans l'autre n'a pu être causé que par une raison d'une gravité infinie. Cette raison où est-elle? où en est seulement l'ombre? Ceux qui la supposent l'ignorent donc.

Or, l'éternelle sagesse n'agissant jamais que par raisons suffisantes, nous disons qu'il est impossible qu'elle se soit décidée à créer l'univers en un temps plutôt qu'en un autre : et en effet, tous les temps devenant parfaitement égaux, dès qu'il n'y a aucune créature, les raisons qui auraient existé en faveur de la création à l'instant où la création s'est faite auraient aussi bien existé, et avec autant de puissance, à l'instant précédent; et pour que Dieu eût pu choisir un de ces instans de préférence à l'autre, il aurait été nécessaire, ce qui est absurde, que Dieu se fût déterminé au hasard. Dieu n'aurait donc pas été le maître de faire commencer l'univers en un point quelconque de la durée éternelle? Non, parce qu'il est de l'essence de Dieu de ne jamais rien faire qu'il ne se le justifie à lui-même, et que cette détermination non fondée serait injustifiable. Si l'existence de Dieu telle qu'elle était avant l'émanation de l'univers était bonne, Dieu aurait éternellement conservé cette existence, et si son existence telle qu'elle est au sein de l'univers est bonne aussi, il en aurait aussi toujours joui. On ne saurait admettre qu'il puisse y avoir deux souverains biens différens, que Dieu, toujours immuable, puisse alternativement élire et delaisser : le souverain bien est unique. Or, il nous est certain que Dieu et l'univers coexistent; donc c'est dans cette coexistence que le souverain bien réside, et il est certain qu'il n'y a pas d'autre souverain bien que celui dont nous avons témoignage. Dieu a donc voulu l'univers, l'a donc fait, et l'a donc dirigé de toute éternité, et l'univers n'a point d'autre commencement que le commencement de Dieu lui-même.

Ainsi la création est un phénomène d'une signification purement théologique, et l'erreur des chrétiens est d'avoir voulu le transporter dans le domaine de l'histoire, auquel il est à tous égards étranger. Que Moïse l'ait fait pour enseigner aux Juifs, par des images éclatantes et capables d'impressionner leur mémoire, que Dieu est le créateur suprême, cela se conçoit : une religion toute matérielle dans sa forme exigeait naturellement que tout mystère fût habillé de quelque façon pour l'imagination; et livré à la croyance sous une figure palpable. Mais pourquoi les chrétiens, que l'on ne peut assurément accuser d'avoir fui les profondeurs de la métaphysique, ont-ils imité les Juifs en cela? Pourquoi, ayant entendu que par ces paroles de l'évangile platonicien de saint Jean : *In principio erat Verbum*, il était dit que le Verbe existait de toute éternité, ont-ils entendu que par celles-ci : *In principio Deus creavit cœlum et terram*, il était dit que le ciel et la terre n'avaient été créés que depuis un temps déterminé? On ne saurait penser qu'ils l'aient fait uniquement par fidélité pour le texte juif, puisque ce texte aurait pu être expliqué autrement, et qu'il y en a bien d'autres auxquels l'Eglise a donné un autre sens que les rabbins; on ne saurait penser non plus qu'ils l'aient fait uniquement par la crainte d'être obligés de confesser l'ignorance où l'Ecriture les laissait touchant une partie importante de l'histoire du monde, puisqu'il suffisait qu'ils fussent instruits de l'histoire de l'homme, et qu'ils n'ont jamais prétendu connaître spécialement celle des anges. Cette croyance est si profondément différente de celle des platoniciens, si peu rationnelle dans son principe, si extraordinaire, que l'on peut affirmer, sans plus d'examen, qu'il a fallu un motif grave et essentiel pour conduire les chrétiens à l'adopter pour un des fondemens de leur foi. En effet, ce motif se révèle pour ainsi dire de lui-même dès que l'on réfléchit au sentiment singulier que les chrétiens ont eu de l'univers matériel. Ayant prononcé anathème contre lui, faute d'en avoir aperçu toute la magnificence, et l'ayant prématurément condamné à périr pour faire place à un état meilleur, n'est-il pas évident qu'ils se trouvaient forcément conduits, par une conséquence logique de ce système, à déposséder la création de la sublimité de son origine, et à ne la considérer que comme un accident passager au sein du vide éternel? De là le dogme de la nouveauté du monde. Il n'a pour appui qu'un sentiment vicieux et un mythe trompeur.

La question morale qui repose sur ce seul point est immense : disons qu'il s'agit de fixer le genre humain aux choses de la terre par la religion, comme il y a toujours été porté par son instinct; ou de l'en détacher, comme le christianisme a vainement tenté de le faire. Deux ordres d'existence, entre lesquels il faut opter, sont en présence, et Dieu seul, à l'image duquel nous sommes et devons nous maintenir, peut diriger notre choix : si l'existence active est l'image de l'existence de Dieu, l'existence active doit être notre loi; de même pour l'existence contemplative, si l'existence contemplative est l'image de l'existence de Dieu. Or, Dieu présidant au mouvement infini de l'univers, voilà la vie active; Dieu en face de lui-même et sans autre objectivité que le néant, voilà la vie contemplative : de ces deux symboles, lequel est imaginaire, lequel est éternel?

Nous ne nions donc pas le mystère de la création; mais nous disons que, de même que celui du développement de la Trinité, il doit être placé dans l'éternité et non pas dans le temps, et que les chrétiens ont eu tort de marquer par un abîme l'ordre de succession qui fait que ces deux mystères prennent place l'un à la suite de l'autre. En portant dans l'éternité la naissance de l'univers, on ne s'expose pas plus à tomber dans les erreurs de l'épicuréisme et à faire asseoir la matière sur le même trône que Dieu, qu'on ne s'expose à tomber dans l'arianisme et à faire descendre le Verbe au rang des

créatures, en disant que le Verbe procède de son Père. La succession selon l'ordre des idées n'est pas moins réelle que la succession selon l'ordre des temps; mais il faut se garder de confondre la première avec la seconde. Pour que la création puisse exister, il faut d'abord que Dieu existe: mais Dieu ne peut exister, disons-nous, qu'aussitôt, à son tour, la création ne se produise; Dieu et la création sont donc coéternels, et cependant la priorité de Dieu sur la création demeure incontestable. Comparons l'ensemble de Dieu et de sa création à une main posée de toute éternité sur le sable; la main et l'empreinte qu'elle a formée sont toutes deux éternelles, et cependant il est de toute certitude que la main a précédé l'empreinte dont elle est cause.

En un mot, la production de l'univers n'est ni de l'ordre physique ni de l'ordre historique, et la production des trois personnes en Dieu est le seul phénomène avec lequel il soit peut-être permis de la mettre en rapport. L'Etre infini existe, voilà le principe initial; il a connaissance de lui-même, voilà le second principe s'engendrant du premier; il aime à être et à se connaître, voilà le troisième principe procédant des deux autres et les mettant en rapport. C'est ici que les chrétiens s'arrêtent; et laissant Dieu avec lui-même dans la profondeur éternelle, ils retiennent sous l'enveloppe, pendant toute une éternité, la création prête à jaillir hors de son germe obscur. Mais si de toute éternité Dieu a eu la puissance de produire l'univers, si de toute éternité sa sagesse en a médité l'harmonie, si de toute éternité il l'a aimé et désiré, n'est-il pas évident, comme nous l'avions tout à l'heure aperçu par un autre chemin, que de toute éternité l'univers a été créé? La création n'est autre chose que le produit instantané de cette puissance, de cette sagesse, de cet amour; elle est la conséquence immédiate de l'existence du Créateur, et il n'y a point de suspension entre l'achèvement de la génération divine et le commencement des émanations de l'Etre créateur.

C'est ce qu'ont bien entendu les Brahmes, qui, dans leur cosmogonie, lors du réveil de Brahma, placent sans interruption la création de l'univers à la suite de la production des personnes divines secrètement contenues dans le Tout-Puissant endormi.

Si les chrétiens avaient eu conscience de l'infinité de l'univers, il n'est pas douteux qu'ils ne l'eussent fait éternel. Ils se sont crus autorisés à le borner dans le temps, parce qu'ils se le figuraient borné dans l'espace; et même dans cette erreur, qui leur faisait pour ainsi dire proportionner l'histoire du monde à la mesure de la terre, on doit reconnaître qu'ils sont restés fidèles aux lois de l'harmonie qui balance partout le temps et l'étendue. S'imaginant que la terre était le monde, et considérant ainsi le monde comme une chose susceptible de tomber entièrement sous l'empire des sens, il ne leur était pas possible de mettre en parallèle avec Dieu, sous le rapport de la durée, une chose qui, sous le rapport de l'étendue, se montrait si mesquine; il eût été souverainement déraisonnable de regarder comme essentiel à Dieu un acte aussi restreint que celui de l'établissement de la terre; et l'univers, en présence de la toute-puissance divine, ne pouvait sembler aux adorateurs de Dieu qu'une ombre d'un instant sur un point de l'infini.

Et cependant, tout en brisant la connexité qui unit par un lien indissoluble l'existence de Dieu et celle de l'univers, les chrétiens, par un hommage involontaire à la majesté de l'enfantement du monde, ont parfaitement senti que cette opération intéressait la Trinité tout entière. « Au » Père, dit saint Thomas (1re part., q. 45), appartient la puis» sance qui se manifeste dans la création, et aussi le nomme» t-on le Créateur; au Fils appartient la sagesse suivant la» quelle tout s'est fait; au Saint-Esprit la bonté, et ce gouver» nement en vertu duquel toutes choses arrivent à leur fin.» Saint Augustin est encore plus explicite sur cette haute question. « En effet, dit-il (*Cité de Dieu*, liv. XI, ch. 23), » c'est le Père du Verbe qui a dit « que cela soit fait », et » c'est par le Verbe que s'est fait ce qui a suivi cette parole. » Quant à ce que l'on ajoute, « et Dieu vit que cela était » bon », cet article nous montre que la création n'était pas » pour Dieu le résultat d'une nécessité ou d'un besoin, mais » qu'il n'a créé ce qui a été fait qu'en vertu de sa bonté, et » parce que cela était bon. Et si cette bonté désigne effec» tivement le Saint-Esprit, voici la Trinité tout entière » qui se montre à nous dans son ouvrage. » Comment donc concevoir que Dieu ait jamais pu s'abstenir d'une émanation qui lui est si essentielle, et que les trois principes aient pu demeurer un seul instant en présence sans entrer dans cette sublime conversation qui les unit, et dont le résultat est l'univers? Autant vaudrait concevoir que le premier principe, avant d'engendrer les deux autres principes qui dérivent de lui, avait pu subsister pendant toute une éternité dans son isolement. Les deux questions sont du même ordre: la création est le développement extérieur, comme la Trinité est le développement intérieur.

De ce que l'infini s'introduit dans la mesure de l'âge de l'univers, on peut conclure qu'il s'introduit aussi dans la mesure de son volume. Il y a une telle similitude entre le temps et l'étendue, que les mêmes raisonnemens peuvent pour ainsi dire se transporter de l'un à l'autre; et ces deux ordres de grandeur sont si intimement associés dans leurs rapports, que dès que l'un arrive à sa limite, qui est l'éternité, l'autre, par une correspondance invincible, arrive de son côté à la sienne, qui est l'immensité. Si l'univers est digne du Créateur par son éternité, comment pourrait-il ne pas s'en montrer digne aussi par son immensité? et comment en pourrait-il être digne par son éternité, s'il n'en était digne également par son immensité? De ce que la création est essentielle à Dieu, il résulte donc qu'elle est non seulement supérieure à toute durée, mais supérieure aussi à toute étendue: ce sont deux vérités qui s'appellent l'une l'autre, et les deux infinités qu'elles établissent sont comme deux piliers qui, consolidés l'un par l'autre, élèvent la création au-dessus de nos sens, et, la haussant jusqu'à Dieu, la rendent capable, suivant l'expression du *Prophète*, de raconter sa gloire.

Ecoutons saint Augustin sur le rapport qu'il y a entre l'éternité du monde et son immensité: « Que ceux qui, » tout en demeurant d'accord que Dieu est le créateur de » l'univers, demandent que nous le satisfassions touchant » le temps, examinent eux-mêmes ce qu'ils ont à répondre » touchant l'espace. Car, comme ils nous demandent pour» quoi l'univers a été créé plutôt alors qu'auparavant, on peut » leur demander également pourquoi il a été créé au lieu où » il est plutôt qu'ailleurs. S'ils se reportent à ces durées » infinies qui auraient précédé la naissance du monde, et » pendant lesquelles il ne leur paraît pas possible que Dieu » soit resté sans rien faire, qu'ils se reportent donc aussi à » ces espaces infinis qui existent en dehors du monde, et » dans lesquels, si l'on ne veut pas que le Tout-Puissant » puisse y demeurer oisif, il faudra de toute nécessité admet» tre avec Epicure un nombre de mondes infini. Aimeront» ils mieux dire que la substance de Dieu, qu'ils ne limitent à » aucun lieu, mais que, par un sentiment digne de son objet, » ils reconnaissent être incorporellement présente tout en» tière en tous lieux, est absente de ces lieux immenses qui » sont en dehors du monde, et n'occupe que ce lieu où est » notre monde, ce lieu si exigu en comparaison de tous ces » infinis? Non, ils n'oseront point aller jusqu'à une telle ab» surdité. Ainsi donc, puisqu'ils conçoivent un seul monde, » grand à la vérité, mais fini néanmoins et compris dans » un espace déterminé, et qu'ils reconnaissent que c'est » Dieu qui l'a fait, qu'ils se répondent à eux-mêmes tou» chant les espaces infinis de temps antérieurs à la création, » durant lesquels Dieu serait demeuré oisif, ce qu'ils répon» dent touchant les étendues infinies qui existent en dehors

» du monde et dans lesquelles Dieu ne fait rien. » C'est donc la certitude qu'il n'y a pas d'autre monde que celui dans lequel nous sommes qui forme la base sur laquelle saint Augustin prend appui pour démontrer philosophiquement que la création n'est point d'un ordre éternel; laissant presque entendre que, s'il était certain que notre monde n'est pas le seul monde de l'univers, on pourrait, en retournant le raisonnement dont il se sert, arriver à la conclusion que Dieu ne demeurant pas sans rien faire dans les grands espaces qui environnent notre monde, n'est pas non plus demeuré sans rien faire dans les longues durées qui ont précédé sa naissance. Si nous consentons à l'infinité de l'univers, on ne peut nous refuser son éternité; et réciproquement, si nous le faisons éternel, il faut qu'on nous l'accorde infini.

Mais des raisons tout-à-fait analogues à celles qui prouvent que la durée du monde ne peut être qu'éternelle sont à invoquer pour établir directement que son étendue ne peut être qu'infinie. Et, en effet, si l'univers est limité, quelle que soit du reste sa grandeur, construisons par la pensée, dans l'espace, un cube capable de le contenir, et, par un système de plans équidistans et parallèles, divisons tout le reste de l'immensité en cubes semblables à celui-ci; ne sera-t-il pas évident que toutes choses sont égales, eu égard à l'étendue, dans l'un des cubes comme dans l'autre, et qu'il ne peut y avoir en aucun d'eux une raison suffisante pour y attirer la création qui n'existe aussi dans tous les autres, ni une raison suffisante pour la repousser qui ne se retrouve aussi au même degré dans tous les autres. Donc, si la création n'existe pas en tous lieux, elle ne peut exister en aucun; et si elle existe en un seul, elle existe en même temps dans tous les autres. Or, puisque nous sommes certains que la création existe au moins en un lieu, nous devons être certains aussi que la même raison qui la fait exister en ce lieu ne peut manquer de la faire exister également dans tous les autres.

Il faut même ajouter ici, à cause que l'étendue, différente en cela du temps, outre sa grandeur, a toujours une certaine figure, que l'univers, s'il était borné, ne pourrait être que sphérique. En effet, tout étant égal autour de lui dans les déserts de l'immensité, il n'y aurait pas de raison pour que sa surface pût offrir une particularité dans une direction plutôt que dans toute autre: l'uniformité règnerait donc nécessairement dans tous les sens, et la surface sphérique aurait seule qualité pour former la limite entre le vide et le plein. Et remarquons que cette symétrie superficielle, qui n'est pas probable, mais sur la réalité de laquelle nous ne saurions prononcer souverainement, n'étant pas en état de la vérifier aux frontières de l'univers visible, à cause de l'énorme distance qui nous en sépare, se lie avec une symétrie toute pareille qui devrait exister par les mêmes motifs dans l'intérieur de l'univers: si l'univers était borné, il est clair qu'il ne pourrait y avoir dans l'ensemble des corps qui le constituent d'autre variation que la variation concentrique, et c'est ce que nous savons par expérience ne pas être. Cette raison, lorsqu'on y réfléchit, prend une grande force, et elle paraissait d'un tel poids à Leibnitz, que ce grand philosophe n'hésitait point à conclure, de ce que la symétrie n'avait point été observée par le Créateur dans la construction de l'univers visible, que l'idée de l'espace, de laquelle cette symétrie dérive, n'était qu'un fantôme de notre esprit. Nous aimons mieux respecter cette idée de l'espace si universellement acceptée par les hommes, et conclure de la nécessité de symétrie la nécessité d'une infinité, qui seule peut lui donner satisfaction. Disons donc sans crainte de l'univers ce que Pascal n'osait dire que de l'espace, « Que l'univers est une sphère immense dont le centre est partout et la circonférence nulle part, » et demeurons confians que, dans l'intérieur de cet univers, il règne entre toutes les masses une harmonie soustraite à notre connaissance par l'inappréciable élévation des élémens qui la composent, mais non moins admirable dans sa grandeur infinie que celle dont toute œuvre de Dieu, susceptible de tomber sous l'empire de nos sens, nous donne témoignage.

Quoi! la géométrie serait-elle donc une barrière suffisante pour entraver la volonté du Tout-Puissant, et l'empêcher, si tel était son dessein, de restreindre sa création à notre seul monde? Non sans doute, la liberté de Dieu ne connait point d'obstacles; mais il est évident que la géométrie ne peut manquer d'être partout d'accord avec la sagesse et le désir de Dieu. Si un monde créé pour occuper une des parties de l'espace est quelque chose de bon en soi et d'agréable à Dieu, n'est-il pas de toute vérité que deux mondes sont une chose encore meilleure et plus capable de plaire à leur auteur? Allons de suite jusqu'à l'infini: il n'est pas dans le caractère de Dieu d'arrêter ses œuvres dans le chemin de leur perfection. Donc, en supposant que Dieu eût commencé, comme l'imaginent les chrétiens, par produire notre monde, il n'est pas douteux qu'il n'en eût aussitôt, et du même mouvement, mis en lumière une infinité d'autres. Saint Thomas, basé, comme saint Augustin, sur la ferme croyance que l'on ne saurait démontrer qu'il y a dans l'univers plus d'une création analogue à la terre, établit dans sa Théologie (1[re] part., quest. 67) que s'il pouvait exister deux mondes, il devrait, par la même raison, en exister trois, et ainsi successivement, sans autre terme que l'infini: acceptons son raisonnement, et de la certitude qu'il y a autour de nous un grand nombre de mondes analogues à celui sur lequel nous sommes, concluons que l'ensemble de la création en renferme, non pas un grand nombre seulement, mais une infinité. Cette infinité devant laquelle recule la théologie de l'Eglise comme devant une qualité trop sublime pour une œuvre créée, nous la voulons au contraire, et nous en sentons le besoin, afin d'apercevoir dans l'univers une magnificence suffisante pour nous révéler la majesté de son auteur. Si le Créateur est infini, comment pourrait-il se refléter ailleurs que dans une création infinie? Considérons la terre, cette terre que nous entourons de notre compas, que nous savons maintenant décrire jusque dans son détail, qui va bientôt nous paraître trop petite pour suffire aux explorations de nos voyageurs, hors de laquelle notre imagination ambitionne à tout instant de s'élancer pour se mieux mesurer avec les profondeurs de l'étendue, et considérons en même temps, si nous le pouvons, la grandeur de Dieu: jugerons-nous que ce globe, qui nous semble à peine digne de nous, soit digne de concentrer et de rassasier les regards de Dieu? croirons-nous qu'une telle œuvre soit assez vaste pour avoir préoccupé sa pensée pendant une éternité, et déterminé sa toute-puissance à sortir enfin de son repos pour se mettre en travail, et voudrons-nous admettre qu'une administration dont nous nous estimerions pour ainsi dire capables soit suffisante pour combler ses loisirs, et tenir en éveil sa vigilance infinie? Dieu face à face avec la terre, nous l'affirmons avec respect, c'est Dieu dépouillé des sublimes vêtemens dans lesquels sa splendeur est enveloppée de toute éternité, et placé en contemplation d'un jouet qu'il aurait pris un jour la peine de tailler.

Il faut donc de toute nécessité changer l'idée que les chrétiens ont eue de l'univers.

Les chrétiens n'ont rien su de l'univers sidéral: dans toute la création matérielle ils n'ont connu, et encore bien imparfaitement, que la terre, et c'est sur cette ignorance que repose l'erreur fondamentale que nous leur reprochons. De ce qui était le centre unique de leurs connaissances, ils en ont fait hardiment le centre unique de l'univers, et ils ont cru, sur l'autorité de leur vue mal habile, qu'il n'existait qu'un seul monde, parce qu'ils n'en voyaient qu'un. « S'il existait plusieurs mondes, dit saint Thomas (quest. 67), ils viendraient tous nécessairement à ce centre où nous sommes. » De ce seul point dérivait tout le reste de leur sys-

tème. Il est simple, et nous le retraçons ici en deux mots : d'abord la terre; au-dessus de la terre, la voûte du firmament enrichie à sa surface de ces points brillans qui font l'ornement de la nuit et de l'ornière dans laquelle le soleil se meut, chargée dans sa partie supérieure de l'océan céleste, source antique du déluge; par delà ces eaux, aux bornes du monde, l'empyrée, région de nuages et de lumière, séjour des bienheureux et des anges; au-dessous du sol, dans les cavités souterraines, l'enfer et le purgatoire. Les Pères assimilaient cette construction de Dieu dans le sein du vide au tabernacle élevé par Moïse au milieu du désert; un savant moderne, avec malignité d'expression, mais avec une incontestable justesse, l'a comparée à une maison dont le rez-de-chaussée est occupé par les vivans, les caves par les fourneaux des démons, et le premier étage par les illuminations du paradis. Ne voyons-nous pas, dans le symbole de Nicée, le Christ, crucifié sur la terre, descendre après sa mort dans les enfers, repasser par la terre, et monter enfin tout glorieux dans le ciel?

Mais les astronomes ont ruiné de fond en comble ce fabuleux édifice. Ils ont brisé la voûte grossière du firmament, chassé les eaux chimériques qu'on lui faisait porter, et dispersé sa parure d'étoiles dans les profondeurs insondables de l'espace. La terre a été dépossédée de cette position centrale qu'elle avait usurpée. L'infirmité de notre vue s'est dissipée comme par enchantement, et nous avons tout-à-coup aperçu, en levant les yeux vers le ciel, un spectacle magnifique au milieu duquel nos pères avaient vécu sans en avoir connaissance. Tout s'est ébranlé et transfiguré: nous avons vu qu'au lieu d'être immobile en un point, le monde sur lequel nous sommes flottait dans l'étendue; en promenant nos regards autour de nous, nous avons vu d'autres mondes pareils au nôtre, échauffés et éclairés par le même soleil, naviguer de conserve avec lui dans l'étendue, et nous avons mesuré leurs montagnes, déterminé leurs saisons, calculé la durée de leurs jours et de leurs nuits, marqué jusqu'à la pesanteur de leur substance; il ne nous a plus manqué que de trouver le moyen de nous mettre en relation de voisinage avec eux. Les étoiles sont devenues des soleils, et elles ont reculé devant nos yeux, confondus par tant de grandeur, jusque dans des profondeurs où notre compas ne saurait les atteindre; les mobiles les plus rapides que nous ayons sur la terre, ces boulets de canon qui nous paraissent marcher comme la pensée, mettraient des millions d'années pour parvenir jusqu'à elles. Nous ne saurions seulement les compter: plus notre force de vue augmente, et plus il en éclate; elles nous entourent de toutes parts, et notre imagination ne peut suivre une seule direction dans le ciel qu'elle ne finisse par venir se heurter contre un de ces soleils. Quelles sont les variétés innombrables de tous ces mondes séparés les uns des autres par des distances que notre esprit peut essayer de nommer, mais qu'il ne peut comprendre, et au milieu desquels notre monde, en y joignant même ces mondes prochains en compagnie desquels il se meut, disparaît comme un citoyen obscur dans une population puissante? Quelles sont les résidences inconnues que tant de soleils éclairent? Quelles sont les diversités des agens matériels qui s'y rencontrent, et des phénomènes physiques qui s'y passent? Quelle vanité sommes-nous, nous qui pensions n'avoir à connaître que notre histoire pour connaître l'histoire de l'univers?

Et rien de tout cela n'est stable; tout cela est dans une agitation et un changement continuels: le ciel d'aujourd'hui n'est pas le même de celui d'hier, et celui de demain sera tout nouveau dans l'univers. L'impulsion primitive et la force de gravité animent tous ces mondes, et les jeux de leurs balancemens sont infinis: une combinaison qui se fait en amène une autre qui ne s'était point encore faite, et chaque soleil, soumis à des influences sans cesse différentes, lancé dans une route dont les circonvolutions ne se répètent jamais, tourne, comme nous tournons autour du nôtre, autour d'autres soleils, obéissant sans doute eux-mêmes au commandement d'autres centres. C'est un tourbillon semblable par la complexité de son roulement intérieur à ces poussières que le vent soulève dans nos campagnes; les soleils en sont les atomes, et c'est le vent de Dieu qui le tient soulevé au-dessus du néant. Non seulement les positions sont dans une variation constante, mais, par le seul effet du déplacement, les astres changent eux-mêmes. Comparez l'état d'une comète au plus haut point de sa course, alors qu'enveloppée par la nuit et condensée par le froid intense de l'espace elle marche dans une solitude de mort, avec l'état de cette même comète lorsqu'elle viendra donner sur le soleil et se perdre dans l'éclat éblouissant de ses feux; suivez-la maintenant dans les perturbations que lui font éprouver les corps entre lesquels elle circule, et voyez son régime à jamais altéré, soit qu'abandonnant pour toujours notre soleil elle commence un long et ténébreux voyage à travers l'étendue pour aller chercher près d'un nouveau soleil une fortune nouvelle, soit que, nous revenant, et profondément modifiée dans sa forme non moins que dans son mouvement, elle demeure trop éloignée des feux solaires pour pouvoir resplendir et s'échauffer sous cette influence puissante, ou s'en approche, au contraire, plus qu'elle ne l'avait jamais fait, ou même vienne s'y précipiter, et y terminer son existence indépendante, en donnant peut-être par cette combinaison une existence nouvelle au soleil lui-même: l'histoire de cet astre dans les variations de sa course est l'histoire possible de tous les astres de l'univers dans les variations de la leur. Il n'a été donné à aucun d'eux de se soustraire à cette loi souveraine qui fait varier toutes choses avec le temps, et dont le règne est dans le ciel non moins que sur la terre. Les révolutions sont plus ou moins rapides, mais qu'on leur ouvre les abîmes du temps, les plus lentes finissent par s'accomplir de la même manière que les plus vives. Et quand même il faudrait à notre soleil des millions d'années pour éprouver des changemens analogues à ceux qu'éprouve en quelques jours une comète, qu'est-ce en effet que cette durée qui, en comparaison de notre passagère existence, nous échappe par son énormité, mais qui nous échapperait peut-être par son exorbitante petitesse si nous savions la mettre en regard de quelque révolution plus capitale encore dans l'histoire du monde? Il est certain que le temps est immense, et qu'il tient en suspens une infinité de problèmes où notre esprit échoue: les astronomes, en interrogeant le ciel avec attention, ont vu la matière cosmique, disséminée par nuages diffus dans les déserts de l'espace, se réunir progressivement par centres lumineux, et, de phase en phase, ils sont arrivés à pressentir le secret de la génération des soleils. Mais d'où naît cette semence? Provient-elle de la destruction d'autres astres? sort-elle du néant? Qui peut le dire; qui peut dire seulement ce qu'il faut de millions de siècles pour que cette mystérieuse incubation s'achève, et que le nouveau soleil prenne sa volée dans le ciel parmi les essaims de ses frères? Depuis quelques siècles, quoique bien des choses se soient faites dans notre ciel sans que nous les ayons vues, nous avons déjà été témoins de révolutions nombreuses dans les mondes lointains: des soleils se sont affaiblis ou sont devenus plus brillans, des soleils ont changé de couleur, il y en a qui se sont éteints et d'autres qui se sont rallumés. Sont-ce là les accidens d'une destinée commune? Les astres ont-ils leur mort comme ils ont leur naissance? La population sidérale augmente-t-elle ou se conserve-t-elle en équilibre? Quelles sont les lois de son harmonie, les mesures de sa chronologie, les jours et les saisons de son calendrier? Et même, sans nous élever si haut, quelle est, dans notre propre domaine, l'histoire du passé et celle de l'avenir? Notre soleil doit-il s'éteindre à son tour comme s'est éteinte la terre, ou bien la terre doit-elle, au contraire, finir par le feu comme

elle a commencé ? Se perdra-t-elle pour un temps dans le froid, ou bien ira-t-elle, par le ralentissement de sa vitesse primitive ou par un embrasement direct, rejoindre encore une fois le soleil, et servir, sous forme de nébuleuse, à la reconstruction de quelque royaume nouveau ? Quelle est, dans la durée totale de ce grand cycle, la valeur particulière de la période durant laquelle la terre doit être au genre humain ? Que de temps s'est-il écoulé dans l'univers avant le commencement de notre terre et de notre soleil, et après leur fin, combien de temps les mondes survivans compteront-ils encore ?

Que sommes-nous, Seigneur, devant ce temps et cette étendue qui nous entourent de toutes parts, et dont la grandeur nous épouvante et nous opprime ? Pourquoi avez-vous permis que la science vînt dessiller nos yeux et nous révéler ces immensités dont nous n'avions auparavant nulle idée ? Nous vivions sans rien connaître de plus vaste que cette terre sur laquelle nous sommes ; mais nous vivions confians et tranquilles, sachant ce que pesait cette terre dans la balance de la création, et maintenant nous ne le savons plus. Comment mériterait-elle de compter dans cet univers qu'il vous a fallu faire si grand pour le faire digne de vous ? Autant ses dimensions et sa magnificence donnaient d'orgueil et de satisfaction à nos pères, autant sa petitesse nous effraie. Eclairés par nos voyages à travers l'immensité du ciel, nous ne pouvons éprouver désormais que du dédain pour cette habitation mesquine dont la pesanteur nous fait une prison. Nous possédons maintenant un sentiment de la durée et de l'espace, devant lequel rien de ce qui est dans notre voisinage ne saurait valoir plus long-temps notre estime. Nous nous regardions comme les maîtres du monde, et ne voilà-t-il pas que nous ne sommes les maîtres que d'un grain de poussière ! Il nous est impossible de ne pas nous regarder comme perdus au milieu de cette innombrable multitude de soleils qui se jouent autour de nous dans l'étendue ; la grandeur de la matière, quelques efforts que nous fassions, nous écrase, et tandis que nos pères ne s'inclinaient que devant Dieu, c'est devant des étoiles que nous sommes présentement contraints de nous humilier !

Il y a là, pensons-y, un pas sérieux qu'il est de toute nécessité que la religion franchisse : il faut que le genre humain demeure étouffé sous l'accablante conviction de son obscurité, ou qu'il s'assure que la création est un tout que rien ne borne ; nous n'avons plus qu'un moyen de nous mettre au centre de l'univers, c'est de faire l'univers une immensité sans surface, et notre dignité, chassée de l'abri matériel que l'ignorance lui avait permis de s'échafauder sur la terre, n'a plus de refuge que dans l'infini, où elle retrouve Dieu.

Et en effet, la création est-elle bornée, il devient certain que la durée et l'étendue sont quelque chose d'absolu ; il s'établit dans l'univers une mesure de toute durée et de toute étendue, mesure que le créateur a choisie et ajustée de sa main, à laquelle doivent être naturellement rapportées toutes les perceptions possibles de la matière, et cette mesure, c'est précisément l'étendue et la durée de l'univers ; plus une chose est étendue, et plus elle dure, et plus il y a en elle de ressemblance véritable avec l'œuvre créée : il n'est pas douteux que ce ne soit à l'échelle de la matière, puisque cette échelle existe, que Dieu nous juge, et nous avons bien raison de nous inquiéter que notre terre ne soit dans ses plans une molécule de bien peu d'importance, puisqu'elle ne fait à nos yeux qu'une si imperceptible figure quand nous la mettons à son rang sur le diamètre du monde. Mais le monde est-il infini, il n'y a plus de diamètre à prendre : eu égard à la mesure du monde, mesure dont le sentiment appartient à Dieu seul, le très grand et le très petit sont tous deux de même taille ; les différences d'étendue et de durée que nous pouvons observer entre nous et les divers corps de l'univers ne sont relatives qu'à nous-mêmes et non point à l'ouvrage total : la grandeur de cet ouvrage est une qualité essentiellement différente de tout ce que notre imagination nous présente sous le nom de grandeur, et quelque excessive grandeur que nous voulions concevoir, il ne nous est pas même permis d'établir le moindre rapport entre cette grandeur et la sienne. De même pour la durée, si le monde est éternel. Ni le nombre, ni l'éloignement, ni les longues révolutions des étoiles ne sauraient donc plus jeter aucun trouble ni aucun découragement dans nos âmes, lorsque, cessant de contempler ces grandeurs en présence de l'univers imparfait que nos sens nous montrent, nous arrivons enfin à les traduire devant l'univers infini que notre raison nous révèle : appuyés sur la conscience de notre sainteté, il nous est permis de considérer le tourbillon des soleils du même œil dont nous considérons les tourbillons de la poussière. « Que m'importent vos grandeurs, pouvons-nous dire » à ces astres ! Dieu ne vous regarde pas pour mesurer qui » je suis ; il y a pour vous comme pour nous une infinité » de grandeurs au-dessus desquelles nous sommes, et si » vous regardez plus haut que vous, vous en trouverez une » infinité d'autres qui vous dominent comme elles nous » dominent nous-mêmes ; notre différence mise en rapport » avec leur sublimité va en diminuant à mesure que cette » sublimité augmente, et s'il vous plaît que nous montions » ensemble l'échelle infinie des grandeurs, nous arriverons » ensemble à son terme, où Dieu commence et où notre » inégalité s'évanouit. »

Que notre religion accepte donc sans crainte ce que notre raison nous démontre ! L'univers est éternel et infini, et l'univers étant éternel et infini, il n'y a pas d'autre ciel que l'univers lui-même. Ainsi la parole humaine ne s'est pas trompée, lorsque, par un merveilleux consentement de toutes les langues, elle a donné le même nom au séjour de l'immortalité et à cette profondeur étoilée dans laquelle nous nous plaisons tous à égarer nos rêves et nos regards. Cette lumière qui nous inonde de ses clartés, et dont tous les poëtes se sont accordés à célébrer la beauté, est la pure lumière du ciel, et les innombrables soleils que nous voyons étinceler en tous lieux sur nos têtes, sont les foyers qui échauffent et illuminent cette splendide demeure, et font régner dans son sein le jour divin qui ne cesse jamais. Ces masses posées les unes sur les autres dans un équilibre parfait, et variées dans leurs ornemens et dans leurs proportions avec une magnificence admirable, sont les matériaux dont se compose le palais infini, et c'est la géométrie qui nous donne les lois de son architecture. Ne cherchons plus, comme les grecs ou comme les chrétiens, à prendre idée de son apparence par analogie avec les constructions que nous bâtissons sur la terre, ou avec les nuageuses perspectives de notre atmosphère : les plans du Créateur sont autres que ceux que trace à la surface de la terre le caprice des architectes ou des vents. On ne trouve là ni amphithéâtres de nuées, ni péristyles de marbre. Les astres, dans leur inépuisable diversité, sont les somptueux compartimens dont le divin édifice se compose, et ces séparations immenses, qui nous effrayaient à cause du sentiment absolu que nous en avions pris, sont les portes dont Dieu se sert pour assurer l'indépendance de chaque lieu, et l'isoler des autres comme il lui plaît. Gardons-nous donc de croire que ces séparations secondaires, et qui ne comptent même pas devant la grandeur de nos âmes pour l'épaisseur d'un seuil, soient des abîmes que rien ne puisse franchir, et prenons confiance dans ce que l'unité du Créateur annonce à tous les vivans d'une voix assez haute : savoir, que tous ces mondes ne sont qu'un seul monde. Et ce monde, c'est le ciel ; son incorruptibilité, c'est l'inaltérable symétrie de ses changemens ; sa fixité, c'est l'ensemble infini de ses mouvemens ; son immatérialité, c'est son éternité et son immensité. Et cette terre que nous foulons sous nos pieds, où nous venons tour-à-tour accomplir notre tâche en compagnie du genre humain, sur laquelle nous apparaissons sans nous souvenir d'où nous sortons, de laquelle nous disparaissons sans apprendre où nous

allons, où nous vivons sans pouvoir dire avec certitude qui nous sommes; cette terre roule dans le ciel, est un des élémens du ciel, et nous constitue en résidence dans le ciel. Donnons à la religion cette belle parole de Képler, dans ses Harmonies : « *Hoc enim cœlum est, in quo vivimus, et » movemur, et sumus, nos et omnia mundana corpora.* »

§ 2.

Nous allons maintenant essayer de démontrer que la vie normale de l'homme sur la terre n'est pas essentiellement différente de celle des créatures les plus parfaites qu'il y ait dans l'univers.

Constatons d'abord que l'homme est fait à l'image de Dieu, c'est-à-dire que les principaux traits qui caractérisent le Créateur sont reproduits dans cette créature. « En » nous, dit saint Augustin (*Cité de Dieu*, 11), nous pouvons » reconnaître une image de Dieu, c'est-à-dire de sa suprême » trinité; et bien que cette image ne soit point égale à son » modèle, qu'elle en soit à vrai dire considérablement éloi» gnée, ne lui étant ni coéternelle ni consubstantielle, et » qu'il lui faille le perfectionnement d'une reformation » afin de s'en rapprocher sous le rapport de la similitude, » il n'y a cependant rien dans tous les ouvrages de Dieu » qui, par sa nature, soit plus voisin de la nature de Dieu. » Car nous sommes, et nous connaissons que nous sommes, » et nous aimons notre être et notre connaissance. Et dans » ces trois choses aucune vraisemblance trompeuse ne nous » égare; car nous ne les touchons pas, comme les choses » qui nous sont extérieures, par quelque sens; mais sans » aucune illusion de rêves ou de fantômes, je suis parfaite» ment certain que je suis, que je connais, et que j'aime... » Puis donc que nous avons été créés à l'image de notre créa» teur dont l'éternité est véritable, la sagesse éternelle, » l'amour éternel et véritable, et qui est lui-même l'éter» nelle, véritable et excellente trinité, sans confusion ni » séparation, contemplons son image en nous, et, nous le» vant comme cet enfant égaré de l'Evangile, retournons à » celui dont nous nous étions éloignés par nos péchés : en » lui notre être ne sera plus sujet à la mort, notre intelli» gence à l'erreur, notre amour au désordre. » Ajoutons à ce que dit saint Augustin, car l'homme ne serait point l'image véritable de Dieu s'il ne l'était sur tous les points, et si, semblable à ces vaines peintures qui, reproduisant seulement la figure des personnes, n'en reproduisent en rien le mouvement, il n'en était en quelque sorte que l'image dormante; disons donc que l'homme, image d'un Dieu éternellement actif, est actif de même que son modèle, et que cette activité qui lui donne ressemblance, non avec la trinité seulement, mais avec la trinité-créatrice, est le dernier terme de sa perfection.

Associé par la grâce de Dieu à la direction de l'univers, l'homme possède un certain degré de puissance qui le met en état de modifier ce qui est, un certain degré de sagesse qui lui permet de produire cette modification conformément au plan général de la création, enfin un certain degré de bonté qui lui fait diriger ses actions comme Dieu se dirige lui-même, en vue du bien de toutes les créatures. L'homme n'est donc point inerte, et tandis que tout s'agite autour de lui dans l'univers, il a qualité pour s'agiter de lui-même et ne pas le faire en vain; son modèle est en lui et l'inspire. Cette partie du monde qui se trouve à sa portée est-elle, ainsi que tout ce qui est au-dessous de Dieu, de nature à devenir meilleure, aussitôt son cœur désire l'amélioration, son intelligence la conçoit, et il se met à l'ouvrage; il devine le mouvement de Dieu sur la terre et le seconde, et l'on peut dire, avec un noble sentiment d'orgueil et de piété, qu'il prête ici-bas main-forte au Créateur.

Mais ce n'est pas seulement sur ce qui est hors de lui que cette faculté créatrice lui donne prise : chose admirable, et dont nous ne saurions trop nous convaincre, elle lui donne prise sur lui-même. C'est ainsi qu'il faut entendre cette réformation dont, selon saint Augustin, l'homme a besoin. Cette réformation qui augmente la vérité de sa ressemblance avec le principe divin duquel il émane, et tend à le rapprocher de l'infini, la grâce de Dieu a permis qu'il en fût lui-même l'auteur. Il sent ce qui lui manque, et combien le type sublime qu'il a faculté de concevoir le domine, et il sent en même temps qu'il est libre de corriger continuellement cette imperfection. Comme ces anges que le patriarche voyait monter sur l'échelle mystérieuse de la terre vers Dieu, il a devant lui une échelle à l'aide de laquelle il peut s'élever à son gré, non sans effort, mais aussi haut qu'il lui plaît, vers la perfection souveraine. Son instinct même l'y porte : car il ne se contente pas d'aimer son être, ainsi que Dieu aime le sien; mais cet amour qu'il ressent le porte à désirer fortement d'accroître l'excellence de son être, et c'est là le plus beau de sa nature. Ce désir seul le rend meilleur, l'excite à agrandir son intelligence, et recule à mesure de ses progrès les bornes de sa puissance sur le monde. Et tout marche avec harmonie; car s'étant ainsi proposé de se rapprocher de Dieu, sa charité prend nécessairement plus de force; et comme son esprit et ses facultés d'action en ont également acquis davantage, il se trouve aussi plus en état de satisfaire, par les plans qu'il prépare et réalise, la charité qui l'anime. En même temps qu'il a marché dans la voie de son propre perfectionnement, il est donc devenu plus capable de prendre part à l'œuvre du perfectionnement général; et par une réciprocité digne de la sagesse de l'ordonnateur suprême, il ne peut prendre part à l'œuvre du perfectionnement général sans se perfectionner par cela même. En effet, il ne peut tenir sa charité en éveil, et s'efforcer de remédier, par l'application de son esprit et de ses facultés d'action, aux imperfections que sa charité lui découvre, sans redoubler nécessairement, par la seule efficacité de cet exercice et de la faveur de Dieu qui l'y entretient, sa puissance, sa sagesse et sa bonté, et sans s'élever, en quelque sorte forcément et sans l'avoir cherché, dans la hiérarchie de l'univers. L'homme travaille donc pour lui-même tandis qu'il travaille pour les autres, et il n'a pas d'autre moyen de travailler pour lui-même que de travailler pour les autres. Ne craignons pas d'affirmer qu'aucun principe, ni dans l'ensemble de l'univers, ni dans la créature en particulier, sinon le principe même de leur existence, n'est au-dessus de cette activité sublime. C'est par cette activité que la ressemblance de la créature avec le créateur reçoit son dernier complément; c'est par cette activité que la créature, entrant en participation du travail divin, devient capable de développer la perfection en elle et autour d'elle, et que la création tout entière retourne incessamment et spontanément à Dieu d'où elle vient; ce n'est que par elle que la créature peut satisfaire aux élans que lui inspirent à tout instant l'amour de Dieu, l'amour du prochain, l'amour d'elle-même; et ce n'est également que par elle que l'harmonie de l'univers et l'indépendance des mouvemens individuels obtiennent l'accord et la justification qu'il leur faut.

Changez en effet le principe de cette activité qui lie toutes les créatures l'une à l'autre pour les attacher à Dieu toutes ensemble, et les amener ainsi, graduellement et d'un mouvement commun, vers le centre divin où l'univers conspire; aussitôt tout se rompt et se dissout, et l'ordre est partout remplacé par la confusion. Supprimez-la, tout s'amortit, et Dieu lui-même rentre dans le sommeil. C'est à quoi arrivent les chrétiens avec leur mythe de la consommation finale. Suivant eux, l'heure une fois sonnée du jugement dernier, tout dans l'univers doit prendre une position éternellement fixe et inaltérable : plus d'intervention charitable de la créature près de la créature; plus de retours salutaires et d'élans efficaces vers Dieu : les élus seront installés à leur place dans le paradis, les réprouvés à la

leur dans l'enfer ; le temps sera passé où les bons pouvaient se satisfaire en aidant leurs frères à sortir du mal, et se réjouir en sentant ainsi la création céder à leurs efforts, et gagner, grâce à eux, une nouvelle douceur et une nouvelle beauté ; où ceux qui se sont égarés pouvaient après leurs divagations revenir à la lumière, et reprendre, en compagnie de leurs frères, le droit chemin ; où ceux qui sont excités par le pieux désir de parvenir au même rang que leurs frères qu'ils voient au-dessus d'eux, étaient maîtres de s'élever à leur gré et de se rapprocher continuellement de la souveraine perfection qui les attire ; il n'y aura plus de changement à espérer ni pour soi ni pour les autres, ni dans le paradis ni dans l'enfer, et la loi de l'immobilité sera désormais la loi suprême de l'univers : voici les élus revêtus de leurs corps immortels comme du sceau fatal de leur invariabilité éternelle, assis en ordre l'un près de l'autre, sans que jamais rien les dérange, chacun au rang irrévocable que lui ont assigné les travaux de son existence passée. Que font ces fantômes ? Sont-ce bien là des vivans, ou ne sont-ce pas des morts ? Ah ! Christ, votre paradis m'épouvante, et j'aime encore mieux ma vie passagère avec tous ses désappointemens et toutes ses peines que votre immortalité avec toutes ses joies et toutes ses récompenses.

Nous pourrions nous arrêter ici, et, après avoir établi que l'homme, précisément à cause des facultés actives qu'il possède, est la parfaite image du Créateur, conclure de ce seul fait qu'aucun être créé n'est doué d'une existence essentiellement supérieure à celle dont nous jouissons sur la terre. En effet, toute vie qui ne serait point à l'image de la nôtre s'écarterait nécessairement sur quelque point de la ressemblance de Dieu, et tomberait par conséquent dans un rang inférieur à celui où nous sommes. C'est ce qui a lieu pour cette vie de contemplation que le Christianisme a donnée à ses saints, et au-dessus de laquelle, nonobstant nos imperfections, nous n'hésitons point à placer notre vie. Ainsi, je le répète, nous serions libres de nous arrêter. Mais la question que nous agitons est si grave, tant en elle-même que dans ses conséquences par rapport à nous, que nous ne pouvons faire trop d'efforts pour y amener de la lumière.

Montrons d'abord combien est grande la misère des élus ; et pour le faire en peu de mots, appliquons-nous seulement à considérer le supplice auquel sont soumises, au sein de ce paradis trompeur, les trois éminentes vertus que les chrétiens ont sanctifiées avec tant de raison, la foi, l'espérance et la charité.

La foi est cette force qui nous fait adhérer de tout notre être à un idéal que nous ne voyons point, et qui nous paraît supérieur à la réalité présente : contentons-nous de la belle définition de saint Paul : *Fides substantia rerum sperandarum, argumentum non apparentium*. Existe-t-il donc un idéal supérieur à la réalité du paradis chrétien, cet idéal, au sein même du paradis, devient le fondement d'une foi nouvelle. Mais qui ne voit que l'état qui se produirait si, toutes les créatures ayant été tour-à-tour ramenées vers le bien, l'enfer était vide ; si, toutes les créatures ayant progressivement consolidé leur union dans toute sa profondeur, l'égalité absolue régnait dans le ciel ; si, toutes les créatures s'étant enfin élevées au plus haut point de la perfection, rien de supérieur à leur majestueux ensemble ne pouvait être conçu ; qui ne voit, dis-je, qu'un pareil état est infiniment au-dessus de ce paradis étroit dans lequel il n'y a place que pour une partie de la création, dans lequel les degrés d'excellence sont divers, dans lequel par conséquent il y a imperfection en tous sens ? Les âmes transportées en présence de cette réalité se tourneront donc nécessairement, par une tendance qu'on ne saurait vaincre qu'en anéantissant leur intelligence, vers la conception d'un paradis meilleur ; et leur foi sera violentée, puisque, tout en conservant ce secret entraînement vers les choses non apparentes dont parle saint Paul, ces âmes n'auront plus le moyen de conserver en même temps la conviction tranquillisante de l'avénement futur de ces biens désirés.

L'espérance, cette vertu qui seule est capable de concilier l'amour infini de nous-mêmes avec le sentiment de notre infériorité actuelle ; cette puissance qui, aidée de notre conscience dans la justice de Dieu et dans l'efficacité de nos efforts, brise le temps et nous fait jouir à l'avance de tous les biens que nous voyons, que nous ambitionnons et que nous ne possédons point encore ; l'espérance est aussi morte, ou, pour mieux dire, aussi affligée dans le ciel des chrétiens que sa sœur. *Spes sicut et fides evacuatur in patria*, dit saint Thomas (2ᵉ partie, 58). Mais par quel miracle Dieu, en nous ouvrant les portes de la patrie céleste, pourrait-il, sans nous dissiper nous-mêmes, dissiper notre espérance ? Tant que l'âme subsiste l'espérance y fermente, et lui ôter l'espérance c'est lui ôter le désir et le principe de l'immortalité. C'est l'espérance qui fait notre grandeur, c'est elle qui tient nos regards dirigés vers le ciel, c'est elle qui nous élève au-dessus du néant, et qui, dans notre petitesse d'aujourd'hui, enfans qui retournons à Dieu, nous fait tous infinis en nous rendant tous susceptibles de vouloir l'infini pour dernier terme de nos progrès futurs. Comment donc ces âmes assises dans le ciel, et se sentant dominées par la perfection du Créateur comme par la perfection des créatures les plus voisines de lui, ne se sentiraient-elles pas animées du désir invincible de se rapprocher de cette perfection supérieure et des béatitudes qui l'accompagnent, et comment, se souvenant aussitôt que leur état est désormais fixé, et qu'aucun progrès ne leur est plus possible, ne seraient-elles pas remplies de tristesse, torturées, poussées dans leur désespoir à regretter la terre ? Et si l'on prétend que ces âmes, par la conscience de la félicité des autres, éprouvent la même jouissance que si cette félicité était à elles, alors sans aucun doute toute espérance s'efface ; mais toute personnalité s'efface en même temps, et le paradis, au lieu d'être l'ordre des individualités bienheureuses, n'est plus qu'une vaste dissolution d'existences confondues comme en un chaos l'une dans l'autre. Soyons donc convaincus qu'il est de la nature de l'âme de demeurer fidèle à la foi comme à l'espérance, et que si ces deux vertus n'emportent pas leur liberté dans le ciel, elles y emportent ou la souffrance ou la mort.

La charité est la seule vertu à laquelle les chrétiens aient donné accès dans leur ciel ; mais tandis que les deux autres vertus théologales, ainsi que nous venons de le voir, s'y introduisent malgré eux, celle-ci, au contraire, malgré eux aussi, ne peut y faire son séjour : elle en rompt les portes, et demeure en suspens entre le paradis et l'enfer sans trouver satisfaction nulle part ; d'un côté Dieu l'attire, de l'autre les gémissemens de la créature malheureuse l'attirent également, et elle n'a de calme ni dans l'enfer dont elle essaierait vainement d'apaiser les douleurs, ni dans le paradis où l'inquiétude la poursuit. Cette vertu en effet n'est pas un amour tellement absolu du Créateur que la créature n'y ait place : on ne peut aimer véritablement Dieu si on ne l'aime dans ce qu'il a créé, de même que l'on ne peut aimer véritablement la créature si on ne l'aime en celui qui lui a donné l'existence ; la charité est une double force qui, nous attachant directement à la création, nous attache à Dieu par son œuvre, et qui, nous attachant directement à Dieu, nous attache à la création par son auteur ; elle est le ciment de l'univers. Comment donc pourrions-nous apercevoir la souffrance d'une partie de la création sans être instinctivement sollicités à y porter remède, et comment notre amour pour le Créateur ne serait-il pas troublé par le sentiment de l'éternité de ce mal et de notre impuissance ? La charité, au lieu de jouir de sa plénitude et de sa sérénité au sein du paradis, y est donc au contraire à demi étouffée sous les empêchemens qui la gênent, et loin de devenir la source de la félicité, elle y

devient celle de la souffrance. Certes, notre sort sur la terre est plus doux que celui des élus, puisque, malgré toutes les entraves qui nous arrêtent, nous sommes libres du moins d'obéir au noble instinct qui nous commande d'aider toute créature dans la peine, libres de croire à l'efficacité de nos efforts, libres d'espérer de la bonté de Dieu la fin de tout mal dont la vue nous afflige. Quel est celui qui, se transportant d'imagination dans cette haute demeure des chrétiens, se figurerait qu'il lui sera possible d'assister au supplice des damnés, de voir dans d'inextricables tortures ses parens, ses amis, les objets de ses affections les plus profondes en cette vie, sans les plaindre, sans désirer de leur tendre une main secourable, sans se déranger de la tranquille perception de sa béatitude; que dis-je! sans éprouver lui-même, par l'effet de son impuissance à l'égard de ces infortunes, le plus affreux supplice? Il me semble voir mes amis désespérés s'agitant au milieu d'un incendie, et moi, cloué par la paralysie sur un fauteuil, m'écriant vainement ainsi que dans un rêve, sans pouvoir me lever pour courir à leur aide et les sauver! Ne dites donc pas, ô Christ, que les cris du mauvais riche, implorant dans sa détresse du rafraîchissement, montent jusqu'aux oreilles de Lazare assis dans le sein d'Abraham, et que Lazare entend cette prière sans que sa charité soit émue: malgré l'imperfection de notre nature, nous deviendrions, en vue de vos élus, trop fiers de nous-mêmes, et nous cesserions d'avoir du respect pour ceux que vous sanctifiez et mettez au-dessus de nos têtes; il nous répugnerait de penser que nous prendrons place un jour à la même table qu'eux, et que nous serons assez profondément altérés par la mort pour pouvoir partager, sans horreur de nous-mêmes, leur égoïsme barbare. Laissons ces imaginations pour ces temps de mœurs dures où les plus humains n'avaient nul scrupule, dès que le crime était certain, de se faire spectateurs des tourmens infligés aux coupables par la main des bourreaux. Elevons-nous à des pensées meilleures; cessons de croire à l'existence d'un paradis où rien de noble n'éclate, et que nous embellirions en y laissant tomber le reflet de nos vertus; ayons notre humanité assez avant dans le cœur pour renoncer, plutôt que de la perdre, à notre existence elle-même; proposons-nous, quelque heureuse que devienne jamais notre vie, partout où nous verrons une créature en souffrance, de nous efforcer de la ramener vers le bien; partout où nous verrons une créature au-dessous de nous, de nous efforcer de la faire monter jusqu'à nous; et partout où nous en verrons une au-dessus, de nous efforcer de monter à notre tour jusqu'à elle: appuyés sur la foi, sur l'espérance et sur la charité, élançons-nous avec hardiesse dans l'immortalité.

Voici donc la prière que nous osons attribuer aux âmes qui sortent de la vie après y avoir bien mérité de la munificence divine par la sainte application de leurs actes et de leurs pensées: « Mon Dieu, combien cette vie que vous » venez d'arrêter a été peu fructueuse! Les perfections que » nous avons acquises, nous n'en sommes que trop certains, » ne sont que le commencement des perfections dont nous » sentons capable l'essence divine qui est en nous, et nous » avons confiance que nous serions meilleurs si vous nous » aviez fait vivre davantage. Ce que nous avons accompli » pour l'avancement de nos frères et l'amélioration des conditions générales de la terre n'est presque rien en comparaison de ce qui reste à faire; et les maux que nous » laissons derrière nous touchent tellement notre cœur, que » la plus douce récompense que nous puissions désirer serait » d'avoir le bonheur de contribuer à en guérir encore quelques uns. Accordez-nous donc, mon Dieu, de reprendre, » dans le nouveau monde où vous nous transportez, la suite » de nos travaux suspendus dans celui-ci; faites que nous » ne cessions point d'être ce que nous étions sur la terre, et » que notre séparation de cette demeure ne soit point pour » nous une peine; permettez que la mort que nous venons d'éprouver ne soit qu'un accident incapable de rien » changer aux forces qu'en nous créant vous avez enfermées » dans notre profondeur, et laissez-nous croire que les accroissemens que nous avons donnés à nos vertus et à nos » qualités ne resteront pas confondus parmi les lambeaux périssables de nos corps terrestres. Si notre vie, mon Dieu, a » mérité d'attirer sur nous les bienfaits dont votre toute-puissance dispose, consentez à ce que nous espérions que la » position nouvelle que vous nous destinez dans une autre » habitation du ciel sera supérieure à celle que nous venons » de quitter tout à l'heure; que nous y trouverons une éducation plus solide et moins fatigante et un savoir plus » vaste, un foyer de perfectionnement plus actif et une » puissance personnelle plus grande, une vie plus efficace » à notre égard comme à l'égard des autres et une série de » satisfactions plus vives et plus partagées. Mais, dussions-nous souffrir encore dans un autre séjour les douleurs » que causent dans celui-ci l'ingratitude, l'ignorance, les » infirmités, rendez-nous libres de retourner prendre part » à cette œuvre de perfectionnement pour laquelle la création tout entière s'agite, et de gagner par nos efforts, avec » ce courage immortel qui est en nous, un degré de perfection plus élevé, une demeure plus belle, et le contentement d'avoir ramené dans le bien une partie des créatures » qui sont en ce moment dans la souffrance et dans le mal. » Soyez-nous miséricordieux à nous comme à nos frères; » ne condamnez pas les saints transports que nous inspirent » notre foi, notre charité, notre espérance, et ne nous » contraignez à venir nous asseoir devant vous dans l'invariabilité finale qu'au jour où notre perfection sera digne de se confondre dans votre perfection infinie, et où » nos frères, égaux à nous, ne feront plus avec nous et avec » vous-même, grand Dieu, qu'une seule et parfaite unité. »

Ne craignons point que ce mouvement ne nous égare: si nous nous sentons assurés par la voix intérieure de notre conscience que la prière que nous venons de prononcer est une prière juste, concluons-en avec certitude qu'elle est exaucée, car Dieu ne pourrait la rejeter que si elle était condamnable; concluons-en qu'elle est en harmonie avec les lois préexistantes de l'univers, car les plans de la Providence ne peuvent manquer de se trouver partout d'accord avec les aspirations des âmes vertueuses.

Et ici, abandonnés à nous-mêmes, et sans autre principe pour nous guider dans les secrets de la métempsychose que le grand principe de la Simplicité, osons soulever un instant la croyance que les phénomènes du monde spirituel sont réglés par des causes aussi simples que celles qui président aux phénomènes du monde matériel. De même que les astres, chacun suivant les inflexions particulières de son orbite et le cours de ses révolutions intérieures, accomplissent leur destinée par le seul effet de leur assujettissement aux lois générales du ciel, et sans que Dieu soit obligé d'intervenir miraculeusement à chacune de leurs variations, supposons que les âmes, dans la diversité infinie des chemins qu'elles parcourent et des changemens qu'elles éprouvent, soient simplement régies par leur obéissance à un même corps de lois. Il nous semble en effet infiniment probable que la théologie, derrière ces voiles jusqu'ici respectés sous le nom de mystères par notre ignorance, repose sur des lois aussi uniformes dans leur principe, et aussi fécondes dans la multiplicité de leurs conséquences, que celles que l'expérience nous a fait découvrir dans la chimie et dans l'astronomie, et qu'à notre insu il existe une science pour expliquer naturellement, et sans recours à aucune action extraordinaire du Créateur, tous les déplacemens et tous les accidens des âmes, comme, à l'insu de nos pères, il en existait une pour expliquer avec une égale simplicité tous les mouvemens et toutes les métamorphoses des corps. Aussi aimons-nous à imaginer que notre postérité, par les progrès de l'esprit humain, sera un jour en droit de juger ceux qui, ne con-

naissant point les lois de la nature spirituelle, se voient obligés de rapporter directement les âmes au tribunal de Dieu au jour de la mort pour rendre compte du changement qui se fait alors dans leur destinée, comme nous jugeons aujourd'hui ceux qui, ne connaissant point les lois de la nature physique, étaient obligés, pour rendre compte de la production de la foudre, de la mettre dans les mains de Jupiter, ou, pour rendre compte de la régularité du soleil, d'y faire asseoir Apollon. Mais en attendant des lumières plus vives, le spectacle de l'admirable et constante simplicité qui règne et qui doit nécessairement régner dans les moyens dont Dieu se sert pour exécuter ses desseins les plus sublimes et en apparence les plus compliqués, suffit pour nous autoriser à penser que les âmes sont conduites où il faut, et selon l'ordre voulu, par l'effet de leurs propres lois, de même que les corps, toujours fidèles aux plans du Créateur à leur égard, montent ou descendent dans notre atmosphère par le seul effet de leur pesanteur.

Remarquons que cette idée n'est pas moins en harmonie avec la piété qu'avec la raison, et qu'il suffit de l'adopter pour se trouver aussitôt en état de justifier plusieurs croyances, au premier abord inconciliables, qui se sont partagé le genre humain, et que la Providence semble avoir suffisamment sanctionnées en s'en servant pour attacher à l'accomplissement de ses desseins des âmes généreuses. Admettons en effet que les âmes, continuellement attirées vers le point où leurs penchans les convient, aillent, au moment de la mort, en vertu de cette sorte de pesanteur morale se déployant alors en toute liberté, se porter d'elles-mêmes dans la demeure et dans les circonstances pour lesquelles elles ont une affinité naturelle, la diversité des vies futures annoncées par les différentes religions ne sera plus qu'une conséquence de la diversité des penchans de notre espèce et de la diversité infinie des positions particulières qu'il y a dans le ciel. Arrêtons nous donc à ce résultat, qui s'ajuste aussi bien avec le respect que nous devons à Dieu qu'avec celui que nous devons au genre humain; il est doux de penser que tant de grands hommes auxquels nous ne pouvons refuser notre admiration ont été conduits par la vérité là où nous les avons cru trop long-temps les jouets du mensonge, et que Dieu n'a jamais permis que les nations fussent abusées par leur pieuse soumission à l'autorité de son nom; il est rassurant de voir que toutes les religions ont été vraies sous le mystère de leur enveloppement, et qu'il n'y a pas eu un dévouement sur la terre qui n'ait eu sa récompense dans le ciel. Comprenons que ces nobles guerriers qui, poussés par la Providence sur les champs de bataille, y sont glorieusement tombés avec la ferme espérance de retrouver ailleurs une vie plus féconde encore en combats et en émotions glorieuses, n'ont pas été déçus par leur fidélité au Dieu qui les guidait; comprenons que les amis de la sagesse et de la poésie ont pu, sans avoir été démentis, rêver pour une autre existence, sous les auspices de la Divinité, des jours plus tranquilles, et des entretiens plus purs et avec des génies plus parfaits; comprenons comment l'immortalité chez ces patriarches uniquement possédés par la préoccupation des choses matérielles, ne pouvait être qu'un instinct vague et sans figure, puisque l'immortalité, jusqu'à réformation de ces sentimens grossiers, ne pouvait être pour eux qu'une recrudescence de cette animalité primitive : car il nous est aisé de comprendre que la terre n'est sans doute pas le seul lieu où les armes manœuvrées par des mains courageuses sont une des forces dont la Providence dispose pour les changemens sociaux qu'elle opère, ni le seul où la recherche de la beauté et de la vérité se poursuit par les travaux et la conversation des philosophes et des poëtes, ni le seul enfin qui serve de berceau à des âmes à peine affranchies des langes de la première enfance. Il est également facile de s'expliquer comment les chrétiens, détachés, par l'effet des circonstances, du zèle des choses politiques, et attirés vers un ciel de dévotion et de repos, ont pu sans erreur ne construire ce ciel que pour eux et en exclure tout le reste des hommes : quelle folie, en effet, n'y aurait-il pas eu à concevoir que des âmes pleines d'effervescence et de besoin d'agir, que d'autres uniquement sollicitées par l'amour des arts ou de la science, que d'autres enfin encore pesantes et dominées par l'instinct, eussent pu avoir accès toutes ensemble dans ce séjour tout spécial et s'y complaire? N'aurait-il pas fallu que ces âmes, pour trouver dans ce paradis le contentement désiré, y eussent été préparées à l'avance, et par des changemens plus profonds que ceux qui peuvent être produits par le fait accidentel de la mort? Et c'est ce que nous avons vu sur la terre, où tant de guerriers, tant de philosophes, tant de sensuels, convertis à la sainteté chrétienne par la parole de l'Evangile, ont abandonné leurs anciens penchans pour des penchans nouveaux, et par l'effet de leur foi, ont sans doute été ravis après leur mort dans quelque région de vie pieuse et inactive. Mais nous avons confiance que ces âmes augustes ne s'y sont point ensevelies, comme les chrétiens l'imaginent, dans une éternelle invariabilité, et que de meilleurs seulemens sont venus illuminer leur croyance, soit qu'une religion secourable les ait aidées à sortir de cette froide demeure par l'enseignement d'une foi supérieure à celle qui les y avait amenées, soit que le seul ressort de leur charité et de leur espérance ait suffi pour leur faire franchir ce paradis transitoire et les porter au-delà.

Il nous reste toutefois à considérer que, parmi tant de récompenses diverses vers lesquelles peuvent aller se précipiter, après leur mort, les hommes qui durant leur vie terrestre ont bien mérité de Dieu et de leurs frères, il y a une récompense d'élite qui appartient aux plus parfaits et qui surpasse toutes les autres tant par son éclat que par la solidité des joies qu'elle assure. Et cette récompense, nous la connaissons; cette récompense est le partage de ceux qui, ayant réussi à acquérir dans cette vie le plus vaste développement de toutes leurs facultés, sont entraînés par là dans une association de plus en plus intime avec le Créateur. Cherchons donc dès à présent cette vie véritable, cette vie qui doit nous transporter dans les régions de la grandeur et de la sérénité; embrassons-la autant que nous le permettent notre faiblesse présente et les conditions actuelles de la terre, et posons ainsi dès aujourd'hui les prémisses de nos progrès futurs; nourris par notre foi dans la perfectibilité indéfinie de tous les êtres, et soutenus par la pieuse résolution de ne connaître d'autre but que le perfectionnement de nous-mêmes et de nos frères, marchons, en dépit de tout obstacle, à toute œuvre où notre cœur nous porte, et préparons ainsi notre assomption vers des mondes meilleurs.

Le ciel n'est donc point une demeure, mais un chemin; et le terme de ce chemin mystérieux est précisément ce paradis final que les chrétiens, sans pouvoir le définir, ont vaguement conçu. Et en effet, à la limite de ce perfectionnement vers lequel tout l'univers gravite, n'apercevons-nous pas toutes les créatures, assises face à face devant Dieu, satisfaites dans tous leurs désirs, éclairées dans toutes leurs ignorances, aussi incapables de sentir ni foi ni espérance que celui qui sait tout et qui peut tout, et absorbées sans distraction dans l'amour plein de béatitude qui les unit au Créateur et à la création tout entière? Mais la jouissance effective de ce paradis ne peut être attribuée qu'à celui qui demeure dans le ciel et n'y chemine pas, et qui, couvrant l'éternité, d'une main touche à l'origine des choses, et de l'autre à leur fin. Ainsi l'asile du repos absolu n'est point une réalité, mais une limite, et le jugement dernier n'est point dans le temps, mais hors du temps. De là l'erreur des chrétiens qui, égarés par leur téméraire précipitation vers la consommation finale, se sont vus réduits à combler avec la monstrueuse invention de l'enfer les lacunes que leur imprudence avait causées dans le ciel. Et qu'il nous soit

permis de remarquer ici que cette erreur des chrétiens touchant la fin de l'univers, n'était que la correspondance de leur erreur touchant son origine, et qu'elle en formait en quelque sorte le complément naturel. En remontant l'éternité on trouve une limite où Dieu existe et où la création n'existe pas encore, comme en la descendant on en trouve une autre où, Dieu toujours existant, la création n'existe plus, parce qu'elle est rentrée tout entière dans le sein de son auteur : mais, ni en creusant dans les siècles passés, ni en entassant, millions sur millions, les siècles à venir, nous ne pouvons ni nous éloigner, ni nous rapprocher d'un seul pas d'aucune de ces deux bornes inabordables, au-delà desquelles le vide occupe l'univers.

Nous devons maintenant parler du corps, et il y aurait beaucoup à en dire ; mais nous ne devons pas oublier que nous n'avons à nous occuper ici que des points sur lesquels on a coutume de se fonder pour prétendre que le corps est pour les vivans le principe d'une infériorité radicale. Ayant précédemment démontré que l'activité était essentielle à l'âme, nous pourrions en conclure que le corps lui est essentiel au même titre, et qu'elle ne saurait s'en passer, car le corps est le moyen de cette activité, et sans lui l'activité est impossible. Pour être et pour connaître que nous sommes, pour être connus et aimés de Dieu, et même pour l'aimer et le connaître, notre corps ne nous est peut-être nullement nécessaire. Mais, dès que nous voulons manifester notre existence à d'autres êtres qu'à nous-mêmes et à Dieu, et recevoir de la part de ces autres êtres des communications semblables, il faut bien, puisque nous ne pourrions pénétrer dans l'intimité les uns des autres à moins de constituer tous ensemble un seul être, que nous soyons doués de la faculté d'exécuter certains signes, nos correspondans de la faculté de les percevoir, et de nous en adresser à leur tour dont nous soyons avertis de la même manière. C'est précisément là ce dont le corps nous rend capables, et il est évident que, s'il n'est pas nécessaire dans la vie de contemplation, il l'est tellement dans la vie de société, qu'il en est une des conditions les plus essentielles. Donc, si aucune créature n'est solitaire au sein de l'univers, aucune créature non plus n'y est sans corps.

Mais nous ne rendrions pas au corps tout l'honneur qu'il mérite, si nous nous contentions de le considérer comme une nécessité à laquelle toutes les créatures sont fatalement soumises : on pourrait nous accuser d'avoir détruit l'idée de la sublimité angélique, et, pour établir la communauté des créatures, de les avoir toutes rabaissées au même niveau où notre expérience nous montre l'homme. Disons donc que, loin d'écarter les créatures de sa ressemblance en leur donnant un corps, Dieu n'a fait par là que les confirmer encore davantage dans cette magnifique ressemblance. Le corps n'est point la créature, de même que l'univers matériel n'est point Dieu; mais le corps est l'ouvrage de la créature à l'imitation de l'univers qui est l'ouvrage de Dieu. L'âme préexiste et fait son corps, comme nous savons que Dieu a préexisté et fait son univers. Mais avec cette différence que Dieu seul a la puissance de puiser au néant ; la créature y est sans prise, et elle ne sait opérer, de même qu'elle ne sait vivre, que par les dons que son auteur lui fait. C'est donc dans le corps de Dieu que l'âme va chercher les matériaux qu'il lui faut, et se construit, par la vertu qui est en elle, son petit univers. Elle n'est pas plus en état de créer véritablement les corps qu'elle n'est en état de créer véritablement les âmes; mais elle édifie son corps, et détermine, entre certaines limites, le changement des autres corps par une communication du pouvoir créateur, de même que, par une autre communication de ce même pouvoir, elle a capacité pour agir sur les âmes et perfectionner la sienne, aussi bien que toutes celles qu'elle peut atteindre dans le monde où elle vit.

Il y a donc dans l'âme une certaine force plastique qui lui est intimement liée, qui l'accompagne en quelque séjour qu'elle soit, qui suit la loi des modifications essentielles qu'elle éprouve, qui lui donne moyen de se mettre continuellement en rapport avec le reste de la création comme il convient à sa destinée présente qu'elle y soit mise, qui constitue ce que l'on pourrait nommer le corps virtuel; celui-là est immortel. Ces corps grossiers, et pourtant si admirables dans la beauté de leur forme et la sagesse de leur structure, ces organes des sens et de l'action, à l'aide desquels nous agissons sur la nature et nous manifestons aux autres êtres, tous ces membres que nous voyons et que nous touchons, ne sont que les effets de cette force intérieure qui demeure cachée dans les mêmes profondeurs que l'âme, et qui, ainsi que l'âme, ne se laisse connaître à nous que par ses actes. Mais de même que les actes qui naissent de nos vertus sont passagers, et que nous ne disons point, lorsque nous les voyons à leur terme, que les vertus par lesquelles ils avaient été produits se sont évanouies, de même les corps qui naissent de cette force prennent fin lorsqu'ils ont achevé le temps qu'ils devaient durer, et cette fin ne nous donne aucune raison de conclure que la vertu qui les entretenait après les avoir fait naître ait elle-même pris fin : enlacée avec l'âme, elle s'est emportée ailleurs, mais elle vit toujours. L'accord parfait de cette force avec nos autres qualités, et la nécessité de cet accord, suffisent pour nous prouver que toutes ces qualités réunies ne constituent qu'une seule et indivise unité, image de la sublime unité formée par le pouvoir créateur joint à toutes les autres qualités essentielles qui sont en Dieu. Et en effet, l'âme vient-elle à éclater en un nouveau séjour, les modifications qu'elle a reçues dans sa vie antérieure sont cause que, dans ce monde où sa destinée la conduit, tout lui est nouveau; ce sont d'autres actions qu'elle doit accomplir, d'autres sensations qu'elle doit percevoir, d'autres rapports qu'elle doit nouer avec les créatures et avec la nature matérielle elle-même. Mais la même harmonie qui existe entre ce monde et les vertus par l'effet desquelles l'âme y a été transportée, existe aussi entre ce monde et la vertu créatrice avec laquelle l'âme y arrive ; la substance du ciel, détournée de son cours ordinaire, vient se concentrer autour d'elle, suivant les lois qu'elle lui impose ; un corps nouveau paraît, et ce corps que l'âme a détaché de la nature par sa vertu, qu'elle met debout, qu'elle conserve, qu'elle fait mouvoir à son gré, est précisément celui qui convient pour accomplir les actions, percevoir les sensations, nouer les relations que commandent à cette âme le monde particulier dans lequel elle est entrée, et la vie particulière qu'elle y doit prendre. Ce corps est un instrument que l'âme s'est construit, parce qu'elle en avait besoin pour un temps, et lorsqu'elle aura fini ce qu'elle avait à en faire, elle le rejettera à la nature au lieu où elle l'avait ramassé, pour aller ailleurs s'en construire un autre qu'elle usera et renouvellera de la même manière.

Il n'y a donc entre les habitans du ciel, relativement au corps, d'autre différence que les diversités dont le corps est susceptible. Mais cela seul est infini. Comment nous représenter tous les modes de relation qui peuvent exister entre les êtres, et les conditions naturelles de tant de lieux divers où ces êtres sont fixés et puisent les élémens avec lesquels ils façonnent leurs corps; toutes les manières de se mouvoir dans ces demeures inconnues, de s'y recréer, de s'y nourrir; tous les organes dont leurs habitans peuvent être doués, tous les sens dont ils peuvent jouir, toutes les communications qui peuvent s'établir entre eux, soit à proximité, soit à distance? Figurons-nous, comme l'a fait quelque part Galilée, un être aveugle et sourd, ne connaissant que les sensations les moins délicates du goût et du toucher, à peine averti des variations de la chaleur, habitué à ramper misérablement sur la vase; un être semblable à ceux qui existent par milliers dans les profondeurs de

l'océan, et transportons-le subitement au milieu d'une forêt éclairée par les feux du soleil, en lui donnant tous les moyens nécessaires pour prendre part à cette vie nouvelle; faisons-lui voir tout-à-coup ces fleurs se balançant sur leurs tiges, toute cette douce verdure, tous ces ombrages variés; faisons-lui entendre le gazouillement des oiseaux et le bruit du vent dans le feuillage; faisons-lui sentir le parfum des plantes, la fraîcheur des eaux, l'ardeur du soleil; apprenons-lui les alternatives du jour et de la nuit, les changemens des saisons, et les majestueuses vicissitudes du ciel, tantôt serein et tantôt orageux, tantôt éblouissant de lumière et tantôt noir et parsemé d'étoiles; montrons-lui cette multiplicité d'animaux aériens s'agitant autour de lui, toutes ces formes étranges d'insectes qui fourmillent dans l'herbe, de papillons qui voltigent, de tigres et de panthères qui bondissent, de gazelles qui fuient, d'oiseaux voletant de branche en branche ou s'élançant dans les hauteurs de l'air; ouvrons-lui toutes les avenues de ce riche séjour, et, de quelque imagination ou de quelque haute raison, comparativement à la nôtre, qu'il nous plaise de douer pour un instant cet habitant des eaux, demandons-nous s'il était possible que dans sa précédente demeure il eût jamais conçu la moindre idée des choses nouvelles que nous venons d'étaler devant lui, et qu'un simple changement de lieu, comme du fond de l'océan au rivage voisin, devait lui découvrir. Que serait-ce si nous le transportions maintenant dans une de nos villes; si nous lui faisions passer en revue nos machines et les productions de notre industrie, les créations variées de nos beaux-arts, nos laboratoires, nos cabinets de physique, nos observatoires; si nous lui donnions la connaissance de nos télégraphes, de nos aérostats, de nos chemins de fer, de toutes nos inventions pour activer et multiplier nos correspondances, de toutes les complications de notre vie civile et de notre vie domestique; si nous le conduisions autour de la terre de manière à déployer successivement devant lui tous les spectacles differens qu'elle présente, depuis les glaces du pôle jusqu'aux forêts du tropique, et depuis les huttes des sauvages jusqu'à nos capitales d'Europe? Comment donc nous, qui ne saurions seulement deviner la terre que nous habitons si nous ne l'avions parcourue en tous sens, voudrions-nous essayer de nous représenter, même par les aperçus les plus légers et les plus vagues, la diversité des natures corporelles qui se meuvent dans la diversité infinie des habitats que Dieu a disséminés dans l'espace? Serions-nous assez téméraires, nous dont les moyens d'action sur notre globe sont si bornés, pour nous persuader qu'il n'existe pas d'autres ressorts personnels que ceux que nous avons; assez insensés, nous qui nous savons aveugles en comparaison de certains animaux, sourds ou sans odorat en comparaison de certains autres, pour refuser de croire qu'il existe, sans aucun doute, des organes des sens incomparablement plus délicats que les nôtres, d'une nature peut-être entièrement différente, et dont nous ne saurions même soupçonner les merveilles; assez présomptueux, nous qui ne faisons que bégayer, qui sommes réduits à ramasser çà et là quelques mots durcis dans un vocabulaire pour en composer nos discours, comme un peintre qui pour tracer ses tableaux ne trouverait sous sa main que les pièces d'une mosaïque grossière, nous qui connaissons cependant toute l'éloquence que peuvent acquérir par instans le geste et la physionomie, qui commençons à éprouver un secret pressentiment des sublimités de la parole musicale, qui devrions comprendre qu'il existe nécessairement entre les mélodies du son et les ondulations de la lumière des rapports élevés au-dessous desquels nos sens demeurent; serions-nous assez présomptueux, je le répète, pour nous flatter qu'il n'existe pas dans le ciel de langage plus parfait que ce langage humain, hors duquel notre pensée jaillit malgré nous chaque fois qu'elle s'élève? Tenons donc pour certain que, de même qu'il y a des âmes plus avancées que les nôtres vers le principe de toute sagesse et de toute vertu, de même il y a des corps plus avancés que les nôtres vers le principe de toute perception et de toute puissance. Ainsi n'estimons pas tellement ce corps et les misérables avantages qu'il nous donne, qu'il nous faille ressentir la moindre affliction d'être obligés de le rendre à la terre à qui nous l'avons pris, et nous abstenir de la souriante espérance d'arriver un jour à conquérir des organes meilleurs pour une vie meilleure. Considérons notre corps comme un voyageur considère les vêtemens qu'il abandonne, quand il s'éloigne du pays où il était et se recouvre d'un costume nouveau mieux adapté au climat et aux mœurs de la contrée nouvelle où il va vivre. Et qu'importent, en effet, la couleur et les plis du manteau, pourvu qu'il nous protége toujours comme il convient, et que sous l'enveloppe changeante le même cœur batte toujours?

Aussi croyons-nous que, tandis que l'on se borne d'ordinaire à faire aux chrétiens le reproche d'avoir professé trop de mépris pour le corps, on peut, par des raisons non moins solides, leur faire en même temps le reproche contraire : c'est-à-dire d'avoir, nonobstant leur ascétisme, nourri pour ce même corps un attachement insensé. C'est pour lui, en effet, c'est pour cette poussière que, les uns à la suite des autres, nous venons ramasser sur la terre, et qui, avant de nous servir, avait sans doute servi à bien d'autres, comme cette poussière toute pareille que nous voyons se mouvoir dans la campagne, et que plus d'un coup de vent venu d'ailleurs avait déjà soulevée et promenée en tourbillon sur le sol avant celui qui l'agite en ce moment; c'est, dis-je, pour la propre substance de nos os et de notre chair qu'ils ont voulu l'immortalité. Ce n'est point un autre corps substantiellement différent de celui-ci qu'ils ont desiré, c'est celui-ci tel qu'ils l'ont connu, tel qu'ils l'ont repu, tel qu'il était lorsqu'ils vivaient avec lui dans ce monde, c'est ce corps terrestre, dégagé seulement de ses infirmités et de ses appétits grossiers, que leurs saints ont demandé à Dieu de leur conserver dans le ciel. Ils pensaient avoir terrassé l'instinct, et c'était un de nos instincts les plus matériels, celui de la conservation du corps, qui, à leur insu, alimentait leur foi, et qui, par l'espérance d'une satisfaction exorbitante, détachait leurs regards de la terre pour les porter dans le ciel. « En vérité, dit Jésus à ses disciples, pour les exciter à supporter la mort avec courage, je vous dis que pas un de vos cheveux ne vous sera ôté. » (Luc, 21.) C'était donc en persuadant à ces Juifs et à ces Gentils, encore à demi enveloppés dans les liens de l'animalité, que la mort serait sans prise sur leur chair, que ces membres, secret objet de leur tendresse, ne tomberaient point dans une pourriture éternelle, que le Christianisme les élevait au-dessus de la crainte des supplices et les enhardissait à travailler pour l'immortalité! Saint Augustin remarque seulement, à l'occasion de cette promesse, qu'il ne faudrait cependant pas aller jusqu'à penser que les contrefaits ressusciteront avec leurs difformités, ou les vieillards avec leurs têtes chauves et leurs faces ridées; mais qu'il est à croire que Dieu, par sa toute-puissance, effacera tous ces défauts ainsi que le statuaire qui, pour corriger sa statue, se contente de dilater ou de comprimer légèrement, où cela convient, la substance dont elle est composée, sans avoir besoin d'y rien changer. « Ainsi, dit-il, ceux qui sont trop » maigres aussi bien que ceux qui sont trop gras ne doivent » nullement appréhender de se trouver dans le paradis tels » que, si cela était possible, ils ne voudraient pas être même » sur la terre. Car la beauté du corps consistant dans une » certaine proportion de ses parties, il n'y aura plus de dif- » formité quand ce qui est mal aura été corrigé, et que le » Créateur, par les ressources qu'il possède, aura suppléé » à ce qui nous manquait, ou enlevé, tout en conservant » la totalité de la matière, ce qui était de trop. » (Cité de » Dieu, 22, 29.)

Mais, en ne considérant même cette question que relativement à la beauté corporelle, qui ne voit que l'erreur grossière de la théologie chrétienne s'y trahit? La beauté n'est pas seulement, comme le veut saint Augustin, cette harmonie de toutes les parties entre elles; elle consiste essentiellement dans l'appropriation parfaite de chaque partie à l'emploi auquel elle est destinée, et, par suite seulement, dans l'accord général de toutes les parties constitutives d'une même unité. Si le corps de l'Apollon du Belvédère nous semble admirable, ce n'est pas simplement parce qu'il existe entre tous ses membres un certaine proportion qui flatte notre goût; c'est parce que nous sentons que cette taille est celle qui se prêtera le mieux à la souplesse des mouvemens, que ces jambes sont celles qui dans la marche porteront le corps avec le plus d'aisance et de légèreté, que ces muscles du bras et de l'épaule sauront se roidir sans fatigue, que cette poitrine est libre et largement ouverte à l'air qu'elle respire, que cette tête préside noblement à tous les sens, et commande avec intelligence l'action pour l'accomplissement de laquelle toutes les parties viennent s'unir harmonieusement; c'est parce que nous sentons, sans avoir besoin de nous en rendre compte, que si nos calculs pouvaient jamais arriver à déterminer les proportions du corps le plus capable de satisfaire à toutes les conditions que notre destinée terrestre nous impose, notre raison, par cet effort surnaturel, viendrait précisément tomber sur le magnifique résultat marqué de haute inspiration sur le marbre par la main puissante du statuaire; c'est en comprenant secrètement dans la profondeur de notre esprit, comme par une sorte de révélation intérieure de la plus sublime géométrie, cette vérité sublime, que nous admirons les élégantes proportions de cette figure, et que notre âme se complaît mystérieusement à en goûter la beauté. S'il ne s'agissait que de l'harmonie des organes entre eux, et non de leur harmonie à l'égard des fonctions qu'ils sont appelés à remplir, pourquoi l'art ne proclamerait-il pas que ces figures géométriques dont toutes les parties sont liées par des rapports tantôt si simples, tantôt si compliqués, toujours si justes, sont des figures donées d'une véritable beauté, et comment serions-nous en état de les contempler, comme nous le faisons, d'une âme indifférente? Mais ce ne sont pas les lois des nombres dans leur juxtaposition, ce sont les lois des nombres dans leurs enchaînemens qui constituent la beauté: ni le corps humain, ni la terre considérés séparément, ne sont des beautés, et ils ne deviennent des beautés que lorsque nous arrivons à sentir la secrète harmonie qui les lie et dans laquelle l'infini du Créateur se montre. Ainsi le corps de l'Apollon n'est pas beau par sa seule puissance, mais par sa puissance jointe à celle de la terre; et indépendamment de son expression, il est beau par sa forme, parce que nous savons qu'à côté de lui il y a cette terre, et que nous savons qu'il s'y meut, qu'il s'y nourrit et y respire, qu'il y combat et y remporte des victoires. Comment donc, demandons-nous à la théologie chrétienne, songez-vous à déplacer cette beauté pour la transporter dans votre paradis, et comment ne voyez-vous pas que vous la mutilez et l'anéantissez dès que vous la séparez de la base sur laquelle elle repose? Vous tentez l'impossible; vous vous attachez follement à une fleur qui ne croît que sur cette terre, et qui, dès qu'on essaie de la transplanter ailleurs, se fane et se corrompt; vous voulez faire régner dans votre ciel une grâce majestueuse, et vous n'y introduisez que la laideur! Qui ne serait choqué, en effet, de toutes ces disproportions qui s'y manifestent? ces saints ne prennent plus d'alimens, et ils ont conservé une bouche et des mâchoires; ils n'ont plus besoin de lutter contre la gravité, et leur corps se termine par deux appendices que l'on ne saurait même comprendre à moins que la gravité ne les explique; ils n'ont plus rien à toucher ni à saisir, et ils ont des mains; plus d'efforts à exercer, et ils ont des muscles; ils ne doivent plus agir, et ils étalent tout un assemblage d'organes que l'action seule justifiait et qui ne s'accordent plus ni entre eux ni avec le monde au sein duquel ils se trouvent. Jetons donc sans crainte sur ces vaines chimères l'anathème que le Prophète jetait sur les idoles de l'Egypte: « Elles ont » des oreilles, dit-il, et elles n'entendent pas; elles ont des » narines et elles ne sentent pas; elles ont des mains et elles » ne palpent pas; elles ont des pieds et elles ne marchent » pas; leur poitrine ne rend aucun son. » (Ps. 103.) Et non seulement il est clair que tous ces corps une fois distraits de leur existence terrestre ne sont plus que des objets inutiles et dépourvus de toute beauté, mais il serait aise, en poussant l'investigation plus avant, de démontrer, par l'examen des circonstances générales que les chrétiens ont imaginées dans leur paradis, que les corps transportés au jour du jugement dernier dans cette demeure y deviendraient pour les bienheureux une fort incommode parure. On pourrait même attaquer la question de plus près, et rechercher directement quelle serait la forme corporelle que les âmes auraient à développer dans un milieu tel que le paradis, où l'on suppose que l'état solide et la gravité n'existent plus, pour s'y acquitter le plus commodément possible des fonctions qu'on leur y prête. Mais sans vouloir éveiller l s difficultés de cet ardu problème, jetons-y seulement un regard, et ce regard suffira pour nous convaincre que sur une foule de points, nommons seulement les organes du mouvement, la beauté céleste serait infailliblement toute différente de la beauté terrestre. Ainsi laissons là une critique que chacun peut continuer sans peine. Aussi bien est-il évident que toute cette mythologie est née d'une imagination trop peu nourrie par la science et emportée hors des bornes de la raison par quelques prophéties hasardées; elle n'est digne de garder aucune autorité sur des croyances éclairées, et elle a justement perdu, et pour toujours, celle dont elle avait joui dans des temps d'ignorance et de crédulité.

Si nous voulons du sérieux, cherchons plutôt quel sens on peut trouver dans cette comparaison que saint Paul établit entre le corps et une plante qui, semée en terre, se manifester d'une certaine façon, et qui, une fois hors de terre, devient tout autre Acceptons cette plante pour symbole de l'âme: d'abord elle demeure en terre et ne connaît point le soleil, et durant cette première existence elle se montre à nos yeux revêtue d'une forme particulière et accomplissant certaines actions; mais, cédant à la lumière qui l'attire, et désertant son premier habitat, voici qu'elle se déploie dans un autre séjour; et en même temps, voici que sa forme change, et que de nouveaux organes se produisent qui lui permettent de continuer sa vie dans ce monde nouveau. D'abord humble et timide, et comme perdue dans les ombrages du gazon, c'est un bourgeon à peine ouvert; mais bientôt elle s'élève, et à mesure qu'elle s'élève sa tige devient plus forte, sa respiration plus large, son feuillage plus capable d'endurer les rayons du soleil: les conditions de son existence varient, mais son corps varie en même temps; et, soit qu'elle végète dans l'ombre, soit qu'elle s'installe pour un temps dans la demi-lumière des zones inférieures, soit qu'ayant acquis toute sa liberté elle commence à grandir en plein soleil, toujours habile à se créer les organes qu'il lui faut, elle se maintient dans un état constant d'harmonie avec les circonstances qui se déclarent successivement autour d'elle. A chacune des phases de sa vie, nous la voyons se manifester à nos yeux par un corps nouveau. Et ce corps, prenons-y garde, car nous touchons ici sur le fond même de la question, ce corps est nouveau, non par un simple changement dans son plan ou dans ses proportions, mais nouveau par le renouvellement complet de sa substance, vraiment et essentiellement nouveau. Admirons avec l'évangéliste (Luc, 26) cette plante qui, toute chargée de fleurs et de rameaux, étale sa beauté au sein de la création, et donne abri sous son ombrage aux oiseaux fatigués; non seulement

il n'y a plus rien dans sa figure qui nous rappelle ce grain de sénevé, son premier corps, qui jadis pompait obscurément les sucs de la terre, mais il n'y a pas en elle un seul atome qui ait jamais appartenu à ce faible embryon : l'ancienne substance, livrée aux vents et dispersée dans la campagne, a fait place à une substance nouvelle provenue d'autres lieux, et disposée, sous une forme nouvelle, pour des fonctions nouvelles dans un autre habitat. La substance, la forme, les fonctions, l'habitat, tout est donc nouveau, et rien de ce que nos sens peuvent saisir ne reste fixe. Mais dans ce renouvellement général, il y a cependant une chose qui ne change point ; et cette chose qui ne change point tandis que tout change autour d'elle, cette chose qui persévère et maintient l'unité de la plante à travers toutes les vicissitudes de son existence, c'est le principe même de la plante, c'est-à-dire cette force invisible qui, toujours vivante sous l'enveloppe changeante, sait toujours distraire de la masse flottante de l'univers les matériaux qu'il lui faut pour continuer sa vie et s'en construire les organes divers dont nous la voyons successivement se servir. Ainsi est l'âme, qui, passant d'un séjour à un autre séjour, et laissant son premier corps pour un corps nouveau, sans cesse variable dans sa demeure et dans son apparence, poursuit, sous les rayons du Créateur, de transmigration en transmigration et de métamorphose en métamorphose, le cours palingénésiaque de sa destinée éternelle.

Naître, ce n'est donc pas commencer, c'est changer de figure. Nous voyons, à la vérité, des corps qui n'existaient point auparavant se former sous nos yeux, et finalement, leur engendrement terminé, se placer parmi nous, sous une forme ou sous une autre, au rang où leur destinée les appelle; mais rien, dans ces jeux de la matière, ne nous autorise à conclure que la force qui entretient ces corps, qui leur préexistait puisqu'elle les a causés, ne leur préexistait pas de longue date, et n'en avait pas déjà, dans d'autres temps et d'autres régions, construit et entretenu beaucoup d'autres. Il est même évident que si le ciel renferme une infinité d'astres analogues au nôtre, sur lesquels les âmes, poursuivant leur chemin vers Dieu, viennent successivement prendre pied, nous ne pouvons, sans une témérité que rien ne justifie, séparer notre monde, comme un anneau exceptionnel, de la chaîne de tous les autres, l'ériger en matrice de l'univers, et proclamer que toute âme que nous y voyons naître éclot dans le ciel pour la première fois. Il y a une probabilité infinie, puisque rien ne démontre le contraire, et puisque nous avons, dans la série des existences que nous avons sous les yeux depuis les animaux les plus grossiers jusqu'aux génies humains les plus sublimes, un aperçu de tous les degrés possibles d'existence, et comme un abrégé de la totalité de l'univers; il y a, dis-je, une probabilité infinie que l'analogie la plus parfaite unit notre sphère aux sphères les plus élevées du ciel, et que ces résurrections que nous savons se produire dans les autres regions de l'univers se produisent aussi dans celle-ci. Joignons donc la métempsychose à l'Evangile, et plaçons Pythagore à côté de Jésus.

> Omnia mutantur, nihil interit; errat, et illinc
> Huc venit, hinc illuc, et quos libet occupat artus
> Spiritus. . . . .
> Nec perit in toto quicquam, mihi credite, mundo,
> Sed variat, faciemque novat; nascique vocatur
> Incipere esse aliud, quam quod fuit ante; morique
> Desinere illud idem. MET. OV., *de Euph. in Pythag.*

Il n'est pas impossible qu'il y ait dans le ciel des régions où la loi des âmes soit de s'élever d'un monde dans un autre par un voyage graduel et une transformation correspondante de leurs organes, comme la plante qui, au lieu de disparaître tout d'un coup quand sa vie souterraine est achevée, pour reparaître également tout d'un coup dans le séjour nouveau où sa destinée la conduit, monte continuement de son séjour inférieur à son séjour d'en haut, sans faire un seul instant scission avec son corps, et en mariant pour ainsi dire, par une transition insensible, sa mort avec sa renaissance : c'est ainsi que les chrétiens racontent que le Christ a été ravi corporellement dans le ciel, et c'est ainsi que nous voyons l'insecte, après avoir habité dans l'obscurité de la terre et rampé sur le sol, remanier lentement ses membres, se métamorphoser à vue d'œil, et s'élancer enfin de lui-même, chargé d'ailes brillantes, au milieu de la population légère du monde aérien. Mais ces mondes liés par des frontières contiguës, ces existences jointes l'une avec l'autre par une solidarité matérielle, ne seraient réellement qu'un même monde partagé en zones différentes par une géographie transcendante, qu'une même existence divisée en périodes distinctes par un baptême imprimé dans la chair ainsi que dans l'esprit. Il suffit de la disproportion qui existe entre la grandeur des masses célestes et la grandeur ordinaire des intervalles qui les séparent, pour nous convaincre que le passage des âmes d'un monde dans un autre ne peut avoir lieu que par un transport surnaturel. Il y a là des abîmes que les corps ne sauraient franchir, mais qui ne sont abîmes toutefois qu'à l'égard des corps : l'âme ne les connaît pas, et, avec l'infini qui est en elle, elle passe d'un bord à l'autre aussi facilement que s'ils n'existaient pas. Il est donc permis, en s'aidant des hautes vérités que l'astronomie nous enseigne, de généraliser à certains égards ce qui a lieu autour de nous, et d'éclairer l'histoire du ciel par son analogie avec l'histoire de la terre. Ainsi nulle part la production des corps n'est instantanée. Quelles que soient en effet les innombrables différences que présentent les mondes sous le rapport des premières manifestations de l'âme à son arrivée, il y a néanmoins ceci de constant, qu'il faut toujours à l'âme un certain temps pour rassembler les matériaux dont elle a besoin et en construire les organes qui doivent la servir. Si l'on voulait supposer, ce qui est sans doute peu croyable, qu'il existe des mondes où les âmes viennent s'incarner dans des corps préparés à l'avance et accomplis, comme cette statue de Pygmalion dans laquelle, selon la fable, descendit l'âme d'une jeune fille, il est évident qu'il faudrait encore un certain laps de temps pour que l'âme, après avoir pénétré ce corps, pût se familiariser avec lui, et achever d'en prendre possession parfaite. Donc la résurrection, même dans cette hypothèse extrême, ne serait encore que progressive. Donc la loi de non-instantanéité est, ainsi que nous l'avons dit, une loi universelle et qui régit la naissance dans tous les lieux du ciel.

Poussant notre étude plus loin, cherchons maintenant ce que l'observation de ce qui a lieu sur la terre nous permet de concevoir de plus général sur la manière dont l'incarnation s'opère. Et d'abord imaginons un nuage de figure et d'apparence variable, situé dans un milieu et des conditions spéciales; c'est dans ce nuage que l'âme, quittant son état de vacuité, vient prendre place : au premier instant, elle est comme étourdie et plongée dans le sommeil, et déjà cependant elle est active; sous son influence le nuage se façonne, s'accroît, devient un corps; et à mesure que ce corps qui doit la servir s'organise, l'âme se réveille, secoue son ignorance, s'habitue à cette nature étrangère qui l'entoure, et s'enhardit enfin à se lancer toute expérimentée dans le séjour inconnu où sa destinée l'a conduite. Voilà, en résumé, ce que les enfans nous montrent. Mais quelles sont toutes les proportions, toutes les apparences, toutes les propriétés dont est susceptible ce premier germe auquel l'âme s'attache? quelles sont les circonstances dans lesquelles il se forme, et les circonstances dans lesquelles l'âme se détermine à s'y fixer? par quels moyens et par quels alimens le corps s'achève-t-il, et avec quelle promptitude l'âme se réveille-t-elle de son engourdissement préliminaire? quels secours rencontre-t-elle dans les autres, et com-

bien de temps lui faut-il pour sortir de l'état préparatoire, et devenir enfin maîtresse d'elle-même? Voilà, en quelques mots, l'aperçu de ce qui peut varier, et ce simple aperçu suffit pour nous laisser entrevoir des variations infinies. Il serait assurément téméraire de vouloir généraliser, sans y être autorisé par aucune raison, ce qui a lieu sur la terre à l'égard des âmes naissantes et des parens du sein desquels nous les voyons toujours procéder. Aussi les chrétiens n'ont-ils nullement reculé devant l'idée de permettre aux âmes d'éclater spontanément dans l'intérieur du paradis, par leur propre vertu et sans l'intermédiaire d'aucune parenté. On doit reconnaître toutefois qu'il y a grande vraisemblance à ce que les âmes naissantes soient partout l'objet de l'attention publique, au moins dans les alentours de leur point natal, et rencontrent toujours près d'elles, au moment de leur apparition, l'appui de quelque protecteur disposé à guider leurs premiers pas, et à les instruire de ce qu'elles doivent apprendre; et c'est ce que les chrétiens eux-mêmes semblent avoir vaguement indiqué par le patronage des saints, sous l'invocation desquels ils se plaçaient, et qui, dans leur croyance, devaient leur servir d'introducteurs dans le ciel. En tous cas, et c'est là ce qui nous importe, on ne saurait nier que cet ordre des générations que nous observons sur la terre ne soit, indépendamment de toute question de généralité, un ordre véritablement admirable et digne de marcher de pair avec les plus belles harmonies qu'il puisse y avoir dans l'univers. Non seulement dès notre arrivée, et avant d'avoir encore rien fait qui soit digne d'exciter le moindre sentiment d'affection parmi ceux qui nous entourent, nous trouvons qui s'empresse, avec la prédilection la plus tendre, à devancer tous nos besoins; mais ce sont ceux-là mêmes qui s'empressent ainsi qui ont déterminé notre incarnation en tirant de leur propre chair les élémens de notre premier corps, et en nous attirant sur la terre par une correspondance de destinées dont la profondeur se dérobe à notre intelligence; c'est dans le sein de l'un d'eux que nous avons d'abord vécu, nourris de sa substance, chauffés par sa chaleur, partageant en quelque sorte sa vie, et délicatement abrités dans ce merveilleux berceau contre les inclémences d'un milieu trop grossier pour nos membres naissans; ce sont ces parens qui, durant la faiblesse de notre enfance, nous donnent la main pour nous guider, nous enseignent à parler et à connaître le monde, nous aident à achever le développement de notre corps, assistent, en un mot, à notre réveil, et nous mettent dans la voie de notre vie future. Certes, nous le disons hautement, il n'y a rien dans les circonstances de notre naissance qui puisse nous obliger à nous humilier et à proclamer l'infériorité de l'existence terrestre. Qui voudra comparer notre incarnation à celle de ces habitans de l'océan, qui prennent vie sur quelque matière abandonnée, séparée de tout être vivant et flottant dans les eaux, qui s'accroissent librement aux rayons du soleil sans avoir jamais résidé dans un sein maternel, et qui, lorsque le phénomène de leur formation corporelle est terminé, prennent place dans la demeure commune, parmi leurs pareils, sans avoir jamais eu ce que nous nommons un père et une mère; qui voudra, dis-je, faire d'un esprit sérieux cette comparaison, reconnaîtra sans doute que ce n'est point de notre côté qu'il y a désavantage. Ne plaçons donc point les incarnations spontanées, que les chrétiens ont imaginées dans leur paradis, au-dessus de ce mode non moins sublime d'incarnation auquel obéissent les âmes lorsqu'elles font apparition dans l'assemblée humaine.

Cette incarnation terrestre, considérée dans le secret des principes sur lesquels elle repose, est d'un mystère infini: elle dérive de cet ordre inconnu par lequel la Providence tient unies en un seul faisceau, et pour en composer comme une seule histoire, toutes ces destinées individuelles qui, aperçues par nous hors de leur éternité, et seulement dans un coin de l'univers, nous semblent désordonnées et incohérentes comme les élémens du chaos. Il doit paraître évident à tous les bons esprits qu'il y a dans le monde moral, jusque dans ses moindres détails, comme dans le monde physique, un plan préconçu, et que l'idée du hasard n'est que l'invention d'une ignorance qui ne se connaît même pas. Puisque rien ne saurait se faire dans l'univers sans une raison suffisante qui en soit cause, il faut nécessairement qu'il y ait quelque raison qui détermine l'âme, non seulement à prendre naissance sur la terre, mais à y prendre naissance dans le sein de telle mère et par telle paternité. Il faut donc qu'il y ait un rapport préexistant entre les parens et l'enfant nouveau-né qu'ils mettent au monde; et comme les destinées sont diverses et indépendantes, ce rapport ne peut se trouver ailleurs que dans une certaine conformité, soit permanente, soit accidentelle, des âmes qui naissent avec les âmes qui les produisent. Ainsi les existences se trouvent liées sans cesser pour cela d'être libres. Ainsi nous sommes nous-mêmes la cause de notre naissance, et c'est cependant notre famille qui est la cause que nous sommes nés dans son sein et non pas dans un autre: il y avait des lois naturelles qui nous portaient spontanément vers elle, tandis que de son côté, par une attraction correspondante, elle nous appelait elle-même. Ne nous considérons donc point comme passifs dans ce fait capital de la naissance, qui représente en quelque sorte tout ce qu'il y a dans notre vie de fatal ou de préétabli; qui est le principe apparent des qualités essentielles de notre corps et de notre esprit, de notre éducation, de notre état, de notre patrie et de nos relations de société les plus habituelles; qui contient pour ainsi dire en germe tous les élémens de notre existence terrestre. Si nous ressemblons à nos parens, c'est que nous leur ressemblions virtuellement avant de naître; si nous recevons telle éducation plutôt que telle autre, c'est que cette éducation est celle qui convenait pour nous replacer au dernier point de notre développement antérieur; enfin, si nous nous voyons jetés dans la vie, les uns dans des circonstances favorables, les autres dans des circonstances contraires, ne nous en prenons pas davantage ni aux caprices de la Providence, ni au hasard, mais concevons que ce sont précisément ces circonstances qui constituent les positions particulières que, par nos précédens efforts, nous avons, les uns et les autres, mérité d'obtenir dans le ciel. N'accusons que nous-mêmes des infirmités de notre corps, des faiblesses de notre esprit, des mauvais penchans de notre caractère; appliquons-nous à supporter avec courage les maux que nous ne saurions éviter et que nos fautes passées ont amenés sur nos têtes, à corriger les défauts que nous avons primitivement contractés; réformons-nous autant que possible dès cette vie; devenons, à force de constance, plus parfaits que nos pères, et appelons à notre tour, du fond des limbes inconnues, des âmes meilleures que les nôtres, pour leur céder un jour l'héritage de nos travaux et de notre exemple.

Les chrétiens, en nous faisant tous solidaires de nos premiers parens, nous ont enseigné, sous une fiction, une vérité profonde: c'est de nos premiers parens, en effet, de ces hommes grossiers et à peine dégagés du règne de la nature, que nous tenons ces instincts qui nous poussent encore avec tant de violence, quand nous ne les retenons pas, dans la vie brutale du monde matériel, et qui mêlent en nous, comme disait Pascal, la bête avec l'ange. Mais s'il est vrai que nous avons vécu dans Adam, c'est que, de même que lui, nous avons sans doute vécu dans nos existences antérieures d'une vie animale, premier germe de notre grandeur future, et dont le mystère de notre développement fœtal est peut-être l'image. Cette solidarité des enfans à l'égard des pères n'est donc en définitive qu'une harmonie, et nous ne sommes réellement solidaires que de nous-mêmes. Ce péché originel que nous apportons en

naissant, et dont il faut que l'esprit nous délivre, tire son principe de nous-mêmes, et n'est autre chose qu'un dernier reste d'instinct qui marque notre obéissance primitive au sceptre impérieux de la nature : en le domptant, nous ne le domptons pas seulement pour nous-mêmes, nous le domptons pour nos enfans, héritiers prochains de nos victoires. N'ayons donc pas plus de honte qu'il ne faut de ces instincts si sévèrement reprochés à l'humanité par le Christianisme, et qui détournent si fréquemment encore les regards des hommes de la perspective du ciel pour les attacher fixement à la terre comme ceux des animaux; refusons hardiment d'y voir un signe de la déchéance fatale de la vie terrestre, et considérons-les uniquement comme l'indication de notre situation présente sur cette échelle infinie dont le pied est dans l'argile et le sommet en Dieu; préparons, en nous affranchissant de la nature par notre soumission aux lois de l'intelligence et de la vertu, l'affranchissement final de nos neveux; et profitons de la sublime correspondance qui lie la vie des pères avec la vie des enfans, pour alléger, ainsi que l'ont fait nos pères à notre égard, le joug qui pèsera un jour sur les générations futures, et pour assurer dès à présent les progrès à venir du genre humain dans le chemin glorieux de sa perfection.

Laissons donc de côté, puisqu'il peut être vaincu, l'instinct animal qui nous fait craindre la mort; considérons la mort en elle-même, et osons dire que, même parmi nous, elle n'est point un mal. Il existe vraisemblablement des mondes où, plus volontaire que dans celui-ci, elle s'accomplit en paix dans une sainte lumière et n'est troublée par aucun deuil. Supposons, en effet, que le moment fût venu de quitter une demeure où nous aurions glorieusement achevé tout ce que nous avions à y faire, et de nous rendre dans un monde meilleur, connu d'avance, habité déjà par bien des êtres aimés morts avant nous, et attendant depuis long-temps, comme nous-mêmes, l'heure de la réunion; dans un monde où nous serions sûrs de voir tous ceux que nous avons chéris, et que nous laissons derrière nous, venir successivement nous rejoindre; où rien de ce qui est vraiment digne parmi nos biens d'être conservé ne nous serait ôté, et où une multitude de jouissances nouvelles, soit à l'égard de la vie du cœur et de l'esprit, soit à l'égard du charme et de l'aisance de la vie matérielle, nous seraient au contraire destinées : ce départ de notre ancienne demeure ne serait-il pas un jour de fête, et au lieu d'être entourés des larmes et des gémissemens de nos amis, ne le serions-nous pas de leurs félicitations et de leurs plus doux transports? Il est certainement aisé de se faire idée d'un ordre d'existence où le jour de la mort, but constant des efforts de tous les autres, et appelant naturellement à lui ces réjouissances et cet apparat solennel dont nous avons coutume d'environner les naissances et les mariages, mériterait d'être regardé par tous les vivans comme leur plus beau jour. Mais malgré la froide obscurité de nos tombeaux et la tristesse qu'elle exhale, ne nous est-il pas possible, même sur la terre, de goûter la satisfaction d'une bonne mort? Une vieillesse honorée et paisible, dans laquelle nous entrons lorsque le temps de mourir est venu, nous y prépare, comme ce premier repos que nous sentons avant de nous endormir, et qui graduellement nous fait descendre au sommeil; elle nous détache peu à peu, en nous inspirant un sage recueillement, des objets trop particulièrement terrestres, par lesquels, durant notre vie agissante, nous nous étions peut-être laissés éblouir; et en nous faisant voir, comme d'un sommet, notre vie étendue tout entière sous nos pieds, elle nous dispose à en désirer nous-mêmes la fin, et à nous laisser tomber avec un tranquille évanouissement dans les bras bienfaisans de la mort. De quoi pourrions-nous être attristés à cette heure suprême si notre conscience est pure et bien remplie, et si notre foi dans la justice de Dieu et l'immortalité de l'âme est sans nuage? Il n'y a aucun danger que ce que nous avons fait sur la terre pour le bien des hommes soit menacé de périr parce que nous ne serons pas là pour y veiller : la Providence, qui veut que toute semence porte fruit, y veillera pour nous; et sous le couvert d'actions nouvelles nées de leur impulsion, nos bonnes actions, mères fécondes, se perpétueront, de conséquence en conséquence, jusqu'à nos derniers neveux, comme ces eaux qui coulent secrètement sous le gazon qu'elles fertilisent, sans que l'on aperçoive ni la source dont elles sont sorties, ni le dessin compliqué de leur cours. Les bienfaits livrés à l'humanité deviennent immortels; non seulement ils ne s'évanouissent point en descendant la longue pente des âges, mais, suscitant continuellement d'autres bienfaits sur leur passage, ils grandissent d'eux-mêmes, et marchent en avant comme des avalanches. La séparation d'avec nos œuvres ne saurait donc nous causer raisonnablement aucun trouble, et la séparation d'avec nos amis ne doit pas nous en causer davantage. Si nous avons eu la sagesse de ne vouer nos affections qu'à des personnes dignes de cette prédilection par l'harmonie de leurs sentimens avec les nôtres, notre destinée, indissolublement unie à celle de ces êtres chéris par l'effet de cette conformité, ne court aucun risque d'en être violemment distraite par une scission éternelle : en mourant avant nos amis, nous ne faisons que les précéder, nous ne les perdons pas; nous nous éloignons de la terre avec la certitude d'aller rejoindre les amis déjà disparus, et l'espérance d'être bientôt rejoints par tous ceux dont nous avons fait choix pour cette sainte et impérissable parenté. Ainsi rien n'est vraiment bon sur la terre qui ne soit immortel comme nous-mêmes. Sachons donc, après avoir vécu avec honneur, mourir avec joie; n'essayons point de nous cramponner à toute force à la vie quand nous sentons qu'elle ne peut plus être utile ni à notre perfectionnement ni à celui des autres; car c'est là ce qui cause tant de vieillesses misérables et de morts honteuses; ne nous attachons pas outre mesure ni à notre corps ni à tous ces autres biens matériels qui pèsent vers la terre, et dont l'âme ne saurait rien emporter dans son céleste voyage : car c'est là ce qui amasse sur le chevet des mourans tant de désolations et de regrets; soyons prudens dans nos amitiés, et ne contractons d'amitié sérieuses que pour ceux que nous savons capables de demeurer fidèles à notre mémoire, et de nous suivre un jour au-delà des abîmes. C'est ainsi que nous chasserons toute tristesse de notre lit funéraire, et que, malgré l'obscurité qui couvre l'horizon au-delà du tombeau, nous nous préparerons à franchir avec ravissement les portes désirées que la mort nous ouvre.

Quelles magnifiques clartés la connaissance de nos existences antérieures ne répandrait-elle pas sur l'ordre actuel de la terre! Mais non seulement notre mémoire est impuissante à l'égard des temps qui ont précédé notre naissance, elle n'embrasse même pas sans exception tous ceux qui l'ont suivie : elle nous fait défaut en une multitude d'endroits importans de notre vie; elle ne conserve absolument rien de cette première période que nous avons passée dans le sein maternel; elle ne maintient qu'une trace presque insensible de l'éducation de nos jeunes années, et nous pourrions ignorer que nous avons été enfans, s'il ne se trouvait auprès de nous des témoins qui nous ont vus autrefois, et qui nous font savoir ce que nous étions alors. Nous sommes donc enveloppés de tous côtés par notre ignorance comme par une atmosphère de nuit, et nous ne distinguons pas plus de lumière au-delà de notre berceau qu'au-delà de notre tombe. Il semble que l'on puisse nous comparer, relativement à la mémoire, dans notre emportement à travers le ciel, à ces fusées que, dans l'obscurité du soir, nous voyons parfois s'élancer à travers les airs, traînant après elles une longue lueur, sillage indicateur de l'orbite qu'elles

suivent : elles montent, et de nouvelles lueurs se dessinent, mais en même temps les précédentes lueurs s'effacent, et il n'y a jamais dans la lumière qu'une portion bornée de leur chemin. Ainsi est la mémoire, traînée lumineuse laissée par nous sur notre route : nous mourons, et tout s'obscurcit; nous renaissons, et la lueur, comme une étoile dans la brume, commence à se montrer; nous vivons, et elle se développe, s'agrandit, reprend sa première étendue; puis tout-à-coup elle s'efface de nouveau et reparaît encore; d'éclipse en éclipse, nous poursuivons notre route, et cette route, découpée par ces obscurcissemens périodiques, est une route continue, dont les élémens, disjoints seulement en apparence, demeurent partout enchaînés l'un à l'autre par une solidarité profonde; toujours nous nous succédons à nous-mêmes, toujours nous portons en nous-mêmes le principe de ce que nous serons plus tard, toujours nous montons. Interrogez-nous sur notre passé, nous vous répondrons, comme la fusée, que nous marchons, mais que la lumière n'éclaire notre trace que dans le voisinage, et que le reste du chemin se perd dans la nuit : nous ne savons où nous sommes nés, de même que nous ne savons où nous sommes conduits; mais nous savons que nous venons d'en-bas et que nous allons en-haut, et il n'en faut pas davantage pour nous intéresser à nous-mêmes et nous faire sentir ce que nous sommes. Qui sait d'ailleurs si notre âme ne renferme pas, dans le secret inconnu de son essence, de quoi illuminer un jour tous les espaces successivement traversés par elle depuis sa première heure, comme ces flamboyans mobiles auxquels nous la comparons, et qui, une fois parvenus dans les sommités de leur trajectoire, déployant soudain des feux inattendus, reprennent magnifiquement possession, par de longues cascades de lumière, de la ligne sillonnée par eux, depuis l'humble sol à partir duquel ils se sont élevés, jusqu'aux zones sublimes du haut desquelles ils dominent maintenant la terre ? Il y a même de puissantes raisons de le penser, puisque la restitution intégrale de nos souvenirs nous paraît à bon droit une des conditions principales de notre bonheur futur. Nous ne pouvons jouir pleinement de la vie que nous ne devenions, comme Janus, les rois du temps, et que nous sachions concentrer en nous, avec le sentiment du présent, ceux de l'avenir et du passé. Donc, si la vie parfaite nous est un jour donnée, la mémoire parfaite nous sera donnée en même temps. Et maintenant représentons-nous, si nous le pouvons, les trésors infinis d'un esprit enrichi par les souvenirs d'une innombrable série d'existences, entièrement différentes les unes des autres, et cependant admirablement liées toutes ensemble par une continuelle dépendance ! A cette merveilleuse guirlande de métempsychoses traversant l'univers avec un fleuron dans chaque monde, ajoutons encore, si cette perspective nous semble digne de notre ambition, la perception lucide de l'influence particulière de notre vie sur les changemens ultérieurs de chacun des mondes que nous aurons successivement habités; agrandissons notre vie tout en l'immortalisant, et marions noblement notre histoire avec l'histoire du ciel; rassemblons avec confiance, puisque la bonté toute puissante du Créateur nous y engage, tous les matériaux nécessaires au bonheur, et nous en construirons l'existence que l'avenir réserve aux âmes vertueuses. Plongeons donc dans le passé par notre foi, en attendant des illuminations meilleures, comme nous plongeons par elle dans l'avenir; bannissons de la terre l'idée du désordre en ouvrant les portes du temps au-delà de la naissance, comme nous avons banni l'idée de l'injustice en ouvrant d'autres portes au-delà du tombeau; allongeons-nous en toutes directions dans la durée, et malgré l'obscurité qui pèse sur nos deux horizons, élevons sans crainte notre existence terrestre au-dessus de l'existence imparfaite de ces élus du Christ, qui ont dépouillé l'espérance, et dont la mémoire n'est plus qu'un point dans l'abîme de l'éternité; glorifions le Créateur en nous glorifiant nous-mêmes, ministres de Dieu sur la terre, et rappelons-nous avec un saint orgueil, en contemplant les divins caractères de notre vie humaine, que nous sommes ici-bas les jeunes frères des anges.

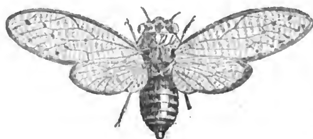
§ 3.

Après avoir exposé, comme nous venons de le faire, les conséquences capitales que la raison éclairée par la croyance en Dieu peut déduire du principe de l'infinité du ciel joint à celui de l'immortalité de l'âme, il nous reste à montrer que la société humaine est aussi capable de concourir à l'entretien de l'harmonie générale du monde que toute autre société constituée ailleurs dans le ciel. Nous pourrions nous contenter de faire découler, comme un simple corollaire, cette justification du genre humain de ce que nous avons précédemment établi touchant l'analogie qui unit la terre ainsi que l'homme avec les autres demeures et les autres citoyens du ciel. Mais cette justification peut être également basée sur l'examen direct de la nature du globe et de la constitution sociale des nations. Le but évidemment assigné à l'humanité dans le mouvement du perfectionnement universel est de convertir cette résidence terrestre, où tant de créatures sont encore en souffrance, en une résidence exclusivement peuplée par des créatures heureuses, et, si l'on peut ainsi parler, de tirer la terre de la zone des limbes et des purgatoires pour l'élever au seuil des paradis. Or, il est aisé de démontrer que rien, ni dans l'ordre physique, ni dans l'ordre social, ne s'oppose à ce que la cité humaine puisse marcher avec succès vers ce but céleste. Le globe sagement exploité est assez riche pour entretenir au sein de la population qui le recouvre l'aisance et la bienfaisante sérénité que cet état procure; tous les déplacemens, tous les commerces, tous les ordres de communication nécessaires à une association florissante peuvent s'y faire; sa splendide fécondité n'est bornée que par notre ignorance; chaque jour nous voyons des biens méconnus par nos pères devenir entre nos mains des sources précieuses soit d'élégance, soit de liberté, soit de plaisir; nous avons, à force d'industrie, dépassé les merveilles du paradis terrestre, et notre imagination essaierait en vain de vouloir fixer un terme à la prospérité future de nos enfans. De leur côté, les nations sont faites pour vivre quand elles le voudront dans une fraternelle alliance, et tout les invite à pratiquer, tant à leur propre égard qu'à l'égard de celles qui les entourent, ces règles de morale suivant lesquelles chaque individu, en perfectionnant les autres, se perfectionne lui-même. Dieu a permis que les bons fussent en majorité sur la terre, et, en s'appuyant sur la communauté des hommes, les gouvernemens des nations sont assurés de s'appuyer sur une conscience juste. La politique peut donc se proposer un but non moins sublime que la dévotion privée; l'amour de la patrie et de l'humanité n'est pas moins sacré que celui de Dieu et du prochain, et les pouvoirs publics, en se vouant à l'amélioration physique, intellectuelle et morale des classes et des nations malheureuses, deviennent saints et reconquièrent cette divine auréole dont le Christianisme les avait injustement dépossédés.

Mais c'est à l'article Terre et à l'article Humanité que ces considérations appartiennent. Nous arrêtons ici cette imparfaite ébauche, destinée dans notre intention à mettre en avant quelques uns des principes sur lesquels se fonde à nos yeux l'immortelle grandeur du genre humain; et pour résumer, en terminant, la pensée qui nous a constamment guidé dans cet article et dans tant d'autres qui n'en sont que la conséquence, nous écrirons ici sur l'humanité ce que l'évangéliste écrivait sur le fils de l'homme : « Comme Moïse éleva le serpent au désert, il faut maintenant que l'humanité soit élevée, afin que le monde croie en elle et ne périsse point. »

CIGALE. Les cigales font partie de l'ordre des hémiptères, où elles constituent la section des homoptères, qui se distingue du reste de l'ordre par des ailes membraneuses

dans toute leur étendue. Ces organes sont très développés chez ces insectes, transparens, réticulés à grandes mailles, et au repos ils sont disposés en toit. La tête très courte et très large porte latéralement deux gros yeux, sur le vertex trois stemmates disposés en triangle et sur le front deux antennes très courtes et sétacées. La trompe naît au-dessous de la tête, lui est soudée par la base et s'étend le long du ventre, dont elle atteint l'extrémité dans quelques espèces. Le corselet et l'abdomen sont très gros et le dernier est plus ou moins conique.



(Cigale.)

Ce qui a valu de tout temps une sorte de célébrité aux cigales, c'est le bruit particulier et strident qu'elles font entendre. Les pays situés en Europe au-delà de la région des oliviers ne le connaissent guère; mais dans le midi de la France, en Espagne, en Italie, en Grèce, et dans toutes les contrées intertropicales des deux continens, les bois et les campagnes en retentissent pendant une partie du jour. C'est au moment où le soleil est le plus ardent, et où les autres animaux succombent à la chaleur, se taisent dans leurs retraites, que les cigales posées sur les arbrisseaux remplissent l'air de ce chant monotone. Les mâles seuls l'ont reçu en partage, et ils paraissent chanter ainsi autant pour leur propre satisfaction, que pour appeler leurs femelles. L'organe au moyen duquel ils produisent ce bruit est très compliqué et l'un des plus singuliers instrumens à corde qui existent. Si l'on examine en dessous l'abdomen d'un mâle, on voit qu'il est en grande partie recouvert par deux lames écailleuses mobiles qui ne sont que des prolongemens de la partie postérieure du corselet. En les soulevant, on découvre une cavité creusée dans le premier segment abdominal et partagée en deux loges par une cloison longitudinale. Chacune d'elles est tapissée au fond par une membrane transparente, assez fortement tendue, et à laquelle Réaumur avait donné le nom de *miroir*. Si l'on pousse les recherches plus avant, on aperçoit de chaque côté de la cavité principale une autre cavité plus petite, dans laquelle se trouve une autre membrane plissée sur elle-même et à laquelle s'attachent deux muscles composés d'un nombre considérable de fibres droites. Ce sont ces muscles qui, par leur contraction et leur relâchement alternatifs, font vibrer et résonner cette membrane. On peut, en les tiraillant après la mort de l'animal, lorsqu'ils ne sont pas encore desséchés, s'assurer sans peine du mécanisme dont nous parlons. L'air nécessaire pour que le son soit produit paraît s'introduire dans l'intérieur de l'appareil par deux stigmates situés en dessous, un de chaque côté, à la jonction des deux segmens postérieurs du corselet, et en sortir par un trou pratiqué dans la membrane supérieure. Ce point néanmoins n'est pas encore complètement éclairci et demande de nouvelles observations.

Les cigales se nourrissent de la sève des arbres, et la pompent au moyen de leur trompe. Les femelles déposent leurs œufs dans les petites branches mortes, et sont pourvues à cet effet d'une tarière admirablement propre à cet usage. Elle se compose de deux véritables gouges, adossées l'une à l'autre, indépendantes dans leurs mouvemens et maintenues en place par deux pièces intermédiaires. Le tout est renfermé entre deux valves allongées qui protégent l'appareil et augmentent encore sa solidité. Au moyen de cet instrument la femelle introduit ses œufs jusque dans la moelle des branches. Les jeunes larves, peu de temps après leur naissance, abandonnent leur retraite et s'enfoncent dans la terre où elles se nourrissent de racines de plantes et se changent en nymphes. Celles-ci, qui ressemblent beaucoup à l'insecte parfait, après avoir vécu environ un an sous cette forme, sortent de terre, grimpent sur les arbres et y subissent leur dernière métamorphose.

Nous ne possédons que trois espèces de cigales en France: la *C. plébéienne*, *l'hématode* et la *C. de l'orme*. Toutes trois sont communes dans nos provinces méridionales; la seconde se trouve aussi aux environs de Paris, mais elle y est très rare.

Les anciens ont souvent parlé de ces insectes dans leurs écrits; Aristote les appelle *tetrix* et leurs larves *tetrigomètres*. En Orient, on les mangeait, et l'on recherchait les mâles avant l'accouplement, et les femelles, au contraire, après la fécondation, lorsque leur corps était rempli d'œufs.

CIGOGNE (*Ciconia*). Ces oiseaux doivent à diverses circonstances de voir leur nom faire partie de la langue vulgaire; nous n'avons que peu de chose à dire d'animaux aussi connus. Les cigognes, qui sont remarquables par cet instinct de sociabilité qui les réunit par troupes nombreuses au moment d'entreprendre leurs lointaines migrations, recherchent assiduement les habitations humaines pour en faire leur demeure. C'est sur les toits des maisons qu'elles construisent leurs nids; mais, il faut le dire, ce sont ordinairement les lieux les plus élevés qu'elles choisissent pour séjour; ce n'est guère que dans une position tout-à-fait inaccessible qu'elles se décident à déposer leurs petits; elles choisissent pour cela les clochers, les hautes tours, les ruines; encore cela n'a-t-il lieu que pour une seule des deux espèces qui viennent annuellement dans nos climats. La *cigogne blanche* est la seule qui recherche les habitations humaines. La *cigogne noire*, triste comme son plumage, demeure au milieu des bois, dans les endroits déserts, fuyant la présence de l'homme. Au reste, la confiance que les animaux montrent envers celui-ci est toujours en rapport avec les traitemens qu'ils en éprouvent. Dans les lieux où on les laisse vivre en paix, on voit les cigognes revenir chaque année au printemps, et reprendre le nid qu'elles ont habité l'année précédente.

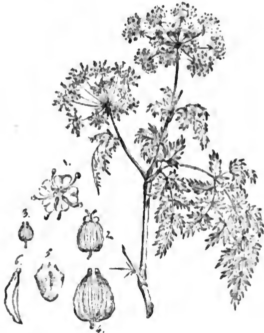
Les cigognes effectuent ainsi de très longs voyages; elles passent l'été en Europe, et la saison froide en Asie et en Afrique; au printemps, on voit arriver en France les deux seules espèces qu'on y connaisse: la cigogne blanche et la cigogne noire; le nombre de celles qui composent le genre s'élève à cinq.

Les œufs ainsi déposés dans ces nids élevés sont au nombre de trois; leur couleur est un blanc légèrement lavé d'ocre. Les mères surveillent avec beaucoup de soins les petits qui en naissent, et l'on raconte à ce sujet des traits de tendresse maternelle forts curieux.

Les cigognes, dans les systèmes de zoologie, font partie de cet ordre que l'extrême allongement de ses membres inférieurs caractérise particulièrement, c'est-à-dire de l'ordre des échassiers. Elles peuvent être considérées, d'après Cuvier, comme le type de la troisième famille des conirostres. Le genre cigogne se distingue de tous les autres par le plus grand allongement de son bec, et par une taille plus considérable. Séparé des *marabouts*, que l'énorme développement du bec et le bizarre appendice du cou forcent à mettre dans un genre à part, il n'est plus composé, ainsi que nous l'avons déjà dit, que de cinq espèces dont deux seulement se recontrent en France, dont la troisième, connue sous le nom de *C. maguari*, habite l'Amérique méridionale, et les deux autres les contrées chaudes de l'Asie

et de l'Afrique, savoir : la *C. violette*, Java et Sumatra ; la *C. abdemi*, l'Egypte et les côtes orientales d'Afrique.

CIGUE. Plusieurs plantes de genres différens sont comprises sous la dénomination vulgaire de ciguë. Ce qu'elles ont de commun, c'est qu'elles exercent toutes une action funeste sur l'économie animale, qu'elles sont indigènes en France, qu'elles appartiennent à la famille des ombellifères, et qu'elles se ressemblent par quelques caractères génériques ou même spécifiques, entre autres par les cinq nervures de leurs fruits, par leurs pétales blancs, obovés ou obcordiformes, échancrés, fléchis en dedans de la corolle, et par les découpures multipliées de leurs feuilles.



(Grande ciguë.)

1 Fleur. — 2 Fruit non mûr amplifié. — 3 Fruit mûr de grandeur naturelle. — 4 Le même amplifié. — 5 Un des carpelles coupé en travers. — 6 Le même coupé dans le sens de sa longueur.

La première jouit d'une triste célébrité, parce que le poison qu'on en extrait fut chez les Athéniens un instrument juridique de mort, et surtout parce qu'il servit au supplice de Socrate et de Phocion. C'est la grande ciguë ou ciguë ordinaire, ciguë tachetée, *Conium maculatum* L., *Cicuta major* Lam. Le genre dont elle est le type a pour caractères : un calice à bords entiers, une corolle dont les pétales sont obcordiformes, un fruit ové, comprimé sur les côtés, à nervures ondulées ou crénelées; une graine marquée d'un sillon longitudinal profond et étroit, un involucre composé de trois à cinq folioles, un involucelle à trois folioles déjetées d'un seul côté, une racine bisannuelle, fusiforme, une tige rameuse et des feuilles décomposées. Dans ce genre, qui ne compte que deux espèces, celle dont nous parlons se distingue par sa tige très rameuse à son sommet et marquée de taches couleur lie de vin vers sa partie inférieure, par ses feuilles d'un vert sombre, et par les folioles de l'involucelle qui sont lancéolées, plus courtes que les ombellules. Cette plante, qui répand une odeur désagréable, se plaît au milieu des décombres, le long des murs, des haies et des chemins; elle fleurit dans les mois de juin et de juillet. Elle croît dans toute l'Europe, et particulièrement dans le Midi. Sibthorp l'a vue foisonnant entre Athènes et Mégare, c'est-à-dire sur le territoire même du peuple dont les annales judiciaires l'ont rendue fameuse. Ses propriétés vénéneuses n'ont pas partout la même intensité. Dans le Midi elles sont très développées, tandis que dans le Nord elles s'affaiblissent au point qu'en Suède, suivant Linné, tous les bestiaux la mangent impunément, et qu'en Angleterre, d'après J. Colebrook, l'extrait de ses parties vertes, qui sont les plus actives, n'exerce presque aucun effet sur l'homme. Il y a plus : employée à petites doses sous cette même forme d'extrait, ou en poudre, et quelquefois en cataplasmes, elle est considérée comme un remède efficace contre les squirrhes et les cancers commençans de l'utérus et des mamelles, contre les engorgemens glandulaires de ces derniers organes, et contre les névralgies. Les accidens qui se manifestent lorsqu'elle agit comme substance vénéneuse sont pareils à ceux qui accompagnent l'ingestion des poisons narcotiques; on les combat par l'émétique, auquel on fait succéder les acides végétaux étendus, tels que le vinaigre et le jus de citron. Le vin paraît être aussi un antidote de la ciguë, du moins, telle était l'opinion des Grecs.

En général les empoisonnemens accidentels auxquels les différentes espèces de ciguës ont donné lieu sont résultés de leur ressemblance avec d'autres végétaux utiles de la même famille, pour lesquels on les a prises, ou dont on leur a par induction attribué les propriétés. La petite ciguë a surtout donné lieu à de fâcheuses méprises, à cause de sa ressemblance avec le persil, et parce qu'elle croît dans les jardins mêmes. Le genre *Æthusa*, dans lequel elle se range sous le nom d'*Æthusa Cynapium*, se place, de même que les deux dont nous aurons encore à parler, parmi les ombellifères orthospermes, c'est-à-dire dans lesquelles l'albumen de la graine est plane à sa face interne, ce qui l'éloigne du genre conium; il se distingue d'ailleurs dans ce sous-ordre par un calice à bord peu apparent, par les nervures de ses fruits qui sont grosses et relevées en carènes aiguës, par les folioles des involucelles qui sont très étroites, déjetées du côté extérieur de l'ombelle, et étalées ou pendantes. A ces caractères, la petite ciguë ajoute les suivans : ses folioles sont étroites, aiguës, d'un vert sombre; les rayons de l'ombelle sont presque égaux entre eux, l'involucre manque, et les folioles de l'involucelle, au nombre de trois, dépassent l'ombellule en longueur. Le jardinier et la ménagère la reconnaissent rien qu'au vert sombre de ses feuilles et à leur odeur herbacée qui n'a point l'agrément de celle du persil. Les vomitifs et les acides végétaux sont indiqués dans les empoisonnemens causés par cette espèce, comme dans ceux qui ont lieu par la ciguë ordinaire et par les espèces suivantes.

Sous le nom de ciguë aquatique on confond souvent dans le langage ordinaire plusieurs ombellifères vénéneuses qui croissent sur les bords des lieux submergés, et qui appartiennent aux genres *Œnanthe* et *Cicuta* L., ou *Cicutaria* Lam. Le genre œnanthe appartient comme l'æthusa à la tribu des sesélinées, caractérisée par des fruits à peu près cylindriques ; mais il s'en distingue par un calice bordé de cinq dents, par ses pétales obovés, par ses fruits intermédiaires entre la forme ovée et la forme cylindrique, par les nervures convexes et obtuses dont ils sont marqués, et par les folioles assez nombreuses des involucelles.

L'espèce qui dans ce genre porte le plus ordinairement le nom de ciguë aquatique est l'*Œnanthe Phellandrium* Lam. (*Phellandrium aquaticum* L.) à racine bisannuelle entourée de fibres minces, disposées en faisceaux verticillés; à tige fistuleuse et sillonnée; à feuilles bi ou tripinnatiséquées; à ombelles opposées aux feuilles, portées sur de courts pédoncules et dépourvues d'involucres; enfin à fruits striés, un peu plus courts que les pédicelles. Linné attribuait les accidens de paralysie qu'éprouvent les bestiaux après avoir brouté l'œnante phellandrium, à la larve d'un charançon, le *Curculio paraplecticus*, qu'il disait se nourrir de sa moelle, mais qu'aucun autre naturaliste n'y a retrouvé. Les médecins allemands en regardent les graines comme le meilleur remède connu contre la phthisie. On donne aussi quelquefois le nom de ciguë aquatique à

l'Œnanthe safranée (*Œnanthe crocata* L.) reconnaissable à sa racine vivace, et offrant un faisceau de tubercules oblongs ramassés vers le collet; à ses involucres divisés en plusieurs folioles; aux rayons nombreux de ses ombelles; à ses fruits striés, plus longs que les pédicelles des fleurs; enfin, à son suc couleur de safran. Sa vertu malfaisante pour les bestiaux paraît surtout résider dans sa racine. Enfin, la ciguë vireuse (*Cicuta virosa* L., *Cicutaria aquatica* Lam.) ne le cède point aux précédentes par ses propriétés pernicieuses. Le genre cicuta auquel elle appartient a pour caractères distinctifs principaux : un calice à cinq dents ou folioles; des pétales obcordiformes; un fruit approchant de la forme globuleuse, et dont les nervures sont presque planes; une racine vivace; une tige fistuleuse; peu de folioles à l'involucre qui manque quelquefois. La ciguë vireuse a de plus une racine dont le corps creux et coupé de diaphragmes donne naissance à des faisceaux verticilles de fibres cylindriques; sa tige est marquée de sillons; les segmens de ses feuilles tripinnatiséquées sont lancéolés et dentés en scie; ses ombelles sont opposées aux feuilles. On dit que l'eau même des étangs où elle croît est pernicieuse au bétail qui en boit.

CIMABUÉ. C'est une erreur de croire qu'il n'y avait pas de peinture avant le treizième siècle; seulement, la peinture comme la statuaire étaient intimement associées au culte religieux. Le caractère le plus saillant de la Renaissance qui vint trois siècles après, fut de rompre la solidarité entre tous les arts, de les amener à une vie propre et fragmentaire, tandis qu'en plein moyen âge ils avaient toujours marché de concert, se complétant l'un par l'autre, et formant un corps homogène; l'architecture était le grand squelette dont la sculpture et la peinture étaient les tégumens; la musique et la poésie en étaient la voix. Le treizième siècle fut déjà une annonce vague de cette transformation prochaine : cependant chaque branche de l'art qui commençait à s'émanciper tenait encore directement à la vie religieuse. La plupart des peintres des treizième et quatorzième siècles étaient engagés dans les ordres ecclésiastiques, et toutes leurs merveilleuses créations manifestent un idéalisme mystique qui disparut au seizième siècle. Devant les peintures de Cimabué, du Giotto, de Gaddo Gaddi, de fra Angelico, du Donatello, le maître du Verocchio, on ne songe guère à l'impuissance de la forme; on est saisi par une impression qui remue les fibres intimes du cœur; on se sent détaché de la réalité plastique et rapproché de l'infini.

Quand on étudie l'histoire de l'art, comme toutes les histoires, on rencontre de distance en distance de grandes figures typiques qui représentent un mouvement nécessaire dans l'ordre de la Providence. Cimabué est un de ces hommes. La première restauration de la peinture en Italie est liée à son nom. Jusqu'à lui, l'individualité des artistes n'avait guère été distincte d'une œuvre collective. L'inspiration catholique élevait des cathédrales dans lesquelles les œuvres individuelles étaient absorbées. La tradition n'a pas même conservé le souvenir des architectes qui ont dirigé ces travaux. Un seul nom, le Catholicisme, a porté la gloire de cette épopée radieuse dont l'épanouissement a illuminé l'Europe. A partir de Cimabué, le temps pourrait être fractionné par des noms d'hommes. Cimabué est le premier anneau de cette chaîne bigarrée qui traverse six cents ans, se ternit au dix-huitième siècle, et semble rompue après Raphaël Mengs, le dernier peintre éminent en Italie.

On dirait que la Grèce a toujours joué dans l'ancien monde le rôle de l'initiation qui appartient à la France vis-à-vis du monde moderne. L'art grec avait déjà envahi l'Italie au temps de la conquête des Romains; ce furent encore des Grecs auxquels l'art italien dut une impulsion nouvelle vers le commencement du treizième siècle. La prise de Constantinople par Mahomet II, et l'invasion des Turcs avaient chassé de leur patrie une foule d'artistes que la Toscane attira dans son sein. Ils apportèrent à Pise et à Florence les traditions combinées du christianisme oriental et de l'antiquité païenne; car la physionomie païenne n'a jamais été effacée complétement en Orient, ni par l'Église chrétienne, ni par l'Église de Mahomet. Peut-être est-ce là qu'il faudrait chercher les premiers germes de la réaction qui caractérise la Renaissance. Quoi qu'il en soit, les artistes grecs exercèrent une influence puissante sur la restauration de la peinture au treizième siècle, et furent employés à de nombreux travaux. La galerie de Florence conserve encore une madone signée d'un peintre grec de cette époque, Andreas Ricco de Candia.

Giovanni Cimabué, qui était né, en 1240, d'une noble famille florentine, avait été destiné par son père à l'étude des sciences; mais son inclination l'entraînant vers la peinture, il prit quelques leçons de deux Grecs occupés à peindre une des chapelles de l'église *Santa Maria-Novella*. Les procédés de ce temps-là n'offraient pas d'immenses ressources; le génie devait bien vite dominer la pratique, et Cimabué acquit promptement une grande renommée. On ne connaît guère les faits extérieurs de sa vie; les auteurs italiens racontent seulement quelques anecdotes relatives à son talent. Tout le monde sait qu'une de ses madones, destinée à l'église *Santa Maria-Novella*, fut portée en triomphe par le peuple dans les rues de la ville. Magnifique alliance de la religion, du peuple, et de l'art!

Cimabué fut l'ami de plusieurs poëtes de son temps : il cultiva lui-même la littérature et les langues anciennes; quelques biographes ajoutent aussi qu'il étudia l'art antique; mais cette assertion nous semble tout-à-fait gratuite, car il n'y avait guère alors de statues grecques ou de peinture grecque en Italie. Les restes du paganisme n'ont été retrouvés qu'à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième. Suivant le Poggio, Rome ne possédait encore que six marbres antiques en 1430.

Lorsque le frère de saint Louis, Charles d'Anjou, qui soutenait les Guelfes contre les Gibelins, passa à Florence, il visita le grand artiste et le combla d'honneurs. Outre la peinture à fresque, Cimabué pratiqua encore la peinture sur verre, et se livra aussi à l'architecture avec une supériorité incontestée. Ses tableaux sont remarquables par l'élévation du style, par une religiosité calme et sévère qui repose la pensée et porte à la méditation. Cette peinture s'adresse à l'âme et non point aux sens. Il ne faut pas lui demander la variété et la perfection des détails; mais l'ensemble a toujours un grand aspect. Ce qui domine comme forme, c'est la symétrie des lignes et l'unité de la composition. Aux époques fermement constituées, l'art reflèchit l'harmonie de la société; au contraire, quand l'esprit de l'humanité s'agite comme une mer dont les vagues s'entre-choquent, la multiplicité s'introduit dans l'art; chaque création brille de mille facettes; les lignes se heurtent et se brisent, et l'impression, pour être plus vive, perd de son intensité. Le caractère de l'art gothique, c'est la concentration, si l'on peut ainsi parler. On pénètre de suite l'intimité de l'œuvre sans s'arrêter à la superficie. Aussi l'art gothique n'est-il senti profondément que par les âmes rêveuses et contemplatives. Pour ceux-là qui ont la puissance de se replier en eux-mêmes, et qui voient les choses de la vie dans un miroir intérieur, l'art du moyen âge satisfait pleinement la faculté poétique. Mais il n'est pas moins vrai de dire qu'il est fort incomplet et transitoire, puisqu'il ne répond pas à toutes les natures. L'humanité ne saurait s'affranchir de la condition de forme attachée à tous les êtres finis. C'est pourquoi l'art gothique est mort, et les brillans essais tentés depuis la Renaissance ont préparé un nouvel art plus compréhensif qui reflètera toutes les faces de la société moderne.

La peinture de Cimabué est donc devenue presque inintelligible pour notre temps. Le dessin repose sur un système de lignes verticales qui est la base de tout l'art gothique en peinture comme en architecture; les figures sont sveltes et allongées, et semblent tendre vers le ciel comme l'ogive et les flèches des cathédrales. Le spiritualisme chrétien s'est symbolisé dans la ligne verticale, de même que toute la plastique païenne reposait sur la ligne horizontale.

Les deux tableaux de Cimabué qu'on voit au Musée du Louvre, dans la salle d'entrée (n[os] 950 et 951), justifient cette observation : les têtes sont élancées, les membres démesurément longs; les mains ressemblent à des fourchettes effilées, et les nez à de longues virgules; mais si l'on ne s'arrête pas à ces imperfections saillantes, on admire le recueillement et la gravité des attitudes, la simplicité de l'exécution. La grande Vierge, assise sur une chaire en bois et tenant l'enfant Jésus entre ses bras, est entourée de six anges, dont les têtes semblent la reproduction d'un même type. Il y avait en effet au moyen âge des traits consacrés à chaque saint, aux anges, à la Vierge et au Christ. Les artistes s'éloignaient rarement de ces images transmises par la tradition. Les figures ressortent sur un fond d'or comme dans la plupart des tableaux gothiques. C'était le symbole de la lumière au sein de laquelle on représentait toujours les sujets religieux. La Vierge et les Anges sont enveloppés d'une ardente auréole qui contraste avec la sévérité de la couleur et du dessin. Les étoffes sont bien drapées, mais roides et cassées à longs plis. La transparence des tons est merveilleuse; ils ont de la finesse et de l'éclat, malgré l'impuissance du procédé de la peinture en détrempe. Quelquefois, dans ses tableaux, Cimabué, comme ses contemporains, a fait usage des légendes et inscriptions en lettres gothiques sortant de la bouche des personnages. Les deux Vierges du Louvre ne présentent pas cette particularité.

La bibliothèque des estampes possède plusieurs gravures d'après Cimabué, entre autres une Annonciation d'un grand style et d'une exquise pureté.

Cimabué mourut en 1300, ou, suivant quelques auteurs, en 1310. Il fut continué par un autre admirable artiste, le Giotto, qui avait été gardien de troupeaux. On raconte que Cimabué ayant rencontré le jeune pasteur dessinant une chèvre, l'amena dans son atelier à Florence. M. Ziégler a traduit cette anecdote sur une toile qu'on voit au Musée du Luxembourg. Le Giotto se livra aussitôt à la peinture avec passion. Il devint plus tard l'ami du Dante, et contribua beaucoup au développement de l'art italien.

CIMAROSA. Cimarosa appartient à l'école napolitaine dont Durante, élève de Scarlati, fut le chef. Nous expliquerons au mot MUSIQUE le mouvement des diverses écoles européennes qui se sont succédé depuis le seizième siècle, depuis la grande école flamande représentée par Josquin Desprez, et l'ancienne école romaine représentée par Palestrina. Cimarosa naquit à Naples en 1754. Il prit fort jeune les leçons de Sacchini, élève de Durante. Il a composé plus de 120 opéras, entre autres, *il Matrimonio segreto*, dont le succès fut éclatant. On donne encore cet opéra au Théâtre-Italien de Paris. Voici les principaux ouvrages de Cimarosa joués en Italie : *l'Italiana in Londra*, 1779; *il Convito*, *i due Baroni*, *gli Inimici generosi*, *il Pittore parigino*, 1782; *Artaserse di Metastasio*, 1785; *il Falegname*, 1785; *i due supposti Conti*, 1786; *Volodimiro*, *la Bellerina Amante*, *le Trame deluse*, 1787; *l'Impressario in Angustie*, *il Credulo*, *il Marito disperato*, *il Fanatico burlato*, *il Convitato di pietra*, 1789; *Giannina e Bernardone*, *la Villanella riconosciuta*, *le Astuzzie femilini*, 1790; *il Matrimonio segreto*, 1793; *i Traci Amanti*, *il Matrimonio per Sussuro*, *la Penelope*, *l'Olympiade*, *il Sacrifizio d'Abramo*, 1794; *gli Amanti comici*, 1797; *gli Orazi*, et enfin l'*Imprudente fortunato*, à Venise, en 1800.

Cimarosa fut appelé à Saint-Pétersbourg, en 1787, par Catherine II; mais il revint bientôt dans sa chère Italie, et mourut à Venise le 4 janvier 1801, neuf ans après Mozart, et quatorze ans après Gluck.

On a quelquefois comparé Cimarosa à Mozart; mais il y a entre eux la différence de l'Italie à l'Allemagne : l'un est profond, rêveur, infini; l'autre est brillant et souple; l'un est plus extérieur, l'autre plus intime; le style de Mozart est ample et ferme, le style de Cimarosa est ardent et de premier jet; Mozart remue l'âme, Cimarosa entraine les sens. Grétry répondit un jour à Napoléon, qui lui demandait de caractériser, comme procédé scénique, la manière de ces deux grands artistes : « Cimarosa met la statue sur » le théâtre et le piédestal dans l'orchestre, au lieu que » Mozart met la statue dans l'orchestre et le piédestal sur » le théâtre. »

CIMBRES. Voyez KYMRI.

CIMON. Dans cet article, nous avons à considérer deux faits des plus importans que l'histoire de la Grèce puisse offrir, et qui se tiennent étroitement; *savoir* : à l'intérieur, la suprématie politique d'Athènes; à l'extérieur, une suite d'expéditions en Orient, où les Hellènes s'emparant de l'offensive attaquent la Perse à leur tour : ouverture glorieuse de cette marche inverse que désormais la conquête suivra.

Si l'on devait tenir compte à un homme du bien qu'il fait contre son intention, et dont l'auteur véritable est la Providence, le droit de Xerxès à la reconnaissance des Hellènes ne saurait être contesté. C'est lui qui, suspendant leurs querelles intestines et les tenant tous ralliés sous un même drapeau, les convie à chercher au dehors une carrière nouvelle pour leur activité, devenue, grâce à lui, surabondante; c'est lui qui leur enseigne leur force, leurs vrais rapports au milieu des nations qui les entourent, la voie naturelle où doit se porter leur expansion. Sur l'heure même *ils* s'y précipitent. Une irrésistible tendance les emporte vers la Perse, et dorénavant, une trêve d'un jour à leurs éternelles discordes ne saurait avoir lieu sans que la Perse soit menacée; une domination nouvelle ne saurait s'établir au milieu d'eux, sans qu'aussitôt elle se légitime en tournant ses armes contre la Perse. Ce sont d'abord les Athéniens, puis les Spartiates, ensuite les Macédoniens; Cimon, Agésilas, Alexandre.

Mais Xerxès ne savait point que, dans Athènes incendiée de sa main, il avait évoqué le génie qui devait brûler dans la suite Persépolis, si toutefois l'incendie de Persépolis provient des Grecs. Moyennant un peu de honte et la perte assez insignifiante pour lui de ses soldats, le Barbare s'était cru quitte. Sa sécurité ne fut pas longue. C'est l'an 479 av. J.-C., seconde année de la soixante-quinzième olympiade), que le sol grec fut délivré : l'an 478, Athènes, malgré les malveillantes intrigues des Lacédémoniens, releva ses murs; l'an 477, on construisit le Pirée; et cette même année ou celle d'après, une flotte fut dirigée contre les possessions maritimes du Grand Roi. La délivrance des Grecs d'Asie était le but déclaré de cette expédition. La Perse, en effet, expulsée du continent grec, ne les tenait pas moins en servitude. D'ailleurs toutes les îles de la Méditerranée orientale que, chemin faisant, elle avait conquises, lui restaient; et enfin, maîtresse des deux rives de l'Hellespont, elle avait toujours en Thrace, sur le chemin de l'Attique, un pied menaçant. De là l'urgence de l'expédition. Voici que la brèche est ouverte, l'an 476 : sauf quelques suspensions l'assaut durera vingt-sept ou vingt-huit ans.

Un peuple surtout engagea et poursuivit cette guerre avec ardeur : les Athéniens; un peuple surtout en retira le fruit : les Athéniens. C'est à elle qu'Athènes est redevable de ce degré de hauteur où s'éleva son influence politique.

Mais le seul fait de cette expédition annonce déjà qu'il s'est accompli dans la Grèce un changement notable. L'entreprise, en effet, est plus étrange qu'elle ne le semble de prime abord. Les puissantes flottes de Tyr et de la Cilicie tenaient la mer au nom de la Perse : or, l'on pouvait compter qu'elles défendraient énergiquement, sinon la Perse, du moins leur suprématie maritime, établie en ces parages de temps immémorial. A l'abordage, dans le pas étroit de Salamine, ces flottes ont été vaincues, il est vrai ; mais s'ensuit-il que dans une campagne maritime, où l'on ne choisirait pas toujours son champ de bataille, où le nombre des vaisseaux, la manœuvre et toute la science navale se déploieraient en liberté, on fût en état de conquérir la mer ? Quoi qu'il en soit, depuis les temps héroïques et la thessalocratie de Minos, c'est la première fois que les Hellènes entrent en guerre suivie à l'extérieur, à plus forte raison outre mer, et qu'ils tentent sciemment la thessalocratie.

C'est qu'en effet, dans la Grèce, un fait considérable vient de s'accomplir. Son origine remonte à l'an 483, et Thémistocle, après Dieu et le génie athénien, en est l'auteur. L'an 483, la marine athénienne fut créée. Athènes, appelée par Thémistocle à la domination de la mer, s'assit dès lors sur ses vrais fondemens, et c'est de Salamine, non de Marathon, que date sa grandeur politique. Comment et dans quelles circonstances cet élément nouveau surgit-il ? Cette question et bien d'autres qui s'y rattachent feront le sujet de l'article THÉMISTOCLE. Le point de vue où pour l'heure je me place est postérieur de quelques années à cette création de la marine, et je me borne aux conséquences.

Grandes furent-elles : tout changea soudainement, et les rapports internationaux des cités grecques, et les rapports de la Grèce avec les nations du dehors. Les Hellènes, en effet (hors les Siciliens et les Corcyréens), n'avaient eu jusqu'à ce temps-là que des flottes chétives, tant pour la dimension des vaisseaux que pour le nombre. Ainsi le rôle de la marine, envisagée comme instrument de combat, était resté fort secondaire. C'est Thucydide qui nous l'apprend. Or, l'inévitable conséquence d'un tel état de choses était que Sparte, nation éminemment continentale, eût la prépondérance, et, à la guerre, le commandement. Mais aujourd'hui, qu'au prix de leur ville ruinée et de leurs vieillards égorgés dans les temples, la marine des Athéniens a pris de l'extension et que la bataille de Salamine a montré ce que vaut une flotte, aujourd'hui l'infanterie lacédémonienne a trouvé son contrepoids. Et quand ensuite la guerre devient toute maritime et qu'on a à détruire les flottes phéniciennes, auxiliaires ou sujettes du Grand Roi, alors, quoi qu'en dise Aristote, le fantassin de Laconie doit céder le pas au matelot enfant du Pirée ; alors c'est le tour de la marine d'avoir la prépondérance, et il faut que de Sparte humiliée, la direction de la guerre passe à Athènes, avec le suprême commandement.

Toutefois quelques années encore la longue possession de Sparte prévalut. L'influence athénienne était déjà grande quand la guerre commença, l'an 477. Sur les 80 trirèmes dont la flotte hellénique se composait, Athènes à elle seule en fournissait 30. Cette flottille se distinguait d'ailleurs entre toutes par un ordre et une ardeur incomparables. Et toutefois, suivant la coutume et sans que personne réclamât, Sparte eut le suprême commandement dont fut investi Pausanias. Sous ses auspices, on attaqua l'île de Cypre ; on s'empara de Byzance. Cependant il arriva que Pausanias, homme orgueilleux et despotique, blessa au vif les confédérés par la dureté de son commandement, tandis que les généraux athéniens, Cimon et Aristide, accueillaient toutes les plaintes avec une affabilité chez eux naturelle.

Bientôt, par-dessus cette inflexibilité de Pausanias, une rumeur vint qu'il était vendu aux Perses : le mécontentement des alliés croissait toujours. Or, quand une révolution est préparée, le moindre choc suffit pour qu'elle éclate. Les alliés se révoltèrent, non seulement contre Pausanias, mais aussi contre l'autorité de Sparte, et pour la première fois le commandement suprême fut déféré aux Athéniens, vers l'an 472.

Au reste il ne faut pas se faire illusion sur ce commandement. Ce n'était point la souveraineté, et c'était plus qu'une distinction honorifique, plus même à certains égards que le généralat. Créé pour la guerre et doué d'assez de force durant la guerre, ce commandement ne s'évanouissait point à la paix, mais il se convertissait en une influence dont la limite variait d'un jour à l'autre. D'ailleurs on le décernait par un vote, mais non librement. Ainsi, rien de défini. C'était la puissance réelle, non conférée, mais reconnue et fortifiée par cet assentiment. Or, l'an 472, la puissance d'Athènes, grande par l'idéal, est encore médiocre sous le soleil. Athènes est armée d'un plan et d'une flotte, voilà tout. C'est durant les vingt années qui suivent que cet empire idéal s'effectuera au dehors par la conquête, et en Grèce par l'établissement d'une suprématie véritable. La Perse en fera les frais. Admirable conjoncture ! la fortune d'Athènes se confond ici dans la cause hellénique, tellement que, sans cette guerre nationale contre la Perse, la fortune d'Athènes eût trouvé de l'embarras à se développer, et que sans Athènes la guerre eût été impossible.

Heureusement, il se trouva dans Athènes, en ce temps-là, un homme proportionné à cette fortune, et qui, pour les vingt ans qui suivent, en eut plus que personne la responsabilité. On voit que je veux parler de Cimon.

Il était fils de Miltiade et d'Hégésipyle, femme thrace. De bonne heure l'infortune lui avait infligé sa grave leçon, l'avertissant que dans la vie politique tout est sérieux, et que, pour y entrer dignement, il faut une sainte vocation qui, envisageant tout, accepte de tout souffrir. Il avait vu Miltiade mourir en prison, et à sa mort, il avait pris noblement ses fers pour racheter son cadavre : ainsi lui-même, au début de la jeunesse, il avait subi la prison. Du reste, sans admettre les charges des poëtes comiques et de Stésimbrote de Thasos, qui nous sont transmises par Plutarque, charges où la malveillance est évidente et que la vie tout entière de Cimon contredit, on peut croire que sa jeunesse fut moins studieuse que tourmentée de passions véhémentes, et l'on peut croire aussi, avec Stésimbrote, que son âme, trempée à la dorienne, avait plus de franchise, de vigueur et de générosité que de grâce attique.

A l'approche des Mèdes, l'an 480, lorsque Thémistocle donna le conseil aux Athéniens d'abandonner la ville et de monter sur leur flotte pour attendre l'ennemi à Salamine, tout le monde resta stupéfait. Alors un jeune homme se détacha de la foule, et, appelant après lui quelques camarades, monta joyeusement à la citadelle par la rue qui longeait le Céramique. A la main il tenait un mors de cheval qu'il alla consacrer à la Déesse, voulant témoigner que pour l'instant on avait besoin, non plus de cavaliers, mais d'hommes de mer. Puis il détacha un bouclier qui était appendu aux murs du temple, et, sa prière faite, il descendit sur le port où son exemple enhardit bon nombre de ses concitoyens. Ce jeune homme, qui avait ainsi entendu Thémistocle à demi mot, c'était Cimon.

A cette époque, le nom de Miltiade, réhabilité par la mort, avait toute sa splendeur, et le fils de Miltiade devait être l'objet d'une bienveillante attention. Il se distingua à Salamine, et dès lors nombre de citoyens se groupèrent autour de lui, comme sous leur chef, préméditant de l'opposer à Thémistocle, dont les uns étaient jaloux, les autres effrayés à raison de sa tendance démocratique. On pouvait croire, en effet, que le fils de Miltiade ne serait pas fort amoureux de la démocratie, et toutefois le jeune homme trouva grâce devant les Athéniens, qui l'accueillirent favorablement. L'influence lacédémonienne,

toujours opposée aux démocrates, et le crédit d'Aristides firent le reste : Cimon fut porté au gouvernement de l'état. L'an 472, quand la direction de la guerre fut transférée aux Athéniens, il commandait leur flotte et ce fut lui qui hérita du pouvoir de Pausanias. Vers ce temps-là, Thémistocle allait mourir en exil. Mais sa pensée fondamentale, loin de tomber avec lui, ou même de souffrir de son absence, rencontra dans Cimon l'homme qui la devait préciser, étendre et enfin accomplir.

A partir de ce moment (2e année de la 77e olympiade, 471 av. J.-C.), nous allons voir se développer simultanément la vie de Cimon, la suprématie athénienne et la réaction des Hellènes sur l'Orient. De suite la guerre reprit, non plus nonchalante comme tout à l'heure, mais poussée vigoureusement. La Perse, dit Plutarque, suivie pied à pied jusque chez elle, et assaillie sans relâche, vit alors ses champs ravagés, ses villes prises ou révoltées. Des victoires comparables à celles de Salamine et de Marathon signalèrent de nouveau les armes grecques. Mais ces victoires qui, après celle de Marathon, n'ont plus le prestige de l'inattendu, et dont nous voyons moins les conséquences, sont aussi moins connues, et c'est pourquoi il est nécessaire de les rappeler.

La Thrace, où d'abord la flotte alliée se porta, fut en partie subjuguée; les villes d'Eione et d'Amphipolis, où la Perse tenait garnison, furent prises, et une forte colonie athénienne vint les garder. L'année suivante (470), en Orient, fut remportée la double victoire de l'Eurymédon, si célèbre dans les fastes helléniques. L'armée persane se déployait sur le rivage de la Pamphilie, et la flotte en défendait l'abord. Cimon détruisit la flotte, et le même jour, dans une descente hardie, il mit en fuite l'armée de terre qui lui livra les richesses dont son camp regorgeait. De là il va écraser à quelque distance une flotte phénicienne de 80 voiles, qui venait opérer sa jonction avec celle de la Pamphilie. L'année 469, la guerre est encore une fois sur l'Hellespont : la Chersonèse, où les Perses essaient vainement de se maintenir en appelant à leur aide les nations gétiques de la haute Thrace, passe tout entière sous la domination des Athéniens. Vers le même temps, les pirates de Scyros, qui infestaient la mer Egée, sont exterminés, et une colonie athénienne vient habiter l'île. L'an 465, nouvelle expédition contre l'île de Cypre. Cependant l'Egypte, à l'instigation d'Inarus, essaie de secouer le joug des Perses. De suite deux cents galères envoyées par Cimon vont appuyer la révolte : une troupe athénienne, auxiliaire d'Inarus, pénètre victorieuse jusqu'à Memphis. Toutefois cette expédition qui, un moment, réduisit la Perse au désespoir, finit malheureusement (457). — A partir d'ici, durant sept années, par l'effet de troubles survenus en Grèce, dont tout à l'heure je parlerai, la guerre au-dehors reste suspendue; mais elle reprend plus vive et éclatante que jamais l'an 450. Cypre, à l'exception d'une ou deux places réfractaires, est conquise aux Athéniens. En même temps, Cimon détache de sa flotte 60 galères qui vont tenter en Egypte un soulèvement. La flotte phénicienne, jointe aux navires de la Cilicie, est prise ou ruinée dans les parages de l'île de Cypre; c'est ensuite le tour de l'armée de terre que Cimon, doublant sa victoire pour la seconde fois, va battre en Cilicie.

Voici sommairement ce que fit la flotte hellénique sous les auspices d'Athènes et le commandement de Cimon. Dans toute l'Asie Mineure, depuis l'Ionie jusqu'à la Pamphilie, aucun soldat ennemi n'osait plus se montrer. Alors effrayé lui-même de tant de désastres, le Grand Roi descendit où Cimon le voulut amener; il demanda la paix en suppliant. Elle lui fut accordée, et Athènes, par l'organe de Cimon, dicta les conditions que voici : Les villes grecques d'Asie demeureront libres; aucun vaisseau de guerre persan ne naviguera depuis le Pont-Euxin jusqu'à la Pamphilie; l'approche de ces mers, à une distance qui soit moindre que trois jours de marche (ou la course d'un cheval, suivant Plutarque), est interdite aux troupes du roi; les Athéniens et leurs alliés se retireront de l'île de Cypre, et ils s'engagent à ne plus inquiéter les possessions du roi. — Il y avait cinquante et un ans que Darius avait mis le pied sur le sol européen, cinquante et un ans que la guerre durait, quand les Hellènes vainqueurs imposèrent ce traité glorieux. Jamais, jusqu'à Alexandre, la Perse n'a été si fort humiliée.

A l'heure qu'il est, en 449, Athènes est à l'apogée de sa puissance, et dans toute sa longue histoire un autre moment comparable à celui-ci ne se reverra point. Une auréole sainte couronne son front aux yeux des Grecs dont elle s'est constituée vengeresse et libératrice. Sur mer, elle est souveraine incontestée, unique souveraine; car ses adversaires sont anéantis, et du Pirée elle peut faire au besoin sortir des flottes contre lesquelles toutes celles des Grecs réunies ne sauraient tenir. Son domaine extérieur comprend l'Hellespont où elle a répandu ses colonies; il comprend les îles, celles-ci colonies, celles-là asservies et tributaires. Dans l'Asie Mineure, son autorité sous le nom d'alliance s'est fait reconnaître de toutes les villes helléniques; et enfin, hors Sparte qui se tient à l'écart avec ses alentours, la Grèce même est sous son commandement. Mais ce commandement, d'abord faible et précaire, s'était beaucoup tendu à la longue et affermi. L'alliance était devenue un patronage, ensuite une impérieuse et irrésistible domination. Tel est en effet le cours naturel de tout pouvoir, si l'on n'a soin dès l'origine de l'encaisser profondément. Que si d'ailleurs l'on veut savoir comment en Grèce le fait s'est accompli, voilà ce que Thucydide nous apprend là-dessus.

Lorsque le suprême commandement fut déféré aux Athéniens, on régla ce que paierait chaque ville pour les frais de la guerre, et combien elle fournirait de vaisseaux. Ainsi se forma le trésor hellénique; il fut d'abord déposé sous la commune garde des alliés, dans le temple d'Apollon, à Délos. Là siégeait aussi le conseil général des alliés; tout s'y délibérait en commun; les Athéniens n'avaient que l'exécution. Cependant, une fois que la première soif de vengeance fut apaisée, les alliés ne trouvant point à cette guerre les avantages immédiats qu'Athènes en retirait, s'en lassèrent. Ils n'avaient plus, dit Plutarque, d'autre souci que de cultiver en paix leurs héritages. Peut-être aussi dès lors le commandement des Athéniens commençait-il à s'appesantir. Assez volontiers encore payaient-ils la contribution, mais ils n'envoyaient plus ni galères, ni soldats. Au lieu de les contraindre, comme ce fut d'abord l'intention d'Athènes, Cimon acquiesça à leurs refus, mais à condition que le service personnel serait remplacé par une somme d'argent, et que les alliés livreraient leurs galères vides.

Ils y consentirent, et laissant aux Athéniens tout l'office guerrier, s'énervèrent dans le loisir et la sécurité des travaux domestiques; mais ils s'aperçurent bientôt que c'était leur indépendance que, par-dessus leur argent et leurs vaisseaux, ils avaient livrée aux Athéniens. Dès ce moment on ne daigna plus même les consulter; le trésor hellénique fut transféré à Athènes; la contribution, non plus volontaire, mais forcée et durement exigée par les questeurs athéniens, grossit de jour en jour. Jusque dans l'enceinte de chaque ville, pour tout ce qui est du gouvernement, c'est l'influence athénienne qui règle tout; et ce loisir même que l'on a acheté au prix de l'indépendance, ne peut être que partiel et momentané. Si Athènes a besoin d'hommes, elle commande et l'on obéit; mais dès lors ce ne sont plus des compagnons d'armes qu'elle reçoit, ce sont des tributaires avec lesquels le commandement n'a plus rien à ménager. (*Eadem comitate qua consueverant, non imperabant amplius, nec ex æquo commilitabant.*) Il faut subir le joug ou se révolter; mais quand on a tout

image
not
available

toujours plein de ménagement pour Lacédémone, il conseille la paix. Alors l'irritation attisée par Periclès, dont le nom se trouve mêlé à ces débats dès l'an 460, monta au comble; il fut banni.

Le voilà donc en exil, mais non loin d'Athènes; non dans les rangs ennemis, comme il arriva de Thémistocle. Dès lors (460), comme un navire dont le câble est rompu, la guerre prit son essor où la poussait le vent. Je ne dirai point ces combats meurtriers et sans grand résultat où Corinthe, Epidaure, Athènes, Lacédémone, la Béotie, diversement groupées, se vainquirent tour à tour. Cette guerre, qui occasionna en Orient la suspension que j'ai déjà dite, dura jusqu'à l'an 456, où les Athéniens furent battus par les Spartiates à la bataille de Tanagra. Le matin de la journée de Tanagra, un homme de la tribu Ænéide se présenta pour combattre dans ses rangs: c'était Cimon. Considérant que l'ennemi était Sparte, on tint son offre pour suspecte, on le refusa. Alors, avec une douloureuse fierté et une foi qui nous reporte au vieux temps de la Germanie, il s'adressa aux amis nombreux qu'il avait dans l'armée, tous partisans comme lui de l'alliance lacédémonienne, les priant de laver cette injure dans leur sang. Ces guerriers, au nombre de cent, placèrent au milieu d'eux l'armure de Cimon, et, serrés alentour, se firent tous tuer.

Cependant les Athéniens, au milieu de toute leur puissance et après tant d'exploits, voyaient leur territoire menacé d'une invasion. La nécessité d'une main ferme et guerrière qui prît le gouvernail se fit sentir, et dans la cinquième année de son exil Cimon fut rappelé. Sur-le-champ, fidèle à sa tradition politique, il se hâta de réconcilier Athènes avec Lacédémone; ensuite il reporta en Orient toute l'activité hellénique. C'est alors qu'après plusieurs combats il termina la guerre par le traité glorieux que nous avons dit; mais avant la conclusion définitive, il était mort à Citium, dans l'île de Cypre, de maladie, suivant les uns, d'une blessure, suivant d'autres.

Me voici revenu à l'an 449: il faut s'arrêter là, et se résumer.

Ce n'est point sans raison, ce me semble, que toute l'antiquité est unanime à considérer Cimon, ou général ou homme d'état, comme l'un des personnages les plus hauts de l'histoire grecque.

Il a vu admirablement, ainsi que Thémistocle, ce que prescrivaient aux Athéniens et leur génie et leur position géographique. Placée en effet dans une presqu'île pierreuse, entre la Béotie dont l'isole à jamais le Cithéron, et le Péloponèse tout dorien, masse compacte, dure à entamer, dont Lacédémone occupe le centre, Athènes ne pouvait s'étendre que sur la mer. Ce ne serait point impunément qu'elle sortirait de ces conditions que lui ont faites la nature et son génie; en toute guerre continentale, Athènes vis-à-vis du Péloponèse et des Doriens a décidément l'infériorité. A elle donc la mer! qu'ensuite elle noue à sa ceinture une puissante confédération de villes insulaires et maritimes, et alors elle aura avec le Péloponèse des champs de bataille plus égaux. Mais en l'état de la marine grecque, se pouvait-il qu'une nation trouvât dans cette marine de quoi compenser la disproportion de son infanterie? Inférieure de ce côté, pouvait-elle même s'approprier la mer exclusivement, y maintenir long temps sa domination incontestée? Puis une confédération telle que je l'ai dite, un empire extérieur bien soudé, résistant à toutes les secousses et dont la métropole tire plus de force qu'elle n'y en consomme, pouvaient-ils s'établir dans cette société hellénique où toute fusion était si difficile, où les colonies, comme les feuilles que le vent détache, tombaient de l'arbre sans retour? Je ne sais; mais il est sûr au moins que si Athènes doit jamais conquérir le Péloponèse, c'est par cette route que la conquête viendra. Mais en attendant, pour que la domination maritime s'établisse, il faut la paix sur le continent, car autrement, l'œuvre extrérieure suspendue à moitié chemin tomberait en ruines, et même il se pourrait faire que le sol d'où l'on avait pris son essor gigantesque, manquât soudain. Voilà ce que vit Cimon; là est la vraie raison de ses ménagemens pour Lacédémone. Et, en effet, pouvait-on ne pas comprendre que toute cette coalition mal jointe, qu'Athènes retenait de sa puissance comme d'un cercle de fer, se dissoudrait aussitôt que la guerre avec Lacédémone ouvrirait à la défection un champ facile? — Avançons: pour que l'ambition d'Athènes fût à couvert, pour que les alliés sentissent moins l'oppression et que la contrainte qui les menait au combat fût légitime, il fallait une guerre d'un intérêt tout hellénique. De là l'insistance de Cimon à poursuivre la guerre en Orient; et c'est pourquoi il n'attaqua pas la Macédoine; car où est la raison pour les alliés de verser leur sang en Macédoine? Encore une considération qui en est la dernière. La base de l'empire athénien étant moins la force que le génie, la manière hautaine et injurieuse des conquérans vis-à-vis de peuples qui au fond n'étaient point conquis, ne lui convenait en aucune façon. Soit que cet empire dût se consolider par une certaine fusion, soit que cette fusion fût impossible, dans l'un et l'autre cas, un traitement énergique, mais fraternel, sans caprice et sans emportement, était nécessaire. C'est en effet dans cette allure que Cimon s'efforça toute sa vie de maintenir la politique d'Athènes, qui trop souvent par malheur s'en échappait.

L'ère de la suprématie athénienne, ouverte l'an 471, est déjà ici à plus que la moitié de son cours, et dans les dix-huit années qui lui restent, elle vivra sur le gain et les épargnes du passé. Dès que Périclès aura succédé à Cimon, la route d'Asie sera oubliée; la honte, le joug et l'impôt, sur la tête des alliés, s'appesantiront. Puis, l'an 431, Athènes sera définitivement lancée hors de sa voie; la guerre du Péloponèse s'engagera; Athènes entourée de ses îles, et Sparte de ses alliés continentaux, s'aborderont dans un duel à mort. Alors ce sera pour Athènes le temps fatal. Sa couronne politique tombera peu à peu effeuillée, et sa puissance, fondue entre ses mains, reviendra contre elle. Encore un moment, et elle verra brûler ses vaisseaux et démolir ses murs au son des flûtes, en présence des alliés couronnés de fleurs, et le soir à table, un Thébain ivre demandera que, rasant Athènes, on en fasse un pâturage.

Cependant les Grecs d'Asie seront retombés en servitude. La Perse, envoyant en Grèce de l'or au lieu de soldats, y fera une guerre toujours heureuse, n'importe où tombe la défaite. Alors elle aura effacé toute la glorieuse paix de Cimon, pour bientôt inscrire à la place le traité infâme d'Antalcidas.

Mais si tout a péri, qu'a donc fait Cimon, et qu'est-il resté de son œuvre? — Non, tout n'a point péri, et, sous l'œil vigilant de la Providence, rien ne périt. Il reste la Perse châtiée une fois, et, quoi qu'elle fasse, gardant au front la honteuse marque du châtiment; il reste la voie tracée à Alexandre; il reste la démocratie qu'Athènes a semée partout, et qui, malgré sa défaite, prospérera partout. Et enfin, si la suprématie politique, si tout ce qui est de Neptune croule irrévocablement, il reste l'empire intellectuel, la cité de Minerve, la plus riche efflorescence philosophique et littéraire qu'ait jamais vue le monde.

Voyez sur Cimon et son époque *Plutarch. in Cimone*: Cornelius Nepos, *ibid.*: Thucyd., lib. I; Herodot., 6 et 7, *Diod. sic. lib.*, etc. Parmi les travaux modernes, on consultera avec fruit deux livres courts et substantiels, le *Manuel d'histoire ancienne* de Heeren, et l'excellent *Précis* de MM. Poirson et Cayx.

CIRCONCISION. La circoncision est une coutume née dans les pays chauds. L'hygiène rend cette pratique utile chez les populations malpropres, et les populations encore peu civilisées le sont presque toujours. Hérodote nous apprend que les Egyptiens, ou du moins les castes élevées

de cette nation, les Ethiopiens, les Syriens de la Palestine, et les habitans de la Colchide, se soumettaient à la circoncision dans le but que nous venons de dire. Les Phéniciens l'avaient également pratiquée dans l'origine, mais elle était peu à peu tombée en désuétude chez eux par suite de leurs rapports avec les Grecs. On a trouvé en Afrique quelques peuplades noires qui se circoncisent aussi de toute ancienneté; elles ignorent d'où leur est venu cet usage, et le regardent comme principalement destiné à leur imprimer une marque nationale qui les distingue des tribus étrangères au milieu desquelles elles vivent. Bien qu'il soit évident que ce sont des raisons de santé qui ont introduit dans l'origine la circoncision dans la race juive, cette race considère cependant cette institution d'une manière beaucoup plus mystique. Suivant le récit de ses livres sacrés, la circoncision est le signe d'un pacte conclu entre Dieu et Abraham, par lequel la postérité de ce patriarche consentant à se circoncire en témoignage de sa fidélité, Dieu consentait à lui assurer la souveraineté du Chanaan. Ce serait donc un signe à la fois religieux et politique. Il est difficile de décider avec certitude à quelle époque remonte cette institution chez les Juifs. Sur la foi de la tradition, les uns l'attribuent à Abraham, ainsi que nous venons de le dire; d'autres pensent que la nation juive l'emprunta aux Egyptiens parmi lesquels elle est née; enfin Strabon prétend qu'elle n'appartient point à Moïse, et qu'elle n'a eu cours chez les Juifs qu'après la mort de ce législateur. Quoi qu'il en soit, il est certain que son rôle chez les Juifs n'a pas été seulement hygiénique, mais politique; le fait de la circoncision a constitué une des marques les plus caractéristiques de cette nationalité que la loi hébraïque a si bien fondée et maintenue; et sous ce rapport, on peut dire que la fidélité au pacte d'Abraham n'a pas peu contribué à assurer aux descendans de ce patriarche la longue domination qu'ils ont eue au milieu des peuples incirconcis du Chanaan.

Il s'en est fallu de peu que la circoncision ne devînt une pratique presque universelle. On peut même s'étonner, au premier abord, que Jésus-Christ n'ayant point refusé de se soumettre à la circoncision, les chrétiens, imitateurs si scrupuleux de ce type divin, n'aient pas conservé cette institution parallèlement à celle du baptême. C'est principalement à saint Paul qu'on doit cet abandon d'une loi qui aurait certainement gêné l'établissement du christianisme, mais qui ne l'aurait peut-être pas empêché. Ce point est peut-être celui sur lequel la différence entre ce grand homme et les disciples directs de Jésus-Christ s'est manifestée le plus nettement. Tandis que saint Pierre et ses coréligionnaires de Jérusalem continuaient à prêcher la fidélité à l'institution nationale, saint Paul, poussant le christianisme à de bien plus grandes hauteurs, prêchait, au contraire, l'indifférence complète à cet égard. L'inutilité de la circoncision charnelle est un sujet qu'il a traité, et constamment de la même manière, dans presque toutes ses épîtres. — « La circoncision est utile, dit-il aux Romains » (ch. 1), si vous observez la loi; mais si vous n'observez » pas la loi, votre circoncision devient prépuce. Si, au con» traire, celui qui n'est pas circoncis observe la loi, son » prépuce ne devient-il pas circoncision? » — « La cir» concision n'est rien, dit-il aux Corinthiens, et le prépuce » n'est rien; c'est l'observation des commandemens qui est » tout. » — « En Christ, répète-t-il aux Galates, la circon» cision n'est rien, et le prépuce n'est rien; c'est la foi » opérant par la charité qui est tout. » — La circoncision n'était effectivement plus rien en présence du baptême (voyez Baptême), tel qu'il était entendu par saint Paul et les mystiques élevés. C'est dans l'épître aux Thessaliens que se trouve le texte le plus formel sous ce rapport, et par conséquent le plus digne d'attention. — « En Christ, dit » l'apôtre, vous avez été circoncis, non pas d'une circon» cision faite avec la main dans la chair de votre corps, mais » de la circoncision du Christ. Vous avez été ensevelis (*con» sepulti*) avec lui dans le baptême, et vous en êtes ressus» cités par la foi dans l'opération de Dieu qui a ressuscité le » Christ d'entre les morts. Et comme vous êtes morts dans le » péché et dans le prépuce de votre chair, il vous a revivifié » avec lui, vous pardonnant ces péchés. »

La circoncision a donc été délaissée par les chrétiens. On a considéré que le Christ ne s'était fait circoncire que pour se faire accepter des Juifs, pour montrer qu'il était bien de la race d'Abraham, enfin, dit saint Thomas, pour délivrer les autres du poids de la loi, l'ayant porté lui-même. L'église célèbre cependant, le 1er janvier, une fête spéciale sous le nom de *Circoncision de Notre Seigneur*; mais ce n'est que postérieurement à son institution que la fête a pris ce nom, et son but principal n'est pas d'honorer cette circoncision, car, dans l'origine, elle n'était que l'*Octave de la Nativité*. Les écrivains catholiques ont même contesté, afin de s'éloigner autant que possible de tout contact avec le judaïsme, que Jésus eût été circoncis dans le temple et par la main d'un prêtre juif.

Les chrétiens coptes et abyssins, qui sont liés plus intimement au rameau hébreu qu'au rameau grec, ont conservé la circoncision : elle s'unit chez eux au baptême. On sait que Mahomet, qui l'avait trouvée en usage chez les Arabes, l'a respectée, et en a fait un des articles fondamentaux de sa loi. Par lui, elle est aujourd'hui pratiquée dans une partie considérable de l'Asie et de l'Afrique. Sans l'impulsion particulière donnée par saint Paul à la prédication de l'Evangile, il est probable qu'elle aurait également envahi l'Europe, et s'étendrait aujourd'hui sur tout le Nouveau-Monde. Sous le point de vue le plus général, on peut regarder la circoncision comme un usage des races sémitiques qui, malgré tout effort de propagation, s'est trouvé refoulé dans ses limites naturelles, parce que l'instinct des autres races a refusé de s'y soumettre.

CIRCULATION. Voyez Sang et Sève.

CIRE. Plusieurs qualités précieuses ont valu à la cire une place importante dans les arts, l'industrie et l'économie domestique : elle est, en effet, susceptible de recevoir et de conserver toutes sortes d'empreintes, de formes et de couleurs, de prendre le poli, et de brûler en jetant une flamme plus blanche, plus douce, plus exempte de fumée et plus durable, mais aussi plus coûteuse que celle de la chandelle. Les anciens en avaient déjà reconnu les utiles propriétés : avant l'usage du papyrus et du liber ils en recouvraient les tablettes sur lesquelles ils écrivaient avec un poinçon; plus tard ils s'en servirent pour cacheter leurs lettres; ils en firent aussi un grand usage pour peindre à l'encaustique et pour enduire les murs, les navires, les vases, les statues, les fresques d'un vernis qui non seulement en assurait la durée, mais encore ajoutait à leur éclat, ou leur prêtait le secours de brillantes couleurs. La cire *punique* dont ils se servaient pour peindre à l'encaustique n'était cependant pas tout-à-fait pure : c'était une sorte de savon composé, d'après Lorgna, de vingt parties de cire et d'une de soude. Ils firent aussi concourir la cire avec le miel à la conservation des cadavres; les Romains l'employèrent à reproduire et à immortaliser les traits des citoyens illustres, ils en fabriquaient aussi des chandelles ou bougies. L'industrie moderne en a encore plus varié les applications, tout en négligeant quelques unes de celles qu'en faisaient les anciens : l'anatomiste s'en sert pour les injections, et dès le dix-septième siècle la céroplastique reproduisit sous une forme fidèle, permanente, favorable aux démonstrations et d'une étude facile, les pièces anatomiques dont la préparation, souvent aussi longue que rebutante, était en outre rendue presque impossible par les préjugés du temps; plus récemment, elle a par le moulage ou le modelage rendu avec une perfection surprenante le teint et les traits les plus déliés de la figure humaine, les minces

expansions des feuilles, la chair épaisse des fruits, l'éclat mille fois varié et les contours délicats des fleurs; on sait d'ailleurs que le sculpteur en façonne les modèles de petites pièces destinées à être coulées en bronze ou exécutées en marbre. Dans une sphère moins brillante, mais plus utile, le frotteur l'emploie à l'état le plus grossier pour communiquer le lustre aux parquets et aux meubles; le jardinier pour luter ses greffes; la ménagère pour empêcher la plume de sortir à travers les coutils destinés à la contenir; le marinier pour donner plus d'élasticité au goudron. Plus pure elle entre dans le domaine des sciences médicales : mêlée à l'huile d'amandes douces, elle forme le *cérat* qu'on applique comme adoucissant et siccatif sur les plaies, les ulcères, les éruptions ou les contusions; elle entre dans la composition de plusieurs onguens, pommades ou emplâtres, et dans celle des *bougies* ou petits cylindres destinés à dilater des canaux qu'une cause quelconque a rétrécis, principalement l'urètre. Mais c'est entre les mains du cirier qu'elle acquiert le plus d'importance; car c'est par ses soins qu'elle se transforme en bougie *filée*, en bougie de table ou en cierge. Les bougies de la première sorte sont toujours minces, de basse qualité, et ne servent que de *rats de cave* ou de veilleuses; on les fabrique en faisant passer des mèches de coton d'une longueur indéfinie alternativement dans un bain de cire et dans les trous toujours plus grands d'une filière. Les bougies de table et les cierges se font *à la cuiller*, c'est-à-dire par aspersion de cire sur des mèches suspendues et préalablement bien égalisées, ou dans des moules. Les *bougies bâtardes* ou *chandelles-bougies*, sont revêtues d'une simple couche de cire qui empêche le suif de couler. Depuis quelques années on a introduit dans la composition des bougies de choix le blanc de baleine qui les rend d'une translucidité et d'une blancheur parfaites.

Pour tous ces usages, c'est la cire d'abeilles qu'on emploie. On l'obtient de deux manières différentes. Lorsqu'on suit le premier procédé, on fait fondre avec un peu d'eau les gâteaux d'où l'on a exprimé le miel, et l'on soumet la masse liquéfiée à la pression dans un seau à claire-voie et garni intérieurement d'un canevas; ensuite on la pétrit dans le baquet où elle s'écoule, on la lave, on la fond une seconde fois en l'écumant, puis on la jette dans des moules d'où on la retire après le refroidissement, en ayant soin d'enlever les impuretés qui se sont accumulées à la base des pains. Le second procédé consiste simplement à mettre dans des sacs le marc qui reste après l'expression du miel, à le faire fondre dans des chaudières pleines d'eau, et à enlever la cire qui s'élève et se fige à la surface du liquide. Ainsi obtenue, elle est jaune et encore impure. On la purifie et on la blanchit en la fondant, y ajoutant une légère quantité de crème de tartre, décantant après qu'elle s'est suffisamment éclaircie, et la faisant couler dans une lingotière par les trous de laquelle elle tombe en filets déliés par un cylindre plongé en partie dans de l'eau fraîche et tournant sur son axe. Elle est ainsi réduite en minces rubans qu'on expose sur des châssis garnis de toile aux alternatives de la rosée et de la lumière. Ordinairement il faut répéter plusieurs fois la fusion et l'exposition à l'air. On la livre au commerce sous forme de petits pains ronds.

Quand elle a acquis toute sa pureté, elle est considérée comme appartenant à la classe des huiles fixes concrètes, dont elle diffère cependant un peu par sa composition, sa consistance, et la manière dont elle réagit avec les alcalis. Elle est incolore, sans saveur, presque sans odeur, cassante à une température de quelques degrés au-dessus de zéro, ductile à environ 35°, et fusible à 68°. Sa pesanteur spécifique est de 0,966 (Saussure). Elle ne se dissout pas dans l'eau, mais elle est soluble dans les huiles volatiles, et s'unit aux huiles fixes; elle n'éprouve presque aucune modification de la part des acides étendus, mais sous l'influence des alcalis elle se transforme en un savon peu soluble dans l'eau. Elle est formée de deux espèces de cire, qui y existent, l'une dans le rapport de 70 à 80 p. 100, l'autre dans celui de 20 à 30 p. 100, et qu'on sépare par l'action plusieurs fois répétée de l'alcool bouillant : la première est la *cérine*, graisse blanche, analogue à la cire, soluble dans 16 fois son poids d'alcool bouillant d'où elle se dépose par le refroidissement, se décomposant par la distillation sèche, et donnant alors principalement de l'acide margarique et une huile empyreumatique sans acide benzoïque; enfin susceptible de se transformer par l'action de la potasse caustique bouillante en margarate de potasse, et en un nouveau corps, la *céraïne*. La seconde substance que renferme la cire est la *myricine*, plus dure que la cire et la cérine, soluble dans 200 fois son poids d'alcool bouillant, insoluble dans l'alcool froid, se vaporisant presque entièrement et sans altération par la distillation, enfin ne se saponifiant pas par la potasse caustique, propriétés qui pour la plupart lui sont communes avec la céraïne. Les analyses que plusieurs chimistes ont faites de la cire blanche ont montré qu'elle est formée, sur 100 parties, de 81 à 82 de carbone, de 12 et demi à 14 d'hydrogène, et de 4 et demi à 5 et demi d'oxigène.

Quoique la cire qu'emploie l'industrie européenne soit uniquement fournie par les abeilles, elle n'est ni la seule ni même la plus répandue dans la nature. Nous ne citerons à l'appui de cette assertion ni la cire minérale, découverte, en 1835, par le docteur Meyer, au pied des monts Carpathes dans la Moldavie, ni le *pela* des Chinois, qu'on regarde comme une cire fournie par un insecte; mais nous dirons que les matières cireuses sont extrêmement abondantes dans le règne végétal. Outre que les exrétions de cette nature se manifestent avec un caractère spécial et limité chez certaines plantes et à la surface de certains organes, comme, par exemple, sur les tiges du *Rubus occidentalis*, sur l'écorce de plusieurs saules, sur les feuilles de choux, d'atriplex, de peuplier, sur plusieurs fruits, tels que l'orange, et particulièrement la prune, la cire entre dans la constitution même de plusieurs organes : ainsi elle fait partie de la matière qui donne la couleur verte aux feuilles, et, suivant Proust, on la trouve dans le pollen de toutes les fleurs; on crut même pendant long-temps que celle des abeilles n'était que du pollen qu'elles modifiaient légèrement en le recueillant, et dégorgeaient par la bouche comme le miel; mais on a renoncé à cette opinion depuis les expériences de Huber sur ce sujet, et surtout depuis qu'on a découvert sous les anneaux inférieurs de leur ventre les organes mêmes par où transsude la cire. Quelques végétaux ligneux de l'Amérique fournissent de la cire en si grande quantité qu'on l'exploite pour l'éclairage : tels sont entre autres le *Myrica cerifera*, arbrisseau des Etats-Unis, lequel la produit sous la forme d'une couche épaisse à la surface de ses fruits; le *Ceroxylon andicola*, grand palmier dont elle recouvre les anneaux résultant de la chute des feuilles; l'arbre de la vache, dans le lait duquel elle se trouve à un état plus rapproché de celui de la cire d'abeilles que sous aucune autre forme.

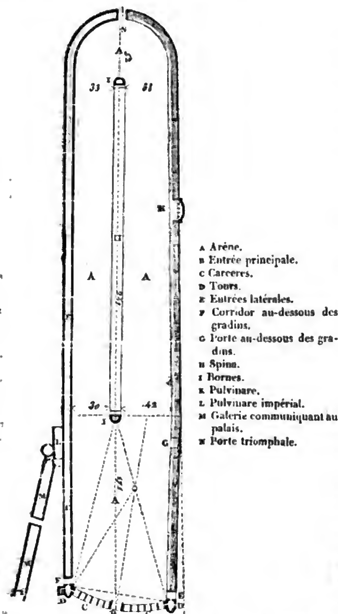
La substance qu'on appelle cire à cacheter, ou cire d'Espagne, ne renferme point de cire proprement dite; c'est un mélange de gomme laque et d'huile de térébenthine ou d'autres matières résineuses qu'on colore le plus souvent par un oxide métallique. L'huile de térébenthine et quelque substance colorante s'ajoutent aussi à la cire d'abeilles pour former la cire à scellés que les juges de paix appliquent sur les hoiries et les objets en litige par une simple compression, et après l'avoir ramollie entre les doigts.

CIRQUE. Le mot cirque est la traduction du mot latin *circus*, qui servait à désigner un des monumens les plus importans de l'antiquité romaine.

Pour trouver l'origine des cirques, il faut remonter à l'établissement des jeux olympiques. L'emplacement où ces

jeux étaient célébrés dans le principe était ce que les Grecs appelaient le *stade*. Pausanias nous apprend que le *stade* était simplement un espace de terre battue situé ordinairement au pied d'une colline, et quelquefois, pour augmenter le danger des exercices qui s'y faisaient, sur le bord d'un fleuve. Les premiers stades étaient, comme les premiers théâtres, sans enceinte ni gradins construits à demeure, et les spectateurs se plaçaient sur la déclivité du terrain qui bornait le stade parallèlement à sa plus grande dimension. Mais l'art ne tarda pas à intervenir. La forme du stade fut renfermée dans des constructions, et des gradins furent établis pour les spectateurs. Le plus beau stade de la Grèce était celui d'Olympie. Pausanias en donne la description, et cite également le stade d'Athènes; mais ce dernier était romain, et avait été construit par Hérodes Atticus, l'ami de Cicéron. Outre le stade, les Grecs avaient *l'hippodrôme*, qui, d'après le même auteur, était un monument distinct du premier, et servait sans doute uniquement aux courses de chevaux.

Ce sont ces deux genres d'édifices que les Romains réunirent en un seul, auquel ils donnèrent plus de grandeur et de magnificence, et qu'ils désignèrent sous le nom de *cirque*.



(Plan du cirque de Romulus, fils de Maxence, généralement connu sous le nom de *cirque de Caracalla.*)

C'est à Tarquin que l'on attribue généralement la fondation du premier cirque qui fut construit à Rome dans la vallée Murcia, entre le mont Aventin et le mont Palatin, dans le lieu même où Romulus, ayant fait célébrer des jeux, profita de l'occasion pour ravir aux Sabins leurs femmes et leurs filles amenées par eux à ce spectacle nouveau. Denys d'Halicarnasse dit que c'est Énée qui introduisit l'usage des jeux en Italie, et que les Romains les empruntèrent aux Etrusques. Or, on sait que Tarquin était originaire d'Étrurie.

Les cirques étaient tous à peu près disposés de la même manière, sauf le plus ou moins grand degré de richesse qu'on appliquait à leur construction, selon leur importance. Ils se composaient d'un espace beaucoup plus long que large, terminé dans une de ses extrémités en hémicycle et entouré de gradins dans son pourtour, excepté du côté opposé à la partie circulaire, où se trouvaient disposées les *carceres* ou remises pour les chars.

Nous avons cru devoir représenter ici le plan du seul cirque antique qui soit conservé dans presque toutes ses parties : il est propre à bien faire comprendre les dispositions particulières à ce genre d'édifice. Ce cirque qu'on a long-temps attribué à Caracalla, nous ignorons d'après quelle autorité, est un cirque particulier dépendant d'une somptueuse habitation impériale située près de la voie Appia, à deux milles de Rome. Plusieurs inscriptions trouvées dans les fouilles faites pendant ces dernières années ont permis de fixer, d'une manière précise, l'époque de sa construction à l'an 311 de l'ère chrétienne; elle appartient à Romulus, fils de Maxence, et tout en effet dans ce monument porte le cachet de la décadence de l'art dans ces derniers temps de l'empire. Nous n'entreprendrons pas une description détaillée des diverses parties de ce cirque; elle serait insuffisante pour donner une idée complète des cirques publics de Rome; seulement l'examen de ce plan sera très utile pour l'intelligence de la description plus générale que nous allons essayer de faire du plus grand cirque qui ait existé.

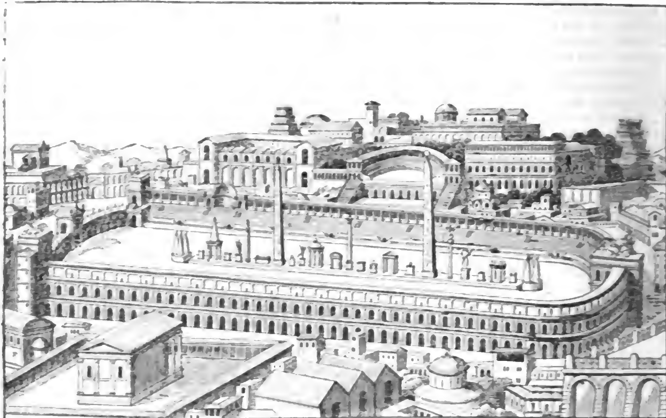
Ce cirque n'est autre que celui fondé par Tarquin, qui, ayant été d'abord considérablement augmenté et enrichi par César pendant sa dictature, fut embelli de nouveau par Auguste, puis successivement par Tibère, Caligula, Claude et Néron, et acquit sous le règne de Trajan le plus haut degré de splendeur et de magnificence qu'on puisse imaginer. On conçoit que ce cirque, situé près du Forum et au pied du palais impérial, d'où on pouvait même jouir de la vue des spectacles qui s'y donnaient, ait occupé le premier rang parmi tous les cirques de Rome, et ait été nommé, soit à cause de sa grande célébrité, soit à cause de sa vaste étendue, *Circus maximus*.

Le grand cirque, après la restauration et les agrandissements opérés par Jules César, avait, selon Denys d'Halicarnasse qui le vit à cette époque, trois stades et demi de longueur, et un stade ou cent soixante-cinq pas de large, non compris l'espace occupé par les constructions. Il pouvait alors contenir 150 000 spectateurs. Du temps de Vespasien il en contenait 260 000, et après qu'il eut été agrandi par Trajan et rendu digne du peuple vainqueur des nations, il pouvait, selon Pline le jeune, contenir 300 000 personnes; enfin, ce fut Constantin qui lui donna son dernier lustre, et l'agrandit encore de manière qu'il pouvait contenir, selon Victor, 380 000 spectateurs, et selon la notice de l'empire, 405 000. Le cirque de Romulus, fils de Maxence, dont le plan est joint à cet article, contenait 20 000 personnes. Il ne reste plus du grand cirque que son emplacement, qui conserve distinctement sa forme primitive, et quelques débris de murailles à l'aide desquelles on peut reconnaître une portion de la partie circulaire, ainsi que la division des escaliers. Nous croyons néanmoins, d'après ces faibles indices, pouvoir fixer approximativement les dimensions de l'arène du grand cirque à 580 mètres pour la longueur, et 125 mètres pour la largeur.

L'arène du cirque, comme celle de l'amphithéâtre, était circonscrite dans un mur d'enceinte qu'on appelait égale-

ment *podium*, et les gradins qui s'élevaient au-dessus avaient une disposition analogue à celle que nous avons décrite en parlant du Colysée (voyez AMPHITHÉATRE). On parvenait à ces gradins à l'aide d'escaliers nombreux et de vomitoires multipliés; les places y étaient distinctes, et les différentes classes de citoyens n'étaient pas confondues. Des employés, nommés *indicatores*, étaient chargés de faire placer avec ordre les spectateurs. On désignait sous le nom de *locarii* ceux qui prenaient à location des places vénales pour les sous-louer chèrement à ceux qui n'avaient pu en trouver sur les gradins publics. Le dessus des gradins était couvert de bois, et Ovide nous apprend que les femmes apportaient des coussins, et des tabourets pour mettre sous leurs pieds.

C'est sans doute cet usage de placer des coussins sur les gradins qui fit donner le nom de *pulvinare* aux places qu'occupaient l'empereur et sa famille. Le *pulvinare* était une espèce de grande loge richement décorée, et placée en face des premières bornes près des points de départ et d'arrivée des chars. Trajan supprima tout-à-fait cette loge, et Pline le loua beaucoup de s'être ainsi familiarisé avec le peuple.



(Vue générale du grand cirque de Rome.)

La partie du cirque opposée à l'hémicycle était divisée en cellules appelées *carceres*, où les chars étaient enfermés jusqu'au moment du départ. La décoration des *carceres* consistait dans une suite de *termes* de marbre placés entre chacune des portes.

Au milieu des *carceres* était une porte qui doit être considérée comme l'entrée principale du cirque; à chacune des extrémités de cette face s'élevait une tour à plusieurs étages, où, sans doute, se trouvaient placés les joueurs d'instrumens. D'après les cirques représentés sur les médailles, nous voyons qu'il y avait quelquefois quatre tours, dont deux s'élevaient à la réunion de la partie circulaire du cirque avec les parties latérales: le dessus des carceres était occupé par une vaste terrasse où des places étaient réservées à certaines classes de citoyens. En dedans du cirque et immédiatement à côté des tours, il y avait deux portes latérales du côté opposé, et précisément au milieu de l'hémycicle était un arc triomphal sous lequel passaient les vainqueurs. On entendait par la *spina* d'un cirque cette construction étroite et peu élevée qui divisait l'arène en deux, entre les premières et les deuxièmes bornes. Il était d'usage de placer sur cette espèce de stylobate continu une quantité de monumens consacrés à différentes divinités, mais assez espacés entre eux et assez petits pour ne pas intercepter la vue des spectateurs. C'était sous la pro- [illegible] les cirques étaient spécialement placés. [illegible] trou- vait [illegible]

après la conquête de cette province, et qu'il avait fait placer dans le grand cirque en le consacrant au soleil. Il l'avait, à cette occasion, enrichi d'un globe d'or. Il paraît que cette manière de placer les obelisques dans les cirques fut généralement adoptée par les Romains, car presque tous les obelisques qui décorent les places de Rome moderne ont été trouvés dans les ruines des anciens cirques. Celui dont nous parlons est maintenant sur la place du Peuple; celui qui est sur la place de Saint-Jean de-Latran, et qui est le plus grand de tous, avait été également placé sur la *spina* du grand cirque par l'empereur Constance; celui qui décore la place de Saint-Pierre fut trouvé dans les ruines du cirque de Néron, près le Vatican, et celui que le Bernin a élevé au-dessus de la fontaine de la place Navone a été trouvé dans l'arène du cirque de Romulus.

A chacune de ses extrémités la *spina* était terminée par les bornes, *metæ*: ces bornes sont trois cônes de marbre, ayant pour base un piédestal commun, arrondi du côté de l'arène et rectiligne du côté opposé. Il faut remarquer que la *spina* n'est pas placée précisément dans l'axe de l'arène, mais obliquement, de manière à rendre l'entrée de la carrière plus large.

Pour terminer la description de tout ce qui a rapport à l'intérieur du cirque, il nous reste à parler de l'*euripus*. C'est le nom qu'on donnait à un petit canal de dix pieds de large creusé au pied du podium, peut-être ce qui est pour empêcher les chars de se presser trop près du mur, or, [illegible] arriver l'eau dans l'arène, lors-

qu'on transformait le cirque en naumachie, car plusieurs auteurs parlent des jeux nautiques qui avaient lieu dans le grand cirque comme au Colysée. Il paraît que l'euripe n'était pas indispensable, puisque celui de Romulus n'en avait pas, et que Néron fit supprimer celui du grand cirque pour élargir l'espace; il fut cependant rétabli plus tard, et les historiens rapportent qu'Héliogabale le fit remplir de vin.

Si nous envisageons maintenant le monument à l'extérieur, nous trouverons une grande analogie avec l'architecture des amphithéâtres, car on conçoit que les mêmes besoins aient dû déterminer les mêmes formes. Le cirque était donc entouré de galeries donnant accès aux divers escaliers; sous Auguste elles n'avaient qu'un étage, mais sous Trajan elles en eurent trois. Ce cirque passait alors pour une des merveilles de Rome, et une inscription placée sur la porte principale, et dont Dion Cassius nous a conservé la traduction en grec, exprimait que cet empereur l'avait rendu capable de contenir le peuple romain. Dans la galerie du rez-de-chaussée étaient disposées des boutiques pour divers marchands; c'était aussi sous ces sombres portiques qu'étaient établis les infâmes *prostibula* de l'empire. Une partie de ceux du cirque Agonale est aujourd'hui convertie en un sanctuaire qui porte le nom de Sainte-Agnès, fille chrétienne qui, dans une persécution, fut condamnée à y être deshonorée.

Après cette description des diverses parties de cet édifice, dont nous avons cherché à restituer, dans une vue générale, l'ensemble et la situation, à l'aide des autorités puisées dans les auteurs, dans les médailles, et dans les monumens, nous ajouterons quelques details sur les jeux dont il était le théâtre.

Dans le principe, ces jeux furent sans doute à peu près les mêmes en Italie qu'en Grèce, où ils avaient pris naissance; en Etrurie, les jeux ne furent pas institués seulement comme plaisir, mais comme pratique religieuse; ils venaient à la suite des sacrifices.

A Rome, dans l'origine, les jeux furent dédiés au dieu *Consus*, et nommés *Ludi consuales*; plus tard ils furent désignés sous le nom de *Ludi magni*, comme Cicéron les appelle lui-même en parlant de ceux qu'il devait donner pour son édilité, et enfin par la suite ils prirent le nom célèbre de *Ludi circenses*.

Les jeux du cirque avaient lieu soit à l'occasion de grandes calamités publiques, soit pour réclamer la protection des dieux, soit pour la santé de l'empereur ou son retour à Rome, soit pour la dédicace des temples ou d'autres monumens, soit enfin pour l'élection des magistrats; les jeux se célébraient régulièrement à certains jours fixes de l'année; il y en avait en outre pour chaque lustre qu'on nommait quinquennaux, d'autres tous les deux lustres nommés décennaux. Les dépenses étaient le plus souvent supportées par l'état; mais quelquefois ceux qui aspiraient aux charges publiques donnaient aussi des jeux pour s'attirer la faveur populaire. Les jours de la célébration des jeux étaient annoncés à l'avance, et lorsqu'ils étaient connus une foule de spectateurs accouraient de toutes parts dans la capitale. Ces jours-là on fermait les boutiques, on suspendait les affaires, et Rome se livrait tout entière à la joie et au plaisir.

Parmi les divers jeux du cirque, le principal et celui pour lequel les cirques semblent avoir été spécialement construits, est évidemment la course des chars: Tarquin, en fondant à Rome le premier cirque, donna un grand développement aux jeux déjà institués; Denys d'Halicarnasse dit qu'il fut le premier à distribuer les chars en *bigæ*, *trigæ* et *quadrigæ*, ainsi appelés à cause du nombre des chevaux.

Tarquin institua aussi la course des chevaux, et, suivant l'usage grec, après la course, les jeux gymnastiques divisés en trois genres, savoir: la lutte, le pugilat et la course à pied.

Les conducteurs de chars s'appelaient *aurigæ* ou *agitatores*; c'étaient pour la plupart des esclaves ou des affranchis; mais aussi très souvent des jeunes gens des meilleures familles, et même des sénateurs se livraient à cet exercice. Non seulement plusieurs empereurs, tels que Néron, Domitien, Vitellius, Commode, Caracalla et Héliogabale, ne dédaignèrent pas de conduire un char dans l'arène, mais quelques uns même poussèrent cette passion jusqu'à la folie: on cite aussi jusqu'à des femmes qui se distinguèrent dans les jeux du cirque.

Les auriges étaient divisés en factions qu'on distinguait par la couleur de leurs vêtemens. Les spectateurs prenaient parti pour telle ou telle faction, et il se faisait, à cette occasion, des paris très considérables.

C'était principalement l'Espagne qui fournissait les chevaux propres à ces sortes de courses. Chaque cheval avait son nom, et ce nom était comme aujourd'hui une qualification de l'animal: on en trouve plusieurs cités dans les inscriptions *circenses*. Les chevaux portaient sur leur tête un panache dont la couleur servait à reconnaître à quelle faction le char appartenait. Les courses étaient ordinairement composées de quatre chars; mais il paraît qu'elles étaient quelquefois de huit, comme on le voit dans la mosaïque antique de Lyon, où huit chars sont représentés courant à la fois; on serait même autorisé à croire qu'elles se composaient quelquefois encore d'un plus grand nombre, si on en juge par les *carceres* du cirque de Romulus, qui sont au nombre de douze. Chaque spectacle se composait au moins de vingt-cinq courses ou reprises, ce qui supposait au moins cent chars et quatre cents chevaux. Sous Antonin-le-Pieux, on attela jusqu'à six et sept chevaux à un char. On voit dans tous les bas-reliefs, ainsi que dans la mosaïque de Lyon déjà citée, que chaque char était en outre accompagné d'un cavalier, *desuetor*. C'était celui dont la charge consistait à choisir les chevaux, à les nourrir et à les dresser; il paraît que sa mission s'étendait jusqu'à ne pas les quitter pendant la course.

Le spectacle des jeux du cirque était toujours précédé de ce qu'on appelait la *pompa circensis*; cette pompe consistait dans une procession solennelle autour de la *spina*, à laquelle prenaient part, non seulement tous ceux qui devaient figurer dans les jeux, mais encore les magistrats, les enfans de la noblesse, les consuls, les prêtres, les vestales et les augures. On y portait les images des divinités protectrices, ou même celles des Césars, sur des chars traînés par des mules, et quelquefois même par des éléphans, par des lions ou des chameaux. Après la pompe commençaient les sacrifices qui précédaient les jeux. Denys d'Halicarnasse nous a laissé une description très exacte et très détaillée de tout ce qui composait la *pompa*.

Les grilles des *carceres* une fois ouvertes, au signal donné à l'aide d'un linge blanc appelé *mappa*, les auriges, à l'envi l'un de l'autre, se précipitaient dans l'arène à droite de la spina. La course consistait en sept tours, et celui qui, après le septième tour, arrivait le premier aux bornes les plus rapprochées du point de départ, était proclamé vainqueur, et obtenait cette palme qui, selon Horace, rendait les hommes presque égaux aux dieux. On conçoit que la grande difficulté consistait à tourner le plus près possible des bornes sans culbuter: aussi ce passage était si périlleux qu'une course n'avait jamais lieu sans être signalée par de nombreux et terribles accidens, comme on peut en juger sur tous les monumens antiques où sont représentées des courses de chars.

Après la course de chars venaient les courses à pied, puis enfin les lutteurs et les athlètes. Dans les époques de luxe et de corruption, on avait ajouté encore à ces jeux celui de la chasse, pour lequel il se faisait une immense consommation de bêtes de toute espèce.

Parmi les jeux les plus célèbres, car nous ne voulons pas

faire ici l'histoire de toutes ces fêtes, il faut citer ceux qui furent donnés par Trajan, après avoir terminé la guerre contre les Daces : ils durèrent cent vingt-trois jours, et dix mille bêtes, soit féroces, soit privées, furent livrées aux gladiateurs.

Quoique les cirques fussent spécialement consacrés aux courses et aux autres jeux dont se composaient ordinairement les spectacles qui s'y donnaient, ils servirent en outre à d'autres usages ; on y tenait des assemblées publiques, et on y donnait des représentations théâtrales. Ciceron nous apprend que dans le cirque Flaminien on prononçait beaucoup de harangues ; ce fut aussi dans ce même cirque que Lucullus étala la pompe de son triomphe, et qu'Auguste prononça l'oraison funèbre de Drusus. Les cirques enfin étaient, au point de vue le plus général, des places publiques que le peuple fréquentait journellement, et où il pouvait dans l'occasion se ranger commodément et avec ordre.

Représentons-nous le grand cirque à l'époque de sa plus grande splendeur, avec ses portiques sans fin, ses colonnades de marbre, ses gradins couverts d'une foule immense de spectateurs, tous revêtus de costumes riches et variés ; promenons nos regards sur ces tours et ces portes triomphales, couronnées de quadriges tout resplendissans de dorure, et sur les nombreux monumens dont la *spina* était ornée ; figurons-nous assister aux spectacles pompeux qui avaient lieu dans son enceinte ; imaginons ces chars se disputant la victoire ; ajoutons à cela le son des instrumens, les cris des vainqueurs et les applaudissemens de cette foule qu'Horace comparait au frémissement de la mer et au mugissement des forêts du Gargan ; et nous aurons alors l'idée du spectacle le plus extraordinaire et le plus magnifique qui ait jamais existé. Nous concevrons la passion du peuple romain pour ce plaisir, passion funeste dont le fameux *panem et circenses* de Juvénal est une juste et profonde satire.

Les cirques, qui, ainsi que nous l'avons dit, étaient en grand nombre à Rome, étaient sans doute fort rares dans les provinces de l'empire, où l'on n'en trouve que peu de vestiges, excepté toutefois l'hippodrome de Constantinople, dont la disposition est encore très reconnaissable. Constantin ayant supprimé des jeux toutes les pratiques idolâtriques, conserva les courses, qui ont duré jusqu'à la domination des Turcs. C'est sur les *carceres* de l'hippodrome ou cirque de Constantinople qu'étaient placés les quatre chevaux de bronze qui décorent le portail de Saint-Marc à Venise, et qui, par droit de conquête, furent quelque temps en notre possession. On en voit aussi un cirque dans les ruines de Carthage, et, en France, la ville d'Orange conserve quelques vestiges de même espèce auprès de son théâtre.

Mais lorsque ces jeux, qui avaient été institués dans un noble but et sous l'invocation des dieux, ne furent plus considérés que comme des divertissemens effrénés et comme des occasions de débauche, les cirques devinrent les théâtres des plus horribles excès, et l'arène de ceux-ci, comme celle des amphithéâtres, fut choisie pour l'exécution des supplices cruels que le paganisme infligeait aux chrétiens. Ce fut dans le cirque de Néron, sur l'emplacement duquel s'élève la basilique de Saint-Pierre, qu'eut lieu le massacre de chrétiens ordonné par ce tyran, et mentionné par Tacite.

Dans les siècles de décadence et de barbarie, les cirques étant devenus des monumens inutiles, furent abandonnés et détruits, et c'est en vain qu'on chercherait dans l'architecture moderne aucun monument qui puisse offrir quelque analogie avec les cirques de l'antiquité. Nous ne devons pas nous en étonner en pensant à la mesquinerie et à la pauvreté de nos spectacles et de nos fêtes publiques ; néanmoins on a voulu faire l'application du mot cirque à des constructions qui, soit par leur forme ou par leur usage, n'ont que des rapports fictifs avec les monumens que désigne ce mot pris dans sa véritable acception.

Les tournois du moyen âge, bien qu'ils n'aient donné lieu à aucune construction durable, devaient présenter dans leur ensemble un aspect assez analogue à celui des cirques. Mais de nos jours on ne pourrait tout au plus citer, comme présentant une pâle physionomie des cirques de l'antiquité, que certains théâtres diurnes de quelques villes d'Italie, et principalement l'édifice de ce genre que possède la ville de Milan, comme le plus remarquable de tous. En Espagne, nous citerons les constructions qu'on élève pour les combats de taureaux ; et enfin, en France, disons que le Champ-de-Mars de Paris, lorsqu'une partie de la population s'y trouve réunie pour assister à quelque solennité patriotique, bien qu'il soit privé du luxe architectural des cirques, n'offre pas moins un aspect digne d'exciter l'enthousiasme d'un peuple qui l'a inauguré par la célèbre fête de la Fédération.

CITOYEN. Ce mot, dans la signification la plus étendue, exprime l'état de l'homme considéré d'une manière générale comme engagé dans les liens de la société civile, par opposition à l'indépendance naturelle : mais dans sa propre et véritable acception, il signifie membre actif d'une société libre et souveraine. Il dérive de ce que les premières sociétés de ce genre furent des cités (*civitas*), c'est-à-dire des états formés par le groupement de la population dans une même enceinte, mais sans nationalité distincte. Ainsi, au milieu de la nation grecque, Sparte, Athènes, Thèbes, etc., furent des cités. Telle fut aussi Rome, dans le Latium, avant de devenir la tête d'un immense empire. Telles les républiques italiennes et les villes libres du moyen âge. De nos jours, en Europe, les cantons suisses et quelques petites républiques comme celle de St-Marin, sont à peu près les seuls états auxquels cette désignation convienne. La souveraineté, l'admission en qualité de corps politique dans le concile supérieur de l'humanité, est de plus en plus retirée aux *cités* pour devenir l'apanage des *nations*, de ces grandes masses d'hommes réunis par le lien naturel d'un langage et d'un génie communs, et poussés par d'harmonieuses tendances au *développement* d'une même civilisation. C'est que la faculté d'association inhérente à la nature humaine s'exerce aujourd'hui dans une sphère bien plus vaste. Les corporations de localité se réduisent de plus en plus à n'être que de simples communes ou municipalités, c'est-à-dire des associations relatives à quelques intérêts spéciaux, et sans rôle comme sans existence politiques. La cité n'est donc plus une patrie : on est bourgeois de sa cité, mais on n'est citoyen que de sa nation.

Mais si l'état consiste tout entier dans un trône autour duquel la nation est seulement groupée comme accessoire, il n'y a pas de citoyens ; il n'y a que des maîtres et des sujets. Il en est ainsi généralement de tous les empires où, conduits comme un troupeau par la verge des despotes, les hommes font seulement partie, pour ainsi dire, du matériel de l'état. Au contraire, quand il existe une chose publique, patrimoine de tous les membres de la population, une fortune nationale qui est l'affaire de tous, une destinée commune dont chacun est solidaire, une association véritable où chacun a ses droits et ne connaît d'autre autorité que celle de la volonté générale, une patrie, en un mot, où tous ont une portion de leur vie ; quand surtout chacun a le sentiment de la haute fonction qu'il remplit ainsi dans le monde, alors il y a des citoyens.

Ce noble état de l'homme ne fut réalisé, chez les anciens, que dans ces républiques peu nombreuses, noyaux d'élite du genre humain ; encore n'était-il que le privilége d'une aristocratie. A Athènes, on ne compta jamais plus de 21 000 citoyens. Il fallait, pour l'être, devoir la naissance à un père et une mère tous deux citoyens, ou bien recevoir cet honneur de la volonté du peuple entier, qui l'accordait rarement et seulement pour de grands services. Ensuite ve-

nait une population d'habitans livrés à l'industrie, et désignés sous le nom d'étrangers, parce qu'ils n'avaient pas le droit de cité. Ils jouissaient de la protection des lois, et participaient physiquement à la vie sociale sans être associés à la république ni par le droit de suffrage ni par le service militaire. Dans les beaux temps de Sparte, la caste des Spartiates avait seule l'existence politique. Les étrangers n'y étaient jamais admis, tandis que les simples habitans et même les Ilotes, pouvaient obtenir cet honneur en récompense de services éminens. La masse des esclaves, réduits à l'existence animale formait, comme on sait, la base fondamentale de cette liberté antique.

A Rome, les patriciens composaient seuls toute la cité primitive, dont leurs cliens n'étaient que des élémens accessoires et purement passifs. Les plébéiens, quoique associés entre eux dans leurs communes, n'étaient pas d'abord citoyens parce qu'ils n'étaient pas de la cité politique, c'est-à-dire du corps social représentant un certain mode de civilisation, et ayant, comme tel, une fonction spéciale dans l'histoire. Aussi restaient-ils étrangers aux formes saintes et sacrées de cette civilisation, au droit civil proprement dit, à l'organisation de la famille et à la puissance paternelle, aux sacrifices et aux magistratures souveraines. Ils l'étaient également à la haute politique, c'est-à-dire au rôle général de la république dans le monde, à sa destinée religieuse. Mais dès que, par l'institution des comices par centuries, les plébéiens eurent part au pouvoir souverain, sans posséder encore toutes les qualités du citoyen romain, ils en eurent du moins le caractère essentiel, et ne luttèrent plus que pour le compléter. Le droit de cité, lorsqu'il se transmit à des villes alliées, et plus tard à la grande masse des peuples italiens, s'altéra encore. Cependant il n'en était pas moins un vrai droit de cité, dès qu'il donnait le suffrage dans l'assemblée du peuple souverain, quelque restreinte d'ailleurs que fût la valeur de ce suffrage. Il y eut donc diverses espèces de citoyens romains. Mais bien que souvent incomplète, et si largement prodiguée, cette qualité fut jusqu'à la fin de la république, et même dans les premiers temps de l'empire, regardée comme une distinction d'un prix inestimable. Les rois briguaient à l'envi l'honneur d'en porter le titre. *An qui amplissimus Galliæ cum infimo cive Romano comparandus est?* disait Cicéron.

Quant au sens exact et à la juste application de ce mot dans notre époque, il y a plus de doutes et de difficultés. En effet, le grand débat politique du siècle consiste précisément en ce que les peuples prétendent être citoyens, tandis que les gouvernemens leur dénient cette qualité. La diplomatie européenne, livrée tout entière à l'esprit monarchique, ne reconnait, aussi bien que les chancelleries royales, dans son langage officiel, que des *sujets*. Pour décider la question de savoir jusqu'à quel point les diverses nations de l'Europe se composent de véritables citoyens, il faudrait apprécier l'organisation sociale et la civilisation de chacune d'elles. Nous verrions, par exemple, qu'en Allemagne, si la bourgeoisie est comptée dans plusieurs états comme ayant une certaine existence politique, la masse des prolétaires y est annulée; nous aurions à examiner si le prolétaire anglais, privé à plusieurs égards de l'égalité devant la loi, ne jouit pas d'une liberté souvent illusoire. Enfin, pour prendre le pays où la souveraineté du peuple est le plus largement réalisée, il faudrait savoir si, pour avoir une vie politique complète et elevée, les Suisses ne devraient pas l'exercer dans la sphère de la nationalité helvétique, plutôt que dans le cercle rétréci de leurs cantons. La république française, voulant donner à tous les peuples une patrie complète, avait établi à ses côtes la république helvétique. Mais les changemens politiques de l'Europe ont renversé ce que la France avait fait, et ramené la Suisse à son gothique fédéralisme. Le mouvement s'y continue cependant, et la démocratie marche résolument vers une constitution unitaire.

Pour ne traiter cette matière que relativement à la France, nous rappellerons que depuis 1830, un des organes du trône a dit, non sans quelque raison, à la tribune de la Chambre des députés, que puisque nous avions un monarque, nous devions, sous peine d'inconséquence, nous reconnaître ses sujets: cette qualification, repoussée par l'instinct national, a été adoptée par les hommes des diverses nuances de l'opinion royaliste. Toutefois le principe de la souveraineté du peuple, quelques restrictions qu'il ait subies dans les faits et dans le texte des lois, domine notre droit public, et par là les Français sont fondés à réclamer le titre de citoyens. Mais ce titre, dans le sens légal et dans l'acception politique, doit-il s'étendre à la totalité de la population, ou se restreindre à telle ou telle classe? cette question est plus douteuse. La participation au pouvoir souverain par le suffrage dans les assemblées et par l'exercice de la haute judicature, étaient chez les anciens, ainsi que le dit formellement Aristote, le signe distinctif du citoyen. De là, par une fausse analogie, on a conclu que cette qualification devait, chez nous, s'appliquer exclusivement à ceux qui jouissent du plein exercice de la vie publique comme électeurs et comme jurés. Le Dictionnaire de l'Académie (ainsi que cela a déjà été relevé au mot BOURGEOISIE) a adopté cette définition qui nous semble contraire à l'esprit de notre législation, comme à celui de notre civilisation sociale. Bien que des restrictions jalouses ne permettent qu'à un petit nombre d'exercer la souveraineté nationale et de présider à la gestion de la chose publique, cependant aucun Français n'en est exclu par une incapacité absolue. Au contraire, chacun d'eux y est appelé pourvu qu'il remplisse certaines conditions, mises, il est vrai, trop au-dessus des facultés de la masse. D'ailleurs si ce n'est point par le suffrage de tous, c'est du moins pour le compte de tous que la chose publique est supposée gérée. Egaux devant la loi, admissibles à toutes les fonctions, les Français sont donc tous au même titre des parties intégrantes du corps social. L'Assemblée constituante, dont l'autorité est si grande pour tout ce qui concerne la tradition nationale, comprenait sous ce nom de citoyens tous les Français, et quant à ceux qui ne remplissaient pas les conditions mises à l'exercice des droits politiques, elle les appelait *citoyens passifs*, exprimant ainsi qu'exclus du mode d'action le plus direct sur les affaires générales, ils n'en restaient pas moins citoyens, comme associés à la chose publique et admissibles à toutes les fonctions.—La constitution de l'an VIII, elle-même, quoique déviant déjà de la droite voie de la révolution, consacre le même système. Elle s'exprime ainsi: « Tout homme né et résidant en France qui, âgé de vingt-un ans accomplis, s'est fait inscrire sur le registre civique de son arrondissement communal, et qui a demeuré depuis un an sur le territoire de la république, est citoyen français. »

Le code civil (articles 7 et 8) distingue la qualité de Français, par laquelle on jouit des droits civils, de celle de citoyen, « qu'on n'acquiert ou ne conserve que conformément à la loi constitutionnelle. » Ainsi les droits civils sont indépendans des droits de cité. On perd ceux-ci soit par l'effet de condamnations infamantes, soit par la dégradation civique. Alors, en effet, on est déclaré incapable de remplir aucune fonction publique, d'exercer aucune autorité sociale, ainsi que de porter les armes, c'est-à-dire qu'on cesse de compter comme une personne morale dans la société; mais on continue d'en faire partie physiquement en exerçant les droits civils qui protégent notre personne et notre fortune suivant les règles établies pour les nationaux.

Enfin, il est d'autres circonstances, telles que l'interdiction et la domesticité, qui suspendent seulement l'exercice des droits de cité, mais sans effacer la qualité de citoyen.

Il est donc bien vrai que l'on peut être encore Français et n'être plus citoyen. Mais tous les Français naissent citoyens, sauf à n'en exercer les droits qu'à leur majorité.

Quant à l'acception philosophique de ce mot, il n'y a, peut-on dire, de vrais citoyens que les hommes initiés réellement à la vie politique, par la connaissance de leurs droits, et des intérêts publics, par l'attention qu'ils portent aux questions agitées dans cette sphère, et par l'influence qu'ils peuvent exercer sur leur solution. Cela est vrai; mais si, grâce à cette éducation aristocratique de notre nation, qui a concentré l'activité intellectuelle dans une sphère élevée et restreinte, il n'existe pas encore un esprit public très éclairé dans les masses du peuple français, elles sont loin d'être étrangères à la vie politique. La vie politique y est, au contraire, profonde et active sous la forme des instincts généraux. Le sentiment de la patrie, la conscience intime de l'égalité et de la solidarité entre tous ses enfans, sont profondément empreints chez elles. On peut même dire, sans déprécier les vertus propres aux classes bourgeoises, que, le patriotisme brille généralement plus ardent et plus pur d'intérêts particuliers dans le sein des masses populaires. Dans les circonstances graves cet esprit national se prononce chez le peuple français avec trop d'éclat, d'unanimité et d'efficacité pour qu'on puisse refuser de voir en lui un peuple de citoyens.

Cependant un trait caractéristique du citoyen est de n'obéir qu'à la volonté générale, et de n'être assujetti à aucun individu. Or, la condition précaire de nos prolétaires les rend bien, pour les besoins de leur existence, dépendans des individus bourgeois. Mais c'est là un désordre en désaccord avec l'esprit de notre civilisation dont l'effort tend à y remédier. On ne saurait donc s'en targuer pour exclure les prolétaires du droit social, et faire de celui-ci le privilége de la bourgeoisie.

Sous le point de vue moral le citoyen est un homme arrivé à un développement assez grand du sentiment de la dignité personnelle et de celui de la fraternité pour comprendre et pratiquer les droits et les devoirs de l'association politique. Ce titre emporte donc l'idée d'un haut et magnanime déploiement de l'âme humaine. Dans les beaux temps de l'antiquité, il supposait non seulement le dévouement aux intérêts généraux de la patrie, mais le dévouement à chacun de ses enfans en particulier. La couronne civique, récompense de celui qui avait sauvé un citoyen, était sur le même rang que la couronne du triomphateur qui avait sauvé la république, et les jeunes Athéniens, dans le serment qu'ils prêtaient à leur majorité, promettaient également de mourir pour la patrie, et de ne jamais abandonner un concitoyen dans le danger. L'entrée dans cet état saint et sublime se faisait avec solennité, et l'on sait par quelle mâle et civique éducation on y était préparé.

Certes, le nom de citoyen est un grand nom qu'il ne faut pas appliquer à la légère, mais qu'un peuple, digne de le porter, devrait se rappeler souvent avec un noble orgueil. Ce n'est pas que nous jugions convenable de l'employer dans le commerce habituel de la vie; cet usage a pu avoir sa raison dans la première période de la révolution française. Alors les esprits tout entiers aux idées d'égalité et de fraternité, trop long-temps oubliées, s'absorbaient entièrement dans l'enthousiasme patriotique. Or, cette grande dénomination de citoyen effaçait toutes les distinctions aristocratiques, et rappelait sans cesse aux Français qu'ils ne devaient plus vivre que pour la république. Mais hors de ces temps, une pareille expression serait dans le langage courant mal à propos emphatique, et paraîtrait même en désaccord avec l'état général de nos mœurs. Dans les républiques de l'antiquité, l'individu était tellement identifié avec la société que la vertu politique ou l'amour de la patrie résumait tous les sentimens et tous les devoirs; le citoyen était tout l'homme. On était donc citoyen dans tous les instans, dans tous les actes de son existence. Il n'en est pas de même aujourd'hui. Les affections du sang se sont développées dans le cœur humain avec une pureté qu'elles n'avaient pas dans les premiers âges, et en même temps l'homme s'est élevé à concevoir cette société universelle au progrès de laquelle l'individu et la nation doivent simultanément concourir. Ainsi la société politique, la famille, l'humanité, forment trois mondes distincts où notre vie se développe simultanément : une même formule ne suffit pas pour exprimer ce triple ordre de relations et de devoirs.

Mais dans tous les cas où il s'agit d'un acte de la vie publique, si nous sommes véritablement des hommes libres, sachons nous honorer d'un titre qui nous rappelle notre dignité et qui est gros de nobles inspirations. Une sorte de pruderie de bon ton semble l'avoir banni des discours politiques, et c'est un tort. On cherche à nous rendre étrangers à la chose publique et à nous isoler dans le foyer domestique : on a prétendu que les vertus privées ne pouvaient subsister avec le zèle pour les intérêts généraux, et l'on a été jusqu'à opposer les *honnêtes gens* aux patriotes. Cependant l'amour de la patrie mène aux bonnes mœurs, a dit Montesquieu; et dans notre siècle surtout le progrès des sentimens patriotiques est le véritable moyen de régénération morale.

C'est dans ces idées que l'Assemblée constituante, sur la proposition de Mirabeau, avait établi la noble *formalité* de l'inscription civique. A un jour marqué, les assemblées primaires devaient inscrire sur le tableau des citoyens tous ceux qui auraient atteint l'âge de vingt et un ans, après leur avoir fait prêter serment. C'était une sorte de baptême civique, un engagement solennel envers la patrie. Il faut dire à ce sujet avec Mirabeau : « Voilà les fêtes qui conviennent désormais à un peuple libre, voilà les cérémonies politiques, et par conséquent religieuses, qui doivent rappeler aux hommes d'une manière éclatante leurs droits et leurs devoirs. Je désirerais que ce serment fût le seul auquel un citoyen français pût être appelé; il embrasse tout, et en demander un autre, c'est supposer un parjure. »

Mais si de telles leçons sont nécessaires pour tremper vigoureusement le caractère national, c'est surtout des enseignemens gravés chaque jour dans l'esprit de la jeunesse qu'il faut attendre une salutaire et féconde influence. Notre instruction publique n'atteindra son but et n'aura l'effet d'une éducation morale que le jour où, s'appliquant à initier les élèves à la science et à la pratique des relations politiques, et faisant germer leur patriotisme naissant, elle se proposera pour objet principal de former des citoyens.

CITRONNIER. Dans le langage vulgaire, on réserve le nom de citronnier pour l'arbre qui porte les fruits connus sous le nom de *citrons* ou *limons*; mais nous donnerons, avec tous les botanistes, au mot citronnier une acception plus large : ce sera pour nous un terme, désignant non plus une espèce, mais un sous-genre renfermant deux espèces : le cédratier et le limonier. Cependant nous traiterons dans cet article du genre agrume ou *Citrus* tout entier, afin de ne pas scinder l'histoire de végétaux dont l'analogie et les différences deviendront plus sensibles par le rapprochement de leurs caractères et de leurs propriétés. Le genre *Citrus* (agrume) fait partie de la famille des Aurantiacées et se caractérise ainsi : calice urcéolé à quatre ou cinq divisions, pétales au nombre de cinq à huit, étamines nombreuses; filets élargis, plus ou moins réunis à leur base; style cylindrique, stigmate hémisphérique; fruit formé par la réunion de sept à douze carpels réunis sous une enveloppe commune; graines contenant souvent plusieurs embryons. Gaertner en a compté jusqu'à 80 dans une graine de pample mousse *. Toutes les espèces de *Citrus* sont des arbres ou des arbrisseaux

* L'oranger partage cette propriété avec un petit nombre de végétaux, entre autres l'*Eugenia jambos*, l'*Ardisia serrulata*, et le genre *Polembryum*, que M. Adrien de Jussieu a établi dans les Rutacées.

portant des feuilles articulées au sommet d'un petiole, et quelquefois des épines axillaires.

Avant le beau travail de M. Gallesio sur les *Citrus*, il régnait une confusion extrême dans la nomenclature spécifique de ce genre. Ces espèces étant cultivées depuis un temps immémorial, il en résultait qu'elles avaient donné lieu à un nombre infini de variétés, produit du climat, de la culture de la nature du sol. Celles-ci, en se mariant les unes aux autres, avaient engendré des hybrides sans nombre. Il était difficile de retrouver les types de toutes ces formes. M. Gallesio partant de ce principe qu'il avait établi, que l'espèce seule se reproduit par graines, a repris les choses *ab ovo*; il a semé toutes les variétés de citronniers et d'orangers, et a vu qu'elles pouvaient se ramener à quatre espèces primitives : le citronnier proprement dit, ou cédratier (*Citrus medica*, L.); le limonier (*Citrus limonum*, L.); le bigaradier (*Citrus narendi*, Forskhahl), et enfin l'oranger (*Citrus aurantium*, L.). Ces quatre espèces et leurs nombreuses variétés se divisent en deux grandes sections que nous caractériserons ainsi : celle du citronnier a toujours la feuille à pétiole linéaire, le scion coloré d'un rouge violet, les fleurs en partie hermaphrodites et en partie dioïques, la corolle blanche au-dedans et nuancée de rouge violet au-dehors, et les étamines au nombre de trente ou quarante; le fruit oblong, à écorce tendre et adhérente à la pulpe. Les orangers, au contraire, ont constamment le pétiole ailé, le scion vert-blanchâtre, la fleur hermaphrodite, avec une corolle entièrement blanche, les étamines au nombre de vingt; le fruit arrondi, doré, et ayant une écorce intérieure (mésocarpe) cotonneuse et nullement adhérente à la pulpe; sous forme synoptique, le genre agrume se présente donc ainsi :

AGRUME (*Citrus*).	CITRONNIERS.	Cédratier (*C. medica*).
		Limonier (*C. limonum*).
	ORANGERS.	Oranger (*C. aurantium*).
		Bigaradier (*C. narendi*).

Occupons-nous d'abord de la première section. Quelle est la patrie du citronnier? Quelques commentateurs ont cru qu'il était question du citron dans la Bible; d'autres n'ont vu dans la loi de Moïse aucune indication précise qui désignât ce fruit plutôt qu'un autre. Mais on trouve dans Théophraste une description aussi exacte que circonstanciée du citronnier, dont les fruits sont appelés par lui *pommes de Médie*. Il dit même de la manière la plus claire que les fleurs hermaphrodites sont les seules qui donnent des fruits. Le premier, parmi les Latins, Virgile peint le citronnier dans les admirables vers que voici :

Media fert tristes succos tardumque saporem
Felicis mali : quo non præsentius ullum
Pocula si quando sævæ infecere novercæ,
Miscueruntque herbas et non innoxia verba,
Auxilium venit, ac membris agit atra venena.
Ipsa ingens arbos faciemque simillima lauro,
Et si non alium latè jactaret odorem,
Laurus erat: folia haud ullis labentia ventis;
Flos adprima tenax : animas et olentia Medi
Ora fovent illo, et senibus medicantur anhelis.

Virg., *Georg.*, lib. II, v. 126.

Pline le décrit ensuite sous le nom de *Malus medica*; mais il ne servit d'aliment qu'au temps de Plutarque, qui en parle comme d'un mets délicieux; son témoignage est appuyé de ceux d'Apicius et d'Athénée. De la Médie, dont il était originaire, le citronnier se répandit en Palestine, puis dans les îles de la Grèce, et enfin en Sicile et en Sardaigne. Au temps de Palladius, célèbre agronome de Poitiers, qui vivait vers le cinquième siècle, cet arbre était déjà cultivé en Italie, et on a des preuves certaines qu'il embellissait les maisons de plaisance des îles de la Grèce. D'Italie il se répandit dans la Ligurie, puis à Hyères, où il ne résiste pas toujours à la rigueur de l'hiver. Passons à l'histoire des espèces.

Le cédratier ou citronnier proprement dit (*C. medica*), s'élève moins haut que les orangers; ses branches sont courtes et roides, ses feuilles d'abord violettes, puis vertes, dentelées, parsemées de petites vésicules, et trois fois plus longues que larges; le pétiole n'est pas articulé avec la feuille; l'arbre fleurit toute l'année; son fruit (cédrat) est gros, oblong, mamelonné; le péricarpe se compose d'un épicarpe jaune, mamelonné, raboteux, parsemé de vésicules, et qui sont remplies d'une huile essentielle très aromatique; le mésocarpe est blanc, tendre, charnu, et forme la partie la plus considérable du fruit; la pulpe (endocarpe) est remplie d'un suc acidule.

Usages. — Le suc qui remplit la pulpe du cédrat est en si petite quantité qu'on ne saurait en faire usage; ce fruit ne se mange que confit dans du sucre, et c'est à cet état qu'on le trouve dans le commerce. On recueille le cédrat en août, et l'on en retire aussi une huile aromatique qui, mêlée avec du sucre, forme un oléo-saccharum usité pour aromatiser certaines liqueurs.



(Détails du Limonier.)

Le limonier (*Citrus limonum*) a des branches flexibles qui se plient facilement et permettent de mettre l'arbre en espaliers; ses feuilles, d'un vert jaunâtre, sont articulées au sommet d'un pétiole muni de deux saillies latérales; il ne fleurit pas pendant l'hiver; son fruit est petit, ovoïde, mamelonné; l'épicarpe est mince, jaune, lisse, aromatique; le mésocarpe blanc, âpre, coriace; l'endocarpe forme avec la pulpe qu'il contient, la partie la plus considérable du péricarpe. Il est rempli d'un suc contenant beaucoup d'acide citrique.

Usages. — Le limon (appelé à Paris citron), renferme un suc acide employé comme assaisonnement pour les viandes, les légumes, les huîtres, etc. Il fait la base des boissons rafraîchissantes et acidules, connues sous le nom de limonade; sert d'antidote à la plupart des poisons végétaux, et de mordant dans la teinture. L'introduction de cet arbre en Europe remonte au onzième siècle, à l'époque où les califes arabes portèrent jusqu'au pied des Pyrénées leurs armes victorieuses.

Nous passons à la seconde section du genre *Citrus*, celle des orangers. Il règne sur leur origine une obscurité bien plus profonde que sur celle des citronniers, et les savans sont loin d'être d'accord dans leurs hypothèses : les uns les croient originaires de l'Afrique, et se fondent sur le récit de Diodore de Sicile; suivant lui, Hespérus et Atlas étaient deux frères qui possédaient d'immenses richesses

dans la partie occidentale de l'Afrique : Hespérus eut une fille appelée Hespéris qui donna son nom à la contrée; elle épousa son oncle Atlas; de ce mariage naquirent trois filles appelées Hespérides ou Atlantides, dans le jardin desquelles se trouvaient des pommes d'or. On place le jardin des Hespérides sur les côtes de la Lybie, ou à l'occident du mont Atlas. M. Gallesio, dont l'ouvrage sur le *Citrus* nous est d'un tel secours pour la composition de cet article, que nous renonçons à le citer toujours, parce que son nom se trouverait dans chaque ligne, n'adopte pas ces brillantes fictions. Il fait remarquer que l'oranger était inconnu des Romains dont le vaste empire comprenait aussi le nord de l'Afrique, et qu'il n'y a été transporté que fort tard; car les anciens voyageurs qui, sous le prince Henri de Portugal, explorèrent ces régions, tels que Barros, Vasco de Gama et autres, ne citent point l'oranger parmi les arbres qu'ils y trouvèrent, tandis qu'ils le mentionnent à l'état de domesticité sur la côte orientale d'Afrique, où il avait été porté par des Arabes qui l'avaient cultivé en Egypte et en Syrie. Ainsi donc l'oranger ne se trouvait pas originairement dans les limites du monde connu des Romains; c'est au-delà du Gange qu'il faut chercher le lieu de son origine. Or, en comparant les passages des auteurs arabes, il en résulte évidemment que c'est vers la fin du neuvième siècle de notre ère que les Arabes, peuple ami des fleurs et des ombrages, propagèrent l'oranger dans toutes les parties de leur vaste empire. Les croisés le trouvèrent naturalisé en Palestine et en Syrie, et le rapportèrent de leurs expéditions avec l'abricot, la prune de Damas, et un grand nombre d'autres fruits. Les Génois et les Provençaux le multiplièrent à San Remo, à Hyères et à Nice. En 1336, le Dauphin Humbert y acheta vingt plants d'oranger, et en 1566 ils étaient tellement nombreux à Hyères, qu'ils avaient, suivant Abel Yovan, lors du voyage de Charles IX dans ces contrées, l'aspect d'une forêt. A cette époque, on connaissait déjà les édifices connus sous le nom d'orangeries; grâce à eux, on put propager l'arbre dans les pays septentrionaux, où les rigueurs de l'hiver l'auraient infailliblement tué, s'il était resté en plein air.

M. Gallesio se fonde sur un grand nombre de passages tirés des auteurs du moyen âge pour affirmer que l'oranger introduit à cette époque en Europe, était un bigaradier, de même que le cédratier paraît avoir précédé le limonier. L'oranger à fruits doux proviendrait des provinces méridionales de la Chine. Il est encore très commun à Amboine et à Banda, où on le nomme oranger de Chine. Ainsi donc chacune des quatre espèces du genre *Citrus* qui couvrent maintenant les parties tempérées du globe, ont une patrie différente. Le cédratier vient de la Médie, le limonier des pays au-delà du Gange; le bigaradier des mêmes régions, mais non du même pays; car si on avait trouvé ces deux arbres ensemble, nul doute que l'on eût préféré le premier au second, ou du moins qu'on ne les eût propagés tous les deux. Enfin l'oranger à fruits doux est originaire de la Chine méridionale.

Les deux espèces qui composent cette section présentent les caractères suivans :

Le bigaradier ou oranger à fruits amers (*Citrus narendi* Forskhahl) est moins élevé que l'oranger ordinaire; le pétiole des feuilles est tout-à-fait cordiforme; sa fleur est blanche, d'un arome plus prononcé que celui de toutes les autres espèces; son fruit, un peu raboteux, est d'un jaune rougeâtre; l'épicarpe est rempli de vésicules dont l'huile essentielle est très odorante; la pulpe, d'une couleur analogue à celle de l'écorce, est aigre et fortement amère.

Usages. — Les fleurs du bigaradier sont recherchées par les distillateurs; on les récolte en mai et juin; le procédé le plus expéditif consiste à secouer l'arbre après avoir étendu des draps sur le sol environnant. Le fruit ne saurait être mangé; on en fait des confitures, et le jus est employé quelquefois pour aromatiser des substances végétales ou animales, et en particulier le poisson.

L'oranger à fruits doux (*Citrus aurantium*). De toutes les espèces de *Citrus*, celle-ci a le port le plus élevé et le plus majestueux; la cime est naturellement arrondie et touffue; les feuilles, d'un vert très foncé, sont articulées sur un pétiole qui est moins ailé que celui du bigaradier; la fleur est toujours hermaphrodite, blanche, d'une odeur suave; le fruit est sphérique, quelquefois un peu aplati; son écorce (épicarpe et endocarpe réunis) est plus ou moins mince suivant les espèces, moins aromatique que celle de la bigarade; la pulpe, jaune ou rouge, est formée par onze loges contenant un suc acidule d'un goût agréable.

Usages. — Les feuilles donnent par la distillation une eau employée en médecine sous le nom d'*aqua napha*. Leur infusion sert de tisane pectorale; avec les fleurs, on fabrique l'eau connue sous le nom d'eau de fleur d'oranger double; la plus estimée vient de Rosette; on en retire aussi une huile qui s'y trouve en très petite quantité, et qu'on appelle *huile de néroli*; son prix est très élevé parce qu'il faut une grande masse de fleurs pour en obtenir seulement une once. La récolte des fruits commence en décembre et continue pendant tout l'hiver; en été, ceux qui restent sur les arbres ne renferment qu'une pulpe sèche privée du suc qui la rend mangeable; mais à l'approche de l'hiver le suc acide se développe dans ces fruits, et ils deviennent aussi bons que ceux qui mûrissent en automne. On confit l'écorce seule ou les carpels isolés. L'huile essentielle de l'écorce fait la base de l'eau aromatique connue sous le nom d'eau de Portugal; et le jus de la pulpe sert à préparer l'orangeade, boisson rafraîchissante analogue à la limonade, mais beaucoup moins acide.

Autour des quatre espèces de *Citrus* que nous venons de décrire, se groupent un nombre immense de variétés et d'hybrides. M. Gallesio a porté la lumière dans ce dédale, et nous regrettons que l'esprit de généralité qui préside à un ouvrage tel que celui-ci nous empêche d'entrer dans l'histoire de ces races, qui, grâce à lui, ont jeté un jour nouveau sur la *Reproduction végétale*. C'est à ce mot que nous ferons connaître la théorie de M. Gallesio, qui, quoique publiée depuis 1811, n'a pas eu tout le retentissement qu'elle méritait par son importance.

Les orangers sont des arbres qui vivent très long-temps et qui donnent souvent des quantités de fruits vraiment étonnantes. Une tradition relatée en 1559 par Augustin Gallo, établit que l'oranger du couvent de Sainte-Sabine, à Rome, a été planté en 1200 par saint Dominique, et d'après Evelyn, celui du monastère de Fondi, en 1278, par saint Thomas d'Aquin. Le premier de ces arbres existe encore; mais M. Gallesio remarque qu'en 1500 il était, au rapport de Ferrari, d'une extrême vieillesse; de sorte qu'on peut croire que le rejeton actuel, qui n'a que vingt-cinq centimètres de diamètre, est un rejeton de l'ancien, gelé peut-être en 1709. L'oranger de Versailles, connu sous le nom de grand Bourbon ou de François Ier, a, dit-on, été retenu sur la vente des biens du connétable de Bourbon en 1523 à cause de sa beauté, ce qui suppose qu'il était déjà remarquable pour sa grandeur, il y a un peu plus de trois siècles. D'après la tradition des temps, il aurait très près de 400 ans, et celui de saint Dominique 630 ans. Il y avait en 1804, dans l'orangerie de Bonn, six orangers qu'on croyait âgés de trois siècles, et qui avaient des troncs de 78 centimètres de circonférence. En 1789, on admirait à Nice un oranger d'un âge inconnu dont le tronc ne pouvait être embrassé que par deux hommes; il avait 50 pieds de haut, et ses branches ombrageaient une table de 40 couverts. Il donnait cinq à six mille oranges qui se trouvaient alternativement chaque année sur l'une des deux moitiés de la cime. Ce géant succomba dans l'hiver de 1789.

Les orangers sont distribués dans la partie méridionale

de la zone tempérée jusqu'au 43e degré de latitude, et dans certaines parties de la zone tropicale; ils prospèrent surtout à Malte, en Portugal, aux îles Baléares, en Sicile, en Afrique, dans la Ligurie, à Nice et à Hyères. Mais dans ces dernières localités, les orangers n'atteignent jamais de grandes dimensions, parce que tous les vingt ou trente ans, à peu près, il survient une gelée qui les détruit. Ainsi en Ligurie aucun ne résista aux rigueurs des hivers de 1782 et 1789, et à Hyères tous périrent dans celui de 1819 à 1820. Aussi tous les orangers de ce pays ont-ils repoussé de souche, et aucun d'eux n'a plus de seize ans. Dans un article sur le climat d'Hyères et les végétaux exotiques qu'on y cultive, inséré dans le journal l'*Hermès*, numéro du 10 septembre 1836, j'ai fait voir que les orangers à fruits doux avaient résisté à une température de 5° au-dessous de 0; mais aucun d'eux ne put braver un froid de 9°; ils moururent tous, mais repoussèrent du pied avec une grande promptitude; car, en 1836, plusieurs d'entre eux avaient deux pieds de circonférence à la base, une hauteur de 15 pieds, et rapportaient douze cents oranges. Les bigaradiers et les cédratiers sont encore plus délicats; car ils avaient déjà souffert par un froid de 4° ½ au-dessous de 0. Sous le 43e degré ces arbres ont besoin d'être abrités; ils ne sont cultivés à Hyères que sur un espace d'une lieue carrée environ, qui est défendu contre l'action des vents froids. La Ligurie étant protégée au nord par les Alpes, et touchant au sud à la mer, il en résulte un climat exceptionnel et beaucoup plus doux qu'on ne serait en droit de l'attendre sous cette latitude. L'oranger est plus qu'un autre arbre exposé à la gelée, parce qu'il est toujours en sève, et la physique enseigne que des liquides en mouvement se solidifient à une température moins basse que ceux qui sont en repos. Aussi serait-ce un moyen d'empêcher un oranger de geler que de le dépouiller de ses fleurs, de ses fruits et de ses feuilles pendant l'hiver; car on sait que la présence de ces organes est toute-puissante pour déterminer le mouvement de la sève.

Malgré les pertes énormes et toujours irréparables pendant un certain nombre d'années, auxquelles sont exposés les propriétaires d'orangers dans la Ligurie et le midi de la France, cette culture se soutient toujours, parce que les profits sont considérables. Dans la Ligurie, il existe des arbres qui donnent cinq à six mille oranges, et le nombre de ceux qui en portent deux mille est très grand.

Culture des orangers et des citronniers. — En Asie et dans le nord de l'Afrique, on ne cultive pas les orangers; abandonnés à eux-mêmes, ils donnent cependant beaucoup de fruits. Dans le midi de la France, on laboure deux fois par an le terrain où ils croissent. Si celui-ci est sablonneux, on les arrose tous les six ou huit jours; s'il est compacte, tous les dix ou quinze jours seulement. Ces irrigations se font avec grand soin, à Hyères surtout; mais le maire de la ville, M. Denis, géologue et horticulteur distingué m'a assuré qu'elles étaient nécessitées par une pratique absurde qui consiste à couper la racine verticale, le pivot des orangers; l'arbre n'ayant plus que des racines horizontales ne peut puiser de l'humidité que dans les couches superficielles du sol. Dans le territoire situé au sud-est de la ville d'Hyères, on cultive avec succès les orangers dans un terrain sec et aride sans les arroser. A Corfou, on place des vases poreux pleins d'eau à la place où se trouvent précisément les racines de l'arbre; probablement a-t-on aussi la mauvaise habitude de couper le pivot, pratique routinière qui empêche les racines de s'enfoncer verticalement dans le sol et d'aller chercher l'humidité qui se trouve toujours à quelques pieds sous terre.

A Paris, on plante les orangers dans des caisses remplies d'une terre légère, parce que la chaleur ne serait pas assez forte pour dessécher et échauffer un sol compacte; une bonne terre de jardin avec partie égale de bon terreau de couche de fumier forme un mélange excellent. Pour avoir des orangers, on achète du marc de limon chez les confiseurs, et on en met une vingtaine dans un pot recouvertes de six lignes de terre; celui-ci est placé dans une couche chaude; au bout de douze jours la germination a lieu; l'année suivante, on met les plants dans des pots séparés. Huard, jardinier de Pontoise, a inventé, vers la fin du règne de Louis XV, une greffe dont les effets étaient vraiment extraordinaires. Ainsi il sema une graine de citronnier en mars, greffa le sujet en août, et porta l'arbre, chargé de fleurs et de fruits à la cour, en septembre.

On était autrefois en usage de greffer tous les orangers dans le Midi; maintenant on les élève de graines ou de boutures. Le continuateur de Volkameries rapporte même que, d'après l'expérience faite par un jardinier d'Augsbourg en 1710, il suffit de mettre en terre des feuilles d'orangers pour avoir des individus donnant des fleurs et des fruits la sixième année. Nous croyons qu'on doit admettre ce fait avec autant de réserve que celui du jardinier de Pontoise.

CIVETTE (*Viverra*). Cet animal bien connu par le produit qu'il fournit au commerce, est un mammifère carnassier que l'on doit considérer comme le type d'une famille (celle des *viverriens*), qui comprend plusieurs autres genres que l'on peut répartir en deux sections: les uns, ayant les plantes des pieds nues, sont, à cause de cela, doués de moins d'agilité, de vivacité, de prestesse; les autres, au contraire, ont les jambes complétement velues: telles sont les civettes dont nous allons brièvement retracer l'histoire.

Les civettes sont répandues dans toutes les parties de l'ancien continent. D'une taille à peu près semblable à celle du renard, nocturnes comme lui, ce n'est que dans l'obscurité qu'elles sortent pour chercher leur nourriture; les ombres de la nuit sont propres à jeter un voile sur leurs brigandages, et la solitude qu'elles aiment convient à leur naturel solitaire et farouche. Les pays sablonneux et déserts, les lieux montueux et couverts, où elles peuvent facilement trouver un abri contre les attaques auxquelles leurs rapines les mettent en butte, et où elles peuvent plus aisément tendre des piéges aux petits mammifères et aux oiseaux dont elles font leur proie, sont ceux que les civettes recherchent pour y établir leur demeure; mais souvent, à la faveur de la nuit, elles quittent ces lieux d'un accès difficile, se rapprochent des habitations humaines, et saisissant, comme les rusés renards le moment où les gardiens sont plongés dans le repos, elles s'introduisent au milieu des poulaillers, et se rassasient de carnage et de meurtre.

L'organisation de la civette est celle que nous savons être commune à tous les animaux carnassiers. Elle est partout couverte d'un pelage abondant dont le système de coloration, quoique assez variable, peut être ramené à un fond passant du brun au jaunâtre, parsemé de taches noires disposées en séries longitudinales. Enfin, comme caractère digne d'être noté, nous devons mentionner une poche d'une étendue variable, placée entre l'anus et les organes de la génération, chez le mâle comme chez la femelle, et qui renferme cette matière odorante qui porte dans le commerce le nom de *civette*.

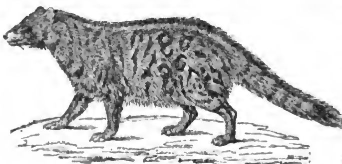
Le genre des civettes a été divisé en deux sous-genres, celui des *civettes proprement dites*, et celui des *genettes*.

1° Les CIVETTES PROPREMENT DITES, auxquelles on doit attribuer tous les caractères que nous venons de mentionner, comprennent plusieurs espèces.

La *civette vulgaire* (*V. civetta*) est d'un fond gris, parsemé de bandes transversales, étroites, parallèles, formant çà et là des taches œillées; sa queue est annelée de brun dans son premier tiers, et noire dans le reste de sa longueur; son cou blanc inférieurement, et également marqué de bandes noires.

C'est à cette espèce, dont la taille est à peu près celle du

renard, mais qui est plus allongée et plus basse que lui sur ses pattes, que l'on doit attribuer tous ce que nous avons dit des mœurs des civettes. On la trouve dans l'Abyssinie, la Guinée, le Congo, et en général dans toutes les parties chaudes de l'Afrique. Elle fournit à elle seule presque toute la matière employée dans le commerce. On la tient tant bien que mal en domesticité, ou plutôt en captivité, afin de pouvoir recueillir cette sécrétion. On la renferme pour cela dans des cages étroites où presque aucun mouvement ne lui est permis, et où surtout elle ne peut se retourner; alors, par une ouverture ménagée par derrière, on enlève une ou deux fois par semaine, à l'aide d'une cuiller, la pommade dont il s'agit. Cette pommade était autrefois employée en médecine comme stimulant et antispasmodique; mais elle n'est presque plus maintenant d'aucun usage. Sa consistance est celle du miel, sa couleur blanche, son odeur pénétrante et sa saveur d'une âcreté extrême.



(Civette vulgaire.)

Notons, comme appartenant également au sous genre des civettes proprement dites: le *zibet* (*V. zibetta*) qui habite l'Inde, et dont à cause de cela le commerce ne tire presque aucun profit; la *civette d'Hardwich* de Java, sur l'histoire de laquelle on ne sait presque rien; et la *viverra hermaphrodite* de Pallas, tout aussi inconnue.

2° Les GENETTES (*genetta*) sont caractérisées par le même réservoir de matière odorante qui sert à distinguer les civettes; mais c'est plutôt chez elles un simple enfoncement qu'une véritable poche. On les reconnaît, en outre, à leurs ongles aussi rétractiles que ceux des chats, à leur pupille verticale comme celle de ces animaux, à leur pelage tacheté, qui est un point d'analogie de plus avec les mêmes carnassiers. La ressemblance est telle que certains auteurs ont donné aux genettes le nom de *chats-genettes*.

Parmi les espèces très nombreuses que contient ce sous-genre, nous parlerons seulement des deux suivantes:

La *genette commune* (*G. vulgaris*) sur la patrie et les habitudes de laquelle on a encore beaucoup de doutes. Elle a le pelage gris, varié de taches noires, rondes ou allongées, et la queue annelée de noir. Il est probable qu'on la trouvera en Afrique; elle vit en France, et particulièrement dans les départemens de la Vienne, de l'Aveyron, la Charente, et surtout la Gironde.

La *genette panthère* (*Viverra pardalis*), dont la description, d'après le seul individu vivant qui ait été vu ici, est due à M. Isid. Geoffroy, est remarquable par les taches annulaires qui colorent son pelage, et qui établissent un rapport de plus entre les genettes et les chats: malheureusement on ignore encore ses mœurs, qui ont sans doute beaucoup d'analogie avec celles de ces derniers. La longueur de l'espèce observée par M. Isid. Geoffroy était de 2 pieds 7 pouces de l'extrémité du museau à celle de la queue; elle venait du Sénégal.

CLASSIFICATION. Voyez NOMENCLATURE.

CLAUDE. L'an de Rome 744, aux calendes du mois d'août, Antonia la jeune, alors à Lyon, donna un frère à l'illustre Germanicus. L'enfant fut appelé Drusus comme son père, et reçut en outre le surnom de son aîné et le prénom de Tib. Claudius, sous lequel il est connu dans l'histoire. Dès qu'il vécut ce fut pour souffrir: les maladies et les infirmités qui l'assaillirent au berceau lui laissèrent, en affaiblissant son corps, une physionomie si stupide et de si singulières distractions qu'il devint un objet de mépris pour tout le monde, même pour ses parens, même pour sa mère. On ne lui donna qu'une éducation littéraire, la seule en effet pour laquelle il montrât du goût et des dispositions, et l'on prit à tâche de l'écarter le plus possible des affaires, et surtout des regards du public. « Il ne faut pas, écrivait Auguste à Livie, sur la question de savoir si leur neveu serait admis à paraître dans la cérémonie des jeux martiaux, il ne faut pas donner à la multitude l'occasion de rire et de lui et de nous. » Dans le palais même on se permettait tout contre cet infortuné: s'il venait souper après l'heure, on le faisait attendre à la porte, ou l'on ne le recevait qu'après l'avoir fait tourner tout autour de la salle; s'endormait-il à table, on lui lançait des noyaux d'olives ou de dattes; on lui mettait des socs aux mains pour qu'il se meurtrît le visage en s'éveillant, ou même on le réveillait à coups de férule et de fouet. Aussi n'aimait-il que la retraite: il vivait à la campagne dans la société de ses livres et de quelques affranchis, qui partageaient ses études et les sales plaisirs dont il les entremêlait. Sous Tibère les chevaliers et les sénateurs voulurent bien lui donner quelques distinctions, mais l'empereur refusa d'y acquiescer, en objectant l'imbécillité de celui auquel elles s'adressaient. Caligula se l'associa au consulat, mais par un caprice tout semblable à celui qui lui fit décerner les mêmes honneurs à son cheval. On sait comment il succéda à la victime de Cherea: il était dans le palais au moment du meurtre, et avait couru se blottir derrière des tapisseries; un soldat le découvrit et l'en retira en le saluant empereur; d'autres soldats se joignirent à lui, et l'amenèrent au camp des prétoriens, où il fut proclamé empereur. Mais le parti patricien, qui conspirait en pure perte depuis Auguste, avait cru enfin l'occasion bonne pour tenter un acte décisif: le sénat s'était assemblé, et parlait de rétablir la république. Le peuple, qui ne manqua jamais de se prononcer pour l'empire contre ces projets insensés de restauration, entoura la salle des délibérations, en demandant un seul maître, *unum rectorem*. Il fallut céder, et Claude fut reconnu; il avait alors cinquante ans.

Son règne, comme celui de la plupart des empereurs romains, a été horriblement calomnié. Cet homme méprisé et conspué pendant sa vie, méprisé et conspué après sa mort, mérite d'être inscrit sur la glorieuse et courte liste des princes qui ont voulu et fait le bien; et quand le peuple, ayant assuré son présent et son avenir, pourra songer à son passé, et écrire l'histoire qui n'a été écrite encore que par ses ennemis, quand aura sonné l'heure tardive des réhabilitations, le nom de Claude s'entourera d'une brillante auréole, et sa statue, oubliée dans les gémonies, sera placée dans le panthéon des bienfaiteurs de l'humanité. En devenant tout-à-coup le maître, après une si longue oppression sans espoir et sans moyen de défense, il n'apporta pas au pouvoir la soif de vengeance qu'on eût pu attendre d'une âme vulgaire, mais un immense besoin de justice, et une fraternelle sympathie pour tout ce qui, dans l'empire, souffrait comme il avait souffert lui-même. On l'avait exclu de la société des grands et des hommes libres pour le confiner avec des affranchis et des esclaves; on ne lui avait laissé presque d'autre spectacle que celui de leurs misères et d'autre entretien que leurs plaintes: il s'occupa par dessus tout d'alléger leur sort, et pour mieux parvenir à ce but, en associa quelques uns à son autorité suprême, à la grande indignation des historiens anciens et modernes. Sous leur influence, unie à celle de ses propres souvenirs, il porta des lois sévères pour empêcher les maîtres, soit de tuer leurs esclaves, soit de les exposer, selon l'usage, dans l'île d'Esculape, dès que l'âge ou les maladies les rendaient impro-

pres au service (Suét., 25); il ouvrit le sénat aux fils d'affranchis sans leur imposer, en dépit des patriciens, d'autre condition que de se faire adopter par un chevalier (*Id.*, 24); il les admit à toutes les autres charges de la république, et répondit aux réclamations des nobles en défigurant l'histoire par un pieux mensonge, pour créer à ces mesures de respectables antécédens (V. Suét., *l. c.;* Tac., *Ann.* XI, 24). Il ne s'intéressa pas moins aux étrangers dont la condition en beaucoup de points ressemblait à celle des esclaves et des affranchis; non seulement il substitua, sous le nom de procurateur, aux grands, qui jusqu'alors avaient gouverné les provinces avec toute la tyrannie d'une autorité à peu près indépendante et irresponsable, des hommes qui n'étaient rien que par lui et dont il lui était facile de surveiller l'administration; mais si la mort ne fût venue le surprendre, nous savons par Sénèque qu'il eût donné le droit de cité aux Grecs, aux Gaulois, aux Espagnols, aux Bretons, etc., et qu'il ne tint pas à lui qu'il n'y eût plus un seul homme étranger dans le monde romain, *nec peregrinos in semen relinqui* (V. *De morte Claudii*). Il avait déjà commencé par admettre dans le sénat, à l'exemple de César, les principaux des Edues, et l'on lit encore à Lyon sur des tables de bronze le texte même du remarquable discours, un peu arrangé par Tacite, qu'il prononça dans cette occasion (V. Tac., XI, 24).

Du reste, cette prédilection pour les classes inférieures de l'empire ne l'empêchait pas de suffire à tous les autres devoirs de sa position souveraine. Il assistait souvent aux procès débattus devant ses officiers (Suét., 12); lui-même rendait assiduement la justice: chose bien remarquable, il savait faire plier le texte de la loi devant les exigences de l'équité, et casser les condamnations encourues pour l'un de ces vices de forme, si faciles et si graves dans la procédure romaine (*Id.*, 14). Il jugeait même dans les affaires où son intérêt était compromis, et montrait, dans sa propre cause, combien il serait juste dans celle d'autrui (*Id.*, 15). — Il n'oubliait pas non plus la partie matérielle de l'administration; il diminua le poids des impôts; il pourvut à l'approvisionnement de Rome par diverses mesures, et surtout en creusant, d'après les plans de César, le beau port d'Ostie à l'embouchure du Tibre, et en achevant l'aqueduc de Caligula; il dessécha le lac Fucin, agrandit la circonférence de la ville, etc.

L'éclat et la gloire militaires ne manquèrent même pas à ce gouvernement, mémorable déjà à tant de titres; et disons-le à son éternel honneur, sa politique, à l'extérieur comme à l'intérieur, paraît avoir été dirigée par de hautes vues de civilisation générale plutôt que par l'égoïsme national. Dans la Gaule, définitivement soumise, les druides conservaient leur culte sanguinaire que ni Auguste, ni Tibère, ni Caligula n'avaient pu extirper: Claude l'abolit complètement (Suét., c. 14). Mais les prêtres proscrits traversèrent la mer et transportèrent leurs sacrifices dans la Bretagne: l'empereur résolut de les poursuivre dans ce dernier asile, et de faire en même temps une conquête où avait échoué César. Les circonstances étaient favorables: l'île était partagée, et affaiblie par conséquent, entre les mains de deux frères; les tribus étaient divisées; la mer appartenait aux Romains, et ils pouvaient tirer des vivres et des troupes de la Gaule entièrement réduite. Aulus Plautius reçut l'ordre de marcher avec toutes ses légions; il eut d'abord de grands succès, mais quelques échecs le découragèrent; alors Claude lui-même vint aider son lieutenant, ranimer les soldats; il traversa la Tamise, écrasa l'ennemi, et reçut la soumission des tribus; puis il revint triompher à Rome et prendre le surnom de Britannicus, pendant que Plautius continuait la conquête, et déclarait province romaine tout le pays limitrophe de la Tamise au sud et au nord (Suét., *Claud.*, LIX). Quand Néron monta sur le trône, il ne restait plus au fanatisme druidique que la petite île de Mona (Tac., *Ann.* XIV, 29).

Ce beau rôle de l'empereur méritait peut-être bien de la part de l'histoire plus d'attention que les faiblesses de l'homme privé; et cependant elle n'a songé qu'à ces dernières, et n'a jugé Claude que d'après elles. Quant à nous, nous ne les dissimulerons pas, mais nous les placerons sous leur vrai point de vue.

Pendant qu'il travaillait ainsi au bonheur du monde, Claude se laissait tromper indignement par Messaline son idole: cette femme infernale courait se vendre dans tous les *lupanars* de Rome, et revenait au palais impérial jeter dans des orgies plus épouvantables encore sa solde de prostituée. Elle voulut pousser l'infamie jusqu'à un terme que personne ne pût dépasser, pas même une impératrice: elle épousa publiquement son amant avec les solennités ordinaires en présence des trois ordres et des soldats. C'était aller au-devant d'une mort certaine; la misérable subit le sort qu'elle méritait, mais satisfaite, et emportant dans la tombe la gloire du plus prodigieux scandale qu'une femme eût jamais donné. L'affranchi Narcisse, qui avait tout découvert et tout puni, ne s'en tint pas là; en ami intelligent du prince et de l'état, il entraîna Claude à prendre devant le sénat l'engagement de rester veuf. Mais cette nature maladive et tendre était trop facilement prenable aux séductions d'une femme pour persévérer, et Agrippine n'eut pas de peine à faire changer à son profit la salutaire résolution qui venait d'être si solennellement annoncée: l'oncle épousa la nièce, quoiqu'une telle union fût encore sans exemple, et un décret du sénat sanctionna cette alliance. L'ambition de la nouvelle impératrice était aussi effrénée et aussi monstrueuse que la luxure de Messaline: Claude en fut encore le jouet, et en devint la victime; il lui fallut donner sa fille Octavie, déjà fiancée à Silanus, à l'enfant que lui apportait son mariage; il lui fallut adopter cet enfant d'un autre, cet enfant qui devait être Néron; et chaque jour c'étaient de nouvelles prétentions d'Agrippine, de nouvelles intrigues contre celui auquel il destinait l'empire, contre Britannicus, le consolateur et l'espoir de sa triste vieillesse. Ses yeux s'ouvrirent, mais il était trop tard; il laissa échapper des regrets, il dit une fois « qu'il était dans sa destinée de souffrir les crimes de ses femmes, et de les punir à la fin. » Il allait oser un coup décisif; ses infirmités qui devaient être la cause de tous ses malheurs, comme elles l'étaient de toutes ses faiblesses, l'empêchèrent d'exécuter son projet, en redoublant de violence sans lui laisser aucune présence d'esprit: Agrippine, instruite de ce qui se préparait contre elle, ne perdit pas une occasion si précieuse, et empoisonna son mari dans un médicament (Tac., *Ann.* XII).

Certes, même en supprimant, comme nous l'avons fait, des récits de Suétone et de Tacite, tout ce qui porte une empreinte exagérée, il reste dans cette histoire domestique bien de l'abaissement, bien de la dégradation, si l'on veut, pour le caractère privé de Claude; mais n'est-il pas encore plus à plaindre qu'à accuser? Mais aux yeux du biographe vraiment honnête et éclairé, tant de services publics ne rachètent-ils pas toutes ces fautes, toutes ces faiblesses, toutes ces incuries de la vie intérieure? et ne devons-nous pas beaucoup pardonner au prince qui aima beaucoup les malheureux?

La multitude pensait ainsi, et plusieurs fois elle avait donné à son pauvre maître des marques de son affection et de sa reconnaissance (V. Suét., 12). A coup sûr cette mort tragique couvrit de deuil toutes les classes déshéritées de la société romaine, le menu peuple, les esclaves, les affranchis et les provinciaux. Nous n'avons à cet égard aucun témoignage précis; mais Sion pleure quand Babylone rit, et l'ivresse fut générale parmi les nobles. Pouvait-il en être autrement? Le règne qui se terminait après quatorze années n'avait été qu'une longue réaction contre eux; ils avaient été profondément blessés dans chacune de leurs prétentions, dans chacun de leurs préjugés de caste et de natio-

nalisme étroit; influence et charges publiques, ils avaient tout vu s'échapper de leurs mains pour passer dans celles des hommes qu'ils écrasaient la veille et qui les écrasaient à leur tour; ils avaient conspiré : l'empereur, doux et patient jusqu'à la folie en toute autre circonstance, avait trouvé une énergie de fer pour leur résister et les punir : près de quatre cents d'entre eux, parmi lesquels des membres de la famille impériale, avaient péri par ses ordres. Quel triomphe pour le parti que l'assassinat d'un tel homme! Nous avons encore un des pamphlets qu'ils firent circuler dans Rome, au moment de leur première allégresse; c'est une satire ménippée, intitulée Ἀποκολοκύντωσις *Claudii Cæsaris*: le ridicule y est déversé à pleines mains contre tout ce qu'il y eut de noble et d'humain dans le règne de ce prince; et l'auteur est Sénèque. Qui se douterait que c'est un philosophe espagnol de naissance, et cosmopolite de principes, qui se moque de l'extension que Claude voulait donner au droit de cité? Qui reconnaîtrait l'austère moraliste dans les railleries dont est couverte l'assiduité du prince à rendre la justice? Qui croirait enfin que tant d'injures et de calomnies viennent de la même plume qui, dans la consolation à Polybe, avait tracé un si beau portrait de Claude. Celui qui, d'après le premier ouvrage, avait été envoyé sur terre pour réparer l'humanité (*generi humano jàm diù ægro atque affecto mederi*), pour consoler tous les mortels (*publicum omnium hominum solatium*), pour répandre sa miséricorde sur la terre entière (*misericordiam per totum orbem divagantem*), n'est plus maintenant, si l'on s'en rapporte au second écrit, qu'une brute sans cœur et sans tête, ignoble de penchans et d'habitudes, un ridicule pédant qui ne sait que citer Homère, un tyran cruel qui se plaît à tuer les hommes par caprice et sans les entendre. Suétone, Tacite, Dion et la postérité ont accepté cette dernière appréciation : nous avons préféré l'autre; qu'on voie et qu'on juge.

CLÉMENT D'ALEXANDRIE est un des philosophes chrétiens les plus marquans de la fin du second siècle. Il avait étudié à Athènes, voyagé en Italie et dans l'Asie-Mineure, lorsqu'il vint à Alexandrie pour y achever le cours de ses études. Il était platonicien, et les chrétiens d'Alexandrie n'eurent pas beaucoup de peine à lui persuader de se soumettre comme eux au baptême. Son éloquence et son instruction le mirent bientôt à la tête de l'école chrétienne de cette ville, et saint Panthène qui l'avait attiré à l'Evangile, l'ayant choisi pour lui succéder dans ses fonctions apostoliques, le jeune prédicateur ne tarda pas à devenir célèbre dans tout l'Orient, et à réunir à ses leçons une foule d'auditeurs de tous pays. Sa méthode était de commencer par les doctrines de Platon pour arriver à celles de Jésus. Il insistait par degrés sur les points communs aux deux doctrines, montrait les lacunes de la philosophie grecque, et abordait enfin la théorie chrétienne dont il expliquait toute la grandeur et toute la majesté, et dans laquelle il enfermait Platon. Cette intimité avec le platonisme lui a été reprochée par les catholiques romains, et il a même été rayé au dix-huitième siècle, par arrêt pontifical, de la liste des saints. Il est certain que la tendance constante des papes a été de voiler les véritables origines du christianisme, et de le présenter comme beaucoup plus détaché de la tradition ordinaire du genre humain qu'il ne l'est réellement; mais ce n'est point de cette manière que le considérait saint Clément.

Son adresse aux nations païennes, connue sous le nom d'*Exhortation aux gentils*, est un des plus beaux monumens de cette époque. On peut la regarder comme un manifeste du droit des chrétiens à fonder une nouvelle religion, et à inviter le monde à se réunir à eux. On est involontairement frappé, en lisant les paroles de saint Clément, de l'analogie profonde qu'il y a entre la situation actuelle du christianisme et la situation du paganisme dans ce temps-là. Il suffirait de quelques changemens dans l'Exhortation aux gentils pour en faire une Exhortation aux catholiques de nos jours. Le novateur grec commence par attaquer le paganisme sous la forme barbare à laquelle il était parvenu. Son mythe n'est plus qu'une lettre morte dont les peuples ont perdu le sens, et qui ne leur présente plus que des absurdités palpables touchant la naissance et la généalogie des dieux, leur incarnation, leurs miraculeuses aventures; la vie n'y est plus, l'incertitude y coule de toutes parts, et il n'y a pas un esprit sensé qui puisse continuer à croire à l'Olympe et à ses dieux grands et petits. Les systèmes de philosophie matérialiste sont ensuite abordés, et l'on montre qu'ils ne sauraient tenir. Vient alors la vraie philosophie, et le chrétien lui rend l'honneur qui lui est dû : c'est l'Esprit Saint, suivant lui, qui a inspiré Platon et ses illustres émules, comme il a inspiré les prophètes de la Judée; les philosophes ont été les précurseurs de l'Evangile, et ils ont connu Dieu autant qu'il était possible de le connaître de leur temps; ils ont ouvert la voie où sont maintenant les chrétiens, et où ceux-ci invitent le monde païen à les suivre : le courant de la Grèce n'est cependant point un courant isolé, et n'est qu'une suite du courant plus ancien que les écrits de la Judée nous révèlent. — « D'où vous est venue, ô Platon, s'écrie Clément, » cette connaissance du vrai? D'où vous est venue cette ri-» chesse de paroles avec laquelle vous exposez ce que l'on » doit à Dieu? Les nations barbares, avez-vous dit, sont » plus sages que celles-ci! Ah! je connais vos maîtres quoi-» que vous les vouliez cacher : vous avez appris la géométrie » chez les Egyptiens, l'astronomie chez les Babyloniens, les » sages incantations chez les Thraces; vous avez beaucoup » pris chez les Assyriens; mais les lois raisonnables et l'idée » de Dieu, ô Platon, ce sont les Hébreux qui vous les ont » enseignées. » — Et n'oubliant pas Pythagore à la suite de Platon, il cite de lui ces belles et religieuses paroles : « Dieu » est un : et il n'est pas en dehors du monde, mais dans le » monde; tout dans tout, maître de toute génération, mo-» dérateur de toutes choses, sempiternel, auteur de toute » composition et de toute œuvre, lumière du ciel, père de » tous, esprit et vie de l'univers, mouvement. » — Après s'être appuyé sur l'autorité des philosophes pour fonder la tradition chrétienne, Clément invoque le témoignage des poètes, et montre la connaissance du vrai Dieu enfermée, au moins en germe, dans les plus sublimes inspirations de la Grèce, depuis les temps d'Homère, d'Eschyle, de Pindare, jusqu'aux temps les plus modernes, et termine enfin par les prophètes du peuple juif, maîtres depuis la plus haute antiquité, par une grâce spéciale, de la science de Dieu et du pressentiment de la destruction future des faux dieux.—Et quelles raisons allègue-t-on pour demeurer plus long-temps dans les erreurs païennes? On ne trouve à objecter que la coutume, que le respect envers les choses établies, que la fidélité à l'égard du passé. C'est alors que le saint prononce l'anathème contre la coutume, cette idolâtrie plus mortelle encore au genre humain que celle des faux dieux. — « Il répugne à la raison, dites-vous, de dé-» truire la coutume qui nous a été transmise par nos ancê-» tres. Mais pourquoi ne continuons-nous pas à nous nour-» rir avec le lait que nous ont donné nos nourrices quand » nous avons paru au jour? Pourquoi augmentons-nous ou » diminuons-nous les facultés de nos pères? Pourquoi ne » gardons-nous pas perpétuellement les premières habitudes » qu'ils nous ont enseignées? Rien de plus beau et de plus » utile ne saurait être entrepris que de montrer que rien » n'est plus contraire à la piété que cette misérable cou-» tume! » Et comparant l'homme à Ulysse navigateur, tel que nous le dépeint Homère dans l'Odyssée, à Ulysse cherchant à regagner sa patrie au milieu des dangers et des incertitudes de l'Océan sur lequel il est jeté, il jette contre la coutume ce beau morceau dont voici une traduction abré-

gée et rapide : « Fuyons la coutume ; fuyons-la comme » un dangereux promontoire, comme les menaces de Charybde ou les fabuleuses syrènes : la coutume étouffe » l'homme, l'éloigne de la vérité, l'enlève de force à la » vie ; devient un gouffre, une fosse, un abîme. Fuyons, » ô mes compagnons, fuyons ses funestes rivages ; c'est » une île dangereuse, pleine d'ossemens et de cadavres. » Une syrène trompeuse y fait retentir ses chants ; elle te » flatte, ô navigateur, et célèbre tes louanges ; mais laisse-» la dévorer les cadavres ; l'esprit céleste te prête son se-» cours : passe au-delà de la volupté, elle séduit ; passe » au-delà des chants, ils donnent la mort ; il suffit de vou-» loir, et tu triompheras des dangers ; l'esprit de Dieu te » gouverne, et son souffle te poussera jusqu'au port cé-» leste. — Le Verbe, ajoute-t-il en terminant, le Verbe n'a » jamais été caché à personne, et il brille comme une lu-» mière publique pour tous les hommes. Hâtons-nous donc » de renaître ; hâtons-nous, à l'exemple de l'unique na-» ture, de nous réunir et de nous réconforter par un » amour commun ; animés du désir de voir la bonne mo-» nade, et imitateurs de sa bonté, conformons-nous aussi » à l'unité qu'elle nous enseigne. »

Outre l'*Exhortation aux gentils*, nous avons encore de saint Clément les *Hypotyposes* ou Instructions, traité de sa première jeunesse, et dans lequel il se montre encore plus platonicien que dans ses autres ouvrages ; le *Pédagogue*, qui est un traité de morale et de pratique de la vie, où l'union de la philosophie grecque et de la doctrine hébraïque est encore très sensible ; un commentaire sur ces paroles de Jésus : *Quel riche sera sauvé?* dans lequel il fait voir que l'on ne saurait prendre à la lettre cette condamnation de la richesse ; enfin, les *Stromates* ou Tapisseries, recueil en huit livres extrêmement précieux sous le rapport de l'érudition, à cause du grand nombre d'indications sur des ouvrages aujourd'hui perdus qu'il renferme. Saint Clément paraît l'avoir composé pour son usage : il le compare à une forêt dans laquelle croissent pêle-mêle toutes sortes d'arbres ; au premier abord ce n'est que confusion ; mais celui qui se familiarise avec les détours de la forêt apprend bientôt en quel lieu il pourra trouver dans l'occasion ce dont il a besoin. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce recueil est aujourd'hui très utile dans une multitude de recherches, surtout en ce qui touche les religions antiques.

La première édition des œuvres de saint Clément a été donnée à Florence en 1550 ; la plus estimée est celle de Jean Potter d'Oxford, 1715.

Saint Clément mourut à Alexandrie vers 217 ; il avait été obligé, à cause des édits contre les chrétiens, de s'éloigner de cette ville ; dans le commencement du second siècle, mais après avoir voyagé quelque temps dans la Syrie et la Capadoce, il était revenu s'y fixer. Origène et Alexandre de Jérusalem ont été ses deux plus illustres élèves.

CLERGÉ. Voyez Eglise.

CLIMAT. Dans la langue technique du géographe, le mot climat a une signification nette et précise : il désigne sur notre globe les diverses régions ou bandes comprises entre les mêmes parallèles, autrement dit, entre les mêmes latitudes. L'étymologie est en parfait accord avec cette signification. Κλίμα, en grec, veut dire *inclinaison*. Et, en effet, par rapport à tous les points terrestres dont la latitude est la même, la sphère céleste se trouve semblablement inclinée, et le pôle de cette voûte étoilée est à une hauteur semblable sur l'horizon. Voilà en quoi consiste essentiellement le climat vrai, ou, si l'on aime mieux, le climat astronomique. Il entraîne inévitablement, dans toute son étendue, une même répartition de la durée relative des jours et des nuits selon les différentes époques de l'année. Il entraîne encore, mais non pas invariablement, une certaine conformité dans la distribution et la température des saisons entre les divers lieux qu'il embrasse : il y a, sous ce rapport, maintes nuances dues à des circonstances locales, indépendamment de la condition générale et commune de l'identité de latitude. A l'article Chaleur terrestre, un de nos collaborateurs a déjà fait suffisamment connaître sous quelles influences se produit et varie la température à la surface du globe. A l'article Isotherme, cette même question paraîtra encore, et avec de nouveaux et de plus nombreux détails. A l'article Vents, il s'agira des courans atmosphériques qui, à égalité de latitude, accroissent ou tempèrent en telles et telles contrées les chaleurs ou les frimas, l'humidité ou la sécheresse. Bref, les questions de pure physique qui se rattachent de près ou de loin à l'histoire des climats ne tombent pas dans le domaine de l'auteur de cet article-ci. Ce qui lui appartient, à lui, médecin, ce qu'on lui demande, à lui, rédacteur de la partie physiologique et hygiénique de l'Encyclopédie, c'est de dire quelle puissance les climats exercent sur l'homme, quelles modifications ils lui impriment.

Remarquons, d'abord, que, sous ce point de vue, l'idée de climat, dans l'esprit des gens du monde et de la plupart des médecins, ne demeure pas restreinte à la valeur primitive et technique qui lui était échue dans le vocabulaire géographique. Elle a pris une extension vague et démesurée ; elle comprend l'ensemble tout entier des circonstances extérieures, astronomiques, météorologiques, géologiques, hydrographiques, etc., auxquelles l'homme se trouve soumis dans les divers points du globe. Ecoutons, par exemple, Cabanis. « Le climat, dit-il, n'est point res-» serré dans les circonstances particulières des latitudes, » ou du froid et du chaud : il embrasse d'une manière ab-» solument générale l'ensemble des circonstances physi-» ques attachées à chaque local : il est cet ensemble lui-» même, et tous les traits caractéristiques par lesquels la » nature a distingué les différens pays, entrent dans l'idée » que nous devons nous former du *climat*. » (*Rapports du physique et du moral*, IXe Mém., § 2.) Ainsi, dans cette manière de voir, l'influence du climat est chose infiniment complexe : c'est une résultante formée par le jeu de nombreux élémens, qui tantôt concourent ensemble au même but, tantôt se contre-balancent entre eux et modifient réciproquement leurs effets. Ordre et température des saisons, phénomènes atmosphériques de toute sorte, émanations marécageuses ou autres, nature du sol et des végétaux qu'il produit spontanément ou qu'il accorde à la culture, qualité des eaux qui le baignent et l'arrosent, animaux utiles ou nuisibles qui le peuplent : voilà autant de chapitres à approfondir, et certes je ne dis pas encore tout.

En laissant à l'idée de climat cette vaste compréhension, il est clair qu'on a trop à en dire, ou trop peu.

La matière est immense, inépuisable, infinie, si l'on s'engage dans l'énumération des détails particuliers. Car, il n'y a guère moyen, que je sache, de classer, sous ce point de vue, les divers pays de la terre par grandes masses, susceptibles chacune d'un certain nombre de considérations spéciales. Il faut absolument descendre de la plus haute généralité aux particularités locales, sans divisions et subdivisions intermédiaires. Chaque pays offre un ensemble de conditions qui lui est propre, et qui ne permet pas de l'assimiler à aucun autre. Le climat, tel que l'entendait Cabanis, est donc différent dans chaque pays : ou plutôt, ainsi que cela est véritablement consacré dans le langage vulgaire, climat est ainsi devenu synonyme de pays. A chaque contrée, à chaque province, à chaque ville, une topographie médicale à part est de rigueur. Par exemple, c'est un préjugé généralement répandu, même parmi les médecins, que le ciel d'Italie est favorable aux poitrines délicates ; et le séjour de Rome, de Pise et de Naples est indifféremment recommandé aux malades voyageurs. Eh bien, c'est une grave erreur qu'une telle confusion. S'il est

vrai que Pise et Rome puissent exercer une influence préservatrice, palliative, quelquefois même curative, à l'égard de la phthisie pulmonaire, cela est complétement faux de Naples. Cette dernière ville, bien que plus méridionale que les deux autres, est, à raison de circonstances topographiques particulières, destinée à hâter, et non pas à prévenir, les progrès de la dégénérescence tuberculeuse des poumons : je me suis convaincu de cela sur les lieux, et, le premier, je crois, en France, j'ai élevé la voix pour désabuser les praticiens de l'espérance contraire. (*Notice médicale sur Naples*, Paris, 1833.) Oui, mille fois oui, dans le sens de Cabanis, le climat est un véritable protée qui se diversifie à l'infini, non seulement d'une zone à l'autre, et de contrée en contrée, mais encore, dans la même contrée, de telle localité à telle autre : non seulement le climat de Paris n'est ni celui de Calcutta, ni celui de Londres, ni celui de Lyon, mais même il n'est pas celui de Versailles ou de Saint-Germain-en-Laye. L'individu qui émigre du lieu dans lequel il est né ou qu'il habite depuis long-temps, ne trouvera nulle part un ensemble de circonstances extérieures qui soient toutes et de tout point identiques à celles qu'il abandonne; dans sa nouvelle résidence, il aura toujours, du plus au moins, un *acclimatement* à subir, c'est-à-dire que son organisation devra, par des modifications, ici légères, là profondes et périlleuses, se mettre en harmonie avec la nouveauté des conditions extérieures d'existence. J'ai à peine besoin de citer le redoutable acclimatement de l'Européen, soit aux Antilles, soit dans l'Inde, ou bien du Nègre dans notre zone tempérée : tous les esprits en sont vivement frappés, tant les dangers sont grands en pareille circonstance! Mais, ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que, sans franchir d'énormes intervalles, sans changer de zone et d'hémisphère, l'homme paie bien souvent un évident tribut d'acclimatement en ne se déplaçant que de quelques lieues. Qui ne sait qu'à Paris, les nouveaux venus de nos divers départemens sont tous, ou peu s'en faut, pris de diarrhée pendant quelques jours. Et le citadin qui s'en va vivre à la campagne, ne voit-il pas son appétit croître, et son teint se hâler? Le voyageur qui s'arrête et séjourne dans une atmosphère où règnent les fièvres intermittentes, ne court-il pas mille fois plus de risque que les indigènes d'être atteint, et violemment atteint? Mais arrêtons-nous : coupons court à tous ces exemples. Ne nous sommes-nous pas déjà laissé entraîner à trop de prolixité, en voulant démontrer par quelques échantillons l'immensité d'un sujet que nous ne voulons pas même esquisser ici?

Non : nous ne voulons pas même dresser ici le tableau complet et méthodique de tous les élémens dont se compose l'influence complexe, je ne dirai pas du climat, mais bien de la localité, sur le physique et le moral de l'homme. Prendre une à une les circonstances extérieures, apprécier l'action isolée de chacune : c'est là, à proprement parler, la théorie générale de la topographie médicale, sujet dont la place est ailleurs.

Je le répète; pour ceux qui donnent à l'idée de climat l'étendue abusive ci-dessus indiquée, qu'y a-t-il à dire de général là-dessus? Pas autre chose, sinon que ce concours de toutes les circonstances locales doit être reconnu comme un puissant modificateur de l'espèce humaine. Rien n'est plus vrai; mais cela est bien vague et bien stérile, tant qu'on ne descend pas des nuageuses hauteurs de la généralité, tant qu'on n'arrive pas, si ce n'est à ébaucher l'interminable histoire des localités particulières, du moins à formuler les principaux résultats de l'observation relativement à l'influence spéciale de chacun des élémens médico-topographiques.

Or, au premier rang de ces élémens, on doit placer le climat proprement dit, tel que les astronomes et les géographes le définissent. Car, abstraction faite des localités exceptionnelles, où l'influence de la latitude est contre-balancée, quelquefois même entièrement neutralisée, par des conditions particulières, c'est surtout le climat qui règle l'intensité et les phases de la température atmosphérique. Et, sans contredit, cette température est un des plus énergiques moyens dont la nature dispose pour modifier l'organisation. Qui ne le sait? Et qui ne s'en rend très bien compte, après avoir réfléchi quelque peu sur les lois de la CHALEUR ANIMALE?

Eu égard à cette importante considération de la température, on distingue généralement trois sortes de climats, savoir : les climats chauds, les climats tempérés, et les climats froids. Les premiers correspondent à la zone torride; les seconds, aux zones tempérées; les derniers, aux zones glaciales. Mais cette division ternaire ne nous paraît pas suffire aux besoins de la science pour l'appréciation tant soit peu rigoureuse des influences climatologiques sur l'organisation et la santé de l'espèce humaine. Dans notre zone tempérée, en effet, quelle différence entre Naples et Paris, entre Paris et Saint-Pétersbourg! Nous jugeons donc à propos d'adopter, comme plus exacte et plus précise, la division des climats en cinq genres : 1° climats très chauds; 2° climats chauds; 3° climats tempérés; 4° climats froids; 5° climats très froids. Sans doute il y a encore beaucoup de vague dans les épithètes distinctives; les lignes de démarcation ne sont pas, il s'en faut de beaucoup, franchement dessinées. Mais ici, même remarque à faire que pour l'article BAIN. L'esprit humain ne saurait analyser et étudier autrement que par des distinctions arbitraires ce que la nature a lié par d'insensibles gradations. Donnons donc une idée rapide des cinq genres de climats que nous établissons, et constatons les effets physiologiques les plus saillans et les plus incontestables qu'on est en droit de leur attribuer.

I. *Climats très chauds.* — On peut les nommer aussi climats torrides, équatoriaux, intertropicaux; car ils sont naturellement limités entre les deux tropiques. Rappelons-nous qu'ils comprennent toute l'Afrique centrale, la plus grande partie de l'Amérique méridionale, le sud de l'Asie, le nord de la Nouvelle-Hollande, etc. Ce qui les caractérise, c'est que durant toute l'année ils offrent en quelque sorte un été perpétuel. Qu'on se garde de penser d'ailleurs que le maximum de la chaleur y soit plus élevé que dans les autres climats. Au Sénégal, qui est le pays le plus chaud de la terre, la température la plus haute est de 30° à 31° R., température souvent éprouvée à Paris, et même en Sibérie, après le solstice d'été. Mais entre les tropiques, la chaleur ne baisse guère, année commune, que de 4° à 5° au milieu du jour; peu importe ensuite que de midi à l'aurore, qui a lieu vers cinq à six heures du matin, et qui est l'instant le plus froid de la journée, il puisse y avoir une différence thermométrique de 10° à 12°; toujours est-il néanmoins que le minimum de la température intertropicale doit encore être considéré comme une chaleur assez forte comparativement aux autres climats. Comment, sous l'influence continuelle d'un climat très chaud, la constitution de l'homme échapperait-elle à de profondes modifications? Aussi les indigènes des régions équatoriales portent-ils, pour ainsi dire, une empreinte qui les distingue, au premier aspect et pour l'observateur le plus superficiel, d'avec ceux des pays froids et même des pays tempérés. Ce sont tous des hommes à peau noire, ou du moins basanée; ils ont en général les formes maigres et sèches. Ce qui est surtout remarquable en eux, c'est la précocité et l'activité des fonctions génitales. Les filles sont nubiles à huit ou dix ans: grand's-mères à vingt-cinq, elles sont vieilles et fanées à l'âge où les Européennes réunissent à tout l'éclat de la beauté les charmes de l'esprit. De là, comme Montesquieu le fait très bien observer, résultent des conséquences déplorables relativement aux droits respectifs de l'un et de

l'autre sexe dans l'ordre social. Ces femmes, dont les attraits physiques brillent et périssent avant le développement de la raison, ne sont faites que pour amuser les sens, et non pour captiver l'âme; elles ne peuvent être pour l'homme que des objets de plaisir, et, je répugne à le dire, de véritables jouets, jamais amies ni intimes compagnes. Elles vivent condamnées à un état d'abjection et d'esclavage, parquées et nourries dans des harems à l'instar d'animaux domestiques. Voilà un des résultats moraux dont l'origine toute physique est le moins susceptible de controverse. Oui, sans aucun doute, cette nubilité hâtive chez le sexe féminin, avec la décadence rapide de la jeunesse pour terme corrélatif, c'est là, plus encore que l'énergie des désirs érotiques chez le sexe masculin, une circonstance capitale à invoquer pour se rendre compte de la polygamie, institution enracinée de temps immémorial dans les climats équatoriaux. Ajouterons-nous maintenant que dans ces climats le système nerveux manifeste une excessive irritabilité? Les maladies convulsives y sont fréquentes, et souvent les blessures les plus légères s'accompagnent de tétanos. Les passions exaltées et violentes y règnent: vengeances atroces, jalousies sanguinaires, tragiques amours, ce sont là des scènes de chaque jour. Les esprits, dominés par l'imagination, se complaisent dans les fables, dans les allégories, dans un langage figuré et métaphorique. En opposition, ou plutôt en corrélation avec la susceptibilité nerveuse, les forces musculaires se montrent peu intenses. De savans voyageurs ont constaté, à l'aide du dynamomètre, que les hommes de la zone torride le cèdent aux Européens quant à l'énergie des muscles. Il ne faut pour nourrir ces hommes que peu d'alimens et des alimens médiocrement nutritifs. Quant aux étrangers, leur acclimatement dans les pays équatoriaux est d'autant plus difficile et plus dangereux qu'ils viennent de climats plus éloignés, et même il est bien rare qu'ils ne finissent pas à la longue par succomber à l'inflammation chronique du foie.

II. *Climats chauds.* — J'appelle ainsi ceux qui, dans les zones tempérées, s'étendent du tropique jusqu'au 40e ou 45e degré de latitude. Ils ont bien un véritable hiver, une saison des frimas; mais cet hiver est court et peu rigoureux. La saison des chaleurs est la saison dominante. Ainsi, par exemple, dans le royaume de Naples, contrée dont je parle par expérience, et que je puis offrir comme type des climats dont il est question ici, la colonne thermométrique ne descend ordinairement, en hiver, qu'à 2° au-dessous de zéro; tout au plus, mais bien exceptionnellement, s'abaisse-t-elle jusqu'à — 4°: il ne neige que très rarement: la floraison des divers végétaux est d'un mois en avance sur le climat de Paris, et de deux mois sur le climat d'Upsal (Suède): et combien de végétaux originaires des contrées intertropicales, comme le camphrier, le néflier du Japon, etc., peuvent encore croître et fleurir en pleine terre à peu de frais! (*Notice médic. sur Naples*, pag. 6-7 et 22.) Dans cette catégorie des climats chauds, outre l'Italie méridionale, nous avons à citer principalement, dans l'hémisphère boréal, la Peninsule ibérique (Espagne et Portugal), la Grèce, la Palestine, l'Asie Mineure, la Perse, le nord de l'Indostan, le sud de la Chine, les Etats barbaresques, l'Egypte, la partie méridionale des Etats-Unis; et, dans l'hémisphère austral, le Chili, le Paraguay, Buenos-Ayres, le cap de Bonne-Espérance, le sud de la Nouvelle-Hollande. Les populations de ces divers pays offrent, dans leurs attributs physiques et moraux, plus d'un trait de ressemblance avec celles des climats très chauds, tout en établissant une sorte de transition ménagée et graduelle à celles des climats tempérés proprement dits. La chaleur, ici moins permanente et moins constamment élevée qu'entre les tropiques, a moins profondément modifié l'organisme, qui se prête par conséquent avec assez de souplesse à l'acclimatement, soit dans les régions torrides, soit dans les régions froides. Un Italien, par exemple, est propre à braver, mieux qu'un Anglais, le ciel brûlant de l'Inde, et, mieux qu'un Indien, le ciel brumeux de l'Angleterre. Pour le voyageur qui, d'un climat tempéré ou froid, vient chercher un asile sous un climat chaud, il n'a guère à redouter de chances périlleuses et meurtrières d'acclimatement: au contraire, sauf exceptions assez rares, il doit plutôt espérer une influence bienfaisante et salutaire, surtout s'il s'agit de prévenir ou d'enrayer une phthisie pulmonaire, de guérir une affection scrofuleuse, de déraciner une syphilis invétérée.

III. *Climats tempérés.* — Je désigne comme tels, à proprement parler, ceux seulement qui occupent la partie moyenne des zones tempérées, et dans lesquels l'année se distribue naturellement, sous le rapport de la température atmosphérique et des phénomènes de végétation, en quatre saisons bien distinctes de durée à peu près égale. On pourrait les limiter géographiquement, si on le veut à toute force, entre le 45e et le 55e degrés de latitude, soit boréale, soit australe. C'est là que se trouvent l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Hongrie, la Tatarie, le nord de la Chine et des Etats-Unis, la terre de Diemen, la Nouvelle-Zélande, la Patagonie, etc. Le climat de Paris peut être donné pour type. L'hiver, quoique plus long et plus caractérisé que dans les climats chauds, est encore assez modéré; il est rare que le thermomètre descende à 16° au-dessous de zéro, et c'est là le maximum du froid dans les années les plus rudes. Qu'est-ce qu'un semblable hiver, en comparaison de celui des climats plus voisins du pôle? Mais enfin, entre 32°, maximum de la chaleur en été, et — 16°, maximum du froid, voilà une différence thermométrique de 48° d'un bout de l'année à l'autre, tandis que l'intervalle le plus long des deux extrêmes ne dépasse guère 12° dans les climats équatoriaux, et 35° dans les climats chauds. Cette différence est, sans aucun doute, un des élémens les plus puissans dans la production de la phthisie pulmonaire, fléau endémique des climats tempérés, peste lente qui moissonne une proportion considérable des indigènes, et qui frappe presque inévitablement hommes et animaux venus des plages tropicales. Oui, sous notre ciel, la plupart des Nègres succombent à la tuberculisation des poumons, comme succombent les lions, les singes, et tant d'autres hôtes de nos ménageries, comme succombera, malgré tous les soins possibles, le pauvre orang-outang que nous avons actuellement à Paris. Au reste, serait-il vrai que cette espèce de balancement, et, pour ainsi dire, de bascule entre le froid et le chaud dans les climats tempérés, fût une condition éminemment favorable au développement intellectuel et moral de l'espèce humaine? Je n'oserais l'affirmer. Toujours est-il qu'aujourd'hui ces climats sont le siége le plus florissant des sciences, des arts, de l'industrie, et de la civilisation.

IV. *Climats froids.* — Ce sont ceux qui occupent l'extrémité de la zone tempérée à l'entour du cercle polaire, et dans lesquels l'hiver, toujours très rigoureux, a vraiment un règne plus long que l'été. Ils comprennent la Norwège, la Suède, la plus grande partie de la Russie, l'Islande, etc. Les indigènes de ces pays sont, en général, des hommes robustes, d'une haute stature, aux yeux bleus, aux cheveux blonds. Chose remarquable! il y a peu de phthisiques parmi eux. Et cependant le froid est l'ennemi des poumons. C'est par des affections aiguës ou chroniques de ces organes que périssent d'ordinaire les hommes du Midi transportés dans les latitudes septentrionales. Ne semblerait-il pas que, dans les climats dont il s'agit ici, les rigueurs de l'atmosphère étouffent dès le berceau les organisations débiles, auxquelles un climat tempéré laisserait traîner quelque temps une vie souffreteuse? N'est-il permis d'y vivre et d'y grandir qu'aux individus primitivement doués d'une certaine vigueur, et qui, capables de réagir victorieusement contre un froid plus souvent modéré qu'excessif, se forti-

fient et s'endurcissent par le fait même de cette réaction? Toujours est-il que les climats froids présentent bon nombre d'athlètes, à formes herculéennes, à courage calme et impassible. C'est là aussi que se rencontrent maints exemples de la plus grande longévité. Est-ce une conséquence du développement tardif de la puberté? Les filles ne sont que rarement nubiles avant quinze ans, et souvent ne le sont pas encore à vingt. Comparés aux peuples du Midi, les peuples du Nord doivent, sans doute, être réputés comme peu sensibles, peu irritables, peu passionnés, comme apathiques, si l'on veut. Mais, en cela, gardons-nous d'exagérer. Ne disons pas avec Montesquieu : « Il faut écorcher un » Moscovite pour lui donner du sentiment. » (*Espr. des Lois*, XIV. 2.) Vaine phrase, que l'illustre auteur énonce dans le sens littéral, et qu'il commente gravement à l'aide d'un galimatias physiologique des plus détestables! Ce qui est bien et duement avéré, c'est l'action décolorante que les climats froids exercent sur la peau et le système bileux, au rebours de l'influence des climats chauds. Les juifs polonais n'ont plus les cheveux noirs et le teint brun, attributs originairement propres à leur race; ils sont devenus blonds, eux qui, pourtant, ne mêlent pas leur sang au sang étranger, et qui portent certainement encore, dans les traits du visage, l'empreinte caractéristique de leur filiation.

V. *Climats très froids.* — Ce sont ceux qui gisent au-delà du cercle polaire. Là, il n'y a, thermométriquement parlant, que deux saisons, l'été et l'hiver, qui se succèdent brusquement l'un à l'autre, sans la douce transition d'un véritable printemps ni d'un véritable automne. L'été polaire, cet été pour lequel il n'y a pas de nuits, a des chaleurs excessives, pareilles à celles de l'été intertropical; mais il dure à peine trois mois, et se trouve encadré, sans nuances intermédiaires, entre neuf mois d'hiver. Et quel hiver! trente-cinq degrés réaumuriens au-dessous de zéro, voilà le lot ordinaire : et ce n'est pas encore tout, le thermomètre descend souvent à —50°, quelquefois même il est tombé jusqu'à —70°. Ainsi, dans les zones glaciales, il peut y avoir une différence de cent degrés entre le maximum du chaud et celui du froid, et cela à cinq ou six mois de distance. Telles sont les phases annuelles de la température atmosphérique en Laponie, au Spitzberg, à la Nouvelle Zemble, au nord de la Sibérie, au Groënland, etc. Une race particulière habite ces tristes contrées : c'est la race hyperboréenne, à stature exiguë, à peau rembrunie, dure, et comme calleuse, à cheveux plats, noirs et courts, à visage aplati, à tête volumineuse et disproportionnée, à membres trapus et empâtés; race dont l'origine s'explique d'une manière satisfaisante par le croisement de la race mongole avec la race caucasique, et par l'abâtardissement dû aux rigueurs du climat. Les Lapons, les Samoïèdes, les Groënlandais, etc., ne sont pas moins dégradés sous le rapport de l'intelligence que sous celui des formes extérieures. Condamnés à lutter sans cesse, et à grand'peine, pour les premiers besoins de la vie, sous un ciel inclément, ils restent à demi sauvages, plongés dans l'ignorance et la superstition. Chez eux, les facultés génitales, engourdies, et pour ainsi dire glacées, n'ont que de courtes et rares exigences; ce qui contraste bien avec l'impérieuse salacité de l'indigène des climats chauds. L'apathie érotique explique-t-elle suffisamment pourquoi ces peuples sont si peu jaloux? Est-il bien vrai, d'ailleurs, qu'ils s'empressent d'offrir leurs femmes aux étrangers, et qu'ils tiennent même à honneur de n'être pas refusés?

Voilà une esquisse bien brève et bien rapide des cinq genres de climats que je crois à propos d'admettre comme division classique à l'usage de la physiologie et de l'hygiène. Nous les rappellerons plus d'une fois, à l'occasion, dans des articles subséquens.

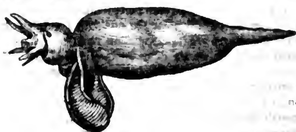
Nous n'avons guère parlé de l'influence des climats sur les mœurs et les lois, sinon en ce qu'elle a de très évident. Nous pensons qu'on l'a beaucoup exagérée. Contre BODIN et Montesquieu, nous dirons d'abord avec Voltaire : « Le cli» mat a quelque puissance, le gouvernement cent fois plus; » la religion jointe au gouvernement encore davantage. » (*Dict. philos.*, art. *Climat.*) Et nous ajouterons : Les dispositions originelles de la race. En effet, par exemple, là où régnait naguère la barbarie avec les hommes à peau rouge, les Anglo-Américains offrent aujourd'hui le magnifique spectacle d'une civilisation qui se développe dans les voies d'un progrès indéfini.

Certes, nous ne sommes pas de ceux qui font une mince part à l'influence des circonstances extérieures sur l'organisation. Qu'on se rappelle, à cet égard, les doctrines zoogéniques que nous avons professées dans notre article ANIMAL; mais nous ne croyons pas du tout, comme le croient certains auteurs, que les climats, tels qu'ils existent aujourd'hui et depuis les temps historiques, suffisent à expliquer la diversité des races humaines, et à faire considérer ces races comme toutes dérivées d'une souche commune. Nous réservons un article spécial à la discussion de cet important problème. (Voir RACE.)

CLIO (*Clio*). Le mollusque qu'on nomme clio est un animal qui a un corps libre et nu, qui est plus ou moins allongé et aminci en arrière en forme de cône. La tête, qui est bien distincte, est pourvue de six tentacules longs, rétractiles, séparés en deux groupes de trois chacun. La bouche est tout-à-fait terminale et verticale, les yeux sont sessiles, l'anus et l'appareil générateur sont placés dans un tubercule unique situé au côté droit.

Cet animal était très peu connu avant les belles observations de M. Cuvier : Linné, Martens et Pallas en avaient parlé, mais sans le décrire d'une manière suffisante. Observé et disséqué avec soin par M. Cuvier, il est devenu pour lui le type d'un ordre nouveau, auquel il a donné le nom de *ptéropodes*. Cet ordre, adopté par tous les naturalistes, a bientôt été augmenté de genres nouveaux, et est aujourd'hui assez nombreux en genres et en espèces.

On ne connaît encore de ce genre que trois espèces : l'une d'elles, le clio boréal (*Clio borealis*, Linné), est une espèce longue d'un pouce et demi environ; elle est gélatineuse, pellucide, a des nageoires presque triangulaires et le corps terminé en pointe postérieurement. On la trouve en très grande abondance dans les mers du nord. Elle nage avec facilité, et vient souvent à la surface pour s'enfoncer presque aussitôt.



(Clio austral.)

Cet animal est en si grand nombre dans les mers du nord, que les énormes cétacés qui les habitent n'ont, pour ainsi dire, pas besoin d'autre nourriture; les clios sont leur aliment le plus habituel. Il faut que leur facilité de reproduction soit bien grande, et que leur nombre soit bien considérable, pour suffire presque à eux seuls aux besoins de ces grands animaux marins. — La seconde espèce, celle qu'on voit figurée ici, est le clio austral (*Clio australis*); elle a été observée par Bruguière, et il l'a trouvée en grande abondance près de Madagascar. Elle est plus ventrue, plus charnue, moins transparente que la première, et atteint jusqu'à deux pouces de long. Sa couleur est rose; ses nageoires sont lancéolées; sa queue est comprimée et à deux lobes.

Il n'est pas possible de connaître les mœurs de ces animaux. La grande difficulté qu'on a de les observer a fait qu'aucun des voyageurs qui les ont vus, n'ont pu nous donner des détails sur leur manière d'être.

CLOCHES. Les cloches sont les instrumens dont on se sert le plus communément pour porter des signaux, à l'aide du son, dans une étendue considérable. Leur principe est extrêmement simple ; en suspendant un vase métallique par son sommet et en le frappant avec un maillet, on en fait une cloche. Il est donc naturel que les cloches aient été connues de toute antiquité. Leur invention est aussi aisée que celle des tambours, et elles sont pour le moins aussi bruyantes. Il y a une foule de preuves qu'elles ont été en usage chez les peuples anciens. Les Egyptiens s'en servaient dans la célébration des fêtes d'Osiris, les Grecs dans celles de Proserpine et de Cybèle; enfin les Romains les employaient aussi fort communément. Mais il faut remarquer que les cloches dont il est question sous divers noms dans les écrits des anciens, étaient plutôt ce que nous nommons des clochettes ou cloches à mains, que de véritables cloches. Il paraît cependant que les Chinois, dans la musique desquels les instrumens à percussion jouent, comme on le sait, un rôle capital, possèdent de grosses cloches depuis la plus haute antiquité. Les missionnaires furent fort émerveillés de retrouver ces instrumens en honneur chez des peuples si éloignés de nous de toutes manières. En Europe, l'emploi des cloches de fortes dimensions ne date que du cinquième siècle : selon les étymologistes, elles auraient pris le nom de *Campanæ*, sous lequel elles sont désignées dans la basse latinité, du nom de la Campanie, ou on les appliqua au service de l'église pour la première fois. Quant au mot *cloche*, il est, suivant Fauchet, d'origine celtique ou germanique.

Les cloches ont joui d'une vénération particulière en Europe pendant toute la durée du moyen âge. Elles étaient bénites, baptisées avec pompe, et spécialement consacrées au service de Dieu; chaque ville se faisait honneur de ses cloches, et c'était une réjouissance publique que de les entendre. On ne peut nier en effet qu'il n'y eût une certaine poésie dans les accens de cette puissante voix, partant à jour fixe du faîte du temple, et allant inviter indistinctement tous les fidèles, soit à la prière isolée, soit à la réunion générale dans le lieu saint, dans cette retentissante parole, implorant pour chaque chrétien à son tour, et à chaque instant grave de sa vie, à l'heure de sa naissance, à celle de son mariage, à celle de sa mort, la grâce de Dieu, l'intercession des saints, ou les pieuses pensées de ses frères. La cloche était pour les oreilles ce qu'était la cathédrale pour les yeux. Si cette harmonie a perdu tout son charme, c'est non seulement sans doute parce que notre sentiment musical est plus développé que celui de nos ancêtres, mais surtout parce que ce son monotone, dans lequel un esprit rêveur peut entendre tant de choses, est pour nous maintenant un langage d'église entièrement mort, et qui ne fait plus que battre vainement nos oreilles, sans rien exciter dans nos cœurs. Qui voudrait nier cependant que dans certaines circonstances, sur le soir, au milieu des solitudes mélancoliques de la campagne, le bruit lointain de la cloche villageoise, comme par une sorte de réminiscence, ne réveille encore en nous de temps à autre quelques douces et religieuses harmonies, soit des jours de notre enfance, soit des âges noyés au loin derrière nous dans le passé, soit de la simple et touchante communauté de tous les hommes ainsi rappelée à nos cœurs par un commun signal de prière ? Cela peut nous faire pressentir ce qu'a été pour les âmes ferventes du moyen âge le son de ces cloches, qui aujourd'hui, et dans l'intérieur des villes surtout, nous semblent si incommodes et d'une civilisation si barbare.

Le triomphe des cloches au moyen âge n'a pas été seulement dans la vie religieuse; la vie civile leur a été soumise aussi. Pour comprendre que ces instrumens ne sont pas quelque chose de mesquin, il suffit de voir quel a été leur rôle au temps de l'émancipation des communes. Le droit de posséder un beffroi était placé à côté des plus précieuses libertés : c'était celui d'avoir, au sein de la cité, un organe public; c'était presque celui, pourrait-on dire, d'avoir un orateur. — Un incendie a-t-il lieu, le beffroi sonne l'alarme, éveille les citoyens, excite leur zèle, soutient leur ardeur : sa voix est plus impérieuse, ses instances plus vives à mesure que le danger devient plus fort, il parle seul et domine le tumulte; il jette dans toutes les âmes l'effroi, le courage, la pitié; il rallie tout le monde, et sans que nul résiste, précipite la population tout entière au secours de la communauté menacée. S'agit-il d'une révolution intérieure, d'une attaque de l'ennemi aux portes de la ville, quel tribun vaudrait la cloche, quelle éloquence égalerait le tocsin ? Chacun porte en son cœur tout ce que la parole pourrait lui exprimer, de longs discours sont inutiles; le beffroi suffit pour ranimer tous les sentimens endormis, et les ressusciter sous la forme où ils ont pour chacun le plus de force : l'honneur, l'intérêt, l'amour des concitoyens et de la famille, les haines et les passions politiques, le beffroi n'oublie rien; sa voix pénètre dans les replis les plus intimes des âmes, touche et entraîne les cœurs, et l'instrument mugit comme Démosthène avec toute sa puissance ne savait mugir.

Mais de nos jours les cloches sont déchues. Elles servent à nous donner l'indication des heures : à part cela, on les bannirait volontiers de l'intérieur des villes comme coupables d'attentat à la tranquillité publique, et même, à certains jours, comme coupables de tapage nocturne; il n'y a plus pour elles de respect, et c'est un grand signe de la décadence de la religion qui les avait établies, qu'on ne se fasse nul scrupule d'en faire maintenant si peu de cas. Les peuples arriérés, tels que les Russes, par exemple, dont le Kremlin est plein de grosses cloches, sont les seuls qui aient encore de la vénération pour ces machines, qui en prennent de l'orgueil comme de créations imposantes des arts, qui se satisfassent à écouter leur musique, qui puissent assister sans rire aux cérémonies bizarres de leur baptême. Partout ailleurs la civilisation a marché au-delà. Est-ce à dire cependant que le principe sur lequel les cloches sont fondées soit devenu étranger aux nécessités actuelles du monde? Les instrumens de communauté seraient-ils vaincus maintenant que le sentiment de communauté est plus puissant qu'il n'a jamais été? les populations modernes ne se soucieraient-elles plus ni d'avertissemens publics, ni de concerts? ou plutôt ne faut-il pas penser que les cloches ne sont tombées en discrédit qu'en raison de la forme trop grossière que leur avaient donnée nos ancêtres? que l'idée qui les a fait naître pour répondre aux besoins du passé les fera renaître tôt ou tard pour répondre à ceux de l'avenir ? que les cloches, en un mot, ne nous sont incommodes que parce que leur harmonie est trop insignifiante et trop lourde, et que de notre côté nous consentirions bien volontiers à les conserver parmi nous, si elles consentaient du leur à perdre un peu de leur barbarie primitive pour se mettre d'accord avec nous? — Il serait donc téméraire de regarder comme absolu et définitif l'arrêt qui les condamne. Transportons-nous d'imagination au sein de l'une des vastes et élégantes cités des siècles à venir : l'approche de quelque fête, de quelque anniversaire, relatif à nous ou à nos pères peut-être, occupe et tient dans une vague attente tous les esprits; les réjouissances publiques, les cérémonies religieuses, les vertueux plaisirs de la terre unis aux bénédictions du ciel doivent remplir de leur splendeur cette sereine et auguste journée; les premières lueurs du soleil ont paru, et des flots d'harmonie se répandent dans l'espace avec la lumière : leur mouvement grandit, et la ville en est tout entière remplie, ses quartiers les plus

lointains sont inondés, la campagne elle-même est avertie que c'est un jour de joie qui vient de naître. Le monde semble baigné dans une autre atmosphère : adieu l'air bruyant des heures du travail, adieu l'air triste et silencieux des heures de nuit; c'est à l'air musical des hautes solennités qu'appartient pour cette heure le droit d'environner la terre. Un artiste inspiré du sentiment de la fête et de la grandeur du rôle qui lui est confié anime toute la ville, à l'aide de ces ondulations sonores, avec les émotions fécondes de son âme : sous son impulsion, tantôt toutes les âmes concitoyennes sont ravies dans le ciel, tantôt elles sont pieusement troublées dans leur profondeur, tantôt elles se rassurent et se réjouissent; elles savent que les sentimens qu'elles éprouvent sont communs à toute la cité, et qu'elles ne forment en quelque sorte, toutes ensembles, qu'un seul concert vibrant sous un autre concert. — Quelque puissante qu'une harmonie puisse être par elle-même, qui voudrait nier que sa majesté ne dépende singulièrement du nombre d'auditeurs qu'elle a le don d'atteindre? La voix d'un orateur est surtout magnifique quand il lui est permis de s'adresser à tout un peuple; et ce n'est qu'en s'appuyant sur l'effet indéfinissable d'une communauté étendue que le prestige de la parole, chez celui qui la porte et chez ceux qui la reçoivent, peut s'élever jusqu'aux plus sublimes mystères de sa grandeur. Or, où trouver une assemblée plus digne et en même temps plus populeuse qu'une grande et honnête cité? et où trouver, pour s'adresser à elle, une plus noble langue que la langue musicale, cette langue presque divine, la seule que la mythologie chrétienne ait jugée assez flexible et assez pure pour servir d'intermédiaire entre les anges et la divinité? et enfin, j'ose le dire, où trouver sur terre un plus grand spectacle qu'une hymne ainsi chantée?

Comment, après cet essor, un peu aventureux peut-être, dans l'avenir, revenir maintenant en arrière et prononcer le nom des grossiers instrumens avec lesquels nous exécutons nos grossières sonneries? Mais proposons-nous de construire un instrument capable, par la richesse et l'étendue de sa gamme, ainsi que par la portée à toute distance de ses sons, de remplir le but que nous avons signalé, et notre attention sera peut-être forcément ramenée vers les cloches. Et, en effet, quelles cordes employer pour cette lyre géante, sinon des cordes métalliques? Il est certain que les sons les plus harmonieux peuvent être produits par la vibration des métaux, et qu'en même temps l'intensité de ces sons peut être indéfiniment augmentée : il reste donc seulement à déterminer la forme sous laquelle le métal doit être disposé pour donner les vibrations les plus sonores et les plus pures; or, bien que la théorie des cloches, ou des timbres métalliques en général, ne soit point encore faite, il n'est guère douteux que le calcul ne démontre qu'une certaine figure, plus ou moins analogue à celle de nos cloches, est celle qui satisfait le mieux à toutes les conditions du problème. Nous voici donc à l'étude des cloches. Cette étude est très compliquée et présente plusieurs questions d'acoustique dignes de toute la sagacité des géomètres. On calcule communément que les sons de deux cloches de même figure et de même substance sont entre eux réciproquement comme les racines cubiques de leur poids; de sorte que la gravité des sons augmente comme les dimensions de l'instrument. Mais cette règle, qui est à peu près suffisante pour la pratique des fondeurs, est loin de répondre à tout ce qu'il faudrait savoir pour un établissement de cloches plus parfait. — Quels alliages produisent les sons les plus beaux? Les vibrations du verre ne peuvent-elles pas remplacer avec avantage celles des métaux? Comment varie la sonorité avec l'épaisseur? Quelle est la figure qui détermine le mieux les vibrations concordantes dans toutes les zones de l'instrument? Quels sont les rapports géométriques nécessaires pour produire entre deux timbres un accord quelconque? Enfin, ce qui est important, comment maintenir l'égalité d'intensité entre les tons élevés et les tons graves? En un mot, étant donné un orgue, construire une série de timbres métalliques correspondant exactement à la série de ses tuyaux, voilà le problème des cloches. Le reste n'est plus que l'affaire des mécaniciens; car comment faire sonner sous le doigt léger d'un artiste ces timbres colossaux que nous n'ébranlons aujourd'hui qu'avec des escouades de gens de peine? il est évident que cette question se réduit à attacher à chaque touche du clavier la détente d'un réservoir de force suffisant : rien n'est donc plus simple.

Il resterait à examiner si d'autres instrumens, les tuyaux d'orgue, par exemple, ne pourraient pas être renforcés ou multipliés de manière à propager leurs vibrations dans une étendue aussi considérable que celle que remplit le son des cloches, et à devenir propres par conséquent à marcher de concert avec ces grands timbres. Mais, bien que la considération des cloches conduise naturellement à cette recherche, c'est en réalité un tout autre ordre de questions sous le rapport technique. Nous n'insisterons donc pas davantage sur ce sujet que nous n'avons soulevé un instant sur notre passage que parce qu'il nous semble que tout ce qui est très vulgaire est par cela même très élevé, et que les mots les plus familiers au peuple sont bien souvent ceux qui répondent aux idées les plus essentielles au monde. Une Encyclopédie faite sur les mots les plus communs ne serait peut-être pas moins philosophique qu'une Encyclopédie faite sur les termes les plus abstraits de la science ou de la métaphysique.

CLOOTS (Jean-Baptiste), baron du Val-de-Grâce, né près de Clèves en 1755, exécuté à Paris en 1794. — Les faits politiques viennent toujours se greffer sur quelque tendance existant dans l'esprit humain, et les partis même le plus dépourvus de sérieuses convictions ont besoin de se fonder sur une idée qui leur serve de raison justificative. C'est ainsi que les mouvemens violens et croisés en tous sens de la crise révolutionnaire étaient alimentés souterrainement par un profond et fiévreux travail de l'esprit humain, dont Anacharsis Cloots est un des symptômes les plus bizarres et les plus caractéristiques. Cet homme, qui se portait en même temps l'orateur du genre humain et l'ennemi personnel de Dieu, qui regardait tout homme religieux comme un animal dépravé, et partait de ce principe pour en conclure la charité et l'association universelles, n'était-ce, comme on le pense généralement, qu'une individualité excentrique? Bien au contraire : associé activement à cet étrange mouvement vers la déification de la nature, qui eut une si grande part dans la révolution, lui seul nous en révèle le point de départ rationnel et la portée politique.

Le naturalisme révolutionnaire, fils de la métaphysique matérialiste, était, dans son principe, une réaction contre ce fétichisme spiritualiste, qui, arrachant la nature du sein de Dieu, se figurait d'une part la création, produit d'une fantaisie divine, machine lancée une fois, puis abandonnée à son mouvement; et de l'autre part, la Providence, auteur de ce monde, il est vrai, mais ayant sa vie en dehors de lui et y intervenant par des voies surnaturelles, par des miracles ou des révélations. Or, s'il est vrai que l'univers, dans son enfantement perpétuel, soit la vie même de Dieu; s'il est vrai que les forces et lois naturelles, quoique indéfiniment modifiables et extensibles sous la main du Tout-Puissant, soient néanmoins son mode d'action nécessaire, cette réaction tendant à réincorporer la nature avec la divinité était sans doute légitime. Mais le naturalisme allait plus loin; il absorbait Dieu dans la nature; au-delà de l'univers il ne voyait pas l'infini qui en est la source; au-delà du monde réel il ne voyait pas le monde idéal, c'est-à-dire la pensée de Dieu cause de son action créatrice, de sa manifestation réelle. De là, dans l'ordre moral, une série

d'aberrations analogues. Le spiritualisme exclusif avait supposé que le devoir consistait à faire abstraction des sentimens naturels pour pratiquer à leur place une loi toute contraire et surnaturellement révélée, et par suite il livrait la direction de l'humanité à l'arbitraire absolu des prêtres et des rois prétendus dépositaires ou préposés de cette révélation. Le naturalisme se jetant par opposition dans l'excès contraire, bornait la morale à suivre l'impulsion de la nature, sans l'épurer par la raison. Sans doute, ce qui est bien, ce qui est juste, c'est d'agir conformément à la nature humaine. Mais l'homme actuel n'a pas en soi la *nature humaine* complète, telle qu'elle existe dans la pensée du Créateur; il n'en a qu'une ébauche destinée à s'élaborer et à se perfectionner de jour en jour. Son rôle ici-bas n'est donc pas d'obéir passivement aux tendances incomplètes de son organisation inachevée, mais de la développer et de l'élever vers son état de perfection, suivant ce que la *conscience* révèle de cette perfection. Le naturalisme niant l'existence en Dieu de l'Idéal, niait par conséquent que la destination providentielle de l'espèce humaine fût de se développer elle-même en vue de cet Idéal, afin de continuer sa propre création. Or, il sapait ainsi le fondement de tout établissement social.

En effet, les divers liens moraux, devoirs, relations ou mœurs, créés par la civilisation, tirent leur légitimité de ce qu'ils appartiennent au développement providentiel de l'humanité. Si l'on rejette ce développement, toutes ces institutions, au lieu d'être les produits et les échelons d'un progrès légitime, ne seront plus que des dépravations de la nature humaine, des chaînes dont on a arbitrairement garrotté la liberté primitive.

Par exemple, pourquoi la société civile existe-t-elle? parce que les hommes doivent accomplir ce développement, non seulement par la vie individuelle, mais encore par la vie sociale, en adoptant un idéal commun pour règle de leurs actes collectifs, en se formant une conscience publique suivant laquelle ils agissent de concert. Et pourquoi y a-t il des nations, des corps politiques? Parce que ce travail de l'humanité sur elle-même a été divisé par la Providence entre différentes fractions de l'espèce. Chacune d'elles poursuit cette œuvre sur un plan particulier, pour verser ensuite ses résultats au trésor commun de la civilisation générale; chacune d'elles met en saillie une face de la nature humaine qui constitue son génie national; chacune d'elles a pour guide dans cette œuvre, ou pour souverain, sa conscience nationale, c'est-à-dire la volonté générale qui se forme dans son sein; enfin, tout homme est prédestiné, tant par ses dispositions innées et son éducation, que par une obligation morale, à faire partie d'un de ces ateliers de la civilisation. Voilà le lien sacré par lequel nous appartenons à la patrie.

Si l'on n'admet pas le progrès de l'humanité vers l'Idéal, il n'y a plus aucune raison de toutes ces choses. La société est une invention abusive, le lien national un vain préjugé, les lois de la patrie des usurpations sur l'indépendance naturelle, l'autorité nationale une tyrannie.

Ainsi, dissolution des corps sociaux, voilà le résultat auquel aboutissait le naturalisme. Mais il y conduisait par deux voies différentes, suivant les deux différentes manières de le comprendre et de l'appliquer. L'une de ces manières consistait à ne voir dans le monde extérieur que des êtres isolés, sortis du néant, rapprochés par le hasard comme les atomes d'Epicure, et ne dépendant d'aucun centre commun; dans le monde moral, que des individus dont l'existence ne se rapporte à rien hors d'eux-mêmes. Par là se trouve écartée toute idée d'un premier principe, soit matériel, soit intelligent; par là l'individu est affranchi de toute autre loi que sa volonté; il est son propre souverain, il est son but à lui-même, il est son dieu; c'est l'athéisme en théologie et l'individualisme en politique. C'étaient les Girondins qui avaient le malheur de se rattacher à ces idées. Nous avons vu à l'article Brissot comment ils en concluaient le fédéralisme; mais, représentant des sentimens modérés et des mœurs cultivées de leur époque, ils étaient loin de tirer d'un tel système toutes ses immorales conséquences.

L'autre genre de naturalisme conservait vaguement l'idée d'un être universel dont dépendent les êtres individuels; il regardait ceux-ci comme des parties intégrantes d'un grand corps organisé et doué de vie. Mais ne comprenant pas que cette vie d'ensemble résulte de la gravitation unanime de tous les êtres vers Dieu, c'était dans leur collection même, dans leur organisme général, en un mot dans la Nature qu'il voyait l'être suprême, infini, existant par lui-même. Il admettait également que les hommes font corps entre eux, de sorte que la vie de chacun doit se coordonner avec la vie générale, mais sans concevoir que cette unité du genre humain résulte du concours de tous ses membres à l'œuvre du perfectionnement de la nature humaine. Dans ce système, au contraire, l'humanité étant dès à présent tout ce qu'elle doit être, au lieu de s'elever vers un chimérique idéal, en se proposant des penchans supérieurs à ses penchans actuels, elle n'a qu'à suivre aveuglément ces derniers. Selon l'autre naturalisme, chaque homme étant en soi-même un monde, sa volonté, son instinct particulier était sa loi : ici chaque homme n'étant qu'un des élémens d'un grand corps, sa loi, c'est la volonté générale de ce corps, l'instinct universel de l'espèce. Ce n'est plus l'individu, c'est la masse, c'est le genre humain qui est le souverain. Il y a plus : puisque le genre humain est une perfection, puisqu'il possède dans son instinct la règle absolue, la raison infaillible, il est Dieu. Ainsi, tandis que la nature sera l'être suprême, la raison collective du genre humain, formant en quelque sorte le cerveau de la nature, sera l'intelligence divine elle-même.

C'était là plutôt du panthéisme que de l'athéisme pur. Au fond de ce matérialisme, il y avait plutôt une corruption du sentiment religieux qu'une absence de ce sentiment, comme dans le système des Girondins. Aussi ces derniers ne tendaient qu'à la suppression de tout culte, tandis que l'autre secte finit par en instituer un.

Quant aux conséquences politiques de ces idées, les voici : l'instinct universel étant la seule loi et le genre humain le seul souverain, la seule société vraie est la société universelle consistant dans les simples relations naturelles, et où l'on n'est gouverné que par la loi instinctive et presque physique qui régit l'espèce entière. Ainsi le naturalisme panthéistique arrivait par le cosmopolitisme à la négation des nationalités et à l'abolition des corps politiques, comme l'individualisme girondin y arrivait par le fédéralisme.

Telles furent, ce nous semble, le sens intime et la pensée génératrice de ce monstrueux parti des désorganisateurs que le comité de salut public, soutenu par les Jacobins, écrasa en 1794. En effet, étudiez le dans ses divers élémens. Qu'appelait Hébert par ses sales et cruelles invectives, sinon le règne des instincts de la masse dans ce qu'ils ont de plus inculte, et la proscription de tout idéal? Que faisait la commune de Chaumette en abolissant le culte, en livrant les autels au pillage, en proclamant en pleine Convention l'apothéose de la *Raison* et de la *Nature*, si ce n'est de déifier la nature brute et la raison humaine, telle qu'elle existait dans la génération présente? Que faisait cette même commune en dictant, au nom de l'insurrection, la loi à la représentation nationale, si ce n'est de mettre la volonté de la multitude ramassée au hasard et formant une sorte d'échantillon du genre humain, au-dessus de la volonté du peuple organisé en corps social? Enfin que signifiait cette faction des étrangers, élément secondaire du parti? Il est bien vrai que notre révolution appartenait par un côté au genre humain. Enfantée par la civilisation universelle,

elle rappelait les hommes à la sainte solidarité de leur espèce, et faisait planer au-dessus de toutes les sociétés l'idée de la grande société humaine. Mais elle marchait vers ce but par l'intermédiaire des sociétés politiques, en constituant les diverses nationalités, et en les conviant à une union fraternelle, non pas en les confondant dans un bloc informe, incapable de sentiment et de vie. D'ailleurs la révolution était, dans sa partie principale, l'œuvre propre de la France; son objet direct était l'émancipation et le développement de l'individualité française. Au contraire, ces étrangers venus de tous les pays se mêler à la révolution, pour l'exploiter, soit à leur avantage privé, soit au profit de leur terre natale, ne l'adoptaient et ne la reconnaissaient légitime que dans ce qu'elle avait de relatif aux intérêts généraux de l'espèce humaine, et nullement dans ce qu'elle faisait pour la destinée particulière de la société française. Ainsi la tendance active de tout ce parti était anti-nationale non moins que celle des fédéralistes.

L'homme qui le formule peut-être le plus largement dans sa vie d'écrivain et d'homme politique, c'est un étranger, un élève de l'école de d'Holbach, c'est Cloots, si fameux sous le nom d'Anacharsis dont il s'était affublé par allusion au philosophe scythe, venu comme lui en pèlerinage au foyer de la civilisation. Né à Clèves, mais élevé à Paris; baron, mais reniant sa noblesse; indépendant par son immense fortune; libre ainsi de tout attachement de corporation ou de nationalité, et n'ayant les racines de son existence dans aucune tradition, aucune foi transmise, il était cosmopolite de naissance, et son ardente philanthropie ne s'exerçait que dans les relations générales de l'humanité. En adoptant Paris pour sa patrie de choix, parce qu'il y voyait le *chef-lieu du globe*, il n'entendait pas être Français, mais seulement *Gallophile*, et en recevant de l'Assemblée législative le titre de citoyen, il eut l'art de ne prêter serment qu'à la nation universelle et à la souveraineté du genre humain. Il ne reconnaissait dans l'Assemblée nationale que le corps constituant de l'univers, dans la Convention que les délégués de la nature. A ses yeux, l'œuvre légitime de la révolution se bornait à la déclaration des droits de l'homme, et tout ce qu'elle créait au-delà était seulement admissible provisoirement comme transition à la société purement naturelle. En qualité d'orateur du genre humain, on le vit se présenter à la barre de la Constituante avec une troupe d'étrangers de diverses nations, en ambassade de la part de l'humanité. Enfin, dans ses écrits répandus à grands frais, dans ses discours, soit à la tribune des clubs, soit à celle de la Convention, partout et sans cesse, insensible au ridicule jeté sur sa manie, il se porta imperturbablement l'apôtre de la *république universelle* : « Il n'y a plus de Français, disait-il; le véritable publiciste ne connaît que des individus dans la république des hommes. Les corps nationaux, comme les corps provinciaux, sont les fléaux du genre humain. D'eux viennent les guerres, qui sans eux ne seraient que des procès; d'eux tant de charges sur notre fortune et d'entraves à notre liberté; d'eux les misères et les disettes qui, en réalité, ne sont jamais que locales. Une république est une société d'assurance contre les ouragans physiques et moraux, d'autant plus efficace qu'elle est plus vaste. Qu'on abatte les barrières nationales, et l'âge d'or renaîtra, et une harmonie inaltérable couvrira le globe de tous les bienfaits de la paix perpétuelle. »

Mais, placée ici-bas par Dieu, l'humanité n'a-t-elle pas sa loi qu'elle doit suivre, sa destinée qu'elle doit accomplir? Et n'est-ce pas pour cela qu'elle est groupée en diverses sociétés dont chacune a sa loi particulière et son autorité souveraine, organe de cette loi? « Non, disait Cloots, les hommes n'ont d'autre règle à pratiquer en commun que leur instinct universel. Cette loi *unique* se manifeste par la volonté générale de l'espèce entière, laquelle est donc le souverain unique et sans rival. Quant à un Dieu, prétendu créateur et législateur, ce n'est qu'une énigme ajoutée à l'énigme du monde. Sans doute, tout ouvrage suppose un ouvrier, mais je nie que l'univers soit un ouvrage; c'est un être éternel. » Ainsi, bien loin de croire à l'éternité du monde en ce sens que la création est nécessaire et continue, par conséquent contemporaine de Dieu, ce qui est vrai, Cloots niait toute création. « Quiconque a la débilité de croire en Dieu, écrivait-il, ne saurait connaître le genre humain, le souverain unique. Le genre humain, dont la volonté est la suprême loi, l'inaltérable vertu, l'éternelle justice, est Dieu; la France est le point de ralliement de ce peuple-Dieu, et les aristocrates sont des athées. »

Cependant une autre objection se présentait. L'univers va se dilatant sans fin, et, du sein de l'infini, de nouvelles substances s'y élancent sans cesse à la vie. La génération actuelle n'est pas le dernier mot de l'humanité; celle de demain manifestera une nature humaine différente, probablement plus riche et plus complète. Où sera donc la raison absolue et infaillible, la loi suprême et éternelle? Dans l'instinct naturel de l'humanité d'aujourd'hui, ou dans celui de l'humanité de demain? « La nature, répondra Cloots, ne gagne rien et ne perd rien; tout ce qui la compose existe éternellement. Le grand TOUT est parfait malgré les défauts apparens ou relatifs de ses modifications. Nous ne mourrons jamais; nous transmigrerons éternellement dans la reproduction infinie de tous les êtres qui se réchauffent dans le sein de la nature, et qui se nourrissent du lait de ses innombrables mamelles. » Ainsi il n'y aura rien de plus ni de moins dans la nature et l'humanité futures que dans la nature et l'humanité présentes ou passées. Le genre humain est dès aujourd'hui tout ce qu'il peut jamais être. Donc il est sa propre perfection; donc il est Dieu.

Sa volonté commune étant la loi absolue et parfaite, toute autre loi est fausse; il n'est donc permis à aucune réunion d'hommes d'avoir une volonté collective à elle propre et distincte de la volonté générale du genre humain. « Le genre humain est essentiellement bon et les peuples nécessairement méchans. Une corporation qui se dit souveraine blesse grièvement l'humanité et un peuple *qui s'obstine* à s'isoler est un rebelle. Loi unique, souverain unique! Une raison, une nation! » Niant ainsi le droit des corps politiques, Cloots ne faisait grâce à la nation française qu'à la condition qu'elle se considérerait seulement comme le noyau de l'association universelle, et qu'elle abdiquerait son individualité pour opérer la fusion générale. Selon lui, si Liége ou Genève refusaient de s'unir à la France, la France devait se réunir à Genève ou à Liége. Il proposait tantôt de substituer au cri de *Vive la nation*, le cri de *Vive le genre humain*, tantôt d'effacer le nom de *Français*, à l'instar de ceux de *Bourguignons*, de *Normands*, de *Gascons*, pour prendre celui de *Germains*, tant afin de nous concilier les Allemands, que pour exprimer le caractère fraternel de notre association. Enfin, il demanda à la Convention de voter son propre suicide en décrétant ce principe : il n'y a pas d'autre souverain que le genre humain.

La constitution, selon lui, devait être faite, non pour la France, mais pour l'espèce humaine : « J'ai pâli sur les diverses constitutions, écrivait-il; partout l'esprit de l'homme insulte au génie de la nature. » Or, pour se replacer sous le régime des simples inspirations de la nature, il ne s'agit pas de gouverner les hommes, mais seulement de les mettre en contact, de sorte que l'instinct commun se manifeste. « Notre organisation perfectionnée par l'union universelle nous dispensera un jour d'avoir un gouvernement. La législature sera plus que suffisante pour servir de bureau officiel de correspondance à la république. »

Puisqu'il ne doit y avoir d'autre vie sociale que celle qui s'accomplit par l'humanité entière, comme l'humanité entière ne peut agir d'accord et de concert que sur un petit nombre de points, la vie sociale doit être fort restreinte.

De là une large part à l'individualisme. Pas de centralisation pour développer la civilisation par un effort unanime, dans une même direction. « Permis à chaque canton, à chaque individu de se gouverner à sa guise, pourvu que sa manière d'être ne nuise pas à celle d'un autre. » Pas d'organisation de la propriété dans l'intérêt général au moyen de l'association : la propriété devait rester purement individuelle. Et certes, en présence de ces absurdes exagérations de la loi agraire, et des idées qui formèrent plus tard l'école de Babeuf, Cloots avait raison lorsqu'il disait : « Si l'homme travaillait par instinct nous jouirions, comme les animaux, de la communauté des biens; mais l'homme travaille par intérêt et par réflexion : ôtez l'émulation individuelle et vous paralysez l'univers. »

Malgré ces analogies de détail avec l'esprit girondin, le fond des idées de Cloots était évidemment l'antipode des idées fédéralistes. Aussi c'est dans la critique de celle-ci qu'il se montre vraiment supérieur, soit en prouvant l'impossibilité de la dissolution de la France, soit en défendant Paris comme l'organe vital de l'état, comme le seul point d'où l'on embrasse l'horizon politique du pays entier, comme le creuset de l'esprit humain et le trépied inspirateur où une assemblée nationale peut rendre de véritables oracles. Il avait été des premiers à dénoncer avec une verve piquante, dans un pamphlet intitulé : *Ni Marat ni Roland*, cet esprit fédéraliste, ou plutôt *isoliste*, selon son expression, de Brissot et des siens, qui s'opposaient à l'agrégation de la Savoie *parce que la France était déjà trop grande*. Quant à lui, par une exagération opposée, il voulait que l'on reçût tous les individus qui demanderaient à entrer dans *la république des hommes*, sans tenir compte de la volonté du corps social auquel ils appartenaient, celui-ci n'ayant pas d'existence légitime. Il n'admettait pas même ce fédéralisme des nations entre elles, seule forme sous laquelle on puisse encore concevoir possible l'unité politique de l'Europe et surtout du monde. C'était la fusion absolue qu'il voulait.

Ennemis des Girondins, Cloots et ses co-religionnaires ne l'étaient pas moins du parti rival de celui-là. Les Jacobins, proclamant l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, mettant à l'ordre du jour les vertus austères, le sacrifice, l'abnégation, le dévouement sans bornes à la patrie, tendant à faire entrer en communauté une part excessive de la vie humaine, et surtout étant les plus énergiques zélateurs de la nationalité, puisque même ils l'exagéraient par leur esprit de secte, les Jacobins devaient être aux yeux de l'orateur du genre humain des fous monastiques, fléaux de leur espèce. « Tel homme, écrivait Cloots désignant ainsi Robespierre; tel homme qui passe, aux yeux du vulgaire, pour *vertueux*, pour *incorruptible*, est à mes yeux le plus vicieux, le plus corrompu des bipèdes; car ses sophismes nous mèneraient à la ruine, à l'anarchie, à l'esclavage. » Et ailleurs : « Demandez à ces *vertueux* agitateurs : Qu'est-ce que le peuple? Vous apprendrez avec surprise qu'ils s'en font une idée partielle et locale. Ces myopes *incorruptibles* feront secte dans une section; mais ils ne seront jamais les législateurs du genre humain, qui met son veto sur toutes les vertus étrangères à l'intérêt général, au bonheur pratique, à la vertu réelle. »

De ces sectes ennemies, laquelle se trouvait dans la véritable voie de la révolution? Au milieu des circonstances de l'époque et des questions alors flagrantes, c'était évidemment les Jacobins. Ainsi les principes émis par la révolution s'étendaient à la régénération de l'humanité et à la sainte alliance des peuples; mais son objet présent était le triomphe de l'individualité indépendante du peuple français : elle tendait à effacer ce qui restait de fétichisme dans le culte pour élever les esprits à une conception plus haute et plus complète de la divinité; mais voyez les actes solennels de nos grandes assemblées : ils sont décrétés sous l'invocation de l'Être suprême. Les hommes politiques qui représentent l'époque dans sa plus large acception, parlent et agissent dans le même sens. Camille Desmoulins lui-même, après avoir dit que le bon Dieu avait fait son temps, ajoute : Remarquez que je dis, le bon Dieu, et non pas Dieu, ce qui est bien différent. Enfin à la place de la morale ascétique, le mouvement du siècle appelait des vertus plus sociales et mieux d'accord avec les instincts de la nature; mais sans réduire l'homme aux impulsions mécaniques de la nature brute.

Cependant le flot matérialiste, exagération ou plutôt aberration du mouvement général du siècle, roulait immense, impétueux, déchaîné : il submergea tout au premier abord. Cloots fit décréter par la Convention une statue au curé Meslier, l'un des apôtres de l'irréligion. Puis vinrent d'odieuses et ridicules saturnales; puis enfin le culte de la *Nature* et de la *Raison*, sous la forme d'une idole vivante. Le grand-prêtre Chaumette vint dire en pleine Convention : « C'est un chef-d'œuvre de la nature que nous avons choisi pour la représenter. Désormais plus d'autres dieux que ceux que la nature nous offre. » Lorsque les Jacobins, auxquels le gouvernail était naturellement échu dans cette tempête, réagirent contre tant d'excès, avant d'écraser le parti, Robespierre voulut en flétrir la pensée. Il dénonça *monsieur* Cloots au club des Jacobins, comme l'un des auteurs de la *mascarade philosophique* dirigée contre le culte, comme n'ayant jamais été à la Montagne, mais toujours au-dessus ou au-dessous, comme préférant le genre humain au peuple français. « S'il eût été patriote, dit Robespierre, eût-il voulu que nous tentassions la conquête du monde pour faire un département français du Monomotapa? » Ces sinistres paroles entraînèrent l'exclusion de Cloots. Désormais c'était une victime marquée pour un prochain sacrifice, et trois mois après il monta sur l'échafaud des hébertistes, à l'âge de trente-neuf ans.

Athée, il mourut martyr de sa foi avec la résignation courageuse et l'inébranlable conviction d'un saint, persévérant dans son apostolat jusqu'au dernier souffle de vie, demandant sur l'échafaud à être exécuté le dernier pour avoir encore le temps d'établir certains principes, et la tête sur le fatal billot, appelant de son arrêt au genre humain.

Certes sur le terrain où l'on était alors placé, les Jacobins avaient pleinement raison contre lui, et son système était mortel à la France comme à la révolution. Mais à considérer la question en thèse générale, il était dans le vrai en tant qu'il combattait leur tendance à l'absorption de la vie individuelle dans la vie commune, et opposait à leur esprit de secte le sens commun du genre humain. Or, dans l'intention de ceux qui l'immolèrent, il le fut peut-être autant pour ce qu'il y avait de bien en lui que pour ce qu'il y avait de mal.

Et puis, au fond de ses rêves démesurés, il y avait une pensée juste et sainte; cette pensée, que l'idéal auquel tend notre espèce est l'unité sociale où chaque homme, individualité parfaitement libre et cependant en parfaite sympathie avec tous ses semblables, sentirait battre dans son cœur la vie entière de l'humanité. Au fond de sa bizarre et romanesque mission, il y avait la défense d'une cause sacrée, la cause de la civilisation générale, de la morale naturelle et des institutions qui appartiennent à la société universelle, des droits et de l'autorité du genre humain. Nul doute qu'il n'y eût, à cet égard, des réserves à stipuler contre l'abus qu'une nation pouvait faire de sa souveraineté. Mais tout cela se présentait dans l'orateur du genre humain confus et faussé par l'exagération, comme la plupart des idées fondamentales qui se disputèrent le champ de bataille de la révolution. Il semble que l'esprit humain, surpris par une violente secousse, était accouché avant terme, mettant au jour des embryons informes et non viables, qui devaient être refoulés dans son sein pour y être couvés de nouveau jusqu'à une élaboration plus parfaite.

CLOPORTE (*Oniscus*). C'est à l'ordre des isopodes qu'appartient ce genre de crustacés qui a été établi par Linné. Il se distingue de tous les autres genres, qui ont été formés à ses dépens, par les antennes qui sont au nombre de quatre, dont les latérales seulement sont bien apparentes; par huit articles recouverts à leur base par les bords latéraux de la tête, par des branchies qui sont renfermées dans les premières écailles placées sous la queue, et par les appendices du bout de la queue qui sont d'inégale longueur, les deux latéraux étant plus gros que les intermédiaires. De plus leur corps est toujours ovale, plat en dessous, convexe en dessus, susceptible de contraction, et composé d'une tête et de treize anneaux; les sept premiers portent chacun une paire de pattes simples, et terminées par un onglet; les six derniers anneaux forment une sorte de queue, garnie en dessous de cinq paires d'écailles ou de fausses pattes sous-caudales, embriquées graduellement sur deux rangées longitudinales, les premières, ou les plus voisines des pattes proprement dites, renferment dans leur intérieur les organes de la respiration, et sont le siége des organes sexuels.

Ces crustacés, que nous rencontrons journellement sur nos fenêtres, dans les châssis des croisées, les fentes des murs, et aussi sous les pierres et les vieilles poutres, sont connus vulgairement sous le nom de *clous à porte*, et, par abréviation, *cloporte*, *chapelets de saint Antoine*. Quoique ennemis de l'eau, ils habitent cependant de préférence les lieux humides et obscurs, tels que les caves et les celliers, et leur séjour habituel est ordinairement sous les pierres. Leur nourriture paraît consister en fruits gâtés, en feuilles, en substances végétales en décomposition, et on en a vu aussi qui mangeaient des cadavres d'individus de leur espèce. Leur démarche est ordinairement lente, mais lorsqu'ils éprouvent quelque crainte, ils courent assez vite. Les femelles portent leurs œufs dans une espèce de sac ovale, mince et flexible, placé au-dessous de leur corps, et s'étendant depuis la tête jusque vers la cinquième paire de pattes. Ces œufs éclosent dans ce sac, qui ne tarde pas à se fendre longitudinalement, et ensuite transversalement en trois lanières de chaque côté, pour laisser sortir les jeunes cloportes, qui ne diffèrent de leurs parens qu'en ce qu'ils ont deux pattes et un anneau du corps de moins qu'eux; que leur tête et leurs antennes sont proportionnellement plus grosses que les leurs; que leur couleur est jaunâtre ou bleuâtre. Après leur naissance, ces petits trouvent pendant quelques jours un refuge assuré au milieu des lames respiratoires qui garnissent le dessous de la queue de leur mère.

On a long-temps employé les cloportes en médecine comme fournissant des remèdes diurétiques, absorbans ou apéritifs; mais l'usage en a presque totalement cessé.

Le cloporte qui est représenté ici est le cloporte aselle (*oniscus asellus*, Linné). Il est connu vulgairement sous le nom de *clou à porte*: sa longueur est de six à sept lignes. Cette espèce est très commune dans toute l'Europe.

CLOVIS. Voyez Mérovingiens.

CLUPES. Pline, Artedi et Linné ont donné ce nom à un groupe naturel d'espèces de poissons, parmi lesquelles il en est de très généralement connues, parce qu'elles sont un objet de pêche et d'un commerce très important. C'est Artedi qui a le premier institué le genre clupe.

Cuvier (Règn. anim.) en a formé la cinquième famille des malacoptérygiens abdominaux, et lui assigne les caractères suivans: point d'adipeuse, mâchoire supérieure formée, comme dans les truites, au milieu par des intermaxillaires sans pédicules, et sur les côtés par les maxillaires; corps toujours bien écailleux; dans le plus grand nombre, une vessie natatoire et de nombreux cœcums. Tous ces poissons sont marins; il n'y en a qu'une partie qui remonte les rivières. Ce naturaliste, qui avait d'abord placé les clupes entre les salmones et les sesons (première édit.), l'a ensuite disposé entre les salmones et les gadoïdes.

Les espèces très nombreuses, groupées sous le nom de *clupes*, *clupées* ou *clupéides*, ont été distribuées en plusieurs genres qui sont les clupes proprement dits, ou les harengs (voyez ce mot), les odontognathes, pristigastres, notoptères, chrisses, mégalopes, élopes, cauchois, cannis, chirocentres, érythoins, vastrés, ostéoglosses, hépisostés et bichirs.

Cette agglomération méthodique d'un très grand nombre d'espèces distribuées en genres très nombreux, indique le progrès de l'ichthyologie, et ce progrès est fondé sur la découverte de l'ensemble des rapports naturels. Cependant le célèbre Cuvier n'a pu formuler nettement la filiation naturelle de ces rapports des genres qu'il a établis dans ce groupe. Nous en sommes donc réduits pour le moment à l'idée générale de la forme du corps des clupes proprement dits, ou harengs, pris pour type de cette grande famille, et à quelques particularités d'organisation qui ont servi comme caractères positifs ou négatifs.

Le corps des clupéides est en général oblong, plus ou moins comprimé, muni de nageoire dorsale, le ventre argenté, le dos bleuâtre, la chair délicate et grosse, souvent remplie d'arêtes.

Les caractères positifs ou négatifs qui ont servi à des distinctions sont: 1° la présence ou l'absence des dents, d'où les dénominations de *clupodon* et de *clupanodon* (mots hybrides du latin *clupea* et du grec *odous*, dent, et l'*a* privatif); 2° l'existence ou l'absence des membres abdominaux ou nageoires ventrales, d'où la distinction en *podoclupées* et *apodoclupées*; 3° la présence ou la non-existence de dentelures à un ventre plus ou moins tranchant. Ces dentelures ayant été considérées comme formées par un sternum abdominal, la famille des clupées serait subdivisible, sous ce point de vue, en deux sections qu'on pourrait nommer *sternoclupées* et *asternoclupées*. Mais ces distinctions, quoique utiles, n'ont qu'une valeur secondaire.

Tel est le principal genre de la famille des clupées, connu généralement sous le nom de hareng, et qui devra être le sujet d'un article à cause de son *importance*. Nous renverrons aux ouvrages des ichthyologistes, et surtout à ceux de Cuvier, pour ce qui a trait aux caractères et à l'histoire des mœurs des autres genres de clupées.

COALITIONS INDUSTRIELLES. Coalition vient du latin *co-alescere*, se renforcer par l'union. Notre code pénal désigne sous ce nom l'accord formé, soit entre les ouvriers pour obtenir, par un refus concerté de travail, une augmentation de salaire; soit entre les entrepreneurs pour en produire la réduction. De la part des ouvriers, le code l'érige en délit punissable d'un emprisonnement de trois mois, et même, dans la personne des chefs ou moteurs, de cinq ans de prison et autant de surveillance de la haute-police. De la part des maîtres, au contraire, la coalition est seulement susceptible de devenir un délit, et, dans ce cas, la peine est un emprisonnement de six jours à un mois, et une amende de 200 à 3000 francs. Nous citerons sur ce sujet l'opinion de l'un des publicistes les plus dévoués au régime actuel: « Notre législation industrielle, écrivait en 1834 M. Dunoyer, alors préfet de la Somme, ne tient peut-être pas toujours une balance suffisamment égale entre le maître et l'ouvrier. Cette législation, telle qu'elle est faite, permet aux maîtres de se concerter pour régler le prix des travaux, et ne les punit que lorsque ce concert tend à forcer *injustement et abusivement* l'abaissement des salaires; tandis qu'elle ne paraît pas admettre que les ouvriers puissent jamais se concerter *justement*, et punit de leur part toute coalition. Ensuite, les maîtres, pour fait de coalition, ne sont pas punis, à beaucoup près, aussi sévèrement que les ouvriers, encore bien que l'accord entre eux soit infiniment plus aisé, et paraisse beaucoup plus condamnable. Les maîtres sont moins punis pour une coalition

injuste et abusive que les ouvriers pour une coalition innocente, puisqu'il ne peut pas y avoir de coalition innocente de la part des ouvriers, et que la loi punit chez eux tout accord dont l'objet serait d'élever le prix des salaires. Enfin, les maîtres trouvent encore dans la police des livrets, et dans les difficultés qu'ils peuvent faire pour les remettre, un moyen d'empêcher la désertion de leurs ateliers, et de faire bon gré mal gré supporter aux ouvriers des réductions de salaires. On a vu maints exemples de ceci du temps de l'empire et de la restauration. »

Ajoutons que depuis 1830, tandis que les entrepreneurs d'industrie pouvaient impunément former des alliances et les cimenter par des dédits, toute tentative faite par les travailleurs pour défendre en commun un commun intérêt, a été réprimée avec rigueur. Cependant sur quel principe peut-on fonder le refus d'un droit si naturel? Condamnés par leur position précaire à subir la loi des détenteurs des capitaux, les travailleurs prolétaires se voient inévitablement réduits au plus strict nécessaire dans les temps de prospérité, et au dénuement absolu dans les temps de gêne. Comme des athlètes qui auraient à combattre nus contre des adversaires cuirassés, leur seule défense est de se grouper pour résister par leur masse. Eh bien, cette défense leur est interdite! Quand leur objet est d'exercer une vengeance par la mise en interdit d'un atelier; quand un certain nombre d'entre eux prétendent par des violences ou des menaces faire de leur volonté la loi de tous, ces actes injustes tombent légitimement sous la vindicte publique : mais incriminer le simple fait d'adopter de concert un plan de conduite et de s'entr'aider pour que les maîtres ne puissent prendre avantage de la détresse de chaque ouvrier isolé, c'est, en droit, quelque chose d'exorbitant, et un véritable abus de pouvoir de la part du législateur.

Au point de vue de l'administration et de l'économie politique, la question offre plus de difficultés. Malheureusement ces coalitions n'ayant d'efficacité réelle que si elles sont générales, conduisent presque inévitablement ceux qui les forment à violenter ceux qui voudraient y rester étrangers. D'ailleurs si les classes ouvrières devenaient, par ce moyen, les arbitres absolus de l'industrie, elles pourraient, par une direction peu éclairée, la désorganiser et en tarir la source. Et puis, en définitive, la liberté absolue de coalition n'aboutirait qu'à ranger en deux camps les intérêts rivaux, organisant ainsi une guerre sans solution possible. Or, comme la société est intéressée à ce que des transactions interviennent au milieu de luttes, le législateur a dû jeter dans l'un des plateaux de la balance un poids plus fort qui la fît pencher après quelques oscillations, et il a mis ce poids du côté des capitaux établis comme régulateurs souverains de l'industrie. Ainsi, pour affermir cet ordre social qui repose, comme on l'a souvent dit, sur la patience du peuple prolétaire, on n'a trouvé d'autre expédient que de surcharger encore cet Atlas de manière à lui rendre impossible de secouer son fardeau.

Où est donc la solution du problème? dans le progrès de l'association. La mission sociale n'est pas de constituer en présence des intérêts rivaux, puis en leur disant comme dans les tournois, « Laissez aller, » de les mettre aux prises, en comptant sur la lassitude et les blessures pour amener des transactions; c'est de les concilier en les harmonisant. Sans doute, en l'absence d'une loi plus rationnelle, la concurrence, c'est-à-dire le débat entre tous les intérêts divers, est un des plus puissans moyens de produire un règlement du travail approximativement juste; mais c'est un des moyens, et non pas le but. Substituer, à mesure que le permettent les progrès de la civilisation, l'association à la concurrence; faire de plus en plus de la production une œuvre commune entre tous les agens qui y coopèrent; régler, autant que possible suivant une loi impartiale, leur participation à cette œuvre et à ses résultats, en instituant des tribunaux d'équité compétens pour y présider; encourager les entrepreneurs qui accordent à leurs ouvriers, en surcroît de salaire, un intérêt dans les entreprises; favoriser parmi les travailleurs les associations particulières formées pour l'exploitation en commun de leur industrie, afin qu'ayant aussi des ressources en réserve, ils puissent traiter avec les maîtres sur le pied de l'égalité; prendre en main leurs justes réclamations, les moraliser, les diriger, se porter enfin leur tutrice bienfaisante, voilà ce que l'autorité publique doit faire pour être vraiment en droit de leur interdire le mode de défense indépendant des coalitions; voilà aussi le seul moyen d'abolir celles-ci en les rendant inutiles.

COATI (*Nasua*), genre de mammifères, de la famille des Ursiens. Cette famille renferme, ainsi qu'on le sait, ceux de tous les animaux carnassiers qui le sont au plus faible degré. Ce sont des animaux plantigrades, et par conséquent lourds, indolens même, qui se nourrissent autant de fruits que de viande, et qui sont même si peu organisés pour un régime uniquement carnivore, qu'ils ne peuvent mâcher la chair, mais qu'ils la déchirent par lambeaux et l'avalent sans lui faire subir aucune préparation : aussi leurs dents sont-elles mousses et en partie tuberculeuses; leur face est aussi presque toujours allongée. Mais c'est surtout chez les coatis que ce dernier caractère s'offre à un degré remarquable; leur nez est d'une longueur excessive, et dépasse de beaucoup le niveau des maxillaires. Ce nez étrange est doué d'une assez grande mobilité; c'est le siége d'un sens très délicat, à l'aide duquel les coatis reconnaissent la nature des objets. Leurs ongles sont allongés, mais non rétractiles, et leur servent à fouir. Leurs pieds sont à demi palmés, bien qu'ils soient doués, à un degré très élevé, de la faculté de grimper aux arbres, sur lesquels ils vont la nuit chercher leur nourriture.

On connaît deux espèces de coatis, toutes deux originaires de l'Amérique méridionale.

Le COATI BRUN (*N. fusca*), décrit par Buffon sous le nom de *Coati noirâtre*, est brun ou fauve en dessus et jaunâtre en dessous; chaque œil est entouré de trois lignes blanches, et une ligne de même couleur s'étend le long du nez. Sa longueur et de 2 pieds 3 pouces. Cet animal est nocturne comme tous ceux du même genre. Les insectes, les vers, les petits mammifères qu'ils attrapent avec une dextérité remarquable, les oiseaux et leurs œufs qu'ils vont chercher sur les arbres où ils grimpent avec beaucoup d'agilité, composent leur nourriture. C'est dans les bois qu'ils vivent réunis par troupes peu nombreuses, mais dont la bonne intelligence est rarement troublée; car les coatis, quoique en partie carnivores, sont doux, tranquilles, et peuvent facilement être domestiqués. Ils sont susceptibles d'attachement pour les personnes qui en prennent soin, ainsi que l'ont constaté MM. Quoy et Gaimard à l'égard d'un coati nourri par eux à bord de la corvette *l'Uranie*.

Le COATI ROUX (*N. rufa*) est la seconde espèce. Son pelage est d'un roux vif très brillant, sauf le museau qui est d'un noir grisâtre, et trois taches blanches, qui à peu près, comme chez le genre précédent, se trouvent autour des yeux. Sa taille est celle du coati brun.

COBALT. — *Histoire*. Le cobalt est un métal qui n'a été découvert qu'en 1732 par Brandt, chimiste suédois. Preussler en 1571, Jenitz et Harren en 1573, ont élevé les premiers des manufactures de verre de cobalt en Bohême et en Saxe. Mais jusqu'à Brandt on ne connaissait ni ce métal, ni ses combinaisons; on savait seulement que certains minéraux fondus avec du verre blanc avaient la propriété de le colorer en bleu. Le rituel des églises d'Allemagne contenait autrefois une prière pour l'expulsion du démon nommé *Cobalus*, qui détruisait les travaux des mineurs. Les mines de cobalt, qu'on regardait dans ces temps comme mystérieuses et intraitables, avaient reçu le surnom de l'esprit malin *Cobalt*.

Dans tous les ouvrages de chimie, on répète que le verre de cobalt était inconnu des anciens, et que ceux-ci préparaient leurs émaux bleus avec du fer et du cuivre. Cependant sir Humphry Davy, en analysant des verres bleus antiques trouvés dans les ruines de Rome et de Pompeïa, y a reconnu la présence du cobalt, et nous-même nous l'avons trouvé dans une figurine égyptienne. Théophraste parle, comme par ouï-dire, d'un cuivre dont on se servait pour donner une belle couleur bleue au verre; mais il est excessivement probable que les Grecs prenaient les mines de cobalt pour une espèce de cuivre; tout comme pendant long-temps le nickel a été regardé comme du mauvais cuivre, et était nommé *kupfer nickel* (cuivre faux).

Mines de cobalt. Les mines de cobalt sont assez rares, et se trouvent généralement en filons dans les terrains primitifs. Les principales sont à Tunaberg en Suède, à Annaberg et Schneeberg en Saxe, à Joachimsthal en Bohême; il en existe quelques unes en France, dans les Vosges, à Sainte Marie-aux-Mines, et dans les Pyrénées; mais elles sont trop pauvres pour être exploitées. Dernièrement on vient de découvrir que certaines variétés noires de grès de Fontainebleau renfermaient des millionièmes d'oxide de cobalt. Mais ce qui est très remarquable, c'est que ce métal, si rare sur notre globe, se rencontre dans presque toutes les pierres météoriques.

Les mines de cobalt renferment les espèces suivantes :

La *koboldine*, ou cobalt sulfuré, est métalloïde, gris d'acier, à cassure inégale. Au chalumeau, elle fond très facilement et, donne avec la soude un globule magnétique. Ses cristaux sont, le cube, le cubo-octaèdre et l'octaèdre régulier. Sa composition peut se représenter par la formule $Co^2 S^3$, mais on ne l'a jamais rencontrée pure. Voici la moyenne de quelques analyses :

Soufre	42
Cobalt	43
Cuivre	10
Fer	5
	100

La *smaltine*, ou cobalt arsénical, ressemble à l'espèce précédente, et cristallise comme elle; mais au chalumeau elle répand une odeur d'ail. Sa densité = 6,33; sa formule est $Ar^2 Co$. Voici deux analyses de ce minéral, qu'on ne rencontre jamais pur :

Arsenic	66	74
Cobalt	28	20
Fer	6	3
Cuivre et soufre	»	3
	100	100

La *cobaltine*, ou cobalt gris, cobalt éclatant, ressemble aux précédens, mais son éclat est plus vif. Sa densité = 6,29. Elle se clive en cube, et cristallise ordinairement en dodécaèdres pentagonaux et en icosaèdres. Sa formule est A S Co. Quelques analyses ont donné terme moyen :

Soufre	20
Arsenic	44
Cobalt	33
Fer et traces de nickel	3
	100

Cette espèce se trouve principalement à Tunaberg.

L'*érythrine*, ou cobalt arseniaté, possède une belle couleur rose, et cristallise en prisme rectangulaire oblique. Sa densité = 3. Sa formule est peut-être $Co^3 \ddot{A}Ar + 9 Aq$.

La *rhodoïse* est une arsénite de cobalt, sans doute mélangé d'arseniate; on ne connaît pas sa formule. Elle est rose, pulvérulente, et très rare, ainsi que l'espèce précédente.

La *rhodalose*, ou cobalt sulfaté, est rose et soluble dans l'eau; on la rencontre en dissolution dans les eaux des mines de cobalt; elle provient évidemment de la décomposition du sulfure ou de l'arsenio-sulfure.

Traitement des mines de cobalt (préparation du carbonate). Le cobalt et ses combinaisons se font ordinairement avec l'arsenio-sulfure; mais il est presque toujours mélangé de sulfures de nickel, de fer, de plomb, de cuivre et d'argent.

On commence par griller la mine afin de chasser la majeure partie du soufre et de l'arsenic, et de convertir les métaux en oxides. On mêle ensuite le résidu du grillage avec trois fois son poids de bisulfate de potasse, $\frac{1}{12}$ de nitre et $\frac{1}{12}$ de peroxide de fer; on fait fondre le mélange dans un creuset de terre ou de fonte. A une certaine température, tous les oxides passent à l'état de sulfate, tandis que le bisulfate de potasse est ramené à l'état neutre; mais en élevant la chaleur jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de vapeurs, tous les sulfates solubles sont décomposés, excepté ceux de cobalt et de potasse. Le nitre sert à acidifier le soufre et l'arsenic qui auraient résisté au grillage, et le peroxide de fer sert à s'emparer de l'acide arsenique. On coule la masse fondue, et on la fait bouillir avec de l'eau, qui ne dissout que les sulfates de potasse et de cobalt. Dans la dissolution limpide, on verse du carbonate de soude pour précipiter le carbonate de cobalt, qui, après avoir été bien lavé, est parfaitement pur, et sert à préparer le cobalt et toutes ses combinaisons.

Cobalt métallique. Ce métal est d'un gris-blanc, comme le platine; il est demi-ductile, comme la fonte très douce; mais il est probable que, si on pouvait l'obtenir parfaitement pur, par exemple en réduisant son oxide par l'hydrogène, on pourrait le travailler comme le fer. Sa densité est de 8,513; il est attirable à l'aimant, mais moins que le fer, dans le rapport de 5 à 9; c'est un des métaux les plus difficiles à fondre; son atome pèse 368,90.

Le cobalt a la plus grande analogie avec le nickel. Nous ferons remarquer que ces deux métaux et le fer seuls ont la propriété d'être attirés par un aimant, et que le poids de leurs atomes sont entre eux comme les nombres : Co. 368,90 : Ni. 369,67.

Ce qui est très digne d'attention, c'est que toutes les mines de cobalt renferment du nickel, et toutes les mines de nickel renferment du cobalt; ces deux métaux se trouvent ensemble dans les pierres météoriques; toutes leurs combinaisons sont composées en poids des mêmes quantités, et elles ont tant d'analogie, qu'on n'aurait probablement jamais distingué ces deux métaux l'un de l'autre, si leurs sels n'avaient pas eu des couleurs différentes. Ces singuliers rapprochemens, et surtout l'égalité du poids de leurs atomes, sont certainement bien suffisans pour nous faire douter de la nature des corps dits simples.

On prépare le cobalt en chauffant son oxide ou son carbonate dans un creuset brasqué, ou bien en le réduisant par l'hydrogène; on peut encore l'obtenir en calcinant l'oxalate.

Oxides de cobalt. Il existe deux oxides de cobalt et un acide, mais ce dernier est mal connu. Le protoxide seul se combine avec les acides pour former des sels. Il est gris-foncé, soluble dans les acides forts; son hydrate, qui est bleu-pâle ou rose-pâle, se dissout bien dans les acides faibles et dans l'ammoniaque.

Chauffé au rouge-blanc avec l'alumine, il donne une belle couleur bleue, et, avec l'oxide de zinc, une couleur verte, connue sous le nom de *Vert de Rinmann*. Sa formule est Co O.

Le peroxide est noir, soluble dans l'acide hydrochlorique avec dégagement de chlore; sa formule est $Co^2 O^3$. On le prépare en calcinant le carbonate au contact de l'air.

Sels de cobalt: ils sont roses ou bleus. La potasse y fait naître un précipité bleu; les carbonates un précipité lilas.

L'ammoniaque et son carbonate donnent des précipités semblables; mais ceux-ci se dissolvent dans un excès du réactif. Les hydrosulfates en précipitent un sulfure noir. Tous les sels de cobalt se reconnaissent avec la plus grande facilité au chalumeau avec le borax; ce flux se colore en beau bleu par l'addition d'un centième de son poids d'un sel quelconque de cobalt.

Encre sympathique. Le chlorure de cobalt, qui est rose en dissolution, devient bleu lorsqu'on en chasse l'eau. On a mis cette propriété à profit pour faire une encre de sympathie qui est assez remarquable. Après avoir tracé sur un papier blanc des caractères avec une dissolution de chlorure de cobalt, ils disparaissent au bout de quelques instans. Si on chauffe légèrement le papier, le chlorure perd son eau et les caractères deviennent visibles en prenant une belle couleur bleue; si ensuite on laisse la feuille exposée à l'air, le chlorure absorbe de l'humidité et les caractères s'effacent. On peut répéter plusieurs fois de suite cette expérience.

Usages du cobalt. Le cobalt n'est pas employé dans les arts, mais son oxide sert à préparer plusieurs couleurs bleues, et à colorer les émaux, la porcelaine, le verre, etc., en bleu.

Azur, smalt. Voyez AZUR.

Safre. On donne ce nom à l'arsenio-sulfure et à l'arseniure de cobalt grillés; c'est de l'oxide de cobalt impur, ordinairement mélangé avec de la silice. Le safre est livré dans le commerce, et sert à colorer en bleu le verre, les émaux et les couvertes de poterie. Mais lorsqu'on veut avoir de belles couleurs, il faut se servir d'oxide ou de carbonate de cobalt pur, et le préparer comme nous l'avons dit plus haut. Dans les usines mêmes où l'on exploite les mines de cobalt, on prépare avec ce safre le *smalt* et l'*azur*.

Outremer de cobalt. Cette couleur est remarquable par la finesse et la beauté de sa nuance, et par son extrême solidité; ce produit n'a du reste que le nom de commun avec le véritable outremer. Pour le préparer, il faut que toutes les matières que l'on emploie soient d'une pureté parfaite, et surtout exemptes de fer. On dissout d'un côté une partie d'oxide de cobalt dans l'acide hydrochlorique bouillant, ou bien on se sert de la dissolution de sulfate de cobalt et de potasse dont nous avons parlé plus haut; on dissout d'un autre côté 10, 15 ou 20 parties d'alun dans l'eau bouillante, suivant la nuance que l'on veut avoir, et on mêle cette dissolution avec la précédente; pendant que la dissolution est encore chaude, on y verse du carbonate de soude ou de potasse, en ayant soin d'agiter continuellement la liqueur; il se forme un précipité rose-pâle qui est un mélange d'hydrate, d'alumine et de carbonate de cobalt; on le jette sur une toile pour le filtrer, on le lave parfaitement, et on le dessèche à l'étuve. Lorsque le précipité est sec, on l'introduit dans un creuset de terre, et on chauffe jusqu'au rouge-vif. En retirant le creuset du feu, on obtient une poudre très légère, d'un bleu éclatant. Elle est employée en peinture, et se vend très cher, de 100 à 120 f. la livre.

Bleu Thénard. Cette couleur se prépare à peu près comme la précédente; mais on précipite séparément les deux sels. Dans la dissolution d'alun, on précipite l'alumine par le carbonate de soude, et dans la dissolution de cobalt on verse du phosphate de soude, après avoir neutralisé en partie la dissolution de cobalt par un carbonate alkalin. On filtre et on lave séparément les deux précipités; puis on les mêle intimement en les agitant très long-temps. On dessèche le mélange, puis on le chauffe au rouge. La couleur que l'on obtient diffère de la précédente par sa nuance qui tire sur le violet.

Vert de Rinmann. On prépare cette couleur comme l'outremer; mais au lieu d'employer de l'alun, on se sert de sulfate de zinc. Cette couleur est d'un beau vert; cependant le prix auquel elle revient est trop élevé pour qu'on puisse l'utiliser.

Voici le tableau de l'importation des divers produits des usines à cobalt, en France :

	Minerai de cobalt.	Safre.	Azur.
1820.	1 691	1 743	152 374 kilogr.
1827.	2 090	1 926	150 600
1828.	574	4 187	125 803
1829.	1 842	3 404	144 217
1830.	20	2 626	112 410
1831.	593	1 064	118 885

La quantité de minéral exploitée en Europe peut s'élever à 20 ou 25,000 quintaux par an, lesquels, convertis en oxide, en smalt, en verre bleu de toute espèce, donnent un produit de 3 millions.

COCHENILLE. Les cochenilles sont des insectes très voisins des pucerons que tout le monde connaît, et qui vivent comme ces derniers en parasites sur les végétaux dont ils pompent la sève. Dans la méthode de Latreille, ils constituent la famille des gallinsectes, dans la section des homoptères, de l'ordre des hémiptères. Les deux sexes diffèrent tellement entre eux qu'on les prendrait pour des animaux de genres distincts. Les mâles sont ailés, allongés, avec une tête pourvue de deux longues antennes, et remarquables par l'absence complète de bouche. Leurs ailes sont grandes, transparentes, et recouvrent horizontalement le dos pendant le repos. L'abdomen est bien distinct du corselet, conique et terminé, par deux longs filets divergens. Les femelles sont plusieurs fois aussi grosses que les mâles, de forme ovalaire, et privées d'ailes. Leur corps, presque confondu en une seule masse, n'offre que des traces peu apparentes de segmens; en dessous, entre la première et la seconde paire de pattes, on aperçoit un petit bec conique qui est l'organe manducateur; enfin, elles ont comme les mâles deux antennes et deux filets à l'extrémité de l'abdomen.

Au sortir de l'œuf, les larves des cochenilles sont très petites, agiles, et courent sans cesse sur les branches des arbres qu'elles habitent; il est très difficile alors de distinguer les deux sexes. Celles des mâles se transforment en insecte parfait d'après les règles ordinaires; mais celles des femelles, après avoir subi plusieurs mues, finissent par se fixer à la plante en enfonçant leur bec dans son écorce, après avoir préalablement construit une sorte de nid qu'elles tapissent d'un duvet cotonneux, et qu'elles placent ordinairement à la bifurcation des branches. Dans cet état d'immobilité, elles reçoivent les approches du mâle, qui meurt presque aussitôt après l'acte; leur corps se gonfle rapidement, et devient cinq ou six fois plus volumineux qu'il n'était auparavant; elles ne tardent pas à pondre, et, au fur et à mesure que les œufs sortent, elles les poussent sous leur ventre, à l'aide de leurs pattes postérieures. La paroi ventrale, par suite du vide que la sortie de chaque œuf opère dans l'abdomen, se rapproche peu à peu de la paroi dorsale, et finit par la toucher. Aussitôt que la femelle a terminé sa ponte, elle meurt; mais son corps, conservant sa forme première, reste collé aux œufs, et devient une sorte de toit qui les protège efficacement jusqu'au moment de l'éclosion.

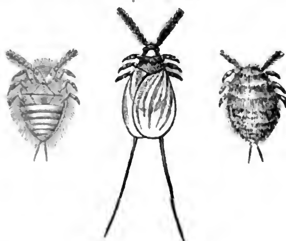
Tel est le mode d'après lequel s'opère la ponte chez les cochenilles proprement dites, celles que Réaumur appelait *progallinsectes* ou *faux gallinsectes*. Il est d'autres espèces que le même entomologiste nommait *gallinsectes*, chez qui les femelles perdent encore plus complètement leurs formes; on ne distingue plus aucune trace d'anneaux sur leur corps, qui se boursoufle et ressemble, à s'y méprendre, à une excroissance végétale. Quelques auteurs en ont fait un genre propre sous le nom de *kermès*; mais, à l'exemple de Latreille, nous considérerons les unes et les

autres comme de simples divisions d'un genre naturel.

Les espèces de cochenilles sont très nombreuses; en Europe seulement on en connaît une trentaine, qui vivent pour la plupart sur les arbres fruitiers et forestiers. Les espèces exotiques ont été moins étudiées, mais doivent être également en grand nombre. La plus célèbre de tout le genre est la *C. du Nopal* (*Coccus cacti*, Linné), originaire du Mexique, et dont on extrait les plus belles couleurs rouges connues, l'écarlate, le carmin et leurs diverses nuances. A l'article CACTÉE, un de nos collaborateurs a déjà donné sur la culture de ce précieux insecte des détails qui nous dispensent de nous étendre ici sur ce sujet; nous y ajouterons seulement une courte description des deux sexes. Le mâle de la cochenille du Nopal est très petit et en entier d'un beau pourpre foncé; ses antennes sont moins longues que le corps; les ailes sont grandes, blanches, croisées au repos et couchées sur l'abdomen; les pattes sont assez longues. La femelle est le double plus grosse que le mâle, de la même couleur, mais recouverte d'une légère efflorescence grisâtre; ses antennes sont courtes; le corps est aplati en dessous, convexe en dessus, avec les segmens assez visibles; les pattes ont très peu de longueur. La *cochenille sylvestre*, qu'on élève également au Mexique, est plus petite que la précédente, et s'en distingue principalement par un long duvet cotonneux, d'un blanc éclatant, dont elle est entièrement revêtue. Elle donne moins de matière colorante; mais la facilité plus grande avec laquelle on l'élève rend sa culture avantageuse. Nous recevons ces deux espèces en Europe sous la forme de petits grains irréguliers qui n'ont rien conservé de la forme d'un insecte, ce qui les a fait prendre long-temps pour les graines de quelque plante. Le père Plumier est le premier qui ait reconnu, en 1692, leur véritable nature, qui n'était connue que des Espagnols, entre les mains desquels se trouvait le monopole de ce précieux insecte.

L'introduction de la cochenille mexicaine en Europe a fait considérablement diminuer la consommation de quelques espèces indigènes, qui étaient de temps immémorial employées aux mêmes usages; telles que le *Coccus polonicus* Linné, qui était connu dans le commerce sous le nom de *cochenille de Pologne*, et le *Coccus ilicis* Linné, qui vit dans les parties australes de l'Europe sur le *quercus coccifera*. Ces deux espèces appartiennent au genre *kermès*, et la seconde est encore appelée ainsi dans le commerce. Quand elle a pris tout son accroissement, elle est de la taille et de la forme d'un pois, et couverte d'un duvet blanc assez long. Dans nos provinces du Midi, ce sont les femmes qui en font la récolte; celle-ci dure depuis la mi-mai jusqu'à la mi-juin, et ne se fait guère que le matin avant la chaleur. Ce kermès se vend ordinairement frais, et le prix varie à mesure que la récolte s'avance et devient moins abondante. De quinze à vingt sous la livre qu'il vaut dans les premiers jours, il monte vers la fin de la saison à deux francs et au-delà. La couleur qu'on en obtient a beaucoup d'analogie avec celle de la cochenille de Pologne. Celle-ci se trouve dans ce dernier pays sur une espèce de *polygonum*. Presque tout ce qu'on en recueille aujourd'hui passe en Orient, et le reste ne se consomme guère que sur les lieux et dans quelques autres pays du Nord.

La gomme laque qui entre dans la composition de la cire à cacheter, de plusieurs vernis, et dont on obtient une assez belle teinture rouge, est encore le produit d'une espèce de kermès, le *C. lacca*, qui abonde aux Indes orientales sur le ficus *religiosa* et *indica*, le *butea frondosa*, le *rhamnus serjuba*, et quelques autres plantes à suc laiteux. Cette substance n'est pas formée par le corps même de l'insecte, mais par une sécrétion particulière de celui-ci. Quand les femelles se sont fixées sur les branches, une matière glutineuse et à demi transparente transsude bientôt des parties latérales de leur corps, et finit par les envelopper entièrement. C'est dans l'intérieur de cette espèce de cellule que les œufs sont déposés, et aussitôt après leur naissance les jeunes larves rongent les parois de leur prison et se mettent en liberté. Ces insectes sont souvent si nombreux qu'ils couvrent des branches entières, et que leurs divers groupes prennent la forme de carrés, d'hexagones, de polygones, selon la pression que les cellules exercent les unes sur les autres. Cette substance nous arrive sous différentes formes, et l'on en distingue en conséquence plusieurs espèces dans le commerce. La laque *en bâtons* est celle qui adhère encore aux rameaux sur lesquels sont déposés les kermès; la laque *en grains*, celle qui a été détachée de ces rameaux sans subir d'autres préparations; enfin, la laque *en tables*, celle qui est en plaques plus ou moins étendues; elle est ordinairement mélangée de bois et de terre, et il est probable que les Indiens qui la préparent ainsi en extraient une partie de la matière colorante avant de la livrer au commerce.



(Cochenilles.)

Toutes les autres espèces de cochenille ne compensent par aucun avantage le tort qu'elles font à la plupart de nos arbres les plus utiles. Nous en avons surtout deux en France, la cochenille du figuier, et celle de l'olivier, qui sont souvent, par leur multiplication excessive, un véritable fléau dans nos provinces méridionales. Ce serait le cas de parler ici des moyens qu'on a proposés pour détruire ces insectes; mais comme ils sont les mêmes que pour les pucerons, cette autre plaie de nos jardins, nous les indiquerons en traitant de ces derniers.

COCHINCHINE. Le royaume de Cochinchine, ou plus exactement de *Tchen-tching*, long-temps dépendant ou feudataire de l'empire chinois, forme aujourd'hui une des provinces du grand empire d'AN-NAM ou VIET-NAM (voyez ce dernier mot).

COCHON. Les cochons en histoire naturelle ne sont pas seulement des sangliers ou cochons proprement dits, mais en outre plusieurs autres genres que nous ne ferons pour ainsi dire que nommer. Tous les animaux du genre cochon, qui appartient à la famille des pachydermes ordinaires, se reconnaissent aux caractères que l'on sait être ceux du cochon domestique. Tous ont des formes lourdes, une intelligence obtuse. Leurs sens sont peu développés, sauf celui de l'odorat qui est d'une finesse extrême. Leurs dents, variables en nombre, servent à distinguer plusieurs genres. Leur forme indique des animaux omnivores, et en effet, quoique le plus habituellement ils se nourrissent de fruits sauvages et de racines qu'ils déterrent en soulevant la terre à l'aide du boutoir qui termine leur museau, ils attaquent les animaux lorsqu'ils sont pressés par la faim. Les canines atteignent quelquefois un développement remarquable, et coïncident avec un caractère farouche et féroce. Certains d'entre eux ont quatre doigts à tous les

pieds, c'est-à-dire qu'ils sont tétradactyles; d'autres n'en ont que trois aux pieds postérieurs. Il sera question de ces derniers au mot PÉCARI.

Les genres qui ont les pieds tétradactyles, c'est-à-dire à quatre doigts, sont les genres babiroussa, phascochære, et sanglier.

Le BABIROUSSA (*babiroussa*) est caractérisé par son système dentaire, qui le distingue des sangliers. En voici la formule : $\frac{4}{6}$ incisives, $\frac{6-6}{6-6}$ molaires, $\frac{1-1}{1-1}$ canines. Mais ce n'est pas seulement par le nombre des dents qu'il diffère des cochons ordinaires; le caractère le plus remarquable consiste en ce que l'alvéole de la canine supérieure se trouvant dirigée en haut, ces dents, qui d'ailleurs prennent un accroissement extraordinaire, sont aussi dans cette direction. Leur développement est quelquefois tel, qu'après avoir percé la peau du museau, elles peuvent, dans certain cas, entrer dans les chairs du front : alors elles ne sont à l'animal d'aucun secours pour la défense ; mais il en est autrement des canines inférieures, qui, très développées également, forment des armes redoutables.

Le caractère des babiroussa est sauvage et cruel, même en domesticité. Ils vivent dans les forêts marécageuses des petites îles de l'Archipel indien, et mangent de tout. Leurs formes sont ramassées, leur peau épaisse et plissée comme celle des rhinocéros. Il paraît qu'ils nagent fort bien. La ménagerie du Muséum en possède deux individus qui y ont produit. Les rajahs en font grand cas comme objet de curiosité, et ils les nourrissent pour en faire des cadeaux. Nous estimons que les nôtres avaient dans le pays même la valeur de 3 000 francs (Quoy et Gaymard). On n'en connaît qu'une seule espèce.

Le PHASCOCHÆRE (*phascochœres*) a des formes plus repoussantes encore, s'il est possible, que les autres cochons. Sa tête est d'une largeur extrême; ses mâchoires sont armées de défenses arrondies, dirigées en avant et en haut, et dont la longueur dépasse tout ce qu'on connaît dans les autres genres. Les mâchelières, qui ont une forme cylindrique, sont réunies entre elles par une substance corticale qui rappelle ce que l'on rencontre à un si haut degré chez l'éléphant. Les incisives varient, quant au nombre, suivant les individus. Ceux qu'on a rapportés du cap Vert en avaient six à chaque mâchoire, tandis qu'elles étaient incomplètes sur ceux du cap de Bonne-Espérance.

Les mœurs du phascochære sont les mêmes que celles des autres genres; ses proportions sont les mêmes ; mais ce qui contribue encore à augmenter ce qu'a d'ignoble la physionomie de cet animal, c'est un lobe charnu qui pend à chacune des joues, et lui a valu le nom qu'il porte.

Le SANGLIER (*sus*) a fourni, comme on le sait, le cochon domestique ; aussi ses formes sont-elles en tout semblables à celles de ce dernier : seulement elles sont remarquables par plus de vigueur, de même que son caractère est plus indocile et plus féroce ; circonstance qu'explique sa vie sauvage. Le genre sanglier est caractérisé par des incisives au nombre de six à chaque mâchoire ; par des canines qui acquièrent quelquefois un très grand développement, et dont il fait souvent usage soit pour se défendre, soit pour attaquer; car, à défaut de substances végétales, il s'en prend aux animaux vivans; enfin par sept molaires de chaque côté et à chaque mâchoire, dont la forme est en rapport avec son régime omnivore. Ajoutons que le nez est terminé en boutoir, les yeux petits, les oreilles longues et pointues. Tous les sens, sauf celui de l'odorat qui est d'une finesse extrême, sont complètement obtus.

Le sanglier adulte, outre qu'il est devenu dangereux, cause encore du dégât en labourant dans tous les sens les champs cultivés où il va chercher sa nourriture. Comme de plus il fournit un aliment estimé, on lui fait assez assidûment la guerre dans les lieux où il se trouve. Cette chasse n'est pas sans danger lorsqu'elle a pour objet les adultes. Dès qu'un sanglier a été blessé, il devient furieux et se jette sur celui dont il croit avoir été la victime.

C'est en décembre et janvier que le mâle et la femelle, ou la *laie*, se réunissent. Les petits que celle-ci met bas au bout de cent vingt jours, sont au nombre de six à huit, marqués d'une livrée qui disparaît après la seconde mue. Les vieux sangliers vivent ordinairement solitaires. Quand est passée l'époque de la mue, les femelles se réunissent entre elles et forment avec leurs petits des troupes nombreuses et redoutables.

Le COCHON DOMESTIQUE. Nous avons décrit les gracieux ruminans, les immenses cétacés, les chats agiles, les étranges chauves-souris, nous voici maintenant occupés des plus ignobles des mammifères. Formes grossières, intelligence aussi massive que le corps, tels sont en abrégé les caractères bien connus de ces animaux domestiques. Mais l'on sait que, si leurs formes sont peu séduisantes pour l'œil, l'utilité et l'emploi de leurs différentes parties leur donnent un autre genre d'intérêt. Aussi allons-nous donner, avec autant de brièveté toutefois qu'il nous sera possible, les détails d'agriculture qui les concernent.

On sait que sous le nom vulgaire de cochon, on réunit une immense variété de races diverses, tant par leurs couleurs et leurs proportions, que par les avantages que présente leur éducation. Malheureusement, sur ce point comme sur presque tous ceux qui appartiennent à l'agriculture, il règne encore une ignorance profonde.

Malgré la grande diversité des nombreuses races de cochons, il est possible cependant de leur reconnaître des formes communes, de leur trouver des caractères qui, tant bien que mal, conviennent à tous, et peuvent servir à les désigner. Tout le monde a remarqué sans doute que des oreilles longues et plus ou moins pendantes, que des soies faibles et rares sont des caractères qui conviennent à peu près partout au cochon domestique.

Nous n'indiquons point le caractère tiré de la couleur du pelage, parce que, quoique resserré dans des limites qui ne sont pas très étendues, il varie cependant assez pour qu'il soit difficile de le préciser. On connaît en effet des races noires; il y en a de pies, d'autres rousses; enfin celles de nos environs sont ordinairement d'un blanc sale, comme on le sait.

Nous citerons seulement les races principales.

La race anglaise doit être placée au premier rang par l'énormité de ses proportions; sa grandeur est extraordinaire; on a vu des individus qui pesaient jusqu'à 1200 livres; le corps est très allongé, et le pelage blanchâtre.

A quoi faut-il attribuer la supériorité de la race anglaise sur les nôtres? Assurément la différence n'existe pas autre part que dans l'intelligence des agriculteurs, et dans les soins qu'ils donnent à leurs bestiaux. Tandis que tout est chez nous abandonné à une misérable routine, nos voisins d'outre-mer réfléchissent et calculent; ils tentent des essais, font de sages expériences dans de nombreuses fermes-modèles, tandis qu'on voit à peine, sur tout notre vaste territoire, quelques établissemens de ce genre.

En France, on connaît trois races de cochons, races qui paraissent assez distinctes, et qui toutes trois offrent des avantages marqués, quoique à différens degrés.

Celle de la vallée d'Auge, en Normandie, répandue dans une grande partie du nord, à l'ouest et au centre de la France, passe pour être la plus pure. Sa tête est petite et très pointue; ses oreilles étroites, son corps allongé, ses pattes minces, son poil blanc. Nourrie avec le trèfle, le sainfoin, la luzerne, et d'autres fourrages, elle atteint un poids de 600 livres environ.

La seconde race est connue sous le nom de cochon blanc du Poitou; elle est en effet répandue dans toute cette province; elle est d'un rapport un peu moindre que la précédente,

puisqu'elle ne va guère au-delà de 300 livres. Ses caractères consistent en une tête longue et grosse, des oreilles larges et pendantes, un corps allongé, des pattes larges et fortes, un poil rude et blanc.

Enfin la dernière race est celle du Périgord, dont le corps est large et trapu, le poil rude et noir. Elle est d'un assez bon produit, mais on augmente beaucoup le profit qu'on en retire en la croisant avec la race précédente; de cette manière on obtient une race très estimée : c'est la race pie assez répandue maintenant dans le midi de la France.

Avant de continuer l'histoire des races des différentes contrées, nous devons, puisque nous en sommes à celle de notre pays, donner tous les détails qui se rattachent à ces animaux domestiques. Tout ce qui n'est pas détail d'agriculture nous occupera peu de temps; car l'histoire naturelle proprement dite de ces animaux, fournit peu de détails intéressans.

Nous sommes si accoutumés à voir les formes extérieures coïncider avec les facultés de l'esprit, qu'aux proportions lourdes, à la coupe massive et grossière du cochon, nous ne pouvons nous empêcher d'allier un abrutissement complet; d'ailleurs à en juger par ce qui, dans les environs des grandes villes, frappe incessamment nos regards, nous ne saurions douter que leur intelligence ne soit aussi dégradée que possible. Mais pouvons-nous bien, d'après ce qui nous entoure, juger de ce que sont dans l'état de nature les animaux qui nous occupent? Plusieurs fois, dans les articles de ce Dictionnaire, nous avons eu occasion de faire apprécier l'étonnante influence de la domesticité sur les espèces animales. Quel effet devra donc avoir sur les facultés du cochon sa triste condition? Il a toutes les exigences de l'esclavage sans en avoir les bénéfices; il ne retire aucun gain de cette domesticité dans laquelle il est enchaîné : dès sa naissance il n'a appris qu'à obéir, et, s'il est l'objet de quelques soins, c'est que l'on peut par un engrais abondant le rendre de quelque profit pour son maître. Mais cette nourriture, souvent excitante, outre qu'elle alourdit cet animal, stimule ses organes générateurs; de là cette lasciveté qui est presque devenue proverbiale, et qui semble être, avec le plaisir qu'il éprouve à se rouler dans la fange, la seule jouissance que lui permette son abrutissement. Cependant gardons-nous de croire le cochon dépourvu de toute faculté morale. La tendresse que la truie montre pour ses petits est touchante, et l'ardeur qu'elle met à les défendre contre les dangers qui les menacent ne le cède en rien à celle que montrent des animaux plus intelligens et mieux armés. On raconte du cochon des traits qui feraient honneur aux animaux les plus estimés : ainsi on parle d'une calvitie subite arrivée à deux porcs qui venaient d'être témoins de l'assassinat des personnes dont ils recevaient les soins. Ces deux événemens eurent lieu, l'un à Monteyron (Drôme) pendant l'automne de 1816, l'autre en 1832 dans une ferme de la commune du Mont-Saint-Jean (Mayenne), dans laquelle les chouans venaient d'exercer leurs brigandages. M. Thiébaut de Berneaud, auquel nous empruntons ces faits, raconte le dévouement d'un autre porc qui, voyant le fils de son maître poursuivi par un loup, attaque celui-ci, et, pendant le long combat qu'il lui livre, donne au père le temps de venir, et de tuer le loup, qu'il n'abandonne que lorsqu'il le voit baigné dans son sang. Dans l'Amérique méridionale une espèce de cochon, connue sous le nom de *cochon marron*, vit à l'état sauvage; elle va par troupes de cinq à six cents individus, sous la conduite d'un chef habile et courageux, qui paraît avoir sur tous ses compagnons une grande autorité : c'est lui qui règle les marches, ordonne les haltes, commande l'attaque, organise la défense. A la vue du danger, il fait arrêter sa troupe, et, par un claquement réitéré de ses dents, la prévient de se mettre sur ses gardes; celle-ci lui répond de la même manière; puis, ils se rangent sur plusieurs rangs en un vaste cercle dans lequel ils entourent l'ennemi, dont ils se rapprochent ensuite en diminuant l'enceinte qu'ils décrivent, et qu'ils attaquent avec une hardiesse, une tactique même contre lesquelles celui-ci, quelque courageux et habile qu'il puisse être, peut rarement lutter. Leurs pertes dans ces combats, bien loin de les intimider, semblent accroître leur rage, et la mort seule de leur chef peut déterminer leur fuite. On voit par ces faits qu'il s'en faut de beaucoup que les cochons soient aussi dégradés qu'on est porté à le croire.

Quoi que le préjugé puisse en dire, le cochon demande en effet des soins. Sa santé exige de la propreté, une nourriture saine. Il se montre, à la vérité, peu délicat sur le choix de ses vivres; mais, mal nourri, il ne profite pas; ce n'est qu'en lui donnant un engrais convenable que l'on peut espérer d'en tirer tout le parti possible. On a le droit d'insister sur ces détails, lorsqu'il s'agit d'un animal qui est une véritable richesse dans nos malheureuses campagnes de l'ouest de la France, et qui, dans les grandes villes et particulièrement dans la capitale, fournit à la classe peu aisée un aliment substantiel et peu coûteux. Quel est en effet le produit de ces cochons que l'on voit aux environs de Paris, abandonnés à eux-mêmes, cherchant dans les tas d'ordure et dans les ruisseaux une nourriture infecte, se vautrant sur le sale fumier d'une étable dans laquelle l'air peut à peine se renouveler, et où une main soigneuse ne vient jamais établir un ordre si nécessaire? Leur chair est fade et indigeste. Au contraire, si l'on a donné au cochon une nourriture convenable, si on l'a entretenu dans la propreté en ayant soin de le laver souvent pour le débarrasser des poux et des acarus qui le tourmentent, de la boue qui encroûte sa peau, et qui, en empêchant la transpiration, détermine bon nombre de maladies; si on renouvelle sa litière, si on entretient dans son étable des courans d'un air pur, on obtient un produit sain, abondant, facile à digérer. Enfin, ce n'est guère qu'en pratiquant absolument l'inverse de ce qu'on fait, qu'on parviendra à obtenir le résultat si désirable de l'amélioration des espèces qui sont en usage dans l'économie agricole.

Mais nous allons traiter avec plus de détail, et dans un ordre plus convenable, des soins que réclament ces espèces, en nous aidant des meilleurs ouvrages écrits sur ce sujet.

Croisement. — Le choix des individus, ainsi que pour tous les autres animaux, n'est pas indifférent, comme on le conçoit bien, lorsqu'il s'agit de croisement. L'expérience a démontré que le mâle ou le *verrat* doit avoir, pour remplir les conditions requises, la tête grosse, les yeux petits et vifs, le cou grand et gros, les jambes grosses et courtes, le corps allongé, droit et large en dessus. Un verrat bien choisi peut suffire à une vingtaine de truies; mais il est bon de contenir un peu son ardeur; autrement il s'épuise, et son dépérissement, ainsi que la médiocrité des produits, sont les justes fruits d'une aveugle cupidité. La femelle ou la *truie* doit être remarquable par l'allongement de son corps, la largeur de ses épaules, l'évasement de son bassin, l'ampleur de son ventre et de ses mamelles. Il paraît qu'on a remarqué que ces conditions coïncidaient avec des oreilles larges et des soies nombreuses et fines.

Le verrat entre en chaleur à six mois; mais, de même qu'il serait peu sage de s'en servir trop long-temps comme d'étalon, la prudence veut qu'on ne l'emploie pas avant un certain âge. Ce n'est qu'à dix-huit mois ou deux ans, suivant un grand nombre d'agriculteurs, qu'il est en état de se reproduire; il peut alors servir jusqu'à quatre ou cinq ans à la propagation de son espèce. Néanmoins, le plus souvent, les nourrisseurs s'en servent à cet usage depuis huit jusqu'à dix-huit mois : mais est-il bien constaté que les races ne dépérissent pas?

Il en est de même de la truie; quoiqu'elle puisse devenir

mère au bout d'un an, on prétend que ce n'est qu'à deux ans qu'elle est en état de donner de bons produits.

On sait que le temps de la gestation dure environ trois mois, trois semaines et trois jours (113 jours).

Quoique les verrats soient presque constamment disposés à l'acte reproducteur, l'époque qui convient le mieux pour l'accouplement est le milieu du mois de novembre; de cette manière les petits acquièrent assez de force avant l'hiver pour résister à ses rigueurs. Cela n'est applicable évidemment que lorsqu'on veut conserver les produits pour l'engrais; dans le cas contraire, la saison est totalement indifférente. Il est sage également de ne permettre que deux fois par an l'accouplement du verrat et de la truie; autrement les jeunes ne tettent pas assez longtemps, ce qui a une funeste influence sur la durée de la vie. Le nombre des petits s'élève quelquefois jusqu'à dix ou douze; mais, dans ce cas, ils sont moins robustes que quand leur nombre est moindre. Il est évident qu'il y a peu de profit à choisir une truie aussi féconde, et que celle qui produit huit à neuf porcs seulement est préférable. Alors, non seulement ils peuvent acquérir une complexion plus robuste, mais la mère se fatigue moins en leur donnant ses soins.

On prétend que souvent les truies dévorent leurs petits; mais on ne doit pas conclure cela de ce qu'elles en mangent l'arrière-faix; car les femelles des autres quadrupèdes domestiques sont dans le même cas. Néanmoins, si l'on croit avoir à ce sujet quelques justes craintes, non seulement on peut donner à la mère une nourriture plus que suffisante et surtout des racines cuites, mais enduire le dos de ses porcs de substances amères.

Afin de ne pas fatiguer la mère, on ne doit pas souffrir qu'elle allaite ses petits pendant plus de trois semaines, si ceux-ci sont nombreux. On ne doit pas même lui en laisser plus de six ou huit; les autres doivent être mangés.

Du lait chaud, ou bien de l'eau contenant de la farine et du son, forment pendant le premier mois une excellente nourriture pour les porcs. Au bout de ce temps, on ajoute au régime des racines potagères que l'on a eu le soin de ramollir par la cuisson; enfin, à deux mois ils sont en état de suivre leur mère aux champs.

Nourriture. — Dès que les cochons sont en état de se passer de leur mère, ce que nous avons dit être vers le deuxième mois de leur âge, on les envoie aux champs. Les lieux humides, les marécages, les terrains en friche, sont ceux qui leur conviennent le mieux; là ils cherchent les racines sauvages, les larves d'insectes, les vers qu'ils trouvent dans la terre en la remuant avec leur boutoir; les glands, les faînes sont aussi très fort de leur goût. Le conducteur doit, autant que possible, les éloigner des endroits malpropres, les empêcher de se rouler dans la fange et sur les tas de fumier. Mais ce n'est que difficilement, quelquefois, qu'il parvient à se faire obéir; en effet, les cochons sont indociles dès qu'ils sont en état de se reproduire; ils deviennent querelleurs, méchans, féroces; aussi a-t-on soin, lorsqu'on conduit à la glandée une troupe de jeunes cochons, de placer à leur tête un verrat pour les défendre des attaques du loup. L'intelligence des cochons n'est pas si obtuse qu'on ne puisse la mettre aisément à profit pour les conduire avec des cornemuses.

Nous avons déjà dit que, quoique les cochons soient peu délicats sur le choix de leur nourriture, il est important de leur en donner une, non seulement saine, mais surtout abondante. Avant de mettre les cochons à l'engrais, leur nourriture doit se composer de fruits sauvages ou de ceux que le vent a jetés à terre, des débris de la cuisine, des restes de la laiterie, de graines fermentées, de racines sauvages ou potagères. C'est à tort que l'on évite, dans certaines localités, d'abandonner aux cochons les prés qui ont été pâturés par les autres bestiaux, sous prétexte qu'ils y répandent une bave venimeuse. Ce préjugé est sans fondement; bien plus, il est certain que c'est avec avantage qu'on les met dans ces prairies, car on a remarqué qu'ils égalisaient les herbes que les autres bestiaux avaient broutées irrégulièrement. Dans les lieux où la main d'œuvre est chère, on met à profit l'habitude qu'ont les cochons de chercher leur nourriture en soulevant la terre. En Amérique, on les enferme dans un champ où l'on a planté des pommes de terre, et par là on obtient un double avantage, celui de ne pas recueillir ce légume et de n'avoir pas besoin de labourer la terre pour la culture à laquelle on la destine. En Normandie, on les attache au pied des pommiers afin qu'ils retournent la terre qui entoure ces arbres. Cela leur a valu dans cette province le nom de *petits agriculteurs.*

Il résulte de nombreuses expériences qui ont été faites sur la nourriture du cochon, que celui qui a été nourri avec du gland a les chairs plus fermes, un lard d'une saveur agréable et substantielle; que la faîne leur donne un lard plus mou et huileux, et qu'à ce fruit on doit, sans aucun doute, préférer celui du hêtre. Il résulte d'expériences rapportées par l'agriculteur Young, que pour les cochons qui viennent d'être sevrés la nourriture la plus convenable consiste dans un mélange de farine de méteil avec du lait; que l'on nourrit avec avantage de carottes bouillies ceux qui sont sevrés depuis un mois; qu'à moitié de leur croissance la luzerne est la meilleure de toutes les plantes fourragères; que le trèfle ne leur convient que lorsqu'ils sont arrivés aux trois quarts de leur croissance; que le méteil, les carottes, le sarrasin, les pois, valent mieux réunis que pris séparément; que la farine doit être préférée aux grains; que les pois et l'orge valent mieux que les fèves; qu'entre toutes choses ils préfèrent le colza et les pommes de terre, et qu'il convient de leur en donner, en ayant soin toutefois d'ajouter d'autres végétaux, comme, par exemple, des pommes, parce que, autrement, ils finissent par s'en dégoûter.

La nourriture des cochons varie aussi, comme on doit bien le penser, suivant les différentes localités; ainsi sur les bords de la mer, les poissons, certains mollusques, tels que les patelles et les huîtres, composent leur nourriture. Dans quelques parties de l'Europe et aux Etats-Unis, ils font assidûment la guerre aux serpens et les dévorent après les avoir tués. Dans les grandes villes, comme Paris et Londres, ils se nourrissent de la chair des animaux abattus dans les voiries; en Bretagne, de feuilles d'orme; aux environs de Laval, de gui qu'on a fait cuire, etc.

Castration. — Lorsqu'on ne destine pas les cochons à la reproduction de l'espèce, on les castre, et ils prennent alors le nom de *cochonnets.* De même, lorsque le verrat et la truie ne sont plus propres à cette fonction, ou que l'on veut les empêcher de s'y livrer, on leur fait subir cette mutilation. Il est préférable de castrer les jeunes sujets depuis quatre jusqu'à six mois, parce qu'ils guérissent plus vite, que d'ailleurs leur chair est plus délicate et qu'ils s'engraissent mieux que les mâles et les femelles qui se sont livrés à l'acte reproducteur. L'époque de l'année à laquelle on opère la castration est indifférente; mais il faut qu'on l'effectue dans un lieu dont la température soit douce.

Engrais. — La castration dont nous venons de parler est un des plus puissans moyens que l'on met en usage pour engraisser les bestiaux, mais il n'est pas le seul; la qualité et la quantité de nourriture sont nécessairement de la plus haute importance; le repos, le choix de la saison, sont aussi des circonstances auxquelles il faut avoir égard.

C'est dans un lieu retiré, aussi éloigné que possible de celui où se trouvent les autres cochons; dans une étable où on ne laisse entrer qu'une sombre lumière, et où n'arrive aucun bruit, que l'on doit tenir sur une bonne litière les

cochons que l'on veut engraisser. Les Américains leur donnent un mélange de soufre et d'antimoine, qui les purge, les provoque au sommeil, et les dispose plus que toute autre chose à l'engrais.

Quant à la nourriture, elle se composera préférablement, pour l'engrais, de substances farineuses, qui contiennent en effet beaucoup de principes nutritifs; l'économie apprend que l'on devra faire choix des moins chers, tels que les haricots, les fèves, les pois, l'orge, etc. Les herbages et les racines bouillies, les résidus de distilleries, d'amidonneries, de fabriques de sucre de betteraves, des substances astringentes, comme les fruits amers, les glands, le tan (lorsque la nourriture se compose plus particulièrement de substances relâchantes, comme de fruits de cucurbitacées), conviennent également, et surtout lorsqu'elles ont été suffisamment mélangées; car la variété est nécessaire dans ce genre de nourriture. L'engrais doit être administré aux porcs à des heures fixes, et il est bon de commencer par les substances les moins friandes, afin de pouvoir exciter leur gourmandise. L'automne paraît être la meilleure saison pour l'engrais, parce que c'est alors qu'on a en abondance les fruits et les débris de récoltes; d'ailleurs il s'effectue à cette époque beaucoup plus promptement qu'à toute autre. Lorsque toutes les précautions ont été bien prises, il faut quelquefois fort peu de temps pour engraisser un cochon. On en cite qui l'ont été en dix jours avec des carottes. Lorsque l'instant est venu de les tuer, on doit le faire sans perdre un seul moment; car la maladie mortelle connue sous le nom de *gras fondu* pourrait être amenée par une pléthore générale.

Produits. — Quand le cochon a été bien nourri, il fournit les produits les plus estimés de la charcuterie; et s'il est pour l'ouvrier une nourriture substantielle et d'un prix peu élevé, il sert aussi à composer des mets que ne dédaigne pas la sensualité la plus délicate. On sait cependant que, malgré les avantages que présente l'emploi de cette viande, il est certains peuples auxquels la loi religieuse défend d'en faire usage; tels sont les Juifs, tels sont aussi les Mahométans. Les Chinois, au contraire, en font pour ainsi dire leur nourriture ordinaire. Le cochon est un de ces animaux dont presque toutes les parties ont un emploi dans l'industrie. La graisse des intestins et de l'épiploon sert à composer le saindoux et le vieux-oing; avec les soies on fait des vergettes et des pinceaux; en Angleterre et aux Etats-Unis la peau sert à faire des semelles de souliers; on l'emploie communément pour en faire des cribles, et enfin pour recouvrir les siéges des selles. Ce dernier emploi est le plus important de tous. Une peau de cochon sortant des belles fabriques de Pont-Audemer, et destinée à cet usage, se vend jusqu'à 20, 30 et même 40 fr. Dans le Limousin, on dépouille aussi les cochons pour la tannerie; mais leurs peaux étant d'une moins bonne qualité que celles de Normandie, on ne s'en sert que pour recouvrir les malles. Enfin, il n'est pas jusqu'au fumier même du cochon qui ne soit utile à quelque chose; mais comme il est plus froid que celui des autres bestiaux, il ne peut être employé que pour les terres trop chaudes et trop sèches.

Nous terminerons par l'énumération des différentes races de cochons.

Le *Porc du Jutland* a le corps allongé, les oreilles pendantes, les jambes longues, le dos courbé; sa taille est assez considérable. A deux ans, il fournit jusqu'à 200 et même 300 livres de lard; aussi est-ce un objet important de commerce.

Le *Porc de la Nouvelle-Zélande*, plus petit que le précédent, ne fournit que 160 à 200 livres de lard environ. Ses oreilles sont un peu relevées et ses soies plus abondantes, particulièrement dans la région du dos.

Le *Porc de Turquie*, que l'on trouve non seulement dans la Turquie d'Europe, mais en Hongrie, en Autriche, et aux environs de Rome, s'engraisse, à ce que l'on dit, avec plus de facilité que le nôtre. Il fournit jusqu'à 400 livres de lard. Sa tête est courte et étroite, ses oreilles droites et pointues; il a les jambes minces, courtes, ainsi que le corps, qui est couvert de soies d'un gris de fer.

Le *Porc de Pologne et de Russie*, d'une taille très petite et d'une couleur roussâtre ou jaunâtre.

Le *Porc de Siam* est une race très féconde, recherchée pour la délicatesse et le bon goût de sa chair; mais sa taille est petite : il a le corps allongé, les jambes courtes, les oreilles petites et droites, les soies rares.

Le *Porc de Guinée* est petit, a les oreilles longues et pointues, la queue pendante jusqu'à terre, la tête assez mince, des soies de couleur rousse. On prétend que ce n'est qu'une variété de notre cochon, et qu'on le transporte quelquefois au Brésil.

On a trouvé à l'état fossile une mâchoire que l'on a rapportée au cochon domestique.

CODE. — *Définition.* Un code est la loi générale d'un peuple, officiellement rédigée. Dans l'usage, on appelle même de ce nom les parties diverses de la loi générale : *le Code de commerce*, etc. Les auteurs qui intitulent *Codes* des collections et compilations de lois abusent de l'élasticité de la langue, et usurpent une dénomination qui ne convient qu'à l'œuvre d'un législateur.

Nous avertissons nos lecteurs que pour couper à l'endroit des longueurs inutiles, nous allons nous passer de transitions, et classer dans des sections et sous des titres différens les idées principales qui composent cet article.

PREMIÈRE PARTIE.

1° *Des peuples qui n'ont point de codes.*

Pénétrez par la pensée au milieu d'une de ces peuplades dont la vie commune se passe dans les limites bornées d'une civilisation toute rudimentaire; supposez une association de pasteurs, poussant çà et là leurs cabanes et leurs troupeaux sur de gras pâturages, riches d'une végétation naturelle; supposez des chasseurs allant le long des forêts et des grands fleuves; des guerriers, non encore assis par la conquête, rôdant autour des états affaiblis comme des loups autour des bergeries mal gardées; des agriculteurs mêmes que le sol retient et fixe invariablement par le travail et la fécondité, etc., etc. Les historiens ont raconté quelques traits de ces anciennes pépinières d'hommes; des poëtes se sont complu au spectacle de la simplicité et de la modération de leurs goûts : rebutés par les luttes, les douleurs et les corruptions de civilisations plus complètes, plus embarrassées, et vieillies quelquefois, les uns et les autres se sont fait d'étranges illusions à propos de la candeur, de la sagesse, de la chasteté et de l'équité de ces peuples sauvages : il est des bucoliques en prose comme en vers. Erreur philosophique à part, ces peintures ont un fond de réalité. Au lieu de lois, moins que des coutumes, mais des mœurs et des instincts sociaux; le *tien* et le *mien* existent, mais bien des choses restent encore indivises, et s'exploitent par un usufruit commun. Les femmes sont soumises aux hommes; mais n'ayant point de place dans les rudes travaux des hommes, leur vie n'est point celle du *zoon politicon* dont parle Aristote : elles conçoivent, accouchent, allaitent leurs enfans, filent, et préparent le repas et le lit du mari :

> Silvestrem montana torum cum sterneret uxor
> Frondibus et culmo, vicinarumque ferarum
> Pellibus*. . . . . JUVÉNAL.

Les enfans obéissent aux pères; mais ils jouissent d'une liberté sauvage, et de toute l'importance d'une jeunesse

* La condition des femmes chez les Germains présente un spec-

agile et vigoureuse. Un sentiment mal expliqué élève dans tous les cœurs et les esprits l'idée et le culte d'une justice supérieure, et quand un homme souffre injustement, il regarde le ciel, et dit aux hommes qui l'entourent : « O vous tous qui êtes bons, aidez-moi à punir le méchant ; ô vous tous qui pouvez craindre de tomber dans mon malheur, prenez ma cause qui sera demain la vôtre, et vengez-moi ! » Mais en même temps, l'injure allume dans le cœur de l'homme sauvage une colère, une rude haine ; et là, dans une société informe où l'individu jouit de toute sa puissance, où toute puissance est surtout physique, la haine éclate en une vengeance qui n'a de bornes que celles du triomphe ; si une espèce de pouvoir social intervient entre l'injuriant et l'injurié, ce n'est point pour satisfaire les exigences du droit lésé, c'est plutôt pour modérer la vengeance : voyez les compositions des lois barbares ; que signifient ces règles minutieuses sur les duels judiciaires, si ce n'est l'intention d'humaniser le combat de la vengeance individuelle. « Chez ces nations violentes, dit Montesquieu, rendre la justice n'étoit autre chose qu'accorder à celui qui avoit fait une offense sa protection contre la vengeance de celui qui l'avoit reçue, et obliger ce dernier à recevoir la satisfaction qui lui étoit due ; de sorte que, chez les Germains, à la différence de tous les autres peuples, la justice se rendoit pour protéger le criminel contre celui qu'il avoit offensé. » (*Espr. des Lois*, liv. XXX, ch. 20.) Chez les Frisons, qui conservèrent le plus long-temps la barbarie de l'état primitif, en 1569, les magistrats ne pouvaient poursuivre un meurtrier qu'autant que les parens du mort le voulaient, et encore jugez de la justice publique par le style et la forme de la requête ! Le cadavre était présenté au magistrat par les parens : *voilà un mort qui saigne pour la vengeance !* Il était enterré en leur présence, et l'un d'eux, frappant le tombeau de son épée, s'écriait trois fois : *Vengeance! vengeance! vengeance!* (*Lois des Frisons*, loi II, § 2.)

Si, d'un autre côté, nous considérons la conduite générale de pareilles peuplades, rien n'est établi, n'est prévu ; moins encore de lois politiques que de lois civiles : on ne saurait dire si le chef est élu ou héréditaire. Chez les Germains, hommes de guerre et de pillage, où un chef était nécessaire pour la conduite des armées, on le choisissait à chaque expédition dans une famille royale ou noble ; et encore quelle autorité lui abandonnait-on ? « De minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes... » (Tacite.) Et dans ces assemblées du peuple armé : « Rex, vel princeps, prout ætas cuique, prout nobilitas, prout decus bellorum, prout facundia est, audiuntur, auctoritate suadendi magis quàm jubendi potestate. » (Tacite, *De mor. Germ.*) C'est la pratique constante du mot d'Alexandre, *au plus digne*. S'il en est ainsi pour des peuples guerriers qui sentaient dans leurs expéditions la nécessité d'une volonté unique et supérieure, que faut il penser des peuples auxquels des travaux paisibles ne font jamais apercevoir le besoin d'une direction uniforme et générale ?

Ces peuples barbares ne vivent pas pour l'humanité ; ils attendent dans l'ombre et le silence qu'une voix d'en haut leur dise : *Levez-vous et marchez !* et alors, ils viennent parmi les nations vieillies, quelquefois pour les détruire, quelquefois pour mêler un sang pur à leur sang corrompu ; quelquefois les peuples forts les surprennent dans leur faiblesse sociale, et Dieu leur demandera compte de ce qu'ils en font !

La notion de la *loi*, de ce pouvoir qui, une fois échappé au consentement de tous, s'élève et règne sur tous, aujourd'hui précepte, demain ordre inexorable, plus fort que ses auteurs, despote qui commande et n'asservit pas ; la notion de la *loi* est trop grande pour pénétrer dans ces esprits épais, trop pure pour émouvoir ces cœurs charnels : la loi, c'est un homme plus fort et plus beau que les autres, qui peut parler quand les autres se taisent, frapper quand les autres hésitent ; pour de tels peuples, il n'est pas de milieu entre la liberté sauvage le long des forêts, et l'esclavage sous le bâton et le caprice d'un maître. — Nous ne trouvons ni lois, ni codes dans un état social moins qu'élémentaire *.

tacle qui semble ne pas s'accorder avec ce que nous affirmons ici en général. Nous regrettons de ne pouvoir expliquer la raison de cette différence ; qu'il nous suffise de dire que nous prévoyions l'objection.

2° *Des peuples qui ont des codes. — Circonstances historiques de leur rédaction.*

Il nous faut considérer ces peuples, dont la vie sociale complète et régulière, bien qu'imparfaite, a pris une place dans l'histoire de l'humanité civilisée.

1° Quand dans un état, les lois de plusieurs siècles, de plusieurs générations, les lois de provinces diverses incorporées dans le même royaume, se sont superposées, mêlées et confondues en un chaos tel que les juges, tiraillés par cent textes divers, par mille arrêts contraires, sans règles certaines, s'abandonnent à *la voix de l'équité et de la justice écrite dans leurs cœurs* ; les avocats, les procureurs, les notaires, les huissiers, gagnent beaucoup d'argent. Frappé par les applications d'une loi qu'il ne peut connaître, tremblant sous les prescriptions mystérieuses d'une règle qu'il ne sait comment violer ou respecter, rudement rançonné à l'occasion de ses apparitions, le peuple souffre et crie. Si le pouvoir social est soigneux du bien-être public, dans le cas où les hommes de lois ne sont pas assez puissans pour enchaîner ses efforts, égarer ses bonnes intentions, le pouvoir social ordonne et fait exécuter un choix parmi les lois diverses : une commission codifie. C'est ce qu'on a fait en Danemark, en Suède, à Naples, en Sardaigne, en Prusse, etc., etc.

Un code, n'est-ce que cela ? C'est quelque chose de plus significatif. L'obscurité, l'incertitude, la multiplicité des lois diverses, tous ces embarras sont tout au plus la cause occasionnelle de la rédaction d'un code.

2° Tant qu'un peuple se développe paisiblement dans le sens et les limites d'une civilisation donnée, chaque homme porte dans son cœur et son esprit la loi commune : c'est la coutume, l'usage, la tradition ; chacun connaît sa place, son devoir et son droit : les tables de la loi sont vivantes ; une logique naturelle engendre pour tous des conséquences faciles, claires et certaines. L'infraction frappe et blesse toutes les consciences, et le coupable baisse la tête sous la punition, triste, et sans murmurer. Mais il vient un moment dans toute civilisation où une douleur, une souffrance, un malaise, un besoin commun mal satisfait, réveille dans les cœurs un souhait, un désir ; les esprits devinent un droit ; alors le droit devient une idée, le désir une volonté. C'est l'histoire de toutes les révolutions. Il y a lutte entre le droit qui règne et le droit méconnu, entre les idées communes qui deviennent anciennes, et les idées nouvelles ; entre les mœurs et les idées. Dans ce moment, la table vivante s'efface en des caractères incertains ; chacun méconnaît la loi ancienne, parce qu'on en perd la conscience ; la loi nouvelle, parce qu'elle ne s'est pas formulée. Alors, si le droit nouveau est juste devant Dieu ; si le peuple n'est pas usé et impropre à faire une civilisation nouvelle, Dieu fait triompher le droit nouveau ; le peuple se transforme et change en quelque sorte de caractère et de visage. Les

* Qu'est-ce que la rédaction des lois barbares, etc.? nous dira-t-on. Ce n'est pas une codification, mais une simple constatation des usages communs à telle peuplade. Les Barbares n'avaient nulle habitude d'un pouvoir suprême : c'étaient des associés, et point des citoyens ou des sujets. Le droit romain les frappe et ne les pénètre pas ; il bigarre leurs usages et ne les modifie pas. « Les lois des Lombards, dit Montesquieu, reçurent plutôt des additions que des changemens. »

partis en guerre posent les armes et gravent sur l'airain le pacte d'union et de paix qui est toujours une composition, une transaction. Les uns se démettent et accordent, les autres prennent et s'investissent; les uns font des réserves, les autres affirment des conquêtes, les uns achètent le repos, les autres le vendent.

C'est l'histoire de la loi des douze Tables : un examen attentif découvre aisément la part du vainqueur, ici; là, la part du vaincu.

Cette transaction, par une loi écrite, s'appelle un code. — Il fallait l'écrire profondément sur l'airain, sinon la guerre eût été incessante jusqu'à la mort.

Un code, est-ce cela ? oui sans doute; mais ce n'est pas tout encore.

3° Quand, au sortir de l'Egypte, les Juifs fuyaient dans le désert, c'étaient des esclaves abrutis par le bâton du maître, de vils bâtisseurs de pyramides, des traîneurs de pierres et de lourds fardeaux, qui regrettaient l'insouciance et la tranquillité de l'esclavage, et, gorgés de manne, soupiraient après les oignons d'Egypte. Moïse voulut faire un peuple de ces hommes dégénérés par la souffrance : il descendit du Sinaï avec les commandemens de Dieu, et leur imposa le Deutéronome.

La loi nouvelle transforma les Juifs en ce peuple sublime qui porta si long-temps le poids d'une mission divine. — La loi nouvelle était une *initiation* à une civilisation nouvelle.

Moïse, Lycurgue et tous les législateurs de l'antiquité fabuleuse ont fait des codes qui *initiatent* les peuples à une vie sociale nouvelle.

Conclusion. — Il n'y a que les peuples civilisés qui codifient; ils codifient dans trois circonstances remarquables : 1° quand ils s'initient à une civilisation nouvelle (*initiation*); 2° quand ils terminent une phase révolutionnaire (*transaction*); 3° quand ils simplifient une loi existante (*rédaction*). Notre conclusion n'est pas complète : ces distinctions tranchées n'ont qu'une réalité scientifique. Nous allons montrer que ces trois circonstances générales coexistent toujours, et qu'elles proposent toujours à toute codification un triple but. Seulement, comme elles co-existent à des degrés différens, celle d'entre ces circonstances qui prédomine donne à la codification d'un peuple, à une certaine époque, un caractère historique spécial *.

Un peuple est nouveau dans le monde, il lui faut une loi; si Dieu ne l'a pas suscité pour le faire immédiatement disparaître, cette loi nouvelle sera telle qu'il vivra pour une civilisation propre et féconde (*initiation*). En même temps, la loi nouvelle ne pourra exister qu'à la condition de se prêter, jusqu'à un certain point, aux individus qui doivent la pratiquer : elle doit se conformer, sinon à toutes leurs mœurs, du moins à certaines habitudes intimes, profondes, instinctives, à quelques unes de leurs idées, à quelques uns de leurs usages. — N'y a-t-il pas là quelque chose qui *rédige* des antécédens et fait *transiger* avec eux la loi *initiatrice*.

N'avoir point de lois et n'avoir qu'une loi obscure et incertaine, c'est analogue, puisque la loi n'existe, comme réalité pratique, qu'autant qu'on peut la reconnaître, y conformer ses actions, la craindre et l'invoquer. Le peuple qui se débat contre un chaos de lois anciennes en *rédigeant* sa loi, devra écrire une loi nouvelle propre à son présent et à *son avenir*; seulement, il *transigera* plus sensiblement avec le passé, les habitudes acquises.

* M. Lerminier, dans sa Philosophie du droit, remarque avec raison que les législations au-delà de la croix avaient surtout ce caractère que nous appelons *initiation*. « Depuis le christianisme, dit-il, l'initiation est descendue dans le peuple; c'est lui qui révèle les tendances nouvelles. » Nous citons de mémoire, et sans doute inexactement quant aux mots. Nous croyons que le génie doit et peut toujours faire un peu plus que *traduire* et *formuler*.

Le peuple qui, après une révolution, rédigera le pacte de paix et d'union, écrira aussi une loi nouvelle propre à son avenir, transigeant avec le passé et le présent.

Imaginez une servile et niaise compilation des lois antérieures : les commissions les plus infatigables ne suffiront pas à la peine : supposez la compilation accomplie, à quoi servira-t-elle ? Il faudra bientôt recommencer le code loi par loi, article par article.

Imaginez une loi faite entre deux partis combattans et ne stipulant pour les vainqueurs que des droits temporaires ou personnels. Au lieu d'une transaction vous avez une trêve. La guerre recommencera avec ceux qu'on a oubliés, avec les enfans; il faudra que la lutte se termine enfin d'une manière civilisatrice, sinon que le peuple mauvais meure, et cesse de troubler le ciel par les cris de ses vœux sordides !

Imaginez une loi qui ne tient nul compte du passé; donnez la sanction légale aux institutions de Saint-Just, à la république de Platon... La loi utopique ne saura pas où prendre terre dans le peuple; le ridicule en fera justice avant la révolte.

Donc, toujours et partout, un code, sous peine de ne pas être, devra non seulement se prêter aux progrès de l'avenir, mais encore les provoquer, les appeler, les engendrer (*initiation*); il devra comprendre l'histoire d'un peuple, s'adapter à son passé, retenir des lois ou des coutumes anciennes tout ce qui en est bon et nécessaire encore (*rédaction*); il devra s'arranger en sorte de concilier le passé avec l'avenir, d'harmoniser la loi générale, de ne pas compromettre l'avenir sans violenter les habitudes du passé (*transaction*). Un code est un milieu entre ce qui est possible et ce qui est bon : entre la théorie et la pratique : il accepte le passé, mais le modifie dans le sens de l'avenir; il prend ses racines profondes dans l'histoire, le cœur des habitudes et des idées communes : mais sur ces racines il greffe les fleurs et les fruits de l'avenir. Par un code, on fait une halte dans la marche de l'humanité, une halte pour prendre haleine; on discute, on épure les résultats du passé, et on se prépare aux travaux et aux moralités de l'avenir. Qu'on nous permette une comparaison usée : un code, c'est Janus; une de ses faces regarde le passé, grave et sévère, et l'autre l'avenir, souriante et inspirée.

Il est des peuples qui n'ont pas de civilisation propre, de nationalité; ils gravitent autour d'un peuple voisin, des planètes opaques. Il en est d'autres qui sont une réunion de peuples divers, parlant des langues diverses, se racontant une histoire diverse, enclavés par la conquête ou par ces infâmes trafics que les rois font des peuples à propos de mariage, de succession, de ventes parfois !!... soumis à une cruelle et inutile homogénéisation. Les uns et les autres ne sont guère susceptibles que d'améliorations administratives. Pour ceux-là, les codes ont une initiation qui se borne à simplifier les formalités, à diminuer les crimes, à humaniser les peines, etc., etc...

Digression. — Les dangereuses erreurs dans lesquelles tombent les partisans exclusifs de l'*Ecole historique allemande* nous obligent à nous arrêter un moment sur cette partie importante de la codification, l'*initiation*.

Chaque moment donné de la vie d'un peuple, dit l'Ecole historique, est le *produit libre et nécessaire des qualités de ce peuple* et de son passé; *libre*, parce que ce produit est tel sans intervention aucune d'une volonté supérieure qui commande en maître; *nécessaire*, parce que ce produit est tel qu'il ne peut pas ne pas être; l'effet jaillit fatalement de la cause, et la mort seule du peuple peut interrompre ce développement. Préjuger ce développement par la codification, c'est toujours une violence injuste, quelquefois un meurtre, un attentat de lèse-humanité. — Nous tâchons de résumer clairement ce que nous avons lu dans

une dissertation allemande. On le voit, c'est l'initiation des codes qui blesse ces partisans de la coutume.

Nous serions curieux de savoir comment ces savans excusent Moïse et Lycurgue, ces deux auteurs d'un peuple; ce qu'ils objectent à cette vérité que l'antiquité chantait sous les noms fabuleux de Minos, d'Orphée, de Linus, de Numa, poésie primitive de l'humanité. Ils pleurent sans doute sur ces peuples que la conquête mêle et confond; et quant à ce formidable travail d'assimilation que l'Empire romain imposait aux nations vaincues, trois fois bénis les Barbares pour l'avoir interrompu; malheureusement l'interruption a été trop tardive; le mal était fait; l'impérissable droit romain avait pris racines en Europe. Qui peut imaginer les magnifiques poésies de cent peuples divers s'épanouissant çà et là au gré de leur nature? Voyez plutôt les terres vierges de la domination des préfets de Rome, la Germanie, par exemple, la Russie, et tout le nord de l'Europe!

Impuissante boutade d'une vaine réaction contre la philosophie!

Il n'est point vrai qu'un peuple ait en lui-même toute la raison de son développement ultérieur.

Les peuples pensent, et les idées nouvelles, si elles sont bonnes, ont bien le droit de se réaliser et de tout modifier par leur réalisation.

Les peuples souffrent, et quand ils aperçoivent et la plaie et le remède, ils ont bien le droit de prendre le remède et de se l'appliquer.

Les peuples commercent entre eux, se visitent et s'unissent; ils ont bien le droit d'effacer les aspérités de nationalités inabordables.

Les peuples subissent des révolutions dynastiques qui les placent sous une même domination; si l'incorporation n'est pas trop odieuse, ils ont bien le droit de combiner et leurs mœurs et leurs idées, pour se faire une vie commune supportable.

Les peuples se dépravent; ceux qui ont des entrailles pour leurs misères ont bien le droit de leur venir en aide et de les moraliser.

Les hommes, en vertu de leur raison, conçoivent sur le bien des idées qu'ils pratiquent en vertu de leur liberté. Il est pénible parfois de dépouiller le vieil homme; mais c'est là le triomphe de la moralité et tout ce que nous avons pour être grands. Qu'est-ce qu'un peuple? Réunis en société, les hommes sont-ils bons devant Dieu et devant l'humanité, à une autre condition que celle de faire la vérité? Cela coûte, dit-on. — Vous mériterez; offrez à Dieu et à l'humanité vos souffrances et vos sacrifices, et le don vaudra bien le spectacle d'un bonheur tranquille et gras.

La vérité rencontre bien assez de difficultés dans sa découverte et dans sa réalisation, sans que l'on aille encore ériger en *théorie de droit et de fait* l'impénétrabilité des civilisations particulières. La vie d'un peuple, son développement instinctif, chacun de ses momens, effets et causes de sa manière d'être, ce ne sont là pour nous que des métaphores et abstractions. — Un peuple a des esclaves; les mœurs n'y trouvent rien à redire; affranchissez pourtant les esclaves et tâchez de museler ces bêtes féroces de mœurs. Un peuple a un détestable système de succession qui concentre les biens dans quelques familles, qui gêne la circulation des richesses, qui engraisse les notaires et les procéduriers; changez le système successoral, la plus grande partie du peuple vous bénira, et laissez crier les mœurs de l'autre. Le commerce n'est pas libre; les douanes le rançonnent, puis les péages, et puis les franchises des villes, puis les corporations, etc., etc.; levez ces entraves, proscrivez ces monopoles, dérangez ces vols impudens, et le commerce affluera du dehors et redoublera d'efforts au dedans; les mœurs de quelques uns seront révoltées, mais votre peuple sera enchanté de l'interruption; faites ces améliorations avec la prudence que demande le succès; tâchez d'être doux pour la génération vivante; des dispositions transitoires qui avertissent et préparent; mais soyez ferme, inexorable, irrésistible. Votre peuple ne s'apercevra de la violation des précédens que pour vous en remercier; les mœurs de ceux qui sont honnêtes, même sacrifiées, n'oseront murmurer; et quant aux mœurs des impudens... soyons assez chrétiens pour ne pas nous réjouir de leurs douleurs. — Quand on dégage la question du vague des abstractions, elle n'est pas bien difficile; mais l'obscurité plaît à certaines théories: *nox amica*.....

Nous retrouverons l'Ecole historique dans cet article et ailleurs.

5° *Des conditions permanentes et intrinsèques de toute codification.*

Nous avons dit les causes historiques de la codification, ce qu'elle est dans ses rapports avec les civilisations des peuples: il nous faut déterminer les conditions intrinsèques qu'emporte toujours la confection d'un code.

1° *Un code est une loi*, une loi garantie par une sanction, pourvue d'une administration judiciaire, maintenue par une force publique; la loi, la société puissante sur les individus. Le code se sépare de la morale, de la religion dont l'empire éclaire et dirige, sans les contraindre, les Raisons qui ne doivent compte qu'à Dieu de l'usage de leur liberté. Dans les codes qui présentent spécialement le caractère de l'initiation, les législateurs empiètent sur le domaine de la religion, et imposent, avec une coërcition temporelle, l'accomplissement de vertus dont la consolidation parmi le peuple leur paraît d'une nécessité inexorablement immédiate. C'est la société, faible et menacée du retour des anciennes habitudes, qui maintient les conversions et assure la réformation générale. — On pourrait s'étendre sur ce sujet; mais nous devons être succinct.

2° Un code est une loi *générale*, comprenant tous les droits et les devoirs qui peuvent naître des relations diverses. — Tous les codes ne présentent pas cette généralité. Mais, parmi les lois, il faut distinguer celles qui consacrent l'exercice des facultés naturelles des hommes, et celles qui concernent et règlent l'administration même de la société. On ne peut se passer de définir, poser et certifier les premières; quant aux secondes, tantôt elles sont absorbées par l'arbitraire du pouvoir qui domine et mène la société; tantôt elles sont encore incertaines, le plus souvent soumises à de fréquentes mutations, menant une vie précaire entre la révolte d'en bas et l'usurpation d'en haut; on les regarde comme des objets en contestation permanente, et on les omet dans les codes. — Les lois des circonstances, celles qu'une occasion provoque et qu'une occasion emporte, n'entrent jamais dans la composition d'un code.

3° Un code est une loi *harmonique*. — Sans l'harmonie, la généralité est illusoire. Les praticiens et le Pouvoir, dans les antinomies, se décident souvent pour l'interprétation ancienne ou rétrograde: l'antinomie d'ailleurs produit dans les lois l'incertitude, le doute, et leur fait manquer leurs meilleurs effets. L'harmonie est interrompue par des dispositions contradictoires, mais surtout par l'omission des lois non codifiées. C'est ainsi que l'harmonie et la généralité de la loi se trouvent tour-à-tour conditions l'une de l'autre.

4° *Un code est l'œuvre d'un pouvoir social fort.* — Pour qu'un code existe, il faut un pouvoir suprême, qui comprenne généralement, et qui dispose fortement: après avoir rédigé la loi bonne, il faut pouvoir dire aux récalcitrans: Obéissez... Si l'on doit rencontrer des résistances, elles seront vives et énergiques aux premiers jours de l'application: c'est alors surtout qu'il est besoin d'une main large, inévitable, puissante. Dans les sociétés naissantes, le pouvoir est rarement constitué d'une manière certaine,

Là où l'ordre social est précaire, un code se composerait difficilement et ne saurait s'établir.

5° *Un code exige l'unité nationale.* — Des peuples divers, liés entre eux par une confédération, bien plus, régis par une même administration, mais distincts par la langue, la religion, les mœurs, ne sauraient avoir un code unique. La tentative en serait vaine, et se briserait contre d'innombrables résistances. Un code unique peut hâter l'assimilation; mais, sans le concours d'autres efforts, d'autres causes, il torturerait inutilement le génie des populations diverses. Un code suit, achève, complète une assimilation nationale, mais ne saurait la commencer. — Dans ces circonstances, on est contraint de se borner à des réformes partielles.

6° *Un code exige un moment de repos.* — Qu'il se combine dans une méditation solitaire, qu'il résulte d'une discussion publique, on ne peut le composer que dans ces momens où les idées semblent se complaire dans un certain repos. Il faut qu'il se fasse dans les consciences un certain accord, qui permette au législateur de distinguer et l'idée et l'intérêt qui règnent incontestablement, ceux dont l'empire commence, et qu'il faut aider, ceux dont l'empire finit et qu'il faut enterrer sans résurrection possible. L'initiative la plus hardie doit prendre des racines dans des idées ou des dispositions communes : il faut que le peuple dise en voyant les tables de la loi : *Cela est bien.* S'il s'agit d'une transaction, il faut que le procès soit jugé entre les combattans, pour qu'elle se pose complète et définitive. L'intelligence et la force du pouvoir doivent comprendre et faire d'ailleurs, du plus au moins, ce qui est possible et raisonnable.

Ce que nous venons de dire doit avoir éclairci notre définition : ***Un code est la rédaction officielle de la loi générale d'un peuple.***

Procédé de la codification.

Quelles sont les conditions d'une bonne loi, 1° en elle-même, au point de vue de la justice? 2° relativement aux temps et aux pays divers, au point de vue de la pratique? Quels sont les droits des hommes qui échappent au domaine du législateur? ceux dont il ne peut que régler l'usage? ceux qui, jusqu'à un certain point, dérivent de la volonté du pouvoir? Nous ne pouvons qu'indiquer ici ces questions qui trouveront leur place ailleurs. Ces conditions essentielles accomplies, la loi codifiée doit être telle, par sa contexture et sa forme, qu'elle puisse être facilement connue de tous, et qu'elle pénètre en peu de temps les intelligences communes et ordinaires; qu'elle soit succincte; ne renfermant que la règle générale et génératrice; qu'elle soit claire et vive, sans figures et sans métaphores, sans locutions techniques de droit. Quant aux moyens de publicité, il faut les graduer selon le nombre, la qualité et l'instruction des personnes obligées, l'importance de la loi, la gravité de la sanction. — Ce sont là toutes les règles de la codification. Mais nous ne pouvons que les indiquer, sans en montrer les développemens. Ceux qui seront curieux de les connaître peuvent recourir aux Traités de Bentham.

Objections contre la codification.

Au commencement de ce siècle, la question de la codification s'est vivement débattue à propos des codes nouveaux de la France, et des imitations qu'ils ont produites chez d'autres peuples. Bentham fit une rude guerre aux antagonistes de la codification, et finit par conclure qu'il n'y avait contre elle que des dupes ou des fripons. Il y eut en Allemagne une discussion plus paisible.

1° Le code dérange et détruit la coutume, interrompt le développement naturel d'un peuple; la codification est rarement et difficilement opportune; tantôt la science du droit n'est pas complète, tantôt la langue est inhabile, par rudesse ou par corruption. Un code est un obstacle aux progrès lents et gradués; la modification successive mord inutilement la loi écrite, qui résiste et ne cède qu'à une douloureuse révolution; le code est un moyen puissant de despotisme; sa composition est si difficile qu'elle est toujours imparfaite : exemples tirés de la codification française; de grands peuples ont vécu et vivent avec une législation successivement engendrée par les temps et les besoins : exemple tiré de la législation romaine, dont la codification de Justinien arrête et termine la glorieuse carrière. Il n'est point vrai qu'il n'y ait d'autre droit que la loi écrite; le droit préexiste et se traduit instinctivement par la vie du peuple et se révèle par les travaux de la science.

Ces objections nous viennent d'Allemagne et de l'École historique : elles sont à la fois un retentissement de la réaction germanique contre l'importation violente des lois et des idées françaises, un dernier cri de la vieille indépendance barbare contre toute idée d'un pouvoir suprême organisateur, et, avouons-le, une faiblesse de savans amoureusement spéciaux, dont la spécialité borne quelque peu la vue. Les Allemands sont fiers de sentir circuler dans les veines de leurs populations le sang de leurs pères, *les conquérans de Rome* : M. Niebhur parlait avec orgueil de paysans de ses terres, vivant à la façon des Gaulois de César, des Germains de Tacite, des Francs de Clovis, fièrement et librement. La féodalité en Allemagne n'est pas, comme en France, chargée des malédictions de huit siècles : en Allemagne, la féodalité aurait vécu paternellement, point aigrie en ennemie par les attaques des ecclésiatiques et des hommes du tiers-état; on n'éprouve pas un violent besoin d'innover, et puis serait-il possible de trouver une loi uniforme pour cette incertaine et hypothétique nationalité allemande, si variée, si subdivisée? A quel pouvoir confier ce devoir immense? Quels hommes pourraient servir à l'exécution de cette œuvre suprême?

L'Angleterre aussi débat incessamment la question de codifier le chaos des statuts et de la loi commune; là, les besoins d'une administration judiciaire moins immense et moins arbitraire crient haut et parlent vivement à tous les cœurs; mais on oppose la beauté de la loi commune, son développement paisible et intelligent, les dangers d'une perturbation dans tous les intérêts acquis en vertu des coutumes et de leur incertitude, et surtout les incalculables difficultés d'une suffisante rédaction; quelques uns parlent des dangers attachés à toute innovation. Personne ne songe à nier les bienfaits d'une loi simple, claire, évidente pour tous; mais le temps se passe à dire : La question est grave, très grave; et en attendant, les avocats et les procureurs mangent et boivent *. Quoi qu'il en coûte à la génération anglaise actuelle, il est à désirer que la codification ne s'opère qu'au moment où les idées radicales seront en pleine puissance de réformer et de s'imposer. Au reste, l'Angleterre codifie partiellement : dans l'année 1825, M. Robert Peel proposa et fit adopter la consolidation de bills relatifs à des matières spéciales; *le jury, le vol*, etc.

Réponse. — Nous sommes loin de contester les difficultés d'une bonne codification, les malheurs inhérens à ses erreurs; mais enfin, la codification est possible, et toute objection à cet égard ne peut aboutir qu'à une discussion sur les moyens à employer. — Qu'il soit opportun ou non de codifier les lois d'un peuple, ce n'est encore qu'une grave question de temps et de fait qu'on peut décider différemment dans les pays divers. Nous omettons les dangers de

* Ce n'est pas, malheureusement, une métaphore ironique; on connait le toast des jeunes avocats anglais : *The glorious uncertainty of the law.* A jeun ils prétendent que c'est pour rire. Sancho Pança dirait : *In vino veritas.* — Quand Cromwell voulait réformer, il s'écriait avec rage, en parlant des légistes : Ces enfans de Zerbiah sont plus forts que moi!

toute innovation, et quant aux intérêts acquis dans les embarras d'une informe législation, nous distinguerons les intérêts des propriétaires, des créanciers, des héritiers, et les intérêts des hommes de procédure qui font trafic et ripaille du besoin sacré de la justice. On peut adopter pour les premiers des dispositions transitoires, et se défendre de toute rétroactivité : nous n'avons pas besoin de dire ce qu'il faut faire des intérêts des seconds. Pour nous, la seule objection réelle est celle tirée de l'excellence de la coutume, et des avantages de ce droit qui se développe et s'applique paisiblement, selon les besoins des temps, à l'aide de la jurisprudence des tribunaux, de l'interprétation de la science, des instincts nationaux d'un peuple, etc... Echappons à la contagion de ces paroles vagues, et parlons clairement.

S'il est vrai qu'il importe à la société de proposer à ceux qu'elle régit une loi constamment connue, s'il est vrai qu'il y va de la sûreté de tous, de la moralité commune, du bien-être et de la liberté de chacun; s'il est vrai qu'une obligation ne soit utile qu'autant qu'on l'accomplit, que la sanction légale ne soit point tyrannique qu'autant qu'on peut la prévoir, que la punition ne soit juste qu'autant qu'une volonté libre a eu conscience de la violation, a été complice de l'acte matériel de la violation, que penser de la loi coutumière, incertaine par indécision, incertaine par diversité et opposition, incertaine par les variétés des interprétations? Saint Agobard se plaignait à Louis-le-Débonnaire de ce que cinq personnes, réunies au hasard dans une conversation, avaient chacune une loi personnelle, propre et distincte. C'était au dixième siècle; la coutume naissait en France. Aux quatorzième et quinzième siècles, l'*enqueste par turbes*, seul moyen de constater les usages d'un pays, devenait intolérable par ses délais, par ses dépenses, par l'infidélité de son attestation. *Qui mieux abreuve, mieux preuve* (*Instit.* de Loisel) : c'était l'ironique proverbe de l'indignation populaire. Depuis la fixation par écrit des coutumes jusqu'à la révolution, qui les emporta, ce fut en France, dans la pratique, une impatience et une plainte générale et continuelle, dans la science une conspiration commune pour préparer et hâter ce que le pouvoir ne pouvait encore exécuter. « Porro nihil laudabilius, nihil in » totâ republicâ utilius et optabilius quàm omnium diffu» sissimarum et ineptissimè sæpè variantium hujus regni » consuetudinum in brevem unam, clarissimam et æquis» simam consonantiam reductio. » (Dumoulin, *De concordiâ et unione consuet. Franciæ.*). En France, les théories n'ont pas cette extase qui fait oublier leur pratique. Tant de plaintes, tant d'efforts prouvent évidemment la mauvaise administration judiciaire qu'un droit coutumier, même fixé par écrit, entraîne dans les états. Que dirions-nous si nous examinions la loi anglaise, cette loi coutumière par excellence? Qu'il nous suffise de rapporter la fiction à l'aide de laquelle, de l'aveu de Fortescue, de Blackstone, de lord Mansfield, de tous les légistes anglais, la loi commune, *commun law*, existe et s'applique : un arrêt ayant été rendu, la *loi est censée préexister*. L'arrêt dégage la loi de son mystère; elle est, parce qu'on l'applique. Les juges anglais sont, à l'égard de la loi commune, comme la pythonisse de Delphes à l'égard d'Apollon. Demandez en Angleterre la loi commune, on vous montre un chaos de records écrits, d'arrêts, de commentaires d'arrêts. Cette loi par fiction, cette prétendue préexistence, n'est au fond que l'empire absolu de l'arbitraire judiciaire; c'est-à-dire qu'en Angleterre il y a bien deux chambres et un roi pour faire une loi dans les cas extraordinaires, mais tous les jours, incessamment, ce sont des hommes à la nomination du pouvoir royal qui révèlent, et, pour parler sans fiction, qui créent les lois. A quoi bon insister sur cette incertitude de toute loi coutumière? Le raisonnement la démontre suffisamment : tantôt elle flotte indécise, tantôt elle est locale et diverse : les variétés en troublent la vue; tantôt les mœurs changent avec les idées, les circonstances politiques, les développemens des institutions, et bien loin de se faire une harmonie, c'est le chaos : *Locus ubi ordo non est*, dit l'Esprit saint.

Comment oser dire que la loi coutumière se manifeste suffisamment par l'interprétation des savans, cette réfutation continuelle, réciproque, réciproquement triomphante? Par les arrêts des juges, révélation tardive et plaisante vraiment, quand on pense aux douleurs individuelles de tous ces pauvres plaideurs, aigris et ruinés, à travers le repos et la fortune desquels la révélation se produit! Il faut vingt ans d'études approfondies pour connaître suffisamment les lois anglaises, dit Blackstone!!

Il est des pays, comme la France ancienne et l'Allemagne actuelle, où le droit romain modifié constitue en partie le droit coutumier. Dans ces pays, il faut avouer que le droit coutumier ne dérive pas du développement naturel d'un peuple. D'ailleurs, pour en finir avec ce prétendu développement naturel ou naïf, nous dirons que les peuples n'ont pas en eux-mêmes tous les élémens de leur civilisation; leur constitution physique ou climatérique peut bien leur attribuer certaines aptitudes sociales, mais le feu sacré qui les fait vivre et marcher, c'est l'idée, l'idée qui engendre seule au fond et les mœurs et les faits. L'idée se fait une philosophie, une religion, une morale, une politique; mais pour pénétrer dans la chair d'un peuple, il faut qu'elle devienne une pratique constante, de tous les instans, qu'elle devienne une loi. Le pouvoir social, intelligent et fort, doit toujours se hâter d'approprier la loi aux destinées les plus prochaines, aux devoirs les plus immédiats; et quand on flotte indécis entre une idée qui s'en va et une idée qui veut naître, si l'on ne peut faire triompher l'idée nouvelle, une bonne administration judiciaire exige toujours, sous peine des plus graves dommages au bien-être, à la liberté de tous, exige encore qu'on résume et qu'on précise la loi existante. Bacon, Leibnitz, tous les jurisconsultes français le pensaient ainsi.

La coutume, dit-on, est susceptible d'améliorations doucement progressives; la loi écrite résiste immuable; elle est, dans les mains d'un pouvoir social, un moyen d'arrêt, de tyrannie, etc., etc.

L'incertitude inhérente à la coutume rend toujours problématiques les améliorations dont elle est susceptible; et puis, sérieusement connaît-on rien de plus têtu que ces lois absurdes qui se sentent au menton la longue barbe de l'usage? Un exemple entre mille. — La vieille loi anglaise considère deux époux comme ne formant qu'une seule personne représentée par le mari. C'est l'union symbolique des âmes par l'amour, la confusion des joies et des souffrances sur la terre, le mari revêtu, dans sa force, d'un devoir de protection et de défense... Le christianisme, la science inspirée par lui, avaient une loi d'amour et de dévouement à développer dans sa sublime pureté. Mais la coutume en disposa autrement; la protection devint empire absolu, la confusion des personnes une propriété du mari sur la femme. Ce furent des droits de correction : qu'on en juge par la grossièreté naïve du langage : « Non aliter quàm ad virum » ea causa regiminis et castigationis uxoris suæ *licitè* et » *rationabiliter* pertinet. » Les arrêts parlent de prisons, de bâtons, de fouets! *flagella et furtes*. Mais la coutume se réforma sans doute? — Ecoutez : « Le pouvoir de mal» traiter la femme *fut révoqué en doute* sous le règne de » Charles II! » Mais la science proteste et résiste à la barbarie? Les tribunaux flétrissent l'iniquité? — « Cependant » le *peuple* est toujours *resté en possession* de l'exercice de » ce *droit*. » Nous venons de citer textuellement Blackstone, le grand-prêtre de la loi anglaise, le jurisconsulte philosophe! — Nous ne pouvons résister à la tentation de citer la fin du chapitre qui nous a fourni ces détails : « .... La

» dépendance de la femme est si bien à son avantage qu'on » peut la regarder comme l'objet vraiment favori des lois » de l'Angleterre » — La conclusion a droit de surprendre.

Les coutumes vieillissent et se détériorent : une fois que l'idée ne les vivifie plus par le moyen de la codification, elles embarrassent, nuisent et déplaisent à tous, excepté aux savans qui les étudient, et aux procureurs qui en exploitent le public. La loi écrite, au contraire, bonne, elle est efficace ; mauvaise, ses défauts sont visibles, et le remède s'indique facilement.

Nous ne pouvons entrer dans une discussion détaillée de toutes les objections; qu'il nous suffise de répondre à celle des coutumistes.

SECONDE PARTIE.

De la codification française.

Préliminaires historiques. — Dire comment la pensée de ramener les lois à l'unité a préoccupé depuis long-temps la France; comment Charlemagne s'efforça en vain de réaliser ce bienfait; comment saint Agobard en écrivait avec instance à Louis-le-Débonnaire; comment Charles VII, Louis XI, tous les rois ont rêvé la réformation législative et judiciaire; comment les jurisconsultes, les juges, les avocats ont maudit la diversité des coutumes, soupiré après une unité, et, pour se consoler, se sont réfugiés avec amour dans le droit romain dont ils faisaient le droit commun, et opprimaient les développemens du droit coutumier, énergiquement appelé *droit haineux*: comment Dumoulin, dont l'influence fut si grande dans les réformations partielles des coutumes, à tous les maux du royaume ne proposait jamais qu'un remède, fondre toutes les lois en une seule; comment Henri III chargea le savant Brisson de lui faire un code des lois françaises; comment Louis XIV attesta, par de belles ordonnances et des législations partielles, et son désir puissant et les limites de sa puissance; raconter les estimables efforts de d'Aguesseau, le savant chancelier; montrer cette volonté nationale d'une législation uniforme, constante, et de plus en plus énergique; les évènemens, les mœurs, les idées, toutes les révolutions concourant à rendre la réalisation du vœu public et propice et possible; la France se faisant une; la science préparant laborieusement une uniformité théorique des lois diverses qui passe dans la pratique des tribunaux... Ce serait là une intéressante et mémorable histoire; mais ce serait l'histoire de tout le long enfantement de la nationalité française. Nous ne pouvons qu'indiquer la lacune.

Après avoir fait une loi politique et un code des délits et des peines, la Constituante légua législativement à l'assemblée qui devait la suivre l'obligation de faire un code des lois civiles. Deux fois Cambacérès proposa à la Convention un projet de code succinct et énergique; mais la Révolution haletante n'avait pas le loisir que demande une discussion si profonde et si générale : il fallait combattre, vaincre sans cesse au-dedans, au-dehors.

Le 14 frimaire an VIII (15 décembre 1799), les trois consuls Roger-Ducos, Bonaparte et Sieyès, terminaient l'adresse de la constitution au peuple français par ces mots remarquables : « Citoyens, la Révolution est fixée aux prin» cipes qui l'ont commencée; elle est finie. » Les consuls traduisaient-ils une pensée sincère, désintéressée? Flattaient-ils un désir immense, universel de consolidation paisible?— La Révolution semblait s'arrêter pour construire un édifice durable sur les bases de l'unité nationale et de l'égalité moderne. C'était un moment solennel; les peuples et les rois regardaient : le passé violemment interrompu, vaincu définitivement; un pays transformé, toute une génération nouvelle intéressée inébranlablement dans le maintien des faits et des droits accomplis; plus de précédens, des principes nouveaux éprouvés aux feux de toutes les luttes, l'attente de la lassitude, un pouvoir fort et énergique.

La France, après de si grands travaux et de si nobles passions, attendait un code *homogène* comme sa nationalité, *universel* comme sa révolution, hautement *philosophique* comme ses grands principes *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité; humain* comme sa civilisation cosmopolite, approprié aux larges développemens de son industrie et de son commerce, résumant avec précision et clarté toutes les conquêtes du temps présent, en constituant le monument durable, garantissant la persistance et la sûreté de tous les principes nouveaux, germes irrésistiblement féconds pour l'avenir. Quant à cette méthode qui tient la loi ouverte à l'endroit que l'on veut interroger; quant à cette précision et brièveté si nécessaire à toute loi qui veut pénétrer le cœur du peuple par l'exercice consciencieux des devoirs et des droits, etc., que ne pouvait-on espérer d'hommes intelligens, familiarisés avec les solutions de toutes les questions politiques, législatives, économiques; pleins d'un sain amour pour la moralité publique, inspirés enfin du haut de leur mission solennelle de faire le code de la France?

Nous faisons des vœux bien sincères pour nous tromper dans tout ce que nous allons dire.

Défauts. — En lisant les discours des divers orateurs, on est attristé, et puis engourdi par un parlage sonore, élégant souvent, mais vide. Les théories banales et surannées y déposent lâchement les lieux communs les moins imprévus : on croirait lire les verbeuses allocutions du Code de Justinien, et, l'éclat du style de Tribonien à part, c'est la phrase marchant pompeuse, sans idée au-dedans. Si l'on ne se hâtait de se dire que tous ces orateurs sont des avocats, affectés des vices de l'éloquence judiciaire, on s'effraierait de la ressemblance de notre temps avec celui du Bas-Empire. Tous ces avocats traînent dans leurs fonctions des souvenirs de provinces, de coutumes, d'anciennes divisions de droit écrit et de droit coutumier. Mais deux caractères frappent douloureusement à la lecture de ces discours: 1° la science juridique de ces hommes est mesquine, sans profondeur et sans habileté, 2° la Révolution paraît avoir inutilement passé sur eux, ils n'ont subi aucune transformation dans leurs pensées et dans leurs habitudes.

La codification, souvent interrompue, partiellement achevée et reprise partiellement après certains intervalles, œuvre d'esprits divers complaisamment soumis aux inspirations d'une politique de plus en plus rétrograde et oublieuse de la raison de son existence (le consulat temporaire, le consulat à vie, l'empire), résultat confus d'une discussion continuelle qui rendait toute intention systématique impraticable et que nul homme supérieur ne contenait dans de justes limites, luttes rivales et débats vaniteux plutôt qu'union d'efforts et de raisons, la codification fut entachée de plusieurs défauts.

1° La codification n'a pas été universelle. Pour ne citer qu'une branche entière des lois, elle a omis le Code administratif. Si les temps n'étaient pas opportuns pour codifier des lois administratives, on pouvait du moins arrêter des principes, circonscrire l'autorité administrative, indiquer ses devoirs, limiter ses droits et sa puissance : les actes législatifs ultérieurs, dominés et contenus, ne se fussent écartés des règles fondamentales qu'en signalant aux yeux de tous la violation de la constitution. De cette omission, au contraire, deux inconvéniens généraux : 1° le droit administratif est devenu, comme le droit coutumier, un entassement de lois, d'ordonnances, d'arrêtés, d'avis, de circulaires, un chaos sans principes certains; 2° le droit administratif se trouve dans des contradictions fréquentes avec la loi civile. Or, comme c'est le gouvernement puissant qui use du droit administratif, il tire du chaos la loi qui lui est nécessaire; il donne à l'antinomie le sens et l'interprétation dont il a besoin. C'est ainsi que le mémorable

article 75 de la constitution de l'an VIII ment, avec l'impudence en vain la plus évidente, aux premiers principes de la justice sociale : l'administration persiste toujours à s'en servir.

2° Les avocats qui ont travaillé à la rédaction des codes n'avaient ni assez de hardiesse dans l'intelligence de leurs temps, ni assez d'énergie dans l'amour des conquêtes de la révolution, pour comprendre toutes les idées, pour constituer tous les droits nouveaux, développer les uns et proclamer les principes de ceux dont l'avenir seul aurait pu tirer les conséquences et faire les applications. Voici un exemple. Les législateurs français concevaient dignement cette vérité sociale, *la propriété est sacrée*. Aussi ils ont écrit : Nul ne peut être exproprié de sa chose pour cause d'utilité publique que par un jugement et avec indemnité préalable. La proclamation du principe a été salutaire; des lois ont été faites qui l'ont soigneusement pratiqué. Le pouvoir n'eût pas osé toucher à un droit si nettement écrit; mais il existe d'autres droits aussi sacrés que celui de la propriété : le droit de travailler, d'exercer une industrie, un commerce, le droit d'aller et de venir librement, le droit de penser, d'émettre sa pensée par tous les moyens divers, le droit de prier Dieu à sa façon, etc., etc. Ces droits, pour ne pas en citer d'autres, étaient tous proclamés par la révolution française. Pourquoi ne pas les graver sur l'airain de la loi et dans le cœur du peuple? pourquoi ne pas en constituer la conquête inébranlable? Mais on est embarrassé des conséquences dont ils sont gros; il y a tel monopole dont le gouvernement ne saurait comment remplacer le revenu; il y a telles nécessités politiques qui ne s'accommoderaient pas du développement de certaines libertés; le peuple est un redoutable logicien, comme dit Lamennais! etc., etc. C'est avec ces motifs misérables qu'on ajourne toutes les conquêtes, qu'on rend précaire et incertain l'avènement des vérités ; ces messieurs n'ont pas cru devoir proclamer en tête de leurs codes les vœux sacrés inscrits dans tous les cahiers des états-généraux de 89! Le despotisme a profité à son aise de l'omission; la contre-révolution menace tous les jours nos conquêtes les plus chères; les vérités sociales les plus importantes n'entrent pas dans le cœur des générations; elles vacillent à tous les vents, à tous les caprices, à toutes les peurs du pouvoir; les martyrs versent un sang inutile, et nos pères se couchent dans leurs tombeaux en désespérant!

3° A l'apparition du Code civil, un auteur érudit crut faire une œuvre utile en donnant un ouvrage dans lequel chaque article du Code est mis en présence avec la coutume, l'édit ou la loi antérieure duquel l'article est formé ou découle. L'ouvrage de M. Dard offre innocemment le reproche le plus ironique que l'on puisse adresser à la puissance créatrice des législateurs modernes. L'École historique perd tout droit de se plaindre; la chaîne des temps n'est pas interrompue, le développement des mœurs n'est pas dérangé. Les praticiens de l'ancien régime, convertis en législateurs, pour imaginative avaient une excellente mémoire, et, à la place de hardies méditations personnelles, d'abondantes bibliothèques. Heureusement pour nous que la Constituante avait aboli les institutions de la féodalité et de la monarchie absolue; heureusement pour nous que le droit d'aînesse n'existait plus et que l'égalité des partages était consacrée dans les successions. Si les faits accomplis de la révolution n'avaient opposé d'invincibles obstacles aux aberrations des législateurs modernes, nous ne savons pas où se serait arrêtée l'honnête restauration. Ils innovent parfois, mais c'est pour tempérer par le secret la publicité du système hypothécaire de la loi du 12 brumaire an VII; pour établir un étroit système de réciprocité à l'égard des étrangers, quelque chose de plus dur que l'ancien droit d'aubaine. Mais il faut nous arrêter : nous sentons grouiller d'innombrables articles qui demandent à être signalés; les détails nous inondent. Nous ne pénétrons pas dans le Code de procédure, le Code pénal!...

4° Tous les codes sont diffus; la loi est obscurcie par un entourage de définitions inutiles, de suppositions de faits, de vaines théories d'école, de jurisprudence; superfluités funestes qui rendent la loi inaccessible au commun des hommes, qui embarrassent, loin de le seconder, le travail de l'interprétation; sources continuelles d'erreurs et de procès dont le plus grand malheur est de fonder l'empire déplorable de la jurisprudence des tribunaux, une loi inconnue et arbitraire mise à la place de la loi publique et promulguée!

5° Nous éprouvons de l'embarras pour qualifier la science juridique des législateurs modernes. Point de méthode; il y avait une classification décriée, celle des instituts de Justinien, les *personnes*, les *choses*, les *actions*: ils ont mis ainsi les *personnes*, puis les *choses*, puis les *manières d'acquérir*; le dépôt, le commodat, la manière de prouver les obligations se trouvent parmi les manières d'acquérir. — Pourquoi ce vain fatras d'articles à propos de la communauté conventionnelle? pourquoi le régime dotal? que signifie la théorie des obligations indivisibles? des nullités? Croirait-on que les législateurs modernes se sont arrangés de manière à laisser indécise entre de graves commentateurs cette question : Comment s'acquiert la propriété des immeubles? etc., etc. Nous n'avons pas la force d'aborder le Code pénal?

Qualités. — Cependant les codes nouveaux ont été salués à leur apparition d'un certain assentiment public; les nations étrangères ont envié à la France la simplicité et la lucidité relatives de sa législation nouvelle : l'assentiment public s'est-il trompé? Les nations étrangères, dont quelques unes ont imité les codifications françaises, ont-elles cédé à un malheureux engouement, et la France a-t-elle à se reprocher d'avoir failli à l'influence de sa civilisation supérieure? Nous ne saurions répondre affirmativement à ces questions, et, telle qu'elle est, la codification nouvelle a été utile et bienfaisante. Expliquons ce problème. — Lisez Pothier; quelque faible que soit votre sens historique et votre goût pour la réalité, vous êtes ennuyé et tout affadi; une désespérante uniformité s'étend sur le droit de tous les temps et de tous les pays; le droit romain, le droit coutumier, le droit royal, tout prend le même visage décoloré, et tout en appréciant à sa valeur le bon sens exquis, la finesse habile, l'inaltérable logique du jurisconsulte, vous êtes vivement tenté de conclure qu'il ne comprend nullement la nature des droits divers sur lesquels il opère. Si vous voulez avoir la raison de la haute prépondérance scientifique de Pothier, un examen consciencieux vous révèle dans l'auteur de précieuses qualités : il méconnaît les caractères historiques des législations originales, mais c'est pour en concilier l'application; il les fond et les combine, et la législation qu'il en compose est appropriée aux temps modernes. Il obéit incontestablement au droit romain; mais c'est le droit romain de Théodose, de Justinien, des empereurs chrétiens qui l'inspire; c'est l'équité d'Ulpien, de Florentinus, le droit des gens des préteurs romains. Il invoque la raison, une imperturbable justice, le droit naturel. Sa pensée n'est ni profonde ni hardie, mais elle est claire et simple; il ne critique jamais les lois et ne s'aventure pas dans les théories législatives, mais il modifie si bien la loi antique, que sous sa plume elle est humaine et douce à l'application. — Dans sa vie longue et studieuse, Pothier fit passer tout le droit civil à travers son bon sens lucide, et tout le droit civil s'est trouvé uniformément transformé en une loi pratique, simple, claire et bonne. Les jurisconsultes français de tous les temps ont coopéré à cette confusion du droit romain et du droit coutumier. Mais à partir de Domat, une assimilation plus philosophique se signale; les tribunaux en sont envahis; Pothier en achève et vulgarise le triomphe. — Or, les lé

gislateurs modernes étaient imbus des traditions de l'école de Pothier ; placés devant les faits accomplis de la révolution française, ils ont exhumé de leurs souvenirs tout ce qui n'était pas incompatible avec le nouvel ordre social et la nouvelle organisation judiciaire. Les ordonnances de Louis XIV, celles de d'Aguesseau, quelques lois déjà faites, puis Domat et Pothier avec leurs imitateurs, voilà ce qui composa la codification nouvelle, avec quelques modifications qui consistent surtout en retranchemens. Si Colbert avait fait un edit d'administration, le conseil d'état eût créé un code administratif. — La douce et équitable jurisprudence de Pothier respire à l'aise dans les lois françaises : elle n'est plus contrariée par le contact des institutions féodales. — L'œuvre des conseillers de Napoléon constitua, en somme, un droit nouveau, peu provoquant aux progrès, mais susceptible d'améliorations; point hostile pour les pouvoirs absolus, mais facile à pratiquer; pourvu de simplicité, d'une clarté suffisante, portant enfin tous les caractères de ce que Vico appelle l'*humanité des lois*. Exceptez la loi successorale française, qui est incompatible avec l'établissement des aristocraties, et tous les gouvernemens peuvent, sans crainte, adopter les lois françaises à peu près telles qu'elles sont; c'est un acte d'administration paternelle et qui n'a d'autres dangers politiques, pour certains gouvernemens, que ceux qui résultent de l'augmentation du bien-être public. L'influence de la civilisation française par l'adoption de ses codes est certainement peu radicale et moins importante qu'elle aurait droit de l'être, c'est une raison de ne pas s'en méfier pour les puissances étrangères; au fond peut-être, elle n'en est que plus rapide et plus réelle, quoique nous ne voyions guère en quoi elle puisse consister. Lors même que la France n'offrirait à l'imitation des peuples qu'une loi dont le mérite serait une pratique douce, on ne pourrait s'empêcher de reconnaître un bienfait véritable. — N'est-ce pas là un commencement de la communion générale des peuples. — Nous parlons ainsi pour nous consoler; mais nous craignons bien que notre tristesse intime n'ait raison : ces lois sont bénignes, mais point initiatrices.

COEUR. Qui ne sait ou ne croit savoir ce que c'est que le cœur? Entre tous les viscères, le cœur n'a-t-il pas, de temps immémorial, particulièrement fixé l'attention des plus ignorans comme des plus savans? Battant pour ainsi dire visiblement dans la poitrine humaine et dans celle des animaux les plus semblables à notre espèce, et ne cessant de battre qu'avec la réalité ou l'apparence de la mort, ne révélait-il pas tout d'abord sa haute importance, sans qu'on en connût précisément la véritable fonction?

Cœur vient évidemment, par une légère altération de prononciation et d'orthographe, du mot latin *cor*, que quelques étymologistes subtils dérivent de *currere* (courir). Une étymologie moins ingénieuse, mais qui sans doute est la vraie, c'est que *cor* n'est autre chose qu'une altération de κῆρ, contracté de κέαρ, qui, dans la langue poétique des Grecs, a la même signification (dans la langue ordinaire on disait καρδία). C'est là un exemple, entre mille et mille autres, de la transmission d'une racine hellénique aux idiomes modernes par l'intermédiaire de la forme latine.

Depuis que l'utilité réelle du cœur complexe de l'homme et des animaux supérieurs a été positivement déterminée, et que les progrès de l'anatomie comparative ont fait reconnaître les analogues de cet organe dans des organes beaucoup plus simples chez les animaux inférieurs, voici la définition générale qu'il est à propos de donner. Le cœur, dirons-nous, est un organe creux et contractile, surajouté à l'appareil vasculaire, et destiné à hâter par ses impulsions le cours de l'humeur qui vient le traverser.

Avant de passer outre, nous engagerons nos lecteurs à consulter, pour la complète intelligence de cet article-ci, nos articles Aorte et Artère.

Si le cœur est placé sur le trajet du sang veineux, et sert à pousser ce sang vers l'appareil respiratoire (poumons ou branchies), on le nomme *cœur veineux* ou *pulmonaire*. S'il est, au contraire, sur le trajet du sang artériel, qu'il contribue puissamment, en ce cas, à faire parvenir dans tout le système animal, on le nomme *cœur systémique*, *artériel* ou *aortique*. Si deux cœurs, l'un pulmonaire, l'autre aortique, sont accolés de façon à ne constituer en apparence qu'un seul et même organe, on dit que le cœur est *double*: sinon, les cœurs sont nommés *simples* ou *uniloculaires*. Nous allons examiner ces diverses dispositions dans un rapide examen de la série animale.

Parmi les invertébrés, il est bien clair, d'abord, qu'il ne peut y avoir de cœur que dans les classes pourvues de vaisseaux. Voilà donc les actinozoaires et les insectes hors de question. Mais les annélides eux-mêmes, quoiqu'ils aient artères et veines, n'ont pas encore le moindre rudiment de cœur. C'est chez les arachnides, et dans l'ordre des pulmonaires seulement, que la première ébauche du cœur peut être signalée : je veux parler du vaisseau dorsal, ou vaisseau aortique, qui offre des battemens manifestes dus au jeu alternatif de sa contraction et de son relâchement. Chez les espèces inférieures de la classe des crustacés, le vaisseau dorsal peut être réputé, comme chez les arachnides pulmonaires, l'analogue de l'aorte tout aussi bien que du cœur; mais, chez les espèces supérieures, ce vaisseau, moins allongé, plus circonscrit, véritablement renflé en forme de ventricule ou poche, mérite tout-à-fait le nom de cœur. Les mollusques ont un cœur aortique bien distinct, ventricule charnu d'où le sang est projeté, non par un tronc unique, mais par deux ou trois artères; bien plus, chez les céphalopodes, les plus élevés d'entre les mollusques, il y a, outre le cœur aortique, deux cœurs pulmonaires, lesquels, situés l'un à droite l'autre à gauche de celui-là, sont aussi de simples ventricules, reçoivent chacun une veine-cave, et donnent naissance chacun à une artère pulmonaire.

Quant aux vertébrés, ils ont tous un cœur plus ou moins compliqué.

Les poissons n'ont qu'un cœur veineux. Mais ce cœur est déjà composé de deux parties distinctes, l'*oreillette* et le *ventricule*, qui communiquent, il est vrai, par un orifice assez large, et ne font, à proprement parler, qu'une seule et même cavité. Le sang qui revient de toutes les parties du corps est d'abord reçu par l'oreillette, qui le pousse dans le ventricule; et celui-ci, à son tour, le projette dans l'artère pulmonaire.

Chez les reptiles, à l'exception des crocodiles, qui constituent les genres les plus élevés de la classe, le cœur, encore simple et uniloculaire, est tout à la fois cœur aortique et cœur pulmonaire; de telle sorte que le sang revivifié par la respiration revient s'y mêler au sang que les veines rapportent de toutes les parties du corps. En effet, ce cœur a bien deux oreillettes distinctes et séparées, l'une (*oreillette droite*) qui reçoit le sang veineux, l'autre (*oreillette gauche*) qui reçoit le sang artérialisé; mais l'une et l'autre s'ouvrent dans un ventricule commun, qui ne contient par conséquent que du sang mélangé. On a souvent professé que chez les batraciens il n'y avait même qu'une seule oreillette. C'était une erreur fondée sur l'apparence extérieure. Dans le cœur de ces animaux, les deux oreillettes sont seulement accolées de manière à paraître au-dehors ne faire qu'un; mais la cloison intermédiaire qui les sépare n'offre aucune voie de communication. Chez ces mêmes batraciens, il naît du ventricule une artère unique qui sert à la fois d'artère pulmonaire et d'aorte. Chez les autres reptiles (en exceptant toujours les crocodiles), le ventricule commun donne naissance à deux ou trois artères; savoir, une artère pulmonaire, et une ou deux aortes. A l'égard des crocodiles, on avait, à défaut de l'inspection anatomique, préjugé par voie d'analogie qu'il en était de même chez eux que chez

les reptiles jusque là examinés. Mais, le scalpel en main, le docteur Martin-Saint-Ange est venu donner un démenti aux trompeuses présomptions de l'analogie. Car il nous a révélé chez les crocodiles un cœur double, un cœur à deux ventricules séparés, qui communiquent chacun avec l'oreillette respective. Il nous a révélé en même temps que, bien que le cœur des crocodiles soit semblable à celui des oiseaux et des mammifères, leur circulation ne reproduit point une telle similitude; mais qu'elle offre un type spécial, intermédiaire à la circulation simple des autres reptiles, dont toutes les parties ne sont nourries que par un sang mélangé, et à la circulation double, ou séparation complète du sang artériel et du sang veineux, exclusivement affectée aux deux premières classes de vertébrés. C'est une nouvelle et intéressante confirmation de l'axiome linnéen : « *Natura non facit saltus.* » Du ventricule gauche sort une aorte très grosse, qui se divise presque aussitôt en trois branches, les deux carotides primitives et la crosse aortique, dans lesquelles circule un sang artériel entièrement pur, qui sert à la nutrition de la tête et des membres antérieurs. Mais du ventricule droit, outre l'artère pulmonaire, naît aussi un vaisseau qui, semblable à la crosse aortique et disposé symétriquement par rapport à elle, se recourbe pour venir s'anastomoser avec elle au-devant de la colonne vertébrale; d'où il résulte que le tronc, les membres postérieurs et la queue sont nourris par un sang mélangé (Martin-Saint-Ange, *Tableau de la circulation du sang*, etc. Paris 1832). Le docteur Panizza, professeur d'anatomie à l'Université de Pavie, a depuis confirmé la découverte de notre savant compatriote, mais en réclamant les honneurs de la priorité : réclamation dont, par courtoisie internationale, l'auteur de cet article s'est rendu l'interprète dans la *Gazette médicale* (1833, n° 70).

Les oiseaux et les mammifères ont, comme nous venons de le dire par anticipation, un cœur double, c'est-à-dire, deux cœurs intimement accolés de manière à ne former qu'un seul organe. Suivant notre coutume, décrivons ce viscère tel qu'il se présente particulièrement chez l'espèce humaine : description qui, à peu de différence près, s'applique aux autres espèces.

Voici donc cette description, faite, bien entendu, en traits sommaires, comme il convient dans cette Encyclopédie.

Le cœur n'est pas situé dans le côté gauche de la poitrine, comme on le croit vulgairement. Il occupe la région moyenne et antérieure de cette cavité, entre les deux poumons, dans une sorte de poche ou enveloppe fibro-séreuse, appelée *péricarde*, où il est fixé et comme suspendu par sa partie supérieure. Simplement contigu à cette enveloppe dans tout le reste de son étendue, il s'y meut en liberté, et vient frapper à coups réguliers contre le cinquième espace intercostal gauche. Il a la forme d'un cône très irrégulier, disons mieux d'un conoïde, un peu aplati d'avant en arrière, dont la base est tournée en haut, en arrière et un peu à droite, et la pointe en bas, en avant, et un peu à gauche. Cette inclinaison du cœur, de haut en bas et de droite à gauche, est une particularité caractéristique de notre espèce : presque tous les animaux ont le cœur parallèle à l'axe longitudinal de la poitrine. Chez l'homme adulte, le volume du cœur, à l'état normal, est un peu inférieur, égal, ou déjà très peu supérieur au volume du poing : s'il est très petit, et surtout s'il est trop gros, ce qui est le cas le plus commun, il y a maladie grave par le seul fait de ce défaut de proportion. Quant à la structure intérieure, force est bien de distinguer dans le cœur double deux cœurs simples, accolés ou plutôt confondus l'un avec l'autre par une paroi intermédiaire commune. Le cœur aortique constitue la partie gauche, qui est aussi la partie postérieure : son oreillette, située à la base du viscère, offre intérieurement, d'une part, les ouvertures des quatre veines pulmonaires, par lesquelles le sang artériel lui arrive des poumons, et, d'autre part, un orifice, nommé *auriculo-ventriculaire*, par lequel elle communique avec le ventricule; à la paroi qui lui est commune avec l'oreillette de l'autre cœur, et qui sert de cloison intermédiaire, elle présente la fosse ovale, petit enfoncement qui est la trace du *trou de Botal*, trou existant chez le fœtus et s'oblitérant après la naissance : le ventricule, muni de parois beaucoup plus épaisses que l'oreillette, a la forme d'une pyramide triangulaire, dont la base correspond à l'orifice auriculo-ventriculaire et à l'ouverture de l'aorte, et le sommet à la pointe du cœur; l'orifice auriculo-ventriculaire est garni d'une valvule à deux compartimens, nommée *valvule mitrale*, laquelle laisse passer le sang de l'oreillette dans le ventricule, mais l'empêche de refluer du ventricule dans l'oreillette. Le cœur pulmonaire, cœur droit ou antérieur sous le rapport de sa situation, a une composition analogue à celle du cœur aortique : son oreillette, située aussi à la base des viscères, offre deux sortes d'ouvertures, 1° un orifice auriculo-venticulaire, 2° les embouchures des veines qui rapportent le sang du corps, savoir, de la veine-cave supérieure, de la veine-cave inférieure, et des deux veines cardiaques; l'embouchure de la veine-cave inférieure est garnie d'une valvule, dite *valvule d'Eustache* : le ventricule droit, de même forme que le gauche, a ordinairement des parois de moitié moins épaisses; il offre aussi deux ouvertures, l'orifice auriculo-ventriculaire sus nommé, qui est garni d'une valvule à trois compartimens, dite *valvule tricuspide* ou *triglochine*, et l'embouchure de l'artère pulmonaire. Chacun des cœurs présente dans la composition de ses parois les tissus suivans : 1° au dehors une membrane séreuse, continuation immédiate de celle qui tapisse intérieurement le feuillet fibreux du péricarde, et qui, se détachant de ce feuillet à l'origine des gros vaisseaux, se réfléchit sur la surface externe du viscère; 2° en dedans, une membrane mince, désignée depuis peu sous le nom d'*endocarde*, qui forme, en se repliant sur elle-même, toutes les valvules, et qui est la continuation, au cœur aortique, de la tunique interne des artères, et, au cœur pulmonaire, de la tunique interne des veines; 3° entre ces deux membranes, le tissu propre du cœur, tissu évidemment musculeux, dont les fibres s'entrelacent les unes aux autres d'une façon presque inextricable. Le cœur reçoit le sang dont il a lui-même besoin pour sa nutrition, des artères cardiaques ou coronaires, premières branches de l'aorte : ses veines, comme nous l'avons vu, s'ouvrent immédiatement dans l'oreillette droite. Un plexus nerveux, dit cardiaque, fournit de nombreux rameaux qui servent, sans doute, à animer les fibres musculeuses.

Dans l'embryon des animaux supérieurs, le cœur n'est pas, quoi qu'on en ait dit fort long-temps, le premier organe qui se montre : les artères se forment auparavant, comme nous l'avons expliqué ailleurs. Au demeurant, le développement embryologique du cœur est bien une anatomie comparative transitoire. Le cœur, d'abord simple canal, va se compliquant de plus en plus.

Quant aux mouvemens du cœur, c'est un sujet physiologique de la plus haute importance, mais dont toutes les difficultés sont loin d'être unanimement résolues par tous les savans. Nous en traiterons à l'article POULS.

COIGNASSIER (*Cydonia*). Les coignassiers, que Linné réunissait aux pommiers et aux poiriers, constituent aujourd'hui un genre particulier, qui se distingue, d'un côté par des graines contenues, au nombre de plus de deux, dans chaque loge, et entourées d'une pulpe mucilagineuse; de l'autre par des fleurs solitaires, ou en petit nombre, et formant alors des espèces d'ombelles. Ce genre peut se diviser en deux sections, l'une caractérisée par les lobes du calice, qui sont courts, obtus et entiers, ainsi que par les étamines, qui sont rangées en deux séries; l'autre dans laquelle les lobes du calice sont grands et les étamines disposées en un seul rang. La première de ces

sections, dont quelques auteurs forment un genre distinct sous le nom de *Chænomeles*, ne compte qu'une espèce, le coignassier du Japon (*Cydonia japonica* Pers.), arbrisseau très propre à orner les jardins par l'éclat de ses fleurs, qui, dès les premiers jours du printemps, et pendant plusieurs mois de suite étalent leurs corolles, tantôt d'un pourpre vif, tantôt roses ou blanches. La seconde section contient quatre espèces; les deux premières, le coignassier Sumbosh, *Cydonia Sumboshia* Hamilt., et le coignassier de l'Inde, *Cydonia* (*Pyrus*) *indica* Wallich, le *Pyrus nepalensis*, ou *heterophylla* des pépiniéristes, présentent peu d'intérêt; la troisième, le coignassier de la Chine, *Cydonia sinensis* Thouin, se recommande comme arbre d'ornement par l'elégance de ses fleurs roses et de ses feuilles ovées, rétrécies à leurs deux extrémités, finement dentées et glabres dans l'âge adulte; elle se fait aussi remarquer, tant par ses fruits oviformes, d'un grand volume et d'une odeur suave analogue à celle de l'ananas, mais d'une chair sèche, dure et très astringente, que par un nombre de graines qui s'élève à trente ou plus dans chaque loge; enfin, la quatrième espèce, la plus intéressante à connaître, est le coignassier commun, *Cydonia vulgaris* Pers., petit arbre tortueux ou buisson, dont les feuilles sont ovées, obtuses à leur base, très entières, et qui se couvre d'un duvet cotonneux ou floconneux à la superficie de ses jeunes pousses, le long de ses pétioles, à la face inférieure de ses feuilles, sur ses calices et ses fruits. On cultive plusieurs variétés de cette espèce, notamment le coignassier dit *femelle* (*Cyd. vulg. oblonga* Mill.), à fruits longs et à écorce grise; le coignassier *mâle* (*Cyd. vulg. maliformis* Mill.), à fruits ronds, à écorce jaunâtre; le coignassier de Portugal (*Cyd. vulg. lusitanica* Mill.), dont les feuilles et les fleurs sont plus grandes que celles du coignassier commun, et dont les fruits se distinguent aussi de ceux de ce dernier, non seulement par leur forme renflée au milieu de leur longueur, rétrécis et présentant de grosses côtes vers leurs deux bouts, mais encore par leur grosseur considérable, par leur pellicule moins cotonneuse, et par leur chair plus parfumée, plus tendre, moins graveleuse. Le coignassier est indigène dans l'Asie-Mineure et dans l'île de Candie; son nom est même dérivé de celui de Cydon, ancienne ville de cette île. Ses fruits ont un arome intense, une saveur astringente, et une chair un peu coriace. On ne les mange pas à l'état de crudité; mais on en fait une grande consommation en compote, en marmelade, en pâte ou gelée qu'on appelle *cotignac*, et en ratafia. Ils servent aussi en médecine sous la forme de sirop et à titre de remède tonique ou astringent. La décoction du mucilage qui entoure leurs graines est employée quelquefois comme collyre dans les inflammations des yeux. Chez les Grecs et les Romains, les coings jouaient autrefois un rôle dans les cérémonies conjugales. Selon Plutarque, une loi de Solon ordonnait aux nouvelles mariées d'en manger; et Pline dit qu'à Rome on en plaçait sur la tête des statues qui présidaient au lit nuptial, *simulacris noctium consciis imposita*. La Bible fait quelquefois allusion à leur parfum, et leur belle couleur jaune a suggéré à quelques auteurs l'idée qu'ils pouvaient bien être les fameuses pommes du jardin des Hespérides. Le coignassier est peu cultivé sous notre latitude pour ses fruits; mais il y est d'un usage universel comme sujet très propre à recevoir la greffe des poiriers, qui, sur un pareil support, fructifient plus jeunes, s'élèvent moins et sont plus faciles à tailler, mais aussi vivent bien moins long-temps que lorsqu'ils sont entés sur sauvageon ou sur franc. Il se plaît dans un terrain léger et frais, à une exposition chaude. On le multiplie quelquefois de graines ou de marcottes, mais plus fréquemment de boutures, ou au moyen des rejetons de ses racines.

COKE. Voyez HOUILLE.

COLBERT (JEAN-BAPTISTE), né en 1619, mort en 1683, l'un des plus illustres anneaux de la grande chaîne des ministres français, Sully, Richelieu, Mazarin, Louvois, etc., figures non moins éminentes dans l'histoire moderne que celles des personnes royales.

Colbert fut trouvé par Mazarin. Ce ministre, frappé de sa sagesse et de son habileté, avait commencé par lui confier la direction de ses affaires particulières, et avait fini par le placer au conseil d'état, et en faire son confident de prédilection. « Sire, dit-il à Louis XIV quelques jours avant » de mourir, je vous dois tout; mais je crois m'acquitter en » quelque sorte avec votre majesté en lui donnant Colbert. » Colbert avait alors quarante-deux ans: le roi connaissait déjà une partie de son mérite pour l'avoir souvent entendu, en présence du cardinal, développer ses vues sur le rétablissement et la conduite des finances. A quelques mois de là Fouquet ayant été disgracié, Colbert eut sa succession, du moins en partie, car la charge de surintendant des finances ayant été supprimée comme trop considérable, le nouveau ministre n'eut que le titre de contrôleur-général: tandis que le surintendant disposait des fonds du trésor sur sa seule signature, ce qui avait amené des dilapidations énormes, le contrôleur n'eut plus le droit d'en rien prendre sans l'expresse signature du roi.

On se tromperait beaucoup si l'on voulait juger de l'importance du ministère des finances sous Louis XIV par son importance actuelle: la perception des impôts et le paiement des dépenses publiques ne constituaient alors qu'un minime détail de cette charge; elle embrassait, sous l'autorité du roi, les parties les plus essentielles de la législation: tout ce qui peut influer sur le revenu de l'état, la fixation des diverses sortes d'impôt et de leur taux, la direction des sources de richesse auxquelles ils s'alimentent, c'est-à-dire les encouragemens et les règlemens concernant l'agriculture, les arts mécaniques, le commerce, en un mot, le bien-être général du pays, et par conséquent l'architecture, les beaux-arts de toute espèce, même les lettres et les sciences, tout cela était dans la dépendance de cet auguste ministère; il représentait une véritable gérance de souveraineté. Ce que Colbert a accompli dans cette charge est digne en tous points du grand siècle auquel il a eu l'honneur d'appartenir, et ce n'est pas sans raison que son nom est demeuré gravé dans la mémoire de la France.

La plus forte accusation portée par les financiers modernes contre Colbert est d'avoir méconnu la puissance du crédit, et traité avec une dureté peu scrupuleuse les créanciers de l'état. C'est en effet par des confiscations, par des suppressions de rentes et d'offices, par des ruptures de marchés, des reprises d'anciennes liquidations, des poursuites contre les traitans, qu'il se fit d'abord connaître; mais il faut dire que Fouquet, par ses désordres, avait grevé l'état d'une multitude d'obligations frauduleuses dont ses successeurs n'étaient nullement astreints à se considérer comme solidaires, et que Colbert, tout en ébranlant pour l'avenir par cette sévérité la confiance des prêteurs, ne faisait cependant qu'obéir à ce qui lui était commandé par une rigoureuse justice et par le désastreux épuisement du trésor. Le revenu total de l'état, au moment où il prit la gestion des finances, était de 89 millions seulement, et la dette en absorbait 52: l'état, dévoré par ses créanciers, ne jouissait donc en réalité que d'un revenu de 37 millions, et tous les efforts tentés sous Mazarin pour accroître ce revenu par de nouveaux impôts n'avaient abouti qu'à le diminuer de plus en plus par suite de l'augmentation de la misère publique. A la mort de Colbert, le revenu s'élevait à 105 millions, et la dette n'était plus que de 32. Le revenu effectif de l'état avait donc été doublé durant ce ministère, et principalement par la réduction de la dette.

Il est évident que le règne de Louis XIV n'aurait jamais pu atteindre la grandeur qu'il a eue, si Colbert, par ce hardi retour contre l'administration de ses prédécesseurs n'avait su affranchir l'état, du moins en par-

tie, de la gêne des charges mortes, et lui procurer cette splendeur financière qui est le fondement de toutes les autres. Reconnaissons aussi que si jamais un sage et vertueux ministre a dû se tenir en garde contre la trop grande facilité qu'ont les gouvernemens à contracter des emprunts, et à escompter ainsi à l'avantage du présent la sueur des générations futures, c'est sous un souverain aussi hardi aux entreprises et aussi enivré du sentiment de sa gloire personnelle que Louis XIV qu'une pareille méfiance a été légitime : quelle puissante séduction ne devait pas exercer sur ce prince une théorie qui lui permettait d'étendre indéfiniment son empire, en le prolongeant à l'aide du crédit financier jusque sur des sujets encore à naître, de réduire en quelque sorte ses successeurs à lui payer tribut, et de soustraire à l'avance à leurs couronnes une partie de leur éclat pour en enrichir la sienne, et la faire sans rivale dans les temps à venir comme dans le sien? Les craintes de Colbert à cet égard étaient si vives que, dès le commencement de son ministère, il poussa le roi à se donner des garanties contre lui-même, en signant une ordonnance qui portait peine de mort contre les traitans qui lui feraient désormais avance de deniers ; ordonnance monstrueuse, sans doute, qui n'eut jamais cours, qui fut même violée et réduite à néant presque aussitôt que née, mais qui sert du moins à nous donner une idée de la gravité des abus déjà commis, de la grandeur du péril, de la vigilance du ministre, et de la force de ses inquiétudes. Durant la guerre de 1672, les plans de Louvois pour l'agrandissement de la France par les armes ayant pris le dessus sur les systèmes pacifiques de Colbert, il fallut bien, pour fournir à l'état des ressources extraordinaires avoir recours aux emprunts. Mais Colbert n'y consentit jamais qu'à contre-cœur et pour obéir à son devoir, qui était de seconder loyalement son souverain dans l'exécution de ses projets. Et ne doit-on pas avouer que, même alors, malgré le développement inusité des armées, la magnificence des conquêtes et l'étendue des jeux de la fortune, la couronne n'a jamais fait, grâce à la sagesse du ministre, qu'un usage très modéré du crédit, et que la nation a été bien amplement dédommagée de la somme dont elle s'est vue grevée par la puissance durable que lui a valu cet argent. Colbert a donc su manier le crédit sans s'exposer à aucun reproche ; et cependant quand il se vit forcé d'ouvrir à Louis XIV les portes de l'abîme redouté, il ne put se défendre des plus sérieuses alarmes : il trembla de voir sa responsabilité compromise devant la postérité, et son honneur d'économe entaché. Le roi, avant de se décider aux emprunts, avait voulu avoir une conférence sur ce sujet avec Colbert, Louvois et le président Lamoignon : le projet des emprunts ayant prévalu : « Vous triomphez, disait » Colbert au président en sortant de cette séance ; mais » croyez-vous avoir fait l'action d'un homme de bien? croyez- » vous que je ne susse pas comme vous qu'on pouvait trou- » ver de l'argent à emprunter? Mais connaissez-vous comme » moi l'homme auquel nous avons à faire, sa passion pour » la représentation, pour les grandes entreprises, pour tout » genre de dépense? Voilà donc la carrière ouverte aux em- » prunts, et par conséquent à des dépenses et à des impôts » illimités! Vous en répondrez à la nation et à la postérité. » Langage plein de sens et de grandeur, et inspiré par la plus admirable honnêteté! Les financiers modernes ont taxé Colbert d'avoir été trop ménager du crédit ; Colbert, s'il avait pu les connaître, les aurait sans doute taxés à son tour, et avec bien plus de raison, de ne l'être point assez. Il ne suffit pas à un gouvernement, pour avoir le droit de contracter un emprunt, de trouver dans cette opération un intérêt momentané, il faut que l'intérêt des générations futures y soit compris au même titre que l'intérêt de la génération présente ; il n'y a aucune probité politique à spéculer, comme de nos jours on l'a trop souvent fait, sur la fidélité de nos enfans envers notre mémoire, pour tirer sur eux, et à notre profit, des effets qu'ils seront un jour obligés d'acquitter : si nous laissons des dettes à ceux qui viendront après nous, ayons au moins la certitude de leur laisser toujours, à côté de ces dettes, des biens assez durables et assez beaux pour établir la balance.

Les économistes du dix-huitième siècle, emportés par la rigueur de leurs théories, ne se sont pas fait faute non plus de condamner impitoyablement Colbert en sa qualité d'ennemi de la liberté commerciale et de la concurrence. Ce sont surtout ses règlemens relatifs à l'agriculture et à la vente des grains qui ont servi de base à ces arrêts, et l'on a pris l'habitude d'opposer ce ministre à Sully comme coupable d'avoir favorisé les arts industriels au détriment du travail de la terre. Nous n'entendons certes point justifier dans leur détail tous les actes de Colbert, mais nous avons à cœur d'expliquer en quelques mots ses vues sur l'administration agricole et d'en faire sentir la sagesse. — Il est incontestable qu'une nation peut se borner au rôle de laboureur : elle ensemence ses champs, et du fruit de ses récoltes elle achète aux nations voisines les objets de manufacture qu'il lui faut ; mais cette nation ne sera jamais puissante, le génie de l'industrie n'animera point ses enfans, et ses villes ne seront ni florissantes ni nombreuses : que le peuple garde donc ses récoltes chez lui au risque de les vendre moins cher, et qu'il les consacre à l'entretien des familles ouvrières qui viendront prendre place sur son territoire auprès des laboureurs, et détermineront ainsi cette densité de population bien préférable à l'accroissement qui est donné par les conquêtes, et fondement assuré de la force et de la prospérité des états. Voilà les principes de Colbert ; et voilà pourquoi, sans s'inquiéter de ralentir un peu le zèle des laboureurs, il ne voulut jamais laisser sortir les grains que dans les temps de superfluité. Il se faisait rendre compte avec exactitude du produit de la récolte dans chaque province, et comparant ce produit à ses intentions sur le développement de la population ouvrière dans les divers points du royaume, il permettait, modérait ou défendait l'exportation des grains. Son but principal était de fournir aux manufactures naissantes des alimens à bas prix, et s'il traitait l'agriculture plus durement que l'industrie, c'était précisément parce qu'il avait compris que l'importance capitale était à elle. C'était sur elle que reposaient tous ses projets d'amélioration de la France, et les chaînes qu'il lui avait imposées étaient une marque de son estime et non de son mépris. S'il refusait de lui laisser la liberté, c'est qu'il sentait toute sa grandeur et toute l'étendue des services qu'il pouvait espérer d'en tirer. Elle constituait le tronc plein d'existence sur lequel il avait conçu d'enter une industrie nationale ; et de même qu'un jardinier habile consacre tous ses soins à la pousse délicate et fragile que son art vient de greffer, et semble oublier un instant la tige anciennement enracinée qui la supporte, de même Colbert, entourant de sa prédilection les établissemens manufacturiers, obligeait l'agriculture à leur verser toute sa sève. Implantée depuis si long-temps sur le sol de la France, il n'y avait pas de danger que l'agriculture vînt à périr pour être passagèrement délaissée, tandis qu'il est certain qu'à moins d'une sollicitude toute particulière pour ses premiers progrès, l'industrie n'y aurait jamais pu réussir.

Nourrir l'industrie avec l'agriculture, faire germer partout la population industrielle, et cependant maintenir partout la population agricole, soumettre en un mot la terre à la manufacture, afin de les faire prospérer plus tard concurremment et l'une par l'autre, telle fut la grande politique de Colbert pour l'accroissement de la population, et par conséquent de la splendeur de notre noble pays. Nul doute que ce but n'eût été manqué si, entraîné par un zèle exclusif et funeste dans ses emportemens, l'administrateur avait tué la richesse du sol en vouant aveuglément toutes ses faveurs à la richesse nouvelle qu'il se proposait d'y adjoindre ; mais rien

ne montre que Colbert soit jamais tombé dans une pareille faute. Il tempéra la gêne momentanée qu'il se voyait forcé de causer aux propriétaires fonciers en diminuant l'impôt de la terre, et particulièrement la taille, genre d'impôt si onéreux pour les cultivateurs pauvres. Cet impôt, qui, avant son entrée au ministère, s'élevait à 53 millions, n'était plus quelques années avant sa mort, que de 35 millions, et il projetait de l'abaisser par la suite à 25 millions seulement. Non content de le réduire, il s'efforça constamment de l'adoucir en rendant sa répartition moins arbitraire et plus égale, en supprimant les priviléges qui en dispensaient, en rendant les saisies moins dures et moins fréquentes. Il entreprit de convertir partout la taille personnelle en taille réelle, et une ordonnance de reconstitution de l'impôt terrier sur une base invariable, premier essai d'un système général de cadastre, avait été rédigée par les soins d'un conseil spécial, lorsque sa mort vint entraver l'exécution de ce projet. L'impôt sur le sel, si incommode pour les classes industrieuses et pour l'agriculteur en particulier, fut également régularisé, et, d'année en année, diminué autant que possible. Des routes nouvelles établies en diverses provinces, les routes anciennes mieux tenues, des péages supprimés ou allégés, le canal du Languedoc creusé, d'autres canaux projetés, furent d'amples dédommagemens donnés au commerce des grains; et si sa liberté se vit incommodée à la frontière par les ordonnances de douane, en revanche elle fut bien favorisée dans l'intérieur du pays par ce perfectionnement des voies de communication. Enfin, en étendant et animant, comme il le fit, la marine, la pêche, le commerce, les colonies, les arts et les manufactures, il présentait à la terre de nouveaux hommes à nourrir, et par conséquent aux laboureurs de nouveaux profits à prendre sur le lieu même de leurs récoltes. Par là nos blés, au lieu d'aller augmenter, comme autrefois, les populations étrangères, ont servi directement à la nôtre. Certes, l'injure commise contre la concurrence a été richement payée par cette prodigieuse activité développée, en dépit de la violation du *laissez-aller*, au sein de la nation française.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de tout ce que Colbert a fait pour l'amélioration de chacune des sources de la prospérité nationale. Avant lui, la France, malgré son admirable position géographique qui lui donne pied sur les deux mers, était à peu près sans marine; cloîtrée chez elle comme une puissance continentale, elle était réduite à entretenir à grands frais des gens de mer chez les nations étrangères pour le service de ses transports, et en temps de guerre elle se voyait sous la loi des états maritimes, au développement desquels elle avait elle-même contribué. Mais Colbert paraît, et, grâce à lui, la France commence à pratiquer l'Océan et à s'y établir. Elle ose lutter avec l'Angleterre, et lui arrache le secret des victoires navales; elle forme des ingénieurs, des administrateurs, des capitaines, et en peu d'années elle compte dans ses ports jusqu'à cent vaisseaux de guerre et soixante mille matelots. Ces ports eux-mêmes, dont ses côtes manquaient, sont créés; les arsenaux de Brest, de Toulon, de Rochefort sont fondés; Dunkerque est acheté des Anglais, Cherbourg est conquis sur la nature qui avait refusé cette rade à notre Normandie. La pêche, cette agriculture maritime, qui non seulement nous met en possession des richesses de l'Océan, mais nous fournit les plus habiles et les plus intrépides matelots, est encouragée et se déploie sur nos rivages. Le commerce des Indes est excité par des concessions et des secours d'argent; les Antilles, imprudemment aliénées, sont rachetées à leurs possesseurs, et enchaînées à la France par les lois coloniales et par la compagnie des Indes-Occidentales; nos relations avec les Indes-Orientales sont également cultivées, et une compagnie générale, réunissant en un seul faisceau les forces de toutes les compagnies antérieures, en est seule chargée. L'Océan voit tout-à-coup flotter dans toutes les directions un pavillon qu'il connaissait à peine, et nos voisins, habitués depuis long-temps à tirer de chez nous une partie de leur revenu en nous vendant les marchandises dont nous avions besoin, s'étonnent devant nos navires poussés en même temps que les leurs jusqu'aux extrémités du monde, et venant leur faire la loi sur des marchés dont ils étaient auparavant les seuls maîtres.

En même temps que nous apprenons à aller chercher dans les lieux où la nature les a placés les produits qui ne peuvent croître sur notre sol, nous apprenons à fabriquer nous-mêmes et chez nous tous les objets qui ne dépendent que de la fécondité de l'industrie, et dont nous n'étions privés que par la faute de notre ignorance ou de notre inertie. Les magnifiques étoffes d'or et d'argent que l'Italie avait le privilége de nous fournir deviennent, ainsi que les soieries de toute espèce, le fondement des florissantes manufactures de Lyon, dont le monde entier se fait bientôt tributaire. Venise est dépouillée du monopole de ses glaces, et ces splendides ornemens réservés jusqu'alors à l'opulence des palais commencent à descendre dans les habitations plus communes. Le travail des dentelles, des broderies, et en général de tous ces points à l'aiguille qui caractérisent si bien une nation de goût et d'élégance, et qui sont si précieux pour utiliser les mains du sexe faible, se propage et s'implante dans nos provinces du Nord. Les Gobelins donnent naissance à des tapisseries dignes de marcher de pair avec les plus beaux monumens des arts, et telles qu'aucun peuple n'en avait encore vu de pareilles. Avec les manufactures de luxe, et mues par la même impulsion, s'élèvent sur notre territoire les manufactures plus nombreuses et plus utiles destinées aux besoins de la consommation vulgaire: Sedan, Louviers, Elbeuf, Abbeville, grandissent et prennent place au premier rang dans l'univers commerçant. Enfin de tous côtés s'établissent de nouvelles occupations, de nouveaux centres de production et de population, de nouvelles sources de grandeur. Colbert préside à tout ce mouvement, le surveille, l'excite, le dirige: l'accroissement de la puissance *nationale* dans toutes ses parties est la seule idée qu'il connaisse. « On » le voit sans cesse occupé du bonheur des citoyens, » dit M. Necker; mais ce n'est point par des austé» rités ou des privations durables qu'il veut conduire la » France à la splendeur; il sait qu'elle est appelée par la » nature à des jouissances, et il n'a garde de contrarier ses » heureuses destinées. Le goût du sucre et du café devient » plus général en Europe; il n'ordonne point qu'on renonce » à ce plaisir, mais il cherche à le satisfaire en augmentant » la population; il fait des efforts pour étendre et vivifier » les colonies, il médite des lois pour les lier à la métro» pole. De nouveaux désirs se manifestent; on veut du thé » que nous donne la Chine, et des mousselines des Indes; » il ne les défend point, mais il trace les moyens qui doi» vent nous les procurer avec économie. La pensée de Col» bert est partout, et l'activité de ce ministre se montre en » même temps. Il semblait avant lui que la France n'eût » voulu communiquer avec les autres nations que par le » fer et par le feu: il appartenait à Colbert d'être jaloux » d'une plus haute gloire; il lui appartenait surtout de » sentir qu'il était une plus noble communication entre les » hommes, celle des bienfaits de la nature et des fruits de » leur industrie. »

Comprenant à merveille que l'opulence ne suffit pas pour constituer la vraie richesse des nations, il appliqua tous ses soins à vivifier en France la culture des lettres, des sciences et des beaux-arts. Richelieu avait aperçu bien avant lui la secrète puissance de notre langue, et devinant l'ascendant que la nation française pourrait prendre par là sur les autres, il avait créé l'Académie avec mission d'améliorer ce bel idiome, destiné dans sa politique à devenir l'idiome souverain du monde civilisé: marchant sur les traces de ce

hardi génie, Colbert, bien que peu lettré, ne traita pas l'Académie avec moins d'estime et d'attention, et l'on sait à quel haut degré d'activité et de splendeur ses encouragemens surent l'élever. Non content de ce seul foyer de lumières, il y adjoignit l'Académie des inscriptions et belles lettres et l'Académie des sciences. Certes, l'impulsion donnée par Richelieu ne pouvait pas être plus sagement continuée, et l'on serait embarrassé de décider laquelle de ces trois nobles compagnies, chargées, l'une du perfectionnement de la langue, l'autre de l'étude de l'histoire et du perfectionnement du style, la troisième de l'observation de la nature et de la découverte de ses lois, mérite d'être placée la première. Même à un point de vue purement économique, les deux fondations de Colbert ont encore leur importance : l'utilité des sciences physiques et chimiques, voire de l'astronomie, pour le développement de l'industrie et du commerce, est une chose que tout le monde connaît et qu'il serait superflu de vouloir démontrer; et quant à l'élégance du style et à la vue claire des siècles qui nous ont précédés, leur influence sur la physionomie particulière des productions des arts n'est peut-être pas moins considérable que celle des sciences sur leur qualité et leur bas prix. « Peut-être, dit M. Necker, dont nous aimons à trouver encore » ici l'autorité, que ce ministre, ayant réfléchi sur le goût, » qui n'est qu'un sentiment parfait des convenances, avait » aperçu dans les chefs-d'œuvre de Racine et de Molière » et dans leurs représentations journalières une instruction » dont l'industrie française profiterait sans y penser; il » avait présumé que l'habitude de distinguer de bonne » heure ces fils imperceptibles qui séparent la grâce de » l'affectation, la simplicité de la négligence, la grandeur » de l'exagération, influerait de proche en proche sur l'es- » prit national, et perfectionnerait ce goût qui fait aujour- » d'hui triompher les Français dans tous leurs ouvrages d'in- » dustrie, et leur permet de vendre bien cher aux étrangers » une sorte de convenance spirituelle et fugitive qui ne tient » ni au travail, ni au nombre des hommes, et qui devient » pour la France le plus adroit de tous les commerces. »

L'Observatoire, le Jardin-des-Plantes, l'Académie de Peinture, celle d'Architecture, l'Ecole de France à Rome, sont également des institutions de Colbert. Tout ce qui était capable d'augmenter la puissance de l'esprit humain lui semblait propre à augmenter aussi celle de l'état, et les hommes de mérite dans tous les genres étaient ce qu'il avait le plus à cœur de découvrir. Les encouragemens, les honneurs, les récompenses, allaient chercher partout les gens de lettres et les savans, et non seulement en France dans le fond des provinces, mais jusque dans les pays étrangers. Il avait senti que le génie ne connaissant pas de frontières dans la dispersion du fruit de ses travaux, la reconnaissance du genre humain à son égard ne devait pas en connaître non plus. Mais ce fut une initiative bien glorieuse pour la France que d'aller ainsi chercher de tous côtés les hommes éminens pour se les attacher, quelque lointaine patrie que la nature leur eût donnée, et les rallier autour d'elle comme lui appartenant par droit de consanguinité spirituelle : les uns, mis seulement en correspondance avec nos Académies, demeurèrent chez eux; d'autres furent invités à venir s'établir chez nous; le nom de Louis XIV, et par conséquent celui de la France, dont celui-ci n'était que le représentant couronné, devint plus grand par l'éclat des bienfaits et des opérations pacifiques, qu'il ne le fut jamais par celui des victoires. Paris fut embelli et rendu digne de servir de capitale à la France, et de lieu commun de rendez-vous à l'Europe devenu vassale de la France, grâce à cette nouvelle et toute-puissante méthode de conquête. Les quais, les boulevards, les plus belles places, le Louvre, les Tuileries, les principaux monumens d'utilité publique ou de plaisir, furent construits ou achevés sous l'administration de Colbert. « Votre Majesté, » disait-il à Louis XIV en lui adressant des remontrances » au sujet de l'insignifiant et inutile palais de Versailles, » sait qu'au défaut des actions éclatantes de la guerre, rien » ne marque davantage la grandeur et l'esprit des princes » que les bâtimens, et toujours la postérité les mesure à » l'aune de ces superbes machines qu'ils ont élevées pen- » dant leur vie. Ah ! quelle pitié que le plus grand des rois » et le plus vertueux, de la véritable vertu qui fait les » princes, fût mesuré à l'aune de Versailles; et toutefois il » y a à craindre ce malheur. Pendant que Votre Majesté a » dépensé de très grandes sommes en cette maison, elle a » négligé le Louvre, qui est assurément le plus superbe pa- » lais qu'il y ait au monde, et le plus digne de la grandeur » de Votre Majesté; et Dieu veuille que tant d'occasions » qui la peuvent nécessiter d'entrer dans quelques grandes » guerres ne lui ôtent les moyens d'achever ce superbe bâ- » timent! »

Louis XIV aimait le faste, mais pour s'illustrer lui-même; Colbert ne l'aimait que là où il pouvait évidemment profiter au pays, et sous ce rapport on peut dire que l'administrateur a été plus grand que le monarque. Presque toutes les oppositions qui se sont manifestées entre eux sont à la gloire de Colbert. Le bonheur de la France est ce qui le préoccupe constamment, tandis que l'éclat de la couronne est le seul but de l'ambitieux souverain. L'un prodigue hardiment les millions pour la construction de ses maisons de campagne, pour la décoration de sa cour, pour le costume de ses officiers et de ses gardes, pour ses équipemens de chasse, pour ses bals et ses camps d'apparat; l'autre n'est pas plus parcimonieux, mais il veut réserver le revenu pour les œuvres solides et les magnificences durables, et il répugne à sa libéralité de voir la sueur du peuple se concentrer sur les apprêts de quelques feux d'artifice pour se dissiper comme eux en fumée, après quelques vaines et inutiles lueurs. Il est vrai qu'il est plus facile à un sage de conserver sa clairvoyance et sa droiture d'esprit sur un fauteuil de ministre que sur un trône entouré de flatteries, d'adorations et de prestiges de toute sorte, et qu'il ne faut pas faire au génie de Colbert tout l'honneur d'une chose sur laquelle l'avantage de sa position a eu sa part d'influence. Mais ce dont il est bien permis d'accorder à Colbert lui-même, et sans restriction, tout le mérite, c'est la superbe franchise de son langage : cette franchise inspirée par le plus pur patriotisme, était ce qui devait peu à peu indisposer contre lui le monarque fasciné par des courtisans plus habiles, et il est juste que la postérité reconnaissante tienne compte à sa mémoire des honnêtes hardiesses qui ont causé sa disgrâce. Citons ici ce qu'il dit au roi, dans un rapport de 1666, au sujet des dépenses exorbitantes de ces camps de paix, au milieu desquels ce prince aimait tant à se montrer dans tout son faste.

— « Voici, Sire, un métier fort difficile que je vais en- » treprendre; il y a près de six mois que je balance à dire » à Votre Majesté les choses fortes que je lui dis hier et » celles que je vais encore lui dire. Je fais auprès de Votre » Majesté le métier sans comparaison le plus difficile de » tous : il faut de nécessité que je me charge des choses les » plus difficiles, et de quelque nature qu'elles soient. Je me » confie en la bonté de Votre Majesté, en sa haute vertu, en » l'ordre qu'elle nous a souvent donné et réitéré de l'avertir » au cas qu'elle allât trop vite, et en la liberté qu'elle m'a » souvent donnée de lui dire mes sentimens. — Votre Ma- » jesté a tellement mêlé ses divertissemens avec la guerre » de terre, qu'il est bien difficile de les diviser; et si Votre » Majesté veut bien examiner en détail combien de dépen- » ses inutiles elle a faites, elle verra bien que si elles étoient » toutes retranchées, elle ne serait point réduite à la néces- » sité où elle est. — Votre Majesté a triplé les dépenses de » son écurie, sous prétexte que dès lors qu'elle aura des » affaires elle la remettroit au même état qu'elle étoit au-

» paravant.—Si Votre Majesté considère son jeu, celui de la » reine, toutes les fêtes, repas, festins, etc., elle trouvera » que cet article monte encore à près de trois cent mille » livres; que les rois ses prédécesseurs n'ont jamais fait cette » dépense, et qu'elle n'est point du tout nécessaire. — La » dépense des meubles, quoique Votre Majesté se soit retran- » chée, ne laisse pas de monter toujours à des sommes con- » sidérables. — Votre Majesté donne encore beaucoup de » pensions et gratifications inutiles à sa gloire, demeurant » d'accord toutefois qu'il faut que Votre Majesté donne quel- » que chose à ses plaisirs. — Il est encore bon que Votre » Majesté sache deux choses dont on n'a osé demeurer d'ac- » cord quand elle l'a demandé : l'une, qu'il a été affiché » dans Paris un libelle portant ces mots : *Louis XIV don- » nera les grandes marionnettes dans les plaines de Moret*: » et un autre qui a été distribué dans les maisons, portant » ces mots : *Parallèle des sièges de La Rochelle et de Moret » faits par les rois Louis XIII et Louis XIV*. Je sais bien, » Sire, que ces sortes d'écrits ne doivent entrer pour rien » dans les résolutions des grands princes; mais je crois » qu'ils doivent être considérés dans les actions indifférentes » qui requièrent l'approbation publique. »

Je ne connais rien de plus beau, en fait de style mâle et de bonne foi, que le passage suivant, dans lequel le ministre, après avoir entretenu le roi des dépenses utiles à l'etat, lui fait connaître son sentiment sur les dépenses destinées uniquement aux plaisirs de la cour :

« La quatrième sorte de dépenses (les dépenses de la » cour) doit souffrir toute la rigueur des retranchemens » et toute l'économie possible, par cette belle maxime : » *Qu'il faut épargner cinq sols aux choses non nécessai- » res, et jeter des millions quand il est question de votre » gloire*. Je déclare à Votre Majesté, en mon particulier, » qu'un repas inutile de 3,000 livres me fait une peine in- » croyable; et lorsqu'il est question de millions d'or pour » la Pologne, je vendrois tout mon bien, j'engagerois ma » femme et mes enfans, et j'irois à pied toute ma vie pour » y fournir, s'il étoit nécessaire. Votre Majesté excusera, » s'il lui plaît, ce petit transport. »

Un jour, contemplant la campagne des fenêtres de son château, et songeant sans doute à la misère de ceux qui la cultivent : « Je voudrais, dit-il, les yeux baignés de larmes, à ceux qui l'entouraient, pouvoir rendre ce pays heureux, et qu'eloigné du roi, sans appui, sans crédit, l'herbe crût dans mes cours ! » Certes, ce n'est pas Louis XIV qui a jamais connu une telle abnégation, ni versé de telles larmes : Versailles, dans son isolement altier, était pour lui la France, et nos riches campagnes ne lui semblaient instituées que pour payer tribut à ses jardins.

Moins puissant que Louis XIV par l'étendue et la force du génie politique, par la promptitude du coup d'œil et par la vivacité de la conception, Colbert s'en rapprochait cependant par la vigueur du caractère. Il lui en a fallu beaucoup pour pousser en avant et faire réussir tant de choses nouvelles qui ont été mises en France par lui. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il ait été accusé de despotisme par ses contemporains. Mais le despotisme, si l'on entend par là cette volonté énergique qui tombe partout d'aplomb, et s'impose, sans tolérer la résistance, à tous ceux qui doivent la servir, est peut-être une des qualités les plus essentielles à un homme d'état qui veut produire quelque bien : sans cette qualité précieuse, qui seule peut assurer à l'administrateur la liberté de ses mouvemens, et, comme une hache, lui frayer sa route à travers les embarras et les difficultés sans nombre qui arrêtent ses pas, les plus beaux plans sont vainement conçus, et rien n'arrive à son terme. Les hauts vouloirs ne sont le partage que des puissantes âmes. Colbert osait vouloir, et vouloir avec emportement contre le roi lui-même. « Je fus assez maître » de moi avant-hier, lui écrit Louis XIV en date du 24 avril « 1671, pour vous cacher la peine que j'avois d'entendre » un homme que je comble de bienfaits comme vous, me » parler de la manière que vous faisiez. J'ai eu beaucoup » d'amitié pour vous ; il y paroît par ce que je faisois. J'en » ai encore présentement, et je crois vous en donner une » assez grande marque en vous disant que je me suis con- » tenu un seul moment pour vous!... Ne hasardez plus » de me fâcher encore; car après que j'aurai entendu vos » raisons et celles de vos confrères, et que j'aurai prononcé » sur vos prétentions, je ne veux jamais en entendre parler.» Colbert n'était nullement courtisan; sa naissance ni son éducation n'avaient rien de distingué, et il ne réussit jamais à prendre ces manières élégantes dont se faisaient honneur les familiers du grand roi. Par ses sentimens comme par sa famille, et par ses affections comme par ses manières, il était plutôt du tiers-état que de la noblesse. Sa franchise faisait tache au milieu des façons étudiées de l'aristocratie. Moins il ressemblait à un prince, et plus son instinct de domination devait paraître révoltant. « Il est si » persuadé, dit le président de Lamoignon en parlant de » lui, que toute la bonne intention est chez lui, qu'il ne » peut pas croire qu'il s'en puisse trouver chez les autres, » à moins qu'ils ne se rangent entièrement de son avis; » c'est ce qui le porte à vouloir trop fortement ce qu'il veut, » et à employer toutes sortes de moyens pour parvenir à » la fin qu'il s'est proposée, sans considérer que bien sou- » vent les moyens sont tels qu'ils peuvent rendre mauvaise » la meilleure fin du monde. Son humeur et son habitude » le portent aussi à conduire toutes choses despotiquement; » et comme il n'a pas été dans les compagnies réglées où » on apprend à déférer aux sentimens des autres, et à ré- » gler sa conduite et son propre jugement par le secours » de ceux avec lesquels on travaille, il veut tout décider » et tout emporter par sa seule autorité, sans se concerter » avec ceux qui ont titre et caractère pour juger des objets » dont il s'agit; au contraire, ce sont ceux-là dont il est le » plus éloigné de prendre conseil, parce que ce seroit » comme un partage d'autorité qu'il ne peut souffrir. »

Ce que l'on pourrait nommer le règne de Colbert ne s'étend vraiment que jusqu'en 1670. A partir de cette époque, Louis XIV, entraîné par le génie de Louvois et par l'irrésistible appât de ses plans de conquêtes, accorde à ce nouveau ministre toute sa confiance, et retire à Colbert la suprématie dont il avait joui jusque là dans ses conseils. C'est le ministre de la guerre et non plus celui des finances qui tient le premier rang. Les intérêts du commerce et de l'industrie sont obligés de plier devant ceux de la politique extérieure, que, dans les transactions précédentes, ils avaient plus d'une fois regi. On a fait reproche à Colbert de ne s'être point retiré du ministère du jour où il vit qu'il n'y était plus libre, et de s'être prêté, pour subvenir à des nécessités dont il n'était point cause, à des mesures fiscales opposées à ses principes et à ses sentimens. Mais il nous semble qu'en restant à la tête des finances pour prévenir, autant qu'il le pourrait, les maux qui menaçaient la nation à l'intérieur comme à l'extérieur, il a fait preuve au contraire de désinteressement et de patriotisme. Il est aisé d'imaginer tout ce qu'a dû souffrir, durant ses dernières années, ce grand et pacifique ministre, et combien la haine du peuple, appauvri malgré lui, haine brutale dont ses fonctions lui attiraient tout le poids, a dû souvent remplir son cœur d'amertume. Il voyait tous ses projets contrariés, tous ses plans ruinés, toutes ses espérances anéanties; la population protestante, la plus industrieuse du royaume, et sur l'essor de laquelle il avait tant compté, destinée aux persécutions et au bannissement; les gens de guerre prenant partout dans l'état les places qu'il avait voulu donner aux hommes de science et d'industrie. « Il n'y aura plus qu'une re- » ligion dans le royaume, écrit madame de Maintenon dans » une de ses lettres; c'est le sentiment de M. de Louvois;

» et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, qui « ne pense qu'à ses finances et presque jamais à la religion. » Colbert était donc tombé en disgrâce; on avait été jusqu'à l'accuser de malverssation, et pour couper court aux calomniateurs il s'était vu réduit à présenter au roi l'état de ses biens particuliers et de leur origine. Louvois et les siens le poursuivaient à outrance. Au dernier conseil où il assista, il s'agissait des dépenses de Versailles dont quelques unes, suivant le rapport de Louvois, avaient été mal surveillées. «Il y a là de la friponnerie, dit le roi à Colbert. — Sire, répondit Colbert, je me flatte que ce mot-là ne s'étend pas jusqu'à moi. — Non, lui dit le roi, mais il fallait y avoir plus d'attention. Si vous voulez savoir ce que c'est que l'économie, ajouta-t-il, allez en Flandre; vous verrez combien les fortifications des places conquises ont peu coûté. » Le coup était porté : en sortant de ce conseil Colbert se mit au lit, et ne se releva pas. La religion, à laquelle il avait toujours été très fidèle durant sa vie, occupa seule ses derniers instans. « Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-là, disait-il en parlant du roi, je serais sauvé deux fois, et je ne sais ce que je vais devenir. » Il mourut le 6 septembre 1683, âgé de soixante-quatre ans.



(Colbert, d'après une médaille de la Bibliothèque.)

COLÉOPTÈRES. Les insectes que les entomologistes désignent sous ce nom prennent des caractères tellement tranchés et si faciles à reconnaître, que de tout temps le vulgaire même les a distingués du reste de la classe à laquelle ils appartiennent. Dans notre langue, on les nomme communément *scarabées*. Il en était probablement de même du temps d'Aristote, et ce grand naturaliste ne fit sans doute que s'emparer d'un nom ayant cours dans le langage ordinaire, lorsqu'il créa, sous celui dont nous parlons, un ordre distinct dans lequel il comprit tous les insectes munis de quatre ailes dont les supérieures sont cornées et recouvrent les inférieures. C'est ce qu'exprime ce mot de coléoptères, qui en grec signifie littéralement, *ailes à étuis*. Linné adopta et l'ordre et le nom que lui avait imposé Aristote, et depuis il a été imité par tous les entomologistes, à l'exception de Fabricius, qui tenta vainement de changer cette dénomination en celle d'*eleutherata*. Ce mot était rationnel dans son système, fondé uniquement sur l'organisation des parties de la bouche, mais ne pouvait prévaloir à une époque où la méthode naturelle, qui prend ses caractères dans toutes les parties de l'organisation, commençait à prévaloir en entomologie comme dans les autres branches de la zoologie. On a donné avec raison la préférence au nom le plus ancien et le plus significatif.

L'ordre des coléoptères peut être regardé comme celui où l'organisation typique des insectes est parvenue à son maximum de développement. Cela se voit de prime-abord dans la plus grande solidité de leur squelette extérieur, qui, dans quelques uns, égale à cet égard celui des crustacés, quoique sa composition chimique ne soit pas la même. La consistance de ce squelette permet à ces animaux d'arriver à une plus grande taille que les autres insectes, et quelques uns d'entre eux prennent un volume considérable. Du reste, on y retrouve les mêmes parties que dans le reste de la classe. La tête, extrêmement variable dans sa forme, est presque toujours reçue dans l'ouverture antérieure du prothorax, au lieu d'être brusquement étranglée comme chez les abeilles, les mouches, etc. Elle porte constamment deux yeux à réseau, ordinairement bien développés, et jamais de stemmates ou yeux simples; deux antennes dont la structure varie à l'infini, mais qui ont cela de particulier que, sauf de très rares exceptions, le nombre de leurs articles n'excède pas douze; enfin une bouche dont l'étude doit précéder celle de la même partie chez les autres insectes. Toutes les pièces en sont, en effet, nettement isolées, libres de toute adhérence entre elles, et au maximum sous le rapport du nombre. C'est par des dégradations et des transformations successives de leur structure que la bouche paraît avoir été formée dans les autres ordres. Celle des coléoptères a été éminemment organisée pour saisir, diviser, broyer des alimens plus ou moins solides; il a suffi que quelques unes de ses parties adhérassent entre elles et prissent une forme tubulaire pour qu'elle devînt un instrument propre à perforer ou à pomper des fluides; en un mot, ce qu'on désigne ordinairement sous le nom de *trompes*. Les pièces qui composent cet organe, important chez les coléoptères, sont, en allant du haut en bas : 1° une lèvre supérieure ou labre, généralement médiocre et jouissant d'un mouvement peu étendu; 2° deux mandibules cornées, plus ou moins robustes, de forme infiniment variée et susceptible de prendre un développement considérable, comme on le voit chez le cerf-volant; 3° deux mâchoires placées immédiatement sous les mandibules, de consistance moins forte qu'elles, quelquefois même membraneuses et presque toujours plus ou moins ciliées ou munies d'épines à leur bord interne; 4° une lèvre cornée ou membraneuse, articulée ou soudée avec la face inférieure de la tête, et portant à sa face interne la languette, organe susceptible de s'allonger et de se raccourcir, et qui joue un rôle analogue à celui de la langue chez les animaux vertébrés; 5° deux paires de palpes, dont une adhère à la languette, l'autre aux mâchoires, et qui ne comptent jamais au-delà de quatre articles. De toutes ces parties, les mandibules et les palpes sont celles qui sont sujettes à plus de variations. Le prothorax est toujours grand et complétement dégagé du second segment thoracique qui le suit, et qu'il reçoit souvent en partie dans son ouverture postérieure. Ce second segment est, au contraire, toujours soudé au troisième, et ce dernier s'articule sans rétrécissement avec l'abdomen. Celui-ci, protégé par les élytres, est simplement membraneux à sa face dorsale, à moins que les élytres, étant plus ou moins courtes, laissent une portion de cette face sans abri, auquel cas les arceaux de cette portion deviennent cornés comme ceux du dessous, qui le sont toujours. Les organes de la locomotion terrestre ou les pattes n'offrent rien de particulier à en dire, et se composent des mêmes parties que nous signalerons au mot INSECTE, en traitant de l'organisation générale de la classe; ceux de la locomotion aérienne ou les ailes, ont déjà été décrits brièvement au mot AILES. Ainsi qu'on l'a vu, les ailes supérieures ont subi une modification singulière, caractéristique de l'ordre; ce sont de véritables fourreaux qui, pendant le vol, sont simplement rejetés sur les parties latérales du corps avec lequel elles font un angle droit, et qui, pendant le repos, se joignent par leur bord interne sans empiéter l'un sur l'autre, du moins dans l'immense majorité des cas. Elles n'avortent jamais, si ce n'est chez quelques femelles qui perdent en même temps l'apparence de l'ordre. Les ailes

inférieures sont membraneuses comme dans les autres insectes, et se logent sous les élytres en faisant un pli transversal; au repos on ne les aperçoit pas. Elles avortent assez fréquemment, tantôt accidentellement, tantôt constamment, dans certaines espèces et même dans certains genres.

Telle est, en peu de mots, l'organisation des coléoptères à l'état parfait. Tous, sans exception, subissent une métamorphose complète, c'est-à-dire que la larve et la nymphe n'ont aucune ressemblance avec l'animal qui en sortira plus tard. Leurs larves varient trop, sous le rapport de la forme, pour qu'on puisse en dire rien de général. Leur corps se compose de treize segmens y compris la tête, et celle-ci offre les mêmes organes que dans l'insecte parfait, mais à un degré de developpement très différent. Ainsi les antennes sont très courtes, composées d'un petit nombre d'articles et manquent souvent; les yeux ne consistent le plus ordinairement qu'en granulosités analogues aux stemmates, et beaucoup d'espèces en sont dépourvues. Les parties de la bouche ont subi des modifications semblables. La peau du corps est membraneuse comme chez les chenilles, et ne devient cornée que dans un petit nombre de cas. Ces larves sont peu agiles, et se changent en nymphes dans le lieu où elles ont vécu, sans prendre aucune précaution pour leur sûreté pendant la durée de cet état. Les nymphes sont presque toujours immobiles et couvertes d'une pellicule transparente qui permet d'apercevoir toutes les parties de l'insecte parfait dont les membres sont repliés contre le corps. La durée des métamorphoses est plus longue en général dans cet ordre que dans les autres. Un grand nombre d'espèces restent à l'état de larves pendant plusieurs années, et ne vivent que quelques jours à l'état parfait. C'est également sous la première de ces formes que les espèces nuisibles exercent le plus de ravages.

La solidité des tégumens des coléoptères, qui rend plus aisée leur conservation, la beauté et souvent la bizarrerie de leurs formes, l'éclat des couleurs d'un grand nombre d'entre eux, les ont fait de tout temps rechercher dans les collections. C'est l'ordre le mieux connu, et les ouvrages dont ils ont été l'objet formeraient à eux seuls une bibliothèque considérable. Nos collections en renferment bien près de 30 000 espèces dont le tiers à peine sont décrites. Celle de M. le comte Dejean, la plus considérable qu'un particulier ait jamais formée, et dont le catalogue se publie en ce moment, en contient à elle seule 20 000 espèces, et il en existe à Paris quatre autres qui en possèdent de 12 à 18 000, sans compter celle du Muséum d'histoire naturelle dont les richesses ne nous sont pas exactement connues. Les entomologistes sont loin d'être d'accord sur la classification de cet ordre : cependant la plupart suivent, pour les divisions primaires en sections et en familles, la méthode suivante, qui est celle de Latreille, avec de légères modifications.

L'ordre se divise en quatre sections basées sur le nombre des articles qui composent les tarses. Cette division, établie par Geoffroy en 1762, groupe assez bien certaines familles, mais rompt les rapports naturels pour les autres. La plupart des entomologistes, étrangers surtout, ceux de l'Anterre, ne la suivent pas. Quoi qu'il en soit, les sections ci-dessus sont caractérisées de la manière suivante :

Cinq articles à tous les tarses.	*Pentamères.*
Cinq articles aux quatre tarses antérieurs, quatre aux postérieurs	*Hétéromères.*
Quatre articles à tous les tarses	*Tétramères.*
Trois articles à tous les tarses	*Trimères.*

Ces sections se subdivisent ensuite en familles, comme il suit.

Pentamères.	Carabiques, Hydrocanthares, Sternoxes, Malacodermes, Térédyles, Clavicornes, Palpicornes, Lamellicornes.
Hétéromères.	Mélasomes, Taxicornes, Ténébrionites, Hélopiens, Trachélides, Vésicans, Sténélytres.
Tétramères.	Curculionites, Xylophages, Longicornes, Chrysomélines.
Trimères.	Fungicoles, Aphidiphages.

On sent que dans les ouvrages de la nature de celui-ci, nous ne pouvons traiter de chacune de ces familles. La plupart, considérées dans leur ensemble, n'ont qu'un intérêt purement scientifique; presque toutes, pour être exposées convenablement, exigeraient des développemens qui nous sont interdits. Nous nous bornons donc à faire choix de certains genres qui, soit par les services qu'ils nous rendent, soit par le tort qu'ils nous causent, méritent notre attention. Le reste doit être étudié dans les ouvrages spéciaux d'entomologie.

Les coléoptères, à l'état parfait et sous celui de larves, se trouvent partout dans le sein des eaux, à la surface du sol, dans son intérieur, celui des végétaux vivans ou en décomposition, les substances animales putrides, etc.; il n'est aucune substance animale ou végétale, vivante ou morte, qui ne convienne à quelques uns d'entre eux. Sous ce rapport, ils prennent une large part dans ce rôle de décomposition des êtres organisés que la nature a attribué aux insectes. Cependant, malgré le développement supérieur de leur organisation que nous avons signalé plus haut, leur instinct est loin d'égaler celui d'autres insectes, qui, du reste, ne pourraient qu'arbitrairement être regardés comme leur étant inférieurs. Ainsi, on n'observe chez eux aucun de ces soins si ingénieux que les hyménoptères apportent à la conservation de leur postérité, aucune de ces ruses qui ont pour but d'attirer dans le piége leur proie difficile à atteindre; enfin, aucune trace de société proprement dite, bien que les individus de certaines espèces paraissent aimer à se réunir en commun. Chacun d'eux vit pour son compte sans exercer d'industrie qui tourne au profit de la communauté tout entière, et sans autre rapport avec ses semblables que le rapprochement nécessaire entre les deux sexes pour la propagation de l'espèce.

Si nous comparons ensuite les torts que nous font ces insectes avec les services qu'ils nous rendent, nous trouverons que la balance penchera énormément en faveur des premiers. Toutes les espèces qui vivent aux dépens des végétaux sont plus ou moins nuisibles en raison de leur multiplication. Tout le monde connaît le ravage des hannetons; les capricornes à l'état de larves, la plupart des xylophages, sous cet état et sous celui d'insectes parfaits, les larves des lucanes, etc., ne s'attaquent qu'aux arbres dont ils rongent la partie ligneuse, et dévastent quelquefois des forêts enti s; certains charançons réduisent en poussière le blé et nos légumes secs; les dennertes et les anthiènes rongent nos cuirs, nos pelleteries, et sont un fléau pour les collections d'histoire naturelle; les altèques et les cicocères ravagent nos plantes potagères et les fleurs de nos jardins. Nous n'en finirions pas s'il nous fallait citer toutes les espèces dont nous avons plus ou moins à nous plaindre. Malheureusement l'entomologie, si avancée sous le point de vue scientifique, n'a jusqu'ici pu trouver de remèdes d'un facile emploi et efficaces contre ces nombreux ennemis.

Tant de dévastations ne sont compensées que par un petit nombre de services. Le plus important est le remède énergique que nous fournissent les cantharides. On peut y ajouter celui que nous rendent les nombreuses espèces qui vivent dans les matières animales décomposées, et qui en les faisant disparaître promptement préviennent les dangereux effets qu'elles pourraient avoir sur la salubrité publique. On trouvera, du reste, dans l'histoire des genres dont nous avons fait choix, les faits de cette nature les plus essentiels à connaître.

COLIBRI. Voyez OISEAU-MOUCHE.

. COLLÉGE. Voyez INSTRUCTION PUBLIQUE.

. COLOMB (CHRISTOPHE). On a si souvent abusé, et principalement de notre temps, du nom de Colomb pour accréditer la croyance aux procédés extraordinaires de l'esprit humain, qu'il nous semble utile d'exposer ici avec quelque détail l'histoire des idées qui ont conduit cet illustre navigateur à son immortelle découverte Nous ne pensons pas encourir par là l'accusation d'avoir voulu déprécier la gloire de ce grand homme. Les plus belles gloires ne sont pas les gloires qui n'empruntent rien à autrui, et vivent solitaires sur leur fonds, mais celles qui proviennent de la plus étroite alliance avec les gloires antérieures, et qui font corps avec le genre humain. Colomb s'embarquant, sur la seule autorité de ses rêveries, pour la conquête d'un continent inconnu, n'eût été qu'un fou couronné par la main du hasard, tandis que Colomb obéissant fidèlement aux leçons de la géographie antique, et mourant sans se douter de l'existence des terres nouvelles dont il avait trouvé la route, mérite à bon droit d'être considéré comme un des plus audacieux et des plus sages navigateurs.

Les causes qui ont suspendu si long-temps la découverte de l'Amérique sont faciles à comprendre. Dans toute l'antiquité, il n'y a que les Phéniciens et les Carthaginois qui aient été en position de connaître ce continent, et il n'est pas certain qu'ils aient entièrement ignoré son existence. Les Romains sont toujours restés autour de la Méditerranée, centre de leur empire, et n'ont jamais brillé par une grande énergie commerciale ; cependant si leur état avait duré quelques siècles de plus, et si le mouvement scientifique s'y était continué, il y a apparence que leur navigation aurait atteint l'Amérique. Mais la substitution de l'empire pontifical à ce grand empire politique, l'établissement presque universel de la féodalité, l'évanouissement complet des lumières de la Grèce par la double influence de l'invasion des barbares et de l'autorité absolue accordée aux textes saints, retinrent l'Europe chez elle pendant tout le moyen âge, et retardèrent jusqu'au seizième siècle l'investigation de l'océan. Les aventureux Scandinaves, après avoir mis des colonies dans l'Islande et dans le Groënland, ont vraisemblablement, ainsi qu'une de leurs traditions le rapporte, touché la côte septentrionale de l'Amérique; mais cette visite passagère faite par des barbares à des barbares, sans résultat comme sans but, fût-elle vraie, n'intéresse en rien le genre humain. Le quinzième siècle marque une ère nouvelle : la renaissance des idées philosophiques de l'antiquité, l'étude des ouvrages de Ptolémée et des anciens géographes, la tentative du Portugal pour atteindre l'Inde en cotoyant l'Afrique sur la trace de Carthage, le perfectionnement de la navigation en haute mer et l'invention de l'astrolabe le distingue de tous les autres. C'est de ce siècle, auquel il appartient, que procède Colomb. Il ne fait que reprendre et continuer le mouvement des temps antérieurs. L'Europe, devenue à la fois plus maritime et plus avide de commerce, demande de nouvelles voies pour ses échanges avec l'Inde, et Colomb consultant les ouvrages des anciens, imagine d'atteindre ces contrées en s'y dirigeant par l'ouest. C'est là le fonds de sa vie.

Nous examinerons d'abord quelles ont été les opinions des anciens sur les rapports de l'océan Atlantique avec les côtes orientales de l'Asie, et sur la distance de l'Asie dans cette direction ; nous montrerons ensuite les secours scientifiques fournis à Colomb par ses contemporains ; nous terminerons en indiquant rapidement les obstacles qu'il a eus à vaincre, et dont il n'a pu triompher que par une persévérance pleine de magnanimité et digne de l'admiration de tous les siècles. La publication récente des journaux du voyage de Christophe et des diverses pièces de sa correspondance, extraites des archives de la monarchie espagnole, nous permettra de donner en quelques points à cet article une nouveauté en harmonie avec le caractère général de cet ouvrage.

Lumières déduites par Colomb de la théorie. — La terre étant sphérique, il est évident que l'on peut passer d'un méridien à un autre, soit dans une direction, soit dans la direction opposée : les longueurs des deux routes sont le complément l'un de l'autre, de telle sorte que l'une étant supérieure à la demi-circonférence du globe, ou à 180 degrés, l'autre est moindre et par conséquent plus directe. C'est sur ce raisonnement d'une simplicité parfaite que repose le projet de navigation proposé à l'Europe par Christophe Colomb. Au lieu de gagner l'orient en y marchant par l'est, ainsi que l'avaient fait de tout temps et nécessairement les voyageurs par terre, on pouvait, disait-il, y arriver par l'ouest à travers l'Atlantique, car la même eau qui battait, d'une part, les rivages occidentaux de l'Europe et de l'Afrique, battait, de l'autre, les côtes occidentales de l'Asie. Cette idée n'était point neuve; les Grecs et les Romains, sans être en état de la mettre à exécution, l'avaient eue depuis long-temps : ayant su que l'océan Atlantique n'était qu'un canal transversal placé entre les confins extérieurs de l'Europe et de l'Asie, il était véritablement impossible que la pensée de le traverser pour aller d'une région dans l'autre pût échapper à leur esprit. Aussi cette opinion se trouve-t-elle expressément énoncée dans plusieurs auteurs. Aristote, dans son traité du *Monde*, après avoir parlé de la rotondité de la terre, et esquissé à grands traits la figure de notre continent, se repliant en partie sur lui-même et formant une grande île entourée de toutes parts par l'océan, donne assez clairement à entendre qu'il est possible de communiquer par l'océan d'une extrémité à l'autre. Dans les *Météorologiques*, il insinue à peu près la même chose. Colomb dit avoir lu dans ses ouvrages, mais nous n'avons pu réussir à découvrir en quel endroit, que l'on peut aller en quelques jours de l'Espagne aux Indes par l'Atlantique. Il est indubitable qu'Eratosthènes avait tiré des conséquences analogues de la sphéricité de la terre. Strabon, après avoir montré, d'après lui, comment on peut calculer la largeur de l'Atlantique en retranchant de la circonférence totale de la terre la largeur du continent habité, ajoute que la circumnavigation du globe doit être considérée comme aussi certaine qu'un fait d'expérience : « Les mathématiciens ayant établi, dit-il (liv. II), que le cercle se replie et tourne sur lui-même, si l'étendue de la mer Atlantique ne nous faisait obstacle, nous pourrions, en restant sous le même parallèle, naviguer depuis l'Espagne jusque dans l'Inde. » Pline et Sénèque sont à cet égard du même sentiment que Strabon; et c'est même ici le lieu de citer ces beaux vers du poëte latin, qui nous semblent la prophétie la plus formelle de l'antiquité sur la découverte du Nouveau-Monde :

. . . . Venient annis
Sæcula seris, quibus oceanus
Vincula rerum laxet, et ingens
Pateat tellus, Typhisque novos
Detegat orbis, nec sit terris
Ultima Thule. *Medea.*

Cette connexité de la pensée de Colomb avec la tradition antérieure du genre humain n'est point à nos yeux sans importance. Il est certain, en dépit des préjugés qui peu à peu se sont infiltrés dans le courant de l'opinion vulgaire, que Colomb ne s'est jamais présenté comme un inspiré ou comme un inventeur *ex abrupto*, mais bien comme un logicien rigoureux et intrépide. Nous savons par le témoignage de son fils, qui écrivait sur des notes préparées par lui pour la rédaction de ses mémoires, que l'autorité des anciens eut sur lui la plus grande influence. Dans le récit de son troisième voyage adressé à Ferdinand et Isabelle, on trouve, au milieu de la discussion qu'il établit sur la forme de la terre et le peu d'étendue de l'océan, le passage suivant, qui nous paraît excellent pour mettre ce point hors de doute.

« Pline a écrit que la mer et la terre font ensemble une » sphère, et il établit que l'océan est la plus grande masse » d'eau, et que celle-ci est tournée vers le ciel, tandis que » la terre est au-dessous et la soutient. Le maître de l'his» toire scolastique dit, en parlant sur la Genèse, que les » eaux sont peu abondantes; que lorsqu'elles furent créées, » elles ne couvraient toute la terre que parce qu'elles » étaient vaporeuses et comme des brouillards, et que lors» qu'elles furent devenues solides et réunies, elles occu» pèrent très peu de place. Nicolas de Lira en a la même » opinion. Aristote dit que ce monde est petit, et qu'on » peut passer facilement d'Espagne dans les Indes. Aven» ruyz confirme cette idée, et le cardinal Pierre de Aliaco » la cite en appuyant cette opinion, qui est conforme à celle » de Sénèque, en disant qu'Aristote a pu connaître beau» coup de choses secrètes sur le monde à cause d'Alexandre» le-Grand, et Sénèque, à cause de César Néron, et Pline, » à cause des Romains. Le même cardinal accorde à ces » écrivains une autorité plus grande qu'à Ptolémée et au» tres Grecs et Arabes, et pour confirmer ce qu'ils disaient » sur le peu d'abondance de l'eau et sur la faible portion » de terre couverte de cette eau, en comparaison de ce qui » était rapporté sur l'autorité de Ptolémée et de ses secta» teurs, il trouve une autorité dans le troisième livre d'Es» dras, où cet écrivain sacré dit que des sept parties du » monde, six sont à découvert et l'autre est recouverte » d'eau. »

Cette opinion erronée touchant la proportion relative de l'océan et de la terre fut ce qui enhardit le plus Christophe Colomb à tenter son aventureuse entreprise. Il est probable qu'il n'aurait jamais pensé à naviguer dans l'Inde par l'ouest, s'il avait pu connaître la véritable étendue de l'océan dans cette direction; il est même probable qu'il aurait suffi de l'opinion de Ptolémée, qui donnait à l'océan à peu près la moitié de la circonférence du globe pour le détourner de son dessein. Mais il ne crut jamais l'océan aussi vaste qu'il l'est réellement, et s'étant rangé du parti de Marin de Tyr contre Ptolémée, son erreur, par un heureux hasard, devint la cause de son triomphe.

On sait que Marin de Tyr avait donné à la terre, depuis les îles Canaries jusqu'à l'extrémité orientale de l'Asie, une étendue totale de 225 degrés; il ne restait donc pour l'océan compris entre l'extrémité de l'Asie et ces îles qu'une étendue de 135 degrés. Ptolémée, en corrigeant les itinéraires dont Marin s'était servi pour calculer ses longitudes, avait considérablement réduit la grandeur assignée à l'Asie par ce dernier, et avait été amené à renfermer toute la terre connue dans une étendue de 180 degrés. Selon lui, l'océan Atlantique, au lieu de n'occuper qu'un tiers du globe, en occupait donc la moitié. La valeur du degré sous l'équateur étant estimée à 500 stades, le voyage à faire pour aller à travers l'océan, depuis les Canaries jusqu'aux contrées les plus orientales de l'Asie, aurait donc été d'environ 4 000 lieues. Au quinzième siècle, dans l'état où se trouvait la marine, sortant à peine des habitudes du cabotage c'eût été une folie que de proposer un tel voyage, et certes Colomb ne l'eût point faite. Il faut même remarquer que l'entreprise aurait paru non seulement impraticable, mais à peu près inutile. Et en effet l'extrémité de l'Asie, suivant l'hypothèse de Ptolémée, se trouvant précisément aux antipodes des Canaries, il était parfaitement indifférent, quant à la valeur du chemin, d'y aller par l'est ou par l'ouest. L'entreprise du Portugal d'y arriver par l'est était donc alors bien supérieure à l'entreprise nouvelle, puisque, sans obliger à un voyage beaucoup plus grand, elle avait l'avantage de mettre les navigateurs en communication avec une série de comptoirs tout le long de leur route, de les amener même plus promptement dans l'Inde, située, selon tous les géographes, bien avant l'extrémité de l'Asie, enfin de ne nécessiter aucun accroissement de hardiesse, et par conséquent de danger dans les habitudes de la navigation. Aussi est-il juste de ne point blâmer trop légèrement le savant conseil naval de Sagro (V. BEHAIM) d'avoir refusé, au nom du Portugal, les propositions de Christophe Colomb. Il est parfaitement clair que celui-ci n'a réussi que parce qu'il s'était trompé dans les calculs sur lesquels il s'était basé pour ce qu'il proposait, et qu'il n'a réussi qu'à son insu et dans ce qu'il n'avait jamais imaginé de d'effectuer.

Jugeant à tort, comme quelques uns des géographes du quinzième siècle, que Ptolémée avait donné à l'Asie une étendue en longitude trop peu considérable, tandis qu'il est parfaitement constaté aujourd hui que ce grand astronome lui attribuait au contraire plus de 20 degrés de trop depuis l'Euphrate jusqu'à la mer de Chine; s'appuyant sur les récits de Marco-Polo et des autres voyageurs du moyen âge qui semblaient reculer les limites de cette partie du monde bien au-delà de ce que les anciens avaient imaginé; répugnant enfin à ajouter foi à cette grandeur singulière et jusqu'ici inexplicable de l'océan, Colomb, ainsi que nous l'avons déjà dit, se rangea de l'opinion de Marin de Tyr. C'est sur l'autorité de ce géographe et de ses partisans que son plan de navigation est principalement fondé. En partant des Açores, situées à environ 20 degrés ouest du premier méridien, il ne restait, selon Marin de Tyr, que 135 degrés à parcourir pour arriver aux côtes de la Chine, et 115 seulement pour arriver à la grande île de Cipango, placée, d'après le témoignage de Marco-Polo, à 500 lieues à l'est de ses côtes: la largeur du canal à traverser n'était donc dans cette hypothèse que de 2 000 lieues. On a malheureusement perdu les cartes dont Colomb a fait usage dans sa première traversée; mais il y a tout lieu de croire qu'elles prolongeaient l'Asie, comme l'ont fait quelques géographes arabes, encore plus avant dans l'est que ne le suppose Marin de Tyr. Une chose presque merveilleuse, mais à laquelle le journal de Colomb donne toute évidence, c'est que les côtes d'Amérique se trouvèrent précisément dans le lieu où les cartes préparées pour l'expédition, grâce à *une erreur* qui n'était pas moindre que la demi-circonférence *du globe*, avaient placé celles de la Chine. Un continent inconnu reposait sous le méridien où Colomb avait osé donner son téméraire rendez-vous au continent asiatique, et répondit à point nommé, et sans trahir dès l'abord sa nouveauté, à l'appel fait par l'Europe à l'ancien monde. Comme Colomb donne jour par jour l'estime de sa route, on peut aisément tracer, sans avoir besoin de ses cartes, la ligne de son voyage. Or, le 24 octobre étant vers les Caïques, par 66 ou 67 degrés du méridien de Cadix, il déclare positivement que dans ces environs se trouve marquée sur ses cartes l'île de Cipango, qu'il confond avec celle de Cuba dont lui parlent les naturels, et sur laquelle il se propose de faire route. « Ces Indiens, » écrit-il, me dirent que je m'y rendrai (en un jour et demi » de navigation) en suivant le rumb ouest sud-ouest, et je » pense qu'ils ne se trompent pas, parce que, si je m'en » rapporte aux signes que me firent tous les Indiens de ces » îles et ceux que j'ai dans mon vaisseau, c'est l'île de *Cipango* » dont on conte des choses si merveilleuses; et sur les sphères » que j'ai vues, ainsi que sur les mappemondes, elle est si» tuée dans ces environs. » Ainsi le Japon, sur les cartes de Colomb, était placé à 68 degrés seulement du méridien de Cadix, ce qui correspond à environ 80 degrés de 500 stades; et comme Colomb à son arrivée sur la côte de Cuba (26 octobre), et n'ayant point encore l'opinion que ce fût la côte de terre-ferme, écrit sur son journal qu'il se considère comme à dix journées du continent, on peut déduire de là que, conformément à l'indication de Marco-Polo, ses cartes marquaient, entre le Japon et la Chine, un intervalle de 25 degrés environ. Il résulte donc de cette discussion, que nous avons cherché à rendre aussi succincte que possible, que l'océan, dans le système géographique sur lequel Colomb s'était basé pour la rédaction du plan de son

voyage, embrassait au plus une étendue de 90 degrés depuis les côtes d'Espagne jusqu'à celles de Chine. Cela s'accorde, au reste, avec ce que lui écrivait Toscanelli, que l'océan ne présentait pas dans cette direction une largeur de plus de 6 000 milles. Le voyage à exécuter en pleine mer, depuis les Açores jusqu'au Japon, ne devait donc être que de 560 lieues marines, c'est-à-dire égal tout au plus à la longueur totale de la Méditerranée; et encore dans cet intervalle y avait-il la chance de découvrir des îles inconnues. Certes, il n'y avait pas là de quoi effrayer grandement des navigateurs habitués à fréquenter l'Islande, la Guinée et l'archipel des Açores.

Le projet de Colomb était donc sinon juste, du moins parfaitement raisonné. Après l'avoir conçu, et comme se méfiant de lui-même, il s'adresse au savant Paul Toscanelli de Florence, un des plus illustres géographes de son temps pour connaître son avis, et savoir s'il n'avait pas fait faute en quelque point. Toscanelli l'avait devancé: consulté par le roi de Portugal sur le même sujet, il s'en était occupé, et avait fait une carte sur laquelle il avait marqué cette fameuse route du couchant, suivie dix-huit ans plus tard par Colomb sur les vaisseaux d'Isabelle. Les lettres de Toscanelli jettent le plus grand jour sur l'histoire de Colomb; n'ayant pu nous procurer le texte original, nous les citons ici telles que nous les trouvons dans une ancienne traduction de la vie de Christophe Colomb par son fils.

Toscanelli répond à la lettre de Colomb en lui envoyant une carte et une copie de sa lettre à Fernando Martinez chanoine de Lisbonne, par l'intermédiaire duquel le roi de Portugal l'avait interrogé.

« Je vous envoie copie, lui dit-il, d'une réponse que je » fis ces jours passés à un de mes amis qui est au roi de » Portugal: Son Altesse lui commanda de m'écrire sur des » choses semblables à celles que vous me demandez, et vous » verrez ce que je lui réponds. »

Voici quelques passages de cette lettre qui attestent suffisamment la préoccupation du géographe florentin et des savans hommes de mer du Portugal, touchant la route de l'ouest.

« Quoique je vous aie parlé plusieurs fois de la route » qu'il y a d'ici aux Indes, et que je vous aie dit qu'elle était » beaucoup plus courte par la mer que par la Guinée, vous » me demandez présentement, de la part de Son Altesse, que » je vous en instruise plus particulièrement pour voir si on » la pourrait prendre. Je vous la montrerais avec un globe » si j'étais près de vous; mais vous la trouverez tout en» tière dans la carte que je vous envoie; Son Altesse y verra » depeinte l'extrémité du couchant, de l'Irlande au midi, » jusqu'au bout de la Guinée avec toutes les îles qui sont » dans cet espace, vis-à-vis desquelles, droit vers l'occi» dent, vous trouverez le commencement des Indes avec » les îles et les lieux où l'on peut naviguer. Vous verrez » de combien on peut s'écarter du pôle arctique par la » Ligne, et combien il y a de lieues jusqu'à ces terres abon» dantes en perles, en diamans et en toutes sortes de pier» reries. J'ai encore mis plusieurs lieux des Indes où l'on » peut aborder et être à couvert en cas de quelque tempête » ou qu'on fût poursuivi par les corsaires. Vous trouverez » dans ma carte, qu'il y a de Lisbonne à la fameuse ville » de Quinsay, en prenant droit vers le couchant, vingt-six » espaces, chacun de 250 milles; Quinsay a 35 lieues de » tour; son nom veut dire *Ville du Ciel*; elle est située » dans la province de Mango près du Catay. De l'île An» tilia jusqu'à celle de Cipango, on compte dix espaces qui » font 225 lieues; elle est si abondante en pierreries et en » or, qu'on en couvre les temples et les maisons royales. Je » souhaite que ma lettre satisfasse Son Altesse, à qui je vous » prie de dire que quand elle m'ordonnera quelque chose, » je serai prompt et exact à lui obéir. » — Florence, 25e de juin 1774.

Une autre lettre, écrite à Colomb à la suite de celle-ci, nous fait connaître les remercîmens que Colomb avait adressés à Toscanelli au sujet de la première.

« J'ai reçu votre lettre, écrit Toscanelli, avec tout ce » que vous m'avez envoyé, dont je vous suis beaucoup » obligé. Je loue votre dessein de naviguer dans le cou» chant; je suis bien aise que vous ayez vu, par ma carte, » que le voyage que vous voulez entreprendre n'est pas si » difficile que l'on pensait, et qu'au contraire la route en est » assurée par les endroits que je vous ai marqués; vous en » seriez entièrement persuadé si vous aviez entretenu » comme moi plusieurs personnes qui ont été dans ces » pays. »

Il est probable que les encouragemens et les conseils de ce grand maître ne contribuèrent pas médiocrement à raffermir Colomb dans son projet. Il dut se considérer comme un navigateur chargé de mettre à exécution par son audace et son habileté dans son art à la navigation, ce que la science commandait au nom du genre humain.

Lumières déduites de l'expérience. — Aux lumières générales fournies par la théorie, Colomb ne négligea pas de joindre toutes celles qu'il put tirer de l'expérience. En 1477, peu de temps après sa correspondance avec Toscanelli, nous le trouvons en Islande; et bien que nous ne sachions pas au juste ce qu'il y était venu faire, il nous est peut-être permis de penser qu'il avait eu pour but dans ce voyage de s'informer par lui-même des découvertes que la renommée attribuait aux navigateurs scandinaves. En tous cas, il est bien probable que, préoccupé, comme il l'était dès cette époque, de son expédition dans l'Atlantique, il ne visita point l'Islande sans recueillir tout ce qu'on y savait par tradition des pays situés au-delà de cette mer. Dans sa première lettre au roi d'Espagne, il expose que depuis quarante ans il court les mers et qu'il s'est instruit en allant converser en tous lieux avec les sages, de quelque nation et de quelque religion qu'ils fussent. Son fils Fernando nous apprend que le témoignage d'un marin de Sainte-Marie, dont le navire ayant été jeté dans l'ouest de l'Islande par une tempête, était arrivé à une grande terre que l'équipage avait prise pour quelque point de la côte de Tartarie, et celui d'un autre navigateur, nommé Pedro Velasquez, qui disait avoir fait la même rencontre, furent admis par lui comme de précieuses confirmations de son projet. On peut donc regarder comme à peu près certain qu'il s'est également instruit chez les Islandais par l'histoire du Scandinave Leif, fils d'Eric Rauda, histoire consignée dans le Saga de Snorro, écrit en 1215, et sujet d'une tradition nationale. Suivant le récit de Snorro, un Islandais se rendant dans le Groënland fut jeté dans le sud-ouest par une tempête, et aborda, après avoir couru plusieurs jours, dans un pays couvert de bois; le récit qu'il fit de son aventure à Leif, fils d'Eric Rauda, fondateur du premier établissement des Norwégiens dans le Groënland, inspira à celui-ci le désir de pousser jusque dans ces pays nouveaux. Il partit donc avec quelques vaisseaux, et, après avoir vu diverses terres, il parvint à une grande île où il s'arrêta et à laquelle les Scandinaves donnèrent le nom de *Vinland*, parce qu'ils y trouvèrent la vigne; c'était probablement Terre-Neuve. Leif entra ensuite dans un large fleuve, peut-être le Saint-Laurent, rempli de saumons, et sortant d'un lac situé à peu de distance de la côte: c'est là que l'expédition passa l'hiver; les jours les plus courts furent de huit heures seulement, et il en résulte que la situation de ce pays était le quarante-neuvième degré de latitude, ce qui est effectivement à très peu près la situation de Terre-Neuve. Les Norwégiens étaient en commerce de pelleteries avec les indigènes, et en 1121, un évêque du nom d'Eric y passa du Groënland pour y prêcher le christianisme et y fonder une église. Cette tradition, consignée, dès le treizième siècle, dans le livre national des

Islandais et certainement populaire dans l'île n'a pu manquer de parvenir aux oreilles de Colomb, et de frapper son attention par sa vraisemblance et sa conformité avec les idées qu'il avait lui-même conçues sur la position du continent transatlantique. Il y a aussi quelque raison de croire que, dans le nord, il dut entendre parler des découvertes attribuées aux frères Zéno de Venise, en compagnie des Ecossais, dans les mers de l'ouest, et dont on trouve le récit dans Ortelius. Quelque critique que l'on soit en droit de faire de cette narration dans la forme qui lui a été donnée lors de sa publication vers le milieu du seizième siècle, on ne saurait nier qu'elle n'ait au fond un certain crédit et qu'elle n'ait dû exercer quelque influence sur l'esprit de Colomb, s'il en a eu connaissance. Elle confirmait trop bien la tradition islandaise, comme le remarque M. Maltebrun, dans son histoire de la géographie, pour ne pas mériter attention. Enfin, bien que Colomb connût trop bien les conséquences de la rotondité de la terre pour ajouter foi à l'existence des îles lointaines que les habitans des Açores affirmaient apercevoir dans l'ouest à certaines époques, cette croyance, pour ainsi dire unanime, à des terres situées dans les eaux de l'Atlantique dut infailliblement l'enhardir à s'y aventurer.

Outre ces témoignages directs, Colomb, à ce que nous apprend son fils, appela aussi en confirmation de son projet d'autres preuves, prises dans l'ordre expérimental, et que la science de notre temps ne désavouerait pas. Nous voulons parler de ses observations sur les débris arrachés par les flots de l'Atlantique aux terres de l'ouest, et transportés soit par les courans, soit par les vents, jusque sur nos rivages. Ces enseignemens, pour être d'une autre nature que ceux des voyageurs, n'étaient pas moins précieux : c'étaient en quelque sorte des gages de réalité envoyés à l'Europe par les régions transatlantiques elles-mêmes. Les investigations des géologues sur les traces, souvent légères, par lesquelles les mondes séparés de nous par le temps nous révèlent leur existence, ne sont guère plus sûres, et n'ont jamais été poursuivies avec plus de soin que celles auxquelles se livra Colomb pour constater l'existence et le voisinage du monde, à la reconnaissance duquel il s'était voué. Ici, ce sont des roseaux d'une grandeur inconnue dans nos climats que le roi de Portugal lui dit avoir été trouvés par des vents d'ouest dans les parages des Açores, et que Colomb compare aux roseaux gigantesques décrits par Ptolémée, comme une des productions les plus remarquables de l'Inde ; ailleurs ce sont des troncs de pins d'une espèce inconnue, poussés vers nous par les mêmes vents ou les mêmes courans, qui ont été ramassés sur nos rivages; des marins, et entre autres son beau-frère, Pedro Correa, en naviguant en pleine mer, à plusieurs centaines de lieues dans l'ouest, ont recueilli des pièces de bois sculptées d'une façon particulière, et dénotant une main étrangère à nos arts ; enfin, sur les côtes des Açores, les flots ont rejeté deux cadavres à demi rongés, mais offrant des traits entièrement distincts de ceux des habitans de l'Europe et de l'Afrique. La conclusion de tous ces faits est évidemment que cette mer, encore inexplorée, aboutit à un autre rivage. Le sol de ce rivage ou terre n'a point été touché, mais les traces des habitans et des végétaux qu'il nourrit l'ont été, et son existence est en quelque sorte aussi certaine que si l'œil distinguait au-delà du canal les sommités des arbres et des maisons, sans pouvoir descendre jusqu'au niveau du terrain.

Nous croyons avoir suffisamment démontré par ce qui précède la sagesse de Christophe Colomb. Ce n'est point un inspiré, c'est un calculateur ; loin d'avoir en son imagination une folle et téméraire confiance, il ne se fie qu'en l'autorité du compas, de la tradition, de l'expérience ; il se rend digne de la plus sérieuse considération, même avant d'avoir rien entrepris, parce qu'il ne puise qu'aux sources les plus saines ce qu'il se propose de découvrir ; en un mot, grâce à sa logique, à sa hardiesse, à sa prudence, il mérite, de servir de modèle à tous les inventeurs.

Différence entre les temps anciens et les temps modernes, relativement à la navigation sur l'Atlantique. — On peut s'étonner au premier abord que les anciens, ayant eu la même idée que Colomb, se soient renfermés dans la pure spéculation de cette idée, et que, faiblissant devant l'exécution, ils n'aient pas même manifesté le désir de la tenter. Cela seul semble une différence suffisante pour détacher Colomb de toute communauté, l'élever, comme un génie excentrique, au dessus de tous ses devanciers, et l'isoler dans une splendeur à part. Mais il faut, en rigoureuse justice, tenir compte de ce qui, dans son entreprise, appartient au temps où il a eu le bonheur de naître. Cette solidarité, loin de détruire sa gloire, la consolide et l'explique : les plus grands hommes sont ceux qui parviennent à prendre appui par le plus grand nombre de points sur leurs contemporains, et à se faire ainsi porter en tête de tous les autres par le courant de leur époque, là où la destinée du genre humain commande que l'on aille. On conçoit aisément que nous n'avons pas le dessein de retracer ici, même en abrégé, l'histoire des causes qui, depuis la fin du moyen âge jusqu'au temps de Colomb, avaient successivement activé le commerce maritime de l'Europe, habitué les gens de mer à pratiquer l'Océan plus courageusement et avec plus de sûreté qu'on ne l'avait encore fait, rendu enfin les communications par mer avec l'Asie plus désirables que jamais. Nous devons nous borner à appeler ici d'un seul mot le quinzième siècle tout entier en témoignage. Le principe de ce mouvement d'expansion, en vertu duquel l'Europe, s'ouvrant une carrière politique infiniment plus vaste que celle des plus conquérantes nations des temps antiques, s'est, dans l'espace d'un siècle, versée en souveraine dans les deux Indes, dérive peut-être moins du génie de Christophe Colomb que de celui du magnanime prince, Henri de Portugal. C'est lui qui donna, dès le quinzième siècle, le signal de la prochaine grandeur des puissances navales. Né sur les bords de l'Atlantique, les yeux sans cesse tournés, par la position désespérée du trône, vers cette vaste mer, il conçoit l'audacieuse pensée de se la soumettre et d'en faire le fondement de la prospérité de son pays ; laissant de côté les procédés ordinaires de la concurrence politique, enfermé dans son cabinet du cap Saint-Vincent, au milieu d'un conseil d'astronomes et de navigateurs, il cherche comment il soumettra à la marine du Portugal le littoral encore inexploré du continent africain, et comment, conduisant ses expéditions jusque dans l'Inde par le tour de cette longue péninsule, il pourra, par la seule supériorité d'une route nouvelle, enlever au profit du Portugal et de l'Europe entière, aux orgueilleux caboteurs de Gênes et de Venise, le sceptre fastueux du commerce oriental. C'est lui qui, par ses encouragemens et ses récompenses, enhardit peu à peu les marins à s'aventurer sur les déserts long-temps redoutés de cet immense océan; c'est lui qui excite le zèle de la géographie, l'ambition des découvertes, la passion des voyages lointains, qui pousse tous les esprits au perfectionnement de l'art nautique, qui fait sortir du sein de son institut naval la précieuse invention de l'astrolabe, et qui, ajoutant à la boussole, déjà mise en usage depuis long-temps par les Vénitiens et les Génois, ce complément indispensable jette les premiers fondemens de la navigation en haute mer. Colomb est un enfant de l'école de ce grand prince : en sortant de Gênes, il se rend à la cour de Portugal, et c'est là qu'il s'instruit ; c'est là, au milieu des géographes convoqués de tous les points de l'Europe, par le roi de Portugal, qu'il s'initie aux nouveaux élans de la science ; c'est là, le dos tourné aux colonnes d'Hercule, qu'il se familiarise avec l'Océan et laisse peu à peu descendre dans son âme le désir, brûlant déjà partout autour de lui, de naviguer dans l'Inde. Otez Colomb

du Portugal ; rejetez-le avec tout son génie et tout son courage dans Tyr ou dans Alexandrie, et non seulement l'idée de rejoindre l'Asie par le chemin du soleil ne lui viendra pas, mais lors même que le hasard aurait fait tomber cette idée dans sa tête, il ne sera pas assez fou pour s'y livrer, sachant bien qu'isolé au milieu de l'immensité de l'Océan, sans guide et sans lignes de côtes pour se conduire, il y serait plus aveugle et plus abandonné qu'Ulysse dans ses fabuleuses traverses.

Avant que Colomb ne puisse utilement paraître, il faut donc que le quinzième siècle soit venu ; il faut que, les navigateurs sachent courir sans crainte la haute mer ; il faut que la boussole et l'astrolabe soient inventés ; il faut que de découverte en découverte, on se soit peu à peu élevé jusqu'au désir de découvrir la route maritime de l'Inde ; il faut que la science des Grecs, repoussée de Constantinople par les barbares, se soit versée sur l'Occident long-temps déshérité ; que l'Europe, devenue plus opulente et plus civilisée, soit devenue aussi plus universellement désireuse des produits du luxe oriental ; que le commerce ait senti le besoin de s'affranchir du joug du Turc et de l'Arabe ; que la géographie et la navigation aient cimenté leur alliance ; en un mot, que les temps assignés dans le développement général du genre humain à la libre exploration du globe, soient enfin venus : alors Colomb paraît ; il veut l'Inde, et la Providence, le prenant pour instrument, nous donne par lui le Nouveau-Monde.

Exécution. — La gloire de Colomb éclate surtout dans l'exécution de son projet ; là elle lui appartient tout entière, personne n'a droit d'en rien prendre, et il est souverain dans son œuvre, parce qu'il y est seul, et n'y prend appui que sur lui-même ; conquérant sorti d'en bas, né pauvre et dans l'herbe, et qui, par sa persévérance, ainsi que son courage, s'élève au-dessus des trônes et se soumet les empires. « Qu'on me donne le nom que l'on » voudra, dit-il en parlant de l'humilité de son origine et » de ses ressources ; David a gardé les brebis avant que » d'être roi, et je suis le serviteur du même Dieu qui » l'a fait asseoir sur le trône. » Je ne connais rien de plus beau dans sa vie que son arrivée en Espagne : il y a en lui à ce moment du Bélisaire et du Tasse ; la poussière de ses humbles vêtemens relève la majesté de ses pensées ; son infortune et sa grandeur se réconfortent et s'illuminent l'une l'autre. A la porte d'un couvent, sur la route de Palos, un étranger, voyageant à pied et conduisant un jeune enfant par la main, vient demander un peu d'eau et du pain : cet étranger qui demande à la charité des moines un peu d'eau et de pain, c'est Colomb, qui fera un jour l'Espagne si grande, que le soleil s'y lèvera et s'y couchera en même temps ; c'est Colomb arrivant du Portugal, où ses efforts avaient échoué, et venant tenter la fortune en Espagne.

En 1474, nous avons trouvé Colomb en correspondance avec Toscanelli ; c'est en 1492 seulement, et déjà sur la fin de son âge, qu'il obtient ce qui lui est nécessaire pour sa traversée de l'Atlantique. Durant ce long espace de temps, il souffre la misère, il vit patiemment du travail de ses mains, il ne se rebute pas, sa foi dans le triomphe ne cède pas, il fait vœu de délivrer la Palestine avec le produit des richesses qu'il prendra un jour dans les Indes. La constance est bien une des plus nobles vertus que Dieu ait déposées dans le cœur des hommes !

Il était bien difficile, en effet, que Colomb, pauvre, inconnu, sans crédit et sans ressources, pût inspirer nulle part assez de confiance pour obtenir les vaisseaux qu'il lui fallait pour l'accomplissement de son projet. Quelques historiens ont rapporté qu'il avait d'abord adressé ses propositions à Gênes et à Venise : cela paraît douteux. Mais l'eût-il fait, il ne serait point étonnant que ces deux puissances se fussent peu souciées de se rendre à ses vœux : transporter le commerce des Indes de la Méditerranée dans l'Atlantique, n'était-ce pas détrôner les républiques de Gênes et de Venise, pour installer à leur place et enrichir de leurs dépouilles les ports de l'Océan ? Et ne peut-on pas dire que Colomb, par le seul fait de sa découverte, a causé à ces deux états plus de mal que leurs plus cruels ennemis ? Ils n'auraient donc usé que de sagesse en repoussant des projets qui devaient leur être si contraires. Le Portugal était le pays sur lequel Colomb semblait pouvoir le plus sûrement compter. Ses idées étaient précisément celles qui occupaient alors tous les navigateurs de ce royaume ; mais on voulait naviguer dans l'Inde par une autre voie, moins hasardeuse, en apparence plus facile, pour laquelle on avait déjà dépensé beaucoup de peines et d'argent, et Colomb, comme on l'a vu, n'apportait point au roi de Portugal une conception entièrement nouvelle, et capable de le détourner de la ligne adoptée par son illustre grand-oncle, le prince Henri. Deux ou trois expéditions, dont Fernand Colomb nous a conservé le souvenir, avaient déjà tenté, mais sans succès, de gagner par l'Atlantique les terres de l'Occident, et cette mésaventure avait dû nécessairement jeter du discrédit sur l'expérience que le navigateur génois venait proposer de recommencer encore. Cependant Fernand Colomb assure que l'amirauté de Portugal, après avoir eu connaissance des cartes et des notes fournies par son père à l'appui de son projet, envoya secrètement un navire dans cette direction ; mais que ce navire, privé d'un capitaine assez habile et assez courageux, après avoir battu quelque temps la mer au-delà des Açores, revint sans avoir rien vu. Colomb, indigné de cette tromperie, aurait alors rompu avec le Portugal, et serait venu en Espagne. En Espagne, la politique n'était alors nullement tournée vers les expéditions navales ; il s'agissait d'expulser les Maures du territoire, et ce grand travail absorbait toutes les pensées et toutes les forces de cette active monarchie. On ne saurait dire que l'importance des propositions de Colomb ait jamais été entièrement méconnue par Ferdinand et Isabelle ; mais ces deux sages souverains avaient des choses plus pressées à écouter et à conduire. Il fallut donc attendre, et la guerre fut longue. Colomb, inquiet et lassé, avait envoyé à Londres son frère Barthélemi pour proposer à Henri VII (voir CABOT) ses plans et ses services, et nous savons par une de ses lettres qu'il avait reçu de ce monarque une réponse favorable. Il s'était mis également en relation avec la cour de France, et sur l'invitation de Charles VIII, il se mettait en route pour ce pays, lorsque Isabelle, cédant aux instances des partisans de l'expédition, se décida à le rappeler et à le satisfaire. Par cette main tendue au pauvre aventurier, Isabelle venait de fixer et d'attacher à l'Espagne les destinées de l'Amérique, liées alors à celle de cette tête, et oscillant, dans la balance de la fortune, entre la France et l'Angleterre.

La guerre n'était pas le seul obstacle : Colomb avait à triompher des scrupules de l'esprit religieux, et ce fut là sans doute ce qui l'empêcha si long-temps de réussir. A un certain point de vue, en effet, Colomb représente la science antique venant, sur le terrain de la géographie, donner le choc à celle de l'Eglise, et commencer cette ruine devenue peu à peu si complète. Il n'est donc pas surprenant qu'un gouvernement aussi fidèle à l'Eglise que celui d'Espagne ait fait au premier abord si peu d'accueil au novateur, et ait même failli, après huit ans d'insouciance et de fluctuation, le renvoyer tout-à-fait. En Espagne, ce n'est point, comme en Portugal, devant un comité naval que Colomb est appelé ; c'est devant un conseil ecclésiastique, nourri de la science des livres saints et fort peu de celle de la Grèce. Ce n'est pas assez pour son projet de se trouver d'accord avec les calculs de la couronne, il faut encore, pour qu'il soit accepté, que l'Eglise l'approuve. On s'étonne quelquefois que Colomb, après avoir été entendu, ait eu tant de peine à réussir en Espagne ; en y réfléchissant attentivement, il

nous semble que l'on devrait plutôt s'étonner qu'après avoir été entendu il ait pu réussir. Certes, si l'inquisition, qui ne faisait que de naître, avait eu dès lors toute sa rigueur, les choses auraient eu un autre cours que celui qu'elles ont eu. Il est clair que Colomb était hérétique en géographie au même titre que Galilée en astronomie, et qu'il méritait aussi bien d'être condamné pour avoir démontré les antipodes, que celui-ci pour avoir démontré la rotation de la terre. Il est évident, en effet, que les Hébreux n'ayant jamais connu la sphéricité de la terre, leurs livres doivent nécessairement porter la marque de cette ignorance radicale; de sorte que si l'on admet que leur autorité est absolue, il faut reconnaître que la sphéricité de la terre n'est qu'une fable, et si l'on admet, au contraire, que la sphéricité est réelle, il faut, par une conséquence non moins nécessaire, reconnaître que l'autorité de ces livres n'est point absolue, et que l'imperfection humaine s'y trahit. Constatons seulement, sans entrer ici dans l'exposé des doctrines géographiques de l'Eglise, que la religion catholique, faisant dériver de l'Ancien et du Nouveau Testament tout l'ensemble de la connaissance humaine, n'a jamais eu sur la forme de la terre d'autres opinions que celles de Moïse et des prophètes. Les premiers pères, entraînés par la sévérité de leur logique et de leur foi, dûrent rejeter, comme contraire à l'orthodoxie, la science de Platon, d'Aristote, de tous les philosophes les plus éclairés de la Grèce, et apothéoser sans restriction des opinions qu'ils considéraient comme exprimées par la parole même de l'Esprit-Saint. La terre fut donc universellement considérée comme une surface plate, entourée de toutes parts par l'océan, et supportant le ciel tendu au-dessus d'elle comme une tente : le tabernacle élevé par Moïse dans le désert était, suivant certains passages, la représentation symbolique du monde : *to agou cosmicon*, dit saint Paul. Quelque discordance qu'il y eût entre les phénomènes et le système, c'était aux phénomènes à s'humilier devant la majesté des textes saints. Il faut se rappeler les paroles de saint Augustin au sujet des difficultés soulevées par les physiciens, relativement à l'océan placé par la Genèse au-dessus du firmament : « Quoquo modo autem et qualisbet » aquæ ibi sint, esse eas ibi minime dubitemus; major est » quippe scripturæ auctoritas quam omnis humani ingenii » capacitas. » (*In. Gen.* II, 9.)

Aussi Colomb, paraissant dans le couvent de Saint-Etienne, à Salamanque, devant le conseil réuni par ordre de Ferdinand et d'Isabelle pour examiner son projet, se vit-il transporté dès l'abord, du terrain de la science où il se jugeait si solide, sur celui de la théologie. On a conservé mémoire de cette controverse solennelle entre la cosmographie grecque et la cosmographie catholique. Colomb fut attaqué avec des textes tirés de la Genèse, des Psaumes, des Prophètes, même de l'Evangile et des Epîtres. On y joignit les commentaires de saint Chrysostome, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Bazile, de saint Grégoire, de saint Ambroise, de presque tous les pères, ennemis prononcés de la rotondité de la terre. Saint Augustin déclare la doctrine des antipodes incompatible avec les fondemens de la foi; car, dit-il, les habitans des antipodes proviendraient nécessairement d'une autre création que de celle d'Adam. Lactance n'est pas moins explicite : « Est il » rien de si absurde, écrit-il, que de croire qu'il y a des » antipodes ayant leurs pieds opposés aux nôtres ; des gens » qui marchent les talons en l'air et la tête en bas? L'idée » de la rotondité de la terre, ajoute-t-il, donna naissance » à cette fable des antipodes; car une fois que les philoso» phes se sont fourvoyés, ils vont d'absurdités en absurdités, » et pour en défendre une, il en inventent une nouvelle. » Colomb essaya de répondre en alléguant certains textes bibliques dont il s'est toujours prévalu, comme on le voit par sa correspondance, et qu'il regardait comme relatifs à son voyage et à la vocation des nations lointaines : « Les îles m'attendent, dit Isaïe (ch. 60, 9), ainsi que les vaisseaux de la mer, pour que j'amène tes fils de loin : leur argent et leur or est avec eux. — Voici, tu appelleras une nation que tu ne connaissais pas; et les nations qui ne t'ont pas connu viendront à toi (ch. 55). » Mais, malgré son enthousiasme, son éloquence, la lucidité et la toute-puissance de ses raisonnemens, il fut vaincu et devait l'être. Les réunions furent suspendues, puis reprises nonchalamment à Séville, et enfin, après avoir vainement essayé de lasser Colomb par des lenteurs, le confesseur de la reine fit son rapport, portant que, suivant l'opinion de l'assemblée, l'entreprise était vaine et chimérique, et qu'il ne convenait pas à de grands princes de s'engager si témérairement. Mais la reine, conseillée par Luiz de Saint-Angel, receveur d'Aragon, et par le franciscain Juan Perez, son ancien confesseur, tous deux amis de Christophe Colomb et partisans de ses idées; éblouie par la magnificence du projet, ambitieuse et amoureuse des grandes choses, ayant conquis Grenade, et ne demandant pas mieux que d'entrer en lice sur l'Océan avec le Portugal; passant enfin par-dessus les avis timides de son conseil, donna ordre que les moyens nécessaires pour l'exécution de l'entreprise fussent confiés au fier navigateur. Comme le roi soulevait, au sujet de la dépense, quelques nouvelles difficultés : « Je m'en charge, dit-elle, au nom de ma couronne de Castille ; mes bijoux, s'il est nécessaire, en paieront les frais. » La ville de Palos reçut commandement de fournir deux navires; Colomb et ses amis en équipèrent à leurs frais un troisième; le 3 août 1492, l'escadre fut sous voile. Colomb, par l'ascendant de son génie et de son caractère, avait obtenu des conditions dignes d'un prince; il devait avoir la vice-royauté de toutes les terres conquises, avec l'administration de la justice, le droit de présentation des gouverneurs, l'office de grand-amiral pour ses descendans ou successeurs à perpétuité, enfin un cinquième environ dans le bénéfice. Soutenu par le sentiment de la grandeur de son idée, on eût dit qu'il traitait d'égal à égal avec la couronne. Le journal de son voyage, adressé au roi et à la reine d'Espagne, s'ouvre et se déroule avec le style et la majesté d'un poëme.

« Très hauts, très chrétiens, très excellens et très puis» sans princes, roi et reine des Espagnes et des îles de la » mer, cette présente année 1492, après que Vos Altesses » eurent mis fin à la guerre contre les Maures qui régnaient » en Europe, et eurent terminé cette guerre dans l'illustre » cité de Grenade, où cette présente année, le deuxième » jour du mois de janvier, je vis arborer, par la force des » armes, les bannières royales de Vos Altesses sur les » tours de l'Alhambra, et où je vis le roi maure se rendre » aux portes de la ville et y baiser les mains royales de » Vos Altesses et du prince mon seigneur, aussitôt, dans » ce présent mois, et d'après les informations que j'avais » données à Vos Altesses des terres de l'Inde et du prince » qui est appelé le grand Khan, et de ce que plusieurs fois » lui et ses prédécesseurs avaient envoyé à Rome pour y » demander des docteurs de notre sainte foi, pour qu'ils » la leur enseignassent, Vos Altesses pensèrent, en leur » qualité de catholiques chrétiens, et de princes amis et » propagateurs de la sainte foi chrétienne et ennemis de » la secte de Mahomet et de toutes les idolâtries et hérésies, » à envoyer, moi, Christophe Colomb, auxdites contrées » de l'Inde pour voir lesdits princes, les peuples, les pays » et leur disposition, et la manière dont on pourrait s'y » prendre pour leur conversion à la sainte foi. Elles m'or» donnèrent de ne point aller par terre à l'Orient, ainsi » qu'on a coutume de le faire, mais de prendre, au con» traire, la route de l'Occident, par laquelle nous ne sa» vons pas, jusque aujourd'hui, d'une manière positive, » que personne ait jamais passé. En conséquence, après » avoir chassé tous les juifs de vos royaumes et seigneuries,

» Vos Altesses me commandèrent, dans le même mois » de janvier, de partir avec une flotte suffisante pour les» dites contrées de l'Inde — Je partis donc de la ville de » Grenade, le samedi 12 du mois de mai de la même » année 1492, et étant venu à la ville de Palos, où j'équipai » trois vaisseaux très convenables pour une pareille entre» prise, je partis dudit port très bien pourvu de vivres et de » gens de mer, le vendredi 3 août de la même année, une » demi-heure avant le lever du soleil, et suivis le chemin des » îles Canaries, situées dans ladite mer Océan, pour prendre » de là ma route et naviguer jusqu'à ce que j'arrivasse dans » les Indes »

Malheureusement ce journal de voyage ne s'est pas conservé en entier; nous n'en possédons qu'un extrait, en partie textuel, fait par Las Casas. Mais ces fragmens, constamment pénétrés du sentiment le plus élevé et le plus poétique, nous donnent une idée parfaite de la simplicité presque merveilleuse avec laquelle fut exécutée la grande et audacieuse entreprise de Christophe Colomb. La Providence menait elle-même ces vaisseaux. Partis le 6 septembre des Canaries, ils furent le 11 octobre en vue des îles d'Amérique, sans avoir enduré une seule fois la tempête. Partout une douce et admirable mer, une température délicieuse, des herbes flottantes rappelant par leur verdure le voisinage de la terre, des poissons se jouant dans les eaux, des oiseaux voyageant dans le ciel, ou venant se poser en passant sur les agrès des navires : adieu les superstitions et les terreurs inspirées si long-temps par cet océan inconnu; les matelots se plaignaient seulement que le vent leur fût trop favorable, craignant que dans ces mers il ne soufflât pas de vents pour retourner en Europe; l'amiral se croyait continuellement entre des îles, et poussait droit devant lui pour aborder au plus vite dans l'Inde. — «Le temps est bon, dit-il, et s'il plaît » à Dieu tout se verra au retour. » — « Ces signes, dit-il le 7 » septembre, par 39° de longitude, en parlant de quelques » herbes dans lesquelles on avait trouvé des crustacés vi» vans, viennent du couchant, où j'espère que le Dieu » puissant, entre les mains de qui sont toutes les victoires, » nous fera bientôt trouver terre. » — « L'air est extrême» ment tempéré, écrit-il sur son journal le 16 septembre; » on éprouve un vrai plaisir à jouir de la beauté des mati» nées, et il n'y manque que le chant des rossignols. » — « La mer, écrit-il le 18, est aussi tranquille et aussi calme » que dans le fleuve de Séville. » — « Dès le point du jour, » écrit-il le 20, deux oiseaux de terre vinrent en chantant » au bâtiment et disparurent ensuite avant le lever du soleil. » Ces oiseaux dorment à terre, et le matin vont à la mer » chercher leur nourriture. » — « L'air est très doux et très » agréable, répète-t-il le 29 septembre, il ne manque que » d'entendre le chant du rossignol. » — « Grâce à Dieu, dit» il encore le 8 octobre, la mer est comme le fleuve de » Séville; la température est aussi douce qu'à Séville au » mois d'avril, et l'air est si embaumé que c'est plaisir de » le respirer. »

Enfin, le 11 octobre, on vit la terre; sa présence s'était annoncée par des joncs, des branchages, des morceaux de bois travaillés de main d'homme. Ce fut l'amiral qui la découvrit le premier. « L'amiral, dit Las Casas dans son » extrait, étant à dix heures du soir dans le gaillard de poupe, » vit un feu, mais au travers d'une masse si obscure qu'il ne » voulut pas affirmer que ce fût la terre. Il appela néanmoins » Pero Gutierez, tapissier du roi, et lui dit que ce qu'il » voyait lui paraissait être une lumière, qu'il regardât à son » tour. C'est ce que celui-ci fit, et il vit une lumière. Après » l'avertissement de l'amiral on la vit une fois ou deux; » c'était comme une bougie dont la lumière montait et » baissait, ce qui eût été pour peu de personnes un indice » de terre; mais l'amiral regarda comme certain qu'il en » était près. Enfin, à deux heures après minuit, la terre » parut; elle n'était plus qu'à deux lieues. On ferla toutes » les voiles, et on mit en panne pour attendre jusqu'au jour » du vendredi, qu'on arriva à une petite île des Lucayes, » qui, dans la langue des Indiens, s'appelle *Guanahani* (la » plus septentrionale des îles turques); on vit bientôt plu» sieurs de ses habitans tout nus; l'amiral se rendit à terre » dans la barque armée avec Martin-Alonzo Pinzon et » Vincent-Yanez son frère, qui était capitaine de la *Nina*. » L'amiral prit en main la bannière royale, et les deux ca» pitaines, chacun une bannière de la croix verte que l'ami» ral avait dans chaque bâtiment comme signe de recon» naissance. L'amiral appela les deux capitaines et les au» tres qui avaient mis pied à terre, et il leur dit qu'il les » appelait en foi et témoignage de ce que par-devant eux » tous il prenait possession de ladite île au nom du roi » et de la reine leurs seigneurs, faisant les protestations » que de droit, suivant le détail contenu dans les actes qui » se dressèrent là par écrit. »

C'est ainsi que fut trouvée l'Amérique. Elle sauva Colomb qui ne la cherchait pas, et qui sans elle se serait perdu sur l'immense étendue de l'océan, ou se serait vu réduit à retourner honteusement en arrière. Mais quelque fortunée qu'ait été pour lui cette rencontre, il n'en est pas moins vrai qu'elle donna démenti à son système, et coupa court à son téméraire projet. Il avait triomphé de tous les obstacles à sa reconnaissance de l'Inde, mais l'Amérique en fut un qu'il n'avait pas prévu, et qu'il ne put jamais vaincre; c'était une barrière tendue à travers l'océan entre les deux extrémités de l'ancien monde, et sur laquelle son navire vint échouer. C'est en quelque sorte ici que commence la vie de Christophe Colomb; jusque là obscure et riche seulement de rêveries et d'espérance, elle devient, par un changement soudain, pleine d'éclat et de magnificence, mais aussi de traverses et d'infortunes de toute espèce : le vice-roi des Indes, l'auteur de la plus splendide conquête des temps modernes, le père des colonies, le bienfaiteur de l'Espagne, est plus digne de pitié que l'humble voyageur allant aux portes des couvens demander du pain pour son enfant malade. Mais cette histoire, où l'ingratitude des rois se marque si hautement, a été tant de fois écrite qu'il nous semble inutile de la répéter ici. La biographie d'ailleurs n'est point notre domaine. Nous pourrions, il est vrai, recommencer au sujet de Colomb une nouvelle discussion, en examinant s'il ne s'est pas laissé trop facilement abuser par le prestige de sa première découverte, et s'il a rigoureusement fait pour la reconnaissance de ces nouvelles terres tout ce que le service de la géographie lui commandait. Nous aurions peut-être à accuser sa constante préoccupation des moyens d'avoir de l'or, sa nullité politique, son injustice à l'égard de l'innocente population de l'Amérique, son absence d'humanité et de génie, s'il faut le dire. Nous distinguons l'audacieux explorateur de l'Atlantique du fondateur des premiers établissemens de l'Espagne dans le Nouveau Monde. Colomb, en faisant esclaves, au mépris des principes les plus sacrés du droit des gens, ces infortunés insulaires qui l'avaient accueilli en lui ouvrant les bras a donné le signal de cette œuvre de crime et de destruction qui a ensanglanté si long-temps le sol de l'Amérique, et déshonoré les annales de la chrétienté. Il a payé ce qu'il avait dû, pour l'établissement de sa gloire, à l'inspiration de son époque, en prenant sa part de l'atroce moralité politique dont cette époque était imbue : les Espagnols, en pillant en asservissant, en massacrant à leur gré en Amérique, ne faisaient qu'user du nouveau droit des gens institué par l'Eglise, et profiter de la fameuse bulle du pape Alexandre Borgia, livrant au Portugal les païens de l'Afrique et de l'Orient, à l'Espagne les païens de l'Occident.

La vie de Christophe Colomb aurait peut-être mérité plus d'honneur s'il avait eu le bonheur d'atteindre l'Amérique dans la fleur ou même dans la maturité de son âge. Il ne

faut pas oublier que ses dernières années sont des années de vieillard; ses vœux une fois réalisés par la découverte de ces terres si long-temps désirées, il faiblit, et son âme s'affaisse; on dirait un instrument qui a accompli sa tâche, et que Dieu laisse là. Il est impossible de ne pas être profondément frappé du changement qui, dès son second voyage en Amérique, se fait sentir dans sa correspondance et ses narrations : ses recherches sur les fleuves du Paradis et sur la forme de la terre* ne sont plus du même esprit qui avait si sagement dressé le plan de l'exploration de l'Atlantique, et observé avec tant de calme les variations de la boussole, de même que ses procédés à l'égard des Indiens sortent d'un autre cœur que celui qui s'était si pieusement attendri à la première vue des charitables et paisibles populations du Nouveau-Monde. Mais lorsqu'il découvrit les côtes de terre-ferme, il avait déjà passé soixante ans; il en avait soixante-huit quand il revint en Espagne, deux ans avant sa mort.



(Christophe Colomb.)

COLOMBIE, vaste territoire de l'Amérique méridionale, formé de l'ancienne vice-royauté de la *Nouvelle-Grenade* et de la capitainerie générale de *Caracas* ou de *Venezuela*. Elle est comprise entre 12° 25' de lat. N. et 6° 15' de long. O.; elle est bornée au nord par la mer des Antilles, à l'ouest par le grand océan Equinoxial, au sud par le Pérou et le Brésil, et à l'est par les colonies européennes de la Guyane. Sa superficie, d'après M. de Humboldt, est de 91,952 lieues; en d'autres termes, elle est presque égale au cinquième de toute l'Europe.

Montagnes. — C'est sur le sol de la Colombie que se trouvent les plus hautes montagnes du continent américain; elles appartiennent à deux systèmes : l'un que nous avons appelé *ando-péruvien*, parce qu'il se compose des Cordillères de la Nouvelle-Grenade, des Andes du Pérou, des Andes du Chili et du Potosi, et des Andes patagoniques; l'autre, système *parimien*, parce qu'il est formé de plusieurs chaînes, dont l'une des plus importantes est la *Sierra-Parime*.

Nous avons parlé au mot Andes du premier de ces systèmes, qui est le plus important; le second, qui l'est beaucoup moins, forme de nombreuses chaînes qu'environne, au sud, à l'ouest et au nord, le cours de l'Orénoque. Ces chaînes sont séparées les unes des autres par des plaines et des savanes qu'arrosent de nombreux cours d'eau. Leur point culminant ne paraît pas s'élever à plus de 2 600 mètres.

* Il y a dans son troisième voyage une longue digression dans laquelle il cherche à établir que l'Orénoque est le fameux fleuve qui prend sa source dans l'Eden. Il prétend aussi, en se fondant sur les plus faibles raisonnemens, que la terre a la forme d'une poire, et que les terres qu'il a découvertes sont près de l'endroit de la queue. Enfin, il suffit de consulter la correspondance de ses dernières années, dans laquelle on ne trouve que les pensées d'argent les plus étroites : il n'y est pas question d'autre chose.

Richesse minérale. — Les productions minérales de la Colombie sont riches et variées : on y exploite de l'or, de l'argent, du platine, du mercure. Dans la vallée de Bogota il existe des couches de houille. Les métaux précieux, bien qu'exploités d'après des procédés fort arriérés, font négliger la recherche du cuivre et du plomb, dont les mines paraissent devoir être productives. La vallée de *Tunca*, près Santa-Fé de Bogota, est célèbre par ses exploitations d'émeraudes dites du *Pérou*. Les mines d'or d'Antioquia et de Guaimoco contiennent, dit-on, de petits diamans.

Climat. — L'étendue de la Colombie, les montagnes dont elle est hérissée, font que la température y varie en raison de la latitude et de la hauteur des localités au-dessus du niveau de l'Océan. Dans la Cordillère, on éprouve quatre saisons : deux sèches et deux pluvieuses. Les premières commencent avec les solstices, et les secondes avec les équinoxes : de sorte que l'on peut compter six mois de pluie et six mois de sécheresse, comme dans les contrées équinoxiales, avec la différence qu'elles n'ont point la même distribution. Dans la Nouvelle-Grenade, le climat change suivant la position des lieux : tempéré et quelquefois très froid sur les plateaux élevés, il est brûlant et pestilentiel sur les bords de la mer. Quelques endroits y jouissent d'un printemps perpétuel. L'humidité et la trop grande chaleur rendent presque inhabitables l'isthme de Panama et l'ancienne province de Darien.

Cours d'eau. — La Colombie est arrosée par un grand nombre de rivières; les plus considérables sont : l'*Orénoque*, qui compte plus de trois cents affluens, fertilise les terres de la Guyane, facilite ses relations avec le Brésil et les parties intérieures de la Colombie; la *Zulia*, qui n'a que 65 lieues, baigne le département qui porte son nom : des bateaux à vapeur sillonnent son cours depuis plusieurs années; le *Cauca* et la *Magdalena*, qui prennent naissance dans la Nouvelle-Grenade, coulent du sud au nord; la rivière de *Funzha*, communément appelée *Rio de Bogota*, est un des affluens de la Magdalena; le *Guayaquil*, qui n'a que 20 lieues de cours, mais qui est large et profond, traverse la ville qui porte son nom; le *Caroni*, qui vient des monts Pacaraina, est un des plus grands affluens de l'Orénoque; le *Guarico*, le seul cours d'eau considérable que fournisse la cordillère de Venezuela, n'a que 80 lieues de cours; le *Rio Negro*, le *Yapura*, l'*Iça*, le *Napo*, le *Tigre*, le *Pastaça*, le *Morona* et le *Santiago*, qui ont leur source dans les Andes qu'ils arrosent, vont tous se jeter dans l'Orénoque.

Lacs. — Les lacs ne sont pas nombreux dans la Colombie. On y remarque celui de *Maracaïbo*, qui fournit de poix minérale ou du pissasphalte, qu'on mêle avec du suif et dont on se sert pour goudronner les bâtimens; il a 50 lieues de long sur 30 de large, et communique avec la mer des Antilles. Les exhalaisons qui en sortent rendent ses environs malsains. Près d'un endroit appelé Ména, on voit sur ses bords un dépôt considérable de poix minérale; les vapeurs bitumineuses qui s'en exhalent planent à la surface de l'eau et s'enflamment fréquemment pendant les grandes chaleurs. Ces feux, qui sont principalement visibles pendant la nuit, aident le pilote à reconnaître la côte, et ont reçu dans le pays le surnom de *lanternes de Maracaïbo*. Des bateaux à vapeur naviguent aujourd'hui sur ce lac, dont les bords sont dépourvus d'habitations et de champs en culture. Un autre lac que nous devons citer offre un aspect bien différent : c'est celui de *Valencia*, que les naturels appelaient *Tacarigua*. Il a 13 à 14 lieues de longueur sur 4 de largeur, et reçoit une vingtaine de rivières, quoiqu'il n'ait aucune issue. Il est séparé de la mer par un espace de six lieues rempli d'âpres montagnes; mais ses bords sont ornés d'une riche végétation et jouissent d'un agréable température.

Produit de la culture. — Le sol de la Colombie offre à l'agriculteur des produits très variés. Il est très productif

dans les vallées septentrionales de *Caracas*, mais généralement stérile sur les hauteurs. Les plaines méridionales, trop exposées à l'ardeur du soleil, ne donnent que des pâturages où l'on élève des bœufs, des chevaux et des mulets. L'indolence des habitans a laissé l'agriculture dans son enfance : cependant le tabac, l'indigo, le café et le cacao de Caracas sont d'un grand produit. Le café et l'indigo surtout sont depuis long-temps célèbres dans le commerce. Les forêts qui couvrent les montagnes de cette partie de la Colombie fourniraient pendant des siècles aux chantiers les plus considérables; elles produisent aussi beaucoup de bois de marqueterie et de teinture. On y recueille des drogues médicinales telles que la salsepareille et le quinquina. La *Guyane* élève beaucoup de bétail qu'elle exporte. Son sol est excellent pour la culture du tabac. On y récolte aussi du coton. La Guyane colombienne comprend une partie de ces déserts arides, connus en Amérique sous le nom de *llanos*, et que les Colombiens prononcent *lianos*. En quittant les belles vallées de Caracas et les bords marécageux de l'Orénoque, le voyageur, frappé d'étonnement, entre dans des plaines dénuées de végétation. Le sol brûlant n'offre, sur une superficie de plus de 2 000 lieues carrées, que quelques pouces de différence dans son niveau. Le sable, semblable à une vaste mer, présente le curieux phénomène du *mirage*. Deux fois par an l'aspect de ces plaines change totalement; tantôt elles sont nues comme le désert libyque, tantôt elles sont couvertes d'un tapis de verdure comme les steppes de l'Asie.

Dans la *Nouvelle-Grenade*, les productions consistent en quinquina, cacao, café, coton, orge, froment, et surtout en cannes à sucre. Les montagnes tempérées de Loxa, de Méridas, de Popayan, de Quito et de Santé-Fé produisent le plus beau et le meilleur quinquina que l'on connaisse. On distingue aussi le coton et les farines de Bogota, l'ipécacuanha des bords de la Magdalena, le baume des plaines de Tolu, et le tabac de Varinas. La province d'Antioquia n'est, à proprement parler, qu'une vaste forêt où croissent des bananiers, des palmiers à cire, des bambous, etc.

On évalue les exportations de la Colombie à 8 ou 9 millions de piastres, et les importations à 10 ou 11 millions.

Division administrative. — Ce fut en 1819 que se forma la république de Colombie, dont le territoire se divisa en 7, puis en 10, et enfin en 12 *départemens*, qui se subdivisent en *provinces*, en *districts* et en *paroisses*. Mais cette organisation ne put tenir contre la versatilité des partis et les efforts de quelques chefs ambitieux. Les services de Bolivar méconnus, son désintéressement mal récompensé, peut-être calomnié, annonçaient, dès 1827, le retour de l'anarchie. En 1829, deux partis se formèrent sur les débris de la constitution renversée : les *unitaires*, qui demandaient l'indivisibilité de la république, et les *fédéralistes*, qui réclamaient sa séparation en trois *états* indépendans. Ce dernier parti l'emporta : la Colombie se compose aujourd'hui de trois républiques : celle de *Venezuela*, celle de la *Nouvelle-Grenade* et celle de l'*Equateur*, qui se divisent en 12 départemens, 38 provinces et 320 districts renfermant 93 villes, 154 bourgs, 1540 villages et 846 hameaux, pour une population qui s'élevait, en 1828, à 3 000 000 d'habitans.

COLONIES. Si devant les embouchures de nos grands fleuves, en face de nos places centrales de commerce, Marseille, Bordeaux, Nantes, le Havre, venaient à s'élever tout-à-coup de belles et florissantes îles, susceptibles de nous fournir en abondance tous ces précieux fruits du tropique dont notre civilisation veut être nourrie et que notre climat nous refuse, de nous enrichir par leurs demandes aussi bien que par leurs dons, de nous forcer par leurs instances à augmenter indéfiniment la masse et l'activité de notre population, dans nos champs, dans nos manufactures, sur les routes de terre et de mer, de nous prêter durant la paix des emplacemens nouveaux pour nos marchés, et durant la guerre des hâvres et des stations inexpugnables pour le déploiement de nos forces et la sécurité de nos navires; si, dis-je, par un de ces bienfaits inattendus dont la Providence dispose, une si admirable adjonction à notre territoire, tel que nos pères l'ont connu, venait tout-à-coup à se produire, quel est celui d'entre nous, qui, au bruit de cet événement, et en songeant à la patrie, ne se sentirait pas pénétré de satisfaction et d'espérance? Se trouverait-il quelqu'un d'assez insensé ou d'assez peu soucieux du bien de son pays pour prétendre que ce changement n'intéresserait en rien la France, que ces terres si miraculeusement amenées sous sa main pourraient demeurer inhabitées et incultes, rentrer dans l'abîme, ou même tomber sous une domination étrangère, sans qu'elle eût rien à y voir, et sans que leur conservation pût jamais lui devenir profit, ou leur perte dommage? Ne nous réunirions-nous pas, au contraire, tous ensemble et d'un commun accord, pour aviser aux moyens de retenir et de consolider ces bénissables conquêtes, de développer toutes les ressources de leur fécondité, d'en tirer tous les avantages que nous serions en droit d'en attendre pour notre industrie, notre commerce, notre puissance maritime, pour l'accroissement de notre population et de son bien-être? N'est-ce pas là l'évidence, et ne serait-ce pas une impiété que d'agir autrement? Une nation n'est pas en droit de refuser les biens que Dieu met devant elle.

Or, ces terres merveilleuses nous les avons, et il ne tient qu'à nous d'y prendre pied. Nos pères ne les ont point vues, mais la science de la navigation les a fait sortir pour nous du sein de l'Océan, et en se perfectionnant elle les rapproche chaque jour de nos rivages. Qu'importe la distance qui les sépare encore, puisque nous les touchons à notre gré, et que nos navires sont comme un pont entre elles et nous? la scission n'existe plus dès que la liaison est fondée. Les colonies sont donc à nous, et bien que la géographie descriptive nous les fasse voir dans un invincible éloignement et comme perdues dans les immenses déserts de l'Océan, il y a une géographie plus subtile qui nous les montre rapportées à l'Europe et formant autour d'elle une étroite ceinture; leur valeur n'est pas douteuse, et l'intérêt que nous y avons est un motif suffisant pour nous encourager à les peupler, à les civiliser, à les rendre prospères.

Mais ce n'est point par les considérations de l'intérêt individuel, si grand et si élevé qu'il puisse être, que nous aborderons ici cette question : il est un autre intérêt qui domine celui des nations, intérêt impérissable et saint qu'aucune révolution ne renverse, sublime rayon du ciel qui seul, en les éclairant et les fortifiant, peut rendre légitimes les intérêts secondaires; je parle de l'intérêt du genre humain. Malheur à qui le met en oubli, car lui seul donne à nos édifices la magnificence et la durée : l'égoïsme est un terrain trompeur pour les nations comme pour les hommes, et quelque éblouissant que paraisse d'abord ce qu'on y a construit, cette construction se ruine bientôt et ne profite guère; la gloire elle-même, cette noble récompense que la postérité décerne et que tant de peuples ont assignée pour but à leurs travaux, la gloire n'est que la bénédiction de l'humanité satisfaite. Soit que l'on veuille la solidité dans les établissemens, soit que l'on veuille le respect et l'admiration de l'univers, c'est donc toujours à cet auguste consentement qu'il faut avoir recours: c'est lui qui fait régner l'immortalité sur la terre. Heureux les peuples élus de Dieu qui ont été admis à travailler sous sa main au perfectionnement du monde! Envions leur sort, amis du nom français, et entrons dans la même carrière avec la conscience de la grandeur et de la sainteté du rôle que la France est appelée à y remplir. C'est pourquoi, avant de toucher au calcul d'aucun intérêt national, nous chercherons à remonter plus haut et à nous identifier avec l'intérêt

du genre humain, certains de trouver ainsi une inspiration qui ne nous égarera pas, et nous poussera, dans la voie où notre pays veut marcher. Nous verrons en outre en terminant que la politique la plus profitable au genre humain est aussi la plus profitable à la France, et que les plans les plus propres à assurer notre honneur sont aussi les plus propres à assurer notre bien.

Si le but proposé par la Providence au genre humain, but évident aujourd'hui pour tout le monde, est de couvrir la terre d'une population sans cesse plus étendue et plus parfaite, il est clair que toute nation a deux moyens d'accomplir sa tâche : le premier est de se perfectionner et de fournir ainsi aux autres des modèles; le second est de former des colonies, et de semer ainsi sa propre vie sur le globe. Les colonies sont la progéniture des nations. Par les colonies les nations se multiplient et se perpétuent, et devenant vraiment génératrices, donnent naissance à des familles régulières; des liens réciproques d'affection enchaînent les uns aux autres des pays qui, sans cette parenté des populations, seraient demeurés étrangers et peut-être ennemis; et par une sorte d'acheminement à l'alliance universelle de tous les peuples, il s'établit des sociétés politiques dans le sein desquelles la guerre est un crime et la paix un devoir. Les enfans naissent, grandissent, se développent et prennent place, comme puissances indépendantes, à côté de leurs pères auxquels ils restent unis; et toutes ces nations, c'est un même peuple qui, en se ramifiant, s'est éparpillé sur le globe.

Voilà l'ordre colonial, tel que la raison peut le concevoir, tel que nos enfans l'institueront sans doute, mais non tel que la grossière histoire du passé nous le révèle. Les états de la Grèce, si admirables sous tant de rapports, sont les seuls qui aient eu le sentiment de ce que doivent être les colonies, et qui nous aient laissé des exemples propres à éclairer sur ce point le droit des gens. Trop restreints, sans doute, dans leurs idées relativement à la grandeur des nations, mais bien inspirés dans leur distinction et leur respect des individualités, ils nous ont donné dans leur petit monde, bien mieux que ne l'ont fait les Romains, une image ébauchée de ce que le grand monde sera un jour. La création et l'entretien des colonies furent, surtout dans les premiers temps, un des objets essentiels de leur politique. Des essaims sortis du milieu de leurs villes et pullulant à leur tour, ont successivement peuplé tout l'univers praticable, et formé l'inviolable foyer du sein duquel s'est élevée, victorieuse des Barbares, la civilisation moderne. « Des villes grecques, dit Sénèque, » se sont élevées au centre des contrées les plus sauvages; » l'idiome des Macédoniens a fleuri sur les bords de l'Indus et dans les vastes provinces de la Perse; la Scythie et ses immenses côtes, couvertes de populations féroces, ont vu des cités Achéennes dominer les rives du » Pont-Euxin; ni la rigueur d'un climat où règnent d'éternels frimas, ni les mœurs barbares des nations étrangères, n'ont pu mettre un frein à ces émigrations lointaines : l'Asie était remplie des colonies d'Athènes; Milet » elle seule en avait produit soixante-quinze; toute cette » région de l'Italie, que baigne la mer Thyrrhénienne, » porta le nom de Grande-Grèce, et ce petit peuple se fraya » un chemin jusque dans la Gaule. » Certes les services rendus par la Grèce à la cause générale de la civilisation par ces semis de républiques, ne sont pas indignes d'être placés à côté de ceux dont elle s'est montrée si généreuse en fait de philosophie et de beaux-arts; et l'empereur Julien, poussé contre le christianisme par son profond sentiment de la réalité politique, n'était pas sans raison lorsqu'il exaltait Apollon, le conseiller suprême de la Grèce, et le louait hautement au nom du genre humain pour les innombrables colonies envoyées en tant de lieux divers par ses ordres et sous ses auspices. Apollon était en effet le dieu des colonies; c'est lui qui décidait de leur départ, qui choisissait leur chef, qui désignait le lieu de leur établissement; son oracle, ce solennel organe du génie de la Grèce, savait disposer de ces expéditions pour le plus grand avantage de la communauté, soit en les destinant à renforcer la fédération par des membres nouveaux et non moins vigoureux que les anciens, soit en s'en servant comme d'avant-postes contre la menaçante ceinture des Barbares, soit en les envoyant porter jusque chez les nations les plus lointaines le flambeau de la civilisation hellénique. Ces compagnies étaient composés avec honneur et dignes de la population dont elles sortaient. On eût dit un quartier de la république se détachant de lui-même comme une île flottante pour aller se fixer ailleurs et y faire fleurir une nouvelle république. La colonie emportait avec elle l'image des divinités nationales; et le feu sacré qui brûlait sur ses autels, symbole éclatant de sa propre existence, était un feu allumé au moment de la séparation sur les autels de la mère-patrie. Sanctifiée par la faveur des mêmes dieux, la terre adoptée cessait d'être une terre étrangère; l'éloignement n'était plus un exil; chacun concourait à l'érection de la ville nouvelle comme à un prolongement de la patrie; et de même qu'une fille ressemble à sa mère, la colonie ressemblait à la cité dont elle était issue. Quoi de plus touchant dans le récit de Virgile que la rencontre d'Enée et d'Andromaque sur les rivages du nouveau Simoïs ! La poésie historique ne s'est peut-être jamais élevée plus haut que dans la peinture de cette entrevue entre deux colonies, l'une déjà fixée sur le sol, et redressant de ses mains les saintes murailles de la patrie; l'autre encore flottante, et sans autre demeure que ses navires, allant à travers les mers chercher sa place dans le monde; où trouver plus de noblesse et de grandeur que dans ces adieux de la colonie voyageuse à sa sœur?

Vivite felices quibus est fortuna peracta
Jam sua : nos alia ex aliis in fata vocamur.
Vobis parta quies; nullum maris æquor arandum;
... Effigiem Xanthi Trojamque videtis
Quam vestræ fecere manus : melioribus, opto,
Auspiciis, et quæ fuerit minus obvia Graiis.
Si quando Tybrim, vicinaque Tybridis arva
Intrâro, gentique meæ data mœnia cernam,
Cognatas urbes olim, populosque propinquos
Epiro, Hesperiâ, quibus idem Dardanus auctor
Atque idem casus, unam faciemus utramque
Trojam animis : maneat nostros ea cura nepotes.

Nous avons pris plaisir à citer ce discours, parce qu'on y découvre en germe, dans toute leur pureté, tous les principes du droit colonial des nations antiques. Certes, il serait difficile de trouver dans les inspirations de la politique moderne rien d'aussi poétique et d'aussi tendre; la cordialité, les souhaits pieux et sincères, l'amour filial pour la mère patrie, la consolante espérance, le désir d'une impérissable amitié entre les postérités, tout ce qu'on peut attendre de la vertu des hommes se montre ici dans le langage international, et ce langage, dans son tour poétique, n'est que l'expression du sentiment de la haute vérité.

Les mœurs, la langue, les institutions, le culte, la communauté d'origine, tout tendait en effet à rapprocher les états de même sang; cette union, pour ne reposer que dans les croyances et dans les cœurs, n'était pas un lien moins solide que ceux que le despotisme sait imposer et n'en avait pas les défants; et les mêmes règles de morale qui s'appliquent aux relations individuelles dans l'intérieur d'une famille, s'appliquaient aussi aux relations des colonies avec leurs métropoles; même respect des enfans pour les parens, même sollicitude des parens pour les enfans, même solidarité dans les intérêts, même vivacité dans les affections. La société grecque présentait le tableau non pas d'individus isolés, mais de familles vivant dans le voisinage les unes

des autres, et formant au milieu de la réunion générale des réunions particulières et plus intimes. « Un seul et même peuple en plusieurs villes », dit Platon en parlant des métropoles et de leurs colonies. L'Ionie envoyait tous les ans ses députés sacrifier sur les autels d'Athènes et y porter les prémices de ses fruits. Le consentement général avait consacré ces principes, et il y a des villes qui furent solennellement maudites comme impies par la voix unanime de la Grèce, et condamnées à être ruinées de fond en comble, pour avoir tourné contre la mère-patrie leurs armes parricides.

Nous savons qu'il faut ici se mettre en garde contre une admiration irréfléchie, et ne pas attribuer uniquement à la libéralité des esprits ce qui a tenu également à l'absence d'idées sociales suffisamment élevées. La Grèce, en devenant plus savante en politique, est devenue par le même progrès moins généreuse en fait d'institutions coloniales, et les métropoles, au lieu de ne se proposer, comme dans l'état primitif, d'autre but que de favoriser l'essor et l'indépendance de leurs colonies, n'en ont plus connu d'autre que de les retenir dans l'obéissance et la sujétion. La lutte d'Athènes contre ses colonies est célèbre dans l'histoire. Cette lutte marque en effet une ère nouvelle d'une haute importance en politique, celle des cités voulant se faire nations. C'est dans cette crise que la Grèce a péri et devait effectivement périr, car la division et la fédération étaient les principes de son existence. Mais quelque imparfait qu'ait été le système colonial de la Grèce, puisqu'il n'embrassait que des cités et non des nations, il est cependant le seul, en conservant toutefois mémoire des Tyriens, qui puisse, à certains égards, servir d'autorité pour les modernes. A partir d'Alexandre, qui semble ouvrir la route aux Romains, on n'aperçoit plus que tendances exorbitantes à l'agrandissement, mépris des nationalités étrangères, divinités égoïstes et populations conquérantes; la justice et l'humanité de la politique des premiers âges ne se retrouvent plus; la haine et la jalousie sont les seules conseillères du droit international, et les armes remuent partout; le monde est dans l'enfantement d'un ordre plus vaste et plus complet, et l'Europe, comme la chrysalide qui remanie ses membres, demeure concentrée sur elle-même et procède obscurément à sa résurrection.

Ce n'est qu'au moment de la découverte de l'Amérique et de la navigation des Grandes-Indes, qu'il est de nouveau question de colonies en Europe. Et ici la philosophie politique est en droit d'accuser hautement le christianisme de n'avoir su poser aucun principe à cet égard. Les peuples européens, en mettant le pied sur ces terres nouvelles, étaient aussi ignorans du juste et de l'injuste entre nations, que leurs sauvages ancêtres, lorsqu'ils se ruèrent sur l'Italie et sur la Gaule : on leur avait appris bien des choses du ciel, rien de la terre. De là les horreurs de la conquête et les horreurs non moins grandes de l'établissement. Rien n'est infernal en ce monde comme une politique que la religion ne guide pas : il semble qu'elle ne puisse faire un pas sans faire lever le mal de toutes parts. L'invasion de l'Amérique a été la répétition presque exacte, à mille ans de distance, de l'invasion de l'empire romain par les Barbares; et ici, à l'extermination non provoquée, il faut encore joindre le transport des populations africaines et la renaissance dans le Nouveau-Monde, sous les auspices du christianisme dégénéré, de l'esclavage à moitié vaincu dans l'ancien. Les nations antiques, malgré toutes leurs misères, n'ont rien connu d'aussi hideux que l'histoire de l'Europe dans ses colonies d'outre-mer; les dieux de l'Olympe auraient frémi des infamies que les chrétiens ont osé placer sous le patronage de la sainte Trinité, et le Capitole se serait montré plus jaloux de l'honneur et des intérêts du genre humain que ne l'a fait le Vatican.

Interrompus ici dans nos travaux, et hors d'état de continuer le développement des idées que nous avions en vue, nous suspendons, bien à regret, pour le renvoyer à d'autres titres, ce que nous nous étions proposé d'établir sur la génération et l'éducation des colonies. Pour suppléer toutefois, autant que possible, au défaut de cet article ainsi tronqué, nous placerons ici un extrait à peu près textuel de l'ouvrage de M. de Pradt sur les Colonies. Si les colonies françaises ne sont pas les plus importantes, elles sont du moins celles qui nous intéressent le plus.

Colonies françaises.—Les puissances rivales de la France l'ayant toutes précédée dans les colonies, s'y étant richement établies, leur exemple lui faisait un devoir de les imiter; et si elle n'y songea qu'après elles, ce retard fut la suite de ces longues et odieuses querelles que, pendant presque tout le seizième siècle, l'ambition des grands décora du prétexte de la religion.

Les protestans et la ligue, en détournant pendant longtemps les regards et l'activité des Français des nouvelles sources de richesses qui s'ouvraient pour tout le monde, coûtèrent à la France encore plus d'or que de sang, et se rendirent également comptables de toute la prospérité dont ils la privèrent. Ils arriérèrent leur nation, politiquement autant que moralement. Les essais qui furent tentés alors, surtout par l'amiral de Coligny, se ressentirent nécessairement de la difficulté des circonstances et du partage d'attention, dont il devait rester bien peu pour des colonies à créer et à soigner, à travers tant d'objets présens qui l'absorbaient tout entière. Aussi ces entreprises, qui avaient plus l'air d'un hommage rendu à la nouvelle direction des idées, que l'objet d'occupations sérieuses, n'eurent-elles aucun succès. Il était réservé à Colbert de réveiller la France de sa trop longue léthargie, comme si l'administration de ce grand homme devait être, dans l'ordre de l'administration, la fin de toutes les ignorances, et le commencement de tous les biens. Dans le fait, il a fondé, dans toutes les parties de l'administration, une ère nouvelle, qui, pour la France comme pour l'étranger, date réellement de lui.

La France, ayant formé des établissemens aux Antilles, a dû chercher à se procurer par elle-même les bras nécessaires à leur culture. Toutes les colonies éprouvant le même besoin, elle a dû chercher encore à les satisfaire du surplus de sa propre traite; aussi s'est-elle appliquée de bonne heure à la traite des noirs.

Les Français ont long-temps combattu, à la côte d'Afrique, les Hollandais et les Anglais; ils ont aussi possédé pendant long-temps des établissemens au Sénégal, à Gambie, et sur une infinité d'autres points de la côte. Le résultat de leurs querelles avec les Anglais, et de l'infériorité de leur marine, a été de leur faire perdre le Sénégal, et de les réduire à quelques misérables établissemens, dont Gorée est le centre; ils n'ont pu manquer de tomber au pouvoir des Anglais. Dans la dernière guerre, la France a récupéré ces établissemens au traité de Paris; elle a maintenu la traite pour quelques années, mais elle a borné le territoire sur lequel elle doit avoir lieu.

Le premier voyage des Français au-delà du cap de Bonne-Espérance date de 1603. Il fut entrepris par Gonneville aux frais de quelques négocians de Rouen, et n'eut aucun succès.

Les Iles de France et de Bourbon, découvertes par les Portugais, dès leur première navigation aux Indes, reconnues et dédaignées par les autres Européens, furent occupées par les Français, et reçurent d'eux des noms français : la première, en 1660; la seconde, en 1720; le sol en est généralement aride. C'est vraisemblablement cette aridité qui fait leur richesse, en rendant leur territoire plus propre à la culture du café, qui y fut importé d'Arabie en 1708, et qui, en conservant davantage les qualités du sol d'où il a été transporté, est aussi le plus estimé de tous, après celui de l'Yémen.

Auprès des îles de France et de Bourbon est celle de Madagascar, une des plus grandes du monde, puisqu'elle a trois cent trente-six lieues de longueur, cent vingt de largeur, et huit cents de circonférence. L'air y est généralement malsain, chargé des exhalaisons d'un sol dont la culture n'a ni éclairci les forêts, ni desséché les marais. Les côtes sont généralement arides; mais l'intérieur est très fertile, et peuplé à peu près partout.

A défaut de mines d'or et d'argent, auxquelles on a cru trop long-temps et trop légèrement, Madagascar possède des mines de cuivre qui sont très abondantes, et des mines de fer qui sont très pures.

Le premier établissement des Français y fut exécuté, en 1642, par une compagnie qui se forma sur l'idée avantageuse que donna de cette île un des premiers navigateurs français aux Indes. Mais la maladresse de ses mesures, l'inconduite de ses agens, le malheur de ses entreprises, et la fatalité attachée, ce semble, à tout ce qui est compagnie, ruinèrent ce premier essai. L'établissement lui-même devint la propriété du maréchal de La Meilleraye, qui fut heureux de s'en défaire pour la modique somme de 24 000 francs.

Ce fut encore vers ces îles que se tournèrent les premiers regards de la Compagnie française des Indes, lors de sa création en 1665 : elle voulait en faire le centre et le point d'appui des établissemens qu'elle se proposait de former dans l'Inde. Cette vue était saine, et ne demandait qu'une exécution bien calculée; malheureusement il en fut tout autrement : les crimes et les bévues des employés de la Compagnie la réduisirent, en 1670, à remettre cette île au gouvernement dont elle avait reçu ce fatal présent; dès lors ses vaisseaux prirent directement la route de l'Asie.

Les tentatives dirigées par le gouvernement en 1770 et 1773, n'ont pas eu plus de succès, et n'étaient pas susceptibles d'une meilleure issue, parce qu'elles n'étaient ni mieux entendues, ni mieux dirigées.

Ce furent encore des associations particulières, mais libres, formées en Bretagne et en Normandie, qui, en 1601, 1606, 1619, firent les premiers voyages aux Indes, tels qu'on les fait aujourd'hui. Ces premiers navigateurs abordèrent d'abord à Java, d'où ils rapportèrent des provisions d'épiceries qui allumèrent le goût des voyages pour les aller chercher, et celui des profits qu'il y avait à faire en les vendant. Enfin, avec Colbert, s'éleva un ordre absolument neuf, en 1664 : ce grand ministre appela la nation entière à s'en occuper, et à y concourir avec lui. Aussitôt parut encore une Compagnie à privilége, suivant les idées du temps; elle fixa son premier établissement à Surate, dans la presqu'île formée par l'Indus et par la côte de Malabar : c'est le meilleur pays de l'Inde. Surate était alors la ville dominante et le premier entrepôt de cette contrée, splendeur qu'elle conserva jusqu'en 1664, époque à laquelle elle éprouva ce fameux pillage qui lui coûta plus de trente millions. La Compagnie avait jeté le plus grand éclat sous l'habile administration de M. Caron, un de ses chefs, qui chercha, mais sans succès, à établir ses compatriotes à Ceylan, et à partager avec les Hollandais les profits de ses précieuses récoltes. En 1681, la Compagnie fut autorisée à s'établir à Siam, d'après les suggestions de Constantin, que le hasard et la faveur du prince avaient fait premier ministre de ce pays, malgré sa qualité d'étranger : c'est l'auteur véritable de la célèbre ambassade de Siam à Louis XIV. La Compagnie pouvait tirer le plus grand parti de cette admission dans une contrée où la fertilité de la terre est à un point qui paraît fabuleux; mais l'incapacité et le désordre de ses agens ne tardèrent pas à l'en priver, et à lui faire perdre la faveur du pays avec celle du ministre qu'elle entraîna dans sa chute.

Les Français étaient dès lors établis à Pondichéry, d'où les Hollandais les chassèrent en 1693, et dans lequel ils revinrent à la paix de Riswick. Cet établissement, destiné à être le chef-lieu de toute l'Inde française, fleurit sous la direction de Martin, un des plus habiles administrateurs qu'elle ait eus; après lui vint Dumas, qui obtint du Mogol des concessions importantes, et qui sut soutenir dignement l'honneur de la nation en refusant de souscrire aux conditions que voulait lui imposer un prince indien, à la tête d'une armée de cent mille hommes; à Dumas succéda Labourdonnaye, si célèbre dans les annales de l'Inde, et qu'il était réservé au seul Dupleix de pouvoir égaler : celui-ci, fixé d'abord à Chandernagor, en étendit beaucoup les relations. Les malheurs causés pendant la guerre de 1744, par la mésintelligence de Labourdonnaye et de Dupleix, furent réparés par le dernier, après la chute du premier; il défendit Pondichéry contre les Anglais; il prit Madras, et parvint, à force de succès, à se rendre l'arbitre de l'Inde; son administration est le plus beau moment de la puissance française dans cette contrée. Dupleix avait formé le plan d'établir sa nation sur de grandes propriétés territoriales, comme l'Angleterre l'a pratiqué depuis; il profita pour cela de la vacance de la Soubabie du Décan, arrivée en 1748, et en mit en possession Salabetzingue, son protégé. Celui-ci lui céda un territoire immense dans la Carnatic et dans quatre autres provinces, ce qui fit occuper aux Français une étendue de plus de six cents lieues de côtes. Les Français était alors dans l'Inde sur le même pied que les Anglais s'y trouvent aujourd'hui : ils prenaient part aux différends des souverains du pays, et se compromettaient ainsi avec les Anglais qui ne manquaient jamais de se déclarer pour leurs compétiteurs; mais leur grandeur fut de peu de durée, et périt dans cette suite de catastrophes qui, pendant la guerre de 1756, détruisit la puissance française dans l'Inde, y substitua celle des Anglais, relégua un peuple, naguère triomphant et dominateur, dans quelques misérables comptoirs, seuls restes d'une grandeur trop tôt éclipsée.

Les Français ont formé, sur le continent de l'Amérique méridionale, un autre établissement tout autrement important : c'est celui de Cayenne, dans le grand espace qui s'étend presque depuis l'Orénoque jusqu'à l'Amazone. Les Espagnols le découvrirent en 1429; il devint l'objet des courses des Européens, sur la réputation de posséder de l'or en abondance, et principalement sur les relations fabuleuses de Raleigh, qui dota ce pays de richesses qui n'existaient que dans son imagination. Les Français s'y portèrent, pour la première fois, en 1604; ils y revinrent en 1643, et le firent sans succès, quoiqu'en grand, en 1651. L'année 1663 vit former une nouvelle entreprise sous la protection spéciale du gouvernement. Depuis cette époque, jusqu'en 1676, la colonie éprouva les vicissitudes de la guerre que se faisaient les Français, les Anglais et les Hollandais; depuis, elle en a été exempte. Les flibustiers s'y établirent, et l'auraient fait prospérer par la culture, lorsqu'ils en furent détournés par un appel à leur ancien état; il s'agissait de piller Surinam : ils manquèrent Surinam, et perdirent Cayenne avec ses biens naissans, juste salaire de leur avidité.

Quatre divers peuples européens occupent la Guiane : les Espagnols, en remontant vers l'Orénoque; les Hollandais après eux, les Français plus au midi; et les Portugais, depuis qu'ils ont franchi l'Amazone. La partie française a une étendue de plus de cent lieues. Cayenne, qui est une île séparée du continent seulement par une rivière, a quinze lieues de circonférence. Les côtes sont d'un abord facile; et la qualité de la vase, qui est très douce, supplée au défaut de ports : mais l'air est malsain, et le sol généralement maigre. Il ne devient meilleur que sur les bords de quelques rivières, et sur les terrains que l'on arrache aux eaux, à l'imitation des Hollandais de Surinam; exemple qu'on ne saurait trop recommander aux colons, et qu'il n'a pas tenu à un administrateur aussi éclairé que patriote,

M. Malouet, de généraliser dans la colonie, avec tous les moyens de prospérité qu'il a pu y introduire. Cependant, malgré ces soins, la colonie fut toujours dans un état de faiblesse qui la rendait à peu près nulle pour elle et pour la métropole. Elle coûtait à la France 600 000 liv. par an. Ses produits devaient augmenter par ceux qu'on était fondé d'attendre des plants de giroflier et de muscadier, que le gouvernement y avait fait porter. Ils étaient cultivés avec soin dans le jardin de la colonie, par un habile botaniste, nommé Martin. Les girofliers avaient déjà donné des clous très peu inférieurs à ceux des Moluques. La culture, une fois bien connue et assurée par la multiplication des plants, devait être hors de toute atteinte, et pouvait enrichir la colonie. C'est le premier établissement français où l'on ait cultivé le café; il y fut porté de Surinam, et c'est le meilleur de tous ceux qui viennent d'Amérique.

Le premier établissement des Français aux Antilles date de 1625, époque à laquelle ils parurent pour la première fois à Saint-Christophe, comme nous l'avons déjà remarqué. Croirait-on aujourd'hui qu'alors la Guadeloupe et les îles qui en dépendent furent vendues pour une somme de 75 000 francs, et que l'ordre de Malte acquit Saint-Christophe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Sainte-Croix pour 120 000 fr.? Colbert fut le premier à sentir l'importance de ces îles; il les racheta toutes pour 840,000 fr. Plus heureuses les colonies, plus heureux lui-même, s'il avait bien senti tous les inconvéniens des compagnies de commerce! Mais le siècle n'était pas au niveau de ces idées, et une compagnie eut derechef le droit de régir, c'est-à-dire de ravager ces nouveaux domaines de la France. Elle s'en acquitta si bien qu'en 1674 elle fut réformée, et la liberté fut enfin rendue aux colonies, mais avec toutes les restrictions qui entraient encore dans l'esprit du temps; elles n'en furent entièrement débarrassées qu'en 1717, par des règlemens dictés dans un esprit bien plus colonial.

Mais qu'étaient toutes ces colonies auprès de Saint-Domingue des Français, qui, parvenu en cinquante ans au premier rang de tous les établissemens européens dans les deux mondes, présentait, dans la plus petite partie de cette île, les miracles du travail et de l'industrie, et dans la plus grande, les hideux résultats de la paresse et de l'incurie? Qui n'eût pas admiré ce Saint-Domingue des Français, qui couvrait l'Europe du luxe de ses moissons, et qui, de son étroite enceinte, faisait sortir, pour la métropole, autant de richesses que les vastes empires des Indes en donnent à l'Angleterre, et que l'Espagne en arrache au continent de ses deux Amériques?

Les premiers habitans français arrivèrent, en 1630, de Saint-Christophe, d'où ils avaient été chassés : c'étaient des aventuriers qui, réunis à d'autres de pareille espèce et de toute nation, s'établirent d'abord à la Tortue; d'où ils furent chassés, et où ils revinrent plusieurs fois. Leur première occupation fut la chasse du bétail, dont l'île était couverte depuis l'importation que les Espagnols y en avaient faite. Ils se livrèrent aussi à la course sur tous les navigateurs, mais principalement sur ceux d'Espagne, dont ils furent le fléau pendant quarante ans : c'étaient les Barbaresques des Antilles.

En 1722, la liberté se leva sur ce pays qui en était si digne; et c'est depuis cette époque qu'il est passé d'une nullité absolue à la plus haute prospérité, et de la possession de quelques milliers de nègres à celle de cinq cent mille. Nous ne nous arrêterons pas à faire la description ou l'éloge de sa fertilité : qu'a-t-elle besoin de nos pinceaux ou de nos louanges? Celles-ci n'étaient-elles pas écrites sur toutes les places de commerce de l'Europe, dans tous les ports de la France, sur tous ses rivages, dans ses ateliers et dans ses comptoirs? Cinq cent quarante mille habitans de toute couleur, 150 000 000 d'exportations, provenant de huit mille cinq cent trente-six plantations, dont huit cents sucreries, quatre cent dix bâtimens occupés au transport de ces denrées, occupant à leur tour douze mille matelots; voilà les titres de Saint-Domingue à l'admiration de l'univers et à la reconnaissance de la France.

M. de Pradt, après avoir considéré la faiblesse de nos colonies actuelles, conclut que ce n'est qu'une mince affaire pour la France de les émanciper au plus tôt et de s'en débarrasser entièrement. Nous aimons bien mieux tirer du même fait une conclusion opposée. Nos possessions coloniales, quoique bien réduites, ne sont pas encore si chétives qu'avec un peu d'attention et de persévérance nous ne soyons en état d'en tirer bon parti. Si les colonies nous manquent, c'est une raison pour que nous nous en fassions : la matière dont on les fait ne nous manque pas. Nous aurions voulu pouvoir développer ici toutes les ressources dont la France dispose sous ce rapport, et dont il ne tient qu'à elle de se servir pour l'embellissement de son avenir. Nous nous réduirons à quelques mots. La France n'a rien dans les Moluques ni dans les Philippines, elle n'a presque plus rien dans les Indes; mais elle a la Guyane, et en moins d'un demi-siècle, elle peut, si elle veut y favoriser l'agriculture, en faire ses Indes et ses Moluques. Que les plus riches végétaux des îles asiatiques viennent y prendre racine à côté de ceux de l'Amérique, que cette immense contrée se dépouille de sa parure sauvage et se couvre de plantations et de vergers de toute espèce, que l'éléphant y pullule et y travaille comme dans l'Inde, que des canaux d'irrigation et de desséchement y rectifient le climat comme les Hollandais l'ont rectifié dans leurs possessions d'outre-mer; que la France enfin ait aussi sous l'équateur son jardin à épices, et qu'elle ne dépende pas pour son poivre, comme elle en dépend pour son thé, des volontés de l'étranger. Elle occupe un terrain sans pareil dans le monde, doué de tous les priviléges de la splendide nature de l'archipel indien, et placé pour ainsi dire aux portes de l'Europe quand on le met en regard de ces îles lointaines; assez fertile et assez vaste pour combler un jour avec magnificence tous les besoins de sa population, et digne de devenir le siége d'une florissante nation; qu'elle sache faire effort, et en tirer parti comme il convient à son intérêt et à sa gloire. L'Angleterre lui a enlevé l'île de France, mais Bourbon et les Antilles lui donnent son sucre et son café. Que ne prend-elle sous sa protection immédiate et pour en faire au moins une colonie d'adoption ce Madagascar, où elle a mis le pied tant de fois sans jamais s'y fixer? Il y aurait là pour elle d'amples dédommagemens aux pertes que l'Angleterre lui a fait éprouver en Asie, et le principe d'une bien belle création politique à mettre dans le monde. Mais de cette île immense, et où tant d'établissemens utiles à notre commerce comme à la prospérité de la population indigène pourraient être fondés en un clin d'œil et presque sans dépense, nous nous contentons de tirer tous les ans, et comme de hasard, quelques charges de riz. Le riz, cet aliment salutaire dont à la Chine et dans l'Inde les pauvres eux-mêmes se nourrissent, est chez nous un aliment de luxe et que l'on connaît à peine dans nos campagnes. Qu'il nous plairait de voir Madagascar augmentant indéfiniment ses récoltes pour les partager avec nous, et ces céréales étrangères affluant chez nous par le golfe Arabique, se répandre à bas prix chez les moins opulens comme le pain et les produits communs de notre territoire : certes, il n'est pas indigne de la politique de se préoccuper de cette poule au pot que rêvait Henri IV, et de s'efforcer de réaliser ce vœu célèbre, en s'appuyant sur des systèmes plus élevés que ceux de l'agriculture nationale de Sully. Que n'aurions-nous pas à dire encore de ces régions de l'Atlas qui seules, en les supposant entretenues et peuplées comme il convient, suffiraient pour faire de la France la plus riche et la plus noble puissance coloniale qu'il y ait maintenant au monde. Nous regrettons de ne pouvoir traiter ici cette grande question avec

tous les sentimens que sa contemplation nous inspire. Il y a pour la France dans l'éducation et la culture de l'Algérie le germe d'une puissance industrielle et commerciale qu'on peut hardiment comparer à celle de l'Angleterre. Il nous serait facile d'avoir là avant la fin du siècle mieux que l'empire des Indes. Représentons-nous le changement produit dans notre industrie par le seul fait de champs immenses de cotonniers joints par un canal commode à nos provinces du midi; que les mûriers plantés par nous dans l'Atlas deviennent les rivaux des mûriers plantés par l'Angletere sur le Gange; que l'antique jardin des Hespérides devenu notre lot verse partout, jusque dans les chaumières, ses pommes d'or sur nos tables; qu'une nouvelle France enfin, assise à côté de l'ancienne, vienne enrichir la société méditerranéenne, renverser le monopole britannique, et rendre à la France la position centrale dans les affaires du monde. Avec l'Algérie seule, la France, bien et noblement gouvernée, pourrait payer au genre humain ce qu'elle lui doit en fait de colonies !

COLONNE. « La colonne dorique, qui est la première » et la plus ancienne, a été inventée de la manière suivante : Dorus, fils d'Hélenus et de la nymphe Optique, » roi d'Achaïe et de tout le Péloponèse, ayant autrefois » fait bâtir un temple dans la ville d'Argos, le hasard voulut qu'on le construisît dans le genre qu'on appelle dorique. Par la suite, tous les autres temples qu'on éleva » dans les autres villes d'Achaïe reçurent le même ordre, » puisqu'il n'y avait encore aucune règle établie pour les » proportions de l'architecture. — A cette époque, les Athéniens ayant consulté l'oracle d'Apollon à Delphes, et » étant d'accord avec toute la Grèce, envoyèrent treize » colonies en Asie. Chacune avait un chef particulier, mais » toutes étaient placées sous la direction de Ion, fils de » Xutus et de Créuse, qu'Apollon, par son oracle, avait reconnu pour son fils. Ion, entré en Asie, fit la conquête » de la Carie et y fonda treize grandes villes........ Les » habitans de ces villes, après avoir chassé les Cariens et les » Lélègues, appelèrent ce pays Ionie, du nom de Ion, leur » conducteur. — Ils y consacrèrent des enceintes aux dieux » immortels et y élevèrent des temples. Le premier, qu'ils » dédièrent à Apollon Pannonien, fut construit comme ceux » qu'ils avaient vu en Achaïe, et ils appelèrent ce genre » dorique, parce qu'il y en avait de pareils dans les villes » des Doriens; mais comme ils ignoraient quelle était » la proportion à donner aux colonnes, ils cherchèrent le » moyen de les faire assez fortes pour supporter le poids de » l'édifice et de les rendre en même temps agréables à la » vue. Pour y parvenir, ils prirent le mesure du pied d'un » homme, qui est la sixième partie de sa hauteur, et ils » adoptèrent cette proportion pour leurs colonnes. Quelle » que fût la grosseur de la tige, ils la firent six fois aussi » haute en y comprenant le chapiteau. C'est ainsi que la » colonne dorique fut la première qui reçut les proportions, » la force et la beauté du corps de l'homme. Plus tard, » voulant élever un temple à Diane, et cherchant de la » même manière quelque nouvelle forme qui fût aussi belle, » ils firent des colonnes auxquelles ils donnèrent la délicatesse du corps d'une femme. Pour obtenir plus d'élégance, ils limitèrent le diamètre à la huitième partie de » hauteur; puis ils ajoutèrent des bases ayant la forme de » cordes entortillées pour imiter la chaussure, et au chapiteau ils joignirent des volutes pour représenter cette » partie des cheveux qui pend à droite et à gauche du visage; les perles et les enroulemens semblaient une coeffure arrangée sur le front des colonnes; enfin ils firent » des cannelures tout le long du fût à l'imitation des plis » d'une tunique. Ainsi ils inventèrent ces deux ordres de » colonnes, dont les unes imitaient la simplicité nue du » corps de l'homme, et les autres la délicatesse de celui de » la femme ornée de toutes ses parures. Par la suite le goût » des architectes se perfectionna, et leur fit préférer des » proportions plus délicates; on donna donc sept diamètres de hauteur à la colonne dorique et huit et demi à » l'ionique. Cette dernière fut nommée ainsi, parce que » les Ioniens l'avaient inventée. » (Vitruve, liv. IV, chap. I.)

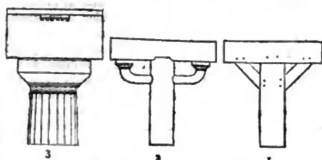
« Ainsi donc les arbres ou les poutres qu'on enfonça en » terre devinrent les premières colonnes. Comme les arbres vont ordinairement en diminuant d'épaisseur de bas » en haut, ainsi firent les colonnes, surtout celles de l'ordre » primitif (le dorique), où cette diminution est le plus » sensible. Ces poutres ainsi plantées en terre sans aucun » support apparent, sont encore représentées par le même » ordre dorique pour base. Lorsqu'on se fut aperçu que » cette méthode exposait les bois à pourrir, on établit sous » chaque poutre des massifs ou plateaux de bois plus ou » moins épais, qui servaient en même temps à lui donner une » assiette et une plus grande solidité. De ces plateaux ou massifs plus ou moins continus, plus ou moins élevés, sont nés » les soubassemens, les plinthes, les dés, les tores et profils » qui accompagnent le bas des colonnes. La conséquence » naturelle des additions faites aux extrémités inférieures » des poutres fut d'en couronner l'extrémité supérieure » par un ou plusieurs plateaux propres aussi à donner une » assiette plus solide aux poutres transversales. De là le » chapiteau, d'abord simple tailloir, puis avec tore dans » le dorique. » (Quatremère de Quincy, *Dictionnaire d'architecture.*)

Le premier de ces passages est la plus ancienne hypothèse qui soit venue jusqu'à nous touchant l'origine des proportions des colonnes, et le second résume parfaitement l'opinion la plus accréditée sur l'origine des colonnes elles-mêmes. Ils concordent d'ailleurs en ce sens, que tous deux tendent à donner à la forme quelque chose d'absolu en montrant la colonne indépendante à la fois, et de la matière qui la constitue, et du rôle qu'elle est appelée à remplir dans les constructions. Or la colonne, le support isolé, étant une partie importante, nous serions tentés de dire la partie la plus importante de tout système d'architecture, il ne paraîtra sans doute point hors de propos d'examiner ici quelle est la valeur de ces théories historiques qu'on entend si souvent invoquer dans nos académies et dans nos écoles, et sur lesquelles il semble que repose toute la philosophie de l'art. Et qu'on ne s'y méprenne pas, il ne s'agit pas ici d'une simple question d'origine. Il s'agit de savoir si les colonnes en pierre sont des imitations des colonnes en bois et doivent leur beauté à cette imitation, ou si elles dérivent des nécessités de la construction en pierre, et doivent à cette seule origine leurs formes et leur beauté; si dans la création des colonnes, l'humanité a agi en vertu d'un heureux hasard qui, au milieu de tant d'objets naturels, lui a présenté le tronc d'arbre pour la forme et le corps humain pour la proportion; ou si elle a été guidée par un sentiment élevé, par une délicate intention des lois de la nature; si l'art doit puiser ses effets dans des imitations de formes, ou s'il doit les trouver dans l'observation des conditions diverses qui lui sont imposées par ses moyens de réalisation et par les convenances auxquelles il faut satisfaire; en un mot, si l'art doit demander à la création un modèle matériel ou des principes.

Les opinions que nous venons d'exposer ne concernent que la colonne grecque; on admet que la colonne égyptienne dérive uniquement de l'emploi et de la nature de la pierre, et l'on n'en explique la composition par aucune forme préexistante. Or les deux espèces de colonnes offrent une grande analogie : toutes deux se composent d'un fût cylindrique surmonté d'un chapiteau, et, de même que la colonne égyptienne, la plus ancienne des colonnes grecques, la colonne dorique, ne présente point de base. Il semblerait donc naturel de leur reconnaître à toutes deux un même principe, et la question serait complétement résolue

si l'origne égyptienne de la civilisation hellénique était à l'abri de toute controverse; mais il n'en est pas ainsi, nous n'avons pas à ce sujet de témoignages historiques assez positifs pour commander la conviction, et l'on sait que quelques personnes placeraient volontiers en Grèce le berceau de toutes les connaissances humaines. Nous n'avons d'ailleurs nullement besoin d'insister sur ce rapprochement; il nous suffit de l'avoir indiqué, et nous y reviendrons en lieu plus opportun. Il sera plus philosophique de considérer le sujet en lui-même, et de rechercher si en effet la forme des colonnes se déduit naturellement des exigences de la construction en bois.

Le système à employer pour élever des constructions en bois diffère essentiellement de celui qui convient à la pierre; et il est facile de se rendre compte de cette différence, car on sait que le bois est beaucoup plus léger que la pierre, et qu'à dimensions égales il peut supporter sans se rompre de plus lourds fardeaux. Des pierres de taille de dimensions ordinaires, placées les unes sur les autres, trouvent, dans leur propre poids, une cause suffisante de stabilité, et il n'en est pas de même des pièces de charpente, qu'on est constamment obligé de relier les unes aux autres, soit par des assemblages, soit par des ligatures. Deux poteaux isolés, simplement posés sur le sol et sur lesquels on placerait une poutre, ne présenteraient pas la moindre solidité, quelque assiette que, par des adjonctions de plateaux, on donne d'ailleurs à leurs pieds ou à leurs sommets. Une telle construction n'a jamais été, n'a jamais pu être établie. Et, en vérité, on a peine à concevoir comment on a pu en faire une construction modèle, et comment les théoriciens qui s'appuient sur elle, si l'idée d'une vérification ne s'est point naturellement représentée à leur esprit, n'ont pas au moins trouvé matière à réflexion dans le spectacle des constructions de charpente qui s'élèvent sous nos yeux. Journellement, en effet, nous employons des poteaux en bois dans nos constructions les plus vulgaires; nous exécutons alors quelque chose d'analogue à ce qu'on suppose avoir été exécuté avant l'emploi de la pierre; les exigences matérielles sont seules consultées pour ces ouvrages, et voit-on qu'elles conduisent à rien qui ressemble à une base ou à un chapiteau? Y voit-on de ces *plateaux plus ou moins épais*, destinés à donner plus d'assiette? Non; le bois, comme nous l'avons dit, exige des *assemblages*, et on *assemble* le poteau dans la poutre qu'il supporte; et quand on veut obtenir plus de solidité, on ajoute de chaque côté du plateau une petite pièce de bois inclinée (une *contre-fiche*) qui est assemblée à la fois dans le poteau et dans la poutre, et qui a pour but d'assujettir davantage cette poutre en même temps qu'elle en diminue la portée. Il y a plus : on exécute quelquefois des colonnes en bois à l'imitation des colonnes en pierre, et on leur donne des chapiteaux et des bases; si ces ornemens pouvaient être de quelque secours à la solidité, on le reconnaîtrait alors; ils seraient une partie sinon nécessaire, au moins utile de la construction; ils seraient élevés en même temps qu'elle et ne pourraient en être impunément détachés. Eh bien! il n'en est pas ainsi, tous les constructeurs le savent. La plupart du temps, ces chapiteaux et ces bases sont rapportés après coup, ce ne sont que de vains ornemens qui n'importent nullement à la stabilité, qui sont exécutés en matière légère, et auxquels on se garde bien de rien faire supporter. Enfin il est un autre enseignement qu'on n'aurait pas dû négliger. Il est un peuple qui a constamment et exclusivement employé des colonnes en bois et qui les emploie encore, c'est le peuple chinois; et dans son architecture on ne trouve ni bases, ni chapiteaux; seulement les colonnes présentent quelquefois à leurs sommets des pièces analogues aux contre-fiches que nous plaçons à nos poteaux, et qui n'en diffèrent qu'en ce qu'elles sont coudées au lieu d'être droites.



1 Partie supérieure d'un poteau avec ses contre-fiches.
2 Partie supérieure d'une colonne chinoise.
3 Chapiteau de la colonne dorique grecque.

Après des témoignages aussi concluans et qui détruisent par sa base cette fameuse théorie de l'imitation, est-il besoin d'insister davantage? Ferons-nous remarquer ce qu'il y aurait d'étrange à ce que les bases aient précédé les chapiteaux pour les colonnes en bois, et que dans les imitations une marche inverse ait été suivie, l'adjonction des bases aux colonnes en pierre étant de beaucoup postérieure à l'emploi du chapiteau? Demanderons-nous comment on pourrait expliquer que les Grecs, voulant imiter dans leurs colonnes en pierre la diminution des troncs d'arbres, aient aussi grossièrement outré cette diminution, eux qui avaient un si exquis sentiment de la forme? Et à l'appui de cette demande, mettrons-nous en regard la figure habituelle d'un tronc d'arbre et celle d'une des anciennes colonnes de la Grèce? Cela ne nous semble point nécessaire; nous croyons avoir suffisamment démontré que les colonnes en pierre ne sont point, comme on l'a prétendu, des imitations de colonnes en bois.

Mais l'homme ne crée rien, dit-on, et on rappelle à ce sujet le vieil adage, *ex nihilo nihil*. Sans doute, l'homme ne crée rien, si à ce mot de création on veut attacher une valeur absolue; toutes ses œuvres remontent à un principe extérieur, mais il ne s'ensuit pas que toutes les formes qu'il emploie dérivent de formes matérielles préexistantes. Il peut les devoir, soit aux perceptions de ses sens, soit à celles de son intelligence. La plupart des nombreuses courbes de la géométrie et de la mécanique, par exemple, sont des formes que l'homme a découvertes, qui nulle part dans le monde ambiant ne viennent frapper ses regards, mais qu'il n'a pas créées, car elles étaient implicitement contenues dans les lois qui régissent la matière, lois que son sentiment ou son intelligence lui ont révélées. Il en est de même de la forme des colonnes. Des lois de la stabilité, des propriétés de la pierre et des convenances résultait une certaine forme, et c'est précisément celle qui a été adoptée. Une colonne étant également sollicitée dans toutes les directions à la rupture et au renversement, la forme cylindrique devait se présenter d'autant plus naturellement à l'esprit, qu'elle avait en outre l'avantage d'être plus favorable à la circulation sous les portiques; des considérations de stabilité devaient engager à donner plus de largeur à la base qu'au sommet; enfin l'architrave devant être simplement posée sur la colonne, il convenait évidemment de lui donner une plus grande assiette, de là le chapiteau. Voilà pour l'ensemble; et si de là nous passons à une étude détaillée des diverses parties de la colonne, nous y trouverons un bien remarquable enseignement.

On comprend aisément qu'entre toutes les formes qu'on peut donner à un chapiteau il y en ait une qui, sous le rapport de la construction, soit préférable à toutes les autres, et que ce soit celle qui offrirait en tous ses points une égale résistance à la rupture. Or, c'est précisément cette forme qui a été donnée au chapiteau dorique grec; sauf, bien entendu, les légères modifications dues aux goûts des temps et des individus. Ce chapiteau présente, de chaque côté du

la colonne, la figure de ce qu'on appelle en mécanique un solide d'égale résistance. On est conduit à un résultat plus remarquable encore quand on examine attentivement les diverses formes qui ont été données aux fûts des colonnes. Dans les plus anciens monumens, la diminution de la base au sommet est constante dans toute la hauteur de la colonne, de sorte que le fût consiste en un tronc de cône droit. Par la suite des temps cette forme a été modifiée, le fût a été engendré par la rotation d'une ligne courbe autour d'un axe vertical, et même chez les Grecs, il a souvent présenté un renflement au tiers environ de sa hauteur. Au premier coup d'œil cette dernière forme paraît bizarre, et aucun critique n'en a donné, à notre connaissance du moins, une explication satisfaisante. Les uns ont voulu y voir une imitation de la jambe ou du corps de l'homme; selon d'autres, le renflement des colonnes aurait été inspiré par les inégalités des troncs d'arbres, les nœuds qui s'y rencontrent, etc.; enfin ceux qui ne pouvaient se faire illusion sur la valeur de ces théories l'ont considérée comme le résultat d'une capricieuse fantaisie. Eh bien! qu'on soumette la question à un calcul rigoureux; qu'on recherche, d'après les lois de la mécanique, la forme qu'il convient de donner à une colonne pour qu'elle présente en tous ses points une égale résistance à la rupture qui serait produite par un poids placé sur son sommet, et on reconnaîtra que le renflement est parfaitement légitime. On trouvera que le diamètre doit, en effet, aller en augmentant depuis la base jusqu'à une certaine hauteur, puis, à partir ce point, aller en diminuant jusqu'au sommet. Certes, nous sommes loin de prétendre que des calculs scientifiques aient conduit à ces formes, ou qu'on les ait obtenues en n'ayant égard qu'à des considérations matérielles; il est bien évident qu'elles n'ont été révélées que par le sentiment, qu'on ne les a adoptées que pour satisfaire à des exigences d'esthétique, et de là précisément résulte le haut enseignement qu'enferme notre sujet. N'est-ce pas, en effet, chose bien digne de remarque et d'admiration, que le sentiment de l'homme lui ait dicté des formes que son intelligence n'a pu lui légitimer que bien long-temps après, et que la recherche du beau l'ait aussi sûrement conduit à la découverte du bien?

Les bases des colonnes s'harmonisent très bien avec les chapiteaux, dont elles paraissent une heureuse et nécessaire conséquence, mais elles ne concourent pas aussi efficacement à la stabilité. Leur utilité est plutôt apparente que réelle, et sous le point de vue matériel, leurs avantages ne compensent point les inconvéniens qu'elles présentent, surtout lorsqu'elles sont placées au niveau du sol où elles apportent de fâcheux obstacles à la circulation. Aussi leur emploi est-il moins général que celui du chapiteau. L'ordre dorique grec n'en a pas, et dans les autres ordres on trouve des exemples de leur suppression totale ou partielle.

Quant aux proportions des colonnes, ce qui précède suffit sans doute pour établir qu'on n'en doit pas chercher l'origine dans celle du corps humain. Les erreurs dont fourmille le passage de Vitruve lui ôtent d'ailleurs toute l'autorité qu'on pourrait être tenté d'accorder à son ancienneté. Ainsi, il y est dit que le pied de l'homme est la sixième partie de sa hauteur, ce qui n'est pas exact; d'après lui, il semblerait que les colonnes grecques n'ont jamais eu moins de six diamètres de hauteur, et l'on sait, d'après les monumens qui subsistent encore, que le rapport de la hauteur au diamètre a varié sans cesse et même entre d'assez larges limites. Dans les anciens temples de Sélinonte, ce rapport varie de 3,87 à 5,66; dans les temples de Pestum, il est de 4 à 4,33, et il atteint à 5,75 aux propylées d'Athènes.

Il est évident qu'on a dû suivre, pour la construction des colonnes, une marche analogue à celle qui plus tard a été suivie pour les voûtes. On a procédé par tâtonnemens; le désir d'obtenir une suffisante solidité a engagé d'abord à employer un excès de matière, puis l'expérience acquise a invité à plus de hardiesse, et depuis les premiers essais jusqu'au moment où l'art a paru établi sur des bases certaines, les proportions des colonnes ont sans cesse présenté plus de légèreté. Il n'y a point en là, et il ne pouvait y avoir de proportions déterminées *à priori*: la sujet et les procédés de l'esprit humain s'y opposaient également. Et d'ailleurs, si l'application à l'architecture des formes du corps humain pouvait être pour nous une source de jouissance, les caryatides, ou lieu de s'y présenter comme des exceptions, eussent été les supports les plus habituellement employés dans nos constructions. On s'efforcerait de donner à ces compositions une apparence de vie, ou au moins un air de vérité. On l'a essayé, il est vrai, à une époque de décadence; on a représenté des hommes accablés sous le poids qu'ils supportent; mais il ne pouvait en résulter qu'une pénible impression pour le spectateur, et on a renoncé à ce système. Les caryatides des Grecs ont une roideur de formes et de ligne, qui n'exclut pas l'élégance sans doute, mais qui ne permet point l'illusion; elles représentent des statues en pierre employées comme supports, et non des personnes. Et notre grand sculpteur, Jean Goujon, sentait si bien cette nécessité, qu'il n'a point donné de bras à ses fameuses caryatides du Louvre, comme s'il eût craint qu'elles ne portassent malgré lui cette empreinte de vie qu'il avait si abondamment répandue sur ses autres œuvres.

Le passage de Vitruve, par lequel nous avons débuté, ne doit donc pas être pris à la lettre. Il faut le regarder comme le retentissement d'un antique symbole, symbole qu'il est facile d'expliquer. Ainsi que nous l'avons démontré, les Grecs, dans leur architecture, n'ont pas imité matériellement le corps humain ou ses proportions; mais de même que, dans le corps humain, rien d'inutile ou de capricieux ne vient frapper nos regards, de même dans leurs constructions, et surtout dans leurs colonnes, ils n'ont rien admis qui ne se puisse légitimer aux yeux de la raison ou qui ne portât au moins un cachet d'utilité. Dans le corps humain, il existe une certaine relation de forme et de grandeur, de certaines proportions, entre les diverses parties qui le composent; et, dans leur architecture, ils ont admis des rapports et des proportions entre le tout et chacune de ses parties. Leurs statuaires, par de légères modifications dans le corps humain, savaient exprimer les différens caractères matériels et moraux de l'homme; leurs architectes ont suivi le même procédé pour d'autres formes, et ils ont pu donner ainsi, non seulement à leurs édifices, mais même aux différentes parties d'un édifice, les expressions et même les nuances des diverses qualités de puissance, de grâce, de force, de légèreté, de simplicité, de magnificence, etc., et cela en se conformant toujours aux exigences de l'esthétique. Entre leurs mains les colonnes, ces supports à l'érection desquels des conditions matérielles ou le caprice semblaient seuls devoir présider, sont devenues des êtres ayant pour ainsi dire leur existence propre à l'instar de ceux qui sont sortis de la main de Dieu. Et voyez! sur nos places publiques, nous élevons des colonnes, et malgré leur isolement elles ne manquent point d'expression, nous leur reconnaissons un caractère, elles participent de toutes les propriétés des œuvres d'art qui ont l'imitation pour moyen!

La colonne dorique grecque, a dit un critique célèbre, est le chef-d'œuvre de l'esprit humain.

Au mot GRECQUE (ARCHITECTURE), nous indiquerons quelles sont les parties de cette architecture qui dérivent des constructions en bois, et au mot ORDRE nous traiterons des divers genres de colonnes.

COMBINAISON. C'est l'acte par lequel on réunit les atomes des corps différens, en vertu de l'attraction chimique, pour former un composé possédant des propriétés nouvelles et caractéristiques. On se sert encore du mot combinaison pour désigner un corps composé; on dit, par

exemple, l'eau est un *composé* ou une *combinaison* d'oxigène et d'hydrogène. Ainsi nous emploierons ce mot dans deux sens, pour l'acte et pour le résultat.

Toutes les fois que les chimistes veulent opérer la combinaison de deux corps, ils les mettent en contact; quelquefois ils se *combinent*, d'autres fois ils ne font que se mélanger. Quoique ordinairement le contact suffise pour opérer la combinaison, et qu'il soit souvent facile de reconnaître à première vue si elle a eu lieu ou non, il y a cependant des cas où on est obligé d'employer divers agens pour l'effectuer, et de recourir à plusieurs caractères pour décider s'il y a eu ou non une réaction entre les corps mis en présence.

Nous allons donc examiner, 1° quelles sont les conditions nécessaires pour que la combinaison se fasse ou se détruise; 2° quelles sont les influences qui président à ces réactions; 3° quels sont les caractères auxquels on reconnaît qu'elles ont eu lieu; 4° à quelles lois sont soumis les corps qui en résultent; 5° et enfin quelle est la cause de la combinaison.

Conditions nécessaires pour que les corps se combinent. — Lorsqu'on veut faire réagir deux corps l'un sur l'autre, il faut toujours que l'un des deux au moins soit fluide, c'est-à-dire liquide ou gazeux. *Corpora non agunt nisi fluida*, est un ancien axiome auquel, jusqu'à ce jour, on n'a trouvé qu'une ou deux exceptions; la principale nous est offerte par le charbon, qui, mis en contact avec le fer ou un autre métal aussi peu fusible, se combine avec lui à une haute température, sans qu'il soit nécessaire que l'un ou l'autre de ces corps devienne liquide. Cependant nous pouvons affirmer aujourd'hui que cette anomalie n'est qu'apparente, et que l'axiome que nous venons de citer a plus de force maintenant que jamais. (Voyez Fer.)

Le cas le plus favorable pour que la combinaison se fasse le plus rapidement possible, est celui dans lequel les deux corps que l'on veut faire réagir sont tous les deux liquides. Si, par exemple, on verse une quantité suffisante d'acide sulfurique dans une dissolution de baryte, ces deux corps se combinent subitement; et si, à l'instant même, on filtre la liqueur pour en séparer le sulfate baryte insoluble qui s'est formé, on obtient une dissolution limpide dans laquelle il est impossible de découvrir la plus légère trace de baryte. La réaction est rarement lente lorsque les deux corps peuvent se combiner, comme lorsqu'on verse de la potasse dans de l'huile pour faire du savon. Enfin quelquefois les deux liquides ne se combinent pas; c'est ce qui arrive quand on verse de l'eau sur de l'huile.

Les liquides réagissent sur la plupart des solides; mais l'action est d'autant plus rapide que le corps solide offre une plus grande surface; de là la nécessité de pulvériser les corps cassans, ou de laminer les corps ductiles, comme l'or: ce métal, en lingot, se dissout lentement dans l'eau régale, et très rapidement lorsqu'il est en feuilles.

Les liquides mis en présence des gaz, et les gaz mêlés les uns avec les autres, peuvent se combiner ou subitement, ou peu à peu, ou pas du tout.

Les gaz mis en contact avec les solides offrent, en général, un cas peu favorable à la combinaison; cependant quelquefois elle est très énergique. Il y a une foule de corps dont on ne peut opérer directement la combinaison, par exemple, celle du gaz hydrogène avec le soufre; on y parvient très facilement en mettant leurs atomes mêmes en contact à l'*état naissant*. Voici ce que l'on entend par ce mot. Si on fait un *mélange* de fleur de soufre et de limaille de fer, et si l'on y verse de l'acide hydrochlorique, celui-ci sera décomposé; le chlore se portera sur le fer pour former du chlorure de fer, et l'hydrogène se dégagera sans se combiner avec le soufre. Mais si, au lieu de prendre un mélange de soufre et de fer, on opère d'abord la combinaison de ces deux corps, en les faisant bouillir avec un peu d'eau, on obtiendra du sulfure de fer, qui, avec l'acide hydrochlorique, donnera, comme précédemment, du chlorure de fer; mais l'hydrogène *naissant* sortant de sa combinaison avec le chlore, se combinera avec le soufre *naissant* sortant également de sa combinaison avec le fer, pour former de l'hydrogène sulfuré. Dans ce cas, le soufre et l'hydrogène ont été mis en contact à l'état *naissant* ou *moléculaire*, qui est le plus favorable à la combinaison.

Des causes qui influent sur la combinaison et sur la décomposition. — Ce sont la chaleur, l'électricité, la lumière, la compression, et la *présence* de certains corps. Toutes ces causes ne sont peut-être qu'un même agent diversement modifié; mais on a besoin dans la pratique de les distinguer.

Un fait très digne de remarque, c'est que toutes ces causes non seulement déterminent la combinaison entre certains corps, mais elles peuvent opérer la décomposition de beaucoup d'autres, et même de composés qui s'étaient d'abord formés sous leur influence.

La chaleur est l'agent le plus généralement employé pour faire naître des réactions entre toute espèce de corps solides, liquides ou gazeux; mais elle sert principalement à opérer la combinaison des corps solides. Son effet, dans ce cas, est très facile à concevoir: elle tend à détruire, à vaincre la force de cohésion qui s'oppose à la mobilité des molécules, c'est-à-dire qu'elle rend au moins un des deux corps liquide ou gazeux.

Il est plus difficile de concevoir l'action qu'elle exerce sur deux corps gazeux. Si on fait un mélange de gaz oxigène et de gaz hydrogène à la température ordinaire, il ne se fera rien; mais si l'on porte le mélange au rouge, les deux gaz se combineront subitement, avec détonation, en donnant naissance à de l'eau. Dans ce cas, la chaleur n'agit pas mécaniquement comme sur les solides; car l'écartement qu'elle produit entre les molécules des gaz s'oppose au contraire à la combinaison.

Le mercure chauffé dans l'oxigène se combine avec lui pour former un oxide qui, chauffé plus fortement, se décompose. La chaleur produit donc deux effets opposés et en apparence contradictoires. Mais il ne faut pas perdre de vue ce que nous avons dit à l'article Chimie; nous avons vu que la chaleur tendait à écarter les molécules les unes des autres, par conséquent à détruire les corps composés; et nous venons de dire qu'elle facilitait la combinaison en surmontant la cohésion. Dans l'exemple que nous venons de citer, la chaleur favorise la combinaison du mercure en écartant ses molécules, et en facilitant par conséquent leur contact avec l'oxigène; mais alors la chaleur n'est pas assez forte pour vaincre l'attraction ou l'affinité qui existe entre le mercure et l'oxigène. Si la chaleur augmente, on conçoit alors qu'elle puisse l'emporter sur l'affinité, et détruire la combinaison qu'elle avait d'abord facilitée, mais par une autre raison.

L'étincelle électrique est ordinairement employée pour opérer la combinaison entre les corps gazeux: elle agit probablement en élevant la température du mélange.

L'électricité, de même que la chaleur, peut opérer la combinaison entre certains corps, ou bien les séparer lorsqu'ils sont combinés. Fait-on passer une série d'étincelles électriques dans un mélange d'azote et d'hydrogène, une petite quantité de ces deux corps se combineront, en donnant naissance à de l'ammoniaque gazeux; mais si dans ce dernier on fait passer une série d'étincelles, une partie se décomposera en hydrogène et en azote.

Si nous admettons, d'après M. Ampère et avec quelques chimistes, que dans les corps gazeux il existe des *groupes* d'atomes, ne pourrions-nous pas supposer que, lorsqu'on mêle deux gaz, s'ils ne peuvent se combiner, c'est parce que les *groupes* d'atomes agissent à l'égard les uns des autres comme des corps solides, semblables en cela à un mélange de grains de plomb et de millet? Si, à l'aide de la

chaleur, ou de l'étincelle électrique agissant comme cause de chaleur, on écarte les atomes des grains ou des groupes, on en facilitera le contact avec les atomes des groupes différens, et par conséquent la combinaison; mais en même temps on pourra produire un effet contraire, en surmontant par un écartement trop grand l'attraction des atomes différens. On pourrait encore admettre que la chaleur et l'électricité n'agissent jamais l'une sans l'autre; la chaleur en exerçant sa puissance de liquéfaction ou d'écartement sur les assemblages des groupes, et l'électricité en exerçant la sienne sur les groupes mêmes.

La pile électrique sert principalement à détruire les combinaisons. Ses effets sont faciles à concevoir. Dans les corps composés, les atomes différens sont réunis par une force attractive quelconque, que nous nommons affinité; celle-ci peut être vaincue par une autre force attractive suffisamment forte, de nature semblable ou de nature différente; tout comme un barreau de fer, uni par le magnétisme à un barreau aimanté, peut en être séparé par un autre aimant, ou par l'électricité, ou par la pesanteur, ou un effort musculaire. En soumettant un composé à l'action des deux pôles d'une pile, tous les atomes de même nature seront attirés par un des pôles, et tous les atomes de nature différente seront attirés par l'autre; si la pile est suffisamment forte (et elle devra l'être d'autant plus que l'affinité sera plus puissante), la séparation des atomes différens, ou la décomposition, aura lieu.

La lumière n'a d'influence que dans un très petit nombre de cas; nous citerons les deux suivans. Si l'on met du chlore et de l'hydrogène dans un flacon, et si l'on place celui-ci dans l'obscurité, il n'y aura pas de réaction; si on le porte dans la lumière diffuse, les deux gaz se combineront lentement dans l'espace de 10 à 12 heures; mais si l'on expose le flacon à l'action directe des rayons solaires, à l'instant même les deux gaz se combineront avec détonation.

Du chlorure d'argent très blanc, placé dans les mêmes circonstances, ne change pas de couleur dans l'obscurité, et devient subitement violet au soleil. Ce n'est pas le calorique des rayons lumineux qui agit dans cette circonstance; car si l'on porte ce mélange de chlore et d'hydrogène, ou le chlorure d'argent, successivement dans toutes les parties du spectre solaire, il n'y aura pas d'action dans les rayons calorifiques placés au-delà de la zone rouge; la réaction augmentera peu à peu à mesure qu'on s'approchera du violet, et elle sera à son maximum d'énergie lorsqu'on placera ces corps à l'extrémité de la zone violette.

La compression ou la percussion agit dans des cas assez rares; il est évident ici que la réaction produite est due au dégagement de chaleur qui a toujours lieu lorsque l'on comprime ou lorsqu'on frotte rapidement les corps.

Influence de la présence de certains corps étrangers. — Rien de plus fréquent en chimie que l'action qu'exercent une foule de corps pour déterminer la combinaison ou la séparation de deux autres corps. Si, par exemple, on met une lame de fer dans de l'eau pure, elle attirera l'oxigène de l'eau, cependant son affinité ne sera pas suffisante pour surmonter celle de l'hydrogène pour l'oxigène; mais si dans l'eau on verse de l'acide sulfurique, à l'instant elle sera décomposée, et son oxigène s'unira au fer. Ce n'est pas de cette sorte d'influence qu'il est ici question; car dans ce cas le fer ne s'est uni à l'oxigène que parce que l'acide sulfurique tend à se combiner avec l'oxide formé. Nous voulons parler de l'action exercée par la *présence seule* d'un corps, indépendamment de toute action chimique ou altération de ce dernier.

Nous avons déjà dit qu'en mêlant de l'oxigène et de l'hydrogène, il ne se faisait rien à la température ordinaire. Eh bien, si l'on plonge dans le mélange du platine très divisé, à l'instant les deux gaz se combinent, sans que le platine éprouve la plus légère altération. Quelle est la cause de ce singulier phénomène? On a d'abord pensé que le platine divisé agissait, comme le charbon animal, en condensant ces gaz dans ses pores, et en les amenant, pour ainsi dire, à l'état liquide favorable à la combinaison. Mais le platine en lames produit le même effet, avec lenteur à la vérité.

Dans l'éthérification de l'alcool par l'acide sulfurique, ce corps agit par sa présence seule, et il détermine la décomposition d'une *quantité quelconque* d'alcool sans éprouver de changement et sans se combiner avec aucun corps.

Caractères auxquels on reconnaît que la combinaison a eu lieu. — Presque toujours, nous pourrions peut-être dire toujours, toutes les fois que deux corps se combinent, il y a dégagement de chaleur, d'électricité, et quelquefois de lumière. La quantité de chaleur et d'électricité dégagée pendant la combinaison paraît être toujours la même, que la réaction soit lente ou rapide, pourvu toutefois qu'elle ait lieu entre les mêmes corps. Cependant, lorsque le fer brûle dans l'oxigène, il se produit une très grande chaleur accompagnée d'une vive lumière, tandis que lorsque le fer se rouille dans l'air, c'est-à-dire lorsque la même quantité de fer et la même quantité d'oxigène se combinent, on ne s'aperçoit d'aucun changement dans la température. Cela tient à ce que dans le premier cas l'action est vive, dure quelques minutes, et que dans le second elle dure plusieurs jours et plusieurs mois, et que la chaleur dégagée dans chaque instant est insensible.

La quantité de chaleur et d'électricité produite est d'autant plus grande, pendant la combinaison, que celle-ci a lieu entre des corps plus dissemblables, ou, en d'autres termes, que l'un des deux corps est plus positif et l'autre plus négatif.

Comme il n'est pas toujours facile de déterminer s'il y a eu combinaison ou non, nous allons exposer brièvement plusieurs autres caractères auxquels on peut le reconnaître.

S'il y a eu combinaison, les deux corps qui ont servi à la faire perdent toutes leurs propriétés, en donnant naissance à un troisième corps qui possède de nouvelles propriétés tout-à-fait caractéristiques.

La fusibilité, la gazéification, la dureté, la malléabilité, la densité du pouvoir réfringent, etc., toutes ces propriétés sont ou plus fortes ou plus faibles que la moyenne des corps constituans.

La couleur. — Deux corps incolores peuvent donner naissance à un corps coloré, et réciproquement.

L'état varie également. Deux gaz peuvent donner naissance à un solide ou à un liquide, et un liquide combiné avec un solide peut former un corps gazeux.

Une des propriétés les plus caractéristiques de la combinaison, c'est que les nouveaux corps qui en résultent prennent assez souvent une forme régulière polyédrique, qui suffit ordinairement à elle seule pour faire reconnaître les corps auxquels elle appartient.

Les propriétés chimiques sont aussi complétement changées. Ainsi l'hydrogène est un corps inflammable, l'oxigène entretient vivement la combustion, tandis que l'eau est douée de qualités opposées.

Enfin il existe un certain nombre de corps appartenant à la chimie organique, tels que le sucre, la gomme, l'acide tartrique, etc., qui exercent une action toute spéciale sur la lumière polarisée; et il est très facile de reconnaître, à l'aide de ce moyen, si, lorsqu'on mêle une dissolution de ces corps avec certains liquides, il y a eu seulement mélange ou bien combinaison, tandis qu'à l'aide des caractères précédens, il serait difficile et même quelquefois impossible de déterminer s'il y a eu réaction ou non.

Lois auxquelles les combinaisons sont soumises. — Nous avons déjà dit (voy. CHIMIE), et nous allons le rappeler, que toutes les fois que deux corps se combinaient ils le fai-

saient toujours dans la même proportion, ou dans un très petit nombre de proportions, tandis que le mélange pouvait se faire dans toutes sortes de rapports. Nous renvoyons aux articles CHIMIE, ATOMES, NOMBRES PROPORTIONNELS.

Comme on doit le voir, la constance dans le rapport, dans les composés, offre encore aux chimistes un des caractères les plus sûrs et les plus importans pour reconnaître si le corps sur lequel on opère est une combinaison ou un mélange. Cependant il existe quelques cas où on ne peut l'employer, car il peut arriver que le corps composé possède certaines propriétés communes à ses composans, en vertu desquelles il peut rester mêlé avec un de ses composans, si celui-ci a été employé en excès. Par exemple, si l'on mêle de l'acide sulfurique avec une quantité quelconque d'eau, on obtient un liquide qui offre toujours les mêmes caractères extérieurs, et qui, à l'analyse, donnerait un rapport quelconque et variable, suivant les quantités d'eau ou d'acide qui auraient été employées pour le former. Malgré cela, on reconnaît que l'eau s'est combinée avec l'acide, parce qu'il y a un dégagement de chaleur, et parce que si l'on fait refroidir le liquide, on obtient des cristaux formés en proportions définies, nageant au milieu de l'eau ou de l'acide employé en excès.

Des causes de la combinaison. — Nous renverrons encore à l'article CHIMIE (*de la Combinaison*), et nous allons y ajouter quelques développemens.

Les anciens chimistes attribuaient les effets de la combinaison à une *affinité élective*, ou à un *amour* des corps les uns pour les autres. Ainsi, lorsque l'acide sulfurique était mis en présence de plusieurs bases, telles que la potasse, la soude, la chaux, la baryte, etc., il choisissait toujours la baryte, et contractait avec elle une *union*, un *mariage*. Plus tard, cette affinité a été regardée comme une modification de l'attraction universelle; mais en généralisant la cause des combinaisons de cette manière, on ne pouvait en tirer aucune conséquence pour prévoir et expliquer les réactions nombreuses et variées que les corps exercent les uns sur les autres.

H. Davy, voyant tous les corps de la nature obéir à la puissance électrique, et ayant remarqué que les corps les plus aptes à se combiner étaient ceux qui développaient le plus d'électricité pendant la combinaison, admit qu'au *contact* les corps se constituaient dans des états électriques opposés, et qu'en conséquence ils s'attiraient. A l'aide de cette théorie, on conçoit très bien que les deux électricités contraires, en se réunissant, doivent produire de la chaleur et de la lumière, phénomènes que l'on observe si souvent dans les actions chimiques; mais ceci suppose que deux corps mis en contact se constituent dans des états électriques opposés : or cette hypothèse, due à Volta, est maintenant rejetée par la plupart des physiciens actuels. De plus, la théorie de Davy n'explique pas pourquoi les corps restent combinés après avoir perdu leur électricité, ou du moins lorsqu'elle a été neutralisée; car si l'électricité est la cause de l'attraction chimique, lorsqu'elle est neutralisée par le fait de la combinaison les corps ne doivent plus rester unis.

M. Ampère a modifié cette théorie, en admettant que les molécules des corps sont douées d'une électricité intérieure, permanente et essentielle à leur existence; il a supposé de plus que cette électricité intérieure condensait autour de sa molécule une quantité équivalente d'électricité de nom contraire, qui lui formait une espèce d'atmosphère.

A ⓖ ⓓ B

A et B nous représentent deux molécules semblables, l'une + et l'autre —, entourées de leur atmosphère électrique. On voit que chacune de ces molécules, prise isolément, renferme les deux électricités dissimulées, mais non neutralisées, et qu'avant la combinaison elle ne doit offrir aucun signe d'électricité, pas plus qu'une bouteille de Leyde chargée, à laquelle on peut la comparer. Vient-on à mettre les deux molécules A et B en contact, elles s'attireront; l'atmosphère — de A se combinera avec l'atmosphère + de B; de là dégagement d'électricité, de chaleur et de lumière; ensuite la molécule + de A restera indéfiniment combinée avec la molécule — de B, sans que les deux électricités intérieures puissent se réunir, puisque par hypothèse l'électricité intérieure est inhérente et essentielle à l'existence des molécules.

Cette théorie nous explique donc ce qui se fait avant, pendant et après la combinaison; mais elle est sujette à une objection. Suivant elle, une molécule négative devrait toujours rester telle et ne pourrait par conséquent s'unir avec une autre molécule négative. On sait cependant que la plupart des corps peuvent indifféremment se combiner avec les positifs et les négatifs; tel est le soufre, qui en s'unissant au fer joue le rôle négatif, et en se combinant avec l'oxigène joue le rôle opposé.

M. Berzélius, pour faire disparaître cette difficulté, a modifié à son tour la théorie de Davy et celle de M. Ampère. Il suppose que les molécules sont semblables à des aimans, ou mieux à des tourmalines chauffées, c'est-à-dire qu'elles possèdent deux pôles attractifs, l'un + et l'autre —; mais que dans chaque molécule il y a un des deux pôles dans lequel l'électricité + ou — domine. Si l'on admet de plus, comme M. Ampère, que chacun de ces pôles condense autour de lui une atmosphère d'électricité de nom contraire, on pourra concevoir, 1° pourquoi les corps ne donnent pas de signe d'électricité avant la combinaison; 2° pourquoi il s'en dégage pendant que ce phénomène a lieu; 3° pourquoi la combinaison ou l'attraction persiste indéfiniment; 4° comment la pile la détruit en restituant aux molécules leurs atmosphères neutralisées pendant la combinaison; et 5° pourquoi un corps est tantôt positif, tantôt négatif à l'égard d'autres; car vis-à-vis une molecule dont le pôle négatif est dominant, elle lui présentera son pôle positif, et vis-à-vis une molécule dont le pôle positif serait dominant, elle lui présenterait son pôle négatif.

Toutes ces théories, quoique très ingénieuses, quoique suffisantes pour expliquer la plupart des phénomènes, n'ont cependant pas encore toute la clarté et la précision désirables. Ce sujet, l'un des plus difficiles à traiter, se complique encore par une foule de circonstances accessoires dont il est difficile d'apprécier, même approximativement, toute l'influence. L'affinité ou la cause de la combinaison est tellement modifiée par la chaleur, l'électricité et la lumière, par la quantité des corps que l'on fait réagir les uns sur les autres, par leur solubilité, leur cohésion, etc., qu'il serait maintenant difficile de prouver si la théorie de M. Berzélius satisfait ou non à toutes les conditions de la combinaison.

COMBUSTION. On nomme ainsi le dégagement simultané de chaleur et de lumière qui se produit pendant la combinaison chimique. Depuis quelque temps ce mot a pris une acception beaucoup plus étendue, et à tel point, qu'on dit souvent qu'il y a eu combustion là où on n'a aperçu aucun dégagement de chaleur et de lumière.

On prend quelquefois ce mot pour synonyme d'inflammation, terme qui doit être restreint, et appliqué seulement au cas où une substance gazeuse brûle. L'ignition est l'incandescence d'un corps produite par des moyens extérieurs, et sans que la constitution chimique du corps soit changée en aucune manière.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous renvoyons à l'article COMBINAISON, dont celui-ci n'est qu'un développement partiel.

La théorie de la combustion et des phénomènes qui l'accompagnent a toujours été la base de la chimie, et il est probable qu'elle ne cessera pas de l'être à l'avenir.

Dès l'origine de la chimie, on a proposé diverses théories, plus ou moins ingénieuses, pour expliquer les phénomènes de la combustion; quoique la plupart d'entre elles soient rejetées maintenant, nous n'en devons pas moins faire remarquer que chacune dans son temps a suffi aux besoins de la science, et même lui a fait faire des progrès.

C'est surtout dans les sciences physique et chimique que l'on sent le besoin d'établir des théories, qui, quoique souvent fausses, ne sont pas sans utilité; car non seulement elles forment un lien commun qui aide à coordonner et à retenir les faits, mais encore elles servent de point de mire aux efforts de la plupart des chimistes, en les excitant à travailler pour consolider ou détruire les systèmes qu'ils ont construits. S'il en était autrement, nous ne concevrions pas comment un esprit philosophique pourrait se résoudre à tenter des expériences dans le but de trouver des faits plus ou moins curieux; car nous sommes tellement environnés de phénomènes naturels, tous plus admirables les uns que les autres, que les découvertes les plus merveilleuses ne nous offriront rien de plus surprenant que la germination d'un grain de blé.

Ainsi, quoique les théories anciennes de la combustion, rejetées maintenant, aient été regardées dans leur temps comme des vérités aussi bien établies que l'attraction universelle, et qu'on puisse en induire que celle qui est en vogue aujourd'hui subira le même sort plus tard, nous n'en croyons pas moins devoir la soutenir, sans cependant fermer les yeux sur les faits qui pourraient la contrarier.

Nous ignorons probablement la cause première de la combustion, comme nous ignorons en général le principe de toute chose; mais il y a tant de détails dont nous pouvons donner l'explication, que nous pouvons, à juste titre, nous énorgueillir des pas immenses que nous avons faits dans cette route. Il suffit de dire que nous pouvons avec certitude répondre à toutes les questions suivantes : Quelle est la composition du bois ou de tout autre combustible? Pourquoi brûle-t-il? Quelle est la cause de la chaleur et de la lumière qu'il répand? Qu'est-ce que la flamme, la fumée qui s'en dégage? Pourquoi celles-ci tendent-elles à monter? A quoi sert la présence de l'air dans la combustion? Que devient la matière pondérable du bois? La matière peut-elle être créée, peut-elle être anéantie? Qu'est-ce que la cendre, et comment s'est-elle formée? Comment le charbon en brûlant peut-il produire l'asphyxie? etc...

Jetons un coup-d'œil sur les anciennes théories de la combustion, sans nous arrêter à celles qui n'étaient basées sur aucun fait, comme celles des philosophes grecs.

Beccher et Stahl, voyant journellement la nécessité du feu pour l'entretien de l'existence humaine, et voyant les métamorphoses que cette cause faisait subir au soufre et aux métaux, furent portés à considérer la combustion comme le seul phénomène de la chimie. C'est sur cette idée que Stahl bâtit son système, auquel il donna le nom de *Théoria chimicæ dogmaticæ*, et qui fut pendant un siècle le code infaillible de la science. Il fit de la propriété qu'ont les corps de brûler une substance qu'il nomma *phlogiston*. Il admit que certains corps renfermaient ce principe; que, dans quelques circonstances, il pouvait en être expulsé, et qu'alors ils e répandait au-dehors, en produisant sur nos organes une sensation de chaleur et de lumière. Ainsi le soufre, suivant lui, était un corps composé de phlogistique et d'un radical que nous nommons maintenant acide sulfureux; lorsqu'il brûlait, le phlogistique se dégageait, et le radical était isolé. Cette théorie ne serait pas sans analogie avec celle qui consisterait à admettre que dans les corps sonores il existe, à l'état latent, un être particulier, le son, et que celui-ci s'en dégage lorsqu'on excite des vibrations dans le corps qui le renferme. Les faits sur lesquels Stahl appuya son système furent reconnus plus tard par Lavoisier, comme démentis par l'expérience; cependant le fond en paraissait si naturel, que ce ne fut qu'avec difficulté que certains esprits y renoncèrent; et nous pourrions citer comme exemple un habile chimiste, mort il y a quelques années, qui, forcé d'abjurer les erreurs du phlogistique pour être reçu dans le sein de l'Académie, répondit plus tard à quelqu'un qui lui demandait s'il croyait encore aux doctrines de Stahl : Oui, et maintenant plus que jamais !

Nous avons vu ailleurs (CHIMIE) comment Lavoisier renversa le phlogistique en lui substituant une théorie vraie quant aux faits sur lesquels elle s'appuie, mais fausse quant à ce qui regarde la cause de la chaleur. On pourrait dire que la théorie de Stahl est plus admissible que celle de Lavoisier, quoique les faits sur lesquels elle est bâtie soient faux, tandis que celle de ce dernier est fausse, mais appuyée sur des expériences exactes.

Lavoisier supposa que la combustion était due à la combinaison de l'oxigène avec un corps combustible, et que la chaleur qui se dégage était celle qui existait latente dans le gaz oxigène qui l'abandonnait en se condensant dans la nouvelle combinaison. Pour faire comprendre son idée, il compare l'oxigène gazeux cédant son calorique à une éponge pleine d'eau qui, comprimée, abandonne le fluide qu'elle renferme. On a reconnu depuis que non seulement l'oxigène n'était pas le seul corps qui pût entretenir la combustion, mais encore qu'une foule de corps solides, en se combinant, pouvaient au contraire devenir gazeux en répandant beaucoup de chaleur et de lumière; telle est la poudre ou le mélange de soufre, de charbon et de nitrate de potasse. Maintenant que nous sommes éloignés du temps de Lavoisier, on ne conçoit pas comment la combustion de la poudre à canon, phénomène avec lequel les hommes sont si familiers, n'ait pas été un obstacle à l'admission de son hypothèse.

Nous avons également vu (CHIMIE, COMBINAISON) les théories qui furent proposées par Davy, *Ampère* et *Berzélius*, et qui toutes reposent sur l'électricité; nous n'y reviendrons pas, et nous résumerons ce que nous en avons dit dans la proposition suivante, qui est généralement admise maintenant, et que nous allons discuter : *Toutes les fois que deux corps se combinent, il y a dégagement de chaleur, d'électricité, et quelquefois de lumière.*

Il ne paraît pas nécessaire ici de faire une distinction entre la chaleur et la lumière; car si on examine soigneusement les phénomènes, on trouve que la lumière accompagne toujours une certaine température; en sorte que l'on peut dire que l'ignition n'est qu'un degré de température plus élevé que celui de la chaleur sans lumière.

La proposition que nous avons établie est un fait certain; il est également certain que, quand deux corps se combinent, il y a dégagement d'électricité; que la chaleur, la lumière et l'électricité sont d'autant plus fortes que la combinaison a lieu entre des corps doués de propriétés électriques plus opposées; il est encore vrai que, lorsque l'électricité positive se combine avec l'électricité négative, il y a dégagement de chaleur et de lumière : donc il est probable que le phénomène de la combustion est dû à la neutralisation des électricités qui se manifestent pendant la combinaison.

Mais nous pouvons nous demander si, dans les phénomènes chimiques, il n'y a pas d'autres circonstances dans lesquelles il pourrait se dégager de la chaleur et de la lumière. Quelques faits, peu nombreux, prouvent que cela est possible; nous citerons les suivans :

L'oxide de chlore, l'iodure et le chlorure d'azote, légèrement excités par une cause étrangère, et même quelquefois spontanément, détonnent avec une violence extrême en répandant de la chaleur et de la lumière; si l'on exa-

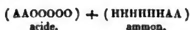
mine les résultats de cette détonation, on trouve que les corps qui l'ont produite sont décomposés; l'oxigène s'est séparé du chlore, ainsi que l'azote de l'iode et du chlore.

Puisque quand les élémens de certaines combinaisons se séparent il peut y avoir production de chaleur et de lumière, on peut se demander si toutes les fois qu'un corps quelconque se décompose le même phénomène a lieu.

Remarquons, d'une part, que les corps que nous avons cités sont composés des élémens qui ont le moins d'affinité l'un pour l'autre; que ce n'est qu'indirectement et à l'état naissant qu'on peut les combiner, et qu'ils peuvent se séparer très aisément; et que, d'un autre côté, si on peut opérer directement la combinaison de beaucoup de corps, sans l'influence d'aucun agent, on ne connaît aucun composé, sauf ceux que nous avons cités, qui puisse se décomposer subitement, sans l'influence d'une cause extérieure, qui masque ou détruit la chaleur produite par la décomposition, si toutefois il s'en produit.

On connaît bien des composés, comme l'oxide d'argent, dont on peut séparer les élémens sans les faire entrer dans de nouvelles combinaisons; mais cette séparation ne peut se faire que sous l'influence de la chaleur, ou à l'aide du temps. Alors, dans le premier cas, la chaleur dont on se sert empêche d'apercevoir si le corps auquel on l'applique en dégage lui-même; et dans le second, l'action est si lente, que s'il y avait émission de chaleur cette chaleur serait insensible.

Certaines combinaisons compliquées, chauffées, se détruisent en donnant naissance à des combinaisons plus simples, et en dégageant une chaleur plus grande que celle qui a servi à l'exciter : tels sont le nitrate d'ammoniaque, la nitronaphtlase, etc..., qui, chauffés à 2 ou 300°, se décomposent violemment en produisant ce phénomène; mais, dans ce cas, on peut l'expliquer selon la théorie généralement admise des antagonistes binaires. Le nitrate d'ammoniaque $H^6Az^4O^6$ est regardé comme une combinaison formée par la réunion d'une molécule composée d'acide nitrique, avec une molécule composée d'ammoniaque, et on admet que dans ce sel les atomes sont disposés de la manière suivante :


(AAOOOOO) + (HHHHHHAA)
acide. ammon.

L'azote est combiné, d'une part avec un excès d'oxigène, pour lequel excès il a peu d'affinité, et de l'autre avec l'hydrogène, pour lequel il en a également peu. En le chauffant, il se décompose, les atomes se combinent dans un autre ordre; il se forme de l'eau et du protoxide d'azote qui se séparent, et dont on représente l'arrangement de la manière suivante :


(HHHHHHOOO) et (AAAAOO)
eau. prot. d'az.

Si donc il y a eu une décomposition produite entre des élémens qui avaient peu d'affinité, il s'est formé deux autres combinaisons dans lesquelles les élémens en ont au contraire beaucoup, et par conséquent il a dû se dégager de la chaleur.

On connaît plusieurs autres corps, comme la gadolinite et la plupart des oxides, qui produisent le même phénomène d'augmentation de chaleur, sans se décomposer et sans diminuer ni augmenter de poids. On remarque alors que les propriétés chimique et physique de ces corps sont changées. Ainsi la plupart de ces substances étaient auparavant solubles dans les acides, elles y sont ensuite insolubles. On pourrait peut-être dire ici que les atomes de ces corps composés se sont combinés dans un autre ordre; que, par exemple, dans l'oxide de fer les élémens étaient combinés ainsi : (FFOO+O), et qu'après ils ont pris la disposition suivante : (FOO+FO).

Quoiqu'on n'en ait pas encore d'exemple, on peut admettre que le même dégagement de chaleur aurait lieu dans un corps simple; mais alors il ne serait plus possible de supposer que les atomes se *combinent* dans un autre ordre, et que par conséquent la chaleur soit due à une décomposition ou à une combinaison. Le soufre, cristallisé par la fusion, se présente avec certaines propriétés physiques qui se détruisent spontanément dans l'espace de quelques jours. De transparent qu'il était il devient opaque, sa forme prismatique devient octaédrique; il est assez probable que si ce changement se faisait subitement, il serait accompagné d'un dégagement de chaleur et de lumière; car c'est ce qui arrive à l'acide arsénieux qui, dissous à chaud dans les acides, se dépose ensuite en répandant une lueur très visible dans l'obscurité, et en prenant une forme différente de celle qu'il avait avant la dissolution; et ici, il faut le remarquer, ce dégagement n'a pas lieu quand on chauffe l'acide arsénieux, mais bien au contraire quand on le refroidit.

Si nous admettons que ce phénomène puisse se produire dans les corps simples, il ne nous restera plus pour l'expliquer que *l'arrangement différent*, et non la combinaison des atomes. Cet arrangement différent est évident dans le soufre, puisque ses atomes, d'abord groupés en prismes, se sont ensuite disposés suivant un octaèdre.

Pendant la cristallisation de quelques autres substances, comme le nitrate de potasse, on voit un dégagement de lumière. Le même phénomène a encore lieu en défaisant la cristallisation, c'est-à-dire en clivant les cristaux; tels sont ceux de spath fluor, de mica, de feldspath, etc... On remarque de plus que, si le cristal a été brisé en deux, la face de clivage d'un des fragmens est électrisée positivement, tandis que l'autre l'est négativement.

Enfin, on peut encore obtenir un dégagement de chaleur et de lumière à l'aide de la compression ou du frottement, et à l'aide de l'électricité.

En comparant les diverses circonstances dans lesquelles on voit qu'il se produit de la chaleur et de la lumière, nous voyons que c'est,

1° Dans la combinaison : il y a alors combustion;
2° Dans la décomposition : il y a ignition;
3° Dans la décomposition évidente de certains corps dont les élémens se recombinent dans un autre ordre : il y a combustion;
4° Dans l'arrangement différent des atomes : il y a ignition;
5° Dans la cristallisation :
6° Dans la décristallisation ou clivage :[1]
7° Par la compression ou le frottement :
8° Par l'électricité :
} il y a ignition;

Que trouvons-nous de commun dans ces divers cas? Rien, si ce n'est que les molécules ont été mises en mouvement, et qu'il y a probablement eu dans tous un dégagement d'électricité.

Donc, finalement, nous pouvons établir que la production chaleur et de lumière n'est qu'un accessoire de la combinaison chimique, et qu'elle est due aux mouvemens intérieurs des atomes qui s'arrangent dans un nouvel ordre. Nous pouvons ajouter que l'électricité est, ou la cause de ces mouvemens, et par conséquent de la chaleur et de la lumière, ou un effet de ces mouvemens; alors elle pourrait encore être la cause de la chaleur et de la lumière.

Si nous définissons la combustion en disant que c'est un résultat de la combinaison, on voit qu'il n'y a plus de corps comburans ni de corps combustibles, mais seulement des corps susceptibles de se combiner. Il est évident que, quand le soufre et l'oxigène se combinent, ce n'est pas plus le soufre qui brûle l'oxigène que l'oxigène qui brûle le soufre, de même que ce n'est pas plus l'aimant qui attire le fer que le fer qui attire l'aimant; c'est une action réciproque.

Répondant aux questions que nous avons posées au com-

mencement de cet article, nous prendrons le bois comme exemple, et nous dirons : 1° qu'il est composé principalement de carbone, d'hydrogène et d'oxigène, mêlés avec quelques centièmes de carbonate, tartrate, malate, etc., de potasse, de chaux, de magnésie, de fer, de manganèse, etc.; 2° qu'il brûle parce que son carbone et son hydrogène se combinent avec l'oxigène de l'air, pour faire principalement de l'acide carbonique, de l'oxide de carbone et de l'eau ; 3° que le dégagement de chaleur et de lumière est dû à la combinaison ou à l'électricité; 4° que la flamme n'est autre chose que du gaz oxide de carbone, du gaz hydrogène carboné, etc., qui brûlent au contact de l'oxigène de l'air en se combinant avec lui ; que la fumée est un mélange de vapeurs d'eau et de différentes huiles empyreumatiques qui ont échappé à la combustion ; 5° que, la flamme et la fumée étant un mélange de différens gaz, ceux-ci, se trouvant dilatés par la chaleur, s'élèvent dans l'air à cause de leur moindre pesanteur spécifique; 6° que l'air sert à la combustion, parce qu'il renferme de l'oxigène qui se combine avec les élémens du bois, et que si de l'air on enlevait l'oxigène, il resterait un autre gaz (azote) qui ne pourrait plus entretenir la combustion; 7° que les élémens pondérables du bois, en se combinant avec l'oxigène, donnent naissance à des produits gazeux (acide carbonique, vapeurs d'eau, etc.) qui se dégagent, et que, dans ce cas, la matière ne s'est pas anéantie, mais qu'elle a au contraire augmenté de poids en changeant d'état; 8° que la cendre est un mélange de carbonates de chaux, de potasse et de magnésie, avec de la silice, de l'oxide de fer et de manganèse, etc., provenant de l'action de la chaleur sur les tartrates, malates, etc. ; 9° que le charbon en brûlant se combine avec l'oxigène de l'air, et produit de l'acide carbonique; que cet acide est impropre à la respiration, parce que, pendant cet acte, nous absorbons l'oxigène de l'air dans nos poumons, où il se fait une véritable combustion, de laquelle résulte de l'acide carbonique que nous rejetons ensuite; et que, par conséquent, si nous respirons de l'acide carbonique, c'est-à-dire de l'oxigène déja combiné, celui-ci ne peut plus brûler le carbone de nos poumons.

COMÉDIE. On se sert quelquefois de ce mot pour qualifier, d'une manière générale, les divertissemens du théâtre. Compris dans ce sens, il entrainerait aux discussions premières sur le but et l'influence de l'art dramatique, et à l'examen de questions qu' trouveront plus naturellement place aux articles THÉATRES et SPECTACLES. Restreint à l'acception spéciale que nous devons lui conserver ici, on l'emploie pour désigner un genre particulier de compositions scéniques, dont la définition a toujours été conçue en contraste avec celle du genre tragique.

Aristote semble considérer la comédie comme l'imitation du mauvais en action, par opposition à la tragédie qui serait l'imitation du beau. Molière, dans la *Critique de l'Ecole des femmes*, pour faire l'éloge de la comédie et en relever les difficultés et les mérites, souffle à Dorante une satire de la tragédie. Dans l'Encyclopédie de Diderot, Marmontel définit la comédie « l'imitation des *mœurs* mise en action, » et il veut que l'on entende par *mœurs* les habitudes et coutumes de la vie ordinaire, dans le cercle seulement des ridicules et des vices domestiques, abstraction faite des impressions qui incitent puissamment à l'amour de la vertu et à l'horreur du vice, abstraction faite d'une certaine idéalité des *mœurs* réservée au genre tragique.

Les définitions des genres, dans tout art, se correspondent en effet, sont corrélatives, et supposent une théorie commune qui les détermine et les limite, une classification qui les sépare et les distingue, comme sont séparés et distingués entre eux les différens termes d'une même proposition.

Les subdivisions dans chacun des genres ne sont pas moins dependantes, et elles ne le sauraient être plus dans aucun art que dans celui qui a plus particulièrement pour objet de delecter et d'enseigner la société en l'imitant. Par exemple, la distinction, usitée encore à la fin du dernier siècle, entre le comique *noble*, le comique *bourgeois*, et le *bas* comique, ne dérivait-elle pas, comme par nécessité, à la fois de la constitution de l'art grec et des constitutions politiques de l'antiquité et du moyen âge? Aux dieux, aux héros et aux rois, la tragédie pour séjour et domaine comme l'empirée ; à l'aristocratie, le comique noble; au tiers-état, le comique bourgeois; à la plèbe, à la foule sans nom, le bas comique.

Mais que devient l'autorité de ces définitions et de ces catégories, aujourd'hui que l'autorité des poétiques et des politiques anciennes est elle-même contestée? Aucun législateur critique sera-il assez confiant en ses propres forces pour substituer de nouvelles règles tirées de sa conviction individuelle, alors qu'on recommence à discuter les principes mêmes? Proposer à l'époque actuelle une définition d'un genre quelconque pris isolément, ne serait-ce point une aussi vaine prétention que celle de l'architecte qui entreprendrait de tracer et d'élever une chambre avant que le plan de la maison entière fût arrêté.

La tragédie trahit l'épuisement de sa vieille veine, autant par l'absence d'acteurs dignes de rappeler son ancienne gloire, que par l'absence d'auteurs qui se dévouent à la régénérer. Les limites originaires de la comédie ont été envahies ou déplacées, des genres intermédiaires ou secondaires ont été introduits, la poétique entière est en réformation. Si quelques pièces peuvent encore être nommées et classées d'après les règles anciennes, le plus grand nombre n'a plus droit à aucun des noms consacrés par Aristote, Horace ou Boileau ; et si l'on attachait plus d'importance à la valeur des mots, si l'on était plus scrupuleux, si l'on se croyait obligé à plus de respect pour leur propriété, ce qu'il y aurait de plus convenable à faire dans cet interrègne des théâtres, serait de n'intituler les œuvres nouvelles que, comme nos voisins, *pièce*, *œuvre dramatique*, *œuvre scénique*, etc.

Dans son ensemble, le théâtre aujourd'hui produit assez l'effet confus d'un discours sans but déterminé, que ne commanderait aucun plan secret, où l'instinct serait le seul guide, où tous les tons, toutes les formes, toutes les passions, ironie, colère, enthousiasme, pompe, trivialités, se mêleraient, se heurteraient, sans lien, sans accord, et qui, sauf quelques rares éclairs où l'on pourrait s'imaginer entrevoir le sublime, n'offrirait que sens interrompus, faux, grotesques, inintelligibles, formant un tout fastidieux.

Plusieurs admirent ce désordre, s'y complaisent, et au lieu de le considérer comme transitoire, comme le chaos dans l'enfantement (ainsi qu'il est dit dans le *Paradis perdu*), ils semblent vouloir le fixer comme le degré le plus élevé de l'art, l'inaugurer comme son état final; ils s'étudient, non à faire sortir de la confusion la règle, mais à régler la confusion même, et croient avoir découvert un genre unique, qui comprendrait à lui seul tous les autres, tragédie, drame, comédie, vaudeville, farce, mimes, etc. Mais cette école n'est pas nouvelle; elle a existé à toutes les époques analogues à la nôtre et dans tous les arts. C'est elle que nous avons déjà rencontrée, par exemple, en peinture sous la dénomination des *naturalistes*. Voyez CARAVAGE.

Reconnaissons d'abord que toutes ces exagérations, utiles lorsqu'il s'agit de précipiter une révolution ou de renverser un système qui a fait son temps, n'ont pas en elles les principes de la fécondité, et que les argumens propres à consommer les ruines solennelles ne méritent une confiance absolue que dans les limites de leur mission. Jamais, dans aucune partie de l'œuvre humaine, tout n'est entièrement

à détruire et à réédifier ; jamais tout ne finit, jamais tout ne recommence, jamais les ébranlemens ne sont si profonds et si dévastateurs que tous les fondemens soient arrachés du sol, dispersés, égarés, réduits en poussière, et qu'il n'en reste aucun pour marquer la place et servir à la reconstruction. S'il en était autrement, il faudrait nier, à toute évolution nouvelle, toute l'expérience du passé, et la créature retournerait sans cesse au premier jour où elle sortit des mains du créateur. Imaginerons-nous que l'on puisse voir se perdre ensemble toutes les conquêtes de l'analyse dans l'art dramatique, et le théâtre tomber et redescendre de siècle en siècle jusque par-delà le chariot de Thespis ?

Assurément ce ne fut pas une convention arbitraire du goût qui traça, dans l'ancienne Grèce, cette double ligne du tragique et du comique que la poésie française a suivie et continuée avec le plus de gloire entre les nations; mais ce fut une observation vraie et philosophique de certains élémens immuables de la nature et de la société. Aussi ne savons-nous aucun esprit réellement théorique qui ait refusé cette grande division pour base. L'auteur du *Père de famille*, qui, le dernier en France, s'est occupé sérieusement de ces questions, Diderot (dont le nom sert de ralliement à plus d'un groupe novateur, mais qui certainement a été mal compris, du moins si l'on en juge par les productions de ses prétendus disciples), Diderot n'a jamais enseigné cette confusion étrange que l'on célèbre comme un pas de géant vers la perfection, et lorsque pour division de son système dramatique il a proposé la tragédie qui aurait pour objet les catastrophes publiques et les malheurs des grands; la tragédie qui aurait pour objet les malheurs domestiques; la comédie sérieuse, qui aurait pour objet la vertu et les devoirs; la comédie gaie, qui aurait pour objet le ridicule ou le vice, qu'a-t-il fait sinon doublé la double ligne d'Aristote ?

« Dans la nature, dit Lessing en réfutant les propositions des fauteurs de l'anarchie dramatique; dans la nature tout est enchaîné avec tout, tout se croise, tout se remplace par tout, tout se transforme l'un dans l'autre ; mais dans cette variété infinie elle n'est un spectacle compréhensible que pour l'esprit infini. Pour en faire partager la jouissance à des esprits finis, il leur fallait la faculté de lui donner des bornes qu'elle n'a pas, la faculté d'abstraire et de diriger leur attention comme ils le voulaient.

» Nous usons dans tous les momens de la vie de cette faculté ; sans elle il n'y aurait point de vie pour nous; à force d'avoir trop de sensations différentes, nous ne sentirions rien; nous serions continuellement en proie aux impressions présentes; nous songerions, sans savoir ce que nous rêvons.

» La destination de l'art est de nous épargner cette abstraction dans l'empire du beau, et de nous faciliter l'application de notre attention... Quand nous sommes témoins d'un événement important et intéressant, et qu'un autre de nulle importance vient à travers, nous cherchons de tout notre pouvoir à éviter la distraction dont cela nous menace; nous en faisons abstraction, et nous sommes nécessairement dégoûtés si nous retrouvons dans l'art ce que nous désirons ne pas trouver dans la nature. »

Ces observations de Lessing concluent particulièrement à la nécessité d'une règle dans le choix des événemens qui composent toute œuvre scénique, à la nécessité de n'introduire que des faits qui naissent rigoureusement les uns des autres, et dont les relations soient immédiates et faciles à saisir : c'est une démonstration de la vieille loi qui prescrit l'unité d'intérêt et d'action. Mais on peut aussi aisément conclure des mêmes principes à la nécessité d'une homogénéité, d'une harmonie dans les nuances des sensations que le poëte dramatique veut exciter, et au besoin d'une certaine unité dans le choix et la nature des impressions qu'il veut produire sur l'âme des spectateurs.

La vie est-elle toujours en proie à une diversité infinie d'émotions, toujours tourmentée à la fois par des passions opposées et contraires? Est-on ordinairement condamné à parcourir simultanément les gammes mêlées des impressions humaines ? Un homme que l'on ne verrait jamais une heure entière dans une même disposition d'esprit, qui passerait sans cesse et subitement du rire aux larmes, de la douceur à la colère, du grotesque à l'extase poétique, du repos au mouvement, de la parole aux cris, à la pantomime, ne serait-il pas après tout une espèce de fou d'une mobilité monotone, une sorte de monstrueux mystère, tel que pourrait l'engendrer l'accouplement impossible du calme et de la tempête ?

Il est des jours entiers où nous sommes disposés plus particulièrement à recevoir les impressions tristes; des jours où la nature et l'humanité revêtent à nos yeux une même teinte grave, où l'on dirait que de tous les bruits sortent des voix qu'il faut écouter avec un religieux silence; des jours où l'âme semble enlevée dans un milieu sombre et solennel du haut duquel les vices des hommes n'exciteraient en elle qu'une religieuse compassion, leurs ridicules qu'une douloureuse répugnance, et où le rire serait une impiété. Ce sont les jours de la vie tragique.

Il est au contraire des jours où une douce et simple joie circule dans tout notre être ; où nous nous sentons animés d'une malice bonne et vive, qui se prend à tout ce qui nous entoure ; où l'esprit se joue pour ainsi dire dans le cœur; où la citerne des larmes est au dedans de nous magiquement fermée ; où il semble que nous soyons emportés et bercés à travers les régions riantes et tempérées de la vie ; jours de sourire et de joie où nous ne voulons pas être inquiétés, et où les aiguillons sommeillent au plus profond de notre âme. Ce sont les jours de la vie comique.

Telles sont les deux dispositions alternatives, et comme les deux saisons de la pensée, par lesquelles nous nous élançons tour à tour à la contemplation du monde et à la connaissance de la vérité ; et en attendant l'heure finale de la confusion absolue de nos facultés d'analyse et de synthèse, on pourrait prendre pour mesure du progrès de nos forces le plus ou moins de continuité avec laquelle nous savons pénétrer plus avant, et planer dans chacune d'elles.

La comédie a toujours tendu, à travers ses vicissitudes et ses révolutions, à devenir l'expression scénique, de plus en plus lucide, épurée et précise, du second de ces états.

Térence l'a transmise, de l'art ancien à l'art moderne, toute humaine et civilisée. Mouvante image de la société, elle s'est depuis modifiée sans cesse suivant les modifications incessantes du goût. La haute raison de Molière l'a élevée à une beauté et à une sévérité de forme que les écoles comiques du dernier siècle et du nôtre ont désespéré d'atteindre ; mais, en compensation, combien n'a-t-elle pas gagné en variété, en souplesse, en étendue ; à combien de désirs et de besoins n'a-t-elle pas servi, alors que, les mœurs devenant de plus en plus agitées, les intelligences de plus en plus impatientes, elle sut, pour suivre l'inquiétude hâtive de l'esprit public, prendre tour à tour toutes les formes et toutes les voix, depuis celles de l'épître, de l'ode ou de la satire, jusqu'à celle de la harangue philosophique, politique ou morale, selon qu'elle était l'interprète de Lachaussée, Piron, Gresset, Diderot, Sedaine, Beaumarchais ou Fabre d'Eglantine.

Dans cette vive et turbulente course à travers des générations si vives et si turbulentes, elle n'a toutefois point dangereusement dévié. La muse veillait sur elle ; si, s'abandonnant à l'attendrissement ou se laissant entraîner à la véhémence, elle semblait franchir sa frontière et s'avancer sur le domaine de la tragédie, elle était aussitôt arrêtée par le drame, qui la rappelait à ses véritables circonscriptions ; si elle était tentée de redescendre aux frivolités ou aux équivoques de sa gaieté primitive, elle rencontrait aussitôt

le vaudeville, qui se substituait insensiblement à elle dans la charge des divertissemens inférieurs de la scène.

Ainsi limitée, et en quelque sorte escortée des deux côtés, qui empêchera que désormais, résumant ses traditions, elle s'avance dans sa voie avec plus de rapidité et d'assurance? Son genre, plus fin, plus délicat, plus uniquement à l'usage de l'élite des spectateurs, s'éloignera de plus en plus de l'hilarité bouffonne pour rechercher de préférence les approbations exquises de la sérénité souriante. Peindre les mœurs, non pas avec la plate et inutile fidélité du miroir qui n'exprime qu'un moment passager de la physionomie, mais comme le peintre habile qui en fait ressortir le caractère le plus intime et le plus général, et qui sait rendre plus lisible sur sa toile la beauté ou la laideur de l'âme; développer par des impressions le sentiment poétique des affections sociales; révéler et faire applaudir les vertus trop peu remarquées et estimées; gourmander les retards des consciences paresseuses, les obstinations de la sottise; flageller et livrer au ridicule les oppositions arriérées et les pusillanimités de l'égoïsme; pousser de l'épaule à une chute plus prompte les préjugés et les abus qui chancellent; hâter en un mot vers son accomplissement, et enseigner avec les séductions du plaisir cette grande loi dont doivent s'inspirer tous les genres de l'art unis entre eux comme tous les instrumens d'un vaste orchestre, cette grande loi qui donne à tout génie et à toute œuvre leur éloquence: « aimer ce qui est vrai, ce qui est bon, ce qui est beau, et surtout s'aimer les uns les autres »: voilà sa part de mission dans la mission universelle. Puissent naître de nos jours les poëtes qui la comprendront ainsi, soit par instinct, soit par réflexion, et qui se consacreront à elle!

COMÉDIE FRANCAISE. La Comédie française, considérée comme institution nationale, reconnaît Molière pour son fondateur; mais son existence se rattache si intimement aux théâtres qui l'ont précédée, qui lui ont fait concurrence, et qui, après avoir tour à tour succombé, se sont à la fin réunis à elle, qu'il nous est indispensable, pour en étudier l'histoire, de consulter aussi les chroniques de ces différens théâtres: par suite nous serons naturellement conduit à offrir le tableau des développemens successifs de presque tout le théâtre en France depuis son origine jusqu'à nos jours.

Vers l'an 1200, deux gentilshommes allemands fondèrent un hospice près de la porte Saint-Denis, pour y donner asile aux pèlerins et aux mendians qui arrivaient trop tard à Paris et en trouvaient les portes fermées. Cet établissement charitable périt avec ses fondateurs: après eux les portes de l'hôpital de la Trinité, closes de nuit et de jour, furent encore plus inexorables pour les pèlerins que celles de la ville même. Deux siècles après, en 1402, une association de bourgeois et de gens du clergé, qui depuis quatre ans représentaient à Saint-Maur près Vincennes des *mystères* et des *moralités*, choisirent ce vieil édifice comme plus approprié à leurs jeux. Ce théâtre suffit aux Parisiens pendant près de cent cinquante ans.

Mais, dès cette époque, on éprouvait sans doute le besoin d'une petite pièce après le drame, et les *confrères de la Passion* (ainsi s'appelèrent nos premiers comédiens) crurent devoir ajouter à la représentation de leurs mystères quelques farces profanes auxquelles on donnait le nom de *pois pilés*, et qui étaient sans doute plus du goût du peuple que de celui de l'autorité, car ce mélange du sacré et du bouffon fit fermer le théâtre de la Trinité: par arrêt du parlement du 30 juillet 1547, il redevint hôpital, suivant le vœu de sa première fondation.

Par un nouvel arrêt du 19 novembre 1548, le parlement permit aux *confrères* de s'établir dans l'ancien hôtel des ducs de Bourgogne, rue Mauconseil, et les privilégia *comme seuls comédiens de la ville de Paris*, à la condition de ne jouer que des sujets *profanes*, *licites* et *honnêtes*, leur interdisant pour toujours les mystères sacrés.

Jodelle, *La Péruse*, *Jean de La Taille*, *Garnier*, *Saint-Gellais*, *Baïf*, furent les principaux auteurs dramatiques de cette époque, dont les comédiens sont peu connus. Un peu plus tard, les confrères pensèrent que le privilége exclusif de monter sur le théâtre s'accordait mal avec leur caractère religieux; ils louèrent leur salle à une nouvelle société de comédiens laïcs, et se réservèrent seulement deux loges barricadées par une grille en fer, et qu'on nommait *les loges des maîtres*.

Les succès et le renom des comédiens de l'hôtel de Bourgogne excitèrent l'ambition de plusieurs troupes de province, qui, plusieurs fois, attentèrent à leur privilége en s'établissant à Paris. En 1584, de nouveaux comédiens donnèrent quelques représentations dans le palais des Termes de Julien; sur la requête de l'hôtel de Bourgogne, le parlement interdit d'une manière absolue toute concurrence: mais, seize années plus tard, le public cassa cet arrêt. Sous le règne de Henri IV, le goût du théâtre devenant plus vif et plus général, la petite salle de la rue Mauconseil ne put plus suffire à la quantité de spectateurs qui la fréquentait. Un nouveau théâtre devint nécessaire, et quelques acteurs de l'hôtel de Bourgogne, réunis à une troupe de province, obtinrent l'autorisation de s'établir à l'*Hôtel d'Argent*, au Marais (quartier du Temple), sous la condition de payer un écu tournois aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne par chaque jour de représentation.

D'après Chapuzzeau, « cette troupe du Marais, fournie » d'excellens acteurs et d'excellentes actrices, n'avoit qu'un » désavantage, qui étoit celui du poste qu'elle avoit choisi » à une extrémité de Paris, et dans un endroit de rue fort » incommode; mais son mérite particulier, la faveur des » auteurs qui l'appuyoient, surmontoient aisément le dé» goût que l'éloignement du lieu pouvoit donner aux bour» geois, surtout en hiver, et avant le bel ordre qu'on a » apporté pour tenir les rues bien éclairées jusqu'à mi» nuit, et nettes de boues et de filoux. »

L'obscurité des rues était, au reste, avant le temps où écrivait Chapuzzeau, chose fort indifférente pour les spectacles; car une ordonnance de police du 12 novembre 1609 nous apprend qu'il était enjoint aux comédiens des deux théâtres d'ouvrir leurs portes à une heure; « et avec telles » personnes qu'il y aura, ils commenceront à deux heures » précises, pour que le jeu soit fini avant quatre heures » et demie. »

Les salles de spectacle actuelles semblent encore bien incommodes à beaucoup de gens; mais on a peine à imaginer ce qu'elles étaient même pendant presque tout le dix-septième siècle. Une estrade posée sur des tréteaux au fond d'un jeu de paume, trois ou quatre châssis de chaque côté, des bancs de papier bleu figurant l'azur du ciel, une toile peinte pour le fond, une gouttière pleine de suif et de mèches enflammées sur l'avant-scène, tel était l'aspect du théâtre, telle était sa décoration permanente, soit que la scène eût lieu dans un palais ou dans une prison, dans la profondeur d'une forêt ou dans les jardins d'Armide. — Trois galeries en charpente, appuyées au parois de la salle, ne permettaient pas aux spectateurs de voir les comédiens autrement qu'en détournant constamment la tête et de côté. Quant à ceux qui occupaient les loges de face, ils se trouvaient tellement éloignés du théâtre, qu'il leur était presque aussi impossible de bien voir les acteurs que de les entendre; et, quant au parterre, un auteur contemporain nous en a laissé la description suivante: « Le parterre, » dit-il, est fort incommode à cause de la presse; il s'y » trouve mille marauds mêlés avec les honnêtes gens, aux» quels ils veulent quelquefois faire des affronts. Ils font » une querelle pour un rien, mettent l'épée à la main et » interrompent toute la comédie. Dans leur plus parfait » repos, ils ne cessent de parler, de crier et de siffler; et

» parce qu'ils n'ont rien payé à l'entrée, et qu'ils ne viennent là que faute d'une autre occupation, ils ne se soucient guère d'entendre ce que disent les comédiens. »

Voilà sur quels théâtres Hardy, Benserade, Bois-Robert, Rotrou, Scudéry, Scarron, Corneille, La Calprenède, etc., virent leurs ouvrages traduits au public par des comédiens dont quelques uns ont laissé de la célébrité, et dont les plus renommés sont Bellerose, le capitan Matamore, l'Espy, La France, Guillot-Gorju, Mondory, et les demoiselles Bellerose, Beaupré, La Fleur et Gautier.

Plusieurs petites troupes de société se formèrent à cette époque. L'une d'elles, enhardie par quelques succès d'amis et par la protection du prince de Conti, crut pouvoir, sous le nom fastueux de l'*Illustre théâtre*, appeler un public payant. Assez froidement récompensée de son audace, elle se décida à parcourir la province sous la direction d'un chef, qui cinq ans plus tard la ramena à Paris. Le chef de cette petite troupe s'appelait Poquelin, et illustra son surnom de Molière. — La faveur du prince de Conti ne l'avait point abandonné; elle lui valut la permission de jouer *Nicomède* devant Louis XIV; et ce fut au Louvre, dans la salle des gardes, salle historique, où Henri IV assassiné avait été déposé tout sanglant, où la Ligue avait tenu ses états, où l'Académie française devait plus tard tenir ses séances, que le roi fit dresser un théâtre échafaudé contre les caryatides de Jean Goujon.

La représentation eut lieu le 24 octobre 1658. Une pièce de Corneille, Molière pour acteur, Louis XIV, Condé, toute la cour pour public, Jean Goujon pour décorateur, le Louvre pour théâtre, quel début! quelle inauguration! et cette première solennité de la Comédie française ne semble-t-elle pas un présage de l'éclat dont elle a resplendi pendant plus d'un siècle!

« Les nouveaux acteurs ne déplurent point, » a dit le comédien Lagrange, l'ami, le camarade et le premier éditeur de Molière. « On fut surtout fort satisfait de l'agrément et du jeu des femmes. Les fameux comédiens qui faisoient alors si bien valoir l'hôtel de Bourgogne étoient présens à cette représentation. La pièce étant achevée, M. de Molière vint sur le théâtre, et, après avoir remercié Sa Majesté en des termes très modestes de la bonté qu'elle avoit eue d'excuser ses défauts et ceux de toute sa troupe, qui n'avoit paru qu'en tremblant devant une assemblée aussi auguste, il lui dit : « Que l'envie qu'ils avoient eu d'avoir l'honneur de » divertir le plus grand roi du monde lui avoit fait oublier » que Sa Majesté avoit à son service d'excellens originaux » dont ils n'étoient que de très foibles copies; mais que » puisqu'elle avoit bien voulu se montrer indulgente pour » leurs manières de campagne, ils le supplioient très humblement d'avoir agréable qu'il leur donnât un de ces petits divertissemens qui lui avoient acquis quelque réputation, et dont il régaloit les provinces. » Toute la cour applaudit à ce compliment, et encore plus à la petite comédie qui étoit celle du *Docteur amoureux*; Molière faisoit le docteur, et la manière dont il s'acquitta de son personnage le mit dans une si grande estime que Sa Majesté donna ses ordres pour établir sa troupe à Paris. La salle du Petit-Bourbon lui fut accordée pour y représenter la comédie alternativement avec les comédiens italiens. Cette troupe, dont Molière étoit le chef, prit le titre de *Troupe de Monsieur*, commença à représenter en public le 3 novembre 1658, et donna pour nouveautés l'*Etourdi* et le *Dépit amoureux*, qui n'avoient jamais été joués à Paris. »

Jusqu'en 1661, Molière et sa troupe occupèrent la salle du Petit-Bourbon; mais le roi ayant ordonné la démolition de cette salle pour dégager le terrain où est maintenant la colonnade du Louvre, il accorda à Molière l'autorisation de s'établir au Palais-Royal, dans la salle que le cardinal de Richelieu avait fait construire pour la représentation de *Mirame*. Lagrange nous apprend encore que pendant les vacances nécessitées par ce déplacement, les acteurs de l'hôtel de Bourgogne et du Marais firent les plus grands efforts pour désunir la troupe naissante. Tous les acteurs de Molière résistèrent aux séductions intéressées des deux troupes rivales, et firent entre les mains de leur chef le serment de s'attacher pour toujours à sa fortune, et de ne jamais l'abandonner. Ce serment fut toujours religieusement observé par tous, hors par mademoiselle Duparc, que Racine parvint, dans la suite, à enlever à Molière pour lui faire jouer Andromaque à l'hôtel de Bourgogne.

Privée de sa meilleure actrice tragique, la troupe de Molière s'adonna presque exclusivement à la comédie, et, soutenue par les ouvrages et les conseils du grand artiste qui la dirigeait, elle acquit dans le genre comique une supériorité constatée par tous les contemporains. Les meilleurs comédiens de cette troupe, faible en nombre, mais forte en talens, furent Molière, Lagrange, Debrie, La Thorillière, Hubert, Du Croisy, Baron, Beauval, « qui aurait fait rire des pierres, » disait Louis XIV, et mesdemoiselles Molière, Debrie, Béjeart, Beauval et Duparc. Les auteurs qui confièrent leurs productions à la *troupe de Monsieur*, devenue la *troupe du roi*, furent cependant toujours en très petit nombre. Le jeu tragique de l'hôtel de Bourgogne était plus à la mode. *Devizé*, l'auteur du *Mercure*, les sieurs *Gilbert*, *La Clairière*, et autres célébrités aussi équivoques, refusés sans doute aux deux théâtres rivaux, furent les seuls qui d'abord fondèrent quelque espoir de succès sur le talent de la nouvelle troupe. Racine, oubliant les conseils, les secours d'argent que lui avait prodigués Molière, et les égards qu'il lui devait, abandonna le théâtre de son protecteur pour celui de l'hôtel de Bourgogne, où, excepté la *Thébaïde*, il fit représenter toutes ses pièces. Le grand Corneille n'accorda à la troupe du roi que deux des plus faibles ouvrages de sa vieillesse, *Bérénice* et *Attila* : Molière les lui fit généreusement payer au prix de quatre mille livres, récompense énorme pour l'époque.

La mort de Molière, survenue le 17 février 1673, fit une révolution dans les trois principautés dramatiques de la capitale. Le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, qui exploitait le répertoire de Du Ryer, de Scarron, de Corneille, de Racine et de Montfleury, et qui n'avait cessé de faire une guerre acharnée à la troupe de Molière, lui enleva quatre de ses principaux acteurs : Baron, La Thorillière, Beauval et sa femme; une telle perte n'était pas réparable, et Louis XIV porta le dernier coup à cette troupe que Molière avait tant chérie, en abandonnant à Lulli la salle du Palais-Royal pour y installer l'opéra.

On vit alors les tristes camarades de Molière se traîner en supplians à la porte de l'hôtel de Bourgogne, et implorer la grâce d'être admis dans cette antique société, qui les repoussa avec dureté. Le désespoir dans l'âme, ils retournèrent se jeter aux pieds du roi, qui, cette fois, entendit leurs plaintes, et leur accorda la permission de s'établir rue des Fossés de Nesle, aujourd'hui Mazarine, en face de la rue Guénégaud, en les autorisant, pour compléter leur troupe démembrée, à se recruter dans la troupe du Marais, dont il fit fermer pour toujours le théâtre.

Les débuts de cette nouvelle troupe furent d'abord assez froids; mais la rivalité des deux Phèdre de Racine et de Pradon, et le répertoire de Thomas Corneille, dont presque toutes les pièces obtinrent, suivant une expression consacrée au théâtre, d'immenses *succès d'argent*, établirent enfin sa réputation et sa fortune; et bientôt la célèbre Champmeslé et son mari crurent de leur gloire et de leur intérêt d'abandonner le théâtre de l'hôtel de Bourgogne pour le théâtre Guénégaud.

Cette désertion fut fatale aux *grands comédiens*; le jeu des pièces s'en ressentit; la rivalité des deux troupes, loin d'être utile à l'art, en retardait les progrès; Louis XIV ne

voulut plus qu'un seul et beau théâtre à Paris, et au mois d'août 1680, il ordonna la réunion des deux troupes. Les comédiens de la rue Mauconseil abandonnèrent donc leur théâtre, dont les Italiens restèrent en possession jusqu'à l'année 1789, et se transportèrent avec leur répertoire à l'hôtel Guénégaud, où la troupe de Molière, si humble naguère et si outragée, ouvrit ainsi ses rangs à ses deux plus cruels ennemis, le théâtre du Marais et celui de l'hôtel de Bourgogne.

C'est depuis cette année 1680 que le gouvernement préside à l'administration de la Comédie française. Louis XIV fixa par une déclaration le nombre des acteurs, partagea les gains suivant les talens, dispensa les uns du service, accorda aux autres des pensions, et régla lui-même toute l'économie de cette nouvelle société, à laquelle il accorda 12 000 livres de pension.

Le rapprochement des deux troupes produisit une réunion importante de talens dans les deux genres de la comédie et de la tragédie. Baron et mademoiselle Champmeslé furent les chefs de l'école tragique; Lagrange, Poisson, Raisin, Hauteroche, Beauval, mesdemoiselles Guérin-Molière, Debrie, Dupin, dignes élèves de Molière, conservèrent la tradition de son jeu. A cette époque encore on enleva aux *gagistes* et aux *moucheurs de chandelles* les rôles accessoires, qui, joués par des acteurs de talent, contribuèrent à fonder cette science de l'*ensemble* portée si haut dans le siècle suivant.

Boursault, Boyer, Lachapelle, l'abbé Genest, Campistron; Pradon, Palaprat, Bruéis, etc., s'empressèrent de porter leurs ouvrages à de si dignes interprètes. Les comédiens-auteurs occupent aussi une place assez honorable dans la littérature dramatique de cette époque. Les plus célèbres sont: Baron, Dancourt, Champmeslé, Rosimont, Brécourt, Lathuillerie, Raisin l'aîné, et Poisson.

L'hôtel Guénégaud ne servit de théâtre que jusqu'aux fêtes de Pâques de l'année 1689. Les motifs qui forcèrent les comédiens à déménager encore une fois nous sont révélés dans la lettre suivante de Racine à Boileau :

« En acceptant le collége des Quatre-Nations, MM. de » Sorbonne ont demandé pour première condition qu'on les » éloignât de ce collége. Les comédiens ont déjà marchandé » des places dans cinq ou six endroits; mais partout où ils » vont, c'est merveille d'entendre comme les curés crient. » Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois a déjà obtenu qu'ils » ne seroient point à l'hôtel de Sourdis, parce que de leur » théâtre on auroit entendu tout à plein les orgues, et de » l'église on auroit parfaitement bien entendu les violons. » Enfin, ils en sont à la rue de Savoie, dans la paroisse de » Saint-André-des-Arcs. Le curé a été aussitôt au roi lui » représenter qu'il n'y a tantôt plus dans sa paroisse que des » auberges et des coquetiers; si les comédiens y viennent, » que son église sera deserte. Les Grands-Augustins ont » aussi été au roi, et le P. Lembrochons, provincial, a porté » la parole. Mais on prétend que les comédiens ont dit à sa » majesté que les mêmes Augustins, qui ne veulent point » les avoir pour voisins, sont fort assidus spectateurs de la » comédie, et qu'ils ont même voulu vendre à la troupe des » maisons qui leur appartiennent dans la rue d'Anjou pour » y bâtir un théâtre, et que le marché seroit déjà conclu si » le lieu eût été plus commode. M. de Louvois a ordonné » à M. de Lachapelle de lui envoyer le plan du lieu où ils » veulent bâtir dans la rue de Savoie; ainsi on attend ce que » M. de Louvois décidera. Cependant l'alarme est grande » dans le quartier; tous les bourgeois, qui sont gens de » palais, trouvant fort étrange qu'on vienne leur embar- » rasser leurs rues; M. Billard surtout, qui se trouvera vis- » à-vis de la porte du parterre, crie fort haut; et quand on » lui a voulu dire qu'il en auroit plus de commodité pour » s'aller divertir quelquefois, il a répondu fort tragique- » ment : Je ne veux point me divertir. »

Sans doute les comédiens éprouvèrent encore d'autres difficultés sur l'emplacement dont parle ici Racine; car ce fut dans le jeu de paume de l'Etoile, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Pres, en face du cafe Procope (qui n'existait point alors), qu'ils firent élever un théâtre sur les dessins de François d'Orbay, célèbre architecte de ce temps. Ils en firent l'ouverture, le 18 avril 1689, par *Phèdre* et le *Médecin malgré lui*. Une porte secrète, s'ouvrant sur la rue des Mauvais-Garçons, était réservée aux ecclésiastiques qui venaient incognito à la comédie, circonstance qui semblerait prouver que les comédiens n'avaient rien avancé au roi que de juste sur le compte des RR. PP. Augustins.

Baron se retira en 1690; il reparut, après trente ans d'absence, en 1720, et, pendant dix nouvelles années, il étonna constamment par la force et la fraîcheur de son merveilleux talent. Ce fut dans cette longue période que Regnard, Dancourt, J.-B. Rousseau, Lagrange-Chancel, Lafosse, Péchantré, Duché, Dufresny, Longepierre et Lesage soumirent au public leurs ouvrages. *Turcaret*, *Œdipe* de Voltaire, et *Athalie* de Racine mise pour la première fois au théâtre par l'ordre du régent en 1716, furent pour la Comédie française les plus remarquables événemens littéraires de cette époque, qui vit se confondre un instant la gloire mourante de Baron et la gloire naissante de mademoiselle Lecouvreur. — C'est dans la salle de la rue des Fossés-Saint-Germain-des Prés que Voltaire fit jouer presque tout son théâtre; que Marivaux, Crébillon, Destouches et Piron donnèrent leurs chefs-d'œuvre; que Dubelloy passionna la cour pour le *Siége de Calais*. Cette salle fut encore le champ clos dans lequel Lachaussée, Diderot et Sedaine descendirent avec des armes nouvelles, et tentèrent une regénération de l'art : les acteurs, La Thorillière le second, Quinault-Dufresne, Grandval, Armand, Raymond, Poisson et mademoiselle Gaussin, les secondèrent dignement. C'est sur ce théâtre enfin que Préville et Lekain debutèrent, et que l'exécution du jeu dramatique fut portée à son plus haut degré de splendeur par Sarrazin, Brizard, Molé, Feullie, Augé, Bouret, Dessessart, Bellecour, et par mesdemoiselles Dangeville, Clairon, Dumesnil, Préville, Doligny, qui tous ont laissé une incontestable célébrité.

En 1770, la Comédie française émigra encore une fois. Sa salle, devenue trop étroite et trop simple, n'était plus en rapport avec l'affluence et le luxe de l'époque : elle s'établit aux Tuileries, et y resta douze ans. La salle du château avait été construite par Vigarani pour les représentations de *Psyché* en 1670; elle n'avait servi que pour cette seule pièce : on l'avait abandonnée jusqu'en 1716, où le régent y avait fait représenter les ballets qui amusèrent l'enfance de Louis XV. En 1763, l'Opéra, détruit par un incendie, y était venu attendre un nouvel édifice.

Ce fut ainsi dans le palais même des rois que ce qu'on pourrait appeler le théâtre philosophique remporta ses victoires; ce fut là que le peuple couronna Voltaire; ce fut près de la salle du trône que Beaumarchais, aux applaudissemens de la foule, commença ses amères satires de l'aristocratie : il compléta son œuvre quelques années plus tard sur le théâtre du faubourg Saint-Germain, construit sur l'emplacement de l'hôtel de Condé, aujourd'hui l'Odéon, et dont on fit l'ouverture le 9 avril 1782. *Le Mariage de Figaro* eut deux années de succès et de vogue; il assura la prospérité de la Comedie française, qui, riche des talens de Dugazon, Monvel, Fleury, Dazincourt, mesdemoiselles Raucourt, Sainval, Vestris et Contat, eut encore le bonheur de voir débuter Talma.

Le *Théâtre de la Nation* fut le titre que prit en ce temps la Comédie française. A partir de 1788, son parterre fut une arène où l'on vit, au sortir de l'Assemblée nationale et du Palais-Royal, Mirabeau, Danton, Camille Desmoulins, combattre encore pour la cause de la révolution. *Charles IX* de Chénier seconda cet élan : les passions politiques qui agi-

taient la France divisaient les esprits derrière le rideau du théâtre comme sur la place publique, et les dissensions qui éclatèrent au milieu de la société donnèrent naissance à un nouveau théâtre. On l'installa dans l'ancien berceau de la Comédie française, au Palais-Royal, sous le nom de *théâtre de la République*, et il fut inauguré par Chénier et Talma, secondés par Dugazon, Grandmesnil et madame Vestris.

Le théâtre de la Nation, abandonné par une partie de ses acteurs, dut désespérer un moment de son salut : mais le vieux Préville sortit de sa retraite, et vint, en remontant au milieu d'eux sur la scène, rendre un peu de courage à ses anciens camarades. Malheureusement, *l'Ami des lois* attira sur leurs têtes de hautes persécutions; ils furent jetés dans les cachots comme *suspects*. Un homme qui, par sa double profession de comédien et de littérateur, aurait pu être leur protecteur naturel, Collot d'Herbois voulut venger en décemvir l'affront du refus qu'ils avaient fait jadis de l'un de ses ouvrages. Sans le dévouement d'un employé au comité de salut public, le citoyen La Bussière, qui, au péril de sa vie, enleva les pièces à l'appui de l'acte d'accusation, toute la Comédie française eût été traduite devant le tribunal révolutionnaire.

Rendus à la liberté après le 9 thermidor, les Comédiens se divisèrent entre la foule de théâtres qui encombraient alors la capitale, et ce ne fut qu'en l'an VII, sous le ministère et par les soins de François de Neufchâteau, qu'ils formèrent une nouvelle Société, où l'on put applaudir les talens réunis de Molé, Monvel, Fleury, Grandmesnil, Dugazon, Talma, Baptiste aîné, Damas, Michot, Baptiste cadet, et de mesdemoiselles Contat, Mars, Devienne, Talma, et plus tard Duchesnois, Georges et Leverd.

Cette Société, qui existe encore aujourd'hui, quoique modifiée dans son organisation, fut réglementée en 1812 par Napoléon, suivant un décret daté de Moscou.

Sous l'Empire, et malgré sa littérature, la Comédie française a encore jeté un assez vif éclat. La protection signalée de l'empereur ne l'emporta pas sur la faveur publique. A Erfurt, à Dresde, à Saint-Cloud, à Fontainebleau comme à Paris, on applaudit nos acteurs. Après l'invasion, ce fut encore dans la salle de la rue de Richelieu que les étrangers vinrent en plus grand nombre admirer le jeu passionné de Talma, le naturel de Michot, la finesse de Fleury, la grâce, le charme de mademoiselle Mars.

Dans les commencemens de la Restauration, les animosités politiques, comme en 1789, envahirent la Comédie française. On n'a point oublié les scènes qui suivirent les représentations de la *Partie de chasse de Henri IV*; les violences dont le *Germanicus* de M. Arnault fut le prétexte; le ridicule dont quelques fougueux amis du trône se couvrirent, en voulant forcer des acteurs, et même des actrices, à renier, en habits de Moncade ou de Célimène, leur attachement pour l'empire. — Louis XVIII assura les pensions de la Comédie française; Charles X s'en occupa peu, la cour la négligea; *Tartufe* naturellement n'eut de succès qu'au parterre, les locataires de loges renoncèrent à leurs abonnemens. Découragée par le pouvoir, attaquée, persiflée par la presse dont elle méconnaissait la puissance, la Comédie française tomba dans un état d'abandon qui devint proverbial. Après la révolution de juillet, des spéculateurs voulurent exploiter sa ruine, et en 1831, sous le ministère de M. de Montalivet, peu s'en fallut que l'institution ne fût livrée à leur avidité. Les Comédiens firent alors acte de courage. En se ralliant autour de Molière, ils trouvèrent dans le goût public, rappelé aux chefs-d'œuvre de ce grand homme, des encouragemens qui leur permirent de repousser la misère qui les menaçait. Les chambres ont voté depuis une subvention qui a en partie servi à acquitter les dettes dont le théâtre était grevé, et qui contribue à le soutenir aujourd'hui au milieu des incertitudes et des épreuves de l'art dramatique.

COMÈTES. « Souvent on aperçoit des astres qui, » d'abord très peu visibles, augmentent de grandeur et de » vitesse, ensuite diminuent, et enfin disparaissent. Ces astres, que l'on nomme *comètes*, sont presque toujours accompagnés d'une nébulosité qui, en croissant, se termine » quelquefois dans une queue d'une grande étendue, et qui » doit être d'une rareté extrême, puisque l'on voit les étoiles » à travers son immense profondeur. L'apparition des » comètes, suivies de ces longues traînées de lumière, a » pendant long-temps effrayé les hommes, toujours frappés » des événemens extraordinaires dont les causes leur sont » inconnues. La lumière des sciences a dissipé ces vaines » terreurs que les comètes, les éclipses et beaucoup d'autres » phénomènes inspiraient dans les siècles d'ignorance. » (Laplace.)

L'histoire de la théorie des comètes serait très propre à prouver que la *lumière des sciences* ne peut, en droit ni en fait, nous inspirer la moindre sécurité en ce qui touche les conditions d'existence et d'ordre dans cet univers. Mais nous ne traiterons dans cet article que la question scientifique.

Chacun sait par cœur le passage où Sénèque, se rattachant aux traditions de l'école pythagoricienne, s'élève au-dessus des préjugés vulgaires, et prédit, en un magnifique langage, que ces astres vagabonds cesseront un jour d'épouvanter la terre, et rendront alors, par la régularité mieux connue de leur marche, un témoignage éclatant de l'harmonie qui préside à tous les mouvemens du ciel.

Bien des siècles devaient s'écouler avant que la prédiction du philosophe romain fût accomplie.

Tycho-Brahé est le premier astronome qui, en mesurant exactement la parallaxe d'une comète, ait prouvé que ces astres pouvaient se trouver fort au-delà de l'orbe lunaire, et ainsi n'étaient pas des météores s'allumant et s'éteignant dans les limites de notre atmosphère.

Malgré un si important résultat, Képler ne crut pas devoir appliquer aux comètes les lois qu'il avait découvertes par l'étude du mouvement de Mars, et qu'il avait ensuite généralisées en les appliquant aux autres planètes. Képler persista à ne voir dans chaque comète qu'un phénomène accidentel et tout-à-fait irrégulier.

Plus tard, Newton, prenant pour base expérimentale de sa théorie les lois du mouvement elliptique, s'éleva à connaître que la force, quelle que fût sa nature, qui produisait le mouvement elliptique des planètes, pouvait aussi produire dans les cieux des mouvemens représentés par toute *section conique*. (Voyez Cône.) Admirable résultat qui, avant toute confirmation expérimentale et fort au-delà des limites de toute observation acquise, fixait la loi nécessaire de tous les résultats possibles de l'expérience et de l'observation; et cela dans l'ordre phénoménal astronomique, c'est-à-dire dans l'ordre le plus élevé des phénomènes de la nature brute. Une occasion se présenta bientôt de vérifier cette théorie. Cette occasion était celle de « la grande » comète de 1680, une des plus remarquables à cause de » l'immense longueur de sa queue et de la grande proximité du soleil à laquelle elle est parvenue (un sixième du » diamètre de cet astre). Un succès complet couronna l'attente de Newton. Il reconnut que cette comète avait » décrit autour du soleil, comme foyer, un orbe elliptique, » si excentrique qu'on ne pouvait le distinguer d'une parabole. La représentation, par le moyen d'une telle orbite, » des mouvemens apparens de la comète tout le long de sa » courbe observée, se trouva aussi complète que celle des » mouvemens des planètes, au moyen d'ellipses presque » circulaires. Dès lors on commença à croire que les mouvemens des comètes sont réglés par les mêmes lois générales qui régissent ceux des planètes; toute la différence » consistant dans l'allongement excessif des ellipses cométaires, et dans l'absence de toutes limites, quant aux inclinaisons de leurs plans sur l'écliptique; leurs mouve-

» plus longue dans la période actuelle que dans la précé» dente; et qu'en conséquence la comète passerait à son » périhélie vers le milieu d'avril 1759. Il observa en même » temps que les petites quantités négligées dans les approxi» mations pouvaient avancer ou reculer ce terme d'un mois. » Il remarqua d'ailleurs qu'un corps qui passe dans des » régions aussi éloignées, et qui échappe à nos yeux pen» dant des intervalles aussi longs, pourrait être soumis à » des forces totalement inconnues, telles que l'action des » autres comètes, ou même de *quelque planète toujours* » *trop distante du soleil pour être aperçue.* » (Laplace.) Restrictions sages et parfaitement justifiées par la découverte postérieure de la planète Uranus. Ainsi ces astres, jusque là si rebelles à la science, se trouvent rangés à ses lois. Leurs irrégularités même vont devenir une source précieuse d'enseignemens. Le retard imprévu d'une comète, ou bien son retour précipité, nous sera désormais une information sur l'existence de quelque monde perdu pour nous dans les profondeurs du ciel.

Quoi qu'il en soit, « le géomètre eut la satisfaction de » voir sa prédiction accomplie : la comète passa au péri» hélie le 12 mars 1759, dans les limites des erreurs dont » il croyait son résultat susceptible. » (*Idem.*)

Le retour suivant de cette comète à son périhélie avait été calculé par MM. Damoiseau et Pontécoulant, qui l'avaient fixé, le premier au 4, et le second au 7 novembre 1835. (Voyez John Hershel, *Traité d'astron.*; et Arago, *Notice de* 1832.) Le passage n'a eu lieu effectivement que le 15,9 novembre, jour compté de midi. Ceci peut donner la mesure de l'exactitude de ce genre de prédictions. A la vérité, nous voyons dans les *comptes rendus de l'Académie pour* 1835, que les calculs repris depuis *avec soin, et en tenant compte des dernières masses attribuées aux planètes principales*, ont donné l'instant du passage au 15 5 novembre, ce qui ne ferait pas, entre l'observation et le calcul, un *demi-jour de différence*. Quoi qu'on veuille penser de ce dernier résultat, il paraît sage d'admettre, avec l'illustre secrétaire de l'Académie, qu'on doit, « en thèse générale, » soit à raison de la résistance de l'éther, *soit par des* » *causes encore inconnues*, s'attendre à des irrégularités » sensibles dans le mouvement des comètes. » (*Ibidem*, pag. 322.)

La comète de Halley étant, comme nous le disions généralement des comètes à orbe elliptique, un des membres permanens du système solaire, on doit donc, si on remonte dans les temps historiques, espérer de voir son apparition constatée, sinon par une similitude dans les élémens que l'insuffisance des observations ne permettrait pas de calculer, au moins par la coïncidence des temps de l'apparition avec quelqu'une des époques qui correspondent à la longueur connue de la période. On trouve en effet qu'une comète remarquable a été vue aux diverses époques de 1456, 1305, 1230, 1006, 855, et aussi dans l'année 52 avant notre ère. La comète de 1305 est signalée par sa grandeur, *horrendæ magnitudinis*. Celle de 1456, dont on a pu d'ailleurs calculer les élémens avec une approximation satisfaisante, embrassait les $\frac{2}{3}$ de la distance entre le zénith et l'horizon. Cette circonstance, et surtout la coïncidence de son apparition avec le succès des armes mahométanes, frappa de consternation tous les peuples de la chrétienté. Et les savans modernes ne manquent guère de rappeler avec complaisance qu'un pape ordonna alors des prières publiques pour conjurer ensemble les Turcs et cette même comète qui, pour la seconde fois de nos jours, s'est présentée exactement au rendez-vous que la science lui avait fixé à soixante-seize ans de distance. Grand sujet de triomphe pour les siècles de lumière et de positivisme ! lourde tache sur les temps d'ignorance et de superstition ! — Il y a là de hautes questions dont la science moderne ne se doute pas, et qui seront traitées autre part.

Pendant long-temps les mouvemens de toutes les comètes observées avaient pu être fidèlement représentés par des élémens paraboliques, d'où il paraissait résulter, comme loi générale, que les orbites des comètes, si elles n'étaient pas nécessairement des paraboles, étaient au moins toutes extrêmement allongées; condition qui avait pour conséquence générale une longue durée de révolution. Ce fut donc un spectacle inattendu de voir, en 1770, une comète brillante qui décrivait une ellipse médiocrement allongée, et dans laquelle la révolution ne devait pas même atteindre le temps de six années. A la singularité du fait en lui-même, se joignait la circonstance fort extraordinaire que cette comète n'avait jamais été aperçue antérieurement. Et comment concevoir qu'une comète, douée d'un vif éclat, ait pu revenir *tous les cinq ans et demi* à son périhélie sans avoir été seulement remarquée ? A l'étonnement que causaient ces particularités, devait succéder bientôt un désappointement non moins général, puisque cette comète s'est trouvée désormais, c'est-à-dire depuis son apparition de 1770, complètement invisible, quoiqu'on l'ait cherchée avec une extrême attention aux places mêmes où son orbite bien constatée devait la ramener. — Hâtons-nous de dire que tous ces mystères ont été éclaircis, au grand honneur de la science, par la double remarque que fit Lexell : premièrement, qu'en 1767 la comète en question avait fort approché de Jupiter, ce qui diminua alors la distance périhélie de son orbite, et, d'absolument invisible qu'elle était, en fit un astre visible; et, deuxièmement, qu'en 1779, une nouvelle rencontre de Jupiter a augmenté cette distance périhélie au point de rendre la comète pour toujours invisible. Laplace a complété ces explications en prouvant par le calcul que les élémens de l'ellipse observée étaient bien ceux qu'avait dû produire l'action perturbatrice de Jupiter.

A une époque plus récente, deux autres comètes à très courtes périodes ont été reconnues.

« L'une d'elles, découverte en 1818, par M. Pons de Marseille, n'emploie à parcourir l'étendue de son orbite elliptique que 1200 jours environ, ou trois ans et trois dixièmes. Sa distance périhélie est égale au tiers de la distance moyenne de la terre au soleil; de sorte qu'au périhélie elle est plus voisine du soleil que Mercure. Dans son plus grand éloignement, elle se trouve au-delà des orbes des petites planètes Pallas, Cérès, Junon, et Vesta, mais en-deçà de l'orbe de Jupiter. La très faible lumière de cet astre explique suffisamment la circonstance de sa tardive découverte; cependant, en consultant attentivement les anciens catalogues d'observations, on s'est assuré qu'il avait été vu dans les années 1786, 1795 et 1805. C'est M. Encke de Berlin qui a démontré le premier le fait remarquable de la périodicité de cette comète. Le retour de 1822 fut parfaitement conforme à la prédiction de cet astronome, et depuis lors toutes les réapparitions ont été également prédites et observées en 1825, 1828, 1832 et 1835. Toutefois il s'est présenté, dans les retours de cette comète, une circonstance particulière de la plus haute importance, c'est qu'en tenant soigneusement compte de toutes les perturbations dues aux actions des planètes, les périodes vont sans cesse en diminuant, ou bien, ce qui revient au même, la moyenne distance de l'astre au soleil diminue progressivement : « Or, cet effet est évidemment le même que celui que produirait la résistance d'un milieu éthéré très rare dans les régions où se meut la comète; car cette résistance, en diminuant sa vitesse, doit diminuer sa force centrifuge et donner plus de prise au soleil pour l'attirer à lui. Telle est l'explication du phénomène proposée par Encke, et admise d'autant plus généralement qu'on ne voit pas moyen de lui en substituer une autre. Il est probable, d'après cela, que la comète finira par tomber dans le soleil, à moins qu'elle ne se dissipe auparavant, ce qui n'est nullement invraisemblable, vu l'extrême rareté de sa substance, et le décroissement progressif qu'on a observé dans son éclat à chaque réapparition. » (John Herschel, *Traité d'astron.*) C'est d'ailleurs, comme le lecteur l'a sans doute déjà compris, cette rareté même de la substance composant la comète d'Encke, qui a pu manifester l'action de l'éther; action qui demeure extrêmement faible et tout-à-fait inappréciable, au moins pendant des milliers de siècles, sur des corps de masse quelque peu considérable, comme sont les planètes. Enfin cette rareté de substance, cette extrême petitesse de masse, parait un fait général dans les comètes; elle est indiquée par l'influence absolument insensible de ces astres sur les mouvemens du système planétaire; mouvemens qui sont parfaitement représentés, dans la limite des observations, par la seule action du soleil sur les planètes et des planètes entre elles. Un exemple particulier confirme ce résultat général; c'est que la comète de 1770, qui a éprouvé de si grandes altérations par sa rencontre avec Jupiter, a passé au milieu des satellites de cette planète sans y produire le plus léger trouble.

« L'autre comète à courte période, récemment découverte, porte le nom de M. Biela, de Josephstadt, qui en a le premier reconnu la périodicité. Elle est identique avec les comètes observées en 1774, 1805, etc., et décrit en six ans trois quarts une ellipse médiocrement excentrique. Sa dernière apparition est arrivée, comme elle était prédite, en 1832, et la prochaine aura lieu en 1838. C'est une petite comète insignifiante, sans queue et sans aucune apparence de noyau solide. Par une coïncidence remarquable, son orbite coupe le plan de l'écliptique très près de l'orbite de la terre; et si, lors du passage de 1832, la terre eût été en avance d'un mois sur son orbite, elle aurait traversé la comète : rencontre singulière *qui aurait bien pu n'être pas sans dangers*. » (John Herschel, *ibid.*)

Le danger dont il vient d'être question avait été signalé à l'avance par M. Olbers de Bremen, et cette annonce, comme on peut encore s'en souvenir, préoccupa de quelques craintes une partie du public. C'est pour dissiper ces craintes que fut donnée, dans *l'Annuaire du Bureau des Longitudes pour* 1832, une savante notice sur les comètes. On y annonçait, d'après les calculs de M. Damoiseau, que le 29 octobre avant minuit, *une portion de l'orbite de la terre* serait PEUT-ÊTRE rencontrée par la comète elle-même, mais CERTAINEMENT serait au moins comprise dans sa nébulosité. La terre ne devait d'ailleurs occuper cette portion de son orbite que le 30 novembre au matin, d'où il résultait par un calcul très simple, fondé sur la vitesse moyenne de la terre dans son orbite (674 mille lieues par jour), que la distance entre la terre et la comète, *à l'instant où celle-ci traverserait le plan de l'écliptique*, excéderait 20 millions de lieues. Et enfin, comme la vitesse de la comète vers le même temps surpasserait celle de la terre (pour des raisons qu'on ne peut développer ici), la distance de la terre et de la comète ne devait donc jamais se trouver moindre que 20 *millions de lieues*. Or, en 1805, la même comète s'était trouvée à une distance de la terre *d'environ* 2 *millions de lieues*, sans exercer sur elle aucune influence fâcheuse; de sorte qu'il n'y avait réellement rien à craindre dans l'année 1832.

Est-ce à dire que la question soit tout-à-fait épuisée ? nous ne le pensons pas. Il faut considérer en effet qu'après vingt-sept ans, c'est-à-dire après quatre révolutions complètes, la comète de 6 ans 3/4 doit se retrouver dans une position à peu près semblable à l'égard de la terre. Ainsi, pour dissiper toute crainte relative à la probabilité d'une rencontre avec la comète, crainte qui n'a rien en soi que de très légitime, suivant l'aveu de l'astronome anglais, l'auteur de la notice citée aurait dû dire au public quelles seront, dans vingt-sept ans, dans cinquante-quatre ans, etc., les situations respectives de la terre et de la comète; et par exemple il faudrait savoir si l'accroissement qui s'est manifesté entre les distances *minimum* des deux astres en 1805

des faits qu'il nous reste à rapporter, nous nous bornerons presque exclusivement, comme dans ce qui précède, à présenter un résumé succinct de ce qu'il y a de plus curieux dans le chapitre de John Herschell sur les comètes et dans la Notice de M. Arago.

Aux yeux du vulgaire, les comètes sont essentiellement caractérisées par les longs appendices lumineux qui les accompagnent, et qu'on désigne du nom de *queues*. La *tête* de la comète est une masse lumineuse, plus ou moins large et éclatante, renfermant quelquefois une partie centrale douée d'un plus vif éclat, qui est le *noyau*.

Le *noyau* ni la *queue* ne sont point des parties essentielles. Des comètes accompagnées de queues brillantes sont quelquefois parfaitement dépourvues de noyau, et les petites comètes, visibles seulement au télescope, et beaucoup plus nombreuses que les autres, n'offrent le plus souvent qu'une nébulosité ou tête dépourvue de queue ainsi que de noyau.

La dimension des queues est très variable. Parmi les plus grandes, on cite celle de l'an 371 avant J.-C., qui avait, au rapport d'Aristote, 60° de longueur. Celle de l'année 1618 de notre ère avait, dit-on, une traînée de *cent quatre* degrés; la comète de 1680 en avait une de 70°, et, selon d'autres, de 90°. La grandeur réelle est quelquefois aussi fort considérable : la comète de 1680 avait une queue de 41 000 000 de lieues, celle de 1769 avait 16 000 000, et celle de 1811, 36 000 000. Quelques comètes ont d'ailleurs présenté plusieurs queues; celle de 1744 notamment n'en avait pas moins de six, qui se déployaient comme un immense éventail sur une longueur de plus de 30°. Les queues sont souvent courbées, la courbure étant dirigée en général vers la région que la comète vient de quitter.

La portion de queue qui vient rejoindre la tête et l'entourer, en est séparée par un intervalle moins lumineux; et la queue elle-même présente, à partir de la tête, et dans une direction généralement opposée à celle du soleil, par rapport à la comète, deux traînées de lumière divergentes, d'autant plus larges et plus diffuses qu'elles *s'éloignent* davantage de la tête. Ces deux traînées restent quelquefois distinctes dans une grande portion de leur cours, quelquefois se réunissent à une petite distance de la tête. Ces apparences s'expliquent assez naturellement en concevant que les comètes soient formées *d'une enveloppe creuse, de forme parabolique, renfermant près du sommet la tête et le noyau.* Ceci rendrait compte en effet de l'intervalle *moins lumineux* qui sépare la tête de son enveloppe, comme de celui qui divise les traînées de la queue, parce que les parties lumineuses étant plus nombreuses sur les bords d'une telle enveloppe devraient renvoyer à l'œil plus de lumière. — Dans la tête de quelques comètes, on a distingué plusieurs enveloppes lumineuses concentriques, séparées par des intervalles relativement obscurs. — L'observation de M. Valz sur la *condensation* de la tête des comètes dans le voisinage du soleil, observation contradictoire à l'ancienne théorie qui expliquait les queues des comètes par une énergique et immense évaporation; cette observation, dis-je, paraît concourir avec l'explication précédente. En effet s'il y a, comme on n'en peut douter, autour du soleil une atmosphère dont la densité augmente en même temps que la distance à cet astre diminue, on conçoit qu'une masse gazeuse qui y pénètre éprouve une condensation d'autant plus grande qu'elle s'approche du soleil; mais cela n'est vrai qu'à la condition d'une *enveloppe flexible* et *extensible*, d'une sorte de cocon qui dans les petites comètes conserverait sa forme régulière, et dans les plus grandes serait déformée, et peut-être même en partie crevée et déchirée par l'immense vitesse que les comètes acquièrent aux environs du périhélie.

La substance qui forme la queue des comètes, ainsi que la tête, est d'une rareté extrême, puisqu'on voit les moindres étoiles au travers. La plupart des noyaux présentent

le même phénomène, quoique dans quelques uns on ait cru reconnaître une partie réellement solide.

Toutes ces circonstances sont encore pour les savans de véritables énigmes; mais peut-être parviendra-t-on un jour à constater, dans les transformations successives subies par quelques comètes, les lois de génération et de formation des corps planétaires. Alors les phénomènes astronomiques perdraient le caractère brut et purement mécanique qui les caractérise jusqu'à ce jour, et ils offriraient probablement les lois de l'organisation sous une forme simple comme celles du mouvement. Quoi qu'il en soit, et s'il n'est pas temps encore d'affirmer que les comètes soient des *embryons de planètes*, nous verrons au mot NÉBULEUSES comment les astronomes sont fondés à penser qu'ils ont aperçu dans les profondeurs du ciel quelques *embryons de mondes stellaires*.

COMMERCE. Les économistes ont donné du commerce plusieurs définitions : toutes sont, à notre avis, incomplètes ou fausses. Les seules qui nous paraissent mériter quelque attention, parce qu'elles ont une spécieuse apparence de raison, sont celles de MM. Jean-Baptiste Say et Destutt de Tracy.

Reproduisant les paroles d'un économiste italien du dix-huitième siècle, le comte de Verri, M. Say affirme que *le commerce n'est réellement autre chose que le transport des marchandises d'un lieu à un autre;* tandis que, dans ses *Elémens d'idéologie*, M. Destutt de Tracy le confond complètement avec l'*échange*.

Ces deux opinions nous semblent également loin de la vérité. Le commerce est une série d'actes auxquels nous nous livrons, un ensemble de faits que nous produisons. Serait-ce pour que ces faits existent que nous les produisons? Non. La raison du commerce, c'est qu'il concourt à notre existence, qu'il est un des moyens à l'aide desquels nous satisfaisons aux besoins de notre vie.

Certes, il est évident que le *transport* des marchandises est un acte qui atteint ce but, mais il est également de toute évidence que l'*échange* l'atteint aussi; et pourtant l'*échange* et le *transport* ne sont pas une seule et même chose.

On ne peut donc pas dire que le *commerce* soit uniquement l'*échange*, car le *transport* est un acte commercial existant; on ne peut pas dire qu'il soit uniquement le *transport*, car l'*échange* existe, et l'échange est un acte qui a pour but de satisfaire à nos besoins.

Mais le *transport* et l'*échange* sont-ils donc des actes assez semblables pour être confondus sous le même nom? car nous pensons, nous, qu'il faut définir le commerce, *l'échange et le transport*, que ce sont là deux phénomènes qui le constituent.

Notre réponse est affirmative, et nous pourrions nous contenter d'apporter en preuve de sa vérité l'exemple du sens commun et vulgaire, qui voit le commerce dans les travaux auxquels se livrent tant de gens qui vendent et achètent, et qui le voit encore dans les travaux des hommes qui vont chercher au loin les objets que nous consommons.

Cependant nous invoquerons en sa faveur l'autorité de considérations plus puissantes.

Comment le commerce concourt-il à notre existence? Est-ce, comme l'industrie agricole, en protégeant la vie de certaines espèces de végétaux et d'animaux contre l'influence délétère ou destructive de certaines autres espèces d'animaux et de végétaux; ou bien, comme l'industrie manufacturière, est-ce en faisant éclore, des propriétés secrètes des êtres, des êtres nouveaux, en dégageant ces secrètes propriétés de l'oppression où les tiennent d'autres propriétés? Non : les ennemis qu'il surmonte sont d'une autre nature; ils sont plus dangereux et plus puissans : c'est le *temps*, c'est l'*espace*.

Créer, produire, c'est *laisser venir* en ce monde, c'est *protéger*; et l'industrie agricole et l'industrie manufacturière ne font pas autre chose. L'une et l'autre, dans leur sphère diverse, s'acquittent de ce rôle à l'aide de moyens différens; mais parmi les entraves qu'elles rencontrent et qui ne sont point de leur ressort, il faut tenir compte et du *temps* et de l'*espace*.

Incessamment poursuivis par un certain nombre de besoins aigus, et mortels s'ils ne sont pas assouvis, nous sommes les victimes de ces besoins; et force nous est d'arrêter l'élan de nos désirs, et la virtualité de notre intelligence, et la flexible puissance de notre organisation. Comme Sisyphe éternellement condamné à rouler sa pierre au sommet d'une montagne d'où elle retombe à l'instant, nous sommes condamnés à pourvoir à ces besoins qui renaissent sans cesse. Mais plus heureux que Sisyphe, le besoin satisfait ne renaît pas aussitôt pour nous; il demeure quelques momens sans se faire sentir; il en est même qui disparaissent entièrement.

C'est là, c'est dans ce temps plus ou moins long où repose endormi le besoin satisfait, que gît précieusement une des conditions essentielles de notre développement, de nos progrès. Que la production soit donc abondante et facile, et nous sommes délivrés par ce fait seul de l'oppression hideuse des plus grossiers besoins de notre nature, et nos désirs s'élèvent, et notre intelligence s'ouvre, et notre puissance sur ce qui est autour de nous s'accroît.

Mais qui vient révéler à l'homme cette source précieuse de liberté et de progrès? qui lui procure cette abondante et facile production?

Ce n'est pas la nature rude et sauvage, ce n'est pas l'industrie agricole, ce n'est pas l'industrie manufacturière, c'est-à-dire la protection de l'homme s'accordant à certaines espèces d'animaux et de végétaux, à certaines propriétés des êtres; car, pour être efficace, il faut que cette protection soit longue et assidue, et tant qu'elle dure nul salaire n'est produit; et cependant les besoins de l'homme se succèdent à de courts intervalles.

C'est le commerce, ou du moins un de ses phénomènes : c'est l'*échange;* et le temps est vaincu, et nous sommes sauvés de l'immobilité et de la grossièreté de la vie animale, et le règne des sociétés humaines commence.

Que l'homme donne à la satisfaction de ses besoins et de ses désirs toute la puissance de ses facultés productives; à l'instant même le temps vient à lui manquer. Le champ de ses besoins et de ses désirs se rétrécit, ainsi que la puissance de ses facultés productives, ainsi que la fécondité de la nature. La faim et le sommeil sont les seuls besoins, les seuls désirs qui brillent dans l'existence de cet être obscur, de cet homme isolé.

Mais qu'embrassant le temps, l'un cultive la terre, l'autre se livre à la production des troupeaux, que celui-ci produise des maisons, celui-là des habits, et qu'ils échangent entre eux les objets produits : cela se peut, cela est; et par l'*échange* l'homme, vainqueur du temps, se trouve avoir agrandi le nombre de ses besoins et de ses désirs, la puissance de ses facultés productives, et la fécondité de la nature.

Maintenant qu'est-ce que la destruction de l'*espace*, sinon un corollaire de la destruction du *temps?* Car si l'espace n'entraînait pas une certaine consommation de temps, qu'importe que les denrées soient à mille lieues de nous?

Il y a donc entre ces deux actes, l'*échange* et le *transport*, une corrélation évidente; en détruisant l'espace, le transport détruit également le temps.

Et le transport comme l'échange n'agissent point dans l'acte de la production à la manière de l'industrie agricole et de l'industrie manufacturière; c'est un procédé différent, qu'il est bon de ne pas confondre.

En résumé, voici l'idée que nous devons nous faire du commerce et de son origine.

En nous, il est des besoins; hors de nous, des choses destinées à les satisfaire. La nature du plus grand nombre de

ces besoins est d'être renaissans, et sans cesse il nous faut leur fournir ce qu'ils demandent : or ce qu'ils demandent, la denrée, la marchandise, la richesse, se trouve également soumis à la demande d'une infinité de besoins qui n'appartiennent pas à l'homme, mais à la nature animale, à la nature végétale, à la nature minérale. En d'autres termes, nous avons à la possession de ces richesses un nombre immense de concurrens. Lutterons-nous pacifiquement et passivement avec ces concurrens? Nous verra-t-on essayer de la ruse, de la force, de l'agilité pour surprendre au lion sa proie craintive? C'est le fait des animaux, c'est, à peu de chose près, le fait du sauvage; ce n'est pas le fait de l'homme.

Comme tout ce qui a vie, nous avons eu, nous avons dans les animaux, dans les végétaux, dans les minéraux, de nombreuses causes de destruction, des ennemis puissans. Dès notre début sur ce globe, nous sommes entrés en lutte directe avec ces ennemis, et chez nous le nombre a suppléé à la faiblesse individuelle.

Or le nombre suppose association, et point d'association sans *échange* : il y a donc en association, il y a eu échange; mais point encore de *commerce* : car les choses échangées n'étaient pas des denrées, car le but de l'association était la defense, la sécurité, la destruction ou l'éloignement de certaines causes malfaisantes, et principalement des animaux féroces.

Mais cet échange est pourtant bien le rudiment de l'échange commercial, ainsi que cette association première est le rudiment des sociétés civilisées. A l'ombre de cette sécurité produite, il est apparu un fait de très haute importance, la protection humaine accordée à certaines espèces d'animaux, de végétaux, etc.; nous avons fait pour ces espèces ce que nous avions fait pour nous : nous les avons délivrées des causes qui en dehors de nous tendaient à les détruire.

Cette protection, œuvre de l'individu, créa la *propriété*, c'est-à-dire la *réserve*, l'*accaparement*, le droit exclusif d'un homme, *propriétaire*, à la jouissance des choses déterminées *propriété* : et de la propriété naquit bientôt le commerce, c'est-à-dire l'échange et le transport.

Dès lors ce fait capital de la propriété nous jette en dehors des associations humaines primitives, où le commerce, à l'état rudimentaire, ne saurait exister dans l'un ou l'autre de ses phénomènes. Il nous transporte dans les âges historiques, où le commerce (*échange* et *transport*) s'unit étroitement à l'industrie agricole et à l'industrie manufacturière, en les fécondant l'une et l'autre.

Histoire. — Il a paru dans ces derniers temps divers beaux travaux sur l'histoire du commerce; nous citerons entre autres le livre de Heeren. Sans doute il est à la fois curieux et utile de savoir quelles ont été les relations commerciales des peuples de l'antiquité, jusqu'où s'étendait le commerce si renommé de Tyr et de Carthage, quels étaient les objets que les caravanes et les flottes allaient chercher au loin, quelles routes au sein des mers étaient suivies par ces flottes, au milieu des déserts par ces caravanes; l'on est saisi du plus vif intérêt à la vue de ces colonies, parties des bords asiatiques de la Méditerranée, qui viennent essayer d'enlever à la barbarie l'Afrique et l'Europe. Une telle étude nous initie puissamment à la vie de ces peuples venus avant nous à la civilisation, et dont il ne reste aujourd'hui que des ruines et le souvenir. Cependant, au siècle où nous vivons, le commerce soulève des questions qui ont en elles la puissance d'attirer plus fortement encore notre attention, parce qu'elles touchent d'une manière plus intime et plus directe aux misères présentes du peuple, à son avenir.

Toutes ces nations antiques ont disparu. Ont-elles à nous offrir dans leurs constitutions, dans leurs mœurs, dans leur industrie, dans leur science, un modèle que nous puissions accepter, vers lequel nous puissions diriger tous nos efforts, afin de délivrer le peuple de ses souffrances, de sa pauvreté, de son ignorance? Non; le peuple est également pauvre, souffrant et ignorant chez elles, et l'esclavage y règne. Elles, si fortes et si puissantes, pourquoi ont-elles disparu? Si brillantes de luxe et de civilisation, comment ont-elles pu tour à tour devenir la proie facile des Barbares? Relativement au problème des misères du peuple, que peut donc nous apprendre leur histoire, et particulièrement l'histoire de leur commerce?

Et pourtant ce problème, dont la solution est l'œuvre principale que poursuit notre siècle, se trouve gravement intéressé dans les questions que soulève l'existence du commerce. Le peuple vit de salaire, fruit de son travail; et ce travail, ce sont les produits dont s'empare le commerce; il n'est pas un seul de ces produits qui n'entre, aussitôt qu'il est créé, dans quelqu'une des nombreuses voies commerciales : croit-on dès lors que la constitution du commerce soit sans influence sur la production? et si cette constitution a une influence sur la production, le salaire et la vie du peuple ne s'en ressentent-ils pas?

On nous permettra donc de passer rapidement sur les faits dont se compose l'histoire du commerce, afin d'aborder au plus vite les rapports qui existent entre le commerce et la production.

L'*Asie* fut la première à s'éveiller de l'immobilité silencieuse de la barbarie. Des peuples pasteurs et nomades jouissaient de ses prairies immenses, de grandes et vastes nations étaient assises immobiles dans ses plus fertiles contrées, et dans ses déserts, vastes mers de sables, se tenaient de hardis pirates. Mais la civilisation de l'Asie, sa fertilité, la constitution géographique de son territoire, s'opposaient à ce que le commerce prît un développement considérable chez aucune de ses nations.

On sait l'antipathie de l'*Égypte* pour cette industrie. Cette fille ou cette sœur de l'Inde, résista long-temps aux avantages commerciaux de sa position; son éloignement du commerce fut si grand, qu'elle interdit aux marchands étrangers l'entrée de son territoire, leur assignant un seul port, celui de Naucratis.

Il n'en fut pas de même des *Phéniciens*. Jetés sur les bords de la Méditerranée, à l'extrémité de l'Asie, en face d'un monde nouveau et barbare, l'Europe, ils se livrèrent avec passion aux travaux de la navigation. Pour eux, le navire fut dans l'origine ce qu'est dans le désert le cheval pour l'Arabe. Au temps d'Homère, ils se montraient dans les îles et sur les côtes de la Grèce, en corsaires ou en négocians, selon les circonstances. Mais à mesure que leur puissance s'accrut et que les côtes qu'ils visitaient se civilisèrent, ils perdirent ce caractère violent de pirate, et devinrent uniquement commerçans.

Il ne paraît pas qu'à l'époque brillante de la Grèce il y ait eu entre ce pays et la Phénicie autant de rapports qu'il aurait dû naturellement s'en établir. On ne découvre aucun indice d'un négoce suivi entre Tyr et Athènes ou Corinthe, ni aucune trace de traités de commerce entre ces villes. La rivalité qui divisait les Grecs et les Phéniciens explique ce phénomène. La maxime constante des Phéniciens fut d'attacher plus d'importance au signe représentatif des marchandises qu'aux marchandises elles-mêmes, et de préférer la possession des pays riches en or et en argent. Ce fut donc vers l'exploitation des mines qu'ils tournèrent toutes leurs vues; et aucun danger, aucun effort ne leur coûta lorsqu'il leur fut possible d'acquérir des pays ou des îles renfermant des mines d'or et d'argent. Mus par cette âpreté du gain, ils franchirent les déserts de l'Arabie et les écueils de la mer Rouge, poussèrent d'un côté jusqu'à l'Yémen et jusqu'aux côtes de l'Éthiopie, et de l'autre jusqu'aux colonnes d'Hercule, limites de notre Occident.

Les marchandises que les Phéniciens portaient dans l'étranger se composaient des produits de leurs manufactures et fabriques, et surtout des productions qu'ils allaient chercher dans l'intérieur de l'Asie ou qu'on leur expédiait de là. Ils tiraient probablement de fort loin les matières brutes qu'on façonnait chez eux, et que leur petit territoire n'aurait pu produire en assez grande quantité pour en pourvoir tous les pays avec lesquels ils entretenaient des relations. Il s'agit ici de leur commerce de terre, dont l'importance et l'étendue se manifesteraient d'elles-mêmes si nous manquions de documens pour les apprécier. Au premier rang des manufactures que possédaient les Phéniciens, il faut placer leurs teintureries, surtout celles de pourpre, dont ils étaient les inventeurs. Ils découvrirent aussi la fabrication du verre, qui ne fut long-temps connue que d'eux seuls. Parmi les produits de leur industrie, il faut encore compter divers objets de parure.

Le commerce de terre des Phéniciens se divisait naturellement en trois branches corrrespondant à ses trois directions principales, dont la première comprenait le négoce du Sud, la deuxième le commerce du Levant, et la troisième le trafic du Nord. C'est en Arabie qu'ils trouvaient les denrées de l'Inde. Cette presqu'île était parcourue par eux dans tous les sens, depuis son rivage occidental jusqu'à sa pointe méridionale. Dans cette contrée, ils avaient choisi pour échelles de leur commerce les deux pays d'Hadramut et de Sedschar, qui étaient les plus riches et les plus fertiles de l'Yémen; leur commerce avec l'Arabie s'étendait jusque sur la côte occidentale du golfe Persique. Des tribus nomades apportaient leurs denrées aux Tyriens; les Tyriens n'allaient pas les prendre chez elles. Les déserts de l'Arabie et de la Syrie étaient remplis de ces tribus. C'était à elles qu'on s'adressait pour monter des caravanes; c'étaient elles qui louaient ou vendaient de nombreux chameaux, avec leurs gardiens et conducteurs, aux marchands étrangers. Mais bientôt ces tribus devinrent elles-mêmes commerçantes : celle des Madianites transportait les marchandises le long de la frontière septentrionale du pays qu'elle occupait, et les déchargeait dans le voisinage de la Phénicie. Il y avait aussi, dans le nord de l'Arabie, un autre peuple qui a joué dans l'histoire du commerce un rôle important, et qui servait d'intermédiaire aux Phéniciens pour les marchandises du Sud : c'étaient les Idomites ou Iduméens. Ils n'étaient pourtant pas nomades : ils habitaient soit les ports d'Elath et d'Asiongaber (Acaba), soit d'autres villes situées dans le cœur du pays, telles que Bousra et Pétra. Ils achetaient des caravanes les marchandises indiennes et égyptiennes qui faisaient plus spécialement l'objet de leur commerce, et les portaient eux-mêmes à Tyr ou dans les autres villes maritimes de la Phénicie. Les échelles du commerce par caravanes de l'Egypte, de Carthage et de l'Arabie, étaient sur la frontière du désert; parmi celles de l'Arabie figurait en première ligne la place de Pétra, située dans le territoire d'Edom, fortifiée par la nature, et de laquelle toute cette partie de la presqu'île a reçu le nom de Pétrée. C'était là que venaient s'entasser les marchandises des contrées méridionales, c'est-à-dire celles qu'y apportaient les peuplades nomades de l'Yémen, et pour lesquelles ils recevaient en échange, des Phéniciens et autres étrangers, des provisions ou des étoffes.

Une des plus anciennes branches du commerce de terre des Phéniciens était celui qu'ils faisaient sur les bords du Nil; car, selon le témoignage d'Hérodote, leur premier trafic n'avait consisté qu'à transporter chez les différentes nations les denrées de l'Egypte et de l'Assyrie. Le vin était une des principales denrées que les Phéniciens portaient en Egypte, contrée qui ne connut la vigne qu'assez tard.

Une autre branche du commerce des Phéniciens dans l'Orient était celle qui les mettait en rapport avec la Syrie et la Palestine, avec Babylone et l'Assyrie, et avec l'Asie orientale. La Palestine était leur grenier : elle leur fournissait du froment d'une qualité supérieure, des raisins secs délicieux, d'excellente huile d'olive, et ce baume qui jouit encore aujourd'hui d'une si grande réputation sous le nom de baume de la Mecque. La Syrie proprement dite donnait aussi des produits variés comme les diverses parties de son territoire. La laine du désert était au nombre des denrées fournies par les tribus nomades qui parcouraient avec leurs troupeaux les déserts de l'Arabie et de la Syrie. Le négoce des Phéniciens dans le Levant s'étendait probablement jusqu'à Babylone; mais nous n'avons, sur cette partie de leurs relations, que très peu de détails.

La plus petite branche du commerce des Phéniciens était celle qui se dirigeait vers le Nord, dans les contrées situées entre la mer Noire et la mer Caspienne. Il est probable que la Cappadoce et les petits états du Caucase fournirent à leur trafic d'esclaves; l'Arménie devait leur donner des chevaux.

Dès une époque très ancienne, *Babylone* fut le point central de réunion et de départ des diverses nations; mais il est difficile de suivre en détail les relations commerciales des Babyloniens et d'en fixer la nature et la marche. Les tissus, les objets de parure et de luxe étaient les principaux objets de leur trafic. Leur commerce par terre était, suivant ses directions principales, oriental ou persico-bactrien, septentrional ou arménien, occidental ou phénicien et tourné vers l'Asie-Mineure, enfin méridional ou arabe. Leur commerce maritime consistait surtout en un trafic dans le golfe Persique. Strabon nous a conservé, d'après Eratosthène, les noms des routes par où les denrées des pays connus aujourd'hui sous les noms de Candahar et de Cachemyr étaient portées jusque dans les capitales de l'empire des Perses, et principalement à Babylone.

Bactra, capitale de la Bactriane, doit être regardée comme une échelle du commerce de l'Asie orientale. Les habitans des pays limitrophes du petit Tibet, qui sont les Indiens du Nord d'Hérodote et de Ctésias, envoyaient des caravanes dans le désert où l'on recueillait l'or; et c'était du pays même de ces Indiens que l'Asie occidentale tirait la laine la plus fine, ainsi que les couleurs.

Strabon a tracé aussi la route par laquelle on transportait les denrées de Babylone aux bords de la Méditerranée : elle se dirigeait droit au nord dans la Mésopotamie, arrivait à l'Euphrate près d'Antémusia, dont la distance du point de départ équivalait à vingt-cinq journées de marche, et de là tournait à l'ouest vers la mer Méditerranée. Cette route ne pouvait servir qu'à des caravanes, car il n'y avait que des marchands réunis en troupes nombreuses qui eussent le moyen de se défendre contre les attaques des peuples nomades, et surtout des Scénites qui infestaient le désert, ou de leur payer rançon pour le passage. Une autre route, établie à grands frais par les rois de Perse, et qu'on trouve décrite dans Hérodote, conduisait dans l'Asie-Mineure, à Sardes et dans les villes grecques d'alentour. C'est encore aujourd'hui la route que tiennent les caravanes qui partent de Smyrne pour Hispahan. Le commerce de Babylone avec l'Arménie se faisait par la voie de l'Euphrate. La navigation de ce fleuve était, de plus, considérée comme une continuation de celle du golfe Persique. Les denrées du Midi, qui arrivaient par cette mer, entraient dans l'Euphrate sur des navires qui les remontaient jusqu'à Thapsaque; de là les caravanes les répandaient dans toutes les contrées de l'Asie. Les denrées précieuses de l'Arabie et de l'Inde étaient portées à Babylone en une quantité qui excédait infiniment les besoins de cette capitale : on en expédiait également des parties à Thapsaque, et de là dans toute l'Asie occidentale. Babylone était donc l'entrepôt de ces denrées sur l'Euphrate; mais il y en avait un autre sur le Tigre, qui était la ville d'Opis, située à quelques lieues au-dessus de Bagdad. Ailleurs l'île

de Ceylan et les côtes voisines de la terre ferme furent anciennement le rendez-vous du commerce maritime de l'Inde. Mais quel peuple était en possession de ce commerce ? Les Indiens venaient-ils dans le golfe Persique, ou les navigateurs de ce golfe allaient-ils chercher les denrées de l'Inde ? Cette dernière supposition est la plus probable, puisque les Chaldéens et les Phéniciens participèrent tour à tour à ce trafic.

Quant aux populations du Nord, ce furent les *villes grecques* du côté de la mer Noire qui y portèrent la vie et l'activité. Leur génie hardi et entreprenant leur ouvrit des relations avec les pays les plus reculés de l'Orient, et peut-être même se firent-elles apporter les denrées de l'Inde à travers les steppes de l'Asie. Toutes ces villes étaient des colonies de Milet ; la plus considérable était Olbia, située à l'embouchure du Borysthène, là où s'élève aujourd'hui Kherson. Au second rang brillaient Panticapée, dans la péninsule de Tauride ; Phanagorie et Tanaïs, au fond de la mer d'Azof ; Dioscurias, près des bouches du Phase, et enfin, Héraclée, Sinope et Amisus sur les rivages de l'Asie-Mineure que baignent les flots du Pont-Euxin. Ces villes, fondées pour la plupart sept siècles avant J.-C., s'étaient approprié la navigation et le commerce de la mer Noire ; elles virent affluer sur leurs marchés les productions de tous les pays qui avoisinent cette mer, et, leur industrie comme leur puissance se développant de plus en plus, elles finirent par attirer à elles tous les produits du Nord et de l'Orient. Les esclaves venus de la Scythie, le blé de l'Oukraine actuelle, les fourrures, voilà quels furent les principaux objets de leur trafic. Mais là ne s'arrêta pas l'esprit aventureux et entreprenant des Grecs du Pont-Euxin : ils s'avancèrent dans l'Orient et se frayèrent un chemin jusqu'à la grande Mongolie.

Les *Indiens* avaient peu de relations au-dehors ; mais s'ils ne formaient pas eux-mêmes des caravanes et n'armaient pas des vaisseaux, cela n'empêchait pas à quelques uns d'entre eux d'entreprendre des voyages vers le nord, l'est et l'ouest. Au nord, la Chine était le seul pays avec lequel l'Inde pût avoir des rapports commerciaux ; mais on a sur ceux-ci fort peu de renseignemens. Toutefois, il est à peu près prouvé que la soie entrait dans l'Inde par deux voies : à l'ouest, tout-à-fait par terre, à travers la Bactriane ; et à l'est le long du Gange. La ville de Thina, dont parle le Périple, que ce soit Peking ou bien quelque autre grande cité de la Chine, était, dans ces parages, l'entrepôt du commerce de soie. La question de savoir par qui ce commerce de terre était fait trouve sa solution dans un passage de Ctésias. « Les Indiens, dit-il, qui sont les voisins des Bactriens, se rendent armés dans le désert aurifère en troupes de mille ou de deux mille ; mais ils n'en reviennent, à ce qu'on prétend, que la troisième ou la quatrième année de leur expédition. » Ce désert était celui de Cobi ; ces Indiens étaient les habitans les plus septentrionaux du pays ou les voisins du Paropamisus. Mais ces voyages à travers le désert, entrepris avec des caravanes si nombreuses et pour un si long espace de temps, où les aurait-on dirigés si ce n'est vers la Chine ? C'étaient les Indiens du Nord, c'est-à-dire les habitans du Caboul et du Badakchan, qui allaient en nombreuses caravanes chercher les produits de la Chine, ou pour les exporter eux-mêmes, ou pour les faire exporter par leurs voisins les Bactriens, dans les pays desquels se trouvait apparemment le premier grand entrepôt pour la Méd e, comme pour l'Inde proprement dite. Ce qui est certain, c'est que ces voyageurs traversaient la Bactriane pour se rendre dans l'Inde et à Barygaza, soit par terre, soit par l'Indus. Bokhâra est actuellement ce qu'était jadis Bactra, le point de réunion des caravanes qui se portent vers l'Inde, la Perse et l'Asie russe, ainsi que vers la Chine. Selon le Périple, le transport de la soie se faisait encore par un autre chemin : on suivait le cours du Gange jusqu'à son embouchure, et l'on arrivait à Limyrica. Cette route est plus courte, mais aussi plus pénible ; car elle passe par les grandes montagnes du Tibet, dans l'intérieur desquelles le Gange prend sa source. Le commerce indien se dirigeait aussi du côté de l'est, vers les pays de la presqu'île au-delà du Gange, savoir : Ava, Pegu et Malacca. Le négoce direct de l'Inde avec l'Égypte ne prit son extension que sous la domination des Romains ; mais il existait depuis un temps immémorial des rapports entre l'Inde et l'Arabie, et il se faisait en outre un commerce intermédiaire avec les places commerçantes du Nil, de l'Euphrate et du Tigre. L'Inde avait, de plus, des rapports fréquens avec la côte de l'Afrique comprise sous le nom général de Zanguebar.

Malgré les rapports intimes qu'elle conserva toujours avec Tyr, sa métropole, et malgré son commerce avec Cyrène, la Grèce et l'Égypte, *Carthage* ne semble pas avoir élevé trop de prétentions sur le commerce de la partie orientale de la Méditerranée, soit que la concurrence y fût trop grande, soit parce qu'elle n'y avait pas de colonies. Cependant il est à croire que ses relations commerciales furent bien suivies avec sa métropole tant que celle-ci brilla de tout son éclat. Quant au commerce de la Méditerranée occidentale, l'ambition de Carthage était de s'en rendre maîtresse ; mais ses efforts furent inutiles : il lui fallut constamment lutter contre ses concurrens établis en Gaule, en Italie et en Sicile.

Les villes grecques de l'Italie méridionale et de la Sicile, Malte, Lipara, et les petites îles contiguës, la Corse, la petite île d'Æthalia (l'Elbe moderne), les Baléares, l'Espagne, et peut-être une partie de la Gaule, étaient assidûment exploitées par les Carthaginois. La Grande-Bretagne, les îles Cassitérides ou Æstrymniques, avaient aussi avec eux des relations, soit directement, soit par l'intermédiaire des Phéniciens. La navigation des Carthaginois par la côte occidentale de l'Afrique est démontrée par leurs colonies en ces lieux ; et même déjà le Périple d'Hannon s'étendait au delà du Sénégal et de Gambia. Mais son voyage se borna à la découverte du pays, car la férocité des habitans ne lui permit pas d'y établir un commerce. Toutefois, le trafic de l'or s'y fit par Carthage, et Hérodote, dans un passage curieux (IV, 196), nous en dévoile le mystère.

On peut à peine soupçonner l'étendue du commerce que les Carthaginois faisaient par terre, car ils l'enveloppaient du plus grand secret. Les seuls renseignemens que nous avons nous sont encore donnés par Hérodote : le commerce des *peuples d'Afrique* se bornait à des objets de première nécessité, tels que les dates, le sel et les esclaves, ou bien à des objets d'une valeur fictive, tels que l'or en grains et en poudre. L'échange contre ses produits se faisait, comme en Asie, par le moyen des caravanes. Les renseignemens qu'Hérodote a été à même de recueillir sur l'Afrique intérieure montrent la grande étendue qu'avait alors le commerce de ce continent, et indique les peuples qui l'exploitaient.

Le sol de l'*Egypte*, ainsi que ses productions et sa position géographique, en fit un des principaux pays commerçans du globe. Ni le despotisme sous lequel l'Égypte a gémi pendant tant de siècles, ni les guerres sanglantes dont elle fut si long-temps le théâtre, n'ont pu lui ravir entièrement et pour toujours ces avantages. Maîtres du Nil, les Égyptiens tirèrent de ce fleuve tout le parti possible. Quelques fêtes s'étant transformées par la suite en autant de foires, durent favoriser singulièrement leur commerce, auquel la législation accorda une attention toute particulière, et qui devint aussi la source du négoce avec l'étranger. Il n'éprouva pas de grands changemens à l'époque de sa splendeur jusqu'à Psammétique, qui introduisit plusieurs réformes. Même pendant la dodécarchie, ce Pharaon donna l'accès dans la Basse-Egypte aux marchands phéniciens et grecs, en échangeant les produits de son pays contre

ceux des autres pays. Cependant les conquêtes des Égyptiens, et surtout leurs guerres avec les villes phéniciennes, doivent avoir été plus nuisibles que favorables à ce commerce. Il s'opéra un changement notable dans les relations commerciales intérieures sous le règne d'Amasis : ce prince finit par ouvrir à tous les vaisseaux étrangers les bouches du Nil. Après la conquête de l'Égypte par les Perses, l'entrée de ces bouches fut reconnue entièrement libre. Cette conquête dut exercer d'abord une fâcheuse influence sur le commerce, principalement sur celui de terre; car Cambyse porta la guerre justement dans les grandes places affectées au trafic par caravanes, à Ammonium et en Ethiopie. Quoiqu'il eût échoué dans son entreprise, les relations momentanément interrompues furent difficiles à rétablir. Cependant, sous le règne de Darius, l'Égypte semble s'être relevée promptement de ses premières secousses.

Quant à la *Grèce*, ses villes commerçantes, ses colonies éparses sur les côtes de l'Asie-Mineure, sur le Pont-Euxin, en Afrique, sur les rivages de la Gaule, rivalisèrent avec Carthage et Tyr.

La Méditerranée, aux bords de laquelle trois mondes viennent aboutir, était donc le berceau d'une civilisation nouvelle plus avancée que celle de l'Asie; et cette civilisation, à l'aide de son industrie et de son commerce, cherchait dans toutes les directions les objets dont elle avait besoin. Comme un arbre plein de force et de vie, elle poussait au loin ses racines puissantes : son territoire n'appartenait ni à l'Europe, ni à l'Asie, ni à l'Afrique : c'était le littoral de la mer intérieure, de la Méditerranée, et l'Afrique, l'Asie et l'Europe étaient ses tributaires.

Quand *Rome*, la ville conquérante, eut fait passer sous sa domination et la Grèce, et l'Asie, et Carthage, bien des splendeurs commerciales de villes et de peuples dûrent s'éteindre. Plus de rivalités ambitieuses, plus d'émulation pour ces peuples conquis, pour ces villes prises : ils sont partie intégrante et lointaine de la grande cité; ils ne s'appartiennent plus. Athènes et Corinthe, qui correspondaient avec Byzance, la mer Noire, la Syrie et l'Afrique, Athènes et Corinthe languissent dans la vie de province. Cependant le commerce était une nécessité de la civilisation romaine, et, sous les empereurs, Alexandrie en Egypte devint ce que Tyr avait été à l'époque de la splendeur du commerce phénicien.

Sous le règne des Ptolémées il s'était établi un commerce direct entre l'Egypte et l'Inde : de Thèbes, les caravanes se rendaient à Méroé, dans la Haute-Nubie, dont les marchés étaient fréquentés aussi par les caravanes de l'intérieur de l'Afrique; de là des routes conduisaient dans la Haute-Ethiopie et sur les côtes de la mer Rouge. Les tribus du désert protégeaient les voyages des marchands; des temples abritaient leurs magasins et leurs demeures. Chargés des marchandises de l'Egypte, les vaisseaux partaient de la mer Rouge pour les côtes habitées par les Hindous. Pline évalue à 50 millions de sesterces (environ 9 millions de francs) l'argent que Rome faisait passer tous les ans dans l'Inde. On transportait par le Nil et par la mer Rouge les vins de l'Italie et de l'Asie-Mineure, des métaux, des armes, des tissus et des vêtemens; on chargeait au retour des perles, des pierres fines, du nard, de la myrrhe, de la soie, du poivre, des marbres, des esclaves, des vêtemens de femme confectionnés à Arsinoé, des ceintures, etc. Les navires remontaient le Nil jusqu'à Coptos; de là on transportait les marchandises par terre jusqu'à Myos-Hormos et Bérénice; on les y embarquait, et on mettait à la voile, dans la mer Rouge, au commencement de l'été; on longeait la côte de l'Arabie, et on n'arrivait qu'au bout de quelques mois dans les ports de l'Inde, ouverts au commerce égyptien. Les Indiens y apportaient les objets de trafic; Calliana surtout était un marché pour les échanges. A la fin de l'automne, les navires chargés de marchandises de l'Inde reprenaient la route de l'Egypte; ils entraient dans les ports et havres de l'Arabie, pour y échanger une partie de leurs cargaisons contre les productions du sol arabe. En janvier, ou plus tard, ils revenaient en Egypte : une flotte romaine se rendait à l'embouchure du Nil pour y recevoir les objets précieux et les distribuer dans l'empire. Cadix, Marseille, Athènes, Corinthe, et les autres grands ports marchands profitaient de ces expéditions mercantiles.

Une autre voie ouverte aux Romains était celle de la Syrie, où dominaient leurs armes : les navires y abordaient, on les y déchargait; des caravanes venaient prendre les marchandises et les transportaient, par la ville de Palmyre, dans l'intérieur de l'Asie; elles rapportaient, à leur retour, les productions de ce pays, surtout de la haute Asie, aux ports syriens, où les navires de Rome venaient les prendre. Quand Aurélien détruisit la splendeur de Palmyre, son commerce de transit fut réduit à peu de chose.

Une troisième voie était fréquentée par les marchands romains : on transportait les marchandises de l'Inde par le fleuve Oxus, par la mer Caspienne, et par les fleuves Cyrus et Phase, dans la mer Noire. Quelques auteurs modernes supposent qu'il se faisait un grand commerce de denrées asiatiques par le Caucase : cependant l'empire romain paraît avoir tiré peu de marchandises par cette voie, que les montagnes, le défaut de bonnes routes et le peu de navigabilité des fleuves devaient en effet rendre peu praticable. La soie seule coûtait peut-être moins en passant par le Caucase qu'en venant de l'Inde, où quatre ou cinq peuples se la vendaient avant de la transmettre aux Romains.

Quand le siége de l'empire fut transféré à *Byzance*, ce port attira bientôt une grande partie du commerce de l'Orient. Les marchandises de l'Inde, arrivant par la voie de l'Egypte, furent transportées d'abord dans le Bas-Empire; bientôt les marchands byzantins s'habituèrent à les aller chercher eux-mêmes. Ils s'embarquaient à Aïla, tournaient l'Arabie en y faisant le trafic avec les indigènes; ils se rendaient, pour la plupart, à l'île de Taprobane ou Ceylan, qui était devenue le principal marché de l'Inde; ils fréquentaient encore Calliana, Malé et d'autres ports indiens. Ils commerçaient aussi sur la côte de la Perse pour acheter la soie, les chevaux, les riches tissus que fournissait cet empire. Cependant la Perse les empêchait d'aller chercher la soie chez les Sères. Les Sogdiens, ou habitans de la Boukharie, sollicitèrent, au sixième siècle, la permission de traverser la Perse pour porter la soie chez les Grecs. Les Persans rejetèrent la demande des Sogdiens. Au quatrième siècle, existaient déjà des relations fréquentes entre la Perse et la Chine; l'Arménie même eut des rapports avec les Chinois; mais les Perses n'en firent pas profiter les peuples d'Occident. Ils ne laissaient les Grecs acheter la soie que dans un seul marché de leur royaume; ils gênaient le commerce des Byzantins de plusieurs autres manières, et quelquefois ils l'interrompaient par de longues hostilités. Cependant sous Justinien, le ver à soie fut transporté de l'Asie dans l'empire d'Orient. Byzance possédait la clef de la mer Noire : elle pouvait aisément correspondre avec tous les états situés sur cette mer, et même avec ceux de la mer Caspienne et de l'intérieur de l'Asie.

Quand l'empire des Arabes fut fondé, le commerce reçut un choc d'abord; mais il rouvrit bientôt les anciennes routes. Les khalifes le favorisèrent, et les Arabes furent eux-mêmes des commerçans très actifs et très habiles. Indépendamment des vieilles voies de commerce qu'ils suivirent dans les différentes parties de l'Asie les plus connues dans l'antiquité, les marchands arabes allaient, à l'orient de la Perse, dans la Boukharie, vers le lac Aral et la mer Caspienne; et, se portant même au-delà de cette mer, ils se rendaient chez les Boulgares, les Slaves, et d'autres peuples des bords du Volga et du Don. Il existe assez de preuves

quand les faillites se succèdent, que les prisons s'emplissent, et que la misère générale menace d'atteindre jusqu'aux propriétaires eux-mêmes, on entend de toutes parts, dans toutes les bouches, ces paroles funestes : *Le commerce ne va pas*. Il semble que ce soit là la raison dernière des souffrances de chacun, que par ces paroles tout soit expliqué, tout soit connu, qu'il ne reste plus qu'à appliquer le remède et qu'à prendre patience.

Quand, au sortir des journées de juillet, les ouvriers de nos villes, tumultueusement assemblés sur les places publiques, manifestèrent hautement leur secrète et profonde misère, on leur répondit avec une spécieuse apparence de raison : *Le commerce ne va pas ; attendez quelque peu.*

Ils attendirent, et le commerce reprit; mais la guérison de leurs maux ne fut pas la suite du nouveau déploiement de l'activité commerciale. C'était, comme par le passé, la même pauvreté pour eux; pour leurs enfans, la même ignorance héréditaire; dans leur salaire, la même instabilité. La saison de l'hiver resta rude et poignante aux masses, et, s'il faut en croire les circulaires annuelles de la philanthropie, l'ignoble plaie du paupérisme incessamment s'avance, et prend place au milieu de nous.

Ainsi, que le commerce ralentisse son cours, et des plaintes amères et générales s'élèvent de tous côtés; qu'il soit actif et prospère, et le peuple n'en souffre pas moins. Quoique timides alors, et s'exhalant sourdement au sein des hôpitaux, des ateliers, des bouges obscurs et infects, non plus au grand air de la place publique, ses plaintes existent, et sont d'autant plus dangereuses qu'elles ont moins d'éclat et de retentissement : c'est le feu qui couve, c'est la tension inaperçue de la vapeur.

Cependant l'opinion commune, en désaccord avec ces faits, persiste à vouloir reconnaître au commerce les vertus indispensables pour la satisfaction des besoins populaires. De tous côtés on l'invoque : prolétaires et bourgeois, gouvernans et gouvernés mettent en lui toutes leurs espérances : il est aux yeux de tous une panacée universelle.

Qu'a donc le peuple à démêler avec le commerce ? est-ce lui qui vend ? se nourrit-il des bénéfices commerciaux ? Non; il vit de salaires, il travaille. Mais la quantité de travail qu'on lui délivre est en raison des choses vendues et consommées, et voilà comment il se fait qu'il mêle, lui aussi, ses plaintes et ses souffrances aux souffrances et aux plaintes des commerçans, des marchands, des négocians, des banquiers, des propriétaires, etc.

Il a donc raison d'attribuer à la stagnation du commerce le redoublement de souffrances que lui font endurer la baisse des salaires et la cessation des travaux; bien plus, il a raison de croire qu'une prospérité commerciale toujours ascendante améliorerait considérablement sa condition.

Mais est-il dans la nature du commerce de ne point éprouver de stagnation ? peut-il s'affranchir de ces retours, beaucoup trop fréquens et toujours douloureux, de hausse et de baisse? une prospérité commerciale sans cesse ascendante est-elle possible ? Ce sont là autant de questions que le peuple ne s'est jamais posées, et qui pourtant impliquent la raison ou la vanité de sa croyance et de ses plaintes.

Si le commerce est de telle nature que nécessairement il doive s'opérer en lui ces alternatives de prospérité et de chute, le peuple a tort d'attribuer au commerce la cause de ses souffrances : ces causes sont ailleurs.

Traitons donc cette question; elle mérite bien qu'on s'occupe d'elle.

Que demande le commerce ? des débouchés. Qui a puissance de les lui fournir ? Examinons.

Il y a le commerce intérieur et le commerce extérieur; il y a donc des débouchés intérieurs et des débouchés extérieurs.

Une denrée trouve à l'intérieur un débouché lorsqu'elle

se vend avec facilité, c'est-à-dire quand elle s'échange facilement contre de l'argent; elle trouve à l'extérieur un débouché quand, facilement, elle s'échange ou se vend chez la nation étrangère où elle a été transportée.

Ceci est l'explication pure et simple du mot *débouché*, c'est le fait que ce mot exprime, et nous n'apercevons pas dans ce fait la réponse à notre question : Qui crée les débouchés ?

Cependant un débouché c'est une vente, et une vente suppose, dans celui qui achète, un besoin. Dirons-nous donc que ce sont les besoins qui créent les débouchés ? A ce compte la misère populaire, s'adressant à la fois à l'industrie nationale et à l'industrie étrangère, serait une source intarissable de débouchés intérieurs et extérieurs.

Non, ce ne sont pas évidemment les besoins en eux-mêmes, par eux seuls, qui créent les débouchés; ils ne les créent que quand ils sont accompagnés d'argent ou de produits pour être donnés en échange de ce qu'ils demandent.

Il faut avoir pour avoir, ce qui revient à cette phrase : il faut avoir pour acheter.

Les débouchés sont donc fournis par les besoins des riches.

C'est la consommation des riches qui donne et détermine la nature et l'étendue des débouchés intérieurs; c'est la consommation des riches, demeurant au sein des nations étrangères, qui donne et détermine l'étendue et la nature des débouchés extérieurs.

La consommation du peuple, si grande et si importante qu'elle soit, relève entièrement de cette consommation des riches; et l'étendue et la nature des débouchés auxquels donne lieu cette consommation du peuple relèvent à la fois et de l'une et de l'autre.

De quels objets se compose la consommation des riches ? d'objets qui ne s'adressent point aux besoins essentiels de la vie, mais aux besoins nés du caprice, de la fantaisie, des désirs.

Et maintenant est-ce le riche qui donne à l'ouvrier ou au commerçant le patron et le chiffre de ces objets si difficiles à connaître ? Non, c'est le commerçant qui cherche à deviner et ce chiffre et ce patron. Qu'il se trompe dans ces deux choses ou dans l'une d'elles, et alors qui viendra payer le travail mal fait ou fait en surcroît ? Ce n'est pas le riche, ce n'est pas le commerçant; c'est l'ouvrier, et cela sans qu'il s'en aperçoive, sans qu'il ait le droit de s'en plaindre.

Il n'y a donc rien de plus arbitraire, de plus changeant, de plus difficile à connaître que cette consommation des riches : faut-il donc s'étonner de l'excessive mobilité du commerce !

Ce que nous venons de dire est le fond des choses : leur surface est bien plus riche encore en démonstrations de tous genres de la vérité de cette proposition : *que la nature du commerce est d'être soumis à ces brusques changemens qui troublent d'une façon si cruelle l'existence du peuple.*

Quels sont alors les rapports du commerce et de l'industrie ? ceux qui existent entre un homme à la volonté vacillante, incertaine, et le cheval docile qui gémit sous lui. Active, intelligente, féconde, l'industrie se voit tourmentée dans son but, contrariée, gênée dans sa marche et dans ses efforts par le commerce, cavalier fantasque qui veut et ne veut pas.

Parfois il arrive que, dès qu'un besoin apparaît, l'industrie s'élance pour le satisfaire : elle ouvre ses ateliers, donne l'essor à la puissance de ses machines, crée des prolétaires, et verse bientôt dans les magasins du commerce sa production utile et bienfaisante.

Mais le commerce ne donne pas au besoin qui ne lui présente en retour ni argent, ni produit. L'industrie a donc fait un faux pas dont elle est sévèrement reprise : ses efforts ont été inutiles, et la puissance du commerce lui est hautement démontrée; car le besoin qu'elle voulait satisfaire est encore là flagrant et la harcèle encore.

Devenue désormais plus prudente et plus docile, s'abandonne-t-elle au commerce, celui-ci, dans ses inspirations pleines de hasard, n'est guère plus heureux qu'elle. Il croit voir des besoins à satisfaire ou des débouchés là où il n'y a que des besoins. Hardi dans sa tentation, âpre à la fortune, il ne se contente pas d'épier la venue d'un débouché, il veut le faire naître. Alors sa marche n'est plus réellement qu'un jeu perpétuel, où les chances bonnes et mauvaises se multiplient. Il commande à l'industrie des travaux, non parce qu'il est sûr que la production qui en découlera aura sa consommation, mais parce qu'il espère qu'elle en aura, ou, ce qui est pis encore, parce qu'il a besoin de cette production pour appuyer quelques opérations passées ou à-venir. Que deviendrait donc l'industrie, et les travaux, et le peuple, sous le règne du commerce ?

Nous nous sommes servis du mot *riche* pour désigner les consommateurs dont les besoins engendrent les vrais et féconds débouchés; mais nous ne l'avons fait qu'à défaut des mots *propriétaire*, ou *détenteur des instrumens de travail*. C'est qu'en effet, en France du moins, les *détenteurs des instrumens de travail*, les *propriétaires*, en tant que possédant les sources directes de la richesse, ne sont pour rien dans les hausses et les baisses alternatives du commerce. Les majorats, les substitutions, les biens immenses des moines et du clergé, sont des choses passées. L'industrialisme règne sous toutes ses faces : le capital, cette terre, cette propriété que le commerce a produite, le capital a tué la propriété financière et territoriale en lui enlevant ce caractère d'immobilité qui la constituait héréditaire au sein d'un nombre déterminé de familles.

A un certain point de vue, il n'y a donc plus en France de *propriétaires*, de *détenteurs d'instrumens*, et le peu qu'il en est n'a point de mauvais vouloir. Ce n'est donc pas dans ce fait, dans la détention individuelle des sources de la richesse, qu'il faut aller chercher la cause des souffrances du peuple et des perturbations commerciales : le capital et le crédit ont rendu cette détention purement illusoire.

Mais que les propriétaires se succèdent rapidement dans la jouissance de la propriété, qu'ils soient pleins d'intentions généreuses, que cette propriété acquière chaque jour sous l'administration de chacun de ses nouveaux possesseurs une valeur plus grande, c'est-à-dire qu'elle produise davantage, qu'elle satisfasse un plus grand nombre de nos besoins, et, rien n'étant changé dans la constitution sociale, les souffrances du peuple ne sont point apaisées.

C'est qu'à mesure que la propriété acquiert cette fécondité plus grande, il s'engendre dans le peuple un nombre plus grand d'hommes qui se mettent à la solde des riches devenus également plus nombreux. Pour un riche qui se forme à grand'peine, cent pauvres éclosent facilement.

Au lieu donc de compter sur un territoire une population de dix millions d'habitans, composé d'un million de barons, de seigneurs, de moines et de prêtres, et de neuf millions de serfs, de serviteurs, de mendians, de gens qui se livrent au commerce et à l'industrie, la France a trente-deux millions d'habitans, quatre millions de bourgeois, et vingt-huit millions de prolétaires.

On a beaucoup parlé du paupérisme anglais. On s'est étonné de son effrayante multiplication; et l'on n'a rien dit de cet énorme accroissement des classes prolétaires en France : bien plus, étrange aveuglement ! tandis qu'on présageait à l'Angleterre d'épouvantables malheurs, suites inévitables de son paupérisme, on applaudissait en France à ce développement monstrueux du prolétariat, aux mesures qui l'encourageaient, à la vente et à la division extrême des propriétés nationales, à l'extension du crédit, etc., etc. C'est ainsi que dans l'antiquité Rome voyait avec plaisir pulluler ses esclaves.

Et cependant aujourd'hui l'Angleterre et la France sont arrivées au même point. Le paupérisme et le prolétariat

présent les empereurs étaient de sang romain ; et voici que les noms les plus obscurs des plus ignobles nations viennent à Rome régner. Jusqu'à présent l'autocratie, héritière des magistratures romaines, en a gardé la forme ; et voici qu'à la manière des Orientaux elle s'entoure d'eunuques, et s'enferme, durant son règne d'un jour, au fond des palais.

« Avec Marc-Aurèle, dit M. de Chateaubriand, finit l'ère du bonheur des Romains sous l'autorité impériale, et recommencent des temps effroyables d'où l'on ne sort plus que par la transformation de la société. Un seul fait de cette histoire la peindra : Commode et ses successeurs jusqu'à Constantin périrent presque tous de mort violente. Quand Marc-Aurèle eut disparu, les Romains se replongèrent d'une telle ardeur dans l'abjection, qu'on les eût pris pour des hommes rendus nouvellement à la liberté : ils n'étoient affranchis que des vertus de leurs derniers maîtres. » (*Etudes hist.*, t. I.)

Cette époque de recrudescence dans la dissolution, Commode se montra digne de l'ouvrir. Aucun fait bien notable ne distingue ce règne, sinon sur les frontières du nord la guerre plus ou moins active mais incessante ; sinon à Rome la peste et la famine, celle-ci accrue, dit-on, et exploitée par les ministres de l'empereur. Au reste, la guerre se fit par les lieutenans ; le gouvernement de l'intérieur devint le jouet des favoris et des maîtresses : Commode, enfant stupide et féroce, gladiateur bouffon, qui se faisait appeler l'*Hercule romain*, ne retirait guère de la dignité impériale que la satisfaction de ses débauches et de ses sanguinaires appétits. Et pourtant cette histoire nous semble infiniment digne d'étude ; mais la ce qu'il faut étudier ce n'est ni l'empereur ni l'empire ; c'est l'homme, c'est la société envisagée sous le rapport moral et religieux. Voulez-vous savoir quels épouvantables phénomènes accompagnent les renouvellemens de l'humanité ? voulez-vous savoir jusqu'où peut monter l'exaltation criminelle et par conséquent la vertu de l'homme ? Lisez Lampride, lisez Dion, lisez Hérodien ; et, quelle que soit votre horreur, il faudra bien croire ; car ce qu'ils racontent, ces hommes l'ont vu. Ils ont vu, en présence du peuple et du sénat (l'un d'eux sénateur), l'*Hercule romain*, ivre de carnage, brandir sur leur tête sa massue toute rouge de sang.

Je ne sais rien dans l'histoire de si terrible que cette longue orgie de la mort. Mais regardez à profondeur, et vous serez émerveillé de découvrir un étonnant parallélisme entre la société qui tombe et le Christianisme qui s'élève à mesure. La société païenne, ainsi que le Christianisme, voit affluer dans son sein et se mélanger à la philosophie et au culte local toutes les religions de l'Orient. Le Christianisme est plein de miracles, la société pleine de miracles. Dans la société païenne, ainsi que dans le Christianisme, les *derniers* deviennent les *premiers*. Sous Commode, c'est un esclave phrygien, Cléander, qui exerce publiquement l'autorité suprême, et qui remplit d'esclaves le sénat et tous les postes éminens. La débauche monstrueuse des uns et l'excessive austérité des autres, qu'est-ce que cela, sinon le flux et reflux d'une même pensée, d'un même sentiment ? Ainsi, au temps de Commode, on vit Marcia, sa concubine, favoriser les chrétiens, et peut-être flotter entre les voluptés les plus frénétiques et la plus sévère continence. Mais là où le Christianisme puisait la vie, la société romaine puisait la mort.

Commode périt à l'âge de trente-un ans, empoisonné par sa maîtresse, et étouffé par son athlète favori. Les acclamations qui saluèrent Pertinax à son avénement, de la part du sénat surtout, furent des cris de haine et de vengeance contre Commode. Un contemporain, Marius Maximus, a eu la curiosité de les recueillir, et Lampride nous les a transcrites au long. Cette plainte qui a traversé jusqu'à nous sous sa forme naïve et toute palpitante, nous a profondément ému. En voici quelques fragmens que personne, j'espère, ne regrettera de rencontrer ici :

— « Que l'ennemi de la patrie soit dépouillé de ses honneurs! que le parricide soit dépouillé de ses honneurs! — Que l'ennemi de la patrie, le parricide, le gladiateur soit déchiré dans le *spoliarium* (chambre où se déshabillaient les gladiateurs)! — Ennemi des dieux, bourreau du sénat! — Que l'assassin du sénat soit traîné dans les rues avec un croc! que celui qui a assassiné des innocens soit traîné avec un croc! — Tu as craint avec nous, tu as été en péril avec nous! — Vivent les cohortes prétoriennes! vivent les armées romaines! vive la piété du sénat! — Auguste, nous te supplions que le parricide soit traîné! — Exauce-nous, César; les délateurs aux lions! — Que le meurtrier des citoyens soit traîné! — Le bâton aux délateurs! — Que la mémoire du parricide gladiateur soit abolie! que les statues du parricide gladiateur soient renversées! — Plus cruel que Domitien, plus impudique que Néron, qu'il souffre comme il a fait souffrir! — Que la mémoire des innocens soit réhabilitée! — Nous te prions de rendre aux innocens leurs honneurs! — Que son cadavre soit traîné avec le croc! nous pensons tous qu'il le faut traîner avec le croc! nous avons été en esclavage sous des esclaves! — Il a violé les testamens... il a forcé les hommes de racheter leur vie, et puis les a fait mourir nonobstant le rachat; qu'il soit traîné avec le croc! — Tu as craint avec nous; tu sais tout, et tu connais les bons et les méchans; tu sais tout, et que tout doit être expié! Nous avons craint pour toi! — Les innocens n'ont pas été ensevelis; que le cadavre du parricide soit traîné! — Le parricide a déterré ceux qui étaient ensevelis; que son cadavre soit traîné! » Et Commode ayant été enseveli de nuit à la dérobée, on cria : « Qui l'a fait ensevelir? que les cendres du parricide soient jetées au vent. »



(Commode, d'après une médaille.)

COMMUNAUTÉ. Ce mot, appliqué à la possession des biens, est précisément l'opposé du mot *propriété*. Les jurisconsultes distinguent deux sortes de communauté : l'une indivise, où chacun a un droit égal, mais indéterminé, à toutes choses; l'autre, où chacun a de même un droit sur toutes choses, mais un droit défini, limité, exclusif. Celui-ci seul est un droit positif; l'autre n'est qu'un droit susceptible de naître, et ne constitue qu'une communauté purement négative, où tous les objets sont seulement offerts au même titre à l'appropriation que chacun peut en faire. Tel est l'état primitif des hommes. Jetés tous également nus sur cette terre, elle leur a été donnée à tous pour s'en faire un vêtement convenable à la dignité de leur être; c'est un trésor où tous étaient appelés à puiser, selon leurs besoins; mais il est évident que du moment où l'un d'eux aura commencé à en distraire quelque objet pour son usage personnel, cette communauté vague, ou plutôt cette promiscuité a dû cesser. Il faudrait pour assurer à chaque homme sa part naturelle, intacte et entière au patrimoine universel, réaliser l'état idéal d'une communauté où chaque homme aurait sur la totalité des biens de la terre un droit distinct et déterminé, correspondant à un devoir, à une certaine fonction, dont ce droit serait le moyen et le prix. Le genre humain s'avance vers cet idéal par l'état de transition perpétuelle qu'on nomme la propriété, et qui est essentiellement progressif. D'abord, la propriété a consisté seulement à distraire un bien de la masse totale et à en faire comme un monde à part, dont le domaine exclusif et absolu fût donné à un individu. Mais de plus en plus les hommes apprennent à asseoir divers droits spéciaux de propriété sur un même objet au profit de diverses personnes; par exemple, au moyen de la monnaie, chaque homme se trouve, en réalité, étendre son domaine, dans une certaine proportion, sur tous les biens de la terre. A quelles conditions ces institutions transitoires doivent satisfaire pour rester dans la tendance régulière vers l'état de juste association, tendance qui constitue leur légitimité, c'est ce que nous aurons à examiner à l'article Propriété.

COMMUNES. Voyez Tiers-Etat.

COMMUNION. Voyez Eucharistie.

COMPTES (Cour des). La Cour des comptes est instituée pour servir de balancier régulateur à notre machine financière. Cette intervention dans l'ordre administratif d'une autorité judiciaire semble au premier abord une anomalie; mais il est facile de rendre compte des raisons qui la motivent. Nous verrons à l'article Conseil d'État, qu'en thèse générale, les actes des agens du pouvoir donnent lieu à une appréciation judiciaire sur la question de savoir s'ils se renferment dans les limites fixées à l'arbitraire administratif, tant par les règles de la légalité, que par les principes de la justice distributive. Mais cela est surtout évident en matière de finances, puisque là chaque acte soulève une question à la fois de probité et de responsabilité matérielle, pour laquelle les agens ne peuvent être justiciables que d'un tribunal; car il s'agit de prononcer un jugement entre l'état et le comptable, de fixer les droits et les obligations de celui-ci, soit en accordant réduction ou mainlevée des cautionnemens et hypothèques qu'il a fournis, soit, au contraire, en le constituant débiteur. Aussi, dans l'ancienne monarchie, où ces sortes de juridictions mixtes formaient le correctif de l'arbitraire général du gouvernement, voyons nous les Cours des aides établies pour régler la perception de l'impôt sous le rapport litigieux, et les Chambres des comptes pour contrôler le maniement des deniers publics. Mais ces garanties contre les abus et les dilapidations étaient devenues complétement illusoires; elles étaient elles-mêmes, par la vénalité des charges et l'exemption d'impôt qui y était attachée, une source féconde d'abus et de dilapidations. L'Assemblée constituante les remplaça par une commission nationale de comptabilité, nommée par le Corps législatif, forme qui fut conservée par la constitution de l'an III. Cette autorité, émanant de la représentation nationale et inspirée par elle, était excellente pour le contrôle de l'administration générale, objet sans doute le plus important; mais le caractère de juridiction lui manquait pour statuer sur l'apurement des comptes particuliers et déterminer la position des comptables. Sous Napoléon, ce fut le contraire. A la place de la commission formée de mandataires du peuple, on vit renaître la vieille institution marquée du sceau monarchique, sauf qu'au lieu de treize Chambres des comptes on n'eut qu'une Cour des comptes, composée aujourd'hui de quatre-vingts référendaires, dix-huit maîtres, trois présidens, un premier président, un greffier et un procureur-général. On voulait une institution qui, utile pour maintenir l'ordre dans la hiérarchie inférieure, mais impuissante à porter plus haut son examen, fût un simple rouage et jamais un censeur pour l'administration supérieure. La compétence de cette Cour est donc bornée à suivre les deniers publics depuis leur perception jusqu'au versement dans les mains des créanciers de l'état, en s'assurant que dans leur cours il n'en a rien été détourné ou employé sans ordre. Elle statue directement sur les comptes des receveurs-généraux, des payeurs et caissiers de l'administration publique, des directeurs de

caisses spéciales, et, par appel des conseils de préfecture, sur les comptes des hospices, des bureaux de bienfaisance, de la perception de l'octroi. Pour rendre plus efficace la tutelle de l'état sur les communes, leur comptabilité est aussi placée sous la juridiction de la Cour, en premier ressort pour celles dont les revenus ordinaires s'élèvent à dix mille francs, et, pour les autres, par appel des conseils de préfecture. Les comptables doivent fournir dans l'année les comptes de leur gestion de l'année précédente, et sont admis à les justifier. Les décisions sont sans appel, mais il y a lieu à révision en cas d'erreur, omission, faux ou double emploi, et le pourvoi est ouvert pour violation des formes ou de la loi devant le conseil d'état, comme cour de cassation administrative.

Restreinte comme elle l'est, la Cour ne saurait exercer une surveillance efficace pour maintenir l'ordre et la légalité dans la direction supérieure de l'administration. Elle n'a pas l'exécution de ses arrêts, qui, par conséquent, sont comme non avenus lorsqu'ils déplaisent au ministre chargé de leur donner suite. Elle est à la nomination du gouvernement, et, malgré l'inamovibilité de ses membres, comme ils ont une échelle de grades à parcourir dans le sein de la Cour, ils sont à la discrétion du pouvoir par l'ambition comme par la gratitude.

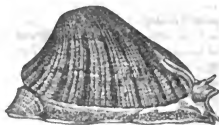
L'état de ses travaux dressé chaque année est censé destiné à servir de contrôle aux comptes présentés par les ministres, et, en quelque sorte, de *preuve* aux opérations de l'arithmétique administrative. Mais plusieurs circonstances rendent cette garantie tout-à-fait illusoire. D'abord la vérification de la Cour portant presque tout entière sur un *exercice* antérieur à celui dont le budget définitif est offert à l'approbation des chambres, la comparaison n'est possible que sur quelques points. Ensuite par un abus vraiment condamnable, il paraît que ni la classification du budget, ni même l'ordre des écritures du trésor public n'étant conforme à celui de la vérification de la Cour, lequel est l'ordre régulier des pièces comptables, aucune corrélation n'existe entre ces travaux, de sorte que ce système arbitraire de grouper les chiffres donne ouverture aux plus déplorables déceptions. Enfin, ce compte-rendu de la Cour des comptes, qui devrait être sans cesse ouvert aux regards de tous, est remis au roi, c'est-à-dire aux ministres, pour être examiné par une commission nommée par eux. Les *intéressés* seuls, c'est-à-dire, dans le style bureaucratico-monarchique, non le public, mais les parties en jugement, sont admis à prendre communication des pièces.

D'ailleurs, bornée à vérifier le maniement matériel des deniers, la Cour n'a aucune juridiction sur les ordonnateurs, ni sur l'ordonnancement; et dès qu'il existe une volonté de ministre, elle n'a plus qu'à en surveiller l'exécution. Cependant elle doit rédiger un cahier d'observations recueillies tant dans les travaux des référendaires que dans ceux des maîtres, sur la concordance des recettes avec les lois qui établissent l'impôt, et sur celle des dépenses avec les crédits légalement ouverts. Mais ce tableau des illégalités commises reste confidentiel entre la Cour des comptes et l'administration. On s'est demandé avec raison comment il n'était pas distribué aux chambres, et comment les ministres n'étaient pas tenus de rapporter un arrêt constatant qu'aucune dépense ou recette illégale n'a été faite pendant leur exercice. Il y a encore un autre cahier où la Cour des comptes présente les vues et les plans de réforme que son expérience lui suggère sur l'administration des revenus de l'Etat : n'est-ce pas à la nation et à ses représentans que devrait être adressé un document si précieux?

En résumé, l'institution de la Cour des comptes, dans son état actuel, ne sert guère qu'à endormir, par la fausse confiance qu'elle inspire, la surveillance nationale sur les abus de la haute administration financière. Du reste, son impuissance est voilée sous le prestige des honneurs, et dans l'ordre des autorités elle marche l'égale de la Cour de cassation.

CONCHOLÉPAS. Le genre de coquille dont on voit ici une figure fut découvert par le célèbre voyageur Dombay sur les côtes du Pérou. La seule espèce connue de ce genre fut long-temps extrêmement rare dans nos collections. C'est seulement depuis les nouvelles expéditions faites par les navigateurs français en 1825, qu'on en a rapporté un grand nombre. Avant ce temps, une de ces coquilles ne valait pas moins de 200 à 300 francs; mais depuis elles ont été rapportées en si grande abondance qu'elles n'ont plus aucune valeur.

La coquille de ce genre est ovale, bombée, en demi-spirale; son sommet est incliné obliquement vers l'un des bords; l'ouverture est très ample. L'animal qui y est contenu est pourvu sur le devant de longs tentacules qui supportent les yeux, et sur le derrière d'une pièce cornée nommée opercule, qui, dans beaucoup d'autres mollusques, ferme entièrement la bouche de la coquille, mais, dans celle-ci, ne peut pas servir à cet usage.



(Concholépas du Pérou.)

C'est au Pérou seulement qu'on rencontre cette coquille, appelée *Concholépas du Pérou*. Elle y est si abondante qu'on la brûle pour en faire de la chaux propre à construire. Lorsqu'elle est arrivée à son état parfait d'accroissement, elle a jusqu'à six pouces de long et quatre de haut; son épaisseur est assez considérable.

CONCILES. La matière que ce mot soulève est immense. Tout le droit canonique est sorti des conciles; leur histoire est pour ainsi dire celle de l'Eglise, et se mêle d'une façon intime à toute l'histoire politique de l'Europe. La seule énumération des conciles dont on a conservé le souvenir formerait un volume, quand même on se bornerait à la plus sèche indication des causes qui les amenèrent et des sujets qui y furent traités. Or, il n'entre pas dans le plan de cet article de faire l'histoire de l'Eglise ni celle de la doctrine chrétienne. Je ne dirai donc rien, ou peu de chose, des innombrables questions de dogme ou de discipline qui occupèrent les conciles généraux ou particuliers. Mon but est uniquement de démêler et de suivre la destinée du *pouvoir spirituel* à travers les conciles.

§ 1. *Le nom et l'usage, en un certain sens, des conciles étaient connus des anciens Romains.*

On sait que les assemblées du peuple chez les Romains s'appelaient *comices* (*comitia*). Cependant il y avait certaines assemblées qui ne portaient point ce nom : c'étaient celles où les patriciens ne paraissaient pas. Ces sortes de réunions n'étaient point considérées comme ayant pour objet les affaires de l'état; c'étaient des assemblées particulières de la plèbe, où elle élisait certains magistrats et décidait certaines mesures qui la concernaient spécialement. Ces assemblées s'appelaient *conciles* (*concilia*).

Il est probable que c'est là ce qui fit donner dans la suite le nom de *conciles* aux assemblées du clergé chrétien. Les Grecs les nommaient *synodes*, mot qui revient à celui d'assemblée; mais à Rome on dut les assimiler à ces réunions du peuple qui pouvaient avoir lieu sans le consentement du sénat, et où il s'agissait moins des affaires publiques que

des affaires pour ainsi dire privées de la plèbe, aux *concilia plebis*, en un mot.

Cela est si vrai que quoique le mot grec *synode* ait été traduit en latin par *synodus*, et employé généralement par les historiens, par les Pères, et par les conciles mêmes, cependant le nom de *concile* a prévalu, et est devenu le terme propre. C'est que la langue politique des Romains était formée, et que ce mot de *concile* emportait une certaine faculté de se réunir librement, de prendre en commun des résolutions, et de porter des décrets obligatoires dans une sphère restreinte et en apparence tout-à-fait distincte de la sphère des intérêts politiques. C'est ainsi que toute chose a ses origines dans le monde. La distinction célèbre du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, du pape et de l'empereur, des conciles et des parlemens, avait été préparée depuis long-temps par la distinction des assemblées politiques des Romains, *comitia*, et de leurs assemblées populaires non politiques, *concilia* *.

Les étymologies ont souvent une grande importance; elles nous indiquent l'origine et même le fond des choses. La remarque que nous venons de faire ne peut-elle pas en effet nous servir à nous rendre compte d'un des plus grands problèmes de l'histoire? On se demande comment il s'est formé, vers le temps de Constantin, deux pouvoirs dans le monde, le pouvoir temporel et le spirituel; comment l'empereur a laissé surgir le pape; comment, d'un côté, le pouvoir civil a vu sans trop s'étonner les évêques et les prêtres se réunir en conciles, pour délibérer et faire des lois tant sur le dogme que sur la discipline; et comment, d'un autre côté, les évêques et les prêtres réunis en concile n'ont pas songé dès le commencement que leur pouvoir était supérieur au pouvoir civil, et n'ont pas en conséquence usurpé dès le principe sur les attributions des empereurs, et mis en avant la doctrine de suprématie et d'unité de Grégoire VII, d'Alexandre III, et de Boniface VIII. C'est un fait incontestable pourtant que les conciles s'établirent sans trop de peine, et sous le patronage même des empereurs, du moment où le Christianisme ne fut plus persécuté; et il est également avéré que, même dans l'exaltation de leur triomphe, les chrétiens ne songèrent pas directement à s'occuper des affaires de l'état, mais qu'ils en laissèrent tout le domaine aux empereurs; les canons des conciles en font foi. Ainsi voilà l'institution destinée à avoir le plus d'influence sur l'avenir, et la plus nouvelle en apparence, qui s'établit sans contradiction. On ne connaissait jusque là qu'un pouvoir; en voilà deux. Et chose aussi surprenante! ces deux pouvoirs qui devaient ensuite, durant toute la durée du moyen âge et des temps modernes, se quereller, se combattre, se détruire l'un l'autre, se distinguent l'un de l'autre et se respectent mieux au début qu'ils ne l'ont jamais fait ensuite. L'empereur, comme je le disais tout à l'heure, laisse, sans s'en apercevoir, surgir le pape à son côté, en instituant les conciles; et les conciles ne sentent pas qu'ils sont destinés un jour à dominer la société sous toutes ses faces; ils ne sentent pas qu'ils se feront papes un jour, et qu'ils essaieront de mettre le pied sur la tête des rois: *Super aspidem et draconem*...

* Un évêque chrétien du septième siècle, Isidore de Séville, dans son livre des Etymologies, chap. XXVIII, confirme cette transmission du nom de *concile* des anciens Romains au Christianisme: *Concilii vero nomen tractum est ex more romano*, etc. Varron dérivait le mot même de concile de *concalare* ou de *conciere*, convoquer. Isidore indique d'autres racines qui nous paraissent moins admissibles encore que l'étymologie de Varron. Il semble que *concilium* n'est qu'une forme de *consilium*. C'est ainsi que notre mot *conseil* se prend en des sens très divers, pour exprimer soit un conseil ou avis, soit une délibération, soit l'assemblée qui délibère. La racine nous paraît être *con-silere*, métaphore exprimant le silence et la réflexion qui précède un conseil et accompagne toute délibération, tandis que le signe du mouvement et de l'action en commun se retrouve dans le mot *comitia* et dans ses analogues.

L'étonnement cesse en partie si l'on considère que la chose n'était pas aussi nouvelle et inouïe qu'on le pense communément; que, loin de là, pendant la durée de la république, la même distinction avait eu lieu d'une certaine manière, puisque le pouvoir législatif constitué dans les *comices* n'empêchait pas pour cela les assemblées connues sous le nom de *conciles*, et que réciproquement les *conciles* du peuple ou de la plèbe n'avaient pas l'habitude d'entreprendre sur les attributions des *comices*, c'est-à-dire sur le véritable pouvoir législatif. Le mouvement était donc donné; il y avait une habitude prise; et l'institution des conciles fut plutôt, sous un certain rapport, une application nouvelle d'une chose déjà ancienne qu'une complète nouveauté.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de remarquable dans l'avénement des conciles, ce n'est pas que les chrétiens ou leurs évêques se soient réunis pour délibérer ou décider entre eux; c'est bien plutôt que le seul pouvoir reconnu jusque là ait laissé se fonder ce nouveau pouvoir, ce pouvoir spirituel, qui devait ensuite, soit sous la forme même de conciles, soit sous la forme pontificale, aspirer à gouverner le monde.

§ 2. *Le pouvoir spirituel a commencé par les conciles, c'est-à-dire sous la forme démocratique.*

Aussi je me rangerais volontiers à l'avis de ceux qui ne font pas remonter l'origine des conciles avant Constantin (V. Isidore sur le Décret de Gratien). Qu'importe en effet que les évêques chrétiens aient eu quelques assemblées sous les empereurs précédens? Qu'importe même que les apôtres se soient réunis un jour à Jérusalem, suivant les Actes? De bonne foi peut-on assimiler ces réunions aux conciles? Sans doute, sous le rapport purement traditionnel, ces premières assemblées ont non seulement précédé et amené les conciles, mais les conciles n'en sont pour ainsi dire que la reproduction; car les apôtres réunis à Jésusalem constituaient par leur réunion l'Eglise, de même que les Pères de Nicée. Mais tant que le Christianisme ne fut qu'une secte obscure, ou même pendant qu'il grandissait et s'approchait de son triomphe, de pareilles réunions ressemblaient à celles de toutes les autres sectes, à celles des prêtres païens ou des hérétiques si nombreux alors, ou encore des diverses sectes philosophiques. Même après que Constantin eut proclamé la liberté des religions, je ne vois encore dans ces voyages que faisaient les évêques pour se réunir et décider sur des contestations à l'épiscopat, ou sur des points de discipline, ou pour dogmatiser entre eux et s'éclairer les uns les autres, que l'effet naturel d'une croyance commune qui force ses sectateurs à se rapprocher et à s'entendre. Jusque là rien de nouveau dans le monde, du moins rien qui paraisse sur la grande scène de l'histoire. Je vois bien le pouvoir spirituel qui se prépare et s'élabore: mais il ne fait encore que se préparer, il ne s'est pas manifesté au grand jour; il est, si j'ose dire ainsi, relégué dans la coulisse, il n'est pas encore sur le théâtre. Au contraire, du moment où le schisme des Donatistes et la controverse d'Arius forcèrent Constantin à convoquer le concile de Nicée, je vois le pouvoir spirituel intronisé dans le monde. Il y a là un fait nouveau, destiné à prendre un développement gigantesque. Car jusqu'alors, je le répète, il n'y avait qu'un pouvoir reconnu, le pouvoir civil; mais voilà l'Eglise qui se montre à Nicée. Sans doute l'Eglise préexistait déjà, et on a pu la faire descendre avec quelque raison de ce qu'on appelle le concile des apôtres à Jérusalem; mais elle n'avait pas pris place dans l'histoire sous la forme d'un pouvoir. Il y a là un avénement, un point solennel, une sorte de métamorphose dans les choses humaines, semblable à l'éclosion du germe, lorsqu'il sort de la terre, et commence à vivre à la fois par ses racines et par ses feuilles.

A Nicée donc commence le pouvoir spirituel, et il débute

tous temps les conciles ont dépendu des papes : ***Papæ est generalia concilia congregare.*** Mais les faussaires avaient malheureusement laissé tant de trace de leur infâme besogne dans ces pièces supposées, que la critique moderne n'a pas eu de peine à montrer l'imposture. Il est triste que la papauté, qui se vit contrainte de faire corriger au seizième siècle les plus montrueuses infidélités du Décret de Gratien, ait laissé subsister sur ce point des erreurs que les savans catholiques du dix-septième siècle, les Bignon, les Labbe, les Fleury, ont été forcés d'abandonner et de rejeter avec mépris.

Il est avéré maintenant et reconnu de tout le monde que le siége de Rome n'exerça aucune suprématie dans la convocation et la tenue des premiers conciles généraux. Tout le mouvement était alors concentré en Orient. L'empire avait été transporté à Constantinople. C'était en Orient que s'agitaient les questions vitales du Christianisme, qu'on se debattait sur la vraie nature de Jésus-Christ, sur la nature du saint Esprit, sur la nature de la Vierge, etc. C'était là qu'éclataient à chaque instant de nouveaux schismes, de nouvelles hérésies. Si certains siéges épiscopaux exerçaient alors une supériorité hiérarchique sur l'Eglise, c'étaient assurément les grandes métropoles d'Orient, Constantinople, Antioche et Alexandrie. Quant à Rome, c'était une ville épuisée pour le moment. Son évêque, assis pour ainsi dire sur les ruines de l'ancien monde, mais voyant approcher de tous côtés et se grouper autour de lui tous les essaims de Barbares qui allaient rajeunir l'Occident, attendait la fin de ce grand mouvement de conflagration qui embrasait l'Asie. L'empire, transféré aux rives du Bosphore, était agité par une horrible tempête ; et lui, fidèle aux bords du Tibre, il se préparait à recevoir un jour les épaves de ce grand naufrage.

Tout le monde sait que ce furent les empereurs qui convoquèrent et souvent présidèrent ou firent présider les conciles. Nous avons encore leurs lettres de convocation, et d'ailleurs les récits de l'histoire sur la tenue de ces conciles sont clairs et détaillés. Les canons mêmes sont positifs dans la formule de leurs résolutions : « Il a plu, *disent-ils*, à la » sainte assemblée : ***Sanctæ synodo placuit;*** ou bien : ***Tel » évêque a dit...*** et ***l'assemblée a approuvé.*** » La papauté, je le repète, ne paraît en rien dans tout cela. L'Eglise était alors partagée en cinq patriarchats, Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche, et Jérusalem. Alexandrie avait l'Egypte, la Libye, et la Pentapole d'Afrique. Antioche avait la Syrie, la Célésyrie, la Mesopotamie, et les deux Cilicies. Jérusalem avait la Palestine, l'Arabie, et la Phénicie. Constantinople avait la Thrace, le Pont, et l'Asie Mineure. Rome avait tout le reste de l'Occident et de l'Afrique. Ces grands patriarchats s'étaient établis naturellement, en conformité avec le gouvernement même de l'empire; mais les patriarches ou métropolitains ne s'arrogèrent jamais aucun droit de supériorité dans les conciles généraux. Cette primatie ne les élevait en aucune façon au-dessus des autres évêques. Nous les voyons sans doute assembler ou présider les conciles de leurs provinces; mais ni dans les trois premiers siècles qui précédèrent le concile de Nicée, ni dans les cinq qui le suivirent, jamais nous ne voyons un de ces patriarches avoir aucune part à la convocation des conciles particuliers tenus dans les quatre autres patriarchats. Il y a plus; nous voyons que dans le patriarchat romain il s'est assemblé des conciles sans l'autorité du patriarche, comme celui de Sinuesse, tenu au quatrième siècle, qui fut de trois cents évêques, et qu'on ne peut pas croire avoir eté convoqué par le pape Marcellin, puisque ce fut pour le condamner.

Voilà donc un premier point qui nous paraît incontestable : le pouvoir spirituel a commencé par les conciles, c'est-à-dire que la première fois qu'il a paru dans notre monde, c'est sous la forme démocratique. Quand, à Nicée,

on décida de la nature de Jésus-Christ, et qu'on dressa le symbole qui a toujours passé depuis pour le fondement de la foi catholique, qui dressa ce symbole et qui décida de la nature de Jésus-Christ? Ce fut une assemblée de trois cent dix-huit évêques; ce ne fut pas un pape. Et de même au second concile général, tenu à Constantinople en 381, quand on décida sur la divinité du saint Esprit, et qu'on ajouta au symbole de Nicée ce qu'on y lit à présent sur ce saint Esprit, ce ne fut pas un homme, un révélateur, qui décida, ce fut une assemblée de cent cinquante évêques. De même encore, au troisième concile général, tenu à Ephèse, ce furent deux cents évêques, et non un seul homme, qui donnèrent à la vierge Marie la qualification de *Mère de Dieu*, et qui condamnèrent le pélagianisme. Il en fut ainsi au quatrième concile général, tenu à Chalcédoine en 451; au cinquième, tenu à Constantinople en 593; au sixième, tenu également à Constantinople en 680; au septième, tenu à Nicée en 787; enfin au huitième, qui eut lieu à Constantinople en 869. Dans tous ces conciles, c'est la démocratie qui décide, c'est elle qui est inspirée, c'est elle qui se fait à elle-même une religion, c'est elle qui fonde le Christianisme.

§ 5. *De l'œuvre des conciles.*

Ce point est important pour l'esprit humain, et voilà pourquoi nous nous y arrêtons.

C'est la première fois en effet que nous voyons dans l'histoire la formation d'une religion. Jusque là l'origine des religions s'était perdue dans la nuit des temps. Qui sait comment se fondèrent les religions de l'Inde? Qui sait comment l'Egypte se donna ses dieux? Les Grecs et les Romains savaient-ils d'où leur venaient leurs divinités? Tout cela remontait à une telle antiquité que l'on pouvait croire à je ne sais quel procédé magique qui avait inauguré ces divinités sur la terre. Comment penser que des assemblées d'hommes eussent discuté et voté leur croyance religieuse? Mais voici le Christianisme, qui vient après les religions de l'Inde, de l'Egypte, de la Grèce, et de Rome. Nous allons savoir enfin qui fait les religions... Hé bien, ce sont des hommes, et ce sont des assemblées d'hommes.

Le peuple chrétien, je le répète, concourait tout entier à la nomination de ses évêques; nul n'était évêque si le peuple de la ville ne le nommait d'abord. Les évêques étaient donc les élus du peuple. Appelés au concile, ils étaient donc les députés du peuple au concile. Ils votaient, et la majorité faisait loi. Donc ses décisions étaient le résultat du système électif et démocratique. Je défie qu'on cite un seul fait qui infirme ce raisonnement.

Mais, dira-t-on, les conciles n'ont décidé qu'en se conformant à la tradition et à l'Ecriture; ils n'ont fait, en décidant, qu'un acte de foi; ils n'ont donc pas fondé la religion, ils l'ont seulement manifestée.

Cette objection est peu sérieuse. Car je demande à tout homme instruit et de bonne foi si le Christianisme était fondé et si ses dogmes étaient clairement établis au commencement du quatrième siècle, avant la tenue des conciles généraux.

Soutenir que le Christianisme était achevé avant ces conciles, c'est se déclarer protestant; car c'est dire que le Nouveau-Testament contient toute la doctrine chrétienne, que ce livre suffit à lui seul, et que toute la tradition postérieure de l'Eglise est superflue. Mais les protestans ont bien montré par leurs variations et leurs incertitudes que ce livre qui, suivant eux, contient tout, ne résout rien en définitive. Car demandez aux protestans ce qu'ils pensent sur la divinité de Jésus-Christ, ou sur la nature des trois personnes en Dieu, ou sur le libre arbitre et la grâce; c'est-à-dire interrogez-les sur chacune des questions que les conciles ont essayé de résoudre; et les mille réponses qui sortiront des sectes du protestantisme vous prouveront que le Nouv. au-Testament ne suffit pas à résoudre ces choses.

Il est notoire que le Christianisme n'était qu'ébauché quand vinrent les conciles, qu'il était plutôt en germe que développé; et ce qui le prouve, ce sont les divisions mêmes qui provoquèrent ces conciles, ou qui y régnèrent. Si la divinité de Jésus-Christ avait été clairement etablie et clairement conçue avant les conciles, le monde se serait-il divisé comme il le fit sur ce point? Si le dogme fondamental de la Trinité avait été bien connu, l'arianisme et le nestorianisme auraient-ils eu lieu, et à quoi bon, je le demande, les combats d'Athanase? Si la nature de l'homme est suffisamment révélée dans le Nouveau-Testament, pourquoi Pélage et Augustin, et d'où vient que le peuple chrétien s'est encore divisé dans cette grande querelle? Non, pour tout homme de bonne foi, il est évident que le christianisme n'était pas fondé quand les conciles parurent, et que ce sont les conciles qui l'ont interprété, développé et établi. Ne sait-on pas que presque aucun des Pères des trois premiers siècles ne peut échapper, sur quelque point, au reproche d'hérésie? La chose est simple; les conciles n'avaient pas encore décidé, et ces Pères ne pouvaient faire autrement que trébucher souvent dans leurs ténèbres. Ils étaient les précurseurs des conciles, ils posaient des problèmes que l'humanité résoudrait après eux. Sans doute les conciles écoutaient ce que ces Pères, leurs prédécesseurs, avaient pensé dans leur isolement; mais, après les avoir écoutés, ils décidaient.

Eh! quelle assemblée a jamais décidé autrement dans le monde? Prenez dans les temps modernes la Constituante ou la Convention décrétant les droits de l'homme. N'est-ce pas un acte de religion que ce décret? Et comment est-il porté? N'est-ce pas en vertu d'un acte intérieur de croyance et de foi? Et comment cette foi est-elle venue aux législateurs? N'est-ce pas par suite des enseignemens des philosophes et des savans des siècles précédens? Ne sentez-vous pas revivre dans ces assemblées l'esprit, la tradition, les écoles du dix-huitième siècle? Les conciles ont de même décidé, en cherchant à se conformer à la tradition antérieure; mais ils ont décidé. C'est *l'humanité vivante* qui a décrété la loi religieuse. La tradition était incertaine, les conciles l'ont expliquée; l'idée était flottante, les conciles l'ont formulée; des opinions contradictoires s'étaient élevées, les conciles ont choisi entre ces opinions. Le Christianisme antérieur n'était qu'un germe, et ce germe demandait à croître; il a crû par les conciles. Les conciles, tout en se rattachant à ce qu'on appelle la révélation, se sont donc faits à leur tour révélateurs. Et cela est si vrai qu'il est universellement connu et accordé que le saint Esprit décidait par la voix des conciles.

Qu'y avait-il, je le répète encore, de nettement arrêté avant les conciles généraux sur les principes et les élémens essentiels du Christianisme. Ne fut-on pas forcé de faire un symbole à Nicée? Preuve évidente qu'il n'y avait pas de symbole fondamental du Christianisme avant celui-là, puisque celui-là a toujours passé ensuite pour le fondement de la foi catholique? Et après s'être interrogé sur la nature du Verbe et de Jésus-Christ, l'esprit humain ne fut-il pas amené, par une série de conséquences nécessaires, à s'interroger sur d'autres points enchaînés à ce premier point? Ne fut-il pas forcé de s'interroger sur tout le reste des questions qui concernaient la nature divine, puis sur le côté humain de Jésus et de sa mère? Enfin la nature humaine elle-même et notre relation avec l'action divine ne devaient-elles pas venir à leur tour? Vraiment il est absurde de se refuser à voir la suite et la conséquence de tous ces problèmes; il faut être aveugle pour ne pas voir que, ou bien le Christianisme n'a jamais existé qu'à l'état de problèmes, ou bien il n'a été réellement formulé que par l'œuvre des conciles. Les protestans ont préféré le premier parti; ils ont appelé Christianisme l'embryon du Christianisme, une

aspiration sans solution claire et complète, des prémisses, des prolégomènes : aussi le protestantisme a-t-il marché de négation en négation, d'abandon en abandon, jusqu'à la plus complète incertitude. Mais tout catholique doit dire, avec le pape saint Grégoire, que les quatre premiers conciles généraux sont aussi importans que les quatre Evangiles, et que c'est sur eux que repose tout l'édifice du Christianisme : « *Sicut sancti Evangelii quatuor libros, sic quatuor con-* » *cilia suscipere et venerari me fateor, hæc tota mente* » *complector, integerrima approbatione custodio, quia in* » *iis, velut in quadrato lapide, sanctæ fidei structura* » *consurgit, et cujuslibet vitæ communis atque actionis* » *norma consistit.* »

Je reprends donc mon argument, et je dis que c'est une belle chose et de grande espérance pour l'esprit humain, que ce soit la démocratie qui ait fondé le Christianisme, que ce soient des assemblées d'hommes qui, écoutant dans leur cœur la voix de leur conscience, aient fait acte de foi en décidant sur les choses spirituelles.

Nous ne faisons pas de l'histoire pour faire de l'histoire; nous ne remuons pas les ruines du passé pour le plaisir de troubler les cendres des morts dans leurs tombeaux; nous étudions l'histoire et nous nous occupons du passé en vue de l'avenir. Or, je ne connais pas de plus grande leçon à tirer du passé, pour un avenir plus ou moins prochain, que l'exemple des conciles.

§. 4. *Comment le pouvoir spirituel a passé des conciles à la papauté.*

De même que le pouvoir politique ou temporel comme on le nomme, après avoir, à Rome, pendant environ cinq siècles, résidé dans des assemblées publiques, finit par passer aux mains d'un seul homme; de même le pouvoir spirituel, après avoir appartenu uniquement aux conciles pendant les neuf premiers siècles du Christianisme, c'est-à-dire six siècles encore après Constantin, tendit à se concentrer dans les mains d'un seul évêque. Les *comices* du peuple romain avaient fini par se changer en un *empereur*, et de même les *conciles* du peuple chrétien se transformèrent en un *pape*.

Rapporter avec détail comment s'opéra cette révolution, ce serait faire une histoire complète de la papauté. Nous nous contenterons d'entrer dans quelques considérations et de citer quelques faits.

L'Eglise, comme je l'ai dit plus haut, s'était trouvée naturellement divisée en un certain nombre de patriarchats. L'empire romain avait absorbé des royaumes, aussi avait il pour ainsi dire plusieurs centres et plusieurs têtes. Quand il fut bien avéré que Rome n'était plus le centre de gravité de cet immense colosse, il fallut bien rapprocher de l'Orient la capitale nominale de l'empire; mais les différences de langues, de mœurs, d'origines, n'en constituèrent pas moins plusieurs nations essentiellement différentes. Un Romain, un Grec, un Asiatique, un Juif, un Egyptien, étaient autant de types divers qui devaient nécessairement se ranger à part. De là, dans l'Eglise, quand elle commença à se connaître et à se réunir, un certain nombre de grandes divisions qui n'étaient que la représentation des divisions ethnographiques de l'empire. Subordonner, en les mêlant, une de ces parties de l'Eglise à une autre eût semblé d'abord la plus grande folie du monde, et en effet cette idée ne vint d'abord à personne. Cependant elle devait venir à la longue; car l'unité de l'empire devait la faire naître : l'empereur pour ainsi dire était un modèle d'unité despotique, qui appelait tôt ou tard un pape. Une occasion la fit éclore.

Quand le concile de Nicée eut lieu, Constantinople n'était qu'un petit évêché d'une ancienne bourgade ruinée; ce ne fut que quatre ans après que Constantin commença à y transférer le siége de l'empire. Or, à propos d'un schisme en Egypte, connu sous le nom de schisme des Méleciens, le concile de Nicée porta ce canon, qui est devenu célèbre dans la suite : « Que les anciennes coutumes soient » observées dans l'Egypte, la Libye et la Pentapole, en » sorte que l'évêque d'Alexandrie ait puissance sur toutes » ces provinces, ainsi qu'il se pratique pour l'évêque de » Rome. Que de même, pour Antioche et les provinces qui » en dependent, chaque Eglise conserve ses priviléges et » ses dignités. Enfin que l'évêque de Jérusalem ait une » prééminence d'honneur, en conservant toutefois à la mé- » tropole (*Césarée*) la dignité qui lui appartient : *Antiqui* » *mores serventur in Ægypto, Libya et Pentapoli, ut* » *Alexandrinus episcopus horum omnium habeat potesta-* » *tem, quando quidem episcopo Romano hoc est consue-* » *tum. Similiter et in Antiochia et aliis provinciis sua privi-* » *legia ac suæ dignitates serventur Ecclesiis. Et in Ælia* » (Jérusalem) *episcopus habeat honoris consequentiam,* » *metropoli propria dignitate servatâ.* » Quelque controverse qu'on ait pu élever sur ce texte, il est fort clair au fond. Voilà la hiérarchie de l'Eglise divisée en quatre patriarchats, Rome, Alexandrie, Antioche, et Jérusalem. Quant à ce dernier, comme Jérusalem était une ville ruinée, la juridiction métropolitaine résidait à Césarée, et l'évêque de Jérusalem devait se contenter d'un privilége d'honneur. Mais Constantinople se fonda et s'éleva rapidement; et cinquante ans après Nicée, le troisième concile général, réuni à Constantinople même, portait ce canon : « Il faut que l'évêque de la ville de Constantinople ait tous les » honneurs de la primauté après l'évêque de Rome, à cause » que cette ville est une nouvelle Rome. » Ce canon ne regardait évidemment que l'ancien patriarchat de Rome; on distinguait l'évêque de Constantinople des autres évêques compris dans cette division du monde romain; on l'élevait en honneur, « à cause que Constantinople était la » nouvelle Rome », et on lui accordait le second rang dans le patriarchat après l'évêque de Rome. Soixante ans se passèrent, et le quatrième concile général, tenu à Chalcédoine, confirma le canon de Constantinople par le suivant : « Nous disons que la primauté et les premiers honneurs » doivent appartenir à l'archevêque de Rome; mais il faut » aussi que celui de Constantinople jouisse des mêmes » honneurs et des mêmes droits, qu'il ait le pouvoir d'or- » donner les métropolitains dans l'Asie, dans le royaume » de Pont, et dans la Thrace; de sorte que quand un mé- » tropolitain sera mort, les évêques les plus considérables » de la province éliront pour métropolitain celui qu'ils » en jugeront le plus capable, ensuite ils en donneront avis » à l'évêque de Constantinople, et il dépendra de lui » ou de le faire venir dans sa ville pour lui conférer l'ordi- » nation, ou bien de l'aller consacrer dans son Eglise, s'il » le trouve à propos. Pour les autres évêques qui ne sont » point métropolitains, ils seront ordonnés par les évêques » de la province, auxquels le métropolitain présidera. Il » ne sera pas nécessaire que pour l'ordination de ces évê- » ques on reçoive l'ordre de celui de Constantinople. » Il ne s'agit encore bien évidemment, dans ce décret, que du patriarchat de Rome. On en démembre la Thrace, le Pont et l'Asie-Mineure, et on en fait un archevêché ou patriarchat pour Constantinople. Du reste, il n'est question en aucune façon d'aucune suprématie sur les autres patriarchats, sur Alexandrie, Antioche, ou Jérusalem. En outre, nous voyons par ce décret en quoi consistait cette primauté des patriarches dans leur patriarchat. Elle se réduit à des fonctions purement honorifiques. Le patriarche ne relie à lui les métropolitains que parce qu'il a le privilége de les ordonner; mais ce n'est pas lui qui les nomme, et il n'a pas ostensiblement le droit de leur refuser l'ordination; tout ce qu'il peut, c'est de les faire venir à son siége pour les ordonner, ou de leur faire la faveur de se rendre lui-même auprès d'eux. Quant aux évêques non métropoli-

tains, leur nomination et leur ordination ne le regardent aucunement. La hiérarchie de l'Eglise était encore, comme on voit, bien peu monarchique à la fin du cinquième siècle.

Mais ce privilége de l'ordination, ce privilége des évêques métropolitains, de recevoir à leur communion les nouveaux évêques, et des patriarches de recevoir à leur tour les nouveaux métropolitains, tendait à détruire l'élection démocratique pour la remplacer par l'aristocratie des évêques, et ultérieurement à détruire même l'aristocratie épiscopale pour la remplacer par l'autorité des patriarches. Voilà ce qu'un simple droit de *veto* peut occasionner de changement dans une constitution, alors même que ce droit n'est pas clairement articulé et convenu.

Rome se montra profondément jalouse de la faveur faite à Constantinople; elle ne voulut pas souffrir qu'on démembrât son patriarchat. Elle affecta de mépriser le décret du concile de Constantinople, sous prétexte que ce concile ne comptait que cent cinquante évêques; elle s'arma du décret de Nicée, qui n'avait pas fait mention de Constantinople, par la raison bien simple que Constantinople n'existait pas encore. Enfin elle protesta solennellement au concile de Chalcédoine, contre l'érection d'un siége rival dans cette portion du monde romain où elle avait été long-temps seule au premier rang. Ses légats déposèrent leur plainte entre les mains des commissaires de l'empereur. On leur demanda s'ils avaient, à cet égard, des instructions de leur évêque, le pape Léon; ils lurent un article conçu en ces termes: « Ne souffrez pas que la constitution faite par les saints Pères soit violée ou amoindrie » par la témérité de qui que ce soit; mais soyez soigneux » de conserver en votre personne la dignité de la nôtre; et » si quelques uns, se fiant sur la splendeur et la puissance » de leurs villes, tâchent d'usurper quelque chose de nouveau pour eux, opposez-vous-y avec toute la fermeté » nécessaire. » Le concile ne s'arrêta pas à cette protestation. Les métropolitains et les évêques des diocèses dont se composait à l'avenir le patriarchat de Constantinople déclarèrent qu'on ne leur avait fait aucune violence pour signer le canon dont il était question, et ce canon fut voté et approuvé à l'unanimité.

Mais dans cette protestation était tout l'avenir de la papauté. Rome, profitant de ce que Constantinople n'existait pas encore à l'époque du concile de Nicée, prétend à la primauté sur les Eglises d'Orient qu'on a plus tard affectées à Constantinople. Elle fonde ainsi sourdement un prétendu droit sur toutes les Eglises sans distinction. Avec le temps, sa prétention se transformera en une prétention universelle. Plus, en effet, le droit de Constantinople s'établit, plus la sourde réclamation de Rome change de caractère. La nécessité du patriarchat de Constantinople est de fait si évidente, qu'en voyant Rome réclamer la primauté sur elle, on ne conçoit pas que ce soit seulement sur Constantinople qu'elle réclame le pas: pourquoi, en effet, ne serait-ce pas aussi sur Alexandrie, Antioche, et Jérusalem? Les origines de cette contestation s'effacent de la mémoire des peuples. On ne voit plus qu'un fait, c'est que Rome prétend à la primauté sur Constantinople. Or, comme Constantinople est la capitale de l'empire, c'est donc que Rome veut et doit avoir le pas sur toutes les Eglises sans distinction. Rome est donc la capitale du monde chrétien; et si Constantinople a le privilége de l'empire, Rome a celui de la religion: ici l'empereur, là le pape. C'est ainsi que se fonda la primauté de Rome, immense erreur qui a ensuite enveloppé tout le moyen âge.

La prétention de Rome à la papauté universelle a trouvé pour s'étayer le privilége des clefs de saint Pierre, et la phrase: *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*, jeu de mots indigne peut-être de la majesté de l'Evangile. Mais tout homme qui étudiera l'histoire de l'Eglise verra que cette prétention n'a pas eu d'autre origine, et n'a jamais eu de fondement plus solide que le démembrement de l'ancien patriarchat romain par l'érection de Constantinople.

Or, je le répète, quand même on admettrait comme fondée la prétention de Rome, que s'ensuivrait-il? S'ensuivrait-il que Rome avait aucun droit à la gestion du pouvoir spirituel de l'Eglise? Que réclamait-elle au concile de Chalcédoine? Nous venons de le voir; elle réclamait ce qu'on accorda à Constantinople, le droit d'ordonner les métropolitains du Pont, de la Thrace, et de l'Asie-Mineure, quand ces métropolitains se seraient nommés eux-mêmes entre eux. Là s'arrêtait toute sa hiérarchie. Les simples évêques devaient être nommés sans elle et ordonnés sans elle. Voilà donc tout ce qu'elle réclamait. Elle ne contestait point le pouvoir des conciles; il ne vint pas à l'idée du pape saint Léon de nier qu'aux conciles seuls appartenait le droit de faire des lois et des règlemens ecclésiastiques; il ne lui vint pas à l'idée de dire que ce fût en aucune façon un privilége de son Eglise de gouverner en ce sens l'Eglise universelle. Il n'y a donc aucun rapport entre la prétention du siége de Rome à la fin du cinquième siècle, et les résultats que la papauté en sut déduire cinq ou six siècles plus tard.

Quand on se représente tour à tour ce que fut l'Eglise dans les premiers siècles du Christianisme avant la chute de l'empire d'Orient, et ce qu'elle devint au moyen âge lorsque la papauté commença à se dessiner en Occident, on est frappé d'un profond étonnement. Ce n'est plus assurément la même Eglise. Je ne parle pas du travail de l'intelligence, si fervent dans les premiers conciles généraux d'Orient, et qui paraît totalement assoupi dans l'Eglise d'Occident. Il est tout simple que celle-ci, ayant reçu et adopté les solutions de Nicée et Constantinople, regarde le dogme comme terminé, et ne se montre plus occupée que de la pratique de ce dogme. Mais je parle du gouvernement de l'Eglise. Est-il bien possible que les écrivains de la papauté aient fondé son droit sur l'identité et la tradition! Mais entre l'Eglise primitive et l'Eglise romaine, on dirait plutôt qu'il n'y a rien de commun. L'Eglise romaine ressemble à l'Eglise primitive absolument comme l'empire romain sous les Césars ressemblait à la république. Jules-César ne fit pas disparaître complétement les comices: les papes ont pu de même rassembler quelquefois des conciles; mais, tant qu'a duré leur puissance, les conciles généraux qu'ils ont rassemblés n'ont été que l'ombre des anciens conciles. Les anciens conciles étaient les assemblées de la démocratie: où est la démocratie dans la papauté, tandis qu'elle était partout dans l'Eglise primitive? Je vois bien la cause intérieure qui a transformé à ce point l'Eglise, et d'une république a fait un despotisme. Cette cause interne de transformation, c'est le droit qu'avait l'évêque déjà nommé de recevoir à sa communion les nouveaux évêques; c'est ce droit, appelé ensuite ordination, qui a fondé la hiérarchie, et l'a fait passer par degrés de l'état démocratique à l'aristocratie, et de l'aristocratie à la papauté. Mais parce que je vois cette cause opérer de tels changemens, irai-je en conclure qu'il y a identité entre les deux Eglises qui se montrent aux deux bouts de la chaîne? Ce serait, je le répète, comme si j'affirmais l'identité de la république romaine et de l'empire, parce que j'aurais découvert les causes internes qui firent succéder l'empire à la république.

Et remarquez bien que je ne prétends pas que l'Eglise romaine n'ait pas dû succéder en Occident à l'Eglise des conciles; je ne nie pas que l'Eglise romaine n'ait été une nécessité du monde; je ne traite pas le problème si l'Occident, envahi par les Barbares, n'a pas dû être gouverné monarchiquement par la papauté. J'admets la légitimité de l'Eglise romaine dans le passé et dans le développement

France, sous la seconde race, la confusion des deux pouvoirs est encore, s'il se peut, plus manifeste. On sait que les Capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire ne sont composés, pour la plus grande partie, que de réglemens sur les matières ecclésiastiques, telles que les sacremens, l'office divin, les excommunications, les dîmes, les droits et devoirs des archevêques, évêques, prêtres, diacres et autres clercs, les religieux, les religieuses, etc. Charlemagne confondit presque en sa personne le sceptre et la tiare. Législateur universel, il semble n'avoir jamais compris ni accepté la distinction des deux pouvoirs. Il sentait profondément que le spirituel intéressait fort le temporel, et réciproquement. On sait quelles instructions de supérieur spirituel il envoyait à l'évêque de Rome, en l'exhortant à corriger ses vices et ceux de son clergé. Sans doute ce furent ses libéralités, et celles de Pepin son père et de Louis-le-Débonnaire son fils, qui élevèrent les papes au rang de princes temporels; cependant il est constant que le premier concile qui fut convoqué à Rome sous son empire fut assemblé par ses ordres, lui présent, et pour recevoir l'accusation formée contre le pape Léon.

Nous l'avons déjà dit ailleurs (V. l'article AGOBARD). Charlemagne, par cette concentration du pouvoir ecclésiastique, a été indirectement le précurseur de la papauté. Il composa l'état de deux ordres, *le militaire* et *l'ecclésiastique* (ce sont les termes mêmes d'écrivains contemporains); mais ces deux ordres s'unissaient en lui, et formaient ses conseils. Ses *Missi dominici* embrassaient aussi bien l'administration religieuse que l'administration militaire. La distinction de l'ordre purement civil et de l'ordre religieux était donc sous lui si confuse, au point de vue gouvernemental, que c'était comme si elle n'existait pas. Il est évident par tous les monumens du temps que sous lui les évêques faisaient partie du pouvoir de l'état, et que l'Eglise et l'état n'étaient pas séparés. Les choses de foi se décidaient, comme les autres affaires, dans des parlemens que présidait l'empereur.

Or, l'ordre ecclésiastique étant ainsi constitué et faisant partie du pouvoir suprême, que devait-il arriver aussitôt qu'une tête moins forte tiendrait l'empire? C'est que cet ordre, ne trouvant plus son unité dans l'empereur, chercherait en lui-même cette unité.

Les militaires prirent pour successeurs de Charlemagne ses enfans. Mais les prêtres cherchèrent un successeur de Charlemagne dans leurs rangs, et prirent le pape.

Charlemagne avait providentiellement tout préparé pour qu'il en fût ainsi. Il avait renversé l'empire lombard, qui était comme une barrière entre Rome et la France. Il avait donné à l'évêque de Rome ce qu'on a appelé le patrimoine de saint Pierre.

Aussi voyez ce qui arrive immédiatement après Charlemagne. Les évêques, mécontens de son fils, font venir d'Italie l'évêque de Rome, et, se groupant autour de lui, ils dégradent solennellement le fils de Charlemagne. Alors paraît pour la première fois la doctrine au moyen de laquelle devait ensuite se développer la papauté.

Ce sont les évêques, qui, cette première fois, mettent à leurs pieds un empereur; et déjà, pour ainsi dire, c'est le pape : car, désunis, auraient-ils eu la force de détrôner et de juger leur empereur, s'ils n'avaient pas fait venir d'Italie le fantôme de quelque chose de plus grand qu'un empereur?

Le manifeste qu'ils publièrent en commun pour déclarer au monde la dégradation de Louis-le-Debonnaire commence par une préface où ils relèvent le ministère des évêques et le pouvoir qu'ils ont de lier et de délier, comme vicaires de Jesus-Christ. Bientôt ce ne seront plus les évêques en commun, mais le pape, qui se déclarera vicaire de Jésus-Christ.

Agobard, leur chef dans cette grande action, proclame Louis déchu « pour avoir fait marcher des armées contre ses

» sujets et ses enfans, au lieu de les employer contre les » nations barbares, afin de procurer leur conversion, sui» vant l'intention de l'Eglise.» Il proclame que les rois ne sont revêtus de la couronne que pour procurer l'agrandissement du Christianisme. Il prétend que la prière qu'on prononce le vendredi saint en faveur du monarque signifie uniquement qu'il est chargé par l'Eglise d'amener la conversion des Barbares. Les rois donc, ou plutôt *l'empereur*, car il ne connaît qu'une Eglise et qu'une nation, l'empereur n'est que le chef armé pour la défense et l'agrandissement de l'unité chrétienne; c'est un serviteur dans les mains de l'Eglise.

Cet évêque, qui fit venir le pape d'Italie pour déposer et dégrader le fils de Charlemagne, est, au neuvième siècle, le représentant du pouvoir spirituel; il devance et annonce la papauté, à laquelle il fraya si hardiment le chemin.

De Grégoire IV, qu'Agobard fit venir en France pour cette œuvre, jusqu'à Grégoire VII, le célèbre Hildebrand, il y a encore deux siècles et demi de distance. La tentative audacieuse d'Agobard et des évêques de France pour organiser le pouvoir spirituel n'avait été pour ainsi dire qu'une prophétie. L'union du clergé dans une grande association sous la primauté de l'évêque de Rome n'avait pu se réaliser. L'empire éphémère de Charlemagne s'écroula en féodalité, et l'une des deux branches de cet empire, l'ordre ecclésiastique, retomba encore en mille pièces.

Ce n'est vraiment qu'à Grégoire VII, à la fin du onzième siècle, que la papauté commence à annoncer nettement qu'elle a mission de prendre en main le pouvoir spirituel. Ainsi pendant cinq siècles, en Occident, le pouvoir spirituel flotta incertain, et n'eut aucune unité, aucune consistance. L'ancienne forme, celle des conciles généraux, était impraticable, et l'idée que la papauté pût remplacer le pouvoir des conciles n'était pas encore née dans le monde.

Si l'on veut maintenant se faire une idée de l'accroissement successif de la prétention du siége de Rome, quelques citations suffiront.

Au commencement du septième siècle saint Grégoire-le-Grand écrivait à l'empereur Maurice : « Moi indigne servi» teur de votre piété, parlant à mes maîtres, qui suis-je ? que » poudre et que vermisseau : *Ego indignus pietatis vestræ » famulus, dominis meis loquens, quis sum? nisi pulvis » et vermis.* » Saint Grégoire était pape à Rome : ce n'est pourtant pas là le discours d'un chef du pouvoir spirituel.

Mais au neuvième siècle, Nicolas Ier, écrivant à l'empereur Michel, lui dit « qu'autrefois dans le paganisme l'em» pire et le pontificat étaient unis, mais que les lumières de » la véritable religion ayant éclairé les hommes, et les ayant » soumis à Jésus-Christ, le vrai Roi et le vrai Pontife, il a » séparé ces deux qualités, en sorte que l'empereur ne peut » plus prendre celle de pontife, ni le pontife usurper le nom » d'empereur : *Ultra sibi nec imperator jura pontificatus » arripuit, nec pontifex nomen imperatorium usurpavit.* » Voilà la séparation la plus nette et la plus équitable en apparence du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel; voilà le pape et l'empereur placés côte à côte, sur le même rang, procédant tous deux à des titres divers du Christ, le vrai Roi et le vrai Pontife; le sceptre et la tiare sont dans les deux plateaux de la balance, et ne semblent pas peser l'une plus que l'autre. Mais nous ne sommes encore qu'au neuvième siècle.

Au onzième paraît Hildebrand, et l'on sait comment il traita l'autorité souveraine des princes temporels. Il a mérité de passer pour le fondateur de la papauté.

A partir de lui la doctrine de Rome est constituée; elle a jeté au monde un défi qu'elle soutiendra jusqu'au bout. Au treizième siècle, Innocent III traite Philippe-Auguste comme Grégoire VII avait traité l'empereur Henri IV.

Au quatorzième, Boniface VIII, dans sa décrétale *Unam sanctam*, disait « qu'il était de foi nécessaire à salut de croire » que toute créature était soumise, sous tous les rapports, » au pontife romain : *Subesse romano pontifici omnem » creaturam.* »

Enfin, au seizième siècle, Sixte V s'écriait, malgré tant de revers éprouvés par la papauté : « Nous sommes placés » dans le trône suprême de la justice, et nous avons une » puissance souveraine sur tous les rois et princes de la » terre, sur tous les peuples et toutes les nations, non par » une humaine, mais par une divine institution : *Nos in » supremo justitiæ throno collocati, supremam in omnes » reges et principes universæ terræ, cunctosque populos, » gentes et nationes, non humana, sed divina institutione, » nobis traditam potestatem obtinentes.* »

Quelle transformation de langage! On voit les papes s'élever et grandir, de siècle en siècle, de la poudre où saint Grégoire se plaît à s'humilier devant ceux qu'il appelle ses maîtres, jusqu'à la stature d'un Jupiter tonnant que prend Sixte V, se déclarant le maître tout-puissant du monde!

§ 5. *Suite.*

Ce passage de l'Eglise démocratique des premiers siècles à l'Eglise despotique du moyen âge est un phénomène si important, que le lecteur ne trouvera pas mauvais que j'en marque de nouveau avec précision les différentes phases, les monumens à la main.

Ainsi quatre époques, ou phases successives, nous apparaissent dans l'histoire de l'Eglise :

1° Une première époque, celle de l'Eglise primitive, qui se prolonge, sans révolution notable, depuis le commencement du quatrième siècle, où le christianisme triomphe, jusqu'à la chute de l'empire d'Orient, mais qui en Occident est limitée et interrompue par l'invasion des Barbares.

2° Une seconde époque, particulière à l'Occident, qui commence avec l'invasion des Barbares, et se prolonge jusqu'à la reconstruction éphémère d'un grand empire d'Occident par Charlemagne.

3° Une troisième époque, amenée par les conquêtes de Charlemagne et par la concentration de pouvoir qui eut lieu sous son règne, et qui prépare l'avénement de la papauté.

4° Une quatrième époque, qui commence au onzième siècle avec Hildebrand, et qui est véritablement l'ère du pouvoir pontifical, ou du pouvoir spirituel sous forme monarchique.

Le gouvernement de l'Eglise diffère d'une de ces époques à l'autre, et ce qui a lieu dans chacune annonce ce qui doit arriver dans l'ère suivante.

Première époque.—Pendant toute cette première époque, l'Eglise est une démocratie, mais une démocratie limitée par une sorte de *veto* accordé aux supérieurs déjà élus. C'est le peuple qui nomme les évêques; mais ce sont les évêques déjà élus qui consacrent les nouveaux nommés: tel est le principe restrictif de la démocratie qui a ensuite été la cause de tous les changemens survenus dans l'Eglise, et qui, d'une démocratie véritable, devait en faire un jour la plus despotique des monarchies.

Il est évident que le Christianisme, avant de s'organiser et de se pratiquer, n'avait pas un code qui réglât son organisation et son gouvernement. Je dis plus, le Christianisme n'avait dans son livre sacré, l'Evangile, et dans ceux qui en étaient dérivés, tels que les Epîtres et les Actes, que des principes contradictoires et des tendances opposées sur la nature de la nouvelle société qui allait se fonder, et sur ses rapports avec l'ancienne.

L'Evangile est un livre où l'on trouve, sur ces deux questions fondamentales, des argumens pour les opinions les plus opposées : car c'est avant tout un livre poétique ; c'est moins un code arrêté et un règlement, qu'un appel à l'avenir et une prophétie.

tèrent hardiment que *l'empire ne lui appartenait pas, mais à Dieu*, de qui il l'avait reçu, et qui pouvait l'en priver; ils le menaçaient du jour du jugement, et lui conseillaient de ne pas corrompre la discipline de l'Eglise en y mêlant la puissance romaine. Mais il n'écouta rien, et, sans les laisser parler davantage, il les menaça, il tira l'épée contre eux, et commanda d'en mener quelques uns au supplice; puis, changeant aussitôt d'avis, il les condamna seulement au bannissement. Cette scène de violence, cette lutte de Constance contre le concile de Milan, cette épée tirée, cette menace de mort qui s'interrompt et s'effraie d'elle-même, c'est la lutte de l'empire et de la papauté, qui commence là entre le fils de Constantin et Athanase, le représentant du dogme de Nicée, pour se continuer ensuite dans tout le moyen âge.

L'Evangile n'avait pas été plus précis ni plus clair relativement au pouvoir spirituel lui-même, c'est-à-dire relativement à la société nouvelle qu'il avait pour but d'instituer.

En effet, on y trouve à la fois des textes pour appuyer la démocratie, l'aristocratie, et même la monarchie.

Jésus dit : « Consultez l'Eglise, et là où vous serez deux » ou trois assemblés en mon nom, je serai aussi. » Texte démocratique : « *Dic Ecclesiæ; ubi sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum.* »

Il dit à *tous* les disciples : « Je vous envoie comme mon » Père m'a envoyé; allez, prêchez; ce que vous lierez sera » lié, ce que vous délierez sera délié. » Encore un texte démocratique, puisqu'il ne distingue pas entre les apôtres, et qu'il les constitue tous au même titre.

C'est encore à tous les apôtres, et non à un seul, qu'il annonce l'Esprit de vérité, l'inspiration divine qui doit gouverner l'Eglise après lui : « Je prierai mon Pere, et il » vous donnera un autre Paraclet, l'esprit de vérité, qui » demeurera avec vous jusqu'à la consommation des siècles: » *Rogabo Patrem, et alium Paracletum dabit vobis, spiritum veritatis, ut maneat vobiscum in æternum.* » Ces divers passages ne semblent-ils pas fonder l'Eglise comme une pure démocratie dirigée par une inspiration divine, et dans laquelle *le consentement* est la base unique de la certitude et de la loi; car ce principe du *consentement*, comme manifestation de l'esprit d'infaillibilité ou de vérité promis à l'Eglise, est encore parfaitement exprimé dans le passage que nous avons déjà cité : « Lorsque deux ou trois sont réu» nis en mon nom, et qu'ils s'accordent, *et consentiunt*, je » suis là aussi avec eux. »

Mais les textes favorables à l'aristocratie ou à la monarchie ne manquent pas non plus dans l'Evangile.

La papauté, quand elle a paru dans le monde, n'a-t-elle pas trouvé son droit clairement établi dans ces trois si célèbres passages, le premier : « Tu es Pierre, et sur cette » pierre j'édifierai mon Eglise; » d'où Hildebrand, envoyant à Rodolphe une couronne, la couronne ôtée à Henri IV, avait fait graver dessus ce vers :

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rudolpho.

Le second : « Je te donnerai les clefs du royaume des » cieux, et tout ce que tu délieras sera délié; » d'où les papes se sont attribué à eux seuls le pouvoir de lier et de délier, et n'ont voulu considérer ce pouvoir entre les mains des autres évêques ou prêtres que comme une délégation de leur part. Le troisième : « Pierre, m'aimes-tu plus que » ceux-ci? pais mes brebis : *Petre, amas me plus his? pasce* » *oves meas;* » d'où on a conclu que l'Eglise tout entière était un troupeau confié à un seul chef, et qu'il y avait entre les ouailles et le pasteur toute une différence de nature.

D'où vient en effet ce choix particulier de saint Pierre; et n'y a-t-il pas quelque raison mystique et au-dessus de toute explication, qui a fait donner un chef aux apôtres?

Voilà, à ce qu'il semble, des choses contradictoires, d'un

côté l'égalité des apôtres, de l'autre la supériorité de saint Pierre.

Il y a plus : cette supériorité de saint Pierre, en supposant qu'elle soit la figure de ce qui doit exister ensuite dans l'Eglise, est-elle clairement définie? Est-ce une monarchie ou une simple primauté, *primus inter pares?* Quand la papauté en eut fait une monarchie absolue, la Sorbonne et les parlemens prétendirent la restreindre à une primauté. Gerson, l'Eglise gallicane, et les derniers conciles, les conciles du quinzième siècle, ne virent dans saint Pierre qu'une sorte d'*officier ministériel* de l'Eglise, comme disait la Sorbonne. L'Eglise était, suivant cette explication de l'Evangile, une véritable aristocratie, qui avait dans saint Pierre et ses successeurs son *pouvoir exécutif*. Saint Pierre, comme disait l'école de Gerson, ressemblait au doge de Venise. La question fut débattue pendant trois siècles; mais il est bien évident qu'elle n'est pas résolue dans l'Evangile.

Concluons donc que l'Evangile n'avait pas plus déterminé la forme du pouvoir dans la société nouvelle, qu'il n'avait résolu le rapport exact entre cette société nouvelle et l'ancienne.

Les autres ouvrages qui composent le Nouveau-Testament ne déterminent pas davantage la forme du pouvoir spirituel. On sait que les apôtres décidèrent leurs contestations dans des espèces de conciles; on sait que des rivalités éclatèrent entre eux; on sait que saint Paul se mit au rang des apôtres de son propre chef, et sans aucune consécration. Enfin la monarchie ou même la primauté de saint Pierre est si peu éclaircie dans ces ouvrages, que saint Pierre y parait l'ignorer lui-même; car, dans une de ses épîtres, il dit aux autres apôtres : « Paissez le troupeau sur lequel Dieu vous » a constitués : *Pascite gregem super quem vos constituit* » *Dominus*; » preuve qu'il reconnaît lui-même que les apôtres ont été constitués par Dieu, et non par lui Pierre, les pasteurs de leurs troupeaux particuliers.

Qu'arriva-t-il donc au milieu de cette incertitude où leurs livres sacrés laissaient les Chrétiens? L'Evangile fut plutôt une prophétie obscure qu'il s'agissait de deviner, qu'une règle claire qu'il fallût appliquer. Le pouvoir spirituel se posa, l'Eglise se forma, sans savoir précisément comment elle ferait ensuite pour se gouverner. Elle se posa à côté du pouvoir temporel, du pouvoir des empereurs, sans s'être clairement rendu compte s'il y avait ou non entre elle et ce pouvoir une incompatibilité radicale. Une sorte de compromis se fit d'abord entre ces principes opposés que l'Evangile mettait aux prises sans décider entre eux d'une façon précise.

Il fut donc admis que le pouvoir civil ou politique continuerait d'être géré par ce qu'on appelait l'empereur. En fait, ce pouvoir temporel était l'ancienne société. Les Chrétiens, emportés vers une vie nouvelle, regardaient la vie sociale ancienne comme une forme qui devait bientôt périr.

Et quant au pouvoir spirituel, c'est-à-dire quant au pouvoir régulateur de la nouvelle société, ou de l'Eglise, il fut considéré comme répandu d'une manière vague et diffuse dans tout le corps des fonctionnaires chrétiens, c'est-à-dire des évêques, qui formaient en quelque sorte le sénat ou la magistrature de la nouvelle société. « Il n'y a, dit » saint Cyprien, qu'une Eglise, divisée par tout le monde » en une infinité de membres, et qu'un seul épiscopat ré- » pandu dans la multitude unanime d'un grand nombre » d'évêques : *Una Ecclesia per totum mundum in multa* » *membra divisa, episcopatus unus episcoporum multo-* » *rum concordi numerositate diffusus.* »

Ainsi commencèrent à exister simultanément deux sociétés différentes, l'Empire et l'Eglise, ennemies au fond et destinées à se faire une guerre acharnée, mais n'ayant pas encore une conscience nette de leur radicale incompatibilité, et débutant par une trêve. En face de l'Empire, l'Eglise ne faisait que de naître ; elle n'avait pas acquis son développement, elle ne possédait encore que de faibles ressources, elle n'avait que peu de richesses et de biens : il était donc naturel qu'elle ne sentît pas le besoin d'un pouvoir concentré et permanent. Aussi fut-elle pendant plusieurs siècles plutôt une confédération qu'une société unitaire. La vieille société avait son empereur qui continuait à être le pouvoir législatif et exécutif de l'ancienne forme de vie, suivant les idées qui avaient autrefois régné dans le monde. L'Eglise avait ses *seigneurs*, *seniores*, comme on appelait les évêques dès la plus haute antiquité, qui gouvernaient chacun à part leurs troupeaux, suivant les nouvelles idées qui faisaient le fonds du Christianisme.

La constitution hiérarchique de l'Eglise pendant cette première époque est parfaitement caractérisée dans les canons connus sous le nom de *Constitution des apôtres*.

« Un évêque, dit cette Constitution, doit être ordonné » par deux ou trois évêques. Les prêtres doivent être ordon- » nés par un seul évêque, ainsi que les diacres et les autres » clercs : *Episcopus a duobus aut tribus episcopis ordine-* » *tur. Presbyter ab uno episcopo ordinetur, et diaconus, et* » *reliqui clerici* (Canons 1 et 2). » Voilà bien l'épiscopat constitué : l'évêque, nommé par le consentement du peuple et du clergé, est ordonné par deux ou trois évêques, ses égaux. Il n'y a là, je l'espère, aucune trace de papauté. Cependant la même Constitution engage les évêques de chaque nation à reconnaître un d'entre eux pour chef dans les délibérations qu'il s'agira de prendre en commun, sans pour cela, dit-elle, blesser l'égalité. « Il faut, dit le ca- » non 33, que les évêques de chaque nation reconnaissent » celui qui parmi eux est le premier, qu'ils le considèrent » comme le chef, et ne fassent rien de conséquence sans » son avis ; mais il ne doit lui-même rien faire sans l'avis de » tous les autres : *Episcopos uniuscujusque gentis nosse* » *opportet eum qui primus est, existimare caput, et nihil* » *facere quod sit arduum aut magni momenti præter illius* » *sententiam ; sed nec ille absque omnium sententia ali-* » *quid agat.* »

Les écrivains papistes ont interprété ce canon en faveur du pape, comme s'il s'agissait des évêques de toutes les nations, qui dussent reconnaître celui qui est le premier, c'est-à-dire le pape. Mais il est évident qu'il s'agit des divisions ethnographiques de l'empire, comme nous l'avons dit plus haut pour les grands patriarchats. L'égalité absolue des évêques est si peu mise en doute par ce canon, que dans la seconde version qui nous est parvenue de cette ancienne Constitution de l'Eglise, celle de Denys-le-Petit, la réserve de l'autorité complète et souveraine de chaque évêque dans son épiscopat est encore plus explicite; car cette version porte : « *Episcopos gentium singularum scire convenit* » *quis inter eos primus habeatur, quem velut caput existi-* » *ment, et nihil amplius præter ejus conscientiam gerant,* » *quam illa sola singuli, quæ parochiæ propriæ, et villis* » *quæ sub ea sunt, competunt.* » Que peuvent d'ailleurs opposer ceux qui veulent donner à la papauté une existence rétroactive à cet autre canon de la même Constitution (le 34[e] dans la version de Denys-le-Petit) : « Que nul évêque » n'ait la présomption de faire des ordinations hors de ses » limites, dans les villes ou bourgs qui ne lui appartiennent » pas. Et si un évêque l'ose, qu'il soit déposé, lui et ceux » qu'il aura ainsi induement ordonnés : *Episcopus ne au-* » *deat extra suos fines facere ordinationes in urbibus et* » *pagis non ei subjectis. Sin autem hoc fecisse convictus* » *fuerit præter eorum sententiam qui tenent pagos illos vel* » *civitatem, deponatur et ipse et ii quos ordinavit.* »

Telle fut la constitution de l'Eglise pendant toute la première période que nous avons distinguée. L'épiscopat en était le seul élément réel et solide. Le groupement des évêques autour des métropolitains, et de ceux-ci autour des patriarches, n'était considéré que comme le résultat naturel

de l'accord qui devait exister entre les évêques, et comme un moyen pour eux d'exercer une action d'ensemble dans les choses qui intéressaient le clergé de chaque nation, *uniuscujusque gentis*, ainsi que dit la Constitution des apôtres. Mais il évident qne cet espèce de nœud fédératif, qui embrassait les différentes parties de la grande confédération chrétienne, devait tendre un jour à se resserrer.

Deuxième époque. — L'indépendance des évêques continue, à l'égard des métropolitains et du patriarche romain, pendant la seconde époque; mais ils tombent dans la dépendance des rois, et l'anarchie règne partout dans l'Eglise.

Je pourrais citer une multitude de monumens pour prouver qu'après l'invasion des Barbares, le patriarchat romain se trouvant démembré, il ne fut plus question de la primauté romaine. Je me contenterai de prendre un texte au hasard dans les collections de conciles; voici un canon du second concile de Lyon, tenu vers la fin du sixième siècle (567), qui règle les contestations des évêques : « ... *Si quid » inter fratres, id est coepiscopos nostros, contentionis » ortum fuerit: si de una provincia sunt, metropolitani » cum comprovincialibus suis judicio sint contenti. Si vero » diversæ provinciæ duo fuerint sacerdotes, inter quos ali» qua disceptatio oriatur, convenientibus in unum metro» politanis ipsorum, omnis eorum actio illorum judicio » terminetur : ita ut si unus ex episcopis ab alio episcopo, » aut a quacumque persona inique fuerit aggravatus, com» muni fratrum studio cum Dei solatio defendetur.* » On voit, par ce canon, que toutes les contestations des évêques entre eux sont remises au jugement du métropolitain de chaque province, ou, si les évêques appartiennent à des provinces différentes, au jugement d'un conseil composé des divers métropolitains de ces provinces. Le nom de l'évêque de Rome n'est en aucune façon prononcé. On peut dire avec certitude que les évêques des Francs, *episcopi regni Francorum*, ne songeaient pas même que leurs contestations pussent dépendre en aucune façon de l'Eglise romaine.

Quant à la nomination des évêques, ce point fondamental de toute la hiérarchie, elle appartenait encore légalement au clergé et au peuple; mais l'invasion presque perpétuelle du pouvoir royal ou temporel dans ces élections est un fait attesté par tous les monumens. J'ai déjà cité le capitulaire de Carloman, qui dit en termes exprès : « Par » le conseil de nos prêtres et de nos principaux officiers, » *nous avons ordonné des évêques dans les villes.* » Voici un édit analogue plus ancien ; c'est celui de Chlothaire II, rendu dans le cinquième concile de Paris, en 615 : « *Ita » ut episcopo decedente, in loco ipsius, qui a metropoli» tano ordinari debet cum provincialibus, a clero et po» pulo eligatur, et si persona condigna fuerit, per ordi» nationem principis ordinetur: vel certe si de palatio » eligitur, per meritum personæ et doctrinæ ordinetur.* » On voit que la nomination par le peuple est encore conservée dans cet édit comme le droit commun; mais outre l'ordination par les évêques de la province et par le métropolitain, l'ordination par le prince est exigée et consentie: nouveauté que jamais concile de la primitive Eglise n'avait connue. Ainsi le *veto*, cet autre principe constitutif de la hiérarchie, n'est plus seulement entre les mains des évêques, il a passé au prince; et cette nomination définitive par le prince rend évidemment illusoire et la nomination par le peuple ou le clergé en général, et l'ordination par les évêques. Devant la nomination royale, le reste n'est que simple proposition et candidature. Mais il y a plus, ce pouvoir de présenter les évêques au choix du prince est encore annulé et réduit à une pure fiction par cette dernière disposition de l'édit : *Vel certe si de palatio eligitur*, etc.; car le choix pouvant venir directement du *palais*, il n'y a plus d'élection libre et plus d'ordination libre. Le pouvoir spirituel est dans le *palais*. Il est évident qu'après la conquête barbare le siècle avait tourné à la puissance militaire, et que la société chrétienne, au lieu d'avoir cette sphère libre qu'elle avait ambitionnée pour y réaliser sa vie nouvelle, était envahie et dominée par le pouvoir politique.

Ne sait-on pas en effet quelles plaintes le clergé séculier et les moines ont élevées contre l'envahissement des bénéfices ecclésiastiques par les rois mérovingiens et par les seigneurs de leur cour? Les plus anciens monumens de l'histoire de France ne semblent-ils pas écrits uniquement pour revendiquer les franchises de l'Eglise contre la rapacité de ces princes et de leurs courtisans?

Troisième époque. — Si, dès le septième siècle, en France, le *palais* du prince était ainsi devenu maître de la nomination des évêques, certes il n'est pas étonnant qu'au neuvième Charlemagne ait été, comme nous l'avons dit, à la fois pape et empereur, c'est-à-dire qu'il ait réuni le pouvoir militaire et le pouvoir ecclésiastique comme les deux branches de son gouvernement. Mais il n'est pas étonnant non plus qu'après sa mort les évêques, qui se voyaient avec indignation soumis à la force brutale des guerriers, et qui avaient toujours devant les yeux les prophéties du Christianisme et l'idée d'un pouvoir séparé de la société politique, aient commencé à montrer hardiment leurs prétentions et leurs espérances. Plus Charlemagne avait réuni et concentré le pouvoir ecclésiastique, plus ce pouvoir devait être prêt à profiter des chances de l'avenir sous son faible successeur.

Nous avons vu comment, d'un côté, Charlemagne contribua à faire surgir la papauté en renversant les barrières qui séparaient l'évêque romain des anciennes provinces de son patriarchat et en lui abandonnant la souveraineté de Rome; et comment, d'un autre côté, l'association des évêques, se considérant comme un pouvoir supérieur dès l'instant que Charlemagne ne fut plus là pour la gouverner, forma pour ainsi dire elle-même une papauté anticipée.

Les monumens abondent pour prouver à la fois ce que nous appellerions volontiers l'essai de papauté des évêques, c'est-à-dire la tentative d'un pouvoir spirituel exercé par eux au moyen d'une confédération, et le commencement de la papauté monarchique telle que l'entendit la cour de Rome.

Après Grégoire IV, qui ne fut véritablement que l'instrument de la déposition de Louis-le-Débonnaire par une *convention* d'évêques, voici Nicolas Ier qui donne des lois à ce prince, à qui les évêques avaient consenti à rendre la couronne; il lui défend de nommer aux épiscopats de sa pleine puissance; il veut que l'élection par le clergé et le peuple soit rétablie; il cherche à constituer en France une grande autorité ecclésiastique, et, n'osant pas encore la faire ressortir de Rome, il la remet aux mains de l'archevêque de Tours; enfin, et ceci est remarquable, il proclame l'unité de l'Eglise au milieu des discordes des rois. C'est ainsi que par degrés on s'élevait à l'idée de la papauté : « *Episcopos per Æmiliam non consecres, nisi post electionem vel consensum cleri et populi. Hæc est ordinatio » Dei patris tui, et hæc est lex Ecclesiæ matris tuæ, vi» delicet, ut omnes episcopos regni tui ad Turonensem » archiepiscopum mittere non detrectes, ipsiusque judi» cium postulare non dedigneris. Ipse est enim metropoli» tanus, et omnes episcopi regni tui suffraganei ejus » sunt, sicut conscriptiones prædecessorum meorum evi» denter ostendunt. Neque enim Ecclesias Dei per discor» dias regnum divisionis aliqua damna pati necesse est, » cum (quantum ex se est) pacem quam prædicant, servare » studeant in invicem et in omnes.* »

Cet édit du pape est de l'année 850; la même année, les évêques, rassemblés en concile à Savonnières près Toul, s'obligent *à rester unis pour corriger les rois, les grands*

et le peuple. Le clergé se croit seul en droit de disposer des couronnes ; il refuse de prêter serment, *parce que*, dit-il, *des mains sacrées ne peuvent sans abomination se soumettre à des mains impures.*

Trente ans plus tard, en 878, le pape Jean VIII tient un concile à Troyes. L'un des canons de ce concile porte que *les puissances du monde n'auront jamais la hardiesse de s'asseoir devant les évêques, s'ils ne l'ordonnent.*

Je le demande, la papauté n'est-elle pas clairement annoncée dès le neuvième siècle ? Après Charlemagne, je la vois dans toute sa prétention, et, pour employer le mot de Philippe-le-Bel, dans toute son outrecuidance; seulement on ne sait encore au profit de qui ce pouvoir spirituel, supérieur à tout sur la terre, est réclamé, si c'est au profit d'une association et d'un congrès d'évêques, ou au profit d'un pape. Une dernière révolution devait décider ce point. L'anarchie féodale qui commença vers ce temps, par le capitulaire de 877, lequel introduisit l'hérédité dans les fiefs, rendit complétement impossible la confédération souveraine des évêques. L'avenir du pouvoir spirituel reposa donc tout entier sur les destinées de Rome.

Quatrième époque. — Charlemagne avait défendu, dans ses Capitulaires, qu'on considérât l'évêque de Rome autrement que comme un évêque. « Qu'on ne l'appelle point, » dit-il, ni prince des prêtres, ni souverain prêtre, ni autre » chose de cette nature, mais seulement l'évêque du pre» mier siége : *Ne appelletur princeps sacerdotum, aut » summus sacerdos, aut aliquid ejusmodi, sed tantum » primæ sedis episcopus.* » Mais une fois introduit dans les affaires des évêques de France, le pontife romain ne voulut nullement se contenter de ce titre; il se rappelait toujours les droits qu'il attribuait à son patriarchat. Il nous reste une curieuse épître du pape Grégoire IV *aux évêques du royaume des Francs*, où il les tance vertement de ce que, dans une lettre qu'ils lui avaient écrite, ils l'appelaient *frère et pape*, mettant ainsi ces deux titres dans la même balance : « *Romano pontifici scribentes, contrariis » eum in præfatione nominibus appellatis, fratrem vi» delicet, et papam : dum congruentius esset solam ei » paternam reverentiam exhibere.* »

Un de ses plus proches successeurs, Nicolas I[er], posait ainsi les droits de l'Eglise romaine, dès le milieu du neuvième siècle : « *Omnes, sive patriarchiæ cujuslibet apicem, » sive metropolis primatus, aut episcopatuum cathedras, vel » ecclesiarum cujuscumque ordinis dignitatem, instituit ro» mana Ecclesia. Illam vero solus ipse fundavit, et supra » petram fidei mox nascentis erexit, qui beato Petro, » æternæ vitæ clavigero, terreni simul et cœlestis imperii » jura commisit* : C'est l'Eglise romaine qui seule a fondé » toutes les autres Eglises, et toutes les dignités de ces » Eglises, de quelque ordre qu'elles soient ; et c'est Dieu seul » qui l'a fondée, Dieu qui a donné à saint Pierre le gouver» nement de l'empire céleste et terrestre. »

On le voit, elle avait été bien préparée dans le monde, cette doctrine de la toute-puissance spirituelle qui devait s'élever au-dessus des rois; car avant d'être revendiquée par les papes, elle l'avait été par les évêques. Les prédécesseurs immédiats de Grégoire VII lui avaient aussi frayé la route, et il ne fit qu'achever et compléter une révolution devenue nécessaire. Il posa aux prêtres de l'Europe tout entière ce dilemme : Qui êtes-vous? Etes-vous soumis aux princes, aux seigneurs ? alors obéissez, et ne vous plaignez pas s'ils vous pillent et s'ils vous méprisent. Etes-vous d'un ordre indépendant d'eux? alors exercez votre puissance. Mais comment l'exerceriez-vous, divisés comme vous êtes, séparés les uns des autres, asservis et enclavés dans toutes les divisions infinies de l'ordre féodal? Si vous ne pouvez pas prendre en main cette puissance, souffrez donc que je la prenne, moi qui suis prince et à l'abri de tous ces tyrans qui vous oppriment.

Les prêtres de l'Europe entière comprirent ce langage, et Grégoire VII fonda la papauté.

Pour la fonder, il lui fallut détruire l'épiscopat, ou du moins l'indépendance de l'épiscopat, et ramener à son siége toute la puissance.

Il faut voir avec quelle vigueur il exécuta ce plan. On croit ordinairement que sa plus grande hardiesse fut de s'attaquer aux princes. Non, ce ne fut pas là sa plus grande hardiesse. Il n'y avait rien là, comme on se l'imagine, de bien nouveau et de bien téméraire. Pour un homme convaincu de la vérité de l'Eglise, et Grégoire VII l'était, la question du pouvoir temporel n'en était pas une. L'Eglise tirait de Dieu même son origine et sa sanction; les rois n'avaient aucune sanction; c'était un fait brutal, et voilà tout. Mais ce qui nous paraît la plus grande hardiesse de Grégoire VII, c'est d'avoir mis, comme il l'a fait, le siége de Rome au-dessus des évêques et des conciles. C'est par là, c'est en s'assujettissant d'abord l'Eglise tout entière, c'est en renversant les franchises de l'épiscopat, qu'il s'empara de la puissance spirituelle. Attaquer ensuite les rois était une œuvre vulgaire pour un homme de courage comme lui.

Il nous reste un monument bien précieux de cette révolution introduite dans le gouvernement de l'Eglise par Grégoire VII : ce sont les canons du concile de Rome qu'il tint en 1074. Dès le début, il affirme que le siége de Rome est supérieur aux conciles. Il ose affirmer, en mentant à l'histoire et à tous les monumens, que les quatre premiers conciles généraux eux-mêmes n'ont eu de valeur que par l'autorité du siége apostolique : « *Decreta vero sanctissi» morum romanorum pontificum si possemus etiam stu» diosius quam illa quatuor concilia venerari et observare » deberemus, cum et ipsa concilia omni firmitate carerent, » si non apostolicæ sedis pontifices eadem, per apostolicam » authoritatem, congregare et corroborare decrevissent.... » Ergo reverentiam sive obedientiam, quam sacratissimis » quatuor conciliis juxta sanctum Gregorium merito exhi» bemus, decretis apostolicæ sedis nullatenus denegare, » imo si possibile est studiosius impendere debemus: cum » sine eorum auctoritate nec ipsa concilia fas esset reci» pere.* » Il abuse impitoyablement de l'ignorance de son temps, qu'au surplus il partageait peut-être lui-même. Il prétend que les conciles généraux des premiers siècles ont été convoqués et sanctionnés par les pontifes romains, ce qui est manifestement faux; et de là il conclut la supériorité du pape sur toute l'Eglise. Une fois ce point emporté, le reste n'est plus qu'un jeu. Aussi voit-on se succéder une suite de titres où toute la constitution de l'Eglise est renversée de fond en comble, et refaite à neuf sur un plan nouveau : Titre 23 : « Que le pape (le maître apostolique, » comme il le nomme) peut condamner non seulement les » évêques, mais encore les sujets des évêques : *Quod dom» nus apostolicus non solum episcopos, sed et subditos » eorum, damnare possit ;* » Titre 24 : « Que tout catho» lique doit plutôt obéir au pape qu'à son propre évêque : » *Quod cujuslibet episcopi parochianus domno apostolico » etiam plus debeat obedire quam proprio episcopo*, etc. » Voilà l'Eglise changée en monarchie. La protestation que fit autrefois le pape saint Léon au concile de Chalcédoine est mise enfin à profit et transformée en une puissance absolue, non seulement sur toutes les parts du patriarchat romain, mais sur toutes les églises qui se diront chrétiennes.

Je le répète, là est vraiment l'originalité de Grégoire VII; son premier titre de puissance, c'est d'avoir abattu violemment toutes les barrières qui séparaient l'Eglise en une multitude d'Eglises, et non pas d'avoir défié, attaqué, et pulvérisé des rois et des empereurs.

Puisque j'ai voulu, dans ce paragraphe, marquer par des citations l'état précis de la constitution ecclésiastique aux diverses époques qui ont précédé et amené la papauté,

monde est complétement chrétien; car l'esprit humain n'a encore rien mis en avant qui sorte de la donnée du Christianisme. Tout homme qui naît alors est enfermé dans le Christianisme. Genèse de la terre et de l'humanité, chute de l'homme à son début, mission divine de Jésus-Christ, rédemption, fin prochaine du monde, gouvernement de la vie terrestre en vue du ciel par l'Eglise : tout est précis, détaillé, tout est formulé et consenti. Pas une aube de lumière venue d'un autre astre n'a encore paru pour lutter contre cette lumière du Christianisme qui inonde tous les points de l'intelligence, et fait luire la réponse à toute question que l'on peut se faire. Tout homme donc, en ces siècles, est chrétien avant tout ; s'il cesse d'être chrétien, il cesse d'exister : car à quelle doctrine rattacherait-il son existence ?

Donc, même en supposant que l'Eglise eût admis le pouvoir temporel, elle n'aurait pas admis l'indépendance de ce pouvoir. Or qu'est-ce qu'un pouvoir qui n'a ni sanction ni indépendance? C'est une chose qui est, et qui n'a pas le droit d'être; c'est une chimère.

Je ne veux qu'une preuve de la légitimité du pouvoir absolu de l'Eglise et du néant du pouvoir temporel devant elle pendant les siècles dont je parle. C'est *le principe* même qu'opposait l'empereur Henri IV, représentant de ce prétendu pouvoir temporel, à son juge Hildebrand. « Un » souverain, disait-il, n'a que Dieu pour juge, et ne peut » être déposé pour aucun crime, *si ce n'est qu'il abandonne la foi.* » Un souverain n'est donc un souverain et ne peut être reconnu qu'autant qu'il est dans la foi. Mais s'il est et doit être avant tout dans la foi, il est donc soumis à l'Eglise. La loi de l'Eglise est sa loi. Or qui manifestera la loi de l'Eglise. Ce n'est pas lui : donc il n'est rien; c'est-à-dire qu'il n'est qu'un chrétien et un sujet de l'Eglise. L'empire du Christianisme était tel alors, que cet empereur, tout empereur qu'il était, ne pouvait pas raisonner hors de sa donnée.

Mais si logiquement le pouvoir temporel n'existe pas devant l'Eglise, combien la chose est plus évidente quand on considère historiquement l'origine de ces deux puissances.

Qu'est-ce que ce prétendu pouvoir temporel? C'est évidemment un reste, un débris ou une continuation de la puissance romaine ou du pouvoir qui régnait chez les Barbares.

Le sénat romain était encore tout entier païen, quand le concile de Nicée formulait sa doctrine. Croit-on que les chrétiens pussent imaginer que le sénat romain était un pouvoir qui s'arrangerait de la société chrétienne?

Une nouvelle doctrine demande une nouvelle organisation du pouvoir. Constantin légiférant était toujours César; Clovis inclinant sa framée devant saint Remy était toujours le chef barbare des forêts de la Germanie.

Oh! une religion ne se limite pas ainsi; une religion est quelque chose de plus grand et de plus ambitieux. Une religion absorbe tout.

Croire que l'Eglise ait au fond jamais consenti deux pouvoirs sur la terre est une illusion. Deux pouvoirs! mais à quoi bon deux pouvoirs? et comment ces deux pouvoirs pourraient-ils s'accorder ?

Qu'appelez-vous pouvoir temporel? Le pouvoir civil et politique. Mais n'est-ce pas ce pouvoir qui règle la propriété, l'héritage, la famille, le mariage, la criminalité des actes, etc., etc. Voilà l'homme pris tout entier. Que serait-il donc resté au Christianisme, et à quoi bon le Christianisme? Le Christianisme ne serait jamais venu, s'il avait pu concevoir la perpétuité de ce qu'on appelle le pouvoir temporel.

Non; le Christianisme avait aussi, lui, pour but de prendre l'homme tout entier. Il n'est venu qu'avec la pro-

messe et l'espérance d'organiser unitairement une nouvelle société.

Mais, direz-vous enfin, quelle était donc cette nouvelle société complète qui devait régner seule et abolir l'ancienne? Ceci est plus difficile à définir.

Quand le Christianisme vint, l'inégalité régnait sur la terre. Le régime des castes était, quoiqu'à un degré bien moindre, le partage du monde grec et romain comme des régions lointaines de l'Orient. La réforme du Bouddhisme dans l'Inde, et celle du Christianisme dans le monde gréco-romain, sont des mouvemens analogues et synchroniques; peut-être même, comme on l'a soupçonné, ces deux révolutions sont-elles profondément liées ensemble. Détruire le régime des castes et constituer une société d'égaux, voilà le but du Christianisme. Vainement soutiendrait-on que le Christianisme n'avait pas de but terrestre, que son but était avant tout céleste et spirituel. Je l'ai déjà dit, ce préjugé tient à une fausse conception de ce qu'on doit entendre par *le ciel*. Jésus, en disant, « Mon royaume n'est pas encore de ce temps, » mettait le ciel dans *le temps*, et non pas dans l'*espace*. Jésus est le prophète de l'Idéalisme, et sa doctrine est la prophétie de l'idéal s'incarnant dans le monde. La fin du monde, tant annoncée dans l'Evangile, et si prochaine suivant ce livre, c'est le règne de l'idéal après la résurrection des corps *.

Sans doute la question théologique paraît jouer le premier rôle dans le Christianisme; mais tout se tient dans l'esprit humain. « Il n'y a qu'un seul Dieu, donc nous sommes tous » frères, » est une proposition identique avec celle-ci: « Nous » nous sentons tous frères, donc il n'y a qu'un seul Dieu. » Les esclaves et les rédempteurs d'esclaves, comme Jésus, ont pu concevoir par le cœur cette seconde proposition avant la première, et pourtant ne mettre d'abord en avant que la première. Saint Paul ne renvoyait-il pas les esclaves fugitifs à leurs maîtres? Si un tyran, ou simplement un homme frappé de l'état du monde et de la nécessité apparente de l'inégalité, était venu dire à saint Paul: « Vous êtes un séditieux; vous voulez renverser ce qui est, et vous ne pouvez pas y substituer un ordre régulier fondé sur votre prétendue égalité; » saint Paul eût été à l'aise pour repousser ce reproche; car il pouvait répondre: « Je ne m'occupe pas de ce monde présent; je cherche la cité future. »

La charité du Christianisme avait évidemment pour but de se réaliser sur la terre. Un régime de fraternité et d'égalité est au bout de toutes les prophéties de l'Evangile et de tout son dogme religieux.

Mais comment réaliser ce programme? Ici s'est montrée l'impuissance du Christianisme, en d'autres termes l'impuissance de l'esprit humain au temps où le Christianisme a paru.

Il y avait depuis long-temps quelques petites sociétés fondées sur l'égalité et la communauté. Les Esséniens vivaient ainsi depuis des siècles. L'Inde avait non seulement des contemplatifs, mais des couvens. Le Christianisme adopta cette vie, faute de découvrir une meilleure solution de son problème, dans l'état où se trouvait alors le monde.

J'en appelle à tous ceux qui ont lu les monumens de l'antiquité chrétienne; tous les Pères ne rêvent-ils pas, à l'exemple de saint Paul, une cité nouvelle: *Civitatem futuram inquirimus*. Pour eux, le type de la perfection était une vie toute différente de la vie que l'on avait menée jusque là, et dans le genre de celle que les moines ont réalisée dès la fin du second siècle. Dans cette *cité de Dieu*, comme l'appelle saint Augustin, point de propriété, mais la communauté, point d'héritage, point de mariage, point de famille; un ordre tout nouveau, une forme d'association toute nouvelle, un but nouveau donné à la vie.

C'est dans cette aspiration que le Christianisme s'est épuisé.

J'ai dit ailleurs comment il fut conduit à poursuivre l'idéal hors du monde et de la vie (voyez les articles BONHEUR et AUGUSTIN); comment, emporté trop violemment vers une condition nouvelle des êtres qui lui parut la solution prochaine du désordre infini qu'il voyait régner dans le monde, il abandonna, comme on dit, la terre. Il se fit ascétique, et nia ce qu'il voulait détruire et remplacer. Mais, tout en suivant cette route, il eut toujours pour but de modifier la terre, c'est-à-dire la nature et la vie, auxquelles il ne voulait pourtant accorder désormais qu'un instant d'existence.

Il voulut des choses contradictoires. Il embrassa le célibat, et prétendit régler la famille et l'amour. Il adopta la communauté des biens, et prétendit qu'à lui seul il appartenait de décider l'usage des richesses individuelles.

Il aurait voulu être pour ainsi dire à la fois le Christianisme et l'Empire, l'ancienne et la nouvelle société.

Il répudie dogmatiquement la terre, c'est-à-dire la nature et la vie: mais ne lui dites pas que la terre a droit par conséquent d'exister en dehors de lui. Il prétend, tout en la répudiant, qu'elle lui appartient, et qu'elle n'est qu'à lui. C'est qu'il entend l'*avenir*, un avenir environné d'obscurité et vraiment mystérieux.

En somme, par une sorte d'appétition en apparence incompréhensible, il eut pour but de soumettre la nature à une loi supérieure et même contraire à la nature.

Il tenta l'impossible, il est vrai; mais il le tenta.

De là la résistance de la nature, et la continuation de la vie sous la forme de l'ancienne société.

Quand plusieurs siècles se furent passés, les ordres monastiques s'étant répandus à flots dans le monde entier sans avoir pu détruire l'ancienne société fondée sur la propriété individuelle et la famille, et la fin du monde ne venant pas, il fallut bien que le Christianisme songeât à restreindre son ambition, et à préciser mieux comment il entendait organiser le monde.

Au temps où parut Grégoire VII, on ne savait plus clairement ce que c'était que la vie chrétienne. Les moines s'étaient infiniment multipliés; mais ils avaient pris, sous certains rapports essentiels, le genre de vie des autres hommes. Le célibat n'existait plus ni pour eux, ni pour le clergé séculier. La loi du célibat passait pour abolie, pour surannée, et n'était pratiquée presque en aucun lieu **. Quelle raison donc de concevoir la société chrétienne? Vivant comme l'ancienne société, il n'y avait aucune raison pour qu'elle ne re-

* Sans doute, dans certains des Evangiles, l'antithèse de γῆ et d'οὐρανὸς, la *terre* et le *ciel*, revient à chaque page. Dans le Sermon sur la montagne, rapporté par saint Matthieu, quand Jésus énumère tous les misérables de la terre, c'est pour leur promettre un autre royaume, une autre cité; à chaque misère, à chaque douleur sur la terre, il oppose le royaume des cieux, βασιλεία τῶν οὐρανῶν. Mais, dans ces mêmes Evangiles, la fin de cette terre n'est-elle pas partout prédite, et partout le royaume de Dieu n'est-il pas annoncé comme tout prochain? Donc, suivant les Evangiles mêmes qui parlent le plus des deux mondes, la mission de Jésus est d'amener un autre monde qui remplace celui-ci. Donc celui-ci n'a dans ces Evangiles aucune sanction.

Mais la prophétie du ciel mis dans l'avenir est bien plus claire encore dans l'Evangile idéaliste de saint Jean, d'où est tiré précisément le passage: « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Pilate dit à Jésus: Es-tu le roi des Juifs?

« Jésus répondit: Mon royaume (ou ma royauté) n'est pas de » ce monde. Si mon royaume était de ce monde, mes gens auraient » combattu pour empêcher que je ne fusse livré aux Juifs. Mais » *quant à présent ma royauté n'est pas encore d'ici*: Νῦν δὲ ἡ » βασιλεία ἡ ἐμὴ οὐκ ἔστιν ἐντεῦθεν (S. Jean, XVIII, 36).

** Le clergé avait renoncé dès les premiers siècles aux justes noces (*justæ nuptiæ*); mais il avait conservé l'usage de l'autre sorte de mariage (*concubinatus*), connu chez les Romains et au moyen âge. Cette union, justifiée par l'inégalité profonde des conditions à cette époque, était non seulement autorisée par la loi

tombât pas sous l'ancienne législation? La famille faisait rentrer de nouveau l'essai tenté par le Christianisme sous le joug qu'on avait voulu fuir, sous le joug de l'Empereur et du régime de la famille et des castes. Grégoire VII le sentit profondément. Que fit-il? Il marqua ses sujets les plus immédiats, les moines et les prêtres, de la marque du célibat.

Dites, pourquoi Grégoire VII est-il si pénétré de la nécessité du célibat dans l'Eglise; pourquoi risque-t-il si témérairement sa popularité et sa puissance parmi les prêtres, en faisant du célibat la loi générale? Pourquoi le même pape qui fonda la papauté a-t-il aussi fondé le célibat ecclésiastique?

C'est que ces deux idées sont indissolublement unies. Le célibat est la marque la plus évidente de la société telle que le Christianisme l'avait conçue, de la société sans propriété individuelle, sans famille, sans droit de supériorité d'une famille sur une autre. Que l'Eglise donc au moins l'embrasse, puisque le monde entier ne peut pas l'embrasser. Et que l'Eglise ainsi faite soit la seule société reconnue, ayant sanction, droit, indépendance. Que le reste soit comme la plèbe chez les Romains, et n'ait droit de vivre que par tolérance et participation. Voilà toute la pensée de Grégoire VII; voilà la papauté, voilà l'Eglise.

Oui, ce grand pape fut profondément pénétré du Christianisme. L'Eglise, pour lui, est une société fondée sur le célibat et la communauté des biens, et marchant ainsi, sous la conduite de Jésus-Christ, vers un avenir inconnu.

J'ai démontré précédemment qu'entre l'Eglise primitive et l'Eglise papale, il n'y avait pas identité de forme, l'une étant fondée sur la démocratie, l'autre sur la monarchie. Mais j'affirme qu'il y avait identité d'esprit et de but relativement à ce qu'on nomme le pouvoir temporel, et que l'Eglise manifestée par Hildebrand et ses successeurs était bien, sous ce rapport, la réalisation de la société secrète, persécutée par le paganisme et l'empire, qui fut le germe de l'Eglise primitive.

Concluons donc qu'au temps d'Hildebrand, il avait raison de dire comme il le disait: *Il n'y a que le pape qui ait un nom dans le monde*, c'est-à-dire il n'y a que lui qui puisse *se nommer*, dire quel est son droit, quelle est sa sanction, quelle est sa mission.

§ 7. *Décadence du pouvoir spirituel monarchique.*

J'ai peu de chose à dire sur la décadence de la papauté. On vient de voir que l'Eglise, par son esprit et sa doctrine, devait être tout ou rien; et ce n'est pas non plus une prétention particulière à quelques papes de s'être regardés comme les dominateurs universels, mais ce fut la doctrine uniforme de la papauté depuis qu'elle se fut nettement expliquée sous Hildebrand. Conséquemment la destinée de l'Eglise, sous la forme monarchique, était de vaincre ou d'être détruite. Point de parti mitoyen, point de transaction. Vainement on a imaginé que les papes auraient pu et dû contenir leur ambition: mais alors ils n'auraient pas été des papes; ils ne se seraient pas crus réellement les chefs du pouvoir spirituel; ils n'auraient pas compris l'Eglise; ils n'auraient pas cru à l'Eglise; ils auraient été des imposteurs. De même que l'Eglise primitive avait eu obscurément l'ambition d'absorber et de détruire l'ancienne société, de même l'Eglise monarchique devait se sentir obligée à détruire tout pouvoir qui, n'étant pas sorti d'elle, n'avait aucune raison d'exister.

Dans cette lutte nécessaire, la papauté trouva devant elle deux sortes d'ennemis: d'abord la puissance temporelle, c'est-à-dire les successeurs de l'ancien droit social, les successeurs de la puissance romaine et de la puissance barbare, et ensuite l'Eglise elle-même, c'est-à-dire la partie du clergé qui préférait la forme démocratique de l'Eglise primitive à la forme monarchique. En d'autres termes, la papauté eut pour ennemis les rois et leurs parlemens, la Sorbonne et les conciles.

Tant que la papauté fut dans sa période d'accroissement, les conciles ne furent qu'un instrument pour elle, une espèce de conseil d'état où elle faisait passer toutes ses volontés et toutes ses résolutions. A proprement parler, tous les conciles généraux tenus du onzième siècle jusqu'au quinzième ne sont pas des conciles, mais une sorte de cortége de la papauté. La formule même des décrets fut changée. Dans tous les premiers siècles, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, les conciles, n'imaginant aucune puissance supérieure à la leur, décidaient en leur propre nom. *Sancta synodus definivit... Universum concilium dixit.. Ab universis episcopis dictum est... Placet universis episcopis*: telles étaient les formules de la conclusion des conciles. *Visum est Spiritui Sancto et nobis*, dit l'assemblée des apôtres. Mais les papes changèrent cet usage, et introduisirent une nouvelle forme de conclure qui, non seulement subalternisait l'autorité des conciles, mais niait même implicitement le droit des évêques: *Innocentius, sacro approbante concilio*, etc. Cet usage commença, pour la première fois, dans le concile de Lyon, en 1245, sous Innocent IV, et fut toujours suivi depuis, malgré les plaintes élevées à ce sujet dans le concile de Constance.

Les conciles se perdent donc, pendant plusieurs siècles, dans l'action générale de la papauté, et ne sont réellement que ses satellites. Mais lorsque l'époque de la décadence de l'Eglise fut venue, ils essayèrent de prendre une autre attitude.

L'Eglise, au commencement du quinzième siècle, était plutôt vaincue par la société qu'elle avait voulu absorber, que victorieuse d'elle. Non seulement elle n'avait pu détruire le pouvoir de César, c'est-à-dire le pouvoir attaché à l'ancienne forme de société, mais l'esprit humain avait commencé à répudier sa doctrine. La forme de vie qu'elle représentait et qu'elle voulait imposer au monde n'avait pas eu l'acclamation du monde. Elle avait propagé, autant qu'elle avait pu, les modèles les plus divers de vie monastique; mais l'enthousiasme qui avait d'abord répandu au loin le monachisme était calmé et refroidi. La vie célibataire et en communauté n'attirait plus à elle ni les esprits supérieurs, ni le peuple. Des germes innombrables avaient été déposés dans l'esprit humain par le renouvellement des études, par les croisades, par la renaissance. Le Christianisme avait essayé quelquefois de s'accommoder avec ces idées nouvelles; mais comme le résultat eût été une religion différente du Christianisme, une religion qui n'aurait pas répudié la nature et la vie, la papauté, fidèle à sa loi et à sa mission, avait condamné comme hérétiques toutes ces tentatives; et, à défaut de la papauté, il s'était toujours trouvé dans l'Eglise d'autres persécuteurs acharnés par piété contre l'innovation, qui en effet pouvait être mortelle au type arrêté de la vie chrétienne. Une immense désertion avait donc eu lieu. Les savans, les artistes, les penseurs en tous genres s'étaient plus ou moins sécularisés. Ils s'étaient groupés autour des puissances temporelles. Ainsi échappée à l'absorption universelle de l'Eglise, s'était reformée sur un autre terrain une nouvelle société. Elle avait pour chefs les rois, pour pouvoir spirituel les hérétiques et les savans. Le combat entre ces deux sociétés devait être acharné et mortel. Maintenant ce n'était plus l'Eglise qui attaquait, elle était déjà sur la défensive. C'était la société émancipée, la société laïque ou plutôt moderne, qui poursuivait son adversaire. D'un bout de l'Europe à l'autre, un cri s'était élevé contre ce qui caractérisait à proprement parler l'Eglise, la vie monastique, et

civile, mais encore par l'Eglise, comme on le voit par le 17[e] canon du premier concile de Tolède, tenu l'an 400. Le clergé eut tant de peine à reconnaître la loi du célibat, que le concile de Trente, à la fin du seizième siècle, fut encore obligé de faire des lois pénales à ce sujet.

un égal cri de réprobation poursuivait l'abus que faisaient de leurs richesses tous les princes de l'Eglise.

L'Eglise alors fut pour ainsi dire frappée d'imbécillité et de démence. Non seulement les grands hommes lui manquèrent, mais des divisions intestines vinrent l'affaiblir. L'unité disparut; les cardinaux se divisèrent, et combattirent à coups de conclaves. On vit deux et trois papes en même temps, deux et trois colléges de cardinaux, deux et trois Eglises opposées, se disputant le pouvoir. Il y eut un de ces schismes qui dura trente-sept ans.

A ce point, il fallut convoquer un concile. L'empereur Sigismond, dont les états étaient en pleine insurrection morale contre l'Eglise, s'en chargea. Ce fut le concile de Constance. Il brûla Wiclef et Jean Hus, et fit naître ainsi l'insurrection armée et victorieuse qui, sous des noms divers, a fini par abattre l'Eglise.

Ce concile était en apparence dans la plus favorable situation pour rétablir la forme démocratique du pouvoir spirituel. Il l'essaya; il décréta que la puissance des conciles était supérieure à celle des papes; il ordonna aux futurs pontifes de convoquer des conciles généraux à des termes prescrits. Mais quand les institutions sont arrivées à leur fin, il est impossible de leur rendre la vie qui les abandonne. Ce concile ne fit véritablement qu'accélerer la mort de l'Eglise. En mettant l'autorité des conciles au-dessus de celle des papes, il renversait doctrinalement tout l'édifice catholique d'Hildebrand; mais que lui substituait-il? A qui s'en remettait-il pour convoquer les conciles? au pape lui-même; c'est-à-dire qu'il avait la naïveté de croire que le pouvoir spirituel monarchique dresserait lui-même son bûcher.

C'est ce qui n'arriva pas. Les papes usèrent de patience, de ruses, de finesse. Ils approuvèrent les décrets qu'on fit à Constance en matière de foi; mais ils ont toujours rejeté avec mépris et indignation le décret qui enseigne que le concile universel tient immédiatement son autorité de Jésus-Christ, et que les souverains pontifes sont eux-mêmes obligés de s'y soumettre.

Un de ces papes, Pie II, plus connu sous le nom d'Æneas Sylvius, avait été greffier du concile de Bâle, par lequel celui de Constance fut confirmé. Il avait accepté l'autorité supérieure des conciles; mais quand il fut pape, il ne manqua pas d'écrire pour se rétracter et demander pardon à Dieu et aux hommes d'avoir ainsi dégradé et exposé la papauté.

Le concile de Constance assemblé en 1414 et qui dura trois ans et demi, celui de Bâle qui commença en 1431 et se prolongea pendant douze ans, celui de Florence que les papes opposèrent à celui de Bâle, celui de Latran qui fut encore plus dans la main des papes et où présidèrent Jules II et Léon X, enfin celui de Trente, le dernier qui ait été réuni, et qui dura près de dix-huit ans depuis 1545 jusqu'en 1563, peuvent être considérés comme les obsèques de l'Eglise. Toutes les maladies dont elle était accablée, dans cette vieillesse où elle était alors parvenue, se révélèrent et s'étalèrent successivement dans ces conciles. Quand on en lit l'histoire, il semble qu'on assiste à une consultation de médecins qui essaient vainement de ranimer un moribond, et se disputent sur les causes de son prochain décès. Les querelles furent violentes et acharnées; aucun outrage ne fut épargné à la papauté, et de leur côté les papes ne tarissaient pas d'excommunications et d'interdits contre les conciles rebelles. Les conciles tinrent les papes prisonniers, les papes s'échappèrent de prison, et appelèrent à leur aide des princes séculiers. Tous les scandales furent donnés dans cette convulsion suprême. L'Eglise chrétienne ne pouvait-elle donc pas mourir avec plus de calme et de dignité? Il faut détourner ses regards d'un pareil spectacle, pour conserver à l'Eglise expirante le respect qui lui est dû; car elle avait porté elle-même dans son sein cette société nouvelle qui assistait alors à ses funérailles.

A Constance, on crut éteindre à jamais l'hérésie en brûlant Wiclef et Jean Hus; mais les Wiclefites et les Hussites sortirent de ce bûcher et inondèrent la Bohême et l'Allemagne.

A Bâle, on fut obligé d'entrer en discussion avec eux, de pactiser avec eux, de leur faire des concessions; on leur accorda presque de communier sous les deux espèces comme les prêtres. C'était l'émancipation religieuse des laïques qui s'imposait. Bientôt allait venir Luther pour continuer ce mouvement, et proclamer qu'un laïque et un prêtre, un réprouvé même et un saint, étaient égaux, et que, tous deux dépendant également de la prédestination divine, l'un était indépendant de l'autre: singulier détour que la révolution protestante dut prendre pour arracher à l'ancienne théologie l'émancipation religieuse de tout ce qui n'était pas prêtre.

Au concile de Florence, ce n'est pas l'esprit moderne qui vient se poser devant l'Eglise, c'est l'ancienne question de suprématie entre Rome et Constantinople qui s'agite encore. Les papes voulurent profiter de la situation où se trouvaient alors les Grecs menacés par les Turcs, pour leur arracher une formule de soumission. Mais cette soumission, extorquée à prix d'argent et qui ne fut même pas consentie de tous les Pères grecs, n'offrit qu'une déplorable comédie. A peine conclue, cette paix se rompt, et l'ancien patriarchat de Constantinople reste rebelle jusqu'à la fin au patriarche de Rome.

Au concile de Latran, le rusé Léon X cherche à séparer les rois de la cause de la société nouvelle. Il s'adresse à leur avarice et à leur orgueil; il partage avec eux les nominations, les collations, les bénéfices: c'est le concordat entre lui et François Ier. Si l'on se rapporte aux siècles antérieurs, c'est un abandon de toute la doctrine de l'Eglise; mais si l'on regarde en avant, c'est le pacte le plus utile à ses intérêts que pût faire la papauté. En partageant son autorité avec les rois, elle et eux ont pu marcher d'accord et sévir de concert contre l'émancipation spirituelle et matérielle des peuples.

Enfin le concile de Trente vient rédiger pour ainsi dire le testament de l'Eglise. Il reprend toutes les questions, et rend une multitude de décrets; mais pendant qu'il délibère, c'est Luther qui triomphe. Ce dernier des conciles ressemble plus à un travail d'érudition qu'à une production spontanée de la pensée et du sentiment. Au surplus ce concile, loin de reconnaître, comme ceux de Constance et de Bâle, la supériorité des conciles généraux au-dessus du pape, favorisa l'opinion contraire, en soumettant ses décrets, par la dernière session, au jugement du pape, et en déclarant qu'ils devaient être entendus, *sauf l'autorité du saint siége*. Ainsi l'Eglise a fini incertaine entre la forme démocratique ou aristocratique et la forme monarchique. Cela devait être; l'une et l'autre était alors impuissante, et toutes deux s'étaient usées à faire triompher une société désormais impossible.

§ 8. *Les deux formes du pouvoir spirituel sont aujourd'hui également épuisées, et ne doivent plus reparaître.*

Il est évident que les deux formes du pouvoir spirituel chrétien sont également détruites aujourd'hui, et ne doivent plus reparaître.

Voilà trois siècles qui se sont passés sans que le Christianisme ait convoqué un seul concile; et aujourd'hui un concile orthodoxe de tous les évêques ou docteurs du Christianisme serait presque aussi en arrière de l'état de la science et de la foi humaine, qu'un concile des pontifes de l'Egypte ou des prêtres de Jupiter, s'il était possible d'en rassembler un.

Quant à la papauté, loin de prétendre aujourd'hui à gouverner le monde en son propre nom, elle s'est mise au service des rois; elle s'abrite derrière eux; elle a lié sa

Mais le Christianisme, faute de pouvoir embrasser la société entière, avait fini par fonder lui-même une nouvelle caste. L'Eglise, pesant sur l'humanité laïque de tout le poids de son empire spirituel, était un despotisme aussi terrible que celui des castes naturelles. Le monde laïque s'est révolté, et a vaincu. Nous avons, avec Wiclef et Jean Hus, demandé hardiment *le privilège de la coupe*; et nous l'avons pris de force avec Luther.

Donc plus de caste en aucun genre, ni castes naturelles, ni castes spirituelles.

La société de l'avenir sera, dans son unité, à la fois pape et empereur.

Mais un autre résultat non moins grand est sorti de cette même lutte des deux sociétés. C'est l'individualité, la personnalité de chaque homme, la liberté.

Avant le Christianisme, il n'y avait réellement pas liberté. Je ne parle pas des esclaves et des opprimés de tous genres, les femmes, les enfans, les pauvres. Je n'entends pas non plus parler des pays despotiques, où il n'y avait que des sujets. Je parle des républiques mêmes, et de la classe des citoyens. La république avait droit sur tout, ou se croyait droit sur tout. Or, dans une république il y a toujours une majorité et une minorité: la majorité commande, la minorité est forcée d'obéir. Le droit de la république étant donc universel et sans restriction, la liberté n'existait pas.

La liberté humaine s'est véritablement fondée dans la lutte des deux sociétés. Celui qui n'était pas content du despotisme de la société appelée temporelle, se mettait à l'abri dans la société spirituelle, et à l'abri de toute façon; car le clergé le préservait, et lui donnait une existence sociale d'un nouveau genre. Réciproquement, on échappait, même spirituellement, au despotisme de l'Eglise, en se mettant dans le sein et sous la garde de la société temporelle.

Ainsi s'est établi le droit et l'habitude de la liberté, j'entends non seulement de la liberté de notre esprit, mais de la liberté de notre vie dans son unité complète. Car, je le répète, la distinction du spirituel et du temporel est une chimère.

Donc, plus de despotisme, ni dans ce qu'on appelle l'ordre temporel, ni dans ce qu'on appelle l'ordre spirituel. *L'homme à l'avenir est pour ainsi dire à lui-même son pape et son empereur.*

Voilà deux résultats immenses et en apparence contradictoires de la lutte des deux sociétés qui, sous les noms de pouvoir spirituel et de pouvoir temporel, se sont disputé la terre. La fin providentielle de cette lutte était de déposer dans le monde le germe, désormais indestructible, d'une société complète dont chaque membre sera pourtant une liberté complète.

Ainsi, à la dualité *pouvoir spirituel* et *pouvoir temporel*, a succédé aujourd'hui, selon nous, la dualité *pouvoir individuel* et *pouvoir social*.

Le pouvoir individuel, c'est la liberté de chacun s'appliquant au spirituel comme au temporel; c'est la liberté de conscience comme la liberté d'industrie.

Le pouvoir social, c'est le pouvoir de tous s'appliquant au spirituel comme au temporel; c'est le droit qu'à la société collective de prendre en main les progrès de la raison publique, pour nous servir des expressions mêmes de la Convention, comme d'organiser l'industrie en vue de l'égalité de tous les citoyens.

Quelque incompatibilité et quelque contradiction radicale qu'on aperçoive au premier aspect entre ces deux tendances, il faut bien les admettre; car qui ne les sent pas aujourd'hui simultanément dans son cœur, et qui ne rencontre pas déjà partout la marque de leur existence?

Alors même qu'on les regarderait comme contradictoires et radicalement incompatibles, on n'aurait rien à répondre à notre assertion, que c'est là l'héritage que nous a légué le passé. Car ne venons-nous pas de démontrer que dans l'ère

précédente deux sociétés ou deux tendances véritablement contradictoires ont régné simultanément. Tout ce que l'on pourrait conclure, c'est que les deux tendances nouvelles dont l'individu et la société sont en possession se feront aussi l'une à l'autre une guerre cruelle. Mais telle n'est pas notre foi. Nous croyons ces deux tendances conciliables, de même qu'elles sont légitimes. C'est le but de la philosophie politique que cherche aujourd'hui l'esprit humain, de leur tracer à chacune leur sphère; mais encore une fois, ce n'est plus dans la vieille et absurde distinction du spirituel et du temporel qu'il faut chercher un refuge.

Mais ceci n'est plus de notre sujet. Qu'il nous suffise d'avoir essayé d'indiquer dans cet article comment la distinction des deux puissances temporelle et spirituelle s'est engendrée dans le monde, comment elle y a vécu, comment elle y a cessé, et comment finalement elle nous a conduits au point où nous sommes, c'est-à-dire au début d'une nouvelle ère politique et religieuse que l'avenir recèle encore dans son sein. Ce qui est certain du moins, relativement à notre conclusion finale, c'est que les derniers conciles véritables de l'humanité ont ainsi posé le problème de l'avenir, en décrétant à la fois, comme fit par exemple la Convention, *le droit de la société* et *les droits de l'homme*.

Voilà ce que sont devenus, suivant nous, le Pape et l'Empereur.

CONCOMBRE. Plus de vingt espèces, toutes originaires des contrées chaudes du globe, et produisant pour la plupart des fruits comestibles ou doués de propriétés médicales, sont comprises dans le genre concombre, *Cucumis*, qui lui-même appartient à la famille des cucurbitacées, tribu des cucurbitées, et qui se reconnaît aux caractères suivans : fleurs monoïques ou quelquefois hermaphrodites; calice tubuleux-campanulé, se terminant par des lanières subulées qui ont à peine la longueur de son tube; pétales soudés les uns avec les autres et avec le calice, mais par leur base seulement; dans les fleurs mâles, cinq étamines en trois faisceaux; dans les femelles, trois stigmates gros, échancrés en fer à cheval; péponide divisée en trois à six loges, renfermant des graines ovées, comprimées, sans rebord saillant. De même que les autres cucurbitacées, les espèces de ce genre ont une tige herbacée, rampante ou grimpante, et annuelle. Nous allons passer rapidement en revue les plus intéressantes et les plus utiles.

Concombre coloquinte, *Cucumis Colocynthis* L., indigène dans plusieurs contrées de l'Orient, notamment dans le Japon et l'Egypte. Le fruit de la coloquinte est globuleux, jaune, de la grosseur d'une orange, revêtu d'une écorce coriace assez mince; il renferme, au milieu d'une pulpe blanche, spongieuse et d'une excessive amertume, un grand nombre de graines blanches qui en sont exemptes. C'est la pulpe de ce fruit que la médecine emploie, depuis un temps immémorial, comme un des plus violens purgatifs, en l'associant ordinairement à quelque autre substance pour en tempérer la redoutable énergie. La vertu de ce remède, que sa véhémence ne permet guère d'employer que dans les cas graves, tels que les hydropisies passives, l'apoplexie séreuse, la léthargie, la manie, paraît surtout résider dans une substance que Vauquelin a désignée sous le nom de *colocynthine* et dans une matière résineuse.

Concombre des prophètes, *Cucumis prophetarum* L. Cette espèce, qui croît dans l'Arabie Pétrée, produit des fruits à peu près aussi amers que ceux de la précédente, mais faciles à en distinguer, ainsi que de ceux de tout autre concombre, en ce qu'ils n'ont que la grosseur d'une cerise et que quelques soies raides hérissent leur écorce, dont le vert foncé est marbré de taches blanches. Ce sont vraisemblablement ces fruits, et non ceux de la coloquinte, que le prophète Elisée désigne dans la Bible (II Rois, IV, 39). Toute la plante répand une forte odeur.

Concombre d'Amérique, *Cucumis Anguria* L., fort semblable au précédent; ses fruits cependant n'ont pas d'amertume; ils sont aussi un peu plus gros et ont une forme ovoïde. Dans les îles de l'Amérique, on les mange encore verts après les avoir fait cuire.

Concombre vivace, *Cucumis perennis* E. James. Cette espèce est la seule qui soit indiquée comme vivace parmi les concombres. Elle est cultivée dans l'Amérique septentrionale.

Concombre conomon, *Cucumis Conomon* Thunb., partout cultivé au Japon pour ses fruits oblongs, glabres, aussi gros au moins qu'une tête d'homme, marqués de six à dix sillons, et ayant une chair ferme qui devient fondante par la cuisson. Le peuple de ce pays les apprête avec du marc de cerises, et les fait entrer dans d'autres préparations culinaires.

Concombre dudaïm, *Cucumis Dudaïm* L., indigène en Perse. Son fruit, de la forme et du volume d'une orange, a une écorce à peu près lisse, d'abord panachée de vert et de jaune orangé, mais devenant jaune, et enfin blanchâtre à la maturité; cette écorce recouvre une chair d'un vert clair, fondante, et d'une odeur fort agréable : aussi, dans le pays qui produit le dudaïm, aime-t-on à s'en parfumer les mains, et suivant Chardin, à le porter en bouquet; mais il a fort peu de goût. L'épithète *dudaïm* a été appliquée à cette espèce, parce que quelques auteurs croient y reconnaître celle que la Bible mentionne (Genèse, XXX, 14).

Concombre chaté, *Cucumis Chate* L., en arabe *ab'dal-laouy*. De même que la précédente espèce, celle-ci a une grande analogie de port avec le melon, mais elle lui ressemble moins pour la forme et l'aspect de ses fruits, qui sont tomenteux, ventrus, un peu rétrécis à leur partie inférieure; leur écorce jaunâtre est aussi plus mince, et leur chair beaucoup moins sucrée que ces mêmes parties dans le melon. Cette espèce est très communément cultivée dans la Haute-Egypte, où elle a vraisemblablement produit une variété nommée *herché*, dont les fruits sont plus sucrés et acquièrent parfois une longueur de 5 à 6 décimètres sur 2 de diamètre. Les Israélites, réduits à se nourrir de manne dans le désert, regrettèrent vivement les fruits du chaté, qu'ils mangeaient en Egypte avec les melons, les poireaux, les oignons et l'ail.

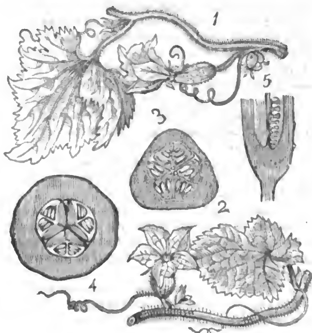
Cucumis Citrullus. M. Seringe, dernier auteur qui se soit occupé de la classification des cucurbitacées, donne ce nom à la même espèce que Linné rangeait dans le genre courge, sous le nom de *Cucurbita Citrullus*; cependant ni l'un ni l'autre de ces auteurs ne désignent par là, comme pourrait le faire croire l'épithète *citrullus*, le fruit appelé *citrouille* à Paris (Voy. COURGE); ils veulent parler de la *pastèque* et du *melon d'eau*, deux fruits qui ne diffèrent que par leur chair, ferme dans l'un, très aqueuse et rougeâtre dans l'autre, et ils en forment une espèce ainsi caractérisée : plante très poilue, tige étalée par terre, munie de vrilles; feuilles rigides, légèrement glauques, pinnatiséquées, à segmens obtus; fleurs solitaires pourvues d'une bractée unique et oblongue; fruits de la grosseur des melons, arrondis, glabres, verts, parsemés de taches blanches étoilées, et contenant, au milieu d'une chair en partie blanche en partie rougeâtre, qui remplit tout leur intérieur, des graines violettes ou noirâtres et un peu rugueuses. Dans les pays chauds, particulièrement en Egypte et en Italie, on recherche ces fruits qui sont très rafraîchissans, mais qui ne doivent être consommés qu'avec modération, surtout par les étrangers. En Provence on confit les pastèques avec du vin doux ou on les fait frire. Peut-être faut-il voir dans cette espèce les melons dont l'histoire des Juifs fait mention.

Concombre délicieux, *Cucumis deliciosus*. Sous ce nom, Roth décrit incomplètement une plante cultivée en Espagne pour ses fruits ovoïdes ou presque ronds, pubescens, à écorce mince, et dont la chair blanche exhale un arome des plus suaves. C'est peut-être une variété du melon.

livisent en deux lobes courts; le fruit, chacun le connaît. Selon toute vraisemblance, le melon est originaire de l'Asie, et sa culture remonte à la plus haute antiquité. Cette circonstance, jointe à la facilité avec laquelle s'opèrent les fécondations croisées dans cette espèce, en a singulièrement multiplié les variétés. M. Jacquin, qui en a publié récemment une monographie, en décrit quatre-vingt-huit. Toutes se rangent dans trois groupes assez naturels: 1° les melons communs ou *brodés*, ainsi désignés à cause de l'apparence que présente leur écorce; 2° les *cantaloups*, qui sont gros et à larges côtes couvertes de verrues; 3° les melons de Malte, dont l'écorce est mince et lisse. Les variétés du premier groupe sont celles dont la culture est la plus ancienne en Europe: dans leur nombre on distingue le melon maraîcher, le melon de Honfleur, celui des Carmes, celui de Langeais, le sucré de Tours. Les cantaloups furent apportés en Italie par des moines qui revenaient de l'Arménie, et passèrent de là en France en 1495, avec l'armée de Charles VIII; les plus renommés sont le cantaloup orange, le gros et le petit prescott, la boule de Siam. Les variétés de la troisième catégorie sont d'une introduction ou d'une création plus récente; elles sont originaires, non pas de Malte seulement, mais des différentes contrées de l'Orient et même de l'Amérique. Les caractères qui servent à distinguer toutes ces variétés sont tirés de leur forme, de la couleur de leur chair, qui est rouge, jaune, blanche ou verte; de la présence ou de l'absence de côtes, et d'autres circonstances encore.

Il n'est sans doute aucun de nos lecteurs qui n'ait eu le plaisir de savourer pendant les chaleurs de l'été la chair fondante, sucrée, rafraîchissante et aromatique du melon; il n'en est aucun non plus qui ne sache qu'elle est peu nutritive, d'une difficile digestion pour les estomacs paresseux, et qui ne l'ait assaisonnée de sucre, de poivre, ou d'autres épices, pour la rendre plus tonique. Ce qu'on sait moins généralement, c'est que l'usage de ce fruit peut avoir de bons effets sur les dartres, sur les affections des reins et de la vessie; qu'on en applique quelquefois la pulpe crue sur les brûlures et les contusions, qu'on en prépare de bons cataplasmes émolliens, et que les graines qui y sont logées prennent place parmi les quatre semences froides majeures. La faveur dont cef ruit est l'objet a rejailli sur sa culture, qu'elle a contribué à étendre et à perfectionner. On peut le multiplier par les boutures qui reprennent facilement, par les marcottes, et même par la greffe sur d'autres cucurbitacées; mais on l'élève surtout de semis. Dans le Midi on sème les graines dans de petites fosses remplies de fumier et de terre substantielle, et l'on abandonne presque entièrement à la nature les plantes qui en proviennent. Dans les contrées plus septentrionales, on est obligé de recourir aux couches et aux abris; avec leur aide, on confie encore le melon à la pleine terre dans le centre de la France, et jusque sous le ciel de la Normandie; c'est même aux environs de Honfleur et de Lisieux qu'on trouve les meilleurs modèles de ce genre de culture. Le semis se fait dans la première moitié d'avril sur une couche chaude recouverte de terreau ou d'une terre substantielle; on met plusieurs graines dans chaque trou; on recouvre le semis de cloches ou de châssis, soit en verre soit en papier huilé. Dans le cours de sa végétation, la plante exige plusieurs soins spéciaux: 1° si l'on craint la gelée, on couvre les cloches et les châssis d'un second abri; 2° on éclaircit de manière à ne laisser qu'un pied ou deux sur chacun des emplacemens où l'on a semé; 3° on rechausse le plant pour provoquer l'émission de racines latérales le long de la tige; 4° lorsque les melons se sont revêtus de deux à quatre feuilles non compris les cotylédons, on les étête pour provoquer et hâter la formation des branches latérales, sur lesquelles apparaissent les fleurs femelles; 5° deux ou trois jours plus tard, c'est-à-dire un mois environ après le semis, on transplante, à l'aide d'un

instrument particulier, sur une couche sourde, que l'on confectionne préférablement avec des feuilles recouvertes d'un mélange de bonne terre, de terreau et de charbon; on laisse 3 à 4 pieds d'intervalle entre les plants; 6° on raccourcit ou supprime par la taille toute branche ou partie de branche inutile à la fructification, irrégulière ou trop longue; 7° lorsque les fruits approchent de leur maturité, on place le petit nombre de ceux qu'on a conservés debout sur des tuiles ou des morceaux de planche. Si l'on attend au mois de mai pour le semis, on peut se dispenser de la transplantation et semer tout de suite sur la couche sourde. Si au contraire on veut avoir des melons de primeur, comme le semis doit avoir lieu en hiver, il faut le secours des bâches ou des réchauds de fumier autour des couches, que, par cette raison, on construit sur terre plutôt qu'en tranchée, et la transplantation ne peut se faire en plein jardin. Cet inconvénient est irrémédiable dans les pays du nord. En général, le melon a besoin d'une température uniforme et un peu élevée, quoiqu'il souffre de l'action trop intense des rayons solaires; il craint aussi l'excès d'humidité, surtout lorsqu'il est sur le point de mûrir. Sa culture exige des soins minutieux.



1 Rameau fleuri du concombre cultivé.
2 Rameau fleuri du melon.
3 Ovaire du concombre cultivé coupé transversalement.
4 Fruit mûr du melon coupé transversalement.
5 Fruit du concombre coupé longitudinalement.

CONCURRENCE. Généralement on confond la concurrence avec ses effets les plus déplorables, et ce n'est pas chose rare, à notre époque, de l'entendre définir la *cause de cette excitation fiévreuse et maladive qui multiplie intempestivement, sans raison aucune d'existence, les produits, les instrumens de travail, et les prolétaires.*

A une autre époque, au temps des Turgot, des Quesnay, des Dupont de Nemours, des Adam Smith, quand se faisait vivement sentir au sein des sociétés le besoin de *produits possibles*, d'*instrumens possibles*, et de *prolétaires possibles*, le jugement porté sur la concurrence dut être, comme il le fut en effet, dans un sens entièrement opposé. Egalement confondue avec ses résultats, les mêmes que ceux constatés et réputés nuisibles aujourd'hui, la concurrence se trouva naturellement alors définie la *cause de cette excitation utile qui tient incessamment éveillé le génie de l'industriel, qui multiplie utilement les produits, qui fait éclore des sources inconnues de richesse, et qui donne à l'état un plus grand nombre de citoyens.*

Ne nous étonnons donc pas trop si, durant une période de quatre-vingts ans, et sous des régimes divers, sous Louis XV et sous son successeur, sous la Convention et sous l'Empire, sous Louis XVIII et sous Charles X, la concurrence fut exaltée, préconisée, et si, depuis 1830, elle se voit, au contraire, conspuée, honnie, flagellée par l'opinion publique : cela tient uniquement à la nature diverse des époques, et à cette préoccupation étrange qui a fait confondre jusqu'ici la concurrence avec ses effets.

Qu'est-ce que la concurrence? Ouvrez le Dictionnaire de l'Académie; il vous dira que *c'est la prétention de plusieurs personnes à la même chose*; et, en effet, la concurrence n'est que cela.

Elle est un fait universel, une manière d'être qui n'est pas exclusivement réservée à l'homme, mais à tout ce qui vit et respire, à tout ce qui est. Elle est générale, elle s'offre dans des groupes d'êtres plus ou moins nombreux, s'exerçant sur des sujets déterminés. Elle ressort naturellement de l'identité des besoins qui se manifestent chez les êtres composant ces groupes. Entre l'arbre et l'animal, il ne peut y avoir concurrence, quant aux sucs nourriciers de la terre; mais il y a concurrence entre l'homme et les animaux, entre l'homme et les végétaux, entre l'homme et les minéraux; car l'homme prétend à des êtres de ces trois règnes sur lesquels pèsent également les prétentions d'autres êtres de ces mêmes règnes.

Ce qui véritablement constitue la concurrence, c'est l'identité des besoins, non les actes qui peuvent résulter de cette identité. Où donc peut-elle être plus intense, plus étendue, plus complète que parmi les hommes? Qui, dans les animaux, a droit à autant de choses que l'homme, et qui peut également prétendre à la totalité de ces mêmes choses, en même temps que l'homme, sinon l'homme, le semblable?

La concurrence des hommes est donc la plus grande, la plus complète qui puisse exister; et volontiers nous accédons à l'intention manifeste de l'Académie, qui essaie de renfermer dans un cercle purement humain le sens de ce mot.

Concluons donc qu'en lui-même, ce mot ne veut rien dire autre chose, sinon qu'en leur qualité d'êtres semblables, les hommes ont des besoins semblables, qui demandent, pour être satisfaits, des choses semblables : c'est une pure et simple constatation de l'identité de la vie humaine.

Mais ces besoins semblables des hommes, aspirant, prétendant à des choses semblables, engendrent un certain nombre d'actes de nature différente. Nous pouvons nous réunir, nous associer, concourir; nous pouvons au contraire nous livrer à la lutte, et nous faire la guerre.

Sans entrer à ce sujet dans de bien longs détails, nous dirons qu'il est de toute évidence, comme de toute certitude, que les hommes se réunissent, s'associent, concourent, toutes les fois que les obstacles qui s'opposent à la production des choses semblables auxquels ils prétendent sont connus d'eux et faciles à vaincre. Il y a lutte et guerre, au contraire, quand, par ignorance ou par toute autre cause, les choses dont ils ont tous également besoin ne s'offrent à eux qu'en nombre insuffisant, limité.

Confondre la lutte qui accompagne dans certains cas l'exercice de la concurrence avec la concurrence elle-même, est donc en définitive se méprendre étrangement sur la nature de celle ci. Ne serait-on pas tout aussi fondé à dire que la concurrence est la paix qui règne dans toute association, parce qu'en effet c'est là aussi un phénomène qui parfois accompagne son exercice?

Cette juste appréciation de la concurrence nous paraît importante à faire; car combien de bons esprits, pour avoir confondu le principe de la concurrence avec ses effets actuels, ont été conduits, depuis quelques années, aux plus faux systèmes de théocratie socialiste! Ecoutez certains hommes; ils vous montrent tous les vices de l'état actuel de

l'industrie, et, comme la concurrence se mêle à tous ces actes, ils attribuent tout le désordre à la concurrence; ils vous font haïr la concurrence; puis ils vous parlent de remplacer la guerre des industriels par la paix, et ils ont raison : mais la paix pour eux, c'est un état de soumission hiérarchique et de gouvernement despotique où toute individualité disparaît. C'est ainsi qu'à la faveur d'un abus de mot, ils parviennent aisément à détruire dans leurs systèmes l'individualité, la liberté, où ils ne veulent voir qu'un élément de guerre et de discorde.

Au dix-huitième siècle, les économistes, en se livrant aux plus minutieuses recherches sur la nature et les causes de la richesse au sein des nations, prirent pour principe fondamental que ces nations se composaient de producteurs et de consommateurs, de gens qui produisaient et de gens qui consommaient. Partant de cette conception théorique, il leur apparut également que les consommateurs devaient être par leur nature à la merci des producteurs; car ceux-ci possédaient les choses indispensables à la vie, tandis que les premiers n'avaient entre leurs mains que l'or, l'argent, la monnaie, le signe des richesses, non les richesses. De cette dépendance naturelle des consommateurs naissaient alors, selon eux, tous les maux de la société : la stagnation du commerce et de l'industrie, les misères du peuple, le prix exorbitant des denrées, la mauvaise nature de ces denrées.

Quel remède apporter à tous ces maux de la société?

Ils se mirent à crier : *Laissez faire, laissez passer*; détruisez ces corporations, ces maîtrises, ces jurandes, qui tiennent endormies en une indolence fausse les forces productives de l'industrie humaine, et dont les raisons d'être ont depuis long-temps cessé. Que chaque producteur n'écoute que son génie et les inspirations secrètes de son intérêt. Au plus habile la victoire, la fortune, l'honneur; au moins habile la honte et la défaite : c'est là ce que veut la justice elle-même. Plus de monopoles; liberté, liberté tout entière : c'est le seul moyen d'accroître les richesses, de donner aux besoins leur complète satisfaction.

C'était la concurrence que les économistes évoquaient ainsi, en appelant à grands cris la liberté de l'industrie et du commerce : ils voulaient, en matière industrielle et commerciale, l'égalité de tous les producteurs, la liberté de tous les producteurs, leur isolement complet de tout pouvoir social, de toute association, de toute corporation; ils voulaient que chacun fût livré à sa propre spontanéité, qu'il fût seul avec sa force productive incessamment comprimée entre ses propres besoins et les besoins de tous.

Alors, pensaient-ils, ainsi placés individuellement devant les besoins de tous, devant les besoins des consommateurs, les producteurs trouveront dans leurs propres besoins une excitation suffisante pour fournir au marché des consommateurs les quantités et les qualités nécessaires des produits. Chacun, pris individuellement, verra devant lui un immense débouché pour ses produits, une fortune immense à faire, et, par cet appât, tous lutteront de zèle et de science; ils feront accomplir à l'industrie les plus étonnans progrès.

Mais le principe qu'ils évoquaient, mais la concurrence, c'est-à-dire la liberté commerciale et manufacturière, s'opposait elle-même à ces conséquences. Réduit à la faiblesse de l'isolement, chacun fut libre de choisir les moyens qu'il crut les plus propres à lui donner ces débouchés immenses que le peuple des consommateurs recélait dans son sein; et de cette liberté naquit la fraude, le vol, le charlatanisme, le jeu, les spéculations de tous genres et de la plus dégoûtante immoralité. L'accaparement des denrées apparut de nouveau possible, et les immenses et certains bénéfices qu'il recélait tentant la cupidité de tous, il se fit des alliances, des contrats, des suspensions d'hostilités entre plusieurs, des associations; et les grands capitaux régnèrent et monopolisèrent. Pour soutenir la concurrence, c'est-à-dire pour avoir une plus grande part que son voisin de l'argent des consommateurs, on trouva, dans la baisse incessante du prix, un meilleur moyen que dans la bonté croissante du produit. Cette voie fut exploitée avec fureur; les mécaniques apparurent, qui chassèrent des ateliers des milliers de prolétaires devenus désormais inutiles. Voulant lutter contre ces machines puissantes, les petits producteurs, agissant sur le salaire de l'ouvrier, le réduisirent à sa dernière expression. Tout cela prit nécessairement un certain temps, et tant que ce temps dura, on ne s'aperçut de rien; mais dès que ce mouvement intérieur de l'industrie et du commerce atteignit sa limite naturelle, la dernière expression du salaire de l'ouvrier, il apparut au grand jour que les économistes s'étaient mépris grossièrement sur le rôle de la concurrence, et tout le prestige de leur théorie s'évanouit à la lueur sanglante des désastres de Lyon.

On se demande par quelle erreur la France a adopté la théorie des économistes, puisque cette théorie devait mener aux tristes conséquences que nous découvrons aujourd'hui.

Quand la France adopta, dans sa révolution de 89, le *Laissez faire, laissez passer* des économistes, ce ne fut point par amour pour leurs théories; ce fut uniquement par respect religieux pour son principe à elle, le principe d'égalité et de liberté, dont elle aperçut l'empreinte visible dans cette prétendue loi économique. Elle détruisit avec joie les entraves industrielles et commerciales qu'on lui dénonçait, les corporations, les jurandes, les maîtrises, toutes ces institutions surannées du passé, dont l'existence portait évidemment atteinte à la sainte égalité des hommes; mais là se borna son œuvre.

Cette œuvre est grande sans doute et glorieuse; elle sape dans son *droit* le prolétariat; elle le livre aux chances éphémères de la nature d'un *fait*.

Mais était-ce assez que cette approbation pure et simple du principe de la concurrence, que cette promulgation audacieuse de l'égalité, que la négation destructive de certains monopoles nés de la protection d'un pouvoir social qui s'écroulait? Non, certes.

Il fallait que le pouvoir social nouveau travaillât activement à ce que rien ne s'opposât à la réalisation véritable du principe qu'il voulait faire triompher.

En proclamant la concurrence, en disant aux hommes : « Vous êtes libres, vous êtes égaux, travaillez; » qu'est-ce à dire, sinon que la société, ne faisant rien pour subvenir aux besoins de ses membres, leur concède le droit individuel d'y pourvoir chacun selon son génie.

Mais alors où donc est la matière sur laquelle ce génie de chacun doit s'exercer? Où donc est la nature, où donc est la forêt, vaste arène, réservoir immense où tous peuvent descendre, où tous peuvent plonger, et où chacun trouvera pour ses besoins ce que lui peut procurer l'étendue de ses facultés personnelles?

Cette arène, ce réservoir, cet atelier social, ni la Constituante, ni la Convention, ne s'en sont jamais occupées.

Qu'en est-il résulté?

C'est que la France n'a pu aboutir dans son œuvre; c'est que les espérances qu'elle se promettait fièrement de la promulgation de son principe égalitaire en matière politique comme en matière d'industrie et de commerce ne se sont point réalisées; c'est qu'à la place de l'égalité et de la liberté il y a eu monopole, oppression de la part des riches, esclavage et misère pour le peuple des travailleurs.

Et tout cela n'est point le fait de la concurrence, comme on le dit vulgairement. La concurrence, c'est purement et simplement le principe d'égalité et de liberté s'appliquant à l'industrie. Tous ces désordres, tous ces maux sont le fait de l'accaparement, le fait de la fausse propriété.

Quand les monopoles de l'ancien régime succombèrent,

quand il fut libre à chacun d'exercer son industrie comme il le voudrait, là où il le voudrait, quand il le voudrait, en un mot quand parut la concurrence, qu'était-ce que là France ? Dans quelle relation se trouvaient entre eux ses habitans ? Il y avait des pauvres et des riches, des prolétaires et des capitalistes, c'est-à-dire que les instrumens de travail et les instruments de consommation se trouvaient inégalement répartis entre les hommes. Alors quelle puissance, même de lutter, de rivaliser, pouvait avoir le pauvre, en vertu de sa liberté et de son égalité comme homme, lui à qui l'aumône accordait quotidiennement les moyens d'existence, instrumens de sa consommation ?

Quelle puissance, même de lutter, même de rivaliser, avait le prolétaire, bien que sa liberté et son égalité comme homme fussent hautement reconnus, lui dont les instrumens de production se trouvaient quotidiennement engagés au service d'un maître, dont il recevait chaque jour quelques frêles moyens d'existence, quelques instrumens de consommation, son salaire en un mot ?

Et le capitaliste lui-même, celui dont les capitaux, instrumens de travail et instrumens de consommation, se trouvaient inférieurs aux capitaux de son voisin, quelle puissance de lutter, de rivaliser, pouvait-il recevoir de sa liberté et de son égalité d'homme, lui à qui rien ne garantissait l'égalité des moyens?

Pour que la lutte fût vraiment égale entre les capitalistes, pour qu'elle fût long-temps possible, en dépit de l'inégalité des capitaux, il eût fallu que jamais la baisse du prix ne pût devenir un moyen de vente, un débouché. Mais aucun acte de la société, aucune loi n'intervenant à ce sujet, les consommateurs, le peuple, tout le monde applaudissant même à cette baisse toujours croissante des produits, et croyant voir en elle une augmentation de richesse due à la découverte réelle d'une source inconnue, il en dut résulter fatalement la destruction même du principe, l'abrogation de toute concurrence entre les petits et les grands capitaux, le règne exclusif de ces derniers.

Mais tandis que l'industrie restait ainsi en dehors de cette véritable concurrence que l'on avait imaginé devoir s'établir, un autre effet se produisait, plus funeste encore peut-être. L'élan donné à toute la nation par cette proclamation d'égalité enfantait la concurrence commerciale. Or qu'est-ce que la concurrence commerciale? Une extension fausse et abusive donnée au commerce. Une multitude de joueurs véritables, petits et grands, se sont interposés entre la production et la consommation. Leurs bénéfices ne sont réellement fondés que sur la duperie des consommateurs et sur un véritable détournement des bénéfices légitimes de la production.

Il ne s'agit pas, je le répète, de savoir si cette lutte, si mal organisée et si fausse au fond, de tous les industriels et de tous les commerçans, a été, ou non, nécessaire. Ce serait, suivant nous, un grand préjugé que de lui attribuer le développement de l'intelligence et de la science qui a augmenté la richesse sociale. Ce développement est dû au principe d'égalité, et non à la forme vicieuse que rêvet aujourd'hui la concurrence. Mais ce qui est au moins incontestable, c'est que cette fausse concurrence a pour effets :

1° Dans le sein de l'industrie, la victoire assurée et le despotisme absolu des capitalistes sur les non-capitalistes, et des grands capitalistes sur les petits, au lieu de cette lutte d'égaux que la révolution avait rêvée;

2° Dans le commerce, la même prédominance assurée des capitaux, et en outre un perpétuel assaut de ruse, et, pour trancher le mot, de fourberie et de vol;

3° Enfin la production livrée au commerce, c'est-à-dire aux chances du jeu, de l'erreur, de l'aveuglement, et à toutes les ruses de la cupidité.

Il en est résulté pour toute la société une grande misère morale. Car ce qu'on appelle le commerce a prédominé sur tout, et donné à tout son caractère et son empreinte. Toutes les relations individuelles sont devenues des relations commerciales, tous les genres de propriétés sont exploités commercialement. La théorie de Smith, théorie toute commerciale, s'est introduite dans les mœurs, dans les idées, dans le langage. Un homme, ce sont des capitaux accumulés; l'ouvrier, le savant, le philosophe, le marchand, capitaux accumulés; capitaux de valeurs différentes, rapportant des bénéfices, des intérêts différens, dont se nourrit l'homme, qui réapparaît alors, on ne sait comment!

Etait-ce là vraiment où devait aboutir le principe de 89? et, dans ces capitaux inégaux, comment l'humanité reconnaîtra-t-elle ses enfants, qu'elle a déclarés égaux, c'est-à-dire également aptes à exercer les facultés que leur a départies la nature? comment pourra-t-elle réaliser et pratiquer son principe de vie?

Concluons donc de tout ce qui précède :

1° Que la concurrence n'est pas la lutte entre les individus, mais l'exercice du grand principe d'égalité et de liberté des hommes dans le champ de l'industrie, exercice qui quelquefois engendre la lutte et parfois aussi la concorde, la paix, l'association;

2° Que les économistes se sont totalement mépris sur la nature de la concurrence, qu'ils avaient définie un principe de lutte et de guerre, et que les résultats commerciaux, industriels et sociaux attendus par eux ne se sont point produits;

3° Que sous l'influence de ce principe, prétendu dissolvant de toute coalition, les producteurs se sont coalisés; que l'antique monopole a reparu dans la puissance des grands capitaux, et dans la formation des compagnies;

4° Que la révolution s'est également méprise sur la nature de la concurrence, en se bornant à la décréter, et que, malgré ses efforts et son énergie, la concurrence n'a pas voulu naître dans le champ de l'industrie.

Mais la révolution vit encore; elle n'a pas abdiqué, elle poursuit sa course incessante; car la révolution, c'est le génie de l'humanité, qui sans cesse veille et travaille. De ses efforts gigantesques de 89, il est résulté l'acquisition du principe que les hommes sont égaux et libres, c'est-à-dire que l'inégalité n'est qu'un fait, non un droit; que sous les haillons du prolétaire et du pauvre, comme sous les somptueux vêtements du riche, l'homme, l'homme seul existe.

Cette acquisition amènera infailliblement la solution du problème social qui se rattache à l'industrie.

Qu'est-il besoin de lutter, dans le vrai et beau sens du mot concurrence, pour enfanter ces produits dont nous jouissons à peine, haletans que nous sommes et par les efforts qu'il nous a fallu faire pour nous les procurer individuellement, et par ceux qu'il nous faut faire encore pour nous les conserver? N'est-il pas de toute évidence que les instrumens de travail, disséminés entre les mains d'un certain nombre, et par portions inégales, par suite même de cette dissémination et du droit individuel de propriété qui pèse sur eux, ne sont pas les sources directes où vont puiser nos besoins; qu'ils ne sont pas le sol où plongent directement et s'étendent les racines de la vie humaine.

Chacun de nous attend, des chances pleines de hasard et quelquefois honteuses du commerce, ses moyens d'existence; nos actes de production, qui seuls sont nos droits à la vie, sont soumis à sa sanction. L'ouvrier manque de salaire quand le commerçant, son maître, manque de débouchés; ainsi l'industrie est traînée en aveugle à la suite du jeu commercial. Le commerce est le grand mobile des sociétés actuelles; elles vivent de lui, elles sont organisées par lui et pour lui, comme jadis étaient organisées par l'esclavage et pour l'esclavage, vivant de l'esclavage, les sociétés antiques.

Il s'en va temps que la société reconnaisse son erreur et se fonde sur l'industrie, par l'industrie et pour l'industrie; qu'elle abdique toutes prétentions contraires, qu'elle se détourne de toutes ces sources productives impures du passé où l'homme rencontra constamment l'homme, soit à l'état d'ennemi, soit à l'état d'esclave, soit à l'état de serf, soit à l'état de prolétaire et de pauvre. Cette subtile division que faisaient les économistes des membres d'une nation en producteurs et en consommateurs, est fausse de tout point: ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il y a des riches et des pauvres, que pauvres et riches vivent et doivent vivre; que les riches ont à leur dévotion seule les forces productives de la terre et de l'industrie; que les pauvres vivent des aumônes des riches, et du salaire que ceux-ci règlent et consentent à leur donner en échange des forces physiques dont les a doués la nature, et quelquefois même en échange de ce qu'il y a de plus pur et de plus puissant en l'homme, en échange de leur génie.

Il s'en va temps que la société, poursuivant son œuvre, toujours la même, toujours continue, quoiqu'aux yeux du vulgaire cette œuvre apparaisse sans suite, inachevée, incohérente; il s'en va temps que la société se livre aux travaux désormais éclatans et visibles de la réalisation de son principe fondamental formulé en 89 par ces mots: *égalité*, *liberté*, *fraternité*.

Il s'en va temps qu'elle réalise au sein de l'industrie ce qu'elle a vainement décrété autrefois: la *concurrence*.

Qu'elle se lève donc et grande et forte pour cette œuvre. Qui pourrait s'y opposer? L'industrie est aux abois, ainsi que le commerce; les illusions de la lutte entre les producteurs sont tombées; les producteurs se font marchands; ils se livrent, avec la violence du désespoir et l'âpreté du besoin, aux chances incertaines de ce qu'ils nomment le commerce; les consommateurs sont nus et dépouillés dans le peuple, et les commerçans jouent à la Bourse sur les emprunts et sur les denrées.

Qu'elle se lève donc, qu'elle ordonne et qu'elle crée ce vaste réservoir de production, cet amas d'instrumens de travail appartenant a tous, où chacun, en vertu de la concurrence, c'est-à-dire de sa prétention légitime à la possession de denrées que ses besoins réclament, pourra exercer la puissance productive de son génie, seul appréciateur de l'étendue et de la nature de ses besoins.

En un mot, que la société, réalisant sur une plus grande échelle ce qu'elle a déjà fait pour tant de forces aujourd'hui socialisées et qui furent autrefois la proie de l'individualisme, s'empare des instrumens de production; et, dans ses mains puissantes, ils donneront aux pauvres, aux prolétaires, aux riches, du travail qui n'aura pas besoin de la sanction du commerce pour satisfaire les besoins de ceux qui l'auront accompli, et la *concurrence* sera réalisée.

CONDÉ (Maison de). Cette famille a joué un rôle trop important dans l'histoire de France pour qu'il nous soit permis de la passer entièrement sous silence. Aucune maison, sinon peut-être celle d'Orléans, n'a montré par de plus marquantes leçons le danger auquel la jalousie et l'ambition des branches cadettes ou collatérales exposent les monarchies. Les princes, par le désir de paraître que leur orgueil et leur éducation mettent en eux, sont pour ainsi dire des séditieux de naissance; leur intérêt naturel est de remuer l'état, et il n'y a point de sujets qui soient ni plus constamment disposés à la rébellion, ni plus capables, par leur crédit et leur position, de la rendre tenace et redoutable. Il est impossible, en effet, que l'attraction qu'exerce le trône sur ceux qui en sont nés si voisins, et qu'un simple tour de politique peut y faire monter, ne devienne pas une cause incessante de trouble et de dérangement: un prince de tête et de génie est presque un fléau pour son pays. Il suffit d'ouvrir l'histoire pour se convaincre que l'ambition des princes a joué partout, dans les guerres civiles, le même rôle que celle des rois dans les guerres internationales. Rien n'est redoutable comme un homme haut placé dans l'état, qui a droit d'espérer le pouvoir, et qui n'a d'autre voie pour y parvenir que l'intrigue et l'usurpation. Aucun monarque n'a mieux compris cette question que Louis XIV, excepté peut-être ces souverains orientaux qui, dans leur impitoyable prudence, font mettre à mort leurs frères afin d'être sûrs de régner sans rivaux.

Les monarchies constitutionnelles n'ont pas encore une longue expérience, et on ne peut leur appliquer que par analogie l'expérience que fournissent les pures monarchies; mais il est aisé de prévoir tous les embarras qui, dans certaines circonstances probables, du moins en supposant ces monarchies destinées à durer, les attendent du côté des ambitieux dont nous parlons ici. Laissez les familles royales s'étendre; et dans nos sociétés modernes, tout industrieuses, loin des institutions féodales et de la guerre, trouvez de l'occupation pour tant de princes; ajoutez à cela le danger de ce principe une fois posé, que les princes du sang sont quasi légitimes; pesez les chances de dissension provenant de la complication des trois pouvoirs, et les chances de réussite pour un prince rusé; calculez, enfin, s'il n'y a pas là des élémens de désordre auxquels ne sont accessibles ni le gouvernement pontifical, ni les gouvernemens democratiques.

Louis Ier, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et oncle paternel de Henri IV, est le chef de la branche des Condé. Il naquit à Vendôme le 7 mai 1530. Il entra de bonne heure dans les armées et y commença la fortune de son nom. Henri II l'avait nommé colonel-général de l'infanterie française. Agé d'environ trente ans à l'avènement du faible François II, son ambition prend carrière: il se ligue avec les calvinistes; la conjuration d'Amboise est son début; elle échoue, et sa condamnation à mort, comme criminel de lèse-majesté, aux états-généraux d'Orléans, termine le règne de François II. La mort du roi, en intéressant Catherine de Médicis à ménager un instant le parti calviniste, sauva le prince que ce parti reconnaissait pour chef. A peine libre, il se déclare publiquement pour la réforme, se met à la tête des révoltés, et ouvre les hostilités par la prise d'Orléans, de Rouen, de nombre d'autres villes, et du Havre qu'il vend aux Anglais en retour de leur appui. Nous ne voulons point faire ici l'histoire des guerres civiles de cette funeste époque: dans toutes les batailles, dans toutes les tentatives contre le roi, dans tous les complots et toutes les intrigues, on retrouve le prince de Condé. Confiant dans la fortune du calvinisme, par lequel il espérait gagner le trône, il avait fait frapper de la monnaie à son effigie sous le nom de Louis XIII, roi des Français. Il mourut à la bataille de Jarnac, les armes à la main: on le tenait vivant, lorsqu'un capitaine des gardes, emporté par la colère, lui donna follement du pistolet dans la tête.

Henri Ier, prince de Condé, fils du précédent, naquit, en 1552, à la Ferté-sous-Jouarre. Il suivit la fortune de Henri IV sous les règnes malheureux de Charles IX et de Henri III, et profita comme lui des guerres de la réforme. La supériorité de son cousin l'empêcha de guider les calvinistes comme son père; mais ce ne fut ni l'ambition ni l'égoïsme qui lui manquèrent. Après la mort de Charles IX, et à peine sorti de l'espèce de captivité où l'adroite politique de Catherine de Médicis avait prétendu le tenir, il est en Angleterre où il se cherche des amis contre la France; de là il passe en Allemagne où il cherche à intéresser dans la même politique les princes protestans; il revient en France, toujours en correspondance avec l'étranger, et dans les troubles de 1577, il s'empare de diverses places de l'Anjou et de la Saintonge; plus tard, il surprend La Fère, et gêné par ses dissensions avec le prince de Navarre, c'est encore à l'étranger, en Angle-

terre, dans les Pays-Bas, en Allemagne, qu'il retourne pour implorer protection. Son projet était de se faire une principauté indépendante, à peu près sur le plan de certaines principautés de l'Empire germanique, en démembrant de la France les provinces du Centre et de l'Ouest : l'Anjou, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois. La mort interrompit le cours de cette désastreuse ambition. Le prince mourut en 1588, âgé de trente-six ans seulement, à Saint-Jean-d'Angély. Sa femme, Catherine de la Trémouille, fut accusée de sa mort.

HENRI II, fils du précédent, naquit quelques mois après la mort de son père. Henri IV voulut être son parrain, et prit soin de le faire élever à la cour et dans la religion catholique. Mais l'union du prince avec le souverain ne fut pas de longue durée. Le prince, arrivé à l'âge viril, et poussé par certaines jalousies contre le roi, quitta brusquement la cour, et alla chercher refuge à l'étranger, d'abord à Bruxelles, puis à Milan. Sentant qu'il n'y avait rien à faire en France, et n'espérant rien d'un raccommodement, il ne quitta son exil qu'au moment où la mort de Henri IV vint rendre carrière à son ambition. Il prétendait à la régence et ne l'obtint pas. De là du mécontentement et des intrigues. La cour, pour s'assurer de sa personne, fut obligée de le faire enfermer à Vincennes, et il y demeura prisonnier pendant trois ans. Les affaires s'étant calmées durant cet intervalle, il fut rendu à la liberté, et, discipliné par les mains de Richelieu, il devint pour le reste de sa vie un des serviteurs tranquilles de la couronne. Il mourut en 1646.

LOUIS II, surnommé *le Grand Condé*, est le plus illustre des Condé : il est pour eux ce que Louis XIV a été pour les Bourbons. Il naquit à Paris, le 7 septembre 1621; son père voulut qu'il fût élevé loin de la cour, et que son éducation campagnarde et militaire, enrichie cependant de cette littérature qui rehausse si bien la grandeur, fît de lui un prince mâle et digne des beaux temps de la féodalité. Il ne parut à la cour qu'à l'âge de dix-sept ans. Richelieu était alors tout-puissant, et le jeune prince, désigné sous le nom de duc d'Enghien, contraint par les circonstances, tant par politique que pour complaire à son père, se vit réduit à épouser mademoiselle de Maillé, nièce du cardinal. Ce mariage lui facilita l'entrée des armées où il ne tarda pas à se pousser et à devenir grand maître. En 1643, âgé seulement de vingt-deux ans, il obtint le commandement des forces destinées à repousser les Espagnols de nos frontières du Nord. La victoire de Rocroy, dont le nom est immortel dans notre histoire, et qui sauva la France de l'invasion dont elle était menacée, salua dignement l'avénement du jeune Louis XIV. Toute cette partie de la vie du prince de Condé est pleine de gloire et de véritable grandeur. Il remplaçait pour la France un roi qui n'existait encore que de nom, et son seul but était de se conquérir l'estime et l'affection de son pays. C'est en vain que Mazarin, qui pressentait le danger, cherche à le compromettre en Catalogne; ses victoires de Flandres lavent ses revers d'Espagne, et les troubles de la Fronde le ramènent vainqueur dans Paris. Il est d'abord pour la cour, et il lui sourit de se faire le protecteur du roi. Il assiége les révoltés dans Paris et les pousse ainsi à la guerre civile; mais la paix à peine conclue, mécontent du tour des événemens, il intrigue en secret. Mazarin le prévient par la Bastille, et cette arrestation devient le signal d'une nouvelle guerre civile qui montre assez quelle puissance était alors cette tête princière : les armes se lèvent dans la Bourgogne, l'Auvergne, le Poitou, la Guyenne, l'Angoumois; toute cette féodalité abattue avec tant de peine par Richelieu, se remue de nouveau à la voix de Condé; les Bouillon, les Larochefoucauld, les Lusignan, les Clermont, les Tavannes, les La Force redemandent leur chef; l'Espagne les encourage et leur donne ses troupes et son argent; Turenne marche à la tête de l'armée sur Paris; la Fronde prend parti pour son ancien ennemi; enfin la reine se voit forcée par le parlement de signer la mise en liberté de Condé. Il rentre dans Paris comme un roi, et dès lors il ne se cache plus pour ainsi dire et marche tête levée : il traite avec l'Espagne, entraîne la Guyenne à se déclarer pour lui, fait entrer en France une armée espagnole, met en feu tout le Midi, désole de nouveau la France par la guerre civile, passe la Loire en vainqueur, vient livrer bataille sous les murs de la capitale, renverse l'armée royale et prend quartier dans Paris. La cour est réduite à la paix; mais le prince, toujours mal à l'aise tant qu'il n'est pas maître, la rompt presque aussitôt. Il se rend à Bruxelles et se met à la tête des Espagnols; il dirige de nouveau l'invasion, et désole la Picardie et l'Artois; il obtient contre nous le brevet de généralissime des armées d'Espagne. Le parlement le déclare indigne, le prive de son nom et de ses biens, et essaie de prévenir les coups de sa funeste ambition en le déclarant lui et sa postérité déchus de tous droits à la couronne. Turenne eut la gloire de le contenir et de sauver la France, et en 1660, la paix des Pyrénées vint couper court et pour toujours à ses criminelles entreprises. La France ne voulait plus de lui; mais Mazarin craignant les projets de l'Espagne qui voulait l'installer dans une principauté indépendante sur nos frontières du Nord, et aimant encore mieux en faire un sujet qu'un voisin, lui rouvrit les portes du pays. A partir de cette époque le prince de Condé n'est plus rien; Louis XIV occupe la France, et toute rivalité disparaît devant la majesté de son pouvoir. La seule gloire à laquelle Condé puisse désormais prétendre est celle qu'il acquiert comme général des armées du roi, en dirigeant sous les ordres suprêmes du monarque les opérations militaires destinées à assurer contre l'Espagne le salut de la monarchie. Son invasion de la Franche-Comté, en 1667, ses campagnes contre la Hollande, et sa dernière campagne contre Montecuculli, après la mort de Turenne, sont ses plus beaux titres de gloire. Eclipsé par Louis XIV, et réduit à figurer à sa cour parmi les courtisans, gêné et humilié, il passa dans sa retraite de Chantilly tout le temps qu'il demeura sans commandement dans les armées. Bien qu'il ne pût songer à lutter de magnificence avec le roi, celui-ci se montra cependant plus d'une fois jaloux et inquiet de celle que le prince osait déployer parallèlement à Versailles. Condé mourut à Fontainebleau, le 11 décembre 1686 : il y avait vingt-six ans que sa vie de prince était finie.

Les fils du grand Condé ne sont rien : nés et nourris aux pieds du grand roi, on dirait des plantes étiolées par un ombrage trop fort. Peut-être aussi leur père était il la dernière lueur de cette maison, comme Louis XIV de celle de Bourbon. Le génie n'est pas héréditaire, et en suivant le cours d'une même lignée on ne tarde pas à le voir se tarir bientôt.

HENRI JULES, fils du grand Condé, né en 1643, ne se fit connaître à la cour de Louis XIV que par ses manies et sa complète nullité; les dernières années de sa vie furent en proie à une sorte de démence. Il mourut en 1709.

LOUIS III, son fils, né en 1668, ne marqua pas davantage. Louis XIV lui fit épouser une de ses filles naturelles, mademoiselle de Nantes, union peu honorable pour un prince du sang.

LOUIS HENRI, issu de ce mariage, naquit en 1692. Affranchi de la contrainte de l'autorité royale par la mort de Louis XIV et la minorité de Louis XV, il s'intrigua dans la politique un peu plus activement que son père et son grand-père. Lié d'intérêts et d'amitié avec le duc d'Orléans, il s'empara de la surintendance de l'éducation du jeune roi qu'avait eue d'abord le duc du Maine. A la mort du régent, Louis XV le fit premier ministre : mais cette fonction était trop au-dessus de ses forces, pour qu'il pût s'y

tenir; l'abbé de Fleury l'en fit renvoyer. Il se retira comme son aïeul dans son château de Chantilly, et y passa le reste de sa vie sans autres soins que d'embellir ses jardins et sa maison. Il mourut en 1740.

LOUIS JOSEPH, fils du précédent et de la princesse de Hesse-Rothenbourg, naquit à Paris en 1736. Il parut dans la guerre de Sept Ans comme lieutenant-général, et s'y distingua. Il rendit ainsi quelque relief au nom de Condé tombé depuis un siècle dans un discrédit bien complet. L'opposition des Condé sembla se réveiller un instant lors des coups d'état du chancelier Maupeou contre les parlemens. Le prince de Condé signa à cette occasion une protestation assez courageuse qui lui valut un ordre d'exil. Il avait quelque liaison avec les philosophes, mais plutôt comme un grand seigneur qui protége les lettres que comme un ami de la pensée. Aussi dès les premiers symptômes de la révolution s'empressa-t-il de quitter la France pour aller quêter, à l'exemple de ses ancêtres, les secours de l'étranger. Son nom est inséparable de l'histoire de notre immortelle révolution. Ce fut lui, qui, à la tête de ce rassemblement d'émigrés connu sous le nom d'armée de Condé, vint en compagnie de nos ennemis porter la guerre à nos frontières et tenter l'invasion. Réfugié en Angleterre après le licenciement de son armée, il revint en France avec sa famille à la suite de nos désastres de 1814, et mourut le 13 mai 1818, âgé de quatre-vingt deux ans.

LOUIS HENRI JOSEPH naquit en 1757; sa mère était de la famille de Rohan Soubise. Il émigra en 1789 comme son père, et s'employa activement avec son fils le duc d'Enghien, seul fruit de son mariage avec une fille du duc d'Orléans, de la guerre contre la France. Il passa le temps de l'émigration en Angleterre, et fut nommé par Louis XVIII à son retour, commandant de la Vendée où il essaya vainement en 1815 de réorganiser la guerre civile. Le reste de sa vie se passa dans l'isolement et la tristesse. Napoléon en faisant mettre à mort le duc d'Enghien avait coupé la tige des Condé. Seul héritier d'une famille qui allait descendre dans la tombe avec lui, le prince de Condé ne fit rien pour ranimer son éclat. Par un testament redigé sous des influences assez honteuses, il transmit à la maison d'Orléans, dans la personne du duc d'Aumale, la succession de ses biens. Peu après les événemens de 1830 il fut trouvé mort dans sa chambre, et le bruit public s'accorde généralement à le regarder comme victime d'un assassinat domestique.

CONDILLAC (ETIENNE BONNOT DE MABLY DE), abbé de Mureaux, de l'Académie française, de l'Académie royale de Berlin, etc., né à Grenoble en 1715, mort en 1780.

§ 1. *De la différence entre Locke et Condillac.*

Leibnitz faisait peu de cas de Locke. Il dit quelque part de lui: « Il y a dans Locke certains détails assez bien exposés; mais en somme il s'est prodigieusement égaré dès le début, et il n'a pas compris la nature de l'esprit et de la vérité: *In Locko sunt quædam particularia non male exposita: sed in summa longe aberravit a janua, nec naturam mentis veritatisque intellexit* (*Op.*, tom. V). » Il dit encore ailleurs: « M. Locke avait de la subtilité et de l'adresse, et quelque espèce de métaphysique superficielle qu'il savait relever (*Ibid.*). » Si Leibnitz pensait ainsi de Locke, et s'il avait peine à le reconnaître pour métaphysicien, qu'aurait-il pensé de Condillac?

Le plus grand éloge qu'on pût faire aujourd'hui de Condillac, ce serait de dire qu'il a compris Locke, et qu'il a servi à élucider et à vulgariser en France la doctrine de Locke. Mais cet éloge même serait très contestable. L'école écossaise se lèverait tout entière pour défendre son maître, son philosophe Locke, et déclarerait que Condillac ne l'a pas compris. Le bon Dugald Stewart n'a-t-il pas écrit bien des pages pour repousser toute solidarité entre Locke et Condillac? Pour lui Condillac n'est qu'un disciple égaré, un véritable hérétique, qui a contribué à faire attribuer à Locke une psychologie qui n'était pas la sienne.

Il faut convenir en effet que Locke n'avait jamais enseigné le pur sensualisme en psychologie. Le phénomène de la sensation ne lui paraissait pas expliquer toute notre nature. A côté de la *sensation*, il plaçait ce qu'il appelait la *réflexion*, comme quelque chose de fondamental, de primitif, d'irréductible. Ce qu'il dit là-dessus est assez obscur et fort incomplet, mais cependant si positif qu'on ne saurait lui attribuer sans injustice la même doctrine qu'à Condillac. « L'autre source, dit-il, d'où l'entendement vient à recevoir des idées, c'est la perception des *opérations de notre âme* sur les idées qu'elle a reçues par les sens; opérations qui, devenant l'objet des réflexions de l'âme, produisent dans l'entendement une autre espèce d'idées que les objets extérieurs n'auraient pu lui fournir. Telles sont les idées de ce qu'on appelle *percevoir*, *penser*, *douter*, *croire*, *raisonner*, *connaître*, *vouloir*, et autres dénominations exprimant les différentes *actions de l'âme*, de l'existence desquelles étant pleinement convaincus, parce que nous les trouvons en nous-mêmes, nous recevons par leur moyen des idées aussi distinctes que celles que les corps produisent en nous lorsqu'ils viennent à frapper nos sens. C'est là une source d'idées que chaque homme a toujours en lui-même; et quoique cette faculté ne soit pas un sens, parce qu'elle n'a rien à faire avec les objets extérieurs, elle en approche beaucoup, et le nom de *sens intérieur* ne lui conviendrait pas mal. Mais comme j'appelle l'autre source de nos idées *sensation*, je nommerai celle-ci *réflexion*, parce que l'âme ne reçoit par son moyen que les idées qu'elle acquiert en réfléchissant sur ses propres opérations... L'entendement ne me paraît avoir absolument aucune idée qui ne lui vienne de l'une de ces deux sources. *Les objets extérieurs fournissent à l'esprit les idées des qualités sensibles*, c'est-à-dire toutes les différentes perceptions que ces qualités produisent en nous; et *l'esprit fournit à l'entendement les idées de ses propres opérations*. (*Essai sur l'entendement*, liv. II.) »

Tout cela, je le répète, est sans doute fort obscur; cependant il est impossible, après avoir lu ce passage, de ne pas reconnaître que Locke admet différentes *actions* ou *opérations* de notre âme. Les objets extérieurs, suivant lui, nous fournissent des sensations, c'est-à-dire les idées des qualités sensibles; mais notre âme opère aussi sur les idées qu'elle a reçues par les sens, ou, si l'on veut, il s'opère certaines modifications dans notre âme à propos de ces idées; en suite de quoi ces opérations peuvent devenir l'objet des réflexions de l'âme, d'où l'entendement déduit définitivement les notions abstraites de *percevoir*, *penser*, *douter*, *croire*, etc., et autres mots semblables, exprimant, comme dit Locke, les différentes actions de notre âme.

Locke, dans son Essai, n'avait pas directement en vue de nier les différentes actions ou opérations qu'on pouvait attribuer à l'âme. Ce qui le préoccupait, ce qui le faisait écrire, c'étaient les *idées innées* de Descartes et les principes de *raison pure* mis en avant par ce philosophe; c'était là ce qu'il voulait renverser et abolir. Aussi voyez qu'il ne s'inquiète pas d'admettre des opérations ou actions de l'âme; il ne détruit pas le *sujet*, comme l'a fait Condillac; il l'admet au contraire à propos de toutes les modifications provoquées par l'*objet*. Pourvu qu'on lui accorde que ces opérations de l'âme se passent toujours à l'occasion de sensations présentes ou passées, son but est rempli; il est pleinement satisfait, il a fait triompher son axiome: *Nihil est in intellectu quod non fuerit in sensu*.

Il est vrai qu'après cette concession on peut ajouter avec Leibnitz: *Nisi ipse intellectus* (*Op*., tom. VI). Mais qu'importe à Locke? Encore une fois il dirait volontiers comme

Leibnitz : « Il y a dans l'entendement la sensation et l'en- » tendement, » pourvu qu'on ne lui soutînt pas que l'entendement, en aucun de ses actes, puisse marcher sans le cortége obligé de la sensation.

Voilà le but unique et le sens du livre de Locke : il voulait avant tout détruire la métaphysique cartésienne, et la notion que Descartes avait donnée des idées innées. Mais l'*innéité*, c'est-à-dire au moins la nécessité de certain *substratum* ressemblant aux idées innées, ne reparaît-elle pas aussitôt que vous admettez des opérations de notre âme ? Car, dès que vous avez admis l'intervention du *sujet* dans le phénomène, le sujet revient partout, comme quelque chose de primordial et d'antérieur à la sensation. La simple action de sentir pose déjà ce problème ; pourquoi, en effet, telle impression répond-elle à tel objet, et non une autre? Si un paysan vous demandait pourquoi le ciel bleu lui paraît bleu, et non pas rouge, cette question, tout étrange qu'elle pût vous sembler d'abord, ne vous forcerait-elle pas d'admettre un rapport préexistant entre l'enfant qui ouvre pour la première fois les yeux à la lumière et l'univers qui l'entoure. Car enfin cette sensation ne dépend pas uniquement du corps extérieur et des rayons que vous appelez bleus; elle dépend encore du sujet qui reçoit l'impression de ces rayons : donc si vous donnez de la réalité et une réalité persistante aux rayons, pourquoi n'en donneriez-vous pas une aussi au sujet, qui certes ne joue pas le moindre rôle dans le phénomène? Cette conséquence devient encore plus frappante quand il s'agit des autres actions ou opérations que Locke veut bien admettre. Car, si la mémoire, par exemple, est une opération de l'entendement, ou même, pour ne rien dire qui implique l'idée d'activité, une opération qui a lieu dans l'entendement, en vertu de quoi cette opération, de quelque nature qu'elle soit, a-t-elle lieu? Certes elle dépend du sujet, et non pas uniquement de la sensation ou de l'objet. Le sujet est plus ou moins propre à cette opération ; il est plus ou moins bien doué à cet égard. Cela n'entraîne-t-il pas une certaine nature particulière, une certaine réalité persistante et tout-à-fait antérieure aux sensations, qui ne sont que la matière de la mémoire? Il en est de même des désirs, des sympathies et des antipathies. En vertu de quoi mon âme aime-t-elle ou repousse-t-elle primitivement et fondamentalement telle ou telle chose? Il en est de même de l'attention et du jugement. En un mot, dès que vous avez admis ce que Locke appelle *le sens intérieur*, c'est-à-dire un ensemble de puissances et d'opérations internes, expliquer ensuite l'entendement par la sensation, c'est faire comme un homme qui croirait avoir tout dit pour expliquer de la musique, s'il montrait que cette musique est provoquée par une impulsion extérieure.

Je suppose un piano, un orgue, ou tout autre instrument dont on tire des sons. Je vous demande de m'expliquer ce phénomène. Vous me montrez les touches, et vous m'affirmez que les sons rendus par l'instrument n'ont pas d'autre cause. Vous avez raison si vous entendez dire seulement que ces sons répondent aux différentes impulsions que le musicien communique aux touches. Mais combien d'autres choses contribuent à produire la musique que j'entends! Je ne parle pas même du musicien, qui sans doute ne conduit pas ses mains au hasard, et dont Platon dirait qu'il a assurément en lui-même le type idéal de sa musique s'il l'invente en ce moment, de même qu'il en a sous les yeux le modèle déjà réalisé s'il ne fait que répéter une œuvre déjà inventée par lui ou par un autre. Mais je parle du mécanisme intérieur de l'instrument; et, derrière ce mécanisme, je vois encore la proportion des parties figurées et des sons; et en définitive cette proportion est fondée sur celle des nombres, de sorte qu'un mathématicien pourrait ne voir dans un concert que des mathématiques (*mundum regunt numeri*), tandis qu'un physicien pourrait s'obstiner à n'y voir que le choc des corps.

Descartes avait été, suivant son habitude, le mathématicien; Gassendi et Locke furent les physiciens. Descartes avait tenté d'expliquer l'entendement par certaines idées qu'il appelait innées, et qui non seulement préexistaient à toute sensation, mais qui ne semblaient pas même en avoir besoin. Tels étaient les axiomes qui servent de fondement à la logique et aux mathématiques, telle était aussi l'idée de Dieu. Gassendi et ensuite Locke s'élevèrent contre cette explication. Ils s'écrièrent que tous les sons que rendait l'âme humaine étaient provoqués par les sensations du monde extérieur, qui étaient à l'âme ce que les touches sont à l'instrument de musique. Mais ils attachèrent à ce point de vue une telle importance, qu'ils parurent oublier tout le reste : ainsi Locke se figure toujours l'âme humaine avant la sensation comme *une table rase*, au lieu de se la représenter, ainsi qu'il aurait dû faire pour ne pas forcer son idée, comme l'instrument de musique dont nous parlions, lequel ne rend de sons que quand on le touche, mais qui n'en est pas moins organisé d'une certaine façon pour rendre ces sons, et *prédestiné* pour ainsi dire au rôle qu'il accomplira quand viendra le musicien qui doit le toucher.

Je le répète, il semble que Locke n'a eu en vue que de renverser le système cartésien et ce qui régnait encore de scolastique à son époque. Ce n'est réellement pas tant la nature de l'entendement qui l'occupe, que la limite qu'il veut assigner à l'entendement. Il veut le renfermer à tout jamais dans la sphère des objets terrestres. Il ne s'agit en aucune façon pour Locke d'expliquer comment nous sentons, nous nous rappelons, nous pensons, nous imaginons, nous désirons, nous voulons, etc., ni par quelle harmonie nous sommes rattachés à l'univers, à l'humanité, à Dieu. Non; s'il a démontré que la sensation est au commencement et à la fin de toutes nos opérations intellectuelles, il est satisfait. Mais pendant qu'il s'attache à ce but, qui avait d'ailleurs alors son utilité, la vraie nature même de l'entendement lui échappe; car la nature même de l'entendement, ce n'est pas cette matière de l'entendement dont il s'occupe, mais c'est précisément cette force ou propriété de l'être qui perçoit, assemble, compare des sensations, cette force lancée au sein du monde et qui réagit sur le monde. Locke admet cette force, sans essayer jamais d'expliquer sa création originelle par la sensation. Dans toutes les opérations de l'entendement, il admet, comme nous venons de le dire, le sujet; il ne nie jamais sa présence, son intervention et son rôle : mais ce n'est jamais là non plus ce qui l'occupe et le frappe. Il y a dans tout fait de l'entendement ce qu'on pourrait appeler le fait de l'intelligence, le fait de l'esprit, et la matière de l'intelligence, ou la manifestation de l'esprit. C'est cette forme du phénomène, et non la cause du phénomène, qui captive toute l'attention de Locke. Il ne porte pas sa pensée plus loin ; et c'est là sans doute ce qui a fait dire à Leibnitz que Locke n'était pas métaphysicien, et qu'il n'avait pas compris la nature de l'esprit et de la vérité.

Ce n'est pas Locke qui doit nous occuper ici ; mais nous avons bien été forcés de commencer par parler de lui, pour montrer la séparation qui existe entre son œuvre et celle de son copiste Condillac.

§ 2. *Système de Condillac.*

Le principe de Condillac est, comme chacun le sait, la sensibilité; il y voit l'intelligence tout entière. Toutes les facultés de l'homme ne lui paraissent que le développement varié d'une première sensation.

L'attention, dit-il, que nous donnons à un objet n'est, de la part de l'âme, que la sensation que cet objet fait sur nous. (*Logique*, part. I, ch. VII.)

Une double attention s'appellera comparaison ; elle consiste dans deux sensations qu'on éprouve comme si on les éprouvait seules, et qui excluent toutes les autres. (*Ibid.*)

dire sous-entendu et consenti par Locke que la sensation n'avait lieu qu'en vertu d'une certaine propriété du sujet qui le faisait sentir, et aussi en vertu d'un certain rapport entre le sujet et l'objet : deux grands mystères sur lesquels Locke n'avait pas à s'expliquer quant à la thèse particulière qu'il avait voulu démontrer. — S'agissait-il de la mémoire, c'était la même chose : la sensation reproduite constituait sans doute la matière unique de la mémoire; mais la sensation n'était reproduite qu'en vertu d'une propriété mystérieuse du sujet qui le faisait se ressouvenir, et aussi en vertu d'un certain rapport mystérieux entre lui et l'idée dont il se ressouvenait. — Le jugement était également le résultat d'une propriété particulière dans le sujet, et d'un certain rapport du sujet et de l'objet. Locke pouvait bien dire qu'il suffisait que deux sensations ou deux idées comparables fussent perçues par le sujet pour qu'il s'ensuivît un jugement; mais il était sous-entendu que, de même que dans le phénomène de la mémoire le sujet est doué d'une certaine faculté sans laquelle la sensation ne serait pas reproduite, de même le jugement n'a pas lieu par hasard, mais parce que le sujet possède une certaine faculté ou propriété de réunir, d'embrasser, de considérer à la fois ou à de courts intervalles les idées qui forment la matière de ses jugemens. Tout dans ce phénomène dépend donc de cette vertu attractive pour ainsi dire qui lie et réunit plusieurs idées dans notre entendement; et cette vertu est aussi bien le fait du sujet qui réunit ces idées, que le fait même de ces idées qui ont entre elles certains rapports, lesquels sont cause que notre esprit tend à les réunir. Ici donc encore se retrouve une propriété particulière propre au sujet, en même temps qu'une propriété propre à l'objet.— La même chose, enfin, était admise implicitement par Locke pour le raisonnement et l'imagination. Toujours une faculté dans le sujet qui lui fait assembler, enchaîner des jugemens ou des images, et en même temps un certain rapport entre ce sujet raisonnant et imaginant et les divers jugemens ou images qu'il accumule; rapport dont on peut, si l'on veut, chercher ensuite la cause dans d'autres rapports mystérieux des diverses vérités ou images entre elles, c'est-à-dire dans un ordre de rapports qu'on pourrait appeler la vérité *objective*. Locke, encore une fois, ne s'attachait pas à faire *ressortir la présence* du sujet dans tous ces phénomènes de l'entendement, car ce n'était pas là son but direct; mais il ne la niait en aucune façon, et la supposait toujours. Par la même raison il ne la niait pas davantage et la supposait également dans les phénomènes de la volonté.

Mais en est-il de même dans la théorie de Condillac?

Nul doute que Condillac entendait ses formules comme Locke. On pourrait citer cent passages de ses écrits à l'appui de cette assertion. Condillac ne fit qu'obéir à la tendance générale de son siècle, en formulant ce qu'on a appelé son système. Il n'était pas matérialiste, et il se trouva avoir rédigé le code du matérialisme. Il fabriqua, pour ainsi dire à son insu, une arme dangereuse.

Il était préoccupé avant tout du besoin de l'unité, et c'est là peut-être la seule marque à laquelle on puisse le reconnaître pour philosophe. Chargé pour ainsi dire d'être le rédacteur français de ce que l'on appelait la découverte de Locke, il laissa de côté tout ce qui l'aurait embarrassé, par la nature épineuse des questions qu'il aurait fallu soulever. Il ne s'attacha qu'à l'idée fondamentale de son maître, *la présence de la sensation ou de l'*OBJET *à l'origine de toutes nos idées, et dans tous les actes de notre nature intellectuelle et morale*. Pour être exact et même conforme à la pensée de Locke, il aurait fallu, en face de cette proposition, poser aussi affirmativement *la présence du* SUJET *à l'origine de la sensation elle-même et aussi dans tous les actes de notre nature intellectuelle et morale*. Mais cela eût donné à Condillac trop d'embarras; il se serait vu lancé dans un océan de recherche et de méditation où il ne lui

convenait pas d'entrer. Voltaire, autre disciple de Locke, et qui avait célébré et fait connaître le philosophe anglais long-temps avant Condillac, n'avait-il pas dit :

Et ce Locke, en un mot, dont la main courageuse
A de l'esprit humain posé *la borne heureuse.*

C'était cette *borne heureuse* qui séduisait aussi Condillac. Dès l'instant où il admettrait dans ses formules la présence du sujet, *la borne heureuse* était annulée. Car le sujet préexistant à la sensation, on était bien forcé de s'inquiéter de cette préexistence. Le sujet intervenant dans l'attention, le jugement, le raisonnement, l'imagination, le besoin, le désir, la volonté, — tous les problèmes de la morale et de la religion revenaient à sa suite. Adieu la philosophie dite *expérimentale*, ou du moins les conséquences qu'on avait voulu tirer de la proposition d'ailleurs incontestable de Gassendi et de Locke. La prétendue découverte de Locke perdait donc tout son charme de nouveauté, et elle devenait aussi infiniment moins importante qu'on ne l'avait cru. Elle équivalait, par exemple, à cette doctrine du grand Bossuet : « Le corps n'est pas un simple instrument appliqué » par le dehors, ni un vaisseau que l'âme gouverne à la » manière d'un pilote... L'âme et le corps ne font ensemble » qu'un *tout* naturel... Aussi trouve-t-on dans toutes nos » opérations *quelque chose de l'âme et quelque chose du* » *corps*; de sorte que, pour se connaître soi-même, il ne faut » pas seulement savoir distinguer, dans chaque acte, ce qui » appartient à l'une d'avec ce qui appartient à l'autre, mais » encore remarquer tout ensemble comment deux parties » de si différente nature s'entr'aident mutuellement... Sans » doute l'*entendement* n'est pas attaché à un organe cor» porel dont il *suive* le mouvement; mais il faut pourtant » connaître qu'on n'*entend* point sans imaginer ni sans » avoir senti; car il est vrai que, par un certain accord » entre toutes les parties qui composent l'homme, *l'âme* » *n'agit pas sans le corps*, ni la partie intellectuelle sans » la partie sensitive, etc. (*De la connaissance de Dieu et de* » *soi-même.*) »

Que fit Condillac? Il élimina sourdement le *sujet* de toutes ses formules. Il mit son art à rédiger des formules vraies, mais incomplètes. Et, il faut le dire, il n'y eut certainement pas mauvaise foi de sa part à agir ainsi. Il était uniquement préoccupé du rôle de la sensation; et il est tout naturel qu'il ait fait toutes ses formules dans ce sens. Il fut le premier trompé par ses formules.

Son système, en effet, est parfaitement vrai, quoi qu'en aient pu dire *les psychologues*, si on se borne à le considérer comme l'exposition du rôle que joue la sensation dans les diverses opérations de l'entendement, sous la réserve de la presence de l'entendement dans chacune de ces opérations. Je dis : sous la réserve de la seule *présence*, remarquée et constatée, de l'entendement ou de l'être, du *sujet* en un mot, dans chacune de ces opérations; je ne dis pas, comme les psychologues, que l'entendement a dans chacune de ces opérations une action propre et particulière indépendante de la sensation.

L'âme et le corps, pour employer l'expression de Bossuet, ne sont, dans chacune de nos manifestations, qu'un *tout naturel*. Donc il est absurde, comme ont fait les psychologues dans leur combat contre les idéologues, de séparer l'âme du corps, c'est-à dire, pour parler plus philosophiquement peut-être, le sujet de l'objet, et d'attribuer au sujet une sorte de rôle à part, qu'ils appellent pompeusement son *activité*. Le sujet existe sans doute, mais il n'existe que sous certaine forme, et cette forme est précisément l'objet : donc il n'existe, au moment de la manifestation, que concurremment avec l'objet, c'est-à-dire avec la sensation. Voilà ce qui a trompé également Condillac et ses adversaires modernes. L'un, frappé de la présence de la sensation, a identifié le sujet avec la sensation, et il a raison quant à ce qui se passe au moment de la manifestation de l'objet; mais il ne s'est nullement enquis de savoir comment cette identification était amenée, comment la manifestation avait lieu; il ne s'est pas demandé si ce phénomène n'était pas aussi bien le fait du sujet que le fait de l'objet; en un mot, il n'a pas remonté à la cause du phénomène. Et de là l'erreur profonde et la misère de son système. Les autres, ne sachant comment se tirer des embûches de ce système, ont imaginé de lui nier directement ses propositions, c'est-à-dire qu'ils lui ont nié ce qui est évident, à savoir que pendant le phénomène le sujet et l'objet sont identifiés.

Ainsi, pour entrer dans le détail, il nous paraît vrai de dire, comme Condillac, que l'attention que nous donnons à un objet n'est, de la part de l'âme, que la sensation que cet objet fait sur nous, pourvu que nous remarquions que cette sensation, désignée sous le nom d'attention, n'est pas l'effet du hasard, et qu'elle n'est pas non plus causée seulement par l'objet, mais qu'elle dépend de la nature du sujet, nature préexistante à la sensation, c'est-à-dire au phénomène même de l'attention.

Nous n'avons aucun besoin, pour réfuter Condillac sur ce point, de faire comme ses réfutateurs modernes, M. La Romiguière, M. Maine de Biran, M. Royer-Collard, M. Cousin, etc., qui croiraient tout perdu s'ils ne distinguaient profondément, comme deux *faits primitifs*, la sensation et l'attention. Ils s'écrient : « La sensation est passive, » l'attention est active; l'attention ne vient donc pas de la » sensation; le principe passif n'est pas la raison du principe » actif; l'activité et la passivité sont deux faits que l'on ne » peut confondre. Si l'attention ne dérive pas de la sensa» tion, si elle est son principe à elle-même, elle échappe à » toute définition *. » Et là-dessus ils font reposer le système entier de l'entendement, non sur la sensation, mais sur l'attention, sur l'activité de l'âme. Est-il nécessaire de recourir à ces idées obscures? Que répondraient de solide les partisans de l'activité *fait primitif* à un sensualiste qui leur demanderait si cette activité ne revêt pas toujours la forme d'une sensation, et si elle n'est pas la suite et la conséquence de sensations antérieures? Si elle est la suite de sensations antérieures, elle n'est donc pas son principe à elle-même, et si elle revêt la forme d'une sensation, elle est donc réellement, comme dit Condillac, la sensation qu'un objet fait sur nous. Je regarde un spectacle qui captive toute mon attention. Suis-je actif ou passif en cela? Condillac dit que je suis sous le coup de la sensation : les psychologues croient le réfuter en disant que je suis actif : il me semble qu'ils ne le réfutent en aucune façon. Je veux bien que je sois venu au spectacle pour voir, que j'aie eu l'intention de voir, que je *regarde* par conséquent (terme actif, comme disent les psychologues), et que je ne fasse pas que *voir* (terme passif suivant eux) : il n'en est pas moins vrai que je suis, quand je regarde, sous le coup de la sensation présente. Le sujet est lié indissolublement à l'objet : vouloir distinguer, dans le moment de cette manifestation, le sujet de l'objet, dire que le sujet est actif précisément au moment où il est livré à la sensation, et où il a revêtu la forme de la sensation, est une absurdité. J'aimerais beaucoup mieux dire, avec Condillac, que le sujet est alors sensation.

Mais constatons seulement la présence du sujet dans la formule que Condillac donne de l'attention, et remontons ensuite à la cause du phénomène : toute difficulté disparaît. Dans l'attention, le sujet est en effet indissolublement lié à l'objet. Nous ne sommes alors, pour ainsi dire, suivant

* Cette distinction fut d'abord faite par M. La Romiguière et par M. Maine de Biran. Ce fut elle qui décida M. La Romiguière à abandonner l'idéologie pour une sorte de système mixte où l'esprit est tantôt passif, tantôt actif, suivant les phénomènes. Elle fut ensuite adoptée par M. Cousin, qui greffa sur elle ce qu'il rapportait alors d'Allemagne de l'école de Fichte.

'attention n'a lieu que lorsque nous *regardons*, et non pas lorsque nous *voyons*; lorsque nous *écoutons*, et non pas lorsque nous *entendons*; lorsque nous *flairons*, et non pas lorsque nous *odorons*: lorsque nous *savourons*, et non pas lorsque nous *goûtons*: lorsque nous *palpons*, et non pas lorsque nous *touchons*. Mais comment les psychologues appelleront-ils le phénomène représenté par les mots *voir*, *entendre*, *odorer*, *goûter*, *toucher*, etc. L'appelleront-ils une simple sensation? Mais cette sensation est évidemment accompagnée d'attention, et c'est même là en général ce qu'on appelle l'*attention*. Il est vrai que souvent nous n'avons qu'une perception obscure et incomplète des objets; nous faisons donc un effort pour compléter cette perception ou pour en jouir davantage; c'est ce que toutes les langues ont rendu par des mots analogues à ceux de *regarder*, *écouter*, *flairer*, *savourer*, *palper*, etc. Mais alors même nous sommes occupés de l'objet que nous regardons, que nous écoutons, que nous flairons, que nous savourons, que nous palpons, etc. Nous sommes donc déjà sous l'empire de la sensation, laquelle excite en nous un certain mouvement qui a pour but de la compléter et de l'augmenter. Mais de là à conclure que dans ces actes nous sommes dans une complète indépendance de la *sensation*, et que ces actes mêmes ne sont en aucune façon des *sensations*, mais des *faits primitifs*, des *actes libres et volontaires*, il y a un abîme. Je le demande, de bonne foi y a-t-il si grande différence entre *savourer une orange* et *goûter une orange?* Suis-je un être essentiellement différent quand, au milieu de la nuit, je fais effort pour distinguer plus nettement un objet que j'ai aperçu, et quand ensuite je viens à le distinguer davantage? Un lièvre, en son gîte, entend quelque bruit qui l'effraie; le voilà qui prête l'oreille: est-il devenu tout-à-coup dans cet acte *un être libre et volontaire?*

Concluons donc que Condillac a raison de dire que l'attention est la sensation qu'un objet fait sur nous, pourvu qu'il reste sous-entendu que cette sensation ne se produit ainsi dans le sujet qu'en vertu d'un certain état antérieur de ce sujet, qui le rend propre à percevoir cette sensation avec plus ou moins d'intensité; et c'est au fond cette *impressionabilité* préexistante qui constitue *la cause de l'attention*, et qui la distingue de tant de *sensations* qui ne sont pour ainsi dire pas perçues, parce que nous ne sommes pas disposés à les percevoir.

Pour passer maintenant à la mémoire, il est encore parfaitement vrai de dire que la mémoire n'est qu'une sensation reproduite ou renouvelée, pourvu qu'on sous-entende que la sensation ne se renouvelle ainsi qu'en vertu d'une propriété particulière du sujet, propriété qui s'appelle *mémoire*. Mais il faut accorder à Condillac que dans l'acte même de la mémoire, c'est-à-dire quand l'objet se manifeste au sujet, il n'y a dans la mémoire qu'une sensation, et pas autre chose.

Ce que nous venons de dire de l'attention et de la mémoire, nous le disons également du jugement. Nous ne pouvons, dit Condillac, comparer deux objets, ni éprouver les deux sensations qu'ils font exclusivement sur nous, qu'aussitôt nous n'apercevions qu'ils se ressemblent ou qu'ils diffèrent. Or apercevoir des ressemblances et des différences, c'est juger: le jugement n'est donc encore que sensation. Cela est vrai: le jugement est un phénomène qui a lieu en nous, pour ainsi dire sans notre participation. Quand les deux idées comparables sont rassemblées simultanément ou successivement, quand ce qu'on pourrait appeler les prémisses du jugement ont été posées, la conséquence tombe naturellement dans notre esprit. Non seulement donc la matière même du jugement prononcé n'est que sensation, mais il faut encore admettre que nous n'avons conscience d'aucun acte qui nous soit propre dans le prononcé du jugement, lequel n'est qu'une troisième sensation qui survient après deux autres, et qui jaillit pour

ainsi dire du rapprochement de ces deux idees comme l'étincelle du choc de deux corps.

Mais qui a amené simultanément dans notre âme les deux sensations que nous comparons? Est-ce le hasard? Quelquefois en effet il en est ainsi, du moins en apparence. On dit que Newton, occupé de chercher la cause qui faisait tourner la lune autour de la terre, et la terre autour du soleil, vit tomber une pomme d'un arbre agité par le vent, et que, rapprochant ces deux phénomènes, il en conclut l'identité de la cause qui fait tourner les astres et tomber les pommes. Peu importe la vérité du conte: il est certain que le hasard, comme on dit, a pu donner lieu à bien des découvertes. Mais ce fut toujours à la condition d'un esprit préparé à recevoir la leçon envoyée par le hasard. Il fallait que la pomme tombât aux pieds de Newton, pour que le mouvement des astres se révélât dans cette chute. Il y a donc encore dans ce phénomène du jugement, comme dans la sensation et l'attention, une propriété ou qualité du sujet, qui fait que les idées comparables sont rapprochées, et qui de plus fait sortir de leur rapprochement une nouvelle idée. Ici donc encore se retrouve, antérieurement au jugement, une capacité pour le porter, enfin ce que j'appelais tout à l'heure relativement à l'attention une *impressionabilité*, qui préexiste au phénomène, et qui en est la vraie cause.

Est-il nécessaire, pour réfuter Condillac sur ce point, d'appeler à notre aide une faculté active qui opère dans l'acte même du jugement? Cela n'est pas plus nécessaire que pour le phénomène de l'attention, et ce serait aussi faux. Ne portons-nous pas, en effet, pendant notre sommeil, une foule de jugemens, et ne faisons-nous pas une multitude de raisonnemens, qui ne sont alors, bien évidemment, en aucune façon le résultat d'une activité volontaire et libre? La même chose s'observe dans les maladies et dans l'extase, où ce que l'on entend par volonté et par activité volontaire a évidemment disparu, et où la faculté de juger, de raisonner et d'imaginer est quelquefois portée à un degré extraordinaire.

Il est vrai que dans la veille et dans l'état normal il nous arrive souvent de faire un effort pour porter un jugement, pour raisonner, ou pour imaginer; nous cherchons à produire en nous des idées, à avoir de l'imagination. De là on pourrait conclure, et certains psychologues ont en effet conclu, que le jugement était, comme ils disent, un fait d'*activité*. Mais c'est absolument la même erreur qu'ils ont commise relativement à l'attention. Dans une multitude de cas, nous portons des jugemens sans aucune fatigue, sans faire aucun effort; c'est même alors que nous nous sentons le plus de liberté d'esprit. Dira-t-on que ces jugemens perdent à être ainsi portés sans effort, et que nous sommes moins nous-mêmes quand nous les portons ainsi que lorsque notre esprit appesanti ou obscurci ne peut réussir à rien comparer et par conséquent ne juge de rien? Quand nous faisons cet effort que les psychologues regardent comme si intéressant, et qu'ils prisent comme le signe éclatant de notre nature libre et volontaire, nous sommes précisément dans l'état de cet homme qui cherche à voir plus nettement un objet placé dans l'obscurité. J'ai démontré que cet homme, tout inquiet et tourmenté qu'il soit de ne pas bien voir ce qu'il ne découvre que confusément, n'est réellement pas plus *attentif* psychologiquement que s'il voyait sans effort un objet qui se révélât bien clairement à ses yeux. De même nous ne sommes pas plus *raisonnans* et *jugeans* quand nous faisons effort pour juger et raisonner, que lorsque nous jugeons et raisonnons sans tant de fatigue et de difficulté, ou même sans aucune fatigue et sans aucune difficulté.

La formule de Condillac sur le jugement et sur le raisonnement, qui est la même chose que le jugement, est donc encore parfaitement vraie, sous la réserve qu'il faut faire d'une prédisposition ou capacité du sujet pour amener le rapprochement des idées comparables et en faire jaillir la conséquence. Mais il faut encore accorder à Condillac que dans le moment même du phénomène, c'est-à dire dans le phénomène même, il n'y a que sensation.

J'arrive enfin aux phénomènes sentimentaux et moraux, où Condillac ne voit encore que des sensations agréables ou désagréables.

Condillac fait sortir la volonté du désir; c'est à-dire qu'il voit dans tout phénomène de la volonté un désir provoqué par un objet, par une sensation. Voilà, de toutes ses formules, celle qui a le plus fourni matière à discussion, sans doute parce qu'elle intéressait plus directement la pratique de la vie. Ses sectateurs les plus honnêtes ont prétendu ériger sur cette base une morale, la morale des sentimens agréables et de l'intérêt bien entendu. D'autres ont greffé sur cet axiome un grossier matérialisme. Quant à ses adversaires les psychologues, ne sachant encore comment échapper sur ce point à la logique de ses déductions, ils ont fait là comme pour l'entendement proprement dit; ils ont imaginé un *principe primitif*: avec cette ressource on se tire de tout.

Nous le disons hardiment, les psychologues ne nous paraissent en aucune façon avoir vaincu les idéologues sur aucun point, pas plus sur ce chapitre de la morale que sur celui de l'entendement: ils sont venus les derniers, ils ont eu la parole après leurs adversaires, voilà tout.

Les psychologues, en se gendarmant si fort contre la génération de la volonté par le désir, et en attachant la cause du spiritualisme à l'existence de la volonté considérée comme un *fait primitif*, ont montré, ce nous semble, une grande légèreté en même temps qu'une grande ignorance de l'histoire. Ne savent-ils donc pas qu'une très notable partie du spiritualisme a refusé positivement d'admettre cette activité volontaire et libre, sans laquelle, suivant eux, le spiritualisme est indéfendable? Saint Augustin était-il sensualiste et matérialiste, et pourtant n'a-t-il pas rejeté obstinément cette théorie d'une liberté sans cause dont arguait Pélage? Platon, quand il parle des moyens que nous avons pour nous élever vers Dieu, met-il d'abord en avant l'activité volontaire et libre; non, il nous donne pour ailes la raison et l'amour.

Vraiment, je le répète, les psychologues ont été d'une rare ignorance et d'une fatuité bien grande, quand ils sont venus trancher, au nom de la psychologie, une question qui a fait pendant tant de siècles la matière principale de la théologie. Ils ne se doutaient pas, les imprudens, qu'avec leur *moi* libre et volontaire, avec leur *volition* principe primitif, ils résolvaient sans façon et par *à-priori* la seconde question fondamentale du Christianisme; ils ne se doutaient pas que leur petit horizon psychologique leur dérobait un bien plus vaste horizon, et qu'ils étaient lancés dans l'océan immense des debats du libre arbitre et de la grâce. S'ils s'en fussent doutés, en effet, auraient-ils tranché si résolument, contre les décisions mêmes de tous ces grands spiritualistes à la suite desquels ils se classent? Quoi! M. Cousin aurait sans façon condamné Platon et saint Augustin, condamné l'Eglise, condamné la solution catholique!

Chose bizarre en effet! Il se trouve qu'en psychologie Condillac et les idéologues sont, sur cette question de la génération de la volonté, platoniciens, augustiniens, et catholiques, tandis que M. Cousin et les psychologues sont évidemment pelagiens et hérétiques.

Que dit saint Augustin, qui, sur ce sujet, a entraîné l'Eglise à sa suite? Il dit que nous ne sommes pas libres par nous-mêmes, que nous ne devenons libres que par l'amour: « Grand Dieu, si vous voulez que je vous obéisse, » faites d'abord que je vous aime, et commandez-moi en- » suite ce que vous voudrez que je fasse! »

Et que dit Condillac? Il dit précisément la même chose: La volonté est la suite nécessaire du désir. Psychologues, quand vous attaquez si résolument Condillac sur ce point,

sirs; cette option, ce choix, cette volonté n'est pas libre. Mais notre nature étant capable de produire, à l'occasion d'un désir, un autre désir, nous sommes libres par cela seul; de même que nous sommes raisonnables par cela seul que nous pouvons réunir et comparer deux sensations ou deux jugemens.

Je le répète, Condillac n'a pas tort d'envisager comme il le fait le phénomène de la volonté au moment où il a lieu. En ce moment point de liberté; le sujet est enchaîné à l'objet; la manifestation a lieu, tout est nécessaire. Mais nous nous sentons libres et nous le sommes parce que nous nous sentons capables de produire des désirs *comparables*, d'où résulte une détermination. C'est ainsi que nous nous sentons raisonnables et que nous le sommes, parce qu'à l'occasion d'une sensation ou d'un jugement, il se produit en nous d'autres sensations et d'autres jugemens, d'où sort ensuite une conséquence nécessaire. Ce n'est pas dans le fait même de tirer cette conséquence que nous sommes raisonnables, mais nous le sommes par ce fait d'*innéité* intellectuelle qui produit en nous des sensations comparables, d'où résulte un jugement. Et de même ce n'est pas dans le fait de vouloir que nous sommes libres, mais *nous le sommes* par ce fait d'*innéité* sentimentale ou *morale qui produit* en nous des sentimens comparables, d'où résulte une préférence que nous appelons volonté.

§ 4. *L'idéologie du* moi *esclave de la sensation, et la psychologie du* moi *volontaire et libre, sont également fausses.*

Il est temps de résumer cette longue exposition de la manière dont il faut entendre, suivant nous, la doctrine de Condillac. L'expliquer ainsi, c'est la réfuter, c'est en montrer la vanité et l'erreur dans le sens qu'on lui prête ordinairement.

En effet, nous avons vu, à propos de tous les phénomènes de notre vie intellectuelle ou morale, que chacune des formules qu'en donne Condillac se borne à constater la nature du phénomène au moment où *il s'opère*, mais laisse toujours de côté la cause de ce *phénomène*. Nous avons vu que chacun de ces phénomènes avait pour cause un état du sujet antérieur au phénomène, une *impressionabilité* particulière et de divers ordres, sans laquelle le phénomène n'aurait pas lieu. Donc toutes les formules de Condillac, vraies dans un sens, c'est-à-dire quand on ne veut y voir que la constatation du phénomène au moment où il s'opère, sont fausses et absurdes si on s'imagine y trouver la cause de ce phénomène.

Condillac dit : Nous sentons; voilà le fait primitif. Oui, mais comment le sujet est-il capable de *sentir?* Et quel est le lien entre le sujet et l'objet qui fait que l'objet est capable de se faire sentir du sujet d'une façon déterminée? Profond mystère.

Condillac dit : Nous nous ressouvenons, c'est encore sentir. Oui; mais comment le sujet est-il capable de *se ressouvenir?* c'est-à-dire quel est le lien entre le sujet et cette sensation antérieure confondue en apparence avec des millions d'autres sensations dans le réservoir de la mémoire, et pour ainsi dire perdue pour la conscience, jusqu'au moment où nous la sentons se réveiller en nous? Profond mystère.

Condillac dit : Nous comparons, c'est encore sentir. Oui; mais comment le sujet est-il capable de *comparer?* c'est-à-dire quel est le lien entre le sujet et les idées comparables? quelle est la cause qui, à propos d'une idée, fait sortir du sujet une autre idée, ou condense et rapproche dans l'entendement deux idées? Encore un profond mystère.

Condillac dit : Nous ne jugeons et raisonnons que sur des sensations, et c'est encore sentir. Oui; mais comment le sujet est-il capable de *juger* et de *raisonner?* c'est-à-dire

quel est le lien entre les idées comparables rassemblées par l'entendement dans la comparaison et la nouvelle idée qui se produit à la suite? quel est, dis-je, le lien entre le sujet, en qui cette nouvelle idée se produit, et cette idée elle-même? Nouveau mystère.

Enfin, Condillac dit: Nous avons des besoins, des instincts, des désirs; nous choisissons entre ces désirs, mais notre volonté est toujours déterminée par un objet; donc vouloir c'est encore sentir. Oui; mais comment le sujet est-il capable de *vouloir?* c'est-à dire quel est le lien entre le sujet et les désirs comparables, qui fait qu'à propos d'un désir, d'autres désirs souvent contraires naissent dans notre âme? et quel est aussi le lien entre le sujet et l'idée prépondérante qui survient dans notre âme à la suite de désirs comparables et qui détermine le phénomène de la volonté? Encore un dernier mystère.

Donc réellement et au fond le système de Condillac n'est qu'un *non-sens*, une espèce de mystification philosophique, puisqu'avec la prétention d'expliquer la génération des diverses facultés de l'esprit, il n'en constate réellement que les phénomènes, et suppose implicitement que tous ces phénomènes ne se produisent qu'en vertu de propriétés du sujet, sur lesquelles il ne s'explique pas.

Mais ce système est vrai, parfaitement vrai, si on ne veut pas y voir autre chose que la coordination plus systématique de la doctrine soutenue par Gassendi et Locke, c'est-à dire la présence de la sensation dans toutes les opérations de l'âme sans exception.

Ce système est vrai en ce sens qu'il établit et constate que, dans toutes les manifestations de notre esprit, nous sommes sensibles, liés à la sensation, unis à un objet, en un mot que nous sommes alors sous l'empire de la sensation. Mais du moment où on prétendrait en déduire la négation du sujet comme cause des phénomènes, il devient complètement absurde.

Le sujet reste donc en définitive cause des phénomènes. En cela nous nous accordons avec les psychologues.

Mais les psychologues, à notre avis, n'ont pas su réfuter le Condillacisme. La psychologie du *moi* volontaire et libre est une mystification pareille à l'idéologie du *moi* esclave de la sensation.

Les psychologues ont été trompés par la manœuvre de Condillac. Condillac, pour expliquer l'entendement, n'en avait exposé en homme habile que les phénomènes, et il avait réussi à montrer partout la sensation dans ces phénomènes. Les psychologues ont imaginé de lui nier sa proposition directement, c'est-à-dire à propos de chacun de ces phénomènes. Ils ont ainsi fait intervenir, pendant le phénomène même, ce *moi* volontaire et libre qui, pour que leur hypothèse signifie quelque chose, se trouve alors être sensible uniquement parce qu'il le veut bien, compare parce qu'il le veut, juge et raisonne parce qu'il le veut, imagine parce qu'il le veut, a des besoins et des désirs parce qu'il le veut, se décide enfin parce qu'il le veut: création vraiment bouffonne, puisque ce *moi* volontaire et libre étant, dans chacune des opérations de l'esprit, uni à une forme, à une idée, à une sensation, à un désir, à un objet en un mot, ne saurait être en même temps je ne sais quelle abstraction indéfinissable qui sent volontairement quoiqu'il sente malgré lui, qui raisonne volontairement quoiqu'il soit forcé de raisonner, qui désire et se décide volontairement quoiqu'il soit déterminé fatalement à désirer et à se décider de telle ou telle manière. Et cependant le Condillacisme avait élevé des prétentions tellement fausses, que le *moi* actif des psychologues n'a pas eu de peine à renverser, aux yeux du public, le *moi* passif des idéologues.

Nous avons essayé, dans cet article, de nous arracher à cette double erreur, à cette double mystification de l'idéologie et de la psychologie. Nous avons combattu également l'une et l'autre. Ce n'est donc en aucune façon à la manière des psychologues que nous repoussons ce qu'on appelle le système de Condillac. Nous repoussons le système de Condillac, parce qu'il a la prétention d'expliquer l'entendement et la volonté par la sensation, et qu'il prouve seulement la présence de la sensation dans les phénomènes de l'entendement et de la volonté. Et nous repoussons le système des psychologues, parce qu'il fait intervenir d'une façon vraiment absurde le principe de la vie, désigné sous le nom de force volontaire et libre.

§ 5. *D'où vient l'erreur des idéologues et celle des psychologues.*

Sans doute la vie, dans chaque être, est une force et non pas une sensation, une force qui précède la sensation, la cause, la traverse, et y survit. La vie est une aspiration qui passe à travers les formes, à travers les phénomènes.

Mais c'est abuser étrangement de ce principe fondamental du spiritualisme et de toute vraie philosophie, que de confondre la vie dans sa manifestation objective avec la vie à l'état de force pour ainsi dire latente.

Un exemple pris dans la nature physique servira à expliquer notre pensée: car le monde physique est lui-même sans doute un symbole visible de forces invisibles.

Tous les jours nous voyons s'opérer des compositions et des décompositions de corps; c'est la vie des êtres que nous regardons comme purement matériels qui se déroule à nos yeux. Voyons donc comment s'opèrent ces changemens. On met le feu à de la poudre, et la poudre fait explosion. Interrogez un physicien, il vous dira que les molécules constituantes du charbon, du soufre et du salpêtre étaient combinées dans la poudre d'une certaine façon; on a approché du feu, et de nouvelles combinaisons ont eu lieu instantanément: ce qui était tout à l'heure de la poussière de charbon mêlée de soufre et de salpêtre s'est changé instantanément en gaz; au lieu de molécules resserrées dans un petit espace, ce sont maintenant des molécules distantes entre elles et qui tendent à s'écarter indéfiniment. Quelle est la cause de ce phénomène? Un chimiste qui répondrait qu'il est dû uniquement à l'action du feu sur la poudre, répondrait précisément comme Condillac expliquant notre vie par la sensation. Un chimiste qui répondrait que la poudre s'est enflammée parce qu'elle était douée d'une nature inflammable, répondrait précisément comme les psychologues expliquant notre vie par un certain *moi* volontaire et libre. Reste une troisième explication, et c'est la seule qui soit raisonnable. Les différentes molécules qui constituaient ce que nous nommions la poudre étaient douées de certaines tendances ou attractions les unes pour les autres et pour d'autres molécules avec lesquelles elles n'étaient pas alors en rapport. Mais le corps était à l'état de composé, c'est-à-dire que les molécules se tenaient dans un certain équilibre. Leurs tendances réciproques paraissaient neutralisées, et leurs attractions pour d'autres corps, pour la chaleur, l'oxigène, etc., étaient alors latentes; ces attractions existaient, mais ne se manifestaient pas. Ainsi l'oxigène caché dans le salpêtre avait une grande affinité pour le carbone et pour le soufre; mais l'oxigène était alors combiné avec les autres atomes qui composent le salpêtre; il y avait pour ainsi dire un mur entre ce corps et le carbone ou le soufre qui les empêchait de se combiner; et pourtant, pour expliquer leur combinaison quand elle a lieu, il faut bien admettre que cette attraction était pour ainsi dire sentie sans se manifester; enfin elle était, comme disent les physiciens, à l'état latent. Une dose nouvelle de calorique survenant a tout changé: instantanément tous ces ressorts tendus que cachaient pour ainsi dire les formes que nous appelions charbon, soufre, salpêtre, se sont déployés et ont réagi les uns sur les autres. Le corps a donc passé de l'état d'un composé à l'état d'un autre composé, et cela, je le répète, in-

u degré plus ou moins grand de cette *impressionabilité* u sujet par rapport à l'objet? Eh bien, cette *impressionabilité*, où peut-elle avoir sa cause, sinon dans l'ensemble e toutes les forces qui composent notre vie, et qui, à l'état atent et virtuel avant le phénomène, concourent toutes l'une façon mystérieuse à nous faire percevoir l'objet quand e phénomène a lieu?

Qu'est-ce de même que la comparaison, le jugement, le aisonnement, l'imagination, sinon, comme nous l'avons u, la manifestation d'une *impressionabilité* préexistante lans le sujet, et qui non seulement rassemble les matériaux, nais encore amène le résultat de ces divers phénomènes?

Qu'est-ce enfin que la volonté elle-même, sinon, comme ions l'avons vu encore, la manifestation d'une *impressionabilité* préexistante dans le sujet, et qui non seulement ait naître en nous les désirs comparables entre lesquels ious choisissons, mais détermine encore notre préférence?

Donc toujours à chaque phénomène c'est la vie antérieure lu sujet dans son unité qui donne lieu au phénomène.

Je dis : la vie antérieure du sujet *dans son unité*. Ce ne sont pas en effet nos sensations pures antérieurement perçues qui déterminent seules notre degré de perception sensible ou notre attention; ce ne sont pas nos *raisonnemens* antérieurs seuls qui nous font juger ou raisonner bien ou mal à un moment donné; ce ne sont pas nos déterminations volontaires antérieures seules qui nous font vouloir à un certain instant : nous ne sommes pas un composé de séries parallèles se déroulant chacune dans un champ à part : il n'y a pas un seul de nos actes qui ne soit le résultat de l'unité de notre nature, et il n'y en a pas non plus un seul qui ne reproduise aussi cette unité. Sans doute nous distinguons nettement la sensation pure d'un acte de raison, ou d'un acte de volonté; mais il n'en est pas moins vrai que notre intelligence et notre sentimentalité se retrouvent pour ainsi dire voilées dans la sensation. Un homme d'esprit ne perçoit pas d'un corps la même sensation physique qu'un homme dépourvu d'intelligence. Le degré d'élévation de chacun de nous, comme être raisonnable et moral, influe sur nos sensations les plus matérielles en apparence, les modifie, les transforme; et par conséquent *il est vrai* d'affirmer que notre rationabilité et notre moralité se retrouvent jusque dans nos sensations.

Donc, en définitive, lorsque nous voulons nous rendre compte des facultés de notre esprit, nous ne faisons que les retrouver et en constater l'existence dans un état antérieur de notre être.

Nos facultés, comme on les appelle, ne sont que des manifestations différentes de l'unité de notre être.

Il est donc bien absurde de chercher, comme les idéologues, l'*origine* de notre entendement et de notre volonté dans la sensation; car toute sensation a été précédée de cet état composé qui recélait latentes les diverses forces dont la manifestation constitue la sensation.

Et il est également bien absurde de chercher, comme les psychologues, l'*origine* de notre entendement et de notre volonté dans un *moi* actif et volontaire qui s'exercerait pendant le phénomène. Car le *moi* pendant le phénomène était véritablement déterminé d'avance, puisque c'est le *moi* antérieur au phénomène qui produit le phénomène.

§ 6. *Le problème de l'origine de nos connaissances ne peut pas continuer à être entendu comme il l'a été depuis deux siècles.*

Il y a, ce nous semble, d'assez grandes conséquences à tirer des vérités que nous venons d'exposer. En voici deux surtout qui nous frappent.

La première a rapport à l'histoire de la philosophie. On sait que le problème de l'origine de nos connaissances a pour ainsi dire fait la matière unique de la philosophie depuis deux siècles. Quand le Christianisme régnait, la ques-

tion était posée tout autrement, bien que ce fût pourtant au fond la même question. On était frappé surtout des différences originelles entre les hommes; il semblait alors que chacun apportât en naissant le germe complet de sa vie tout entière; vertus et vices, il semblait que toute notre destinée reposait cachée dans l'embryon et le fœtus, comme le chêne dans le gland. Cette manière de concevoir notre vie présente se résumait dans la question du péché originel et de la prédestination.

Mais à partir du dix-septième siècle, la scène philosophique change complétement. On ne s'occupe plus en aucune façon des facultés diverses que nous apportons en naissant; on ne cherche plus dans notre vie présente aucune trace d'une vie antérieure; on oublie cette doctrine de réversibilité qui avait régné si long-temps sans contradiction; tous les débats sur la prédestination ont cessé. Il semble que jamais l'esprit humain n'aurait dû s'occuper de pareilles chimères. On traite en effet tout cela de ridicules hypothèses. On se croit enfin dans le vrai; et ce vrai consiste en ceci, que toutes nos connaissances datent du jour où nous venons à la vie, et dérivent de l'action du monde extérieur sur nous. Deux siècles se sont passés qui ont eu une foi presque complète dans cet axiome.

Un seul homme, à notre avis, a compris la conséquence nécessaire de cette doctrine. Cet homme, c'est Helvétius. Du principe de Locke, qu'avant la sensation notre âme est une *table rase*, Helvétius conclut que nous sommes tous égaux en naissant, tous similaires, tous identiques, et que toutes les différences qui surviennent ensuite entre nous ne viennent que de l'éducation et des circonstances. Le dix-huitième siècle lui-même, tout sensualiste qu'il fût dans ses explications de l'homme, n'admit pas cette idée d'Helvétius. Ce philosophe fut le seul de son avis, et cependant il avait raison de conclure ainsi.

La solution de l'origine de nos connaissances par la sensation et l'éducation s'était donc pour ainsi dire réfutée elle-même dans les livres d'Helvétius; car, encore une fois, qui pourrait soutenir raisonnablement que tous les enfans sont egalement doués d'attention, de jugement, d'imagination, de moralité? Le fait crie trop victorieusement contre cette assertion pour qu'on puisse s'y arrêter.

Le sensualisme, en ne soutenant pas l'idée d'Helvétius, a donc vécu dans une contradiction flagrante, admettant d'un côté une inégalité primitive entre les hommes dès leur naissance, et soutenant d'un autre côté que toutes nos connaissances ont leur source dans l'action du monde extérieur. Il fallait en effet ajouter évidemment que cette action s'exerce sur des êtres doués originairement de facultés diverses; ce qui renversait la proposition même.

Mais combien cette nécessité de revenir, en tout état de cause, à l'*innéité*, comme source originelle de nos facultés, devient plus évidente quand on examine, comme nous venons de le faire, les solutions du sensualisme!

N'avons-nous pas en effet réduit à sa véritable valeur cette prétendue *origine de toute notre connaissance et de toute notre activité morale* par la sensation et le monde extérieur? Ne suit-il pas de notre réfutation que, bien loin d'expliquer l'*origine* de nos facultés, les formules de Condillac supposent toujours qu'il faut chercher la cause de chaque phénomène dans l'impressionabilité du sujet, c'est-à-dire dans sa nature antérieure au phénomène et pour ainsi dire dans sa vie antérieure? Donc le sensualisme constate seulement les phénomènes, mais suppose toujours l'*innéité* à l'origine.

Il y a plus: il suit clairement de notre examen que non seulement il faut admettre et constater l'*innéité* au début de notre vie et avant toute manifestation sensible, mais encore que toutes nos manifestations sensibles ultérieures ne sont véritablement que de nouveaux faits d'*innéité*.

Je prends deux hommes avancés dans la vie, et je les mets en face du même objet. Cet objet amène chez chacun d'eux des jugemens différens et des résolutions différentes. L'objet est le même, mais les conséquences sont différentes. D'où vient cela? De la vie antérieure différente chez ces deux hommes.

N'est-ce pas évidemment le même phénomène que l'on appelle *innéité*, quand on considère les facultés diverses que les enfans apportent en naissant?

Ainsi non seulement l'*innéité* est vraie au début, mais elle est tellement vraie et fondamentale, que c'est elle pour ainsi dire qui se reproduit à chaque instant dans tout le cours de notre vie.

Donc nécessairement le problème de l'origine de nos connaissances ne peut plus raisonnablement se poser désormais comme il l'a été pendant deux siècles.

Le Christianisme avait trop accordé à l'*innéité* antérieure à la vie présente. La philosophie, depuis deux siècles, l'a complétement méconnue. Ce sont là deux erreurs. Le devoir de la philosophie est désormais de constater également l'innéité primitive et l'innéité pendant la vie présente, de montrer comment elles se suivent, se continuent, en marchant cependant vers la perfection ou la détérioration de l'être, suivant l'usage qu'il fait pendant cette vie de ce qu'il possède de liberté morale. Il y a là la source d'une théologie nouvelle qui ne sera pas la théologie du Christianisme, la théologie du péché originel et de la prédestination absolue, mais qui sera également éloignée du dogme sensualiste de la création de toutes pièces pour ainsi dire de l'homme par l'éducation et l'influence du monde extérieur.

La seconde réflexion que nous voulons présenter, et qui se lie d'ailleurs à la précédente, c'est qu'il suit de nos raisonnemens que nous ne sommes pas naturellement doués de ce que l'on nomme la liberté morale. Au point de vue purement psychologique, il nous paraît impossible d'établir cette liberté.

Les psychologues modernes ont voulu déduire la liberté morale de la psychologie pure. Mais alors il fallait faire comme Descartes, et nier hardiment toute analogie entre l'homme et les animaux. Descartes affirme que les animaux sont de pures machines sans *moi*: cela posé, je conçois bien que l'on dise: La liberté morale provient chez l'homme de ce qu'il est doué d'un *moi*, dont les animaux sont privés. Dieu opère tout dans l'animal; dans l'homme, c'est l'homme qui opère.

Mais vous admettez l'analogie entre l'homme et les animaux, vous donnez au chien, au lion, à l'éléphant, au singe, un *moi*: et, d'un autre côté, vous êtes bien forcés de reconnaître par l'observation que ces animaux produisent des actes de volonté et d'activité. Qui donc alors produit en eux ces actes volontaires, sinon leur *moi*? Voilà donc le chien, le lion, l'éléphant, le singe, etc., qui deviennent psychologiquement des êtres volontaires et libres, de la même façon et au même titre que l'homme.

Il est trop évident que les psychologues ont importé dans leur prétendue science une idée qui concerne exclusivement la philosophie, et qu'ils ont voulu faire prendre racine à cette idée là où elle ne peut pas croître.

Je m'explique: nous ne naissons pas libres en tant que nous naissons doués d'attention, de jugement, de raisonnement, de volonté. Mais nous devenons libres par l'usage que l'humanité a su faire de ces diverses facultés. L'homme ou plutôt les hommes ont fait sortir de ces facultés appliquées au monde réel un monde intellectuel, spirituel, idéal. (Voyez l'article ABSTRACTION.) La liberté morale est sortie de là. Tout homme qui a à sa disposition une vue plus ou moins nette, plus ou moins étendue, de ce monde idéal, est libre moralement.

Les psychologues ont confondu grossièrement ce corollaire de nos facultés avec nos facultés mêmes. Ils avaient entendu parler de la liberté humaine, et, venant faire ré-

action contre l'idéologie, ils ont cru qu'ils ne pouvaient s'empêcher de placer cette liberté dans les phénomènes psychologiques. Ils ont trouvé admirable de se poser les défenseurs de la liberté morale. Ils ont ainsi appuyé leurs explications psychologiques de tout le crédit et de toute l'autorité dont est revêtue cette liberté. Leur erreur les a servis, et a contribué à donner du relief à leur creuse distinction de l'*actif* et du *passif*. Mais la liberté morale n'a vraiment aucun rapport d'identité avec le phénomène psychologique que l'on appelle volonté. Loin de là, nous avons prouvé que ce phénomène avait pour cause une disposition antérieure et préexistante du sujet; en sorte que psychologiquement nous sommes plutôt sous l'empire de la fatalité que nous ne sommes libres. Et ce que nous disons ici est précisément ce qu'enseignait le Christianisme, quand il opposait à la nature esclave le règne de la grâce où seulement nous devenions libres. Les psychologues ont donc encore montré, en tranchant si résolument sur ce point, leur profonde ignorance de l'histoire de la philosophie et de la religion.

Non, nous ne sommes pas naturellement doués de la liberté morale. De bonne foi, le sauvage de la Nouvelle-Hollande est-il un être moral et libre? Au point de vue purement psychologique, il faut dire avec Buffon et tous les naturalistes que les animaux expliquent l'homme, et que l'homme n'est que le chef-d'œuvre de l'animalité. Mais nous devenons moralement libres par suite d'un fait qui n'est ni l'attention, ni la mémoire, ni le désir, ni la volonté; ce fait, encore une fois, c'est la création de l'idéal. Avant l'idéal point de liberté, mais la fatalité et la nécessité; après l'idéal les mêmes facultés qui nous constituaient esclaves nous imposent le devoir, la moralité, et c'est alors que, placés entre le devoir et la passion, nous nous sentons libres.

§ 7. *Des bornes de la psychologie.*

Ceci nous conduit à dire, en terminant, une chose qui révoltera assurément cette nombreuse troupe de psychologues qui ont succédé aux idéologues, et qui, se partageant entre l'école écossaise et l'école allemande, enseignent aujourd'hui je ne sais quel grimoire sous le nom de psychologie ou de science du *moi*. C'est que la psychologie n'est qu'une introduction d'un instant à la véritable philosophie, et ne mérite en aucune façon d'être cultivée comme une science existant par elle-même.

Qu'on nous montre un grand philosophe qui ait fait longtemps de la psychologie. La psychologie n'est bonne qu'à poser des problèmes, qu'elle est incapable de résoudre.

Platon peut bien constater la différence entre l'esprit et le corps, et définir l'esprit *ce qui se sert du corps* *. Mais Platon s'arrête-t-il à étudier l'esprit en lui-même, abstraction faite du corps? Prétend-il faire sortir une doctrine de sa définition, en restant dans la sphère de cette définition? Veut-il, en un mot, trouver la philosophie dans la psychologie? Non; partout dans ses ouvrages il s'élance dans le champ de la philosophie; il est philosophe, et non pas psychologue.

A son tour, Leibnitz, qui reprochait à Locke de n'avoir pas compris la véritable nature de l'esprit, s'est-il enfermé pendant des années dans le champ de la psychologie? Non; il saisit, sous l'intuition d'une force, la nature de l'esprit, puis il songe à l'harmonie de cette force avec le monde, avec la matière, qui pour lui n'est aussi qu'une force; le voilà déjà bien loin de la psychologie. Toute sa vie, du reste, se passe à s'occuper des grands problèmes de la philosophie ou de la religion.

Soyez donc philosophes si vous pouvez, et cessez d'avoir une confiance aveugle en la psychologie.

Je le répète, la psychologie n'est qu'une introduction aux problèmes de la philosophie; et ce que je viens de dire du système de Condillac me semble le prouver incontestablement, et d'une façon peut-être assez nouvelle.

Nous avons vu, en effet, que toutes les formules de Condillac ne signifient rien autre chose, sinon que, dans toute manifestation de l'esprit, la sensation ou l'objet se retrouve, mais que toute manifestation de l'esprit, qu'on l'appelle sensation, attention, jugement, raisonnement, imagination, besoin, désir, volonté, est le résultat d'un fait d'*innéité* antérieur à cette manifestation, et qui en est, quant au sujet du moins, la cause efficiente.

Donc toute la psychologie aboutit à constater ce fait d'*innéité*, cause des manifestations de l'esprit. Mais la psychologie ne peut aller au-delà; car aller au-delà, c'est entrer dans le domaine de la philosophie.

Donc, immédiatement et nécessairement, de la psychologie ainsi réduite à poser un problème, vous passez à la philosophie, qui essaie de résoudre ce problème.

S'agit-il de l'innéité considérée dans l'enfant à sa naissance en ce monde, vous voilà jetés, malgré vous, dans le problème religieux. Pourquoi cette différence de capacité que nous apportons en naissant? pourquoi cette innéité diverse? d'où vient que les uns auront la faculté d'imaginer, de juger, de vouloir, et que les autres en seront plus ou moins dépourvus? Vous avez beau vous tenir éloignés de ces redoutables problèmes, votre prétendue science de la psychologie les pose, et ne fait rien de plus. Elle les pose incontestablement : donc, une fois posés, il faut y songer et vous faire une opinion. Vous voilà donc occupés de ces grandes questions d'origine, de genèse, et de prédestination, qui ont tant occupé le genre humain.

S'agit-il de l'innéité à chaque instant de notre vie présente, vous voilà également dans le problème religieux. A quelle condition devenons-nous volontaires et libres? comment échappons-nous à cette fatalité de l'instinct, du besoin, du désir, qui pousse invinciblement l'*animal* ?

La psychologie proprement dite ne devrait donc vous arrêter qu'un moment : elle ne fait que vous ouvrir le champ des questions religieuses, où, bon gré mal gré, il vous faut entrer, sous peine de rester dans une profonde et radicale ignorance.

Ceci est grave et important, ce nous semble. La fin du dix-huitième siècle, éblouie par le faux éclat de la doctrine de Locke mal comprise, avait imaginé que cette doctrine, cette découverte, comme on l'appelait, venait clore à jamais tous les problèmes religieux. On avait enfin, comme dit Voltaire, trouvé *la borne heureuse*, la barrière infranchissable où l'on devait se tenir. Plus de religion, donc, c'est-à-dire plus de philosophie : la nature se révélait enfin, et nous invitait elle-même à une douce paresse d'esprit. Nous naissons sensibles, voilà tout. Ce principe admis, tout s'explique : nous sommes sous l'empire de la sensation. Hé bien, la mystification du Condillacisme détruite, il se trouve que nous ne sommes pas sous l'empire de la sensation, puisque la sensation et toutes les manifestations de la sensation, imagination, raisonnement, volonté, sont causées par un fait d'*innéité* antérieur à ces manifestations.

Les psychologues viennent après les idéologues, et nous disent : On vous a trompés; vous n'êtes pas seulement sensibles, vous êtes volontaires et libres.— Sans doute, psychologues, nous sommes ce que vous dites; mais comment le sommes-nous? Vous entendez que nous sommes volontaires et libres dans le moment même de nos manifestations. En cela, vous êtes dans une profonde erreur : nous sommes volontaires et libres à la condition d'avoir un idéal qui nous dirige et nous éclaire. Autrement, psychologues, les idéologues ont raison contre vous, et nous ne sommes

* Dans son second *Alcibiade*, à ce que je crois. Cette définition est fort ancienne, comme on voit, et M. de Bonald n'a eu qu'à la copier, en l'altérant toutefois, quand il a défini l'homme « une intelligence servie par des organes. »

pas plus libres que l'animal, nous sommes sous l'empire du désir et de la sensation.

Donc, encore une fois, ni l'idéologie ni la psychologie ne résolvent rien, mais aboutissent immédiatement aux problèmes de la philosophie ou de la religion, ce qui est la même chose.

La psychologie proprement dite sera bientôt réduite à se contenter de ce rôle. Elle redeviendra ce qu'elle fut toujours dans les beaux temps de la philosophie. Nous l'avons déjà dit ailleurs, la Logique de Port-Royal renferme en quatre pages autant de vérités et infiniment moins d'erreurs que les psychologues modernes n'en ont enseignées dans tous leurs livres.

§ 8. *De l'estime qu'on doit faire de Condillac.*

Condillac, pour revenir à lui après cette longue discussion où sa doctrine devait nous entraîner, Condillac est le premier exemple que je voudrais alléguer, afin de montrer les défauts d'un esprit entêté de la seule psychologie. Voilà un homme qui s'occupa toute sa vie du problème qu'on appelle psychologique, qui examina pendant cinquante ans la question de l'origine des idées et du mécanisme de l'entendement. Hé bien, jamais homme peut être n'a mérité moins que lui le nom de philosophe. Il semble qu'avec lui disparaît en France le dernier souffle de l'esprit métaphysicien. Vraiment, on conçoit que De Maistre, dans son langage insolent, l'ait traité d'*esprit borné*. Cette qualification est l'antithèse de l'hyperbole de Laharpe, s'écriant que « la saine métaphysique ne date en France que des » ouvrages de Condillac. »

Plein lui-même d'une aveugle confiance dans son maître Locke et dans *l'expérimentalisme* qui dominait alors l'esprit humain tout entier, Condillac ne se douta jamais qu'il était complètement dépourvu du sens de la métaphysique. Fier de cette série de déductions qu'il a longuement exposées et retournées dans ses ouvrages, il prenait les bornes de sa philosophie pour les bornes de l'esprit humain.

Il croyait sincèrement et il répète souvent que « la vraie » philosophie ne fait que de naître, et que c'est l'*observa-* » *tion* seule qui a imprimé au génie cette force qui étend la » sphère de nos connaissances (*Cours d'études*, Intr. à » l'hist. ancienne.) » Il ne comprend donc d'autre philosophie que celle qui est fondée sur l'observation. Il se met à la suite des naturalistes, il n'a pas d'autre méthode qu'eux. Conséquemment toute la philosophie fondée sur le sentiment et sur le fait de la communion humaine n'existe pas pour lui.

Sans doute tout le monde répétait alors la même chose autour de lui, qu'il n'y avait d'autre méthode et d'autre critérium de certitude que l'observation; et lui qui était le philosophe de la sensation devait le dire aussi. Mais s'il eût été doué de quelque étincelle du génie de Platon et de Leibnitz, il aurait quelquefois douté de son système.

Mais non, il est bien de cette classe de philosophes ennemis de tout idéalisme dont Cicéron disait : *Plebeii philosophi qui a Platone et Socrate, et ab ea familia, dissident.*

Aussi voyez comme il traite avec mépris tous les anciens philosophes, comme il traite Socrate, Platon, et même Aristote : « Ils ramassaient dit-il, des préjugés; ils hasardaient » des notions vagues, ils renouvelaient de vieilles opinions, » ils les présentaient avec de nouvelles subtilités; ils fai- » saient en un mot de mauvais systèmes, etc. (*Ibid.*) » Vraiment, en lisant tous les blasphèmes que Condillac a entassés contre les véritables pères de la philosophie, on ne peut s'empêcher de se rappeler ce que Mercure dit à Sosie, dans *Amphytrion*, quand Sosie se permet de mal parler des dieux.

Mais cet homme qui méprise tant Platon et qui le regarde comme un insensé, ajoute immédiatement, en parlant à son élève le duc de Parme : « Vous le voyez, Monseigneur, » toute la conduite de ces anciens philosophes démontre » la faiblesse de l'esprit humain. Quand vous les compa- » rerez avec douze pêcheurs ignorans, qui, renversant » l'empire de l'idolâtrie, élèvent sur ses ruines un autel que » rien ne peut ébranler, alors, rempli de respect, vous ren- » drez grâce au Dieu qui vous éclaire; et plus vous réfléchirez » sur ce contraste, plus vous sentirez la divinité de la reli- » gion dans laquelle vous êtes né. C'est à moi à vous faci- » liter cette comparaison, en mettant sous vos yeux les » superstitions des idolâtres et les absurdités de leurs phi- » losophes. (*Ibid.*) »

En lisant cela, on est tenté de s'écrier encore une fois comme De Maistre : *Esprit borné!* Quoi! Condillac s'imagine que le Christianisme n'a aucun rapport avec les travaux de la philosophie ancienne! Il prend apparemment l'avènement du Christianisme pour l'effet du hasard. Il ne voit là que l'œuvre de douze pêcheurs ignorans!

Quelle docilité et quelle humilité d'ailleurs que celle d'un tel philosophe traitant les religions anciennes de *superstitions des idolâtres*, les philosophies anciennes *d'absurdités des philosophes*, et acceptant l'œuvre *de douze pêcheurs ignorans!* Et quand on pense que c'est le même homme dont le système a été pendant cinquante ans la base du matérialisme, n'est-on pas tenté de rire?

Est-ce hypocrisie que cet hommage rendu au Christianisme? Nous ne le pensons pas. Mais Condillac ne se doutait en aucune façon des rapports qui pouvaient exister entre les differentes parties de la connaissancce humaine, et il n'avait aucune idée du développement religieux et philosophique de l'humanité.

Renfermé dans sa psychologie, il n'en sortait jamais, même pour en voir les conséquences. Il formule Locke d'une façon défectueuse, il arrive au sensualisme, et il ne se doute pas qu'il a ouvert la route au physiologisme, et que le matérialisme va s'emparer de cette œuvre encore tout chaude, pour ainsi dire, au sortir de ses mains. Il affirme qu'il n'y a de certain que ce que l'on connaît par l'observation, ce que l'on voit et ce que l'on touche, et il admet pourtant la vérité du Christianisme! N'est-il pas lui-même la preuve la plus éclatante de cette faiblesse de l'esprit humain qu'il reproche aux anciens philosophes*.

Mais Condillac ne fut pas seulement privé de cette vue générale qui s'étend sur tous les sujets et en embrasse les rapports, il se montra également dénué de toute invention dans la sphère où il bornait ses regards. Il n'est vraiment, dans ses volumineux écrits, qu'un traducteur et un arrangeur.

Copiste de Locke, il le fut aussi du disciple de Locke, Berkeley**. Berkeley avait continué Locke en réduisant tous les sens à un seul; il avait enseigné ce qu'on appelle l'éducation de l'œil par le toucher, immense erreur. Condillac rejeta d'abord cette hypothèse; mais il l'embrassa ensuite, et fit avec elle son *Traité des sensations*. (Voyez BERKELEY.) Ainsi il avait rendu Locke faux en le formulant, et ce fut une erreur de Berkeley qui lui fournit

* On pourrait attribuer à l'ignorance les jugemens de Condillac sur Platon et tous les anciens. Mais cette excuse n'est pas valable; les matériaux ne manquaient pas, et par exemple l'*Histoire de la philosophie* de Brucker avait déjà paru et avait été traduite en français quand Condillac écrivait son *Cours d'histoire*. « C'est d'a- » près l'ouvrage de M. Brucker, dit-il, que j'exposerai les opinions » des peuples et des philosophes. »

** Je répète ici ce que j'ai dit à l'article de BERKELEY, que Berkeley fut le disciple de Locke. Cela est incontestable. Comment M. Cousin a-t-il pu faire sortir Berkeley du Cartésianisme (*Cours de l'histoire de la philosophie*, troisième leçon)? Il est bien vrai que Berkeley tira du système de Locke des conséquences très différentes de la métaphysique sensualiste que d'autres en déduisaient vers le même temps soit en France soit en Angleterre; mais ce n'en est pas moins le système de Locke qui l'inspira, et qu'il prétendit continuer et développer.

l'ouvrage qui a passé long-temps pour son plus beau titre de gloire.

Les phénomènes de l'entendement réduits à la sensation, et tous les sens réduits au toucher, il s'agissait ensuite d'expliquer comment on pouvait arriver à la connaissance. Condillac mit en avant, comme unique méthode de découverte, l'induction et l'analogie. C'était la méthode préconisée par Bacon. Mais Bacon, qui d'ailleurs n'avait en vue que la nature extérieure à nous, voyait toujours l'homme dans son intégrité, esprit et cœur, derrière cet instrument de l'analogie, tandis que Condillac présentait l'analogie comme une sorte de télescope qui découvrait par lui-même.

Restait un dernier problème : Comment l'homme, être uniquement sensible, est-il parvenu au degré de savoir et de connaissance où nous le voyons? Les prémisses admises, et tout se réduisant en définitive au toucher, il est évident qu'il fallait répondre, avec Helvétius, que la perfectibilité de l'homme tenait à la conformation de ses mains. Condillac fit un effort de plus, et il chercha dans le langage la cause de nos progrès. « Les progrès de l'esprit humain, » dit-il, dépendent entièrement de l'*adresse* avec laquelle » nous nous servons du langage. Ce principe est simple, et » répand un grand jour sur cette matière : personne, que » je ne sache, ne l'a connu avant moi. » Condillac a donc longuement disserté sur le langage, sans se demander d'où venait cette *adresse* avec laquelle nous nous servons du langage. Cette question était pourtant fort simple.

Ainsi toujours la même absence du sens de la métaphysique. Jamais l'idée de la cause ne préoccupe Condillac, et cette idée est celle qui préoccupe tout métaphysicien. Condillac, qui se moque si ridiculement de Platon et des anciens philosophes, aurait pu apprendre chez eux que toute philosophie remonte à la cause des phénomènes, qu'il n'y a pas de philosophie qui ne cherche l'être sous les phénomènes, et qui ne s'enquière de la force qui se sert du corps, de la sensation, de l'induction, de l'analogie, du langage et des signes.

En résumé, sans doute elle a été nécessaire et profitable cette excursion de l'esprit humain hors de la véritable voie religieuse et philosophique; il a été bon qu'on épuisât l'*expérimentalisme*, qu'on l'appliquât à tout, et qu'on cherchât à porter dans le domaine du sentiment intime, de la conscience, et du consentement, une méthode qui n'est directement applicable qu'à nos relations avec la nature extérieure. Mais en reconnaissant l'utilité de ceux qui, comme Condillac, ont ainsi dévié de la vraie philosophie, il faut répéter avec Cicéron : « Qu'on les appelle, si l'on veut, des » philosophes, mais ce ne seront jamais que des philosophes » vulgaires, ceux qui s'éloignent ouvertement de la route » où ont marché Socrate et Platon : *Plebeii philosophi* » *qui a Platone et Socrate, et ab ea familia, dissident.* »

CONDOR. Voyez VAUTOURS.

CONDORCET (MARIE-JEAN, marquis de). Condorcet est une des hautes puissances intellectuelles du dix-huitième siècle. Ami de Voltaire, de Turgot, de Diderot, de D'Alembert, mais plus jeune que ces grands hommes, il représente la dernière génération philosophique de ce siècle. C'est avec D'Alembert qu'on pourrait lui trouver le plus d'analogie : né et nourri comme lui dans les mathématiques, c'est, comme lui, par la science qu'il est venu à la philosophie, et, en retraçant les progrès de l'esprit humain, il ne fait que suivre la route que D'Alembert lui avait ouverte par la préface de l'Encyclopédie. En 1769, âgé de vingt-six ans, il entre à l'Académie des sciences, dont son essai d'analyse et ses travaux sur le problème des trois corps lui avaient ouvert l'entrée. Les géomètres de l'Europe le virent bientôt au premier rang parmi eux; et les recueils des Académies de Paris, de Berlin, de Turin, de Saint-Petersbourg, s'honorent des savans mémoires dont il les a enrichis. On doit particulièrement distinguer ceux qui se rapportent à l'intégration des équations aux différences mêlées, et à l'application des séries à l'intégration des équations différentielles. Il n'était encore connu que comme géomètre, lorsque ses éloges des académiciens morts avant 1699 commencèrent à le faire connaître comme écrivain. Nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, et successivement chargé de donner au public, au nom de cette compagnie, les éloges de Buffon, de D'Alembert, d'Euler, de Linné, de Francklin, de tant d'éminens génies dont l'exubérante fécondité de son siècle avait entouré son berceau, il se montra, dans la composition de ces sortes d'oraisons funèbres, si heureusement enlevées à l'Eglise par la philosophie, le digne successeur de Fontenelle. Sa gloire littéraire fut bientôt égale à sa gloire scientifique; et en 1782 les portes de l'Académie française s'ouvrirent devant lui. Son discours de réception eut pour objet les avantages que la société peut retirer de la réunion des sciences physiques et mathématiques avec les sciences morales. C'était là sa thèse de prédilection. Il aurait prétendu, dans son ambition de géométrie, résoudre par l'expérience et le calcul tous les problèmes de la vie. Raisonneur et savant comme Pascal, mais moins profond; plus éclairé que ce grand homme sur le vrai caractère de la destinée terrestre, mais plus écarté du sentiment de l'infini, l'amour de la société politique, la foi dans la puissance du genre humain et l'espérance des biens que lui réserve l'avenir, constituèrent le fonds sur lequel sa vie fut assise. Il a composé une réfutation, sous forme de notes, des pensées de ce philosophe chrétien. Tandis que Pascal, placé en face de l'infini, ne voit, pour ainsi dire, que la misère de l'homme, Condorcet, placé constamment au contraire en face du fini, ne voit dans la créature que sa grandeur. Les œuvres de Condorcet, publiées en vingt et un volumes, forment un ensemble trop considérable pour qu'il nous soit permis de songer ici à en faire l'histoire; nous devons nous contenter de les recommander aux amis du humain comme un des plus riches et des plus bienfaisans recueils du dix-huitième siècle. Condorcet doit être considéré comme représentant la philosophie du dix-huitième siècle transportée au sein de la révolution française, et devenue, par l'influence de ce grand enseignement, plus pratique et plus ouverte à l'espérance. La doctrine de la perfectibilité, qui joue au fond des idées du dix-huitième siècle un si grand rôle, n'est nulle part plus explicite et mieux formulée que dans ce qu'il a écrit. Il est, à certains égards, l'anneau de jonction entre le dix-huitième siècle et le nôtre, et doit être considéré à beaucoup d'égards comme le prédécesseur direct de Saint-Simon. Grâce à Dieu, le sentiment de la perfectibilité indéfinie du genre humain est aujourd'hui dans tous les cœurs vivans et dévoués! Faisons-en quelque honneur à Condorcet, l'un des principaux instrumens dont se soit servie la Providence pour l'accomplissement de ce progrès : la religion, devenue plus humaine, le comptera un jour parmi ses Pères.

Nous nous bornerons à offrir ici une analyse succincte du dernier ouvrage de Condorcet, l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*; c'est un résumé, on pourrait presque dire un testament, dans lequel il a concentré toutes ses idées et tous ses sentimens, et dans lequel aussi on peut le recueillir tout entier.

Condorcet se propose dans cet ouvrage, qui n'est, ainsi que l'indique son titre, qu'un plan d'ouvrage, d'étudier le développement des facultés de l'esprit humain dans la série des générations et d'en faire ressortir les lois; son récit est une indication succincte de la marche successive de l'espèce humaine vers la vérité et le bonheur. Ces observations sur le passé ont pour but selon lui de conduire aux moyens d'assurer et d'accélérer les nouveaux progrès que la nature de l'homme lui permet d'espérer encore. — « Tel

» est, dit Condorcet, le but de l'ouvrage que j'ai entrepris, » et dont le résultat sera de montrer, par le raisonnement et » par les faits, qu'il n'a été marqué aucun terme au perfec- » tionnement des facultés humaines; que la perfectibilité de » l'homme est réellement indéfinie; que les progrès de cette » perfectibilité, désormais imdépendans de toute puissance » qui voudrait les arrêter, n'ont d'autre terme que la durée » du globe où la nature nous a jetés. Sans doute ces progrès » pourront suivre une marche plus ou moins rapide; mais » jamais elle ne sera rétrogade, du moins tant que la terre » occupera la même place dans le système de l'univers, et » que les lois générales de ce système ne produiront sur ce » globe ni un bouleversement général, ni des changemens » qui ne permettraient plus à l'espèce humaine d'y con- » server, d'y déployer les mêmes facultés, et d'y trouver les » mêmes ressources. »

Le tableau est divisé en neuf époques. La partie histori- que ne commence véritablement qu'au temps de la philo- sophie grecque, formant la quatrième époque. Les trois premières époques sont antérieures à l'établissement de l'histoire, et comprennent la réunion des hommes en peuplades, l'invention de l'art d'élever les troupeaux et de cultiver la terre, et l'ensemble des progrès accomplis depuis ce premier état de civilisation jusqu'à la création de l'écriture. La quatrième époque embrasse les progrès de l'esprit humain dans la Grèce jusqu'au temps de la division des sciences; la cinquième, le perfectionnement des sciences depuis leur division jusqu'à leur décadence; la sixième, l'histoire depuis la décadence des sciences jus- qu'à leur restauration au temps des croisades; la septième s'étend de cette époque à l'invention de l'imprimerie; la huitième, de l'invention de l'imprimerie au temps où les sciences et la philosophie secouent le joug de l'autorité; la neuvième, de Descartes à la formation de la république française.

Il y a dans cet ensemble bien des lacunes. On peut lui reprocher, comme à la théorie historique de l'Eglise, de n'avoir embrassé qu'une trop faible portion du vaste faisceau des traditions humaines. Il n'y est question ni de l'Orient ni de l'Egypte, à peine de la Judée. C'est une histoire choisie plutôt qu'une histoire complète; la Grèce, l'Italie, l'Europe occidentale, ces trois majestueux théâtres du passé, sont étalés avec une étendue exorbitante devant la- quelle tout le reste s'efface. On peut reprocher encore à Condorcet, et ce reproche est plus grave, de s'être occupé trop exclusivement du progrès des lumières, et de n'avoir tenu presque aucun compte du progrès de la sentimentalité religieuse. Cet autre développement non moins certain, non moins admirable en lui-même, et non moins fécond dans ses derniers résultats que le développement de la pure in- telligence, mérite à bon droit d'être placé au premier rang; et sans lui, quelque effort que l'on fasse, l'histoire du genre humain perd nécessairement la meilleure partie de sa grandeur, je dirais presque de sa divinité. Mais c'est à notre génération qu'appartient la gloire d'avoir su rendre justice à la religion sans immoler la philosophie sur son autel, et d'avoir apothéosé la philosophie sans faire impiété. Condorcet est de son siècle, et sa haine contre les prêtres obscurcit souvent la sérénité de son jugement dans l'ap- préciation du bien que les institutions sacerdotales ont produit dans le passé. Si les prêtres sont devenus odieux au genre humain, c'est que le genre humain est entré dans des voies assez larges pour se passer de la direction qu'ils lui ont long-temps imprimée; mais, tout en s'affran- chissant de leur joug, le genre humain ne doit pas être in- grat envers leur mémoire. On peut hardiment condamner, comme Condorcet, au nom du grand principe de l'égalité, cette séparation de l'espèce humaine en deux portions, l'une destinée à enseigner, l'autre faite pour croire; l'une ca- chant orgueilleusement ce qu'elle se vante de savoir, l'au- tre recevant avec respect ce qu'on daigne lui révéler; l'une voulant s'élever au-dessus de la raison, l'autre renonçant humblement à la sienne : mais il faut en même temps re- connaître que si le sacerdoce a été une longue protestation contre l'égalité, nulle autre institution n'a plus contribué par ses travaux à en faire pénétrer le désir dans tous les cœurs. Il en est des prêtres comme des rois : les uns, par leur ambition égoïste, ont contribué à donner figure aux nations et à fonder leur individualité et leurs rapports; les autres, par leur despotisme, ont fait l'éducation des hommes, et les ont élevés jusqu'à la liberté, en leur inspirant le sentiment de l'egalité commune à tous les fils de Dieu. Les rois ont préparé la politique, les prêtres la religion. Aussi bien que les savans et les philosophes de tous les temps, ils méritent d'être con- sidérés comme les fondateurs des sociétés futures, et l'his- torien ne saurait les condamner sans se rendre coupable envers le genre humain, qui a si long-temps consenti à de- meurer autour d'eux.

Dans un dernier chapitre, auquel nous jugeons conve- nable de donner plus d'attention qu'aux précédens, Con- dorcet examine, au point de vue mathématique, quels sont les progrès futurs du genre humain auxquels on peut raisonnablement s'attendre. « Si l'homme peut prédire, » dit-il, avec une assurance presque entière les phénomènes » dont il connait les lois; si, lors même qu'elles lui sont » inconnues, il peut, d'après l'expérience du passé, prévoir » avec une grande probabilité les événemens de l'avenir, » pourquoi regarderait-on comme une entreprise chiméri- » que celle de tracer avec quelque vraisemblance le tableau » des destinées futures de l'espèce humaine, d'après les ré- » sultats de son histoire? Puisque des opinions formées » d'après l'expérience du passé sur des objets du même or- » dre sont les seules règles de la conduite des hommes les » plus sages, pourquoi interdirait-on au philosophe d'ap- » puyer ses conjectures sur cette même base, pourvu qu'il » ne leur attribue pas une certitude supérieure à celle qui » peut naître du nombre, de la confiance, de l'exactitude » des observations? »

Tous les progrès futurs du genre humain sont rangés, par Condorcet, sous trois chefs : 1° le progrès de l'égalité entre les nations; 2° le progrès de l'égalité dans un même peuple; 3° le perfectionnement réel de l'homme.

On pourrait peut-être se borner à envisager dans son en- semble ce dernier progrès, dont les deux autres, s'ils sont fondés, ne sont nécessairement que des conséquences. Ce perfectionnement individuel est en effet une déduction bien plus certaine des leçons de l'histoire que la tendance vers l'égalité, soit de toutes les nations, soit de tous les individus. Il paraît même incontestable, en se bor- nant aux lumières que l'on peut tirer de l'observation du passé, qu'il y a certaines nations qui, plus favorisées que les autres par la richesse souterraine ou agricole, par le climat, par la situation géographique, sont destinées à leur être constamment supérieures; la nature, en créant les iné- galités du globe, a créé du même coup les inégalités natio- nales : la terre, selon les lieux, est plus ou moins fertile en hommes, comme elle est plus ou moins fertile en moissons ou en forêts, et la densité de la population, fondement prin- cipal de la prospérité des états, est, à certains égards, une condition de naissance, et qui ne s'acquiert pas. On ne sau- rait donc raisonnablement s'attendre à ce que la société des nations devienne jamais une société d'égaux. Mais cette condition n'est nullement nécessaire à l'espérance que cette société sera un jour aussi paisible et aussi amicale que celle de bons frères qui, pour être différens sous le rapport de l'âge, de la force, de l'instruction, n'en sont pas moins dispo- sés à s'aimer et à s'entr'aider charitablement les uns les au- tres. Aussi l'égalité nationale, telle que paraît l'entendre Condorcet, n'est-elle pas cette égalité absolue que quelques esprits ont pu rêver, mais qui semble aussi éloignée des

destinées du genre humain que des desseins de la nature. Il se borne à parler de cette égalité de liberté qui doit inévitablement résulter de l'adoption des mêmes croyances politiques et de la consécration universelle du grand principe de la souveraineté nationale. Et en effet, en jetant un coup d'œil sur l'ensemble du globe, et en considérant quelle puissance possèdent dès à présent les idées de la révolution française, tant en Europe que dans le Nouveau-Monde, on ne peut douter que ces idées ne soient dès à présent indestructibles, et qu'elles ne doivent étendre de jour en jour, jusqu'à celui de leur triomphe définitif, de nouvelles racines au sein des peuples. Les nations seront égales quand elles jouiront toutes du même degré de dignité morale, quand elles seront toutes pareillement maîtresses d'elles-mêmes, quand celles qui sont esclaves ne seront plus menaçantes pour celles qui sont libres.

Condorcet est plus explicite au sujet de l'égalité des individus. L'égalité qu'il désire, et que les tendances de notre civilisation lui font espérer, est celle qui doit être le résultat infaillible de la destruction des institutions sacerdotales et aristocratiques. Les seules inégalités condamnables sont celles qui ont pour effet de nuire à la fraternité générale des hommes. En effet, dès que l'inégalité se réduit à des nuances entre les divers citoyens; dès qu'elle ne les empêche pas de vivre entre eux sur le pied qui convient aux membres d'une même compagnie; dès qu'elle ne comporte ni humiliation chez les uns, ni dédain chez les autres, alors, loin de contrarier l'association et de la rendre fautive, elle lui prête appui et devient une de ses bases.

Les trois inégalités que signale Condorcet, et qui, selon lui, doivent aller en diminuant continuellement, sans pourtant s'anéantir, sont l'inégalité de richesse, l'inégalité de condition entre le prolétaire et le propriétaire, enfin l'inégalité d'instruction. « Il est aisé de prouver, dit-il, que les » fortunes tendent naturellement à l'égalité, et que leur » excessive disproportion ou ne peut exister, ou doit promp- » tement cesser, si les lois civiles n'établissent pas des moyens » factices de les perpétuer et de les réunir; si la liberté du » commerce et de l'industrie fait disparaître l'avantage que » toute loi prohibitive, tout droit fiscal donnent à la richesse » acquise; si des impôts sur les conventions, les restrictions » mises à leur liberté, leur assujettissement à des formali- » tés gênantes, enfin l'incertitude et les dépenses nécessaires » pour en obtenir l'exécution, n'arrêtent pas l'activité du » pauvre et n'engloutissent pas ses faibles capitaux; si l'ad- » ministration publique n'ouvre point à quelques hommes » des sources abondantes d'opulence fermées au reste des ci- » toyens; si les préjugés et l'esprit d'avarice propres à l'âge » avancé ne président point aux mariages; et enfin, si par la » simplicité des mœurs et la sagesse des institutions, les » richesses ne sont plus des moyens de satisfaire la vanité » ou l'ambition. »

Quant à l'inégalité de condition entre ceux dont la subsistance est assurée par le privilége de leur capitaux, et ceux dont la subsistance est dépendante de la continuation de leur travail, Condorcet se contente de faire sentir, d'une manière générale, qu'elle ne saurait manquer d'aller en s'amoindrissant continuellement. Il est bien à regretter sans doute que la mort l'ait empêché de développer ses vues sur cette grave et fondamentale question de la politique moderne! Il indique les caisses d'épargne, en montrant que ces établissemens, établis au nom de la puissance sociale, peuvent devenir un de ses plus grands bienfaits; et il est évident en effet qu'il y a dans ces établissemens, sur lesquels nous aurons occasion de revenir (voyez Epargne), le germe d'une révolution complète dans le gouvernement de la société : le pouvoir social, par l'extension illimitée de ces épargnes, tend évidemment à devenir l'administrateur de la fortune des classes pauvres. La condition des prolétaires peut encore être améliorée plus directement, soit par des moyens propres à empêcher le crédit d'être un privilège aussi exclusivement attaché à la grande fortune, soit par des mesures d'économie publique capables de soutenir l'activité du commerce et de l'industrie, indépendamment de l'existence des grands capitalistes.

L'égalité d'instruction que l'on doit raisonnablement se proposer d'atteindre n'est certainement pas celle qui déterminerait chez tous les hommes la même somme de connaissances : la nature, en créant les intelligences inégales, nous enseigne assez qu'il serait insensé d'espérer que les progrès dus à l'éducation puissent jamais leur donner l'égalité qui leur manque. La seule égalité désirable sous ce rapport est celle qui doit détruire toute dépendance forcée ou volontaire. Or, dans l'état actuel des connaissances humaines, il est facile de parvenir à ce but, même à l'égard de ceux qui ne peuvent donner à l'étude que leurs premières années, et, dans le reste de leur vie, que quelques heures de loisir. « Nous ferons voir, dit l'illustre académicien, » que par un choix heureux des connaissances elles-mêmes et » des méthodes propres à les enseigner, on peut instruire la » masse entière d'un peuple de tout ce que chaque homme a » besoin de savoir pour l'économie domestique, pour l'admi- » nistration de ses affaires, pour le libre développement de » son industrie et de ses facultés, pour connaître ses droits, » les défendre et les exercer, pour être instruit de ses devoirs, » pour pouvoir les bien remplir, pour juger ses actions et cel- » les des autres d'après ses propres lumières, et n'être étran- » ger à aucun des sentimens délicats et élevés qui honorent la » nature humaine. Il doit en résulter, ajoute-t-il, une éga- » lité réelle, puisque la différence des lumières et du talent » ne peut plus élever une barrière entre des hommes à qui » leurs sentimens, leurs idées, leur langage permettent de » s'entendre; dont les uns peuvent avoir le désir d'être in- » struits par les autres, mais n'ont pas besoin d'être conduits » par eux, peuvent vouloir confier aux plus éclairés le soin » de les gouverner, mais non être forcés de le leur aban- » donner avec une aveugle confiance. » L'égalité d'instruction une fois conduite à ce point, l'inégalité des facultés naturelles devient un bienfait dont tout le monde profite. Au lieu de constituer, comme dans les sociétés *mal réglées*, un mélange d'exploitans et d'exploités, elle devient la source d'une association féconde entre le génie qui éclaire et le bon sens qui approuve et exécute; et, si grande que puisse être la différence des facultés considérées en elles-mêmes, cette différence devient réellement insensible, si l'on ne tient compte que de ses effets relativement aux relations des citoyens entre eux. D'ailleurs, de même que les lois tendent à remédier à l'inégalité naturelle des moyens de subsistances, de même l'instruction bien dirigée remédie à la trop grande inégalité naturelle des facultés. C'est dans les sociétés où les institutions auront amené le règne de ces deux désirables égalités que la liberté, quoique soumise à une constitution régulière, pourra enfin s'asseoir et devenir plus étendue, plus absolue, plus parfaite que dans la sauvage indépendance de la vie primitive.

Le perfectionnement des femmes paraît à Condorcet, comme à tous les esprits les plus élevés de notre temps, un des résultats et en même temps l'une des conditions du perfectionnement ultérieur de l'espèce humaine. Les hommes ne peuvent se perfectionner sans que leurs compagnes ne se perfectionnent aussi; ils ne peuvent s'élever au sentiment de l'égalité universelle, et vouloir retenir dans l'abaissement la caste de laquelle font partie leurs mères et leurs épouses, et du sein de laquelle doivent naître leurs enfans. D'un autre côté, les femmes ne peuvent s'améliorer sans établir entre elles et l'autre sexe des relations plus sérieuses et plus dignes, sans rehausser leurs époux et leurs amis par le reflet de leur propre mérite, sans donner au monde des enfans plus parfaits, soit par les dons de la naissance, soit par ceux de l'éducation première. « Parmi les progrès de l'es-

» prit humain les plus importans pour le bonheur général, » dit Condorcet, nous devons compter l'entière destruction » des préjugés qui ont établi entre les deux sexes une iné- » galité de droits funeste à celui même qu'elle favorise. On » chercherait en vain des motifs de la justifier par les diffé- » rences de leur organisation physique, par celles qu'on » voudrait trouver dans la force de leur intelligence, dans » leur sensibilité morale. Cette inégalité n'a eu d'autre » origine que l'abus de la force, et c'est vainement qu'on » a essayé depuis de l'excuser par des sophismes. Nous » montrerons combien la destruction des usages autorisés » par ce préjugé peut contribuer à augmenter le bonheur » des familles; à rendre communes les vertus domestiques, » premier fondement de toutes les autres; à favoriser les » progrès de l'instruction, et surtout à la rendre vraiment » générale, soit parce qu'on l'étendrait aux deux sexes avec » plus d'égalité, soit parce qu'elle ne peut devenir générale, » même pour les hommes, sans le concours des mères de » familles. » — « Qui sait, dit-il dans un autre ouvrage, » en revenant sur cette immense question qu'il n'a malheu- » sement qu'effleurée, qui sait si, lorsqu'une autre éduca- » tion aura permis à la raison des femmes d'acquérir tout » son développement naturel, les relations intimes de la mère, » de la nourrice avec l'enfant, relations qui n'existent pas » pour les hommes, ne seront pas pour elles un moyen » exclusif de parvenir à des découvertes plus importantes, » plus nécessaires qu'on ne croit à la connaissance de l'es- » prit humain, à l'art de le perfectionner, d'en hâter et » d'en faciliter les progrès? » Il est clair en effet que toute une moitié de l'espèce humaine, différente de nous, mais dont les travaux pourraient également servir au perfectionnement général, demeure, sous le rapport de l'esprit, dans un état d'inertie presque complet. Que ne peut-on pas espérer d'un doublement dans les forces que le genre humain a consacrées jusqu'ici à l'accomplissement de ses progrès! Hâtons-nous donc de réveiller les femmes de leur léthargie, et de faire descendre dans leurs âmes, pleines de dévotion, l'amour du perfectionnement du monde.

Le perfectionnement indéfini de l'homme lui-même est ce que Condorcet démontre avec le plus de force et de clarté.

D'abord les sciences sont évidemment dans une voie de progrès où il n'y a aucune borne. Que l'homme agrandisse le cercle de ses connaissances, il ne fera qu'agrandir celui des questions nouvelles qui viendront se presser autour de lui, et qu'il n'est pas encore capable de résoudre. Ce qu'il sait est partout borné par ce qu'il ne sait pas, et il ressemble à un défricheur dans l'infini; quelque accroissement qu'il donne à son domaine, comme ses moyens sont limités, l'espace à conquérir ne perd pas son étendue, et des champs inexplorés s'ouvrent continuellement devant lui. Il n'y a donc pas à penser que l'homme soit jamais contraint à s'arrêter, parce qu'il aurait épuisé tout ce qui est à découvrir. Mais on pourrait croire qu'il existe un terme où le nombre et la complication des choses connues par lui ayant absorbé toutes ses forces, tout progrès nouveau lui deviendrait impossible. Mais comme, à mesure que les faits se multiplient, l'homme apprend à les classer et à les ramener à des faits plus généraux; comme les instrumens et les méthodes acquièrent sans cesse une précision nouvelle; comme les rapports entre les objets, en devenant plus multipliés, se réduisent à des rapports d'une expression plus simple; il en résulte que, même en supposant que la vigueur des têtes humaines reste la même, les idées qu'elles posséderont acquerront avec le temps plus de précision et de généralité, et que les instrumens dont elles disposeront pour continuer à en amasser de nouvelles deviendront en même temps plus puissans et plus perfectionnés. Ces espérances prennent encore plus de force, si l'on réfléchit que, l'instruction et l'aisance se répandant de plus en plus, le nombre des travailleurs va nécessairement en augmentant. Il y a des sciences, comme la géologie, la météorologie, la zoologie, etc., dont les progrès dépendent d'observations répétées et faites sur une vaste étendue de territoire, et qui sont, par conséquent, destinées à éprouver l'accélération la plus extraordinaire de cette égalité d'instruction qui tend à s'établir entre tous les hommes et toutes les nations. « Quelle énorme disproportion n'y a-t-il pas, dit » Condorcet, entre la faiblesse des moyens qui cependant » nous ont conduit à tant de vérités importantes, et la » grandeur de ceux que l'homme pourra alors employer! »

En considérant l'industrie, dont les progrès sont si étroitement enchaînés à ceux des théories qui la guident, on reconnaît aisément que le perfectionnement dont elle est susceptible n'est pas moins illimité que celui de la science. Les instrumens, les machines, les métiers, ajouteront de plus en plus à la force et à l'adresse des hommes, augmenteront la perfection et la précision de leurs produits, diminueront le temps et le travail nécessaires pour les obtenir. Alors un espace de terrain de plus en plus resserré pourra produire une masse de denrées d'une plus grande utilité ou d'une valeur plus haute; des jouissances plus étendues seront obtenues avec une moindre consommation; on saura choisir pour chaque sol les productions qui doivent satisfaire le plus de besoins. Ainsi, non seulement le même espace de terrain pourra nourrir plus d'individus, mais chacun d'eux, moins péniblement occupé, le sera d'une manière plus productive, et pourra satisfaire à tous les besoins de sa nature.

Les sciences morales, et par conséquent leur application à la politique et à la conduite de la vie individuelle, sont également soumises à un perfectionnement indéfini. « Sommes-nous parvenus, dit Condorcet, au point de donner pour base, à toutes les dispositions des lois, la justice » ou une utilité prouvée et reconnue, et non les vues va- » gues et incertaines de prétendus avantages politiques? » Avons-nous fixé des règles précises pour choisir avec as- » surance les combinaisons qui assurent le mieux la con- » servation des droits naturels, qui laissent à leur exercice » la plus grande étendue, qui assurent davantage le re- » pos et le bien-être des individus, la force et la prospérité » des nations? — Le perfectionnement des lois et des insti- » tutions publiques, suite du progrès de ces sciences, n'a- » t-il point pour effet d'identifier l'intérêt commun de cha- » que homme avec l'intérêt commun de tous? Le but de » l'art social n'est-il pas de détruire cette opposition appa- » rente? Le pays dont la constitution et les lois se rappro- » cheraient le plus des vœux de la raison et de la nature ne » sera-t-il pas celui où la vertu sera la plus facile, où les » tentations de s'en écarter seront les plus rares et les plus » faibles? Quelle est l'habitude vicieuse, l'usage contraire » à la bonne foi, quel est même le crime dont on ne puisse » montrer la cause première dans la législation, dans les » préjugés du pays où l'on observe cet usage, cette habi- » tude ou ce crime? Enfin le bien-être qui suit les progrès » que font les arts utiles en s'appuyant sur une saine théorie, » ou ceux d'une législation juste qui se fonde sur les vérités » des sciences politiques, ne dispose-t-il pas les hommes à » l'humanité, à la bienfaisance, à la justice? Les peuples » plus éclairés, se ressaisissant du droit de disposer eux- » mêmes de leur sang et de leurs richesses, apprendront » peu à peu à regarder la guerre comme le fléau le plus » funeste, comme le plus grand des crimes. Les peuples » sauront qu'ils ne peuvent devenir conquérans sans perdre » leur liberté; que des confédérations perpétuelles sont le » seul moyen de maintenir leur indépendance; qu'ils doi- » vent chercher la sûreté, et non pas la puissance. Peu à peu » les préjugés commerciaux se dissiperont, un faux inté- » rêt mercantile perdra l'affreux pouvoir d'ensanglanter la » terre, et de ruiner les nations sous prétexte de les enri-

» chir. Des institutions mieux combinées que ces projets de » paix perpétuelle qui ont consolé l'âme de quelques philo- » sophes, accéléreront les progrès de cette fraternité des » nations; et les guerres entre les peuples, comme les assas- » sinats, seront mis au nombre de ces atrocités extraordi- » naires qui humilient et révoltent la nature, et qui impri- » ment un long opprobre sur le siècle ou le pays dont les » annales en ont été souillées. »

Telle est la substance des vues de Condorcet sur le passé et l'avenir du genre humain. Un vide profond, que les travaux du dix-huitième siècle n'avaient pas eu pour mission de combler, s'y fait sentir. L'humain y est dignement représenté, mais le divin y manque. On touche partout la terre, et nulle part le ciel. Il semblerait que notre seul lot dans l'immensité fût la planète sur laquelle nous sommes, et que nos yeux n'eussent que faire à se détourner du sol que nous habitons et qui nous alimente, pour se porter dans les hauts et incommensurables espaces. Au-delà du cercle borné qui, dans ce tableau, circonscrit l'humanité avec l'entourage de ses plus lointaines espérances, la pensée devine avec horreur le néant, et recule devant un abîme que toutes les forces de la science ne sauraient lui faire traverser. Faut-il donc, en effet, s'en tenir, comme Condorcet, à l'horizon terrestre? Nos rapports avec l'ensemble de l'univers sont-ils décidément restreints à cette obscure compagnie dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui? Et n'y a-t-il pas en nous un secret instinct qui nous enseigne que des jours nouveaux et supérieurs à ceux-ci nous attendent ailleurs, et que nous avons droit d'étendre nos espérances sociales, non moins qu'individuelles, au-delà de ce que peut atteindre dans son plus grand prolongement la ligne de notre destinée apparente? Notre science, si puissante qu'on la suppose, est nécessairement limitée; et il n'est pas étonnant qu'elle fasse défaut dès qu'il s'agit de prendre pied dans l'infini : il y a là des problèmes qui la dépassent, des secrets qui lui échappent, des mesures pour lesquelles son compas est trop petit. Fondée dans toutes ses applications sur ce qui est du ressort de nos sens, elle s'évanouit dès qu'il s'agit de choses d'un autre ordre. Condorcet est donc forcément retenu à la terre; et sa prédiction, arrivée vers les extrémités, perd sa force, trahit sa faiblesse, e atteste ainsi ce qui lui manque.

Dès que la prospérité augmente, la population augmente aussi; l'espèce humaine va donc en se multipliant, suivant une progression indéfinie; et, quelques inventions que l'on fasse, il arrivera un terme où la faculté de production du globe sera exactement équilibrée par la puissance de consommation du genre humain. A ce terme, que devient le genre humain? Les partisans du mal ne sont pas embarrassés : ils nous montrent les hommes continuant à pulluler, et moissonnés par la faim ou s'entre-dévorant monstrueusement les uns les autres. Pour se préserver d'un tel excès, il n'y a évidemment pas d'autre ressource que de supposer qu'au voisinage de ce terme remarquable, et sans y être forcée par aucune misère, l'espèce humaine deviendra naturellement stationnaire. C'est ce que fait Condorcet : mais ici il n'y a plus de preuve; et la confiance dans la fortune du monde, bien voisine, quoi qu'on en dise, de la confiance en Dieu, est le seul appui du philosophe. La fin du monde des chrétiens et de presque toutes les religions anciennes est donc une chimère, et le genre humain, livré à la poursuite de son perfectionnement, est destiné à demeurer éternellement assis sur la terre! Mais n'existe-t-il pas là une disproportion profonde? Y a-t-il harmonie entre les conditions fixes et inaltérables de l'existence physique sur la terre et la perfection de l'homme, qui, de son côté, se modifie sans cesse et tend à devenir infinie? Ne doit-on pas concevoir qu'à un point déterminé de l'avenir, plus ou moins éloigné, mais que l'on atteindra certainement, l'homme aura conquis toute la perfection dont il est susceptible dans les conditions terrestres, et que tout progrès ultérieur lui deviendra dès lors impossible dans cette demeure? Il y a entre les êtres et le milieu dans lequel ils sont placés une liaison intime et de telle nature qu'à un milieu donné correspond nécessairement un maximum de perfection qui se trouve en rapport harmonique avec lui. Ce maximum atteint, si les êtres doivent continuer à se développer, il faut nécessairement que le milieu change. A ce point du maximum de perfectionnement dont la coïncidence avec le maximum de population n'a rien d'absurde, se trouverait donc naturellement placée la fin de cette période humanitaire. La tesse serait remplacée ou renouvelée, et le genre humain, sa carrière achevée, glisserait de lui-même dans la mort! — Est-ce là une pensée désolante? Cette mort qui nous attend tous, et dans la perspective de laquelle se complaît tout cœur honnête et intrépide, est-elle un mal? Ne mourons-nous pas pour renaître, et la mort, ainsi envisagée, n'est-elle pas le plus noble but que l'on puisse donner à l'espérance? Si le but du genre humain était d'embellir et d'orner la terre sans autre dessein que de l'embellir et de l'orner et d'en faire une planète mieux cultivée et plus monumentale, cette interruption de travaux, cet abandon d'un bien laborieusement acquis, cette dépossession finale serait incontestablement une menace funeste : mais si le but unique du genre humain est de se perfectionner, cette séparation d'avec la terre devenue pour lui une entrave, cette apothéose ouvrant à ses générations postérieures, si je puis ainsi parler, les splendeurs du ciel, n'a rien qui doive lui inspirer ni de l'affliction, ni de l'effroi. Le genre humain ne doit point être estimé pareil à ces avares, qui, ayant consacré toutes les ressources de leur vie à s'amasser un riche trésor, ou à rendre plus profitables leurs champs ou leur maison, tombent dans le désespoir dès que le souffle de la mort les approche, et qu'il faut laisser là et sans retour tous ces objets de leur affection; le genre humain ressemble à ces âmes pieuses qui, n'ayant pris sur la terre qu'un point d'appui momentané afin d'améliorer, non ce qui s'y rencontre de périssable, mais elles-mêmes, et, selon leurs forces, la communauté tout entière, et se sentant arrivées au terme de ce qu'elles peuvent faire d'utile et acquérir de perfection dans cette vie, se reposent avec douceur dans la contemplation de la mort, et attendent avec confiance un changement qui leur ouvrira des horizons nouveaux.

La faiblesse de Condorcet se trahit encore mieux dans ses spéculations sur la condition future de l'homme. Privé de la sanction d'une autorité religieuse, et réduit au seul appui de la science, il échoue encore plus complétement en ce qui concerne l'individu qu'en ce qui concerne l'espèce. Et en effet, si cette vie terrestre est notre seul domaine, et si la mort est une borne que notre espérance n'ait pas le droit de franchir, il est évident qu'il est dérisoire de vouloir embellir la vie : car plus l'existence sera douce, plus la privation sera dure; plus nous prendrons d'attachement pour la vie, plus nous aurons d'horreur pour la mort; et l'on ne saura augmenter notre bien, sans augmenter en même temps notre mal. Nous ne pourrons jouir de la tranquillité nécessaire au sentiment du bonheur, qu'en oubliant que ce bonheur est éphémère et se verse dans le néant; et la première condition de béatitude pour les hommes devenus plus raisonnables, sera précisément de renoncer à cette raison pour s'aveugler sur l'avenir, s'étourdir tristement dans les fumées du présent, et se cacher la mort comme les pauvres se dérobent leur misère en se réfugiant dans une ivresse morbide. Quelle est la science humaine qui se prétendrait assez puissante pour corriger la mort? Condorcet appelle à son aide la médecine : il est certain en effet que cette science, en la supposant parvenue à ce qu'on est en droit d'en attendre, aura pour effet de diminuer considérablement l'âpreté or-

dinaire de la mort, et que sous ce rapport les amis du genre humain ne doivent pas négliger d'en faire grand état. Lorsque la mort ne sera plus pour les hommes qu'un effet naturel de l'âge et de l'épuisement des organes, on ne lui trouvera plus cette dureté qui la rend si généralement odieuse aujourd'hui. Extinction lente et graduelle, et non plus déchirement violent au milieu des tortures des plus cruelles maladies; départ prévu et arrivant à son terme, et non plus surprise cruelle, interrompant les projets dans leur courant, les affections dans leur ardeur, la vie dans la plénitude de sa force, désolant par une égale amertume les survivans et les mourans, la mort pour nos enfans ne sera pas ce qu'elle a été pour nous et pour nos pères. Mais plus la mort sera régulière, plus il sera facile de la pressentir à longue distance et de s'y préparer, plus son influence sera grande : plus le reflet qu'elle projettera sur la vie sera rembruni et sombre, si elle ouvre l'abîme du néant; plus ce reflet sera lumineux, si elle nous ouvre, au contraire, les portes des résurrections. La médecine sans la religion est donc vaine, et, pour mieux dire, tous les bienfaits dont elle est capable tournent contre la béatitude du genre humain, et deviennent malfaisance. Ici, en effet, à moins de tomber clairement dans la chimère, il n'est plus possible d'imaginer, comme à l'égard du genre humain, une prolongation infinie de l'existence. Condorcet, entraîné par l'enchaînement des rapports logiques et la nécessité évidente de l'infini pour la pleine satisfaction de nos espérances, laisse entrevoir dans un jour douteux l'hypothèse de cette immortalité des corps. Mais cela même témoigne contre lui; car d'une part il n'ose donner sans restriction dans cette croyance trop lourde et trop imaginaire, et de l'autre cependant, en faisant ainsi apparaître l'immortalité comme le terme le plus élevé que l'on puisse assigner au développement de l'homme, il révèle tout ce que notre condition renferme de misérable et d'imparfait dès que cette immortalité lui manque. Les plus splendides promesses de la science s'évanouissent en regard de celles qu'il nous faut, et il y a dans nos âmes une ambition sublime que la religion seule a la puissance de calmer.

L'examen approfondi du livre de Condorcet demanderait, sans doute, des considérations encore plus étendues; mais ne voulant point traiter ici à fond la question de la perfectibilité, nous avons dû nous borner au principal. Notre dessein était simplement d'attirer un instant l'attention de nos lecteurs sur ce livre, qui, malgré ses défauts, est incontestablement la plus haute perception des destinées humaines à laquelle se soit élevé le dix-huitième siècle, et nous pensons y avoir réussi. Il nous resterait à parler du rôle de Condorcet dans la révolution française; mais, gêné par les événemens, isolé au milieu des fougueuses rivalités des partis, plus propre à la spéculation qu'à l'intrigue et à l'action, il n'y a jamais joui d'une influence prépondérante. Blessé dans sa modération philosophique par les excès des Jacobins, opposé par le fond de ses idées aux Girondins, il ne fut ni d'une faction ni de l'autre; et s'il vota la plupart du temps avec les Girondins, ce fut moins par affection pour eux que par répugnance pour leurs adversaires. Cependant les annales de la révolution française conserveront à la postérité ses nombreux Rapports sur les points capitaux de la législation : impuissant dans la lutte, il reprenait dans la théorie toute sa force. A ce point de vue, il occupe une place éminente, et forme un des plus brillans flambeaux de nos assemblées nationales. Son Rapport à la Convention sur l'instruction publique est une des plus belles œuvres de ce temps si fécond en grandes choses; c'est là que se trouve cette formule, aujourd'hui si célèbre, du principe fondamental de la législation républicaine : « Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration, sous le rapport physique, intellectuel et moral, de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. » Député de la ville de Paris à l'Assemblée législative, du département de l'Aisne à la Convention, il eut l'honneur, en 1792, de présider quelque temps cette immortelle assemblée. Membre du second comité de salut public, puis du comité de constitution, il ne survécut pas long-temps aux Girondins. Décrété d'accusation le 3 octobre, comme ennemi de la constitution de 93, il réussit pendant quelque temps à se tenir caché dans un asile qui lui avait été ménagé à la campagne. C'est au sein de cette profonde solitude que, s'arrachant aux distractions fatigantes de la vie politique, et revenant en paix à ses méditations chéries, il composa l'Esquisse historique dont nous avons donné l'analyse, et qui forme la principale base de sa gloire. Certes, il est admirable de voir un philosophe, placé comme Damoclès sous le glaive de mort, écarter la préoccupation du danger, pour ne donner accès en son âme qu'à des pensées utiles au bien du genre humain. On peut mesurer là Condorcet tout entier, l'ardeur de son humanité, la grandeur de sa foi et de son espérance, et en même temps sa froideur politique et son peu de sollicitude pour les événemens et les partis. Ce livre, dans la précipitation de son style, est semblable au testament d'un mourant, il n'en est que plus beau; on dirait que Condorcet avait senti que le mort ne lui ferait pas une grâce suffisante pour l'achèvement de l'ouvrage qu'il aurait voulu composer, et qu'il ne pouvait lui dérober que le temps nécessaire pour en tracer la marque en toute hâte. Forcé par un sentiment de noble générosité de quitter son asile, pour ne point compromettre la personne qui le lui avait ouvert et voulait l'y retenir, bientôt arrêté et jeté dans un cachot de village, il arracha sa tête au bourreau par un dernier effort, et s'empoisonna stoïquement. Il était âgé de cinquante et un ans.



(Condorcet.)

CONE. L'ancienne géométrie distinguait *trois corps ronds* : la SPHÈRE, le CYLINDRE, et le CONE, produits respectivement, savoir : la sphère, par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre; le cylindre, par la révolution d'un rectangle autour d'un de ses côtés; le cône, par la révolution de l'hypothénuse d'un triangle rectangle autour d'un des côtés de l'angle droit.

Dans le cône ainsi défini, on distingue la *base*, qui est le cercle décrit par le second côté de l'angle droit; l'*apothème*, qui est la longueur de l'hypothénuse; le *sommet*, la *hauteur*, etc.

La surface du cône droit (non compris le cercle de base), a pour mesure le produit de la circonférence de la base par la moitié de l'apothème. Le volume de ce corps est, comme celui de toute pyramide, égal au produit de la base par le tiers de la hauteur.

Si on conçoit l'hypothénuse du triangle générateur indéfiniment prolongée de part et d'autre, elle produira dans

sa révolution une surface indéfinie composée de deux nappes parfaitement identiques, mais opposées, et se touchant par un point commun, qui est le sommet du cône. — La ligne autour de laquelle l'hypothénuse a tourné s'appelle *l'axe du cône*. Toute section par un plan perpendiculaire à l'axe est un cercle; aussi définit-on cette surface un *cône droit à base circulaire*.

En généralisant ce mode de formation, on a été conduit à appeler cône toute surface engendrée par le mouvement d'une ligne droite, assujettie premièrement à passer par un point fixe, et secondement à passer successivement par tous les points d'une courbe quelconque, plane ou à double courbure.

C'est une loi générale que toutes les sections faites dans une même surface par des plans parallèles sont des courbes semblables; de sorte que, si la section d'une surface par un plan est une courbe douée de centre, toutes les sections parallèles seront également douées de centre. Mais le lieu des centres de toutes ces sections parallèles est généralement une courbe dont la nature est relative à celle de la surface. — Dans les surfaces coniques, le lieu des centres des sections parallèles, lorsqu'il existe des sections douées de centre, est toujours une ligne droite. — Une ligne de centres prend le nom d'*axe*. L'axe est *oblique* ou *droit*, suivant qu'il est incliné ou perpendiculaire au système de sections parallèles qui lui correspond.

Les cônes forment une famille de surfaces douées de propriétés très remarquables. — Tous les plans tangens d'une telle surface passent par le même point, c'est-à-dire par le sommet du cône. — De plus, un même plan tangent contenant évidemment deux positions successives de la droite génératrice, il s'ensuit que toute surface conique est composée d'une infinité d'élémens plans infiniment prolongés dans un sens. — Si on considère ces élémens successifs, on pourra ramener le second élément dans le plan du premier, en le faisant tourner sur la commune intersection. On ramènera aussi le troisième élément dans le plan du second, déjà ramené lui-même au premier, et ainsi de suite. De sorte que, finalement, toute la surface conique se trouvera rabattue, ou, comme on dit, *développée* sur un plan. Il est facile de prévoir, dans chaque cas particulier, ce que deviennent, après une semblable transformation, les courbes primitivement tracées sur le cône. Cette propriété curieuse reçoit dans les arts des applications nombreuses et importantes; car toutes les fois qu'on veut construire une surface conique, on n'a, d'après ce qui précède, qu'à construire d'abord et découper son *développement* sur une surface plane, par exemple sur une feuille de papier ou de métal, et ensuite donner à cette feuille le degré de courbure convenable.

Il y a une infinité d'autres surfaces qui ont cette propriété de pouvoir être développées tout entières sur un plan, sans flexion aucune ni cassure; on les appelle *surfaces développables*. Les surfaces coniques forment donc une famille particulière dans la famille plus générale des surfaces développables. Le trait caractéristique des cônes, c'est, comme nous l'avons dit, que tous les plans tangens d'un même cône passent par un point unique.

Les géomètres grecs ont étudié avec le plus grand soin les diverses sections qu'il est possible de former dans un cône droit à base circulaire par un plan incliné à l'axe, et ils ont formé ainsi la *Théorie des sections coniques*, courbes fameuses dans l'histoire des mathématiques, et qu'on retrouve non seulement dans la géométrie générale, mais dans la mécanique et ses applications. (La découverte de Képler sur la loi des mouvemens planétaires, et la généralisation de cette loi par Newton, ont fait voir, comme nous l'avons dit ailleurs, que tout mouvement d'une planète ou comète autour du soleil s'exécutait dans un orbite ayant pour forme celle d'une quelconque des *sections coniques*.)

Lorsque le plan sécant incliné à l'axe ne rencontre qu'une seule des nappes du cône, la section correspondante est une courbe fermée prenant le nom d'*ellipse*. D'ailleurs l'ellipse est d'autant plus allongée que l'inclinaison du plan sécant sur l'axe est plus grande; cela jusqu'à une certaine limite, c'est-à-dire jusqu'à l'instant où cette inclinaison se trouve égale à celle précisément des génératrices mêmes sur l'axe. Alors le plan sécant est parallèle à l'une des génératrices, et, bien qu'il ne coupe toujours qu'une seule nappe du cône, la section ne se ferme plus; elle a des propriétés distinctes, et reçoit le nom de *parabole*. Si l'inclinaison du plan sécant augmente encore, elle dépasse cette position unique qui correspond à la parabole, et le plan coupe les deux nappes. Alors la section présente deux branches séparées, et reçoit le nom d'*hyperbole*.

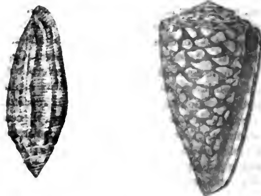
On établit d'une manière aussi élégante que facile les propriétés de ces trois courbes ou sections coniques, relativement aux *foyers* et aux *directrices*, en considérant les sphères qui touchent à la fois le cône et le plan sécant.

CONE. Parmi les coquilles connues, les *cônes* sont les plus recherchées. Les belles couleurs qu'offrent ces coquilles, les formes élégantes de chacune d'elles, ont toujours fait que les amateurs de cette partie de la science les ont collectées avec empressement.

Le nom qu'elles ont reçu indique bien leur forme. Sur toute leur longueur on voit une ouverture qui sert de passage à l'animal. Ce mollusque a une tête cylindrique, garnie de chaque côté de deux tentacules qui supportent à leur base les yeux.

Nos mers n'offrent que quelques petites espèces de ce genre, mais les mers des pays chauds en contiennent un très grand nombre d'espèces. On les trouve ordinairement à dix ou douze brasses de profondeur, enfoncées dans le sable. Pour les avoir en bon état, il faut se servir d'une drague; car celles qui sont sur les plages, et qui n'ont plus d'animal, ont été roulées par les vagues, et ont perdu leurs belles couleurs. Les coquilles prises avec l'animal sont toujours recouvertes d'un drap de mer, nommé épiderme. Ce drap, d'un brun foncé, cache aux yeux les brillantes couleurs de la coquille; mais pour enlever cette partie brune, on n'a qu'à mettre l'objet dans l'eau bouillante, et, au bout de quelques instans, on parvient aisément à enlever ce drap marin. C'est alors que l'on voit ces belles coquilles dans tout leur éclat.

Les amateurs estiment beaucoup une coquille qui a été prise avec son drap marin, car alors seulement elle est tout-à-fait entière et de la plus grande fraîcheur. On connaît plus de deux cents espèces appartenant à ce genre. Il en est qui ont une très grande valeur. Le *Cône gloire de la mer*, qui n'existe que dans trois collections, est estimé 1 200 francs. Plusieurs autres ont une valeur de 500 francs; enfin, il en est un grand nombre qui valent plus de 100 fr.



(Cônes.)

On voit ici deux cônes qui diffèrent par leurs formes; ce sont les deux extrêmes de ce genre.

CONFESSION. La confession touche à tout ce qu'il y a de plus grand et de plus sacré dans la vie de l'homme et de l'humanité.

Un crime a été commis ; ce crime blesse à la fois celui qui l'a commis, celui ou ceux qui en ont été plus directement l'objet, et enfin la société tout entière. Comment ce crime peut-il être effacé ou expié, tant par rapport au coupable, que par rapport à ceux qui en ont souffert directement, et enfin par rapport à la société elle-même? C'est là, comme on voit, le problème fondamental de la justice.

Mais nous ne nuisons pas seulement à nous et aux autres par des actes ou des paroles, nous nuisons aussi par des pensées; car nos pensées commettent pour ainsi dire le mal en nous, avant de le faire sortir hors de nous. Nos pensées mêmes sont donc imputables; c'est-à-dire que si elles ne sont pas imputables par rapport aux autres tant qu'elles ne se sont pas traduites en paroles ou en actes, elles le sont cependant par rapport à nous.

Apprendre aux hommes à veiller sur leurs pensées, à bien placer leurs paroles, à diriger leurs actes, c'est le fait de la religion, qui est pour ainsi dire à la santé de l'âme ce que l'hygiène est à la santé corporelle.

Mais de même qu'à côté de l'hygiène est la médecine, qui s'occupe du rétablissement de la santé lorsque l'hygiène ne nous a pas préservés de la maladie, ainsi auprès de la religion se trouve l'expiation.

La médecine et l'hygiène se lient tellement l'une à l'autre, que l'on dit volontiers que l'hygiène est une partie de la médecine, de même que réciproquement on peut soutenir que la meilleure médecine et la plus sûre est l'hygiène. Ainsi également la religion et l'expiation se trouvent mêlées et confondues dans l'histoire, au point que souvent l'une a été prise pour l'autre, et qu'il est fort difficile de distinguer nettement leurs limites.

La confession, c'est-à-dire l'aveu des actes, des paroles, des pensées par lesquelles nous avons nui soit à nous, soit aux autres, a toujours paru une des conditions de l'expiation.

Il faut convenir toutefois qu'elle n'est qu'un moyen de l'expiation, mais qu'elle ne la constitue pas.

Ce qui constitue réellement l'expiation, c'est le repentir et la satisfaction donnée à ceux que nous avons offensés.

Notre vie nous révèle à chaque instant notre faiblesse et notre imperfection. Il n'y a pas de jour, il n'y a pas d'heure, même pour les plus vertueux, où le souvenir de quelque faute ne vienne nous assaillir. Est-il d'une nécessité absolue que nous révélions à d'autres hommes tout ce que notre conscience nous reproche? Mais que deviendrait notre personnalité, si nous étions ainsi forcés de la détruire à chaque instant, en y faisant pénétrer d'autres consciences que la nôtre? Dira-t-on que par nous-mêmes nous sommes incapables de trouver les ressources qu'il nous faut pour surmonter moralement notre faute? Mais ce serait dire que nous sommes dans l'obligation de puiser constamment notre vie à une source étrangère.

Cet autre, d'ailleurs, à qui nous nous confessons, n'est évidemment qu'un témoin de ce qui se passe en nous. Ce qui constitue l'expiation par rapport à nous, c'est ce qui se passe en nous, c'est-à-dire le repentir. Et ce qui la constitue par rapport à ceux à qui nous avons pu nuire, c'est la réparation que nous trouvons moyen de leur faire.

Il faut conclure de là que chacun peut se racheter de ses fautes, et se confesser pour ainsi dire lui-même, par la vertu du repentir. Et c'est en effet ainsi que les hommes les plus pieux et les plus vertueux, chez tant de peuples où l'usage de la confession par un prêtre n'existait pas, se sont purifiés des erreurs et des vices qu'ils avaient pu contracter.

Cependant c'est un besoin naturel à l'homme que de révéler à d'autres son repentir. Nous sentons instinctivement que le repentir est bon, et nous sommes portés à l'exposer aux yeux des autres, comme tout ce que nous sentons de bon en nous.

Il y a plus : dans certains cas, l'aveu d'une faute, d'un délit, ou d'un crime, est le seul moyen de réparation qui nous soit ouvert. Quand nous avons blessé l'honneur d'une personne par une calomnie, comment réparerons-nous notre faute et satisferons-nous à celui que nous avons offensé, si nous ne nous confessons pas? Il en est de même dans une infinité d'autres circonstances.

Mais, ces cas exceptés, c'est-à-dire toutes les fois que la satisfaction n'exige pas impérieusement la confession, il est évident que la confession n'est pas strictement un devoir. Il est même évident que la confession peut être elle-même une nouvelle faute, et que nous pouvons nous sentir condamnés à retenir en nous-mêmes notre repentir. En tout cas, on est bien obligé de convenir que ce n'est pas la confession qui constitue l'expiation, mais que ce qui la constitue par rapport à nous, c'est le repentir que notre conscience conçoit et auquel elle obéit.

§ 2. *De la confession catholique.*

Le Christianisme, ou plutôt le Catholicisme du moyen âge, a fait autre chose de la confession. Il lui a attribué une vertu souveraine qu'elle n'a pas. Tout en convenant que le mérite du sacrement de pénitence est causé par le repentir, qu'ils appellent contrition, et par la satisfaction, les théologiens chrétiens ont cependant donné à la confession elle-même, qui n'est que l'aveu de notre faute et de notre repentir, une importance tout-à-fait démesurée. Il est nécessaire que nous expliquions la cause de cette erreur.

L'Evangile est plein de miséricorde. Jésus, prophétisant au nom de l'Idéal, devait être plein de bonté. Il devait sentir profondément que toutes les misères de l'humanité étaient pardonnables : car là où n'avaient pas pénétré les rayons de l'intelligence et de l'amour, que pouvait-il croître naturellement de bon? Tous les hommes donc, et même les plus pervers, ne devaient être à ses yeux qu'une sorte de terrain préparé, où le mal germait naturellement, mais où germerait un jour la semence céleste. Eclairez les hommes, montrez-leur la vérité, enseignez-leur la volonté divine, faites pénétrer dans leur cœur la charité, dans leur esprit la lumière, et vous les guérirez de toutes leurs plaies: *Mon père, pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font.* Jésus donc, dans les Evangiles, se montre partout doux et miséricordieux : *Pertransivit benefaciendo.* Il pardonne à la femme adultère, il pardonne à ses propres ennemis, il prie pour ses bourreaux; il aime à répéter les paroles de pitié des prophètes qui l'avaient précédé; il aime à dire avec Ezéchiel : « Je ne veux pas la mort de l'impie, mais » qu'il se convertisse et qu'il vive; » il dit au paralytique : « Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous seront remis. » Saint Pierre lui demandant s'il suffit de pardonner jusqu'à sept fois à celui qui aurait péché contre lui : « Je ne vous dis » pas jusqu'à sept fois, répond Jésus, mais jusqu'à septante » fois sept fois. »

Le pardon, l'absolution, voilà donc la justice de l'Evangile. Et en effet cette clémence est la suite naturelle de la doctrine de Jésus. Répandre l'Idéal, c'est guérir l'humanité de tous ses maux. Donc ceux qui recevront la doctrine de l'Idéal seront guéris; ceux-là seuls qui ne la recevront pas resteront dans le péché, dans l'ignorance, et dans la mort.

Mais, pour répandre cette doctrine de vie, il fallait des hommes qui l'eussent reçue eux-mêmes, et qui en fussent pour ainsi dire les distributeurs. « Recevez le saint Esprit, » dit Jésus à ses apôtres; les péchés seront remis à ceux » auxquels vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux » auxquels vous les retiendrez. » Ailleurs il dit : « Tout ce » que vous lierez ou délierez sur la terre sera lié ou délié » dans le ciel. » Enfin il dit à saint Pierre : « Je vous don» nerai les clefs du royaume des cieux. »

Ces trois passages célèbres constituent-ils les Apôtres, et par suite les chefs de l'Eglise, juges absolus des hommes; en font-ils les instrumens nécessaires et les intermédiaires indispensables du rachat des péchés? Le moyen âge l'a cru, et c'est ainsi que s'est établie l'aristocratie du prêtre.

Puisque la religion rachetait les péchés et guérissait l'erreur et le crime, présider à la religion, c'était donc être investi du ministère souverain de la justice. La religion et la justice se trouvaient en effet identifiés. Mais on pouvait entendre que le rachat des péchés était la conséquence naturelle de la propagation de l'idée religieuse parmi les hommes, en d'autres termes qu'il suffisait que la doctrine de Jésus fût administrée aux hommes pour qu'ils s'en appliquassent eux-mêmes les effets; et en ce sens les passages célèbres que nous venons de citer se trouvaient très légitimement interprétés. Les clefs qui ouvrent et ferment le royaume des cieux, la vertu du saint Esprit qui remet ou retient les péchés, qui lie ou délie sur la terre, c'est l'administration de la foi religieuse appliquée au rachat de nos péchés, mais appliquée par nous-mêmes, et sans l'intervention ministérielle du prêtre.

On pouvait aussi exagérer la nécessité de cette intervention, et enlever pour ainsi dire à l'efficacité absolue de la doctrine, pour accorder trop à la personne même du dispensateur de cette doctrine. On pouvait, si je puis m'exprimer ainsi, ne concevoir l'emploi du remède qu'avec l'aide et l'intervention d'un médecin officiel, le prêtre.

Le moyen âge, je le répète, a conçu les choses de cette dernière façon. Les *clefs* sont donc devenues la source de la justice et de la grâce; l'Eglise, dans ses chefs, est devenue la dispensatrice du rachat de toutes nos fautes. Le confesseur est sorti de là.

Nous dirons tout à l'heure comment les premiers siècles du Christianisme ne connurent pas réellement la confession; mais achevons de montrer comment le moyen âge conçut et organisa la justice religieuse.

Il arriva pour l'effet curatif de la doctrine de Jésus, ce que nous avons vu, à l'article BAPTÊME, avoir eu lieu pour l'initiation à cette doctrine. Dans le principe, être initié à la doctrine de Jésus, c'était recevoir *spirituellement* cette initiation. Il se passait en nous un fait, mystérieux sans doute, d'intuition et d'illumination, qui implantait dans notre âme l'idée religieuse et son dogme fondamental; mais nous étions nous-mêmes et directement partie intervenante dans ce mystère. Le baptême fut considéré de cette manière pendant plusieurs siècles; on ne le donnait qu'aux adultes et après une longue préparation. Il fallait que l'homme spirituel fût pour ainsi dire déjà créé, pour qu'à un certain moment cet homme fût dignement marqué du sceau de la vie nouvelle. Mais, plus tard, on oublia ce qui nous appartenait, ce qui était de nous dans le baptême, pour ne voir que l'action divine; l'instant précis de l'application du baptême effaça tout, et le baptême devint uniquement un signe, un *sacrement*, c'est-à-dire le signe visible d'une action invisible et mystérieuse opérée en nous par Dieu lui-même. On donna donc le baptême aux petits enfans; on substitua à une opération intellectuelle une pratique opérée matériellement sur l'homme, alors qu'il est le plus dénué d'intelligence, le plus plongé dans cette vie des sens où s'agite l'animalité. C'est ainsi que le baptême devint incompréhensible. Il en fut absolument de même de la pénitence. Long-temps il fut question de la pénitence et du rachat des péchés, sans que la confession au prêtre et l'absolution sacramentelle du prêtre en parussent la cause efficiente et fondamentale. La pénitence était donc une opération intellectuelle où nous avions une part indispensable; et on la regardait plutôt comme une chose entre Dieu et le chrétien, que comme une opération où un autre homme, quel qu'il fût, dût intervenir. Mais plus tard, dans les temps barbares, lorsque l'Eglise vint naturellement à dominer la société laïque, l'action de Dieu sur nous au moment où nous nous relevons d'une faute ou d'un péché devint l'objet presque unique de considération; l'homme, encore cette fois, disparut devant l'infinie puissance de Dieu. Le rachat du péché fut regardé comme un mystère de la volonté divine, qui ne s'accomplissait pas par degrés dans notre vie, mais qui s'accomplissait à un instant donné, et par une sorte d'évocation magique. Le prêtre fut ce magicien qui faisait sortir la clémence du ciel et la versait sur la terre. Ainsi le signe, qui avait été inconnu ou fort négligé dans les plus beaux siècles du Christianisme, devint prépondérant au point de tout éclipser, de tout effacer, de tout absorber. Ce qui était arrivé du baptême, ou de la connaissance de Dieu, arriva de la pénitence, ou de la réconciliation du coupable avec Dieu. De même que Dieu baptisait par le prêtre, Dieu racheta les péchés par le prêtre. Et par conséquent ce ne fut plus l'homme qui se baptisa et se racheta lui-même par la connaissance de Dieu; ce fut le prêtre qui gouverna l'homme et fut son maître, son initiateur, son rédempteur.

C'est ainsi que la pénitence devint un sacrement, et la confession une partie nécessaire de ce sacrement. Il ne fut plus suffisant, pour se racheter, de concevoir l'*idéal* et de s'en appliquer à soi-même les effets; il ne fut plus suffisant de se repentir d'une faute et de vouloir se corriger; il fallut en outre que cette opération divine, qui guérit en nous le mal, eût un *signe* matériel; il fut convenu qu'elle s'opérait en vertu de ce signe, et ce fut là ce qu'on appela le sacrement. Le prêtre vint donc se placer dans le sacrement : comment en effet le signe de l'opération spirituelle aurait-il eu lieu, si un homme n'eût pas été là pour y prendre part et pour l'attester? C'est ainsi, je le répète, que le prêtre devint le juge de la conscience; c'est ainsi que la personnalité humaine fut abolie en faveur du prêtre.

Mais d'autres conséquences également graves sortirent en même temps de là. Ce signe ou ce sacrement n'aurait rien signifié, si sa vertu eût été incertaine et douteuse. Dès qu'on faisait intervenir Dieu à un instant donné pour guérir l'âme du pécheur, la cure devait être radicale. Dieu agissant ainsi ne devait pas, comme un médecin ignorant, manquer la guérison. Il fut donc convenu que l'action curative s'opérait *instantanément et complètement* par l'effet de cette parole du prêtre : *Je vous absous*.

Que devenaient alors la contrition et le désir de la satisfaction? On ne pouvait s'empêcher de reconnaître qu'elles étaient réellement les seules causes du sacrement. Pourquoi donc ne suffisaient-elles pas? Pourquoi fallait-il le prêtre? Et si le prêtre venait à manquer, Dieu refusait-il la grâce?

Il faut voir, à ce sujet, l'embarras des docteurs catholiques, lorsque vint plus tard, au temps de la Réforme, une critique sérieuse de leur théologie. Lisez le Catéchisme officiel de l'Eglise, le Catéchisme du concile de Constance: d'un côté, il érige en principe que « c'est par la force des » paroles prononcées par le prêtre que l'âme du pécheur » est dégagée du lien de ses péchés, qui la tenait captive » auparavant; » mais immédiatement après cet axiome, il ajoute : « Et il faut bien observer que le prêtre prononce » avec vérité et efficacement ces paroles sur une personne » qui a même déjà obtenu de Dieu le pardon de ses péchés » par la force de son ardente contrition jointe au désir sin» cère de s'en confesser. » Ainsi d'un côté la contrition seule peut nous procurer le pardon de nos péchés, mais d'un autre côté Dieu réitère tout-à-fait inutilement son opération, uniquement sans doute pour que le prêtre paraisse toujours nécessaire au sacrement. Enfin, pour lier ces contradictions, le Catéchisme a imaginé cette subtilité, que la contrition d'une faute, pour être efficace, doit être « jointe au désir sincère de s'en confesser. »

Ainsi la confession fut non seulement l'instrument néces-

saire et tout-à-fait indispensable de toute expiation, mais elle devint encore la partie principale et prédominante de la pénitence. Or, cette prédominance de la confession sur le repentir a entraîné d'infinis désordres; car on en a conclu, et on devait en conclure, que la confession effaçant la faute, le repentir devait cesser immédiatement après l'absolution.

La même conclusion ressortait non seulement de la vertu attribuée aux paroles du prêtre, mais encore de l'instantanéité que l'on supposait exister dans l'action divine pendant le sacrement. Il en résultait en effet que nos fautes, une fois confessées, sont comme si elles n'avaient jamais eu lieu; que nous pouvons les oublier, n'y plus songer, et nous regarder comme complétement innocens. Car si Dieu, encore une fois, agit à un instant donné, son action étant infinie, il ne reste plus ensuite aucune trace du péché; tout est renouvelé, tout est purifié en nous.

Enfin, une dernière conséquence également pernicieuse découlait nécessairement de la pénitence ainsi entendue. L'action divine étant infinie, la nature du crime devenait chose peu importante. Il était aussi aisé à Dieu de nous purger du plus grand crime que d'une peccadille. Puis, la purification étant radicale et complète à chaque absolution du prêtre, qu'importait encore la récidive de nos erreurs et de nos fautes? Entraînés par la logique, les théologiens catholiques ont en effet érigé, comme une maxime incontestable, « qu'il n'y a point de crime, quelque horrible » et quelque grand qu'il soit, qui ne puisse être effacé par » ce sacrement, non seulement une ou deux fois, mais » même toutes les fois qu'il sera commis. (*Catéchisme du » concile de Constance*, art. du Sacrement de pénitence). »

Voilà la confession catholique, la confession du moyen âge. Elle se présente avec des caractères horriblement vicieux; car, sous prétexte de purification, et à force de vouloir guérir l'âme pour ainsi dire *mécaniquement*, elle institue une nouvelle source d'erreurs et de crimes. Elle détruit véritablement le repentir, tout en paraissant se fonder sur lui. Elle abolit toute responsabilité d'un instant à l'autre de notre vie. Elle nous repaît de l'illusion d'une guérison radicale et instantanée; et, au moyen de cette illusion, elle détruit notre personnalité, et nous livre au prêtre. Il semble que cette grande erreur du Catholicisme n'a été commise que pour arriver à cette conclusion du Catéchisme de l'Eglise: « Tout pécheur qui se repent de ses péchés doit première» ment se prosterner humblement aux pieds du prêtre, » afin que, par cet acte d'humilité, il reconnaisse d'une » part qu'il doit arracher de son cœur jusqu'à la racine » l'orgueil qui a été la source et le principe de tous les » crimes pour lesquels il gémit, et qu'il doit révérer de » l'autre dans le prêtre, qui est *son juge légitime*, la per» sonne et la puissance de notre Seigneur Jésus-Christ; » car le prêtre tient sa place dans le sacrement de péni» tence, comme dans tous les autres sacremens. (*Ibid*). »

§ 5. *Histoire de la Confession dans les premiers siècles du Christianisme et au moyen âge.*

Nous avons déjà dit que la confession, telle que l'Eglise catholique l'a entendue, avait été véritablement inconnue dans les premiers siècles du Christianisme. Nous n'ignorons pas qu'une vive controverse a régné sur ce sujet entre les catholiques et les protestans. La Réforme venant pour émanciper le monde laïque de la tutelle et de la tyrannie du clergé, comprit tout de suite que cette tyrannie était fondée principalement sur la confession. D'ailleurs le sujet qui provoqua les premières attaques de Luther, la vente des indulgences, devait tourner naturellement les esprits de ce côté. Les protestans abolirent donc la confession; et leurs savans s'attachèrent à prouver que cette pratique n'était réellement pas chrétienne, et que ce n'était qu'une invention « que les papes avaient mise en usage pour asservir les » fidèles au clergé. » L'argumentation protestante a été résumée, au dix-septième siècle, dans le savant ouvrage du ministre Daillé, *De Sacramentali sive auriculari confessione*, et depuis encore par Bingham dans ses *Origines ecclésiastiques*. Les catholiques, de leur côté, ont opposé plusieurs livres, pour prouver que la confession est fondée sur une tradition constante et bien établie.

Mais, en vérité, si le sacrement de la confession avait été connu dans l'antiquité, n'en aurions-nous pas des preuves si claires et si éclatantes, qu'il serait impossible d'élever le moindre doute à cet égard? Quoi! une cérémonie religieuse de cette importance, un sacrement qui renferme à lui seul toute la pratique de la justice, aurait été connu dans tous les premiers siècles du Christianisme, et l'on serait réduit à citer quelques passages ambigus des Pères pour en démontrer l'existence! La chose est vraiment impossible à croire.

Les catholiques prétendent, en premier lieu, que la confession fut établie directement par Jésus-Christ; et ils tirent des Evangiles les trois passages que nous avons déjà rapportés plus haut. Mais nous avons vu que ces trois passages n'impliquent en aucune façon l'institution de la confession. Ils n'ont, à notre avis, d'autre sens que celui que nous leur avons donné, à savoir que l'effet naturel de la propagation de l'Evangile ou de la doctrine de Jésus était de rendre virtuellement ses apôtres les juges moraux du monde entier, en sorte que ceux des gentils qui se convertiraient à eux seraient rachetés, tandis que ceux au contraire qui ne se convertiraient pas resteraient dans le péché et dans la mort. De là à conclure que les apôtres sont constitués juges des consciences à la manière des confesseurs de l'Eglise catholique, il y a une distance incommensurable. Nous ne voyons, du reste, dans les Evangiles, aucune trace de l'usage de la confession sacramentelle et auriculaire.

Mais les catholiques citent en triomphe un verset des Actes, où il est dit qu'après la prédication de saint Paul à Ephèse: « Plusieurs de ceux qui avaient cru venaient à lui, » confessant et déclarant hautement leurs actions: πολλοί τε » τῶν πεπιστευκότων ἤρχοντο, ἐξομολογούμενοι καὶ ἀναγγέλλοντες » τὰς πράξεις αὐτῶν. *Multique credentium veniebant, profi» tentes et annunciantes actus suos.* » Les écrivains catholiques prétendent qu'il s'agit là d'une confession auriculaire et sacramentelle; mais il est difficile d'être de leur avis: car ce passage ne paraît même pas vouloir dire que les croyans convertis par saint Paul lui faisaient l'aveu de leurs péchés; il semble plutôt signifier que ces nouveaux convertis ne craignaient pas de se montrer partisans de saint Paul; ils annonçaient hautement, dit le texte, ils confessaient leur conduite, πράξεις; il n'est pas dit qu'ils confessaient leurs péchés, ἁμαρτίαι.

Ne trouvant rien de décisif en faveur de la confession dans tout le Nouveau-Testament, les catholiques sont réduits à alléguer encore un passage tout-à-fait insignifiant de la première Epître de saint Jean, où cet apôtre dit: « Si » nous croyons que nous n'avons point de péché, nous nous » séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. » Si nous confessons nos péchés, Dieu est fidèle et juste » pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute » iniquité. (Ch. I, v. 8 et 9.) » Ce passage signifie-t-il autre chose, sinon que reconnaître ses péchés est le moyen d'obtenir grâce devant Dieu?

Enfin le dernier texte des livres saints, allégué en faveur de la thèse catholique, tourne tout-à-fait contre elle. Saint Jacques dit dans son Epître: « Frères, quelqu'un parmi » vous souffre-t-il, qu'il prie; quelqu'un est-il dans la joie, » qu'il chante des cantiques; quelqu'un est-il malade parmi » vous, qu'il appelle les pasteurs de l'Eglise, et qu'ils prient » sur lui, et l'oignent d'huile au nom du Seigneur. Et la » prière faite avec foi sauvera le malade, et le Seigneur le

» relèvera; et s'il a commis des péchés, ils lui seront par- » donnés. Confessez vos fautes les uns aux autres, et » priez les uns pour les autres, afin que vous soyez gué- » ris; car la prière du juste, faite avec zèle, a une grande » efficacité. (Chap. V, v. 15 et suiv.)» N'est-il pas évident que ce passage prouve que la confession au prêtre fut tout-à-fait inconnue dans ces premières sociétés chrétiennes, puisque saint Jacques dit à ceux qu'il appelle ses frères de faire venir dans leurs maladies les fonctionnaires de l'Eglise, c'est-à-dire les chefs de l'association; que ceux-ci les oindront d'huile et prieront sur eux, et qu'ils guériront alors, parce que leurs péchés leur seront remis par le simple effet de cette prière en commun. Il ne leur dit pas de se confesser aux prêtres; au contraire, il leur dit de se confesser les uns aux autres, c'est-à-dire de se faire de mutuels aveux par humilité et pour obtenir le secours de leurs prières mutuelles.

Il en est de même de tous les passages des Pères des trois premiers siècles, que les catholiques ont allégués en faveur de la confession. Ils ne signifient pas ce qu'on veut leur faire signifier, ou plutôt ils prouvent tout le contraire.

Que signifie, par exemple, en faveur du sacrement de la confession, ce passage d'une Epître de saint Clément : « Convertissons-nous; car lorsque nous serons sortis de ce » monde, nous ne pourrons plus nous confesser, ni faire » pénitence ? »

Tertullien a fait un traité sur la pénitence; il blâme ceux qui, par honte, cachent leurs péchés aux hommes, comme s'ils pouvaient aussi les cacher à Dieu. Mais si le sacrement de pénitence avait été compris et pratiqué alors dans le sens où il le fut plus tard, ne le trouverait-on pas exposé nettement dans ce livre qui a pour sujet la pénitence?

Les protestans ont donc parfaitement raison d'affirmer qu'il n'y a aucun vestige de confession sacramentelle dans les trois premiers siècles. Il est bien clair que les chrétiens, occupés de se corriger, de se purifier moralement, de s'appliquer les effets de la doctrine idéaliste de Jésus, devaient parler beaucoup de conversion, de pénitence, et par conséquent aussi d'aveu et de confession de leurs égaremens et de leurs péchés. Il est évident encore que les plus faibles devaient penser quelquefois à prendre les conseils de leurs anciens, de ceux que le suffrage de l'association avait constitués prêtres ou évêques pour conduire le troupeau. Mais ce recours moral des inférieurs aux supérieurs était considéré comme purement volontaire; et on ne citera pas un seul passage des Pères de ces premiers siècles qui signifie que la purification du péché ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire du prêtre et découle de son intervention et de l'absolution qu'il donne. Or cela est toute la question. Ces premiers siècles furent des siècles de liberté religieuse, où les chrétiens se considéraient tous comme frères et comme égaux, et où jamais il ne vint à l'idée que le prêtre fût un être d'une classe supérieure dont les paroles avaient une vertu spéciale pour absoudre.

Mais les protestans n'ont pas compris suffisamment comment la confession par le prêtre fut nécessaire et légitime *dans certains cas*, du moment où le Christianisme prit de l'accroissement, et comment elle put même exister dans ces cas déterminés dès les trois premiers siècles. C'est faute de faire une distinction importante et fondamentale à notre avis, que la véritable origine de la confession changée en sacrement est restée si obscure.

Un homme était chrétien : était-il astreint à se confesser à son évêque ou aux prêtres? Non, assurément, pendant les premiers siècles. Croyait-on alors que l'intervention du prêtre fût nécessaire au chrétien baptisé pour se racheter de ses péchés? Non, encore une fois.

Mais un homme voulait se faire chrétien, il voulait entrer dans l'association et recevoir l'initiation. Pouvait-on l'admettre et lui conférer le baptême sans lui demander un aveu de ses fautes? Et qui pouvait lui demander cette confession, sinon le prêtre, qui devait juger s'il était digne ou non de recevoir le baptême?

Il y a plus : un membre de la société chrétienne retournait au paganisme, à l'idolâtrie, se faisait hostile à ses frères, quelquefois même persécuteur. Puis, par un retour très commun à cette époque et dont l'histoire du Christianisme présente une multitude d'exemples, il revenait à la foi, il redemandait la communion. Pouvait-on l'admettre sans une pénitence et sans une confession préalable? La confession par le prêtre devenait donc encore une nécessité dans ce cas, et dans ce cas encore elle était légitime. Qui garantissait en effet que ce *tombé*, comme on nommait alors ceux qui étaient retournés à l'ancien culte, était capable par lui-même de rentrer en grâce devant Dieu? Il fallait bien, d'ailleurs, lui imposer une pénitence publique pour satisfaire la société chrétienne, qu'il avait scandalisée et offensée.

Voilà la véritable origine de la confession par le prêtre. Elle s'exerça primitivement sur les néophytes, qui n'étaient pas encore chrétiens, et sur les *lapsi*, les *tombés*, qui, après avoir été chrétiens, avaient cessé de l'être; elle prit sa source dans un fait d'*initiation* ou de *pénalité*; elle s'appliqua soit à l'étranger, soit au coupable qui avait commis, relativement à la société chrétienne, un véritable *crime social*.

Il y a dans l'histoire de l'Eglise un fait souvent cité, qui prouve incontestablement que la confession sacramentelle fut à son origine un acte de justice sociale.

Les historiens Socrate et Sozomène, qui écrivaient au milieu du cinquième siècle, rapportent que la persécution de l'empereur Dèce, vers l'an 250, ayant fait retourner beaucoup de chrétiens aux idoles, et ces *tombés* étant revenus ensuite au Christianisme, il y eut grande division dans l'Eglise pour savoir si on les recevrait. Les plus rigides, les *purs*, comme ils se nommaient, ne voulaient pas les admettre : ce fut le commencement du schisme des Novatiens. L'usage était que les *tombés* à qui l'Eglise pardonnait fissent une pénitence publique. Une confession également publique faisait partie de cette pénitence. Il n'était pas rare de voir ceux mêmes qui n'avaient eu que la pensée de mal faire, et qui n'en étaient point venus jusqu'à l'exécution, imiter la pénitence des autres, et décharger leur conscience en public, en face de toute l'assemblée. De là une multitude de scandales, de dénonciations, de reproches mutuels, de calomnies, de médisances. Il fallut restreindre cette ardeur de confession publique, qui d'ailleurs faisait fuir d'autres coupables, à cause de la honte. Que fit-on ? On institua un prêtre pénitencier pour entendre les confessions de ceux qui étaient tombés après leur baptême. Socrate (*Hist. Eccl.*, liv. V, ch. XIX) rapporte que cet usage durait encore de son temps dans plusieurs épiscopats, mais qu'à Constantinople le patriarche Nectaire, placé sur ce siége l'an 381, supprima le pénitencier (vers l'an 596), parce que l'on sut, par la confession d'une femme, qu'elle avait péché avec un diacre; qu'ainsi Nectaire laissa chaque fidèle dans la liberté de se présenter à la communion selon sa conscience, et qu'il fut imité par les autres évêques *homousiens*, c'est-à-dire par les catholiques. Sozomène (*Hist. Eccl.*, liv. VII, chap. XVI) rapporte la même chose avec de légères variantes.

Donc, ont conclu avec raison les protestans, la confession ne passait pas encore, à la fin du quatrième siècle, pour être de droit divin et pour avoir été fondée par Jésus et ses apôtres, puisque l'évêque de Constantinople et les autres évêques catholiques d'Orient l'abolirent sans croire commettre une impiété, et laissèrent à chaque fidèle la liberté de se présenter à la communion *selon sa conscience* (ce sont les termes mêmes des historiens cités).

Si la confession avait été une loi pour tous les fidèles et

l'instrument nécessaire du rachat des péchés, aurait-on pensé à l'abolir, et à l'abolir même pour les *tombés?*

Si elle eût été d'un usage général, comment, dans une Eglise aussi populeuse que celle de Constantinople, un seul prêtre aurait-il été chargé de ce ministère?

Les catholiques n'ont jamais répondu rien de raisonnable à ces conclusions.

Il est donc bien prouvé que la confession, prise dans le sens d'un jugement et d'une absolution par le prêtre, ne s'exerça d'abord que sur des hommes étrangers à la société chrétienne (les *néophytes*), ou bien sur des coupables (les *lapsi*), qui, s'étant mis en dehors de cette société, voulaient y rentrer.

Voilà indubitablement l'origine de la confession sacramentelle.

Mais cette sorte de justice sociale devait nécessairement prendre une grande extension, aussitôt que le Christianisme passerait de l'état de société secrète à l'état de société tolérée et même triomphante.

En effet, une société quelconque peut-elle vivre sans justice intérieure? La société chretienne pouvait-elle se passer d'un pouvoir judiciaire? L'erreur sur ce point vient de ce qu'on s'imagine ordinairement que la religion et la société sont entièrement distinctes; que le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, comme on dit, ont des attributions différentes, des principes à part, une existence indépendante. Mais nous avons prouvé ailleurs (voy. en particulier l'art. CONCILES) que jamais le Christianisme n'entendit les choses de cette façon, et qu'il ne fit que tolérer les lois païennes, dans l'espérance de les remplacer par une cité nouvelle.

La confession devint donc bien vite, et de toutes façons, la justice pénale de la société chrétienne. Le confesseur devint le magistrat judiciaire de cette société.

Toutefois l'ancien caractère de la pénitence libre et volontaire paraissait subsister encore. Et de là la confusion qui se répandit sur cette institution.

D'un côté, il semblait qu'il s'agissait toujours de la pénitence comme l'avaient entendue les premiers chrétiens, de la confession fraternelle, et de ces aveux salutaires de nos faiblesses et de nos fautes que recommandaient les anciens Pères. Mais, d'un autre côté, ce n'était plus la pénitence volontaire et libre ayant pour source et pour mobile la connaissance de l'idéal et la charité; ce n'était plus la confession faite à des frères, à des égaux, à des hommes; c'était une pénitence imposée, c'était la confession à un juge; le confesseur n'était pas un égal, c'était un supérieur, un maître. Les chrétiens étaient descendus indistinctement du rang d'hommes égaux et libres à la condition de coupables.

C'est ainsi que le confessionnal devint, suivant l'expression consacrée et avouée, un *tribunal*.

§ 4. *Suite.*

Cette transformation de la pénitence en justice légale commença dès le quatrième siècle, aussitôt que Constantin eut donné l'avantage aux chrétiens. Il y a un passage de Lactance qui fixe incontestablement cette date.

Lactance (*Divin. Instit.*, liv. IV, c. XVII) fait un grand éloge de la confession des péchés, qu'il appelle la circoncision du cœur, et dont il voit la figure dans la circoncision de l'ancienne loi. Plus loin (chap. XXX), il définit l'Eglise catholique, par opposition aux différentes hérésies qui réclamaient également ce titre, « celle dans laquelle on pratique la confession et la pénitence, pour guérir les péchés » et les blessures auxquelles la faiblesse de la chair est sujette : *Sed tamen, quia singuli quique cœtus hæreticorum se potissimum Christianos et suam esse catholicam Ecclesiam putant, sciendum est illam esse veram in qua est confessio et pœnitentia, quæ peccata et vulnera, quibus subjecta est imbecillitas carnis, salubriter curat.* » Cette définition donnée par Lactance a évidemment rapport à l'hérésie des Novatiens, qui, comme nous venons de le voir, refusaient alors à l'Eglise le pouvoir d'absoudre des grands crimes.

Il y eut toujours, dans chacune des hérésies que l'Eglise condamna, un côté vrai, qui signalait un précipice où le Christianisme irait tomber. Nous avons vu qu'un des caractères les plus vicieux de la confession catholique, telle qu'elle s'exerça au moyen âge, est cette puissance absolue et illimitée que l'on attribuait aux paroles du prêtre, par la vertu du sacrement. Quand le prêtre avait dit : « Je vous » absous, » tout était pardonné, même les crimes les plus énormes. On pouvait en conséquence ne pas se les épargner : le prêtre n'était-il pas à son poste pour vous confesser et vous absoudre? C'est là ce qui a porté le plus terrible coup à la confession. La moralité moderne a été révoltée de cette toute-puissance du sacrement pour anéantir les plus horribles crimes. Voilà ce qui, au seizième siècle, permettait à Luther de s'écrier : « Les misérables ! ils croient que l'indul» gence est assez puissante pour sauver le plus grand pé» cheur, celui même (tel est leur blasphème) qui aurait » violé la sainte mère de notre Sauveur ! » Hé bien, dès le troisième siècle, les hérétiques avaient prévu cette conséquence de la confession sacramentelle. Les Montanistes et les Novatiens soutenaient que l'on ne devait pas recevoir à la participation des saints mystères ceux qui, après le baptême, avaient commis quelqu'un de ces péchés que l'Ecriture appelle dignes de mort. Ils voulaient qu'on les excitât à la pénitence, sans leur faire espérer le pardon par le ministère des prêtres, mais par la seule bonté de Dieu, qui, disaient-ils, a seul toute-puissance de remettre les péchés.

Au concile de Nicée, un des évêques novatiens, nommé Acésius, ayant exposé cette doctrine, l'empereur Constantin lui dit : « Acésius, prenez une échelle, et montez tout seul » au ciel. » Constantin, cette fois encore, ne comprenait pas qu'il s'agissait de son empire, et que le prêtre lui volait sa justice.

Mais l'Eglise, marchant à grands pas vers sa cité nouvelle, comprenait parfaitement, quoique par une sorte d'intuition non réfléchie, ce que Constantin ne comprenait en aucune manière. L'empereur ne s'imaginait pas en effet qu'il s'agissait d'organiser une justice nouvelle, qui s'appliquerait à tous les délits et à tous les crimes pour lesquels les jurisconsultes romains avaient tant travaillé à forger des lois. Mais l'Eglise, cette société nouvelle à laquelle le monde était promis, ne pouvait concevoir une justice hors de la sienne. C'était réellement à elle qu'était commis le sort des hommes; c'était à elle à guérir, comme dit Lactance, les blessures et les péchés auxquels la faiblesse de la chair est sujette. Moïse avait été prêtre et législateur; Jésus serait-il moins que Moïse?

L'Eglise passa hardiment par dessus les scrupules des *purs* (καθαροί), comme s'appelaient les Novatiens. Elle voulait accepter quiconque se soumettrait à elle; elle croyait avoir une panacée pour guérir tous les crimes, et les guérir instantanément et radicalement.

Mais qu'avait-elle à sa disposition pour se constituer législatrice et pouvoir judiciaire, et pour être réellement la justice de la société?

Elle n'avait pas les peines de la société laïque; elle n'avait que l'absolution.

De là le scandale de sa théorie.

D'un côté, elle ne pouvait pas dire, en imposant la confession, que c'était comme pouvoir judiciaire de la société qu'elle l'imposait. De l'autre, elle ne pouvait pas avouer son impuissance, et exposer que la pénalité de la société laïque lui manquait pour guérir réellement par la peine, et ne donner l'acquittement qu'après la peine.

Il en résulta que la justice de l'Eglise eut deux défauts

D'un côté, elle absolvait sans véritable pénalité, même les plus grands crimes; et, de l'autre, elle embrassait tous les hommes dans une sorte de suspicion générale. Elle supposait tous les fidèles coupables, pour ensuite les absoudre tous. Elle n'avait pas à sa disposition la pénalité ni la police de la loi laïque, elle n'avait que l'absolution : elle en fit largement usage, la faisant passer sur tous les crimes; mais, par une sorte de compensation, elle la fit peser sur toutes les têtes, et imposa son pardon à tout le monde.

A ce point, un chrétien pouvait dire aux prêtres : « De quel droit m'interrogez-vous? Ai-je commis quelque crime, pour que vous me fassiez comparaître à votre tribunal? Me suis-je montré privé de raison, pour que vous prétendiez gouverner ma conscience? Par quel délit notable ai-je offensé la société chrétienne, pour que cette société me rejette si je ne lui apporte pas préalablement votre absolution? »

Mais l'Eglise lui aurait répondu par la nature peccable de tout homme, et par la nécessité d'un pouvoir judiciaire au milieu de toute société. « Vous ne reconnaissez pas le pouvoir de César, lui aurait-elle dit; comment pourriez-vous reconnaître sa justice? Permettez donc que je vous absolve, puisque j'ai en main l'absolution sans la peine, et que César n'a que la peine sans l'absolution; et souffrez aussi que je vous interroge préliminairement, puisque je n'ai pas en main le pouvoir de recherche, de surveillance et de police, qui est encore abandonné à César. Si les chrétiens veulent avoir une justice digne d'eux, il faut qu'ils subviennent à ce qui manque de puissance à l'Eglise pour s'enquérir des coupables. »

Ce fut ainsi que sur l'idée de pénitence libre, de repentir spontané, de confession fraternelle, se greffa peu à peu, mais par une nécessité irrésistible, une pénitence nouvelle, imposée et non volontaire, une confession nouvelle, la confession à un supérieur, en un mot le devoir de se faire juger et absoudre pour être réputé innocent.

Cette confusion des deux pénitences devait devenir bien plus grande quand arriveraient les Barbares. En effet, les Barbares n'étaient pas chrétiens. On pouvait donc leur faire une loi nouvelle. Les évêques qui leur donnaient le baptême pouvaient bien leur imposer la confession non seulement avant le baptême, mais encore après le baptême et pendant toute leur vie. La différence tranchée des deux castes, la caste prêtre et la caste guerrière, emportait même la nécessité d'une confession perpétuelle. Le guerrier, tout occupé de combats et de rapines, était-il capable par lui-même de s'appliquer la doctrine de la charité et de l'idéal, ou ce que, dans la langue mystique, on appelait les mérites de Jésus. Evidemment non : la vie du guerrier était une vie de péché pour ainsi dire perpétuel, et le prêtre seul pouvait le racheter ou le faire se racheter.

Aussi est-ce vraiment à partir de l'invasion des Barbares que la confession a pris son caractère définitif.

Toutefois la confession ainsi entendue ne fut réellement formulée de cette façon qu'au commencement du treizième siècle; et c'est en ce sens, c'est-à-dire en ne s'attachant qu'à la lettre, que les protestans ont pu avec raison rapporter au pape Innocent III l'invention de la confession sacramentelle, et l'appeler de son nom la torture d'Innocent, *tormentum Innocentianum*.

Ce fut ce pape, en effet, qui fit rendre par un concile de Latran, tenu en 1215, la première loi canonique qui oblige tout chrétien à se confesser à un prêtre. Cet acte porte, jusque dans son texte, l'empreinte de sa nouveauté. Non seulement aucune décision antérieure des conciles n'y est rappelée (et il n'y en avait aucune en effet à citer), mais les précautions mêmes que l'on prend pour répandre la connaissance de cet édit salutaire, *salutare statutum*, prouvent que c'était une prescription inouïe jusque là. Voici le texte de cette célèbre ordonnance : « *Omnis utriusque sexus* » *fidelis, postquam ad annos discretionis pervenerit,* » *omnia sua solus peccata confiteatur fideliter, saltem* » *semel in anno, proprio sacerdoti, et injunctam sibi* » *pœnitentiam studeat pro viribus adimplere, suscipiens reverenter ad minus in pascha eucharistiæ sacramentum... Alioquin et vivens ab ingressu Ecclesiæ* » *arceatur, et moriens christiana careat sepultura. Unde* » *hoc salutare statutum frequenter in ecclesiis publicetur,* » *ne quisquam ignorantiæ cæcitate velamen excusationis* » *assumat*, etc. »

Par un rapprochement remarquable et qui n'est pas l'effet du hasard, la date de cette ordonnance de confession est précisément la même que celle de l'inquisition. Saint Dominique était occupé de sa cruelle mission contre les Vaudois depuis environ douze ans, lorsqu'au signal du concile de Latran qui imposait la confession, il songea à compléter la police judiciaire de l'Eglise en fondant son ordre. De légat du pape, il se fit donc lui et ses moines inquisiteurs. Cette nouvelle fonction fut approuvée par le Saint-Siege en 1216, un an après l'édit de confession que nous venons de rapporter. La confession imposée et l'inquisition étaient en effet la suite et la conséquence l'une de l'autre; elles devaient s'appuyer l'une l'autre, et se compléter mutuellement; ou plutôt elles n'étaient que deux faces différentes du même principe, la soumission de toutes les consciences à la juridiction du clergé.

§ 5. *Décadence et abolition de l'usage de la confession.*

A mesure que la société laïque s'est émancipée de la tutelle et du despotisme de la société cléricale, la confession a perdu de son empire.

La domination du prêtre sur le laïque ne fut pas plus tôt formulée dans ce sacrement, qu'elle fut attaquée avec courage. Cette formulation devint pour ainsi dire le signal du combat. Les consciences, se sentant bien et duement enchaînées, aspirèrent à sortir d'esclavage.

Nous venons de voir que ce fut vers le milieu du treizième siècle que l'Eglise fit sa loi de confession, et dès le treizième siècle on revendiqua la liberté chrétienne. Wiclef au quatorzième, Jean Hus et Jérôme de Prague au quinzième, furent persécutés, condamnés, brûlés, pour la cause de la société laïque. Mais au seizième Luther fit triompher cette cause.

Ce fut par la confession qu'il commença. Leon X vendait ses indulgences; mais le commerce des indulgences était évidemment fondé sur le même principe que la confession. Si le prêtre pouvait faire descendre le pardon du ciel, et s'il était même l'intermédiaire nécessaire de l'absolution des péchés, pourquoi ne pouvait-il aussi faire sortir une âme du purgatoire, ou effacer les péchés des vivans, en leur appliquant ou ses propres mérites ou les bonnes œuvres des saints? L'une des questions menait à l'autre; et si on admettait la vertu de la confession, il était bien difficile de nier la vertu des indulgences. Le scandale des indulgences fit réfléchir Luther sur ce qui constituait véritablement la pénitence. Il fut éclairé et touché, en retrouvant, hors du prétendu sacrement, la véritable cause de la purification et de l'absolution divine. On cite une lettre de lui, dans ces premiers momens de son duel avec la papauté, qui est fort belle, et qui va à notre sujet : « Je me souviens, écrivait-il » au vicaire-général de son ordre, que parmi vos doux et » salutaires discours, d'où mon Seigneur Jésus fait découler » pour moi de si merveilleuses consolations, il y eut aussi » mention du sujet de la pénitence; et qu'alors, émus de » pitié pour tant de consciences que l'on torture par d'innombrables et insupportables prescriptions sur la manière » de se confesser, nous reçûmes de vous, comme une voix » du ciel, cette parole : qu'*il n'y a de vraie pénitence que* » *celle qui commence par l'amour de la justice et de Dieu*, » et que ce qu'ils donnent pour la fin de la pénitence en » doit être plutôt le principe. Cette parole de vous resta en

» moi comme la flèche aiguë du chasseur. J'osai engager » la lutte avec les Ecritures qui enseignent la pénitence; » joûte pleine de charme, où les paroles saintes jaillissaient » de toutes parts, et voltigeaient autour de moi en saluant » et applaudissant cette sentence. Autrefois il n'y avait rien » de plus amer pour moi dans toute l'Ecriture que ce mot » de pénitence, bien que je fisse mes efforts pour dissimuler » devant Dieu, et exprimer un amour de commande. Au» jourd'hui rien, comme ce mot, ne sonne délicieusement » à mon oreille, tant les préceptes de Dieu deviennent » suaves et doux, lorsqu'on apprend à les lire, non dans » les livres seulement, mais dans les blessures mêmes du » doux Sauveur. »

Ce fut donc au nom de la religion de l'idéal et de l'amour que Luther attaqua et renversa la confession.

Abolie depuis le seizième siècle dans la plupart des pays protestans, la confession a achevé de se ruiner dans les pays qui sont restés catholiques.

Quels épouvantables scandales en effet la confession n'a-t-elle pas engendrés au dix-septième et au dix-huitième siècles? Aux théories des casuistes est venue se joindre la pratique des confesseurs. En ces siècles où le sentiment de la dignité de l'homme commençait à prendre un si grand empire, rien n'a plus nui au Christianisme que la confession, qui en paraissait encore l'accompagnement inévitable.

Il était bien évident, dès cette époque, que le Christianisme avait fait fausse route en disant anathème à la nature et à la vie, au lieu de chercher l'idéal à travers la vie présente. L'Eglise tenta donc d'assouplir son joug; elle s'inclina vers la société laïque, et voulut pactiser avec elle. Il s'agissait de concilier des choses inconciliables, la vie ascétique posée en principe comme la destinée religieuse de l'homme, avec la vie d'amour et de famille; la solitude abstraite et uniquement tournée vers Dieu, avec la vie sociale. Les casuistes sont sortis de là, avec toutes leurs subtilités. La vie humaine leur avait été livrée; tout ce qui est du ressort de la conscience avait été déclaré de leur domaine: ils firent donc de leur mieux pour résoudre un problème insoluble. Ils admirent et conservèrent de l'empire de Satan tout ce qu'ils purent en sauver; ils dosèrent les passions et tous les égaremens qu'elles entraînent, les étiquetèrent pour ainsi dire, et en déclarèrent le prix en repentir; le tout à l'effet de faciliter le joug d'une loi religieuse qui avait cru à la prochaine destruction du monde, et qui en conséquence avait déclaré qu'elle répudiait complétement le monde. Mais la société laïque se montra plus morale que son instituteur le clergé. Luther avait répondu aux papes vendant l'absolution; Pascal répondit aux casuistes vendant pour ainsi dire le péché: il fit les *Provinciales*, et Molière le *Tartufe*.

§ 6. *Scandale actuel de la confession.*

La confession, en perdant son empire, a perdu en même temps presque tous ses caractères les plus repoussans. La contrainte a disparu; la confession n'est donc plus qu'un aveu volontaire. L'inquisition a été étouffée; la confession ne se présente donc plus entourée de tortures et de bûchers. Le prêtre ne donne plus lui-même un solennel démenti à son pouvoir d'absoudre, en renvoyant, comme dit de Maistre, les hérétiques *à leur juge naturel* par le ministère des bourreaux. Toute la science des casuistes sur les choses les plus obscènes est aujourd'hui reléguée dans l'ombre. Cependant la confession n'en reste pas moins, aujourd'hui même, un grand scandale.

Nous voulons parler de la confession des femmes par des hommes, et par des hommes voués au célibat. Plus la société s'est éloignée de la vie ascétique, plus ce scandale est devenu énorme.

Autrefois, quand l'exagération de l'idéal chrétien régnait dans toute sa force, quand la vie sociale était anathématisée, quand la religion consistait à croire à un jugement prochain de Dieu, et à regarder le monde comme soumis à l'empire de Satan, le prêtre catholique pouvait puiser dans ce fanatisme la force nécessaire pour confesser la femme. A son tour, livrée à la même croyance, sa pénitente pouvait voir en lui un juge d'une espèce supérieure à elle. Mais aujourd'hui le prêtre, quoi qu'il fasse, ne saurait envisager la nature et la vie comme il le faisait alors. Inclinant vers la société, la famille et l'amour, il n'a plus pour se défendre l'abri de sa théologie. Entre lui et sa pénitente il y avait autrefois une barrière, il y avait le péché et l'enfer: cette barrière a disparu. Aussi quels épouvantables crimes n'avons-nous pas vu sortir du confessionnal depuis quelques années, et que de séductions affreuses sont restées sans doute inconnues!

Dès le dix-septième siècle, Bayle avait montré les dangers de la confession sous ce rapport, non seulement pour la femme, mais pour le confesseur lui-même; il avait signalé cette tentation terrible qui résulte des aveux de l'une et des passions de l'autre. De nos jours Paul-Louis Courier a trouvé pour stigmatiser ce mal une vertueuse indignation; et je ne sache pas d'homélie de prêtre qui soit plus éloquente et plus morale que ces pages du *Vigneron*:

« Quelle vie, s'écrie-t-il, quelle condition que celle de nos prêtres! On leur défend l'amour, et le mariage surtout; on leur livre les femmes. Ils n'en peuvent avoir une, et vivent avec toutes familièrement, c'est peu, mais dans la confidence, l'intimité, le secret de leurs actions cachées, de toutes leurs pensées. L'innocente fillette, sous l'aile de sa mère, entend le prêtre d'abord, qui bientôt l'appelant l'entretient seul à seul; qui, le premier, avant qu'elle puisse faillir, lui nomme le péché. Instruite, il la marie; mariée, la confesse encore et la gouverne. Dans ses affections, il précède l'époux, et s'y maintient toujours. Ce qu'elle n'oserait confier à sa mère, avouer à son mari, lui prêtre le doit savoir, le demande, le sait, et ne sera point son amant. En effet, le moyen? n'est-il pas tonsuré? Il s'entend déclarer à l'oreille, tout bas, par une jeune femme, ses fautes, ses passions, ses désirs, ses faiblesses, recueille ses soupirs sans se sentir ému; et il a vingt-cinq ans!

» Confesser une femme! imaginez ce que c'est. Tout au fond de l'église une espèce d'armoire, de guérite, est dressée contre le mur exprès, où ce prêtre, non Maingrat, mais quelque homme de bien, je le veux, sage, pieux, comme j'en ai connu, homme pourtant et jeune, ils le sont presque tous, attend le soir après vêpres sa jeune pénitente qu'il aime; elle le sait, l'amour ne se cache point à la personne aimée. Vous m'arrêterez là: son caractère de prêtre, son éducation, son vœu.... Je vous réponds qu'il n'y a vœu qui tienne; que tout curé de village, sortant du séminaire, sain, robuste et dispos, aime sans aucun doute une de ses paroissiennes. Cela ne peut être autrement; et si vous contestez, je vous dirai bien plus, c'est qu'il les aime toutes, celles du moins de son âge; mais il en préfère une qui lui semble, sinon plus belle que les autres, plus modeste et plus sage, et qu'il épouserait; il en ferait une femme vertueuse, pieuse, n'était le pape. Il la voit chaque jour, la rencontre à l'église ou ailleurs, et devant elle assis aux veillées de l'hiver, il s'abreuve, imprudent, du poison de ses yeux.

» Or, je vous prie, celle-là, lorsqu'il l'entend venir le lendemain, approcher du confessionnal, qu'il reconnaît ses pas et qu'il peut dire: c'est elle; que se passe-t-il dans l'âme du pauvre confesseur? Honnêteté, devoir, sages résolutions, ici servent de peu, sans une grâce du ciel toute particulière. Je le suppose un saint; ne pouvant fuir, il gémit apparemment, soupire, se recommande à Dieu; mais si ce n'est qu'un homme, il frémit, il désire, et déjà malgré lui, sans le savoir peut-être, il espère. Elle arrive, se met à ses

genoux, à genoux devant lui dont le cœur saute et palpite. Vous êtes jeune, monsieur, ou vous l'avez été; que vous semble entre nous d'une telle situation? Seuls, la plupart du temps, et n'ayant pour témoins que ces murs, que ces voûtes, ils causent; de quoi? hélas! de tout ce qui n'est pas innocent. Ils parlent, ou plutôt murmurent à voix basse, et leurs bouches s'approchent, leur souffle se confond. Cela dure une heure ou plus, et se renouvelle souvent.

» Ne pensez pas que j'invente. Cette scène a lieu telle que je vous la dépeins, et dans toute la France; chaque jour se renouvelle par quarante mille jeunes prêtres, avec autant de jeunes filles qu'ils aiment parce qu'ils sont hommes, confessent de la sorte, entretiennent tête à tête, visitent parce qu'ils sont prêtres, et n'épousent point parce que le pape s'y oppose. Le pape leur pardonne tout, excepté le mariage, voulant plutôt un prêtre adultère, impudique, débauché, assassin, comme Maingrat, que marié. Maingrat tue ses maîtresses, on le défend en chaire : ici, on prêche pour lui; là, on le canonise. S'il en épousait une, quel monstre! il ne trouverait d'asile nulle part. Justice en serait faite bonne et prompte, comme du maire qui les aurait mariés. Mais quel maire oserait?

» Réfléchissez maintenant, monsieur, et voyez s'il était possible de réunir jamais en une même personne deux choses plus contraires que l'emploi de confesseur et le vœu de chasteté; quel doit être le sort de ces pauvres jeunes gens, entre la défense de posséder ce que nature les force d'aimer, et l'obligation de converser intimement, confidemment avec les objets de leur amour; si enfin ce n'est pas assez de cette monstrueuse combinaison pour rendre les uns forcenés, les autres, je ne dis pas coupables, car les vrais coupables sont ceux qui, étant magistrats, souffrent que de jeunes hommes confessent de jeunes filles, mais criminels, et tous extrêmement malheureux. Je sais là-dessus leur secret.

» J'ai connu à Livourne le chanoine Fortini, qui peut-être vit encore, un des savans hommes d'Italie, et des plus honnêtes du monde. Lié avec lui d'abord par nos études communes, puis par une mutuelle affection, je le voyais souvent, et ne sais comment un jour je vins à lui demander s'il avait observé son vœu de chasteté. Il me l'assura, et je pense qu'il disait vrai en cela comme en toute autre chose. Mais, ajouta-t-il, pour passer par les mêmes épreuves, je ne voudrais pas revenir à l'âge de vingt ans. Il en avait soixante et dix. J'ai souffert, Dieu le sait et m'en tiendra compte, j'espère; mais je ne recommencerais pas. Voilà ce qu'il me dit, et je notai ce discours si bien dans ma mémoire, que je me rappelle ses propres mots.

» A Rocca di Papa je logeais chez le vicaire, où je tombai malade. Il eut grand soin de moi, et prit cette occasion de me parler de Dieu, auquel je pensais plus que lui et plus souvent, mais autrement. Il voulait me convertir, me sauver, disait-il. Je l'écoutais volontiers, car il parlait toscan, et s'exprimait des mieux dans ce divin langage. A la fin je guéris; nous devînmes amis; et, comme il me prêchait toujours, je lui dis : Cher abbé, demain je me confesse, si tu veux te marier et vivre heureux. Tu ne peux l'être qu'avec une femme, et je sais celle qu'il te faut. Tu la vois chaque jour, tu l'aimes, tu péris. Il me mit la main sur la bouche, et je vis que ses yeux se remplissaient de pleurs. J'ai ouï conter de lui depuis des choses fort étranges, et qui me rappelèrent ce qu'on lit d'Origènes.

» Voilà où les réduit le malheur de leur état. Mais pourquoi, me direz-vous, quand on est susceptible de telles impressions, se faire prêtre? Eh! monsieur, se font-ils ce qu'ils sont? Dès l'enfance élevés pour la milice papale, séduits, on les enrôle; ils prononcent ce vœu abominable, impie, de n'avoir jamais femme, famille ni maison, à peine sachant ce que c'est, novices, adolescens, excusables par là; car un vœu de la sorte, celui qui le ferait avec une pleine connaissance, il le faudrait saisir, séquestrer en prison, ou reléguer au loin dans quelque île déserte. Ce vœu fait, ils sont oints, et ne s'en peuvent dédire; que si l'engagement était à terme, certes peu le renouvelleraient. Aussitôt on leur donne filles, femmes à gouverner. On approche du feu le soufre et le bitume; car ce feu a promis, dit-on, de ne point brûler. Quarante mille jeunes gens ont le don de continence pris avec la soutane, et sont dès lors comme n'ayant plus sexe ni corps. Le croyez-vous? De sages il en est; si sage se peut dire, qui combat la nature. Quelques uns en triomphent. Mais combien, auprès de ceux que la grâce abandonne dans ces tentations? La grâce est pour peu d'hommes, et manque même au plus juste. Comment auraient-ils, eux, ce don de continence, jeunes, dans l'ardeur de l'âge, quand les vieux ne l'ont pas! »

§ 7. *De la transformation de la confession dans l'avenir*

Je ne parle plus ici de la confession catholique, elle est jugée; mais je parle de l'idée qu'elle renfermait et dont elle était pour ainsi dire l'enveloppe : l'idée de l'*absolution* précédée du repentir et de l'aveu. Je demande si cette idée est destinée à périr avec la confession catholique, ou si elle s'est déjà incarnée ailleurs, et si elle doit se développer encore dans de justes limites.

Le problème, au premier coup d'œil, est des plus difficiles que l'on puisse se poser.

D'un côté, il est bien évident pour nous que la distinction des deux sociétés, spirituelle et temporelle, ne peut plus se renouveler. Nous nous expliquons parfaitement les causes qui ont donné naissance dans le passé à cette distinction, qui ont créé des prêtres et des laïques, et qui ont mis les uns aux pieds des autres. Mais nous savons aussi que la société cléricale a été vaincue et forcée à la retraite, que la société laïque est désormais émancipée, que désormais nous sommes tous prêtres, comme le furent pendant les premiers siècles les chrétiens eux-mêmes. Donc plus de confession. Jamais plus on n'imposera à la dignité humaine la prosternation devant un prêtre.

Mais, d'un autre côté, la société humaine est composée de forts et de faibles, j'entends de forts et de faibles en intelligence et en moralité. Quoi! n'y aura-t-il pas intervention des forts en faveur des faibles? Mais ce ne serait pas là une société, ce serait une barbarie. Ne sommes-nous pas tous responsables jusqu'à un certain point les uns pour les autres? La société humaine n'est-elle pas un tout dont les différentes parties communiquent entre elles, si bien que les mauvais nuisent aux bons, et que les bons déversent leurs mérites sur les mauvais? Toute racine même ne serait-elle pas ôtée à la vertu, si la charité n'avait aucun moyen de racheter le vice, d'effacer l'erreur, de purifier le crime? Or la confession n'est-elle pas le moyen le plus direct pour arriver à ce résultat? Sans elle cette intervention des forts envers les faibles peut-elle avoir lieu? Chacun restant renfermé dans son for intérieur, quel remède, quelle guérison, quel soulagement pouvons-nous recevoir les uns des autres? La solitude du cœur est une horrible chose : les passions y deviennent des tempêtes et des crimes, l'erreur s'y change en folie. Tout homme a besoin de secours moral, et peut en recevoir de ses frères : mais comment en certains cas pourrait-il être secouru, s'il ne se confesse pas? Je suis une nature spirituelle, une force qui aspire vers Dieu : qui me montrera ma route, qui m'aidera à vivre, qui m'aidera à mourir? Et comment peut-on me montrer ma route, m'aider à vivre, m'aider à mourir, si je n'ouvre pas mon âme, si je ne laisse pas voir mes chutes, si je cache à tous les yeux les ténèbres où je m'égare? Y aura-t-il donc des médecins du corps, et n'y aura-t-il pas des médecins de l'âme? Il est aussi nécessaire à un homme qui a contracté une maladie morale de se guérir de cette maladie et de savoir qu'il en est guéri, qu'il est nécessaire à un homme qui a contracté une ma-

cette maladie et de savoir
e nécessaire que les autres
e de son mal aient connais-
, en effet, lui ouvriraient-ils
vec quelque confiance? Enfin
nous paraît invincible : un
non? S'il est rachetable,
ui qui l'a commis saura-t-il
a-t-il sûr que son crime est
Christianisme avait posé en
échés, de toutes les fautes,
té venue après le Christia-
pe que nulle erreur et nulle
le? Il est évident, au con-
plus miséricordieux encore
é dont ils nous ont donné le
r et s'agrandir à mesure que
par le prêtre était le moyen
mal, de ce rachat du péché.
yen de guérir le mal et au-
rison, nous sommes sous ce
nférieure au Christianisme;
les principes de vie les plus
nfession semble donc devoir
comme elle a été une néces-

ue nous sommes conduits à
radictoires : il en est de cette
es, où le principe de l'indi-
société se trouvent en pré-
pposés. Nous sentant tous
ne doit pas y avoir de caste
sus des laïques; nous nous
ous appelons ce grand prin-
lois nous sentant également
réversibilité de nos pensées
ns à la société collective le
r ses membres. Puis, nous
isolement, sujets à mille er-
s de fautes, nous invoquons,
, source de notre indépen-
s, et nous demandons à la
e. Ainsi, suivant que tel ou
irige notre esprit, nous som-
rgiquement ou à embrasser
ique institution que le Chris-
aptême, comme la seconde
e de la régénération morale,
nes auxquels l'humanité est

l faut en conclure, c'est que
elle a eue dans le passé, doit
e le principe de la charité,
rouvera une nouvelle forme,
première, pour réaliser son
entre les hommes. Parce que
ncore pour nous obscure et
s rattacher à l'ancienne, et
bien qui a pu résulter de la
ra pas un jour s'effectuer par
s avons vu qu'aux plus beaux
fession du moyen âge n'exis-
ale s'accomplissait donc alors
rme. Qui pourrait dire par
qui ne fut pas nécessaire aux
isme, le sera pour une nou-
e la moralité humaine?
ure, je le répète, que de savoir
a la confession. Toutefois, en
ur ce problème, il semble que

quelque lumière a commencé déjà à poindre qui peut nous diriger vers sa solution. Je dis en effet que déjà la société est en voie de transformer la confession comme elle le sera peut-être dans l'avenir.

La société temporelle, en se constituant depuis plusieurs siècles indépendante du pouvoir spirituel, a senti, par un instinct, pour ainsi dire irréfléchi, qu'elle aussi avait besoin du droit de grâce.

Le droit de grâce est donc proclamé dans tous nos codes, dans toutes nos constitutions, à l'imitation de ce qui d'ailleurs s'observe chez presque tous les peuples. Tout le monde sent que ce droit est un des attributs de la justice, ou plutôt tout le monde reconnaît par un sentiment confus que la justice est pour ainsi dire composée de deux élémens, la justice qui punit et la justice qui pardonne. La miséricorde est un devoir de la justice, comme la sévérité et la peine, ou plutôt la peine n'a pour but que l'absolution. Voilà, dis-je, ce que chacun sent confusément, sans avoir à cet égard une idée parfaitement nette. Les légistes eux-mêmes, et les plus profonds, ne se sont pas rendu une raison beaucoup plus claire de ce droit de grâce; ils l'ont admis, mais ils n'en ont vu ni la source ni l'importance. Prenez Montesquieu, il vous dira que « c'est un grand ressort des gouvernemens » modérés que les lettres de grâce. Ce pouvoir que le prince » a de pardonner, exécuté avec sagesse, peut avoir d'admi» rables effets. Le principe du gouvernement despotique, » qui ne pardonne pas, et à qui on ne pardonne jamais, le » prive de ces avantages. » (*Esprit des Lois*, l. VI, c. XVI.) Voilà ce que dit Montesquieu; mais le droit de grâce n'est-il que cela? se réduit-il à un calcul de prudence et d'utilité? ou encore n'est-il institué que pour donner lieu à la clémence? est-il, comme dit Montesquieu, un pardon? Nous pensons de ce droit tout autre chose. Ce droit n'est pas seulement un droit, mais un devoir. Ce n'est pas un privilége qui peut exister ou ne pas exister, qu'on peut exercer ou ne pas exercer. Là où on ne l'exerce pas, la justice n'existe qu'à moitié.

Le Christianisme, il faut l'avouer, a eu de la justice une idée bien autrement profonde que les légistes de la société temporelle, lorsqu'il a fait consister sa justice à lui dans l'obligation de pardonner et d'absoudre. Quelle immense supériorité ont les clefs qui lient et délient, et qui délient forcément lorsque le coupable se repent et a satisfait, sur cette justice des légistes qui tient à peine compte du repentir, et qui, au lieu d'avoir pour but la correction du coupable, n'a en vue que sa punition.

Mais, nous dira-t-on, le Christianisme c'était la religion, et les lois dont vous parlez sont des lois civiles; vous confondez deux terrains différens. Fausse et absurde distinction! Le Christianisme, nous l'avons prouvé ailleurs, n'a jamais admis, que comme un fait qu'il fallait détruire, une société civile hors de lui : donc quand il faisait consister sa justice dans le droit d'absoudre, c'est qu'il entendait ainsi la justice, et n'en voulait pas connaître d'autre. Peut-il y avoir en effet deux justices? Pouvons-nous nous diviser en deux opinions contradictoires, prononcer un *oui* et un *non* sur la même chose? Je suppose le Christianisme encore florissant : un homme est coupable; il va trouver l'Eglise, et l'Eglise, après avoir constaté son repentir et lui avoir commandé une satisfaction, prononce son acquittement. Le crime de cet homme est effacé; c'est Dieu même qui l'a effacé. Pas un chrétien n'a le droit maintenant de le lui reprocher. N'est-il donc pas absurde et contradictoire qu'un juge qui se dit chrétien vienne ensuite, sous prétexte qu'il est le mandataire de la société laïque, poursuivre cet homme, le condamner et le punir? Cet homme n'est-il pas absous? Ce juge qui le poursuit après son acquittement par Dieu même n'est donc pas chrétien? Voilà l'immense contradiction qui a régné entre la justice de l'Eglise et la justice de la société laïque pendant bien des siècles. Cette contra-

diction ne pouvait manquer d'avoir lieu, par la raison que l'Eglise, ne pouvant absorber ni détruire la société laïque, fut bien obligée de la laisser subsister et se régir par ses propres lois : mais il n'en est pas moins vrai que la justice du Christianisme était virtuellement complète et ne reconnaissait pas de rivale. Confesser, c'était juger, et juger en dernier ressort. Le confesseur était un juge, après lequel il n'y en avait pas d'autre.

Cette justice dont l'essence était la miséricorde, cette justice qui avait pour se diriger l'intelligence et la charité, aura-t-elle donc passé sur la terre sans nous laisser son héritage? La société civile, qui demeure seule aujourd'hui et qui seule a le privilége de la justice, restera-t-elle en possession seulement de ce qui n'est qu'une demi-justice, le droit de punir?

En vérité nous reprochons à tort à nos grossiers aïeux leurs combats en champ-clos, pour savoir où était le bon droit et la vérité. Nos assises sont des champs-clos un peu moins nobles, mais ce sont également d'atroces combats, où la justice frappe en aveugle; car elle n'a pour la guider ni la science ni la charité.

Qu'est-ce qu'un jugement aujourd'hui? Je vois un accusé, un accusateur, un juge du fait, un applicateur de la peine et, à la porte du tribunal, le geôlier et le bourreau. Mais je ne vois pas le juge de la conscience, le juge moral, le juge de la vraie criminalité; je ne vois pas non plus le juge du repentir.

Qu'arrive-t-il donc? A qui voulez-vous que ce coupable, amené devant vous, ait recours? Ce n'est pas sans doute à son accusateur, à l'accusateur public; car le rôle de celui-ci est de le faire condamner. Il se tourne vers les juges; mais ceux-là ne sont que des applicateurs de la peine, ils ont devant eux un code écrit et inflexible dont ils vont tout à l'heure prononcer la sentence; ce n'est pas à eux qu'il peut dire : « Je me repens. » Il se tourne alors vers ses pairs, vers les jurés; mais ceux-ci ne seront consultés que sur la question de savoir s'il a commis telle ou telle action; vainement leur dirait-il : « Je me repens, absolvez-moi; » ce serait se condamner. Vers qui, encore une fois, voulez-vous donc qu'il se tourne : jurés et juges, ne voyez-vous pas que s'il vous ouvre sa conscience, il est perdu. Que fait-il? il la ferme; car il a affaire non pas à vous, mais, par vous, à vos geôliers et à vos bourreaux. Alors s'engage entre le coupable et ses juges une lutte qui déshonore la justice. Le coupable ment, et il a derrière lui un avocat qui ment pour lui et avec lui; l'art de la parole cesse d'être un art salutaire, pour devenir une arme de mensonge. Puis si cet homme a des amis, ses amis, n'apercevant aucun refuge pour lui dans l'aveu de son crime, viennent mentir aussi pour lui. Voilà déjà la tache qui du coupable s'étend à tous ceux qui s'intéressent à son sort. Maintenant voici le supplice des jurés qui commence : ils ont démêlé dans cet homme des traces de repentir, ils ont compris comment il avait été conduit, peut-être irrésistiblement, à son crime; ils ont senti, dans la faiblesse humaine, l'excuse de son action : et ils voient avec douleur qu'ils n'ont à juger que le fait, et que de leur verdict il ne sortira que du mal; ils sentent que leur justice tue et ne guérit pas. Que font-ils donc souvent? Ils mentent à leur tour; ils mentent à la justice, ils mentent à l'évidence. Ils prononcent contre leur conscience que l'accusé n'a pas commis l'action dont on l'accuse, parce qu'ils savent que leur déclaration ne profiterait moralement à personne et ne profiterait qu'au bourreau. Et tout cela enfin se passe devant le juge légal, le représentant de la loi, qui, à son tour, se voit condamné à mentir; car lui, qui devrait être impartial, il cherche dans l'arsenal des lois et dans la partialité de ses questions tous les moyens possibles de procurer à la justice une satisfaction pénale. O Justice, toi qui devrais n'être revêtue que d'une robe éclatante et sans tache, pour commander en reine au milieu des hommes, je ne vois que souillures sur ta tunique, que scandale dans tes palais, que ruse et combat dans tes triomphes; tu es violente comme le crime, et comme lui tu as un masque sur la figure.

Cependant le droit de grâce reste inscrit dans nos constitutions; mais comment est-il exercé? Tel qu'il est aujourd'hui, il n'est évidemment qu'une pierre d'attente pour l'avenir.

Je le demande, est-il exercé ce droit de grâce, parce qu'un bureau de chancellerie, se confiant en des informations prises à la légère, ou bien cédant à la corruption et à la faveur, fait prononcer chaque année par le souverain un certain nombre de commutations de peines? Mais si la justice ne consiste pas seulement à punir mais à guérir le coupable, c'est une dérision qu'un tel exercice de la portion la plus importante de la justice.

Tant que nos sociétés politiques ne comprendront pas que juger n'est pas punir, mais absoudre, c'est-à-dire que la peine n'a d'autre but que la satisfaction et l'absolution, ou, en d'autres termes, la purification du coupable et la destruction du mal moral, nos sociétés politiques mériteront le reproche que l'Eglise chrétienne leur a toujours fait, à savoir qu'elles n'ont pas une vraie notion de la justice, et qu'elles ne sont qu'une suite des sociétés barbares. Je dis que c'est l'extension et la généralisation du droit de grâce qui manque à notre justice, et que c'est le défaut d'une organisation véritable de ce droit qui vicie tous nos jugemens. Et comment en effet n'en serait-il pas ainsi, si réellement la justice a pour but l'absolution; car le droit de grâce n'étant pas organisé ni représenté dans nos jugemens, la justice se trouve avoir pour but, non l'absolution, mais la peine. La peine! quelle moralité peut-il y avoir dans la peine, dans la peine seule, dans la peine qui ne tend pas à la guérison, à l'absolution! Aussi le coupable la rejette, la repousse de lui avec effroi, avec horreur; le juré se sentant homme, et sujet comme tel à l'erreur et au crime, ne la fait tomber sur le coupable qu'avec effroi et avec horreur; le juge la prononce par habitude et par métier, la regardant comme une fatalité sociale; le procureur du roi la requiert de la même façon; enfin, le bourreau l'exécute comme le procureur du roi la requiert et comme le juge la prononce.

Mais supposez la véritable notion de la justice connue, à savoir que la justice a pour but l'absolution morale du coupable au moyen de la peine et du repentir; supposez en conséquence le droit de grâce organisé partout comme est maintenant la pénalité, et tout va se purifier et changer d'aspect dans l'administration de la justice.

Le coupable a intérêt à faire aveu de son crime, dès l'instant qu'il a devant lui un pouvoir qui accepte son repentir et lui en tient compte. Ou plutôt, ce n'est pas seulement son intérêt que le criminel écoute en faisant cet aveu : non, il y a dans l'homme, quelque coupable qu'il soit, un besoin de confesser son âme, de dire à la fois et le mal qu'il a fait et les motifs qui peuvent lui servir d'excuse. A ce besoin inné au cœur de l'homme, notre justice actuelle oppose une digue infranchissable, puisque nul parmi les juges n'est revêtu du caractère moral, du caractère de l'intelligence et de la miséricorde; mais si cette digue était rompue, si le pouvoir de grâce et de miséricorde assistait toujours le coupable et siégeait sans cesse devant lui, la source du repentir coulerait abondamment, et rien ne pourrait l'arrêter.

La fonction de l'avocat et celle des témoins se purifient également, aussitôt que la justice a compris sa mission et son devoir. L'avocat n'a plus devant lui seulement un homme qu'il faut arracher au procureur du roi, à ses geôliers, à ses bourreaux; il n'est plus là dans une sorte de cirque, comme un vaillant tauréador, pour enlever une victime humaine à l'aveugle minotaure; non, la nature humaine est complètement représentée dans ce tribunal auguste de la justice. Il y a un juge du fait; hé bien, l'a-

vocat discute le fait, et détruit ce que l'accusation a pu y mettre d'exagération. Il y a un juge légal, un représentant de la loi pénale; hé bien, l'avocat discute le degré de pénalité et l'application de la loi. Mais il y a aussi, outre ces juges qui représentent plus spécialement la société lésée, un juge de l'accusé, qui voit au-delà de la peine, un juge qui veut que, la peine encourue, le coupable soit absous; un représentant de la justice miséricordieuse, un juge du repentir: hé bien, c'est à ce juge, c'est à ce père des coupables, que l'avocat confie son client. Plus de mensonge nécessaire et excusable, ni de la part de l'avocat ni de la part des témoins à décharge. Ils doivent sentir, dans la correction du coupable, une sorte de mystère auguste s'accomplir, que le mensonge et la ruse profaneraient. Ils doivent comprendre que leur ami ou leur client est plus heureux en avouant son délit et en révélant par son repentir les ressources morales qui restent dans son cœur, qu'en cherchant son refuge dans le silence et la fourberie. Plus d'embarras non plus pour le jury; car sa conscience est à l'aise, et il peut prononcer sans ambages et sans tergiversation sur le fait matériel, laissant au ministère de grâce à apprécier la moralité du coupable. Enfin, tout ce que des plumes éloquentes ont entassé de blâme et de malédiction sur l'office d'accusateur public disparaît devant la nécessité, et je dirais la noblesse et la grandeur d'un tel ministère, si, en face de ce ministère de pénalité, si bien organisé aujourd'hui dans tous nos tribunaux, se trouvait un ministère de miséricorde et de grâce également organisé.

Qu'est-ce à dire? Voulons-nous, en face de l'accusateur public, du jury, et de la loi écrite représentée par le juge, constituer un nouveau pouvoir, qui puisse anéantir toute procédure et clore tout procès par un arrêt de grâce? Non, sans doute; car à quoi serviraient alors les juges que la société civile a trouvé bon d'instituer? La pénalité est nécessaire; il est juste et nécessaire que celui qui a blessé la société par un crime satisfasse la société par une peine. Mais nous disons que la véritable notion de la justice n'est pas complétement représentée, tant qu'elle ne l'est que par ces officiers de pénalité. Nous disons que la notion de peine ne deviendra salutaire que lorsque le pouvoir judiciaire sera complété par une fonction qui est vraiment la plus capitale de ce pouvoir, la fonction chargée de diriger la peine vers l'absolution, non seulement en vue du coupable, mais en vue de la société. C'est là, encore une fois, le sens de ce droit de grâce qui n'existe qu'à l'état de germe dans notre justice laïque, tandis qu'il dominait dans la justice de l'Eglise. Je le demande, ce droit de grâce existe-t-il parmi nous, oui ou non? est-il reconnu et proclamé? S'il est reconnu, pourquoi ne serait-il pas réellement organisé, au lieu de rester une sorte de superfétation de la justice, qui semble n'avoir d'autre but que la satisfaction du prince, de ses courtisans, ou de quelques commis d'un ministère.

Puisque ce droit existe maintenant, il n'est donc pas en principe la négation et la destruction du pouvoir judiciaire chargé de la pénalité. S'il en était la négation et la destruction, on n'aurait pas pensé à l'établir.

Dira-t-on qu'en ce moment il n'est pas nuisible à la justice pénale, précisément parce qu'il n'est ni développé, ni organisé, et parce qu'il s'exerce pour ainsi dire en cachette et à petite dose, mais qu'il détruirait la justice pénale s'il prenait de l'accroissement. Nous répondrons que, tout au contraire, la manière misérable dont on l'exerce aujourd'hui, et le sens mesquin qu'on lui donne, sont une sorte d'offense à la justice pénale. Car là où la justice pénale avait imposé une peine, un employé de bureau vient, au nom du prince, écrire le pardon; ainsi on détruit la peine, sans procurer véritablement l'absolution. Mais il ne s'agit pas, au premier chef dans notre opinion, de diminution de peine, de pardon, de clémence, de grâce en un mot, comme on l'entend vulgairement. Il s'agit de correction du coupable, et d'absolution à la suite de la satisfaction et de la peine. La justice pénale condamne un homme à dix ans de galères; au bout de ces dix ans, cet homme est légalement absous. La loi le dit, et il est même admis en principe que nul n'a le droit de reprocher à ce coupable, qui a satisfait, son délit ou son crime: mais, nous le demandons, cet homme est-il véritablement absous? Il est peut-être plus coupable, au bout de ces dix ans de galères, que le jour où vous le condamnâtes. Quand sa peine fut prononcée, qui eut charge de lui? qui a constaté son repentir pendant le procès? qui l'a suivi en prison ou au bagne? qui a pris soin de modérer, suivant l'équité, l'application de sa peine? qui a pensé à sa correction? qui enfin a fait aboutir la justice à son but, l'absolution? qui a ainsi réconcilié le coupable avec la société? qui maintenant l'aide à vaincre le dégoût de cette société après qu'il a satisfait? qui le réconcilie avec lui-même, et qui efface autant qu'il est possible la fatalité de la faute et du crime?

Sans doute, il y a dès à présent des philanthropes, comme on les nomme, qui s'occupent de ces choses; mais leur zèle même est un argument en faveur de notre thèse. Pourquoi, en effet, tant d'hommes généreux auraient-ils pris ce rôle depuis cinquante ans, si le besoin de ce ministère de grâce, dont nous invoquons l'organisation, ne se faisait pas sentir? Il y a des citoyens qui ont pris volontairement ce rôle; donc, dirons-nous, la société comprendra enfin que ce n'est pas là un accessoire de sa justice, mais que c'est un besoin de sa justice.

Depuis long-temps on se plaint de la décadence où est tombée la justice; tout le monde sent que c'est un des plus tristes symptômes pour la société que de voir la justice sans considération et sans valeur. On avait autrefois des juges souverains qui décidaient de la culpabilité et de la pénalité; on a trouvé, avec raison, que c'était là une caste contraire à l'égalité des citoyens; on a mis à nu tous les défauts d'une pareille justice; on a fini par la renverser, et on a créé le jury. Mais le jury lui même, à combien de critiques n'a-t-il pas donné lieu? Le jury, ce sont aujourd'hui tous les citoyens censitaires; et, dans un état plus démocratique, ce seraient tous les citoyens sans distinction: mais quelle garantie de capacité, de lumières, de supériorité morale et intellectuelle, peut donc présenter le jury? De là une immense incertitude sur le fond même et la qualité du pouvoir judiciaire, chez tous les hommes qui ont réfléchi profondément sur cette question d'un bout de l'Europe à l'autre.

Que d'opinions contraires règnent aujourd'hui chez les légistes sur la meilleure nature du pouvoir judiciaire!

On a été jusqu'à penser à abolir à la fois et les codes écrits et leurs applicateurs actuels, jurés et juges. On a osé, en s'appuyant sur l'imperfection et le scandale actuel de la justice, nous parler de quitter la voie des codes pour rentrer dans je ne sais quelle justice théocratique désignée sous le nom de *loi vivante*.

Nous nous expliquons parfaitement cette incertitude et ces jugemens opposés. Le pouvoir judiciaire, suivant nous, manque encore de sa fonction la plus importante. Par conséquent les parties déjà organisées de ce pouvoir ne peuvent satisfaire à toutes les conditions de la justice.

Le jury est excellent comme juge du fait, et attaquer dans son existence ce résultat de la démocratie moderne est une impiété et une absurdité; mais ne demandez pas au jury plus qu'il ne peut vous donner. Il *cause* la peine en prononçant son verdict, et voilà tout; cela fait, son œuvre est accomplie. Il fait passer un citoyen du rang des citoyens libres et innocens dans la classe des coupables; et lui seul est apte à cela: mais la suite ne le regarde pas. Appelez pour cela d'autres juges.

Après le jury vient l'applicateur de la loi pénale. Son

rôle aussi est clair et nettement déterminé; mais ne lui demandez pas non plus ce qu'il ne peut vous donner. Il condamne le coupable désigné par le jury à une peine décidée dans une loi écrite, invariable, égale pour tous. Lui seul aussi, comme représentant d'une loi connue ou censée connue de tous et faite antérieurement au délit présent, lui seul est apte à prononcer une peine. Mais ensuite vient la dernière partie de la justice; et, je le demande, par qui est-elle aujourd'hui remplie? A quoi bon cette désignation d'un coupable par le jury, à quoi bon cette peine prononcée par le juge? à quoi tout cela doit-il aboutir? A l'absolution du coupable, et à sa réintégration dans les rangs de la société. Ici donc une lacune, et une lacune au point le plus important de l'œuvre judiciaire. La justice n'aboutit pas à sa fin, à son but véritable. Il y a tendance vers ce but, mais impuissance pour l'atteindre. Il semble que la justice perd tout-à-coup la mémoire. Elle a rassemblé des citoyens et les a enlevés à leurs occupations pour leur dire: Je crois que cet homme, un de vous, est coupable. On lui a livré ce coupable; elle lui a imposé, au nom de la société, une réparation, puis elle le livre au bourreau et ne s'en occupe plus. Mais si je suis coupable, est-ce seulement par une réparation matérielle, par une peine infligée à mon corps, que je cesserai d'être coupable? Abolissez-vous mon crime en fustigeant mon corps? Vous prononcez une peine contre moi, mais vous ne la prononcez pas, sans doute, comme des insensés; vous la prononcez pour qu'elle me profite, à moi et à la société, pour qu'elle me change; autrement vous devriez prononcer, pour toute espèce de délit, des peines qui durent toute la vie du coupable. Vos peines ne sont plus ou moins modérées, que parce qu'en voyant mon crime, vous jugez qu'après l'application de votre peine je serai racheté de mon crime. Faites donc que je sois réellement racheté, faites que j'accepte ma peine, faites qu'elle me corrige et me transforme, en sorte qu'après votre peine endurée, ma réintégration dans la société ne soit pas une pure fiction de votre part. Accusé, j'ai le droit de me confesser à vous, et vous m'y exhortez, vous me l'ordonnez même: donc, quand je suis condamné, j'ai le droit à mon tour de vous dire mon repentir, et de vous demander encore un juge qui m'assiste pendant ma peine, au lieu d'un geôlier et d'un bourreau.

Nous savons à merveille que la société actuelle est incapable de constituer complétement son pouvoir judiciaire et de le compléter par ce juge représentant de l'intelligence et de la charité, sans lequel cependant la justice n'est pas la justice, mais une représaille aveugle et une suite de la loi barbare du talion. Mais nous savons aussi que la société actuelle n'est qu'une préparation à une société qui ne sera nullement embarrassée de l'œuvre que le présent lui lèguera.

§ 8. *Conclusion.*

Dogmatiquement, nous avons montré:

Que la confession ne constitue en aucune manière l'expiation;

Que l'expiation consiste essentiellement dans le repentir et la satisfaction;

Que la confession n'est pas davantage nécessaire à l'absolution;

Que nous sommes capables par nous-mêmes de nous appliquer la doctrine religieuse, une fois que nous avons été initiés à cette doctrine;

Que conséquemment la confession à un prêtre est non seulement inutile, mais nuisible, puisque c'est pour nous un droit et un devoir de nous racheter nous-mêmes par l'application que nous nous faisons de l'idéal;

Que la confession par un prêtre viole la personnalité humaine, et ne fait du confessé qu'une sorte d'appendice du confesseur,

Que la confession par un prêtre, ne pouvant être raisonnablement fondée sur la supériorité personnelle d'un homme relativement à un autre homme, suppose par conséquent une action divine s'opérant par l'intermédiaire du prêtre, et que les conséquences de cette supposition sont les plus fatales à la vraie pénitence et à la véritable religion;

Car il suit de cette hypothèse d'une opération divine, que cette opération doit être instantanée, radicale et complète; d'où il résulte que la pénitence, au lieu de se répandre sur toute notre vie pour la transformer, nous quitte, pour ainsi dire, et nous abandonne chaque fois que le prêtre nous absout; en sorte que ce prétendu secours devient la source de nouvelles fautes, de nouvelles erreurs, de nouveaux crimes.

Historiquement, nous avons vu:

Que la confession ne fut en aucune façon instituée par Jésus-Christ;

Qu'au contraire le résultat de la propagation de la doctrine de Jésus étant de mettre tout chrétien en état de se corriger et de se perfectionner lui-même, rendait inutiles toutes les cérémonies expiatoires des religions antérieures;

Que les trois célèbres passages qu'on allègue en faveur de la confession par le prêtre signifient uniquement que tout homme qui comprendra la doctrine idéaliste de Jésus deviendra un être moral et libre, tandis que tout homme qui rejettera cette doctrine restera privé de liberté morale;

Qu'en effet, pendant les trois premiers siècles, le Christianisme fut ainsi entendu;

Qu'il n'y a pendant ces trois premiers siècles aucune trace de confession sacramentelle;

Que les préceptes de confession qu'on rencontre dans les Pères pendant ces premiers siècles, et même dans les siècles suivans, ont uniquement en vue la confession fraternelle, c'est-à-dire l'aveu de nos fautes à nos amis, ou en général aux autres hommes, pour nous humilier et resserrer entre nous les liens de la charité;

Que la confession par le prêtre a commencé dans des cas de justice;

Que le prêtre alors était véritablement un magistrat judiciaire;

Qu'il agissait au nom et comme représentant de la société chrétienne;

Qu'il était chargé de réconcilier le coupable avec la société en le purifiant;

Que de là est venue la confusion qui a fait appliquer à tout chrétien le traitement qui ne concernait d'abord que les seuls pénitens;

Que cette pratique s'est introduite dans les temps d'ignorance du moyen âge, et qu'elle a eu pour cause la supériorité du clergé sur les Barbares;

Qu'elle n'a été réellement formulée d'une manière nette qu'au treizième siècle;

Que ni les Pères ni les conciles n'avaient entendu la pénitence comme elle fut entendue après le concile de Latran;

Enfin que la Réforme protestante est venue abolir cette pratique, et que la moralité humaine n'a pas souffert, mais a gagné à cette abolition.

Qu'elle reste donc à jamais renversée cette fantasmagorie du prêtre faisant descendre la foudre ou le pardon du ciel. Sommes-nous, après dix-huit siècles, moins intellectuels que les premiers chrétiens, pour que nous ayons besoin d'une intervention cléricale dont ils savaient se passer? La religion, dans ses progrès futurs, aura-t-elle besoin, pour éclairer, soutenir, corriger et moraliser les hommes, d'avoir recours à un moyen qui ne lui fut pas nécessaire dans une époque antérieure de son développement? Elle héritera du Christianisme la fraternité; comment ferait-elle pour ne pas rejeter la pratique la plus contraire à cette fraternité?

nent de confession ainsi ren-

es hommes les uns envers les

e et légitime ; mais comment
?
ent entre les hommes initiés à
t pas encore initiés, ou qui ont
, qu'ils avaient perdu le sens

te par elle-même ; elle a tou-
ns tous les temps et en tous

, et n'a-t-il pas passé partout
les enfans n'étaient imputa-
t l'éducation des générations
rs paru une charge de celles
s la vie ?
et n'a-t-il pas passé partout
i avait commis un délit ou un
e la notion du devoir et l'idée
i assez d'empire pour le ren-
Et la société ne s'est-elle pas
parer de cet homme et de le

ble de l'homme envers son
ernellement dans deux cas,
le l'éducation, et dans le cas
pénale. Là il y a une supério-
nécessaire et légitime. Dans
e qui fait cette supériorité;
ime. L'enfant ne connaît pas
pable a cessé de la pratiquer.
'autre a besoin d'être absous.
it, tant que l'autre n'est pas
en tutelle.
toute intervention charitable
able est uniquement *frater-*

sont véritablement hommes,
l'éducation l'initiation reli-
du par un crime le droit de
que l'égalité et la fraternité.
charité fraternelle.
roit et le devoir d'intervenir
tion et dans la justice.
s nous sommes arrivés par le
d'ailleurs à tous les résultats
ciété laïque à la société reli-
légitimité de la justice laï-
ultérieur que réclame cette
en le sentiment de liberté sur
institutions de l'avenir, et
timent de charité, sans lequel
éritable société, ni véritable

voir démontré dans cet ar-
nte : Que la justice sociale
e ce qu'on a appelé la con-
absolution par un supérieur
ction ; que la justice sociale
sme, la véritable cause de
roquement la société laïque
complète que lorsque cette
on pouvoir judiciaire.
confirmation n'est véritable-
jà dit à l'article BAPTÊME,
ons plus amplement tout à
de l'initiation unique et fon-
rimitif, le baptême. Aussi a-

t-on toujours conservé, dans le baptême, la cérémonie dont on a fait ensuite la confirmation, c'est-à-dire une certaine *onction* avec un onguent ou composition d'huile et de baume, ou plus simplement avec de l'huile. Toutefois la répétition de cette onction dans ce qu'on a appelé le sacrement de confirmation a fait oublier pour ainsi dire qu'elle se pratique aussi dans le baptême; et il en est résulté que l'eau a fini par passer pour la matière principale du baptême. Mais nous avons démontré que l'ablution, ou plus exactement l'immersion, loin d'être le signe essentiel de l'initiation chrétienne, n'en était que la préparation symbolique.

Le *chrême*, donc, c'est-à-dire cet onguent ou cette huile (en grec χρίσμα), est devenu pour ainsi dire le signe propre et spécial de la confirmation. Ainsi ce sacrement nous conduit plus directement que tout autre à nous occuper de ce *chrême*, qui se lie d'ailleurs à l'essence même du Christianisme.

Comment en effet Jésus a-t-il été surnommé? Il a été surnommé *Christ*, c'est-à-dire *oint* (de χρίειν, *oindre*). Pourquoi les chrétiens ont-ils pris leur nom du surnom de Jésus, et non pas de son nom? Pourquoi enfin cette religion s'est-elle appelée Christianisme? Cela tient à la vertu qu'on attribuait à cette *onction*, à ce *chrême*.

Il y a sur ce sujet un chapitre fort curieux de Lactance, qu'on nous permettra de citer tout au long, parce qu'il répand sur ces origines une vive lumière. Après avoir parlé de la divine Sagesse, du Verbe, du Λόγος, et rapporté les antiques oracles qui faisaient de ce Verbe le δημιουργος ou l'ouvrier de Dieu, et son σύμβουλος, son conseiller, Lactance poursuit ainsi : « Mais on va me demander quel est cet être » si puissant, et si cher à Dieu, dont la naissance a précédé » le monde, et qui est réellement le créateur de ce monde, » puisque c'est son intelligence qui en a réglé le plan, et sa » force qui a exécuté ce que son intelligence avait conçu. » On me demandera aussi quel est son nom. Il faut savoir » d'abord que son vrai nom n'est pas même connu des anges » qui habitent dans le ciel; ce nom n'est connu que de lui » seul et de Dieu le Père, et il ne sera révélé, comme nous » l'enseigne l'Ecriture sainte, que lorsque la volonté de » Dieu sera accomplie en toute chose. On peut même dire » qu'il n'est pas donné à la bouche humaine de prononcer » ce nom... Mais quoique personne, hormis le Verbe lui-» même, ne sache le nom que le souverain Père lui a donné » dès le commencement, il porte cependant un nom parmi » les anges, et un autre encore parmi les hommes. En » effet, parmi les hommes il se nomme *Jésus*. Car *Christ* » n'est pas un nom propre, mais une dénomination de » puissance et de royauté; en effet, les Juifs appelaient ainsi » leurs rois. Je crois devoir exposer la raison de ce surnom, » à cause de l'erreur des ignorans, qui, en changeant une » lettre, ont coutume de le prononcer *Chrestus*, au lieu de » *Christus*. C'était un précepte chez les Juifs qu'on préparât un onguent sacré, pour en oindre ceux qui étaient » appelés au sacerdoce ou à l'empire. Et de même que pré-» sentement, chez les Romains, revêtir la pourpre marque » la prise de possession de la dignité royale, ainsi chez les » Juifs l'onction de cet onguent sacré conférait le nom et » la puissance aux princes. Or les Grecs appelaient autre-» fois χρίεσθαι ce qu'ils appellent aujourd'hui ἀλείφεσθαι, *être* » *oint*, ainsi qu'on le voit dans Homère. De là vient que » nous avons traduit par χρίστος, *Christ*, cette épithète » ou dénomination d'*oint*, qui se dit *Messiah* en hébreu. » Voilà aussi pourquoi dans certaines versions des Ecritures, » Jésus, au lieu de Χρίστος, est appelé *Elimène*, Ἠλειμμένος, » *guéri par l'huile*, de ἀλείφω. Mais qu'on se serve de l'an-» cien mot grec ou du mot grec moderne, Jésus n'est ap-» pelé *Christ* ou *Elimène* que pour signifier qu'il est *roi*, » non qu'il ait conquis le royaume de la terre (le temps n'est » pas encore venu où il prendra possession de ce royaume);

» mais il règne à jamais dans le royaume céleste. (*Divin.* » *Institut.* lib. IV, c. VII.) »

Il faut nous reporter maintenant à ce précepte des Juifs, dont parle Lactance, quand ils consacraient au sacerdoce ou à la royauté. Cette onction des pontifes et des rois est évidemment la célèbre onction que Samuel fit à Saül : « L'Eternel dit à Samuel : Demain je t'enverrai un homme » du pays de Benjamin, et *tu l'oindras* pour être le con- » ducteur de mon peuple, etc. (*Samuel*, liv. I, ch. IX.) » Et plus loin : « Samuel avait pris une fiole d'*huile*, qu'il » répandit sur *la tête* de Saül ; puis *il le baisa*, et lui dit : » L'Eternel ne t'a-t-il pas *oint* sur son héritage, afin que tu » en sois le conducteur? (*Ibid.*, ch. X.) »

Evidemment voilà la source première de la consécration chrétienne en général. On peut même remarquer tout d'abord que l'onction de Samuel s'est complétement conservée dans le sacrement de confirmation. En effet, en quoi consiste la confirmation? Elle consiste, comme le sacrement administré à Saül, en une onction et un baiser : « Première- » ment l'évêque oint du saint chrême le front de celui qu'il » confirme. L'onction faite, l'évêque donne un petit soufflet » au confirmé. Enfin il lui donne le baiser de paix. (*Caté-* » *chisme de Trente.*) » Nous parlerons plus loin du *petit soufflet* et de ce qu'il peut signifier; mais évidemment ce signe n'intervient pas directement dans la consécration, il n'est là que pour repousser et abaisser une chose qu'on écarte, et en place de laquelle on substitue une autre chose *par l'onction suivie du baiser*. L'identité des deux cérémonies est donc évidente et complète.

Il n'entre pas dans mon sujet de suivre ici le fil de la tradition juive par rapport à ce *roi*, à ce *messie*, à cet *oint*, qu'une grande partie du peuple attendait pour rétablir l'unité et la puissance d'Israël, comme avait fait autrefois Saül, l'*oint* de Dieu par Samuel. Je laisse de côté toute cette face de la prédication de Jésus. Je prends la doctrine de Jésus dans son sens véritable. Il vient régénérer les hommes par l'Idéal. Quel sera le signe de cette régénération? Une partie des Juifs, les Juifs charnels, comme on dit dans toutes les histoires chrétiennes et dans tous les catéchismes, ne s'intéressent à sa mission, soit pour la favoriser, soit pour la combattre, que parce qu'ils voient en lui un *messie*, c'est-à-dire un *oint*. Jésus, qui vient apporter le royaume spirituel, sera donc, même pour ses disciples, ce qu'on dit qu'il est, un *messie*, un *oint*, un *roi* enfin ; mais il sera le messie, le roi, l'oint d'un royaume céleste, comme dit très bien Lactance. Son signe sera donc aussi l'onction; il restera surnommé Messie, ou Oint, ou Christ, ou Elimène, puisque tous ces mots sont la traduction les uns des autres.

Mais ceux qui suivront sa doctrine, quel nom prendront-ils? et quel sera le signe de leur initiation? Nous avons vu, à l'article BAPTÊME, que Jésus appelait sa doctrine une *renaissance*. Il fallait sortir de la vie des sens et de l'esclavage naturel, pour recevoir la vie spirituelle et comprendre l'idéal; c'était donc, en effet, une renaissance. Par quoi cette renaissance pouvait-elle mieux être figurée que par les images que Jésus indique lui-même dans l'Evangile et par son propre baptême, tel qu'il est rapporté dans ces évangiles. De même que le monde passait pour avoir été couvé pour ainsi dire dans les eaux pendant que l'Esprit de Dieu (le *Brahma* actif des Indiens) était porté sur ces eaux, de même aussi que l'enfant attend la naissance et la vie plongé dans le sein maternel comme dans un tombeau, de même l'homme qui voulait se régénérer par l'esprit devait s'ensevelir dans les eaux et en sortir ensuite pour recevoir l'Esprit. L'Esprit, dans le baptême de Jésus, est figuré par la colombe qui entr'ouvrit le ciel et descendit sur lui. Mais, quand il fallut baptiser ceux qui adoptaient sa doctrine, on put bien, dans tous les baptistères antiques, suspendre une colombe d'or ou d'argent, aux ailes éployées, sur la piscine ; mais, à moins d'avoir un mécanisme pour faire voler cette colombe et la mettre en action dans la cérémonie, il était évident qu'elle ne figurait là que pour rappeler la mémoire du baptême de Jésus. Elle ne pouvait pas être supposée intervenir efficacement dans le baptême de tout chrétien. Il fallait donc un signe de la régénération spirituelle, un signe praticable, un signe que le prêtre pût conférer et que le néophyte pût recevoir. Ce signe, qui serait comme le sceau de l'homme régénéré, qui en ferait un autre homme, qui montrerait le changement de son cœur, qui de l'esclavage moral le ferait passer à la liberté morale, qui l'affranchirait, qui le ferait fils de Dieu et égal à tous ses frères, qui du dernier rang de la société le ferait entrer dans un royaume d'égalité où il n'y aurait plus ni esclaves ni misérables, ce signe enfin de royauté spirituelle que chaque homme pouvait conquérir, devait être évidemment l'onction royale de Samuel. Aussitôt que Saül eut quitté Samuel, après avoir reçu son onction, « Dieu, dit l'Ecriture, lui changea le cœur, et » lui en donna un autre (*Samuel*, liv. I, ch. X, v. 9). »

C'est ce qui eut lieu, en effet. Après avoir été plongé jusqu'à trois fois dans l'eau, au nom des trois personnes de la Trinité, le néophyte, au sortir de la piscine, recevait ce qu'on a appelé depuis le sacrement de confirmation, c'est-à-dire l'onction royale de Samuel. Il était fait *oint*, il était fait *roi* ; à l'imitation de son maître Jésus; il devenait *christ*, comme lui. Et voilà pourquoi les chrétiens se sont appelés chrétiens, et n'ont pas pris leur nom du nom propre de Jésus ; voilà pourquoi le Christianisme s'est appelé Christianisme. Tout autre nom devait, en effet, disparaître devant l'importance de ce caractère imprimé au chrétien. Le chrétien était un homme régénéré, un homme qui pouvait bien être esclave ou misérable dans la société présente, mais qui, mis en possession de l'idéal, devenait moralement libre et *roi* par l'intelligence. Il est remarquable que la signification de cette cérémonie s'est toujours conservée dans le Christianisme, malgré la durée des siècles, et à travers les voiles épais que l'Eglise a dû plus tard jeter elle-même sur ses mystères. On a toujours compris, quoique obscurément, que le nom de *chrétien* était moins une suite du *surnom* de Jésus que le résultat de cette initiation directement opérée sur chaque homme qui le faisait lui-même *oint*, c'est-à-dire *roi*. « Le baptême étant achevé, dit le Catéchisme du con- » cile de Constance, le prêtre oint du chrême le sommet de » la tête du nouveau baptisé, pour lui faire comprendre » qu'il est, de ce moment, uni à Jésus-Christ comme un » membre à son chef, *qu'il fait partie de son corps*, et qu'il » prend son nom de chrétien de Jésus-Christ, comme Jésus- » Christ a celui de *Christ* de l'onction qu'il a reçue de son » Père. » On sent, dans cette explication, l'embarras et l'effort; car d'un côté le Catéchisme veut que l'onction constitue le chrétien *partie du corps de Jésus-Christ* ; cette onction est donc analogue à celle de Jésus lui-même; le chrétien est oint comme Jésus, il est émancipé, il devient roi ou christ par l'intelligence. Et pourtant ce même catéchisme veut que cette onction apprenne au chrétien qu'il prend son nom de Jésus-Christ; certes, il eût été plus exact et plus profond de dire qu'il prend directement son nom de l'*onction* sainte, comme Jésus-Christ lui-même.

Ce sens de l'initiation chrétienne offre assez d'intérêt, ce nous semble, pour qu'on nous permette de le corroborer en citant encore un passage d'un Père de l'Eglise qui a plus d'autorité que Lactance. C'est Tertullien, qui, dans son Traité du baptême, explique cette initiation de la même façon, et la rapporte de même au signe de l'*onction*, origine à la fois du surnom de Jésus, et du nom de ses disciples. Après avoir expliqué le rôle que joue l'eau dans le baptême*,

* Nous avons cité en partie ce qu'il dit à ce sujet dans notre article BAPTÊME.

il continue ainsi : « Sortis de la piscine, on nous oint d'une » onction bénite, d'après l'ancienne discipline, suivant la» quelle ceux que l'on appelait au sacerdoce étaient oints » d'huile versée avec une corne. C'est ainsi, en effet, qu'Aa» ron fut oint par Moïse, et c'est de cette même onction » devenue spirituelle que le Seigneur a pris son nom; il a » été appelé Christ de ce chrême, parce que l'esprit a été » oint par Dieu le Père, comme il est dit dans les Actes : » — « Hérode et Ponce-Pilate, avec les gentils et le peuple » d'Israël, se sont assemblés contre ton saint fils Jésus, *que » tu as oint.* » (Act. IV, 27.) — Cette onction court donc » charnellement sur nous, mais elle agit spirituellement. » Ensuite on nous impose les mains, en invoquant l'Esprit » saint : *Exinde, egressi de lavacro, perungimur benedicta » unctione, de pristina disciplina, qua ungi oleo de cornu » in sacerdotium solebant. Ex quo Aaron a Moyse unctus » est, unde Christus dicitur a chrismate, quod est unctio, » quæ Domino nomen accommodavit, facta spiritualis, » quia spiritus unctus est a Deo Patre, sicut in Actis : — » « Collecti sunt enim vere in ista civitate adversus sanc» tum Filium tuum, quem unxisti.» — Sic et in nobis car» naliter currit unctio, sed spiritualiter proficit... Dehinc » manus imponitur, per benedictionem advocans et invi» tans Spiritum sanctum.* » Tertullien, comme on voit, distingue trois actes successifs dans le baptême, qui en constituent l'unité : d'abord l'eau, qui n'est qu'une préparation, une mort de la chair, un signe que nous attendons la vie; ensuite l'onction du chrême, qui nous consacre, qui nous fait chrétiens; puis l'imposition des mains et la bénédiction par lesquelles on invite l'Esprit saint à descendre sur nous. Tertullien fonde cette dernière partie du rite du baptême sur d'antiques exemples pris dans la Bible, tels que la bénédiction de Jacob sur ses petits-fils; et c'est vraiment à ce dernier signe qu'il croit le sacrement arrivé à sa perfection. Mais il est évident que ce dernier signe et l'onction qui le précède se confondent pour lui dans une même signification, la transformation et la transfiguration spirituelle. Il résume en effet son interprétation du baptême par cette phrase : « *Carni nostræ emergenti de lavacro, post vetera » delicta, columba sancti Spiritus advolat.* » C'est une comparaison avec le monde ressuscité après le déluge. « Notre chair, dit ce Père, sort des eaux, après nos anciens » péchés, comme la terre après le déluge; et le saint Esprit » vient en nous, comme la colombe vint visiter la terre. » Il n'y a plus là que deux phases dans le sacrement, l'émersion hors de l'eau et la renaissance par l'esprit, comme dit Jésus dans Saint Jean. Mais la renaissance est-elle attachée à l'onction ou à l'imposition des mains? Il semble que ces deux parties du rite se confondent, tant leur effet est semblable.

L'onction ne fut long-temps qu'une partie intégrante du baptême; et, à dater du troisième siècle, sinon plus tôt, elle en fut vraiment, comme nous venons de le voir, la matière principale. Il n'y a absolument aucune trace d'un sacrement de confirmation, à part du baptême, ni dans l'Evangile, ni dans tout le Nouveau-Testament, ni dans aucun des Pères des premiers siècles. Tout ce que les catholiques ont opposé là-dessus aux argumens des protestans est d'une faiblesse pitoyable.

Que pouvaient-ils répondre en effet à une multitude de textes des anciens Pères, qui sont aussi clairs que le jour? Nous avons cité Tertullien, qui écrivait au troisième siècle. Au second, saint Théophile d'Antioche dit que nous sommes chrétiens « parce que nous recevons l'onction d'une » huile divine. » Les catholiques prétendent qu'il s'agit là de la confirmation, tandis qu'il s'agit évidemment du baptême. Saint Irénée dit des Valentiniens qu'après avoir baptisé à leur manière leurs néophytes, ils leur faisaient une onction de baume. Les catholiques voient là une imitation de la confirmation, tandis que c'était évidemment une imitation du baptême. En effet Irénée dit qu'au sortir de l'eau, où on les plongeait avec certaines paroles, on les oignait de baume : « *Ad aquam eos ducunt... tum autem » eum qui initiatus est opobalsamo inungunt.* (Cont. Hæres. » lib. I.)» C'était, comme on voit, la répétition exacte du baptême chrétien, à l'exception des formules que les Valentiniens employaient, et que saint Irénée condamne et tourne en ridicule. Au troisième siècle, saint Cyprien dit que « si quel» qu'un, dans l'hérésie et hors de l'Eglise, a pu recevoir la » rémission de ses péchés par le baptême, il a pu recevoir » aussi le saint Esprit, et qu'il n'est plus besoin, lorsqu'il » revient à l'Eglise, de le signer et de lui imposer les mains, » afin qu'il reçoive le saint Esprit... Or notre usage, dit-il, » est que ceux qui ont été baptisés dans l'église soient pré» sentés aux évêques, afin que, par notre prière et par l'im» position des mains, ils reçoivent le saint Esprit, et soient » marqués du signe du Seigneur. (Epître 75, *ad Jubaia» num.*) » Les catholiques voient encore là une cérémonie distincte du baptême, et c'est, disent-ils, leur confirmation. Mais n'avons-nous pas vu Tertullien faire de cette imposition des mains et de cette invocation des dons du saint Esprit la suite immédiate de l'onction et la troisième partie du baptême : « *Dehinc manus imponitur, per benedictionem » advocans et invitans Spiritum sanctum.* »

Donc tous ces textes prouvent manifestement, contre l'opinion des théologiens catholiques, que la confirmation n'est qu'un débris détaché du baptême primitif, soit qu'on la considère comme administrée par l'imposition des mains, soit qu'on regarde l'onction du chrême comme en étant la véritable matière.

Mais voici des textes disciplinaires qui achèvent de prouver que le sacrement de confirmation fut inconnu dans tous les premiers siècles, en même temps qu'ils expliquent de la façon la plus claire comment il s'est introduit.

Le concile d'Elvire en Espagne, le plus ancien concile dont il nous reste des règles de discipline, et qui se tint au commencement du quatrième siècle (vers 305), porta un canon où il est dit, que « si un diacre gouvernant un peuple » a baptisé quelques personnes sans évêque ou sans prêtre, » *l'évêque devra les perfectionner par la bénédiction*; et » que si ces personnes viennent à mourir auparavant, cha» cune d'elles pourra être sauvée suivant sa foi : *Si quis » diaconus, regens plebem, sine episcopo vel presbytero » aliquos baptizaverit, episcopus eos per benedictionem » perficere debebit. Quod si ante de sæculo recesserit, sub fide » qua quis crediderit, poterit esse justus.* (Can. 77.) » Voilà bien en effet, comme les catholiques le disent, la confirmation par l'évêque. L'évêque, dit le concile, devra perfectionner, achever, *perficere*, les chrétiens baptisés par un diacre. Mais c'est dans le cas où le baptême aurait été donné par un diacre, et non par un prêtre : *Sine episcopo vel presbytero.* Peut-il y avoir une meilleure preuve que cette confirmation par l'évêque ne s'appliquait encore, au commencement du quatrième siècle, qu'à un baptême pour ainsi dire provisoire, parce qu'il n'avait pas été fait par un prêtre, mais par un simple diacre, dont la destination était plutôt temporelle que spirituelle, et à qui se trouvait par hasard, et par le défaut de prêtres, confiée quelque paroisse.

Voici maintenant un décret d'un autre concile qui prouve encore mieux, s'il est possible, l'origine de la confirmation. Le second concile de Carthage, tenu en 390, rendit le décret suivant : « Il a été dit par tous les évêques que *la confection » du chrême* et la consécration des vierges ne devaient pas » être permis aux simples prêtres; et qu'il n'appartenait pas » non plus au prêtre de reconcilier quelqu'un dans la messe » publique : *Ab universis episcopis dictum est : Chrismatis » confectio et puellarum consecratio a presbyteris non fiant. » Vel reconciliare quemquam in publica missa presbyteris » non licere : hoc omnibus placet.* (Can. 3.) »

Qui ne voit que les évêques sentirent le besoin de consti-

tuer et de maintenir leur autorité; que, le Christianisme se répandant, l'anarchie la plus complète aurait regné dans l'Eglise, si chaque prêtre avait eu en sa main le signe et le sceau du Christianisme, le *chrême du salut*, comme l'appelle Tertullien. Que font donc les évêques? ils se réservent *la confection du chrême*.

Si le sacrement de confirmation avait été connu alors, évidemment il serait mentionné dans le canon du concile de Carthage, comme est mentionnée la consécration des vierges. Mais non, les évêques ne se réservent que la confection du chrême: et en effet c'était le moyen de garder la suprématie sur les simples prêtres; car ceux-ci, ayant le pouvoir de baptiser, auraient été autant que les évêques, s'ils avaient eu le pouvoir de confectionner le signe même du baptême.

C'est ce droit exclusif de confectionner le chrême qui est devenu ensuite, dans les mains des évêques, le sacrement de confirmation. Evidemment, quand le Christianisme prit une grande extension, les evêques ne pouvaient ni baptiser tout le monde ni même surveiller assidûment toutes les paroisses. Le baptême et l'eucharistie, étant réellement les seuls sacremens ou mystères du Christianisme primitif, se trouvaient donc remis nécessairement aux mains des inférieurs, aux mains des prêtres. Les évêques n'avaient ainsi rien en propre, excepté l'ordination: aucun sacrement ne les mettait en rapport direct avec les populations. Ils le sentirent. Ils commencèrent, comme nous venons de le voir, par se réserver le droit exclusif de consacrer la matière du baptême, c'est-à-dire le chrême; puis ils regardèrent comme une autre prérogative de perfectionner, comme dit le concile de Carthage, les baptêmes où il pouvait manquer quelque chose sous le rapport de la qualité du collateur; puis enfin il parut tout naturel qu'ils administrassent en général ce qu'ils pouvaient administrer, pour ainsi dire à volonté, dans un certain nombre de cas particuliers. C'est ainsi qu'ils prirent peu à peu le droit de renouveler véritablement le baptême, dans sa cérémonie essentielle.

Mais cela parut encore plus légitime et devint presque nécessaire lorsque l'usage s'introduisit, au cinquième siècle, de baptiser les enfans nouveau-nés. En effet, le baptême ayant perdu par là son caractère d'initiation intellectuelle, il devait paraître évident, quelque foi que l'on eût dans la vertu de ce sacrement, qu'il y manquait quelque chose. La confirmation par l'évêque fut donc le supplément nécessaire du baptême. La doctrine du péché originel, qui prit une grande extension à la même époque, entraînait avec elle toutes ces conséquences. Car, ce péché admis, il ne fallait pas différer de baptiser les enfans dès leur naissance; et le baptême se trouvait ainsi le lavage du péché plutôt que l'initiation chrétienne. Il nous lavait, il faisait de notre âme une table rase et nette pour ainsi dire, et rien de plus. Ce fut en effet là le sens qu'on fut porté à lui donner à partir du cinquième siècle; le rite majeur et prédominant de l'onction fut effacé par le rite préparatoire de l'ablution ou de l'immersion; et on sépara pour ainsi dire ces deux rites en deux cérémonies distinctes, en deux sacremens différens, quoiqu'on n'ait jamais osé détruire l'onction dans le baptême. On n'osa pas dire que le baptême n'était pas l'unique initiation du chrétien; mais dans la pratique on introduisit une sorte d'initiation nouvelle, qui ne s'appliquerait qu'à l'homme déjà capable de raison et déjà preparé par l'éducation *.

Tel est en effet le sens que les docteurs catholiques donnent de la confirmation. « Il ne faut pas croire, dit le Catéchisme du concile de Trente, comme quelques uns l'ont » supposé avec autant d'ignorance que d'impiété, que le » mot de *Confirmation* vienne de ce qu'autrefois ceux qui » avaient été baptisés dans leur enfance, étant devenus » grands et en âge de discrétion, étaient amenés devant » l'Eglise pour y ratifier et confirmer la profession de foi » qu'ils avaient faite au baptême: autrement il faudrait dire » que le sacrement de confirmation ne différerait en rien » de l'instruction que l'on faisait aux catéchumènes, ce qui » est faux et sans preuves. Ce nom a été donné à ce sacrement, parce que *Dieu confirme en nous, par la grâce de* » *ce sacrement, ce qu'il y a commencé par le baptême*, » et nous rend par elle de parfaits chrétiens. »

C'est ainsi que se forma ce sacrement de confirmation, qui n'a réellement rien de net, mais dont le sens est au contraire louche et ambigu. Cette ambiguïté se montre jusque dans la formule prononcée par l'évêque: « *Je vous confirme* » avec le chrême du salut. » En effet que veulent dire ces mots: « Je vous confirme? » Si le baptême est efficace, qu'est-il besoin de confirmation?

Dans le Christianisme primitif, on n'administrait le baptême qu'aux deux fêtes de Pâques et de la Pentecôte. La préparation du chrême est donc restée attachée à ces époques solennelles; car il est interdit aux évêques de consacrer le chrême en tout autre temps que la veille de ces deux fêtes. Enfin la confirmation se donne à la Pentecôte, comme autrefois le baptême.

Si la confirmation était autre chose qu'un renouvellement du baptême, il n'y aurait eu aucune raison pour ne pas la donner plusieurs fois à la même personne, tandis qu'elle ne se donne qu'une fois.

Tout donc se réunit pour indiquer la source de ce sacrement, et montrer qu'il n'est qu'un debris de l'initiation primitive.

Quant à l'époque où il commença à être en usage, on peut croire que ce fut d'assez bonne heure. Il est probable que, dès l'origine, la cérémonie du baptême était souvent faite à la fois par les simples prêtres et par l'évêque. Les prêtres présidaient à l'immersion dans la piscine, et l'évêque administrait le chrême à l'autel. Ce qui le prouve, c'est que dans l'Eglise grecque et dans les autres sectes orientales il en est encore ainsi. Ce qu'on appelle le sacrement de confirmation est donné immédiatement après le baptême, et la formule de l'Eglise grecque, « C'est ici le signe ou *le* sceau » des dons du saint Esprit, » marque bien encore *l'unité* du sacrement primitif. Mais il paraît que dès le quatrième siècle on mit quelque intervalle, assez court toutefois, entre les deux rites. Eusèbe de Césarée dit de Novatien qu'étant tombé malade après le baptême, il ne fut point signé par l'évêque. Le pape Melchiades, au commencement de ce quatrième siècle, tout en reconnaissant « qu'il y a entre le sacrement » du baptême et celui de la confirmation la plus étroite con- » nexion, » donne cependant à ce dernier une vertu particulière; il le représente comme mettant les armes aux mains des chrétiens pour combattre les ennemis de leur foi. Mais aux cinquième et sixième siècles la distinction devint plus complète encore. La hiérarchie épiscopale s'empara de ce sacrement nouveau, comme de son palladium. Les prêtres, comme dit le Catéchisme de Trente, furent considérés comme les maçons qui préparent l'édifice par le baptême, et l'évêque, venant ensuite avec la confirmation, fut l'architecte. Saint Ambroise parle de ce sacrement avec complaisance. Saint Augustin, en le supposant auteur des Questions tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament qu'on trouve insérées dans ses œuvres, se plaint fortement de l'abus qui s'était introduit en Egypte et particulièrement dans Alexandrie, où les prêtres avaient la témérité de conférer le sacrement de confirmation (*in Quæst. Nov. Test.*, *qu.* 24).

Il est probable que ce fut assez tard, et lorsque le baptême et la confirmation parurent tout-à-fait distincts, qu'on introduisit dans ce dernier sacrement le petit soufflet que l'évêque donne au confirmé après l'onction et avant le baiser. Quelques protestans ont vu dans ce signe une sorte de

* « La confirmation, dit le concile de Trente, doit être, dans » tous les cas, différée aux enfans jusqu'à l'âge de discrétion (plus » de sept ans accomplis). »

servitude imposée par le prêtre aux laïques; le Catéchisme catholique l'explique en disant « qu'il a pour but de rappeler » au chrétien que, comme un généreux soldat, il doit être » préparé à souffrir avec un courage invincible toutes sortes » d'adversités pour l'amour de Jésus Christ. » Il nous semble plus probable qu'il fut mis là pour remplacer la première partie du baptême, qui s'en trouvait dès lors tout-à-fait détachée. Il exprime ce que l'immersion dans la piscine et le renoncement solennel à Satan exprimaient. Il indique que l'ancien cœur est ôté et remplacé par un cœur nouveau, comme dans l'onction de Samuel.

§ 2. *Origine des Sacremens du Christianisme.*

Les recherches auxquelles nous nous livrons ici peuvent paraître fastidieuses à beaucoup de lecteurs; mais tout le monde sera forcé de convenir que le sujet en lui-même est des plus graves et des plus importans. Il semble, au premier abord, qu'il ne s'agit que d'un seul des sacremens du Christianisme, mais au fond il s'agit de tous. Si la confirmation n'est qu'un débris du baptême antique, ce baptême, en reprenant ce que nous avons appelé son rite majeur et fondamental, change complètement de caractère; d'obscur et d'incompréhensible qu'il était, il redevient clair et facile à comprendre : ce n'est plus un mystère inintelligible; c'est, au contraire, la pratique la plus intellectuelle qu'on puisse imaginer, puisque c'est uniquement le signe d'une initiation de l'intelligence. Le Christianisme, dans son culte, se réduit donc, au premier chef, à une initiation à la doctrine de l'Esprit ou de l'Idéal. Dès lors tombent tous les voiles dont le Christianisme s'est enveloppé en traversant le moyen âge. On comprend comment l'organisation hiérarchique a d'abord relégué dans le clergé seul le sens naturel et simple, bien que profondément philosophique, de pratiques dont le peuple et plus tard les Barbares ne devaient saisir que l'apparence et l'extérieur; comment, par une infinité de causes, ces pratiques, en s'appliquant à de nouvelles conditions sociales, ont perdu leur sens primitif; comment dès lors on leur a attribué un sens nouveau, en rapport avec l'usage nouveau qu'on en faisait; comment, par suite, la superstition a pris continuellement le pas sur la véritable religion; comment le sentiment religieux, à force de raffinement, est arrivé à l'incompréhensible et à l'absurde; et comment enfin la *sainte philosophie* (c'est ainsi que plusieurs des Pères du Christianisme aimaient à appeler le Christianisme) est devenue un abîme où la raison se suicide au milieu des ténèbres. La doctrine du Verbe, ou se résume l'Idéalisme, fut le dogme fondamental et générateur du Christianisme; tous les autres dogmes chrétiens s'y rattachent, et en sont des conséquences plus ou moins erronées. L'onction, signe de l'initiation à la doctrine du Verbe ou de l'Idéal, fut de même le signe ou sacrement primitif qui engendra les autres sacremens. C'était l'onction qui constituait le chrétien et qui lui donnait son nom, comme c'était elle aussi qui avait donné à Jésus son surnom et son caractère. Le sens de cette onction perdu, les chrétiens, au lieu de continuer à être des hommes régénérés par l'intelligence et l'idéal, et marqués du signe de cette régénération, furent chrétiens uniquement dans le sens de *Christicoles*, d'adorateurs de Jésus. Dès lors, plongés dans une adoration vulgaire, ce ne fut pas seulement aux pieds d'une idole qu'ils se prosternèrent, ils tombèrent à genoux devant les cent mille divinités inférieures dont ils peuplèrent le ciel, et s'agenouillèrent en même temps aux pieds de leurs prêtres. Combien donc il importe de constater le sens et l'histoire de cette onction si étroitement liée à l'essence même du Christianisme, et de comprendre enfin ce *mystère du rite de l'onguent*, *Mysterium ritus unguenti*, comme l'appelle l'écrivain mystique dont les ouvrages ont passé sous le nom de Saint Denys l'Aréopagite!

J'avais résolu pour cet article, ainsi que je l'ai dit en commençant, de laisser de côté toute la tradition juive du Messie, et de ne prendre la doctrine de Jésus que dans le sens platonicien qui la fit triompher; mais, en y réfléchissant, je crois que j'ai eu tort de me tenir dans ces limites. Il en est résulté que je n'ai pas parlé du baptême primitif, du baptême de l'époque évangélique, mais seulement du baptême du Christianisme arrivé à son entier développement. J'ai cité des Pères du second, du troisième, du quatrième siècles; j'ai montré qu'en ces siècles le baptême comprenait l'onction, que cette onction en était même le rite principal, que ce rite exprimait une initiation spirituelle; et de là j'ai conclu que le baptême chrétien était, au premier chef, une initiation à la doctrine du Verbe ou de l'Idéal. C'est ce que j'avais déjà essayé de démontrer à l'article Baptême. Mais le sujet ainsi traité est-il véritablement traité? Je reconnais franchement que non.

Le sens juif du Christianisme primitif, étant ainsi éliminé, devient une objection terrible contre mes conclusions.

J'ai pu, en isolant des autres Evangiles un chapitre de Saint Jean, celui où Jésus explique le baptême à un rabbin juif, montrer que même dans l'Evangile le baptême est le symbole d'une renaissance spirituelle. Mais il y a bien d'autres choses dans les Evangiles qui donnent au Christianisme un tout autre caractère que celui d'une doctrine purement idéaliste. D'ailleurs si Saint Jean est pour moi, Saint Matthieu est loin d'être aussi favorable à mon explication.

L'Evangile, les Actes, les Epîtres des Apôtres sont restés le livre inspiré, le code religieux par excellence des chrétiens de tous les siècles. Or dans ces livres quelle doctrine domine? Ce n'est pas, certes, le pur idéalisme; ou si c'est au fond l'idéalisme, il faut convenir que cette doctrine s'y présente sous des formes telles qu'on a peine au premier coup-d'œil à l'y démêler. Comment donc croire que ce soit cette doctrine qui ait triomphé plus tard?

Dans ces livres, de quel baptême est-il parlé? Du baptême par l'eau, que devait suivre la fin du monde et la résurrection. Comment ce baptême est-il devenu le baptême que je dis avoir été celui du Christianisme développé?

Tertullien et tous ces Pères que j'ai cités sont les disciples des Apôtres et des Evangélistes. Ils n'ont pas fait scission avec eux; au contraire, ils s'y rapportent, ils font gloire de les suivre aveuglément, sans rien changer à cette Ecriture qu'ils regardent comme divinement inspirée. Comment donc ont-ils pu tout à la fois comprendre le baptême, c'est-à-dire l'initiation chrétienne, dans le sens des Evangiles et de tout le Nouveau-Testament, et dans le sens platonicien que je découvre dans leurs livres?

Voilà des objections écrasantes pour mon hypothèse, si je ne parviens pas à les résoudre. Je n'ai donc pas le droit, comme je l'ai fait jusqu'ici, soit dans l'article Baptême, soit dans le précédent paragraphe, de laisser en dehors le Christianisme juif, la tradition juive du Messie, la prédication de Jésus et celle des Apôtres. J'aurais beau apporter à l'appui de mon explication des passages du second, du troisième ou du quatrième siècle plus clairs que le jour, l'identité réelle ou apparente du Christianisme de ces siècles avec le Christianisme primitif, c'est-à-dire celui de l'époque évangélique, jetterait toujours un soupçon de fausseté et de témérité sur mes assertions.

Je me vois donc forcé, après avoir considéré isolément le baptême du Christianisme développé, de remonter au baptême du Christianisme primitif, et même aux origines antérieures de ce baptême qui existaient dans la tradition juive. En un mot, il est nécessaire que je reprenne cette histoire des rites du Christianisme depuis le commencement. Mais le lecteur sait maintenant où je veux le conduire; et s'il a la patience de me suivre dans cette exploration plus complète et plus générale du symbolisme chrétien dans sa totalité, il en retirera certainement plus

de fruit que si j'avais suivi une autre marche et commencé par prendre les choses *ab ovo*.

Je vais résumer, siècle par siècle, aussi brièvement que je pourrai, l'histoire des divers rites qui constituèrent l'initiation du Christianisme arrivé à son entier developpement. Je commencerai par l'onction chez les Juifs.

De l'Onction chez les Juifs.

Rien de plus célèbre et de mieux constaté dans l'antiquité juive que l'importance attribuée à l'onction, ou à ce que la Bible appelle en cent endroits *l'huile d'onction*. Il commence à en être question dès l'Exode; à peine Moïse a-t-il fait, au nom du peuple, *alliance* avec Dieu, et reçu le Décalogue et les différentes lois civiles, que l'institution du culte et du sacerdoce arrive aussitôt : « Et l'Eternel » parla à Moïse, disant : Parle aux enfans d'Israël, et qu'on » prenne une offrande pour moi... Voici l'offrande que tu » recevras : de l'or, de l'argent, de l'airain (pour construire » le tabernacle)... de l'huile pour le luminaire, *des odeurs » aromatiques pour l'huile de l'onction*, et des drogues » pour le parfum, etc. (Chap. XXV, v. 1-6.) » Plus loin, Dieu indique à Moïse la recette pour composer cette huile : « L'Eternel parla aussi à Moïse, et lui dit : Prends des » choses aromatiques les plus exquises, de la myrrhe fran» che pour cinq cents sicles, du cinnamome odoriferant » pour la moitié, savoir pour deux cent cinquante, et du » roseau aromatique pour deux cent cinquante, de la casse » pour cinq cents sicles, selon le sicle du sanctuaire, et un » hin d'huile d'olive; et tu en feras de l'huile pour l'onc» tion sainte, un onguent composé par art de parfumeur : » ce sera *l'huile de l'onction sainte*. Et tu en oindras le » tabernacle d'assignation et l'arche du témoignage... Tu » oindras aussi Aaron et ses fils, et tu les consacreras pour » m'exercer la sacrificature. (Chap. XXX, v. 23-30.) » Mais il fallait prévenir toute tentative qui pourrait être faite pour contrefaire cet onguent sacré; aussi Dieu dit à Moïse : « Tu parleras encore aux enfans d'Israël, disant : Ce me » sera une *huile d'onction sacrée* dans vos âges. On n'en » oindra pas la chair d'aucun homme, et vous n'en ferez pas » d'autre de même composition; elle est sainte, elle vous sera » sainte. Quiconque fera une composition semblable, et qui » en mettra sur un étranger, sera retranché d'entre ses » peuples. (*Ibid.* v. 31-33.) » Ensuite vient, dans le Lévitique, la cérémonie où Moïse consacre Aaron et ses fils : « L'Eternel parla aussi à Moïse, disant : Prends Aaron et ses » fils avec lui, les vêtemens, *l'huile d'onction*, et un veau » pour le sacrifice pour le péché, deux béliers et une cor» beille de pains sans levain; et convoque toute l'assem» blée à l'entrée du tabernacle d'assignation. Moïse, donc, » fit comme l'Eternel lui avait commandé; et l'assemblée » fut convoquée à l'entrée du tabernacle d'assignation... » Et Moïse fit approcher Aaron et ses fils, et les *lava d'eau*. » Ensuite il mit sur Aaron la chemise, et le ceignit de la » ceinture, et le revêtit du rochet, et il mit sur lui l'éphod... » ensuite il mit sur lui le pectoral... il lui mit aussi la » tiare sur la tête, et il mit sur le devant de la tiare la lame » d'or sur laquelle etaient gravés ces mots : *La sainteté à » l'Eternel*. Ensuite Moïse prit l'huile de l'onction, et il » oignit le tabernacle... Et il fit aspersion sur l'autel sept » fois, oignant ledit autel et tous ses ustensiles... Puis il » versa aussi de l'huile de l'onction sur la tête d'Aaron, et » il l'oignit pour le consacrer. Et Moïse fit approcher les » fils d'Aaron, etc. (*Lévitique*, chap. VIII, v. 1-13.) » Nous remarquerons, en passant, que cette cérémonie rappelle assez fidèlement, dans ses rites successifs, la cérémonie complète du baptême telle qu'elle se pratiquait au troisième siècle. En effet, cela devait arriver. Les chrétiens avaient toujours les livres juifs devant les yeux; c'était un axiome pour eux que tout ce qui se faisait dans l'ancienne loi n'était qu'une figure, un symbole de ce qui devait se faire un jour dans la nouvelle : *Quæ in veteri Testamento agebantur umbra sunt futurorum*; cette pensée se retrouve dans tous les Pères. Il est donc bien évident que la consécration d'Aaron dut influer sur la consécration chrétienne, et fournir en partie ses rites. Les chrétiens ne retrouvaient-ils pas, au debut de la cérémonie mosaïque, le lavage par l'eau, représentant le baptême proprement dit; l'onction ne leur était-elle pas d'ailleurs commandée par le nom du Christ, et par le sens même de leur initiation, puisque tous les disciples du Christ devaient être *oints* comme lui, c'est-à-dire investis de cette royauté spirituelle dont il venait ouvrir l'ère nouvelle. Ces deux termes donnés, il était impossible que l'on ne se modelât pas sur la cérémonie décrite dans la Bible, et que tous avaient présente à l'esprit. Plus on s'en approchait, plus on se croyait dans une voie divine; car, en la transformant dans le sens spirituel, on abolissait la vieille cérémonie, et pourtant on semblait ne faire que répeter des rites déjà connus et déjà consacrés.

Je ne suivrai pas plus loin, à travers les livres juifs, l'emploi de l'onction sacrée. On peut dire véritablement que cette onction fut tout pour ce peuple, et que l'histoire des Juifs tout entière en dépend. En effet, qu'est-ce fondamentalement que l'histoire juive? Un peuple sacerdotal avait été constitué par Moïse, et ce peuple passa ensuite du gouvernement de ses prêtres au gouvernement par des rois. Ce fut l'onction qui fit les prêtres, et ce fut aussi l'onction qui fit les rois. Il y a plus, les rois, marques de cette onction, eurent le caractère de prophètes, et purent s'immiscer sans témérité dans le gouvernement des choses divines. Saül, sacré avec l'huile d'onction par Samuel, prophétisa, et ce fut à ce titre que sa royauté fut acceptée. David et Salomon furent comptés au rang des plus grands prophètes. Leurs livres ne sont-ils pas réputés saints et divinement inspirés, tant par les Juifs que par les chrétiens eux-mêmes? tout cela fut l'effet de l'onction. Non seulement David et Salomon son fils, mais les rois de Juda qui leur succédèrent, tels que Josaphat, Ezéchias et Josias, tirèrent de cette onction un droit de sainteté : la puissance sacerdotale se réunissait en eux au pouvoir royal. Ce fut quelque temps après Josias que finit la première monarchie juive et l'indépendance de ce peuple, et les traditions font finir ces grandes choses avec l'huile que Moïse avait composée d'après la recette donnée par Dieu même. Les Talmudistes racontent que cette huile sainte fut employée sans interruption jusqu'au temps du roi Josias, qui cacha ce qui en restait encore dans un lieu secret et difficile à découvrir, que Salomon avait fait pratiquer sous le temple, ayant appris par ses devins ou prophètes qu'un jour les Assyriens raseraient ce temple jusqu'au sol. Josias, suivant les Talmudistes, enferma dans cet asile, avec l'huile d'onction, quatre autres trésors : l'arche d'alliance, le bâton d'Aaron, les pierres Urim et Tummim, et ce qui restait de la manne. Mais quand les Juifs revinrent de Babylone, et reconstruisirent le temple, Esdras chercha vainement, et ne put rien retrouver. Ce fut là, disent les rabbins, ce qui empêcha les rois d'avoir, à partir de cette époque, la majesté sainte des anciens rois.

L'onction, comme on voit, fut en quelque sorte le sacrement des Juifs, et le symbole de toute leur destinée comme peuple. Chaque peuple antique eut son palladium auquel il rapportait pieusement sa fortune : celui des Juifs fut cette tonne d'onguent liquide composé par Moïse, suivant l'art du parfumeur, d'après la recette donnée par Dieu même. Cela fait comprendre comment les Juifs, dans leur décadence, attendaient avec tant de désir un *Oint*, c'est-à-dire un roi sacré, un roi inspiré, un roi prophète, un roi comme David, et pourquoi la généalogie de Jésus l'a fait remonter à David, afin qu'on pût lui appliquer tout ce que la poésie

inspirée par l'esprit de nationalité avait prophétisé du sauveur des Juifs.

Un *Oint* ou un *Roi* pour les Juifs, ce n'était donc pas seulement un roi dans le sens que nous attachons à ce mot en Occident; c'était un prédestiné de Dieu, que quelque prophète, quelque *Voyant*, comme Samuel par exemple, savait découvrir. Et lui aussi était prophète avant d'être roi, ou plutôt il n'était roi que parce qu'il était prophète. Cela est de toute évidence dans le sacre de David, comme dans celui de Saül. Dieu s'étant retiré de Saül ordonne à Samuel de consacrer David : « L'Eternel dit à Samuel : Jusqu'à » quand t'affligeras-tu pour Saül, puisque je l'ai rejeté, » afin qu'il ne règne plus sur Israël? Emplis ta corne, et » viens; je t'enverrai vers Isaï Bethléhémite; car je me suis » pourvu d'un de ses fils pour roi. » Samuel emplit sa corne de l'huile d'onction, et se rend à Bethléhem; Isaï fait passer ses sept fils devant lui; « et Samuel dit : L'Eternel n'a point » choisi ceux-ci. Puis Samuel dit à Isaï : Sont-ce là tous tes » enfans? Et il répondit : Il reste encore le plus jeune, » mais il pait les brebis. Alors Samuel dit a Isaï : Envoie le » chercher. Il l'envoya donc appeler. Or il était blond, de » bonne mine, et beau de visage. Et l'Eternel dit à Samuel : » Lève-toi, et oins-le, car c'est celui-là. Alors Samuel prit » la corne d'huile, et l'oignit au milieu de ses frères, *et » depuis ce temps l'esprit de l'Eternel saisit David.* Puis » Samuel se leva, et s'en alla à Rama. Et l'*esprit de l'E- » ternel se retira de Saül*, et un *mauvais esprit envoyé par » l'Eternel le troublait.* (1. Sam., chap. XVI, v. 1-14). »

Le Messie tant attendu, le nouveau David, sorti aussi de Bethléhem, est également deviné par un *voyant*; car Jean-Baptiste fut à quelques égards le Samuel de Jésus-Christ. Aussi voyons-nous dans l'Evangile *l'esprit de Dieu*, c'est-à-dire l'extase, saisir Jésus au moment où Jean le baptise, comme en fut saisi David, suivant la Bible, au moment de l'onction de Samuel. Le sacre de Salomon transformé a également fourni quelques traits au Christianisme. La fameuse trompette du jugement dernier qui devait se faire entendre aussitôt que le *Roi* paraîtrait, cette trompette dont Saint Paul parle avec tant d'assurance, est venue évidemment de ce que rapporte le livre des Rois. David ordonne qu'on sacre son fils Salomon : « Que Tsadok » le sacrificateur et Nathan le prophète l'oignent pour roi » sur Israël; puis vous sonnerez de la trompette, et vous » direz : Vive le roi Salomon. Et vous monterez après lui, » et il viendra, et s'assiéra sur mon trône, et règnera en » ma place... Et Tsadok le sacrificateur prit une corne » pleine d'huile du tabernacle, et oignit Salomon; puis on » sonna de la trompette, et tout le peuple dit : Vive le roi » (ou le *messie*, ou l'*oint*, ou le *christ*) Salomon.... et la » terre tressaillait de joie. (I. Rois, chap. I, v. 33-40). » Ce son de la trompette qui suit le sacre du roi va troubler les rivaux de Salomon; Joab et Adonija s'écrient : « Voici le » son de la trompette; que veut dire ce bruit de la ville qui » est ainsi émue? » On vient leur rapporter que le *Christ* ou le *Roi* est assis sur son trône, et que c'est pour cela que la trompette a sonné; Adonija, se voyant exclus du trône, court se réfugier dans le temple. Toute cette poésie de l'ancienne histoire juive a naturellement donné les traits principaux du nouveau *règne* tant désiré.

De l'Imposition des mains chez les Juifs.

Outre l'onction, les Juifs avaient un autre signe de consécration, mais qu'il ne faut nullement comparer à l'onction, car son caractère était différent. C'était l'*imposition des mains*. La langue hébraïque a un mot propre pour exprimer cette cérémonie, et c'est ce mot que les Grecs ont traduit par χειροθεσία. A la fin du Deutéronome, quand Moïse meurt, l'Ecriture dit, pour annoncer Josué qui lui succéda dans le commandement : « Et Josué, fils de Nun, » fut rempli de l'esprit de sagesse; car Moïse lui avait imposé les mains. (*Deut.*, ch. XXXIV, v. 9.) » En effet, cette consécration de Josué par Moïse est rapportée dans un des livres antérieurs du Pentateuque : « L'Eternel dit à Moïse : » Prends Josué, fils de Nun, qui est un homme en qui » l'esprit réside, et tu mettras ta main sur lui... Moïse, » donc, fit comme l'Eternel le lui avait commandé; il prit » Josué, et le présenta devant Eléazar le sacrificateur et » devant toute l'assemblée. Puis *il lui imposa les mains*, » et il l'instruisit, comme l'Eternel l'avait commandé à » Moïse. (*Nombres*, chap. XXVII, v. 18-23.) » Que signifie ce rite? N'indique-t-il qu'une sorte de prière faite sur Josué? Il signifie davantage. Il exprime à la fois une *prise de possession* et une *transmission*.

Ce rite est des plus antiques, et se retrouve chez les peuples les plus éloignés. On pourrait presque dire que c'est un signe qui nous est naturel pour exprimer la transmission de notre volonté et de notre esprit à un autre, que nous substituons en notre place, et que nous faisons par là, pour ainsi dire, un *nous-même*. Aussi est-ce le signe de la bénédiction : car qu'est-ce, au fond, que la bénédiction, sinon une transmission de la vertu que nous sentons en nous, et un effet salutaire que nous voulons produire par notre mérite intérieur appliqué à ceux que nous bénissons?

Il n'est donc pas étonnant que ce rite se rencontre à l'origine de tant de peuples, en supposant qu'il ne soit pas dérivé, chez ces différens peuples, d'une source commune. On le retrouve chez les Romains, dans la cérémonie de la consécration de Numa, rapportée par Tite-Live : « *Cum » augur Numam consecraret, lituo in lævam manum trans- » lato, dextra in capite Numæ imposita precatus est.* » Le droit antique dut être accompagné de pratiques parlantes pour ainsi dire, qui ont laissé leur empreinte sur la langue même du droit. Il est probable que c'est cette imposition de la main, signe d'une prise de possession, qui a donné naissance dans le droit romain aux formules si connues, *In manu alicujus esse*, *In manum venire*, etc., pour exprimer la prise de possession et l'empire d'un mari sur sa femme, d'un maître sur son esclave. Le mot de *manumissio*, qui exprimait l'affranchissement, doit avoir la même origine.

En tous les endroits du Pentateuque où il est parlé de sacrifices, on voit toujours celui qui offre le sacrifice se substituer la victime qu'il présente, en lui imposant les mains avant qu'on l'égorge. « Il mettra la main sur la tête » de son offrande, et on l'égorgera. (*Lévitique*, ch. III, v. 2.) » Ce précepte revient vingt fois dans le Lévitique.

Quand Moïse prend la tribu de Lévi pour la consacrer au service des autels, comment s'accomplit cette consécration? Par une imposition de mains. De même que dans tout sacrifice celui qui faisait l'offrande imposait la main sur la tête de la victime, la substituant pour ainsi dire à lui-même, et lui transférant son péché, de même le peuple tout entier impose ses mains sur les fils de Lévi, dont il fait l'offrande au Seigneur. Ce sens est clairement indiqué dans ce passage de la Bible. Dieu dit à Moïse : « Tu feras approcher les Lé- » vites devant le tabernacle, et *les enfans d'Israël mettront » leurs mains* sur les Lévites; et Aaron présentera les Lé- » vites *en offrande* devant l'Eternel, de la part des enfans » d'Israël... Les Lévites, de la même façon, mettront leurs » mains sur la tête des veaux que tu sacrifieras pour leur » propitiation... Ainsi tu sépareras les Lévites d'entre les » enfans d'Israël, et les Lévites seront à moi;... car ils me » sont donnés d'entre les enfans d'Israël. (*Nombres*, ch. VIII, » v. 10-16.) »

L'imposition des mains dans l'antiquité juive, telle que nous la représentent les livres de Moïse, n'avait donc pas le même sens que l'onction sacrée. L'onction était un signe tout-à-fait divin, qui n'appartenait pour ainsi dire qu'à Dieu. Lui seul pouvait *oindre*. L'imposition des mains était un rite naturel, et qui appartenait à tout homme. Il exprimait

une relation de puissance d'un homme sur un autre, une prise de possession, et, par une idée voisine, une sorte de transfusion spirituelle. Ainsi naturellement, au moyen de ce signe, un père bénissait ses enfans, comme Jacob ses petits-fils (*Genèse*, chap. XLVIII); ou bien un homme chargé d'un certain ministère choisissait un successeur, comme Moïse choisit Josué, lui communiquant ainsi son esprit, et prenant possession de lui, pour se survivre en lui. « Le fils » de Nun, dit la Bible, fut rempli de l'esprit de sagesse, » parce que Moïse lui avait imposé *les mains*. »

Quoi qu'il en soit, cette seconde forme de la consécration chez les Juifs offre presque autant d'intérêt que la première, sous le rapport de l'histoire; car elle a donné lieu, chez ce peuple, à l'ordination rabbinique, et elle a passé, au même titre, dans le Christianisme, où elle est devenue la matière principale du sacrement de l'ordre. Elle est aussi intervenue, comme nous le verrons tout à l'heure, dans l'initiation du baptême, et se retrouve également dans tous les autres sacremens.

Nous avons vu, en effet, que Moïse avait réservé l'onction pour Aaron et ses fils, défendant, sous peine de mort, de la donner à d'autres. Qu'arriva-t-il? A défaut de ce mode de consécration, on employa l'imposition des mains. On sait que chez les Juifs la justice supérieure était concentrée dans un tribunal aristocratique, composé en partie de lévites et de prêtres. Comment ce tribunal se recrutait il? par l'ordination conférée au moyen de l'imposition des mains. Suivant les traditions rabbiniques, les docteurs juifs exercèrent d'abord ce droit librement; le rabbin, c'est-à-dire *le maître*, donnait l'institution à qui bon lui semblait, en lui imposant les mains. Mais à une certaine époque (environ un demi-siècle avant Jésus-Christ, au temps d'Hillel, le plus célèbre docteur de la Misna) il fut décidé que l'ordination serait réservée au président du sanhédrin, en hébreu *nasi* ou *le prince*, assisté du vice-président nommé en hébreu *Al-beth-din*, ou *le père de la maison du jugement*. Maimonides rapporte la formule de cette consécration; le supérieur disait à l'élu : « Par cette imposition de main, tu » acquiers la puissance de juger, même au criminel : *Ecce,* » *manus tibi imposita est, daturque potestas tibi judicia* » *exercendi etiam criminalia.* » Dans les tribunaux inférieurs, un membre pouvait, avec la permission du président, ordonner de la même façon, pourvu qu'il fût assisté de deux autres déjà ordonnés; car, à moins de trois ordinans, nulle ordination ne pouvait avoir lieu. Cette coutume des Juifs explique admirablement l'institution de l'ordre dans le Christianisme; elle nous fait comprendre comment la hiérarchie s'établit naturellement parmi les chrétiens. Les évêques continuèrent à faire ce qu'avaient fait les docteurs juifs; ils usèrent du même privilége qu'eux, et presque dans la même mesure. Un évêque put consacrer un prêtre en lui imposant les mains, comme le président du sanhédrin pouvait faire; mais il fallut deux ou trois évêques pour ordonner un évêque. La hiérarchie chrétienne, à son origine, n'a fait que se modeler sur la hiérarchie juive; écoutez Maimonides : « *Quonam modo* » *est ordinatio presbyterorum per secula? Non tantum* » *ut imponant manus super presbyteri caput, sed ut vocent* » *eum Rabbi, et dicant ei: Ecce tu es ordinatus, et est* » *tibi potestas judicandi. Ab antiquo, unusquisque qui* » *erat promotus ad presbyteratum promovit etiam disci-* » *pulos suos. Verum sapientes hunc honorem indulserunt* » *Hillelli seni, statuentes scilicet ne quisquam ordinetur* » *ad presbyteratum nisi licentia præsidis. At nec ipse* » *præses ordinet quempiam, nisi adsit cum eo vice-præ-* » *fectus, nec vice præfectus nisi adsit præses. At quod ad* » *reliquas societates attinet, licet uni homini ordinare,* » *cum permissu præsidis, ut adsint duo alii; nam non est* » *ordinatio nisi per tres, nec ordinant presbyteros extra* » *terram.* (Sanhédr., c. IV.) »

Du Baptême chez les Juifs.

Voilà les deux seules formes de consécration que nous trouvions chez les Juifs : l'une, l'onction, toute divine et réservée dans tous les cas à Dieu; car, même lorsque c'est Samuel ou Nathan, ou tout autre prophète qui la confère, il est censé que c'est Dieu qui l'a conférée lui-même, puisque c'est lui qui a indiqué au prophète l'élu auquel il veut ainsi envoyer *son esprit*; et l'autre, l'imposition des mains, à l'usage des simples mortels, et par laquelle eux aussi transmettent à d'autres hommes de leur choix *leur esprit*. Mais il nous faut également parler d'un troisième rite, qui, à la vérité, chez les Juifs, n'avait aucun rapport avec les deux précédens, mais qui, dans le Christianisme, s'y est trouvé associé : c'est le bain, ou lavage, ou baptême.

A proprement parler, le baptême, considéré comme rite religieux, était étranger aux Juifs. Le Mosaïsme est sans doute rempli de pratiques d'ablution; mais le baptême n'est pas une ablution. Je ne dis pas cependant qu'il fut positivement inconnu des Juifs avant Jean-Baptiste, c'est-à-dire avant l'époque de Jésus-Christ. Certaines sectes juives ont pu l'employer pour l'initiation de leurs néophytes : mais c'était certainement une importation étrangère; car le baptême était un des rites principaux de la religion chez plusieurs autres peuples.

Je ne répèterai pas ici ce que j'ai dit à l'article BAPTÊME sur le symbolisme cosmogonique de cette cérémonie. Je me contenterai de résumer mon opinion en deux mots. Soit qu'on se reportât à la création première, soit qu'on se bornât aux souvenirs de déluges partiels, pris souvent pour un déluge universel, le monde passait pour être sorti des eaux par la vertu du Souffle ou Esprit de Dieu porté sur ces eaux. Cette idée se retrouve dans la genèse indienne, dans la genèse juive, dans la mythologie grecque. Le monde étant ainsi supposé né ou sauvé de l'eau, il était naturel qu'on exprimât rituellement la renaissance et la création en général par le signe de sortir de l'eau après y avoir été plongé. Voilà le sens primitif du baptême; c'est une emersion, ce n'est pas une ablution; c'est en ce sens, c'est comme signe de renaissance et de salut, qu'il était employé par les hiérophantes, et servait à l'initiation des mystères.

Tertullien, dans son Traité du baptême, reconnait positivement que cette cérémonie est bien antérieure au Christianisme. « Les peuples, dit-il, même les plus étrangers à la » notion de puissances spirituelles, emploient ce rite dans » le culte qu'ils rendent à leurs idoles. Mais que font-ils » en cela? ils se mentent à eux-mêmes avec ces eaux qui » sont vides de l'Esprit celeste : *Viduis aquis sibi men-* » *tiuntur.* N'est-ce pas, en effet, par un bain qu'on est » initié à diverses religions, à celle d'Isis, par exemple, ou » à celle de Mithra? Les sectateurs de ces divinités ne bai- » gnent-ils pas jusqu'à leurs idoles? Quand ils veulent ex- » pier et purifier une maison, un temple, une ville tout » entière, ne l'aspergent-ils pas d'eau? Certes, personne » ne niera l'usage du baptême dans les mystères d'Apollon » et de Cérès à Eleusis. Et ceux qui usent de ce bain croient » ainsi se régénérer et obtenir la rémission de leurs crimes » et de leurs parjures. De même, chez les anciens, quicon- » que s'était souillé d'un homicide se purifiait avec l'eau » d'expiation. (Ch. V.) »

Il est donc incontestable que le sens primitif du baptême, antérieurement à Jean-Baptiste et à Jésus, est celui de renaissance, de naissance nouvelle.

Mais cette signification générale conduit encore à deux sens très divers : en effet, on peut entendre cette renaissance d'une façon toute spirituelle; on peut l'entendre aussi d'une renaissance corporelle, de la guérison des maladies, par exemple, ou d'un miracle qui changerait nos corps et leur donnerait l'immortalité et l'incorruptibilité. Ainsi, en supposant que les alchimistes eussent pu découvrir leur

fameuse poudre de transmutation, ce n'était pas seulement, comme on sait, de l'or qu'ils eussent fait avec d'autres métaux; ils aspiraient plus haut, et prétendaient à l'immortalité corporelle en transmuant nos corps périssables en une substance incorruptible. Les corps seraient donc sortis transmués et immortels du bain des alchimistes; et, en vérité, les alchimistes n'ont pas tort de faire remonter leurs recherches à la haute antiquité, ni de tant parler de leur roi Salomon et du grand Hermès. Car leurs rêveries sont fort voisines des rêveries d'immortalité résurrectionniste qui tourmentaient les Juifs depuis long-temps avant la venue de Jésus-Christ, et qui certainement n'étaient pas étrangères à l'Egypte.

Jean-Baptiste, et après lui Jésus, ont-ils complètement spiritualisé le baptême? c'est-à-dire ont-ils entendu ce rite uniquement comme une renaissance spirituelle?

Nous serions tentés de répondre Oui et Non. Oui; car la prédication de Saint Jean, autant que nous pouvons la connaître par le peu qui nous en reste, et la prédication de Jésus, renferment les leçons les plus élevées de vie spirituelle, revêtues d'une admirable éloquence et d'une poésie souvent sublime. Non; car l'idée de la résurrection corporelle, de la guérison des corps, fait la base de la prédication de Jésus et de la prophétie de Saint Jean, telles que les Apôtres les comprirent et que les Evangélistes les ont rapportées. Lisez certains passages des évangiles, il ne s'agit que de la transformation du cœur et de l'esprit, de l'homme intérieur, de ce que l'on a appelé la vie spirituelle; mais combien d'autres où le Sauveur du monde n'est que cet alchimiste enthousiaste et rêveur qui va faire sortir de son bain la transmutation des corps!

C'est par ce côté matériel, c'est par la guérison des maladies, par la santé corporelle, que le bain de Jean-Baptiste et de Jesus a fait secte parmi les Juifs; c'est comme remède contre les maladies, et, si je puis parler ainsi, comme élixir de longue vie, que le baptême a commencé à avoir de la vogue. L'esprit humain faisait alors un effort inouï pour enfanter le spiritualisme; mais c'était un enfantement dont le fruit ne se montrait pas encore. Jésus parle partout dans l'Evangile comme s'il se croyait le pouvoir d'opérer cette transformation corporelle qui faisait la croyance de la secte des pharisiens. Ses Apôtres, à plus forte raison, sont plongés dans cette illusion. Ils parlaient du règne de Dieu; mais qu'entendaient-ils par là? la résurrection des corps et l'immortalité corporelle. Ils crurent le règne de Dieu arrivé quand ils virent les cures merveilleuses que la foi et l'enthousiasme produisaient autour de leur maître. Ils crurent à la divinité de leur maître en voyant les guérisons qu'il opérait. Tout était pour eux corporel; la distinction de l'esprit et du corps n'était pas faite alors, surtout chez les Juifs.

Il y a dans l'Evangile un curieux passage qui peut servir à nous initier au sens du baptême chez les Juifs. C'est dans l'évangile de Saint Jean. Jésus va à Jérusalem pour assister à une fête: « Or il y avait à Jérusalem, près de la porte » des Brebis, une piscine (un réservoir d'eau, Κολυμβήθρα), » appelée en hébreu Bethsaïda, qui avait cinq portiques ou » galeries, dans lesquelles étaient couchés un grand nombre de malades, d'aveugles, de boiteux, de paralytiques, » qui attendaient le mouvement de l'eau; car un ange descendait en un certain temps dans cette piscine, et en agitait l'eau; et celui qui y entrait le premier après que l'eau » avait été ainsi remuée, était guéri, quelque maladie qu'il » eût. Or, il y avait là un homme qui était malade depuis » trente-huit ans. Jésus l'ayant vu couché, et sachant qu'il » était malade depuis fort long-temps, lui dit: Veux-tu être » guéri? Le malade lui répondit: Seigneur, je n'ai personne » pour me jeter dans la piscine quand l'eau est remuée, et » pendant le temps que je mets à y aller, un autre y descend » avant moi. Jésus lui dit: Lève-toi, emporte ton lit, et » marche. (Chap. v, v. 1-7.) » Ce récit peint au naturel la grossière superstition qui régnait alors. Il s'agit évidemment d'une fontaine intermittente. Il paraît que l'idée du merveilleux s'attacha à ce phénomène en plus d'un pays, et que les prêtres de diverses religions partagèrent euxmêmes ou surent exploiter la crédulité du peuple sur ce point. J'ai vu au Bourg-Saint-Andéol sur le Rhône une de ces fontaines, auprès de laquelle les prêtres de Mithra avaient construit un petit édifice, dont la trace subsiste encore. Millin a décrit et dessiné dans son *Voyage* le curieux bas-relief mithriaque qui est gravé sur le rocher, et dont on a d'ailleurs une répétition assez fidèle dans un autre bas-relief conservé au Musée des antiques. Probablement quelque ange oriental operait aussi en ce lieu des guérisons miraculeuses. Quoi qu'il en soit, voici donc ces malades de l'Evangile, couchés sous les portiques de la piscine de Jérusalem, qui cherchent dans le bain leur guérison corporelle; mais, la superstition s'en mêlant, on suppose que c'est un ange qui descend sur la piscine et qui remue l'eau. Ainsi l'idée d'une guérison du corps se lie à une idée religieuse. Cette piscine, où un ange guérit par l'eau, reproduit d'ailleurs parfaitement ce qui se passait chez les païens dans les temples d'Esculape, où le Dieu descendait dans des songes, et rendait également la santé aux malades en leur prescrivant des remèdes. Dans l'un et l'autre cas, l'idée d'une guérison corporelle accompagne celle d'un pouvoir surnaturel qui opère cette guérison: la forme seulement diffère; elle est plus compliquée dans les guérisons d'Esculape, plus simple chez les Juifs.

On voit donc, par ce passage de l'Evangile, qu'outre les ablutions légales, il y avait chez les Juifs des espèces de bains ou baptêmes dans lesquels on supposait qu'une certaine action divine opérait des cures merveilleuses. Voilà le premier échelon par lequel, du bain corporel, on s'éleva au bain spirituel du Christianisme.

Saint Jean-Baptiste, en effet, prêche le baptême comme une préparation au règne prochain du Christ. Mais pourquoi cette foule le suit-elle au désert? Pourquoi cet immense succès de sa prédication, sinon parce qu'on voyait déjà dans ce baptême un rite efficace, une intervention de la puissance divine, comme dans la piscine dont nous venons de parler.

Cette intervention divine, à quoi s'appliquait-elle? Nous ne connaissons pas assez la doctrine de Saint Jean pour savoir positivement comment il entendait son baptême et le Sauveur qu'il annonçait *. Mais en supposant que le Christianisme se soit légitimement enté, comme il a eu soin de le faire, sur la prédication de Saint Jean, il est évident que Jean prêchait le baptême dans le sens d'une *cure* ou *guérison* à la fois corporelle et spirituelle, mais tout aussi corporelle que celle que l'ange opérait dans la piscine de Jérusalem. En effet, qu'est-ce que le Christ dans les Evangiles et dans les Actes? un *guérisseur*. Il vient pour faire des miracles, comme autrefois Moïse, et avec plus de puissance que Moïse. Il doit, dans l'opinion de ses disciples, imbus du résurrectionisme pharisien, transformer la nature humaine, et donner à nos corps l'incorruptibilité et

* Nous ne connaissons la prédication de Saint Jean que par ce qu'en disent les Evangiles, par le jugement fort peu développé de l'historien Josèphe (*Antiq. Jud.*, liv. XVIII, ch. 7), et par ce qu'on a appris dans ces derniers temps de la petite secte qui se rattache directement à lui sous le nom de *Mendaïte de Jahïa*, c'est-à-dire *Disciples de Saint Jean*. Ces disciples de Saint Jean sont répandus aujourd'hui en divers endroits de l'Asie, notamment autour de Bassora, dans quelques parties de l'Arabie, de la Perse et de la Syrie, et aussi dans l'Inde. Il serait bien intéressant de pénétrer plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent dans la connaissance de leurs livres sacrés, dont la Bibliothèque royale de Paris possède divers manuscrits, apportés en France sous Louis XIV. On trouve à ce sujet des détails curieux dans un article inséré récemment dans le *Magasin pittoresque*, tome V, nº 8.

l'immortalité : voilà pourquoi il est appelé le Fils de l'homme; c'est-à-dire le nouvel homme, l'homme transformé, l'homme de la nouvelle création. Il commence sa mission par une multitude de cures corporelles, et ses disciples voient dans ces cures la preuve du pouvoir transformateur qui doit ouvrir le nouveau règne, le règne des ressuscités. Si Saint Jean entendait le Christ comme les Apôtres l'entendirent d'abord, nul doute que ce qui lui fit adopter et prêcher le baptême comme rite religieux, ce fut cette action *curative* que l'on attribuait à une puissance divine suspendue sur l'élément de l'eau. Mais ce qui fait la grandeur de ces initiateurs Jean-Baptiste et Jésus, c'est que tandis que la foule songeait à ses maux corporels d'une façon purement égoïste, et s'adressait stupidement à eux comme elle se serait adressée à des médecins, eux, dans leur pensée compréhensive, embrassaient à la fois la nature humaine tout entière, esprit et corps, l'humanité tout entière, passé, présent, avenir; et, remontant à la création pour y trouver un symbole de vie, de renaissance, de résurrection, ou empruntant ce symbole aux antiques religions de l'Orient, ouvraient à cette foule stupide une ère de guérison nouvelle où bien des générations devaient se consumer avant que l'humanité fût véritablement guérie. Car pour guérir le corps, il s'agissait de guérir l'esprit; pour guérir les individus, il fallait guérir la société collective; pour guérir la société collective, il fallait enseigner à tous les hommes l'égalité, la fraternité; pour leur inculquer la fraternité, il fallait renverser les vices, l'inégalité des castes, la multiplicité des dieux. Immense ouvrage, et qui n'est pas encore terminé! C'est cette transformation qui a été le Christianisme. Convenons qu'elle ne s'est faite qu'avec le temps, qu'elle a demandé des siècles, et qu'elle n'était qu'en germe et accompagnée peut-être d'étranges rêveries dans la pensée prophétique de Jean-Baptiste et de Jésus.

Voici donc ce que nous appellerions volontiers le baptême juif : c'est l'idée d'une guérison corporelle opérée par une puissance surnaturelle au moyen du baptême. En vérité, la foule qui allait faire pénitence avec Saint Jean-Baptiste aux bords du Jourdain, et ceux que baptisaient les disciples de Jésus, ne semblent pas avoir eu d'idée plus relevée.

Tradition juive antérieure à Jésus. — Prédication de Jésus. — Prédication de ses Apôtres.

J'arrive au Christianisme. La tradition juive du Christianisme est admirablement résumée dans le discours de Saint Paul aux Juifs d'Antioche de Pisidie, quand il commence ses voyages pour prêcher l'Évangile : « Hommes » israélites, et vous qui craignez Dieu, écoutez. Le Dieu » d'Israël choisit nos pères, et les fit sortir de l'Égypte en » les protégeant de son bras. Et il les éduqua dans le dé» sert pendant quarante ans. Puis, ayant détruit sept na» tions de la terre de Chanaan, il leur distribua ce pays » par le sort. Et, pendant quatre cent cinquante ans, il » leur donna des juges jusqu'au prophète Samuel. Ensuite » ils demandèrent un roi, et Dieu leur donna Saül, fils de » Kis, de la tribu de Benjamin, pendant quarante ans. Et, » l'ayant ôté, il leur suscita David pour roi, à qui aussi il » rendit témoignage en disant : J'ai trouvé David, fils de » Jessé, un homme selon mon cœur, qui exécutera toutes » mes volontés. C'est de sa postérité que Dieu, selon sa » promesse, a suscité Jésus pour être le Sauveur d'Israël. » Avant que Jésus parût, Jean avait prêché le baptême de » pénitence (βάπτισμα μετανοίας) à tout le peuple d'Israël. » Et lorsque Jean achevait sa carrière, il disait : Qui pen» sez-vous que je sois? je ne suis pas celui que vous pensez; » mais il en vient un autre après moi, dont je ne suis pas » digne de délier les souliers. C'est à vous, mes frères, qui » êtes de la race d'Abraham, et à ceux d'entre vous qui » craignent Dieu, que cette parole de salut est adressée. » Car les habitans de Jérusalem et leurs magistrats, n'ayant » point reconnu Jésus, ont accompli, en le condamnant, les » paroles des prophètes qui se lisent chaque jour de sabbat. » Et, bien qu'ils ne trouvassent rien en lui qui fût digne de » mort, ils ont demandé à Pilate de le faire mourir. Et » après qu'ils eurent accompli tout ce qui avait été écrit de » lui, on l'ôta du bois, et on le mit dans le sépulcre. Mais » Dieu l'a ressuscité des morts. Et il a été vu, pendant » plusieurs jours, de ceux qui étaient venus avec lui de » Galilée à Jérusalem, et qui lui rendent témoignage de» vant le peuple... David, après avoir servi en son temps » aux desseins de Dieu, est mort, et a été mis avec ses » pères, et il a senti la corruption. Mais celui que Dieu a » ressuscité n'a point senti la corruption. Sachez donc, mes » frères, que c'est par lui que la rémission des péchés vous » est annoncée, et que c'est par lui que tous ceux qui croient » sont justifiés de toutes les choses dont vous n'avez pu être » justifiés par la loi de Moïse. (*Actes*, chap. XIII, v. 16-40.) »

Ce passage montre bien dans quel sens Jésus fut d'abord pris pour le sauveur du monde. Certes, après cela, il ne peut rester aucun doute sur l'origine de son surnom de *Christ*. On voit que primitivement Jésus fut, même pour ses disciples, *le roi des Juifs*, comme Pilate le fit écrire par dérision sur sa croix. C'est le successeur de Moïse, de Samuel, de Saül, de David. Mais ce qui le distingue de tous les rois-prophètes ses prédécesseurs, c'est qu'ils n'ont pas, comme dit Saint Paul, évité la corruption du tombeau, et qu'à lui seul il a été donné de ressusciter et de faire ressusciter ceux qui adopteront son règne. Cette opinion, dont Saint Paul, comme tous les disciples de Jésus, était si profondément imbu, n'était qu'un développement enthousiaste des idées de la secte des Pharisiens sur la résurrection. Mais ce n'est pas ce qui doit nous occuper ici. (Voyez l'article CHRISTIANISME.) Nous n'entrons ici dans quelques détails sur le fonds même du Christianisme à son origine, que parce que ces détails nous sont absolument nécessaires pour montrer l'origine des sacremens du Christianisme.

La tradition est donc suffisamment éclaircie. Voyons maintenant la prédication, tant de Jésus lui-même que de ses Apôtres.

Quant à la prédication de Jésus, elle est parfaitement caractérisée dans le discours de saint Pierre au centenier Corneille, lorsque l'Évangile fut annoncé pour la première fois aux gentils : « Vous savez ce qui est arrivé dans toute » la Judée, et qui a commencé par la Galilée, après le » baptême que Jean a prêché. Vous avez entendu parler » de Jésus de Nazareth, comment Dieu l'a oint d'un esprit » saint et de puissance (ὡς ἔχρισεν αὐτὸν ὁ Θεὸς πνεύματι ἁγίῳ » καὶ δυνάμει), comment il allait de lieu en lieu, faisant du » bien et guérissant tous ceux qui étaient opprimés par » le diable, parce que Dieu était avec lui. Et nous sommes » témoins de toutes les choses qu'il a faites dans la Judée » et dans Jérusalem. Cependant ils l'ont fait mourir, l'atta» chant à une croix. Mais Dieu l'a ressuscité le troisième » jour, et a voulu qu'il se fît voir, non, à la vérité, à tout » le peuple, mais aux témoins qui avaient été auparavant » choisis de Dieu; à nous, qui avons mangé et bu avec lui, » après qu'il a été ressuscité des morts. Et il nous a com» mandé de prêcher au peuple, et d'attester que c'est lui » qui est établi de Dieu pour être le juge des vivans et des » morts. Tous les prophètes rendent de lui ce témoignage, « que quiconque croira en lui recevra la rémission de ses » péchés par son nom. (*Actes*, chap. XI, v. 37-43.) »

Enfin, quant à la prédication des Apôtres après la disparition de Jésus, ce qui vient, dans les Actes, à la suite du discours de saint Pierre, reproduit, avec un naturel également admirable, ce qui se passait dans cette prédication : « Comme Pierre tenait encore ce discours, l'Esprit saint » descendit sur tous ceux qui l'écoutaient. Et tous les fidèles

» circoncis qui étaient venus avec Pierre furent étonnés de » ce que les dons du saint Esprit s'étaient versés aussi sur » les gentils. Car ils les entendaient parler diverses langues » et glorifier Dieu. Alors Pierre prit la parole, et dit : Peut-» on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont déjà reçu » l'Esprit saint aussi bien que nous? Et il commanda qu'on » les baptisât au nom du Seigneur. (*Ibid.* v. 44-48.) »

Tout le Christianisme juif et apostolique est, je le répète, résumé dans ces trois passages. Les Juifs attendaient un sauveur, et ce sauveur devait être un *oint*, c'est-à-dire un roi comme David ou Saül : mais pour ce peuple la distinction entre un roi et un chef religieux n'existait point ; les Juifs étaient, comme nous l'avons vu, accoutumés à confondre l'onction royale et l'onction sacerdotale. Moïse avait été roi et prophète ; Samuel avait été prophète et juge ; Saül et David avaient été prophètes et rois. Le gouvernement civil et la religion étaient indivis chez les Juifs, comme ils l'ont été chez tant de peuples de l'Orient. Il n'est donc nullement étonnant que l'idée d'une révolution politique fût identique pour eux avec l'idée d'une révolution religieuse. Moïse avait dit : « Je vous enverrai un autre » prophète en ma place. (*Deutéronome.*) » C'était un prophète qu'ils attendaient ; mais c'était aussi un roi, un descendant de David. Jésus fut donc pris pour le Christ ou le Messie, ou plutôt, suivant les Evangiles, il se crut le Christ et se donna lui-même pour tel.

Rites employés par Jésus et par ses Apôtres.

Saint Jean avait annoncé la révolution politique ou religieuse qui devait arriver, en prêchant la pénitence et en baptisant avec l'eau en signe de régénération. Jésus, après avoir été baptisé par lui, se mit également à baptiser : « Jésus » étant venu de Jérusalem en Judée, suivi de ses disci-» ples, il y demeurait avec eux, et y baptisait. Jean baptisait » aussi à Ennon près de Salim, parce qu'il y avait là beau-» coup d'eau... Et les Juifs étant venus trouver Jean, lui » dirent : Maître, celui qui était avec vous au-delà du Jour-» dain, et auquel vous avez rendu témoignage, baptise » maintenant, et tous vont à lui. (*Evang. de Saint Jean*, » ch. III, v. 22-26.) »

Le signe de la régénération fut donc le baptême. Dans le sens chrétien-juif, tout homme qui se rangeait du côté du *roi*, qui le reconnaissait, devait, pour avoir part à son nouveau royaume, faire pénitence de ses péchés et être baptisé par l'eau. Voilà la première origine du baptême chrétien. On voit que ce baptême se liait intimement à l'idée de ce nouveau règne, que le *Roi*, ou le *Christ*, ou le *Messie*, devait apporter au monde. Saint Jean ayant annoncé ce règne et ce *Roi* en appelant à la pénitence, et la pénitence se marquant par le baptême, il arriva naturellement que le baptême, c'est-à-dire alors la simple immersion dans l'eau, resta le préliminaire indispensable par lequel devaient passer tous ceux qui se faisaient volontairement sujets du *Roi*.

Le baptême fut donc pris d'abord par les disciples de Jésus dans le même sens que par les disciples de saint Jean. Mais les premiers, bien assurés que leur maître était le Christ, ajoutèrent ensuite à leur baptême le nom du sauveur, c'est-à-dire qu'ils baptisèrent avec l'eau au nom de Jésus-Christ ou du *Roi*. Toutefois, il ne paraît pas que ce changement ait eu lieu pendant la prédication même de Jésus, mais seulement après sa disparition *.

Voilà déjà deux points qui se dessinent nettement, savoir : le sens primitif du nom de Christ, et le sens primitif du baptême par l'eau. Ce baptême marquant l'entrée dans le royaume du *Roi* ou du Messie, nous ne serons pas étonnés lorsqu'au second ou au troisième siècle nous verrons l'*huile royale*, l'huile d'onction, venir se joindre au signe de l'eau pour marquer la véritable initiation religieuse. Mais il est encore un autre rite du baptême du troisième siècle dont nous trouvons l'origine dans la prédication de Jésus et de ses Apôtres : c'est l'imposition des mains.

Jésus, doué, comme dit Saint Pierre dans le passage que nous avons cité, d'une vertu ou puissance divine, commença sa mission par exercer cette vertu, en guérissant les malades et tous ceux, comme dit encore Saint Pierre, qui étaient opprimés par le diable. Or, quel signe employait-il pour cela ? l'*imposition des mains*. Ce signe revient presque à chaque miracle de l'Evangile ; mais il y a, entre autres, dans ces Evangiles, un passage curieux qui nous montre comment on s'expliquait la vertu curative de Jésus, et en général de ceux qui, ainsi que lui, guérissaient par une vertu divine. Dans Saint Marc, une femme malade d'une perte de sang depuis douze ans touche le vêtement de Jésus, et est guérie : « Aussitôt Jésus, connaissant en soi-» même *la vertu qui était sortie de lui*, se retourna au » milieu de la foule, et dit : Qui est-ce qui a touché mes » vêtemens ? (Chap. v, v. 30.) » Dans Saint Luc, Jésus dit : « Quelqu'un m'a touché, car *j'ai senti qu'une vertu » est sortie de moi.* (Chap. VIII, v. 46.) » On supposait donc que cette vertu divine qui était en Jésus s'écoulait pour ainsi dire de lui, et se transmettait à ceux qu'il touchait. Cette opinion, qui s'est reproduite presque dans tous les siècles, et qui a donné lieu à tant de curieux phénomènes (voyez EXTASE), n'a pas droit de nous étonner. Mais elle nous fait mieux comprendre pourquoi les guérisons opérées dans les Evangiles commencent presque toutes par cette imposition des mains. Il serait trop long de citer une multitude de passages où cette pratique se trouve mentionnée. En voici un de Saint Luc qui les résume tous : « Ceux qui avaient des malades de diverses maladies les « menaient à Jésus ; et, imposant les mains sur chacun » d'eux, il les guérissait. (Chap. IV, v. 40.) »

Jésus ne transmit d'abord à ses disciples que cette puissance ; ou plutôt il ne choisit d'abord ses douze disciples que pour les associer aux cures merveilleuses qu'il opérait. La première fois qu'il est question de l'élection des Apôtres dans les Evangiles, c'est pour cette œuvre : « Jésus ayant élu ses » douze disciples, leur donna puissance sur les esprits impurs » pour les chasser, et pour guérir toutes sortes de langueurs » et de maladies. (*S. Matth.*, chap. x, v. 1 ; *S. Luc*, ch. IX, » v. 1.) » Dans Saint Luc, outre ces douze premiers apôtres, il choisit encore soixante-douze autres disciples, au moment où il se décide à entrer solennellement dans Jérusalem, et il les envoie devant lui, deux à deux, dans toutes les villes où lui-même devait passer : « La moisson est grande, » leur dit-il, mais il y a peu d'ouvriers ; priez donc le maître » de la moisson qu'il envoie des ouvriers dans sa moisson... » guérissez des malades, et dites-leur : Le royaume de » Dieu est proche de vous. (Chap. x, v. 1-9.) »

Enfin, lorsqu'il apparaît à ses disciples après sa résurrection, c'est encore pour leur confirmer ce don de guérir les malades par l'imposition des mains : « Jésus apparut aux » onze lorsqu'ils étaient à table ;... et il leur dit : Allez par » tout le monde ; prêchez l'Evangile à toutes les créatures. » Celui qui croira, et qui sera baptisé, sera sauvé ; mais » celui qui ne croira point sera condamné. Voici les mi-» racles qui accompagneront ceux qui auront cru : ils chas-» seront les démons en mon nom, ils parleront de nouvelles » langues ; ils prendront les serpens avec la main ; et s'ils » boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera pas de » mal ; ils imposeront les mains sur les malades, et les ma-» lades seront guéris. (*S. Marc*, ch. XVI, v. 14-18.) »

Trois fois, dans les Evangiles, Jésus n'opère pas par la

* Jésus, suivant l'Evangile de Saint Jean, ne baptisait pas en personne, mais par ses disciples : « Jésus ayant su que les phari-» siens avaient appris qu'il baptisait plus de personnes que Jean » (quoique Jésus ne baptisât pas lui-même, mais ses disciples), » il quitta la Judée, et retourna en Galilée. (*Evang. de Saint » Jean*, ch. IV, v. 1-3.) »

seule parole ou par la seule imposition des mains : « Étant » arrivé à Bethsaïde, on lui amena un aveugle, qu'on le » pria de toucher. Et prenant l'aveugle par la main, il le » mena hors du bourg, lui mit de la salive sur les yeux, » et lui ayant imposé les mains, il lui demanda s'il voyait » quelque chose. Cet homme regardant, lui dit : Je vois » marcher des hommes comme des arbres. Jésus lui mit » encore une fois les mains sur les yeux, et il commença à » voir; et il fut tellement guéri qu'il voyait distinctement » toutes choses. (*Evang. de S. Marc*, ch. VIII, v. 22-25.) » Une autre fois il guérit un sourd-muet en lui mettant ses doigts dans les oreilles et de sa salive sur la langue (*Ibid.*, ch. VII, v. 32-35). Il guérit aussi un aveugle qui se trouvait dans le temple à Jérusalem, en faisant avec sa salive et de la poussière une boue dont il enduisit les yeux de cet aveugle*.

Ces cas exceptés, le mode de guérison employé par Jésus et ses apôtres se réduit à l'imposition des mains, c'est-à-dire à une sorte de bénédiction par le moyen de laquelle on croyait que la vertu divine, l'esprit saint, la puissance qui résidait en lui et dans ceux qu'il en avait investus, se transmettait aux malades.

Il est assez remarquable que la célèbre huile d'onction ne joue aucun rôle dans l'Evangile ; du moins il n'y a aucun fait qui rappelle positivement le sacre de Saül, de David, de Salomon. Mais la chose est toute simple. Jésus étant pris pour le *Roi*, et étant regardé comme envoyé de Dieu, n'avait pas besoin d'onction ; et de qui d'ailleurs l'aurait-il reçue ? Il la tenait de sa naissance, puisqu'on le faisait fils de David. Il prouvait qu'il était le *Roi* par ses miracles. Son onction se révélait par cette vertu divine qui s'écoulait de lui et qui guérissait. Ses disciples et ses sectateurs le firent donc *oint* par Dieu même; ils l'appelèrent l'*oint de Dieu*. « Dieu, dit saint Pierre dans le » passage cité plus haut, a oint Jésus d'un esprit de sain- » teté et d'une vertu particulière par laquelle il guérissait » tous ceux qui étaient sous la puissance du diable. » Ailleurs, il est dit dans les Actes : « Hérode et Ponce Pilate, » avec les gentils et le peuple d'Israël, se sont réunis contre » ton saint fils Jésus, que tu as oint, » c'est-à-dire que toi-même as fait roi, à qui nul autre que toi n'avait donné l'onction royale. La cérémonie de l'onction ne pouvait donc intervenir ostensiblement dans l'Evangile. Toutefois l'opinion que Jésus était le Messie, le *Roi*, provoquait et attirait pour ainsi dire la cérémonie matérielle que ce nom représentait. Aussi voit-on une femme exaltée par sa dévotion au Christ venir à l'improviste lui donner cette onction, comme si elle était inspirée de Dieu pour cela : « Jésus » étant à Béthanie, dans la maison de Simon le lépreux, » une femme vint à lui avec un vase d'albâtre plein d'une » huile de parfum de grand prix, qu'elle lui répandit sur » la tête lorsqu'il était à table. (*S. Matthieu*, chap. XXVI, » v. 6, 7.) » C'est ainsi que dans les temps modernes Jeanne d'Arc, exaltée par les livres saints, se donna pour mission de sacrer son roi avec l'huile sainte de Reims. Les circonstances qui accompagnent ce sacre dans les Evangiles sont d'ailleurs fort curieuses. Jésus et ses disciples étaient déjà soupçonnés et poursuivis, lorsque cette femme sacra ainsi Jésus. On pouvait faire de cela une des preuves de la conspiration. Aussi les disciples se fâchent contre cette femme ; ils demandent à quoi bon perdre ainsi ce parfum. Jésus l'excuse en interprétant son action comme si elle avait voulu ensevelir son corps par avance, et comme si, au lieu d'un sacre, c'était un embaumement. Mais à l'instant même la trahison de Judas se révèle, comme si Judas n'attendait que cette dernière manifestation d'un complot pour aller dénoncer son maître. Il suffit de lire le récit de Saint Matthieu ou de Saint Marc pour reconnaître qu'ils rattachaient à cet incident la dénonciation de Judas. Dans Saint Luc, ce sacre est supprimé ; et quant à Saint Jean, c'est aux pieds de Jésus, et non sur sa tête, qu'il fait répandre ce parfum par Marie, la sœur de Marthe et de Lazare.

Après la passion, la résurrection et la disparition de Jésus, ses disciples, exaltés par cette résurrection, sentent tout-à-coup se répandre sur eux les dons du saint Esprit ; ils commencent à parler les langues, et il se fait parmi eux, comme disent les Actes, beaucoup de prodiges et de merveilles. C'est-à-dire que l'extase, avec tous ses curieux phénomènes, vint les saisir au milieu de leur exaltation. Saint Pierre alors tente le miracle du boiteux qui se tenait à la porte du temple. Le miracle réussit ; l'exaltation des Apôtres redouble et se répand dans la ville ; une nouvelle effusion du saint Esprit a lieu. L'Eglise ou association chrétienne se fonde à Jérusalem, au milieu d'une persécution acharnée.

Les disciples avaient été instruits par Jésus à imposer les mains aux malades. Mais, à ce point, l'imposition des mains ne guérissait plus seulement, et ne chassait plus uniquement les démons, auxquels beaucoup de maladies étaient attribuées; elle amenait maintenant sur ceux à qui on l'accordait une effusion du saint Esprit ; elle communiquait le don des langues et plusieurs autres facultés de l'extase : l'imposition des mains dut donc être regardée dès lors comme le rite au moyen duquel on faisait descendre le saint Esprit. En effet, dès le début des Actes, nous voyons cette idée se former ; l'imposition des mains devient le signe par lequel ceux qui ont déjà reçu le saint Esprit le communiquent aux autres. Forcé de fuir de Jérusalem, l'apôtre Philippe va à Samarie, et y convertit un assez grand nombre de personnes qu'il baptise au nom du *Roi*. Pierre et Jean, instruits de ce succès, vont le rejoindre, et « étant » venus, ils firent des prières sur ceux que Philippe avait » baptisés, afin qu'ils reçussent le saint Esprit; car il n'était » point encore descendu sur aucun d'eux, mais ils avaient » seulement été baptisés au nom du seigneur Jésus. Alors » ils leur imposèrent les mains, et ils reçurent le saint » Esprit. (*Actes*, ch. VIII, v. 15-17.) » C'est en cet endroit des Actes que le magicien Simon vient demander aux Apôtres de lui vendre leur secret : « Lorsque Simon eut vu que » le saint Esprit était donné par l'imposition des mains des » Apôtres, il leur offrit de l'argent, et leur dit : Donnez- » moi aussi ce pouvoir, que ceux à qui j'imposerai les mains » reçoivent le saint Esprit. Mais Pierre lui dit : Que ton » argent périsse avec toi pour avoir cru que le don de Dieu » peut s'acquérir avec de l'argent. (*Ibid.*, v. 18-20.) »

Il est évident, par la lecture du Nouveau-Testament, que les Apôtres crurent, dans ces commencemens, que la communication des dons du saint Esprit, c'est-à-dire des merveilleuses facultés de l'extase, était le début de ce règne du Christ où une nature humaine nouvelle devait se produire ; ils n'attendaient plus, à la suite, que la résurrection des morts et le jugement dernier. « Faites pénitence, dit Saint » Pierre dans sa seconde prédication, afin que vos péchés » soient effacés quand *les temps du rafraîchissement* se- » ront venus de la part du Seigneur, et qu'il aura de nou- » veau envoyé Jésus le Roi, qui, pour cela, vous est an- » noncé auparavant. (*Actes*, ch. III, v. 19, 20.) » Ces *temps du rafraîchissement* sont clairement expliqués dans le verset suivant, où Saint Pierre dit que Jésus est retenu au ciel jusqu'au moment précis prédit par les prophètes pour *le rétablissement de toutes choses*. Il s'agissait d'une résurrection et d'une vie incorruptible qui devait la suivre. Les Apôtres, dans cette conviction, n'avaient donc que deux choses à faire : ils baptisaient ceux qui voulaient se faire sujets du *Roi*, et ils imposaient les mains aux baptisés pour leur communiquer le commencement de vie nouvelle qu'on appelait les dons du saint Esprit, ou du Paraclet consola-

* Cette pratique fut imitée dans le baptême du second siècle, de même que l'imposition des mains, et elle forme encore aujourd'hui un des rites préparatoires du baptême.

teur, que Jésus avait envoyé aux fidèles en attendant sa venue.

Il n'y a aucun autre rite, en effet, dans toute la prédication apostolique que le baptême par l'eau, c'est-à-dire le baptême de pénitence de saint Jean-Baptiste, et l'imposition des mains*. Seulement, comme je l'ai déjà dit, les Apôtres baptisaient au nom du Christ.

Distinction du sens juif et du sens idéaliste. — Saint Matthieu et Saint Jean.

Mais la distinction des deux Christianismes, du Christianisme plus particulièrement juif, et du Christianisme idéaliste, commence pourtant déjà à se montrer pendant la prédication des Apôtres, dans la manière même de comprendre ces rites. En effet, Saint Jean ne comprend pas le baptême précisément comme Saint Pierre; et Saint Paul participe en quelque sorte de Saint Jean et de Saint Pierre dans l'explication qu'il en donne.

J'ai déjà cité, à l'article **Baptême**, le passage de l'Evangile de Saint Jean où Jésus explique la nécessité de *renaître par l'esprit* pour entrer dans le royaume de Dieu. Ce passage est peut-être, avec le fameux exorde, ce qui caractérise le mieux cet Evangile, et le distingue le plus de celui de Saint Matthieu.

Dans Saint Matthieu, quand Jean-Baptiste annonce le Christ qui doit le suivre, il dit : « Pour moi, je vous baptise dans l'eau pour vous porter à la pénitence; mais celui » qui doit venir après moi vous baptisera dans le saint Esprit » et dans le feu; il a son van en main, et il nettoiera parfaitement son aire; il amassera son blé dans le grenier. » mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais. (Chap. IV, v. 11, 12.) » Dans Saint Marc, ces menaces de feu sont supprimées; le texte porte seulement : « Il vous baptisera dans le saint Esprit. » Dans Saint Luc, au contraire, le texte de Saint Matthieu se trouve fidèlement reproduit. Mais dans Saint Jean la prédiction de Jean-Baptiste prend un caractère différent : il ne s'agit ni de feu ni de van pour balayer l'aire. Jésus est appelé l'agneau de Dieu, la victime expiatoire; celui qui ôte le péché du monde; Jean-Baptiste est la voix qui crie dans le désert; il baptise par l'eau, pour annoncer celui qui doit baptiser par l'Esprit saint.

Dans Saint Matthieu, ou, si l'on veut, dans l'Evangile primitif qui a servi de source commune aux trois évangiles de Matthieu, de Marc et de Luc, il semble que ce baptême par le saint Esprit et le feu, qui doit suivre le baptême de pénitence par l'eau dont Jean-Baptiste s'est donné le ministère, n'a pas d'autre sens que cette apparition prochaine du Fils de l'homme qui doit changer le monde, livrer les uns au feu et transformer les autres en une nature incorruptible. Il s'agit, en un mot, de la prédiction d'une époque voisine de rafraîchissement, comme dit Saint Pierre, et de rétablissement de toutes choses, c'est-à-dire de restauration et de résurrection du monde. Le saint Esprit est donc mis de pair, dans ce baptême, avec le feu. L'un est la vertu que le Sauveur doit communiquer à ceux qui entreront dans son royaume, vertu qui les rendra inaccessibles aux douleurs, aux maladies, à la mort; l'autre est le supplice des rebelles et des méchans. Le baptême de Jésus dans ces Evangiles est donc conçu comme une sorte de magie assez semblable à l'œuvre des alchimistes pour procurer une longévité sans fin. Jésus est une espèce de magicien qui viendra, ou plutôt qui, dans l'hypothèse de ces Evangiles, est venu pour donner aux uns, par cette vertu divine que ces évangiles appellent l'Esprit saint, l'incorruptibilité et la vie éternelle, et livrer les autres au feu. Mais dans Saint Jean règne une doctrine presque opposée. « Dieu, dit cet Evangile, n'a pas envoyé » son Fils dans le monde pour juger le monde, mais afin » que le monde soit sauvé par lui. (Chap. III, v. 17.) » Le baptême dans l'Esprit saint est donc pour Saint Jean tout autre chose que pour Saint Matthieu. Il s'agit, pour Saint Jean, comme pour Saint Matthieu, de croire en Jésus et de s'approcher de lui. Mais qu'est-ce que croire en Jésus et s'approcher de lui? « Dieu, dit Saint Jean, est esprit; et il » faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité : ce sont là les adorateurs que Dieu cherche. (Chap. IV, v. 23-25; discours de Jésus à la Samaritaine.) » Pour Saint Jean, comme pour Saint Matthieu, Jésus est le Fils de Dieu, le Messie, le Christ, le Roi : mais Jésus est aussi, pour Saint Jean, le Verbe éternel dont la philosophie avait tant parlé, Jésus est *la lumière*. « La lumière est venue » dans le monde, et les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises. Car quiconque fait le mal hait la lumière et ne » s'approche point de la lumière, de peur que ses œuvres » ne soient condamnées. Mais celui qui fait le bien s'approche de la lumière, afin que ses œuvres soient découvertes, parce qu'elles sont faites en Dieu. (Chap. III, » v. 18-21.) » Cela étant, il est évident que le baptême a, dans l'Evangile de Saint Jean, un sens tout spirituel, et que quand Jésus dit au docteur israélite qui était venu l'interroger à ce sujet : « En vérité, je vous le dis, si un » homme ne renaît de l'eau et du saint Esprit, il ne peut » entrer dans le royaume de Dieu; ce qui est né de la chair » est chair, et ce qui est né de l'esprit est esprit; » il est évident, dis-je, qu'il ne s'agit pas ici, comme dans saint Matthieu, d'une espèce d'opération magique par laquelle le Messie devait procurer à ses sujets la résurrection des corps et l'incorruptibilité, mais qu'il s'agit bien d'une renaissance spirituelle et d'une transformation morale. Nous avons déjà eu occasion, dans un autre article, de remarquer que l'Evangile de Saint Jean est le seul où se trouve cette parole fameuse : « Mon royaume n'est pas encore de ce monde. »

Il faut convenir toutefois que dans ce poétique Evangile de Saint Jean la croyance des autres Apôtres se trouve tellement combinée avec la sienne, du moins dans l'expression, que, tout en parlant dans un sens, il semble en même temps parler dans un autre. C'est ce qui fait le prestige de cet Evangile. Il répond à la fois à la philosophie platonicienne et au résurrectionisme juif. Il nie, au fond, ce résurrectionisme, en donnant de la mission de Jésus une interprétation différente, en disant qu'il n'est pas venu pour juger, mais pour sauver, et que son royaume n'est pas encore de ce monde; mais en même temps il est si occupé et si pénétré de la divinité de Jésus, qu'il rend, pour ainsi dire, à Jésus conçu comme Verbe ce qu'il lui a ôté comme Messie juif. Par exemple, il s'agit sans doute, pour Saint Jean, dans le baptême, de renaître par l'esprit; mais Jésus étant le Verbe, le Fils de Dieu, sa vertu est si grande, suivant saint Jean, qu'il suffit de croire en lui pour que cette renaissance soit opérée. L'homme disparaît donc devant cette apparition divine du Verbe. L'idéalisme à peine formulé se confond dans un dévot mysticisme. Ainsi Jésus reprend, à l'instant même, dans Saint Jean, l'air magicien, si je puis m'exprimer ainsi, qu'il a constamment dans Saint Matthieu et dans les autres évangélistes.

Saint Jean, tout pénétré qu'il soit de la doctrine platonicienne, ne semble donc avoir embrassé cette doctrine que pour introniser la divinité de son Maître. Il ne paraît occupé que de cette divinité : tout égoïsme a disparu en lui, tant il aime. Il est bien le disciple qui fut aimé du Maître, comme il se désigne toujours lui-même; il est bien celui qui se reposa sur le sein du Christ pendant la Pâque. Il s'y repose encore; et dans ce repos de l'amour, il n'est pas,

* Une seule fois, dans l'Evangile, on voit les Apôtres oindre d'huile le corps d'un malade. Mais cette onction ne nous paraît avoir aucun rapport avec l'onction sainte; elle se rapporte plutôt à l'usage qui a donné naissance au sacrement de l'extrême-onction. Voyez le § 3 de cet article.

comme les autres Apôtres, préoccupé de la résurrection. Jésus mourant lui a confié sa mère; il attend paisiblement la venue définitive du Christ. Il ne sait si cette venue aura lieu avant qu'il meure. Une parole obscure du Maître semble dire qu'il ne mourra pas que le jugement dernier ne soit venu. Mais, tout entier à l'amour qu'il garde au Fils de Dieu, il s'occupe peu de son propre salut et de sa propre résurrection. L'amour divin, l'amour humain est tout pour lui; et sa doctrine se résume en ces mots: Dieu est esprit, Jésus est son Verbe; aimons-le et aimons-nous mutuellement. Quand, dans sa vieillesse, il ne pouvait presque plus enseigner ni parler, on rapporte qu'il répétait encore pour toute leçon: « Mes petits enfans, aimez-vous les uns » les autres. »

Saint Paul

Voici maintenant Saint Paul, bien plus égoïste, si je puis m'exprimer ainsi, que Saint Jean, car il est profondément et perpétuellement occupé de la résurrection. Le disciple de Gamaliel est toujours pharisien sous ce rapport. « Pourquoi, s'écrie-t-il, nous exposons-nous à toute heure à tant de périls? » Si j'ai combattu à Éphèse contre les bêtes farouches, quel » avantage en tirerai-je si les morts ne ressuscitent point? » Ne pensons qu'à boire et à manger, puisque nous mour- » rons demain. (*Première Epît. aux Corinthiens*, ch. xv, » v. 30-32.) » Il veut donc la résurrection, et, s'il croit à Jésus, c'est parce qu'il est ressuscité. Il veut que la mort soit vaincue, que la mort disparaisse du monde; il veut pouvoir dire: « O mort, où est ta victoire? ô mort, où est » ton aiguillon? (*Ibid.*, v. 55.) » Mais comment conçoit-il cette victoire sur la mort? Il ne la conçoit pas à la manière de Saint Pierre, à la manière de l'Evangile de Saint Matthieu. Il est plus avancé que cela, plus spiritualiste, plus idéaliste; il a le même sentiment que Saint Jean sur la mission régénératrice de Jésus: il s'agit aussi, pour lui, d'*ôter le péché du monde*. Jésus, pour lui, ainsi que pour Saint Jean, a été mis en croix pour être, comme le serpent d'airain élevé par Moïse dans le désert, un signe et un moyen de guérison morale. Et pourtant l'idée de la résurrection corporelle et de sa propre résurrection corporelle est un sentiment qui domine en lui. Que fait-il donc? A la fois pharisien et platonicien, quoique plus pharisien encore que platonicien, il combine ces deux idées; il tient, comme nous le disions plus haut, de Saint Pierre et de Saint Jean; il les associe, il les synchrétise pour ainsi dire dans sa doctrine: « Voici, » s'écrie-t-il au plus profond de sa pensée, voici un mystère » que je vais vous dire: Nous ne ressusciterons pas tous, » et pourtant nous serons tous transformés. En un instant, » en un clin d'œil, au son de la dernière trompette (car la » trompette sonnera), les morts ressusciteront en un état » incorruptible, et nous, nous serons transformés. Car il » faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité. » (*Première Ep. aux Corinthiens*, ch. xv, v. 51-53.) » Comment Saint Paul entend-il cette résurrection des morts et cette métamorphose de ceux qui vivront encore au jour prochain où sonnera la trompette du jugement dernier, résurrection et métamorphose qui pour lui sont la même chose? Le voici: « Quelqu'un me dira: En quelle ma- » nière les morts ressusciteront-ils, et quel sera le corps » dans lequel ils reviendront? Insensés que vous êtes! ne » voyez-vous pas que ce que vous semez ne reprend point » de vie s'il ne meurt auparavant? Et quand vous semez, » vous ne semez pas le corps qui doit naître, mais la graine » seulement, comme du blé ou de quelque autre chose. » Après quoi Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît, et il » donne à chaque semence le corps qui est propre à chaque » plante. Toute chair n'est pas la même chair; mais autre » est la chair des hommes, autre la chair des bêtes, autre » celle des oiseaux, autre celle des poissons. Il y a aussi des » corps célestes et des corps terrestres; mais les corps cé- » lestes ont un autre éclat que les corps terrestres. Le soleil a » son éclat, qui diffère de l'éclat de la lune, comme l'éclat » de la lune diffère de l'éclat des étoiles; et, entre les étoiles, » l'une est plus éclatante que l'autre. Il en arrivera de même » dans la résurrection des morts. Le corps, comme une se- » mence, est maintenant mis en terre plein de corruption, » et il en ressuscitera incorruptible. Il est mis en terre tout » difforme, et il ressuscitera tout glorieux. Il est mis en » terre privé de mouvement, et il ressuscitera plein de vi- » gueur. Il est mis en terre étant un corps animal, et il » ressuscitera étant un corps spirituel. Car comme il y a un » corps animal, il y a aussi un corps spirituel, selon qu'il » est écrit: — « Adam le premier homme a été créé avec » une âme vivante, et le second Adam a été rempli d'un » esprit vivifiant. » Mais ce n'est pas le corps spirituel qui a » été formé le premier, c'est le corps animal, et ensuite le » spirituel. Le premier homme est le terrestre formé de la » terre, et le second homme est le céleste, qui est venu du » ciel. Comme le premier homme a été terrestre, ses en- » fans aussi sont terrestres; et comme le second homme » est céleste, ses enfans aussi sont célestes. Comme donc » nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons » aussi l'image de l'homme céleste. (*Ibid.*, v. 35-49.) » Ce texte est infiniment remarquable; car il marque le passage du résurrectionisme juif au Christianisme platonicien. Saint Paul croit aussi fortement que Saint Pierre à la résurrection prochaine des corps; mais il explique cette résurrection: sans doute il s'agit toujours, dans son explication, d'un corps incorruptible et immortel, mais ce corps n'est plus un corps semblable en aucune façon à nos corps actuels. C'est, dit Saint Paul, un corps nouveau, *un corps spirituel*. Saint Paul s'abuse lui-même en expliquant par une mauvaise physique ce qui se passe dans la germination des plantes: entre le germe déposé dans la terre, et qui, dit-il, *y meurt*, et la plante qui sort de ce germe, il voit un abîme de différence: l'un est une mort, une corruption; l'autre est un corps vivant, créé de Dieu par un acte spécial de création, qui se répète autant de fois qu'il y a lieu, et qui est différent pour chaque espèce d'animal et de plante. De même, dit-il, *le corps, comme une semence, est maintenant mis en terre plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible*. Mais ce ne sera pas *le corps corporel*. Dieu, à propos de ce corps corporel mis en terre comme une semence, suscitera, par sa toute-puissance et par un acte spécial de création, *un corps spirituel*, et il opèrera cette création pour chacun de nous, comme il fait maintenant pour les corps corporels qu'il donne aux différens germes des animaux et des plantes.

Toute la théologie de Saint Paul, et je dirais volontiers tout Saint Paul, est dans cette idée d'un corps spirituel substitué à un corps corporel par la venue de Jésus-Christ.

C'est cette idée, je le répète, qui relie le Christianisme juif au Christianisme plus spiritualiste qui succéda, quand les Platoniciens s'en mêlèrent.

En effet, avec cette idée, il est permis à la fois d'accepter l'Evangile dans le sens où le prenait Saint Pierre, et de le comprendre dans le sens idéaliste de Saint Jean.

Saint Paul lui-même en a tiré toutes les conséquences. Voyez, par exemple, comme il explique le baptême: « Ne » savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en » Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort? Car » *nous avons été ensevelis* avec lui par le baptême *pour* » *mourir*, afin que, comme le Christ est ressuscité d'entre » les morts par la gloire de son Père, nous marchions aussi » dans une nouvelle vie. Car si nous avons été greffés sur » lui par la ressemblance de sa mort, nous serons aussi » greffés sur lui par la ressemblance de sa résurrection, » sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, » afin que le corps du péché soit détruit, et que désormais

» nous ne soyons plus asservis au péché. Car celui qui est » mort est délivré du péché. Si donc nous sommes morts » avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec » le Christ, parce que nous savons que le Christ étant res- » suscité d'entre les morts, ne mourra plus, et que la mort » n'aura plus d'empire sur lui. Car, quant à ce qu'il est » mort, il est mort seulement une fois pour le péché ; mais » quant à la vie qu'il a maintenant, il vit pour Dieu. Con- » sidérez-vous de même comme étant morts au péché, et » comme ne vivant plus que pour Dieu en Jésus-Christ notre » Seigneur. Que le péché donc ne règne point dans votre » corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses desirs » déréglés. Et n'abandonnez point au péché les membres » de votre corps pour lui servir d'armes d'iniquité; mais » donnez-vous à Dieu, comme devenus vivans de morts » que vous étiez, et consacrez-lui les membres de votre » corps pour lui servir d'armes de justice. Car le péché ne » vous dominera plus, parce que vous n'êtes plus sous la » loi, mais sous la grâce. (*Epître aux Romains*, chap. VI, » v. 3-14.) » Le baptême n'est donc plus déjà, pour Saint Paul, je ne dirai pas une ablution (nous avons vu que le baptême n'a jamais été pareille chose pour ceux qui l'ont compris), je ne dirai pas même un signe de régénération et de résurrection, sans détermination précise; mais c'est un signe *précis et déterminé* de régénération et de résurrection. Le sens du baptême, entendu même comme le signe de la résurrection, restait vague et indécis : Saint Paul le formule et l'explique. Pour lui, le baptême est le signe de cette *mort du corps corporel*, premisse nécessaire de la résurrection attendue du corps spirituel que Dieu doit nous donner au jour du jugement; et le Christ lui-même est l'homme-type qui a reçu la mort, pour être ressuscité le premier, et revêtir le premier ce corps spirituel.

Qu'est-ce donc que le Christ pour Saint Paul? Sans doute c'est, comme pour Saint Pierre, le *Roi* attendu et annoncé par les prophètes afin de sauver les Juifs et, par les Juifs, les gentils et le monde entier ; c'est aussi, comme pour Saint Pierre, le Fils de l'homme, c'est-à-dire l'homme nouveau, l'homme de la seconde création, l'homme transformé ; enfin c'est aussi le Fils de Dieu, car il est créé de Dieu directement comme l'avait été Adam, et créé pour être l'homme revêtu d'un corps spirituel ou céleste, comme Adam le fut pour être revêtu d'un corps corporel ou terrestre. Mais en même temps, suivant Saint Paul, nous sommes greffés dès à présent sur lui par le baptême, qui est la ressemblance de sa mort, et nous le serons un jour par la ressemblance de son immortalité. Donc, déjà l'opération de la transformation spirituelle a commencé ; donc elle doit continuer. Donc « nous devons marcher dans une » nouvelle vie, » dit Saint Paul dans le passage cité en dernier lieu. « Donc, dit-il ailleurs, si l'Esprit de celui qui a » ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui » qui a ressuscité Jésus d'entre les morts donnera aussi la » vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous. » (*Epître aux Romains*, ch. VIII, v. 11.) » On voit quelle série de déductions morales se tirent naturellement de cette sorte d'*anticipation donnée au jugement dernier*, anticipation que n'avaient pas aperçue les premiers disciples de Jésus, tels que Saint Pierre. Une fois que Saint Paul a conçu le temps laissé entre la venue de Jésus et sa venue définitive comme un *enterrement du corps corporel et un commencement d'éclosion du corps spirituel*, il est maître d'un principe fécond qui satisfait à la fois la croyance juive des résurrectionistes et tout ce que la philosophie grecque avait semé dans le monde de désirs élevés et de nobles espérances. Voilà pourquoi Saint Paul a pu être l'apôtre des gentils et le grand législateur du Christianisme. Partout l'idée de la résurrection le domine, et partout cependant cette idée lui permet de spiritualiser l'Evangile, en transformant *la bonne nouvelle du règne de Dieu* en leçons de vie idéale *.

Baptême du second siècle.

Nous voilà sortis de l'époque apostolique, et nous avons vu que déjà le Christianisme juif a fait bien du chemin par Saint Jean et par Saint Paul. Que va-t-il arriver ? quelle modification cette nouvelle intelligence du Christianisme apportera-t-elle dans le rite de l'initiation chrétienne ?

Baptisera-t-on toujours, comme faisaient Jean-Baptiste et les disciples de Jean-Baptiste, avec l'eau seulement et sans aucune formule? Non, puisque le Christ a paru, et que le saint Esprit règne déjà sur la terre, préparant le règne définitif de Dieu. Ce baptême par l'eau n'était qu'un premier signe, qui a été suivi d'effets ; il ne doit rester évidemment que comme le point de séparation entre ceux qui ne sont pas chrétiens et ceux qui le sont. Il est, pour ainsi dire, la porte du Christianisme, mais il n'en marque que le premier seuil.

Baptisera-t-on comme faisaient les Apôtres du Christ lui-même après sa disparition, c'est-à-dire avec l'eau seulement, mais en ajoutant : *au nom du Roi ?* Non ; car ce que nous venons de dire du baptême de Jean s'applique également à cette seconde forme du baptême. En effet, le Christ ou le *Roi* n'est pas seulement révélé maintenant ; une autre puissance, qui n'est pas lui, mais qui vient de lui et de son Père, est également révélée : c'est le saint Esprit, l'Esprit consolateur, le Paraclet, qui est descendu sur les Apôtres, et qui par eux est descendu aussi sur la foule des chrétiens au signe de l'imposition des mains. Le règne prochain du Christ ou du *Roi* n'est plus toute la religion des chrétiens. Ils avaient cru d'abord ce règne plus voisin qu'il ne se montre ; ils l'attendaient d'heure en heure, de minute en minute. Il ne vient pas ; mais le saint Esprit, avec ses dons merveilleux, est venu leur faire supporter cette attente. Le saint Esprit les transforme déjà, et commence en eux cette métamorphose d'un corps spirituel dont parle Saint Paul. Une formule d'initiation qui ne mentionnerait que le Christ et son règne futur ne représenterait donc pas complètement la foi des chrétiens après l'époque apostolique, c'est-à-dire au second et au troisième siècles. Leur foi complète est de croire à Dieu, à Jésus son Fils dont le règne doit venir, et au saint Esprit qui prépare ce règne.

Or, si nous voulions traduire cette formule complète en rites, c'est-à-dire l'exprimer par des signes, il est évident, par tout ce que nous avons rapporté de la tradition antique, que la foi à Jésus le Christ devrait se marquer par cette onction royale dont il avait pris son nom de Christ, et que la foi au saint Esprit devrait se marquer par l'imposition des mains, qui le faisait descendre sur les fidèles. Il y a plus, une cérémonie composée de ces rites ne serait pas seulement un emblème de la foi chrétienne, mais il est évident qu'elle serait accompagnée, dans l'âme de celui qui en serait l'ob-

* C'est cette connexion de deux idées en apparence contradictoires que ne comprennent pas tant de gens qui déraisonnent sur le Christianisme. On nous a reproché, avec force injures, à propos de l'article sur le *Bonheur*, d'avoir représenté le Christianisme comme primitivement fondé sur la croyance à la fin prochaine du monde et à la résurrection, et comme ayant, par une conséquence nécessaire, repoussé la nature et répudié la vie pour chercher son idéal en dehors de ce monde. Le fait est pourtant bien certain. Pour nous prouver que le Christianisme a toujours admis, même théoriquement, la continuation du monde, qu'il n'a pas enseigné la fin prochaine de la vie humaine dans ses manifestations actuelles, et qu'il n'a pas dit anathème à la société politique, on nous a objecté, entre autres choses, ce que Saint Paul dit sur la nécessité d'obéir aux puissances comme établies de Dieu. Il est vrai qu'il rapporte cette soumission au commandement de l'amour du prochain ; mais il veut qu'on se soumette à ces puissances avec d'autant plus de zèle que *la fin de leur règne est proche*. « Le temps presse, dit-il ; la nuit est déjà fort avancée ; et le » jour s'approche. (*Ep. aux Romains*, ch. XIII.) »

jet, d'une véritable opération intellectuelle et morale, puisqu'en même temps qu'on le marquerait de l'onction sainte, il se sentirait complètement initié à la doctrine chrétienne, et que l'imposition des mains serait, pour lui comme pour les assistans, une véritable invocation faite à l'Esprit saint de descendre en lui.

Tel fut en effet le baptême dès le second siècle. Il nous reste bien peu de monumens de ce second siècle. Trois ou quatre Pères parlent du baptême, et par occasion seulement, avant Tertullien; mais ce qu'ils disent, loin d'être en désaccord avec le Traité que ce Père nous a laissé du baptême, s'y rapporte au contraire admirablement. Nous avons cité, dans le § 1 de cet article, les paroles si positives de Saint Théophile d'Antioche, et expliqué le passage de Saint Irénée relatif à l'espèce de contrefaçon que les Valentiniens faisaient du baptême. Saint Justin nous parait également indiquer manifestement l'onction et l'imposition des mains, lorsque, justifiant les usages du Christianisme dans sa seconde Apologie, il dit à propos du baptême : « Je dirai en quoi consiste la cérémonie par laquelle nous sommes consacrés à » Dieu et renouvelés par le Christ. Ceux qui sont amenés à » partager notre foi, et qui veulent vivre de notre vie, commencent par prier en jeûnant, et par demander à Dieu la » rémission de leurs péchés; et nous prions et jeûnons avec » eux. Puis on les conduit à la piscine, et ils sont régénérés, » comme nous-mêmes l'avons été. Car ils sont lavés dans » l'eau au nom du Père de tout ce qui existe, et de notre » Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, et du saint Esprit. » Basnage et d'autres protestans ne veulent voir, dans ces passages des Pères antérieurs à Tertullien, aucune trace de l'onction et de l'imposition des mains. Mais ils abusent de ce que ces Pères n'ont pas donné du baptême une description aussi détaillée que l'a fait Tertullien. Quand Saint Justin, par exemple, dit qu'on baptise *au nom du saint Esprit*, de même qu'au nom du Père et du Fils, il est clair qu'une innovation s'était introduite dans le baptême depuis les Apôtres, puisque ceux-ci ne baptisaient qu'au nom du Christ.

Mais que répondre aux écrits de Tertullien, où tout est si clair et si positif? Je ne répéterai pas ce que j'ai cité plus plus haut (§ 1) de son Traité du Baptême : mais la même explication spiritualiste, la même affirmation nette, et sans équivoque possible, se retrouve dans son Traité de la Résurrection. « La chair, dit-il dans ce second ouvrage, est lavée, » pour que l'âme soit purgée de ses taches; la chair est ointe, » pour que l'âme soit consacrée; la chair est marquée du si» gne de la croix, pour que l'âme soit fortifiée; la chair est » voilée par l'imposition des mains, pour que l'âme soit » illuminée de l'Esprit : *Caro abluitur, ut anima emacu» letur; caro ungitur, ut anima consecretur; caro signa» tur, ut anima muniatur; caro manus impositione obum» bratur, ut anima Spiritu illuminetur.* (*De Resurr. car» nis*, c. VIII.) »

Voilà donc le spiritualisme qui a passé dans l'interprétation du baptême et de ses rites. Or, il n'est presque pas de Père, à la suite de Tertullien, qui n'ait entendu comme lui les rites du baptême! Aussi, à partir de la fin du second siècle, ce sacrement n'est plus un simple lavage; le rite de l'eau parait même tellement secondaire, qu'on donne à la cérémonie complète, outre le nom de baptême, toutes sortes d'autres noms, pris soit de ses effets, soit de ses autres rites. « Nous l'appelons, dit Saint Grégoire de Nazianze, le Don, » la Grâce, le Baptême, le Chrême, la Lumière, le Revête» ment d'immortalité, le Lavage de la renaissance, le Sceau, » tout ce que nous avons de plus beau et de plus cher : » Δῶρον καλοῦμεν, Χάρισμα, Βάπτισμα, Χρίσμα, Φώτισμα, ἀφθαρσίας » Ἔνδυμα, Λουτρὸν παλιγγενεσίας, Σφραγῖδα, πᾶν ὅτι τίμιον. (*Orat.* » XL.) » N'est-il pas évident que plusieurs de ces noms impliquent dans la cérémonie l'emploi de l'onction et de l'imposition des mains; et n'est-il pas évident aussi que d'autres sont tirés de l'idée d'une illumination spirituelle conférée par cette cérémonie? Le baptême est appelé le *don*, la *grâce* par excellence, soit parce qu'il confère le salut, soit parce qu'il confère l'Esprit, ce qui, dans les deux cas, peut se rapporter aussi bien au sens platonicien qu'au sens juif; et c'est dans la même acception complexe que le concile de Laodicée l'appelle un *don* : « Que ceux qui reçoivent » le baptême dans une maladie s'instruisent de la foi après » leur guérison, et sachent de quel *don* ils ont été faits par» ticipans : *Quod oporteat eos qui in ægritudine percipiunt » baptisma, postquam convaluerint, fidem perdiscere et » scire cujus muneris participes facti sunt.* (Can. 47.) » Mais le baptême est appelé aussi la *lumière* ou l'*illumination*, Φώτισμα, le *bain de renaissance*, Λουτρὸν παλιγγενεσίας, le *vêtement d'immortalité*, ἀφθαρσίας Ἔνδυμα; toutes dénominations qui s'accordent admirablement avec le sens de l'Evangile de Saint Jean, mais fort peu avec celui de l'Evangile de Saint Mathieu. Enfin on le nomme aussi bien le *sceau*, Σφραγὶς, ou le *chrême*, Χρίσμα, que le *baptême* : preuve incontestable que l'onction en était alors considérée comme un rite indispensable. L'onction, prise en elle-même, à part des autres rites du baptême, était appelée le *sceau du Seigneur*, σφραγὶς Κυρίου, le *sceau qui perfectionne*, σφραγὶς τελειόποιος, la *parfaite sauve-garde*, τέλειον φυλακτήριον.

Je dis qu'il est impossible de prendre toutes ces dénominations caractéristiques du baptême dans un autre sens que le sens chrétien-platonicien. En effet, l'extase n'avait plus lieu depuis long-temps, le saint Esprit ne descendait plus comme il était descendu sur les premiers fidèles. Comment donc le baptême était-il appelé une illumination, une renaissance, une vie nouvelle? comment Saint Jean Damascène, résumant au neuvième siècle la théologie chrétienne des Pères grecs, pouvait-il dire, sinon dans le sens platonicien et idéaliste qui avait remplacé le résurrectionisme juif : « Nous recevons par le baptême les prémices de l'Es» prit saint, et le commencement d'une autre vie devient » pour nous une palingénésie, un sceau, une sauvegarde, » une illumination : Νῦν μὲν οὖν διὰ τοῦ βαπτίσματος τὴν ἀπαρ» χὴν τοῦ ἁγίου Πνεύματος λαμβάνομεν, καὶ ἀρχὴ ἑτέρου βίου γίνεται » ἡμῖν ἡ παλιγγενεσία, καὶ σφραγὶς, καὶ φυλακτήριον, καὶ φωτισμός. » (*Orthod. Fid.* lib. IV.) » Sans doute il s'agit encore ici nominalement du saint Esprit divinité, et ce commencement d'une autre vie est, si l'on veut, le commencement de l'autre vie, de la vie éternelle : c'est là ce qui fait, si je puis m'exprimer ainsi, la soudure entre ce Christianisme et ce baptême du second siècle et des siècles qui suivirent, et le Christianisme et le baptême du premier. Mais ces prémices du saint Esprit dont parle Jean Damascène, quelles étaient-elles? une simple transformation morale et intellectuelle, un commencement de vie meilleure, l'intelligence de l'idéal, le sentiment de la divine charité, comme dit Saint Augustin, et rien autre chose. Plus de dons merveilleux, plus d'action visible qu'on pût croire résurrectioniste. C'est donc simplement d'une initiation morale et spirituelle qu'il s'agit. Si Saint Paul fit faire, comme nous l'avons vu, un grand pas au Christianisme en donnant à la résurrection une sorte d'anticipation, par le moyen des dons du saint Esprit conçu par lui comme régénérateur et résurrectioniste dès cette vie, il faut avouer que les Pères platoniciens, en continuant son idée, ont fait également faire un grand pas au Christianisme, lorsqu'ils ont donné à la régénération résurrectioniste du saint Esprit une sorte d'anticipation d'un autre genre, par le moyen de cette intuition normale de l'intelligence qu'ils appelaient *les prémices* de cet Esprit saint.

C'est là ce qui fait l'admirable suite du Christianisme. Cette religion se transforma et se transfigura sans que ceux qui la transformèrent parussent eux-mêmes s'en apercevoir. Saint Paul est déjà, par sa manière de concevoir la résur-

e Saint Pierre; mais
le Traité du Baptême
e, au premier regard,
Evangile, les Actes,
illien parle de la mis-
dans Saint Matthieu.
c'est-à-dire nominale-
endaient les premiers
méditation continuelle
ctrines orientales qui
mé à l'imagination de
ui fait voir partout des
iscine, il voit un Ange
x *Sub Angelo, Spiritui*
lais, malgré tout cela,
sprit saint dans le bap-
iquement spirituelle.
ée, voilà tout.
r les rites du baptême,
ernière autorité. Nous
, qui vivait au commen-
itutions initiatrices ou
s aux nouveau-baptisés.
aison, que deux sacre-
mais le baptême com-
qu'il en dit semble, à
des explications de Ter-
avez été sortis du saint
e, image de l'onction du
me est l'Esprit saint:
onguent sacré n'est plus
χρίσμα, qui effectue en
Esprit saint. Votre front
ts symboliquement avec
ième est oint tout entier
u fond, c'est votre âme
icateur. (*Cat. myst.*, 5.) »
on du baptême ne consis-
nction au sommet de la
les différens sens, et tout
la manière de pratiquer
ire et diverse suivant les
la hiérarchie ecclésias-
gite, mais que l'on rap-
atrième siècle, on faisait
ns, l'une avant l'immer-
ain du neuvième siècle,
de cette façon la cérémo-
lib. I, chap. VII.) Mais
s? La chose importante à
t place dans le baptême,
enaissance spirituelle. Un
le discipline qu'il nous a
, tenu au commencement
suivant les uns, et suivant
cle (en 567), ordonna po-
toujours jointe au lavage
; c'est le sens évident du
eux qui sont illuminés re-
tion du chrême celeste, et
yaume du Christ : *Oportet*
ptisma inungi supercœlesti
sti participes. »
ement raison de dire, dès
ème chrétien, dans les beaux
ne véritable initiation intel-
r l'Esprit, suivant le sens
de Saint Jean, et que l'onc-
ituelle, fut le rite majeur de
veaux détails dans lesquels

nous venons d'entrer montrent comment la chose arriva; comment le baptême par l'eau fut d'abord la seule cérémonie et resta le seul rite de l'initiation tant que domina l'idée purement juive; comment, au contraire, en se transportant au troisième ou au quatrième siècle, ce n'est plus ce rite, mais celui de l'onction qui joue le principal rôle.

A vrai dire, le baptême étant conçu comme une renaissance, soit dans le sens où l'entend Saint Paul quand il combine l'idée juive et l'idée platonicienne, soit dans le sens spiritualiste plus moderne, il ne devait y avoir dans le baptême que deux rites, l'un exprimant la mort de l'ancien homme, l'autre la vie nouvelle. Depuis Saint Paul, qui s'en explique ainsi, l'immersion dans l'eau a toujours paru aux plus profonds interprètes du Christianisme le rite qui exprime la mort de l'ancien homme. Mais, pour exprimer la vie nouvelle, il se trouva qu'on eut deux rites pour un, savoir l'onction et l'imposition des mains, l'une donnée par le nom même du Christ et par sa dignité de Messie ou de *Roi*, l'autre par l'effet naturel des miracles que la pratique d'imposer les mains avait paru causer. Aussi, tandis que Tertullien conserve à l'imposition des mains son caractère d'invocation au saint Esprit, nous avons vu Saint Cyrille dire positivement que l'onction donne le saint Esprit. Il n'est donc pas surprenant que ces deux rites se soient associés et confondus, et n'aient formé pour ainsi dire qu'un même rite, jusqu'à ce que le dernier disparut totalement du baptême et de la confirmation.

On a des preuves historiques que les merveilleux dons du saint Esprit ou de l'extase étaient encore assez communs au temps de Saint Irenée, un siècle et demi environ après la mort du Christ; mais quand Tertullien écrivait, l'imposition des mains, ce troisième rite qu'il distinguait dans le baptême, ne produisait plus d'effets, et n'était plus qu'une invocation stérile, si l'on s'obstinait à entendre toujours par l'Esprit saint ce Paraclet qui auparavant faisait tant de miracles visibles. Plus tard, il ne restait même plus aucune espérance de jouir de ces dons, dont on ne gardait que le souvenir, conservé plutôt dans les livres que dans la tradition. Aussi Saint Augustin, au cinquième siècle, fait-il cet aveu remarquable, que si l'Eglise a conservé l'imposition des mains, c'est qu'elle lui attribue « une » vertu *invisible et latente*, bien différente de ces miracles » sensibles et temporels qui étaient bons, dans les premiers temps du Christianisme, pour exciter et fortifier une » foi grossière, mais qui sont remplacés maintenant par » l'inspiration divine de l'esprit de charité et de paix : » *Neque temporalibus neque sensibilibus miraculis attestantibus per impositionem manuum modo datur Spiritus* » *sanctus, sicut antea dabatur ad commendationem rudis* » *fidei et primordia Ecclesiæ dilatanda; sed invisibiliter* » *et latenter intelligitur vinculum pacis, divina charitas* » *inspirari.* (*Contra Donat.*, lib. III, ch. XVI.) » Quelle distance énorme entre cette explication de Saint Augustin et celle de Saint Paul! Là où Saint Paul voyait manifestement une action divine, une Vertu résurrectioniste descendue du ciel pour transmuer nos corps, Saint Augustin ne voit plus qu'une inspiration *occulte* de l'esprit de paix et de charité. Voilà l'effet du temps : quatre siècles ont passé, et l'extase des Apôtres, le saint Esprit aux dons merveilleux, n'est plus que le lien de la paix, la divine charité : *intelligitur vinculum pacis, divina charitas inspirari.* O mémorable changement! Entre le saint Esprit résurrectioniste de Saint Paul et la divine Charité de Saint Augustin, il y a la même différence qu'entre le Jupiter habitant l'Olympe des Grecs du temps d'Orphée et la froide mythologie qu'emploient encore aujourd'hui nos peintres et nos sculpteurs. Et de même entre Saint Paul, foudroyé un jour par l'Esprit saint, et qui, s'étant relevé aveugle, recouvra la vue par l'imposition des mains d'Ananias, et le platoni-

cien Saint Augustin, qui parle du saint Esprit et de l'imposition des mains sans en avoir jamais rien éprouvé, il y a la même différence qu'entre la Pythie agitée sur son trépied d'un Esprit prophétique, à l'existence duquel elle croit, parce qu'elle sent qu'il la possède et la domine, et le poète des temps modernes qui, par souvenir classique, commence un poème en s'écriant : O Muse, inspire-moi.

Toutefois cette pratique de l'imposition des mains se conserva long-temps encore après Saint Augustin, comme on le voit par un passage d'Alcuin que nous citerons en terminant, parce qu'il prouve de la façon la plus éclatante que, jusqu'au neuvième siècle, le lien intime du baptême et de ce que l'on a appelé la confirmation fut parfaitement compris. En effet, Alcuin, appelant confirmation l'onction du baptême, décrit ainsi toute cette cérémonie : « *Postquam vestiti fuerint baptizati, deportantur ante pontificem ad confirmandum, quibus dat singulis stolam candidam, chrismalem, et decem siliquas, et sic vestiuntur; et postquam induti fuerint, dat pontifex super eos orationem, imposita scilicet manu super capita eorum, cum invocatione Spiritus sancti. Hac finita, facit crucem de chrismate cum pollice in singulorum frontibus, ita dicendo : In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti; pax tibi. Respondeant omnes : Et cum spiritu tuo. Hæc verba sunt salutationis ad novum hominem qui regeneratur. Sane illud prœcavendum est ut hoc non negligatur, quia in hoc omne baptismum legitimum confirmatur.* » Nous pourrions encore ajouter à ce témoignage d'Alcuin ceux d'auteurs ses contemporains ou d'une époque voisine, tels que son disciple Raban Maur et Bede, qui écrivait au huitième siècle. Mais le lecteur doit être convaincu.

Résumé.

Voici donc nos conclusions :

L'onction moïsiaque, l'imposition des mains connue chez les Juifs et pratiquée par eux, soit comme signe de bénédiction, soit comme signe d'une transmission d'autorité, et enfin le lavage ou baptême également pratiqué des Juifs, quoiqu'il n'appartînt pas directement à ce peuple, sont la source des sacremens du Christianisme.

Mais ces rites ont pris dans le Christianisme un sens tout nouveau.

La piscine des néophytes chez les Juifs, ou le baptême dans les fleuves tel que le pratiquait Jean-Baptiste, nous paraissent, à la vérité, avoir été plus qu'un signe de pénitence, de purification, et d'ablution des péchés. Ce baptême indiquait déja une renaissance; et quant à Saint Jean-Baptiste en particulier, il s'agissait déja dans son baptême de la doctrine de la résurrection, s'il faut en juger par nos Evangiles. Mais le sens de cette résurrection restait indéterminé. Le baptême est devenu, dans le Christianisme, d'abord le signe de ceux qui se soumettaient au Messie résurrecteur, puis le signe de ceux qui se régénéraient par la doctrine idéaliste du Christianisme platonicien.

Quant à l'onction moïsiaque, elle fut d'abord réservée dans l'ancienne loi à la race d'Aaron, puis communiquée à des rois, tels que Saül, David, Salomon. Elle devint ensuite le signe d'un roi-prophète qui devait venir, plus puissant que Moïse, pour régénérer et transformer la terre. Jésus, ayant été reconnu pour ce roi-prophète, prit de là son nom de Christ, et ses sujets prirent également de là leur nom de Chrétiens. L'onction devint donc bientôt, et dès le second siècle, le signe principal de l'initiation chrétienne. Elle s'ajouta à l'immersion dans l'eau, et forma le second rite indispensable du baptême chrétien. Mais cette onction prit bientôt aussi un sens analogue à la modification que le Platonisme apporta dans le Christianisme. Elle ne signifia plus seulement que ceux qui en étaient marqués se faisaient sujets de l'*Oint* ou du Christ; à mesure que le royaume de ce Christ tardait à venir, ce royaume apparaissait de plus en plus comme spirituel. L'onction exprima donc une véritable royauté spirituelle, à laquelle étaient élevés ceux qui adoptaient la royauté du Christ considéré comme le Verbe de Dieu.

L'imposition des mains exprimait en général, chez les Juifs comme chez tous les peuples, la transmission d'une vertu ou puissance, de celui qui pratiquait cette imposition à celui sur qui elle était pratiquée. Les rabbins s'en servaient pour consacrer les nouveaux rabbins. Les chrétiens s'en servirent aussi dans le même sens, et ce fut l'origine du sacrement de l'ordre. Mais cette imposition des mains ayant été employée par Jésus pour guérir les malades, suivant un usage qui se retrouve également chez toutes les nations, et les miracles qui accompagnèrent sa prédication ayant paru la suite de cette pratique, ses disciples l'employèrent d'abord sous son autorité et ensuite après sa disparition. Il en résulta l'extase avec ses merveilleux phénomènes. L'imposition des mains devint donc le rite au moyen duquel le saint Esprit était communiqué aux fidèles. Mais l'esprit saint étant considéré comme une Vertu envoyée par Jésus et par son Père en attendant le règne définitif du Christ, l'imposition des mains, qui faisait descendre cet Esprit, ne pouvait manquer de devenir un nouveau rite nécessaire de l'initiation chrétienne, puisque le chrétien était réellement un homme dans lequel vivait et régnait déjà l'Esprit, le Paraclet, le Consolateur, et dans lequel cet Esprit préludait à l'éclosion du nouvel homme immortel qui devait surgir au moment prochain de la résurrection. Il n'est donc pas étonnant que dans la prédication apostolique l'imposition des mains paraisse comme une cérémonie que les Apôtres donnaient de droit à tous les baptisés, et il n'est pas plus étonnant que, dès le second siècle, ce rite soit venu s'ajouter au baptême et le compléter. Mais les dons merveilleux de l'extase ayant diminué ou cessé avec le temps, et le Platonisme ayant gagné de plus en plus dans le Christianisme, ce rite prit, comme les autres, un sens analogue à la modification éprouvée par la doctrine. Il devint le signe d'une action *invisible et latente* du saint Esprit, comme dit Saint Augustin.

Le Christianisme qu'on pourrait appeler apostolique, c'est-à-dire la croyance à la très prochaine venue du Messie et à une très prochaine résurrection préparée dans chaque chrétien par l'Esprit, se transforma peu à peu, du second au quatrième siècle, en un Christianisme nouveau, qui considérait plutôt le Christ comme le Verbe ou la Sagesse de Dieu que comme le Messie transformateur des Juifs et des premiers chrétiens. De là véritablement deux sens donnés presque simultanément au baptême et à tous ses rites : le sens juif que nous avons exposé, et le sens platonicien.

Ces deux sens ont également disparu du baptême quand, vers le commencement du cinquième siècle, on donna le baptême aux enfans. Car ni l'Esprit dans le sens juif, ni l'Esprit dans le sens platonicien, ne pouvait résulter d'un pareil baptême.

Ce fut certainement pour suppléer à ce défaut que la confirmation, séparée du baptême, s'introduisit de plus en plus.

Déjà, vers le commencement du quatrième siècle, les évêques avaient établi la coutume de perfectionner le baptême par ce que l'on a appelé la confirmation, et s'étaient réservé exclusivement ce nouveau sacrement; c'est-à-dire que, sans détruire l'onction sur la tête pratiquée dans le baptême, ils conféraient une onction au front et imposaient les mains. L'onction s'est conservée jusqu'à nos jours. Quant à l'imposition des mains, qui était la dernière cérémonie du baptême, et qui le complétait, en opérant, par une sorte d'anticipation, le règne du Christ, c'est-à-dire en faisant intervenir l'Esprit saint dans le régénéré, cette pratique a disparu quand il a été bien prouvé qu'elle

n'était plus suivie d'aucun effet. Il est certain, par le passage que nous avons cité de saint Augustin, qu'elle se pratiquait encore au sixième siècle; il est même certain, par le passage d'Alcuin également cité, qu'elle se pratiquait encore dans la confirmation qui accompagnait le baptême au neuvième. Mais il est certain aussi qu'il n'en restait plus aucune trace dans l'Eglise au commencement du quinzième siècle. Car le concile de Florence, tenu en 1438, définit la confirmation comme une simple onction sans imposition de mains, et, voulant pourtant lui trouver une origine, il la donne comme tenant la place de l'imposition des mains que pratiquaient les Apôtres: « *Loco illius manus impo-* » *sitionis datur in Ecclesia confirmatio.* »

§ 5. *Des Sacremens en général.*

Nous avons eu l'intention, en expliquant ainsi à fond l'origine du baptême, de jeter du jour sur le culte chrétien tout entier; ce n'est pas seulement un ou deux des sacremens du Christianisme que nous avions en vue, mais tous en général. Le sens du baptême une fois compris, aucun des autres sacremens ne saurait être une énigme.

Les catholiques comptent sept sacremens : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre, et le mariage. C'est avec ces sept sacremens que le catholicisme embrasse, comme il s'en vante, l'homme tout entier. Or, ces sacremens étant, dans l'opinion des catholiques, autant d'insondables mystères, il en résulte que tout est ténèbres dans notre vie, et que le réseau de la superstition s'étend de là sur toute notre existence. Ces sept sacremens mal compris sont la mort de l'homme intellectuel. Au lieu de vivifier l'intelligence, ils la tuent. On pourrait les comparer, par rapport à ceux qui les reçoivent, aux bandelettes des momies; et, par rapport à ceux qui les imposent, à ces attaches par où l'araignée commence à filer, et où elle suspend toute sa trame.

Nous naissons, on nous baptise : assurément rien ne se passe dans notre âme; et pourtant l'on nous dit que Dieu a opéré en nous, à notre insu, le plus grand des miracles. Si l'on nous disait que, reçus dans le sein de l'humanité qui est aujourd'hui en possession de l'idéal, nous participons par elle à la liberté morale, et qu'ainsi nous sommes transformés et régénérés, puisque nous échappons à la condition des animaux pour devenir des hommes, le baptême ainsi expliqué aurait un sens, et serait réellement ce qu'il fut au beau temps du Christianisme, une initiation intellectuelle. Mais non, c'est un miracle.

Plus tard, on nous confirme; et, au lieu de profiter de ce qu'il y a déjà en nous d'intelligence pour nous expliquer notre baptême, on reproduit encore la supposition d'une action miraculeuse de la Divinité, attachée à un peu d'huile et de baume dont on nous marque au front.

Ainsi commencée, la vie religieuse continue de même. L'eucharistie était le symbole toujours présent de cet idéalisme dont le baptême était l'initiation. On nous donne aujourd'hui du pain pour le corps matériel de Jésus-Christ. Ainsi ce qui était réellement la nourriture de l'intelligence, est devenu un poison pour l'intelligence.

Les premiers chrétiens croyaient à l'efficacité de la prière, et dans leurs maladies ils priaient en commun, après avoir oint d'huile les malades. On a fait de cela l'extrême-onction, et ici encore intervient le miracle. Cette huile a une vertu divine; Dieu fait en elle un miracle, à la voix du prêtre; Dieu lui-même nous consacre, soit pour nous faire vivre, soit pour nous faire mourir.

Les premiers chrétiens connaissaient la pénitence, c'est-à-dire le repentir et la satisfaction. On a fait de cela la confession, et Dieu intervient pour faire un miracle, quand le prêtre dit : « Je vous absous. »

Les premiers chrétiens se servirent de l'imposition des mains, comme s'en servaient avant eux les rabbins, pour conférer un grade hiérarchique. C'était une bénédiction humaine, une consécration d'un homme par un autre, en présence de Dieu; on en a fait un miracle, une action surnaturelle opérée par Dieu.

Enfin, les premiers chrétiens, comprenant tout ce qu'il y a de divin dans l'union de l'homme et de la femme, honoraient le mariage, et le célébraient par une fête religieuse : ils appelaient cette fête le couronnement des époux; c'était le nom même que le mariage portait chez les Grecs. On a fait de cette consécration un miracle; car ici encore ce sont les paroles du prêtre qui lient, ce n'est pas l'esprit.

Ainsi, naissance, éducation, moralisation, réparation de nos fautes, hiérarchie sociale, perpétuation et conservation du genre humain, tout a été marqué du signe du miracle.

Sans doute il y a du divin dans tout cela; Dieu est toujours présent. Mais Dieu n'est présent pour nous qu'à condition que nous existions nous-mêmes et que nous le sentions présent.

Quand je vois le soleil, c'est bien le soleil que je vois, c'est bien la lumière en dehors de moi qui cause en moi la sensation que j'éprouve. Mais si, pour me montrer que je ne vois pas tout seul et sans soleil, vous me crevez les yeux, non seulement je ne vois plus, mais vous empêchez le soleil de se faire voir de moi.

C'est ce que le Christianisme dégénéré a fait. A force de ne vouloir contempler que le divin Soleil, il a anéanti l'homme et l'humanité.

Or, il n'y a pas plus de religion sans l'homme, que de religion sans Dieu.

Qu'on ne nous dise donc pas : « Pourquoi attaquez-vous ces croyances? il y a long-temps qu'elles sont renversées :

Nec pueri credunt, nisi qui nondum ære lavantur. »

Nous ne les attaquons pas, nous les expliquons, nous cherchons à leur rendre leur clarté primitive. Compris, les sacremens du Christianisme sont respectables dans l'histoire, et l'avenir peut et doit s'en inspirer. Incompris, ils ne sont qu'une pierre d'achoppement, un obstacle, et un scandale pour la moralité humaine : rien ne nuit plus à la vraie religion que la fausse religion.

Prenons tous ces sacremens, examinons-les avec l'intelligence que nous avons acquise du baptême, et voyons ce qui en restera.

Il faut d'abord rayer la confirmation, puisqu'il est démontré jusqu'à satiété que ce n'est qu'un débris détaché du baptême, une répétition louche, ambiguë, ténébreuse, de l'initiation chrétienne primitive.

Quant à la pénitence, j'ai prouvé à l'article Confession que l'antiquité chrétienne ne connut la confession sacramentelle, la confession à un prêtre et l'absolution par un prêtre, que pour les cas de justice sociale où le prêtre intervenait comme mandataire de la société chrétienne offensée, et absolvait le coupable après pénalité. Qu'était-ce donc que la pénitence pour l'antiquité chrétienne? Une opération divine sans doute, puisque le mal ne peut pas être effacé en nous sans le secours de Dieu, et que ce secours nous vient de l'idéal que les chrétiens voyaient dans Jésus-Christ. Mais quand le chrétien détruisait en lui le péché et la cause du péché, en s'appliquant à lui-même les leçons du Christ, il ne croyait pas qu'une action incompréhensible de Dieu s'exerçait en lui à la voix du prêtre, puisque cette absolution du prêtre était totalement inconnue, sauf les cas de justice dont nous avons parlé, et que dans ces cas c'était l'absolution sociale que le prêtre prononçait.

L'ordre n'était pas davantage un mystère incompréhensible. Les évêques imposaient les mains aux nouveaux évêques, aux prêtres, aux diacres; mais cette imposition des mains avait le même sens spirituel que chez les rabbins juifs : c'était une bénédiction, une sorte de prise de posses-

sion et en même temps de transmission de celui qui imposait les mains à celui qui recevait cette imposition. Il suffit de lire les canons rituels des anciens conciles pour voir qu'on n'attribuait en aucune façon à cette cérémonie un sens surhumain. Sans doute, encore ici, Dieu était témoin et agissait en nous; mais son action était sentie, et non incompréhensible; elle était de l'ordre ordinaire de la vie, et non d'un ordre miraculeux. Je n'en veux d'autre preuve que le texte même des canons d'ordination les plus antiques et les plus certains. Voici ce que décida le quatrième concile de Carthage, tenu en 398; on va voir que l'ordination y est continuellement appelée une *bénédiction* : « *Episcopus cum » ordinatur, duo episcopi ponant et teneant evangeliorum » codicem super caput et cervicem ejus, et, uno super eum » fundente benedictionem, reliqui omnes episcopi qui adsunt » manibus suis caput ejus tangant.— Presbyter cum ordi- » natur, episcopo eum benedicente, et manum super eum » tenente, etiam omnes presbyteri qui præsentes sunt » manus suas, juxta manum episcopi, super caput illius » teneant. — Diaconus cum ordinatur, solus episcopus » qui eum benedicit manum super caput illius ponat, quia » non ad sacerdotium, sed ad ministerium, consecratur.* » (Can. 2, 3, 4.) »

Quant à l'extrême-onction, il n'est pas étonnant que les chrétiens, attachant une si grande importance à l'onction, signe de leur régénération spirituelle, et qui leur imprimait extérieurement un caractère dont ils se félicitaient et dont ils étaient fiers, aient pensé à s'en servir dans leurs maladies. Nous avons cité, dans l'article sur la Confession, un passage de l'Epître de l'apôtre Saint Jacques, où cet apôtre dit à ses frères : « Quelqu'un est-il ma- » lade parmi vous, qu'il appelle les pasteurs de l'Eglise » (πρεσβυτέρους τῆς ἐκκλησίας, littéralement : les anciens, les » notables, les prêtres de la société), et que ceux-ci prient » sur lui après l'avoir *oint d'huile* au nom du Seigneur : » ἀλείψαντες αὐτὸν ἐλαίῳ ἐν τῷ ὀνόματι τοῦ Κυρίου. (Chap. V, » v. 14.) » Cette pratique, fort ancienne comme on voit, se continua, et elle est devenue l'origine du sacrement de l'extrême-onction. Mais ici encore l'huile n'avait pas, pour les premiers chrétiens, un autre sens que celui d'un signe de régénération spirituelle. Ce qui le prouve clairement, c'est que ce même apôtre Saint Jacques ajoute : « Et la prière faite avec foi sauvera le malade, et le Sei- » gneur lui pardonnera ses péchés... car la prière a » une grande efficace. » L'huile ou le Viatique, comme on voit, n'était donc qu'un signe matériel; mais l'opération s'accomplissait par la prière, et non par la vertu de l'huile *.

Il est inutile enfin d'insister sur le mariage : il est évident que l'Eglise primitive ne fit qu'ajouter des bénédictions aux cérémonies du mariage, tel qu'il se pratiquait alors. Par exemple, les noces chez les Grecs duraient huit jours; hé bien, nous retrouvons dans le Rituel grec, Εὐχολόγιον, les prières et les rites qui accompagnaient le couronnement des époux στέφανωμα, ou στέφανα τοῦ γάμου, et qui les suivaient jusqu'à la fin de ces huit jours. Rien, dans toutes ces prières, ne porte le caractère d'un sacrement, dans le sens mystérieux que les catholiques ont donné au mariage. Que le Christianisme ait, par son amour de la chasteté et sa tendance au célibat, perfectionné le mariage, ce n'est pas là la question. Je dis seulement que, dans le Christianisme des premiers siècles, le mariage put être et fut une chose religieuse sans être un miracle.

Ainsi la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre, le mariage, n'étaient en aucune façon, dans l'antiquité chrétienne, d'incompréhensibles mystères : c'étaient simplement des actes ou des cérémonies religieuses, dans lesquelles l'homme intervenait comme être intellectuel et moral. Dieu intervenait aussi sans doute, puisqu'il est la source de toute vie. Le Christ et l'Esprit saint intervenaient aussi suivant la foi des chrétiens, puisque le Christ c'est l'intelligence et l'idéal, et l'Esprit saint l'amour et la charité, et qu'aucun acte spirituel ne peut avoir lieu en nous sans l'idéal et sans l'amour, sans l'intelligence et le sentiment. Mais, encore une fois, ce n'étaient pas là d'incompréhensibles miracles; c'étaient des actes ordinaires de notre nature, éclairés seulement par la religion.

Restent donc, en définitive, les deux sacremens du baptême et de l'eucharistie. Ceux-ci sont en effet les seuls sacremens ou mystères (dans le sens antique du mot *mystères*, c'est-à-dire dans le sens d'*initiation*), qu'ait connus d'abord le Christianisme.

Or qu'exprimaient-ils? exprimaient-ils des choses inintelligibles; était-ce un grimoire où l'esprit humain n'avait rien à entendre? La religion était-elle une espèce de sorcellerie qui traçait autour de l'homme des cercles magiques, en lui disant de se prosterner sans comprendre? Non, elle prétendait au contraire lui ouvrir les yeux, lui dessiller l'intelligence; elle disait à son âme *Hephpheta*, Ouvre-toi, comme le prêtre le disait en touchant les yeux de l'initié. Le Christianisme, dans ces deux mystères, dans cette double initiation, prétendait conduire l'homme à sentir les sources mêmes de la vie en lui et en Dieu. Etait-ce une erreur? Si c'en est une, la religion même en est une.

Quoi qu'il en soit, là seulement planait le mystère, et ce mystère est celui de toute philosophie.

Mais dans ces deux sacremens mêmes, aucun miracle absurde, semblable à ceux qui font aujourd'hui l'essence de tous les sacremens catholiques, n'avait lieu. Car là encore le sacrement se passait dans la conscience humaine.

En définitive, qu'exprimait le baptême? Au premier chef, l'intelligence de la Trinité, où se résume toute philosophie; et secondairement la renaissance ou résurrection, prise d'abord dans le sens juif, puis dans le sens platonicien. Comprendre Dieu et renaître, c'était en effet la même chose. « Si vous êtes platoniciens, s'écriait dès le second » siècle Saint Clement d'Alexandrie, vous êtes chrétiens... » Le Verbe n'a jamais été caché à personne, et il brille » comme une lumière publique pour tous les hommes.

* J'adopte, comme on voit, pour l'extrême-onction, l'origine la plus favorable au sentiment des catholiques, puisque je suppose que l'onction dont parle Saint Jacques était le chrême ou la représentation du chrême. Mais si cette Epître a réellement l'antiquité qu'on lui suppose, si elle est de Saint Jacques le Mineur, que l'on dit frère ou cousin de Jésus, il est difficile de croire que l'onction dont il parle soit autre chose qu'une de ces frictions médicinales fort en usage parmi les Juifs, et auxquelles quelques uns mêlaient des enchantemens pour les rendre plus efficaces. Saint Jacques conseille d'employer les frictions, puisque c'est l'usage, mais d'y joindre simplement la prière.

Nous avons dit plus haut qu'il est question une fois dans les évangiles d'onctions de ce genre, tout-à-fait distinctes de l'*onction sainte*; c'est dans Saint Marc (c. VI, v. 13) : « Les disciples de Jésus chassaient » beaucoup de démons; ils oignaient d'huile plusieurs malades, et » les guérissaient. » Les protestans ont montré, avec la dernière évidence, par de nombreux passages des Talmuds de Jérusalem et de Babylone, qu'il ne s'agit dans cette pratique que de frictions curatives. Mais Selden a été plus loin relativement à l'Epître de Saint Jacques; il prouve que les verbes ἀλείφειν et χρίειν dont se sert cet apôtre se prennent souvent, le premier pour des malades à l'extrémité, le second pour des morts, et il en conclut que Saint Jacques conseille à ses frères de faire oindre d'huile, c'est-à-dire d'embaumer leurs malades, et d'attendre ensuite de l'effet de la prière le salut et même la résurrection miraculeuse de ces malades. Mais que l'hypothèse de Selden soit soutenable ou non, et même que l'onction dont parle Saint Jacques soit un rite religieux ou seulement une onction médicinale, toujours est-il que c'est à la prière, et non à l'onction, que cet apôtre attribue une vertu.

Il est remarquable que l'Eglise n'a pas pu s'empêcher de distinguer cette onction du chrême. N'ayant point d'autre autorité pour étayer ce sacrement que le passage de l'Epître de Saint Jacques, elle a été obligée de concéder aux protestans que la matière de ce sacrement n'était pas le chrême, mais seulement de l'huile. C'est ce que décida le concile de Trente

» Hâtez-vous donc de RENAÎTRE. (*Exhortation aux gentils.*) »—« Dans le baptême, disait Saint Basile au troisième » siècle, l'eau est comme un sépulcre qui nous ensevelit, et » représente la mort où nous sommes jusqu'au moment où » l'Esprit nous envoie une force vivifiante qui, nous arra- » chant à la mort du péché, renouvelle nos âmes et les fait » passer à une NOUVELLE VIE. (*De Spiritu Sancto*, c. XV.) Ajoutez ces deux autorités si éclatantes, l'une d'un chrétien platonicien pur, l'autre d'un chrétien platonicien-juif, à toutes celles que nous avons citées; et voyez s'il peut rester quelque doute dans votre esprit sur le sens du baptême.

Et l'eucharistie, qu'exprimait-elle? La même chose au fond que le baptême, car elle en était la suite; elle était la vie dont le baptême était la naissance.

Aussi l'initié passait, sans interruption, dans les beaux siècles du Christianisme, du baptême à l'eucharistie. Régénéré, il était admis aussitôt à la nourriture de la vie nouvelle. Les deux *mystères* n'en faisaient pour ainsi dire qu'un seul; ils étaient au fond identiques; ils avaient tous deux pour but la renaissance en Dieu par l'intelligence et l'amour.

Je l'ai démontré, je crois, du baptême. Je me réserve de le démontrer pour l'eucharistie au mot EUCHARISTIE.

§ 4. *Du Chrême cru transsubstantié par l'Eglise arménienne.*

Il nous resterait à rechercher d'où est venu l'emploi du chrême lui-même, c'est-à-dire comment les Juifs (puisque c'est à eux que le Christianisme a emprunté cette onction) ont été conduits à s'en servir pour marquer leurs rois et leurs pontifes. De Samuel, qui sacra ainsi Saül et David, on remonte directement à Moïse, qui sacra ainsi Aaron. Or si nous ouvrons le *Lévitique* au chapitre des expiations, nous y trouvons : « Aaron mettra *le parfum* sur le feu devant » l'Eternel, afin que la fumée du parfum couvre le propi- » tiatoire : ainsi il ne mourra point. (*Lévitique*, ch. XVI, » v. 13.) »

Et plus loin : « Il fera aussi fumer sur l'autel *la graisse* » de l'offrande pour le péché. (*Ibid.*, v. 25.) »

Le parfum et la graisse étaient donc des offrandes agréables à l'Eternel. Mais, en plusieurs autres endroits, le code moïsiaque est plus positif encore; car non seulement la graisse y est représentée comme une offrande, mais c'est une offrande réservée. Au chapitre VII du *Lévitique*, Dieu prend pour lui la graisse et le sang de tous les animaux sacrifiés (c'est-à-dire de tous les animaux dont on se nourrissait; car tous devaient être présentés à l'autel, et les sacrificateurs étaient nos bouchers). Enfin on lit au chapitre III ce précepte bien clair : « *Toute graisse appartient à l'Eter- » nel.* C'est une ordonnance perpétuelle dans vos âges et » dans toutes vos demeures, que vous ne mangerez pas de » graisse ni de sang. (Vers. 16 et 17.) »

On représente ordinairement Moïse comme n'ayant eu en vue dans son code religieux que la santé corporelle et l'hygiène. Nous n'adoptons pas complétement cette idée, qui ne ferait de Moïse et de tous ceux qui ont travaillé à la loi moïsiaque et aux livres qui la renferment que des imposteurs. Nous reconnaissons seulement que dans ces livres l'hygiène se mêle toujours aux préceptes religieux, si bien qu'on a pu dire que ces préceptes n'avaient pour but que l'hygiène. Mais c'est une illusion naturelle à notre temps de ne plus savoir découvrir la religion là où nous la voyons mêlée à des pratiques hygiéniques. Dans la haute antiquité, au contraire, la religion, pour se montrer occupée de la vie sociale, n'en était pas moins religion. Ainsi Moïse a pu interdire aux Juifs l'usage du sang et de la graisse, et regarder en même temps la graisse comme une offrande agréable à l'Eternel.

Si nous connaissions les cérémonies religieuses de l'Egypte, nous y retrouverions peut-être la source des préceptes du *Lévitique*. A défaut de l'Egypte, si nous prenons l'Inde, nous lisons dans les *Lois de Manou* : « Le beurre » liquide répandu dans le feu est l'offrande aux Divinités. » (Liv. III, st. 70 et 74.) »

Et plus loin : « L'offrande de beurre clarifié, jetée dans » le feu de la manière convenable, s'élève vers le soleil; du » soleil elle descend en pluie; de la pluie naissent les végé- » taux alimentaires, de ces végétaux les créatures. (*Ibid.*, » st. 76.) »

Le parfum et la graisse étaient donc, dans ces temps antiques, l'offrande à la Divinité; et du ciel cette offrande retombait vers la terre, pour la féconder et la faire vivre.

De là sans doute, dans la Bible, cette expression de la *graisse du Seigneur*, qui revient souvent pour exprimer la bénédiction divine répandue sur la terre *.

D'après cette antique croyance, il semble que s'il y avait un sceau à imprimer au nom de Dieu, c'était ce mélange de parfum et d'huile, qui était l'offrande que la terre pouvait faire au ciel, et que le ciel, dans sa bienfaisance, renvoyait à la terre.

Quoi qu'il en soit, le chrême, ce mélange de parfum et de graisse, ou de baume et d'huile, fut le signe principal de l'initiation chrétienne; mais ce serait une erreur de considérer ce signe comme ayant eu, dans le Christianisme primitif, une autre valeur que celle d'un signe. Nous avons vu, au contraire, que ce signe ne faisait que marquer l'instant où une véritable initiation intellectuelle paraissait accomplie. Tout était donc raisonnable et parfaitement intelligible dans cette pratique. Cette onction n'avait rien alors d'absurde; mais de ses divers emplois on a fait dans la suite des sacremens, c'est-à-dire des choses incompréhensibles; et alors le signe a pris la place de la chose signifiée.

Tout calcul fait, des sept sacremens catholiques, il y en a trois qui reposent sur la vertu du chrême, comme signe d'une action divine. Quand on considère que le Christianisme catholique vient ainsi, en grande partie, se résumer, relativement à ce que l'on appelle les sacremens, dans la vertu attribuée au *chrême*, matière principale, sinon unique, du baptême, de la confirmation, de l'extrême-onction, et, en un certain cas, de l'ordination **, on s'étonne qu'il ne soit pas ar-

* Si on veut remonter plus loin encore, et chercher pourquoi la graisse des victimes était regardée comme une offrande agréable à la Divinité, on le peut. Tous les animaux engraissent quand ils sont arrivés à leur dernière phase d'accroissement. La richesse consistait évidemment, pour des peuples pasteurs et agriculteurs, à avoir des animaux gras; c'était pour eux le signe de la bénédiction du ciel. Il était donc naturel que l'offrande consistât dans cette graisse des animaux, et que l'offrande passât pour rendre à la terre cette même graisse. Ne disons-nous pas encore *engraisser la terre*, pour dire *la féconder?* De là, dans les livres de l'Inde, dans la Bible, dans Homère, ces nuages de graisse adressés aux dieux, et dont s'est tant moqué Lucien, le Voltaire de son temps. De là les cornes du grand-prêtre chez les Juifs, cornes dont on a aussi chargé la tête de Moïse. De là l'huile versée avec la corne, *oleum de cornu*, dont parle Tertullien dans le passage cité plus haut; et de là enfin la célèbre *corne d'abondance* de la mythologie grecque.

** Le chrême n'est-il pas, en effet, devenu le signe de cet autre mystère qu'on appelle *le sacre des rois*, lorsque l'Eglise a eu l'ambition ou l'humilité de compter les rois au nombre de ses ministres? La sainte-ampoule n'est qu'une transformation du chrême.

Ce serait une erreur, au surplus, de croire que l'onction des rois a commencé avec la sainte-ampoule apportée à Reims par un ange. Cet usage existait dans l'empire grec. A la vérité, Constantin ni ses premiers successeurs ne furent pas oints, mais Théodose le Jeune le fut par le patriarche Proclus. On peut lire dans l'Histoire de Jean Cantacuzène tous les détails de l'onction des empereurs de Byzance. Cet usage se répandit parmi les Barbares devenus chrétiens, et l'Eglise le propagea comme la marque de sa supériorité sur les rois. Le fondateur de la monarchie des Goths en Espagne, Wamba, et ses successeurs, reçurent l'onction. En France cet usage commença beaucoup plus tard : Pepin fut le premier roi sacré par un prêtre; après s'être fait sacrer par l'archevêque de

rivé du chrême comme du pain et du vin, signe de l'eucharistie. Car à force de regarder avec crainte et tremblement la matière de l'eucharistie, on a fini, après un long débat, par prendre à la lettre les paroles de Jésus-Christ : « Ceci » est mon corps, ceci est mon sang, » et, à partir du onzième siècle, l'Eglise romaine a décidé la fameuse *transsubstantiation*. Pourquoi le chrême, matière du baptême et de deux autres sacremens, n'a-t-il pas aussi été cru *transsubstantié?* Si nous recevons le corps de Jésus dans le pain de l'eucharistie, ne recevons-nous pas l'Esprit saint avec l'onguent du baptême et de la confirmation? La chose a eu lieu en effet; mais ce n'est pas dans l'Eglise romaine. Celle-ci n'a pas été plus loin que la transsubstantiation du pain; mais l'Eglise arménienne a transsubstantié le saint chrême. La Croze, dans son *Histoire du Christianisme des Indes*, rapporte que les Arméniens regardent la bénédiction du *myron* (μύρον, onguent liquide), ou du saint chrême, comme un sacrement, et qu'ils attribuent à cette action la même vertu qu'à la consécration de l'eucharistie. Il cite en preuve une homélie de Grégoire de Naréka, docteur de l'Eglise arménienne, qui vivait au dixième siècle, et un passage de Vardanès, autre docteur arménien, du treizième, où il est dit : « Nous voyons des yeux du corps, » dans l'Eucharistie, du pain et du vin, et, par les yeux » de la foi ou de l'entendement, nous y concevons le corps » et le sang de Jésus-Christ; de même que dans le *myron* » nous ne voyons que de l'huile, mais par la foi nous y » apercevons l'Esprit de Dieu. » La conformité des deux mystères est en effet parfaite; et il faut nier la vertu mystérieuse du chrême, ou lui donner la même prérogative de transsubstantiation qu'au pain. Vraisemblablement si, en Occident, après Paschase Ratbert, il était venu à l'esprit de quelque docteur animé du même zèle d'examiner cette question, il aurait poussé l'Eglise romaine à conclure pour le saint chrême comme elle avait conclu pour l'eucharistie. Un seul argument lui aurait manqué : c'est un texte aussi positif, quant à la lettre, que les paroles *Ceci est mon corps;* et c'est probablement pour cette seule raison que les catholiques romains ont échappé à la nécessité de croire à cette seconde transformation de la matière, à laquelle croient les Arméniens. Le théologien Bergier essaie vainement de mettre en doute les conclusions de La Croze relativement à l'Eglise arménienne. Il s'appuie sur ce que les docteurs cités ne datent que du dixième et du treizième siècles. Mais il oublie apparemment que l'Eglise catholique n'a connu le mystère de la transsubstantiation de l'hostie que vers la fin du onzième siècle. L'Eglise arménienne n'était donc pas en retard sur elle, si du dixième au treizième elle a considéré sous le même aspect le saint chrême et sa confection.

CONFISCATION. *Définition.* — On définit la confiscation l'attribution au domaine de l'état des biens d'un homme condamné à une peine qui le retranche de la société : c'est la déchéance de tout droit de propriété et de toute créance, prononcée au profit de l'état; elle a ce double caractère, 1° d'une peine pécuniaire; 2° d'une peine accessoire dans certaines condamnations; elle est toujours comme la conséquence d'une peine principale.

Comment est-il arrivé que cette peine ait été maudite presque à l'égal de la torture? Comment apparaît-elle dans les codes comme un des signes d'un pouvoir arbitraire et exorbitant? Comment la charte octroyée se faisait-elle plus gracieuse en disant : *La confiscation est abolie?*

Raisons favorables. — 1° La confiscation est certainement assez douloureuse pour affecter gravement l'homme qui, par son méfait, s'est rendu indigne de la communion des biens de la terre. 2° En outre, comme une des peines les plus raisonnables qu'on puisse concevoir pour un grand coupable, c'est son retranchement de la société civile et politique, une conséquence nécessaire de ce retranchement de la société, c'est la privation des avantages qui sont attachés à la possession des biens des hommes en société. —La confiscation paraît donc *exemplaire* avec efficacité, et souvent *nécessaire et juste.* On allègue encore l'utilité que l'état peut retirer d'une pareille peine; enfin, l'ancienneté et la généralité de l'existence de la confiscation.

Réfutations et raisons contraires. — 1° Il est des hommes qui ne tiennent pas à leurs richesses, ou qui les estiment modérément; la confiscation n'est pour eux qu'une vaine menace. Mais on nous objectera qu'il est aussi des hommes qui ne tiennent pas à leur vie, à leur liberté, à leur honneur; et, quoique la chose soit plus rare, nous n'insistons pas davantage.

2° Entre un riche et un pauvre, coupables du même crime, également condamnés, la peine de la confiscation n'est pas égale; effrayante pour les riches, risible pour les pauvres, elle constituera une punition, tantôt inefficace et insuffisante, si elle est seule, tantôt excessive et cruelle, si elle est accompagnée d'autres peines. — On peut objecter que les riches, exposés à de moins fortes tentations, ordinairement éclairés par l'éducation, sont moralement plus coupables que les pauvres, besogneux et ignorans; que l'inégalité de la peine est proportionnée avec l'inégalité de la culpabilité, et que partant il n'y a pas d'inégalité. Cette objection n'est que spécieuse : tous les crimes ne viennent pas de la sollicitation des besoins, des égaremens de l'ignorance; il est d'ailleurs constant, depuis plusieurs siècles, que l'instruction n'est plus l'apanage exclusif des classes élevées : presque tous les savans et artistes sortent du pauvre peuple; il y a des reviremens de fortune, et quant aux sollicitations du besoin, on peut n'avoir rien, et vivre pourtant, au jour le jour, du travail de ses mains ou de son esprit. — L'égalité proportionnelle et approximative est une erreur dangereuse.

3° On peut préparer un crime, prévoir la confiscation, et distribuer sa fortune, ou la convertir en numéraire ou en papier, susceptibles d'échapper facilement aux mains de la justice : la confiscation pourra s'éluder souvent, et toutes les fois qu'on le voudra. Il ne faut point que l'on puisse se moquer des menaces de la loi sociale. — En vain dira-t-on : La justice prouvera la fraude et la punira. La fraude sera difficile, souvent impossible à prouver, et toujours vexatoire et immorale; il faudra lutter contre l'amitié et le dévouement!

4° Si le pardon descend du ciel sur le péché à la voix du repentir, et le lave, le repentir et le changement de vie sont inutiles parmi les hommes pour laver de toute souillure un homme qui a subi une peine. La justice marque le condamné d'un signe de réprobation, et trace autour de lui un cercle que l'amour et l'amitié dévouée osent seuls franchir quelquefois. La honte ne s'arrête pas au coupable, elle souille son nom et enveloppe tous ceux qui ont assisté à sa vie, sa femme, ses enfans, ses amis. La société peut bien profiter d'une pareille justice, mais elle ne doit pas s'en rendre complice. La modération convient à sa haute puissance. Or, confisquer les biens d'un homme, c'est surtout punir des innocens, ses enfans et sa femme : réduits à la misère, essuyant partout dégoût ou pitié insultante, seuls avec le déshonneur et la faim, que voulez-vous qu'ils fassent! — Couper la tête à un homme et lui prendre ses biens pour le punir davantage, c'est une justice étrange vraiment! A quoi bon des richesses à celui qui n'a plus besoin que d'un peu de terre sur son corps? On ne punit que des enfans, s'il en a, des héritiers lointains, toujours des innocens.

La confiscation, qui n'est pas généralement exemplaire, qui n'est pas égale, qui est illusoire, est immorale et in-

Mayence Saint Boniface, il se fit encore oindre à Saint Denis par le pape Etienne. Charlemagne fut oint sur tout le corps, à Rome, par le pape Léon.

juste, parce qu'elle dépasse les droits de la société, qui ne peut frapper que le coupable.

5° Ce ne sont point là les raisons qui ont fait proscrire la confiscation. Non; cette peine a été prodiguée surtout dans les crimes dits politiques, et elle s'est chargée de toutes les malédictions qui poursuivent les vengeances du pouvoir contre les révoltes, souvent honorables, des individus. De plus, il faut le dire, les gains de la confiscation ont tenté les hommes immoraux de tous les gouvernemens; on en a fait un horrible impôt, qu'à propos d'un soupçon, d'un méfait mal prouvé, on prélevait sur la fortune des riches, à travers l'honneur et la vie: la justice s'est souillée dans d'ignobles accusations provoquées par la rapacité! L'histoire ne nous en offrirait pas des exemples innombrables, hideux, que le simple raisonnement suffirait pour condamner une peine qui peut devenir une source de profits impurs. En fait de crime, il ne faut pas *qu'à quelque chose malheur soit bon*. Il est profondément immoral que des crimes puissent devenir, pour un pouvoir avide, d'heureuses occasions de profit.

Il nous reste pourtant cette question : Que faire des biens d'un homme qu'on retranche de la société? Nous ne saurions approuver le système du Code civil, qui les distribue comme si le condamné était mort naturellement. Il conviendrait, ce nous semble, de distinguer, entre les parens, ceux avec qui le condamné partageait la jouissance de sa fortune, l'épouse, les enfans, etc., et ceux qui vivaient, en dehors de cette communauté, d'un avoir propre et indépendant, les neveux, les cousins, etc. Cette distribution lugubre des biens d'un coupable ne doit pas être une succession ordinaire. S'il n'y a pas d'enfans, écartez tous ces héritiers qui ignorent parfois l'existence de leurs parens défunts, et pour qui une succession est toujours une bonne aubaine; enfouissez ces biens dans les maisons de correction et les hôpitaux : la destination en purifiera la source. — Nous voudrions une espèce d'enquête à la suite de toutes ces condamnations capitales qui enlèvent un homme à la société.

Observation. —La confiscation, qui paraissait définitivement enterrée avec tant d'autres choses malfaisantes, vient de reparaître de nos jours sous un autre nom. On a fait certaines lois répressives de la liberté de la presse, des lois douées d'une pénalité riche et élastique indéfiniment; les amendes s'y peuvent élever à des sommes vraiment insensées !

Historique. — La confiscation est vieille dans le monde comme la vengeance, la cupidité, comme le pouvoir absolu et ses excès; mais telle que nous la connaissons, on peut déterminer son origine : elle nous vient des empereurs romains; l'étymologie du mot l'indique. On sait que le *fisc* était le trésor du prince, et l'*ærarium* celui de la république. A quoi bon dire qu'on abusa étrangement de la confiscation, et que les empereurs s'en servaient pour abattre les grandes fortunes des patriciens anciens et nouveaux? Les jurisconsultes tâchèrent, non pas de limiter les cas de confiscation, mais d'en adoucir la rapacité en faveur de certains héritiers : Justinien, dans son Code et ses Novelles, confirma cette humanité des jurisconsultes. La confiscation persista dans toute sa sévérité pour ces crimes dont la condamnation était si terrible, qu'il était défendu aux fils d'élever un tombeau à leur père et de le pleurer (les crimes contre la Foi). — A la chute de l'empire romain, la confiscation reparaît plus vivace que jamais dans les lois barbares, dans les Capitulaires. Enfin, on la retrouve encore dans les coutumes écrites : quelques unes, bien rares, en sont exemptes; mais c'est une concession par privilége. En Angleterre, en Allemagne, en Italie, au nord et au midi, elle fleurit partout, au dire de Chopin, de Dumoulin, de Ferrière. — Proscrite par la révolution française, on l'applique encore; M. Treilhard l'installe dans son Code pénal de 1810; la Charte l'abolit, etc. — Mais comme il nous devient impossible de suivre partout la confiscation, qu'on nous permette d'en résumer les trois caractères historiques que nous avons cru lui reconnaître.

Premier caractère historique. — Il existe une lettre précieuse de Cicéron à Brutus, dans laquelle le personnage consulaire fait une effrayante théorie pénale. La punition ne lui apparaît, ainsi qu'à tous les hommes timides, qu'un moyen d'empêcher par la peur la répétition d'un crime; et, ainsi que tous les hommes timides, il voudrait exagérer contre ses ennemis (les partisans d'Octave) la puissance exemplaire de la punition. La réponse de Brutus est remarquable: c'est lui, l'*animus atrox*, le grand meurtrier classique, qui conseille à Cicéron l'indulgence. Lui, qui avait tué César, savait bien que ce qui avait fait hésiter le poignard entre ses mains, ce n'était pas la peur, mais la bonté; sa grande âme avait foi en la noblesse des ennemis que, vaincus, le pardon réconcilie. — Cicéron pense qu'il faut écrire un terrible exemple sur le malheur de toute une génération : *Ut*, dit-il ailleurs en complétant sa pensée, *ut charitas liberorum amiciores parentes reipublicæ reddat, et quos vitæ et existimationis periculum in officio continere non potest, amissionis bonorum periculum deterreat* — La confiscation, quand elle s'est établie législativement, a prétexté aussi le besoin d'effrayer les pères par la prévision de la misère de leurs enfans.

Second caractère historique. — Quand, au moyen âge, on soupçonnait les juifs de renfermer de l'or dans leurs bouges, on se souvenait qu'ils avaient crucifié Jésus-Christ, les misérables! et que Jésus-Christ leur avait dit : « Vous errerez parmi les nations. » Pour que la prophétie s'accomplît, on les chassait; mais Dieu sait comment on les pillait préalablement! — Qu'on se souvienne de Néron, d'Héliogabale, d'Alexandre VI, et l'on comprendra vivement ce caractère de rapacité brutale que prit de temps en temps la confiscation.

Troisième caractère historique. — Mais voici le caractère important que la science juridique a donné à la confiscation. Avoir un héritier, a-t-on dit, est un droit civil (la prémisse est incomplète; mais on l'a posée ainsi); celui qu'une condamnation retranche de la société perd ses droits civils, et partant le droit d'avoir un héritier. Que faire de ces biens que le condamné laisse après lui? Comme la souveraineté implique un droit de propriété universelle (ce qui était surtout vrai de la souveraineté féodale), les biens des condamnés, devenus sans maître, vacans, appartenaient de droit au souverain du lieu sur le territoire duquel ils se trouvaient. Dans ce système, la confiscation n'est plus une peine, mais un simple événement qui résulte de certaines peines capitales. C'est ainsi que l'on disait : « En cas de confiscation, les meubles comme les immeubles ne suivent pas le corps du condamné. » (Dumoulin, Bacquet, Laurière.) L'art. 346 de la Coutume de Reims porte expressément : « S'il y a des biens *vacans* en divers lieux, chacun seigneur haut-justicier doit avoir ceux qui sont en sa seigneurie et haute-justice, tant *meubles qu'immeubles.* » —L'usage n'introduisit qu'une exception au principe de ce système : dans le cas de crime de lèse-majesté divine ou humaine, les biens du condamné se confisquaient toujours au profit du roi.

Dumoulin, qui avait une profonde intelligence des institutions de son temps, enseignait que les *acquêts* seulement, et non les *propres*, devaient être confisqués. Les *acquêts* appartenaient à l'individu qui les avait *acquis*, c'étaient des biens nouveaux; les *propres*, au contraire, appartenaient à la ligne d'où ils venaient, à la famille dont ils constituaient la puissance. Les acquêts n'étaient retenus que par un lien de propriété que la condamnation rompait. Les propres, au contraire, retenus par deux liens, celui du condamné

et celui de la famille, ne pouvaient devenir vacans après l'exécution de la condamnation. La rupture du premier lien laissait le second dans toute sa force. — L'opinion de Dumoulin, appuyée sur l'exemple de la loi hongroise, ne prévalut pas.

Le système qui confisquait les biens des condamnés comme vacans ne s'établit pas sans contestation. On alléguait que la succession était surtout un droit des héritiers; que la justice ne pouvait enlever ce droit à des innocens; puis les motifs d'humanité, etc. Mais si les veuves et les orphelins avaient des avocats, le fisc n'en manquait pas pour répondre que le jugement étant *déclaratif* de culpabilité, le crime remontait, quant à ses effets sur la capacité du condamné, au moment de sa perpétration, bien plus au moment de sa conception, de la première tentation, etc., et l'on arrivait ainsi à un moment antérieur à la naissance des prétendus droits des soi-disant héritiers. — Il y a corruption de sang, disent gravement les légistes anglais. — Ce sont de misérables raisons, et nous n'en disons un mot que pour mieux faire ressortir le caractère particulier que la confiscation en a pris. Notre Code civil en porte encore des traces. L'art. 33 dit: « Les biens acquis par le condamné, depuis la mort civile encourue, et dont il se trouvera en possession au jour de sa mort naturelle, appartiendront à l'état par *droit de déshérence*. — Des auteurs prétendent, avec raison, que cet article est incompatible avec l'art. 57 de la Charte nouvelle: « La peine de la confiscation des biens est abolie, et *ne pourra jamais être rétablie*. »

CONFISEUR, CONFITURES. L'art du confiseur a pour but, d'un côté, de rendre plus commode et plus sûre la conservation des fruits prompts à s'altérer, de l'autre de les mieux adapter aux forces digestives, ou même d'en obtenir des préparations médicales. Malheureusement, pour flatter plus agréablement l'œil ou le mieux tromper, les confiseurs n'ont pas craint de préparer leurs couleurs avec des substances vénéneuses, et les ingrédiens qu'ils emploient, s'ils sont en général très propres à réveiller les sens engourdis ou blasés, peuvent aussi fatiguer les organes de la digestion. Mais aujourd'hui la police surveille avec soin l'emploi des couleurs dans la préparation des confitures et des sucreries; d'un autre côté, la satiété, qui dans leur usage suit de près la jouissance, les empêche de devenir bien dangereuses.

Comme matière première, le confiseur consomme surtout le sucre, soit en sirop, soit en poudre. Les anciens, qui ne le connaissaient pas, ne pouvaient se servir que de miel et de moût rapproché par la cuisson. On clarifie le sucre avec des blancs d'œuf, du noir animal, du charbon végétal et de l'eau, où on le fait cuire plus ou moins long-temps, de manière à l'élever successivement à différens degrés de densité désignés par les termes suivans: sucre *à la nappe*, petit et grand *lissé*, petit et grand *perlé*, petite et grande *plume*, ou petit et grand *boulé*, petit et grand *cassé*, *caramel*.

Parmi les produits que crée le confiseur, les plus importans consistent en substances ou liquides en totalité, ou solides mais baignant dans des liquides, ou demi-solides. Dans la catégorie des produits liquides se rangent les *sirops*, qui consistent, d'une part, en sucs extraits de certains végétaux, par expression, infusion, digestion, décoction ou distillation; d'autre part, en sucre clarifié et cuit au degré convenable pour leur conservation. De ces sirops, quelques uns sont de simples objets d'agrément, d'autres en plus grand nombre jouissent en outre de propriétés utiles. L'orgeat est un sirop dont la base est un lait d'amandes.

A la suite des sirops on peut placer les *gelées*, qui leur ressemblent en ce qu'elles consistent aussi en sucs extraits de végétaux et mêlés avec du sucre, mais qui en diffèrent par leur consistance tremblotante, approchant de celle des solides, et parce qu'on ne les retire que de fruits mucilagineux, tels que groseilles, épine-vinette, coings, pommes, abricots, cerises, etc. En général, pour les rendre plus durables et économiser le sucre, on les fait à chaud, c'est-à-dire qu'on a recours à l'ébullition d'abord pour extraire des fruits le suc dont elle sont formées, ensuite pour l'épaissir et le mêler intimement avec le sirop de sucre qu'on y ajoute. Mais comme à une température élevée et prolongée, la gélatine, qui en est la base, et l'arome, qui les rend si agréables, sont sujets à s'altérer, on les obtiendra plus odorantes, plus sapides, plus transparentes et plus fermes en les préparant à froid. Pour cela on extrait le suc des fruits par la pression, et on le laisse déféquer par le repos dans un lieu frais, ou, pour procéder plus promptement, on le passe à travers une manche; dans le même but, on peut aussi, avant de l'abandonner au repos, l'exposer rapidement sur un grand feu jusqu'au frémissement. On y fait ensuite dissoudre le sucre.

Lorsque les fruits ont été divisés par un moyen quelconque, si, au lieu de n'opérer que sur leur jus, comme on le fait pour avoir une gelée, vous le laissez uni à la pulpe, et que vous fassiez cuire avec du sucre la pâte liquide qui en résulte, vous obtenez une *marmelade*, espèce de pâte à demi solide et moins homogène que la gelée.

Si l'on suppose qu'une marmelade soit épaissie par l'ébullition au point de pouvoir garder la forme de fantaisie qu'on lui imprimera en la mettant dans un moule, l'aromatisant, la saupoudrant de sucre et la faisant sécher à l'étuve, on obtient une *pâte* de fruit. Outre celles qu'on prépare avec les marmelades les plus communes, nous devons aussi nommer celle de racine de guimauve, qui jouit d'une réputation populaire pour ses propriétés pectorales et adoucissantes.

Les pâtes nous conduisent naturellement aux confitures sèches; mais auparavant nous devons dire quelques mots des compotes et des confitures liquides qui nous y mènent aussi, parce que des fruits plus ou moins solides s'y présentent associés à un liquide. Les *compotes* sont des fruits confits à moitié, c'est-à-dire qui n'ont pas été ni cuits ni imprégnés de sucre au degré nécessaire pour être conservés long-temps. On les renferme dans des compotiers en versant dessus du sucre clarifié. La préparation en est très répandue dans les ménages, où elle cause peu d'embarras. Il en est à peu près de même des *fruits à l'eau-de-vie*, qui ne sont que des compotes additionnées d'eau-de-vie et toujours formées avec des fruits entiers; cependant il faut observer que la plus commune de ces préparations, celle où entrent les cerises, s'éloigne davantage des compotes, en ce que le sucre y est mis non en sirop, mais en poudre, après que les fruits ont été conservés déjà dans le liquide spiritueux. On conçoit que la recette ainsi simplifiée a dû se concilier la faveur des ménagères. Au contraire, les *fruits confits au liquide* ou *confitures liquides*, exigeant l'action réitérée de la chaleur et des soins attentifs, d'abord pour être *blanchis* au degré convenable, ensuite pour se bien imprégner du sucre, appartiennent plus particulièrement au domaine du confiseur.

C'est aussi de son laboratoire que sortent plus spécialement les différentes sortes de *confitures sèches* auxquelles les pâtes nous avaient déjà conduits et où les fruits confits nous ramènent encore, puisque le plus souvent ils ne sont livrés à la consommation qu'après avoir été séchés à l'étuve. Ici se présentent, revêtus de formes capricieuses et variées, ornés de couleurs brillantes, et aromatisés de parfums suaves qui trahissent le passage de l'utile à l'agréable, 1° les *fruits candis*, ou confitures de fruits ordinairement entiers, sur lesquels on a fait candir du sucre après qu'ils ont été cuits dans du sucre clarifié, ce qui leur donne l'apparence de petits rochers cristallisés; 2° les *conserves*, formées de fruits entiers, de sucs, de pulpes, d'écorces, ou

d'autres substances végétales, dont on cherche autant que possible à conserver les propriétés naturelles pour les servir aux desserts ou les employer comme médicamens, et qui dans cette vue ne subissent d'abord que l'influence d'un feu doux dans une bassine d'argent, puis sont plongés à peu près secs dans un sucre cuit au cassé, et enfin serrés dans des moules ou des boîtes; 3° les *tablettes* glacées et fondantes, compositions solides et cassantes, qu'on forme avec différentes substances incorporées dans du sucre dissous et cuit, et qui, plus souvent encore que les conserves, de la nature desquelles elles se rapprochent beaucoup, servent d'excipiens à des médicamens; 4° les *gâteaux* d'anis, de framboises, de fleur d'oranger, dont on glace et fait monter le sucre en ajoutant au mélange, aussitôt qu'on le retire du feu, une pâte liquide de blanc d'œuf et de sucre en poudre, et qu'on verse ensuite dans des moules sur une couche d'huile d'olive saupoudrée de sucre; 5° les *biscuits*, massepains, macarons et meringues, qui appartiennent plus au domaine du pâtissier; 5° les *dragées*, nues ou en papillotes, lisses ou perlées, qu'on fabrique en mettant dans une bassine de cuivre non étamée, et librement suspendue sur un feu de charbon, de menus fruits, des graines, des morceaux d'écorce ou de racines odoriférantes, même des pâtes, et les chargeant un grand nombre de fois, pendant trois ou quatre jours, d'abord avec de la gomme arabique, puis avec du sucre bien blanc, clarifié à la nappe et au lissé, qui se durcit par le travail; 7° les *pralines*, sorte de dragées à couleur brune ou rougeâtre et à surface rugueuse, dues à un feu vif qui a jusqu'à un certain point grillé leur noyau d'amande et caramélisé le sucre.

Une autre série de confitures comprend celles dans lesquelles le sucre forme non plus un accessoire, mais la base, et qui, de même que les précédentes, sont sèches. On y remarque 1° le *sucre candi*, simple ou en chapelet; 2° le *sucre d'orge* et le *sucre de pomme*, qui sont l'un et l'autre façonnés en bâtons ou en tablettes sur une table de marbre frottée d'huile, et qui consistent en sucre de canne cuit au grand cassé et mélangé, pour l'un avec une décoction d'orge, pour l'autre avec du jus de pommes cuites; 3° les *pastilles*, ou petites pâtes de sucre aromatisées et colorées de différentes manières, les unes transparentes, faites à chaud et versées à la goutte sur des plaques de fer-blanc; les autres dans la composition desquelles on fait entrer de la gomme arabique, et qu'on fabrique à froid, en les *abaissant* ou étendant, auxquelles on donne avec un emporte-pièce une forme en harmonie avec leur odeur ou leur saveur, enfin sur lesquelles on imprime quelquefois diverses figures; 4° les *pastillages*, ou pâtes faites avec un mucilage de gomme adragant et du sucre en poudre, qu'on aromatise et qu'on façonne de toutes manières avec des emporte-pièce ou des moules, comme, par exemple, le cachou et les bonbons de Pomone; 5° enfin les imitations de fruits, de fleurs, d'animaux, d'objets d'art, etc., au moyen de pâte de pastillage étendue au rouleau ou jetée dans des moules.

Il est encore quelques produits qu'on peut ranger parmi les confitures, mais dans lesquels le sucre est remplacé par quelque autre substance. Ce sont, pour citer les plus communs: le *raisiné*, qui consiste en moût de raisin cuit, seul ou avec des fruits pulpeux, jusqu'à ce qu'il prenne la consistance de gelée par le refroidissement; les *nougats*, faits avec des amandes et du miel; et les *légumes confits* au vinaigre et au sel. Le chocolat figure aussi dans la boutique du confiseur, parce qu'il se prête facilement à toutes les formes propres à attirer l'attention du public.

CONGO. On nomme ainsi une vaste région de l'Afrique, située entre 4° de latitude nord, et 19° de latitude sud, et entre 10° 30' et 19° 30' de longitude est. Certains géographes l'ont appelée *Ethiopie occidentale*, *Guinée méridionale*, ou *royaume de la Guinée inférieure*. Elle est bornée au nord par la région du Ouangarah, dont elle est séparée par le cours du Camarones. Au sud, elle confine à la Cimbebasie, contrée limitrophe de la Hottentotie. Elle a environ 600 lieues de longueur du nord-ouest au sud-est, et 200, dans sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest.

Plusieurs cours d'eau descendent des montagnes qui bornent à l'est la région du Congo; d'autres, qui viennent de plus loin, les traversent dans leur largeur. Les principaux sont: le *Lelundo*, l'*Ambris*, la *Loze* ou *Loge*, et la *Dande*. Les uns vont se jeter dans l'Océan, et les autres dans les trois grands fleuves appelés le *Coanza*, le *Congo* ou *Coango*, nommé *Zaïre* ou *Zahire* par les indigènes, et l'*Avougo*. Le premier, bien que le moins considérable, a plus d une lieue de large à son embouchure; il est très rapide, et paraît venir du sud-est. Le second, que quelques géographes ont eu la simplicité de supposer identique avec le Niger, a ordinairement 240 pieds de profondeur; mais dans certains endroits sa profondeur est encore plus considérable. A une grande distance on entend le bruit qu'il fait dans son cours. Le troisième prend naissance dans un marais ou dans un lac situé au nord de l'équateur à 250 lieues de la côte. Les indigènes font un tableau pompeux de la chute par laquelle il descend dans la région maritime.

Dans le Congo, le climat est en général doux et sain. Il n'y a guère que deux saisons, celle de la sécheresse et celle des pluies. Depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à la fin d'octobre, il ne tombe point d'eau. Les chaleurs sont alors excessives, et seraient insupportables si l'atmosphère n'était rafraîchie par les vents et la rosée des nuits. Les pluies commencent en novembre et durent jusqu'en avril. C'est alors que la campagne se couvre d'une végétation soudaine. A la suite des pluies, se forment en beaucoup d'endroits des mares dont les exhalaisons sont nuisibles aux Européens. Le sol est généralement gras et fertile; il n'y a guère que quelques côtes où il soit sablonneux; il produit toutes sortes de végétaux, et en a même qui lui sont propres, telle que le *coude* dont le fruit est très rafraîchissant. En fait de grains, on y récolte du *mafringo* ou *masanga*, espèce de millet dont les épis pèsent de deux à trois livres; du *luno* ou *luco*, dont le pain est aussi bon que celui de froment, et qui fait la nourriture ordinaire des habitans; du maïs, appelé *mazza* et *namputo*, qui sert à l'engrais des cochons, et donne deux ou trois récoltes; du blé sarrasin dont les tiges s'élèvent jusqu'à 10 pieds, et du riz en grande quantité. Les plantes potagères d'Europe, telles que le navet, la rave, le chou, le melon, etc., y réussissent très bien. On cultive aussi avec succès la cassave dont la racine tient lieu de pain, la pistache, l'igname, le *tamba* et le *chiousa*, les *incouba* et les *ourando*, espèces de pois qui offrent un nourriture excellente; les *msangui* et les *neubanzam* qui sont les principaux alimens des naturels du Congo. On peut ajouter à ces belles productions les fruits de l'*uquoffo*, du *dondo*, du *mamao*, du *molola*, du *mambrocha*, du *mobulla*, du *bacoure*, du *nicossa*, de l'oranger, du citronnier, du grenadier, du guayavier, du *muchit*, de l'*arasasse*, du *gegero*, du *collera*, et du palmier dont on distingue plusieurs espèces: l'une, appelée *matome*, sert pour la charpente des toits; l'autre, appelée *matoba*, qui est peut-être le *cocos guineensis* de Linné, donne un vin aigrelet; enfin, la troisième espèce, qu'on appelle *coccata*, renferme une boisson délicieuse; son fruit est de la grosseur d'un melon, et ne diffère guère de la noix du coco.

Les forêts sont peuplées d'arbres précieux qui pourraient fournir d'excellent bois de construction; parmi ces arbres, on remarque surtout le *baobab*, appelé par les indigènes *alicondu*, *bondo*, et *mapou*; il y en a dans toute la contrée, et il s'en trouve quelquefois d'une telle grosseur que vingt hommes ne pourraient les embrasser. Son fruit peut en tombant meurtrir les hommes et les animaux. On fait des cordes de l'écorce et des vases solides de la coque.

Sur les rives du Zaïre, les mangliers et les tamariniers, mêlés avec des cèdres d'un grande élévation, offrent un coup d'œil tout à-fait enchanteur. Enfin tout contribue à faire du Congo une des plus belles contrées du monde.

Les montagnes renferment des mines de fer, de cuivre, d'argent, et de plusieurs autres métaux; il y en a même qui se composent entièrement de porphyre, de jaspe, et de marbres divers.

Dans les contrées escarpées, on voit des lions, des éléphans, des sangliers, des léopards, des zèbres, des chacals, des porcs-épics, une grande variété de singes, des caméléons, des lézards volans, et un nombre infini de reptiles venimeux dont les plus à craindre sont : le *boa*, long de 25 à 50 pieds, et qui avale les hommes et les animaux; le *mamba*, gros comme la cuisse; le *n'bambi*, l'un des plus venimeux; le *n'damba*, qui a la tête grosse et plate comme la vipère; la *lenta* dont le seul attouchement cause la mort, et le *copra* qui lance de loin de l'écume dans les yeux des passans. Le Congo est aussi infesté par une multitude d'insectes nuisibles, tels que les moustiques, le *banzo* dont la piqûre est mortelle, les fourmis, les *insondi* ou *insongongi*, qui se glissent dans la trompe des éléphans et les font mourir dans des accès de fureur terribles, et les *salales* ou *termites*, qui entrent partout et ruinent les meubles et les marchandises. On voit encore dans ce pays des loups, des buffles, des hippopotames, qui sont un mets recherché des naturels; des chevreuils, des cabris, des gazelles, et beaucoup d'animaux domestiques que les Portugais y ont apportés. On y trouve aussi une grande variété de singes, dont le plus grand et le plus remarquable par son intelligence est le chimpansée. Les lacs et les rivières sont très poissonneux, et les forêts sont remplies de cailles, de faisans, de grives, de cardinaux, de coucous, d'oies, de canards, de poules, de pigeons, de tourterelles, et d'autruches.

Le Congo se divise en plusieurs royaumes, qui se composent eux-mêmes de provinces. Nous parlerons d'abord des parties les plus habitées, et ensuite des moins connues.

A l'embouchure de la grande rivière appelée *Banna*, se trouve la baie de *Mayomba*; le commerce y est assez florissant. Les habitans de l'état de Mayomba sont hospitaliers, industrieux, et plus intelligens que ceux des autres parties du Congo.

Le *royaume de Loango*, qui s'étend environ de 50 lieues du nord au sud, et de 60 de l'ouest à l'est, ne renferme guère aujourd'hui plus de 600 000 habitans. *Bouali* ou *Boari*, plus connu sous le nom de *Banza-Loango*, sa capitale, est très commerçante. Elle est située dans une plaine très fertile; ses rues sont longues, étroites et propres. Les grands vaisseaux ne peuvent pas entrer dans son port, à cause de son peu de profondeur; il est néanmoins très fréquenté. La population de cette ville est de 15 000 habitans.

Le *royaume de Cacongo*, appelé aussi *Malembé*, abonde en fruits, légumes, cabris, cochons, gibier et poissons. *Malemba* est, sous le rapport commercial, sa plus importante ville. *Kingélé*, sa capitale, se compose d'un millier de huttes sur lesquelles des palmiers et d'autres arbres balancent leurs têtes verdoyantes. Au sud de Malemba s'étend la baie de *Cabinde*, qui donne son nom au royaume de *N'Goyo*, autrement *En-Goyo* ou *Goy*. On y voit un bon port, et le sol est très fertile. *Cabinde* est sa capitale.

Le *royaume de Congo* ou *Coango*, qui est borné au sud par la rivière de Danda, les déserts et les montagnes d'Angola, a environ 200 lieues de long sur 80 de large. On y fait deux récoltes dans l'année. On y voit des forêts de jasmin, beaucoup de brebis, de chèvres, de cochons, de poules, de poissons et de tortues. Sa capitale, *Banza-Congo*, appelée *San-Salvador* par les Portugais, est située sur une haute montagne; elle jouit d'un air très sain. On peut la considérer comme formée de deux villes, celle des Européens et celle des naturels; la première a des rues larges, de belles maisons et des places régulières; la seconde, au contraire, n'est guère qu'un assemblage confus d'habitations en paille et en roseaux. Cette ville est défendue par un fort construit par les Portugais. Sa population est de 20 000 âmes. A l'ouest de cette ville est la province de *Sogno* ou *Souho*; son sol est sablonneux, mais il renferme de riches salines qui sont d'un grand produit. M. de Grandpré dit que ses habitans sont lâches et traîtres.

Entre les rivières d'Ambriz et de Loz, au sud de Sogno, se trouve la province de *Bamba*, la plus fertile du royaume, et dont les montagnes renferment des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb et d'autres métaux.

Les rivières de Lelunda, de Kai et d'Ambriz fertilisent la province de *Pemba*, où les rois du Congo font ordinairement leur résidence. On y remarque beaucoup d'activité et d'industrie. Cette province confine à l'est avec celle de *Batta*, qui portait autrefois le nom d'*Anguirima*, et qui est d'une grande étendue : elle peut, dit on, mettre sur pied 70 ou 80 000 hommes. A l'ouest de celle-ci se trouve le *Pango* avec *Banza-Pango*, sa capitale.

Au nord-est de San-Salvador s'étend le *Soundi*, pays bien arrosé et riche en métaux; il exporte de l'ivoire, des peaux et des étoffes; sa capitale est *Banza-Soundi*. On trouve encore dans le royaume de Congo plusieurs autres provinces plus ou moins considérables, telles que *Zuiona* ou *Quiona*, *Zuia-Maxondo* ou *Quia-Maxondo*, *N'damba*, *N'susso*, *N'sella*, *Juva*, *Alombo*, *N'zolo*, *N'zanga*, *Marsinga*, et *Mortondo* ou *Métondo*, pays en partie incultes, déserts ou peuplés de sauvages qui mènent une vie errante.

Sur les frontières du royaume d'Angola, le pays d'*Orando* ou d'*Ouando* dépendait autrefois du roi de Congo; mais les chefs se sont soustraits à l'autorité de ce prince pour se mettre sous la protection des Portugais, qui les honorent du titre de ducs. Les *Dembi*, ou habitans du *Dembo*, pays fertile qui occupe, au sud des montagnes du Soleil, un vaste plateau élevé de 1400 toises au-dessus du niveau de l'océan, ont suivi le même exemple auquel ils ont été poussés par l'influence des missionnaires.

Le *royaume de Dongo*, appelé aussi *Angola* ou *N'gola*, s'étendait, avant d'avoir été soumis par les Portugais, depuis 8° 30' jusque vers 16° de latitude méridionale. C'est un pays montueux, peu cultivé et plongé dans la plus grande ignorance. Sa capitale est *Loanda-San-Paolo*, qui possède un bon port défendu par deux forteresses, des batteries et une garnison de malfaiteurs. Sa population est de 7 à 8 000 âmes. Le Dongo renferme la province de *Soumbi*, contrée bien arrosée où l'on élève de nombreux troupeaux; celle de Dembi dont nous avons parlé plus haut, et dont la population est de 5 000 habitans; le *Goloungo*, pays vaste, couvert de montagnes, parmi lesquelles on remarque le mont Muria, haut de 2 600 toises. On porte sa population à 60 000 âmes; et l'île de *Loanda*, riches pâturages qui nourrissent un grand nombre de chèvres et de moutons, est défendue par le fort Ferdinand.

Le *royaume de Benguela*, soumis aussi au joug des Portugais, s'étend depuis le cap Ledo jusqu'au cap Negro; il a 160 lieues de long sur 120 large. L'intérieur est couvert de montagnes. Ses principales provinces sont : le *Quissama*, situé à l'embouchure du *Coanza*; le *Lublo*, riche en palmiers, et le *Rimba*, dont le sol est très fertile en grains; le *Sœla*, pays bien arrosé, abondant en pâturages et en mines de fer; les provinces de *Haut* et *Bas-Banba*, qui élèvent beaucoup de bêtes à corne, et sont arrosées par le Lazano, rivière poissonneuse; et le *Tamba*, pays marécageux et coupé de rivières.

L'établissement de *Saint-Philippe-de-Benguala*, dans une position malsaine, est défendu par une garnison de 200 déportés.

Le *royaume de Mattemba* ou de *Ginga* est couvert, à

l'est, d'épaisses forêts et de hautes montagnes. Les naturels exploitent des mines de fer.

Plus à l'est, dans l'intérieur des terres, s'étend le pays d'*Anziko* ou d'*Anzicana*, appelé aussi *N'teka* ou *Grand Angeca*.

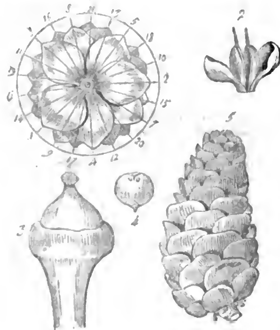
Dans tout le Congo, le gouvernement monarchique est le seul adopté. Tous les rois des états situés entre le cap Lopez et le fleuve Zaïre rendent hommage au roi de Loango, et lui paient un tribut en femmes; ils disposent de la liberté et de la vie de tous leurs sujets; dans des accès de mauvaise humeur, ils vendent leurs ministres aux Européens. Le trône est partout héréditaire, à l'exception du royaume de Loango, où tous les princes-nés des divers états dépendans peuvent aspirer au pouvoir. Les rois sont aussi juges suprêmes; mais rarement les plaintes parviennent jusqu'à eux. Comme en Europe, lorsqu'elle était plongée dans la superstition du moyen âge, les prévenus rachètent leur faute à prix d'argent, ou bien passent par les épreuves du feu et du poison, épreuves que les prêtres dirigent.

Les habitans du Congo sont en général peu intelligens; leurs mœurs, leurs habitudes, leur manière de vivre, tout enfin est d'une nature très inférieure. Ils sont polygames, et ne montrent que fort peu d'attachement pour leurs enfans. L'ivrognerie, des danses grossières, une musique bruyante, voilà toutes leurs jouissances. Les femmes et les esclaves sont chargés des travaux les plus pénibles. Ils s'effilent les dents, et se font à la peau des incisions représentant des serpens et d'autres bêtes; d'autres, pour paraître plus redoutables devant l'ennemi, se peignent tout le corps en rouge. Leurs armes sont un mélange bizarre d'arcs, de sabres fiats d'un bois dur, et de mauvais fusils.

CONIFÈRES. Ce nom a été imposé à l'une des plus intéressantes familles du règne végétal, parce que la plupart des espèces qui la composent ont un fruit du genre de ceux que les botanistes ont désigné sous le nom de *cône* (fig. 5); elle renferme, entre autres végétaux généralement connus, les pins, les sapins, les cyprès, les genveriers, les thuya, les gincko, les cèdres, les mélèzes, les éphedra, les ifs, etc. Aucune famille du règne végétal n'est plus curieuse à étudier sous le point de vue de ses connexions, aucune ne fait voir d'une manière plus évidente que les affinités des plantes peuvent être représentées par un réseau continu dont toutes les mailles se tiennent, et que la nature n'a pu produire les végétaux de l'ordre le plus élevé, tels que les Rosacées, les Légumineuses, les Myrtacées, qu'après avoir passé par tous les degrés inférieurs, et créé d'abord des plantes imparfaites dont les unes existent encore, tandis que les autres forment cette flore antédiluvienne, végétation ébauchée dont la terre nous a conservé les débris en les pétrifiant. La famille des Conifères peut être regardée comme une transition des cryptogames aux dicotylédones, et de la flore qui n'est plus à celle qui existe aujourd'hui. Examinons-la sous ce double point de vue, et voyons d'abord quelle est la structure intime des plantes de cette famille. La plupart sont ligneuses, les *Ephedra* seuls sont des sous-arbrisseaux presque herbacés. Lorsqu'on examine au microscope le bois des Conifères, on observe qu'il diffère essentiellement de celui des arbres dicotylédones: 1° au lieu de ces rayons médullaires qui partent du centre pour aller à la circonférence, on ne trouve qu'un petit nombre de rayons très minces, incomplets, et qui s'arrêtent après un trajet plus ou moins long sans arriver jusqu'à l'écorce. 2° On ne découvre point de véritables trachées déroulables autour de la moelle; si elles existent, elles sont en bien petit nombre; car M. Link est, je crois, le seul observateur qui les ait signalées, tous les autres n'ont pu ni les voir, ni les dérouler. 3° Au lieu de ces vaisseaux ponctués ou rayés si communs dans les autres bois, on trouve ici des vaisseaux allongés, parsemés de cavités coniques dont le fond est bombé: ces vaisseaux ne se rencontrent que dans la famille des Conifères, et suffisent pour reconnaître à l'instant le plus petit fragment de pin ou de sapin. On voit donc que ces végétaux s'éloignent par leur structure intime de tous les autres dicotylédones. D'un autre côté leur organisation ne présente aucune analogie avec celle des monocotylédones, dépourvus de moelle centrale, de rayons médullaires, de couches corticales, parties qui se trouvent toutes réunies dans les troncs des Conifères; mais elle se rapproche de celle des Cycadées, et par conséquent des Equisetacées, des Fougères arborescentes et des Lycopodiacées. M. Adolphe Brongniart a prouvé qu'une jeune branche de sapin ne diffère du tronc d'un *Cycas* ou d'un *Zamia* que par un moindre développement de la moelle et du parenchyme cortical, la présence du liber, et celle de réservoirs ou de vaisseaux résinifères. Ainsi donc nous pouvons établir, avec le secours de l'anatomie seulement, que les Conifères sont un groupe intermédiaire entre les dicotylédones et les cryptogames vasculaires. L'examen de leurs organes extérieurs va confirmer en tout point cette opinion. Au moment de leur germination, tous les Conifères présentent deux ou un plus grand nombre de cotylédons, disposés en verticille autour de la tigelle; dans le *Pinus strobus* on en compte huit, six dans le cyprès chauve (*Schubertia distycha*), et enfin dix ou même douze dans le pin pignon (*Pinus pinea*). Cette variabilité dans le nombre de ces organes importans, qui sont constamment au nombre de deux dans l'immense majorité des végétaux, indique déjà que les Conifères tendent à se séparer de la grande famille des végétaux à deux cotylédons. Les feuilles sont à nervures toujours parallèles, le plus souvent linéaires, pointues, entières, et disposées en faisceaux sur une branche avortée. Sous ce point de vue les Conifères se rapprochent des Casuarinées, des Equisetacées et des Lycopodiacées; cependant il est quelques genres dans lesquels les feuilles sont membraniformes, tels sont les *Gincko*, les *Podocarpus*, les *Phyllocladus* et les *Agathis*, et il est impossible de nier l'analogie que ces feuilles présentent avec celles de plusieurs espèces de fougères des genres *Adianthum* et *Pteris*. Ces feuilles sont disposées en spirales le long des tiges, suivant un ordre fondamental qui est le même dans chaque espèce.

Les organes de la fructification sont toujours séparés dans les Conifères; tantôt ils sont épars sur le même individu, comme dans les pins et les sapins, les ifs, etc.; tantôt ils se trouvent sur des individus séparés, ex.: Gincko et Ephedra. Les fleurs mâles se composent d'une seule étamine, ou de plusieurs étamines réunies en chaton caduc; les anthères, formées d'une seule ou de plusieurs loges, renferment une quantité considérable de pollen. L'absence du calice et de la corolle, qui sont remplacés par des bractées ou des écailles, assimile ces organes mâles à ceux des Lycopodiacées, lorsque les étamines sont isolées comme dans l'*Ephedra altissima*. Quand ces organes sont réunis en chatons, ils trahissent l'affinité de la famille avec les Salicinées, les Quercinées, et surtout les Myricées, où l'on trouve à la fois un tronc résinifère et des fleurs en chatons. Les fleurs femelles, et par conséquent les fruits des Conifères, ont occupé les botanistes les plus habiles, tels que Richard, Mirbel, de Jussieu, et enfin Robert Brown, dont l'autorité imposante semble avoir rallié les opinions divergentes des autres observateurs. Tous ces auteurs ont reconnu dans les fruits de ces plantes les mêmes parties, mais ils les ont différemment interprétées; ainsi les uns prennent pour un involucre ce que d'autres appellent un calice, ce qui est péricarpe pour Richard est le périsperme pour R. Brown. Celui-ci considère le fruit des Conifères comme consistant en une graine nue ou dépourvue de péricarpe, dans laquelle l'amande est entourée de ses deux enveloppes, la secondine et la primine, qui restent distinctes, et dont l'une s'endurcit souvent ou se prolonge en aile comme les sapins, les thuya, les callitris, etc.; tantôt cette graine est

seule et isolée, et dépourvue d'enveloppe comme dans le gincko; tantôt deux graines sont rapprochées l'une de l'autre, et entourées de bractées squammiformes, ainsi qu'on le voit dans quelques *Ephedra* (fig. 2), ou d'un involucre charnu, formé par la réunion des bractées devenues succulentes, comme dans l'if et dans les genevriers (fig. 4); enfin dans les genres *Pinus*, *Abies*, *Larix*, *Araucaria*, *Agathis*, *Cuninghamia*, les graines sont disposées à l'aisselle des bractées devenues ligneuses, dont l'ensemble ayant la forme d'un cône (fig. 5) a donné son nom à la famille. Le cône est donc un assemblage de graines disposées à l'aisselle des bractées devenues ligneuses, et l'on a vu par la gradation que nous avons suivie comment L.-C. Richard est parvenu, par une savante analyse, à démontrer que la noix du gincko (fig. 3), la baie du genevrier et de l'if, et les cônes des pins et des sapins, sont une seule et même espèce de fruit, malgré leurs apparences extérieures si diverses; seulement, dans le cône, les bractées sont nombreuses et deviennent ligneuses; dans l'if et dans le genevrier elles passent à l'état charnu, tandis qu'elles restent membraneuses dans les *Ephedra*, et qu'elles manquent totalement dans le gincko. La disposition des écailles dans les cônes n'avait pas encore attiré l'attention des observateurs, lorsque M. Alexandre Braun publia, dans le quinzième volume des Actes de l'Académie des curieux de la nature, un mémoire dans lequel il prouve que les bractées qui composent le cône d'un pin sont disposées en spirales régulières. En effet, si on considère un de ces fruits, il est facile de voir que ces bractées sont rangées de manière à former un grand nombre de lignes spirales qui s'entrelacent de diverses façons. Cette remarque avait été faite depuis long-temps, mais M. Braun a prouvé que toutes ces spirales étaient le résultat d'une spirale génératrice unique très peu apparente à l'extérieur, et qui *seule* comprend *toutes* les bractées du cône. La révolution complète d'un des tours de cette spire se compose de 21 bractées, c'est-à-dire que la 21e bractée se trouve placée au-dessus de la première au bout de 8 tours (fig. 1), ce que l'auteur désigne par la fraction $\frac{8}{21}$. Il a ensuite calculé ces spirales, et est arrivé à des lois mathématiques fort intéressantes, dont le sommaire se trouve dans le premier volume des Archives de Botanique. M. Braun s'est assuré en outre que les feuilles des Conifères,



(Détails des Conifères.)

ainsi que celles de la plupart des végétaux, étaient aussi disposées en spirale, et que tous les organes des végétaux suivaient des lois analogues. MM. Bravet d'Annonay, qui ne connaissaient point le travail de M. Braun, sont arrivés à des résultats semblables, quoique différens sous divers points de vue de ceux de M. Braun*.

L'absence d'un péricarpe autour des graines des Conifères les place au dernier degré de la classe des dicotylédones; les bractées qui existent dans la plupart des genres sont la dernière trace de l'enveloppe qui entoure la graine dans les dicotylédones et les monocotylédones. Cette organisation rapproche les Conifères des Cycadées et des Equisetacées, et les éloigne des Amentacées, qui toutes présentent un péricarpe, et qui cependant ont de commun avec la famille qui nous occupe l'existence des chatons. Ainsi donc nous plaçons les conifères au centre d'un cercle sur les rayons duquel nous inscrivons, à une distance plus ou moins grande, suivant le degré d'affinité, les Cycadées, les Casuarinées, les Equisetacées, les Myricées, les Pétulinées, les Cupulifères, les Lycopodiacées, et les Fougères. On voit en outre (ce qui est fort bizarre) que les Conifères ont peu d'affinités avec les monocotylédones, qui dans la série naturelle sont toujours placées après les dicotylédones. Cet exemple prouve mieux que tous les autres que ce n'est pas au moyen d'une série linéaire, mais au moyen d'un plan semblable à une carte géographique que l'on peut représenter fidèlement les rapports des familles naturelles entre elles.

Après avoir exposé les caractères des Conifères, et fait ressortir de ces caractères mêmes les affinités de cette famille de plantes, il ne nous reste plus qu'à parler de leur aspect pittoresque pour ainsi dire, et de leur distribution géographique. La plupart des conifères sont des arbres dont quelques uns s'élèvent à des hauteurs immenses, tel est entre autres le *Pinus lambertiana* qui atteint, dit-on, 230 pieds; les sapins, plusieurs espèces de pins, d'*Araucaria*, le gincko, le *Dacrydium taxifolium*, le *Dammara australis*, sont aussi des arbres dont le tronc est souvent fort élevé; les sapins, les *Araucaria* et le gincko ont une forme pyramidale; les pins, les ifs, présentent, au contraire, une tête arrondie, tandis que les thuya s'étalent en éventail. Parmi les genevriers, la plupart ne forment que de modestes arbrisseaux, et les *Ephedra* sembleraient de simples herbes, si leur consistance ligneuse n'indiquait leur affinité avec une famille qui ne se compose que d'arbres ou d'arbrisseaux. Presque toutes les Conifères gardent leur feuillage toute l'année; de là le nom d'arbres toujours verts qui leur a été donné. Ce feuillage sombre forme d'heureux contrastes, dans les jardins paysagers, avec la teinte plus claire des autres arbres pendant l'été, et en hiver avec la blancheur éclatante de la neige.

Les plantes de cette famille ne sont point distribuées uniformément à la surface du globe, en ce sens que les grandes agrégations de ces arbres en forêts se trouvent surtout vers le nord et sur les hautes montagnes, et qu'on compte un plus grand nombre de genres et d'espèces dans les contrées boréales ou tempérées que dans les pays équatoriaux, surtout si l'on fait abstraction des hautes montagnes, dont la végétation est toujours celle d'une latitude plus septentrionale que ne le ferait supposer la position géographique de leur base. En thèse générale, on peut dire que les genres *Pinus*, *Abies*, *Larix*, *Taxus*, *Juniperus*, *Ephedra*, *Schubertia*, *Gincko*, *Thuya*, *Cupressus* et *Cuninghamia* appartiennent, par la plupart de leurs especes, à l'hemisphère boréal, tandis que les *Callitris*, *Podocarpus*, *Agathis*, *Araucaria*, *Dacrydium* et *Dammara* sont propres à l'hémisphère austral. Pour donner une idée plus exacte de cette distribution, nous allons partager le globe en plusieurs régions caractéristiques.

* Ils n'admettent qu'une seule spire continue depuis le pied de la plante jusqu'à son sommet, et considèrent l'angle qui sépare les bractées comme constant, de manière qu'elles ne se recouvrent jamais complétement. Ils ont reconnu, comme M. Braun, l'existence de la spirale génératrice, dont les bractées sont numérotées 1, 2, 3, 4, etc., sur la fig. 1.

»e et de l'Asie. — Le
: , compose la plupart
ıevrier commun et le
lamment en Suède et
vance ; suivant M. de
lè, où la température
de zéro, et où le ther-
sus de + 11°,5 centi-
ommence au-dessus de
imite des neiges éter-
: est dans la petite baie
e genevrier atteint le
trême de l'Europe, il

s Conifères qui suppor-
les contrées arctiques;
s des montagnes, sans
ever sur les sommets;
vallées humides et les
Steller l'a suivi jusque
squ'île du Kamtschatka
mbles buissons dont les

ie et australe, de l'Afri-
lire à partir du 56e pa-
e région un grand nom-
les plaines, et les sapins
cette région sont les es-
dans la précédente. Au-
on trouve le pin pignon,
iperus lycia, *J. oxyce-*
; le cèdre, le *P. Tour-*
longa, *J. fœtidissima*,
l'Orient; le *J. hispa-*
x montagnes de la Corse;
riffe. Toutes ces espèces
s montagnes, mais il est
jamais; ainsi, dans les
bies taxifolia commence
750; le *Pinus sylvestris*
rnier monte en Dauphiné
rête à 920; le *P. cembro*
commun à 1500 dans les
, l'*A. taxifolia* commence
t le *Juniperus oxycedrus*

Chine, de l'Indostan et de
rouve quelques espèces de
evriers, auxquels viennent
t *T. delabrata*, des cyprès
Gincko biloba; en Chine,
t de plus le *Cuninghamia*
malaya habitent des pins
genevriers différens des
s l'*Agathis loranthifolia*,
polystachya.
e, c'est-à-dire de la Nou-
onnantes. — On n'y a dé-
aucun sapin; mais sur la
nt observé deux *Callitris*;
te a signalé le *Podocarpus*
, et quatre espèces de *Cal-*
en *Callitris* comme l'orien-
e *Dammara australis* et le
in à l'Ile-de-France, et le
gascar.
méridionale. — Ce sont des
rpus, des *Araucaria*. On y
ins, des cyprès et le *Schu-*
on rencontre le *Pinus occi-*
dentalis et le *Podocarpus Antillarum*. Passé l'isthme de Panama, on ne voit plus de *Podocarpus* ni d'*Araucaria*.

6° *Conifères de l'Amérique du Nord.* — Ce sont les genres *Pinus*, *Juniperus*, et *Abies*, qui dominent, comme dans la partie orientale de l'hémisphère sous la même latitude, et certaines espèces peuvent braver un froid auquel il semblerait que nul être organisé n'est en état de résister. Ainsi, aux environs de Cumberland-House, par 104° de longitude occidentale et 54° de latitude, le thermomètre descend en hiver au-dessous de 45°, et cependant le *Larix microcarpa*, le *Pinus bancksiana*, les *Abies alba*, *rubra* et *nigra*, ainsi que le *Thuya occidentalis*, y peuvent encore végéter. Sur la rivière de l Embarras, il y a des sapins de 3 à 4 pieds de diamètre, quoique la température hibernale soit quelquefois de — 41°. Les trois sapins et le mélèze que nous venons de citer s'avancent jusqu'à 64° 30'; le maximum de la température y fut, en décembre 1820, — 44° 4' et le minimum — 49° 7'. L'*Abies alba* et peut-être le *Pinus bancksiana* croissent encore à quatre degrés plus au nord ; mais là s'arrête la végétation des Conifères dans le Nouveau-Monde.

CONSCIENCE. La meilleure manière de se rendre raison des termes abstraits, c'est de recourir tout d'abord à leur étymologie, et de suivre la trace de l'esprit humain dans leur invention. On n'a vraiment la clef de ces mots, que lorsque l'on comprend nettement l'usage pour lequel ils ont été trouvés et auquel ils ont été primitivement adaptés. Les mots qui expriment des choses visibles perdent difficilement leur signification, ils restent toujours clairs pour tout le monde; mais les termes qui expriment des choses spirituelles et invisibles deviennent aisément obscurs, même pour les esprits les plus capables de les comprendre. Il arrive, en outre, qu'on les détourne légitimement de leur acception primitive, pour leur donner de nouvelles acceptions; ce qui les rend en apparence plus vagues, plus incertains, plus ténébreux. Enfin, il peut se faire qu'une école s'en empare et en abuse, au point qu'une signification tout-à-fait erronée éclipse pour un moment l'usage normal pour leqnel ils avaient été créés. C'est le cas, par exemple, pour le mot *conscience*. Les psychologues, depuis quelques années, se sont emparés de ce mot au profit de leurs creuses théories, et ils ont tant parlé de *conscience* et de *faits de conscience*, que ce mot vénérable, prodigué par eux, est devenu de plus en plus énigmatique.

A l'origine, le mot *conscience* est évidemment opposé ou du moins corrélatif du mot *consentement*. Il arrive en effet tous les jours, dans la dispute et la controverse, qu'un homme dit à un autre : « Vous ne voulez pas convenir » (*consentire*) de la vérité de tel fait ou de telle idée ; mais » au fond vous savez aussi bien que moi que ce fait est » vrai ou que cette idée est juste; vous avez la même con» naissance à cet égard que moi (*conscientiam* ou *commu» nem scientiam habes*), seulement vous la tenez en réserve ; » vous ne l'exprimez pas, vous la cachez, vous n'êtes pas » en apparence et extérieurement de mon opinion (*non » consentis* ou *cum-me-sentis*). » La conscience, *conscientia* (racine *cum-scire*), est donc opposée au consentement, *consensus* (racine *cum sentire* ou *sententiam dare*) *.

Ainsi les hommes, quand ils ne tombaient pas d'accord, ont été conduits à en appeler à cette *commune connais-*

* Ce n'est pas là l'étymologie que M. Cousin donne de ce mot dans ses *Fragmens philosophiques*, p. 226. Il imagine qu'on a appelé la conscience *conscience* parce qu'il y a du savoir dans la conscience. « La raison, dit-il, constitue le savoir en soi, et comme » il y a du savoir dans tout acte de la conscience (*conscientia seu » scientia cum*), il s'ensuit que la raison domine la conscience » elle-même, et que c'est à elle que la conscience emprunte toute » lumière. » Ainsi la conscience, suivant M. Cousin, a été ainsi nommée, non pas par quelque raison intrinsèque, mais par un motif accessoire, parce qu'*il y a du savoir avec*. Voilà une étymologie fort plaisante!

sance qu'ils savaient être dans leurs adversaires, quoiqu'elle ne voulût pas se montrer. Voilà le sens primitif et généralement usité du mot *conscience*. De là ces expressions : *en appeler à la conscience*; *parler contre sa conscience*; *agir contre sa conscience*, etc.

Mais ce mot ayant été fait précisément pour exprimer, non pas seulement ce que nous pensons, ce que nous savons, mais ce que nous pensons sans vouloir le découvrir aux autres, ce que nous gardons en nous-mêmes pour n'être pas obligés de *consentir* avec les autres et de nous ranger à leur avis, emporte avec lui l'idée d'*intériorité*, si je puis m'exprimer ainsi ; il ne signifie pas tant, à l'origine, une connaissance, qu'une connaissance secrète, intime, intérieure, et non divulguée, mais tenue soigneusement en réserve, parce qu'émise elle serait la condamnation de nos passions, de nos discours ou de nos actes. Il était donc naturel que, l'idée d'*intériorité* étant ainsi attachée à ce mot et en étant le cachet, on étendît en ce sens sa signification, et qu'on arrivât à l'employer en général pour désigner le sentiment intime que nous avons de toute chose.

Le mot *conscience* est donc devenu, dans l'usage, synonyme de *sens intime*, de *sentiment intérieur*. Par *sens intime*, on désignait le sentiment que nous avons naturellement des choses, une certitude directe, et qui n'a pas besoin de démonstration ni de preuves ; en un mot, l'évidence, ou plutôt encore le sentiment de l'évidence. Comment prouve-t-on les axiomes de la géométrie, et en général de la logique ? On ne les prouve pas, on en appelle au sens intime, c'est-à-dire à l'évidence. Comment chacun de nous est-il sûr de son identité personnelle, de l'identité des autres hommes, de sa propre existence et de l'existence du monde ? par le sens intime, par le sentiment, par l'évidence. Ainsi, dans la langue philosophique, tout ce que l'on ne pouvait démontrer, et que l'on sentait vrai indépendamment de toute démonstration, était dit prouvé par le sens intime. Il y avait dans la philosophie deux sortes de preuves auxquelles, en définitive, on rapportait tout : le sens intime ou la conscience, et le sens commun ou le consentement. Mais le sens commun lui-même se prouvait par le sens intime, à savoir par le sentiment intérieur que nous nous faisons de la véracité des autres hommes, en notre propre qualité d'hommes. Toute la philosophie ressortissait donc, en ce sens, de la conscience ou du sens intime.

Toutefois, dans la langue philosophique des derniers siècles, le mot *conscience* était fort peu usité dans cette acception. On se servait préférablement des mots *évidence* et *sens intime*. Le mot *conscience* restait du domaine de la morale, à cause de son sens primitif. Seulement, dans quelques controverses où la morale semblait intéressée, on commença à employer psychologiquement ce mot. Ainsi les partisans du libre arbitre répondaient à toutes les objections des fatalistes et des prédestinatiens que la liberté humaine n'avait pas besoin d'être démontrée, mais qu'elle se prouvait assez par la conscience que nous en avons.

Telle fut la réserve et la sobriété de nos pères dans l'emploi du mot *conscience*. Mais cette réserve, qui rendait la signification de ce mot claire pour tout le monde, et qui le laissait à l'usage pour lequel il a été fait, et pour lequel il est nécessaire, n'a pas été suivie de notre temps.

Sous prétexte de perfectionner la psychologie, les nouveaux psychologues ont, à notre avis, tout embrouillé et tout obscurci. Il n'est pas étonnant, au surplus, qu'ils aient faussé et altéré la langue philosophique française ; car ne connaissant en aucune façon, niant même la tradition de la philosophie française, et s'étant mis tout d'abord à la suite des Écossais ou des Allemands, tous les termes leur étaient bons, et ils durent peu s'embarrasser de conserver aux mots les plus importans leur propriété.

Les nouveaux psychologues donc, ou du moins ceux d'entre eux qui sont partisans de l'observation à l'instar des naturalistes, et qui se sont placés à la suite de l'expérimentalisme de l'école écossaise, ont imaginé de se servir du mot *conscience* pour inaugurer leur méthode. Ils appellent *faits* ou *phénomènes de conscience* « tous les phénomènes de la vie qui tombent sous la conscience, désirs, idées, jugemens, volitions, etc. » Ces phénomènes ont, disent-ils, « pour caractères communs avec les phénomènes physiologiques et les phénomènes sensibles en général, d'être immédiatement observables et susceptibles d'expérimentation, quoique d'une façon particulière ; pour caractères spéciaux, de se manifester à nous sans l'intermédiaire des organes, de n'être pas de même nature que les phénomènes sensibles, c'est-à-dire des changemens survenus dans des qualités matérielles, la forme, la couleur, etc. ; enfin de dériver d'une autre cause. »

Cette division de la connaissance humaine en deux parties, les faits ou phénomènes de conscience, et les faits ou phénomènes physiques, est-elle utile psychologiquement, est-elle vraie, a-t-elle quelque profondeur, est-elle enfin, comme on l'a dit, fondamentale ?

Nous ne la croyons ni vraie ni utile. Elle nous paraît le fruit d'une méditation tout-à-fait superficielle.

Les psychologues, du moins ceux que nous avons aujourd'hui en France, s'entendent si peu, qu'ils se combattent les uns les autres sans même s'en apercevoir. En voici la preuve.

La distinction des faits de conscience comme base de la psychologie a été surtout vantée par M. le professeur Jouffroy, qui, en la signalant dans la préface de la traduction d'un ouvrage de Dugald Stewart, y vit le début d'une science nouvelle, science expérimentale, disait-il, fondée sur un mode d'observation interne totalement différent du mode d'observation employé dans les sciences naturelles, mais tout aussi sûr. M. Jouffroy considère donc les phénomènes de conscience comme nous étant directement révélés par ce qu'il nomme conscience, tandis que les autres faits ou phénomènes nous sont révélés par d'autres sources, et pour ainsi dire par d'autres organes, les faits de la physique par les yeux et les autres sens extérieurs, les vérités absolues par la raison pure. Voilà bien l'idée de M. Jouffroy. Or, pour que cette idée soit vraie, il faut de toute nécessité qu'il y ait, entre notre connaissance des faits physiques et notre connaissance des faits internes, un *discrimen* psychologique évident et certain. Ce *discrimen* n'existerait pas si les élémens de notre connaissance étaient identiquement les mêmes dans l'un et l'autre cas. Or, le maître de M. Jouffroy, M. le professeur Cousin, n'a-t-il pas enseigné cette formule, un peu ténébreuse il est vrai :

« La pensée est un fait intellectuel à trois parties, qui » périt tout entier dans le plus léger oubli de l'une d'elles. » Les trois parties de ce fait sont dans la pensée son objet, » son sujet, et sa forme... Dans tout fait intellectuel, dans » toute pensée, dans toute connaissance, je m'aperçois » moi-même comme le sujet de ce fait, sujet de la pensée » ou de la connaissance, élément constitutif et fondamental » de la conscience : car sans moi, tout est pour moi comme » s'il n'était pas ; sans le moi, le moi ne connaît rien, ne » sent rien, ne se rappelle de rien, n'abstrait rien, ne » combine rien, ne raisonne sur rien. Il peut bien y » avoir la matière d'une pensée, d'une sensation, d'un » jugement, d'un souvenir, d'un raisonnement ; mais le » moi n'en sait rien et n'en peut rien savoir, s'il n'est pas ; » il faut que je sois pour savoir quelque chose, pour penser » et pour connaître. Le moi est donc un élément nécessaire » de toute pensée... Mais la connaissance ne repose point » uniquement sur le moi. Lorsqu'on se replie sur la con- » science, on y trouve inévitablement un élément opposé » au moi, un ordre de phénomènes que le moi n'a pas fait, » et qui introduisent dans le monde intérieur de la con- » science la multiplicité extérieure dont ils sont les repré-

» sentans... Le moi ne se confond avec aucun phénomène : » son existence est pour lui son individualité, c'est-à-dire » son indivisibilité, et c'est là ce qu'il faut entendre par son » immatérialité. Les déterminations du moi, bien qu'elles » soient les effets propres du moi, sont distinctes de lui ; il » se les rapporte à lui-même, en se distinguant d'elles... » En outre, il y a un autre genre de distinction qu'on ne » peut confondre avec celui-là : je veux dire la distinction » que le moi reconnaît entre lui-même et ses affections » involontaires. Dans ce cas, le non-moi apparaît au moi » non seulement comme distinct, mais comme étranger. » Ce n'est plus le moi qui pose le non-moi, ce n'est pas non » plus le non-moi qui pose le moi, le moi n'étant jamais » posé que par lui-même ; mais le non-moi pose, détermine, » cause une affection du moi... Le sujet s'affirme, se pose » lui-même, et dit Je ou Moi ; mais en même temps qu'il » se pose, il s'oppose l'objet, lequel, dans son opposition » au sujet moi, est appelé non-moi. Le sujet ne se pose » donc qu'en s'opposant quelque chose ; et il ne s'oppose » quelque chose qu'en se posant... Le moi et le non-moi » nous sont donnés simultanément et distinctement dans » une opposition, dans une limitation réciproque. (*Frag-* » *mens philosophiques*, articles *Du fait de conscience*, et » *Du premier et du dernier fait de Conscience*.) »

Ainsi, suivant la psychologie de M. Cousin, dans toute pensée, dans toute connaissance, se retrouvent inévitablement le moi et le non-moi. Mais si, dans tout acte de la conscience, il y a le moi et le non-moi, en quoi les faits de conscience de M. Jouffroy diffèrent-ils essentiellement et fondamentalement des autres faits de notre connaissance ?

Il est évident, comme nous allons le voir, que ces deux psychologues, qui passent pour être de la même école, ne se sont pas mis en mesure de s'entendre et de s'accorder.

L'un dit : Vous croyez que lorsque vous affirmez quelque chose d'extérieur à vous, vous n'affirmez que cette chose, et que vous n'êtes pas dans votre jugement, que votre moi n'y est pas : erreur, erreur grossière ! vous y êtes, votre moi y est ; votre moi ne saurait affirmer le non-moi sans s'affirmer lui-même, et réciproquement il ne s'affirme lui-même, il ne se pose, il ne dit Je ou Moi, qu'en s'opposant, c'est-à-dire en affirmant le non-moi. Ainsi, suivant M. Cousin, quand je dis : « La somme des trois angles d'un triangle quelconque est égale à deux angles droits ; » ou bien quand je dis : « La foudre est tombée hier, » je n'affirme pas seulement ces choses extérieures à moi, mais je m'affirme moi-même ; mon moi se pose et est implicitement contenu dans ces affirmations. Et réciproquement, si je dis que j'éprouve telle sensation, que je sens tel désir, ou si j'exprime telle volonté, je ne le puis faire sans que cette sensation, ce désir, cette volonté ne suppose un objet, et cet objet est le non-moi opposé au moi. Ainsi, que je parle physique ou géométrie, ou que je m'applique à connaître l'intérieur de mon âme, toujours le moi et le non-moi existent simultanément et distinctement dans une opposition, dans une limitation réciproque. Entre un concept par lequel je saisis un phénomène quelconque de l'univers et un concept par lequel je saisis un phénomène quelconque de ma vie interne, il n'y a donc aucune différence essentielle. La pensée est toujours un fait intellectuel à trois parties, savoir : le sujet ou le moi, l'objet ou le non-moi, et la forme de la pensée, c'est-à-dire le rapport du sujet et de l'objet, ou la manière dont ils s'opposent et se limitent réciproquement par rapport à l'infini.

Voilà ce qu'enseigne M. Cousin, et il a souvent revendiqué ce principe de psychologie comme sa découverte et l'œuvre la plus importante de sa carrière professorale.

M. Jouffroy, au contraire, enseigne, comme la plus grande et la plus importante des vérités, que nous sommes autres, psychologiquement parlant, quand nous regardons avec nos yeux, et quand nous regardons en nous-mêmes ; que comprendre une vérité physique ou sentir un fait de notre vie spirituelle sont deux actes essentiellement divers de l'intelligence. Si quelqu'un énonce : « Les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits ; » ou « La foudre est tombée hier, » M. Jouffroy ne voudra en aucune façon voir là un fait de conscience. « Si la foudre est tombée hier, dira-t-il, ce sont vos yeux et vos oreilles qui vous l'ont appris : quel rapport cela a-t-il avec votre conscience ? C'est un fait sensible, que nous découvrons par nos sens externes. Ce n'est pas l'observation interne qui nous apprend ces sortes de choses. » Et de même pour les propositions de la géométrie, il les déclarera complétement étrangères à la conscience.

Psychologues, accordez-vous. Disciple et maître, accordez-vous.

En cette occurrence, nous sommes de l'avis de M. Cousin. Oui, dans tout acte de notre intelligence, il y a à la fois le moi et le non-moi, et tous les actes de notre intelligence sont psychologiquement identiques. Nous allons essayer d'expliquer en langage vulgaire cette formule transcendentale.

Je suppose donc trois hommes : 1° un géomètre énonçant et se démontrant à lui-même une proposition de géométrie ; 2° un physicien constatant et exprimant un phénomène physique ou physiologique ; 3° un psychologue s'observant lui-même et se regardant sentir ou éprouver une passion quelconque, souffrir, désirer ou vouloir ; et je dis que le fait psychologique est identiquement le même chez ces trois hommes.

En effet, comment le géomètre se démontre-t-il, par exemple, cette proposition que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits ? C'est en se représentant un certain triangle qu'il figure devant ses yeux ou dans sa mémoire, puis en faisant ce qu'il appelle une *construction*, qui lui permet de transporter régulièrement, et sans crainte de se tromper, les trois angles de ce *certain* triangle sur deux *certains* angles droits ; alors *voyant* ou *sentant* que la place des deux angles droits est complétement et exactement occupée par les trois angles du triangle, il en conclut l'égalité des deux systèmes. Enfin, *sentant en lui-même* la possibilité de répéter la même manœuvre pour tout autre triangle, il en conclut sa proposition générale pour tous les triangles. Il en est absolument ainsi de toutes les propositions, non seulement de la géométrie, mais de l'algèbre, et en général des mathématiques. La méthode de ces sciences consiste uniquement à opérer des *constructions* au moyen desquelles on parvient à comparer, c'est-à-dire à rapprocher *physiquement* des choses figurées et sensibles. Rien ne paraît au premier coup d'œil plus abstrait qu'une formule algébrique. Et pourtant toute règle d'algèbre, et par conséquent toute formule algébrique, est fondée sur une représentation figurée et sensible. Si de l'équation $x + y = b$, je puis déduire $y = b - x$, c'est que je sais qu'à deux quantités égales je puis retrancher la même quantité, et que les restes sont égaux. Or, je ne sais cela que pour l'avoir compris dans des cas particuliers, et au moyen d'images figurées et sensibles. Il en est de même de tous les autres procédés de l'algèbre. Je n'aurais aucune certitude à leur égard, et je ne les comprendrais même pas, si je n'avais primitivement *aperçu* ces règles au moyen de choses figurées et sensibles, et si je n'avais *senti en moi même* la possibilité de répéter la même comparaison *physique* dans tous les cas semblables. La sensation se retrouve donc au fond de toutes les propositions qu'énoncent les géomètres. Et non seulement la *sensation* s'y trouve, mais le *sentiment*, ou ce que M. Jouffroy appelle *la conscience*, s'y trouve aussi. Car, comme nous venons de le voir, nous ne concluons du particulier au général que par un *fait de conscience*, c'est-à-dire parce que nous nous concevons la possibilité de répéter la même *construction* pour tous les cas compris soit dans nos axiomes, soit dans nos énoncés

de théorèmes. Supprimez cette *conscience* que nous avons de *nous-mêmes*, et je vous défie d'arriver à aucun axiome, à aucune proposition générale. La science des géomètres a donc pour fondement la *sensation* et le *sentiment*; elle est donc au premier chef un *fait de conscience*, au même titre que la psychologie. Qu'un psychologue me dise : « J'ai la certitude que ma volonté parviendra à remuer mon bras; » je lui demanderai : « Comment avez-vous cette certitude? » Il répond qu'il a cette certitude *par la conscience*, c'est-à-dire qu'il *sent en lui-même*, par une sorte de *regard interne*, que quand il voudra remuer son bras, il le remuera. Eh! n'en est-il pas de même du géomètre quand il affirme pour la première fois que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits? Car, encore une fois, il ne peut affirmer cela que parce qu'il sent en lui-même, par une sorte de regard interne, que ce qu'il a fait dans un cas, c'est-à-dire sa *construction* et sa comparaison, il peut le faire également dans tous les cas. En affirmant donc sa proposition, le géomètre s'affirme lui-même, et il s'affirme non seulement comme *sensation*, mais comme *sentiment*, non seulement comme *sensibilité*, mais comme *force*. Il dit : *Je vois*, et il dit aussi : *Je peux*. Il dit : « Je vois, par la vue, par le toucher, par les sens en un mot, que telle ou telle partie de l'espace est égale ou inégale à telle ou telle autre partie de l'espace; » et il dit aussi : « Je sens en moi-même, par un fait de conscience, que, dans tous les cas semblables, je pourrais répéter la comparaison que je viens de faire. » Il est vrai que le géomètre, une fois qu'il a enregistré dans sa mémoire la *sensation* représentée par un cas particulier, et la *virtualité* qu'il s'est sentie pour conclure de ce cas particulier à une proposition générale, ne s'embarrasse plus de cette sensation ni de cette virtualité. Cela devient pour lui un fait de *mémoire*. Mais il en est encore absolument de même du psychologue, et en général de nous tous, dans tous les actes que nous exerçons. Avons-nous un acte à faire, nous sentons en nous la possibilité de l'accomplir : mais cet acte une fois accompli devient un fait de mémoire. Nous partons ensuite de ce fait pour en accomplir un autre, mais sans ressusciter en nous le sentiment qui nous avait fait accomplir le premier; car ce serait recommencer à chaque instant notre vie. Ainsi fait aussi le géomètre : il ne recommence pas à chaque instant sa vie. Énoncer une vérité qu'il a antérieurement découverte ou constatée, cela revient pour lui à dire : « *J'ai vu* un certain jour, dans un certain cas, l'égalité ou l'inégalité de telles ou telles parties de l'espace; et *j'ai senti* que je pouvais répéter ma démonstration dans tous les cas de ce genre. » Alors, quand des formes déjà connues et appréciées de lui se présentent en même temps à ses regards dans la recherche de nouveaux théorèmes, il *voit* (comme nous *voyons* toutes choses par la mémoire) ces formes égales ou inégales entre elles; et, dans ses nouvelles *constructions*, il prend indifféremment l'une de deux quantités égales pour l'autre; et c'est ainsi qu'il passe d'un théorème à un autre : mais chacun de ces théorèmes, au moment où il le découvre, est pour lui *sensation* et *sentiment*; sensation, puisqu'il ne s'en fait une idée véritable que dans un cas particulier au moyen d'images figurées et sensibles; sentiment, puisqu'il est toujours obligé, pour passer du particulier au général, de s'appuyer sur un fait de conscience, sur une virtualité de son *moi*, qui pourrait opérer et sentir dans tous les cas semblables, comme il a opéré et senti dans ce cas particulier.

Faut-il répéter la même démonstration à l'égard des sciences physiques? Cela est presque superflu. Y a-t-il en effet une différence essentielle entre la géométrie et la nature? *Mundum regunt numeri* : donc, *à priori*, quand les physiciens arrivent ou croient arriver, sur quelques points, à connaître véritablement la nature, ils doivent être dans le cas des géomètres. Donc, *à priori*, leur certitude, quand ils en ont une, est fondée, comme celle des géomètres, sur un fait de conscience. Mais ont-ils réellement de la certitude? Le problème de la physique est pour ainsi dire l'inverse du problème de la géométrie. Au lieu que dans la géométrie nous allons du simple au composé, dans la physique nous allons du composé au simple. Le monde est pour ainsi dire une géométrie dont toutes les propositions seraient mêlées, confondues, renversées, et dont les définitions et les théorèmes fondamentaux seraient invisibles. On se demanderait quels sont les premiers théorèmes qui ont engendré ceux que l'on apercevrait, comme les mathématiciens se demandent quelquefois quelle est la courbe ou la surface qui a telle ou telle propriété. Ainsi font toujours les physiciens : ils lisent et constatent des faits non définis, et par conséquent tout-à-fait inconnus dans leur essence, et en cherchent la cause, c'est-à-dire d'autres faits également non définis au fond, et par conséquent également inconnus, et ils expliquent les uns par les autres. Pour que Franklin affirme que la foudre est le fluide électrique, il faut qu'il ait vu et entendu les effets du fluide électrique dans son laboratoire, et les effets de la foudre dans la nature. Ce sont donc d'abord des sensations que le physicien compare, et ce sont ses propres sensations; c'est-à-dire qu'il ne peut les affirmer sans s'affirmer lui-même, sans dire : *J'ai vu*, *j'ai entendu*, *j'ai observé*, etc. Mais comment compare-t-il ses sensations? Au moyen d'instrumens, ou, dans certains cas, directement, c'est-à-dire au moyen de l'instrument de son propre corps. Mais qu'il emploie ou non des machines, il y a toujours là un fait d'activité, une opération, un acte humain. Ses instrumens, ses machines, ou l'emploi qu'il fait de son corps en l'appliquant à cet usage, ce sont les *constructions* du géomètre. Jusque là tout est semblable entre le géomètre et le physicien : sensations personnelles, et comparaison de ces sensations au moyen de *constructions* ou d'*instrumens*. Mais voici la différence profonde du géomètre et du physicien. Tandis que le premier pouvait dire : « *Je sens en moi-même* que je puis toujours répéter ma démonstration, et elle me réussira toujours, » le physicien ne peut affirmer la même chose; car il ne sent pas cela en lui-même, il n'a pas cette conscience. Le géomètre l'avait : pourquoi? parce que ses corps étaient définis : elle manque au physicien, par la raison contraire. Franklin soutire l'électricité par une pointe, et il imagine de soutirer la foudre du sein des nuages avec un paratonnerre; il fait donc descendre à volonté la foudre, et il la compare à l'électricité de sa machine : mais il aurait beau faire vingt et cent expériences probantes, qu'il ne serait pas en droit de conclure rigoureusement et avec une parfaite certitude l'identité de la foudre et du fluide électrique; car qui lui dit qu'à la cent-unième expérience, il ne découvrira pas quelque phénomène dans la foudre dont il ne verra pas l'analogue dans le fluide de sa machine? Voilà, je le répète, la différence entre le physicien et le géomètre. Celui-ci travaille sur des corps définis : sa certitude est donc complète, parce qu'elle repose sur le sentiment qu'il a de pouvoir répéter sa démonstration autant de fois que cela sera nécessaire, autant de fois que l'occasion s'en présentera, puisque la chose dépend uniquement de lui-même; sa certitude est donc puisée dans la conscience de lui-même, et cette virtualité qu'il sent en lui n'étant arrêtée par rien se projette pour ainsi dire dans l'infini : je veux dire qu'il répète mentalement sa démonstration une infinité de fois. Mais le physicien n'a pas cette confiance : il se sent bien, quant à lui, *en puissance* comme le géomètre; mais il ignore si la nature ne lui résistera pas quelque jour. Le géomètre marche librement, parce qu'il est en pleine lumière; lui, il marche dans un mélange de lumière et de ténèbres. Il travaille sur des corps non définis; il n'a pas commencé, comme le géomètre, par des définitions. Il ne s'est pas fait son œuvre. C'est Dieu qui a commencé l'œuvre, et qui a gardé les défi-

nitions de son côté. Aussi la physique n'a-t-elle pas de certitude complète. Les anciens croyaient la terre immobile au centre du monde; aucune de leurs observations ne démentait cette supposition. Nous croyons aujourd'hui que la terre tourne, parce que cette croyance s'accorde avec toutes nos observations. Mais nous n'avons pas, à cet égard, une certitude absolue, une certitude pareille à celle des géomètres. Nous n'avons, comme on dit, que des probabilités, autant de probabilités que l'on voudra, mais pas de certitude.

Combien donc il est absurde de dire aux physiciens ce que leur disent les psychologues : « Vous, physiciens, vous tirez uniquement votre certitude des corps extérieurs, des sensations qui vous sont fournies par les changemens matériels de formes, de couleurs, etc.; tandis que nous, psychologues, c'est de notre conscience que nous tirons notre certitude. » Les physiciens pourraient répondre : « La preuve que ce n'est pas des corps extérieurs que nous tirons notre certitude, c'est que, dans l'immense majorité des cas, nous n'avons aucune certitude. Nous n'avons réellement de certitude que lorsque les corps sont pour nous parfaitement définis, ou nous paraissent tels. Alors nous tirons notre certitude de nous-mêmes comme les géomètres, c'est-à-dire qu'étant sûrs, par un fait de conscience pareil aux vôtres, de pouvoir répéter toujours nos expériences et nos démonstrations, nous nous sentons et nous nous disons certains. »

Nous arrivons, comme on le voit, à des conclusions bien différentes de celles qui ont été mises en avant par M. Jouffroy. Nous laissons aux philosophes à apprécier qui de lui ou de nous a raison, lorsqu'il affirme que les géomètres et les physiciens puisent leur certitude dans les choses extérieures, indépendamment de tout fait de conscience, tandis que nous affirmons, tout au contraire, que la certitude du géomètre et celle du physicien, quand le physicien en a une, est uniquement fondée sur un fait de conscience, c'est-à-dire sur le sentiment du *moi* qui se conçoit la *puissance* de répéter dans tous les cas ce qu'il a *fait* une fois.

J'arrive maintenant au psychologue. Voyons si ses opérations diffèrent psychologiquement de celles du géomètre et du physicien. Le géomètre et le physicien travaillaient sur les sensations que nous recevons par nos organes extérieurs. Le psychologue, il est vrai, prétend travailler uniquement sur des espèces de sensations perçues intérieurement, et il s'écrie : « Voyez quelle différence! » Mais d'abord cela serait vrai et parfaitement exact, qu'il serait absurde d'en conclure que le fait psychologique est autre pour le psychologue et pour le géomètre ou le physicien. Qu'importe par quels organes je perçois la sensation? c'est toujours par ce que nous nommons notre corps. Un aveugle comprend les propositions de la géométrie par le toucher, un clairvoyant par le toucher et par les yeux. Nous sentons que nous avons chaud ou froid à la peau. La faim se fait sentir par la lassitude et les tiraillemens des organes de la digestion. Les désirs divers ont leurs siéges dans diverses parties de notre corps. Descartes, le grand homme, savait bien cela, lui qui a fait un Traité des Passions, où chaque passion est décrite par son siége et ses phénomènes corporels, c'est-à-dire l'état du cœur, du cerveau, du foie, le mouvement du sang, l'habitude du corps, la contraction de la face, etc., etc.

Que l'on fasse remarquer à certains physiciens matérialistes que nous n'avons pas seulement des yeux, des oreilles, des mains, enfin que nous ne sommes pas bornés à cinq ou six sens, mais qu'outre cela nous sommes doués de mémoire, d'imagination, de jugement, de raisonnement, de désirs, de passions, de résolutions, etc.; cela est assurément très légitime, mais cela est vieux comme le monde. On a toujours autant parlé de l'âme et de l'esprit que du corps. Est-il besoin de démontrer que les phénomènes de l'esprit sont différens des phénomènes qui occupent les physiciens! Belle découverte, en vérité; qui a jamais ignoré cela? Est-ce que de tous temps les philosophes, les moralistes, les artistes de tout genre, n'ont pas travaillé sur nos sensations, nos désirs, nos passions, nos volontés, nos actes moraux de toute espèce? Est-ce par hasard le monde spirituel que les nouveaux psychologues croient avoir découvert? Que veulent-ils donc dire en appelant les phénomènes spirituels *faits de conscience*, et en définissant leur psychologie *la science des faits de conscience?*

Ils prétendent importer dans les phénomènes de notre vie interne la méthode des naturalistes, l'expérimentation directe et simultanée, ce qui est souverainement absurde.

On aura peine à comprendre un jour comment la philosophie a pu tomber de notre temps à ce point de décadence, qu'on ait proposé sérieusement à la *vie* de se faire *mort*. Car le propre de la vie n'est pas de s'observer vivre, mais de vivre. Dès que nous nous observons vivre, nous cessons de vivre. Vivre c'est être à la fois sensation, sentiment, connaissance. Nous sommes à la fois sensation, sentiment, connaissance, quand nous observons la nature extérieure. Mais comment voulez-vous que *simultanément* je sois et je m'observe, que simultanément je sois sensation-sentiment-connaissance *objet*, et sensation-sentiment-connaissance *sujet* qui contemple l'objet? Jamais pareille idée n'était venue à personne aux beaux temps de la philosophie. De tous temps les philosophes ont connu, pratiqué, prêché l'observation intérieure. *Connais-toi toi-même*, disait Socrate. Il n'est pas un philosophe qui n'ait dit la même chose. Comment connaîtrions-nous notre être, notre nature, si nous n'étions pas doués de la faculté de nous observer? Aurait-on fait des traités de morale et de logique sans cela? Le poëte s'observe intérieurement, le moraliste s'observe, l'homme qui va à confesse s'observe, tout le monde s'observe et sait s'observer à différens degrés. Mais nous nous observons à distance, après l'acte de vie, et non pas pendant cet acte; nous nous observons quand le moi sensation-sentiment-connaissance ayant agi ou pensé, cet acte ou cette pensée est devenue un fait de *mémoire*, un *non-moi* pour parler le langage cher aux psychologues allemands. C'est ainsi que Leibnitz et Wolf l'entendaient dans leur psychologie *. Mais vouloir que *simultanément* nous vivions et nous nous regardions vivre, c'est la négation la plus étonnante qu'on ait jamais émise du principe de l'unité de notre nature.

Et que prétendent encore les nouveaux psychologues avec leurs *faits de conscience?* Ils prétendent que les phénomènes de notre vie interne sont saisis par une sorte de sens intérieur qu'ils appellent conscience, de même que les phénomènes placés hors de nous sont saisis par les organes de notre corps; c'est-à-dire qu'ils nous supposent deux modes de connaissance complétement différens, ce qui est encore, comme nous allons achever de le démontrer, souverainement absurde.

Si les psychologues avaient dit que nous avons des organes internes tels que les viscères, le cœur, l'estomac, les organes de la génération, etc.; que nous avons aussi d'autres appareils nerveux que les sens qu'on appelle extérieurs; que toutes les parties de notre corps sont reliées et embrassées par le cerveau et ses appendices, leur idée de deux modes de connaissance aurait du moins quelque plausibilité. Ils auraient pu, à la suite de Cabanis, chercher à distinguer, des sensations proprement dites, ce qui nous vient de l'ac-

* J'ai cité, dans un article de la *Revue encyclopédique*, un passage de la *Psychologie* de Wolf où il présente l'observation interne comme l'instrument de nos connaissances en psychologie; mais il explique nettement que c'est en s'attachant aux faits psychologiques que nous fournit la mémoire que nous nous observons nous-mêmes, et non pas pendant l'acte même de notre pensée.

tion de ces divers appareils ou sens intérieurs; ou bien ils auraient pu encore s'attacher, comme Descartes, à décrire exactement le siége corporel de nos passions. Alors si, tenant à leur idée de séparer l'*extérieur* de l'*intérieur*, ils eussent déclaré que tout ce qui était perçu par les sens qu'ils appellent extérieurs n'était pas du domaine de la psychologie, et que ce qui était perçu ou causé en nous par les organes intérieurs formait le domaine de la psychologie, on aurait au moins compris leur idée. Elle serait encore absurde; car la psychologie véritable ne se compose pas seulement d'une de ces deux choses, mais des deux. D'ailleurs il n'y a au fond ni extérieur ni intérieur dans l'homme. Une sensation visuelle perçue est psychologiquement aussi intérieure que la passion dite la plus profonde ou la résolution la plus sublime et la plus long-temps disputée. De même, l'œil, quoique placé à la surface de notre corps, est, en tant que sensible, un organe aussi intérieur que l'estomac ou la colonne vertébrale. Mais enfin on eût compris leur principe et leur division.

Mais non; ce sont deux modes de connaissance différens, deux natures psychologiques essentiellement diverses, que les psychologues dont nous parlons prétendent distinguer. En vérité, ces psychologues, en voulant élever leur science nouvelle au même degré de certitude que les sciences physiques, nous paraissent être tombés tout d'abord sous l'illusion la plus vulgaire, sous l'illusion où vivent en effet plusieurs physiciens. Un physicien dit : « Cela est, » parce qu'il le voit, sans réfléchir que son affirmation revient à : « Je vois cela. » Ce prétendu *fait physique* est donc, au premier chef, un *fait spirituel*, puisque la connaissance et la certitude du physicien provient d'une sensation et d'un sentiment. Voilà, pour notre compte, ce que nous répondrions au physicien qui, perdu dans l'*objectivité*, ne comprendrait pas la *subjectivité*; et nous ferions rentrer ainsi même les sciences physiques dans le fait spirituel, dont elles ne sont en effet qu'un cas particulier. Mais, au lieu de cela, qu'ont fait les nouveaux psychologues pour répondre aux physiciens matérialistes? Ils ont imaginé de leur dire : « Vos faits sont certains par eux-mêmes, et vous avez raison d'en être sûrs, puisque vous les observez avec vos sens. Mais, nous aussi, nous avons nos faits que nous observons avec une espèce de sens que nous appelons conscience. Nous accordons la certitude de votre genre d'observation; accordez-nous la certitude du nôtre. » Au lieu de dire au physicien (ce qui était bien simple, et ce qui avait toujours été dit par les philosophes en pareille occasion) : « Si vous connaissez quelque chose de la nature, cela vient de ce que vous avez une conscience, un sens intime comme nous, et votre mode de connaissance ne diffère pas du nôtre, » ils ont mieux aimé lui dire : « Vous connaissez la nature en l'observant avec vos yeux, et nous connaissons l'homme en l'observant avec la conscience. » Ainsi deux modes de connaissance, deux *natures psychologiques* : aux physiciens les yeux, aux psychologues observateurs la conscience. Ce n'est pas avec la conscience que les physiciens et les géomètres connaissent, c'est avec leurs yeux, avec leur corps : connaître pour eux n'est pas une faculté du *moi*, un résultat de la nature spirituelle de l'homme, un fait de la vie humaine; c'est tout simplement un résultat de leur corps (mais pourquoi donc ce corps, quand nous cessons de vivre, ne connaît-il plus?). Et à son tour, ce n'est pas avec les yeux et les autres sens, soit intérieurs, soit extérieurs, mais toujours corporels, que le psychologue s'observe et se connaît; c'est avec la conscience, un organe sans corps, un sens sans substance et sans forme (mais alors pourquoi les psychologues ont-ils donc un corps? ils n'en ont pas besoin, en vérité, et ils devraient s'en passer comme font, dit-on, les anges). Voilà bien, je le répète, deux hommes dans l'homme, ou plutôt deux êtres dont aucun n'a plus rien de l'homme. « L'homme, avait dit Pascal, n'est ni ange ni bête. » Pascal entendait par ce mot profond que dans aucun acte de notre nature nous ne sommes purement spirituels ni purement matériels; que l'âme et le corps, comme dit Bossuet, se retrouvent toujours ensemble et forment un *tout naturel*. Les nouveaux psychologues ont imaginé de dédoubler l'homme et d'en faire deux, au lieu d'un composé de deux. Ils ont donné au physicien le rôle que Pascal attribue à la bête, et ils ont pris pour eux le rôle de l'ange.

En vérité, nous craignons qu'on ne nous accuse de prêter aux nouveaux psychologues des erreurs qu'ils n'auraient pas émises, et nous voudrions citer ici textuellement leurs paroles, et reproduire leur doctrine avec tous les argumens dont ils l'appuient. Les bornes de cet article ne nous le permettent pas. Mais nous engageons ceux de nos lecteurs qui ne connaîtraient pas l'ingénieux roman de M. Jouffroy sur l'observation des faits de conscience, à lire la préface qu'il a mise en tête des *Esquisses de philosophie morale*, de Dugald Stewart.

Après s'être trompé lui-même, M. Jouffroy en a trompé beaucoup d'autres; et M. Cousin, n'ayant pas redressé sur ce point capital son ancien disciple, se trouve pour ainsi dire de complicité avec lui dans le dommage que cette erreur a pu entraîner. Il est evident, comme je l'ai déjà dit, que le principe fondamental de M. Jouffroy est diamétralement opposé au principe fondamental de M. Cousin. Si l'un dit blanc, l'autre dit noir. Jamais contradiction n'a été plus claire, plus flagrante. Et pourtant une parfaite harmonie, une sorte d'*assurance mutuelle* existe aujourd'hui parmi nos psychologues. A quoi faut-il attribuer cette pacifique association des deux sections de l'école psychologique? je ne sais : peut-être à l'obscurité majestueuse où il a plu à M. Cousin de cacher une vérité fort simple, qu'il a enterrée pour ainsi dire sous un déluge d'oracles sybillins et logogryphiques, que personne n'ose aborder, et où, avec la plus forte attention, on ne démêle la vérité que comme on démêle une image fantastique au milieu des nuages. Quoi qu'il en soit, la paix existe au camp, et n'a jamais été rompue. Il s'est fait je ne sais quel compromis entre la doctrine de M. Cousin et la doctrine de M. Jouffroy. Les psychologues à la suite ont imité la réserve mutuelle des deux professeurs, ou ils ont cru naïvement qu'ils étaient du même avis; en sorte qu'aujourd'hui M. Cousin et M. Jouffroy passent pour être de même symbole philosophique, et qu'on enseigne dans nos écoles, sur leur foi collective, le *pour* et le *contre*, sans même savoir que c'est le *pour* et le *contre*. Voilà déjà dix ans que cela dure. Encore un chapitre curieux à ajouter à l'histoire des déceptions humaines.

Nous sommes fâchés de troubler, autant qu'il est en nous, la tranquillité des psychologues. Mais nous le devons : comment la philosophie fera-t-elle quelque progrès tant qu'à ses abords on rencontrera la fausse psychologie qui règne aujourd'hui?

M. Jouffroy prétend donc qu'il y a deux modes de connaissance, que « les *faits physiques* sont perçus par l'intermé- » diaire des organes, et que les *faits de conscience* sont » perçus sans cet intermédiaire. » Quelle bizarre illusion! quel est donc le fait de notre nature spirituelle qui soit perçu sans l'intermédiaire de ce que nous appelons notre corps? Il n'en est pas un seul. Est-ce la *sensation* proprement dite? il est trop évident que non. Est-ce la *mémoire?* mais la mémoire suppose la sensation, et quoiqu'elle ne soit pas la sensation, elle est la sensation renouvelée d'une certaine manière par l'intermédiaire du cerveau. On peut chercher, à la vérité, si nous rapportons les sensations de la mémoire aux mêmes siéges que les sensations premières qui donnent lieu aux sensations de la mémoire; si, par exemple, la mémoire des choses visuelles a le même siége que les sensations visuelles elles-mêmes, c'est-à-dire si nous rapportons à nos yeux nos souvenirs de formes visibles et de couleurs, comme nous leur rapportons les images. On

peut, dis-je, se poser ce problème, et hésiter sur la réponse. Mais douter que la mémoire ait pour *substratum* une sensation corporelle, cela est absurde. Voyez ce que devient la mémoire dans les songes : ne redevient-elle pas sensation ? voyez ce que devient la mémoire dans les maladies; ne nous est-elle pas enlevée, soit totalement, soit partiellement ? Un de nos meilleurs philosophes vivans, l'illustre et vénérable M. Ballanche, ne se cite-t-il pas lui-même en exemple de l'abolition momentanée de la mémoire dans les maladies? Nous lui avons entendu raconter comment, après une grave maladie, il ne se souvenait plus d'avoir composé un de ses ouvrages. On lui en lisait des pages, et ces pages lui paraissaient si nouvelles qu'il se promettait, quand il serait rétabli, de lire ce livre qui l'intéressait. Il avait oublié jusqu'au titre de son œuvre. Madame de Staël a écrit à peu près la même chose d'elle-même; elle relisait des pages anciennement composées par elle, sans se douter qu'elle en fût l'auteur. Tous les jours les médecins rencontrent des faits de ce genre, et il y a une multitude d'observations qui non seulement prouvent l'abolition de la mémoire par suite de phénomènes corporels, mais qui prouvent invinciblement que nous avons plusieurs sortes de mémoires attachées à des organes différens; en sorte que l'un de ces organes venant à ne plus fonctionner, cette sorte de mémoire s'anéantit, sans que les autres soient pour cela détruites. Mais peut-être l'exemple de madame de Staël et de M. Ballanche fera-t-il plus d'effet que beaucoup d autres sur nos psychologues? car ce n'est pas d'une sensation proprement dite, ou d'un ordre de sensations, qu'il s'agissait dans ce cas; c'était un véritable *fait de conscience*, dans le sens où ils l'entendent, dont la mémoire était abolie. Après avoir pensé, médité, écrit, c'est-à dire après avoir fait les actes les plus évidens et les plus certains de la conscience, ces deux grands écrivains ne se rappelaient plus, malgré toutes les sollicitations, d'avoir pensé, médité, écrit. Ils avaient perdu à cet égard le sentiment de leur identité personnelle. Vous voyez donc bien que la conscience peut perdre, par le fait du corps, jusqu'au souvenir de ses actes les plus directs. La mémoire n'est donc pas, plus que la sensation, perçue sans l'intermédiaire du corps.

Est-ce l'*imagination* qui, elle, est perçue sans l'intermédiaire du corps? Mais l'imagination, dans tous les genres, n'est, comme son nom même l'indique, qu'une faculté de reproduire et de comparer des images, et en général des sensations, de s'exprimer en sons, en couleurs, en mots figurés. Otez au poète, au peintre, au musicien, son corps; vous lui ôtez son instrument, et vous détruisez non seulement sa faculté de s'exprimer, mais sa faculté même de penser et de connaître. Croyez-vous en effet que ce tableau, cette musique, ce poème, n'existent que depuis que l'artiste est parvenu, avec des couleurs, de l'air, ou de l'encre, à vous les montrer ou à vous les faire entendre? non, ils existaient en lui, avant qu'il pût les faire passer en vous.

Mais peut-être est-ce le *sentiment* proprement dit, le désir, la crainte, la colère, l'amour, la joie, la tristesse, etc., qui se passent de l'intermédiaire du corps? Quelle nouvelle absurdité! N'est-ce pas dans notre corps que nous éprouvons toutes les passions? Qui dit passion dit corps; qui dit sentiment dit *sentir*, et ce n'est pas une métaphore. Est-il une passion quelconque qui ne soit pas corporelle, en ce sens qu'elle est perçue dans notre corps et par l'intermédiaire de notre corps? Autrement, pourquoi ces effets corporels qui accompagnent toutes nos passions? Comment les artistes parviendraient-ils à peindre les passions, si elles existaient indépendamment du corps? Vous direz qu'à la vérité elles ont des effets corporels, qu'elles engendrent certains mouvemens corporels ou s'en accompagnent, mais qu'elles ne sont pas ces mouvemens. Et moi je vous dis qu'elles sont ces mouvemens mêmes: mais entendons-nous; elles sont ces mouvemens perçus par le *moi*. Elles sont donc à la fois corporelles et spirituelles; elles ne sont pas sans le corps, elles ne sont pas non plus sans l'esprit qui les perçoit.

C'est là ce qui a trompé et égaré M. Jouffroy. Il s'observe et sent en lui une passion. « Je ne la vois pas, s'écrie-t-il, je ne la touche pas, je ne l'odore pas, etc., et cependant j'en ai conscience. Donc j'en ai concience sans l'intermédiaire du corps. » Eh! dites-moi, quand vous avez faim ou soif, voyez-vous votre estomac; quand vous voyez un arbre dans la campagne, voyez-vous votre œil; quand vous entendez un son, ou que vous odorez un parfum, avez-vous pour cela quelque connaissance de la structure de votre oreille ou de votre nez? Non, sans doute : seulement vous rapportez, avec plus ou moins de netteté, les sensations visuelles à vos yeux, les sons à vos oreilles, l'odeur à votre nez, la faim à votre estomac, etc. Pourquoi donc, quand vous sentez en vous les passions, voudriez-vous avoir connaissance des organes par lesquels vous les percevez? Mais si vous voyiez votre œil, vous ne verriez pas l'arbre; et de même si vous aperceviez vos organes passionnels, vous ne sentiriez pas vos passions. L'analogie est complète. « La sensation a un siége, » direz-vous. Et le sentiment en a un aussi. Lisez le Traité des Passions de Descartes, ou seulement lisez les descriptions des poètes, ou bien enfin observez-vous vous-même, et vous verrez que toute passion a un siége, ou plutôt que, semblable à la faim qui affecte à la fois notre estomac, nos muscles, et tout notre corps, toute passion occupe à la fois les principaux organes de notre corps.

Je regarde comme inutile de parler du *jugement* et du *raisonnement*. Tout jugement a pour matière des sensations, des souvenirs, des sentimens, des idées, que nous comparons et que nous combinons pour en tirer une conséquence, laquelle, par conséquent, reproduit ce qui était contenu dans les prémisses. Quant au raisonnement, ce n'est que le jugement sur une plus grande échelle. Ce serait peine perdue que de ressasser la longue démonstration de l'aphorisme *Nihil in intellectu quod non prius fuerit in sensu*, aphorisme consenti de tous les philosophes dans le sens restrictif où Aristote lui-même l'énonça d'abord, et où Leibnitz l'a replacé.

Mais voici enfin la *volonté*. C'est sans doute ici que le psychologue se retranche. Ce serait bien vainement. La volonté est aussi évidemment corporelle que le désir ou la passion en général. J'entends, d'abord, que la volonté est liée indissolublement à des phénomènes corporels, qu'elle a pour matière, comme le raisonnement, des sensations, des sentimens, des idées, toutes choses corporelles en même temps que spirituelles. La volonté est la conclusion de différens désirs: or, comme le désir est corporel, la volonté l'est aussi. Mais la volonté est spirituelle sans doute; car quel désir existerait s'il n'était perçu par le moi, et quelle volonté existerait si elle n'était également perçue par le moi? J'entends de plus que la volonté a son siége dans notre corps. La volonté a-t-elle donc en effet un siége? nous n'hésitons pas à dire oui. Descartes en donnait bien un à l'âme. On n'a pas compris la pensée de Descartes, disant que l'âme avait pour siége la glande pinéale. Le vulgaire (et combien de philosophes ne s'élèvent pas, en ces sortes de sujets, au-dessus du commun des hommes), le vulgaire s'est imaginé comprendre la pensée de Descartes en se figurant l'âme logée dans la glande pinéale comme le corps d'un bon bourgeois est logé dans sa maison. Il a trouvé cela fort ridicule, et il a eu raison. Mais Descartes n'entendait pas l'âme comme le vulgaire se la représente, et son hypothèse est aussi sérieuse que profonde. Il faut la prendre dans le même sens que l'harmonie préétablie de Leibnitz, avec laquelle d'ailleurs elle a quelque rapport. Par siége, Descartes entend que, de même que nous rapportons

à nos yeux et aux différens sens extérieurs les sensations perçues par eux, de même l'âme rapporte à un point central du cerveau les actes auxquels ces sensations donnent lieu, actes qu'on peut résumer dans l'intelligence et la volonté. Sans doute, puisque nous rapportons nos sensations à divers points de notre corps, l'âme habite pour ainsi dire tous ces points; mais, pour rayonner ainsi à toute la circonférence, n'a-t-elle pas elle-même un centre, comme elle a pour ainsi dire une circonférence, c'est-à-dire n'a-t-elle pas un point où elle rapporte ses actes, comme elle rapporte à la circonférence de notre corps ses sensations*? Quoi qu'il en soit, il nous paraît évident et évidemment consenti que la volonté a un siége. Demandez à un homme quelconque si sa volonté n'est pas dans sa tête. Interrogez le sauvage ou l'homme civilisé, prenez le témoignage des anciens ou celui des modernes, consultez toutes les langues; partout vous trouverez que l'on a dit *la tête*, pour dire la volonté et l'intelligence. Je n'ai pas même besoin, comme on voit, de m'appuyer de l'opinion des phrénologistes et des craniologues sur ce point.

Que les nouveaux psychologues nous fassent donc le plaisir de nous dire quels sont ces phénomènes de l'esprit qu'ils observent directement avec la conscience, sans l'intermédiaire du corps, puisque nous sommes sûrs que ce ne peut être ni la sensation, ni la mémoire, ni les passions, ni en général le sentiment, ni la comparaison, ni le jugement, ni le raisonnement, ni la volonté.

Et qu'ils nous disent aussi pourquoi ils définissent la psychologie la science des faits de conscience, comme si tout fait de la connaissance humaine, quel qu'il soit, ne nous était pas directement révélé par la conscience.

§ 2.

Ceux qui ne voient dans la philosophie qu'une sorte de distraction et de jeu d'esprit, ou tout au plus une satisfaction pour la curiosité humaine, trouveront, s'ils lisent cet article, que nous traitons nos adversaires avec quelque rudesse, puisque nous essayons toujours de les réduire, comme disent les géomètres, à l'absurde. Mais nous qui avons foi dans la philosophie, et qui voyons tout s'y rapporter et en dépendre, nous qui cherchons la vérité religieuse, et qui savons que nous et la génération qui nous suivra arriverons à la religion par la philosophie, nous avouons franchement que nous mettons l'intérêt le plus vif à ces sortes de discussions. Le psychologue célèbre que nous venons de critiquer est homme aussi, nous le savons, à comprendre la chaleur que nous apportons contre lui.

En pareil cas, il ne s'agit en aucune façon des hommes, mais des opinions. Tout homme qui a cherché la vérité de bonne foi mérite honneur et respect, n'eût-il produit qu'une erreur. L'erreur même est souvent un grand service rendu à l'esprit humain. Le sensualisme régnait: M. Jouffroy a rédigé avec un admirable talent et une clarté sans égale sa théorie psychologique. Il a fait reculer ainsi le materialisme, en opposant une erreur à une autre erreur. Mais devons-nous en rester là, et demeurer tranquilles entre deux erreurs qui se neutralisent et nous laissent dans l'inertie et dans l'ignorance?

Il ne saurait être donné à une erreur de détruire complètement une autre erreur: il n'y a que la vérité qui possède un tel privilège. Aussi le sensualisme n'est pas détruit, mais le psychologisme règne à côte de lui; ou plutôt il est résulté de cette lutte qu'on n'a plus foi ni au matérialisme de nos pères, ni au psychologisme qui a voulu le remplacer, en un mot qu'on n'a plus foi à rien sur un point très capital, savoir la nature même de l'esprit humain.

Assurément il doit y avoir une théorie qui expliquera la double erreur du matérialisme et du psychologisme. Hâtons-nous donc de la chercher.

La philosophie ne fera que peu ou point de progrès, tant qu'une grande vérité ne sera pas comprise, et ne règnera pas sur la psychologie, comme sur le reste de la philosophie.

Cette vérité, c'est l'explication de la dualité de notre nature reconnue par presque tous les philosophes et par presque tout le genre humain; c'est l'explication de la formule de Platon: « L'homme est une âme servie par un corps (*Second Alcibiade*); » de la formule d'Aristote: « L'être » vivant est composé d'une âme et d'un corps faits, l'une » pour commander, l'autre pour obéir (*Politique*, liv. I); » de la formule de Pascal: « L'homme n'est ni ange ni bête » (*Pensées*); » de la formule de Bossuet: « L'âme et le corps » forment un tout naturel (*De la connaissance de Dieu et* » *de soi-même*); » enfin de la formule allemande: « Le moi » et le non-moi se retrouvent dans tout acte du moi (*Frag-* » *mens philosophiques* de M. Cousin). »

Or il ne suffit pas de distinguer ce qu'on appelle l'âme et le corps, de dire: « Nous avons une âme et un corps, » de croire vaguement à l'une comme à l'autre, de les regarder comme deux substances différentes; cela ne suffit pas, dis-je, pour comprendre la vérité, la vie, le vrai spiritualisme. C'est au contraire le mystère de leur union qu'il faut, sinon comprendre, du moins sentir, reconnaître, constater. Car concevoir séparément ces deux natures, et les isoler l'une de l'autre, c'est détruire la vie, c'est la faire disparaître: il n'y a plus alors un être *vivant*, comme dit si bien Aristote; il n'y a plus ce *tout naturel* de Bossuet; il n'y a plus qu'un *ange* d'un côté et une *bête* de l'autre, suivant le mot de Pascal; et si vous prenez l'un ou l'autre, vous êtes sensualiste comme Condillac ou psychologue comme M. Jouffroy.

Il faut donc comprendre comment tout phénomène de la vie est corporel et spirituel à la fois; il faut comprendre comment nous sommes, non pas corporels ou spirituels tour à tour, mais simultanément corporels et spirituels.

L'intelligence de cette vérité, loin d'être supérieure à la force de l'esprit humain, a toujours été, au contraire, du domaine de l'esprit humain.

Ce n'est point seulement dans l'école de Platon et de Pythagore que l'union de l'âme et du corps a été étudiée et comprise; elle l'avait été avant eux dans les philosophies de l'Orient; et c'est cette étude profonde de la vie qui a fait découvrir la base de toute religion et de toute philosophie, c'est-à-dire la *trinité*, qui n'est qu'une autre expression de tout phénomène de la vie.

La plus haute vérité à laquelle l'antiquité soit parvenue, c'est ce que les Platoniciens et les Chrétiens ont appelé la TRINITÉ.

La trinité résumait pour eux la psychologie, comme elle résumait la théologie.

Dieu est un et triple à la fois, voilà le résumé de la théologie.

L'homme est un et triple à la fois, voilà le résumé de la psychologie.

Ces vérités sont vraies aujourd'hui comme elles l'étaient

* Il faut modifier en ce sens ce que nous avons dit plus haut, que psychologiquement il n'y a en nous ni intérieur ni extérieur, que nos sensations sont aussi intérieures que nos jugemens et nos volitions. Cela est vrai du moi, mais cela n'est pas vrai du moi manifesté. Aussi l'une de ces propositions nous paraît-elle aussi certaine que l'autre. Interrogez un métaphysicien, et demandez-lui si l'âme a un intérieur et un extérieur: il trouvera cette demande ridicule et absurde; et cependant ce même métaphysicien parlera continuellement de l'intérieur de son âme, et il y aura des actes qu'il appellera intimes, profonds, etc. C'est qu'en effet, dans ses manifestations, c'est-à-dire dans son union avec le corps, l'âme a un intérieur et un extérieur, parce qu'elle rapporte nécessairement ses modifications à differens points du corps.

du temps de Platon. Bornons-nous ici à la dernière, afin de compléter ce que nous venons de démontrer contre les nouveaux psychologues.

Les métaphysiciens allemands, dont M. Cousin a reproduit en partie chez nous les idées et le langage, ont bien compris que le moi et le non-moi ne pouvaient se poser simultanément* ou s'opposer l'un à l'autre dans tout fait de la connaissance ou du moi, sans qu'il n'en résultât nécessairement un troisième terme, c'est-à-dire un rapport. De là cette formule : « La pensée est un fait intellectuel à trois » parties, qui périt tout entier dans le plus léger oubli de » l'une d'elles. Les trois parties de ce fait sont dans la pensée » son objet, son sujet, et sa forme. » Mais quel est ce rapport, quelle est cette forme de la pensée, comme dit M. Cousin? Nous ne trouvons rien de clair à ce sujet dans les deux articles que nous avons cités de ce professeur : il parle bien du moi et du non-moi, mais il se tait presque complètement sur leur rapport.

Si l'on appelle le moi *connaissance*, et le non-moi *sensation*, leur rapport est le *sentiment*.

Ou bien, si l'on appelle le moi *esprit*, le non-moi *corps*, leur rapport est encore ce que l'on nomme en général *sentiment*, *passion*, *affection*, etc.

Mais le sentiment est lui-même sensation et connaissance, esprit et corps, moi et non-moi. Le rapport, en effet, ne saurait exister que parce que les deux termes qui le produisent existent *simultanément l'un par rapport à l'autre* et *simultanément avec leur rapport*. Ce rapport n'est donc pas différent d'eux, puisqu'il coexiste avec eux, ou qu'ils coexistent avec lui; il résulte d'eux, il procède d'eux, mais ils ne peuvent être qu'il ne soit aussi; et ainsi il existe au même titre qu'eux, et il les comprend tous deux, et il est eux.

Et de même toute sensation est, du moment qu'elle est perçue, sentiment et connaissance, esprit et corps, moi et non-moi.

De même, enfin, toute connaissance est en même temps sensation et sentiment, et par conséquent esprit et corps, moi et non-moi.

L'unité indécomposable de la vie se retrouve dans toute manifestation de la vie.

Prenez une sensation; elle n'existe pas si elle n'est pas perçue par le moi, elle n'est donc pas seulement une sensation, elle est aussi une connaissance. Mais comment serait-elle une connaissance et une sensation simultanément, si le moi qui la connaît et qui la sent ne la sentait pas à la fois en lui et hors de lui. Elle est donc aussi un sentiment*.

Prenez maintenant un sentiment, il n'existe pas s'il n'est pas perçu par le moi. Or, comment serait-il perçu par le moi, s'il n'existait pas en dehors du moi. Il est donc en même temps sensation. Et puisque le moi le perçoit, il est également connaissance. Il est donc à la fois sentiment, sensation, connaissance.

Enfin prenez un fait d'intelligence, un fait de raison pure. C'est une connaissance, c'est une affirmation : or, qu'est-ce qui affirme? c'est le moi. Mais puisque le moi affirme, il se distingue donc de ce qu'il affirme; s'il s'en distingue, il le voit donc hors de lui : or, peut-il voir son objet hors de lui sans que cet objet ne soit pour lui une sensation; et dès l'instant que la sensation et la connaissance existent, un troisième terme surgit nécessairement, qui est le sentiment, c'est-à-dire l'impression que la sensation produit dans le moi qui connaît.

Nous sommes donc à la fois, dans nos manifestations, et dans toutes nos manifestations, sensation, sentiment, connaissance. Nous ne sommes pas isolément et séparément sensation, et sentiment, et connaissance; nous sommes *sensation-sentiment-connaissance*.

Le moi non manifesté est une force, une aspiration. Le moi manifesté est triple, non pas trois, mais triple, triple et un à la fois. Rien n'est plus certain que l'unité de notre être, même quand il tombe sous l'empire du phénomène; rien de plus certain aussi que sa triplicité**.

Au surplus, ce que nous disons ici en termes généraux, c'est ce que nous n'avons cessé de dire d'une autre façon depuis le commencement de cet article. Comment avons-nous raisonné, en effet, pour détruire la prétendue division de la connaissance humaine en faits perçus par nos organes corporels et faits perçus directement par la conscience? Nous avons pris un géomètre, un physicien, un psychologue, et nous avons démontré qu'ils connaissaient

* Fichte fait poser le non-moi par le moi. M. Cousin a prétendu se séparer de Fichte, en admettant que le non-moi existait par lui-même. « Non seulement, dit-il, la conscience crée, mais » elle trouve. » Ainsi, suivant M. Cousin, « le non-moi s'oppose » au moi; et le rapport du moi au non-moi est un rapport d'op- » position réciproque; c'est un véritable combat. » Nous sommes de l'avis de M. Cousin sur la réalité extérieure. Mais comment M. Cousin a-t-il pu admettre alors comme essence du moi *dans ses manifestations* la volonté et la liberté, entendues *psychologiquement?* Au moins, dans le système de Fichte, il n'y a qu'un principe, le moi; mais dans celui de M. Cousin il y en a deux; et puisque le moi n'engendre pas le non-moi, mais le rencontre, comment le moi peut-il être, dans ses manifestations, volontaire et libre? comment la volonté et la liberté peuvent-elles être partout son caractère et son essence? Je comprends cela, encore une fois, dans le système de Fichte; je ne le comprends pas dans le système de M. Cousin. M. Cousin a pris de Fichte sa notion du moi volontaire et libre, mais il a voulu l'accorder avec la réalité extérieure existant par elle-même. Il a ainsi gâté un système, sans en produire réellement un; car des principes contradictoires ne font pas un système. Le mérite de celui de Fichte consistait précisément à expliquer par l'unité la contradiction du moi et du non-moi, en rapportant le non-moi au moi comme à son principe. M. Cousin, admettant la réalité extérieure indépendamment du moi, aurait dû se servir pour le moi de la caractérisation de Leibnitz, c'est-à-dire le considérer uniquement comme une force, comme une puissance, et non pas comme une liberté. Mais M. Cousin a mieux aimé prendre la définition de Fichte. Ainsi au fond il entend les choses comme Leibnitz, puisqu'il admet la réalité extérieure indépendamment du moi; mais il s'exprime comme Fichte, il parle de volonté et de liberté dans les manifestations du moi, ou dans les phénomènes, comme pouvait le faire Fichte, qui croyait pouvoir dominer le non-moi et le rapporter au moi. Voilà l'étrange confusion qu'a faite M. Cousin dans cette sorte de psychologie qu'on pourrait appeler ontologique. On ne pouvait mieux, suivant nous, et avec plus de talent et de génie métaphysique, tout brouiller et tout confondre.

* « Le moi, dit M. Cousin, agit sans cesse tant qu'il est. Nous » agissons et nous voulons dans la sensation même. » Le fond de cette pensée est vrai, l'expression seulement en est incorrecte et fausse. Il ne fallait pas dire *nous voulons*, il fallait dire *nous existons comme sentiment*. La volonté, en effet, est un phénomène particulier qui ne se produit pas dans tous les cas, et, à moins de confondre tous les termes, dire que *nous voulons* dans la sensation est une erreur. Mais cette erreur de M. Cousin tient au système du *moi volontaire et libre* dans toutes ses manifestations, qu'il a emprunté à Fichte. Voyez l'article CONDILLAC.

** Nous n'aurions aucune autre preuve de l'unité et de la triplicité de notre nature que la constatation directe que nous en pouvons faire, et que nous en faisons à chaque instant, par l'emploi de nos facultés, qu'il faudrait l'admettre sans la comprendre. Mais ne pouvons-nous pas nous en faire quelque idée par des symboles visibles et pris dans la nature extérieure? Nous croyons cela possible.

Newton, avec le prisme, décompose le rayon lumineux; il nous montre, non pas sept rayons, mais une infinité de rayons dans un seul. Trembley coupe un polype en plusieurs parties, et chaque partie détachée reproduit un polype. Réunissez ces deux images; supposez que chacun des rayons qui sortent de l'arc-en-ciel ou du prisme soit un polype qui, à l'instant même, revienne à l'unité dont il est sorti, en reproduisant et les autres rayons simples et le rayon total : vous aurez dans ces deux propriétés, dont l'une appartient au règne des substances dites inanimées, et dont l'autre appartient à l'animalisation la plus rudimentaire, vous aurez, dis-je, une image grossière de la propriété de la vie spirituelle.

Tout acte de la vie en nous est une décomposition semblable à celle du rayon de lumière, et une recomposition complète comme celle du polype.

tous les trois de la même manière, c'est-à-dire que leur connaissance renfermait les mêmes élémens, à savoir la sensation, le sentiment, et la connaissance proprement dite. Le géomètre vante son art comme la raison pure. Hé bien, nous avons prouvé que sa connaissance est nécessairement accompagnée de sensation et de sentiment; qu'il affirme réellement des sensations, puisqu'il ne peut se rien démontrer que sur des cas particuliers; et que s'il conclut au général, c'est en vertu d'un acte de puissance et de foi, c'est-à-dire en vertu d'un sentiment qui a son fondement en nous-mêmes, dans la vie. Le physicien, à son tour, croit n'affirmer que des sensations, mais il s'affirme lui-même. Tantôt sa science est bornée à des faits qu'il constate, et alors il s'affirme à la fois comme sensation, sentiment, connaissance; mais son sentiment et sa connaissance n'ont pas plus de portée que ne le permet une simple sensation, et ne constituent aucune certitude. Quelquefois, au contraire, il rentre dans la catégorie du géomètre; c'est quand tous les faits étant pour lui définis, il peut dire non seulement *Je*, mais *Je puis*. Hors de là, les physiciens, les naturalistes, les médecins, sont sans certitude; ce qui prouve indubitablement que toute certitude vient d'un fait de conscience, repose sur un fait de conscience, et non pas sur les seules sensations que nous fournit la nature extérieure. Il faut en tout que l'homme puisse dire *Je* et *Je puis* pour avoir une certitude. La certitude des géomètres et des physiciens est donc fondée sur le sentiment de nous-mêmes; elle est un fait de la vie, un acte du moi, un phénomène moral; et le physicien, comme le géomètre, est à la fois sensation, sentiment, connaissance. Enfin, nous avons pris à partie le psychologue le plus entiché de la prétendue méthode d'observation interne et de la prétendue distinction des faits de conscience, et nous lui avons démontré qu'il ne saurait s'affirmer lui-même comme sentiment, sans affirmer le monde extérieur ou le non-moi, et que par conséquent son sentiment est accompagné de sensation. Mais il est aussi accompagné de connaissance, puisqu'il s'affirme. Il est donc aussi à la fois sensation, sentiment, connaissance. Nous croyons ainsi avoir complétement démontré l'identité psychologique du géomètre, du physicien, et du psychologue, c'est-à-dire notre propre identité psychologique dans tous les actes de notre vie; car qui n'est pas tour à tour et à chaque instant géomètre, physicien, et psychologue? Notre connaissance générale est-elle autre chose qu'un entrelacement continuel de faits de connaissance dont les uns se rapportent à l'ordre géométrique ou logique, d'autres à l'ordre physique, d'autres à l'ordre moral?

§ 3.

Je prie le lecteur qui m'aura suivi jusqu'ici de remarquer que, dans ce qui précède, mon intention n'a pas été directement d'exposer ce qu'il y aurait à dire sur le principe de la trinité, même en se bornant à le considérer sous le rapport psychologique. C'est incidemment que je suis venu à parler ici de ce principe, base non seulement de toute psychologie, mais de toute philosophie, fondement de toute religion, lumière éternelle qui éclaire incessamment le monde, puisque ce n'est autre chose que la vie se révélant à elle-même. Mon but a été uniquement de montrer aux psychologues que ce principe domine la psychologie tout entière, et par conséquent renverse toute psychologie qui, loin de s'y appuyer, n'en tient pas compte. Telle est la psychologie des faits de conscience, qui heurte si témérairement, et j'ose dire si absurdement, le principe de l'unité et de la triplicité de l'esprit humain.

Je l'ai déjà dit, ce sera un jour la marque du point de décadence où est tombée de notre temps la philosophie, que l'on ait pu imaginer d'appliquer l'observation directe et simultanée aux phénomènes de la vie *dans le moi*. On dira alors: Il fallait que le sentiment de la vie morale et intellectuelle fût singulièrement distrait par le progrès des sciences physiques, chez les hommes du commencement du dix-neuvième siècle, pour qu'un philosophe plein de mérite ait imaginé de distinguer *psychologiquement* les phénomènes moraux des autres faits de la connaissance humaine, au lieu de montrer l'unité de tous les faits de cette connaissance sans exception; pour qu'un métaphysicien se soit cru en droit d'être jaloux de la certitude apparente des sciences physiques en tant que sensation, au lieu de montrer aux physiciens que leurs sensations et leurs découvertes ne faisaient que proclamer la réalité de la vie spirituelle; enfin pour que, se mettant à la suite de l'expérimentalisme de la nature extérieure, ce même métaphysicien ait donné leçons d'expérimentalisme appliqué à la nature interne, comme si la nature interne pouvait à la fois et du même coup vivre et se voir vivre. Cette dernière idée paraîtra, je le crains, aussi bizarre que serait, je suppose, celle de comédiens à qui il prendrait envie, au milieu d'une pièce, de se voir jouer eux-mêmes tous ensemble: les voilà qui quittent la scène, ils vont aux loges, au parterre; ils regardent, ils écoutent; mais ils ne voient et n'entendent rien: la pièce a disparu, et la scène est déserte. Ainsi, vous psychologue, qui avez imaginé de transporter l'observation directe et simultanée dans les faits de la vie interne, vous commencez par créer le néant, et vous vous étonneriez que rien ne se présentât au bout de votre lunette!

La psychologie, comme on la définit et comme on l'enseigne aujourd'hui dans nos écoles, n'aura donc d'autre mérite, aux yeux de la postérité, que de fournir un nouvel échantillon de notre tristesse morale. C'est une sorte de *spleen*, une variété de *spleen*; c'est un *spleen*, comme celui de Werther, d'Obermann, de René, d'Adolphe, de Joseph Delorme, de Lélia. Le psychologue est le contemporain de tous ces infortunés, il est leur philosophe: il n'a foi à rien, ne croit rien, n'affirme rien; il s'observe: eux aussi s'observent mourir. Sa doctrine est comme leur poésie, elle renferme implicitement la négation de la vie et *le suicide*.

C'est la rupture avec la tradition de l'humanité qui a causé ce grand désordre, cette sorte de cessation de la vie qui se révèle aujourd'hui par l'art comme par la philosophie. La vie se poursuit et se nourrit d'elle-même; elle ne naît point à un instant donné; elle naît parce qu'elle était déjà née; elle est parce qu'elle a été. Elle fait un acte, et cet acte devient le véhicule d'un nouvel acte. C'est ainsi que la vie se développe; c'est aussi de cette façon qu'elle se connaît et *s'observe*; c'est de cette façon, et non simultanément, que le moi se prend lui-même pour objet; c'est quand, s'étant déjà uni au non-moi dans un phénomène, ce phénomène est devenu pour le moi vivant un fait passé, une trace de son histoire; en un mot, de l'histoire.

Vous demandez quel est le champ de la psychologie. Faut-il donc vous le dire! c'est l'histoire. Il n'y en a pas d'autre, il ne peut pas y en avoir d'autre. Vous vous plaignez qu'il n'y ait pas assez de psychologues occupés d'expérimenter sur les faits internes. Eh! l'humanité fait-elle autre chose qu'expérimenter moralement depuis qu'elle existe, et faites-vous autre chose vous-même depuis que vous avez commencé de vivre?

Vous voulez étudier l'ambition: prenez César, Cromwell, Sixte-Quint, ou Napoléon. Ce sont là des types réels, des types animés de la vie des diverses époques. Mais si vous voulez étudier l'ambition sur vous même, alors commencez par être ambitieux, et surtout ne vous observez pas pendant que vous serez ambitieux, car vous cesseriez bientôt de l'être. Vous voulez étudier l'amour: rappelez-vous ce que vous étiez à dix-huit ans, ou relisez quelques unes des peintures sans nombre que les poètes et les moralistes ont faites de l'amour.

C'est ainsi, je le répète, que ce qui a été, ce qui a eu vie, devient l'objet de la vie, la nourriture de la vie; et cela est vrai pour le philosophe comme pour l'artiste, comme pour le peuple et l'humanité tout entière. Or, cela étant, qu'est-il arrivé et que devait-il arriver de cette grande rupture avec la tradition, dont je parlais tout à l'heure? C'est que la vie humaine, ne comprenant plus son passé, n'a plus eu ce véhicule nécessaire à toute reproduction de la vie. C'est que la philosophie, ne comprenant plus le passé de l'humanité et n'ayant par conséquent plus de passé elle-même, a manqué de cette nourriture sans laquelle rien ne saurait s'alimenter et se soutenir. La philosophie a donc trouvé le néant, comme l'art et toutes les autres expressions de la nature humaine. Elle a trouvé le néant, parce qu'elle s'est trouvée sans *objet*; et s'étant trouvée sans objet, qu'a-t-elle rêvé? Les uns ont pris le corps seul pour objet, comme si le corps existait dans le moi indépendamment du moi. Ils ont ainsi confondu et perdu la subjectivité dans l'objectivité : c'est le sensualisme. Les autres ont imaginé de prendre l'âme pour objet de l'âme, c'est-à-dire de prendre le sujet, supposé vivant indépendamment de tout objet, pour objet du sujet lui-même : c'est le psychologisme actuel.

Que révèlent ces aberrations? A notre sens, un grand besoin de notre esprit qui cherche et ne trouve pas sa nourriture, ce que nous oserions appeler une grande soif et une grande faim de vie. Laissons répéter partout que la maladie de notre époque est désormais irrémédiable, et que le doute, le scepticisme et le désespoir iront toujours croissant. Nous savons qu'après le scepticisme viendra la certitude; nous savons qu'après avoir été tarie, la source de vie se rouvrira. La tradition chrétienne était trop peu profonde pour nourrir à jamais l'humanité tout entière. Les hommes s'en sont contentés pendant dix-huit siècles; ils en ont épuisé jusqu'à la dernière goutte. Mais, transformés par là même, ils ont trouvé que la manne qui nourrissait leurs ancêtres ne pouvait plus leur convenir, et que là où se désaltéraient leurs pères, il n'y avait plus pour eux de quoi humecter leur lèvre. De là le dégoût qui nous a pris vers le seizième siècle pour la tradition religieuse. De là la négation hardie du passé où a abouti le dix-huitième. Mais l'humanité ayant ainsi perdu ou délaissé la conscience de tous ses actes antérieurs, comment la vie intellectuelle et morale pouvait-elle continuer à se développer, s'il est vrai, comme nous l'affirmons, que la vie suppose toujours un acte antérieur de la vie, que la vie se nourrit d'elle-même.

Quel objet restait-il, en effet, au moi pour se manifester, c'est-à-dire pour vivre (car il n'y a vraiment de vie qu'autant qu'elle se manifeste, et, comme nous l'avons vu, la vie ne se manifeste pas sans un objet, le moi sans un non-moi)? Il ne nous restait évidemment que la nature extérieure, la nature physique, les corps. Mais vivre des corps après avoir vécu spirituellement, c'était recommencer notre vie originelle, c'était redevenir sauvages.

De là un prodigieux développement de la subjectivité en nous sans satisfaction possible, sans nourriture, sans objet. C'est cette subjectivité sans objet, et par conséquent sans manifestation, c'est cette vie qui veut vivre et qui ne le peut pas, qui fait le désespoir de notre époque, et qui se révèle par tant d'efforts, accompagnés d'une sorte de rage.

Que font les poètes de nos jours, sinon nous peindre sous toutes les formes cette souffrance de l'âme humaine cherchant sa nourriture, c'est-à-dire son *objet*, et ne le trouvant pas?

Il y a là-dessus, dans Lélia, un beau symbole. Elle est dans un abbaye en ruines, au milieu d'une forêt : l'œuvre humaine est en ruines, mais la nature est puissante; la vie végétative coule à flots autour de Lélia et l'inonde, mais elle en est inondée sans en être touchée, ou plutôt elle se sent périr d'inanition au milieu de cet océan de vie; car cette vie qui remplit la nature extérieure ne saurait la nourrir. Lélia, c'est une âme qui demande sa nourriture.

Et que font ces matérialistes qui cherchent avec tant d'acharnement le secret de la vie dans des molécules de matière, qui croient trouver la vie dans la pile galvanique? Ils y pourront trouver la vie du corps, et encore cette vie sera-t-elle invisible pour eux; car toute vie est une force, et toute force est invisible : mais assurément ils n'y trouveront pas ce qu'ils cherchent, c'est-à-dire la *vie en nous*, la vie du *moi*, la vie humaine. Eux aussi, dans leur rêve absurde, ce sont des âmes qui cherchent leur nourriture.

Et que fait enfin le psychologue qui imagine de donner le moi pour objet au moi, et qui méconnaît cette vérité que le moi ne peut se comprendre et se perfectionner qu'en s'observant dans ses actes antérieurs, dans sa vie passée, dans son histoire, dans l'histoire de l'humanité? Ce psychologue qui imagine de chercher à sa subjectivité un champ imaginaire, c'est aussi une âme qui cherche sa nourriture, et qui, ne la voyant pas où elle est, la demande à ses rêves.

Je comparerais volontiers ce psychologue à un homme qui, ayant une faim dévorante, tenterait de se manger lui-même; et je comparerais le matérialiste condillacien à un homme qui, dans le même cas, imaginerait de manger des pierres. La vie, la vie complète (moi et non-moi) se nourrit d'elle-même; mais l'esprit seul ne peut pas plus se nourrir directement de lui-même qu'il ne peut se nourrir directement du corps.

§ 4.

J'ai enlevé au psychologue son mode d'observation; j'ai détruit son rêve, et renversé les fantômes qu'il prenait pour des réalités; je viens, en dernier lieu, de le transporter, de son observatoire chimérique, dans le champ du réel, dans le champ de l'histoire; j'ai dit qu'il n'y avait d'observable pour le moi que le non-moi de la nature extérieure ou les combinaisons déjà accomplies du moi et du non-moi, c'est-à-dire les faits antérieurs de la vie du moi conservés par la mémoire. Mais il faut que je prouve plus solidement cette dernière vérité, afin que ma réfutation ne soit pas douteuse sur ce point essentiel. Je sais qu'il me sera impossible d'embrasser dans quelques pages la véritable vie du moi; mais je voudrais au moins poser le principe de façon que jamais jeune homme, s'il est possible, ne s'égare à l'avenir dans un monde imaginaire à la suite des nouveaux psychologues.

Pythagore, qui exprimait souvent en formules énigmatiques les grands secrets de la philosophie, avait un précepte plein de sagesse qui s'applique, à notre avis, également bien aux poètes spleeniques et aux psychologues de notre époque; il disait à ses disciples : « Ne dévorez pas votre propre » cœur. » C'est ce précepte que nous allons achever d'expliquer, en montrant quelle est la véritable nourriture du moi ou de l'âme.

Comment la vie en nous, la vie du moi, se manifeste-t-elle, se nourrit-elle, se développe-t-elle?

J'ai déjà eu à répondre à la première de ces questions, « Comment la vie du moi se manifeste-t-elle? » dans un article précédent de ce Dictionnaire, l'article sur Condillac.

Là j'avais affaire au sensualisme, à Condillac, qui ne voit que l'objet dans les phénomènes et qui ne voit pas le sujet. J'ai réfuté ce système en montrant partout le sujet dans les phénomènes. Mais ne croyant pas au *moi volontaire et libre dans chacune de ses manifestations*, qui fait en pareil cas la ressource commode des psychologues, j'ai été forcé de creuser plus profondément, et j'ai découvert que tout phénomène suppose un état du sujet antérieur au phénomène, lequel état est cause du phénomène. C'est cet état antérieur, cette propriété latente et non manifestée du sujet, cette

virtualité, en un mot, ou cette impressionnabilité, que j'ai appelé en général *innéité*. J'ai démontré que toutes les opérations de notre esprit, sensation, mémoire, jugement, raisonnement, désir, volonté, supposaient cette virtualité antérieure du sujet, cette attraction latente pour son objet, et ce rapport préexistant du sujet et de l'objet.

Ici, au rebours, nous avons eu affaire au psychologisme, à M. Jouffroy, dont le système est l'antithèse de celui de Condillac. Le psychologue ne veut voir dans les phénomènes de la vie en nous que le sujet, il ne veut pas reconnaître l'objet. Nous lui avons montré que l'objet se retrouvait, aussi bien que le sujet, dans tous les phénomènes. Mais nous lui avons prouvé de plus que non seulement le sujet et l'objet, le moi et le non-moi, se trouvaient dans toute manifestation de la vie, mais qu'ils ne pouvaient y être sans qu'un troisième terme ne surgît en même temps; et ce troisième terme, c'est encore le rapport du moi au non-moi, du sujet à l'objet, que dans ce cas nous avons nommé *sentiment*.

Ainsi, en discutant contre Condillac, nous avons trouvé que la *cause* du phénomène n'était ni dans le moi ni dans le non-moi, mais dans une attraction préexistante du moi et du non-moi, virtuelle et latente, cachée à la fois dans le sujet et dans l'objet, et qui, se révélant à un certain moment, dans certaines circonstances, produit le phénomène.

Et en discutant avec M. Jouffroy, nous trouvons que le *résultat* du phénomène est de produire une sorte de combinaison du moi et du non-moi, qui deviendra à son tour cause de nouveaux phénomènes.

Ainsi, *innéité* avant le phénomène, et *sentiment* pendant et après; innéité cause du phénomène, sentiment résultat du phénomène. Et toujours pendant le phénomène trois termes : en premier lieu, l'innéité, le sujet, l'objet, qui engendrent simultanément le sujet, l'objet, le sentiment.

De là il est aisé de conclure que l'innéité est la même chose au fond que le sentiment. Le sentiment devenu latent reproduit l'innéité.

Donc, il ne faut pas dire seulement, comme les métaphysiciens allemands : « Le moi et le non-moi engendrent un troisième terme qui est leur rapport; » il faut dire encore : « La cause du phénomène préexistait dans un rapport du moi et du non-moi, rapport qui existait virtuellement sans manifestation, et qui se manifeste dans le phénomène, et manifeste en même temps le moi et le non-moi. »

C'est là ce qui a fait dire aux Chrétiens que *le troisième terme de la trinité était consubstantiel aux deux autres et éternel comme eux*.

Cette vérité, au surplus, ne diffère en aucune façon de l'explication que les physiciens et les chimistes donnent tous les jours des manifestations de la vie physique. Pourquoi une combinaison de corps bruts a-t-elle lieu? Les physiciens répondent : « Parce qu'une réaction de molécules a eu lieu en vertu d'affinités *latentes* jusqu'au moment du phénomène, et qui se sont manifestées quand les circonstances le leur ont permis. Ces affinités, ces attractions existaient, mais virtuellement ou à l'état latent. Elles existaient bien certainement, et pourtant elles étaient comme si elles n'étaient pas. » Puis, après le phénomène, après la combinaison, les physiciens vous disent : « Ce corps nouveau a telles propriétés; » ce qui veut dire : Il renferme des principes, des ressorts, des forces qui ont des attractions virtuelles, latentes, non manifestées, pour tels ou tels corps, et qui, dans l'occasion, se manifesteraient et produiraient tels ou tels effets, c'est-à-dire encore de nouveaux composés.

Voilà ce que disent les physiciens, embrassant hardiment sous le nom d'attraction le mystère de la vie qui leur échappe. Toute leur explication ne consiste qu'à constater l'attraction ou le rapport des molécules en général, avant le phénomène et après le phénomène. L'analogie des manifestations de la vie des corps bruts avec les manifestations de la vie du moi est donc évidente et complète.

Une attraction préexistante au phénomène, mais à l'état latent et virtuel, produit l'union ou combinaison du moi et du non-moi, union dont le résultat est un nouvel état composé, qui à son tour a des attractions latentes pour d'autres objets, attractions qui pourront se manifester, et qui produiront alors un nouvel état composé. Telle est la formule de la manifestation de la vie du moi; et c'est aussi précisément la formule de la manifestation de la vie de la nature physique. Donc *la loi des manifestations de la vie du moi est absolument la même que la loi des manifestations de la vie physique*. Les phénomènes sont divers, mais la loi est la même.

Maintenant passons à notre seconde question : « Comment la vie du moi s'entretient-elle ou se nourrit-elle? »

Mais d'abord que veulent dire ces mots *se nourrir, s'entretenir, se développer*, et autres semblables? Ils ne signifient pas autre chose que *continuer à se manifester*. Partout où nous voyons la vie, nous voyons un besoin de nourriture, comme nous disons; mais ce besoin de nourriture n'est autre qu'un besoin de manifestation de la vie. Un végétal se nourrit par ses racines, par ses feuilles : que signifie cela, sinon qu'une série de décompositions et de compositions nouvelles a continuellement lieu dans ce végétal, en vertu d'un certain besoin de la force qui le constitue, ou, si l'on veut, en vertu d'un besoin de son organisation. S'agit-il des corps bruts, du règne minéral des anciens, nous appelons ces phénomènes, c'est-à-dire ces manifestations de la vie, des *combinaisons*. Nous ne les appelons pas encore *nutrition*, quoiqu'ils constituent véritablement le mode de nourriture de ces corps. S'agit-il des végétaux, nous classons ces mêmes phénomènes sous différens chefs, tels que l'absorption, la circulation, etc.; mais nous reconnaissons déjà dans le végétal ce qui se révèle sous le nom de *faim* dans les animaux, et en conséquence nous rapportons presque toutes les fonctions de la vie végétale à la *nutrition*, parce que tous ces phénomènes nous paraissent, avec raison, concourir à la croissance, au développement des végétaux. Aussi la distinction la plus profonde que nous puissions faire entre le règne minéral et le règne végétal, c'est de dire que les corps bruts se forment par agrégation et les végétaux par intus-susception : tant il est vrai que tous les phénomènes de la vie des corps bruts et de la vie des végétaux se résument dans un seul, la nutrition. S'agit-il enfin du règne animal, nous retrouvons chez les animaux cette nécessité de décompositions et de compositions nouvelles se succédant sans relâche, sans interruption. Elle constitue toute l'existence des espèces inférieures; et lorsque la sensibilité apparaît et se montre de plus en plus développée dans les espèces supérieures, c'est encore dans cette nécessité de compositions et de décompositions incessantes que la sensibilité prend racine; elle n'est pour ainsi dire que l'instrument du besoin de nourriture. La sensibilité vient bien donner une nouvelle face à la vie de l'animal; mais être sensible, pour l'animal, c'est presque encore se nourrir comme le faisaient les végétaux, c'est-à-dire obéir à un besoin de compositions et de décompositions nécessitées par les qualités ou les attractions des corps bruts qui entrent dans la vie physiologique de l'animal.

Donc *se nourrir*, pour les végétaux et les animaux, n'est autre chose que la manifestation continuée de la vie physiologique entée en eux sur la vie purement physique des minéraux; et comme *se combiner* pour les minéraux n'est encore autre chose que la manifestation continuée de la vie physique elle-même, il s'ensuit qu'en appelant en général vie physique la vie des corps bruts, des végétaux et des animaux, on peut dire que la vie physique ne s'entretient

et ne se développe qu'en continuant à se manifester, en d'autres termes que la vie s'entretient comme elle existe, c'est-à-dire en se manifestant; qu'exister c'est se manifester, et que se nourrir ou s'entretenir c'est encore se manifester; enfin que ce que nous appelons agrégations ou combinaisons dans les corps bruts, circulation, absorption, nutrition dans la vie physiologique des plantes et des animaux, n'est autre chose que la manifestation incessante de la vie.

Or, ce qui, pour nous, est, jusqu'à un certain point, caché et obscur, en ce cas, dans la vie physique, devient clair et évident quand il s'agit de la vie en nous ou de la vie du moi. Il est clair, évident, incontestable, que se nourrir, se développer, n'est, pour la vie du moi, que continuer à se manifester.

Mais, d'un autre côté, nous avons démontré précédemment que la loi des manifestations de la vie était la même pour la vie du moi que pour la vie physique.

Donc, puisque se nourrir n'est autre chose que continuer à se manifester, il est évident que la vie du moi, se manifestant suivant la même loi que la vie physique, se nourrira également suivant la même loi.

Ainsi, *à priori*, nous pouvons encore être sûrs que la loi de nutrition ou de développement doit être la même pour la vie du moi que pour la vie physique. Les phénomènes seront différens, mais la loi sera la même.

Examinons, en effet, de plus près comment la vie physique s'entretient ou se nourrit, et voyons si la vie morale ne suit pas précisément la même loi.

Notre siècle est tellement plongé dans la physique (et ce n'est pas un reproche que nous lui adressons, mais nous voudrions seulement qu'il considérât plutôt les corps comme des forces, ainsi que l'ont fait tous les grands physiciens, que comme des molécules; cela pourrait conduire à comprendre à la fois la vie de l'esprit et la vie du corps), notre siècle, dis-je, est tellement plongé dans la physique, que personne n'est embarrassé de s'expliquer comment les végétaux et les animaux s'alimentent. Les végétaux, dit-on, se nourrissent et s'entretiennent aux dépens des minéraux qu'ils transforment en substances végétales, ou aux dépens de substances déjà végétalisées par d'autres végétaux. De même, les animaux se nourrissent de substances végétales ou de substances déjà animalisées par d'autres animaux. Mais qu'est-ce à dire d'abord? Si cela est, et tout le monde en convient, il s'ensuit donc que la vie se nourrit de ses produits antérieurs.

Les végétaux sont des minéraux transformés par la vie végétale : j'en conviens; mais ces minéraux eux-mêmes que les végétaux s'assimilent avaient déjà vécu, et ils avaient même en partie vécu sous l'empire de la vie physiologique. Nos terrains ne sont-ils pas en partie le produit d'animaux marins ou fluviatiles? les calcaires, et quelques autres roches dont la décomposition fournit à la plante une portion de sa nourriture, n'ont-ils pas été considérés par plusieurs géologues comme le résultat de la vie des animaux primitifs du globe? Dans tous les cas, les minéraux, avant de devenir nourriture des plantes, ont passé par une infinité de combinaisons qui constituent réellement la vie physique, la vie des minéraux. Ainsi toujours, en définitive, la vie végétale se nourrit des produits d'une vie antérieure, des produits de la vie physique.

La même chose est encore plus évidente pour l'animal. Les animaux sont des végétaux transformés par la vie animale; mais ces végétaux que l'animal transforme avaient déjà vécu, puisque ce sont des végétaux. La vie animale se nourrit donc des produits de la vie végétale.

Donc, en comprenant encore une fois sous le nom de vie physique en général la vie des corps bruts, des végétaux et des animaux, nous pouvons affirmer que *la vie physique se nourrit de ses produits antérieurs.*

La vie, à tous les degrés, est comme l'abeille-mère d'une ruche, que les autres abeilles ses sujettes nourrissent de leurs produits.

Mais qu'est-ce qu'un *produit* de la vie? Ceci mérite qu'on s'y arrête. Qu'est-ce qu'un produit végétal? C'est le résultat de l'action de la vie végétale s'imprimant sur un minéral. Qu'est-ce, de même, qu'un produit animal? C'est le résultat de l'action de la vie animale s'imprimant sur un végétal. Un végétal est une force qui s'assimile, comme on dit, un minéral. Un animal est une force qui s'assimile un végétal. Mais dans cette assimilation le produit n'est pas transformé au point de devenir l'être qui se l'est assimilé; il n'est, comme on dit, qu'assimilé. La preuve, c'est qu'un produit végétal contient encore les propriétés des minéraux, et qu'un produit animal les contient de même. Cependant il y a une telle action de la vie végétale sur les minéraux, que l'animal qui se nourrit de végétaux ne pourrait pas se nourrir de minéraux.

Un produit est donc un *mixte* entre l'être qui s'assimile et l'être qui est assimilé. Nous disons qu'un animal en mange un autre et s'en nourrit : qu'est-ce que nous entendons par là? Cet animal ne mange pas la force qui vivait dans l'animal qui lui sert de proie; car c'est le mort, et non le vivant, qu'il mange et qu'il s'assimile. Que mange-t-il donc? Un résultat, un produit de cette force, un minéral déjà transformé deux fois, d'abord par la vie végétale, ensuite par la vie animale.

Donc, quand nous disons que la vie physique se nourrit de ses produits antérieurs, nous disons qu'elle se nourrit non pas d'elle-même en tant que vie, en tant que force, mais uniquement des combinaisons de cette force, considérée comme sujet, avec elle-même, considérée comme objet auquel elle s'est appliquée.

N'est-il pas évident que nous retrouvons ici, dans la vie physique, les trois mêmes termes que nous avons distingués dans toute manifestation de la vie du moi?

Dans toute manifestation de la vie du moi, nous avions le moi, le non-moi, et le rapport du moi et du non-moi, participant de l'un et de l'autre. Nous retrouvions ce rapport comme cause avant le phénomène, comme résultat dans le phénomène, comme conséquence survivant à l'état latent après le phénomène. Ici de même nous retrouvons, dans la manifestation de la vie physique ou physiologique, la force assimilatrice qui représente le moi, l'être assimilé qui représente le non-moi, et le produit de l'assimilation, qui devient à son tour cause d'une nouvelle assimilation.

On s'est souvent demandé ce que c'est que l'instinct qui conduit la vie des animaux. L'instinct est le résultat de la vie antérieure. L'instinct ne règne pas seulement à ce que nous nommons la naissance de l'animal : il règne pendant toute sa durée; il est avant tout phénomène de sa vie, et après; il cause chacun de ces phénomènes, et en résulte. Un animal poussé par son instinct (c'est-à-dire, suivant nous, par le fait de la vie physique antérieure) mange des alimens; il en résulte du chyle, du sang, ou tout autre liquide. Hé bien, ce chyle, ce sang, devient la cause que l'animal qui a mangé aujourd'hui mangera demain. Son instinct de demain préexiste dans ce composé, ce mixte qu'il a produit en s'assimilant sa nourriture. C'est cette substance animalisée par lui, qui, participant à la fois de lui et de l'objet qu'il s'est assimilé, lui rendra une seconde fois cet objet nécessaire. L'instinct n'est donc pas un fait pour ainsi dire exceptionnel; il entre comme élément constitutif dans tout fait de la vie.

Nous avons assez considéré la vie physique; elle nous a révélé ce que nous avions besoin de savoir : passons à la vie humaine.

Le degré le plus avancé de la vie animale est la sensation. La vie humaine, qui vient après la vie animale, conservera donc ce lien avec la vie qui la précède, et ce sera là pour ainsi dire sa racine. De même que l'animal avait pour point

de départ et pour point d'union avec le végétal le mode de nutrition qu'on appelle intus-susception, de même la vie humaine a pour point de départ et en même temps d'union avec l'animal, la sensation.

Mais de même que la vie de l'animal imprimait aux substances végétales, en se les assimilant, un caractère nouveau, et en faisait quelque chose qui, sans être un animal, n'était plus un végétal, de même l'homme imprime à ses sensations un caractère nouveau en les transformant en sentimens.

Le moi et le non-moi, en effet, se réunissent dans la sensation. Mais qu'en résulte-t-il? non seulement le phénomène que nous appelons sensation, en tant que la sensation se rapporte à notre connaissance actuelle de l'objet, mais un phénomène concomitant et qui persiste encore après le phénomène. Le moi et le non-moi engendrent, comme nous l'avons vu, un troisième terme, qui n'est ni le moi, ni le non-moi, mais le rapport du moi au non-moi. Ce troisième terme, c'est la sensation dans le moi, c'est le sentiment, dont le premier degré est la mémoire.

Ainsi voilà le non-moi qui se spiritualise, pour ainsi dire, dans sa combinaison avec le moi.

De même qu'un minéral entré dans la vie d'un végétal par absorption donnait naissance à un produit végétal, de même encore qu'un produit végétal entré dans la vie d'un animal par nutrition donnait naissance à un produit animalisé, de même, dans la combinaison de la force qui constitue la vie de l'homme avec son objet, il s'engendre un produit, un mixte, un composé, qui n'est ni cette force ni son objet, ni le moi ni le non-moi, mais qui participe de l'un et de l'autre, qui est dans le moi et qui s'en distingue, qui comprend le non-moi et qui en est pourtant différent.

Ai-je besoin, pour étayer cette vérité, que j'ai d'ailleurs déjà démontrée plus haut par le raisonnement, de m'appuyer sur l'opinion de tant de profonds penseurs qui ont donné une réalité matérielle aux idées, qui ont cru que nos idées ou nos souvenirs des objets existaient par eux-mêmes et avaient un corps? Non ; car que l'on adopte ce système ou celui de simples vibrations ou en général de modifications dans nos organes corporels, peu importe à la vérité du fait qui nous occupe. Ce qui est certain, ce qui est connu de tout le monde, c'est que les sensations ne se détruisent pas et ne disparaissent pas avec leur objet, c'est qu'elles se conservent en nous à notre insu, c'est qu'elles se reproduisent en temps et lieu ; c'est qu'elles se reproduisent suivant une certaine loi d'attraction entre elles et avec les objets nouveaux qui se présentent à nos regards dans le monde; c'est enfin qu'elles engendrent en nous les sentimens proprement dits, les passions, les désirs, les volitions. Et si elles engendrent en nous les sentimens proprement dits, les passions, les désirs, les volitions, c'est qu'elles sont déjà, au moment où nous les percevons, au moment où elles s'incarnent en nous, douées elles-mêmes pour ainsi dire de sentiment, ou plutôt c'est qu'elles sont déjà sentiment. Et elles sont déjà sentiment à leur origine, parce qu'elles ne sont réellement perçues par nous, elles ne sont conservées, elles ne s'incarnent dans nos organes, que parce que nous en avions déjà pour ainsi dire le sentiment, ou si l'on veut la faim, le besoin. C'est l'innéité ou le sentiment antérieur qui les doue, pour m'exprimer ainsi, à leur entrée en nous, qui les féconde et leur donne la vertu de croître en nous comme le germe dans la terre.

Le sentiment remplace donc chez l'homme l'instinct. Et de même que l'instinct se trouvait au début de la vie de l'animal et au début de tout phénomène de cette vie, de même l'innéité intellectuelle et morale, qui n'est autre chose que le sentiment provenant de la vie antérieure, se trouve au début de la vie de chaque homme et au début de tout phénomène de cette vie. Enfin, de même que l'instinct se retrouvait, comme résultat du phénomène, après toute manifestation de la vie de l'animal, de même l'innéité se retrouve, comme résultat du phénomène, après toute manifestation de la vie de l'homme. De là notre progrès possible pendant cette vie, et la nécessité de nous perfectionner sans cesse.

De quoi donc se nourrit d'abord la vie humaine? Du non-moi de la nature extérieure, sans aucun doute, mais aussi et instantanément des combinaisons déjà accomplies entre le moi et ce non-moi de la nature extérieure. Autrement la vie humaine ne dépasserait pas les rangs les plus inférieurs de l'animalité. L'homme, même au début de sa carrière, même à l'état le plus sauvage, vit de l'univers extérieur et de lui-même, c'est-à-dire des produits, des mixtes, des composés que la force qui le constitue a enlevés pour ainsi dire à cet univers pour en faire des idées, des sentimens. Chaque manifestation nouvelle de sa vie est le résultat de l'impulsion donnée au moi par ces idées, par ces sentimens. Ainsi poussé, le moi se met de nouveau en rapport avec l'univers extérieur, et lui enlève encore de nouvelles idées, de nouveaux sentimens.

Je dis *lui enlève*, et ce n'est pas métaphoriquement que je le dis : il me semble en effet impossible que la vie spirituelle ne modifie pas la vie physique, en formant ainsi ces mixtes, ces composés, qui tiennent et participent du sujet et de l'objet, et qui ne peuvent participer du sujet sans modifier l'objet. Non seulement nos regards sont modifiés par la lumière physique, mais incontestablement nous modifions ainsi nous-mêmes la lumière des astres.

Quoi qu'il en soit, personne ne niera que c'est ainsi que la vie humaine se comporte. Les hommes les plus bruts et les plus sauvages s'alimentent de leurs impressions antérieures, de leurs actes antérieurs, qui deviennent ainsi pour eux le motif déterminant de nouvelles sensations, de nouveaux actes.

Mais de même que l'animalité ne se serait jamais élevée au-dessus de son degré le plus brut, et pour ainsi dire le plus végétal, si la vie de certains animaux ne s'était pas greffée sur la vie animale elle-même, en se nourrissant des produits de cette vie dans d'autres animaux, de même la vie humaine ou l'humanité ne se serait jamais élevée au-delà de son degré le plus brut, et pour ainsi dire *le plus animal*, si la vie humaine ne s'était pas greffée sur elle-même en se nourrissant des produits déjà accomplis par elle dans des générations antérieures.

C'est dans cette propriété qu'ont les hommes de pouvoir se transmettre et se communiquer, à travers l'espace et à travers le temps, les produits de leur vie, c'est-à-dire ces mixtes, ces composés empruntés primordialement à l'univers extérieur, mais toujours empreints de la vie de ceux qui les ont produits; c'est dans cette propriété, dis-je, que la vie humaine a sa source principale de nourriture et de développement.

En vérité, il faut rire de l'ignorance assez commune aujourd'hui de certains savans, qui, tout occupés de l'objectivité extérieure, s'imaginent que la nature, comme ils disent, est l'unique source de nos connaissances, et se persuadent qu'ils n'ont eu qu'à ouvrir les yeux pour savoir ce qu'ils savent. Ils donneraient, disent-ils, l'histoire de l'humanité pour un insecte, une plante ou une vérité de géométrie. Ils ne se doutent pas que l'insecte, la plante ou la vérité de géométrie, n'existent subjectivement que parce que l'humanité a vécu. Cette plante aujourd'hui connue, c'est la trace de la vie de Tournefort ou de Jussieu; cet insecte, c'est la trace de la vie de Lyonnet ou de Swammerdam; cette proposition de géométrie, c'est la trace de la vie de Pythagore, d'Archimède ou d'Euclide. Vous croyez voir la nature, et rien que la nature; vous êtes dans l'erreur, vous avez devant les yeux une œuvre humaine, aussi réellement que quand vous lisez Virgile ou Horace.

Par quels moyens s'opère cette transmission de la vie

humaine, ou plutôt de ses produits? car la vie du moi reste incommunicable dans son essence et en tant que force. C'est par des moyens que la vie humaine a créés elle même laborieusement à force de siècles. Nous appelons cela la parole, l'écriture, la peinture, la sculpture, la musique, l'architecture, tous les arts en un mot; mais quelle est l'idée véritable que nous devons nous faire de tous ces arts? C'est qu'ils ne sont que les voies et moyens de la nutrition de notre nature; ils n'en sont que les instrumens, comme les membres, les ongles et les dents de l'animal sont les moyens de préhension qui lui permettent d'attraper, de saisir et de manger sa proie. Quant à la nourriture elle-même, elle consiste toujours, non pas directement dans l'acte, mais dans le sentiment de l'homme qui a employé la parole, l'écriture ou tout autre art. C'est véritablement de sa vie, transformée par lui-même en sentiment, que nous nous nourrissons, que nous vivons; seulement nous nous en nourrissons en proportion de la force assimilatrice qui est en nous.

Ainsi la simplicité de la loi que nous avons observée dans la nature physique se continue jusque dans la vie la plus immatérielle. Connaître, c'est réellement, en un certain sens, se nourrir de la vie d'un homme antérieur. De même que la vie animale s'entretient en s'assimilant des produits déjà animalisés, de même la vie humaine, la vie du moi, la vie spirituelle ou immatérielle s'entretient, parce que les hommes s'assimilent les produits déjà spiritualisés par d'autres hommes, par d'autres générations.

Cette vérité a été jusqu'ici plutôt entrevue qu'approfondie, plutôt aperçue que sentie. Elle se retrouve au fond de la doctrine de la perfectibilité; mais on l'a découverte sans s'en rendre véritablement compte. Pascal n'a-t-il pas dit : « Toute la suite des hommes, pendant le cours de tant de » siècles, doit être considérée comme un même homme qui » subsiste toujours et qui apprend continuellement. » Cela est vrai, mais cela est superficiel. Je demande à Pascal l'essence et la nature véritable de cette continuation d'existence. Sa formule ne me la donne pas. Avouons que quand Horace s'écrie :

> Non omnis moriar, multaque pars mei
> Vitabit Libitinam,

il a une intuition bien plus profonde que Pascal du fait mystérieux de la communication de la vie; car il sent que ses vers, c'est lui-même manifesté. Mais le Christianisme, comme nous le verrons tout à l'heure, a mieux compris encore ce mystère.

Voilà donc un fait certain : nos connaissances nous sont, à chaque siècle, communiquées par l'effort antérieur de l'humanité; en d'autres termes, l'humanité, en nous nourrissant de ses produits antérieurs, nous communique ainsi la force de manifester la vie qui est en nous.

Mais comment s'accomplit cette communication spirituelle; en d'autres termes, comment arrivons-nous à pouvoir nous nourrir des produits antérieurs de la vie humaine, c'est-à-dire comment nous sont-ils apportés, et comment sommes-nous capables de nous en nourrir et par conséquent de les transformer et de les augmenter?

Voyons d'abord comment le même fait s'accomplit dans la vie physique.

Les animaux ne se nourrissent les uns des autres que parce qu'il y a parmi eux des genres et des espèces. Un animal ne mange pas, en général, ses semblables, mais les espèces inférieures.

Qu'est-ce donc que des genres et des espèces?

Les naturalistes voient les genres et les espèces co-exister aujourd'hui sur la terre; ils les étudient, et les classent : mais les géologues savent bien que ces genres et ces espèces n'ont pas toujours co-existé ainsi simultanément; ils savent bien que ces genres et ces espèces sont venus habiter la terre successivement. Les genres et les espèces sont des créations successives.

Qu'est-ce qu'un genre supérieur à un autre dans l'animalité?

C'est le résultat de la vie générale du monde antérieurement à la création de ce genre.

Nous n'avons pas besoin de croire, comme quelques grands naturalistes modernes, que les espèces et les genres se sont engendrés successivement les uns les autres. Cela peut être; cela est même assez probable, puisque le type de l'animalité paraît le même dans toute la chaîne. Mais rien n'empêche de regarder les genres, au moment de leur apparition, comme le résultat, non pas de tel ou tel genre inférieur, mais des conditions générales de la nature à un moment donné.

Quoi qu'il en soit, un animal, à un degré quelconque de l'échelle, est le résultat organisé, comme on dit, de la vie générale de la nature physique antérieurement à son existence; et, à ce titre, sa puissance d'assimilation s'exerce directement ou indirectement sur toutes les espèces qui l'ont précédé dans la vie. Ce que l'animal inférieur, adulte et dans toute la force de son développement, ne pouvait pas faire, le petit d'une espèce supérieure le fait peu d'instans après sa naissance. Un ruminant, à l'état le plus complet de sa vie, ne pouvait pas manger de chair; un tigre, peu après sa naissance, mange le ruminant.

Ainsi, dans la vie animale, il y a d'un genre à un autre, ou d'une création à une autre, concentration de vie et de puissance.

Sans doute cette concentration de vie ne s'exerce pas toujours de la même façon, et pour ainsi dire en ligne droite. La nature, en créant, varie son but; elle dirige la créature tantôt vers un développement nouveau, tantôt vers un autre; ici, elle tend à rendre l'animalité capable de s'emparer du milieu de l'eau, là du milieu de l'air; il n'y a rien où la vie animale ne cherche à prendre racine, et de là la variété infinie des espèces dans le monde. Mais qu'importe cette variété : toujours est-il que la nutrition d'un genre quelconque de l'animalité suppose directement ou indirectement que la puissance d'assimilation de tous les êtres créés antérieurement à ce genre est concentrée en lui.

Ainsi, en considérant la vie comme une force, et prenant les espèces animales pour une série successive de créations, il faut reconnaître que la vie d'un lion ou d'un tigre c'est l'accumulation de la vie qui se montrait dans le minéral, dans le végétal, dans les animaux les plus inférieurs, et dans toutes les espèces venues ensuite jusqu'au lion et au tigre.

Et cette concentration de vie, cette organisation, comme on dit, est donnée au lion dès sa naissance; il ne l'acquiert pas pendant sa vie, il l'apporte en naissant, et il en jouit dès qu'il commence à vivre.

Il y a donc dans l'animalité une loi de concentration de force, et une véritable *incarnation* successive de la vie.

Cette même incarnation a-t-elle lieu dans l'humanité? Oui; les espèces ici et les genres sont les siècles et les générations.

La force qui constitue l'homme change de génération en génération. De même que les genres successifs de l'animalité apportent des instincts différens, nous apportons de siècle en siècle, en naissant, une *innéité* différente.

A priori cette proposition est certaine : comment, en effet, si nous n'apportions pas en naissant une innéité différente de celle de nos ancêtres, pourrions-nous nous nourrir de leurs produits? C'est comme si on disait qu'un lion peut naître brebis et se nourrir pourtant de chair dès sa naissance. *A posteriori* la chose n'est pas moins évidente. Cette transformation incessante de la force qui constitue l'homme est le résultat nécessaire de l'emploi même de

cette force et de son exercice. Il en est encore ici de la vie spirituelle comme de la vie physique. La vie de l'animal ne consiste pas seulement à manger, mais à s'assimiler; et il ne s'assimile les produits déjà vitalisés dont il se nourrit, qu'en les combinant avec l'air, avec l'eau, avec la lumière, avec les différens fluides de la nature. Il est donc absolument impossible que les animaux ne fassent que reproduire sans changement l'existence de leurs pères; cette modification se transporte dans leur génération, et il est évident que, même sans supposer ni cataclysmes ni révolutions géologiques, les genres et les espèces de l'animalité ne sont nullement fixes et immuables, comme l'ont imaginé quelques naturalistes. De même l'homme ne peut se nourrir des produits antérieurs de la vie spirituelle qu'en se les assimilant; et il ne peut se les assimiler qu'en les combinant avec le milieu dans lequel il vit : ce milieu, c'est d'une part la nature physique extérieure, et d'autre part le monde humain objectif qui se reproduit de siècle en siècle; en un mot, ce qu'on appelle le présent. Donc il est de même impossible que de nouveaux produits spirituels ne succèdent pas aux anciens; c'est-à-dire que spirituellement le genre humain ne peut pas non plus ne faire que reproduire identiquement sa vie antérieure. Or si l'homme se modifie lui-même, par le seul fait de la vie, comment ne modifierait-il pas sa race par la génération? Je n'ai même pas besoin de m'appuyer ici sur ce que nous savons si bien par expérience; il n'est pas nécessaire de comparer les crânes, empreintes de nos facultés, traces laissées par nous sur la terre; non, cela n'est pas nécessaire : nous pouvons laisser reposer les morts dans leurs tombeaux, il n'est pas besoin de délier les bandelettes des momies, ou de chercher dans les tumulus, dans les cryptes, dans tous les sépulcres, pour constater la différence des formes du cerveau et le développement successif de ces formes. Que les physiciens s'occupent de ces recherches, et fondent sur elles leur conviction; le métaphysicien doit arriver au même résultat par d'autres voies. Elevons-nous à l'idée métaphysique, et demandons-nous ce que c'est que la génération.

Nous avons vu que toute manifestation de la vie avait trois termes : le moi, le non-moi, et leur rapport; ou, si l'on veut, le sujet, l'objet, et le produit, qui participe du sujet et de l'objet. Nous avons vu que la nutrition de la vie n'était autre chose que la continuité de sa manifestation. Qu'est-ce maintenant que la génération? un cas particulier de cette loi générale, un cas particulier de la manifestation de la vie. Le moi ne peut pas se mettre en rapport avec lui-même, se prendre lui-même pour objet, se nourrir de lui-même, il lui faut un non-moi; il le cherche, en vertu de l'innéité, et l'ayant trouvé, il se l'assimile et en compose un produit. C'est ce que nous appelons en général la sensation; c'est aussi la nutrition proprement dite. Mais le moi rencontre dans le monde son *semblable*. Il le prend pour objet, et de là une série infinie de phenomènes, qui, bien qu'issus du même principe que la sensation proprement dite et la nutrition, s'en écartent immensément par leur résultat. L'animal, poussé par l'instinct et le besoin de nourriture, détruisait et dévorait les autres espèces : il s'arrête devant sa propre espèce, et la laisse vivre; bien plus, il joint sa vie à celle de son espèce. Tous les animaux, en effet, vivent naturellement dans une sorte de société. Mais cette même attraction produit dans l'homme des effets bien plus sublimes; car c'est elle qui fait naître l'amitié, le dévouement, la charité mutuelle; c'est elle qui engendre la société, en un mot c'est d'elle que tout le monde moral résulte. Malheureux les philosophes qui n'ont vu de raisonnable et de fondé que l'égoïsme, et qui l'ont donné pour principe de la société humaine. Ces philosophes n'ont pas compris que l'égoïsme n'est pas plus fondé que le dévouement, et que l'égoïsme proprement dit n'est qu'un cas particulier de l'attrait du moi pour le non-moi. Or cet attrait, qui pousse l'être à détruire un autre être pour s'en nourrir, le porte également à respecter la vie de son *semblable*, à aimer la vie de son semblable pour s'en nourrir également. De là en général la société entre toutes natures *communicables* entre elles directement; de là, en particulier, l'amour.

L'amour est donc l'attrait du moi pour le *semblable*, la communication la plus intime que le moi puisse avoir à la fois avec le non-moi et avec le moi lui-même, reproduits tous deux dans le *semblable*. Voilà pourquoi l'amour est si puissant, pourquoi il paraît le but de la vie, et pourquoi il en est la source.

En s'unissant avec le non-moi, le moi produisait des mixtes participant du moi et du non-moi, savoir, par la sensation la mémoire et en général le sentiment, par la nutrition corporelle le corps ou ses parties intégrantes. En s'unissant avec le semblable, il produit, par l'amour, le semblable.

Et de même que le moi et le non-moi se retrouvaient pour ainsi dire dans leurs produits ou dans leurs composés, de même le moi et le semblable, le père et la mère, se retrouvent dans leurs enfans.

Or, la force qui constitue l'homme n'est pas une force de même essence que la force qui constitue l'animal. J'entends que l'innéité remplace chez l'homme l'instinct de la brute : c'est ce que j'ai démontré plus haut. Donc, de même que l'animal, suivant des lois mystérieuses que nous ne connaissons pas encore, communique à ses petits son instinct et sa nature, non pas précisément telle qu'il l'avait reçue, mais telle qu'il l'a faite par l'exercice de sa vie, de même l'homme, de siècle en siècle, tend à communiquer sa nature par l'innéité à la fois spirituelle et corporelle dont il doue ses enfans.

L'enfant naissant n'est pas un corps ni une table rase, comme l'a dit Locke ; il est un admirable instrument, à la fois spirituel et corporel, que le vent du monde extérieur n'a pas encore touché, mais qui renferme déjà virtuellement en lui toutes les harmonies qui en sortiront un jour, quand le soufle de ce monde viendra le frapper. A notre naissance, comme ensuite à tous les momens de notre vie, le moi non manifesté est doué d'attractions et de prédispositions sans nombre. Sans doute cela est mystérieux; mais ce n'est pas un mystère exceptionnel pour ainsi dire, c'est le mystère ou le miracle de la nature entière. Et ce miracle, encore une fois, vous êtes bien forcés de le reconnaître en vous, à chaque instant de votre vie; car, à chaque instant de votre vie, vous recélez en vous, à l'état latent, une multitude d'attractions diverses, dont vous n'avez pas conscience, parce qu'elles ne sont pas manifestées, et qui n'en existent pas moins virtuellement en vous.

Ce fait de l'innéité est un fait si évident dans la nature physique, qu'il n'est jamais arrivé à personne de le nier quant aux animaux et aux végétaux. Un végétal reproduit si parfaitement un être semblable à lui que nous ne distinguons pas le premier du second. Les deux sexes sont dans la plupart des cas confondus dans le végétal. La reproduction n'est véritablement alors qu'un fait de nutrition. Le végétal produit son semblable comme il produit les mixtes qui composent son être. Aussi chaque partie pour ainsi dire du végétal est-elle apte à reproduire le végétal. Il en est de même des polypes et de certains animaux. Mais à mesure qu'on s'élève dans l'échelle de l'animalité, les sexes étant séparés, le produit participe du père, mais ne le reproduit pas. Enfin, quand nous arrivons à l'homme, voici ce qui arrive. La société est tellement le milieu où vit l'homme, que son action sur l'individu est immense. Il en résulte que l'homme, dans aucun de ses actes, dans aucun de ses sentimens, dans aucune de ses prédispositions et des virtualités de sa nature, n'échappe complètement à cette action. L'innéité qu'il avait apportée en naissant, prenant pour objet cette société qui l'entoure et qui lui

transmet tous les produits antérieurs de la vie humaine, enfante ou plutôt développe son être spirituel, qui est ainsi le résultat de sa nature individuelle primitive, et de l'influence générale du monde humain qui l'entoure. De là la transmission rapide de cette dernière influence aux générations nouvelles. Aussi, à mesure que la civilisation s'est développée, l'innéité est devenue un résultat de plus en plus complexe de l'influence paternelle et de l'influence générale du siècle où l'enfant prend naissance *.

Quelque opinion, au surplus, qu'on adopte à ce sujet, toujours est-il certain *à priori*, comme par expérience, que l'enfant reproduit les prédispositions ou l'innéité de la vie de ses parens, d'après certaines lois mystérieuses. Mais il ne peut reproduire cette innéité que modifiée par la vie même de ses parens, c'est-à-dire par l'exercice antérieur qu'ils ont fait eux-mêmes de leur innéité. Donc à chaque pas que fait la vie humaine, les hommes apportent en arrivant à la vie une innéité différente et progressive comme la vie elle-même.

Voilà ce qui explique notre possibilité de nous nourrir des produits antérieurs de l'humanité, c'est-à-dire de continuer l'œuvre de nos pères. Sans cela serait-il possible de comprendre l'homme de Pascal, cet homme qui apprend continuellement dans la durée des siècles?

Ce n'est pas que nous soyons supérieurs à nos pères, que les modernes soient supérieurs aux anciens, dans le sens ordinaire de ce mot. Mais nous apportons, dès notre naissance, une innéité différente de la leur, qui nous permet d'enter pour ainsi dire notre vie sur la leur.

Un genre de l'animalité n'est pas supérieur à un autre; tous sont parfaits pour leur vie. Mais un genre de l'animalité est capable de se nourrir des produits antérieurs des genres qui l'ont précédé dans la vie.

Voici donc, en définitive, un second fait corrélatif au premier que nous avons découvert, et qui achève de l'expliquer. De même que nous ne vivons spirituellement qu'en nous assimilant, pour les transformer, les produits antérieurs de la vie humaine, de même nous naissons avec la faculté innée de nous nourrir de ces produits et de nous les assimiler. Une innéité spirituelle toujours nouvelle accompagne l'homme de siècle en siècle. L'humanité, qui nous donne la vie, nous donne en même temps la faculté de nous nourrir de ses produits antérieurs. C'est ainsi, pour prendre un symbole physique, que la mère qui vient de donner le jour à un enfant, lui donne encore la nourriture de son lait; non seulement la nourriture est prête pour l'enfant qui doit s'en nourrir, mais l'enfant est préparé d'avance pour se servir de cette nourriture.

* L'homme est resté pendant bien des siècles, sous le rapport de la transmission héréditaire, dans une condition voisine de celle des animaux, et il est encore des nations où regne absolument la famille et la caste, et où l'innéité héréditaire domine. Mais il est évident que, depuis bien des siècles aussi, l'humanité tend à s'affranchir de toute façon de la naissance. L'innéité, sans doute, ne peut pas être détruite; elle tient à l'*être* lui-même, qui engendre son *semblable*. Mais elle peut recevoir du développement général de l'humanité une véritable transformation; elle peut, pour ainsi dire, et elle tend à devenir plus sociale que paternelle. C'est là l'effort douloureux et sublime que fait, surtout en ce moment, l'humanité. Mais elle n'a pu le tenter qu'en méconnaissant temporairement le mode antérieur de transmission de la vie spirituelle. Il fallait bien, pour oser s'aventurer si hardiment vers l'avenir, pour oser affirmer en principe et en fait l'égalité humaine, il fallait bien, dis-je, méconnaître et nier la transmission héréditaire par voie de naissance; et de là à méconnaître et à nier toute tradition antérieure, il n'y a qu'un pas: la négation du mode de la nutrition spirituelle devait accompagner ou entraîner le plus profond dégoût pour tout ce qui avait été reçu antécédemment par cette voie. De là, je le répète encore, le développement actuel d'une immense subjectivité sans nourriture et sans objet; de là le *spleen* et la tristesse morale de notre époque; de là enfin la poésie désolée et le psychologisme.

C'est ce double phénomène de la nutrition, spirituelle et de la possibilité de cette nutrition par une concentration et une incarnation successive de la vie que le Christianisme, initié à la philosophie de la vie par l'Egypte et Platon, avait caché symboliquement dans son EUCHARISTIE.

Je m'arrête ici, à regret, je l'avoue; car j'aperçois de nombreuses conséquences de cette loi générale de la vie que je viens d'expliquer bien imparfaitement. Mais je n'ai voulu que poser un principe, afin de montrer combien est fausse la doctrine des psychologues donnant au moi le moi lui-même pour objet, tandis que le moi, je le répète encore, ne peut se nourrir que du non-moi de la nature extérieure, ou des produits antérieurs de sa propre vie, lesquels contiennent toujours implicitement le non-moi.

§ 5.

Une remarque seulement encore, avant de finir.

On s'étonnera peut-être de nous voir introduire dans les questions profondes de la philosophie, comme nous l'avons fait dans cet article, les idées et les termes du Christianisme. Car, suivant ce que nous venons d'établir, toute psychologie véritable aurait pour problème le problème théologique de la manifestation de la vie et de son développement ou nourriture, et la solution de ce problème aurait été, sinon clairement exposée, du moins entrevue par toutes les anciennes philosophies; enfin de l'Orient, de l'Egypte, de l'école de Pythagore, et des livres de Platon, elle se serait transmise aux Chrétiens, qui en auraient fait leur Trinité et leur Eucharistie. Faut-il donc, s'écriera-t-on, revenir à ces *vieilleries?* Ne sont-elles pas jugées depuis long-temps?

Non, croyez-nous, ces dogmes profonds ne sont pas jugés, car ils n'ont pas été compris par ceux qui les ont jugés. Ce n'est pas ici le lieu de prouver que ceux qui les ont attaqués n'ont pas pu les comprendre, ni d'expliquer comment le Christianisme lui-même, ayant cessé de les entendre au moyen âge, et les ayant d'ailleurs liés dès le début à un anthropomorphisme absurde, il a été nécessaire de les attaquer, de les ridiculiser, et de leur ôter leur empire sous la forme erronée où ils avaient été embrassés et divinisés. Mais, la forme renversée, la vérité philosophique reste, aussi grande, aussi profitable, aussi sublime que si elle n'avait jamais été unie à une forme indigne d'elle.

Nous venons, ce me semble, de le prouver dans cet article, où les formules réputées les plus profondes des ontologistes modernes sont venues se mettre en présence de l'ontologie chrétienne, et nous ont paru si inférieures.

La formule la plus profonde à laquelle M. Cousin soit parvenu en faisant son profit des divers systèmes qu'il a successivement étudiés et adoptés, c'est celle-ci, que nous avons si souvent répétée dans le cours de cette discussion: « Le moi et le non-moi se retrouvent dans tout acte du moi. » Or cette formule ne dit rien de plus, comme nous l'avons vu, que cette autre de Bossuet: « L'âme et le corps font un » tout naturel. » Elle ne dit rien de plus que ce que l'on trouve dans toutes les Logiques sur l'union de l'âme et du corps dans tous les phénomènes de notre vie. Elle ne dit même rien de plus que ce que l'on rencontre dans les traités des grammairiens tant soit peu philosophes, sur le sens du verbe qui unit le sujet à l'objet dans toute phrase et par conséquent dans toute pensée. C'est donc, à tout prendre, comme nous l'avons dit, une vérité assez commune et assez triviale que cette formule transcendentale de M. Cousin. Seulement elle a le mérite d'être vraie. Mais elle s'approche du problème de l'union de l'âme et du corps sans le toucher; elle tourne autour de ce problème, pour ainsi dire, sans l'aborder franchement et sans jeter sur lui aucune lumière. En effet, à quelle conséquence ultérieure conduit-elle?

A celle-ci, que nous avons également citée : « Le moi et le » non-moi se trouvant toujours dans tout acte du moi, il » en résulte nécessairement un troisième terme, qui est leur » rapport. » Cela est encore parfaitement vrai; mais quelle conclusion M. Cousin, à la suite de ses maîtres allemands, a-t il su en tirer sur la nature de ce rapport? Absolument aucune. Il ne manie jamais cette formule que comme une sorte d'arme embarrassante dont il ne sait que faire. Ce rapport co-existe-t-il avec le moi et le non-moi dans le phénomène? Quelle est la vraie nature de ce rapport? comment participe-t-il du moi et du non-moi? Je sais ce que vous entendez par le moi, ce que vous entendez par le non-moi; mais dites-nous ce que vous entendez par leur rapport. Si ce rapport existe dans le phénomène, que devient-il après le phenomène? Le moi continue d'exister, le non-moi aussi; leur rapport continue-t-il également d'exister, ou cesse-t-il instantanément avec le phénomène? Mais s'il cesse avec le phénomène, à quoi sert-il qu'il ait apparu dans le phénomène, à la suite du moi? car, en definitive, il ne modifiait pas le moi et le non-moi, puisque c'étaient au contraire ces deux termes qui l'engendraient, et, cessant avec le phénomène, qu'est-il donc autre chose qu'une chimère sans réalité? Enfin, autre question, ce rapport ne préexisterait-il pas au phénomène? M. Cousin reste muet, complètement muet sur toutes ces questions. Il a bien entrevu que cette formule avait quelque affinité avec la Trinité chrétienne; il l'a même dit. Mais cette affinité lui a échappé, et ce qu'il appelle la trinité dans ce qu'il appelle son système n'est qu'une sorte de formule algebrique, un signe algorithmique, dont il ne sait tirer aucune application parce qu'il ne sait véritablement pas ce que cette algèbre signifie au fond. Concluons donc que M. Cousin est resté dans les ténèbres, tout voisin qu'il fût d'une grande lumière; il a tourné autour de la Trinité, sans la comprendre. Et si, par lui, nous nous permettions de juger les résultats de la métaphysique allemande, il faudrait en conclure que les écoles de l'Allemagne ne peuvent rien nous fournir, sur cette première question : *Comment la vie se manifeste-t-elle*, qui ne soit bien inférieur à ce que contenait la formule chrétienne.

Il en est de même sur la seconde question : *Comment la vie continue-t-elle à se manifester, ou se nourrit-elle?* Combien de fois M. Cousin n'a-t-il pas répété, dans son enseignement, que « l'histoire était l'esprit humain se ma- » nifestant et se développant, » que la philosophie en particulier était adéquate à son histoire; et n'est-ce pas même là-dessus qu'il a imaginé « qu'en réunissant tous les systèmes » incomplets, on aurait une philosophie complète, adé- » quate à la totalité de la conscience. » Mais si M. Cousin avait véritablement compris cette pensée, que l'histoire de l'humanité est le développement du moi, n'aurait-il pas tourné ce principe contre le psychologisme de l'observation interne du moi? Il aurait dit à son disciple, M. Jouffroy : « Vous êtes dans l'erreur; votre monde interne, tel que vous le concevez, est une chimère, un songe, un monde imaginaire. Le vrai champ de l'observation du moi, c'est l'histoire, l'histoire de l'humanité, et l'histoire de chaque homme, l'histoire du moi, en un mot, puisque le développement du moi se résout toujours en histoire (comprenant à la fois le moi et le non-moi). Or, en pareil cas, l'erreur est grave; car il s'agit de toute la métaphysique; il s'agit de la cause du spiritualisme. » Voilà ce qu'aurait dû dire M. Cousin; mais loin de là, c'est sous ses auspices, et d'accord avec lui, que le psychologisme des faits de conscience est venu se poser.

Et cela n'est pas étonnant, puisque M. Cousin a également professé cette troisième formule, que « le moi est vo- » lontaire et libre dans toutes ses manifestations, » que l'essence du moi est la volonté et la liberté. Nous disons, nous : « Le moi est une force, une aspiration; » mais M. Cousin dit : « Le moi est une volonté, une liberté. » Or, si le moi est une volonté et une liberté dans tous ses actes, pourquoi ne se connaîtrait-il pas, ne s'observerait-il pas directement et sans l'intermédiaire du non-moi? M. Cousin n'a donc pas pu réfuter son disciple, puisqu'il lui avait lui-même ouvert la porte de son erreur.

Il semble que M. Cousin n'a jamais eu de ses formules la profonde conscience qu'a de ses idées tout inventeur. En tout, M. Cousin est comme un très habile ouvrier, qui s'en irait voyager chez les autres nations, et rapporterait, de toutes sortes de machines qu'il aurait vues, des pièces très belles et admirablement taillées, mais sans avoir précisément pu deviner le lien qui, dans les modèles, en faisait des machines. Les pièces qu'il nous a montrées sont belles sans doute et polies avec art; mais elles ne jouent pas, et ne font, réunies, aucun mécanisme. M. Cousin est l'homme de toutes les contradictions. Il prend de Fichte le principe du moi volontaire et libre dans toutes ses manifestations; puis il prend de Schelling l'idée du moi développé dans l'histoire; et enfin, il prend de Hegel la fatalité dans l'histoire. Ne voit-il donc pas que si l'histoire est fatale, et si elle est en même temps le théâtre du moi, le moi ne saurait être libre dans ses manifestations! Ou réciproquement, si le moi est libre dans ses manifestations, à quoi bon l'humanite et son développement? Les trois formules principales de M. Cousin sont donc contradictoires au premier chef; car les deux premières renversent la troisième, ou réciproquement. Jamais contradiction si étonnante ne serait venue à un inventeur. Mais laissons M. Cousin. La philosophie a bien d'autres comptes à lui demander : elle lui avait mis les armes à la main pour la cause de tout ce qui souffre en ce monde; comment s'en est-il servi?

Combien donc encore ici l'ontologie chrétienne est supérieure aux ébauches des métaphysiciens modernes! Elle n'est pas contradictoire, elle; elle ne nous flatte pas d'une prétendue liberté absolue; elle unit constamment notre vie à la vie de l'humanité, à la vie générale du monde; elle nous explique la loi de toute manifestation de la vie dans la Trinité, et elle en déduit directement la loi de la nutrition et du développement de notre vie spirituelle; elle nous arrache au fatalisme en nous unissant à *Dieu* par l'Idéal, et elle nous rattache à l'humanité par la vie antérieure

§ 6.

Le psychologisme ainsi ruiné, et un principe que nous croyons vrai et fécond mis à la place, que ferons-nous du mot *conscience?* Il ne nous reste qu'à lui rendre la véritable signification qu'il avait autrefois dans notre langue.

Nous ne pouvons plus dire, comme les psychologues, que les faits moraux, et en général les faits de la vie du moi, sont seuls des faits de conscience; car nous avons vu qu'il n'y pas de fait qui ne soit dans la vie du moi, qui ne soit subjectif en même temps qu'objectif. Ainsi tous les faits de notre connaissance, sans exception, nous sont révélés par la conscience, si l'on veut entendre par là le *sens intime*, le sentiment intérieur.

Mais si, dans la langue philosophique, vous supprimez l'ancienne dénomination de *sens intime* pour la remplacer par *conscience*, comment exprimerez-vous la chose pour laquelle ce dernier mot fut créé d'abord?

La conscience, dans son acception générale de sens intime, ne crée-t-elle pas dans chaque individu humain un être moral, ayant par lui-même sa légitimité et son droit dans une certaine mesure? N'est-ce pas en ce sens que ce mot a d'abord pris naissance, comme nous l'avons dit en commençant? N'est-il pas, dans sa racine, opposé ou corrélatif au mot *consentement?* Il exprime donc l'individualité par opposition à la société. La conscience est la raison, la

légitimité de l'individualité de chacun de nous. La société, les autres hommes, les semblables en un mot, ne pouvant avoir une communication entière de la nature du moi individualisé en chacun de nous, en appellent à « cette connaissance intérieure, à cette lumière intérieure, à ce sentiment intérieur, par lequel chaque homme se rend témoignage à lui-même du bien et du mal qu'il fait. » Mais l'individu, à son tour, consultant cette lumière intérieure à laquelle les autres hommes en appellent, s'appuie sur sa conscience pour penser et agir librement dans la limite de son droit. La conscience, en tant qu'elle est légitime et fondée, est donc la règle et en même temps le droit de chaque homme, comme individu.

Ainsi considérée, la question de la conscience forme le point de départ de la morale et de la politique. C'est ainsi que nous l'aurions traitée, s'il n'avait pas été nécessaire de traiter d'abord la question métaphysique que ce mot soulevait. Nous renverrons donc ce nouveau sujet au synonyme INDIVIDUALITÉ.

CONSCRIPTION. Voyez RECRUTEMENT.

CONSEIL D'ÉTAT. Voyez ÉTAT (Conseil d').

CONSENTEMENT. Il en est de ce mot comme du mot *conscience*; son véritable sens est aujourd'hui obscurci par l'abus qu'on en a fait dans ces derniers temps pour étayer un faux système.

Rien de plus clair que la signification primitive de ce mot. L'homme, comme tous les autres êtres, est uni dans le monde à des êtres semblables à lui; ce sont les autres hommes, ses contemporains sur la terre. Entre sa nature et celle des corps bruts, des végétaux, des animaux, il n'y a de communication possible que par l'intermédiaire de la vie physique ou physiologique. Or, la vie physique ou physiologique, perçue par le moi, donne en partie naissance à la vie du moi, ou plutôt aux phénomènes ou manifestations de la vie du moi, mais ne constitue en aucune façon cette vie. L'homme ne peut donc en aucune façon se satisfaire de ce qu'il éprouve par cette communication avec le non-moi de la nature extérieure, et il se cherche encore au-delà, dans son semblable. Nous sentons la force des graves, nous l'appelons pesanteur: mais cette force ne nous révèle pas un être semblable à nous. Nous voyons l'organisation des plantes et l'instinct des animaux, nous employons à notre usage les produits de la vie végétale et de la vie animale; nous faisons même avec certains animaux une sorte de société, ou plutôt nous les admettons dans notre société: mais toutes les propriétés que ces êtres nous révèlent nous montrent en eux, non pas le *semblable*, mais le différent, sinon le contraire. Comment s'établirait-il entre eux et nous un accord, un consentement? nous voudrions établir cet accord que la nature s'y opposerait. Mais l'homme rencontre son semblable; et alors il est aussi impossible qu'il ne s'établisse pas entre eux un accord, un consentement, que cela était impossible entre l'homme et les animaux.

Tout acte de la vie du moi et du semblable, ou, en d'autres termes, tout acte de la vie collective humaine repose sur un consentement. Souvent, il est vrai, l'homme a porté dans la vie humaine le même despotisme qu'il exerçait sur les êtres non-semblables à lui: il a asservi ses semblables, et il n'a pas trouvé le repos; il a asservi sa compagne, et il n'a pas trouvé l'amour. Mais la nature ainsi violée a réagi, et le droit, prenant sa source dans la loi nécessaire des natures semblables, s'est développé sur la terre, cherchant à s'approcher de plus en plus de l'équité, qui serait la loi véritable de ces natures.

Le consentement exprimé ou tacite est donc la base de la société. Aucun acte collectif humain, je le répète, ne peut avoir lieu sans lui. Là où il n'existe pas, il y a un tyran et un esclave, un homme et une nature humaine traitée comme une brute. Mais tôt ou tard cette nature, qui n'avait pas consenti, réclame son droit, et cette revendication continue jusqu'à ce que la nature soit obéie, c'est-à-dire jusqu'à ce que la loi des semblables amène le consentement mutuel et réciproque. La nécessité du consentement a pu être long-temps méconnue dans la société politique, et elle l'est encore aujourd'hui: aussi les sociétés passent-elles de révolutions en révolutions. Mais partout où le droit a commencé à se manifester, le consentement a toujours été reconnu comme la base même du droit, ou plutôt comme l'idée même du droit. De là les conventions, les contrats, origine et matière du droit civil.

Voilà le sens primitif du mot *consentement*; voilà son acception utile, ou plutôt nécessaire et indispensable. Sans ce mot, comment exprimer l'accord humain qui fait la base de la société politique et civile?

Mais de là on a passé à l'employer dans une seconde acception bien différente, quoique également légitime. Puisque ce mot exprimait fondamentalement l'accord de tous les hommes composant une nation, ou l'accord d'un certain nombre d'hommes intéressés à un acte de la vie civile, ou en général l'accord de deux ou plusieurs hommes dans un acte de vie collective, pourquoi ne l'emploierait-on pas dans un sens plus général encore? Voilà deux géomètres qui s'accordent à affirmer la même vérité géométrique, ou deux physiciens qui rapportent le même phénomène ou donnent d'un phénomène la même démonstration, ou bien deux historiens qui racontent les mêmes faits: n'y a-t-il point dans ces différens cas un accord, et ne peut-on pas nommer cet accord un *consentement?* On remarquait qu'il y avait un certain nombre de vérités, se rapportant à des faits de la nature physique, sur lesquelles tous les hommes étaient d'accord, et qu'il en était de même pour un grand nombre de principes d'équité et de morale; on remarquait en outre que nous n'avions connaissance des faits antérieurs de la vie humaine que par les récits que les historiens nous en avaient transmis, et que la source de notre croyance à cet égard se trouvait être dans l'accord de ces historiens; enfin on remarquait qu'il en est des objets dont nous sommes séparés par l'espace comme des choses dont le temps nous sépare, que nous ne les connaissons que par le rapport qui nous en est fait, et que nous les croyons sur les témoignages et en vertu de l'accord des témoignages. Cet accord, ce consentement est donc une des voies par lesquelles nos connaissances, et en général nos croyances, nous sont transmises. Nous connaissons à distance sur le témoignage des autres hommes plus rapprochés que nous des objets, ou qui les ont mieux étudiés, et nous réglons notre croyance d'après l'accord de leurs témoignages. Cela étant, pourquoi ne prendrait-on pas le mot *consentement* dans un sens différent, il est vrai, de son acception primitive, pour exprimer, non plus un accord de vie humaine collective, c'est-à-dire une convention, un contrat, une résolution commune ayant pour but un acte de la vie du moi et du semblable, mais un accord de plusieurs hommes, ou en général de tous les hommes, sur des faits même étrangers à la vie collective du moi et du semblable.

C'est ce qui a eu lieu en effet. Le mot *consentement*, après avoir exprimé d'abord uniquement l'accord du moi et du semblable dans un acte de vie collective, a servi ensuite à exprimer l'accord des hommes sur des actes ou phénomènes étrangers à cette vie collective, et en général l'accord des sentimens ou des opinions.

Ainsi généralisé, ce mot est devenu un des termes de la philosophie. On a regardé comme une preuve l'accord des témoignages; et quand les témoignages en faveur d'un fait ou d'une opinion paraissaient universels, on s'est servi de cet accord comme d'une démonstration sans réplique. On a appelé cette sorte de preuve *consentement général*, ou *sens commun*, c'est-à-dire sentiment commun à tous les hommes, sentiment universel. Cette espèce de démonstration

n'a pas été étrangère à la philosophie ancienne. Pourtant nous ne croyons pas que jamais aucun des anciens philosophes en ait fait l'abus qu'on en a fait de notre temps.

Mais commençons par distinguer encore plus nettement les deux sens donnés successivement au même mot. Cette distinction est nécessaire, si nous ne voulons pas nous égarer à la suite de ceux qui ont fini par regarder le consentement comme l'unique *critérium* de la certitude.

Nous ne sommes directement en rapport qu'avec une portion très limitée du temps et de l'espace. Tout ce qui sort de cette étroite limite nous est transmis par des hommes, nos semblables. Mais cette transmission constitue-t-elle entre eux et nous un phénomène du même ordre que quand nous les prenons eux-mêmes ou qu'ils nous prennent nous-mêmes directement pour *objet?* Non. Remarquez en effet que lorsque j'affirme, d'après le rapport des témoignages, que la ville de Babylone a existé, cette affirmation, quoique se rapportant à un fait de la vie de l'humanité antérieure, est tout aussi étrangère à la véritable vie du moi que lorsque j'affirme, d'après le même accord des témoignages, que la terre est ronde, ou toute autre vérité physique. Il n'en était pas de même dans le premier sens du mot *consentement;* il s'agissait alors de la vie du moi et du semblable se manifestant entre eux. Ainsi, dans l'amour d'un homme et d'une femme, le consentement est à la fois la source et l'effet de la vie du moi et du semblable; c'est cette vie même se réalisant et se manifestant. Dans un contrat quelconque du droit civil, le consentement est également le fait humain, le fait de la vie, la manifestation même de la vie. Mais qu'un homme me dise: « J'ai vu Pékin, cette ville est construite de telle et telle façon, » et que je le croie, il n'en est plus de même. Cet homme me transmet un acte de sa vie, cela est vrai; si je le crois, il s'opère également en moi une modification de ma propre vie, cela est vrai encore: mais quel acte simultané de vie s'opère-t-il entre moi et cet homme? Aucun directement. Ce n'est pas lui directement qui modifie ma vie, ni moi directement qui modifie la sienne. Ce n'est pas lui directement qui est mon objet, c'est l'objet qu'il me transmet; il ne m'a pas non plus directement en vue, il n'a réellement en vue que l'objet qu'il me communique. Il n'est donc réellement, dans ce phénomène, qu'un truchement, un rapporteur, comme on dit, ou un *conducteur*, comme disent les physiciens. Au contraire, dans l'autre sens du mot *consentement*, les hommes se prenaient mutuellement pour objet; ils n'avaient pas d'autre objet direct qu'eux-mêmes, ils communiaient directement, ils agissaient et réagissaient les uns sur les autres, en un mot ils vivaient en commun: c'était un phénomène du moi et du semblable. Ici c'est la vie individuelle et antérieure du moi qui se transmet au semblable, ou plutôt qui se met à sa portée et à sa disposition, afin que le semblable voie s'il veut ou non s'en nourrir.

La différence des deux acceptions est donc immense. Pourtant cette seconde acception, je le répète, est encore légitime. De même, en effet, qu'il résulte de la nature semblable des hommes qu'ils peuvent avoir entre eux des actes communs d'existence dont le consentement mutuel fait la légitimité, de même il résulte de cette même similitude de nature qu'ils peuvent se transmettre les uns aux autres leurs actes particuliers d'existence; et en ce cas la similitude de nature joue encore un rôle: elle est la cause occasionnelle du phénomène, et elle se mêle nécessairement, quoique indirectement, à ce phénomène.

Dans le premier cas, en vertu de la similitude de nature, *nous communions*. Dans le second cas, en vertu de la même similitude de nature, *nous nous communiquons*; et ce que nous nous communiquons les uns aux autres, ayant passé par nous, est nécessairement, à un degré ou à un autre, empreint de notre propre vie, mais de notre vie individuelle, en ce sens qu'elle est antérieure au phénomène présent.

Voilà, comme nous le verrons tout à l'heure, ce qui a trompé ceux qui ont voulu faire du consentement le *critérium* unique et absolu de toute certitude. Ils ont transporté, à leur insu, la légitimité absolue du consentement lorsqu'il s'agit d'un acte de vie collective, ils l'ont transportée, dis-je, dans ce second mode de consentement où il ne s'agit que de la transmission d'un acte antérieur de vie individuelle, et où le rôle de la vie collective se réduit à cette transmission.

Et ce qui a causé leur erreur, c'est qu'en effet, comme je viens de le dire, la similitude de nature joue encore un rôle dans ce second mode de consentement, et ajoute nécessairement un certain caractère à l'objet ainsi transmis; de sorte que, trompés par ce qui reste de vie humaine dans le phénomène de la connaissance ainsi transmise, ils ont pris ce phénomène lui-même pour un fait de vie collective. Et c'est ainsi qu'ils ont complètement confondu et perdu *le moi dans le semblable.*

Je voudrais, pour me faire bien comprendre, que le lecteur eût ici présent à la mémoire ce que je crois avoir démontré solidement au mot Conscience, savoir *que la vie du moi, ou la vie spirituelle, se nourrit et s'entretient en s'assimilant les produits antérieurs de cette vie même, soit dans les générations précédentes, soit dans le cours d'une même génération, aussi bien qu'en s'assimilant par la sensation le non-moi de la nature extérieure.* Hé bien, cette loi générale se retrouve dans toute connaissance reçue par voie de témoignage. Le témoignage est l'objet déjà transformé ou spiritualisé jusqu'à un certain point par celui qui nous le transmet. Qu'arrive-t-il donc? Nous le recevons sans doute, mais nous nous l'assimilons. C'est ce second fait, aussi nécessaire que le premier, que n'ont pas compris ceux qui ont donné le consentement pour unique source de la certitude.

Prenons des exemples. Un étudiant en géométrie se démontre que le carré de l'hypoténuse est égal à la somme des carrés des deux autres côtés d'un triangle rectangle. Est-ce le consentement universel qui lui révèle cette vérité? Non, évidemment non, puisqu'il se la démontre. Mais se la démontre-t-il indépendamment des autres hommes, indépendamment du genre humain? Non; car, si cela était, il serait obligé de refaire l'effort que Pythagore fit la première fois que cette vérité fut démontrée. Il répète donc simplement un acte antérieur de la vie humaine; il se sert de la démonstration que lui a fournie l'humanité. Mais il se l'assimile; il en prend possession en son propre nom, en vertu de sa nature intelligente. Il répète la *construction* imaginée antérieurement par les géomètres; jusque là rien ne lui appartient en propre: mais quand il a ainsi suivi la trace de ses devanciers, il se trouve conduit où ils furent eux-mêmes conduits; il aperçoit l'identité des formes de l'espace qu'il compare, et il affirme cette identité en vertu de quoi? non pas en vertu de leurs témoignages, mais en vertu de son sens intime, en vertu de lui-même. Enfin, il sent aussi, par un acte de conscience, qu'il pourrait répéter la même opération dans tous les cas semblables, c'est-à-dire pour tous les triangles rectangles. Il se sent donc *en puissance;* il s'affirme, et il dit *Je* et *Je puis.* Mais en même temps il sait qu'il n'est pas le seul qui ait dit en ce cas *Je puis démontrer;* il sait que depuis Pythagore tous ceux qui se sont occupés de géométrie ont dit ou pu dire la même chose.

Sa certitude est-elle augmentée par là? Si elle ne l'est pas, elle est du moins bien différente de ce qu'elle eût été s'il se fût senti seul; car il se sent en communion avec ses semblables *indirectement.*

Il sent, et ne peut pas ne pas sentir qu'il vit de la vie antérieure de l'humanité, qu'il se nourrit d'une vérité

trouvée par d'autres hommes. Ce n'est pas lui qui a fait l'effort nécessaire pour découvrir cette vérité; il le sait, et ne peut pas ne pas le savoir. Donc il se sent en société avec ses semblables. Non seulement il s'affirme lui-même et affirme son objet, mais il affirme aussi indirectement son semblable. Ainsi, dans toute connaissance de ce genre, dans toute connaissance transmise, non seulement le moi est en rapport avec le non-moi, mais il y a encore un fait concomitant : le semblable aussi se manifeste, quoique indirectement, à côté de nous. Nous ne nous sentons donc pas seuls dans cette perception du non-moi; nous sentons qu'elle est partagée par d'autres, qui sont nos semblables, puisque c'est par eux qu'elle nous est communiquée. Nous sentons donc indirectement notre vie unie à la vie de nos semblables.

Mais en même temps, je le répète, se révèle en nous notre propre virtualité, notre innéité antérieure, qui, prenant le fait ou la connaissance qui nous est transmise, se l'assimile d'une certaine façon. Or, vouloir nier cette virtualité individuelle du moi, c'est anéantir le moi, et le confondre ou l'absorber dans la vie antérieure des autres hommes qui servent d'intermédiaire entre lui et son objet.

Ce que je viens de dire du géomètre, je le dirais du physicien, du moraliste, en un mot de tous nos genres de connaissance. Dans toutes les applications du moi, le moi est, et non seulement il *reçoit*, mais il *agit*; non seulement il se *nourrit* des produits humains antérieurs, mais il *se les assimile*.

Comment a-t-on pu arriver à nier la virtualité du moi, la vie présente du moi, et à confondre cette vie avec sa nourriture? comment, de ce que nous pouvons recevoir des autres hommes nos semblables les perceptions de leur vie antérieure, a-t-on pu conclure que nous n'existions pas par nous-mêmes, que nous n'avions que cette faculté de recevoir, et non pas la faculté de transformer à notre tour ce que nous avions reçu?

Cette opinion est tellement fausse qu'elle n'avait, je crois, jamais été émise formellement avant la ruine complète de la métaphysique qui s'est faite au dix-huitième siècle et de notre temps. Il a fallu l'excès du sensualisme et l'excès du rationalisme pour engendrer l'excès du *catholicisme*. J'ai dit ailleurs (voyez l'article CERTITUDE) quel immense service M. de La Mennais me paraît avoir rendu à la philosophie en s'élevant, comme il l'a fait, contre le rationalisme et le matérialisme. Mais il n'a accompli cette grande œuvre qu'en donnant dans l'excès opposé.

Dans le rationalisme, le moi se posait comme unique cause de toutes nos connaissances. *Je pense*, dit Descartes, et de là il veut tout conclure. Comme Archimède qui, dit-on, ne demandait qu'un point solide pour remuer le monde, Descartes, sur ce *Je* ou sur ce *moi* qui se reconnaît ou qui se pose lui-même, prétend construire le monde subjectivement et objectivement. Mais il ne fait pas attention qu'il ne peut dire *Je pense* qu'en affirmant, simultanément avec son moi, un non-moi extérieur : car le moi et le non-moi se retrouvent dans tout acte du moi.

Dans le matérialisme, au contraire, c'est le non-moi que l'on pose comme unique cause de toutes nos connaissances. *Je sens*, dit Condillac, et sur cette sensation qui est le non-moi se révélant et se manifestant, il prétend construire le monde moral et intellectuel. Mais il ne fait pas attention qu'il ne peut dire *Je sens* sans dire *Je*, et par conséquent sans s'affirmer lui-même; qu'il ne peut, en un mot, connaître le non-moi sans reconnaître en même temps le moi : car le moi et le non-moi se retrouvent toujours dans tout acte du moi.

Le rationalisme cartésien, transformé par les métaphysiciens allemands, a produit le psychologisme moderne. M. Cousin a bien raison, dans ses idées, de présenter Descartes comme le père de la philosophie dans les temps modernes. Descartes est le premier qui ait posé le moi indépendamment de l'humanité antérieure. Mais Descartes donnait à ce moi des *idées innées*. Les psychologues n'ont pas même retenu cela de lui. Ils font consister l'essence du moi dans la volonté et la liberté; ils le définissent une force libre et volontaire; puis, quand on demande au psychologue ce que son moi a pour connaître, pour savoir, pour sentir le non-moi de la nature extérieure, ou pour se mettre en rapport avec l'humanité, le psychologue répond fièrement, comme la Médée de Corneille:

Moi seul, et c'est assez.

Le psychologisme est évidemment absurde. Le sensualisme ne l'est pas moins. Voilà des corps extérieurs, j'en conviens; je les sens, j'en conviens encore. Mais *je suis*, puisque je les sens; et non seulement *je suis*, mais antérieurement à ma sensation il y avait entre moi et ces corps un rapport préexistant, puisque sans cela il m'eût été impossible de les sentir; donc non seulement *je suis*, mais *j'étais*.

Voilà l'innéité qui revient nécessairement. Ainsi, par quelque côté que vous preniez le phénomène de la manifestation de la vie, vous retrouvez toujours ses trois élémens essentiels, le moi, le non-moi, et leur rapport ou produit; et toujours aussi vous retrouvez ce troisième terme avant comme après le phénomène. Le rationalisme pose le moi; on lui démontre le non-moi, et l'innéité ou rapport du moi et du non-moi antérieur au phénomène. Le sensualisme pose le non-moi; on lui démontre le moi, et l'innéité ou rapport du moi et du non-moi antérieur au phénomène.

C'est cette innéité, sentie obscurément, plutôt que nettement comprise, par M. de La Mennais et par tous ceux qui ont adopté le consentement comme source unique de la certitude, c'est cette innéité, dis-je, qui a engendré un troisième système où le moi et le non-moi, la virtualité individuelle et la virtualité du monde extérieur, sont méconnus, détruits, anéantis, et où toute connaissance s'opère par simple voie de *transmission*.

Dans ce système, le moi non seulement ne se pose pas, mais il n'existe pas; car il reçoit tout par la *communication* des autres hommes. Le non-moi de la nature extérieure non seulement n'y est pas non plus posé comme source de notre connaissance, mais il n'existe pas non plus. Il n'y a aucune vérité objective, suivant ce système; nous ne connaissons la vérité objective que par la communication des autres hommes.

Dans ce système donc, nous recevons tout de l'humanité antérieure.

Mais si on demande aux partisans de ce système comment l'humanité antérieure elle-même a pu affirmer quelque chose, connaître quelque chose, que répondront-ils? Ils seront bien forcés de revenir au moi et au non-moi, et d'accorder au moi, *à une certaine époque*, une certaine virtualité pour connaître et affirmer, au non-moi une certaine vérité objective pour être connue et affirmée.

Donc, de même que du rationalisme et du sensualisme nous déduisions l'*innéité*, de même du système catholique de la transmission par voie de consentement et de témoignage, nous déduirions également et réciproquement la virtualité du moi et du non-moi.

Aussi, quand on a pressé M. de La Mennais d'expliquer comment, l'homme ne pouvant ni affirmer ni connaître, l'humanité, qui est un multiple de l'homme, pouvait le faire, a-t-il refusé de répondre. « Je retomberais, s'écrie-t-il dans son livre, je retomberais dans le rationalisme, si j'entreprenais de démontrer mon principe; car ce serait supposer l'infaillibilité de la raison individuelle en quelque chose, ce que je nie expressément (*Essai sur l'indifférence*, tom. II, p. 55). »

Ce troisième système n'est donc pas moins faux que les deux autres qu'il est venu combattre. Il est évidemment insoutenable, il se heurte aux vérités les plus certaines : que dis-je? il suffisait, pour le renverser, de l'opposer à lui-même. Tous les hommes en effet ont cru jusqu'ici qu'il y avait des sciences certaines par elles-mêmes et indépendamment du témoignage; tous les hommes ont cru à la virtualité du moi pour se démontrer quelque chose; tous les hommes ont cru à la réalité objective du monde extérieur indépendamment de l'accord des autres hommes. Il a presque fallu arriver à notre époque pour mettre ces vérités en doute. Jusqu'à ces derniers temps, je le répète, il n'était venu à l'esprit d'aucun philosophe de faire du consentement ainsi entendu l'unique *critérium* de la certitude. Donc, l'humanité tout entière se serait trompée sur le point le plus essentiel. M. de La Mennais, pour soutenir son paradoxe, a été obligé de nier qu'il y ait des sciences *exactes*; mais cela ne suffisait pas à son opinion : il aurait dû nier l'idée qu'on se fait en général et qu'on s'est toujours faite de ces sciences.

Entre le sensualisme, le rationalisme et le système du consentement considéré comme unique *critérium* de la certitude, quel est le plus faux? Ils le sont tous les trois au même degré. Chacun des trois ne reconnaît qu'un des trois élémens de toute manifestation de la vie, et nie absurdement les deux autres.

Quoi qu'il en soit, ces trois systèmes exclusifs se sont porté de grands coups et fait de profondes blessures; ils se sont mortellement atteints tous les trois; et aujourd'hui, ce nous semble, tous les trois sont mis hors de combat.

§ 2.

M. de La Mennais est véritablement le premier qui ait exposé logiquement et soutenu dans toutes ses conséquences le système du consentement considéré comme unique source de la connaissance et de la certitude. Sans doute on rencontre dans les anciens des pensées qui, au premier coup d'œil, paraissent d'accord avec ce système. Par exemple, Cicéron a dit : « *Omni in re consensio omnium gentium lex naturæ putanda est* (Tusculan.). » Mais par là Cicéron veut dire seulement que, de même que les hommes ont tous des organes corporels semblables, de même ils s'accordent naturellement à croire à certaines choses, telles que l'existence de Dieu ou l'immortalité de l'âme; en sorte que ces croyances générales sont encore, dans la pensée de Cicéron, le résultat de notre nature individuelle. L'humanité, suivant cette pensée, est un multiple de l'homme individu, ce qui n'empêche pas d'argumenter des croyances manifestées dans l'humanité entière contre des individus rebelles à des vérités reconnues de tous les hommes. Cette phrase de Cicéron est donc si loin d'être favorable au système de M. de La Mennais, qu'elle en est au contraire, quoique indirectement, une véritable négation. Il en est de même de l'usage qu'on a toujours fait en philosophie de la preuve tirée du sentiment général, ou du sens commun, *sensus communis*. Cette preuve n'était considérée que comme une sorte de question préalable pour écarter les systèmes que l'on combattait. On opposait à un paradoxe le sens commun ou général des hommes, c'est-à-dire une sorte d'appel à la conscience individuelle de chaque homme dans tout le genre humain. Ainsi la preuve par le *sens commun* supposait toujours le *sens intime*, et, bien loin de le nier, s'appuyait sur lui. On disait, en un mot, à son adversaire : « Vous pensez ainsi; mais voyons ce que pensent les autres hommes qui ont, comme vous, un sens intime, une conscience; faisons un appel à toutes ces consciences, et voyons ce qu'elles répondront. » Entre cette sorte d'argumentation usitée de tout temps dans l'école, et la proposition que nous ne savons rien que par la voie du consentement et seulement en vertu du consentement, il y a un abîme de différence. Le sens intime, ou l'évidence fondée sur la virtualité du moi et la vérité objective du non-moi, a donc toujours été considéré comme le *critérium* de la certitude. Seulement, au dix-huitième siècle, lorsque le rationalisme pur et le sensualisme avaient déjà tout envahi, il arriva à un penseur, le jésuite Buffier, de se demander si le *sens commun* n'était pas autre chose que la répétition du sens intime individuel. Comme, d'après la philosophie de Gassendi et de Locke qui commençait à régner, le sens intime individuel n'était fondé que sur la sensation et l'éducation, Buffier voyait bien qu'il était impossible de déduire de cette source certaines vérités religieuses, telles que l'existence de Dieu, par exemple. D'un autre côté, les idées innées de Descartes n'étaient plus en faveur, et on n'osait plus soutenir que nous avions naturellement l'idée de Dieu, ou que nous avions en nous la faculté de produire cette idée, comme Descartes l'avait soutenu. Buffier sentit qu'il fallait se rattacher à un autre principe. Ce philosophe considéra donc le *sens commun* ou général comme la source d'une partie de notre certitude; il soutint que le *sens commun* était une faculté donnée à tous les hommes pour *ajouter foi* à certaines propositions qui se rapportent à des objets qui dépassent la sphère de nos connaissances, et qui ne sont déduites d'aucune proposition antérieure*. Comment entendait-il ce principe? Il l'entendait d'une façon assez profonde. La société des hommes, dans son système, était *cause* de la manifestation de certaines idées qui n'auraient jamais apparu sans elle dans le moi individuel. Ne me demandez donc pas, disait Buffier, que je vous prouve ces vérités supérieures à l'individu en tant qu'il est isolé de la société : l'individu ainsi isolé n'a pas en lui la virtualité de produire ces vérités ni de les sentir; par conséquent elles sont indémontrables. Descartes a tort de les regarder comme innées en chacun de nous; elles ne nous viennent que par le contact avec nos semblables : mais elles nous viennent sûrement par cette voie, aussi sûrement que nous viennent, par la voie du sens intime individuel, nos autres connaissances. La société, à l'égard de ces notions supérieures, est comme un soleil qui éclaire les hommes; ôtez ce soleil, l'individu retombe aussitôt dans les ténèbres. Est-ce que la flamme ne jaillit pas du choc de deux corps? La lumière qui nous illumine dans les régions supérieures de l'intelligence est de même le résultat de la réunion, de la juxtaposition de nos intelligences.

Il y a, je le répète, de la vérité et de la profondeur dans cette idée. Il est incontestable que du seul contact du moi et du semblable, il résulte un effet, et que par conséquent l'existence de la société humaine, c'est-à-dire le fait de la réunion des *moi* individuels entraîne comme conséquence des sentimens qui n'auraient pas apparu dans le moi individuel isolé. Cela est une belle et grande vérité. Mais l'application qu'en faisait Buffier est-elle exacte?

Ce qui résulte directement de la société des hommes, de la réunion ou juxta-position du moi et du semblable, c'est qu'ils se prennent mutuellement pour *objet*. De là les sympathies humaines, l'amour, l'amitié, et tous leurs effets; de là la famille, la société; de là le droit, l'équité, la justice; de là enfin cette immense sphère d'actes réciproques dont le *consentement*, comme nous l'avons déjà dit, fait seul la légitimité.

Mais transporter cette légitimité du consentement dans une autre sphère, et vouloir faire sortir *directement* de la juxta-position des *moi* individuels la notion de Dieu, celle

* La collection de ses ouvrages est intitulée *Cours des sciences, par des principes nouveaux et simples* (Paris, 1732, in-fol.). Son système est principalement exposé dans un Traité sur les *vérités premières*.

de l'immortalité de l'âme, ou toute autre notion de ce genre, c'est ce qui ne nous paraît nullement philosophique.

Sans doute c'est en exerçant notre amour pour nos semblables que nous nous élevons à l'amour de Dieu, c'est en exerçant notre raison dans nos relations avec nos semblables que nous nous élevons à la connaissance de Dieu. Platon l'a dit, et il ne s'est pas trompé : Dieu nous a donné, pour nous élever vers lui, la raison et l'amour, qui sont comme nos ailes; et cette raison et cet amour ne se développeraient pas et ne se manifesteraient pas sans notre union avec nos semblables. Donc, indirectement, l'amour de Dieu et la connaissance que nous avons de lui, de même que le sentiment de notre propre éternité, prennent naissance dans la juxta-position des *moi* individuels, unis dans la société des hommes. Mais il est faux de faire sortir immédiatement et directement ces idées du fait de la société humaine.

J'ignore si M. de La Mennais a eu connaissance du système de Buffier. Mais le sien, en tout cas, en diffère notablement. Tous deux cependant ont été inspirés par le même sentiment, tous deux ont aperçu le même côté de la vérité, je veux dire le fait de la *communion* humaine dans les actes de vie collective, et le fait de la *communication* humaine dans les actes de vie individuelle. Buffier, concevant ou plutôt sentant obscurément cette double source de la vie du moi, en a voulu déduire directement certaines notions supérieures, disait-il, au sens individuel. M. de La Mennais a prétendu en déduire toutes nos notions sans exception, et faire dépendre ainsi le sens individuel lui-même du sens commun ou général.

Ainsi, pour M. de La Mennais, ce ne sont plus seulement certaines vérités qui se révèlent à l'homme individu en vertu de la co-existence du semblable; ce sont toutes les vérités. M. de La Mennais a été jusqu'à soutenir que la certitude des géomètres était *une pure croyance* *.

M. de La Mennais, je le répète, a senti profondément le rapport qui unit l'homme à l'homme, et l'individu à l'humanité; mais, sous l'influence de ce sentiment, il a pris en telle horreur les excès du rationalisme, qui niait ce rapport et qui posait le *moi* indépendamment de l'humanité, qu'il n'a pas hésité à son tour à nier toute virtualité du *moi*. Sous l'influence de ce sentiment, il a pris en telle horreur le sensualisme, qui niait également ce rapport, et nous faisait absurdement sortir du *non-moi* de la nature extérieure, qu'il n'a pas hésité non plus à son tour à nier toute virtualité de ce *non-moi*. Que lui est-il donc resté pour expliquer la vie? la communication des natures spirituelles entre elles. Et qu'est devenue la vie ainsi comprise? un simple fait de transmission, de conduction; rien autre chose. *Croire, ajouter foi*, voilà, suivant M. de La Mennais, toute la certitude humaine; la vie de l'homme se réduit à cela.

§ 3.

Non, le genre humain n'est pas comme un troupeau de moutons qui passent là où d'autres moutons ont passé. Nous ne sommes pas un simple écho des croyances de nos pères. Nous ne faisons pas, dans nos générations successives, que refléter et réfléchir à l'infini la même somme de vérités humaines.

Croire même n'est pas croire comme l'entend M. de La Mennais. *Croire*, *ajouter foi*, que signifient ces mots? Ne pensez pas qu'ils signifient simplement recevoir, sans imprimer à ce que l'on reçoit le cachet et l'empreinte de sa propre vie, de sa vie individuelle. Croire ainsi ne serait réellement pas croire; car ce ne serait ni connaître, ni sentir. Dans tout fait spirituel, le sujet se retrouve aussi bien que l'objet, et l'être qui croit ne croit réellement et n'affirme que parce qu'il sent en lui la virtualité de ne pas croire.

Que nous croyions une foule de choses d'après le seul témoignage, cela est incontestable; mais c'est que ces choses ne sont en aucune contradiction avec les convictions profondes qui constituent notre intelligence individuelle. Aussi voyez ce qui arrive de siècle en siècle, quand certains dogmes ou opinions viennent à s'implanter profondément dans une génération : tout l'assentiment antérieur de l'humanité aux opinions contraires disparaît devant ces opinions nouvelles comme une vaine fumée.

Si M. de La Mennais avait mieux étudié ce phénomène de la *croyance*, il n'aurait pas pu se dissimuler que le moi individuel joue un rôle nécessaire dans ce fait, et y joue même le premier rôle. Car c'est ce moi individuel qui reçoit le témoignage, et il ne peut le recevoir que parce qu'il est autre que ce témoignage. Donc, nécessairement, de ce que le sujet est autre que son objet, il résulte de leur union un mixte, un composé, un produit, qui participe à la fois du moi individuel et du témoignage, du sujet et de l'objet, et qui, par conséquent, porte nécessairement l'empreinte de ce moi individuel qui a reçu le témoignage pour le transmettre à son tour.

C'est ainsi que les croyances se transmettent dans l'humanité, toujours modifiées et transformées par les individus et par les générations successives.

Or, si la virtualité du moi individuel se révèle jusque dans la croyance et dans la transmission des vérités reconnues, comment rejeter cette virtualité relativement au non-moi de la nature extérieure? Si le moi individuel ne peut croire et transmettre que parce qu'il existe et qu'il possède une certaine virtualité, pourquoi cette virtualité, s'attaquant à la nature, ne serait-elle pas efficace dans ce combat contre la nature? Il y a plus; si vous admettez cette virtualité, vous admettez par là même qu'elle ne peut s'appliquer à la nature sans qu'il en résulte également un mixte, un composé, un produit, qui participe du non-moi de la nature et de cette virtualité du moi individuel. De là une source de connaissances nouvelle et indépendante de la transmission héréditaire, puisqu'elle est le produit direct de la faculté que nous avons de nous mettre en rapport avec la nature par nos sens, abstraction faite de toute tradition et de tout témoignage.

Maintenant rapprochez ces deux sources de connaissances, et voyez s'il ne résultera pas de leur co-existence dans l'esprit de chaque homme un nouveau moyen de connaître. Le moi individuel peut-il ne pas combiner ces connaissances qu'il reçoit d'un côté par la tradition, de l'autre par l'observation directe de la nature? Il en résulte donc encore un mixte, un produit, un composé. Les faits traditionnels et les faits observés directement sont rapprochés, comparés, combinés : de là, des affirmations et des négations; de là, de nouveaux témoignages.

Dès l'instant que vous avez admis quelque virtualité du moi individuel (et vous êtes bien forcé d'en admettre pour expliquer même la croyance; car, sans cela, croire n'est qu'un vain mot), dès ce moment, dis-je, vous êtes entraîné à toutes ces conséquences.

L'erreur du système exclusif de M. de La Mennais ressort de toutes parts. Elle ressort, comme nous venons de le voir, du phénomène spirituel considéré en lui-même; mais elle ne ressort pas moins de la communication des intelligences entre elles, bien que ce soit cette communication qui ait inspiré ce système.

Je dis que si M. de La Mennais avait considéré plus attentivement qu'il ne l'a fait le rapport de l'homme à l'humanité, il aurait encore échappé, par cette seule considération, à ce labyrinthe sans issue où il s'est enfermé; véritable

* Voyez sa critique de la géométrie, de la physique, de la chimie, et de toutes les sciences, dans l'*Essai sur l'indifférence*, tom. II, p. 25 et suiv. de la nouvelle édition.

labyrinthe en effet, puisque la vie humaine, de siècle en siècle, serait, dans son système, identique à elle-même, et par conséquent sans but.

L'homme est uni à l'humanité, sans doute; mais il ne l'est pas seulement par les deux voies que nous avons déjà indiquées, la *communion* avec nos semblables quand nous les prenons pour objet direct des manifestations de notre vie, et la *communication* de nous à nos semblables quand nous nous transmettons les uns aux autres les faits antérieurs de notre vie. Nous tenons encore directement à l'humanité, et nous sommes primitivement entés sur elle par le fait de notre *naissance*.

Or, c'est là, c'est dans ce fait de la naissance que gît à la fois le mystère de notre *individualité* et de notre *union à l'humanité antérieure*.

Nous naissons, c'est-à-dire à la fois nous sortons de l'humanité antérieure, et nous sommes cette humanité reproduite et vivante. Nous procédons de l'humanité, et pourtant nous sommes en même temps l'humanité qui, sous une forme nouvelle, vient continuer son œuvre et non la répéter. La répéter, ce ne serait pas vivre. La vie s'arrêterait s'il ne s'agissait que de répéter ce qu'elle a déjà accompli. Or, devant cette humanité nouvelle, cette humanité vivante, que devient l'humanité antérieure? Elle n'est plus qu'un produit, dont l'humanité vivante se nourrira. Elle est morte, comme on dit : or le vivant se nourrit du mort.

Oui, dans le fait mystérieux de la naissance, l'humanité paraît à la fois sous deux formes diverses : *subjective* dans la génération nouvelle, dans le nouvel homme où la vie s'est incarnée; *objective* dans la génération qui meurt après avoir engendré son Fils. Ce Fils seul alors s'affirme et vit; il dit *moi*, et dès lors la génération antérieure n'est plus pour lui qu'un *non-moi*, dont sa vie se nourrit, comme elle se nourrit du non-moi de la nature extérieure. L'humanité antérieure est donc continuellement une source de vie pour les générations nouvelles; mais elle n'est pas plus à elle seule cette vie, que la nourriture ingérée dans mon estomac n'est le sang qui coule dans mes veines et qui fait battre mon cœur, ou que le corps de mon père n'est mon propre corps.

Je me borne à ces considérations sommaires sur le système de M. de La Mennais. Je ne puis répéter ici ce que j'ai déjà exposé à l'article CONSCIENCE sur *la loi générale de la manifestation de la vie et de sa nutrition*. J'y renvoie le lecteur; il y trouvera, j'en ai la conviction, l'explication du problème psychologique où sont venus échouer, par des côtés différens, le sensualisme, le psychologisme proprement dit, et le système catholique de M. de La Mennais; et il comprendra en même temps comment ces trois systèmes ont dû venir à la fois, et comme de concert, s'opposer l'un à l'autre. Chacun des trois n'est que l'exagération d'un des termes ou élémens nécessaires de la manifestation de vie, à l'exclusion des deux autres.

Toute manifestation de la vie, en effet, suppose l'*innéité*, le *moi*, et le *non-moi*, trois termes qui, dans le phénomène, reproduisent le moi, le non-moi, et leur rapport, ou le sentiment, lequel, redevenu latent, reproduit l'innéité. L'innéité recèle donc l'humanité antérieure, mais elle recèle aussi le moi. C'est ce que n'ont pas vu Buffier ni M. de La Mennais. M. de La Mennais a donc nié le moi, et l'a perdu et confondu, comme je l'ai dit plus haut, *dans la vie antérieure du semblable*, tandis que Condillac et les sensualistes le niaient également, mais pour le perdre et l'absorber dans le non-moi; et qu'au contraire les rationalistes purs et les psychologues à leur suite le déclaraient vivant et manifestable, indépendamment soit du non moi de l'humanité antérieure, soit du non-moi du monde extérieur. Cette décomposition du phénomène de la vie ou de ce que le Christianisme, à la suite de Pythagore et de Platon, appela la sainte et indivisible Triade, la Trinité indécomposable, a ainsi donné trois systèmes, dont aucun ne saurait reproduire ni par conséquent expliquer la vie.

Vivre suppose trois termes : l'être qui vit, la nourriture dont il vit, et une élaboration antérieure de cette nourriture, un rapport préexistant entre cet être et cette nourriture qui lui permet de s'en nourrir, c'est-à-dire de se l'assimiler. Dans l'article auquel je viens de renvoyer, je comparais le matérialiste condillacien, qui ne connaît que le non-moi de la nature extérieure, et qui ne voit de vérité que dans les corps, à un homme qui, ayant faim, imaginerait de manger des pierres, et le psychologue, qui définit le *moi* une puissance volontaire et libre, et qui imagine de nourrir son *moi* de sa propre contemplation, à un homme affamé qui chercherait à se manger lui-même. M. de La Mennais, qui veut que l'homme se nourrisse exclusivement des vérités ou *produits humains* qui lui sont transmis, et qui ne voit pas qu'il ne peut s'en nourrir qu'en se les assimilant, et par conséquent en les transformant, pourrait à son tour être comparé à un homme qui commencerait par détruire son estomac afin de mieux se nourrir. Cet homme croirait que le phénomène de la nutrition peut avoir lieu indépendamment de cette force digestive et assimilatrice qui s'empare des produits de la vie antérieure et les individualise pour les transmettre ensuite à d'autres êtres : ainsi, M. de La Mennais a cru, quand il a écrit son système, que la transmission héréditaire des vérités pouvait avoir lieu sans cette virtualité du moi individuel qui s'empare des produits antérieurs de l'humanité, et les individualise en se les assimilant, pour les transmettre ensuite, sous la forme de produits nouveaux, à l'humanité vivante qui le remplacera lui et sa génération sur la terre.

§ 4.

On voit que, tout en reconnaissant l'immense service que M. de La Mennais a rendu à la philosophie par les lances qu'il a rompues contre Descartes et Condillac, nous nous écartons autant de son système que du rationalisme même ou du sensualisme. Comment pourrions-nous en effet pencher vers l'un ou l'autre de ces systèmes, puisque, suivant nous, le principe suprême de toute psychologie consiste dans la co existence de ces trois élémens indécomposables, le moi, le non-moi, et leur rapport à la fois préexistant au phénomène, concomitant pendant le phénomène, et survivant au phénomène? Nous affirmons donc le moi, c'est-à-dire la virtualité de l'individu et de chaque génération individuelle de l'humanité, aussi énergiquement que les rationalistes peuvent le faire. Nous affirmons le non-moi, c'est-à-dire la réalité extérieure et la vérité objective, aussi énergiquement que les sensualistes le font. Enfin nous affirmons la communion humaine, c'est-à-dire le lien des hommes entre eux et le rapport de chaque individu et de chaque génération avec l'humanité antérieure, aussi énergiquement que le font les catholiques.

Qu'est-ce donc, pour nous, que le consentement?

Nous avons dit que, par le mystère de sa naissance, l'homme reçoit une transmission directe de l'humanité immédiatement antérieure : c'est l'INNÉITÉ.

En vertu de cette innéité, où le *moi individuel* se retrouve et se révèle uni à la vie antérieure, nous nous mettons en rapport avec le non-moi de la nature extérieure : c'est la *sensation*, qui devient, dans les sciences, ce qu'on appelle EXPÉRIENCE.

En vertu de cette même innéité, nous nous mettons en rapport avec nos semblables vivans, et il s'établit entre eux et nous, dans certains actes, une véritable vie commune ou *communion* : c'est là proprement le CONSENTEMENT

être : et dès lors cet acte nous paraît *essentiellement destructeur*, si nous concentrons nos regards sur la chose qui est; *essentiellement créateur*, si nous fixons notre attention, au contraire, sur celle qui n'est pas, sur celle qui est attendue.

De là le sens opposé et restreint des mots *consommation* et *production*. C'est toujours au point de vue de la chose qui est et qui doit disparaître, que l'on envisage le phénomène unique quand on le désigne sous le nom de *consommation*; c'est toujours au point de vue de la chose qui doit venir ou qui est venue, qu'on l'envisage quand on le désigne sous le nom de *production*.

§ 1. *Des consommations directes et indirectes, autrement dites consommations reproductives et improductives.*

Le but et la cause de toutes les consommations qui portent en elles les traces irréfragables de la puissance de l'homme, de son génie, c'est l'homme, ce sont ses besoins, ses désirs. Il détruit, il consomme; il obéit ainsi aux conditions diverses de sa propre existence. Pourquoi la terre est-elle creusée en cet endroit, et porte-t-elle des flots mouvans au lieu de moissons jaunissantes, d'arbres à fruits, de prairies émaillées? Pourquoi les animaux féroces, les animaux inutiles ou nuisibles sont-ils à jamais proscrits là où jadis ils vaguaient en commun avec le reste des êtres? Pourquoi la forêt, vaste tente, a-t-elle été détruite en partie, en partie conservée? Pourquoi le fruit cesse-t-il d'être semé au hasard par les vents tumultueux? C'est que l'homme a besoin de toutes les *destructions*, de toutes les *consommations* ensevelies, inaperçues, pour la plupart, dans ces faits accomplis, comme il a besoin de tout ce qui est en eux de *production*, de *création* véritable.

Cette raison de toutes les consommations accomplies par l'homme nous paraît tellement évidente, que nous n'y insisterons pas davantage; et nous pensons également n'être contredit de personne en affirmant que, humainement et scientifiquement parlant, il ne saurait être question, en économie politique, d'aucunes autres consommations.

Ainsi, dans notre bouche, le mot consommation exprimera uniquement la destruction de choses, de propriétés, d'êtres, opérée par l'homme et à son profit : il ne peut avoir d'autre sens.

Cela dit, le plus léger examen de toutes ces consommations humaines nous permet d'établir parmi elles deux catégories bien distinctes, bien séparées.

N'est-il pas, en effet, de toute évidence que les unes concourent directement à leur but, satisfont immédiatement le besoin : tel est l'acte de manger; tandis que les autres n'atteignent leur but qu'en agissant indirectement, ne satisfont le besoin que d'une manière médiate, qu'en produisant les conditions nécessaires pour que cette satisfaction du besoin ait lieu : tel est l'acte de graisser les rouages d'une machine.

La CONSOMMATION HUMAINE, ou plus simplement la CONSOMMATION, se divise donc naturellement en :

Consommations directes, c'est-à-dire celles qui ont pour but immédiat de satisfaire immédiatement en nous un besoin, un désir;

Et *consommations indirectes*, c'est-à-dire celles qui ont pour but immédiat de détruire toutes choses qui pourraient ultérieurement s'opposer à la satisfaction d'un besoin, d'un désir, ou qui ont pour but immédiat de satisfaire immédiatement le besoin ou le désir d'un instrument quelconque de production, ayant ainsi constamment pour but ultérieur et final le but même des *consommations directes*.

Cette distinction a été faite avant nous; ce sont les *consommations reproductives* (consommations indirectes) et *consommations improductives* (consommations directes) de l'école qui reconnaît pour maître Adam Smith.

Mais de quelle importance scientifique peut nous être cette

distinction ? Dirons-nous que les consommations indirectes sont supérieures de leur nature aux consommations directes, et devrons-nous en conséquence exhorter quiconque nous lit à restreindre, pour son usage, le nombre de ces dernières, à multiplier incessamment le nombre des premières ? Mais les consommations indirectes n'ont-elles pas pour but final le but même des consommations directes ? Supprimez-leur ce but final, quelle est alors la raison de leur existence ? à quel titre peuvent-elles nous intéresser, et que devient la moralité de ceux de nos actes qui s'en occupent ? Consommations directes et consommations indirectes sont les deux plateaux d'une balance dont le rapport égalitaire constitue la normalité de l'existence humaine. Que l'un de ces deux plateaux l'emporte sur l'autre, à l'instant même l'homme disparaît, nous avons devant nous un *marchand* ou un *viveur*.

Cette distinction ne nous mène donc à la découverte d'aucune grande loi économique ; seulement elle sert à nous faire mieux comprendre la nature de la consommation humaine, en nous révélant les deux élémens de cette consommation. Supprimez à la vie de l'homme l'un de ces élémens, les consommations indirectes, et vous êtes aussitôt transporté au sein du monde primitif ; et le sauvage, errant dans les forêts, vivant dans les forêts, mourant dans les forêts comme la bête féroce, apparaît seul à vos yeux.

La civilisation tout entière repose sur l'existence de ces consommations indirectes ; c'est assez dire quelle est leur importance. Plus le nombre, non la quantité seulement, de ces sortes de consommations est grand, plus la civilisation est avancée, plus elle est voisine des temps modernes, plus elle se rapproche de son but incessamment placé dans le fuyant avenir.

Car ces consommations indirectes, en définitive, ne sont rien autre chose que les consommations directes des agens de la production, des *instrumens* (voyez CAPITAL) ; et dès lors, envisagées sous ce nouveau point de vue, elles font partie intégrante de la production, elles en sont un phénomène particulier. Les objets qui disparaissent en elles sont de véritables *instrumens*, ils en ont tous les caractères.

Nous renvoyons donc nos lecteurs aux mots CAPITAL, INSTRUMENS, PRODUCTION, pour l'examen des questions qui ressortent naturellement de ce point de vue nouveau, sous lequel on peut considérer les consommations indirectes : nous ne saurions particulièrement traiter ici du rôle de ces consommations dans l'œuvre spéciale de la production.

§ 2. *Du rapport existant entre la consommation et la production, et de la loi économique qui en résulte.*

La consommation, bien qu'enchevêtrée dans l'œuvre de la production par les consommations indirectes, est, en réalité, eu égard à cette production, une œuvre contraire, opposée : elle défait, elle détruit ce qui est fait et créé par celle-ci. Ce sont là deux forces opposées agissant tour à tour, jamais ensemble, sur un objet, une chose, un être. Et ces forces, partant de l'homme, aboutissant à l'homme, sont harmoniques entre elles, c'est-à-dire qu'elles sont à chacune leur raison d'être.

Ceci n'a pas besoin de démonstration. Il tombe aisément dans l'entendement le plus vulgaire que supprimer la consommation de l'homme, c'est ôter en même temps à la production de l'homme sa cause, sa raison d'être, son principe de vie ; c'est supprimer de ce monde l'homme lui-même, ou lui donner un mode d'existence tellement différent de celui que nous lui connaissons, qu'il deviendrait, par cela même, intangible à nos sens, et que ce serait absolument comme s'il n'existait pas.

De même quant à la production. Nous avons dit plus haut qu'en supprimant les consommations indirectes opérées par l'homme, on se trouvait aussitôt en présence des sociétés primitives ; et cet effet n'a lieu que parce qu'on réduit la production. Mais supprimez-la tout entière, enlevez à l'homme tout ce qu'il y a en lui d'organes propres à cette production ; enlevez à la nature tout ce qu'il y a en elle de forces productives à l'usage de l'homme, que devient l'homme alors ? Réduit à la seule puissance de consommer, de détruire, et n'ayant rien à détruire, à consommer, ne disparaît-il pas aussitôt sous l'empire de cette force solitaire qui n'a point de but et de cause ?

Il existe donc entre la consommation et la production un rapport nécessaire.

De quelle nature est ce rapport ? Est-il semblable à celui qui est entre tout effet et toute cause ? est-il immuable, est-il changeant ?

Si nous considérons en elles-mêmes et la consommation et la production, l'une et l'autre nous apparaissent avec des caractères différens : la *cause* se révèle d'une manière sensible dans la *consommation*, et l'*effet*, à son tour, se trahit dans la *production* ; de telle sorte que le rapport existant entre la production et la consommation paraît être celui qui est entre l'effet et sa cause.

Cependant la production n'est l'effet de la consommation que parce que cette dernière en est le *but*, la *fin*. Ce n'est donc pas, en réalité, un rapport de cause à effet qui existe entre ces deux actes de notre existence. Comme effet, la production relève d'une cause autre que la consommation, et l'effet véritable de cette dernière n'est pas la production, mais la continuation de la vie dans l'homme avec ses développemens naturels et progressifs.

Le rapport entre la consommation et la production est donc bien plutôt un rapport de *moyen à but*, et dès lors nous devons conclure qu'il doit être variable.

C'est-à-dire qu'il est des expressions différentes de ce rapport, qu'entre les limites fournies, d'une part, par la non existence du moyen, et de l'autre par sa plus grande virtualité, il est des degrés divers de satisfaction.

Ainsi la conséquence de ce que nous venons de dire ici, c'est que la consommation se voit, dans son expression, complétement soumise à la virtualité de la production, mais dans les limites de zéro de satisfaction à satisfaction complète. Au-delà de cette dernière limite, les rôles changent : la consommation devient dominante, active ; la production, passive, obéit.

C'est ce qu'on peut exprimer de cette double manière :

1° Tant que la consommation n'est point complète, entière, cette consommation relève de la production, c'est-à-dire que, dans la formule de la vie individuelle où ces deux actes entrent nécessairement comme parties constituantes, la valeur de la consommation est déterminée par celle de la production ;

2° Au contraire, quand la consommation est entière, complète, elle règle la production, elle en donne l'expression.

Ce sont là deux conséquences extrêmement importantes. Mais remarquons que la seconde n'est qu'une déduction de la première ; que cette première, virtuellement, la comprend en elle.

Or, cette première conséquence est une loi véritable, une loi d'économie publique ; car elle exprime un fait général, constant, dont la nature est d'engendrer ou de déterminer une infinie multitude d'autres phénomènes.

Cette assertion peut, au premier coup d'œil, paraître hardie, aventureuse ; elle demande, nous le sentons, à être démontrée.

Que sont en nous ces deux actes de production et de consommation ? quelles en sont les causes ?

D'un côté, c'est le *besoin*, c'est le *désir* qui engendrent en nous l'*acte de destruction* (consommation), c'est-à-dire une cause sans limites assignables, sans expression possible ; car qui voudrait limiter le nombre de nos besoins

et détruire le désir? qui le pourrait sans altérer en nous le caractère de l'homme, sans détourner de son but progressif la vie qui nous anime?

D'un autre côté, l'étendue de nos facultés, secondée, excitée puissamment par le concours des facultés consentantes des êtres qui nous entourent, est la seule origine de la *production*; c'est assez dire que la cause de cette production, quoique en elle-même également sans limites assignables, sans expression possible, en définitive se voit incessamment limitée par les obstacles de tous genres que lui opposent les facultés non-consentantes de ces mêmes êtres qui nous environnent.

En un mot, pour agir, pour être, la cause de notre consommation, existante en nous, n'a besoin que de nous; nous lui sommes passivement soumis : tandis que la cause de notre production, également existante en nous, a besoin, pour agir, pour être, du concours actif de facultés amies qui ne sont pas en nous, qui sont placées hors de nous, dans des objets, des êtres où se rencontrent aussi des facultés hostiles.

Ainsi nous sommes entièrement soumis au *besoin*, et le *besoin*, lui, dans sa satisfaction, relève de causes étrangères à nous. Il est donc, avec ces causes étrangères, dans les rapports de *but* à *moyen* : il dépend d'elles. Ayant en lui-même sa virtualité, sa raison d'être, il se voit contraint par elles à n'être que ce qu'elles veulent bien qu'il soit; il est petit, chétif, avorté, si ces causes étrangères à nous lui sont puissamment hostiles ou fort peu secourables : mais qu'elles changent à son égard, qu'elles lui deviennent amies, et, sous ce fait seul, trouvant en lui-même la virtualité nécessaire, on le verra grandir démesurément, ou plutôt il se révèlera davantage; de latent qu'il était, il deviendra patent.

Donc la consommation relève constamment de la production.

§ 3. *Des consommations dans la théorie d'Adam Smith.*

Malgré son extrême importance et la facilité de sa découverte, cette loi est encore inconnue des économistes. Egarés sur les pas d'Adam Smith, aucun fait, aucune observation nouvelle n'ont eu la puissance de la leur révéler, et le livre de Malthus sur la population a passé sans être compris d'eux.

Malthus lui-même n'a pas compris son livre dans le sens intime et profond de la pensée qui, secrètement et instinctivement, le lui inspira. Ne s'est-il pas toujours regardé comme un disciple fidèle d'Adam Smith? n'a-t-il pas vécu dans l'intime croyance que sa loi de la population s'accordait avec la théorie du maître, qu'elle n'en était en quelque sorte qu'une déduction oubliée?

Et pourtant, nous le verrons tout à l'heure, devant le principe émis par Malthus tombe et s'écroule cette orgueilleuse théorie d'Adam Smith. Car ce principe n'est que la traduction infidèle, mais transparente, de notre loi, et notre loi a pour effet immédiat de renverser l'échafaudage scientifique que les successeurs d'Adam Smith ont à grand' peine élevé sur ses recherches incomplètes.

Malthus, en groupant des chiffres que lui fournissait la statistique, a vu que le mouvement ascensionnel de la population différait pour chaque nation, et il s'est demandé qui pouvait produire cette différence. Serait-ce que la fécondité de l'homme, moindre sous certaines latitudes, augmenterait sous d'autres? mais comment expliquer alors la décroissance incessante qui quelquefois vient frapper la population d'un état? ou plutôt ne faut-il pas aller chercher la cause de cette différence dans la différence même du nombre des moyens de subsistances mis à la disposition des populations diverses?

Il est certain que la population d'une ville commerçante ne saurait vivre là où le commerce refuserait de la suivre, et que cette population, transplantée malgré elle, décroîtrait bientôt forcément, ainsi attaquée dans ses racines, c'est-à-dire dans ses moyens de subsistances, dans sa production.

D'où Malthus se hâta de conclure.

Il mit donc en présence la production et la population dans leurs causes, et le chiffre de la population fut declaré par lui un effet de la production.

Il dit : En vertu de la cause qui préside directement à la population, il est manifeste que cette population tend incessamment à s'accroître suivant une progression géométrique; mais en vertu de la cause qui préside directement à la production, il est également manifeste que cette production ne peut s'accroître que selon une progression arithmétique; or, toute population ne saurait se maintenir sans le concours de la production : donc, la population ne s'accroît qu'en raison de l'accroissement même de la production.

Mais cette conclusion de Malthus ne repose-t-elle pas tout entière sur le rapport naturel de la consommation et de la production? Qu'y a-t-il de commun entre la production d'un état et sa population, si ce n'est que cette population consomme, et que la production crée ce qu'elle consomme? En concluant que la population relève de la production, Malthus a donc virtuellement conclu que la consommation relève de la production.

Evidemment Malthus est avec nous; il nous a devancés : à l'aide de l'histoire et de la statistique, il a prouvé que toujours et partout la consommation relève directement de la production.

Forts donc de l'appui de Malthus et de la sanction que sa loi a reçue dans l'école, où nulle critique fondée ne s'est élevée contre elle, nous aborderons franchement la théorie qui règne en cette école; et dans l'étroit espace que notre sujet nous ouvre naturellement ici, nous en démontrerons l'erreur et la fragilité.

Loin de s'être doutés que du rapport de la consommation et de la production, et de la nature différente des causes de ces deux actes, il résultait évidemment que la consommation relève de la production, les économistes ont professé et professent encore l'opinion contraire. Ils disent que, dans le sein des sociétés actuelles, la consommation commande, la production obéit.

Cependant ne peut-on pas leur dire tout d'abord : Vous reconnaissez comme vraie et suffisamment fondée cette proposition de Malthus, que la population est en raison des subsistances; dès lors vous admettez donc qu'il y a de la part de la production une action directe sur la consommation, action déterminante, car ici *subsistances* et *population* veulent dire en définitive *production* et *consommation*.

Mais là où il n'est rien de profond, la logique ne saurait être. Laissons donc cette inconséquence palpable aux successeurs d'Adam Smith, et bornons-nous à leur demander sur quelle base solide repose leur opinion.

C'est, disent-ils, sur l'observation de phénomènes qui se passent journellement sous nos yeux. Ne voit-on pas le producteur exposer sans cesse son produit, par le consommateur acheté? Que ce consommateur cesse d'en vouloir, et le produit de disparaître aussitôt; car que viendrait-il faire en ce monde où sa présence n'est nullement réclamée? Donc la production relève de la consommation.

Quelle autre cause que cette loi, ajoutent-ils, pourrait-on donner des catastrophes qui saisissent inattendues certains producteurs au sein de la plus grande prospérité? Quelle autre raison assigner à ces brusques reviremens de capitaux si faciles à constater par leurs effets déplorables? Comment expliquer d'une autre manière l'encombrement des magasins, la cessation momentanée des débouchés, etc.?

Ces preuves, et toutes celles encore que peuvent accu-

muler les économistes en faveur de leur loi, n'ont nullement la puissance de nous convaincre. Nous pourrions nous contenter de leur opposer un fait de constatation facile : c'est l'existence d'une foule innombrable de malheureux qui, demandant à consommer et ne le pouvant pas, laissent ainsi à la production un champ toujours libre; mais nous préférons les suivre sur leur propre terrain, et mettre à nu le vice radical de leur théorie, en montrant combien est superficielle l'observation même dont ils se targuent si bruyamment.

Aussi bien savons-nous ce qu'ils nous répondraient. Arguant des mots, jouant avec eux, ils soutiendraient que cette consommation de tant de malheureux dont nous parlons, par le fait même de leur misère profonde, ne pouvant avoir lieu, ne saurait exister, et que, n'existant pas, elle ne peut attirer les regards de l'économiste.

Le phénomène donc qu'ils ont observé est bien tel qu'ils nous l'ont présenté. Un homme produit une chose et l'expose, c'est le *producteur ;* un autre homme passe et l'achète, c'est le *consommateur*. Que ce dernier passe et ne s'arrête point devant le *produit*, ce produit, non vendu, non consommé, disparaît et fait place à un produit d'un autre genre. Jusqu'ici tout est bien. Facile à comprendre et à observer, le phénomène est parfaitement décrit; mais il faut conclure, et, pour conclure, ce phénomène demande à être analysé plus profondément encore; or c'est ce que n'ont point fait ceux que nous réfutons ici.

Dupes du sens déterminé des mots qu'ils emploient, ils concluent de ce sens que la *consommation*, ou, pour nous exprimer plus exactement, que le besoin de consommer est tout entier contenu dans le *consommateur*, de même que la *production*, ou la faculté de produire, l'est tout entière dans le *producteur*.

Mais le *consommateur* ne consomme que parce qu'il échange, et dès lors il est réellement à son tour *producteur* de la chose qu'il donne; de même le *producteur consomme* réellement ce qu'il reçoit en échange de son produit, il est *consommateur :* la *consommation*, ou le besoin de consommer, ne doit donc point s'entendre du besoin exclusif du consommateur, mais à la fois du besoin du consommateur et du besoin naturel semblable qui est dans le producteur. Sous le rapport de la production ou de la faculté productive, il en est identiquement de même. On ne saurait, sans la plus grossière erreur, en chercher l'expression uniquement dans l'homme qu'on appelle *producteur:* car cette expression est à la fois contenue dans le producteur et dans le consommateur.

Cette correction légère à l'observation faite par Adam Smith, et jusqu'ici trop légèrement admise, change bien les conséquences que l'on doit en tirer. Car de ce que le consommateur ne veut ou ne peut pas consommer, il ne s'ensuit nullement, comme on le dit vulgairement, que la consommation tout entière soit satisfaite : ce n'en est qu'une fraction, celle du consommateur; quant à celle du *producteur*, elle reste béante; elle n'est point satisfaite, et ne peut l'être, et le produit sur lequel elle comptait, inutile, stérile, nuisible même, disparaît; mais de la disparition de ce produit on ne saurait conclure autre chose sinon qu'il laisse à satisfaire un besoin de *consommation*.

Je ne sais si nous sommes compris; mais dans le phénomène sur lequel repose ce qu'Adam Smith et ses successeurs nous ont donné comme une loi évidente d'elle-même, incontestable, voici ce que nous voyons : deux producteurs, deux consommateurs, et non point un seul producteur, un seul consommateur. Si le marché a lieu, si l'échange se fait entre les produits de ces deux personnes à double caractère, nous pouvons dire que la consommation est complète, qu'à son niveau s'est élevée la production ; mais que l'échange n'ait pas lieu, soit parce que l'un de ces consommateurs, le consommateur proprement dit d'Adam Smith, ne le veut point, soit parce que l'un de ces producteurs, le producteur proprement dit, élève trop haut ses prétentions; dans l'un et l'autre cas nous affirmons que la consommation n'est pas complète, que la production lui est inférieure.

Que si c'est par plénitude que l'un de ces deux consommateurs refuse de consommer, le besoin de l'échange attesté par l'offre du produit ou l'offre d'un prix inférieur de la part de l'autre consommateur, nous révèle l'existence d'un besoin de consommer qui n'est point satisfait. Que ce besoin donc se manifeste dans ce qu'on appelle *le* consommateur, ou bien qu'il se manifeste dans le producteur, il n'importe : toujours est-il qu'il n'est point satisfait, et que la production ne peut pas le satisfaire.

Dira-t-on qu'un produit existe cependant, et qu'il n'est point consommé? Cela est vrai; mais que doit-on en conclure ?

Qu'atteste l'existence de ce produit inutile? Une erreur dans l'emploi de nos facultés productives, non une superfluité de puissance dans ces mêmes facultés.

S'il fallait expliquer en ce moment même cette aberration de nos facultés productives en face des besoins incessans de la consommation, nous en trouverions la cause dans cette condition même de notre nature qui ne nous permet pas de pouvoir par nous-mêmes, à l'aide de nos seules facultés, satisfaire nos besoins, nos désirs, nos caprices; nous la trouverions dans cette condition d'infériorité où se trouve en nous la production par rapport à la consommation, condition qui nous lie les uns aux autres, et force chacun de nous à chercher, dans la satisfaction d'un besoin commun à tous, les moyens de satisfaire la somme de ses besoins personnels. (Voyez PRODUCTION.)

L'erreur de la part d'Adam Smith et des économistes venus après lui est donc complète et complètement dévoilée. Par le mot *consommation*, ils n'ont jamais entendu autre chose que le besoin de consommer résidant dans le *consommateur*, être abstrait, entité chimérique; par ce mot, ils n'ont toujours désigné que la consommation qui non seulement est possible, mais qui a lieu, qui est faite. Celui-là, disent-ils, qui ne sait rien offrir en échange d'un produit, est nécessairement obligé de n'en point faire usage; il n'en a pas besoin.

Dans cette conception étroite et défectueuse du sens que doit avoir le mot *consommation*, et comme conséquence de cette observation inachevée, grossière du phénomène, il peut donc être vrai de dire que la production relève de la consommation; mais cette formule n'exprimant qu'un cas particulier, celui de l'échange, il faut bien se garder de lui donner l'importance et le caractère dont elle est revêtue dans l'école d'Adam Smith.

Nous ne nous arêterons point à cette démonstration, en elle-même complète et suffisante; mais nous remonterons plus haut, et, dans la préoccupation étrangère et exclusive du produit où les économistes se sont volontairement placés, nous trouverons la cause explicative de ce qu'il y a de défectueux dans leur observation des phénomènes, et de profondément illogique dans les conséquences et les raisonnemens qu'ils en ont déduits.

Le vice de la théorie d'Adam Smith consiste principalement en ce que son point de vue est celui des richesses. Dans l'examen des problèmes, les économistes ont oublié l'essentiel : la cause, le moyen, la fin de ces richesses, en un mot *l'homme*. Ils ont tout pesé, tout jugé par rapport à la marchandise, par rapport au produit.

Enfermé dans son étroite théorie comme un marchand de Londres en son obscur et poudreux magasin, l'élève d'Adam Smith, l'œil ardemment fixé sur les ballots de marchandises accumulés autour de lui, suppute incessamment le chiffre des produits : c'est là son occupation principale, le texte ordinaire de ses discours. Il ne s'inquiète en

aucune façon des moyens à l'aide desquels ces produits ont été lentement et péniblement créés, s'ils sont dus à des procédés qui répugnent à la justice humaine, à la liberté humaine, à l'égalité humaine. Ce qui doit immédiatement résulter de ce grossier matérialisme, c'est pour l'échange (voyez ce mot) une importance extrême, une inversion anormale de rôle et de caractère. Par sa nécessité ou par son indispensabilité, l'échange devient en effet la source unique et féconde des richesses; car non seulement, au sein des sociétés civilisées, où chacun se trouve inféodé à la pratique d'une seule industrie, et possède bien plus le caractère d'un instrument de production que celui de l'homme, l'échange est le seul moyen qui soit à la disposition de chacun pour se procurer les produits propres à la satisfaction de ceux de ses besoins que ne saurait assouvir le produit unique que crée son unique industrie, mais de plus, par suite de causes qui lui sont complètement étrangères, cet acte procure par lui-même un certain bénéfice à ceux qui s'y livrent : de telle sorte qu'au point de vue individuel, la meilleure industrie, celle qui procure la plus rapide fortune, ce n'est point l'industrie du producteur réel, qui s'appuie sur la création des produits, mais celle du banquier, du commerçant, du courtier, du spéculateur habile aux jeux de bourse, qui repose sur les transactions diverses auxquelles donne lieu l'existence de ces produits.

Ce caractère de l'échange est un fait évident, l'importance dont il est revêtu au sein des sociétés ne saurait être également contestée, et notre pensée, ici, n'est point de faire un crime aux économistes de les avoir signalés l'un et l'autre. Mais il fallait comprendre tout ce qu'il y a d'insolite et de malsain pour les hommes dans ce caractère et dans cette importance de l'échange; il fallait séparer ce qui constitue réellement l'échange et en fait une condition éternelle de la vie humaine, de ce qui n'est en lui qu'accessoires passagers, que conséquences fatales, mais nécessairement éphémères, nées qu'elles sont de l'ignorance et de la jeunesse des sociétés. Or, c'est ce que les économistes n'ont point fait jusqu'à présent; au contraire, ils ont sanctionné de l'autorité de leur parole ces conséquences éphémères de l'échange à l'égal de l'échange : ils ont proclamé immuable l'organisation sociale qu'ils avaient sous les yeux.

Dès lors ils ont été forcés de conclure par cet axiôme menteur : La consommation véritable est celle qui seulement est possible. Quiconque n'a rien à donner en échange, n'a point besoin de consommer.

D'où la négation la plus complète comme la plus hardie des lois divines et humaines.

Nous savons bien qu'envisagée d'une certaine manière, c'est là encore une conséquence erronée de leur part; qu'en admettant l'échange comme source de richesses, cela les conduisait uniquement et naturellement à reconnaître leur erreur première en examinant les conditions de cet échange, en se demandant pourquoi les uns sont capitalistes, sous le point de vue philosophique et scientifique, les autres propriétaires d'usines ou de terres arables, d'autres prolétaires, d'autres enfin mendiants; car ces conditions sociales diverses sont nécessairement les éléments constitutifs des échanges, et du droit impérieux, plus important encore, de la consommation.

Mais l'étroite acception de la richesse se trouva là encore, et les fit également avorter en ce sujet nouveau qui, malgré eux, s'offrait devant eux inconnu. Ils ont donc traité de la *distribution* des richesses, comme de leur *formation* et de leur *consommation*, avec tout aussi peu de profondeur, et ne se sont seulement pas doutés que la distribution de ces richesses pût influer sur leur consommation et sur leur production.

On comprend parfaitement qu'accablés sous de telles erreurs, la consommation, perdant son véritable caractère, dut tout simplement leur paraître un acte opposé à celui de la production, la *destruction d'un moyen de bonheur*, comme le dit énergiquement M. J.-B. Say, dans son *Epitomé*.

Cette destruction peut se faire, ainsi que l'atteste suffisamment l'observation, soit dans le but de la production, soit dans le but de la satisfaction d'un besoin inhérent à la nature d'homme. Dans le premier cas, un produit nouveau, d'un prix plus élevé, succède au produit consommé; dans le second cas, c'est un vain plaisir, une jouissance éphémère. Aux yeux donc de l'économiste, qui ne prise que la richesse, qui la demande à tout prix et partout, il est évident que l'une de ces consommations doit perdre en partie son caractère de destruction spéciale, qu'elle doit être réputée de beaucoup supérieure à l'autre.

C'est en effet ce que dit la théorie d'Adam Smith. Elle donne à l'une le nom de *reproduction*, elle flétrit l'autre du nom d'*improduction*.

Certes, il est quelquefois puéril de relever le vice d'une appellation défectueuse : mais en vérité ce n'est pas le cas ici. Quel abus n'a-t-on pas fait de ces expressions par trop significatives du langage économique? Vers quel matérialisme politique grossier ne mènent-elles pas ceux qui en font usage? et comme elles rapetissent l'homme, en concentrant exclusivement toutes les facultés sur la production, la production matérielle, qui ne reconnaît d'autre fin qu'elle-même, d'autre cause qu'elle-même, d'autre moyen qu'elle-même!

Ce n'est pas tout encore, la consommation improductive étant la destruction irrémédiable d'un moyen de bonheur, les économistes ont dû naturellement fixer toute leur attention sur elle, et chercher à la limiter le plus possible. De là, dans leur théorie, toutes ces vaines déclamations contre le luxe, dont le moindre défaut est leur prétention manifeste à être prises pour une démonstration péremptoire; de là la recherche d'une limite à assigner à ces consommations dilapidatrices, l'érection de l'épargne comme un moyen infaillible d'accroître les capitaux d'une nation, et la préconisation absolue des consommations reproductives.

Evidemment nous sommes transportés tout d'un coup du terrain de l'économie politique sur le terrain de l'économie domestique. Mais suivons sur ce terrain même ceux qui nous y attirent, et voyons s'ils ont eu raison d'y descendre. La limite que les économistes ont cru pouvoir assigner à la consommation improductive est le *revenu*. Nul, s'il veut être sage, ne dépensera au-delà de ses revenus, et celui-là sera plus sage encore qui ne les consommera point tout entiers, mais qui de ses épargnes en grossira sans cesse la cause, la source, son fonds productif, en un mot son capital. Telle est la loi morale et économique qu'ils ont cru devoir proclamer.

Est-elle juste, est-elle vraie, cette loi? Examinons. Qu'est-ce que le *revenu?* C'est, pour l'ouvrier, le *salaire*; pour le mendiant, l'aumône; pour l'industriel et le commerçant, le profit ou bénéfice; pour le rentier et le propriétaire, la rente; pour le capitaliste, l'intérêt de l'argent prêté.

Et le *capital?* C'est, pour l'ouvrier, sa nécessité d'être; pour le mendiant, la pitié qu'il inspire; pour l'industriel et le commerçant, l'instrument de production et la denrée; pour le rentier, l'argent qu'il a prêté à l'état; pour le propriétaire, sa propriété; pour le capitaliste, l'argent qu'il prête.

Comment dès lors pourrait être vraie la loi qui préconise l'épargne, et ordonne à chacun de ne point aliéner son capital sous peine d'immoralité profonde? Est-ce que les capitaux de ces hommes divers qui forment les diverses classes de la société sont de même nature? Quel rapport, dites-moi, entre le capital du prolétaire et celui du capitaliste? Où donc est-il ce capital du prolétaire? Il est, pensez-vous, dans sa force musculaire, dans ses facultés utiles aux travaux de la production; et moi, je vous dis qu'il n'est pas là, mais dans la nécessité de l'existence de ce prolétaire lui-même pour accomplir ces travaux de la production, ce qui est bien différent.

Le capital de l'ouvrier n'est point en lui, ne lui appartient pas : il consiste uniquement dans le besoin que l'industriel ou le commerçant a de lui ouvrier; votre loi ne lui est donc pas applicable.

Elle n'est pas applicable aux mendiants; elle n'est pas applicable à l'immense majorité des commerçans et des industriels, à quiconque offre et n'est point accepté dans son offre.

Les riches seuls peuvent la mettre à profit : elle n'est vraie que pour eux.

Que l'on cesse de nous vanter l'épargne, comme un moyen puissant et surtout moral d'augmenter indéfiniment le nombre des capitaux au sein d'une nation : c'est une erreur grossière née de la généralisation d'un fait particulier. Chaque degré de civilisation comporte avec lui l'existence possible d'un nombre déterminé de capitaux; et quant, saturée sous ce rapport, une civilisation, comme un vieillard centenaire, poursuit son existence au-delà du terme accoutumé, l'épargne n'engendre point de capitaux, seulement elle reconstitue en certaines mains ceux que des mains prodigues avaient dissipés, ou bien encore, à l'aide des grands capitaux qu'elle forme, elle détruit les capitaux médiocres : elle engendre donc le monopole, elle rend la concurrence purement illusoire.

Nous l'avons dit ailleurs (voyez CAPITAL), l'*épargne* est le contraire de la *consommation*, et n'est point du tout synonyme de *production*.

Ce n'est pas à dire pour cela que nous repoussions à jamais et partout le sacrifice prévoyant et momentané, que nous repoussions l'épargne qui s'offre souvent à nous comme un moyen d'accroître immédiatement la fécondité de la force productive, et que nous exaltions stupidement l'exemple du sauvage qui coupe l'arbre à la racine pour en avoir les fruits; mais nous ne saurions admettre le caractère exclusif dont les économistes ont voulu douer l'épargne, et nous pensons, contrairement à eux, que loin d'être, dans certains cas, une vertu sublime, un acte digne de louange et dont la vue réjouit le cœur, elle est une action honteuse, immorale, qui blesse en nous le vif sentiment de la dignité humaine, et attire sur elle le regard de notre pitié profonde tout en en repoussant les charitables élans.

En résumé, l'épargne a le malheur d'agir sur la consommation sous prétexte de rendre la production d'une plus grande fertilité : or, le but évident que se conçoit le génie humain est précisément le contraire. Préconiser l'épargne comme un moyen infaillible d'augmenter la production, et partant la consommation elle-même, c'est se servir de l'obstacle à soulever comme point d'appui, c'est oublier que l'homme n'a d'existence que par et pour les consommations directes ou improductives.

Le même vice, la même faiblesse se retrouve au fond de l'argumentation des économistes contre le luxe. (Voy. LUXE.)

§ 4. *Des conséquences sociales et économiques de cette loi* : LA CONSOMMATION RELÈVE DE LA PRODUCTION.

Affirmer que *la production relève de la consommation*, c'est nier le progrès, c'est mentir à la nature des phénomènes, c'est professer à la fois le matérialisme grossier et l'ignorant athéisme.

Car que peut-on espérer de meilleur que ce rapport prétendu de la production à la consommation, que cette illusoire obéissance passive de la production? Quoi! la consommation est maîtresse, elle est toute puissante, elle n'a qu'à demander pour être obéie! bien plus même, la production, esclave prévoyante et docile, s'élance d'elle-même au-devant de la consommation ; elle excite, elle formule, elle change les désirs les plus vagues, les plus flottans de celle-ci en besoins impérieux qu'elle satisfait aussitôt! Mais, pour l'homme, qu'y a-t-il donc au monde, que peut-il y avoir de supérieur à ce mode d'existence? Désirer mieux est impossible. Le degré de civilisation qui comporte en son sein ces phénomènes est, de toute évidence, le dernier degré de développement auquel l'humanité puisse raisonnablement prétendre : il n'y a rien à changer, à transformer, à développer dans l'organisation sociale; il faut tout conserver, tout perpétuer; le règne des révolutions est désormais fini.

Heureuses donc les nations au sein desquelles brille, comme une étincelle de vie, l'entrelacement providentiel de riches et de pauvres, de consommateurs et de producteurs, de bourgeois et de prolétaires, de rentiers et de capitalistes! Car c'est à l'inégalité des richesses parmi les hommes et à l'ardent amour de l'homme pour ces richesses que l'on doit cette subordination de la production. La question sociale de notre époque n'est pas, ainsi que le disent quelques novateurs, d'éteindre la misère, de préparer le règne de la liberté et de l'égalité, c'est de briser uniquement les entraves qui s'opposent encore aux mouvemens divers de ces diverses classes, c'est d'obtenir des gouvernemens la liberté commerciale, la concurrence sans limites aucunes.

Mais, au contraire, affirmer que *la consommation relève de la production*, c'est admettre le progrès, c'est marcher logiquement à la suite des phénomènes, c'est comprendre à la fois la vie de l'humanité et les destins de l'homme.

Sous l'empire de cette loi, la science économique redevient morale, et toute virtualité lui est rendue. A son tour, comme toute science, elle plonge hardiment dans le sombre avenir, et guide l'homme à la conquête de ses destinées futures.

Car si la production est inférieure à la consommation, en d'autres termes si la consommation relève de la production, il est du devoir de la science d'enseigner quels obstacles s'opposent ainsi aux efforts productifs de l'homme.

Or, la science, étant consultée, répond hardiment :

1° Que deux sortes d'obstacles, dont la source commune est l'ignorance, arrêtent le bienfait de la puissance féconde et productive de l'homme. Les uns nous viennent en effet de la nature extérieure à l'humanité, ils résident dans les modes divers d'existence des êtres et des choses; les autres ont pour origine l'humanité elle-même, et sont contenus dans les institutions défectueuses des sociétés humaines.

2° Que les plus puissans de ces obstacles sont ceux qui reposent dans les institutions sociales.

D'où il faut conclure qu'il est, pour chaque peuple, de droit et de devoir de poursuivre incessamment l'œuvre de transformation sociale qu'un vulgaire ignorant croit flétrir en la qualifiant de *révolutionnaire*; et que le droit et le devoir de tout homme est de tendre sans cesse à détruire en lui et hors de lui, en l'humanité et hors de l'humanité, tout ce qui s'oppose directement ou indirectement soit à la production, soit au bénéfice de la production, c'est-à-dire à la *consommation*.

Forcés par la nature de cet article à nous renfermer dans ces généralités, nous renvoyons le lecteur au mot PRODUCTION, où notre pensée recevra tout son développement.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE TOME III,

AVEC LES NOMS DES AUTEURS.

ARTICLES.	AUTEURS.
Botanique	*Young.*
Boucher.	*J. Reynaud.*
Bouches à feu	*J. Reynaud.*
Bouches-du-Rhône. . .	*J. Leroux.*
Bouides.	*Kazimirski.*
Bouillon.	*Requin.*
Bouillon (Maison de). .	*P. Roland.*
Boukharie	*Huot.*
Boulanger	*J. Reynaud.*
Bouleau.	*Young.*
Bourbon (Ile). . . .	*Huot.*
Bourbon (Maison de). .	*J. Reynaud.*
Bourbonnais	*P. Roland.*
Bourdaloue.	*J. Mongin.*
Bourdon	*Lacordaire.*
Bourgeoisie.	*J. Reynaud.*
Bourgeon	*Young.*
Bourgogne	*De Montvéran.*
Bourreau	*J. Reynaud.*
Bourse	*J. Leroux.*
Boutan	*Poley.*
Bouture.	*Young.*
Bouvreuil	*Doyère.*
Boyaudier	*Gaudin.*
Boyer	*Requin.*
Brabant.	*J. Mongin.*
Brachine	*Lacordaire.*
Bradley.	*J. Reynaud.*
Bragance (Maison de). .	*J. Reynaud.*
Brahmanisme	*P. Leroux.*
Bramante	*L. Reynaud.*
Brèche	*F. Le Play.*
Brennus	*J. Mongin.*
Brésil	*Lacordaire.*
Bresse	*P. Roland.*
Brest	*Th. Fabas.*
Bretagne	*P. Roland.*
Brique	*L. Reynaud.*
Briquet.	*Gaudin.*
Brissot, Brissotins. . .	*Th. Fabas.*
Broderie	*J. Reynaud.*
Brôme	*Gaudin.*
Bronze	*F. Le Play.*
Bruans	*Doyère.*
Brunelleschi	*L. Reynaud.*
Brunswick	*Janski.*
Brutus (Junius) . . .	*J. Mongin.*
Brutus (Marcus) . . .	*J. Mongin.*
Bruxelles.	*J. Reynaud.*
Bruyère.	*Young.*
Budget	*J. Reynaud.*
Buffon	*Geoffroy Saint-Hilaire.*
Buis.	*Young.*
Bulle	*P. Leroux.*
Bupreste	*Lacordaire.*
Burke	*Th. Fabas.*
Burlamaqui.	*Th. Fabas.*
Burlesque	*J. Aicard.*
Byron	*H. Fortoul.*
C	*J. Reynaud.*
Cabanis.	*Ferdinand François.*
Cabot	*J. Reynaud.*
Cabotage	*E. Cazeaux.*
Cacao	*Young.*
Cachalot	*Doyère.*
Cactées.	*Young.*
Cadastre	*Th. Fabas.*
Cadmium	*F. Le Play.*
Cadmus.	*J. Mongin.*
Café.	*Young.*
Caire	*Kazimirski.*
Calcium.	*Gaudin.*
Calcul	*A. Transon.*
Caldéron	*J. Aicard.*
Calendrier	*A. Transon.*
Calice	*Young.*
Californie	*Huot.*
Caligula.	*J. Mongin.*
Calmar	*L. Rousseau.*
Calvados	*J. Leroux.*
Calvin	*P. Leroux.*
Cambyse	*P. Leroux.*

Camées	*Du Mersan.*
Camellia	*Young.*
Camillus	*J. Mongin.*
Camoens	*J. Aicard.*
Camomille	*Young.*
Campagnols	*Doyère.*
Campanella	*P. Leroux.*
Camphre	*Gaudin.*
Canada	*Huot.*
Canal	*L. Reynaud.*
Canards	*Doyère.*
Canaries	*Huot.*
Canne à sucre	*Young.*
Canning	*J. Reynaud.*
Canonisation	*P. Leroux.*
Canova	*Charton.*
Cantal	*J. Leroux.*
Cantharide	*Lacordaire.*
Canton	*Pauthier.*
Caoutchouc	*Gaudin.*
Cap	*D'Avezac.*
Capillarité	*A. Transon.*
Capital	*J. Leroux.*
Cappadoce	*Courcelles.*
Capricorne	*Lacordaire.*
Carabe	*Lacordaire.*
Caracalla	*H. Fortoul.*
Caravage	*Charton.*
Caravane	*D'Avezac.*
Carbonarisme	*J. Reynaud.*
Carbone	*F. Le Play.*
Cardan	*P. Leroux.*
Cardinal	*P. Leroux.*
Cardinal (Pierre)	*J. Aicard.*
Caricature	*Charton.*
Carie (Géographie)	*Courcelles.*
Carie (Physiologie	*Young.*
Carinaire	*L. Rousseau.*
Carnassiers	*Doyère.*
Carnatic	*Loiseleur Deslongchamps.*
Carnéade	*P. Leroux.*
Carnot	*Th. Fabas.*
Carotte	*Young.*
Carpe	*L. Laurent.*
Carraches (les)	*Thoré.*
Carrières	*F. Le Play.*
Cartes géographiques	*D'Avezac.*
Carthage	*J. Mongin.*
Carthame	*Young.*
Cartilage	*Requin.*
Carton	*Gaudin.*
Casaubon	*P. Leroux.*
Caseum	*Gaudin.*
Casoar	*V. Meunier.*
Caspienne	*Huot.*
Casque	*L. Rousseau.*
Cassation (Cour de)	*Th. Fabas.*
Casse	*Young.*
Cassien	*P. Leroux.*
Cassini	*J. Reynaud.*
Cassiodore	*P. Leroux.*
Castes	*P. Leroux.*
Casti	*J. Aicard.*
Castille	*P. Roland.*
Castor	*Doyère.*
Castration	*Young.*
Cataclysme	*J. Reynaud.*
Catalepsie	*Requin.*
Catalogne	*P. Roland.*
Catéchisme	*P. Leroux.*
Catherine de Médicis	*J. Reynaud.*
Catherine II	*J. Aicard.*
Catilina	*H. Fortoul.*
Caton le Censeur	*J. Mongin.*
Caton d'Utique	*J. Mongin.*
Catulle	*J. Aicard.*
Caucase	*Huot.*
Caustiques	*A. Transon.*
Cavalerie	*J. Reynaud.*
Cavernes	*F. Le Play.*
Cécilie	*Bibron.*
Cécité	*Th. Fabas.*
Cécrops	*J. Mongin.*
Cèdre	*Young.*
Célèbes (Iles)	*Huot.*
Célibat	*J. Reynaud.*
Cellulaire (Tissu)	*Requin.*
Celse	*Requin.*
Cendres	*Gaudin.*
Censure	*J. Reynaud.*
Centralisation	*J. Reynaud.*
Centre	*A. Transon.*
Céphalopodes	*L. Rousseau.*
Cercle	*A. Transon.*
Céréales	*Young.*
Cérémonial	*J. Reynaud.*
Cerf	*V. Meunier.*
Cerisier	*Young.*
Cérite	*L. Rousseau.*
Cérium	*Gaudin.*
Certitude	*P. Leroux.*
Cervantès	*J. Aicard.*
César	*J. Mongin.*
Cétacés	*Meunier.*
Cévennes	*Huot.*
Ceylan	*Huot.*
Chaînette	*A. Transon.*
Chaleur	*Lamé.*
Chaleur animale	*Requin.*
Chaleur terrestre	*J. Reynaud.*
Chalumeau	*A. Laurent.*
Chameau	*V. Meunier.*
Champagne	*P. Roland.*
Champignons	*Young.*
Champollion	*J. Reynaud.*
Change	*J. Leroux.*
Chausons	*H. Fortoul.*
Chanvre	*Young.*
Chapellerie	*Gaudin.*
Chaptal	*J. Reynaud.*

Charançon . . . . . *Lacordaire.*
Charbon . . . . . *Gaudin.*
Charente . . . . . *J. Mongin.*
Charente-Inférieure . . *J. Mongin.*
Charité . . . . . . *P. Leroux.*
Charlemagne . . . . *J. Reynaud.*
Charles-Quint . . . . *J. Reynaud.*
Charme. . . . . . *Ch. Martins.*
Charpente . . . . . *L. Reynaud.*
Charron. . . . . . *J. Mongin.*
Charte . . . . . . *J. Reynaud.*
Chartreux . . . . . *J. Reynaud.*
Chasse. . . . . . . *J. Aicard.*
Châtaignier. . . . . *Ch. Martins.*
Chats. . . . . . . *V. Meunier.*
Chats-huants. . . . . *V. Meunier.*
Chauffage. . . . . . *Franqueville.*
Chauves-Souris. . . . *V. Meunier.*
Chaux. . . . . . . *Gaudin et J. Reynaud.*
Cheiroptères. . . . . *V. Meunier*
Chéloniens. . . . . . *G. Bibron.*
Chélopodes. . . . . *G. Bibron.*
Chêne. . . . . . . *Young.*
Chénier (les deux). . . *J. Reynaud.*
Chenille. . . . . . *Lacordaire.*
Cher. . . . . . . *J. Leroux.*
Chétodon. . . . . . *L. Laurent.*
Cheval. . . . . . . *V. Meunier.*
Chevalerie. . . . . . *J. Aicard.*
Chèvre. . . . . . . *V. Meunier.*
Chevreuil. . . . . . *V. Meunier.*
Chien. . . . . . . *V. Meunier.*
Chiffres. . . . . . *A. Transon.*
Chili. . . . . . . *Huot.*
Chimie. . . . . . . *A. Laurent.*
Chine . . . . . . *Pauthier.*
Chirurgie . . . . . *Requin.*
Chlore . . . . . . *Gaudin.*
Choc . . . . . . *A. Transon.*
Choléra. . . . . . *Requin.*
Chondroptérygiens . . *L. Laurent.*
Chou . . . . . . *Young.*
Chouan. . . . . . *Th. Fabas.*
Christianisme . . . . *P. Leroux.*
Christine de Pisan. . . *Mongin.*
Chrôme. . . . . . *Gaudin.*
Chronologie . . . . *J. Reynaud.*
Chrysalide . . . . . *Lacordaire.*
Chrysostôme (Saint Jean). *J. Reynaud.*
Chyle . . . . . . *Requin.*
Chypre. . . . . . *Huot.*
Cicéron. . . . . . *Joguet.*
Ciel. . . . . . . *J. Reynaud.*
Cigale . . . . . . *Lacordaire.*
Cigogne. . . . . . *V. Meunier.*
Ciguë . . . . . . *Young.*
Cimarosa . . . . . *Thoré.*
Cimabué . . . . . . *Thoré.*
Cimon . . . . . . *J. Mongin.*
Circoncision . . . . *J. Reynaud.*
Cire. . . . . . . *Young.*
Cirque . . . . . . *Vaudoyer.*
Citoyen. . . . . . *Th. Fabas.*
Citronnier . . . . . *Ch. Martins.*
Civette. . . . . . *V. Meunier.*
Claude . . . . . . *Joguet.*
Clément d'Alexandrie. . *J. Reynaud.*
Climats. . . . . . *Requin.*
Clio. . . . . . . *L. Rousseau.*
Cloches. . . . . . *J. Reynaud.*
Cloots (Anacharsis) . . *Th. Fabas.*
Cloporte . . . . . *Lucas.*
Clupes . . . . . . *L. Laurent.*
Coati . . . . . . *V. Meunier.*
Coalition . . . . . *Th. Fabas.*
Cobalt . . . . . . *A. Laurent.*
Cochenille . . . . . *Lacordaire.*
Cochon. . . . . . *V. Meunier.*
Code . . . . . . *Rapetti.*
Cœur . . . . . . *Requin.*
Coignassier. . . . . *Young.*
Colbert. . . . . . *J. Reynaud.*
Coléoptères. . . . . *Lacordaire.*
Colomb. . . . . . *J. Reynaud.*
Colombie . . . . . *Huot.*
Colonies . . . . . *J. Reynaud.*
Colonne. . . . . . *L. Reynaud.*
Combinaison . . . . *A. Laurent.*
Combustion . . . . *A. Laurent.*
Comédie . . . . . *Charton.*
Comédie française. . . *Régnier.*
Comètes. . . . . . *A. Transon.*
Commerce. . . . . *J. Leroux.*
Commode . . . . . *J. Mongin.*
Communauté . . . . *Th. Fabas.*
Comptes (Cour des) . . *Th. Fabas.*
Concholépas . . . . *L. Rousseau.*
Conciles . . . . . *P. Leroux.*
Concombre. . . . . *Young.*
Concurrence . . . . *J. Leroux.*
Condé (maison de) . . *J. Reynaud.*
Condillac . . . . . *P. Leroux.*
Condorcet . . . . . *J. Reynaud.*
Cône . . . . . . *L. Rousseau.*
Cône . . . . . . *A. Transon.*
Confession . . . . . *P. Leroux.*
Confirmation . . . . *P. Leroux.*
Confiscation . . . . *Rapetti.*
Confiseur . . . . . *Young.*
Congo . . . . . . *Huot.*
Conifères . . . . . *Ch. Martins.*
Conscience. . . . . *P. Leroux.*
Consentement . . . . *P. Leroux.*
Consommation. . . . *J. Leroux.*

